ENCYCLOPEDIE

METHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT & D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

MÉDECINE.

CONTENANT,

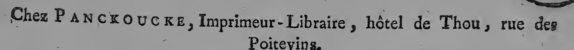
1°. L'HYGIÈNE.
2°. LA PATHOLOGIE.
3°. LA SÉMÉIOTIQUE & la NOSOLOGIE.
4°. LA THÉRAPEUTIQUE ou MATIÈRE MÉDICALE.
5°. LA MEDECINE MILITAIRE.
6°. LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.
7°. LA MÉDECINE LÉGALE.
8°. LA JURISPRUDENCE de la MÉDECINE & de la PHARMACIE.
9°. LA BIOGRAPHIE MÉDICALE, c'est-à-dire, les vies des Médecins célèbres, avec des notices de leurs ouvrages.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE MÉDECINS.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,



Chez PANCKOUCKE, Imprimeur-Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. XCII.

Noms des Auteurs par ordre Aphabétique.

Messieurs.

ANDRY,
CAILLE,
CHAMBON,
CHAMSERU,
DE BRIEUDE,
DE HORNE,
DOUBLET,
FAURE,
FOURCROY,
GOUBIN;
HALLÉ,

Messieurs.

HUZARD,
JEANROI, le neveu,
LA GUERRENE,
LA PORTE,
MACQUART,
MAHON,
MAUDUYT,
SAIBLANT,
THOURET,
VERDIER,
VICQ DAZYR.

B.

BOA. (*Nosol patholog.*) (*Voyez* HYDROA.) (M. CHAMSERU).

BOCALO. (*Mat. med.*)

Nom brame d'une plante graminée du Malabar. Cette racine se prend en décoction & en bains pour diverses indispositions, sur-tout pour fortifier les membres, & ranimer les esprits vitaux, & sur-tout dans l'hypochondrie, la mélancolie & la migraine. Les Indiens en boivent principalement la décoction dans les fièvres, les coliques & les maux de tête. (Ext. de l'A. E.) (M. MAHON.)

BOCCONI, (Silvio-Paul) naquit à Palerme le 24 avril 1633, d'une famille originaire de Savone dans l'état de Gênes. A peine eut-il achevé ses premières études, que l'histoire naturelle l'occupa tout entier. Il l'aima par goût, & s'y appliqua avec tant d'ardeur, que les progrès qu'il y fit lui méritèrent bientôt une réputation égale à celle des plus habiles physiciens & botanistes de son siècle. Ces commencemens pouvoient le mener loin selon le monde; mais il renonça à tout ce qu'il lui promettoit de plus avantageux, & il entra dans l'ordre de Citeaux dans un âge déjà mur. Ce fut alors qu'il quitta le nom de *Paul* qu'il avoit reçu au baptême, pour porter celui de *Silvio* qu'on lui donna à sa prise d'habit. Ce changement d'état ne lui fit point abandonner le genre d'étude qu'il avoit embrassé; il tenoit toujours au penchant qui l'emportoit vers l'histoire naturelle. Il sollicita la permission de s'y livrer, & dès qu'il l'eut obtenue de ses supérieurs, il s'adonna plus que jamais à cette belle science. Ce n'est point dans la solitude du cabinet qu'on s'y perfectionne; ce n'est que par les courses & les voyages qu'on peut y acquérir de nouvelles connoissances. A cet effet, *Bocconi* parcourut non-seulement la Sicile, l'isle de Malthe & l'Italie, mais il passa encore en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Pologne, & dans plusieurs autres contrées de l'Europe. Par-tout, il se fit des protecteurs parmi les princes, & d'illustres amis parmi les gens de lettres. L'académie des curieux de la nature le mit au nombre de ses membres en 1696, sous le nom de *Pline*. L'empereur Léopold l'honora de son estime, & Ferdinand II, grand duc de Toscane, le nomma son botaniste. La faculté de médecine de Padoue lui accorda le titre de docteur & de professeur en botanique: mais il étoit temps qu'il mît fin à ses courses laborieuses; elles étoient trop pénibles pour lui: l'amour du repos le rappella dans sa patrie. Il se retira dans une maison de son ordre près de Palerme, & il y mourut le 22 décembre ... dans la soixante-onzième année de son âge. On reproche à *Bocconi* d'avoir été trop crédule, & de n'avoir point assez examiné les rapports qu'on lui faisoit sur les objets de ses études, il y a cependant une infinité de choses qu'il a bien vues, & il en a avancé plusieurs qui n'étoient pas connues avant lui. Ses ouvrages ont paru, les uns sous le nom de *Paul*, les autres sous celui de *Silvio*; voici les titres des plus intéressans:

Manifestum botanicum de plantis siculis. Catanæ, 1668, *in-fol.*

Elegantissimarum plantarum semina botanicis honesto pretio oblata per Paulum Bocconum. Ibidem, 1668, *in-fol.*

Della Pietra Belzuar minerale siciliana, Lettera familiare. Monteleone, 1669, *in-4.*

Recherches & observations naturelles touchant le corail, la pierre étoilée, l'embrâsement du Mont-Etna. Paris, 1672, *in-12.* Amsterdam, 1674, *in-8.* avec des augmentations.

C'est un recueil de lettres sur les observations faites dans ses voyages.

Une lettre sur la botanique, qui se trouve dans le recueil de Nicolas Gervais, imprimé à Naples en 1673, *in-4.*, sous le titre de *Bizzarie Botaniche di alcuni simplicisti di Sicilia.*

Icones & descriptiones rariorum plantarum Siciliæ, Melitæ, Galliæ & Italiæ, quarum unaquæque proprio caractere signata ab aliis ejusdem classis facilè distinguitur. Oxonii, 1674, *in-4.*, avec figures.

Londini, 1674, *in-4.*

C'est la même édition que la précédente.

Mongitore parle d'une autre de Lyon de la même année, mais elle est inconnue aux meilleurs bibliographes. On trouve dans cet ouvrage plusieurs plantes rares ou nouvelles, mais elles sont représentées par des figures trop petites & mal gravées. L'auteur a publié cette pièce, comme le prélude d'un traité de plus grande étendue qu'il se proposoit de mettre au jour.

Osservazioni naturali, ove si contengono Materie Medico-Fisiche e di botanica, produzioni naturali, fossofori diversi, fuochi sotteranei d'Italia, e altre coriosità, disposte in Trattati famigliari. Bologne, 1684, *in-12.*

On y voit beaucoup de choses touchant la botanique, mais que l'on trouve également dans ses autres ouvrages. Il y a aussi beaucoup de physique, dont les

phénomènes sont rapportés avec si peu de discernement, que la vérité est souvent obscurcie par des traits faux ou douteux.

Museo di piante rare della Sicilia, Malta, Corsica, Italia, Piemonte e Germania, con figure 133 in rame. Venise, 1697, *in*-4.

En cette même année, l'auteur fit le voyage de Venise avec Sherard, qui fut frappé de la beauté de son Herbier sec, & qui l'engagea à en donner le catalogue au public. C'est l'ouvrage dont on vient de rendre le titre. *Bocconi* y a décrit plusieurs belles plantes des Alpes & d'Italie; mais on l'accuse de trop de crédulité aux rapports d'autrui: on lui reproche même d'être un peu superstitieux dans l'énumération des vertus qu'il attribue aux plantes. M. Antoine de Jussieu lui reproche encore de n'avoir point fait honneur à Barrelier des plantes & des figures qu'il a empruntées de lui; les auteurs du journal de Venise l'ont cependant déchargé de ce plagiat. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de *Bocconi* a été si bien reçu en Italie, qu'il a été augmenté d'un *appendix* qu'on a publié à Venise en 1702, *in*-8.

Museo di Fisica, e di Esperienze, variato e decorato di osservazioni naturali, note Medicinali, e ragionamenti secondo i principi de Moderni; con una dissertazione della origine, e della prima impressione delle produzioni marine, ed anche intorno l'origini de' Funghi. Venise, 1697, *in*-4.

On y trouve plusieurs recherches utiles sur les animaux venimeux & les productions de la mer. Cet ouvrage a paru en allemand à Francfort, 1697, *in*-12. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BOCHET. (*Mat. med.*)

On nommoit autrefois *bochet* ou bouchet, *bochetum*, la seconde décoction des drogues déjà employées dans une première opération, pour la préparation d'une tisanne, d'un apozême, &c. Les Anglois le donnent à un mélange de petite bierre & de petit lait. (*Voyez Poscetum*). (M. de Fourcroy).

BOCK. (*Voyez* Tragus.)

BOCTONER ou BUTONER, chevalier, né à Sommerset en Angleterre, se distingua par la variété de ses talens. Il étoit en même-temps médecin, historien & mathématicien. On a de lui plusieurs ouvrages qu'il écrivit vers l'an 1490, & qui consistent en un livre des antiquités d'Angleterre, en quelques traités d'astrologie, & d'autres de médecine, comme: *Collectiones medicinales; de Astrologiæ valore; Abbreviationes doctorum, &c.* (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BODÆUS A STAPEL, (Jean) naquit à Amsterdam. Les progrès qu'il avoit faits dans ses études de médecine, le firent regarder comme un homme capable de grandes choses pour l'avancement de son art. Il y avoit déjà travaillé, lorsqu'il mourut en 1636, dans un âge peu avancé. Egbert, son parent, célèbre médecin d'Amsterdam, publia en 1644 l'histoire des plantes de Théophraste, que *Bodæus* avoit eu dessein de faire imprimer, & à laquelle il avoit mis la dernière main. Cet ouvrage a paru sous ce titre:

Joannes Bodæus *à Stapel in Theophrasti Historiam plantarum. Amstelodami*, 1644, *in-folio*. (M. Goulin.)

BOE. (François DUBOIS DE LE) (*Voyez* DUBOIS DE LE BOE.) (M. Goulin.)

BOECKELIUS, (Jean) étoit d'Anvers, où il vint au monde le premier de novembre 1535. Il reçut le bonnet de docteur en médecine à Bourges, & passa en 1564 à Hambourg, dont il fut nommé médecin stipendié en 1566. Il abandonna cet emploi en 1575, & se rendit à Helmstadt, où on lui donna la chaire d'anatomie: mais ne goûtant point la vie académique, il revint à Hambourg occuper la place de premier médecin, & il y mourut le 21 de mars 1605. On a de lui quelques ouvrages.

De peste quæ Hamburgum civitatem anno 1565, gravissimè afflixit. Henricopoli, 1577, *in-octavo*.

Synopsis novi morbi, quem plerique Catarrhum febrilem, vel febrem Catarrhosam vocant, qui non solum Germaniam, sed penè universum Europam, gravissimè afflixit. Helmstadii, 1580, *in*-8.

Anatome vel descriptio partium corporis humani, ut ea in academia Julia, quæ est Helmstadii, singulis annis publicè prælegi ac administrari solet. Helmstadii, 1585, 1588, *in*-8.

Cet ouvrage est rempli de fautes; l'auteur est tombé dans nombre d'erreurs, qu'on ne pardonneroit pas à à un anatomiste d'un médiocre savoir.

De Philtris. Utrum animi hominum his commoveantur, necnè? Hamburgi, 1599, 1614, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BOEHMER, (Philippe-Adolphe) professeur de médecine & d'anatomie en l'université de Hall en Saxe, membre de l'académie impériale des curieux de la nature, associé étranger de l'académie royale de chirurgie de Paris, est auteur de plusieurs ouvrages qui l'ont fait connoître avantageusement des savans de ce siècle. Comme ce médecin s'occupoit de l'art des accouchemens, il a débuté par deux dissertations, dont la première fut imprimée à Hall en 1736, *in*-4., sous ce titre: *Situs uteri gravidi ac fœtûs, ac sedes placentæ in utero.* Dans la seconde, on trouve l'éloge du Forceps anglois, dont il recommande beaucoup l'usage. L'une & l'autre de ces pièces a été jointe à la nouvelle édition de l'abrégé de l'art des accouchemens par Manningham, qu'on doit aux soins de *Boehmer*. Ce médecin a donné un supplément à la seconde dissertation, où il rapporte l'observation d'un accouchement laborieux, expose la méthode qui lui a réussi pour délivrer la malade, & passe ensuite à l'examen des forceps de Chamberlain, de Bingius, & des nou-

veaux inſtrumens de Levret, ſpécialement, de ſon tire-tête à trois branches. M. Levret a répondu à la critique de *Boehmer*, à la ſuite de ſes *Obſervations ſur les cauſes & les accidens de pluſieurs accouchemens laborieux*, & il l'a fait victorieuſement à bien des égards.

La plupart des autres ouvrages de ce médecin, conſiſtent en diſſertations académiques. Je les paſſe ſous ſilence, pour ne m'arrêter qu'aux pièces ſuivantes :

De polyphago & allotriophago Wittembergenſi. Witteberga, 1737. Il s'agit d'un homme qui mangeoit toute ſorte de ſubſtances.

Inſtitutiones Oſteologicæ. Hallæ Magdeburgicæ, 1751, *in-8.*, avec fig.

Obſervationum anatomicarum rariorum faſciculus primus. Ibidem, 1752, *in-fol.*

Obſervationum anatomicarum faſciculus alter. Ib. 1756, *in-fol.* (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOERHAAVE, (Herman) un des plus célèbres médecins du XVIIIe ſiècle, naquit en Hollande, le dernier jour de décembre 1668, dans un bourg nommé Voorhout, attenant à la ville de Leyde, du côté par où l'on va à Harlem. Ses ancêtres, qui tiroient leur origine de la Flandre, vinrent s'établir à Leyde au temps de la révolution des Pays-Bas, & ils y exercèrent le commerce avec honneur. Son père, qui étoit miniſtre du bourg que je viens de nommer, s'appelloit Jacques, ſon aïeul Charles, & ſon biſaïeul Marc; tous honnêtes marchands de Leyde. Marc fut le premier de ſa famille qui s'acquit de la réputation dans les ſciences; il fut paſteur de la ville de Médenblick.

Jacques *Boerhaave*, père d'Herman, ſavoit le latin, le grec & l'hébreu; il avoit même fait une étude particulière de l'hiſtoire. C'étoit un homme ouvert, d'une candeur & d'une franchiſe charmante, excellent père de famille : n'ayant qu'un revenu modique pour l'éducation de neuf enfans, il fit voir à combien de frais on peut fournir par une ſage économie.

Herman fit de ſurprenans progrès dans ſes premières études; ſon père, qui le deſtinoit au miniſtère, lui fit apprendre de bonne heure les langues ſavantes & l'hiſtoire. Avant l'âge d'onze ans, il étoit très-inſtruit du latin & du grec, à quoi il joignoit une grande connoiſſance de l'hiſtoire univerſelle. A douze ans, il lui ſurvint une maladie qui interrompit le cours de ſes études. Ce fut un ulcère malin à la cuiſſe gauche, lequel dura ſept ans, ſans qu'aucun remède, ni de la médecine, ni de la chirurgie, pût y être d'aucun ſecours. Au bout de ce long terme, il renonça à tous les médicamens qu'il avoit eſſayés juſqu'alors, & ſe contenta de baſſiner ſon ulcère avec de l'urine & du ſel; ce qui étant continué quelques jours, lui procura une guériſon entière. Malgré l'opiniâtreté de cet ulcère, Herman fut envoyé à Leyde en 1682, où il ſe diſtingua tellement pendant le cours rapide de ſes humanités, qu'il avoit fait ſa rhétorique à quinze ans : mais il s'en fallut peu qu'il ne fût arrêté au milieu d'une ſi belle carrière; car ſon père mourut alors, laiſſant, avec très-peu de bien, une femme & neuf enfans, dont l'aîné n'avoit tout au plus que ſeize ans. Herman n'avoit aucune reſſource, & il ne pouvoit continuer ſes études. Heureuſement Jacques Trigland, un des amis de ſon père, le recommanda ſi fortement à Van Alphen, que celui-ci ſe chargea de ſa fortune. De l'avis de ces deux hommes célèbres, *Boerhaave* apprit la philoſophie ſous Senguerdius, le grec ſous Gronovius, & la géographie ſous Rickius. Jacques Trigland lui-même & Charles Schaaf lui enſeignèrent l'hébreu & le chaldéen, toujours dans la vue de le faire entrer dans le miniſtère.

Au milieu de ces occupations, *Boerhaave* ſe ſentit du goût pour les mathématiques. Il ne s'y appliqua d'abord que légérement en 1687; mais quand ſon ulcère fut guéri, il ſe livra tout entier à cette étude, tant recommandée par Hippocrate, & ſi négligée par la plupart de ſes diſciples.

En 1688, c'eſt-à-dire, à vingt ans, il donna des preuves publiques de ſon érudition & de ſon éloquence; car ce fut en ce temps qu'il prononça, ſous la préſidence du célèbre Gronovius, un diſcours académique, par lequel il fit voir que Cicéron avoit ſolidement réfuté le ſentiment d'Epicure ſur le ſouverain bien : ſujet épineux, qui ne pouvoit être traité que par un grand génie. *Boerhaave* s'en tira parfaitement, & la ville de Leyde, pour le récompenſer & l'encourager, lui donna une médaille d'or.

En 1689, ſes talens commençoient à être connus. Outre le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen qu'il ſavoit parfaitement, il s'attacha à l'étude de l'hiſtoire eccléſiaſtique, & à la lecture des Pères de l'égliſe. En 1690, il fut fait docteur en philoſophie : dans ſon diſcours inaugural, il réfuta, avec la plus grande force, Epicure, Hobbes, ſon compilateur, & Spinoſa.

Il étoit temps qu'il s'appliquât à la théologie; il y eut pour maîtres Jacques Trigland, Frédéric Spanheim & Jean Markius. Il ſe dévoua enſuite aux fonctions du miniſtère, ſans que cela l'empêchât de ſe perfectionner dans les mathématiques; mais comme il ne pouvoit ſuffire aux dépenſes qu'il faut faire néceſſairement dans les académies, & qu'il ne vouloit pas être à charge à ſes patrons, il prit le parti de donner des leçons de mathématiques, pour en tirer de quoi fournir, en partie, aux frais de ſes études. Ce genre d'occupation lui procura la connoiſſance de Jean Vandeberg, qui le fit nommer pour conférer le catalogue des manuſcrits de la bibliothèque de Voſſius, que Leyde avoit achetée depuis peu, & qu'elle avoit fait venir d'Angleterre. Il s'acquitta de cette commiſſion en homme d'eſprit, & ſon travail plut ſi fort au magiſtrat & à Vandeberg en particulier, que celui-ci réſolut de faire tout pour ſa fortune. Il lui conſeilla d'abord de joindre à ſes autres connoiſſances celles de

la médecine. *Boerhaave* le fit ; mais ce qui surprendra beaucoup, c'est qu'il n'eut jamais que quelques leçons du célèbre Drélincourt, & qu'à proprement parler, il a été son maître dans une science qu'il a portée si haut, que la postérité en sera étonnée. Il commença par l'anatomie, qu'il étudia dans Vesale, le prince des anatomistes, dans Fallope, dans Bartholin, &c. & pour joindre la pratique à la théorie, il assista régulièrement aux leçons de Nuck. Il travailloit encore chez lui à des dissections particulières, examinant toutes les parties du corps avec des yeux géomètres. Il se mit ensuite à lire les anciens médecins, dans l'ordre & suivant le temps qu'ils ont vécu : il examina sans relâche tout ce que les Grecs & les Latins nous ont fourni d'hommes illustres en ce genre ; mais il s'apperçut bientôt que les auteurs postérieurs à Hippocrate avoient pris de lui tout ce que l'on trouve de bon dans ses écrits. Ce fut donc aux ouvrages de ce grand homme qu'il s'arrêta particulièrement : il en considéra le plan ; il en fit des extraits ; il se remplit si bien de sa doctrine, qu'on eût dit qu'elle étoit passée du maître dans le cœur & l'esprit du disciple. Il lut avec autant de soin & d'exactitude les écrits des médecins modernes : mais ce fidèle historien de la nature, qui en a, pour ainsi dire, suivi tous les pas, & qui nous a tracé sa marche avec la dernière exactitude, Sydenham fut son auteur favori. *Boerhaave* lut plusieurs fois tous les ouvrages de cet Anglois, toujours avec le même plaisir, & cette avidité qu'on ne sent guère que pour les excellens livres.

Il s'appliqua ensuite à la chymie, & bientôt après à l'étude de la botanique, mais avec cette précaution qu'il vouloit voir de ses yeux, & toucher, pour ainsi dire, de ses mains ce qu'il avoit remarqué dans les livres. On croiroit après cela que *Boerhaave* étoit tout médecin, & qu'il ne songeoit plus à l'étude de la théologie ; mais son respect pour les ordres connus de son père, lui fit prendre la résolution de se mettre au nombre des proposans. Il voulut cependant avant tout se faire recevoir docteur en médecine. Il se rendit pour cela à Hardewick, où il reçut le bonnet le 10 juillet 1693. Le sujet de l'acte qu'il soutint, a pour titre : *Disputatio de utilitate explorandorum excrementorum in ægris, ut signorum.*

A son retour, il se proposoit à être tout-à-la-fois ministre & médecin ; c'étoit aussi l'idée de son illustre ami Vandeberg : mais ayant appris à son arrivée à Leyde que le bruit étoit qu'il avoit embrassé le spinosisme, & ses amis n'ayant pu réussir à le justifier de cet odieux reproche, il laissa au temps à détruire ce préjugé. Cependant il se détermina à abandonner le projet d'être en même-temps ministre & médecin. Il s'en tint au dernier parti & s'y livra tout entier, regardant la médecine comme un pays plus tranquille pour lui, & où la malice de ses adversaires auroit moins d'occasions de l'attaquer.

Ses commencemens ne furent pas heureux ; sa pratique ne rendit point d'abord autant que son habileté sembloit le lui promettre. Il ne se découragea point ; au contraire, donnant à ses livres l'heureux loisir dont il jouissoit, il amassa ces trésors de science qui lui ont acquis dans la suite tant de gloire & de fortune : son mérite fut reconnu. Cependant ses amis songeoient à le faire entrer dans le corps de l'université de Leyde ; ils réussirent. Le 18 mai 1701, *Boerhaave* fut nommé à la chaire de théorie à la place du célèbre *Drelincourt*, dont il soutint & surpassa bientôt la réputation. Il préluda par un discours, où il recommande fortement la doctrine d'Hippocrate, alors presque abandonnée. *Boerhaave* prouva que jamais homme n'avoit pénétré plus avant qu'Hippocrate dans les secrets de la nature ; que ses règles, pour connoître & distinguer les maladies, que ses remèdes, pour les guérir, étoient conformes à l'expérience ; & il parla sur ce sujet avec tant de force, qu'on n'osera plus disputer à Hippocrate ce surnom de divin, que nos pères lui ont donné, & qu'il mérite à tant de titres.

Ce discours prononcé en l'honneur d'Hippocrate, & encore plus la profondeur des leçons du nouveau professeur, lui acquirent en peu de temps une si grande renommée, que l'académie de Groningue lui offrit une chaire de médecine en 1703 ; mais sur son refus, de l'avis de Vandeberg, qui ne manquoit jamais l'occasion d'avancer son ami, les curateurs de l'université de Leyde lui promirent la première place vacante. En attendant, ils augmentèrent ses appointemens, pour le dédommager de ce qu'il perdoit par zèle & par attachement à son corps. C'est à ce sujet qu'il prononça, le 24 septembre de la même année, un second discours sur l'usage & la nécessité des méchaniques dans la médecine : *De usu ratiocinii mechanici in medicina.*

Le zèle & le succès avec lesquels *Boerhaave* remplissoit sa chaire, sous le titre de simple lecteur, le fit nommer professeur en médecine & en botanique à la place d'Hotton. Le décret de sa nomination est du 18 février 1709 ; son discours inaugural du 20 mars suivant a pour titre : *Oratio quâ repurgatæ medicinæ facilis asseritur simplicitas.* Ce fut dans la vue de s'attacher de plus en plus un homme de ce mérite, que l'académie de Leyde ajouta la chaire de botanique à celle de médecine. On connoissoit déjà ses talens pour remplir celle-ci, & l'on s'attendoit bien qu'il feroit honneur à celle-là ; mais on fut surpris de trouver en lui un nouveau Tournefort. Il augmenta bientôt du double le nombre des plantes du jardin.

En 1714, il fut nommé recteur de l'université. Peu de temps après, le 8 août de la même année, il fut fait professeur du collège-pratique à la place de Bidloo. Mais outre ses leçons ordinaires, il en donnoit deux fois la semaine à l'hôpital sur les maladies régnantes, tant pour le soulagement des pauvres malades, que pour l'utilité des élèves.

Il prononça, à la fin de son rectorat, un discours

sur le doute qu'il faut tenir pour découvrir la vérité en physique : *De comparando certo in physicis.*

Le 21 septembre 1718, *Boerhaave* fut encore chargé de remplir la chaire de chymie, vacante par la mort du professeur Lemort. C'est ainsi qu'un seul homme suffisoit à tant d'emplois, dont il s'acquittoit avec distinction. Jettons un coup-d'œil sur lui en qualité de professeur, & voyons quelle fut sa méthode dans les leçons qu'il a données sur presque toutes les parties de la médecine. Peignons-le d'après le docteur Maty, qui parle ainsi de lui dans son *Eloge critique :* « L'affluence de ses disciples justifia l'empressement » de ses Mécènes ; & il n'est presque plus besoin de » dire que *Boerhaave* eut des étudians de divers, des » plus reculés, & même des plus barbares climats de » l'Europe. Le lieu où il donnoit ses leçons, contenoit à peine ceux qu'un desir d'instruction ou un » simple motif de curiosité y attiroit. On étoit obligé » de se presser, & de venir une demi-heure à l'avance pour s'assurer une place, & ceux qui étoient » moins diligens, devoient toujours se tenir debout. » C'étoit à un tel auditoire que *Boerhaave* donnoit » ses leçons les quatre premiers jours de la semaine. » Cet homme, si plein d'idées sublimes, savoit là se » mettre à la portée de tous ses auditeurs, fournissant » une preuve illustre, que les sciences ne sont épineuses que par la manière dont elles sont enseignées. » Si l'on excepte ses cours de chymie, jamais il ne » se servoit de cahiers, & cependant, jamais il » ne se trouvoit embarrassé ; jamais il ne devenoit » obscur. Ses leçons étoient toujours parfaitement » liées, & tous les ans, les mêmes pour les choses, » quoique variées pour le tour & l'expression. Il » commençoit par les principes les plus simples, y » conformoit ses termes & ses gestes, & varioit continuellement son style, selon la nature des sujets. » Il suivoit avec exactitude l'ordre de ses matières, » & paroissoit ainsi apprendre lui-même avec ceux » qu'il instruisoit. Il s'insinuoit dans leur esprit, & » par la gravité de son action, & par le tendre intérêt qu'il paroissoit prendre à leurs progrès. On » comprenoit facilement, & on pouvoit retenir longtemps ce qui sembloit ne lui rien coûter à digérer » & à énoncer. Les applications fréquentes & d'ordinaire justes, qu'il faisoit des passages d'auteurs, » & sur-tout des poëtes anciens, ne contribuoient pas » peu à éclaircir, ou du moins à égayer ses sujets. Il » ne manquoit non plus jamais de comparaisons familières, ou d'histoires particulières, qui, en lui » servant d'exemples ou de preuves, réveilloient l'attention de ses auditeurs, & leur rendoient faciles » l'intelligence & le souvenir de ses leçons. Je puis » assurer que jamais on n'en sortoit, sans se sentir » pénétré d'une satisfaction intime, fruit de l'augmentation des connoissances qu'on venoit d'acquérir. Suivez maintenant ce grand homme occupé, » dans le cours d'une journée, à donner une heure » l'été dans le jardin académique, à la démonstration » des plantes, & l'hiver dans le laboratoire, aux » opérations de la chymie ; une autre dans l'auditoire » public, à l'explication de quelque matière curieuse, » soit de médecine, soit même quelquefois de philosophie ; & deux autres à ses cours sur la théorie & sur » la pratique de la médecine. Représentez-vous cet » homme assidu à tous ces exercices, remplacer les » jours que des solemnités, soit publiques, soit particulières, le forçoient de perdre, en y substituant » ceux dans lesquels il étoit libre. Non content de » ces travaux, il en sollicitoit lui-même de nouveaux. » Il obtint que l'on r'ouvrit un hôpital de malades qui » avoit long-temps été fermé aux étudians. Quoique » cet hôpital fût très-peu considérable en lui-même, » & par le nombre & par la qualité des maladies qu'il » y avoit à traiter, il le devint extrêmement par les » leçons de *Boerhaave*, qui venoit deux fois par semaine y visiter les malades, en présence de ses disciples : c'étoit en effet dans ces exercices qu'éclatoit » principalement sa capacité. Pour se rendre utile à » ses auditeurs, il leur faisoit, au lit des malades, » l'application de ses principes, & sur-tour de sa méthode. Il leur détailloit d'abord toutes les circonstances de la vie de ceux qu'il s'agissoit de guérir, » telles qu'il avoit pu les découvrir, & sous le point » de vue qui pouvoit les faire servir à son but. Il » leur faisoit ensuite remarquer avec soin tous les » symptômes du mal, dont ils étoient spectateurs, » & leur montroit l'usage qu'il falloit faire de ces » signes. De ces principes, sur lesquels il s'étendoit » le plus, il passoit à la recherche de la cause qui produisoit tous ces effets. Il découvroit ainsi (si la » chose étoit possible) le genre de la maladie présente ; il passoit ensuite au prognostic qu'on pouvoit » faire des suites qu'elle auroit. Ce prognostic étoit en » général fondé sur ces deux principes ; le degré de » violence des symptômes, & celui de vigueur des » fonctions. Par le premier, il déterminoit l'effort du » mal, & par le second, les forces de la nature pour » y résister ; en un mot, ce qu'il y avoit à craindre » & à espérer. Les indications résultoient nécessairement de tout ceci : on découvroit ce qu'il falloit » faire, pour s'opposer à la nature du mal ; s'il y » avoit quelque symptôme pressant, ce qui pouvoit » l'adoucir ; & enfin ce qui pouvoit aider & soutenir » la nature. Les remèdes répondoient à cette indication, & par le succès, dont ordinairement ils » étoient suivis, les étudians se voyoient animés à » se régler un jour sur une pratique aussi méthodique » & aussi raisonnée. Voilà une partie des soins que » notre maître se donnoit pour nous. Un homme si » capable d'enseigner, & si disposé à le faire, n'a-t-il pas dû former, pour la postérité, des médecins qui, en suppléant à sa perte, la fissent par » cela même d'autant plus regretter ? »

Il fut cependant reçu, par l'académie des sciences de Paris, associé étranger en 1728, à la place du comte de Marsigli. Deux ans après la mort de Freind, arrivée en la même année 1728, la société royale de Londres lui fit le même honneur. Tant que ce savant

médecin anglois a vécu, jamais *Boerhaave* ne put être reçu dans cette société, parce que Freind en étoit président, & qu'il n'avoit pas pour notre auteur toute l'estime qu'il méritoit, sans qu'on ait pu en pénétrer le motif. Il est vrai que le médecin hollandois ne fit aucun pas; mais tous ses amis parloient, & ils n'étoient point écoutés.

Tandis qu'il se livroit tout entier aux pénibles fonctions d'instruire, son corps ne pouvant plus résister à tant de fatigues, succomba : ce fut au milieu du mois d'août 1722; la goutte se joignit à une paralysie qui le rendit perclus de deux jambes, & il souffrit pendant cinq mois des douleurs extrêmes, avec une patience admirable. Etant retombé sur la fin de 1727, & même en 1729, il se démit de ses places de professeur en botanique & en chymie, ne se réservant que son collège-pratique.

En 1730, il fut nommé une seconde fois recteur. Suivant l'usage, il prononça, en quittant cet emploi, un discours *de honore medici servitute*, qui paroît audessus de tous ceux qu'il ait jamais prononcés. Son but dans cette harangue, comme dans celle du méchanisme des corps, est de prouver la nécessité de l'étude de la nature; que l'art de guérir les maladies n'est jamais plus puissant, que lorsque le médecin est soumis à la nature, & qu'il se borne à en être le fidèle ministre; que l'honneur du médecin, comme du chirurgien, est de se rendre humble serviteur de cette souveraine.

Boerhaave étoit naturellement d'une complexion forte; l'éducation qu'il avoit reçue, la promenade à pied, l'exercice à cheval qu'il aimoit beaucoup, les viandes sèches, solides, le pain sec, bien fermenté, le biscuit même, dont il faisoit sa nourriture ordinaire, & qu'il recommande tant à ceux qui ont les fibres lâches & qui sont sujets aux aigreurs; toutes ces choses avoient encore augmenté la vigueur de son tempérament : mais à force de travailler, tant d'esprit que de corps, il tomba dans un dépérissement considérable. Sa dernière maladie commença par une difficulté de respirer, qui augmenta toujours peu-à-peu; en 1738, il sentit un battement d'artères inégal, & d'une violence extraordinaire au côté droit du cou, qu'il attribua à un polype, & en conséquence à une dilatation de vaisseaux entre le cœur & les poumons. Comme il étoit fort replet, il étouffoit au moindre mouvement qu'il se donnoit; & ces étouffemens étoient si continuels & son pouls si intermittent, qu'il étoit incapable de tout exercice. Ce qui l'incommodoit le plus, c'est que sa respiration sembloit s'arrêter dès qu'il vouloit prendre du repos, en sorte qu'il étoit obligé de combattre contre le sommeil, par la crainte d'être étouffé. C'est ainsi qu'il en écrivit lui-même à un de ses amis de Londres, dans une lettre qui est du 8 septembre, quinze jours avant sa mort. Les maux ordinaires accablent les esprits foibles; ceux mêmes qui paroissent forts, se laissent abattre à de plus grands maux. *Boerhaave*, tranquille au milieu de ses souffrances, prenoit sur lui de consoler sa famille & ses amis affligés, & conserva ce calme juqu'à la fin. Les pieds s'enflèrent, le ventre devint plus douloureux, la respiration fut prodigieusement embarrassée, le délire survint, la raison se troubla, ce qu'il y eut de mortel s'éclipsa peu-à-peu, & ce grand médecin rendit enfin les derniers soupirs le 23 septembre 1738, âgé de 70 ans, moins trois mois & dix jours. Il laissa à sa fille unique pour la valeur de deux millions de florins de biens, lui qui avoit été long-temps obligé de donner des leçons de mathématiques pour subsister.

On a la vie de *Boerhaave* écrite de différentes mains. Albert Schultens fut le premier qui la publia à Leyde en 1738, *in-quarto*. Elle a paru dans les mémoires de l'académie royale des sciences de Paris, année 1738. Burton l'écrivit en 1743, & elle fut réimprimée en 1747, *in-octavo*, avec quelques lettres à Mortimer, docteur en médecine & secrétaire de la société royale de Londres. La quatrième est du docteur Mary qui l'a composée avec beaucoup d'impartialité, sous le titre d'*Essai sur le caractère du grand médecin*, ou *Eloge critique de Boerhaave*. Leyde, 1747, *in-octavo*. On y trouve l'image de son cœur & de son esprit. Jamais on ne vit un ami plus tendre & plus sincère. Il n'étoit point soupçonneux, il ne jugeoit mal de personne; au contraire, il interprêtoit tout en bien. Il ne se mettoit jamais en colère, quelque raison qu'il parût en avoir; ses conseils étoient sages & modérés, la paix & encore la paix. Il a eu des ennemis, le mérite n'en donne-t-il pas toujours? Mais il les forçoit à se taire par ses bienfaits. S'il trouvoit de ces esprits opiniâtres, incapables de se rendre, il s'expliquoit publiquement sur leurs accusations; après quoi il restoit tranquille, content du témoignage de sa conscience. Souvent il ne répondoit rien; il étoit persuadé que c'étoit trop honorer la calomnie, que d'y répondre; il la comparoit à ces étincelles qui s'éteignent d'elles-mêmes, quand on ne les relève pas. Il ne vantoit jamais ses ouvrages, & il ne parloit de lui qu'avec une vraie modestie, & non avec cette fausse humilité qui cherche les louanges. Il étoit compatissant & très-charitable envers les pauvres; il les assistoit le plus secretement qu'il pouvoit. Il n'étoit cependant rien moins que prodigue; on l'eût même peut-être soupçonné de donner dans l'extrémité contraire; car au milieu de l'abondance & dans le sein des plus grandes richesses, il vivoit chez lui avec la médiocrité du philosophe. Il ne mangeoit chez personne, & personne ne mangeoit chez lui; ç'eût été trop se livrer, ou s'exposer à perdre un temps précieux. Génie supérieur, philosophe inébranlable, l'adversité & la prospérité ne causoient aucune altération dans son ame; aussi tranquille à la mort de son père, quand il manqua de tout, que lorsqu'il se vit un des plus riches particuliers de sa république. Mais sa vertu favorite étoit la reconnoissance; jamais cœur ne fut plus pénétré de ce sentiment qui fait tant d'honneur à l'humanité. Telle étoit la reconnoissance de *Boerhaave* envers son frère, envers Vandeberg & Van-Alphen, ses illustres protecteurs, qu'il n'en

parloit qu'avec un zèle, une effusion, une chaleur de sentiment qui marquoit si véritablement sa gratitude; que son cœur sembloit passer sur ses lèvres.

On a dépeint *Boerhaave* d'une taille au-dessus de l'ordinaire & bien proportionnée, d'un tempérament fort & robuste. Son maintien étoit simple, décent, vénérable, & sur-tout depuis que l'âge avoit blanchi ses cheveux. Il avoit l'air mâle, l'œil vif, le regard perçant, le nez un peu relevé, la couleur vermeille, la voix agréable, la physionomie douce & prévenante, quelque chose d'humain & en même-temps de majestueux, une gravité aimable, une gaieté modeste, en un mot, il ressembloit assez au portrait que nous avons de Socrate; c'étoit les mêmes traits, mais plus adoucis & plus rians. Orateur éloquent, il déclamoit avec dignité & avec grace; il enseignoit avec méthode & avec précision; personne ne se lassoit de l'entendre. Quelquefois la raillerie assaisonnoit ses discours; mais c'étoit une raillerie fine & ingénieuse, qui n'étoit propre qu'à égayer les matières dont il parloit, sans avoir rien de mordant ni de satyrique. Ennemi de tout excès, il regardoit une joie honnête comme le sel de la vie. Le matin & le soir, il les consacroit à l'étude : il donnoit au public une partie du temps qui s'écouloit entre deux : le reste étoit pour ses amis & pour le plaisir. Tant que sa santé le lui permit, il montoit régulièrement à cheval. Quand elle commença à lui interdire cet exercice, il se promenoit à pied; & de retour chez lui, la musique, dont il étoit grand amateur, achevoit de lui faire passer des momens délicieux; où il reprenoit des forces pour le travail.

Il garda long-temps le célibat. Ce fut à quarante-deux ans qu'il épousa, le 16 septembre 1710, Marie Drolenvaux, demoiselle d'un mérite accompli, fille unique de cet Abraham Drolenvaux, échevin de la ville de Leyde, à qui il dédia ses institutes. Le 19 mars 1720, *Boerhaave* eut, pour premier fruit de son mariage, une fille qui fut nommée Marie-Jeanne; c'est la seule qui vécut de quatre enfans qui lui vinrent.

Après avoir envisagé ce médecin du côté du caractère, considérons-le du côté des langues & des sciences. Il savoit le hollandois, l'allemand, le françois, l'anglois, l'Italien, l'espagnol, le latin, le grec, l'hébreu & le chaldéen. Il nous a laissé des ouvrages sur toutes les parties de la médecine; sur l'anatomie, sur la physiologie, la pathologie, le diagnostic, le prognostic, la cure des maladies, tant chirurgicales que médicinales, la matière médicale, la botanique & la chymie; & ces ouvrages passeront pour des chefs-d'œuvres. Quant à la pratique, il n'employoit que des remèdes simples, autant qu'il étoit possible; mais il poussoit quelquefois la saignée jusqu'à la foiblesse, & se servoit des émétiques & des purgatifs les plus forts. Sydenham étoit son modèle pour les maladies aiguës, dans la cure desquelles il rappella l'usage des acides. Dans les maladies chroniques, il louoit beaucoup les frictions, & il n'étoit pas sans espérance que l'on trouveroit un jour quelques spécifiques pour les unes & pour les autres.

Tel a été l'homme à qui la ville de Leyde a élevé un monument dans l'église de Saint-Pierre; on y remarque la noble simplicité qui distinguoit cet Hippocrate moderne. C'est une urne sur un piedestal de marbre noir; six têtes, dont quatre figurent, les quatre âges de la vie, & deux des sciences dans lesquelles *Boerhaave* excelloit, forment un groupe qui sort entre l'urne & son appui. Le chapiteau de cet appui est entouré d'une draperie de marbre blanc, où l'artiste a ingénieusement représenté les divers emblêmes des maladies & de leurs remèdes. Au-dessus, sur la face intérieure du piedestal, est un médaillon portant *Boerhaave* en cheveux gris : on voit, à l'extrémité du cadre, un ruban qui renferme la devise favorite de ce savant : *Simplex sigillum veri*, la vérité toute nue. On lit plus bas sur cette même face : SALUTIFERO *BOERHAAVII* GENIO SACRUM.

Voici le catalogue de ses ouvrages, d'après ce qu'il dit lui-même dans la préface de sa chymie :

Oratio de utilitate explorandorum excrementorum corporis humani. Harderovici, 1693, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1742, *in*-8.

Oratio de commendando studio Hippocratico. Lugduni Batavorum, 1701.

Il y condamne toute hypothèse en matière de physique, & soutient que nous ne savons rien de précis sur la nature des corps, que ce que nous apprenons par le moyen des sens & de l'expérience. Il admet d'ailleurs tous les écrits d'Hippocrate comme vrais & légitimes; mais un de ses plus célèbres disciples n'a pas été de son avis. (*Voyez* l'article HALLER.)

Oratio de usu ratiocinii mechanici in medicina. Ibidem, 1703, *in*-4. 1709, *in*-8.

L'auteur ramène à la méchanique toutes les explications de physiologie. Il admet dans l'homme une machine hydraulique, dont le cœur est le piston, & il s'efforce de renverser l'opinion de ceux qui supposent des fermens généraux ou particuliers. Il trouve la cause des sécrétions dans la différente vîtesse des liqueurs qui circulent dans l'organe secrétoire. Il parle de l'anastomose des vaisseaux lympathiques avec les vaisseaux sanguins, & il entrevoit la cause de l'inflammation dans le passage du sang artériel dans les vaisseaux lympathiques. C'est dans cette pièce qu'il prouve l'existence des artères lympathiques, dont on a depuis attribué la découverte à Vieussens. Cet ouvrage a été attaqué par un anonyme, dans un écrit intitulé : *Ratiocinii mechanici abusus in Medicina & impotentia*, sous le faux nom de Fribourg, 1719, *in*-8.

Le systême méchanique de *Boerhaave* s'est soutenu environ vingt ans après sa mort; il n'a plus de partisan.

Oratio quâ repurgatæ medicinæ facilis asseritur simplicitas. Leidæ, 1709, *in*-4.

Il y démontre que rien ne peut mieux abréger & simplifier l'étude de la médecine, que d'en bannir les hypothèses & de la réduire à l'observation.

Oratio de comparando certo in physicis. Lugduni Batavorum, 1715, *in*-4.

En voulant pénétrer dans la nature des choses qui nous sont inconnues, on se jette dans des systêmes qui nous éloignent d'autant plus du vrai, que souvent ils sont contredits par l'expérience & par les sens. C'est sur quoi roule principalement ce discours, où *Boerhaave* s'élève contre ces philosophes qui veulent déduire de leur imagination la cause des effets, sans consulter la marche de la nature.

Oratio de chemia suos errores expurgante. Ibidem, 1718, *in*-4.

Il y prouve que c'est par la chymie qu'il faut corriger les erreurs que la chymie elle-même a introduites dans la théorie & la pratique.

Oratio de vita & obitu clarissimi Bernharni Albini. Ibidem, 1721, *in*-4.

Oratio quam habuit quum botanicam & chemicam professionem publicè poneret. Ibidem, 1729, *in*-4. On y trouve plusieurs traits de sa vie.

Oratio de honore medici servitute. Ibidem, 1731, *in*-4. L'honneur du médecin consiste à suivre la nature dans sa marche.

Institutiones medicæ in usus annuæ exercitationis domesticos. Ibidem, 1708, 1713, 1720, 1727, 1734, 1746, *in*-8. *Parisiis*, 1722, 1737, 1747, *in*-12.

Il y a encore plusieurs autres éditions, & suivant Schultens, il y en a même une en arabe. M. de Haller a donné un commentaire de cet ouvrage, en sept volumes *in*-4. La Mettrie a mis le livre de *Boerhaave* en françois, sous le titre d'*Institutions & aphorismes*. Paris, 1743, 8 vol. *in*-12.

Jamais ouvrage n'a procuré plus de réputation à son auteur que celui dont on vient de donner le titre. *Boerhaave* le composa à l'usage de ses disciples, pour leur servir de guide dans les leçons qu'il leur donnoit sur la théorie de la médecine. On y remarque une grande lecture des principaux auteurs, une critique sage de leurs travaux, & un choix judicieux de leurs découvertes. Vésale, Eustachi, Stenon, Lower, Borelli, Malpighi, Cowper, Ruysch, Leeuwenhoeck, lui ont fourni les descriptions & les observations dont cet ouvrage est rempli.

En fait d'anatomie, *Boerhaave* a souvent été obligé de penser d'après autrui, parce que dans le temps de ses premières études, il eût peu d'occasions d'assister aux démonstrations. Il paroît même que son goût l'entraînoit plus, dans sa jeunesse, vers les expériences chymiques, que vers les dissections anatomiques.

Cet auteur ne se ressemble point en tout. Lorsqu'il s'agit de la botanique, il décrit des plantes qu'il a vues. Dans sa chymie, il rapporte ses propres opérations. Lorsqu'il parle de la physique, l'expérience & le raisonnement sont presque ses seuls guides. Mais dans l'anatomie, il hésite quelquefois, il s'en fie au témoignage d'autrui; & si de temps en temps il corrige les auteurs qu'il suit, en les comparant les uns avec les autres, il tombe dans ces légers défauts, qu'il est si difficile d'éviter dans un ouvrage de la nature du sien.

Aphorismi de cognoscendis & curandis morbis, in usum doctrinæ domesticæ. Lugduni Batavorum, 1709, 1715, 1728, 1734, 1742, *in*-12. *Parisiis*, 1720, 1726, 1728, 1747, *in*-12. *Lovanii*, 1751, *in*-12, avec le traité *de Lue Venerea*. En anglois, 1735. En françois, Rennes, 1738, *in*-12.

Les aphorismes de *Boerhaave* sont écrits à l'imitation de ceux d'Hippocrate, mais peut-être dans un meilleur goût. Il s'agissoit de faire, pour la pratique de la médecine, ce qui avoit été fait pour la théorie, je veux dire, de ranger les diverses maladies du corps humain dans un ordre simple & facile, de les expliquer par des principes clairs & certains, & d'indiquer les méthodes les plus sûres pour la guérison. Chacun de ces articles étoit nécessaire pour faire un systême méthodique, & aucun d'eux n'étoit facile. Cependant *Boerhaave* les a remplis. On trouve dans son ouvrage une description concise, mais nette & circonstanciée de la plupart des dérangemens du corps humain, de leurs symptômes, de leurs suites & de leur guérison. L'auteur commence par déterminer quels sont les maux les plus simples, à la connoissance desquels il nous soit possible d'arriver, & de combinaison en combinaison, il passe par degrés aux plus compliqués. Il en fait remarquer la liaison & les rapports, en décrit les signes & les effets, en déduit les causes, & indique enfin la méthode qui lui paroît la meilleure pour les guérir. L'attachement à des hypothèses incertaines, ou à des spécifiques mystérieux, est évité scrupuleusement, & l'on ne cesse d'y montrer les inconvéniens de l'un & de l'autre. Le style de ce livre est pur, mais laconique; l'ordre en est naturel, mais précis. On n'y trouve rien d'inutile, point d'expressions superflues, ni de circonstances déplacées. Chaque mot renferme un sens; chaque chose conduit au but. Les symptômes préparent aux effets, & les indications résultent des uns & des autres.

Cet ouvrage a été vivement attaqué par Bordeu, qui reprochoit à *Boerhaave* de l'avoir fait avant que d'avoir pratiqué la médecine. On peut reprocher à Bordeu d'avoir composé son traité du pouls sur les livres, avant que d'avoir rassemblé assez d'observations pour appuyer sa doctrine, qui, malgré la sensation qu'elle a faite, lorsqu'elle parut, est aujourd'hui tout-à-fait abandonnée.

Index

Index plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo reperiuntur. Leidæ, 1710, 1718, *in*-8.

Libellus de materie medicâ & remediorum formulis. Londini, 1718, *in*-8. *Leidæ*, 1719, 1727, 1740, *in*-12. *Parisiis*, 1720, *in*-12. *Francofurti*, 1720, *in*-12. *Lovanii*, 1750, *in*-12. En françois, Paris, 1739, 1756, *in*-12.

Index alter plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo aluntur. Leidæ, 1720, *in*-4. avec fig. *Ibidem*, 1727, trois volumes *in*-4. avec fig.

Dans cette édition, qui est considérablement augmentée & réformée sur celle de 1710, il distribue les plantes suivant la méthode d'Herman, célèbre professeur de botanique, mort à Leyde en 1695; il y donne encore l'histoire des directeurs du jardin de cette ville.

Epistola pro sententia Malpighiana de Glandulis ad clarissimum Ruyschium. Lugduni Batavorum, 1722, *in*-4.

On y a joint une lettre de Ruysch à *Boerhaave* sur le même sujet. Il adopte l'opinion de Malpighi sur la structure des glandes. Il accuse Ruysch de forcer, par l'injection, les vaisseaux à se dilater plus qu'ils ne le sont dans l'état naturel, & d'effacer ainsi les follicules des glandes. On trouve, dans cette lettre, la description des sinus muqueux de la membrane pituitaire.

Atrocis nec descripti priùs morbi historia, secundùm medicæ artis leges conscripta. Lugduni Batavorum, 1724, *in*-8.

Il s'agit de la rupture de l'œsophage, à la suite du vomissement.

Atrocis, rarissimique morbi historia altera. Ibidem, 1728, *in*-8.

Une tumeur adipeuse, logée dans la poitrine, avoit prodigieusement dilaté le cœur du malade. Il en donne l'histoire.

Tractatus medicus de lue aphrodisiaca, præfixus aphrodisiaco. Lugduni Batavorum, 1728, 1731, 2 vol. *in-fol.*

Cette édition comprend la collection *de Morbis venereis*, publiée à Venise en 1566, 1567, 2 vol. *in-fol.*, & réimprimée en 1599, par les soins de Louis Luisini. *Franekeræ*, 1751, *in*-8. C'est uniquement le traité de *Boerhaave*, qui a encore paru sous ces titres: *Commentarii novi de lue venerea. Londini*, 1728, *in*-8.

Systême de Boerhaave *sur les maladies vénériennes.* Paris, 1735, *in*-12. par La Mettrie.

Elementa chemiæ quæ anniversario labore docuit in publicis privatisque scholis. Parisiis, 1724, 2 vol. *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1732, 2 volumes *in*-4. *Parisiis*, 1733, 1753, 2 vol. *in*-4. avec les opuscules de l'auteur.

La Mettrie a donné un précis de cet ouvrage, sous le titre d'*Abrégé de la théorie chymique tiré des écrits de* Boerhaave. Paris, 1741, *in*-12. Il y a encore d'autres éditions en françois: La Haye, 1746, *in*-8. par M. Allamand, professeur à Leyde. Amsterdam, 1752, 2 vol. *in*-8. Paris, 1754, 6 vol. *in*-12. Un anonyme a donné l'abrégé de cet ouvrage en anglois, Londres, 1732, *in*-8. avec des notes critiques, auxquelles Rogers a répondu au nom de *Boerhaave*. Encore en anglois, Londres, 1735, *in*-4. par Thimothée Dallowe; Londres, 1741, *in*-4. par Pierre Shaw.

Ce traité est regardé, avec raison, comme le chef-d'œuvre de *Boerhaave*. On y remarque les vues de l'auteur pour débarrasser la chymie des entraves de l'empirisme, & la ramener au point d'utilité que peuvent en attendre la médecine, la physiologie & la physique.

A ces ouvrages, on peut ajouter les suivans qui sont également de *Boerhaave*, soit qu'il les ait publiés lui-même, soit qu'ils aient été publiés par d'autres, après ce qu'il en avoit dicté.

Tractatus de peste. 1728.

Observata de argento vivo.

On trouve ces observations dans les transactions philosophiques, n°. 430.

Consultationes medicæ, sive, sylloge epistolarum cum responsis. Hagæ Comitis, 1744, *in*-8. *Gottingæ*, 1744, 1751, *in*-12. *Londini*, 1744, *in*-8. *Parisiis*, 1755, *in*-12. En anglois, Londres, 1745, *in*-8.

Prælectiones publicæ de morbis oculorum.

L'auteur les dicta en 1708. Haller les fit imprimer à Gottingue en 1746, *in*-8., sur une assez mauvaise copie de J. Rodolphe Zwinger; mais il en donna une meilleure édition dans la même ville en 1750, *in*-8., sur le manuscrit de Laurent Heister. Cet ouvrage a aussi paru à Venise en 1748, *in*-8, & à Paris en 1749, *in*-8., avec toutes les fautes de la première édition de Gottingue. Il a encore été imprimé en françois, Paris, 1750, *in*-8. Les éditions de Leyde, 1751, 2 vol. *in*-8.; de Francfort, 1762, 2 vol. *in*-8. sont en latin.

Introductio in praxim clinicam, sive, regulæ generales in praxi clinica observandæ. Lugduni Batavorum, 1740, *in*-4.

On y trouve de grands détails sur la manière dont le jeune médecin doit se conduire dans la pratique.

Voici maintenant la liste des éditions procurées par *Boerhaave*, auxquelles il a presque toujours ajouté une préface.

Nicolai Pisonis selectiores observationes. Lugduni Batavorum, 1718, *in*-4.

Opera anatomica & chirurgica Andreæ Vesalii. Lugduni Batavorum, 1725, 2 vol. *in-fol.* avec fig. B. S. Albinus a aussi contribué à cette édition.

S. Vaillant Botanicon Parisiense, ou dénombrement des plantes des environs de Paris, Leyde, 1727, *in-fol.*

Bellinus de urinis & pulsibus. Lugduni Batavorum, 1730, *in*-4.

Prosper Alpinus de præsagienda vitâ & morte. Ibid. 1733, *in*-4.

Aretæus de causis, signisque morborum, eorumque curatione. Ibidem, 1731, *in-fol.*

N. Pisonis de cognoscendis & curandis morbis. Ib. 1736, *in*-4.

Swammerdam de historia insectorum. Ibidem, 1737, 2 vol. *in-fol.* avec fig. Gaubius en est le traducteur.

Boerhaave dédia ses institutions de médecine à Abraham Drolenvaux, son beau-père, pour le remercier de lui avoir donné une bonne femme. Un fait remarquable sur ce traité, c'est qu'un moufti l'a traduit en arabe, & qu'on l'a imprimé à Constantinople. Les *aphorismes* sont aussi traduits en arabe. Nous avons l'obligation à Van Swieten, premier médecin de la cour de Vienne, d'un commentaire pour l'intelligence de ces aphorismes.

Le traité *de Materia Medica*, doit être bien distingué d'un autre livre qui a été donné par quelques-uns de ses écoliers, sous ce titre : *De viribus medicamentorum.* Devaux, chirurgien de Paris, l'a traduit en françois, croyant qu'il étoit réellement de *Boerhaave;* mais le volume *de Materia Medica* ne lui ressemble point. Celui-ci ne contient que des formules de remèdes qui ont tant de rapport avec les *aphorismes*, qu'on ne peut guères séparer ces deux ouvrages : le traité *de viribus medicamentorum*, ne présente que des raisonnemens.

Le catalogue raisonné des plantes du jardin de l'académie de Leyde, qui parut en 1720, est le double de celui qu'on imprima en 1710, parce que dans cet espace de temps le nombre des plantes s'augmenta considérablement, sous la direction de *Boerhaave.*

Plus heureux que Malpighi, le prince des observateurs, *Boerhaave* remit en honneur le sentiment sur les glandes, qui paroissoit abandonné ; il faut voir son épître à son ami Ruysch, avec qui il alloit tous les ans passer une partie de ses vacances à Amsterdam. L'édition des œuvres de Vésale, qu'il donna en 1725, suffiroit seule pour le faire connoître avantageusement du côté de l'anatomie & de la chirurgie, si ses instituts, ses leçons, & la profondeur avec laquelle il a écrit dans ses aphorismes sur les principales maladies chirurgicales, ne décidoient encore pour lui d'une façon plus heureuse. Il est vrai qu'il partagea l'honneur de ce travail avec Albinus ; mais ce fut lui qui en conçut & dirigea le projet, & qui se chargea en particulier de la vie de Vésale.

La description de l'étrange maladie du baron de Wassenaer est de 1724; & celle de la maladie du marquis de Saint-Alban de 1728. En cette année parut son traité sur la peste, ouvrage qu'on trouve à la tête des écrits composés en ce temps-là, à l'occasion de la peste de Marseille. Lorsque cette cruelle maladie attaqua la ville de Leyde, *Boerhaave* prit de si bonnes mesures & donna des conseils si efficaces, qu'il la délivra de ce fléau ; mais victime de son zèle, il en fut lui-même attaqué. Il se sentit à peine pris de la contagion, qu'il envoya chercher ses confrères, leur fit écrire par ordre tous les accidens actuels & futurs de cette maladie, & les moyens de remédier à chacun en particulier, quand sa tête seroit attaquée. On suivit de point en point la cure marquée, & elle eut tout le succès que le malade attendoit.

Il donna en 1731, la magnifique édition d'Aretée de Cappadoce sur les causes, les signes & les remèdes des maladies, & il profita, à cette occasion, des lumières de Jean van Groemuld, aussi profond jurisconsulte que savant médecin. Ces deux grands hommes, que la vertu & les mêmes études unirent ensemble, avoient résolu de donner au public la bibliothèque des médecins grecs ; mais ce dessein n'a point été exécuté, & on ne sait ce qui l'a empêché de réussir.

Quant au mérite de *Boerhaave*, comme chymiste, pour bien l'apprécier, il faut lire les élémens de chymie qu'il donna en 1732 ; car ceux qui ont paru avant ce temps ne sont point de lui. Il ne seroit pas nécessaire d'en avertir, s'il ne l'avoit fait lui-même, en se plaignant de l'avarice & de l'intérêt sordide des libraires & de ses écoliers, qui, pour donner plus de succès aux compilations les plus ridicules, ne manquoient pas d'y mettre son nom. On ne sauroit croire combien ces livres supposés se sont multipliés. Il y a peu de professeurs célèbres dont les disciples n'aient publié les leçons ; mais toutes ont été désavouées, à causes des erreurs, des contradictions, des inepties même qu'elles renfermoient.

Les faux élémens de chymie, qui ont engagé *Boerhaave* à donner les siens, étoient regardées comme des leçons prises de sa bouche même : c'est pourquoi on en faisoit grand cas. Mais cet ouvrage n'est pas le seul qui ait paru sous son nom ; voici les titres d'autres livres qu'on lui a encore mal-à-propos attribués.

Praxis Medica. Londini, 1716, *in*-12.

De viribus medicamentorum. Parisiis, 1723, *in*-8. 1726, *in*-12, par Benoît Bourdon, 1740, *in*-12. *Venetiis*, 1730, 1753, *in*-12. En françois, par Devaux, Paris, 1729, *in*-12.

Cet ouvrage a été recueilli d'après les leçons qu'il a données en 1711 & 1712 sur l'action des médicamens.

Institutiones & experimenta Chemiæ. Parisiis, 1724, 2 vol. *in*-8.

Ces faux élémens de chymie ont été rassemblés sur ce que *Boerhaave* avoit dit sur cette science depuis 1718 & successivement jusqu'en 1724.

Methodus discendi Medicinam. Amstelodami, 1726, 1734, *in*-8. *Londini*, 1744, *in*-12. *Venetiis*, 1747, *in*-8.

Il avoit traité cet objet dans ses leçons pendant l'hiver de 1710. Le célèbre Haller a considérablement augmenté cet ouvrage. Il a conservé le texte de *Boerhaave*, mais il y a ajouté tant de notes, que d'un volume *in*-12. il en a fait deux *in*-4. qui ont paru à Amsterdam en 1751, sous ce titre : *Hermanni* Boerhaave, *viri summi, suique præceptoris, Methodus studii Medici emaculata & accessionibus locupletata.*

Historia Plantarum quæ in horto academico Lugduni Batavorum crescunt. Lugduni Batavorum, 1727, 2 vol. *in*-12., sous le nom de Rome. *Londini*, 1738, *in*-12.

Cet ouvrage a été recueilli des leçons que *Boerhaave* a données dans le jardin de Leyde depuis 1709 jusqu'en 1728. Il est mal dirigé ; on y trouve cependant quelques observations intéressantes sur la botanique.

Index Plantarum quæ in horto Leidensi crescunt, cum appendicibus & caracteribus earum desumptis ex ore clarissimi viri Hermanni Boerhaave. *Leidæ*, 1727, *in*-12.

Commentaria in Aphorismos de cognoscendis & curandis morbis. 1728, *in*-8., sous le nom de Padoue.

On y reconnoît l'esprit de *Boerhaave*, mais la diction de cet ouvrage est bien mauvaise.

Prælectio de calculo. Londini, 1740, *in*-4.

Les leçons qu'il donna en 1729, roulent sur cette matière.

Prælectiones academicæ de morbis nervorum, quas ex auditorum manuscriptis collectas edi curavit Jac. van Eems. Lugduni Batavorum, 1761, 2 vol. *in*-8. *Boerhaave* traita des maladies des nerfs dans ses leçons de 1730 & de 1735.

Le même ouvrage a reparu à Francfort, 1762, *in*-8.

En 1734, ce savant médecin envoya ses observations sur le vif argent à la société royale de Londres & à l'académie des sciences de Paris. Je ne parle point du livre de Swammerdam sur les insectes, qui est intitulé : *La bible de la nature.* C'est Gaubius, professeur de chymie à Leyde, qui l'a traduit en latin par le conseil, à la vérité, & peut-être avec les lumières de son protecteur *Boerhaave*, qui se chargea de l'édition & l'orna d'une magnifique préface. Je passerai encore sous silence ce nombre infini de lettres, de réponses à des consultations, de mémoires sur les maladies. Il reçut un jour de la Chine une lettre, dont l'adresse étoit : *A l'illustre* Boerhaave, *médecin en Europe.* Il semble par-là qu'on ait voulu faire sentir que personne, dans cette vaste partie du monde, ne pouvoit ignorer l'existence, la demeure & le mérite de ce médecin. Je ne dis rien de cet empressement avec lequel les rois & les princes, & tant d'autres personnes éminentes, attendoient ses réponses. Un homme de cette réputation pouvoit-il manquer d'être consulté de tous les coins de la terre ? Mais ce qui est surprenant, c'est que malgré le nombre infini de ses occupations, malgré son collège public, ses leçons particulières, & le temps qu'il donnoit aux malades & à ses ouvrages, il étoit très-exact à répondre de vive voix ou par écrit, en quelque temps que ce fût, laissant tout pour le service & l'utilité des particuliers. Tel étoit le haut degré de renommée auquel *Boerhaave* étoit parvenu depuis vingt ans ; sa maison étoit regardée comme le temple d'Esculape ; on y venoit de toutes parts, & chacun en sortoit satisfait. Une foule innombrable d'étudians en médecine accouroit de toute l'Europe à Leyde, pour apprendre, aux leçons de ce grand homme, les principes de leur art, ou pour perfectionner les connoissances qu'ils avoient acquises ailleurs. Il ne venoit personne à Leyde, d'un certain rang, qui ne se fît du moins un plaisir de faire visite à cet oracle de la médecine moderne ; des princes même lui ont fait cet honneur. Le Czar Pierre le Grand, qui acheta une partie des injections de Ruysch, entretint *Boerhaave*, en 1715, pendant plus de deux heures, & ne pouvoit se lasser d'admirer son beau génie & la vaste étendue de ses connoissances. François, duc de Lorraine, & depuis grand duc de Toscane & empereur, le visita pareillement. Telle fut la réputation du célèbre médecin dont je finis l'éloge : son nom subsistera toujours dans les fastes de son art, malgré tout ce que la critique & l'envie en ont dit.

Tant que *Boerhaave* a vécu, il n'a presque trouvé que des admirateurs de son savoir ; depuis qu'il est mort, on a cessé de l'estimer, on est passé jusqu'au mépris. Quelle perspective pour les grands médecins qu'on encense aujourd'hui !

On peut avoir exagéré l'éloge de ce médecin ; ses disciples peuvent avoir porté trop loin sa célébrité ; mais quand des hommes, tels que de Haller & Van Swieten, n'en parlent qu'avec respect & reconnoissance, peut-on ne pas se ranger de leur parti ?

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BOERNER, (Frédéric) docteur en médecine, professeur extraordinaire dans l'université de Wittemberg, membre des académies des curieux de la nature, de Gottingue, &c. naquit à Leipsic le 17 juin 1723, & mourut dans cette ville le 30 du même

mois 1761. On a de lui quelques ouvrages relatifs à l'histoire de la médecine, entr'autres celui intitulé :

Noctes Guelphicæ, sive, opuscula argumenti medico-litterarii, antehac separatim edita, nunc collecta revisa aucta, &c. Rostochii & Wismariæ apud Jos. Andr. Bergerum, & Jac. Boednerum. 1755, *in-8.* (289 pag.)

Dans cet ouvrage se trouvent,

1°. Des anecdotes sur Alexandre Benedicti, médecin d'Italie ;

2°. L'histoire de Jérôme Mercuriali, médecin d'Italie, & une notice de ses ouvrages ;

3°. Des recherches sur Saint-Côme & Saint-Damien, patrons des médecins ;

4°. La vie de Martin Pollichius, professeur de médecine à Wirtemberg ;

5°. Recherches sur Æmilius Macer ;

6°. Observations sur un passage mal entendu du traité d'Hippocrate, intitulé : *Jusjurandum ;*

7°. Notices de livres rares ;

8°. Discours sur la véritable origine de la médecine ;

9°. Discours sur Hippocrate, le plus parfait de tous les médecins. (M. Goulin.)

BŒUF ; *bos.* (*Hygiene.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre Ier, alimens.

Section Ire, animaux quadrupèdes.

Le *bœuf* est un jeune taureau qu'on a coupé, pour le rendre plus docile à la servitude, & l'engraisser plus facilement ; c'est peut-être de tous les animaux le plus intéressant pour l'homme, en ce qu'il rend à la terre autant qu'il en tire, en engraissant son pâturage, & en enrichissant son maître avant de servir à sa nourriture. Le *bœuf*, qu'on met au rang des animaux à pied fourchu, a environ sept pieds & demi de longueur sur quatre & demie de hauteur. Ainsi que les autres animaux ruminans, il n'a point de dents incisives à la mâchoire supérieure, mais à la place une espèce de bourrelet formé de la peau intérieure de la bouche, qui est fort épaisse en cet endroit. Chaque mâchoire a douze dents molaires, l'inférieure en compte huit incisives, & point de canines. On peut savoir les années par les nœuds annulaires des cornes, en prenant pour un an la pointe de la corne jusqu'au premier nœud, & pour un an de plus chacun des intervalles entre les autres nœuds. Ces cornes, ainsi que celles du taureau & de la vache, tombent à trois ans, & sont remplacées par d'autres qui sont permanentes.

Le *bœuf* a quatre estomacs ; le premier est la *panse*, l'*herbier* ou la *double* : on a donné au second, qui n'est véritablement que la continuation du premier, les noms de *réseau*, *bonnet* ou *chaperon* ; le troisième, bien distingué des deux premiers, & qui n'y communique que par un orifice assez étroit, est appellé *feuillet*, *millet*, *pseautier*, *mellier* ou *meullier*. Il est plus grand que le bonnet & plus petit que la *caillette*, qui est le quatrième estomac qu'on a encore nommé *franche-mulle*.

Le *bœuf* mange fort, vîte, & se couche ensuite pour ruminer ; ce qui désigne une espèce de renvoi des alimens, par la réaction du premier des estomacs sur les végétaux que l'animal a mangé. Lorsque ceux qui sont les plus secs & les moins triturés sont remontés par l'œsophage, le *bœuf* les remâche, les macère, les imbibe de nouveau de sa salive, & les rend plus faciles à digérer. A mesure que les alimens pénètrent dans les différens estomacs, ils acquièrent plus de décomposition & de disposition à se convertir en chile. On sait en effet que, tant que ces animaux têtent, & sont nourris de lait, ils ne ruminent pas ; & qu'ils ruminent bien plus en hiver, où on les nourrit avec des alimens secs, qu'en été, où ils paissent l'herbe tendre.

L'agriculture & les arts s'occupent des avantages qu'on peut retirer du bœuf & de ses différentes parties ; il nous suffit d'examiner comment il peut être utile à la nourriture de l'homme.

De toutes les chairs d'animaux, c'est celle qui est la plus généralement employée, & en même-temps une des meilleures, & dont les sucs sont les plus nourrissans. Sa viande est plus salutaire & plus agréable que celle du taureau, parce que les fibres de ce dernier sont plus dures, plus compactes & plus desséchées. La viande d'une vieille vache est dans le même cas ; elle est aussi très-dure & très-coriace, elle fournit beaucoup moins de suc ou de jus que le *bœuf.*

On emploie presque toutes les parties du *bœuf* comme nourriture. On le mange bouilli, rôti, en ragoût, & fumé.

Parmi les ragoûts, la manière la plus employée d'apprêter le *bœuf*, & celle qui convient sur-tout quand il n'est pas fort tendre, c'est le *bœuf* à la mode, qui se fait avec des ruelles de *bœuf* qu'on bat, qu'on larde, qu'on passe au roux, qu'on fait cuire ensuite à petit feu entre deux terrines avec du sel, du poivre, du laurier, du vin & de l'eau. Le *bœuf* à la royale n'en differe pas beaucoup, & présente, ainsi que le précédent, un aliment plus piquant pour le goût que ne sont un aloyau & des tranches frites dans la poële à la manière angloise. On vante beaucoup le *bœuf* fumé de Hambourg & du duché de Gueldres, qu'on suspend dans des cheminées, après l'avoir saupoudré & laissé dans le sel pendant trois jours. On l'expose

ainsi à la fumée du bois verd de genevrier, qui lui donne un goût aromatique.

Il y a une foule d'autres manières de préparer des alimens avec la viande du bœuf; mais la plus usitée, celle que tout le monde connoît, c'est de la faire bouillir dans une suffisante quantité d'eau pour en former des bouillons, des potages, & en obtenir le bouilli. (*Voyez ces mots.*) On fait encore très-souvent rôtir le bœuf.

Le *bœuf* étant une viande faite ne convient point aux personnes foibles ou délicates, à celles qu'on a intention de peu nourrir, sur-tout dans les commencemens d'une convalescence: en revanche aussi, comme il y en a peu d'aussi nourrissantes, il y en a peu qui conviennent autant aux personnes fortes, qui font beaucoup d'exercice, & qui ont besoin de réparer des pertes considérables & habituelles.

L'homme étant une de ces espèces qui, ne vivant pas sur elles-mêmes, vivent aux dépens des autres, sans les détruire jamais, à cause de l'extrême fécondité des races, a employé son industrie à multiplier, autant qu'il étoit en son pouvoir, celles dont la servitude, la masse & la bonté ont pu flatter ses besoins & son goût; & parmi les espèces qu'il a su assujettir pour satisfaire sa voracité, il faut convenir qu'il n'y en a pas qui lui ait présenté plus d'appas que le quadrupède qui vient de nous occuper. (M. MACQUART.)

BŒUF. (*Mat. med.*)

Le *bœuf* est un quadrupède bisulque ou à pied fourchu, ruminant, & portant deux cornes creuses, dont la direction est latérale. La structure, la forme, & les usages économiques du *bœuf*, sont trop connus pour qu'il soit besoin d'en faire ici l'énumération. Nous passerons donc à ce qui regarde ses propriétés médicinales. On a proposé & employé en médecine plusieurs parties du taureau, du bœuf, de la vache, & du veau.

Du taureau.

Le taureau ou le *bœuf* qui n'a pas été coupé, & qui est destiné à la reproduction de son espèce, a plus de force, plus de hardiesse & de vivacité que le *bœuf*. C'est en raison de ces avantages, qu'on a fondé autrefois plus d'espoir sur les propriétés médicinales de ses diverses parties que sur celles du *bœuf*. On a proposé l'usage du sang de taureau, de sa graisse, de sa moëlle, de son fiel, de ses ongles, &c.

1°. Le sang de taureau passoit pour être astringent à l'intérieur; on le donnoit à la dose d'un gros mêlé avec du vinaigre, dans la dyssenterie, les pertes, l'hémoptysie, &c. le vinaigre étoit bien plus utile que le sang lui-même, coagulé d'ailleurs par le mélange de cet acide. On le comptoit aussi parmi les remèdes externes ou topiques les plus utiles. Il étoit apéritif, discussif, émollient, résolutif, cosmétique & même un peu cathérétique; on le croyoit aussi fortifiant. Ainsi, on l'employoit à l'extérieur pour amollir & résoudre les tumeurs, pour détruire les verrues ou porreaux, pour fortifier les parties paralysées; dans les entorses, les ankyloses, on plongeoit les bras & les jambes paralysées dans le sang chaud, dans la gorge d'un taureau au moment où on venoit de l'égorger, afin qu'il n'eût pas perdu sa chaleur naturelle.

2°. La graisse de taureau est regardée comme émolliente & resolutive: on l'appliquoit sur les gersures & les brûlures de la peau; on la prescrivoit en lavement contre le ténesme, la dyssenterie, la diarrhée, les coliques, la constipation. La moëlle, avec les mêmes vertus, produisoit de plus de bons effets dans les tremblemens, le rachitis, le scorbut; ou la mêloit avec du vin, & on l'administroit en frictions sur les parties affectées de ces maladies.

3°. Le fiel de taureau étoit recommandé comme stimulant, déterſif, résolutif, stomachique, fondant, à l'extérieur & à l'intérieur, dans la paralysie, les affections dépendantes de l'inertie de la bile, les fièvres intermittentes, l'ictère, l'hydropisie, les tumeurs froides, les taies & taches de la cornée, la surdité, les maladies lentes & pituiteuses (*Voyez le mot* BILE.)

4°. La corne & les ongles devoient participer à toutes ces vertus; de plus, ils étoient anti-épileptiques: leur vapeur ou leur fumée, quand on les brûle, calme les accès hystériques.

5°. Les os même n'étoient pas sans de grandes vertus. On les comptoit au nombre des remèdes résolutifs, nervins, fortifians, toniques, anthelmintiques, absorbans, astringens, dessiccatifs, cicatrisans. On les donnoit à l'intérieur, calcinés & pulvérisés à la dose d'un gros; on les mêloit aux onguens & aux emplâtres.

6°. Vanhelmont faisoit un cas particulier du priape du taureau séché; il l'employoit comme un secret dans la dyssenterie, la pleurésie, &c. à la dose d'un demi-gros en poudre, & sa râpure à celle d'un ou deux gros en décoction.

De toutes ses vertus, il n'y a que la propriété émolliente de la graisse, incisive, tonique & stomachique du fiel, & anti-hystérique de la vapeur de la corne brûlée, qui soit reconnue & approuvée par l'expérience. Toutes les autres sont fondées sur des préjugés, des erreurs, & l'on n'y croit plus.

Du bœuf.

Le *bœuf*, comme tous les animaux châtrés, est plus foible, plus doux, moins actif, moins violent que le taureau. Les propriétés de ses différentes parties répondent exactement à cet état de dégénérescence, suivant les auteurs de matière médicale.

1°. Le sang de *bœuf* jouissoit des mêmes propriétés que celui de taureau, mais dans un degré moins fort.

2°. La graisse étoit moins énergique; cependant la facilité de s'en procurer, fait qu'on l'emploie beaucoup plus que celle du taureau; comme émolliente, relâchante, calmante, sa moëlle a les mêmes vertus; c'est à tort qu'on lui attribue la propriété de faciliter la croissance des cheveux.

3°. Les tendons du *bœuf* étoient autrefois un spécifique dans les fièvres intermittentes; on les donnoit en poudre après les avoir fait sécher, à la dose d'un demi-gros dans quatre onces d'eau de chardon béni, après le frisson. Ils procuroient une sueur abondante qui devoit prévenir le retour de la fièvre. On a abandonné tout-à-fait ce remède.

4°. Le fiel ou la bile de *bœuf* est beaucoup plus employé que celui du taureau; il ne paroît pas qu'il lui cède en vertus. (*Voyez le mot* BILE.)

5°. La corne & les ongles du *bœuf* étoient anti-épileptiques, mais plus foiblement que ceux du taureau; il en étoit de même des os de cet animal: il n'est pas nécessaire d'avertir de cette erreur généralement reconnue aujourd'hui.

6°. La fiente de *bœuf* passoit pour être anodyne & discussive: on l'employoit récente dans les inflammations externes, dans la goutte, la colique, l'hydropisie, l'œdème. Il est bien permis de douter de ces vertus avec Heister, & de conseiller comme lui de ne pas mettre en usage un remède aussi dégoûtant.

7°. On faisoit des préparations précieuses avec la rate & le foie du *bœuf*, mais on y faisoit entrer des substances aromatiques & chaudes auxquelles seules étoient dues leurs vertus.

8°. Les concrétions biliaires du *bœuf*, ou bézoards, nommés *lapis alcheron*, *haracqi*, étoient presque aussi estimées que le bézoard oriental, & ne le méritoient pas plus que lui. Il y a, relativement à ces concrétions, un fait important pour la médecine, que nous ne devons pas passer sous silence. Les bouchers qui connoissent bien les pierres biliaires du *bœuf*, & qui les ramassent pour les peintres, à qui elles fournissent une couleur, ont remarqué il y a long-temps que ces concrétions ne se rencontrent fréquemment dans la vésicule du fiel de ces animaux, que dans les temps de l'année où il n'y a point de plantes vertes, & qu'elles disparoissent aux époques des saisons qui fournissent du fourrage vert aux *bœufs*. Les praticiens éclairés, à la tête desquels il faut placer Van-Swieten, ont profité de cette observation pour employer les sucs de plantes savoneuses & apéritives dans les affections produites par l'épaississement de la bile, l'obstruction du foie, les concrétions biliaires. Cette pratique, fondée sur un fait bien observé, a été couronnée du succès qu'on devoit en attendre.

9°. On trouve dans le dernier estomac & les intestins du *bœuf*, une autre concrétion, dont la base est formée par les poils que l'animal avale: il sera question de ce corps à l'article ÉGAGROPILE.

10°. La chair du *bœuf* est plus tendre & d'une saveur plus agréable que celle du taureau; elle fait la principale nourriture animale des villes. Ses différentes parties sont bien plus utilement employées aux usages économiques & dans les arts qu'en médecine. On taille & on polit les os de sa jambe & de sa cuisse; on tourne & on moule ses cornes; on fait de la colle avec sa peau & ses tendons; on la prépare, on la tanne, on la corroie: on a tort de jetter ses intestins dans les voieries, on pourroit en préparer de l'huile & de la colle. Son fiel sert aux dégraisseurs, &c.

De la vache.

La femelle du taureau, la vache, qu'on nomme en latin *vacca*, *lactaria*, *forda seu horda*, est, pour les habitans de la campagne, une des plus précieuses productions de la nature; elle leur fournit le lait dont les avantages sont si connus; elle donne des veaux; elle travaille encore aux champs: outre le lait qu'on en retire, & dont toutes les propriétés seront indiquées au mot LAIT, on a employé dans des cas particuliers quelques-unes de ses parties.

1°. Sa fiente ou bouse a été regardée comme résolutive, rafraîchissante, calmante. On l'a appliquée sur les tumeurs enflammées, les douleurs de gorge, l'érisypèle, la brûlure, les coliques, les vents, &c. On en faisoit tant de cas, qu'on la distilloit avec soin; l'eau qu'on en tiroit étoit regardée comme un cosmétique très-utile, un résolutif, & un apéritif puissans: on la nommoit *eau de mille fleurs*. On lavoit les taches du visage avec ce liquide; on la donnoit intérieurement à la dose de deux onces pour faire couler l'urine, & sortir les graviers des reins.

2°. On a employé il y a long-temps l'urine de vache, sous le nom d'*eau de mille-fleurs*, dans diverses affections cachectiques; elle passoit pour être purgative & diurétique. On prenoit de l'urine de vache nourrie dans de gras pâturages au mois de mai; on en buvoit un demi-verre pendant un mois. Selon Hoffman, ce remède a eu de bons effets dans plusieurs maladies. Elle a été à la mode, dit l'auteur du dictionnaire de matière médicale; mais elle est passée. Quelques gens de la campagne en font encore usage, & quelquefois avec succès.

Du veau.

Le veau est une nourriture douce, saine & facile à digérer.

1°. Sa chair & ses différentes parties membraneuses & adipeuses sont employées pour faire des bouillons

adouciſſans, rafraîchiſſans, relâchans, très-utiles. On emploie ſur-tout la décoction de rouelle de veau, comme un des plus utiles antiphlogiſtiques, dans le commencement des fièvres ardentes, des inflammations locales, pour préparer l'action des purgatifs.

2°. La fraiſe de veau ou le méſentère de cet animal, donne une décoction encore plus calmante & relâchante, qu'on emploie en lavement dans les coliques, l'inflammation des inteſtins, la dyſſenterie, &c.

3°. En concenttant par l'évaporation la décoction des pieds & du jarret de veau, on prépare des gelées douces & abondantes.

4°. Les poumons de veau, qu'on nomme mous de veau, ſont très-employés dans la préparation des bouillons bechiques. Ces bouillons humectent, adouciſſent l'âcreté des humeurs de la poitrine, calment l'ardeur & la chaleur qui affectent cette région dans la plupart des maladies qui l'attaquent, ainſi que la toux qui dépend de ces cauſes. Ils forment la baſe des bouillons bechiques, adouciſſans compoſés, & dans leſquels on fait entrer le choux rouge, les navets, les pignons doux, les jujubes, les ſebeſtes, les dattes, &c.

5°. Le troiſième & le quatrième eſtomac du veau, contiennent des grumeaux d'une matière laiteuſe, concrète, coagulée, acide, qu'on nomme *préſure :* on les fait ſécher à l'air; on les garde long-temps, ils acquierrent même de la vertu à meſure qu'ils vieilliſſent; on les emploie pour faire cailler le lait, & pour préparer les fromages. La préſure eſt de la matière laiteuſe imprégnée de ſuc & d'acide gaſtriques.

(M. Fourcroy.)

BOGDANUS, (Martin) diſciple de Thomas Bartholin, étoit de Drieſen dans la nouvelle marche de Brandebourg. Il voyagea en France & en Angleterre, & vint ſe faire recevoir docteur en médecine à Baſle en 1660. Il paroît avoir eu quelqu'envie de ſe fixer dans cette ville, car il fut admis au nombre des médecins aſſeſſeurs de la faculté; mais il quitta Baſle au bout de quelques années, pour aller remplir la charge de médecin de la ville de Berne & de ſon canton. Ses ouvrages ſont :

Rudbekii inſidiæ ſtructæ vaſis lymphaticis Thomæ Bartholini. Francofurti & Hafniæ, 1654, *in*-4.

Il y traite Rudbek fort rudement. Partiſan outré de Bartholin qu'il loue à tout propos, il ſe répand en invectives contre Rudbek, qui s'attribuoit l'honneur de la découverte des vaiſſeaux lymphatiques.

Apologia pro vaſis lymphaticis Bartholini adverſus inſidias ſecundò ſtructas ab Olao Rudbek. Hafniæ, 1654, *in*-12.

Même dureté dans ſa façon d'écrire contre Rudbek, qu'il a trop inconſidérément accuſé de plagiat, puiſque ce médecin a donné beaucoup plus de preuves que Bartholin ſur l'exiſtence des vaiſſeaux lymphatiques : celui-ci ne l'emporte ſur Rudbek que par le mérite d'avoir été le premier qui ait publié un ouvrage ſur cette matière.

Simeonis Sethi volumen de alimentorum facultatibus, Græcè & Latinè. Pariſiis, 1658, *in*-8.

Il a fait cette traduction ſur deux manifcrits de la bibliothèque de Mentel.

Tractatus de recidiva morborum ex Hippocrate, ad Hippocratis mentem. Baſileæ, 1660, *in*-8.

Obſervationes Medicæ ad Thomam Bartholinum.

Ces obſervations, qui ſont au nombre de douze & toutes chirurgicales, ſe trouvent dans l'ouvrage de Michel Lyſer, intitulé, *Culter Anatomicus*, & publié à Copenhague en 1665 & en 1679, *in*-8.

(M. Goulin.)

BOGUE. (*Hygiène.*) Eſpèce de ſpare.

Sparus boops linn. piſus thoracici, 12.

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Poiſſons.

Le *bogue* eſt un poiſſon qui n'excède guères la longueur d'une palme; il a le corps effilé, un peu cylindrique, les yeux grands, l'iris argentée, de petites dents, une langue longue, étroite & pointue. Le dos eſt d'une couleur changeante, le ventre d'un blanc argenté. On trouve ce poiſſon dans la mer de Toſcane. Sa chair paſſe pour être ſaine & de bon goût.

(*Voyez* le dict. des poiſſons, tome 3.)

(M. Macquart.)

BOHN ou BOHNIUS, (Jean) naquit à Leipſic le 20 juillet 1640. Il commença ſes études en cette ville; il paſſa enſuite à Jène, où il apprit les premiers élémens de la médecine. En 1659, il revint dans ſa patrie, & il y continua de ſuivre les profeſſeurs de la faculté juſqu'en 1663, qu'il alla entendre les plus célèbres maîtres des univerſités de l'Europe. Il voyagea en Danemarck, en Hollande, en Angleterre, en France, & paſſa par la Suiſſe en retournant dans ſon pays, où il arriva en 1665. Il fut reçu docteur en 1666, & en 1668 il obtint la chaire d'anatomie. En 1690, il fut fait médecin de la ville de Léipſic; en 1691, il monta à la chaire de thérapeutique; en 1700, on le nomma au décanat de la faculté; il s'acquitta avec honneur de tous ces emplois, juſqu'à ſa mort arrivée le 19 décembre 1718. De dix-ſept enfans qu'il avoit eus d'une ſeule femme, avec qui il vécut pendant cinquante ans, il ne laiſſa qu'un fils & une fille.

Bohnius s'exerça plus particuliérement à la dissection des animaux qu'à celle des cadavres humains. On trouve plusieurs observations intéressantes dans ses ouvrages, & en particulier sur la bile & les canaux biliaires. Nous avons aussi une dissertation, dans laquelle il rapporte un grand nombre d'expériences qui font preuve d'un savoir peu commun, & d'une connoissance étendue des principes de la chymie. Quant à la théorie de cette science, personne n'y avoit pénétré plus avant que lui, lorsqu'il écrivit son traité *de acido & alcali*, qui est excellent par les lumières qu'il a répandues sur son sujet. Il s'est encore distingué par ses écrits sur la jurisprudence médicinale. Comme il avoit été fréquemment consulté sur les questions qui sont relatives à cet objet, & que la faculté de Leipsic, à laquelle il étoit attaché, passoit alors pour donner ses décisions en ce genre avec plus de précision qu'aucune autre université d'Allemagne, il a mis au jour ce qu'il avoit recueilli de connoissances sur un des points les plus importans de cette jurisprudence, savoir, sur tout ce qui a rapport aux plaies qui sont mortelles par leur nature. C'est dans son traité *de renunciatione vulnerum*, qu'il passe en revue les plaies qui sont mortelles par elles-mêmes, & qu'il les distingue de celles qui ne donnent la mort que par le concours des accidens étrangers à la nature essentielle de la partie lésée.

Bohnius a mérité l'estime de ses contemporains & de leurs successeurs, à cause des recherches qu'il a faites pour découvrir la vérité. Il ne se rendoit point aisément aux opinions des autres, sans les avoir soumises à l'examen le plus sévère ; le pyrrhonisme, mais un pyrrhonisme raisonnable, étoit sa pierre de touche. Il discuta avec beaucoup d'attention les systêmes qui avoient cours de son temps, & ce fut en pesant le pour & le contre de ces hypothèses, qu'il parvint souvent à en détruire les fondemens. Tel est l'esprit qui l'a conduit dans la composition des ouvrages que nous avons de lui ; voici leurs titres & leurs éditions :

Exercitationes physiologicæ XXVI. Lipsiæ, 1668, *in*-4.

Ce recueil doit être regardé comme l'ébauche de son traité intitulé : *Circulus Anatomico-Physiologicus*.

De alcali & acidi insufficientia pro principiorum corporum naturalium munere gerendo. Ibidem, 1675, *in*-8.

Meditationes Physico-Chymicæ de aëris in sublunaria influxu. Ibidem, 1678, *in*-8. 1685, *in*-4.

Circulus Anatomico-Physiologicus, seu, œconomia corporis animalis. Lipsiæ, 1680, 1686, 1697, 1710, *in*-4.

L'auteur y examine les différentes fonctions du corps humain. Il parle de plusieurs, en physicien éclairé ; mais on ne peut lui passer certains sentimens particuliers, comme sur la nutrition du fœtus par la bouche & la destination de l'eau dans laquelle il nage dans la matrice.

Observationes quædam anatomicæ circa structuram vasorum biliariorum & motum bilis spectantes Ibid. 1682, 1683, *in*-4.

Il y rapporte plusieurs expériences qui tendent à prouver l'existence des conduits hépatico-cystiques.

Observatio atque experimenta circa usum spiritus vini externum in hæmorrhagiis sistendis. Ibidem, 1683, *in*-4.

Quelques modernes, peu contens de s'être approprié les raisonnemens de *Bohnius*, ont encore osé s'attribuer la gloire de cette découverte.

Dissertationes Chymico-Physicæ, Chymiæ finem, instrumenta & operationes frequentiores explicantes. Lipsiæ, 1685, *in*-4. 1696, *in*-8.

De renunciatione vulnerum lethalium examen. Ib. 1689, *in*-8. 1711, *in*-4. 1755, *in*-8. *Amstelodami*, 1710, *in*-12., avec une préface d'Heister.

C'est un bon ouvrage propre à éclairer cette partie de la jurisprudence médicinale.

De duumviratu hypochondriorum. Lipsiæ, 1689, *in*-4.

Il y combat la doctrine de Sylvius de le Boë sur l'alcali de la bile & l'acide du suc pancréatique.

De officio Medici duplici, Clinici nimirum ac Forensis. Lipsiæ, 1704, *in*-4.

Ouvrage excellent, dans lequel il prétend que les juges ne doivent pas aisément se fier aux rapports des chirurgiens : ainsi pensoit-on en Allemagne, où la chirurgie n'étoit point alors autant en honneur qu'en France. (M. Goulin.)

BOILE, (Robert) fils de Richard, comte de Cork, étoit de Lismore en Irlande, où il vint au monde le 25 janvier 1627. Il voyagea en Hollande, en France & en Italie, & par-tout il se fit estimer par sa probité & par sa science. Il ne fut pas moins considéré en Angleterre, où il jetta les premiers fondemens de la société royale. Charles II, le roi Jacques & Guillaume III, s'entretinrent souvent avec lui sur les progrès qu'il avoit faits dans les sciences expérimentales. Il avoit à ses gages plusieurs chymistes & méchanicieus, dont il dirigeoit les travaux ; c'est à ce titre que le célèbre Denis Papin lui fut attaché.

La physique & la chymie ont les plus grandes obligations à *Boile* ; l'application qu'il a donnée à la dernière, a même éte couronnée de tant de succès, qu'ils suffisent pour mettre cet homme laborieux au-dessus de

de tous ceux qui se sont occupés de cet art utile avant lui. Il réunissoit dans sa personne toutes les qualités qu'on peut souhaiter pour en tirer parti ; il avoit un esprit solide, cultivé par toutes sortes de sciences, appliqué & toujours conduit par l'expérience. C'est de ce fonds admirable que sont venues les heureuses productions dont il a enrichi le public, & qu'on n'auroit presque osé attendre de plusieurs hommes ensemble. Il employa la plus grande partie de sa vie à interroger la nature, & il communiqua au monde savant les découvertes qu'il n'avoit faites qu'avec beaucoup de peine, de danger & de dépense. La médecine, en particulier, lui a de grandes obligations. Comme il a réussi à perfectionner différens points de cette science, il a mérité une place distinguée dans ce dictionnaire.

Boile mourut le 30 décembre 1691, âgé de 65 ans On a imprimé quelques-uns de ses ouvrages à Genève en 1677, 1682, 1693, 1694, *in*-4. sous le titre d'*Opera varia*. Il y a encore une édition de la même ville, 1714, *in*-4. Bulton a publié ses ouvrages en meilleur ordre en 1699 ; mais comme la collection n'en étoit pas complette, Shaw en a donné une plus ample en 1725, qui est en deux volumes *in*-4. ; il en a même fait paroître un abrégé en anglois. On a maintenant une magnifique édition de tous les ouvrages de *Boile*, Londres, 1744, cinq volumes *in-fol.*

Voici les titres de ceux qui ont quelque rapport avec la médecine.

Experimenta nova physico-mechanica de gravitate & elatere aeris. Oxonii, 1661, *in*-8., 1682, *in*-4.

Cet ouvrage, que l'auteur a écrit en anglois, fut publié en cette langue à Oxford en 1660, *in*-8., & en 1668, *in*-4.

Comme il est le premier qui soit sorti de la plume de *Boile*, il a jetté les fondemens de la célébrité dont ce grand homme a joui dans le monde savant. La pesanteur de l'air y est solidement démontrée & déterminée, ainsi que la nature compressible & expansive de cet élément. Mais rien ne lui a fait plus d'honneur que les preuves qu'il a données sur l'élasticité de l'air ; car avant lui, on n'avoit formé que des conjectures assez vagues sur cette merveilleuse propriété de ce fluide.

Tentamina physiologica ; cum fluiditatis & firmitatis historia. Londini, 1661, 1663, 1669, *in*-4.

Ce traité comprend cinq discours, par lesquels l'auteur fait voir l'incertitude de certaines expériences, & la réserve avec laquelle on doit raisonner d'après celles qui sont les effets des causes inconnues, ou qui surpassent la portée de l'esprit humain.

Sceptical Chymist. Oxford, 1661, 1679, *in*-8. Londres, 1662, *in*-8.

Cet ouvrage a été traduit de l'anglois en latin, sous le titre de *Chymista scepticus, vel, dubia & paradoxa chymico-physica. Rotterodami*, 1662, 1668, *in*-12. *Londini*, 1671, *in*-4.

C'est un dialogue, dont le but est de démontrer que les principes des corps établis par Aristote, ou par les chymistes qui vivoient du temps de notre auteur, ne sont point assez évidens, ne se trouvent point dans toutes les substances, ou ne peuvent en être tirés, ne correspondent même pas à ceux qu'on peut extraire de certaines matières. *Boile* établit pour maxime générale, que l'analyse des principes, par le moyen du feu, en détruit plusieurs, & que cette méthode de les chercher est d'ailleurs infidelle, parce qu'ils sont quelquefois le produit du feu, & qu'ils n'existoient pas dans les corps avant de les avoir soumis à la torture de cet agent. Selon cet auteur, la matière & le mouvement sont les vrais principes ; & comme par le mélange & l'action des corps, il résulte de nouvelles formes, ou celles qui existent, se détruisent, il n'admet aucun élément proprement dit, sinon l'eau qu'il regarde comme le principe universel des êtres créés.

Certain Physiological Essays of the usefulness of natural Philosophy.

La première partie de cet ouvrage fut publiée à Oxford en 1663, *in*-4., & la seconde dans la même ville en 1671, aussi *in*-4. Il y a une traduction latine, mais elle est assez mauvaise. *Boile* n'a point composé d'écrit, dont l'objet fût d'une étendue plus vaste. Il y prouve l'utilité de la philosophie naturelle, & fait voir combien la connoissance de cette science est nécessaire à toutes les conditions de la vie, à tous les arts, & en particulier à la médecine. Il est vrai que la manière dont il s'exprime, fait assez comprendre qu'il avance beaucoup de choses sur le rapport d'autrui, qu'il en est même d'autres, dont il a lui-même sujet de douter ; mais il marche d'un pas plus assuré, quand il traite de la chymie, sur laquelle on trouve d'excellentes remarques dans ces essais.

Apparatus ad Historiam naturalem sanguinis humani. Londini, 1684, *in*-8. *Genevæ*, 1685, *in*-4.

La première partie de cet ouvrage est la seule qui ait paru en anglois ; les éditions latines sont complettes ; mais les unes & les autres sont aujourd'hui fort rares. *Boile* est presque le premier auteur qui ait débarrassé l'examen des liqueurs animales de tous ces grands mots vuides de choses, que la théorie galénique y avoit fait entrer. Son travail eut un but d'autant plus utile, qu'il ne s'y laissa conduire que par l'expérience. Il détermina le poids spécifique du sang & de sa sérosité, & il ouvrit par-là le chemin aux recherches qu'on a faites pour perfectionner les siennes. Il rapporte les phénomènes qui résultent du mélange du sang avec les liqueurs chymiques ; il entre d'ailleurs dans tous les détails de l'analyse, & donne les propriétés des principes que le sang lui a fournis par la distillation. Il a cependant la modestie de convenir qu'il n'a pu

parvenir à déterminer la juste proportion de ces principes. Son travail fut long & dispendieux ; mais il paroît que la recherche de l'esprit alcalin du sang en fut le premier objet, parce qu'il le croyoit un grand remède dans la pratique de la médecine.

Short Memoirs for the natural experimental history of mineral Waters. Londres, 1685, *in*-8.

On y trouve plusieurs remarques utiles sur l'analyse & les vertus des eaux minérales.

De remediorum specificorum concordia cum Philosophia corpusculari. Londini, 1686, *in*-12. avec la dissertation *de varia simplicium medicamentorum utilitate, usuque.*

Après avoir démontré, par l'exemple des cantharides, qu'il y a des remèdes spécifiques, il s'attache à faire voir qu'on peut en expliquer l'action de plusieurs manières différentes. Dans la dissertation qui est jointe à cet ouvrage, il relève l'usage & l'excellence des médicamens simples, & se plaint du discrédit où ils étoient de son temps. Il loue beaucoup la térébenthine, le lierre terrestre, la véronique, &c., & il prétend que c'est par l'expérience qu'il faut chercher à s'assurer de la propriété de ces remèdes, plutôt que par le raisonnement qui n'est pas toujours un guide fidèle.

De ipsa Natura Disquisitio. Londini, 1687, *in*-12.

C'est contre Stahl qu'il a écrit cet ouvrage ; il y réfute le système de ce médecin sur l'ame directrice des fonctions du corps humain, & guérisseuse de toutes les maladies.

Medicina Hydrostatica : or Hydrostaticks applyed to the Materia medica. Londres, 1690, *in*-8.

L'auteur s'attache à prouver l'importance des expériences hydrostatiques, pour s'assurer de la vertu des médicamens simples ; il s'étend même fort au long sur tout ce qui a rapport à cette matière.

Experiments and observations on several subjets relating to natural Philosophy. Londres, 1691, *in*-8.

On y trouve l'histoire de l'aimant & plusieurs expériences chymiques. On y trouve encore quelques observations sur les maladies qui ont été guéries par le moyen des médicamens que produit la chymie ; & l'auteur, qui ne négligeoit rien de tout ce qui porte l'empreinte de l'utilité, a joint à tout cela plusieurs secrets physiques qu'on lui avoit communiqués.

The general History of the air designed and begun. Londres, 1692, *in*-4.

Boile est entré dans un assez grand détail sur tout ce qui a rapport à l'air ; il est cependant fort éloigné d'avoir épuisé cette matière, que nos philosophes modernes ont si bien traitée.

Medicinal Experiments or a collection of choice and safe remedies, ou recueil des remèdes choisis, pour la plupart simples & faciles à préparer. Londres, 1692, 1693, 1694, 3 vol. *in*-12.

Une partie de cet ouvrage avoit déjà paru en 1687, mais ce ne fut qu'après la mort de l'auteur qu'on en donna une édition complette. Il y parle trop avantageusement de plusieurs remèdes, dont il exagère les vertus, parce que les malades à qui il les avoit conseillés, ou les médecins qui s'étoient chargés d'en observer les effets, lui avoient fait un rapport peu fidèle de leur opération. *Boile* s'est laissé prendre à cette amorce ; il ajouta foi aux récits que les uns & les autres lui faisoient par flatterie. Il auroit cependant dû examiner les choses par lui-même, pour ne point en imposer par son autorité ; il le pouvoit, puisqu'il n'étoit rien moins que neuf dans la médecine, & qu'il avoit étudié la pratique de cette science sous le célèbre Sydenham. *Ext. d'El.* (M. GOULIN.)

BOIN-GOLI. (*Mat. méd.*)

Espèce de petit pourpier du Malabar, qui n'a ni odeur ni saveur. On l'emploie en décoction dans le petit lait, pour dissiper cette tumeur des pieds si commune aux Indes, & qui y est connue sous le nom de *todda vela*. (*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BOIN-KAKÉLY. (*Mat. med.*)

Nom brame d'une plante du Malabar, qui tient le milieu entre l'elléborine, *epipactis*, & le satyrion. Le bourgeon pilé de cette plante s'applique en cataplasme sur les tumeurs & abscès qu'il fait aboutir sans douleur. Il guérit aussi, mêlé avec le sang de chien, les brûlures faites par le feu, l'huile bouillante, ou la poudre à canon. Les feuilles ont la même vertu. Sa poudre, prise intérieurement, & appliquée extérieurement, chasse le venin.

Le *Boin-Kakély*, qui croît sur l'arbre de la noix vomique appellée *kansjira*, est amer, lâche le ventre, & provoque la bile. Les pieds qui naissent sur l'arbre appellé *arbre de Java*, *arbor Java*, sont fébrifuges, tuent les vers, fortifient l'estomac, dissipent les vents.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BOIQUIRA. (*Mat. med.*)

S'il est nécessaire de faire connoître dans la matière médicale toutes les substances naturelles, dans lesquelles les médecins ont su trouver des armes pour combattre les maux qui nous attaquent, il ne l'est pas moins de décrire avec soin les substances qui portent en elles un caractère d'âcreté au-dessus de la puissance médicamenteuse, qui, par un excès d'énergie & d'action, outrepassent, en quelque manière, la force qui suffit aux remèdes. L'histoire des poisons de tous les règnes, de toutes les classes, de

tous les genres, tient de si près à la connoissance des médicamens, qu'elle n'en a point été séparée jusqu'ici, & que tous les auteurs de matière médicale qui ont eu à cœur de rendre cette partie la plus complette, n'ont point négligé de réunir les uns & les autres. Il est rare d'ailleurs que la connoissance d'un poison ne conduise pas, avec autant d'exactitude que d'intérêt, à celle d'un ou de plusieurs remèdes propres à en détruire les effets, ou à en diminuer au moins l'énergie. Telle est la raison qui nous a engagés à réunir à nos articles de matière médicale l'histoire de tous les poisons, & en particulier de tous les animaux venimeux, dont on n'a jusqu'ici offert, dans la plupart des ouvrages, que quelques faits détachés.

Le *boiquira* est un des serpens, dont la morsure est la plus à craindre. Il est parmi ceux qui ont le ventre couvert de grandes plaques, & la queue terminée par des pièces mobiles, sèches & sonores, qu'on désigne par le nom serpens à sonnette. On le nomme en Amérique *boicininga*, *boiciniringa*, *boiquira*; c'est le *tangedor* des espagnols, le *crotalus herredus* de Linnæus : Laurenti l'appelle *caudisona terrifica*; Ray *vipera caudisona*, *anguis crotalophorus*. On ne sauroit connoître trop en détail un ennemi aussi dangereux : nous copierons donc ici l'auteur, qui l'a décrit le plus complettement; mais avant de donner l'article, extrait de l'ouvrage de M. de la Cépède, nous observerons que la vîtesse de cet animal l'a fait nommer par les mexicains *ecacoalt*, mot qui signifie le vent.

« Un voyageur, égaré au milieu des solitudes brûlantes de l'Afrique, accablé par la chaleur du midi, entendant de loin le rugissement du tigre en fureur qui cherche une proie, & ne sachant comment éviter sa dent meurtrière, ne doit pas éprouver un frémissement plus grand que ceux qui, parcourant les immenses forêts des contrées chaudes & humides du Nouveau-Monde, séduits par la beauté des feuillages & des fleurs, entraînés comme par une espèce d'enchantement au milieu de ces retraites riantes, mais perfides, sentent tout-à-coup l'odeur fétide qu'exhale le *boiquira*, reconnoissent le bruit de la sonnette qui termine sa queue, & le voient prêt de s'élancer sur eux ».

« Ce terrible reptile renferme en effet un poison mortel; & sans excepter le naja, il n'est peut-être aucune espèce de serpent, qui contienne un venin plus actif ».

« Le *boiquira* parvient quelquefois à la longueur de six pieds, & sa circonférence est alors de dix-huit pouces. L'individu que nous avons décrit, qui est conservé au cabinet du roi, a quatre pieds dix lignes de long, en y comprenant la queue, qui a quatre pouces, & qui, dans cette espèce, ainsi que dans les autres serpens à sonnette, est très-courte à proportion du corps ».

« Sa tête aplatie est couverte auprès du museau de six écailles plus grandes que leurs voisines, & disposées sur trois rangs transversaux, chacun de deux écailles ».

« Les yeux paroissent étincelans, & luisent même dans les ténèbres, comme ceux de plusieurs autres reptiles, en laissant échapper la lumière dont ils ont été pénétrés pendant le jour; & ils sont garnis d'une membrane clignotante, suivant le savant anatomiste Tyson, qui a donné une description très-étendue, tant des parties extérieures que des parties intérieures du *boiquira* ».

« La gueule présente une grande ouverture, & le contour en est de quatre pouces, dans l'individu de la collection du roi. Sa langue est noire, déliée, partagée en deux, renfermée en partie dans une gaine, & presque toujours l'animal l'étend & l'agite avec vîtesse. Les deux os qui forment les deux parties de la mâchoire inférieure, ne sont pas réunis par-devant, mais séparés par un intervalle assez considérable que le serpent peut aggrandir, lorsqu'il étend la peau de sa bouche, pour avaler une proie volumineuse. Chacun de ces os est garni de plusieurs dents crochues tournées en arrière, d'autant plus grandes qu'elles sont près du museau, & qui, par une suite de cette disposition, ne peuvent point lâcher la proie qu'elles ont saisie, & la retiennent dans la gueule du *boiquira*, pendant qu'il l'infecte du venin qui tombe de sa mâchoire supérieure. C'est en effet sous la peau qui recouvre cette mâchoire, & de chaque côté, que nous avons vu les vésicules où le poison se ramasse. Lorsque le serpent comprime ces vésicules, le venin se porte à la base de deux crochets très-longs & très-apparens attachés au-devant de la mâchoire supérieure ».

« Ces crochets, enveloppés en partie dans une espèce de gaîne, d'où ils sortent lorsque l'animal les redresse, sont creux dans presque toute leur longueur; le venin y pénètre par un trou dont ils sont percés à leur base, au-dessous de la gaîne, & en sort par une fente longitudinale que l'on voit vers leur pointe. Cette fente a plus d'une ligne de longueur dans l'individu conservé au jardin du roi, & les crochets sont longs de six lignes. Indépendamment de ces crochets, qui paroissent appartenir à toutes les espèces de serpens venimeux, & que l'on voit en effet dans les vipères, les cérastes, les naja, &c., la mâchoire supérieure est garnie d'autres dents plus petites & plus voisines du gosier vers lequel elles sont tournées, & qui servent, ainsi que celles de la mâchoire inférieure, à retenir la victime que les crochets percent & imbibent de venin ».

« Les écailles du dos sont ovales & relevées dans le milieu par une arête qui s'étend dans le sens de leur plus grand diamètre. On a écrit qu'elles sont articulées si librement, que l'animal, lorsqu'il est en colère, peut les redresser; mais le mouvement qu'il leur donne doit être peu considérable, puisque nous nous

fommes affurés qu'elles tiennent à la peau dans presque toute leur longueur & toute leur largeur. Le deffous du corps, ainfi que le deffous de la queue, font revêtus d'un feul rang de grandes plaques comme dans le genre des boa : nous en avons compté vingt-fept fous la queue, & cent quatre-vingt-deux fous le ventre de l'individu, qui fait partie de la collection du roi. M. Linné en a compté cent foixante-fept fous le corps, & vingt-trois fous la queue de celui qu'il a décrit ».

« La couleur du dos eft d'un gris mêlé de jaunâtre, & fur ce fond, on voit s'étendre une rangée longitudinale de taches noires bordées de blanc ».

« Sa queue eft terminée, comme dans prefque tous les ferpens de fon genre, par un affemblage d'écailles fonores qui s'emboîtent les unes dans les autres, & que nous croyons d'autant plus devoir décrire ici en détail, que la confidération attentive de leur forme & de leur pofition peut nous éclairer relativement à leur production ainfi qu'à leur accroiffement ».

« Cette fonnette du *boiquira* eft compofée de plufieurs pièces, dont le nombre varie depuis un jufqu'à trente, & même au-delà. Toutes ces pièces font entièrement femblables les unes aux autres, non-feulement par leur forme, mais fouvent par leur grandeur; elles font toutes d'une matière caffante, élaftique, demi tranfparente, & de la même nature que celle des écailles. La pièce la plus voifine du corps, & qui le touche immédiatement, forme, comme tous les autres, une forte de pyramide à quatre faces, dont deux faces oppofées font beaucoup plus larges que les deux autres; on peut la regarder comme une efpèce de petit étui terminé en pointe, & qui enveloppe les dernières vertèbres de la queue. Elle eft moulée fur ces dernières vertèbres, dont elle n'eft féparée que par une membrane très-mince, & auxquelles elle eft appliquée, de manière qu'elle fuit toutes les inégalités de leur élévation. Elle préfente trois bourlets circulaires qui répondent à trois de ces élévations; leur furface eft raboteufe comme celles de ces éminences fur lefquelles ils fe font moulés; ils font creux ainfi que le refte de la pièce; le premier bourlet, c'eft-à-dire, le plus proche de l'ouverture de la pièce, a le plus grand diamètre, & le plus petit diamètre eft celui du troifième bourlet ».

« Toutes les pièces de la fonnette font emboîtées l'une dans l'autre, de manière que les deux tiers de chaque pièce font renfermés dans la pièce qui la fuit, à commencer du côté du corps. Des trois bourlets que préfente chaque pièce, deux font cachés par la pièce fuivante; le premier bourlet eft le feul qui paroiffe. La pièce fituée au bout de la fonnette oppofée au corps eft la feule dont les trois bourlets foient vifibles, qui montre fa vraie forme en fon entier; & la fonnette n'eft compofée, à l'extérieur, que de cette pièce, & des premiers bourlets de tous les autres ».

« Les deux derniers bourlets de chaque pièce, qui ne peuvent pas être vus, font placés fous les deux premiers de la pièce fuivante. Ils en occupent le creux; ils retiennent cette pièce fuivante, & l'empêchent de fe féparer du refte de la fonnette; mais comme leur diamètre eft moins grand que celui des premiers bourlets de la pièce fuivante, chaque pièce joue librement autour de celle qu'elle enveloppe, & qui la retient. Aucune pièce, excepté la plus voifine du corps, n'eft liée avec la peau de l'animal, ne tient au corps du ferpent par aucun mufcle, par aucun nerf, par aucun vaiffeau, ne peut recevoir par conféquent ni accroiffement, ni nourriture, & n'eft qu'une enveloppe extérieure qui fe remue lorfque l'animal agite l'extrémité de fa queue, mais qui fe meut uniquement, comme fe mouveroit tout corps étranger qu'on auroit attaché à la queue du ferpent ».

« Toutes les parties des fonnettes étant très-sèches, pofées les unes au-deffus des autres, & ayant affez de jeu pour fe frotter mutuellement lorfqu'elles font fecouées, il n'eft pas furprenant qu'elles produifent un bruit affez fenfible; nous avons éprouvé avec plufieurs fonnettes, à-peu-près de la grandeur de celles dont nous venons de rapporter les dimenfions, que ce bruit, qui reffemble à celui du parchemin qu'on froiffe, peut être entendu à plus de foixante pieds de diftance. Il feroit bien à defirer qu'on pût l'entendre de plus loin encore, afin que l'approche du *boiquira*, étant moins imprévue, fut auffi moins dangereufe. Ce ferpent eft, en effet, d'autant plus à craindre, que fes mouvemens font fouvent très-rapides. En un clin-d'œil, il fe replie en cercle, s'appuie fur fa queue, fe précipite comme un reffort qui fe débande, tombe fur fa proie, la bleffe, & fe retire pour échapper à la vengeance de fon ennemi : auffi les Mexicains le défignent-ils par le nom d'*ecacoalt*, qui fignifie le vent ».

« Ce funefte reptile habite prefque toutes les contrées du Nouveau-Monde, depuis la terre de Magellan, jufqu'au lac Champlain, vers le 45e. degré de latitude feptentrionale. Il régnoit, pour ainfi dire, au milieu de ces vaftes contrées, où prefqu'aucun animal n'ofoit en faire fa proie, & où les anciens Américains, retenus par une crainte fuperftitieufe, redoutoient de lui donner la mort; mais encouragés par l'exemple des Européens, ils ont bientôt cherché à fe délivrer de cette efpèce terrible. Chaque jour les arts & les travaux purifiant & fertilifant de plus en plus ces terres nouvelles, ont diminué le nombre des ferpens à fonnette, & l'efpace fur lequel ces reptiles exerçoient leur funefte domination, fe retrécit à mefure que l'empire de l'homme s'étend par la culture ».

« Le *boiquira* fe nourrit de vers, de grenouilles, & même de lièvres; il fait auffi fa proie d'oifeaux & d'écureuils, car il monte avec facilité fur les arbres, & s'y élance avec vivacité de branche en branche, ainfi que fur les pointes des rochers qu'il habite, & ce n'eft que dans la plaine qu'il court avec difficulté

& qu'il est plus aisé d'éviter sa poursuite. Son haleine empestée, qui trouble quelquefois les petits animaux dont il veut se saisir, peut aussi empêcher qu'ils ne lui échappent. Les Indiens racontent qu'on voit souvent le serpent à sonnette entortillé à l'entour d'un arbre, lançant des regards terribles contre un écureuil, qui, après avoir manifesté sa frayeur par ses cris & son agitation, tombe au pied de l'arbre, où il est dévoré. M. Vosmaer, qui a fait à la Haye des expériences sur les effets de la morsure d'un *boiquira* qu'il avoit en vie, dit que les oiseaux, les souris qu'on lui jettoit dans la cage où il étoit renfermé, témoignoient une grande terreur; qu'ils cherchoient d'abord à se tapir dans un coin, & qu'ils couroient ensuite, comme saisis de douleurs mortelles, à la rencontre de leur ennemi, qui ne cessoit de sonner de sa queue; mais cet effet, d'une vapeur méphytique & puante, a été exagéré & dénaturé au point de devenir merveilleux. On a dit que le *boiquira* avoit, pour ainsi dire, la faculté d'enchanter l'animal qu'il vouloit dévorer; que par la puissance de son regard, il le contraignoit à s'approcher peu-à-peu, & à se précipiter dans sa gueule; que l'homme même ne pouvoit résister à la force magique de ses yeux étincelans, & que, plein de trouble, il se présentoit à la dent envenimée du *boiquira*, au lieu de chercher à l'éviter. Pour peu que les serpens à sonnette eussent été plus connus, & qu'on se fût occupé de leur histoire, on auroit bientôt sans doute ajouté à ces faits merveilleux, de nouveaux faits plus merveilleux encore. Et combien de fables n'auroit-on pas substituées au simple effet d'une haleine fétide, qui même n'a jamais été aussi fréquent, ni aussi fort que certains naturalistes l'ont pensé? L'on doit présumer, avec Kalm, que le plus souvent, lorsqu'on aura vu un oiseau, ou un écureuil, ou tout autre animal, se précipiter, pour ainsi dire, du haut d'un arbre dans la gueule du serpent à sonnette, il aura déjà été mordu par le serpent, qu'il se sera enfui sur l'arbre, qu'il aura exprimé, par ses cris & son agitation, l'action violente du poison laissé dans son sang, par la dent du reptile, que ses forces se seront insensiblement affoiblies, qu'il se sera laissé aller de branches en branches, & qu'il sera tombé enfin auprès du serpent, dont les yeux enflammés & le regard avide auront suivi tous ces mouvemens, & qui se sera de nouveau élancé sur lui lorsqu'il l'aura vu presque sans vie. Plusieurs observations rapportées par les voyageurs, & particuliérement un fait raconté par Kalm, paroissent le prouver ».

« On a écrit que la pluie augmentoit la fureur du *boiquira*; mais il faut que ce soit une pluie d'orage, car il ne craint point d'aller à l'eau. C'est lorsque le tonnerre gronde qu'il est le plus redoutable: on frémit, lorsqu'on pense à l'état affreux & aux angoisses mortelles qu'éprouve celui qui, poursuivi par un orage terrible, au milieu de ténèbres qui lui dérobent sa route, cherche un asyle sous quelque roche avancée contre les flots d'eau qui tombent des nues, apperçoit au milieu de l'obscurité les yeux étincelans du serpent à sonnette, & le découvre à la clarté des éclairs, agitant sa queue, & faisant entendre son sifflement funeste ».

« Un animal qui ne paroît né que pour détruire, devoit-il donc aussi sentir les feux de l'amour? Mais la même chaleur qui anime tout son être, qui exalte son venin, qui ajoute à ses forces meurtrières, doit rendre aussi plus vif le sentiment qui le porte à se reproduire ».

« Il ne pond qu'un assez petit nombre d'œufs; mais comme il vit plusieurs années, l'espèce n'en est que trop multipliée ».

« Pendant l'hiver des contrées un peu éloignées de la ligne, les *boiquiras* se retirent en grand nombre dans des cavernes, où ils sont presque engourdis & dépourvus de force. C'est alors que les Nègres & les Indiens osent pénétrer dans leur repaire, pour les détruire, & même s'en nourrir; car, malgré le dégoût & l'horreur que ces reptiles inspirent, ils en mangent, dit-on, la chair, & elle ne les incommode pas, pourvu que le serpent ne se soit pas mordu lui-même: voilà pourquoi, a-t-on ajouté, il faut tuer promptement le *boiquira*; lorsqu'on veut le manger, il faut lui donner la mort avant qu'il ne s'irrite, parce qu'alors il se mordroit de rage. Mais comment concilier cette assertion avec le témoignage de ceux qui prétendent qu'on peut manger impunément les animaux que sa morsure fait périr, de même que les sauvages se nourrissent sans aucun inconvénient du gibier qu'ils ont tué avec leurs flèches empoisonnées? Cette opinion paroît d'autant plus vraisemblable, que le *boiquira* sembleroit devoir se donner la mort à lui-même, si la chair des animaux, percés par ses crochets, devenoit venimeuse par une suite de sa morsure ».

« Les Nègres saisissent le *boiquira* auprès de la tête, & il ne lui reste pas assez de vigueur, dans le temps du froid, pour se défendre ou pour leur échapper. Il devient aussi la proie des couleuvres assez fortes, qui doivent le saisir de manière à n'en être pas mordues, & l'on doit supposer la même adresse dans les *cochons marrons*, qui, suivant Kalm, se nourrissent sans inconvénient du *boiquira*, dressent leurs soies dès qu'ils peuvent le sentir, se jettent sur lui avec avidité, & sont garantis, dans certaines parties de leur corps, du danger de la morsure, par la rudesse de leur poil, la dureté de leur peau, & l'épaisseur de leur graisse ».

« Lorsque le printems est arrivé dans les pays élevés en latitude, & habités par les *boiquira*, que les neiges sont fondues, & que l'air est échauffé, ils sortent pendant le jour de leurs retraites, pour aller s'exposer aux rayons du soleil. Ils rentrent pendant la nuit dans leurs asyles, & ce n'est que lorsque les gelées ont entièrement cessé, qu'ils abandonnent leurs cavernes, se répandent dans les campagnes, & pé-

nètrent quelquefois dans les maisons. On ose observer le temps où ces animaux viennent se chauffer au soleil pour les attaquer & en tuer un grand nombre à la fois ».

« Pendant l'été, ils habitent au milieu des montagnes élevées, composées de pierres calcaires, incultes & couvertes de bois, telles que celles qui sont voisines de la grande chûte d'eau de Niagara. Ils y choisissent ordinairement les expositions les plus chaudes & les plus favorables à leur chasse; ils préfèrent le côté méridional d'une montagne, & le bord d'une fontaine ou d'un ruisseau, habité par les grenouilles, & où viennent boire les petits animaux, dont ils font leur proie. Ils aiment aussi à se mettre de temps en temps à l'abri sous un vieux arbre renversé, & voilà pourquoi, suivant Kalm, les Américains qui voyagent dans les forêts infectées des serpens à sonnette, ne franchissent point les troncs d'arbres couchés à terre, qui obstruent quelquefois le passage; ils aiment mieux en faire le tour, & s'ils sont obligés de les traverser, ils sautent sur le tronc du plus loin qu'ils peuvent, en s'élançant ensuite au-delà ».

« Le *boiquira* nage avec la plus grande agilité; il sillonne la surface des eaux avec la vîtesse d'une flèche. Malheur à ceux qui naviguent sur de petits bâtimens, auprès des plages qu'il fréquente! Il s'élance sur les ponts peu élevés; & quel état affreux que celui où tout espoir de fuite est interdit, où la moindre morsure de l'ennemi que l'on doit combattre donne la mort la plus prompte, où il faut vaincre en un instant, ou périr dans des tourmens horribles ».

« Le premier effet du poison est une enflure générale; bientôt la bouche s'enflamme, & ne peut plus contenir la langue trop gonflée; une soif dévorante consume; & si l'on cherche à l'étancher, on ne fait que redoubler les tourmens de son agonie. Les crachats sont ensanglantés, les chairs qui environnent la plaie se corrompent & se dissolvent en pourriture, & sur-tout si c'est pendant l'ardeur de la canicule; on meurt quelquefois en cinq ou dix minutes, suivant la partie où on a été mordu. On a écrit que les Américains se servoient, contre la morsure du *boiquira*, d'un emplâtre composé avec la tête même du serpent écrasé. On a prétendu aussi qu'il fuit les lieux où croit le dictame de Virginie, & l'on a essayé de se servir de ce dictame comme d'un remède contre son venin; mais il paroît que le véritable antidote, que les Américains ne vouloient pas découvrir, & dont le secret leur a été arraché par M. Tcinnint, médecin écossois, est le poligala de Virginie, *Sénéka* ou *Sénéga* (polygala Senega.) Cependant il arrive quelquefois que ceux qui ont le bonheur de guérir, ressentent périodiquement, pendant une ou deux années, des douleurs très-vives, accompagnées d'enflure: quelques-uns même portent toute leur vie des marques de leur cruel accident, & restent jaunes ou tachetés d'autres couleurs ».

« Le capitaine Hall fit, dans la Caroline, plusieurs expériences touchant les effets de la morsure du *boiquira*, sur divers animaux; il fit attacher à un piquet un serpent à sonnette, long d'environ quatre pieds: trois chiens en furent mordus; le premier mourut en quinze secondes; le second, mordu peu de temps après, périt au bout de deux heures, dans des convulsions; le troisième, mordu après une demi-heure, n'offrit d'effets visibles du venin qu'au bout de trois heures ».

« Quatre jours après, un chien mourut en une demi-minute, & un autre ensuite en quatre minutes: un chat fut trouvé mort le lendemain de l'expérience; on laissa s'écouler trois jours: une grenouille mordue mourut en deux minutes, & un poulet de trois mois dans 3 minutes; quelque temps après, on mit auprès du *boiquira* un *serpent blanc*, sain & vigoureux; ils se mordirent l'un l'autre: le serpent à sonnette répandit même quelques gouttes de sang; il ne donna cependant aucun signe de maladie, & le serpent blanc mourut en moins de huit minutes. On agita assez le *boiquira*, pour le forcer à se mordre lui-même, & il mourut en douze minutes: ainsi ce furieux reptile peut tourner contre lui ses armes dangereuses, & venger ses victimes ».

« Nous ajouterons à cet article, entièrement extrait de l'ouvrage de M. de la Cépède, quelques faits tirés des ouvrages de Kalm, d'Hernandès, de Catesby, & de plusieurs voyageurs ».

L'odeur du *boiquira* est si fétide, qu'on le sent bien avant de le voir, sur-tout lorsqu'il se chauffe au soleil. Elle paroît venir en partie de deux glandes situées près de l'anus, & décrites par Tyson. Les chevaux & les bœufs le découvrent par l'odorat, & s'enfuient très-loin: mais lorsque le vent emporte l'exhalaison du serpent, vers le côté opposé à la route que tient le cheval ou le bœuf, celui-ci va quelquefois jusques sur le serpent même sans en avoir connoissance.

Le venin, contenu à la base de ses crochets, coule abondamment de l'extrémité de ses dents, lorsqu'on en presse la racine; il est verd, & donne cette couleur au linge sur lequel on le répand. Cette teinture n'est point enlevée par la lessive.

Kalm observe que les sonnettes des *boiquiras*, dont le bruit avertit de sa présence, ne se font entendre que par un temps sec & chaud; mais que pendant les pluies & les orages on ne les entend plus, ce qui dépend sans doute de la mollesse que prend, par le contact de l'eau, la substance cartilagineuse des anneaux.

La graisse du *boiquira*, fondue au soleil, est un aliment pour les Américains; ils en tirent une huile très-bonne pour les douleurs, les sciatiques, pour faire fondre les tumeurs, pour dissiper les meurtrissures, pour guérir même les effets de sa morsure.

La morſure de cet animal, dit Kalm, eſt très-dangereuſe dans toutes les parties du corps ; les chevaux & les bœufs en meurent preſque à l'inſtant ; les chiens la ſoutiennent mieux : quelques-uns ont été guéris cinq fois ; les hommes le ſont auſſi lorſqu'on y remédie à temps ; mais quand la dent meurtrière a ouvert un gros vaiſſeau, on meurt en deux ou trois minutes. Les bottines de cuir ne ſont pas un préſervatif aſſuré ; la dent eſt ſi aiguë, qu'elle les perce facilement, ſur-tout quand la bottine eſt juſte à la jambe ; on prétend qu'il vaut mieux porter de grandes culottes de matelot, qui deſcendent juſqu'aux talons ; lorſque le ſerpent y court, il s'y fait des plis qui s'oppoſent à l'effort de la dent & des mâchoires ; mais il peut être plus sûr de porter les unes & les autres.

On lit dans l'hiſtoire générale des voyages, édition *in*-12., tome 53, page 419, la remarque ſuivante ſur le *boïquira*, & ſur les remèdes contre ſa morſure. Le ſerpent à ſonnette n'eſt nulle part ſi commun qu'au Paraguay. On y obſerve que, lorſque les gencives ſont trop pleines de venin, il ſouffre beaucoup ; que pour s'en décharger, il attaque tout ce qu'il rencontre. L'effet de ſa morſure eſt fort prompt ; quelquefois le ſang ſort en abondance par les yeux, les narines, les oreilles, les gencives, & les jointures des ongles ; mais les antidotes ne manquent point contre ce poiſon. On y emploie ſur-tout avec ſuccès une pierre qu'on nomme Saint-Paul ; le bézoard & l'ail qu'on applique ſur la plaie après l'avoir mâché ; la tête de l'animal même & ſon foie, qu'on mange pour purifier le ſang, ne ſont pas un remède moins vanté ; cependant le plus sûr eſt de commencer par faire ſur le champ une inciſion à la partie piquée, & d'y appliquer du ſoufre ; ce qui ſuffit même quelquefois pour la guériſon.

Dans tous les faits recueillis ſur le *boïquira*, on voit qu'il y a maniſeſtement de l'exagération, ſoit ſur l'activité du venin, ſoit ſur les remèdes propres à le combattre ; comment n'y en auroit-il pas, puiſqu'on en a mis dans l'hiſtoire de la vipère, qui vit preſque au milieu de nous. Il paroît que la brûlure de la partie mordue, une ſcarification prompte & profonde, le beurre d'antimoine, la potaſſe ou la ſoude cauſtique, ſont des moyens sûrs de retarder, d'empêcher, de détruire même les effets du venin du *boïquira*. (M. Fourcroy.)

BOIRE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta*.

Ordre II. Boiſſons.

Boire eſt une action, au moyen de laquelle on fait paſſer de la bouche dans l'éſophage & dans l'eſtomac, des fluides quelconques, ſoit pour étancher la ſoif, ſoit pour faire un juſte mélange de boiſſons appropriées avec les alimens qu'il faut digérer.

On doit *boire* ſans ſe preſſer trop, ſans cela, on pourroit ſe faire beaucoup de mal. On riſque de faire épancher du fluide dans la trachée artère, & c'eſt ce qu'on appelle *liqueur de Nazareth*. En buvant trop vîte, une quantité de fluide froid, qui tombe ſubitement dans l'eſtomac, peut y cauſer une impreſſion vive & douloureuſe : il peut avoir l'effet de l'eau à la glace, qui cauſe quelquefois des convulſions & des inflammations de l'eſtomac. Lorſqu'on boit doucement, le fluide, après avoir un peu perdu de ſa froideur dans la bouche, arrive tiède à l'eſtomac ; il ne tombe pas comme le feroit un poids lourd, ne ſaiſit pas par ſa fraîcheur, & appaiſé mieux la ſoif.

Lorſqu'on reçoit d'un autre côté un fluide trop chaud dans la bouche, cette chaleur attaque les dents, durcit les fibres, les rend calleuſes, racornit les petites ouvertures des vaiſſeaux ſalivaires, diminue la ſenſibilité des fibres nerveuſes, & conſéquemment de l'organe du goût. La même choſe arrive à l'eſtomac & à l'éſophage ; & comme leur ſenſibilité eſt encore plus grande que celle de la bouche, on a vu des douleurs extrêmement vives, des inflammations, des excoriations, être la ſuite de cette imprudence. Si elle étoit ſouvent répétée, alors on auroit à craindre des calloſités, des petits ulcères, des difficultés d'avaler, parce que les fibres acquérant de la ſéchereſſe & de la dureté, perdent leur jeu & leur ſoupleſſe, comme ſi elles avoient éprouvé l'action des ſubſtances âcres & brûlantes.

Quoiqu'en buvant très-froid ou à la glace, on ait un moyen de favoriſer la digeſtion & de fortifier l'eſtomac, en y concentrant une chaleur plus forte, il faut cependant convenir qu'il y a bien des circonſtances où la délicateſſe de l'eſtomac *ne pourroit admettre* ſans danger des boiſſons glacées.

Dans le moment où un fluide très-froid touche l'eſtomac, ſur-tout s'il eſt vuide, après des exercices violens, il ne manque guères de produire un ſaiſiſſement général, & une forte irritation ſur les parois de l'eſtomac ; de-là les douleurs vives de cet organe, des convulſions, le reſſerrement & l'engorgement de petits vaiſſeaux ſanguins, bilieux, lymphatiques ; de-là le *cholera morbus*, les inflammations d'eſtomac, des inteſtins, & des parties voiſines.

Il faut donc éviter de *boire* très-froid, & à la glace, quand on a une extrême chaleur, à la ſuite de violens exercices. Si la boiſſon étoit froide, il ſeroit indiſpenſable de la laiſſer tiédir dans la bouche avant qu'elle arrivât à l'eſtomac, afin qu'elle n'y fît pas une impreſſion trop vive. Il ſeroit même à propos d'y mêler quelques alimens ſolides, ou de ne *boire* qu'après avoir mangé.

Les bonnes gens ont une habitude que je crois très-conforme à ce qu'exige la nature, après des épui-

semens qui suivent les grands exercices, c'est de *boire* des liquides doués d'une vertu cordiale & fortifiante. Ce'st ce qu'ils appellent proverbialement une chemise de capucin, c'est-à-dire, un bon verre de vin pur, ou mêlé de moitié d'eau, pour les personnes qui n'en font que peu d'usage. Cette pratique est mille fois préférable à l'eau froide, ou seule, ou mêlée avec des acides.

On sait que dans les climats brûlans de l'Amérique, où les corps éprouvent souvent & facilement de grands épuisemens par les transpirations énormes qu'ils subissent, on emploie toujours avec le plus grand avantage les spiritueux & les cordiaux : on doit faire momentanément dans nos climats ce qu'on fait habituellement dans d'autres pays, dans des circonstances qui sont véritablement les mêmes.

Les liqueurs très-froides ne sont pas, comme on l'a cru vulgairement, douées d'une qualité qui refroidisse l'estomac ; au contraire, elles sont fort toniques, & c'est à cause de cette qualité qu'elles causent de l'irritation & souvent l'inflammation. Il faut éviter d'en faire un trop grand usage, aussi-bien aux repas que hors des repas. Trop d'action de leur part, sur les membranes de l'estomac, dérange la digestion, & cause une foule d'accidens chez les personnes qui ne se sont pas accoutumées petit à petit à *boire* froid & à la glace, ou bien chez qui l'estomac a une sensibilité très-marquée.

Ce n'est pas assez de connoître les avantages ou les désavantages qui résultent des différentes qualités ou températures des liqueurs qu'on boit, il faut encore savoir proportionner, aux besoins des individus, les quantités dont on doit faire usage : on voit tous les jours avec étonnement combien peu certaines personnes boivent à leurs repas ; on n'est pas moins surpris de la grande quantité de boisson que d'autres prennent : il faut convenir que la quantité de boisson, nécessaire à chacun, est très-différente, & dépend beaucoup des tempéramens, & d'autres circonstances particulières. Sur ce point, l'habitude & l'expérience individuelle peut en apprendre plus aux hommes, que les conseils de l'hygiène ; cependant on doit être persuadé que les extrêmes, c'est-à-dire, trop ou trop peu de boisson doivent nuire.

Si l'on boit trop, la digestion ne se fera qu'imparfaitement ; les liqueurs digestives seront sans activité, le chyle trop délayé ne sera pas assez nourrissant : outre cela, en buvant trop, on procure aux humeurs une trop grande fluidité ; leur peu de consistance rend la transpiration & les urines excessives ; le corps doit maigrir.

Si par hasard cette grande quantité de fluide ne s'échappoit pas par ces voies, alors étant retenue dans l'individu, elle l'accable en quelque sorte de son poids, relâche les fibres, diminue l'énergie des mouvemens, ainsi que la chaleur & la circulation ; il n'est pas rare de voir succéder la cachexie, les tumeurs séreuses, un embonpoint aqueux & contre nature, des hydropisies, &c.

On tombe plus rarement dans l'excès contraire ; je veux dire, dans celui de *boire* beaucoup moins qu'il ne faut : dans ce cas, la digestion se fait aussi très-difficilement, parce que les alimens n'étant pas assez imbibés & divisés par les fluides, restent fort long-temps dans l'estomac, sans subir leur changement. Le chyle qui s'en forme est épais & circule difficilement ; il en résulte des embarras & des obstructions dans les petits vaisseaux. Les humeurs trop épaisses prennent plus facilement de l'acrimonie ; les secrétions & les excrétions se font plus difficilement ; la nutrition est imparfaite, & souvent le corps se trouve surchargé d'un embonpoint très-mal sain.

Il y a une autre considération importante à faire sur les inconvéniens qui résultent de l'habitude de *boire* hors des repas. En effet, si on boit avant de manger, on risque de trop délayer les humeurs qui attendent dans l'estomac le moment de favoriser la digestion, lorsque les solides s'y présenteront. Quand, d'un autre côté, on boit peu de temps après le repas, lorsque la digestion n'est point encore faite, elle ne manque pas d'en être troublée : le chyle peut se mêler avec le résidu des alimens, & être entraîné avec lui. Quelquefois il survient un dévoiement, ou d'autres accidens, qu'on sait être la suite des mauvaises digestions.

On peut prendre quelques boissons, lorsqu'on est bien sûr que la digestion est faite, pour nettoyer l'estomac de ce qui peut y rester ; encore, si l'on n'en sent pas le besoin, vaut-il mieux ne rien prendre du tout ; car, en général, les fluides en quantité relâchent réellement l'estomac, & lui impriment une grande fatigue par leur poids ; ils lui enlèvent en outre le temps d'inaction ou de repos nécessaire, pour que son élasticité se rétablisse, & que les humeurs digestives se préparent & s'amassent de nouveau : il est donc fort prudent de ne point *boire* habituellement hors du repas, à moins que ce ne soit à la suite d'un besoin urgent, après quelques exercices violens, ou dans ces grandes chaleurs, qui font naître la soif, & contre laquelle la bierre est une des boissons les plus justement recommandées. (M. MACQUART).

BOIS, (*habitation.*) (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe I. *Circum fusa.*

Ordre II. Terre & lieux.

Section V. Variations artificielles. Demeures.

On nomme *bois* de grands terreins plantés d'arbres qui doivent servir particulièrement à la construction des

des édifices, au charronage & au chauffage. Nous devons ici seulement examiner ce qui peut être relatif aux personnes qui font leur demeure habituelle dans les *bois*. On conçoit aisément que lorsque la terre est couverte d'arbres, le sol qui les a fait naître sera d'autant moins sec, que le soleil y pourra moins pénétrer. Si le terrein est placé dans un fond, s'il est d'ailleurs composé d'une terre visqueuse & peu légère, s'il y a une grande quantité de plantes entremêlées avec les arbres, s'ils foisonnent beaucoup, & que l'air circule difficilement dans le lieu où ils se trouvent, s'ils sont remplis d'insectes & de reptiles, on peut assurer qu'il n'offre pas une habitation favorable aux hommes. Ce doit être un lieu humide & froid dans la plus grande partie des saisons; c'est un lieu où les hommes ne peuvent demeurer sans courir les plus grands risques pour leur santé. Ces endroits ne manquent presque jamais de composer une température telle, que presque tous les hommes y prennent des fièvres d'accès & intermittentes, plus ou moins longues, plus ou moins pernicieuses; elles y sont assez généralement endémiques, & moissonnent un grand nombre d'individus.

Quand on est forcé de vivre dans ces lieux insalubres, l'art doit corriger la nature, en faisant de grandes ouvertures aux *bois* & aux forêts, en brûlant les plantes, en cultivant les différens terreins qu'on a dépouillés des végétaux qui les recouvroient, en faisant des saignées & des fossés, pour donner des écoulemens aux eaux qui peuvent séjourner dans certaines parties.

C'est ce qu'on a fait en Amérique avec avantage dans l'isle de Ste. Lucie, où avant toutes ces précautions, on fait qu'il est mort une grande quantité d'Européens. Les habitations dans les *bois*, qui se trouvent sur des hauteurs, bien exposées aux grands courans d'air, placées sur un sol léger & sablonneux, ne présentent pas ces inconvéniens. Ainsi, lorsqu'on le peut, on doit les choisir de préférence. (*Voyez* Humidité.) (M. Macquart.)

BOIS DE BUIS, DE COUDRIER, DE FRÊNE, DE GENIÈVRE, DE LENTISQUE, DE QUASSIE, DE TILLEUL, &c. (*Mat. Méd.*) (*Voyez* les mots Buis, Coudrier ou Noisettier, Frêne, Genièvre, Lentisque, Quassie, Tilleul, &c. (M. Mahon.)

BOIS. (*Mat. méd.*).

Comme une assez grande quantité de *bois* ont été & sont encore employés en médecine, il faut connoître la structure & la nature des *bois* en général, & la matière médicale doit présenter une partie des connoissances, que les physiciens, qui se sont occupés de la physique végétale, ont données sur cet objet, ainsi que celles qui sont dues aux travaux des chimistes.

Le *bois* en général, la partie ligneuse des végétaux, comprend le tronc, les principales branches, les racines dures des arbres, des arbrisseaux, & des arbustes : aussi les racines ligneuses, le tronc ou les tiges, les écorces épaisses mêmes sont-elles souvent confondues en matière médicale, sous le nom de *bois*. Le tronc, ou vrai *bois* des arbres, est composé, comme toutes les autres parties des végétaux, de quatre ordres de vaisseaux, disposés ou arrangés d'une manière particulière; c'est un assemblage tissu régulièrement de vaisseaux communs, de vaisseaux propres, de trachées & de tissu utriculaire ou vésiculaire. On reconnoit difficilement ces quatre ordres de vaisseaux, & on ne les sépare qu'avec la plus grande peine dans les *bois* durs & anciens; mais les jeunes branches des arbres les plus vieux, ou les tiges des plantes qui commencent à être ligneuses, facilitent ces recherches, & ont fait conclure par analogie la structure des *bois* les plus solides.

1°. Dans les jeunes tiges ou dans les *bois* tendres, on trouve dans le centre un cylindre mou, quelquefois même rempli de liquide, comme cela a lieu dans le palmier, le sureau, &c. Ce cylindre est formé de petites cellules comme muqueuses, communiquant les unes avec les autres, & de la circonférence desquelles partent transversalement des faisceaux des mêmes vésicules, qui s'écartent en rayons, & s'étendent jusqu'au dehors du tronc sous l'écorce où ils forment une couche molle & remplie de sucs. On nomme tissu médullaire, ou moëlle, ce cylindre moyen, & productions médullaires, ou tissu cellulaire réticulaire, les portions qui s'en détachent horizontalement, & qui pénètrent le *bois*. La moëlle & ses productions ne sont pas également sensibles dans tous les *bois*; dans les arbres anciens, & qui croissent lentement, ces tissus se durcissent & disparoissent; on n'en retrouve quelques traces que dans les filets rayonnés, qu'on apperçoit dans les coupes horizontales des *bois*.

2°. Autour du tissu médullaire, & depuis le centre jusqu'à l'écorce des *bois*, on remarque des couches concentriques, arrondies, un peu ovoïdes ou irrégulières, souvent plus ou moins plissées ou anguleuses, qui forment les couches ligneuses proprement dites, & dont la base principale ou constituante est composée des vaisseaux communs ou séveux. Ces vaisseaux, réunis par paquets, montent depuis la racine jusqu'au haut de l'arbre & à ses diverses ramifications, en suivant quelquefois une direction droite, en se pliant souvent latéralement, & formant alors de petits interstices ou aréoles vuides, dont l'ouverture est horizontale, & par lesquelles passent les productions médullaires. Les vaisseaux ligneux, dont les parois sont dures, & qui constituent vraiment la solidité des *bois*, sont disposés en cercles concentriques qui s'enveloppent les uns les autres, & qui ont des épaisseurs différentes & d'autant plus petites, qu'ils sont plus extérieurs, & que leur diamètre croît

en proportion de leur circonférence. Ces cercles sont nommés couches annuelles, parce qu'il s'en forme une par année, & ils fournissent un moyen exact de reconnoître l'âge des arbres. On remarque en général qu'ils sont plus minces & d'un tissu plus serré dans quelques points que dans d'autres. L'épaisseur de ces couches, plus grandes dans certains points, dépend, suivant Duhamel, de la force de succion, plus considérable de ces côtés, en raison d'une racine plus grosse, ou d'une branche considérable. Cette seconde partie du tronc, ou partie ligneuse proprement dite, en présente communément deux très-distinctes l'une de l'autre; l'une extérieure, moins dure & plus lâche dans son tissu, c'est l'*aubier;* l'autre intérieure, plus solide, c'est le bois proprement dit. Il y a dans certains *bois* une si grande différence entre l'aubier & le vrai *bois*, qu'on le reconnoît très-facilement à l'œil & à la première vue; tel est le *bois* de gayac; l'aubier est d'une couleur très-différente.

3°. Les vaisseaux propres ou chargés de sucs particuliers à certains végétaux, comme résineux, huileux, gommo-résineux, &c. se trouvent ou dans le tissu médullaire, ou accompagnant les productions médullaires, ou semés entre les différentes couches ligneuses. Ils ne sont très-sensibles que dans les jeunes arbres, ils s'oblitèrent peu-à-peu dans les arbres âgés, & lorsque le *bois* est bien dur, on n'en apperçoit plus. Cependant on en trouve toujours dans les couches les plus récentes de l'aubier, dans le liber & les couches corticales.

4°. Il en est de même des trachées; ce sont des vaisseaux très-minces, comme soyeux, satinés & brillans, pliés en spirales ou en tire-bourres. Ils accompagnent les vaisseaux communs; on les voit bien dans les jeunes branches de rosier; mais quand les vaisseaux communs sont devenus des fibres ligneuses, les trachées sont fort difficiles à appercevoir.

5°. D'après ce que nous avons dit, il est aisé de distinguer toutes les parties qui composent les jeunes *bois*, les tiges & les branches tendres, des arbrisseaux & des arbustes; la dissection soignée en sépare facilement *a.* la moëlle, *b.* le tissu utriculaire formant les productions médullaires, *c.* les fibres droites des vaisseaux communs, *d.* les pores plus ouverts des vaisseaux propres, d'où s'échappent des gouttelettes de liquides colorés, odorans, âcres, &c. *e.* les spirales satinées des trachées qui se présentent lorsqu'on brise les jeunes tiges, & lorsqu'après avoir un peu écarté les portions brisées, sans les casser entièrement, & en leur laissant encore quelques fibres qui les retiennent, on laisse ces fibres revenir sur elles-mêmes. Si l'on place alors le bois entre l'œil & la lumière, on apperçoit des fibrilles brillantes comme de petites soies, & la loupe démontre les spirales & les contours de ces filets soyeux. La même structure se présente dans les racines tendres, fibreuses.

6°. Mais dans un *bois* solide, dur, formant le tronc des vieux arbres, l'apparence est différente, les parties constituantes moins sensibles; la masse ligneuse paroît être homogène & également organisée dans tous ses points. Cependant, avec de l'attention, on parvient à reconnoître & à distinguer la plupart des parties décrites ci-dessus. Une coupe transversale présente *a.* les couches encore tendres, situées sous l'écorce, & qui forment le *liber* ou *livret*, ainsi nommé, parce qu'on le sépare en feuillets; *b.* l'aubier, ou *bois* tendre, enveloppé par le liber, & pénétrant plus ou moins profondément dans l'épaisseur du *bois; c.* les couches ligneuses proprement dites, plus ou moins serrées, nombreuses, concentriques, & s'étendant de l'aubier jusqu'à la moëlle; *d.* les petites portions quelquefois distinctes de vaisseaux propres, enveloppant les couches ligneuses, & offrant des pores beaucoup plus grands, dans les utricules qui les accompagent; *e.* la moëlle, quelquefois encore sensible, le plus souvent dure & ligneuse, pressée & oblitérée par la substance du *bois*, mais reconnoissable en ce qu'elle donne immédiatement naissance aux productions médullaires, qui, comme autant de rayons d'une couleur plus claire, & prenant un poli plus vif que le reste du tronc, par le frottement, s'étendent en traversant horisontalement les couches ligneuses jusque sous l'écorce où elles se perdent dans le liber. Quant aux trachées, elles sont tout-à-fait invisibles dans les *bois* durs.

Tels sont les résultats que présentent, sur la structure des *bois*, les dissections & les recherches de Grew, Malpighi, Duhamel, & de tous les autres naturalistes qui s'en sont occupés. Ces résultats intéressent immédiatement la partie de la matière médicale, qui s'occupe de la description des médicamens, & sous ce point de vue, ils doivent être toujours présens à l'esprit du médecin. Passons maintenant aux faits généraux que la chymie & la pharmacie nous offrent sur la nature & les propriétés des *bois*.

Les principes contenus dans les *bois*, sont en général plus difficiles à extraire, que ceux qui forment les feuilles, les fleurs, les fruits, &c.; ils le sont encore d'autant plus, que les *bois* ont un tissu plus dense & plus compact. Pour en faire l'analyse, & en reconnoître la nature, on est donc obligé de les réduire en morceaux, ou en coupeaux, ou en espèce de poussière grossière, à l'aide des rabots, des rapes, &c. Quelques-uns sont faciles à pulvériser, lorsqu'ils sont bien secs; d'autres résistent au pilon par leur élasticité. Le feu les décompose tous plus ou moins promptement, & à des températures plus ou moins élevées. On sait qu'en général ils s'enflamment tous lorsqu'ils sont suffisamment échauffés; ce phénomène est attribué à l'huile qu'ils contiennent: mais à cet égard, il y a de très-grandes différences entre eux, les uns contenant beaucoup de résine, brûlent très-rapidement, à une température peu élevée, & avec une grande flamme; leur combustion produit une grande chaleur.

Tels sont les bois de pin, de sapin, de mélèze, de Gayac, de Rhodes, de cyprès, de genièvre, de lentisque, de santal, &c.

D'autres, moins résineux, plus aqueux, plus extractifs, ont besoin d'être chauffés plus long-temps, & de perdre beaucoup d'eau, avant de s'enflammer; leur flamme est légère, peu durable; la chaleur qu'ils produisent est moins considérable que celle des précédens.

On compte dans cet ordre, le bouleau, le charme, l'orme, le noyer, le chêne, le tremble, le saule, le peuplier, le tilleul, &c.

La nature des produits qu'on en obtient, en les distillant à la cornue, répond à cette première division; les premiers donnent plus d'huile & moins de phlegme, plus de gaz hydrogène, & moins de gaz acide carbonique que les seconds. Ceux-ci fournissent bien plus d'acide pyroligneux: leur charbon est moins dense, plus léger, plus combustible; aussi les emploie-t-on pour faire le charbon, tandis que les premiers ne peuvent pas servir au même usage.

Il y a une autre distinction chymique dans les *bois*; les uns sont sans odeur, & n'ont alors que peu de vertu; d'autres répandent une odeur forte & aromatique, comme le santal citrin, le *bois* de Rhodes, le sassafras, & leurs propriétés médicinales, sont bien plus énergiques & bien plus utiles.

Tous les *bois* traités par l'eau, fournissent des extraits, des mucilages & des sels essentiels plus ou moins abondans. L'alcohol extrait de la plupart une matière résineuse. Il en est qui en contiennent une si grande quantité, qu'on la trouve quelquefois sous la forme de grains, ou de lames brunes, rougeâtres, brillantes, fragiles, & qui se réduisent facilement en poudre, lorsqu'on les pile.

Enfin, on distingue encore les *bois* par les parties colorantes qu'ils contiennent; les *bois* de Brésil, de Campêche, d'Inde, de Fernambouc, donnent des couleurs employées avec succès dans la teinture. Lorsqu'on a enlevé aux *bois*, par l'action de l'eau & de l'alcohol, tout ce qu'ils contiennent de dissoluble dans ces liquides, il ne reste plus que leur squelette fibreux; cette partie ligneuse paroît être formée par une substance analogue à la fécule, à la substance amylacée, & lorsqu'après avoir été parfaitement séchée, on l'a réduit en poudre fine par la mouture; cette poussière devient en grande partie dissoluble dans l'eau bouillante, & forme avec ce liquide une sorte de gelée nourrissante. C'est ce qui m'a fait dire dans mes élémens de chymie, que dans des cas d'extrême disette, on pourroit tirer parti des *bois*, pour y trouver une matière nourrissante. Cependant, ce n'est pas véritablement parmi les fécules même grossières qu'on doit ranger la matière ligneuse; elle forme un ordre particulier de substance végétale, un principe unique de son genre, auquel on pourroit donner pour caractères chimiques les propriétés suivantes. 1°. L'insipidité; (on suppose ici que les *bois* ont été privés de toute matière dissoluble par l'eau;) 2°. L'indissolubilité dans l'eau bouillante; les *bois* ne contiennent qu'une portion de matière amylacée, dissoluble dans l'eau bouillante; 3°. la dissolubilité dans les alcalis fixes, caustiques, liquides, avec lesquels la substance ligneuse forme une espèce de gelée; 4°. la propriété de former, par l'acide nitrique, trois ou quatre acides végétaux, tels que l'acide oxalique, l'acide malique, l'acide citrique, l'acide acéteux, &c. par le changement de proportions dans la combinaison du carbone hydrogéné avec l'oxigène de l'acide nitrique. On pourroit définir cette substance un composé végétal, dans lequel le carbone domine, & l'oxigène est tout près de former des acides avec le carbone hydrogéné qui le constitue.

On voit, d'après ce qui vient d'être exposé sur la nature générale des *bois*,

1°. Que ces substances végétales peuvent être rangées parmi les médicamens;

2°. Qu'on doit attribuer leurs vertus médicinales à l'extrait amer, à la partie odorante, & à la résine qu'ils contiennent;

3°. Que, considérés sous ce point de vue, les *bois* inodores & insipides n'ont que peu de vertus;

4°. Qu'il n'y a de vraiment énergiques dans cet ordre, que les *bois* sapides, âcres, résineux, odorans, amers, comme celui de Rhodes, de Gayac, de santal citrin, de lentisque, de genièvre, de sassafras;

5°. Qu'ils doivent avoir les propriétés sudorifique, tonique, stomachique, incisive, pénétrante, cordiale, carminative, anthelmintique;

6°. Que pour les employer avec fruit, il est rare qu'on puisse les administrer en substance, à cause de leur squelette terreux & pesant;

7°. Qu'on doit les prescrire en infusion, en décoction, & très-rarement en poudre;

8°. Enfin, que les extraits qu'on en prépare par l'eau, & les résines qu'on en retire par l'alcohol, sont leurs vrais principes actifs; ces considérations générales rendront plus claire & plus précise l'histoire de chaque *bois*, traitée dans tous les articles qui suivent celui-ci. (M. FOURCROY.)

BOIS D'ALOES, ou D'AIGLE. (*Mat. Méd.*)

Agallochum, arbor aquilæ, lignum aloes.

Selon Geoffroi, nous n'avons aucune description exacte de l'arbre dont on tire le *bois* d'aloès. Depuis,

MM. Cavanille & Lamark l'ont reconnu sous le nom d'*Aquilaria*. (*Voyez* le dict. de Bot.)

On a présenté ce *bois* comme parsemé de petites taches, résineux, odorant, d'un goût amer & astringent. Dioscoride dit, que lorsqu'on le mâche, & qu'on se lave la bouche avec sa décoction, il paroît doux au goût. Si on le réduit en poudre, il sert dans les parfums & dans les fumigations, au lieu d'encens : une dragme de sa racine suffit pour relever les forces, sur-tout celles de l'estomac.

On dit que la décoction d'aloës dans l'eau, appaise les tranchées, les douleurs de côté & du foie; elle a de la réputation pour arrêter les dyssenteries. Sa saveur, dit Vogel, est amere, & un peu âcre; il est veneneux, enivrant & anthelmenrique. Son usage n'est pas fort commun, & ses qualités ne sont pas encore assez bien appréciées.

Gaspard Bauhin distingue trois sortes de *bois* d'aloës ou *d'agallochum*.

1°. *Agallochum præstantissimum C. B.*

Calambac indorum.

Kenam cochinchinensium.

Sukiang sinensium, dale. Pharm.

Sokio, G. Camelli Raii histor.

Ce *bois* est uni, résineux, presque aussi mou que la cire ou le mastic, se fondant sur les charbons ardens comme de la résine, & cependant une odeur très-suave; il est d'une saveur un peu amère, & aromatique.

2°. *Agallochum. Off. C. B. P.*

Lignum aloes vulgare. Off.

Sehin hiang. Sinensium, dale. Phar.

Pao de aquila des Portugais.

On apporte ce *bois* en morceaux de différentes grosseurs, solides, compactes, pesans, de couleur rouge-brun, mêlée de lignes noirâtres, percé de trous, & comme carié. Ces trous sont remplis d'une résine rougeâtre & odorante de la couleur du *bois*, ou de noir pourpré.

Sa saveur a quelque chose d'âcre, d'amer & d'aromatique, mais son odeur est très-agréable. Ce *bois*, mis sur des charbons ardens, ou sur un fer rouge, répand une liqueur résineuse, qui forme des bulles, & donne une fumée douce, & un peu acide.

Il croît dans l'isle de Sumatra, & principalement dans la Cochinchine. Il est plus commun dans les boutiques que le calambac, qui est également cher & rare.

3°. *Agallochum Sylvestre. C. B. P.*

Calembouc vel calembous. Off.

Agallochum seu lignum aloes Mexicanum. G. Camelli Raii, hist.

Cette espèce de *bois* a plus de porosité, de légèreté, moins de résine, que l'*agallochum* des boutiques. Il est de couleur brune-verdâtre, d'une odeur agréable assez forte, qui approche de celle du *bois* d'aloës ordinaire. Sa saveur est amère.

On tire cet aloës des isles de Timor & de Solor; mais on en fait peu d'usage en médecine. Il n'est guères employé que dans les arts. (M. MACQUART.)

BOIS DE BRÉSIL. (*Mat. Méd.*)

Le *bois de Brésil*, ainsi nommé, parce que l'arbre qui le fournit croît au Brésil, porte différens noms, suivant le lieu d'où on le tire. On en distingue cinq espèces dans le commerce : le plus connu, le plus estimé, & le plus employé, est celui qu'on nomme *bois* de Fernambouc, nom d'une ville du Brésil, d'où nous vient la plus grande partie. Ce *bois* bien choisi, est en buches lourdes, compactes, sans moëlle, sans aubier, homogènes & saines dans toutes ses parties; quand on le coupe ou qu'on le fend; la partie intérieure est plus mâle que la surface, mais elle rougit & se fonce par le contact de l'air. Il a une saveur sucrée lorsqu'on le mâche bien.

L'arbre qui fournit ce *bois*, est nommé *Ibira-Pitanga* par les habitans. Suivant Pomet, il est gros & grand, garni de longues branches, chargées de beaucoup de petites feuilles vertes très-luisantes & à demi rondes; ses fleurs assez petites sont semblables pour la forme à celles du muguet *lilium convallium*, de Tournefort; leur couleur est rouge, & leur odeur très-suave. Il leur succède des fruits plats, rougeâtres, renfermant deux amandes plattes & luisantes. Linneus, dans sa mat. méd., (4ᵉ. édit. par Schréber 1782), rapporte un *Cesalpinia vesicaria*, le *bois* de Brésil rouge.

Les auteurs de matière médicale, qui ont parlé des propriétés du *bois* d'Inde, l'ont rangé parmi les astringens, & ont regardé son infusion comme fébrifuge, stomachique, & bonne contre l'ophtalmie : mais ce *bois* n'a été que très-peu employé en médecine. Geoffroy, Cartheuser, Linnéus, & la plupart des auteurs, n'en ont fait aucune mention. Vogel ne le compte pas même parmi les *bois* tout-à-fait abandonnés, *ligna obsoleta*.

Son usage est très-fréquent dans l'art de la teinture; il sert à donner des couleurs rouges. On en prépare des lacques, en mêlant sa décoction avec de l'alun, & en précipitant ce mêlange par des alcalis.

La teinture aqueuse de Fernambouc est employée en chimie pour colorer des papiers qui, suivant Bergman, passent au bleu par les substances alcalines, & qui servent avantageusement pour reconnoître ces substances dans les eaux. Cette propriété peut être mise à profit dans la matière médicale;

mais il faut observer que le *bois* de Fernambouc, qu'on vend en France, n'a point présenté à M. de Morveau le changement en bleu indiqué par Bergman. La décoction de ce *bois* est d'un rouge jaune; elle passe au rouge de vin par les lessives alcalines, & le papier qui en est teint prend une nuance pourpre violacée. (M. Fourcroy.)

BOIS DE CAMPÊCHE. (*Mat. méd.*)

Le *bois* de Campêche ou de la Jamaïque, *lignum Campescanum*, provient d'un arbre qui croît à la Jamaïque, à Ceylan, au Malabar. Cet arbre très-épineux est employé à Saint-Domingue pour faire des haies qui y ont bien réussi. Il est nommé au Malabar, d'après Rheede, *Tsjam-Pangam*. Linnéus, suivant tous les auteurs de matière médicale qui l'ont cité, la décrit dans la phrase suivante : *Cæsalpina aculeis recurvis, foliolis emarginatis, filamentis lanatis.* Mais M. Schréber, dans la quatrième édition de la matière médicale de Linnéus, qu'il a publiée à Léipsic & Erlang en 1782, remarque que le Tsiam-Pangam des Malabares n'est pas le vrai *bois* de Campêche qui vient de l'Amérique, & non des Indes orientales : le Tsiam-Pangam est, suivant lui, le bois *Sappan*, & la phrase de Linnéus, indiquée ci-dessus, convient à cette espèce; au lieu que le vrai *bois* de Campêche est l'*Hematoxylon Campechianum*, qui croît en Amérique.

Le vrai *bois* de Campêche (de l'Amérique) est plus d'usage dans la teinture que dans la médecine. Cependant les Anglois le comptent parmi les médicamens, & ils l'emploient dans leurs hôpitaux contre la dyssenterie. Il sert à faire des teintures rouges.

(M. Fourcroy.)

BOIS DE CARABACCI. (*Mat. méd.*)

Lignum Carabaccicum.

Ce *bois* a le goût du clou de gérofle, mais avec moins de force & d'âcreté; il est plus agréable. Sa couleur ressemble beaucoup à celle du café ou de la canelle. Il vient de l'Inde.

Les droguistes n'ont encore pu se procurer de justes renseignemens sur l'arbre qui le fournit. Baglivi, dans son traité *de fibrâ motrice*, dit qu'il a ordonné avec succès des potions faites avec la décoction de ce *bois*, pour corriger l'acrimonie, & la dissolution scorbutique de la lymphe. (M. Macquart.)

BOIS DE COULEUVRE. (*Mat. méd.*)

Lignum Colubrinum.

Nux vomica minor Moluccana. Off.

Strychnos foliis acutis cirris simplicibus. Lin.

Clematitis indica Spinosa foliis luteis. C. B.

Ce *bois* ressemble beaucoup à celui qui porte la noix vomique, & quelques personnes pensent que le *bois* de couleuvre, ou *bois* couleuvré, est celui qui donne cette noix.

On croit que c'est le tronc de cet arbre, ou sa racine, qui donnent le *bois* couleuvré, ou de couleuvre : ce qui est certain, c'est qu'il vient du Malabar, des Indes orientales, des isles de Ceylan & de Timor. Il offre sous une écorce de couleur de fer, & marquetée de taches grises, une substance ligneuse, solide, pesante, d'une saveur âcre très-amère.

Il paroît qu'on l'a nommé ainsi, parce qu'il guérit les morsures des serpens, & sur-tout de celui qu'on nomme *copra de capello*.

Lorsqu'il est récent, dit Carthenser, il a une qualité veneneuse, & son âcreté dominante fait qu'il excite facilement le vomissement, les douleurs de ventre, les tremblemens, la manie, au point que plusieurs personnes ont cru devoir le bannir du nombre des médicamens : cependant, ajoute-t-il, lorsqu'il est vieux & desséché, il peut être utile, pourvu qu'il soit administré avec prudence, à la dose d'un demi-gros, par exemple, infusé dans de l'eau ou du vin.

Suivant Boerhaave, chym. 2, p. 238, il est bon contre la morsure des serpens, contre les fièvres intermittentes, & contre les vers; on le donne en décoction à la dose d'une demi-once : si on fait usage de son essence, on n'en prescrit qu'un demi gros. On croit que, mêlée au sang, elle a la propriété de le rougir beaucoup, sans le coaguler fortement, effet qui est contraire à celui que produit toute essence préparée avec de l'esprit-de-vin.

Au surplus, dans nos climats, ce médicament est rarement employé, & pour le faire avec sûreté, il faut encore faire beaucoup de recherches sur sa nature intime. (M. Macquart.)

BOIS DE FER. (*Mat. méd.*)

Lignum ferri. Lideroxylum.

On l'a nommé ainsi, à cause de sa couleur & de sa dureté.

L'arbre qui lui donne naissance, est gros & élevé : ses feuilles sont aussi grandes que celles du noyer.

Son fruit est gros & long comme le petit doigt; son *bois* est fort amer, & peut casser les haches les plus dures lorsqu'on veut l'abattre. L'écorce de ce *bois*, qui est dure, pesante, cendrée en dehors, rougeâtre en dedans, sans odeur, mais d'une saveur astringente, contient beaucoup de sel essentiel, & d'huile.

Les insulaires s'en servent avec succès en poudre pour guérir les maladies vénériennes, la goutte scia-

tique, les rhumatismes, les écrouelles, les vieux ulcères. Ils l'emploient encore pour purifier le sang contre les flux de ventre, & pour procurer une douce transpiration.

Je crois le *bois* de fer meilleur pour faire des ouvrages bien solides de menuiserie que pour tout autre emploi dans l'économie animale, jusqu'à ce que des expériences chymiques & médiciuales indiquent qu'on peut en tirer un parti important. (M. MACQUART.)

BOIS DE GAYAC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* GAYAC. (M. FOURCROY.)

BOIS DE RHODES. (*Mat. méd.*) *Cordia.* LIN.

Le *bois* de Rhodes, *lignum Rhodium*, est aussi nommé *bois de rose*, à cause de l'analogie de son odeur avec celle des roses, & *bois de Cypre*. L'isle de Rhodes & celle de Cypre sont les lieux où l'arbre qui le fournit croît le plus abondamment. Ce *bois* est solide, assez compact & pesant, d'un aspect un peu gros & résineux, d'une couleur jaune-brunâtre ou orangée, d'une saveur forte, chaude, amère & balsamique, d'une odeur pénétrante, très-analogue à celle des roses.

L'arbre qui fournit ce *bois* est le *Cordia* de Linnéus. On a cru que cet arbre étoit le *Cytysus incanus, siliquis falcatis de G. Bauhin*, ou l'*Oleaster Rhodius*. Sloane désigne l'arbre qui fournit le *bois* de Rhodes qu'on trouve à la Jamaïque par la phrase suivante : *Lauro affinis, terebinthi folio, alta, ligno odorato, candido, flore albo.* Voici la description qu'il en donne. Cet arbre a vingt pieds de hauteur; il est de la grosseur de la cuisse; son écorce est brune, plus ou moins foncée; il est armé de quelques épines courtes; ses rameaux sont penchés vers la terre : son *bois* est blanc en dedans, solide, d'une odeur pénétrante agréable; il a beaucoup de moëlle. Les feuilles sont pinnées, composées de trois, quatre ou cinq paires de folioles écartées d'un demi pouce, sans impaire; chaque foliole est arrondie, longue d'environ un pouce, lisse, & d'un verd obscur. Les fleurs qui naissent à l'extrémité des rameaux, sont disposées en bouquets, blanches, semblables à celles du sureau. On y remarque trois pétales épais, & quelques étamines au centre; chacune d'elles se change en un fruit rond, gros comme un grain de poivre, couvert d'une peau mince, sèche & brune; il s'ouvre en deux, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur est analogue à celle des baies de laurier. Cette description, qui n'est pas exacte, n'apprend rien sur la classe & le genre de cet arbre, qui croît à la Jamaïque, & qui n'est vraisemblablement pas le vrai *bois* de Rhodes, quoique les habitans de cette isle croyent que c'est lui.

Le *bois* de Rhodes du commerce, dont nous avons donné ci-dessus les caractères, brûle facilement & fortement; il répand une fumée épaisse, & exhale une odeur forte, rosacée en brûlant. On en extrait par la distillation une huile volatile, dont les Hollandois font un assez grand commerce, & qu'on emploie dans la préparation des parfums, au lieu de véritable huile de roses. C'est de cette huile que dépendent les vertus du *bois* de Rhodes. On le range parmi les aromatiques, les cordiaux, les céphaliques, les alexitères, les sudorifiques, les antiseptiques. Il peut être employé en infusion dans l'eau ou dans le vin; mais on doit ne l'administrer qu'à des doses modérées, parce que son odeur vive & tenace de roses, excite souvent une irritation spasmodique chez les femmes qui ont les nerfs délicats, & facilement agaçables. Son usage extérieur est moins à craindre, & plus fréquent. Sa poudre concassée fait partie des sachets qu'on applique sur la région épigastrique, pour fortifier l'estomac; on l'applique aussi sur la tête dans les cucuphes. Il fait la base des pastilles ou des clous odorans à brûler; on reçoit les fumées & la vapeur qu'il répand en brûlant, sur les membres attaqués de foiblesse, d'œdème, de paralysie, &c. Son huile volatile entre dans les baumes & les elixirs cordiaux, stimulans, céphaliques, stomachiques; on la substitue souvent à l'huile de roses dans ces compositions : mais aujourd'hui ce *bois* & ses produits sont beaucoup plus utiles aux parfumeurs qu'aux pharmaciens; l'huile de Rhodes diffère de celle de roses, parce qu'elle est toujours fluide & rougeâtre; celle de roses est blanche & concrète. (M. FOURCROY.)

BOIS DE STE-LUCIE. (*Mat. méd.*)

Cerasus Sylvestris amara. Vaccinium.

C'est une espèce de cerisier des *bois* ou sauvage, qu'on nomme encore *Mahaleb*, dont le fruit ressemble à celui de nos cerises; il est petit, rond, noir, amer, & peu charnu. On croit que c'est l'arbre dont a voulu parler Virgile, quand il dit : *Eglog. III.*

Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur.

Les feuilles de l'arbre ressemblent à celles du peuplier noir. Les fruits renferment une amande amère, qu'on apporte d'Angleterre, & que les parfumeurs mêlent à leurs savonnettes. On emploie peu le fruit, dont je crois qu'on pourroit cependant tirer un esprit ardent. Les ébénistes se servent du *bois* de cet arbre, qui est dur, compact, rougeâtre, & qui a une odeur fort agréable : on le dit fort commun à Ste-Lucie, en Lorraine.

Il pourroit être utile d'en faire une analyse exacte.

(M. MACQUART.)

BOIS DE SANTAL. (*Mat. méd.*) (*Voyez* SANTAL.) (M. FOURCROY.)

BOIS DE SASSAFRAS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* SASSAFRAS.) (M. FOURCROY.)

BOIS D'INDE. (*Mat. méd.*)

Quoique le nom de *bois* d'Inde soit un nom générique, & paroisse appartenir à plusieurs espèces de *bois* qui croissent dans les Indes orientales & occidentales, il est cependant plus affecté à une espèce distincte qui vient de Saint-Domingue, de plusieurs autres isles des Antilles, & qui paroît croître aussi à Cambaïa dans les Indes orientales. Il ne doit point être confondu comme l'a fait Lémery avec le *bois* de Campêche.

Les feuilles de l'arbre d'où on le tire, sont, suivant M. Chevalier, grandes comme celles du laurier auquel le P. Labat compare aussi cet arbre; elles ont une couleur verte, une surface lisse, une odeur mixte de poivre, de girofle & de laurier. Ces feuilles paroissent être le vrai *folium indicum*, qu'on fait entrer dans la composition de la thériaque. M. Chevalier fait remarquer, relativement à cette feuille qu'on envoie sèche des Indes orientales, qu'elle a perdu dans le trajet la plupart de ses vertus avec son odeur, & qu'il seroit plus utile de la tirer de nos colonies des Antilles. Les baies de l'arbre du *bois* d'Inde, sont encore plus aromatiques & plus énergiques que les feuilles; celles du *bois* d'Inde de la Jamaïque présentent l'odeur & la saveur du poivre, dominantes sur les autres; on le nomme, à cause de cela, poivre de la Jamaïque. Suivant le P. Labat, le *bois* d'Inde porte deux fois l'année de petites fleurs blanches, un peu rouges à leur extrémité, & qui sont disposées par bouquets.

On a regardé le *bois* d'Inde comme tonique, astringent, stomachique; mais on n'en fait plus aucun usage en médecine, &c. c'est spécialement pour la teinture qu'on en fait un assez grand commerce en France.

La feuille de l'arbre, *folium indicum*, est comptée parmi les aromatiques, céphaliques, cordiaux, alexipharmaques, stomachiques, antiseptiques. Elle entre dans la thériaque; on ne l'emploie pas seule.

La baie du *bois* d'Inde passe pour réunir aux propriétés de la feuille, celles d'être assez puissamment diaphorétique, sudorifique & carminative. On ne s'en sert point en France. (M. Fourcroy.)

BOIS NÉPHRÉTIQUE. (*Mat. méd.*)

Le *bois* néphrétique, *lignum nephriticum peregrinum, aquam cæruleam reddens de G. Bauhin*, provient d'un arbre qu'Hernandez nomme *arbor Americana, Mexicana Coalti; Cattion Coarthi, aqueus serpens*. Suivant Tournefort, cet arbre est semblable au poirier; ses feuilles naissent alternativement sur les rameaux; elles ont la forme de celles des pois chiches; elles sont parsemées d'un duvet fort doux, reluisantes en dessous par un duvet argenté: les fleurs sont portées par le haut des rameaux. Hernandez dit qu'elles sont d'un jaune pâle, petites, longues, & disposées en épis. Les calices sont monophyles, à divisions profondes, chargés d'un duvet roux. Il croît dans la nouvelle Espagne.

Linnéus parle autrement de l'arbre qui fournit ce *bois* néphrétique; il le décrit par la phrase suivante: *Guilandina moringa, inermis, foliis subbipinnatis; foliolis inferioribus ternatis*. Il le place dans la décandrie monogynie, entre le Gayac & le *bois* de Brésil. Ce végétal croît, suivant lui, à Ceylan & au Malabar; il fournit la noix de Béen, & l'huile qu'on en extrait.

Le *bois* néphrétique nous arrive en gros morceaux ou en bûches, composées de deux substances différentes; l'une extérieure formant un aubier d'une couleur jaunâtre; celle de l'intérieur, ou le *bois* proprement dit, est rougeâtre ou brune, plus ou moins foncée. Lorsqu'on ratisse ce *bois*, il répand une odeur balsamique ou aromatique foible. Sa saveur est amère & un peu âcre. L'infusion de ce *bois* est bleue, surtout à la surface que l'air touche; cette couleur, qui a fait nommer ce *bois*, *bois de Santal bleu*, ne paroît bien qu'à un grand jour, & sur-tout aux rayons du soleil.

L'action de cette substance sur l'économie animale, est due à son extrait amer, à la portion de résine, & de principe astringent que contient le *bois* néphrétique. Il est tonique, irritant, un peu resserrant, détergent; on le compte aussi parmi les apéritifs & les diurétiques. Il est utile dans les maladies des reins, l'hydropisie, la suppression d'urine, les graviers, le calcul de la vessie, les obstructions abdominales, le scorbut, les affections vermineuses. On le donne en infusion à la dose d'un gros jusqu'à celle de demi-once; l'infusion aqueuse & diurétique; celle que l'on fait avec le vin, pousse de plus par les sueurs. On l'a sur-tout recommandé dans les graviers des reins, & les douleurs néphrétiques produites par leur présence, dans la galle, dans les fièvres exanthématiques & éruptives, lorsque l'éruption est trop foible & rallentie. On l'infuse souvent avec succès dans la décoction de chiendent: pris à trop grande dose, il excite les nausées & même le vomissement. On ne l'emploie presque plus en médecine. (M. Fourcroy.)

BOIS, SAINT. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Gayac.) (M. Fourcroy.)

BOIS PUANT. (*Mat méd.*) Anagire.

Anagyris fœtida. Lin.

Cassia fœtida foliis hastatis, eruta siliqua Fas. formi.

Le *bois* puant est un petit arbrisseau originaire du Languedoc, de l'Espagne & de l'Italie; il est fort rameux: son écorce est d'un vert brun, son *bois* d'un jaune pâle. Ses feuilles sont oblongues, poin-

tres, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, disposées sur sa tige, comme le sont celles du trefle.

Lorsqu'on en froisse les feuilles dans les mains, leur odeur forte & puante cause souvent de violens maux de tête. La fleur est jaunâtre, & semblable à celle du genêt; il lui succède des gousses qui ressemblent assez à celles des haricots, ainsi que des semences qui ont la forme de petits reins, & sont noirâtres.

Cet arbrisseau a l'aspect du citise, & s'élève de cinq à huit pieds. Il fleurit dès le commencement du printemps.

Les feuilles de l'anagire, ou *bois* puant, passent pour résolutives, & les semences pour vomitives; on ajoute, & le tout sans grande certitude, que le *bois* préparé de la même manière que le café, offre un remède efficace contre les vapeurs. (M. MACQUART.)

BOIS SAIN. (*Mat. méd.*) (*Voyez* GARON.) (M. MACQUART.)

BOISERIE. (*Hygiène*).

Partie II. Choses non naturelles.

Classe I. *Circum fusa*, choses environnantes.

Ordre II. Terre & lieux.

Section V. Variations artificielles, habitations.

On donne le nom de *boiserie* à un arrangement particulier & symmétrique de planches unies par l'art du menuisier, & qu'on adosse aux murs de nos appartemens.

La salubrité de nos demeures doit infiniment, pour la *boiserie*, à l'art du menuisier. Elle ne doit pas moins à celui du charpentier, qui fournit les parquets en bois, au moyen desquels l'humidité ne pénètre que difficilement dans les appartemens, & n'y peut véritablement causer les inconvéniens qui ont lieu, lorsqu'on est forcé de s'en passer, ou lorsque les planches, qui composent les *boiseries* & les parquets, ont été attaqués &, pour ainsi dire, détruites par l'action de l'humidité. Comme cette manière d'être de l'atmosphère qui nous environne est de toutes la plus préjudiciable aux corps qui y sont plongés, on voit combien, pour les appartemens bas, pour les rez-de-chaussées, & dans les appartemens neufs, les *boiseries* sont indispensables. On a soin, pour les rendre moins altérables par l'humidité, de les couvrir de plusieurs couches de peinture à l'huile, qui les conservent beaucoup plus long-temps. Pour connoître encore mieux les avantages des *boiseries*, (*voyez* le mot HUMIDITÉ.) (M. MACQUART.)

BOISSE. (*Eaux minér.*).

C'est un endroit situé à une demi-lieue de Fontenay-le-Comte. La source minérale froide se trouve dans une prairie, près de la rivière de Vandé. L'analyse des eaux de *Boisse* a été faite en petit par M. Gallot, médecin, député de l'assemblée nationale en 1789, qui, au moyen des réactifs & de l'évaporation, a trouvé que les eaux de *Boisse* contenoient de la terre absorbante, du sel marin, & de la sélénite. Il dit qu'on les emploie comme purgatives. (*Mémoire de la société royale de médecine*, tome 1, page 405.) (M. MACQUART.)

BOISSIEU, (Barthélemi-Camille de) étoit de Lyon, où il naquit le 6 août 1734, de *Jacques de Boissieu*, docteur en médecine, professeur aggrégé au collège des médecins de Lyon, & de dame *Antoinette Vialis*. Il n'avoit que six ans lorsqu'il perdit son père. Son éducation fut l'ouvrage de sa mère. Ce fut sous ses yeux qu'il étudia les humanités, & il n'en sortit que pour aller prendre des leçons de philosophie au séminaire de saint-Irénée, & de médecine à l'université de Montpellier.

La nature avoit doué le jeune *de Boissieu* d'un caractère doux, d'un esprit pénétrant, & d'une ame tendre & compatissante. L'éducation mettant à profit de si heureuses dispositions, en avoit fait un homme docile, modeste, complaisant, affable, scrupuleusement attaché à ses devoirs, ardent à acquérir des connoissances vraiment utiles, infatigable dans le travail, empressé de rendre aux hommes les services qu'ils ont droit d'attendre les uns des autres. Il se distingua à Montpellier par une grande application à l'étude. Les succès qu'il eut dans les différens actes qui précédèrent sa réception au doctorat, en août 1755, lui procurèrent l'avantage de conserver une correspondance avec M. *de Sauvages*.

L'amour de la patrie & l'attachement tendre & respectueux qu'il avoit pour sa mère, le ramenèrent à Lyon, dès qu'il eut fini son cours. Il profita du privilége de fils de docteur aggrégé, pour se faire recevoir, en 1756, au collége de médecine de cette ville; mais pour se former à la pratique, il suivit durant deux ans prescrits par les statuts de ce collége, les médecins de l'hôpital & en particulier le docteur *Pouet*, son parent. Il alla ensuite se perfectionner à Paris; & après un an de séjour dans cette ville, il revint à Lyon, avec la satisfaction qu'éprouve un homme vertueux, dont l'ame sensible est prête à se dévouer au service de ses compatriotes. Il leur fut en effet de la plus grande utilité; car à peine pratiquoit-il depuis trois ans à Lyon, qu'il se rendit à Macon, en 1762, avec M. *Pestalossi*, doyen du collége, pour s'opposer aux ravages d'une épidémie très-meurtrière qui régnoit dans cette ville. Il fut envoyé en 1769, à Chazelle, petite ville du Forez, qui étoit désolée par une maladie épidémique.

Comme ce médecin donnoit à son cabinet tous les momens qu'il pouvoit dérober à ses devoirs, il composa deux excellentes dissertations, l'une sur les

Anti-septiques;

Anti-septiques, que l'académie de Dijon couronna en 1767, & fit imprimer en 1769; l'autre sur les *Méthodes raffraichante & échauffante*, à laquelle elle adjugea le prix de 1770, & qui fut publiée par ses ordres en 1772. Une autre pièce lui avoit mérité l'*accessit* dans l'académie de Lyon, mais *de Boissieu* étoit né avec un tempérament si délicat, que ses travaux littéraires, & ceux d'une pratique étendue, achéverent bientôt de le ruiner. Il fut attaqué d'une pleurésie qui l'enleva en trois jours, vers la fin de décembre 1770, à l'âge de 36 ans & quelques mois. (Extr. d'El.) (M. GOULIN).

BOISSON. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre II, boissons.

On donne le nom de *boisson* aux fluides qu'on emploie généralement dans l'économie animale, pour aider la digestion des substances solides qu'on a mangées.

De toutes les *boissons* la plus simple, & en même-temps la plus naturelle, c'est l'eau; c'est celle qui peut être la plus utile pour la dissolution des alimens dans l'estomac, quand elle a été choisie aussi pure qu'on peut l'obtenir. (*Voyez* EAU & ses qualités). Après l'eau, la boisson la plus usitée chez les personnes qui ont des facilités pour se la procurer c'est le vin, qui, mêlé avec l'eau, peut être considéré comme une excellente *boisson*. (*Voyez* VIN). On regarde encore comme *boissons* habituelles les différentes espèces de bierre, (*Voyez* BIERRE) les cidres, les poirés. (*Voyez* CIDRE, POIRÉS).

Les *boissons*, pour être utiles, doivent-être prises dans des proportions qui correspondent à la quantité d'alimens solides qu'on a pris: sans cela les deux excès dérangent surement les digestions. Si le fluide est en trop grande quantité, alors l'estomac en est affoibli & le chyle acquiert trop de fluidité. Si la *boisson* n'est pas assez abondante, alors les alimens, n'étant pas suffisament humectés, ont beaucoup plus de peine à être dissous, & l'estomac fait un travail trop laborieux pour y parvenir.

Les *boissons* peuvent encore être plus ou moins utiles relativement à leur température. En général les *boissons* froides sont préférables; elles possédent éminemment la vertu tonique, tandis que les *boissons* chaudes sont plus relâchantes & en même-temps plus adoucissantes: lorsqu'on a quelques raisons pour boire chaud, alors on mêle au vin ou à l'eau du sucre qui leur donne des qualités plus cordiales. C'est ainsi qu'on prend des rôties, des bavaroises à l'eau ou au lait. (*Voyez* le mot BOIRE). (M. MACQUART).

BOISSONS. (*Mat. méd.*)

On nomme en général *boissons*, (*potus*,) en matière médicale tous les médicamens liquides qu'on administre aux malades, & dont le véhicule est toujours de l'eau; les *boissons* peuvent-être considérées en général sous un double point-de-vue, ou comme *boissons* concentrées, ou comme *boissons* étendues.

Les premières sont communément chargées de beaucoup plus de substance médicamenteuse; tels sont les bouillons réduits en consommés, les loocks, les potions huileuses, les décoctions de bois ou de quinquina épaissies, les gelées végétales délayées dans un peu d'eau, l'eau gommée. Il est quelquefois avantageux de prendre les médicamens sous cette forme; mais on doit en général observer l'état de l'estomac, prendre garde à ses forces, à sa puissance digestive. Il peut arriver que la première dose même de ces potions ne réussisse pas, séjourne & pèse sur l'estomac, & occasionne des gonflemens, des douleurs, des vents, des nausées, & même le vomissement; ce dernier symptôme est le moins fâcheux de tous, parce qu'il remédie promptement aux inconvéniens produits par la forme du remède. On doit donc lorsqu'on soupçonne un pareil effet, ne prescrire que de petites doses de ces médicamens, le plus souvent on ne les administre qu'à la quantité d'une cuillerée à la fois, & on emploie plus ou moins cette dose, suivant les forces & l'état de l'estomac du malade.

Les *boissons* étendues, allongées, très-liquides, très-légères, sont plus souvent administrées que les premières; mais elles ont aussi leurs inconvéniens. Les tisannes de tous les genres, les bouillons végétaux ou animaux, les eaux minérales sont sur-tout les médicamens de ce genre. On a plus abusé dans la médecine françoise de ce genre de formule, que du premier. Les *boissons* trop abondantes affoiblissent l'estomac, diminuent son ressort, délayent trop le suc gastrique, détruisent le sentiment agréable de la faim, en enlevant la couche de ce suc, dont l'irritation paroît être la cause de l'appétit, troublent la digestion en ôtant l'activité à ce liquide & en le faisant couler dans les intestins. L'eau de veau, l'eau de poulet données à grandes doses ont souvent produit ces mauvais effets & substitué à l'irritation & à la tension des nerfs qui les avoit indiquées plus que la prétendue sécheresse qu'on en croyoit la cause, un relâchement, une inertie morbifique, dont la foiblesse générale, la paleur, la cachexie même sont des suites nécessaires; il faut donc être aussi attentif à l'impression produite par les *boissons* délayantes, qu'à celle qu'occasionnent les *boissons* concentrées.

Il n'est pas besoin de dire que les *boissons* peuvent être distinguées; 1°. par leurs propriétés chimiques, en *boissons* acides, alcalines, aqueuses, mucilagineuses, émulsives, laiteuses, extractives, &c. 2°. par leurs propriétés médicinales en *boissons* relâchantes, délayantes, adoucissantes, apéritives, diurétiques,

sudorifiques, astringentes, purgatives, &c. (M. Fourcroy).

BOISSON DANS L'HYDROPISIE. (Nécessité de la)

Si on ne jugeoit de la nécessité de la *boisson* dans l'hydropisie que par l'instinct qui porte les malades à la désirer, il faudroit encore y faire attention; ce désir de boire, ce feu qui les dévore est souvent le cri de la nature aux abois, & l'avertissement peut-être le plus pressant du besoin d'y satisfaire : mais les vrais principes de la médecine sont en cela parfaitement d'accord avec le penchant des malades : & il ne faut se rappeler que ce que doit produire nécessairement la gêne des vaisseaux dans l'hydropisie, les engorgemens, les obstructions, les vices de la lymphe qui en résulte, pour se convaincre qu'avant de pouvoir opérer la mutation ou l'évacuation des liquides épaissis, il faut nécessairement les attenuer, les diviser, & principalement les délayer; sans quoi on risque de multiplier encore plus les engorgemens, & de rendre ceux qui sont déja formés plus consistans & successivement irrésolubles.

C'est envain qu'on objecte que les délayans favorisent le relâchement qui constitue une des conditions nécessaires de l'hydropisie, qu'ils peuvent conséquemment augmenter cette maladie, & la rendre enfin incurable par l'impossibilité de la réaction où l'on réduit par-là les solides; & qu'il est bien plus avantageux de soutenir le ton de la fibre, pour pouvoir opérer insensiblement la résorption, ou l'évacuation, du fluide épanché. Mais cette pratique, quand elle seroit admissible, ne pourroit être utile que dans le cas où le relâchement seroit général; car, quand il n'est que partiel, ce qui arrive fréquemment, elle est non-seulement inutile, mais presque toujours dangereuse.

Il se trouve, en effet, souvent que des parties sont tendues, irritées, phlogosées, tandis que d'autres sont dans l'atonie la plus complette; peut-on tracer aux remèdes une route sûre pour parvenir aux unes, sans se communiquer aux autres ? Si cette prétention est aussi ridicule qu'impossible, il ne reste donc d'autre parti à prendre que de choisir un remède qui convienne à tous les cas, qui puisse se concilier avec les extrêmes, & produire dans les situations, en apparence les plus opposées, un effet qui convienne essentiellement à toutes. Ce remède est, sans contredit, la *boisson*, qui rend plus fluides les liqueurs épaissies, qui les dispose à être plus aisément évacuées, & cette propriété indispensable pour préparer au moins la cure des obstructions, & diminuer les résistances, ne peut être contre-balancée par la crainte de rendre le relâchement des solides général. Car, quand il résulteroit de ce défaut quelqu'augmentation de l'enflure, elle seroit plus effrayante que dangereuse, parce qu'alors l'action des toniques ne rencontrant plus d'obstacle, les remèdes de ce genre les plus énergiques agissent avec une uniformité & une sûreté qui en déterminent & en assurent le succès. Rien ne contredit plus l'effet de ces remèdes; & ils suffisent pour ramener la fibre au ton qui lui convient, & lui donner le degré de force & d'activité capable de surmonter les obstacles, & de se débarrasser du liquide surabondant qui l'accabloit, & dont il est si facile de procurer alors, sans retour, l'évacuation. Mais rien ne marque plus la nécessité des délayans & des relâchans dans l'hydropisie, que quand ce qui est très-commun dans cette maladie, la tension, la douleur, la sensibilité, l'érétisme & l'engorgement se joignent au relâchement des autres; il faut alors procurer un relâchement uniforme & général au moyen de la *boisson*, si l'on veut ensuite obtenir quelqu'effet des purgatifs, des savoneux, & des toniques : par la méthode opposée, on risque presque toujours d'enflammer les viscères & de les faire promptement dégénérer en gangrene.

Quand même il n'y a qu'engorgement sans sensibilité, il ne faut pas moins prescrire la *boisson* pour délayer les matieres qui forment l'engorgement, & les mettre en état d'être ensuite plus sûrement divisées : car la nature ne pourroit, sans s'exténuer, fournir la quantité du liquide nécessaire, pour diviser les matières tenaces, dures, & épaissies qui forment les obstructions, & qui sont la cause la plus ordinaire des hydropisies.

Ainsi quoique le relâchement, qui est un signe essentiel & caractéristique de l'hydropisie, paroisse d'abord devoir exclure la *boisson*, & sur-tout la *boisson* abondante; si l'on considere que la premiere cause de la collection hydropique est un effort qui suppose toujours un excès de tension, & que la plupart des symptômes de cette maladie ne peuvent se rapporter qu'à la complication de la tension & du relâchement qui a souvent lieu dans le même organe, que cette maladie est d'autant plus rébelle que cette inégalité d'action est plus manifeste : on verra que les humectans & les relâchans sont d'une nécessité d'autant plus absolue, que c'est par leur action qu'on peut remédier à la tenacité des liqueurs & à leur engouement dans les vaisseaux ou dans les glandes qui les contiennent, qu'il est impossible, dans ce cas, de parvenir à une guérison sure & radicale sans leur secours, & que tous les avantages qu'on obtient par une méthode contraire ne sont que trompeurs, momentanés, & palliatifs.

L'ancienne erreur du régime sec & de l'abstinence de la *boisson* doit céder en ce cas à l'évidence des faits & à la supériorité des raisons qui établissent la méthode contraire. Nous ne prétendons pas enchérir sur les preuves que M. Bacher D. R. de la faculté de médecine de Paris a données à ce sujet, & qui sont consignées dans ses savantes recherches sur l'hydropisie : nous les emprunterons au contraire toutes les fois qu'elles pourront confirmer cette opinion;

car c'eſt une vérité très-importante, & une des plus intéreſſantes qu'il y ait en médecine, c'eſt à lui d'ailleurs que nous devons les premières idées & les premières expériences ſur la néceſſité de la *boiſſon* dans le traitement de l'hydropiſie, & nous lui avons déja rendu cette juſtice dans le journal de médecine militaire, & dans le deuxieme volume du recueil des obſervations de médecine des hôpitaux, dont la rédaction nous avoit été confiée.

Si aux raiſons déjà préſentées on veut ajouter encore la ſoif ardente qui fatigue les hydropiques & qui a paſſé en proverbe, la ſécherefſe de la bouche, la viſcoſité de la ſalive, la criſpation & l'imperméabilité des couloirs, on verra que tout ſe réunit pour prouver la néceſſité de la *boiſſon*. Mais cette indication eſt d'autant plus preſſante, que les ſolides ſont plus tendus, plus deſſéchés, les humeurs plus âcres, plus incendiées, & plus épaiſſies.

Peut-on ſe diſſimuler le tourment qu'on fait ſouffrir aux hydropiques en les privant de la *boiſſon*? Cette privation les rend d'ailleurs triſtes & mélancoliques, elle détermine, accélère, la fiévre, qui, par la continuation du régime ſec, devient de plus en plus dangereuſe, & quandbien même on auroit à traiter une hydropiſie du plus mauvais genre, & que par la *boiſſon* on n'auroit pas l'eſpérance de la voir ſe terminer heureuſement, on ne peut rejetter ce moyen conſolant qui eſt ſi puiſſant pour calmer les angoiſſes, & diminuer les douleurs, ſans renoncer à un avantage très-précieux dans le cas même d'incurabilité de la maladie. On le rejettera bien moins encore, quand on ſera convaincu qu'il eſt indiſpenſable pour concourir à la réſolution des engorgemens, & qu'en rendant les liqueurs plus uniformes, on prévient les criſpations & le deſſéchement des ſolides, plus communs dans l'hydropiſie qu'on ne le penſe, & qui ont toujours les ſuites les plus fâcheuſes.

Il y a deux cas cependant où les *boiſſons* ſont inutiles : le premier, c'eſt quand l'hydropiſie eſt occaſionnée par des hémorrhagies conſidérables; le ſecond, c'eſt quand l'acrimonie des humeurs eſt parvenue au point de ne pouvoir être corrigée.

Dans le premier cas, les vaiſſeaux ſanguins, comme le dit M. Bouillet dans ſes excellentes obſervations ſur l'anaſarque, ſe trouvent preſque vuides; toutes les humeurs ſéreuſes, répandues dans tout le corps, doivent s'y rendre, & le peu de ſang qui reſte n'étant pas ſuffiſant pour s'aſſimiler ces humeurs & le chyle qui y aborde, & qui ne peut être que fort aqueux dans un pareil cas, on conçoit aiſément qu'une grande quantité de ſéroſités doit ſortir par les orifices exhalans, & s'accumuler dans les cellules de la membrane adipeuſe.

Dans le ſecond cas, en mettant en mouvement, & en developpant, les parties les plus âcres, la *boiſſon* diſpoſe plus promptement à la gangrène : ce qui prouve que la méthode, qui d'abord étoit la ſeule capable de remédier aux cauſes qui léſent les fonctions par leſquelles le corps eſt conſervé, accélère ſa deſtruction quand elle eſt employée trop tard, & quand le mal eſt parvenu à ce degré qui rend la mort inévitable.

Mais, hors ces deux cas vraiment incurables, on peut aſſurer poſitivement que la *boiſſon* eſt indiſpenſable dans la cure de l'hydropiſie : il ne faut pas même attendre que les urines percent pour ſatisfaire la ſoif des hydropiques; la *boiſſon* eſt le vrai moyen de les déterminer avantageuſement.

Sans la *boiſſon*, il ſeroit même quelquefois dangereux de provoquer l'excrétion abondante de l'urine; & il en réſulteroit non-ſeulement un trop grand deſſéchement des liqueurs; mais, en dirigeant l'effort de la nature vers l'organe des reins, on le détourne néceſſairement des organes obſtrués, qui doivent être en travail pour procurer la réſolution des humeurs qui les engorgent.

Quand la *boiſſon* procure des évacuations abondantes qui ſoulagent les hydropiques, elles peuvent être regardées comme le premier pas vers la guériſon : mais ſi la maladie eſt déjà parvenue à ſon dernier période, s'il y a un affaiſſement univerſel, ou ſi quelque viſcère eſt affecté, au point que les fonctions vitales ſe trouvent gravement léſées; alors tout eſt inutile, & le malade périt, quelque méthode qu'on adopte.

Les preuves ſur leſquelles l'utilité & la néceſſité de la *boiſſon* dans l'hydropiſie ſont appuyées ſont conformes aux vrais principes de la médecine : l'expérience les confirme; & ſi de grands médecins ont été d'une opinion contraire, c'eſt qu'on n'avoit pas de leur temps une connoiſſance aſſez parfaite des effets de cette cruelle maladie, pour ſe déterminer en faveur de la *boiſſon* proſcrite par l'uſage. La crainte d'augmenter l'enflure par ce moyen en a toujours impoſé, d'autant plus qu'après avoir bu, la plupart des malades ſentent réellement un poids, un mal-aiſe, une plus grande gêne dans la reſpiration; mais ſi on avoit voulu examiner de plus près les effets de la *boiſſon*, qui ne ſont inquiétans que pour ceux qui n'en ont pas approfondi la cauſe, on auroit bientôt reconnu que la gêne éprouvée n'avoit lieu, que parce que les vaiſſeaux, par leſquels le liquide doit paſſer, ſont engorgés d'une matière tenace, ou parce qu'ils ont perdu de leur diamètre par leur tenſion ou leur relâchement. Y a-t-il dans cette double circonſtance un autre moyen que la *boiſſon* pour rétablir la liberté de la circulation, rendre les humeurs plus méables, & favoriſer la ſoupleſſe & l'oſcillation des vaiſſeaux qui les contiennent? Sans la *boiſſon*, quel ſuccès peut-on eſpérer en ce cas des autres remèdes?

En proposant la *boisson* comme nécessaire & indispensable dans l'hydropisie, M. Bacher a donc rendu un grand service aux malades & aux médecins : mais il a préparé encore dans cette partie de la médecine l'heureuse révolution à laquelle on doit une connoissance plus exacte, & un traitement plus conséquent & plus réfléchi, de l'hydropisie. C'est enlever bien des victimes à la routine & aux préjugés. Pour le surplus de cette doctrine, (*voyez* HYDROPISIE.) (M. DE HORNE.)

BOIS-YVON. (*Eaux minér.*)

Bois-Yvon est une paroisse du diocèse & de l'élection d'Avranches, entre Villedieu & Vire, à trois lieues & demie de cette dernière ville, & à quatre est-nord-est d'Avranches. La source minérale est froide, & est située près de la maison seigneuriale du lieu. M. Polinière en dit l'eau *martiale*. (M. MACQUART.)

BOITEMENT. (*Claudicatio*). L'action de celui qui boîte, qui marche mal, à cause de quelque lésion dans les organes qui servent à marcher. (*Voyez* CLAUDICATION.) (M. CHAMSERU.)

BOITER. (*Claudicare*), clocher, incliner plus d'un côté que d'un autre en marchant. (M. CHAMSERU.)

BOITEUX, EUSE. (*Claudus*), celui ou celle qui boîte. (M. CHAMSERU.)

BOL. (*Mat. med. Art de formuler.*)

Le *bol*, *bolus*, est un médicament interne, mou, consistant, un peu plus épais que le miel ; sa quantité est égale à celle d'une petite bouchée ; ce qui fait que plusieurs l'appellent *buccella*, bouchée.

La MATIERE du *bol* est tout ce qui est propre à être pris intérieurement, & peut, seul ou mêlé avec d'autres, prendre la consistance requise. Ainsi, on peut admettre ici,

1°. Toutes les matières sèches, efficaces à petite dose, qui sont propres à former la poudre. Ces matières, qui sont proprement des *excipiendes*, ne peuvent pas suffire seules.

2°. Les substances molles, plus ou moins épaisses ; les conserves, les électuaires, les extraits mous, les robs, les pulpes, les confections molles, les baumes épaissis, naturels, artificiels, les onguens potables, les sirops, &c. tous ces ingrédiens se nomment *excipiens*, parce que mêlés avec les premiers, ils donnent au *bol* sa forme par eux-mêmes.

3°. Les liquides, dont les parties sont plus rapprochées, comme les baumes liquides, naturels, artificiels, les huiles, les teintures, les essences, l'élixir, &c. ; ces remèdes sont insuffisans par eux-mêmes ; on les emploie comme *excipiens*, *accessoires*, ou quelquefois comme *excipiendes*.

Le CHOIX des ingrédiens du *bol* est fixé par ce qui suit :

1°. On demande dans le *bol* une consistance non coulante ; la mollesse uniforme dépend d'un mélange exact.

2°. Ainsi les matières sèches, ou les liquides seuls, ne conviennent point ; il faut y mêler quelque chose de mou, qui serve à donner la consistance.

3°. La plupart même des ingrédiens mous, doivent être épaissis par les substances sèches, pour former le *bol*. Il y en a quelques-uns qui suffisent seuls, comme les conserves, les électuaires, & les robs épais. Ce sont de tels ingrédiens qu'on doit employer dans le *bol* simple.

4°. Tous les ingrédiens doivent être tels, que mêlés ensemble, ils puissent former un composé homogène dans toutes ses parties.

5°. Ceux qui sont âcres, qui ont une saveur ou une odeur désagréables, qui sont visqueux, s'emploient ici plutôt que dans la poudre, parce qu'on peut mieux les envelopper. Ainsi, la forme de *bol* est plus commode pour les préparations drastiques du mercure.

6°. Quant à ceux qui sont gras, les baumes, par exemple, les onguens potables, il faut mêler & broyer avec eux du sucre, ou quelqu'autre matière sèche, afin qu'ils puissent mieux s'avaler & se dissoudre dans l'estomac.

7°. Les sels alcalis, & tous les sels très-déliquescens, sur-tout l'ammoniac, ne doivent point entrer dans les *bols*, quand on veut les garder quelque temps ; car le degré de consistance se perd par le *deliquium*, ou la vertu par l'évaporation.

8°. Les substances qui entrent en effervescence, ou qui fermentent facilement, ne conviennent point ici, à moins qu'on ne les prenne aussi-tôt après la préparation.

9°. Le nombre des ingrédiens ne doit aller presque jamais au-delà de trois ou quatre.

L'ORDRE le plus usité dans cette formule, demande qu'on mette en premier lieu l'excipient de quantité déterminée, ensuite les excipiendes secs, puis les liquides ; enfin, l'excipient dont on laisse à l'apoticaire à déterminer la quantité.

La DOSE du *bol* est depuis un gros jusqu'à un & demi ou deux gros. Il ne faut pas l'augmenter davantage ; à moins que les ingrédiens ne soient très-pesans, ou que le malade ne soit pas difficile : elle ne doit pas même passer un demi-gros, si elle est composée d'ingrédiens légers. Ainsi, quand la dose efficace est plus considérable, il vaut mieux diviser la masse en plusieurs *bols*, que de causer de l'embarras

au malade par le volume du médicament. Si la petitesse du volume est requise pour la poudre, elle l'est sur-tout pour le *bol*. On ne peche jamais par là, quand même le *bol* ne peseroit pas plus d'un scrupule.

La quantité générale du *bol* renferme le plus souvent une ou deux prises; rarement plus de trois ou quatre, à moins qu'on ne doive les prendre à peu de distance les unes des autres : car comme l'apoticaire les donne divisés, quand on les conserve trop long-temps, ils se sèchent trop, ou ils se fondent.

La proportion des ingrédiens se détermine par la différence de leur consistance & de leur efficacité comparées.

1°. Si on prend seuls les corps mous, propres par eux-mêmes à former le *bol*, il est facile de trouver leurs proportions, en connoissant la dose efficace de chacun, & la dose du *bol*; car alors la consistance n'y fait rien.

2°. Lorsque les substances sèches sont excipiendes, il faut prendre de chacune pour une dose, un demi-gros, deux scrupules, ou au plus, un gros; pour les excipiens, leur proportion est différente, suivant qu'ils sont plus ou moins épais.

Les conserves qui sont très-usitées dans ces cas, les électuaires, le miel, les baumes épais, & les onguents, se prennent depuis deux scrupules jusqu'à un gros ou un gros & demi.

Les robs, les pulpes, les confections molles, depuis un demi-gros jusqu'à un gros ou quatre scrupules.

Les sirops, parce qu'ils sont plus liquides, depuis un scrupule jusqu'à un demi-gros ou un gros.

Ainsi, la masse des corps secs restant la même, la quantité de leurs excipiens doit être d'autant moindre que ces excipiens sont plus liquides.

3°. On voit par-là que, quand la masse des substances sèches est plus petite, il est plus commode d'employer des excipiens épais; quand elle est plus grande, d'en employer de plus liquides, de peur que la dose du *bol* n'augmente trop.

4°. Si aux substances sèches on ajoute aussi des liquides, on ne doit prendre de ces liquides que deux, trois ou quatre gouttes pour chaque *bol*, & alors il faut diminuer au prorata la proportion des excipiens mous.

5°. Souvent, en prescrivant une quantité déterminée de substances sèches & liquides, on laisse à l'apoticaire le soin de doser les excipiens mous, & on écrit : *q. s. autant qu'il faut*. On ne peut pourtant pas employer cette méthode, quand la dose efficace de ces excipiens est plus limitée.

6°. Quand la masse des substances sèches est un peu plus grande, ou que l'excipient principal doit être plus épais & en moindre quantité, de sorte qu'on n'est pas sûr que le *bol* aura une consistance convenable, on ajoute une quantité *suffisante* d'un excipient secondaire plus liquide; par exemple, d'un sirop.

7°. Au contraire, quand on prévoit que le *bol* sera trop mou, on prescrit une quantité *suffisante* de sucre, de poudre de réglisse, ou d'autres poudres appropriées : ce qui se pratique sur-tout dans les *bols* de térébenthine pure.

La souscription se fait ainsi : *M. F. bolus*, un bol, ou *boli*, des *bols*, n°. ij, iij, &c. Quant à la division, il faut y apporter quelquefois les mêmes précautions que pour les poudres.

Quelquefois, soit pour l'orner, ou le faire avaler plus facilement, on enjoint ce qui suit : *On enveloppera le* bol *d'une feuille d'or ou de pain à chanter*, ou simplement : *On donnera le* bol *dans du pain à chanter.*

On met pour l'ordinaire le *bol* dans un vase de faïence, ou dans du papier. Cela mérite à peine qu'on en parle.

L'instruction sur la manière de prendre les *bols*, est facile à concevoir. Les uns ordonnent pour *véhicule* le pain à chanter; d'autres se servent d'un liquide, pour commencer à dissoudre le *bol*. Il est aussi à propos de faire boire par-dessus une liqueur convenable, si on craint que le *bol* ne se dissolve trop lentement ou trop difficilement dans l'estomac : ce qu'on doit observer pour les *bols* de térébenthine & autres semblables.

L'usage du *bol* est le même que celui de la poudre; il est cependant moins fréquent; car les *bols* n'agissent pas toujours aussi aisément qu'on le souhaiteroit. Donner un remède en *bol*, c'est faire une grace à ceux qui aiment la variété, & qui préfèrent les *bols* aux poudres.

Exemple I.

Bol émétique pour un adulte.

℞ *De vitriol blanc.*	g. XXV.
De rob de Genievre.	Q. S.

M. F. un *bol* qu'on donnera avec du pain à chanter.

Instr. Bol *émétique, qu'on prendra dans un peu de bière chaude, ou dans une infusion de thé verd. Après chaque vomissement, il faudra boire quelques verres de la même infusion tiéde.*

Exemple II.

Bol purgatif dans la fièvre.

℞ *D'électuaire diaprun de Sylv.*	drach. j. ß.
Des feuilles de séné pul.	scrup. j.

M. F. un bol.

Exemple III.

Bol antihystérique.

℞ *De Mithridat. de Damocr.*	drach. j.
Des trochisq. de mirrhe.	scrup. ß.
D'huile distill. de sucin.	goutte. ij.

M. F. un *bol* qu'on enveloppera d'une feuille d'or.

Instr. Bol *calmant, qu'on prendra dans un verre d'eau de pouillot.*

Exemple IV.

Bols balsamiques.

℞ *De terebenth. de chio.*	drach. ij.
De poudre de réglisse.	Q S.

M. F. des *bols*, n°. ij.

Instr. Bols *nervins, qu'on prendra l'un le matin, & l'autre le soir dans un jaune d'œuf frais; on boira par-dessus onc. ij d'eau de laitue alexitère.*

Exemple V.

Bols salivans.

Voyez Boerh. mat. méd. p. 251.

℞ *De conserve de roses rouges.*	drach. ß.
De mercure doux trituré.	g. ix.

M. F. un *bol.* On en fera deux autres pareils qu'on donnera dans du pain à chanter.

Instr. Bols *apéritifs. Le malade en prendra un de quatre heures en quatre heures, ayant bu auparavant une q. s. de tisane convenable.*

Exemple VI.

Bols astringens.

℞ *De rob de cornouill.*	drach. iij.
D'extrait de tormentill.	drach. j.
De bol d'Arménie.	scrup. ij.
De pierre hématite préparée.	drach. ß.
De sirop de mirrhé.	Q. S.

M. F. des *bols*, n°. IV.

Instr. Bols *astringens. On en prendra un de trois heures en trois heures, dans un peu de vin rouge austère.* (Gaubius.) (M. Fourcroy.)

BOL D'ARMENIE. (*Mat. méd.*)

Quoique parmi les différens *bols* dont on a fait usage, celui d'Arménie l'ait depuis long-temps emporté par la réputation sur toutes les autres espèces, il faut cependant traiter des *bols* de France & d'Allemagne, qui ont certainement tout autant de vertus que ceux de Perse, ou plutôt sur lesquels il n'y a nulle raison de donner à ces derniers la préférence; nous distinguons donc trois espèces de *bols* qui existent dans les boutiques.

1°. Le *bol* blanc, ou d'Allemagne. *Bolus alba, argilla ore liquescens, alba,* de Linnéus; on le prépare dans différens endroits de l'Allemagne, on dit qu'il se trouve aussi en Turquie, ce n'est qu'une marne seche.

2°. Le *bol de notre pays, bolus nostràs.* On le tire de différentes provinces de France, celui des environs de Paris est, dit on, le plus mauvais, celui de Bourgogne lui est préférable, mais le meilleur de tous est celui qui vient de Blois ou de Saumur.

3°. Le *bol* d'Arménie. *Bolus armena & rubra, argilla, ore liquescens, rubra,* de Linnéus. Ce *bol* se trouve en Perse & en Arménie; on en distinguoit aussi des variétés par la couleur, le jaune, le rouge, le tacheté de blanc; mais on a toujours préféré le rouge.

Tous les bons auteurs de matière médicale reconnoissent les mêmes propriétés dans les diverses espèces de *bols* & n'en préferent aucune aux autres. Aussi se consolent-ils de ce que nous n'avons plus de *bols* d'Arménie dans nos boutiques, attendu, disent-ils, que le nôtre peut produire les mêmes effets. Cependant si l'on attribue la propriété resserrante & astringente aux *bols*, il est certain que cette propriété sera presque nulle dans les *bols* blancs, & qu'elle croîtra d'autant plus dans ces corps que leur couleur sera plus rouge, en raison de l'oxide de fer qui y sera contenu. Mais nous allons voir plus bas ce qu'il faut penser de leurs vertus.

La préparation des terres bolaires ou des *bols* est par-tout la même; on délaye dans l'eau ces terres, on les agite beaucoup, on laisse reposer les cailloux, les sables grossiers & en général toutes les parties les plus grossieres. L'eau décantée trouble audessus ces dépôts, ne contient plus alors que la terre la plus fine, la plus divisée, la plus légere, celle

qui en raison de sa tenuité peut encore rester suspendue dans l'eau. Alors cette terre qui s'en sépare par le repos, est douce & onctueuse, fine & homogène; on la fait dessécher à l'air en une pâte encore ductile; on en forme des pains orbiculaires, un peu comprimés, ou des morceaux quarrés qu'on fait bien sécher. On choisit le *bol* qui s'attache bien à la langue, qui tache les doigts, qui se fond dans la salive, sans laisser de sable, & qui a un goût styptique. Deux des propriétés indiquées pour connoître le *bol* le meilleur, méritent quelques considérations de notre part. L'une est de se dissoudre dans la salive, il faut entendre par cette expression qu'il se délaye facilement & uniformément, mais sans se dissoudre comme on pourroit le croire; l'autre regarde la saveur styptique; aucune terre argileuse naturelle, quelque colorée & ferrugineuse qu'elle soit, n'a de saveur vraiment styptique, & si quelques *bols* ont cette espèce de saveur, on peut croire qu'elle leur a été communiquée par quelque substance étrangère qui y a été introduite. Au reste, en estimant avec exactitude la nature & les propriétés des *bols*, ce sont des terres argileuses ou marneuses, grasses, pesantes, insipides, ductiles par l'eau qu'elles absorbent avec facilité. Pénétrées de salive & de suc gastrique, elles doivent former des pelotons ou petites masses demi-concrètes, adhérer aux parois des intestins, y porter tout au plus leurs propriétés desséchantes, & absorber l'humidité, si elles arrivent dans les viscères sans avoir acquis toute celle qu'elles sont susceptibles de prendre. Malgré ce peu de vertus que le raisonnement & les expériences exactes de la chimie démontrent avec évidence, malgré les craintes mêmes, que l'usage interne de ces terres pourroit justement inspirer relativement à leur pesanteur & à leur état de pâte; on a vanté les *bols* comme absorbans, alexipharmaques, cordiaux, sudorifiques, astringens, fortifians, cicatrisans, &c. Gallien assure que ceux qui dans la peste firent usage du *bol*, moururent en très-petit nombre. Riviere & Hoffman l'ont recommandé dans le pissement de sang. On l'a employé dans le dévoiement; dans les fleurs blanches, la gonorrhée, les hémorragies du poumon, les pertes; on y voyoit tant d'activité qu'on défendoit de l'employer dans les commencemens des maladies, lorsqu'il y avoit de la phlogose & de la fièvre; à l'extérieur on s'en servoit aussi dans les hémorrhagies, les blessures, les foiblesses des membres. On le méloit, à la vérité, avec le blanc d'œuf & l'alun, & ici comme dans beaucoup d'autres cas, on attribuoit au *bol* ce qui n'étoit dû qu'à l'alun.

Enfin, la confiance qu'on avoit pour ce médicament alloit jusqu'à le faire entrer dans les compositions alexipharmaques les plus fameuses, dans les antidotes les plus précieux; tels que la confection d'hyacinte, l'orviétan, le diascordium. Ceux qui ne le faisoient entrer que dans des poudres & des préparations astringentes, ne commettoient qu'une erreur moins forte; mais elle le devenoit autant lorsqu'on prescrivoit de mettre le *bol* dans les onguens. J'ai vu encore quelques médecins, ordonner le *bol* en substance dans des potions astringentes. On est souvent plus long-temps à détruire les erreurs qu'à faire connoître la vérité. (M. Fourcroy.)

BOLAIRE. (*Mat. med.*)

On nomme terre *bolaire*, l'argile ou la terre qui tache les doigts, & qui adhére à la langue sur laquelle on la place. Le nom de *bolaire* vient de celui de bol que l'on donne à ces terres préparées pour l'usage de la médecine. (M. Foucrroy).

BOLET. (*Mat méd.*)

Le mot *bolet* est adopté par beaucoup de botanistes françois modernes, pour la traduction du mot latin *boletus*, par lequel Linnéus désigne un genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

Ce genre de champignons se distingue par la présence de pores ou de tubes sous son chapeau. Il est porté sur un pédicule plus ou moins long. Il y a un grand nombre d'espèces de *bolets* aux environs de Paris, & en France. On peut consulter sut cet objet la belle collection des plantes que M. Bulliard a déjà donnée au public, & qu'il continue avec tant de succès, dans ses gravures sur les plantes vénéneuses & médicinales de la France. Il n'y a que très-peu d'espèces de *bolets* que l'on mange; en général, il faut se méfier de l'usage interne de toutes ces espèces de champignons.

Nous rappellerons ici que c'est à ce genre qu'il faut rapporter les deux espèces de matières végétales, employées en médecine, & connues sous le nom, l'une d'*agaric blanc, agaric purgatif, agaric du mélèze*, & l'autre d'*agaric amadouvier*. La première est le *boletus laricis* de Linnéus; la seconde est le *boletus igniarius* du même botaniste. (M. Fourcroy.)

BOLETUS CERVINUS. (*Mat. med.*) (*Voyez* Truffes de cerf.) (M. Fourcroy.)

BOLOGNETTI, (Pompée) naquit à Bologne d'une famille noble. La philosophie & la médecine furent les sciences auxquelles il se consacra dès le commencement du dix-septième siècle. Reçu docteur dans l'une & dans l'autre, & agrégé dans la faculté des médecins de Bologne, il obtint la chaire de théorie & de pratique; un nombreux concours d'écoliers suivoit ses leçons. On a de ce médecin deux écrits:

1°. *Consilium de præcautione, occasione mercium, ab insultibus imminentis contagii, ad senatores Bononiæ sanitatis præsides. Bononiæ*, 1630, *in-fol.*

2°. *Remora senectutis. Ibidem*, 1650, *in-4.* (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BOLOGNINI, (Ange) médecin & chirurgien,

qui florissoit vers l'an 1506, étoit d'une ville située dans le voisinage de Padoue. Il enseigna la chirurgie à Bologne; & comme il étoit un des plus zélés partisans de la doctrine d'Avicenne, ce fut principalement sur elle qu'il appuya les leçons qu'il faisoit à ses disciples, & qu'il dirigea la cure des maladies qu'il avoit à traiter. *Bolognini* a connu l'importance des frictions mercurielles dans le traitement de la vérole, & il en a tiré parti. Cette connoissance doit même avoir beaucoup contribué à sa réputation, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il soit le premier qui ait parlé à fond, de cette méthode, & qui en ait expliqué toutes les circonstances & les suites. Il a traité de cette matière dans un ouvrage chirurgical sur la cure des ulcères externes, lequel est surchargé de quantité de formules d'onguens que les modernes ont proscrits comme inutiles ou nuisibles. Cet ouvrage est intitulé :

De cura ulcerum exteriorum & de unguentis communibus in solutione continui, libri duo. Bononiæ, 1514, *in-4. Papiæ*, 1516, *in-fol.*, avec d'autres pièces. *Basileæ*, 1536, *in-4. Tiguri*, 1555, *in-fol.* (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOMBUS. (*Nosologie.*)

Bruissement d'oreille que l'on rapporte à la sensation d'un air agité & renfermé dans l'organe de l'ouïe. (*Voyez* OREILLE.) (M. CHAMSERU.)

BON, (Jean LE) natif d'Autreville en Champagne, fut médecin du roi & du cardinal de Guise. On croit que l'on doit entendre par ce dernier, Louis de Lorraine, archevêque de Sens, qui mourut en 1578. *Le Bon* a composé un traité intitulé : *Therapeia Puerperarum. Parisiis*, 1571, *in-16.* Il est dédié à Jean Liébaut, & il fut réimprimé à Paris en 1577, avec le *Thesaurus sanitatis* de ce médecin. Le même ouvrage a paru à Basle en 1589, dans la collection d'Israël Spachius; à Francfort, en 1586, *in-16*; à Geneve, en 1635, & à Paris, en 1664, *in-4.*, à la fin des œuvres de Jacques Houllier. Jean *le Bon* a aussi écrit sur les eaux de Plombières. C'est lui-même qui a fait l'extrait de ses propres livres latins sur cette matière; il l'a publié en françois sous le titre d'*Abrégé des propriétés des eaux de Plombières en Lorraine.* Paris, 1576, 1616, *in-16.*

Les bibliographes parlent de Jean-Philippe Bon, docteur en philosophie & en médecine, qui enseigna publiquement dans l'université de Padoue vers l'an 1573. Il étoit savant, & au mérite de l'être, il ajouta celui d'égaler les plus célèbres poëtes de son temps. Je passe sous silence les ouvrages qu'il a publiés en vers, pour m'arrêter à celui qui parut à Venise en 1573, *in-4.*, & qui est intitulé : *De concordantiis Philosophiæ & Medicinæ.* Ces deux sciences ont effectivement le rapport le plus intime; la philosophie est faite pour éclairer la médecine, mais la première doit être subordonnée à la seconde.

BONACCIOLI (Louis) de Ferrare, exerça la médecine dans sa patrie, où il florissoit vers 1502. On dit qu'il atteignit l'âge de 61 ans, & l'on ne dit point en quelle année il mourut; tout ce qu'on sait de plus précis à cet égard, se tire de Mazzuchelli, qui assure qu'il ne vivoit plus en 1540. Quelques auteurs parlent avec éloge des ouvrages de ce médecin : mais quand on les examine de près, on y remarque tant de puérilités, tant de faux raisonnemens, qu'on a peine à se ranger du côté des panégyristes. Ces ouvrages ne sont cependant point sans mérite; on y trouve quelques observations & plusieurs détails anatomiques. Si l'on en croit Douglas, *Bonaccioli* est le premier qui ait donné la description des *nymphes* & du *clitoris*, telles qu'on les considère aujourd'hui, comme parties distinctes & séparées; suivant cet anatomiste anglois, aucun des anciens ne les avoient regardés de cette manière; mais Douglas s'est trompé, car Avicenne & Carpi ont établi une différence réelle entre ces deux organes.

On a un traité de *Bonaccioli*, qui a pour objet les différentes choses qui ont rapport à la génération; il a dit là-dessus de bonnes & de mauvaises raisons, ainsi qu'ont fait la plupart de ceux qui ont voulu pénétrer les secrets de ce mystère de la nature. Ce traité a paru sous le titre d'*Enneas muliebris*, *in-fol.* sans indication de lieu, ni d'année; mais il est probable que l'édition est de 1503. Quelques bibliographes attribuent à *Bonaccioli* des ouvrages, dont les titres ne présentent que la distribution des chapitres qui composent son *Enneas*. Tels sont les deux ouvrages suivans, qui ne sont proprement que l'*in-folio* divisé en volumes de moindre format.

De uteri, partiumque ejus confectione. Quonam usu etiam in absentibus Venus citetur? Quid, quale, undeque prolificum semen, unde Menstrua, &c. Argentinæ, 1537, *in-8. Basileæ*, 1566, *in-4.*

De conceptionis indiciis, necnon maris fæmineique partus significatione. Quæ utero gravidis accidunt? Et eorum medicina. Prognostica, causæque effluxionum & abortuum. Proceritatis, improceritatisque partuum causæ. Argentinæ, 1538, *in-8. Lugduni*, 1639, 1641, 1650, 1660, *in-12. Amstelodami*, 1663, *in-12.*

Ces deux ouvrages de *Bonaccioli* se trouvent encore dans le recueil d'Israël Spachius, sous le titre d'*Enneas muliebris*, qui est le véritable.

L'ouvrage de *Bonaccioli*, intitulé : *De fœtus formatione ad Lucretiam Ferrariæ ducissam*, a été imprimé à Leyde, 1639, chez Héger & Hack, *in-12. petit pap.* Il est divisé en neuf chapitres. On le trouve à la suite du traité de *Séverin Pineau*, qui a pour titre : *De Virginitatis notis, graviditate, & partu.* (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BONACOSSUS ou BUONACOSSA, (Hercule) médecin

médecin natif de Ferrare, vécut vers le milieu du seizième siècle. Il avoit déjà exercé sa profession dans sa patrie, lorsqu'il fut appellé à Bologne pour y remplir une chaire de médecine. On ne sait point le temps qu'il l'occupa ; mais on sait qu'il mourut le 26 janvier 1578. Ses ouvrages sont :

De affectu quem Latini tormina appellant, ac de ejusdem curandi ratione juxtà Græcorum dogmata. Bononiæ, 1552, *in-4.*

De humorum exuperantium signis ac serapiis, medicamentisque purgatoriis opportunis, liber; accesserunt quoque varia auxilia experimento comprobata ad varias ægritudines profligandas : de compositione theriacæ cum ejus substitutis nuper Bononiæ inventis : de modo præparandi aquam ligni sancti : de curatione catarrhi, sive, distillationis. Bononiæ, 1553, *in-4.*

De curatione Pleuritidis, ad Hippocratis, Galeni, Aëtii, Alexandri Tralliani, Pauli Æginetæ, Philothei monumentis deprompta. Ibidem, 1553, *in-4.*

Jacques *Bonacossus* étoit aussi de Ferrare. Il parvint à la charge de premier médecin du pape Paul III, & mourut en 1553, à l'âge de 69 ans. On le croit frère du précédent, ou tout au moins de la même famille. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BONDUC. (*Mat. med.*)

Guilandina.

C'est un genre de plante, à fleurs de polipetalées de la famille des légumineuses, qui a des rapports avec les brésillets & les poincillades. On décrit cinq espèces de *bonduc* dans le dict. de bot. t. I. Il y en a deux espèces dont les hommes tirent parti dans leurs infirmités au Malabar : ce sont,

1°. Le *bonduc* rampant.

Guilandina aculeata, pinnis oblongo ovatis, foliolis aculeis geminis. Lin.

Bonduc *vulgare minus, polyphyllum. Plum. gener.* 25.

Ce *bonduc* est un arbrisseau épineux, petit, rampant ; il pousse de sa racine plusieurs tiges, dont celle du milieu seule se soutient, & peut s'élever à cinq ou six pieds de hauteur. Ses feuilles sont alternes, deux fois aîlées, armés d'aiguillons. Les fleurs sont jaunes, disposées en épis axillaires ; aux fleurs succèdent des gousses elliptiques, applaties, hérissées de spinules nombreuses, contenant deux à quatre semences ovoïdes dures, grisâtres, polies, à amande blanche.

Cet arbrisseau qui croît dans les indes, au Malabar, est regardé par les habitans de ces contrées comme un excellent spécifique contre les hernies.

2°. Le *bonduc* à gousses lisses.

Guilandina nuga. Lin.

Nugæ sylvarum. Rump. amb. 5. p. 94.

Ce *bonduc* forme un arbrisseau plus petit que le précédent, il n'a point ses tiges armées de piquans, mais seulement les petioles communs de ses feuilles. Ses rameaux s'étalent de même sur les plantes qui sont à sa proximité, ses feuilles sont alternes, deux fois aîlées, armées de piquans; les fleurs sont jaunes, ont une odeur légère & agréable. Les gousses qu'elles produisent sont courtes, planes, & renferment une ou deux semences applaties en quarré long.

Cette plante croît à Amboine, dans les lieux secs & pierreux, sur les bords de la mer.

On emploie avec avantage la décoction de sa racine, comme diurétique & contre le calcul : au moins c'est ce qu'on prétend. (M. Macquart).

BON HENRY. (*Mat. med.*) (*Voyez* Toute-bonne.) (M. Macquart.)

BONHEUR. (*Hygiène*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe V, *Percepta.*

Ordre III, passions.

Le *bonheur* est un état presque chimérique ; ce seroit celui dans lequel l'homme passeroit une vie moralement & physiquement heureuse. Cet état est rarement possible, ou pour mieux dire, ne l'est pas, parce que la foiblesse, compagne ordinaire de notre existence, soit qu'on la considère au physique ou au moral, vient bientôt déranger une position pour laquelle nous ne sommes pas créés.

Pour garantir le *bonheur*, il faudroit que tous les objets extérieurs pussent également plaire à l'homme, qu'il n'éprouvât pas de contrariétés intérieures, qu'il n'y eût point de difformité ni d'imperfection d'aucun genre dans les objets qui sont soumis à ses sens, que ses desirs, ses vues & ses projets ne fussent dérangés par aucune circonstance. Plus l'homme a reçu de sensibilité de la nature, plus il est dans le cas d'éprouver les vicissitudes des grandes peines & d'un grand *bonheur*; car les individus, qui sont à-peu-près stupides, n'éprouvent ni peine, ni *bonheur*, puisqu'ils ne sont susceptibles d'aucune combinaison, d'aucune réflexion, d'aucune attention. Sans la peine ou le malheur, il faut convenir que le prix du plaisir ou du *bonheur* seroit nul pour nous. La comparaison de ces deux états est nécessaire, pour nous faire sentir le prix d'un état heureux. Qui est-ce qui sent mieux le prix de la santé, qu'un convalescent qui relève d'une grande maladie, & dont tous les organes sont en pleine vigueur ?

Ce n'est point à nous à déterminer ce qui peut constituer le *bonheur* moral, ou y porter obstacle. Il nous suffit d'observer, que l'homme est sujet à voir

troubler son existence par une foule de maux qu'il n'a souvent pas dû ni pu prévoir, souvent par d'autres qu'il s'est, pour ainsi dire, appliqué lui-même, & qui font le tourment de sa vie, non pas perpétuel, mais souvent répété, quand des circonstances, propres à réveiller la cause des maux, viennent à éclorre, & à se renouveller.

C'est ainsi que l'homme, même le plus sage, peut rarement compter des années entières, où son *bonheur* ne soit pas troublé par quelqu'incommodité; elles sont d'autant plus fréquentes chez lui, qu'il semble plus exposé à des influences physiques de toute espèce, sur-tout lorsque ses forces viennent à l'abandonner. C'est pourquoi la vieillesse présente le tableau de toutes les infirmités humaines, & le *bonheur* fuit presque toujours loin d'elle: heureusement que l'insensibilité vient petit-à-petit à son secours.

Il arrive bien plus souvent dans la vie, que l'absence du *bonheur* est due au dérangement de l'organisation physique, qu'il n'arrive qu'il est la suite des chagrins ou des réflexions tristes, auxquels des individus de la classe la plus nombreuse sont rarement sujets.

Chercher le *bonheur* physique, ou bien une santé imperturbable, c'est chercher une manière d'être presque impossible; il est très-peu de personnes qui puissent se flatter de présenter ce genre de phénomène, puisqu'il n'en est pas qui ne soient habituellement, c'est-à-dire, presque tous les mois, tourmentées de quelqu'humeur, sous forme de rhume, de diarrhée, de dartre, de flux d'urine, de goutte, de suites de transpiration supprimée, & d'autres accidens dont le nombre est infini, & auxquels l'homme chercheroit en vain à se soustraire.

Tout ce qu'il peut faire, c'est de s'astreindre à un régime tel, qu'il n'ait rien à se reprocher du côté de sa conduite. Ce sera la meilleure manière d'assurer son bonheur physique. (M. Macquart.)

BON-HOMME. (*Mat. med.*) (*Voyez* Bouillon blanc.) (M. Macquart.)

BONNE-DAME. (*Mat. med.*) (*Voyez* Arroche.) (M. Macquart.)

BONNES. (Eaux de) (*Mat. med.*)

Bonnes est un petit village du Béarn, éloigné de sept lieues de la ville de Pau, du côté du midi. On trouve dans ses environs des eaux thermales, qui sont utiles pour les maladies de poitrine; elles sont même consacrées à ce genre de maladie, comme étant douées d'une vertu détersive & balsamique. Quant à leurs autres propriétés, elles approchent infiniment de celle de Barège. A peine même diffèrent-elles par leurs qualités; aussi se prennent-elles de même: mais il est bien plus facile de les transporter que celles de Barège. Bordeu père a publié, dans sa dissertation sur les eaux de Béarn, les propriétés des eaux de *Bonnes*. Nous allons rapporter ici l'extrait de cette dissertation, mais uniquement pour la partie qui concerne les eaux dont il s'agit dans cet article.

On ne se servoit anciennement, dit Bordeu, des eaux de *Bonnes*, que pour les vieilles plaies & les ulcères de toutes espèces. On ne les employoit que très-rarement pour les maladies internes; il y avoit même beaucoup de préjugés dans la façon dont on s'en servoit; c'est cela qui décida Bordeu à réunir lui-même, au sujet de ces eaux, plusieurs observations. Les maladies externes parurent d'abord mériter son attention; &, suivant le résultat d'une infinité d'observations qu'il fit à ce sujet, il fut convaincu que ces eaux sont excellentes pour guérir toutes sortes de vieilles plaies simples, & pour procurer des cicatrices, que les compressions des chairs, leur suppuration hâtée par les médicamens ordinaires, enfin, tous les moyens de l'art n'opèrent jamais mieux. Une plaie simple, lavée assez fréquemment avec ces eaux, & couverte seulement d'un peu de linge, se cicatrise d'elle-même, & en peu de temps. Les eaux de *Bonnes* sont donc détersives & cicatrisantes. Mais comme il y a plusieurs remèdes qui ont cette propriété, Bordeu ne s'étend pas davantage sur cette propriété de guérir les plaies simples: elles ne réussissent pas moins dans les plaies compliquées; les exfoliations des os, celle des ligamens & des tendons, se font à merveille par leur usage; les vieux ulcères se guérissent encore souvent par leur moyen. Un enfant de neuf ans, dit M. de Bordeu, avoit le visage, les cuisses & les jambes, les bras & le dos chargés d'ulcères, qui jettoient une quantité prodigieuse de sanie; il avoit une fièvre lente, étoit maigre, exténué, & sans force; on l'envoya aux eaux de *Bonnes*: dès les huit premiers jours, de simples douches, & quelques injections dans les sinus les plus profonds, nettoyèrent ses ulcères, la fièvre diminua, & le malade reprenoit des forces. M. de Bordeu fit faire quelques incisions qui lui parurent pour lors nécessaires. Il conseilla ces eaux intérieurement, & le malade s'en trouva mieux de jour en jour, & il se retira même sans fièvre, en état de se tenir à cheval, & ses ulcères étoient cicatrisés. Une pareille observation prouve combien les eaux de *Bonnes* sont efficaces, même dans les ulcères accompagnés de fièvre.

Bordeu dit encore avoir vu deux vieux ulcères ronds, & bordés d'une substance comme de la corne, se cicatriser par l'usage de ces eaux: il ne disconvient cependant pas qu'on étoit quelquefois obligé de faire couper cette sorte de croûte, plus ou moins dure, que les eaux ne pouvoient ni assouplir, ni faire tomber; mais il assure cependant qu'il lui est arrivé plusieurs fois de la voir souvent se dissiper, & céder la place à des chairs bien constituées, qui végétoient, pour ainsi dire, de tous les points de l'ulcère. Ce même médecin a encore observé quelquefois que plusieurs de ces ulcères hideux,

auxquels on a donné des noms singuliers, perdoient en très-peu de temps, par le moyen des eaux de *Bonnes*, l'air cancereux qui les caractérisoit; du moins les varices, qui en étoient la cause ou l'effet, se dissipoient en partie : enfin, les injections des eaux de *Bonnes* ont réussi très-fréquemment à Bordeu dans des ulcères fistuleux, qui auroient demandé qu'on fît des délabremens affreux, si on avoit voulu employer le fer ou le feu. Il s'est trouvé cependant, dit ce célèbre médecin, plusieurs ulcères opiniâtres qui ne guérissoient, par le moyen des eaux de *Bonnes*, que pour un temps, & qui reparoissoient quelques mois ou quelques années après; mais cela ne doit pas tirer à conséquence contre tous les autres cas pareils, dans lesquels elles sont souvent merveilleuses. (*Ext. du Dict. hydrologiq.*) (M. Fourcroy.)

BONNET ou BONET (Théophile) naquit à Geneve le 5 de mars 1620. Son père lui manqua dans sa minorité. Après avoir fini le cours d'étude en médecine dans sa patrie, il alla augmenter ses connoissances dans les plus célèbres écoles. Il fut reçu docteur à l'âge de vingt-trois ans, en 1643. Il se livra à la pratique. Il fut médecin du duc de Longueville, comte de Nenfchâtel; il épousa la sœur de Frédéric & d'Ezéchiel Spanheim. *Bonet* tenoit une note exacte de ses observations, & recueilloit ce qui avoit été écrit par d'autres sur la pratique de la médecine; il amassoit ainsi des matériaux utiles au dessein qu'il avoit de publier un jour les ouvrages qui l'ont rendu célèbre. Il ne se mit à écrire que sur la fin de ses jours, pour laisser à l'expérience le temps de mûrir ses projets. Lorsque la surdité l'eut obligé de renoncer à la pratique, il se renferma dans son cabinet, où il passa les dix ou douze dernières années de sa vie à recueillir tout ce qu'il avoit examiné & éprouvé pendant trente-cinq ans de pratique. On trouve dans ses ouvrages du discernement, de la pénétration & de l'exactitude. Dans le premier qu'il fit imprimer, il prit Baillou pour modèle, & le suivit dans la description de toutes les maladies du corps humain. Il est intitulé :

Pharos Medicorum, id est, cautelæ, animadversiones & observationes practicæ. Genevæ, 1668, 2 vol. *in-12*.

Ce qui le porta à écrire ce livre, fut la peine qu'il ressentoit des fautes fréquentes dans lesquelles il voyoit tomber le commun des médecins, & la réflexion qu'il avoit faite sur les erreurs que les auteurs commettoient dans leurs ouvrages. Il en donna une seconde édition plus ample que la première, sous ce titre :

Labyrinthus Medicus extricatus. Genevæ, 1679, *in-4*. Le même ouvrage parut ensuite en 1687, sous le même format, & le nouveau titre de *Methodus vitandorum errorum qui in praxi occurrunt.*

Ce médecin a aussi pris beaucoup de peine à rassembler un nombre prodigieux de dissections de corps, d'où il a déduit les causes immédiates des maladies & de la mort qui les a suivies. Cet ouvrage est peut-être la meilleure production des écrivains en médecine du dix-septième siècle, & la plus propre à instruire ceux qui se consacrent à l'art de guérir. Haller, ce bon connoisseur des livres utiles, a dit hautement qu'il n'en est point qui mérite plus d'être perfectionné & continué que celui-là. La lumière, ajoute-t-il, qu'il répand sur le siège & les causes des maladies, est bien plus frappante que celle qu'on peut tirer de tout ce qu'on a imaginé de théories jusqu'à présent. Deux grands hommes ont pensé de même, & ont jetté beaucoup de jour sur cette matière. Le célèbre Morgagni a infiniment éclairci l'ouvrage de *Bonet*, qu'il a en quelque sorte refondu dans le sien, & qu'il a augmenté par les remarques intéressantes qui lui sont propres. Lieutaud a donné au public un recueil moins raisonné, dans lequel on trouve l'histoire de l'ouverture d'une infinité de cadavres. Voici le titre que *Bonet* a mis à son ouvrage :

Sepulchretum, seu, Anatomia practica. Genevæ, 1679, 2 vol. *in-fol.*

Manget en a publié une autre édition, avec des additions considérables. Geneve, 1709, 3 volumes *in-fol.*

Nous avons encore de *Bonet* :

Mercurius compilatitius, seu, Index Medico-Practicus. Genevæ, 1683, *in-fol.*

Il y donne les signes & la description de toutes les maladies.

Medicina Septentrionalis collatitia. Genevæ, 1685, 2 vol. *in-fol.*

C'est un recueil d'observations anatomiques, toutes relatives à la pratique, qu'il a tirées des mémoires de différentes académies.

Polyalthes, sive, Thesaurus Medico-Practicus ex quibuslibet Rei Medicæ scriptoribus collectus. Ibidem, 1690, 1691, 1693, 3 vol. *in-fol.*

Theodori Turqueti de Mayerne Tractatus de Arthritide, unà cum ejusdem aliquot consiliis. Genevæ, 1671, 1674, *in-12*. *Londini*, 1674, *in-8*.

Il n'a d'autre part à cet ouvrage, ainsi qu'au suivant, que d'avoir traduit l'un & l'autre de françois en latin.

Jacobi Rohaultii Tractatus physicus. Genevæ, 1674, *in-8*.

Tant de travaux épuisèrent insensiblement *Bonet*; il tomba dans l'hydropisie, & il en mourut le 29 mars 1689, âgé de 69 ans & 24 jours. Il avoit une grande connoissance des belles-lettres, un jugement solide, une mémoire heureuse, & il relevoit toutes ces bonnes qualités par beaucoup d'affabilité & de modestie. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BONNET. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata*.

Ordre I. Vêtemens.

On nomme *bonnet*, une partie du vêtement qui est destinée à couvrir la tête. Il y a de grandes différences dans les *bonnets* qui appartiennent aux deux sexes: en général, les *bonnets* des femmes ne servent qu'à l'agrément, si on excepte ceux qu'elles portent la nuit, ainsi que les hommes. Les *bonnets* paroissent avoir été imaginés, pour garantir la tête ou du froid ou de l'ardeur du soleil. On en a fabriqué en laine, en coton, en fil, en cuir, en peaux d'animaux. Leur forme varie suivant les coutumes des pays qui les fabriquent, & la description de ces variétés n'est pas nécessaire ici. Il suffit de savoir que l'on ne doit pas porter en été des *bonnets* aussi chauds & aussi pesans que ceux qu'on porte l'hiver; que les personnes à qui une forte transpiration de la tête est favorable, ou qui voyagent l'hiver dans les provinces du nord, font bien d'en porter constamment de fort chauds; qu'il faut pour la nuit les assujettir assez bien sur la tête, pour qu'ils ne soient pas dans le cas de la quitter; parce qu'en hiver, sur-tout, il peut résulter des inconvéniens de dormir la tête nue. Cependant il ne faut pas trop serrer la tête avec les rubans qui les retiennent, autrement la compression pourroit occasionner de grands maux de tête, & gêner le sommeil.

Les *bonnets* sont très-nécessaires pour se garantir de la forte impression du soleil, & se soustraire à ce qu'on nomme coup de soleil, quoique le chapeau soit encore plus favorable.

C'est sur-tout contre la rigueur du froid que les *bonnets* sont indispensables. En Russie & dans tout le Nord, sans les *bonnets* garnis de poil, dont le peuple fait usage, les oreilles seroient exposées à geler. Le besoin fait qu'on ne les quitte pas dans ces climats, & c'est un des luxes les plus grands dans toutes les classes de citoyens. J'ai vu des *bonnets* qui coûtoient jusqu'à cent roubles, c'est-à-dire, trois à quatre cent livres de notre monnoie.

Il est souvent dangereux de porter les *bonnets* des autres, sur-tout ceux qui ne sont pas dans le cas d'être facilement lavés: on en sent assez les raisons.

Les *bonnets* des enfans doivent être changés souvent, & sur-tout n'être pas trop serrés; autrement on gêne l'accroissement de la tête. Beaucoup de nourrices ont coutume de mettre sur la fontanelle un morceau d'étoffe pour la tenir chaudement; mais comme il s'agit plutôt de la mettre à l'abri des corps extérieurs que d'y concentrer la chaleur, il vaut mieux garnir le *bonnet* plus solidement aux endroits qui correspondent aux fontanelles supérieure & inférieure. Ce *bonnet* supérieur, ou qui recouvre les autres, devroit avoir un fond solide & très-profond, pour que les corps extérieurs, en tombant dessus, ne puissent arriver jusqu'à cette partie délicate qu'on doit craindre de laisser froisser. Les coiffes de nos chapeaux, qu'on nomme anglois, ont cet avantage, à cause de leur hauteur; on sent que les corps durs qui tomberoient sur la tête, ne peuvent pas aussi facilement la frapper, que si l'on se servoit de formes qui n'eussent aucune élévation. (M. MACQUART.)

BONOMI ou BONOMINUS, médecin de Bergame, vécut vers l'an 1301, & selon d'autres, vers 1350, sous le pontificat de Clément VI. Il a écrit divers ouvrages, & en particulier un livre sur les poisons, dont Tritheme, historien du quinzième siècle, parle avec éloge.

Les bibliographes citent un traité intitulé:

Osservazioni intorno a Pellicelli del corpo umano, qui parut à Florence en 1687, *in*-4.

Il est de Jean-Côme Bonomo, médecin de Livourne, qui le dédia à François Redi. Joseph Lanzoni l'a mis en latin.

BONTEKOE, (Corneille) médecin du dix-septième siècle, étoit d'Alcmaer, où il naquit de Gérard-Joseph Decker, surnommé *Bontekoë*, à cause d'une enseigne attachée à sa maison, qui représentoit une vache de plusieurs couleurs. Dès que Corneille eut fini ses humanités, on le mit chez un chirurgien qui se chargea de l'instruire dans son art; mais le jeune élève s'apperçut bientôt que la pratique de son maître n'étoit fondée que sur une routine d'usage, & qu'il entroit peu ou point de raisonnement dans la cure des maladies chirurgicales qu'il entreprenoit de traiter. Il abandonna donc ce premier maître, & après avoir formé le dessein de joindre l'étude de la médecine à celle d'une chirurgie mieux fondée, il se rendit à Leyde, pour y profiter des leçons du célèbre Sylvius de le Boë & des autres professeurs qui donnoient tant de réputation à cette école. Ce fut là qu'il étudia encore la philosophie de Descartes, dont il se déclara zélé partisan. Mais le temps étant venu de songer à sa promotion, il prit le grade de licence, & retourna ensuite dans sa patrie. Son dessein étoit d'y pratiquer également la médecine & la chirurgie; & comme il ne manquoit pas de talens, il se seroit fait beaucoup de réputation dans l'un & l'autre de ces arts importans, s'il ne s'étoit point attiré la haine même de ses confrères qu'il indisposa contre lui. Il ne put tenir contre les traits dont ils l'accablèrent; c'est pourquoi il prit la résolution de changer de domicile, dans l'espérance d'être mieux accueilli ailleurs. Il passa à La Haye, où il trouva les mêmes obstacles, parce qu'il y porta la même singularité, la même hardiesse à soutenir ses idées, & le même entêtement à n'écouter aucune raison. De cette ville il se rendit à Amsterdam, qu'il quitta bientôt pour aller à Hambourg, & de là à Berlin, où il fut médecin de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, qui lui donna une chaire dans l'université de Francfort-sur-l'Oder,

Il jouit peu de la bienveillance de ce prince; car il fit une chûte qui lui cassa la tête, & le mit au tombeau le 3 janvier 1685, à l'âge de 38 ans. On a de lui plusieurs traités en hollandois, dont le recueil a paru à Amsterdam en 1689, *in*-4. La médecine, la chirurgie, ses systêmes, en sont les sujets; on y trouve un ouvrage sur le thé, le café & le chocolat, & un autre contre ceux qui s'arrêtent aux années climactériques.

Il y a une traduction françoise d'un traité de ce médecin, qui fut publiée à Paris en 1698, 2 vol. *in*-12, sous le titre de *Nouveaux élémens de médecine touchant les maladies du corps humain, & les moyens de se conserver la santé :* mais les traductions latines sont en plus grand nombre.

Diatriba de Febribus, in qua author complures antiquorum medicorum juxta & recentiorum detegit errores, cum ratione earundem theoriæ tum praxeos. Hagæ Comitis, 1683, *in*-8. de la version de Jean-Abraham de Gehema, avec *Fragmenta motum & hostilitatem, seu potius amicitiam acidi & alcali, simulque phlegmatis, spiritus, olei, sulphuris, terræ ac capitis mortui naturam declarantia.*

Litteræ familiares ad Joannem Abraham à Gehema. Berolini, 1686, *in*-8.

On ne trouve point ces lettres dans le recueil de ses ouvrages.

Fundamenta medica, seu, de acidi & alcali affectibus. Amstelodami, 1688, *in*-8.

Metaphysica. De motu Liber singularis, necnon Œconomia animalis. Lugduni Batavorum, 1688.

Bontekoë étoit d'un caractère vif & même violent. Il étoit fortement attaché à ses opinions, qu'il défendoit assez mal. Comme il faisoit dépendre toutes les maladies du scorbut acide qui engendroit la viscosité des humeurs, les absorbans & le thé furent ses principaux remèdes. Il ne croyoit pas que le sang pût jamais avoir trop de ténuité, & regardoit cet état comme le plus favorable à la santé. Dans cette vue, il imagina toutes sortes de moyens pour désunir les principes du sang, & tenir ce fluide vital dans la plus grande liquidité possible. Emporté par son systême, il affiche sa passion pour le thé, jusqu'à conseiller d'en prendre cent & même deux cent tasses par jour. Cette énorme quantité de boisson tiède est, à son avis, une vraie panacée; il ne craint point que cet abus porte atteinte au ressort des fibres de l'estomac, qu'il est si propre à atténuer. D'une autre part, il rejette absolument la possibilité de la pléthore, & sur ce principe, il condamne la saignée & l'application des sangsues. Il ne veut dans la pratique ni purgatifs, ni vésicatoires, ni rafraîchissans : les sudorifiques & l'*opium* sont tous ses remèdes. Ainsi pensa-t-il pour les autres & pour lui-même. Victime de son systême, il refusa d'être saigné, & ne voulut se soumettre à aucune opération chirurgicale, après la chute qui le mit au tombeau. Tel est l'empire de l'opinion. *Bontekoë* en fut l'esclave dans celle de toutes les sciences, où les faits doivent parler plus haut que l'hypothèse. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BONTIUS, (Jacques) vint au monde à Leyde. Il abandonna sa patrie pour voyager dans les Indes orientales & la Perse, & s'appliqua avec tant de fruit à connoitre les maladies les plus communes dans ces vastes contrées, qu'il vint à bout de les guérir avec les remèdes les plus simples. Il s'arrêta à Batavia, où il exerça la médecine pendant quelques années, avec beaucoup de succès, & il travailla à la composition de différens ouvrages que nous avons de lui. Ils se réduisent à ceux-ci :

Notæ in Garciæ ab Horto Historiam Plantarum Brasiliæ.

De diæta sanorum.

Methodus medendi Indica.

Observationes è cadaveribus.

Historia animalium.

Historia Plantarum Indiæ orientalis.

Tout cela se trouve dans les livres; dont voici les titres :

De Medicina Indorum libri quatuor. Lugduni Batavorum, 1642, *in*-12. *Amstelodami*, 1658, *in*-12. *Parisiis*, 1646, *in*-4. avec le traité de *Prosper Alpini*, qui est intitulé : *De Medicina Ægyptiorum. Lugduni Batavorum*, 1718, *in*-4. En Hollandois, Amsterdam, 1694, *in*-8.

Historia naturalis & medica Indiæ orientalis. Amstelodami, 1658, *in-fol.*

Guillaume Pison, à qui Bontius avoit laissé en mourant son traité des plantes du Brésil qu'il n'avoit pu achever, a divisé cet ouvrage en six livres, & en a formé son recueil *De utriusque Indiæ rebus.* Les trois premiers livres s'étendent sur la médecine des Indiens; le quatrième contient les notes sur *Garcie de Horta;* le cinquième donne l'histoire des animaux, & le sixième celle des plantes. Il y a de bonnes observations dans la médecine des Indiens : les maladies de ces peuples ne sont nulle part mieux décrites que dans cet ouvrage. *Bontius* est un des premiers qui aient donné quelque détail sur les animaux & les plantes des Indes; & quoique les figures des simples qu'il a cueillis dans l'isle de Java, soient assez mal gravées, on ne doit pas moins lui tenir compte des recherches laborieuses qui nous ont transmis tant d'utiles connoissances. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BOODT, (Anselme de) dit BOETIUS, naquit

à Bruges, & fut médecin de la cour de l'empereur Rodolphe II. Il mourut après l'an 1634, & laissa au public les ouvrages suivans :

Symbola divina & humana Pontificum, Imperatorum, Regum, &c. Pragæ, 1600, *in-fol. Amstelodami*, 1686, *in*-12.

Gemmarum & lapidum historia, qua non solùm ortus, natura, vis & pretium, sed etiam modus, quo ex illis olea, salia, tincturæ, essentiæ, arcana & magisteria arte chymica confici possunt, ostenditur. Hanoviæ, 1609, *in*-4. *Lugduni Batavorum*, 1647, *in*-8.

L'auteur y parle en nomenclateur plutôt qu'en physicien; mais Adrien Toll, docteur en médecine à Leyde, a revu & corrigé cet ouvrage, qu'il a enrichi de commentaires & de plusieurs figures. C'est dans son cabinet qu'on a trouvé le manuscrit qui a servi à l'édition de 1636, sur laquelle on a publié celle de 1647. Nous en avons une plus nouvelle; elle est de Leyde, 1726, *in*-4. Nous avons aussi une traduction françoise du même ouvrage, par Jean Bachou, qui la fit imprimer à Lyon en 1644, *in*-8. sous le titre de *Parfait Joaillier*.

Florum, herbarum & fruticum selectiorum icones & vires. Francofurti, 1609. *Brugis*, 1640, *in*-4.

C'est un recueil contenant soixante planches, auxquelles l'auteur a ajouté quelques vers. Il est tiré de la seconde partie de l'*Hortus floridus* de Crispin Passæus, dont le compilateur a supprimé le nom. De deux éditions que nous venons d'annoncer, la seconde est préférable à la première, parce qu'elle comprend le *Lexicon novum herbarum tripartitum* de Lambert Vossius. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BOOT, (Arnould) naquit à Gorcum vers l'an 1606. Il fit de bonnes études, & prit tant de goût pour les langues savantes, qu'il s'appliqua tout-à-la-fois à la latine, à la grecque, l'hébraïque, la syriaque & la chaldaïque. Il passa ensuite aux écoles de médecine, & se fit recevoir docteur en cette science. Mais sa promotion ne le détacha pas de ses études chéries; son goût pour les langues ne fit qu'augmenter avec l'âge. En 1630, il passa en Angleterre, & pratiqua quelque temps la médecine à Londres: il y seroit demeuré, si le comte de Leicestre, viceroi d'Irlande, ne l'en eût tiré pour lui donner la place de médecin des états & des armées du pays qu'il gouvernoit. Cet emploi obligea *Boot* à se fixer à Dublin, où il séjourna jusqu'en 1644. Mais les troubles, les guerres, & les pertes considérables qu'il venoit de faire, le dégoûterent tellement de l'Irlande, qu'il prit la résolution de passer en France. Il se retira à Paris, où, plus occupé du travail du cabinet que de la pratique de la médecine, il publia quelques ouvrages sur l'intégrité du texte hébreu du vieux Testament. Ce fut dans cette ville qu'il mourut en 1653. On n'a de cet auteur qu'un seul traité concernant la médecine; il est intitulé :

Observationes medicæ de affectibus à Veteribus omissis. Londini, 1649, *in*-12. *Helmstadii*, 1664, *in*-4., avec une préface de *Henri Meibomius. Francofurti & Lipsiæ*, 1696, *in*-8. avec *Historiarum & observationum medico-physicarum centuriæ quatuor*, de Pierre Borel. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BORACIQUE, (*acide*) (*Mat. méd.*)

On nomme *acide boracique*, dans la nomenclature méthodique de chymie, le sel qu'on avoit appellé très-improprement *sel sédatif*, *sel narcotique*, &c.

Les travaux d'un grand nombre de chymistes ont prouvé que le borax est un sel neutre formé par le combinaison d'un acide particulier avec la soude; cet acide a été appellé *sel sédatif* par Homberg, qui en a fait la découverte. On l'a nommé depuis acide du borax, acide boracin, pour donner à ce mot la terminaison de tous les autres acides.

Plusieurs chymistes avoient pensé que cet acide étoit le produit de l'art, & se formoit par la combinaison des sels qu'on emploie pour le retirer avec quelque principe de borax : mais depuis que M. Hoëfer, apothicaire du grand duc de Toscane, a découvert que les eaux de plusieurs lacs de ce pays, tels que ceux de Castelnuovo & de Monterotondo, tiennent en dissolution une bonne quantité d'acide *boracique* très-pur, on ne peut douter que ce sel ne soit un acide particulier. MM. les chymistes de l'académie de Dijon ont confirmé cette découverte, en examinant l'eau de Monterotondo qui leur a été envoyée; ils y ont trouvé le sel annoncé par M. Hoëfer. Il est vraisemblable qu'on le trouvera dans d'autres eaux minérales : il paroit se former dans les substances grasses qui se pourrissent, comme nous le dirons plus bas.

L'acide *boracique*, natif ou retiré du borax par les procédés que nous indiquerons à l'article de ce sel neutre, est une matière concrète, crystallisée en petites paillettes blanches très-minces, irrégulièrement taillées, & découpées sur leurs bords, d'une grande légéreté, & qui ont quelquefois un aspect brillant. Sa saveur est foible, quoique sensiblement acide. Il rougit légérement la teinture de violettes, mais beaucoup plus sensiblement celles de tournesol, de mauve, de raves, &c.

Exposé au feu, il ne se volatilise pas; mais il se fond, quand il est bien rouge, en verre transparent, qui devient opaque à l'air, & qui se couvre d'une légère poussière blanche. Ce verre est de l'acide *boracique* sans altération : on lui rend sa forme lamelleuse, en le dissolvant dans l'eau, & en le faisant crystalliser. L'acide *boracique* n'éprouve aucune altération sensible de l'air sec ou humide, chaud ou froid.

Il se dissout difficilement dans l'eau, puisqu'une livre de ce fluide bouillant n'en a pris que cent quatre-vingt trois grains. Suivant les académiciens de Dijon, il se crystallise par le réfroidissement, & en partie par évaporation. Cette dissolution rougit sur le champ la teinture de tournesol, & altère, quoique lentement, celle du sirop de violettes. Si on chauffe dans une cucurbite, munie de son chapiteau, de l'acide boracique humecté d'un peu d'eau, une partie de cet acide se sublime avec la vapeur aqueuse qui l'enlève; mais, dès qu'il est sec, & que toute l'eau est volatisée, il ne s'en élève plus, ce qui prouve que ce sel est fixe par lui-même, comme on le démontre en le fondant dans un creuset; en le sublimant ainsi avec l'eau, on peut l'obtenir sous une belle forme crystalline & brillante, si l'on conduit l'opération avec ménagement : ce procédé fournit l'acide *boracique* très-pur; on l'a appellé en pharmacie *sel sédatif sublimé*.

L'acide *boracique* sert de fondant à la terre silicée, & forme avec elle par la fusion des verres blancs ou peu colorés. Il dissout, à l'aide de la chaleur, la terre précipitée de la liqueur des cailloux. Il s'unit à la baryte, à la magnésie, à la chaux, aux alkalis, & forme, avec ces différentes substances, des sels particuliers qu'on distingue sous le nom général de borates, & dont il n'y a encore qu'une espèce qui soit bien connue.

Toutes ses propriétés, & sur-tout sa saveur, la couleur rouge qu'il donne aux teintures bleues végétales, & ses combinaisons neutres avec les alcalis, indiquent assez sa nature; mais, comme il ne sature ces bases alcalines qu'en partie, on a reconnu que c'étoit le plus foible des acides, puisque tous les autres, sans excepter même l'acide carbonique, peuvent le dégager de ses combinaisons.

On ne connoît pas bien l'action des acides sur l'acide *boracique*. Il paroît qu'il décompose en partie l'acide sulfurique, puisque ce dernier passe à l'état d'acide sulfureux, lorsqu'on le distille sur ce sel. Quant aux acides nitrique & muriatique, on sait qu'ils sont susceptibles de le dissoudre, mais on n'a pas suivi leur action sur ce sel avec assez de soin pour découvrir s'il n'y a pas quelque décomposition réciproque.

Il y a eu beaucoup d'opinions diverses sur la nature & la formation de l'acide *boracique*. Plusieurs chimistes ont cru que c'étoit une combinaison intime d'acide sulfurique, & d'une terre vitrescible avec une matière grasse. MM. Bourdelin & Cadet ont pensé qu'il est formé par l'acide muriatique. Ce dernier a cru qu'il contenoit un peu de terre cuivreuse, parce qu'il a, comme les oxides de ce métal, la propriété de colorer en verd la flamme des corps combustibles. Cartheuser a assuré qu'en desséchant & calcinant à un feu doux de l'acide très-pur, il s'en dégageoit des vapeurs d'acide muriatique; qu'en dissolvant ce sel desséché, & en filtrant la dissolution, il restoit sur le filtre une terre grise : enfin, qu'en répétant un grand nombre de fois les calcinations & les dissolutions, on décomposoit entièrement l'acide *boracique*, de sorte qu'il paroissoit être une modification de l'acide muriatique fixée par une terre. MM. Macquer & Poulletier de la Salle ont répété cette expérience : ils ont observé ce dégagement de la vapeur odorante pendant la calcination de ce sel, mais ils ne l'ont point manifestement reconnue pour l'odeur de l'acide muriatique; ils ont obtenu, à force de dessiccations & de dissolutions successives, une petite quantité de terre grise qui, combinée avec de l'acide muriatique, n'a point formé d'acide *boracique*, comme l'avoit annoncé Cartheuser : de sorte que l'opinion de ce dernier chymiste n'est pas plus prouvée que les précédentes. Model regardoit ce sel comme la combinaison d'un alcali particulier avec l'acide sulfurique, dont on se sert pour dégager : mais l'acide *boracique* étant toujours le même, quelqu'acide que l'on emploie pour le précipiter, cette opinion ne peut être admise. M. Baumé a dit être parvenu à faire de l'acide *boracique*, en laissant macérer pendant dix-huit mois un mélange d'argile & de graisse. Il en a retiré par la lessive un sel en paillettes qui avoit toutes les propriétés du *sel sédatif*. Il pense d'après cela que ce sel est une combinaison de l'acide de la graisse avec une terre très-fine qu'il est impossible de lui enlever. Il ajoute que les huiles végétales peuvent donner le même sel, quoique plus lentement. M. Wiegleb a répété l'expérience de M. Baumé, & il n'a point obtenu d'acide *boracique*.

Les chymistes regardent aujourd'hui l'acide *boracique* comme un acide particulier différent de tous les autres, & jouissant des caractères qui lui sont propres. Ses attractions électives avec les bases alcalines ont été rangées par Bergman dans l'ordre suivant : chaux, baryte, magnésie, potasse, soude, ammoniac : comme elles diffèrent beaucoup de celles des autres acides examinés jusqu'ici, elles prouvent de plus en plus la nature particulière de cet acide, dont les principes ne sont point encore connus.

L'acide *boracique* a été employé pendant quelque temps en médecine, d'après Homberg, qui lui avoit attribué la propriété calmante & même narcotique, & qu'il avoit appellé *sel sédatif*, ou *sel narcotique volatil de vitriol*, parce qu'il l'avoit retiré par la sublimation d'un mélange de nitre & de vitriol (1).

(1) Homberg avoit dit que ce sel étoit très-utile dans les fièvres ardentes, pour tempérer le mouvement impétueux des humeurs, dans les accès hystériques & hyppochondriaques, dans toutes les affections nerveuses, dans les convulsions, l'épilepsie, le délire; il avoit prétendu qu'en calmant, il n'avoit pas le défaut des narcotiques, qu'il ne suspendoit pas les évacuations, qu'il procuroit un sommeil tranquille sans trouble & sans inquiétude au réveil; il exigeoit qu'on ne donnât pas de purgatifs après ce sel; il le défendoit aux personnes dont la poitrine étoit délicate, & qui étoient attaquées d'inflammation. Il le donnoit à la dose de 20, 30 ou 40 grains.

Mais la pratique a appris que ce sel n'a qu'une vertu très-médiocre, à moins qu'il ne soit donné à une dose beaucoup plus forte que celle qui avoit été indiquée, comme à celle d'un gros & plus; ce qui fait qu'on y a renoncé avec d'autant plus de raison, que la médecine possède un grand nombre de médicamens de cette classe, dont l'action est beaucoup plus énergique & beaucoup plus certaine.

On s'en sert dans plusieurs opérations de chymie & de docimasie (M. Fourcroy.)

BORATE DE MERCURE. (*Mat. méd.*)

Le nom de *borate* étant celui qui a été adopté dans la nouvelle nomenclature, pour désigner les combinaisons de l'acide boracique avec les différentes bases terreuses, alcalines, & métalliques, celui de *borate* de mercure exprime donc l'union de l'acide boracique avec l'oxide de mercure. On a nommé ce sel, *sel sédatif mercuriel.* On le prépare en unissant une dissolution de borax ordinaire, ou de *borate* avec excès de soude, à une dissolution de nitrate de mercure. Ces deux sels échangent réciproquement leurs bases; la soude du borax se porte sur l'acide nitrique, & forme du nitrate de soude qui reste en dissolution dans la liqueur, tandis que l'acide boracique séparé s'unir à l'oxide de mercure, & constitue le *borate* de mercure, qui se précipite en une poudre jaunâtre.

Quelques médecins chymistes ont proposé ce sel contre les affections vénériennes : mais on n'en a point fait assez d'usage, pour qu'on puisse prononcer. Il est à craindre que *le borate* de mercure ne soit âcre & sur-tout très-incertain dans ses effets, parce que le nitrate de mercure n'étant presque jamais dans le même état, les sels qu'on prépare avec lui doivent varier comme il varie lui-même. D'ailleurs, le *borate* de mercure est un sel très-peu soluble, & il peut avoir les inconvéniens qu'entraîne l'usage de toutes les préparations mercurielles de ce genre. (*Voyez* le mot Anti-vénériens, par M. de Horne.) (M. Fourcroy.)

BORAX. (*Mat. med.*)

Le *borax* commun, nommé dans la nomenclature méthodique borate sursaturé de soude, est un sel formé d'acide boracique & de soude en excès; cet excès de base alcaline lui donne la saveur & les propriétés des alcalis : aussi les auteurs de matière médicale ont-ils rangé le *borax* parmi les sels alcalins.

L'histoire de ce sel, qui nous vient des Indes orientales, est fort incertaine : on ne sait pas encore bien positivement si c'est un produit de la nature ou de l'art. En effet, si la découverte de l'acide boracique dans les eaux de plusieurs lacs de Toscane, dont nous avons fait mention dans l'histoire de cet acide, peut faire présumer que le *borax* de soude est un produit de la nature, plusieurs faits, que nous rapporterons plus bas, semblent démontrer qu'il est possible de former ce sel de toutes pièces par certains procédés, & peut-être aura-t-on quelque jour des minières artificielles de *borax*, comme on a aujourd'hui des nitrières artificielles dans différentes parties de l'Europe.

Le *borax* de soude est sous trois états dans le commerce; le premier est le *borax* brut, *tinckal* ou *chrysocolle*, qui nous vient de Perse; il est en masses verdâtres, grasses au toucher, ou en espèces de crystaux opaques d'un verd de porreaux, qui sont des prismes à six faces, terminés par des pyramides irrégulieres. On trouve même deux variétés de ces crystaux verdâtres, différentes par la grosseur, dans le commerce. Ce sel est très-impur, & mêlé de beaucoup de matières étrangères à sa composition.

La seconde espèce de *borax* est connue sous le nom de *borax* de la Chine : celui-ci est un peu plus pur que le précédent. Il est en petites plaques ou en masse irrégulièrement crystallisées, d'un blanc sale; on y apperçoit des rudimens de prismes & de pyramides; mais confondus ensemble sans aucun arrangement symmétrique. On observe sur ces crystaux une poussière blanche qui en induit la surface, & que l'on croit de nature argilleuse.

La troisième espèce est le *borax* de Hollande, ou *borax* raffiné. Il est en portions de crystaux transparens & assez purs; on y reconnoît des pyramides à plusieurs faces, mais dont la crystallisation a été interrompue. Cette forme indique d'une manière certaine, que la méthode employée par les Hollandois pour raffiner ce sel est la dissolution & la crystallisation.

Enfin, on prépare à Paris, dans le laboratoire de MM. Lesguillers, rue des Lombards, un *borax* purifié qui ne le cède en rien à celui de Hollande, & qui peut être a même un degré supérieur de pureté.

Outre ces quatre espèces de *borax*, un pharmacien de Paris, M. la Pierre, a cru découvrir qu'il s'en forme journellement dans les eaux de savons, mêlé à celles des cuisines, qu'un particulier laisse séjourner dans une espèce de fosse; il en retire au bout d'un certain temps de vrai *borax* en beaux crystaux : mais ce fait annoncé, il y a près de dix ans, n'a point été confirmé depuis.

On n'est donc pas encore instruit sur la formation du *borax* de soude : il paroît seulement qu'il s'en produit dans les eaux stagnantes qui contiennent les matières grasses. Quelques auteurs assurent qu'on en fait artificiellement à la Chine, en mêlant dans une fosse de la graisse, de l'argile & du fumier, couches par couches, en arrosant ce mélange avec de l'eau, & en le laissant ainsi séjourner pendant quelques années. Au bout de ce temps, on lessive ces matières, on évapore la lessive, & on obtient du *borax* brut. D'autres ont cru qu'on le tiroit d'une eau qui se filtre à travers

travers des mines de cuivre. M. Baumé dit positivement que le premier de ces procédés lui a fort bien réussi. (*Chym. expér. tom. 2, p. 152.*)

Le *borax* de soude purifié est en prismes à six faces, dont deux sont larges avec des pyramides trièdres. Il présente d'ailleurs beaucoup de variétés dans sa crystallisation. Sa saveur est stiptique & urineuse; il verdit le sirop de violette, parce qu'il contient un excès de soude; & c'est pour le distinguer de celui qui est saturé d'acide boracique, ou du vrai *borate de soude*, que nous lui laissons le nom de *borax;* nous le nommons aussi borate sursaturé de soude, pour désigner la nature de sa combinaison.

Lorsqu'on l'expose à l'action du feu, il fond assez vîte à l'aide de l'eau de sa crystallisation; il perd peu à peu cette eau, & acquiert un volume considérable. Il est alors sous la forme d'une masse légère, poreuse, très-friable, que l'on désigne sous le nom de *borax* calciné : le volume considérable, la forme lamelleuse & poreuse que prend le *borax* de soude dans sa calcination, viennent de ce que l'eau qui se dégage dans l'état de vapeur, soulève la portion de la substance saline à demi desséchée en pellicules légères, & de ce que les bulles qu'elle forme, crevant à la surface du sel, ces pellicules se dessèchent entièrement, & se placent les unes sur les autres, de sorte à laisser des intervalles entr'elles. Le *borax* de soude calciné n'est nullement altéré dans sa composition; il n'a perdu que son eau de crystallisation, qui fait à-peu-près six onces par livre. On peut lui rendre sa première forme en le dissolvant dans l'eau, & en le faisant crystalliser; mais lorsqu'on continue de chauffer ce sel calciné, il se fond dès qu'il commence à rougir, & forme un verre très-fusible, transparent, un peu verdâtre, qui se ternit à l'air, & se dissout dans l'eau. Le *borax* n'a point changé de nature par cette fusion; on peut le faire reparoître avec toutes les propriétés qui lui sont particulières, par le moyen de la dissolution & de la crystallisation.

L'air n'altère point ce sel; il s'y effleurit cependant à la surface, en perdant une portion de son eau de crystallisation. Il paroît même que cette efflorescence n'est pas toujours la même dans les différens *borax* de soude purifiés; celui de la Chine s'effleurit beaucoup moins que celui de Hollande, & celui-ci plus que le *borax* purifié à Paris. Cette légère différence dépend sans doute des procédés qu'on a suivis dans sa purification, de la manière dont on le fait crystalliser, de la quantité d'eau que ses crystaux contiennent, suivant la rapidité plus ou moins grande avec laquelle ils se sont formés, & peut-être aussi des différentes proportions d'acide boracique & de soude qui entrent dans sa composition.

Le *borax* de soude est très-dissoluble dans l'eau; il faut douze parties d'eau froide pour dissoudre une partie de ce sel; six parties d'eau bouillante en dissolvent une. On obtient ses crystaux par le refroidissement de sa dissolution; mais les plus beaux & les plus réguliers se forment dans l'eau-mère, qu'on laisse s'évaporer très-lentement, & à la température ordinaire de l'atmosphère.

Le *borax* de soude sert de fondant à la terre silicée, & il forme avec elle un verre assez beau. On l'emploie dans la préparation des pierres précieuses artificielles.

Il vitrifie également l'argile, mais avec beaucoup plus de difficulté, & beaucoup moins complettement; telle est la raison pour laquelle il adhère aux creusets dans lesquels on le fait fondre.

On ne connoît pas bien l'action de la baryte & de la magnésie pures sur le *borax* de soude. Bergman place cependant ces deux substances avant les alcalis dans la dixième colonne de sa table des affinités; ce qui annonce qu'elles sont susceptibles de décomposer ce sel : mais il dit dans sa dissertation, que les affinités de la terre pesante & de la magnésie avec l'acide boracique, ne sont point encore exactement déterminées.

La chaux a réellement plus d'affinité avec cet acide, que n'en a la soude : l'eau de chaux précipite la dissolution de ce sel; mais pour en opérer tout-à-fait la décomposition, il faut faire bouillir de la chaux vive avec le *borax* de soude; alors le dépôt qui se forme est un composé salin, peu soluble, de la chaux avec l'acide boracique, tandis que la soude caustique reste en dissolution dans l'eau.

La potasse paroît décomposer le *borax* de soude, comme elle le fait à l'égard de tous les autres sels neutres à base de soude. L'ammoniaque ne l'altère en aucune manière.

Les acides ont une action très-marquée sur ce sel. Si dans une dissolution bouillante de *borax* de soude, on verse avec précaution de l'acide sulfurique concentré, jusqu'à ce qu'il y ait un léger excès d'acide dans la liqueur, on obtient, par le refroidissement du mélange filtré, un précipité très-abondant, & disposé en petites écailles brillantes, c'est l'acide boracique : on le lave avec de l'eau distillée, & on le fait sécher à l'air, pour l'avoir bien pur. En évaporant & laissant refroidir la dissolution ainsi préparée, on en obtient à plusieurs reprises de l'acide boracique. A la fin on ne retire plus que du sulfate de soude, formé par l'union de l'acide sulfurique qu'on a employé, avec la base alcaline du *borax.*

L'acide nitrique & l'acide muriatique décomposent de même le *borax* de soude, parce qu'ils ont, comme l'acide sulfurique, plus d'affinité avec la soude, que n'en a l'acide boracique. On retire des dernières évaporations de ce mélange du nitrate ou du muriate de soude. La découverte de l'acide boracique paroît être due à Becchér: mais on a coutume de l'attribuer à Homberg, qui a le premier décrit avec assez d'exactitude, dans les mémoires de l'académie pour 1702, un procédé pour l'obtenir. Ce chymiste découvrit ce

sel sublimé dans la distillation, dans un mélange de sulfate de fer calciné, de *borax* de soude & d'eau. Comme il crut que la première de ces matières contribuoit beaucoup à sa formation, il l'appella sel volatil narcotique de vitriol. Louis Lémery, fils aîné du fameux Nicolas Lémery, a beaucoup travaillé sur le *borax* de soude, & a découvert en 1728, qu'on pouvoit obtenir l'acide boracique, appellé alors *sel sédatif*, par l'acide sulfurique pur, & que les acides nitrique & muriatique en donnoient de même; mais il employoit toujours la sublimation. C'est à Geoffroy le cadet qu'on doit l'analyse complette du *borax* de soude; il a prouvé en 1732, qu'on obtenoit l'acide boracique par évaporation & par crystallisation: & en examinant le résidu de ces opérations, il a démontré que la soude étoit un des principes du *borax*.

Les travaux de Baron sur ce sel, présentés à l'académie en 1745 & 1748, ont ajouté à ces découvertes deux faits importans pour la connoissance du *borax* de soude; le premier, c'est que les acides végétaux le décomposent aussi bien que les acides minéraux; le second, c'est qu'on peut refaire du vrai *borax*, en unissant l'acide boracique avec la soude; ce qui prouve que cet acide est tout formé dans ce sel, & que les acides que l'on emploie pour le précipiter, ne contribuent en rien à sa formation.

L'acide fluorique & l'acide carbonique même, quoiqu'un des plus foibles, paroissent être susceptibles de décomposer le *borax* de soude, & d'en séparer l'acide boracique. Ce dernier s'unit facilement au *borax* de soude, dont la base alcaline demande pour être entièrement saturée d'acide boracique, un peu plus de cet acide que le poids total du *borax*. Bergman pense même que ce sel n'est bien neutre & bien saturé, & que les propriétés alcalines qui y dominent ordinairement ne peuvent être masquées, que par cette addition d'acide boracique. On n'a point encore examiné en détail les propriétés de ce sel neutre ainsi saturé.

Les sels neutres, alcalins, sulfuriques, nitriques, muriatiques, n'ont aucune action sur le *borax* de soude.

Ce sel, fondu avec des matières combustibles, comme le charbon, acquiert une couleur rougeâtre; mais on ne connoît pas l'altération qu'il éprouve de la part de ces matières.

Il y a trois cents ans qu'on a proposé & employé le *borax* en médecine. On lui a attribué les propriétés fondante, apéritive, incisive, désobstruante; on en faisoit sur-tout beaucoup de cas dans les maladies de la matrice: il étoit, disoit-on, très-utile dans les affections pituiteuses de ce viscère, dans la diminution ou la suppression des évacuations utérines; il accéléroit l'accouchement, & facilitoit la sortie de l'arrière-faix. Ces propriétés appartenoient beaucoup plus à l'assa-fœtida, la myrrhe, l'opopanax, au safran, aux préparations de fer, qu'on associoit toujours au *borax*, qu'à ce sel lui-même. C'est le mélange de plusieurs médicamens ensemble, qui a trompé les observateurs sur cet article, comme sur beaucoup d'autres. Il a été enfin reconnu que le *borax* étoit beaucoup moins actif que la plupart des autres sels neutres, & on est tombé à cet égard dans un excès opposé au premier. On a renoncé tout-à-fait à son usage. Il n'est pas douteux que l'excès de soude qu'il contient, & que les propriétés alcalines qu'il présente peuvent le rendre utile dans plusieurs maladies, & qu'il ne doit pas être comparé aux sels bien neutres. Ses usages sont bien plus multipliés comme fondant & vitrifiant dans les opérations de chymie, & sur-tout dans la docimasie. (M. FOURCROY.)

BORBORYGME, *Borborygmus*, *rugitus*, de βορβορύζω, je fais du bruit. (*Symptomatolog.*)

Bruit qui se fait entendre dans les gros intestins, par des vents ou flatuosités qui les distendent & parcourent leurs circonvolutions. Les *borborygmes* sont le symptôme ordinaire des indigestions, des coliques, des affections hypochondriaques & hystériques. (*Voy.* VENT, FLATUOSITÉ, INDIGESTION, COLIQUE, HYPOCHONDRIAQUE, HYSTÉRIQUE, &c.

(M. CHAMSERU.

BORDEAUX. (*Eaux minér.*)

Chacun sait que *Bordeaux* est la capitale de la Guienne, & qu'elle est située sur la Garonne, à 150 lieues de Paris. On y trouve des eaux qu'on regarde comme minérales froides, & placées dans deux puits de la rue de la Roussette.

On dit que les Romains faisoient autrefois usage de ces eaux. Les deux ouvrages qui instruisent le plus sur la nature & les qualités de ces eaux, sont, 1°. une topographie médicale de la Guienne, par M. Betbeder; (*Hist.* de la société royale de médec. tom. I, pag. 185.) Les eaux de la Roussette y sont présentées, d'après l'analyse chymique, comme contenant un résidu, dont les trois quarts offrent un vrai sel marin, & le reste un sel séléniteux.

M. Betbeder croit ces eaux purgatives & utiles pour les constitutions cacochimes, les tempéramens mous & lâches. Les maladies dépendantes de l'inertie des solides, & celles de l'estomac qui sont produites par des glaires, ou par la viscosité des sucs digestifs, mais dangereuses pour les tempéramens secs, bilieux, & attrabilaires.

2°. Il y a une analyse de l'eau minérale du puits de M. Covy, à la Roussette, par M. Cazalet, (journal de médec. novemb. 1780, pag. 410), où ce chymiste donne les plus grands détails sur la nature

de cette eau. Il résulte de ces expériences, que quatre livres de cette eau contiennent,

Ocre ou oxide de fer . .	gros	1.
Terre calcaire , . . .	gros	$14\frac{1}{2}$.
Sélénite , ...	gros	$16\frac{1}{2}$.
Sel marin , ...	gros	2.
Sel d'epsom , ...	gros	5.
Sel fixe de soude , . .	gros	4.
Sel marin calcaire , . .	gros	1. 32 grains $\frac{1}{2}$.
Gaz inflamm. , ...		$\frac{1}{10}$

(M. Macquart.)

BORDENAVE, (Toussaint) naquit à Paris le 10 avril 1728. Reçu maître en chirurgie en 1750, il ne tarda point à être nommé professeur de physiologie aux écoles de S. Côme, & enfin membre des académies de Rouen, de Florence & des Sciences de Paris. Il étoit depuis peu échevin lorsqu'il mourut le 12 mars 1782.

Il a traduit du latin en françois les Elémens de physiologie du célèbre de Haller, & sa traduction fut imprimée à Paris en 1768, *in-12*.

Il a encore donné au public :

Essai sur la physiologie. Paris, 1756 & 1764, *in-12*.

C'est un traité élémentaire à l'usage des commençans. Il met sous leurs yeux les principaux systêmes qu'on a imaginés pour expliquer les fonctions de l'économie animale ; mais comme cet auteur les apprécie à leur juste valeur, il ne peut avoir fait sentir le vuide de la plupart, sans prémunir l'esprit des jeunes gens contre le faux brillant des hypothèses.

Remarques sur l'insensibilité de quelques parties. 1757, *in-12*.

Il met les tendons & les aponeuroses dans la classe des parties insensibles.

Dissertation sur les anti-septiques. Dijon & Paris, 1769, *in-8*.

Elle a partagé l'*accessit* dans le concours, pour le prix proposé par l'académie des sciences, arts & belles-lettres de Dijon en 1767. La palme lui a manqué, parce que M. *Bordenave* n'a point traité la partie médicinale avec autant de supériorité que la chirurgicale.

Mémoires sur le danger des caustiques pour la cure radicale des hernies. 1774, *in-12*. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BORDEU, (Théophile de) naquit à Ifeste, dans la vallée d'Offau en Bearn, le 22 février 1722, d'Antoine de Bordeu, médecin à Montpellier, intendant des eaux minérales de l'Aquitaine, & conseiller d'état.

Il fit ses premières études au collège des Jésuites de la ville de Pau, & aux Barnabites de la ville de Lescar, d'où il alla à Montpellier pour y commencer ses cours de médecine. Il n'avoit pas encore dix-neuf ans qu'il s'étoit acquis parmi ses condisciples la réputation d'un savant anatomiste ; ils le choisirent pour juger un différent qui s'étoit élevé entre eux & leurs démonstrateurs. Il s'agissoit de l'opinion d'Hamberger sur la respiration, & de Willis sur la plus ou moins grande dureté du cerveau. Le jeune *Bordeu* saisit la dernière question avec avidité, combattit avec succès, par de nouvelles expériences, le sentiment de Willis ; & quoiqu'il fût encore sur les bancs de l'école il se montra le rival de ses maîtres.

L'analyse de la sensibilité du cerveau donna lieu à une thèse sur le sentiment en général *de sensu generice considerato*. C'étoit un ouvrage ; on y fut frappé des vues nouvelles. Le jeune *Bordeu*, qui prenoit alors le grade de bachelier, annonçoit déjà ce genre d'observations & de systême qui respire dans ses ouvrages, & qui le rendit célèbre dans la pratique de la médecine.

Il y a peu d'exemples, sur-tout en médecine, qu'un jeune homme ait donné de si bonne heure le secret de son talent, & ait imprimé à ses heureux essais le caractère de son génie, au même degré ou l'esprit supérieur de M. *Bordeu* s'est montré dans ses premiers ouvrages.

Il établit dans sa thèse *sur le sentiment* en général ; qu'il regarde les organes du corps vivant comme jouissant chacun d'un sentiment & d'un mouvement particulier, comme ayant chacun une disposition décidée pour tel sentiment ou tel mouvement, d'où résultent l'harmonie & l'accord des actions qui concourent à l'ensemble de la vie, actions qui toutes dépendent plus ou moins de la fibre particulière de chaque individu.

Loin de reconnoître l'existence des esprits animaux, il rapporte la sensibilité à la seule vibration des nerfs, donne une division claire & distincte des fonctions de l'ame, considérée comme nature animale ; l'on voit dès-lors, par ses nouvelles idées sur l'irritabilité, que M. *Bordeu* avoit prévu le systême de M. Haller. (1)

Étonné de trouver une si grande étendue de connoissances, & une sagacité si ingénieuse dans un candidat, le professeur de Montpellier, honteux de l'assujettir à des formalités, quand il s'étoit déjà distingué par des ouvrages, le dispensa de plusieurs actes exigés ordinairement pour parvenir à la licence.

(1) *Dissertatio physiologica de sensu generice considerato Montispelii*, 1742, *in-4°*, & réimprimée en 1751. Paris, Quillau, *in-12*., à la suite des recherches anatomiques sur la position des glandes.

M. *Bordeu* profita de cette indulgence, pour se livrer à l'étude avec plus d'ardeur, & pour préparer une savante dissertation sur la formation du chyle. (1)

Cet ouvrage, plus étendu que les deux premières dissertations qu'il avoit données, annonçoit encore des vues nouvelles; les détails anatomiques y étoient bien circonstanciés, le méchanisme de la mastication & de la déglutition des alimens y étoit décrit avec une exactitude remarquable. On n'avoit point encore suivi avec autant de soin & de sagacité les changemens de la pâte alimentaire dans l'estomac & dans les intestins, & les physiologistes les plus célèbres n'avoient point été aussi loin; les premières découvertes qu'il a faites sur les glandes parotides se trouvent dans cet ouvrage: il en résultoit que les médecins, dits *méchanistes*, s'étoient trompés en ce que les compressions produites par le mouvement de la mâchoire inférieure sur la supérieure, loin de servir à l'excrétion de la salive par les glandes parotides, étoient plutôt capables d'en interrompre le cours.

Ce fut à la lecture de cette dissertation, que M. Fizes, l'un des plus grands maîtres de l'école de Montpellier, reconnut le génie de son élève, & prévit la célébrité qu'il devoit acquérir un jour. On peut le voir dans plusieurs de ses lettres, où ce professeur peint aussi le caractère impatient du jeune *Bordeu*, dès-lors peu satisfait de l'explication que ses maîtres lui donnoient des phénomènes de l'économie animale.

M. *Bordeu*, reçu docteur en 1743, avec le titre de *médecin chirurgien*, retourna dans sa patrie, où il se livra à la pratique de la médecine.

Mais, dès l'année suivante, il revint à Montpellier; & pour y perfectionner ses connoissances, il reprit avec une nouvelle ardeur l'étude de l'anatomie qu'il enseigna pendant l'espace de deux ans.

Il donna dans le cours de ces deux années plusieurs ouvrages de médecine intéressans, entre autres une observation fort singulière sur l'usage du quinquina dans la gangrene, insérée dans le traité des playes de Guisard, & dans les lettres sur les eaux minérales du Béarn.

Ces lettres, qui sont au nombre de 29, décèlent une grande étendue de connoissances, & renferment des explications ingénieuses, des réflexions utiles sur l'origine des fontaines, sur la cause & la chaleur des eaux minérales, sur quelques propriétés générales des sources chaudes, sur les abus qui se commettent dans la façon commune de prendre les eaux, & sur la manière de les prendre: on trouve dans ces lettres, des remarques sur la phthysie pulmonaire, sur la fistule au fondement, sur l'asthme, sur les fièvres, sur l'usage des laitages, tous objets relatifs à l'économie animale, où l'on reconnoit le génie d'un physicien fort éclairé, & d'un médecin très-habile.

Un ouvrage qui renfermoit dans un si petit espace une si grande étendue de connoissances, fit connoitre davantage le mérite de M. *Bordeu*, & étendit sa réputation bien au-delà des écoles. Il vint à Paris la même année, & disons, à la gloire de François Rouelle & de Jean Louis Petit, qu'il y vint pour s'instruire sous ces maîtres célèbres. Après avoir suivi les malades de la charité avec une attention qui se partageoit avec la nature des maladies, & les diverses manieres dont les médecins les traitoient il alla occuper pendant quelque tems à Versailles la place de M. Médalon, son parent & son ami, qui étoit médecin de l'hopital de la charité de cette ville.

Les parens de M. *Bordeu* le rappellèrent une seconde fois; mais il retourna dans sa famille avec un titre nouveau que ses talents lui avoient obtenus, & il revit sa patrie, dans l'espoir de lui être utile: il se rendit en Béarn, en 1749, en qualité d'intendant des eaux d'Aquitaine.

Ces eaux quoiqu'efficaces avoient été trop négligées; il falloit tout le zèle & la sagacité de M. *Bordeu* pour analyser leurs principes, constater leurs vertus, & pour rendre à ces eaux salutaires la confiance qu'elles avoient perdue.

Il imagina de faire un journal, qu'il nomma *journal de Barrèges*. Ce journal devoit contenir l'histoire des maladies, celle des tempéramens selon l'âge & le sexe des malades, les effets des eaux, les changemens qu'elles opèrent sur le pouls, les urines, les digestions, le sommeil, sur les plaies, les ulcères, les tumeurs, le nom des sources employées, le nombre des douches & des bains, avec les effets journaliers de ces remèdes pris seuls ou précédés de la saignée, des purgatifs, des fondans, &c.

Le projet de M. *Bordeu* fut présenté au premier médecin Chicoineau qui l'accueillit & l'adopta. Ce travail ingénieux a fourni une collection de plus de deux mille observations, d'autant plus précieuses quelles éclairent la médecine, non seulement sur la nature des maladies guéries par les eaux, mais encore sur la nature de celles que les eaux n'ont pu guérir & qu'elles ont même aggravées.

Ce médecin, qui joignoit à une grande étendue de connoissances une activité infatigable, faisoit alors un cours sur l'art des accouchemens en faveur des chirurgiens & des sage-femmes; il adressoit à l'académie des sciences les recherches anatomiques sur les articulations des os de la face, dans lesquelles la construction de cette charpente osseuse, & le méchanisme singulier qui résulte des engrenures &

(1) *Chylificationis Historia. Montisp. in-4°. 1742.* Cette dissertation se trouve aussi à la suite des recherches anatomiques.

des diverses coupes des os qui la composent sont exposés d'une manière toute nouvelle. Mémoire imprimé dans le second volume des savans étrangers, & distingué par les éloges de l'historien de l'académie.

M. *Bordeu*, enfin de retour à Paris pour s'y fixer, y annonça son arrivée par un ouvrage nouveau qu'il donna sous le titre de *recherches sur les différentes positions des glandes & sur leur action*. Ce qu'il avoit avancé sur les parotides, dans son histoire de la chylification, y fut pleinement développé, & l'application qu'il en fit à tous les autres organes excrétoires du corps humain renversa pour toujours l'hypothèse des méchanistes, sur la situation & le jeu de ces mêmes organes, puisqu'il démontre dans cet ouvrage que la compression des glandes n'est point la cause de leur évacuation, comme les physiologistes ordinaires le prétendoient, & qu'il rapporte les diverses actions des glandes à leur seule sensibilité.

En 1753, les premiers auteurs de l'Encyclopédie, qui associoient à leur immense travail les savans les plus distingués dans tous les genres, chargèrent M. *Bordeu* du mot *crise*. Cet article a été inséré dans le dictionnaire encyclopédique : il a aussi été réimprimé à la suite de la seconde édition des recherches sur le pouls. Il suppose une connoissance profonde des ouvrages des anciens, & la manière dont il est traité paroit digne de la réputation que son auteur s'étoit faite.

Après avoir fait l'analyse & la comparaison des opinions diverses, tant des anciens que des modernes, M. *Bordeu* entre dans une discussion judicieuse & refléchie de leurs raisons & de leurs autorités, mais il n'ose prendre un parti, & il reste dans le doute tant la question lui paroit difficile à résoudre : cependant, on s'apperçoit à travers cet ingénieux scepticisme que l'auteur tend à ramener les médecins à la médecine hypocratique, & à détruire l'abus des remèdes de toute espèce.

La même année, l'academie de chirurgie couronna une dissertation de M. *Bordeu*, sur les écrouelles, sujet du prix qu'elle avoit proposé dès l'année 1750, & qu'elle n'avoit pas eu occasion de donner à des ouvrages médiocres.

Cette dissertation savante cherche à déterminer le caractère des tumeurs scrophuleuses, leurs espèces, leurs signes & leur cure. L'auteur s'y servit avec succès de l'action du tissu cellulaire pour expliquer les symptômes de cette affection opiniâtre, & les phénomènes qui se présentent dans son traitement. Cet ouvrage est inséré dans le troisième volume des prix de l'académie royale de chirurgie, édit. *in*-4°. A Paris chez Debure, 1757. (1)

M. *Bordeu*, qui s'étoit mis en 1752 sur les bancs de la faculté, y soutint trois thèses, dont la composition répondit à la haute opinion que l'on avoit de ses talens. Il examina dans la première, *si toutes les parties du corps humain concouroient à la digestion*, *an omnes corporis partes digestioni opitulentur?* Concl. affirm. 14. déc. L'action de l'estomac influant nécessairement sur celle de tous les autres organes, il étoit naturel d'établir une réprocité d'influence entre ces organes & l'estomac. Cette première vérité conduisit à la connoissance plus exacte des forces épigastriques, de l'action des régions précordiales dont M. *Bordeu* fit le siège, la réunion & l'appui de presque tous les efforts du corps humain, & de presque toutes les sympathies : de-là, semblerent dépendre la variété des penchans, le jeu des appétits divers & le trouble des passions, systême conforme à l'opinion de Vanhelmont, qui met le siège de l'ame dans l'estomac, & dont M. *Bordeu* paroit toujours adopter les sentimens avec complaisance.

La seconde thèse traita de l'utilité de la chasse (2), exercice dont il est facile de vanter la salubrité, mais dont l'usage & le conseil peuvent n'être pas toujours d'accord, dans les écrits d'un médecin philosophe, avec ce que la morale a de plus austère. Une dissertation sur les eaux d'Aquitaine, (3) objet de la troisième thèse, présente des réflexions neuves & très-ingénieuses.

M. *Bordeu* donne dans cette thèse des réflexions neuves & très-ingénieuses sur la nature des maladies, sur leurs périodes, sur la comparaison des maladies aigues avec les maladies chroniques, & une théorie nouvelle sur l'inflammation : il admet dans l'inflammation plusieurs noyaux, ou plusieurs centres, vers lesquels se dirigent & se rassemblent principalement les forces vitales, à raison de quelque dérangement dans les couches du tissu cellulaire ; ensorte que les humeurs sont poussées & repoussées dans les vaisseaux, & partent de ces centres comme de rayons, ou s'en rapprochent suivant les diverses déterminations des oscillations des fibres. Toute maladie sui-

(1) Il fut réimprimé en 1767 chez Didot, à la suite des recherches sur le tissu cellulaire, sous le titre suivant : *L'usage des eaux de Barège & du mercure dans les écrouelles*, dédié à M. Antoine *Bordeu*, écuyer, médecin, conseiller du roi, intendant & directeur des eaux minérales de Barège, médecin de l'hôpital militaire du même lieu, ancien médecin de la ville de Pau en Béarn, docteur de la faculté de Montpellier. (*Voyez* aussi Journ. de médecine, sept. 1759, Journ. économ., janv. 1760.

(2) *An Venatio cæteris exercitationibus salubrior? Concl. affir. 5. apr.* 1753. (*Voyez* Journ. écon. novemb. 1753, p. 159 & suiv.

(3) *Utrum Aquitaniæ minerales aquæ morbis chronicis?* 25 fév. 1754. (*Voyez* l'extrait de cette thèse dans le Journal des Savans, mai 1754, & dans le Journal économique, août 1754.) Les extraits de ces deux journaux ont été réimprimés dans le précis d'observations sur les eaux de Barège, & les autres eaux minérales du Bigorre & du Béarn, &c. Paris, 1750, *in*-12.

vant M. *Bordeu*, est l'ouvrage des excrétions, & doit se terminer par une excrétion, à moins que le malade ne périsse. Toute maladie chronique est une affection, qui n'a pu ou qui ne peut devenir aiguë, & qui ne tend pas facilement à l'excrétion. Toute maladie aiguë, qu'on a voulu guérir trop précipitamment, ou qui ne s'est pas heureusement terminée par une crise, dégénère en maladie chronique, &c. L'auteur, après avoit traité des principes généraux concernant la santé & les maladies, des maladies sympathiques qui se guérissent par le moyen des eaux minérales, des maladies idiopathiques, examine qu'elles sont les maladies qui résistent à l'usage des eaux, & la manière dont les eaux minérales agissent sur le corps humain. Les 170 observations qui font la base de cette thèse, ont été faites en 1749, 1750 & 1751, par M. *Bordeu* lui même, qui avoit été nommé inspecteur des eaux minérales de l'Aquitaine, & qui obtint en 1753 la place de médecin de l'hopital militaire de Barèges. On peut regarder cette thèse comme un traité sur la théorie des maladies chroniques, sur l'usage des eaux des Pyrénées dans ces maladies, & l'auteur y paroit ainsi que dans tous ses autres ouvrages se rapprocher des anciens, & de Sthal plus que des autres modernes.

Bordeu fit enfin les patanymphes de sa licence, & fut reçu docteur le 7 octobre 1754. Les religieux de la charité n'avoient pas attendu cette époque pour lui donner des marques de leur confiance : ils l'avoient nommé pendant sa licence, avec l'agrément de M. Verdhelan des Moles, substitut de ce médecin. Ils avoient remarqué dans son premier séjour à Paris, & depuis son retour, son assiduité à visiter leur hopital; le zèle de *Bordeu* l'enchainoit des journées entières, & dès-lors son attention à suivre la marche & les variations du pouls, le mettoit à portée de prédire des crises qui démentoient rarement son pronostic. Il fut bientôt nommé médecin expectant de la charité, & durant son administration, il se concilia l'amitié & la confiance de presque tous les religieux. Le frère Philippe, provincial de l'ordre de la charité, sur-tout lui prouva dans toutes les occasions le cas qu'il faisoit de son zèle & de ses lumières. *Bordeu* eut cependant souvent à combattre l'esprit de systême dans le frère St. nislas infirmier, grand amateur de la saignée, & ces contrariétés sont sans doute la cause que *Bordeu* s'est égayé à ses dépens, en esquissant son portrait dans deux endroits différens de ses ouvrages. (1)

Ce fut alors que *Bordeu* rédigea l'ouvrage qu'il méditoit depuis quelques années, & qu'il publia en 1756, sous le titre de *recherches sur le pouls, par rapport aux crises*. (2) La sensation qu'il fit dans le public fut des plus vives, (3) & fit la réputation de son auteur à l'âge de trente-quatre ans. L'auteur en s'éloignant des routes battues, & même en frondant les traitemens méthodiques connus, y développe sur le pouls un systême hardi, qui, malgré sa nouveauté, eut des partisans même parmi ses confrères.

Il étoit difficile qu'une célébrité si précoce, n'éveillât pas la jalousie & n'exaltât pas peut-être un peu trop la confiance présomptueuse d'un homme de mérite, mais jeune & bouillant; on gémit en lisant l'histoire des hommes célèbres, de voir qu'en s'élevant par leurs lumières au-dessus des autres hommes, ils ont rarement su se défendre des pièges de leur amour-propre & des faux calculs d'une gloire mal entendue, qui les ravalent au niveau & souvent au-dessous des hommes vulgaires.

Nous aurions voulu pouvoir nous dispenser de rendre compte des démélés de *Bordeu* avec un de ses confrères, & du procès qui en fut la suite; mais la fidélité de l'histoire ne souffre point ces omissions.

François Thierry, docteur régent de la faculté de Paris, avoit donné, en 1749 & en 1757, une thèse sur les maladies du tissu cellulaire; il parut en 1758 dans le journal économique, pag. 398, un écrit anonyme, dans lequel on accusoit M. Thierry d'être dans cette thèse le plagiaire de Senac, Quesnay, la Caze & surtout de *Bordeu*. Dans cet écrit, on louoit ce dernier sans ménagement. M. Thierry préparoit une réponse en cas que *Bordeu* ne désavouât pas l'écrit anonyme : dans cette réponse que nous avons eue sous les yeux, M. Thierry prouvoit que Senac & Quesnay n'avoient rien à revendiquer dans sa thèse, que la Caze, dans l'ouvrage qu'on l'avoit accusé de piller, intitulé *novus medicinæ conspectus*, imprimé en 1749, n'avoit inséré qu'un mot qui eut rapport au tissu cellulaire, *ipsâ syphilide, quæ probabilissimè constituitur vitio textûs cellularis*, p. 59. Après s'être lavé du crime de plagiat, M. Thierry s'arme des prérogatives de l'ancienneté pour régenter le jeune *Bordeu* sur ses idées paradoxales & sur sa présomption qu'enhardissoit l'inaction de ceux de ses confrères qui eussent pu réduire ses talens à leur juste valeur, mais qui se contentoient d'en déplorer l'abus en silence.

(1) *Voyez* Journal de médecine, janvier 1762, p. 27 & 28; tome XVI, & recherches sur les maladies chroniques, analyse médicinale du sang, p. 354.

(2) Recherches sur le pouls, par rapport aux crises, Paris, Debure, fév. 1756, *in*-12.

(3) *Voyez* journal économique, oct. 1756; journal des savans, fév. 1757; journal de Trévoux, fév. 1757; mercure de France, nov. 1756; Ann. litt. 1757, p. 270; journal de médecine, mars 1758, p. 195 & suiv., avril, p. 291 & suiv., tom. 8. Cette première édition des recherches sur le pouls, a été traduite en anglois. Londres, Kearsly, 1765. La seconde édition qui a paru en 1768, a été traduite en italien.

Cette réponse ne fut point imprimée, mais il en parut une dans le journal économique 1759, p. 264, faite dans le même esprit, dans laquelle, en supposant qu'il n'étoit point l'auteur du pamphlet anonyme, on le sommoit de le désavouer, s'il ne vouloit, en adoptant les idées obscures qui y étoient consignées, passer pour le lycophron de la faculté.

Jusques-là ces débats n'avoient pas passé les bornes d'une discussion polémique; ils entretenoient cependant, entre deux hommes de mérite, ce mécontentement secret qui ne dégénère que trop souvent en guerre ouverte, lorsque M. Thierry fit imprimer en 1760, dans le journal de médecine, la relation de son voyage à Barèges. *Bordeu* saisit cette occasion pour faire paroître, sous le nom d'un chirurgien de province, appellé Pierre Descaunets, une lettre, où l'on tournoit M. Thierry durement en ridicule sur la description un peu animée que ce médecin faisoit des dangers qu'il avoit courus de Bagnères à Barèges; (1) on y renouvelloit le reproche de plagiat qu'on rapportoit ironiquement aux ouvrages de Descaunets. (2) Ce libelle, répandu avec une scandaleuse profusion, fut suivi d'une lettre adressée à M. Thierry, signée Descaunets, dans laquelle on passoit des plaisanteries aux injures. Au milieu des sarcasmes & des personalités odieuses, dont fourmilloit ce libelle, on prodiguoit les louanges à *Bordeu*. (3) On fit des informations contre l'auteur de ces deux lettres, qui devinrent assez sérieuses pour inquiéter *Bordeu*; envain ce dernier produisoit pour sa justification une lettre signée de Venel, professeur de Montpellier, qui s'avouoit l'auteur du libelle; on avoit le manuscrit qui avoit été livré à l'impression, & sur lequel il y avoit des corrections de la main de *Bordeu*; une entre autres qui décéloit une vanité puérile: au lieu de *Théophile étoit déjà connu dans les Pyrénées en* 1752, il avoit mis *étoit déjà très-renommé.*

Cependant l'incertitude, & peut-être la douleur d'un succès, lorsqu'on attaque juridiquement un confrère, avoit engagé M. Thierry à faire presser *Bordeu* de finir une guerre qui lui faisoit peu d'honneur; il demandoit pour cesser ces poursuites le désaveu public de l'imputation du plagiat, celui de la lettre de Descaunets, & une lettre particulière, dans laquelle *Bordeu* le prieroit d'oublier le passé. Ces propositions rejettées, M. Thierry, avant de se plaindre à sa compagnie, proposa l'arbitrage des médecins de la faculté, le doyen compris. *Bordeu* accéda à la proposition de l'arbitrage, accorda à son confrère offensé trois médecins de la faculté de Paris, à condition qu'il prendroit de son côté trois médecins de celle de Montpellier, & indiqua le rendez-vous à Versailles; irrité de tous ces subterfuges, M. Thierry demanda une assemblée, qui fut tenue le 4 avril 1761.

La compagnie s'étoit déjà occupée de la lecture des écrits qui formoient la matière des plaintes de M. Thierry, lorsqu'une lettre du comte de S. Florentin, adressée au nom du roi au doyen, arrêta toute instruction ultérieure, & la compagnie, sans rompre l'assemblée, délibéra qu'on écriroit au ministre pour lui demander une audience afin qu'elle pût être informée des raisons qui lui enlevoient la connoissance d'une affaire qui étoit de son ressort. Ce coup d'autorité révolta avec raison la faculté; il y eut plusieurs de ses membres qui cherchèrent à opposer la faveur à l'intrigue: l'on agir auprès du duc de Choiseul, de M. le maréchal de Richelieu & de M. le duc de Duras. Ce dernier seigneur assura M. Thierry verbalement, que l'intention du roi étoit que la faculté rentrât dans ses droits. Avant cependant de reprendre l'exercice libre de sa jurisdiction, elle voulut avoir une audience du ministre qui l'avoit suspendue; on l'obtint: le 13 on lui exposa l'affaire avec chaleur, mais il répondit avec une ignorance simulée des faits & une distraction de dignité qui n'est que trop commune en pareil cas, & l'audience finit par la permission que donna le ministre de concilier les parties. Nous passerons rapidement sur les faits dont il nous reste à rendre compte, & dont les détails appartiennent plus à un livre de jurisprudence qu'à l'histoire des médecins. La faculté ordonna à *Bordeu* de se justifier; sa justification étoit devenue d'autant plus difficile qu'il avoit prévenu ses juges contre lui: on en fut mécontent; on lui nomma des commissaires, & sur leur rapport on raya *Bordeu* du tableau des médecins le 23 juillet suivant. *Bordeu* appella de ce jugement au parlement; le procès après avoir été instruit à Paris & à Bordeaux, fut évoqué à la grand chambre, & le 24 mars 1764 intervint un arret de la cour du parlement, qui le déchargea de toutes plaintes & accusations, supprime les mémoires écrits contre lui, & sur le surplus du procès met les parties hors de cours. Ce dernier article de l'arrêt allarma plusieurs médecins, qui pensèrent que *ces mots hors de cour* laissoient subsister une tache à l'honneur de *Bordeu*: l'ordre des avocats consulté fut du même avis; de sorte que le décret de radiation du 23 juillet 1761 fut confirmé à la pluralité des voix: mais un arrêt du parlement du 6 août 1764 rendit à *Bordeu* les droits & les prérogatives attachés à la qualité de docteur

(1) *Voyez* journal de médecine, mai, 1760, tom. 12, pag. 389 & suiv. Lettre à M*** (Senac) conseiller d'état, contenant la relation faite à Barège, à Cauterets & à Bagnères par M. Thierry, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.

(2) Ce Descaunets avoit fait imprimer un petit ouvrage sur les bains de Bagnères & de Barège. Traité de la propriété & des effets des eaux, bains doux & chauds de Bagnères & de Barège, ensemble des bouillons de cochlearia, d'écrévisses de rivières & des vulnéraires, avec les observations raisonnées sur chaque fontaine, par P. Descaunets. Toulouse, Renault, 1729, *in*-12.

(3) *V.* pag. 3-13.

régent.... Malgré les sollicitudes attachées à la poursuite d'un procès, *Bordeu* n'avoit point cessé de donner carrière à l'esprit d'observation qui lui rendoit le travail nécessaire : ses recherches sur le traitement de la colique métallique à l'hopital de la charité de Paris, pour servir à l'histoire de la colique, appellée vulgairement colique de Poitou, parurent dans le journal de médecine en janvier 1762, pag. 11-32, suivirent dans le même ouvrage périodique ses recherches sur l'opinion d'Astruc, au sujet de la maladie qu'il nomme rachialgie, & qui est vulgairement appellée colique de Poitou, mars 1762, tom. XVI, p. 203-222. juin *id.* p. 483-511., & ses recherches au sujet de la colique de Poitiers, pour servir à l'histoire de cette maladie, vulgairement connue sous ce nom de colique de Poitou, août, tom. XVII, p. 114-142. septemb. p. 207-220. janv. 1763, tom. XVIII, p. 20-41. tom. XIX. août p. 138-159. Il discontinua ce travail qu'il ne reprit qu'en 1765, (*Voyez* journal de méd. tom. XXIII p. 232-258) & qu'il abandonna entièrement, quoiqu'il en eût promis la suite.

Dans la première de ses dissertations, M. *Bordeu* fait l'histoire de l'établissement des religieux de la charité de Paris, & du fameux macaroni qu'ils employoient dans presque toutes les maladies graves ; il donne la composition de ce remède & celle du *sucra* autre préparation, particulière que ces religieux avoient aussi apportée ; il traite de la révolution qui se fit au commencement de notre siècle dans le traitement des malades à l'hopital de la charité. On ne donna plus alors le macaroni dans toutes les maladies ; on en diminua la dose, & on lui donna le nom de mochlique, on ne l'employa plus que dans les coliques métalliques. On lui substitua quelquefois l'émétique, ou le vin émétique du tems de Burette, de Reneaulme & de Dubois : enfin on lui associa la saignée du tems de le Hoc, qui bannit entièrement de l'hopital de la charité le macaroni & son diminutif le mochlique, pour ne se servir que du tartre stibié, ou d'autres vomitifs moins violens.

La seconde & la troisième dissertation contiennent l'examen de la thèse d'Astruc.

La quatrième dissertation est une critique vive de la thèse de Dubois. L'auteur y fait un parallele d'Asclépiade & de Boerhaave ; il prouve par des pièces authentiques, que M. Dubois avoit eu tort de faire un tableau hideux de Villedieu-les-Poëles, bourg de la Basse-Normandie & de ses habitans : il critique ensuite quelques passages de la thèse de Dubois, fait une digression sur Ausone, & prouve que les maladies que l'on attribue au cuivre ont été exagérées, & que tous les peuples anciens & modernes se sont servis sans danger du cuivre sans aucune crainte, soit pour boire, soit pour y préparer les alimens, parce qu'ils avoient soin de le tenir propre.

Les vives allarmes que lui avoit données son procès, ne lui parurent point vengées par le jugement qui l'avoit terminé. Quelques mois après, il publia un ouvrage anonyme sur l'inoculation, (1) dans lequel il prouva que cette opération doit être approuvée de tous les médecins, quelques genres de systême qu'ils aient adopté ; mais il ne se contente pas, dans un ouvrage sur l'inoculation, de se rendre l'apôtre de cette pratique salutaire, après avoir fait un parallèle du dogme & de l'empirisme : il se décide pour le dernier, comme le plus ancien, le plus répandu & le plus sage. Ce livre où, à la faveur de l'anonyme, *Bordeu* s'étoit permis des personalités sur plusieurs membres de la faculté, & dans lequel il revenoit presque à chaque page à l'histoire de son procès (2), fut regardé comme une espèce de libelle ; on le dénonça à la faculté, qui nomma pour l'examiner MM. Bertrand & Dionis.

Bertrand fit lui même l'analyse de l'ouvrage ; il fit l'éloge de quelques idées de l'auteur, mais il ne dissimula point qu'il s'étoit servi du prétexte de l'inoculation, pour occuper le public d'une querelle au ridicule de laquelle il vouloit échapper, en le répandant sur ceux de ses confrères, dont il croyoit avoir droit de se plaindre. Il conclut son rapport, par conseiller à sa compagnie, de vouer cette production au mépris, de peur de l'accréditer par une condamnation solemnelle. Il n'est pas inutile d'observer ici que le journal de Trévoux rendit de cet ouvrage un compte très-avantageux. (3)

En 1767, *Bordeu* enrichit le public d'une nouvelle production. (4) Dans cet ouvrage, un des meilleurs qu'il ait publiés, l'auteur s'éloigne comme dans tous ses autres traités des principes fondés sur la découverte de la circulation du sang dont il paroit faire peu de cas ; il fait revivre la pratique & la théorie d'Hippocrate pour les fluxions de poitrine ; il fait valoir les efforts salutaires de la nature, démontre l'impuissance & le danger des remèdes administrés sans retenue, & jette un nouveau jour sur le tissu cellulaire ou spongieux, des parties dont il essaye de développer les usages fort étendus. C'est à la suite de

(1) Recherches sur quelques points d'histoire de la médecine, qui peuvent avoir rapport à l'arrêt de la grand'-chambre du parlement de Paris, concernant l'inoculation, & qui paroissent favorables à la tolérance de cette opération. Liége, & se trouve à Paris, chez Cailleau, 1764, 2 vol. *in*-12., formant ensemble 586 pages.

(2) *Voyez* pag. 7, 29, 42, 120, 299, 303, 46., 108, 111, 252, 251, 256, 262, 373, 412, 415, 416, 417, 4.7, 471, 489, 536, 537, 561, &c.

(3) *Voyez* Journal de Trévoux, prem. & sec. vol. 1765.

(4) Recherches sur le tissu muqueux, & l'organe cellulaire, & sur quelques maladies de la poitrine, par M. Théophile de *Bordeu*, docteur en médecine des facultés de Paris & de Montpellier. On y a joint une dissertation du même auteur, sur l'usage des eaux de Barège, dans les écrouelles. Paris, Didot, 1767, *in*-12.

cet ouvrage que l'auteur fit réimprimer la dissertation sur l'usage des eaux de Barège, & du mercure dans les écrouelles, qui avoit déjà paru en 1757.

L'année suivante, parut une nouvelle édition des recherches sur le pouls; (1) l'auteur y ajouta les recherches sur les crises, l'éditeur (Jacques de Marque docteur de Montpellier, médecin de Clermont en Beauvoisis) y inséra les jugemens portés par plusieurs savans sur la doctrine du pouls; la lettre de M. Soleilhet, docteur en médecine de Montpellier, & un chapitre des sueurs critiques, & de leur pouls, occupent la seconde partie du troisième volume. (2)

Nous remarquerons en passant, qu'à la page 48 du second volume, on met assez légèrement M. Lorry au nombre des partisans de la doctrine du pouls: voici comme ce célèbre médecin s'expliquoit en 1760, pag. 199 du *tractatus pathologicus* d'Astruc, dont il a donné une nouvelle édition.

Postremas hasce pulsuum differentias obiter recensimus, suppressâ earumdem causâ, quam curiosorum indagini permittimus, quibus lubuerit in illa inquisitione tempus conterere; eas enim in praxi parum utiles, imò plerasque neque observatas neque observabiles arbitramur; novimus quidem Galenum & Paulum Æginetam harum omnium autores esse, sed Galenum & Paulum Æginetam in illis sigillatim distinguendis otio abusos fuisse non veremur asserere. Licebit tamen maturioribus studiis expendere ea quæ de variis criticis pulsibus observando nuperrimi authores conscripsere, sed iis nunc supersedendum cum ad elementa non pertineant.

M. Lorry n'est pas le seul qui se soit expliqué sans enthousiasme sur les différentes sortes de pouls, que M. *Bordeu* a voulu établir. Voici ce que dit à ce sujet un médecin illustre & recommandable par sa grande pratique & par l'étendue de ses connoissances en médecine, dans un ouvrage qu'il prépare depuis long-tems.

Quidquid igitur à nonnullis asseratur nulla sunt omninò certa & pathognomonica criseos futuræ signa. Quædam sunt revera symptomata, quæ solent peculiares varias evacuationes antecedere at ea quandòque dubia & incerta, eadem semper observantur sive critica sit hæc evacuatio, sive sine febre superveniat. Dum V. G. febris à plethorâ orta hœmorragiâ criticâ judicatur, tunc criseos signa eadem sunt, quæ suprà in plethorâ motâ memoravimus. Adest scilicet pulsus durities & tensio, cum quâdam veluti duplicatâ ictûs verberatione, forsan tantùmmodo paulò fortiora & evidentiora sunt tunc temporis hæc signa, cùm febre môtus sanguinis augeantur. Si verò à saburrâ pendet aliquis morbus, & vomitu aut diarrhæâ criticâ solvitur, eadem sunt harum crisium signa quæ in primarum viarum plenitudine & saburrâ solent observari. Nempè pulsus adest intermittentia quam veluti certum saburræ signum jampridem celeberrimus Ferrein in publicis lectionibus annotaverat. Sed non indè sequitur semper instantem imminere diarrhœam. Demùm sæpè dum sudor est in proximo, & dum profluere incipit, undosus percipitur mollisque pulsus, ut ipse Galenus observavit. At eadem hæc deprehenduntur signa, antequam hæ fiant evacuationes diversæ, sive criticæ sint, sive tantum simptomaticœ. Non igitur habenda sunt tanquam criseos certa signa, & multò minus prænuntiari possunt variæ crises per alia corporis emunctoria, quidquid de nasali, capitali, pectorali, superiori & inferiori pulsu aliisque multiplicibus speciebus attulerint nonnulli neoterici, qui theoriâ quidem, nullâ tenus verò praxi à cœteris medicis dissentire videntur.

Sept ans après la nouvelle édition des *recherches*, *Bordeu* publia sous son nom, & ceux de son père & de son frère, le premier volume des maladies chroniques. (3)

(1) Recherches sur le pouls, par rapport aux crises, par M. Théophile *Bordeu*, docteur en médecine des facultés de Paris & de Montpellier; seconde édition augmentée des recherches sur les écrits du même auteur, & des jugemens portés sur la doctrine du pouls, depuis la publication des recherches en 1756, 3 tomes en 4 vol. *in-12*, 1768 & 1772. Les deux premiers vol. parurent en 1768.

(2) La lettre de M. Soleilhet a été imprimée dans le journal encyclopédique en 1769. (*Voyez* septembre, octobre & novembre), & a été traduite en latin en 1770 par Joseph Huttenbacher, médecin de Vienne. *D. Soleilhet, doctoris medecinæ Monspeliensis, epistola, &c. Vindobonæ apud Rodolphum Græffer*, 1770.

(3) *Recherches sur les maladies chroniques, leurs rapports avec les maladies aiguës, leurs périodes, leur nature, & sur la manière dont on les traite aux eaux minérales de Barèges & des autres sources de l'Aquitaine; par M. Antoine Bordeu, conseiller d'état, ancien médecin du Béarn, des eaux de cette province, & de celles du Bigorre; M. Théophile Bordeu, médecin de Paris, ci-devant inspecteur de ces eaux; M. François Bordeu, aujourd'hui inspecteur de ces mêmes eaux, & médecin du roi, à Barèges, tome premier, contenant la théorie générale des maladies, & l'analyse médecinale du sang.* Paris, Ruault, 1775, *in-8°*.

Antoine Bordeu, né à Isfeste en 1696, d'une famille ancienne, alliée depuis quatre siècles à la noblesse du pays, féconde en jurisconsultes & en médecins, dont plusieurs furent au service des princes souverains du Béarn, fut élevé au collège des Barnabites de Lescar, où il soutint en 1714 la philosophie de Descartes, alors nouvelle en Béarn, devant l'assemblée des états-généraux de la province, dont il est membre aujourd'hui; il se fit connoître à Montpellier, en 1718, par des thèses *au sujet des esprits animaux*, matière fort en vogue dans ce temps-là. Ces thèses furent soutenues sous Didier. Il a fourni des réflexions philosophiques sur les idées innées dans le Journal des Savans, année 1725. Il eut beaucoup de part à la dissertation sur l'hydropisie de poitrine, qui parut sous le nom de Bergero, son confrère, à Pau, 1738. Il a donné au public en 1749, un ouvrage sur les eaux Bonnes, qu'il a fait connoître, & sur le danger du

Cet ouvrage devoit être continué, mais Bordeu n'eut pas le tems de rédiger les matériaux qu'il avoit recueillis : il fut frappé de mort subite la nuit du 23 au 24 décembre 1776. Une mélancolie profonde précéda cette catastrophe ; un état d'anxiété produit par une goutte vague & des spasmes fréquens inquiétèrent *Bordeu* : l'exercice de la médecine qu'il avoit tant aimé, lui devint à charge ; il se livroit avec peine au travail de son cabinet, & cette double privation le laissant en proie à une oisiveté forcée, troubla la sérénité de ses jours, que les tems orageux de sa vie n'avoient point altérée. Livré à l'ennui & à la douleur, après avoir vainement épuisé les ressources de l'art, il s'arracha *incognito* à la confiance publique, & fut prendre les eaux de Bagnères. On lui rendit dans sa province les honneurs que l'usage décerne aux titres, mais qui, pour un homme célèbre, devient l'hommage pur que rencontrent par-tout les grands talens, ou les grandes vertus. Il revint à Paris avec une meilleure santé apparente, & reprit ses exercices ordinaires. La veille de sa mort, il sentit en rentrant chez lui de légères contractions spasmodiques aux cuisses & à l'estomac ; il se prescrivit une potion sédative, elle parut le calmer ; il s'endormit d'un sommeil paisible, & le lendemain on le trouva mort dans son lit. L'ouverture du corps n'ayant présenté aucun dérangement remarquable dans les organes, on a pensé que cette attaque imprévue étoit l'effet du serrement spasmodique de la goutte remontée. Il fut inhumé à Saint-Sulpice le 26 décembre : son éloge fut prononcé à la faculté, suivant l'usage, par le doyen, (M. Desessarts) le 8 novembre 1777.

On doit encore mettre au nombre des ouvrages de M. *Bordeu*, les productions suivantes :

1°. Précis d'observations sur les eaux de Barèges, &c. dont nous avons parlé.

2°. Nouvelles observations sur le pouls intermittent, qui indique l'usage des purgatifs, & qui, suivant Solano & Nihell, annonce une diarrhée critique ; publiées en anglois, en 1758, par M. Daniel Cox, médecin du collège de Londres, ouvrage traduit & augmenté de quelques remarques par M. D***, médecin de la faculté de Toulouse, (1) & dans lequel on trouve de nouvelles preuves du plan proposé, dans les recherches sur le pouls, par rapport aux crises, publiés à Paris, en 1756, par M. Théophile de *Bordeu*, docteur en médecine des facultés de Paris & Montpellier ; à Amsterdam, & se vend à Paris chez Vincent, 1761, *in*-12. de 246 pages. (*Voyez* jour. de méd. tom. 14, février 1761, pag. 99 & suiv.)

3°. Extrait du journal de Trévoux ; sur le livre de M. *Bordeu*, intitulé : *recherches sur quelques points d'histoire de la médecine*, &c. (Nous en avons parlé plus haut.)

4°. Hommage à la vallée d'Ossau, (en patois des Basques) *in*-8. de 15 pages. Cette brochure est fort-rare, M. *Bordeu* n'en ayant fait tirer que 25 exemplaires pour envoyer en Béarn.

5°. *Specimen novi medicinæ conspectus*, *Parisiis 1749-1751-in-8. apud Hypp. Lud. Guerin.*

6°. *Institutiones medicæ ex novo medicinæ conspectu 1755. in-12.*

7°. Idée de l'homme physique & moral, pour servir d'introduction à un traité de médecine. Paris, H. L. Guérin & L. F. de la Tour, *in*-8. 1755, p. 444. (Ouvrage dont le public ignore encore l'histoire.) (*Voyez* recherches sur le tissu muqueux. (*Avis de l'éditeur*, pag. v.)

Il a paru un extrait de ces deux ouvrages sous ce titre. *Extrait raisonné du traité de l'homme physique & moral, & des institutions médicinales.* Paris H. L. G. & L. F. de la Tour, 1758, *in*-8. de 224 pages. (M. Andry.)

BOREL, (Pierre) étoit de Castres, ville de France dans le Haut-Languedoc, où il naquit vers 1620. Jacq. *Borel*, son père, dont on a quelques pièces de poésie, lui inspira de bonne heure l'amour des belles-lettres. Pierre étudia la médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur vers 1640. Il retourna dans sa patrie, où il se livra à la pratique. Il se rendit à Paris vers la fin de l'an 1653, & ne tarda point à être pourvu d'une place de médecin ordinaire du roi. En 1674, il entra dans l'académie des sciences, en qualité de chymiste. Il mourut en 1678. On a de lui plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont estimés des connoisseurs.

Les antiquités, raretés, plantes, minéraux, & autres choses considérables de la ville & comté de Castres, en Albigeois, & des lieux qui sont aux environs, avec l'histoire de ses comtes, évêques &c., & un recueil des inscriptions romaines, & autres antiquités du Lan-

---

lait dans quelques espèces de pulmonie. *Dissertation sur les eaux minérales de Béarn*, à Paris, chez Quillau, 1749. Il a présidé long temps au journal de Barèges, journal envoyé au ministre de la guerre & au premier médecin.

François Bordeu est né à Pau en 1734 ; il est docteur de Montpellier & survivancier d'Antoine son père, dans la place de médecin de Barèges. Il compose aujourd'hui le journal de Barèges : il est l'auteur d'une dissertation sur l'usage des dragées anti-vénériennes, jointes aux eaux de Barèges pour les maladies vénériennes, (*Voyez* journal de médecine) & d'une autre dissertation sur la sensibilité & la mobilité des parties, *de sensibilitate & mobilitate partium theses aliquot. Montpelii*, 1757.

Il y soutint les opinions de quelques médecins de Montpellier, & celle de son frère Théophile concernant la sensibilité & la mobilité des nerfs, & leur domaine sur les fonctions, vertus ou propriétés, inutilement qualifiées du mot d'irritabilité, depuis Glisson.

(1) M. Bertrand Dupuy médecin de la faculté de Paris en 1768, mort le 20 juillet 1787.

guedoc & de Provence, avec la liste des principaux cabinets & autres raretés de l'Europe. Castres, 1649, *in*-8.

On y trouve en particulier le catalogue des choses rares que l'auteur avoit amassées dans son cabinet. L'ouvrage des antiquités est partagé en deux livres. Les chapitres XIV, XV, XVI, XVII, XVIII du second, sont les seuls où *Borel* se soit occupé de l'histoire naturelle. Ils présentent quelques détails sur les rivières & fontaines, les pierres & autres minéraux, le roc qui tremble, les végétaux, les animaux, les monstres, & autres singularités des environs de Castres.

Historiarum & observationum medico-physicarum centuriæ IV. Castris, 1653, *in*-12, avec la vie de *Descartes* & les observations recueillis par *Isaac Cattier. Parisiis*, 1656, *in*-8. *Francofurti & Lipsiæ*, 1670 & 1676, *in*-8.

Outre la vie de *Descartes* & les observations de *Cattier*, qu'on a jointes à la dernière édition, ainsi qu'aux précédentes, on a encore ajouté à celle-là les observations de Rhodius, le traité *De affectibus omissis*, d'Arnould Boot, & les consultations de Rossius. Cet ouvrage de *Borel* est rempli de tant de contes puériles, qu'on ne peut s'empêcher de se récrier contre la crédulité de l'auteur. On y trouve cependant une réflexion judicieuse sur la cararacte, & sur l'opacité du crystallin qui en est la cause.

Bibliotheca chymica, seu, catalogus librorum philosophicorum hermeticorum. Parisiis, 1654, *in*-12. *Heidelbergæ*, 1656, *in*-12.

De vero telescopii inventore, cum brevi omnium conspicillorum historiâ. Hagæ comitis, 1655, *in*-4.

Trésor des recherches & antiquités gauloises. Paris, 1655, *in*-4.

C'est une espèce de dictionnaire de vieux mots & de vieilles phrases, qui étoient autrefois en usage dans la langue françoise.

Discours prouvant la pluralité des mondes. Genève, 1657, *in*-8.

Hortus, seu, armamentarium simplicium, plantarum & animalium ad artem medicam spectantium. Castris, 1666, *in*-8. *Parisiis*, 1669, *in*-8.

Ce catalogue des remèdes officinaux est accompagné d'une courte exposition de leurs vertus. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BORELLI, (Jean Alphonse) excellent philosophe & mathématicien, naquit à Naples le 28 janvier 1608. Il passa sa vie à enseigner dans les chaires les plus célèbres d'Italie, principalement à Florence & à Pise, où il mérita l'estime & la bienveillance des princes de la maison de Médicis. Il a aussi mérité l'estime du public par les ouvrages dont il l'a enrichi. Chirac en faisoit tant de cas, il en croyoit même l'étude si propre à former le jugement des jeunes médecins, qu'il voulut fonder à Montpellier une chaire perpétuelle, dans laquelle on expliqueroit les écrits de cet auteur. Mais ce projet n'eut point lieu.

Borelli n'a cessé de travailler que dans les dernières années de sa vie; il se retira alors à Rome, où il mourut le 31 de décembre 1679, dans la maison des clercs réguliers de Saint-Pantaléon, où il vivoit comme s'il eut été religieux.

Ce fut principalement pendant son séjour à Pise, qu'il s'appliqua à la dissection des animaux; & quoiqu'on ne puisse pas le ranger au nombre des savans anatomistes, il fit de si belles remarques sur la structure des parties, qu'il parvint à exposer méchaniquement la théorie des mouvemens qui s'observent dans les corps des êtres vivans. La grande connoissance qu'il avoit des méchaniques, lui a frayé le chemin à la plupart de ses découvertes; il s'est aussi prévalu de celles de Lower; mais il a connu la structure du cœur avant ce médecin anglois, & il dit lui-même qu'en 1657 il étoit déjà au fait de tout ce qui concerne l'admirable disposition de ce viscère. On ne peut, en effet, lui refuser l'honneur d'avoir bien parlé des fibres musculaires du cœur, & d'avoir bien expliqué le mouvement de cet organe, ainsi que celui du sang dont il remplit les artères; mais comme il a calculé les forces des fibres du cœur, suivant les principes d'une théorie toute géométrique, il en a exagéré la somme qu'il fait monter au poids immense de 180000 livres. Tout ce qu'il dit d'ailleurs, n'est point exposé avec une égale netteté; il explique assez obscurément le méchanisme de la contraction du cœur; car il suppose un gonflement intérieur de ce viscère qui chasse le sang de ses cavités, pendant qu'il ne paroît extérieurement que peu de changement à sa figure. Mais, pour bien apprécier les sentimens de *Borelli*, il est nécessaire de recourir à ses ouvrages; il y a traité de différentes matières, ainsi que l'annoncent les titres qu'il leur a donnés.

Della causa delle febri maligne. Pise, 1658, *in*-4.

De renum usu judicium. Argentoroti, 1664, *in*-8, avec le traité de *Bellini*, intitulé: *De structura renum.*

Tractatus de vi percussionis. Bononiæ, 1667, *in*-4. *Lugduni batavorum*, 1686, *in*-4.

Historia & meteorologia incendii Æthnei, 1669. *Accedit responsio ad censuras R. P. Honorati Fabri contra librum de vi percussionis. Regii julii*, 1670, *in*-4.

De motionibus naturalibus à gravitate pendentibus. Bononiæ, 1670, *in*-4.

Jean Broen en a procuré une autre édition, sous le titre d'*Atrium physico-mathematicum. Lugduni batavorum*, 1686, *in-4*, avec figures. Cet ouvrage semble avoir été fait pour faciliter l'intelligence du livre *De motu animalium*, que l'auteur se proposoit de mettre au jour.

De motu animalium. Opus posthumum. Pars prima. Romæ, 1680, *in-4*.

Il y explique le mouvement musculaire par les règles des mathématiques; il est même un des premiers qui aient fait usage de ces règles pour connoître les loix de l'économie animale. Il prouve que les muscles se raccourcissent lorsqu'ils se contractent, & il compare leur action sur les os, auxquels ils sont attachés, à celle que les cordages produisent sur les leviers.

Pars altera. Romæ, 1681, *in-4*. Cette seconde partie est presque toute physiologique; elle traite du mouvement du cœur, du poumon, du foie, des reins, du cerveau, ainsi que de la nutrition.

On doit cette édition au général des Pères *delle scuole pie*; mais nous en avons d'autres: *Lugduni batavorum*, 1685, 2 vol. *in-4*, avec fig. *Ib.* 1711, 2 vol. *in-4*, avec les méditations de Jean Bernouilli sur les mouvemens des muscles: *Neapoli* 1734, 2 vol. *in-4*: *Hagæ comitis*, 1743, *in-4*, avec les dissertations physico-méchaniques du même Bernouilli, *de motu musculorum, de effervescentia, de fermentatione &c.* On trouve encore ce traité de *Borelli* dans la bibliothèque anatomique de Manget. Genève, 1685, *in-fol.* (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BORGARUCCI, (Prosper) médecin Italien, vécut dans le XVI siècle. Il publia quelques ouvrages, dont le premier est un traité d'anatomie qu'il fit paroître à Venise en 1564, *in-8*, sous ce titre: *Della contemplazione anatomica sopra tutte le parte del corpo umano.* Quoiqu'il fut écrit en langue vulgaire, les professeurs des universités d'Italie en firent tant de cas, qu'ils adopterent jusqu'aux expressions de *Borgarucci*, dans les leçons qu'ils donnoient à leurs écoliers, & ce fut pour cette raison, que ce médecin prit la résolution de traduire son ouvrage en latin, & d'y ajouter en même tems les observations qu'il avoit recueillies pendant qu'il enseignoit publiquement l'anatomie à Padoue. Mais non content d'avoir communiqué au public les connoissances qu'il avait tirées de la dissection des cadavres, il voulut encore l'enrichir des remarques qu'il avoit faites sur les maladies & leurs remèdes. Les désagrémens qu'il avoit essuyés de la part des imprimeurs, dans l'édition de ses autres ouvrages, furent au moment de l'arrêter dans l'exécution de ce dessein; il avoit presque juré de n'avoir jamais plus affaire avec eux, lorsque l'avantage du public le fit passer au-dessus de toutes leurs tracasseries. Il mit au jour:

Trattato di peste. Venise, 1565, *in-8*.

De morbo gallico methodus.

Il écrivit cet ouvrage à Padoue en 1566, & il y regarde la vérole comme une maladie nouvelle, pour laquelle il conseille l'usage des frictions; mais la fausse persuasion où il étoit que ce remède peut rendre les hommes stériles, ne lui a fait donné ce conseil qu'avec la plus grande réserve.

Borgarucci fit un voyage en France en 1567; & comme il se qualifie de médecin du roi, on conjecture qu'il obtint alors ce titre d'honneur. Il trouva à Paris le manuscrit de la grande chirurgie de Vésale, dont il avoit été disciple; il l'acheta, & le fit imprimer à Venise, en 1569, *in-8*. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BORGNE. *Cocles, unoculus, luscus*, qui n'a qu'un bon œil, ou qui a perdu un œil. Cette perte a lieu avec ou sans apparence de difformité. Les différences de la cécité, ou aveuglement, suivant les causes qui alterent ou non la conformation extérieure des yeux, sont applicables à un seul œil. (*Voyez* Cécité.) (M. Chamseru.)

BOROSAIL, ou le *Zaïl* des Ethiopiens. (*Patholog.*)

Ces mots sont décrits dans le dictionnaire de Lavoisien. Ils énoncent une sorte de maladie épidémique, connue aux environs de la rivière du Sénégal. Elle attaque spécialement les parties de la génération: cependant elle diffère de la vérole, quoiqu'elle doive son origine à l'usage immodéré des femmes, pour lesquelles les habitans de ces contrées ont une passion violente. Lavoisien dit que le *Zaïl* s'appelle dans les hommes *asab*, & dans les femmes *assabatus*.

Il est à désirer que des médecins, bons observateurs, soient à portée de nous procurer une connoissance plus exacte du *Borozaïl*, comme de beaucoup d'autres maladies particulières aux climats chauds, sur-tout en Afrique où elles ont été généralement peu étudiées. (M. Chamseru.)

BORRAGINÉES. (*Mat. med.*)

C'est la bourrache, *borrago*, l'un des principaux genres de la famille assez nombreuse des borraginées, qui a donné son nom à cette famille naturelle. Ces plantes ont des tiges herbacées, molles, succulentes, poilues ou rudes, des feuilles alternes & poilues, des fleurs hermaphrodites & complettes, composées d'un calice monophyle à cinq divisions, d'une corolle monopétale en entonnoir, en soucoupe ou en roue, divisée à son limbe en 5 dents, cinq étamines attachées à la corolle, un ovaire supérieur, un style simple, dont le fruit est formé ou de quatre semences nues, ou de quatre capsules monospermes attachées au fond du calice. Les botanistes ont trouvé un rapport entre cette famille & celle des labiées; il existe sur-tout dans les quatre semences nues placées au fond du calice.

Toutes les *borraginées* sont très-succulentes; on

en tire un suc visqueux, savoneux, d'une odeur fade particulière, qui fournit un mucilage gommeux, un extrait savoneux, & du nitre ou nitrate de potasse. Elles sont toutes rafraichissantes, apéritives, légèrement incisives & diurétiques. On les emploie avec succès, pour en tirer des sucs utiles dans les fièvres ardentes, les maladies de la poitrine, des viscères abdominaux, des reins, de la vessie & de l'urètre. On les administre aussi en infusion. La plupart portent un peu à la peau; aussi en fait-on usage dans les maladies éruptives, ou dans toutes celles qui, dépendant d'une transpiration supprimée, se terminent presque toujours avantageusement par la sueur. Quelques *borraginées* sont un peu narcotiques ou calmantes; on doit aussi remarquer à cette occasion, que dans la distribution des végétaux en familles naturelles, les *borraginées* se rapprochent des solanées, dont toutes les espèces sont narcotiques, & quelquefois même vénéneuses. (*Voyez* SOLANÉES.)

Les principaux genres de plantes *borraginées*, dont on emploie quelques espèces en médecine, sont, le grémil, *lithospermum*; la buglose, *anchusa*; la cynoglosse *cynoglossum*; la pulmonaire *pulmonaria*; la consoude, *symphitum*; la bourrache, *borrago*; la rapette, *asperugo*; la licopside, *lycopsis*; la viperine, *echium*, &c. (*Voyez chacun de ces mots.*) (M. FOURCROY).

BORRI, que d'autres appellent BURRHUS ou BORRO, (Joseph-François) étoit de Milan, où il naquit le 4 mai 1627. Enthousiaste chymiste, visionnaire, & prophète, il joua un rôle imposant. Il s'attira d'abord quelque considération à Rome, & parut fort attaché aux intérêts de cette cour; mais ayant ensuite déclamé contre elle, il fut obligé de fuir, par la crainte d'être emprisonné. Arrivé à Milan, il contrefit l'insensé, pour s'en rendre le maître. Son dessein fut découvert: pour se soustraire au châtiment qu'il méritoit, il se réfugia à Strasbourg, & de-là à Amsterdam, où il fit en même-temps la médecine & le commerce, & prit le titre fastueux de médecin universel. Une banqueroute l'ayant chassé de la Hollande, il se rendit à Hambourg, & s'y présenta comme un homme qui avoit le secret de la pierre philosophale. Il trouva des dupes dans la reine Christine & le roi de Danemarck, à qui il fit perdre beaucoup d'argent. Il s'échappa à leurs ressentimens par la fuite, & se sauva en Hongrie, où le nonce du pape, qui résidoit alors à la cour de l'empereur, le réclama & le fit conduire à Rome. Il y arriva en 1670, & fut condamné à une prison perpétuelle, après avoir fait amende honorable. On le fit ensuite passer au château Saint-Ange, où on lui permit d'établir un laboratoire chymique. Ce fut par le moyen du duc d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, qu'il obtint cette grace; il s'intéressa pour lui, en reconnoissance des conseils salutaires qu'il en avoit reçus dans une grande maladie. *Borri* demeura dans ce château jusqu'à sa mort arrivée le 20 août 1695, à l'âge de 68 ans.

On prétend qu'il a fait plusieurs cures admirables pendant sa prison, & spécialement par le secret qu'il avoit pour rétablir les humeurs de l'œil. Mais Redi a fait disparoître le merveilleux de ces cures, en démontrant que les humeurs de l'œil se reproduisent tout naturellement sans aucun secours, & qu'ainsi le secret de ce charlatan, qui étoit composé de la *grande éclaire* & du vitriol, n'est rien moins qu'un remède extraordinaire.

On a quelques ouvrages de *Borri*:

Epistolæ de cerebri ortu: de artificio oculorum humores restituendi. Hafniæ, 1669, *in-4*.

Istruzioni politiche. Geneve, 1681, *in-12*.

La chiave del Gabinetto del cavaliere Giuseppe Francesco Borri; col favore della quale si vedono varie lettere scientifiche, chimiche, e curiosissime, con altre cose politiche, e molti secreti bellissimi. Geneve, 1681, *in-12*.

De vini degeneratione in acetum.

Le père de notre auteur exerça la médecine à Milan, & se fit tant d'honneur par le prognostique, qu'au rapport de Pierre-Marie Castiglio, il passoit pour avoir le talent de prédire les événemens futurs des maladies avec autant de certitude, que s'ils lui eussent été révélés. Ce médecin mourut le 10 août 1660, & laissa un traité sur la matière médicale. (*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BORRICHIUS, (Olaus) naquit le 7 avril 1626, à Borchen en Danemarck. On l'envoya à Copenhague en 1644, & il y étudia pendant six ans plusieurs sortes de sciences, mais sur-tout la médecine, dont il vouloit faire sa principale occupation. Ce fut même pour avoir mieux le loisir de s'y appliquer, & de satisfaire l'envie qu'il avoit de voyager, qu'il refusa les emplois dont on le jugea digne malgré son âge peu avancé. Toute ferme que parut la résolution qu'il avoit prise à ce sujet, il ne put résister aux fortes instances d'un seigneur danois qui le retint chez lui pendant cinq ans, en qualité de précepteur de ses enfans. Ce terme écoulé, il fut nommé à la chaire de chymie & de botanique dans l'université de Copenhague; mais pour se mettre en état d'en remplir plus dignement les fonctions, il ne s'occupa que de l'exécution du dessein qu'il méditoit depuis longtemps. Il quitta le Danemarck au mois de novembre 1660, pour se rendre à Hambourg; & après avoir vu ce qu'il y avoit de célèbres médecins dans cette ville, il passa en Hollande, où il fut rejoint par les jeunes seigneurs, ses élèves, avec qui il parcourut les Pays-Bas, l'Angleterre & la France. Ceux-ci se séparèrent de lui à Paris; mais devenu libre par leur départ, il poursuivit le voyage qu'il avoit prémédité de pousser plus loin. Il se rendit à Angers pour y prendre le bonnet de docteur en médecine, & de-là

gagnant les Alpes, il traversa l'Italie & arriva à Rome au mois d'octobre 1665. Les savans de cette capitale du monde chrétien lui firent le plus grand accueil; le cardinal Pallavicini s'entretint souvent avec lui, & Christine, reine de Suède, le choisit pour son maître en fait de chymie. Mais l'impatience dans laquelle on étoit à Copenhague, de ce qu'il tardoit si long-temps à venir reprendre les exercices de la chaire qu'on lui avoit confiée, le tira de Rome; & après avoir visité les plus célèbres académies d'Allemagne, il arriva en Danemarck au mois d'octobre 1666. Il se mit enfin à remplir les devoirs de sa chaire de chymie & de botanique, & il le fit avec beaucoup de célébrité. Il passa toute sa vie dans l'étude, à laquelle il se livra avec tant de goût & de constance, qu'il ne voulut jamais se marier, de crainte d'être distrait par les embarras d'une famille.

Les talens de *Borrichius* ne se bornèrent point à la médecine; il en avoit d'autres qui lui procurèrent la place de membre du conseil suprême de Copenhague en 1686, & celle d'adjoint du chancelier du royaume en 1689. Ce fut vers cette époque qu'il commença à sentir les douleurs de la pierre. La cruauté du mal, qui augmentoit de jour en jour sans pouvoir y apporter aucun soulagement, le détermina à se faire tailler le 13 de septembre 1690; l'opération réussit mal, il en mourut le 3 octobre suivant. Son testament prouve combien grand étoit l'amour qu'il avoit pour les sciences. Il voulut que sa maison servît à loger seize étudians en médecine, sous le nom de *Collegium Medicum*, & que ses livres & ses manuscrits y demeurassent pour leur usage. Il divisa le reste de sa succession entre eux & ses parens; & comme il mourut fort riche, on fait monter la somme échue à ceux-ci à 50,000 couronnes, & la part de ceux-là à 26,300.

Borrichius a fait sa principale occupation de la chymie. C'étoit un homme excellent dans son école, & un écrivain infatigable dans le cabinet. Il a fait beaucoup de bruit dans le monde par la dispute qu'il a eue avec Conringius sur les connoissances des égyptiens en fait de chymie, ainsi que sur l'antiquité, les inventeurs & les auteurs de cette science. Il a fortement soutenu que c'est en Egypte qu'on trouve les traces les plus anciennes de la chymie, que les habitans de ce pays en ont été profondément instruits, & qu'ils n'ont pas moins excellé dans cet art que dans tous les autres qu'on fait remonter jusqu'à eux. Il défend sa thèse avec beaucoup d'érudition, mais il y manque tant de solidité dans les moyens dont il l'étaye, qu'il n'a pu réussir à porter la conviction dans les esprits. En voulant trop prouver, il a gâté la cause qu'il soutenoit; car on aura toujours peine à croire que les Egyptiens aient été de grands médecins, d'habiles anatomistes, & qu'ils aient possédé l'art de la transmutation des métaux. C'est cependant ainsi que le trop crédule *Borrichius* a pensé, lui qui n'est point d'ailleurs éloigné de croire la possibilité de la pierre philosophale. Comme il avoit beaucoup lu, il a tiré tout ce qu'il a pu de preuves de ses lectures, pour exagérer le mérite des égyptiens dans les sciences, soutenir les opinions de Paracelse & de ses sectateurs, rabaisser la supériorité des Grecs : mais on s'apperçoit aisément qu'il n'a pas toujours puisé dans les sources les plus pures, pour appuyer les opinions qu'il avance; il paroît même qu'il a employé la fable & l'allégorie, & qu'il n'a point balancé de fonder sur elles, ce qu'il donne comme des démonstrations. Tous ses ouvrages ne sont cependant point frappés au même coin; il y en a qui sont écrits avec beaucoup de solidité : voici la liste des uns & des autres :

Docimastice metallica. Hafniæ, 1660, in-8. *Jenæ*, 1677, 1680, in-4. Et dans le troisième vol. du théâtre pharmaceutique de Manget.

De ortu & progressu chemiæ dissertatio. Hafniæ, 1668, in-4.

Il y défend la supériorité des talens des anciens Egyptiens, contre les attaques de Conringius.

Lingua pharmacopœorum, sive, de accurata vocabulorum in pharmacopoliis usitatorum pronunciatione. Ibidem, 1670, in 4.

Hermetis, Ægyptiorum & chemicorum sapientia ab Hermanni Conringii animadversionibus vindicata. Ibidem, 1674, in-4.

Il apporte de nouvelles preuves pour infirmer celles de Conringius, & se conduit si bien dans ses défenses, qu'on est obligé d'avouer que personne n'a mieux soutenu une mauvaise cause.

Cogitationes de variis linguæ latinæ ætatibus. Hafniæ, 1675, in-8.

De somno & somniferis maximè papavereis. Hafniæ & Francofurti, 1680, 1681, 1682, 1683, in-4.

Analecta ad cogitationes de lingua latina, cum appendice de lexicis latinis & græcis. Hafniæ, 1682, in-4.

Dissertationes de poëtis. Francofurti, 1683, in-4.

De usu plantarum indigenarum. Hafniæ, 1688, in-8.

C'est un des moindres ouvrages qui soient sortis de la plume de *Borrichius*.

Conspectus chemicorum scriptorum illustriorum, libellus posthumus. Hafniæ, 1697, in-4.

Il est dans la bibliothèque de Manget, avec la dissertation, *De ortu chemiæ*.

De causis diversitatis linguarum. Jenæ, 1704, in-8. par les soins de Jean-George Joch.

Orationes academicæ in duos tomos distributæ. Hafniæ, 1714, 2 vol. *in*-8., par les soins de Séverin Lintrup.

On trouve de *Borrichius* beaucoup de mémoires dans les actes de Copenhague. Celui intitulé : *Quid ad historiam naturalem spectans observatum sit in itinere Galliæ interioris, anni* 1677, 1678, 1679, mérite d'être lu, quoiqu'il n'y ait que des indications, & que ce soit une relation fort courte du voyage que l'auteur avoit fait en France, avant son retour dans sa patrie en 1666. Ce mémoire roule sur quelques singularités animales, végétales, minérales de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnois & du Languedoc. On l'a traduit en françois, & on lui a donné place dans le quatrième tome de la collection académique de Dijon, p. 350. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BORSE. (*Eaux minér.*)

Borse est un village de la vallée d'Aspe sur le Gave, en Béarn. La fontaine minérale tiède, nommée du *Poutrou*, est au-delà de ce village, près de la rivière, sur le grand chemin d'Espagne. Dans les lettres de Bordeu, sur les eaux minérales du Béarn, il est dit que les eaux du Poutrou sont ferrugineuses, qu'elles sont utiles intérieurement, pour rafraîchir & assouplir les viscères trop tendus, & extérieurement sous forme de lotions, pour certaines douleurs & des tumeurs. (M. Macquart.)

BOSAYA. (*Mat. méd.*)

C'est une espèce de fougère du Malabar, rameuse & parasite, dont toutes les parties ont une saveur légérement amère, astringente, & une odeur forte de mousse, plus sensible dans son bourgeon ou ses racines que dans ses feuilles. Les Malabars emploient sa décoction pour lâcher le ventre, appaiser la toux, guérir les fièvres intermittentes, & dans toutes les maladies endémiques. Le suc qu'on en tire par expression, s'applique avec le sang de poule sur les brûlures de l'huile bouillante, & sur celles produites par la poudre à canon. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BOSSCHE, (Guillaume VANDEN) de Liége, fut médecin & échevin de la ville de Dendermonde. Il est connu par un ouvrage intitulé :

Historia medica, in qua libris quatuor animalium natura & eorum medica utilitas exactè & luculenter tractantur. Bruxellæ, 1639, *in-quarto*, avec figures.

L'épître dédicatoire est datée 1638. L'auteur rapporte, dans cette histoire, tout ce que les naturalistes & les médecins ont dit sur les remèdes tirés du règne animal ; mais comme il manque de critique, il admet toutes les opinions, & les avance avec la confiance qu'on donneroit aux choses les plus démontrées. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BOTAL, (Léonard) étoit d'Asti en Piémont. Il prit le bonnet de docteur à Pavie, & il passa en France, où il fut médecin ordinaire des rois Charles IX & Henri III. Il fut employé dans les armées, où il pratiqua la médecine & même la chirurgie, sous la direction de son frère. Celui de ses ouvrages, qui a fait le plus de bruit, est son traité sur la cure des maladies, par la saignée. Malgré tout ce que Bonaventure Grangier, docteur de la faculté de Paris, a publié contre la nouvelle méthode, *Botal* n'a que trop réussi à faire adopter ses opinions. Les circonstances étoient favorables pour lui ; les médecins avoient presque tous adopté la maxime de purger dans la plupart des maladies, sans trop songer à pratiquer la saignée, ou au moins, à la réitérer dans les cas les plus urgens ; en général, on n'usoit de ce moyen qu'avec beaucoup de modération. Mais notre auteur prétendit que la saignée devoit être employée plus universellement, en un mot, qu'elle convenoit dans la plupart des circonstances de presque toutes les maladies. Cependant, on auroit tort de mettre sur le compte de cet écrivain tous les écarts, dans lesquels ont donné les phlébotomistes, sectateurs de son opinion. Non-seulement on a vu plusieurs écoles adopter ses maximes, & des nations entières embrasser son systême ; mais les unes & les autres, ont renchéri par leur conduite sur ce qu'il avoit écrit, & elles ont cru qu'on ne pouvoit saigner assez dans la plupart des maladies. Les médecins françois se sont distingués, sur tous les autres, au sujet de la fréquence de la saignée ; plus hardis que *Botal*, ils l'ont poussée à un point qui a arraché les plaintes amères, dont un des premiers médecins du royaume a rempli l'ouvrage qu'il a publié en 1759, sur les abus de cette pratique. « Il est » des tems, dit-il, page IV de son avant propos, » où la vérité rencontre autant d'opposition, que » l'erreur a de suffrages ; mais la dernière périt » enfin par l'excès de son étendue. Il semble que » nous touchons à cette heureuse révolution, sur » l'article de la saignée. Plusieurs médecins, qui » en croyoient la fréquence indispensable dans pres- » que toutes les maladies, reconnoissent enfin com- » bien la modération est importante, à l'égard de » ce remède. Puissent les raisons, que je présente » dans cet ouvrage, ébranler le reste des grands » phlébotomistes » !

Jean Van Hoorne a publié toutes les œuvres de *Botal* à Leyde, 1660, *in*-8., sous ce titre, *Opera omnia medica & chirurgica*.

Voici les éditions séparées que nous en avons.

Liber de luis venereæ curandæ ratione. Parisiis, 1563, *in*-12.

Il y parle de différentes méthodes d'administrer le mercure.

De curandis vulneribus sclopetorum. Lugduni, 1560, *in*-8. *Venetiis*, 1566, 1597, *in*-8. *Francofurti*, 1575, *in*-4. *Antuerpiæ*, 1583, *in*-4, avec

les ouvrages d'Alphonse Ferrius & de Jean François Rota sur la même matière. En Allemand, Nuremberg, *1676*, *in-8*.

C'est le meilleur traité qui soit sorti de la plume de *Botal*. Il y réfute solidement le systême qui suppose un caractère vénéneux dans les plaies d'armes à feu ; il y parle de plusieurs instrumens de chirurgie, également simples & commodes ; il y vante beaucoup le trépan dont on faisoit peu d'usage de son tems ; il y condamne la méthode de ceux qui employent de longues & de grosses tentes dans les pansement.

Commentarioli duo, alter de medici, alter de ægroti munere. Lugduni, 1565, *in-8*, avec les pièces suivantes. *Admonitio fungi strangulatorii. De catarrhis commentarius. De lue venerea. De vulneribus sclopetorum.*

De curatione per sanguinis missionem liber. De incidendæ venæ, cutis scarificandæ & hirudinum affigendarum modo. Lugduni, 1577, 1580, *in-8. Anterpiæ*, 1583, *in-8. Lugduni*, 1655, *in-8*.

Il y combat l'opinion de ceux qui admettent la révulsion, la dérivation & le choix des veines ; & il soutient qu'il est indifférent de piquer telle ou telle veine, pourvu qu'on préfere les grosses aux petites. Il s'étend assez au long sur le méchanisme de la saignée, & il la conseille dans presque toutes les maladies. Il y a de très-bonnes choses dans ce qu'il dit à ce sujet ; mais l'ouvrage doit être lu avec prudence & circonspection. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOTANIQUE. (*Mat. méd.*)

La véritable & la principale science des médicamens, celle qui seule pourroit suffire aux médecins, est sans contredit la connoissance exacte & certaine des propriétés & des effets qu'ils produisent sur l'économie animale ; mais comme il s'en faut beaucoup que cette connoissance ait acquis le dégré d'évidence & de certitude, qui pourroit la rendre capable de constituer seule la science de la matière médicale, les médecins ont cherché différens moyens de s'éclairer sur les vertus des médicamens ; de sorte que par les travaux successifs des savans, qui se sont occupés de cet objet, la matière medicale est devenue un ensemble de plusieurs sciences, qu'il est nécessaire de posséder à un égal dégré, pour être bon médecin.

Une des principales sciences nécessaire à la matière médicale, & dont cette partie ne peut pas se passer, est, sans contredit, l'histoire naturelle ; sans prétendre qu'il soit nécessaire pour le médecin, de posseder les détails de cette science immense, & de connoître aussi bien la minéralogie & la *botanique*, que l'histoire des animaux, ce qui seroit impossible à l'homme le plus laborieux ; il faut cependant qu'il possede les élémens de cette science, qu'il sache les auteurs qui ont le mieux écrit sur chaque partie de l'histoire naturelle, & qu'il connoisse au moins jusqu'aux principaux genres, ou aux familles.

Presque tous les corps de la nature ont une action quelconque sur l'homme, soit comme alimens, soit comme poisons, soit comme médicamens ; il est donc nécessaire que le médecin puisse apprécier cette action, & juger quel en est le résultat, sur l'économie animale. Quoique les substances que l'on emploie en médecine ne fassent pas la millième partie des productions de la nature, si l'on veut bien connnoître cette partie, il faut avoir des lumières assez étendues sur les autres, pour pouvoir en juger par comparaison.

Les végétaux, qui ornent la terre sans en surcharger la surface, & qui couvrent la croûte que les animaux habitent, sont l'objet de la science immense, qui porte le nom de *botanique*. Il seroit bien difficile que tous les médecins fussent grands botanistes, avant de voir des malades ; l'étude nécessaire, pour posséder cette science, est si vaste, qu'il faut un grand nombre d'années pour connoître, comme il convient, une petite partie des plantes de notre globe. Commerson connoissoit vingt-cinq mille plantes, & il ne craignoit pas d'annoncer qu'il en existoit quatre à cinq fois autant sur la surface de la terre. Parmi cette immensité, à peine en trouveroit-on un mille qui ont été recommandées dans les maladies, & dans ce dernier nombre, on n'en compte que trois ou quatre cent qu'on employe dans la pratique ordinaire. Encore de ces trois ou quatre cent n'y en a-t-il qu'une cinquantaine, tout au plus, qui jouissent de vertus différentes ; toutes les autres sont congénères, ou ont les mêmes propriétés dans des dégrés différens. Ne voit-on pas, d'après cette énumération exacte, qu'une étude approfondie de la *botanique*, loin d'être utile pour la matière médicale, ne peut que nuire aux étudians en médecine en les détournant de leur objet principal. Ils doivent même être avertis, qu'il y a du danger pour eux dans cette étude. Cette science est belle & séduisante, lorsqu'on s'y livre avec ardeur elle entraine beaucoup plus loin qu'on ne veut, une connoissance acquise en fait désirer vingt autres ; une fois avancé, on avance encore, & on donne tout son tems à l'étude des plantes ; de sorte qu'après un travail bien long, on est, pour ainsi dire, d'autant moins médecin qu'on est plus botaniste.

Cependant il est une partie de cette science, qu'il seroit dangereux de ne pas posséder en médecine ; c'est celle de la philosophie *botanique*. Dans l'étude de cette partie, on se familiarise avec la nomenclature très-difficile des mots techniques ; on apprend à bien distinguer les différentes parties des végétaux ; à évaluer leurs caractères ; on se forme une idée en grand de l'ensemble de cette science ; & on est ensuite en état d'entendre les ouvrages des botanistes profonds, auxquels on est quelquefois forcé d'avoir recours. Cette étude une fois faite, on doit passer

à la

à la connoissance des méthodes ou des systêmes de *botanique*, connoître sur-tout ceux des célèbres Tournefort, Jussieu & Linné; ne pas descendre jusqu'à tous les genres, mais s'arrêter particulièrement à ceux qui contiennent quelques espèces employées en médecine.

Il y a long-tems que je desire que quelque botaniste imagine une méthode particulière, pour apprendre aux jeunes gens à bien distinguer les cinq ou six cents plantes, qui sont d'usage en médecine, en supposant qu'il n'y ait pour eux que ces seules plantes sur la surface du globe, en les isolant de toutes les autres; personne n'a encore eu cette idée. Il est vrai aussi qu'en voyant souvent ces végétaux usuels dans les campagnes, ou rassemblés dans des jardins particuliers, les étudians apprennent à les connoître à leur aspect sans avoir besoin de l'étude de leurs caractères, & que quelques médecins ont pensé que cela pouvoit suffire. Cependant, comme plusieurs plantes peuvent se ressembler très-bien par le port, & différer très-fort par les propriétés, la routine du simple jardinier ne doit pas être la seule méthode des médecins. Il leur faut une connoissance plus exacte; & je pense que, sans chercher une véritable méthode *botanique*, ce qui n'est pas possible pour un si petit nombre de plantes, on pourroit employer la méthode analytique de M. de la Marck, en ne prenant s'il étoit possible, que des caractères très-saillans & aisés à appercevoir. C'est une idée que je tacherai de mettre à exécution pour le tems où je publierai la suite de mon ouvrage sur la matière médicale. Je n'ai pas besoin de faire observer avec plus de détails, que cette méthode prise dans des caractères sûrs est la seule manière d'éviter les quiproquo, si dangereux en médecine, & je ne puis m'empêcher d'ajouter sur cet objet, que les médecins doivent toujours examiner les remèdes même le plus simples qu'ils prescrivent à leurs malades, avantque ces derniers en fassent usage, afin d'être sûr qu'il n'y a point d'erreur de la part de personne. Parmi les faits que je pourrois rapporter en très-grand nombre, pour prouver que des connoissances imparfaites en *botanique* médecinale sont toujours dangereuses, j'en choisirai un qui est arrivé sous les yeux d'un de mes confrères, & qu'il a communiqué à la société royale de médecine. M. Jeanroi fut appellé en janvier 1781, pour voir un malade, qu'il trouva dans un délire effrayant, & attaqué de plusieurs autres accidens nerveux, occasionnés par la racine de belladona qu'on lui avoit donné pour celle de bardane. Les symptômes fâcheux que ce malade éprouvoit ne céderent qu'en partie à l'usage du vinaigre, & d'autres moyens indiqués en pareil cas; il eut pendant quelque mois, une aliénation d'esprit singulière, qui ne fut totalement dissipée que par le régime, l'exercice & les bains de rivière. La matière médicale de Geoffroi, l'ouvrage de Wepfer sur la ciguë aquatique, &c, contiennent plusieurs autres faits de la même nature.

La *botanique* nécessaire aux médecins, est celle qui s'occupe, dans le plus grand détail, des différentes propriétés caractéristiques des substances végétales, sèches ou fraîches qu'on employe en médecine. Un étudiant doit s'attacher à connoître la forme, la couleur, le tissu, l'odeur, la saveur des racines, des bois, des tiges, des écorces, des feuilles, des fruits & des semences, soit dans leur état de fraicheur, soit desséchées. Il est donc du devoir d'un auteur de matière médicale, de décrire avec beaucoup de soins, les diverses parties des plantes médicinales: & c'est ce que beaucoup d'entre eux n'ont pas fait convenablement. Lieutaud & Vogel n'en ont rien dit du tout. Linéus quoique botaniste, n'y a pas assez insisté. Geoffroy & Cartheuser ont donné des descriptions, mais qui sont peut-être trop longues, & qui n'ont pas toute la clarté nécessaire. Bergius a tellement étendu ces descriptions des diverses parties des végétaux, qu'elles font près de la moitié de son ouvrage. Je regarde cette partie de la matière médicale simple, comme une des plus importantes, & je ne saurois trop recommander aux jeunes médecins d'y faire la plus grande attention.

Un autre avantage que procure aux médecins l'étude de la *botanique* descriptive des végétaux médicamenteux, c'est de leur apprendre à juger de l'état bon ou mauvais des médicamens.

L'âge, le terrein, la saison, la culture, influent, comme tout le monde le sait, sur les plantes; la manière dont les différentes parties sont conservées ou desséchées, n'y influent pas moins; l'art de connoître leur bonne conservation, leurs altérations, ou leur sophistications dépendent entièrement de cette étude, dont l'objet est, par cela même de la plus grande importance.

Les botanistes ont cru trouver encore un autre point principal d'utilité dans l'étude de la science des végétaux pour la matière médicale. Ils ont pensé que les plantes qui ont la même structure & les mêmes caractères, pouvoient être regardées comme ayant les mêmes vertus. Hyppocratte à la vérité, a consigné cette assertion sur les légumineuses, dans son livre de la diète. Le docteur Hasselquist a fait une dissertation, dans laquelle il a réuni toutes les connoissances acquises sur cette identité apparente de forme & de vertu: mais Gléditsch, autre savant botaniste, a établi une opinion inverse, en apportant des exemples opposés, qui sont aussi multipliés que ceux dont on se sert communément, pour prouver la première assertion. Un simple raisonnement suffira pour démontrer que cette méthode peut être trompeuse, comme l'a pensé Gleditsch. Les botanistes reconnoissent deux manières de classer les végétaux. La première, qu'ils appellent systême, consiste dans un ensemble de caractères généraux, tirés d'une seule partie: tels sont ceux de Tournefort & de Linnéus. Le systême étant fort loin de la marche de la nature, éloigne des individus, souvent très-voisins les uns des autres, & en rapproche de très-disparates. Il ne peut donc pas

ſervir à indiquer les vertus des végétaux; ajoutez à cela, que les plantes ſe trouvant fort différemment arrangés dans chacun des ſyſtêmes propoſés par les différens botaniſtes, cet arrangement, ſuſceptible d'autant de variations, qu'il y a des parties eſſentielles ſur chacune deſquelles les ſavans peuvent fonder leur ordre ſyſtématique, ne peut rien apprendre de certain, ſur les propriétés médicinales des végétaux. La ſeconde manière de diſpoſer les plantes, eſt appellée méthode par les botaniſtes. C'eſt un arrangement fondé ſur les concours de pluſieurs caractères pris dans les parties les plus eſſentielles des végétaux, à l'aide duquel on parvient à rapprocher ceux qui ſe reſſemblent le plus, & en conſtruire ce qu'on appelle des familles. Cette diſpoſition méthodique eſt, ſans contredit, la plus utile, la plus voiſine de la nature & celle qui rendra la *botanique* plus facile; c'eſt auſſi celle qui a été adoptée par le célèbre Bernard de Juſſieu, & dont M. ſon neveu s'eſt occupé depuis avec tant de ſoins. S'il y avoit un moyen de connoître les vertus des plantes, d'après leurs caractères *botaniques*, ce ſeroit certainement dans cette dernière méthode qu'on pourroit le trouver. (M. FOURCROY.)

BOTANIQUE. (*Juriſprudence de la médecine.*)

La *botanique* ou la ſcience des plantes les conſidère en elles-mêmes dans leurs rapports mutuels, avec abſtraction de leurs vertus, & elle fait partie de l'hiſtoire naturelle : ou bien elle ne conſidère que celles dont les vertus connues ont établi leurs uſages dans l'économie, les arts & la médecine, & ſous ce dernier point de vue, elle en fait en quelque ſorte partie. La *botanique* de la médecine fait la base de la matière médicale : ſon étude & ſon emploi ont été réglés par les uſages & les loix : c'eſt à cette légiſlation que cet article eſt conſacré.

Les véritables écoles de *botanique* ſont les jardins & les campagnes; ces écoles n'ont jamais manqué, & les plantes nous ſont préſentées par les monumens, comme les plus anciens objets des obſervations & des études des hommes : cependant la *botanique*, comme ſcience, eſt toute nouvelle, & l'une des ſciences qui ont marché à pas très-lents dans tous les temps; celle par conſéquent qui eſt encore la moins avancée. Cette imperfection vient ſans doute du défaut de moyens de l'étudier. C'eſt en effet une des diſciplines ſur leſquelles tous les gouvernemens ont été le plus indifférens, & c'eſt une de celles ſur leſquelles nos nouveaux légiſlateurs peuvent jetter le plus utilement une réforme & de l'encouragement

L'origine de la *botanique* remonte juſqu'à celle de l'homme. Le créateur plaça le premier homme dans le jardin d'Eden ou de *plaiſir*, le paradis terreſtre, où il avoit planté toutes les différentes ſortes d'arbres, dont les fruits étoient agréables à la vue, & bons à nourrir. Dieu l'y plaça pour qu'il le cultivât; *Geneſ. cap.* 4. Comme le créateur de l'homme fut néceſſairement ſon premier inſtituteur, il dut lui faire connoître les vertus des plantes qu'il y avoit réunies pour ſon uſage; & les rabbins ou docteurs juifs ſe ſont fort étendus ſur les premières démonſtrations divines de la *botanique*.

Dans le jardin d'Eden étoient deux arbres célèbres, qui ont été les objets des premières loix données aux hommes; l'un étoit *l'arbre de la ſcience du bien & du mal*. Dieu défendit aux premiers pères du genre humain d'en manger le fruit, ſous peine de mort : les commentateurs des livres ſaints ont voulu entendre ce précepte allégoriquement, le plus grand nombre de la chaſteté virginale : mais Dieu pouvoit-il donner ce précepte à ceux auxquels il venoit d'impoſer l'obligation de croître & de multiplier? Pouvoit-il à la fois établir le mariage & le célibat, planter la tige du genre-humain & la deſſécher?

La virginité eſt peut-être l'état des hommes, ſur lequel ils ont produit les idées les plus bizarres. Ne pourroit-on pas préſumer au contraire que le fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal étoit une de ces ſubſtances, dont les vertus peuvent aiguillonner les paſſions à un haut degré, & dont par ſuite l'abus peut fruſtrer la génération? Cet abus étoit, dans cette date unique, le plus grand crime que pouvoient commettre les premiers patriarches du genre humain, chargés de continuer la création des plus grands chef-d'œuvres du créateur. Quoi qu'il en ſoit, ce ſecond précepte de la loi primitive, expliqué dans ce ſens, eſt un des plus grands qu'aient jamais à ſuivre les botaniſtes, qui étudieront les vertus nourricières, médicamenteuſes & vénéneuſes des plantes, pour en régler le meilleur uſage dans l'économie & la médecine.

L'autre arbre fameux du jardin d'Eden étoit l'arbre de vie, planté au milieu. Lorſqu'Adam & Eve eurent enfreint le précepte de ne point manger du fruit du premier, Dieu les chaſſa du jardin d'Eden, de peur qu'ils ne portaſſent leurs mains ſur le fruit de l'arbre de vie, qu'ils en mangeaſſent & vécuſſent éternellement. Il prit même la précaution de placer devant le jardin un chérubin armé d'une épée flamboyante, pour garder le chemin qui conduiſoit à l'arbre de vie. *Geneſ. cap.* 3.

La nature de cet arbre qui pouvoit donner l'immortalité, a été auſſi l'objet des recherches des écrivains eccléſiaſtiques de tous les temps, chez les hébreux & les chrétiens. La plupart ne doutent point que ce ne fût une vraie panacée; & en effet, jamais les hommes n'ont plus été entêtés de la recherche d'un remède univerſel, que dans les premiers ſiècles, chez toutes les nations civiliſées, ſans doute d'après

leurs traditions sur l'origine de l'homme ; mais existe-t-il dans la nature une substance qui ait cette vertu si desirée ? Oui, en quelque sorte, s'il existe une substance nourricière, dont la texture intime soit analogue à celle du corps humain adulte ; & le premier objet du botaniste, qui étudie les vertus des plantes, doit être de rechercher celles dont le mucilage approche le plus de la nature de la gélatine animale : ce seront les plus salubres & les plus propres à donner une longue vie.

En chassant Adam & Eve du paradis terrestre, Dieu leur donna pour troisième précepte, de cultiver la terre. *Genes. cap.* 3. *v.* 23. Adam la cultiva en effet, & Caïn son fils aîné fut agriculteur. C'est le précepte qui a été le mieux suivi parmi les premiers peuples policés. La connoissance & la culture des plantes sont en effet la première des sciences & le premier des arts, avec la connoissance de soi-même, dans l'ordre de nos besoins ; & il est bien à desirer que cette vérité soit mieux connue des législateurs & des pères de famille.

La position du jardin d'Eden, dont la recherche a donné lieu pendant tant de siècles aux systêmes les plus extravagans, a enfin été exposée avec la plus grande clarté par Huet, évêque d'Avranches, d'après des explications claires qu'avoient données les premiers Calvin & Bochart, de sa topographie décrite avec toute la précision possible dans le second chapitre de la Genèse. On sait maintenant qu'il étoit situé en Asie, sur le confluent du Tigre & de l'Euphrate, qui se déchargent par plusieurs canaux dans le Golfe persifique : mais la première antiquité fait mention d'un grand nombre de jardins d'Eden en Asie, c'est-à-dire, de lieux délicieux, qui produisoient naturellement en abondance les fruits & les herbes les plus salutaires aux hommes & aux animaux ; & où par conséquent les premières nations ont étudié la *botanique* & cultivé l'agriculture & le jardinage, pour l'économie & la médecine expérimentale ou empyrique, jusqu'à Hyppocrate.

La culture des terres par le labourage & le jardinage, fut rétablie avec le genre humain ; & la tradition des anciennes connoissances sur les plantes, fut conservée par Noé & sa famille dans les plaines de Sennaar, où furent bâties ensuite la tour de Babel & la ville de Babylone. Le territoire de Babylone, située sur l'Euphrate, ou aux environs de ce fleuve, & peu éloignée par conséquent du vrai jardin d'Eden, a été lui-même un de ces lieux délicieux, de ces jardins naturels ou paradis terrestre. L'art vint bientôt y embellir & perfectionner la nature. Rien de plus fameux dans l'antiquité que les jardins de Sémiramis & de Nabuchodonosor : mais le temps ne nous a pas laissé passer les résultats des travaux & des connoissances des agriculteurs, jardiniers & botanistes célèbres chez les Babyloniens ou Chaldéens. Les Syriens leurs voisins passoient pour entendre parfaitement le jardinage. Les Phrygiens avoient la même réputation. Les jardins de Midas étoient aussi fort célèbres dans la plus haute antiquité ; mais on n'en a point de descriptions.

Le territoire de l'Egypte, fertilisé par les débordemens du Nil, a toujours été regardé comme un des plus féconds de la terre ; & les Egyptiens ont été mis au nombre des premiers peuples agricoles. Ils passoient d'ailleurs pour les inventeurs de la médecine & de la pharmacie. A ce double titre, il n'est pas étonnant qu'ils aient été regardés dans l'antiquité comme les premiers qui aient étudié & enseigné la *botanique*, au rapport de Pline. On a même dit que, dès les temps les plus reculés, ils en avoient composé des traités ; & dans le nombre prodigieux de livres attribués à Taaut, Hermès, ou Mercure trismégiste, on en cite plusieurs qui traitoient des vertus des plantes. Cette ancienne tradition démontre du moins que les prêtres d'Egypte avoient mis la *botanique* au nombre des sciences qu'ils cultivoient & qu'ils enseignoient au nom d'Hermès. De plus, les Egyptiens faisoient honneur à Osiris & à sa femme Isis, dont Taaut étoit le conseiller, de l'invention de l'agriculture. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que dès les premiers siècles, les monarques d'Egypte s'étoient appliqués à tirer avantage des débordemens du Nil, à commencer par Ménès le premier, que des auteurs confondent avec Osiris : mais le règne de Sésostris doit être regardé comme l'époque la plus marquée du grand art que ce peuple a employé pour mettre ses terres en valeur, par l'agriculture & le jardinage.

Les Hébreux sortis de Chaldée possédoient mieux l'art de cultiver les terres que les Chananéens eux-mêmes, qui passoient pour y être très-habiles, comme on le voit par l'histoire d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. La famille de celui-ci, transplantée en Egypte, dut encore s'y fortifier, en le cultivant, avec l'art de nourrir les bestiaux. Leur retour dans la Chananée ou la Palestine, démontre que ce pays étoit aussi très-bien cultivé & très-fertile. Les Hébreux en tirèrent un aussi grand parti, & l'on ne peut douter que la *botanique* n'y ait été étudiée & cultivée avec soin, comme une science nécessaire, pour l'économie & même pour la médecine. Salomon, le troisième des rois de Judée, surpassa tous les savans de l'Egypte dans la connoissance de l'histoire naturelle, au rapport de Flavius Josephe. L'écriture sainte lui rend le témoignage d'avoir connu depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hyssope. Salomon dit lui-même, au livre de la Sagesse, chap. 5, qu'il avoit été instruit des différences des plantes & des propriétés des racines.

Après ces peuples célèbres, ceux que l'histoire produit sur la scène, sont les Grecs. D'abord elle nous les représente comme des sauvages qui broutoient l'herbe ; mais ensuite elle les représente

comme instruits sur les productions de la nature par des divinités, c'est-à-dire, par des colons de l'Orient ou par des rois & reines de leurs contrées, les premières civilisées. Cérès, reine de Sicile, leur apprit à labourer avec Triptolème, fils de Célée, roi d'Eleusis; Bacchus à cultiver la vigne &à faire le vin; Minerve ou Athéné à cultiver l'olivier & à faire de l'huile; & des rois & des bergers, parmi lesquels on cite Mélampe, se servirent des plantes pour guérir des maladies. Ces connoissances & ces arts de première nécessité se transmirent par les pères de famille; & l'enseignement en fut ordonné par les législateurs de la Grèce. Des instituteurs de la jeunesse se chargeoient de donner à leurs élèves ces connoissances économiques & médicinales. Le plus célèbre de ceux-ci fut Chiron, l'instituteur de la plupart des Argonautes & des héros qui firent le siège & le sac de Troye. On cultiva la *botanique* avec tant d'ardeur dans son école, qu'on a donné à plusieurs plantes des noms de l'instituteur & des élèves, qui sont passés jusqu'à nous, & passeront à la postérité la plus reculée.

Homère, le plus ancien poëte, mythologiste & écrivain des Grecs, dont nous ayons les ouvrages, est aussi le plus ancien qui ait parlé nommément des jardins. Ceux qu'il s'est plu à décrire, étoient partagés en trois parties : un verger, une vigne, & un potager; tels étoient les fameux jardins d'Alcinoüs : mais on n'y voit que des arbres & des plantes distribuées sans ordre & sans goût, comme dans nos clos, nos vergers & nos potagers.

Les philosophes qui ont succédé aux poëtes dans la Grèce, se sont appliqués particulièrement à l'étude des plantes, pour l'instruction des jeunes gens & des citoyens. Pythagore, Anaxagore, Démocrite, Diagoras, & plusieurs autres d'entre eux, sont souvent cités par Théophraste & Pline; mais le tems ne nous a pas laissé passer leurs ouvrages.

On ne peut douter que les plus anciens médecins de la Grèce ne se soient encore plus appliqués que les philosophes, à la connoissance des plantes, puisqu'elles fournissoient presque seules, les remèdes intérieurs & extérieurs dont ils se servoient. Les Asclépiades ou descendans d'Esculape, l'un des disciples de Chiron, en composoient presque toute la matière médicale : & Hippocrate le plus célèbre d'entre eux, & celui qui a mérité le titre de chef de la médecine dogmatique, par l'union qu'il fit de la philosophie ou médecine rationelle à la médecine expérimentale ou empyrique, est le premier des écrivains, dans les ouvrages desquels on trouve quelque chose sur les vertus des plantes, le premier, par conséquent, des botanistes philosophes & médecins.

Aristote, instituteur d'Alexandre, & le prince des philosophes grecs, comme Hippocrate celui des médecins, mit la *botanique* au nombre des sciences qui furent enseignées dans son école, & dans celle de ses disciples & successeurs connus sous le nom de péripatéticiens; & même on a imprimé sous son nom deux livres, où cette matière est traitée plus philosophiquement que médicalement.

Théophraste, disciple d'Aristote, & son successeur dans le lycée, y a aussi enseigné la *botanique*; & nous avons de lui un traité de *l'histoire & des causes des plantes*, dans lequel elles sont traitées comme dans les ouvrages de son maître, plutôt par rapport à la culture & à la physique, que par rapport à la médecine. Cependant il ajoute quelque chose sur leurs vertus, à ce qu'il dit de leur nature & de leurs différences : & il en a décrit un bien plus grand nombre qu'Hippocrate : le nombre en est de cinq à six cent.

Les romains ne s'adonnèrent pas moins que les grecs à l'étude & à la culture des plantes; mais ce ne fut qu'après la défaite de Mithridate, roi de Pont, qui s'y étoit lui-même adonné particulièrement. Pompée, son vainqueur, fit traduire par un de ses affranchis, les observations curieuses qu'il trouva sur cette matière dans la cassette de ce prince; & Pline dit, que sa victoire fut aussi avantageuse aux Romains, par le profit qu'ils tirerent de ses ouvrages pour la santé, que par la conquête qu'ils firent de ses états. En effet, leur histoire présente, dans la suite, un grand nombre de philosophes & de médecins, qui se donnerent particulièrement à la *botanique*. Caton, Æmilius Macer, Varron, Antonius Musa médecin d'Auguste, C. Valgius, Julius Bassus, Sextius Niger, &c. composerent sur les plantes, des traités dont nous n'avons que des fragmens. Virgile & d'autres se servirent de ces connoissances, pour perfectionner l'agriculture & le jardinage. Mais cette science a été portée plus loin dans le premier siècle de J. C., par les ouvrages de Dioscoride & de Pline, que nous avons en entier.

Dioscoride a traité de la *botanique*, comme d'une partie de la matière médicale, dans un ouvrage grec traduit en latin, sous le titre de *de re medica*, qui a été un des premiers imprimés, sur la fin du quinzième siècle, & qui a été ensuite le principal ouvrage classique sur cette matière, dans nos écoles modernes. L'auteur n'y décrit qu'environ 100 plantes plus que Théophraste; ce qui prouve que la *botanique* n'avoit pas fait d'immenses progrès, dans l'intervalle de quatre siècles, qui séparent ces deux écrivains; & même les plantes y sont présentées avec tant de confusion sous des noms différens, & décrits avec si peu d'exactitude, que c'est un des ouvrages anciens les plus difficiles à entendre.

Pline a compris la même matière dans son histoire naturelle, & l'a traitée en naturaliste, en historien, en philosophe & en médecin. Il l'a poussée

plus loin que Théophraste & Dioscoride, mais s'attachant moins encore qu'eux aux descriptions, il est encore plus confus & moins clair.

Galien qui parut, après eux, dans le second siècle de J. C., traita des plantes plus en médecin qu'en philosophe. Il s'attacha plus à déterminer leurs usages, par leurs vertus physiques, qu'à décrire leurs propriétés extérieures. Il incorpora en quelque sorte la *botanique* dans la pharmacie, qui a pris de lui le titre de galénique, de manière que, depuis lui jusqu'au renouvellement des sciences dans le quinzième siècle, la *botanique* médicinale & la pharmacie ont fait l'objet du même enseignement dans les écoles de médecine. Galien sembloit, par cette méthode, avoir donné le dernier dégré de perfection à la *botanique* médicinale. Les médecins grecs, qui traiterent de la matière médicale dans le moyen âge, le suivirent en aveugles sur cette partie. Mais les professeurs qui eurent à expliquer leurs ouvrages dans les écoles, eurent une tâche bien difficile à remplir, pour faire entendre leurs idées : car plus les écrivains de matière médicale sembloient l'enrichir par de nouveaux remèdes, plus ils jettoient de confusion dans la *botanique* pharmaceutique, par l'introduction de nouveaux noms tirés, non des caractères des plantes, mais de leurs vertus.

Les Arabes ou Sarrasins, qui ont en quelque sorte rempli le vuide que les chrétiens ont laissé dans les sciences naturelles, dans le neuvième siècle & les deux suivans, ont beaucoup ajouté à la *botanique*, & à la matière médicale des grecs, par l'introduction de plusieurs substances végétales ; & particulièrement des aromates & des doux purgatifs. Non seulement ils ont connu & décrit des plantes nouvelles, mais encore ils ont découvert dans les anciennes, des vertus absolument inconnues aux Grecs, & par leurs découvertes nombreuses, non-seulement ils ont enrichi la pharmacie de mixtions, mais encore ils ont jetté les fondemens de cette décomposition ; ils sont ainsi devenus les auteurs de la distinction de la pharmacie en galénique & en chymique.

Tel étoit l'état informe & imparfait de la *botanique* médicale, & de la pharmacie galénique ; lorsque, dans le douzième & le treizième siècle, les facultés ou écoles de médecine se formerent dans les universités ou écoles d'occident, formées elles-mêmes par l'affranchissement des serfs, & par l'établissement des communes, qui rendirent aux laïques la faculté d'étudier & de cultiver les arts-libéraux, qui leur avoit été enlevée par les nobles, militaires ou seigneurs, usurpateurs de la puissance & des biens des descendans de Charlemagne empereur d'Occident dans le neuvième siècle & les suivans. Le rétablissement de la *botanique* commença à s'opérer dans les nouvelles écoles, par leurs statuts, qui en ordonnerent l'enseignement par leurs premiers professeurs de physique, ou de médecine : & l'usage, par les dispensaires ou codex que leurs facultés de médecine prescrivirent aux corps de pharmaciens ou apothicaires ; & par les statuts que ces pharmaciens se firent eux-mêmes, & reçurent des magistrats de police, pour pouvoir exécuter les ordonnances des physiciens ou médecins.

La faculté de médecine de Paris, formée comme un corps distinct dans l'université au treizième siècle, n'établit d'abord que deux professeurs ordinaires, dans ses écoles : & ils étoient encore les seuls, lors de sa réformation en 1598. Chacun étoit obligé de faire un cours complet de médecine qui duroit deux ans ; & suivant l'article LIII des statuts de 1598, ce cours devoit finir par l'enseignement de la matière médicale, dans laquelle la *botanique* étoit comprise. L'on sent combien ce dernier enseignement fait en si peu de tems, par chacun des docteurs régens, devoit être peu de chose.

La faculté sentit l'imperfection & l'insuffisance de cet enseignement : & elle voulut y pourvoir par l'appendix ajouté, en 1600, à ses statuts. L'article I porta, que tous les ans il seroit choisi un docteur en médecine, qui seroit chargé de faire la démonstration des plantes & de l'anatomie : l'article second, que le professeur ne s'en tiendroit pas à donner les noms des plantes, mais qu'il enseigneroit leurs vertus ; & que pour cela, il expliqueroit après pâques, les cinq livres de Galien, sur les facultés des médicamens simples : l'article III, que l'on annonceroit par un programme latin, le lieu, le jour, & les heures, qu'un herboriste se réuniroit avec le docteur & les étudians, pour voir les plantes : l'article IV, que les bacheliers rapporteroient, tous les ans, au doyen le catalogue des plantes cultivées dans le jardin de médecine.

On est étonné de voir dans la première université de France, un plan si mince pour l'enseignement de la *botanique* médicinale, lorsqu'on sait que cette étude s'étoit rétablie, dans presque toute l'Europe, sur la fin du quinzième siècle, aussi-tôt après l'invention de l'imprimerie ; qu'avant la fin de ce siècle, on avoit corrigé, traduit & imprimé les anciens traités des plantes de Théophraste, de Dioscoride & de Pline ; que dans le seizième siècle, un grand nombre de Botanistes avoient mis de côté ces ouvrages obscurs, pour étudier les plantes dans la nature même ; & qu'enfin la *botanique* renouvellée avoit déjà fait de grands progrès, consignés dans les ouvrages de Matthiole, de Dodonée, de Césalpin, de Clusius, de Fuchsius, de Lobel, de Colomna, de Prosper Alpin, des deux Bauhins & de quelques autres naturalistes & médecins.

Le Jardin des plantes de la faculté de médecine de Paris, dont il est parlé dans le dernier de ces articles, n'étoit qu'un projet, qui n'a point été exécuté ; & la première faculté de France, n'a point de jardin.

La réunion de l'enseignement de la *botanique* à celui de l'anatomie est, en outre, un grand vice,

Ces deux enseignemens sont trop disparates, pour être bien faits par le-même docteur : la faculté l'a senti. François Blondel, offrit de démontrer la *botanique* aux écoles de la faculté, & le 6 juin 1646, la faculté le nomma professeur de cette science dans ses écoles, non par le sort suivant sa forme ordinaire, mais par acclamation de tout l'ordre : & il en remplit les fonctions jusqu'à l'an 1655, du consentement de toute la compagnie : mais le dix-neuf janvier de cette année, la faculté arrêta par un décret, que le professeur de *botanique* seroit choisi & nommé à tour de rôle, comme les autres professeurs des écoles.

Ce nouveau professeur fut chargé de toute la matière médicale ; & en débarassa les deux professeurs ordinaires des écoles. Il prit leur méthode d'enseigner, en dictant & expliquant des cahiers. Suivant l'article LVI des statuts de 1751, le professeur de matière médicinale, sous le titre de professeur de *botanique*, doit faire leçon le matin, & doit traiter des plantes, des animaux, des minéraux & de tous les genres de remédes, que la terre fournit pour la cure des maladies. Sur la fin de chaque semaine, il doit présenter aux étudians, les médicamens dont il a parlé, & en expliquer les vertus & le choix : mais cet enseignement ne se fait point, le professeur de botanique ou de matière médicinale, n'est plus dans cette faculté, ainsi que les quatre autres de physiologie & d'hygiène, de pathologie, de chirurgie & de pharmacie, chargé que de donner des attestations aux étudians, qui s'inscrivent sous lui, pour remplir les formalités ; de manière que cette compagnie n'enseigne la *botanique* d'aucune manière.

Quelques uns de ces docteurs se sont fait des jardins, où ils ont démontré cette science : & ils en ont composé des traités élémentaires : parmi le petit nombre de ces zélés docteurs, je nommerai M. Chomel & M. Barbeu-du-Bourg. Mais, sans doute, le zèle de cette faculté a été arrêté par la grande école de *botanique* etablie dans le seizième siècle hors de son sein ; & qu'il nous faut maintenant faire connoître.

La culture des plantes & l'enseignement de la *botanique* ont commencé plus tard en France qu'en Italie, & dans plusieurs autres états de l'Europe, faute de jardins publics, & d'encouragemens de la part du gouvernement françois. Henri IV paroît être le premier de nos rois, qui ait commencé à réveiller l'émulation des savans, sur cette étude nécessaire : mais ce fut à Montpellier qu'il la renouvella dans un jardin public, qu'il y fonda en 1593, comme nous le ferons bientôt voir. Cet établissement excita le zèle de plusieurs naturalistes : & l'on songea sérieusement à établir à Paris, un jardin public, pour la culture & la démonstration des plantes.

Nous devons l'établissement de jardins *botaniques* & le renouvellement de l'étude des plantes à Paris, à trois hommes célèbres dans leur tems, & que la postérité qui n'est pas toujours juste, semble perdre de vue. Faisons reparoître leurs bienfaits ; & l'on verra qu'ils ont plus mérité de l'humanité, que des savans qui se sont fait de grands noms par des ouvrages plus brillans qu'utiles.

Jean & Vespasien Robin cultiverent les plantes à Paris, au commencement du dix-septième siècle, avec une ardeur qui tenoit de l'enthousiasme. Les premiers ils y établirent un jardin *botanique*, où ils firent des démonstrations publiques. Louis XIII les fit ses herboristes, ou simplistes, avec 400 livres de gages. Un petit ouvrage qu'ils publierent en 1623, sous le titre *d'Enrichidion Isagogicon* &c., est un catalogue de plus de deux mille plantes, qu'ils cultivoient. Cependant Guy de la Brosse dit dans une épitre au roi, que leur jardin ne contenoit pas un quartier de terre ; qu'ils n'y pouvoient cultiver qu'une seule plante de chaque espèce ; & que le nombre n'en pouvoit guères monter à plus de deux cens. Guy Patin qui épuisa son bel esprit ; à censurer toutes les innovations les plus utiles, voulut tourner en ridicule le zèle de Jean Robin, qui a été si utile. Il fera changer le proverbe, disoit-il, on ne dira plus, *il ressouvient à Robin de ses flûtes* : mais, *il ressouvient à Robin de ses fleurs* : il lui donnoit ridiculement le titre de *Eunuchus hesperidum* : Mais méprisons le mauvais plaisant, qui s'est lui-même rendu si ridicule par ses sarcasmes & ses brigues contre les botanistes, les chirurgiens & les chymistes, & suivons les établissemens des restaurateurs de la *botanique*.

Guy de la Brosse médecin ordinaire du roi & l'ami de Vespasien Robin, mais plus savant, cultiva cette science en naturaliste, en chymiste & en médecin : & se plaça sur la ligne des grands botanistes de son tems, par un ample traité *de la nature, vertu & utilité des plantes*. Il prit les plus grands soins, pour faire établir à Paris, un *jardin royal pour la culture des plantes médicinales* : & il y réussit au gré de ses désirs, comme on le voit par les pièces de cet établissement, qu'il publia en 1628, sous le titre de *dessein d'un jardin royal*, &c. & par d'autres, qu'il publia en 1640.

Il proposa à Louis XIII, la construction de ce jardin dans une épitre qui est à la tête de ces pièces ; & il nous y apprend des choses curieuses & utiles sur l'enseignement de la *botanique*. « Ci-devant, dit-il au roi, l'on visitoit le jardin des plantes de Montpellier, édifice de vos devanciers : & les apprentis s'y acheminoient, pour s'instruire ; maintenant il n'est plus : la place d'un bastion en conserve seulement le nom. Toutes ses plantes soigneusement cultivées, qu'une peine indicible avoit curieusement assemblées, sont ores au néant. Il ne reste ni ves-

tiges du jardin, ni racine de ses arbres : & ne sauroit-on plus où aller, pour trouver une semblable école. Ainsi se perdra cette nécessaire étude, au préjudice de la médecine & de vos sujets, si V. M. ne gratifie sa bonne ville de Paris, de ce qu'il convient, pour un si charitable & utile dessein ».

Pour engager le roi à cet établissement, il relève l'éclat de la capitale & de sa faculté de médecine; & observe *qu'un tel présent lui est convenable & utilement nécessaire; voire autant que les plantes le sont en médecine.* Il fait remarquer que *ceux qui s'entremettent de la vente & ceuillette des plantes médicinales, n'étoient que de pauvres idiots & quelques femmelettes*, qui les reçevoient des paysans au marché, & vendoient au peuple des plantes pour d'autres, & souvent même des herbes vénéneuses pour des herbes salutaires, & qu'ils ne savoient pas les conserver. Les plus curieux de leur santé, ajoute-t-il, peuvent tomber en ce désordre, s'ils n'ont des apothicaires entendus & fidelles, étant vraisemblable qu'ils ne sont tous égaux en la connoissance des végétaux, ni tous conformes en fidélité & probité. D'après ces considérations, il demande au roi un jardin, où le médecin, le chirurgien & l'apothicaire trouvent en toutes les saisons les plantes aussi nécessaires pour l'exercice de la médecine, que le sont les matériaux pour la construction des bâtimens.

Des ennemis du bien public, qui avoient vu le jardin de Montpellier, objectoient qu'on n'en pouvoit construire un semblable à Paris, le Languedoc étant, suivant eux, la seule province de France, où végètent les herbes médicinales. Guy de la Brosse répond à cette ridicule objection, que chaque canton nourrit des plantes qui lui sont particulières; que non-seulement le territoire de Paris a les siennes, mais qu'étant situé presque au milieu de la distance qui est entre le cercle équinoxial & le pôle, est propre à élever avec quelque soin toutes sortes de plantes des pays chauds & des pays froids.

Ce judicieux médecin semble attaquer Gui-Patin & les routiniers de sa secte, par ces paroles : « Ceux encore qui prétendent guérir toutes les maladies du corps humain par le sené & la saignée, desirant traverser cette utile entreprise, pourront aussi dire à V. M. qu'il n'est pas besoin d'un grand jardin pour deux ou trois cens plantes en usage; & que la médecine s'est bien pratiquée dans Paris depuis plusieurs siècles qu'il est bâti, sans telle dépense & sans les nouveautés que je propose ». Il répond à cette objection, du genre de celles qui ont tant nui aux progrès de la médecine & des autres sciences naturelles, en démontrant les grands usages des plantes connues, pour remplir toutes les indications de l'art de guérir; que chaque plante a ses vertus particulières, & qu'il en est de négligées, qui font des merveilles. Il ne fait point difficulté de mettre ses contradicteurs au nombre des *charlatans, qui font monstre & grande parade des choses frivoles.*

Il propose au roi l'exemple de plusieurs nations qui ont construit des jardins pour l'étude des plantes. Il dit entre autres : « les Vénitiens en ont édifié un à Padoue, grandement estimé des peuples qui l'ont vu, tant pour sa grandeur & beauté, que pour les raretés qu'il contient : il a coûté à cette république plus de cent mille ducats à faire, & avec raison; car il n'y a rien de si cher en la vie que la santé. Les Flamands en ont aussi fait construire un à Leyden; l'Angleterre a le sien, & beaucoup d'autres lieux. Il n'y a que la France qui en est maintenant destituée ».

Ce zélé médecin proposoit un double but dans l'établissement du jardin des plantes à Paris; leur étude & leur usage. Pour le remplir, il vouloit qu'on y cultivât toutes celles que l'art pourroit accommoder à notre climat; qu'on les y trouvât vertes dans leur saison, & desséchées dans les autres; qu'on y en conservât les parties usuelles, & qu'on y tînt de plus les eaux distillées, les sucs, les essences & les sels de plantes, afin que les apothicaires & les particuliers les y trouvassent au besoin. Il s'offroit de donner l'art chymique d'obtenir & de conserver ces substances, & d'y démontrer les plantes deux fois la semaine, depuis le premier mai jusqu'au dernier septembre; d'y faire un cours de distillation, & d'y lire un *compendium* d'astrologie sur le lever & le coucher des étoiles fixes, dont la connoissance avoit été regardée comme nécessaire pour les anciens médecins, pour celle des lieux, des eaux, & de l'air.

En soumettant ces offres au jugement du premier médecin du roi, il proposoit de lui en faire donner la direction; qu'il fit la visite deux fois l'an de ce jardin, ou la fit faire par des personnes capables. Il demandoit l'entretien de douze hommes attachés à ce jardin, dont six seroient employés dans les provinces éloignées, pour le recouvrement des plantes; quatre vaqueroient à la culture du jardin, & deux seroient commis pour la cueillette des plantes, les distillations & les autres œuvres du feu. Il finissoit par le plan du jardin & des bâtimens, & il proposoit de fournir aux frais de la construction, par la vente des terreins inutiles & abandonnés, sans qu'il en coûtât rien au roi ni à son peuple.

Hérouard, premier médecin de Louis XIII, fit valoir le plan & les motifs de Guy de la Brosse auprès du roi; & par édit de janvier 1626, sa majesté ordonna qu'il seroit construit & établi un jardin royal en l'un des fauxbourgs de Paris, par le sieur Hérouard, pour y planter toutes sortes d'herbes & plantes médicinales, pour servir ceux qui en auront besoin, même pour l'instruction des écoliers de l'université de médecine; duquel jardin il accorda la surintendance audit sieur Hérouard & à ses successeurs premiers médecins, avec pouvoir de nommer & commettre telles personnes qu'il jugera plus propres & agréables à sa majesté, pour la direction, culture & conservation dudit jardin, démonstration publique desdites

plantes, à tels jours qu'il sera par lui ordonné; lequel aura la qualité d'intendant dudit jardin. Cet édit fut vérifié & enregistré au parlement le 6 juillet suivant, sur la requête du sieur Hérouard. En conséquence, Guy de la Brosse reçut une commission d'intendant du jardin du roi, d'Hérouard, le 7 août; & le lendemain un brevet du roi.

En cette qualité la Brosse fut chargé de la construction de ce jardin: & il y trouva bien des obstacles de la part de faux savans & de faux dévots. Pour les lever, il adressa des mémoires au cardinal de Richelieu principal ministre du roi, au garde des sceaux & au surintendant des finances de France. Il opposa à ses contradicteurs, *un avis défensif du jardin royal des plantes médicinales à Paris.* Rien ne démontre mieux que ces longs mémoires, qui ont été imprimés en 1628, l'ignorance, les petits préjugés, disons la barbarie même, où la France étoit encore alors plongée. La Brosse crut devoir y démontrer fort longuement, que les plantes peuvent contribuer à prolonger les jours, & à guérir la plupart des maladies; que la religion chrétienne permet de travailler à se procurer une longue vie; qu'on emploie des plantes dans l'administration de quelques sacremens; &c. Il donna en même tems *l'ordre du dessein de ce jardin.*

Enfin après bien des soins & des combats, Guy de la Brosse parvint à procurer un jardin *botanique* à la capitale, dans le faux-bourg S. Victor. En 1636 il en donna la description, qui comprend environ 2000 plantes. Lui-même il en fit l'ouverture, par un discours qu'il a fait imprimer en 1640. Dans ce discours, la Brosse fait l'éloge du roi, représente le jardin comme un de ses plus magnifiques ouvrages; & comme supérieur par sa situation, sa structure, sa disposition, sa grandeur & les plantes rares & utiles qu'on y élevoit, à tous ceux de l'Europe, établis par les princes & les républiques, & particulièrement à ceux de Padoue, de Pise, de Leyde & de Montpellier: il nous apprend, que dès-lors il comprenoit 18 arpens. Passant ensuite à l'éloge de Bouvard, successeur d'Herouard, dans les charges de premier médecin du roi, & de surintendant du jardin des plantes, il nous apprend qu'on lui est redevable de l'établissement de trois docteurs chargés d'y faire l'enseignement public; à quoi Hérouard n'avoit pas songé. Faisant ensuit l'eéloge du ministère avec le style d'un flatteur, il nous apprend que l'établissement du jardin du roi fut le fruit de vingt-quatre ans de travaux; dont dix-huit furent employés à des poursuites, six à la culture; ce qui ne répond pas à son éloge pompeux des ministres de ces tems. Il prescrit ensuite une méthode pour étudier les plantes, qu'il distribue en sept grands genres ou classes; & finit par un réglement prescrit aux étudians.

Ce premier réglement porte « qu'aucun n'entre au jardin, avant les six heures ordonnées pour la démonstration; & avant que le démonstrateur & principal jardinier n'y soient; que chacun y arrive à l'heure destinée, autrement ne sera reçu; qu'aucun n'y demeure après la démonstration faite, si ce n'est par la permission du démonstrateur, & en la présence du principal jardinier; .... que l'on ne vague point de côté & d'autre, se tenant chacun attentif à la démonstration, sans s'éloigner de la compagnie;.. qu'aucun ne cueille ni fleur, ni feuilles, ni tige, ni graine;.... qu'aucun ne fasse de question pendant la démonstration; ...... qu'aucun n'attente rien contre la volonté du démonstrateur; que chacun ait des tablettes pour écrire ce qui sera enseigné; ..... que si quelqu'un est curieux d'aller à la campagne, pour y remarquer les plantes, & qu'il apporte des herbes qu'il ne connoisse pas, ou qu'il ait oubliées, elles lui seront enseignées par le démonstrateur ».

Ce grand homme est mort en 1641, après avoir assuré ce grand établissement, dont il étoit le vrai fondateur, & que nous n'aurions peut-être pas, s'il fût mort quelques années auparavant. Guy-Patin en parle en assez mauvais termes: mais personne n'ignore combien ce médecin bel esprit, plus lettré que savant, & attaché aux anciens par un respect servile & superstitieux, étoit injuste à l'égard de tous ceux qui vouloient étendre l'étude & le domaine de la médecine; & sur-tout à l'égard de ceux qui n'étoient pas membres de sa compagnie.

Hazon l'historien des médecins de sa faculté, dit que Robin en étoit un, & qu'il a été le premier professeur de *botanique* au jardin du roi: mais il paroit que ce n'étoit qu'un herboriste ou botaniste; qu'il fut seulement garde du jardin royal des plantes, & le premier démonstrateur de *botanique.* Guy de la Brosse lui rend dans son discours d'ouverture, le témoignage d'avoir concouru avec lui à l'établissement de ce jardin.

Hazon dit encore, que Denis Joncquet succéda à Robin: mais les premiers professeurs & démonstrateurs de *botanique* au jardin du roi, sont peu connus; & même ce jardin tomba en décadence, après Guy de la Brosse. Valot, premier médecin de Louis XIV, & mort au jardin du roi le 9 août 1671, avoit entrepris de le rétablir.

Pour cela Gui-Crescent Fagon, né en 1638 au jardin du roi, d'une nièce de Guy de la Brosse, offrit ses soins à Valot en 1664, aussi-tôt après avoir reçu le bonnet de docteur en médecine à Paris. Il fit à ses frais des voyages en Auvergne, en Provence, en Languedoc, sur les Alpes & sur les Pyrénées. Il en rapporta une ample collection de plantes utiles & curieuses, & il eut la principale part au catalogue des plantes du jardin du roi, publié en 1665, sous le titre de *Hortus regius*, & qui en contenoit déjà plus de 4000. Il devint professeur de *botanique* & de chymie en cette ecole: &

& commença sa célébrité. Il entreprit d'en faire graver les plantes : mais il n'y en a eu que quarante-cinq de gravées, qu'on a peine à se procurer.

A la mort de Valot, en 1671, le ministre Colbert fit détacher la surintendance du jardin du roi, de la charge de premier médecin, & la fit réunir à la surintendance des bâtimens, dont il étoit revêtu. Elle passa ensuite au ministre Louvois & au marquis de Villacerf. Le premier médecin ne nomma plus aux places, mais conserva l'intendance sur les exercices de ce jardin : l'on sent bien que cette école dut languir sous des ministres très-occupés, dont elle ne pouvoit recevoir que des influences générales.

Fagon ayant été élevé à la place de premier médecin du roi en 1693, songea à y faire réunir la surintendance du jardin du roi; & il l'obtint en 1698, sur la démission de M. de Villacerf. Ce ne fut point pour thésauriser : il n'ambitionnoit que le plaisir & la gloire d'en augmenter les plantes, & d'y perfectionner l'enseignement des sciences naturelles qu'il y introduisit, & il porta dans cet emploi ce grand désintéressement, dont il avoit déjà donné des preuves éclatantes. Il ne se contenta pas de travailler lui-même aux progrès de la *botanique* & de la chymie; il engagea le roi, dit Hazon, à entretenir à grands frais des correspondans dans toutes les parties du monde, pour envoyer des plantes vivaces, & des graines au jardin du roi, qui devint, par ce moyen, le trésor universel de la *botanique*. Il envoya le P. Plumier, & MM. Surian & Lignon dans les isles de l'Amérique françoise, M. Sarrazin dans la Nouvelle-France, M. Lippi en Egypte, le P. Feuillet au Pérou, & M. de Tournefort en Asie.

A la mort de Louis XIV, en 1715, Fagon se retira au jardin du roi, dont il conserva la surintendance; & cette maison qui avoit été son berceau, fut aussi son tombeau : il y mourut le 11 mars 1718, âgé de plus de 80 ans; après avoir également honoré par ses talens, ses services & ses vertus, cette école, la faculté de médecine, l'académie des sciences, & la cour.

Pitton de Tournefort, médecin à Aix, s'étant fait un grand nom par ses connoissances sur les plantes, vers la fin du dix-septième siècle, Fagon le fit engager à venir à Paris en 1683; & dès la même année il lui procura la place de professeur de *botanique* au jardin du roi : mais il en remplit moins bien les fonctions que celles d'auteur. Il voyagea en Espagne, en Portugal, en Angleterre & en Hollande, où il cherchoit plus les plantes que les hommes, & où pourtant il trouva quelques grands botanistes. En 1694, il donna son premier ouvrage sous le titre d'*Eléments de* botanique, ou *méthode pour connoître les plantes*. Cette méthode est celle qu'il a établie au jardin du roi. En 1698, il publia *l'histoire des plantes qui croissent aux environs de Paris, avec leur usage dans la médecine*. Un Anglois, nommé Watton, qui avoit étudié trois ans sous Tournefort au jardin du roi, fit le catalogue des plantes qu'il y avoit vues, & le publia à Amsterdam en 1699, sous le titre de *Schola botanica*.

En 1700, le roi envoya Tournefort, sur les représentations de Fagon, en Grèce, en Asie, en Egypte & autres cantons de l'Afrique, pour y reconnoître les plantes des anciens, y en découvrir de nouvelles, & y observer ce que la nature offriroit à ses yeux. Il en revint en 1702, *chargé des dépouilles de l'Orient*. Il en apporta particulièrement treize-cent-cinquante nouvelles espèces de plantes, dont il forma en 1703, un *Corollaire à ses institutions de* botanique : il reprit ses fonctions de professeur de *botanique* au jardin du roi, & mourut en 1708.

Il laissa un testament, par lequel il donnoit au roi, pour l'usage des savans, son cabinet de curiosités naturelles, parmi lesquelles étoit son superbe herbier, & qu'on estimoit quarante-cinq ou cinquante-mille livres : ce cabinet a été joint au premier fond du cabinet d'histoire naturelle du jardin du roi, fait par Guy de la Brosse & Fagon. C'est ainsi que des savans de la trempe de ces grands hommes enrichissent les rois & les royaumes, où ils se suffisent à eux-mêmes.

Tournefort fut remplacé par Disnard, depuis membre de l'académie : & celui-ci ayant fait une prompte retraite, Fagon donna la place au fameux Antoine de Jussieu, qui commença les démonstrations des plantes en 1710, avec tant d'ardeur & de facilité, qu'il étonna ses auditeurs. Aussitôt après son premier cours, le désir de procurer au jardin du roi plusieurs plantes qui lui manquoient, lui fit entreprendre un voyage. Il parcourut le Languedoc, la Provence, le Mont-Vantoux & la Sainte-Beaume, la Vallée de Nice & les Isles d'Hieres, & il en rapporta une nouvelle collection de plantes, dont il enrichit le jardin du roi.

Après cette savante expédition, il en entreprit une autre, qui procura au jardin du roi une conquête encore plus importante. Le P. Barrelier, dominicain & bachelier de la faculté de médecine de Paris, avoit ramassé dans ses voyages en France, en Italie & en Espagne, un grand nombre de plantes, dont la plupart n'avoient encore été ni décrites, ni figurées. Le public désiroit depuis long-tems cet ouvrage. Antoine de Jussieu entreprit de le satisfaire : il rangea, suivant la méthode de Tournefort, environ 1400 plantes contenues dans l'ouvrage du religieux, & le dédia à Fagon. Il fit plus; il voulut voir ces plantes, & les naturaliser, pour ainsi-dire, dans sa patrie : & il obtint du régent, l'ordre d'un voyage en Espagne & en Portugal. Il partit avec son frère,

membre de l'académie, & d'autres médecins & artistes. Ils prirent la route de Lyon : de-là ils allerent à S. Chaumond, où Antoine de Jussieu trouva des plantes, qu'il envoya au jardin du roi. Après avoir traversé le Languedoc, il parcourut toute l'Espagne & tout le Portugal, en herborisant, & dans un voyage qui ne dura que dix mois, il cueillit & apporta une immense quantité de plantes.

Il arriva à tems à Paris, pour faire le cours public de *botanique*. Ce devoir rempli, il alla précipitamment joindre son frère à Lyon. Ils allerent ensemble herboriser dans les endroits les plus impraticables de la grande Chartreuse & de l'Os-du-Pont; & ils rapporterent au jardin du roi une grande quantité de plantes qui lui manquoient. Ce voyage est le dernier que Antoine de Jussieu ait fait, pour les progrès de la *botanique* : depuis ce tems il a occupé sa longue vie, avec régularité, des fonctions de professeur en *botanique*, d'académicien, de praticien & d'auteur, jusqu'à sa mort arrivée en 1762. Parmi les morceaux qu'on a de lui, il faut sur-tout remarquer le *discours sur les progrès de la* botanique, *qu'il prononça* à l'ouverture de son cours en 1718, & qui est suivi d'une *Introduction à la connoissance des plantes*. C'est l'esquisse de la nouvelle méthode par laquelle MM. de Jussieu ont rangé les plantes par familles, & qui vient d'être substituée à celle de Tournefort, au jardin du roi.

La *botanique* fut démontrée dans ce jardin, sous Tournefort & Antoine de Jussieu, par le célèbre Vaillant, qui a été successivement botaniste, organiste, chirurgien, secrétaire de Fagon, directeur du jardin royal, sous-démonstrateur des plantes de ce jardin, garde des drogues du cabinet du roi, & membre de l'académie des sciences. Il enrichit le jardin du roi de plantes curieuses, composa une description des plantes des environs de Paris, & plusieurs autres ouvrages, & mourut en 1722.

A la mort de Fagon, en 1718, la surintendance du jardin du roi fut désunie de la place de premier médecin du roi. Dodart, fils du célèbre Dodart, fut premier médecin, & Chirac, médecin de Montpellier, fut surintendant du jardin des plantes. Dodart étant mort en 1730, Chirac lui succéda dans la première de ces places, & mourut en 1732 dans les deux. Chirac fut remplacé, dans la surintendance du jardin du roi, par M. du Fay de l'académie des sciences, mais qui n'étoit point médecin, & celui-ci en a fait les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1739.

Ces intendances ont formé l'époque où la famille des Jussieu s'est immortalisée. Aussi-tôt qu'Antoine eut formé un établissement à Paris, il se chargea de l'éducation de ses frères : & c'est aux soins tendres & assidus de cet instituteur, que la *botanique* doit les grands progrès que lui ont procurés Bernard & Joseph de Jussieu. Bernard s'est contenté de la place de démonstrateur. Il en a rempli les fonctions avec un zèle & des sentimens qui lui attachoient singulièrement les étudians; il a honoré l'académie des sciences de Paris, où il fut reçu en 1725, & les académies les plus célèbres de l'Europe, & est mort en 1777. Joseph a passé sa vie dans des voyages qu'il a su rendre utiles au jardin du roi & à l'académie des sciences de Paris, dont il étoit membre aussi.

A la mort de du Fay, l'intendance du jardin du roi devoit être donnée à du Hamel du Monceau: le Clerc du Buffon l'obtint par la brigue, dit un panégyriste de celui-ci, dans la vie qu'il en a publiée en 1788. « M. du Hamel du Monceau avoit déjà donné à la France, dit-il, une sorte d'impulsion vers les objets d'histoire naturelle : tous les journaux, tous les cercles étoient remplis du bruit de ses expériences sur les bois, sur les arbres fruitiers, sur les différentes parties de la *botanique*..... Il avoit déjà donné des ouvrages utiles, qui avoient fixé l'attention du gouvernement. Des personnes dignes de foi nous ont assuré que la place d'intendant du jardin du roi avoit été promise à M. du Hamel, avant qu'il fût question de M. de Buffon. C'étoit en effet une espèce de convenance que de donner cette place à un homme déjà célèbre par ses connoissances en *botanique*, & qui sacrifioit sa fortune à l'avancement de cette science ; ...... mais à la mort de M. du Fay, M. du Hamel étoit en Angleterre, pour des expériences relatives aux bois de construction. Cependant M. Denainvilliers son frère, qui ne perdoit pas de vue le genre d'utilité publique, qui résulteroit de l'état de son frère placé d'une manière analogue à ses vues & à ses travaux, accourut au premier bruit de la mort de M. du Fay, vint demander au ministre (M. le comte de Maurepas) la place promise à son frère : la réponse fut, qu'on avoit pris des engagemens indispensables » : & ce fut le jeune le Clerc de Buffon à qui elle fut donnée.

Le panégyriste de celui-ci démontre, par cette réflexion bien judicieuse, ce que cette préférence fit perdre à la *botanique*. « M. du Hamel, dit-il, ne faisoit cas que des faits, des expériences & des observations : il étoit même réservé & timide sur les conséquences & les résultats. M. de Buffon formoit un systême, & y faisoit quadrer ses observations ». Mais celui-ci a eu la prudence de ne rien donner sur la *botanique*; son principe y auroit jetté encore plus de confusion que n'avoit pu faire l'empyrisme borné des anciens : cependant cette science a continué de faire de grands progrès au jardin du roi, sous son intendance, par les travaux des trois Jussieu, Antoine, Bernard & Joseph ; de M. le Monnier, qui y a professé la *botanique* après Antoine de Jussieu; d'Antoine-Laurent de Jussieu, neveu des trois précédens, & docteur comme eux de la faculté de médecine de Paris, qui a succédé à son oncle Bernard

dans les fonctions de démonstrateur, & qui a publié le systême des plantes par famille; d'une dame du Gage, plus savante que bien des académiciens, qui s'est occupée pendant bien des années au jardin des plantes, à débrouiller l'immense famille des *gramen*; enfin, de M. Thouin, qui, ayant succédé très-jeune à son père dans la place de jardinier en chef, vers l'an 1772, a mérité par les connoissances qu'il a jointes à son art, de siéger le premier de ses confrères à l'académie des sciences.

En 1778, le Clerc de Buffon a projetté d'augmenter le jardin du roi de moitié, & de donner à son école matérielle de *botanique* un éclat qu'elle n'avoit pas; & il a rempli ce double objet, d'après des lettres-patentes d'avril 1782. Ces lettres renferment dans leur préambule des erreurs qu'il est important de faire connoître à nos législateurs, pour que cette célèbre école en reçoive la perfection que le bien public en attend. « Nous avons spécialement fixé notre attention sur notre jardin royal des plantes, y fait-on dire au roi, qui par l'instruction qu'il présente, & les secours qu'il fournit aux pauvres, & par l'activité constamment apportée à y rassembler les plantes rares tant indigènes qu'étrangères, qui peuvent concourir aux progrès de la médecine & des autres sciences & arts, est devenu un dépôt universel, non moins utile à l'humanité entière, que précieux à la capitale de notre royaume..... Ensuite nous avons porté nos regards sur l'accroissement inespéré & cependant réalisé depuis sept à huit ans, du nombre des plantes étrangères porté à plus du double, sur l'augmentation procurée à la culture des plantes vulnéraires, consacrées aux besoins des pauvres; sur la formation effectuée de deux nouvelles écoles des plantes employées dans la médecine & dans les arts; sur l'établissement formé d'une pépinière de jeunes arbres & d'un bosquet de grands arbres, afin d'assurer la multiplication des arbres étrangers, & de leur procurer toute la croissance qui leur est nécessaire, pour porter graine, & se naturaliser dans nos climats; tous avantages spécialement dus aux soins & à la vigilance du sieur comte de Buffon ».

L'aggrandissement du jardin du roi étoit en effet effectué à la mort de M. le Clerc de Buffon, arrivée en avril 1788: mais la plupart des établissemens botaniques, dont on lui fait honneur dans les lettres, n'étoient qu'un projet qui n'est point encore exécuté, & qui demande à être perfectionné pour le bien de la capitale & de l'humanité. M. de la Billardrie a été donné pour successeur à M. le Clerc de Buffon : mais ses grandes occupations ne lui permettent pas de donner au jardin des plantes tous les soins nécessaires. Les professeurs & démonstrateurs ont présenté à l'assemblée nationale un plan, pour y étendre l'enseignement au moins au double & au triple même, en diminuant les énormes dépenses que M. le Clerc de Buffon y a fait déterminer sur les dernières années de son intendance. Ils y proposent la suppression de l'intendance, comme inutile : mais quand on considère que le jardin des plantes est dû aux grandes connoissances, au zèle & au désintéressement de Guy de la Brosse & de Fagon, on sent ce que peuvent faire des intendans qui leur ressembleroient : mais terminons par les vues qu'inspirent le but de cet établissement, son état actuel & les besoins du public.

Louis XIII s'étoit proposé deux buts dans l'établissement du jardin du roi : la culture de toutes les plantes médicinales pour leur enseignement & pour leur distribution aux pauvres, & même aux herboristes & aux apothicaires; mais les plantes y ont été accumulées en si grand nombre, que les plantes usuelles y en font à peine un sixième, & que leur démonstration complette y surpasseroit de beaucoup les besoins de ceux qui se bornent à l'art de guérir, & n'y pourroit être suivie que par des curieux oisifs & par des naturalistes de profession. Cet enseignement est donné avec tout le zèle possible par M. des Fontaines, en qualité de professeur, & par M. de Jussieu, en qualité de démonstrateur, conformément à l'ancien plan en trente ou quarante séances : mais ce plan, qui pourroit suffire pour la démonstration des plantes usuelles, ne peut être maintenant qu'une exposition sèche & tronquée de toutes ces plantes rassemblées de presque toutes les contrées connues du monde. Les pauvres n'y reçoivent plus les secours du règne végétal, qui leur étoient donnés avec profusion; & quand il seroit vrai qu'on leur donnât des vulnéraires, comme il est dit dans les lettres-patentes de 1782, les vulnéraires sont-elles les seules plantes dont ils aient besoin? On voit en effet dans ce jardin une pépinière & un bosquet d'arbres étrangers : mais les deux nouvelles écoles n'existent point encore, & il ne paroît pas que la culture ait augmenté le nombre des plantes, autant que le disent les lettres. On en a démontré 5,000 dans le cours de 1788, & le nombre des plantes qu'y ont apportées Guy de la Brosse, Fagon, Tournefort, Vaillant, & les Jussieu, doit être bien supérieur, suivant ce que nous en avons dit d'après des monumens certains; de manière qu'on pourroit croire que les travaux des infatigables MM. Thouin auroient, dans ces dernières années, réparé à peine les pertes des précédentes. On peut conclure de ces observations, que le jardin des plantes de Paris, qui a coûté tant de millions, & qui a ruiné tant de malheureux depuis l'an 1779, n'est encore qu'un établissement brillant de peu d'utilité. Mais il est facile d'en faire en peu de temps le premier établissement de ce genre, non-seulement pour la France, mais peut-être pour toute l'Europe & tout l'univers. Il n'est besoin pour cela que de le rappeller à sa première institution, & de tirer parti de ses grands accroissemens.

Le jardin des plantes a été formé pour la médecine; il ne peut plus en remplir les besoins : il devient donc nécessaire d'y établir une école des plantes

usuelles, dont le nombre est d'environ 800, & d'y en démontrer tous les ans les propriétés & les vertus aux étudians en médecine, en chirurgie & en pharmacie, & même aux herboristes. Une telle école est de première nécessité dans toutes les villes où il y a des écoles de médecine.

En second lieu, le jardin des plantes a été établi pour fournir aux pauvres les plantes fraîches ou sèches suivant la saison, avec les sucs, eaux distillées, & toutes les substances qu'on en retire pour la pratique de la médecine. Il est donc nécessaire d'y établir une portion de jardin, où on les cultive assez abondamment pour ce besoin, avec une pharmacie botanique, qui seroit bien plus nécessaire que ses cabinets de curiosités naturelles. Ce double établissement est de première nécessité dans toutes les grandes villes des départemens, qui possèdent des hôtel-dieu & des hôpitaux considérables.

Le règne végétal fournit la principale matière de l'économie, des arts, & sur-tout du jardinage & de l'agriculture, qui attendent leurs progrès & leur perfection de l'enseignement élémentaire des substances qu'on cultive pour les besoins généraux de la société. Cet enseignement n'est point entré dans le plan du jardin des plantes, mais il devient sinon nécessaire, du moins très-utile, dans les éducations générales annoncées par notre nouvelle constitution. Il y doit entrer dans tous les lieux où elle ordonne une éducation gratuite pour tous les citoyens. La démonstration botanique & économique de trois à quatre cents plantes, y peut suffire : où pourroit-on établir cet enseignement élémentaire & général à Paris, mieux & avec moins de frais qu'au jardin des plantes.

Enfin, ce jardin peut devenir dès à présent une école complette de *botanique*, & cette école n'est pas seulement utile pour satisfaire la curiosité & les besoins des naturalistes & de bien d'autres espèces de savans. Un jardin de culture pour toutes les plantes connues est nécessaire en chaque royaume, pour correspondre avec toutes les autres écoles des plantes & jardins de toute espèce, afin de fournir à ceux qui les dirigent, non-seulement les nouvelles connoissances, mais encore les graines & rejettons propres à étendre la culture des herbes & des plantes exotiques & rares. Il suffit d'un jardin complet en chaque royaume, & les grands frais qu'il exige ne permettent guère d'y en établir plusieurs. Il est donc nécessaire que ce jardin devienne national, & que la nation en fasse la source de ses plus grandes richesses territoriales.

Après le jardin des plantes de la capitale, celui de Montpellier paroît être le plus considérable de la France ; & celui qui mérite le plus l'attention des législateurs & du gouvernement françois, pour la culture des plantes médicinales, & même pour celle de toutes les plantes de nos provinces méridionales. Guy de la Brosse dit & répète dans ses ouvrages, qu'il a été établi par les devanciers de Louis XIII, & qu'il n'existoit plus sous son règne. Ces assertions paroissent contraires à celles qu'Astruc, enthousiaste de l'université de Montpellier, la seconde de celles du royaume pour la célébrité, a posées dans ses *mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de cette ville*. Astruc dit qu'Henri IV créa en 1593 à Montpellier, une chaire d'anatomie & de *botanique*, & la donna à Richet de Belleval : ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'avant cet établissement, on négligeât dans cette faculté, l'étude de la *botanique*, « puisque tant d'habiles botanistes y ont étudié, & qu'ils avouent presque tous qu'ils doivent leurs progrès dans cette science, à l'étude qu'ils en ont faite à Montpellier. Il observe, pour la gloire de sa faculté, que cette chaire & le jardin royal des plantes fait par Henri IV, pour les démonstrations publiques de *botanique*, sont les premiers établissemens de ce genre, qui aient été faits en France.

Lorry, médecin de Paris, développe ainsi cette preuve d'Astruc : « Sortis dans le même temps (dans le seizième siècle) de l'école de Montpellier, les Bauhin portoient à Basle le goût de la *botanique* & de l'anatomie, qu'ils y avoient pris. Dalechamp avoit déjà enseigné la *botanique* à Montpellier, & y avoit commencé sa grande histoire des plantes ; Charles de l'Ecluse, connu sous le nom de *Carolus Clusius*, y avoit étudié sous Rondelet, avoit vécu avec lui, & avoit pris de lui son goût pour l'histoire naturelle ».

On ne peut douter que ces célèbres médecins n'aient étudié, cultivé & enseigné la *botanique* par leurs leçons & leurs ouvrages ; mais je ne vois pas qu'il en résulte une grande gloire pour Montpellier, ni même la preuve d'un enseignement qu'elle ait fait avec célébrité avant Henri IV. Jean Bauhin, originaire d'Amiens, se fit une réputation de médecin & de chirurgien en France, en Angleterre & dans les Pays-Bas, & est mort en 1582. Il n'a laissé sur la *botanique* que deux traités peu dignes de la postérité : l'un sur les plantes qui ont des noms de divinités & de saints ; & l'autre sur les plantes qui ont le nom d'absynte, &c. Gaspar Bauhin son fils, né en 1560, a passé pour un botaniste curieux, a professé cette science à Basle, & y en a donné quelques traités plus sérieux que ceux de son père, depuis 1601 jusqu'en 1622. Jean Gaspar Bauhin, fils de celui-ci, a professé aussi cette science à Basle, & a travaillé le premier volume du théâtre *botanique* que son père avoit ébauché. Il a eu aussi un fils professeur en *botanique*, mais qui est mort à la fleur de son âge. On ne voit pas que Rondelet ait travaillé les plantes comme les animaux. Dalechamp à qui nous devons une *histoire générale des plantes* & une édition de Pline, avec des notes, étoit docteur de Montpellier. Mais il a exercé la médecine à Lyon, depuis 1552 jusqu'en 1582. Clusius a pris ses dégrés à Montpel-

lier, après avoir étudié dans cinq universités des Pays-Bas & d'Allemagne. Il voyagea ensuite, dirigea le jardin des simples de l'empereur Maximilien II & de Rodolphe II; professa ensuite la *botanique* à Leyde, pendant 16 ans, & y mourut en 1609, après avoir donné plusieurs ouvrages sur les plantes. Il résulte de ces notices, que la gloire de ces botanistes reflue moins sur nous, que sur nos voisins, qui ont été nos premiers modèles, sur la culture & l'étude des plantes. Cependant nous ne disconviendrons point que les premiers docteurs qui se sont partagés l'enseignement de la médecine à Montpellier, avant l'établissement des chaires royales sur la fin du XVe siècle, & ses quatre professeurs royaux, qui l'ont soutenu dans le XVI, n'aient cultivé la *botanique* au moins dans des jardins & par des cours particuliers. Suivons leurs progrès dans les deux suivans.

Henri IV, en créant une cinquième chaire par son édit de décembre 1593, s'explique ainsi d'une manière qui résout la question. « Les professeurs au dit art de médecine ont connu par une longue expérience, que pour une plus parfaite doctrine de toutes les parties de la médecine, une cinquième régence y étoit non-seulement très-utile, mais très-nécessaire, pour vaquer seulement à deux principaux sujets de la médecine : savoir, l'anatomie en tems d'hyver, & l'explication des simples & plantes tant étrangères que domestiques, le printems & l'été : lesquelles deux parties de médecine seront commodément & parfaitement expliquées par le même professeur, en ſaisons; ce qui seroit mal-aisé aux quatre autres professeurs, de tout tems destinés pour l'interprétation des quatre autres parties de médecine, sans se divertir de leur propre sujet & argument : demeurant par ce moyen les écoliers & auditeurs frustrés de l'intelligence de la doctrine & connoissance oculaire des simples, qui leur est très nécessaire; ce qui les a déterminés à rechercher les universités d'Italie, où il y a semblable régence établie, & des jardins destinés pour cet effet; & l'intérêt de ladite université & retardement des études des écoliers : pour à quoi obviet, voulant entretenir ce royaume en toute splendeur & réputation, l'accroître & augmenter en tout ce qui sera possible, & y attirer & retenir par toutes graces & faveurs les plus doctes & illustres en la connoissance des bonnes-lettres, même en ladite médecine; savoit faisons que nous de l'avis de notre conseil..... & ayant aussi sur ce même sujet pris avis de notre amé & féal conseiller & premier médecin, le sieur Gailleboust, avons créé & institué...... une cinquième régence en ladite université de Montpellier, pour y être, dès-à-présent, par nous pourvu, & être ladite charge tenue & exercée par personnage digne & d'expérience requise ès dites deux parties de médecine, anatomie & explication des simples, ès saisons susdites..... & dorénavant, quand vacation adviendra du premier pourvu de ladite place, par celui qui sera jugé le plus capable, en la compagnie des autres régens par disputes publiques, ouvertes à tous prétendans compétiteurs, suivant les anciens statuts & réglemens. » Par le même édit, le roi nommoit à ce double enseignement, le sieur Richer de Belleval.

Le 8 du même mois 1593, Henri IV adressa aux trésoriers de France, au pays du Languedoc, des lettres-patentes, par lesquelles il ordonna aussi l'établissement d'un jardin *botanique*. « D'autant qu'il est nécessaire pour l'exercice & la charge dudit Belleval, avoir & récouvrer un jardin, pour y mettre les simples & toutes sortes de plantes, que l'on pourra récouvrer, tant étrangères que domestiques, nous vous mandons & enjoignons que vous ayez à adviser & ordonner d'un lieu propre & convenable dans ladite ville de Montpellier, ou aux fauxbourgs d'icelle, pour mettre lesdites simples & plantes, convenir de prix tant de louage dudit lieu, que de l'appointement & gages d'un homme ou jardinier pour le labourer, cultiver & entretenir, & sur lequel ledit Belleval & ses successeurs auront seuls autorité, touchant la culture des simples .... »

Au mois de juin 1597, le même roi créa dans l'université de médecine de Montpellier une sixième régence pour l'enseignement de la chirurgie & de la pharmacie, qui y étoient négligées, comme le porte l'édit de création. L'arrangement porté par ces deux édits pour l'enseignement de ces quatre arts, démontre le peu d'intelligence des conseillers du roi de ces tems. Il étoit bien plus naturel de confier l'anatomie & la chirurgie à l'un, & celui de la *botanique* & de la pharmacie à l'autre : cependant ce double plan contre nature a subsisté.

Nous avons fait voir à l'article ANATOMIE, que Richer de Belleval, le protégé d'André du Laurens, ne voulut point enseigner l'anatomie, & fut toujours en dispute avec son corps. Sans doute il ne fut pas plus zélé dans l'enseignement de la *botanique*.

Martin Richer de Belleval son neveu, qui lui succéda en 1623, ne fut pas fort exact, suivant Astruc, à faire les démonstrations dont il étoit chargé, & mourut en 1664.

En rapprochant ce témoignage de celui de Guy de la Brosse en 1626, que nous avons rapporté plus haut, nous voyons que dans ce tems, Montpellier avoit un jardin, mais qui n'étoit point encore en valeur, & où l'on ne faisoit point encore de démonstrations : il paroît que l'émulation de Guy de la Brosse à Paris, réveilla celle de Martin Richer de Belleval. Celui-là voulant prouver en 1640, que le jardin naissant de Paris, étoit déjà supérieur à ceux de Padoue, de Pise, de Leyde & de Montpellier, dit que celui-ci a eu beaucoup de vogue parmi les françois & les étrangers; & il ajoute : « Le premier ne contient pas un arpent & n'est enrichi que des plan-

tes d'Italie & de Crète. Le second se mesure en trois quartiers ou environ; il n'est pas plus avantagé en ses végétaux. Le troisième est à-peu-près en cette grandeur: aussi est-il plus estimé en ses plantes des Indes, que lui facilite le commerce de ses peuples, que par sa structure. Quant à celui de Montpellier, plus grand qu'aucun d'eux, contenant cinq à six arpens, il n'est peuplé que des produits du Languedoc, des Alpes & des Pyrénées ».

A la mort de Martin Richer de Bel'eval, Michel Chicoyneau son parent obtint le 30 mars de cette année, sans concours, des provisions en commandement, pour la chaire d'anatomie & de *botanique*, avec l'intendance du jardin royal de cette faculté: & le 7 janvier 1665, on lui accorda un brevet portant nomination à la charge de concierge des maison & jardin des écoles de médecine, ci-devant occupée par Belleval. Il s'acquitta de ses fonctions avec assez d'exactitude; mais sans un talent supérieur. Il eut le crédit de pourvoir successivement trois de ses enfans de la chaire de *botanique*, avec ses autres charges. Michel Aimé Chicoyneau l'aîné, l'eut en survivance en 1689, à l'âge de vingt ans, & mourut l'année suivante. Gaspard Chicoyneau le troisième, devint le survivancier de son père en 1691, à l'âge de dix-huit ans, il mourut en 1692. François Chicoyneau le second, eut à son tour la survivance en 1693: mais n'étant âgé que de vingt-un ans, il ne put d'abord en faire les fonctions, ce qui donna lieu à des contestations.

Pierre Magnol, qui fut reçu docteur à Montpellier en 1659, s'étoit attaché à l'étude des plantes, & y étoit devenu si habile, qu'il mérita des louanges du célèbre Tournefort; sa grande réputation engagea Fagon, passionné pour la *botanique* & les botanistes, & qui pour lors étoit premier médecin du roi, à lui donner une chaire de médecine devenue vacante en 1694. Dans le même tems, Fagon obtint pour lui un brevet du roi, qui le chargeoit des fonctions de professeur de *botanique* pendant trois ans, sous le prétexte de la jeunesse de François Chicoyneau, & qui lui donnoit aussi l'intendance du jardin royal, avec les gages de cette chaire, & les fonds destinés à l'entretien du jardin; enfin, qui lui donnoit la jouissance de la maison qui est dans ce jardin. Cette préférence excita entre Magnol & Chicoyneau une haine qui eut des suites fâcheuses. Astruc blame Magnol: mais pourtant l'aristocratie de Fagon ne fit que remédier aux abus de l'aristocratie de Chicoyneau, qui mit dans la chaire de *botanique* ses trois fils, qui, par leur jeunesse étoient incapables d'en remplir les fonctions. Si cette chaire eût été mise au concours, comme l'ordonnoit l'édit de création de 1593, François Chicoyneau ne l'auroit pas disputée à Magnol. Celui-ci étoit un grand botaniste, qui mérita de succéder à Tournefort dans l'académie des sciences. Il a donné à Montpellier trois ouvrages estimés, sur la *botanique*: le premier est le *botanicum Monspeliense*, 1686, dans lequel il explique la nature & les propriétés des plantes, qui croissent aux environs de Montpellier. Le second est intitulé, *Prodromus historiæ generalis plantarum*, 1689: il y dispose les plantes par familles. Le troisième, *Hortus regius Monspeliensis*, 1697, est le catalogue & la description des plantes du jardin royal de Montpellier.

Pierre Magnol procura des provisions en survivance à son fils en 1706; & mourut en 1715. Celui-ci fit imprimer en 1720 un quatrième ouvrage de son père, intitulé: *Novus character plantarum*, qui n'est pas comparable aux trois premiers. Il occupa la place de son père, depuis 1707 jusqu'en 1759.

Il paroît que la chaire de *botanique* rentra dans la famille des Chicoyneau; que François Chicoyneau la démontra avec l'anatomie, avant d'être premier médecin de Louis XV; que son fils Aimé François Chicoyneau, mort en 1759, en fut titulaire; & que les Magnol firent les fonctions de ces professeurs commendataires, comme suppléans: mais nous avons suffisamment parlé, à l'article ANATOMIE, de l'aristocratie contre l'ordre des concours établi par les édits de créations des chaires de Montpellier: nous n'y reviendrons pas.

L'intendance du jardin royal des plantes de Montpellier, a été donnée à M. Imbert, gendre de M. Chicoyneau, & M. Barthès lui a été adjoint comme survivancier.

M. Gouan, l'un des professeurs de cette célèbre faculté, a fait connoître l'état des plantes dans ce jardin & aux environs de cette ville, par ses ouvrages: *Hortus regius Monspeliensis*, 1762; *Flora Monspeliaca*, 1765; *Illustrationes & observationes* botanicæ, 1773.

Les autres facultés de médecine de France, sont toutes chargées d'enseigner la *botanique*: les unes ont des chaires & des jardins; d'autres n'en ont pas; & cependant cet enseignement est de première nécessité pour toute école de médecine.

La faculté de médecine de Toulouse n'avoit originairement que deux professeurs. En 1604, Henri IV y en établit une, pour la chirurgie & la pharmacie. En 1705, la charge de médecin du roi ayant été érigée en chaire d'anatomie & de chirurgie, la chaire royale de 1604, est demeurée chaire de *botanique* & de pharmacie galénique & chymique. Il seroit à souhaiter que les autres facultés, qui avoient uni la *botanique* à l'anatomie ou à la chirurgie, fissent une réforme aussi utile; cette chaire étoit occupée en 1776, par M. Dubernard de l'académie des sciences.

Les docteurs d'Angers étant tous régens, l'un d'eux est chargé tous les ans de faire un cours complet de *botanique*.

Celle de Valence n'a qu'un professeur, & cependant elle a un jardin des plantes.

Celle de Perpignan a parmi ses professeurs, un

professeur royal de médecine, de *botanique*, d'anatomie & de chirurgie; garde, directeur & démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle de cette université. Voilà bien des fonctions réunies : cependant M. Costa, qui en étoit chargé en 1776, a donné quelque chose sur la *botanique* & l'anatomie.

L'université de Caen, possède un jardin *botanique*. L'un des quatre professeurs royaux de sa faculté de médecine, en est le directeur, & sans doute professeur.

La faculté de médecine de Nantes a un jardin des plantes médicinales; & l'un des six professeurs, qu'elle nomme tous les ans, est chargé de la *botanique*. M. Bonamy, des sociétés d'agriculture de la Rochelle & de Bretagne, qui en étoit professeur en 1776, & en faisoit les fonctions depuis 1738, a donné plusieurs observations sur les plantes, & il a promis de donner un catalogue de toutes celles qu'il a reconnues aux environs de cette ville.

Celle de Strasbourg possede un jardin très-spacieux pour la culture des plantes médicinales : & parmi ses professeurs publics ordinaires, il en est un pour la *botanique*, la matière médicale & la chymie. M. Spielman occupoit cette chaire en 1776. Ce savant médecin, qui est des premières académies des sciences de l'Europe, a donné plusieurs ouvrages sur les sciences qu'il enseigne.

Les derniers statuts de l'université de Douay, qui sont de 1749, portent, article 238, « que les chaires d'anatomie, de *botanique* & de chirurgie, ne feront plus qu'une chaire royale & académique.... & que seront tenus tous les écoliers de prendre des attestations de ce professeur, pour pouvoir être admis aux dégrés de bachelier & de licencié ». L'article 245 ajoute, que tous ceux qui voudront prendre des degrés, seront obligés de subir à la fin de chacune des trois années du cours, un examen sur ces parties, comme sur les autres de la médecine.

L'article 246 porte, que les écoliers de la faculté de médecine de Douay seront tenus d'assister aux démonstrations des plantes; qu'il sera fait mention de leur assiduité à ces leçons & démonstrations dans les attestations qu'ils retireront des professeurs ; & que pour cela le professeur de *botanique* sera tenu de faire ses leçons & démonstrations dans des heures différentes de celles des deux autres professeurs royaux. Il seroit bien à souhaiter que ces dispositions devinssent générales pour toutes les écoles de médecine.

Suivant l'article 250 : « le professeur de *botanique*, outre la démonstration des plantes, qu'il fera dans le jardin des simples, sera tenu de mener les écoliers herboriser à la campagne, au moins trois fois par an ».

Les appointemens de ce professeur ne sont, suivant les mêmes statuts, que de 350 livres, qui ne sont guères que la moitié de ceux du premier professeur royal : mais l'article 238 lui donne la jouissance du jardin destiné à cette chaire, & le droit de percevoir vingt florins par an de chaque écolier, en faisant très-exactement les différentes leçons de cette chaire.

La faculté de médecine de Nancy, qui a succédé à celle de Pont-à-Mousson en 1758, a un professeur de *botanique* & de matière médicale.

Le collège de médecine, établi dans la même ville en 1752, par le roi Stanislas, & qui a été successivement associé aux facultés de médecine & de Pont-à-Mousson & de Nancy, possede un jardin *botanique*, qui est un des plus beaux de France. Le président en est le directeur. Le collège a parmi ses associés ordinaires, un professeur de *botanique*, & parmi les maîtres apothicaires de la ville, un démonstrateur de *botanique* & de chymie. On y délivre aux pauvres gratuitement les remèdes prescrits par les consultations délibérées pour eux tous les samedis, dans l'hôtel royal du collège.

M. Buchoz, membre de ce collège, mais résidant à Paris, a donné un traité historique des plantes de la Lorraine & des trois évêchés, & un grand nombre d'autres ouvrages sur la *botanique* & les autres parties de l'histoire naturelle.

La faculté de médecine d'Orange a un professeur de *botanique*.

Quelques collèges ou aggrégations de médecins ont aussi des jardins *botaniques*; voici les principaux.

Il y en a un dans celui d'Amiens, dont les statuts sont de 1656. Un docteur y démontre les plantes chaque année. M. d'Esmeri, de l'académie d'Amiens, en étoit le directeur & démonstrateur en 1776.

Le collège des médecins de Dijon, établi en 1626 par la municipalité de cette ville, donnoit autrefois des leçons de *botanique*, & faisoit des herborisations. Des circonstances les firent interrompre : mais elles ont été reprises après la donation d'un jardin des plantes faite par M. le Gouz de Gerlans à l'académie de cette ville, avec substitution au profit du collège de médecine : suivant le réglement, le professeur de *botanique* ne peut être choisi que parmi ses docteurs aggrégés; & le collège envoie deux députés à l'académie, pour concourir à la nomination de ce professeur. Il a aussi le droit d'assister à toutes les assemblées relatives à la *botanique*; & même aux autres parties de la médecine, lorsqu'elles se font dans le jardin donné par M. le Gouz. C'est un assez bon arrangement, pour rendre l'étude des plantes générale à tous les citoyens qui en ont besoin. Pourquoi faut-il que des établissemens & réglemens aussi utiles soient particuliers à certains lieux ? C'étoit un vice de l'ancien régime, qui sera sans doute réformé par le nouveau. Plaise à Dieu que ceux qui l'établiront, les connoissent tous, pour en

généraliser les bonnes dispositions ! M. Durande, docteur aggrégé du collége, & membre de l'académie, en a été nommé le premier professeur. Il a fait imprimer un discours sur *l'utilité de la* botanique, qu'il prononça à l'ouverture du premier cours commencé au mois de juin 1773, & un autre discours qu'il lut à l'ouverture du même cours en 1774.

Les magistrats de Lille en Flandre ont donné au collège des médecins de la ville, qu'ils ont fondé en 1681, un jardin fourni de simples de toutes espèces, & on y a nommé un professeur de *botanique*, qui y fait un cours gratuit.

Le collège des médecins de Lyon, établi au milieu du XVIIe siècle, & le plus ancien du royaume, fait enseigner pendant l'été, la *botanique* avec la pharmacie.

L'académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen, possede un beau jardin des plantes à l'entrée du Cours Dauphin, où il y a trois belles serres. Chaque année, l'académie nomme un de ses membres pour intendant : un médecin y fait annuellement un cours de *botanique*, & à la séance publique, l'académie distribue des prix aux étudians, qui y ont le mieux profité de ses leçons. Cette place étoit occupée en 1776 par M. Pinard, des académies de Rouen & de Dijon, de la société d'agriculture & du collège des médecins de cette ville. Il y a aussi dans cette ville des herboristes, dont le principal sans doute est le jardinier du jardin des plantes.

Les médecins de Valenciennes ont parmi eux un professeur de *botanique*. C'étoit en 1776 M. du Fresnoy.

Il y a à Trianon, maison royale près de Versailles, un très beau jardin de *botanique*, qui fait partie de ceux de ce palais enchanté : mais il n'y est lui-même que comme un objet de faste. Il seroit bien à souhaiter qu'on y attachât un démonstrateur des plantes, qui les y démontreroit tous les ans dans leurs rapports avec l'économie, le jardinage & même les différens arts de guérir.

Le gouvernement sentit, sur la fin du règne de Louis IV, la nécessité de la *botanique* pour les médecins. Il voulut en établir l'enseignement & l'étude dans toutes leurs Facultés, par l'édit général de mars 1707. L'article XXII porta que les écoliers desdites facultés seront tenus d'assister aux démonstrations des plantes, qui se feront pendant le tems qu'ils sont obligés d'étudier dans lesdites facultés : & sera fait mention de leur assiduité aux leçons & démonstrations dans les attestations qu'ils retireront des professeurs sous lesquels ils auront étudié.

Le XXIIIe régloit que « les professeurs des facultés établies dans les villes où il n'y a point encore de jardin des simples, seront tenus de faire deux fois l'année à leurs écoliers des démonstrations des plantes usuelles, tirées des jardins particuliers, & de les mener herboriser à la campagne au moins quatre fois par an ».

Cet enseignement étant bien insuffisant, l'article suivant ajoute : « les facultés, qui manqueront de fonds pour la dépense qui est nécessaire pour ces sortes de leçons & démonstrations, nous envoyeront, dans trois mois après la publication des présentes, les délibérations qu'elles auront prises sur les moyens les plus convenables, pour leur procurer les secours dont elles ont besoin à cet égard ».

Le plan de culture & de démonstration des plantes médicinales, ébauché par cet édit, n'a point été exécuté. Cet enseignement est demeuré tel qu'auparavant, à quelques établissemens près dûs au zèle de quelques corps & particuliers. C'est à nos législateurs à y mettre la dernière main.

La connoissance des plantes n'est pas moins nécessaire aux apothicaires qu'aux médecins, & elle est très-utile aux chirurgiens. Les uns & les autres doivent la trouver dans les jardins des villes & des facultés de médecine : & si l'enseignement y étoit complетté, il suffiroit pour les étudians & praticiens de ces trois professions. Ce seroit un surcroit inutile, que des jardins & des chaires de *botanique*, dans les écoles propres à chacune. Il ne faut pas multiplier les établissemens sans nécessité, si l'on veut avoir tous ceux qui sont nécessaires ; mais aussi il ne faut pas que la qualité de docteur en médecine éloigne de ces chaires les apothicaires, chirurgiens, naturalistes & autres savans, qui seroient en état d'en bien remplir les fonctions. C'est une exclusion qui tombera nécessairement dans le régime de la liberté & de la justice.

Cependant la compagnie des pharmaciens ou apothicaires de Paris n'a pas cru, & avec bien de la raison, que l'école de *botanique* du jardin du roi pût leur suffire, & ils ont cultivé la *botanique* d'une manière particulière. Cette compagnie, en quelque sorte aussi ancienne que la faculté de médecine de cette ville, fut créée légalement, par édit du 14 août 1584 de Charles VIII, sous le titre d'apothicairerie, conjointement avec l'épicerie, ouvrages de cire & de confiture de sucre, & elle a formé un des six corps de marchands de cette ville : mais, malgré cette union, les apothicaires de Paris ont eu leurs statuts particuliers, & même une maison particulière, avec un jardin, dans la rue de l'arbalêtre fauxbourg Saint-Marcel.

Suivant ces statuts, l'étude de la *botanique* n'étoit en quelque sorte que particulière, d'après leurs dispositions sur l'apprentissage & le service des jeunes gens de cette profession chez les maîtres, & ils n'y pouvoient prendre les connoissances des plantes, que d'une manière pratique, empyrique, bornée & souvent vicieuse, dans les travaux de la pharmacie galénique

galénique & chymique. Aussi dans tous les tems & sur-tout dans le dernier siècle, des médecins & botanistes zélés se sont-ils récriés contre l'inexpérience de ces jeunes pharmaciens, dans cette partie si nécessaire de leur art. La faculté de médecine de Paris, les a assujétis par ses statuts de 1600 & de 1751, à prendre des leçons de *botanique* & de pharmacie de ses docteurs, qu'elle proposoit tous les ans pour cet enseignement; mais nous avons fait observer l'insuffisance de cet enseignement. Cependant les aspirans à la maîtrise de pharmacie sont obligés par les mêmes statuts, de subir après le premier examen général, un second appellé l'*Acte des herbes*, en présence des maîtres & des docteurs de la faculté, lecteurs en pharmacie.

Pour étendre la connoissance des plantes parmi eux & leurs élèves, les apothicaires de Paris, ont réuni les plantes usuelles dans leur jardin, d'abord suivant la méthode de Tournefort; & ensuite suivant une méthode particuliére. L'entrée en a été ouverte journellement aux étudians & aux maîtres en pharmacie, chirurgie & médecine; & ce secours leur a du moins procuré le moyen de reconnoître tous les jours les plantes dans le jardin, par leurs caractères, durant la vie de chacune, & de s'en graver l'ensemble des classes, genres & espèces, d'après le catalogue qui en a été dressé par M. Descemet jardinier & herboriste de ce jardin, & ensuite d'après celui qui en a été dressé par ses enfans, qui lui ont succédé.

La compagnie des apothicaires de Paris, ne s'est pas contentée de procurer un si grand secours aux étudians & maîtres des trois professions de l'art de guérir, si nombreux dans la capitale. Après leur séparation des épiciers, ciriers & confiseurs opérée enfin, il y a environ trente ans, ils ont établi dans ce jardin & dans leur amphithéatre, un cours réglé de *botanique*, qui se fait tous les ans par des maîtres de leur communauté. Cet enseignement a été réglé avec celui des autres parties de leur art, dans des statuts qu'ils ont rédigés & ont fait confirmer par lettres-patentes du roi: mais la faculté de médecine toujours opposée aux établissemens proposés hors de son corps, ayant formé juridiquement son opposition à l'enregistrement de ces statuts au parlement, la cour a cru devoir s'y refuser; & ces statuts sont demeurés manuscrits: mais les apothicaires n'en ont pas été moins zélés à continuer leurs démonstrations *botaniques*; leur nouvelle école forme le supplément désiré à celle du jardin du roi, & c'est actuellement en quelque sorte la seule école & le seul jardin public, où l'on démontre à Paris, toutes les plantes usitées dans la pratique de la pharmacie, de la chirurgie & de la médecine, & par-conséquent dans l'économie & les arts.

Cette culture des plantes usuelles au jardin des apothicaires, a fait naître une famille d'habiles jardiniers & botanistes. M. Descemet médecin de Paris, le plus illustre de ces rejettons, a étudié & cultivé les plantes en naturaliste, en physicien & en médecin: & son zèle auroit été bien plus utile aux arts & aux sciences, s'il n'eût point été arrêté par des jalousies & querelles de corps, si funestes dans l'ancien régime.

Les pharmaciens de la plupart des villes considérables de France, ont été érigés en jurandes patentées, & leurs statuts y ont éxigé l'étude & l'usage des plantes usuelles, par des dispositions analogues à celles des statuts de Paris, sur les apprentissages, le service & *l'acte des herbes* avant le chef-d'œuvre.

Quelques-unes ont des jardins particuliers; mais ce seroit peu de chose, sans les jardins publics de quelques unes des villes, où l'enseignement théorique & méthodique de la *botanique* est établi.

On trouve les mêmes dispositions, & par-conséquent les mêmes secours pratiques dans les statuts généraux donnés par les premiers médecins de nos rois, depuis Louis XIII, aux jurandes d'apothicaires, qu'ils ont eu le droit d'établir dans les villes, où il n'y en a point de patentées: mais la négligence de plusieurs de ces premiers médecins & les obstacles que les plus zélés ont rencontrés de la part des facultés & colléges de médecine, des jurandes patentées d'apothicaires, & de plusieurs parlemens, & notamment de ceux de Paris & de Bordeaux, les ont empêchés de pourvoir complétement aux besoins des citoyens dans les arts de la santé, les plus intéressans pour les familles & la société. C'est ainsi que nos rois n'ayant pu travailler avec leur pleine puissance à la police du royaume, que par portions & avec des loix restrictives, n'auroient pu parvenir à en établir une complette & sûre, dans des milliers d'années. Il falloit pour cela détruire les priviléges & prérogatives d'un grand nombre de corps & d'individus, qui étoient parvenus à mettre l'administration des secours les plus importans & les plus urgens au nombre de leurs priviléges, qu'ils défendoient par des procédures interminables, presque toujours préjudiciables au public, & peu utiles pour eux.

Les hôpitaux ont aussi besoin de jardins des plantes usuelles, pour assurer les secours de ce règne le plus nécessaire à la pratique de la médecine, aux pauvres de leurs maisons & de la ville; & cependant il en est bien peu, qui en possédent. Il n'y en a point pour ceux de Paris; & à ce défaut leurs pharmacies sont bornées, & bien au-dessous des besoins.

Depuis trente ans au moins, il s'est établi en France bien des sociétés d'agriculture, & cependant je n'en vois aucune, qui ait pensé combien il seroit nécessaire aux progrès de cet art & de bien d'autres,

qu'elles eussent sous leurs yeux des jardins *botaniques*, où elles pussent prendre les élémens des sciences sur l'économie rurale.

Les instituteurs des deux grandes écoles vétérinaires établies depuis quelques années à Lyon & à Paris, ont été bien plus clairvoyans. Celle de Paris ou de Charenton posséde un beau jardin, où l'on démontre tous les ans la *botanique* vétérinaire, & qui fournit abondamment à la pharmacie, pour le traitement des animaux domestiques que les parisiens envoient dans son hopital. Les démonstrateurs & praticiens de cette médecine y sont richement dotés; de manière que l'on peut dire que l'ancien gouvernement a mieux pourvu de secours les animaux malades, que les hommes: & cela n'est pas tout-à-fait étonnant, les chevaux & les chiens lui coûtoient bien plus que les hommes.

Nous avons fait remarquer que l'étude & la culture des plantes dans des jardins publics, avoient commencé en Italie dans les XV & XVIes siècles, & particulièrement dans ceux de Venise, de Padoue, de Pise, &c. De-là elles se sont répandues dans la plupart des contrées de l'Europe.

Les Hollandois qui ont établi cette culture dans leur université & leur jardin de Leyde, ont construit à Batavia, dans les Indes, le plus grand jardin *botanique*, qui soit sur terre. La médecine n'en est qu'un objet. C'est là, où ils élèvent & cultivent toutes les plantes des quatre parties du monde, dont ils font entrer les productions dans leur riche commerce.

Les Anglois cultivent aussi la *botanique* dans ses rapports avec la médecine, l'agriculture, les arts & le commerce. Ils ont des jardins publics à Londres, à Cambridge, à Oxfort, &c.

J. Hill, l'un des licentiates du collège des médecins de Londres, & intendant du jardin des plantes de cette ville en 1776, a publié, dans cette ville, & en anglois, plusieurs ouvrages de *botanique*, sous ces titres: *Le jardin de Kiew*, 1769; *Herbiers d'Angleterre*, 1769; Botanique *étrangère*, 1772; *Système végétal*, 1773; *Jardin* ou *Corps complet de jardinage*, 1773; *Décade des plantes curieuses & remarquables*, 1773; *Traité de médecine & de* botanique, &c.

L'université de Cambridge a un professeur de *botanique*, dont la place étoit occupée en 1776 par M. Martyr bachelier en théologie, & médecin de sa faculté. Celle d'Oxfort en a pareillement un, qui pour lors étoit le docteur Parsons. M. Hope professoit pareillement cette science alors, dans la fameuse université d'Edimbourg en Écosse. Enfin dans celle de Dublin, il y a aussi un professeur de *botanique*, distingué de celui de pharmacie & de matière médicale; & le docteur Hill la professoit dans l'époque où nous sommes obligés de nous fixer.

Il y a aussi des jardins & des professeurs de *botanique* dans les universités si nombreuses dans le nord: mais nous n'en pouvons donner le détail, & nous finirons, en rappellant que c'est principalement dans celle d'Upsal en Suède, que cette science a fait de nos jours ses immenses progrès par les travaux, les démonstrations & les ouvrages de l'immortel Von Linné ou Linnéus, archiâtre du roi de Suède, intendant du jardin botanique de l'académie d'Upsal, professeur de médecine & d'histoire naturelle dans l'université de cette ville, de toutes les fameuses académies de l'Europe, & qui a honoré l'ordre de l'étoile polaire, en en recevant le cordon. Ses grands travaux & ses découvertes sont consignés dans les ouvrages suivans: *Hortus Cliffortianus*, 1737; *Flora Laponica*, 1737; *Critica Botanica*, 1737; *Classes Plantarum*, 1738; *Hortus Upsaliensis*, 1748 & 1767. Il avoit introduit dans ce jardin 1100 espèces étrangères. *Genera Plantarum*, 1743 & 1764. On y trouve 1249 genres, qu'il a portés à 1336 dans ses *Mantissa*, 1771 & 1778; *Corollarium Botanicum, cui accedit methodus sexualis*; *Flora suecica*, 1745; *Sponsalia Plantarum*, 1746; *Flora Zeilanensis*, & *Flora Zeilanica*, 1747; *Fundamenta Botanica*, 1751. Cet ouvrage a reparu sous le titre de *Philosophia Botanica*, 1763 & 1770; *Bibliotheca Botanica*, 1751. Les écrivains de *botanique* y sont distribués en seize classes. *Species Plantarum*, 1753. L'auteur y décrit 7,300 espèces qu'il avoit vues par lui même. *Iter Ælandicum, Gothlandicum & Scanicum*, 1764, en allemand, &c. C'est d'après ces ouvrages que le jardin des plantes de Paris, & la plupart de ceux de l'Europe, ont pris de grands accroissemens depuis vingt ans; & les botanistes de Paris viennent de rendre justice à leur patriarche, en faisant placer son buste sur un des monticules du jardin fondé par Guy de la Brosse, après la mort de Buffon, qui, ne pouvant être son émule & son rival, a été son détracteur & son ennemi.

Il est facile de résumer ce qui vient d'être exposé sur la culture, l'enseignement & l'étude des plantes. Il en résulte, que nos rois, depuis Henri IV, & des souverains de la plupart des contrées de l'Europe, ont pris de grands soins & fait de grandes dépenses, pour établir des jardins botaniques, & y faire cultiver & démontrer toutes les plantes usuelles & toutes les plantes rares & curieuses qu'ils ont pu se procurer; que de plus, un grand nombre de botanistes & de naturalistes ont étendu les connoissances du règne végétal, depuis un siècle & demi, infiniment plus que n'avoient fait tous les médecins & physiciens des siècles précédens, tant pour le nombre qu'ils en ont démontré, que pour les détails dans lesquels ils sont entrés, & pour les systêmes par lesquels ils les ont distribuées par classes ou familles, genres & espèces. Cependant, la manière de procéder partiellement dans la législation n'a pu encore remplir les besoins des nations & du genre humain: & le soin de per-

fectionner cette culture & cet enseignement, tant par une topographie artificielle qui complette la topographie naturelle, que par une méthode féconde qui offre les plantes aux différentes classes de citoyens, a été réservé à un régime plus clairvoyant & plus général. Il n'est point de ville un peu considérable qui n'ait besoin d'un jardin *botanique*, pour fournir à ses habitans & à ceux de son arrondissement, les connoissances & les secours nécessaires du règne végétal: mais ces jardins doivent être différemment étendus & fournis, suivant le nombre, les classes & les fonctions de ses habitans. En France, dans tous les cantons, districts & départemens, où l'on établira une instruction générale dirigée vers les besoins communs, il faut un jardin, où l'on élève & l'on démontre les herbes & les arbres cultivés dans les jardins & les vergers, les champs & les forêts de l'arrondissement, & employées dans l'économie & les arts qu'on y exerce, & même où l'on trouve les plantes médicinales nécessaires aux hôpitaux & aux pauvres du lieu. Dans les villes où il y aura des écoles de médecine, de chirurgie & de pharmacie, il faut un jardin plus étendu, où l'on cultive toutes les plantes usuelles, & où on les démontre en deux cours distincts, l'un économique, général & élémentaire, comme dans les précédens, pour l'éducation générale; & l'autre, où l'on démontre toutes les plantes usuelles aux médecins, chirurgiens, apothicaires & herboristes. Enfin dans la capitale, il faut un jardin aussi complet que la nature même, s'il est possible, où l'on cultive toutes les plantes qui végètent sur la surface de la terre, & où l'on en fasse trois cours, les deux précédens, & un complet de toutes les plantes, pour les naturalistes, cultivateurs, curieux & savans de toute espèce. (M. VERDIER.)

BOTANISTE. (*Mat. méd.*)

Le *botaniste*, est le savant qui s'occupe de la description & de la comparaison des végétaux. Pour remplir convenablement ce grand objet, la plus grande partie de la vie d'un homme suffit à peine. Aussi, depuis que la *botanique* a fait de grands progrès, depuis qu'on a senti que pour conduire cette science à la perfection, il est nécessaire de donner une description courte, mais exacte, de chaque plante, de la distinguer de toutes les autres par des caractères tranchans & faciles à appercevoir, de la comparer à celles dont elle se rapproche le plus, en un mot, d'écrire pour la postérité comme pour son siècle, & de donner des moyens de ne jamais perdre les connoissances acquises; la *botanique* a été tout-à-fait distinguée de la matière médicale, & de la médecine; le *botaniste* a cessé d'être médecin, & le médecin n'a plus été *botaniste*.

Mais cette distinction entre ces deux classes de savans, nécessaire pour que chacun réussisse, & rende à la société les services qu'elle a lieu d'attendre, dans le genre de recherches auxquelles il s'est livré, ne doit pas cependant être poussée assez loin, pour qu'on éloigne entièrement l'une de ces études de l'autre. Si le *botaniste* de profession sans cesse occupé de la description des végétaux, & des moyens de trouver les rapports qui existent entre eux, ne peut se livrer à la médecine pratique, faut-il que le médecin praticien, de crainte qu'il ne soit entraîné par le charme de l'étude des plantes, n'ait point de connoissances en botanique, & ne fasse nul cas de cette science. Nous pensons que cette opinion excessive est dangereuse, & c'est ce point que nous nous proposons de traiter dans cet article.

De quelque manière qu'on considère la médecine & sur-tout l'exercice de cette noble profession; quoique la pratique demande véritablement qu'on s'y livre tout entier, on ne peut s'empêcher de convenir que l'étude de cette science, ne consiste dans celle de la structure de l'homme, & des propriétés de tous les corps qui peuvent agir sur lui. Telle est la manière philosophique de concevoir & de définir cette science. Elle renferme donc une grande partie des connoissances humaines. Les anciens vouloient même que les médecins étudiassent les loix des mouvemens des astres, pour pouvoir concevoir l'effet ou l'influence de ces mouvemens sur notre globe & sur ses habitans; mais, sans porter jusqu'à ce point les spéculations relatives à l'étude de la science médicale, il est au moins nécessaire que le médecin étudie l'histoire physique de tous les êtres qui composent ou habitent notre planète. Sol, minéraux, végétaux, animaux, atmosphère, tout doit fixer son attention. Plus il aura de connoissances sur ces grands objets, mieux il pourra apprécier les causes & les phénomènes des maladies, plus alors il deviendra capable d'y porter des secours prompts & efficaces. La physique générale, les loix du mouvement, de l'attraction & de la pésanteur, l'hydrostatique, l'aréostatique, la météorologie, l'électricité, le magnétisme, la dioptrique, & la catoptrique, sont les premiers élémens des connoissances nécessaires au jeune homme qui se destine à la médecine. La chimie générale & particulière, la forme, la densité, l'altérabilité des minéraux, la structure & les différences des végetaux, & des animaux soit à leur extérieur, soit dans leurs organes intérieurs, doivent l'occuper ensuite tout entier; la minéralogie, la botanique, la zoologie, l'anatomie doivent être l'objet de ses études; & il doit rapporter ensuite toutes ces connoissances, toutes les lumières que ces sciences lui fournissent à l'histoire particulière de l'homme. Telle a été dans tous les tems la manière dont les grands hommes, les philosophes, les médecins éclairés & qui ont honoré leurs siècles, ont considéré l'étude de la médecine; tels ont été Hyppocrate, Galien, Boerhaave, Haller, &c. Peu de têtes à la vérité ont assez de force pour ces grandes conceptions; beaucoup de jeunes gens sont effrayés à l'aspect de tant d'études, de tant de travaux; mais aussi, peu d'hommes sont

nés pour cet état, & ceux que ce projet d'études rebute, doivent renoncer à cette science. Il faut pour l'embrasser dans son ensemble, pour en mesurer l'étendue, un courage qui tient à la force de l'esprit. Cependant il seroit impossible de cultiver avec un égal succès, je ne dis pas toutes ces sciences, mais même deux ou trois ensemble. L'avancement de chacune d'elles, l'immensité des détails qu'elles contiennent, rendent ce projet vraiment impraticable. Mais le médecin doit connoître la marche & les élémens de toutes les sciences naturelles, & pour nous borner ici à ce qui regarde la botanique, s'il n'est pas nécessaire qu'il soit *botaniste* consommé, il faut qu'il soit assez instruit dans l'étude des végétaux, pour les décrire dans l'occasion, pour les connoître au besoin, pour les distinguer, & pour éviter les quiproquo & les erreurs qui peuvent avoir lieu tous les jours dans la prescription & l'administration des parties des plantes. Un des principaux objets que le médecin doit avoir en vue dans l'étude de la *botanique*, c'est la connoissance exacte des plantes qui croissent dans le pays qu'il habite, & parmi lesquelles il peut & doit même choisir les médicamens nécessaires au traitement des maladies. Ce n'est pas seulement au coup d'œil ou à l'aspect qu'il doit les distinguer, c'est à la manière des *botanistes*, & par l'examen des caractères que leur structure offre à l'observateur. Un médecin qui connoît bien l'étendue des devoirs que son état lui impose, doit commencer lorsqu'il veut faire la médecine, par étudier toutes les productions du pays qu'il habite, & par recueillir dans un herbier les plantes qui y croissent, afin de bien connoître les secours que la nature lui présente. (*Voyez* les mots, MINÉRAUX, MINÉRALOGIE, ANIMAUX, ZOOLOGIE.)

(M. FOURCROY.)

BOTHRION, *Bothrium*, *foveola*, Βόθριον. (*Maladie des yeux.*)

C'est un ulcère de la cornée qui représente une fossette. (*Voyez* ULCERE DES YEUX.) (M. CHAMSERU.)

BOTIUM ou BOCIUM. (*Patholog.*) (*Voyez* BRONCHOCÉLÉ, GOÎTRE.) (M. CHAMSERU.)

BOTRIS VULGAIRE, ou PIMENT. (*Mat. méd.*)

Botrys Ambrosioides vulgaris. C. B. PIN.

Chenopodium foliis oblongis dentato sinuatis, racemis nudis multifidis.

Chenopodium Ambrosioides folio sinuato. Tourn.

La racine du *botris vulgaire* est fibreuse, petite, & blanche. Sa tige, qui s'élève à environ un pied de haut, est droite, cylindrique, velue. Ses feuilles sont profondément découpées des deux côtés, & portées sur de longues queues, d'abord rouges, ensuite pâles. Ses fleurs sont petites, nombreuses & gluantes : elles sont à pétales, en épi. Chacune d'elles donne une graine semblable, mais plus petite, que celle de la moutarde.

Toute la plante est aromatique : son odeur est forte, & assez agréable, sa saveur est un peu âcre; elle est enduite d'un mucilage résineux, qui tache les mains, quand on la manie.

Elle croît en Toscane, dans la Calabre, dans la Provence, le long des ruisseaux & des fontaines, aussi bien que dans les lieux arides & sabloneux.

Cette plante, ainsi que celle qui la suit, possède les mêmes propriétés, & peut s'employer indifféremment. Il y a cependant des personnes qui préfèrent le *botris vulgaire* à celui du Mexique. L'un & l'autre sont au rang des plantes pectorales, carminatives, emménagogues, antispasmodiques. On les dit excellentes contre l'asthme, la toux convulsive, la cardialgie, le gonflement des hypocondres, & l'affection hystérique. Dans ces cas, on les fait prendre, tant intérieurement qu'extérieurement; l'eau distillée de ces plantes donnée par cuillerées, a été, à ce qu'on prétend, utile dans les mêmes circonstances.

La seconde espèce de *botris* est celle qu'on nomme,

Botris du Mexique, ou Ambroisie.

Botrys Ambrosioides Mexicana. C. B. P.

Chenopodium Ambrosioides Mexicanum. TOURN.

Botrys Ambrosioides Americana. OFF.

La racine de cette plante est oblongue, brune, garnie de fibres capillaires & blanche intérieurement. Sa tige, qui croît à la hauteur d'un pied environ, est cylindrique, cannelée, & légèrement velue. Ses feuilles sont oblongues, & placées sans ordre sur la tige. Les fleurs sont jaunâtres comme dans l'espèce précédente. Comme elle aussi, elle a une odeur forte, agréable, une saveur aromatique; mais elle fournit à l'analyse plus de sel volatil & d'huile, que le *botris vulgaire*.

Ce dernier *botris* a été vanté comme un puissant lithontriptique par Goérisius. *Breslav. cent. 6*, & par Kramer, *commer. norim*, 1735, comme antispasmodique, sudorifique, & diurétique en infusion. Quelques personnes l'ont préconisé dans les maladies vénériennes; mais Wagner, *commerc. norimb.* 1735, a remarqué qu'il n'avoit pas les vertus qu'on lui avoit supposé.

Ces deux plantes ne sont pas beaucoup employées chez nous. (M. MACQUART.)

BOTRYTIS. (*Mat. méd.*)

On donne ce nom à de la tuthie, sur laquelle se trouvent accidentellement de petits grains ronds fort rapprochés, qui ressemblent assez à des grappes, &

dont les qualités ne diffèrent pas de celles de la tuthie. (*Voyez* TUTHIE.) (M. MACQUART.)

BOTTONI (Albertin) étoit d'une famille originaire de Parme, qui a donné plusieurs hommes illustres. Il naquit à Padoue au commencement du seizième siècle, & dès qu'il fut en âge de s'appliquer à l'étude, il fit ses cours avec tant de succès, que l'on conçut de lui les plus grandes espérances. Il enseigna d'abord la logique pendant six ans; il passa en 1555 à la chaire de médecine, dans laquelle il se fit long-temps considérer. Il mourut fort vieux en 1596, & laissa de grandes richesses, une maison magnifique & les ouvrages suivans :

De vita conservanda. Patavii, 1582, *in*-12.

De morbis muliebribus. Ibidem, 1585, *in*-4. *Basileæ*, 1586, *in*-4. *Venetiis*, 1588, *in*-4, *avec figures.*

Consilia Medica. Francofurti, 1605, *in*-4, dans le recueil de *J. Lauterbach.*

De modo discurrendi circa morbos, eosdemque curandi Tractatus. Francofurti, 1607, *in*-12, avec les *Pandectæ* de *Jean-Georges Schenck.* Il y a une autre édition de Francfort, 1695, *in*-8, sous le titre de *Methodi medicinales duæ, in quibus legitima medendi ratio traditur.* On la doit aux soins de *Lazare Susenbeck* qui a joint, à l'ouvrage de *Bottoni*, un pareil traité d'*Emile Campolongo*, & un livre de questions de médecine par *Barthélemi Hierovius.* (Extr. d'El.) (M. GOULIN).

BOTTONI, (Dominique) fils de Nicolas Bottoni, célèbre philosophe & médecin, & de Camille Cantanzaro, naquit le 6 octobre 1641, à Léontini en Sicile. Il avoit à peine atteint la fin de sa sixième année, lorsqu'on l'envoya à Messine, & après les élémens, il y apprit les langues, puis la philosophie chez les jésuites, & enfin la médecine sous le docteur Pierre Castellus. Reçu docteur en 1658, il ne tarda point à se faire une réputation brillante; il fut bientôt le médecin le plus consulté dans les maladies dangereuses. Dans la suite, le marquis de Villa-Franca, vice-roi de Sicile, le prit pour son médecin, & le nomma sur-intendant de ceux du territoire de Messine. Le marquis de Castel-Rodrigo, qui lui succéda, confirma Bottoni dans les mêmes emplois, & augmenta sa pension de cinquante écus par mois. Ce médecin fut aussi fort avant dans les bonnes graces du cardinal Louis-Fernandez Porto-Carrero, qui engagea le roi Charles II à lui accorder la charge de directeur de l'hôpital royal de Messine dont il prit possession en 1692.

Le comte de Saint-Etienne, qui avoit beaucoup connu *Bottoni* en Sicile pendant sa vice-royauté, ne fut pas plutôt en possession de celle de Naples, qu'il sollicita ce médecin à se rendre dans cette ville. Il y vint, & non-seulement il se chargea d'y enseigner la philosophie, ce qu'il fit pendant quatre ans, mais il y remplit encore la place de médecin ordinaire de l'hôpital. Ce fut en récompense de ces services, que le vice-roi le nomma bientôt à la charge importante de proto-médecin du royaume de Naples. *Bottoni* ne put cependant l'exercer par lui-même, parce que les priviléges accordés à cette capitale excluent les étrangers de cet emploi. Un autre médecin le fit en son nom, & convint de lui faire une pension annuelle de mille écus sur le proto-médicat.

Bottoni étoit au comble des faveurs, lorsque de fréquentes attaques de goutte vinrent troubler son bonheur & le firent songer à la retraite. Il demanda au vice-roi de Naples la permission de retourner à Messine, qu'il n'obtint qu'après beaucoup de sollicitations; mais comme sa santé se rétablit en Sicile, il reprit bientôt ses emplois & ses études. Ce médecin fut reçu dans la société royale de Londres en 1697; il est le premier Sicilien à qui elle ait fait cet honneur.

Sa mort arriva vers l'an 1731.

Il a composé les ouvrages suivans :

Pyrologia Topographica, id est, de igne dissertatio juxta loca, cum eorum descriptione. Neapoli, 1692, *in*-4.

Febris rheumaticæ malignæ historia medica. Messanæ, 1712, *in*-8.

Preserve salutari contro il contagioso malore. Messine, 1721, *in*-4.

Idea historico-physica de magno Trinacriæ terræ motu.

Il envoya ce mémoire à la société royale de Londres. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOUC & CHEVRE. (*Hygiène.*)

Hircus. Capra hircus. LIN.

Hircus, & capra domestica. BRISSON.

Partie II, de l'Hygiène; choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre Ier, alimens.

Section II, animaux quadrupèdes.

Le *bouc* est le mâle de la *chèvre;* il diffère du belier en ce qu'il est couvert de poil & non de laine; en ce que ses cornes ne sont pas aussi contournées que celles du belier. De plus, il porte sous le menton une longue barbe, & il répand une fort mauvaise odeur, qui cependant ne passe pas pour être dangereuse. C'est un assez bel animal, très-vigoureux, très-chaud, &

qui surpasse presque tous les autres en lasciveté. Sa grande ardeur ne dure que trois ou quatre ans, après lesquels il se trouve énervé, & même vieux à l'âge de cinq ou six ans.

Il y a des *boucs* qui n'ont point de cornes ; on dit qu'ils n'en sont pas moins bons pour la reproduction de l'espèce, quoiqu'ils soient moins pérulans & moins dangereux, ce qui fait que souvent on les préfère dans les troupeaux.

La femelle du *bouc*, la *chèvre*, a de même un toupet de barbe sous le menton, & de plus deux glands ou espèces de grosses verrues qui lui pendent sous le col ; sa queue est très-courte, ainsi que celle du *Bouc*. Il y a plusieurs espèces de *Chèvres* que nous ne décrirons pas en particulier ; il nous suffira de savoir que l'espèce qui nous appartient est remarquable par la longueur des pis ou mamelles qui lui pendent sous le ventre. Cet animal domestique présente les couleurs blanches, noires, fauves. La *chèvre*, selon Buffon, a de sa nature plus de sentiment & de ressource que la brebis ; elle vient à l'homme volontiers, se familiarise aisément, est sensible aux caresses ; elle est plus forte, plus légère, plus agile, moins timide que la brebis. Elle est capricieuse, lascive & vagabonde ; c'est avec peine qu'on la réduit en troupeau. Elle aime à s'écarter dans les solitudes, à grimper dans les lieux escarpés, à dormir sur la pointe des rochers, & sur les bords des précipices. Toute la souplesse des organes, & tout le nerf de son corps suffisent à peine à la pétulance, & à la rapidité des mouvemens qui lui sont naturels. Elle est robuste, aisée à nourrir. Elle est sujette à-peu-près aux mêmes maladies que les brebis. Elle s'expose aux rayons du soleil les plus vifs, sans que son ardeur lui cause ni étourdissemens, ni vertige, comme à la brebis.

Les *chèvres* entrent en chaleur dans les mois de septembre, octobre & novembre ; elles mettent bas au commencement du sixième mois ; alaitent leurs petits pendant un mois ou cinq semaines. Elles ne produisent que depuis un an ou dix-huit mois jusqu'à sept ans ; fournissent ordinairement un chevreau, quelquefois deux, très-rarement trois, & jamais plus de quatre. Elles n'ont pas, non plus que la brebis, de dents incisives à la mâchoire supérieure. Elles ont, ainsi que les bœufs & les moutons, quatre estomacs, & elles ruminent. En France & dans les pays froids, on les abrite pendant l'hiver. On commence à les traire quinze jours après qu'elle ont mis bas : elles donnent du lait en grande quantité, pendant quatre ou cinq mois, soir & matin, & même plus que les brebis. Les *chèvres* sont si familières, qu'elles se laissent teter même par les enfans qui les appellent, & pour lesquels leur lait est une fort bonne nourriture ; elles sont comme les vaches & les brebis, sujettes à être tetées par les couleuvres.

La chair de la *chèvre*, ainsi que celle du *Bouc*, a une saveur de sauvagine qui en fait un mets qui n'est pas des plus agréables. Quant aux qualités de son lait, *voyez* le mot LAIT, où il sera question des différentes natures, & des différens avantages qu'on peut tirer du lait des quadrupèdes.

On prétend que la chair des *chèvres* d'Héraclée, est aussi délicate que celle du mouton, & qu'elle a une saveur très-agréable. Ces *Chèvres* ont la taille de nos moutons, & des petites cornes ; le poil long délié, & plus blanc que la neige, & assez semblable à celui des chèvres d'Angora. (M. MACQUART.)

BOUC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* CHEVRE.) (M. FOURCROY.)

BOUCAGE. (*Mat. med.*)

Pimpinella.

C'est un genre de plante de la famille des ombellifères, qui a de très-grands rapports avec les persils. On en distingue neuf espèces dans le dictionnaire de Botanique, en y comprenant l'anis dont il a été parlé. Nous en décrirons deux espèces que la médecine considère :

1°. Le grand *Boucage* à feuilles de berle.

Pimpinella foliolis omnibus lobatis, impari hilobo. LIN.

Tragoselinum majus umbella candidâ. TURNEF.

Pimpinella saxifraga major umbellâ candidâ. BAUH.

Le *Boucage* a une racine blanche, fusiforme, aromatique, âcre. Elle pousse une tige triée, rameuse, creuse, qui s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds. Ses feuilles sont, pour la plus grande partie, oblongues, aîlées, dentelées, velues d'un côté, lisses de l'autre. Aux sommités des tiges, il nait des ombelles garnies de petites fleurs blanches ou rougeâtres, à cinq pétales, échancrées, disposées en lis. Elles se changent en graines unies deux à deux, arrondies & cannelées d'un côté, applaties de l'autre, & d'une saveur âcre. Cette plante se trouve dans les terreins sabloneux, incultes & humides, mais exposés au soleil. Sa fleur paroît en juillet & août ; elle perd de son acrimonie par la culture, & a les mêmes propriétés que la suivante.

2°. Le petit *Boucage* a feuilles de pimprenelle, ou *petit persil de Bouc.*

Pimpinella foliis pinnatis, foliolis radicalibus subrotundis ; summis liénaribus. LIN.

Tragoselinum minus. TURNEF.

Pimpinella saxifraga minor. BAUH. PIN.

Tragium dioscoridis.

La racine du petit *Boucage* est simple, ridée, blanche, âcre comme celle de l'autre *Boucage*. Ses tiges s'élèvent à un pied & demi, sont revêtues de duvet ; les feuilles naissent par paires, sont découpées

en plusieurs segmens étroits, dentelées sur leurs bords, & assez semblables à celles de la pimprenelle. Les fleurs & les graines se rapportent beaucoup avec ce que nous avons dit de l'autre espèce.

Cette espèce se rencontre aussi dans les terres seches & sabloneuses.

On se sert en médecine des racines, des feuilles & des graines des *Boucages*; on les prescrit en infusion, en décoction & en poudre. Les différentes parties du *Boucage* passent pour vulnéraires, détersives, sudorifiques, diurétiques & stomachiques. On les ordonne dans les affections des reins, quand il est question de débarrasser les graviers & les mucilages épais qui s'y sont logés. On les conseille pour favoriser l'excrétion des évacuations périodiques, & pour corriger l'âcreté des humeurs.

On dit que la racine en poudre peut tenir lieu de poivre, & convient pour fondre les glaires de l'estomac; qu'elle peut rétablir les digestions dérangées, & appaiser les coliques des intestins. Elle peut encore être employée comme masticatoire contre les douleurs de dents, & la paralysie de la langue. Il seroit bon de chercher à connoître cette plante un peu plus à fond. (M. MACQUART.)

BOUCHER. (*Hygiène.*) LANIUS.

Partie III, règles de l'hygiène.

Classe II, règles qui regardent l'homme considéré individuellement.

Ordre II, régime relatif aux animaux.

Un *Boucher* est celui qui est autorisé à faire tuer des quadrupèdes, & à en vendre la chair en détail.

BOUCHERIE (la) est l'atelier où le boucher prépare sa viande, ou l'endroit où il la débite.

Comme il y a une foule de personnes, dans nos climats sur-tout, qui vivent principalement de viande de *boucherie*, ce qui a rapport à cet objet doit intéresser particuliérement la société. C'est un des points sur lesquels il est de la plus grande importance que la police veille continuellement, afin qu'on soit sûr que les bestiaux destinés à être mangés, aient été tués exprès; qu'ils ne soient pas morts de maladies; qu'on ne les ait pas étouffés; que le dépècement des chairs se fasse proprement; & que la viande ne soit pas conservée trop long-temps.

Il paroît que chez les Grecs les héros d'Homère étoient eux-mêmes leurs bouchers. A Rome, il y avoit une espèce de communauté de bouchers divisée en deux corps, dont l'un étoit occupé à acheter des bœufs, & l'autre des cochons; on les a ensuite réunis. Ils avoient sous eux des gens destinés à tuer & à débiter la viande au public. Il y avoit à Rome, sous le règne de Néron, un grand local où l'on avoit réuni toutes les petites *boucheries* particulières, & dont la magnificence pouvoit être comparée à celle des aqueducs, des bains, & des amphithéâtres de la ville.

En France, autrefois, le métier de boucher étoit confiné dans plusieurs familles où il devenoit héréditaire; elles avoient un chef, sous le nom de maître *boucher*, qui avoit un petit tribunal subordonné à celui du prévôt de Paris, qui fut perdu en 1673. Il y a à Paris deux cents quarante *bouchers*, auxquels il est défendu d'être en même temps aubergistes, cabaretiers, traiteurs, de peur qu'ils ne soient dans le cas d'abuser de la facilité qu'ils auroient de donner de mauvaises viandes.

C'est fort injustement qu'un arrêt de la cour des aides leur a donné droit de faire paître leurs troupeaux où ils veulent dans la banlieue de Paris, sans qu'on puisse les mettre à la taille pour ce fait. Il seroit fort important que les tueries fussent hors des villes, parce que différens quartiers étroits peuvent être infectés par la corruption du sang & des immondices qui résultent des travaux de la *boucherie*; parce que rien n'est plus désagréable & plus dégoûtant que cet aspect continuel. Je sais qu'il est ordonné à ce défaut, de tenir les immondices dans des vaisseaux couverts, & de les vuider de nuit seulement par les canaux dans la rivière, afin que les voisins n'aient pas à redouter la puanteur, & que la rivière soit ménagée pendant le jour : mais souvent les garçons *bouchers* sont peu attentifs, & il n'est que trop commun d'entendre renouveller des plaintes à cet égard. Il faut donc rejeter une commodité qui devient si gênante, & même si funeste à beaucoup de personnes. Il y en a qui sont horriblement affectées de l'odeur seule de la fonte des suifs. D'ailleurs, combien n'est-on pas fatigué à Paris de partager la voie publique avec des troupeaux de bœufs, qui causent souvent des accidens, ou au moins de très-grandes frayeurs.

On a, de nos jours, transporté la cuisson des tripes à l'isle Maquerelle; on a fait pendant plusieurs carêmes l'abatis des bestiaux destinés à la consommation de Paris, au Gros-caillou; on pouvoit facilement établir pour toujours des tueries hors l'enceinte de la ville. On peut y obliger les *bouchers*, en les plaçant à l'extrémité de toutes les grandes avenues de Paris, afin qu'ils ne se trouvent pas réunis en trop grand nombre, ainsi qu'on a semblé le craindre en cas d'émeute. La police sera chargée de faire exécuter les réglemens qu'on pourra leur donner. Ils apporteront dans les différens quartiers, à des étaux qui leur seront annexés, la viande dont chacun d'eux peut se charger pour le service public; & là on aura continuellement de l'eau en provision pour balayer & nétoyer le peu de sang & d'immondices qui pourroient encore avoir lieu. De plus, on aura soin que la viande ne soit transportée dans les rues de Paris, que pendant la nuit.

Il faudroit, dans les lieux destinés à la vente de la

viande, qu'il y eût des rangées d'arbres en belle végétation, ainsi qu'en Hollande. On fait aujourd'hui combien les feuilles des végétaux répandent pendant le jour de ce fluide qui entretient la pureté de l'atmosphère, qu'on nomme gas oxigène; il me semble qu'on feroit bien ne rien négliger pour en augmenter les proportions dans les habitations des hommes.

En cherchant à reléguer les bouchers & les tueries hors des villes, on a surement eu le dessein de réunir onze à douze cents tueries d'animaux en trois ou quatre endroits; les bouchers distribués sur la circonférence d'une grande ville, seroient moins rassemblés qu'ils ne le sont aujourd'hui dans l'intérieur. Mais dans une aussi grande ville que Paris, il suffit que les animaux soient tués hors de la ville. On doit prendre garde que la viande n'en soit pas portée aux étaux à toute heure du jour, mais seulement, comme on l'a dit, à des heures marquées pendant la nuit, & à celles qui offrent le plus de fraîcheur pendant l'été; ce sont ces attentions qui entretiennent la salubrité dans la plus grande partie des villes de Hollande. (M. MACQUART.)

BOUCHERS, (malad. des) (*Méd. prat.*)

A voir le visage fleuri & l'embonpoint des garçons *bouchers*, on ne croiroit pas que les occupations de leur métier pussent être des causes de maladies. Il est en effet peu d'hommes qui aient l'apparence d'une plus belle & plus forte santé que ces ouvriers. Mais si telle est en effet la santé de ceux qui débitent la viande dans les étaux, il y a quelques maux particuliers à craindre pour ceux qui tuent les animaux, qui travaillent à l'échaudoir, & qui fondent le suif. Voici ce que nous avons consigné sur cet objet dans l'édition de l'ouvrage de Ramazzini, publiée en 1777.

Les *bouchers*, sans cesse teints de sang, seroient exposés à beaucoup de maladies, & sur-tout aux putrides, s'ils ne prenoient pas beaucoup de précautions & de soins pour entretenir la propreté dans leurs tueries & dans leurs étaux. Malgré la cause multipliée & étendue qui devroit leur procurer mille maux, ils sont de tous les ouvriers ceux dont l'extérieur fleuri & l'embonpoint annoncent la santé la plus vigoureuse & la plus constante. La couleur rose qui anime leurs joues, la blancheur & la finesse de leur peau, ne peuvent laisser aucun doute sur la qualité savoneuse & cosmétique du sang.

Leur embonpoint prouve aussi que de la grande quantité de viandes qu'ils ont continuellement dans leurs boutiques, il s'exhale des molécules vraiment nutritives, qui pénètrent par leur poumon, leur estomac & leur peau, & portent dans leur sang une abondance de suc nourricier que ce fluide disperse ensuite dans toutes leurs parties. Les rôtisseurs, les traiteurs, les cuisiniers, sont exposés aux mêmes inconvéniens, & deviennent presque tous d'un embonpoint excessif.

C'est à cause de cette surabondance des sucs, que les *bouchers* sont assez souvent sujets aux lourdeurs de tête, aux étouffemens, aux hémorrhagies, à l'apoplexie même, maladies qui toutes dépendent d'une pléthore excessive. Une saignée de temps en temps, la diète exacte à l'approche de ces accidens, ou du moins la diminution de nourriture, & l'usage des délayans, sont les moyens les plus propres à les garantir de ces maux.

Dans l'été, lorsque la chaleur de l'atmosphère accélère la putréfaction de la viande, les *bouchers* sont plus exposés aux maladies putrides & malignes, à cause des vapeurs fétides répandues dans leurs tueries, & qu'ils respirent sans cesse: c'est dans cette saison qu'ils doivent redoubler d'attention, laver souvent leurs tueries, & tuer le moins possible, se nourrir de légumes, & de peu de viandes, boire de la limonade, respirer le vinaigre simple ou des quatre-voleurs, ne rester que le moins possible dans leurs étaux, aller après leur travail respirer l'air sain & frais de la campagne.

Enfin, lorsqu'ils éprouvent des dégoûts & des nausées, ils peuvent faire usage de la boisson suivante, recommandée par les auteurs du dictionnaire de santé. Prenez des racines d'impératoire, de galanga, ratissées & coupées menu, de chaque une once; de myrrhe, d'encens mâle, de chaque un gros; de safran, un demi-gros; de quinquina, de canelle en poudre, de chaque deux gros: faites infuser le tout dans quatre livres de vin blanc sur les cendres chaudes; passez la liqueur: on en boit un petit verre de temps temps. (M. FOURCROY.)

BOUCLES. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre I. Vêtemens, ligatures, machines.

Les *boucles* sont des machines faites pour maintenir certaines parties des habillemens des hommes & des femmes: elles servent particulièrement pour les cols, à affermir les pieds dans les souliers, à serrer les jarretières des culottes ou des bas, à maintenir les corsets des robes chez les femmes, ainsi que leurs ceintures.

Il arrive très-souvent que, pour donner plus de goût & d'agrément à la manière de se mettre, les hommes, ainsi que les femmes, serrent fortement les *boucles* dont ils se servent: alors la circulation est nécessairement genée; l'abord du sang aux extrémités à la tête sur-tout, ainsi que le retour ne se faisant pas librement, il peut se faire des congestions dans certaines parties, au cerveau particulièrement. Il est donc très-important d'éviter de trop serrer les cols, ainsi que les jarretières. Les femmes doivent aussi craindre de trop serrer leurs corsets & leurs ceintures,

rères, parce qu'en voulant enrichir leur taille, elles appauvrissent leur digestion, & gênent toutes les fonctions des organes qui servent à extraire les sucs nutritifs, & leur juste répartition dans toutes les parties de l'individu.

On sait encore qu'en serrant les *boucles* des souliers outre mesure, on donne naissance sur le col du pied à des tumeurs, à des cors & à des durillons qui deviennent extrêmement gênans.

(M. MACQUART.)

BOUDIN, (Jean) fils d'un apothicaire du roi, naquit à Paris. Bachelier à la faveur d'un jubilé, le 12 octobre 1680, il reçut le bonnet le 16 février 1683.

La faculté le nomma doyen par acclamation au mois de novembre 1696; il fut continué jusqu'en 1700, & la place de censeur lui fut conférée depuis 1700 jusqu'en 1702.

Très-lié avec Fagon qui l'estimoit, *Boudin* devint médecin ordinaire du roi, & successivement médecin du dauphin & de la dauphine; il mérita par sa conduite auprès du prince, une confiance plus étendue que celle qui prend sa source dans les lumières d'un médecin quand on est malade. Promu à la place de premier médecin ordinaire du roi, il fut nommé conseiller d'état, & obtint en 1725 la place de médecin de la reine; il prit Helvétius pour adjoint & pour survivancier. Les suites d'une attaque d'apoplexie le mirent au tombeau à Versailles, à l'âge d'environ 70 ans: il étoit le plus ancien des doyens de la faculté. Son nom est à la tête de plusieurs dédicaces d'ouvrages du métier; il est même consacré dans les œuvres de deux gens de lettres, Jean-Baptiste Rousseau, (*voyez* lettres de Rousseau, tom. 1. p. 206, Geneve, 1749) & Jean Palaprat, (*voyez* œuvres de Palaprat, pag. 411. Paris, Briasson, 1735, *in-12.*) (M. ANDRY.)

BOUDIN. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre II, alimens.

Ordre III, alimens composés.

Le *boudin* est une composition alimentaire faite communément avec du sang de cochon, de la panne, des oignons, du sel, du poivre, & d'autres épices. On mêle bien le tout ensemble, & on le fait passer dans des boyaux coupés auparavant de la longueur qu'on desire.

On fait également du *boudin* avec les débris du sanglier.

Cette espèce d'aliment est un des plus mauvais qu'on ait pu imaginer. Il n'y a que les estomacs forts & jeunes qui puissent digérer un pareil amas de sang & de graisse: aussi bien peu de personnes peuvent en faire usage sans en être incommodées, & sans avoir des rapports, & quelquefois des vomissemens fâcheux. (*Voyez* GRAISSE.)

On fait dans les cuisines une espèce de *boudin* moins indigeste que celui dont nous venons de parler; c'est celui qu'on nomme *boudin blanc*, qu'on prépare avec de la mie de pain, du lait ou de la crême, des oignons, de la panne, des jaunes d'œufs; le tout bien assaisonné est placé dans des intestins de cochon qu'on fait cuire, & on les fait griller pour les servir en hors-d'œuvre. Cette espèce de *boudin*-est fort délicate, & se digère un peu moins difficilement que l'autre (M. MACQUART.)

BOUE. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général.

Classe II. Hygiène publique pour les hommes considérés en société.

Ordre II. Règles relatives aux habitations.

La *boue* est formée par des débris des corps minéraux, végétaux & animaux, mêlés avec différentes quantités d'eau, ce qui la rend plus ou moins fluide.

Il est aisé de concevoir comment de pareils amas peuvent influer sur la santé des hommes, sur-tout s'ils sont dans le cas de fermenter, & en masses considérables.

C'est à la *boue* des marres & des fumiers que sont dues dans beaucoup de cantons les maladies épidémiques & contagieuses, lorsqu'on ne prend pas le soin de les évacuer, & qu'il n'y a point d'écoulemens naturels.

Les *boues* des grandes villes peuvent devenir infiniment nuisibles, si on ne les balaye pas tous les jours. Le mélange des différentes substances qui se pourrissent continuellement devant les portes des maisons, étant écrasé par les voitures qui passent & y laissent du fer des roues, imbibe les interstices des pavés d'un fluide noir, & d'une fétidité extrême; & si l'on n'a pas le soin d'y jetter tous les jours de l'eau nouvelle, les miasmes putrides qui s'en élèvent vont pénétrer tous les corps qui sont dans cette atmosphère, & attaquent même jusqu'aux métaux dont ils dénaturent la couleur.

C'est cette raison qui a établi en Angleterre une loi de police, ainsi qu'en Hollande, pour y faire balayer tous les jours, & y faire couler à grands flots de l'eau pure devant les portes. Ainsi, on nettoie par-tout la *boue* qui pourroit séjourner dans les rues, & par une longue stagnation répandre de la mauvaise odeur, sur-tout en été, & causer parmi les hommes

& les animaux des maladies qu'on a dues trop souvent à cette cause.

C'est cette même raison qui me fait souhaiter qu'on oblige tous ceux qui possèdent des maisons dans les rues de Paris, d'y faire venir l'eau de MM. Périer & d'en faire jetter tous les jours une assez grande quantité, pour qu'on n'ait plus rien à desirer relativement à la salubrité & à la propreté.

Il y a encore des *boues* qui sont très-malfaisantes; ce sont celles des marais & des lieux où les eaux sont stagnantes, des fossés & des canaux où elles ne se renouvellent pas. Les physiciens modernes ont fait des expériences sur ces *boues*, qui prouvent assez leur danger. On sait qu'on en retire des masses considérables d'air inflammable, & que dans les grandes chaleurs elles infectent tous les lieux circonvoisins. Il est donc très-important de ne rien négliger pour donner des écoulemens, où il n'y en a pas, & s'il étoit impossible d'y parvenir, alors il devroit être défendu aux hommes d'établir des demeures à la proximité de ces endroits, & à la cupidité ou à l'industrie imprudente ou ignorante d'y risquer son existence.

(M. Macquart.)

BOUES DES EAUX. (*Mat. méd.*)

Les *boues* des eaux minérales sont des espèces de marais qui se sont imprégnés de matières que les eaux charrient avec elles. Ces *boues* sont formées de terres assez molles, assez ductiles pour que le corps, un bras ou une jambe puissent y être plongés. Ces terres sont continuellement abreuvées par les eaux minérales qui, en même temps qu'elles entretiennent leur mollesse & les imprègnent de minéraux, leur donnent de la chaleur, & la perpétuent. Les *boues* sont donc des espèces de bains qui ne diffèrent des bains ordinaires que par la consistance & les matières qui les forment.

On distingue les *boues* des marcs. Les marcs ne sont que le dépôt des eaux qui se fait ou dans la source même, ou dans les réservoirs, ou dans le ruisseau de décharge. On n'emploie les marcs que sous la forme de cataplasme; les *boues* sont d'usage comme topiques & comme bains. Les marcs ne sont pas sans mérite, nous sommes même bien éloignés de le penser; mais les *boues* ont encore plus d'efficacité dans beaucoup de cas.

Il y a quatre choses à considérer pour se faire une idée juste de la composition & de la manière d'agir des *boues*, l'excipient, les minéraux, la chaleur, & la fermentation qui souvent s'y opère.

Le marais ou limon qui se trouve assez abreuvé pour pouvoir servir de bains (abstraction faite des minéraux & de la chaleur), est ce que nous entendons par excipient. On ne s'est jamais trop occupé de cet objet; sans doute parce qu'on pensoit qu'il importoit assez peu, quelle étoit la nature des terres qui forment ces marais, pourvu qu'on connût bien celle des substances qui les minéralisent. Nous ne croyons pas cette idée juste; nous estimons au contraire qu'elles ont beaucoup de vertus par elles-mêmes, & qu'elles ajoutent aux propriétés des minéraux. Il est donc important de les connoître : nous nous en occuperons dans un instant, au sujet des *boues* de Saint-Amand.

Les minéraux qui entrent dans la composition des *boues* sont ceux que leur amènent & y déposent les eaux qui les arrosent & les pénètrent; en considérant les *boues* comme une sorte d'éponge, ou une espèce de filtre qui retient les matières (dissoutes ou non) que les eaux charrient & abandonnent en les traversant, on aura une idée juste de la chose. On conçoit aisément que les *boues* sont beaucoup plus chargées de minéraux que les eaux & les bains; mais on s'est donné assez peu de peine pour les analyser & les reconnoître, parce que l'on a conclu pour les *boues* par les connoissances des eaux. Il est vrai que l'induction est grande; mais une induction n'est pas une preuve. Nous reviendrons à cet objet dans l'instant où nous parlerons de la fermentation.

La chaleur pour les *boues* comme pour les bains, est une chose très-importante; elle est l'ame de ces deux puissants remèdes; sans elle peu de chose, avec elle presque tout. On ne demande cependant pas pour les *boues* autant de variétés dans les degrés de chaleur que pour les bains, parce que les intentions dans l'emploi que l'on en fait souvent ne sont pas les mêmes; on exige toujours pour les *boues* qu'elle soit portée à un certain degré de force comme à trente, trente-un, trente-deux, trente-trois, & même trente-quatre du thermomètre de Réaumur. A Saint-Amand, par exemple, où la chaleur de l'eau n'est point assez grande pour échauffer suffisamment les *boues*, on attend, pour en faire usage, que les chaleurs de l'été soient venues, afin que le soleil supplée à ce que ne peuvent faire les eaux.

La chose que l'on a le moins considéré dans les *boues*, & qui le mérite peut-être le plus, c'est une sorte de travail spontané, une espèce d'effervescence ou fermentation insensible qui s'opère entre les minéraux qui les composent. Mis en mouvement par la chaleur, l'esprit odorant qui s'en élève sans cesse, les bouillonnemens instantanés qui s'y opèrent, & les bulles que l'on voit souvent se former à la superficie des *boues*, auroient pu mettre sur la voie; le raisonnement d'ailleurs y auroit conduit. Les *boues* sont imprégnées non-seulement des minéraux que les eaux tiennent en dissolution, mais aussi de ceux qu'elles charrient sans être dissous. Outre cela, il se fait dans les *boues* de nouveaux composés qu'on chercheroit inutilement par l'analyse des sources. Or, si dans un marais chaud une ou plusieurs fontaines minérales déposent du fer ou du soufre en substance, de l'alkali,

des terres délayées de différentes espèces, des sels dans un point de saturation plus ou moins parfait, du gas, ou autres matières analogues, il est certain que de l'action de ces différentes matières, les unes sur les autres, secondée par une chaleur continuelle & par de nouveaux agens sans cesse renouvellés & entretenus, il doit se former continuellement dans le lieu où elles se rassemblent, des décompositions & récompositions d'où procède le mouvement d'effervescence en question; & c'est de ce travail spontané entre les parties composantes des *boues*, que naît cet esprit subtil des minéraux. C'est ce gas actif qui varie souvent les principes volatils, ou qu'il volatilise, c'est cet agent qui, conjointement avec la chaleur, donne aux minéraux toute l'action & l'efficacité que l'observation a constamment prouvé, que l'on retiroit de l'usage bien entendu des *boues*. On voit en quoi les *boues* diffèrent des bains, & combien ce remède doit être puissant.

Nous n'avons pas intention de porter plus loin nos réflexions. Il nous suffisoit de faire sentir combien cette matière intéresse & mériteroit qu'on l'approfondît davantage. Nous nous en tiendrons pour exemple, à l'examen des *boues* de Saint-Amant; elles sont voisines de nous; elles sont les plus en usage & les plus estimées.

Les *boues* de Saint-Amand sont composées d'une espèce de tourbe, mélangée d'une terre noire & spongieuse. Elles ont en plusieurs endroits, depuis quatre pieds plus ou moins jusqu'à dix de profondeur. Elles reposent sur un lit de terre grasse, mélangée de sable. L'eau qui en sort en détache quelques parties sablonneuses, qu'elle amène en bouillonnant à la surface du bourbier. Ce lit de terre est semblable, quant à sa couleur, à celui qu'on rencontre dans les houillières; mais on y remarque plus de parties grasses & brillantes.

Il s'exhale du bourbier une odeur sulphureuse & marécageuse assez forte, à laquelle cependant on s'accoutume fort aisément. Une portion de ces *boues*, jetée dans le feu, donne une odeur plus disgracieuse que les tourbes du pays.

Les bouillons bourbeux amènent à la surface une matière grasse & onctueuse : si on la fait sécher ou brûler, elle répand une odeur sulphureuse & bitumineuse, approchante de celle qu'on éprouve lorsqu'on enduit les bateaux de goudron. Cette remarque confirme, selon M. Gosse, auteur de ces observations, ce que les médecins ont avancé sur l'existence du soufre fixe & volatil contenu dans ces *boues* : ce principe sulphureux y domine effectivement plus que dans les eaux. La terre grasse & bolaire, continue M. Gosse, arrête apparemment dans les filières les particules sulphureuses que l'eau charrie en coulant de toute part; ce qui tend à fixer une certaine quantité de soufre naturel, dont la partie volatile s'envole incessamment & se dissipe. L'huile grasse & bitumineuse, les terres alkalines que l'eau amène à la superficie des *boues*, ne contribuent pas moins que le soufre à les rendre salutaires.

Suivant le résultat des expériences qui ont été faites pour découvrir la nature des matières composantes des *boues* de Saint-Amand, il résulte, selon M. Gosse, que le soufre est très-palpable; l'odeur qui s'en exhale frappe plus fortement l'odorat que celle des eaux; l'huile grasse & bitumineuse s'y touche au doigt. On y trouve un sel analogue à celui des eaux, & sans compter les terres alkalines & les principes ferrugineux.

Ces *boues* forment donc une espèce de savon sulphureux & bitumineux très-salutaire en médecine.

Feu M. Morand, dans un mémoire sur les eaux de Saint-Amand, a observé que le sol où sourdent les eaux forme ordinairement trois lits de matière différente; le premier & le plus superficiel, est une terre noire, le second une espèce de marne, le troisième un sable très-fin qui est fort mouvant dans le voisinage.

La matière noire du premier lit se lève quelquefois par feuillets, doux, pesans & chargés de parties métalliques. Lorsqu'on en jette sur les charbons ardens, elle s'enflamme & répand une odeur de soufre.

Les *boues* sont une espèce de bouillie claire, humectée par une eau qui paroît jaunâtre : c'est l'eau des sources qui, retenue dans une aussi grande masse (qu'on peut regarder comme une sorte de filtre), se trouve tenir les matières seulement délayées bien au-delà de ce qu'elle en pourroit dissoudre : de-là vient sa couleur.

Les *boues*, ajoute M. Morand, ne tirent leur qualité médicinale que du charbon-de-terre; & en effet, toute la Flandre est pleine de ce charbon, sur-tout aux environs de Valenciennes, Saint-Amand, &c.; par-tout la terre est ouverte pour en tirer la houille. Ce charbon est une espèce de bitume sec, surchargé de beaucoup de parties sulphureuses : si l'on compare ses effets avec les propriétés des bitumes, on voit que ce que rapportent les plus anciens naturalistes des vertus des bitumes, s'accorde parfaitement avec celles des *boues* de Saint-Amand, & conséquemment le soufre & le bitume fournis par le charbon-de-terre paroissent être ici les principes dominans.

M. Morand avoit tiré de son raisonnement une conséquence toute naturelle; c'est qu'avec du charbon de terre pilé & humecté, on peut former des *boues* artificielles capables de remplacer celles de Saint-Amand : mais son raisonnement étoit-il bien fondé ?

Les *boues* de Saint-Amand ne sont, suivant M. Monnet, qu'un terreau gras, fin, abreuvé continuellement par les eaux des sources. Elles exhalent une odeur de soufre, mais qui est recouverte par une odeur comme bitumineuse.

Il nous paroît, d'après ce qui vient d'être

exposé sur la composition des *boues* de Saint-Amand, que ce n'est autre chose que de la tourbe mêlée de terreau & de terre glaise, abreuvée par les eaux des sources, qui charrient, l'une du fer, les autres du gas hydrogêne sulphuré, &c. &c.

Pour imiter la nature, & faire des *boues* artificielles capables de remplacer celles de Saint-Amand, il suffit de faire dans un réservoir quelconque, un amas de tourbe & de la délayer assez, en y faisant couler les eaux des sources artificielles de la nature de Saint-Amand: ou bien l'on pourroit faire une sorte de pâte, en forme de limon ou de bourbier, avec de la tourbe, de la houille, de la glaise en poudre, du terreau fin & choisi, du fer, du soufre dans des proportions telles que l'odeur en soit à-peu-près supportable, & l'excipient d'une consistance médiocre. On arroseroit le tout avec de l'eau assez chaude pour lui donner la chaleur qui lui convient.

Je proposerois des *boues* à différens degrés de force: les unes seroient plus émollientes que résolutives; d'autres émollientes, résolutives & fondantes. Nous en aurions enfin d'une troisième sorte, qui seroient spiritueuses, fondantes, fortifiantes, & les plus actives de toutes.

Pour composer & se procurer des *boues* de la première espèce (des *boues* émollientes & légérement résolutives), il suffiroit de délayer tout simplement de la tourbe avec une eau savonneuse chaude, ou bien de la terre glaise en poudre & du terreau fin & choisi, avec une eau sulphureuse. Ces *boues* seroient singuliérement utiles pour disposer à des *boues* plus actives, quand il y a trop de tension, trop de roideur, mais sur-tout dans la disposition à la douleur ou à l'inflammation, soit à la suite d'une douche inconsidérément prise, ou dans toutes autres circonstances.

Pour former des *boues* plus actives, & ajouter à leurs qualités douces & émollientes les propriétés fondantes & résolutives, on ajouteroit à la tourbe & à l'argille, le charbon de terre réduit en poudre fine, le soufre, le fer & l'huile de pétrole.

On se serviroit du même excipient pour les *boues* de la troisième espèce, mais outre le fer & le soufre, le charbou de terre & même le bitume que l'on y mêleroit, on les arroseroit avec une eau alkaline, une eau chargée de foie de soufre, une eau gaseuse, une eau saline, une eau martiale vitriolique. On veilleroit à ce que l'effervescence fût modérée, à peine sensible & soutenue: un peu d'intelligence, d'habitude & de pratique feroient plus que tous les conseils.

Il ne suffit pas d'indiquer différens moyens de composer les *boues* artificielles, il faut pouvoir leur donner & entretenir une chaleur égale & constante. On auroit des bassins ou réservoirs, de trois ou quatre pieds de profondeur & de grandeur arbitraire; on les placeroit d'une manière fixe & solide dans d'autres bassins plus amples qui seroient toujours pleins d'eau chaude, à la manière des bains-maries. Je nommerois le bassin où seroit les *boues*, *le bain*; & celui où seroit l'eau, *le réservoir*, afin de les distinguer. On pense bien que le réservoir plein d'eau toujours chaude, entretiendra la chaleur du bain; & par économie, on ne conduiroit dans le réservoir (où l'on pourroit placer plusieurs bains) que les eaux qui auroient déjà servi à d'autres usages. On pourroit aisément arranger les choses de façon que l'eau du réservoir ne seroit pas apperçue. On formeroit les bains de *boue* avec de simples demi-tonneaux; mais l'industrie trouvera mille moyens de se plier au temps & aux circonstances. On pourroit, au lieu de réservoir, placer des tuyaux en zigzags à travers les *boues*, dans lesquelles l'eau chaude circuleroit lentement, & entretiendroit leur chaleur au degré d'activité que l'on voudroit donner aux *boues*, c'est-à-dire, depuis le n°. 28, jusqu'au 34e du thermomètre de Réaumur. (*Extr. de l'art d'imiter les Eaux minérales.*) (M. Fourcroy.)

BOUFFISSURE, tumeur, enflure du visage qui accompagne souvent l'hydropisie; mais qui ne lui est pas tellement propre, qu'elle ne puisse aussi être produite par un excès de chaleur ou de froid, au par quelque affection spasmodique. (*Voyez* Hydropisie, Spasme.) (M. Dehorne.)

BOUFFISSURE (la) est un gonflement occasionné par un amas de sérosité dans les cellules du tissu graisseux, & quelquefois aussi par l'air dilaté qui occupe le tissu cellulaire de la peau. (*Voyez* Enflure, Emphyseme, Hydropisie.) (M. Mahon.)

BOUFRON. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Os de seche.) (M. Mahon.)

BOUGIE, (à brûler). (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe Ire, *circumfusa.*

Ordre Ier, atmosphère.

Section II, lumière.

La *bougie* ou la cire fournit à l'homme aisé pour s'éclairer, le moyen que trouve le citoyen d'une classe inférieure dans l'usage de la chandelle, des huiles ou des corps gras. La *bougie* a l'avantage de n'être pas souvent mouchée comme les chandelles, d'être infiniment plus propre, & sur-tout de ne pas verser dans l'atmosphère une aussi grande quantité de fumée & de gas inflammable. Cependant lorsqu'on se trouve dans des salles où il y en a une très-grande quan-

tité d'allumées, l'air est sujet à se vicier prodigieusement; & il devient d'autant plus dangereux, que les émanations qui s'exhalent de la respiration, & de la transpiration de beaucoup d'individus qui y sont réunis, vient s'y mêler. Aussi dans ces circonstances, si par le moyen des portes & des fenêtres, placées pour former un courant d'air, ou par celui des ventilateurs, on ne parvient pas à renouveller l'air; alors il n'est pas rare de voir des personnes qui se trouvent mal, qui ont la poitrine serrée, des maux de cœur, & un mal-aise général. C'est pour cela que l'air qu'on respire dans les spectacles, dans les bals, & dans les grandes assemblées, est fort à redouter, sur-tout pour les personnes foibles, délicates & convalescentes. (*Voyez* SPECTACLES.) (M. MACQUART.)

BOUGIE. (*Mat. méd.*)

Petit cylindre en forme de cône allongé, dont on se sert en chirurgie pour dilater le canal de l'urètre rétréci, ou pour y porter des médicamens propres à détruire les obstacles qui s'opposent à la sortie des urines.

Les *bougies* sont simples ou composées, pleines ou creuses.

Les simples sont celles qui sont faites avec de petites bandelettes de toile, ou bien avec des brins de fil ou de coton enduits de cire ou de quelqu'autre drogue inerte, & roulés en forme de petit cierge. On en prépare aussi avec la gomme élastique, avec les cordes à boyau & avec des baguettes de plomb passées à la filière; mais ces dernières sont absolument proscrites de la saine pratique à cause des inconvéniens qui résultent de leur usage : cependant, comme elles ont eu leur vogue dans le temps, nous rapporterons ce qu'en dit Astruc dans son traité des maladies vénériennes.

L'effet des *bougies* simples se borne à dilater le canal de l'urêtre; dans ce cas, leur action se réduit à faire l'office d'un coin, qui déprime les obstacles sans les détruire; aussi reparoissent-ils bien-tôt après qu'on a cessé de s'en servir.

Les bougies composées sont celles, dans lesquelles on fait entrer des substances capables de détruire, par la suppuration, les obstacles qui, en oblitérant le canal de l'urêtre, s'opposent à la sortie des urines. Elles résolvent, font suppurer; ou rongent les bords durs & calleux des vieux ulcères qui perpétuoient les écoulemens, & les guérissent radicalement : elles obvienent aussi à leurs accidens consécutifs & en opèrent la cure radicale, lorsqu'ils ont déjà lieu. On les rend plus ou moins actives, en ajoutant dans quelques uns de leurs points, ou dans toute leur longueur, des médicamens composés de plusieurs drogues amalgamées ensemble, telles que de puissans résolutifs, des suppuratifs, des détersifs, des consomptifs, des escarotiques, des dessicatifs ou cicatrisans. On voit par-là, qu'il y a plusieurs sortes de *bougies* composées, & qu'on peut en faire d'autant d'espèces, qu'il y a d'espèces d'onguent, & selon les indications qu'on se propose de remplir; il ne s'agit que de leur donner la solidité requise.

Nous avons dit que les *bougies* étoient pleines ou creuses; les pleines sont celles dont nous venons de parler, & les creuses sont arrangées de manière que, quoique placées dans le canal de l'urêtre, elles laissent aux urines la liberté de se transmettre au dehors; c'est-à-dire, qu'elles sont faites à l'instar des sondes, avec cette différence qu'elles sont flexibles. On ne s'en sert guère que dans les fistules urinaires & on les supplée même, sur-tout depuis dix à douze ans, avec les sondes de gomme élastique.

Nous allons examiner successivement les principaux auteurs qui ont traité des maladies de l'urêtre, la composition de leurs *bougies* & leur doctrine : &, comme nous sommes obligés de nous borner à la simple exposition de leurs procédés, nous nous abstiendrons de toute espèce de réflexions.

C'est Aldcfret, professeur en médecine à Salamanque, qui a commencé à introduire des corrosifs dans le canal de l'urêtre, afin de consumer les embarras qui l'oblitéroient. *Amatus lusitanus*, dont il avoit été le maître, avoue, dans sa quatrième centurie *curat.* 19; qu'il l'avoit appris de lui. On prétend qu'un empyrique portugais, appellé *Philippe*, le tenoit d'Amatus, & qu'il parvint à se faire une réputation en suivant cette méthode, qui fut ensuite publiée par André Lacuna.

Ambroise Paré est un des premiers qui ont écrit sur les affections de l'urêtre. Sans avoir égard aux divers essais qu'il a fait pour le traitement de ces maladies, comme ceux qui sont venus après lui se sont rapprochés plus ou moins de sa méthode, je vais copier mot-à-mot la formule de ses *bougies*, telle qu'elle se trouve décrite dans son ouvrage, liv. 19, ch. 27. « On peut, dit-il, pareillement user de remèdes qui ont facilité de diminuer & consumer les carnosités, entre lesquels les suivans sont fort excellens. ℞ *viridis æris*, *auri pigmenti*, *vitrioli romæ*, *aluminis rochæ an* ℥ ij. Toutes ces choses soient infusées en très-fort vinaigre, & entre deux pierres de marbre soient diligemment menées, & réduites en poudre très-subtile, & puis soient mises au soleil d'été. De rechef, ces choses ainsi séchées soient encore réinfusées de vinaigre & menées comme devant, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'aspérité, & de rechef les mettre au soleil jusqu'à ce qu'elles viennent en subtile poudre, & que toute l'acrimonie de ces médicamens soit éteinte; ce qui se pourra faire en huit jours. Cela fait, ℞ *olei ro-*

facei, ℥ jv; *litharg.*, ʒ ij, soient cuites au feu; ajoutez de la poudre prédite, ℥ ij, & soient mêlés avec l'espatule & mis sur le feu, jusqu'à ce que le médicament acquière dureté, tant qu'une chandelle de cire ou verge de plomb y tienne & s'y puisse bien adhérer, & que même ne tombe étant maniée des doigts. Après la suppuration de la carnosité, on usera de l'onguent suivant, qui a puissance de mondifier & de consumer la chair excroissante.

℞ *cereuse de Venise*, ℥ iij; *camphre*, ℥ j; *tuthie préparée avec eau rose*, ℥ ½; *litharge d'or lavée*, ʒ vj; *antimoine crud subtilement pulvérisé & passé par le cicotrin*, ʒ j; *trochisques blancs de Rhasis*, ʒ ij; *mastic*, *oliban*, *aloës hépatique subtilement pulvérisés*, *ana*, ℈ ij; *huile rosat tant qu'il suffise pour faire onguent.* Il faut broyer tout en un mortier de plomb avec un pilon de même métal, & qui soit long-temps broyé, se donnant garde de le faire en un mortier de bronze ou autre métal, de peur qu'il n'acquière une acrimonie & ne cause inflammation ou autres accidens qui pourroient arriver, comme on a vu. De cet onguent en oindrez la candelette environ deux travers de doigt, & le reste sera oint de l'onguent suivant.

℞ *onguent rosat de Galien lavé en eau rose*, *onguent blanc de Rhasis*, *camphre & pomade simple ana* ℥ ½, *incorporés ensemble dans le mortier de plomb*, *& en usez par intervalle pour ôter la cuiseur.* Pareillement on fera injection de lait: faut noter qu'en l'application dudit onguent, il ne faut user de *bougies* ordinairement comme aucuns, lesquels après avoir pillé promptement en remettent d'autres, pensant bien faire, parce que souvent il s'ensuit tumeur en la verge & inflammation, qui contraint le chirurgien de différer l'usage, & partant je me contente d'en user une fois en vingt-quatre heures, spécialement la nuit; & pour mieux en abréger la cure, il est besoin de faire sortir du sang de la carnosité avec une sonde, afin de décharger la partie, & aussi que le médicament puisse plus librement faire son opération. On peut aussi user d'autres chandelles de cire, dont la mèche sera faite exprès de fil bien fort & délié, de peur qu'elles ne se rompent; mais il faut qu'à l'endroit qu'elles toucheront lesdites carnosités, elles soient formées & emboutées de la composition qui s'en suit.

℞ *emplastri nigri vel diachilonis ireati*, ℥ ij; *pul. sab. ochræ*, *vitrioli romani calcina*; *pul. merc. ana*, ʒ ½; *omnia liqueant simul ad usum dictum.* Ledit remède sera augmenté de ses forces ou diminué, selon que le chirurgien connoîtra être nécessaire. Pendant que l'on usera desdits remèdes, faut soigner que le malade secoue bien sa verge, & qu'il s'efforce, qu'il ne demeure pas une goutte d'urine au conduit après qu'il aura pissé; car il n'en fauroit demeurer si peu, qu'il n'empêchât l'action desdits remèdes. Après que par remèdes, la carnosité sera consumée, ce qu'on peut connoître quand le patient pissera librement & à l'air, & aussi gros qu'il avoit accoutumé avant qu'il fût malade, semblablement lorsqu'en mettant la sonde dans le conduit, on ne sent aucun empêchement, il faut adonc dessécher & cicatriser l'ulcère, ce qu'on pourra faire avec telle & semblable injection qui a grande vertu de dessécher & cicatriser, sans grande mordication.

℞ *aquæ fabror*, ℔ ½; *nucis cupressi*, *gallarum*, *corticis granat. an*, ʒ j; *aluminis rochæ*, ʒ ½; *bulliant omnia simul secundum artem. Fiat decoctio pro injectione*, de laquelle on usera jusqu'à ce qu'on n'apperçoive aucune humidité sanieuse sortir hors de la verge. Pareillement pour dessécher davantage & avancer la cicatrisation, sera bon d'user de cette poudre, laquelle desseche sans nulle douleur & mordication.

Prenez pierre calaminaire lavée, *coquilles d'œufs brûlées*, *corail rouge*, *écorce de grenade*, *le tout mis en poudre subtilement*, *puis soit appliqué sur les ulcères avec chandelles de cire ointes d'onguent dessicatif rouge ou autre semblable. Pour même effet*, *on usera de verges ou sondes de plomb les plus grosses que le patient pourra endurer*, *& icelles mettre dedans la verge jusques sur lesdits ulcères*, *les ayant premièrement frottées de vif argent & les tenir jour & nuit le plus long-temps que le patient pourra:* elles ont la vertu de dessécher, cicatriser & dilater le conduit de l'urine sans aucune douleur, & gardent que les parois des ulcères se touchent. Je te pourrois encore écrire un grand libelle des remèdes tendans à pareil but que ceux ci-dessus écrits; mais sachant que le chirurgien expert les peut changer & varier par raison, comme le mal le requiert: ceux-ci te serviront d'exemple ».

Depuis ce temps, on a beaucoup écrit sur les sondes & sur les *bougies* propres à détruire les carnosités de l'urêtre, de l'existence desquelles il paroît que les anciens étoient bien persuadés, & que les modernes nient entièrement: quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que les *bougies* ou sondes sont d'un usage très-avantageux contre les embarras de l'urêtre. Meyssonner, dans son cours de médecine, tom. 2, liv. 1, chap. 8, pag. 31, après avoir parlé des carnosités, continue ainsi: « Il y en a deux espèces, l'une qui est traitable pour être récente, & l'autre qui est invéterée, calleuse, dure & couverte de peau. La consomption d'icelle est difficile, parce qu'il est mal aisé de porter & poser justement & sans faillir les médicamens excédans sur la caroncule, qu'on n'en touche aussi les parties saines voisines d'icelle. Néanmoins la nécessité survenue en telle maladie a fait qu'on a inventé des chandelles de cire ointes d'onguent propres par un bout, & des canules de

même pour y porter des ferremens ou médicamens emplastiques, poudres, onguents, &c. » On ne rapportera point ici les formules de ses *bougies* ni de ses onguents éscarotiques, parce qu'elles sont, à très-peu de chose près, les mêmes que celles d'Ambroise Paré.

Il paroît que les anciens ont fait autrefois ce que font aujourd'hui les modernes, c'est-à-dire, qu'ils se sont copiés réciproquement. On peut s'en convaincre en lisant les écrits de Fabrice d'Aquapendente, première partie, liv. 3, chap. 14. On y verra que ses formules diffèrent très-peu des précédentes. Cet auteur a cependant inventé une sonde flexible, dont on doit avoir fait mention à l'article SONDE. (*Voyez ce mot.*)

Rivière, célèbre professeur de l'université de Montpellier, a consigné dans sa seconde centurie, observation 14, la composition des *bougies* avec lesquelles Geoffroy-Giannatus guérit Charles IX, roi de France, en 1584. En voici la recette :

℞ huile rosat, ℔ j : céruse de Venise, ℥ iiij ; camphre, ℥ ß ; tuthie préparée avec de l'eau rose, ℥ß litharge d'or préparée, ℥ iij ; antimoine en poudre, ℥ ß ; opium, encens mâle, mastic, aloès hépatique, ana, ℈ ij ; mêlez le tout ensemble, & le conservez dans une boîte de plomb.

Second onguent pour consolider.

℞ onguent rosat récent, blanc rasis camphré, ana, ℥ j ; sain-doux, ℥ ß ; mêlez le tout ensemble, & le gardez dans une boîte de plomb pour l'usage.

On prend, dit Rivière, une *bougie* faite avec la cire blanche, on l'enduit avec le premier onguent, & on l'introduit ensuite dans l'urètre jusqu'à l'obstacle, & au-delà s'il est possible. On continue ainsi jusqu'à ce que les carnosités s'effacent en se fondant en pus, & lorsqu'on voit que les *bougies* entrent facilement, & que les urines sortent librement, on supprime le premier onguent, & on enduit la *bougie* avec le second, en continuant son usage jusqu'à ce qu'elle n'entraîne plus de pus en sortant.

Depuis Rivière jusqu'à nous, c'est presque toujours les mêmes formules & les mêmes procédés qui ont été mis en usage. Des caustiques plus ou moins forts & des cathérétiques, étoient la base des *bougies*, en en exceptant néanmoins les dernières dont je viens de parler. Il étoit tout simple qu'en attribuant la cause des strangurles à des caroncules & à des carnosités, on employât les substances qu'on regardoit comme les plus capables de les consumer. Il seroit trop long de rappeler tout ce que les anciens ont dit des affections de l'urètre & des *bougies*. Nous nous bornerons à faire mention de ceux d'entre les modernes qui s'en sont occupés avec plus de succès. Dionis, Petit, Lafaye, Col de Villars & Daran, ont fait des *bougies* ; Goulard en a fait aussi ; mais il paroît que celles de Daran ont eu la plus grande vogue il y a quarante ou cinquante ans. André à Versailles, Alliès à Londres, Guérin, chirurgien à Rouen, & moi, en avons composé après Daran, & chacun a attaché aux siennes des qualités & des vertus propres aux vues qu'il se proposoit. Telles sont, par exemple, mes *bougies* alkalines qui ont non-seulement la propriété de détruire tous les vices de l'urètre, mais qui possèdent éminemment la vertu rare de guérir les anciennes gonorrhées, & d'obvier à leurs accidens consécutifs, comme on pourra le voir lorsque nous nous occuperons spécialement de leurs effets.

On rencontre différentes formules de *bougies* dans beaucoup de dispensaires pharmaceutiques ; l'on en trouve aussi dans presque tous les précis de médecine & dans tous les traités de chirurgie. Lieutaud, Buchan, Planque, Sphart entre autres, en ont donné des recettes particulières. Elles n'ont pas été oubliées dans les divers traités de maladies vénériennes, d'Astruc, d'Hunter, de Gardane, de Fabre, dans l'art de se traiter soi-même, &c. Passons maintenant en revue les formules de chacun de ces auteurs les unes après les autres, ce sera le moyen le plus sûr d'entrer dans leurs vues, & de découvrir le systême d'après lequel ils ont posé leurs principes en les composant.

DIONIS. Quoique dans son cours de chirurgie cet auteur ait nié l'existence des carnosités, il ne se servoit pas moins de cathérétiques capables de détruire les obstacles de l'urètre. Il les appliquoit au bout d'une *bougie* qu'il enfonçoit dans le canal, comme on peut le voir par ce qu'il dit dans son cours de chirurgie, tom. 2, pag. 272 & suivantes, en parlant de la cause des embarras de l'urètre.

M. Petit, qui nioit aussi l'existence des carnosités, n'en a pas moins usé de remèdes propres à les consumer ; mais celui qu'il a sur-tout mis en usage, est la poudre de sabine, qu'il appliquoit sur un ou plusieurs points d'une *bougie* vers les endroits qui devoient répondre aux parties ulcérées du canal.

Dans certains cas, ces cathérétiques peuvent produire de bons effets ; mais il faut convenir qu'il est des circonstances dans lesquelles il seroit dangereux de les employer, & que leur application doit être dirigée par une main habile, sans quoi ils aggraveroient la maladie. J'ai vu une ou deux fois de bons effets de la poudre de sabine appliquée sur certains points de la *bougie* avant de l'introduire.

« La meilleure méthode, dit M. Col de Villars, pour détruire les embarras de l'urètre, est d'introduire

dans la verge des *bougies* qui, par leur volume & leur fermeté, puissent écarter peu-à-peu les parois de l'urètre, & en même-temps ramollir & relâcher ses fibres. On les fait de la manière suivante :

» Prenez une toile fine de lin, coupez & d'une longueur & d'une largeur convenables, pour faire des *bougies* plus ou moins grosses suivant le besoin, & qui se terminent insensiblement en cône; trempez cette toile dans de la cire neuve fondue, ou, selon quelques-uns, dans l'emplâtre de *vigo cum mercurio* liquéfié, ensuite roulez-la entre deux petites planches de bois bien polies & chaudes pour en former une *bougie* ferme & serrée. Vous en ferez de différentes longueurs & grosseurs. Les plus longues seront d'environ neuf à dix pouces, & les plus grosses le seront un peu plus qu'une plume à écrire. Les autres seront insensiblement plus menues, en sorte que la plus menue sera de la grosseur d'un stilet.

Ces *bougies* ressemblent, à très-peu de chose près, par leur composition à celles de Sphart & de Baumé. Toutes simples qu'elles paroissent, elles exigent encore des précautions de la part de celui qui les fait; car si l'onguent de *vigo* s'échauffoit trop, le mercure resteroit au fond du vase; un autre degré de chaleur plus forte le volatiliseroit, & dans ces deux cas, l'effet des *bougies* seroit nul. Je vais plus loin; en les supposant telles qu'elles doivent être, je suis fort éloigné de croire qu'on parvienne, comme dit Col de Villars, à détruire par leur moyen tous ces obstacles de l'urètre, parce que ceux qui ne peuvent être emportés que par la suppuration, résistent ordinairement, & les trois quarts sont de ce nombre.

Lafaye, dans la septième édition de ses principes de chirurgie, page 184, propose de faire des *bougies* de la manière suivante :

℞ huile d'olive, ... ℔ j.
Vin rouge, ... ℔ ß.
Pigeonneau vivant & plumé, . . N°. j.

Faites bouillir le tout dans une terrine neuve, sur un feu de braise, pendant une demi-heure ou trois-quarts d'heure : lorsque l'animal sera bien cuit, ôtez-le, après quoi jetez peu-à-peu, & l'un après l'autre, pendant qu'on remuera bien le tout avec une spatule de bois.

Minium & litharge d'or, ana, . . ℥ vj.

Faites bouillir tout ce mélange pendant environ deux heures, en observant de le remuer sans cesse; après faites fondre,

Cire jaune, poix de Bourgogne, ana, ℥ jv.
Blanc de baleine, ... ℥ ij.
Emplâtre de diachylum, ... ℥ j.
& jettez-y de la poudre de semelle de vieilles savattes brûlées, ... ℥ ij.

Quand vous serez sûr que l'emplâtre aura la consistance convenable pour faire des *bougies*, ce que vous connoîtrez en laissant refroidir une petite partie de ce mélange dans un vase, retirez la terrine du feu, remuant toujours ce mélange jusqu'à ce qu'il soit un peu refroidi; trempez-y ensuite plusieurs fois, sur-le-champ, des morceaux de toile fine & à demi usée; la toile bien imbue d'emplâtre, suspendez-la à l'air, pour qu'elle s'égoutte & se refroidisse; ce qui fera une espèce de toile gautier ou emplâtre sparadrap.

Autre emplâtre pour faire des bougies.

℞ emplâtre triapharmacum de mesué;
Emplâtre diachilum simple.

Faites-les fondre ensemble en parties égales, en y ajoutant un peu d'huile pour rendre ce mélange moins sec; ensuite ajoutez du cinabre en poudre une suffisante quantité pour y donner la couleur rouge.

Ces deux formules servent à composer des *bougies* fondantes. En voici une troisième avec laquelle il forme une emplâtre propre à faire des *bougies* émollientes & adoucissantes :

℞ cire vierge, ... ℥ jv.
Huile d'olive, ... ℥ ij ß.

Faites fondre le tout ensemble, & ajoutez-y ensuite :

Blanc de baleine, ... ℥ j.

Allen, dans son ouvrage traduit par M. Bourdon, docteur en médecine, t. 4, p. 115, art. 55, donne la manière d'employer les *bougies*, & en décrit plusieurs formules. Il commence son traitement par saigner, purger ses malades & les rafraîchir; soit en leur administrant des bouillons, soit par des bains d'eau douce. Ensuite il introduit des *bougies* minces, au bout desquelles il applique de l'huile d'arsenic : après celles-ci, il en emploie d'autres, dans lesquelles entrent le précipité rouge, & l'alun calciné; & si ces dernières substances devenoient trop cuisantes, il se sert de la poudre suivante :

Prenez deux dragmes de vitriol romain ou de celui de chypre, & autant de verd-de-gris, mettez-les en poudre, & faites-les calciner sur une plaque de fer jusqu'à ce que l'ébullition cesse; après quoi servez-vous-en pour l'usage.

Il fait aussi des *bougies* avec trois onces de cire blanche, six onces de térébenthine de Venise, une once & demie d'antimoine pulvérisé, & une demi-once

once d'alun brûlé, fondus ensemble dans un plat de terre ou quelque autre vaisseau, qu'on prépare à la manière accoutumée. On trouve dans cet auteur, des détails & une doctrine dont on ne peut prendre une connoissance exacte que dans ses écrits.

Astruc, en parlant des ſtranguiies vénériennes & des moyens propres à les guérir, n'a fait mention que des tentes de toile, & des sondes de plomb; mais dans son traité des tumeurs, à la fin du second volume, page 374, il a prétendu révéler le secret des *bougies* de Daran, en donnant la recette que nous allons placer ici, afin qu'on puisse juger de la différence qui se trouve entre les formules de M. Astruc & celles que M. Daran a publiées lui-même.

Bougies fondantes.

℞ huile d'olive, ... ℔ j.
Vin rouge, ... ℔ ß.
Un pigeonneau vivant plumé, ou à son défaut un petit poulet.

Mettez le tout dans une terrine neuve, & faites-le bouillir à un feu égal jusqu'à la consomption du vin, ôtez alors l'animal que vous y aurez mis, & faites fondre dans ce qui reste,

Cire jaune, ... } ana, ℥ iv.
Poix de Bourgogne, ... }
Blanc de baleine, ... ℥ ij.
Diabotanum, ... ℥ j.

ajoutez-y alors poudre de semelle de soulier brûlé, depuis deux gros jusqu'a deux onces, suivant que vous voudrez rendre les *bougies* plus ou moins cathérétiques.

Bougies adoucissantes.

℞ cire vierge, ... ℥ viij.
Blanc de baleine, ... ℥ iij.
Onguent rosat, ... ℥ ij.
Onguent de cereuse, ... ℥ ij.

Faites fondre le tout ensemble, en y ajoutant un peu d'huile d'amandes douces, si l'emplâtre étoit trop ferme.

Daran. Ses *bougies* sont de trois sortes; savoir, les grosses, les moyennes & les petites.

Pour faire les premières, il faut prendre des feuilles de ciguë, de nicotiane, de lotier odorant ou trefle musqué, des fleurs & des feuilles de millepertuis, une grosse poignée de chacune, coupées menu & hachées; les mettre dans un chaudron avec dix livres d'huile de noix; ajouter une livre de fiente de brebis sèche; poser le chaudron sur un feu modéré, & faire bien cuire ces plantes jusqu'à ce qu'elles soient comme rissolées; passer ensuite le tout à travers un linge avec une forte expression; remettre l'huile dans le chaudron bien nétoyé, sur le feu; y mettre trois livres de suif de mouton; & lorsque le tout est bien fondu & bien chaud, ajouter peu-à-peu huit livres de litarge en poudre bien fine, en remuant toujours avec une patelle de bois, pour que la litarge ne s'attache pas au fond du chaudron; laisser bouillir le tout à petit feu pendant une heure, après quoi on y ajoute encore deux livres de cire jaune & on continue à faire bouillir jusqu'à ce que la matière soit d'une bonne consistance: alors on y trempe de la toile fine à demi-usée, de huit pouces de large sur trente-six de long, & on en coupe de petites bandes en languettes, longues de sept pouces, mais plus ou moins larges, suivant la grosseur des *bougies* qu'on veut faire. Une ligne de largeur donnera les *bougies* les plus fines, & de ligne en ligne jusqu'à quatre, qui sont les plus grosses, ayant toujours égard à l'épaisseur de la toile. On racle ces petites bandelettes avec le dos d'un couteau, pour les rendre bien unies & bien lisses; on les place sous ses doigts comme un ourlet, & on les roule sur une table bien unie avec une tablette de bois dur, d'un demi-pied de long, large de quatre pouces, & d'un demi-pouce d'épaisseur, jusqu'à ce qu'elles soient bien unies; de sorte qu'en les passant entre les doigts on ne sente aucune inégalité. Elles doivent être plus menues d'un bout que de l'autre, allant toujours en diminuant, & il faut que le petit bout soit arrondi de façon qu'en l'appliquant sur la joue, il ne pique point: alors les *bougies* sont faites, & on les garde étendues & séparées sur une planche, jusqu'à ce qu'elles soient assez sèches pour ne pas se coller l'une contre l'autre.

Secondes *bougies*. Prenez une partie de la composition ci-dessus, & deux parties de cire jaune; faites-les fondre ensemble, en remuant toujours. Quand le tout est bouillant, trempez-y votre toile comme pour les premières *bougies*, & formez-en de petites bandes pour faire des *bougies* moyennes.

Troisièmes *bougies*. Il faut prendre une partie de la première composition & quatre parties de cire jaune; pour tout le reste, se comporter de la même manière qu'aux premières & secondes *bougies*.

Onguent anti-gonorrhoïque du sieur Daran, *pour oindre les bougies de la première espèce lorsqu'on veut en faire usage.*

Cet onguent est composé de quatre onces de baume de copahu & de deux onces d'emplâtre de diapalme fondu au feu dans le baume. Il faut ensuite y ajouter une once de fiente de brebis en poudre, passée par un tamis, qu'on mêlera bien avec une spatule jusqu'à ce que la matière soit refroidie.

Goulard, professeur en chirurgie à Montpellier, composa aussi des *bougies* à-peu-près dans le même

temps que Daran ; &, comme lui, il en fit un secret. Il nous apprit ensuite que la litarge dissoute dans le vinaigre, ou ce qu'il appelle l'extrait de saturne, étoit la liqueur sur laquelle il fondoit toute l'efficacité de ses *bougies*. Il en a fait de cinq espèces qui ne diffèrent les unes des autres que par la plus ou moins grande quantité d'extrait de saturne ; en en exceptant cependant la cinquième espèce, dans laquelle il n'entre que de la cire en grain, de la graisse récente de mouton ou de bouc, & de l'huile d'amandes douces, tirée sans feu. Il se servoit de ces dernières pour les malades dont le canal de l'urêtre étoit très-sensible, & chez lesquels l'extrait de saturne auroit occasionné une trop grande douleur au commencement du traitement. Nous allons rapporter ce qu'il a écrit à ce sujet à M. de la Martinière, premier chirurgien du roi, qui lui demandoit des éclaircissemens sur la manière dont il composoit les *bougies* avec lesquelles il traitoit les maladies de l'urêtre. « Il n'est point, lui dit-il, page 319, tome II de son ouvrage, il n'est point de praticien, tant soit peu expérimenté dans l'usage des *bougies*, qui ne sache que les excroissances, connues sous le nom de carnosités, ont communément leur siége à la fosse naviculaire, au vérumontanum & à la région du canal de l'urêtre, qui répond à la glande prostate. Quelquefois une seule de ces parties est affectée, quelquefois deux, quelquefois toutes les trois ensemble : dans ce dernier cas, la carnosité placée au voisinage de la prostate, résiste le plus à la guérison, & se fond plus difficilement. On ne peut s'instruire de la situation & du nombre des carnosités que par la *bougie* qu'on introduit ; elle est arrêtée ordinairement par la première carnosité qui se présente : lorsqu'on est parvenu à la fondre, on passe à la seconde, & de celle-ci à la troisième. On ignore donc souvent au commencement du traitement, le nombre & la situation des carnosités, & on n'en est instruit que successivement. Voici la composition du remède propre à les fondre :

« Prenez autant de livres de litarge d'or que de pintes de vinaigre, mettez le tout ensemble dans un chaudron, & faites-le bouillir pendant une heure ou cinq quarts-d'heure, en remuant toujours avec une spatule de bois ; ôtez ensuite le chaudron du feu, laissez reposer la matière, & videz par inclination la liqueur qui surnagera sur le marc, & qu'on gardera dans un ou plusieurs flacons pour s'en servir dans le besoin. »

« J'appellerai dorénavant cette liqueur, extrait de saturne ; c'est cet extrait de saturne qui va prendre les différentes modifications dont j'ai parlé. »

Première espèce de bougies.

« Sur chaque livre de cire fondue, on mettra demi-once d'extrait de saturne, en remuant toujours avec une spatule de bois ; après le mélange fait, on ôtera la bassine du feu, & on trempera dans la matière des toiles d'environ neuf pouces de largeur & d'environ deux pieds & demi de longueur, qui soient fines comme de la mousseline, de la batiste, ou de la toile d'Hollande. Pour tremper ces toiles, une personne les tient l'une après l'autre, avec les deux pouces & les doigts *index* des deux mains, par une extrémité, & jette le reste de la toile dans la bassine : une autre personne la presse avec une spatule, pour qu'elle se couvre de la matière par-tout également, & lorsqu'elle est bien imbue, celui qui la tient par les deux bouts la lève en haut peu-à-peu, & la laisse égoutter dans la bassine ; dès qu'elle est un peu égouttée, un aide en prend les deux coins inférieurs, & l'élève en haut pour faire retremper le bout supérieur de la toile, qui, sans cette précaution, ne seroit pas assez couvert de la matière ; quelquefois on est obligé d'y revenir à plusieurs reprises, ce qui dépend du degré de chaleur de la matière, qui ne s'arrête pas en assez grande quantité sur la toile lorsqu'elle est trop chaude, & il l'expose ensuite dans un endroit propre, pour qu'elle puisse se refroidir ; on en usera de même pour chacune des autres toiles, observant toujours que la matière ne soit ni trop chaude ni trop froide, parce que, lorsqu'elle est trop chaude, les toiles ne se couvrent pas assez, & il faut les retremper ; & si elle est trop froide, elle s'y prend inégalement : on garde ces toiles pour les découper en languettes obliques, pour que l'extrémité de la *bougie*, qui sert à la tenir pour la pousser dans le canal de l'urêtre, soit plus grosse que celle qui doit être introduite. On roule ces languettes avec art entre les doigts, & ensuite entre deux pièces de marbre. C'est ainsi qu'elles acquièrent le degré de consistance nécessaire à l'usage qu'on en veut faire. On ne peut pas exactement déterminer la grosseur & la longueur des *bougies* : la longueur doit être ordinairement de neuf pouces ; si elle étoit moindre, elle rendroit souvent les *bougies* inutiles pour les embarras qui sont voisins du col de la vessie. Le mieux est d'en avoir de différentes longueurs, pour se conformer à la longueur du canal de l'urêtre, & aux embarras dont il est affecté. Il en est de même de la grosseur, qui doit être proportionnée au calibre de l'urêtre dans son état naturel, en même temps qu'elles servent à porter le médicament dans l'endroit affecté : & le médicament dont elles sont composées agit ensuite en fondant les carnosités & les autres embarras du canal. »

Seconde espèce de bougies.

« La première espèce de *bougies*, dont je viens de donner la composition, suffit pour faire fondre les carnosités ordinaires ; mais lorsqu'elles sont anciennes ou calleuses, ou accompagnées de fistules au périnée, elles résistent beaucoup plus long-temps à l'action de ces *bougies*. Il faut donc, en pareil cas, tremper le bout de ces *bougies* dans la composition suivante : »

« Prenez six onces de cire, faites-les fondre dans

un poêlon, ajoutez une once & demi ou deux onces d'extrait de saturne, en observant que la cire ne soit pas trop chaude, remuez le tout avec une spatule de bois jusqu'à ce que le mélange soit bien fait. Après avoir ôté le poêlon du feu, trempez-y le bout des *bougies* que je viens de décrire, roulez le même bout entre deux marbres, afin qu'il soit égal au reste de la *bougie*. »

« Ces *bougies*, ainsi préparées, ont un effet prompt & sûr contre les carnosités les plus calleuses: le nombre des guérisons qu'elles ont opérées composeroit un volume; mais je crois, monsieur, que celles dont j'ai parlé dans mon mémoire imprimé en 1746, paroîtront suffisantes pour assurer l'efficacité de ce remède. Depuis ce temps-là, j'ai encore guéri un plus grand nombre de malades, parmi lesquels il y en a eu plusieurs qui avoient été traités inutilement par les plus grands praticiens dans ce genre de traitement; mais il n'en est pas de ces guérisons comme des autres, la plupart des malades seroient fâchés d'être nommés. Il me suffira donc, monsieur, de vous faire ressouvenir que les guérisons dont j'ai parlé dans le mémoire de 1746, sont attestées par des commissaires nommés par la société royale des sciences: ils en ont été témoins, & le sont encore dans les occasions qui se présentent; enfin, c'est aux épreuves qu'à présent tout chirurgien peut faire comme moi, à confirmer ce que j'ai avancé dans le mémoire de 1746, & ce que je vais ajouter dans cette lettre. »

« Pour parvenir au succès dont je parle, il n'est question que d'approprier mon remède aux différens cas auxquels il est propre, selon ce que j'ai dit dans le mémoire de 1746. Personne n'ignore qu'avant l'introduction des *bougies*, elles doivent être mouillées d'huile; on a accoutumé de les lier avec du coton filé autour du gland. J'ai cru devoir m'écarter de cette méthode; l'expérience m'a appris qu'elle faisoit traîner les guérisons en longueur: il n'est pas possible qu'il en soit autrement, parce que les *bougies*, ainsi attachées, ne portent que très-peu ou point du tout sur la carnosité (1). »

« Pour accélérer la guérison, & faire en sorte que la *bougie* porte sur la carnosité, je fais placer le malade sur le lit ou sur une chaise, je lui fais mettre les pieds sur une autre chaise, placée vis-à-vis de lui: le malade tient la verge d'une main, & de l'autre il introduit la *bougie* dans le canal; & lorsqu'elle est arrêtée par la carnosité, il la tient légérement appuyée dessus, & par des petits mouvemens légers, il tâche de la faire avancer, s'il est possible, sinon il répète le même exercice, qui doit durer environ une heure & demi par séance, qu'on peut répéter deux fois le jour, & communément on voit l'entière guérison dans moins d'un mois; par la même raison je désapprouve encore plus la licence qu'on donne aux malades de courir les rues avec la *bougie* attachée au gland.

» Vous m'objectez, monsieur, avec raison, que la seule liqueur & la cire doivent faire une matière trop cassante pour en composer des *bougies* qui aient un peu de souplesse & de flexibilité. Je sais que c'est le propre des préparations du plomb, de donner de la consistance aux médicamens topiques, dans la composition desquels on les emploie. Cette objection est judicieuse, & je comptois la prévenir, en donnant en détail la composition de mon remède & de mes *bougies*; vous trouverez donc, dans la suite du mémoire des formules, des *bougies* avec l'extrait de Saturne, la cire, l'huile & la graisse, dans la vue de les rendre plus flexibles & plus propres que les premières, aux cas pour lesquels elles sont destinées; les *bougies* avec l'extrait de Saturne & la cire, ont cependant leur utilité, & méritent même la préférence dans certaines circonstances, pour plusieurs raisons qu'il est bon de déduire ici. 1°. Ces *bougies*, introduites dans le canal, se ramollissent par la chaleur, & cessent d'être cassantes; 2°. elles conservent la fermeté nécessaire pour être poussées utilement sur les carnosités, & pour que l'action du remède puisse agir plus efficacement & avancer la guérison; 3°. les *bougies*, ainsi préparées, sont d'autres grands secours dans la rétention d'urine, on peut les pousser souvent jusques dans la vessie, condenser par leur action les liqueurs raréfiées dans les carnosités qui causent la suppression, & procurer par-là la sortie de l'urine ».

Troisième espèce de bougies.

« Le traitement des carnosités, accompagnées de fistules au périnée, & des cicatrices anciennes & calleuses, n'est pas différent de celui que nous avons déja exposé; la guérison de ces fistules dépend toujours de la fonte des engorgemens ou obstructions du canal de l'urètre. L'engorgement des glandes de l'urètre est communément une suite des effets du levain vénérien, ou des écoulemens virulens, produits par les ulcères de cette partie; ils font obstacle au passage de l'urine, en rétrécissant le conduit, à quoi on peut ajouter encore la trop grande distention ou engorgement des vaisseaux de la membrane intérieure du canal, ce qui arrive le plus souvent à la portion placée depuis le *verumontanum* jusqu'au col de la vessie. L'expérience fait connoître cette espèce de maladie, par l'introduction d'une *bougie* qui passe au travers de ce gonflement sans être arrêtée, mais seulement comprimée, & où elle cause une douleur considérable. Ce que je viens de dire ne concerne que les glandes de l'urètre, connues sous le nom de glandes de Cowper, de Litre & de Morgagni, & dont les vaisseaux se gonflent; la glande prostate

(1) « Ce n'est que dans les cas où la bougie entre entièrement, & de toute sa longeur, qu'on doit l'attacher avec le fil de coton autour du gland ».

gonflée jusqu'à un certain point, ne laisse aucun passage à la *bougie*; de même que les carnosités; elles changent la direction du col de la vessie, & causent souvent une maladie aussi difficile à guérir que dangereuse.

» Les *bougies* dont nous avons parlé, composées avec l'extrait de Saturne, sont le moyen le plus assuré pour opérer le dégorgement ou la résolution des liqueurs de ces glandes, & pour rétablir le ressort de leurs vaisseaux excrétoires; mais il faut les composer d'une manière un peu différente, parce qu'il est nécessaire qu'elles aient plus de force dans toute leur étendue, sans qu'elles aient tant de solidité.

Quatrième espèce de bougies.

« Sur la quantité de six livres de cire, mettez une demi-livre de suif de bouc ou de mouton; le tout étant fondu sur un feu lent, ajoutez quatre onces d'extrait de Saturne, en remuant toujours avec une spatule de bois, jusqu'à un parfait mélange; tirez alors la bassine du feu, & lorsque la matière aura diminué de chaleur, trempez-y des toiles de la largeur & longueur convenables, & avec les mêmes attentions qu'il a été déjà dit ».

Cinquième espèce de bougies.

« Comme il est des malades qui ont le canal de l'urêtre extrêmement sensible, & auxquelles l'introduction des *bougies* composées avec l'extrait de Saturne cause une douleur qu'ils out peine à supporter au commencement du traitement; j'ai trouvé un moyen de les soulager, en composant des *bougies* simples, dont l'usage accoutume peu à peu le canal à l'usage des *bougies* composées.

» Prenez six livres de cire en grain, ajoutez demi-livre de graisse récente de mouton ou de bouc, faites fondre le tout ensemble; jettez-y ensuite demi-livre d'huile récente d'amande douce, tirée sans feu, remuez le tout avec une spatule de bois, jusqu'à ce que le mélange soit bien fait, trempez & coupez ensuite les toiles de la même manière que ci-dessus.

» Outre cette utilité des *bougies* simples, on peut encore s'en servir dans certains cas, pour préserver le canal de l'urêtre de l'irritation que peuvent causer les *bougies* plus fortes, en trempant le bout de ces dernières *bougies* dans la matière de la seconde espèce dont j'ai parlé; il est encore un autre moyen pour préserver le canal de l'irritation, ou la faire cesser lorsqu'elle est arrivée, c'est de savoir suspendre à propos l'usage de toutes *bougies* pendant un, deux ou trois jours, ainsi que je l'ai dit dans mon mémoire sur les maladies de l'urêtre.

» Le canal de l'urêtre se trouve quelquefois endurci & calleux dans une certaine étendue, ce qui provient, soit de l'ancienneté de la maladie, soit de l'usage qu'on a fait des sondes de plomb, des cordes à boyau ou d'autres corps étrangers, qui n'ont d'autres vertus que celle de comprimer; il faut employer dans ce cas des *bougies* plus fortes, & ainsi, au lieu d'une demi once d'extrait de Saturne sur chaque livre de cire, mettez-en une once, la quantité de cet extrait augmente ou diminue la vertu de ces *bougies*, & leur donne différentes gradations, dont les habiles chirurgiens peuvent tirer avantage. Je n'ignore pas qu'on ajoute à la composition des *bougies* les plus renommées, des emplâtres, des onguens & autres drogues de différentes couleurs; mais tous ces ingrédiens ne servent qu'à donner de l'irritation & à dérouter ceux qui cherchent à découvrir la composition des *bougies*. Il en est de même des *bougies* suppuratives pour fondre & guérir les carnosités, loin de penser à causer une suppuration, il faut un médicament qui opère des effets bien différens. Le principal de ces effets est produit par les parties fines de la litharge, qui se débarrassent de la cire lorsque la *bougie* est échauffée, pénètrent la substance de la carnosité, & divisent les liqueurs qu'elle contient; l'acidité du vinaigre, augmentée par son ébullition avec la litharge, resserre & force peu-à-peu la carnosité, & en exprime la liqueur divisée par les particules de la litharge. C'est ainsi qu'on parvient à guérir & à détruire les embarras du canal, & non par aucune suppuration, qu'il faut au contraire éviter en supprimant de la composition des bougies tous les médicamens qui peuvent la produire.

» Quand on est parvenu à débarrasser le canal de ces obstructions, & à faire sortir l'urine à plein canal, il faut rendre la guérison durable; quelquefois les excroissances, n'ayant pas été suffisamment fondues, se regonflent, & causent peu de temps après les mêmes accidens. Ceci n'est pas sans exemple; le meilleur moyen, pour prévenir cette rechûte, est d'ordonner au malade d'user encore des *bougies* pendant quelque temps après celui qui est destiné au traitement; de cette façon on achève de fondre ce qui reste.

» L'enflure de la glande prostate est une des plus difficiles & des plus dangereuses maladies de l'urêtre; la difficulté de la guérison dépend ordinairement de l'état d'épaississement de la liqueur contenue dans les vaisseaux de cette glande; si elle est schirreuse, la guérison n'en peut être opérée par les *bougies*, surtout lorsque la cause n'en est pas vénérienne, ce qui arrive quelquefois; mais lorsque le levain est virulent, les frictions générales & particulières peuvent changer l'état de cette glande, & les *bougies* peuvent être aussi d'un grand secours pour opérer ce changement, principalement lorsque la glande n'a pas acquis un certain degré de solidité. Avant de commencer le traitement de ces sortes de maladies avec les *bougies*, il est important de s'instruire de l'état de cette glande, & c'est ce qu'on peut faire;

en introduisant dans le fondement un ou deux doigts mouillés d'huile, qu'on incline de derrière en devant vers le col de la vessie où cette glande est placée.

Les gonorrhées habituelles ont été regardées comme l'écueil de la chirurgie; elles sont occasionnées, ou par le relâchement, ou par la corrosion des vaisseaux excrétoires des glandes de l'urètre, très-rarement par des ulcères de cette partie; mais dans l'un ou l'autre cas, le traitement avec mes *bougies* est le même, puisqu'elles ont la vertu de fondre les engorgemens des vaisseaux, de rétablir leur ressort, & même de consolider les ulcères, s'il y en a: cependant il est à remarquer, que les gonorrhées causées par la corrosion des vaisseaux excrétoires, sont infiniment plus difficiles à guérir. On doit employer pour ces écoulemens la première & la troisième espèce de *bougies*, dont on continue l'usage jusqu'à la suppression de l'écoulement.

Allès, dans son traité des maladies de l'urètre, n'a pas oublié de faire mention des *bougies* & des avantages qu'elles offrent aux praticiens. Il en fait de simples qu'il compose avec une livre de cire neuve, deux onces de suif de mouton ou de bouc, ou bien une once d'huile rosat, d'amandes ou de noix tirée sans feu.

Les *bougies* composées sont faites suivant les indications qu'il se propose de remplir. Veut-il les rendre suppuratives, il ajoute à chaque livre de cire deux onces d'onguent de la mère, ou quatre onces d'emplâtre divin, ou un once d'onguent d'althea, ou du basilicum, ou du populeum, ou bien il les mêle tous ensemble, en ajoutant deux livres de cire. Pour les rendre plus suppuratives, il les graisse avec l'un ou l'autre de ces onguents, lorsqu'il veut s'en servir. Il indique l'emplâtre de Nuremberg ou de minium auxquels il ajoute une petite portion de vin, pour les rendre déterfives. S'il falloit qu'elles fussent plus ou moins fondantes, il se serviroit de l'emplâtre de *vigo cum mercurio* seul ou mêlé avec le diabotanum. Il y ajoute aussi quelquefois le mercure doux ou le précipité rouge, suivant les circonstances. Il va jusqu'à conseiller les corrosifs, tels que le verd de gris, la poudre d'euphorbe ou de sabine, l'alun calciné ou le vitriol.

Arnaud, ancien membre de l'académie royale de chirurgie de Paris, & un des membres de la société des chirurgiens de Londres, a laissé un traité des maladies de l'urètre très-estimé, dans lequel il vante singulièrement des *bougies* de sa composition, dont il n'a point donné la recette. Il n'en est pas moins vrai, que si sa formule & ses succès répondoient à la théorie lumineuse qu'il a établie dans son livre, c'est une perte réelle pour la chirurgie de ne pas la connoître.

M. Fabre, dans son traité des maladies vénériennes, s'est très-étendu sur cette matière, mais parmi les formules de différens auteurs qu'il y cite, celle de rivière lui a paru la meilleure. Voici la manière dont il fait usage de cette composition à laquelle il a donné plus de consistance:

Prenez huile rosat, ... ℔ j.
Ceruse de Venise, ... ℥ jv.
Litharge d'or, ... ℥ jv.

Faites cuire le tout ensemble, en y ajoutant suffisante quantité d'eau, & en remuant continuellement avec une spatule de bois jusqu'à ce que la composition ait acquis une consistance convenable. Alors retirez-la de sur le feu, & faites-y fondre quatre onces de cire, & lorsqu'elle sera un peu refroidie, mêlez-y, camphre, ℥ j, dissous dans un peu d'huile & les drogues suivantes mises en poudre.

Tuthie préparée, ... ℥ ß.
Antimoine porphyrisé, ... ℥ j ß.
Opium, ... } ana, ℈ ij.
Mastic, ... }
Encens mâle, ... }
Aloës hépatique, ... }

Guérin, chirurgien de Rouen, dans sa dissertation sur les maladies de l'urètre, a rapporté la composition des *bougies* résolutives de M. Desbarres, doyen du collége de chirurgie de Rouen, desquelles il se servoit lui-même très-souvent dans le traitement des maladies des voies urinaires. Nous allons la copier d'après lui.

Prenez huile de noix, ... ℔ ß.
Huile de thérébentine de Venise, . . ℥ viij.
Vin rouge, ... deux grands verres.

Faites bouillir le tout dans une terrine vernissée, & ajoutez ensuite,

Litharge d'or, ... ℔ j.
Minium, ... ℥ jv.

Faites bouillir le tout pendant une heure & demie, remuez continuellement avec une spatule de bois pour bien incorporer les drogues & les empêcher de s'attacher au fond du vase. Ajoutez ensuite à cette composition de la cire vierge, ... ℔ j.

Emplâtre de vigo cum mercurio, . . . ℥ vj.

Faites bouillir le tout pendant une autre heure & demie, au bout duquel tems vous retirerez du feu, & vous tremperez des bandes de toile que vous aurez préparées pour faire des *bougies*.

Si la composition est trop dure, vous y ajouterez

de l'huile de noix; si elle est trop molle, vous y mettrez un peu de cire.

M. Desbarres, selon les circonstances, ajoutoit dans la composition ci-dessus de la fiente de pigeon, ℥j, & deux petits chiens de huit ou dix jours, qu'il faisoit bouillir dans les huiles & le vin pendant deux heures, ensuite il passoit la liqueur par la chausse par expression, la remettoit dans la terrine, & y ajoutoit les autres drogues comme nous venons de le dire.

Bougies résolutives.

Prenez de l'aigremoine verte ou fraiche, s'il est possible d'en avoir, des feuilles de sureau, & de la sanicle de chacune m. ß. Faites bouillir le tout pendant trois heures dans de l'huile d'olive, ℔ j. Passez la liqueur par la chausse, toujours avec expression, remettez-la sur le feu & ajoutez-y de la poix de Bourgogne, ℥ viij, de la cire vierge ℥ij, de la thérébentine de Venise, ℔ ß. Faites bouillir la composition pendant une demie heure; retirez-la du feu & trempez les morceaux de toile que vous aurez préparés pour faire des *bougies* de la longueur & de la grosseur que vous jugerez convenables, & vous en ferez usage comme il a déjà été dit.

Gardane, dans son traitement des maladies vénériennes, a donné une formule intitulée, *bougies contre les carnosités de l'urêtre*, dans laquelle il fait entrer les substances suivantes.

Prenez emplâtre diabotanum, ... } de chaque parties égales.
Diachilon cum gummis, }
De vigo cum mercurio, }
De melilot, ... }
Antimoine crud réduit en poudre très-fine, la sixième partie.

Malaxez bien le tout, & faites-en un mélange dans lequel vous tremperez des toiles fines que vous roulerez ensuite en forme de *bougies*.

« Il ne sera pas hors de propos, dit Hunter, dans son traité des maladies vénériennes, traduction de M. Audiberti, pag. 143, d'ajouter ici quelques observations sur la figure & la composition d'un remède qu'on employe si souvent. Les *bougies* doivent être de deux pouces environ plus longues que la distance qui se trouve entre le gland & le rétrécissement, ou même plus, si elles peuvent passer librement, au point de permettre d'en plier un pouce sur le gland & un autre de passer au-delà du rétrécissement. La grosseur doit être proportionnée au rétrécissement; d'abord, elle doit passer en la poussant modérément, & en continuant ainsi, à mesure que la partie contractée se dilate: mais lorsque l'urêtre a repris son diamètre naturel, il n'est point nécessaire pour lors de se servir d'une *bougie* plus grosse: on peut continuer avec la même, comme nous l'avons déjà observé.

« Quant à la forme, elles doivent être coniques, lorsqu'elles sont très-petites, mais d'un diamètre à-peu-près égal jusqu'à un pouce de leur plus petite extrémité, d'où elles doivent se terminer en pointe, de manière à former un coin arrondi; propre à passer à travers le rétrécissement; cette forme leur donne plus de force que si elles étoient tout-à-fait coniques d'un bout à l'autre.

« La consistance doit varier selon la nature des cas & la grosseur de la *bougie*. Si le rétrécissement se trouve près du gland, on fera usage d'une *bougie* plus ferme, & faite de manière qu'elle diminue graduellement, parce qu'une *bougie* courte aura toujours une force suffisante pour la pression qu'il est nécessaire d'employer. Mais si le rétrécissement est situé plus profondément, comme vers le bulbe, où le canal commence à se courber, pour lors la *bougie* doit être un peu plus grosse dans son corps, pour supporter la pression nécessaire. Si le rétrécissement se trouve dans quelque point que ce soit de la courbure de l'urêtre, ou près de la vessie, la *bougie* doit être flexible, quelque contraire que cela soit à la règle générale que nous avons posée, parce que dans ce cas elle doit se courber avec facilité, afin de s'accommoder à la courbure du canal. Car, lorsqu'elle se courbe avec difficulté, elle n'exerce pas sa pression sur le rétrécissement, mais sur la partie postérieure de l'urêtre; & ainsi elle n'entre pas si aisément; ce qui fait qu'elle passe plus difficilement à travers un rétrécissement près de la vessie, que près du gland.

« La consistance de la *bougie* est ce qu'on doit plus particulièrement observer dans sa composition, puisque l'on sait que ses propriétés médicales ne sont pas d'une grande conséquence. On les fait pour l'ordinaire avec la cire, l'huile & la litarge.

« La litharge les rend lisses, & moins agglutinatives qu'elles le seroient, si elles n'étoient faites qu'avec la cire & l'huile. Une composition qui est fort bonne est la suivante. Prenez trois pintes d'huile d'olive, une livre de cire jaune & une demi livre de litharge d'or, & les faites bouillir ensemble sur un feu doux pendant six heures ».

L'auteur *de l'art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes* donne deux compositions de *bougies*: une simple, qui est celle qu'on emploie généralement, & la seconde propre à faire des *bougies* composées, qui sont fondantes & suppuratives. En voici la formule.

Faites fondre dans un plat de terre deux onces de diachilon gommé ; lorsqu'il sera fondu, ajoutez-y une once d'antimoine crud pulvérisé & passé au tamis. Eteignez d'un autre côté une once de mercure crud dans suffisante quantité de thérébentine, & lorsque l'emplâtre sera à moitié refroidi, mêlez-y ce mercure éteint. Remuez bien la compositiou & trempez-y sur le champ un morceau de linge à demi usé de sept ou huit pouces de long, comme on le fait ordinairement...... Ces *bougies* sont supuratives & fondantes. On peut en faire qui seront moins actives, en faisant fondre simplement parties égales d'onguent de la mère & de cire jaune, & en opérant comme ci-dessus.

Sharp, dans un de ses ouvrages, dit qu'il a vu de très-bons effets de *bougies* à-peu-près semblables à celles dont nous venons de rapporter la recette. Prenez, dit-il, diachilon fait avec la poix de Bourgogne, ℥ ij, mercure crud, ℥ j, antimoine porphirisé, ℥ ß. Le mercure, ajoute-t-il, soit qu'on le divise avec le baume de souffre ou avec le miel, ne doit être mêlé dans l'emplâtre, qu'au moment que l'on fait les *bougies*, & l'emplâtre ne doit pas être alors trop chaud, de peur que par la chaleur le mercure ne se sépare du corps où il a été divisé, & ne tombe au fond du vaisseau en petites boules.

André a fait des *bougies* qu'il a beaucoup vantées dans ses écrits, en cherchant à déprimer celles des autres ; mais, ainsi qu'Arnaud, il n'a jamais donné son secret.

Planque, dans le troisième volume de sa bibliothèque de médecine, pag. 253, a recueilli trois observations, à la suite desquelles il a fait des remarques, qu'il nous a paru essentiel de rapporter ici. « Un jeune homme, dit-il, étoit attaqué depuis long-temps de maladie vénérienne : plusieurs médecins de différens endroits avoient entrepris de le guérir, mais ils ne purent le faire entièrement. Le plus facheux symptôme qui le tourmentoit, étoient quelques carnosités dans l'urètre, qui l'empêchoient d'uriner ; c'est pourquoi on eut recours aux *bougies* ; mais n'ayant pu en continuer l'usage à cause des personnes qui l'accompagnoient, les anxiétés, les ardeurs le reprirent, & devinrent si grandes, qu'il s'évanouissoit. L'inquiétude où il étoit de son état lui fit chercher du conseil ; il employa bien des remèdes, mais sans succès : enfin, il vint me demander du secours ; voici les moyens dont je me suis servi pour le secourir. Après les remèdes généraux, j'introduisis légèrement une *bougie*, en tâchant de reconnoître l'endroit de l'obstacle qui empêchoit l'urine de passer. Alors je fis une marque au bout de la *bougie* du côté du gland, pour connoître au juste l'éloignement de la carnosité ; je mis au bout de la *bougie* de l'onguent préparé avec du *verd de gris & du mercure sublimé* ; j'introduisis doucement cette *bougie* dans l'urètre jusqu'à l'endroit affecté, je la laissai un peu dans cet endroit & j'enlevai l'escarre qui se faisoit à la carnosité. Cette excroissance ainsi détruite laissa le passage libre à l'urine, le malade se voyant guéri se félicitoit de son bonheur, on le purgeoit de temps en temps ; mais quelques temps après, il lui survint une autre carnosité qui fut détruite de la même façon & sans récidive ; il s'est marié depuis, & jouit d'une parfaite santé. *Ephem.* Germ. dec. 1, an 8, observ. 92, pag. 152 ».

REMARQUES.

« Vander-Wiel approuve cette méthode, préférablement aux moyens dont s'est servi Solingius, pour guérir un soldat qui avoit un pareille maladie. Comme l'urètre, dit-il, *p.* 49, *cent.* 2, *observ.* 40, étoit pleine de callosités, il introduisit une sonde crénelée avec laquelle il fit un passage à l'urine ; mais tous les médicamens qu'il employa dans la suite devinrent inutiles ; c'est pourquoi il introduisit jusque dans la vessie une sonde creuse, pour faire une incision tout le long du canal jusqu'au gland, opération qu'il disoit avoir vu faire à Livourne : ensuite il fit consumer toutes les callosités par des médicamens caustiques, puis il fit des points de sutures à différens endroits de l'urètre, avec de petites aiguilles dont on se sert au bec de lièvre. Cela lui réussit si bien, que le malade urinoit au moyen d'un petit catheter flexible, & enfin à plein canal.

» Après les évacuations universelles, dit Forestus, *liv.* 25 *de la vessie*, *observ.* 10, on fit des fomentations pour relâcher les parties qui servent à l'urine ; ensuite le chirurgien introduisoit deux fois le jour des *bougies* qu'il enduisoit de l'onguent suivant tiré d'Alexis Piedmontois, liv. 1, chap. 20.

» Prenez lie de miel distillé, ou à défaut du miel cuit en une juste consistance ; mettez-le dans un pot de terre dans le four d'un potier, jusqu'à ce qu'il prenne une couleur d'or. Cette matière est bonne pour toutes les plaies ; car elle consume la chair pourrie & morte, elle modifie & guérit sans aucune douleur ».

» Prenez une once de cette poudre, deux onces d'*album græcum*, demi-dragme de tartre blanc, sucre blanc, alun brûlé, tuthie de chacun une dragme, pilez le tout & le tamisez ensuite.

» Prenez feuilles d'olivier fraîches ; pilez-les dans un mortier de pierre, ajoutant un peu de vin blanc ; ayant bien exprimé le suc, ajoutez autant de celui de plantain ; mettez le tout sur le feu, y versant peu-à-peu des poudres susdites & remuant toujours : sur la fin, mettez-y un peu de cire verte & du miel rosat pour faire un onguent mollet que vous garderez pour le besoin.

» Ce remède est excellent pour consumer la chair

qui est dans les parties sensibles. Voici la manière de s'en servir. Emplissez une petite seringue de vin blanc, dans lequel vous aurez fait cuire des roses sèches & des feuilles de plantain, ajoutant un peu de lait de vache ou de chèvre; seringuez le tout dans la verge après l'avoir bien lavée avec du vin. Prenez une petite *bougie*, mettant à la pointe un peu de l'onguent ci-dessus, & introduisez-la en cet état dans la verge, jusqu'à ce qu'elle touche aux carnosités, & qu'elle y laisse l'onguent. Il faut faire la même chose deux fois le jour, savoir, le matin & le soir, & on verra un effet admirable : néanmoins ce remède ne servant de rien, nous eûmes recours à l'expérience d'*amatus lusitanus* décrite dans l'observ. 19 de la centurie 4, que voici.

» Prenez du verdet, de l'orpin, du vitriol, de l'alun de roche de chacun deux onces; broyez le tout exactement sur le porphyre avec du vinaigre très-âcre : exposez le tout au soleil d'été, & quand il sera bien sec, broyez-le de rechef avec du vinaigre, & le faites sécher de même jusqu'à ce que vous ayez une poudre très-fine & sans acrimonie, ce que vous ferez en huit jours : la poudre ainsi préparée,

» Prenez quatre onces d'huile rosat, deux onces de litharge, faites cuire le tout jusqu'à consistance d'emplâtre, retirez du feu & ajoutez deux onces de la poudre susdite; mêlez le tout avec une spatule sur le feu, jusqu'à ce que le remède vienne un peu dur; de sorte que s'il s'attache à une *bougie* ou à un stilet de plomb, il ne tombe point quoiqu'on le manie avec les doigts. Cet emplâtre guérit les carnosités, les polpes, les excroissances de chair, &c.

» Outre cet emplâtre, il avoit vingt *bougies* composées de cire blanche & d'un peu de thérébentine, longues de douze travers de doigt, & grosses suivant le conduit de l'urine, & trois ou quatre stilets de plomb dont on se servoit en la place des *bougies* quand les carnosités sont rebelles.

» Tout étant ainsi disposé, on prend une ou deux *bougies* creusées en rond, comme le bout d'un fuseau, de peur que le fil ne tombe; on les enduit de cet emplâtre, & on l'introduit dans l'urètre du malade, qui, durant sept ou huit jours, garde toujours une de ces *bougies* dans le canal, en les renouvellant une ou deux fois le jour.

» Si les carnosités embarrassent, dit *Heurnius*, *aphor.* 82. *d'Hipp.*, sect. 4, il les faut consumer. L'huile de concombre sauvage avec l'onguent rosat, y ajoutant quelques grains de sublimé ou de précipité, est un bon remède. On l'applique avec une *bougie* de cire dans l'urètre, ou on ajoute ces ingrédiens à l'onguent de tuthie : un homme qui avoit une carnosité depuis trente ans, de sorte qu'il ne passoit qu'un petit filet d'urine, fut fort satisfait de ces remèdes.

» J'ai un secret, dit Falloppe, *livre des tumeurs*, *chap.* 38, pour les carnosités de l'urètre, qui est l'arsenic dont je fais la préparation de cette manière;

» Je le ramollis sur le porphyre avec du suc de limon, & je l'expose au soleil jusqu'à siccité; je le délaye ensuite avec du vinaigre distillé, je le fais ensuite sécher, continuant la même chose jusqu'à quatre fois; la dernière fois je le lave avec de l'eau rose, & je le mêle avec quelque cérat, comme avec le diapalme ou le diachylon, ou avec l'huile rosat & la cire pour en faire un emplâtre; je mets une parcelle de ce remède au bout d'une *bougie* que j'introduisis une ou deux fois dans l'urètre.

» Fuschius appliquoit de l'huile de succin mêlée avec un jaune d'œuf, par le moyen d'une *bougie* qu'il introduisoit dans l'urètre. C'est un remède sans danger, dit *Reusnerus*, *observ.* 91.

» Quelques-uns, dit *Moinichen*, *observ.* 17, se servent de *bougies* ointes de quelques médicamens corrosifs pour consumer les carnosités de l'urètre; mais avec beaucoup de hardisse; car ils ont rongé une partie de la substance de ce canal & produit la gangrène ».

Seconde observation.

« Un marchand de vin en gros avoit, depuis quatorze ans, une carnosité dans l'urètre qui avoit été la suite d'une chaude-pisse vénérienne mal pansée; & il en étoit si fort incommodé, qu'il n'étoit presque jamais moins d'un quart-d'heure à uriner, & que pendant la sortie des urines & l'éjaculation de la semence, il souffroit une douleur fort sensible : cependant, bien que des occupations continuelles l'eussent obligé à retarder si long-temps sa guérison, il ne laissoit pas de donner quelques heures à ses plaisirs, & tout le mal que sa débauche lui avoit causé ne l'empêcha pas de s'exposer à un nouveau danger, de sorte qu'il se vit atteint d'une autre chaude-pisse vénérienne. Quelques affaires pressantes, qui lui survinrent alors, lui firent différer sa guérison; l'inflammation s'augmenta considérablement, & la matière purulente devint si corrosive, qu'elle lui détacha sa carnosité, de telle sorte qu'en voulant uriner, elle lui tomba sur la cuisse. Il remarqua qu'elle étoit presque ronde, de la grosseur d'une petite féve, & médiocrement dure; si cet événement inopiné le surprit, il eut une joie inconcevable quand il vit que rien ne s'opposoit plus à la sortie des urines; car dès ce moment il les rendit avec autant de facilité qu'avant son premier mal. Quelques jours après, il me pria de le traiter, mais il fallut continuer près d'un mois l'usage des injections déterfives & dessicatives, pour cicatriser parfaitement l'ulcère qui étoit demeuré à l'endroit de la carnosité. M. Roberdeau est témoin de la vérité de cette histoire; ceux qui doutent qu'il s'engendre des carnosités dans l'urètre, y trouveront

trouveront de quoi se désabuser; mais ce qu'on y peut remarquer de plus essentiel pour la pratique, est que ces carnosités n'occupent pas toujours toute la circonférence des ulcères où elles s'engendrent, puisque le pus auroit plutôt rongé & consumé celle dont je parle, que de la détacher de sa racine, s'il n'avoit pas trouvé lieu de s'insinuer dans le fond de l'ulcère. » *Blegny, journal de méd. du 1er. mars, pag. 103.* »

Troisième observation, par Brunnerus.

» Parmi les maux qui tourmentent le malade & le médecin, les carnosités tiennent le premier rang. On croit qu'elles pullulent dans l'urètre après la gonorrhée, qu'elles obstruent le canal, & qu'elles sont si difficiles à guérir, qu'elles deviennent l'opprobre des chirurgiens. Cet accident est arrivé à un homme noble, à la suite d'une gonorrhée : du grand nombre de médecins & de chirurgiens qu'il consulta, il n'y en eut pas un qui ne l'assurât que c'étoit une carnosité qui causoit sa maladie; cela étoit d'autant plus clair, qu'on sentoit au-delà du gland des duretés dans le canal, & qui se multiplioient en allant vers la racine de la verge : je l'avois déjà traité d'une rétention d'urine; j'ai remarqué qu'en introduisant une sonde de plomb dans l'urètre, ce canal pouvoit se dilater, & laissoit passer un filet d'urine, & que quelques heures après avoir retiré cette sonde, le canal se resserroit & devenoit plus étroit. Le malade qui étoit fort attentif à ce qui se passoit en lui, s'en appercevoit : la mort, qui survint par un empième mal traité, donna occasion de m'en convaincre; car ayant fendu l'urètre, il ne parut nulle excroissance, ni carnosité, ni fongus; le médecin qui l'avoit traité en étoit fort surpris. On appercevoit seulement dans plusieurs endroits du canal des froncemens, comme dans les vaisseaux ombilicaux après l'accouchement.

» J'ai conjecturé de là que les rétentions qu'on attribue aux callosités de l'urètre, ne venoient que du resserrement & des callosités de ce canal; c'est ce qu'on vient de voir dans l'observation présente; j'ai vu plusieurs fois ce malade dans les rétentions d'urine, franchir ce passage avec une sonde de plomb, ce qu'il n'auroit point pu faire, à cause de la sensibilité du canal, s'il n'eût pas été calleux; c'est peut-être de cette ignorance qu'il y a tant de maladies incurables. *Ephem. Germ. cent. 1 & 2, observ. 91.*

R e m a r q u e s.

» Brunnerus confirme son sentiment dans l'*observ. 97, de la même cent. Voyez 5 & 6, l'observat. 84 de Genselius. M. Petit, acad. royale des sciences, 1718, hist. pag. 32,* a fait voir la vessie d'un homme mort d'une rétention d'urine; c'étoit le douzième qu'il avoit ouvert mort de cette maladie, sans trouver aucune carnosité dans l'urètre; & le troisième dans lequel les prostates faisoient saillie dans la cavité de la vessie à l'endroit du col, empêchoient la sortie des urines, & rendoient l'introduction de la sonde difficile.

» Les médecins & les chirurgiens, dit Saviard, *observ. chirurg. 72, pag. 317,* avoient cru jusqu'à présent, & plusieurs le croient encore, que les difficultés & les suppressions d'urine qui arrivent à ceux qui ont eu une ou plusieurs gonorrhées dans leur jeunesse, étoient causées par des excroissances charnues ou verruculés, que les ulcérations virulentes laissent dans le conduit de l'urètre; mais les ouvertures qu'on a faites d'un grand nombre de cadavres, de ceux qui avoient péri par ces sortes d'accidens, ont détrompé là-dessus les plus sensés, aucune excroissance n'ayant jamais paru dans l'urètre de ces malheureux qui avoient été pendant leur vie les plus maltraités de ces sortes d'incommodités, mais seulement plus de rétrécissement à l'endroit des cicatrices que ces ulcères y avoient laissées.

» Aussi tous les chirurgiens les plus expérimentés dans la pratique, & les plus curieux d'approfondir les vérités de leur art, conviennent-ils à présent qu'il n'y a point de ces carnosités prétendues, & que les difficultés & les suppressions d'urine qui arrivent dans un âge un peu avancé, à ceux qui ont eu des gonorrhées dans leur jeunesse, sont les suites de ces cicatrices : après quoi il ne reste plus qu'une difficulté à résoudre; c'est de savoir pourquoi ces accidens ne continuent pas également & en tous temps à ceux qui en ont été une fois attaqués, puisque les cicatrices subsistent toujours; au lieu que ces accidens n'arrivent, ou du moins n'augmentent à la plupart considérablement, que lorsqu'ils ont fait excès dans le boire ou dans le manger, ou après des actions violentes.

» L'on répond à cette difficulté, que le retour & l'augmentation de ces accidens dépendent des différentes qualités des urines, lesquelles font en conséquence des impressions plus ou moins fâcheuses sur le conduit de l'urètre. Quand les malades vivent sobrement, leurs urines, qui sont douces, ne font aucune impression de chaleur sur le conduit de l'urètre, & elles coulent avec plus de facilité; mais après les excès du vin & des actions violentes, leurs urines étant très-âcres & fort échauffées, elles causent une indisposition inflammatoire à la vessie & à l'urètre, laquelle occasionne un peu de gonflement à ce tuyau; & comme il est plus serré & moins flexible à l'endroit de la cicatrice qu'ailleurs, il se fait tout autour de cette cicatrice, qui n'obéit pas comme le reste du conduit, un gonflement qui empêche l'urine de sortir avec facilité, & qui quelquefois la supprime absolument.

» Cela sera confirmé par l'exemple d'un compagnon corroyeur que j'ai été obligé de sonder fré-

quemment par ces accidens, qui ne manquoient point de lui faire sentir leur violence, toutes les fois qu'il faisoit la débauche avec ses camarades les dimanches & fêtes, & qui urinoit au contraire assez facilement quand il vivoit d'un bon régime, & qu'il s'occupoit au travail de sa profession, qui ne laisse pas d'être assez pénible.

» Ce malade étoit si difficile à sonder dans ce temps-là, que nous appréhendions l'un l'autre; il m'appréhendoit à cause des violentes douleurs que je ne pouvois m'empêcher de lui faire souffrir en lui passant la sonde, & j'avois moi-même de la répugnance à le voir, à cause des difficultés que je rencontrois à réussir dans cette opération, que je ne lui faisois point sans qu'il perdît beaucoup de sang. Cette hémorrhagie n'avoit pourtant aucune suite fâcheuse, contre l'opinion de ceux qui croient qu'un homme qui perd du sang considérablement lorsqu'on le sonde, est estropié ou en danger de mort.

» J'ai sondé beaucoup d'autres malades auxquels cet accident est arrivé, sans aucune conséquence fâcheuse; & à l'égard de celui dont je parle, je suis très-persuadé que l'hémorrhagie ne lui arrivoit point par mon défaut d'adresse à bien conduire l'algalie, parce que plusieurs autres chirurgiens bien versés dans la pratique du cathétérisme & de la lithotomie, l'avoient sondé avec si peu de succès, qu'il aimoit encore mieux venir à moi.

» L'examen de tous les cadavres, à qui ces espèces de rétentions ont causé la mort, dit M. de la Faye, *remarques pratiques sur les opérations de Dionis*, p. 206, a dissuadé les bons praticiens de nos jours du sentiment des anciens; car ils n'ont point trouvé de ces excroissances charnues dans l'urêtre, mais des cicatrices dures que les ulcères y avoient laissées, & qui rétrécissoient le canal, ou la glande prostate gonflée qui serroit le col de la vessie, ou enfin un gonflement variqueux du tissu spongieux de l'urêtre, occasionné par des débauches de quelque espèce qu'elles soient. Lorsque ces cicatrices dures ont déjà diminué le diamètre du canal, le gonflement qui survient ensuite, bouche bien plutôt le passage de l'urine.

» J'ai examiné un grand nombre de cadavres de personnes mortes de ces maladies, ou qui y avoient été sujetes pendant leur vie, & je n'y ai jamais trouvé d'excroissances charnues, ni même des porreaux. Je ne crois pas néanmoins qu'il soit impossible qu'il s'en forme dans l'urêtre à la suite des ulcères qui y surviennent, comme il s'en forme dans les autres parties du corps; ce qu'on peut assurer après les observations dont je viens de parler, c'est qu'au moins il s'en forme très-rarement, & que les cicatrices dures du canal, le gonflement de la glande prostate supérieure, & celui du tissu cellulaire, sont les causes ordinaires de l'espèce de rétention dont je parle.

» Les praticiens du système des excroissances charnues, emploient ordinairement pour ces sortes de rétentions, comme pour les difficultés d'uriner, des *bougies* chargées de caustiques ou des sondes tranchantes, qu'ils introduisent dans l'urêtre pour consumer ces prétendues carnosités, ou pour les détruire; ces caustiques & ces sondes causent souvent des désordres; ils irritent ces parties & en occasionnent par-là le gonflement & l'inflammation. J'ai ouvert des cadavres de personnes qui avoient été traitées par cette méthode, & j'y ai trouvé dans le tissu cellulaire de l'urêtre, des sinus de la longueur de deux pouces, & qui s'étendoient vers la glande prostate supérieure: j'ai remarqué que ces sinus rendoient du pus, qu'ils étoient calleux, parfaitement ronds, & assez grands pour qu'on pût introduire une *bougie*, & que leur ouverture étoit située au même endroit que l'obstacle qui avoit causé la rétention d'urine, ce qui prouve que ces sinus étoient des fausses routes faites par les *bougies* chargées de caustiques, ou par les sondes tranchantes.

» Dans ces espèces de rétentions d'urine, quelque complication qu'il y ait, le premier soin doit être de donner issue à l'urine par le moyen de la sonde qu'on introduit dans la vessie; car plus on diffère, plus l'introduction devient difficile ».

Baumé, en parlant des *bougies* dans ses élémens de pharmacie, compare les plaies de l'urêtre à celles qui font à l'extérieur, sur lesquelles on doit toujours appliquer, suivant cet auteur, des médicamens relatifs à leur état actuel, capables de remplir les indications & de seconder la nature, c'est-à-dire, que selon l'exigence des cas, il prétend qu'on doit les rendre suppuratives, adoucissantes, cathérétiques, détersives, ou simplement dilatatoires.

Lieutaud pense comme lui, & fidèle à sa méthode, il fait dans sa matière médicale l'énumération des substances médicamenteuses qui entrent ordinairement dans la composition des *bougies*. C'est la cire, l'huile, les graisses animales, la poix, la térébenthine, l'onguent rosat, l'onguent *de althæa*, l'onguent *populeum*, l'onguent brun, l'emplâtre de mucilage, l'onguent *basilicum*, l'onguent napolitain, l'emplâtre de blanc de baleine, l'emplâtre de *minium*, l'emplâtre *diachylum*, l'emplâtre *diabotanum*, l'emplâtre de Nuremberg, l'emplâtre de grenouilles avec le mercure, la poudre d'aristoloche, de sabine, d'écailles d'huitres, de ceruse, de tuthie, de litharge, de cinnabre, de verd-de-gris, de vitriol, le sel de Saturne, le précipité blanc, le précipité rouge, le sublimé corrosif.

Il indique ensuite plusieurs formules pour faire des *bougies*: les voici telles qu'on les trouve dans son ouvrage.

Prenez cire jaune, dix onces; huile rosat, blanc

de baleine, de chaque deux onces; d'onguent de céruse, quatre onces : faites liquéfier, mêlez, imbibez de ce mélange des linges dont on fera des *bougies*.

Prenez de cire jaune, douze onces; de térébenthine de Venise, une once; faites liquéfier : trempez-y des mèches, & formez les *bougies*.

Prenez cire blanche & poix de Bourgogne, de chaque quatre onces; huile d'amandes douces, deux onces; onguent brun & emplâtre de *vigo*, de chaque une once & demi : faites-en des *bougies* avec du linge ou des mèches.

Prenez emplâtre de *vigo* avec le mercure, & emplâtre diachylon avec les gommes, de chaque six onces; faites liquéfier : trempez-y du linge pour former des *bougies* en le roulant.

Prenez emplâtre diachylon, deux onces; d'emplâtre de mucilages, une demi-once; faites liquéfier; mêlez, ajoutez trois gros de précipité blanc, & faites des *bougies*. Quant aux vertus de ces différentes *bougies*, on les connoîtra aisément, dit-il, en faisant attention aux substances qui les composent.

Occupé moi-même depuis long-temps à traiter les maladies vénériennes, dont j'ai fait une étude particulière, j'ai été souvent obligé d'employer les *bougies* des différens auteurs que je viens de citer, & j'en ai presque toujours reconnu ou l'inutilité, ou l'insuffisance. Cela pouvoit-il être autrement ? Non sans doute, puisque leurs formules, qui se ressembloient, à très-peu de chose près, rouloient toujours, comme on vient de le voir, sur les mêmes substances qu'ils modifioient diversement. Convaincu de la nécessité d'en composer qui répondissent à l'attente des gens de l'art, je me suis livré aux recherches nécessaires pour y parvenir. C'est d'après les succès constans que j'en ai obtenu, que je me suis déterminé à en faire connoître la formule, par un mémoire que j'ai lu, dans une des séances de la société royale de médecine, le 13 novembre 1787, & j'ai développé ensuite mes principes, dans un ouvrage qui vient d'être imprimé sous le titre de *Traité de la gonorrhée & des maladies des voies urinaires qui en sont la suite*, par F. Teytaud, chirurgien à Paris. Afin de donner ici une idée succinte de ma doctrine à cet égard, je serai obligé de considérer les gonorrhées ou chaude-pisses dès leur origine.

Les gonorrhées, & leurs accidens consécutifs, nécessitent ordinairement l'application des *bougies*, lesquelles offrent à l'art de guérir une ressource presqu'infaillible contre ces maladies qui avoient été regardées jusqu'ici comme incurables. 1°. Elles opèrent la cure radicale des gonorrhées chroniques, connues sous le nom d'habituelles. J'en ai tari avec les miennes qui datoient de vingt-cinq ans, comme on peut s'en convaincre en lisant la première observation que je vais rapporter. 2°. Elles obvient complettement aux suites de cette espèce d'écoulemens, telles que les brides, les cicatrices des ulcères mal-conformée, & les rétrécissemens de l'urètre. 3°. Enfin, elles détruisent les obstacles qui donnent lieu à la strangurie, aux dépôts urineux & aux fistules; & lorsqu'on les emploie méthodiquement, elles opèrent la guérison de ces dernières, en facilitant le trajet des urines dans toute la longueur du canal, & en déterminant une cicatrisation prompte, solide & uniforme.

L'opinion des topiques appliqués sur les points qui fournissent l'écoulement, avoit été adoptée par plusieurs auteurs célèbres. Blégny & Cockbrun avoient observé que la matière de la gonorrhée n'étoit point de la semence viciée, comme l'avoient énoncé les écrivains qui les avoient précédés, mais bien une humeur âcre, qu'on ne pouvoit tarir qu'en attaquant la source d'où elle partoit; ce qui les avoit souvent déterminés à porter des remèdes sur le siége de la maladie; mais Turner, Astruc & quelques autres vinrent détruire cette sage pratique, qu'ils auroient dû préconiser.

J'ai fait entrer dans la composition de mes *bougies*, les remèdes qui m'ont paru les plus propres à fondre & à faire suppurer les duretés les plus renitentes de l'urètre. Elles ont la propriété d'atténuer & d'inciser la lymphe, quelle que soit l'ancienneté & l'étendue des obstacles qu'elle a occasionnés. Elles détruisent les bords calleux des ulcères qui se rencontrent dans le canal & en detergent le fonds, de manière que la cicatrice en reste toujours lisse & égale. Elles ont l'avantage d'exciter une suppuration abondante sans causer beaucoup de douleurs, puisqu'on peut vaquer à ses affaires, & même voyager pendant le traitement, si les circonstances y obligeoient le malade.

Si l'on envisage les gonorrhées anciennes & rebelles, relativement à la manière dont se fait l'écoulement, il y en a de trois sortes : la première n'est qu'un simple suintement continuel, qui humecte sans cesse l'extrémité de l'urètre; la seconde se réduit à quelques gouttes de matière puriforme, qu'on apperçoit sur-tout le matin en se réveillant, ou en pressant un peu le bout de la verge; & dans la troisième, l'écoulement ne reparoît que lorsqu'on s'écarte du régime ordinaire, pour se livrer à quelque excès. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la nature, ni sur le siége, du vice local qui entretient les gonorrhées habituelles. Leurs sentimens sont même quelquefois opposés. La plupart prétendent néanmoins qu'il faut les rapporter, comme cause première, à des ulcères plus ou moins sordides, qui se rencontrent dans l'intérieur du canal de l'urètre, dont les chairs baveuses & les bords durs & calleux empêchent la circulation.

Je ne crois pas qu'une gonorrhée récente provienne d'ulcères dans le canal de l'urètre; je pense au con-

traire, avec Arnaud & Simon, qu'elle est produite par l'irritation des parois du canal; laquelle irritation occasionne une sécrétion plus abondante & morbifique de l'humeur muqueuse des glandes de l'urètre. Je conçois cependant que le laps du temps & la négligence des malades, leur inconduite & les remèdes mal administrés, peuvent déterminer des points d'ulcération dans ce conduit; je conçois, dis-je, que les bords de ces solutions de continuité venant à se durcir, elles se cicatrisent d'autant plus difficilement, qu'étant sans cesse abreuvées par l'abondance du mucus qui y est filtré, elles sont dans un ramollissement continuel, & qu'irritées par le passage des urines, elles ne tendent qu'à s'agrandir & à se perpétuer. Beaucoup de praticiens prétendent au contraire, qu'il n'existe point de telles ulcérations, & que la cause de toutes les gonorrhées ne doit être attribuée qu'à la sécrétion des glandes, augmentée par l'activité du virus. Quant à moi, je puis assurer que j'ai rencontré des ulcères très-distincts, en examinant après leur mort, l'urètre de deux personnes qui avoient des gonorrhées anciennes. Les tumeurs lymphatiques dont parle M. Peyrilhe dans son ouvrage, intitulé: *Nouveaux remèdes contre les maladies vénériennes*, doivent aussi être mises au nombre des véritables causes qui concourent à déterminer les gonorrhées habituelles. Il m'est arrivé d'en rencontrer dans ma pratique qui n'étoient entretenues que par des durillons de cette espèce. Elles peuvent provenir aussi de certaines brides placées dans quelques-uns des points de l'urètre, & du relâchement ou de l'obstruction des glandes muqueuses qui avoient été affectées dans le principe.

C'est sans doute une incommodité bien fâcheuse qu'un écoulement habituel; mais il le devient bien davantage en formant peu-à-peu des obstacles qui rétrécissent le canal & qui gênent le passage des urines, au point d'en entraîner quelquefois la suppression totale & d'occasionner des douleurs très-cuisantes; ce qui caractérise cette maladie connue sous le nom de *stranguries*.

Les rétrécissemens de l'urètre ont été attribués à diverses causes, parmi lesquelles les carnosités, les excroissances de chair ou caroncules, ont joué un grand rôle; & il est démontré aujourd'hui que les fongosités de l'urètre n'existent, pour ainsi dire, que dans l'imagination de ceux qui les avoient mises en avant pour appuyer leurs hypothèses. Ce sont les cicatrices mal-conformées, les bords durs & calleux des ulcères dont j'ai parlé, le gonflement variqueux du tissu spongieux de l'urètre, l'engorgement lymphatique qui survient aux glandes ou à leurs vaisseaux excrétoires; auxquels il faut attribuer ces rétrécissemens, & par conséquent la *strangurie*.

Lorsque les urines sont interceptées jusqu'à un certain point, & qu'elles ne peuvent plus vaincre les obstacles qu'elles rencontrent sur leur passage, il se fait un déchirement, une crevasse entre l'obstacle & la vessie. Les urines, qui portent sur cette solution de continuité, en irritent la surface; & leurs sels, qui sont naturellement acrimonieux, augmentent encore leur intensité par le séjour & la stagnation; la phlogose, l'inflammation se mettent de la partie, & la suppuration, cette suite ordinaire des deux premiers phénomènes, caractérise un ulcère malin, qui, sans cesse aggravé par la présence des causes qui l'ont produit, devient la fistule la plus complette. Quelquefois ce liquide, retenu dans le conduit par les obstacles dont nous venons de faire l'énumération, ne fait que donner lieu à un ou plusieurs dépôts urineux.

C'est pour remédier à tous ces accidens, & au danger dont ils menacent ceux qui en sont atteints, que les anciens & les modernes ont eu recours aux *bougies*, & que les regardant moi-même comme la seule ressource que l'art nous offrit pour en délivrer les malades, je les ai employées dans tous les cas où je les ai cru nécessaires; mais n'en n'ayant pas retiré les succès que j'avois le droit d'en attendre, d'après l'aveu de leur auteur, j'en ai composé d'après mes propres recherches, au moyen desquelles j'ai constamment réussi à opérer la cure radicale des maladies de l'urètre. En voici la formule, & la manipulation.

Premières bougies fondantes & suppuratives.

Prenez une livre d'huile d'olive, dans laquelle vous mettrez bouillir des feuilles

De morelle,
De ciguë, } une poignée de chaque.
D'hipéricum,

Après l'ébullition, on retirera par expression ces feuilles rissolées, & on fera fondre dans l'huile, trois onces de poix-résine; & lorsqu'elle sera fondue, on y ajoutera,

Emplâtre de diabotanum,
De diachilum gommé, } de chaque six onces.
De ciguë,

Cire jaune, quatre livres, coupée par petits morceaux. Lorsque le tout est fondu, on y ajoute sur la fin de l'ébullition trois onces de térébenthine de Venise cuite & six onces de pierre-ponce préparée, c'est-à-dire porphirisée & lavée deux ou trois fois. On fait bouillir le tout sur un feu modéré pendant environ une heure; & lorsque la composition a pris assez de consistance, on la retire du feu, on l'écume & on ajoute sur toute la masse deux onces d'alkali fixe végétal, ou sel de tartre; on remue bien tout ce mélange avec une spatule de bois sans le faire rebouillir.

Secondes bougies détersives & dessiccatives.

Prenez huile d'hipéricum, quatre onces; de la pre-

mière composition, demi-livre; cire jaune coupée par tranches, trois livres; blanc de baleine, deux onces; blanc de céruse, deux onces; térébenthine de Venise, deux onces. Faites bouillir le tout ensemble pendant une demi-heure, & cette dernière composition est faite. La manipulation pour ces secondes *bougies*, est la même que la première, & voici les procédés qu'on met en usage.

Il est essentiel d'observer que la matière qui doit servir à faire les *bougies*, ne soit ni trop sèche ni trop molle. Si elle étoit trop sèche, la *bougie* se casseroit & blesseroit le malade. Si elle étoit trop molle, elle se replieroit sur elle-même & n'entreroit que difficilement. Dans le premier cas, un peu de suif ou un peu d'huile ramolliroit l'onguent; & dans le second l'ébullition suffiroit pour lui donner plus de consistance.

La composition étant parvenue au degré qu'il la faut, on y trempera des morceaux de toile à demi-usés, de huit pouces de large sur trente-six de long, & on en coupera des petites bandes en languettes longues de huit pouces; mais plus ou moins larges, suivant la grosseur qu'on se propose de donner aux *bougies* que l'on veut faire.

Deux ou trois lignes de largeur produiront les *bougies* les plus fines; on ira ainsi de ligne en ligne jusqu'à un pouce pour former les plus grosses, ayant toujours égard à l'épaisseur de la toile. On raclera ces bandelettes avec le dos d'un couteau, afin de les rendre bien minces & bien lisses; on les pliera ensuite successivement comme un ourlet & on les roulera sur une table avec une planchette de bois dur jusqu'à ce qu'elles soient bien unies, de sorte qu'en les passant sous les doigts on ne sente aucune inégalité: elles doivent être plus minces d'un bout que de l'autre. Il faut aussi que le petit bout soit arrondi, de manière qu'en l'appliquant sur la joue, il n'y cause point d'impression désagréable. Lorsque les *bougies* sont parvenues à ce point, elles sont parfaites. Il n'y a plus qu'à les étendre sur une planche jusqu'à ce qu'elles soient assez sèches pour ne pas se coller l'une contre l'autre.

Cette manière de faire les *bougies* est la plus commune, & est celle que presque tous les auteurs nous ont décrit. On pourroit cependant lui attribuer quelques inconvéniens, dont on se mettra toujours à couvert en suivant le procédé que je vais décrire, & que j'ai adopté de préférence, eu égard aux avantages qu'on a droit d'en attendre.

Autre manière de faire des bougies.

On prend du coton de pareil grain que celui dont se servent les ciriers, on en fait de petits faisceaux plus ou moins gros selon la grosseur des *bougies* qu'on veut faire, longs environ de huit pouces; à ces mèches on ajoute un ou deux brins de fil de lin ordinaire, & ou en laisse passer un bout qui est assujetti par un nœud à l'extrémité la plus grosse de la mèche; on coupe quelques brins de coton afin de les étager, c'est-à-dire, pour qu'elles soient plus fines d'un bout que de l'autre; ces mèches préparées ainsi, on les trempe dans la composition, encore chaude. Ensuite on les exprime, on les sépare les unes des autres avant qu'elles soient refroidies, & on les suspend par ce petit bout de fil un moment; on les roule ensuite un tant soit peu sur le marbre pour les rendre plus égales, on les retrempe une seconde fois légérement, une par une dans la même composition qu'on a fait réchauffer; & lorsqu'elles ont subi cette seconde couche & qu'elles sont refroidies, on les remet sur le marbre imprégnées d'une très-petite quantité d'huile; on les roule de nouveau afin de les unir tout-à-fait. La planche ainsi que le marbre doivent être bien lisses & polis. Lorsque la *bougie* est faite, on coupe les deux extrémités jusques passé un tant soit peu le coton; par la raison que l'onguent auroit pu s'étendre par la pression des deux corps qui servent à l'unir, & qu'ensuite n'ayant plus de coton pour le soutenir, il pourroit se détacher. On arrondit le petit bout en la roulant légérement entre les deux doigts, après on les étend sur une planche pour les faire sécher; on les couvre de quelques feuilles de papier crainte que la poussière ne les gâte; & quelque temps après on les serre dans des boîtes pour s'en servir au besoin. Les *bougies* faites de cette manière présentent plus d'avantage que les autres; elles sont ordinairement d'une bonne consistance & plus solides; & par conséquent moins sujettes à se casser que celles qu'on fabrique avec de la toile, qui deviennent très-fragiles en raison du temps qu'il y a qu'elles sont faites.

De la manière de les mettre en usage.

Avant de travailler à introduire les *bougies* ainsi préparées, dans le canal de l'urètre, le malade doit uriner s'il en a besoin, & s'il le peut. Celui qui se propose de le sonder, observera d'en prendre une qui soit proportionnée à la grosseur du jet de l'urine. Il faut la passer entre les doigts dans toute sa longueur, afin de lui donner une figure droite & pour s'assurer de son poli. On en roule l'extrémité entre les doigts afin d'en émousser la pointe & l'on l'oint ensuite avec de l'huile. Alors le malade se met dans la position qui lui paroît la plus convenable & la plus commode; qu'il soit couché ou de bout cela est indifférent, pourvu qu'on ait l'attention de lui faire écarter les jambes & de les lui faire plier, afin que la *bougie* éprouve moins de difficulté dans son passage. On la saisit vers le milieu avec l'index & le pouce; de l'autre main on tient la verge au-dessous du gland sans la serrer & on la retire en ligne droite. On pousse la *bou-*

gie peu-à-peu, en la tournant à mesure qu'elle entre & sur-tout lorsqu'on rencontre quelque point d'arrêt. Son extrémité étant arrivée au-dessous des bourses, il faut relever la verge perpendiculairement & enfoncer la *bougie*, sans la pousser avec trop de force. Lorsqu'elle est parvenue sous l'arcade du pubis, on ramene la verge en avant & l'on porte le doigt vers l'extrémité de la *bougie* pour la soutenir dans sa marche. De cette manière on empêche la membrane interne de former des plis que l'on pourroit prendre pour des obstacles & l'on se met à l'abri de faire de fausses routes & d'insinuer la *bougie* dans les lacunes qui tapissent l'urêtre. Si malgré toutes ces précautions, la *bougie* ne pouvoit pénétrer dans toute la longueur du canal, c'est les embarras dont il seroit obstrué qui l'en empêcheroient; alors on la laisseroit à la place où elle seroit parvenue & on en couperoit l'excédent, en observant qu'il restât toujours assez de longueur, pour y attacher un fil double, qui serviroit à l'assujetir au gland sans trop serrer. On replieroit son extrémité au-dessus de l'attache, après y avoir placé préalablement un petit linge, & de cette manière on l'empêchera de rétrograder. Le malade doit la garder le plus long-temps que faire se peut.

La présence de la *bougie* détermine ordinairement une légère phlogose dans le canal de l'urêtre. Chez certaines personnes, c'est une véritable inflammation & un peu de fièvre, & chez d'autres à peine s'apperçoit-on de ses effets. Quelle que soit la douleur qu'elle occasionne d'abord, il ne faut point s'en étonner, elle ne se propage jamais au-delà de deux ou trois jours, au bout duquel tems, elle finit par ne plus faire d'impression désagréable. Il est certain néanmoins qu'une inflammation légère est très-avantageuse dans ce cas, lorsqu'on peut la supporter, parce que le dégorgement se fait beaucoup plus vîte, & que la guérison est plus prompte. Si au contraire elle étoit trop forte, on en seroit quitte pour abandonner les *bougies* pendant quelque temps, sauf à recommencer. La suppuration est très-abondante dans le principe, & elle diminue ensuite peu-à-peu, au point que les *bougies* finissent par sortir presque sèches.

Lorsqu'on en est à cette époque, je supprime les premières pour leur substituer les secondes & je finis par faire prendre à mes malades quelques bouteilles d'eaux minérales, qui par leur vertu tonique concourent nécessairement à consolider la guérison.

Dans le traitement de la strangurie, des dépots urineux & des fistules, je tache d'abord d'introduire les *bougies* les plus minces dans le canal, afin de le désobliterer le plutôt possible. J'ai en même temps le plus grand soin, de modérer l'inflammation par tous les moyens que l'art indique d'ailleurs, tels que la saignée, les bains avec l'eau de guimauve, les cataplasmes émoliens, &c. & du reste je suis la marche que je viens de tracer jusqu'à parfaite guérison.

Je sais que quelques praticiens qui ont acquis une célébrité justement méritée dans l'art de guérir, ne pensent pas comme moi sur les effets que j'attribue aux *bougies*, & aux miennes en particulier. Je sais, dis-je, qu'il en est qui prétendent, qu'il n'y a que celles qui sont vraiment caustiques, qui soient capables de fondre & de dissoudre les cicatrices dures & calleuses, & les autres embarras de l'urêtre. Il y en a d'autres, qui croyent au contraire que celles qui sont faites simplement avec de la cire, ou avec toute autre drogue inerte, ont les mêmes propriétés que les *bougies* médicamenteuses les mieux composées lors même qu'elles sont faites avec des substances douées d'une certaine activité. Outre qu'un tel paradoxe ne sauroit tenir contre la doctrine des vertus médicinales que l'expérience journalière nous force malgré nous à adopter, j'ai pardevers moi les preuves les plus incontestables qu'elles agissent comme remèdes, & qu'elles opèrent, en cette qualité, des cures radicales qui ne pourroient pas avoir lieu sans cela. Parmi le grand nombre d'observations que j'ai recueillies à ce sujet, j'en rapporterai ici quatre, qui viendront à l'appui de ce que j'avance.

Première observation.

Un bijoutier de cette ville, âgé de quarante quatre ans, gagna pour la première fois, il y en a vingt cinq, une gonorrhée qui depuis cette époque s'étoit soutenue avec un écoulement continuel, si toutes fois il ne s'y en étoit point mêlé de nouvelles, car le malade nous a avoué qu'il s'étoit souvent exposé au danger. Il s'apperçut, il y a quinze ans, que le filet de ses urines diminuoit, & il eut deux ou trois ans après une si forte rétention qu'il manqua d'en périr, il fût soulagé en faisant usage de *bougies* pendant quatre mois. Les urines ne couloient pas à plein canal; il se servit successivement de toutes celles qu'on lui vanta, il en a employé plus de mille sans éprouver un mieux sensible, ce qui les lui fit discontinuer pendant deux ans. La difficulté d'uriner alloit toujours en croissant. Lorsque je fus appelé il ne rendoit ses urines qu'avec des douleurs affreuses, le jet avoit à peine la grosseur d'un gros fil. M. Thouret, médecin de la faculté & de la société royale de médecine, a sondé le malade & suivi le traitement. A peine pouvoit-on introduire la *bougie* la plus fine; & lorsqu'on la retiroit, sa direction, de droite qu'elle étoit, offroit des zigzags. La *bougie* étant une fois parvenue dans la vessie, ce qui n'est arrivé qu'à la longue, la fonte des obstacles s'est faite par une suppuration des plus abondantes. L'écoulement a diminué sensiblement au bout de deux mois, & n'avoit plus lieu après sept semaines. Le canal de l'urêtre est devenu plus libre qu'il n'avoit jamais été

suivant ce que nous a dit le malade, & le traitement entier n'a duré que deux mois & demi. Quarante-cinq *bougies* fondantes, & dix cicatrisantes ont suffi pour opérer cette cure.

Seconde observation.

Un horloger de cette ville, âgé de quarante ans, d'un tempérament phlegmatique fut atteint il y a quinze ans, d'une gonorrhée. Il fut traité par différens chirurgiens. L'écoulement étoit aussi abondant au bout d'un an que dans le principe. On lui conseilla les grands remèdes auxquels il se soumit. Quoiqu'ils n'eussent point diminué l'écoulement, il fut obligé de faire un voyage à Geneve, où il fut encore traité par d'autres chirurgiens. L'usage des *bougies* fut joint au traitement interne pendant deux mois. Le malade ne souffroit plus, mais l'écoulement alloit toujours son train quoiqu'en moindre quantité. Il a resté dans cet état pendant l'espace de neuf ans. De retour a Paris, il s'apperçut que ses urines ne passoient qu'avec peine, que quelques fois elles s'arrêtoient pendant plusieurs heures & qu'elles reprenoient ensuite leur cours par un très-petit filet. Il me fut présenté le 18 août 1788. M. Doublet, médecin de la faculté, de la société royale de médecine, l'a vu; il a été sondé devant lui, non pas sans peine, puisque la *bougie* ne pouvoit pas totalement entrer. Je fis toucher à ce médecin des tumeurs lymphatiques dont l'une située au dessus de la fosse naviculaire étoit assez sensible, l'autre qui étoit très-saillante se trouvoit placée entre le *veru montanum*, & la prostate. La *bougie* ayant franchi ce dernier obstacle, la suppuration s'établit & le dégorgement de ces tumeurs s'est fait dans l'espace de six semaines qu'a duré ce traitement. M. Doublet a bien voulu suivre le malade pendant ce temps. Trente *bougies* fondantes, & dix cicatrisantes ont suffi pour remettre les voies urinaires dans leur premier état.

Troisième observation.

Je fus mandé par M. Dehorne, pour visiter une personne de distinction qui éprouvoit depuis deux ans une gonorrhée des plus fortes. Il y avoit environ un an qu'il lui étoit survenu un dépôt au périnée à la suite d'une difficulté d'uriner. A l'ouverture de cet abscès succéda une fistule très-considérable qui auroit pu permettre l'introduction d'une moyenne plume à écrire. On opéra ce malade dans la vue de réunir & de cicatriser la fistule; elle ne fit que diminuer d'un quart de son diamètre, sans se fermer entièrement. On décida que le malade devoit passer par les grands remèdes, afin de hâter sa guérison. Les frictions lui furent administrées à la dose d'un gros chacune; mais à la deuxième les glandes du col se gonflèrent, ainsi que celles de la bouche, & il survint une salivation très-abondante. On suspendit ces moyens pour les reprendre lorsque l'orage seroit dissipé: mais le malade n'en fut pas plus heureux; car les accidens dont je viens de parler se renouvellèrent, les amigdales furent ulcérés, il éprouva des convulsions violentes, & le testicule droit s'engorgea considérablement. M. Sabatier fut appellé, & fit disparoître ces symptômes en très-peu de temps. Lorsque le calme fut complet, le malade déclara qu'il ne vouloit plus faire usage d'aucun remède intérieur; il se borna à essayer des *bougies* qu'on lui avoit beaucoup vantées, & se servit également de sondes de gomme élastique, qu'il ne put continuer. Tous ces remèdes étoient restés sans succès. Il est à propos d'observer que le malade, qui fait le sujet de cette observation, est d'une constitution très-foible & d'une très-grande sensibilité. Fatigué de l'usage infructueux de tant de moyens curatifs dont il avoit usé en vain pendant huit mois, sans avoir éprouvé aucun soulagement, il s'étoit déterminé à vivre avec son ennemi, lorsque M. Dehorne lui conseilla de me voir & d'essayer de mes *bougies*, ce qu'il fit en effet. Le cinquième jour de leur introduction, le trajet fistuleux commença à s'effacer, & il diminua ensuite successivement, au point que neuf jours après la fistule étoit parfaitement fermée, mais l'écoulement persistoit encore. En vain je proposai au malade de prendre quelques anti-vénériens; il se crut parfaitement guéri, & partit pour la province, d'où il n'est revenu qu'un an après. Il étoit convenu qu'il continueroit l'usage des *bougies*, mais il n'en a rien fait; aussi l'écoulement a-t-il toujours continué, quoique la fistule fût parfaitement cicatrisée. A son retour j'ai repris son traitement; je lui ai fait prendre quelques pillules fondantes, quelques pintes de petit lait, l'eau de graine de lin, & le malade est entièrement rétabli. MM. Dehorne & Sabatier qui l'ont suivi, peuvent certifier la vérité de cette observation.

Quatrième observation.

Un malade âgé de trente ans, d'un tempérament sanguin, d'une constitution forte & robuste, me fit demander, afin de s'éclaircir sur l'état inquiétant dans lequel il se trouvoit. Il n'avoit jamais éprouvé, me dit-il, la plus légère atteinte de virus vénérien; mais livré dès sa tendre jeunesse à des exercices violens, & étant ensuite obligé par état de monter très-fréquemment à cheval, il s'étoit apperçu il y a trois ans que le jet de ses urines diminuoit beaucoup, ce qui n'avoit pas fixé son attention jusqu'à un certain point, tant qu'elles ne furent pas arrêtées. Vers le mois de juin de l'année dernière, il lui survint tout-à-coup une rétention; & quelqu'envie qu'il eût de se débarrasser de ses urines, il ne put y parvenir depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, époque à laquelle la vessie se vuida avec assez de difficulté. Depuis ce temps, toutes les fois qu'il faisoit usage d'alimens ou de boissons échauffantes, qu'il travailloit ou qu'il restoit assis plus long-temps que de coutume, il lui survenoit des disuries assez

fortes, l'urine se bifurquoit, & souvent le malade ne la rendoit que goutte à goutte, quoique sans douleur. Il étoit dans cet état le jour que je le vis pour la première fois. M. Maison, docteur en médecine, & son ami, qui a suivi son traitement avec la plus grande exactitude, lui avoit conseillé de s'adresser à moi. Après avoir conféré avec le malade & le médecin sur sa situation, j'introduisis une *bougie* très-fine, laquelle fut arrêtée vers le bulbe de l'urètre, dans cette partie du canal qu'on appelle membraneuse. Je la passai néanmoins doucement à plusieurs reprises, & enfin elle arriva dans la vessie. Son effet fut on ne peut pas plus prompt, car il la garda six minutes ou environ, & en la retirant, l'urine coula avec assez de liberté. Nous conclûmes de là que sa maladie n'étoit qu'un rétrécissement, & il fut convenu qu'il feroit usage des *bougies*, jusqu'à ce que sa guérison fût entièrement terminée. Il s'en est servi pendant un mois ou trois semaines en passant par gradation des plus fines à celles qui l'étoient moins, & ainsi de suite jusqu'aux plus grosses. Il lui est arrivé deux ou trois fois pendant le cours du traitement, de voir venir quelques gouttes de sang, & sur la fin les *bougies* étoient recouvertes de matières purulentes. Aujourd'hui le malade urine plus facilement qu'il ne l'ait jamais fait, & il se croit, avec juste raison, à l'abri de toute espèce de rechûte.

Bougies de cordes à boyaux.

Elles sont tombées en discrédit par plusieurs raisons. La première, c'est qu'elles ne sont nullement médicamenteuses, & que par conséquent elles n'ont point d'action sur les parois du canal de l'urètre ; la seconde, c'est qu'elles sont presque toujours ou trop fermes ou trop molles ; la troisième c'est qu'elles sont de nature à se gonfler par l'humidité du canal, & qu'elles sont sujettes à se gonfler d'une manière inégale. Elles se contournent aussi quelquefois en tire bouchon, & lorsqu'elles sont ainsi déformées, elles fatiguent ou déchirent le canal de l'urètre lors de leur sortie. Comme elles peuvent néanmoins être très-utiles dans les cas de simples rétrécissemens, je vais décrire la manière dont je les prépare, & au moyen de laquelle je parviens à faire disparoître la majeure partie de leurs défauts.

Il faut prendre de la corde à boyau, la couper de longueur suffisante & la limer, de manière qu'elle se trouve plus grosse d'un bout que de l'autre. On la ponce ensuite également dans toute sa longueur, on l'enduit d'un peu de cire vierge, on la roule comme les autres *bougies*, & par ce procédé, elle devient très-égale & très-unie. Pour y pratiquer une tête, je pose l'extrémité la plus grosse sur un fer chaud, qui en racornissant cette partie, forme un bourlet propre à soutenir le fil qui doit la fixer.

Bougies creuses.

Daran, Alliès, & quelques autres, ont indiqué la manière de faire des sondes creuses qu'ils ont formé avec un fil de laiton tourné en spirale sur un mandrin plus ou moins gros, suivant le diamètre qu'ils vouloient leur donner. Ce fil de laiton étoit soudé par les deux bouts, & recouvert ensuite d'un spardarap imbibé d'emplastiques de leur composition. Après les avoir ainsi préparées, on les rouloit entre deux marbres, de même que les autres *bougies*. Comme ces espèces des sondes *bougies* sont tombées en discrédit & qu'elles sont remplacées avantageusement ; par les sondes de gomme élastique, qui remplissent beaucoup mieux toutes les indications, nous ne nous étendrons pas sur leur fabrication ; d'autant plus qu'il en est parlé très en détail à l'article des SONDES. Quant aux sondes de plomb & à celles de baleine, dont on se servoit autrefois en place de *bougies*, nous nous croyons dispensés d'en faire mention ; parce qu'elles ont été bannies de la saine pratique, eu égard à tous les accidens qui résultoient de leur usage, comme nous l'avons observé précédemment.

(M. TEYTAUD, chirurgien à Paris.)

BOUILLI. s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section V. Coction des alimens.

On donne le nom de *bouilli* à de la viande en décoction, qu'on place dans un volume d'eau proportionné ; & qu'on fait cuire à petit feu jusqu'à ce qu'elle ait perdu la plus grande partie de ses sucs qui, s'étant communiqués à l'eau, en forment du bouillon.

On comprend facilement que le bouillon s'étant emparé de la substance la plus succulente & la plus nutritive qui se trouve dans la chair des animaux, le *bouilli* doit avoir perdu ces qualités. Aussi offre-t-il une viande infiniment plus sèche que celle qu'on fait griller ou rotir ; elle forme par conséquent un aliment beaucoup moins substantiel. Le *bouilli* le plus agréable & le meilleur, est celui qui résulte de la décoction du bœuf ; sur-tout de la partie de cet animal qu'on nomme la *hanche*. Le veau *bouilli*, ainsi que le mouton, ont une saveur moins agréable.

Le *bouilli* offre une viande assez légère, & qui convient aux personnes qu'on veut nourrir foiblement. On donne aux convalescens des volailles *bouillies* qui sont encore plus légères & moins succulentes que les chairs des quadrupèdes dont nous venons de parler.

parler. Pour la manière de cuire le *bouilli*, *voyez* Bouillon. (M. Macquart.)

BOUILLIE. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *bouillie* est une espèce de colle qu'on fait avec de la farine de blé & du lait. Dès long-tems on avoit la coutume d'en faire l'aliment du premier âge. Les médecins ont fait voir que cet aliment étoit trop pesant pour de jeunes estomacs, & que souvent il avoit été la cause d'une foule d'incommodités. Mais ce préjugé n'a été détruit que dans quelques provinces de la France, & il subsiste encore dans beaucoup d'autres.

Il est de notre devoir de recommander à tous les ministres de santé de veiller sur ce point important, pour qu'on parvienne à extirper cet abus de tous les endroits où il existe encore. Il est si facile de substituer à ce mauvais aliment des panades faites avec des croutes de pain, ou le biscuit des marins. Ce sera le moyen d'éviter les engorgemens, les obstructions, & beaucoup d'autres maux qui sont la suite nécessaire du plus indigeste & du plus mauvais des alimens. (M. Macquart.)

BOUILLIR. (*Mat. méd.*)

Les phénomènes de l'ébullition de l'eau, & sur-tout l'action dissolvante qu'elle acquiert par la chaleur, rendent cette opération très-utile dans la préparation des médicamens; on doit la mettre en usage toutes les fois qu'il s'agit d'enlever à des substances végétales & animales dures les principes qu'elles contiennent, & que leur tissu trop solide empêcheroit de pouvoir être pénétrées par l'eau froide. C'est ainsi qu'on en agit avec les bois, les racines très-dures, les os, &c. Les préceptes que l'art peut donner à cet égard, seront exposés au mot Décoction. (M. de Fourcroy.)

BOUILLON. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section V. Préparation, coction des alimens.

Le *bouillon* est une décoction de la chair des animaux qu'on fait avec de l'eau. Les *bouillons* les plus nourrissans sont ceux qu'on prépare particulièrement avec la chair des animaux faits, de la classe des quadrupèdes, tels que le bœuf & le mouton, auxquels on joint du veau & de l'agneau, des chapons, des coqs, des poules, des perdrix, &c.

Lorsqu'on veut rendre les *bouillons* aussi agréables que nourrissans, on y mêle des oignons grillés, des carottes, des navets, des choux, du céleri, du cerfeuil; on a soin de les saler légèrement, & la quantité d'eau qu'on y joint, détermine à volonté le *bouillon* léger, ou le plus fort des *bouillons* qu'on nomme *consommé*, & qui n'est presque qu'un extrait assez épais de suc animal préparé.

On fait ces sortes de *bouillons* dans une marmite de terre ou de fer qu'on place sur un feu doux & toujours égal; ce sont là les conditions essentielles pour avoir toujours du très-bon *bouillon* avec très-peu de viande. Il y a des personnes qui conseillent d'abord de faire blanchir la viande, c'est-à-dire, de la faire bouillir jusqu'à ce qu'elle ait jetté son écume, & de jetter l'eau de cette première ébullition. D'autres croient qu'il est suffisant de bien écumer le pot à tems, & qu'il ne faut pas jetter une eau qui est déja chargée d'une certaine quantité de sucs exprimés par la chaleur.

On doit laisser sur le feu les chairs des animaux plus ou moins de tems, selon qu'elles sont plus ou moins dures ou tenaces. Cinq heures sont bien suffisantes pour cuire la chair de bœuf & de perdrix : il en faut trois ou quatre pour celle du mouton & de la vieille volaille. Il suffit d'environ deux heures pour le veau, l'agneau, les poulets & les pigeons. On est sûr que la viande est au point de cuisson nécessaire, & que l'eau est parfaitement chargée des sucs alimentaires de la viande, quand la chair se détache des os, ou qu'on la sépare très-facilement avec un couteau.

Si la viande étoit trop couverte de graisse, il seroit nécessaire de l'enlever avant de la mettre au pot. Si elle étoit intérieurement très-grasse, il faudroit, quand le *bouillon* seroit fait, enlever la graisse qui surnage toujours : autrement, on risqueroit de donner des rapports de graisse à beaucoup de personnes dont l'estomac n'est pas capable de digérer les corps très-gras. On doit encore avoir soin de passer les *bouillons* à travers des tamis, pour ôter les ordures qui restent toujours après la cuisson de la viande & des différentes substances végétales qu'on y a mêlé.

On fait usage de *bouillons* dans presque toutes les contrées, & il y a peu de nourritures plus nourrissantes & plus agréables que celles-là. En y joignant des farineux, on a de tous les alimens le plus nourrissant & celui qui en général se digère le mieux. On en forme ainsi des potages ou soupes. *Voyez* ces mots. (M. Macquart.)

BOUILLONS. (*Mat. méd.*)

Les *bouillons* sont des médicamens liquides, qui

ne different des tisannes, des apozêmes, des décoctions en général, que par ce qu'on y fait entrer différentes espèces de viandes. Aussi les nomme-t-on en latin *jusculæ*. C'est de la chair de veau, de mouton, de chevreau, d'agneau, de poulet ou de vieux coq que l'on emploie communément pour les *bouillons* médicamenteux. La grenouille, la tortuë, la vipère, l'écrevisse, entrent aussi dans les *bouillons*, & l'on a même cru qu'ils ajoutoient singulièrement à leurs vertus. On mêle à ces matières animales des plantes savoneuses, apéritives, dépurantes, aromatiques, &c. Ces préparations sont beaucoup plus agréables pour les malades que les apozêmes & les juleps.

Pour préparer les *bouillons*, on fait d'abord blanchir les viandes de quadrupèdes, en les laissant quelques instans dans de l'eau bouillante. Si c'est de la chair des oiseaux que l'on emploie, on ne prend pas la même précaution. Si les tortuës, les vipères en font la base, on recommande de faire la décoction primitive dans des vases bien bouchés, pour retenir la partie odorante & volatile qu'on croit exister dans ces animaux; on verra à l'article TORTUE & VIPÈRE ce qu'il faut penser de cette opinion. Quand la viande est blanchie, on la fait cuire dans un vase de terre bouché, dans suffisante quantité d'eau & à petit feu; on ajoute sur la fin les plantes, dans l'ordre de leur densité, comme pour les décoctions ordinaires & composées. Les écrevisses sont pilées vivantes dans un mortier de marbre; on les met dans le *bouillon* très-chaud, on les laisse infuser dans un vase clos, jusqu'à ce que le *bouillon* soit réfroidi; on conserve ainsi la saveur & l'odeur de cet insecte crustacé. On passe les *bouillons* froids à l'étamine, afin de bien en séparer la graisse.

On ne prépare plus comme les anciens les *bouillons* restaurans. Ils prenoient un vieux coq, une perdrix, un chapon gras, des plantes aromatiques, des confections cordiales, des feuilles d'or & d'argent; ils mettoient distiller le tout au bain-marie & faisoient prendre aux malades la liqueur distillée. Cette préparation n'a aucune vertu & ne produisoit aucun effet. C'est comme si on prescrivoit pour boisson à un malade, l'eau qui se rassemble sur le couvercle d'un vase, dans lequel on a mis cuire la viande, & si l'on jettoit le *bouillon* contenu dans le vase.

La dose des ingrédiens d'un *bouillon* est à-peu-près la même que celle qu'on prescrit pour les apozêmes; elle doit sur-tout être relative aux indications qu'on a à remplir; communément, un *bouillon* n'excède pas 10 onces de liquide.

La plupart des *bouillons* sont altérans, mais ils varient dans leurs propriétés particulières; on en fait d'apéritifs, de dépurans, d'atténuans & incisifs, d'antiscorbutiques, de béchiques adoucissans & expectorans, de rafraichissans, de restaurans & incrassans. Ces derniers sont communément préparés avec de la volaille, du veau, des grenouilles, des tortuës, des amandes, des graines céréales. On fait entrer dans les *bouillons* rafraîchissans le veau, le poulet maigre, l'oseille, la bette ou poirée, le cerfeuil, la laitue, le pourpier. Les béchiques incisifs ont pour bases le chou rouge, les navets, les carottes, les roses rouges; on y ajoute le mou de veau, la tortuë ou les grenouilles, quelquefois les limaçons, les jujubes, les sebestes, les dattes. Les *bouillons* apéritifs & dépurans contiennent ordinairement la bourache, l'aigremoine, le houblon, la chicorée, la bardane, la patience, la vipère, la grenouille, la tortuë, les écrevisses, &c. Enfin, on les rend antiscorbutiques, en mêlant au mouton ou au veau le cresson, le raifort, le beccabunga, les acides végétaux qu'on ajoute au *bouillon* fait.

On prescrit les *bouillons* dans la maigreur, la foiblesse, les phthisies commençantes, les maladies dépendantes de l'acrimonie des humeurs blanches, les obstructions des viscères, l'altération de la lymphe, l'hémophtysie, la toux, l'orthopnée & la dyspnée, la suppression des règles, les fleurs blanches, les ulcères internes, les maladies de la peau, les rhumatismes, &c. Tels sont les principes généraux qui doivent guider les jeunes médecins dans la prescription des *bouillons*; nous ajouterons à ces préceptes les observations de M. Thouvenel sur les vertus & la préparation de ces médicamens; aucun auteur n'a traité cet objet d'une manière aussi étendue & aussi utile.

« D'abord je remarque, dit M. Thouvenel, que les praticiens ne sont pas d'accord entr'eux, relativement aux indications qu'ils se proposent de remplir, en donnant les *bouillons* de tortuë, d'escargots, d'écrevisses, de grenouilles, ou de vipères, plutôt que ceux de bœuf, de veau, de mouton, ou de volaille. Ils ne le sont pas même dans les différens pays, sur les effets de ces derniers. Les uns veulent que ce soit pour rafraîchir, pour modérer le mouvement des solides, & pour augmenter la consistance des humeurs; les autres prétendent tout le contraire. Cependant l'opinion la plus générale est que les *bouillons* de tortuë, de grenouilles & d'escargots, ainsi que ceux des jeunes animaux domestiques, produisent les premiers effets, & celui de nourrir plus abondamment; tandis que les *bouillons* de vipères & d'écrevisses, & en général, ceux des vieux animaux domestiques, agissent en donnant plus d'énergie à tout le systême, d'où s'ensuivent l'accélération du sang, l'augmentation de la chaleur, & des secrétions, &c. Chacun explique tout cela à sa manière, mais venons au fait.

» J'ai déjà indiqué (1), au commencement de ce chapitre, les effets généraux de ces préparations aqueuses & muqueuses, comme telles, & les cas dans lesquels on pouvoit aussi, comme telles, les employer à-pen-

(1) Voyez sa dissertation sur les substances animales médicamenteuses, pag. 11.

près indistinctement. Parmi ces effets, il y en a qui sont palpables, démonstratifs, & d'autres qu'on ne peut estimer que d'une manière vague, indirecte, douteuse, ou qui sont absolument précaires. Dans le premier rang, je place la digestion, plus ou moins facile, l'augmentation ou la diminution de la chaleur, des pulsations, de quelques sécrétions, de la vigueur, de l'embonpoint, &c. Dans la seconde classe viennent la dépuration, ou le rétablissement des humeurs viciées dans leur mixtion naturelle; le délaiement, l'atténuation, ou l'épaississement de celles qui pèchent par trop, ou trop peu de consistance; le relâchement, le ramollissement des solides, ou l'accroissement de leur ton physique; une nouvelle distribution de leurs forces vitales, &c.; en un mot, tous les effets altérans, indiqués par les médecins de chaque secte, & dont la plupart sont purement imaginaires, ou déduits d'expériences faites hors du corps vivant.

D'un autre côté, parmi les cas, dans lesquels j'ai vu que l'on employoit, avec plus ou moins de succès, les préparations dont il s'agit, il y en a pour lesquels sont spécialement recommandées telles ou telles de ces préparations. Par exemple, les *bouillons* de vipères dans les maladies dartreuses & ulcéreuses de la peau, & en général, dans tous les cas où il faut soutenir ou rétablir les excrétions de cet organe. Ils sont aussi vantés pour remédier à l'état torpide & languissant de tout le systême ou de quelques parties. Les *bouillons* d'écrevisses sont donnés dans les maladies de la peau, lorsqu'elles sont moins graves; mais principalement dans les engorgements muqueux ou pituiteux de la poitrine, dans les affections analogues des reins, c'est-à-dire, lorsque la qualité des urines semble annoncer un état de foiblesse & une disposition à une génération glaireuse dans ces organes. Enfin, on s'en sert encore dans les cas d'obstructions & d'inertie. Les *bouillons* de tortuës sont particulièrement réservés pour les cas de maigreur extrême, d'épuisement, de consomption, pour les toux opiniâtres, les fluxions âcres, les ulcères du poumon, & aussi pour les affections nerveuses ou vaporeuses, un peu anciennes chez les sujets délicats, qui ont la poitrine *fêlée* ou menacée d'hémophtisie, ou bien quelques dispositions à la diathèse scorbutique, & chez ceux qui ont décidément le scorbut; on leur substitue dans plusieurs de ces cas, notamment dans ceux qui sont relatifs à la poitrine, les *bouillons* d'escargots. Enfin, les *bouillons* de grenouilles sont vulgairement regardés comme succédanés, ou comme un peu supérieurs à ceux de poulet, de veau, de col de mouton, dans les simples indispositions caractérisées par une chaleur ou une sensibilité excessives; par une soif habituelle, dans les douleurs vagues, spasmodiques, ou inflammatoires, & aussi dans les maladies légères de la peau, de la poitrine, des organes mésentériques, accompagnés d'échauffement, d'irritation, ou de ce qu'on appelle inflammation lente.

En résumant & en raisonnant un peu sur ce tableau abrégé des effets de ces remèdes, & de l'état des maladies pour lesquelles on les emploie, & ensuite en rétribuant à chacune des drogues la dose de propriété relative, qui d'après le langage théorique vulgaire, les rend propres à remplir telles ou telles indications; on trouve de part & d'autre, c'est-à-dire, dans la formule la plus plausible, des propriétés & des indications pour chaque cas, des choses communes, ou générales, qui sont incontestables, & des choses particulières, ou individuelles, établies sur des suppositions pour le moins occultes, & dont on ne peut se rendre aucun compte. Mais encore un coup, venons au fait.

Pour cette fois, j'ouvre mon journal d'observations, & je trouve en tête celles que j'ai faites sur moi-même. (Il falloit bien commencer par reconnoître les effets sensibles, pour mieux deviner ceux qu'on ne voit pas.) Je demande pardon si je me suis servi de thermomètres & de montres, instrumens déplacés entre les mains d'un médecin qui exerce son art. Mais je ne m'en suis servi que pour moi; quand on a à calculer des infiniment petits, il faut bien avoir des règles précises. Je ne rapporterai que le résultat des expériences, dont le détail seroit fort long.

J'ai préparé tous mes *bouillons* au bain-marie, pendant quatre heures, avec 10 onces d'eau, & une demi-livre de chacune des substances dont j'ai parlé dans mon analyse. J'ai pris chacun de ces *bouillons* plusieurs jours de suite à jeun, tantôt chauds, tantôt froids, au lit, hors du lit, l'état habituel de mon pouls étant 64 ou 65 pulsations par minute, & celui de la chaleur, dans la latitude ordinaire, de 28 à 29 degrés.

Les effets communs de tous ces *bouillons*, pris chauds au lit, ont été d'abord comme ceux de toutes les boissons chaudes, prises à pareilles doses, d'augmenter la chaleur & le nombre des pulsations, & le plus souvent, de procurer à la peau une légère moiteur. Ces effets n'ont pas duré au-delà d'une heure. Je n'ai remarqué aucune différence à tous ces égards, entre les *bouillons* des viandes ordinaires & ceux de grenouilles & de tortuës, dans l'usage desquels l'augmentation de chaleur a été d'environ deux degrés, & celle des pulsations, de 9 à 10. Les *bouillons* d'escargots ont donné deux ou trois pulsations de plus, sans exciter plus de chaleur. Les *bouillons* d'écrevisses ont encore un peu augmenté aux deux égards. Enfin, ceux de vipères ont porté l'accroissement de la chaleur à 15. L'humectation de la peau a été proportionnée.

Voulant savoir quelle part la chaleur des *bouillons* & celle du lit pouvoient avoir eu à ces effets, j'ai pris les mêmes décoctions froides au lit, & chaudes hors du lit. J'ai observé dans le premier cas que la chaleur n'étoit pas augmentée en raison des pulsations, & que c'étoit le contraire dans le second cas.

Cette observation porte à croire que l'augmentation de la chaleur de l'animal est sur-tout relative à la chaleur des *bouillons* & à celle du milieu, dans lequel on est; tandis que la fréquence & le développement du pouls dépendent principalement du travail digestif, de l'espèce de gêne que causent toujours du plus au moins les décoctions copieuses, chargées de substances animales, notamment celles d'escargots, d'écrevisses, de tortues qui sont aussi les plus épaisses. Quant à l'effet d'augmenter les excrétions de la peau & des reins, il m'a toujours paru être en raison directe de la quantité de boisson, & en raison inverse de la température étrangère : en sorte que, avec les circonstances capables de favoriser la perspiration, les urines ont été moins abondantes, & *vice versâ*. Or, tout cela a eu lieu de la même manière, dans la boisson d'eau sucrée que j'ai prise pour terme de comparaison.

Jusque-là, on ne voit encore rien de bien remarquable, si ce n'est un peu plus d'action de la part des *bouillons* d'écrevisses & de vipères que de tous les autres. Mais il faut faire attention que, parmi ces *bouillons*, les vulgairement employés comme médicinaux, ont été préparés avec beaucoup plus de matières qu'on ne le fait généralement, & les *bouillons* diététiques au contraire. La dose commune a été de demi-livre pour chaque *bouillon*. On la regarde comme très-modique pour les viandes ordinaires; mais elle est énorme pour la plupart des autres animaux. Par exemple, il a fallu pour chaque *bouillon* 30 escargots, 26 grenouilles & 22 écrevisses de moyenne grosseur; tandis que l'on n'emploie guères communément que 7 à 8 des unes & des autres. Il a fallu aussi 7 grosses vipères, au lieu d'une qu'on fait même servir pour deux *bouillons*. Les doses ordinaires de tortue sont de deux ou de quatre onces.

Ainsi, en faisant la déduction du surplus des quantités que j'ai fait entrer dans la composition des *bouillons* médicinaux, & la diminution relative des effets sensibles que j'en ai éprouvés, on verra que ceux-ci se réduiront à bien peu de chose. On verra que l'opération manifeste & momentanée de ces *bouillons*, ainsi diminués, même de ceux qui nous ont paru les plus actifs, tels sont ceux des vipères & d'écrevisses, équivaudra tout au plus à celle des *bouillons* diététiques, augmentés du double, c'est-à-dire, portés à la dose ordinaire qui est d'environ une livre de matière. C'est aussi ce que j'ai vérifié en reprenant tous mes *bouillons* préparés de cette façon; en sorte que j'ai éprouvé, pour le moins, autant d'effet échauffant, diaphorétique, restaurant, des *bouillons* de viandes ordinaires, que de tous les autres, & même que mon estomac s'est mieux trouvé des premiers.

Les observations diététiques qui ont été faites sur l'usage des animaux réputés médicamenteux, ne sont pas plus en faveur des vertus qu'on leur a attribuées. En général, dans tous les pays où ces animaux sont communs, leur emploi devient économique & journalier. En Angleterre, par exemple, on mange beaucoup de tortues; on en fait des soupes ou des espèces de ragouts, & elles entrent très-peu dans la cuisine médicinale. En Italie, on consomme une grande quantité de vipères; il est vrai que le plus souvent on les prend comme prophilactiques, ou bien pour se *refaire le sang*, au retour de la belle saison, comme on prend en France les *bouillons* de grenouilles pour se purifier, & ceux de veau pour se rafraîchir, &c. En Ecosse, au contraire, où les vipères sont aussi fort communes, on ne leur reconnoît aucune qualité médicinale, ni prophilactique. Dans certains pays, on se sert de différentes espèces de serpents, comme aliments. Dans d'autres, on les prend comme médicaments, à la place & dans les mêmes vues que les vipères. Il en est de même pour les écrevisses, les escargots & les grenouilles; on en mange impunément & sans rien éprouver, plusieurs douzaines dans un seul repas, & on se contente d'en mettre 4 ou 5 dans un *bouillon* médicinal.

Doit-on, d'après mes expériences particulières, & d'après ces observations diététiques, faites sur des personnes en santé, conclure pour la nullité des vertus médicamenteuses de toutes ces substances? La nature malade ne se prête-t-elle pas à ses besoins & ne fait-elle pas parvenir à la solution de ses maux les plus graves & les plus invétérés par de légers remèdes, long-tems continués? Et, enfin, lorsque les effets sensibles manquent pour juger de l'efficacité de ces remèdes, jusqu'à quel point peut-on croire à leurs qualités altérantes cachées? Avant de répondre à cette question, par l'observation seulement (car la théorie se perd sur de si petits objets), rappellons-nous le sommaire des principales propriétés attribuées à chacune de ces drogues, par la nature même des maladies, contre lesquelles on les a spécialement recommandées.

Il en résulte que les vertus fortifiante, diaphorétique & dépuratoire dominent dans les *bouillons* de vipères; les vertus résolutive, ou, comme on dit, incisive, apéritive & diurétique dans les *bouillons* d'ecrevisses, les vertus restaurante, analeptique, incrassante & balsamique, selon l'expression vulgaire, dans les *bouillons* de tortues & dans ceux d'escargots; & enfin, dans ceux de grenouilles, les vertus adoucissante, tempérante, rafraîchissante. C'est donc particulièrement dans les maladies qui présentent à remplir des indications relatives à ces prétendues propriétés, que j'ai dû essayer ces différentes substances.

Je remarque d'abord que les trois dernières, par le seul énoncé de leurs vertus, & plus encore par le caractère des maladies, dans le traitement desquelles on les a vu réussir, doivent avoir entre elles beaucoup de rapport. Il me paroît, en outre, que la qualité commune, fondamentale de ces substances, & dont

on voit très-naturellement dériver toutes ses autres, est la qualité purement nourrissante, & en effet, dans tous les cas où on les croit convenables, le principal but est de fournir un bon aliment. *Ubi satiùs est medicamentum in alimento quærere.* Mais quel est le meilleur aliment pour ces cas-là? Voilà le nœud gordien. Sa solution embarrasse autant les chymistes que les praticiens. Tout ce que l'on peut dire de plus vraisemblable sur cela, c'est que si une nourriture plus visqueuse, plus fade, moins altérable, moins propre à éviter le jeu des organes digestifs, &, par conséquent, aussi, ce me semble, d'une digestion plus longue, d'une élaboration plus pénible, d'une qualité nutritive, plus durable que la nourriture tirée des viandes ordinaires, est réellement préférable dans le cas susdit; c'est aux tortues, aux grenouilles, aux escargots & aux autres animaux de cette espèce qu'il faut avoir recours. Une théorie tout aussi plausible qu'aucune autre, infirmeroit le contraire.

M. Thouvenel passe ensuite à l'exposé des vertus particulières à chaque *bouillon*, & à ce que l'observation lui a prouvé sur ce point. Nous recueillerons ces détails aux articles Écrevisses, Escargots, Grenouilles, Tortues, Vipères. Nous conclurons seulement ici en général que ce médecin, d'accord avec tous ceux qui ont le mieux connu la nature des substances médicamenteuses, n'attribue pas des vertus aussi saillantes à ces différens *bouillons*, que l'ont fait plusieurs praticiens; qu'il n'y a pas trouvé une énergie beaucoup plus grande que dans les décoctions de viandes ordinaires. Nous insisterons sur-tout sur ce que l'usage des tortues, des vipères, des écrevisses, comme aliment dans beaucoup de pays, & à des doses bien au-dessus de celle que l'on prescrit dans les *bouillons* médicamenteux, auroit dû détromper les praticiens depuis long-temps. Tout cela prouve que l'art d'observer en médecine est la partie la plus difficile de la physique, & que l'erreur y est difficile à éviter. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE CHOU ROUGE. (*Mat. méd.*)

On emploie souvent le chou rouge dans les *bouillons* béchiques, incisifs & expectorans. *Voyez* le mot Chou. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS D'ECREVISSE. (*Mat. méd.*)

L'écrevisse paroissant être incisive, pénétrante, apéritive, dépurante, on la fait souvent entrer dans les *bouillons* auxquels on veut donner ces vertus. Alors ce crustacé donne son nom au *bouillon*. *Voyez* le mot Écrevisse. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE GRENOUILLE. (*Mat. méd.*)

Il en est de même de la grenouille, dont la propriété adoucissante, relâchante, & légèrement nutritive, se communique facilement aux *bouillons*, dans lesquels on fait entrer la chair de ce quadrupède ovipare. *Voyez* le mot Grenouille. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE POUMONS DE RENARD. (*Mat. méd.*) *Voyez* Renard. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE TORTUE. (*Mat. méd.*)

On a attribué la propriété restaurante & dépurante dans un très-haut degré à la tortue. Elle a donné son nom aux *bouillons* dont elle fait partie, & qui étoient autrefois beaucoup plus employés qu'aujourd'hui. *Voyez* le mot Tortue. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE VIPÈRES. (*Mat. méd.*)

La vipère est un des serpens qui réunissoient, suivant les opinions anciennes, le poison le plus subtil aux propriétés médicamenteuses, les plus énergiques. Il n'est donc pas étonnant qu'on en ait fait la base, l'ingrédient le plus utile des *bouillons* médicamenteux. *Voyez* le mot Vipère. (M. Fourcroy.)

BOUILLON GRAS. (*Mat. méd.*)

Quoique le *bouillon* de viande ordinaire, fait avec du bœuf, du mouton, de la volaille, soit plutôt une des principales nourritures des habitans des villes, qu'un médicament propre à détruire les effets des maladies, quoique l'on défende même le plus souvent aux malades l'usage de ce *bouillon*, pour hâter la guérison de leurs maux, il est cependant quelques cas où l'on emploie avec succès le *bouillon* gras. C'est spécialement lorsqu'il s'agit de calmer un vomissement opiniâtre, & sur-tout, lorsque le symptôme convulsif, produit par l'action d'un émétique, & prolongé au-delà de l'effet qu'on en attendoit, fatigue les malades par ses secousses continuelles & violentes qu'il excite. On prescrit souvent avec succès, dans cette circonstance, quelques cuillerées, ou même un verre de *bouillon* gras & bien chaud. On a soin de ne pas le passer & de laisser la graisse fondue qui nage à sa surface. Ce moyen réussit très-souvent, sans qu'on ait besoin d'avoir recours aux calmans & aux antispasmodiques qu'on emploie, lorsque le *bouillon* n'a pas eu d'heureux effets. Il est singulier que la graisse qui dans les cas où l'estomac est farci d'humeurs épaisses, tenaces, & sur-tout dans ceux où le suc gastrique est visqueux & trop peu actif, rebute les malades, & est plus propre à faire naître la convulsion des fibres de ce viscère, qu'à en calmer le mouvement irrégulier & désordonné, jouisse dans la circonstance citée d'une action opposée, & l'emporte quelquefois sur les antispasmodiques ordinaires. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS SECS. (*Mat. méd.*)

Les *bouillons* secs sont des décoctions de viandes

qu'on fait évaporer à ſiccité, & dont on forme des eſpèces de tablettes, qu'on conſerve & qu'on emporte dans des voyages de long cours. M. Baumé preſcrit de prendre 4 pieds de veau, 12 livres de cuiſſe de bœuf, 3 livres de rouelle de veau & 10 livres de mouton; de faire cuire ces viandes à petit feu, dans ſuffiſante quantité d'eau, de paſſer la liqueur avec expreſſion, d'enlever la graiſſe après le réfroidiſſement, de la clarifier avec le blanc d'œuf, de la ſaler, d'évaporer enſuite au bain-marie juſqu'à la conſiſtance d'une pâte très-épaiſſe, d'étendre cette pâte ſur une table de marbre, & de la faire ſécher à l'étuve, juſqu'à ce qu'elle ſoit bien caſſante. Cette recette donne en effet des tablettes de *bouillon* très-nourriſſantes; mais leur ſaveur n'eſt pas très-agréable. On a coutume d'ajouter aux viandes preſcrites, de la volaille, des carottes, du céleri, des panais, des oignons, un peu de girofle & de canelle; alors cet extrait végéto-animal, fondu dans l'eau à une chaleur douce, donne un *bouillon* excellent.

Pour conſerver ce *bouillon* ſec, on le coupe en tablettes, qu'on enferme dans un vaiſſeau de verre qui bouche bien, après les avoir fait parfaitement ſécher dans une étuve. Elles durent pluſieurs années, de 4 à 6, ſans s'altérer, lorſqu'elles ont été convenablement préparées, & lorſqu'on les conſerve dans un endroit bien ſec. La ſociété de médecine, dans ſon rapport ſur le régime des gens de mer, a conſeillé d'embarquer ces tablettes, d'en donner de temps en temps dans la ration, & d'en faire faire uſage aux malades.

On prépare en Chine & on débite en France, ſous le nom de colle de peau d'âne, ou de tablettes de *hockiac*, un extrait de *bouillon* ſec, fait avec des ſubſtances animales. On l'emploie dans l'hémoptyſie & la phtiſie. On le diſſout à la doſe de 2 gros dans du *bouillon* ou du thé; on le laiſſe auſſi fondre dans la bouche. On en prend deux priſes par jour, l'une le matin, & l'autre le ſoir. (M. Fourcroy.)

BOUILLON. (*Pathol.*) C'eſt une excroiſſance ronde & charnue qui tapiſſe quelquefois le fond d'une plaie vénérienne: on la détruit avec les cauſtiques, & principalement avec le beurre d'antimoine, appliqué avec beaucoup de précaution: elle ſe reproduit fort aiſément dans le traitement de quelques bubons qu'on a ouvert avec la lancette. (M. Mahon.)

BOUILLON BLANC. (*Mat. méd.*)

Verbaſcum.

La médecine fait uſage de deux eſpèces de *bouillon* blanc;

1°. Le *bouillon* blanc mâle, ou molène, ou bonhomme.

Verbaſcum foliis utrinque decurrentibus tormentoſis, Lin.

Verbaſcum mas latifolium luteum. C. B. Pin. 239.

Thapſus barbatus officin.

La racine du *bouillon* blanc eſt ſimple, oblongue, blanche, biſannuelle. Sa tige s'élève de quatre à cinq pieds. Elle eſt ronde, ligneuſe & cotoneuſe. Ses feuilles ſont grandes, cotoneuſes, blanches des deux côtés. Ses fleurs ſont des roſettes à cinq parties réunies & jaunes.

Les fruits ſont des coques ovales, pointues, terminées en deux loges, contenant pluſieurs graines menues, noirâtres & anguleuſes.

Cette plante ſe trouve preſque par-tout, ſur-tout dans les chemins, dans les décombres & dans les champs.

Elle fleurit en juin, juillet & août.

Les feuilles du *bouillon* blanc rougiſſent le papier bleu; les fleurs le rougiſſent encore plus.

Cette eſpèce & celle qui ſuit, s'emploient indifféremment, & ſont ſur-tout regardées comme très-émollientes.

Les feuilles récentes, pilées, ſervent à faire une eſpèce d'onguent, qui a la propriété de guérir les ulcères récens. On fait une décoction de ces mêmes feuilles avec les fleurs qu'on preſcrit pour calmer les douleurs hémorrhoïdales & néphrétiques, pour appaiſer les épreintes & la dyſſenterie.

Elles ſont encore bonnes à l'extérieur contre les inflammations & les tumeurs, ſi on les fait cuire ſurtout dans du lait. On en fait auſſi des gargariſmes dans l'eſquinancie.

Le ſuc purifié des fleurs a été employé avec ſuccès par Boccone, *Obſ.* p. 135. Il a réuſſi contre les douleurs de la goutte. L'infuſion des fleurs eſt ſouvent employée contre la phtiſie & l'hémophtiſie.

La racine eſt aſtringente; auſſi eſt-elle preſcrite par les auteurs les plus éloignés de nous, dans du vin, contre les flux de ventre opiniâtres.

Sa décoction ſoulage les toux invétérées: elle eſt bonne contre les convulſions & les hernies, & Vogel prétend que, ſi on en frotte les dents, elle peut en appaiſer les douleurs.

2°. Le *bouillon* blanc femelle.

Thaſpus barbatus alter, ſeu fœmina. Off.

Verbaſcum fœmina flore luteo magno. C. B. Pin. 239.

Verbaſcum maximum luteum meridionalium odoratum. J. B. Append. 871.

Ce *bouillon* blanc a une racine aſſez ſemblable à celle de l'autre. Sa tige s'élève de même. Ses feuilles ſont rondes, molles, grandes & lanugineuſes. Les fleurs ſont ſeulement quelquefois plus pâles que dans

le *bouillon* blanc mâle ; quelquefois même elles sont blanches. Elles ont une odeur assez agréable, & elles ne fleurissent que la seconde année, vers l'automne.

Les vertus de cette dernière espèce ne sont point différentes de celles de la première. (M. MACQUART.)

BOUKA & BOUKA-KELI. (*Mat. méd.*)

Les brames appellent de ce nom une plante du Malabar, vivace, parasite, rampante sur les arbres, vivant autant qu'eux, & se renouvellant toujours par de nouveaux bourgeons. Toutes les parties de cette plante ont une saveur légèrement salée. Sa décoction, prise en bain ou en lotion, guérit les catarres & les pesanteurs de toute espèce. Réduite en poudre, & mêlée avec le sel, elle dissipe les hydatides. Séchée & rotie sur le feu avec les feuilles de la casse, du gingembre & du sel, elle guérit toutes les éruptions de la peau, comme la gale & la petite-vérole. (Peut-être la gale, mais la petite-vérole, je n'en crois rien.) La poudre de son fruit, avec le miel & l'huile de coco, forme un onguent qui, appliqué sur le bas-ventre, provoque les urines. Son suc, mis dans les oreilles, y excite une suppuration qui dissipe la surdité accidentelle. (*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BOULANGER. (*Hygiène.*) *Pistor.*

Partie III. Règles de l'*Hygiène* en général.

Classe II. Règles qui regardent l'homme, considéré individuellement.

Ordre II. Régime des choses de la 2e. classe. *Ingesta.*

On nomme *boulanger* celui qui a le droit de faire du pain & de le débiter. Il paroît que cette expression tire son origine de ce qu'autrefois on faisoit les pains ronds comme des boules.

Dans les premiers siècles, le bled se mangeoit en substance comme les autres fruits de la terre. Après qu'on a eu trouvé les moyens de le piler & de le réduire en farine, on a été bien du temps à n'en faire que de la bouillie ; quand enfin on est parvenu à en former des pains, on ne les faisoit chez soi qu'au moment de se mettre à table, & c'étoient les femmes qui mettoient la main à la pâte, & la faisoient cuire sous la cendre. Rien ne paroît si simple au premier coup-d'œil que de moudre du bled, d'en séparer la farine, de paîtrir & de cuire le pain ; mais ces opérations ne peuvent paroître simples, communes & triviales qu'à ceux qui sont accoutumés à jouir des plus belles inventions de l'humanité, sans que leur esprit superficiel ait jamais réfléchi à ce qu'il en a coûté de peines, de réflexions & de temps, pour les amener au point de perfection où ils les ont trouvées.

Ce sont les Asiatiques, les Lydiens, les Phéniciens, qui les premiers ont connu l'usage des fours. Ce n'a guères été que vers 580 de la fondation de Rome, qu'ils apportèrent en Europe leur manière de cuire le pain. Les Grecs étoient renommés pour faire à Rome le meilleur pain sous Auguste, & ils tenoient alors 329 boulangeries publiques dans Rome, & les boulangers pouvoient arriver au grade de sénateur. C'étoient eux qui fournissoient tout le bled qui devoit servir à la consommation des citoyens.

Borrichius dit que, vers le milieu du seizième siècle, les femmes pétrissoient encore le pain en Suède & en Norwège. La France eut, dès l'origine de la monarchie, des boulangers & des moulins à eau & à bras. Les fours banaux existoient encore du temps de Philippe-Auguste ; on répondoit alors au grand pannetier créé sous ce règne, de tout ce qui étoit relatif à la police des *boulangers :* ils ne peuvent être en même-temps meûniers & marchands de grains.

Ce qui est relatif à l'art du *boulanger* intéresse de si près la santé des hommes, que nous n'avons pas cru permis d'en omettre ici les préceptes les plus importans.

Nous trouvons dans les recherches faites par M. Tillet, notre confrère, & par M. Parmentier, sur l'art du *boulanger*, des articles que nous croyons devoir rapprocher ici, & qu'on trouvera plus en grand dans l'art de la boulangerie, imprimé dans cette Encyclopédie, arts & mét., t. 1, pag. 254, & sur-tout dans l'ouvrage qui est une suite du zèle infatigable & éclairé de M. Parmentier, & qui a pour titre : *Mémoire sur les avantages que le royaume peut tirer de ses grains*, 1789.

On considère six choses principales dans la fabrique du pain ;

1°. La farine qui sert à faire la pate.

2°. L'eau avec laquelle on la pétrit, & le sel.

3°. Les levains avec lesquels on la fait lever.

4°. Les différentes méthodes de pétrir.

5°. La cuisson de la pâte.

6°. La police pour le poids & le prix du pain.

C'est de la connoissance de ces objets que dérive la bonne fabrique du pain, & sa salubrité.

On ne fait du pain qu'avec les farines végétales qu'on tire du froment, du seigle, de l'épautre, de l'orge, de l'avoine, du maïs & du riz, ou de certains fruits, comme ceux de l'arbre à pain, des chataignes, des faines, ou des troncs de quelques arbres, comme des palmiers, du sagou, & ou enfin des racines, comme du manioc, des pommes de terre, du salep, &c.

Les farines diffèrent selon les années, les terroirs, les climats, les espèces de bled. La même mouture

donne quatre sortes de farines; la farine blanche ou fleur de farine, la bise blanche, celle qu'on nomme première de gruau, & la dernière qui est le gruau bis.

La farine d'un grain venu dans une terre fumée, est bien moins bonne qu'une autre qui a poussé dans une terre non fumée, & sa pâte souvent a une mauvaise odeur.

Pour le choix qu'on fait des farines, il est bon de savoir que les meilleures sont celles qui sont d'un blanc-jaune, ou citron clair, & qui prennent le plus d'eau.

Les mauvaises farines, comme celles des bleds qui ont été mouillés, font une pâte qui colle aux doigts, au lieu que les bonnes font une pâte qui s'affermit, exige plus d'eau, & conséquemment peut fournir plus de pain. Il faut que le grain de la pâte soit blanc, tirant sur le jaune, & non pas sur le brun.

L'épreuve de la matière glutineuse, ou végéto-animale, est celle qui peut répandre le plus grand jour sur la nature & les qualités de la farine, & rendre en même-temps les différentes opérations de la fabrication du pain plus constantes & plus égales.

Si les *boulangers* voyoient cette matière acquérir plus de fermeté dans l'eau froide, se relâcher dans l'eau tiède, s'amollir dans l'eau chaude, cesser d'avoir de la consistance dans l'eau bouillante, ils renonceroient sans doute à cette fureur qu'ils ont d'employer de l'eau chaude dans toutes les saisons, & pour toutes les espèces de pâte. On devroit exiger de tout *boulanger* qu'il acquît la connoissance de ce moyen qui est très-simple, puisqu'il suffit de malaxer la pâte qu'on a formée avec de la farine & de l'eau, en recevant dans une terrine un filet d'eau au-dessous du robinet d'une fontaine, qui détache une poudre blanche & très-fine de la pâte, & ne laisse dans la main que la partie glutineuse grise dont nous parlons. Plus la farine fournira de cette matière collante, plus elle aura de qualité, sera d'un bon travail, rendra le pain savoureux, léger & agréable: il est certain qu'elle varie en proportion & en qualité, à raison du sol, de la culture, des saisons, de l'espèce & de l'état des bleds.

Il faut observer que cette substance, à laquelle l'eau imprime le caractère glutineux & élastique, étant ramenée à l'état sec où elle se trouve dans le grain, ne se rencontre que dans la proportion d'un huitième dans les bleds qui en fournissent le plus.

L'extraction de la matière glutineuse est donc le moyen le plus assuré de reconnoître la qualité des farines. Ce moyen, inconnu à presque tous les *boulangers*, est cependant aussi facile à pratiquer, que les résultats en sont certains & intéressans.

Il est extrêmement important, que la farine n'ait aucune mauvaise odeur, qu'elle ne soit pas employée tout en sortant du moulin, parce qu'ainsi elle boit moins, qu'elle est moins susceptible de lever, & surtout parce qu'elle est plus privée d'humidité.

M. Parmentier recommande de la tenir renfermée dans des sacs isolés, qu'on place verticalement sur un plancher, de sorte qu'il soit très-facile de les retourner cul sur gueule. Il est facile de concevoir qu'ainsi subdivisée, elle ne peut autant s'échauffer que si elle étoit amoncelée en grandes masses. D'ailleurs elle est à l'abri de la poussière, des rats, des chats, des insectes, & cette méthode est irrévocablement la seule qu'on doive suivre.

Pour fabriquer du bon pain, on mélange quelquefois les farines après la mouture: la farine de gruau ayant plus de saveur, est réservée pour les pains de table ou de fantaisie. On ne doit jamais employer les dernières farines bises d'un bled quelconque, sans le mélange d'un tiers de farine blanche, parce que le journalier, qui a besoin de beaucoup de nourriture, n'en trouveroit pas suffisamment dans la première.

La combinaison de la farine avec l'eau, quoique très-simple en apparence, demande des précautions, relativement à la pureté de ce fluide & à sa chaleur.

On ne doit employer pour le pétrissage que de l'eau bonne à boire, ou à cuire les légumes. Il faut éviter les eaux séléniteuses, dures, qui viennent de la fonte de la neige ou de la glace.

En été, il faut prendre l'eau froide, tiède en hiver, chaude dans les grandes gelées. La farine donne bientôt à la pâte la température nécessaire. Le meilleur pain sera toujours celui où l'eau entrera au moins pour un quart.

Le sel non-seulement est un léger assaisonnement du pain, mais il a encore l'avantage de donner du corps à la pâte des farines qui n'en ont pas suffisamment, ou qui l'ont perdu, pour avoir commencé à s'échauffer ou à germer. Un demi-gros de sel dissout par livre de pâte, paroît suffisant.

Le levain est une portion de pâte actuellement en fermentation, destiné à porter la mobilité & la vie à de la farine mêlée avec une certaine quantité d'eau, & à produire un mélange mou & flexible. On reconnoît qu'un levain est bon, lorsque pendant son apprêt il a acquis environ le double de son volume, qu'il est bombé, qu'il repousse sa main, qu'il conserve sa forme, & se soutient comme une éponge sans se rompre, qu'il exhale en l'ouvrant une odeur vineuse & agréable, lorsqu'enfin il a encore une sorte de tenacité & d'état savoureux; c'est là le meilleur levain de pâte, le franc levain, ou levain naturel.

Toutes choses égales, le levain doit former en

été le tiers de la pâte, & en hiver la moitié, en observant qu'il en faut d'autant plus, que les bleds sont tendus & humides, afin de donner du soutien & de la fermeté à la pâte, qui n'en a point suffisamment. S'il étoit à craindre que le levain n'allât trop vîte pour le moment du pétrissage, il faudroit y ajouter un peu de sel qui en retarderoit l'apprêt : s'il étoit au contraire trop foible, il faudroit donner plus de mollesse à la pâte avec de l'eau chaude, & le tenir bien chaud : dans les grands froids, on y ajoute de l'eau-de-vie, du vinaigre ou du vin blanc.

Il faut donc renoncer à l'antique routine, pour se pénétrer d'une importante vérité. C'est qu'on doitt employer les grands levains nouveaux dans presque tous les temps, & pour la farine de presque tous les bleds, des levains plus avancés dans les grands froids, & pour les farines tendres & humides : jamais de levains vieux en aucune saison, & pour quelqu'espèce de farine que ce soit.

Lorsqu'on se sert, pour faire le pain, du levain de levure, on n'est point obligé d'employer la préparation usitée pour le levain de pâte. Les *boulangers* se sont servis du levain de levure, parce qu'elle rendoit la pâte plus aisée à travailler & plus fermentescible, parce qu'elle passe pour rendre le pain plus frais, plus léger, de bon goût, & qu'il en faut beaucoup moins, puisqu'un quarteron de cette levure fait autant d'effet que huit livres de l'autre.

On ne peut pas conserver le levain fait avec la levure de bierre, parce qu'il se dénature bientôt, & devient aigre.

Le pétrissage est cette dernière opération, par laquelle on parvient à incorporer avec le levain l'eau froide, tiède ou chaude (suivant la saison,) & l'autre partie de la farine destinée à la fournée, pour former du tout ensemble la pâte qu'on doit cuire.

En retournant & remaniant la pâte, on lui donne la souplesse, l'élasticité & l'égalité qui constituent sa perfection; ce battement lui fait perdre de son humidité, augmente son volume & sa blancheur.

Le pétrissage s'applique également à toutes les espèces de pâte, qui ne varient que par une petite quantité d'eau ou de farine qu'on ajoute à la masse. Si après le battement on incorpore à une pâte destinée à faire du pain mollet, une portion de farine de la même manière que l'on introduit l'eau dans le bassinage, on obtint une pâte, qui, ayant acquis par cette addition plus de consistance, fournira un pain moins léger : il sera encore plus compacte, si on augmente la proportion de farine. Ce qui convertit une pâte en pain mollet, en un pain demi-mollet, & en un pain de pâte ferme.

Ce n'est pas une économie de mêler du son dans la composition du pain, parce qu'il ne nourrit pas, & qu'il met des obstacles à la bonne fabrication de cet aliment : il passe en entier comme on l'a pris sans se digérer, de sorte qu'il est prouvé qu'une livre de pain, où il n'y a pas de son, substante davantage qu'une livre & un quart avec cette addition.

Plus les pains ont de volume, plus ils evaporent au four. Lorsque la pâte a acquis tout le volume dont elle est susceptible, si son apprêt a outre-passé le but, alors il faut la raccommoder par l'addition d'une nouvelle quantité d'eau & de farine. On reconnoît que la pâte est bien levée par le volume raisonnable qu'elle occupe, par l'état affiné de sa surface, par l'odeur & la manière dont elle repousse les doigts qui la pressent dans les plateaux où on l'a placée, lorsque les pains ont été divisés dans la grosseur qu'on a voulu leur donner.

On a soin de tenir les pains chaudement, au moyen de couvertures qu'on y laisse pendant une demi-heure ou trois quarts-d'heure, selon la température du moment.

Lorsque les préparations dont nous avons parlé ont eu lieu, on fait cuire le pain en le mettant au four : pour la forme & les détails physiques qui le concernent, (*voyez* l'ouvrage cité de M. Parmentier,) il nous suffira de dire que toutes les matières combustibles peuvent également chauffer le four, pourvu qu'elles donnent une flamme claire pour la chappelle du four ou de la voûte, & ensuite de la braise pour l'âtre.

Le charme, le hêtre, le bouleau & les bois blancs, remplissent complettement cet objet. Il faut éviter pour le chauffage du four, des vieux bois peints à l'huile, en verd sur-tout; ils pourroient communiquer leurs propriétés dangereuses à la pâte qui fermente & cuit. Il faut étouffer le reste de la braise dans des étouffoirs de tôle, ce à quoi manquent beaucoup de gens qui emploient des touneaux ou caisses susceptibles de prendre feu.

Il faut deux heures pour chauffer un four s'il est froid, & une demi-heure quand on vient de défourner. On doit donner bien juste le degré de chaleur nécessaire pour que le pain cuise & ne brûle pas. On doit encore, pour cuire le pain à propos, proportionner le temps qu'il faut pour laisser lever la pâte, avec celui qu'on met à chauffer le four. Il vaut mieux que le four soit chaud avant que la pâte ait tout son apprêt, que d'avoir la pâte prête avant que le four soit assez chaud, parce que l'on entretient facilement la chaleur avec quelques morceaux de bois.

Il faut bien nettoyer le four quand il vient d'être chauffé, pour que le dessous du pain ne soit pas rempli d'ordures & de charbon. Lorsque le pain est enfourné, on ferme l'ouverture du four; il ne faut qu'une demi-heure pour cuire les pains mollets : il faut une demi-heure de plus quand il y a du lait dans

le pain ; il faut trois heures pour les pains ronds de douze livres.

Les *boulangers* qui ne sont pas honnêtes donnent au pain un léger degré de cuisson, pour qu'il perde moins de son poids ; mais il faut bien se garder de ce pain qui est toujours très-pesant & très-indigeste. Ce sont ces gens-là qui forcent à ne manger souvent que la croûte du pain. (*Voyez* PAIN.) (M. MACQUART.)

BOULANGERS. (Maladies des) (*Méd. prat.*)

Les *boulangers* sont sujets à plusieurs indispositions, & quelquefois même à des maux très-graves occasionnés par les travaux nécessaires à la fabrication du pain. D'abord la poussière de farine qu'ils mesurent, qu'ils transportent, qu'ils agitent, les rend susceptibles des mêmes maladies que celles qui attaquent les meûniers, mais à la vérité dans un degré moins marqué. Ensuite occupés pendant plusieurs heures à pétrir la pâte, & ayant conséquemment plusieurs de leurs membres plongés dans une sorte de bain froid, ils sont menacés de tous les maux qui dépendent de la transpiration supprimée. A la vérité, la plupart de ces ouvriers, accoutumés à rester presque nus pendant une partie du jour, doivent à cette habitude une plus grande résistance aux effets des variations de température ; mais ils en éprouvent assez souvent les influences. La partie de leurs travaux qui les expose le plus aux maladies, c'est la cuisson du pain dans les fours, & l'extraction de ces pains cuits. La grande chaleur qui règne au-devant des fours, la rapidité des mouvemens qu'ils exécutent pour extraire les pains, les mettent communément tout en sueur. Si dans cet état ils sortent inconsidérément de leur four, & s'ils s'exposent à l'air froid, ou si pendant qu'ils suent ils se laissent entraîner par le desir de boire qui les tourmente souvent, ils s'exposent alors à toutes les maladies aiguës & inflammatoires, que produit le refoulement subit de la transpiration, comme la pleurésie, la péripneumonie, l'esquinancie, &c. Souvent les médecins sont appellés pour traiter ces maladies chez les *boulangers*. Après les premières saignées nécessaires pour calmer l'agitation du sang & son effervescence, les diaphorétiques & les toniques légers conviennent à ces hommes. Ils doivent être avertis que le vin chaud & sucré, qu'ils prennent souvent dans le commencement de ces affections, peut presque toujours leur être plus nuisible qu'utile.

La vapeur du pain chaud sortant du four, a quelque chose de nourrissant ou peut-être d'assoupissant pour les nerfs dans lesquels réside le sentiment de la faim. On se souvient du fait de Démocrite, qui soutint quelques jours son existence par la vapeur du pain chaud. Les *boulangers* éprouvent souvent une perte totale d'appétit, par l'action de cette vapeur. (M. FOURCROY.)

BOULE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe V. *Gesta.*

Ordre II. Mouvemens.

Section II. Action générale des organes.

La *boule* offre un exercice très-agréable & peu fatiguant, qui convient aux personnes même délicates : ce jeu force presque toutes les parties qui composent l'individu, de faire des mouvemens variés, soit en marchant, soit en se baissant, soit en étendant les bras. Les viscères y trouvent aussi leur compte par des petites secousses qui facilitent toutes les secrétions. L'insensible transpiration, légèrement augmentée, débarrasse les humeurs d'une surabondance nuisible ; il entretient le jeu & la souplesse des membres chez les adultes, enfin, sert à leur développement chez ceux qui sont plus jeunes.

(M. MACQUART.)

BOULEAU COMMUN. (*Mat. méd.*)

Betula alba foliis ovatis acuminatis serratis. LIN.

Betula humilior palustris & G. melin, sib. I, pag. 167.

M. le chevalier de la Marck en distingue en général sept espèces (*V.* dict. bot. tom. I, p. 453.)

Ce *bouleau* est du genre des plantes à fleurs incomplettes, qui donnent sur le même individu des fleurs mâles & femelles. Ses fleurs sont très-petites, & viennent sur des chatons écailleux, dont les uns sont mâles, cylindriques, assez longs, & un peu lâches ; les autres femelles sont ovales, oblongs, serrés, embriqués en manière de cône, & plus gros que les chatons mâles.

Les fruits sont des semences nues, applaties ou bordées de deux petites aîles membraneuses, cachées dans les écailles du chaton femelle, & assez semblables à un petit vermisseau.

On a réuni, dans la méthode de M. de la Marck, les *bouleaux* aux aunes. Ils different, en ce que les *bouleaux* ont leurs chatons femelles, oblongs, cylindriques, & cachent sous leurs écailles des semences munies de deux petites aîles, & que dans les aunes, les chatons femelles sont ovales, strombiliformes avec des semences applaties, & un peu anguleuses.

Le *bouleau* est commun dans les bois de la France & de toute l'Europe septentrionale. Il n'est point délicat ; on peut le planter dans les terreins crayeux,

terreux & arides, où il perd ses feuilles de bonne heure.

Cet arbre s'élève jusqu'à soixante-dix pieds de terre, & vient dans tous les terreins secs, montagneux, pierreux, & dans les climats les plus froids; puisque c'est le seul qu'on trouve au Groenland. Il est nud dans les trois quarts de sa hauteur. Son écorce a l'épiderme lice, satinée, très-blanche, & presque incorruptible, tandis que le bois intérieurement a peu de solidité.

On fait dans le Nord à l'écorce du *bouleau*, des incisions dans le printemps. Il en découle un suc transparent; on fait avaler chaque jour, pendant quelque temps, plusieurs onces aux personnes qui ont les humeurs viciées, la jaunisse, la galle, & sur-tout de la tendance au scorbut. Cette liqueur est un peu acide, agréable & désaltérante; elle est encore vantée pour le calcul des reins & de la vessie.

C'est dans le voisinage de Tabinsk en Sibérie qu'on retire abondamment des écorces préparées du *bouleau*, l'huile de *bouleau*. J'ai déposé la manière de l'obtenir, dans les essais de minéralogie du Nord, p. 415, chez Cuchet, 1789.

Les feuilles du *bouleau* sont amères, un peu glutineuses, résolutives, déterfives. On les emploie rarement en médecine, mais plus souvent pour en obtenir par l'ébullition une couleur jaune, qui sert à teindre la laine. On prétend que le suc du *bouleau* n'a des propriétés bien marquées qu'au commencement du printemps, & qu'il n'a plus de saveur, dès que l'arbre a poussé ses feuilles.

Linnæus (*flos suec.*, p. 776.) dit qu'on peut en préparer un sucre; & que, lorsqu'elle a fermenté avec ce sucre, elle fournit un vin qui a le goût du muscat; en y mêlant des cerises, des groseilles, on en compose une liqueur assez agréable.

Un suc végétal, fourni en aussi grande abondance, mériteroit bien des travaux suivis qui nous en fissent connoître d'une manière plus déterminée la nature & les propriétés. (M. MACQUART.)

BOULES DE MARS. (*Mat. méd.*)

Les *boules de mars* sont des composés de tartre, ou acidule tartareux, & de fer. (*Voyez* l'article FER.) (M. FOURCROY.)

BOULES DE MERCURE. (*Mat. med.*)

Pour préparer les *boules de mercure*, on allie ce métal avec l'étain; la proportion de ce dernier métal doit être telle dans cet alliage, que l'amalgame soit solide; on coule cette amalgame fondue dans un moule qui lui donne la forme sphérique. Ces *boules de mercure* ont été employées pour clarifier l'eau. On les plongeoit & on les laissoit quelque temps dans les fontaines. (*Voyez* le mot MERCURE.) (M. FOURCROY.)

BOULES DE MOLSHEIM. (*Mat. méd.*)

On prépare à *Molsheim* en Alsace une grande quantité de *boules* de mars, qui ont beaucoup de réputation dans une partie de l'Europe. (*Voyez* FER.) (M. FOURCROY.)

BOULES DE NANCY. (*Mat. méd.*)

A Nancy, il y a une fabrique considérable de *boules* de mars; ce sont celles qu'on emploie le plus fréquemment à Paris. (*Voyez* FER.) (M. FOURCROY.)

BOULES. (Eau de) (*Mat. méd.*)

On nomme improprement *eau de boules*, une dissolution de tartrite de fer dans l'alcool. Le nom qu'on a donné à cette préparation, vient de ce qu'on prépare cette liqueur chez les particuliers, en laissant séjourner les *boules de mars* dans l'alcool qu'on prend dans l'état d'eau-de-vie. Ce liquide prend une couleur rouge-brune, à mesure qu'il dissout du tartrite de fer: on a coutume dans les maisons d'avoir toujours une certaine quantité de cette liqueur toute préparée pour le besoin journalier, & on l'applique sur toutes les coupures, les blessures, les contusions; les bosses à la tête produites par les coups, les chûtes. Ce remède réussit souvent, & il nuit rarement, à moins qu'on ne l'applique sur des parties trop enflammées, & trop désorganisées, pour espérer une cicatrice sans suppuration. (M. FOURCROY.)

BOULETTE. (*Mat. med.*) (*Voyez* GLOBULAIRE.) (M. MACQUART.)

BOULIMIE. Ordre nosologique, huitième classe de Sauvages, ordre second, genre huitième. Classe 4 de Cullen, ordre 2, genre 101.

La *boulimie*, ou faim canine, est un appétit immodéré qui force le malade à prendre plus d'alimens qu'il n'en peut digérer. Entièrement opposée à l'anorexie, elle donne au malade une faim qu'il ne peut rassasier, plus il mange, plus son appétit augmente; de sorte que, ne gardant aucune mesure, tantôt il rejette les alimens qu'il a pris, tantôt un dévoiement presque continuel le tourmente & le fatigue, quelque fois aussi il n'a ni dévoiement ni vomissement, mais la plénitude de son estomac lui donne des langueurs, des cardialgies & des douleurs insupportables, & le fait tomber en défaillance. Au milieu de ces différens états, l'estomac, plein d'une nourriture excessive, demande des alimens avec importunité, il est tourmenté d'une faim violente.

Cette maladie se divise en plusieurs espèces. Elle

ſe préſente rarement ſeule, & ſe joint ſouvent à d'autres maladies. On en diſtingue trois eſpèces principales, les autres eſpèces ſont ſymptomatiques d'autres maladies.

Des trois principales eſpèces de *boulimie*, la première eſpèce s'appelle *boulimie de chien*, *faim canine*, cynorexia, *κυνορεξία*, *appetitus caninus* : c'eſt celle dans laquelle le malade, après avoir mangé exceſſivement, rejette les alimens ſans être digérés, dont l'appétit s'accroît malgré les repas abondans & multipliés, & qui loin d'éprouver les dégouts qui ſuivent d'ordinaire le vomiſſement, n'éprouve au contraire qu'une faim plus active. L'habitude de quelques chiens qui ſe gorgent d'alimens, vomiſſent & mangent de nouveau, peu de temps après, a fait donner le nom de faim canine à cette première eſpèce de *boulimie*.

La ſeconde eſpèce, eſt celle dans laquelle le malade mange outre meſure ſans ſe raſſaſier, eſt toujours tourmenté d'une faim immodérée, & dont les repas exceſſifs ſont ſuivis d'un dévoiement accompagné de vives tranchées qui le font cruellement ſouffrir, on apperçoit dans la ſécrétion ſtercorale du malade les alimens à moitié digérés & convertis en partie dans une ſorte de bouillie grisâtre, comme dans la lienterie. Cette eſpèce ſe nomme *boulimie* de loup, faim de loup, lycoréxie, fames lupina, *λυκορεξις*.

La troiſième eſpèce, eſt celle dans laquelle le malade, après avoir abondamment mangé, avec l'eſtomac rempli d'une copieuſe nourriture, n'éprouve ni dévoiement ni vomiſſement, mais eſt accablé d'angoiſſes, de cardialgies dont les douleurs vives & ſenſibles le font tomber en foibleſſe, & qui dans cet état déplorable ſe plaint d'une faim dévorante que rien ne peut aſſouvir. On appelle cette eſpèce faim de bœuf, *fames bovina*, *βουλιμος*, *βουλιμία*.

Des boulimies ſymptomatiques.

Outre ces trois eſpèces principales de *boulimie*, les noſologiſtes en diſtinguent de ſymptomatiques.

1°. La *boulimie* vermineuſe, *bulimia verminoſa*, de Tralles, *morbus epidemicus ſaraguſæ fames dictus*, de Foreſtus, l. 21, obſ. 28. Cette *boulimie* eſt occaſionnée par les différentes eſpèces de vers logés dans le ventricule & les inteſtins & ſur-tout par le tœnia. (*Voyez* la noſologie de Sauvages.)

2°. La *boulimie* volante, la voracité. Les malades prennent & digèrent alors deux ou trois fois plus d'alimens qu'à l'ordinaire. Elle attaque le plus ſouvent les femmes groſſes, les perſonnes qui font beaucoup d'exercice, & celles qui uſent de ſubſtances amères & aromatiques. (*Voyez* la noſologie de Sauvages.)

3°. La *boulimie* addephagie, *bulimia addephagia*, de Nenter, t. 174, c. 8, c'eſt la faim extraordinaire, & la voracité des enfans vers leur quatrième année. Elle eſt quelque fois occaſionnée par les vers; elle accompagne ſouvent le rachitis. (*Voyez* la noſologie de Sauvages.

4°. La *boulimie* de convulſion, *bulimia convulſorum*, de Muller. (*Voyez diſputationes med.* d'Haller, t. 1, pag. 79;) dans la convulſion épidémique de Brandebourg en 1741, les malades avoient une faim ſi violente qu'au milieu des convulſions qui les privoient de l'uſage de leurs doigts, ils ſe jettoient avec une dégoûtante avidité ſur les alimens qu'on mettoit ſur leur lit, & qu'ils dévoroient couchés ſur le ventre dans l'impuiſſance où ils étoient de ſe ſervir de leurs mains & de prendre une plus commode poſition. L'épidémie convulſive dont parle Willis, celle que décrit Buddée, l'éclampſie typhode que Sennert place en 1597, & la convulſion raphanique, paroiſſent être les mêmes maladies, puiſque les ſymptôme en ſont les mêmes. La ſeule nuance qu'on peut remarquer, c'eſt que dans une de ces affections on a rejetté des vers par le vomiſſement; mais il eſt impoſſible d'aſſurer que cette *boulimie* ne venoit pas d'un autre principe, & ſi l'on ne devoit pas plutôt l'attribuer à la mauvaiſe qualité du ſeigle. La *boulimie* que décrit Sennert étoit, ſelon lui, une faim lupine, ou accompagnée de diarrhée, au lieu que la *boulimie* qui ſuit la convulſion raphanique vient du mélange des ſemences de raphaniſtrum avec le pain. (*Voyez* Sauvages.)

5°. La *boulimie* cauſée par les acides. *Bulimia ab acidis.* Mercurialis *de ingenti fame*, p. 365; on connoît cette eſpèce à l'acidité de la ſalive, à un ſentiment d'éroſion dans l'eſtomac, à un vomiſſement pituiteux acide, au défaut de ſoif, & à une mélancolie générale. (*Voyez* Sauvages.)

Des cauſes de la boulimie.

L'activité du ſuc gaſtrique provient ou de ſa quantité ou de ſa qualité. L'abondance du ſuc gaſtrique peut être attribuée à pluſieurs cauſes. Elle occaſionne toujours une faim conſidérable, qui devient preſque canine. On a obſervé que cette maladie étoit commune en hiver dans les lieux couverts de neige.

Des cauſes de l'abondance du ſuc gaſtrique.

La première eſt l'abondance du ſang, qui chez les perſonnes bien conſtituées fournit beaucoup de ſuc gaſtrique qui excite un appétit plus fort, ce qu'il faut bien ſe garder de ranger au nombre des maladies.

La ſeconde eſt la groſſeur de l'artère cœliaque

qui fournit l'artère gaſtrique, qui, étant auſſi trop groſſe, apporte abondamment le ſang à l'eſtomac, & dès-lors produit beaucoup de ſuc gaſtrique. Cette groſſeur des artères eſt un vice de conformation. Lorſque le foie eſt d'un volume conſidérable, l'artère hepatique ſe dilate beaucoup, alors elle apporte à ce viſcère une grande quantité de ſang, ces deux cauſes augmentent l'abondance du ſuc gaſtrique; ce qui produit le grand appétit de ceux dont le foie a un volume conſidérable; mais cet appétit n'eſt pas immodéré, on n'en peut conſidérer les cauſes comme morbifiques.

La troiſième cauſe qui procure à l'eſtomac une grande abondance de ſang provient de l'embarras, des engorgemens, des obſtructions, des duretés ſkirreuſes de la rate & du foie. Ces viſcères, ne pouvant alors reçevoir toute la quantité de ſang que leur apportent les artères ſpléniques & hépatiques, ce fluide eſt obligé de ſe jetter dans l'artère gaſtrique, & de ſe répandre dans l'eſtomac, où il produit une grande quantité de ſuc gaſtrique, & dès-lors un appétit trop conſidérable, & qu'on a beaucoup de peine à modérer, par ce qu'il eſt néceſſaire de faire obſerver une diète exacte pour adminiſtrer les remédes propres à guérir les obſtacles qui la produiſent.

Des changemens qui ſurviennent à la qualité du ſuc gaſtrique, & qui augmentent ſon activité.

Le ſuc gaſtrique devient âcre & piquant. Il acquiert cette qualité défectueuſe, 1°. par le fréquent & long uſage des alimens ſalés, poivrés, épicés. Les marins ſont ſujets à cet inconvénient, parce que les alimens dont ils ſont forcés à ſe nourrir fourniſſent un chyle âcre & trop actif; 2°. par la conſtitution particulière des individus tels que l'atrabilieuſe, la mélancolique, l'hypocondriaque dans leſquelles le ſang eſt âcre, réſineux, épais; 3°. par la diſſolution du ſang. Auſſi les ſcorbutiques, ceux qui, pendant long-temps, ont eu une fièvre lente, les phtiſiques, les perſonnes attaquées d'éthiſie, ont un ſang ténu, fluide, âcre, incapable de former une lymphe propre à les nourrir. 4°. par la chûte précipitée du chyle & du reſte des alimens dans les inteſtins, qui ne peuvent tempérer dans l'eſtomac l'action du ſuc gaſtrique, comme dans la lienterie, ou lorſqu'il ſe trouve des vers dans l'eſtomac, qui attirent à eux & abſorbent une partie du chyle, ce qui arrive fréquemment aux enfans, & à ceux qui ſont attaqués du tænia; 5°. enfin lorſque ce ſuc gaſtrique ſe trouve mêlé à une humeur étrangère, telle que la bile ténue & fluide, qui augmente ſon activité; car lorſque la bile eſt épaiſſe, elle produit un effet contraire. Le célèbre Véſale raconte qu'à l'ouverture d'un rameur, qui avoit eu pendant ſa vie une faim canine continuelle, il trouva une branche du canal cyſtique, qui, au lieu d'aboutir au duodénum, venoit s'ouvrir dans l'eſtomac, y portoit une bile très-fluide & très-âcre. & ſe mêloit au ſuc gaſtrique, dont elle augmentoit l'activité, & à laquelle il attribue la faim dévorante dont cet homme avoit été tourmenté.

Des ſymptomes de la boulimie.

Le malade mange exceſſivement ſans pouvoir digérer; s'il ne mange point, il tombe en foibleſſe; le ſuc gaſtrique ne peut pas élaborer la grande quantité d'alimens dont il remplit ſon eſtomac. De-là une indigeſtion ou une digeſtion imparfaite, d'où provient un chyle épais, âcre, viſqueux, qui produit des obſtructions, forme un ſang pauvre & une lymphe incapable de nourrir les différentes parties, parce que ſon âcreté l'empêche de s'attacher principalement aux parties ſolides du corps & d'en réparer les pertes. La digeſtion, dans cette maladie, eſt dérangée de trois manières. 1°. Les alimens n'étant point digérés, ou ne l'étant qu'à moitié, ſe corrompent & s'aigriſſent par la mauvaiſe qualité du ſuc gaſtrique. Dès-lors ils picottent les fibres de l'eſtomac, y produiſent une irritation, qui, jointe à la plénitude de ce viſcère, détermine le vomiſſement deux heures après le repas du malade. L'eſtomac débarraſſé, le malade éprouve de nouveaux beſoins qui le forcent à prendre de nouveaux alimens qui produiſent les mêmes effets. On nomme cet appétit immodéré *faim canine.* 2°. Les alimens ſéjournant quelque temps dans l'eſtomac, s'y convertiſſent en une eſpèce de bouillie qui le picotte, l'irrite, ainſi que les inteſtins. Cinq heures après, il ſurvient un dévoiement qui fatigue le malade par des tranchées & des douleurs vives qui ne peuvent le diſtraire de la faim dont il continue d'éprouver les beſoins. Cette ſeconde eſpèce eſt plus dangereuſe que la première, parce que les alimens, à moitié digérés, en quelque façon, comme dans la lienterie, fourniſſent un chyle âcre qui communique au ſang les mêmes principes, au lieu que dans le vomiſſement, le chyle n'eſt pas également vicié. Cette ſeconde eſpèce s'appelle *faim de loup.* 3°. Les alimens retenus dans l'eſtomac pendant un certain temps, la digeſtion eſt preſque parfaite, & il n'y a ni vomiſſement, ni dévoiement; mais l'eſtomac ne digère qu'en éprouvant des gonflemens, des tiraillemens, & le malade eſt accablé d'angoiſſe, de foibleſſe, de douleurs cardialgiques, ſans ceſſer d'éprouver le tourment de la faim; les ſelles préſentent une ſorte de bouillie griſâtre, comme dans la lienterie. Cette troiſième eſpèce s'appelle *faim de bœuf.*

La maigreur, le maraſme univerſel ſont les ſuites néceſſaires de la fièvre lente, de la phtiſie, des obſtructions & de l'hydropiſie que procurent ces trois eſpèces de *boulimie.*

Du diagnoſtic.

Cette maladie eſt facile à connoître; mais il eſt

difficile de distinguer les différentes causes qui la produisent. Pour y parvenir, il faut examiner avec attention, 1°. l'acrimonie du sang & celle du suc gastrique. 2°. La dissolution colliquative du sang. 3°. La viscosité du suc gastrique. 4°. Son épaississement. 5°. La phlogose de l'estomac, produite par la surabondance du sang qui entre dans l'artère gastrique, lorsqu'il y a obstruction dans le foie ou dans la ratte, & lorsque ces viscères, n'en pouvant recevoir la quantité qui leur est apportée par les artères hépatiques & spléniques, forcent ce fluide à se porter vers l'artère gastrique. 6°. La constitution particulière du sang dans certains malades mélancoliques, vaporeux, hypocondriaques, atrabilaires. 7°. La siccité du sang. 8°. La sensibilité de l'estomac, dont la tunique veloutée peut avoir été détériorée en partie par l'acrimonie du suc gastrique, ou par l'abus des liqueurs spiritueuses. On peut observer ici que les personnes bilieuses, scorbutiques, mélancoliques ou hypocondriaques mangent plus que les autres.

Du prognostic.

La *boulimie* est fâcheuse par ses causes, & redoutable dans ses effets. Elle est fâcheuse par ses causes, parce qu'elle est produite par le vice du sang. Elle est redoutable dans ses effets, parce qu'elle entraîne à sa suite le marasme, les obstructions & l'hydropisie.

Lorsque le malade vomit les alimens deux heures après les avoir pris, il n'y a point de digestion, & par conséquent, point de formation de chyle. Lorsqu'il ne les vomit point, & que cinq heures après ses repas il est attaqué d'un dévoiement, cette digestion imparfaite fait passer dans le sang un chyle très-corrompu qui en infecte la masse. Enfin, lorsqu'il n'y a ni vomissement, ni dévoiement, & que le malade éprouve des gonflemens d'estomac, des tiraillemens, des angoisses, des cardialgies, le chyle qui provient de cette douloureuse digestion est de mauvaise nature qu'il communique au sang. Cette dernière espèce de *boulimie* se termine par des obstructions, une fièvre lente, l'hydropisie & la mort.

Curation.

Il y a deux manières d'attaquer cette maladie, par la cure palliative & par la cure radicale. Dans la cure palliative, il y a deux indications à remplir.

La première est de lier & d'envelopper le suc gastrique, de manière à en modérer & en détruire l'action trop vive sur l'estomac. On emploiera donc avec succès, 1°. les corps gras ou huileux, tels que la moëlle de bœuf fondue, servie chaude, & dans laquelle on trempera du pain, l'huile d'olives ou d'amandes douces, &c., abattront la faim, envelopperont & maîtriseront le suc gastrique & empêcheront son action irritante. 2°. Les corps mucilagineux, tels que les bouillons faits avec la tortue, les grenouilles, les pieds & les extrémités des différens animaux. 3°. Les narcotiques dont il ne faut user qu'à petite dose, & parmi lesquels on doit préférer la thériaque nouvelle, parce qu'elle est stomachique, & que sa vertu narcotique est encore dans toute sa force.

Les malades, astreints au régime que nous venons d'indiquer, doivent manger des alimens ci-dessus prescrits, peu à-la-fois & souvent, pour éviter les divers accidens que nous avons décrits. Il faut différer & éloigner par degrés les repas, autant qu'on le peut. Leur boisson sera d'excellent vin vieux, mêlé avec peu d'eau, parce que l'eau n'est pas propre à désaltérer ces malades; elle ne pénètre pas la mucosité qui tapisse l'estomac, au lieu que le vin la dissout & déterge cette viscosité qui est adhérente au palais, au gosier, à l'œsophage & aux parois de l'estomac.

Pour parvenir à la cure radicale, il y a plusieurs indications à remplir.

La première est de relâcher l'estomac. La seconde est d'évacuer la mucosité qu'il contient. La troisième est de corriger la constitution du sang.

Pour satisfaire à la première, il faut commencer par faire saigner le malade; 1°. pour diminuer la phlogose de l'estomac; 2°. pour le disposer à l'usage des autres remèdes. On répète la saignée suivant l'indication.

On remplit la seconde indication, en évacuant la mucosité contenue dans les premières voies avec les émétiques, parmi lesquels on doit préférer l'ipekakuana, à cause de sa vertu incisive. On fait suivre immédiatement la purgation. Les anciens estimoient l'hiera-picra, & l'employoient avec succès dans cette maladie. Mais on a cessé de s'en servir depuis la connoissance des préparations antimoniales & des propriétés de l'ipekakuana.

On remplit enfin la troisième indication en épurant la constitution du sang. Lorsqu'elle est âcre & résineuse, comme chez les mélancoliques, les atrabilaires, les hypocondriaques, on emploie les délayans, tels que les demi-bains, pendant peu de temps à-la-fois, après lesquels on passe aux bains entiers, lorsqu'il n'y a pas d'obstructions, & que la poitrine est bonne. On fait usage de bouillons faits avec le poulet, le veau & des herbes rafraichissantes; on y ajoute quelques douces préparations martiales, comme le tartre chalybé, soluble, ou quelques sels neutres, tels que ceux de glauber, de saignette, d'epsom, de duobus, &c. On donne aussi du petit lait chalybé ou ferré, & dans les saisons convenables, les eaux minérales, ferrugineuses, comme celles de Passy, de Vals; &, après un certain temps de leur usage, lorsque le sang est suffisamment atténué & délayé, on passe à l'usage du lait de chèvre, d'ânesse ou de

vache ; & si l'estomac ne s'y refuse pas, on y met le malade pour toute nourriture, afin d'atténuer plus puissamment & de tempérer l'acrimonie du sang & des humeurs.

La *boulimie* vermineuse se guérit par les anthelmintiques.

La volante ou voracité ne peut être regardée comme une maladie.

La *boulimie* addéphagie demande un régime exact & l'usage des martiaux, de la rhubarbe, du quinquina, souvent des anthelmintiques, & quelquefois les remèdes curatifs du rachitis.

La *boulimie* de convulsion exige le changement de nourriture & les antispasmodiques, si elle a été occasionnée par les semences de raphanistrum, mêlées à celles d'orge, de seigle ou de froment.

La *boulimie*, causée par les acides, se guérit par les rafraichissans, les absorbans & les alkalis, tels que l'huile de tartre, le sel d'absynthe, de tartre, &c. (M. Andry.)

BOULOGNE. (*Eaux minér.*)

Boulogne est la capitale du Boulonois, à l'embouchure de l'Iane, à neuf lieues ouest de S. Omer, & à sept au sud de Calais. On trouve à environ trois cent pas de la haute ville, près du chemin de Calais, une source minérale d'eau froide, recommandée contre les engorgemens, & sur laquelle la société royale a des observations analytiques, dont les dernières ont paru en 1787, & qui ont été faites par M. Fouquet, médecin pensionné de la ville.

Ce médecin a observé que ces eaux sont froides, claires & limpides à la source ; qu'elles ont un goût âpre, astringent & ferrugineux. Que les principes qui y dominent sont :

1°. De la terre calcaire, avec un peu de sélenite en dissolution, tant par le gaz que par l'acide vitriolique qui y domine.

2°. Qu'elles contiennent encore de l'alkali marin, puisqu'elles ont donné deux tiers de grain de sel de glauber par livre & un peu de terre magnesienne.

3°. Qu'on y trouve par livre plus de trois quarts de grain de fer suspendu par le gaz aériforme, acide carbonique.

4°. Enfin, qu'elles donnent une eaumere savonneuse, fort chargée de parties extractives.

M. Fouquet a reconnu à cette eau une vertu apéritive, très-marquée, dans les engorgemens du bas-ventre, les suppressions sexuelles, les pâles couleurs, le néphrétique, la foiblesse & la langueur des fonctions.

On trouve encore à *Boulogne* un grand établissement, fort utile pour les personnes auxquelles on conseille les bains d'eau de mer à différentes températures : on le doit au zèle de M. Cléry de Bycourt, ancien maître particulier des eaux & forêts. (M. Macquart.)

BOUQUET. (*Hygiène.*) (*Voyez* Fleur.) (M. Macquart.)

BOUQUETIN (sang de). (*Mat. méd.*)

On employoit beaucoup autrefois le sang de *bouquetin*, ou *bouctin*, (*bouc-estain*, *bouc-stein*) dans les maladies des poumons, spécialement dans la pleurésie & la fluxion de poitrine. Le *bouquetin*, dont le vrai nom *bouc-stein*, tiré de la langue teutonique, signifie bouc de rocher, est en effet une espèce de bouc sauvage. Il diffère du bouc domestique par sa force & son agilité beaucoup plus grandes, par ses cornes plus grandes, & portant deux arrêtes longitudinales, ainsi que les nœuds ou tubercules transversaux, qui désignent les années, & par la forme ovale de sa rate, plus semblable à celle du chevreuil & du cerf qu'à de celle du bouc, proprement dit. Du reste ; toute sa forme externe & intérieure se rapproche tellement de celle du bouc domestique, qu'il paroît n'en être qu'une variété. Le *bouquetin*, nommé *iber* en latin, vit sur les sommets des plus hautes montagnes, dans les Pyrénées & les Alpes, tandis que le chamois ou ysard habite le second étage. La chasse du *bouquetin* est très-difficile & périlleuse ; outre la difficulté de le suivre & de le lasser, il est dangereux à approcher ; il attend le chasseur & le frappe si rudement avec ses cornes, qu'il le pousse souvent dans les précipices. Ce métier a cependant tant d'attraits pour l'homme simple & rapproché de l'état de nature, qu'il lui sacrifie toute sa famille ; il laisse sa femme & ses enfans pour se livrer aux hasards de cette chasse si fatiguante & si périlleuse. Quelquefois on prend de jeunes *bouquetins* ; on les élève avec les chevreaux au milieu des troupeaux de chèvres & de boucs. Il se familiarise assez facilement, devient domestique, & rentre dans l'étable avec les autres animaux ; mais il ne se mêle jamais naturellement aux troupeaux, comme le fait quelquefois le chamois, & il faut qu'il soit jeune pour être apprivoisé.

Autrefois on chassoit le *bouquetin* avec beaucoup plus d'ardeur qu'on ne le fait aujourd'hui, parce que l'usage du sang de *bouquetin* est beaucoup plus rare. On lassoit un *bouquetin* ; on l'arrêtoit vivant, on le saignoit & on faisoit dessécher son sang au soleil. Aujourd'hui, on ne fait plus cette opération que sur le bouc ordinaire, qu'on a nourri un mois auparavant avec des plantes aromatiques, pour qu'il soit plus analogue au *bouquetin*, qu'on présume se nourrir de végétaux analogues. (*Voyez* le mot Chevre.) Le sang de *bouquetin* qu'on a dans les boutiques n'est que celui de bouc préparé, comme il sera dit à l'article Chèvre.

Quant aux vertus sudorifique, résolutive, diurétique, emménagogue, &c. qu'on attribuoit au sang de *bouquetin*, elles étoient manifestement fondées sur des préjugés & des erreurs. Ce sang étoit sur-tout regardé comme un spécifique sûr dans la péripneumonie & la pleurésie. Quelques prises de ce remède suffisoient pour guérir ces maladies & pour pousser l'humeur qui les produisoit par la peau. Triller, dans son *Traité sur la pleurésie*, dit n'avoir observé aucuns bons effets du sang de *bouquetin*. Il n'y a plus que les ignorans & les charlatans qui, sans avoir rien à perdre, & comptant sur le hasard des guérisons naturelles, assurent qu'ils guérissent par ce remède, & se vantent de détruire tout le mal par l'effet des diaphorétiques & des sudorifiques. Tout le risque que l'on court dans l'usage du sang de *bouquetin*, c'est de charger l'estomac des malades d'une substance fade, coagulée, très-difficile à digérer. On le donnoit avec le vinaigre, à la dose d'un scrupule, jusqu'à celle d'un gros, répétée plusieurs fois par jour.

La pleurésie n'étoit pas la seule maladie que ce remède pouvoit guérir; il avoit une vertu spécifique dans les luxations, les contusions, les suites des coups & des chûtes, la dyssenterie, & même le calcul des reins & de la vessie. Ses grandes propriétés lui avoient fait donner le nom de *main de Dieu*, comme l'apprend Mercurialis dans ses *Consultations*.

Toutes ces vertus sont actuellement réduites à leur juste valeur, c'est-à-dire, à rien. Il n'y a plus que quelques gens ignorans qui y croient encore; mais heureusement sa propriété, qui leur paroît si énergique, exige pour eux qu'ils n'en emploient qu'une très-petite dose; de sorte qu'il ne peut faire aucun mal. (M. Fourcroy.)

BOURBILLON. (*Chirurgie.*) Matière épaisse & comme stéatomateuse, ou semblable à du suif qui sort de l'ouverture de quelques dépôts & tumeurs. *Voyez* Abscès, Furoncles, *Diction. de Chirurgie*. (M. Chamseru.)

BOURBON-LANCY, (eaux de) (*Mat. méd.*)

Bourbon-Lancy, petite ville du duché de Bourgogne, à une lieue de la loire, sept de Moulins & soixante-neuf de Paris, possède des eaux thermales, qui ont une assez grande réputation, quoiqu'elles ne soient rien moins que minérales, & qu'on y trouve presque rien que de la chaleur. Ces eaux sourdent dans le milieu d'un petit vallon situé au pied du monticule sur lequel la ville est bâtie. Elles sont dans une grande cour; il y a sept fontaines; la plus considérable est nommé le *lymbe* ou *le grand puits*; Elle a quarante pieds de profondeur, & donne une grande quantité d'eau; trois autres fontaines portent les noms *de la Reine*, *des Écures*, *de S. Leger*. Les trois dernières n'ont pas de nom. La première est la plus employée. Elles sont toutes chaudes. Il y avoit autrefois beaucoup de bains, dont la magnificence attestoient qu'ils étoient un ouvrage des romains. Il n'en reste que deux; l'un est *le bain des pauvres*, destiné aux malades de l'hopital; l'autre plus grand en forme de rotonde est nommé *le bain royal*.

Parmi les auteurs qui ont parlé des propriétés des eaux de *Bourbon-Lancy*, depuis le milieu du dix-septième siècle, on ne trouve que Isaac Catrier, Duclos, & Jean Marie Pinot qui ayent dit quelque chose sur son analyse. Le soufre, le nitre, l'alun, & le bitume annoncés par Cattier tiennent au mauvais état de la chymie à l'époque ou son travail a été fait. On est étonné de voir que depuis 1743 jusqu'en septembre 1772, Jean Marie Pinot, qui avoit publié deux ouvrages sur les eaux, y trouve encore de la terre, du fer, du sel marin, & du soufre édulcoré; la chymie permettoit sur-tout à cette dernière époque des recherches bien plus précises. Duclos est encore le plus exact & le plus clair. Il dit avoir trouvé dans les eaux du Lymbe par l'évaporation, $\frac{1}{640}$ de résidu blanchâtre & salin, composé de $\frac{1}{10}$ de terre, & de $\frac{9}{10}$ de sel marin, & dans les autres eaux de *Bourbon-Lancy* un peu moins de ce sel.

Aujourd'hui les connoissances qu'on a acquises sur l'analyse & les principes des eaux, font voir que celles de *Bourbon-Lancy* rentrent dans la classe des eaux thermales simples; que les principes fixes & salins qu'elles contiennent sont beaucoup trop peu abondans, pour leur donner des vertus; elles n'ont d'ailleurs ni saveur ni odeur. Leurs propriétés sont donc uniquement dûes au calorique en activité, qui élève leur température. Celle-ci méritoit donc d'être fixée avec exactitude, & nous donnerons ici le tableau de la chaleur des différentes fontaines & bains de *Bourbon-Lancy*, déterminée par les observations de M. Verchère, & insérée dans l'ouvrage de M. Carrère, sur les eaux minérales de la France.

Eaux de Bourbon-Lancy dans l'Autunois en Bourgogne.

	Température des sources.	Température de l'atmosphère.
I. Eau du Lymbe.	46	5
	46 ½	10
II. *Fontaine sans nom.*	43	5
	43 ½	10
III. Font. des écures.	42 ½	5
	43	10
IV. *Eau de font. sans nom.*	40	5
	40 ½	10
V. Font. de St. Léger.	33	5
	33 ½	10
VI. *Eau de font. sans nom.*	30	5
	30 ½	10
VII. Font. de la reine.	44	5
	44 ½	10
VIII. Bain royal.	35	5
	35 ½	10

Nota. Dans les saisons chaudes, il y a une augmentation de quatre ou cinq dégrés.

Des

Des obſervations aſſez multipliées prouvent que les eaux de *Bourbon-Lancy* ſont utiles dans les fièvres intermittentes rébelles ; on aſſure même qu'elles l'emportent à cet égard ſur toutes les autres eaux thermales. Elles lâchent le ventre ; elles pouſſent par les urines ; elles rétabliſſent la tranſpiration & le cours des règles ; elles conviennent dans la cachexie, la foibleſſe d'eſtomac, les diarrhées, les fleurs blanches, l'aſthme. Leur uſage extérieur en bains & en douches convient dans la paralyſie, le tremblement des membres, de rhumatiſme, la rétraction des muſcles & des tendons, les maladies de la peau.

On boit ces eaux pendant neuf ou dix jours de ſuite ; la doſe ordinaire eſt depuis deux livres juſqu'à quatre, par jour. L'uſage du lieu eſt de prendre chaque jour un bouillon de poulet, lorſqu'elles ont produit la plus grande partie de leurs effets. Lieutaud faiſoit un grand cas de ces eaux, & c'eſt ſon ouvrage qui nous a fourni l'article de leurs propriétés & de leur adminiſtration médicinale.

(M. Fourcroy.)

BOURBON-L'ARCHAMBAUD. (*Mat. méd.*)

Bourbon-l'Archambaud eſt un bourg du Bourbonnois à ſix lieues de Moulins, dix de Nevers, quinze de Bourges, ſoixante-cinq de Paris, &c. Les eaux qui portent ſon nom ſourdent dans le bourg même. Il y a deux ſources, l'une thermale la plus accréditée, & dans laquelle on trouve des bains ; l'autre froide, connue ſous le nom de Jonas.

Les premiers auteurs qui ont traité de ces eaux depuis la fin du ſeizième ſiècle juſqu'au tiers du dix-huitième, n'ont connu que très imparfaitement leur nature. Ils y admettoient du ſoufre, du fer, du nitre, du bitume &c. Quelques uns au commencement du dix-huitième ſiècle les ont comparées à celle de Vichy, & y ont admis de l'alcali.

Boulduc a donné en 1729, dans les mémoires de l'académie, la première analyſe exacte des eaux de *Bourbon-l'Archambaud*. Il a mis en uſage, pour en connoître la nature, les réactifs, l'évaporation & la diſtillation. Il conclut de ſes expériences qu'elles contiennent du ſel marin ou muriate de ſoude, du ſulfate de ſoude ou ſel de Glauber, du carbonate de ſoude ou alcali, du bitume, du ſulfate de chaux ou de la ſélénite, une terre abondante ou du carbonate de chaux & du fer. Il croit ces eaux inciſives, déterſives, réſolutives, abſorbantes, toniques ; il leur refuſe la propriété purgative. C'eſt dans ce mémoire qu'il nie l'exiſtence de l'acide nitrique, & des ſels qui en réſultent dans les eaux minérales.

M. Faye eſt le ſeul auteur qui ait repris cette analyſe depuis Boulduc ; le réſultat de ſes expériences publiées dans un ouvrage, *ex profeſſo*, ſur les eaux de *Bourbon-l'Archambaud*, en 1778, eſt que ces eaux contiennent par pinte, dix-huit grains de muriate de ſoude, douze grains de carbonate de chaux, ſeize grains de carbonate de ſoude, ſix grains de ſulfate de ſoude, huit grains de carbonate de chaux, deux grains de fer, trois grains de bitume, & de plus de l'air ſurabondant & très-élaſtique. Il a ſûrement entendu parler par ce dernier principe de l'acide carbonique. Dans une lettre publiée par le même auteur ſur ces eaux en 1780, en réponſe aux doutes qui lui ont été propoſés ſur ſon analyſe, il répète ce qu'il en a déjà dit, & il les annonce comme ſtimulantes, diaphorétiques, diurétiques, inciſives, fondantes, déſopilatives, vulnéraires, apéritives, toniques, déterſives & antiſpaſmodiques. Il donne quelques détails ſur les eaux froides de Jonas. Suivant lui ces eaux ſont aërées, ferrugineuſes, alcalines, & ſéléniteuſes. Il en vante auſſi l'uſage dans un grand nombre de maladies.

Suivant les obſervations de pluſieurs médecins, les eaux de *Bourbon-l'Archambaud* ſont laxatives, diurétiques, ſtomachiques, fortifiantes ; elles lèvent les obſtructions, & ſur-tout celles du foye ; elles ſont ſalutaires dans la jauniſſe, le calcul, la diarrhée, la ſaburre des premières voyes ; les bains, les douches & les boües ont du ſuccès dans la paralyſie, la foibleſſe & le tremblement des membres, les rhumatiſmes, les ſuites des contuſions, des bleſſures, des entorſes, des luxations, des fractures, des playes d'armes à feu.

Voici ce que l'expérience des médecins, qui ſe ſont ſuccédés dans l'adminiſtration de ces eaux, apprend de plus poſitif ſur cet objet. On prend les eaux de *Bourbon-l'Archambaud* au printemps & à l'automne ; la ſaignée & les purgatifs ſont des préliminaires utiles & ſouvent indiſpenſables. La boiſſon des eaux ſuffit quelque fois ; on y joint preſque toujours les bains ; quant à l'uſage des boües & des douches, c'eſt la dernière reſſource des malades. Les buveurs ſe réuniſſent à ſix ou ſept heures du matin, au bord du grand puits, & y reſtent juſqu'à neuf ou dix heures. Ils en prennent depuis ſix juſqu'à douze ou quinze verres ; en allant au de-là on riſque de ſe faire mal : on continue à les prendre pendant quinze jours ou un mois.

Les bains domeſtiques de ces eaux ne conviennent que dans les maladies légères, comme l'affoibliſſement des membres, une obſtruction commençante ; mais dans les cas de rhumatiſme invétéré, de paralyſie, &c. on préfère les bains publics, beaucoup plus actifs. L'effet du bain ſe manifeſte par une ſueur très-forte : on n'en fait uſage qu'après avoir bu pendant quelques jours, & après s'être purgé ; on les continue d'autant plus long-temps

que le mal eſt plus grave & réſiſte davantage.

Quant à la douche, elle eſt ſpécialement utile dans les affections qui dépendent d'un vice local, & après la boiſſon & les bains. Elle eſt ſur-tout avantageuſe dans la ſciatique, la goutte, la paralyſie, le tremblement, &c.

Le régime exact eſt néceſſaire pendant l'uſage des eaux de *Bourbon-l'Archambaud*, comme pendant celui de tous les remèdes qui portent à la peau & qui excitent la ſueur. Il faut uſer d'alimens ſains & doux, éviter les ragouts, les ſpiritueux, les végétaux cruds. Les excès, ceux des paſſions ſur-tout, ſont très-dangereux. On doit ſe tenir toujours vêtu chaudement, car le réfoulement de la tranſpiration eſt l'accident le plus à craindre pendant l'uſage des eaux de *Bourbon-l'Archambaud*. On ajoute ſouvent à ces eaux des ſels purgatifs; on en ſupprime ou on en arrête pour quelque temps l'emploi lorſqu'il ſurvient de la toux, des difficultés d'uriner, &c. (M. FOURCROY.)

BOURBONNE. (*Mat. méd.*)

Bourbonne eſt une petite ville de la généralité de Châlons, élection de Langres, ſituée dans un vallon arroſé par le ruiſſeau de Boſne, & célèbre par ſes eaux minérales. Elle eſt à ſept lieues de Langres, dix de Chaumont, ſoixante-huit de Paris. On diſtinguoit autre fois trois ſources d'eaux minérales & trois bains; 1°. la première ſource étoit nommée la matrelle ou la majelle, enſuite la S. Antoine, & enfin la fontaine. C'eſt un puits quarré long, de ſix pieds de profondeur, enfermé dans un bâtiment; 2°. une autre ſource ſans nom fourniſſoit l'eau du grand bain; elle eſt à quarante-ſix pas de la précédente; 3°. le bain patrice en deſcendant à quarante-cinq toiſes à l'orient des trois baſſins; 4°. les trois bains étoient diſtingués par les noms de *grand bain*, de *bain du ſeigneur* ou *bain des pauvres*, & de *bain doux*.

Les fouilles & les réparations, qui ont été faites, il y a quelques années, à *Bourbonne*, ont occaſionné dans leurs ſources des changemens, qui en ont exigé dans les dénominations. On connoit aujourd'hui; 1°. la fontaine; 2°. l'ancien puits des romains, qui formoit ci-devant le grand bain; 3°. huit petits baſſins pour les bains, dont les quatre plus grands ſont à quatorze pieds de diſtance de l'ancien puits des romains.

Toutes ces eaux ſont chaudes. M. Chevalier, médecin de ces eaux, a donné, dans l'ouvrage de M. Carrère, un état de la température des différentes ſources, que nous allons inſérer ici.

Dans leur ancien état.	Température des eaux.	Température de l'atmoſphère.
I. La matrelle avoit. . .	55	$15\frac{1}{4}$
II. Le grain bain (1). . .	48	$15\frac{1}{4}$
	45	$4\frac{1}{4}$
III. Le bain doux. . . .	35	
IV. Le bain du ſeigneur. .	37	$15\frac{1}{4}$
V. Le bain patrice. . . .	40	
Dans leur état actuel.		
I. La fontaine.	48	
II. L'ancien puits des Romains qui formoit le *grand bain*.	44	
III. Le premier des quatre nouveaux baſſins, au moment où ils ſont remplis pour ſe baigner. . . .	$31\frac{1}{2}$	22
IV. Le ſecond.	33	
V. Le troiſième	32	
VI. Le quatrième. . . .	31	
VII. L'eau, au moment où elle arrive dans ces baſſins.	de 36 à 38	

Duclos, qui a le premier parlé de l'analyſe des eaux de *Bourbonne* en a obtenu $\frac{1}{142}$ de ſel commun ſans mêlange. Raulin y admettoit du fer, un ſoufre très-volatil, du ſel marin, de la ſélénite, une terre alcaline & du ſel de Glauber. Geoffroy en a donné une analyſe en 1700; il n'y a trouvé que du ſel marin. René Charles, médecin & profeſſeur de médecine à Beſançon, a fait ſoutenir pluſieurs thèſes au commencement du ſiècle ſur la nature, les propriétés & l'adminiſtration des eaux de *Bourbonne*. Il les a réunies en 1749, dans un ouvrage ayant pour titre : *Diſſertation ſur les eaux de* Bourbonne. Suivant lui, ces eaux contiennent deux ſubſtances, une ſulfureuſe, & l'autre ſaline. Cette dernière, qu'il dit être de la nature du ſel commun, donne un gros ſur chaque livre d'eau : il s'occupe enſuite fort en détail de leurs vertus.

Beaucoup d'auteurs ont parlé de ces eaux, depuis ceux que nous avons cités. Nous ne ferons mention ci que des réſultats des analyſes de MM. Chevalier, Juvet & Montrol, tous trois médecins à *Bourbonne*, par leſquels on voit que ces eaux contiennent par livre environ 2 à 3 grains de terre calcaire, 4 à 5 grains de ſélénite, & 63 à 65 grains de ſel marin. Nous citerons ſur-tout l'analyſe faite par M. Monnet, comme celle qui mérite le plus de confiance, par les lumières & le mérite de ce chymiſte dans ce genre de travaux. M. Monnet, après avoir remarqué que la plus grande chaleur des ſources de *Bourbonne* eſt 55 degrés, annonce qu'il n'a rien trouvé de ſulfureux dans ſes eaux; qu'une cuiller d'argent ſuſpendue à leur vapeur, n'a point été colorée : ſuivant lui, ſi

(1) Dans la fouille ſa température a été au 62e deg. l'atmoſphère étant à $4\frac{1}{4}$.

la boue du grand bain présente une odeur semblable à celle des sulfures ou foies de soufre, cela ne dépend que de la malpropreté des baigneurs & du détritus des végétaux qui s'y trouvent. Cette boue contient d'ailleurs du fer & de la terre absorbante. Les eaux de *Bourbonne* ont une saveur salée, analogue à celle d'une dissolution de 30 à 36 grains de sel marin dans une livre d'eau; elle est cependant plus moëlleuse qu'une dissolution simple de sel. Vingt-quatre livres d'eau du grand puits ou de la fontaine évaporées, ont donné un mélange du muriate de soude, ou *sel marin*, de sulfate de chaux, ou *sélénite*, & de carbonate de chaux, ou *craie*. Le sel marin y fait un demi-gros sur chaque livre. On voit donc par-là qu'elles sont, suivant M. Monnet, moins salées que ne l'avoient dit MM. Chevalier, Juvet & Montrol, qui y avoient admis presque le double de sel. M. Monnet ajoute à ces détails, qu'il y a à côté du grand bain une source d'eau froide, claire, bonne à boire, & dont on se sert pour tempérer le degré de chaleur des bains.

Rien n'est plus simple ni plus facile que d'imiter les eaux de *Bourbonne*, dit l'auteur de l'art d'imiter les eaux minérales. Il suffit de faire dissoudre dans chaque pinte d'eau commune, chauffée à des degrés qui varient depuis le 45 jusqu'au 55 du thermomètre de Réaumur, un gros de sel marin ordinaire, ou muriate de soude, huit grains de sélénite ou sulfate de chaux, & quelques grains de terre absorbante; c'est, suivant M. Monnet, l'union de la terre avec le sel marin, qui donne aux eaux de *Bourbonne* le moëlleux & la douceur que n'a pas la simple dissolution du sel dans l'eau. L'auteur de l'art d'imiter les eaux minérales, ajoute que peut-être elles charrient comme la plupart des eaux de ces contrées, un peu de terre argilleuse.

Quoique les eaux de *Bourbonne* ne contiennent ni fer, ni soufre, comme le prouve l'analyse exacte de M. Monnet, elles ont une odeur fétide analogue à celle du gaz hydrogène sulfuré ou gaz hépatique, & à celle des eaux qui sont chargées de ce principe. La petite quantité de sel qu'elles contiennent n'empêche pas que le bord des bassins ne soit encroûté d'une portion de muriate de soude, qui s'y dessèche par l'évaporation. On peut croire que l'époque où M. Monnet a fait l'analyse de ces eaux, ne lui a peut-être pas permis de porter une attention particulière sur la présence de quelque muriate terreux, qui accompagne vraisemblablement le muriate de soude, & dont la quantité, sans doute très-petite, a pu échapper au chymiste exact qui cherchoit surtout à détruire des préjugés sur les principes imaginaires de ces eaux, mais qui n'en mérite pas moins la considération du médecin. On sait aujourd'hui, 1°. que les eaux salées contiennent toutes du muriate calcaire ou du muriate magnésien, & souvent l'un & l'autre en même-temps; 2°. que ce sel est infiniment plus actif que le muriate de soude, & que 8 ou 10 grains font plus d'effet que 36 de ce dernier. Cette observation, qui nous a occupés à l'article des eaux de Balaruc, est immédiatement applicable aux eaux de *Bourbonne*, & peut éclairer sur ses propriétés.

On compte ces eaux parmi les plus puissans médicamens dépuratifs, incisifs, apéritifs; elles font couler les urines; elles procurent une transpiration abondante; elles donnent du ton à l'estomac & aux intestins; elles purgent légèrement, & entretiennent constamment le ventre libre. Elles sont utiles lorsqu'il faut rétablir le ton des nerfs & des solides en général, détruire l'épaississement de la lymphe, rappeller la transpiration, détruire les embarras des viscères, fondre les engorgemens des glandes, des articulations, &c. On les emploie avec beaucoup de succès dans les suites de l'apoplexie & de la paralysie, surtout chez les gens de lettres, dans les affections hystériques & hypochondriaques, dans les maladies de l'estomac, si fréquentes chez les hommes occupés à des travaux sédentaires, dans les maladies de la peau, & particulièrement la galle & les dartres, dans tous les maux chroniques qui dépendent de la suppression des règles, des hémorrhoïdes, de la transpiration, lorsque ces maux sont accompagnés de foiblesse & de relâchement. Elles produisent des effets utiles dans les rhumatismes, les obstructions des viscères abdominaux, les fièvres intermittentes, rebelles même, les fièvres quartes, dans les glaires des intestins, les affections lentes de la matrice & des ovaires chez les femmes. Leur usage extérieur n'est pas moins avantageux dans les rétractions des membres, les suites des luxations, des fractures, des fortes contusions, sur-tout dans celles de ces maladies qui attaquent les tendons, les ligamens, & les capsules articulaires, dans les tremblemens, l'œdème, les anciens ulcères.

L'observation qui a fait reconnoître ces propriétés des eaux de *Bourbonne*, a appris aussi qu'elles peuvent nuire dans la pléthore, les maladies inflammatoires & fébriles, les pertes, l'hémophtysie, les hémorrhagies quelconques, l'hydropisie, les catarrhes, les engorgemens qui tendent à la suppuration, les fractures récentes. On les défend aux tempéramens ardens & bilieux, aux personnes maigres, aux jeunes gens, aux femmes en couche.

On prend les eaux de *Bourbonne* à la fin du printemps & de l'été. Si les cas sont pressans, on peut les prendre dans tous le temps. On les boit pendant neuf ou quinze jours; on commence par une livre, & on va jusqu'à quatre ou six livres par jour. Elles passent en général facilement & promptement beaucoup mieux que l'eau ordinaire. On a même observé à cet égard qu'il est possible d'en prendre des quantités considérables sans en éprouver de mauvais effets. Lorsqu'on traite des maladies de la peau, des membres, des articulations, on emploie sur-tout les bains, les douches, l'application des boues; leur effet fortifiant, fondant, détersif, est alors bien plus actif.

Il est rare qu'une seule saison de ces eaux suffise ; on a coutume de les administrer au moins pendant deux saisons, & de les reprendre plusieurs années de suite. Le régime exact, l'exercice, doivent favoriser leurs vertus, & on les recommande aux personnes qui en font usage. On y associe différens remèdes suivant l'exigence des cas. La toux, l'insomnie, les démangeaisons, l'enflure des membres, les douleurs de tête, la soif, les ardeurs d'urine qui surviennent quelquefois trois ou quatre jours de leurs usages, sont calmées par l'interruption de quelques jours. Il est rare qu'avec la prudence des médecins qui en dirigent l'administration, ces accidens subsistent plus long-temps.

Quoique les eaux de *Bourbonne* s'altèrent un peu par leur transport, on en fait usage à Paris dans plusieurs des cas cités, & on en éprouve de bons effets ; mais il vaut infiniment mieux les prendre à la source. (M. FOURCROY.)

BOURBOULE. (la) *(Eaux minér.)*

C'est un village annexe de la paroisse de Murat-de Quairs, à une lieue du Mont-d'or en Auvergne. On y trouve deux sources minérales, dont l'une fournit un bain. L'autre lui est supérieure ; elles sont chaudes toutes deux.

Duclos a trouvé dans l'eau du bain un résidu de $\frac{1}{170}$, dont $\frac{1}{20}$ de terre, & le reste en sel commun, & une plus grande quantité de ce même sel, dans la source qui est au-dessous du bain.

Chomel dit l'eau de la *Bourboule* claire, salée, ayant une odeur de soufre & de bitume. Il la regarde comme chargée d'un sel nitreux alkali. (*Traité des eaux minér. de Vichy*, par Chomel, 1734.)

M. le Monnier, dans ses observations d'histoire naturelle, faites dans les provinces méridionales du royaume, après avoir décrit la fontaine de la *Bourboule*, & les qualités sensibles de ses eaux, résume, d'après quelques expériences, qu'elles contiennent beaucoup de sel marin, & vraisemblablement du sel de Glaubert.

De nouvelles recherches peuvent nous donner sur ces eaux des détails plus exacts.

(M. MACQUART.)

BOURDEAUX ou BORDEAUX & BOURDELOIS. (*Jurisprudence de la médecine.*)

Bourdeaux, Burdigala, est une ville très-ancienne située à la partie occidentale & méridionale de la France, sur la Garonne, dans un lieu marécageux, d'où elle communique avec l'Océan par la Gironde, qui résulte de la réunion de la Garonne avec la Dordogne. Son nom lui est venu de sa situation *au bord des eaux*. Elle étoit la capitale de toute la Guienne & en particulier du Bourdelois ou Guienne propre ; *ager Burdigalensis*. Maintenant c'est le chef-lieu du département de la Gironde.

Le territoire du Bourdelois est fort abondant en vin ; il produit une espèce ou variété de raisin nommé Bourdelois, qui déjà étoit célèbre du temps de Pline & de Columelle, sous le nom de *vitis biturica* ; les Romains donnant le nom de *Bituriges vibisci* aux peuples de cette contrée, pour les distinguer des Bérichons de Bourges, qu'ils nommoient *Bituriges cubi*. Mais ce pays est bien moins riche par ses productions que par sa situation, qui en a fait un port de mer, qui y a établi un très-grand commerce avec les Colonies & les deux Indes, & qui a fait de *Bourdeaux* la troisième ville de France.

L'on ne dira plus sans doute sous le nouveau régime, comme on le disoit & le répétoit sous l'ancien, que les villes de commerce ne sont pas propres à la culture des sciences & des beaux-arts. La ville de *Bourdeaux* est également propre à l'une & à l'autre ; son histoire même pourroit servir à le prouver. C'est bien moins par son commerce que par les malheureuses circonstances qui s'y sont succédées, que le génie de ses habitans vifs & spirituels a été arrêté dans son vol. Jules César parle bien de l'Aquitaine, c'est-à-dire, *le pays* ou *la Gaule* des eaux : mais comme il n'y a pas été en personne, il l'a peu connue, & ne parle point des *Bituriges* bourdelois. Cependant ils étoient déjà illustres parmi les Gaulois : Strabon, qui vivoit sous Auguste & Tibère, parle de ce peuple & de sa capitale. *Bourdeaux* devint une des villes les plus considérables de l'empire romain : & après que l'Aquitaine eût été divisée en première & en seconde, elle devint une métropole sous Valentinien I, fait empereur en 364. Il existoit dès-lors dans cette ville une société célèbre de savans. Jules Ausone, médecin de cet empereur, fut sénateur honoraire de Rome & de *Bourdeaux* ; le poëte Ausone son fils enseigna la grammaire & la rhétorique en cette ville avec tant de réputation, que Valentinien le choisit pour précepteur de Gratien son fils. Ce poëte dit que cette académie où il avoit étudié & enseigné, fournissoit des milliers de jeunes gens au barreau & au sénat.

Mille foro dedit hæc juvenes, bis mille senatus
Adjecit numero, purpureisque togis.
Me quoque, &c.

Marcel, surnommé l'*Empyrique*, & qui avoit quelqu'office à la cour de Théodose en 368, étoit de cette ville.

Les Visigots s'étant emparés de *Bourdeaux* & du Bourdelois, lors de leur établissement dans les Gaules au cinquième siècle, les lettres y dégénérèrent. Les

François leur ayant enlevé ce pays, il devint soumis aux rois de Neustrie, & même à celui qui avoit son siège à Paris : mais cette ville fut en proie aux ravages & révolutions des conquérans françois & barbares, sous les deux premières races de nos rois. Les Sarrasins la ravagèrent en 732 ; les Normands la détruisirent tout-à-fait dans le siècle suivant : elle fut rétablie vers l'an 900 sous Charles-le-Chauve. Son pays fut ensuite possédé par des seigneurs particuliers & par les Anglois, les uns & les autres vassaux de la couronne de France, & n'y fut tout-à-fait réuni que par l'expulsion des Anglois sous le roi Charles VII. Pendant tous ces temps barbares, les Bourdelois, toujours sous les armes, ne pouvoient bien se donner aux lettres & aux sciences.

L'église de *Bourdeaux*, à laquelle il faut remonter pour avoir l'origine de la littérature chrétienne, est de la première antiquité. Des écrivains prétendent que Saint-Gilbert en a été le premier évêque, dès le premier siècle de l'ère chrétienne ; il est du moins certain que ce siège a eu des prélats dès l'an 300. Les archevêques ou évêques métropolitains de *Bourdeaux* prenoient la qualité de primats d'Aquitaine, qui leur étoit disputée par les archevêques de Bourges. Cette église a produit beaucoup de chapitres, de paroisses & de monastères, & trois séminaires destinés à l'instruction de la jeunesse ecclésiastique, dont le plus ancien fut fondé en 1442. Les établissemens littéraires s'y sont multipliés depuis sa dernière réunion à la France ; & lors de la révolution, *Bourdeaux* possédoit une université & un collège de médecine, une communauté, un collège & une académie de chirurgie, de grands hôpitaux, une académie de belles-lettres, sciences & arts, &c.

Enfin *Bourdeaux* a été le siège d'un parlement qui y a été établi en 1462, de plusieurs autres cours souveraines & de plusieurs sortes de jurisdictions.

Il paroît que le renouvellement des sciences a commencé à *Bourdeaux* par la médecine, dans le quatorzième & le quinzième siècle. Les chroniques bourdeloises nous apprennent que ses jurats y établirent en 1411 une aggrégation de médecins. Cette ville étoit encore alors sous la domination angloise ; mais comme les seigneurs de cette contrée n'y ont jamais eu toute l'autorité des monarques françois, l'on voit dans l'ancienne police de cette ville, l'image d'un gouvernement aristocratique ou même démocratique. Ses bourgeois s'assembloient, lorsqu'il étoit question de faire passer en loi les arrêtés des jurats leurs magistrats municipaux, des gouverneurs de la ville & de ses seigneurs. L'assemblée générale des bourgeois étoit composée de 330 notables habitans, désignés pour être le conseil permanent des magistrats dans les résolutions importantes.

Les mêmes chroniques nous apprennent que le pape Eugène IV établit à *Bourdeaux*, sur la requête de ses jurats, une université, par une bulle de 1441, qui les en déclara patrons, & accorda à cette université plusieurs privilèges, qui ont été confirmés & étendus par les rois de France. Cette université comprit les quatre facultés ; celle des arts y a été composée de professeurs séculiers du collège de Guienne ; celle des droits, de professeurs & d'aggrégés ; celle de théologie, de professeurs séculiers & de professeurs réguliers, qui enseignoient dans plusieurs couvens, & qui assistoient aux assemblées de leur faculté & de l'université. Pour celle de médecine, elle a un régime singulier & abusif, qu'il nous faut faire connoître.

L'aggrégation ou le collège des médecins de *Bourdeaux*, qui étoit en possession depuis trente ans de pratiquer exclusivement la médecine, & même de l'enseigner, ne fut cependant point incorporé à cette université, dont il auroit pu & dû former la faculté de médecine. Il en est demeuré séparé, & a continué jusqu'à ce jour à faire un corps distinct, dont nous allons parler, après avoir fait connoître la faculté.

La faculté de médecine de *Bourdeaux* ne fut d'abord composée que d'un seul professeur ; & il est à présumer que ce docteur-régent fut fourni par le collège. Cette ville étant passée sous la domination françoise en 1451, Louis XI confirma cette université dans ses privilèges, & lui en octroya de nouveaux en 1472. C'est même à cette époque que Moréri rapporte l'érection de cette université par ce roi. En confirmant cette université, Louis XI lui ajouta un second docteur-régent en médecine, la réforma en même-temps, & lui donna des statuts, qui n'ont rien de commun, en ce qui regarde la médecine, avec ceux du collège des médecins.

Par ce double établissement, le but de l'institution de la faculté de médecine fut de former & de graduer des médecins, & celui de l'institut du collège fut l'exercice exclusif de la médecine. Ce morcellement de deux fonctions réunies dans toutes les autres facultés de médecine, a donné lieu à des usages bizarres, remarquables dans ces bizarreries même, nées par-tout d'un gouvernement qui ne composoit la législation françoise que de pièces & de morceaux le plus souvent disparates. Les deux régens en médecine de la faculté conféroient le droit d'exercer la médecine ; eux-mêmes cependant n'acquéroient la faculté de la pratiquer dans cette ville que par leur admission au collège, après avoir subi les examens prescrits par les statuts : & même feu M. d'Aguesseau chargea cette aggrégation d'une sorte d'inspection sur les écoles de médecine, par une lettre qu'il écrivit le 9 août 1749, à M. du Viguier, procureur-général, laquelle a été transcrite tout au long dans les registres du collège.

D'après cette singulière police, les deux profes-

feurs de la faculté font fujets à la difcipline du collège, en qualité d'aggrégés. Ils ont été fouvent cités dans fes affemblées, & réprimandés par fes délibérations. On en pourroit apporter des exemples récents. Lorfqu'ils font affemblés avec les docteurs du collège, ils ne doivent avoir que leurs livrées, & n'y prendre d'autre rang que celui qui leur eft affigné par la datte de leur aggrégation. Ils fourniffent leur contingent pour les dépenfes communes de la compagnie, comme fes autres membres, & ils étoient compris dans fon rôle général pour la taxe de leur capitation.

A la mort de l'un de ces profeffeurs, les honneurs funèbres lui font rendus par l'univerfité, ou par le collège, à l'option des parens. On a voulu concilier les deux corps pour y affifter enfemble; mais la préféance, point fi délicat fous un régime ariftocratique, qui a tant créé de fortes de nobleffes, dont la grande occupation étoit de s'élever, les unes en abaiffant les autres, n'a jamais permis de pouvoir ajufter en public ces deux compagnies rivales. Il a même fallu fixer à des jours différens le fervice folemnel que les deux compagnies faifoient célébrer après les obsèques dans la même églife.

Ces arrangemens ne concilioient même pas les deux corps pour le refte. Ils élevoient réciproquement différentes prétentions de l'un contre l'autre. Les tribunaux donnoient la qualité de doyen à celui qui étoit à la tête du collège, à titre de plus ancien. De-là, non-feulement le collège vouloit que les docteurs régens ne puffent porter ce titre qu'à raifon de leur ancienneté, mais encore il prétendoit que le doyen du collège devoit être celui de la faculté. De fon côté, le docteur règent de la faculté, qui précédoit fon collègue à raifon de l'ancienneté, prétendoit que cette qualité dont il jouiffoit dans l'univerfité, lui donnoit la préféance dans le collège, & qu'il devoit être le doyen des deux compagnies. Il n'eft plus temps d'entrer dans la difcuffion des moyens que les deux compagnies alléguoient dans ce procès interminable, fous le régime gothique qui donnoit un fi grand prix aux droits de préféance.

Le collège de médecine a deux fyndics, outre fon doyen. Comme les deux docteurs régens, membres à la fois de la faculté & du collège, font liés d'intérêt avec un corps étranger au collège, qui a fouvent des intérêts oppofés à ceux de l'univerfité, il a été réglé, qu'ils ne pourroient exercer le fyndicat du collège, & ne porteroient, dans aucun cas, la parole en fon nom.

De cette vaine diftinction de profeffeurs & d'agrégés, il eft réfulté bien des troubles dans les deux compagnies; toute la confidération des Bourdelois s'eft tournée vers le collège, & la faculté a eu peu de célébrité. Il eft même arrivé pour cette ville, un grand inconvénient qui n'auroit point dû avoir lieu dans une grande ville auffi-bien fournie de médecins; deux régens n'y pouvoient donner un enfeignement complet de la médecine: ils ne pouvoient même graduer avec dignité leurs élèves; & ce qui paroitra inconcevable fous le régime de la liberté, ces régens, au lieu d'appeller au befoin des médecins du collège, dans les examens & les thefes de leurs candidats, appelloient quelquefois des artiftes, des juriftes ou des théologiens.

Ces inconvéniens & ces troubles engagèrent les médecins de *Bourdeaux*, au milieu de ce fiècle, à folliciter la réunion de cette faculté à leur collège. Il fe préfenta une circonftance favorable, les deux chaires étoient vacantes. Feu M. d'Agueffeau goûta le projet. Le collège, auquel fon fucceffeur en demanda les moyens, lui démontra dans un mémoire la néceffité urgente de cette réunion, & la facilité de l'opérer: mais le corps de l'univerfité, qui craignit de fe voir démembrer, & les chirurgiens qui craignirent pour leurs nouvelles écoles, firent échouer ce projet, le plus propre a relever la gloire des écoles de médecine en cette ville, où les fciences ne font pas en recommandation comme elles y pourroient être. Le collège auroit pu fournir fix profeffeurs pour l'enfeignement de toutes les parties de la médecine.

On pourroit comparer la faculté & le collège de médecine à *Bourdeaux* aux facultés de droit & aux collèges des avocats, dans les villes qui poffedent ces deux corps. Quoique ces deux compagnies y aient la même fcience pour objet, cependant elles y font diftinctes, embraffent leur objet fous différens rapports, & ont peu de chofes communes: & même à Paris, des avocats ne vouloient pas affocier les profeffeurs en droit à leur ordre, ni les laiffer participer à autres de leurs fonctions qu'à la confultation; mais les fonctions des médecins font bien plus corrélatives entre elles que celles des jurifconfultes, dans l'enfeignement & la pratique; & l'on ne peut trop s'attacher à établir entre eux cette correfpondance, cette harmonie & même cette confraternité, dont dépend le falut du public & des individus.

Le collège des médecins de *Bourdeaux*, plus connu fous le titre d'aggrégation, eft comme les autres collèges de médecine une fociété compofée d'un nombre indéterminé, mais choifi, de docteurs en médecine des différentes facultés du royaume indiftinctement; qui, après avoir fubi de fecondes épreuves de leur capacité, & prêté ferment devant les magiftrats, dans l'hôtel de ville, exercent, dans cette capitale, leur profeffion librement & exclufivement. Sa fondation eft marquée dans les chroniques bourdeloifes, fous l'année 1411, en ces termes: « En l'affemblée générale des bourgeois, plufieurs chofes furent arrêtées en forme de

loi; & entre autres, que celui qui voudroit faire profeſſion de médecine en ladite ville (de *Bourdeaux*) après avoir propoſé des thèſes médicinales, ſeroit tenu de répondre en public; & étant trouvé capable, par le jugement des docteurs, prêter ſerment devant les maire & jurats. »

On voit, par cette date, que ce corps de médecins eſt la plus ancienne aggrégation de médecine du royaume, & la première ſociété de gens de lettres autoriſée à *Bourdeaux*; conſidération qui fait autant d'honneur aux magiſtrats qui l'ont fondé, qu'aux membres qui l'ont entretenu. Un auteur auſſi judicieux que ſincère, Jean d'Arnat, qui, en qualité de ſecrétaire de la ville, a continué les chroniques de *Bourdeaux*, en parlant ſpécialement des monumens les plus remarquables de cette grande ville, met de ce nombre l'établiſſement du collège de médecine, & relève ſa gloire par beaucoup d'éloges.

On voit par le paſſage cité des chroniques, que la forme & la fin principales de ce collège avoient beaucoup de rapport avec celles des anciennes académies romaines, dont il eſt parlé dans le code, ſous le titre de *de profeſſoribus & medicis*, & qui étoient ſi magnifiquement dotées par les empereurs. Celui-là, comme celles-ci, ſe propoſoit l'émulation entre les ſavans médecins, & le banniſſement des aventuriers & des charlatans. Le décret qui porte cet établiſſement étoit une ſorte de pacte ou de contrat, par lequel les magiſtrats & les médecins s'obligeoient mutuellement: ſavoir, le corps des médecins, de cautionner aux citoyens la capacité de tout aſpirant à l'exercice de la médecine par l'aggrégation; & la magiſtrature, de n'approuver qui que ce ſoit dans l'exercice public de cet art dangereux, que ſur le témoignage de capacité donné par des médecins dignes de la confiance publique: & ce contrat, étant paſſé entre les mains de nos rois, a acquis toute ſa force par la confirmation qu'ils en ont faite.

Cependant cette précaution, qui a mérité tant d'éloges aux magiſtrats de *Bourdeaux*, étoit, ainſi que la même précaution qui a fait établir les autres collèges ou aggrégations de médecins du royaume, une grande injure pour les facultés de médecine & pour le gouvernement françois. Elle ſuppoſe que les facultés donnoient, par la licence & le doctorat, le droit de pratiquer & d'enſeigner la médecine à des gradués incapables de l'une & l'autre fonction; elle ſuppoſe que le gouvernement faiſoit un bien plus grand cas des citoyens des grandes villes, que de ceux des petites villes, ou des campagnes; elle ſuppoſe dans les facultés & le gouvernement tout à la fois, une indifférence criminelle pour le ſalut public; & malheureuſement les motifs de ces ſuppoſitions n'étoient que trop fondés: mais ce n'étoit point par de ſecondes épreuves ajoutées aux grades qu'on pouvoit faire diſparoître ces terribles abus: c'étoit en rétabliſſant l'uniformité des licences, des grades, & des droits en médecine, avec toute la rigueur qu'exige le danger de ſon exercice dans des ſujets ignares, & des mains inhabiles: & cette réformation ſi déſirable & ſi déſirée ſera l'ouvrage de nos nouveaux légiſlateurs & du gouvernement conſtitutionnel.

Quoi qu'il en ſoit, les médecins du collége de *Bourdeaux* ont rempli avec zèle l'honorable & importante fonction que la magiſtrature lui a donnée, de reconnoître la capacité de ceux qui vouloient s'occuper de la ſanté publique; mais auſſi on peut leur faire le reproche qu'ont mérité pluſieurs facultés & collèges, d'avoir quelquefois ſubſtitué l'intérêt perſonnel au vrai zèle, & d'avoir proſcrit des ſujets illuſtres, ſous le prétexte d'écarter des aventuriers. Ils n'ont point voulu admettre dans leur corps, au commencement du ſeizième ſiècle, ſous de vains prétextes tirés de leurs ſtatuts, Jules Scaliger, l'un des plus grands médecins & des plus grands philoſophes de ſon ſiècle, peut-être l'homme le plus ſavant de ſon temps, & un des plus féconds écrivains qui ont enrichi la république des lettres. Jules Scaliger, proſcrit même de *Bourdeaux*, avec une ſorte d'avanie, fut obligé de ſe retirer à Agen, pour s'y reſtreindre à une pratique obſcure; tandis qu'il travailloit à éclairer le monde entier, & à avancer les progrès des lettres, de la philoſophie & de la médecine: & il y mourut en 1558, en y laiſſant Silvio & Joſeph Jules, ſes fils, héritiers de ſon grand génie, & de ſes vaſtes connoiſſances; qui, comme leur père, auroient pu être plus utiles au genre humain, ſur un plus grand théâtre. Puiſſe le régime de la liberté, prévenir de ſi grandes pertes pour l'avenir, en prévenant les terribles dangers de l'ignorance & du charlataniſme!

Le collège des médecins de *Bourdeaux* tient ſes aſſemblées dans une maiſon qui lui eſt commune avec les deux profeſſeurs royaux de la faculté de médecine. Il y avoit plus de trois ſiècles qu'il en jouiſſoit paiſiblement, avec d'autant plus de ſécurité, que ſes regiſtres dépoſoient qu'il en avoit été le reſtaurateur en 1633; lorſqu'en 1728, les deux profeſſeurs royaux lui ſuſcitèrent des difficultés, tant ſur cette poſſeſſion, que ſur le droit de s'y aſſembler, d'y enſeigner, &c. Ils réuſſirent même à mettre les jurats de leur côté; mais M. Boucher, intendant de la province, chargé par le conſeil de la diſcuſſion de cette affaire, prononça en faveur du collège, ſur les trois points conteſtés: & le 10 juin 1730, il fut dreſſé en conſéquence une tranſaction que toutes les parties ſignèrent après le commiſſaire. Cette pièce eſt écrite en original ſur les regiſtres de l'hotel-de-ville, & copiée ſur ceux du collège.

Dans cette conteſtation, le collège ne pouvoit produire ſes premiers titres relatifs à ſa poſſeſſion,

son état & ses privilèges ; & cette privation a eu pour principale cause des événemens terribles, qui ont eu trop d'influence sur les sciences, en cette ville, pour que nous n'en disions pas un mot. En 1548, le peuple de *Bourdeaux* se souleva. Le connétable Anne de Moutmorenci y fut envoyé avec une armée, dont il fit l'instrument du châtiment terrible qu'il infligea à cette ville. Elle fut saccagée & mise au pillage. Tous les titres & papiers de l'hotel-de-ville en furent enlevés. Les troubles de religion, & les guerres qui les suivirent, augmentèrent encore les désastres de cette ville infortunée. Joignez à tous ces malheurs l'incendie du palais, qui, le 11 janvier 1597, brûla les chambres où étoient les sacs & papiers du greffe, comme le rapporte l'auteur des chroniques bourdeloises.

Cependant le collège de médecine conserve encore aujourd'hui, sans la moindre altération, son plan primitif d'institution, entretenu par sa bonne harmonie avec l'autorité municipale de la police. Son titre original est le décret de 1411, revêtu de toutes les formalités qui lui donnoient alors le titre de loi, & confirmé successivement par nos rois, avec les autres anciens statuts de cette capitale, depuis la capitulation de cette ville avec Charles VII. La discipline, ou le régime de cette compagnie a été ensuite établi par des réglemens relatifs à son institution qu'elle reçut de ses fondateurs, & qui se trouvent dans le corps général des anciens statuts de la ville de *Bourdeaux*. En 1552, sous le règne de François I, les statuts politiques de cette ville furent revus & arrêtés en l'assemblée des plus notables bourgeois, & publiés le 14 juillet, en jugement, séans les maire & jurats de ladite ville. C'est ce code, ou recueil, que les Bourdelois ont présenté à chaque changement de règne aux nouveaux rois, qui tous l'ont approuvé & confirmé par leurs lettres-patentes, depuis Charles VII jusqu'à Louis XVI. L'institution du collège de médecine y est comprise avec des statuts conçus en dix-huit articles, l'une & les autres confirmés par conséquent de la manière la plus authentique, par l'autorité royale & municipale : mais cette autorité vient de céder aux décrets de l'assemblée nationale qui a détruit les privilèges, & les législations particulières des villes & provinces, pour en réunir tous les citoyens en une seule famille.

Ces statuts municipaux ne concernent que l'aggrégation imposée aux médecins, sans rien prescrire pour le gouvernement de ce collège ; ce qui répond assez au régime féodal de ces temps. Il faut en effet se représenter les magistrats qui les dressèrent, comme des seigneurs qui parloient encore en maîtres ; mais par la suite, leur autorité ayant été subordonnée à l'autorité royale, comme toutes les autres autorités féodales, le collège est rentré peu à peu dans le droit, qu'avoient tous les corps autorisés dans l'état, de se prescrire des réglemens, soit pour maintenir dans la compagnie l'ordre général & relatif à la fin de son institution, soit pour contenir chaque membre dans son devoir particulier & respectif. En conséquence, le collège s'est fait lui-même, depuis un tems immémorial, des statuts, à l'observance desquels il s'est astreint comme à celle des précédens. En 1719, on fit de ces derniers statuts une rédaction plus nette & plus suivie, sans y rien changer d'essentiel à sa police, & à l'économie de sa forme. On y a seulement ajouté ce que les ordonnances, édits & arrêts ont établi sur la médecine. Ces statuts conçus en latin, en vingt-cinq articles, ont été enregistrés au greffe de l'hôtel-de-ville.

Suivant ces statuts, S. Luc est reconnu pour le patron de la compagnie ; & il est célébré, en son honneur, quatre offices. *Article six.* Deux syndics sont nommés tous les ans dans l'assemblée convoquée par le doyen, ou plus ancien, dans la maison commune ; & le principal soin & fonction de ces syndics est de faire interdire l'exercice de la médecine à tous ceux indifféremment qui ne sont point aggrégés au collège. *Article sept.* Tous les aggrégés doivent s'assembler tous les trois mois, pour se consulter, conformément à un arrêt du parlement de *Bourdeaux* d'octobre 1573, sur les moyens propres à pourvoir à la santé publique, & prescrire les remèdes que les apothicaires de la ville doivent préparer pour les maladies populaires, & pour conférer sur leurs affaires communes. *Article neuf.* L'un des syndics peut encore convoquer des assemblées extraordinaires sur des affaires particulières, comme pour faire subir aux candidats les examens qui ont été réduits à quatre. *Article dix.* Le collège mettoit encore au nombre des points de sa discipline, les décrets émanés de ses délibérations sur les matières qui intéressent l'honneur & la réputation du corps entier & de chacun de ses membres, & sur les objets divers de sa délibération. Ces décrets sont consignés en latin, sur ses registres.

Le doyen d'âge préside aux assemblées convoquées en son nom. Il a double rétribution dans le partage des honoraires ; il entre de droit dans toutes les députations & commissions ; il est dispensé, par déférence pour son âge, & pour sa place, de l'exacte observance de la discipline ; il est toujours censé présent aux assemblées.

Les seuls officiers électifs du collège sont les deux syndics. Pour se conduire avec plus de sûreté, ils ont le secours de deux avocats attachés à l'ordre ; l'un pour le conseil, & l'autre pour défendre les causes. Le premier porte la parole dans les assemblées, le second en recueille les résultats sur les registres. Ils se suppléent l'un à l'autre avec une égale autorité, & jouissent, comme le doyen, de la double rétribution.

Ce n'est qu'en 1661, que le collège se mit sous la protection de S. Luc, patron des médecins catholiques en Europe. Cette dévotion enflamma les médecins

médecins de *Bourdeaux* un peu tard, parce que leur corps avoit renfermé dans son sein un grand nombre de sujets de la religion prétendue réformée. Le collège voulut se munir contre l'avenir, en revêtant leur pieuse confrérie de toutes les formalités propres à la rendre durable : on la fonda sur un mandement de M. l'archevêque, & sur un contrat passé entre le collège & les révérends pères carmes, dans l'église duquel elle fut établie ; mais par une révolution, bien peu prévue alors, il n'y a plus à *Bourdeaux* ni carmes ni archevêque.

Le collège a deux médecins stipendiés pour veiller à la santé publique, & pour éclairer les juges dans les circonstances relatives à la médecine. L'amirauté a de plus un médecin en titre d'office ; mais pourtant dans les différentes circonstances au criminel & au civil, les juges consultent ou convoquent ceux des médecins aggrégés dans lesquels ils ont confiance.

Les affaires dans lesquelles le collège est partie avec des personnes hors de son sein, étoient portées dans les justices ordinaires, & particulièrement à la municipalité ou tribunal des jurats chargés de la police, & par appel au parlement. La compagnie se glorifioit que cette cour n'avoit jamais variée à son égard dans ses demandes comme dans ses défenses ; mais les discussions intérieures qui s'élevoient sur sa forme & sa discipline, étoient portées directement à M. le chancelier, que le collège regardoit, ainsi que les académies, comme son chef & son juge suprême. Il en a reçu dans ces derniers temps beaucoup de décisions, & même de réglemens.

C'étoit le collège & non la faculté de médecine de *Bourdeaux* qui exerçoit presque seul l'inspection établie par les loix sur les deux professions subordonnées de la médecine. Cependant il s'est trouvé dans le danger de la perdre à l'égard de la chirurgie, par la négligence qu'il eut de lever la charge de médecin royal, à qui l'édit de création de 1692 l'attribuoit. Cet office a été levé & possédé pendant long-temps par des médecins aggrégés : mais MM. Caze père & fils, qui en étoient titulaires, l'ont vendu à un médecin étranger & protestant, qui y a été installé : ce qui a donné lieu à un genre de contestation qui n'en peut plus être une maintenant. Ainsi, passons à l'état de la chirurgie & de la pharmacie dans la même ville.

Les chirurgiens de *Bourdeaux* sont aussi en corps depuis plusieurs siècles : & leur communauté est du nombre de celles qui ont été gouvernées par des réglemens & des usages particuliers. Lorsque cette ville passa en 1452 des anglois sous la domination françoise, ses chirurgiens demeurèrent sous la jurisdiction de ses jurats & sous l'inspection de son collège de médecine, dans une entière indépendance du premier barbier du roi, le chef des barbiers & chirurgiens françois. Cet ordre a continué après que les droits du premier barbier ont été attachés en 1668 à la charge du premier chirurgien du roi. Les chroniques *bourdeloises* font foi que jusqu'à ces derniers temps, les chirurgiens de cette ville élisoient quatre de leurs membres pour prévôts ou Bayles, & qu'ils les présentoient aux jurats qui en choisissoient deux d'entre eux, & leur faisoient prêter serment.

En 1617, les jurats voulant ajouter un article aux statuts des chirurgiens qui leur avoient présenté requête, ils appellèrent pour cela le conseil des médecins jurés ou aggrégés, suivant la chronique sous cette année. Il fut ajouté aux statuts des chirurgiens, après longues disputes & contestations entre les docteurs médecins, que la dissection du corps humain seroit désormais un des chef-d'œuvres des compagnons, & qu'ils seroient dispensés de quelqu'un des autres chef-d'œuvres, mentionnés audit statut.

La police de leurs assemblées étoit particulièrement soumise aux mêmes magistrats. Le 6 juillet 1687, ceux-ci rendirent une ordonnance contre certains maîtres qui ne se rendoient point aux assemblées, & les condamnèrent à 5 livres d'amende ; la portèrent à 10, en cas de récidive ; & décernèrent la suspension du privilège de chirurgien pour la troisième fois, sauf excuse légitime. Cette ordonnance est du nombre de celles qu'il sera toujours facile d'éluder, & qui par conséquent sont inutiles : car quelque utiles que puissent être ces assemblées, elles sont toujours subordonnées au service public, qu'un chirurgien, comme un médecin, pour ra toujours alléguer ou prétexter.

L'édit de février 1692 portant création de médecins & de chirurgiens jurés-royaux, fournit à la communauté des chirurgiens de cette ville prétexte pour se soustraire à la jurisdiction municipale. Les jurats s'en plaignirent au roi : & S. M. contint les chirurgiens dans les bornes qu'ils vouloient franchir, par un arrêt du conseil du 16 mars 1697. En voici l'extrait tiré de la continuation des chroniques *bourdeloises*. « Le 24 avril il fut enrégistré un arrêt du conseil d'état du 26 mars dernier, contre les maîtres chirurgiens de cette ville qui avoient voulu se soustraire de la jurisdiction naturelle de MM. les jurats : par lequel S. M. déclare n'avoir entendu par son édit du mois de février 1692, nuire, ni préjudicier à la jurisdiction que les maire & jurats, juges de police de la ville de *Bourdeaux* ont exercée sur la communauté des chirurgiens de ladite ville. En conséquence, ordonne S. M. que lesdits maire & jurats exerceront leur jurisdiction sur ladite communauté, comme auparavant. »

Les statuts des chirurgiens de Versailles & les statuts généraux de 1730, ayant fourni à ces chirurgiens de nouveaux moyens de décliner peu à peu la jurisdiction de police des jurats, & de se soustraire à l'inspection du collège des médecins, ils ont fait insensi-

blement déroger à leurs anciens règlemens par de nouveaux. Le 1er. mai 1752, les ſtatuts généraux & la déclaration de 1730 furent enrégiſtrés au parlement de *Bourdeaux*; & par cet enrégiſtrement, la communauté des chirurgiens de cette ville devint ſoumiſe à la juriſdiction du premier chirurgien du roi.

Les chirurgiens profitèrent de la permiſſion que le roi y donnoit aux communautés qui avoient des ſtatuts particuliers, de les repréſenter dans ſix mois pour en obtenir la confirmation. Ils préſentèrent au conſeil du roi un projet de ſtatuts, conçus en 104 articles, qui étoient plutôt une extention & une modification de ceux de 1730, que de leurs anciens ſtatuts particuliers. Pour les faire recevoir, ils firent repréſenter à S. M. « Qu'ils ne croyoient pas devoir ſe renfermer dans les ſtatuts de 1730, ſoit parce que les épreuves & examens qu'ils preſcrivent, ſont moins conſidérables que ceux qu'ils étoient dans l'uſage de faire ſubir à leurs aſpirans; ſoit parce que les droits de réception ſont de beaucoup inférieurs à ceux qu'ils étoient en poſſeſſion d'exiger, & ſur leſquels il ne pourroit y avoir de diminution, ſans les mettre dans l'impoſſibilité de ſatisfaire aux rentes & aux charges annuelles, auxquelles leur communauté s'étoit engagée par les différens emprunts qu'elle avoit faits à l'occaſion des taxes, auxquelles elle a été impoſée pour le beſoin de l'état; que d'ailleurs, leur communauté ayant deſſein de donner des marques de ſon zèle pour porter la chirurgie au degré de perfection, digne de la diſtinction & de la grandeur d'une des premières villes du royaume, il étoit néceſſaire pour remplir ſes vues, que ſes règlemens contiſſent des diſpoſitions particulières qui n'avoient pu être inſérées dans les ſtatuts généraux, dont l'objet ne peut guères regarder que les villes du royaume de la ſeconde claſſe. »

M. le premier chirurgien du roi examina ce projet; & le 14 ſeptembre 1752, il donna ſon certificat, par lequel il déclara que *leſdits ſtatuts pouvoient être accordés à ladite communauté, comme renfermant les diſpoſitions néceſſaires pour le bon ordre & les progrès de la chirurgie dans ladite ville.* En conſéquence, le roi leur accorda des lettres-patentes au mois de juin 1754, par leſquelles S. M. « approuva, autoriſa & confirma leſdits ſtatuts contenus en 104 articles; & voulut qu'ils fuſſent exécutés, gardés & obſervés, ſelon leur forme & teneur, dans la communauté des maîtres en chirurgie de la *ville de* Bourdeaux *& reſſort de la ſénéchauſſée de ladite ville*, ſans qu'il y ſoit contrevenu en quelque ſorte & manière que ce ſoit. »

Le titre I de ces ſtatuts règle les droits du premier chirurgien du roi, de ſon lieutenant & de ſon greffier, de la même manière qu'ils le ſont dans les ſtatuts de 1730.

Le titre II concerne les droits, prérogatives, immunités & franchiſes des maîtres. Parmi ces droits, étoit celui de la communauté de porter des armoiries aux images de S. Côme & de S. Damien, avec cette légende: *Junctos auguſta tuentur lilia.*

Le titre III règle la forme de la communauté, de ſes aſſemblées & de ſon conſeil. Suivant l'article XII, le tableau des maîtres devoit être imprimé, pour un exemplaire être attaché dans l'auditoire principal de l'hôtel-de-ville; un autre pareillement attaché dans la chambre de communauté; & un exemplaire diſtribué tous les ans a chacun des maîtres.

Ces ſtatuts, comme ceux de 1730, & comme ceux de la plupart des facultés de médecine, conſignoient l'abus né de la dégénération de ces corps, qui établiſſoit deux maîtriſes; une par chef-d'œuvre pour les maîtres de la communauté, & une par légère expérience pour les maîtres des villes & bourgs de ſon reſſort, qui n'étoient point membres de la communauté, & n'avoient ni voix, ni même entrée dans ſes aſſemblées.

Les maîtres des fauxbougs de *Bourdeaux* n'étoient point autrefois non plus maîtres de la communauté de la ville: mais ils y furent incorporés & unis par une délibération de cette compagnie, du 25 février 1752; & par une autre des chirurgiens des fauxbourgs, du 28 du même mois. Ces délibérations furent confirmées par un arrêt du conſeil & par des lettres-patentes du 8 ſeptembre ſuivant. Cet arrêt uniſſoit ceux-ci à ceux de la ville pour ne former à l'avenir qu'une communauté, ſous la condition que chacun de ces maîtres des fauxbourgs paieroit la ſomme de 1200 livres pour ſon aggrégation. L'on eſt maintenant étonné de voir ſous l'ancien régime des hommes à talens acheter le droit de pouvoir rendre la ſanté & la vie à leurs concitoyens: mais du moins l'emploi de ces ſommes étoit bien précieux ſous un gouvernement, qui en mettant les peuples à de ſi fortes contributions pour le luxe de la cour, permettoit du moins aux hommes zélés de ſe cotiſer, pour pourvoir aux plus grands beſoins du public. « Permettons, ajouta l'arrêt, à ladite communauté d'établir un amphithéâtre ou école publique de chirurgie, & d'acquérir à cet effet des adminiſtrateurs de l'hôpital de la manufacture de *Bourdeaux*, auxquels nous permettons pareillement de leur vendre & aliéner à titre de rente ou autrement leſdits terreins & bâtimens dudit hôpital, que ladite communauté tient actuellement dudit hôpital, à titre de loyer; pour y être ledit amphithéâtre conſtruit avec les logemens néceſſaires, tant pour ladite école de chirurgie que pour ſervir aux aſſemblées de ladite communauté..... dont les ſeuls maîtres de ladite communauté auront la direction. » Les frais de cet acquêt & de ces conſtructions ont été faits des deniers fournis par les chirurgiens des fauxbourgs pour leur aggrégation.

L'article XIV contient les diſpoſitions de l'article

XIV des statuts de 1730. Les quatre suivans établissent un conseil composé du lieutenant, des deux prévôts, du doyen & de trois maîtres de chacune des deux colonnes du tableau; & qui doit s'assembler deux fois chaque mois, & extraordinairement, au besoin, pour délibérer sur les affaires communes & ordinaires, & pour la police & discipline de tous ceux qui sont soumis à la communauté.

Les articles suivans, depuis le XIXe. jusqu'au XXVIIIe. sont analogues à leurs congénères des statuts de Versailles & des généraux de 1730.

Le titre IV est pour l'élection des prévôts & leurs fonctions, conformément aux mêmes statuts, à quelques dispositions près, relatives à la jurisdiction de police de la municipalité. Il est dit dans l'article XXXIV, « que le prévôt élu pourra entrer en fonction en vertu de son acte d'élection qui lui servira de commission; après toutefois qu'elle aura été présentée aux maire & jurats, à l'effet de la faire enrégistrer à la police : que ledit prévôt prendra en même temps desdits maire & jurats un mandement pour pouvoir, conjointement avec son collègue, établir les contraventions qui viendront à leur connoissance; ou pourra requérir l'assistance d'un jurat; desquelles contraventions ils donneront avis dans les 24 heures au lieutenant du premier chirurgien, & en feront ensuite le rapport auxdits magistrats, à l'effet d'y être par eux pourvu, ainsi qu'il appartiendra. » L'article XXXVI donne la charge de receveur au premier prévôt, c'est-à-dire, à celui qui commencera sa seconde année; & règle que s'il survient des contestations dans la reddition du compte de son année de recette, les parties se retireront pardevers les maire & jurats.

On voit par cet extrait que la jurisdiction municipale de la police de cette ville a été mieux conciliée dans ces statuts, avec celle du premier chirurgien du roi, que celle des autres juges de police, dans les généraux de 1730. Leur article dernier s'en explique formellement, en déclarant que les contestations qui surviendront, soit sur l'exécution d'iceux, soit sur les oppositions qui y pourroient être faites, seroient portées en première instance devant les maire & jurats de ladite ville de *Bourdeaux*, & par appel, en la cour du parlement de la même ville; sans néanmoins déroger aux droits du premier chirurgien du roi, de son lieutenant, & de son greffier ou commis.

L'article LXXXVII, outre le service divin prescrit par l'article XXX des statuts de 1730, ordonne qu'il sera aussi fait un sermon le jour de S. Côme. Ces sortes de sermons seroient bien utiles, si on leur donnoit pour objet d'éclairer le peuple sur les points de charité chrétienne que l'art de guérir donne lieu de pratiquer, non-seulement par ceux qui l'exercent, mais encore par ceux qui concourent avec eux à la santé publique; ainsi que sur les contraventions de ces scélérats qui l'abusent journellement dans l'exercice de cette première des vertus naturelles & chrétiennes. La révolution, la constitution générale & la constitution civile du clergé ramènent les françois à ces instructions également ordonnées par l'humanité & la religion.

L'article LXXVIII règle les droits que les récipiendaires doivent payer pour l'entretien de la chambre commune & de l'école de chirurgie.

Cette école, que l'on peut regarder comme la troisième de France, & par conséquent, la première après celles de Paris & de Montpellier, a été établie par les deux délibérations citées des anciennes communautés de la ville & des fauxbourgs & par les lettres-patentes du 8 septembre 1752. Ces lettres portent que « les seuls maîtres chirurgiens de ladite communauté en auront la direction, & seront au surplus tous les maîtres de ladite communauté respectivement tenus de s'y acquitter exactement des fonctions qui leur seront prescrites par les statuts qui seront sur ce faits. »

Cette école fut confirmée par les statuts de 1754. L'article VI fait défenses à tous autres que les maîtres chirurgiens de cette communauté, de démontrer publiquement quelques-unes des parties de la chirurgie.

L'article XXX règla cet objet particulièrement. « La communauté fera enseigner & démontrer publiquement chaque année, par quatre maîtres qu'elle nommera à la pluralité des voix, les principes de la chirurgie; l'ostéologie & les maladies des os; l'anatomie; & les opérations sur les cadavres des suppliciés, dans leur école de chirurgie & amphithéâtre établi à cet effet par les lettres-patentes de S. M., en date du 8 septembre 1752, en faveur des aspirans & étudians en chirurgie. »

Pour entretenir l'émulation, l'article suivant ajoute qu'il sera donné à chacun des démonstrateurs nommés, la somme de 50 livres qui se prendra sur la bourse commune. Est-il besoin de faire remarquer combien cet honoraire est peu propre à nourrir l'émulation ?

Cette école, ainsi établie par l'ardeur des chirurgiens de *Bourdeaux*, par leur générosité, & peut-être aussi par leur rivalité avec les médecins; l'ouvertu e en fut faite avec appareil en 1755, & on y a continué les leçons, démonstrations & exercices jusqu'à ce jour. Je m'en tiens ici aux généralités, & je renvoie pour les détails à ma *Jurisprudence particulière de la chirurgie en France*.

Le zèle des chirurgiens de *Bourdeaux* ne s'est pas borné à la transformation de leur communauté en collège & école. Ils l'ont encore métamorphosée en une société académique, sur le plan de l'académie de chirurgie de Paris. Ce sont les seules de ce genre qui existent en France. Cette société fut établie par une délibération que cette compagnie prit le 12 novembre 1762. La Martinière, premier chirurgien du roi,

l'approuva sous le bon plaisir de S. M., & la délibération a été homologuée au parlement de *Bourdeaux*, par arrêt du 25 juin 1763.

Le collège entier des maîtres en chirurgie forme cette société académique. Le lieutenant du premier chirurgien du roi en est le président-né. Elle a de plus pour officiers un directeur, un vice-directeur, un secrétaire & un trésorier. Douze des maîtres en chirurgie y forment un comité avec ces officiers, sous le titre de *conseillers de la société académique*, & leurs places sont perpétuelles. Les autres maîtres en sont associés. Six sont adjoints au comité.

La société académique de *Bourdeaux* tient ses séances tous les jeudis libres & non fêtés de chaque semaine, depuis trois heures jusqu'à cinq en été, & depuis deux jusqu'à quatre en hiver. Elle invite les chirurgiens étrangers à lui faire part des observations intéressantes que la pratique peut leur fournir. Les lettres doivent être adressées franches de port à son secrétaire ou à son adjoint.

Les chirurgiens de cette ville, au nombre d'environ 50, la plupart maîtres ès-arts, dont un grand nombre sont gradués en médecine, & quelques-uns écrivains, paroissent être en état de soutenir avec dignité les fonctions scolastiques & académiques de leur collège.

Les apothicaires de la même ville, au nombre de vingt environ, y forment une communauté aussi ancienne, à ce qu'il paroît, que celles des médecins & des chirurgiens. Comme celles-ci, leur jurande fut instituée par les maire & jurats. Jusqu'en 1657, ils leur furent entièrement soumis, ainsi qu'à l'inspection du collège de médecine; mais, en 1657, ils obtinrent leurs premières lettres patentes, portant approbation de nouveaux statuts ajoutés aux anciens: & par ces statuts, ils commencèrent à sortir de la jurisdiction de police attribuée à la magistrature municipale de cette ville. C'est ce qui est prouvé par les chroniques bourdeloises. On y lit, p. 44 & 45, à l'article *du gouvernement ancien de Bourdeaux*: « A l'occasion de quelques maîtrises qui vouloient se soustraire à l'inspection de la police.... » Les apothicaires, sous prétexte de quelques patentes obreptices: & pour lesquelles lesdits sieurs jurats n'ont interrompu une ancienne possession, ni la cour de parlement n'y a pas eu égard; ayant, par divers arrêts, enjoint les visites de leurs boutiques avec les médecins, lesquels n'ont voulu jamais se départir desdits magistrats...... « Les arrêts de la cour en font foi; & pour l'antiquité tous les registres sont pleins de telles visites & exercice de police sur lesdits apothicaires.......... » A la page 82 de la continuation des mêmes chroniques, par Tillet, on lit encore: « Cette année 1657, les maîtres apothicaires s'étant soustraits de la jurisdiction de MM. les jurats il fut délibéré le dix-sept de février, qu'on n'accorderoit à aucun d'eux, des lettres de bourgeoisie, à peine de nullité, & qu'ils ne seroient plus reçus en ladite qualité; ce qui a été exécuté ».

A cette époque, la jurande de ces apothicaires, & tout ce qui a rapport à la police de leur profession, passa sous l'administration du lieutenant général de la Guienne.

Sur la fin du seizième siècle, ces apothicaires renouvellèrent leurs statuts en trente-neuf articles, les firent approuver par les officiers de la police, le 6 avril 1693, & les firent confirmer par lettres patentes de Louis XIV, de février, 1694. Ces lettres ayant été présentées au parlement de cette ville, la cour en ordonna l'enregistrement, par arrêt du 1 avril suivant; à l'exception des articles 22, 23, 24 & 25, qui défendoient l'exercice de la pharmacie aux moines & aux charlatans: & ce, sur l'opposition que les premiers y formèrent, & par la protection que les uns & les autres achetoient facilement sous l'ancien régime dans les greffes & dans les bureaux. Les apothicaires en portèrent leurs plaintes au roi, & ils en obtinrent de nouvelles lettres conformes aux précédentes; sinon que les eaux distillées & les syrops compris dans les défenses générales de celles-ci, ne furent point énonçés dans les secondes, pour ne point priver le public des eaux de la reine de Hongrie, & de fleurs d'orange, ainsi que des syrops de capillaire & de grenade, que les marchands du Languedoc & de la Provence apportent aux foires de *Bourdeaux*. Ces lettres furent enregistrées purement & simplement par arrêt de mars 1697; mais les moines formèrent opposition à l'exécution de cet arrêt d'enregistrement. Leur opposition fut reçue par un arrêt rendu sur leur requête, le 29 janvier 1698, & par un second, contradictoire & définitif, du 19 juillet suivant: mais ces arrêts furent cassés & annullés par un arrêt du conseil du 17 décembre 1698, qui ordonna que lesdites lettres-patentes & l'arrêt d'enregistrement d'icelles, seroient exécutés selon leur forme & teneur.

Suivant ces statuts, cette jurande a quatre syndics, qui tiennent l'ordre & le premier rang dans les assemblées, & qui gèrent les affaires de la communauté. Elle avoit encore deux apothicaires, nommés par M. l'amiral, pour la marine, & deux autres, nommés par M. l'intendant, d'après la chambre du commerce, pour l'examen de toutes les drogues, tant simples que composées, du bureau des fermes du roi, lesquelles étoient sur leur certificat admises ou brulées.

Nous en avons assez dit, pour démontrer que la ville de *Bourdeaux* est aussi propre par ses établissemens de santé, que par sa situation à l'occident de la France, à recevoir une des *quatre grandes écoles nationales de l'art de guérir*, que M. de Périgord, ancien évêque d'Autun, vient de proposer à l'assemblée nationale de France, d'établir dans le nord & le midi,

l'occident & l'orient, à Paris, à Montpellier, à *Bourdeaux* & à Strasbourg, sous le titre de *collèges de médecine*. L'article I du titre I *des écoles de médecine*, de son *rapport* sur *l'instruction publique*, qu'il a fait, au nom du comité de constitution, à l'assemblée nationale, les 10, 11 & 19 septembre 1791, porte que *l'enseignement complet de la médecine, de la chirurgie & de la pharmacie, sera fait également dans ces quatre collèges, par douze professeurs* : & déjà cet enseignement occupe à *Bourdeaux* environ autant de professeurs & de démonstrateurs dans ses quatre écoles tenues par ses médecins, chirurgiens & apothicaires.

La ville de *Bourdeaux* & le Bordelois étoient compris dans les provinces des cinq grosses fermes, ou réputées françoises. Le commerce qu'elle fait avec toutes les nations de l'Europe, & avec les Américains a trois principaux objets, la vente de ses vins & eaux de vie, ses armemens pour les colonies françoises de l'Amérique, & son commerce de poissons verds & secs qu'elle tire des étrangers.

Outre les vins & eaux-de-vie, les Anglois tirent de *Bourdeaux* du vinaigre, des prunes, de la résine, de la thérébentine, des chataignes, du miel, &c., & ils y apportent du hareng blanc & rouge, du bœuf salé pour les Isles, du beurre, du fromage, du suif, des drogues pour la teinture, &c.

Les Hollandois en tirent les mêmes denrées que les Anglois, & en outre de la graine de lin, du sirop, &c., & y apportent sur-tout des fromages.

Les Suédois & les Danois en emportent à-peu-près les mêmes marchandises que les Hollandois.

Il ne se paie point à *Bourdeaux*, ainsi que dans les autres ports, de droits de sortie pour les marchandises envoyées aux Colonies françoises d'Amérique. Les principales drogueries qu'on y apporte des Isles, sont les sucres blancs & bruts, le gingembre, le canéfice ou casse, l'indigo, le rocou, le cacao, &c.

Les denrées que *Bourdeaux* retire des provinces voisines, par la Dordogne, sont principalement des grains & des légumes, des vins, des chataignes, des noix & huile de noix, des fromages d'Auvergne, &c.

Les marchandises y payoient des droits particuliers, outre ceux qui ont été fixés par le tarif de 1664, & les réglemens qui l'ont modifié; mais ces droits doivent être réunis par les réglemens de l'assemblée nationale, qui viennent d'en établir d'uniformes aux frontières. (M. VERDIER.)

BOURDELIN, (Claude) naquit le 20 juin 1667, de Claude *Bourdelin*, chymiste, pensionnaire de l'académie;

Il fut élevé avec beaucoup de soin dans la maison de son père. Feu M. Duhamel, secrétaire de cette académie, lui choisit tous ses maîtres, & présida à son éducation. A 16 ou 17 ans, il avoit traduit tout Pindare & tout Lycophron, les plus difficiles des poëtes grecs, & d'un autre côté il entendoit sans secours le grand ouvrage de M. de la Hire, sur les sections coniques plus difficile par sa matière que Lycophron & Pindare par le style. Il y a loin des poëtes grecs aux sections coniques.

La diversité de ses connoissances le mettoit en état de choisir entre différentes occupations; mais son inclination naturelle le détermina à la médecine, pour laquelle il avoit déjà de grands secours domestiques. Il étoit né au milieu de toute la matière médicale, dans le sein de la botanique & de la chymie. Il se donna donc avec ardeur aux études nécessaires, & fut reçu docteur en la faculté de médecine de Paris en 1692.

Il aimoit dans cette profession & les connoissances qu'elle demande, pour lesquelles il avoit une disposition très-heureuse, & encore plus sans comparaison l'utilité dont elle peut être aux hommes. Cette utilité, qui devroit toujours être l'objet principal du médecin, étoit de plus l'unique objet de M. *Bourdelin*. Il est vrai qu'il étoit né avec un bien fort honnête, & qu'il pouvoit vivre commodément, quoique tout le monde fût en parfaite santé; mais son désintéressement ne venoit pas de sa fortune, il venoit de son caractère; car il n'est pas rare qu'un homme riche veuille s'enrichir. Les malades de M. *Bourdelin* lui étoient assez inutiles, si ce n'est qu'ils lui procuroient le plaisir de les assister. Il voyoit autant de pauvres qu'il pouvoit, & les voyoit par préférence; il payoit leurs remèdes, & même leur fournissoit souvent les autres secours dont ils avoient besoin; & quant aux gens riches, il évitoit avec art de recevoir d'eux ce qui lui étoit dû, il souffroit visiblement en le recevant, & sans doute la plupart épargnèrent volontiers sa pudeur, ou s'accommodoient à sa générosité.

Dès que la paix de Riswick fut faite, il en profita pour aller en Angleterre voir les savans de ce pays-là. La récompense de son voyage fut une place dans la société royale de Londres. Il ne l'avoit point sollicitée, & on crut qu'elle lui étoit d'autant mieux due.

Il n'eut pas le malheur d'être traité moins favorablement dans sa patrie. L'académie des sciences, à qui il appartenoit par plusieurs titres, le prit pour un de ses associés anatomistes au renouvellement qui se fit en 1699. Il avoit en partage, non pas tant l'anatomie elle-même que son histoire, ou l'érudition anatomique qu'il possédoit fort. Dans une question assez épineuse, qui partageoit les anatomistes de l'académie, & où il entroit quelques points de fait, & des difficultés sur le choix des opérations

nécessaires, on eut recours à M. *Bourdelin*, & qu'il travailla utilement à des préliminaires d'éclaircissemens. En 1703, il acheta une charge de médecin ordinaire de madame la duchesse de Bourgogne. On assure qu'un de ses principaux motifs fut l'envie de donner au public des soins entièrement désintéressés, & de se dérober à des reconnoissances incommodes, qu'il ne pouvoit pas tout-à-fait éviter à Paris. Nous n'avancerions pas un fait si peu vraisemblable, s'il ne l'avoit prouvé par toute sa conduite. Avant que de se transporter à Versailles, il fut quatre ou cinq mois à se rafraîchir la botanique avec M. Marchant, son ami & son confrère. Il prévoyoit bien qu'il n'herboriseroit pas beaucoup dans son nouveau séjour, & il y vouloit arriver bien muni de toutes les connoissances qu'il n'y pourroit plus fortifier. Quand il partit, ce fut une affliction & une désolation générale dans tout le petit peuple de son quartier. La plus grande qualité des hommes est celle dont ce petit peuple est le juge.

Il vécut à Versailles comme il avoit fait à Paris, aussi appliqué sans aucun intérêt, & aussi infatigable, ou du moins aussi prodigue de ses peines, que le médecin du monde qui auroit eu le plus de besoin & d'impatience d'amasser du bien. Son goût pour les pauvres le dominoit toujours. Au retour de ses visites, où il en avoit vu plusieurs dans leurs misérables lits, il en trouvoit encore une troupe chez lui qui l'attendoit. On dit qu'un jour comme il passoit dans une rue de Versailles, quelques gens du peuple dirent entr'eux : ce n'est pas un médecin, c'est le messie ; exagération insensée en elle-même, mais pardonnable en quelque sorte à une vive reconnoissance & à beaucoup de grossièreté.

Il est assez singulier que dans un pays où toutes les professions, quelles qu'elles soient, se changent en celle de courtisan, il n'ait été que médecin, & qu'il n'ait fait que son métier au hasard de ne pas faire sa cour. Il la fit cependant à force de bonne réputation. M. Bourdelot, premier médecin de madame la duchesse de Bourgogne, étant mort en 1708, cette princesse proposa elle-même M. *Bourdelin* au roi pour une si importante place, & obtint aussi-tôt son agrément. Elle eut la gloire & le plaisir de rendre justice au mérite qui ne sollicitoit point. Les courtisans surent son élévation avant lui, & il ne l'apprit que par leurs complimens.

Ses mœurs se trouvèrent assez fermes pour n'être point ébranlées par sa nouvelle dignité. Il fut toujours le même ; seulement il donna de plus grands secours aux pauvres, parce que sa fortune étoit augmentée.

Cependant les fatigues continuelles affoiblissoient fort sa santé ; une toux fâcheuse & menaçante ne lui laissoit presque plus de repos. Soit indifférence pour la vie, soit une certaine intempérance de bonnes actions, défaut assez rare, on l'accuse de ne s'être pas conduit comme il conduisoit les autres. Il prenoit du café pour s'empêcher de dormir, & travailler davantage ; & puis, pour rattraper le sommeil, il prenoit de l'opium. Sur-tout c'est l'usage immodéré du café qu'on lui reproche le plus ; il se flatta long-temps d'être désespéré, afin d'en pouvoir prendre tant qu'il vouloit.

Enfin, après être tombé par degré dans une grande exténuation, il mourut d'une hydropisie de poitrine le 20 avril 1711. Ses dernières paroles furent : *In te, Domine, speravi, non confundar....* Il n'acheva pas les deux mots qui restoient. Une vie telle que la sienne étoit digne de finir par ce sentiment de confiance.

Il a laissé quatre enfans d'une femme pleine de vertu, avec qui il a toujours été dans une union parfaite. Nous ne nous arrêterons point à dire combien il étoit vif & ambitieux pour ses amis, doux & humain à l'égard de ses domestiques : il vaut mieux laisser à deviner ces suites nécessaires du caractère que nous avons représenté, que de nous rendre suspects de le vouloir charger de trop de perfections. Cet éloge de M. *Bourdelin* est de M. Fontenelle.

(M. Andry.)

BOURDELOT (Pierre Michon) étoit fils de Maximilien Michon, chirurgien à Sens, & d'Anne *Bourdelot*, petite-nièce de Marie *Bourdelot*, mère de Théodore de Beze. Il naquit à Sens le 2 février 1613. Le jeune Michon avoit déjà commencé ses premières études en chirurgie, en pharmacie & en chymie dans la maison paternelle, lorsque Jean *Bourdelot*, avocat au parlement & maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, homme très-savant dans les belles-lettres, & Edme *Bourdelot*, frère de Jean, & médecin de Louis XIII, ses oncles paternels, le firent venir à Paris pour prendre un soin particulier de ses études. Ces deux oncles étoient célibataires, & déja vieux ; ne voulant pas laisser périr après eux leur nom qu'ils avoient rendu célèbre, ils obtinrent, en 1634, des lettres de Louis XIII, qui permirent à leur neveu Michon de porter le nom de *Bourdelot*. Ce fut sous le nom de *Bourdelot* que Pierre Michon, après avoir terminé son cours de philosophie à Paris, se présenta sur les bancs de médecine.

Dès l'année 1635, *Bourdelot* suivit à Rome le comte de Noailles, en qualité de médecin d'ambassade. La mort d'un de ses oncles l'ayant rappellé à Paris, il s'attacha, comme médecin, à la personne du prince de Condé, Henri II[e]. du nom ; & s'étant fait recevoir bachelier en 1638, il suivit, la même année, ce prince au siège de Fontarabie, dont il revenoit les hivers pour suivre à Paris ses actes de médecine. Dans un de ses voyages, il recueillit la succession de son dernier oncle, Jean *Bourdelot* : mais cette succession, qui devoit être considérable, se réduisit, par la négligence ou la mauvaise foi des per-

ſonnes que *Bourdelot* avoit chargées de veiller à ſes intérêts pendant ſon abſence, à quelques meubles & à une bibliothèque nombreuſe; *Bourdelot* crut n'avoir rien perdu. En 1641, il fut reçu médecin du roi, & l'année ſuivante, il prit le bonnet de docteur en la faculté de Paris.

Après la mort du prince de Condé, Louis de Bourbon, ſon fils aîné, conſerva *Bourdelot* auprès de lui & du duc d'Enguien, depuis M. le prince. Ce médecin tenoit depuis pluſieurs années, à l'hôtel de Condé, une eſpèce d'académie, compoſée de ſavans de tous états; les princes de Condé aſſiſtoient ſouvent à ces aſſemblées qui eurent une grande célébrité dans un temps où il n'y avoit pas encore d'académies en France. *Bourdelot* s'y diſtinguoit par le genre d'eſprit, qui incapable d'approfondir aucune des ſciences, eſt habile à ſaiſir les rapports que les ſciences ont entre elles, & fait rendre avec plus de clarté & avec plus d'élégance ce qu'il a compris, que les vrais ſavans ne peuvent exprimer ce qu'ils ont long-temps médité. Il connoiſſoit encore mieux les beaux-arts, & il avoit même un ſuccès de rivalité avec les muſiciens dont les talens lui étoient familiers.

Saumaiſe, qui avoit été un de ces académiciens, ſe trouvoit alors en Suède, auprès de la reine Chriſtine. Cette princeſſe étant tombée malade, le ſavant lui conſeilla d'appeller un médecin français, & lui parla de *Bourdelot* ſon ami, dont il connoiſſoit le mérite & dont il vanta la réputation. *Bourdelot* arriva en Suède en 1651, rétablit la ſanté de la reine & s'empara de ſon eſprit. L'auteur de l'hiſtoire de cette princeſſe (« M. Lacombe, avocat,) raconte ainſi la faveur & les ſuccès que ce médecin eut en Suède. »

« Cet homme avoit un eſprit vif & plaiſant; il chantoit agréablement, & jouoit de la guitarre: il avoit les talens d'un courtiſan, l'art de ſe faire valoir & de ſe rendre néceſſaire; mais il étoit peu inſtruit dans les ſciences & dans les lettres: c'eſt pourquoi il s'attacha à perſuader à Chriſtine, que l'application qu'elle donnoit à l'étude pouvoit déranger ſa ſanté & lui cauſer une maladie dangereuſe; que d'ailleurs, ſon ſexe & ſon rang demandoient d'autres plaiſirs & d'autres occupations; qu'il lui ſuffiſoit de s'orner l'eſprit en effleurant toutes choſes, & qu'enfin il n'appartenoit qu'à des ſavans de profeſſion de s'abîmer dans la lecture: il fit plus, il jetta du ridicule ſur l'érudition, en expoſant les érudits eux-mêmes à la raillerie. Meibom venoit de donner ſes recherches ſur la muſique des anciens, & Naudé avoit écrit ſur les danſes grecques & romaines. Chriſtine admiroit leurs ouvrages; mais à la perſuaſion de *Bourdelot*, elle obligea ces fameux interprètes de l'antiquité de rendre leurs opinions plus ſenſibles en les réaliſant, & joignant la pratique à la théorie. Rien ne fut plus inſipide & plus extravagant que d'entendre Meibom chanter d'une voix ſombre & tremblante, à la grecque; & que de voir Naudé exécuter des pas lourds & traînans, à la romaine. On s'amuſa beaucoup de l'embarras de ces célèbres diſſertateurs; mais un tel plaiſir étoit barbare & déshonorant pour ceux qui y prenoient part. « L'auteur auroit dû remarquer ici que ce même homme avoit tenu à Paris des aſſemblées de ſavans, & qu'il devoit à un ſavant la place qu'il occupoit en Suède. Cependant, continue M. Lacombe, Chriſtine ſe livra au conſeil de ſon agréable ignorant, ſuivant ſon expreſſion: elle prit plus de diſſipation & s'applaudit de ce nouveau genre de vie. *Bourdelot* fit éloigner de la cour les Naudé, les Voſſius, les Bochart, les Heinſius, & tous ceux dont il craignoit le parallèle. Il ſe rendit tellement maître de l'eſprit de Chriſtine, qui croyoit lui devoir ſa ſanté & ſon bonheur, qu'il fut le diſpenſateur des graces. On n'avoit plus d'accès auprès de la reine que par ſon crédit; il parvint même à l'emporter ſur le comte Magnus de la Gardie, & à le faire tomber dans la diſgrace. La nobleſſe s'indigna de ſe voir dominer par cet étranger: on rendit ſa conduite ſuſpecte à la cour de France, l'accuſant de mal ſervir ſa patrie, & de ſe lier étroitement avec les miniſtres de la cour d'Eſpagne & du Danemarck. Chriſtine recevoit des repréſentations continuelles contre ſon favori; il étoit chargé de la haine publique, & les murmures tomboient juſques ſur la perſonne de la reine: enfin, elle ſe détermina à éloigner de Suède cet objet de diſcorde; elle envoya *Bourdelot* en France, mais en lui donnant de nouvelles preuves de confiance, par les affaires ſecrettes qui furent commiſes à ſa diſcrétion & à ſes négociations. Il emporta de groſſes ſommes d'argent & des préſens conſidérables. Tout lui annonçoit encore ſa faveur & ſon crédit. A peine *Bourdelot* fut-il abſent, qu'il fut oublié. Chriſtine ne lui accorda qu'un eſprit ſuperficiel & trompeur. Elle rougit de s'être laiſſée ſéduire par un tel homme; elle vint même au point de le haïr & de n'en parler qu'avec mépris. »

Cependant on voit la reconnoiſſance & l'eſtime que cette Chriſtine avoit pour *Bourdelot*, ſon premier médecin, dans une lettre de cette princeſſe à Gaſſendi.

« Je reſte infiniment obligée à celui (*Bourdelot*) qui vous a fait connoître une partie des ſentimens d'eſtime que j'ai pour vous, & je le ſuis d'autant plus, puiſque le bon office eſt un ſurcroît des autres ſervices qu'il m'a rendus, & encore que je confeſſe lui devoir le rétabliſſement de ma ſanté & de ma vie, & qu'il ſemble, après cela, qu'il ne ſe puiſſe ajouter à ce que je dois; néanmoins, je confeſſe que l'obligation de m'avoir procuré des aſſurances de votre eſtime égale tous les autres dont je lui ſuis redevable; auſſi eſt-il vrai qu'il eſt le ſeul digne de m'avoir procuré ce bien...... » Cette lettre eſt du 25 ſeptembre 1652. *Voyez* la vie de GASSENDI, *Paris*, VINCENT, 1737, p. 363.

Et dans celle qu'elle écrivit à la faculté de médecine, & que *Bourdelot* remit lui-même au doyen.

« Je n'ai pas voulu manquer en cette occasion de vous témoigner l'estime que je fais de votre illustre faculté ; & je n'ai pas voulu laisser partir mon premier médecin, sans l'accompagner du témoignage que je suis obligée de donner à la satisfaction du signalé service qu'il m'a rendu : je crois devoir cette marque de reconnoissance à son mérite & à votre gloire, puisque c'est celle-ci seulement qui pourroit récompenser dignement l'obligation que je lui ai de m'avoir donné la santé : ce sont les obligations que j'ai à une personne qui a l'honneur d'être reçu parmi ceux qui composent votre corps, qui depuis tant de siècles s'est rendu si célèbre. L'expérience m'a confirmée dans l'opinion que j'avois déjà conçu de l'excellence de votre méthode ; & mon propre exemple auroit persuadé un esprit moins sceptique que le mien de l'infaillibilité de vos dogmes. Je les suivrai toujours comme des oracles de la mort & de la vie, & la probabilité que j'y trouve, me fera toujours estimer infiniment vos décrets. Le sieur *Bourdelot* vous entretiendra plus au long sur ce sujet. Je vous prie de lui ajouter foi lorsqu'il vous dira que je considère votre illustre faculté comme celle à qui je dois le rétablissement de ma santé. Je confesserai cette vérité toujours, & je vous en demeurerai redevable toute ma vie. »

De Stockholm le 5 juin 1653. Signé CHRISTINE.

Christine obtint pour lui du cardinal Mazarin l'abbaye de Massay, vacante par la mort de M. de Châteauneuf, garde des sceaux de France.

Après son retour de Suède, *Bourdelot* reprit ses assemblées de savans, tint son académie toutes les semaines en sa maison, comme il avoit fait à l'hôtel de Condé, & se remit au régime qu'il avoit interdit à la reine Christine.

Il continua jusqu'à sa mort qui arriva le 9 février 1685, par un accident funeste.

Il se servoit habituellement de conserve de roses muscales pour se tenir le ventre libre. Un domestique, inconsidéré, mit un morceau d'opium dans son pot de conserve. *Bourdelot* voulant, à son ordinaire, prendre de sa conserve, avala en même temps l'opium; mais s'en étant apperçu au goût, il en rejetta une partie ; ce qu'il en resta, lui causa un assoupissement qui dura près de 24 heures, & dans lequel il étoit tout-à-fait insensible & froid. Comme on s'empressoit de le réchauffer, il fut brûlé au talon par une bassinoire ; *Bourdelot* ne s'en apperçut qu'à son réveil ; mais la gangrène ne tarda pas à survenir à la plaie, & à le faire périr. Il mourut âgé de 76 ans, le 4 janvier 1663. Il présida à la thèse suivante qui a été soutenue de nouveau avec quelques changemens peu considérables, le 11 janvier 1731, & le 26 janvier 1747. *An qui sunt habitu raro sint vivaciores ? concl. affirm.* Le titre de cette thèse a été changé sous les suivans. *An à facili perspiratione vita longior ? concl. affirm. An à facili perspiratione functionum libertas ? concl. affirm.*

Bourdelot est auteur des traités suivans.

1°. *Recherches & Observations sur les vipères*, en réponse à une lettre de M. Redi. *Paris*, 1571, *in*-12.

2°. *Du Mont Etna.*

3°. *Relation des appartenances de Versailles.*

4°. Trois volumes de ses *Conférences*, recueillies par l'abbé Gallois. *Paris*, Billaine, 1765, *in*-12.

Il a laissé de plus quantité de manuscrits sur la médecine, qui sont demeurés dans les mains de M. Bonnet, son neveu, fils de sa sœur, docteur en 1676, qu'il institua son héritier, à la charge de porter à l'avenir le nom de *Bourdelot*. (M. ANDRY.)

BOURDENE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* VIORNE.) (M. MACQUART.)

BOURDONNEMENT D'OREILLES, *syrigmus.* (Médecine) *strepitus*, *fluctuatio*, *bombus*, *tinnitus aurium*, *susurrus*. Tintouin, bruissement d'oreilles, sifflement d'oreilles, battement d'oreilles, &c.

J'ai cru devoir renfermer dans cet article tous les divers sons maladifs, qui affectent nos oreilles, parce qu'en les rapprochant ainsi, on sera plus à portée de les considérer sous leur vrai point de vue. Leur traitement en sera plus simple & par conséquent meilleur. Au surplus, chacun peut consulter ces articles séparément.

Le *bourdonnement*, ainsi que les autres sons, qui nous incommodent, & qui nous paroissent exister réellement, ne sont que des erreurs de l'imagination. Leur principe, ou leur cause matérielle, est dans l'organe de l'ouie, ou dans l'origine du nerf audirif. D'autres fois, c'est une affection générale du systême nerveux, ou une affection particulière de quelqu'un de ses rameaux éloignés, qui agit par sympathie ; ou, c'est quelque autre organe, qui réagit aussi par sympathie.

M. Sauvages, duquel j'emprunterai beaucoup de réflexions, donne pour signe pathognomonique de cette incommodité un son qui nous importune, lequel n'est produit par aucune impression de l'air externe, qui se fait entendre, quoique tout soit en silence autour de nous, & que nous soyons certains que rien ne frappe nos oreilles : car il est le même, soit que nous nous bouchions les oreilles, ou

ou que nous leur laissions l'accès libre aux vibrations les plus légères de l'air.

Cette maladie est idiopathique, sympathique, ou symptomatique.

Quoique la théorie du son soit un des points de la physique le mieux éclaircis, & que, par cette raison, il soit possible au médecin de remonter à un grand nombre des causes qui produisent les sons graves ou aigus, continus ou périodiques, qui affectent les malades : cette recherche m'ayant paru de pure curiosité, & n'ayant aucune influence sur le traitement, j'ai cru devoir la supprimer en grande partie, comme inutile : je ne ferai mention que des causes, qui fournissent une indication réelle.

M. de Sauvages suppose que la cause prochaine des sons maladifs consiste dans un mouvement de vibration, imprimé par l'ame au fluide nerveux des nerfs acoustiques. Plusieurs raisons doivent nous empêcher d'adopter cette supposition; 1°. parce que l'existence du fluide nerveux n'est point prouvée; 2°. parce que le mouvement de vibration, que cet auteur lui attribue, l'est encore moins; 3°. pourquoi, & comment l'ame n'imprimeroit-elle ce mouvement qu'à la portion de fluide nerveux, qui circule dans le nerf auditif, & que le surplus de ce nerf ne reçevroit aucune impression? Cette assertion est gratuite, car il n'en donne aucune raison. Nous ignorons encore, quelle est la nature de la puissance nerveuse, qui transmet la sensation. Nous ignorons pareillement, quelle est la manière d'être du nerf, lorsqu'il reçoit l'impression physique du sentiment. Nous savons seulement, que cette puissance existe, & que les nerfs sont l'organe où elle réside. D'après ces foibles notions, je m'abstiendrai d'assigner la cause prochaine du *bourdonnement*. Il n'en est pas de même des causes évidentes. Il importe beaucoup de les connoître. Elles sont externes ou internes, méchaniques, chymiques, ou morales. Parmi les premières, on compte les sons extérieurs, bruyans, forts, graves, ou aigus, subits, momentanés, ou continus : tels que le bruit du canon, celui des blutoirs des moulins, &c. Une dame a gardé un *bourdonnement d'oreilles*, pendant nombre d'années, à la suite d'un saisissement, que lui occasionna le bruit imprévu de nombre de tambours, auxquels on fit battre la générale, tout-à-coup, dans son antichambre, afin, disoit-on, de la guérir de ses maux de nerfs.

La plénitude, le battement violent des vaisseaux sanguins du labyrinthe, &c. la dissonnance des pulsations du conduit auditif avec les osselets de l'oreille, est, suivant M. Sauveur une cause fréquente du *syrigmus*. (J'employerai ce mot, pour toutes les espèces de bruissement d'oreilles.)

Le mouvement rétrograde des humeurs dans les vaisseaux du labyrinthe, me paroit être une cause très-douteuse du sifflement ou du *bourdonnement*, qui précedent ou qui suivent la sincope. On doit plutôt les attribuer à une manière d'être des nerfs auditifs, que l'on désignera, si l'on veut, sous le nom d'*atonie*, ou de *collapsus*, comme l'a appellé M. Cullen. Les hystériques, les hypochondriaques, les névropathiques, sont très-sujets à toutes ces espèces de *syrigmus*, lequel est presque toujours simpathique chez eux, & accompagné de mouvemens convulsifs.

Les passions vives, l'imagination exaltée, les travaux longs, pénibles, & profonds de l'esprit, l'insomnie, la faim, la diète longue, les évacuations subites & abondantes, la pléthore, les violens exercices du corps, les excès des liqueurs spiritueuses, le désordre des digestions, la trop grande quantité d'alimens, les corps étrangers dans le conduit auditif externe, les humeurs acrimonieuses croupissant dans les premières voies, comme chez les hypochondriaques, &c. les maladies putrides, inflammatoires, dans lesquelles ce simptôme est souvent le précurseur de l'engorgement du cerveau : en un mot, toutes les causes qui peuvent affecter plus ou un moins les nerfs & le systême vasculaire, peuvent produire cette incommodité.

Que le son qui incommode soit grave ou aigu, périodique ou continu, le traitement doit en être le même. Il ne doit varier qu'à raison de la cause évidente qui l'occasionne : de sorte que les différentes dénominations de tintouin, de sifflement, de *bourdonnement*, ne servent qu'à satisfaire la curiosité. Ce genre de diagnostic ne peut point déterminer les remèdes que le médecin doit employer.

Il n'est aucune des espèces de *syrigmus*, dont M. Sauvages fait mention, qui ne puisse être sympathique ou critique, aussi-bien qu'essentiel.

1°. *Syrigmus à debilitate.* M. Sauvages lui assigne quatre causes principales. La faim, la convalescence, l'excès des plaisirs de l'amour &, la syncope. Il ajoute ensuite la foiblesse des hystériques des hypochondriaques. Il y a cependant encore d'autres causes de foiblesse, celle qui est la suite des travaux du corps & de l'esprit. Celle des voyageurs sur la neige & sur la glace, qu'un petit morceau de pain, une goutte de liqueur spiritueuse, une ceinture large & serrée au tour des reins, préviennent ou dissipent; laquelle néanmoins deviendroit mortelle sans les foibles secours, qui agissent en stimulant, ou en donnant un point d'appui. Cette dernière cause se rapporte à la faim. La foiblesse des vieillards, *à fibrâ debili & rigidâ*; celle du sexe, des enfans, des personnes délicates, *à fibrâ debili & laxâ*. Ces derniers se sentent défaillir à tout moment sans cause évidente. Enfin l'espèce d'abattement, qui est la suite des passions

triſtes, ou l'effet des poiſons ſtupéfians : l'uſage de l'opium hébéte & affoiblit les orientaux. La honte & la pudeur que ce médecin range parmi les cauſes de foibleſſe, appartiennent plutôt à la ſenſibilité exquiſe des nerfs, qu'à la foibleſſe d'inanition : de même que les mouvemens convulſifs, qui les accompagnent quelquefois. Il eſt vrai que la ſenſibilité externe dépend ſouvent de la fibre frêle & délicate.

Il n'eſt pas poſſible de rendre raiſon, comment les nerfs ſont affectés, dans cette eſpèce de *ſyrigmus*, ni par conſéquent quelle eſt la manière d'être de la puiſſance nerveuſe. Car de quelle ſorte que ſoient les impreſſions que le nerf reçoit, elles ſe réduiſent à deux manières. Ou elles ſont en plus ou en moins, ce que M. Cullen appelle *excitement* ou *collapſus* : or on conçoit bien comment l'action en plus, ou l'excitement, peut produire phyſiquement les différens ſons graves ou aigus, à raiſon de ſon intenſité ; mais comment l'action en moins ou le *collapſus* produit ces mêmes ſons, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de comprendre, à moins de croire, avec M. Cullen, que les cauſes de *collapſus* ſont des véritables ſtimulans, ce qui ne me paroit pas vraiſemblable. L'on ne peut douter néanmoins que l'état de foibleſſe ne produiſe toutes les eſpèces de *ſyrigmus* graves ou aigus dans un très-court eſpace de temps : or il n'eſt pas probable que le nerf change ſes vibrations d'un inſtant à l'autre ſans cauſe. Ce qui devroit néanmoins arriver, pour qu'il pût rendre à la fois ou du moins très-promptement des ſons aigus & graves, comme cela arrive dans la défaillance.

2°. Le *ſyrigmus plethoricus* eſt plus ou moins grave, ſuivant la maſſe des humeurs qui ſurcharge celui qui en eſt affecté. Le *ſyrigmus bombus* du même auteur, doit être rapporté à cette eſpèce.

La bonne chère, la vie oiſeuſe, le ſommeil trop long, la ſupreſſion des évacuations ſanguines, accompagnée des ſignes de pléthore, la tête trop baſſe pendant le ſommeil, les maladies inflammatoires locales, les différentes fièvres aiguës inflammatoires, &c., donnent lieu à l'un ou à l'autre.

3°. Le *ſyrignus cephalalgicus* accompagne ordinairement les maux de tête gravatifs ou aigus. Il reconnoit ſouvent l'engorgement local des vaiſſeaux du cerveau ; d'autrefois, c'eſt le mauvais état de l'eſtomac, du canal alimentaire ou des viſcères précordiaux qui l'occaſionne, comme chez les hypochondriaques, dans ce dernier cas, il eſt ſympathique.

4°. *Syrigmus catarralis*, la tranſpiration arrêtée, un froid ſubit introduit dans le conduit externe, &c, en ſont les cauſes matérielles.

5°. *Syrigmus ab exquiſitiori organi ſenſu.* Il dépend ſouvent d'une délicateſſe originaire de la fibre ; d'un organe accidentel, de l'inflammation locale ou générale, de la ſenſibilité nerveuſe, des cauſes phyſiques & morales indiquées ci-deſſus, ſur-tout de l'habitude ; car l'habitude aiguiſe comme elle émouſſe les ſens.

Il n'y a à la rigueur que deux eſpèces de *ſyrigmus*, celui qui eſt occaſionné par la ſenſibilité exquiſe, & celui qui eſt l'effet de cette même ſenſibilité émouſſée ou diminuée conſidérablement. Le premier eſt produit par les cauſes en plus ou d'excitement, & le dernier par les cauſes en moins, ou de *collapſus*.

6°. Le *ſyrigmus ſibilus*, ni le *ſuſurrus* de M. de Sauvages, ne ſont point des eſpèces particulières : ils peuvent appartenir à toutes les eſpèces & dépendre de toutes les cauſes précédentes. Les explications que cet auteur donne de l'un & de l'autre, ſont très-ingénieuſes. Il eſt poſſible qu'elles aient lieu dans certains cas. L'obſervation nous apprend néanmoins qu'il en eſt un plus grand nombre, où il n'eſt pas poſſible de les admettre. Nous croyons en effet chez le même malade, dans les mêmes circonſtances apparentes, & preſque dans le même inſtant, qu'il éprouve le ſiflement, le bourdonnement & le bombus. Nous en faiſons nous-mêmes l'épreuve chaque jour. Or, certainement ce n'eſt point à l'effort de l'air de la trompe d'Euſtache qui va frapper le tympan qu'eſt dû le ſiflement, ni à l'affluence du ſang dans les vaiſſeaux du labyrinthe qu'il faut attribuer le *bourdonnement* qui lui ſuccède. Dans ces cas-là, il arrive ſouvent que ces différens ſons graves & aigus ſe ſuccèdent, ſe mêlent, ſe renouvellent & exiſtent en même temps dans l'eſpace de peu de minutes. Au ſurplus, cela eſt indifférent, ainſi que je l'ai obſervé, pour le traitement.

7°. Le *ſyrigmus vertiginoſus*, dont M. de Sauvages fait une eſpèce nouvelle, à cauſe de ſa rareté, ne mérite d'attention particulière qu'à cauſe de ſa ſingularité. Lorſqu'il exiſte, il doit être traité conformément à la cauſe qui l'occaſionne.

8°. *Syrigmus criticus.* Cette eſpèce a été obſervée avec la plus grande attention par les anciens dans les maladies aigues. « *In oculis bombus inſalubris & ſonitus aurium lethalis. Si in febre ardente ſonitus aurium cum viſûs caligine, & narium gravitate fuerit, delirium portendit.* Prorheticor. *Alioquin hemmorragiam prænuntiat* ex coacis. *Quibus ſanguis ut è naribus fluxurus eſt, aures tinniunt, is tinnitus perfectæ criſi finitur.* Riverius. *Creſcit hic bombus, aut ſuſurrus in paroxiſmis, creſcit in criſi, tunc autem expectatio ſuadetur* à Galeno. *Hemorragia narium hunc ſolvit. Si criſis ſit parotidis expanſio, ut vidit* Tulpius, *cataplaſmatis emollientibus ea eſt adjuvanda, &c.* »

Quoique ce ſoit ſouvent un ſymptôme très-grave,

il s'en faut beaucoup qu'il faille toujours le considérer comme mortel, d'après Hippocrate. Le symptôme nous indique l'état du cerveau. Lorsqu'il est joint avec les étincelles ou l'obscurcissement de la vuë, c'est une preuve que le viscère est très engorgé. Il est souvent le précurseur d'une hémorragie salutaire. D'autres fois, il n'est qu'un symptôme nerveux qu'il faut distinguer de celui qui est causé par la pléthore locale.

9°. Les *syrigmus* peuvent être symptômatiques dans nombre de maladies aiguës & chroniques. La débilité d'un organe, telle que celle de l'estomac chez les hypochondriaques, l'inflammation d'une partie voisine de l'oreille, la parotide & le mal de dents peuvent les déterminer. Je vois dans ce moment un malade qui a tous les signes d'une dilatation des oreillettes du cœur ou de l'aorte, lequel souffre cruellement du *bourdonnement* ou du sifflement de l'oreille gauche. Ce dernier cas à la vérité peut être considéré autant comme un effet sympatique, que comme symptômatique. On l'observe souvent dans les affections catarrales, &c. Le retour du redoublement s'annonce par ce symptôme chez beaucoup de malades.

10°. Le *syrigmus* est beaucoup plus fréquemment sympathique qu'il n'est idiopathique ou symptômatique: il est l'appanage de presque tous les gens de lettres, soit à cause de leur mauvais estomac, ou en conséquence de l'exercice continuel des fibres de leur cerveau. Chez les hystériques & les personnes dont le systême nerveux est affecté inégalement en plus ou en moins, c'est encore presque toujours par sympathie que leur ouïe est affecté de cette manière.

La méthode curative des diverses espèces de *syrigmus* est empyrique, comme celle de presque toutes les maladies nerveuses.

Voici ce que M. de Sauvages en a dit dans sa nosologie.

« *Omnium sapientissimè scripsit Galenus de sonitu* » *in auribus, cum notavit neutrius affectionis, scilicet* » *nec suffusionis imaginativæ in oculis, nec sirigmi,* » *certam cognitionem causæ initio affectûs haberi* » *posse; non convenit tamen citra cognitionem hujus* » *curationem auspicari, at ex principiis procatarcticis, si quis horum vires novit, conjectare potest an* » *ex frigiditate, an ex ardore, an ex exquisitâ audiendi subtilitate fiat sonitus*: potissimum à juvantibus & lædentibus species dignoscitur. »

« *De cœtero quæcumque à duobus annorum millibus* » *de hoc scripta sunt, medicamina auricularia dicta,* » *à Galeno sunt tradita, qui ea mutuatur ex Archigene Apollonio, vel Andromacho. In hoc morbo,* » *ut in aliis multis quorum theoria obscurissima est,* » *qui solertius conjectat, felicius curat; qui de theoria sua non dubitat, lectores decipit.* »

Quoique ces réflexions ne doivent point inspirer une grande confiance pour les remèdes qu'il propose, je vais néanmoins les faire connoître.

1°. Dans le *syrigmus* par foiblesse, il conseille les analeptiques, les toniques, les corroborans. Ce traitement, qui est celui de la maladie essentielle, doit avoir du succès. On manqueroit cependant le but que l'on se propose, si l'on ne prenoit point les plus grandes précautions dans la quantité des alimens, comme dans la dose des remèdes que l'on prescrit au malade. Dans cet état de foiblesse, il est très-difficile de rencontrer le point qui convient à chaque individu pour les alimens & les remèdes.

2°. Lorsque la maladie est produite par la saburre des premières voies & le désordre de l'estomac, il propose les purgatifs & les stomachiques. Ce conseil est un peu trop vague. Quoiqu'il convienne dans un très-grand nombre de cas, il en est beaucoup d'autres où les acides, les sels neutres, les eaux minérales gaseuses, les narcotiques, les bains froids, l'exercice, &c., rétablissent plus efficacement les fonctions de ce viscère.

3°. Les sudorifiques, les sternutatoires, les eaux de Balaruc, l'électricité, les calottes aromatiques, après avoir fait raser la tête, lui paroissent salutaires, lorsque la cause est catarrale. Tous ces remèdes peuvent avoir leur application : mais on ne sauroit en faire une méthode générale pour cette espèce de *syrigmus*. Il faut la varier suivant la constitution du malade & les autres circonstances où il se trouve. Les délayans, la saignée, &c. leur sont quelquefois préférables.

4°. Lorsque le conduit auditif externe est bouché, on guérit cette incommodité en le débouchant par des injections. Si c'est le mal aux dents qui l'occasionne, la saignée, les émollients en gargarisme y remédient.

Pour prévenir ses retours dans les redoublemens des fièvres, il faut, dit-il, avoir recours aux saignées du pied & faire tenir la tête élevée au malade. Il est inutile d'observer que la saignée ne peut être employée pour lors, qu'autant que la maladie & les forces du malade le permettent.

« Après avoir indiqué les traitemens internes, il » passe aux remèdes externes. Il rapporte presque » tous ceux qui étoient en usage chez les anciens. » 1°. Les résolutifs âcres, tels que le suc d'élaterium, d'oignon, d'ail, de poreau, la décoction du » veratrum, de l'hellebore noir. 2°. La décoction » d'absynthe, la myrrhe avec le nitre, ou avec l'alkali minéral, le cumin, l'encre, le suc de raifort, » l'aloës, le miel. 3°. Les aromatiques, les nervins, » les toniques, comme le nard, *nardus*, & toutes ses » espèces, le castoreum, l'hyssope, l'huile de ca-

» momille. 4°. Les adouciſſants huileux, les narcotiques, l'huile roſat, celles de laurier, d'amandes, la graiſſe d'oye, le lait de femme, le ſuc de mandragore, de pavot, de ciguë. Rivière mêloit les aromatiques avec les huileux. Les autres auteurs ont propoſé d'injecter les infuſions des plantes âcres dans l'oreille. Leur erreur venoit de ce qu'ils croyoient que la maladie dépendoit de vapeurs épaiſſes qu'il falloit diſſiper & atténuer. »

« Galien a dit que les remèdes extérieurs, introduits dans l'oreille, aigriſſoient ſouvent le mal. Trallien & Aëtius ont copié Galien dans leurs écrits. »

Si la cauſe eſt inflammatoire, comme dans la phrénéſie, le mal de dents, on peut injecter dans l'oreille de l'huile d'amandes douces, du lait, du lard qui ne ſoit point ſalé. On doit employer les bains des jambes, les ſaignées, les fomentations émollientes.

Pour établir une méthode curative, méthodique, je penſe qu'il faut conſidérer, 1°. ſi la maladie eſt eſſentielle, ſympathique ou ſymptômatique. 2°. Chercher autant qu'il ſera poſſible, quelle eſt la cauſe la plus évidente ou la moins douteuſe qui la produit. 3°. Il faut tâcher de découvrir ſi elle eſt externe ou interne, morale ou phyſique. 4°. L'état maladif des nerfs nous étant peu connu, il faut examiner ſi la cauſe qui en produit le déſordre agit en plus ou en moins. 5°. Si elle agit ſur le nerf auditif directement ou indirectement, c'eſt-à-dire, par ſympathie.

1°. Si la maladie provient de foibleſſe, on cherchera ſi c'eſt foibleſſe d'inanition. Ou ſi cette foibleſſe eſt produite par une cauſe ſtupéfaciante, comme par les narcotiques ou les paſſions triſtes. Elle peut dépendre en outre de la fibre ſèche & foible, ou de la fibre délicate & lâche, comme chez les enfans & dans le ſexe. La ſaburre des premières voies peut auſſi produire une foibleſſe apparente. Dans ces différens cas, on emploie les analeptiques, les reſtaurans, l'exercice, la diſſipation, les toniques, les acides, les bains froids, les vomitifs, les purgatifs, &c.

2°. Si la cauſe qui produit le mal agit en plus, tels que la pléthore, la fièvre, les évacuations ſupprimées, les diverſes acrimonies, les poiſons âcres, les ſtimulants méchaniques, les tumeurs inflammatoires, voiſines ou éloignées de l'oreille. La ſaburre des premières voies, les paſſions violentes, les travaux de l'eſprit & du corps, &c. Il faut appliquer à chaque eſpèce les traitemens qui leur ſont conſacrés par l'expérience, tels que les ſaignées, les délayans, les adouciſſans internes, les émolliens extérieurement, les calmans, les narcotiques, les vomitifs, les purgatifs, les cautères, les veſſicatoires, le régime végétal, la diète.

Il faut ſur-tout, dans les deux cas ci-deſſus, chercher à rompre l'habitude morale ou phyſique, ſuppoſé que l'on entrevoye qu'elle donne lieu au *ſyrigmus* dont ſe plaint le malade.

Si le retour des accès ou des redoublemens ſont la cauſe des *bourdonnemens*, il faut les traiter comme la maladie eſſentielle.

Si le *ſyrigmus* eſt critique, il faut attendre ou préparer la criſe par les remèdes convenables. (M. DE BRIEUDE.)

BOURGENE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* AULNE NOIRE.) (M. MACQUART.)

BOURGEOIS, (Louiſe) dite BOURSIER, ſage-femme, s'eſt diſtinguée par ſon zèle & ſa prudence dans l'exercice de ſon art. Chérie des dames de la première diſtinction, elle fut appellée pour ſecourir Marie de Médicis, épouſe d'Henri IV. Les accouchemens n'étoient point encore du département des chirurgiens; on ne les appelloit que dans les cas difficiles. Suivant *Aſtruc*, l'époque de l'emploi des chirurgiens ne remonte pas plus haut en France, que les premières couches de madame de la Valliere, en 1663.

Louiſe Bourgeois a publié un ouvrage ſous ce titre: *Obſervations ſur la ſtérilité, perte de fruit, fécondité, accouchemens & maladies des femmes & enfans nouveaux nés.* Paris, 1609, 1626, *in*-12. Paris, 1642, livre premier & ſecond; 1644, livre troiſième. En allemand, Francfort, 1628, *in*-4°. En hollandois, Delft, 1658.

On a encore ſous ſon nom: *Apologie contre les rapports des médecins.* Paris, 1627, *in*-8°. *Secrets*, 1635, *in*-8°. (*Extr. de l'E.*) (M. GOULIN.)

BOURGEONS DE SAPIN. (*Mat. méd.*) (*Voyez* SAPIN.) (M. FOURCROY.)

BOURGEONS (*Voyez* PUSTULES AU VISAGE.) (M. CAILLE.)

BOURGÉPINE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* NERPRUN.) (M. MAHON.)

BOURGES (Jean de), de la nation de France, licentié le 25 mars 1468, docteur, octobre 1473, naquit à Dreux, au diocèſe de Chartres.

Il fut médecin de Charles VIII & de Louis XII, alors duc d'Orléans; il laiſſa une traduction du livre d'Hippocrate: *De naturâ humanâ*, qui fut publiée ſous le titre ſuivant: *Le livre d'Hippocrate de la nature humaine*, traduit avec une interprétation, *Paris*, 1548, *in*-8°.

BOURGES (Louis de), né en 1482, docteur

en 1504, fut mis presqu'aussi-tôt au nombre des médecins du roi Louis XII; il devint premier médecin de François Ier, dont il suivit la bonne & la mauvaise fortune; il fut aussi le premier médecin de Henri II, & mourut âgé de 74 ans, au mois de décembre 1556, après avoir été l'ancien des écoles pendant environ 17 ans.

BOURGES (Simon de), de Blois; reçu docteur le 13 novembre 1548, médecin ordinaire du roi Charles IX; il fut aussi au service de la reine d'Espagne. Ce médecin avoit une connoissance particulière de la langue grecque; il étudia avec fruit les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, d'Aristote & de Platon. Il mourut en 1566.

BOURGES (Jean de), docteur en 1620, échevin de Paris en 1646, doyen en 1654-1655, mourut le 26 juillet 1661.

BOURGES (Jean de), fils du précédent, eut le 4e. lieu de licence; il reçut le bonnet de docteur le 18 janvier 1651. Il fut médecin de l'Hôtel-Dieu. Il est mort en octobre 1684. Il eut un frère appellé *Jacques*, qui a été reçu docteur en 1664, & est mort le 20 avril 1714. (M. ANDRY.)

BOURGES. (*Eaux minér.*)

Bourges est la ville capitale du Berri, sur l'Auron & l'Yèvre, à dix lieues de Nevers, & à cinquante au sud de Paris.

Il y a dans cette ville deux sources d'eaux minérales. La première se nomme *fontaine de fer* ou de *S. Firmin*. Elle est à l'orient dans les fauxbourgs, & sur la paroisse de S. Privé; la seconde, appellée *source de l'hôpital*, est à l'hôpital-général même, à environ cent toises de la précédente. Ces eaux sont froides.

Le dernier ouvrage, fourni sur les eaux minérales de *Bourges*, est de M. du Perin. (*Mém. litt. & crit. pour servir à l'hist. de la méd.*, 1776, *p.* 257.) L'auteur dit que les eaux de S. Firmin sont chargées d'un sel vitriolique & d'une terre absorbante, qui n'est autre chose que du safran de mars, très-divisé. Il les croit rafraichissantes, incisives, délayantes, diurétiques, détersives, & souvent purgatives. Il assure qu'elles sont employées avec succès pour rétablir la digestion, pour rendre au sang sa fluidité, dans les coliques bilieuses, venteuses & hépatiques, l'ascite commençante, la leucophlegmatie, la jaunisse, les vapeurs, les fièvres intermittentes rebelles, les dyssenteries invétérées, &c. &c. Il parle ensuite des eaux de l'hôpital, qu'il dit ferrugineuses & contenir les mêmes principes que la fontaine de S. Firmin, mais en moindre quantité. Il les préfère pour les tempéramens secs, dont la fibre est trop roide.

Nous desirons une analyse qui nous fasse connoître au juste la dose des substances étrangères qui sont contenues dans les eaux de *Bourges*.

(M. MACQUART.)

BOURGES & BERRI. (*Jurisprudence de la médecine.*)

Le *Berri* est le nom d'une riche province située presque au milieu de la France; & il est venu des anciens peuples nommés *Bituriges cubi*, qui, suivant Jules-César, étoient des plus illustres parmi les Gaulois ou Celtes. C'est peut-être la contrée de la France où l'air soit le plus tempéré, & son terroir est fertile en comestibles. Etant entrée sous la monarchie françoise, des Visigots qui l'avoient prise aux Romains, elle a successivement appartenu à des seigneurs particuliers & à nos rois, sous les titres de comté & de duché, & a toujours été dans le ressort du parlement de Paris jusqu'à la révolution. *Bourges*, *Avaricum Biturigum*, *Avaricum Biturigæ*, *Biturica*, située sur les rivières d'Auron & d'Yèvre, en étoit la capitale. C'est maintenant le chef-lieu du département du Cher: c'est une des plus grandes villes de France, mais qui n'est pas peuplée en proportion de son étendue. L'on n'y voyoit guères que des ecclésiastiques, des nobles & annoblis, & des écoliers.

Ce nombre immense d'ecclésiastiques séculiers & réguliers qui étoient à *Bourges* & dans le *Berri*, & l'histoire de leurs églises, la plupart anciennes, démontrent que c'est un des pays de la France où les lettres & les sciences se sont le mieux conservées pendant les temps ténébreux du moyen âge. Les prélats archevêques de cette ville prenoient les titres de patriarche, primat des Aquitaines & métropolitain; & l'on en compte plus de cent, jusqu'à un St. Ursin le premier, qui est peu connu.

Les écoles particulières de ces églises ont formé une université, qui a toujours été un des plus grands ornemens de cette ville, & même une de ses ressources pour ses habitans, auxquels on reproche de l'indolence pour les arts & le commerce. Les frères de Sainte-Marthe disent qu'elle a été établie par Saint-Louis: mais on n'a que des monumens particuliers des études en cette ville, jusqu'après le milieu du quinzième siècle. Sur la réquisition du roi Louis XI & du duc de *Berri* son frère, le pape Paul II erigea une université dans la ville de *Bourges*, par une bulle du 30 novembre 1464; & cette bulle fut revêtue de lettres-patentes que le roi donna le mois suivant. Par ces titres elle fut composée de quatre facultés; & en conséquence les recteur, docteurs & régens de toutes les facultés furent installés avec grande cérémonie le 9 mars 1466. L'archevêque & le trésorier de la Sainte-Chapelle furent les conservateurs de ses privilèges apostoliques.

Ses facultés des arts & de théologie ont été tenues successivement par des professeurs particuliers & par

les Jésuites, qui y ont eu un collège & un séminaire ; & celle de droit par des professeurs & des aggrégés, qui ont donné de la célébrité à cette école.

Sa faculté de médecine a des statuts particuliers, qui ont été homologués au parlement de Paris en 1468. Elle s'y est astreinte, & les suit exactement, ainsi que l'édit ou ordonnance générale de la médecine de 1707. Elle est présidée par un doyen de son corps, & elle s'étoit réunie l'office de médecin du roi, créé par l'édit de 1692. Elle professe publiquement la médecine ; mais, il faut l'avouer, ce n'a jamais été avec beaucoup de célébrité ; cette compagnie n'ayant jamais eu qu'environ six docteurs, qui, comme ceux de Paris, sont tous régens, & se partagent annuellement les fonctions de l'école, ainsi que celles du médecin du roi : mais aussi il lui faut rendre cette justice, qu'elle n'est point tombée dans le relâchement honteux qu'on a reproché aux autres facultés de cette université. Tandis que les Jésuites vendoient à Paris dans leur collège de Louis-le-Grand des lettres de maître-ès-arts & de docteur en théologie, à des personnes ineptes, dont on n'exigeoit que la signature du fameux formulaire, les médecins de *Bourges* suivoient leurs statuts ; & l'édit de 1707 pour graduer leurs candidats. Ils ont fourni, il y a quelques années, un exemple de leur rigidité. Un jeune médecin, ayant prétendu avoir été refusé par eux injustement, les attaqua en justice. Le parlement de Paris ordonna qu'il seroit examiné par des médecins de Paris ; & ceux-ci confirmèrent le jugement que la faculté de *Bourges* avoit porté de son incapacité.

Les chirurgiens de *Bourges* forment une communauté soumise à la jurisdiction du P. chirurgien du roi, d'après les réglemens, & notamment d'après les statuts généraux de 1730, qui donnoient le droit de corporation aux chirurgiens des villes, où il y a parlement, présidial ou évêché ; mais la célébrité de ce corps n'a pas répondu aux titres de cette ville. N'étant qu'au nombre de six environ, ils n'ont eu ni collège ni école.

Les apothicaires ou pharmaciens de cette ville, encore moins nombreux, y ont formé avec les épiciers une jurande assez ancienne. Les statuts de ces apothicaires-épiciers ont été confirmés par des lettres-patentes d'octobre 1612 ; lesquelles ont été elles-mêmes confirmées par d'autres lettres d'avril 1657. Le désordre qui ne manque pas d'arriver, par-tout où quelqu'un se mêle de ce qu'il ne sait point, en abandonnant la pratique de ce qu'il doit savoir, a existé dans cette ville peut-être plus que dans aucun autre, par la négligence de ses anciens magistrats de police. Les pharmaciens de cette grande ville y ont été réduits à deux à trois maîtres ; *attendu le peu de débit qu'ils ont par la vente journalière des drogues, tant par les chirurgiens que par les droguistes & les communautés.* Cet abus, qui est assez général en France, doit attirer l'attention de la seconde assemblée nationale de France, à laquelle la première a laissé le soin de régler les professions & l'exercice de la médecine, d'une manière plus relative au bien public que dans l'ancien régime.

Le *Berri* a produit des noms illustres dans la médecine : Louis de *Bourges*, dont la famille a donné six médecins à la faculté de Paris ; Vernage, Burlet de l'académie des sciences, & Méry, chirurgien de Paris, & anatomiste de l'académie des sciences.

Le *Berri* étoit réputé province des cinq grosses fermes, ou françoise : mais celles de l'occident qu'il avoisinoit presque au milieu de la France, étoient réputées étrangères. En conséquence, il y avoit dans cette province deux bureaux de traites-foraines, un à Châteauroux, où l'on payoit les droits des fermes pour les drogueries, épiceries & autres marchandises qui sortoient du royaume ; & un autre à Argenton, où l'on payoit les droits pour celles qui y entroient : mais l'assemblée nationale constituante a fait disparoître ces absurdes établissemens de finance, en reculant aux frontières les bureaux des droits d'entrée & de sortie.

Le *Berri* fournit du froment, du seigle, d'autres grains, & des vins, qui, en quelques endroits, ne sont guères inférieurs à ceux de Bourgogne : ils fournit abondamment de bons fruits. Ses bons pâturages doivent produire des plantes médicinales ; il s'y trouve peu de drogueries. La principale est une mine d'ocre située dans la paroisse de Saint Hilaire, près de Vierzon. Cette ocre sert à la teinture & à la fusion des métaux ; & elle est d'autant plus utile, qu'il y en a peu dans le royaume. Au reste, le commerce est peu florissant à *Bourges* & dans le *Berri ;* cette province n'ayant de rivière navigable que la Loire qui la sépare du Nivernois. Il y est presque borné à celui des subsistances.

L'on voit, par cette légère description, que la ville de *Bourges* n'a pas des titres bien vigoureux pour réclamer une des écoles de médecine, chirurgie & pharmacie, proposées par le projet d'*instruction publique* de M. Talleyrand, ancien évêque d'Autun : elle en a pourtant quelques-uns qui lui sont propres. Elle est située au milieu du royaume, à une distance presque égale de Paris, de Montpellier, de Strasbourg & de Bourdeaux, où l'on se propose d'établir quatre collèges ou facultés de médecine. Si ces quatre grandes écoles ne suffisoient pas, & qu'on crût nécessaire d'en établir une cinquième au centre, elle ne pourroit peut-être pas être mieux qu'à *Bourges*. Les étudians y trouveroient un local grand, agréable, salubre & paisible ; qualités bien propres à la culture des muses. La vie y est moins chère que dans bien d'autres départemens ; ce qui est à considérer pour faciliter les moyens d'instruction aux familles peu fortunées. Enfin les habitans de *Bourges* doivent

perdre beaucoup de la suppression de tant d'ecclésiastiques, qui au moins contribuoient à la consommation de ses denrées, peut-être de celle de sa noblesse que sa municipalité augmentoit, suivant le privilège que Louis XI lui a donné d'annoblir ses officiers. Ainsi, bien loin de les priver encore de la ressource que ses écoles lui procuroient, peut-être seroit-il aussi juste qu'utile de l'accroître par des enseignemens qui y augmenteroient le nombre des étudians en tout genre. (M. VERDIER.)

BOURNAN. (*Eaux minér.*)

Bournan est un bourg de la généralité de Tours, à deux lieues au sud de Loudun, & à quatre nord-nord-est de Chinon. On y trouve une source minérale qui se nomme *Voger-Mondon ;* elle est froide, & située à côté du bourg. M. Linarier la dit ferrugineuse : elle doit être encore examinée.

(M. MACQUART.)

BOURRACHE. (*Mat. méd.*)

La *bourrache*, *borrago*, est une des plantes les plus employées en médecine. Ce genre de plantes se distingue des autres borraginées ; 1°. par son calice à 5 divisions profondes ; 2°. sa corolle en roue, à 5 dents, dont le tube très-court est fermé à son orifice par 5 éminences ; 3°. par ses quatre semences nues, ridées & semblables à des têtes de vipères.

L'espèce qui est employée en médecine est la *bourrache* commune, *borrago officinalis* de Linnéus. Cette plante que l'on croit originaire du Levant, & surtout des environs d'Alep, est naturalisée dans notre pays ; elle croît dans tous les jardins ; on la trouve aussi dans les campagnes, aux environs des habitations. Elle a un pied & demi ou deux pieds de hauteur. Sa racine est longue, grosse comme le doigt, blanche, tendre & mucilagineuse. Sa tige est succulente, cylindrique, creuse, couverte de poils courts & piquans ; elle porte beaucoup de rameaux. Ses feuilles sont alternes, ovales, lancéolées, d'un vert foncé, rudes par les poils dont elles sont couvertes, pétiolées en bas, sessiles & plus étroites au haut de la tige. Les fleurs terminent la tige & les rameaux ; elles sont portées sur des pédoncules rameux, souvent penchés ; leur forme imite assez bien celle d'une molette d'éperon. Leur couleur est communément d'un beau bleu ; souvent on y voit des taches rougeâtres, produites par les fourmis ou d'autres insectes dont le corps exhale des vapeurs acides, ou d'où il sort des gouttes de liquide qui a ce caractère. La couleur des fleurs varie par la culture & l'exposition ; on en trouve de rose incarnate ; il en existe aussi une variété d'un blanc de lait.

Toute la plante, mais sur-tout la racine jeune, les tiges & les feuilles contiennent un suc visqueux, fade, très-abondant. On l'extrait facilement par l'expression ; mais il est si épais, si mucilagineux, qu'on est souvent obligé d'ajouter de l'eau pour l'obtenir facilement. Ce suc déféqué par le blanc d'œuf & évaporé en consistance de syrop, fournit du nitre en crystaux, par le refroidissement ; il s'en sépare par la chaleur une substance muqueuse qui paroît avoir quelque analogie avec la matière albumineuse. La racine donne des principes semblables. On prépare avec ce suc épaissi un extrait qu'on emploie souvent, lorsqu'on ne peut pas se procurer la plante fraiche.

La racine, la tige & les feuilles de *bourrache* sont rafraichissantes, tempérantes, apéritives, légèrement diaphorétiques & béchiques incisives. On les emploie avec succès en infusion ou en décoction, dans la pleurésie, la péripneumonie, les fièvres ardentes, bilieuses, les embarras du foie, les maladies fébriles éruptives, les maladies lentes de la peau. Le suc des tiges & des feuilles doit être préféré dans la saison où on peut se procurer abondamment cette plante. Ce suc est très-utile dans les péripneumonies catarrhales, les toux de la même nature & dans tous les cas où il y a une mucosité épaissie à évacuer. On le donne à la dose de 4 à 12 onces par jour.

Les fleurs de *bourrache* ont été mal-à-propos rangées parmi les fleurs cordiales. Elles ne sont qu'adoucissantes. On les sert quelquefois sur la salade avec celles de la capucine, à cause de leur beauté & de leur fraicheur. (M. FOURCROY.)

BOURRELET. (*Hygiène.*)

Partie II. Matière de l'hygiène. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre Ier. Habillemens, &c.

Le *bourrelet* est une espèce de petit coussin de cuir, de soie ou de velours en forme de cerceau, qui s'applique sur le front & toute la circonférence de la tête des enfans du premier âge, pour les garantir des dangers qui pourroient être la suite des chûtes très-fréquentes auxquelles ils sont exposés ; les *bourrelets* doivent avoir près d'un pouce d'épaisseur, & être piqués de manière que la mollesse qu'ils conservent puisse amortir les coups que se donnent les enfans. On ne peut se dispenser d'en mettre à tous les enfans lorsqu'ils commencent à essayer leurs forces, & qu'ils apprennent à marcher.

Il faut bien se garder de serrer trop les *bourrelets*, parce que les os de la boite osseuse cherchant à s'étendre dans tous les sens à cette époque, il ne faut pas mettre des entraves à leur développement.

(M. MACQUART.)

BOURSAULT. (*Eaux minér.*)

C'est un village de Champagne, de l'élection, &

à une lieue & demie d'Epernay. La source est dans un bois près du village. Elle est froide.

Navier reconnoît à ces eaux une saveur ferrugineuse, & il en vante les bons effets. M. Lalleme: t les dit martiales & utiles à la suite des mal dies longues pour fortifier l'estomac, détruire les engorgemens, ainsi que la phtysie, en les mêlant dans ce der. ier cas avec du lait.

M. de la Planche (journal de méd. novemb. 1779) donne l'analyse soit des eaux, soit de leurs boues. Il a remarqué que ces eaux reconnoissent pour principe dominant une terre en partie calcaire, en partie absorbante, qu'elles contiennent encore un sel alkali fixe, végétal, & une très-petite quantité de fer; que le gaz, s'il y en a, est en très-petite quantité; que leur goût & leur odeur hépatique dépendent d'un principe fugace volatil, inappréciable; que les boues ne contiennent aucun sel neutre, & qu'elles ne sont qu'un mélange de sable noir, de terre absorbante & calcaire, de particules de fer métallique ou oxidé, de débris de plantes & de coquillage. Il croit que ces eaux sont une boisson salutaire; que prises à la source, elles peuvent être légèrement toniques, stomachiques & fondantes, & que les boues peuvent être employées extérieurement, comme puissamment répercussives. (M. MACQUART.)

BOURSE A BERGER, ou BOURSETTE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* TABOURET.)

(M. MACQUART.)

BOURSOUFLÉ, enflé, bouffi, gonflé, se dit de tout le corps ou de ses différentes parties, mais sur-tout du visage ou du ventre, lorsqu'une collection d'air ou d'eau y occasionne une tumeur froide, quelquefois avec tension, plus communément molle, sans douleur ni renitence, & conservant l'enfoncement des doigts après la compression. C'est un symptôme assez ordinaire à l'hydropisie, sur-tout à l'anasarque & à la tympanite. (*Voyez* HYDROPISIE, ANASARQUE, TYMPANITE, ŒDEME.)

(M. DEHORNE.)

BOUSQUET. (*Eaux minér.*)

C'est un village de la paroisse de Prunet, élection d'Aurillac. On y trouve une source minérale froide, qui jaillit dans un petit vallon au milieu d'un pré, exposé au levant, à vingt pas de ce village. M. Roquier dit cette eau gazeuse; il la faut examiner.

(M. MACQUART.)

BOUTARGUE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens tirés des animaux.

Section III. Alimens composés.

La *boutargue* est un aliment composé particulièrement avec des œufs de mulet, poisson qu'on trouve extrêmement gros sur les côtes d'Egypte & de Tunis : on néroie bien ces œufs; on les mêle au sang de l'animal; on les sale & on les sèche. Cette nourriture est très-vantée dans l'Egypte & dans la Barbarie, où les naturels en font un commerce avec les étrangers. (M. MACQUART.)

BOUTEILLE DE LEYDE. (*Electr.*)

C'est un des vases dont on se sert pour donner la commotion. (*Voyez* COMMOTION.)

(M. MAUDUYT.)

BOUTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *boutiques* où l'on débite les drogues simples ou composées, méritent l'attention du médecin. Des loix sages autorisent les médecins à visiter & inspecter les *boutiques* des apoticaires. Ces visites se font tous les ans avec exactitude. L'utilité de cette surveillance est si généralement reconnue, qu'il seroit inutile de s'appesantir sur cet objet. Nous ferons seulement remarquer que l'usage où l'on est de faire cette inspection une seule fois dans l'année, & à une époque marquée, rend peut-être moindres les avantages qui devroient en résulter : il seroit sans doute plus utile que de pareilles inspections fussent faites plus d'une fois dans l'année, suivant la volonté des inspecteurs, & dans tous les temps. A cet égard, nos loix exigeroient donc quelques réformes, & il faudroit leur donner plus d'extension. On trouveroit beaucoup d'abus à détruire. on feroit naître un ordre plus rigoureux, & la pratique de la médecine ne pourroit qu'y gagner.

Quant à ce qui regarde les apoticaires eux-mêmes, relativement aux soins nécessaires à leurs *boutiques*, il seroit fort à desirer qu'elles fussent grandes & vastes, bien éclairées, d'une propreté trop rare à Paris, & munies de comptoirs, de balances & d'ustensiles plus multipliés que ceux qu'on y voit communément. On doit s'attendre en général à tous ces soins de la part des apoticaires, dont les études & l'éducation sont nécessairement distinguées. Mais il est dans d'autres *boutiques* des abus, dont la suppression seroit importante pour la sûreté des citoyens. Ces abus sont relatifs aux *boutiques* des épiciers, des herboristes, des parfumeurs, des vinaigriers.

Les épiciers vendent des drogues à côté des poisons & des comestibles. Il leur est difficile, malgré les connoissances & les talens qu'exigent leurs occupations, de mettre à la distribution des drogues les soins & les attentions qu'ils doivent employer tout entiers

entiers aux détails d'un commerce immense & étendu sur un nombre considérable de denrées de tous les genres & de tous les usages.

Il est étonnant que dans les grandes villes, où les premiers besoins de la vie occupent tant d'hommes aussi adroits qu'intelligens, la profession d'herboriste soit confiée à des personnes qui n'ont, par le genre d'éducation qu'elles ont reçue, aucune des connoissances nécessaires pour ne pas commettre des erreurs dans la vente des plantes usuelles. Les herboristes ne sont ni examinés, ni reçus légalement; ils ne sont soumis à aucune inspection. Comment a-t-on pu rester dans l'indifférence sur cette partie de l'économie médicinale qui intéresse tous les hommes ?

Les *boutiques* des parfumeurs, des vinaigriers, devroient aussi intéresser les médecins, & être sujettes à leur inspection. Les cosmétiques vendus pour faire passer les boutons, ceux plus dangereux encore qui produisent cet effet sans qu'ils soient annoncés, les vinaigres, les moutardes, si multipliés & appropriés à tant d'usages qui regardent la santé & la vie des hommes, ne devroient-ils pas être soumis à la surveillance des hommes éclairés qui professent l'art de guérir? (M. FOURCROY.)

BOUTON. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre I. Vêtemens, ligatures, machines.

Les *boutons* servent particulièrement à maintenir les habillemens; ils doivent être tellement placés, que les mouvemens des membres n'éprouvent aucune contrainte lorsqu'on a boutonné; autrement on éprouveroit tous les inconvéniens qui sont la suite de la gêne de la circulation. Il est sur-tout important chez les jeunes gens d'empêcher qu'ils ne boutonnent leurs habits & leurs culottes comme ils le font actuellement. Pour que les habits aient plus de grace, on les taille très-étroits; on sent bien que si on les boutonne ensuite, ils doivent nécessairement s'opposer chez eux au développement de la poitrine, la resserrer en avant, empêcher que les épaules ne soient effacées comme elles devroient l'être, & conséquemment, au lieu de la tournure agréable qu'on desire, communiquer une gêne particulière à l'organe de la respiration, indépendamment d'un maintien extrêmement plat & désagréable. (M. MACQUART.)

BOUTON DE FEU. (*Chirurgie.*)

Espèce de cautère actuel appliqué dans un petit espace, ou promené sur une surface avec un instrument qui se termine par une pointe émoussée. (*Voyez* DICTIONNAIRE DE CHIRURGIE, CAUTÈRE.)

(M. CHAMSERU.)

BOUVARD, (Charles) né à Montoire, dans le Vendômois. Son père, qui étoit médecin de cette ville, avoit tant d'amour pour sa profession, qu'il prit dans ses bras son fils nouveau né, & l'élevant au ciel avec enthousiasme, le consacra à la médecine : mais les troubles civils qui agitèrent le Vendômois, vinrent contrarier le vœu paternel. A peine *Bouvard* eut-il donné les premiers soins à l'éducation de son fils, qu'il perdit sa femme, & mourut lui-même au milieu des agitations & des malheurs que la guerre civile entraîne.

Charles *Bouvard*, orphelin presque en naissant, sans fortune & sans appui, ne conserva de l'héritage de ses parens que le souvenir du serment que son père avoit fait. Cette idée, toujours présente à son esprit, le soutint contre l'adversité. Très-jeune encore, il se présenta à l'université d'Angers avec la recommandation de ses tuteurs, & des malheurs de son père. Il y fut accueilli, & s'y distingua bientôt dans l'étude des humanités & dans le cours de philosophie.

Un savant professeur de droit, Marin Liberge, distingua bientôt les talens de *Bouvard* dans l'université d'Angers, & résolut de l'attacher à l'étude de la jurisprudence. Le jeune homme fit dans ce nouveau genre d'étude des progrès rapides pendant deux ans; mais renonçant à une carrière qui l'écartoit de ses premiers penchans, il vint à Paris pour se livrer tout entier à l'étude de la médecine. Il donna ses premiers soins à l'anatomie, disséquant lui-même, passant les jours & les nuits, de peur d'interrompre le fil de ses observations & de ses réflexions : ses délassemens même étoient une étude; il alloit herboriser dans les campagnes. Il s'acquit bientôt la réputation d'un grand anatomiste & d'un savant botaniste. Reçu bachelier, il brilla sur les bancs de sa licence, dont il obtint le second lieu, & prit le bonnet de docteur le 27 juillet en 1604.

Bouvard avoit annoncé de bonne heure le mérite qui devoit le distinguer un jour. Il ne tarda pas à jouir du fruit de son travail & de l'étendue de ses connoissances. Après la mort de Jean Héroard, au siège de la Rochelle, il fut nommé en 1628, premier médecin du roi, & surintendant du jardin des plantes. Le roi l'annoblit l'année suivante.

Parvenu à la place de premier médecin, *Bouvard* oublia bientôt les leçons de prudence & de modération qu'il avoit reçues dans sa jeunesse à l'école de l'infortune; il voulut dominer. C'étoit, pour ainsi dire, un vice héréditaire dans cette place. La Rivière & Héroard ses prédécesseurs avoient eu la même ambition : mais la faculté sut défendre, comme elle avoit déjà fait, ses privilèges & ceux des chirurgiens-barbiers qui avoient eu recours à sa protection, contre l'autorité & les caprices du premier médecin. *Bouvard* fut contraint de renoncer à ses prétentions; & sans affecter une domination usurpée, il fut réduit

à recevoir les dédicaces de plusieurs ouvrages, & à se contenter de la considération personnelle qu'il méritoit, quoiqu'il l'eût recherchée comme un homme qui oublie qu'il l'a méritée.

Ce médecin eut une nouvelle occasion de développer son caractère impérieux en 1633. *Bouvard* prescrivit au roi les eaux de Forges. La famille des Pietre, qui n'étoit pas de cet avis, composa la thèse suivante : *An visceribus nutritiis æstuantibus aquarum metallicarum potus salubris ? concl. neg.* Le premier médecin fit retarder l'impression de la thèse. Le doyen qui l'avoit approuvée se plaignit au parlement. *Bouvard* fit évoquer l'affaire au conseil du roi. Le doyen fut mandé à Saint-Germain, où étoit la cour, & le vice-chancelier lui remit un ordre de sa majesté, qui défendoit de traiter dans les écoles aucune question relatives aux eaux minérales. Le premier médecin voulut jouir de sa victoire, & signaler l'orgueil dont il étoit capable : son tour vint de présider, & il obtint une lettre-de-cachet, qui permettoit aux docteurs de disputer des eaux minérales pour cette fois seulement, & leur ordonnoit d'inscrire *comme vraie* sur les registres de la faculté, la conclusion de la thèse. La thèse suivante fut soutenue, *An calidis naturis qualiumcunque metallicarum aquarum potus insalubris ? concl. neg.* La faculté fut contrainte d'obéir, & de remettre au procureur-général un extrait en françois de ce qui avoit été inscrit sur les registres, relativement à la thèse des eaux minérales.

Ce premier médecin eut encore d'autres disputes très-vives avec la faculté, toutes les fois qu'il usurpa l'autorité dans les occasions où la justice avoit seule le droit de commander. Nous ne ferons qu'une réflexion sur cette conduite. Il est déplorable de voir un homme, plus vain de son titre que fier de ses talens, se conduire dans une place à laquelle il est arrivé par son mérite, avec la hauteur d'un parvenu. Peut-être est-ce punir assez la mémoire de ce médecin, que de conserver à la postérité un témoignage authentique d'une ostentation puérile. « Charles *Bouvard*, le 10 janvier 1647, a demandé à la faculté le droit de disputer en robe de conseiller d'état. »

Bouvard mourut de consomption & de vieillesse à 86 ans, le 22 octobre 1658. Il étoit l'ancien de la faculté, & fut enterré à Saint-Séverin sans aucune cérémonie, la faculté n'ayant pas même été convoquée à ses obsèques. Il avoit épousé Anne Riolan, fille de Jean Riolan le père, dont il eut deux fils & deux filles ; savoir

Charles *Bouvard*, conseiller au parlement, & abbé de Saint-Florent-lès-Saumur, mort âgé de 28 ans, le 12 mars 1645.

Michel *Bouvard*, seigneur de Fourqueux, désigné intendant du jardin du roi en 1636, conseiller du roi en ses conseils, & secrétaire ordinaire du cabinet de sa majesté en 1644, reçu conseiller au parlement le 12 décembre 1645, mort le 17 septembre 1668. Il laissa plusieurs enfans, qui furent comme leur père conseillers au parlement, & dont vinrent

Charles-Michel *Bouvard* de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes en 1701, père

De Michel *Bouvard* de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes en 1716, père

De Michel *Bouvard* de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes en 1743, conseiller d'état en 1768, &c.

La fille aînée, Anne *Bouvard*, fut mariée à Jacques Cousinot, docteur régent de la faculté de médecine, & premier médecin de Louis XIV.

Sa cadette, Gennevièvе *Bouvard*, épousa Jacques Ribier, conseiller des requêtes du palais, fils d'une nièce de Guillaume du Vair, évêque de Lizieux, & garde-des-sceaux en 1621.

Charles *Bouvard* est l'auteur de l'ouvrage suivant: *Historicæ hodiernæ medicinæ rationalis veritatis* λογος προτρεπτικος *ad rationales medicos.*, *in-4°.* sans nom d'auteur, d'imprimeur, & sans la date de l'année. L'auteur traite des qualités du médecin, donne la préférence à la médecine rationelle & aux médecins de cette secte. Il déprime les Arabes, ainsi que les médecins empyriques & politiques. Il parle ensuite de la faculté de médecine, revient à l'éloge de la médecine rationelle que Brissot fit revivre d'après Hippocrate & Galien, ainsi que Fernel, Sylvius, Tagault, Gourmelin, Duret, Riolan, & les Pietre. Il parle des chirurgiens, des apothicaires, & autres ministres de la médecine, des médecins politiques, des charlatans, des administrateurs des hôpitaux, des médecins de cour qui mettent des gens ignorans en place. Il revient encore à la médecine rationelle, à l'empyrisme, à l'autorité de la faculté sur les chirurgiens & les apothicaires ; il fait l'éloge de Louis XIII, qui, par son autorité, détruisit l'arabisme ; parle du jardin du roi, qu'il voudroit qu'on réunit à la faculté, de son zèle personnel & de son attachement à la faculté. Il finit par dire qu'il a composé cet ouvrage pour le bien public.

Bouvard est le véritable auteur de ce livre. Patin parle de cet ouvrage, t. 2 de ses lettres, p. 352, t. 2 de ses lettres à Charles Spon, p. 135, 236.

J'en avois un qu'il (feu M. *Bouvard*) m'avoit donné avant que d'être achevé. Il en lut quelque chose à feu M. Riolan, son beau frère, qui lui conseilla de cacher le tout, & de le supprimer, tant parce qu'il étoit mal fait, que parce qu'il offen-

ſoit des gens qui lui pouvoient nuire. Ces MM. étoient le cardinal Mazarin, Vautier & Valot. M. *Bouvard*, qui étoit déjà fort vieux, eut peur des menaces de M. Riolan, qui étoit un homme âcre. Il en avoit donné un, à M. Moreau, qu'il retira, diſant qu'il y vouloit changer quelque choſe. Il m'en fit autant, & je fus aſſez ſimple de le lui rendre. (1) Feu M. Moreau me dit que cela ne valoit rien, & qu'il étoit indigne d'avoir place dans ſon étude. M. *Bouvard* étoit déjà fort ſec & fort maigre : enfin il mourut d'une phtyſie & de vieilleſſe. Depuis ce temps là, j'en ai parlé une fois à madame Couſinot, ſa fille, qui me témoigna que la famille n'étoit pas contente de ce livre, &c.

Je penſe (dit-il, t. 2, de ſes lettres à Charles Spon, p. 183.) que M. Sauvageon vous aura parlé d'un livre de M. *Bouvard*, pour la réformation de la médecine ; il m'en a donné un, qui eſt une faveur qu'il fera à peu d'autres ; mais certes, je puis vous aſſurer que hors du bon deſſein, l'ouvrage eſt bien chétif, embrouillé, force répétitions, mauvais termes, & pauvre latin. M. *Bouvard* a dit qu'il ne le mettra point en lumière qu'il n'en ait l'avis de ſes bons amis, *quos mundo pauciſſimos habet*. Il m'en a nommé trois, ſavoir : le bon-homme M. Riolan, ſon beau frère, M. Moreau & moi. Je crois bien que quelqu'autre l'obtiendra pareillement, & après tout cela, nous verrons de quelle part il prendra nos avis, & quel remède il y apportera. Je puis appliquer à ce livre, ce que dit Martial, d'un méchant livre de ſon temps.

Multa non poſſunt, una litura poteſt.

Les barbiers, les chirurgiens, les ſages femmes, les empyriques & charlatans n'y ſont pas oubliés ; auſſi ne manqueront-ils pas d'en faire bien du bruit.

M. *Bouvard* a autrefois été un fort excellent homme, mais la cour la corrompu, comme elle a fait pluſieurs autres ; & la caducité de ſon âge de quatre-vingt-quatre ans l'empêche de bien raiſonner, principalement au point juſqu'auquel doit aller un homme qui écrit pour la poſtérité, qui s'expoſe au public, & qui ſe fait faire ſon procès par écrit. (2)

P. 236. M. *Bouvard* (dit Guy-Patin) a quatre-vingt-trois ans, & de plus a aujourd'hui reçu notre ſeigneur, *more romano*. Il dit qu'il ne reçoit aucun ſoulagement que de la ſaignée, mais ce n'eſt pas aſſez. Son poumon eſt uſé & ne peut plus guères mouvoir. Il eſt homme dévot & caffard qui entend deux meſſes plutôt qu'une, qui va à matines, à vêpres & au ſalut. *Cætera vir bonus & parùm ſanus*, qui ne penſe qu'à ſon profit.

T. 1. Des lettres à Charles Spon, p. 23 & 24. M. *Bouvard* n'eſt plus rien, il a de réſerve une bonne penſion, & eſt retiré chez lui avec ſoixante-dix ans qu'il a ſur la tête. M. Couſinot ſon gendre eſt premier médecin du roi & a ſuivi la fortune de ſon maître, M. le dauphin.

T. 1. Des lettres choiſies, p. 320. Lettres 123e adreſſée à M. Spon.

M. *Bouvard* notre collègue eſt mort le 25 octobre, âgé de quatre-vingt-ſix ans. Il eſt mort tout exténué *ex marcore & ſenio*. Il a été enterré &c.

On trouve encore ſous ſon nom, *deſcription de la maladie, de la mort & de la vie de madame la ducheſſe de Mercœur*, décédée le 6 ſeptembre 1623. Paris. Libert, 1624, *in*-4°. Cette deſcription eſt en vers.

BOUVART (Michel-Philippe) naquit à Chartres le 11 janvier 1711, de Claude *Bouvart*, médecin, & de Geneviève-Gabrielle le Beau. Doué d'une intelligence précoce & d'une rare facilité, aidé par les leçons d'un père inſtruit, le jeune *Bouvart* fit de rapides progrès dans la connoiſſance du grec & du latin, au collège de Chartres ; il finit le cours de ſes études avant l'âge de quatorze ans.

Si l'homme naît avec une deſtination particulière de la nature, l'attrait qui porta *Bouvart* à embraſſer la médecine fut une véritable inſpiration. Son père qui lui avoit applani la route de ſes premiers ſuccès, le dirigea de nouveau dans l'étude de la phyſique & de l'anatomie. Mais après l'avoit familiariſé avec les élémens de ces deux ſciences, il envoya ſon fils à Paris pour prendre des inſcriptions aux écoles de médecine & pour s'y former ſous les plus habiles maîtres. Reçu docteur à Rheims le 5 mai 1730, *Bouvart* retourna dans le ſein de ſa famille, où ſous les yeux d'un père ſavant & eſtimé, il s'appliqua à la pratique de la médecine, dans laquelle il obtint bientôt la confiance de ſes compatriotes.

Tandis que *Bouvart* jettoit à Chartres les fondemens d'une réputation ſi juſtement acquiſe par la ſuite, il ne négligea point les ſciences qui paroiſſent étrangères à la médecine, & les lettres que cultivent preſque tous les médecins. Son goût l'appelloit à Paris, où ſe trouvent toutes les reſſources d'inſtructions, de-

(1) L'exemplaire que Bouvard avoit donné à Riolan, a été examiné par M. Bertrand le père, qui l'avoit peut-être en ſa poſſeſſion. Il dit que Guy-Patin avoit écrit ce qui ſuit à la première page.

Donné à M. Riolan par M Bouvard, ſon beau-frère, qui eſt le vrai auteur de ce livre, le 14 d'août 1655. Ce livre qui eſt très-rare, exiſte dans la bibliothèque de M. de Villiers, docteur-régent de la faculté de Paris ; & c'eſt préciſément le même exemplaire que M. Bertrand a lu, & dont il a fait un extrait dans la vie de Charles Bouvard. J'ai vu l'exemplaire poſſédé par M de Villiers ; il eſt rempli de corrections, ſoit à la main, ſoit imprimés ſur des petits papiers collés dans l'ouvrage même.

(2) Il paroît, d'après une lettre de Guy-Patin, que cet ouvrage de Bouvard fut imprimé en 1655. (Voyez tom. 2, des lettres à Charles Spon, pag. 135.

gloire & d'émulation ; mais il craignoit de se séparer d'un père, son instituteur & son ami ; les frais d'une nouvelle licence l'effrayoient aussi. Il puisa, dans les instances de son père lui-même, le courage nécessaire à cette séparation, & dans la bourse d'une tante qui l'aimoit, l'argent qu'il lui falloit pour cette nouvelle dépense.

Il se présenta à la faculté au mois de mars 1736; sa licence fut brillante ; chargé, par ses confrères, de faire le discours des paranymphes, il le prononça au milieu d'un grand concours & de grands applaudissemens, le 24 août 1738, & fut reçu docteur le 2 octobre de la même année.

La réputation de *Bouvart*, comme médecin & comme savant, crût en peu d'années ; l'académie des sciences le mit au nombre de ses associés en 1743 ; mais les occupations de son état se multiplièrent à un point, qu'elles privèrent cette illustre compagnie des mémoires dont il auroit pû lui faire hommage.

Bouvart contracta de bonne heure l'habitude de s'occuper des maux qu'il avoit à combattre, & de compter pour rien ces détails oiseux que le zèle du sentiment ou l'empressement de la cupidité dictent à ceux qui entourent le lit d'un malade ; il dédaigna même un peu trop, peut être, les ménagemens qui adoucissent aux victimes d'un mal sans remède, le sort inévitable qui les attend. Malgré cette sévérité qui lui fit beaucoup d'ennemis, il devint un des médecins de Paris le plus accrédité. Il sut allier la modestie à un ton décisif, la profondeur à la simplicité, de grands résultats à beaucoup de précision. Il avoit calculé les ressources d'un art dont il avoit reculé les limites ; mais dans une pratique immense, il étoit souvent forcé de lutter vainement contre une foule de maladies mortelles. Sûr de ses principes, il ne se fit jamais aucuns reproches, & fit toujours à la nature l'hommage de ses plus brillans succès.

La faculté, en 1745, le nomma professeur des écoles. Désigné par le ministre pour succéder au savant Burette, dans une chaire de médecine, au collège royal, le public applaudit au choix, & le roi le confirma. *Bouvart* prouva l'estime qu'il faisoit de son état par son discours d'installation, *de dignitate medicinæ*, qu'il divisa en deux points : *Medicinam homine dignissimam, dignissimam bono cive* ; il professa onze ans, au collège royal, la médecine pratique ; mais la confiance publique l'enleva a l'enseignement public. Il se démit de sa chaire en 1756, & fut forcé, bientôt après, de quitter la place de médecin de la Charité & des Enfans-Trouvés pour se livrer tout entier aux travaux multipliés que lui procuroit une célébrité fondée sur les plus étonnans succès.

A la mort de M. Sénac, la place de premier médecin du roi fut offerte à *Bouvart* ; il la refusa, & préféra la vie laborieuse, à laquelle il s'étoit librement dévoué, à l'esclavage brillant & lucratif d'un poste qui ne lui eût confié que la santé du roi, & ne lui eût permis d'être utile que dans une calamité publique.

S'il existe des distinctions parmi les hommes, celui qui réunit le zèle au désintéressement, l'activité aux lumières, qui consacre son génie aux talens utiles, & sa vie au soulagement ou au bonheur de l'humanité, est sans doute investi par l'opinion publique de la noblesse personnelle, la seule qui ait quelque valeur aux yeux de la raison. Cependant *Bouvart* reçut avec plaisir des lettres d'anoblissement en 1768, & le cordon de S. Michel en 1769, parce qu'il ne les avoit desirés, ni sollicités. Forcé à ce recueillement continuel, qui est le devoir de celui qui se rend par choix l'arbitre de la santé des hommes, *Bouvart* avoit contracté une roideur & une inflexibilité qui perçoient dans ses consultations & souvent dans son silence; elles éclatoient sur-tout, lorsque ses jeunes confrères cherchoient avec adresse à justifier leur conduite auprès des malades qui l'appelloient à l'extrémité ; mais elles n'altérèrent jamais sa sensibilité & sur-tout son zèle. Il fut noble dans l'exercice de son état, désintéressé dans ses conseils, généreux à l'aspect des besoins. On se rappelle sa conduite avec un banquier, à la veille de suspendre ses paiemens, malade de chagrin & gardant le secret sur le sujet de ses inquiétudes. *Bouvart*, instruit par la femme du malade, ne prescrivit d'autres remèdes que la somme nécessaire qu'il offrit, & la cure fut opérée. Son abord étoit froid & austère, mais dans les courts instans de ses délassemens, il étoit gai, & sa conversation vive & piquante; sa probité & sa délicatesse le portoient quelquefois à immoler d'un seul mot la mauvaise foi & la cupidité; aussi nul médecin n'a joui d'une réputation plus grande & plus contestée. Le mépris de l'homme probe excita toujours l'intolérance des méchans.

Une constitution robuste lui permit de fournir une longue carrière & de suffire au double fardeau d'une correspondance étendue & de visites multipliées; il dormoit peu & à regret. Deux ans avant sa mort, il fut averti, par l'affoiblissement de sa mémoire & par de longues distractions, que sa retraite devenoit nécessaire ; il l'effectua sans murmure, mais on s'appercevoit que l'habitude d'une vie aussi active lui avoit rendu le repos à charge, il dépérissoit ; un rhumatisme goutteux se joignit à cet affaissement général. Ses amis le sollicitèrent en vain d'avoir recours aux ressources de l'art pour éloigner un moment qu'ils redoutoient : *la nature n'obéiroit pas à vos vœux*, répondoit-il. Une fièvre continue l'emporta le 19 janvier 1787.

Ouvrages de Bouvart.

Examen d'un livre qui a pour titre : *T. Tronchin in academiâ Genevensi med. profess. collegii medici*

Amstelodamensis olim inspectoris, acad. r. scient. Berolin. &c. De colicâ pictonum, par un médecin de Paris, avec cette épigraphe : *Ne gloriari libeat alienis bonis.* Phædr. Fab. II. lib. I.

Les opinions de M. Tronchin y sont analysées & réfutées avec une grande sagacité & beaucoup d'érudition. *Bouvart* y restitue aux différens auteurs tout ce que M. Tronchin s'en étoit approprié, sans les citer. On tire plus de lumières de la critique que de l'ouvrage qui y a donné lieu.

Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris, Châlons, 28 *juin* 1758. Cet opuscule fut le fruit de l'humeur qu'inspira à *Bouvart* le reproche que le *Journal des savans* lui avoit fait d'avoir peu ménagé le docteur génevois dans le précédent ouvrage.

Mémoire à consulter, dans lequel il repousse avec énergie les injures contenues contre lui & Bourdelin, dans un libelle répandu avec profusion par les héritiers de la marquise d'Ingreville.

Consultation contre les naissances prétendues tardives, 1764.

Cet ouvrage, dans lequel *Bouvart* avoit prononcé contre la légitimité d'une grossesse de 10 mois & 17 jours, le brouilla avec Antoine Petit, dont l'opinion étoit diamétralement contraire, & alluma une guerre fort vive entre les deux partis.

Il parut en 1759 un ouvrage anonyme, intitulé : *De reconditâ febrium intermittentium, tum remittentium naturâ, lib. II. Amstelodami, sumptibus fratrum* de Tournes, *in*-8°. Tout ce qu'il y a de neuf dans cet ouvrage est puisé dans les leçons que *Bouvart* donna au collège royal, dans son cours sur les fièvres subintrantes.

Ses travaux académiques se bornent à un mémoire sur le seneka ou polygala de Virginie.

Après quelques saignées, *Bouvart* ordonnoit avec succès la racine de cette plante, comme un incisif dans les épanchemens d'eau de la poitrine & du ventre, dans la leucophlegmatie & dans les fausses inflammations de poitrine qui sont produites, plus par la congestion que par l'érétisme.

Bouvart présenta à l'académie un intestin, dans lequel s'étoit formé un volvulus. Le sujet qui avoit été la victime de cet accident, ne s'étoit plaint d'aucune douleur pendant le cours de sa maladie.

La dernière observation que *Bouvart* a présentée à cette compagnie, tendoit à prouver l'efficacité du quinquina, pris intérieurement dans les cas de gangrène sèche.

Nota. *J'ai puisé les détails de cette notice dans l'éloge que mon ami, M. Guenet a consacré à la mémoire de* Bouvart. (M. ANDRY.)

BONVENTE. (*Eaux minér.*) C'est un endroit dans le Royanez, où se trouve une source minérale froide, que M. Villars dit sulfureuse, & qui est près de la grande-Chartreuse de ce nom : nous désirons sur cette eau des connoissances plus étendues.

(M. MACQUART.)

BOYER (Jean Baptiste) naquit à Marseille, le 5 août 1693, d'un ingénieur-inspecteur du port de cette ville. Il fut destiné au commerce, & envoyé à Constantinople avec un de ses oncles consul de Crimée. Le père de *Boyer* s'apperçut de son peu de penchant à suivre le commerce, & après un second voyage dans le levant, il l'envoya à Montpellier pour y étudier la médecine. Docteur en cette université, le 26 juillet 1717, il y soutint une thèse en faveur de l'inoculation qu'il avoit vue en usage à Constantinople. *Boyer* fut ensuite exercer la médecine à Toulon sous les yeux de Pierre *Boyer* son oncle, premier médecin de la marine. Médecin lui-même de ce département, il fut envoyé à Marseille pendant la peste de 1720. Ses observations, dans le cours de ce fléau, l'engagèrent à publier un petit ouvrage intitulé. *Réfutation des anciennes opinions touchant la peste.* Il vint à Paris, muni d'une lettre de recommandation pour Helvétius, qui le protégea jusqu'à sa mort. Admis au grade de bachelier, le 27 avril 1726, *Boyer* reçut le bonnet de docteur le 24 octobre 1728, & gagna la bienveillance de Silva & Vernage. Il fut choisi, en 1730, pour aller traiter en Espagne le marquis de Brancas, ambassadeur de la cour de France, malade dangereusement. En 1734, il succéda à son protecteur Vernage dans la place de médecin du parlement, & la même année il fut envoyé, par le cardinal de Fleury, au secours des troupes françoises qui étoient attaquées de maladies contagieuses dans la province de Hunds-Ruck & dans l'archevêché de Trêves. *Boyer* ne tarda pas à être nommé médecin de la généralité de Paris, pour traiter les maladies épidémiques pestilentielles & contagieuses; cette place, qu'il conserva toute sa vie, l'obligea, en 1742, à parcourir plus de cinquante paroisses voisines de Paris, dans lesquelles régnoient des fièvres malignes & pourprées. En 1745, il donna des conseils pour arrêter les progrès d'une épizootie. Il fut designé, en 1747, pour s'opposer aux ravages d'une maladie (la suette) qui désoloit le Beauvoisis. En 1750, il fut mandé de nouveau pour la ville de Beauvais. En 1755, il se transporta de nouveau à Mortaigne où l'on étoit frappé de fièvres putrides très-dangereuses. Le gouvernement en 1757, l'envoya à Brest au secours des habitans de cette ville, victimes d'un mal contagieux à l'arrivée de la flotte commandée par le comte Dubois de la Mothe.

Le zèle & les services de *Boyer* furent généreusement récompensés; peu de médecins ont réuni plus de places & plus de faveurs en tout genre. Pensionné du roi en 1723, il obtint une autre pension

en 1747, qui fut augmentée en 1750. Médecin du régiment des gardes, médecin du parlement, de la bastille & de Vincennes, la ville le nomma son médecin à la mort de Herment, & il obtint la place d'inspecteur des hopitaux militaires du royaume qu'avoit possédée Helvétius. En 1750, il fut professeur de pharmacie, & le roi lui envoya des lettres de noblesse & le cordon de S. Michel. *Boyer* étoit de plus censeur royal, médecin ordinaire du roi, de la société royale de Londres, associé honoraire du collège des médecins de Nancy, médecin de la duchesse du Maine. Il sera peut-être minutieux de faire mention que la ville de Beauvais consigna sa reconnoissance dans une délibération, par laquelle elle arrêta d'envoyer à *Boyer* tous les ans un mouton.

Chéri de ses malades & de ses confrères, il mourut âgé de 74 ans, le 2 avril 1768, & fut inhumé à S. Sulpice.

Ouvrages de Boyer.

Relation historique de la peste de Marseille. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1721.

Méthode indiquée par M. Boyer, *médecin ordinaire du roi, &c. De l'imprimerie royale*, 1750, *in*-4°. *de dix pages.*

Cette méthode regarde le traitement de la suette, espèce de fièvre maligne épidémique dans le Beauvoisis.

Méthode à suivre dans le traitement des différentes maladies épidémiques qui règnent le plus ordinairement dans la généralité de Paris. Par M. Boyer, *chevalier de l'ordre du roi, &c.* Paris, de l'imprimerie royale, 1761, *in*-12. Strasbourg, chez Christman, 1761. Paris, de l'imprimerie royale, 1762. Cette brochure a 48 pages.

Boyer y indique le traitement qui lui a réussi dans la suette, qu'il distingue très-bien du *sudor anglicus*, & dans les autres maladies inflammatoires telles que la fièvre miliaire, les fièvres vermineuses, malignes, simples ou pourprées, maladies qui sont les plus fréquentes dans la généralité de Paris. Il combat les préjugés d'exciter les sueurs, conseille l'usage des saignées, sur-tout celles du pied, prescrit les émétiques, les purgatifs, les acides, les délayans & les adoucissans. Il parle ensuite des fièvres humorales, contre lesquelles il recommande les vomitifs, les ptisanes faites avec les plantes nitreuses & légérement émétisées, les acides, les vessicatoires & les purgatifs.

(M. Andry.)

BOUSE DE VACHE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Vache.) (M. Macquart.)

BRA, (Henri de) connu sous le nom de *Henricus à Bra*, étoit de Dockom, ville de Frise, où il naquit le 25 septembre 1555, de Lubert de *Bra* qui s'y distinguoit dans la pratique de la médecine. Son père l'envoya étudier cette science à Cologne, & il y séjourna pendant deux ans. Au bout de ce terme, il passa à Vienne en Autriche, qu'il ne quitta qu'après trois ans d'étude pour se rendre à Bâle, où il suivit les docteurs Théodore Zwinger, Félix Plater, Henri Pantaléon & Nicolas Stephanus. Quelques affaires domestiques l'ayant alors rappellé à Dockom, il y fit ses premiers essais de pratique. Depuis il voyagea en Italie & demeura une année entière à Rome, pour profiter des leçons publiques du savant Alexandre-Trajan Petronius & de Pierre Crispus. Il auroit voulu voir ensuite Naples & la Sicile; mais la contagion qui fit de grands ravages dans presque toute l'Italie en 1577 & 1578, ne lui permit point de se satisfaire à cet égard. Il se contenta de voir en passant les académies de Sienne, de Florence, de Ferarre, & s'arrêta un peu plus dans celle de Bologne, parce que la peste lui fermoit l'entrée de Padoue. Ce ne fut cependant qu'après deux ans de séjour en Italie qu'il passa en France; où il parcourut quelques villes célèbres par leurs universités, sur-tout Paris. Son dessein étoit d'aller encore à Montpellier, mais les guerres civiles l'en ayant empêché, il demeura quelques mois à Geneve pour se remettre de ses fatigues, & se rendit ensuite à Bâle, où il reçut le bonnet de docteur en médecine sous le décanat de Jean Bauhin le père. De retour en Frise, il pratiqua près de deux ans à Lewarde, d'où il fut appellé à Kempen dans l'Over-Yssel, pour y être médecin pensionnaire de la ville. Il conserva cet emploi l'espace de huit ans, au bout desquels il en alla occuper un pareil à Dockom, où ses amis ne cessoient de le rappeller. L'amour de la patrie l'y rappelloit aussi; mais tout puissant que fût ce motif, il ne put tenir contre l'intérêt qui l'engagea à retourner en 1593 à Kempen, & qui le fixa dans cette ville jusqu'à ce qu'on lui offrit des conditions plus avantageuses à Zutphen, où il étoit médecin pensionnaire en 1603. Ceux de Dockom avoient fait auparavant des tentatives pour le ravoir, & lui avoient offert des appointemens considérables pour l'engager à revenir chez eux; mais on ne croit pas qu'il se soit rendu à leurs desirs, car on le trouve encore à Zutphen au mois de mars 1604.

Les auteurs de sa vie ne disent rien au de-là de cette époque; ils se bornent à parler de ses ouvrages, dans lesquels on trouve peu de raisonnement, & encore moins d'éclaircissement sur le fonds des matières qui en sont les sujets. On peut même dire qu'ils ne sont que de pures compilations. Voici leurs titres:

Medicamentorum simplicium & facilè parabilium, ad calculum, enumeratio, & quomodò iis utendum sit, brevis institutio. Franekeræ, 1589, 1591, *in*-16.

Medicamentorum simplicium & facilè parabilium,

ad icterum & hydropem, catalogus, & quomodò iis utendum. Lugduni Batavorum, 1590, 1597, 1599, *in*-16.

De novo quodam morbi genere, Frisiis & Westphalis peculiari, observatio, unà cum Johannis Heurnii ad eam responsione. Dans le livre XIXe des observations médicinales de Pierre Forest, qui ont paru à Leyde en 1595, *in*-8°., & à Francfort en 1619, *in-fol.*

De curandis venenis per medicamenta simplicia & facilè parabilia, libri duo. Arnheimii, 1603, *in*-16. *Leovardiæ*, 1616, *in*-16.

Catalogus medicamentorum simplicium & facilè parabilium adversus epilepsiam, & quomodò iis utendum sit, brevis institutio. Arnheimii, 1603, 1605, *in*-16.

Catalogus medicamentorum simplicium & facilè parabilium pestilentiæ veneno adversantium. Franekeræ, 1605, *in*-16. *Leovardiæ*, 1616, *in*-16. L'ouvrage est d'Antoine Sneeberger de Zurich, mais *Henri* de *Bra* l'a corrigé & augmenté.

Ce médecin avoit ébauché de semblables recueils sur les remédes propres à la guérison de la colique, de la pleurésie, des flux de ventre, des maladies occasionnées par les vers, &c., mais on ne croit pas qu'ils aient été mis en état de voir le jour. Les ouvrages suivans, quoique plus travaillés, sont aussi demeurés en manuscrit.

Descriptio stragis doccomianæ anno 1575 *factæ.*

Descriptio febris popularis quæ annis 1581 & 1582, *in Frisia aliquot millia hominum absumpsit.*

Quæstiones aliquot medicæ, & earumdem resolutiones, de febribus. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRABYLA. (*Mat. méd.*)

Brabyla est dans quelques auteurs de matière médicale le nom d'une espèce de pruneaux qui ont la propriété de relâcher, & de purger même légérement. On connoît cette qualité laxative à plusieurs fruits bien mûrs & cuits. (M. FOURCROY.)

BRACHMANES, ou BRAMINES. Ils réunissoient le sacerdoce & la médecine chez les Indiens & les Bactriens. C'étoit des spéculatifs qui se mêloient de philosopher sur la nature de l'homme. Ils vivoient exposés à l'air & dans la plus grande frugalité. Ils ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, & ne buvoient ni vin, ni autres liqueurs enivrantes. Chacun se faisoit un plaisir de leur fournir abondamment du riz, nourriture ordinaire de l'Inde, & de leur donner l'hospitalité. Ils prétendoient avoir des remèdes pour rendre les femmes fécondes, & leur procurer, à leur choix, des garçons ou des filles. Leur médecine consistoit principalement en régime; &, comme ils se mêloient aussi de la chirurgie, les onctions, les cataplasmes étoient, de tous les remèdes extérieurs ceux qu'ils approuvoient le plus. (*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRACHYLOGIE, *Brachylogia*, de βραχυς, court, & de λογος, mot ou sentence. Manière de s'exprimer par sentences courtes comme Hippocrate dans ses aphorismes. (M. MAHON.)

BRACHYPNÉE. (*Méd. séméiotique.*)

C'est une respiration courte & lente, prise par de longs intervalles. Elle est la même, selon Galien, que la respiration froide dont parle Hyppocrate dans ses prénotions: & elle annonce, dit-il, le réfroidissement du corps, & l'extinction de la chaleur naturelle. Le mot *brachypnée* vient de βραχυς, *brevis*, & de πνοη, *respiratio*. (M. MAHON.)

BRADLEY, (Richard) médecin anglois qui vivoit au commencement de ce siècle, étoit membre de la société royale de Londres, associé de l'académie des sciences de Paris, & professeur de botanique à Cambridge. On a de lui plusieurs ouvrages:

Plantæ succulentæ. Decades V. Londini, 1716, 1717, 1725, 1727, *in*-4°. *Ibidem*, 1734, *in*-4°. avec cinquante figures.

A Philosophical account of the Works of nature. Londres, 1721, *in*-4°.

Il y expose les différens degrés de vie, dont participent les animaux, les végétaux & les minéraux.

The plague at Marseilles considered. Londres, 1721, *in*-8°.

Il compare la peste de Marseille avec celle qui affligea la ville de Londres en 1665, & s'efforce de prouver que toutes les maladies pestilentielles dépendent des insectes venimeux, qui sont transportés par l'air dans les différens pays. Si son systême étoit fondé, il seroit fort inutile d'établir des cordons pour interrompre la communication avec les endroits infectés.

The country gentleman and farmer's monthly director. Londres, 1726.

C'est un livre destiné à l'instruction des agriculteurs.

A Botanical Dictionary. Londres, 1728, deux volumes *in*-8°.

Il a aussi publié des recherches sur le grand hiver de 1728, & les maladies qui l'ont suivi; un traité

philosophique & pratique de la culture des jardins. Le premier de ces ouvrages a paru à Londres en 1729, & le second dans la même ville en 1730. Ils sont tous deux écrits en anglois. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRACHYPOTES. (*Mat. séméïotique.*)

Les phrénétiques sont appellés dans les Prorrhétiques, *Brachypotæ*, c'est-à-dire, qui boivent peu & rarement : & c'est l'interprétation que Galieu donne de ce mot, dans son *Commentaire sur les Epidémies d'Hippocrate*. Mais dans un de ses autres traités, il dit qu'Hippocrate vouloit dire boire rarement & plus abondamment. Il me semble que l'on pourroit faire disparoître cette espèce de contradiction, en disant que les malades dont le cerveau & la raison sont affectés par l'action d'une cause inflammatoire, deviennent inquiets, soupçonneux ; que quand ils prennent un liquide, ils interrompent souvent leur boisson pour regarder autour d'eux. Ils boivent rarement, ils boivent peu ; mais cela signifie qu'ils boivent à différentes reprises ce qu'on leur présente, & non pas *uno eodemque haustu.* (M. Mahon.)

BRAI LIQUIDE. BRAI SEC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Résines, Galipot, Pin.)

(M. Fourcroy.)

BRADYPEPSIE, *BRADYPEPSIA*, Βραδυπεψίη, de Βραδυς, lent, & Πεπτω, cuire, digérer. Digestion lente, foible & imparfaite, foiblesse d'estomac. Espèce de cardialgie. (*Voyez* Cardialgie, Dyspepsie.) (M. Andry.)

BRAILLON, (Louis) du diocèse de Laon, médecin de François Ier, doyen en 1516-1517. Il fut nommé député de la faculté avec Jean Ruel, pour la réforme de l'Université en 1535. Il est mort en 1541. (M. Andry.)

BRAINE. (*Eaux min.*)

Braine est une petite ville de Champagne, sur la rive droite de la Vesle, à trois lieues de Soissons & de Fismes. La source minérale qu'on y trouve est froide, & elle est située près de la porte de cette ville, qu'on nomme *porte de Chatillon.*

Il y a une notice sur les eaux de *Braine*, par M. Jardel. (*Dict. min. & hyd. de la France, tome 2, p. 276.*) Ces eaux y sont présentées seulement comme ayant de grandes ressemblances avec celles de Passy, & comme ayant une vertu laxative.

Elles sont peu employées. (M. Macquart.)

BRAISE. (*Hygiène.*)

La *braise* est du charbon de bois blanc, étouffé après avoir été presque entièrement brûlé ; c'est surtout dans les fours où l'on cuit le pain que cette *braise* se forme en grande quantité, à raison des bois blancs & sans écorce qu'emploient ordinairement les boulangers pour avoir un feu clair & prompt. Ils retirent le bois réduit en charbon bien rouge ; ils enferment ce charbon dans des vases de tôles qu'ils bouchent ; après qu'il est bien éteint & réfroidi, ils le vendent sous le nom de *braise* qui vient manifestement de celui de brasier, & qui distingue assez bien cette espèce de charbon provenant de bois bien allumé & entièrement embrasé, d'avec le charbon préparé dans les forêts, en brûlant lentement le bois étouffé sous de la terre & du gazon. La *braise* sert spécialement à allumer le feu, à raison de l'extrême facilité avec laquelle elle s'allume elle-même ; elle donne aussi très-promptement le feu nécessaire pour réchauffer les alimens avec promptitude, & on l'emploie en général dans tous les cas où il faut avoir une chaleur presque subite. Il règne à l'égard de l'usage de la *braise* un préjugé trop répandu & qui a été funeste à un grand nombre de personnes. On croit que la *braise* ne peut pas faire de mal & qu'elle n'expose pas ceux qui s'en servent aux dangers de l'asphyxie. Ce préjugé tire sa source de ce que la *braise* en brûlant ne répand pas, à beaucoup près, la même odeur que le charbon ; on ne sait point encore dans le monde que la matière odorante qui se dégage pendant que le charbon s'allume, dépend d'un reste de substance ligneuse, encore conservée par la combustion imparfaite qu'il a éprouvée ; que ce n'est point cette matière de l'odeur qui asphixie & qui tue, que c'est la véritable matière charbonneuse qui, combinée avec l'air vital de l'atmosphère, forme l'acide carbonique, dans lequel les animaux ne peuvent pas vivre, & que la *braise* qui n'est que du charbon très-bien fait, & très-divisé, agit absolument de la même manière sur l'air. Comme la *braise* brûle plus vîte & plus facilement que le charbon en raison de sa pureté & de son état de division, elle peut, dans un lieu clos, rendre l'air non-respirable, plus promptement que le charbon ordinaire. Ainsi, loin de n'être pas dangereuse, elle l'est au contraire plus que le charbon proprement dit ; c'est une vérité qu'il faudroit répandre par-tout, & qui intéresse immédiatement la vie des hommes ; un des plus grands services que la physique médicale puisse rendre à la société, c'est d'avertir les hommes de tous les dangers qui menacent leurs jours, & de leur fournir sur-tout des armes pour combattre victorieusement les préjugés qui les environnent de toutes parts.

(M. Fourcroy.)

BRAMI. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar qui a tous les caractères de celles de la famille des personnées, & que M. Adanson place dans la première section à côté de l'*Ambuli*. Le *brami* croît dans des terreins marécageux : cepent toutes sndaes parties ont une saveur amère.

Les

Les bestiaux, tels que les vaches, chèvres, brebis, qui en mangent souvent, rendent beaucoup de lait.

La décoction de cette plante avec le lait de vache & le beurre frais, forme une espèce d'onguent dont on se frotte les tempes, pour faire passer le délire. On la fait prendre en poudre avec le poivre, l'acorus & le mirobolan dans de l'eau-de-vie, pour éclaircir la voix. (*Ext. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BRANCURSINE ou ACANTHE. (*Mat. méd.*)

Acanthus sive brancursina. Off.

Acanthus foliis sinuatis inermibus. Lin.

Acanthus sativus seu mollis Virgilii. C. B.

La racine de la *brancursine* est charnue, épaisse & très-expansive, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans.

Ses feuilles sont longues d'un pied & demi, larges, molles, lisses, luisantes. Sa tige, ferme & droite, s'élève jusqu'à trois pieds, & se termine par un épi chargé d'une longue suite de fleurs irrégulières, taillées en gueule, d'une seule pièce, & de couleur de chair. Du calyce il s'élève un pistil qui devient un fruit en forme de gland, enveloppé d'un calyce à deux loges, qui renferment une seule graine roussâtre applatie, un peu dure.

Cette plante, qui est remplie d'un suc gluant & mucilagineux, croît en Sicile & en Italie; elle se cultive dans les jardins, où elle se multiplie par ses rejetons.

On l'emploie beaucoup en Italie comme un émollient très-puissant: mais on en fait peu d'usage en France.

Ses feuilles entrent dans les lavemens, les fomentations, les cataplasmes émolliens & sédatifs.

La racine a la même vertu, à ce qu'on soupçonne, que celle de la grande consoude, à laquelle elle ressemble par sa substance & son suc visqueux; elle est astringente, & peut convenir conséquemment dans les crachemens de sang, les contusions, & les chûtes.

Il y a encore une *brancursine* fausse ou bâtarde, ou *brancursine* des Allemands. (*Voyez* Berce.)
(M. Macquart.)

BRANDI-BAS. (*Eaux minér.*)

Brandi-bas est un lieu près de S. Pal en Chalançon, où se trouve une eau minérale froide, dont M. Richard de la Prade a parlé dans son analyse des eaux minérales du Forez, & auxquelles il a particulièrement reconnu des qualités ferrugineuses.

(M. Macquart.)

BRASAVOLA, (Jérôme) médecin qui étoit en réputation à Ferrare dans le XVI[e] siècle, a donné au public :

De officiis medicis. Ferrariæ, 1590, *in*-4.

In primum Hippocratis aphorismorum librum expositio. Ibidem, 1595, *in*-4.

On trouve un autre Jérôme *Brasavola*, médecin, qui exerçoit sa profession à Rome avec beaucoup de célébrité vers la fin du XVII[e] siècle. Lanzoni en fait mention, & dit que *Brasavola* a composé & fait imprimer plusieurs savantes dissertations, dont une traite cette question : si les lavemens peuvent nourrir? L'auteur soutient l'affirmative; & l'expérience a non seulement confirmé son jugement sur la nourriture portée au moyen des lavemens, mais elle a encore évidemment prouvé que certains médicamens peuvent agir de cette manière. Tels sont, en particulier, les lavemens de quinquina pour la guérison de la fièvre, & même ceux d'une liqueur mercurielle, contre les maladies vénériennes. (*Extr. d'El.* (M. Goulin.)

BRASÉGUR. (*Eaux minér.*)

Braségur est un lieu dépendant du diocèse de Rhodez dans le Rouergue, où se trouve une source froide. M. Estève, dans sa lettre sur les eaux de S. Laurent, de Lodève & de *Braségur*, (*Nat. consid.* 1774. *T.* 5.) dit que ces eaux contiennent un principe vitriolique, qu'elles sont cathartiques astringentes, très-utiles dans les fièvres lentes qui succèdent aux fièvres aiguës, & souveraines dans la dyssenterie après qu'on a calmé l'érérisme. Il ajoute qu'elles ont pris leur nom de celui qu'on donne en Rouergue aux aphtes, & aux cours de ventre dyssenteriques, dans lesquels, elles ont coutume de produire des effets salutaires. (M. Macquart.)

BRASSAVOLO, (Antoine-Musa) médecin & professeur de philosophie à Ferrare, florissoit vers l'an 1534, sous le règne d'Hercule d'Est. Ce laborieux écrivain a fait un *index* fort étendu de tout ce qu'il y a de remarquable dans les ouvrages de Galien; il a paru à Venise en 1550, à la suite d'une édition complette des œuvres de cet ancien médecin. Il se trouve dans les éditions suivantes faites par les *Juntes*.

Les traités que nous avons de *Brassavolo*, sont :

Examen omnium simplicium medicamentorum, quorum usus in publicis est officinis. Romæ, 1536, *in-fol. Lugduni*, 1537, 1544, *in*-8. 1556, *in*-16.

Venetiis, 1538, 1545, *in*-8. *Basileæ*, 1538, *in*-8. *Tiguri*, 1555, *in*-8. On y trouve quelques observations qui lui appartiennent, & des remarques sur les plantes d'Italie, qui relèvent encore le mérite de cet ouvrage.

Examen Syruporum quorum publicus usus est. Lugduni, 1540, *in*-8. *Venetiis*, 1545, *in*-8.

In octo libros Aphorismorum Hippocratis commentaria & annotationes. Basileæ, 1541, *in-fol.*

Examen pilularum, simul & Conradi Gesneri enumeratio medicamentorum purgantium, vomitoriorum & alvum bonam facientium. Basileæ, 1543, *in*-4. *Lugduni*, 1546, *in*-16. *Venetiis*, 1549, *in*-8.

Quod nemini mors placeat. Lugduni, 1543, *in*-8. L'auteur dédia cet écrit à Anne d'Est, fille aînée d'Hercule IV, duc de Ferrare, laquelle, quoique très-jeune encore, entendoit les langues latine & grecque.

In libros de ratione victûs in morbis acutis commentaria & annotationes. Venetiis, 1546, *in*-8.

Examen trochiscorum, unguentorum, ceratorum, emplastrorum, cataplasmatum & collyriorum. Venetiis, 1551, *in*-8. *Lugduni*, 1555, *in*-16.

Examen omnium Looch, pulverum, aquarum, decoctionum, oleorum. Venetiis, 1553, *in*-8. *Lugduni*, 1555, *in*-16. On y trouve un traité particulier de la vérole, à propos duquel Freind remarque que *Brassavolo* est le premier qui se soit servi du Gaïac à Ferrare, & il en fixe l'époque en 1525.

De medicamentis tàm simplicibus quàm compositis catharticis, quæ unicuique humori sunt propria. Lugduni, 1555, *in*-16. *Tiguri*, 1555, *in*-8.

De radicis Chinæ usu tractatus, cum quæstionibus de ligno sancto. Venetiis, 1566, *in-fol. Lugduni Batavorum*, 1731, *in-fol.* dans la collection *de morbis venereis*, réimprimée par les soins de Boerhaave.

M. Carrère met la mort d'Antoine-Musa *Brassavolo* en 1554. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BRASSEURS. (Maladie des) (*Méd. prat.*)

Les *brasseurs* sont exposés à plusieurs maladies qui dépendent des travaux auxquels ils sont occupés. Les vapeurs de l'orge germé en tas, la grande quantité d'acide carbonique qui se forme pendant la fermentation de la bierre, & qui remplit la partie supérieure de la cuve, celui qui se dégage de la bierre mise dans les tonneaux, & qui se mêle à l'air des celliers où ils mettent cette liqueur en réserve, les expose à l'asphyxie. Ils doivent donc avoir beaucoup d'attention, pour éviter l'action délétère de cette vapeur ou de ce gaz, ne pas s'exposer imprudemment à l'acide carbonique du haut des cuves, n'y descendre qu'après qu'il est entièrement dissipé, avoir des ateliers très-vastes & garnis de fenêtres opposées, à l'aide desquelles il soit facile d'établir un courant rapide au besoin. Il en est de même de leurs caves ou celliers. Heureusement que dans les grandes villes les brasseries jouissent de cet avantage. C'est communément dans les fauxbourgs qu'elles sont placées. Les bâtimens sont vastes & bien aérés ; de grandes fenêtres & de grandes portes y attirent, suivant le besoin, un grand volume d'air, & entraînent promptement les vapeurs qui peuvent y être répandues. Leurs caves, ou plutôt leurs celliers, sont ordinairement de niveau avec la cour de la brasserie & le sol des rues ; l'air n'y séjourne & n'y stagne pas comme dans les caves ordinaires creusées à quelques pieds sous le niveau des rues. Elles jouissent par cette élévation de tous les avantages du renouvellement & des variations de l'air ; les vents y ont de l'accès. Telle est sans doute la raison pour laquelle, quoique leur art puisse les exposer à l'accident que nous avons indiqué, les *brasseurs* sont non-seulement bien portans, mais ordinairement même fort robustes, & dans un embonpoint louable. On sait que la bierre nourrit beaucoup & engraisse promptement quelques personnes.

Quant aux effets de l'alcool, l'yvresse, les douleurs de tête, le vertige, que Ramazzini dit appartenir aux *brasseurs*, comme aux marchands de vin & aux distillateurs, n'attaquent que très-rarement les premiers, au moins dans la ville de Paris, & il est bien rare que les médecins soient appellés pour traiter les maladies dues aux travaux pratiqués par les *brasseurs*. (M. Fourcroy.)

BRAYER. (*Chirurgie.*)

Mot générique pour désigner les bandages ou instrumens propres à contenir les hernies ou descentes, de quelque matière qu'ils soient composés. Cependant on entend plus ordinairement par *brayer*, les seuls bandages d'étoffe. (*Voyez* Bandages, Hernie. Dictionnaire de Chirurgie.)
(M. Chamseru.)

BRAYER. (Nicolas) de Château-Thierry, naquit en 1606, de Gaspar *Brayer*, docteur en 1612, qui eut un autre fils aussi médecin de la faculté en 1618. Ce dernier mourut en 1630; le père ne mourut qu'en 1639.

Nicolas *Brayer* fut reçu bachelier le 4 avril 1626, obtint le premier lieu de licence, & prit le bonnet le premier août 1628. Le célèbre Gabriel Naudé fut chargé des paranymphes de cette année, qui furent très-brillans. Gassendi assista à la cérémonie.

Brayer devint le premier médecin de son temps.

Singulièrement attaché à la faculté, il aſſiſtoit régulièrement à tous les actes de l'école : plein d'eſtime pour ſes confrères, il aimoit à les appeller & à les conſulter chez ſes malades. Appellé lui-même en conſultation, ſes conſeils, toujours utiles à celui qui les réclamoient, n'avoit jamais rien d'offenſant pour le médecin ordinaire. On jugera facilement de la confiance qu'il avoit inſpirée, en apprenant que l'exercice de ſon état lui valoit quatre-vingt mille livres par an. Mais ſi cette fortune eſt la preuve de ſes talens, l'uſage qu'il en fit établit encore mieux l'éloge de ſes vertus : outre les aumônes qu'il diſtribuoit aux pauvres de ſa paroiſſe, qui montoient à la ſomme de douze mille livres tous les ans, ſa profeſſion le mettoit à portée de ſoulager les indigens de ſa bourſe & ſes conſeils. *Il faut*, diſoit-il, *recevoir un écu d'or du riche, pour le donner dans l'occaſion à celui qui en a beſoin.* Il vieillit dans l'exercice de ſon art avec les mêmes ſuccès, aimé de ſes confrères & chéri de ſes malades : quoique poſſeſſeur d'une fortune conſidérable, il fut béni du peuple ; quoique partiſan de l'antimoine, il fut eſtimé de Guy-Patin. Il préféta ſa liberté à la place de premier médecin du roi, & mourut univerſellement regretté le 6 octobre 1678, à l'âge de 72 ans, d'une maladie dont il avoit prévu & prédit l'iſſue. (M. ANDRY.)

BREBIS. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section. II. Animaux quadrupèdes.

Ovis domeſtica, cujus mas aries dicitur.

La *brebis* eſt la femelle du bélier : elle eſt, ainſi que les béliers, d'un blanc ſale jaune pâle, quelquefois noire, ou tachetée de blanc & de noir. Sa laine eſt compoſée de poils qui ont deux à trois pouces de long. La *brebis* peut engendrer à un an ; elle met bas ordinairement vers le commencement du ſixième mois, donne ordinairement un agneau, quelquefois deux. Dans les pays chauds, elle peut donner des petits deux fois l'an ; mais en France & dans les pays plus froids, elle ne porte qu'une ſeule fois. Elle a du lait pendant ſept à huit mois & en grande abondance.

La chair de *brebis* eſt mollaſſe & aſſez inſipide : elle n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi bonne que celle de mouton : elle paſſe pour rendre les humeurs groſſières, & pour fournir des ſucs d'une qualité inférieure. Cependant on en fait un très-grand uſage dans les cuiſines bourgeoiſes, ſans qu'on ait beaucoup à s'en plaindre. (*Voyez* MOUTON.)

(M. MACQUART)

BREBIS. (*Mat. méd.*)

Brebis eſt le nom d'un genre d'animaux domeſtiques qu'on déſigne par des noms particuliers, ſoit relativement à leur ſexe, ſoit par rapport à leur âge. Ce genre nommé en latin *ovillum genus*, *ovis cornibus compreſſis lunatis* de Linnéus, comprend le *bélier* ou le mâle, le *mouton* ou le bélier coupé, la *brebis* ou la femelle, l'agneau ou le petit. Le nom de *brebis* eſt employé le plus communément pour déſigner le genre, parce qu'on nourrit beaucoup plus de femelles que de mâles. Ces animaux ſont trop connus, pour qu'il ſoit néceſſaire d'en donner ici une deſcription : d'ailleurs, on la trouvera très-détaillée dans le premier dictionnaire de zoologie. Nous ne parlerons ici que des uſages médicinaux de ce genre d'animaux ; & comme on emploie pluſieurs parties du bélier, du mouton, de la *brebis* & de l'agneau, nous traiterons de chacun dans des articles particuliers.

Du bélier.

On emploie la chair, le fiel, le ſuif, la moëlle du bélier en médecine.

La chair a toujours un mauvais goût, une odeur forte & déſagréable ; elle eſt analogue à celle du bouc, dure à digérer, même celle du bélier biſtourné ou coupé, & engraiſſé enſuite.

Le fiel du bélier paſſe pour être purgatif. On en imprégnoit autrefois de la laine, qu'on appliquoit ſur le ventre, & ſur-tout à la région ombilicale des petits-enfans ; ce remède leur lâchoit le ventre. On mêloit encore le fiel de bélier avec du lait de femme, & on l'employoit pour déterger & guérir les ulcères des oreilles : on ne fait plus d'uſage de ce médicament. Le ſuif & la moëlle du bélier ſont émolliens & réſolutifs ; ils entrent dans la préparation de quelques onguens & emplâtres.

Du mouton.

La chair du mouton eſt un des meilleurs & des plus ſains alimens. On ſait qu'elle eſt d'autant plus ſucculente, & d'une ſaveur d'autant plus agréable, qu'on a nourri le mouton dans des pâturages plus abondans & plus ſecs, ou dans des lieux plus près des montagnes, ou dans des prés voiſins de la mer.

Le ſuif, que nul animal ne préſente plus dur & mieux formé que le mouton, eſt fort employé en chirurgie, comme émollient, relâchant, réſolutif, anodyn.

La peau du mouton qui vient d'être écorché, eſt un des topiques les plus puiſſans qu'on puiſſe employer dans les fortes contuſions. On enveloppe le bleſſé dans cette peau toute chaude ; elle forme une eſpèce

de bain de vapeur, qui résout le sang caillé, & excite une chaleur douce en rappellant la vie dans les parties sur lesquelles elle porte son action.

Le fiel de mouton a été fort recommandé dans les ulcères de la cornée. On a renoncé cependant à son usage dans cette maladie.

La tête & les pieds de mouton forment, par la décoction dans l'eau, un bouillon qu'on emploie avec succès en bain dans l'atrophie des membres, l'endurcissement & la rétraction des tendons; le bouillon de tête de mouton cuite avec la laine, constitue des lavemens très-adoucissans dans le ténesme, la dyssenterie, la diarrhée, & toutes les douleurs intestinales.

La fiente de mouton a été rangée parmi les discussifs & les résolutifs puissans.

La laine fait souvent excipient des topiques; on l'impregne de différens médicamens gras & huileux. Il est bon de remarquer ici que comme elle reçoit facilement & conserve long-temps les vapeurs animales, ses usages économiques la rendent souvent nuisible dans les maladies virulentes & contagieuses. Les couvertures, les habits de laine, les bas, les gants, &c. ont souvent été des moyens de communication dans les maladies de ce genre; la soie n'a pas les mêmes inconvéniens.

Enfin on a proposé l'usage de l'espèce de concrétion laineuse qui se forme dans l'estomac du mouton; mais on ne lui a reconnu aucune propriété utile.

De la brebis.

Le lait de la *brebis* peut être utile en médecine; (*voyez* LAIT) sa graisse est douce, émolliente & anodyne; on la fait entrer dans les pommades: le suin de sa laine ou *œsype*, est une sorte d'huile grasse un peu épaisse, tirée de la laine située à la gorge & entre les cuisses de la *brebis*. Quand on fait bouillir cette laine dans l'eau, il s'en sépare par la chaleur une huile qui se rassemble sur l'eau, & qu'on enlève lorsqu'elle est devenue concrète par le réfroidissement. Cette huile concrète, de couleur brune, d'une odeur forte sans fétidité, étoit fort prisée autrefois pour les luxations & les contusions. On prépare cet *œsype* dans plusieurs de nos provinces.

La laine grasse, laine surge de la *brebis*, *lana succida*, est coupée sur la gorge & entre les cuisses de ce quadrupède femelle. C'est de cette laine qu'on sépare ou qu'on extrait de l'œsype. Elle est émolliente, résolutive; on l'emploie comme telle contre les luxations, les contusions, l'esquinancie, le gonflement des amygdales, les coups au sein, &c.

La fiente de *brebis* passoit pour être discussive, apéritive; on l'employoit autrefois même à l'intérieur contre la jaunisse, & à l'extérieur sur les cors des pieds, les verrues, & toutes les excroissances de l'épiderme.

De l'agneau.

La chair de l'agneau est tendre, douce, mais fade & visqueuse. Les poumons ont été employés comme adoucissans dans les maladies de la poitrine. La présure étoit regardée comme alexitère & alexipharmaque; le fiel de l'agneau comme un très-grand antiépileptique: l'expérience a détruit ces illusions. La peau d'agneau passe non-seulement pour être résolutive, calmante, mais encore pour guérir les rhumatismes, & rappeller les règles supprimées lorsqu'on l'applique sur le nombril des femmes.

(M. FOURCROY.)

BRÊME. *Brama cyprinus.* LIN. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Poissons.

La *brême* est un poisson du genre des carpes, mais plus applati, dont la tête est petite & le corps fort large. Son dos est arqué & aigu. La nageoire du dos a douze rayons; celle de l'anus en a vingt-sept. Ce poisson se plait dans les lacs remplis de fange: on en trouve beaucoup à l'embouchure de la Seine.

La chair de ce poisson est molle & grasse; c'est un manger médiocre, mais dont beaucoup de personnes s'accommodent.

On pêche dans l'Elbe trois espèces différentes de *brême*, parmi lesquelles il y en a une dont la chair est d'un très-bon goût. Cette espèce se plaît plus dans les étangs & les eaux dormantes que dans les rivières. On a cru que dans les endroits où elles foisonnent davantage, les carpes n'y sont ni aussi belles, ni aussi nombreuses.

On pêche vers le printemps dans le Volga un poisson, que les Russes nomment *Tschechon*: c'est la *brême* à ventre tranchant, *cyprinus cultratus*; il est de la taille de l'alose ordinaire: le peuple le mange frais ou salé; la chair en est très-sèche.

On trouve encore dans la mer une espèce de *brême* ou de brame, qui ne s'écarte guères du rivage, & qui a environ une coudée de long. Ce poisson est très-bon à manger, ainsi que la brême chinoise. L'une & l'autre passent pour des espèces de dorades. (*Voyez* DORADE.)

Les Hottentots pêchent beaucoup de *brêmes*, mais

feulement lorfque la tempête les fait approcher par bandes du rivage, ils les font venir au hameçon en fifflant & en faifant grand bruit.

On lit dans l'hiftoire générale des voyages, qu'en pêchant des *brêmes* un matelot prit pour une *brême* un poiffon qu'il eut à peine touché, qu'il pouffa un grand cri, en fe plaignant d'avoir perdu l'ufage de la main. Si ce poiffon n'étoit pas une efpèce de torpille, il faudroit dire qu'il y avoit dans ces parages d'autres poiffons qui produifoient l'engourdiffemement & les autres fymptômes électriques.

On prépare la *brême* à l'étuvé, à la fauce blanche, au court-bouillon, en fricaffé, en ragoût, en matelotte; on peut encore la faire griller, frire & rôtir. Ce poiffon eft d'un ufage très-commun.

(M. Macquart.)

BRÉSIL. (racine du) (*Mat. méd.*) (*Voyez* Ipécacuanha. (M. Fourcroy.)

BRÉSIL. (bois de) (*Voyez* Bois.)

(M. Fourcroy.)

BRETON, (Charles le) du diocèfe de Paris, reçu docteur de la faculté le 27 février 1642. Il fut pourvu le 8 mars 1646, d'un brevet de médecin ordinaire de Louis XIV, & le 7 décembre fuivant il eut la commiffion de médecin de la marine. Nommé en 1652 médecin du duc d'Enguien, il fuivit la fortune de la princeffe dans fon exil en 1674. Il mourut le premier feptembre 1677.

Le Breton eft connu par un difcours latin fur la néceffité de l'hygiène, qu'il lut le 11 mars 1647, & par le panégyrique de Jean de Montreuil fon ami, prononcé le 14 octobre de la même année. *Le Breton* fut puni par trois jours de radiation, pour avoir confulté avec Vallot, de la faculté de Rheims, qui fut par la fuite premier médecin du roi.

Le Breton étoit eftimé de Guy-Patin. (*Voyez* tom. 17 de fes lettres, p. 264. (M. Andry.)

BREYNIUS, ou BREYN (Jacques) naquit à Dantzick le 14 janvier 1637, d'un père originaire du Brabant. Il étudia la médecine à Leyde, où il s'appliqua particulièrement à la botanique; il eut même toute fa vie tant de goût pour cette partie de l'Hiftoire Naturelle, qu'il fit plufieurs voyages en Hollande pour s'y perfectionner. Ce médecin vécut en homme privé dans fa patrie; & quoiqu'on lui eût offert la chaire de botanique en l'Univerfité de Leyde, il préféra le genre de vie qu'il s'étoit choifi, aux emplois qui l'en auroient diftrait, & mourut à Danzick le 25 janvier 1697. On a de lui un grand nombre d'obfervations botaniques dans les mémoires de l'académie impériale d'Allemagne; il a publié quelques ouvrages d'une étendue plus confidérable. Tels font:

Exoticarum, aliarumque minùs cognitarum plantarum Centuria prima, cum figuris æneis. Accedunt Wilhelmi Ten Rhyne excerpta ex Obfervationibus fuis Japponicis, Phyficis, &c. Fructice Thée: item Fafciculus rariorum plantarum ab eodem Ten Rhyne in Promontorio Bonæ Spei collectarum & ex India ad Jacobum Breynium tranfmiffarum. Gedani, 1678, *in-fol.*

L'auteur eft demeuré à la première Centurie. C'eft un bel ouvrage, où il eft principalement parlé des plantes des Indes qui fe cultivoient alors dans les jardins des Pays-Bas, ainfi que de celles qui fe voyoient en Pruffe & à Schwalbach. Les planches font bien gravées; mais Jacques *Breyn* en avoit promis vingt autres qui n'ont jamais paru.

Prodromus Fafciculi rariorum plantarum. Gedani, 1680, *in-4°.*

Prodromus Fafciculi rariorum plantarum fecundus. Ibidem, 1689, *in-4°.* Les deux enfemble, 1739, *in-4°.*

On y trouve les mêmes plantes que dans le premier ouvrage que nous avons indiqué.

Jean-Philippe Breyn, fils de Jacques, favant naturalifte de ce fiècle, avoit pris le bonnet de docteur en médecine à Leyde, vers la fin du précédent. Il a été reçu dans la fociété royale de Londres, & dans l'académie des curieux de la nature, fous le nom de *Callimachus*; il a fourni quelques mémoires intéreffans à l'une & à l'autre de ces deux compagnies; mais le public lui eft redevable des ouvrages fuivans:

De Radice Gin-fem feu Nifi, & Chryfanthemo bidente Zeylanico, Acmella dicto. Lugduni Batavorum, 1700, *in-4°. Gedani*, 1700, 1731, 1739, *in-4°.*

De fungis officinalibus. Leidæ, 1702, *in-4°.*

Hiftoria Naturalis Cocci Radicum Tinctorii, quod Polonicum vulgo audit, præmiffis quibufdam Coccum in genere & in fpecie, Coccum ex Ilice quod grana Kermes, & alterum Americanum quod Cochinilla Hifpanis dicitur, fpectantibus. Gedani, 1731, *in-4°.*

La cochenille de Pologne eft un infecte hémiptère, petit, rond, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, plein d'un fuc purpurin, & qu'on trouve adhérent, vers la fin de juin, à la racine d'une efpèce de renouée ou centinode, que Ray a nommée *Polygonum cocciferum incanum flore majori perenni.* Le *Polygonum* eft abondant dans le palatinat de Kiovie: & dans les lieux déferts de l'Ukraine, de la Podolie, de la Volhinie, du grand duché de Lithuanie, & même dans la Pruffe, du côté de Thorn.

Schediafma de Echinis. Gedani, 1732.

Differtatio de Polythalamiis, novâ Teftaceorum

classe. Adjicitur Commentarius de Belemnitis Prussicis. Ibidem, 1732 ; *in*-4°.

Il a publié à Dantzick, en 1726, une dissertation latine sur l'agneau végétal de Tartarie, appellé vulgairement *Borometz* ; mais il avoue qu'il n'a pu parvenir à découvrir le genre de plante qui fournit cette espèce de Zoophyte, dont tant de naturalistes ont parlé. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BREUVAGE. (*Médecine légale.*)

Ce mot signifie quelquefois *poison*. (*Voyez* Empoisonnement.) (M. Mahon.)

BRIANÇON. (craie de) (*Mat. méd.*)

C'est une erreur singulière dans la nomenclature minéralogique, que de voir nommer craie une substance pierreuse, qui n'est rien moins que de la craie. C'est une espèce de stéatite ou pierre savonneuse. (*Voyez* pour les usages le mot Stéatite.)

(M. Fourcroy.)

BRIDES. (*Chirurgie.*) (*Voyez* Plaies, Cicatrices, Dépôts, Abscès, Incisions, &c.) (*Voyez* Diction. de Chirurgie.) (M. Chamseru.)

BRIEUX. (St.) (*Eaux minér.*)

St. *Brieux* est une ville de Bretagne, située à quatre lieues de Lamballe, à une demi-lieue de la mer, & à 96 de Paris. Il y a une source minérale à cinq cent toises au midi de cette ville, près de la terre de Robien ; elle sort d'un rocher de granit tendre, au bout de la chaussée d'un étang. Elle est froide, gaseuse & martiale, selon M. Bagot.

(M. Macquart.)

BRIGANTI, (Annibal) médecin & philosophe du XVIe. siècle, étoit de Chieti, dans le royaume de Naples. *Toppi*, qui en fait mention dans sa Bibliothèque, lui attribue les ouvrages suivans :

Avvisi & Avertimenti intorno al governo di preservarsi di pestilenza. Naples, 1577, *in*-4°.

Avvisi & Avertimenti intorno alla preservatione e curatione de Morbilli, e delle Variole. Naples, 1577, *in*-4°.

Manget & *Séguier* le disent auteur de ceux-ci :

Due Libri dell' Istoria de i semplici aromati e altre cose, che vengono portate dall' Indie Orientali pertinenti all' uso della Medicina, di Garzia dall' Orto, Medico Portughese, con alcune brevi annotazioni di Carlo Clusio : e due altri Libri parimente di quelle che si portano dall' Indie Occidentali di Nicolo Monardes, Medico di Siviglia. Venise, 1582, *in*-4°. 1605, *in*-8°. *Briganti* a mis ce recueil en italien. Il y a encore une édition de Venise, 1616, *in*-8°., avec une lettre de *Prosper Borgarucci*, sur les drogues du cabinet de *Calceolari* à Vérone. (*Extr. d'El.*)

(M. Goulin.)

BRIGGS. (Guillaume) Ce médecin, né à Norwich, après avoir voyagé en différens pays, vint s'établir à Londres, où il se fit généralement estimer. Son mérite lui procura une place dans la société royale, & sa science, celle de médecin ordinaire du roi Guillaume III, ainsi que la direction de l'hôpital de saint Thomas dans Southwark. Il mourut le 4 septembre 1704, à l'âge de 62 ans.

Briggs a particulièrement étudié l'œil, & il passa pour avoir le premier bien fait connoître les nerfs optiques, la rétine & les conduits lymphatiques de cet organe. Les ouvrages que nous avons de lui sont les dépositaires de ses recherches.

L'un intitulé : *Ophthalmographia*, *sive*, *oculi ejusque partium descriptio anatomica*, a paru à Cambridge en 1675, *in*-8°.

L'autre qui porte le titre de *Theoria Visionis*, fut d'abord imprimé en anglois dans les Transactions Philosophiques, en 1682 ; mais comme l'auteur ne tarda pas à le mettre en latin, on en eut bientôt deux éditions en cette langue, Londres, 1685, *in*-8°., Leyde, 1686, *in*-12, avec son *Ophthalmographia. Newton*, & d'autres savans ont fait de grands éloges de ces deux Traités.

On a encore un écrit en anglois de ce médecin, dans les Transactions Philosophiques ; il y rapporte deux cas singuliers par rapport à la vision.

Il a aussi donné un mémoire en latin, où il rend raison de l'état d'un jeune homme qui avoit la vue bonne pendant le jour, mais qui ne voyoit pas le soir. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRINGARASI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'une plante annuelle du Malabar. Cette plante a une saveur légérement âcre & amère. Son suc, cuit avec un peu de rouille de fer & d'urine de vache croupie ou macérée, se donne intérieurement pour l'hydropisie. On en frotte la tête pour faire croître les cheveux. Ses feuilles, cuites avec de l'huile nouvelle de palmier, s'appliquent en cataplasme sur la tête pour appaiser la migraine. (*E. de l'A. E.* (M. Mahon.)

BRIOCHE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens,

Section III alimens composés.

C'eſt une eſpèce de gâteau, fait avec de la fine farine de froment, des jaunes d'œufs, du beutre & du ſel. La *brioche* a un goût très-agréable & très-délicat. On en mange beaucoup à Paris. On en fait même d'excellens plats d'entremêts lorſqu'elle eſt ſéche, en la faiſant frire, & en y ajoutant du ſucre en poudre. Cependant les perſonnes dont l'eſtomac ſupporte difficilement les ſubſtances graſſes, celles qui ont l'eſtomac foible, & à qui il faut des alimens légers, doivent s'interdire cette eſpèce d'aliment.

(M. Macquart.)

BRION. (*Eaux minér.*)

C'eſt un village du diocèſe de Mende dans le Gévaudan. Nous ſavons ſeulement, qu'on y trouve une ſource minérale appellée la chaudette, qui n'eſt pas éloignée de ce village & de Chachailles, & dont les eaux ſont thermales. (M. Macquart.)

BRION. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Coraline.)

(M. Mahon.)

BRIQUE. (*Mat. méd.*)

Parmi les nombreuſes expériences que M. Saillant a faites à l'hopital de la ſalpétrière ſur les différens remèdes antipſoriques, celui qui eſt compoſé de deux parties de ſouffre, & d'une partie de *brique* pilée & pulvériſée, lui a paru avoir le plus de ſuccès à tous égards. Cette poudre eſt réduite ſous forme d'onguent avec ſuffiſante quantité d'huile, & il ſuffit de s'en frotter les mains. La doſe pour chaque friction eſt d'environ trois gros de ce mélange : & on en fait environ huit frictions. On prend de la ptiſane de racine de patience pendant le traitement ; il faut ſe purger au commencement & à la fin. (M. Mahon.)

BRIQUEBEC. (*Eaux minér.*)

Briquebec eſt un bourg, dans la forêt du même nom, à une demie lieue de Valogne, & à trois & demie au ſud de Cherbourg. On trouve, tout près de la ville, & d'un château appartenant à la maiſon de Matignon, une ſource d'eau minérale froide, dont Barbeu du Bourg a donné l'examen dans le journal de médecine, janvier 1761.

Dans la première partie de cet examen ce médecin rend compte des propriétés & des uſages de ces eaux, il les déduit des principes qui y ont été trouvés par M M. Pia & Cadet : la ſeconde renferme cette même analyſe. Ces chymiſtes, après avoir décrit les qualités ſenſibles de ces eaux auxquelles ils ont reconnu un petit goût ferrugineux, ont employé les réactifs & l'évaporation, qui leur ont fait découvrir dans ces eaux un ſel ferrugineux, dont l'acide eſt celui du ſel marin, & un ſel à baſe terreuſe qu'ils croyent ne point exiſter dans ces eaux, mais avoir été produit lors de l'opération, par la ſéparation de l'acide marin de la partie ferrugineuſe, & par ſon union avec une portion de terre très-diviſée, que toutes ces eaux entraînent ordinairement avec elles. Ils ont obſervé que ces eaux ſe décompoſent à une forte chaleur, qui fait précipiter tout le fer ; que par conſéquent pour en faire uſage, il ne faut que les faire tiédir ; que ſans cette préparation, ces eaux ſeroient privées d'une partie de leurs principes, & n'auroient plus la même efficacité.

D'après cette analyſe, Barbeu du Bourg regarde ces eaux comme très-légères, paſſant aiſément dans les premières voies, pénétrant juſque dans les plus petits vaiſſeaux, ſe mêlant intimement avec toutes les liqueurs, facilitant les ſécrétions & les excrétions, donnant de la fluidité aux humeurs, & détruiſant les obſtructions. Il les croit toniques, diurétiques, apéritives, ſtomachiques, capables de pouſſer au dehors les humeurs excrémentielles ſans aucune violence. Il les croit utiles dans les maladies chroniques, dans les embarras du foie, des reins, de la veſſie, de la matrice, ſur-tout dans les fleurs-blanches, les maladies de la peau.

Barbeu du Bourg propoſe enſuite quelques queſtions qui tendent à ſoumettre ces eaux à une nouvelle analyſe, qui doit être néceſſairement perfectionnée, par les connoiſſances de ce genre, acquiſes depuis l'époque à laquelle ces habiles chymiſtes ont travaillé. (M. Macquart.)

BRIQUETIERS, (maladies des) (*Méd. prat.*)

L'art de la briqueterie paroît être très-ancien ; il ſemble appartenir à une des plus anciennes & des plus utiles inventions humaines. Ramazzini remarque que les Iſraélites dans leur eſclavage en Égypte, étoient condamnés à faire des briques, & n'avoient pour toute nourriture que de l'ail & des oignons. Suivant lui les *briquetiers* occupés à pétrir & à mouler l'argile en briques, à la deſſécher à l'air & à la cuire dans des fours, ſe deſſéchent & s'épuiſent promptement à ce métier. Ils ſont très-diſpoſés aux maladies aiguës, aux fièvres inflammatoires ; la mauvaiſe nourriture qu'ils prennent, les intempéries des ſaiſons auxquelles ils ſont plus expoſés que la plupart des autres ouvriers, rendent leurs maladies rébelles & difficiles à guérir. Leurs fièvres ſont preſque toujours accompagnées de délire ; s'ils en guériſſent, ils n'échappent que rarement aux maladies chroniques qui en ſont la ſuite, comme les fièvres quartes, la cachexie, l'hydropiſie.

Ces ouvriers trouveroient, ſuivant Ramazzini, un grand ſecours dans les bains d'eau douce, au commencement de leurs maladies & ſur-tout des fièvres qui les attaquent. Le bain humectant & relâchant leur peau, ouvriroit un paſſage au levain fébrile. Le médecin italien ne donne que ce ſeul précepte pour le traitement des maladies des *briquetiers* ; mais d'a-

près les causes de ces maladies, il est aisé de concevoir que la foiblesse, le mauvais état des humeurs de ces ouvriers, exigent que le médecin joigne aux remèdes ordinaires les fortifians, les toniques, les cordiaux en dose modérée ; qu'il prescrive sur-tout un peu de vin vieux à ces sortes de malades ; qu'il fasse consister le régime de leur convalescence dans le choix des analeptiques les plus propres à rétablir leurs forces & à fortifier leurs organes. C'est aux médecins des hopitaux que ces considérations utiles doivent spécialement être toujours présentes ; car ces ouvriers sont trop pauvres pour pouvoir rester chez eux dans leurs maladies. (M. FOURCROY.)

BRISSEAU, (Pierre) docteur de la faculté de Montpellier, étoit de Paris. Il se fit inscrire au collège des médecins de Tournay le 13 juin 1677, & il jouit successivement des trois pensions que le magistrat de cette ville accorde, ou à l'ancienneté, ou au mérite de ses médecins. Il servit dans les hôpitaux de Louis XIV, tant à Mons qu'à Tournay ; & lorsque le parlement de cette dernière ville fut transféré à Cambray, après le siège des Alliés en 1709, *Brisseau* se rendit à Douay, où il mourut le 10 septembre 1717, à l'âge de 86 ans. Il étoit né vers 1631. On a de lui :

Traité des mouvemens sympathiques. Valenciennes, 1682, *in*-12. Mons, 1692, *in*-12.

Dissertation sur la saignée. Tournay, 1692, *in*-12.

Lettre à M. Fagon, premier médecin du roi, touchant une fontaine minérale découverte dans le diocèse de Tournay. C'est celle de S. Amand.

Nouvelles observations sur la cataracte. Tournay, 1706, *in*-12.

L'auteur doit être regardé comme un des premiers qui aient mis le siège de la cataracte dans le crystallin. Il envoya son ouvrage à Paris en 1705, & on refusa de l'approuver. Celui d'Antoine Maître-Jan, qui soutient la même opinion sur la cataracte, ne parut qu'en 1707 ; conséquemment *Brisseau* ne l'avoit point vu, lorsqu'il écrivit le sien ; d'où il s'ensuit que c'est à tort qu'on a voulu faire honneur à celui-là de la publication d'une découverte, dont celui-ci a le mérite de l'antériorité sur lui.

Lettre touchant les remèdes secrets. 1707.

Suite des observations sur la cataracte. Tournay, 1708, *in*-12.

Cet ouvrage, & le premier qu'il avoit écrit sur cette matière, ont été publiés ensemble, Paris, 1709, *in*-12. En Allemand, Berlin, 1743, *in*-8.

Michel *Brisseau*, fils du précédent, naquit à Tournay & fut enrégistré au collège des médecins de cette ville le 10 de septembre 1696. Il passa ensuite à Douay, où il prit le bonnet de docteur, parvint à la chaire de professeur primaire de la faculté, & devint médecin des hôpitaux du roi. Il est mort dans le mois de mars 1743 ; il a laissé des observations anatomiques imprimées à Douay en 1716, *in*-12, &. depuis avec l'anatomie chirurgicale de Jean Palfin. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRISSOT (Pierre) naquit à Fontenay-le-Comte en Poitou, en 1478. Il fit son cours de philosophie sous Villemor, l'un des plus célèbres professeurs de ce temps ; enseigna lui-même la philosophie dans l'Université de Paris, & s'étant ensuite livré à l'étude de la médecine, avec une facilité que peut donner l'étude des plus savans auteurs grecs & latins, pendant dix années, il fut reçu docteur en 1514.

Brissot, entraîné d'abord par le génie de son siècle, donna quelque temps la préférence à la doctrine des médecins arabes, sur celle des médecins grecs ; mais la solidité de son esprit le ramena bientôt à la doctrine d'Hippocrate & de Galien, c'est-à-dire, aux seuls préceptes fondés sur l'observation de la nature. Il conçut le projet de recueillir toutes les versions grecques & les traductions latines des médecins grecs, de les comparer ensemble, de corriger les fautes des copistes & des traducteurs, de remplir les omissions & de rétablir le véritable sens des auteurs. Il expliqua lui-même publiquement les livres de Galien, au lieu de ceux d'Avicenne & de Rhasès, que l'on avoit coutume d'expliquer dans les écoles de Paris & dans toutes celles de l'Europe.

Le premier ouvrage que *Brissot* fit imprimer à ses frais, fut un ouvrage de Galien : *Opus θεραπείας ad Glauconem*, selon l'édition & la version de Leonicenus ; & il fit connoître par une explication docte & précise, que les médecins arabes n'y avoient rien compris. Il passa ensuite à l'explication d'un autre ouvrage de Galien, περι της τεχνῆς ιατρικῆς, & à l'ouvrage de Mesni sur la matière médicale, qu'il expliqua aux apoticaires dans des cours particuliers qu'il leur fit ; mais ce dernier ouvrage l'arrêta, soit par l'obscurité du texte, soit qu'il ignorât lui-même la botanique, & *Brissot* ne s'en prit qu'à lui-même. Il résolut donc de voyager pour acquérir la connoissance des plantes & les lumières nécessaires au dessein qu'il avoit conçu de réformer la pharmacie. Mais avant de quitter Paris, il détrompa les médecins d'une erreur invétérée. C'étoit alors une pratique généralement adoptée dans le traitement de la pleurésie, de faire saigner le malade, non pas du côté où étoit le mal, mais du côté opposé. Avant de contrarier la pratique, *Brissot*, en homme sage, attaqua la théorie. Il fit disputer sur cette opinion dans les écoles ; &, après avoir réfuté les principes sur lesquels l'usage étoit établi, après avoir démontré que cet usage n'étoit pas conforme à la doctrine d'Hippocrate & à celle de Galien, il employa une pratique toute contraire dans le traitement de la pleurésie. Le succès en fut heureux & l'erreur fut détruite. Les plus habiles médecins

decins se rendirent à l'évidence ; & les autres suivirent désormais l'opinion des plus habiles, comme une nouvelle routine.

Brissot partit de Paris en 1518, alla en Portugal, & s'arrêta dans la ville d'Evora, où il exerça la médecine. Il fut appellé auprès du roi de Portugal, attaqué d'une pleurésie ; &, contre l'avis du premier médecin & de tous les médecins, il fit saigner le roi du côté où étoit la douleur. Le roi guérit ; mais Dénis, premier médecin, fit imprimer un ouvrage, dans lequel il prétendit prouver que le roi n'auroit pas dû guérir. *Brissot*, pour répondre à ce ridicule ouvrage, avoit composé une savante apologie ; mais la mort l'empêcha de la publier (1). Il mourut en 1522, à 44 ans, d'une dyssenterie qui l'emporta en peu de jours. Il avoit composé d'autres ouvrages sur divers sujets ; mais on a laissé perdre ses manuscrits.

La dispute entre Denis & *Brissot* alluma une espèce de guerre civile parmi les médecins portugais. L'affaire fut portée au tribunal de l'académie de Salamanque, où la faculté de médecine la discuta profondément. Tant que l'on pesoit de part & d'autre pour & contre les raisons des deux partis, celui de Denis n'avoit pas l'avantage : mais il le recouvra bientôt par l'autorité ; &, lorsqu'en 1529, l'académie de Salamanque eut prononcée que l'opinion de *Brissot* appartenoit à la doctrine d'Hippocrate & de Galien, les partisans de Denis appellèrent de ce jugement à l'empereur Charles-Quint. Ils ne se contentèrent pas de noircir la réputation de leurs adversaires par tous les artifices de l'ignorance, ils les accusèrent d'enseigner une fausse doctrine, aussi dangereuse au corps que le schisme de Luther étoit mortel à l'ame ; & d'être enfin des luthériens en médecine. En vain un grand nombre de malades furent les victimes du système arabe ; l'ignorance triomphoit. Mais Charles III, duc de Savoie, étant mort d'une pleurésie, après avoir été saigné selon la pratique que *Brissot* avoit combattue, l'empereur abandonna le parti de Denis & de la médecine des arabes. Cependant l'erreur conserva des partisans ; l'Europe fut inondée d'ouvrages sur une question que le bon sens & l'expérience avoient décidée ; on en trouve la liste dans le livre de René Moreau, duquel nous parlerons dans l'éloge de ce médecin. (M. Andry.)

(1) Cette apologie ne fut imprimée que trois ans après sa mort, par les soins d'Antoine Luceus son ami. *Apologetica disceptatio quâ docetur per quæ loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus, præsertim in pleuritide. Parisiis. Apud Simonem Colinæum*, 1525, *in-4*, & 1538, *in-8*. *Basileæ*, 1529. *Apud Thomam Wolff*. Elle fut imprimée de nouveau à Paris en 1621, chez Pacard, *in-8*., & en 1630 du même format, chez Samuel Célérius, par les soins de René Moreau, avec le traité *de sanguinis missione*, & la vie de l'auteur. Cet ouvrage a aussi été imprimé à Venise en 1659, *in-8*, avec les écrits de Matthieu Curtius & de Victor Trincavella sur la même matière.

BRITANNICA. (*Mat. méd.*)

Le nom d'herbe britannique, *britannica*, a été donné par plusieurs auteurs de matière médicale, tantôt à la bistorte, tantôt au cochléaria.

(M. Fourcroy.)

BROCHET. (*Hygiène.*)

Esox lucius, Linn.

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Poissons.

La chair du *brochet* est blanche, ferme, solide, de bon goût & recherchée : il faut le choisir de médiocre grosseur ; ceux de 20 à 24 pouces de longueur passent pour les meilleurs. On les assaisonne bien, & on les fait cuire avec du bon vin ; puis on les mange ordinairement en matelotte, au bleu, ou bien avec une sausse blanche.

Ce mets ne convient point aux personnes fort délicates, ou qui ont un tempérament pituiteux.

(M. Macquart.)

BROCHET. (*Mat. méd.*)

Le *brochet* est un poisson d'eau douce, très-vorace, qui acquiert jusqu'à 4 pieds & demi ou 5 pieds de longueur, & qui est assez caractérisé par l'applatissement du devant de sa tête, par la longueur excédente de sa mâchoire inférieure, la présence des dents, très-nombreuses, alternativement fixes & mobiles, dans les mâchoires & sur la langue, la forme tétragone de son corps. C'est un poisson épineux, abdominal, qui appartient au genre de l'esoce, *esox* de Linnéus ; il a 21 rayons à la nageoire du dos, 14 rayons à la membrane des ouies.

On a employé en médecine différentes parties du *brochet*. Les os de sa mâchoire ont été vantés comme fondans, lithontriptiques, spécifiques dans la pleurésie &c.

Plusieurs auteurs de matière médicale, en s'élevant contre l'admission de ces propriétés, les ont réduites à la vertu absorbante ; Vogel ; en accordant cette qualité aux mâchoires de *brochet*, ajoute qu'elles peuvent encore émousser l'acrimonie des humeurs. Mais nous observerons que les os des poissons étant comme ceux de l'homme, des quadrupèdes & des oiseaux, une combinaison d'acide phosphorique &

de chaux, ils ne peuvent point abſorber les aigres des premières voies, ni émouſſer l'acrimonie des liqueurs.

Il n'y a pas plus de vérité dans l'opinion où l'on a été ſur les propriétés de deux oſſelets qu'on trouve dans la tête du *brochet*, qu'on nommoit très-improprement *pierres*, & qui ſont les organes de l'ouie de ces poiſſons. Ces os paſſoient pour emménagogues, propres à faciliter l'accouchement, purifians, diurétiques, lithontriptiques, antiépileptiques. L'expérience & l'obſervation exacte ont peu à peu détrompé les médecins ſur ces vertus; mais ces os ſont calcaires & différens des os proprement dits du *brochet*; conſidérés ſous ce point de vue, ils ſont vraiment abſorbans, quoiqu'ils ne méritent aucune préférence ſur tous les autres abſorbans connus.

On employoit autrefois la graiſſe du *brochet* comme réſolutive & adouciſſante; mais elle ne doit point être préférée à celle des autres animaux, qui en fourniſſent bien plus abondamment.

Il en eſt de même du fiel du *brochet* auquel on attribuoit auſſi des propriétés particulières. Il n'a pas d'avantages ſur celui des autres poiſſons, non plus que ſur la bile des quadrupèdes.

Les œufs du *brochet* ont une qualité purgative: dans quelques pays on les emploie au lieu d'autres purgatifs. A Paris on ſe contente de n'en pas faire uſage comme aliment. (M. Fourcroy.)

BROCOLI. (*Hygiène*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

On donne le nom de *brocoli* a une eſpèce de rejetton que pouſſe le tronc d'un vieux choufleur; mais il a été auparavant mieux appliqué à une eſpèce de chou particulière qu'on cultive en Italie & en Angleterre, & dont on mange les feuilles avec de la viande.

Ces deux ſortes de *brocoli* préſentent un fort bon légume, & qui peut convenir à tous ceux qu'on veut nourrir légérement. Il ſe conſerve l'hiver, & on les mange à la ſauce blanche, en ſalade, ou en friture. (*Voyez* Chou.) (M. Macquart.)

BRODIUM. (*Mat. méd.*)

Le *brodium* eſt, dans pluſieurs anciens traités ſur la préparation des médicamens, une ſorte d'extrait liquide, ou une teinture épaiſſe & très-chargée; & ce mets ſignifie auſſi un bouillon très-fort, un conſommé, de viandes blanches, très-ſuſceptibles de ſe prendre en gelée par le refroidiſſement. (M. Fourcroy.)

BROECK. (Jean VANDEN) (*Voyez* Paludanus.)

BROECKUYSEN, (Benjamin VAN) écrivain hollandois du dernier ſiècle, cité par M. Paquot. Après ſes premières études & ſon cours de philoſophie, il paſſa aux écoles de médecine & prit le bonnet de docteur en cette ſcience. Revêtu de ce titre, il commença par être médecin dans les armées; mais les ſoins qu'il ſe donna pour bien s'acquiter de cet emploi ambulant, lui en méritèrent un ſédentaire; on le nomma médecin des ville & forts de Boisleduc, & en même temps profeſſeur de philoſophie & de médecine dans l'école de cette ville. Il fut encore l'un des médecins ordinaires de Charles II, roi d'Angleterre, auquel il ne ſurvécut que peu d'années; car on met ſa mort en 1686. On a de lui l'ouvrage ſuivant:

Œconomia corporis animalis, ſive, cogitationes ſuccincta de mente, corpore & utriuſque conjunctione, juxta methodum philoſophiæ carteſianæ deducta. Noviomagi, 1672, *in*-12. *Amſtelodami*, 1683, *in*-4. *Goudæ*, 1685, *in*-8, ſous le titre d'*Œconomia animalis ad circulationem ſanguinis breviter delineata. Hagæ comitis*, 1687, *in*-4, ſous celui de *Rationes philoſophico-medicæ, theoretico-practicæ.*

Sa phyſiologie eſt toute carteſienne; il pouſſe même l'eſprit de ſyſtême juſqu'à ſuppoſer un feu dans le cœur, au moyen duquel le ſang eſt tellement raréfié, qu'il eſt obligé d'enfiler la route des artères. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRONCHOCELE, excroiſſance du goſier. Tumeur de la glande thyroïde. Vegel, excroiſſance ou tumeur ſquirreuſe de la partie antérieure du col. (*Voyez* Goetre.) (D. L. P.)

BRONCHOTOMIE. (*Chirurgie*)

Opération qui conſiſte à ouvrir la trachée artère dans l'eſpace compris entre le larynx & le thorax, & qui ſembleroit être mieux déſignée par le mot *trachéotomie*, puiſque les bronches commencent à l'intérieur du thorax & ne peuvent jamais être compriſes dans cette opération. (*Voyez* Dictionnaire de chirurgie.) (M. Chamseru.)

BRONZE. (*Mat. méd.*)

Le *bronze* eſt un alliage de cuivre & d'étain qui fait la baſe du métal des ſtatues, des canons & des cloches. Ce qui eſt relatif à la matière médicale, dans l'hiſtoire des propriétés du *bronze*, appartient uniquement à l'uſage qu'on en fait pour quelques vaſes qui ſervent à la préparation des médicamens,

& spécialement pour les mortiers. Il y avoit autrefois dans les pharmacies des mortiers & des pilons de *bronze*. On ne doit s'en servir que pour broyer des substances qui n'ont point d'action sur le cuivre. Aucune matière saline ne doit être traitée dans des vaisseaux de cette nature ; il seroit infiniment plus sage de les bannir entièrement des pharmacies, & de leur substituer des mortiers d'argent, de verre, de porcelaine ou d'agathe, pour piler les substances dures en petite quantité, & ceux de fonte tournée pour concasser ou réduire en poudre des matières dures en grande masse. L'usage de ces derniers commence à être plus fréquent dans les boutiques, où l'on n'employe plus que très-rarement, & à très-peu d'usages, les mortiers de *bronze*. (M. Fourcroy.)

BROSSARD, chirurgien françois, qui exerçoit son art à la Châtre en Berri vers le milieu de ce siècle. C'est à lui qu'on a l'obligation d'avoir rappelié l'usage de l'agaric dans la chirurgie, & d'avoir prouvé que cette excroissance végétale a la propriété d'arrêter les hémorragies. Dillen, médecin allemand, avoit déjà parlé de l'agaric, dans les mémoires de l'académie des curieux de la nature, à propos de ses effets pour arrêter le sang, ensuite de l'application des sang-sucs. Mais ce remède étoit tombé dans l'oubli; au moins ne le connoissoit-on pas en France, quand *Brossard* obtint de Louis XV une gratification & une pension pour récompense de la publication de son secret. Il est vrai qu'on a annoncé cette prétendue découverte avec trop d'emphase, & qu'on s'est bientôt apperçu que l'agaric ne remplir pas toutes les vues pour lesquelles on l'a proposé. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BROSSARDIERE, (la) (*Eaux minér.*)

La *Brossardière* est un château du Bas-Poitou, situé sur le chemin de Fontenelles à un quart de lieue de la Roche-sur-Yon, & près du bourg de S. André de Rosnay. La source minérale est à côté de ce château, dans un chemin près d'un étang. L'eau en est froide.

Nous avons une analyse des eaux minérales de Fontenelles, de la *Brossardière* par M. Gallot. (*Mémoire de la société royale de médecine, tome 1, page 405.*) Après deux examens différens des eaux de la Brossardière, ce médecin est persuadé qu'elles contiennent du fer dans l'état non vitriolique, & dans celui de terre martiale privée de phlogistique; on y trouve en outre de la félénite, du sel marin, & une terre calcaire absorbante, ou peut-être une portion de la base du sel. marin. M. Gallot dit que ces eaux sont absolument analogues à celles de Fontenelles, (*Voyez* Fontenelles.) & légérement purgatives, diurétiques, & apéritives. (M. Macquart.)

BROSSER. (*Hygiène.*)

Partie II choses dites non naturelles.

Classe V. *Gesta.*

Ordre II. Mouvement & repos.

Section II. Exercice des membres.

Brosser est un genre d'exercice au moyen duquel on donne des frictions ou générales ou particulières, dans le dessein d'exciter la transpiration, & de porter les humeurs à la peau. On se fait *brosser*, ou l'on se brosse soi-même, non seulement lorsque la santé souffre quelqu'altération, comme dans les douleurs des membres, & dans les rhumatismes; mais encore dans l'état sain, lorsque la circulation éprouve quelque retard, qu'on fait peu d'exercice, qu'on habite des pays humides, où les pores de la peau semblent en quelque sorte bouchés. Nous voyons que cette manière de donner en quelque sorte du mouvement à la peau, est très-adoptée en Angleterre & en Hollande, où une quantité de personnes se frottent ou se font frotter tous les jours, en se félicitant beaucoup de cette pratique. On vend par-tout des brosses (qu'on nomme angloises lors même qu'elles ne le sont pas) qui sont faites avec un crin extrêmement doux, qui sont rondes, qui ont cinq à six pouces de diamètre, & sont journellement employées à ce genre d'exercice, qu'on ne sauroit trop recommander aux personnes d'un tempérament phlegmatique, & chez qui les humeurs lentes, & les fibres peu mobiles, ne favorisent pas l'excrétion insensible de la transpiration. (M. Macquart.)

BROUET NOIR. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens composés.

Le *brouet* noir passoit pour un des mets les plus exquis des Spartiates, qui, à ce qu'on croit, le composoient avec de la chair de porc, du vinaigre & du sel.

Denys, tyran de Sicile, entendant beaucoup vanter ce ragoût, fit venir un cuisinier de Lacédémone pour le lui apprêter. Au premier essai Denys s'en dégouta, & se plaignit au Lacédémonien, qui lui dit, qu'en effet il y manquoit une sauce. Laquelle, demanda le tyran? C'est, répondit l'autre, la fatigue de la chasse; ce sont les courses sur le rivage de l'Eurotas, la faim & la soif des hommes laborieux. Cette réflexion étoit excellente, & peut être appliquée à tous les temps. Il est incontestable que l'exercice est le meilleur moyen pour exciter l'appétit, & que l'appétit est le meilleur assaisonnement des mets, (*cibi condimentum fames*) sur-tout de ceux qui, comme le *brouet noir*, ont besoin de forts estomacs pour en faciliter la digestion. (M. Macquart.)

BROUILLARDS. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa.*

Ordre I. Atmosphère.

Section V. Variations de l'atmosphère.

Les *brouillards*, qui sont assez fréquens dans nos climats, produisant des effets contraires à la santé, relativement à leur nature, il est bon d'en remarquer les nuances, pour être plus à portée de se garantir de leur maligne influence.

C'est en général par leur nature humide que les *brouillards* sont dangereux. Lorsqu'ils sont d'une nature épaisse, & que leurs vapeurs condensées & aqueuses sont suspendues dans la plus basse région de l'atmosphère, ils portent leur action généralement sur tous les corps qui sont exposés à leur contact; ils y déposent leur humidité. Alors, les corps durs & polis se couvrent de gouttes d'eau, parce qu'elles ne peuvent pénétrer dans leur intérieur, & sont forcées de se réunir sur leur surface. Les corps poreux, au contraire, en sont bientôt imbibés. Les hommes qui sont exposés à ces sortes de *brouillards*, respirent en quelque sorte l'eau avec l'air; elle pénètre par tous les pores de leur peau; leurs habits deviennent une éponge qui les environne d'un bain froid & humide.

C'est dans ces circonstances que les corps ont beaucoup à souffrir. La toux, les catharres, l'enrouement & toutes les maladies causées par la suppression de la transpiration, viennent les affliger. Si cet état de l'atmosphère dure long-tems, alors, à l'humidité se joindra le froid, qui l'accompagne souvent, & qui formera la constitution la plus détestable & la plus nuisible à l'homme. *Voyez* HUMIDITÉ.

Les *brouillards* ne sont pas toujours simplement aqueux, humides, ils sont encore quelquefois des combinaisons plus ou moins grandes de miasmes de différente nature, qui font partie de l'atmosphère & circulent avec elle. Ces miasmes sont quelquefois si putrides & si fétides, qu'on voit sur les plantes, & particulièrement sur l'eau, une espèce d'huile rousse, quelquefois chatoyante & âcre, qui ronge & détruit les fleurs & les jeunes pousses des végétaux un peu tendres, à moins qu'aussi-tôt après un tel *brouillard*, il ne vienne une grande pluie, qui lavant tout ce que le *brouillard* a touché, n'y laisse rien qui puisse nuire.

Ces sortes de *brouillards* sont très-contraires à la santé; car outre la suppression de l'insensible transpiration dont nous avons parlé, & qu'ils produisent, ainsi que les *brouillards*, simplement humides, l'âcreté de ces derniers occasionne encore des maux de gorge, d'yeux, de poitrine, par l'irritation que procurent les particules âcres & caustiques qui en font partie constituante.

Les *brouillards* des lieux bas & marécageux sont nuisibles par la quantité des miasmes, en même temps putrides & humides, qu'ils contiennent, lorsqu'ils règnent pendant de longs intervalles; ils causent des fièvres intermittentes opiniâtres, & quelquefois des maladies épidémiques.

Les *brouillards* qu'on éprouve si souvent à Paris, lorsque l'hiver approche, sont très-pernicieux. On sent aisément combien il s'élève de vapeurs nuisibles, soit des animaux vivans ou morts, soit des végétaux en putréfaction, soit des boues; lorsqu'il n'y a pas assez de vent pour emporter au loin ces exhalaisons combinées avec l'humidité de l'atmosphère, elles restent suspendues à une petite hauteur, jusqu'à ce que la quantité en soit tellement augmentée, que l'air ne puisse plus les soutenir; ou lorsqu'un nuage humide & pesant descend dans la région la plus basse de l'air qui nous environne, chasse devant lui & précipite sur nous les exhalaisons malfaisantes; c'est ainsi que se forment les *brouillards* épais que l'on remarque à Paris pendant l'automne & l'hiver, dont l'odeur est si détestable, qu'ils font mal aux yeux, à la gorge, excitent la toux, causent des fluxions, & beaucoup d'autres inconvéniens qui suivent la suppression de la transpiration insensible du corps; l'inspiration pulmonaire de ces particules malfaisantes, & l'irritation sur les poumons, les yeux, & même sur l'organe de la digestion, se communique à toutes nos humeurs.

On doit donc, dans ces circonstances, éviter avec soin de se trouver au milieu de ces *brouillards* : si l'on est obligé de sortir, il faut auparavant prendre la précaution de se garnir de vêtemens bien chauds, de prendre, dans les circonstances, quelque boisson chaude, délayante & corroborative, comme du bon vin, légèrement trempé d'eau. Il faut encore avoir soin de mettre de côté ses habillemens, lorsqu'on arrive du dehors, & d'en prendre d'autres, de se frotter, ou de se faire donner des frictions sur la peau avec de la flanelle ou des brosses angloises, de boire du thé ou quelqu'autre boisson diaphorétique, qui porte les humeurs à la surface du corps. Ces considérations sont importantes, dans les circonstances sur-tout où l'on fait peu d'exercice, comme cela arrive dans l'hiver & dans les mauvais temps aux personnes qui ne sont pas forcées par un travail journalier à faire de l'exercice pour gagner leur vie.

(M. MACQUART.)

BROUILLARDS. On dit que l'air est chargé de *brouillards*, lorsqu'il se trouve près de la terre, dans l'atmosphère, tant de vapeurs & d'exhalaisons, qu'elles obscurcissent l'air par leur quantité ou leur disposition, & le rendent beaucoup plus épais qu'il ne devroit être. Quand les *brouillards* ne sont composés que de vapeurs ou de particules d'eau, ils ne sont pas mal-sains; mais lorsqu'il s'y mêle des exhalaisons qui les rendent fétides, ils sont dangereux, & peuvent, dans ce cas, ou occasionner ou propager des maladies. *Voyez* AIR.

Le danger des *brouillards* dépend de la nature des exhalaisons qu'il contient. On se souvient des *brouillards* singuliers & extraordinaires qui couvrirent presque toute l'Europe pendant l'été de 1783. Quoique ces *brouillards* fussent très-épais & chargés d'exhalaisons, il ne paroît pas qu'ils aient été nuisibles, soit à l'économie animale, soit à la végétation. *Voyez* la description & l'explication que nous avons données de ce *brouillard*, dans le *Journal de Physique, tome XXIII, année 1783, page 201.*

Il règne aussi en certaines années des *brouillards*, auxquels on attribue la nielle & la rouille, maladies assez communes au froment & au seigle ; on croit aussi que l'ergot, autre espèce de maladie, auquel le seigle est fort sujet, est occasionné aussi par les *brouillards ;* la farine des grains ergotés est pernicieuse & produit une espèce de gangrène sèche. Nous croyons que l'ergot est plutôt occasionné par la piqure d'un insecte, & qu'on doit la mettre au rang des galles. (Le P. Cotte.)

BROUILLARD. (*Maladie des yeux.*) (*Voyez* Ochlys, Yeux.) (M. Chamseru.)

BROWN, (Thomas) fameux médecin & antiquaire, étoit de Londres, où il naquit au commencement du dix-septième siècle. Il fut élevé dans le collège de Pembrock à Oxford, & il y prit le degré de maître-ès-arts. Bientôt après il sortit d'Angleterre, (en 1629) pour aller étudier dans les universités étrangères. Il prit le bonnet de docteur hors du royaume, & à son retour à Londres, il fut reçu dans le collège des médecins. Vers la fin de sa vie, il se retira à Norwick, où le roi Charles II le créa chevalier en 1671. C'est dans cette ville que *Brown* mourut en 1680.

Il a laissé plusieurs ouvrages en anglois, qui ont été recueillis à Londres en 1686, *in-fol.*

On y remarque celui intitulé : *La religion du médecin*, dont il y a grand nombre d'éditions angloises. Il a aussi paru en latin à Leyde en 1644, *in-12*, de la version de Jean Merty-Werther, & à Strasbourg, avec des notes, en 1652, *in-8*. On a encore une édition françoise de 1668, *in-12*, & une autre en allemand.

Haller cite un autre ouvrage du même auteur, imprimé à Londres en 1646 & en 1673, *in-fol.*, en 1666, *in-4.*, sous le titre de *Pseudodoxia epidemica or Enquiries in the vulgar errors.* Il y a une version en allemand publiée à Nuremberg en 1680, *in-4.* ; il y en a une autre en hollandois, *in-4.* ; l'abbé Souchay en a donné une en françois, qui est intitulée : *Essai sur les erreurs populaires.* Paris, 1733 & 1742, 2 vol. *in-12*. Cet ouvrage étoit excellent pour le temps auquel *Brown* a vécu ; il l'est moins aujourd'hui, puisque les erreurs qu'il combat sont presque tombées d'elles-mêmes, à la faveur des lumières qui ont éclairé notre siècle.

Edouard *Brown*, fils de Thomas, fut reçu docteur en médecine à Oxford le 4 juillet 1667. Comme il se mit à voyager l'année d'après sa promotion, & qu'il continua ses courses jusqu'en 1673, il amassa beaucoup d'observations curieuses sur l'histoire naturelle & la médecine. Il étoit si instruit dans ces deux sciences, qu'elles lui avoient déjà ouvert l'entrée de la société royale de Londres l'année qu'il commença ses voyages. Dès qu'il fut de retour en Angleterre, il donna au public deux relations de ses voyages en sa langue maternelle. La première contient les observations faites en Hongrie, en Servie, en Bulgarie, en Macédoine, en Thessalie, en Autriche, en Carinthie & en Carniole ; la seconde a pour objet ce qu'il a vu de plus remarquable en Allemagne. Ces deux relations ont paru en françois, Paris, 1674, *in-4.* (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BROWNE, (Jean) anatomiste du dix-septième siècle, étoit chirurgien ordinaire de Charles II, roi d'Angleterre, & en même-temps chirurgien de l'hôpital de Saint-Thomas à Londres.

Il a publié dans cette ville une myographie, dont la plupart des planches sont tirées de Jules Casserius ; mais on lui a reproché d'avoir gâté ces planches, en voulant les corriger, & de les avoir rendues plus défectueuses qu'elles n'étoient au sortir des mains de leur auteur. Cette myographie, qui contient trente-sept planches, parut en anglois en 1681 & en 1697, *in-fol.* En allemand, à Berlin en 1704 & à Leipsic en 1715, *in-fol.* Il y a aussi une traduction latine, qui a été imprimée sous ce titre :

Myographia nova, sive, musculorum omnium in corpore humano hactenus repertorum accuratissima descriptio. Londini, 1684, in-fol. Lugduni Batavorum, 1687, 1690, in-fol. Amstelodami, 1694, in-fol.

Ce chirurgien a écrit quelques autres ouvrages en anglois ; tels sont un traité complet des plaies, imprimé à Londres en 1678, *in-4.* ; un traité complet sur les tumeurs contre nature, publié dans la même ville en 1678, *in-8.* ; un traité anatomico-chirurgical des glandes & des écrouelles, qui parut à Londres en 1684, *in-4.* Il parle, dans ce dernier ouvrage, de la guérison des écrouelles faite par l'imposition des mains des rois d'Angleterre pendant l'espace de 640 ans.

On trouve plusieurs médecins du même nom.

André *Browne* a écrit, *De febribus tentamen theoretico-practicum. Edimburgi, 1695, in-8.*

Jean *Browne* a publié des institutes de médecine en anglois, Londres, 1714, *in-8.*

Joseph *Browne* a donné un traité de la peste dans la même langue, Londres, 1720, *in*-8. C'est un recueil de toutes les épidémies pestilentielles du dix-septième siècle.

Patrice *Browne* est auteur d'un ouvrage intitulé :

The civil and natural history of Jamaica, in three parts. Londres, 1756, *in-fol.*, avec cinquante planches.

On y trouve un détail circonstancié des principales productions fossiles, végétales & animales de cette isle de l'Amérique.

Richard *Browne* a fait imprimer en anglois, l'an 1729, un essai sur les effets du chant, de la musique & de la danse sur le corps humain, dans lequel il traite de la nature des maladies de la rate & des vapeurs. Cet essai a paru en latin à Londres, 1735, sous le titre de *Medicina musica.*

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BROYEMENT, BROYER. (*Mat. méd.*)

L'action de broyer, ou le *broyement*, est une des pratiques, un des procédés pharmaceutiques, qui présente quelques considérations importantes à faire, pour la préparation des médicamens. Ce procédé, bien ou mal exécuté, influe sur les propriétés des remèdes. Deux objets méritent ici de fixer l'attention du médecin. L'un est relatif à la dureté, à la cohérence de quelques matières, qui par leur rigidité, pourroient blesser & piquer les membranes de l'estomac & des intestins. Le fer est particulièrement dans ce cas ; il faut alors en recommander le *broyement* le plus complet. (*Voyez* Porphyre & Porphyrisation.) L'autre objet mérite de plus grands détails. On sait que les corps n'agissent chymiquement les uns sur les autres que lorsqu'ils sont réduits en molécules très-fines. On ne peut douter que l'action des médicamens ne soit souvent le produit d'une combinaison chymique ; que beaucoup de substances médicamenteuses n'ont d'effet sur notre corps que parce qu'elles sont dissoutes dans nos humeurs & portées jusque dans le système absorbant, ou dans les vaisseaux lymphatiques. Il faut donc, pour que les médicamens exercent leur puissance sur nos liqueurs & nos organes, qu'ils soient assez divisés pour être promptement & facilement dissolubles dans nos humeurs. Le *broyement* des substances sèches est donc indispensable ; & plus il est complet, plus l'action du médicament est prompte & efficace. Quant à la manière d'opérer le *broyement*, les préceptes de l'art sur cet objet sont simples & faciles. Il seroit d'autant plus inutile de les exposer ici, qu'ils doivent être traités fort en détail dans le dictionnaire de chymie & de pharmacie. Nous n'avons voulu que faire voir le rapport qui existe entre ce procédé pharmaceutique & les propriétés médicamenteuses des corps naturels. Nous ajouterons, pour faire encore mieux saisir ce rapport, que la division des molécules médicamenteuses est si importante, pour attendre un bon effet des remèdes, que la plupart de ceux-ci sont employés sous forme liquide, & l'on sait que la dissolution des corps est un des moyens les plus sûrs de les diviser ou de les réduire en molécules très-fines. Ce moyen doit être préféré à tous les autres, lorsque la nature du médicament le permet ; & le *broyement*, proprement dit, ne doit être employé que sur les substances indissolubles, & qui n'ont d'action que sous forme sèche & pulvérulente.

(M. Fourcroy.)

BROYEURS DE COULEURS. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Il n'y a pas d'arts qui exposent ceux qui les exercent, à des maux plus graves & plus multipliés, que celui des *broyeurs* de couleurs. Occupés pendant tout le jour à presser sur la pierre, soit avec un rouleau, soit avec une molette, les substances minérales ou métalliques, les plus âcres, avec des huiles grasses & essentielles, & sur-tout la térébenthine ; ils sont continuellement environnés de deux dangers également fâcheux. L'un est d'avaler des molécules vénéneuses des couleurs ; l'autre, d'être affectés par les vapeurs huileuses qui s'élèvent sans cesse de leurs ouvrages. Les molécules des corps colorés qu'ils broyent sont souvent les poisons les plus caustiques & les plus redoutables ; tels sont l'orpiment, le réalgar, le vert-de-gris, le blanc de plomb, la céruse, le minium, le cinabre, &c. Il paroît que ces matières, très-fixes par elles-mêmes, sont en partie volatilisées & entraînées par les vapeurs des huiles ; au moins, on ne peut concevoir l'effet des peintures à l'huile sur nos corps & la production de la colique des peintres par la seule vapeur des peintures blanches au plomb, sans admettre la volatilisation de l'oxide de ce métal par l'huile.

On voit par ce léger dénombrement des substances que travaillent les *broyeurs* de couleurs pour les peintres, qu'ils sont exposés aux empoisonnemens par les substances métalliques, & sur-tout par l'arsenic & le cuivre, aux coliques occasionnées par le plomb, aux douleurs, aux tremblemens produits par le mercure. La vapeur de l'huile leur donne aussi des douleurs de tête, des vertiges, des maladies des yeux, la perte d'appétit, la diminution des forces de l'estomac, les mauvaises digestions, toutes les maladies produites par les saburres des premières voies.

Il seroit fort à desirer que l'on pût trouver des moyens de prévenir ces maux. Le repos de temps en temps, l'air frais & souvent renouvellé, un attelier vaste, élevé & bien ouvert, sont autant de considérations utiles pour remplir cet objet. Mais c'est justement la chose qui leur manque le plus. La plupart des atteliers où travaillent ces ouvriers, sont bas &

humides ; ils ne peuvent pas abandonner leur ouvrage sans risquer d'en perdre le produit, puisqu'on ne peut pas laisser une couleur broyée à moitié ; la circulation rapide de l'air, ses courans, son renouvellement trop fréquent, sont aussi un des obstacles à la réussite de leurs opérations, à cause du désséchement qu'ils portent dans les couleurs. Il y a donc une sorte d'impossibilité d'employer les moyens les plus sûrs pour éviter les maux, puisque ces moyens ne peuvent pas s'accorder avec leur travail. On doit joindre encore aux causes qui menacent sans cesse la santé & la vie de ces ouvriers, l'attitude gênante qu'ils sont obligés d'avoir en travaillant. Ils se tiennent debout, vis-à-vis une table de pierre ; leur corps est courbé ou penché sur cette table, & il doit faire un pli dans la région de l'estomac ; les bras sont tendus & continuellement occupés à faire mouvoir circulairement la molette.

On a proposé aux *broyeurs* de couleurs de mettre des masques avec des yeux de verre & un tuyau qui leur apporte de l'air extérieur, pour éviter de recevoir les vapeurs des peintures ; mais cet appareil est gênant pour leur travail ; il devient pénible & fatigant au bout de quelque temps, & aucun d'eux n'en a jamais fait usage. Quelques personnes ont proposé de broyer les couleurs sous l'eau ; mais ce procédé ne peut pas être mis en usage, puisque le poids & le mouvement de l'eau s'opposeroit au broyement, puisque d'ailleurs la plus grande partie des matières colorantes se délayeroient ou se dissoudroient dans ce liquide. Il est fâcheux d'être obligé de conclure de ces observations, qu'il n'y a pas de moyens physiques ou de procédés réels pour s'opposer aux maladies dont les *broyeurs* de couleurs sont attaqués par les opérations qui constituent leur art & par les matières qu'ils y emploient. Il ne reste à la médecine que de leur indiquer des remèdes propres à diminuer les maux qui les menacent, ou à guérir les maladies qui les attaquent. Des lavages à l'eau pure, des bains, des frictions sèches, la plus sévère propreté, le régime doux, & sur-tout le lait, pourront remplir la première indication. Quant à la seconde, ou aux procédés curatifs, ils doivent être variés, suivant la nature des poisons qui ont produit les maladies dont ils sont attaqués. On doit traiter ces ouvriers comme ceux qui ont été empoisonnés par l'arsenic, par le plomb, par le cuivre. (*Voyez* les mots ARSENIC, PLOMB, CUIVRE, POISONS MINÉRAUX.) En général, les émétiques, les purgatifs, les huileux, les émulsions, les mucilagineux, les sudorifiques, les eaux minérales sulfureuses, les étuves, les bains chauds, les lavemens purgatifs ou émolliens, suivant les circonstances, voilà la base des différentes méthodes curatives qui conviennent dans les maladies des *broyeurs* de couleurs. (M. FOURCROY.)

BRUCÆUS, (Henri) fils de Gérard *Bruceus*, échevin d'Alost, naquit en cette ville l'an 1531. Après les études qui frayent le chemin aux sciences supérieures, il s'appliqua à la médecine, & fut reçu docteur en l'université de Bologne. Les mathématiques l'avoient long-temps arrêté à Rome avant sa promotion au doctorat, il les avoit même enseignées dans cette ville ; & ce ne fut qu'après s'être mis plus à l'aise par le profit qu'il retira de ses leçons, qu'il se rendit à Bologne. Il passa ensuite en France, & demeura assez de temps à Paris, où il lia amitié avec Adrien Turnebe & Pierre Ramus. De retour à Alost, il fut médecin pensionnaire & échevin de la ville ; mais comme il avoit probablement embrassé les opinions nouvelles, il accepta d'autant plus volontiers les offres qu'on lui fit en 1567, de la part de Jean Albert, duc de Meck lbourg, qu'il se mettoit par-là en situation de professer plus librement le luthéranisme. Il s'agissoit d'aller occuper à Rostock une chaire de mathématiques ; *Bruceus* s'y rendit, & y remplit en même-temps les fonctions de professeur & celle de médecin praticien. Il s'étoit distingué par l'une & par l'autre depuis vingt-cinq ans, lorsqu'il fut attaqué d'apoplexie, à laquelle succéda une fièvre continue qui l'emporta le 31 décembre 1593. *Bruceus* a composé quelques ouvrages qui ont rapport aux mathématiques ; savoir :

De motu primo ; Institutiones sphera ;

Et d'autres de médecine :

Propositiones de morbo Gallico. Rostochii, 1569, *in*-8.

De scorbuto propositiones Rostochii disputata, 1589, 1591.

On les trouve dans le traité de *Séverin Eugalenus*, qui est intitulé : *Liber observationum de scorbuto. Lipsia*, 1614, *in*-8. *Jena*, 1624, *in*-8. *Haga comitis*, 1658, *in*-8. *Amstelodami*, 1720, *in*-8.

Epistola de variis rebus & argumentis medicis. Francofurti, 1611, *in*-8, avec les *Miscellanea* de Henri Smet, son compatriote & son ami.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUCKMANN, (François-Ernelle) né en 1697 à Marienthal, monastère protestant, à une lieue d'Helmstadt, étudia la médecine dans l'université de la même ville, où il prit le bonnet de docteur en 1721. Il s'établit à Brunswick, & il y exerça sa profession avec honneur. Mais le goût qu'il eut pour la botanique & l'histoire naturelle, l'emporta quelquefois sur les devoirs de la pratique ; car il parcourut la Bohême, l'Autriche & une grande partie de l'Allemagne, pour se perfectionner dans la connoissance des plantes. Ses talens en ce genre lui ont mérité une place dans l'académie impériale des Curieux de la nature, & dans la société royale de Berlin. Il mourut à Wolffenbutel le 21 mars 1753, à l'âge de 56 ans.

On a de lui beaucoup de petits ouvrages en allemand & en latin, imprimés en différentes années, dont on a publié les recueils suivans :

Opuscula medico-botanica. Brunwici, 1727, *in*-4.

Epistolæ itinerariæ. Wolffenbuttelæ, *in*-4. La première centurie a paru en 1742, la seconde & la troisième en 1749. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUCOURT. (*Eaux minér.*)

C'est une paroisse de la contrée d'Auge près de Dives, à trois lieues & demie de Caen, est-nord-est. La source minérale est dans cette paroisse. Elle se trouve dans un chemin creux, au-dessus du niveau du marais de Varaville. Cette fontaine qui est froide se nomme encore *fontaine de Dives*.

On trouve dans la collection d'observations sur les maladies & constitutions épidémiques de M. le Pec de la Clôture, Rouen, 1778, le résultat de l'analyse des eaux de *Brucourt*, par M. Deschamps. On en peut inferer, qu'elles contiennent un peu d'air, un peu de fer en dissolution, beaucoup de sel marin à base terreuse, une petite portion de sel marin à base d'alkali de la soude, un autre sel ayant pour base du natrum, très-peu de sel Glauber, beaucoup de sélénite, de terre vitrescible & de terre calcaire. Toutes ces substances y sont très-atténuées.

On dit ces eaux bonnes à inciser, à atténuer les matières glaireuses, à purger légérement, & sans irritation, à faire couler la bile, à désobstruer, à nétoyer la peau des dartres invétérées, de rousseur, & de tache de l'épiderme, & à résoudre les tumeurs squirreuses. (M. Macquart.)

BRUGNON. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section IV. Fruits.

Le *brugnon* est une espèce de pêche lisse & colorée, comme la pomme d'api; dont la chair est plus ferme que celle de la pêche ordinaire, & qui a à-peu-près les mêmes qualités. Le *brugnon* convient peu aux estomacs foibles & délicats à moins qu'on ne le donne cuit au sucre. (M. Macquart.)

BRUGUIÈRE, (Jean) médecin de la faculté de Montpellier, a fondé dans cette ville un collège de deux bourses, pour deux étudians en médecine originaires de Gironde en Catalogne, ou du moins de la principauté de ce dernier nom; ce qui a fait croire qu'il étoit lui-même, non-seulement Catalan, mais natif de Girone.

Bruguière étoit établi & marié à Montpellier; mais n'ayant point d'enfans, il donna par son testament, qu'il fit en 1452, huit cents écus d'or destinés à acheter des biens-fonds pour l'entretien du collège qu'il vouloit établir. Il légua en même-temps à ce collège tous ses livres, avec quelques meubles & une vaisselle d'argent du poids de quatre marcs & demi environ. La négligence de sa veuve à satisfaire aux dispositions testamentaires dont on vient de parler, occasionna quelques difficultés; & les arrangemens pris par le président du Vergier en suscitèrent d'autres, qui furent enfin terminées à l'avantage du collège, ainsi qu'on peut le voir plus au long dans les mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, par feu M. Astruc.
(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUHESIUS, ou VAN BRUHEZEN, (Pierre) naquit vers le commencement du dix-septième siècle à Rythoven, village de Brabant dans la Campine. Il s'appliqua à l'étude de la médecine, & il s'y fit une si grande réputation, que la reine Eléonore d'Autriche, douairière de François I & sœur de Charles-Quint, le prit pour son médecin à son arrivée dans les Pays-Bas. Après avoir servi cette princesse pendant quelque temps, *Van Bruhezen* se retira à Bruges, où il remplit la charge de médecin pensionnaire. On ne marque point la date de sa mort, mais il est sûr qu'elle arriva au plus tard en 1571, puisque le poëte Nicolaïus, qui mourut cette année-là, lui a fait l'épitaphe suivante :

Fatorum fuerat cui promptum invertere leges,
Quo sedit vacuâ vindice nave Charon :
Invitis poteras qui ducere stamina Parcis,
Arteque præcipites sustinuisse colos :
Et tua cui Lycius transcripsit munera Phœbus :
Et cui Phyllirides cesserat Æmonius :
Magnus in exigua, Bruhesi, conderis urnâ,
Quæque aliis, Artes non valuere tibi.

On a plusieurs écrits de ce médecin :

De Thermarum aquisgranensium viribus, causâ, ac legitimo usu, Epistolæ duæ scriptæ anno 1550, in quibus etiam acidarum aquarum, ultra Leodium existentium, facultas & sumendi ratio explicatur. Antverpiæ, 1555, *in*-12.

De ratione medendi morbi articularis Epistolæ duæ. Francorfurti, 1592, *in*-8; dans les *Consilia variorum de Arthritide* de Henri Garet.

De usu & ratione cauteriorum.

On le trouve dans le même recueil de Garet. Mais aucun des ouvrages de *Van Bruhezen* n'a fait autant de

de bruit que son *grand & perpétuel almanach*, qu'il composa vers l'an 1550, à l'usage de la ville de Bruges. Il le régla sur les principes de l'astrologie judiciaire, dans laquelle il croyoit avoir fait de profondes découvertes; & il détermina le moment convenable à la purgation, aux bains, à la saignée; il poussa même son attention jusqu'à indiquer les jours & les heures les plus propres à se faire raser. Le magistrat de Bruges goûta extrêmement ce dernier article, & en conséquence, il ordonna à tous ceux qu'il appartiendroit, de se conformer ponctuellement à l'almanach de Maître *Bruhesius*, faisant très-expresses inhibitions & défenses à quiconque exerçoit dans Bruges le métier de barbier, de rien entreprendre sur le menton de ses concitoyens, pendant les jours que cet astrologue avoit déclarés contraires à cette opération. On ne manquera pas de tourner aujourd'hui en ridicule la gravité avec laquelle le magistrat de Bruges rendit cette ordonnance; mais tous les médecins du seizième siècle ne pensèrent pas comme *Bruhesius*; ils s'élevèrent contre les préjugés astrologiques qui subjuguoient alors la plupart des gens de lettres. Tel fut Rapardus dont on peut voir l'article. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUHIER, (Jean-Jacques) de Beauvais, fut reçu docteur en médecine à Angers. Il se rendit ensuite à Paris, où il mourut le 24 octobre 1756.

Il a laissé au public quelques ouvrages, fit des traductions, & donna des éditions.

Voici la liste des uns & des autres :

Observations sur le manuel des accouchemens. Paris, 1733, *in*-4. Elles sont traduites de Deventer.

La Médecine raisonnée d'Hoffmann. Paris, 1739, 9 vol. *in*-12.

Caprices d'imagination, ou Lettres sur différens sujets. Paris, 1740, *in*-12.

Mémoire pour servir à la vie de M. Silva. Paris, 1744, *in*-8.

Traité des fièvres d'Hoffmann. Paris, 1746, 3 vol. *in*-12.

La Politique du Médecin. Paris, 1751, *in*-12. Ouvrage traduit du même.

Traité des alimens, par Lémery. Paris, 1755, 2 vol. *in*-12. Troisième édition.

Le plus connu des écrits de *Bruhier* est celui-ci :

Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, & l'abus des enterremens & embaumemens précipités. Paris, 1742, *in*-12, 1749 & 1752, 2 vol. *in*-12, avec des augmentations. En anglois, Londres, 1746, *in*-12. En suédois, Stockholm, 1751, *in*-8. En allemand, Copenhague, 1754, *in*-8.

Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, seconde partie. Paris, 1745, *in*-12.

Mémoire sur la nécessité d'un réglement au sujet des enterremens. Paris, 1745, *in*-12, 1749, avec la dissertation. L'addition à ce mémoire a paru en 1746.

De la Sorinière, auteur connu par ses talens pour la poésie, a lu publiquement, le jour de sa réception à l'académie royale d'Angers, une épître sur cet ouvrage :

Bruhier, ton immortel ouvrage
Ouvre les yeux à bien des gens,
Sur l'abus, le cruel usage
D'enterrer les morts tout vivans.
Chacun frémit, ne peut s'en taire,
Et déjà dans son testament,
De clause expresse & salutaire
Ajoute un petit supplément,
Qui servira de réglement
Pour brider l'héritier avide,
Dont l'empressement homicide
Veut nous loger trop promptement
En telle église ou cimetière,
Où nous reposerions long-temps.
Arrêt fatal aux survivans !
Collatéraux auront beau faire,
Ils attendront assurément
Quatre jours impatiemment ;
Ce n'est pas trop en telle affaire.
Car je t'avouerai sans mystère,
Bruhier, qu'il me déplairoit fort,
Bien à l'étroit dans une bière,
De me voir vif après ma mort.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUIN, (Jean de) naquit à Amsterdam en 1681. On le destina à l'étude de la chirurgie, & en 1698, on le mit chez un chirurgien nommé Verpoorten, qui lui enseigna les élémens de cet art. Au bout de deux ans, il abandonna ce premier maître pour s'appliquer à la pratique des accouchemens; & il fut placé le premier de janvier 1700, sous Roger Roonhuisen, célèbre médecin, chirurgien & accoucheur d'Amsterdam. Celui-ci avoit en commun avec Ruysch & Boekelman, un *forceps*, qu'ils employoient dans les accouchemens laborieux, & dont ils tenoient la structure & le méchanisme cachés. On prétend qu'il venoit des Chamberlain d'Angleterre, & qu'ils avoient appris d'eux la manière de s'en servir, dans le temps que ces maîtres donnoient des leçons de chirurgie à Amsterdam. Le docteur Chamberlain, à qui on doit la découverte de cet instrument, en a tou-

jours fait un mystère, & ne l'a révélé qu'à ses neveux : ceux-ci aussi mystérieux, mais plus intéressés que leur oncle, ne l'ont communiqué que moyennant une somme considérable d'argent, & sous l'obligation expresse de ne le pas rendre public.

Jean de *Bruin*, à qui son zèle pour la profession ne laissoit échapper aucune occasion de devenir plus habile, s'associa avec Pierre Plaatman, son confrère & élève, comme lui, de Roonhuisen; & le 21 mars 1709, ils firent ensemble une convention, ainsi qu'avec Ruysch, Roger Roonhuisen & Corneille Boekelman, par laquelle les trois derniers s'obligèrent solemnellement d'apprendre à *de Bruin* & à Plaatman, sans réserve quelconque, tout ce qu'ils savoient dans l'art des accouchemens. *De Bruin*, aidé de leurs lumières & de leurs connoissances, se fit une réputation; il assure que pendant quarante ans qu'il a pratiqué son art, il a aidé à mettre au monde 800 enfans vivans, qui avoient tous été arrêtés au passage par la tête (assertion qui paroît être exagérée.) Persécuté par ses confrères, il n'opposa que la patience à l'envie. Il mourut après quelques jours de maladie le 23 janvier 1753, à l'âge de 71 ans.

Reinier Boom, élève de *de Bruin*, & lui-même chirurgien & accoucheur, fut aussi possesseur de l'instrument de Roonhuisen. Il l'a communiqué à Paul de Wind, docteur en médecine à Middelbourg, & à son frère Gérard de Wind, médecin de la ville d'Amsterdam. Le jeune Plaatman l'avoit aussi communiqué peu de temps avant sa mort à François Rooy, chirurgien. On assure encore que le médecin de Moor a eu le secret de Boekelman; ensorte qu'il n'étoit connu que de six personnes, lorsque MM. de Visscher & Van de Pool, médecins d'Amsterdam, l'ont acheté au mois de juillet 1753. C'est d'Herman Vander Heiden & de sa femme Gertrude *de Bruin* qu'ils en ont fait l'acquisition; mais ils ont rendu cet instrument public par une générosité dont l'amour de l'humanité a été le seul principe.

L'instrument de Roonhuisen ne fut pas plutôt connu, qu'il parut susceptible d'une plus grande perfection. A l'imitation de cet instrument, mais pour un usage plus étendu, Levret a proposé un nouveau forceps. Les Anglois, les Hollandois, les François en avoient donné, comme à l'envi, de plusieurs sortes; celui de Levret a mérité la préférence : aujourd'hui les plus célèbres accoucheurs prononcent la proscription de tous ces instrumens, qu'ils regardent comme meurtriers.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUINE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa.*

Ordre I. Atmosphère.

Section V. Variations naturelles de l'atmosphère.

La *bruine* est une pluie extrêmement fine & froide, & qui tombe quelquefois fort lentement, & ne laisse pas que de pénétrer & mouiller beaucoup : elle procure aux hommes les inconvéniens que donne en général l'humidité & la pluie. (*Voyez* PLUIE, HUMIDITÉ.) Elle passe pour nuire beaucoup aux végétaux. On croit communément dans les campagnes que cette petite pluie brûle en quelque sorte les vignes & les grains qui commencent à naître : c'est probablement un préjugé. La pluie très-fine contiendroit-elle des parties dangereuses qu'on ne rencontreroit pas dans une pluie plus forte? (M. MACQUART.)

BRUINE.

C'est le nom qu'on donne à une petite pluie fine, occasionnée par la condensation & la chûte des vapeurs qui forment les brouillards. (*Voyez* CE MOT.)

(Le P. COTTE.)

BRUISSEMENT. (*Nosol. méthod.*) (*Voyez* BOMBUS.) (M. CHAMSERU.)

BRUIT, ou TINTEMENT D'OREILLE. (*Nosl. méthod.*) (*Voyez* OREILLE.) (M. CHAMSERU.)

BRUIT. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe VI. *Percepta.*

Ordre III. Sensations.

Section I. Les sens.

L'homme a besoin d'une certaine tranquillité, pour que toutes les fonctions que doivent faire ses organes s'exécutent facilement & utilement : si les affections morales peuvent les déranger, les commotions physiques sont aussi dans le même cas. Un bruit violent non seulement inquiette, mais encore il peut détruire & désorganiser. On a vu des hommes que le bruit du canon avoit rendu sourds. C'est particulièrement l'ouie qui est désagréablement affectée par le bruit qui agit immédiatement sur lui. On peut considérer les particules sonores lorsqu'elles sont réunies en grandes masses comme des corps durs & physiques, qui déchirent des corps délicats & très-sensibles : il y a des bruits qui sans être très-forts, sont antipathiques avec certains individus, leur font grincer les dents, & donnent à toute la machine des secousses très-désagréables. Il y a encore des bruits qui procurent des effets très-différens. On sonne les cloches pour un jour de fête, on en est agréablement affecté quand on ne les a pas à ses oreilles, & qu'elles avertissent d'un culte qui plait; lorsqu'elles annoncent un enterrement, elles donnent du noir & de la mélancolie. Celles qui sonnent le tocsin causent l'épouvante & l'effroi, donnent un serrement spasmodique, qui est quelquefois suivi de très-grands

accidens. Il est vrai que la réflexion qui suit un pareil *bruit*, fait plus de mal que le *bruit* même.

Il y a des personnes que le *bruit* du tonnerre épouvante tellement, qu'elles se réfugient dans les entrailles de la terre, pour ne pas l'entendre, on en a vu même faire tapisser des caves avec des matelats, pour se soustraire à la perception d'un *bruit*, qui fait plaisir à d'autres.

Un moyen simple d'arrêter le sentiment d'un *bruit* considérable, ou qui, sans être fort, est désagréable, & en quelque sorte antipathique, c'est de boucher ses oreilles avec du coton, de s'en éloigner, & de fuir les occasions qui pourroient en renouveller l'atteinte fâcheuse. L'éducation première, & le raisonnement peuvent avant tout accoutumer les hommes à bien des *bruits*, auxquels on ne peut prudemment opposer que le sang froid. (M. MACQUART.)

BRULER. (*Chirurgie*) (*Voyez* CAUTERISER.) (M. CHAMSERU.)

BRUN. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme sain, suivant ses rapports & ses différences générales.

Section II. De l'homme sain considéré individuellement.

Ordre III. Relativement aux tempéramens.

On donne le nom de *brun* ou de brune à des personnes, qui ont ordinairement les cheveux noirs & la peau peu blanche, dont la physionomie ne manque pas d'expression, qui mettent infiniment d'ardeur & d'activité dans leurs actions; à qui l'esprit & les grands talens semblent appartenir. La constitution des *bruns* annonce plus de force que celle des blonds, & elle a le plus communément de grands rapports avec les tempéramens bilieux & mélancoliques. (*Voyez ces mots.*) (M. MACQUART.)

BRUNELLE. (*Mat. méd.*)

Brunelle est le nom d'un genre de plantes de la famille des Labiées qui outre les caractères généraux de cette famille, savoir la corolle en lèvres, les quatre étamines didynames, & les quatre semences nues au fond du calice persistant, ont un caractère générique bien distinct dans les filamens des étamines qui offrent deux bifurcations à leur extrémité; l'une de ces bifurcations porte l'anthère; l'autre offre une sorte de dent latérale ou de pointe lisse & un peu écartée de l'anthère.

L'espèce de *brunelle* employée en médecine est le *prunella vulgaris* de Linnéus; elle croît par-tout aux environs de Paris; elle est droite & s'élève quelquefois à plus d'un pied dans les bois & les lieux couverts; elle est au contraire basse & comme rampante dans les endroits secs & arides; ses feuilles sont un peu dentées, la paire la plus élevée ne touche point l'épi de fleurs; sa fleur est bleue ou blanchâtre; elles forment un épi terminal, serré, composé de verticiles très rapprochés, munis de bractées ciliées & colorées. La lèvre supérieure de la corolle est tronquée & offre trois petites dents. Il y en a une variété à grandes fleurs bleues.

Le suc de la *brunelle* rougit les couleurs bleues; il a une saveur amère & un peu astringente. On range cette plante parmi les vulnéraires, les astringens, les détersifs, les antiscorbutiques, les dépurans. On a employé ses feuilles écrasées contre les blessures récentes, pour en arrêter le sang. Elle a été aussi mise en usage à l'intérieur contre les flux de sang & l'hémoptysie. Plusieurs auteurs la recommandent en gargarisme dans l'esquinancie, les aphthes, les ulcères de la gorge. Quelques médecins assurent qu'on a guéri des charbons par son application extérieure. On m'a assuré avoir guéri des ulcères vénériens du palais & de la gorge avec une forte décoction de *brunelle*; enfin elle passe pour être très-propre à favoriser la suppuration des ulcéres, à les dégorger, les déterger, les porter à la cicatrice. On en fait usage avec succès pour bassiner les taches & les ulcères scorbutiques.

Malgré l'espèce de crédit que la *brunelle* paroît avoir eu en médecine parmi les astringens & les vulnéraires, on n'en fait presque plus d'usage aujourd'hui. (M. FOURCROY.)

BRUNFELT ou BRUNFELS, (Othon) médecin du seizième siècle, naquit à Mayence. Son père, qui étoit tonnelier de la même ville, avoit apparemment tiré son nom du lieu de sa naissance, le bourg de Brunfels, qui n'en est pas éloigné. Othon après s'être rendu habile dans les langues savantes & dans la théologie, prit l'habit religieux dans la chartreuse de sa ville natale. Comme il avoit peu de santé, il devint inquiet sur sa situation, & tomba bientôt dans une mélancolie qui le rendit non-seulement inconstant dans le genre de vie qu'il avoit embrassé, mais incommode & fâcheux à ses amis. Les opinions de Luther commençoient alors à faire du bruit; *Brunfelt* sortit secrettement de son monastère, & devint un de ses premiers prosélytes. Denué de fortune, il ne tarda pas à sentir le poids de l'indigence. Il se rendit à Strasbourg, où, pendant neuf ans, il enseigna la jeunesse. De-là il se rendit à Basle avec les fruits de son travail & de son économie, y étudia la médecine, & y fut reçu docteur en 1530. Il revint ensuite à Strasbourg dans le dessein de s'y fixer; mais ayant été appellé à Berne, pour y remplir la charge de médecin pensionnaire, il s'y rendit; il mourut six mois après. On met sa mort au 13 novembre 1534.

Voici la notice de ses ouvrages :

Catalogus illustrium medicorum, seu, de primis

Medicinæ Scriptoribus. Argentorati, 1530, *in-4.*

Herbarum vivæ icones ad naturæ imitationem summâ cum diligentiâ & artificio effigiatæ, unà cum effectibus earumdem. Tomus primus. Argentinæ, 1530, *in-folio. Tomus secundus. Ibidem*, 1531, *in-folio. Tomus tertius. Ibidem*, 1536, *in-folio*, avec un *appendix* contenant différentes pièces relatives à la botanique.

Les bibliographes citent une édition de 1532 pour le premier tome, de 1536 pour le second, & de 1540, *in-fol.* pour le troisième. Dans le premier, on trouve les figures des plantes, qui, au jugement du célèbre de Haller, valent pour la plupart autant que celles de Fuchsius; on y trouve aussi bien des choses sur les propriétés de ces plantes. Le second tome n'est proprement qu'une compilation de ce que différens botanistes avoient écrit sur la même matière. Le troisième tome contient encore des planches, & au surplus la défense de ce que l'auteur a avancé dans les volumes précédens.

Theses, seu, communes loci totius Rei Medicæ. De usu Pharmacorum; deque artificio suppressam alvum ciendi, Liber. Argentorati, 1532, *in-8.*

Iatreion medicamentorum simplicium, continens remedia omnium morborum qui tam hominibus quàm pecudibus accidere possunt, in quatuor Libros digestum. Argentorati, 1533, 2 vol. *in-8.*

Il y indique les remèdes les plus vantés par les anciens pour chaque maladie.

Neotericorum aliquot Medicorum in Medicinam Practicam introductiones. Argentorati, 1533, *in-24.*

Onomasticon, seu, Lexicon Medicinæ simplicis. Ibidem, 1534, 1543, *in-fol.*, avec les ouvrages de Théophraste.

Epitome Medices, summam totius Medicinæ complectens. Antverpiæ, 1540, *in-8. Parisiis*, 1540, *in-8. Venetiis*, 1542, *in-8.*

Chirurgia parva. Francofurti, 1569, *in-8.*
(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUNN, (Jean-Jacques) vint au monde à Basle en 1591. Il fut reçu maître-ès-arts en 1611, & docteur en médecine en 1615. Il prit ces grades dans l'université de Basle, sa patrie. Les chaires d'anatomie & de botanique étant devenues vacantes en 1625, il y fut nommé: en 1629, il obtint encore la chaire de médecine-pratique. C'est principalement dans cette dernière chaire qu'il fit tant d'honneur à l'université de Basle, où il continua d'enseigner jusqu'à sa mort arrivée en 1660, à l'âge de 68 ans. Nous avons de lui:

Systema Materiæ Medicæ, continens medicamentorum universalium & particularium (simplicium & compositorum) seriem ac sylvam methodo medendi ac formulis remediorum praescribendis accommodatam. Basileæ, 1630, *in-8. Genevæ*, 1639, *in-8. Lipsiæ*, 1645, *in-8. Patavii*, 1647, *in-12. Rothomagi*, 1650, *in-12. Lipsiæ*, 1654, *in-8. Amstelodami*, 1659, 1665, *in-12. Amstelodami & Hagæ Comitis*, 1680, *in-12.* Les trois dernières éditions ont été augmentées par Gérard Blasius. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUNN ou BRUNNER, (Jean-Conrard de) médecin suisse, étoit de Diessenhofen, petite ville municipale près de Schaffouse, où il naquit le 16 de janvier 1653. Il commença ses études dans sa patrie, & les continua à Schaffouse; à l'âge de 16 ans, il passa à Strasbourg pour y faire son cours de médecine, qui fut achevé en 1672. Le sujet de ses thèses inaugurales fut *de monstro bicipiti*, sur un monstre à deux têtes dont il venoit de faire la dissection. Reçu docteur, il se rendit à Paris, où il assista aux exercices publics avec beaucoup d'assiduité, & se procura la connoissance de plusieurs savans, entre autres, de Dionis & de l'abbé Bourdelot. Il fréquenta aussi les hôpitaux, & s'exerça tellement aux dissections anatomiques & aux opérations chirurgicales, qu'il vint à bout d'exécuter les unes & les autres avec une adresse singulière. Du Verney conçut tant d'estime pour lui, en voyant les expériences qu'il faisoit alors sur le Pancréas, qu'il se l'associa dans ses études anatomiques, & pour tenter les injections dans les artères, les veines & les autres vaisseaux; ce qui étoit encore une méthode nouvelle dans ce temps-là. En quittant Paris, *de Brunn* passa en Angleterre, où il fut considéré de Henri Oldenbourg, secrétaire de la société royale, de Willis, de Lower & de plusieurs autres. Il aborda ensuite en Hollande, & fit presque un nouveau cours de médecine à Leyde sous Syen, Craanen, Drélincourt & Maets. A Amsterdam, il visita Swammerdam & Ruysch, à qui il présenta l'ouvrage auquel il avoit beaucoup travaillé à Paris. Il est imprimé sous ce titre:

Experimenta nova circa Pancreas. Accedit Diatribe de Lymphâ & genuino pancreatis usu. Amstelodami, 1682, *in-8. Leidæ*, 1709, 1722, *in-8.*

Son dessein fut de combattre la secte de Sylvius de le Boë, & de réfuter le traité de Reinier de Graaff sur le pancréas. Il démontra que la liqueur qui se filtre dans ce viscère, n'est point acide, mais émolliente & légèrement visqueuse; & pour prouver que la digestion peut se faire assez aisément sans elle, il tira une grande partie du pancréas du corps d'un chien, qui survécut à cette opération & digéra ses alimens.

De Brunn ne fut pas plutôt de retour en Allemagne, qu'il s'y fit connoître par une pratique heureuse. En 1685, il fut reçu dans l'académie des Curieux de la nature, sous le nom *d'Hérophile*, & depuis son admission, il ne cessa d'enrichir les mémoires

de cette société par des observations intéressantes. En 1687, il fut nommé à une chaire de médecine à Heidelberg, où il publia encore son traité du Pancréas, ainsi que les nouveaux ouvrages dont voici les titres :

Dissertatio anatomica de glandula pituitaria. Heidelbergæ, 1688, in-4.

Glandulæ duodeni, seu, Pancreas secundarium detectum. Francofurti & Heidelbergæ, 1715, in-4.

Il y a deux éditions antérieures à celle-ci, l'une de 1687 & l'autre de 1688, sous ce titre : *De glandulis in duodeno intestino detectis.*

Depuis l'an 1685, qu'il avoit été appellé à la cour de Charles, électeur palatin, il fut toujours consulté dans la maison électorale ; & quoique les ravages des François dans le Palatinat l'eussent obligé d'abandonner Heidelberg & de se retirer dans sa patrie, où il arriva en 1688, l'électeur Jean-Guillaume l'en rappella en 1695, & le nomma son premier médecin. Il l'ennoblit en 1711, & lui fit présent de la seigneurie d'Hammerstein dans le pays de Bergue. Charles-Philippe, frère & successeur de Jean Guillaume, confirma *de Brunn* dans l'emploi de premier médecin, & l'honora encore du titre de conseiller-privé.

Mais les électeurs palatins ne furent pas les seuls princes qui lui donnèrent leur confiance. Il jouissoit dans sa patrie de toute l'estime de ses concitoyens, lorsque Charles, Landgrave de Hesse-Cassel, l'appella à sa cour en 1690. Depuis son retour à Dusseldorp, il alla voir l'électeur de Trèves en 1706. En 1708, l'empereur Joseph le fit venir à Vienne pour l'impératrice son épouse. En 1709, il vola au secours du roi de Prusse. En 1720, il se rendit à Hanovre pour le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre, sous le nom de George II. En 1721, il fut voir Frédéric I, roi de Suède, qui se trouvoit alors en Allemagne. En 1722, il fut appellé auprès de Frédéric IV, roi de Danemarck, qui étoit aux bains d'Aix avec la reine son épouse. Mais nous ne finirions pas, si nous voulions parler de tous les princes & personnes illustres qui consultèrent ce médecin ; & pour ne pas trop nous étendre, nous nous bornerons à dire que le canton de Schaffouse, pénétré de reconnoissance pour les services importans que *de Brunn* lui avoit rendus en différentes occasions, lui accorda la bourgeoisie en 1720, taut pour lui que pour sa postérité.

Quoique la santé de ce médecin eût été traversée par de fréquentes attaques de gravelle, dont il avoit commencé à souffrir dès l'âge de 24 ans, il observa un régime si convenable à son état, qu'il put faire de longs & pénibles voyages, & se livrer aux fatigues d'une pratique étendue. A l'âge de cinquante ans, il fut attaqué de la goutte ; mais avec l'usage du lait, cette maladie se trouva réduite à de si foibles accès, que dans le cœur de l'hyver & à l'âge de soixante-quatorze ans, il se sentit assez de vigueur pour aller en deux jours & trois nuits de Manheim à Munich, pour y voir l'électeur Maximilien-Emmanuel. Il succomba cependant à tant de fatigues ; il fut si violemment atteint d'une fièvre continue rémittente, qu'il en mourut à Manheim, peu de temps après son retour de Munich, le 2 octobre 1727, âgé de soixante-quatorze ans, huit & mois & vingt-six jours.

De Brunn avoit épousé, le 12 décembre 1678, Magdeleine, fille cadette du célèbre médecin Jean-Jacques Wepfer ; & il en eut dix enfans. Erhard, son troisième fils, conseiller médecin du Landgrave de Hesse-Cassel, & professeur de médecine à Heidelberg, mourut en 1721. Jean-Jacques, le plus jeune, a été médecin de Neustadt dans le Palatinat ; mais après la mort de son père, il se retira en Suisse avec sa mère. Il publia à Schaffouse un ouvrage posthume de son père, sous le titre de

Methodus tuta ac facilis citra salivationem curandi luem veneream. 1739, in-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUNNER, (Balthasar) médecin du seizième siècle, étoit de Hall en Saxe. Il étudia dans l'université d'Erford, où il fut reçu maître-ès-arts ; de-là il passa à Leipsic : il y fit tant de progrès dans l'étude de la médecine, qu'on le nomma professeur extraordinaire, quoiqu'il ne fût pas encore docteur. Il voyagea ensuite en Italie, où il demeura près de trois ans ; & après avoir encore parcouru l'Espagne, la France, les Pays-Bas & l'Angleterre, il revint dans sa patrie par Basle, & se fit recevoir docteur dans l'université de cette ville. Craton de Krafthein témoigna beaucoup d'amitié à *Brunner*, & prit sur lui le soin de cultiver les talens d'un jeune homme en qui il remarquoit les plus heureuses dispositions. *Brunner* devint en effet tout ce que ce savant homme avoit prévu qu'il seroit ; il parvint même à un tel point de célébrité, que plusieurs princes souhaitèrent de l'avoir pour médecin, & diverses académies le demandèrent pour professeur. Mais il résista à toutes ces invitations ; comme il étoit passionné pour la chymie, il voulut être libre, afin de faire de cette science sa plus grande occupation. Une violente attaque d'apoplexie vint troubler le bonheur dont il jouissoit au milieu de sa famille ; il la surmonta, mais il languit pendant sept ans, & mourut au bout de ce terme en 1604, dans la soixante-onzième année de son âge ; ainsi il naquit vers 1533.

On a de lui deux traités sur le scorbut, qui se trouvent dans le recueil de Séverin Eugalenus. On lui doit encore plusieurs consultations qui parurent après sa mort, sous le titre de

Consilia Medica summo studio collecta & revisa à

Laurentio Hoffmanno. Halæ Saxonum, 1617, *in*-4. *Francofurti*, 1727, *in*-4.

Brunner épousa en premières noces la fille de George Laure, premier médecin des électeurs & marquis de Brandebourg; en secondes, il se maria avec Elisabeth Holztwirth, veuve de Laurent Hoffmann, apothicaire de Bamberg. Il prit grand soin de l'éducation de deux fils de sa femme, Laurent & André, & il les chérit comme ses propres enfans. Laurent épousa la fille que *Brunner* avoit eue de son premier mariage. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUNUS, célèbre médecin, père du savant *Dinus del Garbo*, fleurit vers l'an 1310. Il est cité par Michel Roccianti dans le catalogue des écrivains de Florence, où il est dit qu'il fut en grande liaison avec François Pétrarque, comme il est prouvé par les lettres qu'ils s'écrivoient réciproquement. On a de ce médecin : *Chirurgia magna & parva*, qui parut, avec d'autres traités, dans un recueil de chirurgie imprimé à Venise en 1490, 1499, 1513, 1546, *in-folio*, & depuis dans la même ville en 1559, sous un pareil format. L'ouvrage de *Brunus* est écrit d'un style assez barbare; & n'est proprement qu'une compilation tirée des écrits des médecins grecs & arabes. Parmi ceux-ci, il a principalement copié Albucasis, & c'est d'après lui qu'il a décrit l'opération de la pierre par le petit appareil; le docteur Frein ajoute même qu'il est le seul des chirurgiens italiens de son siècle, qui en ait fait mention. Ce n'est point sans raison qu'on met *Brunus* au rang des chirurgiens; quoiqu'il eût exercé la médecine proprement dite, il n'en a pas moins pratiqué l'art de guérir les maladies par l'opération de la main. Non seulement il se servoit des médicamens externes, & sur-tout des dessicatifs, pour la cure de ces maladies, mais il assure encore qu'il employoit l'instrument tranchant : il dit même que le seul moyen de traiter avec succès la fistule à l'anus, consiste à s'en servir à propos. Il emportoit avec cet instrument tout ce qui étoit compris dans l'anse de l'aiguille de plomb qu'il faisoit passer dans les différens contours de la fistule.

Les bibliographes parlent de Vincent *Brunus*, natif de Melfi dans le royaume de Naples, qui étoit docteur en philosophie & en médecine. Il a publié plusieurs ouvrages au commencement du dix-septième siècle; ils sont en italien, & ils traitent de la tarentule, de la vie & de la mort, des pierres précieuses, &c. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUSE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* PETIT HOUX.) (M. MACQUART.)

BRUXELLES. (*Jurisprudence de la médecine.*)

Bruxelles, *Bruxellæ*, ville ancienne, dont on ne connoît pas bien l'origine, est actuellement la plus belle, la plus riche & la plus grande ville des Pays-Bas autrichiens, la capitale du Brabant, & le séjour du gouvernement des Pays-Bas pour l'archiduc d'Autriche, empereur d'Allemagne. Elle est située sur la petite rivière de Senne, bien agréablement; en partie sur une éminence, en partie dans une belle plaine fertile en grains & en pâturages. Quoique cette ville n'ait ni évêché, ni université, les lettres, les sciences & la médecine en particulier y ont été cultivées avec distinction; du moins relativement aux pays autrichiens, presque tous encore dévoués à la servitude, jusqu'à Joseph II, qui les a affranchis à sa manière. Il y a un beau collège, un grand nombre de monastères, & des établissemens de médecine.

Il y a à *Bruxelles* un grand hopital, où on a soin des pauvres malades de l'un & de l'autre sexe; & plusieurs autres petits; quatre autres pour les pélerins & passans qui y peuvent loger trois jours. Il y a aussi des Hôtels-Dieu fondés pour des bourgeois & bourgeoises, incapables de gagner leur vie par leurs vieillesse & infirmités; enfin des sœurs hospitalières.

Parmi les grandes calamités que cette ville a supportées sont une sorte de peste, qui, en 1489, emporta près de trente-trois-mille habitans; & une maladie contagieuse, nommée *la sueur Angloise*, qui la ravagea en 1529. La police médicinale qu'on y a mieux observée dans ces derniers siècles, la préservée de pareils fléaux.

Cette ville possède un des plus beaux collèges de médecine de l'europe. Il a été érigé en vertu d'un placard de l'empereur Charles-Quint du 8 octobre 1540; & confirmé en 1650. Les officiers sont un surintendant, un prélat, un vicaire, un receveur, deux visitateurs ordinaires, un syndic, un greffier, & un bedeau. Il a environ une quarantaine de membres, sous le titre *d'admis.*

Les chirurgiens y forment aussi un corps sous la présidence du conseiller premier chirurgien de la cour; & de deux doyens, avec un bedeau : & ils y sont au nombre de près de quatre-vingt.

Les apothicaires ou pharmaciens, au nombre de près de quarante, y forment encore une jurande, dans laquelle deux sont qualifiés *maîtres des preuves servans.* Il y a en outre des chymistes & des droguistes.

Bruxelles a un port, par lequel elle fait un commerce, qui est à-peu-près sur le même pied que celui d'Anvers. Elle reçoit principalement les épiceries, drogueries & comestibles des Hollandois & des François; & particulièrement des potasses & vedasses, des vins & eaux de vie, des sels de France, d'Espagne & de Portugal; des huiles d'olive, de baleine & de graines; des sucres & des cassonades, de bleds. Elle ne donne en échange que les produits

de ses manufactures, qui deviennent bien moins du goût des François qu'anciennement. Ainsi les Brabançons ont plus besoin de nous, que nous n'avons besoin d'eux.

L'empereur Joseph II n'aimoit pas l'éducation françoise. Il a même fait défenses à ses sujets de nous envoyer leurs enfans à élever, sous de grandes peines. Sans doute son successeur n'aimera-t-il pas mieux celle qui va se perfectionner chez nous sous le régime de la liberté; mais du moins les autrichiens nous présentent des exemples à suivre dans cette régénération. Ils cultivent plus que nous l'éducation physique. Les Brabançons sont encore dans l'usage de faire des carrousels à *Bruxelles*. La célèbre Marie Thérèse, & son fils Joseph II, en travaillant à l'instruction publique, ont projetté avant nous de former des maîtres pour l'éducation & l'enseignement: & nos nouveaux législateurs ne songent pas encore plus que n'ont fait nos rois, à cet établissement nécessaire; sans lequel on ne peut pas plus espérer de rétablir les arts de l'éducation dans les écoles, que de faire fleurir les arts & métiers dans les manufactures, si l'on n'y formoit des artistes & des ouvriers.

(M. Verdier.)

BRUYERES. *(Eaux minér.)*

Bruyères est une petite ville de Lorraine, a onze lieues sud-est de Nancy, & à sept & demie sud-est de Lunéville. La source minérale est nommée *la Magdeleine*: ses eaux sont froides aigrelettes & ferrugineuses suivant M. Poma.

Il y a encore un autre *Bruyères* près de Laon. C'est un bourg éloigné de cette ville d'une lieue & demie au sud-est ou se trouve une source froide, & qu'on croit ferrugineuse.

Ces sources sont encore à analyser.

(M. Macquart.)

BRUYERE. *(Mat. méd.)*

Bruyère, nom qui appartient à une famille entière dans l'ordre naturel, exprime plus particulièrement un genre de plantes caractérisées par des feuilles simples très-petites, un calice à quatre feuilles, une corolle monopétale campanulée à quatre divisions profondes, huit étamines terminées par des anthères à deux cornes; un ovaire supérieur, couvert d'un style très-long dont le stigmate est à quatre lobes; une capsule ronde à quatre loges, s'ouvrant en quatre valves par son sommet, & renfermant beaucoup de semences très-petites.

Parmi les soixante dix espèces de *bruyère* que les botanistes ont décrites, il n'y en a qu'une qui ait été proposée & employée en médecine; c'est la *bruyère* commune, *erica vulgaris* de Linnéus, qui croît abondamment aux environs de Paris; cette plante est ligneuse, forme un sous-arbrisseau, dont les touffes basses & étalées garnissent les champs arides & sabloneux. Les feuilles sont très-petites, serrées & embriquées comme celles du cyprès; leur base est sagittée; ce caractère sert à la faire distinguer de la *bruyère* cendrée, *erica cinerea*, qui croît aussi aux environs de Paris, lorsque ces deux plantes ne sont point en fleurs. Les fleurs de la *bruyère* commune sont en grappes terminales, petites, rouges ou blanchâtres; elles ont un double calice, dont l'intérieur est composé de quatre feuilles pétaliformes.

On a attribué un assez grand nombre de propriétés médicinales à la *bruyère*. Mathiole assure que la décoction de *bruyère* employée pendant long-temps fond la pierre de la vessie, & en fait rendre les fragmens avec les urines. Tragus ou le Bouc la recommande dans la colique. Pancovius dit qu'elle augmente le lait des nourrices, & il accorde cette propriété même aux feuilles sechées & réduites en poudre. Ray recommande le suc exprimé des feuilles ou l'eau distilée des fleurs de *bruyère*, pour calmer la douleur des yeux; on doit en laisser tomber suivant lui quelques gouttes dans les paupières. L'Écluse ou Clusius rapporte que Rondelet employoit avec succès, l'huile des fleurs de cette plante pour les dartres de visage; Tabernæ Montanus l'annonce comme un spécifique dans cette maladie, & il la conseille aussi en fomentation pour appaiser les douleurs de la goutte. Tournefort prescrit d'employer dans cette maladie un bain de vapeur préparée avec les feuilles & les fleurs de cette plante.

Malgré toutes ces autorités l'usage de la *bruyère* est actuellement absolument nul en médecine.

Les abeilles recueillent beaucoup de miel dans les fleurs de *bruyère*; mais ce miel, comme l'avoit annonçé Dioscoride, est jaune, sirupeux & peu estimé.

(M. Fourcroy.)

BRYONE. *(Mat. méd.)*

La *bryone* ou couleuvrée, est un genre de plantes monoïques, c'est-à-dire, qui ont des fleurs mâles & des fleurs femelles séparées, sur le même pied; quelquefois ces fleurs sont sur des pieds différens. Elle a beaucoup de rapport avec les cucurbitacées, dans la famille desquelles elle doit être rangée. Les fleurs mâles & femelles sont composées d'un calice monophylle, campanulé, à cinq dents aigues, d'une corolle monopétale, campanulée ou en rosette à cinq lobes. Dans la fleur mâle, il y a trois étamines courtes, dont deux sont terminées chacune par deux anthères, & la troisième n'en porte qu'une. La fleur femelle, plus petite que la première, a un ovaire inférieur, ovoïde, qui porte un style trifide, ou est terminé par des stigmates échancrés. Le fruit est une baye ovale, lisse, contenant trois semences ou plus.

L'espèce qu'on emploie en médecine est la *bryone* blanche ; c'est une plante grimpante & sarmenteuse, qui s'attache aux arbrisseaux des haies & à tout ce qu'elle rencontre. D'une racine grosse, charnue, & ayant la forme d'un navet, s'élèvent des tiges herbacées, pliantes, grêles, anguleuses, qui grimpent sur les corps voisins. Elles ont des feuilles alternes, pétiolées, palmées, à cinq demi-lobes anguleux ; il y a une vrille à la base de chaque feuille. Les fleurs disposées en bouquets axillaires, sont presque sessiles dans les femelles, & pédonculées dans les mâles. Elles sont d'un blanc sale, marquées de veines verdâtres. Les baies qui succèdent aux fleurs femelles sont rondes, grosses comme un pois, vertes d'abord, & d'un rouge vif dans leur matière. Quoique nous ayons dit que la *bryone* est monoïque, & que Linnéus la range dans la monoécie, il est très-fréquent aux environs de Paris de trouver la *bryone* dioïque ; il y a beaucoup d'individus qui ne rapportent rien & qui ne portent absolument que des fleurs mâles.

Il y a une variété de cette plante dont les baies sont noires, qui croît en Allemagne, & dont tous les individus sont monoïques. La première a toujours été préférée pour l'usage médicinal.

On n'a employée en médecine que la racine de *bryone*. Dans son état de fraîcheur, c'est un purgatif violent. On en met une demi-once infuser dans un demi-septier de vin blanc ; cette infusion est fortement purgative ; elle ne convient que dans l'apoplexie, la paralysie, les différentes espèces d'hydropisie. Les gens de la campagne font beaucoup d'usage de ce remède. Il est trop négligé aujourd'hui. On a conseillé de diminuer l'énergie de ce médicament avec la crême de tartre, les sels neutres, &c. On a aussi employé la décoction de la racine de *bryone* sèche. Cette décoction est un très-bon fondant & un altérant précieux dans l'épilepsie, la manie, l'hypochondriacisme, les empâtemens des viscères, l'hydropisie de poitrine commençante, & on en fait trop peu de cas & d'usage. La forte décoction est très-utile en lavemens dans l'hydropisie, la paralysie, &c.

On a aussi conseillé la racine de *bryone* sèche & en poudre. Beaucoup d'auteurs pensent qu'elle n'a plus de vertus, ou qu'au moins ses propriétés sont alors très-foibles. On la prescrit à la dose de 24 grains jusqu'à un demi-gros. La racine entière, cuite avec peu d'eau, & appliquée en cataplasme, résout & fond beaucoup de tumeurs lymphatiques, & sur-tout les tumeurs scrophuleuses. Zacutus l'employoit beaucoup sous cette forme. Il prenoit une livre de racine de *bryone* ; il les coupoit par tranches ; il les faisoit frire dans l'huile ; il y ajoutoit deux onces de térébenthine & autant de cire. Cette espèce d'onguent guérit, suivant lui, les ulcères écrouelleux.

Lorsque la racine de *bryone* est cueillie bien fraîche, elle contient une assez grande quantité de suc ; ce suc est âcre, amer, émétique ; on en donnoit autrefois une ou deux cuillerées dans l'asthme, la manie, l'hydropisie ; mais ce remède est beaucoup trop âcre pour qu'on l'emploie seul & sans correctif. On a proposé d'y ajouter de la crême de tartre, du tartrite de potasse ou sel végétal, du tartrite de soude ou sel de seignette, &c., du sulfate de soude ou sel de Glauber.

On préparoit autrefois une fécule avec la racine de *bryone* ; mais ce remède étoit infidèle, parce qu'il contenoit plus ou moins d'extrait ou de résine, suivant qu'on l'avoit plus ou moins exprimé ou lavé. Enfin, on a proposé l'usage de la résine de *bryone*, séparée par l'alcohol, à la dose de 4, 6 ou 10 grains. Plusieurs auteurs ont comparé, avec raison, la racine de *bryone* à celle du jalap. La *bryone* est un médicament, peut-être aussi utile que le jalap ; il est étonnant qu'on n'en fasse pas plus d'usage. C'est un incisif, un fondant, un purgatif, un diurétique, précieux, lorsqu'on l'emploie à petites doses & bien préparé. Cette racine fournit aussi un fondant très-actif, un drastique puissant, un irritant âcre, lorsqu'on l'administre à grande dose & récente. Il paroît qu'elle diffère du jalap, parce qu'elle perd plus de ses vertus par la dessiccation.

On pourroit aussi comparer la racine fraîche de *bryone* à celle du manioc. Elle contient un suc très-âcre & presque vénéneux ; mais on peut en extraire par le repos une fécule fine & blanche, qui bien lavée & bien séparée de tout ce qui est extractif & âcre, fourniroit une substance alimentaire, d'autant plus utile dans des cas de disette, que cette racine est abondante & acquiert un grand volume.

(M. Fourcroy.)

BRYONE D'AMÉRIQUE. (*Mat. méd.*)

Plusieurs auteurs de matière médicale donnent le nom de *bryone d'Amérique* à la racine de méchoacan, qui est une espèce de convolvulus de l'Amérique méridionale, du Brésil. *Voyez* Méchoacan.

(M. Fourcroy.)

BRYTON. (*Mat. méd.*)

Plusieurs auteurs économiques nomment la bierre *bryton*, en raison de la germination qu'on fait éprouver à l'orge, avant de l'employer à la préparation de cette liqueur fermentée. (M. Fourcroy.)

BUBON. (*Nosol. méthod.*)

Terme générique qui peut s'appliquer, suivant Cullen, à toute tumeur de glandes conglobées, éparses sous la peau : ainsi le *bubon* est remarquable par-tout où il y a des glandes lymphatiques à l'extérieur. *Voyez* Dictionnaire de Chirurgie.

(M. Chamseru.)

BUBON VÉNÉRIEN.

Tumeur qui vient aux glandes des aînes ou des aisselles, à la suite d'un commerce impur; elle est communément douloureuse, dure, renitente, & elle parvient difficilement à suppuration.

Le *bubon*, ou poulain, qui arrive peu après le coït, doit être regardé comme une maladie essentielle; celui qui succède à une gonorrhée supprimée, à des chancres desséchés par les caustiques, ou à quelque autre symptôme vénérien, est une maladie consécutive qui caractérise la vérole confirmée; il est rare qu'un poulain vienne seul, long-temps après la répercussion de la gonorrhée ou des chancres, & qu'il soit le seul signe d'une vérole ancienne & cachée, à moins que le vice écrouelleux ne soit joint au virus vénérien.

Le *bubon* primitif se forme d'abord par le virus porté immédiatement de la verge aux glandes des aînes; le consécutif est produit par le virus qui, après s'être introduit dans la masse du sang, se dépose quelquefois long-temps après dans les glandes.

Le *bubon* qui survient pour avoir donné à téter à un enfant gâté, attaque plus ordinairement les glandes les plus prochaines de l'aisselle; & celui qui survient à des baisers lascifs, les glandes du cou ou de la gorge.

Quoiqu'on puisse dire, en général, qu'un *bubon* qui attaque les glandes les plus éloignées de la partie, par laquelle on a péché, soit consécutif; ce n'est pas une raison pour assurer que celui qui attaque les glandes les plus voisines, soit toujours un *bubon* primitif. Au reste, cette distinction n'est point essentielle au traitement, puisqu'ils marquent tous la vérole.

On distingue le poulain en phlegmoneux, en œdémateux & en squirrheux.

Le poulain phlegmoneux est véritablement inflammatoire; la chaleur, la douleur & la pulsation en sont les signes inséparables; il se termine ordinairement par la suppuration.

Dans les *bubons* rouges, douloureux, éminemment inflammatoires, la saignée est indispensable dans le commencement, & il faut souvent la répéter; les cataplasmes émolliens, anodins, ne sont pas moins nécessaires. On doit préférer la boisson délayante & adoucissante à toute autre, & y joindre la tranquillité & le repos; mais si, malgré ces secours, la tumeur grossit, si elle est constamment douloureuse, si elle s'élève en pointe, si la peau s'amollit, si elle s'amincit, & si on remarque une fluctuation commençante, il faut en accélérer la maturité & ramasser, s'il est possible, l'humeur dans un seul foyer, par des cataplasmes maturatifs. Ces moyens ajoutés au travail de la nature, suffisent quelquefois pour produire l'ouverture spontanée de l'abscès, sinon, il faut y procéder par l'art, & porter la lancette dans la partie la plus éminente ou la plus déclive, & en évacuer tout le pus. Il n'est pas toujours nécessaire d'emporter les lèvres de la plaie, à moins qu'elles ne soient trop détachées & trop amincies pour en espérer le recollement; mais si l'ouverture faite, les glandes sont saillantes, il est bon de les émoucheter avec la lancette pour en déterminer la fonte & la suppuration complette; on panse alors la plaie suivant l'art, & on la conduit à une cicatrice heureuse.

Le *bubon* œdemateux est ordinairement exempt de douleur; c'est une tumeur blanchâtre, mollasse, qui conserve l'impression des doigts, & qui suppose encore plus l'épaississement de la lymphe & la gêne des vaisseaux; il faut appliquer sur ces espèces de poulains un cataplasme résolutif, des emplâtres fondans, & pratiquer quelques frictions locales sur le poulain même & aux environs, en même temps qu'on emploie des boissons apéritives & fondantes.

Le *bubon* squirrheux est dur, renitent, sans douleur, sans chaleur, sans pulsation. C'est ordinairement la suite de la résolution qu'on a inutilement tentée ou mal conduite; il faut chercher à l'amollir par des cataplasmes émolliens, par des fomentations, des boissons de même genre & par l'usage du calomelas & de l'extrait de ciguë; mais s'il persiste à rester dur, il faut, sur le champ, y appliquer une traînée de pierre à cautère pour en procurer peu-à-peu la suppuration, si on n'aime mieux l'extirper avec l'instrument: si on applique le cautère, il faut être très-attentif sur l'effet qu'il produit, & l'adoucir quelquefois en y mêlant des narcotiques, de peur de faire dégénérer le squirrhe en cancer. Si on préfère l'extirpation, il faut y procéder avec beaucoup de circonspection, pour ne pas intéresser les vaisseaux sanguins, d'où pourroit résulter une hémorrhagie inquiétante; il faut soulever les glandes avec l'erthine, & les détacher avec précaution du tissu cellulaire; c'est une espèce de dissection qui demande de la patience & du talent. D'ailleurs, par cette méthode, on anéantit presque toujours en totalité un organe sécrétoire qui n'est ni inutile, ni indifférent.

De quelque nature que soient les *bubons*, j'ai constamment observé qu'il étoit plus avantageux de les ouvrir avec la pierre à cautère qu'avec la lancette; que la suppuration étoit plus abondante, plus louable par cette méthode, que la résolution des glandes environnantes étoit plus complette, la cicatrisation plus facile & plus douce. La pierre à cautère est en effet un fondant assez actif, indépendamment de sa qualité brûlante. Il est cependant des cas où l'ouverture par la lancette est préférable; c'est quand le pus est bien formé, que la tumeur est saillante, uniforme, & qu'il est intéressant d'en faire promptement l'ouverture.

Il est très-difficile, à la première inspection d'un *bubon* vénérien, de prévoir sa terminaison; l'expérience journalière confirme cette vérité. Il n'est pas rare de voir une tumeur de ce genre, avec douleur, rougeur, pulsation & tous les signes de la suppuration commençante, se terminer par résolution, tandis que d'autres suppurent, après avoir donné l'espérance d'une sûre & prompte résolution. Le traitement local doit donc changer conséquemment à ces variations. Les premiers signes sont quelquefois équivoques; on voit en effet quelques poulains qui, douloureux dans leur principe, ne donnent cependant aucun signe d'inflammation essentielle: la douleur qu'ils occasionnent ne paroît même dépendre que de la compression qu'ils exercent sur les parties voisines; & si on y remarque ensuite quelque point saillant qui annonce en quelque sorte la suppuration future, on doit s'attendre qu'elle ne sera que partielle. Ces sortes de *bubons* ne se résolvant, ni ne suppurant complettement, il faut les attaquer avec les caustiques pour en obtenir, par leur moyen, une plaie uniforme & une cicatrice solide; on remarque aussi quelquefois que ces sortes de *bubons* présentent à-la-fois différens points isolés de suppuration, sans aucune communication de glandes entr'elles; plusieurs praticiens ont coutume d'ouvrir les petits abscès, à mesure qu'ils se présentent & qu'ils parviennent à maturité; mais cette pratique n'est pas toujours avantageuse; il arrive en effet quelquefois que la plaie d'une glande irritant la voisine, la durcit & l'empêche de suppurer; alors on réunit, dans un même espace, différentes espèces de tumeurs, d'une nature toute différente, qu'on ne peut traiter uniformément, à moins d'employer le cautère qui attaque en même temps les glandes durcies, & celles qui commencent à suppurer.

Il est d'autres cas où les caustiques sont le seul remède à employer pour parvenir à une guérison radicale des *bubons*; c'est quand, après la résolution qui s'en est faite, & qu'on a cru complette, il paroît néanmoins encore une espèce de noyau inquiétant. Ce noyau se dissipe souvent de lui-même par l'action consécutive des remèdes; mais il arrive aussi quelquefois qu'il s'irrite, qu'il s'enflamme & qu'il menace de suppuration. L'application du cautère est alors indispensable; & ce qui justifie la préférence qu'il mérite en ce cas, c'est qu'il ne reste ordinairement aucun vestige qui puisse inquiéter sur le retour de la maladie, quand on a employé ce moyen.

Il arrive aussi quelquefois qu'un *bubon* ouvert, soit par l'instrument, soit par le cautère, après avoir suppuré convenablement, après s'être consolidé & cicatrisé, est suivi d'une excroissance glanduleuse qui se tuméfie, paroît s'élever de dessous la première & vouloir ressusciter la maladie; cela doit être regardé comme un dernier effort de la nature, qui ne peut qu'être avantageux: un emplâtre maturatif suffit ordinairement pour amener ce reste de tumeurs à suppuration, & la cicatrice, qui ne tarde pas à se faire, n'en est que plus solide & plus durable.

On voit aussi quelquefois des *bubons*, qui, abandonnés à la nature, & ouverts spontanément, après avoir fourni une suppuration convenable, paroissent guéris; mais, quelque temps après, on y remarque un suintement, une humidité; la peau paroît se décolorer, elle devient bleuâtre, les cicatrices se rouvrent, & il en découle une sanie purulente; ces sortes de *bubons* exigent encore l'application des caustiques; par leur moyen, on enlève la cicatrice défectueuse, on obtient une suppuration encore plus avantageuse, l'ulcère se déterge, & il s'établit une nouvelle cicatrice solide.

Les *bubons* ulcérés, dont le traitement aura été négligé ou mal raisonné, ceux dont les bords sont durs & calleux, demandent de la part des praticiens beaucoup de circonspection: dans le premier cas, quand il n'y a qu'une seule ouverture, plus ou moins grande, il faut examiner si la glande est tout-à-fait détruite par la suppuration; alors il ne reste plus qu'à procéder à la réunion de la plaie, si rien d'ailleurs ne s'y oppose, si les bords en sont unis, s'il n'y a ni fistule, ni clapiers, en pansant avec un plumaceau simple, garni d'un digestif émollient & recouvert d'un emplâtre du même genre; mais dans le cas où il resteroit encore des glandes à fondre; & quand on remarque quelques points de suppuration profonds qui décèlent une fistule ou quelques clapiers, il faut aggrandir l'ouverture pour les mettre à découvert, en mêlant au digestif un peu de pierre à cautère pilée; & quand on a découvert les clapiers & les fistules dans toute leur longueur, on les enlève avec l'instrument, on les larde de trochisques de minium & on parvient par ce moyen à les déterger, à les détruire & à rendre la plaie simple & susceptible de cicatrisation.

Quand les bords des ulcères sont durs & calleux, il ne faut pas se presser de les emporter, jusqu'à ce que le malade ait subi un traitement régulier, parce qu'il arrive quelquefois que par le traitement, les bords s'allongent, s'amortissent & qu'ils cèdent alors à un digestif, dans lequel on fait entrer l'onguent mercuriel, & à quelques frictions locales; mais s'ils résistent à ces moyens, il faut sur le champ emporter les bords avec le bistouri & traiter la plaie comme simple. On a cependant détruit quelquefois avantageusement ces bords durs & calleux en les touchant à plusieurs reprises & avec la plus grande circonspection, avec le beurre d'antimoine.

Le mal paroît être à son comble, quand les bords de la plaie se renversent & que le fond présente des chairs mollasses, blafardes, & rendent une espèce de pus jaunâtre, grumelé & même noirâtre. On a cependant vu réussir dans ce cas l'huile de thérébentine dont on enduit un plumaceau; & par ce seul moyen,

on est quelquefois parvenu à déterger ces espèces de plaies, à raffermir les chairs & à procurer une suppuration de meilleur caractère ; il faut alors, sans perdre de temps, en toucher les bords, toujours avec la plus grande circonspection, avec le beurre d'antimoine ; & par ces moyens réunis, on parvient à rendre la plaie simple & à l'amener à une cicatrisation parfaite.

La manière de traiter les *bubons* des aisselles ou du cou, est à-peu-près la même que pour ceux des aines, avec les modifications que les parties voisines exigent. Mais quels que soient les *bubons* vénériens qu'on a à traiter, quelques pansemens qu'on adopte pour les résoudre, il ne faut jamais les regarder comme suffisans, il faut nécessairement y joindre le traitement méthodique de la vérole : sans quoi, on risque de les faire dégénérer, de les rendre incurables ; & quand même on parviendroit à en opérer heureusement la résolution, on ne peut guères échapper à la vérole confirmée, soit qu'on les considère comme la cause ou l'effet de cette maladie. *Voyez* l'article VÉROLE, TRAITEMENT. (M. DE HORNE.)

BUBONOCÈLE. (*Patholog. Chir.*) (*Voyez* HERNIE.) (M. CHAMSERU.)

BUCELLA, (Nicolas) anatomiste du seizième siècle, étoit de Padoue. Il s'occupa pendant plusieurs années à donner des leçons privées aux étudians allemands qui se rendoient dans l'université de cette ville ; il leur démontra cependant l'anatomie en public l'an 1573 : mais il quitta Padoue vers 1576, & passa en Pologne, où le roi Etienne Bathori le choisit pour son médecin. Il traita ce prince dans sa dernière maladie, & il assista à sa mort arrivée en 1587. Sa conduite à cet égard l'exposa à la censure ; Simon Simoni écrivit contre lui un libelle imprimé à Olmutz en 1588, dans lequel cet homme turbulent & querelleur le traitoit assez mal. *Bucella* se justifia par celui qu'il fit imprimer à Cracovie en 1588, *in*-4. sous ce titre :

Refutatio Scripti Simonis Simonii Lucensis, cui titulum fecit D. Stephani, Polonorum regis, &c. sanitas, vita medica, ægritudo, mors.

Cette attaque ne paroît point avoir été désavantageuse à *Bucella* ; car il continua de demeurer en Pologne ; il mourut à Cracovie en 1610.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BUCHNER, (J. André-Elie) membre de l'académie des Curieux de la nature, dont il est ensuite devenu président, conseiller-médecin du roi de Prusse, enseigna successivement à Erfort & à Hall en Saxe. Il mourut vers l'an 1769, & laissa une grande quantité de dissertations académiques.

Ses principaux ouvrages sont :

Fundamenta Materiæ Medicæ. Hallæ, 1754, *in*-8.

Syllabus Materiæ Medicæ. Hallæ, 1755, *in*-8.

Miscellanea physico-medico-mechanica, en plusieurs vol. *in*-4.

Historia Academiæ naturæ Curiosorum. Hallæ, 1755, *in*-4.

Un mémoire en allemand, sur la méthode de faire entendre les sourds, dont on a donné une traduction angloise en 1770. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BUDÉE, (Guillaume) docteur le 29 octobre 1520, fut nommé professeur en 1524, se retira à Orléans, sa patrie, en 1553. On voulut lui faire payer les droits de subsides & de taille, mais la faculté obtint qu'il jouiroit des priviléges de son état.

Il nous a laissé un traité intitulé :

De curandis articularibus morbis, commentarius. Parisiis, 1539, *apud* P. Regnault. (M. ANDRY.)

BUFFLE. (*Hygiène.*)

Bos bubalus. Lin. & Briss.

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux quadrupèdes.

Le *buffle* ressemble assez au taureau : il est naturel des Indes & de l'Afrique, où on l'a rendu domestique ; & on l'a emmené en Italie & dans nos provinces méridionales, où on l'employe à cultiver la terre.

Ce quadrupède est d'une autre espèce que le taureau. Car on n'a pu croiser sa race avec celle qui lui ressemble, & qui est commune parmi nous. Il y a plus ; on prétend que les mères *buffles* refusent de se laisser têter par les veaux, & que les vaches refusent de nourrir les petits *buffles*.

Le *buffle* est d'un naturel plus dur & moins traitable que le bœuf ; sa figure est grosse, repoussante, son regard stupidement farouche, son mugissement est épouvantable & beaucoup plus grave que celui du taureau. Il a les membres maigres, la queue nue, la physionomie noire comme le poil & la peau.

Le *buffle* apprivoisé sert beaucoup pour le labourage. On prétend qu'un atelage de deux *buffles* tire autant que quatre forts chevaux.

La chair de ces animaux est moins agréable que celle du bœuf. On dit même qu'elle a une odeur qui répugne : cependant elle est assez bonne à manger. On fait en Italie d'excellens fromages avec le lait des vaches *buffles*, qui en fournissent une grande abondance ; on dit même qu'en Perse il y a des femelles

qui en fournissent jusqu'à vingt deux pintes par jour.

Les cornes, les ongles, la graisse, & les excrémens du *buffle* ont, dit-on, les mêmes vertus en médecine que celles du bœuf; sa peau est excellente pour faire des ceinturons & d'autres ustensilles de cheval à cause de sa légéreté, de sa dureté & de sa résistance.

(M. Macquart.)

BUFFLE. (*Mat. méd.*)

Le *buffle* est une espèce de bœuf sauvage qui se distingue par sa force, sa grandeur, un toupet de poils sur le front, des yeux plus petits, son poil plus dur & plus foncé, son naturel plus sauvage & moins traitable &c. Cet animal est naturel à l'Afrique; on l'a apprivoisé en Italie vers la fin du seizième siècle, & on s'en sert pour les travaux des champs. Il paroit qu'il y a plusieurs variétés, ou même plusieurs espèces de *buffle*; puisqu'outre celui qui est apprivoisé, M. Sparman en a décrit une autre espèce qu'il atrouvé fréquemment dans son voyage au Cap, & qui diffère de celui qui a été dessiné par l'abbé de la Caille.

On a cherché dans les parties de cet animal des propriétés médicinales comme dans celles du bœuf. Les auteurs de matière médicale les plus éclairés ont comparé ses propriétés à celles des diverses parties du bœuf; mais quelques autres les ont regardées comme infiniment supérieures. Suivant ceux-ci les cornes & les ongles du *buffle* sont très-utiles pour calmer les convulsions, & appaiser le spasme. Cette opinion a été abandonnée & on ne fait aucun usage des diverses parties du *buffle* en médecine. Sa peau préparée est fort employée dans les arts; elle y est fort utile à cause de sa force & de sa souplesse; elle retient aussi fortement la chaleur. (M. Fourcroy.)

BUGLE. (*Mat. méd.*)

La *bugle*, *ajuga*, est un genre de plantes labiées, dont le caractère générique consiste dans la lèvre supérieure de la corolle qui est très-courte & qui n'offre que deux petites dents, tandis que la lèvre inférieure est grande à trois lobes dont le moyen est échancré en cœur. Ce genre se rapproche beaucoup de la germandrée; mais dans la *bugle*, le tube de la corolle est plus long que le calice, & celui-ci n'est pas renflé à sa base dans la maturation des semences.

L'espèce de *bugle* employée en médecine est la *bugle* rampante, *ajuga reptans* de Linnéus, *bugula* de plusieurs auteurs; *consolida media pratensis cærulea* de G. Bauhin; on la nomme aussi petite consoude. Cette plante très-commune aux environs de Paris, a cinq ou six pouces de hauteur; elle est reconnoissable par les rejets traçans qui naissent du bas de sa tige, & qui donne naissance à de nouvelles tiges, toutes ses parties sont presque entièrement glabres, ses feuilles sont ovales, spatulées, peu dentées. Les fleurs bleues ou rougeâtres & quelque fois blanches sont verticillées, & elles ont des bractées dont les supérieures sont bleuâtres.

La *bugle* est rangée parmi les vulnéraires; on la regarde comme un très-bon astringent. Elle a été recommandée dans les hémorrhagies, le crachement de sang, les pertes, les dyssenteries, & le nom de petite consoude lui a été donné, parce qu'on la croyoit propre à souder pour ainsi dire les blessures des vaisseaux sanguins. On lui a en même temps attribué la propriété de dissoudre & de fondre le sang grumelé; aussi en prescrivoit-on la décoction aux personnes qui avoient fait de grandes chûtes. On appliquoit aussi ses feuilles hachées sur les coupures, les blessures, les contusions, les ulcères. On la faisoit entrer dans les gargarismes appropriés aux ulcères de la gorge, & prescits pour diminuer la salivation trop abondante. Etmuller la recommandoit dans l'esquinancie, les ulcères des poumons, &c.

Vogel en s'en tenant aux propriétés sensibles de la *bugle*, dit qu'elle est amère, déterfive, un peu astringente & vulnéraire.

Linnéus dit qu'on peut substituer à la *bugle* rampante, une autre espèce de *bugle* qu'on trouve aussi aux environs de Paris. C'est celle qu'il nomme *ajuga pyramidalis*, *bugle* pyramidale. Elle diffère de la première, 1°. parce qu'elle n'a pas de rejets au bas de sa tige; 2°. par ses feuilles dentées & anguleuses; 3°. par les poils blancs & nombreux qui couvrent toutes ses parties; 4°. par la disposition de ses fleurs en un épi plus élevé & plus pyramidal que celui de la *bugle* rampante.

On ne fait presque plus usage de la *bugle*.

(M. Fourcroy.)

BUGLOSE. (*Mat. méd.*)

Le genre de plantes qui portent le nom de *buglose*, *anchusa*, appartient à la famille des borraginées; il se distingue de tous les autres genres de cette famille, 1°. par un calice durable à cinq découpures droites & pointues; 2°. par une corolle dont le tube est enfermé dans le calice, dont l'orifice est bouché par cinq écailles conniventes, barbues, & le limbe applati en rosette & découpée en cinq parties arrondies; 3°. par les cinq étamines enfermées dans le tube de la corolle; 4°. par quatre ovaires supérieurs portant un style simple dont le stigmate est un peu bifide, & qui deviennent quatre semences nues, oblongues, ridées & adhérentes au fond du calice.

L'espèce dont on fait usage en médecine est connue sous le nom de *buglose* officinale, *anchusa officinalis* de Linnéus; *buglossum* de beaucoup d'autres auteurs. Cette plante qui vient aux environs de Paris à deux à trois pieds de hauteur; sa racine est

oblongue, rameuse, grosse comme le doigt, noire en dehors, blanche & visqueuse en dedans. Ses tiges sont droites, rameuses, couvertes de poils rudes qui ont pour base un tubercule blanc très-dur. Toutes ses feuilles sont alternes; les supérieures sont un peu amplexicaules; les fleurs sont bleues ou blanches elles forment des épis courts, souvent d'un seul côté, & roulés.

La *buglose* est tempérante, rafraichissante, diurétique, béchique, un peu fondante & savoneuse; le suc de ses tiges & de ses feuilles est un peu acide & rougit le papier bleu. Le suc est employé à la dose de quelques onces dans les affections mélancoliques & hypochondriaques. Boërrhaave le recommandoit dans la pleurésie. Suivant Chomel la décoction de *buglose* à la dose d'une petite poignée de feuilles dans un demi septier d'eau, est un très-bon remède dans la dyssenterie. A la vérité il y ajoutoit du lait bouilli, & une once d'huile d'amandes douces. Il faisoit aussi prendre au malade, trois heures après le remède, un bouillon mêlé d'un verre de gros vin.

On donne aussi la *buglose* comme légérement diaphorétique dans les fièvres éruptives, les maladies catarrhales; elle favorise & entretient la moiteur de la peau; on la substitue à la bourrache, dont elle a, dit-on, toutes les propriétés, mais dans un dégré moins marqué.

La racine de *buglose* qui est rempli d'un suc visqueux, fade, ou d'un vrai mucilage gommeux, peut être employée aux mêmes usages que celle de mauve, de guimauve, de grande consoude. La forte décoction est très-émolliente, relâchante, résolutive, &c.

C'est à tort que l'on range les fleurs de *buglose* au nombre des fleurs cordiales; elles n'ont point du tout cette propriété, & ne sont absolument que béchiques, adoucissantes. (M. FOURCROY.)

BUGRANDE. (*Mat. méd.*)

La *bugrande* ou bugrane, *ononis*, nommée aussi arrête-bœuf, est un genre de plantes de la famille des légumineuses dont le caractère générique consiste, 1°. dans un calice monophyle, en cloche, à cinq dents longues & linéaires; 2°. dans une corolle dont l'étendard est plus grand que les autres pétales & striés. On ajoute à ces deux caractères que les feuilles sont composées de folioles dentelées à leurs bords, & accompagnées de stipules décurrentes sur leurs périoles, qui sont d'ailleurs très-courts.

L'espèce de *bugrane* employée en médecine est l'*ononis arvensis* de Linnéus, l'arrête bœuf des champs. Ses tiges sont dures, très-rameuses, rougeâtres, velues & rampantes; elles portent des épines dures en vieillissant; ses rameaux en ont à leur extrémité; ses feuilles inférieures sont alternées, & ses supérieures simples. Les fleurs sont axillaires, solitaires, ou deux à deux; leur couleur est pourpre claire, & leur étendard large est rayé agréablement. Ses racines, qui ont un pied de longueur, s'étalent de tous côtés dans la terre, y tiennent fortement, & sont difficiles à rompre. Cette plante, qui croît par-tout dans les champs, gêne la marche des bœufs, & oppose souvent un obstacle à la charrue, à cause de ses épines & de ses racines tenaces & résistantes. C'est en raison de cette propriété qu'on a nommé la plante *arrête-bœuf.*

La racine de la *bugrane* est la partie la plus employée de cette plante, elle est rangée parmi les apéritives mineures. On l'employe comme la racine d'asperge & dans les mêmes cas, c'est-à-dire, dans les rétentions d'urine, les hydropisies commençantes. C'est sur-tout à l'écorce de la racine qu'on attribue le plus de propriétés. Sa décoction à la dose de quatre gros convient, dit-on, & a beaucoup de succès, dans les obstructions, la jaunisse, les pâles couleurs, la cachexie, l'hydropisie; on la fait aussi infuser dans le vin. Sa propriété diurétique est si forte, que Lentilius rapporte que son usage a été suivi d'incontinence d'urine. Dioscoride assure même que cette racine & son écorce ont une vertu lithontriptique, & qu'elles consument les bords calleux des vieux ulcères. On s'en sert quelquefois après l'avoir fait cuire dans du petit vin pour calmer les douleurs de dent. Mathiole, Scultet, Nebelius disent, que réduite en poudre, & prise tous les jours à la dose d'un gros, elle guérit le sarcocele; mais on a raison de douter de cette propriété.

On distilloit autrefois la *bugrane*, & on employoit cette eau distillée dans les hémorroïdes internes. La décoction de toute la plante est vulnéraire, suivant plusieurs auteurs; on l'a employée avec succès pour gargariser les gencives, & laver les ulcères des scorbutiques; elle a même été utile dans les ulcères vénériens.

La *bugrane*, suivant Vogel, est apéritive & diurétique. Dans quelques pays on mange au printemps les jeunes pousses de cette plante comme celles de l'asperge & du houblon; on croit cet aliment très-apéritif & antiscorbutique. En Hongrie, on se sert de la décoction de *bugrane* dans du vin, à laquelle on ajoute un oignon & quelques clous de girofle, pour frotter la tête des malades attaqués de délire dans les fièvres malignes.

Malgré toutes ces propriétés auxquelles il paroit, d'après ce qui vient d'être exposé, qu'on a eu autre fois une grande confiance, on n'employe presque plus la *bugrane* en médecine : en faisant l'histoire des médicamens, on reconnoît une singulière vérité, c'est que ceux qui ont été les plus vantés autrefois, sont très-exactement les moins employés aujourd'hui. Non-seulement la médecine s'est perfectionnée en

diminuant beaucoup le nombre des remèdes, mais encore en abandonnant la confiance & la croyance stériles, qu'on avoit autrefois, dans les propriétés d'une foule de substances, souvent absolument inertes, ou au moins si peu actives que l'imagination & les préjugés en avoient seuls établi les propriétés. C'est une réflexion à l'avantage de la médecine françoise de notre siècle, que nous aurons occasion de confirmer par beaucoup d'autres exemples.

(M. FOURCROY.)

BUHAHYLIHA BENGESLA, medecin arabe, dont Astruc parle assez au long dans le troisième livre de l'histoire de la faculté de Montpellier. Il y remarque que rien n'est plus embrouillé que la vie des auteurs arabes, & sur-tout des médecins. Leurs noms sont toujours défigurés, à cause de l'ignorance de la langue; le temps de leur vie toujours incertain, à cause de la différence qu'il y a entre les années lunaires, telles que celles des arabes, & les années solaires, telle que les nôtres; entre les années de l'Hégire & les années de J. C. Enfin, comme les Arabes, outre le nom qui leur est propre, ont plusieurs autres noms, dont les uns désignent leur père, leur grand-père, leur fils; les autres sont des épithètes honorables, ou servent à marquer le lieu de leur naissance : il est arrivé souvent qu'au lieu de leur donner leur véritable nom, on ne les a désignés que par les noms qui ne servoient qu'à marquer leur état ou leur qualité. On a même fait d'un médecin plusieurs médecins différens, à cause des différens noms qu'il portoit.

Buhahyliha Bengesla fournit un exemple de la difficulté dont on vient de parler. Ce médecin s'appelloit, suivant Herbelot, dans sa bibliothèque orientale, *Jahia Bou Hali ben Gezlah*, c'est-à-dire, *Jean, père de Hali, fils de Gezlah*. On a retranché le nom véritable qui étoit *Jahia* ou *Jean*, & des quatre mots suivans, on en a fait les noms *Buhu Aliha ben Gezla*, qu'on a défigurés encore en différentes façons.

Il est vrai que d'Herbelot l'appelle en un endroit *Jahia ben Isse*, c'est-à-dire, *Jean, fils de Jésus;* & dans l'autre, *Jahia ben Ali*, c'est-à-dire, *Jean, fils de Ali*. Mais le nom que ce *Jahia* porta chez nous, prouve qu'il faut l'appeller *Jahia Abou Hali*, d'où l'on a fait *Buhualiha* ou *Buhahyliha*.

Cet auteur est encore connu sous le nom d'*Alkatel*, qui n'est qu'une épithète qui signifie l'Ecrivain. Welschius lui donne encore le nom d'*Elluchasem Elimitar*, qui, suivant Astruc, n'est aussi qu'une qualification honorable.

Tout ce qu'on sait de ce médecin, c'est qu'il étoit Arabe & Mahométan, qu'il a vécu à Bagdad, c'est-à-dire, dans la nouvelle ville de Babylone, bâtie sous ce nom, l'an 145 de l'Hégire, par *Absu Giafar al Mansor*, second calife de la race des Abbassides; qu'il a composé en arabe un livre de médecine, sous le titre de *Tacouim al abdan fi Tadbir el ensan*, c'est-à-dire, table des maladies du corps humain; qu'il a dédié cet ouvrage à *Moctadi Benrillah*, vingt-septième calife de la maison des Abbassides, qui commença de régner l'an de l'Hégire 467, & qui mourut l'an 487; enfin que *Buhualiha Bengesla* a vécu par conséquent dans cet intervalle, ce qui s'étend depuis l'an de J. C. 1075 jusqu'en 1095 ou 1096.

Cela suffit, poursuit Astruc, pour réfuter Egasse du Boulay, & Freind qui l'a suivi, & qui prétendent, 1°. que *Buhualiha* étoit Juif; 2°. qu'il étoit premier médecin de Charlemagne; 3°. que ce fut par l'ordre de cet empereur qu'il composa son livre des Tacuins, *librum Tacuinorum*, ou les tables de la santé; 4°. qu'il les composa avec *Farraguth*.

Cela réfute de même *Schenkius*, qui a fait deux auteurs différens de *Buhualiha Bengesla* & d'*Elluchasem Elimithar*, à chacun desquels il attribua les Tacuins.

Enfin cela réfute l'auteur de la seconde apologie de la faculté de Montpellier, qui a avancé que *Buhualiha Bengesla* avoit étudié dans les écoles de cette faculté.

L'ouvrage de cet auteur a été traduit en latin par *Farraguth* Juif, & imprimé à Strasbourg en 1532, *in-fol.* sous le titre de *Tacuini ægritudinum & morborum ferè omnium corporis humani, cum cura eorumdem*. Le même ouvrage avoit déjà été imprimé à Strasbourg en 1531, sous le titre de *Tacuini, sive, Tabulæ sanitatis tuendæ juxta ordinem sex rerum non naturalium;* il est attribué à *Elluchasem Elimithar*, médecin de Baldach, c'est-à-dire, *Buhahyliha Bengesla*. Ce livre est fort rare aujourd'hui; mais on ne perd rien à ne le point connoître.

(*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BUJANVALI. (*Mat. méd.*)

Plante annuelle du Malabar, du genre du *niruri*. Elle est d'une saveur âcre; sa racine se prend en poudre pour la toux, les rhumatismes & les dyssenteries qu'elle arrête souverainement. Pilée avec le lait, elle nettoie les ulcères des testicules & les raffermit; broyée avec les feuilles, elle s'emploie en cataplasme pour résoudre les tumeurs : ses feuilles s'emploient comme un puissant déterſif dans les cas d'ulcères: frites dans l'huile du coco, elles sont un excellent vulnéraire pour réunir & cicatriser les plaies.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BUIS. (*Mat. méd.*)

Buxus.

Le *buis* est un genre de plante à fleurs incomplettes, qui paroît avoir des rapports avec le phyl-

lante, & qui comprend quatre espèces d'arbrisseaux ou de sous arbrisseaux toujours verds, dont les feuilles sont simples & opposées, & dont les fleurs viennent par petits paquets dans les aisselles des feuilles. *Dict. de Bot. T. I.*

La matière médicale ne s'occupe que de l'espèce qu'on nomme *buis arborescent*.

Buxus arborescens, C. B. PIN. 471.

Buxus foliis ovato-oblongis, versus apicem attenuatis, antheris ovatis, caule arborescente, LIN.

Le *buis* s'élève constamment jusqu'à la hauteur de seize pieds & plus; sa racine est noueuse, & en partie tubéreuse. Le tronc est tortu, rameux; le bois en est jaune, dur, pesant & sans moëlle; les feuilles sont toujours vertes, luisantes, lisses & fermes.

Les fleurs mâles & femelles, très-petites, se trouvent dans les mêmes paquets ou sur le même pied; les mâles entourent les femelles en grand nombre; il en naît un fruit à capsules arrondies & élastiques, dont trois cornes, courtes au sommet, s'ouvrent par trois valves, & sont divisées intérieurement en trois loges qui renferment chacune deux semences.

Les feuilles sont amères, d'une saveur nauséabonde, & rougissent le papier bleu. On dit que si on les pulvérise & qu'on les donne à la dose d'un gros, elles purgent violemment, & au point de faire sortir le sang; ce qui en rend l'usage très-hasardé. Lentilius avance que la décoction de ces feuilles peut faire revenir les cheveux, lorsqu'on s'en sert pour laver la tête pendant quelque temps.

Le bois du *buis* est également amer & nauséabonde; sa décoction est sudorifique. On lui a cru autant de vertu qu'au gaïac. On a aussi vanté autrefois son huile distillée, contre l'épilepsie, la passion hystérique & la cachexie.

La dose en décoction est d'une once rapée, sur trois chopines d'eau, réduite à une pinte. Alors, on la vante comme un bon atténuant, apéritif, sudorifique, pour les maladies chroniques, les vieux rhumatismes, la goutte, l'hydropisie & la vérole. Il seroit bon de faire de nouvelles recherches sur les vertus peu assurées de cet arbrisseau.

(M. MACQUART.)

BUISARD. (*Eaux minér.*)

C'est un endroit situé à deux lieues de Château-Thierry, où se rencontre une source minérale. On trouve dans le *Dict. hydro. & minér. de la France*, *t. 2. p. 179.* le résultat de l'analyse des eaux de *Buisard*, faite par M. Cadet l'aîné. On y voit qu'une pinte d'eau a donné par l'évaporation environ un grain & demi de sel marin à base terreuse, & deux grains & demi de terre calcaire. M. Cadet regarde la substance alkaline qu'il y a trouvée, comme la cause de l'odeur d'hépar qui se manifeste dans ces eaux, par son union avec des principes sulphureux volatils. Les travaux de M. de Fourcroy sur l'analyse de l'eau d'Anguien, ont développé des moyens de connoître la nature des eaux sulphureuses qui pourront être d'une grande ressource pour les analyses à faire des eaux de la nature de celle-ci.

Voyez EAUX MINÉRALES ET LEUR ANALYSE.

(M. MACQUART.)

BUISSON ARDENT, arbre de Moyse. (*Mat. méd.*)

Pyracantha, OFF. *Oxyacanthos*, DIOSCOR.

Spina acuta, pyri folio, C. B. PIN. *p.* 454.

Mespilus aculeata amigdali folio, TOURNEF.

Le *buisson* ardent est une espèce d'aubépine ou un arbrisseau épineux, couvert d'une écorce noirâtre, dont les branches sont armées d'épines roides. Ses feuilles ont beaucoup de ressemblance avec celles du poirier sauvage, ou avec celles de l'arbousier ou de l'amandier; elles sont alternes, petites, luisantes, oblongues & dentelées; ses fleurs sont à plusieurs pétales, disposées en rose d'un jaune rougeâtre. Les fruits sont semblables à ceux de l'aubépine, arrondis, de couleur rouge dorée, aigrelets, contenant quatre ou cinq semences oblongues & triangulaires.

Le nom de *buisson* ardent vient de ce que les baies de cet arbrisseau, qui sont en très-grande quantité, le font paroître de loin d'un rouge de feu. On l'a aussi nommé *arbre de Moyse*, parce qu'on a cru que c'étoit le *buisson* dans lequel on a prétendu que Dieu apparut à ce prophète.

Le fruit du *buisson* ardent est astringent; il passe pour être utile dans les cours de ventre, qu'il est bon d'arrêter, & on peut, en cas de besoin, le substituer à celui de l'aubépine.

Le *buisson* ardent n'est pas extrêmement employé dans la matière médicale journalière.

(M. MACQUART.)

BULA. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar, qui a à-peu-près le port & la figure de la pariétaire. La *bula* est annuelle: elle n'a ni saveur, ni odeur. Ses tiges, comprimées & cassées, exhalent quelquefois une vapeur semblable à une fumée. Sa racine, pilée avec le petit *bula*, ou *scherubula*, se donne en bain pour attirer à la peau & chasser hors du corps les humeurs âcres qui y abondent. (*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BULBE, BULBEUX. (*Mat. méd.*)

On nomme *bulbe* en botanique, des parties moyennes entre les tiges & les racines, qu'on a rangées

aussi parmi les racines, comme l'oignon des liliacées. On voit bientôt, en examinant avec soin cette partie & sa continuité avec d'autres, que le *bulbe* ou oignon est une dilatation des tiges, & qu'il porte de vraies racines à sa partie inférieure. Il y a plusieurs espèces de *bulbes* distinguées par les botanistes, & qui sont des caractères spécifiques & distinctifs.

1°. Le *bulbe* écailleux ; il est formé d'écailles épaisses, disposées les unes autour des autres, & qui ne se recouvrent qu'en partie les unes les autres comme les tuiles d'un toit, *imbricatim ;* tel est l'oignon de lys.

2°. Le *bulbe* membraneux ou tuniqué, c'est-à-dire, formé de membranes ou tuniques qui s'enveloppent & se recouvrent entièrement les unes les autres, comme dans l'oignon proprement dit.

3°. Les *bulbes* solitaires, comme la plupart des espèces citées pour exemples dans les deux distinctions précédentes, diffèrent de ceux qui sont réunis en paquets ou faisceaux, comme les *bulbes* de l'ail, de l'échalotte, &c.

Le *bulbe*, quel qu'il soit, ne doit point être confondu avec les racines tubéreuses. On a commis quelquefois cette erreur en botanique, en rapportant au *bulbe* les racines de la saxifrage granulée ; ces racines sont de petites tubérosités articulées les unes avec les autres, & qui n'ont rien de l'organisation des *bulbes* proprement dits ; sans cela, il faudroit également rapporter au *bulbe* les racines de la filipendule, les pommes de-terre, &c. ; & alors, tout seroit confondu dans une science, dont un des principaux objets est de fixer la valeur exacte des termes.

Ce qui est relatif à la matière médicale, dans la distinction des *bulbes*, c'est qu'il y a plusieurs de ces racines employées en médecine ; voici celles qu'on y met en usage ; l'oignon de lys ; l'oignon ordinaire ; l'oignon de scille ; l'oignon du colchique ; l'ail ; l'échalotte ; le porreau. On appelle les plantes qui portent des *bulbes*, *plantes bulbeuses*. Il faut observer que les *bulbes* sont comme des espèces d'enveloppes multipliées de la plante qui doit en provenir. C'est, pour nous servir ici de l'expression de plusieurs botanistes, le berceau qui renferme toutes les parties de la jeune plante pendant l'hiver, & qui les défend des variations atmosphériques, jusqu'à ce qu'elles se développent. Ordinairement, les *bulbes* ont une grande vertu incisive, pénétrante, diurétique ; comme l'oignon, la scille, le colchique. Quelques-uns sont émolliens & mucilagineux, comme l'oignon de lys. (M. FOURCROY.)

BULBONAC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* LUNAIRE.)

(M. MACQUART.)

BULCHASIM ou BULCHASEM BENABERAZERIN, auteur arabe, dont Freind fait mention sous le nom de *Bulchasem*, est le même qu'*Albucasis*. (*Voyez* ALBUCASIS.)

(M. GOULIN.)

BULITHE. (*Mat. méd.*)

On nomme *bulithe* une concrétion que l'on trouve dans l'estomac des bœufs ; il en a été fait mention à l'article du BŒUF. (M. FOURCROY.)

BUNON, (Robert) chirurgien-dentiste de Paris, étoit de Châlons en Champagne, où il naquit le premier de mai 1702. Il fut reçu à Saint-Côme en 1739 ; il se fit une réputation par sa dextérité ; il devint dentiste de mesdames de France en 1747, & mourut à Paris, d'une fluxion de poitrine, le 25 janvier de l'année suivante, à l'âge de 46 ans. Nous avons de lui plusieurs ouvrages.

Dissertation sur un préjugé concernant les maux de dents qui surviennent aux femmes grosses. Paris, 1741, *in-12.*

Il s'attache à réfuter l'opinion de ceux qui croient qu'il est dangereux d'arracher des dents aux femmes enceintes, & qui regardent comme une chose plus périlleuse d'ôter les canines que les autres.

Essai sur les maladies des dents, où on propose de leur procurer une bonne conformation dès la plus tendre enfance. Paris, 1743, *in-12.*

Il a cherché à éclaircir la manière dont les secondes dents chassent les premières. Il a fait voir que le mauvais arrangement des dents provient ordinairement de la petite étendue des mâchoires, qui les empêche de garder le bel ordre qui contribue tant à l'agrément de la bouche : & c'est pour corriger la disposition à ce dérangement, qu'il conseille d'arracher de bonne heure les premières dents qui se déplacent. Il distingue la carie de l'érosion, & prouve que cette dernière maladie est la cause de la destruction des dents dans leurs alvéoles, avant même qu'elles paroissent au dehors.

Recueil raisonné d'expériences & de démonstrations faites à la Salpêtrière & à Saint-Côme. Paris, 1746, *in-12.*

Ces expériences concernent principalement l'érosion des dents dans leurs alvéoles ; l'auteur les fit en présence des commissaires nommés par l'académie de chirurgie. Il a joint à cet ouvrage plusieurs observations sur le tuf des dents, les ulcères des alvéoles, la chûte des dents par la trop grande force de celles qui leur sont opposées, la différente épaisseur de leur émail, &c. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BUPHTHALME. (*Mat. méd.*) (*Voyez* ŒIL DE BŒUF.) (M. MACQUART.)

BUPLEVRE

BUPLEVRE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Perce-feuille.) (M. Macquart.)

BUPRESTE. (*Mat. méd.*)

Le *bupreste* est un genre d'insectes très-nombreux aux environs de Paris, qui appartient à la famille des coleoptères ou insectes à étuis, que quelques auteurs d'entomologie ont nommé *carabus*, &c. Ce genre est rangé dans le premier article de la méthode de M. Geoffroy, dans ceux des insectes de la première section qui ont des étuis durs, & cinq articles à tous les tarses. Son caractère générique consiste dans ses antennes filiformes & dans l'existence de deux appendices situées au-dedans de la cuisse des dernières paires de pattes. Cette appendice est nommée *trochanter* par M. Geoffroy.

Ce genre qui comprend une assez grande quantité de très-beaux insectes, présente quelques propriétés qui intéressent la matière médicale. Presque toutes les espèces de *buprestes*, quand on les prend ou qu'on les presse, font sortir par leurs bouches ou par différentes articulations de leurs anneaux, & quelquefois même lancent, avec une sorte d'explosion, des gouttelettes de liqueur jaune ou blanche, très-âcre, acide & souvent même caustique. M. Geoffroy cite un exemple d'une inflammation à l'œil, produite par cette liqueur d'une espèce de *bupreste*. Cette observation indique que diverses espèces de ce genre d'insectes pourroient exciter l'effet vessicatoire, si on les appliquoit sur la peau, & qu'elles seroient susceptibles de remplacer les cantharides. Dans un cas pressé, dans une campagne éloignée de tout secours, un médecin ou un chirurgien, instruit de ce fait d'histoire naturelle, pourroit donc ramasser quelques *buprestes*, sur-tout de ceux qui sont verts dorés, sillonés sur leurs étuis, & qu'on trouve par-tout dans les jardins, dans les campagnes; les faire sécher promptement au soleil, les réduire en poudre, & les mêler à un onguent pour les appliquer au lieu de cantharides. On pourroit aussi en tirer une teinture par l'alcool, & employer cette dissolution dans les mêmes cas, absolument où l'on administre avec succès la teinture de cantharides; d'autres espèces de coléoptères ou scarabés, rempliroient aussi cette indication. *Voyez* le mot Scarabés.

(M. Fourcroy.)

BURES. (*Eaux minér.*)

Bures est une paroisse du diocèse de Chartres, sur le chemin de cette ville, à six lieues sud-ouest de Paris. Il y a dans ce lieu une source d'eau minérale, froide, qu'on nomme *la Haquenière*, qui est située près de la chapelle de S. Clair. Il a paru plusieurs ouvrages, dans le dix-septième siècle, sur la nature & les qualités soi-disant merveilleuses de cette eau; nous n'en parlerons point, à cause de leur peu de mérite, & nous croyons qu'il reste presque tout à faire pour avoir des connoissances suffisantes sur les eaux de *Bures*. (M. Macquart.)

BURETTE (Pierre-Jean) naquit à Paris en 1665. Claude *Burette*, son père, étoit un musicien distingué & un des meilleurs maîtres de clavecin de son temps. Il jouoit aussi parfaitement du luth & de la harpe, instrument alors peu connu en France, & dont Louis XIV avoit goûté l'harmonie. Les succès de Claude *Burette* à la cour de S. Germain, & la générosité du prince qui devint son élève, lui donnèrent la vogue dans Paris; ce qui fit en peu de temps sa réputation & sa fortune. Bientôt le maître ne pouvant répondre seul à l'empressement de ses écoliers, les partagea avec un rival qu'il avoit formé lui-même; c'étoit son fils. Le jeune *Burette* qui n'avoit encore que huit ans, donna ses leçons avec tant d'assurance, de grace & d'habileté, qu'on le préféroit souvent à son père, & que Louis XIV, qu'un siècle de beaux-arts devoit habituer aux merveilles, voulut voir ce prodige. Le père & le fils jouèrent en sa présence, sur deux harpes égales, un concerto savant. Ils répétèrent tour-à-tour les mêmes difficultés, avec cette justesse rapide qui en fait le charme, & se disputèrent les applaudissemens du roi & de toute la cour.

La perfection d'un talent si rare dans un âge aussi tendre, ne présente pas encore la singularité la plus piquante dont la jeunesse de Jean *Burette* est peut-être le seul exemple. Son père, en le plaçant presque au sortir du berceau sur une petite épinette, lui avoit appris les premiers élémens de la musique avant de lui montrer à lire; mais deux ecclésiastiques de sa famille ayant enseigné au petit musicien les premiers élémens de sa langue, & même ceux de la langue latine, cet enfant extraordinaire sentit tout-à-coup que son esprit avoit besoin d'une autre harmonie que celle des sens; & sa raison se trouva disposée à l'étude des sciences, aussi naturellement que son oreille l'étoit aux accords de la musique. Le jeune *Burette* avoit à peine cinq ans, qu'il employoit déjà une partie des nuits à l'étude des langues, s'y perfectionnant lui-même avec des méthodes & des dictionnaires qu'il achetoit en cachette. C'est ainsi qu'il apprit tout seul le latin, le grec & plusieurs langues modernes. Il n'avoit pas encore dix-huit ans, que sans avoir quitté un seul jour la profession, dans laquelle il s'étoit distingué de si bonne heure; toujours recherché & sans cesse applaudi dans un art qui séduit également ceux qui l'exercent & ceux qui en jouissent, le jeune homme osa déclarer à son père le penchant qu'il nourrissoit depuis long-temps pour les sciences & la préférence qu'il donnoit à la médecine.

M. *Burette* le père nous a laissé une idée avantageuse de son caractère & de son esprit, en ne s'opposant point à une inclination qui s'éloignoit si fort

de ses propres desseins, mais que son fils pouvoit déjà justifier par des progrès inattendus. Le jeune homme commença donc un cours de philosophie, parut sur les bancs de médecine en 1688, obtint le second lieu de sa licence, & prit le bonnet de docteur dans le mois de décembre 1690.

On lui confia de-bonne-heure les malades de plusieurs charités de paroisses & ceux de l'hôpital de la Charité qu'il a gouvernés pendant trente-quatre ans, sans interruption. Il fut nommé, en 1698, professeur de matière médicale, & en 1703, professeur de chirurgie latine. Il composa, dans ses cours, des traités si exacts & si méthodiques, que ses successeurs les adoptèrent.

Après la mort de Tournefort, M. l'abbé Bignon choisit M. *Burette* pour son médecin, & ce protecteur éclairé des lettres lui procura toutes les places littéraires qu'il a remplies avec tant de succès.

Il fut nommé censeur royal en 1704, & obtint en même temps la pension. En 1705, il fut admis dans l'académie des belles-lettres, d'abord en qualité d'élève, ensuite comme associé; & enfin, comme pensionnaire, en 1715. M. l'abbé Bignon l'avoit mis au nombre de ceux qu'il avoit choisis pour travailler au *Journal des Savans*; & ce qu'il a fourni pour ce journal, pendant trente-trois ans, est si considérable, que, si on le rassembloit, il formeroit au moins huit volumes *in*-4°. considérables. *Burette* eut aussi une place à la bibliothèque du roi, pour la recherche des ouvrages qui traitent de l'histoire naturelle & de la médecine. En 1710, il fut nommé à la chaire de professeur au collège royal, vacante par la mort d'André Enguehard. *Burette*, doué d'un beau génie, d'une érudition aussi variée qu'étendue, & de l'application la plus constante au travail, trouva le moyen de satisfaire également à toutes les fonctions que ces différens emplois demandoient.

Burette mourut à Paris le 19 mai 1747, âgé de 81 ans & six mois. Il étoit l'ancien de la faculté de médecine, & le doyen des professeurs du collège royal; il fut inhumé à S. Roch.

Burette avoit une bibliothèque très-nombreuse & très-choisie; elle étoit composée de 15 mille volumes & renfermoit les meilleurs ouvrages en médecine, en histoire naturelle, en politique & en littérature. Tous ces livres, notés de sa main, attestent son érudition.

Burette est l'auteur des ouvrages suivans. 1°. Treize *Dissertations sur la gymnastique*. Dans la première, après avoir examiné cet art en général, avoir recherché son origine, avoir montré quelles en étoient les différentes parties, il donne une idée des gymnases ou lieux publics destinés à l'étude de ces exercices, qui étoient construits avec un soin & des dépenses extraordinaires. Il passe, dans un second mémoire, à la description des bains qu'on supposoit avoir une liaison essentielle avec la gymnastique, & dont les anciens regardoient l'usage habituel comme très-important pour la santé.

Dans les onze mémoires suivans, il examine en détail & séparément, les différentes espèces d'exercices, auxquels les grecs s'appliquoient. Les trois premiers ont pour objet les exercices nommés *orchestiques*; on comprenoit sous ce nom toutes les espèces de danses, & la *sphéristique*, c'est-à-dire, la paume, qui chez les anciens étoit une sorte de danse, parce que tous les mouvemens en étoient réglés & assujettis à des cadences mesurées.

Les exercices palestriques firent l'objet des huit derniers mémoires. On donnoit ce nom aux exercices qui demandoient des mouvemens plus violens, & où la force devoit être jointe avec l'adresse. M. *Burette* examine dans les premiers ce qui concerne les athlètes en général, l'éducation qu'ils recevoient, la considération dont ils jouissoient, le régime auquel ils étoient assujettis pour augmenter & pour conserver leur force, & les diverses occasions qu'ils avoient de faire montre de ces forces dans les jeux publics. Les cinq autres mémoires font connoître les cinq différentes espèces de la palestrique, qui étoit la *lutte*, le *pugilat*, le *pancrace* ou combat à outrance, le *disque* ou palet, exercice où il s'agissoit de lancer au loin un métal d'un poids considérable; enfin, la *course*, dont il y avoit trois espèces différentes: la course à pied, la course des chars & la course à cheval, qui étoient beaucoup moins anciennes.

Il y avoit déjà quelques ouvrages sur cette matière, mais qui ont été d'une utilité médiocre à M. *Burette*; cependant il a toujours eu le plus grand soin de les indiquer & d'y renvoyer.

M. *Burette*, ayant achevé son travail académique sur la gymnastique, fut engagé par M. l'abbé Fraguier à tourner ses recherches du côté de l'ancienne musique. L'abbé Fraguier avoit cru, sur un passage de Platon, où le mot d'*harmonie* se trouve employé en parlant d'un *concert* de plusieurs voix ou de plusieurs instrumens, que ce terme se prenoit au même sens où nous l'employons, & que les anciens avoient connu & pratiqué notre harmonie, c'est-à-dire, notre *contrepoint-simple & figuré*. Cette idée étoit opposée à ce qu'ont pensé depuis la renaissance des lettres, presque tous ceux qui ayant quelque connoissance de la musique moderne, ont examiné ce que les anciens nous apprennent de la leur. M. *Burette*, qui pensoit comme ces critiques, se crut obligé de défendre leur opinion; mais, s'appercevant à chaque pas qu'il faisoit combien cette matière avoit été peu approfondie, il se trouva engagé à la traiter dans toute son étendue.

Ce travail lui fournit la matière de quatorze dissertations différentes, sans y comprendre une traduction littérale de Plutarque sur la musique, & près de trois cens notes historiques, critiques & dogmatiques

sur ce traité. Toutes ces notes, dit M. Freret, sont travaillées avec soin : plusieurs sont très-étendues, & peuvent même passer pour de savantes dissertations. Ces différens mémoires, réunis en un seul corps, formeroient un *in*-4°. de plus de 500 pages. M. *Burette* montra d'abord que le passage de Platon, & quelques autres qu'avoit allégués M. l'abbé Fraguier, ne doivent s'entendre que d'un concert de voix qui chantent à l'unisson ou à l'octave, & semblable à ceux de notre plein-chant, où toutes les voix chantent les mêmes notes ; car l'octave & même la double octave, ne sont que des espèces de l'unisson. Il fit voir ensuite que Platon lui-même détermina le mot d'*harmonie* à signifier simplement la suite d'un chant, dans lequel les tons graves & les tons aigus sont entremêlés, selon un certain rapport successif ; & que c'est dans ce même sens qu'il est toujours pris par ceux des anciens qui ont écrit dogmatiquement de la musique. M. *Burette* combat ensuite l'opinion de M. Fraguier par les ouvrages même des anciens.

M. *Burette* avoit promis de rechercher en quel temps notre contre-point a commencé à s'établir, & quels sont les musiciens modernes auxquels il doit sa naissance. On attribue l'invention du contre-point simple ou de la basse continue à Guy-d'Arezzo qui vivoit en 1014, & celle du contre-point figuré à Jean des Murs, musicien de Paris ; mais ces deux points auroient encore besoin d'être éclaircis & mieux prouvés. La santé de M. *Burette* ne lui permit pas de terminer son travail sur cet objet.

Il avoit accordé aux anciens l'usage de la tierce, de la quarte & de la quinte dans les accompagnemens. Deux savans jésuites l'attaquèrent sur cet article, & l'obligèrent de montrer dans une dissertation particulière, que cette supposition étoit la seule manière de donner un sens raisonnable aux passages d'Horace & de Plutarque sur lesquels il s'étoit déterminé. M. *Burette* garda toujours un milieu sage entre l'admiration outrée de plusieurs de leurs partisans, & l'injustice de ceux qui s'étoient révoltés contre tout ce qui portoit le nom d'antiquité. Il refusa aux anciens la connoissance & l'usage du contre-point ; mais il ne crut pas que cette privation dût tirer à conséquence pour leur musique, ni qu'elle en diminuât le mérite ; tout ce qu'il en falloit conclure selon lui, c'est que les anciens, peu sensibles à l'agrément des accords, n'avoient pas cherché à les perfectionner. M. *Burette* examine ensuite la différence qu'il y a entre la simple prononciation & le chant, la différence des intonations ou accens dans la prononciation du simple discours, c'est-à-dire de l'élévation & de l'abaissement de la voix chez les Grecs ; il dit que les vers dans leur origine, étoient toujours faits pour être chantés, & que chaque espèce de vers avoit été composée pour un certain chant déterminé. Il traite ensuite des différens temps de l'ancienne mélodie grecque, de la disposition de la lyre ancienne, des trois genres de l'ancienne musique, des trois différens modes. M. *Burette* conclut que la mélodie des anciens étoit beaucoup plus variée que leur musique instrumentale, parce qu'elle n'étoit pas réduite comme elle aux seules consonances Il n'étoit pas même éloigné de penser avec M. Dodart, que la mélodie des anciens, quoique moins riche & moins travaillée que la notre, pouvoit cependant avoir de grands avantages sur elle, principalement pour l'expression & pour la facilité qu'elle donnoit au musicien de remuer l'auditeur & d'exciter certaines passions dans son ame avec le secours des paroles. Cependant quelque perfection qu'il accordât à l'ancienne musique par rapport à l'expression des sentimens, il n'en étoit pas plus disposé à reçevoir comme véritables tous les effets merveilleux qu'on lui attribue. En effet, si quelques uns de ces faits sont vrais, ils prouvent moins la perfection de l'ancienne musique, que l'extrême sensibilité de ceux sur qui elle agissoit. L'exemple si fameux de la Tarentule, & celui qui est rapporté dans l'histoire de l'académie des sciences sur le témoignage de M. Dodart, de cet homme malade d'une fièvre chaude dont les transports étoient calmés par le chant d'un vaudeville, & par la voix d'une vieille garde, montrent quels effets la musique la plus grossière & l'exécution la plus imparfaite peuvent produire sur nous dans certaines circonstances.

M. *Burette* ayant trouvé dans deux mémoires de la bibliothèque du roi trois différens morceaux de musique grecque, notés suivant la méthode ancienne, les examina avec soin, & vint à bout de les traduire en les rapportant aux notes modernes. Il y joignit un fragment noté de Pindare, déjà publiés par le P. Kircher, & il les fit exécuter par un musicien dans une assemblée de l'académie des inscriptions & belles lettres ; la mélodie de ces quatre différens morceaux est très-simple, & assez semblable à celle de nos chants d'église. Il est visible, dit M. *Burette*, que les musiciens qui avoient composé ces airs avoient pensé seulement à les rendre touchans & expressifs, & qu'ils leur avoient donné une modulation d'un tour si peu susceptible d'accompagnement, qu'il seroit très-difficile d'y faire une basse supportable.

M. *Burette* lut, dans l'été de l'année 1745, le dernier des quatre mémoires sur le rapport de la musique ancienne avec la moderne, par lesquels il comptoit terminer son travail, & ce fut à la fin de cette année, le 17 décembre, qu'il fut frappé d'une attaque de paralysie dont les suites le retinrent chez lui jusqu'à sa mort.

M. *Burette* eut le bonheur de trouver dans sa famille une société qui le délivroit des soins domestiques, qui s'accordent si peu avec l'amour des lettres. Il perdit, trois mois avant sa mort, une sœur avec laquelle il vivoit depuis soixante ans ; mais il retrouva dans une nièce fille de son frère qui étoit auprès de lui depuis plusieurs années, tout l'attachement & tous les soins que l'état de sa santé lui rendoient nécessaires.

Une vie égale & méthodique dont tous les instans étoient réglés, suivant un ordre qu'il s'étoit prescrit jusques dans les plus petites choses & qu'il observoit avec une sorte de religion, le rendoit toujours le maître de remplir son temps suivant la destination qu'il en avoit faite; par-là il se trouvoit en état de suffire à tout, & de n'être jamais au hazard de s'épuiser par un travail forcé & précipité.

Burette est l'auteur des formules que l'on suit encore aujourd'hui à l'hôpital de la charité, conjointement avec MM. Reneaulme & Dubois. On trouve dans le journal de médecine une lettre de feu M. *Burette* à M. Falconet, au sujet d'un dormeur extraordinaire. Cette lettre est datée du 17 janvier 1714. (*Voyez journal de médecine, tome 1, octobre* 1754, *page* 249.)

Sa famille a fait présent de son portrait à la faculté, au mois de juillet 1777.

Nous avons oublié de dire que dans le temps qu'il étoit professeur de matière médicale aux écoles de médecine, il avoit traduit exprès & réduit en tables les élémens de botanique que M. Tournefort avoit d'abord publiés en françois, & que ce dernier se servit dans la suite de ces tables pour traduire son propre ouvrage. (M. ANDRY.)

BURGGRAVIUS, (Jean-Ernefte) médecin du dix-septième siècle, étoit de Neustadt dans le duché de Brunswick-Lunebourg.

Il a donné plusieurs ouvrages; dans les deux premiers, il fait parade d'une érudition déplacée, & leur a donné des titres trop recherchés.

Achilles πανοπλος redivivus, seu Panoplia physico-vulcania in prælio φιλοπλος in hostem educitur sacer & inviolabilis. Amstelodami, 1612, *in*-8.

Biolychnium, seu, Lucerna cum vita ejus, cui accensa est mysticè vivens jugiter; cum morte ejusdem expirans; omnes affectus graviores prodens. Huic accessit cura morborum magnetica ex Theophrasti Paracelsi Mumia: itemque omnium venenorum Alexipharmacum. Francofurti, 1629, *in*-8.

De Acidulis Schwalbacensibus Epistola. Avec les *Responsa medica* que *Helvicus Dietericus* fit paroître à Francfort en 1631.

Introductio in vitalem Philosophiam, cui cohæret morborum astralium & materialium explicatio. Francofurti, 1643, *in*-4. *Hanoviæ*, 1644, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BURGGRAVIUS ou BURGGRAU. (Jean-Philippe) Il exerça successivement la médecine dans les villes de Darmstadt & de Francfort. Il est auteur d'un ouvrage intitulé:

Lexicon medicum universale, qui commença de paroître à Francfort en 1733, *in-fol.*, & qui est demeuré au premier volume contenant seulement les lettrines A, B.

L'auteur a bien rempli son objet dans ce qu'il a écrit touchant l'anatomie, la botanique, les termes de médecine des anciens écrivains, les animaux, & sur-tout la pratique.

Ce médecin a encore publié les ouvrages suivans:

Libitina ovans fatis Hygiææ, seu, de Medicæ Artis æque ac Medicorum præcipuis fatis. Francofurti ad Mœnum, 1701, *in*-8. Il a divisé cet écrit en deux parties. La première s'étend sur l'histoire de la médecine, depuis Hippocrate jusqu'aux modernes; la seconde traite de ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie des médecins qui ont eu quelque célébrité.

Iatrice hominum lethique curiosa, sive, de morte, ejusque præsensione commentatio. Ibidem, 1706, *in*-8.

De existentiâ spirituum nervosorum, eorumque verâ origine, indole, motu, effectibus & affectibus in corpore humano vivo, sano & ægro. Ibidem, 1725, *in*-4.

C'est un recueil de preuves sur l'existence des esprits animaux, qu'il défend contre les objections des partisans de l'école de *Stahl*, & en particulier de *Goelicke*, qui avoit publié une dissertation intitulée: *Spiritus animalis ex foro medico relegatus.*

Spiritus nervosus restitutus. Ibidem, 1729, *in*-4.

De aëre, aquis & locis urbis Francofurtanæ ad Mœnum Commentatio. Ibidem, 1751, *in*-8. Il y a encore une édition de Francfort, 1757, *in*-8, avec une dissertation intitulée: *De indole vermiculorum spermaticorum.*

On doit à ce médecin des notes intéressantes sur le livre d'Herman Conringius, qui a paru sous ce titre: *De habitûs corporum Germanicorum antiqui ac novi causis*. Il l'a fait imprimer à Francfort en 1727, *in*-8. (*Voyez* CONRINGIUS.)

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BURGIUS. (Jean) étoit de Calata-Girone en Sicile. Sa première profession fut celle de médecin, & il s'en acquitta avec tant de succès, qu'il jouit de la plus grande considération dans sa ville natale. Ses compatriotes le choisirent en 1446, pour aller complimenter Alphonse, roi d'Arragon, qui étoit à Gaëte dans le royaume de Naples. Ce prince étant tombé dangereusement malade, peu de temps après que *Burgius* fut arrivé dans cette ville pour exécuter sa commission, recouvra la santé par les soins de ce médecin. Alphonse donna à *Burgius* une riche abbaye; c'est ce qui l'engagea à prendre l'habit ecclésiastique. Ce prince sollicita encore le pape Nicolas V à le nommer à l'évêché de Siponto, dont le siége avoit été transféré à Manfredonia dès le milieu

du treizième siècle. *Burgius* l'obtint le 12 avril 1449; mais Ferdinand, depuis roi de Naples, le fit passer à l'évêché de Mazara le 25 janvier 1464.

Attaché par goût à l'étude de la médecine, *Burgius* sut concilier les devoirs de son ancien état avec ceux de l'épiscopat. Le pape Paul II eut recours à lui dans une maladie très-fâcheuse, & par ses soins il fut tiré des bras de la mort. En reconnoissance de ce service, Paul le plaça, en 1467, sur le siége archiépiscopal de Palerme. Bientôt sentant diminuer ses forces, il se fit transporter à Calata-Girone, où il mourut le 16 janvier 1469. Son corps fut enterré dans l'église principale de cette ville, & il y demeura jusqu'en 1553, que Jean de Véga, vice-roi de Sicile, le fit lever de terre pour le placer dans un tombeau de marbre enrichi par l'art & par une inscription.

Prosper Mandosius parle de *Burgius* dans son *Theatrum Archiatrorum Pontificum*, & le fait auteur d'un manuscrit auquel Manget donne le titre de *Secreta verissima ad varios morbos curandos*.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BURLET, (Claude) de l'académie des sciences, premier médecin de Philippe V roi d'Espagne, médecin de monseigneur le dauphin & de la famille royale, naquit à Bourges. Il dut sa fortune à l'étude & à l'amitié. Reçu docteur en 1692, il se lia avec M. Dodart le père, qui le fit connoître à M. Fagon. Le premier médecin du roi de France, fit nommer M. *Burlet* premier médecin du roi d'Espagne.

Burlet revint à Paris en 1717; & étant devenu médecin de madame la princesse douairière de Conty, après la mort de M. Dodart dont il avoit épousé la fille, il obtint par les soins de la princesse, la place de médecin de monseigneur le dauphin. Il mourut le 10 août 1731, âgé de 67 ans.

Burlet est auteur de plusieurs thèses. Le journal des savans 1714, page 145, fait mention de la suivante. *An pluribus hispanorum morbis remedium efficax balneum? Concl. aff. prop.* 18 *janvier* 1714. *Claud. Anton. Renard Baccal.*

Le 24 avril 1700, *Burlet* lut à l'académie des sciences un mémoire sur l'usage qu'on peut faire intérieurement de l'eau seconde de chaux dans différentes maladies, il le recommande dans la cachexie, l'hydropisie, les obstructions des viscères, la dissenterie, les fleurs-blanches, les grandes hémoragies, l'asthme, les fièvres quartes. Théodore Baron, célèbre chymiste, & médecin très-instruit, n'est pas de l'avis de *Burlet* sur toutes les grandes vertus qu'il attribue à l'eau de chaux. (*Voyez cours de chymie de Lémery, édition de Baron.* Paris. d'Houry, 1756, *in*-4°, *p.* 402. *Not. d.*)

En 1703, il communiqua quelques observations sur la camphrée de Montpellier.

En 1707, le 6 avril, il donna des observations sur les eaux de Bourbonne, & sur les eaux de Vichy. En 1724, il fit part à l'académie d'un sel purgatif que lui fit connoître en Espagne un chirurgien major qui l'employoit avec succès en plusieurs occasions. Ce sel est fourni tout préparé par la nature, on le trouve à trois lieues de Madrid dans plusieurs petites sources dont l'eau est claire comme du crystal, froide comme la neige, & très-salée. Ces sources qui se rendent dans un ravin, déposent sur ses bords & dans les terres adjacentes des cristaux de sel semblable aux glaçons des goutières, & quelquefois à une neige déliée, ou à de l'alun calciné. Ce sel purgatif a beaucoup de rapport au sel d'epsom; mais il purge plus doucement & plus abondamment. (*Voyez journal des savans, mars* 1728, *pag.* 156.)

(M. Andry.)

BURMANN, (Jean) docteur en médecine, fut nommé démonstrateur de botanique au jardin d'Amsterdam en 1738; il n'a rien négligé pour en augmenter les richesses; c'est à ses soins que nous devons les recueils intéressans dont voici les titres :

Thesaurus Zeylanicus, exhibens plantas in insula Zeylana nascentes, iconibus illustratus. Amstelodami, 1737, *in*-4.

Ce magnifique ouvrage a été fait d'après différens herbiers que Hermann & Hartog avoient envoyés de l'isle de Ceylan à Amsterdam.

Rariorum Africanarum plantarum decades decem. Ibidem, 1738, 1739, *in*-4., avec de belles figures, la plupart tirées de Paul Hermann.

Plantarum Americanarum fasciculus I. Amstelodami & Lugduni Batavorum, 1755, *in-fol.*

On lui est encore redevable de la traduction latine d'un ouvrage d'Everhard Rumph, que l'auteur avoit écrit en hollandois. Il parut en ces deux langues à Amsterdam, 1741 & années suivantes, six tomes en quatre volumes *in-fol.*, avec figures, sous ce titre :

Everhardi Rumphii herbarium Amboinense continens plantas in ea & adjacentibus insulis repertas.

On avoit envoyé en Europe un exemplaire de la précieuse collection faite à Amboine & autres isles de l'Asie; mais, suivant le rapport de Jean Hotton, il périt avec le vaisseau qui le portoit. On en demanda un autre à la Compagnie des Indes, & c'est celui-ci que *Burmann* mit en latin.

Nicolas Laurent, fils du médecin, qui fait le sujet de cet article, publia à Leyde en 1759, *in*-4, une dissertation pour son doctorat en médecine, sous ce titre :

Specimen Botanicum inaugurale de geraniis.

Comme il suivit l'exemple de son père, & qu'il s'étoit rendu habile dans la botanique, il mit au jour

un traité imprimé à Amsterdam en 1768, *in*-4, lequel est intitulé :

Flora Indica : accedit series Zoophytorum Indicorum, necnon prodromus Floræ Capensis.

On y trouve environ 1500 plantes des Indes & plusieurs du Cap de Bonne-Espérance.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BURNET, (Thomas) étoit de Richmont en Ecosse, où il naquit en 1632. Il étudia à Cambridge dans le collège de Christ, au sortir duquel il voyagea en Hollande, en France, en Italie & en Allemagne avec le duc d'Ormond. A son retour en Angleterre, il fut reçu docteur en médecine, & devint médecin du roi. *Burnet* a vieilli dans sa profession; car on met sa mort au 15 de septembre 1715. Il a donc vécu 83 ans. Il avoit aussi étudié la théologie; il a même donné quelques ouvrages sur cette science, comme *Telluris Theoria sacra. De statu mortuorum & resurgentium.*

Ceux qu'il a composé sur la médecine, sont :

Thesaurus Medicinæ practicæ, cum observationibus Danielis Puerarii. Londini, 1673, *in*-4. *Genevæ*, 1678, *in*-12, 1698, *in*-4. *Venetiis*, 1687, *in*-12, 1733, *in*-4. *Lugduni*, 1702, *in*-4. Le même en françois, Lyon, 1691, 3 vol. *in*-8.

Hippocrates contractus. Edimburgi, 1685, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1686; 1752, *in*-12. *Viennæ*, 1737, *in*-8. *Londini*, 1743, *in*-8. *Argentorati*, 1765, *in*-8.

C'est un bon abrégé de ce qu'il y a de plus intéressant dans les œuvres du Père de la médecine.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BUSSANG. (Eau de) (*Mat. méd.*)

L'eau de *Bussang* a acquis assez de célébrité. Nous ferons l'historique de cette source, d'après l'auteur du dictionnaire des eaux minérales.

« *Bussang* est un village situé dans les montagnes des Vosges au midi, sur les confins d'Alsace & de Franche-Comté, sur le chemin d'Arches, de Remiremont, de l'Estraye & du Val de S. Tamarin; à douze cents pas de ce village, & proche la source de la Moselle, il sort des rochers des sources d'eaux minérales.

« On ne sauroit trop assigner au juste l'époque de la découverte des eaux de *Bussang*, elles n'ont pas été vraisemblablement connues anciennement; il ne paroît pas par aucun écrit, qu'elles ayent été en usage. Berthemin est le premier qui en ait parlé dans son traité des eaux de Plombières; il dit que les Allemands alloient boire les premieres pour se raffraichir & modérer la chaleur que leur avoient causée les eaux de Plombières. Jean Bauhin parle de ces dernières, où vraisemblablement il avoit été, puisqu'il en fait la description.

« Ce qu'il y a de certain; c'est qu'elles ne sont en réputation que depuis le commencement du dix-huitième siècle sous les noms d'*eau de salmare*; (*Aquæ salamoriæ, quasi sal minerale acidum, eaux minérales salines aigrelettes.*) Nom qu'elles ont encore retenu parmi les villages voisins.

« C'est une tradition, qu'on en doit la découverte aux animaux : l'expérience & l'observation semblent le confirmer : on remarque avec une espèce d'admiration touchant l'instinct de ces bêtes, que les chevaux, les bœufs & les vaches s'empressent avec avidité d'approcher de la source; quand ils reviennent le soir des paturages, après avoir cotoyé une demie lieue la riviere qui se trouve dans cet endroit, & qu'on nomme *Moselle*, ils en négligent l'eau qui est très-claire pour accourir pêle-mêle à la source de Salmare, où il semble qu'ils se battent pour en boire à l'envi les eaux aigrelettes. On observe encore que ces animaux ont d'abord évacué par les urines & par le ventre après en avoir bu, & qu'ils en boivent après cela une seconde fois, ce qui leur occasionne de nouvelles évacuations; les bouchers remarquent aussi que les entrailles de ces animaux sont plus nettes & plus saines que celles des autres villages voisins.

« Les eaux de *Bussang*, s'accréditèrent principalement par une guérison éclatante d'une maladie chronique dans la personne de M. Beaufremont, abbé commendataire de Luxeuil, qui les bût avec le plus grand succès. Cette cure se répandit dans les provinces voisines. On vit venir alors les malades d'Alsace & de Franche-Comté à *Bussang*, ce qui rendit ces eaux bientôt fameuses.

« En 1726, sous le règne de Léopold, on travailla par ses ordres & par ses libéralités à former des bassins pour recevoir ces eaux pures, en séparant les eaux étrangères qui auroient pu s'y mêler. On enferma les deux principales sources, de murailles telles qu'on les voit encore aujourd'hui, & on construisit une salle. »

Plusieurs auteurs ont fait l'examen de l'eau de *Bussang*; MM. Bacher, Lemaire, Charles & Monnet en ont successivement fait l'analyse. Nous ne parlerons que des résultats obtenus par ce dernier chimiste. Il paroît que l'eau de *Bussang* contient de l'acide carbonique qui la rend pétillante, un peu de carbonate de soude, de muriate de soude, & de carbonate de fer. Le fond de leurs bassins, & les endroits où elles passent, sont enduits d'une ochre martiale rougeâtre; elles laissent dégager beaucoup de bulles par l'agitation & par la chaleur; elles perdent par le transport; les principes que nous y avons indiqués y sont très-peu abondans. Ils suffisent cependant pour donner à cette eau les propriétés incisive, tonique, diurétique, désobstruante, dépurative; on la donne avec succès dans les maladies de l'estomac accompagnées de foiblesse, dans les graviers des reins, l'acrimonie des humeurs, le scor

but, quelques maladies de la peau, les suites de la dissenterie, la chlorose, la jaunisse, les obstructions du foie & des autres viscères, les affections hystériques & hypochondriaques, &c. On les administre à la dose de plusieurs verres dans la matinée. On peut même en prendre une grande quantité sans en être incommodé; on en continue l'usage pendant plusieurs semaines; elles s'allient très-bien avec le lait, le vin, &c. (M. FOURCROY.)

BUSSON, (Julien) naquit à Dinant en Bretagne le 11 mai 1717. Ecolier au collège de Sainte-Barbe à Paris, il mit rapidement à profit les leçons de cette austère mais active institution, & prit l'habit ecclésiastique. La sévérité de la discipline du collège avoit trouvé l'enfance de *Busson* docile; celle du séminaire ne put convenir à l'effervescence de sa jeunesse. Il abandonna donc un état dont les devoirs effraient trop peu ceux qui s'y consacrent : en présumant trop de leur force ou de leur foiblesse, ils portent dans le sanctuaire le scandale de leur avarice ou de leur orgueil.

Busson tourna ses vues du côté de la médecine; il se présenta à la licence de 1740, & fut reçu docteur le 31 octobre 1742.

Une mémoire prodigieuse, une brillante facilité d'expressions, des dehors agréables, & l'amitié de Boyer, l'introduisirent à la cour de la duchesse du Maine. La foiblesse de la santé de cette princesse exigeoit un médecin qui s'y dévouât; le besoin qu'elle avoit de gens aimables la détermina à fixer *Busson* auprès d'elle : mais celui-ci, accoutumé à jouir à Sceaux de la considération avec laquelle on accueilloit les talens libres, craignit de la perdre: s'il étoit couché sur l'état de la maison : il refusa tout traitement, & n'accepta que des honoraires. La mort de la princesse détruisit ses illusions, emporta ses espérances, & le laissa à Paris sans fortune, exténué par les veilles qu'avoient exigées la dernière & longue maladie de la princesse, & sans liaisons utiles pour la pratique de son état; le chagrin acheva d'altérer sa santé. Après avoir épuisé les ressources de l'art, il s'abandonna à la nature & à l'air natal, & fut habiter la Bretagne, où sa santé se rétablit. Il se fixa à Rennes.

Il y fut nommé successivement médecin de la mine de Pompeau, inspecteur des hôpitaux militaires, médecin des états, secrétaire de la société d'agriculture. Il avoit la confiance de toute la ville, lorsque les troubles de Bretagne, en 1765, vinrent détruire son repos. Médecin du commandant de la province, ses compatriotes ne lui pardonnèrent pas de l'avoir guéri d'une maladie dangereuse : cette injustice l'irrita, il quitta Rennes, & revint à Paris en 1769, où il espéroit au moins qu'on ne lui feroit pas un crime de ses succès.

Nommé en 1773 premier médecin de madame la comtesse d'Artois, & médecin des princes ses enfans en 1775, il jouit, pendant sept ans d'exercice de ces places, de l'estime inséparable de ses talens, de son désintéressement & de sa scrupuleuse probité.

Il existe une loi dans la maison des princes, dont il me paroît inutile de chercher l'origine & de blâmer l'usage. Elle porte, que la finance des charges subalternes devient un casuel pour le chef du département, si la mort surprend le titulaire avant qu'il se soit fait agréer un successeur. La place de médecin ordinaire vaqua de cette manière en 1778. *Ne craignez rien*, répondit *Busson* aux héritiers qui le faisoit solliciter de modérer l'exercice de ce droit, *disposez de la finance d'une place qui appartient*, dit-on, *au premier médecin*, *mais dont* Busson *ne profitera jamais.*

Busson avoit contracté dans le commerce des grands, avec qui il avoit passé sa vie, cette attirante urbanité, connue sous la dénomination de bon ton, dans laquelle ils excellent. Il aimoit leur société, & mettoit en action ce qu'ils savent mettre si bien en formes. La partie n'étoit pas égale; aussi fut-il souvent la dupe de son abandon : il le sentoit, il le disoit, & ne se corrigeoit pas. Il se conduisoit avec eux comme on se conduit avec une maîtresse infidelle qu'on adore; on l'apprécie, mais on la ménage, pour ne pas être forcé d'y renoncer.

Soit amour de l'indépendance, soit ménagement timide, son attachement pour eux fut d'autant plus généreux, qu'il ne les importuna jamais de ses demandes : il n'eut pas même cette espèce d'ambition qui est une vertu dans le père d'une nombreuse famille. Il avoit vécu sans fortune, il mourut pauvre.

Attaqué au commencement de 1780, d'un polype au nez qui résista aux efforts combinés des plus célèbres gens de l'art, *Busson* s'en vit abandonné. Ce fut alors que, vaincu & non persuadé par les larmes d'une famille qu'il aimoit, & dont il étoit la seule ressource, pour ne point lui ôter une espérance qu'il étoit loin de partager, il laissa essayer sur lui cette ridicule & scandaleuse chimère connue sous le nom de magnétisme.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'elle fut sans effet. Il succomba le 5 janvier 1781; il est enterré à Saint-Gervais.

Il a été un des principaux rédacteurs de l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire universel de médecine, de chirurgie, de chymie, de botanique, d'anatomie, de pharmacie, d'histoire naturelle, &c.*, précédé d'un *discours historique sur l'origine & les progrès de la médecine*, traduit de l'anglois de James, par MM. Diderot, Eidous & Toussaint, revu, corrigé & augmenté par Julien *Busson*. Paris, Briasson, 1746, 6 vol. *in-fol.*

(Cette notice m'a été envoyée par son gendre, feu M. Hippolite de Marcilly.) (M. ANDRY.)

BUTLER, (Guillaume) alchymiste, naquit à Clare en Irlande, l'an 1534, & mourut le 29 janvier 1617, âgé de 83 ans. Les adeptes lui ont attribué l'invention d'une pierre, au moyen de laquelle il guérissoit les maladies les plus dangereuses; ils ont encore prétendu qu'il avoit trouvé l'art de convertir le plomb & le mercure en or. Un homme, qu'on disoit posséder de si grands talens, n'a pu manquer d'être accueilli. Le roi Jacques I en a fait grand cas, & Van Helmont a donné le nom de *Butler* à un de ses ouvrages, pour marquer l'estime qu'il faisoit de cet alchymiste. On trouve dans cet ouvrage un assez long détail des cures opérées, selon toutes les apparences, au moyen de la pierre merveilleuse dont on a parlé.

Entre autres histoires, Van Helmont rapporte celle-ci. Dans le temps que *Butler* étoit détenu prisonnier dans le château de Vilvorde en Brabant, il apprit un soir qu'un religieux Franciscain, appellé Bailly, qui avoit acquis beaucoup de réputation en Bretagne par ses prédications, & qui étoit dans le même château que lui, avoit le bras attaqué d'un érysipèle considérable. Il en eut pitié, & ayant trempé une pierre dans une cuillerée d'huile d'amandes douces, il la donna au geolier, en lui disant: « Portez cette huile à ce religieux; quelque quantité » qu'il en prenne, il en recevra la guérison dans une » heure au plus tard ». Cela arriva effectivement comme il l'avoit prédit, au grand étonnement du geolier, mais plus encore du malade, qui ne pouvoit s'imaginer comment, sans avoir pris en apparence aucun remède, il pouvoit être guéri. Cependant l'enflure de son bras, toute considérable qu'elle avoit été, se trouva diminuée à un tel point, que bientôt après on n'y remarqua plus aucune trace de la maladie dont il avoit été attaqué. Je vins le lendemain, dit Van Helmont, au château de Vilverde, à la prière de plusieurs personnes de distinction, pour m'assurer de la vérité du fait; je le trouvai tel que je viens de le conter, & ce fut à cette occasion que je liai amitié avec *Butler*.

Van Helmont rapporte encore d'autres cures, faites avec cette admirable pierre, & en particulier celle de sa femme, qui avoit été attaquée d'une tumeur œdémateuse aux deux jambes, laquelle s'étendoit depuis la cheville jusqu'à l'aîne, & qui cédoit à l'impression du doigt. On aura sans doute bien de la peine à ajouter foi à ce que dit Van Helmont, dont on connoît d'ailleurs la crédulité. Cependant Boile ne paroît pas absolument rejetter ces histoires. Il assure avoir appris qu'il y avoit en France un gentilhomme qui possédoit une portion de cette pierre, avec laquelle il opéroit des cures surprenantes en la faisant seulement lécher aux malades; & le chevalier Digby, ayant recherché, pendant son séjour dans ce royaume, ce qui pouvoit avoir donné lieu à un tel bruit, ne l'a pas tout-à-fait trouvé dépourvu de vérité. Il ajoute même que la veuve de Van Helmont avoit confirmé, long-temps après la mort de son mari, les circonstances de la cure opérée sur elle avec la pierre de *Butler*; & il rapporte à ce sujet le témoignage d'un de ses amis, à qui cette femme en avoit fait le récit. Digby ne se contente pas de cette preuve; comme il prend un vif intérêt à démontrer la vérité d'un fait qui pouvoit trouver bien des incrédules, il s'efforce de l'appuyer. Van Helmont, dit-il, est d'autant plus croyable sur ce qu'il avance, qu'il rapporte des cures faites par un autre que par lui, & avec des remèdes qui lui étoient inconnus. D'ailleurs, le célèbre Higgius, qui vivoit dans la même maison que *Butler*, parle des secrets de ce chymiste d'une manière à leur donner quelque degré de vraisemblance. C'est ainsi que les partisans de l'alchymie ont étayé les prétendues merveilles de cet art imposteur; ils ont entassé preuve sur preuve, pour donner un air de vérité aux faits qu'ils nous ont transmis; mais leur conduite à cet égard semble nous prévenir qu'ils s'attendoient bien que la postérité réclameroit contre les histoires que la crédulité leur avoit fait adopter. Que prouvent les témoignages sur lesquels Boile & Digby se sont fondés? Ils ne portent que sur des ouï-dire. D'ailleurs, ces hommes qui, toute leur vie, se sont montrés zélateurs du grand-œuvre, sont-ils des témoins bien intègres pour déposer sur le compte de leurs confrères? La raison n'est-elle pas en droit d'appeller de leurs témoignages comme d'abus? Ou la bonne foi de ces écrivains a été surprise, ou ils ont voulu en imposer à la postérité.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BUTUMBO. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar, que l'on peut comparer à l'eufraise; ce qui la fait désigner par Herman, dans son *Hortus Lugduno-Batavus*, sous le nom de *Euphrasiæ affinis indica echioides*. Toutes les parties du *butumbo* ont une odeur & une saveur légèrement aromatique & agréable. Ses feuilles pilées sont un contrepoison qui s'applique extérieurement sur les morsures de chien enragé. Son suc se boit comme un spécifique dans les fièvres froides ou lipyries. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BUVEUR. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boissons.

On nomme *buveur* celui qui fait un usage immodéré du vin ou des liqueurs spiritueuses. Quoique les excès de ce genre se rencontrent parmi toutes les classes d'hommes & dans tous les pays où l'on connoît les produits de la fermentation spiritueuse; néanmoins, on peut dire avec vérité, que c'est particulièrement dans le peuple qu'on rencontre le plus grand nombre de *buveurs*, ainsi que des victimes fréquentes des intempérances répétées en ce genre.

Les *buveurs* d'habitude deviennent des espèces de brutes,

brutes, toujours à charge & souvent dangereux pour la société dont ils sont l'opprobre, & avec d'autant plus de justice, qu'on leur voit constamment sacrifier à leur goût favori l'honneur, la fortune, les talens & tout ce qu'il y a de plus sacré dans le monde.

Presque tous les grands *buveurs* sont sujets au dégoût, à la soif perpétuelle, à avoir le visage couperosé ou très-pâle, aux tremblemens & aux insomnies. Ils ont de fréquentes inflammations de poitrine, d'estomac, des maladies bilieuses, qui souvent les emportent à la fleur de l'âge.

Lorsque les ivrognes ont eu le bonheur d'échapper à ces maladies violentes, ils tombent, long-temps avant l'âge, dans toutes les infirmités de la vieillesse, & sur-tout dans l'asthme; ils sont accablés d'engorgemens & d'obstructions qui les mènent insensiblement à l'hydropisie & à l'ascite. Leurs corps, usés par les excès de la boisson, répondent peu ou point à l'action des remèdes, & les maladies de langueur qui dépendent de cette cause, sont souvent incurables.

Parmi les exemples très-rares de guérison dans des circonstances semblables, on peut compter celle d'un médecin de Paris, qui dans les isles de l'Amérique, s'étoit livré avec excès à l'usage du vin & des spiritueux; il devint hydropique. Enfin, après plusieurs ponctions infructueuses, il étoit prêt à périr, lorsque le hasard d'une heureuse idée vint le tirer des portes de la mort. Il s'avisa de se mettre absolument à l'usage de la cassonade pour toute nourriture; il ne but que de l'eau pendant un an & demi qu'il continua ce régime. Le sucre, en grande dose, le purgea doucement, & fit disparoître l'hydropisie. Nous l'avons vu à Paris, très-bien guéri, il y a environ vingt-quatre ans. Comme la dissolution des humeurs est souvent une suite de l'hydropisie, après l'abus des spiritueux, il est très-rare de voir opérer la guérison de ces maladies.

On emploie ordinairement, pour épargner la honte de l'ivrognerie à ceux qui, contre leur gré, ont été pris de vin, le café & les acides végétaux, à forte dose, comme ceux du vinaigre & du citron étendus dans de l'eau.

Lorsqu'on s'apperçoit que l'habitude & le goût du vin & des liqueurs commencent à séduire, on doit faire les derniers efforts pour en éloigner les occasions, en diminuant progressivement les doses qu'on avoit coutume de prendre, & en se promettant bien de fuir pour jamais celui de tous les vices qui dégrade peut-être le plus l'homme aux yeux de ses semblables.

On parle de grands *buveurs* qui, sans se griser, ont bu jusqu'à quinze & vingt pintes de vin. Il est impossible qu'on suive quelque temps un pareil régime, sans altérer ses fluides, s'exposer à beaucoup d'incommodités & précipiter le terme de l'existence.

Il y a cependant de grands *buveurs* qui ne se font pas de mal; ce sont les *buveurs* d'eau, qui ont une adresse aussi singulière pour connoître les bonnes eaux, que les plus hardis *buveurs* de vin pour bien reconnoître les fameux vignobles. Ces derniers ont souvent la fibre lâche, & peuvent s'engraisser par ce moyen. Ils passent pour être plus propres à l'hymen que les autres, & souvent ils jouissent d'une meilleure santé. (M. MACQUART.)

BYRETHRUM. (*Mat. méd.*)

On trouve quelquefois dans les auteurs de matière médicale les noms de *byrethrum* ou *byrethrus*, pour désigner les espèces de bonnets ou de cucuphes, que l'on applique sur la tête dans les maladies de cette partie. *Voyez* les mots BONNETS, CUCUPHES. (M. FOURCROY.)

BYSSUM, BYSSUS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* BISSUS. (M. MAHON.)



C.

C. (*Mat. méd.*)

La lettre *C*, employée seule en abréviation, désigne le nombre 100; on s'en sert quelquefois, quoique rarement, dans les formules des médicamens.

(M. Fourcroy.)

CAA-APIA. (*Mat. méd.*)

Petite plante du Brésil, à la racine de laquelle on attribue les mêmes vertus qu'à l'ipécacuanha : mais c'est à tort. Cependant elle arrête le flux, & fait vomir. Les habitans du Brésil pilent la plante entière, & se servent de son suc contre la morsure des serpens & la blessure des flèches empoisonnées. *Mémoires de l'académie des sciences*, 1700. (M. Mahon.)

CAA-ATAYA. (*Mat. méd.*)

Plante du Brésil, qui, broyée & bouillie dans l'eau, donne, par cette décoction, un purgatif violent par haut & par bas. On la pourroit rapporter au genre de l'eufraise. (*Extr. de l'A. E.*)

(M. Mahon.)

CAA-OFIA. (*Mat. méd.*)

C'est un arbre du Brésil. Si l'on fait une incision à son écorce, sur-tout quand il commence à bourgeonner, il en sort, au bout d'un ou de deux jours, une larme d'une couleur de safran, rougeâtre, qui est molle d'abord, mais qui se durcit ensuite : cette larme est de la couleur & de la consistance de la *guttagamba*. Elle se dissout dans l'esprit de vin, auquel elle donne une belle couleur de safran.

On se servoit autrefois de cette gomme comme d'un remède pour la gratelle, en la faisant dissoudre dans l'eau : mais elle n'a pas autant d'efficacité que la guttagamba. En la faisant macérer dans du vinaigre scillitique ou dans de l'esprit de vin, on obtient un purgatif violent. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

CABARET. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'usage des choses non naturelles, proportionnelles aux besoins de l'homme.

Classe II. Hygiène privée : règles qui regardent l'individu.

Ordre II. Régime relatif aux alimens & aux liqueurs fermentées.

Le *cabaret* est un lieu où se rend le peuple pour boire, manger & se divertir, & où il trouve le plus souvent le germe d'une foule de maux, soit qu'ils soient le fruit de son intempérance dans la manière de se nourrir; soit qu'il soit victime de la cupidité du cabaretier, lorsqu'il lui fournit de mauvais alimens, & particulièrement des boissons pernicieuses.

C'est sur-tout, relativement à ce dernier article, que le *cabaret* devient extrêmement dangereux. On sait que pour donner plus de douceur & d'agrément à leur vin, il est des marchands de cette denrée qui ne se font pas de scrupule d'y faire entrer du plomb, sur-tout sous la forme de chaux ou de litharge. Celui qui ose faire un pareil mélange, doit être regardé, à juste titre, comme un empoisonneur public, parce qu'il trompe des gens qui ne se méfient point de lui, & qu'il est instruit du danger qu'il leur fait courir. En effet, souvent, après avoir bu du vin de *cabaret*, on a des nausées, on ressent des douleurs & des pincemens très-vifs de l'estomac, des intestins; la colique, qui porte le nom de *colique des peintres*, en est la suite; alors il n'en faut point douter, le vin étoit empoisonné.

Si l'on a mis de la chaux de plomb, ou toute autre préparation métallique dans du vin, l'acide dont il est composé attaque le métal, le dissout, & s'y unit en général; le vin devient d'autant plus doux, qu'il a dissous davantage de métal.

On peut reconnoître la falsification, en se servant de foie de soufre & d'eau de chaux. Lorsqu'on verse sur du vin lithargiré de la solution de ces substances, nouvellement faite, ils se troublent & noircissent plus ou moins, à proportion qu'ils contiennent plus ou moins de plomb, qui se précipite alors sous la forme d'une poudre noire. On se sert encore de la liqueur probatoire, dite de *Wirtemberg*, pour s'assurer que le vin est frelaté : voici sa composition.

On prend une once d'orpiment & deux onces de chaux vive; on met séparément ces substances en poudre, on les mêle, on les fait bouillir dans une livre d'eau, on passe la liqueur, & on la garde dans une ou plusieurs petites bouteilles bien bouchées, pour s'en servir, lorsqu'on ne pourra pas s'en procurer instantanément.

On s'assure que la liqueur est bien composée, en en jettant quelques gouttes dans du vinaigre qui contient de la litharge ou du plomb en dissolution; s'il devient trouble, noir ou nébuleux, la liqueur a les qualités convenables, mais elle les perd bientôt, si elle n'est pas hermétiquement garantie des impressions de l'air. Il faut avoir recours à cette épreuve, chaque fois qu'on veut essayer du vin, & s'assurer

ainsi, que la liqueur probatoire n'a pas perdu sa vertu. Si le vin est falsifié, il se trouble, devient rouge, & ensuite plus ou moins noir, selon la quantité des particules métalliques qu'il contient.

On se sert de ce moyen en Hollande pour découvrir la céruse qu'on met souvent dans le beurre & dans les huiles qu'on emploie dans ce pays.

Il est aussi très-dangereux de boire les vins aigres des *cabarets* dans des gobelets d'étain. (*Voyez* Étain.)

Quant à la manière de remédier aux empoisonnemens qui sont la suite de l'usage inconsidéré des vins falsifiés. *Voyez* Empoisonnement, Poison.

C'est à la police publique, établie pour la sécurité des citoyens, qui sont le plus souvent ignorans par état, économes par nécessité & gourmands par goût, de veiller à ce que l'imprudence ne soit pas la victime de la cupidité. Elle doit sur-tout faire attention à une pratique encore assez commune dans les *cabarets*.

La table ou le comptoir, sur lequel on verse le vin des brocs dans des bouteilles ou autres vases, est garni de plomb, pour empêcher qu'il ne se perde du vin; ce qui reste sur ces lames de plomb, après y avoir séjourné plus ou moins, & s'être aigri à l'air, devient bientôt un poison, & on ne manque pas de le remettre dans le tonneau, ou de le servir au premier entrant. La police seule peut mettre ordre aux fâcheux inconvéniens qui peuvent résulter de semblables pratiques.

On ne porte pas assez d'attention à visiter les caves des cabaretiers; on devroit nommer des experts pour aller chez eux goûter les vins, & les faire punir gravement, lorsqu'on les trouve en contravention. Les maux que cause l'ivresse aux gens du peuple, sont souvent bien moins dus à la quantité du vin qu'ils boivent, qu'à ses qualités pernicieuses. (M. Macquart.)

CABARET. (*Mat. méd.*)

Oreille d'homme, oreillette, rondelle, nard sauvage.

Asarum; asara baccifera; baccarus, nardus rustica. Off.

Asarum foliis petiolatis subcordatis, floribus trifidis. Linn.

Cette plante est toujours verte, & s'élève peu. Sa racine est rampante, menue, fibreuse & brune. Ses feuilles, à longs pédicules, sont luisantes, roides, d'un verd foncé, & ressemblantes à des oreilles. Les fleurs, cachées entre les feuilles, près de la racine, ont des étamines purpurines, auxquelles succèdent des fruits divisés en six loges, qui contiennent plusieurs semences arrondies, enveloppées d'une tunique brune, sous laquelle se trouve une moëlle blanche; & un peu âcre.

Le *cabaret* croît abondamment dans les forêts. On en trouve beaucoup aux environs de Paris; mais surtout en Languedoc, en Dauphiné & en Auvergne, d'où on le tire.

On emploie les feuilles & les racines de cette plante, qui ont un goût amer, âcre, un peu aromatique, & nauséabonde.

On prétend que le nom de *cabaret* lui est venu, de ce qu'en faisant vomir, elle dissipe les mauvais effets du vin, & rend les ivrognes capables de recommencer à boire.

Cette plante est peu d'usage actuellement, comme émétique, depuis qu'on s'est servi de l'ipécacuanha & des préparations d'antimoine. Elle passe encore pour être fondante, apéritive, stimulante, purgative, sternutatoire, & emménagogue à un très-haut degré.

Lorsqu'on veut se servir de sa racine pour faire vomir, on en donne la poudre à la dose de vingt à trente grains. Une once, infusée dans un demi-septier de vin blanc, fait vomir ou purge. Si on la fait bouillir dans du vin rouge, on obtient un émétique très-violent, dont on ne peut se servir que dans les cas où il faut stimuler vivement, comme dans l'hydropisie, l'anasarque, la leucophlegmatie; enfin, quand les fibres sont dans l'atonie, comme dans certaines fièvres quartes.

Si l'on fait bouillir la racine dans l'eau, elle jouit de la vertu apéritive & diurétique, parce que l'eau ne dissout pas sa résine comme le fait le vin, mais seulement la partie saline acide qu'elle contient; quand elle est fraiche, elle donne la couleur rouge à la teinture bleue des végétaux, & est beaucoup plus fondante que si elle étoit sèche.

A l'extérieur, cette racine a été conseillée en fumigations dans les maladies des oreilles. On voit que c'est une idée analogique qui est très-insignifiante.

Les feuilles sont encore plus émétiques que la racine; elles ont été conseillées dans l'hydropisie, l'anasarque, & dans les relâchemens des fibres, lorsqu'il faut secouer vivement. On peut les donner avec succès à petite dose dans la cachexie, les fièvres intermittentes & les règles supprimées, dans les maux de tête, la paralysie de la langue, les fluxions sur les yeux, & les engorgemens de toutes les parties. On prétend que dix grains de feuilles de *cabaret* en poudre, pris le soir, laissent dormir le malade tranquillement, & que le lendemain, il rend une quantité incroyable de sérosités par le nez. Geoffroi approuve beaucoup ce remède.

Fernel ne connoissoit à cette plante aucune mau-

vaise qualité : il prétendoit même qu'on pouvoit en faire prendre en toute sûreté aux femmes grosses. Les Anglois recommandent la poudre de *cabaret* comme sternutatoire dans les maux de tête. Dans certains pays, c'est la panacée des paysans contre les fièvres quartes. Les maréchaux s'en servent pour guérir le farcin. Cette plante mérite d'être mieux examinée, relativement à sa nature & à ses usages. (M. MACQUART.)

CABARETIERS, (maladies des) (*Méd. prat.*)

Les *cabaretiers*, ou les hommes chargés de débiter en détail le vin au peuple dans des lieux ordinairement bas, chauds & humides, qu'on nomme cabarets, ne sont pas exposés à autant de maux, provenant de leurs ocupations, qu'un grand nombre d'autres ouvriers. Occupés à transvaser sans-cesse du vin de grandes dans de petites mesures, ils sont quelquefois exposés à contracter des douleurs de tête, des vertiges, une sorte d'yvresse, quoique le vin qu'ils agitent ainsi soit en général d'une qualité peu généreuse. Mais ce qui est plus à craindre pour ces hommes, c'est leur habitation mal saine, étroite, resserrée, basse, sans cesse remplie d'hommes, de vapeurs de vin, souvent de celle du tabac, d'exhalaisons de tous les genres; souvent encore portée à une température trop élevée par des poëles fortement poussés. Lorsque l'on entre l'hyver dans ces lieux où le peuple se rassemble & va quelques heures oublier les fatigues & le poids du jour, on est presque suffoqué par les vapeurs de tout genre qui infectent ces lieux, & à laquelle l'odeur du vin & de l'alcool ajoute une sorte de vapidité ou d'aigreur qui repousse & qui excite les nausées. Le peuple, qui n'y passe que quelques heures au plus, n'en éprouve pas de grands inconvéniens; mais ils peuvent devenir funestes aux garçons qui gardent ces lieux, & sont commis à leur service. Si ces hommes ne sont pas forts & robustes, comme la plupart le sont en effet, ils ne résistent pas long-temps à l'impression de tous ces miasmes; l'estomac est le viscère qui m'a paru le plus affecté dans cette classe d'ouvriers, il perd peu à peu le sentiment de l'appétit & les forces digestives; la transpiration se vicie par suite, & toutes les fonctions s'en ressentent bientôt. J'ai vu des jeunes gens foibles livrés à ce travail qui n'exige en général que peu d'exercice & de fatigue, & qui enchaine pour ainsi-dire des hommes dans un lieu toujours infecté & humide, y perdre promptement leurs couleurs fleuries, leur embonpoint, leur vigueur, & être obligés de quitter ce métier après quelques mois d'exercice. Au contraire les hommes faits, déjà accoutumés à ce travail, & sur-tout appellés à le remplir par l'espoir du gain & de la fortune assez certaine dans cette branche de commerce qui n'a point de bornes, en supportent les inconvéniens sans en éprouver beaucoup d'effets. Le seul conseil que la médecine peut donner à ces ouvriers, c'est de renouveller l'air des cabarets aussi souvent qu'ils le pourront, de sortir souvent de ces lieux pour respirer l'air frais, de se tenir dans le lieu le plus éloigné du poële ordinairement trop chaud, & d'y entretenir la plus grande & la plus sévère propreté. Une précaution encor bien importante pour eux, c'est d'adopter le régime le meilleur, le plus sain, & la sobriété la plus grande. Les remèdes ne sont que peu utiles dans ces circonstances; le linge bien sec & renouvellé le plus souvent possible, les frictions répétées sont encor de très-bons moyens de prévenir les maux que cet état peut causer à ceux qui l'exercent. (M. FOURCROY.)

CABILLEAU. (Poisson de mer.) (*Hygiène.*) (*Voyez* MORUE.) (M. MACQUART.)

CABROL, (Barthélemi) natif de Gaillac, ville du diocèse d'Alby dans le haut Languedoc, fit ses études de chirurgie à Montpellier, d'où il retourna dans sa patrie en 1555. La réputation qu'il y acquit par ses talens, lui mérita la place de chirurgien de l'hôpital de Saint-André de la même ville; il fut ensuite appellé à Montpellier, où les heureux succès de sa pratique le firent considérer par les plus célèbres médecins de la faculté, & en particulier par Laurent Joubert qui l'honora de son amitié. *Cabrol* fut choisi en 1570 pour démontrer publiquement l'anatomie dans les écoles de Montpellier; & le roi Henri IV ayant créé en 1595 une charge de dissecteur royal dans ces écoles, ce chirurgien y fut nommé.

On a de lui un traité sous ce titre :

Alphabet anatomique, à Tournon, 1594, *in*-4. à Genève, 1602, 1624, in-4.; à Montpellier, 1603, *in*-4.; à Lyon, 1614 & 1624, même format.

Il fut si bien reçu du public, qu'on le jugea digne d'être mis en latin. La traduction est intitulée :

Alphabeton anatomicum, id est, anatomes Elenchus accuratissimus, omnes humani corporis partes eâ, quâ secari solent methodo, delineans. Accessere Osteologia, observationesque Medicis ac Chirurgis perutiles. Genevæ, 1604, *in*-4. *Monspelii*, 1606, *in*-4. Il y a encore une édition hollandoise de 1648, *in-fol.*

Cet abrégé anatomique n'est pas de grande importance, au jugement du célèbre Haller; ce médecin ajoute cependant qu'il mérite d'être lu pour les observations que l'auteur y a insérées. On peut même d'autant plus le croire sur sa parole, qu'il y rapporte les faits avec beaucoup de candeur; il donne en particulier l'histoire d'une maladie dont il avoit désespéré, mais qui fut heureusement traitée par un autre.

On a fait l'honneur à ce chirurgien de joindre son Alphabet aux ouvrages de deux savans anatomistes, dans un livre qui porte le titre de *Collegium anato-*

mieum clarissimorum trium virorum Jasolini, Severini, Cabrolii. Hanoviæ, 1654, *in*-4. *Francofurti*, 1668, *in*-4.

L'édition en hollandois de l'abrégé anatomique de *Cabrol*, est due à Plempius qui l'a publiée à Amsterdam en 1648, *in-fol.*, avec des figures tirées de Vésale, de Paaw, &c.; mais on n'y remarque rien de nouveau de la part de l'éditeur.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CACALIA. (*Mat. méd.*)

Plante qui constitue le dixième genre de la seconde section de la douzième classe de Tournefort. (*Institut. rei herbar.*) On dit que sa racine macérée dans du vin, ou machée seule, soulage dans la toux; & que ses baies pulvérisées & réduites en cérat adoucissent la peau, & effacent les rides.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

CACAO. (*Mat. méd.*)

Le *cacao* est une amande d'un arbre qui croît spontanément dans l'Amérique méridionale, & qu'on cultive dans les Antilles & dans la Guyane. L'arbre qui rapporte cette amande, & qu'on appelle *cacaoyer*, a le port du cerisier. Son écorce est de couleur canelle, son bois léger & poreux; ses feuilles sont alternes, lancéolées, entières, lisses, longues de huit ou dix pouces, & larges de trois pouces & demi. Les fleurs disposées en faisceaux viennent sur les branches & les troncs; elles sont portées par des pédoncules simples, velus; elles ont d'abord la forme d'un bouton pentagone; leur calice est à cinq feuilles pointues, rougeâtres en dedans; leur corolle à cinq pétales jaunâtres, avec quelques points rouges, concaves à la base, terminés par une lanière étroite deux fois recourbée & finissant par une lame élargie pointue & cordiforme. Il y a dans l'intérieur dix étamines, réunies en tube par le bas de leurs filamens. Cinq de ces étamines sont en alêne, longues & stériles; les cinq autres alternes avec les premières sont courtes, cachées dans les pétales, & portent une anthère à deux loges séparées à leur extrémité; le pistil est formé d'un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style filiforme, & portant un stigmate simple. Les fleurs qui sont très-nombreuses sur le cacaoyer cultivé, tombent en grande partie; celles qui restent se changent en un fruit qui a presque la forme d'un concombre, pointue à son sommet, de 6 à 8 pouces de longueur, relevé de 8 ou 10 côtes saillantes, & garni d'aspérités comme les melons. Sa couleur est rouge, avec quelques points jaunes lorsqu'il est mûr: il y en a quelques-uns qui sont jaunes. En fendant ce fruit dans sa longueur, on trouve que ses parois ont trois ou quatre lignes d'épaisseur, qu'il contient une grande quantité d'amandes de cacao, enfermées au milieu d'une substance blanche & ferme qui devient un mucilage acide en mûrissant. Pour se désaltérer, on met une de ces amandes dans la bouche, & on la suce avec la précaution de ne point presser ou mâcher l'amande, dont la peau percée feroit sentir une amertume considérable. Linnéus a rangé le cacaoyer dans la polyadelphie pentandrie; il le nomme *theobroma cacao foliis integerrimis.*

Le *cacao* ou l'amande étant ce qui intéresse le plus dans toutes les parties de cet arbre, il faut en décrire avec soin la forme, la structure & les variétés. Cette amande est ovoïde, plus grosse qu'une olive, plus épaisse dans son milieu, enveloppée d'une écorce un peu ligneuse, cassante, mince, & contenant une substance violette, composée de plusieurs fragmens, d'une saveur douce & huileuse. Il y a depuis 20 jusqu'à 40 de ces amandes dans chaque fruit. On les fait sécher au soleil dans les pays où l'on cultive l'arbre, & on les apporte ainsi séchées en Europe. Chez les droguistes, on distingue plusieurs espèces de *cacao*, savoir, le gros & le petit caraque, le gros & le petit *cacao* des isles. Le premier recolté sur la côte de caraque, est un peu plat & assez semblable à nos grosses féves de marais; c'est celui qui est le plus cher & le plus estimé: le petit caraque n'en differe que par la grosseur, & il paroît que cette différence dépend du choix & du triage. Le *cacao* caraque est d'une saveur douce, onctueuse, agréable, & beaucoup moins âpre & amer que celui des isles. C'est celui qu'on préfere en Espagne & en France. Le *cacao* des isles est cultivé aux Antilles, à la Jamaïque; il est en général plus petit & moins nourri que celui de caraque; sa saveur n'est pas aussi douce, & son amertume est assez marquée. On donne en Allemagne, en Suède & dans le nord de l'Europe la préférence à celui-ci. Il paroît que la diversité de ces *cacaos* dépend uniquement du sol, du terroir & de la culture; que ce n'est qu'une variété accidentelle; car les botanistes sont tous d'accord sur l'identité du cacaoyer de l'Amérique méridionale avec celui qu'on cultive dans nos colonies des Antilles. Pour bien choisir le *cacao* de quelque espèce qu'il soit dans le commerce, il faut le prendre gros, bien nourri, ayant la peau brune & unie, contenant une amande pleine, lisse, ayant au-dehors la couleur de noisette, rougeâtre en dedans, d'une saveur douce un peu astringente & agréable. Celui qui est ridé, petit, vermoulu, brisé, & avec une odeur de verd ou de moisi, doit être rejetté. Cette amande a la propriété de rester long-temps sans altération, & de ne point rancir lorsqu'on la conserve dans des lieux secs.

Suivant les premiers historiens de l'Amérique, lorsque les Espagnols arrivèrent dans le Nouveau-Monde, les habitans faisoient avec le *cacao* une préparation qui a été depuis beaucoup perfectionnée. Ils le broyoient & le délayoient dans de l'eau chaude; ils le mêloient avec une bouillie de maïs, le coloroient avec du rocou, & l'assaisonnoient avec le piment. Les soldats espagnols trouvèrent ce mets, nommé *chocolat* par les naturels du pays, très-désagréable; ils cherchèrent à masquer sa saveur avec

des aromates & différentes ſubſtances : on a peu-à-peu donné la préférence au ſucre & à la vanille pour cette préparation. En Europe, on a bientôt tiré un grand parti du *cacao*, & cette amande fait aujourd'hui une branche très-importante du commerce de l'Eſpagne & de celui de nos iſles.

On nous apporte auſſi de l'Amérique une pâte de *cacao*; pour la préparer, on fait rôtir légèrement l'amande, on enlève par la friction l'enveloppe membraneuſe & sèche qui recouvre cette amande, & on la réduit en une eſpèce de pulpe épaiſſe ou de pâte par l'action des rouleaux ou des moulins. L'induſtrie européenne a non-ſeulement perfectionné la préparation que les Américains nommoient chocolat, & l'a rendue un des mets les plus agréables & les plus avantageux ; elle a encore fait ſervir à pluſieurs uſages le *cacao*, en ſéparant de cette amande une huile concrète, douce & fixe, analogue au beurre par ſa ſaveur & ſa conſiſtance, & qu'on a nommé à cauſe de cela *beurre de cacao*. Pour ſéparer cette huile concrète, on met le *cacao* bien choiſi, (communément on prend pour cela du *cacao* des iſles) dans une marmite de fer, placée ſur le feu ; on le fait rôtir en l'agitant juſqu'à ce que l'écorce ligneuſe ſe détache aiſément ; on l'écraſe un peu ſur une table avec un rouleau de bois, pour ſéparer l'écorce ; on le ſecone dans un van pour emporter toutes les écorces briſées, & juſqu'à ce que les amandes reſtent ſeules ; on les pile & on les réduit en une pâte molle dans un mortier de fer & avec un pilon du même métal chauffé ; on broie bien cette pâte ſur une pierre chaude : on la fait bouillir dans une grande quantité d'eau ; ce degré de chaleur fond l'huile du *cacao*; elle ſe raſſemble à la ſurface de l'eau ; elle ſe fige par le réfroidiſſement, & on l'enlève avec une écumoire ; on fait bouillir le marc deux fois de ſuite, & on a ſoin de ſéparer chaque fois le beurre qui vient nager & ſe figer à la ſurface de l'eau ; on fait fondre au bain-marie ce beurre, on en ôte l'eau qui s'en ſépare par le réfroidiſſement. Par cette première opération, le beurre de *cacao* n'eſt pas auſſi pur qu'il peut l'être. Pour en ſéparer la portion de fécule brune qui l'altère & le colore, on le fait fondre, on le coule dans une bouteille longue & étroite, & on plonge ce vaiſſeau dans l'eau bouillante ; l'huile reſtant fondue pendant tout le temps ſuffiſant, les matières féculentes étrangères ſe ſéparent peu-à-peu : quand cette eſpèce de défécation eſt complete, on laiſſe réfroidir & figer l'huile concreſcible, on caſſe la bouteille, on enlève les féces, & on répète cette opération pluſieurs fois juſqu'à ce que l'huile ſoit bien blanche. On peut auſſi abréger cette purification, en paſſant à travers un linge ſerré le beurre de *cacao* à ſa première fuſion, & après en avoir ſéparé l'eau.

Tel eſt le procédé qu'on ſuit ordinairement dans les laboratoires de pharmacie, pour obtenir le beurre de *cacao* bien blanc & bien pur : mais il en exiſte de plus expéditif & qu'on met en pratique dans quelques endroits, & ſur-tout dans les boutiques où l'on travaille plus en grand. On pulvériſe groſſièrement le *cacao* grillé, on le met dans un ſac de coutil qu'on plonge dans l'eau bouillante, juſqu'à ce que cette maſſe ſoit échauffée également ; on place alors le ſac à la preſſe entre des plaques de fer échauffées dans l'eau bouillante ; l'effort de la preſſion fait ſortir l'eau & l'huile du *cacao* qui n'a pas le temps de ſe figer : on fait bouillir le ſac une ſeconde fois dans l'eau, & on l'exprime une ſeconde fois. On purifie l'huile concrète par le procédé indiqué. Si l'on broyoit trop le *cacao*, il boucheroit les pores de la toile, & les embarraſſeroit par le mucilage qui s'en ſépareroit trop vîte. La préſence de ce principe oblige même d'exprimer doucement la pâte de *cacao*, de peur qu'au lieu d'en faire ſortir l'huile, la preſſion ne rompe la toile. Quelquefois au lieu d'exprimer la pâte qui a ſéjourné dans l'eau chaude, on la ſoumet à la preſſe immédiatement après avoir rôti le *cacao* & l'avoir broyé. Enfin, chez certains fabriquans de chocolat, on extrait une portion de cette huile concrète du *cacao* avant de le convertir en chocolat : pour cela, ils mettent la pâte de *cacao* avant de la broyer ſur une pierre inclinée & échauffée ; une portion de l'huile ſe fond & s'écoule par ce procédé ; ils le recueillent ainſi très-pur & très-blanc ; mais on conçoit bien que c'eſt aux dépens du chocolat qu'ils fabriquent avec le *cacao* déjà exprimé.

Ces détails apprennent que l'amande du *cacao* contient une grande quantité d'une huile concreſcible, douce, fixe, analogue au beurre & à la graiſſe ; on en eſtime la quantité à trois huitièmes : quelques auteurs aſſurent même qu'il en contient près de la moitié ; mais on conçoit que cette proportion doit varier ſuivant la nature de l'amande. Par ce principe, l'amande du *cacao* reſſemble à toutes les autres amandes : il eſt vrai que la plupart de celles-ci renferment une huile fluide ; mais le *cacao* n'eſt pas la ſeule ſemence ou amande dans ce cas ; le cocco, l'anacarde, & pluſieurs autres, offrent à l'analyſe une huile concrète analogue. C'eſt ſpécialement du beurre végétal contenu dans cette ſemence que l'analyſe chimique a rendu compte : on ne s'eſt point encore convenablement occupé des autres principes de l'amande du *cacao*. Il paroît que ces autres principes conſiſtent dans une ſubſtance mucilagineuſe, dans une matière amilacée, & dans une matière extractive ; on ne connoît ni la nature, ni la proportion de ces principes. C'eſt vraiſemblablement à l'extrait qu'eſt due la ſaveur amère & un peu aſtringente du *cacao*, & la fécule amilacée en fait la partie nutritive. Peut-être eſt-ce la proportion d'extrait plus conſidérable dans le *cacao* des iſles que dans le *cacao* caraque qui donne au premier un goût plus acerbe & plus amer.

On adminiſtre quelquefois le *cacao* en paſtilles avec du ſucre, ou bien en émulſion comme béchique,

adouciſſant ; mais il eſt plus employé en pâte broyée exactement avec du ſucre, & aromatiſée avec la canelle, la vanille, le girofle, c'eſt ce qu'on nomme chocolat. Cette préparation eſt un aliment doux, très-nourriſſant, très-reſtaurant, & particulièrement indiqué dans la conſomption, la maigreur, l'affoibliſſement. *Voyez* le mot CHOCOLAT, conſidéré comme appartenant à l'hygiène.

C'eſt un aliment médicamenteux, très-bon pour réparer peu-à-peu les forces épuiſées, chez des convaleſcens, dans le maraſme, ſur-tout lorſqu'on a éprouvé des évacuations conſidérables, à la ſuite des diarrhées, des dyſſenteries, dans les diabètes, les ſueurs coliquatives, les ſuites des empoiſonnemens, après les maladies où il y a eu phlogoſe, irritation à l'eſtomac, aux inteſtins, dans les ſuppurations internes. Le chocolat nuit aux perſonnes graſſes, & dont la fibre eſt lâche. Toutes les fois qu'on le digère facilement, il eſt utile.

Comme médicament, c'eſt du beurre de *cacao* ou de l'huile concrète qu'on en tire par l'expreſſion ou la décoction qu'on fait beaucoup plus uſage. Cette huile concrète, qui a plus de conſiſtance que le ſuif de mouton, eſt cependant plus fuſible. Le beurre de *cacao* ſe ramollit & ſe fond dans la main un peu chaude. Tant qu'il eſt frais & récemment préparé, ſa ſaveur eſt très-douce ; mais il ſe rancit comme toutes les huiles fixes ou graſſes. Il eſt très-ſingulier que pluſieurs auteurs aient aſſuré que le beurre de *cacao* n'avoit pas, comme le véritable beurre & comme toutes les graiſſes, la propriété de devenir rance. On trouve cette erreur dans un traité du *cacao*, dans la matière médicale de Lieutaud, &c. C'eſt cependant un fait bien connu de tous les pharmaciens, des droguiſtes & des fabricans de chocolat. Non-ſeulement le beurre de *cacao* rancit, mais il prend une conſiſtance plus ferme, & il acquiert de la blancheur en vieilliſſant. M. Baumé en a fabriqué des chandelles moulées, qui étoient auſſi belles que des bougies ; elles étoient même, ſuivant lui, un peu plus ſonnantes. Elles brûloient avec une lumière blanche très-nette, pure & tranquille, abſolument comme la cire ; une de ces chandelles du poids d'une once a duré auſſi long-temps qu'une de ſuif peſant une once & demie ; l'une & l'autre avoit le même coton pour mèche & la même groſſeur. Quoique la bougie de beurre de *cacao* ne puiſſe jamais être ici que fort au-deſſus du prix de la cire, je n'ai pas cru devoir paſſer ſous ſilence cette propriété économique, qui peut être avantageuſe pour les habitans des pays où croît abondamment le cacaoyer.

Le beurre de *cacao* étoit autrefois beaucoup plus employé qu'aujourd'hui : on ne doit jamais faire uſage que de celui qui eſt très-frais, & lorſqu'on le deſtine à des uſages internes, il faut preſcrire à l'apothicaire de donner celui qui eſt récemment extrait du *cacao*. Cette huile concrète a été regardée, & l'eſt encore par beaucoup de médecins comme un adouciſſant béchique, un incraſſant, un expectorant très-utile. On l'a ſur-tout recommandé dans la toux sèche, la péripneumonie, la phtiſie ; on le donnoit même en bols. Mais il eſt aiſé de concevoir qu'il en eſt du beurre de *cacao* comme de toutes les huiles ; cette ſubſtance, difficile à digérer, peut bien adoucir en lubréfiant dans ſon paſſage le canal de l'œſophage, & peut-être un peu le larinx ; mais elle pèſe beaucoup ſur l'eſtomac : elle ne paſſe point avec ſa nature ou ſa qualité douce & huileuſe dans les poumons ; ſouvent elle rancit dans les premières voies, & donne naiſſance à des indigeſtions ou à des douleurs d'eſtomac. En un mot, il en eſt du beurre de *cacao* comme de toutes les huiles par expreſſion, auxquelles des expériences mieux faites & des obſervations plus exactes ont engagé les médecins à renoncer preſque entièrement. On n'emploie plus guères le beurre de *cacao* que comme excipient du kermès minéral, des antimoniaux, des mercuriaux, de la ſcille, & de pluſieurs inciſifs pareils.

Mais ſi l'uſage intérieur du beurre de *cacao* eſt beaucoup diminué depuis une quinzaine d'années par le progrès des lumières & la deſtruction des anciens préjugés, il n'en eſt pas de même de ſes uſages extérieurs. On l'emploie beaucoup plus fréquemment & avec ſuccès comme coſmétique, adouciſſant, calmant, dans les brûlures, les éruptions âcres, les gerçures des lèvres, des mammelles, des parties génitales. On en forme des ſuppoſitoires fort utiles dans les hémorrhoïdes internes, dans la conſtipation ; on les introduit auſſi dans le vagin & dans l'orifice de la matrice, pour appaiſer les douleurs & l'irritation occaſionnées par les ulcères de cet organe.

(M. FOURCROY.)

CACATALI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'une plante annuelle du Malabar, appellée par Linnéus *Pedalium murex*. Toutes les parties de cette plante ont une odeur forte & déſagréable. Lorſqu'on l'agite dans l'eau, elle la rend mucilagineuſe & ſi épaiſſe, qu'elle paroît mêlée avec du blanc d'œuf.

Sa décoction ſe donne dans les fièvres ardentes. Son ſuc tiré par expreſſion, ou l'infuſion ſeule de ſes feuilles, diſſipe les ardeurs d'urine, les douleurs de la pierre, & la chaleur de la poitrine & des mains : on prétend même qu'il briſe la pierre. La poudre de ſes feuilles arrête la chaude-piſſe : priſe avec le ſucre & le lait récemment tiré, elle rétablit toutes les indiſpoſitions (ou laſſitudes) des membres.

(*Ext. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

CACHALOT. (*Mad. méd.*)

Le *cachalot* eſt un genre de cétacés ou de baleines

en général, qui n'a des dents qu'à la mâchoire inférieure, & de fanons, ou lames flexibles, dans le gosier. C'est une espèce de ce genre quifournit le *blanc de baleine*. (*Voyez* ce mot.)

(M. Fourcroy.)

CACHECTIQUE, CACHECTICUS. (*Médecine.*)

On dit qu'une personne est *cachectique*, qu'elle est d'un tempérament *cachectique*, lorsqu'elle est pâle, blême, bouffie, ventrue; qu'elle est triste, mélancolique, qu'elle a de la peine à faire les exercices, que son âge & sa santé lui permettroient. Quoiqu'un tel individu soit véritablement *cachectique*, les médecins comprennent néanmoins sous ce même nom beaucoup d'autres dérangemens de la santé.

Toutes les fois qu'il y a dans nos humeurs une surabondance d'une humeur quelconque, d'où résulte un vice de nutrition, dès-lors l'on appelle *cachectique* l'individu, chez lequel on rencontre cette surabondance d'humeurs. Que ces humeurs soient bilieuses, graisseuses, laiteuses, purulentes, &c., n'importe.

Nous remarquerons ici qu'il y a des simples cachexies qui ne sont que des tempéramens dégénérés: c'est-à-dire, que lorsque quelqu'un n'a point la constitution qu'il devroit avoir, relativement à son âge, à son sexe, au climat qu'il habite, &c., dès-lors, il est *cachectique*. Ces états *cachectiques* sont relatifs; car un individu, avec une constitution donnée, sera *cachectique* dans un climat froid; & il ne le seroit point avec la même constitution, s'il vivoit sous la ligne. La couleur basanée n'indique point la cachexie dans les pays chauds, au lieu qu'elle en est le signe certain dans les pays du Nord. Il en est de même de l'âge. Les enfans sont d'une constitution glaireuse, phlegmatique, sans qu'on puisse les soupçonner d'être *cachectiques*. Ces mêmes enfans seroient néanmoins *cachectiques*, s'ils conservoient à l'âge de 25 ou 30 ans leurs formes molles & potelées, & que leurs fibres restassent flasques & délicates comme à l'âge de 7 ou 8 ans. (De Brieudes.)

CACHECTIQUES. (*Mat. méd.*)

Quoique le mot *cachectiques* ait été & soit encore beaucoup plus souvent employé pour désigner les malades attaqués d'une espèce quelconque de cachexie: plusieurs auteurs ont donné ce nom aux remèdes capables de détruire cette maladie. A la vérité, le mot *anti-cachectiques* est celui qui est le plus généralement adopté pour nommer cette classe de médicamens. (*Voyez* Anticachectiques.)

(M. Fourcroy.)

CACHET, (Christophe) de Neufchâteau en Lorraine, vint au monde le 26 novembre 1571. Après avoir fait ses études chez les jésuites de Pont-à-Mousson, il passa en Italie qu'il parcourut presque toute entière; il s'arrêta quelque temps à Rome: mais comme le principal objet de son voyage étoit de s'appliquer à l'étude de la médecine, ce fut à Padoue qu'il fit le plus long séjour.

Il se livra ensuite à l'étude de la jurisprudence; il en prit des leçons à Fribourg; mais dans la suite il se borna à la médecine, dans laquelle il acquit beaucoup de réputation. Médecin ordinaire de quatre des ducs de Lorraine, il mérita leur estime. Ennemi des charlatans & de ces prétendus chymistes qui courent après le grand-œuvre, il écrivit contre eux.

Cachet mourut le 30 de septembre 1624. On voit son épitaphe, avec son portrait, chez les cordeliers de Nancy.

Voici les titres de ses ouvrages:

Controversiæ theoricæ practicæ in primam aphorismorum Hippocratis sectionem. Opus in duas partes divisum, philosophis ac medicis perutile ac perjucundum. In quo quæcumque ad venæ sectionem, purgationem & probam victûs rationem pertinent, non minùs accuratè, quàm acutè ac eleganter in utramque partem disputantur ac enodantur. Pars prima. Tulli Leucorum, 1612, 1618, *in*-8.

Pandora bacchica furens medicis armis oppugnata. Tulli, 1614, *in*-12.

Il n'est que le traducteur de ce traité qui est de Mousin, & dont l'original est écrit en françois; il y a cependant fait quelques augmentations.

Apologia dogmatica, in Hermetici cujusdam anonymi scriptum de curatione calculi. Tulli, 1617, *in*-12.

Vrai & assuré préservatif de petite vérole & rougeole, divisé en trois livres. Toul, 1617, *in*-8. Nancy, 1623, *in*-8.

Epigrammata. Elegiæ. Nanceii, 1622, *in*-8.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

CACHEXIE. (*Art. de médecine légale.*)

Il arrive fréquemment qu'une plaie, dont la terminaison eût dû être heureuse, devient mortelle par la dépravation des humeurs du blessé. En effet, la *cachexie* en général, & les différentes espèces de cacochymies peuvent mettre un obstacle invincible aux efforts que feroit la nature pour amener une bonne suppuration & une cicatrice. Cependant il se fait une résorbtion qui allume la fièvre: le malade s'épuise & finit par succomber.

Cette complication d'une blessure simple & non mortelle

mortelle par elle-même, avec une *cachexie* quelconque, constitue un des genres de mortalité que nous nommons *mortalité individuelle* : & nous pensons que quand son influence sur le sort d'un blessé est bien claire & bien constatée, elle devient pour l'accusé un moyen de défense décisif.

Zacchias étoit d'une opinion contraire : & il se fondoit sur cette raison, que sans la blessure, le blessé ne seroit pas mort. Mais ne peut-on pas retourner son raisonnement contre lui-même, en disant que le blessé, sans un vice quelconque dans ses humeurs, n'auroit pas péri de sa blessure ?

Au reste, cette autorité si respectable semble ici se détruire elle-même, puisque Zacchias finit par ces paroles remarquables : *Quibus (Jurisconsultis) hæc decidenda relinquuntur ; non enim sunt undequaque à dubio exempta. Voyez* BLESSURES (*mortalité des*) MÉDECINE LÉGALE. (M. MAHON.)

I. CACHEXIE, CACHEXIA. (*Médecine pratique*, *Nosologie.*)

II. Le mot *cachexie* est composé de deux mots grecs, cacos & exis, *pravus habitus seu forma ;* c'est-à-dire, forme viciée.

III. Ces malades, nous dit Sauvages, s'appellent *cachectoi*, *cachectici*, *cacochymi*, *deformes ;* cachectiques, cacochymes, malingres. (*Voyez* ces articles.)

IV. Si nous prenons la dénomination de la *cachexie* à la rigueur & dans son sens littéral, elle ne doit exprimer qu'un vice de forme. Si nous suivons les dénominations n°. 3., nous devons ajouter au vice de la forme celui des fluides & de la couleur de la peau.

Nous verrons que les médecins, sur-tout les nosologistes, ont donné une signification beaucoup trop étendue à ce mot ; & qu'ils y ont compris un grand nombre de maladies qui ne sont que la suite de la *cachexie*, d'où il résulte une grande confusion dans l'étude de cette partie de l'histoire des maladies.

V. La *cachexie* consiste dans un excès ou un défaut de la puissance assimilatrice & animalisante, ou une inégale distribution de cette puissance dans nos organes (1) : d'où résultent la dépravation des fluides & un vice de nutrition. La réunion de ces trois symptômes forme le véritable caractère de cet état maladif, qui est toujours chronique. Le premier symptôme est le plus essentiel ; il produit les deux autres.

VI. Les auteurs qui ont considéré la *cachexie* comme une maladie particulière, lui ont attribué les symptômes suivans.

On la reconnoît par le changement de couleur de la peau, & par la dégradation de la forme du corps. La peau peut être changée de diverses manières ; elle peut être pâle, jaune, verte, rouge, noire, brune, livide. C'est principalement sur le visage que ces diverses couleurs sont plus marquées. On y observe en même temps une légère bouffissure, sur-tout aux paupières. Lorsque la maladie a fait des progrès, les extrémités deviennent œdémateuses. Le malade a souvent des palpitations & de l'oppression au moindre mouvement. Il se sent lourd ; ses urines sont crues, aqueuses ; il a de la lassitude, de la foiblesse ; il est paresseux dans toutes ses actions.

VII. Si nous prenons la *cachexie* dans le sens des anciens & de beaucoup de modernes, la description n°. *6.* ne peut point nous faire connoître toutes ses espèces, ni tous ses degrés. Ils ont compris, sous ce nom, les maigreurs, les enflures, la corpulence, les jaunisses, toutes les maladies chroniques de la peau, &c. Or, chacune de ces maladies a d'autres caractères particuliers, outre ceux qu'elle tire de la *cachexie ;* & les symptômes ci-dessus ne suffiroient point pour en distinguer les variétés.

VIII. Arétée nous a donné une très-bonne idée de cette maladie. « *Cachexia, id est malus habitus, omnium simul vitiorum conversio est, si quidem ab* » *omnibus morbis propagatur & emanat.* » Cette définition ne peut cependant convenir qu'à la *cachexie* symptomatique. Celse, au contraire, paroît avoir eu en vue la *cachexie* essentielle secondaire, lorsqu'il a dit : « *Cachexia adest ubi malus corporis* » *habitus .... quod fit ferè cum longo morbo vitiata* » *corpora, etiamsi illo vacant, refectionem tamen* » *non accipiunt.* »

IX. La définition qu'en a donnée Boerrhaave manque d'exactitude sous beaucoup de rapports. « *Ca-* » *chexia nomine intelligi solet ea dispositio corporis,* » *qua nutritionem ejus depravat, per totum illius* » *habitum.* »

1°. La disposition du corps qui vicie la nutrition, pouvant consister dans un excès de force ou de foiblesse des organes, ou dans une distribution inégale de cette force, il s'ensuit que cette expression *dispositio corporis* est trop vague.

2°. Cette définition peut s'appliquer aux maladies aiguës, aussi-bien qu'aux maladies chroniques, excepté celles qui tuent le malade dans un instant ; car ne fussent-elles que de 24 heures, comme le *cholera morbus*, il y a toujours une dépravation d'humeurs & un vice de nutrition. Cependant, on ne dit point qu'un malade soit cachectique, lorsqu'il a une maladie aiguë.

3°. Il n'est point nécessaire que le vice de nutri-

(1) L'exercice de la puissance assimilatrice est considéré ici dans ses effets ou comme symptôme ; car comme cause, il ne pourroit point être compris dans la définition de la maladie.

tion se manifeste sur toute l'habitude du corps pour que la *cachexie* existe, ainsi que le suppose cet auteur; car il y en a où la dégradation n'est que locale.

4°. Il y a des circonstances où le malade conserve pendant quelque temps sa couleur naturelle, quoiqu'il y ait chez lui un vice cachectique réel.

5°. La dépravation des fluides est inséparable de la *cachexie*. Cependant la définition de Boerrhaave ne fait que la supposer; au lieu qu'elle auroit dû en faire une mention expresse.

X. La santé parfaite est un être de raison, un point auquel l'homme n'atteint jamais. D'après ce principe avoué de tous les médecins, l'on peut assurer que tous les hommes sont plus ou moins cachectiques: parce qu'il n'y en a point chez lesquels la nutrition se fasse parfaitement, & par conséquent, chez lesquels la santé soit parfaite.

XI. La *cachexie* s'arrête souvent dans son commencement, & ne fait point de progrès. Dans les climats où elle est endémique, les habitans y vivent plus ou moins long-temps cachectiques, sans autre maladie qui en soit la suite. Elle est pour lors un état intermédiaire entre la santé & la maladie, auquel on ne fait aucune attention, de même qu'à beaucoup d autres incommodités légères.

XII. D'autres fois, cet état cachectique fait des progrès & dégénère en une véritable maladie. On lui donne pour lors le nom de l'*humeur prédominante*, tel que celui de *cachexie bilieuse*, *atrabilieuse*, *laiteuse*, &c. (*Voyez* ACRETÉ, ACRIMONIE, ŒDEME, ENFLURES.)

XIII. L'humeur hétérogène, qui donne naissance à ces divers états cachectiques, fait souvent des progrès avec le temps, & produit des maladies graves, auxquelles on a donné improprementle nom de *cachexies purulentes*, *scorbutiques*, *aqueuses*, *adipeuses*, &c. Dans ce dernier cas, la *cachexie* s'est confondue avec la maladie secondaire, & en est devenue le symptôme.

XIV. La *cachexie*, n. 6., ses différents degrés, n. 11, 12, ses diverses espèces, n. 13, peuvent être essentiels ou symptomatiques. Lorsqu'elle est essentielle, elle peut être primitive ou secondaire.

XV. Lorsqu'elle précède les maladies chroniques, elle est essentielle primitive. Si au contraire elle paroît après les maladies aiguës; ce qui arrive souvent, elle est pour lors essentielle secondaire. Dans l'un & l'autre cas, elle se confond avec d'autres maladies dont elle devient le symptôme.

XVI. Un accroissement trop prompt la fait naître chez les jeunes personnes. Vanswieten a observé très-judicieusement que beaucoup de jeunes personne conservent un teint de lys & de roses, quoiqu'elles maigrissent & dépérissent: cette espèce est souvent le prélude de la phtysie pulmonaire.

XVII. Elle est le symptôme inséparable du rachitis, des écrouelles, du scorbut, des hydropisies, de la maladie vénérienne, des maladies cutanées, chroniques, & même de la goutte.

XVIII. Ses causes doivent nécessairement être très-nombreuses. Boerrhaave, sect. 1167 de ses aphorismes, lui en assigne trois principales & immédiates. 1°. Le vice des humeurs; 2°. la mauvaise conformation des vaisseaux; 3°. le défaut de faculté qui applique les parties nutritives. Il ajoute, sect. 1171, que quoiqu'on ne puisse point déterminer les vices de conformation qui peuvent survenir aux vaisseaux, on peut néanmoins les réduire au relâchement & au resserrement.

XIX. Lorsque ces trois causes existent à-la-fois, elles produisent certainement la *cachexie*. Il faut convenir néanmoins que la cause primitive & unique est le vice de la force assimilante. De même, c'est à elle seule qu'il faut attribuer les divers modes de resserrement & de relâchement des vaisseaux. L'on voit chaque jour cette maladie naître de la pléthore ou des évacuations excessives. Pourquoi? parce que dans le premier cas, cette force n'est point en proportion avec la masse des humeurs. Elle n'est point suffisante pour les tenir dans le degré de mouvement de circulation & de chaleur nécessaires qui constituent leur mode individuel d'animalité. Dans le second cas, cette même force manque, parce qu'elle est éteinte par l'excès d'évacuation.

XX. Les causes éloignées de la *cachexie* ont été aussi réduites à trois classes par Boerrhaave. 1°. Les alimens difficiles à digérer, tels que les visqueux, les âcres, les aqueux, les terreux, les corps gras, les fibreux, &c. 2°. Le repos, l'oisiveté, le sommeil trop long. 3°. Les organes trop forts ou trop foibles. Il ajoute ensuite les évacuations trop abondantes ou de trop longue durée. La suppression des excrétions. Il auroit dû ajouter encore deux autres espèces de causes, non moins fréquentes: l'influence de l'athmosphère & l'action du principe moral sur nos fluides & nos solides: les intempéries des climats, les travaux forcés de l'esprit, les passions de l'ame, sur-tout les passions tristes & fortes, produisent aussi souvent cette maladie, que celles indiquées par cet auteur.

XXI. Les causes éloignées des *cachexies* symptomatiques, sont les mêmes que celles qui donnent naissance aux maladies essentielles, dont elles sont le symptôme. Nous n'en ferons point l'énumération, elle seroit déplacée ici.

XXII. Avant de faire connoître les divers traitemens de la *cachexie*, il est nécessaire de parler de l'usage que les nosologistes ont fait du mot *cachexie* & des significations qu'ils lui ont attribuées.

XXIII. Les nosologistes ont compris sous le nom de *cachexies* un très-grand nombre de maladies. Ils ont fait consister le caractère essentiel de cette classe dans le vice du volume & de la couleur. Sauvages & Sagar l'ont divisée en sept ordres. Cullen n'en a fait que trois. Vogel n'en a fait qu'une classe, & Linnæus un seul ordre. Cette variété d'opinions, sur le même mot & sur les maladies auxquelles ils l'appliquent, nous prouve que les systêmes nosologiques ne sont point dans l'ordre de la nature, & qu'ils sont uniquement l'ouvrage de leurs auteurs.

XXIV. Pour juger de l'étendue de l'abus que les nosologistes ont commis en formant la classe & les ordres des *cachexies*, il est nécessaire de remonter jusques aux principes de la nomenclature. Cette digression sera utile aux jeunes gens qui se destinent à pratiquer l'art de guérir.

XXV. Le caractère, suivant Wolff, est ce qui distingue une substance d'une autre. Il peut être composé d'un ou de plusieurs signes. Lorsque ces signes sont communs à plusieurs substances, ils forment le caractère distinctif de ces substances, & ils nous servent à les reconnoître.

XXVI. Les médecins ont choisi certains symptômes des maladies pour les signes caractéristiques de ces maladies, à l'aide desquels ils peuvent les reconnoître. Leur ensemble & l'ordre dans lequel ils se succèdent, forme le tableau & le caractère de la maladie. Cet ensemble & cet ordre de succession sont un signe essentiel & infaillible. C'est souvent par ces deux derniers caractères seuls qu'un médecin qui a de l'expérience, acquiert la certitude de la maladie, & a la conviction qu'il ne se trompe point sur sa nature. On rencontre chaque jour, au commencement d'une maladie, un ou plusieurs symptômes, & même un ensemble de symptômes, qui nous jettent dans l'erreur, parce qu'ils nous font juger que c'est telle maladie qui va paroître; tandis que c'en est une autre, que nous reconnoissons ensuite par la marche & la succession des symptômes. Presque toutes les maladies aiguës, éruptives, par exemple, ont dans leur début un grand nombre de symptômes communs, tels que des anxiétés précordiales, &c. Cependant, les milliaires, la rougeole, la petite-vérole, &c., sont des maladies de nature très-différentes. La succession des symptômes, dans ces maladies, est presque le seul signe essentiel pour les reconnoître.

XXVII. Voici les conditions nécessaires pour qu'un ou plusieurs symptômes forment le caractère d'une maladie. 1°. Ils doivent être propres à cette maladie; car s'ils paroissoient dans d'autres maladies, ils ne formeroient plus le caractère de celle pour laquelle ils auroient été choisis, puisqu'ils formeroient en outre le caractère de celles pour lesquelles ils n'auroient point été choisis. 2°. Ces symptômes doivent être sensibles & évidens; car s'ils étoient hypothétiques & invisibles, telles que certaines causes que les nosologistes ont adoptées, dès-lors, ils ne seroient plus des signes propres à former un caractère.

XXX. La cause prochaine ne peut point servir de signe, à moins qu'elle ne soit considérée dans ses effets, car il n'en est aucune qui nous soit démontrée. Les causes éloignées ne peuvent point également former un caractère essentiel, parce que la même cause peut appartenir, comme telle, à plusieurs maladies.

XXXI. Voyons à présent si les nosologistes ont rempli ces conditions, en formant la classe & les ordres des *cachexies*.

Sauvages nous dit que c'est un vice de l'habitude du corps, soit dans son volume, soit dans la couleur ou le poli de la peau. Ces caractères sont défectueux en ce qu'ils ne conviennent point exclusivement à cette classe; car on les rencontre également dans les fièvres, les phlegmasies, les fluxus & plusieurs autres classes de maladies.

XXXII. Cet auteur ne nous paroît pas plus exact dans les caractères qu'il donne à ses ordres. « *Ordo I. Macies, morbi quorum precipuum symptoma est imminutio voluminis à pinguedinis defectu.* » Il n'est point exact d'assurer que la maigreur dépend uniquement de l'évacuation de la graisse. L'évacuation des autres fluides y contribue autant pour le moins. Cette remarque n'a point échappé à M. Cullen. D'ailleurs, l'absorption & la fonte de la graisse sont la cause de la maigreur; celle-ci en est l'effet. Or, une cause, ainsi que je l'ai déjà observé, ne doit point être prise pour caractère dans une nosologie symptomatique. Une douleur vive & cruelle nous maigrit dans vingt-quatre heures, sans qu'il existe de *cachexie*. La maigreur n'est donc point le signe unique de ces *cachexies*.

XXXIII. « *Ordo II. Intumescentiæ*, enflures ». N'est-il pas ridicule de placer la grossesse parmi les hydropisies, comme si l'enflure de la femme enceinte étoit un signe de *cachexie*? N'est-il point plus ridicule encore de mettre l'acte de génération parmi ses caractères? « *Graviditas intumescentia abdominis ab hypogastrio incipiens, opus generationis subsequens, partu terminanda* ». L'acte de la génération est la cause de la grossesse; par cette raison, on ne peut le placer parmi ses symptômes. Cet acte n'est pas toujours suivi de son effet, c'est-à-dire, de la grossesse: c'est donc mal à propos qu'on le met parmi les signes essentiels & caractéristiques de cet état de la femme. On n'est pas moins surpris de trouver à côté des grossesses dans le même ordre, le *sarcoma uteri* d'Astruc, & la tumeur des ovaires.

XXXIV. L'ischurie se trouve dans le neuvième genre des hydropisies locales, à l'ordre III. M. de Sauvages décrit quatre espèces d'ischuries; & il avoue en même-temps qu'il y en a trois, qui ne sont point à leur place: elles devroient être rapportées, selon lui, à la classe des plegmasies.

XXXV. On trouve, *ordo IV*, genre 22, *carcinoma*, cancer ulcéré, & à la classe Iere, *Vitia*, *ordo III*, *phymata*, genre 20, *cancer*, cancer occulte. D'où il résulte que l'auteur a placé la même maladie dans des classes & des ordres différens, quoiqu'il avoue que c'est la même maladie dans différens périodes. « *Ulcus enim non est genus distinctum, sed » modificatio phymatis* ».

XXXVI. Dans la classe des *cachexies*, *ordo V*, *impetigines*, on y trouve la gale, la teigne, la lèpre, l'éléphantiasis, &c., & l'on n'y trouve point les dartres, herpes. L'auteur a jugé à propos de les transporter dans la classe Iere, *ordo II*, *efflorescentiæ*, genre 7. Quelque effort que l'on fasse, il n'est pas possible de justifier un pareil système nosologique; il doit nécessairement jetter dans l'erreur des jeunes médecins.

XXXVII. M. Cullen a défini la *cachexie*, une dépravation totale ou partielle de l'extérieur du corps, sans fièvre primitive ni névrose. La névrose est, selon lui, la lésion du sentiment & du mouvement, sans fièvre, ni maladie locale. Nous ne ferons qu'une réflexion sur cette définition. Il n'y a point de *cachexie* sans quelque symptôme nerveux ou sans névrose, puisque tous les auteurs comptent les lassitudes, les palpitations, &c. parmi les symptômes de la *cachexie*. C'est donc mal à propos que M. Cullen rejette les névroses des *cachexies*.

XXXVIII. Vogel la définit une mauvaise couleur de l'habitude du corps, accompagnée de foiblesse; ce sentiment de foiblesse n'existe presque point dans le commencement de la maladie. La *cachexie* est même souvent avancée, sans que le malade se plaigne de la diminution de ses forces. Les tempéramens bilieux, vifs, ardens, ont quelquefois des affections scorbutiques, très-marquées, par les gencives saignantes, &c. sans qu'ils aient perdu leurs forces.

XXXIX. Linnéus l'a placée dans la classe 10 *de formes*, difformes, *ordo III*, *decolores*, couleurs naturelles changées. La pâleur œdémateuse de tout le corps, avec foiblesse & tristesse, en font, selon lui, les caractères essentiels. L'observation nous apprend néanmoins qu'ils ne conviennent qu'à la *cachexie* œdémateuse, & aux enflures, *morbi à colluvie serosa*. La bouffissure se rencontre rarement dans l'ordre des maigreurs, excepté lorsqu'elles sont parvenues à leur dernier période; pour lors la *cachexie* n'est plus la maladie unique & essentielle, elle s'est compliquée avec d'autres, dont elle reste le symptôme. Il en est de même de la tristesse; on ne la rencontre point dans toutes les espèces de *cachexies*.

XL. Par tout ce qui a été dit ci-dessus, depuis 32 jusqu'à 39, il est évident que ces caractères nosologiques sont défectueux. Quiconque n'a jamais vu de malades, doit se méfier de ces nomenclatures.

XLI. Sauvages nous assure que la méthode curative des *cachexies* est empyrique. Ceux qui sont de bonne foi doivent avouer que presque toute la médecine-pratique est aussi empyrique. Il n'y a même que cette partie de la science qui fonde ses connoissances sur l'observation & l'expérience, dont les raisonnemens sont simples & courts, qui soit utile à l'homme. En vain les dogmatiques, & sur-tout les chymistes modernes, nous vantent-ils leurs découvertes? Le peu de progrès que l'on a fait depuis Hippocrate jusqu'à nous, dans la connoissance des causes, nous prouve que c'est dans ses effets que l'on doit étudier la nature.

XLII. Boerhaave a établi la curation des *cachexies* sur deux principes. Il veut que l'on corrige l'âcreté des humeurs en les épaississant, ou qu'on les divise & les rende fluides, si elles sont trop denses & trop visqueuses. L'on doit choisir, dit-il, les alimens opposés au vice des humeurs, & donner la préférence à ceux qui sont agréables au malade, parce qu'il les digère plus facilement. Il conseille l'exercice, le séjour dans un air pur & même l'usage du vin, afin d'aider la digestion. Les remèdes doivent être donnés dans l'ordre suivant. On commence par nettoyer les premières voies avec les vomitifs & les purgatifs; on passe ensuite à l'usage des amers & des autres toniques : on leur fait succéder des atténuans, des diurétiques ou des sudorifiques, & l'on finit le traitement par des martiaux, des savonneux, des alkalis, des frictions & des bains.

XLIII. Cette méthode ne peut convenir que lorsqu'il y a un commencement d'atonie générale dans les solides, avec bouffissure & abondance de sérosité dans les fluides. Lorsqu'il y a irritation & éréthisme dans quelque organe, il faut s'écarter de cette règle, & commencer par les dissiper. L'on est obligé quelquefois de faire boire les hydropiques, & d'augmenter leur enflure : car afin de pouvoir parvenir à l'évacuation des eaux, il faut commencer par détruire le spasme des organes qui s'oppose à leur sortie.

XLIV. Pour établir une bonne méthode curative de la *cachexie*, il faut commencer par considérer l'état du malade, & la cause qui le produit.

XLV. Etat du malade; 1°. il maigrit quelquefois; 2°. il enfle dans d'autres circonstances; 3°. d'autrefois il prend un embonpoint qui ne lui est pas naturel. Dans tous ces cas, la dégradation est générale ou partielle.

XLVI. Les diverses situations 45, étant connues, il faut porter son attention, 1°. sur les solides; 2°. sur les fluides.

XLVII. Des solides. 1°. Les solides peuvent être flasques & mols, & approcher plus ou moins de l'atonie. ; 2°. ils peuvent être dans l'érétisme & l'irritation; 3°. on les trouve aussi quelquefois dans le

desséchement *aridura ;* 4°. dans l'endurcissement. L'endurcissement du tissu cellulaire des nouveaux nés, certains endurcissemens cancereux du tissu cellulaire, nous fournissent des exemples de l'espèce d'endurcissement cachectique dont je veux parler ici ; lequel précède quelques maladies chroniques cutanées.

Ces vices des solides peuvent être locaux & particuliers à quelques organes, ou être répandus généralement sur toute l'habitude du corps. Le desséchement & l'endurcissement affectent néanmoins plus fréquemment une ou plusieurs parties du corps, que la totalité.

XLVIII. Des fluides. 1°. Nos humeurs perdent leur densité naturelle ; le gluten du sang se dissout ; la partie aqueuse abonde pour lors ; elle s'extravase parce qu'elle n'est point absorbée en même proportion qu'elle est exhalée.

2°. Les excrétions sont supprimées par une cause quelconque ; il en résulte une surabondance d'humeurs catarrales, urineuses, bilieuses, huileuses, &c.

3°. La densité des humeurs, leur viscosité augmente ; il s'ensuit le *glutinosum iners* de Boerhaave, ou l'inflammation chronique des modernes.

4°. Différens levains peuvent infecter la masse du sang, & donner lieu à son épaississement & à sa dissolution.

XLIX. Les vices des fluides & des solides 46-47, se modifient & se compliquent de diverses manières entre eux. Ces complications méritent la plus grande attention pour bien diriger le traitement.

L. Il ne suffit point de connoître les symptômes d'une maladie, d'être certain de son siège : il est encore nécessaire de découvrir, autant qu'il est possible, ses causes éloignées, parce qu'elles influent souvent sur le choix des remèdes, ainsi que sur la manière de les administrer.

Une *cachexie* produite par une évacuation quelconque, celle qui est l'effet de la pléthore, d'un levain qui infecte la masse de nos humeurs ; celles qu'occasionnent le séjour dans un lieu mal sain, dans un air chaud, froid, humide, marécageux, &c. ; les veilles prolongées dans le plaisir, dans la peine, dans les méditations profondes ; les alimens visqueux, grossiers, tetreux, âcres, &c. Toutes ces diverses causes exigent des différences dans le traitement. On est obligé souvent de recourir à des méthodes opposées & presque toujours diversement modifiées, pour guérir cette même maladie.

Après avoir acquis toutes ces connoissances, il reste à faire le choix des remèdes, & à déterminer l'ordre selon lequel ils doivent être appliqués. Le plan de Boerhaave, n°. 42, ne peut point servir dans tous les cas, ainsi qu'il a été expliqué, n°. 43.

LI. Le changement dans l'usage des six choses non naturelles, suffit ordinairement pour guérir la plupart des *cachexies* commençantes.

Le mouvement sur-tout est très-propre à détruire tous les vices cachectiques. L'exercice, les voyages de terre & de mer, sont des moyens très-bons pour y parvenir. Outre les secousses salutaires que nous donnons pour lors à nos organes, l'air d'une athmosphère sans-cesse renouvellée, que nous avalons, que nous respirons, qui pese sur nous, & nous pénétre par tous les points de la surface du corps, est le principal agent de ces guérisons.

Il en pénétre l'intérieur, il ranime & stimule nos organes, en même temps qu'il devient partie constituante de nos fluides & de nos solides. De tous ces alimens, dont nous nous nourrissons, c'est l'air que nous consommons le plus, c'est aussi l'air qui par son choix, nous fait le plus de mal ou de bien.

Le repos, le sommeil, la veille, l'exercice des passions, celui de l'esprit, l'ordre des secrétions, des excrétions, l'usage des alimens, des boissons, l'habitude que l'on a contractée dans toutes ces fonctions, & ces manières d'être, sont autant de moyens que nous devons employer pour combattre cette maladie.

LII. Les remèdes doivent être choisis dans les classes ci-après.

LIII. Les purgatifs & les émétiques sont propres à nettoyer les premières voies, ainsi que les autres viscères abdominaux. Ils sont propres aussi à donner des secousses au systême nerveux, qui en a souvent besoin dans cette maladie. Ils augmentent l'action organique de ces viscères. Il n'est pas possible d'entrer ici dans aucun détail sur le choix que l'on doit faire de ces remèdes, relativement à l'âge, au sexe, au tempéramment du malade, ainsi qu'à l'espèce de *cachexie* qui se développe chez lui.

Ils sont néanmoins très-contraires dans certaines circonstances. Par exemple, lorsque cet état est la suite d'un évacuation, ou d'un épuisement quelconque, on feroit beaucoup de mal au malade si on le faisoit vomir ; ou si on lui donnoit des purgatifs.

LIV. Les amers, les toniques, les apéritifs, les sudorifiques, sont utiles dans presque toutes les espèces de *cachexie*. Ils deviennent néanmoins nuisibles, si l'on n'a point disposé auparavant les organes à recevoir leur action, en faisant précéder les délayans extérieurement ou intérieurement. C'est d'après la complication connue des vices des fluides & des solides, 46, 47, 48, que l'on doit déterminer l'ordre & la manière d'administrer les uns & les autres.

LV. Un très-grand nombre de *cachexies* guérissent par le seul usage des délayans, des bains, des analeptiques, & l'usage bien dirigé des six choses non naturelles, n°. cinquante.

LVI. On les guérit encore en secondant les efforts évacuatoires de la nature, ou en imitant ces évacuations. C'est ainsi qu'en favorisant l'éruption des croutes laiteuses des enfans, & les autres évacuations que l'on voit paroître à leur âge, on leur donne une bonne santé & on les délivre de ces humeurs âcres qui les eussent laissé cachectiques toute leur vie.

On imite la nature en leur appliquant des vésicatoires, des cautères, du sain-bois, &c.

LVII. Les narcotiques sont quelquefois très-utiles, soit pour guérir certains symptomes, soit pour tempérer la sensibilité & l'irritabilité, lorsqu'elles sont causes éloignées de cette maladie.

LVIII. Ce n'est pas toujours vers le viscère qui paroît être le foyer de la maladie, qu'il convient de diriger les remèdes; c'est plutôt sur d'autres organes qu'il faut agir; afin que ceux-ci réagissent par sympathie sur les premiers. C'est ainsi que par des bains, des douches, des frictions sèches, des irritans, des exutoires appliqués sur la peau, nous déplaçons, nous détruisons l'humeur cachectique, qui affecte le poumon ou d'autres viscères.

(M. DE BRIEUDE.)

CACHEXIE LAITEUSE. (*Médecine pratique.*)

Si l'on entend par *cachexie* tout état, dans lequel une humeur, quelle qu'elle soit, ne peut pas être assimilée au sang, quand elle circule avec lui : on doit considérer les femmes en couche & les nourrices, au moment du sevrage, comme des malades cachectiques. Cependant, l'affection ne pourroit être que momentanée chez celles qui ont le systême vasculaire assez actif pour se débarrasser de la surabondance de ce fluide par les sueurs, ou par une évacuation quelconque. Ainsi, le systême de Bordeu sur ce point ne paroît pas avoir une base solide; car il suffit, selon lui, que le lait ait pénétré le tissu muqueux & cellulaire pour constituer une véritable *cachexie* laiteuse. Mais examinons un moment si la présence de ce liquide, généralement répandu dans l'habitude du corps, constitue une affection morbifique de l'espèce dont nous parlons.

Il ne suffit pas qu'il existe une surabondance de liquides, actuellement errante ou incomplettement soumise aux loix de la circulation, pour créer une *cachexie*, à moins qu'on ne suppose de la part des solides une foiblesse ou un défaut d'activité qui les rende incapables d'assimiler avec le temps & par les seules forces de la nature, cette masse de fluides qui est en partie soustraite au mouvement circulatoire. Je dis qu'elle n'est soustraite qu'en partie à l'action du cœur & des artères, parce qu'elle est mue plus lentement qu'elle ne devroit l'être; elle marche si lentement dans le tissu cellulaire, qu'elle semble en stagnation dans cet organe; mais elle n'est pas complettement abandonnée à lui-même dans l'état habituel des choses. Il éprouve donc véritablement l'action des vaisseaux, puisque dans les femmes bien constituées, & qui n'éprouvent point d'accidens particuliers, quelque soit l'abondance du lait, on voit ce fluide se dissiper sans secours étrangers; circonstance qui prouve évidemment que l'action des solides a été suffisante pour le faire rentrer dans les voies de la circulation, en assimiler une portion au sang, & chasser le superflu par des émonctoires différens.

Or, comme une des conditions essentielles de la maladie dont nous parlons, est que les solides manquent des forces nécessaires pour l'assimilation, nous en concluons que dans l'hypothèse donnée ci-dessus, il n'y a pas *cachexie*, & que par conséquent, le systême de Bordeu n'est pas soutenable en bonne doctrine; il suit encore du même exemple, qu'une accouchée & une nourrice ne sont pas cachectiques, par cela seul qu'une matière laiteuse, abondante, ne disparoît pas promptement de l'habitude du corps.

Mais quand le lait occasionne un trouble marqué dans les fonctions, & que ce trouble est durable, alors la *cachexie* est prête à se manifester. J'ai dit qu'il falloit que le trouble fut continué : car, autrement, la fièvre de lait, qui porte un grand dérangement dans le cours des fluides, se trouveroit former un des accidens de la maladie dont je parle; or, rien n'est moins le caractère de cette même maladie que la fièvre de lait, puisque c'est une opération, au moyen de laquelle la nature se débarrasse ordinairement, ou tend à se débarrasser, de l'abondance d'humeur laiteuse qui forme une véritable pléthore momentanée.

La présence du lait ne constitue donc point un état cachectique, tant qu'il conserve ses qualités de liquide nutritif; ce n'est qu'au moment où il a contracté une altération qui le rende incapable d'être assimilé au sang que la *cachexie* a lieu. L'altération, quelle qu'elle soit, reconnoît deux causes générales; une fermentation excitée dans ce liquide, ou le défaut d'élaboration ultérieure, auquel il doit être soumis; défaut résultant de la foiblesse des solides. Cette foiblesse peut encore être absolue ou relative; elle est absolue, quand la constitution est languissante, &, par conséquent, l'action des vaisseaux habituellement moindre que la santé ne le comporte. Elle est relative, quand la masse du lait est si considérable, que les forces, qui suffisent pour entretenir la santé dans tous les temps, n'ont pas cependant le degré d'énergie convenable pour faire subir à ce liquide l'élaboration auquel il doit être assujetti. Ces différences constituent trois espèces de *cachexies* lai-

teuses ; la première par dégénérescence du lait, indépendamment de l'action forte ou foible des solides ; la seconde par atonie du systême vasculaire ; la troisième par excès de matière laiteuse. Je ne comprendrai point dans l'histoire de la *cachexie* laiteuse les accidens occasionnés par la présence du lait, sur des parties très-circonscrites ou très-étendues, parce qu'alors la nutrition n'est pas dépravée dans toute l'habitude du corps, par cela même que l'humeur morbifique est cantonnée ; &, si elle se déprave, c'est à la suite des symptômes que l'affection locale détermine.

La première & la plus fréquente altération qui se manifeste dans la matière laiteuse, est l'acrimonie acide ; cette même acrimonie se développe d'autant plus facilement chez les femmes, qu'elle dépend en partie de la foiblesse de leur organisation ; foiblesse qui laisse aisément contracter au lait l'acidité à laquelle il est disposé par la nature de ses principes constitutifs. L'altération dont je parle est marquée par l'odeur aigre de la sueur, la pâleur extrême des lèvres & des gencives, l'accablement, la foiblesse dans les exercices du corps, la sensation incommode de pesanteur, la crudité des urines, les rapports acides, le dégoût des alimens qui n'ont pas une saveur forte, une diarrhée opiniâtre, ou quelquefois une constipation constante, les douleurs d'entrailles, la couleur pâle du sang, sa ténuité, l'excès de sérosité à laquelle il est uni, la lenteur de la circulation, à moins qu'il ne s'allume une fièvre hectique : à ces symptômes succèdent des frissons irréguliers, suivis d'une chaleur sèche sur toute l'habitude du corps, ensuite une moiteur importune, parce qu'elle est accompagnée d'agitation.

On voit naître avec le temps une bouffissure universelle, mais qui se marque davantage aux paupières. Alors il y a hydropisie commençante, qui, avec le temps, prend des accroissemens d'autant plus durables, qu'il est rare que le lait n'ait pas formé des congestions dans les viscères ; congestions qui, apportant de nouveaux obstacles à la circulation, favorisent les progrès de l'épanchement séreux.

J'ai dit plus haut que la foiblesse organique des femmes favorisoit le développement de l'acidité du lait. On verra en quoi consiste cette foiblesse d'organisation. Si l'on ajoute à cette remarque que dans les grandes cités les femmes passent leur vie dans une oisiveté pernicieuse, & qu'elles sont la plupart languissantes, on concevra bien mieux pourquoi l'acidité est si marquée dans leurs sueurs, &c. Comment cette altération pourroit-elle être évitée dans des constitutions si énervées, puisque chez les femmes robustes de la campagne on rencontre les memes caractères de fermentation acide, quoiqu'en général portée à un degré inférieur dans la plupart d'entr'elles?

Cependant, malgré la force de leur constitution, elles éprouvent quelquefois les mêmes accidens. Cette observation nous ramène au principe que nous avons établi précédemment sur les différentes espèces de *cachexies*, c'est-à-dire, sur la foiblesse relative, quand, malgré la force des solides, la matière laiteuse surabonde à un tel point, qu'elle ne peut être assimilée au sang par l'action des vaisseaux. En effet, on remarque que les femmes de la campagne, attaquées de *cachexies* laiteuses, sont celles qui vivent, à quelques égards, dans l'aisance, & chez lesquelles le lait est très-abondant. Dans ce cas, la quantité excessive forme un obstacle à l'assimilation, comme aux évacuations par lesquelles la nature parviendroit à s'en débarrasser.

Un exemple, pris dans la pléthore sanguine, fera concevoir la marche de ces phénomènes. On sait que les hommes forts, & exercés jusqu'à une certaine époque de leur vie par des travaux fatigans, ont un sang de bonne qualité & abondant, s'ils se nourrissent d'alimens succulens. S'ils s'abstiennent du travail qui les avoit occupé antérieurement, sans diminuer leur nourriture, la pléthore se manifeste bientôt, parce que les digestions se font avec activité. Mais enfin, la circulation devient languissante, les parties intégrantes du sang ne sont plus mêlées dans des proportions convenables. Le défaut d'action des solides permet un mouvement intestin dans les liquides, & le sang se décompose. Cependant, au moment où le trouble a commencé, il n'y avoit pas inertie dans les solides : mais la quantité trop considérable de liquides n'étant plus dans un rapport proportionné à la force des vaisseaux, l'action de ces derniers est devenue incapable de résister à la fermentation qui a décomposé le sang. La même marche s'observe chez les femmes fortes, dont le lait est excessif, & les accidens se terminent de la même manière que chez la femme foible ; à cette différence près, qu'il reste plus de ressource pour la guérison, & que les symptômes ne précipitent pas également leur cours.

Après avoir considéré les causes des accidens dont nous avons donné les détails, il nous importe de connoître particulièrement le siège de la maladie. Nous avons déjà reconnu une sorte d'infiltration laiteuse dans le temps de la fièvre de lait, & cette infiltration, si l'on peut parler ainsi, est universellement répandue dans le tissu cellulaire. La matière laiteuse, soit qu'elle acquiert ou non une acrimonie marquée, ne paroît point changer de siège, à moins qu'elle n'occasionne des accidens locaux en se cantonnant. La preuve de sa présence dans le tissu cellulaire se tire de la couleur universelle, de l'empâtement & du sentiment de plénitude & de pesanteur qu'éprouvent les malades. Cette preuve est confirmée par les symptômes subséquens dont nous parlerons ci-après ; tels sont la leucophlegmatie & quelquefois les taches scorbutiques qu'on remarque dans le tissu de la peau.

On ne doit donc pas être étonné si la *cachexie* qui

est la suite d'une acrimonie laiteuse, est longue & difficile à détruire. La quantité abondante de l'humeur & la foiblesse organique, naturelle ou accidentelle des solides, sont les obstacles qui retardent la guérison ou la rendent difficile. Quand je traiterai des accidens ultérieurs, je suivrai le prognostic plus en détail.

Les principales indications sont donc d'évacuer l'humeur surabondante & de faire en même temps un choix d'évacuans, qui, loin d'affoiblir les solides, puissent au contraire ranimer leur action. Une considération essentielle nous arrête au moment où nous voulons prescrire les moyens curatifs : il s'agit des empâtemens que forme la matière morbifique dans les parties où le tissu cellulaire est dense & comprimé. En effet, quoiqu'on apperçoive au premier abord cette différence dans l'empâtement universel, on n'a pas plutôt évacué une portion de l'humeur qu'on reconnoît mieux la gêne & l'engorgement des articulations. La difficulté générale des mouvemens empêche qu'on ne distingue cet état au premier abord, parce que l'inaction est générale ; mais, au moment où les facultés musculaires paroissent devoir jouir de toute leur énergie, on est surpris que quelques extrémités restent engourdies ou impotentes. En considérant avec attention les causes de ce symptôme, on trouve que les articulations de ces parties sont gorgées, pendant que le reste de l'habitude du corps a été débarrassé presque complettement de la matière morbifique. Cette observation est d'autant plus essentielle, que j'ai vu constamment la maladie suivre cette gradation de symptômes.

Ces réflexions nous conduisent à présenter une nouvelle indication, c'est celle de mêler les apéritifs & les fondans doux aux évacuans les plus légers. Je dirai plus, la curation est en général mal établie, quand on insiste particulièrement sur les évacuans sans diviser auparavant l'humeur morbifique. Une nouvelle observation vient à l'appui de cette doctrine. On remarque que les eaux minérales savoneuses, alkalines, salines, apéritives, guérissent aisément les accidens dont je viens de rendre compte. Celles même qui ne paroissent pas contenir des principes fixes qu'on puisse reconnoître à l'analyse, opèrent aussi de semblables guérisons, comme diurétiques & toniques ; tels sont les eaux de Luxeuil. Il faut convenir toutefois que les bains contribuent beaucoup à l'évacuation de l'humeur par la transpiration & les urines. Ils fortifient les solides, en ranimant l'action vasculaire. Le degré de chaleur qu'on éprouve, occasionne une sorte de secousse dans les vaisseaux qui réveille leur irritabilité. Les bains ordinaires ne sont pas suivis de succès aussi prompts & aussi marqués, parce que les eaux thermales qui n'ont point présentés de principes fixes à l'examen chymique, contiennent des gaz élastiques dont l'action est très-salutaire. Il seroit bien essentiel qu'on examinât ces sortes d'eaux avec les moyens analytiques de la chymie moderne.

Nous avons proposé plus haut, comme un des moyens essentiels, l'usage des substances capables de diviser la matière laiteuse dégénérée, mais épaissie dans le tissu cellulaire, & particulièrement dans les articulations : pour suivre cette indication, nous conseillons les bains d'eaux thermales, soit naturelles, soit artificielles. J'ai souvent employé ces dernières avec succès. Je les compose avec le sel marin ordinaire, à la dose d'un gros par pinte d'eau. La malade y reste une heure dans les premiers temps, & jusqu'à deux & demie dans les temps suivans.

Mais, dira-t-on, quand il y a disposition à l'hydropisie, quand le tissu cellulaire est gorgé d'une sérosité abondante, peut-on prescrire des bains chauds avec succès ? Ne doivent-ils pas augmenter la propension à la leucophlegmatie, & par cela même, être nuisibles ? Sans doute, si les bains d'eau minérale artificielle agissoient à la manière des bains simples, il ne seroit pas prudent d'en indiquer l'usage ; mais si l'on fait attention qu'ils sont toniques (vérité bien démontrée par l'expérience), on ne doit plus en craindre les effets, relativement à l'hydropisie ; car, au lieu d'affoiblir l'action vasculaire, ils la raniment constamment. L'agitation qu'ils causent dans les solides est salutaire, parce qu'elle contribue à l'évacuation de la matière morbifique par les sueurs & les urines.

Considérons maintenant ces mêmes bains sous un autre point de vue ; & pour y parvenir, examinons sommairement quels sont les principes fixes qu'ils contiennent. Une grande quantité de sel marin à base calcaire, & par conséquent, un fondant & un apéritif très-puissant qui s'insinue dans le sang, à travers le tissu de la peau, & qui sert à désobstruer les empâtemens formés dans les glandes & le tissu cellulaire ; une petite portion de sel de Glaubert qui a les mêmes propriétés, à un degré moins évident ; une autre petite quantité de sel fébrifuge de Silvius : tels sont à-peu-près les substances contenues dans le sel marin, en y ajoutant un peu de vrai sel marin, c'est-à-dire, l'union de l'acide marin à l'alkali de la soude.

On juge par la combinaison de ces substances salines, combien elles doivent contribuer à inciser les humeurs épaissies ; à rendre les couloirs des urines & des sueurs plus perméables aux liquides destinés à les parcourir ; &, par conséquent, à déterminer une fonte facile de la matière morbifique.

Les médicamens internes sont encore plus essentiels que l'action des bains médicamenteux. J'ai déjà annoncé plus haut la nécessité d'employer des incisifs unis à de légers diaphorétiques, parce qu'il est urgent de débarrasser les solides de la matière abondante qui les accable & gêne leurs fonctions. Mais les incisifs doivent être doux & pris en décoction. Ainsi on fera cuire dans une pinte d'eau demi-once de chardon Roland & d'arrête-bœuf ; deux gros de pareira-

pareira-brava ; dans la décoction, on fera infuser de capillaire, de scolopendre, de bourrache, demi-poignée. On passera la liqueur, dans laquelle on mêlera une once d'esprit de mindererus, ou un gros de terre foliée de tartre. La malade prendra cette tisanne chaque matin, par verres, de demie en demi-heure. On la purgera chaque quinzaine avec les purgatifs amers & toniques.

Elle fera usage d'eaux martiales à ses repas, en observant de choisir celles dans lesquelles le fer est dissous par l'acide crayeux & non vitriolique. Ces eaux sont toniques & apéritives ; on pourra les mêler au vin, ou les boire pures.

Si l'on reconnoît que l'humeur morbifique ait pris un épaississement qui exige une action plus marquée que celle qu'on pourroit procurer par les remèdes indiqués ci-dessus, on aura recours aux suivans. Faites fondre une livre de cendre de genêt dans deux livres de vin du Rhin ; donnez à la malade deux onces de ce vin deux à trois fois le jour, une heure avant chaque repas. On peut l'édulcorer avec le sirop des cinq racines apéritives, ou d'autres préparations analogues. Quelques médecins dissolvent une once de sel de genêt dans deux livres de vin, & prescrivent les doses que nous avons indiquées ci-dessus. Cette méthode est plus simple que la précédente, qui exige quelques manipulations.

Je conseille le vin anti-scorbutique à la dose de trois & quatre onces, trois heures après souper. Ce médicament réchauffe l'estomac & les intestins paresseux ; il est fondant, discussif ; il favorise la transpiration & les sueurs, en augmentant la marche des fluides ; il prévient la tendance des humeurs à la dégénérescence scorbutique dont nous parlerons plus bas.

J'ai quelquefois employé avec succès une légère décoction de bardane, dans laquelle on étendoit deux, trois, ou quatre onces d'esprit de mindererus. D'autrefois j'ai fait dissoudre dans une infusion de plantes apéritives un gros de terre foliée de tartre, dont on continuoit l'usage avec les bains d'eau minérale artificielle. Quand l'épaississement étoit porté à un degré éminent, & que les articulations m'ont paru engouées par l'humeur morbifique, j'ai prescrit l'alkali fixe du tartre depuis 12 jusqu'à 24 grains dans une pinte d'infusion de chiendent édulcorée : mais comme cette substance saline est très âcre, elle dispose les humeurs à la putridité, si on ne prévient pas les suites de son action prolongée : pour y parvenir, on fait usage des anti-scorbutiques pendant la nuit ; ceux-ci emportent les humeurs par la transpiration & par les urines, & ne permettent pas qu'après leur division, étant devenues plus âcres, elles ne portent un nouveau trouble dans l'économie animale.

Dans les constitutions vigoureuses, mais chez lesquelles la fibre est lente & inerte, des purgatifs légers, unis aux diaphorétiques, procurent de bons effets. C'est par ces raisons qu'on emploie les décoctions des bois sudorifiques auxquels on associe les purgatifs à une dose modérée. Qu'il nous soit permis de donner une formule de cette espèce, d'après laquelle on en fera beaucoup d'autres, selon l'indication qui se présentera. Prenez de squine & de salsepareille hachées, une once de chaque ; faites bouillir dans une pinte d'eau réduite à moitié, que la réduction se fasse à feu doux, pour faciliter la décoction : sur la fin de la décoction, ajoutez du séné mondé un gros, autant d'écorce moyenne de sureau & de racines de cabaret, un gros de semence de fenouil & d'anis, & de racine d'acorus. Passez avec une expression modérée, mêlez à la colature une once & demie de sirop de fleurs de pêcher ; faites une tisanne purgative. On doit la prendre à jeun par verre d'heure en heure, ou à une moindre distance, si l'on veut en obtenir un effet purgatif plus sensible. On continue cette tisanne plusieurs jours de suite ; on a soin de prescrire aux malades de boire abondamment d'une infusion légèrement apéritive, pour faciliter les sueurs que procurent la tisanne précédente. Quand on use de purgatifs plus violens, on occasionne des accidens graves ; c'est ce que nous observons tous les jours dans le monde, où l'on fait usage de remèdes très-purgatifs distribués par des charlatans.

On doit mettre les véficatoires au nombre des moyens qui accélèrent la disparition de la *cachexie laiteuse* ; la suppuration prévient les dépôts que cette humeur forme sur les viscères qu'elle détruit quelquefois très-promptement, & parce qu'elle s'y précipite abondamment, & qu'elle y fait une irruption subite, & qu'enfin elle les enflamme par son acrimonie ; d'où les dyssenteries ou les diarrhées colliquatives, d'où la phthysie pulmonaire, &c.

Les véficatoires deviennent indispensables, quand la fermentation de la matière morbifique lui a donné un caractère marqué d'acrimonie, qui porte un commencement de dissolution dans le sang. Il est urgent alors d'emporter, par une suppuration abondante, la plus grande partie qu'on puisse évacuer de l'humeur morbifique. C'est ce nouvel état que nous allons considérer en le présentant par l'observation.

La femme d'un négociant de la rue Saint-Honoré étoit accouchée au mois d'octobre 1778 ; elle resta languissante l'hiver suivant : elle devint très-maigre. Au printemps 1779, ses jambes se couvrirent de taches étendues, d'une couleur jaune avec un mélange de rouge pâle ; ses gencives étoient très-engorgées : en les pressant on en faisoit sortir une humeur sanguinolente, que la malade disoit être d'une saveur désagréable & fade. La suction produisoit le même effet sur presque toute la bouche. La malade resta dans le même état sans aucuns secours. Les chaleurs de l'été lui devinrent insupportables ; elles déterminèrent des sueurs très-abondantes qui augmentoient

la foiblesse ; il s'exhaloit de ces sueurs une odeur manifestement acide. Il s'éleva bientôt des pustules diaphanes, ressemblantes beaucoup aux miliaires, mais beaucoup plus volumineuses & plus étendues ; elles étoient comme les miliaires remplies d'une humeur aqueuse diaphane : la malade étoit tourmentée de rapports acides. Toutes les fois qu'elle mangeoit des fruits, elle éprouvoit des vomissemens fatigans ; tout ce qu'elle vomissoit paroissoit être un *mélange de vinaigre & d'alimens :* ce sont ses expressions.

Sur les signes évidens d'une affection scorbutique, on lui prescrivit de manger beaucoup d'oranges, de prendre de la limonade, de faire des ragoûts à l'oseille, &c. Les vomissemens devinrent alors très-fréquents & très-douloureux. Le malade ne pouvoit plus quitter le lit, tant la foiblesse étoit grande. Les sueurs furent supprimées, le tissu cellulaire se gorgea promptement de sérosités, les jambes & les cuisses s'œdematièrent, la face fut bouffie, &c., ce fut dans cette circonstance qu'elle demanda mes conseils.

On ne pouvoit pas douter qu'il n'existât une affection scorbutique commençante, qui, jointe à la foiblesse extrême, avoit donné lieu à l'hydropisie dont les signes n'étoient pas équivoques. Une portion de l'humeur laiteuse, mêlée au sang auquel elle avoit communiqué l'acidité qu'elle avoit contractée, avoit été la première cause de la maladie ; mais le lait n'existoit plus, la combinaison de ses principes étoit détruite, & la *cachéxie* qu'il avoit occasionnée étoit à son tour une nouvelle cause de son altération complette, ou du changement qu'il avoit subi. La foiblesse extrême étoit donc une des indications la plus urgente à remplir, & comme il étoit possible de mêler aux substances qui ranimeroient l'action des viscères de la digestion, des substances capables de dissiper promptement les acides dont la présence irrite constamment les viscères abdominaux ; je prescrivis une opiate faite avec partie égale de corail préparé, de rhubarbe & de quinquina, demi partie de castoreum & de limaille d'acier porphirisée & une quantité suffisante de sirop de chicorée composé, pour donner au tout la consistance d'électuaire solide. La malade prenoit chaque matin le volume d'une noisette de cette opiate, & par dessus, une tasse d'infusion de véronique mâle, autant pour servir de délayant à l'opiate que pour soutenir un peu les forces de l'estomac.

J'ajoutois à ces médicamens une boisson composée de l'infusion des plantes antiscorbutiques. Je lui faisois prendre, une heure avant son souper, trois onces de vin antiscorbutique, selon la formule du codex de Paris. Elle prenoit la boisson dont j'ai parlé ci-dessus dans l'intervalle du repas, & le soir, quelques heures après son souper. Comme son sommeil étoit très-interrompu, elle profitoit de son réveil pour faire usage de cette boisson antiscorbutique.

Pour suppléer au mouvement que l'exercice lui auroit fait prendre, on lui faisoit matin & soir des frictions sèches qui tendoient à faciliter la circulation, & prévenoient la stase des fluides dans des vaisseaux peu animés.

Elle rendit pendant tout le premier mois une quantité de matières glaireuses qu'elle prenoit pour du lait, mais qui n'en étoit point. Elle éprouvoit quelquefois des douleurs violentes dans le bas ventre au moment où elle alloit à la garderobe. Bientôt il s'établit une petite moiteur pendant la nuit, & surtout dans la matinée, qui fit, à l'aide des urines abondantes, disparoître l'œdematie des extrémités inférieures. Ce traitement continué pendant trois mois guérit complettement la malade.

Comme l'hydropisie étoit chez la personne dont on vient de lire l'observation, bien plus la suite de la foiblesse que l'effet de la dissolution scorbutique commençante, je m'abstins des remèdes qu'on emploie d'ordinaire pour évacuer les sérosités : parce que ce sont tous des purgatifs violens qu'il étoit impossible de prescrire à cette malade, sans détruire le reste de ses forces. J'observerai à cet égard que dans les hydropisies qui surviennent à la suite de la *cachéxie* laiteuse, les hydragogues sont presque toujours nuisibles, parce qu'il y a défaut d'action dans le systême vasculaire. Il n'est qu'une circonstance dans laquelle on puisse y avoir recours momentanément ; c'est lorsque la sérosité épanchée dans le tissu cellulaire passe ensuite dans les grandes cavités, pour créer l'ascite, ou donner lieu à l'hydropisie de poitrine. Comme il seroit alors dangereux de laisser macérer les viscères par des eaux qui sont toujours âcres, ou qui épanchées dans la capacité du thorax étoufferoient les malades, on ne peut se dispenser d'employer promptement les hydragogues ; mais, dès qu'on ne craint plus les symptômes qui dépendent d'une collection d'eau abondante dans les grandes cavités, il faut procurer l'issue du reste par des apéritifs doux & en même temps fondans.

On ne doit pas s'étonner si j'insiste sur les fondans dans la *cachexie* laiteuse, j'en ai dit les raisons plus haut ; c'est qu'il y a toujours des empatemens dans quelques parties, & qu'il est indispensable de détruire ces congestions pour parvenir à une guérison radicale ; au reste ces fondans, comme on l'a vu ci-dessus, sont les sels savoneux, apéritifs & légérement diaphorétiques. Leur action n'est point tumultueuse ; on n'en doit point craindre les effets toutes les fois qu'ils paroissent indiqués. Enfin les antiscorbutiques deviennent eux mêmes apéritifs dans ces circonstances, & ils réunissent à cette qualité celle de donner une action plus énergique à la circulation.

La *cachexie* laiteuse ne détermine pas toujours des maladies chroniques qui soient exemptes de douleurs. Quand le lait, après avoir contracté quelque acrimonie, paroît se porter de préférence sur des viscères

très-sensibles comme les intestins, il donne lieu à des dyssenteries cruelles qui durent quelquefois un temps considérable: mais il paroît que dans ce cas il n'y a pas constamment exulcération dans les intestins; autrement les malades ne survivroient pas à la violence des accidens. Il semble que l'humeur laiteuse ne se dépose sur les intestins, qu'à proportion qu'elle leur est fournie par les glandes du mésentère; en effet il y a des jours pendant lesquels les malades ne rendent point de sang dans leurs excrémens. Si la dissenterie étoit une suite de la dissolution, & qu'elle eut été précédée par un long état de souffrance, sans contredit celle-là seroit incurable; mais je traite particulièrement de cette *cachexie* dyssenterique, dans laquelle la matière laiteuse a été portée de bonne heure sur les viscères abdominaux.

La fièvre qui subsiste alors ne doit être considérée que comme symptome de l'état douloureux des intestins; car, dès qu'on vient à calmer leur irritation, la fièvre disparoit.

Les matières excrémenteuses prennent ici toute sorte de formes; tantôt elles sont glaireuses, mêlées de substances blanchâtres, qui sont un lait caillé, d'autrefois elles sont aqueuses & très-fluides; ce qui arrive sur-tout quand l'irritation est portée à un dégré éminent. Quoique l'abdomen soit sensible au toucher & tendu quand on le comprime, les malades n'éprouvent pas un sentiment de souffrance aussi aiguë que dans toute autre affection dyssenterique: il semble qu'il y a un empatement général dans le bas ventre, qui émousse la sensibilité: le lait a formé des congestions dans le mésentère.

On conçoit qu'il seroit très-dangereux de vouloir arrêter le cours des matières par des remèdes toniques, & encore plus funeste de chercher à supprimer cette évacuation par des astringens. Tout l'art consiste ici à modérer la fréquence des évacuations qui détruiroient les forces des malades, en même temps qu'on essaie de dégorger les glandes du mésentère. La nature dans ce cas montre le chemin qu'il faut tenir; elle a porté le lait aux viscères de l'abdomen, c'est par eux qu'on doit en procurer l'évacuation: on ne parviendroit pas à lui faire prendre une route étrangère, & si l'on s'y obstinoit, on feroit bientôt naître des obstructions qui seroient très-difficiles à fondre, ou qui, mettant obstacle ensuite à la nutrition, seroient suivies d'un marasme incurable.

On dissipe l'irritation par des lavemens émolliens & des fomentations narcotiques. La boisson ordinaire doit être en même temps fondante & tonique. Les eaux ferrugineuses, dans lesquelles le fer est dissous par l'acide craieux, ont cette double propriété. On a soin d'observer leur effet & de le modérer, si cela est nécessaire par un mêlange de boisson émolliente. Il sembleroit qu'on doit craindre l'usage des fondans sur des viscères irrités; cependant l'expérience prouve qu'il n'y a pas d'autre manière d'obtenir la guérison; à la vérité les fondans sont choisis dans une classe de substances dont l'effet est très-modéré; tels sont la magnésie, la terre foliée de tartre qu'on unit à des boissons convenables. J'ai donné plusieurs fois dans le même cas les eaux de Bourbonne coupées avec un tiers d'une légère décoction d'orge.

On ne doit pas s'étonner, après quelques jours de mieux être, de voir la dyssenterie reparoître, surtout quand on cherche à dégorger les glandes du mésentère. Quand l'humeur morbifique a été divisée, elle fait irruption tout-à-coup sur ces viscères, & entraine toujours une certaine quantité de sang mêlé aux matières des évacuations. C'est une espèce de fonte qui annonce le besoin de purger. J'ai donné avec succès, dans des cas semblables, une infusion de rhubarbe & de simarouba à dose très-modérée. Ces deux substances sont toniques; loin d'augmenter le nombre des selles, l'évacuation momentanée qu'elles procurent, dissipent la dissenterie renouvellée; car celle-ci n'avoit lieu que par le besoin urgent d'une évacuation suffisante. On observera cependant que s'il y avoit une chaleur vive avec une disposition véritablement inflammatoire dans un sujet très-irritable, la rhubarbe pourroit augmenter l'agacement; on s'en tient alors au simarouba, auquel on ajoute le sirop de chicorée.

J'ai vu une femme avoir toute l'arrière bouche, la base de la langue, le voile du palais, &c., couverts d'ulcères ou plutôt d'excoriations étendues, vives, douloureuses & brulantes. Les mêmes sensations se faisoient éprouver chez cette malade dans toute la longueur de l'œsophage, l'estomac & les intestins. Il est difficile de se former une idée des tourmens qu'éprouvoit cette malade. Elle ressentoit dans tout le corps un feu dévorant, & dans quelques instans des mouvemens de chaleur; (qu'on me permette cette expression,) comme si une flamme s'élevoit de l'estomac pour embraser la poitrine & la tête. On juge bien qu'un pareil état étoit accompagné d'une fièvre & d'une soif continuelles. Cette maladie, ce qui est plus surprenant encore, duroit depuis six mois lorsque je fus consulté pour cette dame. Les excoriations dont j'ai parlé plus haut n'étoient pas toutes superficielles, quelques unes formoient de véritables ulcères.

La malade étoit accouchée depuis un an; elle avoit eu beaucoup de lait dans ses couches: il en restoit encore beaucoup dans les seins lorsqu'elle sortit; la saison étoit froide. Elle prit un jour un exercice un peu fatiguant qui la força de se reposer à l'air: un vent froid supprima la sueur qui étoit universelle, & dès ce moment elle eut une douleur vive à la gorge qui bientôt se fit sentir d[illegible]es les parties que j'ai nommées plus haut. [illegible]

de croire que la trachée artère avoit également souffert dans les premiers temps ; car il y eut toux, difficulté médiocre de respirer, extinction presque totale de la voix ; mais dans peu de temps ces derniers accidens se calmèrent à l'exception de l'extinction de la voix, qui persista presque jusqu'à la fin de la maladie.

Les consultans, auxquels j'étois réuni, craignoient qu'il n'y eut un virus vérérien compliqué avec les accidens occasionnés par l'humeur laiteuse. Ils pensoient qu'un état d'ulcération, qui paroissoit si général, ne pouvoit pas être porté à ce dégré, & persister aussi long-temps sans avoir fait mourir la malade, si la vérole n'étoit pas une des principales causes des phénomènes décrits ci-dessus. Une information bien exacte, suivie de reponses qui annonçoient la vérité, sembloit devoir faire rejetter cette opinion ; les ulcères ne me paroissoient pas vénériens. On m'accorda l'essai d'un traitement antiphlogistique, avant que d'employer les mercuriaux, qu'on n'admettoit que dans le cas ou le temps en indiqueroit la nécessité. Je prescrivis des bains de deux heures chaque jour, une ptisane rafraîchissante & en même temps pectorale : chaque semaine la malade prenoit deux gros de magnésie qui procuroit des selles abondantes. Les bains rétablirent la transpiration qui étoit souvent interrompue par des accès de fièvres de trente-six à quarante-huit heures, & quelquefois beaucoup plus longs, pendant lesquels la peau étoit très-sèche & très-brulante. A leur terminaison les forces étoient si abattues, qu'on eut dit que la malade alloit perdre la vie.

Ce ne fut qu'après plusieurs mois que la chaleur interne fut calmée. Pendant ce long espace de temps il se succéda une multitude d'accidens très-variés ; tantôt une constipation opiniâtre qui causoit un trouble extrême dans la tête & dans les idées ; tantôt une diarrhée accompagnée d'épreintes douloureuses, que rien ne pouvoit dissiper, &c. Cependant les urines qui avoient toujours été très-échauffées ou tout-à-fait crues, présentèrent un dépôt égal, & qui se précipitoit tout entier. Il fut d'abord si abondant que la liqueur claire qui surnageoit le dépôt avoit très-peu de profondeur ; mais ensuite le dépôt diminuoit de quantité. Dans ce temps la langue qui avoit toujours été rouge & sèche, se chargea d'un limon égal, des purgatifs très-doux déterminoient des évacuations abondantes qui procuroient beaucoup de soulagement à la malade. On soutenoit les sueurs par une boisson légére mais abondante, faite avec la décoction de squine dans laquelle on faisoit infuser des plantes antiscorbutiques, Ce dernier traitement fut continué trois mois, après lesquels la guérison fut complette. On observera que les premières évacuations, procurées avec la magnésie, entrainèrent une grande quantité de matière qui paroissoit caséeuse avec beaucoup de glaires ; celles qui succédèrent, étoient putrides & d'une infection insoutenable. Ce ne fut qu'à la fin de la maladie qu'elles perdirent leur puanteur extraordinaire, & qu'elles se rapprochèrent insensiblement de l'état habituel des excrémens.

Cette observation semble prouver que la partie séreuse du lait, quand elle acquiert une grande acrimonie, est celle qui occasionne les ravages les plus désastreux & les plus violens. En effet la portion qui se coagule se cantonne dans les organes où elle acquiert de la fixité, & là elle reste sans autre action que celle de gêner les mouvemens de ces mêmes organes ; tandis que la partie plus fluide circule avec le sang, acquiert une dégénérescence qui la rend dans quelques circonstances si âcre, qu'elle détruit dans peu de temps le tissu des viscères.

C'est particulièrement dans les poumons qu'elle exerce ces désordres souvent incurables. Elle les engorge d'une sérosité épaisse mais irritante, qui détermine une toux habituelle. Bientôt succède une chaleur vive & une douleur constante dans un ou plusieurs des lobes à la fois. On néglige la toux, parce qu'on croit que cet état est passager. Quand la chaleur se fait sentir, la fièvre succède, & il est déjà tard pour demander du secours. La congestion qui s'est faite dans les poumons devient inflammatoire ; mais c'est une inflammation lente, & qui marche sans signes évidens. Les malades se plaignent, mais ne sont pas encore inquiets sur leur situation; ils ne demandent ordinairement pas de conseil. Cependant les crachats prennent une consistance purulente au moment ou l'on s'y attend le moins, & l'ulcération a déjà fait de grands progrès sans qu'on soupçonne la maladie d'être sérieuse.

Ce qui rend cette affection insidieuse, c'est qu'elle est accompagnée de tous les signes d'un véritable catharre à son origine : les crachats sont séreux, pituiteux & visqueux; ils ne sortent qu'à la suite de quintes ou d'accès de toux ; ils n'ont aucune odeur; ils sont fluides & diaphanes ; leur abondance est extrême, parce que la sérosité laiteuse déposée sur les poumons est en grande quantité. On s'étonne de la longueur du catharre, & les crachats en s'épaississant font espérer sa terminaison, tandis qu'ils sont sur le point de devenir purulens. En effet la toux persiste avec la même fréquence.

Les accidens marchent plus rapidement chez les femmes d'un tempérament bilieux, parce que la bile surabondante rend le lait plus âcre, & que d'ailleurs les sujets de cette constitution sont plus disposés aux inflammations internes. Si la phlogose des poumons ne se manifeste pas par des accidens bien évidens, c'est que la sérosité surabondante empêche le développement complet de l'inflammation. La raison en est que l'excès de parties aqueuses amassées dans le viscère malade tempère la chaleur & l'éréthisme. C'est pourquoi l'inflammation est lente le

plus ordinairement au lieu d'être aiguë : car il est rare d'observer des pleurésies ou des péripneumonies laiteuses long-temps après les couches, c'est à dire quand le lait, devenu peu abondant eu égard au temps de l'accouchement, agit plutôt sur les parties qu'il attaque par son acrimonie, que par sa quantité.

Les frissons, symptômes de la fièvre lente purulente, se manifestent souvent long-temps avant que les crachats aient perdu leur apparence catharrale. La raison en est que, l'ulcération se faisant le plus fréquemment dans l'intérieur des poumons, le pus repasse dans le sang pour donner lieu à la phhysie pulmonaire, tandis que la trachée-artère, toujours trop abreuvée de sérosités, ne laisse appercevoir que la continuation de l'affection qu'on croit catarrhale. C'est par ces causes, qu'au moment où les crachats commencent à paroître purulens, les sueurs & les dévoiemens colliquatifs surviennent, & il n'est plus temps de demander des secours.

On voit, par l'exposé qu'on vient de lire, combien il est dangereux de laisser le lait engouer le poumon, & avec quelle célérité il faut chercher à l'en détourner dès qu'on soupçonne qu'il peut avoir pris cette voie. La rapidité de ces accidens ne surprend point les praticiens, qui sont habitués à voir beaucoup de phthysies pulmonaires déterminées avec vîtesse, toutes les fois qu'une humeur acrimonieuse, quelle qu'elle soit, fait irruption sur les viscères que j'ai nommés ; ils savent aussi que l'abondance de l'humeur rend la maladie plus grave & plus promptement mortelle ; réflexions qui font concevoir pourquoi la phthysie pulmonaire, qui tire son origine d'une humeur laiteuse, fait périr un si grand nombre de femmes.

La curation est très-difficile malgré l'activité avec laquelle on fait le traitement ; elle n'a jamais lieu si on apporte de la lenteur & des ménagemens mal conçus dans l'application des moyens. Comme les poumons sont surchargés d'humeurs épaisses, il est nécessaire de donner un égout par lequel on parvienne à les détourner & les évacuer en partie. Pour y parvenir, on applique un large vésicatoire entre les épaules : ce lieu est d'élection ; les vésicatoires aux bras ne procurent pas le même soulagement, car leur action sur les poumons est moins directe.

Il n'y a point de maladie dans laquelle l'antihectique de Poterius convienne mieux que dans celle-ci. Ce remède est légérement diaphorétique, il est un peu fondant, & encore plus incisif. On aide son action avec des boissons béchiques prises dans la classe de celles qui portent la sérosité à la peau.

La toux, qui dans les commencemens fatigue les malades, indique l'usage des narcotiques mêlés aux cordiaux ; la thériaque, le diascordium, la confection alkermes, &c. remplissent cette indication. Ils procurent d'ailleurs une moiteur soutenue, & cette évacuation est la plus avantageuse aux femmes attaquées de cette espèce d'affection. On soutient la sueur par les boissons, & la chaleur du lit longtemps continuée. Quelques praticiens font usage avec succès des infusions de bourrache & de sureau édulcorés avec le sirop de capillaire : c'est aussi une très-bonne méthode dans les commencemens ; mais, quand la maladie a fait des progrès qui font craindre qu'il n'existe des ulcères dans la substance des poumons, il faut avoir recours aux mucilagineux étendus dans un véhicule suffisant : on y joint les résineux qui cicatrisent les ulcères ; & ce traitement devient celui de la phthysie pulmonaire confirmée.

On a beaucoup vanté l'usage du cresson dans cette espèce de phthysie ; & ce n'est pas sans raison qu'il est conseillé par des médecins célèbres, car on a obtenu par son usage des guérisons inattendues. Il convient parfaitement dans l'espèce de phthysie dont nous donnons l'histoire ; comme son action est très-vive, on ne peut se dispenser de la ménager. Dans les premiers jours, on le donne en infusion à la dose d'une demi poignée par livre d'eau qu'on édulcore à volonté. On augmente la dose du cresson & celle du véhicule qui devient la boisson ordinaire de la malade. On en fait manger en salade, puis sans assaisonnement, on en augmente graduellement la quantité.

Les médecins qui l'ont employé, n'ont pas assez considéré son action ; toutes les fois qu'elle est tumultueuse, qu'elle occasionne de la chaleur & de la sécheresse dans la poitrine, la continuation de ce médicament est dangereuse. Il faut aussi prendre garde qu'il n'excite la toux, & plus particulièrement prévenir l'hémoptysie à laquelle il donne lieu dans quelques sujets ; autrement il accélère les progrès de la pulmonie.

La *cachexie laiteuse* est suivie de fièvres inflammatoires putrides, dans quelques sujets d'une forte constitution : j'en ai vu plusieurs exemples. J'ai toujours remarqué que ces sortes de maladies ne se guérissoient parfaitement que par des évacuations très-abondantes, quelque fût l'émonctoire que la nature choisissoit pour opérer l'expulsion de l'humeur critique. En général, ces fièvres se rapportent davantage par leurs caractères au sinoque, ou à la fièvre continue inflammatoire, qu'à la putride proprement dite ; car il est rare que la putridité devienne intense, à moins qu'il ne se joigne à l'humeur laiteuse des causes étrangères de putridité.

Tout l'art consiste ici dans l'emploi des délayans savoneux ; & j'entends par ceux-là les infusions des chicoracées, des plantes de la classe de la bourrache, & les apéritifs doux comme les graminées. La violence de la fièvre dissipe à l'aide des boissons, l'en-

gouement qui s'est formé dans les glandes du mésentère & dans tout le tissu cellulaire. Si le sujet conserve autant de forces qu'il en faut pour soutenir la durée d'une maladie ordinaire, on est presque assuré que sa guérison ne sera pas difficile à obtenir.

(M. Chambon.)

CACHOU, (*Mat. méd.*)

Le *cachou* est un suc épaissi, extractif, astringent & stomachique, qu'on tire dans l'Inde, d'une espèce de *mimosa*, acacie ou sensitive, & non pas des graines du palmier *arec*, comme plusieurs voyageurs l'ont avancé. Ce qui paroît avoir donné naissance à cette dernière erreur, c'est l'usage où sont les Indiens de mêler avec le bétel & les noyaux de l'arec une certaine quantité de *cachou*. On a regardé pendant long-temps le *cachou* comme une terre, à cause de sa sécheresse & de sa friabilité; c'est pour cela qu'on l'a nommé *terra Japonica*.

Il y a eu bien des erreurs & des incertitudes sur le végétal d'où on retire le *cachou*. Selon *Garcias*, l'arbre qui le fournit est de la hauteur du frêne; ses feuilles, très-petites, ressemblent à celles de la bruyère ou du tamarisc. Il est toujours vert & très-épineux. Cet auteur dit qu'on pile & qu'on fait bouillir les branches de cet arbre coupées en petits morceaux; on en forme avec de la farine de *nachani* & avec la sciure d'un certain bois noir qui croît dans le pays, des tablettes & des pastilles qu'on fait sécher à l'ombre.

Bontius, quoique se rapprochant de Garcias, offre cependant quelques différences dans sa narration. Suivant lui, l'arbre qui donne le *cachou* est tout couvert d'épines sur le tronc & sur les branches; ses feuilles ne diffèrent que par la petitesse & le moins d'épaisseur de celles de la sabine & du thuya; il porte des fèves rondes, d'une couleur pourpre, dans lesquelles sont renfermées trois ou quatre noix si dures, que l'on ne peut les casser avec les dents. On fait bouillir la racine, l'écorce & les feuilles de cet arbre pour en obtenir un extrait nommé *cate* dans le pays. Bontius & Garcias croient que cet extrait est le *lycium* indien dont parle Dioscoride.

Hebert de Jager nous paroît avoir approché beaucoup plus de la vérité, relativement au végétal dont on tire le *cachou*, que Bontius & Garcias : il a publié ses recherches dans les Ephémérides d'Allemagne. (*Décad.* 2. *année* 3.) Il dit que le *lycium* des Indes, nommé *cate* par Garcias, ou *khaat* par les Indiens, est le suc épaissi de plusieurs espèces d'acacia, dont l'écorce est rouge & astringente. La meilleure espèce de *cachou* se tire, suivant lui, d'un acacia épineux, dont les rameaux feuillés ont une peau rousse, & qui porte à la base des rameaux des petites épines crochues, opposées & placées deux à deux; ses feuilles sont ailées & plus petites que celles de l'acacia ordinaire. Il ne décrit ni les fleurs, ni les fruits de cet arbre, parce qu'il ne les a pas vus; c'est dans le royaume de Pégu qu'on tire par la décoction des branches de cet arbre le suc ou kaath, si célèbre dans l'Inde. On va voir par la description de l'arbre, mieux connu aujourd'hui, d'où on retire le *cachou*, que Hebert de Jager est le seul qui en ait au moins donné une idée assez exacte.

L'acacie, ou *imosa* de Linnéus, est un genre de plantes, d'arbres de la famille des légumineuses, dont plusieurs espèces sont connues sous le nom de *sensitives*, & d'autres sous celui d'*acacias*. Ce genre comprend des herbes, des arbrisseaux ou des arbres dont les feuilles sont une ou plusieurs fois ailées sans impaire. Dans ce genre, le calice est petit, monophyle, à cinq dents; la corolle est en entonnoir, tantôt monopétale, tantôt pentapétale, tantôt nulle; il y a depuis 5 jusqu'à 50 étamines libres, plus longues que la fleur, chargées de petites anthères ovoïdes, dont plusieurs avortent; au milieu d'elles se trouve un ovaire oblong, surmonté d'un style filiforme épaissi en haut & terminé par un stigmate tronqué obliquement; il succède à la fleur une gousse allongée, séparée par des cloisons transversales en plusieurs loges qui contiennent des semences d'une forme variée. Comme plusieurs fleurs ont des anthères qui avortent, Linnéus place l'acacia dans la polygamie. Les fleurs petites, ramassées en tête ou en épi, offrent une grande quantité de filamens, formés par les étamines nombreuses & longues, qui leur donnent un aspect très-reconnoissable & très-différent de celui de tous les autres genres des légumineuses.

Ce genre est très-nombreux en espèces. M. de la Marck en a décrit 58 espèces. C'est dans la section des acacies épineuses qu'est placée celle qui fournit le *cachou*, *mimosa cathecu* de Linnéus. La tige de cet arbrisseau est lisse; suivant la description donnée par M. de la Marck, l'extrémité des rameaux en est pubescente; il y a à la base des feuilles des épines courtes, opposées, un peu en crochet. Les feuilles longues, deux fois ailées, sont composées de 20 à 30 couples de pinnules qui soutiennent chacune 40 à 50 paires de folioles, étroites, linéaires, d'une ligne & demie de longueur. Les fleurs jaunes sont disposées en épis pédonculés, moins longs que les feuilles. C'est dans les aisselles des feuilles, au sommet des rameaux, que ces épis sont situés deux ou trois ensemble. Il succède aux fleurs des gousses plates, brunes, de deux ou trois pouces de longueur, de quatre à cinq lignes de largeur.

Il paroît que c'est par la décoction des différentes parties de cet arbre, & sur-tout des rameaux, des écorces, des jeunes tiges, qu'on extrait le *cachou*. Peut-être aussi n'est-ce que le suc évaporé ou épaissi des tiges & des feuilles. Cet extrait ou ce suc épaissi est d'une couleur rousse rougeâtre, en morceaux ou en pains applatis, rudes à leur surface, formés de

couches de différentes nuances de couleur, depuis le degré roussâtre jusqu'au brun foncé; sa saveur est d'abord astringente, un peu amère; ensuite aromatique & légèrement sucrée. Non-seulement ses diverses couches diffèrent par la couleur, elles diffèrent encore plus réellement par la texture, la saveur, & toutes les autres propriétés. Les couches grises, comme lavées de rouge, sont très-friables, rudes au toucher, cassantes comme une terre, & contiennent des parcelles de sable & d'argile. Leur saveur est peu considérable, souvent presque nulle; elles ne contiennent que peu de matière dissoluble dans l'eau. Il y a une espèce de *cachou* qui n'est presque formée que de cette substance; elle doit être rejettée dans les pharmacies, & elle pourroit bien mériter le nom de *terra Japonica*, qu'on donnoit autrefois au *cachou*. Dans les échantillons mieux choisis, on trouve, entre les couches pâles & comme terreuses, d'autres couches d'une couleur brune de rouille, luisantes, point grenues, mais lisses dans leur cassure, analogues à une résine; la saveur de ces dernières couches est bien plus forte que celle des premières; on y reconnoît l'amertume, la légère astriction, le goût aromatique & sucré, qui caractérisent le véritable *cachou*. Les plus belles espèces de *cachou* brut, les plus estimées des droguistes, sont celles qui contiennent le plus de ces couches. Elles se fondent presque totalement dans la bouche, tandis que les premières y laissent une grande quantité de particules terreuses.

L'analyse du *cachou* prouve qu'il contient une matière extractive & une substance résineuse. Lorsqu'on le distille, on en tire peu de phlegme acide, une huile en partie légère & peu colorée, en partie brune & pesante, un peu de carbonate ammoniacal, ou alcali volatil concret; il reste un charbon assez dense, difficile à incinérer, dont on n'a point encore bien examiné la nature. L'eau bouillante dissout presque toute la substance du *cachou* pur. Cette dissolution qui passe brune & transparente par la chausse, lorsqu'elle est bouillante, se trouble en réfroidissant. Il s'en sépare une sorte de résine épaisse qui se grumelle en se précipitant, & qui donne souvent à toute la liqueur la forme de gelée ou de mucilage; ce précipité se redissout lorsqu'on fait réchauffer la liqueur; il paroît que ce phénomène dépend de ce que la substance extracto-résineuse n'est dissoluble dans l'eau chargée de matière gommeuse & extractive, qu'à la faveur de la chaleur de l'ébullition. L'alcool enlève au *cachou* beaucoup moins de substance que l'eau; au reste, l'analyse de ce suc offre encore beaucoup de choses à desirer. Toute la matière du *cachou* ne se dissout pas entièrement dans l'eau bouillante; il y a même à cet égard beaucoup de différences dans les diverses espèces de *cachou* qu'on trouve dans le commerce. Ce qui reste sans se dissoudre est un mélange de terre, de sable, de petits fragmens ligneux & de fécule grossière.

Le *cachou* est rangé parmi les médicamens toniques, stomachiques, astringens, vermifuges. On l'a souvent mêlé avec les apéritifs & avec les antiscorbutiques, pour diminuer l'impression de ces remèdes sur l'estomac, & pour les faire passer avec plus de succès. On l'a administré avec avantage dans les pertes des femmes, le crachement & le vomissement de sang, dans le diabète, les fleurs blanches, les anciennes gonorrhées, le flux hémorrhoïdal trop abondant, les diarrhées longues & opiniâtres. Son usage, dans tous ces cas, est aujourd'hui fort diminué; on ne doit pas oublier cependant que Deidier s'en est servi avec succès pour guérir un ulcère à l'estomac.

Aujourd'hui, le *cachou* est sur-tout employé pour fortifier l'estomac, pour faciliter la digestion. On le mâche avant & après le repas; il raffermit les gencives, corrige & détruit même la mauvaise odeur de la bouche; il donne du ton aux membranes lâches de la gorge, de l'arrière-bouche; il prévient & guérit les aphthes, les engorgemens pituiteux au voile du palais, des amygdales; les maux de gorge légers, mais insupportables par la gêne qu'ils apportent & par la fréquence de leurs retours, qui sont dûs à ces engorgemens. Il produit un bon effet dans la toux, le crachotement & l'enrouement qui proviennent de la même cause.

Comme c'est particulièrement dans ces dernières indispositions, ainsi que dans celles de l'estomac, qu'on fait prendre le *cachou*, on a imaginé différens moyens de le purifier, d'en varier les formes, la saveur & l'odeur. On en prépare un extrait simple, des trochisques, & des rotules ou pastilles, qu'on adoucit avec le sucre & qu'on aromatise avec l'ambre, la violette, la fleur d'orange, la canelle, l'anis, &c.

Extrait de cachou.

Pour faire l'extrait simple de *cachou*, on en prend une quantité quelconque concassée, on la fait bouillir dans suffisante quantité d'eau : lorsqu'il est dissous, on passe la liqueur à travers une étamine, on la fait évaporer dans des vaisseaux de verre, de grès, de porcelaine ou d'argent, au bain-marie, en consistance solide, & on le met en poudre fine. On prescrit cette poudre comme le *cachou* brut, dans les cas indiqués depuis dix-huit grains jusqu'à un gros, dans une infusion théiforme appropriée.

Troschiques ou pastilles de cachou *simple sans odeur.*

On prend trois onces de bon *cachou* ou de son extrait solide; on le délaye dans suffisante quantité de mucilage de gomme adragant, avec douze onces de sucre; on mêle bien ces substances dans un mortier de marbre, ou sur une pierre avec un rouleau, jusqu'à ce que le mélange soit parfaitement exact : on divise ensuite la masse en pastilles, ou en trochisques

femblables aux grains d'avoine, & on les fait fécher.

Cachou à la régliſſe.

Deux onces de *cachou*, une once d'extrait de régliſſe, dix onces de ſucre : mêlés dans un mortier avec ſuffiſante quantité de mucilage, forment une pâte ſolide qu'on diviſe en trochiſques ou en paſtilles.

Cachou à la violette.

Deux onces de *cachou*, un gros & demi d'extrait de régliſſe & de poudre d'iris de Florence, douze onces de ſucre, triturés avec le mucilage de gomme adragant. On ſubſtitue huit ou dix grains d'ambre gris à l'iris & à l'extrait de régliſſe pour préparer le *cachou* à l'ambre gris.

Cachou à la canelle, à la fleur d'orange, à l'anis, &c.

On prend trois onces de *cachou*, quatorze onces de ſucre, dix à douze grains d'huile volatile ou eſſentielle de canelle, de fleur d'orange ou d'anis, que l'on mêle exactement avec ſuffiſante quantité de mucilage de gomme adragant fait avec les eaux aromatiques de ces végétaux.

On conçoit bien que ces différentes eſpèces de préparations de *cachou* ſont relatives abſolument au goût des diverſes perſonnes qui en font uſage, & qu'on doit leur en laiſſer le choix.

(M. Fourcroy.)

CACHUNDE. (*Mat. méd.*)

Cachunde, remède fort vanté aux Indes & à la Chine, dont *Zacutus Luſitanus* donne la préparation que voici, & qu'il eut beaucoup de peine à avoir des médecins célèbres orientaux. *De médic. princip. hiſt. lib. I. obſerv.* 37.

Prenez de terre de cimole ou autre terre convenable, deux livres.

D'ambre, une livre.

De muſc,
D'ambre gris, } de chacun trois onces.

Du meilleur bois d'aloës, appellé *calambac*, dix onces.

De ſantal rouge, quatre livres.

De ſantal jaune, trois onces.

De maſtic,
De jonc odoriférant,
De galanga,
De canelle,
D'aloës lavé avec le ſuc de roſes,
De la meilleure rhubarbe,
Des mirobolans belliriques,
Des mirobolans d'Inde,
D'abſynthe,
De corail rouge,
De bol d'Arménie. } de chacun deux onces.

Broyez & réduiſez le tout en poudre la plus fine; répandez y des vins odoriférans, des baumes, &c., de l'eau diſtillée, des fleurs de l'arbre qui porte la canelle; faites ſécher le tout à l'ombre. Mêlez y une quantité ſuffiſante de ſucre blanc le plus fin, & réduiſez le tout en une maſſe viſqueuſe, & aſſez tenace, d'une couleur paſſablement rouge, avec un mucilage de gomme adragant & de gomme arabique.

Zacutus ajoute à cette formule trois onces de perles préparées; quatre onces de rubis, d'émeraudes, de grenats, d'hyacinthe préparée; & trois livres & demie d'ivoire calciné; l'on peut très-bien ſe paſſer de ces ingrédients.

L'on voit preſque par tout, mais ſur-tout à Liſbonne, différentes figures ſingulières faites avec cette pâte.

Les princes Indiens, & les grands de la Chine tiennent dans leur bouche, pendant le jour, la groſſeur d'une lentille de cet antidote, qui, en ſe fondant, rend une liqueur douce & odorante qui deſcend inſenſiblement dans l'eſtomac, & donne à leur haleine une odeur ſi agréable, que tous ceux qui ſont près deux en ſont frappés. Ce remède, digne des rois & des grands, eſt excellent pour la conſervation de la chaleur naturelle; il garantit les corps de la corruption, prévient les funeſtes influences du mauvais air, diſſipe les vents, & ſoulage merveilleuſement les perſonnes attaquées de mélancholie. Il arrête les palpitations de cœur, guérit la cardialgie, l'apoplexie & l'épilepſie, ranime les eſprits animaux & vitaux, fortifie toutes les facultés, rétablit l'eſtomac & réſiſte aux poiſons de toute eſpèce. Il fait du bien au cerveau, & c'eſt le meilleur remède qu'on puiſſe employer contre l'infection de l'haleine.

Il excite l'acte vénérien, raiſon pour laquelle les deux ſexes en font un ſi grand uſage dans l'Inde. Il prolonge la vie, éloigne la mort, & ſe vend très-cher. Ceux qui l'emploient ne peuvent s'empêcher d'en admettre les vertus & les effets ſurprenans. (*Dict. de mat. méd.*)

Voilà une de ces compoſitions ſi vantées de l'Inde, analogue à celles que les Grecs & les Romains poſſédoient; il eſt vraiſemblable qu'elle eſt encor plus ancienne

ancienne dans l'Inde, que la thériaque & tous les autres antidotes inventés à Rome pour satisfaire les empereurs. Elle doit produire une partie des effets qu'on lui attribue, mais elle ne mérite pas plus qu'une autre les éloges pompeux qu'on en fait. Chaque pays a ses objets de superstition médicale, & c'est une maladie du genre humain que la crédulité dans les remèdes. (M. Fourcroy.)

CACOCHOLIE, *Cacocholia*, de κακος mauvais, & de χολη bile; dépravation de la bile. (*Ext. du dict. de Lavoisien.*) (M. Mahon.)

I. CACOCHYLIE, *cacochylia.* (Médecine.)

Les médecins ont introduit ce mot dans la médecine, pour exprimer cet état maladif, où il existe une surabondance de mauvais chyle, dans la masse du sang.

II. Les alimens, dont l'homme se nourrit subissent divers changemens avant d'être convertis dans sa propre substance. Le premier changement se nomme *digestion*, elle se fait principalement dans l'estomac. Lorsque les alimens sortent de l'estomac, ils sont déjà changés en partie; on remarque dans le duodenum & les intestins, une pâte grisâtre, que les physiologistes appellent *chyme chymus*. La portion la plus liquide de cette pâte grisâtre, est exprimée & pompée par les vaisseaux lactés qui la reçoivent. Lorsqu'elle y est arrivée, elle se mêle avec la lymphe qui aborde dans les vaisseaux de tout le systême lymphatique. Or c'est dans le trajet des vaisseaux lactés & par ce mélange que le chyle se forme. Cette troisième fonction, qui fait partie de la digestion, est appellée *chylification*. Si, par des dérangemens quelconques, cette fonction vient à être troublée; le fluide, qui doit en être le résultat, devient nécessairement vicieux : & en se mêlant à la masse des humeurs, qu'il doit renouveller, il forme ce que l'on appelle la *cacochylie*, c'est à dire la chylification dépravée, ou une abondance de mauvais chyle.

III. Telle est l'idée que l'on doit se former de la *cacochylie*. Cependant lorsque les mauvais sucs nourriciers sont accumulés dans la masse des humeurs, ce n'est point sous le nom de *cacochylie*, qu'ils y sont désignés : c'est sous le nom de cachexie & de cacochymie, (*Voyez* ces articles.) cette confusion de mots s'est étendue jusques sur la chose. Desorte que les auteurs qui ont écrit sur ces matières, & sur-tout ceux qui les enseignent, confondent la cacochymie avec la cachexie, & la *cacochylie* avec ces deux premières.

IV. La *cacochylie* peut être symptomatique ou essentielle. Ces causes sont les mêmes que celles de la cachexie & de la cacochymie.

V. Ces trois états maladifs existent ordinairement ensemble, & leur méthode curative est la même. (*Voyez* Cachexie, methode curative.)

VI. Ce mot devroit être retranché de la nomenclature médicale, de même que celui de cacochymie, comme étant inutiles & présentant à l'esprit des idées fausses ou au moins très-hypothétiques. La cachexie renfermant dans sa description ces divers vices du chyle & des digestions, le mot cachexie devroit suffire pour les exprimer & les reconnoître. (M. Brieude.)

I. CACOCHYME, *Cacochymus.* (Médecine.)

II. On appelle *cacochymes* les personnes chez lesquelles on reconnoit par des signes évidents, une humeur surabondante dégénérée, qui infecte la masse du sang, & qui a produit des désordres dans l'économie animale, ou qui commence à donner des marques sensibles d'une altération de la santé de l'individu chez lequel on l'observe.

III. On est *cacochyme* par la dégénération des humeurs; l'on est cachectique par le vice de forme de l'habitude du corps. Ces deux vices sont néanmoins inséparables l'un de l'autre. Les mêmes causes les produisent, les mêmes signes les font reconnoître. On les guérit par les mêmes moyens. (*Voyez* Cachexie.) C'est donc une subtilité futile & oiseuse des médecins grecs, d'avoir admis ces deux dénominations, & d'en avoir fait deux états pathologiques distincts & deux maladies différentes.

IV. Les mots cachectiques & *cacochymes* doivent signifier le même dérangement de santé : car c'est mal raisonner en médecine que de considérer le dérangement des solides séparément de celui des fluides, dans une maladie où ces mêmes dérangemens sont toujours confondus.

V. Néanmoins, puisque ces deux mots ont été reçus & consacrés dès les premiers âges de la médecine, & qu'il feroit difficile de retrancher l'un des deux; voici le changement que l'on pourroit faire : le mot *cacochyme* pourroit désigner les enflures de toute espèce, telles que les bouffissures, la corpulence, &c. : le mot cachectique désigneroit les maigreurs, les acrimonies, &c. C'est aux nosologistes à prononcer sur cette réflexion. (M. Brieude.)

CACOCHYMIE. (*Médecine légale.*) (*Voyez au mot* Cachexie.) (*Méd. légale.*) (M. Mahon.)

I. CACOCHYMIE, *Cacochymia.* (*Médecine pathologie.*)

II. Galien nous fournit la véritable idée que l'on doit se former de la *cacochymie* dans le sens des anciens. Il admet avec Hippocrate quatre espèces d'humeurs, le sang, la pituite, la bile, & la mélancolie. Lorsque le sang surabonde, on dit qu'il y a pléthore; au lieu que lorsque l'une des trois au-

tres humeurs surabonde, il y a *cacochymie* dans la masse totale des humeurs : parce qu'elles ne peuvent excéder sans se corrompre, & corrompre en même temps la totalité des autres humeurs. La *cacochymie* est donc une surabondance & une corruption d'une ou de plusieurs, des trois dernières espèces d'humeurs, admises par les anciens.

III. Boerhaave a appellé *cacochymie* la surabondance d'une humeur quelconque dans la masse du sang, qui gêne les fonctions. « *Humoris quantitas illa quæ lædit functiones cacochymia appellatur.* Inst. médic. sect. 719. On doit se rappeller que ce médecin a fait revivre la mélancholie & l'atrabile des anciens, dont il a voulu expliquer la nature suivant les connoissances de la physique moderne.

IV. Cette définition 3e. laisse quelque chose à desirer : car la surabondance d'une humeur quelconque, ne doit produire que la pléthore. Il ne suffit point que cette humeur abonde, il faut qu'elle ait dégénéré pour constituer la *cacochymie* : Boerhaave auroit donc dû ajouter la dépravation de l'humeur à son abondance, pour nous donner une idée complette de la *cacochymie*.

V. Les modernes ont admis toutes les espèces de *cacochymies* des anciens, les bilieuses, atrabilieuses, pituiteuses, glutineuses, mélancholiques, &c. Ils les ont admises dans le même sens qu'eux ; comme si ces humeurs existoient dans le sang, de la même manière que ces derniers le croyoient.

VI. Ils en ont ajouté d'autres à ces premières. Ils ont appellé *cacochymies* laiteuses, purulentes, scorbutiques, &c., les différentes humeurs hétérogènes qui se développoient dans la masse du sang. Ils ont même reconnu une *cacochymie* sanguine inconnue aux anciens.

VII. Toutes ces divisions rentrent dans la classe des cachexies, & n'en doivent point être séparées, par les raisons que j'ai dites ailleurs. (*Voyez* CACHECTIQUE, CACHEXIE, CACOCHYLIE, CACOCHYME.)

VIII. Lorsqu'une humeur quelconque infecte la masse du sang d'une manière sensible, qu'elle l'altère & dérange les fonctions du corps humain, on dit pour lors qu'il existe une *cacochymie* chez la personne où l'on reconnoît ce vice. Il est la première cause des dérangemens de la santé & des maladies chroniques. (M. BRIEUDE.)

CACOETHES. (*Ulcères.*)
On appelle ainsi les ulcères qui résistent au traitement le plus méthodique, & dont la malignité procède d'une habitude vicieuse de tout le corps. Tels sont les ulcères entretenus par différens virus, &c. (*Voyez* ULCÈRES.) (M. CHAMSERU.)

CACOPATHIA. Affection vicieuse, morbifique de κακος, mauvais, & de παθος, affection. Hippocrate se sert souvent de ce mot. (D. L. P.)

CACOPHONIA. Altération de la voix, de κακος, mauvais, & φωνη, voix. On en distingue deux espèces, la privation absolue de la voix ou le mutisme, αφωνια, ou la difficulté de parler, δυσφωνια. (*Voyez ces mots.*) (D. L. P.)

CACOPRAGIE. *Cacopragia.* De κακο'ς, mauvais, & de πρα'ττω, j'agis. Dépravation des viscères qui servent à la nutrition. (M. ANDRY.)

CACOSIS. Indisposition, affection désagréable du corps. De κακοςειναι, être indisposé, avoir le corps dérangé, κακωσισ του σωματοσ, *vitium corporis.* Hippocr. (D. L. P.).

CACOSITIA. De κακοσ & de σιτιον, aliment, dégoût des alimens. (*Voyez* ce mot Castel. Lexic.) (D. L. P.).

CACOSPHIXIA. Irrégularité du pouls, ou des battemens de l'artère, de κακοσ & de σφυζω. *Galien de differt. symptom.* (D. L. P.).

CACOTROPHIA. Mauvaise nutrition, de κακοσ & de τροφη, nutrition. Galien, *de differentiis symptomatum*, se sert de ce mot pour désigner cette nutrition, qui a lieu dans les diverses espèces de cacochymie. (D. L. P.).

CACOTUMBA. (*Mat. méd.*) Plante annuelle du Malabar. On en distingue deux espèces. La première fournit un suc qui, uni avec du sucre, s'emploie à l'intérieur pour dissiper les humeurs phlegmatiques. La décoction se donne en bain pour les douleurs de goutte. La seconde espèce, nommée *saikilo*, s'emploie en liniment, avec le suc de l'écorce du *lanja*, pour arrêter l'effet du poison du serpent Poléga ; & on fait placer le corps du malade dans le marc de sa décoction, lorsqu'il est enflé & enflammé par la violence du venin.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

CACTIER. (*Mat. méd.*)

C'est le nom que M. Lamarck donne au genre du *cactus* de Linnéus, dont plusieurs espèces portoient les noms de *cierge & de raquette.* Ce genre comprend des plantes polypétalées, épaisses, charnues, succulentes, garnies de faisceaux d'épines, sans feuilles, & ayant en général un aspect singulier & différent de celui de toutes les autres plantes. Elles ont un calice supere, imbriqué, plusieurs pétales en rose, un grand nombre d'étamines attachées au calice, un style terminé par un stigmate multifide, un ovaire inférieur, qui devient une baie oblongue, ombiliquée, à une loge & à beaucoup de semences.

Ce genre est très-nombreux ; M. Lamarck en décrit trente-une espèces ; outre plusieurs espèces de

cierges, qui donnent des fruits acides, raffraîchissans, antiseptiques, qu'on mange dans différentes parties de l'Amérique, où elles croissent abondamment, il y en a deux dont il est nécessaire de faire une mention particulière, parce qu'elles sont plus employées que les autres, & parce qu'elles servent à des usages plus importans.

L'une est la raquette, nommée aussi *figuier d'inde*, *cardasse*. C'est le *cactus opuntia* de Linnéus: cette espèce fournit beaucoup de variétés; elle est très-remarquable par les feuilles charnues, ovales, oblongues, implantées les unes sur les autres, comme articulées, épaisses de près d'un pouce, longues d'un pied, & chargées d'épines sétacées disposées en petits faisceaux. Cette espèce d'arbrisseau prend six à huit pieds de hauteur; il porte des fleurs jaunâtres, sessiles, composées de dix pétales ovales cunéiformes, d'étamines nombreuses & irritables; le stigmate est à cinq ou dix divisions; son fruit a la forme d'une figue, il est d'une couleur rouge foncée, rempli d'une pulpe rougeâtre, douce & agréable au goût. Ce fruit donne à l'urine de ceux qui en mangent une couleur rouge comme du sang, quoiqu'il ne produise aucun mauvais effet. Cette propriété ressemble à celle de la betterave dans nos climats: la racine de patience, celle de rhubarbe, colorent aussi l'urine en jaune orangé. On se sert en Amérique des feuilles épaisses, ou des parties charnues de l'*opuntia*, comme d'un médicament raffraîchissant, adoucissant, & même calmant.

La seconde espèce très-remarquable de *cactier*, relativement à la matiere médicale, est celle sur laquelle croît la cochenille. Linnéus nomme cette espèce *cactus cochenillifer*. Quoiqu'elle ait de grands rapports avec l'espèce précédente, en l'observant avec soin, on voit qu'elle en diffère par la forme de ses atticulations, qui sont oblongues, arrondies dans leurs bords, tandis que celles de l'*opuntia* sont comprimées, par ses épines peu nombreuses & très-petites, par ses fleurs rouges, dont les étamines sont plus longues que les pétales, ce qui est le contraire de l'espèce précédente. C'est sur les articulations de cette plante que s'arrêtent les insectes précieux, que l'on connoît sous le nom de *cochenilles*, & qui fournissent une des plus belles & des plus durables teintures que l'on connoisse. *Voyez* le mot COCHENILLE.

(M. FOURCROY.)

CADABA. (*Mat. méd.*)

Le *cadaba* est un genre des plantes, ainsi dénommées & décrites par Forskhal, qui paroît se rapprocher de celui du caprier. Son caractère est tiré du calice à quatre feuilles, concaves & caduques, de quatre pétales à onglets filiformes, à lames ondulées, d'une forme singulière, de cinq étamines gynandres, d'un ovaire cylindrique sans style, terminé par un stigmate velu, & d'une silique à une loge, à deux valves roulées en dehors, renfermant plusieurs semences réniformes, disposées sur trois rangs au milieu d'une pulpe. (*Voyez* le *Dictionnaire de Botanique.*) Sur quatre espèces connues de *cadaba*, il n'y en a qu'une qui ait quelques usages médicinaux, c'est le *cadaba* farineux; *cadaba foliis ovatis, oblongis, farinosis* de Forskhal. Les feuilles & les jeunes rameaux de cette plante sont couverts d'un duvet farineux; qui fait un de ses caractères distinctifs; elle croît dans l'Arabie. Les habitans sont persuadés que les tiges vertes mâchées, ou séchées & mises en poudre, s'opposent aux effets des poisons; ils les emploient à cet usage: mais l'expérience des hommes de l'art n'a rien appris d'exact sur cet objet. (M. FOURCROY.)

CADAVALLI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'un genre de vigne du Malabar, nommé par les Portugais *uvas d'enfermos*; ce genre renferme trois espèces. Le suc de la première espèce, tiré par expression, & cuit avec l'huile, s'emploie en emplâtre pour résoudre les tumeurs. Sa décoction, avec le sucre, se donne dans les fièvres ardentes & dans la pleurésie. L'eau qui coule naturellement de ses tiges, donnée également avec le sucre, a le même effet: elle adoucit la toux, purifie le sang, guérit ou soulage la pulmonie, & arrête les crachemens de sang. Sa racine, pilée & cuite dans l'eau, se met entre les dents pour en appaiser les douleurs. Son écorce, pilée, s'applique sur les ulcères, pour accélérer la reproduction des chairs. La seconde espèce (*tali babounji*) se mange en farce avec d'autres herbages analogues. Les feuilles de la troisième (*bisol*), amorties sur le feu, & mêlées avec un peu de curcuma & de sel, s'appliquent en topique sur les tumeurs, pour les faire ouvrir & abscéder: lorsqu'on les emploie dès le commencement de leur formation, elles les empêchent d'augmenter & les dissipent, comme lorsqu'on y applique l'opium, ou le suc de limon. On lui attribue aussi la même vertu dont on a gratifié chez nous l'ostéocolle, & cela, sans doute, à raison du craquement qu'elle fait entendre; d'où lui vient le nom de *liane pétillante*, *funis crepitans*.

(*Extr. de A. E.*) (M. MAHON.)

CADAVÉREUX. (*Aspect*) Cette ressemblance de l'homme encore vivant, avec ce qu'il paroîtra lorsque la mort se sera tout-à-fait emparée de lui, est sur-tout sensible au visage. Le pronostic que l'on doit en tirer est extrêmement fâcheux; & il n'arrive jamais que les malades survivent, ni même que leur fin soit encore éloignée, à moins que cette altération n'ait une cause étrangère à la maladie, telle qu'un excès de veille, ou d'inanition, ou d'évacuations alvines. *Voyez* FACE HIPPOCRATIQUE.

(M. MAHON.

CADAVRES. (*Jurisprudence de méd.*)

Les *cadavres*, ou corps des personnes mortes, appartiennent encore au médecin & au chirurgien, pour constater la proie de la mort; pour en reconnoître les causes intérieures & cachées; pour y découvrir les agents, les causes & le mécanisme de la vie; pour exercer la main, par la dissection & le manuel des opérations chirurgicales, à porter avec sureté les instrumens dans le corps vivant.

Le vulgaire ne distingue la mort de la vie dans l'homme & les animaux, que par l'exercice actuel des fonctions naturelles qui tombent sous les sens; & particulièrement par les mouvemens des organes de la respiration, & de la circulation du sang; & quand il voit ces fonctions cesser, il livre promptement & imprudemment l'homme au tombeau: mais les sciences physiologique & médicale apprennent que ces fonctions, dépendantes d'autres moins sensibles, ne sont souvent qu'interrompues; & que dans cet état de mort apparente, le prétendu mort est rappellé à la vie par la nature même, & peut l'être souvent par l'art. Mille observations de personnes vivantes abandonnées, & même inhumées comme mortes, n'ont pas suffi pour désiller ses yeux sur ce préjugé, le plus terrible de tous ceux que l'ignorance & l'inattention ont enfantés. De-là la nécessité d'appeller les yeux plus clairvoyans des maîtres de l'art de guérir, pour constater si le trépassé est réellement mort: c'est sans-doute le point de *jurisprudence de médecine* le plus important. C'est pourtant un de ceux qui ont le moins attiré l'attention des législateurs & des magistrats. Les anciens médecins n'avoient guères eux mêmes plus que le vulgaire qu'un empyrisme plus éclairé, lorsqu'au milieu de ce siècle Winslow & Bruhier réveillèrent l'attention publique par une foule d'observations très-frapantes sur *l'incertitude des signes de la mort*, & demandèrent un réglement sur la visite des morts & leurs inhumations; mais leurs réclamations furent étouffées par d'autres ouvrages dans lesquels on prétendit démontrer la certitude de la mort, par des signes qui pourtant n'étoient pas certains. Cependant l'expérience ne cessant point d'avertir, par des faits heureux & malheureux, de l'équivoque que la nature a jettée sur la vie & la mort, quelques magistrats ont fait de sages réglemens particuliers sur cet important objet. L'ancienne maison de ville de Paris a établi des secours, & fait des réglemens, pour rappeller les noyés à la vie: & en même temps le lieutenant de police de la même ville, a rappellé les maîtres de l'art de la guérir, à leurs devoirs & à leurs fonctions sur les morts apparentes ou asphyxies de différens genres; mais leur zèle n'a encore produit que des secours empyriques & par conséquent inefficaces. Dans le même temps encore de nouvelles lumières sont venues éclairer ce mystère de la nature. La nouvelle théorie que le baron de Haller & son école ont fondée pour expliquer le mécanisme de la vie par les facultés tonique, véritable & sensible, a démontré aux esprits réfléchis que le ton & l'irritabilité des fibres forment le vrai principe de vie, qu'un vrai *cadavre* est un corps qui a perdu dans toutes ses parties ces deux vertus, d'où dépendent toutes les fonctions; que tant que ces facultés primitives existent, il reste toujours des espérances plus ou moins fondées de rappeller l'animal à la vie: qu'enfin il existe toujours un intervalle plus ou moins long entre le trépas & la vraie mort; & ce qu'il y a de plus consolant, c'est que ces principes démontrés par des milliers d'observations & d'expériences, inspirent les vraies indications de l'art nouveau de rappeller les trépassés à la vie. Qu'il me suffise de les indiquer, pour rappeller tous ceux qui s'occupent de l'art de guérir, à deux des plus importans de leurs devoirs & de leurs fonctions, lorsqu'ils ont à visiter des *cadavres*: celui de bien reconnoître la vraie mort; & celui de travailler à rappeller à la vie avec autant de patience que d'industrie, lorsqu'il y a lieu de présumer que la mort n'est qu'apparente: en même temps pour engager les législateurs & les magistrats, à perfectionner une police trop imparfaite, qui assure l'empire de la vie par l'exécution de ce devoir des médecins & des chirurgiens. J'insisterois avec d'autant plus de zèle sur cet article, s'il m'étoit permis, que plusieurs fois il a eu vainement à lutter contre les préjugés du public, contre des secours mal entendus, contre la précipitation des *enterreurs*, & contre l'indifférence des magistrats, dans des cas où toute espérance n'étoit pas perdue. (*Voyez* ASPHYXIE ou MORT, & INHUMATIONS ou SÉPULTURE; *Voyez* &c.)

Le *cadavre* bien constaté, c'est-à-dire lorsqu'il est bien certain qu'il appartient en propre & pour toujours à la mort, le médecin & le chirurgien, qui n'ont pu lui enlever cette proie, sont souvent intéressés pour les progrès de l'art de guérir, d'y porter le couteau anatomique, pour découvrir le vice des organes & le dérangement des fonctions, qui ont éteint le feu de la vie. Le préjugé s'oppose souvent à cette recherche; mais la police la tolère, & y invite même les maîtres de l'art de guérir. Ce n'est point assez, la loi doit le leur permettre; & même le leur ordonner. (*Voyez* ANATOMIE.)

L'intérêt public exige encore que les écoles de médecine & de chirurgie soient munies pendant tout l'hiver d'un nombre suffisant de *cadavres*, pour enseigner l'anatomie à leurs élèves, les exercer aux dissections, perfectionner même leurs maîtres dans cette science & cet art, & en hâter continuellement les progrès vers la perfection. L'édit de mars 1707, qui est en quelque sorte une ordonnance générale de médecine, enjoint aux magistrats & aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des *cadavres* aux professeurs de médecine, pour faire les démonstrations anatomiques; & pour enseigner les opérations de chirurgie. Un grand nombre de réglemens ont établi une police sur ce double enseignement; mais il s'en faut bien que cette police soit aussi par-

faire qu'elle le doit être pour les progrès de l'art de guérir, & pour en repandre les secours bienfaisans sur tous ceux qui en ont besoin. (*Voyez* ANATOMIE & CHIRURGIE.)

Le ministère des médecins & des chirurgiens est nécessaire, & requis pour visiter les *cadavres* trouvés dans les lieux publics, ceux des personnes mortes par des blessures, des poisons, ou des médicamens donnés mal-à-propos; ceux mêmes des personnes mortes subitement : & le rapport de leur visite doit être fait en justice, pour constater l'état du *cadavre*, & déterminer la cause de la mort; afin que l'auteur de l'homicide soit puni suivant l'intensité du délit, & que la veuve & les enfants du défunt obtiennent des provisions & dommages intérêts en conséquence. Les visites & rapports ont été recommandés par les commentateurs du droit civil & criminel : & ils ont été prescrits par les ordonnances, spécialement par l'arrêt des grands jours de 1665, & par le titre V de l'ordonnance criminelle de 1670.

La nécessité en a été confirmée par plusieurs arrêts du parlement de Paris; entre autres un du 28 juin 1675, qui enjoint au lieutenant général de S. Florentin, de faire faire rapport en chirurgie, de l'état des corps morts; un du 13 août 1675, qui enjoint au lieutenant criminel du châtelet de Paris, de faire visiter les *cadavres* par les médecins & les chirurgiens de cette jurisdiction, & de faire joindre le rapport au procès; un du 8 juin 1676, enjoignant la même chose au lieutenant criminel du nouveau châtelet; deux du 10 mai 1679 & 1 février 1680, qui, enjoignent au lieutenant criminel du baillage de Montdidier, & au prévôt royal de Château-neuf en la sénéchaussée d'Angoulême, de faire faire un rapport de chirurgie en forme, lorsqu'ils ont instruit des procès criminels; un du 12 octobre 1680, qui ajouta pour la châtellenie de S. Maurice, qu'au cas qu'il n'y ait aucun chirurgien sur le lieu, le lieutenant sera tenu d'en faire venir des lieux circonvoisins; un du 20 février 1683, qui enjoint au prévôt de la justice de Hérisson, de faire visiter les *cadavres* par un médecin & un chirurgien; deux des 20 septembre 1683 & 9 juillet 1691, qui enjoignent au châtelain de robe-courte de Bourbon, & au lieutenant général des Basses-Marches en Bourbonnois, de faire faire à l'avenir un état des *cadavres*, qui auront été homicidés; trois des 4 mars 1692, 24 septembre 1703 & 12 septembre 1705, qui ordonnant la même chose à différens juges, leur prescrivent de les faire faire séparément du procès verbal de la levée d'iceux; *sans qu'ils puissent les insérer dans leur procès verbal lors de cette levée;* un du 20 octobre 1708, qui ordonne de faire dresser un rapport en chirurgie de la cause de mort des blessés, qui décideront dans le cours de l'instruction des procès criminels; & à cette fin de faire voir les *cadavres* par médecins & chirurgiens du lieu, si aucuns y a; si non d'en nommer d'offices, &c.

Une déclaration du roi, du 5 septembre 1712, & une autre du 9 avril 1736, registrées au parlement de Paris les 3 octobre & 13 juillet desdites années, ordonnent que tous ceux qui auront connoissance de *cadavres* trouvés dans les maisons, dans les rues ou autres lieux publics & particuliers, &c., de la ville, fauxbourgs de Paris & lieux circonvoisins, avec des signes ou indices de mort violente, ou autres circonstances qui donneroient lieu de soupçonner qu'elles ne seroient pas mortes de mort naturelle, seront tenus d'en donner avis aussitôt aux juges qui en doivent connoître; avec défenses à toutes personnes de les faire inhumer, avant que les officiers aient été avertis, que la visite & ouverture en aient été faites, & que l'inhumation en ait été ordonnée par les juges; à peine d'amende contre les contrevenans; même de punition corporelle, comme fauteurs & complices d'homicide, s'il y échet; que sur les dénonciations, les juges & commissaires se transporteront sur les lieux où on aura trouvé les *cadavres*, & les feront visiter & ouvrir en leur présence, par médecins & chirurgiens qui en feront leur rapport.

Le châtelet de Paris a ordonné l'exécution de ces déclarations par des sentences rendues sur les réquisitoires du procureur du roi, les 20 juillet 1724, 24 octobre 1736, 11 janvier 1742.

Les parlemens & les jurisdictions des autres villes ont rendus de semblables réglemens. Ainsi mal à propos l'on fait entendre dans le dernier dictionnaire de police au mot *cadavre*, que ces dispositions sages & nécessaires ne sont que pour la capitale & pour les grandes villes. Elles sont nécessaires à la sureté publique dans tous les lieux; & peut-être même plus dans les campagnes, les forêts & autres lieux où il y a des rivières & des marais, que dans les villes. Ainsi ces loix, isolées suivant la forme de procéder dans l'ancienne législation, forment un réglement général qui a été suivi par-tout; & un avantage de la nouvelle législation sera sans doute d'établir cette loi générale avec plus de précision.

Suivant l'ancienne législation, les visites, ouvertures & rapports des *cadavres*, devroient être faits concurremment par les médecins & chirurgiens. En effet le point capital & la fin de ces sortes de rapports sont de rechercher les causes de mort extérieures & intérieures, & de déterminer si elles sont naturelles ou forcées : or pour remplir cette tâche, il est besoin des connoissances les plus étendues, les plus profondes & les plus universelles dans toutes les parties de l'art de guérir. Cependant cette concurrence deviendra moins nécessaire dans le nouveau régime; si, comme il y est annoncé dans le projet d'instruction publique du comité de constitution, l'on réunit la chirurgie à la médecine. Dieu veuille que par cette réunion l'on forme & l'on donne aux malades & aux magistrats, de savans artistes capables de secourir les premiers & d'instruire les seconds!

Pour connoître & déterminer si les causes de mort sont en effet naturelles ou forcées, c'est à dire, si elles sont spontanées ou volontaires, les visiteurs, médecins ou chirurgiens, doivent commencer par examiner tout l'extérieur du *cadavre*; & s'il y paroît des blessures, ils en doivent découvrir l'étendue avec l'instrument; & dans leur rapport en faire la description; déterminer sur-tout, si la mort est l'effet nécessaire des blessures, ou de la négligence du malade, ou de l'impéritie de ceux qui l'ont traité. Après l'examen de l'extérieur, ils doivent examiner l'état de tous les viscères des trois capacités, & sur-tout de ceux de la digestion, qui doivent être ouverts dans toute leur longueur, pour voir s'il n'y a point des indices de poison : & tout ce qu'on aura pu découvrir par ce double examen doit être exprimé dans le rapport, avec les inductions qui peuvent déterminer la cause de mort. L'usage de la procédure criminelle se joint aux règles de l'art, pour exiger des visiteurs un rapport précis & complet par cette méthode.

Sur l'inobservation de ces circonstances, il fut enjoint aux médecins & chirurgiens du lieu d'Issoire d'être plus exacts & plus circonspects, lorsqu'ils feroient des ouvertures de *cadavres*, & de faire mention dans leur rapport, des taches & autres choses qui se trouveront dans les parties desdits *cadavres*; par arrêt du parlement de Paris, du 14 décembre 1691. L'arrêt cité du 20 octobre 1708, enjoignit aux médecins & aux chirurgiens d'expliquer si les blessures du décédé sont la cause de sa mort, & de faire connoître toutes les circonstances qui pourront servir à l'éclaircissement du fait dout il sera question, & au bien de la justice.

Joignons à ces dispositions légales, les judicieuses réflexions & observations que fait le zélé & savant M. Des Essarts dans son *dictionnaire de police*, au mot CHIRURGIEN, pour démontrer la délicatesse & l'importance du ministère de ceux qui sont obligés de constater l'état des blessés ou des *cadavres*. « Ils ne peuvent alors prendre trop de précautions, pour découvrir la cause des blessures ou de la mort. Ils ne doivent point se livrer à des conjectures ou à des présomptions, dont les conséquences trompeuses peuvent égarer le glaive des loix. Les fastes de la jurisprudence ne contiennent malheureusement que trop d'exemples de fautes de cette espèce, qui ont conduit des innocens sur l'échaffaud. J'en ai rapporté un, dans le journal des causes célèbres, qui doit faire frémir d'horreur. C'est celui de la condamnation de l'infortuné Montbailly, qui a été rompu vif comme coupable d'avoir assassiné sa mère, sur les indices faux qui résultoient d'un rapport de chirurgiens ignorans & imprudens; tandis qu'il a été démontré par une discussion savante & approfondie du célèbre M. Louis, que cette femme étoit morte d'apoplexie. Ce trait suffit pour prouver combien les chirurgiens doivent apporter de prudence, de sagacité & de bonne foi, dans les rapports qu'ils font pour constater l'état des blessés & des morts. »

Si le sujet est mort depuis peu de temps, l'on doit faire une grande attention aux signes de mort, avant de procéder à l'ouverture : & comme ces signes sont toujours équivoques, la police de la chirurgie s'est expliquée sur ce point. « Il ne pourra être procédé à l'ouverture des *cadavres* depuis le premier avril jusqu'au 1 octobre, que 12 heures après la mort; & depuis le 1 octobre jusqu'au 1 avril, que 24 heures après. Ceux qui mourront subitement ne pourront être ouverts en toute saison, qu'après 24 heures, pour le moins : le tout s'il n'est ordonné autrement par justice. » Article 133 des statuts des chirurgiens de Paris, de 1699; 66, de ceux de Versailles, 83 de ceux des provinces, & 94 de ceux de Bourdeaux; &c. Une observation frapante rapportée dans l'édition de l'anatomie de César Verdier, par M. Sabatier, démontre la nécessité & même l'insuffisance de cette police. Des chirurgiens furent appellés dans un village pour faire la visite & l'ouverture d'un homme cru mort après une énorme blessure, suivie d'une hémorrhagie considérable. Aucun doute sur la réalité de sa mort : mais heureusement les visiteurs n'avoient pas déjeuné. Ils voulurent satisfaire à ce besoin, avant de faire l'examen du prétendu *cadavre*. Pendant qu'ils y procédoient, le sujet fit quelques petits mouvemens, qui furent saisis par les curieux qui l'environnoient. On appella les chirurgiens : ils reconnurent un peu tard qu'il étoit encore vivant : on lui donna des secours : la nature les seconda : & il fut appellé à la vie. Sans le déjeuné des chirurgiens, ceux-ci l'auroient égorgé. (*Voyez* VISITES ET RAPPORTS DE MÉDECINE.) (M. VERDIER.)

CADAVRES. (Ouverture de) (*Art. de Médecine légale.*)

Un médecin ne sauroit remplir toutes les fonctions que la société a le droit d'attendre de sa profession, s'il n'a cherché à acquérir & à perfectionner les connoissances, à l'aide desquelles il pourra se faire à lui-même une juste idée des différentes blessures que le corps de l'homme est susceptible de recevoir, & ensuite attester d'une manière précise aux ministres des loix, le degré de mortalité de chacune de ces lésions. Cependant, les *rapports* qui ont lieu tous les jours pardevant les tribunaux, ne prouvent que trop combien ces connoissances sont le partage d'un petit nombre de gens de l'art; quoiqu'on ne puisse douter que de notre temps la science de la médecine & celle de l'anatomie, en particulier, n'aient fait de très-grands progrès.

A la vérité, l'anatomie semble, en général, appartenir davantage au médecin qui professe son art, qu'à celui qui se borne à le pratiquer. Mais il y a, certainement, un grand nombre de circonstances, où, sans elle, ce dernier ne peut rien. Telles sont celles dont l'ensemble forme la majeure partie de la

médecine légale. Aussi, lorsque le médecin cesse d'être conduit par sa lumière, son incapacité devient-elle funeste à l'innocence; ou bien, elle dérobe le coupable à la peine qui lui étoit dûe. En effet, la plupart des magistrats croient devoir ajouter une foi aveugle aux rapports quelconques de tous ces soi-disant experts; & ils en font la base de leurs décisions juridiques, quoique ces rapports soient, le plus souvent, aux yeux de ceux qui ont non-seulement ce titre mais sur-tout les connoissances qu'il suppose, dans le cas d'être réformés.

Quelques-uns ont même voulu soutenir que l'ouverture des *cadavres* ne pouvoit fournir aucune lumière dans les cas de médecine légale. Tel est l'objet de la dissertation de Leyserus, qui a pour titre: *De frustraneâ cadaveris inspectione*. Mais cette dissertation paroît plutôt faite (comme tant d'autres) pour exercer les talens de l'auteur dans la dispute, que pour prouver une vérité.

La proposition contraire semble au contraire n'avoir besoin que de sa seule énonciation. L'ouverture d'un *cadavre* est-elle un moyen, & même souvent le seul moyen, de constater s'il y a eu homicide, ou non? « S'il y a quelque doute, dit Hebenstreit, que la » perte d'un blessé doive être attribuée à l'auteur de » la blessure, & qu'elle ne vienne pas plutôt d'une » autre cause que du coup qui a été porté, ou que » celui qui a péri pouvoit échapper à la mort, s'il » eût été secouru convenablement: on ne sauroit refuser à l'accusé tous les moyens de défense possibles. Mais, si on exclut ceux que l'ouverture du » *cadavre* peut fournir, je ne vois pas où il en trouveta. Car alors, comment éclaircir les doutes sur » la nature de la mort? Si, par exemple, une mère » exerce un traitement violent sur son enfant qui » étoit mort avant ou pendant l'accouchement, elle » ne l'a pas tué réellement & de fait: mais comment » saurez-vous, autrement que par l'ouverture & » l'examen du *cadavre*, qu'elle n'a pas exercé sa férocité sur un être vivant? Il est donc évident que » presque toujours, lorsqu'il est question d'un homicide, la base de toutes les recherches médico-légales c'est l'ouverture du corps. »

Il y a même beaucoup de cas compliqués, dans lesquels elle seule peut fournir quelque lumière. « Si » un homme reçoit deux blessures de deux personnes » différentes, dit encore Hebenstreit, laquelle des » deux blessures étoit mortelle? Lequel des deux accusés est responsable de la mort? L'une de ces » blessures a percé la poitrine de part en part; l'autre » a affecté gravement, mais par contusion seulement, un viscère du bas-ventre: sans l'ouverture » & l'examen du *cadavre*, comment motiver une » décision? »

Lorsque les cas sont tellement évidens, qu'ils semblent exclure toute idée de la nécessité d'ouvrir un *cadavre*, elle doit cependant avoir lieu. Si on trouve un homme décapité, ou percé de plusieurs coups mortels de leur nature, ce n'est que par l'examen de son *cadavre*, dit Hebenstreit, que l'on constatera s'il a été mutilé ou percé encore vivant, ou déjà mort: n'est-il pas possible, en effet, qu'on ne l'ait traité ainsi, que pour cacher la véritable cause de la mort, par exemple, le poison?

Mais, quand même des témoins oculaires atteste-roient le genre de mort, on n'est pas dispensé pour cela de chercher à s'éclairer de plus en plus par l'ouverture. Voici l'exemple que propose Goerike pour appuyer cette assertion. « Des témoins rapportent » qu'un homme, ayant été blessé, est tombé sous » le fer de ses assassins, privé entièrement de vie, » au moins à ce qu'il leur a paru; on l'a jetté en-» suite dans l'eau, & son *cadavre* n'a pu être trouvé » que lorsqu'il étoit déjà dans un état de putréfac-» tion qui ne permet plus de juger si la blessure a été » mortelle ou non. Doit-on, sur la seule déposition » des témoins, prononcer une peine capitale, puis-» que, quoiqu'il leur ait semblé avoir été tué, il est » cependant très-possible qu'il n'ait péri véritablement » que dans l'eau & par l'eau; & que la blessure fût » de nature à être susceptible de guérison? Il reste » donc incertain si l'auteur de sa mort est celui qui » l'a blessé, ou celui qui l'a jetté dans l'eau. »

Enfin, c'est principalement lorsqu'il ne se présente à la vue aucune trace de lésion extérieure, que l'ouverture & l'examen des *cadavres* de ceux dont le genre de mort est suspect deviennent nécessaires; puisque ce n'est que par ce moyen que l'on découvrira celle qui aura affecté les parties internes, & sa cause, telle que le poison, &c.

Il y a en quelque sorte une science anatomique propre à chaque branche de la médecine. On en pourroit distinguer trois principales: celle qui a son application au traitement des maladies internes; celle qui doit être familière au chirurgien; &, enfin, une troisième que j'appellerois anatomie du barreau, anatomie légale, *anatomia forensis*. C'est le nom qu'en effet plusieurs anatomistes allemands lui ont donné.

Cette dernière est susceptible de se soudiviser en deux branches. La première est l'art de déterminer le degré de mortalité d'une lésion quelconque du corps humain, d'après la position, la figure, la structure, les connexions, les fonctions de la partie offensée, & surtout, d'après l'état de la blessure, considérée en elle-même, ou *spécifiquement*. (*Voyez* Blessures.) (mortalité des) (Médecine legale.)

Elle ne peut avoir lieu à l'égard du *cadavre* qu'elle examine, qu'à l'aide de la dissection. La seconde diffère de celle-ci, en ce qu'elle n'est, à proprement parler, qu'une *inspection* du corps vivant. C'est elle qui décide de la grossesse vraie, simulée, ou dissimulée; de la stérilité, de l'impuissance conjugale; des différentes maladies contagieuses; de la virginité; des naissances tardives ou avancées; des maladies simulées & dissimulées, &c.

Nous ne nous occuperons dans cet article que de

la première branche de l'anatomie légale : & , après avoir jetté un coup-d'œil général & rapide sur les différentes parties du corps , considérées en tant que leur léfion devient plus ou moins facilement , plus ou moins ordinairement une cause de mort , nous exposerons la manière de procéder à l'ouverture & à l'examen d'un *cadavre* , ainsi que les diverses précautions que cette fonction exige de la part des gens de l'art , lorsque la mort de l'individu a éveillé l'attention , & excité les perquisitions des tribunaux.

Le corps est un composé de ligamens , de cartilages , d'os , de muscles , de nerfs , de vaisseaux artériels , veineux , lymphatiques , de viscères & de tégumens. Ainsi , une lésion ou blessure attaque nécessairement quelqu'une de ces parties , ou même , le plus souvent , plusieurs ensemble.

La description exacte des ligamens , telle qu'elle a été faite par Winslow & Weitbrect , nous apprend que la lésion d'aucun d'eux ne peut , à raison de sa structure ou de ses usages , être toujours une cause de mortalité absolue , puisqu'ils ne servent uniquement qu'à retenir des os , des muscles , & d'autres parties en situation , & qu'ils ne concourent pour rien aux fonctions vitales & animales , desquelles dépend la conservation de la machine. D'ailleurs, il est facile , le plus souvent , de porter un remède prompt aux lésions qui leur surviennent.

Cependant , comme ces ligamens , de même que les autres membranes & aponévroses , avec lesquelles ils ont une grande ressemblance de structure & de composition , sont doués d'un haut degré de sensibilité ; qu'il résulte des symptômes fâcheux , lorsqu'ils ont été ou piqués , ou déchirés , ou contus ; & que plusieurs d'entre eux ne sauroient être offensés , sans que des parties plus essentielles ne le soient en même temps : les lésions auxquelles ils sont sujets , méritent une grande considération dans la théorie de la mortalité des blessures. Par exemple , la rupture des ligamens qui attachent la seconde vertèbre du col à la première & à l'os occipital , devient une cause de mortalité absolue , parce que cet accident ne peut avoir lieu sans que la moëlle de l'épinière ne soit en même temps fortement ébranlée , comprimée , meurtrie , sans qu'il n'y ait une luxation des vertèbres , & encore , parce qu'on ne sauroit y apporter aucun remède.

Les blessures des cartilages ne sont pas plus mortelles que celles des ligamens, par la nature même de ces parties. En effet , les cartilages n'ont été destinés qu'à rendre plus parfaites les articulations des os , & à fournir une insertion à quelques muscles. Ils ne sont donc pas nécessaires à la conservation de la vie. On ne doit en excepter que ceux qui entrent dans la composition de la trachée-artère & des bronches , soit à cause de leur situation , soit parce qu'ils forment une partie des organes de la respiration.

Il faut porter le même jugement sur les os. Leurs lésions ne sont nullement mortelles par elles-mêmes, parce que leur usage n'est que de maintenir en position , ou de contenir d'autres parties solides , & de servir au mouvement comme points d'appui des puissances motrices. Il faudroit donc que les os offensés fussent inaccessibles à tout secours par leur situation, ou bien qu'ils ne pussent être offensés , sans que d'autres parties , bien plus nobles , ne le fussent simultanément ; ou enfin , qu'ils se trouvassent être du nombre de ceux qui concourent à l'action de la respiration , pour que de leur lésion il résultât quelque danger de mort. Ce n'est que par ces motifs que les auteurs de médecine légale regardent comme mortelles , en général ; 1°. les fêlures & les fractures de la base du crâne , accompagnées d'extravasation de sang & de suppuration , soit qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas complication d'esquilles ; 2°. les grandes contrefractures ; 3°. les délabremens majeurs , par fractures ou autrement , du sternum , des corps des vertèbres, & principalement, des vertèbres supérieures; enfin , des côtes , sur-tout lorsqu'il y en a plusieurs de brisées , ou que des esquisses irritent les parties molles voisines , & se dérobent à la main qui cherche inutilement à les enlever.

Les muscles ne sont que les organes des mouvemens volontaires. S'il arrive que quelques-uns d'eux soient coupés ou anéantis , la paralysie de la partie qu'ils mettoient en action s'ensuit nécessairement. Si leurs tendons viennent à être piqués , ou coupés, ou délabrés , les accidens qui résultent , sont menaçans : mais ils ne deviennent mortels absolument, qu'autant qu'il y a en même temps un délabrement considérable de plusieurs muscles de toute une région du corps. Nous n'en exceptons que le diaphragme. Comme il est un des principaux agens de la respiration , sa blessure peut être seule une cause de mort, dans quelque portion qu'elle ait lieu , sur-tout si elle est compliquée de contusion.

Les blessures des vaisseaux sont bien plus à redouter que celles dont nous avons parlé jusqu'à présent. Non-seulement un grand nombre sont mortelles par elles-mêmes , mais elles constituent principalement la mortalité des blessures des viscères, soit que les vaisseaux soient coupés totalement, soit qu'ils ne soient qu'entamés ; ce qui est même plus dangereux pour les artères.

Les blessures de vaisseaux qui causent une mort inévitable , & à raison de la violence de l'hémorrhagie , & parce que leur siège empêche absolument toute espèce de secours , sont celles de l'aorte, dans toute son étendue , des artères coronaires du cœur, des souclavières , des carotides primitives & internes, des mammaires internes , des médiastines , des thymiques, des péricardives & des cervicales , sur-tout, près de leur origine , des vertébrales , des axillaires, des intercostales à leur naissance , des diaphragmatiques inférieures , de la cœliaque , de la coronaire stomachique , de la pylorique , de la gastrique droite,

de

de l'hépatique, de la duodénale, des épiploïques & des cystiques à leur origine, de la splénique, de la pancréatique; de la gastrique gauche des *vasa brevia*, de la mésentérique supérieure, & de ses principaux rameaux, des rénales, des capsulaires près de leur sortie, des spermatiques, de la mésentérique inférieure & de ses grosses branches, des lombaires au voisinage de l'aorte, des sacrées, des iliaques internes & des rameaux majeurs qu'elles fournissent au bassin, des crurales près l'aine; enfin de l'artère pulmonaire & de ses premières divisions.

On doit compter parmi les vaisseaux veineux, dont les blessures sont incurables & mortelles nécessairement, la veine pulmonaire & les gros troncs qui la forment, la veine cave tant supérieure qu'inférieure, les veines coronaires, les sous-clavières, les mammaires internes, la veine azygos, les jugulaires internes, les vertébrales & les axillaires, les gros troncs veineux du foie, les rénales, les spermatiques, les iliaques internes & les grosses branches qu'elles distribuent dans le bassin, les iliaques externes dans la région de l'aîne, les sinus de la veine porte, & les grosses veines qui partent des principaux viscères de l'abdomen pour le former. En effet, ces vaisseaux sont si considérables que l'hémorrhagie, qui naît de leurs blessures, dissipe le souffle de vie sans aucun espoir de retour. Il en est de même quelquefois du cordon ombilical dans le fœtus, quand on omet d'en faire la ligature. *V.* CORDON OMBILICAL.

La respiration & la circulation dépendant, en grande partie, de l'action des nerfs de la huitième paire, des intercostaux, & des plexus cardiaques & pulmonaires; c'est avec beaucoup de fondement que l'on regarde comme mortelles les blessures qu'ils reçoivent. Il en est de même de celles des grands plexus des nerfs intercostaux, d'autant plus qu'ils sont placés vers l'origine des artères mésentériques, & que la lésion des uns ne peut guères arriver sans celle des autres. Il en est de même encore des plexus qui forment dans le bassin le nerf sciatique. Enfin, les deux troncs des nerfs phréniques étant coupés, la mort est infaillible, puisque la fonction de la respiration est à l'instant supprimée.

On peut ranger au nombre des blessures mortelles des viscères celles des sinus de la dure mère, les grands délabremens des méninges, ceux du cerveau, & les grandes commotions qu'il éprouve dans certaines circonstances. Les blessures du cervelet, la rupture des vaisseaux placés sous la tente, la lésion du principe de la moëlle épinière, & de la moëlle de l'épine, sur-tout si elle a eu lieu transversalement; les blessures de l'œsophage & du péricarde, celles du cœur, lorsqu'elles pénètrent jusques dans ses cavités, de grandes plaies du médiastin & de la plèvre, dans les deux côtés de la poitrine en même-temps; les blessures des poumons eux-mêmes, & de leurs gros vaisseaux, celles du canal thorachique, celles qui percent l'estomac de part en part, & coupent ses vaisseaux & ses nerfs, les érosions, le sphacèle, les perforations de ce sac membraneux, & de l'œsophage, par l'effet d'un poison corrosif; les grandes blessures des intestins, faites transversalement & compliquées de dilacération & de contusion; celles du mésentère, du foie, du pancréas, des reins, de la rate, avec ouverture de vaisseaux considérables; celles du réservoir de pecquet, de la vésicule du fiel, des canaux hépatiques, cystiques & cholédogues: toutes ces blessures, en un mot, qui, anéantissant plus ou moins promptement l'exercice des fonctions, sans lesquelles la continuation de la vie est impossible, sont évidemment une cause de mortalité absolue & nécessaire.

Ainsi, lorsque l'examen du cadavre découvre aux experts ces sortes de lésions, & que dans le traitement, qu'elles ont nécessité, rien n'a été omis, soit de la part des gens de l'art qui en étoient chargés, soit de la part du blessé, pour détourner une terminaison fatale, leur devoir est de conclure qu'elles ont été la cause de la mort. *Voyez* au mot BLESSURES. (*Mortalité des*)

Lorsque le Juge a ordonné un pareil examen, c'est au médecin à choisir le moment où il se fera, si toutefois les circonstances l'en laissent le maître. En effet, s'il s'agit d'une opération cæsarienne, elle doit être pratiquée aussi-tôt que l'on a la certitude de la mort de la mère, afin de délivrer, le plus promptement possible, le fœtus de l'angoisse qui menace son existence précoce, si elle n'en a pas déjà tranché le fil. Dans un temps chaud & humide, &, sur-tout, lorsque l'inflammation, la gangrène, & d'autres causes de putridité se sont manifestées, on hâte l'instant de l'ouverture; il faudroit même, pour retarder les progrès de la putréfaction, qui pourroit devenir funeste, placer le cadavre dans un endroit frais, le couvrir de glace, ou répandre sur lui quelques spiritueux. Quand on procède à l'ouverture, on établit un courant d'air qui emporte les vapeurs à mesure qu'elles émanent du corps, & on fait des fumigations aromatiques: celles de tabac sont souvent préférables à beaucoup d'autres.

Il y a cependant des circonstances qui ne permettent pas le transport d'un cadavre, ni même qu'on le remue, sinon avec précaution. Telles sont celles dans lesquelles on craint, par une distraction, de changer l'état d'une plaie, ou d'une fracture, ou d'un engorgement de vaisseaux, de déplacer un instrument qui a causé la mort d'une façon extraordinaire, de rompre des parties membraneuses d'une contexture foible. Tel est sur-tout le cas où l'on est obligé de procéder à l'examen d'un cadavre déjà ancien, retiré de l'eau, ou exhumé.

Les instrumens nécessaires pour bien faire une ouverture sont: un rasoir ordinaire, des scalpels de diverses grandeurs à un & à deux tranchans, des ciseaux droits, & des courbes, des pinces, des crochets de plusieurs sortes, des seringues avec tout leur attirail, des sondes pleines, des sondes cannelées,

une scie, un élevatoire pour relever le crâne, une spatule, ou feuille de myrthe, pour en séparer la dure-mère, un couteau à lame applatie, pour pratiquer différentes sections dans la substance du cerveau, des coins, un maillet ou marteau, un tube, avec des canules de tout calibre, des aiguilles droites, courbes, des éponges, des vases grands & petits, de l'eau, des bandes.

On place le corps sur une table, ou sur des planches soutenues par des tréteaux, & à une hauteur convenable. Il est posé sur le dos. On le dépouille de ses vêtemens, avec les précautions que la pudeur exige, c'est-à-dire celles de ne point exposer inutilement à la vue certaines parties.

Il y a cependant beaucoup d'occasions où le corps doit être mis entièrement nud. Lorsqu'un homme, par exemple, meurt après avoir reçu des contusions, après avoir été foulé aux pieds, dans les cas d'emprisonnement, ou d'une hernie étranglée, on est obligé d'examiner avec une attention spéciale les parties externes de la génération. Celles de la femme seront également soumises à l'examen, s'il y a des soupçons de viol, d'avortement, d'accouchement, de chûte grave ou d'hémorragie de la matrice, &c.

On commence donc par rechercher s'il y a des signes de rougeur, de lividité, de meurtrissure, de contusion, de tumeur, de solution de continuité, de dépression, de luxation, de fracture. Si c'est le *cadavre* d'un fœtus, on examine le cordon ombilical : en a-t'on fait la ligature, ou l'a-t-on omise? C'est dans les cas où il y a suspicion d'infanticide, que le médecin a principalement besoin de toute son attention, & de toute sa sagacité, pour n'oublier & n'omettre aucune lésion extérieure, même la plus légère. En effet on a vu de ces tendres & malheureuses victimes, qui avoient été immolées avec une longue aiguille enfoncée par la fontanelle dans la substance du cerveau, avec un fil de laiton poussé dans le même organe par le nez & l'os cribleux ou ethmoïde, &c. Il faut en général, dans tous les cas suspects, explorer avec soin toutes les ouvertures naturelles du corps, s'assurer si les narines ne sont point obstruées, & si elles ne portent pas des traces d'une violente compression ; si les oreilles, la bouche, &c., ne sont pas remplies de sang, de matière purulente, ou d'autres substances hétérogènes. &c.

On enlevera les bandes, les compresses, les emplâtres, les plumaceaux, les tentes, & tout autre appareil : on examinera avec un soin spécial la partie affectée, la région qu'occupe la blessure, sa grandeur, sa direction, sa profondeur : si elle est enflammée, gangrénée, livide : si elle est sèche, ou s'il en sort du sang, du pus, une matière ichoreuse : si le sang est pur ou mêlé, s'il est en grumeaux, s'il est écumeux : si la plaie est bouffie, emphysémateuse : s'il s'y trouve des matières hétérogènes comme des balles, des morceaux de linge ou d'étoffe. On constatera aussi en quoi consistoit l'appareil chirurgical qu'on a employé dans le premier moment de l'accident?

Il est utile de placer le corps dans la même situation que celle où le coup a été porté. En effet, les parties internes changent de rapport entre elles selon la position générale du corps, comme l'a démontré le célèbre Winslow.

On sonde la blessure avec des agens flexibles, peu consistans, tels que des fils de plomb, des bougies : & on procède avec précaution, & la plus grande légéreté de main possible, afin de ne pas changer ses véritables dimensions, & sa direction, comme cela pourroit facilement arriver, à raison de la mollesse & du peu de résistance des parties. On s'appercevra ainsi bientôt, si la blessure n'est que superficielle, ou si elle est profonde, & si elle a même pénétré jusques dans une des cavités.

Quand on incise les tégumens du bas ventre, il faut prendre garde que l'instrument ne blesse les parties qui y sont contenues. La méthode de quelques chirurgiens de passer un fil par le nombril, pour élever les tégumens, & les isoler, bien loin de prévenir cet inconvénient, ne fait le plus souvent que le faire naître. On est plus sûr de réussir en employant un bistouri à pointe mousse, avec lequel on incise longitudinalement les muscles droits de l'abdomen au-dessus & au-dessous de l'ombilic. On introduit par cette ouverture, qui pénètre jusqu'au péritoine, une sonde creuse, à bouton, dans la cannelure de laquelle glisse l'instrument tranchant qui n'entame point le tube intestinal abaissé & écarté par la sonde. Il est aisé de sentir l'importance de ce précepte, en ce que l'affaissement des intestins, & l'absence de l'air qui les distend le plus ordinairement, sont des signes qui les font soupçonner d'avoir été blessés.

A moins qu'on ne doive, par des motifs particuliers, examiner d'abord la partie qui a été offensée, on commence par jetter un coup d'œil général dans la capacité du bas ventre, pour s'assurer s'il ne contient point de l'eau, du sang, du chyle, de la lymphe, de la bile, de l'urine, des matières alimentaires, des matières fécales, des vers, ou autres substances hétérogènes : si les différens viscères ont leur couleur, leur figure, leur situation, leurs connexions, leur structure naturelle &c; si l'estomac & le canal intestinal sont vuides & affaissés sur eux-mêmes, ou s'ils contiennent des alimens, des matières fécales, de l'air, du sang, &c.

On parcourt le canal intestinal ou en allant du pylore à l'anus, ou en commençant à l'insertion de l'ileum avec le colon, pour remonter d'abord vers l'estomac, & descendre ensuite à l'extrémité du rectum. On doit aller avec modération, & tenir d'une main la portion qui a déjà été vue, tandis que l'autre main continue l'examen de celle qui vient immédiatement après ; & ainsi alternativement. On

visite ensuite les autres viscères; on ouvre la vessie urinaire & la vésicule du fiel, ou du moins on les comprime pour savoir si elles ne renferment pas quelque concrétion : on ouvre aussi les gros vaisseaux afin de connoître, par exemple, si les veines sont vuides de sang.

Car il n'est pas question de constater seulement les lésions qui naissent de causes violentes externes; mais encore toute cause de mort, en général, externe ou interne, première ou secondaire, seule ou combinée ou compliquée, nécessaire ou accidentelle, commune ou individuelle. La différence est grande, en effet, si le blessé étoit sain, robuste, docile aux conseils des gens de l'art : ou si c'étoit un homme valétudinaire, débile, réfractaire, & ne sachant se modérer. C'en est une tout aussi importante, si le traitement a été bien ou mal conduit. Qui ne conviendra qu'une ouverture bien faite est un des moyens les plus puissans d'établir la vérité?

Presque tout ce que nous venons de dire sur la manière de faire l'examen des parties contenues dans l'abdomen est applicable à celui de la poitrine. Voici ce qu'il y a de particulier à observer : on sépare, à droite & à gauche, les muscles pectoraux du sternum, des clavicules, & des côtes; on coupe les cartilages qui unissent les côtes au sternum, (du côté de la côte) ainsi que les muscles intercostaux & la plèvre qui tient à leur face interne; on isole la portion supérieure du sternum d'avec la clavicule & les muscles qui s'y attachent avec le ménagement nécessaire pour ne pas intéresser les gros vaisseaux qui sont situés au-dessous : alors on souleve le sternum, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; & en regardant obliquement, on s'assure de la position, des connexions, & de l'état naturel, ou contre nature du médiastin. Ensuite on débarrasse le sternum & les côtes du médiastin qui y est adhérent, & on rabat le sternum sur la région du bas ventre. Il y en a qui, au contraire, le rabattent vers la tête, après l'avoir dégagé par sa partie inférieure. Chaque méthode peut avoir ses avantages & ses inconvéniens, selon les circonstances.

Le thorax étant ainsi ouvert, on apperçoit les poumons. Leur superficie, parsemée de taches livides & noirâtres, en impose souvent à des novices; mais cette variété de couleurs est tout aussi naturelle chez les adultes, que la couleur rose l'est dans les poumons des enfans. Tous les autres changemens de couleurs doivent être notés, qu'ils aient lieu en totalité, ou en partie; qu'ils soient superficiels, ou qu'ils pénètrent la substance du viscère. On doit s'assurer si les poumons sont d'une consistance ou mollasse, ou trop ferme, ou même squirrheuse; s'il existe des tubercules, des vomiques, des ulcères, des embarras dans les bronches, & dans la trachée artère, des concrétions polypeuses dans les grands vaisseaux, ou toute autre disposition morbifique.

Il faut sur-tout remarquer avec attention, si les poumons sont remplis d'air, ou s'ils sont affaissés sur eux-memes & vuides. Les médecins ont fait grand usage de cette distinction, dans les cas où il y avoit suspicion d'infanticide, pour juger si l'enfant étoit sorti du sein de sa mère, vivant, ou déjà mort. Au reste, on verra aux articles INFANTICIDE & DOCIMASIE PULMONAIRE, jusqu'à quel point on doit porter la confiance dans ce signe. Mais dans d'autres questions médico-légales, je veux dire dans les blessures faites à la poitrine, l'affaissement des poumons annonce qu'ils ont été percés : & lorsque la plaie ne se découvre pas d'abord, on l'a bientôt trouvée, en injectant de l'air par la trachée arrère, cet air dilatant les poumons, & se frayant une issue par le lieu même que l'on cherche. C'est ce qui prouve bien clairement avec quelles précautions on doit faire la section des cartilages des côtes, & avec quel ménagement il convient de détacher les poumons de la plèvre, lorsque celle-ci leur est adhérente, en préférant plutôt d'entamer la plèvre, que la membrane & la substance propre du viscère : car s'il y a la moindre piquûre, ou la plus légère excoriation, à la membrane propre des poumons, toute la masse d'air, par laquelle on voudra les enfler, sortira par cette issue.

Avant que de pénétrer avec le scalpel dans la substance même des poumons, on examinera, & surtout vers sa partie inférieure ou diaphragmatique, si la double cavité, dans laquelle la nature les a logés, est absolument vuide, ou bien si elle contient quelque sérosité, du sang, du pus, du chyle : on désignera exactement l'endroit où l'humeur s'étoit amassée, ainsi que sa quantité & ses qualités. On s'assurera pareillement de l'état des vaisseaux; si leur substance, leurs diamètres, leurs cavités, sont dans l'état naturel, ou s'il y a des dilatations anévrismales, des ossifications de leurs parois, des concrétions de sang grumelé, ou vraiment polypeuses; si les veines sont remplies de sang, ou si elles sont vuides?

L'examen du cœur & du péricarde vient après celui des poumons. De l'eau contenue dans le péricarde est un phénomène très-naturel, & qui n'étonne que ceux qui manquent d'expérience : on n'en doit donc faire mention, qu'autant qu'elle s'éloigne de ce qu'on observe ordinairement, & par sa quantité & par ses qualités. On doit ouvrir le cœur, sans intéresser aucune des valvules que la nature a placées à l'origine de ses quatre grands vaisseaux; & on examine ces valvules, les commencemens des artères & des veines, & les quatre cavités qui constituent proprement le cœur.

Enfin on termine l'examen de la poitrine par celui du diaphragme, dont les lésions sont, le plus souvent, de la plus grande conséquence.

Celles de la tête, qui sont si variées, & quelquefois si compliquées, demandent un homme très-exercé, & qui sache en même temps décrire avec clarté ce qu'il aura observé.

On commence par inciser le cuir chevelu, & on aura soin de ne point prolonger sans nécessité l'incision du côté de la région frontale, parce qu'il en résulte toujours un spectacle hideux & dégoûtant. Lorsqu'on scie la boëte osseuse, & qu'on enleve la calotte, on prendra garde de déchirer les méninges, ou d'entamer la substance même du cerveau: & on ne regardera point comme une chose extraordinaire & digne de remarque l'adhérence de la dure-mère à la face interne du crâne. Il faut, sur-tout, donner toute son attention à la découverte & à l'examen des différentes lésions du crâne, des félures de la table interne & de la table externe, des dépressions, des esquilles; déterminer avec exactitude quelles membranes ont été blessées, quels vaisseaux, quels nerfs, quelles portions du cerveau, ou du cervelet; si les sinus longitudinaux, ou les latéraux, sont affectés, s'il s'y trouve du sang grumelé, des concrétions polypeuses; si les veines du cerveau sont vides, ou gorgées de sang; si les artères carotides & les vertébrales sont dans leur état naturel.

On trouve souvent un fluide épanché dans les ventricules du cerveau, principalement dans les ventricules antérieurs, & vers la moëlle allongée: il faut en estimer la quantité & les qualités. Les altérations, & même l'endurcissement de la glande pinéale, que Descartes regardoit comme le siége de l'ame, les changemens contre nature des plexus choroïdes, & les hydatides qu'on y rencontre, doivent être notées, mais sans y attacher une trop grande importance, comme si c'étoit autant de causes de cette mort; attendu que l'anatomie-pratique a fait connoître que de pareilles maladies pouvoient exister un long espace de temps, sans que la vie fût en danger.

La consistance & la force de la voûte osseuse, dans tous ses points, doivent être considérées attentivement; car on voit fréquemment qu'un crâne est épais dans une partie, tandis que dans une autre il se trouve d'un amincissement extrême: & cette conformation vicieuse peut rendre dangereux, & même mortel, un coup qui, dans un autre individu, n'auroit produit presque aucun accident. La fontanelle, chez les enfans nouveaux nés, est aussi une des parties du corps dont la visite se fera avec le soin le plus scrupuleux: on en verra les raisons aux articles INFANTICIDE, & FŒTUS. (Ouverture du)

Après l'examen des trois cavités du corps, il reste à faire celui des extrémités, qui est quelquefois d'une grande importance. On remarquera les blessures, les contusions, les signes d'inflammation, de gangrène, les piquûres de nerfs & de tendons, les délabremens des articulations, les fractures des os, les anévrismes & autres altérations des vaisseaux.

En général l'ouverture & l'examen d'un *cadavre*, sur-tout quand c'est le ministre de la loi qui les ordonne, doivent être regardés par les gens de l'art comme un de leurs devoirs les plus importans & les plus difficiles à bien remplir. Ils ne sauroient trop multiplier les précautions, pour ne rien omettre de ce qui peut rendre leur rapport plus complet & plus lumineux: car le sort des accusés est dans leurs mains.

Voici donc quelques-unes des précautions principales, qu'ils ne sauroient trop se rappeller dans l'exercice de leurs fonctions.

1°. Toutes les fois qu'un viscère ne peut être examiné complettement dans la place qu'il occupe, on doit l'en ôter, sans l'altérer en aucune manière dans sa propre substance.

2°. Lorsqu'il ne se manifeste de lésion que dans une des trois grandes cavités du corps, la tête, la poitrine & le bas-ventre; il n'est pas, sans doute, d'une nécessité absolue & palpable de les ouvrir toutes. Cependant c'est le devoir du médecin de le faire, parce qu'on peut y trouver de causes de mort, qui auront été mises en activité par la lésion qui, seule, a d'abord frappé les yeux. On pourroit même soutenir qu'une ouverture, dans laquelle on auroit négligé ce précepte, doit être déclarée non légale & d'aucun effet. Tulpius a dit, avec beaucoup de sens: *Abditorum morborum causâ, haud satis fuerit inquisivisse in naturam vulneris, nisi simul perscruteris corpus universum, ne inconsideratè adseveres, quemquam subiisse speciem ejus ut occisi, quem sors sua peremit.*

3°. Le médecin doit regarder comme des objets dignes de remarque le sexe du sujet, son âge, son tempérament, l'état de sa santé, la manière dont il vivoit; s'il étoit à jeun, ou s'il avoit l'estomac chargé d'alimens; s'il étoit pris de vin; s'il étoit dans un accès de colère; s'il a été exact à suivre le traitement prescrit; quels ont été les principaux accidens au moment où il a été frappé, & depuis jusqu'à sa mort; dans quelle position du corps il a reçu le coup; si sa chûte n'a point aggravé la blessure, ou ne lui en a point occasionné une autre; quel instrument a employé l'auteur de la blessure, de quelle forme, de quelles dimensions il étoit, &c. Y a-t-il une cause de mort unique & suffisante, ou la perte de l'individu est-elle due à la réunion de plusieurs, dont chacune isolée auroit été insuffisante?

4°. Quoiqu'il ne faille rien faire qu'avec exactitude, cependant il faut aussi procéder avec une certaine prestesse, sur-tout si le sujet qu'on visite est susceptible de répandre l'infection. La propreté est alors aussi très-utile: non-seulement l'examen se fait mieux, mais l'homme de l'art court moins de risques.

5°. On distinguera de la plaie qui fait l'objet des recherches, celles qui sont l'ouvrage de l'art qui a tenté de sauver le blessé. Te lest le résultat du trépan, ou de quelque médicament âcre & corrosif. A plus forte raison suivra-t-on le même précepte à l'égard des incisions pratiquées par celui qui fait l'ouverture.

6°. En général, on doit commencer l'ouverture par les régions du corps où il se manifeste des traces de violence exercée, & un état contre nature. Mais,

lorsqu'il n'y a aucun signe semblable, on ouvrira d'abord la tête, ensuite la poitrine, & en troisième lieu l'abdomen. C'est le moyen d'éviter en partie les inconvéniens de la puanteur. Il y a un ordre à observer dans l'examen des organes internes, faute duquel on commet quelquefois des erreurs très-graves. Par exemple, lorsqu'il est question de constater l'existence ou la non-existence d'un infanticide; si, avant d'examiner les grands vaisseaux, on porte ses recherches d'abord vers le cœur, les poumons, le foie & les autres viscères principaux; n'est-il pas évident que cette dissection préliminaire & le remuement du *cadavre* faisant perdre une grande quantité de sang, les grands vaisseaux, qu'on auroit trouvés fournis de sang si on eût commencé par eux l'examen du jeune sujet, se trouveront vuides en grande partie? On conclura de ces circonstances, qui ne doivent leur naissance qu'à une méthode fautive, que l'enfant, dont le cordon étoit coupé & sans ligature, a péri d'une hémorrhagie, & on déclarera coupable une mère qui, peut-être, étoit innocente. (*Voyez* l'article CORDON OMBILICAL.)

7°. Par les mêmes motifs, il convient d'évaluer & d'enlever le sang qui se sera extravasé dans une cavité quelconque, avant de porter le scalpel sur les viscères contenus dans cette même cavité. Par cette précaution, on évitera le mélange du nouveau sang qui doit couler avec celui qui est déjà répandu, & on estimera plus exactement la quantité de l'un & de l'autre. En portant des stilets dans une blessure, avant que le *cadavre* soit ouvert, on risqueroit de pratiquer de fausses routes qui induiroient en erreur: on s'en gardera donc soigneusement.

8°. Il y a un choix d'expressions connues de tout le monde, & propres pour représenter ses idées. Ainsi on peut comparer la grandeur d'une altération ou d'une lésion quelconque d'une partie solide du corps, à la grandeur de la tête d'un enfant, du poing d'un homme ordinaire, d'une noix, &c.; sa largeur à celle de la paume de la main, d'un pouce, d'un doigt, d'une plume à écrire, d'un fil, d'un cheveu. La quantité de fluide s'estime également par des mesures communes; une pinte, une cueillerée, une ou plusieurs gouttes, &c.

9°. Le siège des différentes lésions se détermine selon la nature des parties lésées. Ainsi le siège d'une altération à la superficie du corps s'évaluera par sa proximité d'une partie notable, ou d'une région, à laquelle tous les anatomistes s'accordent à donner le même nom. Pour un muscle, on aura recours à son insertion, ou à ses bords, ou aux muscles voisins: pour un nerf, à la distance de l'endroit de la lésion à la sortie de la moëlle allongée, ou de la moëlle épinière, ou d'un tronc principal, &c. Pour un vaisseau, sa distance du cœur, ou d'un gros tronc, ou du viscère auquel il est destiné, & même de telle ou telle portion de ce même viscère, servira de point de ralliement.

10°. Une blessure, en général, doit être examinée de toutes les autres manières, avant de recourir à la voie du scalpel; & tout viscère doit l'être pareillement en place, avant de l'être séparé du corps. C'est une nouvelle raison de suivre le précepte que nous avons déjà indiqué plus haut; savoir, de nettoyer, avec le plus grand soin, les plaies où l'on présume qu'il y a des vaisseaux offensés; parce qu'alors il est plus facile de s'assurer de la vérité du fait, & d'éviter de les altérer encore avec l'instrument tranchant.

11°. Il faut spécifier tous les corps étrangers que l'on trouve dans une blessure, tels que des fragmens d'épée, des balles, &c., leur grandeur, leur forme, &c., & noter si le chirurgien qui a pansé le blessé, pouvoit extraire ces substances. On comparera la plaie avec l'instrument qui l'a faite, afin de mieux juger de la nature de la première par la grandeur & la forme du second. On peut aussi tirer des lumières des dommages qu'auront soufferts les diverses parties du vêtement, & toujours par comparaison.

12°. Quand on fait une ouverture, on doit diriger tellement l'incision de la peau & des autres membranes, qu'elle ne tombe point sur la blessure, parce que, la forme de celle-ci n'étant plus ce qu'elle étoit, il n'est plus possible de comparer la lésion superficielle avec celle des parties profondes. On mettra les muscles blessés entièrement à nud, afin de pouvoir déterminer avec précision comment ils l'ont été: si c'est le corps du muscle ou son tendon; si le muscle n'a été que piqué; s'il a été entamé dans sa longueur, ou transversalement; s'il a été coupé en totalité ou en partie; s'il a été déchiré, délabré. Et si plusieurs muscles, voisins les uns des autres, ont été blessés en même temps, comme cela peut arriver, au col, au dos, aux extrémités où ils sont très-multipliés: pour éviter toute méprise & toute confusion, on les isolera des parties environnantes, depuis une de leurs insertions jusqu'à l'autre; & même, en cas de nécessité, on coupera tout-à-fait leurs tendons, afin de mieux laisser appercevoir ceux qu'ils recouvrent. On se conduira de la même manière, s'il s'agit de vaisseaux sanguins, de nerfs, d'organes & d'os, que des muscles dérobent aux yeux de l'observateur. Quand la position de certains muscles ne permet pas de les méconnoître, tels que les intercostaux & ceux de l'abdomen, il n'est pas nécessaire de les mettre à nud; cependant il faut les indiquer avec les autres parties lésées, selon l'ordre dans lequel ils l'ont été eux-mêmes. C'est le moyen de mettre les juges & les corps de médecine, auxquels ces affaires peuvent être quelquefois renvoyées, plus à portée de prononcer sur la nature de la blessure, & en même temps, d'être instruits des talens des gens de l'art qui ont fait l'ouverture & l'examen du *cadavre*.

13°. Lorsqu'il y a contusion des parties extérieures, ou d'autres altérations qui ne se trouvent compliquées d'aucune plaie, & que, par la région qu'elles occupent, il est constaté qu'elles n'ont nullement contribué à la perte de l'individu; il suffit alors d'inciser les tégumens pour découvrir les parties subjacentes. Mais, pour peu que l'on soupçonne de lésion ultérieure, on procédera à un examen profond & détaillé. Si des blessures légères de ces mêmes parties de la superficie du corps peuvent être suffisamment connues & appréciées, à l'aide du stilet & de la sonde, sans le secours du scalpel, on bornera l'examen à ces épreuves.

14°. Si un nerf considérable a été offensé, on le découvrira en écartant les parties sous lesquelles il est naturellement caché; on remontera jusqu'à sa sortie de la moëlle allongée, ou de la moëlle épinière, ou d'un tronc principal, & on le suivra jusqu'à l'organe auquel il se distribue. On parviendra ainsi à juger de la nature & des effets de la blessure, du nombre & de la force des rameaux offensés, s'ils ont été ou piqués, ou meurtris, ou entamés, ou même totalement coupés.

15°. Il faudra de même dégager les vaisseaux de ce qui les cache à la vue, remonter jusqu'au cœur ou aux troncs principaux qui les fournissent, les suivre jusqu'aux parties qu'ils arrosent. Alors, on saura combien il y en a eu d'attaqués, & quels ils sont, de quelle grandeur, s'ils n'ont été que foulés, ou si l'instrument meurtrier les a pénétrés, les a même coupés entièrement.

16°. Ces préceptes ont toute leur force, lorsqu'il est question d'évaluer les altérations d'autres canaux du corps humain, tels que l'œsophage, la trachée-artère, les intestins, les canaux cholédoque, hépatique, cystique, pancréatique, &c.

17°. Mais, quant aux vaisseaux sanguins, on devroit se faire une règle, dans les cas où leurs parois ont été perforées, d'introduire une soie ou un stilet que l'on dirigeroit ou du côté de leur naissance, ou du côté de leur terminaison, pour se convaincre, ainsi que ceux qui sont présens à l'opération, que c'est véritablement un vaisseau qu'on leur présente, comme étant la partie blessée. On peut encore ouvrir le vaisseau à son origine ou à son autre extrémité, y porter un stilet, & le faire sortir par la blessure; ou bien, en le soufflant, prouver sa communication avec d'autres, & par-là sa nature. Dans toute blessure, on doit, autant qu'il est possible, s'assurer d'abord de l'état des vaisseaux. Mais on éprouvera la vérité de ce qu'a dit le célèbre Bohnius; qu'il est bien différent de trouver dans un amphithéâtre de démonstration des vaisseaux préparés & injectés avec une cire de couleur, où de les retrouver, & sur-tout les plaies qu'ils ont reçues, dans un *cadavre* où ils sont très-souvent vuides & affaissés sur eux-mêmes.

18°. Dans tous les sujets morts à la suite d'une hémorrhagie, n'importe à quelle époque de leur vie, c'est un précepte constant d'ouvrir les cavités du cœur & les troncs des gros vaisseaux, quand même ils n'auroient été aucunement altérés; & cela, afin de connoître la quantité de sang qu'ils contiennent encore.

19°. Lorsque des os ont été affectés, il faut les dégager des parties molles qui les recouvrent: & s'il y a des esquilles, on examinera leur grandeur, leur forme, leur situation, leur nombre; si elles ont blessé les parties voisines, si elles étoient libres, & susceptibles d'être enlevées. Les fractures & les fêlures doivent être examinées dans toute leur étendue.

20°. Enfin, dans les cas d'empoisonnement, on ne doit jamais négliger l'examen des matières contenues dans l'estomac. On verra à l'article EMPOISONNEMENT les épreuves qu'on peut faire subir à ces sortes de matières.

21°. Quand on a procédé à l'ouverture d'un *cadavre*, d'après les règles, & avec les précautions que nous venons de détailler, le médecin doit rédiger avec ordre & clarté les observations qu'il a faites, & donner son sentiment sur le caractère de la blessure, & sur la manière dont elle aura contribué à la perte du sujet. Mais il ne se croira point obligé, sur-tout dans les cas difficiles, de remplir cette dernière partie de son ministère au moment, &, pour ainsi dire, sur le tas. Il prendra, au contraire, tout le temps dont il peut avoir besoin, soit pour réfléchir sur toutes les circonstances qui se seront présentées, soit pour consulter & d'autres médecins, & les auteurs les plus recommandables. *Voyez* à l'article BLESSURES (mortalité des) les principes généraux que nous avons établis sur cette matière, la plus importante de toute la médecine légale, & en même tems d'un usage plus fréquent qu'aucune autre.

Nous finirons en présentant une sorte de modèle d'ouverture de cadavre. Il est tiré d'une des deux dissertations allemandes, auxquelles nous devons la majeure partie de cet article. Nous n'y ferons d'autre changement que celui de substituer aux formes germaniques celles usitées en France pour de pareils rapports.

Nous soussignés, médecins & chirurgiens, certifions que par l'ordonnance de . . . . . nous avons fait l'ouverture du corps de feu ***, demeurant rue ***, dans une maison désignée ***, & mort (tel jour) (à telle heure) après une blessure faite par le moyen d'un couteau. Ayant été introduits dans la chambre où étoit le cadavre, nous avons trouvé ce qui suit;

1°. Le corps du défunt étoit dans son lit, où on l'avoit laissé depuis le moment du décès. Nous l'avons fait transporter, avec les précautions convenables, dans une chambre plus commode, pour procéder à l'ouverture.

2°. L'abdomen étoit extraordinairement gonflé & tendu.

3°. Nous avons ôté le peu de vêtemens qu'il portoit, ainsi que les bandages qui étoient appliqués selon les règles, & des compresses imbibées d'un vin aromatique.

4°. Le dos du cadavre, & ses deux cuisses, étoient remarquables par plusieurs échymoses & des taches livides.

5°. Il y avoit une emplâtre sur la région hypocondriaque gauche.

6°. Sous cette emplâtre étoit une tente de charpie d'environ un demi-pouce de longueur, & pénétrée plutôt d'une espèce de sérosité sanguinolente, que de sang même, ou de pus.

7°. Nous avons trouvé une plaie à l'hypocondre gauche, laquelle étoit située à cinq pouces au-dessus de la crête de l'os des isles, & à la distance d'un empan, ou d'une palme de l'aisselle.

8°. Cette plaie n'étoit ni gonflée, ni emphysémateuse.

9°. Elle n'étoit ni trop rouge, ni enflammée, encore moins livide : cependant on appercevoit quelques traces livides à un pouce & demi de son bord antérieur & inférieur.

10°. Le toucher n'en a fait sortir ni pus, ni sang, ni aucune autre chose.

11°. Sa longueur, qui étoit de huit lignes, répondoit exactement à la largeur du couteau dont le meurtrier s'étoit servi ; & cependant, ce qui nous a tous surpris, ce couteau étoit plutôt mousse que pointu & aceré.

12°. Elle bâilloit un peu ; & l'un de ses deux angles, (car elle étoit de forme ovale) étant plus aigu que l'opposé, faisoit présumer fortement que le tranchant de la lame avoit été tourné vers la partie antérieure du corps, & le dos vers l'épine.

13°. La blessure avoit pénétré entre la troisième & la quatrième des fausses côtes, plus près cependant du bord supérieur de cette dernière, que du bord inférieur de l'autre. Elle avoit une direction parallele aux côtes, suivant laquelle direction, après avoir passé un peu obliquement sous le muscle oblique-externe du bas-ventre, & les intercostaux, elle se faisoit jour dans l'abdomen de devant en arrière.

14°. Une dissection bien exacte a démontré, que l'artère & la veine intercostale, ainsi que le nerf qui rampe dans le sillon de la troisième vraie côte, n'avoient été nullement entamés.

15°. L'examen attentif de la plaie, & la séparation de la portion musculeuse d'avec les tégumens, nous ont aussi appris que les taches livides que nous avions observées à quelque distance de son bord ne provenoient que d'une legère échymose du muscle externe du bas-ventre.

16°. Il sortit de la plaie une partie graisseuse, de la grosseur d'une petite aveline, qui ne présentoit aucune altération.

17°. A l'ouverture de l'abdomen, il se répandit une quantité considérable de sang, qui avoit conservé une grande partie de sa fluidité ; mais qui étoit plutôt d'une couleur noirâtre, que d'un rouge bien brillant.

18°. L'estomac & le canal intestinal en entier étoient remplis de vents & très-volumineux.

19°. On apperçevoit aux intestins grêles, à leurs points de contact mutuel, des stries oblongues, rouges, & d'un caractère inflammatoire.

20°. Mais il y avoit à l'ileum, & principalement au colon, dans l'endroit où il est adhérent au péritoine du côté gauche, immédiatement au-dessous de la plaie, une inflammation considérable qui tenoit deux palmes sur la surface de l'intestin.

21°. En examinant cette partie du tube intestinal, qui n'étoit point affaissée sur elle-même, & que l'instrument meurtrier n'avoit point entamée, & après avoir isolé le colon à sa gauche ; nous découvrîmes une nouvelle quantité de sang extravasé, moitié fluide, moitié trouble & d'une teinte roussâtre. Il y en avoit aussi vers la région du bassin & des lombes.

22°. La plaie étant alors dégagée, nous avons vu clairement que cette partie graisseuse dont nous avons déjà parlé étoit l'extrémité d'un follécule, qui remontoit du rein, & qui tenoit de toutes parts au péritoine. Elle n'étoit nullement endommagée.

23°. La rate, au contraire, nous parut non-seulement d'un moindre volume qu'à l'ordinaire, plus pâle & plus inégale à sa surface ; mais encore percée d'outre en outre à sa partie gauche & inférieure, ensorte que le doigt pouvoit aisément passer à travers sa substance. La plaie étoit comme affaissée, & ses bords réunis, du côté convexe du viscère ; mais elle étoit ouverte & bâillante à la face concave. Cependant elle ne présentoit aucun signe d'inflammation, ni de gonflement, ni de suppuration ; & sa couleur étoit celle de la rate elle même.

24°. Non-seulement cette rate ne fournit point de sang lorsqu'on l'incisa, & qu'on l'examina de tous les sens, après l'avoir isolée ; mais encore le doigt que l'on introduisoit dans la plaie, en étoit à peine teint. Toute sa substance étoit molle & flasque, à l'exception du bord inférieur qu'un reste de sang engorgé faisoit paroître un peu dur.

25°. Les dimensions de la plaie de la rate nous faisant aisément conjecturer que l'instrument meurtrier avoit pénétré plus avant, nous continuâmes

nos perquisitions ; & après avoir, sans employer le scalpel, écarté & séparé ce qui se présentoit, nous vîmes beaucoup de sang amassé en grumeaux : & sous ces grumeaux,

26°. Une blessure au rein, laquelle, ayant d'abord entamé la masse graisseuse, pénétroit sa substance dans la portion antérieure, la traversoit en allant vers le dos, sur le muscle psoas, à côté des grands vaisseaux sanguins logés dans la concavité du viscère. C'étoit là que se terminoit la blessure.

27°. Quoiqu'elle eût pénétré le rein de part en part, dans une direction oblique de haut en bas, elle n'avoit point ouvert le bassinet : aussi ne s'y trouva-t'il point de sang.

28°. Elle n'offroit aucun indice d'inflammation, ni de gangrène. Il en étoit de même de la plaie de la rate, comme nous l'avons déjà dit.

29°. Les autres parties contenues dans l'abdomen étoient, à peu de choses près, dans leur état naturel. Il y avoit beaucoup de vents dans l'estomac. La veine cave étoit absolument vuide de sang; l'épiploon & le rein droit peu garnis de graisse ; le pancréas étoit fort enflammé à sa partie supérieure gauche. La vessie urinaire étoit vuide.

30°. Ayant passé ensuite à l'examen de la poitrine, nous avons trouvé dans sa cavité gauche une demi-livre de sang, qui avoit conservé sa fluidité. Le diaphragme nous paroissant sain dans sa totalité, nous avons recherché soigneusement la cause de ce phénomène ; & mettant une bougie allumée tantôt dans la cavité de l'abdomen, tantôt dans celle du thorax, nous avons enfin découvert un petit trou rond, qui auroit à peine logé un pois, & auquel étoit due la communication entre les deux cavités.

31°. Les poumons étoient sains : seulement le droit étoit gorgé de sang. Le cœur étoit vuide de sang, & nous ne trouvâmes dans ses deux ventricules que quelques concrétions, qu'on pouvoit croire de nature polypeuse.

32°. Enfin ayant ouvert la tête, nous avons vu que toutes ses parties étoient dans un état absolument sain.

D'après l'état de la blessure, tel que nous l'avons exposé, d'après sa nature spécifique, nous hésitons d'autant moins à la déclarer mortelle, que tous les phénomènes qui l'ont suivie, & tous les faits analogues consignés dans les auteurs de médecine légale militent en faveur de cette conclusion ; & que nous avons même été convaincus par les preuves fournies par l'inspection que la nature n'a rien tenté pour son propre salut, & qu'elle s'est, en quelque sorte, soumise sur le champ à sa fatale destinée, en foi de quoi nous avons signé, &c.

On peut faire, sur plusieurs circonstances que présente l'ouverture de ce *cadavre*, quelques réflexions qui sont applicables dans un très-grand nombre de cas.

1°. Il est quelquefois essentiel, pour apprécier les véritables effets d'une blessure, que le *cadavre* n'ait point été changé de situation, soit depuis l'instant où le coup mortel a été porté, soit depuis la mort du blessé. Il seroit même convenable qu'il fût gardé jusqu'au moment où l'on en feroit l'ouverture. En effet ne peut il pas arriver, par exemple, qu'un ennemi du meurtrier ne rende, à l'aide de certaines manœuvres, la plaie plus considérable, plus profonde, afin que les experts la jugent ensuite mortelle de sa nature ; tandis que, sans ces mêmes manœuvres, sa mortalité ne leur auroit paru qu'accidentelle ou individuelle ? Ne peut-il pas arriver encore que des chirurgiens ou autres personnes par une curiosité ou un amour de s'instruire déplacé ne préviennent les experts nommés par la loi, & ne dénaturent entièrement une blessure ?

2°. Le volume énorme de l'abdomen n'est souvent que l'effet de l'air, ou d'un amas de matières fécales, ou d'autres causes aussi peu intéressantes. Mais quelquefois aussi, il est un signe d'inflammation & de gangrène, sur-tout s'il s'est joint une fièvre inflammatoire aux autres accidens de la blessure.

3°. L'examen d'un premier pansement peut mener à tirer des inductions de très-grande conséquence, parce qu'il est fait souvent avec une précipitation nuisible.

4°. Le vulgaire est dans l'opinion, que des signes de lividité annoncent que le sujet a péri ou d'apoplexie, ou de suffocation, ou de maladie accompagnée de convulsions. Il n'en est pas moins vrai que la véritable cause est une stase du sang, lequel éprouve un mouvement de fermentation qui le porte à la putréfaction. Plus on a différé l'ouverture, plus ces taches livides augmentent; on les prévient, ou on les arrête, par l'ouverture du *cadavre*, & si on en enlève les entrailles.

5°. Le boursoufflement des bords d'une plaie doit faire soupçonner qu'elle est pénétrante. Cet état a souvent lieu, quand c'est la région de la poitrine qui a été offensée.

6°. S'il ne sort d'une plaie ni pus, ni sang, il est probable que ces matières se sont extravasées dans une cavité.

7°. La comparaison des dimensions de la blessure avec celle de l'instrument qui l'a faite, pourroit induire quelquefois en erreur ceux qui ne sauroient pas qu'un commencement de suppuration resserre toujours les bords d'une ; ensorte qu'on seroit tenté, au premier coup d'œil, de ne la pas croire aussi profonde, qu'elle l'est véritablement.

8°. Les intestins s'enflamment plus facilement qu'aucun autre viscère. Cela a lieu sans doute, à raison de l'innombrable quantité de vaisseaux sanguins

guins dont ils sont fournis, de la ténuité de leurs membranes, & des matières fermentescibles qu'ils contiennent. Mais on a souvent occasion, dans les cas de médecine légale, de demander si ces signes d'inflammation existoient avant la mort, ou s'ils n'ont paru que depuis? La saison de l'année, le caractère de la maladie, l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la mort & l'ouverture, peuvent répandre sur cette question la lumière dont on a besoin pour la résoudre.

9°. Nous croyons devoir encore insister sur la nécessité de ne faire que des ouvertures de *cadavres* complettes; puisqu'on trouve quelquefois des causes de mort aussi puissantes que celles que la blessure nous a fait rechercher d'abord, sans qu'aucun signe cependant ait donné lieu de soupçonner leur existence. L'instruction qu'exige la loi, & que désirent ses ministres, devroit avoir pour but autant & plus encore la justification de l'innocent, que la conviction du coupable. (M. MAHON.)

CADE. (Huile de) (*Mat. méd.*)

Le nom d'huile de *cade* est donné, dans le commerce, à deux huiles différentes; l'une est l'huile tirée du genévrier; l'autre est la partie la plus fluide de l'huile, qui se dégage du bois de pin dans l'opération où il se convertit en charbon. (*Voyez* les mots GENEVRIER & PIN.)

(M. FOURCROY.)

CADELARI. (*Mat. médic.*)

Plante vivace, qui croît au Malabar. Il y en a plusieurs espèces, qui forment un genre que M. Adanson a placé dans la famille des amaranthes. C'est l'*achiranthes* de Linnæus.

La première espèce, ou la grande, a une racine très-purgative. Sa décoction fortifie l'estomac, dissipe les vents, corrige les humeurs. Broyée dans le vin, elle est un excellent diurétique, très-utile aux hydropiques & à ceux qui ont la pierre: pilée de même dans le suc de limon, elle dissipe les humeurs goëtreuses du menton & des mâchoires. La décoction de ses feuilles se prend pour les tumeurs, pour les difficultés d'urine, & les douleurs causées par la pierre; avec l'huile extraite de sa racine, elle arrête le pissement de sang. Ses graines pilées se prennent en poudre par le nez, comme le tabac, pour appaiser la migraine. Enfin, dit-on, elle brise la pierre: & il suffit de la porter suspendue au bras, pour guérir les fièvres intermittentes, accompagnées de frissons. (*Extr. de l'A. E.*)

(M. MAHON.)

CADIAC. (*Eaux min.*)

C'est un village de la vallée d'Aure, à une demie lieue sud-ouest d'Arréon, dans le Comminges en Navarre. On y trouve quatre sources minérales froides, dont M. Brun croit que deux sont sulphureuses, & deux autres lumineuses. Elles restent à examiner. (M. MACQUART.)

CADMIE. (*Mat. méd.*)

On nomme *cadmie* native, ou *cadmie* naturelle, une chaux, ou oxide de zinc natif, qui se trouve fréquemment dans la terre, soit sous forme irrégulière, soit sous forme cristalline. Cette mine est le plus souvent nommée *calamine*, ou *pierre calaminaire*. (*Voyez* les mots CALAMINE, OXIDES METALLIQUES, & ZINC.) (M. FOURCROY.)

CADMIE DES FOURNEAUX. (*Mat. méd.*)

Le mot *cadmie des fourneaux* a été donné par analogie à un oxide de zinc élevé ou sublimé dans les fourneaux, dans lesquels on traite les mines de ce métal, ou celles d'autres métaux, qui contiennent du zinc; c'est sur-tout la portion qui s'arrête près des tuyeres des soufflets, ou dans les coins des parois du fourneau, que l'on débite sous ce nom dans le commerce. Cette espèce d'oxide de zinc, porte aussi le nom de *tuthie*. Il est fort impur. (*Voyez* les mots TUTHIE & ZINC.) (M. FOURCROY.)

CADUC. (mal) (*Voyez* ÉPILEPSIE.)

(M. SAILLANT.)

CADUS. (*Mat. méd.*)

Le *cadus*, nommé aussi *ceranium*, étoit une mesure des anciens, dont on estime la continence à cent-vingt livres de vin, ou cent-cinq livres d'huile. On trouve cette mesure indiquée dans Pline, & dans les anciens auteurs de médecine, ou d'histoire naturelle médicinale. (M. FOURCROY.)

CAEN. (*Jurisprudence de la médecine.*)

Caen, *Cadomus*, ville considérable, des plus belles de France, & qui étoit la seconde de Normandie, est maintenant le chef-lieu du département du Calvados. Les anciens historiens & géographes n'en ont point parlé; ce qui porte à croire que sa construction est due aux normands: & même, elle a été long-temps petite & obscure, puisque Bayeux, dont il n'est parlé que dans les auteurs du Bas-Empire, lui a été préférée pour le siège épiscopal. Henri VI, roi d'Angleterre & duc de Normandie, y érigea une Université, par ses lettres-patentes de janvier 1431: temps malheureux, où ce roi possédoit Paris, avec la plus grande partie de la France.

L'Université de *Caen* ne fut d'abord établie que pour une école des droits: mais la médecine lui fut ajoutée avec les deux autres facultés, par une bulle d'érection que le pape Eugène IV donna le III[e]. des calendes de juin 1437. En conséquence, Henri VI rendit de nouvelles lettres-patentes le 19 mars suivant, par lesquelles, en confirmation de la bulle précédente, il institua, unit & incorpora ces trois

facultés à celle des droits, pour y exister dans l'ordre & le rang qui conviennent à chacune : ce qui fut exécuté, malgré les oppositions de l'Université de Paris. Aussi-tôt après, ce roi lui fit dresser des statuts provisoires, parmi lesquels il s'en trouva de particuliers à la faculté de médecine, conçus en 26 articles ; & il les approuva & autorisa par ordonnance du 27 mai 1539.

Charles VII, roi de France, ayant recouvré la Normandie, érigea de nouveau & recréa l'Université de *Caen*, par ses lettres-patentes du 30 octobre 1452 (1). Cette Université se fit des statuts généraux, qu'elle arrêta le 20 octobre 1457 ; & par la suite, elle se fit des règlemens par des décrets particuliers. La confusion en faisant perdre plusieurs de vue, & exposant au parjure ceux qui en juroient l'observance, la faculté de médecine fit une collection des articles qui la concernoient ; les arrêta le 14 décembre 1473 ; & tous ses régens jurèrent de les observer, sous peine de parjure & de privation. Du reste, cette compagnie n'a rien conservé de son ancien état, ni même de ses membres, jusqu'à l'an 1506, que commence son martyrologe ; dans lequel sont contenus les réceptions de ses docteurs, leurs morts, les délibérations de leur compagnie ; & par suite, l'histoire de la médecine dans leur célèbre faculté.

En 1521, le parlement de Rouen fit une fameuse réformation de l'Université de *Caen*, dans laquelle il fut ajouté quelques dispositions aux anciens statuts de sa faculté de médecine, auxquels on ne toucha point ; gloire qu'elle mérita comme celle de Paris, dans la réformation du cardinal d'Estouteville, en 1452 ; & cette faculté qui a toujours été une des moins mal réglées de France, peut fournir quelques modèles pour l'établissement des nouvelles écoles de médecine qu'on se propose de substituer aux anciennes.

Elle se fit de nouvelles collections de ses statuts en 1544, 1550, 1560 & 1599 ; mais le temps lui en a enlevé la plupart ; & en 1620, il ne lui restoit que deux volumes ou registres de ses anciens & de ses nouveaux statuts. Depuis cette époque, on s'est conformé aux nouveaux qui n'ont point une date fixe. Cependant, ils ont été confirmés par plusieurs sentences & arrêts du parlement de Rouen ; entre autres par celui du 26 septembre 1681.

En 1689, il s'éleva des contestations entre les facultés de l'Université de *Caen*. Pour les terminer, le roi nomma des commissaires parmi les présidens & conseillers du parlement de Rouen, par arrêt de son conseil, du 7 janvier 1699. En conséquence, le parlement réforma cette Université par un règlement général, dans lequel se trouvent plusieurs articles concernant la faculté de médecine. Par ce règlement, il fut dit que les statuts de ladite faculté, édits & déclarations de S. M., arrêts de son conseil & ceux de la cour, seroient exécutés selon leur forme & teneur. Depuis, elle s'est toujours conformée à ce règlement, auquel elle a ajouté ce que l'édit de mars 1707 a de plus avantageux pour l'étude de la médecine : mais c'est toujours le règlement de 1699 qui a fait sa loi jusqu'à ce jour, pour les droits & pour les degrés.

L'histoire de cette faculté de médecine présente une singularité qui peut servir à démontrer que les exercices de la licence sont au moins aussi propres à former des médecins & à soutenir l'éclat de leurs écoles, que les leçons & les démonstrations ; & que, par conséquent, dans la réformation projetée de l'enseignement public, on devroit plutôt s'appliquer à la rétablir dans les écoles qui l'ont perdue, qu'à la détruire tout-à-fait dans celles qui l'ont conservée. Il paroît par les premiers statuts de la faculté de médecine de *Caen*, de 1439, qu'elle fut principalement composée de licenciés reçus dans son sein, & qu'ils participoient aux fonctions de la régence. En 1577, elle n'avoit encore que trois régens : mais les bacheliers, ou étudians formés, enseignoient eux-mêmes ; & comme le meilleur moyen de s'instruire est d'enseigner ce qu'on sait déjà, ces bacheliers avoient un grand intérêt à instruire les étudians du second ordre. Ils s'y donnèrent (2) avec un zèle qu'on ne pourra jamais exiger de professeurs stipendiés : ils contribuoient, plus que les régens, à l'enseignement élémentaire, le principal, le plus difficile, & celui qui demande le plus à être saisi & répété.

Pendant plus d'un siècle le fardeau de cette faculté ne fut presque supporté que par des licenciés-régens, & par les bacheliers leurs adjoints. Il s'y trouvoit très-peu de docteurs. Il n'y en avoit pas un, en 1506, que pour en relever l'éclat, deux curés de la ville, licenciés en médecine, prirent le bonnet de docteur, le 21 février, sous la présidence du chancelier de l'université. Nonobstant ce zèle, la faculté se trouva encore souvent dénuée de docteurs; les promotions s'en faisoient rarement ; & ceux qui prenoient ce dernier degré, occupés de la pratique de la médecine, qui forme toujours un grand obstacle à son enseignement, ne pouvoient souvent remplir les fonctions journalières de la régence : cette difficulté de remplir à la fois les fonctions de professeur & de praticien, mérite toute l'attention de nos législateurs, dont on attend un meilleur plan d'études de médecine.

Le nombre des docteurs-régens augmenta enfin

(1) Sur la demande des trois états de la province ; & elle fut confirmée par les Papes Nicolas V, Calixte III, Pie II, & Innocent VIII. Ses quatre facultés ont toujours été fameuses ; & celle des arts, qui possède un beau collège, a été affiliée à celle de Paris.

(2) Et pour achever leur instruction ; & pour commencer leur réputation.

jusqu'à huit ; ce qui ne s'étoit point encore vu. Ces docteurs prédominèrent alors dans la compagnie ; &, par un décret du 3 Septembre 1443, ils exclurent les licenciés de la régence ; & l'enseignement devint plus difficile. Ces nouveaux docteurs-régens s'attribuèrent le gouvernement & les émolumens de la faculté (1) ; mais peu en remplissoient les charges : plusieurs même alloient s'établir dans d'autres villes, & ne paroissoient dans la compagnie qu'à certains actes. Il fallut en 1560, restreindre les privilèges de la régence en faveur de ceux qui demeuroient constamment à Caen, & professoient à leur tour ; & on ne laissa que le titre de *régens honoraires* à ceux qui ne satisfaisoient pas à ces conditions, pourvu toutefois qu'ils eussent soin de venir tous les ans, le lendemain de la saint Denis, & même plus souvent, supplier pour la régence devant le recteur de l'université, & le doyen de la faculté : ce titre ne leur laissa que le droit d'assister, à leur rang, aux disputes & aux délibérations de la faculté, mais sans percevoir d'émolumens, & seulement avec la voix consultative : & cela même quand il n'y avoit qu'un docteur-régent ordinaire.

Au commencement du dix-septième siècle, la distinction & les droits des docteurs-régens ordinaires, & des docteurs-régens honoraires furent tout-à-fait confirmés ; le nombre des premiers fut même fixé à quatre, qui devoient demeurer dans la ville, pour remplir les fonctions de la régence, & qui seuls occuperoient toutes les places particulières de la faculté, avec les charges communes de l'université. Tous les autres docteurs-régens ne furent plus qu'honoraires ; &, parmi eux, ceux qui demeuroient à *Caen* furent les seuls qui jouissoient des privilèges de l'université.

Des contestations, qui s'élevèrent dans cette université, furent terminées par une sentence arbitrale, du 3 mai 1640 ; & il fut dit que le nombre des docteurs-régens-professeurs ne seroit pas plus grand que de quatre, ainsi qu'il se pratique en droit civil & canon ; & sans néanmoins préjudicier aux docteurs-régens, licenciés & bacheliers, en ce que la faculté a coutume de leur donner par honneur, lorsqu'ils assistent aux actes de ladite faculté. Cette sentence fut confirmée par un arrêt du parlement de Rouen, du 25 juin 1642, qui, au surplus, ordonna qu'un arrêt de réglement de la cour, de l'an 1521, seroit gardé & observé.

Ces dispositions furent encore confirmées & modifiées par le réglement général du 7 janvier 1699. L'article 7 maintient la faculté de médecine dans l'usage de n'avoir que deux sortes de docteurs ; des professeurs & des honoraires ou aggrégés, suivant les statuts & usages des villes où il y a université, ou collège de médecine, & conformément aux arrêts de la cour. Les articles suivans réglèrent de plus que les docteurs aggrégés assisteroient aux assemblées de leur faculté, pour les réceptions seulement ; que l'avis uniforme des professeurs y prévaudroit à celui des aggrégés, comme celui des aggrégés prévaudroit à celui des professeurs, s'il y avoit un professeur de leur avis ; que les aggrégés ne pourroient prétendre aucune autre distribution que l'honoraire, & n'entreroient que dans les assemblées générales & d'honneur de l'université ; que les aggrégés ne présideroient à aucune des trois thèses qu'en l'absence ou refus des professeurs (1).

(1) Ainsi que ceux de l'université.

La faculté de médecine de *Caen* n'a point admis cette révoltante distinction de docteurs *intrà* & *extrà muros*, qui s'est établie en quelques autres. Tous les docteurs qu'elle reçoit peuvent demeurer dans la ville, & être associés aux régens, en soutenant les actes & payant les droits déterminés pour l'aggrégation.

Les quatre régens ordinaires en médecine ont pris, depuis ce réglement, le titre de *professeurs royaux :* il a été établi de plus, dans cette faculté, un professeur de chimie, & un autre d'anatomie. Tous les aggrégés, actuellement au nombre de seize ou environ, prennent en outre le titre de *professeurs royaux de chirurgie*, & s'arrangent entr'eux pour en faire les fonctions. On voit par-là que cette école est une des moins incomplettes & des mieux ordonnées du royaume.

Venons maintenant au gouvernement de cette compagnie. Son premier chef étoit un chancelier, comme dans toutes les autres universités : en confiant cet office à l'Evêque de Bayeux, & au vicaire qu'il lui plairoit de commettre, le pape Eugène IV, par sa bulle de 1437, le chargeoit de donner les degrés de baccalauréat, de licence & de maîtrise, ou de doctorat, à ceux qui lui seroient présentés par le doyen, & les maîtres ou docteurs de la faculté, dans laquelle ils auroient été examinés, en examinant lui-même les candidats avec les maîtres ; & en recevant de chacun d'eux le serment d'être *fidèle & obéissant à saint Pierre, à l'église romaine, & à ses pontifes.* Les universités étoient encore alors ecclésiastiques. Depuis ce tems elles sont devenues ecclésiastiques & laïques, pontificales & royales. La nouvelle législation va rendre ces écoles purement civiques & nationales.

Le chef de cette université est maintenant un recteur, comme dans la plupart des autres ; mais ce qu'elle a de particulier, c'est qu'il peut être pris dans

(1) C'est ainsi que d'anciennes dispositions, faites pour augmenter le nombre des docteurs-régens dans un temps où l'on en manquoit, ont été un obstacle à completter l'enseignement, dans les temps qui en pouvoient fournir un grand nombre : c'est ainsi que le défaut de l'enseignement, dans bien des facultés, a été une autorité pour assurer le même défaut dans celle de Caen. La législation médicinale ne peut bien se reformer, si l'on n'a pas égard aux circonstances des temps & des lieux.

chacune de ces facultés, par l'assemblée générale de l'université, qui le choisit; & la faculté de médecine en a fourni plusieurs de son corps, en chaque siècle. Cette université a en outre un syndic ou procureur général, un secrétaire, & des bedeaux, dont un est pour la faculté de médecine.

Le chef particulier de la faculté de médecine est doyen, qualifié de *maître de la faculté* dans les anciens statuts, & nommé tous les ans à tour de rôle, le premier samedi d'après la Toussaint; anciennement parmi les docteurs, & à leur défaut parmi les licenciés; & maintenant seulement parmi les régents ordinaires: & en son absence le doyen d'âge en fait les fonctions. A sa nomination, il prête un long serment, qui explique ses fonctions; après quoi on lui remet une robe, qui lui est spécialement destinée, avec les armes, la masse, les annales, & les statuts de la faculté.

Le même jour, la faculté se nomme un receveur qui doit être un des régens ordinaires, ou le bedeau; il fait rendre compte à l'ancien.

Les offices de conseiller-médecin du roi & de trésorier de la bourse commune, créés par édits de 1692, furent levés par la communauté des médecins de *Caen*, & payés en commun par les professeurs aggrégés & quelques médecins non-aggrégés du ressort. Cependant les fonctions & les émolumens en ont été attribués aux quatre professeurs ordinaires, par les statuts de 1699. L'on pourroit reprocher bien des injustices de ce genre à toutes les facultés, où le régime aristocratique a été substitué au régime démocratique, par lequel les Universités anciennes ont toutes commencé à être régies: mais sans doute, elles n'auront plus lieu dans les sociétés académiques, civiques & nationales qui vont les remplacer.

La faculté de médecine de *Caen* prit d'abord pour emblême un urinal, allusion à l'inspection des urines, cette espèce de charlatanisme qui dominoit dans ces temps d'ignorance, & qui n'a pas discontinué d'immoler tant de victimes par la main des empyriques. Mais elle ne fut pas long-temps à se faire deux sceaux: un grand pour sceller les lettres des degrés, & un petit pour sceller les attestations; & l'on y mit pour devise un soleil, avec cette inscription plus fastueuse que juste: *Inventum Medicinæ meum est.*

Dès le commencement du XVe. siècle, cette faculté fit bâtir des écoles publiques, où elle commença à se faire une bibliothèque: mais ces écoles étoient petites, proportionnellement au petit nombre de ses écoliers. Les bacheliers étoient obligés d'y donner leurs leçons ou d'y faire leurs cours, suivant l'excellent usage de ces temps, qu'il seroit bien utile de renouveller. Ces écoles ne servoient que pour ces cours. Les docteurs donnoient leurs leçons gratuitement chez eux, suivant cette sorte d'adage alors usité, autant pour leur commodité, que par une sorte d'honneur, dont ils s'étoient fait une idée & un principe: *Aulæ doctorum habentur pro scholis.* Les actes mêmes se faisoient dans les maisons ou écoles particulières des régens. La répétition du doctorat se faisoit dans l'hôtel de l'ancien régent, qui étoit pour lors la principale école de médecine: mais le doctorat se donnoit dans l'école de théologie. Le nombre des étudians en médecine ayant augmenté dans cette ville, au point que les salles des bacheliers ne pouvoient les contenir, cette faculté s'est fait de nouvelles écoles dans une maison commune, où toutes les leçons ont été données, les actes célébrés, les degrés conférés, les assemblées tenues, & la bibliothèque transférée & augmentée. L'Université a de plus un jardin botanique, où cette science est enseignée aux étudians de toutes les facultés.

MM. les évêques de Lisieux & de Coutance étoient les conservateurs des privilèges apostoliques de l'Université de *Caen*, & M. le bailli de cette ville étoit celui de ses privilèges royaux: mais ces sortes d'offices ne peuvent plus avoir lieu dans notre constitution & la législation qui en est la suite.

La faculté de médecine de *Caen* reconnoissant S. Luc pour son patron, comme la plupart des corps de médecins orthodoxes, la veille de sa fête, le receveur convoquoit la compagnie, pour arrêter ce qu'elle jugeoit à propos de faire pour la célébration du service, le lendemain, dans l'église des Franciscains.

Les chirurgiens de *Caen*, en nombre à-peu-près égal à celui des médecins, y forment une communauté soumise à la jurisdiction du premier chirurgien du roi; mais sans école. Le nouveau régime leur fera sans doute jouer un plus grand rôle dans l'école de médecine & de chirurgie de ce département.

Les apothicaires y forment une jurande, fameuse par le grand commerce de drogueries simples & composées, qui se fait habituellement dans cette ville, dans ses foires & dans celle de Guibrai, qui n'est qu'à six lieues. Cette ville en retire beaucoup de l'étranger, & a reçu pour cela un bureau de traites foraines & une amirauté. On recueille même dans son territoire quantité de drogues & de plantes usitées aussi pour la teinture, & particulièrement du voide, de la gaude, de la garance, du pastel, de la gravelle, du sumac, des sels blancs qui se font en diverses salines, &c.

Cette ville possède plusieurs hôpitaux, & particulièrement un hôpital-général & un Hôtel-Dieu; une académie des sciences, arts & belles-lettres, fondée en 1706 par lettres-patentes de janvier, &c.

Ses habitans, aussi portés pour les sciences & les arts que pour le commerce, ont fourni un grand nombre de savans illustres; & particulièrement des médecins, qui ont acquis de la célébrité dans leur Université, à Paris & ailleurs; parmi lesquels on peut nommer avec distinction, Jacques Dalecamp, Robert Constantin, André Grain-d'orge, &c. Tous

conſpire à faire eſpérer que la nouvelle légiſlation contribuera à relever l'éclat de l'école de médecine, de chirurgie & de pharmacie de *Caen*.

(M. Verdier.)

CÆLA. (*Mat. médic.*)

Plante Malabare; qui a une certaine apparence du lierre terreſtre. Pilée avec le ſantal, le girofle, la muſcade, & l'eau de roſes, elle fournit un liniment ſouverain pour diſſiper les puſtules. Le ſuc de ſes feuilles, bu avec du ſucre, arrête la chaudepiſſe. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

CÆLIUS AURELIANUS. (*Siccenſis.*)

Ce médecin, dont on va parler d'après Le Clerc, a écrit en latin. Il paroit par ſon ſtyle qu'il étoit Africain; ce qui eſt confirmé par le mot *ſiccenſis*, qui ſe trouve à la ſuite de ſon nom, en tête de deux traités qu'on a de lui. Sicca étoit une ville de Numidie. Il y en a qui l'ont appelé *Lucius Cælius Arianus*, au lieu d'*Aurelianus*, comme s'il tiroit ſon origine d'Aria ou d'Ariana, qui ſont des provinces de l'Aſie. Mais le plus grand nombre des ſavans ſe réuniſſent pour la première leçon. On trouve, dans Caſſiodore, un *Cælius Aurelius*, qui ſans-doute eſt le même.

On ne ſait rien de certain ſur le temps où il a vécu. Quelques uns l'ont cru plus ancien que Galien, parce que ce dernier ne ſe trouve point cité parmi les auteurs dont *Cælius* a rapporté les ſentimens, & qui ſont en aſſez bon nombre. Mais comme Galien ne l'a pas cité non plus; & que *Cælius* a néceſſairement écrit après Soranus qui vivoit ſous Adrien, & qui n'a par conſéquent précédé Galien que de trente ou quarante ans, ſi cette ſorte de preuve étoit valable, il s'enſuivroit tout au plus de ce qu'on vient de dire, que Galien & *Cælius* pourroient avoir écrit en même temps & ne s'être pas connus. Mais quoique l'on puiſſe certainement inférer de ce qu'un auteur en cite un autre, que celui qui eſt cité, a vécu ou a écrit le premier, il ne s'enſuit pas qu'un auteur qui n'eſt pas cité, ait dû vivre après celui qui ne le cite point, ou en même temps que lui; parce que les auteurs, ſuppoſé qu'ils aient connu ceux dont ils n'ont point parlé, ce que nous ne ſavons pas, peuvent avoir eu leurs raiſons pour n'en rien dire. Galien, par exemple, pourroit n'avoir pas cité *Cælius*, (ſupppoſé que celui-ci eut vécu le premier, ce que je ne crois pas,) parce qu'il avoit aſſez d'autres Grecs auxquels il pouvoit s'attacher, ſans perdre ſon temps à refuter un auteur latin, comme étoit *Cælius*, demi barbare, & copiſte des Grecs. *Cælius* de même, quoiqu'il ait apparemment vécu après Galien, peut n'avoir point fait mention de lui, parce qu'il étoit ennemi juré des méthodiques. C'eſt comme en a jugé Reineſius, qui, fondé ſur la manière d'écrire de *Cælius*, ne le met que dans le cinquième ſiècle. On peut voir dans la note, (1) ce que dit à cet égard ce ſavant critique, qui exprime parfaitement le caractère de cet écrivain.

Cælius avoue lui-même qu'il a traduit Soranus. Cependant il paroit qu'il n'a pas ſimplement rendu mot pour mot en latin ce que ce médecin avoit écrit en grec, puiſqu'il parle ſouvent de Soranus comme d'un tiers. *Un tel*, dit-il, par exemple, *eſt d'un tel avis : mais Soranus, pour lequel je ſuis, eſt d'un avis contraire.*

Il dit encore, à la fin de ſa préface, ſur ſes livres des maladies chroniques, qu'il va commencer par la douleur de tête, à l'imitation de Soranus, qui avoit commencé par cet objet à traiter de ces mêmes maladies. Or il eſt viſible qu'il n'auroit pas parlé de la ſorte, s'il n'avoit été qu'un ſimple traducteur; mais comme Soranus étoit ſon héros, & comme il l'appelle le prince de ſa ſecte, il ne fait point de difficulté d'avouer qu'il ne parle que d'après Soranus, qu'il pouvoit d'ailleurs avoir en partie copié.

De plus, ce qui ſemble prouver que *Cælius* ne doit pas être regardé comme un ſimple copiſte des ouvrages d'autrui, c'eſt qu'il cite lui-même pluſieurs livres de ſa compoſition, & entr'autres un livre de lettres grecques adreſſées à un Prætextatus, dans leſquelles il combattoit fortement l'uſage de la bière, médicament purgatif dont Thémiſon s'étoit ſervi. *Cælius* cite encore un livre qu'il avoit dédié à un Lucrérius, & qui contenoit un abrégé de la médecine, par demandes & réponſes; des livres de chirurgie; d'autres touchant les fièvres, les cauſes des maladies, les remèdes ordinaires, la compoſition des médicamens, les maladies des femmes, la conſervation de la ſanté.

Il n'y a pas d'apparence que tous ces livres fuſſent copiés de Soranus; mais il ſe peut que ceux dont on a parlé précédemment, le fûſſent pour la

(1) *Stylo, ut ferebat ſeculum (quinto enim vixiſſe arbitramur, cùm linguæ latinæ puritas Europæarum gentium idiotiſmis, & Hunnorum Gothorumque barbariè penè decoxiſſet), & genius patriæ, quæ ſicca Vener a Africæ non ignobile oppidum fuit, uſus eſt grandi, implexo, difficili, ad tautologias uſque luxuriante, irregulari, ſemi-ſoleco nonnunquam, modò archaiſmis, modò peregrinis & novis à vulgo acceptis ſuſpendente lectorem omninò mirifico, quaſi Ennodii aut Fulgentii alicujus, ut latini græcum videri voluiſſe, græci locutum latinè exiſtimare poſſint : græcorum ubique adſectator eſt & interpres, interdum infelicitate etiam ſuâ feſtivus. Quamvis enim ubique ferè crepet græcos, in horum tamen literis non nimis profundè doctum fuiſſe, & minutiis præſertim grammaticis non noſſe attendere apparet : nonnunquam etiam ſcientem volentem, uſitatâ ſignificatione neglectâ, novam utcunque quadrantem vocabulis impoſuiſſe, &c. ....* Reinesius variar. lect. *lib. iij, cap. 18.*)

Je doute, ajoute Leclerc, que Cælius ait vécu auſſi tard que Reineſius le dit.

plus grande partie. A cela près, on ne comprend pas comment *Cælius* n'auroit parlé dans ces premiers livres que des médecins qui ont précédé Soranus, & comment il n'en auroit pas cité plusieurs autres, qui ont vécu pendant l'espace de deux ou trois siècles, qui se sont écoulés entre Soranus & lui, selon la supposition de Reinesius; ce qu'il n'a point fait, quoique ceux qu'il cite d'ailleurs soient en grand nombre. Il faut nécessairement admettre cette conséquence, ou convenir que *Cælius* est plus ancien que Reinesius ne l'a cru, ce qui pourroit être; car enfin le style, par où l'on en juge, peut tromper, outre qu'il est aisé de voir que ses livres ont été fort altérés, ce dont tout le monde convient.

Si le *Cælius* Aurelius de Cassiodore, (*Divinar. lection. cap.* 31.) est le même que *Cælius Aurelianus*, comme il semble que cela doit être, puisque Cassiodore met expressément l'auteur qu'il cite au rang des médecins qui ont écrit en latin: si c'est dis-je, le même, il aura vécu pour le plus tard dans le siècle cinquième, car Cassiodore est de ce siècle. Mais il n'est pas impossible que *Cælius* ait précédé celui qui le cite de deux ou trois siècles, & qu'il n'ait pu écrire quelque temps après Soranus, qui étoit du second siècle. Le style de *Cælius*, comme je l'ai dit, n'est pas une assez forte preuve du contraire. Tertullien, qui étoit aussi africain, & qui a suivi de près Soranus, a un style assez dur, quoiqu'un peu meilleur que celui de *Cælius Aurelianus*. Au fond, ce dernier étoit un étranger, qui pouvoit ne pas parler si bien latin, qu'on parloit encore de son temps, même dans les provinces.

Quoi qu'il en soit, il ne nous est resté des ouvrages de *Cælius*, que ces mêmes livres dont il fait honneur à Soranus, & dans lesquels il traite des maladies aiguës, & des maladies chroniques; mais ce sont heureusement les principaux, puisqu'ils renferment la manière de traiter, suivant les règles des méthodiques, presque toutes les maladies, à la réserve de celles qui demandent le secours de la chirurgie.

Un autre avantage que l'on en tire, c'est que *Cælius*, en voulant réfuter les sentimens de plusieurs médecins célèbres de l'antiquité, nous a conservé divers petits extraits de leur pratique, de laquelle nous ne saurions rien sans lui, à la réserve de ce qui concerne Hippocrate, qui est le premier de ceux dont il est parlé, & de qui il rapporte néanmoins quelques passages qui ne se trouve point dans dans les œuvres que nous en avons.

Les autres, que *Cælius* cite le plus souvent, sont Dioclès, Praxagoras, Héraclide de Tarente, Asclépiade de Pruse, & Thémison: ce sont, dis-je, ces médecins auxquels il s'attache plus particulièrement, & dont il examine la pratique avec plus d'exactitude. Il leur joint encore Erasistrate & Herophile; mais ces deux derniers, comme il le remarque, n'ayant pas écrit sur toutes les maladies, c'est par cette raison qu'il n'en parle pas si souvent que des autres.

Il cite aussi en divers endroits Sérapion, & il y a apparence qu'il l'auroit cité plus fréquemment, s'il n'avoit regardé Héraclide comme renfermant lui seul tout ce que les empiriques avoient de meilleur.

Les autres, dont *Cælius* fait plus rarement mention, sont en assez grand nombre. On y trouve non seulement Thessalus & quelques autres médecins méthodiques, mais encore divers autres de toutes les sectes indifféremment.

Quant aux livres de *Cælius*, que nous avons dit traiter des maladies considérées ou comme aiguës, ou comme chroniques, il faut remarquer que cette distinction des maladies faisant un des rapports des méthodiques, ces médecins affectoient de suivre cette même distinction, ou division dans les titres qu'ils donnoient à leurs livres de pratique. Asclépiade avoit, à la vérité, composé des traités intitulés des maladies aiguës; mais Thémison, suivant la remarque de *Cælius*, avoit été le premier qui eut écrit en particulier sur *les maladies chroniques*, & qui eut donné ce titre à ces livres. *Cælius* assure même, que de tous les médecins qui avoient précédé Thémison, les uns n'avoient rien dit de ces maladies, ou parce qu'ils les jugeoient incurables, ou parcequ'ils les croyoient plutôt de la dépendance des baigneurs, ou de ceux qu'on appelloit *aliptæ*, & *iatraliptæ*, que de celle des médecins; les autres en avoient écrit, en même temps qu'ils avoient écrit sur les maladies aiguës.

Cælius ajoute que Thessalus & Soranus ayant imité Thémison furent aussi suivis par divers autres.

Nous avons sous le nom de *Cælius Aurelianus*, deux traités. Comme Leclerc a été fort court sur leurs différentes éditions, nous les indiquerons plus en détail, & suivant l'ordre chronologique.

1°. *Cælii Aureliani, tardarum passionum libri V Basileæ, apud Henricum Petri*, 1529, *in-folio.*

Eloy dit que dans cette édition se trouve les opuscules d'Oribase.

Kestner l'avoit dit avant Eloy.

Les éditions postérieures de *Cælius* ayant été revues sont préférables à cette première.

Avant la publication de ce traité, aucun médecin alors ne connoissoit *Cælius Aurelianus*, dont il n'est fait aucune mention dans aucun écrit antérieur.

Cette édition a été donnée par *Joan. Sichardus*, qui en a fait la dédicace à Philippe Buchamer, médecin du cardinal Albert, archevêque de Maïence.

Sichardus observe que cet ouvrage auroit été condamné à périr absolument, s'il ne se fut pas trouvé entre les mains de Philippe Furstenberg, consul de Francfort. On peut conclure de ce simple

énoncé que Sichard n'a vu d'autre manuscrit que celui qui lui fut procuré par ce savant littérateur. Il ajoute qu'il auroit renoncé à donner cette édition, sans le secours de Joan. Cornarius. Au reste cet éditeur pense que *Cælius* étoit africain, & plus ancien que Pline & Galien.

2°. *Cælii Aureliani acutarum passionum libri III. Parisiis, apud Simonem Colineum*, 1533 *in-8*.

Ce traité, que *Joan. Sichardus* croyoit perdu, ainsi que beaucoup d'autres de *Cælius*, fut remis manuscrit à Gonthier d'Andernac, par Jean Brayllon, médecin de la faculté de Paris, auquel il dit dans son épître qu'il n'a point sévérement corrigé le texte, mais légérement. Il n'avoit probablement qu'un seul manuscrit, sur lequel il fit imprimer. Il juge, par le style de *Cælius*, qu'il étoit africain; & croit qu'il vivoit un peu avant Galien.

3°. *Cælii Aureliani tardarum passionum libri V. Venetiis, apud Aldum*, 1547, *in-fol.*; *cum medicis antiquis.*

Ce recueil, où se trouve les cinq livres des maladies chroniques de *Cælius* est devenu rare.

C'est pour la seconde fois, que le traité des maladies chroniques de ce médecin méthodique fut imprimé.

4°. *Cælii Aureliani de morbis acutis libri III, & de morbis diuturnis libri V. Lugduni apud Guilielm. Rovillum*, 1567, *in-8*.

C'est pour la première fois que les deux traités de *Cælius* se trouvent réunis dans une même édition.

C'est à Dalechamps qu'on la doit; il dit avoir revu le texte sur un ancien manuscrit, qu'il a conféré avec d'autres manuscrits; il a mis à la marge quelques notes.

5°. *Cælii Aureliani siccensis, medici vetusti, sectâ methodici, de morbis acutis & chronicis libri VIII. Jo. Conradus Amman, med. doct. recensuit, emaculavit; notulasque adjecit. Accedunt seorsim Theod. Jans. ab Almeloveen in Cælium Aurelianum notæ & animadversiones tam proprias, quàm quas ex doctor. viror. lucubrationibus hinc indè collegit; ut & ejusdem lexicon cælianum, cum indicibus locupletissimis. Amstelodami, Westen.* 1709, *in-4*.

L'éditeur J. Conrad Amman déclare, dans sa préface, qu'il a suivi, autant qu'il l'a jugé convenable, l'édition de Lyon, de 1567; que cependant il a eu recours à l'édition très-élégante de Paris, par Simon de Colines, pour la révision des trois livres du traité des maladies aiguës; mais que pour la révision du traité des maladies chroniques, il s'est servi de l'édition de Basle faite par Henr. Petri, en 1529. Il n'a fait aucun usage des autres éditions, parce que, dit-il, elles sont si semblables, sans en excepter même les fautes, que la première paroît avoir servi d'original pour toutes les éditions suivantes. Il est même porté à croire qu'elles ont été faites sur un seul manuscrit, altéré en plusieurs endroits; car autrement il ne seroit guère possible qu'il se trouvât tant de conformité dans les imprimés. Rouille (de Lyon) à la manière de la plupart des typographes, met ces mots dans le titre de son édition, en 1567, *ad fidem manuscripti exemplaris castigati, & annotationibus illustrati*; & ajoute de temps en temps à la marge une autre leçon. Quant à la première des promesses par lui faites, j'avoue, dit Amman, que le texte qu'il présente, diffère, en quelques endroits, de celui qui se trouve dans les éditions sorties des presses de Colines, 1533, & de H. Petri, 1529; mais si rarement néanmoins que cela paroît venir de la négligence de la composition. D'ailleurs, & ceci est très-probant, on n'a rempli aucun des hiatus ou lacunes; car, dans les livres du traité des maladies chroniques, il manque le commencement de plusieurs chapitres: il se rencontre aussi quelques autres deficit, auxquels on auroit remédié, si l'on eut consulté un manuscrit. A l'égard des différentes leçons mises à la marge, ce ne sont que des conjectures. Pour les annotations, les uns veulent qu'elles soient de Daléchamps, les autres sont d'un sentiment contraire. Je crois absolument qu'elles ne sont pas d'un seul homme; car plusieurs sont telles qu'un savant peut les adopter, tandis que d'autres sont absurdes, & pervertissent le sens de *Cælius*.

Dans l'édition que je donne, dit Amman, je me suis attaché à conserver, autant qu'il a été possible, le texte intact, & à le rétablir sur ces trois exemplaires, quelquefois par un léger retranchement, quelquefois par une légère addition, n'ayant sous les yeux aucun manuscrit. J'ai fait un peu plus de changemens, mais cependant, avec réserve, dans le traité *des maladies aiguës*; dans le reste, bien que le sens exigeât souvent un changement; devenu plus timide, j'ai plus rarement mis une autre leçon; mais toutes les fois que le texte m'a semblé corrompu, j'ai ajouté ma conjecture à la marge.

La seconde chose, que je m'étois proposée, étoit de mettre en ordre les annotations de l'édition de Rouille, de retrancher celles qui étoient inutiles, d'en ajouter de nouvelles, lorsqu'elles étoient nécessaires; de rétablir les expressions grecques qui étoient défigurées & en caractères romains, lorsqu'elles n'étoient point entrées dans l'idiome latin; enfin, d'expliquer par une petite paraphrase les expressions propres à *Cælius*, qui peuvent arrêter un lecteur, auquel elles ne sont pas familières.

Je présente donc, dit Amman, *Cælius* plus correct, plus facile à être entendu, plus agréable par le soin que j'ai pris d'expliquer les termes surannés de matière médicale.

On voit qu'Amman s'est donné beaucoup de peine pour donner l'édition de 1709; mais malheureusement, il n'a consulté aucun manuscrit. Il paroît

même qu'il n'y a jamais eu qu'un manuſcrit pour les maladies chroniques, & un pour les maladies aiguës ; le premier a ſervi à Siehardus, & l'autre à Gonthier d'Andernac. Peut-être même ces deux manuſcrits n'exiſtent-ils plus.

— Autre édition de *Cælius*, faite ſur la précédente, *Amſterdam*, 1722, *in*-4°.

— Troiſième édition, encore à Amſterdam, 1755, *in*-4°.

6°. *Cælius Aurelianus*... &c., *Lauſannæ*, 1773, *in*-8°. deux vol.

Cette édition a été donnée par Haller.

Joan. Alb. Fabricius, (*Bibliotheca latina*, édit. 1708, *pag.* 680.) dit que Nic. Blancardus (Blancard), dans ſa préface ſur Atrien, avoit promis une nouvelle édition de *Cælius*; qu'il a appris depuis peu que Georg. Franc. à Frankenau, premier médecin du roi de Danemarck, préparoit une nouvelle édition de *Cælius*, avec des notes ou un commentaire. Le même Fabricius obſerve encore que Thomas Bartholin, parmi les autres pertes qu'il a faites, lorſque ſa bibliothèque fut brûlée, regrette ſes notes & ſes corrections ſur *Cælius*.

Thomas Reineſius, (*lib. iij. var. lection. cap.* 17 & 18) expoſe pluſieurs notes & corrections ſur le traité *des maladies chroniques de* Cælius.

J'ajouterai que Marcellin Bompart avoit fait des commentaires ſur *Cælius*, *qui*, diſoit-il, en 1632, *verront bien-toſt le iour*, *ſi Dieu me donne vn peu de ſanté*. Il s'exprimoit ainſi dans ſon livre intitulé : *La conférence & entreveuë d'Hippocrate & de Démocrite*, *&c.* Paris, chez la veſue Philippe Gaultier, *in*-8°. (M. Goulin.)

Voyons plus particulièrement (avec Le Clerc) ce que contiennent les deux traités de *Cælius*, les ſenſ où ſe ſoit conſervée la pratique des méthodiques. Ils comprenoient toutes les maladies, tant aiguës que chroniques, ſous deux genres principaux, le *reſſerré* (*ſtrictum*) & le *relâché* (*laxum*) ; de ces deux ſe formoit un troiſième genre, qu'ils appelloient *mixte*, lorſque la maladie tenoit en même temps du premier & du ſecond.

Les maladies aiguës, que *Cælius* place ſous le genre reſſerré (*morbi ſtricturæ*) ſont premièrement la phrénéſie, bien qu'il en reconnoiſſe une ſeconde eſpèce, appartenant au genre relâché, laquelle ſe diſtingue de la première par des évacuations fréquentes du ventre ou par des ſueurs continuelles. Il paſſe enſuite à la léthargie, qu'il dit dépendre d'un reſſerrement plus fort que celui par lequel eſt cauſée la phrénéſie ; il la définit, d'après Soranus, un aſſoupiſſement profond, accompagné d'une fièvre aiguë, quoique le pouls ſoit en même temps grand, lent & vide. La catalepſie, dont il parle enſuite, a du rapport avec la léthargie. Viennent enſuite la pleuréſie & la péripneumonie, qu'il claſſe ſous le genre mixte ; c'eſt-à-dire, qu'elles tiennent du reſſerrement & du relâchement ; elles tiennent de celui-ci, parce que les malades crachent, & que leurs crachats ſont pituiteux ou ſanguinolent ; mais elles tiennent du reſſerrement, en tant qu'il y a tumeur dans les parties affectées, toute tumeur indiquant néceſſairement le reſſerrement ; & comme cette tumeur, dans ces deux maladies, eſt ce qu'il y a de plus conſidérable, le reſſerrement l'emporte ſur le relâchement.

Toutes ces maladies ſont accompagnées de fièvre. En voici d'autres, qui toutes aiguës qu'elles ſont, s'en trouvent exemptes : l'eſquinancie, dont il y a diverſes eſpèces, toutes dépendantes de quelque tumeur ou enflure, ſoit interne, ſoit externe, l'apoplexie, les convulſions, l'iléus, l'hydrophobie, &c.

Les maladies chroniques qui appartiennent au genre reſſerré, ſont, la douleur de tête qui revient de temps en temps, les vertiges, l'aſthme, lequel tient auſſi en partie du relâchement, l'épilepſie, la manie, la jauniſſe, la ſuppreſſion des hémorrhoïdes & celles des règles, la polyſarcie, ou trop de chair, la mélancholie qui tient également du relâchement, à cauſe des vomiſſemens & des diarrhées qu'éprouvent de temps en temps ceux qui en ſont atteints. La paralyſie, les catarrhes, la phthiſie, la colique, la dyſſenterie, tiennent auſſi de l'un & de l'autre genre ; l'hydropiſie eſt de la même claſſe. On la met ordinairement, dit *Cælius*, ſous le genre reſſerré, mais les ſymptômes indiquent qu'elle tient du genre relâché.

Les maladies aiguës que *Cælius* appelle *morbi ſolutionis*, & qu'il place ſous le genre relâché, ſont la paſſion cardiaque, qui eſt ſouvent un ſymptôme des fièvres ardentes, ou une maladie, accompagnée de défaillance & de ſueurs froides, avec un très-petit pouls ; le cholera, que *Cælius* définit ainſi : *Solutio ſtomachi, ventris, & inteſtinorum* (1), *cùm celerrimo periculo* ; le vomiſſement de ſang &c....

Les maladies chroniques, rangées ſous le genre relâché, ſont le crachement de ſang, la diarrhée, les règles immodérées, l'amaigriſſement, le flux hémorroïdal, &c....... Le reſte des maladies de cette nature ſe trouvent parmi celles qui ont été réduites ſous le genre mixte.

Quand on demandoit aux méthodiques par quels ſignes ils diſtinguoient les maladies qui dépendent de ces divers genres, ils répondoient que dans celles qui ſont ſous le genre reſſerré, les évacuations ordinaires étoient retenues, que les parties s'enfloient, ou devenoient plus groſſes ou plus dures qu'elles ne ſont ordinairement ; que dans les maladies du genre relâché, au contraire, les évacuations accoutumées deviennent plus grandes, certaines matières qui doivent être retenues dans le corps en ſortent, les corps s'amolliſſent, ſe relâchent, maigriſſent, &c.

(1) Id eſt, *œſophagi*, *ventriculi*, *& inteſtinorum*.

Les méthodiques en effet pouvoient, par ces raisons, se tirer d'affaire à l'égard de la plus grande partie des maladies : mais comme il y en a quelques-unes dont les principaux symptômes ne semblent rien avoir de commun avec le relâchement ou le resserrement, ils devoient se trouver d'autant plus embarrassés, que les rapports qu'ils établissoient entre les maladies devoient être évidens. Mais quand ils ne pouvoient rendre raison des principaux symptômes, ils s'attachoient à ceux qui sont de moindre conséquence, & se sauvoient encore par-là.

Quelque maladie qu'on leur proposât, il étoit difficile que, parmi les symptômes qui l'accompagnoient, il ne s'en trouvât quelques-uns qui marquassent, ou directement, ou indirectement, le relâchement ou le resserrement (*laxum*, vel *strictum*) ; cela leur suffisoit.

L'hydrophobie, ou l'aversion pour l'eau qui survient à ceux qui ont été mordus par un animal enragé, n'étoit pas un accident que les méthodiques entreprissent d'expliquer suivant leurs principes. *Cælius*, qui fait l'histoire de cette maladie avec beaucoup d'exactitude, ne s'attache point en particulier à cet accident, qui n'a aucun rapport avec le *laxum* ni le *strictum*, non plus que l'envie de mordre que les malades ont quelquefois ; mais ce qui détermine *Cælius* à mettre cette maladie sous le genre resserré, ce sont le hoquet, la soif, la rétention des excrémens, la pesanteur de tout le corps.

Ce que ce médecin a écrit sur la maladie dont on vient de parler, mérite qu'on s'y arrête.

Il nous apprend, en premier lieu, que de son temps on doutoit si l'hydrophobie étoit une maladie du corps, ou une maladie de l'esprit ; & il se déclare pour ceux qui vouloient que dans cette occasion l'un & l'autre fussent malades. L'esprit, disoit-il, est malade, puisque les hydrophobes craignent l'eau sans raison, & n'osent pas boire, quoiqu'ils aient soif ; le corps ne se porte pas bien non plus, puisque les malades sont altérés, qu'ils ont le hoquet, &c......, & que la morsure de l'animal a premièrement agi sur le corps.

Cælius demande après cela, quelle est la partie qui, dans cette maladie, souffre principalement ; il répond que c'est l'estomac & le ventre, ce qu'il prouve par les mêmes accidens, bien qu'il reconnoisse d'abord que tout le corps souffre. Une troisième question est, si l'hydrophobie est une maladie nouvelle ou non (relativement au siècle où vivoit *Cælius*). Il s'étend beaucoup plus sur cette dernière question que sur les deux autres ; premièrement il observe que, supposé que la maladie dont il s'agit fût une maladie nouvelle, il ne s'ensuivroit pas qu'on dût la mettre sous un genre nouveau, ou qu'on dût proposer une nouvelle manière de la guérir. Il se peut, dit-il, que des maladies particulières soient nouvelles, ou reparoissent après un long temps ; mais il n'en est pas de même des maladies générales, ou principales, sous lesquelles toutes les autres sont comprises.

Ces maladies générales, qui naissent du relâchement ou du resserrement, ne peuvent pas être nouvelles ; & comme elles ne changent jamais, leur curation est aussi toujours la même, en général, & celle des maladies particulières ne doit, par conséquent, point être différente.

Cælius rapporte, en second lieu, les raisons de ceux qui vouloient que l'hydrophobie fût une maladie nouvelle ; & il nous apprend qu'Artémidore & Caridême, qu'on met parmi les sectateurs d'Erasistrate, étoient de ce sentiment. Si cette maladie n'étoit pas nouvelle, disoient ces médecins, les anciens, qui en ont décrit un si grand nombre, & qui n'ont oublié aucune de celles que nous voyons aujourd'hui, n'auroient pas manqué d'en faire mention (de l'hydrophobie), s'ils l'avoient connue : d'ailleurs cette maladie ne paroît point seulement étrange aux ignorans, ou à ceux qui ne sont pas instruits de l'art, elle déconcerte même les plus habiles médecins ; & tandis que les causes des autres maladies se peuvent trouver par la réflexion & le raisonnement ; la cause de celle-ci semble absolument incompréhensible : à quoi l'on peut ajouter qu'elle est incurable ; ce qui marque vraisemblablement qu'elle est nouvelle ; autrement il n'est pas croyable qu'on ait été jusqu'aujourd'hui sans y trouver de remède, ou sans en découvrir la cause.

Ceux qui sont d'un sentiment contraire, continue *Cælius*, disent premièrement qu'il est faux que les anciens n'aient point fait mention de cette maladie. Démocrite, ajoute-t-il, qui fut contemporain d'Hippocrate II, en a non-seulement parlé, mais encore indiqué la cause, en même-temps qu'il a décrit cette espèce de convulsion, qui fait courber le corps en arrière (*opisthotonos*) ; Hippocrate même, bien qu'il n'ait pas traité *ex professo* de l'hydrophobie, ne laisse pas d'en avoir dit quelque chose, comme on le peut inférer de ce qu'il observe que les phrénétiques boivent peu, & que le moindre bruit leur fait peur. Or, on sait que le principal symptôme de la rage est l'aversion pour l'eau, ce qui fait que ceux qui en sont atteints boivent peu, ou ne boivent point du tout.

Polybe, gendre d'Hippocrate, a fait une légère mention de cette maladie, lorsqu'il a dit que ceux qui fuyoient l'eau mouroient promptement. Homère semble aussi faire allusion à l'hydrophobie, dans la fable de Tantale, qui ne pouvoit boire, bien que l'eau d'un fleuve vînt fort près de sa bouche. D'ailleurs, [comme Teucer, dans l'iliade, après avoir tué huit troyens, se plaint de n'avoir pu tuer Hector, qu'il appelle chien enragé, ne peut-on pas en inférer qu'Homère, ayant connu un des animaux qui communique l'hydrophobie, il doit aussi avoir eu connoissance de cette maladie. Le poète Ménandre fait

aussi une description de l'état de ceux qui, ayant trop pris de vin, n'en peuvent plus boire; description qui semble avoir quelque rapport avec la situation où se trouvent les hydrophobes.

Ce n'est pas seulement par des autorités, poursuit *Cælius*, ou les auteurs qu'il fait parler, que ceux qui soutiennent ce sentiment, prétendent prouver l'ancienneté de l'hydrophobie. La raison veut encore, dit-il, que cette maladie soit aussi ancienne que les autres, puisqu'il y avoit autrefois des chiens, comme il y en a aujourd'hui, & qu'Homère nous apprend que de son temps ces animaux étoient déjà sujets à la rage.

Quant à ce qu'on ajoute que cette maladie étonne également les médecins & ceux qui ne le sont pas, ce n'est point une raison qui prouve qu'elle soit incurable. Il y a bien d'autres maladies qui ne sont pas moins surprenantes, comme l'apoplexie, la satyriase. La cause antécédente de l'hydrophobie n'est pas même aussi incompréhensible qu'on se l'imagine, puisque plusieurs médecins, & plusieurs philosophes ont cru l'avoir découverte. Mais quand cette cause seroit incompréhensible, on convient que l'effet qui la suit est manifestement sensible; mais quand l'effet qui suit, c'est-à-dire la maladie, seroit incompréhensible, on ne pourroit cependant en conclure que le mal fût incurable. Et si l'on suppose que ce mal est incurable, on ne sauroit en conclure nécessairement qu'il soit nouveau, de même que le cancer n'est pas nouveau, quoiqu'on ne le guérisse point. Mais on observe que parmi les accidens qui suivent ou indiquent l'affection hydrophobique, aucun ne lui est propre; ainsi le hoquet qui se montre dans les hydrophobes, existe dans ceux qui ne le sont pas; la soif & les vomissemens qu'éprouvent les hydrophobes, se rencontrent souvent dans les fébricitans; le trouble de l'ame & la crainte, accompagnent aussi la phrénésie. Puis donc qu'il ne paroit dans l'affection hydrophobique aucun symptôme propre, si au contraire ils sont tous communs aux autres maladies, l'hydrophobie ne sauroit par conséquent être regardée comme une maladie nouvelle.

Cælius déclare que telle est aussi son opinion: en effet, cette maladie semble, dit-il, affecter certaines saisons, & certaines contrées, telles sont la Carie & la Crête. Car dans cette isle, où ne se rencontrent presque point d'animaux vénéneux, les chiens sont très-souvent attaqués de la rage.

Plutarque pensoit que l'hydrophobie, & l'éléphantiasis n'avoient commencé à paroître que du temps d'Asclépiade. On appuie cette assertion de Plutarque, par un passage d'Aristote: « Les chiens, dit ce philosophe, sont sujets à la rage, à la goutte. La « première de ces maladies les rend furieux, & tous « les animaux qu'ils mordent, deviennent enragés, « excepté l'homme. Ce mal fait mourir les chiens « eux mêmes, & tout animal qui est mordu par un « autre animal enragé, excepté l'homme ».

Plusieurs savans ont cru qu'il y avoit quelque faute dans ce passage d'Aristote; mais Mercuriali soutient qu'il n'y en a point, & qu'effectivement on n'avoit pas encore vu des hommes enragés du temps d'Aristore.

Quant au genre sous lequel *Cælius* tâche de placer l'hydrophobie, il semble qu'il se seroit plus aisément débarrassé, s'il avoit eu égard à la *convenance prophylactique*, dont quelques médecins faisoient dépendre les maladies causées par les poisons, & par le venin des animaux, mais selon toute apparence, *Cælius* n'étoit pas de ce sentiment. Sa manière de traiter l'hydrophobie, le fait voir; & il paroît que l'idée de resserrement, (genre sous lequel il classoit cette maladie), est la seule à laquelle il s'attache pour trouver les remèdes nécessaires.

On ne sait pas si *Cælius* réussissoit par sa méthode, mais il seroit à souhaiter qu'il nous eût appris comment il s'y prenoit, lorsqu'il s'agissoit de prévenir la rage chez ceux, qui avoient été mordus par des chiens enragés; & comment il pansoit les plaies faites par la morsure de ces animaux. On verroit ce qu'il auroit eu à dire sur l'histoire suivante exposée par Galien.

Deux hommes ayant été mordus par un chien enragé, allèrent chercher du secours, chacun chez le médecin qui avoit accoutumé de le traiter. On suppose que la plaie de l'un & de l'autre étoit si petite qu'à peine la peau avoit été effleurée, & l'on ajoute que l'un des médecins pansa la plaie de son malade comme on panse les plaies & les ulcères ordinaires, & que sans se mettre en peine d'autre chose, il la guérit, ou la cicatrisa dans peu de jours. L'autre médecin ayant été instruit que la plaie avoit été faite par un chien enragé, bien loin de la cicatriser, la rendit plus grande qu'elle n'étoit, & y appliqua des médicamens pénétrans & âcres qui la tinrent longtemps ouverte, donnant d'ailleurs au malade des remèdes internes spécifiques contre la rage. Qu'arriva-t'il de là? ce dernier malade fut parfaitement guéri, & hors du danger de tomber dans l'hydrophobie, au lieu que l'autre qui avoit été traité par le premier médecin, & qui ne croyoit point avoir de mal depuis long-temps, devint tout-à-coup enragé, & mourut dans des convulsions. Alors adressant la parole aux médecins méthodiques, vous semble-t'il qu'il eût été inutile en cette occasion de rechercher la cause évidente du mal, de laquelle vous vous mettez ordinairement peu en peine? n'est-il pas visible au contraire que l'un des malades, dont on vient de parler, est mort par la négligence du médecin entre les mains de qui il est tombé, & qui a fait deux fautes considérables: l'une de n'avoir pris aucune information sur la plaie, c'est-à-dire de n'avoir point cherché à connoître quel animal avoit

fait la morsure ; l'autre faute, de ne s'être pas servi des remèdes dont l'expérience a démontré l'utilité dans ce cas.

Ceux qui admettoient la convenance prophylactique, ne se trouvoient point embarrassés de répondre à cette objection ; mais *Cælius* ne semble pas avoir adopté cette convenance.

Outre l'hydrophobie, *Cælius* parle de deux maladies rares, la satyriase & le priapisme ; termes qui ne se trouvent point dans Hippocrate. La différence que *Cælius* met entre ces deux maladies, c'est que la première est de la classe des chroniques, & la seconde est du nombre des aiguës. Il traite aussi de la phtyriase, maladie dans laquelle le corps est couvert de poux ; les parties les plus garnies de poils en sont du moins toutes remplies : ces poux, ajoute *Cælius*, ne sont pas toujours des poux ordinaires ; ils sont quelquefois d'une forme particulière, plus larges & plus durs que les autres ; leur morsure est plus sensible. Quelques uns, dit-il, les nomment *pediculi ferales*, comme qui diroit des poux qui menacent de la mort ; & ils pénètrent souvent dans la chair par dessous les poils ou les cheveux. Les autres accidens de ce mal sont, outre la démangeaison, des veilles continuelles, une pâleur excessive, un fort grand dégoût, une débilité d'estomac, & enfin la chûte de tous les poils & de tous les cheveux. C'est, continue-t'il, une maladie du genre relâché, causée par une bile rougeâtre, qui passant à travers les pores, engendre ces animaux. Pour la curation, il propose les mêmes remèdes indiqués contre l'éléphantiasis.

Cælius parle aussi fort en détail de la maladie appellée *catalepsis* ou *apprehensio*, dont il donne pour principaux signes, fièvre aiguë avec privation de la voix, engourdissement de tous les sens, immobilité de tous le corps, & enfin des yeux fixes & toujours ouverts. Hippocrate, dit-il, & Dioclès ont nommé cette maladie ἀφωνία, qui signifie simplement privation de la voix ; Praxagore l'a appellée affection comateuse, & Philippe κατοχή. Il faut observer que le nom de *catoché* ou *catocha*, n'étoit pas de l'invention de Philippe ; car Hippocrate s'étoit servi de ce terme : mais comme il ne s'étoit pas clairement expliqué sur ce qu'il entendoit, il y a toute apparence que Philippe emprunta de lui ce terme, ou qu'il avoit cru que par ce mot Hippocrate avoit voulu désigner la maladie dont il s'agit. *Cælius* ajoute que la catalepsie avoit été confondue, par la plupart des anciens médecins, avec la léthargie ; & il nous apprend qu'Asclépiade & ses sectateurs ont les premiers distingué ces deux maladies, & ont donné à la première le nom de *catalepsie*. Parmi les sectateurs d'Asclépiade, qui avoient écrit sur ce sujet, il nomme Chrysippe. Il parle aussi de Nicerarus, comme ayant écrit aussi sur la catalepsie. Après ces deux médecins vinrent Magnus, Agathinus, & Archigène, tous trois de la secte méthodique, ou de la secte pneumatique, qui parlèrent encore mieux de la catalepsie qu'en n'avoient fait les précédents, en sorte que ces derniers, achevèrent, dit *Cælius*, ce que les premiers n'avoient qu'ébauché.

La maladie que *Cælius* désigne par ces deux mots *cardiaca passio*, & tous ceux qui en sont atteints, étoient nommés par les grecs καρδιακοι, *cardiaci* en latin, est encore une de celles qui n'ont pas ce nom dans Hippocrate. Les principaux accidens de cette maladie, suivant *Cælius*, sont un abattement total des forces, avec froid des extrémités, comme des bras & des jambes, & quelquefois même de tout le corps ; un pouls fréquent, petit, foible, inégal, & à peine sensible ; des sueurs tantôt de la tête seule, tantôt de tout le corps. Cette maladie a du rapport avec la cardialgie, & la lipothymie, ou syncope. Dalechamps, dans ses notes sur *Cælius*, croit que les plus anciens médecins avoient confondu l'affection cardiaque dont il s'agit avec l'apoplexie.

On trouve aussi dans *Cælius* la description d'une maladie qu'il nomme onirogonos, *songe vénérien*. Ce mot ne se trouve pas dans Hippocrate, mais on y trouve le mot ονειρωσσειν (*avoir des songes vénériens*), d'où a été formé le nom ονειρωγμος, qui est employé par d'autres auteurs, & qui fait croire qu'il pourroit y avoir une faute dans le texte de *Cælius*, & qu'au lieu d'*onirogonos*, il faudroit lire *onirogmos*. C'est la conjecture de Foësius ; mais Reinesius prétend que ce sont deux maladies fort différentes, sans s'expliquer à cet égard.

Il y a dans Hippocrate le mot φαγεδαινα, mais il se prend dans un sens bien différent de celui que *Cælius* lui donne. Hippocrate désigne une espèce d'ulcère rongeant & malin, au lieu que *Cælius* donne le nom de *phagedæna* à cette sorte de faim qu'on a appellée faim canine, & qu'Erasistrate nommoit βουλιμια.

Le mot *polysarcia*, qui signifie trop de chair, ou d'embonpoint, ne se trouve pas non plus dans Hippocrate. *Cælius* fait un chapitre entier sur cette maladie.

Le nom de *passion iliaque*, qui se trouve dans cet auteur, est pareillement un mot qu'Hippocrate n'a pas employé. C'est une espèce de flux de ventre, dont ceux qui en étoient atteints étoient appellés par les grecs κοιλιακοι, & par les latins *ventriculosi*, dit *Cælius*.

Il en est de même du terme *stomachici*, dont il se sert pour désigner ceux qui ont des maux d'estomac, & du terme *incubo* ou *incubus*, qui est le nom d'une maladie dans laquelle ceux qui en sont affectés éprouvent en dormant quelque chose qui presse la poitrine, ce qui leur fait croire que c'est une personne qui est couchée sur eux, & veut les étouffer. *Cælius* dit que Themisen appelloit cette maladie πνιχαλιον, étouffement, & que quelques anciens l'avoient appellée εφιαλτης, d'un verbe qui signifie *sauter dessus*, comme quand on monte à cheval ; & ἐφιβολή, d'un

autre verbe qui signifie *jetter dessus*, ou *mettre l'un sur l'autre*.

Les divers noms dont *Cælius* se sert pour distinguer les différentes espèces d'hydropisie, comme *ascites*, hydropisie ascite, *tympanites*, hydropisie tympanite, ne se trouvent pas non plus dans Hippocrate, quoique cet ancien médecin ait connu & décrit ces maladies.

Le mot ελεφαντιασις, qui est dans *Cælius*, ne se trouve pas non plus dans Hippocrate, bien qu'il y ait quelque chose d'approchant ou d'équivalent. Nous avons dit précédemment qu'on prétendoit que cette maladie, & l'hydrophobie, n'avoient pas été connues avant le tems d'Asclépiade. Cependant *Cælius* n'avoit pas inventé les noms des maladies dont il parle; il ne les emploie que d'après d'autres médecins qui les leur avoient donnés dans l'intervalle qui s'étoit écoulé entre Hippocrate & lui.

Au reste, il convient d'observer que *Cælius* est toujours d'une grande exactitude, lorsqu'il s'agit de rapporter les signes d'une maladie, ensorte que les médecins qui n'adoptèrent ni ses raisonnemens, ni ses remèdes, ne laissèrent pas d'être satisfaits de ses descriptions. Les méthodiques avoient cela de commun avec les empiriques, qu'ils avoient le plus grand soin de distinguer les maladies par leurs signes. Ils y étoient d'autant plus obligés les uns & les autres, qu'ils n'avoient que ce moyen de reconnoître les maladies, évitant d'en rechercher les causes.

Cælius, enfin, mettoit au nombre des maladies le penchant infâme de ceux que les grecs appelloient μαλθακοί, & les Latins *molles & subacti*, & que *Cælius* oppose à ces femmes que l'on nommoit *tribades*. Et quoiqu'il reconnoisse que ces abominables dispositions étoient plutôt des vices ou des maladies de l'esprit, que des maladies du corps, & un fruit de la corruption des mœurs, il croit néanmoins que la manière dont ces hommes avoient été conçus y contribuoit en quelque chose, & débite à cet égard les conjectures du philosophe Parmenide. Les poëtes ont aussi parlé de ces vices honteux, comme si c'eût été des maladies; mais il est visible qu'ils n'ont employé le terme de maladies que dans un sens figuré, de la même manière que nous disons encore aujourd'hui, en parlant d'un homme qui a du penchant au larcin, qu'il a cette maladie, ou qu'il a la maladie de dérober.

Voyons actuellement sur quelles maximes étoit fondée la pratique de *Cælius*, quels étoient les remèdes généraux dont il faisoit usage, & quels étoient ceux qu'il condamnoit.

Les méthodiques, comme on l'a dit, prétendoient que les convenances qu'ils établissoient entre les maladies, devoient être évidentes, & qu'ils s'attachoient autant à ce que les maladies ont d'évident, qu'à ce qu'elles ont de commun entr'elles. *Cælius* étoit tellement prévenu en faveur de cette évidence, qu'il fuyoit, autant qu'il le pouvoit, les définitions, de peur de s'embarrasser dans quelque question obscure, en voulant pénétrer dans l'essence des choses, ce qui semble nécessaire pour les définir exactement selon les règles de la logique. Au lieu de définitions, il se contentoit de simples descriptions.

Retenu par la même crainte de s'impliquer, il alloit plus loin encore; il croyoit qu'il ne falloit pas se mettre fort en peine de distinguer la partie qui est spécialement affectée dans chaque maladie, c'est-à-dire celle qui souffre le plus. Les médecins des autres sectes, dit-il, ont cherché quelle est la partie malade dans la phrénésie. Les uns ont prétendu que c'étoit le cerveau, les autres le cœur, ou le diaphragme; quant à nous, nous ne nous fatiguons pas beaucoup sur ce sujet.

La même raison qui obligeoit les méthodiques à être réservés, lorsqu'il s'agissoit de définitions, les engageoit à se conduire de même par rapport au discernement de la partie malade, qui est souvent fort difficile à découvrir; mais ils avoient une autre raison d'en user ainsi; c'est qu'ils ne croyoient pas que l'on dût jamais changer la cure générale, par aucun égard particulier pour la nature de certaines parties, ou pour le voisinage de quelques autres. La considération, disoient-ils, des parties qui souffrent, n'est d'aucun usage pour indiquer les remèdes dont on doit se servir; car on ne peut pas dire, par exemple, que l'inflammation, qui est une maladie du genre resserré, attaquant une partie nerveuse, il faille plutôt relâcher, si cette maladie tenoit une partie où il y eût des veines, des artères, ou de la chair, l'indication du relâchement ayant également lieu dans toutes les inflammations.

Dans certains cas, néanmoins, les méthodiques se croyoient obligés de connoître précisément la partie malade, mais ce n'étoit point pour varier la curation. Quelles sont les parties (dit *Cælius*) d'où coule le sang que l'on rend par la bouche? Il y en a plusieurs, l'entrée ou le dessus de la gorge, la trachée-artère, le poumon, la poitrine, la plèvre, le diaphragme, l'estomac, le ventre; & selon quelques-uns, le foie, la rate, & la grande veine qui est attachée à l'épine du dos. Après avoir ainsi répondu à la question proposée, il en fait une seconde. Pourquoi (dit-il) tâchons-nous de découvrir de quelles parties le sang coule dans certaines maladies? Il répond ainsi: Nous tâchons de découvrir quelles sont ces parties, pour pouvoir appliquer nos remèdes sur ces parties mêmes, ou sur celles qui leur sont le plus voisines; & non, comme quelques-uns le pourroient croire, pour changer de traitement, suivant la diversité des parties, puisque la même curation leur convient à toutes.

Une autre maxime des méthodiques, c'est qu'ils croyoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choses les plus simples, & par celles dont nous faisons usage dans la santé, comme sont l'air que nous respirons, la nourriture que nous pra-

tions, &c. Il n'y a personne qui ne convienne aisément que ce seroit le mieux, si cela se pouvoit, & les plus anciens médecins avoient déjà cherché à tirer tout l'avantage qu'ils avoient pu de ces choses, mais les méthodiques alloient plus loin. Ils prenoient d'abord un soin tout particulier de rendre l'air que le malade respiroit, tel qu'ils supposoient qu'il devoit être pour contribuer à la guérison du malade; & comme ils ne reconoissoient que deux sortes de maladies, des maladies de relâchement & des maladies de resserrement, toute leur application, dans ces cas, rouloit sur la manière de procurer aux malades un air relâchant ou resserrant, selon le besoin qu'ils avoient de l'un ou de l'autre. Pour leur procurer le premier, ils les faisoient placer dans des chambres bien claires & médiocrement chaudes & grandes: au contraire, pour avoir un air resserrant, ils les mettoient dans des chambres peu éclairées & très-fraiches. Dans cette vue, les médecins ne se contentoient pas de choisir des appartemens tournés au septentrion, & où le soleil donnoit rarement, ils choisissoient même quelquefois des grottes & des lieux souterrains. Ils couvroient aussi, pour remplir leur objet, le plancher de feuilles & de branches de lentisque, de vigne, de grenadier, de myrte, de saule, de pin; ils l'arrosoient d'eau fraiche; ils se servoient de soufflets ou d'éventails; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner plus de fraicheur à l'air. Il faut, disoient-ils, avoir plus d'attention à l'air qu'on respire, qu'aux viandes qu'on mange; parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on respire continuellement, & que l'air entrant sans cesse dans le corps, & pénétrant jusque dans les petits espaces, il resserre ou relâche plus puissamment, que ne fait la nourriture.

Les méthodiques prenoient encore garde de fort près à la manière dont les malades étoient couchés, & ils leur faisoient préparer des lits différens, selon les maladies. Ils marquoient avec soin quelles sortes de couvertures ces malades devoient avoir; s'ils devoient coucher sur un matelas ou sur un lit de plumes; quelle posture ils devoient tenir dans le lit; si le lit devoit être grand ou petit; comment il devoit être tourné, par rapport aux fenêtres, &c. En un mot, ils étoient extrêmement attentifs sur toutes les choses de cette nature, sur lesquelles les autres médecins passoient plus légèrement.

Quant à la nourriture, les méthodiques la régloient aussi par rapport à leurs vues particulières; & ils s'appliquoient entièrement à distinguer les viandes ou les boissons qui resserroient ou qui relâchoient.

Les méthodiques, ou du moins *Cælius* & Soranus, n'étoient point pour les remèdes spécifiques; les spécifiques étant pour l'ordinaire tirés de choses dont on n'a point coutume de se servir. D'où vient (demande le même *Cælius*) qu'on donne aux épileptiques de la chair de belette sèche ou de la chair humaine, ou une certaine excroissance qui vient aux jambes des chevaux? Ou, pourquoi fait-on prendre à ces malades du membre ou des testicules du chien d'eau, des cloportes, de l'eau où les forgerons ont éteint leur fer, du cœur de lièvre ou de chameau, du cerveau d'un oiseau aquatique, que les latins appellent *gavia* ou *larus*, &c.? On ne peut pas dire (observe-t-il) que l'on ait trouvé ces remèdes en raisonnant ou en tâchant de pénétrer dans ce qu'on appelle *les causes cachées*. On ne peut pas dire aussi qu'on ait découvert les effets de ces différentes matières dans la maladie dont il s'agit, par des essais que le hasard ait procurés, comme les empiriques prétendent que la plupart des remèdes ont été trouvés. On ne voit point, dis-je, comment le hasard peut avoir introduit ces matières dans l'usage de la médecine, puisqu'elles sont presque toutes si abominables & si fort éloignées de celles dont on se sert ordinairement, qu'on ne peut concevoir comment on a pu en prendre sans y penser. Si l'on dit que c'est le résultat des essais que les premiers médecins ont fait exprès, & par fantaisie, il y a lieu de s'étonner que ces médecins aient choisi ces ordures pour faire des expériences, & qu'ils ne se soient pas plutôt attachés à découvrir les grands usages que l'on peut retirer de l'air, des veilles, du sommeil, de la nourriture, & des autres choses dont personne ne sauroit se passer, en réglant chacune de ces choses, selon que chaque maladie le demande.

Cælius ajoute que les remèdes de la nature des premiers dont on a parlé, sont dangereux; & il cite l'exemple de Thémistocle qui mourut pour avoir bu du sang de taureau, qui est aussi très-recommandé contre le mal caduc. Il porte le même jugement de tous les autres spécifiques qu'on propose dans toutes les autres maladies, & il conclut que ces remèdes que le vulgaire croit avoir été bien éprouvés & trouvés bons, d'après plusieurs expériences, ne valent pourtant rien, parce qu'ils sont fort souvent contraires à ceux que l'on prescrit; c'est-à-dire, que quelques-uns de ces remèdes resserrent quand il faut relâcher, & relâchent lorsqu'il est nécessaire de resserrer.

Cette dernière considération suffisoit aux méthodiques pour leur faire rejetter les remèdes spécifiques, puisqu'ils n'en admettoient point d'autres que ceux qui avoient du rapport au relâchement & au resserrement. Cependant, il y avoit des occasions où les méthodiques ne pouvoient guère se passer de spécifiques; & *Cælius* est contraint de reconnoître l'effet de ces remèdes, lorsqu'il s'agit de tuer les vers. Mais comme on a observé que quelques-uns des médecins de cette secte avoient imaginé des convenances particulières pour les maladies chirurgicales, & que la principale de ces convenances consistoit à ôter ce qui est étranger à l'égard du corps, *Cælius* se sauvoit en rangeant les vers & leur curation sous cette convenance, c'est-à-dire, qu'il prétendoit que les vers étant des choses étrangères, il falloit se servir des remèdes qui les tuent & qui les font sortir du

corps. Il croyoit d'ailleurs qu'on pouvoit faire mourir & faire sortir les vers en traitant diverses maladies, desquelles les vers dépendent comme de leur cause, en les traitant, dis-je, selon la règle générale du relâchement & du resserrement. Cependant il faut remarquer que dans ce cas même, *Cælius* est obligé d'employer les spécifiques dont on se sert ordinairement; tels sont la farine de lupins, le fiel, l'huile, le vinaigre, la rapure de corne de cerf, &c....

Les méthodiques ne se contentoient pas de bannir de la médecine les remèdes spécifiques, ils se déclaroient encore contre les purgatifs dont l'usage est plus grand & plus général que ne l'est celui des spécifiques. *Cælius*, à cet égard, souscrit au sentiment de Chrysippe, d'Erasistrate & de Thassalus; & après avoir blâmé Héraclide l'empirique, qui purgeoit les frénétiques avec de la scammonée, il lui fait cette question : Où croyez-vous que puisse être la crudité que vous prétendez évacuer par vos purgatifs? Si vous dites qu'elle est dans les intestins, un clystère pouvoit suffire pour l'en tirer. Est-elle dans la tête ou dans le corps? Vous ne répondez pas, & vous laissez cela comme une chose incertaine. C'est une preuve que vous vous en remettez à la bonne conduite de votre médicament, & que vous croyez qu'il agit comme un animal qui a de la connoissance & qui sait discerner ce qui est corrompu d'avec ce qui ne l'est pas, & évacuer le premier plutôt que le dernier. *Cælius* dit encore que les purgatifs sont absolument nuisibles à l'estomac, & qu'ils offensent les nerfs.

Outre ces raisons que les méthodiques avoient pour condamner les purgatifs, il y en a encore une autre qui étoit la principale. C'est qu'ils croyoient que ces remèdes, en lâchant beaucoup le ventre, jettoient les malades dans un nouveau mal; tout relâchement du ventre ou toute évacuation qui passoit l'ordinaire, étant, selon eux, une maladie du genre relâché. On voit par-là que les méthodiques auroient rejetté les purgatifs par la seule raison que ce remède ne s'accordoit point avec leur systême, quand même ils ne seroient pas entrés dans les raisons dont Erasistrate & les autres médecins qu'on a nommés, se servoient pour décrier les évacuans.

C'est dans l'hydropisie seule que *Cælius* tolère les purgatifs; mais on voit qu'il ne les admet qu'avec contrainte; & après avoir proposé la cure de cette maladie, selon ses principes & ceux de sa secte. Voici comment il s'exprime : La véritable & l'exacte méthode de traiter l'hydropisie est celle que je viens d'exposer; & c'est avec raison que nous évitons, en cette occasion, les médicamens qui se prennent par la bouche; car les uns émeuvent la vessie; les autres, en ulcérant & déchirant les entrailles, causent la dyssenterie, ou pervertissent l'estomac, & ne servent qu'à donner du dégoût & à augmenter la soif. C'est pourquoi, si l'on est contraint de recourir à l'usage des médicamens que les Grecs appellent *hydragogues*, c'est-à-dire, qui évacuent les eaux, on en donnera à ceux qui en ont le corps tout rempli, ayant le soin d'empêcher que le corps ne se remplisse une seconde fois. Entre ces remèdes, continue *Cælius*, il y a l'euphorbe que l'on mêle avec du vin cuit, ou que l'on délaye avec un jaune d'œuf, à la quantité de deux ou trois cuillerées. On peut aussi donner la décoction de scille.

La dose de l'euphorbe que donne ici *Cælius*, est si grande par rapport à celle qu'on prescrit aujourd'hui (cinq à six grains, ou un scrupule au plus, pour les plus robustes) est si grande qu'il semble qu'il y ait une faute dans le texte. Cela est d'autant plus vraisemblable que Théodore Priscien, proposant l'euphorbe dans le même cas, n'en ordonne qu'un grain, c'est-à-dire, comme je crois, non pas le poids d'un grain, mais une de ces petites masses de la grosseur d'un pois, lesquelles sont formées du suc épaissi de l'arbre que l'on appelle euphorbe, & qui peuvent peser quatre ou cinq grains. Je lirois donc, dans *Cælius*, au lieu de deux ou trois cuillerées, deux ou trois grains.

Cælius n'admettoit guère plus aisément les diurétiques, ou les médicamens qui font uriner. Il s'en servoit néanmoins dans l'hydropisie, mais en évitant ceux qui sont trop pénétrans, & trop odorans.

Il rejettoit aussi les clystères composés de matières âcres & piquantes, parce que ces clystères faisoient l'effet des purgatifs. Si le ventre (dit-il) n'est pas libre, on se servira d'un simple clystère laxatif; on le composera avec de l'eau & de l'huile, ou de la décoction de lin & de fénugrec, à laquelle on ajoutera par fois un peu de miel. *Cælius* prescrivoit aussi quelquefois des clystères pour nourrir; il appliquoit dans cette vue des cataplasmes. (*Nutribiles clysteres; nutribilia cataplasmata.*) (*Acut. morbor. lib. ij, cap.* 37.

Mais quoiqu'il ne voulut aucun purgatif, il ne laissoit pas de donner souvent des vomitifs.

Les médicamens narcotiques ou somnifères, étoient aussi proscrits par les méthodiques. Si l'on donne un médicament somnifère en petite dose, (dit *Cælius*) il causera une pesanteur de tête, ou un assoupissement fâcheux; & si l'on en donne davantage, il causera la mort. Il y avoit néanmoins des cas où il approuvoit le diacode, médicament fait avec la décoction des têtes de pavot & le miel. Il l'employoit dans le crachement de sang; mais il ne regardoit pas alors ce remède comme un somnifère; il le donnoit comme un astringent pour resserrer ou pour former le vaisseau d'où sortoit le sang.

Les cautères & tous les médicamens qui font escare & qui ulcèrent, étoient aussi rejettés par *Cælius*, qui regardoit ces moyens comme cruels & comme inutiles. Les cautères, (*disoit-il*) émeuvent trop dans le temps du plus grand mal, & ils sont inutiles dans le temps du relâche.

Toutes les maximes des méthodiques, dont nous avons fait mention, font de leur pratique une différence essentielle, avec celle des autres médecins; mais l'abstinence de trois jours, par laquelle les méthodiques commençoient la cure de toutes les maladies, n'est pas moins à remarquer. C'étoit ce terme de trois jours, qu'ils appeloient διατριτος, & non pas l'abstinence elle-même, comme l'a cru Gorrée. Cet espace de trois jours, ou ce troisième jour auquel les méthodiques s'attachoient scrupuleusement, fit qu'on les appela *diatritarii*. Le même Gorrée observe d'après Galien, que les méthodiques laissoient écouler trois jours entiers avant que de donner aucune nourriture à leurs malades, ajoutant qu'ils commençoient seulement à leur donner quelque chose le quatrième jour, & après cela le sixième, puis le huitième & ainsi de suite, en sorte que la première nourriture ne se donnoit qu'après le premier *diatritos*, ou après les trois premiers jours passés, au lieu que dans la suite, on en donnoit de deux jours l'un. Il semble que Galien devoit parfaitement savoir comment les méthodiques se conduisoient à cet égard. Cependant il conste par une infinité de passages de *Cælius Aurelianus*, que les méthodiques ne faisoient jeûner leurs malades que les deux premiers jours, & qu'ils les nourrissoient le troisième. On pourroit résoudre cette difficulté en disant que les copistes de Galien ont erré dans le chiffre, ou bien que Soranus, que suit *Cælius*, & qui n'étoit pas d'accord avec les autres médecins de sa secte, pouvoit avoir retranché un jour du *diatritos* de Thessalus, & des autres méthodiques. Au reste, il faut observer que *Cælius* donne le nom de *diatritos*, non-seulement à l'espace de trois jours, mais encore au troisième jour en particulier, & qu'il se sert ordinairement de cette distinction *intra diatriton*, & *in ipsâ diatrito*, c'est-à-dire, comme il l'explique, pendant l'espace de trois jours, & dans le troisième jour même. C'est ce qui fait qu'en parlant du terme de sept jours, il dit que ce terme comprend trois *diatritos*, le cinquième jour étant le troisième, en commençant à compter du troisième inclusivement; & le septième, selon cette manière de calculer, se trouvant le troisième à l'égard du cinquième.

Antipater, médecin méthodique cité par *Cælius*, dit qu'il y a une raison naturelle qui fait qu'on doit attendre le troisième jour, pour donner de la nourriture, mais il ne nous apprend pas qu'elle est cette raison. Hippocrate, ou Polybe, semble avoir cru qu'il faut deux jours entiers pour achever entièrement & la coction de la viande, & la distribution des sucs dans le corps, ainsi que la séparation ou l'évacuation des excrémens, en sorte que suivant l'un ou l'autre de ces auteurs, le corps se trouve seulement dégagé le troisième jour de tout ce que la nourriture avoit apporté le premier jour. C'est peut-être ce qui engageoit les médecins à attendre ce troisième jour, & que c'étoit là ce qu'Antipater vouloit faire entendre. Après cette première abstinence, qui alloit, comme on vient de l'observer, jusqu'au troisième jour, & non pas jusqu'au quatrième, *Cælius* ne nourrissoit ses malades que de deux jours l'un, à moins qu'il ne survînt quelque foiblesse ou quelque défaillance; il s'éloignoit alors de la règle ordinaire, & donnoit de la nourriture tous les jours indifféremment.

Il faut remarquer encore que le troisième jour étoit destiné par *Cælius*, non-seulement pour commencer à nourrir les malades, mais particulièrement pour commencer à leur prescrire les grands remèdes. Au troisième jour, il tiroit du sang pour la première fois, à moins que la violence de la maladie ne l'eût obligé à le faire plutôt, c'est-à-dire, comme il s'exprime, *intra diatriton*, dans l'espace des deux premiers jours, ce qui arrivoit rarement. Cette saignée qui se faisoit le même jour qu'on destinoit à nourrir le malade, précédoit la nourriture; ce qui doit donner à penser aux médecins d'aujourd'hui, qui n'osent pas quelquefois prescrire la saignée à certains malades à jeun, de peur qu'ils ne s'en trouvent trop affoiblis. Les méthodiques étoient si peu susceptibles de cette crainte, que même après cette saignée, & après l'abstinence qui l'avoit précédée, ils n'accordoient qu'une nourriture assez légère; elle consistoit pour l'ordinaire en un bouillon composé d'eau & de farine de froment préparée d'une manière particulière, & formée en petits grains; c'est ce qu'on appeloit *alica*, terme qui exprimoit en même temps, cette sorte de farine, & le bouillon qu'on en composoit. *Cælius* préfère cette nourriture à la ptisane d'Hippocrate, ou aux bouillons d'orge qu'il dit être venteux & astringens.

On a dit que les méthodiques réservoient les plus grands remèdes pour le troisième jour, ce qui suppose que ceux qu'ils employoient avant ce temps, n'étoient pas fort considérables. En effet pendant les deux premiers jours, ou pendant le temps d'abstinence, les médecins de cette secte permettoient seulement à leurs malades de se laver la bouche avec de l'eau, ou d'en boire un peu; du reste, ils se contentoient de les faire oindre, ou couvrir de cataplasmes, & de laine trempée dans des huiles chaudes, si la maladie étoit du genre resserré; mais dans des huiles froides, si la maladie étoit du genre relâché. Dans ce dernier cas, ils joignoient à ce remède les fomentations rafraîchissantes, & l'application de toutes les substances qui resserrent. Bien que ces remèdes nous paroissent peu considérables, les méthodiques n'en avoient pas cette idée. Ils croyoient qu'en relâchant ou en resserrant extérieurement, l'intérieur se resserroit ou se relâchoit aussi, & ils se moquoient des médecins des autres sectes, qui pensant différemment, prétendoient en certaines occasions, remédier au relâchement des parties extérieures, en ouvrant les pores des parties intérieures. Ils ne se mettoient pas même en peine de discerner fort scrupuleusement le propre siège du mal, mais ils relâchoient ou resserroient tout le corps en général, en quelque endroit que fut le relâchement ou le resserrement. Ils continuoient ces remèdes de

deux jours l'un, c'est-à-dire, le jour destiné à l'abstinence. (M. GOULIN.)

CÆSALPIN (André) naquit vers 1519 à Arezzo, ville d'Italie, dans la Toscane. Après avoir étudié sous *Luc Ghini*, qui fut premier directeur du jardin de Pise, il enseigna lui-même la médecine dans les écoles de cette ville; mais Clément VIII l'en tira pour le faire son premier médecin. Il remplit cette place avec distinction, & mourut à Rome le 23 février 1603, à l'âge de 84 ans.

Cæsalpin étoit un de ces génies supérieurs, dont la pénétration surmonte les plus grandes difficultés. Mais il fut trop servilement attaché à la doctrine d'*Aristote*, qu'il défendit avec chaleur contre celle de *Galien*, adoptée dans les écoles de ce temps-là. Ses écrits ne respirent que la théorie aristotélicienne, & tout estimables qu'ils soient d'ailleurs, on les a négligés pour cette raison. On remarque encore que ce médecin s'égare souvent, quand il raisonne d'après les autres; mais il pense toujours bien, lorsqu'il ne suit que ses propres lumières sur les choses qui se connoissent par les sens extérieurs.

Voici les ouvrages qu'il a composés:

Quæstionum peripateticarum libri V. Venetiis, 1571, *in*-4.

Ce recueil n'a point été sans replique; *Nicolas Taurellus*, médecin de Montbelliard, l'a attaqué par un écrit intitulé: *Alpes cæsæ, hoc est, Andreæ Cæsalpini monstrosa dogmata discussa & excussa.*

Les quatre premiers livres des questions péripatétiques de *Cæsalpin* traitent de la physique en général & de l'astronomie; le cinquième est le seul qui concerne la physiologie du corps humain, & c'est là qu'on trouve quelques traits sur la circulation du sang dans le poumon.

Il a paru à Venise en 1593, *in*-4., une autre édition de cet ouvrage, à laquelle on a joint d'autres écrits de *Cæsalpin*, entr'autres:

Quæstionum medicarum libri duo; de medicamentorum qualitatibus libri duo.

Mais ils sont l'un & l'autre remplis d'obscurité, & n'ont presque pour objet que de réfuter les sentimens de *Galien*.

De plantis libri XVI. Florentiæ, 1583, *in*-4.

Il a augmenté cet ouvrage d'un *Appendix ad libros de Plantis. Romæ*, 1603, *in*-4.

Ce traité des plantes est bon; mais il seroit meilleur, si *Cæsalpin* n'en avoit point rendu la lecture difficile par les noms toscans qu'il y a insérés, sans y joindre aucun synonyme. Ses descriptions sont utiles, malgré leur brièveté.

Il entre dans quelque détail sur les vertus des plantes, qu'il rapporte presque toujours, d'après les anciens. Il passe pour le premier qui ait établi la méthode de distinguer les familles des plantes par les parties de la fructification.

De Metallicis libri tres. Romæ, 1596, *in*-4.

Norimbergæ, 1602, *in*-4, par les soins de *Sonerus*.

Il y traite fort simplement des fossiles, dans les deux premiers livres, & des métaux dans le troisième, sans trop approfondir les causes qui les produisent. Ses descriptions sont toutes tirées des anciens, & c'est encore d'après eux qu'il s'étend sur les propriétés médicinales des corps qui composent le règne minéral. Les expériences qu'il rapporte, d'après les modernes, ou de son propre fonds, ne contiennent rien de remarquable.

Ars Medica. Romæ, 1601, 1602, 1603, trois volumes *in*-12.

Le même ouvrage a paru sous ces différens titres: *Catoptron, sive, speculum artis medicæ Hippocraticum, spectandos, dignoscendos, curandosque exhibens morbos universos. Francofurti*, 1605, *in*-8. *Venetiis*, 1606, *in*-4. *Tarvisii*, 1606, *in*-4.

Praxis universæ medicinæ. Argentorati, 1670, *in*-8.

C'est un recueil de la doctrine des grecs & des arabes, mais il ne vaut point les autres écrits de l'auteur. Il y donne d'abord l'exposition anatomique de chaque partie; on y trouve ensuite les maladies qui peuvent les attaquer, & enfin les médicamens & les formules qui conviennent à leur cure.

Malgré ce que nous avons dit de l'histoire des plantes de *Cæsalpin*, elle doit être regardée comme un ouvrage accompli pour ce temps-là; & si elle est moins recherchée que les traités de *Matthiole* & de *Fuch*, c'est qu'elle manque de figures: on sait qu'en ces sortes de matières, c'est autant le secours des figures, que le mérite des auteurs, qui donne de la réputation aux ouvrages. On voit, dans cette histoire, qu'il compare la semence des végétaux à l'œuf des animaux. Il y dit, que comme il y a dans l'œuf une petite partie où l'animal est comme ébauché, le reste ne servant qu'à sa nourriture, de même la principale partie de la semence des plantes est celle d'où sort la racine & le jet, puisque c'est un petit germe, & que le reste de la semence ne sert aussi qu'à sa nourriture. Cette comparaison de la graine des plantes avec l'œuf des animaux est un trait de lumière qui n'a point été perdu.

Cæsalpin est l'inventeur de la méthode de distribuer les plantes conformément à leur nature. Il est vrai qu'on a fait mieux depuis lui; on doit cependant lui tenir compte d'avoir frayé le chemin à *Morison*, à *Tournefort*, à *Jussieu*, à *Linnæus*.

Quelques passages, répandus dans les ouvrages de *Cæsalpin*, n'ont été ni remarqués, ni bien entendus, qu'après que *Harvey*, l'honneur de son pays,

pays, eut publié son traité de la circulation du sang. On a même prétendu alors que *Cæsalpin* avoit parlé distinctement de ce mouvement circulaire. On lui a fait dire que le sang est porté du ventricule droit du cœur au poumon par l'artère veineuse, & qu'il revient de là au ventricule gauche par la veine artérieuse; que le sang, poussé du ventricule gauche dans l'artère aorte, après avoir parcouru toutes les parties du corps, est rapporté dans le ventricule droit par la veine cave: qu'ainsi il y a dans chaque ventricule une veine qui y rapporte le sang; & une artère qui le reçoit pour le porter ailleurs; & qu'il faut, par conséquent, appeller dans le ventricule droit *artère*, ce que les anciens appelloient *veine artérieuse*, & *veine* dans le ventricule gauche, ce qu'ils nommoient *artère veineuse*. Il a, dit-on, ajouté à tout cela une description exacte des valvules des artères & des veines dans le cœur, & il en a déterminé les usages. En un mot, on veut qu'il ait expliqué la circulation du sang, comme on l'explique aujourd'hui, en se servant même du mot de *circulation*, qui est si propre à exprimer la nature de ce mouvement; mais, ce qui est plus fort encore, on soutient qu'il a observé que les veines s'enflent toujours au-dessous de la ligature, & qu'il s'est servi de cette observation pour prouver le mouvement circulaire du sang.

Les anglois, jaloux de conserver à leur compatriote *Harvey* tout l'honneur de cette importante découverte, ont pensé différemment sur le compte de *Cæsalpin*. Ils assurent que *Servet*, *Columbus*, & *Cæsalpin* lui-même, n'ont point eu sur la circulation des notions aussi distinctes que celles qu'on leur attribue. *Wotton* dit que les deux derniers ont avancé des choses bien légèrement, comme par hasard, & sans sentir toutes les suites de leurs suppositions. Il n'y a que *Douglas* qui soit convenu que *Cæsalpin* a parlé assez distinctement de la circulation du sang, pour ne laisser d'autre avantage à *Harvey*, que le mérite d'avoir été le premier qui ait démontré cette circulation, & qui ait écrit dans la vue de la rendre publique. En conséquence, il accorde le même honneur à ces deux grands hommes, & s'exprime ainsi à leur égard: *Par decus manet & illum, qui primùm invenit, & qui postremùm perfecit. Nescio enim, an præstet invenisse, an ditasse.* On ne peut assurément refuser à *Harvey* la gloire d'avoir vérifié cette importante découverte, & de l'avoir mise à l'abri de toute contradiction. Il a suivi avec constance & une espèce d'opiniâtreté, les veines & les artères visibles dans tout le corps, depuis le cœur jusqu'au même viscère; ensorte qu'il est parvenu à démontrer aux plus incrédules, non-seulement que le sang circule des poumons au cœur, mais encore la manière dont se fait cette révolution, & le tems employé à l'achever.

Le célèbre *Haller* n'est point aussi favorable à *Cæsalpin* que *Douglas*. Il lui accorde d'avoir connu la circulation du sang dans le poumon, & d'en avoir parlé dans ses questions péripatétiques; mais il ajoute que *Galien*, *Michel Servet*, *Realdus Columbus*, & *Pigafetta*, disciple de *Fallope*, l'avoient parfaitement connue comme lui. Quant à la circulation du sang qui est poussé des extrémités des artères dans les veines, & par celles-ci vers le cœur, *Haller* avoue bien que *Cæsalpin* en a dit quelque chose; mais comme il s'explique avec trop peu de clarté & d'étendue, ce savant critique ne croit pas qu'on puisse lui donner le nom d'inventeur. La preuve même tirée du gonflement des veines, entre la ligature & les extrémités d'un membre, est si mal entendue, selon *Haller*, que *Cæsalpin* l'attribue, dans ses questions médicinales, à la chaleur naturelle qui passe des artères dans les veines par anastomose.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CÆSARIENNE. (Opération) *Art. de médecine légale.*

Les femmes grosses sont exposées à des maladies & à des accidens, auxquels elles succombent souvent avant de parvenir au terme de l'accouchement. Plusieurs ont une grossesse fort heureuse, tout paroît se disposer pour la terminaison la plus desirable, elles éprouvent déjà les douleurs qui annoncent une prochaine délivrance: lorsque, tout-à-coup, ces espérances s'évanouissent; &, au lieu de donner la vie à un nouvel être, la mère expire, & sa perte est presque toujours suivie de celle de l'enfant renfermé dans son sein.

Plus d'une cause est capable de produire un changement de scène aussi terrible qu'inattendu. Quelquefois, au milieu des violentes douleurs qui semblent naître de l'accouchement, & en même temps l'avancer, la mère est subitement frappée d'apoplexie. Cette apoplexie est produite par l'interruption du cours du sang, & sur-tout par la compression de l'aorte descendante; ce qui force les fluides de s'accumuler dans les vaisseaux de la tête, de les dilater outre mesure, & de briser ceux du cerveau, que leur extrême fragilité empêche de résister.

Chez les femmes dont le genre nerveux est très-irritable, ce sont les douleurs elles-mêmes qui produisent ces accidens mortels, en excitant des convulsions qui arrêtent la circulation, ou en totalité, ou dans une partie essentielle à la vie.

Chez d'autres, une hémorrhagie qui est due ordinairement au détachement du placenta, ou à son adhérence à l'orifice de la matrice, ou enfin à la rupture de l'utérus, entraîne, pour ainsi dire, avec elle le principe vital.

Mais quelle que soit la cause de la mort de la mère, il est toujours extrêmement difficile de déterminer, avec sûreté & précision, l'instant où elle cesse de vivre. On sait combien, en général, il y a d'incertitude dans les signes de la mort, & combien ils ont quelquefois de ressemblance avec les effets de

certaines maladies. Cette incertitude est bien plus grande à l'égard des personnes du sexe, & sur-tout dans des circonstances où les divers accidens qu'elles éprouvent présentent des phénomènes qu'il est si aisé de confondre avec les apparences de la mort. Combien de fois n'a-t-on pas vu des femmes, sans être grosses, tomber, par l'effet d'une affection hystérique, dans des évanouissemens tellement prolongés, qu'on ne pouvoit les distinguer d'une véritable mort, & ensuite être rappelées à la vie & à un entier usage de toutes les fonctions ? Cela ne peut-il pas avoir lieu, encore plus facilement, dans celles qui sont enceintes, dont la sensibilité se trouve exaltée par l'état dans lequel elles se trouvent, & sur-tout par la violence des douleurs qui sont si propres à faire croître, &, à plus forte raison, à aigrir les affections hystériques, de quelque espèce qu'elles soient ? Qui osera évaluer la quantité de sang qu'une femme doit perdre, pour ne laisser aucun espoir de revenir d'une syncope qui l'a fait regarder comme morte ? On en voit succomber à une hémorrhagie de quelques livres, tandis que d'autres ont résisté à des évacuations énormes. Et, s'il est vrai encore que de pareilles pertes influent moins sur les femmes que sur les hommes, comment prononcer que l'une vit encore, & que l'autre ne vit plus ? Ce fut une décision de ce genre trop précipitée qui causa tous les malheurs de Vésale. Quel exemple est plus fait pour intimider que celui du prince des anatomistes de son siècle ? Et on peut dire que, malheureusement, il n'est pas l'unique.

Au moment où une femme prête d'accoucher succombe réellement, ou bien en apparence, soit sous les coups d'une maladie quelconque, soit par la violence des douleurs, on peut toujours douter raisonnablement que l'enfant qu'elle porte ait subi le même sort. En effet, quoique le plus ordinairement la mort de l'un suive celle de l'autre, cependant on en a vu assez souvent donner des signes de vie & de force ; & même quelquefois, quoique ces signes n'aient pas eu lieu, contre tout espoir on les a tirés vivans du sein de leurs mères déjà mortes. Non-seulement on a des exemples d'enfans ainsi vivans ; mais encore on en cite qui se sont eux-mêmes frayé la route sans aucun secours étranger. Valère Maxime nous rapporte qu'un certain Gorgius fut, avant de naître, porté au bûcher, & que son apparition inattendue hors du corps de sa mère interrompit la pompe funèbre. Harvée avoit vu une femme mourir à la fin du jour ; elle fut laissée pendant la nuit dans une chambre isolée : le lendemain il trouva entre ses cuisses un enfant qui étoit sorti seul de la matrice. Vrisberg cite trois observations d'enfans qui naquirent encore renfermés dans leurs membranes : ils vécurent ainsi l'un sept minutes, & les deux autres neuf : alors les enveloppes ayant été déchirées, ils commencèrent à respirer.

Il est très-vraisemblable qu'un enfant, dans une pareille circonstance entretient, par l'action de ses propres organes la circulation qui auparavant ne dépendoit, au moins pour la plus grande partie, que du jeu des organes de la mère : & que, dans l'impossibilité où il est encore de jouir de la respiration, le sang qui ne passe point par les poumons, va de l'oreillette droite à l'oreillette gauche par le trou botal, & du commencement de l'artère pulmonaire à l'aorte par le canal artériel. Cette circulation, toute foible qu'elle est, suffit pour empêcher la dernière étincelle de la vie de s'éteindre. Et si elle paroissoit l'être, les mêmes secours, au moyen desquels on parvient à la ranimer dans les noyés & dans les autres asphyxiés, peuvent la rappeller chez les enfans qui viennent de naître, & qui présentent le simulacre de la mort.

L'observation porte donc à conclure :

1°. Qu'il est facile de croire morte une femme grosse qui ne l'est pas encore, &, qu'en général, on ne peut avoir de signes certains de sa mort qu'au bout de vingt-quatre heures.

2°. Que, le plus souvent, l'enfant contenu dans son sein expire en même temps qu'elle, ou peu de temps après elle.

3°. Que quelquefois aussi, il peut lui survivre, même durant un espace de temps considérable. D'où résultent ces conséquences de pratique : la première, qu'il faut tout mettre en œuvre pour extraire du sein d'une mère son enfant qui peut être encore animé d'un souffle de vie.

La seconde, que tous les moyens à employer ne sont point égaux, ni indifférens ; mais que l'on doit préférer celui qui, en sauvant l'enfant, n'achèveroit pas la perte de la mère, dans la supposition qu'elle n'a pas succombé entièrement.

Dans les temps mêmes les plus reculés, on avoit reconnu la nécessité de tirer du ventre de la mère, déjà morte, l'enfant que l'on présumoit être encore vivant. L'ancien législateur de Rome, Numa Pompilius, en avoit fait une loi expresse, dont le texte est même parvenu jusqu'à nous : & l'on retrouve dans les anciens auteurs des passages qui attestent que l'opération *césarienne* étoit pratiquée de tout temps. Ainsi Apollon tira Esculape du ventre de sa mère, Coronis, qu'il avoit tuée d'un coup de flèche. Enée, dans Virgile, tue Lycas, *exsectum jam matre peremptâ.* La loi, contenue dans le Digeste, n'est pas applicable seulement aux femmes qui meurent avec des signes certains d'une grossesse avancée, mais encore à celles que l'on pourroit soupçonner, lorsqu'elles meurent à la suite d'une couche ; afin de constater si elles ont succombé à l'accouchement seul, ou accompagné de poison ; s'il y a eu suicide ou assassinat.

Par quel malheur une loi si sage est-elle tombée en désuétude & en oubli ? Il faut avouer cependant qu'on s'en souviendroit encore bien moins, sans le zèle religieux du clergé de l'église catholique, à qui

sa tendre inquiétude pour le salut éternel des enfans qui risquent de mourir sans baptême n'a rien permis de négliger, pour procurer ce bienfait céleste à ceux qui se trouvent renfermés dans le sein de leurs mères expirantes ou mortes.

Mais, d'un autre côté, on ne sauroit se dissimuler que ce même zèle a souvent été porté trop loin; & que bien des pasteurs, n'ayant pas une somme de lumières proportionnée, attendoient à peine qu'il y eût des indices probables de la mort d'une femme grosse, pour presser, avec la dernière véhémence, l'opération. Il s'en est même rencontré qui auroient voulu qu'on la pratiquât, lorsque la mère n'avoit pas encore rendu les soupirs qu'on croyoit devoir être les derniers, ou au moment même qu'elle les rendoit.

Rien ne seroit donc plus avantageux que de remettre en vigueur l'ancienne loi, en indiquant en même temps, avec une précision telle, les moyens de l'observer, qu'on préviendroit les malheureux évènemens qui doivent leur naissance, soit à un zèle inconsidéré, soit à trop de négligence. Autrement, on verra souvent les scènes les plus atroces se renouveller dans les cas d'accouchemens laborieux & contre nature : & les homicides se multiplieront, parce que l'autorité suprême ne dirigera pas clairement ceux à qui d'anciens préjugés feront employer de préférence une méthode aussi barbare que défectueuse. Notre siècle a vu publier, sur cette matière, un règlement plein de sagesse & d'humanité. En 1749, le roi de Naples & des Deux-Siciles déclara par une loi : Que quiconque par artifice, violence, négligence, empêcheroit, ou même retarderoit, au détriment du fœtus, l'opération dite *césarienne*, seroit regardé comme homicide. La même loi prescrit à tous les juges de poursuivre les délinquans avec la dernière sévérité, de les emprisonner, & de les juger selon toute la rigueur des ordonnances du royaume; *de les condamner aux mêmes peines que celles décernées contre les assassins. Habeantur criminis homicidii patratores, &c., ad pœnas damnari valeant, quibus homicidia coercentur.*

Au reste, la nature elle-même semble avertir tous ceux qui peuvent être témoins de la mort d'une femme enceinte, du devoir qui leur est imposé de tout tenter pour sauver son fruit. Néanmoins, les pasteurs sont tenus, par-dessus tous les autres, d'avertir les parens & les amis de ce qu'ils doivent faire, & de renouveller dans leurs cœurs le sentiment qui nous porte tous à suivre les préceptes de l'humanité. Ils ne sont pas les seuls, sans doute, qui croient, en le faisant, obéir à la voix de leur conscience. Mais quels obstacles les uns & les autres ne rencontrent-ils pas de toutes parts ? Un mari, des parens, des amis regardent comme un acte de cruauté d'ouvrir le corps d'une femme morte : souvent, l'éloquence même des ministres de la religion vient échouer contre un préjugé fatal; & des momens précieux pour la conservation d'un citoyen qui alloit naître sont perdus sans retour.

Tous les citoyens devroient donc être prévenus par une sévère injonction, que, dans de pareilles circonstances, ils sont obligés d'avertir incontinent, & même avant que la mère expire, les gens de l'art qui sont le plus à portée de donner leurs soins; & que de ne se pas conformer à ce devoir c'est se rendre coupable d'homicide. Les supérieurs ecclésiastiques & le magistrat contribueroient, & par leurs exhortations & par leur autorité, à prévenir tous les obstacles que l'on pourroit faire naître pour empêcher ou différer l'opération, à laquelle les gens de l'art procéderoient aussi-tôt que la mort de la femme seroit indubitable.

Voici les signes, sans l'existence desquels nous pensons qu'ils devroient suspendre l'exercice de leur ministère.

Il faut que la mort présumée de la mère ait été précédée ou d'une grave maladie, ou de symptômes le plus ordinairement mortels.

Que des épreuves de toute espèce n'aient pu faire reparoître la fonction de la respiration.

Que des mains exercées ne s'apperçoivent d'aucune circulation, d'aucun battement dans tous les endroits où ils sont le plus sensibles.

Que tout mouvement soit anéanti, excepté ceux de l'enfant dans la matrice.

Que la chaleur naturelle soit éteinte en totalité, ou, du moins, en raison de la durée de l'accident qui a fait périr la malade; &, dans ce dernier cas, elle s'éteint ordinairement avant le dernier moment.

Que l'on ait employé sans succès tous les secours usités contre les différentes espèces d'asphixies. Cette dernière précaution est bien moins nécessaire, lorsqu'une maladie grave, accompagnée de ses symptômes ordinaires, est censée avoir été la cause de la mort. Il ne faut point alors différer l'opération; car la certitude de la mort est bien mieux fondée, ainsi que la crainte de laisser écouler un temps précieux.

Enfin, il faut réunir la plus grande somme de probabilités; & c'en est une bien puissante à ajouter aux autres que d'être assuré que la mère n'étoit sujette, ni aux évanouissemens, ni aux autres accidens nerveux qui simulent la mort.

L'opération étant indiquée & décidée, quelle méthode faut-il employer? Est-ce celle connue sous le nom d'*opération césarienne?* Est-ce une autre méthode? Quelquefois la mère expire tout-à-coup, avant que les douleurs aient poussé l'enfant dans le passage avec une force qui l'y tienne immobile. Je ne vois pas que dans ces circonstances on soit absolument forcé d'avoir recours à l'opération *césarienne*. Ne peut on pas saisir la tête avec le forceps,

ou, si une autre partie se présente, le tirer, après avoir changé sa position ? Ce qui se pratique chez une femme vivante ne sauroit-il avoir lieu vis-à-vis d'une autre, quoiqu'elle soit morte, puisque la disposition réciproque des parties est la même, & que l'expérience d'ailleurs a prouvé la possibilité des mêmes manœuvres ? Ainsi, hors le cas d'une extrême nécessité, un accoucheur sera obligé de tirer l'enfant du corps de sa mère, sans recourir à aucune section, puisqu'elle pourroit avoir des conséquences si redoutables.

Mais si l'extrême disproportion entre le fœtus & les voies par lesquelles il peut sortir, ne laisse aucun espoir d'éviter l'opération, à quoi l'accoucheur doit-il se résoudre ? Il est évident que, dans le doute si la mere est réellement morte, il doit procéder avec autant de circonspection que s'il opéroit sur une femme vivante. Cependant, des faits certains & déjà nombreux ayant prouvé, de nos jours, que dans certains cas on peut, par le moyen de la section de la symphise des os pubis, extraire de la matrice des enfans qu'on ne parvenoit auparavant à sauver que par l'opération *césarienne* : dès-là que cette section de la symphise n'est nullement mortelle pour les mères, ne doit-on pas se servir de toute sa sagacité pour discerner quelles sont les circonstances dans lesquelles elle seroit préférable à l'opération *césarienne* ?

Cette dernière devient quelquefois d'une nécessité indispensable, lorsque l'enfant n'est pas dans la cavité de la matrice, mais dans l'ovaire, ou dans la trompe de Fallope, ou même dans la cavité du ventre.

Il seroit donc nécessaire qu'il y eut des accoucheurs chargés spécialement de pratiquer cette opération sur les femmes qui meurent étant grosses. Car, quoique l'on cite quelques exemples de femmes même vivantes opérées avec succès par des mains peu exercées; cependant l'expérience commune démontre que ces opérations ne sont qu'un massacre dégoûtant, & que ceux qui l'exécutent soupçonnent à peine que celles qui en sont le sujet peuvent être encore vivantes.

C'est pour éviter de semblables malheurs, que le sénat de Venise a promulgué dans les termes les plus sévères une loi qui défend de faire cette opération par une incision cruciale, ainsi que cela se pratique quand on ouvre un cadavre; mais de faire une incision longitudinale simple, afin que si la mère n'étoit pas morte, on ne s'ôtât pas l'espérance & les moyens de la sauver. Cette loi porte encore : que le collège de médecine présentera au sénat les noms de ceux qui sont le plus capables de faire cette opération, & que la liste en sera affichée dans toutes les pharmacies, pour que les citoyens sachent où ils pourront trouver des secours. Il y aura dans tous les lieux de la domination vénitienne au moins un homme de l'art capable de remplir cette fonction : & les chefs de la chirurgie exigeront de tous les chirurgiens des campagnes qu'ils possèdent les connoissances nécessaires. Les médecins seront chargés de l'inspection; &, tous les ans, ils enverront les procès verbaux des opérations qui auront été faites dans leurs districts, lesquelles seront publiées dans le tableau général des grossesses & des naissances. D'un autre côté, on défend aux curés, aux gardes-malades, aux sages-femmes, & à toute autre personne sans expérience, de faire l'ouverture d'une femme morte durant sa grossesse, quelle qu'ait été la cause de sa mort, & malgré l'impossibilité de trouver assez promptement un chirurgien. Cette restriction peut, sans doute, être funeste à quelques enfans : mais combien n'épargnera-t-elle pas d'assassinats de femmes grosses, qui paroissent mortes, & ne sont réellement qu'asphyxiées ? Il faut convenir que la position des gens de l'art, qui sont requis pour s'acquitter d'un devoir si redoutable, est bien déchirante. Ils ont à redouter en même temps & les suites d'une trop grande précipitation, & celles d'une trop grande circonspection. Doivent-ils s'exposer à perdre un temps précieux, en essayant d'abord d'extraire le fœtus par les manœuvres qui constituent l'art des accouchemens? S'abandonneront-ils ensuite à l'idée flatteuse que la section de la symphise des os pubis pourra les dispenser d'une des plus cruelles & des plus dangereuses opérations de la chirurgie? & s'ils n'ont pas d'autre ressource, quelles réclamations, quels préjugés, quels dangers même n'ont-ils pas à surmonter ? Quelle fonction de leur état est plus capable d'émouvoir leur sensibilité, que celle par laquelle ils scrutent les sources de la vie pour n'y trouver le plus souvent que la mort ! Ne sont-ils pas même obligés de pousser leurs recherches ultérieurement, puisqu'ils doivent mettre au grand jour les fautes, ou plutôt les crimes que l'ignorance audacieuse commet tous les jours, & qui, sans leur zèle, resteroient ensevelis avec leurs malheureuses victimes dans l'oubli du tombeau ?

C'est une question intéressante, si l'on doit ouvrir toutes les femmes enceintes, qui meurent avant d'accoucher, ou que l'on présume être mortes; ou bien s'il faut faire une exception à l'égard de celles qui n'étoient pas encore parvenues à une certaine époque de leur grossesse.

Zacchias décide sans hésiter, qu'on ne sauroit espérer de tirer vivant, du sein de sa mère, par l'opération *Césarienne*, un fœtus de sept mois, & même de huit, puisqu'il est extrêmement rare que, même au-dessus de cette époque, on parvienne à en sauver par ce moyen. Et c'est d'après ce principe, que les loix n'assimilent point, quant aux effets civils, l'enfant qui vient au monde à ce terme de cette manière, à celui qui, à la même époque, naît par les voies ordinaires de la nature. Cependant ce même Zacchias, dont le mérite est certainement incontestable, n'est pas éloigné d'accorder, que l'on pourroit pratiquer cette opération sur une femme condamnée à mort, & qui seroit dans le septième mois de sa grossesse, afin de pouvoir régénérer son enfant dans les eaux du baptême, sauf à lui faire subir ensuite sa sentence. Tant il est vrai que la prévention nous inspire quelquefois une cruauté involontaire ! Cet auteur si re-

commandable estime seulement qu'il est plus doux, plus conforme au droit, d'attendre, en pareil cas, que la femme soit accouchée. *Idcircò in eo casu concedi posse matrem noxiam, & ultimo supplicio damnatam, vivam secundam, licet nimis rigorosum hoc esset, & mitius ac magis secundum jus putandum, differendam esse matris mortem usque ad partum.*

Au reste le sentiment de Zacchias, qui circonscrit dans des limites si étroites la vitalité des enfans, n'a plus aujourd'hui de partisans : & plusieurs faits bien constatés en ont démontré la fausseté. Tel est entre autres celui de Licetus : tel est encore celui cité par Brouzet dans son essai sur l'éducation médicinale des enfans.

Mais si la grossesse n'est pas encore à mi-terme, & que la mère n'ait jamais été avertie de la vie de son enfant par des mouvemens bien sensibles, il y auroit de la témérité de tenter l'opération, puisqu'alors il n'existeroit que des signes incertains, que des probabilités, de l'existence d'un nouvel être. D'ailleurs, peut-on croire que, si la mère n'a pu résister aux accidens qui l'ont fait périr, l'enfant lui-même ait conservé le souffle de vie qui l'animoit, ensorte qu'on ait quelque espérance de le trouver encore vivant, pour lui conférer le baptême, &, qui plus est, l'empêcher de périr?

Si la mère étoit déjà parvenue au sixième mois, la question change de face : les mouvemens du fœtus sont assez sensibles & assez forts, pour qu'on puisse espérer une heureuse issue d'une opération pratiquée à temps, & avec l'habileté nécessaire. Je ne pourrois pas citer, il est vrai, des exemples à l'appui de cette assertion. Mais, combien peu de femmes mortes enceintes ont été opérées à temps? & ce délai, quelque court qu'on le suppose, ne suffisoit-il pas pour laisser éteindre cette légère étincelle de vie qui restoit encore au fœtus? Si les exemples de Licetus & de Brouzet semblent militer contre cette opinion, ce ne peut être qu'en apparence. En effet, en supposant toujours qu'on ne laisse perdre aucun moment, n'a-t'on pas le droit de soutenir qu'une semblable opération préjudicie moins au fœtus qu'un accouchement naturel tant soit peu difficile & prolongé? Une longue maladie, qui aura précédé la mort de la mere, diminuera certainement les probabilités en faveur de la vie de son enfant. Néanmoins on sçait que des femmes dans un état d'infirmité peuvent donner le jour à des enfans sains & robustes.

La raison & l'humanité réunies prescrivent donc l'obligation de ne négliger aucune des précautions qu'exige l'opération cæsarienne, afin qu'elle soit suivie du plus de succès possible, & pour sauver les meres, & pour tâcher de conserver les enfans qui sont déjà dans le sixième mois, & donnent des signes certains de leur existence. On ne sauroit objecter que sur un grand nombre fort peu échappent à une mort prompte, & parviennent à prolonger leur carrière. D'ailleurs, puisqu'il en nait de vivans, avant le temps de la maturité, pourquoi n'apprendrions nous pas à faire, pour le développement des individus de l'espèce humaine qui se trouvent à une pareille époque, ce que les Ægyptiens font depuis si long-temps, & avec un si grand succès, pour celui de leurs poulets? Que l'on joigne à ces considérations celles qui naissent de l'incertitude où l'on est si souvent de la véritable date de la grossesse : elles nous fourniront sans doute des motifs de plus.

Enfin, si on a souvent proposé des recompenses à ceux qui sauveroient un citoyen d'une mort certaine, ne pourroit-on pas présenter le même encouragement aux gens de l'art qui délivreroient par une opération quelle quelle fût, un fœtus renfermé dans le sein de sa mère, & qui doit y périr inévitablement? Seulement il conviendroit de s'assurer que, pour sauver l'un, ils n'auroient pas porté à l'autre des coups mortels, soit parce qu'ils auroient négligé de s'assurer de sa mort avant l'opération, soit parce qu'ils n'auroient pas opéré avec toutes les précautions que leur art leur prescrivoit. En effet, ils seroient alors vraiment répréhensibles, & mériteroient moins d'être récompensés que punis par une administration équitable, qui, en même temps qu'elle sait reconnoître les services rendus à l'humanité souffrante, est garant de la sureté de tous les citoyens, à toutes les époques de leur existence. (M. Mahon.)

CÆSARIUS, (Jean) philosophe & médecin, né à Juliers, a vécu dans le XVIe. siècle. Il enseigna à Cologne, mais il en fut chassé, en 1543, comme suspect de luthéranisme; ce qui l'obligea à se retirer chez le comte de Nuwenar & de Meurs. Quelques-uns disent qu'il rentra dans le sein de l'église catholique, & qu'étant mort à Cologne, en 1551, âgé de plus de 90 ans, (il étoit donc né avant 1461) il fut enterré près du grand-autel de l'église des Hiéronimites. Son zèle pour l'avancement des sciences fut porté si loin, que non content de travailler pour réussir daus ses vues, il exposa encore sa fortune & se mit hors d'état de subsister dans la vieillesse. Il seroit mort de faim, si ses amis ne l'eussent aidé dans les besoins les plus pressans.

Ses ouvrages consistent en quelques traités philosophiques, une édition de l'abrégé de médecine pratique & spéculative de *Nicolas Bertrutius* qu'il corrigea & mit en ordre, des notes sur *Celse* qui ont paru sous ce titre :

In Celsum Castigationes. Hagenoæ, 1528, *in*-8. *Salingiaci*, 1538, *in*-8. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAFÉ. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Le *café* eſt la graine ou le noyau du fruit, ou de la baie d'un arbre déſigné ſous le nom de *jaſminum arabicum lauri folio cujus ſemen apud nos cafe dicitur.* De Jussieu, *Mém. acad. ſc.*

Cafea arabica, Lin.

Suivant la deſcription du célèbre B. de Juſſieu, le cafier ſurpaſſe à peine nos ceriſiers ou nos orangers; il ſort de ſon tronc des branches toujours oppoſées deux à deux, & arrangées de manière qu'une paire croiſe l'autre. Elles ſont ſouples, arrondies, noueuſes, couvertes d'une écorce blanchâtre, très-fine. Les feuilles ſortent des nœuds des branches portées par des queues fort courtes; elles reſſemblent aux feuilles du laurier ordinaire, plus molles cependant & moins épaiſſes, oppoſées deux à deux, & rangées de manière qu'une paire fait une croix avec une autre paire; elles ſont longues de quatre à cinq pouces, larges de deux, environ, terminées par une longue pointe, fort menue, ondées, recourbées vers la terre, toujours vertes, liſſes & luiſantes en deſſous, avec une côte ſaillante des deux côtés; elles ont une ſaveur herbacée, & point d'odeur.

Les fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, au nombre de quatre ou cinq, ſoutenues chacune par un pédicule court, blanches quelquefois d'un rouge pâle, odorantes, d'une ſeule pièce, en forme d'entonnoir, partagées le plus ſouvent en cinq découpures, comme le jaſmin d'Eſpagne, mais plus courtes. Les étamines ſont au nombre de cinq, blanches au ſommet, jaunâtres. Elles diffèrent par-là de la fleur du jaſmin qui n'a que deux étamines. Le calice eſt verd, découpé inégalement en quatre parties; il s'en élève un piſtile verd, fourchu, dont la partie inférieure ou l'embrion qui ſoutient la fleur ſe change en un fruit ou baie molle, verte d'abord, enſuite rouge, enfin, d'un rouge obſcur dans ſa maturité parfaite: elle a la groſſeur d'un bigateau, à l'extrémité duquel ſe trouve une foſſette ou une eſpèce de nombril.

La chair de ce fruit eſt pâle, mucilagineuſe, d'un goût fade & déſagréable. En ſe ſéchant, elle devient légèrement acide, & d'un goût qui approche un peu de celui des prunes sèches. Cette chair ſert d'enveloppe commune à deux coques minces, ovales, étroitement unies, applaties par l'endroit où elles ſe joignent; elles contiennent chacune une ſemence calleuſe, pour ainſi dire, d'un verd pâle, griſe ou jaunâtre, ovale, voûtée ſur ſon dos, plate du côté oppoſé, creuſe dans le milieu, & ayant, dans toute la longueur de ce même côté, un ſillon aſſez profond.

Cet arbre eſt commun dans l'Arabie-Heureuſe, dans l'Ethiopie; il a été tranſplanté, avec avantage, dans les iſles de l'Amérique, où il porte des fleurs & des fruits pendant toute l'année.

Il a été tranſporté de Batavia à Amſterdam, d'Amſterdam au jardin du roi à Paris, & c'eſt d'un pied élevé dans les ſerres du jardin royal que ſont provenus les cafiers qu'on cultive actuellement en Amérique. Ce pied fut porté à la Martinique par les ſoins de M. de Clieux qui, dans une traverſée longue & pénible, partagea avec la plante qu'il portoit, l'eau qu'on lui donnoit pour boire, & enrichit ainſi ſon pays d'une nouvelle branche de commerce, qui eſt devenue très-conſidérable.

Les fruits de cet arbre ſe recueillent deux ou trois fois l'année; on les fait ſécher. Dans cet état, la chair eſt plus mince, caſſante, & ſe change en une membrane, un peu brune, comme les baies du laurier; cette membrane ſe ſépare aiſément des grains de *café* en la frottant. Il ne faut pas croire qu'on macère ces graines dans de l'eau chaude, comme l'ont dit quelques auteurs; on ſait qu'à moins qu'elles ne ſoient bien mûres, & miſes en terre auſſi-tôt après qu'elles ont été cueillies, elles ne ſont plus propres à la germination.

Ces ſemences du *café* étant grillées, & enſuite pulvériſées, on en fait avec de l'eau bouillante, dans la proportion d'une once au moins, ſur chaque livre d'eau, une décoction très-agréable, qui eſt devenue d'un uſage extrêmement commun chez preſque tous les peuples de l'Europe, & dont on a commencé à ſe ſervir dans le ſeizième ſiècle.

Cette boiſſon fortifie, anime, favoriſe la digeſtion, & l'accélère. Elle éloigne le ſommeil, fait ceſſer l'ivreſſe, excite les évacuations périodiques des femmes.

Le *café* convient particulièrement aux perſonnes lentes, phlegmatiques, pituiteuſes, & même ſanguines, chez qui, par ſa vertu tonique, elle donne à la circulation plus de force: en tenant, en quelque ſorte, les fibres plus éveillées, il ſemble donner à l'eſprit plus d'activité. Au contraire, il peut nuire aux conſtitutions ardentes, telles que celles des mélancoliques & des bilieux, des hipocondriaques. Cependant il faut convenir qu'on a vu des perſonnes dont la conſtitution approchoit beaucoup de ces derniers, prendre juſqu'à 15 à 20 taſſes de *café*, léger, à la vérité, dans une journée. Voltaire, avec un pareil régime, a, comme on le ſait, prolongé fort loin ſon utile exiſtence; mais c'eſt un exemple qu'il ne faudroit pas donner à ſuivre, & qui pourroit ſouvent porter beaucoup de trouble dans l'économie animale des imprudens qui en feroient excès.

Cependant le *café* fait digérer aiſément, paſſe pour rendre le calme & le ſens aux perſonnes qui ont eu le malheur de s'enivrer avec des boiſſons ſpiritueuſes. Il peut encore, chez les jeunes perſonnes, favoriſer la première excrétion des évacuations périodiques; il entretient la fibre plus sèche & met des entraves à l'embonpoint. En général, il ne convient point aux enfans, ni aux femmes maigres & délicates qui ont la fibre irritable, & aux perſonnes qui ont des diſpoſitions aux maladies inflammatoires. Il

eſt utile dans les migraines qui ſont la ſuite de mauvaiſes digeſtions.

Les auteurs ſe ſont partagés d'opinion ſur l'habitude journalière du *café*, pour lequel le goût général s'eſt décidé. Les uns ſe ſont déclarés vivement contre ſon uſage ; d'autres en ont pris la défenſe avec une extrême paſſion. Les torts ſont les mêmes des deux côtés ; il eût été bien plus raiſonnable d'examiner dans quelles circonſtances il pouvoit nuire, & les cas où il pouvoit être permis ; de fixer les doſes convenables ; car telle perſonne peut prendre une forte taſſe de *café*, tandis qu'une demi-taſſe, un quart de taſſe ſuffit à une autre ; c'eſt à la connoiſſance des conſtitutions, & ſur-tout à l'expérience habituelle, qu'on doit s'en rapporter.

Le meilleur *café* eſt celui qu'on trouve en abondance dans le royaume d'Yemen, vers le canton d'Aden & de Moka. Ce ſont les Hollandois, qui de Moka l'ont porté à Batavia, d'où il s'eſt répandu dans les autres pays. Le grain du *café* Moka eſt petit & jaunâtre, & a une bonne odeur. Celui qui paſſe pour le meilleur après celui-là, & qu'on fait ſouvent paſſer pour lui dans le commerce, eſt le *café* des iſles de France & de Bourbon, qui eſt véritablement d'une excellente qualité. Il eſt blanchâtre, allongé & inodore. Celui de Java eſt un peu jaunâtre ; mais le plus commun de tous, celui de l'Amérique, eſt verdâtre ; il a l'odeur & le goût un peu herbacé. Le meilleur *café* de l'Amérique, eſt celui qui ſe récolte aux anſes Darlet à la Martinique.

Il nous reſte encore à preſcrire exactement la meilleure manière de faire le *café* ; car on doit bien penſer que du *café* de mauvaiſe qualité, mal brûlé, mal fait, doit agir bien différemment que celui qui a les qualités oppoſées.

En général, le *café* trop brûlé échauffe beaucoup : la liqueur devient âcre & n'a plus de parfum. Lorſqu'il eſt ſeulement grillé, ſon huile eſſentielle eſt conſervée ; ſa décoction eſt parfumée &, moins irritante.

On eſt d'accord que plus le *café* eſt tenu au ſec, plus il eſt conſervé long-temps, meilleur il devient. La raiſon en eſt ſimple, la deſſiccation a fait évaporer l'eau de végétation contenue dans la fève ; plus un *café* eſt nouvellement arrivé en Europe, plus il eſt verd, plus il eſt gros, plus cette eau de végétation eſt abondante dans le grain ; il faut donc, en le brûlant, imiter le procédé de la nature. Il vaut mieux rotir le *café* dans le moulin à *café* que dans aucune poële, ſoit de fer, ſoit vernie : dans ces derniers inſtrumens, l'opération eſt plus fatigante, & le *café* n'eſt pas torréfié bien également. Il faut entretenir dans le fourneau le feu, ſans l'augmenter ; ce qui dure bien une heure ; on remue le *café* pendant ce temps en tout ſens, en tournant conſtamment la broche du moulin. On le retire du feu, lorſqu'on commence à ſentir une odeur forte, lorſque la fumée ſe manifeſte, & que le *café* a acquis une belle couleur de maron clair. Il faut bien ſe garder de le laiſſer noircir. On verſe le *café* grillé dans un vaiſſeau plat pour l'expoſer à l'air libre, & le faire refroidir promptement ; on en ôte les pellicules qui pourroient s'y trouver, on le met enſuite dans une boëte de fer-blanc, qui ferme bien, & on n'en fait moudre qu'à meſure qu'on en a beſoin.

Communément on fait bouillir le *café* dans de l'eau, & on le clarifie avec de la colle de poiſſon, qui a l'inconvénient de s'unir à l'huile eſſentielle du *café*, & de le dépouiller ainſi de ſa partie la plus aromatique & la plus agréable.

La meilleure manière de préparer le *café* à l'eau, c'eſt de le faire à la grecque, c'eſt-à-dire, à la chauſſe : on place dans une chauſſe, un peu claire, la quantité de *café* réduit en poudre, néceſſaire au beſoin ; on jette deſſus une ſuffiſante quantité d'eau bouillante ; on vend de ces petits alambics de fer-blanc, extrêmement commodes, qui ſe plàcent ſur la table où l'on mange, & dans la minute, on fait la quantité de *café* qu'on deſire ; on verſe par le robinet dans les taſſes, à volonté, ſans que le *café* puiſſe rien perdre de ſa vertu aromatique en le tranſvaſant, comme on fait dans les autres circonſtances.

On a imaginé pour les déjeûners de beaucoup de perſonnes, de mêler du lait chaud ou de la crême au *café*, ou pour en diminuer l'activité, ou parce que le *café*, ainſi mêlé, eſt extrêmement agréable au goût. Quelques perſonnes prétendent que le *café* eſt nuiſible aux femmes, & qu'il leur occaſionne des pertes blanches, on ne peut pas regarder cette aſſertion comme entièrement vraie. J'ai vu des perſonnes du ſexe, très-délicates, chez qui le *café* avoit produit cet inconvénient ; mais en général, dans cette circonſtance, on le digère mal, & on eſt ainſi averti de s'en abſtenir ; car c'eſt particulièrement l'eſtomac qu'il faut conſulter avant de requérir l'avis du médecin.

La ſenſualité a fort étendu l'uſage du *café* ; elle en fait des crêmes pour les entremêts, des glaces pour le deſſert, des liqueurs extrêmement fines & agréables, mais qui en général ont une grande activité, & conſéquemment ne conviennent pas aux perſonnes très-ſenſibles & très-irritables.

(M. Macquart.)

CAFÉ. (*Mat. méd.*)

Nous n'ajouterons rien ici à ce qui a été dit à l'article *café*, conſidéré comme boiſſon & comme aliment, par l'auteur des articles d'hygiène, nous renverrons à cet article pour la deſcription de l'arbre du *café*, pour ſa préparation alimentaire, & pour ſes divers uſages économiques, & il ne ſera queſtion dans celui-ci que de ce qui regarde les propriétés médicamenteuſes du *café*. Quoique l'on ne compte en général la préparation du *café* que comme une boiſ-

ſon agréable, cette boiſſon a trop d'énergie ſur un grand nombre d'individus pour ne pas la conſidérer comme un médicament. On ſait qu'elle agite, qu'elle porte une plus grande énergie dans nos organes, qu'elle accélère le mouvement du ſang, qu'elle éloigne le ſommeil, & que beaucoup d'hommes de lettres en ont fait uſage, pour animer & échauffer leur imagination; Voltaire en a beaucoup pris, ſans en éprouver des effets fâcheux; pluſieurs peuples orientaux, les Turcs ſur-tout en prennent habituellement de grandes quantités, & trouvent dans cette boiſſon un des principaux moyens de relever le ton affoibli de leurs fibres. Il eſt aſſez généralement reconnu que le *café* facilite les digeſtions, donne des forces à l'eſtomac, détruit le ſentiment de péſanteur & d'oppreſſion que la préſence des alimens y fait ſouvent naître, qu'il a tant d'influence ſur certaines douleurs de tête ſympathiques & nerveuſes, dépendantes de l'état de l'eſtomac, qu'il les calme ſouvent ſur le champ, & comme par enchantement, & que beaucoup de perſonnes qui ont l'habitude d'en prendre après leur repas ont la tête lourde, & ſouvent même douloureuſe, lorſqu'elles manquent à cet uſage. Le ſeul moyen de faire ceſſer la gêne & le mal-aiſe douloureux que ces perſonnes éprouvent après diner, eſt d'avoir recours au *café*. On ſait encore que cette boiſſon détruit avec ſuccès les impreſſions du vin & des liqueurs, & diſſipe même l'ivreſſe qui en eſt la ſuite. Enfin il eſt un grand nombre d'hommes qui ſavent par leur propre expérience que le *café* éloigne le ſommeil, & donne une agitation générale qui tient tous les ſens dans l'éveil. Toutes les obſervations faites depuis long-temps dans la ſociété, prouvent que la boiſſon du *café* n'eſt rien moins qu'indifférente & qu'elle a des effets véritablement médicamenteux. En la conſidérant ici ſous ce point de vue, nous commencerons par faire quelques remarques ſur la torréfaction de cette ſemence, & ſur la boiſſon qu'on en prépare. L'art de bruler le *café* eſt ſi peu fixé dans ſes principes, qu'on ſuit à cet égard des pratiques bien différentes preſque dans toutes les maiſons, & qu'il en réſulte des habitudes d'où naiſſent des gouts auſſi très-différens pour le *café*, de ſorte que l'un trouve cette liqueur très-foible & très-platte dans quelques endroits, tandis qu'un autre s'en contente, & qu'une troiſième perſonne la trouve au contraire trop forte & trop âcre. Dans quelques maiſons en effet on torréfie le *café* juſqu'au brun foncé, de ſorte que l'expreſſion de *brûler le café* rend bien réellement la préparation qu'on lui fait ſubir. Cette ſemence ainſi rôtie eſt d'une grande âcreté; l'action d'une chaleur trop forte y a développé une huile empyreumatique très-irritante, & une portion d'ammoniaque fétide, qui en rend la diſſolution brune foncée, trouble, & d'une odeur trop piquante. Non ſeulement on a outrepâſſé le point de la torréfaction convenable, on a perdu l'aromate ſi agréable que doit avoir cette graine torréfiée à ſon point, on y a ſubſtitué une odeur ammoniacale & fétide, mais encore on a converti une matière ſimplement tonique, en un médicament ſtimulant, irritant & âcre. Au lieu de réduire ainſi le *café* en un charbon imprégné d'huile empyreumatique & d'ammoniaque, au lieu de le brûler juſqu'au brun foncé, ſi on veut l'avoir auſſi agréable que ſain, on ne doit le torréfier que juſqu'à ce qu'il ſoit d'un brun doré. Il ne faut point pouſſer ce grillage juſqu'à ce qu'il s'exhale une fumée épaiſſe, d'une odeur forte & âcre, qui picote les yeux & tire les larmes; mais ſeulement juſqu'au point où il ſe répand une odeur ſuave qui n'eſt pas du tout celle de brûlé. Il eſt aiſé de concevoir que ſi l'on pourſuit plus avant ce grillage, on enlève toute la partie aromatique & agréable du *café*, on en brûle véritablement, & on en déſorganiſe l'extrait. Auſſi l'infuſion qu'on prépare avec cette ſemence vraiment brulée, eſt-elle noire, âcre, amère, & déſagréable pour les perſonnes qui n'ont pas contracté l'habitude de cette boiſſon trop âcre, & dont les organes n'ont point été émouſſés. La matière charboneuſe a été miſe tellement à découvert dans ce *café* trop rôti, qu'une partie du charbon paſſe dans l'eau avec la portion d'extrait brûlé, & d'huile empyreumatique miſe à l'état ſavoneux par l'ammoniaque, qu'on ne peut jamais l'éclaircir, & que l'eau dépoſe toujours alors une quantité plus ou moins grande de cette pouſſière charboneuſe. La couleur dorée du *café* brûlé avec ſoin, n'eſt pas le ſeul indice de cette opération bien faite; on apperçoit encore un autre ſigne qui en aſſure le ſuccès. Lorſqu'on couvre le *café* rôti au point indiqué, précaution qu'il eſt indiſpenſable de prendre ſi on veut lui conſerver tout l'aromate qu'il doit avoir, la vapeur, au lieu de s'échapper dans l'air, ſe condenſe en gouttelettes, qu'on voit, au bout de quelques minutes ſur les grains de *café*, & à la ſurface du couvercle dont on ſe ſert pour arrêter cette vapeur; ſi le *café* a été grillé au point convenable, ces gouttes ſont jaunâtres ou un peu orangées, aqueuſes, d'une ſaveur peu piquante, d'une odeur très-agréable; mais ſur le *café* roti ou brûlé trop fortement, cette liqueur eſt brune, noire, huileuſe, d'une odeur vraiment empyreumatique, âcre & piquante. Il n'eſt pas douteux qu'une partie de ces vapeurs ne pénètre les grains de *café*, pendant que celui-ci refroidit, lorſqu'il eſt défendu du contact de l'atmoſphère; ſi donc ces vapeurs ſont fort empyreumatiques, le *café*, qui en eſt imprégné, donne une ſaveur âcre & forte à l'eau de ſon infuſion; dans le grillage modéré au contraire, & tel que nous l'avons indiqué, ces mêmes vapenrs moins empyreumatiques, & contenant ſeulement l'arome développé du *café*, ſont abſorbées par les ſemences & communiquent enſuite leur parfum à l'eau de l'infuſion.

On commet encore ſouvent une erreur non moins préjudiciable dans la préparation du *café*; au lieu d'en faire une ſimple infuſion, comme cela devroit être pour obtenir l'aromate de cette ſemence, ſans en extraire le ſavon ammoniacal & empyreumatique,

on la fait bouillir plus ou moins long-temps, & on en employe alors une décoction âcre, amère, noire, trouble, dégoûtante même, qui porte sur les membranes & sur leurs nerfs une irritation aussi forte que durable. C'est à cette mauvaise préparation, autant qu'à l'abus de cette liqueur, que l'on attribue avec raison la cause des affections nerveuses, & de l'agacement presque général des organes nerveux, maladies qui sont devenues beaucoup plus fréquentes depuis l'usage immodéré de cette boisson. En effet, si le *café* convient aux personnes dont la fibre est molle & lâche, peu sensible, dans lesquelles les humeurs blanches prédominent, il nuit beaucoup aux tempéramens bilieux, aux personnes maigres & sèches, qui ont la fibre roide & irritable.

Tous ces détails conduisent à apprécier les vertus médicinales du *café*. Prosper Alpin nous apprend que les femmes d'Egypte en usent avec succès pour rappeller le cours de leurs règles, & pour le rendre régulier; Lanzoni en a donné la décoction dans le lait avec un grand succès dans l'asthme, la leucophlegmatie, la goutte, le rhumatisme, la toux humorale, la passion hystérique; il s'en est servi avec avantage pour arrêter les diarrhées opiniâtres. Nebelius a guéri par son usage la cephalalgie périodique; Baglivi a dissipé, chez plusieurs malades, & sur lui-même la douleur de tête sympathique due à la lenteur de la digestion; il le recommande aussi dans les douleurs produites par le calcul & l'humeur goutteuse. On voit, par des observations consignées dans les mémoires de l'académie des sciences de Paris, pour l'année 1702, que la décoction forte du *café* a été employée fort utilement en lavement dans les affections soporeuses & apoplectiques. On a souvent guéri des fièvres intermittentes rébelles, en faisant prendre aux malades une ou deux heures avant l'accès, une forte tasse de *café* faite avec deux onces de cette semence grillée dans six ou huit onces d'eau; on ajoute à cette décoction le suc d'un citron aigre. L'amertume du *café* le rend aussi quelquefois vermifuge; on fait rendre facilement des vers ronds aux enfans, en leur donnant quelques cuillerées d'une décoction forte de *café* sans sucre; la puissance de l'huile empyreumatique pour tuer les insectes & les vers, explique les raisons de cette propriété. L'infusion de *café* a plusieurs fois réussi pour diminuer & pour arrêter même les vomissemens produits par les purgatifs trop énergiques. Il est facile de conçevoir que lorsqu'on veut faire produire au *café* les effets actifs dont on a besoin dans plusieurs des cas ci-dessus, il faut en préparer une forte décoction, & que sous ce point de vue son administration médicinale est très-différente de son usage diététique. Ce dernier usage peut être aussi dirigé comme médicament dans les affections morbifiques; ainsi le *café* est utile aux jeunes filles chlorotiques, dans le commencement des engorgemens pituiteux & catarrheux, dans les attaques d'asthme froid, dans les rhumes lents, dans les graviers, les glaires des reins & de la vessie, les fleurs-blanches, les foiblesses & les dérangemens d'estomac, les indigestions, les douleurs de tête habituelle, la torpeur & l'engourdissement général, la disposition à la paralysie, &c. Ainsi un médecin instruit fait souvent, sans beaucoup de remèdes, sans secousses, sans fatiguer l'estomac, & sans occasionner de grands dérangemens dans les fonctions, diriger le régime, les alimens, les assaisonnemens, les boissons, l'exercice, la nature de l'air, le choix de l'habitation, & tout ce qui tient aux choses appellées si mal à propos non naturelles dans les instituts des médecine, de manière à les rendre médicamenteuses.

Quelques médecins ont proposé l'infusion du *café* crud & non torréfié dans la plupart des maladies énonçées ci-dessus, & sur tout dans les indispositions habituelles; mais ce procédé ne donne pas à beaucoup près la même énergie à ce médicament, & il devient alors un de ces moyens légers, souvent indifférens, sur l'usage desquels les médecins françois ont mérité, quelquefois avec justice, de la part des médecins des autres nations, des reproches qui ont été trop souvent outrés, & qu'on n'a point assez rapportés au tempéramment, & à la délicaresse des habitans de ce royaume. (M. FOURCROY.)

CAGAN. (*Eaux minér.*)

C'est une paroisse dans les Marches communes de Bretagne & de Poitou, à trois quarts de lieue de Clisson, & à six de Nantes; on y trouve une source minérale nommée *Barbelinge;* elle coule de l'est à l'ouest sur le penchant d'une colline: elle est peu chaude, dépose un limon jaunâtre, & a le gout légèrement sulphureux, elle n'est pas bien connue. (M. MACQUART.)

CAGNATI (Marcel) de Vérone, vivoit au commencement du XVIIe. siècle, sous le pontificat de Clément VIII & de Paul V. Il étudia à Padoue sous *Zabarella;* & comme il fit de grands progrès dans les langues, les belles-lettres, la philosophie & la médecine, il ne tarda point à acquérir de la réputation. Il fut appellé pour enseigner à Rome, où il passa le reste de sa vie qui finit vers 1610.

Concentré dans les devoirs de son état, ce médecin n'avoit rien de cet extérieur qui impose. Il étoit extrêmement mélancholique, il paroissoit même sévère, & parloit peu; mais il s'exprimoit dans les occasions avec une facilité admirable & beaucoup d'éloquence.

Nous avons de lui plusieurs ouvrages.

Variarum lectionum Libri duo, cum disputatione de ordine in cibis servando. Romæ, 1581, *in-8.*

Il en parut une seconde édition à Rome, en 1587, *in-4*; elle est augmentée de deux autres livres.

De sanitate tuenda Libri duo. Primus de continentiâ, alter de Arte gymnasticâ. Romæ, 1591, *in-4. Patavii*, 1605, *in-4.*

In Hippocratis Aphorismorum secundæ Sectionis XXIV, Commentarius. Romæ, 1591, *in*-4.

De Tiberis inundatione. Ibidem, 1599, *in*-4.

Opuscula varia. De Tiberis inundatione. Epidemia Romana. De Romani aëris salubritate. De urbana febres curandi ratione. De morte causâ partûs. De Ligno Sancto. Romæ, 1603, *in*-4.

In Aphorismorum Hippocratis Sectionis primæ XXII, expositio. Ibidem, 1619, *in*-8. C'est *Philandre Colutius* qui en est l'éditeur. (M. Goulin.)

CAGOSANGA. (*Mat. mat.*)

C'est un des noms barbares que porte l'ipécacuanha dans quelques auteurs de matière médicale.

(M. Fourcroy.)

CAGOTS.

C'est le nom que porte une race d'hommes voués au malheur, aux infirmités & à l'ignominie, qui habitent particulièrement les vallées du Comminges, de la Bigorre, du Béarn & des deux Navarres. C'est dans les lieux les plus écartés de ces contrées que sont placées leurs habitations, & c'est parmi ces infortunés que l'on rencontre fréquemment le *crétinisme*. (*Voyez* ce mot.)

M. Ramond a donné une description très-intéressante des *cagots*, dans son ouvrage *sur les Pyrénées*. Nous avons puisé dans cette source, précieuse par les recherches qu'elle réunit, tout ce qui appartient à l'histoire de ce peuple, sur l'origine duquel on a tant parlé & tant écrit, sans avoir pu écarter les ténèbres épaisses qui nous la déroboient.

Ce fut, dit M. Ramond, avec une pudeur dont il me fut difficile de triompher, que les habitans de cette contrée m'avouèrent que leurs vallées renfermoient un certain nombre de familles qui, de temps immémorial, étoient regardées comme faisant partie d'une race infâme & maudite; qu'on n'avoit jamais compté au nombre des citoyens ceux qui les composent; que par-tout ils étoient désarmés; & que nulle profession ne leur étoit permise, hormis celle de bucheron ou de charpentier, qui en est devenue ignoble comme eux, & dont ils tirent un de leurs noms, réputé injurieux, parce qu'ils le portent à l'égal de celui de *cagots*, qui les a toujours distingués; que charpentiers, ils sont obligés de marcher les premiers au feu; qu'esclaves, ils doivent rendre aux communautés tous les services réputés honteux; que la misère & les maladies sont leur constant apanage; que les goîtres appartiennent ordinairement à leur race; que ce n'est pas seulement dans la vallée de Luchon, mais encore dans toutes les vallées du Comminges, de la Bigorre, du Béarn & des deux Navarres, que cette infirmité en afflige un grand nombre; que leurs misérables habitations sont ordinairement reléguées dans des lieux écartés, & que, si les francs habitans du pays ont maintenant un peu moins d'aversion pour ces infortunés, & si des mœurs plus douces tempèrent un peu la rigueur de leur ancienne condition, il n'y a encore entre les deux races nul commerce & nulle alliance qui ne soit, dans les villages qui en sont témoins, un objet de scandale.

Je me trouvois donc, ajoute-t-il, au milieu de ce peuple esclave, dont l'origine se perd dans l'orageuse nuit des premiers siècles de notre monarchie. Je voyois cette caste rejettée, sur laquelle on a tant écrit, sans écarter les ténèbres qui couvrent les motifs de sa proscription; qu'en vain on interrogeroit dans ses propres foyers, où les traditions ont péri avec les droits & la dignité de l'homme, & qui ne présente, à celui qui observe, que le muet monument des misères d'un âge qui ne nous a rien transmis que d'odieux ou de déplorable.

Quel fait plus digne d'exciter la curiosité de l'historien, & la pitié du philosophe, que l'existence de ce peuple malheureux, dont les tristes rejettons, dispersés le long de l'Océan, depuis le nord de la France jusqu'à son midi, presque toujours désignés par le même nom, ont été par-tout l'objet de la même aversion, & les victimes de la même inhumanité! Dans les solitudes de la Petite-Bretagne, on les voit, dès les temps les plus reculés, traités avec barbarie. A peine leur permet-on, dans un âge un peu plus civilisé, de vaquer aux professions de cordier & de tonnelier qu'ils avoient embrassées. Le parlement de Rennes est obligé d'intervenir pour leur faire accorder la sépulture. On les trouve alors désignés par le nom de *cacous* & de *cagneux*, & les ducs de Bretagne avoient ordonné qu'ils ne paroîtroient point sans une marque distinctive. Vers l'Aunis, on retrouve leurs pareils cachés dans l'isle de Maillezais. La Rochelle est peuplée par les *coliberts* ou esclaves. Ils reparoissent sous le nom de *cahets*, en Guyenne & en Gascogne, réfugiés dans les marais, les Lagunes & les Landes, long-temps inhabitables de ces contrées. Dans les deux Navarres, ils s'appellent quelquefois *caffos*. C'est ainsi que les nomme l'ancien *for*, compilé vers 1074. On les découvre enfin dans les montagnes du Béarn, de la Bigorre, des quatre vallées & du comté de Comminges. Là, ce sont ces *cagots* ou *capots* que, dans le onzième siècle, je vois donner, léguer & vendre comme esclaves, réputés ici, comme par-tout, ladres & infects, n'entrant à l'église que par une petite porte séparée, & y trouvant leur bénitier particulier & leurs sièges à part; qu'en plusieurs lieux, les prêtres ne vouloient point recevoir à la confession, auxquels l'ancien *for* de Béarn croyoit faire grace, en prenant sept témoins d'entr'eux pour valoir un témoignage; qui furent, en 1460, l'objet d'une réclamation des états de Béarn, voulant qu'il leur fut défendu de marcher pieds nuds dans les rues, de peur d'infection, & qu'ils portassent sur leurs habits leur ancienne marque distinctive, le pied d'oye ou de canard.

Les savans, le peuple & ces malheureux mêmes, ignorent également, & la source de tant de haine, & le temps qui la vit naître. Les conjectures des uns, les fables des autres, ont eu long-temps cela de commun de remonter aux époques les plus obscures de notre histoire, & de faire intervenir les ravages de la lèpre ; mais avant la tentative qu'a fait M. de Gebelin pour rendre raison de cette étonnante conformité de fortune & de nom, qui embrasse des peuplades séparées par de si grandes distances, on n'avoit pas seulement songé à faire un rapprochement qui sera désormais la pierre de touche de tout système, par lequel on voudroit expliquer l'origine & le sort d'une seule de ces peuplades.

En effet, les *cagots* de toute la France ont une même origine. Un même évènement les a tous confinés dans les lieux les plus reculés & les déserts. Quel que soit celui qu'on en accuse, il faut qu'il rende raison de tout. Il peut être ou subit, ou continu, mais il faut qu'il ait imprimé à-la-fois, à la France entière, les mêmes sentimens de haine, marqué en même temps ces proscrits du sceau de la même réprobation, flétri leur race & toutes ses subdivisions de l'opprobre d'un nom qui rappellât partout les mêmes idées d'horreur & de mépris.

On ne croira plus que ces malheureux doivent l'existence à des lépreux, bannis de la société des hommes sains : on a chassé & enfermé les lépreux, mais on ne les a ni vendus, ni légués, ni donnés. Et quand il seroit vrai que les *cacous* de Bretagne eussent été des ladres blancs, du temps d'Ambroise Paré, il a pu décrire leur état, sans avoir rien prouvé sur leur origine.

On ne croira pas davantage qu'ils descendent des Gaulois, réduits à cet état d'avilissement par les barbares qui prirent sur la terre la place des Romains. Quand on ne sauroit pas que, sous les Goths & sous les Francs, la condition du Gaulois & du Romain même n'eut aucun rapport avec cet état d'esclavage & d'infamie, c'est de l'aversion qu'il faut l'expliquer & non de la tyrannie ; l'esclave est foulé, mais le *cagot* fut repoussé ; il s'agit de mépris ou de vengeance, & non du despotisme d'un conquérant. La victoire qui termine le conflit de deux nations également féroces, aigries par une longue rivalité ; l'invasion d'un barbare, punie par un autre barbare ; la réaction de l'opprimé contre l'oppresseur enfin désarmé ; des combats acharnés, des déroutes désastreuses, & non des conquêtes : voilà les sources de haine & de fureur, d'où peuvent découler de pareilles misères.

Mais où choisir, & à quoi s'arrêter, dans cinq siècles de massacres & de dispersions ? Quel combat fut plus sanglant ? Comment démêler les traces confondues, & du vainqueur & du vaincu ?

L'orient, le septentrion & le midi vomissent tour-à-tour sur les Gaules cent hordes différentes, toutes nées dans la Haute-Asie, mais subdivisées, modifiées, multipliées dans leurs stations intermédiaires, & qui toutes ont oublié en chemin leur commune origine & leur fraternité. De ces barbares, les derniers, échappés à leur patrie orientale, sont les plus barbares. Ils repoussent ceux qui en sortirent avant eux, & ceux-ci tombent, à leur tour, sur les hordes qui les précèdent. Les Alains, les Suèves & les Vandales fuient les Huns, les Goths & les Francs ; &, arrêtés par l'Océan occidental, ils se replient sur eux-mêmes & ravagent les Gaules. Les Goths & les Francs arrivent sur leurs traces ; les Huns les suivent de près, grossis des Hérules, d'autres Alains & d'autres Suèves. Tout se confond dans les Gaules, qui semblent n'offrir aucune issue. Les Saxons, qui s'étoient élevés plus au nord, s'y répandent par une autre route ; d'autres Vandales surviennent de leur côté ; les peuples de l'Allemanie, mélange plus confus encore du rebut de ces races confondues, se précipitent dans la tempête universelle ; les combats, les dispersions, les alliances, les divisions, mêlent, séparent, anéantissent, reproduisent des races. On découvre, enfin, une issue vers l'Espagne ; un torrent de furieux s'écoule entre les Pyrénées & la Méditerranée, & là, nouvelle confusion, nouveaux massacres, nouvelles dispersions, jusqu'à ce qu'il ait découvert le chemin de l'Afrique, où il retrouve les Romains ; lutte d'abord avec avantage contre les restes de leur puissance, & s'endormoit sur les ruines de leur empire, quand un autre torrent d'orientaux se précipitoit par le midi sur l'occident. Le farouche Vandale, amolli par les plaisirs, les richesses & les arts, en est ébranlé ; Bélisaire en profite, & le terrasse ; tandis que les Maures, poursuivant leur chemin, renversent les Goths d'Espagne, & retombent de tout leur poids, sur l'empire des Francs qui les arrête.

Que de races proscrites ! & de ces races, laquelle fut condamnée à porter plus long-temps les marques de la déjection ? A peine, à la lueur de ses torches, distingue-t-on le vainqueur ; comment, sous des monceaux de cendres, retrouver les restes du vaincu ? La caste réprouvée, qui se réfugia dans les lieux écartés où nous la retrouvons, appartient-elle à ces trois cens mille morts qui couvrirent, en 451, les plaines de Merry-sur-Seine & d'Orléans, lorsque les Huns, grossis d'un effroyable mélange de Hérules, de Suèves, d'Alains, de Vandales & d'Ostrogoths, furent détruits ou dispersés par les Wisigots, les Gaulois-Romains & les Francs ? Descend-elle des Wisigoths de Théodoric, défaits, douze ans après, à Orléans, par Aëtius & Childéric, ou de ceux que dispersa, en 507, la mémorable bataille donnée à Vouglé, près Poitiers, qui prépara la chûte du royaume de Toulouse & affermit sur ses fondemens le trône de Clovis ? Seroit-elle, enfin, le déplorable reste de cette multitude de Sarrasins, que Charles-Martel tailla en pièces, dans le voisinage de Tours ou de Poitiers ?... Le théâtre de ces grandes dé-

faites, toujours voisin du centre de la France & de sa partie occidentale, est, dans tous les cas, également propre à rendre raison des différentes directions que les vaincus ont prises dans leur fuite; le nombre des combattans rend concevable l'étendue de pays qu'ils couvrirent dans leur dispersion; la part générale que la France prend à ces grands évènemens explique l'égalité de condition des proscrits; mais les divers peuples qui partagent les disgraces de ces combats ne présentent pas une égale disposition à en éprouver des conséquences semblables.

M. Gebelin choisit les Alains, & il indique le combat de 463, dans lequel ils se montrent alliés des Wisigoths, & après lequel ils disparoissent. On ne sauroit nier que ce systême, très-propre à expliquer la marche de cette portion des Alains, distinguée par le nom de *Taïfaliens*, que M. Arcere retrouve, vers le onzième siècle, dans les marais du Puy-d'Aunis, ne put s'étendre avec vraisemblance aux Cacous de Bretagne, peu éloignés des Coliberts de la Rochelle, & réfugiés chez des Gaulois; mais je ne crois pas possible d'expliquer par-là l'origine des *cagots* de Gascogne. Il seroit trop extraordinaire que les Alains, vaincus avec les Wisigoths, & fuyant avec eux, se fussent vus réduits, dans le pays même de leurs alliés, à la condition des plus vils esclaves.

On n'a pu soutenir long-temps que c'étoit des Sarrazins. Des Arabes, livrés à eux-mêmes dans des lieux reculés, n'auroient-ils rien conservé de leur langage, de leur religion & de leurs mœurs.

Seroient-ce donc des Goths, comme certaines traditions s'obstinent à le maintenir, & comme l'a cru M. de Marca? J'avoue que nonobstant l'autorité de M. de Gebelin, je ne trouve nulle raison de m'écarter de ce sentiment, & qu'il se fortifie, pour moi, de bien des considérations que le savant prélat n'a point alléguées à l'appui de son opinion. Je ne croirai point avec lui, que le nom de ces infortunés dérive de *caas Coths*, chiens de Goths; car *Cacous* & *Cahets* n'en dériveroient point, & je ne m'embarrasserai point si c'est en imitation du traitement fait aux Gabaonites, que les *Cagots* sont condamnés à la profession de bûcheron, car il n'y a pas besoin de recourir à une condamnation pour expliquer pour quoi des malheureux, réfugiés dans d'épaisses forêts, y coupèrent des arbres; une mauvaise étymologie & une mauvaise citation de la bible sont la part du siècle où ce savant écrivit; mais je comprendrai fort bien que les Wisigoths, tous Ariens, ayant été pour les Gaulois & les Francs orthodoxes un objet de scandale & d'aversion, ont pu, dès le temps de Childeric I, être nommés *cagots*, *cahets*, *caffos*, c'est-à-dire, selon M. de Gebelin, ladres & infectes; car on n'a pas attribué le parfum à la sainteté, sans réserver l'infection à l'hérésie. Je comprendrai également que les Francs, qui servoient, par un motif religieux, l'ambition de Clovis, & jurèrent, sur leur barbe, d'exterminer cette race d'Ariens, qui opposoit un trône à son trône, ont cruellement traité les *cagots*, que la bataille de Vouglé dispersa; & que les habitans des bords de la Loire, & de la Sevre, les repoussèrent avec autant de mépris que de ressentiment vers les désertes embouchures de ces rivières. Je comprendrai de même que, lorsque le royaume des Visigots s'anéantit devant les enfans de Clovis, tout ce qui, dans cette nation, s'étoit déjà avili par des alliances avec des filles de la glèbe, hors d'état de suivre les Goths guerriers & nobles qui passoient en Espagne, descendit à l'état des vaincus de Vouglé; & que, nonobstant la faveur que Clovis & ses successeurs firent aux Visigoths, comme aux Gaulois-Romains, de les laisser vivre sous leurs loix, le même mépris confondit bientôt avec ces vaincus des hommes abandonnés par leur nation comme par leurs vainqueurs, & détestés des Gaulois dont ils avoient persécuté les évêques. Il me paroîtra également probable que la Septimanie, qui comprenoit le Roussillon & une bonne partie du Languedoc, n'eût pas ses *cagots*, parce que, possédée par les rois Visigoths d'Espagne, long-tems encore après la destruction du royaume de Toulouse, elle ne passa sous la domination des François que Catholique orthodoxe, la vraie religion étant devenue, par l'abjuration de Récarède, la religion des Goths. Je ne serai toutefois pas surpris que dans cette foule de barbares devenus subalternes, & qui se fondoient peu à peu dans les Francs, les Vandales & les Goths, il ne s'en soit trouvé qui aient partagé les infortunes des Visigoths, & que des Alains, des Suèves, des Hérules, des Huns, aient grossi de leur mélange la caste proscrite. Rien ne s'oppose donc à ce que les *cahets* de Bordeaux soient des Alains, comme les *caliberts* de l'Aunis: &, si les os gigantesques, trouvés à diverses reprises dans la vallée de Barèges, sont réellement, comme les squelettes déterrés près de Maillezais en Aunis, des dépouilles humaines; on aura des raisons de croire que les Alains, auxquels Ammien Marcellin, & ensuite Sidoine Apollinaire, qui les connoissoient bien, donnent une stature des plus élevées, ont habité ces monts comme les rives désertes de l'Océan, dans ces temps où les Goths se trouvèrent proscrits sur la terre même où ils avoient régné.

Le refus des sacremens de l'Eglise, & de la sépulture des Chrétiens, fut la suite naturelle du ressentiment du clergé, long-temps persécuté. On éloigna ces schismatiques, non parcequ'ils étoient lépreux; ils devinrent lépreux quand une dégénération successive, apanage naturel d'une race vouée à la pauvreté, & qui ne pouvoit se mêler avec d'autres races, y eut naturalisé les maladies héréditaires. Peu à peu, sans doute, ils acquiescèrent à la foi de l'Eglise; mais ils ne purent se régénérer. Ils cessèrent d'être Ariens sans cesser d'être lépreux, & cesserent d'être lépreux sans cesser d'être livrés à tous les maux qu'engendre la viciation du sang & de la lymphe.

Le gouvernement féodal, qui devint celui des barbares quand ils renchérirent de barbarie, ne se contentoit plus de partager la terre avec le cultivateur; il s'appropriòit les personnes avec les possessions, & le *cagot* devint, dans la race des esclaves, un esclave de plus basse condition. En vain les communes rentrèrent dans les droits de l'homme: il n'eut pour sa part que l'ombre de la liberté, & demeura dans une dépendance d'autant plus misérable, que dans le nombre de ses tyrans il n'avoit plus un maître qui pourvût à ses besoins.

Telle est la destinée de cette nation qui renversa & fonda des empires, & sur les derniers rejettons de laquelle l'arianisme attira plus de vengeances, que le souvenir même de son usurpation. Le peuple entier des Goths, exterminé par les combats, ou fondu dans les habitans du pays, a disparu de la France & de l'Espagne. Cette caste proscrite est tout ce qui en reste; & ce sang corrompu est le seul qui ne soit pas mêlangé. C'est sous des traits avilis par douze cens ans de misères, que les derniers restes de la fierté gothique sont ensevelis. Un teint livide, des difformités, les stygmates de ces maladies que produit l'altération héréditaire des humeurs, voilà ce qui seul distingue la postérité d'un peuple de conquérans, voilà ce qui a tout effacé, hormis, peut-être, quelques traces d'une structure étrangère, que la dégradation de l'espèce n'a pu entiérement détruire, parce qu'il est des traits caractéristiques qui ne cèdent qu'au mêlange des races, & non à leurs infortunes.

J'ai vu de près, dit M. Ramond, quelques familles de ces malheureux. Elles se rapprochent insensiblement des villages dont elles étoient bannies. Les portes latérales, par lesquelles elles entroient dans les églises, deviennent inutiles. Un peu de pitié se mêla enfin au mépris & à l'aversion qu'elles inspiroient. J'ai rencontré cependant des retraites écartées, où ces infortunés craignent encore que le préjugé ne les insulte, & attendent que la compassion les visite. J'y ai trouvé les êtres les plus pauvres, peut-être, qu'il y ait sur la face de cette terre, que la folie des hommes a divisée avec tant d'inégalité entre ses possesseurs. J'y ai vu quelques créatures, que la société n'a pu faire aussi viles qu'elle l'a tenté. J'y ai trouvé des frères qui s'aimoient avec cette tendresse, qui est un besoin plus pressant chez les hommes isolés. J'y ai vu des femmes dont l'amour avoit quelque chose de soumis & de dévoué, qu'inspirent la foiblesse & le malheur. Je n'ai pu reconnoître sans terreur, dans le demi-anéantissement de ces êtres de mon espèce, l'effrayante puissance que l'homme a sur l'existence de l'homme; le cercle étroit de connoissances & de bonheur, dans lequel il peut confiner son semblable; la parcelle de sa perfectibilité à laquelle il peut le réduire; ce que devient une vie entière, usée dans les chétives combinaisons qui ne tendent qu'à la conserver. Je repoussois avec horreur l'idée que l'homme entier subit de si dures loix. Ah! s'il existe un cœur sensible & bon, où soit descendue cette affreuse pensée; si, pénétré du sombre effroi qu'elle inspire, il jette sur la terre un triste regard; s'il compare l'homme à ses actions, & sa vie à son emploi; s'il s'indigne en voyant devant quels objets de desir & de crainte il se consume; ce qu'il pourroit être, & ce qu'il est; selon quelles règles la société l'enseigne ou le trompe, le dirige & le juge; ce que sa liberté, sa volonté, son existence sont pour tant de conquérans, sont pour tant de législateurs; comment on lui mesure la terre, comment on lui compte les jours..... Si, dans l'épouvante que lui cause tant de désordre & de folie, il ne s'est pas senti, au milieu des fantômes d'un sommeil agité; s'il ne s'élance pas, pour calmer son effroi, vers un avenir, où la violence & l'erreur n'auront plus de prise, où celui qui fit des êtres sensibles, pour qu'ils jouissent de leur existence, réserve au malheureux, à l'insensé, l'inviolable dépôt du bonheur qu'il dût goûter, de la vérité qu'il dût connoître..... Si tant de misères sont encore pour lui sans dédommagement, & si tant de tombeaux se sont fermés sans retour sur tant d'infortunés...... que je le plains, ce cœur sensible & bon, & quel deuil couvre à ses yeux le monde! (*Voyez* le mot CRÉTINS.) (M. LAGUERENE.)

CAÏENNE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa*, choses environnantes.

Ordre II. Terre & lieux.

Sect. I. Climat.

Caienne est une isle de l'Amérique méridionale, où se trouvent une ville & une rivière du même nom, qui appartiennent à la France. Cayenne est située sur le côté de la Guiane, à quatre degrés 56 min. de latit., & à 325 deg. 25 min. de longitude. Cette isle est assez haute vers le bord de la mer, mais si marécageuse dans le milieu, qu'on ne peut la traverser par terre: les marais sont couverts de maugles fort épais, dont l'entrelacement forme une espèce de chaussée, où l'on peut marcher pendant 12 à 15 lieues, sans mettre pied à terre. Ces marais, ayant 8 à 9 mois de pluies continuelles, rendent l'air humide, mal sain, & occasionnent des fièvres qui sont souvent fort dangereuses: cependant, depuis les défrichemens l'air est plus pur, & l'on commence à s'y bien porter. On y trouve du sucre, du rocou, du café, du coton, de l'indigo, du maïs, du manioc, de la casse, des papies, des pommes d'acajou, de la vanille, &c. Cette isle pourroit devenir une colonie très-importante, si les François y étoient en plus grand nombre, s'ils avoient plus d'amour pour le travail. La terre la plus fertile n'y donne pas la millième partie de ce qu'elle pouvoit produire. On devroit envoyer là tous les mauvais sujets, qui sont plus qu'inutiles en France.

(M. MACQUART.)

CAILLE. *Coturnix.* (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux.

La *caille* est un oiseau de passage & de plaine, qui ne perche jamais; elle est de la grosseur d'une grive; elle a sept pouces & demi de longueur, depuis le bout du bec jusqu'au bout de la queue. Ses narines sont rondes, relevées; l'iris est couleur de noisette; la poitrine & le ventre sont d'un blanc jaunâtre, jaspé de brun. La gorge a une teinte de roux & le dessus de la tête de brun. Elle a une bande blanche, qui part du bec pour aller entourer les yeux. La couleur de son corps est mélangée de roux, de gris, & jaspée en écailles. Elle a la queue courte, les pattes grises, le dessous du pied jaunâtre, & le doigt extérieur retenu par une membrane au doigt du milieu, jusqu'à la première articulation.

Les mâles sont courageux, aiment à se battre : on les élevoit autrefois à Athènes pour donner le spectacle qu'on voit encore à Londres, avec des coqs, élevés aussi dans ces vues. On dit qu'à Naples on élève encore des *cailles* pour les donner ainsi en spectacle.

La *caille* est du genre de la perdrix; elle se nourrit, comme elle, de bled, de millet, & de quelques autres graines. La *caille* passe les mers, arrive au printemps, fait son nid, où elle dépose jusqu'à 18 œufs, très-joliment panachés. Elle vole rarement, difficilement; mais court avec beaucoup de vîtesse. Ses petits se nomment *cailletaux.*

La *caille* jeune, tendre, grasse & bien nourrie, tient un rang distingué parmi les mets qu'on a coutume de servir sur nos tables : sa chair est d'un suc excellent, très-délicate. On l'a cru bonne pour faire des bouillons émolliens dans les maladies. On en vante la graisse pour enlever les taches des yeux, & avec aussi peu de raison, ses excrémens contre l'épilepsie.

(M. Macquart.)

CAILLÉ. (*Hygiène.*)

On a donné le nom de *caillé* à la partie du lait, qui, séparée de la sérosité & de la crême, forme le fromage. *Voy.* Fromage & Lait. (M. Macquart.)

CAILLEBOTE. (*Mat. méd.*)

On dit un liquide *cailleboté* pour exprimer qu'il est pris en une espèce de matière solide, floconeuse, analogue à du lait caillé, qui est nommé souvent *caillebote.* Cette expression s'applique sur-tout à tous les fluides séreux, albumineux ou lymphatiques de l'économie animale, lorsqu'ils sont épaissis & grumelés. On s'en sert aussi pour désigner les eaux minérales essayées par les dissolutions métalliques qui y forment des précipités épais, & spécialement par le nitrate de mercure & d'argent, qui prennent la forme démontrée lorsqu'ils agissent sur les sels muriatiques contenus dans les eaux. Enfin, on donne encore le nom de *cailleboté* à une dissolution de savon, qui est décomposée, troublée & précipitée en gros flocons par les sels neutres terreux, les dissolutions métalliques. (M. Fourcroy.)

CAILLE-LAIT, s. m. (*Mat. méd.*)

Petit muguet à fleur jaune.

Gallium luteum. off. c. 3. Pin. 335.

Gallium foliis octonis linearibus, ramis floriferis brevibus. Linn.

La botanique décrit beaucoup de *caille-laits.* Nous ne parlerons ici particulièrement que de celui qui donne une fleur jaune.

Il a une racine fort traçante, grise, ligneuse, brune; les tiges, qui s'élèvent de dix à vingt pouces, sont un peu velues, noueuses, quarrées, & rougeâtres dans les lieux exposés au soleil; les feuilles, très-étroites, sont disposées en raisins autour des nœuds; les fleurs, ramassées par grappes, sont petites, en cloche, évasées, divisées en quatre pétales jaunes, d'une odeur agréable; le calice devient un fruit composé de graines arrondies.

Le suc acide de cette plante rougit le papier bleu, & la propriété qu'il a de cailler le lait, a fait donner à la plante le nom qu'elle porte : on la trouve dans presque toutes les campagnes, & particulièrement dans les prés.

Les sommités du *caille-lait* se donnent en infusion ou en décoction, particulièrement dans les vapeurs histériques, & hypochondriaques. On le dit bon contre l'épilepsie, quoiqu'inférieur à la valériane sauvage. On bassine utilement, avec sa décoction, les parties attaquées de gale & de goutte.

Cette plante est extérieurement vulnéraire; elle est encore dessicative & astringente, selon Doyel. Gesner dit qu'elle guérit les dartres & la gratelle; de Jussieu, qu'elle est bonne contre les affections histériques; Chomel, qu'elle modère les mouvemens épileptiques, contre lesquels on l'emploie ordinairement en Catalogne & en France. Il suffit d'en distiller les sommités & les feuilles, sans y rien ajouter, pour obtenir une liqueur très-acide.

On peut employer dans les mêmes circonstances le *caille-lait* à fleurs blanches, qui ne diffère de l'autre, que par la couleur des fleurs : c'est le *gallium album off. vulgare, Tournef.*

Mollugo montana angustifolia, vel gallium album latifolium, c. b, pin. 334.

Guettard a donné, dans les mémoires de l'Académie des sciences, une singulière observation sur la racine du *caille-lait*. Il dit que la poudre de racine de *caille-lait*, ayant été donnée à une lapine pleine, son lait fut coloré en rose assez vif, & les os des petits également colorés, sans que ceux de la mère eussent changé de couleur, année 1747.

(M. Macquart.)

CAILLOT. (*Pathologie séméiotique.*)

On appelle *caillot* la portion du sang coagulé ou caillé par le refroidissement & le repos, soit au-dedans, soit au-dehors du corps. L'une & l'autre de ces *caillots* exige beaucoup de considération de la part du médecin, & peut lui fournir des lumières très-utiles à la pratique de son art. La séméiotique doit s'occuper en particulier de cet objet, parce qu'il peut fournir des signes très-importans pour le diagnostic & le prognostic. Il ne doit pas être question ici des caractères généraux, de la formation & de la nature du *caillot* du sang dans l'état sain, ces détails appartiennent à la physique animale; on les trouvera à l'art. Sang du Dictionn. de Chimie, & de celui d'anatomie & de physiologie. On ne s'arrêtera, dans cet article, qu'aux circonstances morbifiques qui ont trait à l'apparence du *caillot* du sang, considéré dans les maladies. Autrefois on croyoit que l'inspection du *caillot* du sang, tiré des veines & pris dans la poëlette, pouvoit fournir de grandes lumières par son volume, sa quantité relative à celle du sérum, sa consistance & sa couleur; il est vrai que les grands extrêmes, dans ces propriétés, peuvent en effet offrir quelques considérations utiles à la pratique; mais on a reconnu un grand nombre de sources d'erreurs. On sait aujourd'hui, d'après les expériences de Dehaën, que la forme du vase où l'on reçoit le sang, la grandeur de l'ouverture de la veine, la force avec laquelle ce liquide s'élance, la hauteur d'où il tombe, en un mot l'agitation plus ou moins grande du sang pendant qu'il coule, & la variété du contact de l'air, font naître une foule de différences dans les propriétés du *caillot*, différences qu'on attribuoit autrefois mal-à-propos à la maladie elle-même. Ce qu'il y a de plus exact & de plus vrai dans l'inspection du *caillot*, c'est qu'il est en général épais, consistant chez les hommes forts, robustes, & sur-tout dans les maladies inflammatoires, mou, lâche dans la structure chez les hommes foibles, les femmes, & spécialement dans les affections froides & chroniques, presque nul dans les maladies putrides, particulièrement dans le scorbut. Sa couleur est d'autant plus rouge qu'il a eu plus le contact de l'air. Aussi le sang caillé dans l'intérieur du corps est-il toujours brun; aussi cette couleur est-elle un moyen de reconnoître la sortie ancienne du sang, dans l'hémoptisie, les pertes, les blessures internes, &c.

(M. Fourcroy.)

CAILLOU. (*Mat. méd.*)

Le *caillou*, en minéralogie & en lithologie, est une pierre scintillante, tout-à-fait opaque, formée de couches concentriques, variées de différentes couleurs, & sur-tout de gris, de jaune & de brun, qu'on trouve par lits ou par couches dans les montagnes, dans les plaines & au fond des rivières. Cette pierre est très-dure, très-difficile à réduire en poudre; sa cassure est vitreuse, un peu écailleuse; ses fragmens sont anguleux; elle n'a ni saveur, ni dissolubilité dans l'eau. Les acides les plus forts n'ont pas d'action sur le *caillou*, si l'on en excepte l'acide fluorique. L'analyse que les chimistes en ont faite depuis quelques années, en la fondant d'abord avec des alcalis, & la laissant ensuite séjourner dans les acides, a prouvé que le *caillou* est formé de silice ou de terre silicée pour la plus grande partie, d'une proportion plus ou moins grande d'alumine ou de terre argilleuse pure & d'oxide de fer dans différens états d'oxidation qui lui donne des couleurs très-variées. Toutes ces propriétés annoncent que le *caillou* n'a pas de vertus médicinales, & qu'il ne pourroit même que nuire à l'économie animale par sa dureté & ses angles. Cependant, autrefois on l'a proposé en médecine comme astringent, & on l'a employé dans les pertes, les crachemens, les vomissemens de sang, la foiblesse de l'estomac, &c. On le préparoit de manière à rendre les molécules très-fines & incapables de nuire par leur densité & leurs angles; on les faisoit rougir au feu, on les jettoit ensuite dans de l'eau froide, & on les réduisoit alors en poudre, d'abord dans un mortier de fer ou d'agathe, puis sur le porphyre. Cette poudre étoit employée à la dose de douze grains jusqu'à un demi-gros, dans les cas indiqués. Geoffroy ne regarde pas les pierres dures, qu'on nommoit autrefois *vitrifiables*, comme tout-à-fait inertes dans l'économie animale, & comme entièrement inutiles dans les maladies; il pense qu'elles peuvent agir par leur partie colorante & ferrugineuse qui doit être tonique, stomachique, apéritive, astringente. Mais en admettant que l'oxide de fer y soit en effet assez abondant & assez à nud pour produire tous ces effets, qui ne conçoit qu'un médecin instruit n'ait pas plutôt recours au fer lui-même, porphyrisé, ou à ses différens oxides employés immédiatement, au lieu de prescrire des substances aussi dures, aussi indissolubles que les pierres vitrifiables, dont la base, ou la terre silicée, non-seulement enveloppe le fer & masque la plus grande partie de ses propriétés médicinales, mais encore peut nuire par son poids, sa dureté, ses angles tranchans? On sait que le verre en poudre est un poison méchanique, très-dangereux, & qui produit dans l'estomac & les intestins des déchirures mortelles; on peut & on doit toujours craindre de pareils accidens des pierres silicées en poudre, pour peu que celles-ci ne soient pas réduites en molécules impalpables. Le même raisonnement est applicable à toutes les pierres dures & scintillantes, & sur-tout aux pierres précieu-

ses ou gemmes, dont la base ou la partie la plus abondante est formée de terre silicée, comme celle des *cailloux*; ainsi, les fragmens précieux qu'on employoit autrefois en médecine, & qu'on faisoit entrer dans les antidotes, les électuaires alexitères & alexipharmaques, les préparations cordiales en général, non-seulement ne leur communiquoient point ces propriétés, quoiqu'on les leur attribuât autrefois, sinon exclusivement, au moins dans un très-haut degré, mais pouvoient en rendre l'usage dangereux. Les idées médicinales tenoient alors à celle d'un luxe & d'un faste qui a nui singulièrement à la matière médicale; on faisoit entrer aussi à cette époque, dans les électuaires trop fameux, l'or, l'argent, les perles, qui n'ajoutoient rien à leurs vertus, & qui ne faisoient qu'en rendre l'usage permis aux rois, aux princes & aux riches; heureusement que les pauvres n'y perdoient rien.

Nous ne parlons pas ici des diverses espèces de *caillou*, portées en amulettre, & attachées au col, au bras, aux oreilles, sur la région de l'estomac, &c. On conçoit bien que des substances qui n'ont aucune action sur les membranes délicates de l'estomac & des intestins, n'en ont, à plus forte raison, aucune sur l'extérieur du corps. Nous ferons seulement observer que dans le choix des préjugés, (car on est réduit à les choisir, puisqu'on ne peut pas se flatter de les détruire tout-à-coup, sur-tout en médecine) celui qui fait croire aux vertus des pierres, appliquées au-dehors du corps, est bien préférable à celui qui conseille de les donner à l'intérieur. (M. FOURCROY.)

CAIMI ou CAIMO (Pompée) naquit en 1568 à Udine, capitale du Frioul. Il étudia à Padoue sous *Jérôme Mercuriali* & les autres professeurs de l'Université de cette ville, où il fut reçu docteur en philosophie & en médecine. Malgré l'étendue de ses connoissances, tant dans les langues savantes que dans la médecine, il fut d'abord malheureux dans le traitement des malades qui se confièrent à ses soins. Le temps l'éclaira: il sentit toute l'importance de l'observation, & obtint plus de succès. Ce fut alors que différens princes d'Italie voulurent l'engager à se fixer dans leurs cours. Il préféra de se rendre à Rome, où il fut médecin du cardinal Montalte & professeur au collège Romain; Urbain VIII le fit chevalier de l'ordre de Saint Pierre & comte Palatin. Mais la république de Venise, voulant recouvrer un sujet qui pouvoit lui être utile, elle le rappella dans ses états, & le fit passer à Padoue, où il succéda à *Sanctorius*. La méthode avec laquelle *Caimi* enseigna la médecine dans les écoles de cette ville, lui procura assez de célébrité. Ses principes ne plûrent cependant point à tout le monde: *César Crémonini* les attaqua, comme avoit fait à Rome *Lagalla*. Les historiens ne marquent point comment *Caimi* se tira de cette dispute littéraire; ils se bornent à dire que la peste le chassa de Padoue, & qu'il se retira à Titiano dans le Frioul, où il mourut le 30 de novembre 1638, à l'âge de 70 ans. Ses ouvrages sont:

De calido innato Libri tres. Venetiis, 1626, *in-4.*

De febrium putridarum indicationibus, juxta Galeni methodum colligendis & adimplendis, Libri duo. Patavii, 1628, *in-4.* (*Ext. d'El.* M. GOULIN.)

CAIPA-SCHORA. (*Mat. méd.*)

Espèce de calebasse ainsi nommée au Malabar. Son suc se boit, avec un peu de muscade, pour arrêter le hocquet. Sa chair, avant la maturité, s'avale pilée dans l'eau chaude pour procurer le vomissement: elle dissipe les serremens de poitrine & les migraines, & facilite l'accouchement. On l'emploie en bain pour fortifier le cœur dans les défaillances: pilée avec ses graines, cette même chair est phlégmagogue.

(*Extr. de l'A. E.* M. MAHON.)

CAIUS, ou KAYE, (Jean) né à Norwich en 1510, fut un des plus savans hommes de son siècle. Il se fit recevoir docteur en médecine à Cambridge, & passa ensuite à Padoue, où il suivit les leçons de Jean Baptiste Monti, célèbre professeur de l'université de cette ville. A son retour en Angleterre, il fut successivement médecin du roi Edouard VI, & des reines Marie & Elisabeth. Son goût pour les lettres lui inspira le dessein d'en faciliter l'étude; il fit rebâtir, presque à ses frais, l'ancien collège de Gonvil à Cambridge, nommé depuis ce temps-là le collège de Gonvil & de *Caïus*, & il y fonda vingt-trois places d'étudians. Il ne se borna pas à favoriser les amateurs des sciences, il leur procura encore de nouvelles richesses par son travail; & comme il s'appliqua presque toute la vie à la recherche des anciens manuscrits qui pouvoient être de quelque utilité à la médecine, il fut assez heureux pour tirer de l'oubli le premier livre *De decretis Hippocratis & Platonis*, le livre d'*Hippocrate* qui traite *De pharmacis*, un fragment du septième livre de *Galien* intitulé: *De usu partium*, & un autre fragment qui manquoit au livre *De ptisanna*.

Cet homme laborieux mourut en 1573, âgé de 63 ans, & fut enterré dans la chapelle de son collège, sous une tombe unie, avec cette seule inscription:

FUI CAIUS.

Il a non seulement publié les ouvrages dont il avoit fait la recherche, & donné quelques traductions du grec en latin; mais il a encore fait imprimer des traités de sa composition, dans lesquels il soutient fortement la doctrine de Galien, & suit les principes de Monti, son maître.

On a les éditions suivantes des uns & des autres:

De methodo medendi ex Cl. Galeni Pergameni & Joannis Baptistæ Montani Veronensis principiorum Medicorum sententia libri duo. Basileæ, 1544, *in-8.* *Ibidem*,

Ibidem, 1558, *in*-8, avec différens opuscules de *Monti*.

Cl. Galeni Pergameni libri aliquot Græci, partim hactenus non visi, partim à mendis repurgati annotationibusque illustrati. Basileæ, 1554, *in*-8, 1574, *in*-4.

Opera aliquot & versiones, videlicet;

De methodo medendi, libri duo.

De ephemera Britannica, liber unus.

Versio librorum Galeni.

De ordine librorum suorum.

De ratione victûs secundùm Hippocratem in morbis acutis.

De Placitis Hippocratis & Platonis. Lovanii, 1556, *in*-8.

De antiquitate Cantabrigiensis academiæ, libri duo. Londini, 1568, *in*-8., 1574, *in*-4.

De Libris propriis, liber unus in quo singulorum rationem reddit.

De canibus Britannicis, liber unus.

De rariorum animalium & stirpium historiâ, liber unus.

Londini, 1570, *in*-4, 1724, *in*-4. *Ibidem*, 1729, *in*-12.

Par les soins de *S. Jebb.*

Cet ouvrage contient plusieurs traits intéressans sur l'histoire de la médecine, & répand beaucoup de lumières sur les anciens manuscrits.

Son traité de la sueur angloise est intitulé : *De ephemera Britannica*. Il a paru avec d'autres ouvrages, ainsi qu'on vient de le voir ; mais l'édition de Londres, de 1721, *in*-8, passe pour la meilleure. La description que *Caïus* donne de cette maladie est fort exacte ; il en suit la marche en bon observateur, & il remarque qu'elle se fit sentir pour la première fois en Angleterre, l'an 1483. L'armée du Roi Henri VII en souffrit beaucoup, dès le moment qu'elle prit terre au port de Milford ; mais ce mal destructeur passa rapidement à Londres, où il fit d'affreux ravages depuis le 21 de septembre jusqu'à la fin d'octobre. La *suette* reparut depuis jusqu'à six fois dans ce royaume, & toujours durant l'été, en 1485, en 1506, en 1518, & cette fois avec tant de fureur, que la plupart des malades étoient emportés au bout de trois heures de temps, en 1528, & pour la cinquième fois en 1529, qu'elle passa en Allemagne & dans les Pas-Bas. Elle fit de nouveaux ravages en 1551 ; en un seul jour elle enleva cent vingt personnes à Westminster. *Caïus*, qui parle fort au long de la désolation que cette maladie porta dans sa patrie, la compare à la peste d'Athènes. (M. Goulin.)

CAIUS PLINIUS SECUNDUS. *Voyez* Pline. (M. Goulin.)

CAKILE. (*Mat. méd.*)

Cakile maritima ampliore folio. Quelques auteurs prétendent que c'est un raifort marin ; d'autres l'appellent *roquette de mer*. Quoi qu'il en soit, cette plante croît sur les parages élevés des mers, dans les lieux pierreux ; elle pousse beaucoup de tiges, hautes d'un pied. Ses feuilles sont oblongues, plus ou moins étroites, grasses, d'un goût âcre & salé. Ses fleurs, de couleur purpurine, ressemblent à celles de la roquette. Il leur succède pour fruit, des gousses courtes, pointues, ayant la figure du fer d'une pique, & renfermant chacune deux semences ; on s'en sert dans les lieux où cette plante naît, pour le scorbut & pour la colique néphrétique. (*Extrait du Dictionnaire de M. Valmont de Bomare.*)

(M. Fourcroy.)

CAL, s. m. *Callus*. C'est, en général, une dureté cutanée, charnue ou osseuse. *Voyez* Durillon, Callosité, Tyloma, Cor, Fracture, &c.

(M. Chamseru.)

CALABA. (*Mat. méd.*)

Le *calaba*, *calophyllum* de Linnéus, est un genre d'arbres exotiques, distingués par un calice coloré, à quatre feuilles, par quatre pétales, par beaucoup d'étamines à filets courts, portant des anthères droites & oblongues, par un ovaire globuleux, un style, terminé par un stigmate épais & obtus ; & enfin, par une noix sphérique, ayant un noyau globuleux qui contient une amande. Il y a deux espèces de ce genre, qu'il est nécessaire de connoître en matière médicale.

La première est le *calaba* à fruits ronds *calophyllum inophyllum* de Linnéus. On le nomme en françois le *tacamaque de Bourbon*, le *fooraha de Madagascar* ; il y en a une variété pour la grandeur en Amérique ; on la connoît sous le nom de *bois-marie*. C'est un grand arbre très-beau, ayant une écorce noire, terminé par une cime large, & donnant beaucoup d'ombrage ; ses rameaux sont tetragones, ses feuilles sont ovales, obtuses, opposées, lisses, coriaces, ayant des nervures très-fines ; les fleurs sont blanches, disposées en grappes axillaires ; il y a souvent des fleurs mâles & des fleurs hermaphrodites sur le même pied : il leur succède une noix ronde, jaunâtre, résineuse, dont l'amande est amère. Cet arbre croît dans l'Inde. Il coule de son tronc & de ses branches, lorsqu'on en blesse l'écorce, un suc résineux, jaunâtre, qui s'épaissit promptement à l'air, & qui forme la résine *tacamahaca* ; on nous l'apporte de l'isle de Bourbon & de celle de Madagascar. (*Voyez* le mot Tacamahaca.)

L'autre espèce de *calaba* est le *Calophyllum*

calaba de Linnéus. Ses feuilles sont plus petites que celles de l'espèce précédente ; les nervures en sont aussi plus fines ; elles sont coriaces, d'un vert glauque. Ruèle dit que c'est un grand arbre à tête diffuse, dont le bois est rougeâtre, l'écorce épaisse & noirâtre. M. Lamarck le nomme *calaba* à fruits allongés. Il croît au Malabar dans les endroits arides & sabloneux. Ses fruits, un peu allongés & rouges quand ils sont mûrs, ressemblent assez à ceux du cornouiller mâle ; les Indiens les mangent, & ils tirent de l'amande une huile dont ils se servent pour brûler dans les lampes. (M. Fourcroy.)

CALAF, (*Mat. méd.*)

On croit que c'est une espèce de saule étranger, qui naît en Syrie aux lieux humides dont il est fait mention dans quelques auteurs sous le nom de *ban*, de *salsaf* & de *zarneb*. Sa fleur naît avant la feuille. Cette fleur est longuette, blanche, lanugineuse, odorante : ses feuilles, grasses au toucher, & de couleur perlée, sont beaucoup plus grandes que celles du saule ordinaire. Les Egyptiens distillent les fleurs, & en tirent cette fameuse eau cordiale qu'ils appellent *mazahalef*, dont ils font usage pour réprimer le trop grand desir de l'acte vénérien. On prépare aussi à Damas de cette eau, & l'odeur est si agréable & si pénétrante, qu'elle suffit pour dissiper la défaillance. Les Maures s'en servent tant intérieurement qu'extérieurement dans les fièvres ardentes & pestilentielles. Lémery dit que le saule, que nous appellons *marseau*, est si semblable à ce *calaf*, que l'ambassadeur de Perse, qui vint à Paris en 1715, en fit soigneusement ramasser les fleurs pour les distiller & en boire l'eau, qu'il regardoit comme un puissant rafraichissant. (*Extr. du Dictionn. de M. Valmont de Bomare.*) (M. Fourcroy.)

CALAGERI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'un arbrisseau du Malabar, qui s'élève à la hauteur de cinq à six pieds. Toutes ses parties ont une amertume assez grande, quoique sans odeur. On les emploie pilées dans l'huile, ou en décoction dans l'eau, pour frotter les pustules du corps, & pour dissiper les rhumatismes & les douleurs de goutte. Le suc par expression, & employé en bain sur la tête, guérit les fièvres excitées par de fortes passions de l'ame. La poudre des graines du *calageri* se boit dans l'eau chaude pour la toux, les coliques venteuses, les vers des enfans, & pour pousser aux urines.

(*Extr. de l'A. E.* M. Mahon.)

CALAGUALA. (*Mat. méd.*)

Plante qui croît à Quitro & à Popayan, dans le Pérou. De sa racine sortent plusieurs pédicules coudés & triangulaires, creux, striés, & portant des feuilles larges par la base, étroites par le bout, vertes, luisantes, & garnies extérieurement d'un nombre de capsules orbiculaires-séminales, dentées, rangées sur deux lignes : ces semences sont menues comme de la poussière, & sont lancées au loin avec force élastique tous les ans, lorsque les capsules viennent à s'ouvrir.

On distingue trois sortes de racine de *calaguala*, qui est la seule partie d'usage en médecine.

La première ne se trouve que sur les rochers, & est épaisse, de couleur jaune-brunâtre, entourée de mousse, extérieurement ligneuse, composée intérieurement de fibres blanches & longues ; & au milieu de cette racine est une moëlle un peu spongieuse.

La deuxième ne croît que dans les terreins sablonneux ; elle est moins volumineuse que la précédente, & sa couleur est d'un brun rougeâtre, quelquefois grisâtre.

La troisième sorte de racine de *calaguala* est cultivée dans les jardins. Sa couleur est obscure, cendrée par la partie convexe.

On préfère la première sorte, qui est la mieux nourrie, non cariée ou vermoulue, qui se coupe facilement, & qui a un goût savoneux. On l'estime apéritive & très-sudorifique : on en fait usage soit en décoction, soit en poudre, à la dose d'un demi-gros, & quelquefois d'un gros.

Le *calaguala* est beaucoup plus connu & plus usité en Espagne & en Portugal, qu'en France. (*Extr. du Dictionn. de M. Valmont Bomare.*)

(M. Fourcroy.)

CALALOU. (*Mat. méd.*)

Le *calalou* est le fruit d'une plante nommée *ketmia brasiliensis, folio ficus, fructu pyramidato sulcato.*

Cette plante rampante, si essentielle aux blancs & aux nègres de la Guyane, est le *karoulon* de Barrère : les habitans l'appellent aussi *citrouille, potiron, gombaut, giraumont.* Le giraumont croît naturellement à la Louisiane : cette espèce de potiron monte à quatre ou cinq pieds de haut, & porte des feuilles qui sont presqu'aussi larges qu'une assiette ; ses fleurs sont jaunes, & il leur succède des fruits tendres, remplis de petites graines mucilagineuses. Ce fruit, étant jaune, se cueille pour être mangé en salade, à l'eau & au sel. Il est bon pour l'estomac, & convenable aux convalescens. Lorsque le fruit est mûr, on le hache par petits morceaux avec les feuilles de la plante, on fait cuire le tout avec du lard ; c'est le mets que les dames créoles donnent par préférence aux personnes les plus distinguées. Quelquefois on les met dans la soupe, on les fricasse ; d'autres fois on les fait cuire au four & sous la braise. On les mange en purée ; de toute façon ils sont bons & agréables. On en fait aussi des beignets. Quelquefois les *giraumonts* sont gros comme un

melon : on en voit de ronds, d'autres sont en forme de cor-de-chasse ; ces derniers sont les meilleurs : ils sont extrêmement verts & mouchetés, la chair est jaune, plus ferme, d'un suc moins fade, & d'un goût beaucoup plus relevé que celui de la citrouille ; ils contiennent aussi moins de graines, & se conservent beaucoup plus que les autres fruits de giraumont : ce sont aussi ceux dont on fait des confitures sèches. Pour cet effet on les taille en forme de poire, ou de quelqu'autre fruit, & on les confit avec fort peu de sucre, parce qu'ils sont naturellement sucrés. Les personnes qui ne les connoissent pas sont surprises de voir des fruits entiers confits, sans trouver aucuns pepins. Il y a des giraumonts qui sentent un peu le musc ; ce qui en releve la saveur.

(*Extrait du Dictionnaire d'hist. naturelle.*)

(M. Fourcroy.)

CALAMBAC. (*Mat. méd.*)

Calambac est un des noms qu'on a donnés au bois d'aloës. (*Voyez* ce mot & celui d'Agallochum.) (M. Fourcroy.)

CALAMBOUR ou CUNAMBOURK. (*Mat. méd.*)

Bois odoriférant, de couleur verdâtre. Il diffère du *calambouc* qui vient de la Chine, & dont nous avons parlé au mot d'Aloes. (*Voyez* ce mot.) On emploie le *calambour* en ouvrage de tabletterie, & dans les bains de propreté. (*Extrait du Dictionnaire de M. Valmont Bomare.*)

(M. Fourcroy.)

CALAMENT. (*Mat. méd.*)

On trouve quatre espèces de *calament* dans les pharmacies.

1°. Le *calament* ordinaire.

Calamintha vulgaris. Off.

Calamintha flore magno vulg. J. B.

Melissa floribus ex axillis superioribus pedunculo communi confertis. Linn.

La racine de cette plante est fibrée, & donne des tiges quadrangulaires qui s'élèvent à plus d'un pied. Ses feuilles naissent deux à deux, opposées, arrondies, légèrement dentelées, velues, d'une saveur âcre & d'une odeur agréable. Les fleurs sont d'une seule pièce en gueule, purpurines, d'une odeur aromatique. Le calice est velu & cannelé ; il s'en élève un pistil, accompagné de quatre embrions qui deviennent autant de semences noirâtres, arrondies.

Le *calament* se trouve sur les montagnes de la Suisse, de l'Italie, en France, particulièrement dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye ; il fleurit en été.

2°. Le *calament* a odeur de pouillot.

Calamintha pulegii odore, Off.

Calamintha flore minore pulegii odore.

Cette seconde espèce de *calament* diffère de la première par ses fleurs & ses feuilles qui sont plus petites : elle a d'ailleurs l'odeur & la saveur du pouillot ; elle croît communément en Languedoc, & fleurit en été.

3°. Le *calament* de montagne.

Calamintha magno flore, Off. C. B. P.

Calamintha flore magno ex calice longo, J. B.

La tige de cette troisième espèce est plus petite que celle des précédentes, mais les fleurs & les feuilles sont plus grandes, & elles ont une odeur plus agréable ; ce *calament* fleurit en été, & croît abondamment sur les Alpes & sur les Pyrénées.

4°. Le *calament* des champs ; pouillot, thim.

Calamintha arvensis, Off.

Mentha arvensis verticillata hirsuta, J. B. Turn.

Ce *calament* ressemble aux menthes par ses fleurs, qui sont par anneaux, d'une seule pièce en gueule. La lèvre supérieure est voutée ; l'inférieure est partagée en trois. Par la figure & l'odeur de ses feuilles, elle a le port du *calament* ordinaire.

Cette plante fleurit en été, vient dans les lieux incultes & dans les environs de Paris.

En général, tous les *calamens* ont une odeur aromatique, & fournissent beaucoup d'huile éthérée par la distillation : on en prescrit les feuilles en infusion théiforme. Elles excitent la sueur, donnent du ton à l'estomac & aux intestins, détruisent les engorgemens & les obstructions, excitent les évacuations périodiques, sont favorables contre la jaunisse & l'asthme.

A l'extérieur, ces plantes sont résolutives, répercussives, atténuantes. On en fait des bains & des fomentations sur le bas-ventre pour dissiper les vents, provoquer les règles & fortifier les parties attaquées de paralysie.

Son analyse chymique, bien faite, nous manque, & confirmeroit les qualités qu'on lui attribue.

(M. Macquart.)

CALAMINAIRE. (pierre) (*Mat. méd.*)

(*Voyez* Calamine.) (M. Fourcroy.)

CALAMINE. (*Mat. méd.*)

La *calamine*, nommée aussi *pierre calaminaire*, *cadmie fossile*, *cadmie native*, est une mine de zinc terreuse, ou un oxide natif de ce métal, que l'on trouve en beaucoup d'endroits de la surface du globe, & qui a été quelquefois employée en médecine. La forme de cette mine, improprement nommée *pierre*, varie beaucoup ; elle est quelquefois crystallisée, en

cubes, en prismes, en feuillets ou en lames; le plus souvent, elle est en masses irrégulières. (*Voyez* la CRYSTALLOGRAPHIE de M. Romé de Lille.) Sa couleur varie aussi; elle est tantôt blanche, quelquefois grise ou jaune, d'autres fois rougeâtre. Quoique fort dure, elle ne l'est jamais assez pour faire feu avec le briquet. Elle se trouve en carrières assez considérables, dans le duché de Limbourg, les comtés de Namur, de Nottingham & de Sommerset en Angleterre; il y en a en France, dans le Berry, aux environs de Saumur en Anjou, & dans plusieurs autres endroits; souvent cette mine se présente peu profondément & sous la première couche de terre; on l'exploite comme les carrières de charbon de terre; à Namur, on traite cet oxide métallique dans de grands fourneaux pour en extraire le zinc.

On rencontre souvent dans les *calamines* des corps marins, du spath calcaire, &c. L'analyse la plus grossière fournit un moyen de reconnoître promptement & sûrement cette mine; c'est de la chauffer dans un creuset, avec un peu de poussière de charbon; on en fait des lits avec quelques lames de cuivre; après avoir donné le feu pendant quelques quarts-d'heure, on trouve le cuivre blanchi & converti en laiton; ce qui est dû à la combinaison du zinc, réduit par le charbon avec le cuivre. Il est rare que la *calamine* soit pure; elle est au contraire souvent mélangée ou même combinée avec des terres & d'autres oxides métalliques; comme elle contient presque toujours de la silice, de l'alumine, de la craie, de l'oxide de fer & de l'oxide de plomb, l'analyse, lorsqu'on veut la faire exacte, est assez difficile. Bergman conseille de la traiter d'abord trois fois avec deux parties d'acide nitrique; en le chauffant jusqu'à siccité, cet acide oxide fortement le fer & le rend indissoluble; on dissout ensuite ce qui est dissoluble dans de nouvel acide nitrique qui s'empare de la chaux, des oxides de zinc & de plomb; on précipite & on estime ce dernier par l'acide muriatique; la chaux l'est de même par l'acide sulfurique; enfin, le zinc est précipité par un prussiate alcalin; le 5e. du poids de ce précipité donne la quantité d'oxide de zinc contenu dans la *calamine*; cette quantité va depuis 4 jusqu'à 30 centièmes.

La *calamine* est beaucoup plus utile aux arts qu'en médecine; on l'a employée comme astringente, tonique, dessicative, déterfive, dans les ulcères sordides, les excoriations auxquelles les enfans sont très-sujets; on la porphyrisoit à l'eau, & en poudre très-subtile; on la faisoit entrer dans les onguens & les emplâtres; quelques médecins l'ont regardée comme caustique, & l'ont conseillée pour ronger les chairs fongueuses & baveuses des vieux ulcères.

(M. FOURCROY.)

CALAMITE. (*Mat. méd.*)

On appelloit ainsi autrefois la plus belle espèce de storax en larmes *storax calamite*, parce qu'on le mettoit dans des roseaux, & parce qu'on l'envoyoit dans le commerce sous cette forme. *Voy.* STORAX.

Le nom de *calamite* a été aussi donné par Guettard à des polypiers fossiles, ou polypites, dont le caractère est d'être formés d'un grand nombre de grouppes, dont chaque partie présente des tuyaux plus ou moins cylindriques, sans ramifications, & terminés, par leur bout, en étoiles uniques.

(M. FOURCROY.)

CALAMITE BLANCHE. (*Mat. méd.*)

On nomme *calamite blanche*, *aimant blanc*, *aimant charnel*, une pierre blanche, que les italiens ont cru attirer la chair comme l'aimant attire le fer; elle est, dit-on, parsemée de taches; & se colle fortement à la langue; on reconnoît, à cette propriété peu connue & peu appréciée autrefois, une terre ou pierre argilleuse, ou marneuse, qui ne mérite pas, à beaucoup près, tous les éloges qu'on lui a donnés. On lui avoit attribué des vertus aphrodisiaques & alexipharmaques surprenantes. Monti bornoit ses propriétés à celles d'être déterfive, astringente, anti-arthritique, anti-scorbutique & apéritive; mais il y a presque tout à rabattre sur ses propriétés; & le peu qu'on sait sur la nature argilleuse, ou marneuse de cette pierre, annonce qu'elle n'en a pas d'autres que celles de toutes les terres bolaires.

(M. FOURCROY.)

CALAMUS AROMATICUS. (Off. C. B. P.) *Acorus calamus* Lin. ACORE VRAI.

La racine de cette plante, qui rampe horisontalement, est longue, de la grosseur du doigt, genouillée, plate & chevelue, verdâtre extérieurement lorsqu'elle est récente, & roussâtre lorsqu'elle est sèche, blanche en dedans & spongieuse. Elle est âcre, amère & aromatique, approchant du goût de l'ail & d'une odeur agréable. Ses feuilles ressemblent à celles de l'iris, c'est-à-dire qu'elles sont droites, longues, lisses, étroites & de couleur verte. Elles deviennent odorantes lorsqu'on les froisse entre les doigts. La tige est entourée des feuilles qui la serrent étroitement, & qui en se séparant vers le milieu, laissent sortir un chaton de près de deux pouces de long, couvert de fleurs sans pétales composées de six étamines, disposées en épis très-serrés, & d'un ovaire dont le stigmate est un peu élevé. Son fruit est une capsule obtuse à trois angles, qui contient trois semences.

Cette plante croît dans les endroits humides, & sur les bords des fossés. On la trouve sur-tout en Flandre, en Hollande, en Angleterre, en Alsace, en Lithuanie & en Tartarie.

L'acorus vrai contient, suivant Cartheuser, beaucoup de principes spiritueux & gommo-résineux, & quelques parties huileuses volatiles. Son action

tend constamment à fortifier & même à irriter les viscères: c'est pourquoi les personnes d'un tempéramment sanguin & celles qui sont bilieuses ne doivent point en faire usage. Ceux, au contraire, qui sont pituiteux, d'une constitution froide, dont la fibre est lâche & humide, chez qui les humeurs ne circulent que lentement, s'en accommodent beaucoup mieux. Dans ce cas on l'administre lorsque les digestions se font mal, lorsque les solides sont relâchés & que la bile ne circule pas.

Il divise les vents, guérit les fièvres quartes, l'œdême, la leucophlegmatie, l'astme humide, la néphrésie glaireuse, les fleurs-blanches, la gale, tue les vers & désobstrue les glandes engorgées. On le donne avec succès dans les fièvres malignes & pestilentielles, dans les fièvres catharrales. On le recommande contre la paralysie & le tremblement des membres provenant des vapeurs du mercure, auxquels les doreurs sont exposés. Selon Dioscoride, la racine d'*acorus* est propre à exciter les urines, à calmer les douleurs de côté, celles de la poitrine & du foye. Elle dissipe la dureté de la rate, elle appaise les tranchées, & guérit la morsure des serpens. Beaucoup de médecins ont recommandé la racine de cette plante comme emménagogue, de sorte qu'ils s'en sont servis dans les pâles couleurs. Ils l'ont regardée aussi comme apéritive, ce qui l'a faite employer dans les maladies cachectiques, telles que l'anazarque & l'asthme humide. D'autres ont prétendu qu'elle étoit calmante, ce qui ne peut en aucune manière se concilier avec son goût & son odeur, non plus qu'avec les résultats qu'elle présente, lorsqu'on l'examine chimiquement. Quelques personnes l'ont portée en forme d'amulette pour se préserver des influences du mauvais air; mais ses effets ne gissent, en pareil cas, que dans l'imagination de ceux qui en font usage. Il seroit infiniment plus raisonnable de la mâcher pour se garantir des impressions de l'athmosphère, & pour neutraliser, pour ainsi dire, les miasmes épidémiques.

En résumant les propriétés qu'on doit attribuer à la racine d'acorus, nous dirons que, contenant beaucoup de parties aromatiques volatiles, elle doit être analeptique, cordiale, céphalique & alexitère; qu'elle doit dissiper les vents & fortifier l'estomac. Vogel la prescrit contre le vomissement & la diarrhée.

On la donnoit autrefois en substance, depuis quinze grains jusqu'à un demi-gros, & il en entroit le double dans les infusions faites avec l'eau ou le vin. Elle n'est guère employée aujourd'hui que dans les compositions pharmaceutiques, telles que le mithridate, l'orviétan, la thériaque, & dans la poudre odorante céphalique de Charras. Il faut la choisir mondée de ses filamens, difficiles à rompre, & prendre garde sur-tout qu'elle ne soit ni moisie, ni vermoulue.

La racine d'acorus entre dans les décoctions vulnéraires, dont on se sert extérieurement. On en remplit aussi des sacs, qu'on applique sur les membres paralysés. (MAISON.)

CALAMUS VRAI. *Calamus aromaticus verus, Calamus Alexandrinus C. Celsi.*

On a confondu, pendant long-temps, dans le commerce, cette plante avec l'*acorus vrai*, quoiqu'elles diffèrent essentiellement l'une de l'autre; car l'acorus vrai des boutiques n'est autre chose qu'une racine, & le *calamus verus* est la tige d'une plante arundinacée. Sa racine a trois ou quatre pouces de long; elle est un peu renflée vers son collet, & se divise ensuite en plusieurs fibres. Elle fournit aussi plusieurs tiges; mais le plus souvent elle n'en donne qu'une, qui est haute de trois pieds, de la grosseur d'une plume à écrire, droite & lisse, genouillée, d'un jaune pâle en-dehors, creuse & remplie d'une moëlle blanche, spongieuse, d'un goût âcre, légèrement amère, & d'une odeur assez agréable. Cette tige se divise en rameaux, qui se trouvent deux à deux & opposés les uns aux autres. Les feuilles sont en petit nombre, toujours opposées, larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi, pointues & nerveuses; des nœuds de chaque rameau sortent deux petites branches qui portent plusieurs petites fleurs, disposées en ombelles jaunes, auxquelles succèdent ensuite des petites capsules oblongues, pointues & noires, qui renferment des semences de la même couleur. Paludanus, Prosper Alpin, & Garzias, sont les seuls qui aient reconnu le *calamus vrai*, d'après la description de Dioscoride, de Pline & de Galien. Les botanistes la nomment *cassab el dereira*, *cassabeldarrira*. On nous l'apporte de l'Inde & d'Egypte, en petites bottes longues d'un pouce, & très-friables. Elle est regardée comme anti-hystérique, emmenagogue, vervine & diurétique; on l'emploie très-rarement; elle est cependant du nombre des simples qui entrent dans la composition de la thériaque.

Les Indiens s'en servent pour assaisonner les viandes bouillies & les poissons. En Egypte on la mêle avec de la résine & de la thérébentine, & on en aspire ensuite la fumée avec un chalumeau, dans le dessein d'appaiser les toux opiniâtres. (MAISON.)

CALCAIRES, (terres, pierres, substances.) (*Mat. méd.*)

On connoît sous le nom de matières ou substances *calcaires* en général, tous les fossiles capables de se convertir en chaux vive par l'action du feu.

Ces substances sont tantôt friables & pulvérulentes comme la *farine fossile*; (*Voyez* ce mot.) tantôt délayées dans l'eau, & formant un fluide d'apparence laiteuse, comme le *lait de lune*; (*Voyez* ce mot.) tantôt, sous la forme de terres, un peu cohérentes, qu'on broye cependant facilement par le moindre effort, & même sous le doigt. (*Voyez* TERRE CALCAIRE, CRAIE.)

La nature offre aussi cette substance sous une forme plus solide, tantôt par couches de pierres opaques, à grains, plus ou moins gros, entremêlées de coquilles, de polypiers, &c. Ce sont les *pierres calcaires*; (*Voyez* ce mot.) tantôt par couches de pierres plus fines, plus denses; quelquefois, un peu transparentes, pures ou mélangées; tels sont les *marbres*; (*Voyez* ce mot.) tantôt, sous celle de dépôts, qui donnent naissance aux *stalactites*, aux *stalagmites*, aux *incrustations*, aux *albâtres*; tantôt, sous celle d'une matière transparente, polyèdre, régulière, lamelleuse, saline; c'est le *spath calcaire*.

Enfin, on trouve souvent dans la terre beaucoup de corps organisés, marins, des coquilles, des polypiers, coraux ou madrépores qui, privés de leur matière gélatineuse & animale, ne conservent plus que leur squelette terreo-salin, & sont devenus de vrais fossiles; c'est à l'aspect de ces corps enfouis ou laissés à sec par les révolutions lentes des mers, c'est en considérant leurs masses dans les montagnes & dans les plaines, leur disposition par couches, leur assemblement par familles, les différens degrés de leurs altérations, leur broyement, plus ou moins avancé, qu'on saisit comme par l'étude des médailles antiques pour l'histoire des hommes, quelques traits de l'histoire du globe, & qu'on reconnoît le passage de cette matière *calcaire*, depuis la coquille ou le madrépore bien organisé, jusqu'au spath *calcaire*, le plus pur, le plus transparent & le plus régulièrement crystallisé. Tous les détails de ces conversions successives sont autant d'objets de considérations importantes pour le naturaliste & le chimiste. Mais comme ce dernier ne voit, dans toutes ces substances, qu'une seule & même matière, salino-terreuse, plus ou moins pure; le médecin, que le flambeau de la chimie guide & éclaire dans la connoissance des corps naturels, considérés comme médicamens, n'y reconnoît aussi qu'une seule & même substance médicamenteuse. C'est cette manière de voir qui m'engage à renvoyer à un seul mot tout ce qu'il faut savoir sur l'histoire naturelle, les propriétés chimiques & médicamenteuses de la substance *calcaire* en général. Ce sera au mot CARBONATE CALCAIRE que je traiterai cet objet, parce qu'il exprime exactement la nature générale de cette matière. Les mots particuliers, cités plus haut, contiendront les opinions qu'on a eues sur quelques vertus particulières, attribuées à quelques-unes de ces substances terreuses ou pierreuses. (*Voyez* le mot CARBONATE CALCAIRE.) (M. FOURCROY.)

CALCÉOLAIRE. (*Mat. méd.*)

La *calcéolaire* est un genre de plantes de la diandrie monogynie de Linnéus, qui a du rapport avec les véroniques, & dont le caractère distinctif consiste dans une corolle monopétale labiée, qui a la lèvre inférieure fort grande & renflée comme un sabot.

Il y a une espèce de *calcéolaire* qui est employée en médecine dans l'Amérique méridionale; c'est la *calcéolaire pinnée*, *calceolaria pinnata*, *foliis pinnatis* de Linnéus. Cette jolie plante, qui a deux pieds de haut, ressemble un peu à nos pédiculaires. Ses fleurs sont jaunes & disposées au sommet des tiges & des rameaux; elle croît au Pérou, dans les lieux humides; on la cultive au jardin des Plantes, à Paris, & elle y est en bon état. Elle paroît jouir d'une vertu laxative & purgative, assez avantageuse; on en fait usage dans le Pérou. (*Voyez le Dictionnaire de Botanique.*) (M. FOURCROY.)

CALCINATION. (*Mat. méd.*)

La *calcination* est l'opération par laquelle on calcine les substances qui en sont susceptibles, & calciner exprime l'action d'enlever par le feu, à quelques substances, un ou plusieurs de leurs principes; ces mots énoncent donc aujourd'hui une grande erreur pour toutes les substances métalliques qu'on croyoit autrefois vraiment calciner en les chauffant avec le contact de l'air, ou auxquelles on croyoit enlever le feu fixé ou le phlogistique. Il est bien reconnu aujourd'hui que quand on chauffe les métaux avec le contact de l'air, la *calcination* qu'ils éprouvent, n'est rien moins que la simple perte d'un de leurs principes, puisqu'ils pèsent plus qu'auparavant, mais bien l'addition, la fixation d'une partie de l'air atmosphérique qui se combine avec eux; c'est pour cela que dans la nouvelle nomenclature chimique, on a changé les mots *calciner* & *calcination* pour les métaux, & on leur a substitué ceux d'*oxigéner* ou d'*oxider* & d'*oxigénation* ou d'*oxidation*, qui expriment la combinaison de la base de l'air vital ou de l'oxigène avec les matières métalliques. Ce changement étoit nécessaire; car outre qu'on eût continué à énoncer une erreur, si on avoit conservé le mot *calcination* pour ces substances, elle eût été double, puisque ce mot ne pouvoit plus être appliqué aux sels & aux substances terreuses qui éprouvent bien réellement une perte de principes, lorsqu'on les chauffe plus ou moins fortement. Dans la nouvelle nomenclature, en conservant aux mots *calciner* & *calcination* leur ancienne acception, c'est-à-dire, l'enlèvement, la séparation d'un ou de plusieurs principes par l'action du feu, & n'appliquant ces mots qu'aux matières auxquelles on enlève ainsi des principes, ils deviennent véritablement expressifs & utiles. Ainsi nous dirons calciner des sels, l'alun, le sel marin, le borax, &c.; calciner des pierres ou sels pierreux, comme le sulfate de chaux ou le plâtre, le carbonate de chaux ou la craie, les pierres calcaires en général; calciner des matières végétales & animales; calciner, par exemple, du tartre, des os. En effet, tous ces corps perdent quelques principes volatiles par la *calcination*; les premiers, les sels minéraux, proprement dits, perdent l'eau de leur cristallisation, soit en décrépitant, comme le muriate de soude ou sel marin, & le sulfate de chaux

ou le plâtre, soit en se desséchant, après s'être fondus comme l'alun; les matières calcaires perdent non-seulement l'eau de leur crystallisation, mais encore l'acide carbonique qui en fait un des principes; c'est cette perte qui les fait passer à l'état de chaux. Quant aux matières végétales & animales, elles sont entièrement décomposées par le feu, & la *calcination* les réduit à leur squelette terreux ou salin. Par rapport aux propriétés médicamenteuses, la *calcination* augmente toujours l'énergie & l'activité des substances quelconques qu'on y soumet. (*Voyez* les mots ALUN, PLATRE, SULFATE d'ALUMINE & de CHAUX, ALCALIS, CARBONATE de CHAUX, CHAUX, &c. (M. FOURCROY.)

CALCINATION PHILOSOPHIQUE. (*Mat. méd.*)

Dans un temps où les erreurs de l'alchimie influoient tant sur la médecine & sur la préparation des médicamens, où toutes les opérations & tous les produits de cette prétendue science étoient philosophiques, il y avoit une *calcination* philosophique; on l'employoit spécialement sur les os des animaux, la corne de cerf, &c. Elle consistoit à exposer la corne de cerf dans un vase fermé à l'action de l'eau en vapeur, & à l'épuiser ainsi de toute la matière soluble qu'elle pouvoit contenir; mais ce procédé n'opéroit que très-imparfaitement la *calcination* de cette substance osseuse. Toutes les opérations de l'alchymie avoient absolument la même inexactitude. (M. FOURCROY.)

CALCITIS ou CHALCITIS. (*Mat. méd.*)

Le *calcitis*, qu'on a nommé aussi *calcite* en françois, & *colcotar* naturel ou fossile, est un oxide de fer rouge, impregné de sulfate de fer, à moitié décomposé; il est le produit des pyrites décomposées & fortement échauffées; la décomposition d'une grande partie du sulfate de fer est l'origine de cette espèce d'oxide que l'on trouve dans tous les lieux qui contiennent ce sel. Cette substance a une forte saveur astringente, en raison du sulfate de fer qu'elle contient. Elle imite parfaitement le produit de ce sel chauffé & calciné jusqu'au rouge. Comme ce dernier, le *calcitis* est âcre & astringent; il peut être employé comme tel aux mêmes usages; il entre dans la thériaque d'Andromaque; mais c'est un des médicamens qu'on pourroit & qu'on devroit même en supprimer; car il ne fait que masquer les propriétés des substances actives qui font partie de ce trop fameux électuaire. (M. FOURCROY.)

CALCULS *en général*. (*Méd. prat.*)

Toutes les parties du corps humain & de celui des animaux sont sujettes à des concrétions solides, pierreuses, informes ou cristallines, & d'une nature sans doute différente. Aucun des organes creux, aucune des cavités n'en sont exempts. On en trouve presque toujours dans la glande pinéale; la glande pituitaire en a présenté à M. Vicq d'Azyr. On en a vu dans les glandes lacrymales, dans les amygdales, la luette, les canaux & les glandes salivaires; les bronches, les poumons en ont offerts dans les personnes sujettes aux tubercules. Le cœur & les vaisseaux, quoique sans-cesse en mouvement & baignés par un liquide chaud qui parcourt sans cesse leurs cavités, n'en sont pas exempts. On sait que les valvules du cœur présentent souvent des points ossifiés, ainsi que les parois des artères. Walther a vu de petites concrétions rondes, dures & en partie mobiles adhérentes aux parois des veines. On en a trouvé dans l'estomac, les intestins, le pancréas, la matrice; le foye & la vésicule du fiel sont le siège de concrétions très-nombreuses & très-fréquentes dans les maladies de ce viscère. Les articulations, les tendons, les aponévroses, la peau elle-même se garnissent de concrétions tophacées à la suite des longues douleurs de goutte & de rhumatisme. C'est sur-tout dans les reins & dans la vessie que se forment les calculs les plus redoutables & les plus fréquens; nous parlerons de ceux-ci en particulier dans un des articles suivans. Le dénombrement que nous venons de présenter prouve qu'il n'y a aucune partie, aucun organe, aucune cavité, aucune région même du corps de l'homme qui en soit exempt, que les animaux même, quoiqu'ils ne commettent pas les erreurs dans le régime que la vie sociale semble exiger de nous, ne sont point à l'abri de ces maux. (*Voyez* l'article BEZOARDS.) On peut consulter sur la présence & les variétés de ces concrétions, les auteurs suivans.

1°. Nicolas Venette, *De la formation des pierres dans le corps humain.*

2°. Eller, *Sur la formation des pierres dans le corps humain.* Collec. acad. tom. X.

3°. Van Swieten. Tom. V. *De calculo.*

4°. Bianchi *historia hepatica.*

5°. Morgagni, *de sedib. & caus. morborum.*

6°. *Hist. naturelle*, par M. Daubenton. Descrip. du cabinet du roi. tom. III *in*-4.

7°. Vanhelmont, *De lithiasi.*

8°. Hévin, *Sur les pierres des reins & sur la néphrotomie.* Mém. de l'acad. de chirurgie, tom. III.

9°. Les ouvrages de Galien, de Fernel, de Duret *passim.*

10°. Dionis, *Traité des opérat.*

11°. Merkel. Collect. mad. tom. 10.

12°. Fichy, *De arenulis in lotio apparentibus.* Pragæ 1774.

13°. M. Louis, *Sur les pierres du scrotum & de la matrice.* Acad. de chirurgie. tom. VIII & tom. V.

14°. Walther, *De concrementis terrestribus in*

variis partibus corporis humani repertis in-folio.

Mais si l'on recherche ce que les auteurs ont dit de la nature & de la diversité de ces différens *calculs*; on ne trouve rien de satisfaisant. Aucun n'est encore bien connu, si l'on en excepte les *calculs* biliaires & ceux de la vessie. La plupart des médecins se sont contentés de les regarder comme des concrétions terreuses; on les a pendant long-temps comparés au tartre. Quelques hommes de l'art les ont soupçonnés de la nature des os; mais sans expériences positives. Pinelli a donné, en 1728, dans les transactions une espèce d'analyse du tuf arthritique; il en a obtenu, de trois onces traitées à la cornue, de l'ammoniaque concrète ou carbonate ammoniacal & quelques gouttes d'huile; il a vu que ces concrétions refusoient de se dissoudre dans les alcalis, & se sont bien dissoutes dans les acides. M. H. Waston a dit, en 1784, que le tuf arthritique se dissout dans la synovie, se mêle à l'huile & à l'eau, & paroit s'éloigner par ce caractère de la nature de la pierre de la vessie, avec laquelle des analogies de symptômes & de nature des maladies les avoit fait comparer par des médecins célèbres. Mais combien de détails nous manquent encore sur cet objet important. Pourquoi les médecins restent-ils dans une sorte d'indifférence à cet égard. Rappellons leur ce que disoit l'illustre Bergman, sur la nécessité de ces analyses, que toute recherche des moyens de guérir ces maladies devoit avoir pour base une connoissance parfaite de la matière qui les constitue. Espérons que dans les hôpitaux, où les occasions de ces analyses sont si fréquentes, on s'y livrera dès que le régime de ces maisons sera rendu meilleur.

M. Fourcroy.

CALCULS BILIAIRES. (*Méd. prat.*)

Les *calculs biliaires* sont des concrétions qui tirent leur origine de la bile, & qui se trouvent ou dans le tissu même du foye, ou dans les gros vaisseaux de ce viscère, ou dans la vésicule du fiel, ou dans les intestins. Les deux premières espèces sont manifestement formées par la bile hépatique, & les deux secondes par la bile amassée & séjournant dans la vésicule. On a été pendant très-long-temps sans avoir des connoissances exactes sur la nature de ces concrétions. Il en est même encote quelques unes qu'on ne connoît pas; telles sont celles qui se rencontrent dans le tissu même du foye & qui ont manifestement un caractère différent de celles qui sont formées dans la vésicule du fiel, ou dans les intestins. J'ai vu ces *calculs* hépatiques, dont quelquefois le foye est rempli soit dans l'homme, soit dans les quadrupèdes ou les oiseaux, avoir la dureté, la forme grenue, la couleur orangée ou rougeâtre des *calculs* rènaux; ceux-là sont fort différens des concrétions biliaires ordinaires, formées par la bile cystique. Ce n'est communément que de ces dernières qu'on s'occuppe pour la médecine, parce qu'au moins elles présentent des ressources à l'art de guérir, & laissent souvent l'espoir d'en débarrasser les malades; quant aux premières elles n'existent que dans le foye déjà plus ou moins désorganisé, & dont il n'est plus permis d'espérer qu'on pourra rétablir les fonctions.

On n'a point de doutes sur l'origine & la formation des concrétions biliaires cystiques; c'est la bile séjournant dans la vésicule, épaissie par le temps de la maladie, qui dépose dans ce réservoir, la substance de ces *calculs*. En général, ils diffèrent de toutes les autres concrétions, & sur-tout de celles des reins & de la vessie. On a depuis long-temps reconnu leur légèreté, leur inflammabilité. Glisson, Bianchi, Hoffmann & beaucoup d'autres médecins ont décrit plusieurs de leurs propriétés & de leurs variétés. Mais ils ont encore laissé beaucoup à faire aux auteurs modernes. Haller a eu soin de recueillir dans une thèse, un grand nombre d'observations sur les *calculs biliaires*. M. Walther, célèbre anatomiste de Berlin, en a décrit beaucoup, & a même le premier essayé de les ranger méthodiquement à la manière des naturalistes. Il les a divisés en trois classes, les *calculs biliaires* striés, les lamelleux, & les *calculs* à écorce; *lapilli striati, lamellosi, corticati*. M. Vicq d'Azyr, après avoir décrit un assez grand nombre de ces *calculs biliaires*, a cru devoir les diviser en trois grandes classes. Dans la première, il range les *calculs biliaires* formés par une matière jaunâtre & bilieuse, qui est ou n'est pas disposée en filets. Il rapporte à la seconde ceux qui sont composés d'une substance plus ou moins brillante & cristalline, avec ou sans enveloppe: & il place dans la troisième les *calculs* mixtes, c'est-à-dire, ceux dans lesquels on trouve en même temps, la substance jaunâtre & bilieuse & la substance cristalline.

En considérant les *calculs biliaires* par leur nature ou leur composition, on est porté à croire que la plupart, les plus communs, ceux qui sont formés d'une simple concrétion grenue, d'un brun verdâtre au milieu, plus jaune dans leur centre, & comme recouverts d'une croûte blanche, ne sont que de la bile épaissie; à peu près comme l'extrait qu'on en prépare par l'évaporation. Telle a été la première idée que les médecins s'en sont formés. Cependant lorsqu'on remarque qu'il faut une chaleur assez grande, au-dessus de trente-six dégrés, & surtout une évaporation long-temps continuée pour épaissir ainsi la bile, lorsqu'on réfléchit que ces deux circonstances nécessaires à son épaississement sont difficiles à trouver dans la vésicule du fiel, dont les parois très-solides s'opposent à toute évaporation, enfin lorsqu'on compare la solidité, la sécheresse des *calculs biliaires* à un simple épaississement, à la consistance visqueuse que la chaleur artificielle peut seulement donner à la bile, on doit cesser de trouver une grande analogie entre l'évaporation de la bile dans nos expériences, & la formation des *calculs biliaires*. L'analyse de ces *calculs* repousse encore davantage cette analogie. Poulletier de la Salle est

eſt le premier qui ait mis quelque exactitude dans l'examen chimique des *calculs biliaires* ; & ſes premiers eſſais lui ont fait faire une découverte. Il y a à peu près trente-quatre ans que Senac, avec lequel il étoit très-lié, s'entretenoit avec lui des *calculs biliaires*, & qu'en recherchant ce qu'en avoient dit juſque-là les auteurs de médecine, il lui dit que pluſieurs, & entre autres Valiſneri, annoncoient qu'ils étoient diſſolubles dans l'eſprit-de-vin, ou alcohol. Il n'en falſur pas davantage à Poulletier, qui étoit plein de zèle pour entreprendre tous les travaux chimiques utiles à la médecine, pour l'engager à s'occuper de cette analyſe. Rentré chez lui, il ſe hâte de mettre des *calculs biliaires* en poudre dans l'alcohol ; il aide ſon action par la chaleur douce d'un bain de ſable, & il confirme l'aſſertion de Valiſneri ; puis laiſſant réfroidir la diſſolution, il y apperçoit une très-grande quantité de petites lames blanches, criſtallines, brillantes, qu'il ramaſſe avec ſoin. Il croit reconnoître que cette ſubſtance paſſe avec la liqueur au travers du filtre. Il recueille le plus qu'il peut de cette matière, en eſſayant tous les *calculs biliaires* humains qu'il peut raſſembler, il trouve que tous indiſtinctement fourniſſent cette ſubſtance criſtalline ; en appliquant la même analyſe aux pierres biliaires du bœuf, il découvre que celles-ci ne contiennent point la même matière lamelleuſe & brillante. Après pluſieurs années, ayant recueilli quelque gros de cette matière, il eſſaye d'en reconnoître la nature ; il en conſtate la volatilité, la légèreté extrême, la réduction en vapeur blanche par les charbous enflammés ; mais il ne lui eſt pas poſſible d'en déterminer exactement la compoſition. Il la compare pour la forme au ſel ſédatif ; mais il lui trouve plus d'analogie avec le ſel de Benjoin ; cependant elle ne lui préſente pas la qualité acide de ce dernier ; enfin trente ans & plus ſe paſſent ſans qu'il lui ſoit permis de déterminer exactement la nature de cette ſubſtance, & Poulletier de la Salle étoit, quelques mois avant ſa mort, auſſi incertain ſur ſa compoſition, que le jour même qu'il l'a découverte. Il falloit d'autres découvertes préliminaires, d'autres expériences ſur des matières analogues pour arriver à la connoiſſance de celle-ci. Le hazard nous fait découvrir enſemble qu'un morceau de foye humain pourri & deſſéché à l'air pendant plus de douze ans, devenu ſec, blanc, friable & comme terreux, n'eſt rien moins qu'un ſquelette calcaire, ſéléniteux, ou oſſeux, comme ſon aſpect, ſes propriétés extérieures ſembloient l'annoncer. Nous trouvons que ce réſidu ſe fond à la chaleur du bain marie, qu'il eſt indiſſoluble dans l'eau, qu'il ſe fige en ſe réfroidiſſant comme une graiſſe, qu'il prend cependant une forme lamelleuſe & criſtalline en ſe figeant, qu'il eſt diſſoluble dans l'alcohol, qu'il préſente en un mot des propriétés analogues à celles du blanc de baleine. Une grande occaſion, & telle qu'elle ne ſe préſentera peut-être pas d'ici à quelques ſiècles aux obſervateurs, nous fait voir, il y a trois ans, que des corps humains enfouis en grande maſſe dans la terre, ſe convertiſſent en une eſpèce de ſavon ammoniacal, dont la baſe huileuſe a les plus frappantes analogies avec la matière du blanc de baleine ; enfin des expériences faites ſous ce point de vue ſur la ſubſtance que Poulletier de la Salle a découverte dans les *calculs biliaires*, m'ont démontré qu'elle étoit analogue au blanc de baleine.

Cette découverte explique la formation des *calculs biliaires*, & éclaircit l'hiſtoire de leurs variétés. Puiſqu'il n'y a point de ces *calculs* d'où on n'ait retiré la matière huileuſe & criſtalline, il paroit que la ſurabondance de cette dernière dans la bile cyſtique eſt la cauſe de leur formation ; ſa tendance à ſe ſéparer de la bile, & à prendre la forme concrète criſtalline, fait voir que ponr peu que ce liquide ſéjourne dans la véſicule du fiel, il doit s'y former des *calculs*. La proportion de cette matière fait la ſeule origine de la différence des concrétions biliaires. Si elle y eſt moins abondante que la ſubſtance même de la bile, & ſi elle entraine avec elle une grande quantité de cette liqueur épaiſſie, il ſe forme des concrétions en maſſe ou par couches ſans criſtaux ſenſibles ; ſi elle eſt un peu plus abondante, une partie de cette matière criſtalliſée au milieu des couches de bile épaiſſe y donnera naiſſance à des portions criſtallines qui formeront les *calculs* mixtes ; enfin ſi certe ſubſtance eſt très-abondante, & ſi ſa proportion très-grande la fait, pour ainſi-dire, nager en molécules criſtallines au milieu de la bile peu épaiſſe, & dont la portion fluide s'écoulera facilement par le canal choledoque, ces élémens criſtallins ſe dépoſeront ſeuls, s'uniront par les faces les plus larges, & donneront naiſſance à des concrétions, blanches criſtallines, lamelleuſes ou ſtriées, ſemblables au talc, & telles que les obſervateurs les ont décrites.

Avec ces données générales, on connoîtra aſſez exactement les variétés & l'origine des *calculs biliaires*. La plupart de ces *calculs*, lorſqu'ils contiennent plus de bile épaiſſie que de criſtaux, ſont plus ou moins nombreux dans la véſicule. On a vu bien des fois ce réſervoir diſtendu, & rempli par une grande quantité de pierres ; j'en ai trouvé moi-même juſqu'à ſoixante-douze de toutes les groſſeurs, depuis celle d'une aveline, juſqu'à la groſſeur d'un pois. Alors elles ſont ſouvent triangulaires, polies à leur ſurface, & comme recouvertes d'un enduit, ou d'une écorce mince & blanche. Lorſqu'elles ſont entièrement criſtalliſées & blanches, on les trouve ſouvent ſolitaires ; j'en ai vu depuis la groſſeur d'un petit œuf de poule, juſqu'à celle d'une noiſette. Elles ſont pour l'ordinaire ovoïdes, très-rarement ſphéroïdes, le plus ſouvent liſſes & unies à leur ſurface, quelquefois tuberculeuſes & moriformes. On trouve les unes & les autres ſouvent enveloppées d'une couche de bile épaiſſie, & ſemblable à de la gelée opaque. Ce qu'il y a de très-ſingulier dans la formation de ces *calculs*, c'eſt que la bile humaine n'a point préſenté manifeſtement aux obſervateurs

cette ſubſtance criſtalline dans l'analyſe qu'ils en ont faite. Cependant ſi l'on ſe rappelle que M. Cadet, dans ſon excellent mémoire ſur la nature de cette humeur, parle d'une ſubſtance ſaline, qu'il croyoit alors analogue au ſel, ou ſucre de lait, on conçevra que ce pourroit bien être la ſubſtance dont il eſt queſtion. D'ailleurs dès que nous avons trouvé la même matière dans le foie, on ne peut plus être embarraſſé aujourd'hui ſur ſon origine. Il ne reſte plus qu'à déterminer comment & dans quelle circonſtance cette matiere devient plus abondante dans la bile, &, conſéquemment, quelle eſt la cauſe de la formation des *calculs biliaires*. Quelques réflexions ſur les cas où ces concrétions ſe forment le plus fréquemment, pourront ſinon expliquer, au moins mettre ſur la voie néceſſaire pour concevoir cette formation. On ſait que toutes les cauſes qui compriment, qui reſſerrent le canal cholédoque, qui retardent ou arrêtent l'écoulement de la bile dans le duodénum, & qui font ſéjourner cette humeur dans la véſicule du fiel, donnent en général naiſſance aux *calculs biliaires*. Ainſi un engorgement au foie, une tumeur du voiſinage, l'uſage des aſtringens, & ſur-tout le ſpaſme, ſont les cauſes éloignées de la formation de ces concrétions. Rien ne leur donne plus promptement & plus ſûrement naiſſance que le chagrin, ſur-tout chez les femmes qui, d'après l'expérience des médecins, ſont plus ſujettes à cet accident que les hommes. Il ſemble que les affections triſtes de l'âme reſſerrent ſpaſmodiquement le canal cholédoque, auſſi fortement qu'une ligature. On a vu ſouvent, & je puis encore me citer moi-même pour cette obſervation, des femmes avoir des coliques cyſtiques dues à des pierres biliaires, quelques ſemaines, & ſouvent un mois ſeulement après de violens chagrins. Ainſi donc la première cauſe, la cauſe éloignée de la formation des *calculs biliaires*, tient à l'arrêt, à la ſtaſe de la bile. Il paroît que cette humeur eſt le véhicule qui entraîne hors du corps cette matière huileuſe ſurabondante dans le foie, & puiſée d'abord dans le ſyſtême graiſſeux des veines du bas-ventre ; ſi l'écoulement réglé de cette liqueur excrémentielle n'a pas lieu, cette matière graſſe, rendue diſſoluble dans l'eau de la bile par l'alcali minéral, ou la ſoude, qui en fait un des élémens, mais toujours prête de s'en ſéparer, ſur-tout lorſqu'elle y eſt abondante, ſe précipite d'abord ſous la forme de lames iſolées, ſi la bile étoit fluide, mais entraîne avec elle une partie de la baſe même de la bile, ſi elle eſt épaiſſe, & forme l'une ou l'autre des concrétions biliaires décrites ci-deſſus, ſuivant l'état de cette humeur. Peut-être la ſubſtance albumineuſe, qui fait partie de la bile humaine, eſt-elle auſſi pour quelque choſe dans la formation des *calculs biliaires* : juſqu'ici les obſervateurs n'en ont pas fait mention ; mais combien de choſes de cette nature n'ont-ils pas négligées ? combien n'en reſte-il pas à faire pour perfectionner l'art ſalutaire ?

Les *calculs biliaires* une fois formés de la véſicule du fiel, ne paroiſſent pas pouvoir y ſéjourner long-temps lorſqu'ils ont un certain volume, ſans donner naiſſance à des accidens plus ou moins graves. Ces accidens ſont occaſionnés par la ſortie même de ces concrétions, ou plutôt par les efforts que la vie fait pour les expulſer, c'eſt ordinairement par des coliques que ces effets s'annoncent. Ces douleurs, qu'on pourroit déſigner par le nom de *coliques cyſtiques*, mais qu'on confond ſouvent avec les coliques hépatiques, ont leur ſiège principal au-deſſous du foie, & dans le trajet du canal choledoque. Elles ſont ſouvent très-violentes, accompagnées de hoquet, de palpitation, de ſoupirs, de ſueurs froides, de nauſées, de vomiſſemens, précédées d'une teinte jaune à la peau, de douleurs d'eſtomac, de peſanteur après les repas, d'indigeſtions, de conſtipation opiniâtre; toute la région du foie, l'hypochondre droit, eſt plus douloureuſement affecté que le reſte du ventre; on apperçoit, en régardant cette région avec attention, une tenſion & une tumefaction ſenſible le long des fauſſes côtes de ce côté. La tenſion, le bourſoufflement, la ſenſibilité extrême au tact s'étendent du côté droit juſqu'à l'épigaſtre ; les malades ont ſouvent la langue, le blanc des yeux, & ſur-tout la peau, jaunes. J'ai vu ſouvent une traînée jaunâtre plus marquée qu'ailleurs ſur la région de la peau qui répond au bord du foie. Les douleurs, la gêne du mouvement, s'étendent juſqu'à l'épaule droite, & à l'extrémité inférieure de ce côté. Si les malades rendent quelques évacuations, elles ſont peu colorées, ſouvent même tout-à-fait griſes. C'eſt ſur-tout lorſque les *calculs* paſſent par le canal cholédoque que la douleur & les angoiſſes ſont extrêmes; ſouvent les malades perdent connoiſſance pendant ce paſſage, & les médecins ont remarqué que cette ſyncope étoit un des ſignes les plus certains de la ſortie des *calculs* de la véſicule, & de leur deſcente dans les inteſtins. Souvent auſſi cet événement heureux n'arrive pas, ou lorſqu'il y a pluſieurs calculs dans la véſicule, il n'a lieu que pour les plus petits; car il eſt facile de concevoir que les groſſes pierres biliaires ne paſſent point à travers le canal choledoque, quoiqu'à la ſuite de pluſieurs de ces coliques on ait vu ce canal prodigieuſement dilaté. Lorſque le volume trop conſidérable de ces concrétions ne leur permet pas de paſſer à travers le canal choledoque, & de ſortir de la véſicule, les malades ſont dévoués à des tourmens longs, & à une mort inévitable. Il ſe fait quelquefois une ulcération du fond de la véſicule du fiel, qui en ouvre le tiſſu. On a vu des véſicules adhérentes aux parois du bas-ventre, par l'effet d'une forte & longue inflammation, s'ouvrir dans le point d'adhérence, le pus ſe pratiquer une ouverture correſpondante dans les membranes, les muſcles & les tégumens du ventre, & donner naiſſance à un ulcère qui a preſque toujours dégénéré en fiſtule biliaire, par laquelle il eſt ſorti des pierres; mais ces cas, ces reſſources de la nature ſont très-rares : & quoique le célèbre Petit ait propoſé de tenter, dans des circonſtances pareilles, une ponction

de la vésicule, la difficulté de reconnoître l'adhérence de la vésicule rendra toujours cette opération impraticable. On trouvera à l'article des MALADIES DU FOIE des détails plus considérables sur les symptômes occasionnés par les pierres biliaires. Malheureusement le seul diagnostic bien sûr de la présence de ces pierres, est l'évacuation de quelques-unes par les malades; encore est-il permis d'être incertain s'il en reste ou s'il n'en reste pas dans la vésicule : mais aussi les moyens recommandés par les médecins pour procurer l'évacuation de ces calculs, dans les cas où on en soupçonne l'existence, ne sont pas capables de nuire à toute autre affection, qui peut imiter plus ou moins celle-ci par ses symptômes.

Détendre & relâcher, diminuer & détruire même le spasme, qui accompagne & qui précède la sortie de ces concrétions, favoriser cette sortie par tous les moyens possibles, les dissoudre dans les canaux qui les recèlent, & prévenir leur nouvelle formation, ou leur augmentation de volume, voilà les indications qui se présentent au médecin dans cette horrible maladie.

Les boissons relâchantes, adoucissantes, tempérantes, l'eau de veau, l'eau de poulet, le petit-lait, les décoctions simples d'orge, de chiendent, les bains tièdes, les fomentations émollientes sur le ventre, les lavemens avec la graine de lin, l'huile douce, les graisses de volaille, la fraise de veau, &c. sont les principaux remèdes de la première classe que l'on emploie dans ce cas. On y associe souvent la saignée, par laquelle on débute, & qui produit souvent un grand bien par la détente & le relâchement qu'elle produit; mais il faut bien prendre garde d'en abuser, ou de la faire pratiquer chez des sujets foibles, cacochymes, pituiteux; car elle nuit beaucoup plus qu'elle ne sert à ces espèces d'individus, en les jettant dans l'affaissement, & elle peut rendre leur maladie incurable & mortelle. Quelquefois ces premiers moyens suffisent, lorsque les calculs sont petits, peu nombreux, d'une consistance susceptible de se prêter à la pression des membranes, & de se mouler jusqu'à un certain point dans le canal choledoque.

On peut juger aussi favorablement de leur effet lorsqu'on voit une diminution notable dans les symptômes, suivre leur usage après trente six ou quarante huit heures. Si le contraire a lieu, on joint souvent avec un avantage marqué l'administration des anti-spasmodiques, aux relâchans & aux émolliens. On choisit parmi ces remèdes, les plus doux, & sur-tout ceux dont l'effet prompt, la volatilité grande ne laissent pas de craintes sur les suites de leur action, l'éther, la liqueur minérale anodyne d'Hoffmann, les eaux distillées simples ou composées, & non celles qu'on nomme si improprement eaux distillées spiritueuses, l'eau de fleurs d'orange, l'eau de canelle, l'eau de menthe, le syrop d'œillet, celui de stæchas, sont les antispasmodiques qu'on doit préférer. On y associe quelquefois les préparations d'opium les plus légères & les plus douces, pour assoupir les douleurs trop fortes, ou trop prolongées, & pour détendre les parois resserrées des canaux; mais il faut n'employer ces derniers qu'avec beaucoup de précaution; on doit préférer l'extrait d'opium fait à l'eau froide, à toutes les autres préparations opiatiques.

Ces premiers moyens employés pendant plusieurs jours procurent presque toujours le calme dans les douleurs, & favorisent la sortie des *calculs biliaires*. On doit insister sur-tout sur les lavemens qui forment un bain local, & qui portent presque jusqu'au siège du mal, en raison de la portion droite du colon, une vapeur chaude & relâchante propre à détendre & à dissiper l'éréthisme du canal cholédoque. Pour favoriser en même temps par des moyens encore plus appropriés, pour ainsi dire, la sortie & l'expulsion des *calculs biliaires*, on employe les huileux & sur-tout l'huile d'amandes douces tirée sans feu, l'huile d'olive, le looch ordinaire, celui de jaunes d'œufs, les bouillons gras, les lavemens d'huile, les embrocations du ventre, & de l'hypochondre droit avec les mêmes substances huileuses. Enfin, la principale & la plus immédiatement utile des indications qui se présentent dans cette maladie, si on étoit assez heureux pour la remplir toujours avec succès, est certainement la dissolution des *calculs biliaires* dans la vésicule. Cette indication devient la plus pressante lorsque les premiers moyens quoiqu'administrés avec confiance ne réussissent pas, à cause du volume considérable des pierres. Au premier coup d'œil, il sembleroit que les concrétions biliaires sont bien plus dissolubles que les *calculs* de la vessie, en raison de leur nature, & du nombre des dissolvans que l'art peut trouver. En effet l'eau seule en grande quantité, les huiles aidées d'une douce chaleur, les alcalis même foibles, le savon, l'alcohol, l'éther & tous les spiritueux peuvent opérer cette dissolution, tandis qu'il n'y a que les alcalis caustiques qui agissent sensiblement sur l'acide lithique que constitue le *calcul* de la vessie. Mais si l'on réfléchit au siège des concrétions biliaires, à la petitesse du canal de la vésicule du fiel, à la difficulté qu'un liquide quelconque doit trouver pour passer de l'intestin duodenum dans le canal cholédoque qui est en quelque sorte rétrograde, au serrement spasmodique de ce canal, qui a lieu dans cette maladie, on sentira que cette dissolution ne laisse que peu d'espoir. Aussi les hommes de l'art n'ont-ils pas adopté pendant long-temps cette espérance. Quoique Valisneri sût que l'alcohol & l'huile de térébenthine dissolvoit le *calcul biliaire* hors du corps, il n'a conseillé ces médicamens qu'avec toute la défiance & toute la réserve qu'il paroissoit naturel de mettre dans ce conseil. La plupart des praticiens ont fait beaucoup de cas des sucs d'herbes apéritives & savoneuses, comme la buglose, la

bourrache, la chicorée, le chiendent, la saponaire, &c. Vanswieten, en faisant remarquer que les animaux sujets comme l'homme aux concrétions biliaires, en sont sur-tout attaqués dans l'hyver, lorsque la saison les force de rester dans les étables, mais en guérissent communément au printemps, & lorsqu'on les met au verd, pense que les sucs des plantes sont en effet le meilleur & le plus certain des remèdes indiqués dans cette maladie. Si ces plantes sont en effet utiles, comme le prouve l'expérience, c'est à ce qu'il paroit dans les cas où il n'y a qu'un simple épaississement de la bile & non pas de véritables *calculs biliaires*. Aussi Vanswieten désespéroit-il de la découverte d'un dissolvant des pierres de la vésicule du fiel. Cependant M. Durande médecin de Dijon a proposé un remède propre à remplir ce but. Il a consigné le résultat de ses recherches & de ses observations dans les mémoires de l'académie de Dijon pour l'année 1782. Nous tirerons de cet ouvrage ce que le travail de M. Durande nous paroit avoir de plus important pour les progrès de l'art de guérir. « Les coliques hépatiques, dit ce médecin, étant si cruelles & si souvent dangereuses, on ne doit pas être surpris que dans tous les temps les médecins se soient occupés des moyens de dissoudre les concrétions biliaires. Bianchi dit que plusieurs auteurs ont recommandé des dissolvans; mais que jusqu'à son temps, il n'y avoit aucun remède qui méritât ce nom. Plusieurs médecins, entre autres Ermuller en avoient dit autant avant lui; cependant ce dernier regardoit l'esprit de nître dulcifié, comme capable d'agir un peu sur ces pierres. Parmi les remèdes indiqués, on compte l'alcali fixe & volatil, l'eau de chaux, la lessive des savonniers, les acides les plus actifs, dont M. Heberden dit avoir reconnu par des expériences réitérées, le peu d'efficacité. Si l'on a publié encore tout récemment, que l'alcali fixe suffisoit à la dissolution des pierres billiaires, c'est peut-être parce qu'il est de ces pierres, comme l'a reconnu Hoffmann, qui, dans leur principe, sont molles au point de se dissoudre presqu'entièrement dans l'eau chaude.

« Vanswieten ne craint pas de dire qu'il s'est occupé inutilement de cette recherche; qu'ainsi, lorsque les *calculs* sont trop gros, & que les conduits par lesquels ils doivent passer ne sont pas susceptibles d'une assez grande dilatarion, il reste peu d'espérance de guérison. Cependant Valisneri, en réunissant deux moyens dont on avoit fait usage avant lui, l'esprit de vin qu'Hoffmann prétend n'avoir aucune action sur les pierres biliaires, & l'esprit de térébenthine, dont Bianchi nie l'efficacité, a prétendu dissoudre ces concrétions; & véritablement ce mélange a de l'action sur certaines pierres biliaires; mais il n'opère leur dissolurion que lentement & incompletrement; d'ailleurs ce dissolvant n'est pas assez subtil pour pouvoir pénétrer dans la vésicule du fiel; & l'on peut présumer que si l'on a cru pouvoir étayer l'action de ce dissolvant, celle du simple gramen, & des autres remèdes dont j'ai parlé sur des observations, c'est que la bile ne tend pas toujours à former des pierres considérables, qu'on en a trouvé par fois de très-peu volumineuses dans la vésicule : pour lors s'il en passe quelques-unes par les selles, on croit faussement que ce sont des fragmens de *calculs* plus gros qui ont été décomposés par l'action des dissolvans, tandis que ces remèdes n'ont fait que suppléer à l'action de la bile, que déterger les intestins, & peut-être par-là mettre la nature en état d'agir. Au surplus les médecins célèbres qui se sont occupés de la découverte du dissolvant des pierres biliaires, étoient convaincus des avantages que devoir procurer la connoissance d'un tel remède. C'est la raison qui m'engagea, dès l'année 1774, à publier que les pierres biliaires se dissolvent très-bien dans un mélange d'éther & d'esprit de térébenthine; ce dissolvant est très-subtil, très-pénérrant, il doit dans le canal intestinal, se résoudre en vapeurs capables de pénétrer dans le canal cholédoque, & de-là, dans la vésicule, & peut-être même de transuder à travers les parois de l'intestin & de la vésicule.

« L'huile de térébenthine fixe l'éther au point que ce mélange, tenu plusienrs jours dans un vase découvert, conserve encore l'odeur de l'éther qui, sans cette union, parviendroit à peine au duodenum. Il arrive encore que ce mélange séjourne long-temps dans l'estomac & les intestins grêles; car les malades se plaignent d'en avoir des renvois pendant cinq, six & même dix à douze heures; ce qui est assez incommode pour eux, mais ce qui prouve que ce remède peut, pendant très-long-temps, se résoudre en vapeurs très-subtiles, toujours prêtes à enfiler les routes étroites, par lesquelles elles doivent passer. D'ailleurs, l'huile de térébenthine n'est pas sans action sur les pierres biliaires. Le docteur Poscat vient encore de les dissoudre, au moyen de la cuisson, dans cette huile qui, suivant les expériences de M. Priestley, absorbe jusqu'aux trois quarts d'air commun; & comme les *calculs biliaires* contiennent beaucoup d'air, l'huile de térébenthine est capable d'achever la dissolution des *calculs* commencés par l'éther. On peut aujourd'hui guérir les coliques hépatiques avec ce nouveau remède, mais on doit observer des précautions dans son usage. Ainsi il faut prévenir l'inflammation, tâcher de calmer les douleurs & l'irritation, favoriser la dilatarion des conduits biliaires, entreprendre la dissolution des *calculs* & préveuir leur réproduction. »

« Le foye étant disposé à l'inflammation, & les coliques hépatiques pouvant dégénérer en suppuration, on ne doit pas être surpris que les hémorrhagies aient été avantageuses en pareil cas. Aussi Hippocrate & Galien ont-ils observé que l'hémorrhagie de la narine droite jugeoit avantageusement l'ictère avec inflammation du foye. M. Heberden dit avoir vu une ictère de sept semaines, guérie par une hé-

morrhagie qui fut portée à un tel degré, qu'on craignit pour la vie du malade : il est vrai que ce célèbre médecin regarde toujours l'hémorrhagie comme symptômatique, & qu'il ne pense point que la saignée puisse être utile dans les coliques hépatiques. Il diffère beaucoup sur ce point d'Hoffmann, qui croit que la saignée, négligée dans l'état de pléthore, peut contribuer à la formation des pierres biliaires, & que, faite à propos, elle est capable de les prévenir. Morgagni dit qu'il ne conçoit point pourquoi on ne saigneroit pas dans la colique hépatique, vu que la violence des douleurs & l'irritation extrême procure l'inflammation, à laquelle on ne peut opposer de meilleur remède que la saignée. Cependant, quoiqu'aucun viscère n'ait autant de vaisseaux que le foye, & qu'il n'y en ait aucun qui contienne autant de sang, plusieurs médecins proscrivent la saignée, avec M. Heberden. Ils disent que comme le sang passe avec lenteur dans ce viscère, peu pourvu de nerfs, l'inflammation doit rarement avoir lieu : ils pensent que la veine-porte est plus sujette à manquer de ressort, plus disposée aux engorgemens, à la stagnation qu'à l'inflammation ; d'où il arrive que le foye est sujet à se gonfler par des congestions séreuses, à s'obstruer par l'abondance des humeurs & l'affaissement des solides ; que d'ailleurs, l'effet de la saignée qui opère en diminuant l'impétuosité du sang, en rétablissant l'oscillation des vaisseaux, n'a plus lieu pour un sang, déjà veineux, tel que celui de la veine-porte : mais on doit observer que l'artère hépatique fournit la duodénale, les artères cystiques & l'artère biliaire ; qu'elle entre dans la scissure du foye, s'associe à la veine-porte, & l'accompagne par-tout ; que l'observation a prouvé que le foye est très-susceptible d'inflammation ; que de plus, la colique, produite par des pierres biliaires, est plutôt une maladie du canal cholédoque & du duodénum que du foye ; qu'ainsi la saignée doit y être très-utile. C'est même l'opinion de Vanswieren, dans tous les cas où il y a inflammation ; ce célèbre médecin l'a jugée alors capable de diminuer la violence de la fièvre, la chaleur extrême, & de favoriser l'action des remèdes. Il est vrai que quand la maladie est très-invétérée, que le sang passe à la dissolution, que les humeurs ont acquis une putridité bilieuse, la saignée devient dangereuse, comme elle le seroit dans une fièvre lente, ou dans une fièvre vraiment bilieuse, s'il n'y avoit pas une pléthore bien décidée. Il est également vrai que par des saignées trop multipliées, les vaisseaux veineux du foie peuvent perdre de leur ressort : c'est ainsi que dans les toux qui dépendent de l'état du foie, des saignées, trop réitérées, déterminent quelquefois la pulmonie que l'on prétendoit détourner par ce secours ; mais ici, la douleur, l'inflammation, le mélange même d'éther & d'esprit de térébenthine soutiennent l'action des vaisseaux ; car je pense que ce dernier remède a pu contribuer aux effets avantageux que j'ai obtenus des saignées multipliées dans les traitemens des coliques, des pierres biliaires. »

« La saignée est encore capable de favoriser la dilatation des conduits biliaires, & ce moyen paroit bien préférable aux vomitifs & aux purgatifs proposés par plusieurs auteurs, entre autres, M. Heberden, & rejettés par le plus grand nombre. Personne n'ignore que tous les conduits biliaires sont susceptibles d'une grande dilatation. Du Verney a vu le conduit hépatique de la grosseur du pouce, depuis sa sortie du foie jusqu'à l'intestin ; toutes les branches, au-dedans du foie, étoient si dilatées, que leur diamètre passoit celui des branches de la veine-porte. La cause de cette énorme dilatation étoit une pierre placée au-dedans du canal cholédoque, à l'endroit où il vient percer l'intestin ; le malade, après de fréquentes coliques, étoit mort de cette maladie. Heister a vu le canal cholédoque, dilaté au point d'y mettre le petit doigt. Morgagni l'a vu si considérable, que son diamètre étoit de deux doigts. On ne peut douter que les efforts de la nature pour la dilatation du conduit cholédoque, ne puissent être quelquefois heureux ; on a souvent trouvé des *calculs biliaires* dans les selles, après des coliques violentes qui ont cessé tout-à-coup ; le passage de ces concrétions dans les intestins, est ordinairement marqué par une défaillance, avec cessation subite de douleur. On a vu aussi des vomitifs, des purgatifs très-actifs procurer la sortie des pierres biliaires. C'est ce qui arriva à une dame dont parle Bianchi. Cette malade ayant pris un purgatif très-fort, eut une violente superpurgation, avec des crispations dans tous les viscères, qui donnèrent lieu à de tels efforts, qu'au milieu des tranchées & des épreintes, elle rendit un *calcul* de la grosseur & de la figure d'une noix ; ce qui opéra sa guérison. Aussi cet auteur parlant des douleurs atroces, des défaillances qui accompagnent l'effet des purgatifs, ajoute-t-il, avec regret, que jusqu'à ce jour on n'a pas d'autre remède. Il décrit encore la méthode de Lentilius qui traitoit les jaunisses périodiques avec les apéritifs & les purgatifs, & qui, par ce moyen, fit rendre à un malade plus de trois cents *calculs*, dont la sortie fut suivie de la guérison. Mais lorsqu'on pense aux accidens, aux douleurs affreuses, dont la sortie précipitée des *calculs* peut être accompagnée ; lorsqu'on songe que par l'irritation des purgatifs, on peut entraîner dans le canal cholédoque des pierres trop considérables pour pouvoir échapper à cette voie ; que la nature, par une impulsion graduée, peut opérer des effets extraordinaires qu'elle ne produira plus, lorsqu'on portera une irritation qui rétrécissant encore le canal cholédoque, s'opposera à la sortie des *calculs* ; que l'on a vu dans les efforts du vomissement, la vésicule se rompre, & cette rupture être suivie de la mort du malade : qu'enfin l'on ne peut jamais connoître, ni si les conduits biliaires sont assez dilatés pour pouvoir livrer passage au *calcul*, ni si ce *calcul* est d'une grosseur proportionnée à la dilatabilité des conduits ; dès-lors, on est peu porté à adopter une méthode de traitement qui peut faire périr le malade dans des angoisses

inexprimables & dans les douleurs les plus affreuses. Après les dilatations des canaux hépatique & cystique, opérées par un vomitif, le canal cholédoque peut résister, comme dans l'observation de Du Verney; & dans ce cas, le malade peut être la victime d'une attaque d'apoplexie, vu que les *calculeux* ont déjà trop de disposition à la congestion du sang dans les vaisseaux du cerveau, & que les vomitifs augmentent encore cette disposition. Il peut tomber dans les convulsions; il peut être enlevé par l'oppression qui survient pendant de tels efforts, & qui est l'effet de la congestion du sang dans les vaisseaux du poumon. Il peut souffrir des douleurs atroces, auxquelles succédera l'inflammation qui sera suivie d'une suppuration dangereuse ou mortelle. Hoffmann dit avoir reconnu les funestes effets des vomitifs, lorsqu'un *calcul biliaire*, engagé dans le conduit cystique, procuroit de vives douleurs. Le même auteur s'appuyant de l'autorité d'Hippocrate & de Cælius-Aurélianus, blâme les purgatifs trop actifs. Il n'en est peut-être pas de même des purgatifs doux que plusieurs médecins ont conseillés avec l'usage des apéritifs. Cependant, lorsque le foie a été affoibli par la longueur de la maladie, ils sont encore capables d'agir avec une violence dangereuse, de procurer des superpurgations, des déjections par le haut & par le bas, qui achèvent d'affaisser les malades; & dans tous les cas, ils renouvellent ordinairement les coliques, qu'il est plus prudent d'éviter, en rendant, suivant le conseil d'Hippocrate, la matière mobile, avant de songer à l'entraîner. Ainsi, après un long usage du dissolvant des pierres biliaires, on purge les malades, sans douleurs & sans inconvénient; tandis qu'au contraire, l'usage prématuré des purgatifs peut rendre la maladie incurable, ou causer la mort du malade, en lui faisant endurer les souffrances les plus cruelles. M. Marteau rapporte qu'un malade fut traité avec le mars & les purgatifs. La fièvre survint; elle fut d'abord intermittente, avec le pouls irrégulier; elle devint ensuite continue. Le délire, le hoquet s'y joignirent avec des froids glacials qui duroient jusqu'à six heures, & auxquels la sueur succédoit. Le malade succomba; on trouva dans la vésicule une pierre noire, de la grosseur d'nn œuf de pigeon, un ulcère au foie, dans le point de concours de trois conduits biliaires, avec trois clapiers. Non-seulement les purgatifs n'ont plus ces inconvéniens pour ceux qui ont fait usage du mélange d'éther & d'esprit-de-térébenthine, mais on trouvera de plus dans les observations, qu'une dame, après avoir usé de ce remède, essuya une fièvre bilieuse, alors épidémique dans le quartier où elle habitoit, & que cette fièvre, qui fut très-dangereuse pour beaucoup de personnes, & qui l'eût été sûrement pour elle, s'il fût resté quelqu'engorgement dans les conduits de la bile, n'empêcha point son rétablissement. Les purgatifs ne nuisent pas seulement, parce qu'ils engagent la pierre dans les conduits biliaires, mais de plus, parce qu'ils irritent, qu'ils échauffent & portent l'inflammation. M. Marteau parle encore d'une maladie qui fut traitée avec des pillules savoneuses, la gentiane & la rhubarbe; elle enfla & désenfla. La région épigastrique resta constamment dure & douloureuse. Les paroxismes se rapprochant, l'oppression la plus violente survint dans un accès qui termina cette vie de douleur. »

« Si les purgatifs, les remèdes des échauffans & irritans sont dangereux, les délayans, les humectans, les apéritifs doux sont au contraire très-convenables. Ils tempèrent la chaleur du foie, ils délayent la bile, ils calment l'irritation, ils facilitent la dilatation des conduits biliaires: c'est sur-tout ce qu'on peut attendre des bains, si recommandés par Hippocrate, dans les jaunisses, du petit-lait, des sucs de gramen ou d'herbes rafraichissantes, des tisanes légères, de l'eau de veau ou de poulet, soit pures, soit avec le sirop de violettes. Les lavemens remplissent les mêmes vues; mais de plus, ils entraînent les matières épaisses du colon, qui par leur pression peuvent s'opposer à la sortie de la bile. La dissolution des jaunes d'œufs dans l'eau froide, sur-tout lorsqu'on y joint la liqueur minérale d'Hoffmann, est très-propre à faire couler la bile. La tisane du bouillon lycnite est également avantageuse; mais elle peut encore servir à remplir une autre indication. Les vaisseaux du foie sont sujets à manquer de ressort; ce qui donne lieu à des congestions séreuses qui peuvent se compliquer avec la jaunisse, lorsqu'on insiste trop sur l'usage des relâchans; mais on prévient cet état en joignant aux délayans les toniques & les apéritifs doux, tels que la tisane de bouillon lycnite dont je viens de parler. Les extraits de saponaire, de pissenlit & de chicorée: les sucs exprimés des mêmes plantes, les eaux minérales, sur-tout celles de Vichi & de Vals, soit pures, soit coupées avec le petit-lait, la terre foliée de tartre. On doit encore, parmi les délayans & les adoucissans, compter le lait, & particulièrement celui d'ânesse qui réussit à beaucoup de malades, lorsqu'ils ont le foie disposé à la phlogose, à l'inflammation. Hippocrate conseille le lait dans l'ictère rebelle. Sydenham, qui confondit la colique hépatique avec l'hystérique, approuve ce même remède. Hoffmann & Lieutaud sont du même avis. Je connois une personne qui, sujette à des coliques hépatiques, s'en est garantie, en ne soupant plus qu'avec une écuellée de lait. Dans tous les cas où la chaleur, l'irritation, empêchent le libre cours de la bile, le lait devient très-souvent avantageux; mais les fruits bien mûrs sont un savon naturel très-propre à dissoudre la bile, à entretenir sa fluidité. On ne dispute plus guère aujourd'hui sur la vertu de ce dernier dissolvant ».

« Dans la violence des douleurs on doit s'occuper des calmans. Les sucs d'orange & de citron, l'huile d'amande-douce, le syrop de violette, l'eau de fleurs d'orange, la liqueur minérale d'Hoffmann, l'esprit de

nitre dulcifié, la saignée, les émulsions, l'extrait de coquelicot, & sur-tout celui de la laitue épineuse, les lavemens, les topiques émolliens, les bains, ne sont pas sans effet; mais l'opium, quoique recommandé par un grand nombre d'auteurs, m'a presque toujours paru plus nuisible qu'avantageux. Très-souvent il ne calme point, ou, s'il fait cesser les douleurs, il porte à la tête, & jette les malades dans des angoisses presque aussi désagréables que la colique. On sait que les narcotiques ne réussissent guère dans les maladies bilieuses, qu'autant que la bile est évacuée. M. Grant pense que c'est retarder la guérison des malades, que d'employer trop tôt & trop fréquemment ces remèdes, qui augmentent beaucoup l'acrimonie de la bile, qui rendent la bouche sèche, échauffent la peau, resserrent le ventre, & sont ainsi très-contraires aux indications qu'on doit se proposer «.

« M. Petit offre encore, dans les mémoires de chirurgie, un nouveau moyen de guérison; c'est l'extirpation des pierres biliaires, en incisant la vésicule du fiel, après s'être assuré de son adhérence aux tégumens. Cette opération semble avoir été dictée par la nature, comme on peut le voir dans l'ouvrage de ce savant médecin; d'ailleurs, Cheselden rapporte avoir vu deux calculs biliaires d'un demi-pouce de diamètre, se faire jour à travers les tégumens du bas-ventre, ce qui fut suivi de la guérison du malade. Cependant cette opération a besoin d'être encore autorisée par de nouvelles observations. D'abord, si l'on se trompe sur l'adhérence, l'incision de la vésicule devient mortelle. Mais de plus, il est très-rare qu'elle guérisse complettement. De trois malades ainsi opérés, dit Morgagni, un seul guérit; le second conserva une fistule, le troisième un ulcère. Au surplus cette opération ne peut avoir lieu qu'autant que l'inflammation a fait contracter des adhérences à la vésicule; nous nous occupons des moyens de prévenir l'inflammation ».

Après un long usage d'humectans & de délayans, d'apéritifs doux, on donne le dissolvant des pierres biliaires, à la dose d'un gros tous les matins, en faisant prendre par-dessus une écuelle de petit lait, ou d'eau de veau avec la chicorée, ou de syrop de violette avec de l'eau pure. Si ce remède agite, s'il échauffe trop les malades, si la région du foie devient douloureuse, on saigne & on continue les bains. On joint au contraire les apéritifs & les toniques les plus doux à ce remède, si l'on s'apperçoit que le foie se gonfle avec très-peu de douleur, que les malades soient plutôt appésantis qu'échauffés. On insiste plus ou moins sur ce remède, suivant l'ancienneté & l'opiniâtreté de la maladie, mais assez généralement les malades doivent prendre une livre du mélange d'éther & d'esprit de térébenthine. Lorsqu'il n'y a plus de jaune, ni sur le visage, ni dans les yeux; lorsque la douleur de l'hypochondre cesse de se faire sentir, que le malade n'éprouve aucune anxiété, même après le repas & l'exercice, on conçoit que la santé se rétablit, que le cours de la bile est libre, & qu'il est temps d'employer des purgatifs doux, qui pour lors agissent utilement sans causer la moindre douleur à ceux-même qui, avant l'usage des dissolvans, avoient été le plus fatigués par l'usage de ces remèdes.

« On doit ensuite s'attacher à prévenir le retour des coliques, & empêcher la bile de se coaguler de manière à former de nouvelles concrétions. Les moyens capables de rendre la circulation du sang plus libre dans les vaisseaux de la veine-porte, préviendront l'épaississement de la bile. Sous ce point de vue les apéritifs doux ont leur utilité; mais le plus généralement la chaleur du foie, l'acrimonie & l'abondance de l'humeur bilieuse sont les causes de ces retours de maladies. Tout ce qui rend les urines jaunes & pénétrantes, la bouche mauvaise, l'haleine forte, doit être proscrit comme irritant; ainsi les graisses, les salures, l'excès de nourritures animales, les boissons spiritueuses, les épices, les plantes amères, âcres, ou échauffantes, telles que le cresson, les asperges, les artichauts, l'usage trop fréquent des purgatifs, les fatigues, les veilles sont très-contraires à ces malades. Mais un régime doux & modéré avec les viandes, surtout les volailles bouillies ou rôties, les herbages, les farineux, les fruits bien mûrs, les boissons délayantes, telles que le petit lait, la limonade de citron & d'orange, la crême de tartre, les eaux minérales, les saignées faites à propos, le lait d'ânesse m'ont paru suffisans pour prévenir le retour de cette maladie, sur-tout lorsqu'on y joint, à des intervalles très-éloignés, de petites doses du dissolvant des pierres biliaires, auquel on peut même substituer la dissolution du janne d'œuf dans l'éther, qu'a imaginé M. Morveau, & qui paroit suffisante pour prévenir la formation des pierres biliaires, ou même pour les dissoudre dans leur principe. Ce dernier remède aura l'avantage d'être moins désagréable aux malades ».

Telle est la suite des précautions que M. Durande indique pour réussir dans le traitement des *calculs biliaires* par le fondant qu'il propose. Citons actuellement les observations qu'il a réunies pour en prouver les bons effets.

« *Première observation.* La nommée Foron, veuve d'un maréchal, âgée d'environ soixante ans, souffroit depuis 12 ans de coliques hépatiques. Elle avoit inutilement fait usage de différens remèdes, & croyoit sa maladie incurable; mais ayant pris un purgatif au mois de mars 1774, elle fut si mal, qu'on m'appella pour la secourir, les douleurs étoient portées à la plus grande violence, & presque jusqu'aux convulsions; la malade vomissoit & alloit en même temps du ventre, l'hypochondre étoit tendu & douloureux, le pouls lent & concentré. Je

conseillai des fomentations, des boissons délayantes, une potion huileuse à laquelle je fis ajouter la liqueur minérale d'Hoffmann, des lavemens, &c. Après quatorze heures de souffrance, les douleurs se terminèrent par la jaunisse, avec des démangeaisons insupportables. Je prescrivis les bains, le petit lait, les jaunes d'œufs dissous dans l'eau froide, toujours avec la liqueur minérale, les lavemens; les souffrances revinrent par intervalles; mais elles ne furent que passagères; au sixième jour la jaunisse se dissipa; mais les démangeaisons & l'insomnie persistèrent; après quinze jours, il y eut un nouvel accès de colique, qui fut moins violent, & suivi seulement d'une jaunisse partielle qui dura peu. La malade continua les bains & le petit lait, pendant environ six semaines; ensuite, elle prit tous les matins un mélange d'éther & d'esprit de térébenthine, à parties égales, à la dose d'un gros, elle buvoit par-dessus une écuellée de petit lait, à laquelle on ajoutoit du suc de chicorée blanche. Elle faisoit usage pendant la journée d'une tisane avec la racine de bouillon blanc, la crême de tartre & la réglisse : elle continua l'usage de l'éther & de l'esprit de térébenthine, pendant environ trois mois; elle fut ensuite purgée deux fois sans douleur, & depuis ce temps, elle a toujours joui d'une très-bonne santé jusqu'en 1781, où elle succomba à une fièvre maligne, qui fit bien des ravages dans cette ville. Je ne vis cette femme que sur la fin de sa maladie, elle n'étoit point jaune, elle n'avoit ni le ventre tendu, ni douloureux, elle ne souffroit point de colique; mais elle étoit dans le délire; son pouls étoit très-mauvais, sa respiration courte; cette maladie ne me parut avoir aucun rapport avec ses anciennes coliques.

« *Deuxième observation.* Madame de L. M. se rendit à Dijon en 1776, elle souffroit de coliques hépatiques depuis dix ans. Elle avoit été traitée par plusieurs médecins, mais entre autres par deux qui jouissent d'une grande réputation. Le premier à l'exemple de Sydenham, avoit regardé cette colique comme nerveuse, & avoit inutilement prescrit un long usage d'antispasmodiques relâchans. Le second jugea mieux la maladie, mais il employa néanmoins avec aussi peu de succès les délayans, les apéritifs doux, les eaux de Vichi, enfin le lait d'ânesse. Les coliques étoient très-douloureuses & très-fréquentes, souvent suivies de jaunisse. Dans l'intervalle, la malade avoit des douleurs dans différentes parties, sur-tout à la clavicule, & aux cuisses, on avoit soupçonné ces douleurs d'être rhumatisantes. Cette dame avoit passé le temps critique, elle étoit d'une grande vivacité, elle avoit beaucoup maigri, elle frémissoit en racontant les douleurs horribles qui accompagnoient ses coliques. Elle voulut voir la veuve Foton, & satisfaite de l'état de cette femme, elle consentit à faire tout ce que je crus nécessaire à sa guérison. Elle usa des bains, des boissons rafraîchissantes, enfin de lait d'ânesse. Après environ deux mois de préparation, elle prit le mélange d'éther & d'esprit de térébenthine, en buvant par-dessus du petit lait & des sucs d'herbes rafraîchissantes; elle usoit en même temps de bains par intervalle, & interrompoit le remède pour quelques jours, lorsqu'elle se trouvoit trop échauffée. Pendant environ trois mois qu'elle fit usage de ce dissolvant, elle n'eut aucune colique. Il regnoit alors à Dijon des fièvres bilieuses, & sur-tout dans le quartier où cette dame étoit logée. La dame qui l'avoit reçue, en fut avec un de ses domestiques, la triste victime. Madame de L. M., dans un temps où l'engorgement des conduits billiaires auroit rendu son état très-dangereux, soutint cette fièvre sans accident, & partit très-bien rétablie. Depuis ce temps, quoiqu'elle n'ait pas été fort exacte dans son régime elle jouit d'une bonne santé. Il lui survint tout-à-coup, l'année dernière, une douleur violente au côté droit : le souvenir de ce qu'elle avoit souffert autrefois, lui rendit peut-être encore cette douleur plus atroce. Elle m'écrivit qu'elle s'étoit beaucoup échauffée en élevant des vers-à-soye, dont elle n'avoit voulu confier le soin à personne, en observant peu de régime, que sa douleur étoit calmée, que ses urines n'en avoient pas été plus colorées, qu'elle n'avoit point eu la jaunisse, & qu'elle se portoit bien. Je regardai cet accident comme une suite de chaleur du foie, & je lui conseillai de se rafraîchir, & de se faire saigner : depuis ce temps elle jouit d'une très-bonne santé. »

« *Troisième observation.* Madame de B. ** me consulta la même année, pour des coliques hépatiques auxquelles elle étoit sujette depuis très-long-temps. Elle se plaignoit d'un ressetrement considérable, d'une corde très-douloureuse à la région de l'estomac; ses digestions se faisoient très-difficilement & très-mal, ses déjections étoient blanches, ses douleurs étoient d'une violence extrême. Je lui conseillai d'insister long-temps sur les délayans, les humectans, les relâchans, & de prendre ensuite du dissolvant des pierres biliaires avec les précautions qu'exige un remède chaud dans la maladie d'un viscère très-disposé à l'inflammation. Son médecin crût devoir entraîner les pierres biliaires, à mesure qu'elles tomberoient en dissolution, il joignit à ce remède l'usage des eaux de Passi, aiguisées avec le sel de seignette. Cette méthode, qui fut autrefois adoptée par d'habiles médecins, est très-opposée à celle qui m'a réussi. Madame de B. *** rendit des fragmens de pierres biliaires, mais avec des douleurs que je n'ai jamais observées sur les personnes que j'ai conduites. Elle conserva peut-être par une suite d'irritation, plus de disposition à la régénération des *calculs biliaires*, car les coliques revinrent environ deux ans après. Quelle qu'en ait été la cause, j'ai cru que l'on ne devroit point employer de purgatifs dans le traitement de cette maladie; qu'il convenoit d'en être très-économe après la guérison, & que chez les personnes qui, comme madame

madame de B***, étoit presque née avec des pierres biliaires, il étoit à propos de faire observer un régime rafraîchissant, & de prescrire de loin en loin l'usage du dissolvant de ces concrétions. Cette méthode m'a réussi jusqu'à ce jour, comme on le verra par l'observation cinquième. »

« *Quatrième observation*. M. M*** souffroit, depuis plus d'un an, des coliques très-violentes; cette maladie avoit été précédée d'une rougeur très-vive, que l'on appercevoit souvent à la joue droite. Les coliques cessoient par intervalle, & dès-lors le malade se plaignoit beaucoup du rectum. M. M*** fit inutilement usage d'un grand nombre de remèdes, & enfin des eaux de Luxeuil. Il eut une fièvre bilieuse, dont il guérit; mais la colique revint, & fut suivie de la jaunisse. Les douleurs de l'hypochondre droit devinrent très-aiguës; cette partie étoit même extrêmement sensible au toucher. La fièvre étoit vive, la peau brûlante; M. Maret vouloit faire saigner le malade, qui néanmoins, vu sa jaunisse, répugnoit un peu à ce remède. Je fus appellé, M. M*** fut saigné deux fois, le sang parut coëneux, la sensibilité du foie diminua avec la fièvre; mais les coliques continuèrent, les urines étoient très-bilieuses, & les déjections blanches. Le malade fit usage des bains, du petit lait, des eaux de Vals, des sucs de chicorée, de laitue, de bette, de séneçon, de lavemens. Les coliques continuèrent à se faire ressentir tous les deux jours, & dans l'intervalle, M. M*** se plaignoit d'une sensation de froid entre les deux épaules, & de douleurs très-vives au rectum, sans cependant qu'il parut aucun engorgement aux vaisseaux hémorrhoïdaux. L'application réitérée des sangsues procura un soulagement qui ne fut que momentané. Le malade étoit affaissé par les souffrances; nous craignîmes pour ses jours, ce qui détermina un usage plus prompt du dissolvant des pierres biliaires que nous n'en avions d'abord eu le projet. Dès l'instant où M. M*** usa du mêlange d'éther & d'esprit de térébenthine, les coliques, le froid entre les épaules, & les douleurs du rectum cessèrent. Au mois de mars, il survint à l'aine une tumeur qui suppura; cet abcès se forma au côté droit, & c'étoit également le côté droit du rectum, dont le malade se plaignoit le plus. Lorsque les douleurs se répandoient dans d'autres parties, c'étoit encore à la clavicule droite, au bras droit, à l'épaule droite. Baglivi a déja fait une observation semblable. Au mois d'avril, le malade se plaignit d'un resserrement douloureux qui s'étendoit depuis l'estomac jusqu'au larynx, & qui gênoit beaucoup la respiration. Les antispasmodiques, les calmans, apportèrent quelque soulagement; mais le même accident survint avec plus d'intensité, & avec la fièvre. Cette fièvre continua, elle fut peu vive, & accompagnée de moiteur à la peau; les déjections furent toujours bilieuses. Au mois de mai, M. M*** eut une rougeur érésipélateuse autour de la plaie; cet érésipèle s'étendoit sur la fesse. Il prit des sucs d'herbes & de l'eau gazeuse; la fièvre diminua par degrés, & cessa entièrement. Les douleurs du rectum revinrent; mais elles cédèrent promptement à des bols composés avec dix grains de fleur de soufre, autant de nitre & de syrop. Le malade usa encore, pendant trois mois, du dissolvant des pierres biliaires; cependant il se plaignit, au mois d'octobre, de douleurs très-aiguës à la région épigastrique. Ces douleurs revenoient par intervalle, l'extrait de la laitue épineuse les calmoit; mais les saignées réitérées, le petit-lait, les sucs d'herbes raffraichissantes, l'infusion des feuilles de laurier amandier, enfin le lait d'ânesse, firent cesser ces accidens, qui parurent purement inflammatoires, car il n'y eut point de jaunisse; les urines ne furent bilieuses qu'un instant, les déjections furent toujours colorées, le malade se rétablit, il prit de l'embonpoint; il a cependant été saigné depuis ce temps plusieurs fois, & a fait usage du lait d'ânesse. Ces précautions l'ont fait jouir jusqu'à ce jour d'une santé brillante, qui ne paroît nullement disposée à s'altérer ».

« *Cinquième observation*. Mad. P** avoit été, dès son enfance, très-incommodée par des aigreurs; mais depuis plus de vingt ans elle souffroit des coliques hépatiques, qui, après dix à douze heures de douleurs aiguës, se terminoient assez souvent par la jaunisse. Elle venoit de perdre madame sa tante, après quinze ans de souffrances pareilles; & elle n'espéroit plus aucun soulagement, lorsqu'elle apprit la guérison de M. M***. Cette dame me manda, & me dit qu'elle avoit fait un long & inutile usage des délayans, des bains, de terre foliée de tartre; qu'elle s'étoit enfin rendue à Luxeuil, mais que depuis son retour elle avoit constamment la colique tous les quatre à cinq jours; elle m'ajouta que depuis quelque temps elle n'avoit plus ses règles, quoiqu'elle ne fût âgée que de quarante-deux ans. Je lui conseillai de reprendre les bains, le petit-lait, les lavemens. Dès le second jour il survint une colique, précédée d'un resserrement du pouls, dont les pulsations furent très-gênées & très-lentes pendant tout le temps des douleurs. La malade fut saignée, le sang étoit coëneux, & le lendemain, contre l'ordinaire, la peau ne parut point jaune. La saignée fut réitérée peu de jours après; car je crus devoir plus insister sur ce remède, à raison de la suppression des règles. Enfin, après trois semaines de préparation, Mad. P** fit usage du dissolvant des pierres biliaires, mais seulement avec deux gros d'esprit de térébenthine, sur trois gros d'éther, dose que je crois plus convenable dans tous les cas. Elle prenoit chaque jour le cinquième de ce mêlange; elle buvoit par-dessus du petit-lait, avec des sucs d'herbes, & par la suite des eaux de Vichi, coupées avec le petit-lait. Elle prenoit encore chaque jour deux bains & deux lavemens; le mêlange d'éther & d'esprit de térébenthine fatiguoit beaucoup plus l'estomac: mais l'usage de ce remède devint infiniment plus supportable,

dès que la malade s'astreignit à le prendre dans le bain, je fus obligé de revenir plusieurs fois à la saignée pendant le traitement, & j'y eus recours dès que je m'apperçus que le pouls devenoit lent & plus serré. Depuis deux mois, madame P** usoit de ce remède sans avoir eu de coliques; mais tout-à-coup elle ressentit une douleur violente à l'hypochondre droit; elle me manda, la douleur étoit calmée, & le lendemain je reconnus dans ses selles des concrétions qui conservoient la forme de pierres biliaires, mais qui étoient très-molles. La malade en a rendu d'autres depuis ce temps; mais leur sortie n'étoit n'étoit précédée que d'un léger mal-aise au côté droit. Enfin, après avoir pris dix-sept à dix-huit onces du mélange d'éther & d'esprit de térébenthine, madame P*** a été purgée sans aucune douleur, quoiqu'avant ce temps les purgatifs les plus doux, pris avec le plus grand ménagement, l'eussent fait toujours beaucoup souffrir; ce qui prouve que le foie étoit débarrassé, & qu'il est prudent d'attendre que les calculs soient dissous, pour employer les purgatifs. La malade usa ensuite des eaux de Vichi, & prit le lait d'ânesse. Comme cette maladie est presque innée, la bile conserve encore de la disposition à l'épaississement, ce qui m'a fait craindre la régénération des *calculs biliaires*, & m'a engagé à faire prendre de loin en loin cinq doses de mélange de l'éther & d'esprit de térébenthine. Quelquefois l'écoulement de la bile s'arrête, l'hypochondre droit devient un peu sensible; mais dès que la malade a usé pendant trois ou quatre jours de dissolvant, soit seul, soit aidé de l'usage de l'extrait de laitue, du syrop violat, & même de la saignée; la bile coule abondamment, il ne reste plus aucun embarras. Les règles ne sont pas revenues, ce qui entretient peut-être cet état d'irritation. Au surplus, madame P*** reprit de l'embonpoint, & elle jouit d'une bonne santé. Il paroît que la précaution de continuer les bains pendant tout le traitement, & les saignées réitérées, ont prévenu les accidens auxquels M. M*** a été exposé après sa guérison ».

« *Sixième observation*. Le sieur Bonin, fondeur, aujourd'hui machiniste de l'Académie, souffroit depuis dix mois de coliques hépatiques, qui survenoient presque tous les jours deux heures après le dîner. Elles étoient précédées d'environ une demi-heure d'angoisses inexprimables, auxquelles succédoit un accès de huit à neuf heures; ce malade dépérissoit beaucoup, il conservoit constamment de la douleur à l'hypochondre droit, il étoit jaune & fort constipé. On me consulta sur cette maladie, & j'indiquai les précautions que l'on devoit observer avant & pendant l'usage du dissolvant des pierres biliaires; la violence des douleurs, le dépérissement du malade, engagèrent à accélérer le temps de donner ce remède, dont il n'usa que pendant six semaines. Cet artiste eut après ce tems une fièvre bilieuse, dans laquelle je le vis; il se rétablit très-bien; il a joui pendant dix-huit mois d'une très-bonne santé; mais il y a environ deux mois que deux ressentimens de colique l'ont fait souvenir qu'il n'avoit pas pris une dose suffisante du dissolvant des pierres biliaires, il a recommencé l'usage de ce remède, & depuis ce temps il se porte bien.

Septième observation. M. G***, d'une constitution très-délicate, souffroit de coliques hépatiques depuis environ dix-huit mois. Plusieurs fois, après les douleurs, il étoit devenu jaune, & il conservoit toujours un peu cette couleur dans ses yeux. Il se plaignoit d'une douleur constante à l'hypochondre droit, où j'ai reconnu dans l'accès le gonflement de la vésicule. Il commença par prendre l'extrait de saponaire, les bains & le petit-lait, il fut saigné. Ces remèdes reculèrent un peu les accès; ensuite, comme ce malade étoit très-délicat, & que les calculs devoient être récens, je prescrivis le mélange d'éther avec le jaune d'œuf, que je crus devoir suffire à sa guérison. Il prit ce remède avec les bains; mais il ne put le continuer plus de dix jours; il le reprit quelque temps après, & l'a continué avec de très-longs intervalles. Cependant les coliques ont diminué par degrés. M. G*** ressent encore de loin en loin de légères douleurs à l'hypochondre droit; mais il ne doute point que la continuité du dissolvant n'achève une guérison déjà si avancée.

« *Huitième observation*. M. Coillot, médecin à Montboson en Lorraine, m'écrivit, il y a plusieurs années, que madame son épouse étoit horriblement tourmentée par des coliques hépatiques, pour lesquelles il avoit employé inutilement les bains, les savons, les purgatifs doux, & tout ce qu'une pratique éclairée avoit pu lui suggérer. Je lui indiquai les précautions qu'il devoit observer dans l'usage du dissolvant des pierres biliaires. Madame Coillot, au moyen de ce remède, s'est parfaitement rétablie. »

« Ces observations doivent suffire pour faire connoître l'efficacité du dissolvant des pierres biliaires; mais s'il reste quelques doutes, je pourrai par la suite publier encore d'autres guérisons. Je vois actuellement deux personnes affectées de cette maladie, dont l'une a consulté inutilement les médecins les plus éclairés des différentes villes, sans avoir pu se procurer le moindre soulagement; elle a néanmoins cessé de souffrir, dès l'instant où elle a commencé l'usage du mélange d'éther & d'esprit de térébenthine. »

« Quelques médecins craignent que ce remède ne soit trop chaud pour certains malades; mais on vient de voir par les observations qu'on peut le prescrire aux personnes les plus échauffées & les plus délicates, & même dans tous les périodes de la vie, pourvu qu'on le donne avec précaution. Qui peut ignorer que le remède le plus chaud ne réussisse à tous les tempéramens, dès qu'il est approprié à la maladie? Il y a bien moins d'inconvénient à échauf-

fer un malade, qu'à laisser subsister le mal; car il est facile de rafraîchir après la guérison. J'ai encore entendu dire que des tempéramens, très-irritables, ne soutiendroient pas ce remède; mais très-souvent, ils n'ont les nerfs si sensibles, que parce qu'ils portent ces pierres biliaires : de sorte que le seul moyen de les calmer, c'est de leur prescrire un remède qui détruise la cause de leur sensibilité extrême. »

Il manque peut-être à la plupart de ces observations la preuve positive de l'existence des *calculs biliaires*; mais il n'en est pas moins remarquable que les accidens qui ont coutume d'être produits par ces concrétions, ont été détruits par ce que M. Durande appelle *le fondant des pierres biliaires*; car il n'y a pas de certitude que ce soit véritablement en dissolvant les *calculs* que le remède agit. Quelque volatil qu'il soit, on concevra toujours difficilement, comment, en supposant même que la vapeur de ces médicamens parvienne jusques dans la vésicule par le canal cholédoque, comment, dis-je, une pareille vapeur, si peu abondante, pourra ramollir & fondre assez sensiblement les concrétions biliaires, pour qu'elles sortent le plus souvent liquides, & de manière qu'on ne reconnoisse pas leur évacuation, ainsi que cela a eu lieu dans la plupart des observations, citées par M. Durande. On pourroit penser, puisque l'éther seul, uni au jaune d'œuf, & sans l'huile de térébenthine, a suffi pour guérir cette maladie; ou que les coliques n'étoient pas toujours dûes à la présence des *calculs*, mais seulement à un spasme, un resserrement habituel ou périodique, & à un épaississement simple de la bile, ou que dans le cas où il a fait rendre des *calculs* ramollis, il n'a agi, comme dans le premier, que par son effet antispasmodique & relâchant. Mais il n'y a rien à opposer aux faits en médecine; quoiqu'on puisse dire, on aura à M. Durande l'obligation d'avoir appris à enlever la cause, quelle qu'elle soit, des coliques hépatiques, chroniques, & d'avoir au moins appris à faciliter la sortie des *calculs biliaires*.

Je dois ajouter à ces détails, que malgré toute la confiance que méritent les observations précédentes, l'administration du remède proposé, mérite beaucoup de prudence & de circonspection. Je l'ai vu augmenter singulièrement la chaleur, l'éréthisme, l'ardeur des urines, la constipation, faire naître une grande sécheresse à la bouche & une soif violente, &c. Plusieurs de mes confrères, à Paris, ont été obligés d'abandonner son usage par la naissance & la prolongation des accidens dont je viens de parler. Il est donc très-nécessaire de délayer, de détendre & de relâcher beaucoup les malades, avant de leur faire commencer le remède, comme M. Durande l'a recommandé lui-même; on ne peut trop insister sur l'usage des bains tièdes, des fomentations émollientes sur le ventre, des lavemens adoucissans & relâchans, de l'eau de veau, de l'eau de poulet, du petit-lait, associés aux sucs d'herbes savoneuses, apéritives; pendant l'usage de l'éther térébenthiné, il faut continuer celui des mêmes moyens, souvent même à grande dose, & le plus souvent, il est utile de n'employer que l'éther avec le jaune d'œuf, comme l'a proposé M. Morveau. (M. Fourcroy.)

CALCULS DES REINS & DE LA VESSIE. (*Méd. prat.*)

Une des parties de la médecine, les plus importantes par les considérations qu'elle présente, par l'utilité qu'elle promet, & par les découvertes qu'on peut y faire, est celle qui est relative aux *calculs* des reins & de la vessie. On a déjà recueilli un grand nombre de faits sur leur histoire, sur leurs variétés, sur leur nature; on a beaucoup écrit sur les symptômes qu'ils font naître, sur les moyens d'en reconnoître l'existence, sur les remèdes, propres à en détruire ou à en calmer les fâcheux effets, sur ceux qu'on a cru capables de les dissoudre. On a proposé un grand nombre de systêmes sur leur formation; de tous ces écrits, on formeroit facilement 8 à 10 volumes *in*-4°.; & cependant, le résultat de tous ces travaux ne nous offre encore qu'une idée bien affligeante, & malheureusement bien d'accord avec la foiblesse de l'esprit humain. Si l'on ôte de tous ces ouvrages les erreurs de faits, les fantômes de l'imagination, les prestiges de l'illusion, de l'espoir & les mensonges de l'empyrisme ou du charlatanisme, il ne reste que bien peu de choses exactes. Si l'on en excepte la partie historique, la partie descriptive, soit des *calculs* en eux-mêmes, soit des symptômes qu'ils ont produits, & la nature de ces concrétions, mieux connues depuis les travaux des modernes, tout le reste n'est absolument propre qu'à égarer l'esprit des jeunes gens, & à leur ouvrir de fausses routes pour la pratique. Quel parti doit-on prendre, lorsqu'on veut consigner ce qu'il est important de savoir sur la formation & la nature du *calcul* des reins & de la vessie, dans un ouvrage destiné à offrir les vérités bien reconnues en médecine, comme doit l'être le Dictionnaire actuel de l'Encyclopédie? Faudra-t-il renouveller ici toutes les idées dont l'art a été infecté sur cette partie? Ouvrira-t-on toutes les sources d'erreurs, dans lesquelles on a si long-temps puisé? N'est-il pas beaucoup plus utile & beaucoup plus convenable de s'en tenir aux faits bien constatés, & de condamner à l'oubli toutes les opinions singulières, & même fantastiques, de Paracelse, de Vanhelmont? Nous pensons que si on vouloit faire pour toutes les parties de la médecine ce que nous avons fait pour la matière médicale dont nous nous sommes chargés, réduire les connoissances à ce qu'il y a d'exact, on auroit rendu un grand service à ceux qui se destinent à l'étude de la médecine, & à ceux qui desirent d'en connoître l'état actuel. Suivons donc la même marche pour l'histoire du *calcul*. Rejettons tout ce qui n'est que systêmatique; oublions les erreurs qui

ont trop long-temps retardé les progrès de l'art ; rassemblons seulement les faits, aussi prouvés que constans ; & traitons successivement, 1°. des formes & des variétés des *calculs* des reins & de la vessie ; 2°. des différens lieux qu'ils occupent ; 3°. des symptômes qu'ils font naître & qui en annoncent l'existence ; 4°. de la nature intime & de la composition de ces concrétions ; 5°. de leur formation dans le corps humain, & des causes qui paroissent la favoriser ; 6°. des analogies de cette maladie avec plusieurs autres affections ; 7°. des moyens de détruire ou de calmer les maux auxquels ces *calculs* donnent naissance ; 8°. enfin, des prétendus lithontriptiques, & des moyens de découvrir des remèdes de cette nature, s'il en existe. Ces huit divisions nous paroissent comprendre tout ce qui peut intéresser la médecine, soit dans les faits, déjà recueillis par les observateurs, soit dans les recherches qui restent à faire pour arriver, s'il est possible, à de plus heureux résultats. Car n'oublions jamais de le dire, & ne nous lassons même pas de le répéter ; l'historien d'une science ne peut se flatter de réussir dans son travail & de mériter les éloges de ses contemporains & de la postérité, qu'en faisant ressortir du milieu & de l'ensemble des faits qu'il expose, ou de nouvelles vérités, ou de nouveaux procédés pour les obtenir. Si celui qui écrit l'histoire des hommes & des empires n'offre pas à ceux qui le lisent, des moyens d'être meilleurs ou de se gouverner mieux, son but est manqué ; & de même, en traitant quelques-uns des faits connus de l'histoire si vaste de la nature, celui qui se charge de cet emploi difficile, mais grand, s'il veut être véritablement utile, doit, en indiquant le terme de l'esprit humain, lui ouvrir de nouvelles routes, & le porter à de nouvelles conceptions.

§. I. *Des formes & des variétés des* calculs *des reins & de la vessie.*

En confondant sous le même titre les concrétions solides des reins & de la vessie, nous avons annoncé, d'une manière assez claire, que ces *calculs* sont de la même nature. Ils ont en effet la même origine ; c'est du même liquide, de l'urine, qu'ils tirent leurs élémens ; c'est, comme nous le verrons plus bas, la même matière qui les forme. Le plus souvent même, le *calcul* de la vessie a commencé par être une concrétion rénale ; & après s'être formé dans la cavité des reins, que les anatomistes nomment *le bassinet*, il est descendu de cette cavité par l'uretère & s'est placé dans la vessie, d'où son volume ne lui permettant pas toujours de sortir, il a reçu de nouveaux accroissemens dans ce viscère membraneux. Nous ne recherchons pas ici comment il peut naître dans le rein une concrétion, souvent si dure & si solide ; quelle est la cause de cette formation ; cet objet sera discuté dans le cinquième paragraphe ; il ne doit être question, dans celui-ci, que de la forme, du volume, de la densité, de la surface des *calculs* des reins & de la vessie.

Considérés en général & dans l'ensemble de toutes les observations recueillies sur ces concrétions, les *calculs* des reins sont de deux classes.

Les uns sont libres & isolés dans le bassinet ; les autres, ordinairement plus volumineux, sont implantés, logés, avec ou sans adhérence, dans les divisions du bassinet. Les premiers, dont le volume varie depuis la grosseur d'une lentille, (car au-dessous de ce terme, ils ne forment que des graviers.) (*Voyez* ce mot & celui de GRAVELLE.) jusqu'à celle d'une aveline, & même au-dessus, sont ordinairement libres & mobiles dans le bassinet. Leur forme varie comme leur grosseur ; on en a trouvé de presque ronds, d'ovoïdes, de comprimés, de prismatiques, ou à-peu-près prismatiques. Leur surface est tantôt lisse, le plus souvent raboteuse, irrégulière, mammellonée, écailleuse, tuberculeuse ; quelques-uns sont formés de couches appliquées les unes sur les autres ; la plupart sont composés de grains irréguliers, polygones, brillans, crystallins, agglutinés les uns aux autres. Ceux qui sont en couches, ont ordinairement beaucoup plus de solidité que ceux composés de graviers réunis. Il en est même de friables. Leur couleur est le plus souvent grise, jaunâtre, quelquefois rougeâtre. La couleur rouge n'est pas, comme on l'a pensé, un signe certain pour reconnoître les *calculs* formés dans les reins, d'avec ceux qui ont été formés dans la vessie, puisque les premiers sont souvent d'une autre couleur.

Les *calculs* implantés dans les divisions du bassinet, sont ordinairement beaucoup plus gros que les précédens ; ils ne sont pas libres & mobiles comme eux ; ils sont formés de plusieurs branches ou gros tubercules allongés, qui s'avancent dans les anfractuosités, dans le pavillon du bassinet & dans les divisions de l'uretère. On en trouve à 2, à 3, à 4 branches ; souvent ils occupent entièrement le bassinet, & y sont solidement logés, de manière à ne pouvoir pas jouir de la moindre mobilité ; quelquefois ils s'étendent jusque dans la propre substance des reins ; qui est alors désorganisée. Il n'est pas extrêmement rare d'en trouver de cette nature dans les ouvertures des cadavres, & il arrive quelquefois que cette désorganisation n'a été annoncée par aucun signe dans les individus qui l'ont offerte après leur mort. Tous les observateurs ont consigné des faits analogues dans leurs écrits, & il est peu de médecins qui n'aient pas eu occasion d'en voir. Le rein est souvent mollasse, gris ou blanchâtre ; quelquefois même, il est entièrement détruit, & n'offre plus qu'un kyste irrégulier, plein de pus & contenant une pierre très-grosse, dont la forme mamellonnée ou branchue représente encore celle du moule où elle a été contenue. Il arrive encore souvent que

les pierres des reins, soit de la première, soit de la seconde classe, sont enduites d'une matière brune ou noire qui n'est autre chose que du sang caillé. On a vu des pierres, formées dans les reins, tombées dans l'uretère & arrêtées dans ce canal; quelquefois en y séjournant long-temps, elles s'y sont accrues; dans quelques cas, on les a vues percées & laissant couler l'urine par une espèce de canal qui les traversoit. Enfin, on a observé des *calculs* rénaux, non-seulement remplissant la cavité du bassinet, mais encore adhérent aux parois de cette cavité, & faisant, pour ainsi dire, corps avec la masse même des reins. Le poids des *calculs* des reins varie encore singulièrement. On en a trouvé deux, pesant ensemble 15 onces, dans le rein du pape Innocent XI; ils ne pèsent, le plus ordinairement, que quelques gros. Les animaux ne sont point exempts des *calculs* des reins. Morand a remarqué que les rats sont fort sujets à cette maladie, & les artistes vétérinaires ont très-souvent trouvé des pierres d'une grosseur, d'une forme & d'une densité variée dans les reins des chevaux, des bœufs, &c.

Toutes les formes, toutes les dimensions possibles depuis le volume ordinaire de la vessie, jusqu'à la grosseur d'un noix; toutes les nuances entre le brun & le gris, comprennent les variétés trouvées dans les *calculs* de la vessie. Le plus souvent ils sont ovoïdes, ou sphétoïdes, oblongs, comprimés sur leur long diamètre; on en voit de sphériques, mais beaucoup plus rarement de triangulaires: souvent il y en a plusieurs au lieu d'un; j'en ai vu jusqu'à vingt assez gros, & tous arrondis; on en a trouvé plus de soixante, mais petits comme des noisettes. On en a rencontré de si volumineux, qu'ils occupoient presqu'entièrement la vessie, & que l'urine qui ne pouvoit pas alors s'amasser dans ce viscère, s'étoit creusé un demi canal depuis l'uretère jusqu'au col de la vessie. La couleur la plus ordinaire des pierres de la vessie, est le gris; mais il y en a de jaunes, de verdâtres, de rouges, de brunes. Leur surface extérieure est ou lisse & presque polie, ou irrégulière, tuberculeuse, raboteuse, hérissée de mammelons, & même d'éminences aiguës. Ces dernières portent le nom de *pierres murales*; elles font beaucoup plus de mal que les autres, en raison de leurs aspérités. Leur texture est de deux natures; quelquefois elles sont formées de grains, ou cristaux polygones adhérens les uns aux autres, sans couches sensibles; ces espèces de *calculs* sont ordinairement friables, peu consistans; elles paroissent avoir été formées en peu de temps; mais le plus souvent, les pierres de la vessie sont composées de couches concentriques, appliquées les unes sur les autres, & ayant différentes épaisseurs & différente densité. Ces *calculs* ont tous un noyau dont l'origine vient ou de l'intérieur du corps, ou de l'extérieur. Dans la première classe des pierres vésicales, considérées par rapport à leur noyau, on doit ranger celles qui ont pour base un gravier tombé des reins, des grumeaux de sang, des flocons de mucilage épaissi; à la seconde qui a présenté des faits presque incroyables aux observateurs, appartiennent les pierres dont les noyaux ont été reconnus pour des épingles noires à friser, des épis d'orge, de froment, de seigle, des petits morceaux de bois, des os, des fragmens de sonde, de bougie, de charpie, des morceaux de drap, une balle de mousquet, &c. Sur ces noyaux quels qu'ils soient, sont déposés des couches quelquefois en nombre très-considérable, d'une épaisseur très-variée, souvent même inappréciable, dont la structure n'a même point encore été convenablement appréciée. On a seulement vu que ces couches sont plus ou moins denses, serrées, épaisses, grises ou jaunes, de différentes nuances de couleur. Nous ajouterons à ces premières indications que ces couches sont ou régulières, ou irrégulières; que les premières sont formées de cristaux plats ou lamelleux brillans, très serrés les uns contre les autres, comme les lames spathiques des incrustations, des stalactites; que ces couches de cristaux d'apparence spathique, sont plus ou moins denses & épaisses, grises ou blanches; que lorsqu'on frappe fortement un *calcul* ainsi formé, des couches se séparent souvent les unes des autres; qu'on trouve quelquefois entre les couches de petites cavités, des vuides, garnis ou incrustés de cristaux prismatiques, rhomboïdaux d'une autre nature; qu'enfin lorsque la matière calculeuse est pure, les lames qu'elle forme sont grises, & que les couches jaunes, & sur-tout plus ou moins brunes, sont cette même matière altérée, mélangée de quelque autre substance, comme nous le dirons plus au long dans le quatrième paragraphe.

Il existe, suivant quelques auteurs, des pierres massives, sans couches, formées d'un seul morceau pour ainsi dire, & qui semblent avoir été une matière coagulée ou comme pétrifiée en masse: je n'en ai point vu de cette espèce, mais seulement des *calculs* ou graviers agglutinés sans ordre.

Quoiqu'on n'ait point encore déterminé d'une manière exacte la densité la plus ordinaire, la pesanteur moyenne des *calculs* des reins & de la vessie, on a cependant reconnu qu'elles varioient souvent, depuis la friabilité jusqu'à une dureté très-grande. Mais sur ce dernier point, on a commis quelques erreurs; plusieurs auteurs ont assuré qu'on avoit trouvé des pierres scintillantes dans la vessie; ce fait est évidemment faux, & il ne peut avoir pris sa naissance que dans une trop grande crédulité, & dans les tromperies de quelques jongleurs, car l'histoire de la lithotomie en a présenté plusieurs, il y a un siècle à peu près. On a vu de ces coureurs lithotomistes, ne trouvant rien dans des vessies qu'ils avoient ouvertes, & souvent mutilées, tirer de leur sac des cailloux, & faire accroire aux patiens & aux assistans, qu'ils avoient extrait ces pierres de la vessie. Ce n'est pas sur de pareilles autorités qu'on peut compter. Les savans médecins, qui ont

le mieux écrit sur les *calculs*, Boerhaave, Van-Swieten, Walrher, &c, n'ont jamais vu de pierres de la vessie, qui fissent feu avec le briquet. J'ai examiné moi-même plus de quatre-cent pierres dans les hôpitaux, & dans les collections de plusieurs cabiners, j'en ai possédé & examiné un grand nombre attentivement, j'en ai scié, pulvérisé, fait polir & analysé environ cinquante, d'espèces différenres, & je n'en ai jamais trouvé qui eussent cette propriété. Je crois donc pouvoir assurer que c'est une erreur.

La plupart des auteurs qui ont décrit avec soin des *calculs* de la vessie, y ont distingué trois substances, le noyau, les couches concentriques, & l'écorce. Nous avons déjà parlé des deux premières parties ; nous observerons encore sur les couches que non-seulemenr elles diffèrent par leur épaisseur & leur densité, comme nous l'avons dit, mais encore par leur couleur, & sans-doute par leur composition, & qu'en général les dernières, les plus extérieures, sont les plus épaisses. Quant à l'écorce, les pierres lisses & unies présentent en effet presque toutes une couche extrême plus mince & plus cassante ; mais cette couche, ou écorce, qui n'existe pas constamment, ne nous a paru être qu'une matière de la même nature que toutes les autres, moins épaisse, parce que c'est la dernière formée, & n'ayant pas plus de dureté, de résistance que les couches suivantes : le poli qu'elle affecte souvent, est à la vérité un obstacle aux lithonrriptiques, comme nous le dirons dans le dernier paragraphe de cet article, & c'est une raison pour que l'histoire de cette surface & de l'espèce d'écorce qu'elle présente mérite quelque considération.

§. II. *Des différens lieux qu'occupent les calculs.*

Les lieux, où sont situés les *calculs*, sont très-importans à considérer & à connoître, pour bien concevoir leurs effets, les symptômes qu'ils produisent suivant leur siège, & pour déterminer les moyens de donner du soulagement aux malades. Il y a en général, quatre sièges différens des *calculs* ; savoir le bassinet des reins, la continuité des uretères, la cavité de la vessie, & le canal de l'urêtre. Mais dans chacun de ces lieux, les pierres peuvent être situées d'une manière diverse, & gêner plus ou moins. Dans les reins, le *calcul* est souvent libre, & nage, pour ainsi dire, dans l'urine qui en remplit les bassinets ; alors il est moins dangereux ; sa présence excite moins de douleurs, & il est plus disposé à descendre par l'uretère dans la vessie ; c'est aussi ce qui arrive le plus ordinairement à ces concrétions. Beaucoup de personnes sujetres à cette maladie rendent de temps en temps avec leur urine des petits *calculs* rénaux qui passent sans leur causer de douleur, ou au moins sans en produire de bien violentes. On en voit plusieurs qui sentent seulement se mouvoir ces *calculs*, qui les sentent tomber & descendre dans la vessie, sans que cette sensation soit presque douloureuse. Mais chez d'autres les pierres des reins sont adhérentes à ces viscères, ou implantées dans les concavités du bassinet. Alors la descente de ces *calculs* ne peut avoir lieu, & le plus souvent leur présence, leur poids, l'irritation qu'ils produisent, excitent des douleurs sourdes ou violentes, une inflammation dans les reins, une suppuration qui en est la suite ; ces viscères sonr quelquefois entièrement détruits, cousumés par les progrès de ce mal ; mais ce qu'il y a peut-être de plus étonnant & de plus remarquable dans l'histoire de certe maladie, c'est que les observateurs ont souvent trouvé un rein entièrement converti en pus, en putrilage, contenu dans un kyste & contenant un *calcul*, sans que les sujets, où cette horrible désorganisatiou s'est présentée, se soient plaints pendant leur vie de symptômes qui aient annoncé le commencement, les progrès successifs & le complettement de cette dégénérescence.

Lorsqu'un *calcul* tombe des reins dans l'uretère ; son volume & sa forme lui permettent le plus souvent de couler le long de ce canal avec l'urine qui le pousse jusque dans la vessie ; à cet égard même il paroit qu'un *calcul* d'un diamètre beaucoup plus gros que celui de l'uretère, peut passer à travers ce canal susceptible comme toutes les autres parties membraneuses du corps humain de s'étendre, & de se dilater beaucoup. C'est ce qui arrive le plus souvent dans les maladies calculeuses. Mais on a vu plusieurs fois un *calcul* trop gros, ou d'une forme peu proportionnée à la cavité cylindrique de l'uretère, ne pas pouvoir traverser ce canal & y séjourner. Ainsi, par exemple, lorsqu'une pierre rénale d'une forme allongée & olivaire s'engage dans l'uretère par son long diamètre, l'urine dont le poids la presse sans cesse au-dessus de cette pierre, la pousse & l'embarrasse de plus en plus dans ce canal, & elle ne peut plus remonter ni descendre. Dans ce cas très-facheux, & qui entraine toujours de grandes & mortelles lésions dans le systême organique du bas ventre, la partie de l'uretère située entre la pierre & le rein se distend considétablement ; on a trouvé quelquefois une pierre ainsi arrêtée perforée par l'urine, & livrant passage à ce fluide jusques dans la vessie ; ce qui prouve que l'urine dissout la matière du *calcul* ; mais cette heureuse circonstance est bien rare, & le plus souvent un *calcul* arrêté dans l'uretère, finit par causer la mort des malades.

Dans la vessie les *calculs* peuvent avoir deux origines, comme on l'a déjà dit, ou provenir d'une concrétion rénale tombée par l'uretère, & formant un noyau pour la matière calculeuse, ou naître d'une cause externe, comme un corps étranger quelconque introduit du dehors. Dans l'un & l'autre cas, la pierre peut être libre, mobile, & occuper successivement, & suivant différentes circonstances, telles que la si-

tuation du malade, la quantité de l'urine, &c., les divers points de la cavité vésicale. Elle est souvent entraînée par son poids dans le bas-fond de la vessie, où elle presse sur le rectum, & occasionne un sentiment de pesanteur sur cette région. Une grande quantité d'urine la déplace de ce lieu le plus déclive, si elle n'est pas très-grosse & très-pesante, & la porte sur le col de la vessie; alors elle gêne le passage de l'urine, elle occasionne un sentiment de pesanteur & de pression sur tout le canal. La situation horisontale, la dérange & la reporte vers le bas-fond. On a trouvé quelquefois, mais à la vérité très-rarement dans les cadavres, une pierre énorme occupant toute la capacité de la vessie sans avoir fait naître aucun symptôme qui put en annoncer l'existence pendant la vie des personnes qui ont fourni ces observations. Il y a des cas où le *calcul* de la vessie occupe une autre région que ses parties les plus basses; c'est lorsqu'il est adhérent à ce viscère. Cette adhérence, un des maux les plus dangereux qui puissent accompagner la présence d'un *calcul* dans la vessie, parce qu'elle s'oppose même aux succès de l'opération, n'est pas toujours de la même nature. Tantôt elle consiste dans plusieurs points de cohésion formée à la suite d'une inflammation produite par l'irritation de la pierre; tantôt c'est un enchatonement dans lequel la propre substance de la vessie sert de loge à une partie de la pierre; tantôt une production filamenteuse & cellulaire de la vessie a enveloppé le *calcul* de manière à lui former vraiment une sorte de kyste; dans ce cas, on appelle la pierre enkystée. On a vu quelquefois la vessie séparée comme en deux, par une cloison, & la pierre occupant une de ces cavités; d'autres fois la vessie a paru partagée en plusieurs cavités comme des alvéoles d'abeille, & des *calculs* logés dans ces espèces de fosses & enchatonés, recouverts même par des productions cellulaires. Enfin les parois de la vessie ont été trouvées enduites, ou plutôt encroûtées d'un dépôt calculeux solide de plusieurs pièces, qui s'opposoient à ses mouvemens de contraction, & qui les bornoient beaucoup.

Lorsqu'un petit *calcul*, rénal ou vésical, a été entraîné par le jet d'urine, dans le canal de l'urètre, si son volume, sa forme, ses aspérités, ne lui permettent pas de passer à travers cette route étroite & sensible, & d'arriver jusqu'au dehors, il s'arrête dans quelques points de ce canal, & il y occasionne des douleurs, des déchiremens, des inflammations, des hémorrhagies, qui sont accompagnés & aggravés par la rétention ou la suppression totale de l'urine. On a vu des *calculs* de cette nature logés & comme implantés dans tous les points de l'urètre. On en a observé dans la partie membraneuse, dans son bulbe, au-delà de celui-ci, & jusques dans la fosse naviculaire près du gland; on en a vu, qui n'ayant pas pu être rendus par les malades auxquels on n'avoit pas pratiqué l'opération de la boutonnière nécessaire pour les extraire, se sont usés en partie par la pression & la puissance dissolvante de l'urine, & ont laissé rétablir, en partie au moins, le cours de ce liquide excrémentiel: quelquefois de pareils *calculs* après avoir excité une forte inflammation de l'urètre, & une suppuration qui en avoit percé la cavité, ont fait naître des dépôts urinaires dans le périnée, & se sont logés eux-mêmes dans les cavités que ces dépôts avoient creusées. Il est même arrivé que des pierres tombées par la suite de ces altérations dans les cellules distendues du périnée, se sont accrues par des dépôts successifs dus à l'urine, qui couloit & séjournoit dans ces cellules.

§. III. *Des symptômes produits par les calculs des reins & de la vessie, & du diagnostic de leur existence.*

Quoiqu'il soit en général très-difficile de prononcer sur la présence d'un *calcul* dans les reins & dans les uretères, quoiqu'on ait trouvé souvent dans les premiers des *calculs* considérables, sans que les malades s'en soient plaints, & sans qu'ils se soient apperçus de leur existence, ce qui a lieu sur-tout lorsque ces concrétions sont rondes & lisses, il arrive le plus souvent qu'elles donnent naissance à des maux dont les symptômes ont été observés & décrits par les médecins. La douleur quelquefois insupportable qu'ils excitent, & qui est accompagnée d'un pouls fébrile & serré, de nausées, de vomissemens, est connue sous le nom particulier de colique nephrétique; (*Voyez* ce mot.) Elle se propage souvent le long des uretères jusques dans la vessie, dans le cordon spermatique, & dans les testicules; elle produit la rétraction & le raccourcissement de ces parties, leur engorgement douloureux dans le scrotum. Tous ces symptômes cessent lorsque le *calcul* descend & tombe des reins dans les uretères; les malades sentent souvent, & annoncent eux-mêmes ce passage; il en est même qui, d'après les sensations qu'ils éprouvent, indiquent la forme du *calcul*, annoncent qu'il sera arrondi & lisse à sa surface, ou rude & hérissé de pointes, d'aspérités. Le mouvement & un exercice violent, la secousse du cheval, des voitures, sur-tout dans des terreins inégaux & montueux, sont presque toujours les causes occasionelles des douleurs & des autres symptômes produits par le *calcul* des reins. S'il ne passe pas facilement du bassinet dans l'uretère, & s'il est raboteux à sa surface, l'irritation, le déchirement qu'il cause dans le tissu sensible des reins, donne naissance à des hémorrhagies par l'urètre dont l'origine est bien difficile à apprécier, à une suppuration des reins, dont le pus coulant par l'urètre, est accompagné de lambeaux, de petits fragmens cellulaires déchirés & détachés de ces viscères. Ces maux, lorsqu'ils durent long-temps, détruisent entièrement le tissu des reins, & les réduisent en substance purulente; quelquefois un *calcul*, après avoir enflammé, fait suppurer une partie des reins, dans leur surface arrondie postérieure & externe, pro-

duit les mêmes maux sur les parties voisines, & l'on a vu des ulcères fistuleux dans la région des lombes offrir la sortie de *calculs* qui venoient des reins, ouverts dans le fond de ces ulcères.

Les douleurs, qui dépendent des *calculs* arrêtés dans les uretères, sont difficiles à distinguer de celles qui sont produites par ces concrétions logées dans d'autres endroits, & sur-tout dans les reins. Vanswieten avertit les médecins d'être très-prudents dans leur pronostic sur les *calculs* des reins; que les maladies des parties voisines peuvent souvent faire prendre le change, que le rhumatisme de ces parties, & particulièrement l'espèce que les médecins nomment *lumbago*, est sur-tout dans ce cas. Galien, Sydenham, Boerrhaave, ont cru tous les trois qu'ils avoient une pierre dans les reins par les douleurs qu'ils ont senties, & par leur direction dans le trajet des uretères, qu'elles sembloient affecter. Le premier fut guéri en rendant de la pituite par l'anus; Sydenham & Boerhaave n'avoient eu que des douleurs de rhumatisme. Sydenham avertit que l'affection hystérique se jette quelquefois sur les reins, & y produit une douleur parfaitemenr semblable à celle qu'occasionne la présence d'un *calcul*. Si l'on se rappelle ensuite, dit Vanswieten, qu'il peut exister des pierres, & même très-grosses, dans les reins, sans que les malades s'en plaignent, on sera convaincu de l'extrême difficulté du diagnostic de cette maladie. Cependant en réunissant tous les symptômes, en les comparant les uns aux autres, on peut acquérir sinon la certitude, au moins de fortes présomptions sur ce mal. Souvent la disposition héréditaire, éclaire le médecin; les graviers abondans dans l'urine, de petits *calculs* rendus en urinant, fortifient ces soupçons. A ces premières données, si l'on réunit la vie sédentaire des malades, leur embonpoint, une situation horisontale long-temps gardée comme dans le cas de douleurs goutteuses, de fracture, &c.; la nature des douleurs actuelles, leur trajet, le vomissement ou les nausées qui les accompagnent, alors on pourra conclure qu'il y a un *calcul* dans les reins. Il faut aussi soigneusement distinguer les deux cas d'un *calcul* qui repose sans mouvement, & sans changement dans ces viscères, & de celui qui a été ébranlé, changé de place par le mouvement, l'exercice, les secousses. Dans le premier cas, si le *calcul* est gros, il produit un sentiment penible de pésanteur dans la région des reins, une douleur obtuse; s'il est aigu, hérissé, à ce sentiment de pésanteur se joignent des douleurs lancinantes, & semblables à une piqûure, & sur-tout lorsque les malades se penchent en devant. Lorsque le *calcul* est mu par l'exercice, & sur-tout par les secousses d'une voiture, dans un chemin raboteux & inégal, la douleur des reins, jusques là obtuse devient aiguë, il s'y joint un pissement de sang rouge, qui se rassemble au fond des urines; la douleur se propage le long des uretères jusqu'aux testicules, & elle est accompagnée de nausées. Souvent la douleur presque nulle dans la région des reins, n'existe que dans le lieu ou les vaisseaux spermatiques sortent du bas ventre & le long de la cuisse. Pison, ou le Pois, ayant éprouvé lui-même cette maladie, dit que la descente d'un *calcul* par les uretères, étoit toujours annoncée par une rétraction du testicule de ce côté, une démangeaison au gland, une envie d'uriner fréquente, une stupeur, ou un tremblement de la cuisse & de la jambe, & une sensation de froid aux extrémités inférieures.

Il n'est pas toujours facile de prononcer sur l'existence d'un *calcul* dans la vessie; des lithotomistes très-exercés & très-adroits y ont été plusieurs fois trompés; un ulcère à la vessie, une inflammation, une affection catarrhale de ce viscère, l'induration squirrheuse des parois, des hémorrhoïdes, des maladies du rectum, ont plusieurs fois fait prendre le change aux plus habiles gens. Il faut donc apporter beaucoup d'attention, & ne pas prononcer avec trop de hardiesse. Un médecin doit commencer par s'informer s'il y a eu disposition à la diathèse calculeuse, s'il y a eu des signes de *calculs* dans les reins, si les malades en ont rendus quelques uns, ou bien s'ils se sont arrêtés dans la vessie, & depuis combien de temps. Un petit *calcul* contenu dans la vessie, & qui peut tomber facilement sur son orifice, produit avant le moment d'uriner un ténesme très-fort & de la douleur. L'urine coule dabord, & s'arrête souvent tout-à-coup, à mesure que la douleur & le ténesme augmentent; cela a lieu lorsque le *calcul* est entrainé dans le col de la vessie, lorsque le *calcul* est plus volumineux; l'urine sort facilement, & sa sortie est accompagnée de douleur, de ténesme moindre, & d'un sentiment de pésanteur. Si le *calcul* est très-gros, la vessie s'appliquant dessus à la fin de sa contraction, & lorsqu'elle est vuide d'urine, la douleur est vive à cette époque, & elle est atroce quand le *calcul* est tuberculeux, hérissé de pointes déchirantes. L'urine sortant goutte à goutte avec des ténesmes, & des douleurs, est donc un des signes de la pierre dans la vessie; mais ce symptôme seul ne peut pas se faire reconnoître; il faut qu'il s'en joigne plusieurs autres, pour en assurer le diagnostic. Les malades éprouvent souvent du soulagement en changeant de situation, & en déplaçant le *calcul*, ce qui n'a pas lieu lorsque ces symptômes sont occasionnés par d'autres causes. Hippocrate avoit fait cette remarque dans ses *coaques* (*prænotiones coacæ*). On compte parmi les signes du *calcul* dans la vessie, une urine blanche, avec un dépôt muqueux, épais, filant, qui s'attache au vase, qui se sépare promptement, qui est abondant & souvent fétide. Ce signe est regardé comme un des plus importans & des plus sûrs par tous les observateurs. Il n'a lieu, suivant Vanswieten, que lorsque le *calcul* est gros; il est gris, d'une seule masse, & occupe souvent plus de la moitié du vase qui contient l'urine,

rine. Plusieurs auteurs l'ont regardé comme purulent ; mais Vanswieten observe que le pus se mêle par l'agitation avec l'urine, tandis que ce sédiment ne présente point cette propriété. Il pense avec Vanhelmont qui s'élève durement contre ceux qui regardent ce mucilage glaireux, comme la matière calculeuse, qu'il provient de l'irritation de la vessie, & de la sécrétion augmentée de l'humeur qui lubréfie cet organe. Pallucci cite une observation dans laquelle une semblable matière, qu'il prenoit pour du pus, sortoit par l'anus en même temps que par l'urêthre, ce qui provenoit d'une aspérité du *calcul* qui avoit irrité & percé la vessie & l'intestin. Beverovicius remarque que les calculeux qui ont rendu long-temps de cette matière, ont presque tous la vessie épaissie, & comme charnue, tandis qu'elle n'offre point ce caractère chez ceux qui ont rendu des urines claires & sans ce sédiment. Vanswieten n'a jamais vu d'ulcères dans la vessie des calculeux dont l'urine avoit présenté pendant long-temps cette matière. D'ailleurs le dépôt cesse quelquefois subitement après l'extraction du *calcul*, ce qui n'arriveroit pas si c'étoit du vrai pus, & l'effet d'un ulcère à la vessie, qui devroit être alors très-considérable, & qui seroit long à guérir. Harvey, dans ses lettres à Beverovicius, pensoit avec les anciens que ce mucilage glutineux étoit la matière de la pierre, & assuroit qu'exposé à l'air, il se convertissoit en un véritable *calcul* par le desséchement. Denis rapporte qu'un homme affecté de la pierre, ramassoit ce dépôt, le faisoit dessécher à l'ombre, & le coupoit en fragmens pierreux, dont il avoit recueilli une grande quantité. Dehaen a vu un gluten putride amassé sur les bords de la section de la vessie, se convertit en vingt-quatre heures en petites pierres : il donne à cette matière desséchée le nom de *calcaire*. La plupart des lithotomistes ont observé qu'une croûte calcaire, c'est leur expression, formée par cette substance glutineuse de la vessie, sur le *calcul* étoit blanche, molle, & restoit tellement friable, que les tenettes la brisoient facilement. Mais si ce mucus a quelque analogie avec la substance déposée dans les articulations, & à la peau après les accès de goutte, elle paroit être fort différente de la matière du *calcul* proprement dite. Quoiqu'elle puisse, si elle n'est pas rendue par les calculeux, augmenter le volume des pierres de la vessie, comme l'a observé le célèbre lithotomiste Denis, nous verrons dans le paragraphe suivant ce qu'il faut penser de la différence de ces deux substances. Les urines acides, chez le plus grand nombre des calculeux, sont quelquefois alcalines, & chargées de tant d'ammoniaque libre, qu'on en reconnoit facilement la présence à leur odeur. Ce symptôme a sur-tout lieu chez les sujets foibles, languissans, & qui souffrent depuis long-temps.

Le prurit, la douleur au gland, & sur-tout au bord de l'orifice de l'urêthre, autour du gland est encore un des signes de la présence du *calcul* dans la vessie. Cette sensation, qu'on observe fréquemment chez les enfans très-sujets en général à cette concrétion, & qui les sollicite à tirer toujours cette partie & le prépuce, & à allonger la peau de cette région, n'étonnera pas ceux qui ont des connoissances d'anatomie. Ils se rappelleront que la membrane intérieure de l'urêthre est une continuation immédiate de celle de la vessie, & que l'une de ces parties ne peut pas être affectée sans l'autre. Une semblable démangeaison a lieu chez les femmes qui portent malgré elles leurs mains à la vulve. Elle a lieu chez les hommes, lorsqu'ils rendent un petit *calcul*, & Denis l'a vu se continuer quelques jours après qu'il eut été rendu.

Le ténesme de l'urêthre, l'envie continuelle d'uriner accompagnent presque toujours la démangeaison & la douleur dont il vient d'être question. Le ténesme de l'anus s'y associe, & ne cesse point après les selles. Arétée avoit fait cette remarque, & il insiste à cette occasion dans ses ouvrages sur le rapport de l'intestin rectum, & de la vessie.

Mais tous les signes qui ont été rapportés jusqu'ici ne sont que rationels, & peuvent quelquefois être incertains ; on les a vu tous exister sans *calcul* dans la vessie. Il est deux moyens qui trompent beaucoup moins, & que les lithotomistes emploient toujours avec un succès d'autant plus décisif, qu'on peut les regarder comme les seuls signes pathognomoniques. L'un est l'introduction des doigts index ou medius dans l'anus chez les hommes, & dans le vagin chez les femmes ; l'autre est l'emploi du cathéter. Ces deux opérations étant entièrement chirurgicales, & devant être traitées en détail dans le dictionnaire de chirurgie, nous n'en parlerons pas ici. Nous nous contenterons de rappeller que Denis & Raw, tous les deux lithotomistes célèbres de Leyde, ont vu qu'un *calcul*, qui étoit annoncé par le cathéter dans une première opération, sembloit disparoître quelques temps après & ne pouvoit plus être retrouvé par un second cathétérisme, parce que le *calcul* se logeoit dans un enfoncement de la vessie qui le mettoit hors de la portée de l'instrument. Vanswieten a rapporté trois exemples de cette singulière circonstance dans ses commentaires sur le *calcul*, qui nous ont servi pour la rédaction de ce paragraphe. Nous dirons même à cette occasion, que cette partie de l'ouvrage de Vanswieten est une des mieux faites, & que les jeunes médecins y trouveront presque tout ce qu'on a dit sur cette affreuse maladie, si l'on en excepte ce qui a été découvert depuis sur la nature du *calcul*, & sur les propriétés des prétendus lithontriptiques : objets entièrement neufs en médecine, & dont nous allons parler dans deux des paragraphes suivans.

§. IV. *De la nature & de la composition des* calculs *des reins & de la vessie.*

On ne peut pas douter que les *calculs* des reins

& de la vessie, qui sont de la même nature, ne soient formés par une substance animale particulière. Vanhelmont a soumis le premier à la distillation cette concrétion, qu'il nommoit *duélech*, & il n'en a retiré qu'un esprit fétide d'urine, des crystaux jaunes, & un peu d'huile semblable à celle qu'on obtient de l'urine évapotée, il restoit une terre noire, brûlée, friable & insipide.

Hoffmann a fait un examen chimique des *calculs* des reins, différens par leur figure, leur couleur, leur volume, leur densité & leur poids, extraits de différens sujets. Ayant mis un de ces *calculs*, du poids de trois grains, sur un charbon ardent, sa couleur jaune est devenue noire, il a exhalé une odeur forte de sel volatil, sans fumée sensible; enfin il s'est presque tout sublimé, en ne laissant pour résidu qu'un peu de matière noire, insipide & ne faisant pas d'effervescence avec l'acide muriatique. Une pincée de *calculs* en poudre, jettée sur des charbons allumés, a répandu tout-à-coup dans la chambre une odeur semblable à celle de la corne brûlée. Cette même poudre, mise en décoction dans l'eau, l'a rendue blanche, trouble; cette eau, décantée & évaporée, n'a laissé qu'un peu de matière blanche salée & un peu moins amère, qui n'a point répandu d'odeur sur les charbons, n'a point fait d'effervescence avec les acides, & n'a pas exhalé d'ammoniaque par l'action des alcalis fixes. La poudre calculeuse, séparée d'avec l'eau, a brûlé avec la même odeur qu'auparavant. Hoffmann a traité de petits *calculs* des reins, gros comme des graines de coriandre, par les acides sulfurique, muriatique & nitrique: les deux premiers ne les ont point dissous; mais l'acide nitrique ou nitreux les a dissous completrement. Il concluoit de cette analyse que les *calculs* des reins ne contenoient ni alcali fixe, ni terre silicée, ni terre calcaire, mais un sel volatil; il n'y admettoit non plus aucune partie grasse ou huileuse.

Slare a distillé une & deux onces de *calcul* à la cornue; il en a obtenu un phlegme salin & brun, un sel solide; le charbon, poussé à feu ouvert, a exhalé une fumée épaisse qui annonçoit la présence de l'huile.

Bayle a extrait du *calcul* de l'huile & beaucoup de sel volatil; Boerhaawe y admettoit une terre unie à l'alcali; Hales en a retiré 645 fois son volume d'air, & de 230 grains n'a obtenu que 49 grains de résidu; il l'appelloit *tartre animal*. Beaucoup de savans médecins, & sur-tout Whytt, Desten, avoient regardé les matières alcalines comme le véritable dissolvant du *calcul urinaire*. Plusieurs même avoient proposé la lessive des savoniers pour remplir cette indication; mais toutes ces idées n'étoient point fondées sur une analyse exacte du *calcul*. Schéele & Bergman ont commencé cette analyse.

Le premier a découvert que la pierre de la vessie est formée, pour la plus grande partie, d'un acide particulier, que nous nommons *acide lithique*. 70 gr. de *calcul* de la vessie lui ont donné, à la distillation, 28 grains de cet acide sec & sublimé, du carbonate ammoniacal, & 12 grains de charbon très-difficile à incinérer. 1000 grains d'eau bouillante ont dissous un peu moins de trois grains du même acide. Cette lessive rougissoit les couleurs bleues; mais il s'en est séparé la plus grande partie en petits cristaux par le refroidissement.

L'acide sulfurique, concentré, dissout le *calcul* à l'aide de la chaleur, & passe à l'état d'acide sulfureux; l'acide muriatique ne l'attaque point; l'acide nitrique le dissout completrement; il se dégage du gaz nitreux & de l'acide carbonique pendant son action; cette dissolution est rouge, elle tient un acide libre; elle teint la peau & tous les tissus organiques en rouge; on n'y trouve point de trace d'acide sulfurique par les sels barytiques solubles, ni de chaux par l'acide oxalique, l'eau de chaux y forme un précipité soluble sans effervescerce dans les acides.

Les alcalis caustiques dissolvent le *calcul*, suivant Schéele; ces dissolutions sont précipitées par la chaux: 1000 gr. d'eau de chaux en dissolvent près de $5\frac{1}{2}$ grains, & l'ammoniaque, en grande quantité, attaque également le *calcul*. Ce célèbre chimiste assure que le dépôt briqueté de l'urine des fiévreux est de la même nature. Quoique Schéele n'ait pas trouvé de chaux dans la pierre de la vessie, Bergman en a retiré en précipitant sa dissolution nitrique par l'acide sulfurique, & en calcinant le résidu de la même dissolution. Bergman a découvert de plus, dans le *calcul*, une matière blanche, spongieuse, indissoluble dans l'eau, les acides & les alcalis. Le charbon inciné de cette substance, dont la quantité, trop petite, l'a empêché de connoître la nature, n'est pas même soluble dans l'acide nitrique. D'après l'analyse de ces deux hommes célèbres, répétée plusieurs fois avec le même succès par plusieurs chimistes, le *calcul* de la vessie paroît donc être d'une autre nature que la terre des os; cependant, M. Tennant, de la société royale de Londres, a trouvé des pierres de la vessie qui ne perdoient que deux tiers à la calcination, dont le résidu se fondoit en verre opaque par le refroidissement, & qui contenoient, conséquemment, une assez grande quantité de phosphate calcaire.

Quant à l'acide lithique, ses propriétés connues sont; 1°. d'être concret & cristallin; 2°. d'être peu dissoluble dans l'eau, & plus dans l'eau chaude que dans l'eau froide; 3°. d'être dissoluble par l'acide nitrique, dont il absorbe une partie de l'oxigène, & de former alors une masse rouge déliquescente, colorant beaucoup de corps; 4°. de s'unir aux terres, aux oxides métalliques, & de former des sels neutres, particuliers, que nous nommons *lithiate ammoniacal*, *calcaire*, *de potasse*, *de soude*, *de cuivre*, &c.; 5°. de préférer dans ses attractions les alcalis

aux terres ; 6°. enfin, de céder ses bases aux acides les plus foibles, & même à l'acide carbonique ; ce qui est la cause de l'indissolubilité du *calcul* dans les carbonates alcalins. Ce dernier caractère est particulier à cet acide. Au reste, comme l'observe très-bien M. Morveau, il reste beaucoup à faire pour bien connoître l'acide lithique, & j'ajouterai même, pour rechercher s'il n'est point une modification d'un autre acide ; ce qu'il est permis de soupçonner depuis les rapports connus des acides végétaux, les uns avec les autres, & sur-tout du prétendu acide perlé & ourétique avec l'acide phosphorique.

Depuis Schéele & Bergman, M. Hartenkeil, médecin allemand, a publié sur le *calcul* de la vessie une dissertation, dans laquelle il a donné un grand nombre d'expériences. Il est nécessaire de les faire connoître. Il a distillé une once de *calcul* urinaire dans une cornée de verre, avec un récipient dont le bec, courbé en S, plongeoit sous une cloche, pleine de mercure, pour recueillir les fluides élastiques. Il a passé d'abord quelques gouttes de phlegme & des bulles d'air des vaisseaux. Le feu ayant été peu à peu augmenté, les bulles de fluide élastique sont devenues plus grosses & plus nombreuses ; ce gaz troubloit l'eau de chaux & éteignoit les bougies allumées ; ce qui indiquoit la présence de l'acide carbonique. Les progrès de la chaleur ont dégagé une huile empyreumatique & un sel concret au haut du récipient ; son odeur, sa saveur & la couleur violette qu'il donnoit au papier teint de Fernambouc, annonçoient sa nature alcaline. Il y a eu en tout 355 pouces cubiques de gaz, dont 301 ont été absorbés par l'eau, & les 54 de résidu, mêlés à autant de gaz nitreux dans l'eudiomètre de Fontana, ont donné $\frac{1}{4}$ de leur volume d'absorption. Le phlegme alcalin & l'huile empyreumatique pesoient 74 grains. L'eau ayant servi à séparer l'ammoniaque d'avec l'huile, par la distillation, M. Hartenkeil a eu 55 grains du premier, & 19 grains d'huile empyreumatique. En ajoutant à cette huile celle qui étoit attachée au col & à la voute de la cornue, il en évalue la quantité totale à 4 gros, 9 grains ; ce qui paroît être bien considérable pour la dose d'une once de *calcul*. Le charbon, restant au fond, pesoit 2 gros, 33 grains ; ainsi, il s'étoit dégagé, suivant ce médecin, 5 gros, 27 grains d'huile, d'ammoniaque & de gaz. (On voit que la drachme ou le gros n'est que de 60 grains.) La moitié de ce charbon ayant été calcinée dans un creuset de Hesse, il n'est resté que 6 grains après deux heures de feu. Deux heures d'une seconde calcination plus forte sur ces 6 grains, les ont réduits à $\frac{3}{4}$ de grains. En comparant cette analyse par la distillation à celles de Vanhelmont, de Hales, de Slare, & sur-tout de Schéele, M. Hartenkeil trouve qu'il ne diffère des premiers que par les quantités un peu différentes des produits ; ce qu'il attribue en partie à la différence des *calculs* qu'ils ont soumis à la distillation, & en partie au degré de feu employé. Quant à l'acide sublimé dans l'expérience de Schéele, & à l'absence de l'huile, il pense que cela annonce la décomposition de cette dernière.

Pour connoître ensuite la nature & la quantité de résidu fixe que le *calcul* de la vessie donne au feu, M. Hartenkeil a calciné dans des creusets de Hesse, pendant une demi-heure, chaque fois, 240 grains de différentes pierres. L'une a laissé 88 grains, une autre 95, une 3e. deux grains seulement, une quatrième 80 grains, une cinquième un seul grain ; 50 grains de gravier, rendus par un malade, n'ont laissé qu'un demi-grain de résidu. M. Hartenkeil, après avoir assuré que ces calcinations ont toutes été faites au même feu, en conclut que les *calculs* de la vessie sont formés de principes fixes & volatiles, en proportions très-différentes.

Il passe ensuite à l'examen de ces *calculs* par différens réactifs. L'eau froide, laissée quatre jours à la dose de 6 onces, sur 120 grains d'une pierre de la vessie cristallisée, cassée en petits morceaux, en a dissous 2 grains. La même quantité d'eau, ayant bouillie une demi-heure, sur 120 grains de cette pierre en poudre, en a dissous 5 grains.

Un *calcul* urinaire, brun & tuberculeux, réduit en poudre, traité par 2 onces d'eau de chaux, n'y a rien perdu en huit jours ; le *calcul* cristallisé de la précédente expérience, traité de même, n'a point été attaqué par l'eau de chaux ; mais elle a dissous 3 gr. d'une pierre lisse & par couches. Basile Valentin avoit déjà indiqué la dissolution du *calcul* par l'eau de chaux. Schéele, comme nous l'avons dit, assure que quatre onces d'eau de chaux peuvent dissoudre 12 gr. de la pierre de la vessie ; l'acide du nitre alcoholisé, ou dulcifié, en a dissous 3 grains, employé à la dose de 6 gros, sur 60 grains du *calcul*.

Deux gros du *calcul* cristallisé, de la première expérience, ont été traités par l'acide du nitre, & s'y sont dissous à l'aide d'une légère chaleur, excepté quelques flocons spongieux qui se sont rassemblés au fond de la liqueur. Après avoir rapporté l'analogie de cette expérience avec celles de Schéele & de Bergman, M. Hartenkeil observe que la dissolution, privée de l'odeur de l'acide nitrique, est encore acide au goût, quoique saturée ; il en conclut que la combinaison de la matière du *calcul* avec l'acide nitrique n'est pas très-intime. Il décrit les phénomènes de cette dissolution, sa couleur rouge quand on l'évapore, la propriété de communiquer cette couleur à toutes les substances organiques, la non précipitation par le muriate de Baryte, qui indique l'absence de l'acide sulfurique, sa non précipitation par les alcalis, son changement de couleur par l'addition de ces sels, ainsi que par celle des acides, &c.

Cette expérience répétée sur les mêmes doses de *calcul* & d'acide de nitre, dans un appareil propre à recueillir les fluides élastiques, a fourni 63 pouces cubiques de gaz; après deux jours de séjour sur l'eau, il y avoit 22 pouces de fluide gazeux, & sans doute d'acide carbonique, absorbés; le résidu, mêlé avec une égale quantité de gaz nitreux, a offert 0, 13 d'absorption.

M. Hartenkeil a examiné ensuite le résidu du *calcul* de la vessie calciné; il n'y a point trouvé d'indice d'acide phosphorique, mais une petite quantité de chaux. Il a traité différentes variétés de ces *calculs* par les alcalis fixes, purs & liquides, ou les lessives caustiques. Une pierre de la vessie qui étoit brune, noirâtre, est devenue blanche par l'action de la potasse ou de la soude caustiques. Cette lessive en dissout par once à-peu-près de 17 à 20 grains.

Il est singulier que d'après toutes ces expériences, qui sont parfaitement conformes à celles de Schéele & Bergman, M. Hartenkeil n'en tire pas les mêmes résultats, & ne dise rien sur la nature particulière des concrétions rénales & urinaires. Il distingue seulement, dans la seconde section de son ouvrage, les *calculs* urinaires en trois genres. Dans le premier, qu'il nomme *calcaire*, il range ceux qui, après leur calcination, laissent quelque portion de terre. Il croit cependant que ces *calculs* en perdent une partie par la calcination, & que ce qui en reste n'est pas en raison de leur solidité; il demande, à cet égard, si la cause de cette solidité n'est pas une matière saline, & si, comme Margraf l'a pensé, ceux des *calculs* qui ne sont point formés de couches, mais d'une substance homogène & massive, contiennent plus de chaux que les autres.

Le second genre de *calculs* distingué par M. Hartenkeil, renferme ceux qui ne donnent presque aucun résidu terreux après la calcination, quoiqu'ils soient durs & semblables, par leur forme, aux premiers; il soupçonne que la terre qui y est contenue est volatile, & différente de celles qui sont connues.

Enfin il place dans le troisième genre les *calculs* composés, dans lesquels il admet plus de sel ou de gluten animal, auquel il attribue leur mollesse, leur fragilité, leur tissu spongieux, & leur dissolution spontanée. Mais on ne trouve aucun rapport, aucune liaison entre les distinctions & les expériences décrites dans la quatrième section. L'auteur n'a point offert des analyses exactes d'aucun *calcul*; il semble même n'avoir fait aucune attention à l'opinion de Schéele & des chimistes françois, qui ont suivi sa doctrine à cet égard, & qui regardent, avec le savant Suédois, la pierre de la vessie & des reins, comme composée presque entièrement d'un acide particulier nommé *acide lithique* dans la nouvelle nomenclature: il est essentiel, en nous résumant sur cet objet, de rappeller ici; 1°. que la plus grande partie des chimistes admet aujourd'hui l'existence de cet acide particulier; 2°. que, d'après les expériences de Schéele, de M. Morveau, &c., cet acide est peut-être le plus foible de tous ceux qui sont connus, & qu'il ne dégage même pas l'acide carbonique de ses bases; 3°. que les alcalis saturés d'acide carbonique, ou les carbonates alcalins, n'ont, d'après cela, aucune action sur la pierre des reins ou de la vessie, & ne se combinent point avec l'acide lithique.

Nous ne faisons point mention ici de toutes les expériences tentées sur la pierre avec les sucs de plantes, les eaux minérales, parce que ces essais n'ont été faits d'après aucune véritable donnée chimique, & parce qu'ils n'appartiennent qu'à l'histoire de cette classe de remèdes. Il en sera traité dans le dernier paragraphe de cet article.

§. V. *De la formation du* calcul *dans les reins & la vessie.*

Les anciens avoient des opinions très-singulières sur la formation du *calcul* dans les reins & dans la vessie. Ils pensoient presque tous que cette concrétion tiroit son origine des glaires blanches & glutineuses que rendent si abondamment quelquefois les personnes attaquées de *calculs*. Ils croyoient que ces glaires étoient épaissies par une chaleur excessive, & qu'il étoit dangereux de se tenir les reins trop chaudement. Quelques auteurs ont cru que le sel, sans s'exprimer sur sa nature, étoit la cause de la formation de la pierre, & ils en ont défendu l'usage aux personnes sujettes aux graviers. Mais on ne voit pas le rapport qui existe entre le sel de la mer & le *calcul* de la vessie; d'ailleurs les hommes, dans les pays où l'on mange beaucoup d'alimens salés, ne paroissent pas plus sujets à la pierre que ceux qui vivent d'alimens très-doux. Nous ne parlerons pas des systêmes qui rapportoient la formation du *calcul* à la fermentation, à la concrétion par l'alcali volatil, à une espèce d'aimant animal. La doctrine moderne est d'une simplicité & d'une clarté telles qu'elle doit rendre inutiles, & même futiles, les recherches & les opinions des anciens sur la lithiasie. C'est à Boerhaawe qu'on doit les premières connoissances exactes sur cette partie de la médecine. Cet illustre physicien reconnut d'abord que c'étoit dans l'urine qu'il falloit chercher les élémens de cette concrétion.

Il prit l'urine d'un homme sain, & dans la famille duquel il n'y avoit point eu de calculeux. Il mit ce liquide, rendu douze heures après le repas, & au sortir d'un sommeil tranquille, dans un vase de verre cylindrique, d'un demi-pouce de diamètre. Cette urine étoit encore chaude, d'une couleur citrine, bien transparente & bien homogène. Le microscope ne lui fit rien voir d'étranger sur le fond, sur les parois du vase, ni dans aucun point de la liqueur. Il laissa cette urine à l'air, dont la

température étoit à soixante-douze degrés du thermomètre de Farenheit ; il couvrit seulement d'un papier l'orifice du vase, afin d'empêcher la poussière atmosphérique de tomber dedans. Huit minutes après, il apperçut au microscope une grande quantité de corpuscules cotoneux ou floconeux, agités du haut en bas ; bientôt il vit à l'œil nud un nuage blanc dans l'urine, & des stries semblables à celles qui se forment dans le mélange de l'alcohol avec l'eau. Il observa que ces stries se rassembloient en un nuage blanc, qui occupant d'abord tout le diamètre du vase, se resserroit peu à peu vers son axe ; c'est ce que les anciens avoient appellé *énaorême*. Les flocons, nageans d'abord dans le liquide, se rassembloient sur ce nuage, qui, devenu plus dense, se précipita au fond du vase en restant cependant à un demi pouce de ce fond. Ce nuage, ou dépôt, vu au microscope, lui offrit de petits cristaux plats brillans, & il y en avoit de semblables sur les parois du vase de verre. D'abord blancs, ils passèrent au rouge en une demie heure, & après deux heures ils avoient pris la couleur du sable rouge qu'on voit sur les parois des pots de chambre ; ces petits cristaux restèrent quelque temps arrêtés sur le nuage ; mais devenus plus gros, il s'en précipita beaucoup au fond du vase ; à cette époque il y en avoit aussi à la surface de l'urine, qui se déposoient par la moindre sécousse imprimée au vase. Toutes ces molécules cristallines croissoient de telle manière qu'après vingt-quatre heures, elles avoient acquis la grosseur des graines de moutarde ; leur figure étoit rhomboïdale ; il y en avoit d'autres mêlées avec elles, qui étoient des parallelipipedes, plus rouges & plus grandes que les premières ; on y voyoit aussi quelques cristaux cubiques, mais très-peu nombreux. Jamais dans ces expériences Boerhaawe n'a apperçu des cristaux aussi gros parmi le nuage, que ceux qui reposoient sur les côtés & au fond du vase. Ce sont ces cristaux que ce physicien a regardés comme les rudimens du *calcul*.

L'urine de tous les hommes les contient ; mais chez les uns ils sont plus abondans, & se séparent plus promptement que chez les autres ; on conçoit que ceux-là, toutes choses d'ailleurs égales, sont plus exposés à la production de la pierre que les derniers. Tant qu'il ne s'en sépare pas de l'urine dans ses canaux, il n'y a rien à craindre pour cette maladie ; mais si cette séparation a lieu dans les reins & dans la vessie, le *calcul* de l'un ou de l'autre de ces organes se forme immanquablement ; telle est la source & la véritable origine du *calcul* des reins, suivant Boerhaawe & Vanswieten : si l'on suppose ensuite un corps étranger, soit interne, soit externe, arrêté dans la vessie, on concevra facilement, suivant cette doctrine simple, la formation successive des couches, par les dépôts de cette matière, & la génération du *calcul* de la vessie. Nuck rapporte, dans son adénographie une belle expérience qui vient à l'appui de cette théorie. Il a ouvert l'hypogastre d'un chien vivant, il a tiré la vessie par la blessure, y a fait une incision par laquelle il a introduit dans ce viscère une bille de bois ; puis il a replacé la vessie contractée, & a guéri soigneusement l'animal. Pendant deux jours ce chien parut abbatu & triste ; mais son appétit & sa gaieté reparurent bientôt, & il ne sembloit différer de l'état naturel, que par l'envie d'uriner qu'il éprouvoit plus fréquemment. Après quelques semaines, Nuck disséqua ce chien dans son amphithéâtre devant ses élèves, & trouva la balle de bois recouverte d'un enduit calculeux. En comparant ce fait à la génération du *calcul*, il prouve que c'est de la même manière qu'un gravier tombé des reins forme le noyau de la pierre de la vessie ; ainsi une fente, un fragment de sonde, de bougie, une aiguille, &c., introduites par accident dans la vessie, ont donné naissance à un *calcul*, comme on en trouve beaucoup d'exemples dans les livres de médecine. Ainsi l'urine contient toujours, & chez tous les hommes la matière calculeuse ; cette matière se dépose constamment, soit dans les reins, soit dans la vessie, sur les corps qui s'y rencontrent, & jamais un noyau quelconque, renfermé dans ces cavités ne peut y séjourner sans être bientôt recouvert de cette substance. Mais elle est plus ou moins abondante dans l'urine ; les personnes sujettes aux graviers paroissent avoir plus de matière calculeuse dans les urines que les autres. Ajoutons à ces résultats de l'expérience & du raisonnement le plus sain, que cette matière calculeuse est un acide peu dissoluble, qui tend toujours à se séparer de l'urine, & à se déposer sous la forme de cristaux, sur-tout lorsque l'urine qui le tient en dissolution se réfroidit. Ainsi c'est aux phénomènes chimiques des dissolutions, des cristallisations, des dépôts salins, qu'appartient la formation des *calculs* urinaires. On a comparé avec raison la lithiasie à la précipitation du tartre, à la séparation de la craie d'avec l'eau, qui forme les incrustations, les stalactites. C'est une vraie incrustation animale. Rien n'est plus exactement connu que la formation du *calcul* ; il ne resteroit plus à l'art qu'à déterminer la cause de la surabondance de l'acide lithique dans les sujets calculeux, le lieu, l'organe où se forme cet acide, & la nature de sa composition intime. La chimie seule pourra s'occuper utilement de ces importantes recherches. L'observation clinique, faute d'être suivie sur ce point, comme elle le sera quelque jour dans un hôpital uniquement destiné à la connoissance des maladies chroniques les plus indomptables, a donné bien des fausses lueurs sur les causes de la lithiasie, & des dispositions des sujets à cette maladie ; il seroit superflu de répéter ici plus en détail, ce qui a été exposé dans les paragraphes précédens sur cet objet. Tant qu'on ne saura pas dans quel ordre de vaisseaux, dans quel systême de cavités, & par quelle combinaison se forme la matière acide du *calcul*, on n'expliquera pas bien comment est produite la pierre des reins qui est presque toujours l'origine & le noyau de celle de la

vessie. Aux idées vagues de Vanhelmont, & aux opinions souvent erronées de l'école, il faudra substituer une suite de recherches & de travaux sur l'urine des enfans calculeux, sur celle des vieillards, sur le *calcul* des reins, sur les différentes espèces de pierres de la vessie, & sur leurs analogies avec d'autres concrétions animales

§. VI. *Des analogies du calcul avec d'autres maladies.*

C'est une des plus belles parties de l'observation médicale que celle qui a établi des rapports, des analogies entre les maladies, & qui a fixé les limites de cette comparaison, de ces similitudes. Cette partie de l'art, convenablement cultivée, a jetté la plus grande lumière sur la guérison de plusieurs maladies, en faisant connoître avec exactitude l'identité de leurs causes, de leur nature & de leurs effets. Elle a sur-tout appris que plusieurs maladies congénères, ou fort analogues entre elles, se convertissoient facilement, ou se succédoient les unes aux autres dans un certain ordre. Ainsi la pléthore de la face, les hémorrhagies du nez dans la jeunesse, font place à l'hémoptysie, la disposition scrophuleuse de l'enfance à la phthysie de l'âge mur ou même de la jeunesse, les hémorrhoïdes précoces aux embarras du ventre, aux obstructions du foye. L'observation a consacré plusieurs points importans, relatifs à ces analogies des maladies calculeuses avec d'autres affections chroniques. On a d'abord reconnu que le *calcul* des reins ou de la vessie étoit souvent héréditaire ; que des familles entières en étoient attaquées ; ensuite que dans une famille de calculeux quelques individus, qui sembloient échapper à cette funeste hérédité, étoient pris de la goutte, du rhumatisme ou des dartres ; enfin que des hommes sujets dans leur jeunesse à l'une ou à l'autre de ces dernières maladies, étoient souvent dans un âge plus avancé, attaqués du *calcul* de la vessie. En comparant les symptômes de ces diverses affections, & en recherchant les analogies qu'elles pouvoient avoir les unes avec les autres, on a sur-tout fixé son attention sur les concrétions qui se déposent dans les articulations des goutteux, & sur l'espèce de matière blanche, comme platreuse ou calcaire, qui se présente souvent à la surface de la peau après les violens accès arthritiques. Il étoit bien naturel qu'en réfléchissant sur les nodus, comme terreux, qui gonflent les articulations & les extrémités des os des goutteux, on trouvât une analogie frappante entre ces dépôts terreux en apparence & les *calculs* de la vessie ; sur-tout lorsqu'on observoit que les fils d'un père calculeux étoient souvent attaqués, & même de très-bonne heure, de douleurs goutteuses. Comme en suivant ces idées on vit ensuite que dans plusieurs maladies des os, l'urine déposoit une grande quantité de matière blanche, que ce dépôt étoit accompagné de ramollissement dans les os, & de douleurs profondes, on crut trouver encore une analogie entre ces maladies & la goutte, & l'on arriva dans la suite des rapports que l'on cherchoit toujours à multiplier, jusqu'à penser que la substance des os étoit la même que celle qui formoit la pierre des reins & de la vessie. Mais l'analyse chimique, qui pouvoit seule décider la question de l'analogie entre la base des os, les concrétions tophacées des goutteux, le dépôt des urines & le *calcul* de la vessie n'avoit encore rien appris aux médecins, même long-temps après que toutes ces analogies avoient été entrevues, proposées, suivies jusqu'à un certain point par l'observation. Sydenham, Cheyne, J. A. Murrai, & plusieurs autres médecins célèbres ont pensé, dit M. Morveau, que le tuf arthritique, ou la substance crétacée, qui paroit aux articulations des goutteux, & que Severinus a vu quelquefois de la grosseur d'un œuf, avoit la plus grande analogie avec la matière du *calcul ;* mais poursuit le même savant, la plupart des raisons qui servoient à fonder cette opinion, tombent aujourd'hui par l'analyse plus exacte des *calculs.* Si l'on réunit le peu d'observations faites sur le tuf arthritique, on reconnoîtra qu'il y a plus de vraisemblance que cette concrétion est d'une nature différente de celle du *calcul* de la vessie. Vanswieten, qui est porté à croire que cette différence existe, observe que le tuf arthritique n'acquiert jamais la dureté du *calcul*, même après avoir été gardé pendant vingt ans. Schenckius assure que ce tuf en poudre a fait corps avec l'eau, comme le plâtre. Pinelli a donné dans les transactions philosophiques une analyse des concrétions arthritiques. Il a distillé trois onces de cette matière, & il en a obtenu de l'ammoniaque avec quelques gouttes d'huile ; il n'est resté que deux gros de résidu ; il n'a pas pu parvenir à la dissoudre dans les différens liquides chargés d'ammoniaque retirés de la corne de cerf, de l'urine & du muriate ammoniacal ; mais il l'a dissoute complettement dans les acides sulfurique, muriatique & acéteux. Ces propriétés chimiques bien constatées éloigneroient beaucoup le tuf arthritique de la matière calculeuse. Caïetan Tacconi a fait aussi quelques expériences sur la synovie des goutteux ; il a vu qu'elle est également coagulée par les acides & par les alcalis, que le syrop violat est tantôt rougi, tantôt verdi par la synovie prise dans différens goutteux, & en jugeant le fameux procès élevé de son temps sur la nature acide ou alcaline du principe arthritique, il a conclu de ses essais, que ce principe pouvoit être de l'une ou de l'autre nature. Mais la chimie moderne doit rejetter des inductions tirées d'expériences aussi peu exactes & aussi superficielles. Les mémoires de l'académie de Stockholm, pour 1783, offrent une observation de M. Rœring, sur des concrétions expectorées par un vieillard sujet à des accès de goutte, & qu'il a trouvées être du phosphate calcaire, comme la base solide des os. M. Watson a consigné, dans un recueil de médecine, publié à Londres en 1784, (*Médical. communications. tom. I.*) quelques expériences sur des concrétions trouvées dans le cada-

vre d'un goutteux ; il a vu que ces concrétions se dissolvoient dans la synovie, se mêloient à l'eau & à l'huile, & présentoient des propriétés très différentes de celles du *calcul* de la vessie. Ces faits quoiqu'encore peu exacts, & peu satisfaisans pour les chimistes modernes, suffisent cependant pour prouver que les concrétions arthritiques sont différentes de la matière du *calcul*. Si l'on objecte à cette assertion, que Boerhaawe recommandoit les alcalis dans la goutte, que Fréd. Hoffmann a vanté les eaux de Carlsbad, ou la dissolution naturelle de carbonate de soude dans cette maladie, que Whytte a vu le tuf arthritique se ramollir dans l'eau de chaux, que Liger conseilloit le mélange de la chaux vive au savon dans cette maladie ; on peut répondre que Bergius & plusieurs autres médecins ont administré longtemps l'eau de chaux sans succès, que les carbonates alcalins, tels que celui de soude contenu dans l'eau de Carlsbad, ne pourroient pas dissoudre la matière arthritique, si elle étoit de la même nature que le *calcul*, puisque celui-ci n'est soluble que dans les alcalis caustiques, enfin que toutes les analogies aussi vagues, & aussi peu exactes que celles qu'on tire des symptômes comparés, & de l'action si peu connue des remèdes, ne sont toujours que des hypothèses, lorsqu'on les compare aux résultats positifs de l'analyse chimique. Les médecins doivent donc avoir recours à ce dernier moyen ; il n'y a que lui qui peut leur fournir la lumière qui leur manque encore. Bergman avoit bien raison de dire que dans ce genre toute recherche des moyens de guérir une maladie doit avoir pour base, la connoissance parfaite de la matière qui la constitue : c'est une de ces vérités que le simple bon sens fera reconnoître, comme toutes celles qui concernent l'application de la chimie moderne à la médecine, malgré les clameurs de ceux qui décrient cette application devenue si nécessaire, & contre laquelle ils ne s'élèvent que parce qu'elle passe leur portée.

Mais de ce que l'analyse chimique faite jusqu'actuellement d'une manière peu exacte, n'a point encore démontré d'analogie entre la matière du *calcul*, & celle des concrétions tophacées de la goutte, il ne faut pas entierement renverser celle que l'expérience médicale a trouvée entre ces deux maladies, relativement à leur conversion l'une dans l'autre. En détruisant les analogies de principes, la chimie ne doit pas détruire celle de l'observation ; celle-ci demeurera toujours stable au milieu des révolutions des systêmes. Il résultera seulement des faits comparés jusqu'ici, que quoique ces deux affections aient de vrais rapports entre elles, la substance solide qui se dépose dans l'une & dans l'autre, n'est pas de la même nature. Peut-être cette matière, altérée par l'action des organes, varie-t-elle de nature ; c'est sur cette variation que les médecins chimistes porteront plus spécialement leur attention. Qu'ils soient seulement prévenus de ces différences, qu'ils ne laissent point échapper l'occasion de faire des essais si utiles ; qu'ils ne se bornent point à l'observation clinique, & que l'analyse des dépôts, des urines, des tufs arthritiques, de la synovie, des concrétions formées dans différens lieux, des *calculs* de diverse nature, soit poursuivie avec ardeur. La vérité est prête à paroître ; elle sortira de toutes les recherches qu'elle exige pour se montrer. M. Bertholler a déjà fait d'utiles travaux, en liant les recherches chimiques aux observations médicales sur les goutteux. Le feu duc d'Orléans, qui étoit attaqué depuis long-temps de la goutte, lui a fourni l'occasion de faire une importante découverte. L'urine de ce prince diminuoit beaucoup d'acidité, lorsqu'il étoit sur le point d'avoir un accès de douleur goutteuse. C'étoit pour M. Berthollet un signe à l'aide duquel il pouvoit annoncer l'arrivée de l'accès ; à mesure que la douleur s'appaisoit, l'urine reprenoit son acidité, & elle devenoit même plus acide que dans l'état ordinaire, vers les derniers jours de l'accès. Il semble d'après ces observations, 1°. que la douleur de goutte est due à l'acide phosphorique tenant du phosphate de chaux en dissolution, & portée sur les articulations ; 2°. que lorsque cette humeur acide est évacuée par les reins, en suffisante quantité, & sort avec les urines, toutes les articulations, débarrassées de cet âcre devenu étranger, n'éprouvent aucune douleur ; mais qu'elle renait, & que l'accès reparoit, lorsque trop abondante pour passer par les couloirs des reins, ou repoussée de cet émonctoire par une cause quelconque, elle se porte dans le systême lympathique & synovial des articulations, des ligamens, des tendons, des aponévroses. Mais par quel organe, par quelle combinaison le principe goutteux devient-il la matière calculeuse ? Comment la chaux, qui fait partie du premier, ne se trouve t-elle plus dans le second ? L'acide lithique est-il une modification de l'acide phosphorique séparé de la chaux, & en quoi consiste spécialement cette modification ? Tout cela n'est pas trouvé, mais on peut espérer de répondre convenablement à ces questions, & de concevoir conséquemment la conversion du principe goutteux en calculeux, par l'analyse comparée des urines des goutteux & des calculeux, de leurs dépôts, des *calculs* & des concrétions goutteuses. L'analogie, le lieu, la conversion des mêmes affections en éruptions dartreuses tient, si je ne me trompe, au même travail poursuivi jusqu'à l'analyse de l'humeur de la transpiration, de celle qui s'écoule des dartres vives, comparée à l'analyse de l'urine des mêmes sujets. Telle est la source abondante de découvertes immédiatement utiles, qui s'ouvre aux jeunes médecins ; c'est à eux, c'est au zèle qu'ils doivent apporter aujourd'hui à la culture de leur science prête de tomber dans le simple empirisme, sans la révolution de la physique moderne, que mes vœux s'adressent pour ce beau travail. C'est en eux que je fonde mon espoir pour le perfectionnement de notre art. Car il faut le dire, les médecins qui sont actuellement (1789) à la fin ou au milieu de leur

carrière sont trop loin de toutes ces idées. N'ayant point participé dans le temps de leurs études & de leur ferveur aux nouvelles découvertes de la physique, ils doivent en repousser l'application à la médecine, ils doivent taxer d'innovations dangereuses, & d'amour des systêmes, tout ce qu'on pourroit leur proposer dans ce genre. Ce n'est point à leur siècle, ou à leur âge médical, qu'ils veulent fixer la gloire de cette révolution. J'en ai fait l'expérience; j'ai tenté tous les moyens de me faire entendre d'eux; loin de réussir, j'ai trouvé d'un côté la plus parfaite indifférence, & de l'autre, une opposition qui m'eut rebuté, si je n'avois pas eu dans quelques confrères de mon temps des soutiens capables de m'aider dans mon entreprise. Ces confrères m'entendent assez; ils sentent que ce n'est qu'à la génération actuelle des jeunes médecins, & à ceux qui se forment dans le silence de l'étude de toutes les sciences médicales, que toutes ces nouvelles idées seront vraiment utiles; c'est dans leur tête qu'elles germeront, & c'est à leurs travaux qu'on devra toutes les vérités que je désire tant de voir éclore de l'union de la chimie nouvelle avec l'observation clinique.

§. VII. *Des moyens de prévenir ou de calmer les accidens occasionnés par le calcul.*

Le *calcul* des reins offre aux médecins trois indications à remplir; 1°. celle de le diminuer afin qu'il nuise moins par son volume; 2°. celle de l'expulser hors de ce viscère; 3°. de calmer les effets nuisibles qu'il produit.

La première de ces indications paroitroit facile à remplir, si on trouvoit des moyens d'empêcher le *calcul* d'augmenter dans les reins, & si on diminuoit la proportion de la matière calculeuse contenue dans l'urine. On pourroit même espérer alors que ce fluide moins chargé de la substance calculeuse, deviendroit capable de dissoudre une partie du *calcul* contenu dans le rein, puisqu'on a trouvé plusieurs fois dans les cadavres, des pierres usées en quelques points, & même percées de part en part. Vanswieten observe que la matière calculeuse se sépare d'autant plus vîte, & d'autant plus abondamment, de l'urine, que ce liquide approche plus de la décomposition putride; Hales avoit fait la remarque que le *calcul* croissoit plus vîte en été, parce que l'urine, plus chargée, plus âcre, étoit plus disposée à la putréfaction. Lobb conseilloit à ceux qui étoient sujets aux douleurs de la goutte & du *calcul*, de rejetter les alimens tirés des animaux, de n'en user qu'à la fin des accès, & de les assaisonner avec les acides végétaux. C'est pour cela que Boerrhaawe prescrit aux malades attaqués du *calcul* des reins, des alimens humides & doux, modérément salés, & de boire de l'eau chaude aussi abondamment qu'ils le pourront. Ce dernier moyen est fondé sur les expériences de Hales; il est facile de concevoir qu'une grande quantité d'eau chaude, passant à travers les reins, & délayant la matière calculeuse contenue dans l'urine, l'empêche de se précipiter aussi promptement; elle peut même faire espérer la dissolution des couches extérieures de la pierre qui y est contenue. Baglivi, Pison, Alexandre, Zecchius, ont vu après les premiers *calculs* rendus par ce moyen simple, qu'il ne s'en reformoit plus d'autres. On recommande, pour remplir la même indication, le petit lait, le suc & la décoction de chiendent, la bierre blanche légère dont Sydenham a fait un usage heureux pendant qu'il avoit des graviers dans les reins. Le relâchement, qui suit l'emploi d'une grande quantité d'eau chaude, ne peut rien avoir de funeste; Boerrhaawe attendoit même de cette espèce de foiblesse que le mal n'auroit point de retour.

L'expulsion des *calculs* des reins s'opère 1°. en relâchant & en dilatant les vaisseaux par les bains, les lavemens émolliens, les fomentations émollientes, qui détruisent en même temps le spasme des reins & des uretères; 2°. en calmant les douleurs & la contraction spasmodique qui en est la suite par les opiatiques, le philonium, la thériaque, l'opium pur qu'on administre à la dose d'un grain, de temps en temps, jusqu'à ce qu'un doux sommeil prenne la place de la douleur. Vanswieten a vu souvent que pendant le sommeil produit par les calmans, le *calcul* descendoit des reins dans la vessie, & que les malades débarassés du tourment de la douleur à leur réveil, rendoient le *calcul* en urinant; 3°. en aidant sa sortie par les diurétiques légers; tels que le pareira brava, le chardon Rolland, le petit houx, les eaux minérales légèrement salines & ferrugineuses, par un exercice un peu violent, comme le mouvement & les secousses des membres, les cahos d'une voiture, l'effort du vomissement. Mais ces derniers moyens ne doivent être mis en usage que lorsque les douleurs sont calmées, le spasme détruit, & après celui des relâchans, des émolliens, des adoucissans & des anodyns. Encore dans le plus grand nombre de cas, les secousses & le mouvement sont-ils plus nuisibles qu'utiles. C'est ordinairement après les secousses en voiture, dans des chemins rudes & raboteux, le trot d'un cheval lourd, la marche à pied dans des lieux montueux, que naissent les accès de néphrétique. J'ai vu le célèbre Buffon ne pas pouvoir faire quelques pas en voiture, sur le pavé de Paris, sans être pris de douleurs rénales & vésicales, & sans avoir un pissement de sang occasionné par le déchirement des organes qui servent à la sécrétion & au passage de l'urine. Il a été dans cet état fâcheux plusieurs années avant sa mort occasionnée par la présence d'une pierre dans la vessie, dont il n'a jamais voulu permettre qu'on s'assurât par la sonde. Buffon, pour se rendre à Montbard, où les souvenirs de ses travaux glorieux, & le desir de s'y livrer encore, l'appelloient pendant six à huit mois tous les ans, a été obligé, la dernière année de ce voyage, de s'y faire

faire transporter en litière ; la berline la plus douce renouvelloit tous ses accidens.

La troisième & la principale indication qu'on doit remplir dans les douleurs néphrétiques, qui sont dues à des *calculs* dans les reins, c'est de calmer & de détruire même les effets que produit leur présence dans ces viscères. C'est sur-tout lorsqu'on ne peut pas réussir à diminuer leur volume, & à les faire descendre des reins & sortir par l'urètre, que cette dernière indication devient plus pressante, on doit se borner alors à faire ensorte que leur présence nuise le moins qu'il est possible ; les dangers qui sont à craindre, & qu'il faut écarter, tiennent presque entièrement à l'inflammation qu'ils excitent, & à ses suites. La saignée, qui diminue la masse & le volume du sang, qui relâche les vaisseaux & détruit l'éréthisme, doit être pratiquée, & même largement, dans les premiers momens de la douleur néphrétique. Elle doit être large & forte ; on y revient plusieurs fois de suite. On y joint toutes les boissons antiphlogistiques & tempérantes possibles, les demi-bains, les lavemens émolliens & lubréfians ; l'huile en grande quantité ; les fomentations, les cataplasmes, les vapeurs chaudes & humides sur la région des reins. Lorsque ces moyens ne réussissent pas, la douleur & l'inflammation persistant, il est à craindre qu'il n'y ait suppuration & destruction des reins. On a vu plusieurs fois un abscès, né dans ces viscères par la présence d'un *calcul*, s'ouvrir dans la région lombaire, & y former un ulcère fistuleux, dont la guérison est impossible. Dans un pareil cas, après avoir enfoncé une sonde, & avoir reconnu la présence d'un corps dur & résistant dans le fond de la fistule, on a dilaté cet ulcère, & on a fait sortir un ou plusieurs *calculs*. Cette opération une fois faite, l'ulcère a été guéri sans retour. On trouve plusieurs exemples de ce fait dans les mémoires de l'académie de chirurgie de Paris, tomes II & III. C'est sans doute un pareil succès qui a fait proposer la néphrotomie ; *voyez* ce mot dans le Dictionnaire de chirurgie.

Le *calcul* descendu dans le bassinet des reins, & dans l'urètre, demande absolument le même traitement que celui qui est dans les reins eux-mêmes. Lorsqu'un ou plusieurs *calculs* sont descendus dans la vessie, les malades sont ordinairement dans le calme, & croient être guéris ; mais il faut les avertir du danger qu'ils courent, sur-tout lorsqu'ils n'ont rendu qu'un gravier, après avoir éprouvé depuis des accès de néphrétique, ou lorsqu'après ces douleurs ils n'en ont point rendu du tout. La seule indication importante qu'on ait à remplir alors, est de procurer la sortie du *calcul* arrêté dans la vessie. Tout ce qui a déjà été indiqué pour ramollir, détendre & lubréfier les canaux, & pour adoucir autant l'urine, qu'en augmenter la quantité, peut & doit être employé dans ce cas. Ce ne sont point les diurétiques chauds & stimulans qui conviennent, mais une boisson aqueuse, adoucissante, relâchante, prise abondamment. Les secousses du corps, le mouvement, l'exercice, peuvent être utiles lorsque le *calcul* est petit, roule facilement dans la vessie, & lorsqu'on peut espérer qu'il se présentera vers l'orifice de la vessie pour sortir par le canal de l'urètre. On applique dans la même vue, sur le périnée, des fomentations, des cataplasmes, des onguens émolliens ; on prescrit les bains, les lavemens huileux & graisseux, fréquemment répétés. Il est aussi très-utile d'injecter par l'urètre un peu d'huile douce, mais en petite quantité, afin de ne lubréfier que le canal de l'urètre. Les malades doivent retenir leurs urines, afin que sortant ensuite avec une sorte d'impétuosité, & formant un jet plus rapide, elles entrainent plus sûrement avec elles le *calcul* par l'orifice de la vessie dilaté fortement & subitement. C'est avec le premier jet d'urine, & presque jamais sur la fin de l'action d'uriner, que l'on rend le *calcul* contenu dans la vessie. Vanswieten rapporte qu'ayant prescrit à un malade une grande quantité de décoction de racine de guimauve édulcorée avec la réglisse, pour rendre l'urine plus douce & plus facile à retenir ; & après avoir fait injecter un peu d'huile dans l'urètre, il lui conseilla de se promener dans sa chambre ; le malade, parvenu au point de ne pouvoir se retenir davantage, urina très-librement & avec force ; il entendit aussi-tôt tomber dans le bassin une pierre grosse comme un noyau de cerise, & d'une forme un peu plus allongée. La situation penchée en devant est un des moyens les plus favorables à la sortie du *calcul* de la vessie. De la Hire en cite un exemple frappant dans les Mémoires de l'Académie, 1701. Il n'est pas besoin d'insister ici sur la nécessité de remédier, après la sortie du *calcul*, aux accidens que sa présence a pu produire par son irritation & son poids sur les parois de la vessie. Souvent ces accidens se calment seuls & sans aucun traitement, après que la cause qui les entretenoit est détruite ; mais, dans d'autres cas, les suites de l'inflammation, les ulcères, les délabremens de la vessie, la foiblesse de ses membranes, le spasme, les douleurs, le sentiment de pesanteur, les déchirures, l'hémorrhagie, exigent un traitement secondaire méthodique. Les émolliens, les adoucissans, les calmans, les toniques, les vulnéraires, les astringens légers, les eaux minérales sulfureuses, ferrugineuses, fournissent ordinairement tous les secours suffisans pour remplir ces indications. De Haën a donné un assez grand nombre d'observations qui prouvent que les douleurs, la dysurie, l'ischurie, l'ardeur d'urine, la pesanteur, & tous les maux qui accompagnent la pierre dans la vessie, ainsi que les ulcères qui suivent cette maladie, sont calmés souvent d'une manière presque miraculeuse par le raisin d'ours, *uva ursi*. On donne ce médicament en poudre, à la dose d'un demi-gros, plusieurs fois par jour. Les douleurs, les ardeurs d'urine, la dysurie, sont arrêtées quelquefois après quelques jours de l'usage de ce remède ; l'écoulement purulent, le dépôt glaireux & fétide des urines disparoissent entièrement. L'effet singulier de ce médi-

cament n'est point du tout de dissoudre la pierre, ou d'en diminuer le volume; comme on pourroit le penser; car le *calcul* est toujours le même dans la vessie; la sonde l'indique comme auparavant; mais il paroît que l'usage du raisin d'ours met le malade dans le même cas où la nature le place quelquefois. On sait que les calculeux sont souvent exempts de douleurs pendant quelque temps; ils croient, à la cessation de tous les symptômes, que la pierre n'existe plus chez eux. De Haën pense qu'on doit comparer à cet effet naturel l'effet du raisin d'ours. Peut-être n'est-ce qu'en enveloppant la pierre d'un mucilage qui diminue la dureté de son contact sur la vessie; ce remède est donc très-précieux dans tous les cas où la lithotomie ne peut pas être pratiquée, soit à cause de la foiblesse du malade, soit en raison de son dépérissement, de cachexie, soit enfin en raison de la pierre elle-même, du lieu qu'elle occupe, de sa nature enkystée, &c. Il sera question plus au long de ce remède à l'article Raisin d'ours.

Le *calcul* arrêté dans le canal de l'urètre, soit à cause de son diamètre, soit en raison de sa forme & de ses aspérités, produit des maux auxquels il est toujours urgent de remédier. Outre les opérations de chirurgie, telles que l'instrument de Hales, la boutonnière, la ponction au périnée, l'usage des pinces, des petites curettes, &c. on emploie encore avec succès les injections huileuses, les bains tièdes & long-temps continués, les cataplasmes, les boissons émollientes, abondantes, & enfin la succion, soit à l'aide de canules & de la bouche, soit par le moyen de petites pompes placées sur le gland & à l'orifice de l'urètre. Un enfant très-malade d'une rétention d'urine, produite par un *calcul* arrêté dans l'urètre, a été tout-à-coup soulagé & guéri, à ma connoissance, par la succion. Un domestique de la maison, témoin des cris & des tourmens de cet enfant, prit sur lui d'essayer la succion avec sa bouche; après quelques efforts d'aspiration, le *calcul* fut déplacé, & s'échappa avec un flot d'urine fétide. La Société de Médecine a consigné dans ses mémoires un fait analogue, sur la guérison d'une rétention d'urine produite par un caillot de sang arrêté dans l'urètre, & tiré de ce canal à l'aide de la succion.

§. VIII. *Des lithontriptiques.*

Les tourmens des malades, attaqués de *calculs* dans la vessie, ont porté, dans tous les temps, les médecins à la recherche des médicamens capables de briser ou de dissoudre ces concrétions; comme plusieurs ont cru qu'ils avoient réussi, on a donné le nom de *saxifrages* & de *lithontriptiques* aux substances auxquelles on a cru reconnoître cette vertu. On voyoit certains dissolvans agir sur les *calculs* hors du corps d'une manière très-remarquable, & on en concluoit qu'ils devoient avoir la même action, pris à l'intérieur & parvenus jusques dans la vessie. Mais que de fausses espérances ces recherches n'ont-elles pas fait concevoir? Quelles erreurs ne sont pas sorties de cette source? Combien de malheureux, leurrés de cet espoir, n'ont-ils pas été obligés de finir par avoir recours à l'opération de la lithotomie? Aujourd'hui même que la nature intime des concrétions calculeuses des reins & de la vessie est mieux connue, on n'a pas été encore assez heureux pour pouvoir assurer l'action des dissolvans de ces concrétions dans l'intérieur du corps.

Quelques expériences, & des observations pratiques, ont prouvé à plusieurs époques de l'histoire de la médecine, que le *calcul* pouvoit être sinon brisé, au moins diminué & séparé par fragmens, par lames dans l'intérieur de la vessie; mais quoiqu'on eut pu attribuer cet effet souvent aux forces naturelles, ou à quelques changemens arrivés dans les humeurs, on l'a souvent rapporté au contraire à différens remèdes vantés comme lithontriptiques. Ce n'est point dans l'antiquité la plus reculée de l'histoire de la médecine, qu'il faut aller chercher des traces de ces remèdes. Alexandre de Tralles paroît être le premier qui a annoncé la dissolution du *calcul* par le sang de bouc. Il vouloit qu'on l'injectât chaud dans la vessie, & il assuroit qu'il jouissoit d'une propriété merveilleuse pour dissoudre la pierre, il conseilloit aussi d'en pénétrer la vessie après avoir séjourné quelque temps dans un bain chaud. Arnauld de Villeneuve proposa immédiatement après les racines d'asperge, de roseau, de saxifrage, de verge d'or, le millet, le vinaigre scillitique, le suc de limons, le pouillot de montagne. Jean Baverius de Baveriis, recommanda, dans le quinzième siècle, comme lithontriptique le pétrole qu'on avoit fait bouillir avec la pierre de lynx, & qu'il falloit injecter dans la vessie. Vidus Vidius louoit beaucoup, pour le même effet, la racine du raifort sauvage, le plus âcre & le plus pénétrant. Jean Baptiste Porta assure qu'on détruisoit les *calculs* dans la vessie avec les fruits & les feuilles de mûrier, cueillies avant le lever du soleil, distillées ou séchées à l'ombre, & prises dans le vin ou dans l'eau même de leur distillation. Léonhard Fioraventi attribue une puissance lithontriptique très-grande, & presque miraculeuse aux eaux distillées de semences d'oranges, de citron, de saxifrage, de mélisse, d'asperge, de cresson, d'hyssope, des racines de fenouil, de persil, mêlées avec le suc de citron. Jean Ferrand, dans un écrit publié à Paris, en 1570, sur les causes & la guérison de la pierre, préfère à tous les remèdes la racine de chardon Rolland. Dominique Leonus préparoit & vantoit beaucoup une poudre composée des semences d'anis, d'ache, de persil, de fenouil, d'ortie & de sucre. Rodericus *à Fonsecâ* conseilloit, comme lithontriptiques, plusieurs eaux minérales de l'Italie; & ces remèdes ont été par la suite tellement multipliés, que chaque pays a son eau pour la gravelle & la pierre. On a vanté sur-tout celles de Luxeuil, de Contrexeville, de Bussang, &c. Durantes Scacchius conseilloit

le suc exprimé des cloportes. Baricellus alla jusqu'à proposer le verre pilé. Smétius revint au commencement du siècle dernier, sur la propriété lithontriptique du sang de bouc. Pierre Poterius dit avoir employé avec succès, contre le *calcul*, des pierres d'écrevisse mêlées avec le suc de citron & la partie du vitriol sublimé par le feu. Jean Poppius crût tirer de la fiente du pigeon un bon lithontriptique. Vanhelmont vantoit la pierre calcaire, qu'il appella *ludus*, calcinée & convertie en sel; on conçoit que c'étoit véritablement de la chaux qu'il employoit; & qu'il a pu en obtenir quelques bons effets. Lautembergius dit en 1619 avoir employé sur lui-même & avec succès contre le *calcul* une poudre décrite par Horace Eugenius, & qui étoit préparée avec un gros de cloportes desséchées, une demi once d'eau de vie, & 9 onces de suc de pois chiches. Cameratius recommande les cloportes & les cicindèles, espèces de coléoptères, comme lithontriptiques. Simon Pauli loue les effets anticalculeux de la décoction de camomille; Adrien de Mynsicht parle avec avantage d'une teinture de bayes de genièvre; Schroder, sur la foi d'autrui, & non d'après des expériences particulières, cite parmi les lithontriptiques, une teinture solaire, un sel cachectique chalybé, un élixir de genièvre, le sel de tartre, &c. Charleton espéroit qu'on parviendroit à dissoudre le *calcul* avec la carotte & le suc de bouleau; d'autres ont fait beaucoup d'éloges de l'ail & de l'oignon. On raconte, entr'autres faits pour prouver les vertus du dernier végétal, qu'un cuisinier ayant jetté sur une table une pierre de la vessie, elle tomba au milieu d'oignons coupés, & qu'elle diminua de volume par l'action du jus de ces racines; ce conte mérite d'autant moins de confiance, que ce remède ayant été administré n'a point eu les succès qu'on avoit cru pouvoir en espérer. Thomas Bartholin recommande l'eau des fèves & du raifort, dans les mémoires de l'académie de Copenhague. Olaus Borrichius rapporte dans le même ouvrage, qu'une jeune fille rendit un *calcul* de la vessie en morceaux par l'usage de la térébenthine. Enfin on ne manque pas d'auteurs qui ont assuré que l'eau pure étoit le meilleur & le plus sûr des dissolvans du *calcul* de la vessie. Littre cite dans les mémoires de l'académie des sciences, pour l'année 1720, des faits qui semblent prouver que des pierres urinaires peuvent en effet être dissoutes par l'eau. Mais tous ces moyens fondés sur des expériences inexactes, peu concluantes, souvent très-mal faites, sont propres à démontrer plutôt l'insuffisance de l'art & de ses ressources, que la découverte ou l'existence d'un véritable lithontriptique parmi toutes les substances indiquées jusqu'ici. En effet, comment concevoir que des plantes presque inertes comme la plupart de celles qui ont été énoncées plus haut, comme le plantain, l'arrête-bœuf, &c., dont il n'a point été question dans le dénombrement cy-dessus quoiqu'elles aient encore été mises au rang des lithontriptiques, peuvent dissoudre une concrétion que les agens chimiques les plus actifs laissent souvent sans aucune altération, & qu'on ne peut vraiment dissoudre hors du corps que par l'acide nitrique & les alcalis caustiques. Comment veut-on que l'eau, qui ne dissout quand elle est bouillante que trois millièmes de son poids de *calcul* en poudre, puisse dissoudre étant froide la pierre dans la vessie, & jouissant de toute l'adhérence de ses parties. Toutes les observations sur la prétendue propriété lithontriptique des plantes paroissent être seulement fondées sur la diminution, ou sur la cessation presque complette, des douleurs, des ardeurs, & des autres symptômes occasionnés par la pierre; on peut toutes les rapporter aux effets de l'*uva ursi* si bien observés par de Haën, & qui consistent tous à réduire la pierre de la vessie à ne pas nuire, en l'enveloppant d'un mucilage qui diminue de la rudesse de son contact sur les parois de la vessie.

Mais y a-t-il véritablement des lithontriptiques, & peut-on espérer d'en découvrir. Il n'y a presque personne qui n'ait entendu parler du remède de mademoiselle Stephens, celui de tous qui a fait le plus de bruit, qui a eu le plus de succès apparens ou réels, & qui a le plus fixé l'attention des hommes de l'art. Ce remède si célèbre, qui a eu l'approbation du sénat d'Angleterre, & qui a valu de si belles récompenses à son auteur, mérite de nous occuper ici en détail. On sait que c'est à la chaux vive qu'il doit son énergie. Nous ne rappellerons point ici, comme l'a fait Vanswieten, toute la théorie de l'air fixe telle quelle existoit à l'époque où Hales croyoit en avoir obtenu une si grande quantité dans l'analyse du *calcul*: nous n'essayerons point de faire voir le prétendu rapport que le célèbre médecin de Vienne a cherché à établir entre les expériences de Black, de Macbride, & l'action du remède qui nous occupe. Toute cette doctrine pouvoit paroître utile & bien cohérente en 1772, lorsque Vanswieten écrivoit ses excellens commentaires sur les aphorismes de Boerrhawe, & lorsqu'il faisoit son histoire des lithontriptiques. Mais les nouvelles découvertes, les travaux des modernes sur l'acide carbonique, l'air fixe de Black, & sur la matière du *calcul* de la vessie, ont prouvé la fausseté de ces théories; il ne peut plus être question, pour trouver des lithontriptiques, d'enlever l'air fixe du *calcul*, qui n'en contient pas, & dont les fluides élastiques obtenus par la distillation n'existoient pas dans la pierre, mais sont les produits de l'altération de tous les principes les uns par les autres. L'action de la chaux ne peut plus être considérée que par rapport à sa combinaison avec l'acide lithique; mais il faut faire précéder l'appréciation de cette action de l'histoire médicinale du remède anglois. Mademoiselle Stephens, d'une bonne maison d'Angleterre, & ce qui vaut infiniment mieux, d'un esprit orné & d'une sagacité peu commune, commença, en 1720, à administrer pour dissoudre

le *calcul* des coquilles d'huitre calcinées en poudre. Elle s'apperçut qu'elles faisoient d'autant plus d'effet qu'elles avoient subi une action du feu plus forte; elle en donnoit un scrupule dans du vin blanc trois fois par jour. Comme ce remède procuroit une constipation très-forte, elle y joignit un peu de savon, qu'elle croyoit aussi propre à dissoudre la pierre. Cette méthode lui réussit pendant quelques années pour chasser les graviers des reins, & même pour détruire quelques *calculs* de la vessie. Douze ans après, elle augmenta la dose des coquilles d'œufs calcinées, & porta celle du savon à une demie once en dissolution; elle obtint un effet si frappant sur un homme presque octogénaire qui rendit par l'usage de ce remède, des lames & des fragmens de *calcul*, qu'elle crut devoir augmenter encore la dose de la poudre de coquilles d'œufs & du savon. Des succès plus multipliés accréditèrent son remède; &, pour qu'il ne pût pas être découvert, elle y ajouta des coquilles de limaçons calcinés, elle mit dans sa dissolution de savon de la corne de cerf, *coronopus*, réduite en charbon, de la camomille, du fenouil, de la Bardane, du persil, de la mauve, de la guimauve, qu'elle varioit & modifioit à son gré, pour qu'on ne pénétrât pas son secret. Enfin il fut rendu public en 1739, par les soins du parlement d'Angleterre, qui fit donner à mademoiselle Stephens une récompense de cinq mille livres sterling; & on fit alors simplement usage d'un demi gros, de deux scrupules, d'un gros même de poudre d'écailles d'œufs calcinés, trois fois par jour, en faisant boire par-dessus chaque prise le tiers d'une dissolution de deux à trois onces de savon d'alicante dans dix-huit onces d'eau, édulcorée avec du sucre ou du miel. La chaux faisoit donc le huitième du remède total, & suivant son action, on en diminuoit ou en augmentoit la dose, en ayant égard à l'état relâché ou resserré du ventre. S'il arrivoit une diarrhée, on avoit recours aux opiates & aux astringens, pour ne pas laisser évacuer hors du corps le remède lithontriptique. La dose de trois gros de chaux de coquilles d'œufs & de trois onces de savon convenoit aux hommes robustes; les malades délicats n'en prenoient que la moitié. Pour les vieillards, on n'en administroit que moins, parce que leurs pierres résistoient moins au dissolvant. La lenteur de son action, chez les jeunes gens, exige qu'on en donne une plus grande quantité. C'est à Hartley, médecin anglois, qui, en quatre ans qu'il prit ces remèdes, rendit des fragmens de *calcul* & se trouva soulagé, qu'on doit ces détails & plusieurs autres que nous ajouterons plus bas. Kirkpatrik, autre médecin anglois, qui se débarrassa de cinq *calculs* de la vessie, & fut entièrement guéri par le remède de mademoiselle Stephens, en fut aussi un des apôtres les plus zélés.

Hartley observe que l'usage de ces médicamens change la nature de l'urine, qu'elle devient plus volatile, plus odorante, plus alcaline, susceptible de faire effervescence avec les acides; que des *calculs* plongés dans cette urine diminuent de poids, tandis qu'ils n'éprouvent point cette perte dans de l'urine ordinaire.

Ce signe de putréfaction & d'alcalescence dans les urines de ceux qui faisoient usage du remède de Stéphens, fit craindre à de célèbres médecins que ce traitement ne nuisît beaucoup aux malades, en faisant naître la décomposition & la putridité dans leurs humeurs. Mead s'éleva sur-tout contre ce remède; il reprocha aux médecins qui le louoient une lâche complaisance, ou une crédulité condamnable. Cependant il ne pût pas nier que l'eau de chaux d'écailles d'huîtres n'ait été utile dans le *calcul*. Whytt assura, d'après des expériences de dix ans, que la chaux préparée avec des coquilles étoit plus efficace que celle qui provenoit des pierres calcaires. Huxham, en rendant justice à la vertu lithontriptique de ce remède, craignoit la dissolution du sang & de la lymphe. Il avoit vu un homme devenir scorbutique & périr de phtysie, pour avoir pris pendant quelques semaines de la lessive des savoniers; on lui trouva dans la vessie une pierre de huit onces. Wansvieten remarque qu'on ne peut pas seulement attribuer au remède alcalin la maladie & la mort d'un homme, qui avoit tant de causes dangereuses avant son usage.

Ce qu'il est très-nécessaire de savoir, c'est si la chaux & le savon peuvent être nuisibles à un homme sain d'ailleurs, & qui n'a d'autre affection que le *calcul* dans la vessie. L'expérience prouve que beaucoup de personnes ont fait long-temps usage des remèdes de Stephens sans en ressentir de mauvais effets: ils excitent en général la nausée, & dégoûtent; mais le bien que beaucoup en ont éprouvé au bout de quelques semaines, leur en a fait supporter le dégoût. Morand, dans son rapport à l'académie des Sciences sur l'usage & les effets du remède de Stephens, atteste la même innocence dans ce médicament. Il assure que plusieurs en ont été tellement soulagés, qu'ils se sont crus entièrement débarrassés du *calcul*, qu'ils en ont rendu des fragmens en grande quantité, quoiqu'il n'ait pas pu s'assurer que la pierre ait été complettement dissoute; que cette excrétion de lames & de fragmens a sur-tout lieu lorsque les malades out retenu quelque tems leur urine; que les *calculs* durs & susceptibles du poli n'en éprouvent aucun changement; qu'il n'y a que ceux qui sont mous, sur-tout dans les vieillards, dont le remède de Stephens paroît opérer le ramollissement & même la dissolution, qu'il ne convient pas dans le cas d'ulcère à la vessie, qu'il en augmente la douleur; que plusieurs fois les malades ont été soulagés, sans que le *calcul* de la vessie ait souffert de diminution sensible; enfin qu'on peut faire prendre ce remède aux calculeux avant de leur faire l'opération, parce que s'ils n'en éprouvent pas un grand soulagement, ils

n'en sont point au moins assez affectés, pour qu'on ne puisse pas ensuite les opérer. Hartley a donné dans sa dissertation la figure de plusieurs pierres rongées à leur surface, & devenues fragiles par l'effet de ce remède, il cite plusieurs malades dont la pierre, reconnue par la sonde, a été rendue en fragmens jusqu'au noyau lui-même, de sorte que la sonde n'y a plus ensuite fait trouver de *calcul*. Il rapporte aussi que deux hommes qui ont pris le remède, l'un pendant deux, l'autre pendant trois ans, ont été délivrés de tous les symptômes de la pierre, en ont rendu des fragmens; quoique la sonde l'ait encore fait retrouver dans leur vessie.

On a élevé des doutes sur les concrétions rendues par les malades; on a pensé qu'elles pouvoient provenir du remède lui-même, que c'étoit une espèce de craie formée par la chaux, & qu'ainsi ce médicament sembloit plus propre à augmenter qu'à diminuer le volume de la pierre. Vanswieten présente même cette crainte comme d'accord avec la théorie de Macbride; mais on sait que cette application ne peut pas étayer cette opinion. D'ailleurs on reconnoît, dans les fragmens & les lames rendus par les malades, les couches concentriques des *calculs;* aujourd'hui la différence bien établie entre la craie & l'acide lithique feroit bientôt juger cette question. Il est vrai que l'urine de ceux qui ont pris le remède de Stephens présente, suivant les auteurs qui en ont suivi les effets, des signes de la présence de la matière calcaire; elles sortent blanches, troubles. Mais Hartley a prouvé, par une expérience assez constante, que le sédiment des urines de ces malades étoit d'une nature différente de celle des fragmens qu'ils rendoient, & du *calcul* lui-même, examiné hors du corps. Ces trois substances, chauffées en même quantité dans des tuyaux de pipe, se sont comportées diversement; la première a laissé 7 grains de résidu sur 12 grains; les deux autres se sont presque totalement volatilisés, & ont présenté une grande analogie l'une avec l'autre. Stæchelnius, dans une lettre à Hartley, rapporte qu'il a trouvé la chaux dans l'urine des malades qui usoient du remède de Stephens; qu'ayant examiné la manière d'agir de l'eau de chaux sur le *calcul* hors du corps, il a trouvé, qu'au bout d'un certain temps, les couches de *calcul* perforées & rongées très-sensiblement, & il a distingué dans le *calcul* une matière muqueuse, semblable à du mucilage de graines de coings.

Tels étoient les succès & les connoissances acquises sur le remède de Stephens, qu'on savoit pouvoir être utile à un grand nombre de calculeux, mais qui nuisoit à quelques-uns, & dont la formule, d'abord compliquée par son auteur, avoit été réduite par Hartley à la chaux de coquilles d'œufs & au savon de Venise, lorsque Whytt s'occupa à rectifier & à corriger ce traitement. Il proposa l'eau de chaux simple des boutiques au lieu de la dissolution dégoûtante & nauséabonde de Stephens; & pour éviter l'ardeur que la chaux de coquilles d'œufs en poudre faisoit souvent naître, il crut qu'on pouvoit se passer du savon; mais comme les raisonnemens ne suffisent point pour assurer les propriétés des remèdes, il eut recours à l'expérience. Ce fut sur un homme de soixante ans, qui, après avoir rendu pendant long-tems des pierres des reins, qu'il sentoit tomber dans la vessie, en eut une qui resta dans ce dernier viscère, & qui produisit tous les symptômes de la pierre, difficulté & douleur en urinant, envie fréquente, sédiment glutineux, pissement de sang après un mouvement rude, pesanteur, &c. Il avoit fait usage du savon à grande dose depuis quinze mois, sans aucun soulagement; il prit de l'eau de chaux outre le savon, d'après le conseil du docteur Whytt. Au bout de quelques jours il éprouva un mieux marqué; la douleur diminua, il retenoit son urine, moins sanguinolente; il rendit bientôt un premier *calcul* lisse & blanc, tandis que ceux qu'il avoit rendus autrefois étoient bruns & rudes à leur surface; après dix-neuf mois d'usage d'eau de chaux, qu'il prenoit à la dose de plus de trois livres par jour, il rendit un second *calcul* plus gros que le premier; & qui paroissoit manifestement avoir fait corps avec lui. Depuis tous ces symptômes, tous les malaises se sont dissipés, il a repris sa santé ordinaire; il n'avoit éprouvé aucun accident de l'usage de l'eau de chaux; deux ans après il a confirmé son état également heureux à Whytt, & il paroît qu'en effet il n'avoit plus aucune concrétion dans la vessie. Ce médecin célèbre a fait plusieurs expériences importantes pour déterminer l'action de l'eau de chaux sur le *calcul*. Il a vu ceux-ci devenir blancs en-dehors, se ramollir, leur croûte tomber, & de suite leurs couches intérieures séparées par l'action successive du dissolvant. Il a observé que l'eau de chaux, mêlée à l'urine, empêchoit les sédimens du *calcul* de se rapprocher les uns des autres; il a mêlé cette liqueur avec les différens sucs alimentaires, pour voir lesquels favorisoient ou empêchoient son action; les liqueurs fermentées, les fruits acides & sucrés, le miel, lui parurent détruire les effets de l'eau de chaux. Et en effet, le raisonnement simple apprenoit que ces substances, en absorbant la chaux, la neutralisoient & devoient lui enlever son action dissolvante, en la faisant changer de nature. L'usage de l'eau de chaux ne rend pas, suivant lui, l'urine alcaline comme le fait le remède de Stephens, qui paroît agir ainsi par l'alcali contenu dans le savon. Le savon agit cependant sur le *calcul*, & Whytt attribuoit cette action à la chaux contenue dans le savon, parce que Hales avoit dit que les cendres gravelées ne dissolvoient point le *calcul*. Mais on reconnoît ici une erreur du temps.

En effet de ce que la potasse, en partie saturée d'acide carbonique, n'agit point sur le *calcul* comme Hales l'avoit découvert, & comme les belles expé-

riences de Scheele l'ont démontré depuis, il ne s'ensuivoit pas que l'alcali du savon qui est privé de cet acide ne devoit pas non plus agir sur le *calcul*. Whytt vouloit qu'on continuât long-temps l'usage de l'eau de chaux, & qu'on la poussât à une forte dose lorsque le *calcul* est très-considérable. On peut suivre ce conseil sans danger, d'après l'exemple rapporté par de Haen, d'un tailleur calculeux qui prit en sept mois, dix-sept livres de savon & quinze-cents livres d'eau de chaux, & en éprouva de très-bons effets, quoiqu'on reconnût encore le *calcul* dans la vessie par le moyen de la sonde. Le sang tiré du bras de cet homme étoit tout aussi consistant que dans l'état naturel, d'où l'on doit conclure que l'eau de chaux n'en opère point la dissolution. Quant au mélange du lait avec l'eau de chaux, Alston avoit déjà observé que son efficacité en étoit diminuée comme par une grande quantité d'autres substances, & Macbride a prouvé qu'un tiers de lait suffisoit pour la rendre presque inerte, le même auteur fait voir que la vapeur contenue dans les intestins, précipite l'eau de chaux, & en diminue l'énergie en la changeant en craie. Il croit que dans la vessie l'urine produit le même effet, mais ce qu'il attribue à l'*air fixe*, est manifestement dû à l'acide phosphorique; de sorte que le dépôt terreux qu'on apperçoit dans l'urine des personnes qui boivent de l'eau de chaux n'est point de la craie comme le pensoit Macbride; mais du phosphate calcaire, ou une matière semblable à celle des os.

Ces réflexions sur la diminution de l'énergie de l'eau de chaux & du savon comme lithontriptiques, par les sucs des premières voies & par toutes les humeurs du corps ont engagé les médecins à injecter immédiatement ces remèdes dans la vessie. Whytt a proposé d'injecter cinq à six onces d'eau de chaux dans la vessie plusieurs fois par jour, immédiatement après que les malades avoient uriné; il observoit qu'il ne falloit employer ce moyen que lorsque l'usage intérieur de l'eau de chaux auroit déjà apporté quelque soulagement, parce que la vessie devoit être accoutumée à l'impression de ce médicament. L'estomac, les intestins, l'œil, la surface sensible des ulcères, supportant facilement le contact de l'eau de chaux, il paroissoit naturel de penser que la vessie devoit le supporter de même. De Haen rapporte cependant que le sujet dont nous avons parlé plus haut, & qui prenoit tant d'eau de chaux à l'intérieur sans en éprouver de mauvais effets, ne pouvoit pas souffrir ce liquide injecté dans la vessie. On a conseillé pour en diminuer l'âcreté, le mélange d'amidon, de gomme arabique, de mucilage de graine de lin; mais ces additions sont toujours au détriment de l'action de la chaux. L'espérance qu'on avoit conçue d'un lithontriptique immédiatement appliqué sur la pierre ont fait chercher les moyens de pratiquer cette injection sans l'intromission de la sonde jusques dans la vessie, qui est extrêmement douloureuse, souvent même absolument impraticable, pour les calculeux. Guillaume Butter a imaginé un instrument formé d'une vessie de mouton enfermée dans une espèce de soufflet, de sorte qu'à l'aide d'une pression graduée, le malade pouvoit lui-même injecter de l'eau de chaux, & surmonter la résistance opposée par le col & le sphincter de la vessie. Il rapporte l'histoire d'un malade qui, faisant usage à l'intérieur d'eau de chaux & de savon, s'injectoit lui-même deux fois par jour quatre ou cinq onces d'eau de chaux. Depuis quatre ans, cet homme souffroit les tourmens d'un *calcul* que la sonde annonçoit, & qui paroissoit être assez gros; trois mois d'injection & de boisson ont suffi pour diminuer les douleurs, & pour que le cathétérisme ne fît plus appercevoir la pierre. Vanswieten conclut de toutes les observations précédentes que nous avons puisées dans son ouvrage, que l'eau de chaux en boisson & en injection, avec ou sans le savon, paroit être véritablement lithontriptique, qu'on peut espérer par son usage continué plus ou moins long-temps d'obtenir la séparation en fragmens, & l'évacuation des *calculs* les moins durs, & d'empêcher même l'urine de déposer aussi promptement la matière calculeuse. Son expérience jointe à celle de tous les auteurs dont nous avons rapporté les observations, lui apprend encore que le soulagement que les calculeux retirent de ce traitement, sans même que leur pierre soit dissoute, suffiroit bien pour en conseiller l'usage à ses malades.

Hartley rapporte des expériences faites par Hales à sa sollicitation sur la dissolubilité des *calculs* de la vessie, dans la lessive des savoniers. Hales a trouvé que cette lessive dissolvoit le *calcul* même à froid, & qu'elle ramollissoit les *calculs* les plus durs; il a prouvé aussi qu'une lessive d'alcali fixe ordinaire, quelque concentrée qu'elle fut, n'a point d'action sur le *calcul*; on voit donc que ce fait étoit connu long-temps avant Scheele, & que Hales avoit découvert sans le savoir que la présence de l'air fixe ou acide carbonique dans l'alcali fixe l'empêchoit d'agir sur le *calcul*. Hartley conseilloit d'après cela l'usage de la lessive des savoniers, à la dose d'une demi-once dans une demi-livre de lait de vache; mais il avoue qu'il n'a point assez fait d'expériences sur ce moyen. Jurine l'a essayé sur lui-même en commençant par une très-petite dose, parce que les douleurs sont d'abord augmentées par ce remède; il est parvenu jusqu'à en prendre douze gros par jour, mais comme il ne donne pas la pesanteur spécifique de la lessive qu'il a employée, on ne sait pas combien d'alcali fixe caustique il a réellement pris. Ce n'a été qu'après quatre mois de l'usage de cette lessive qu'il a éprouvé du soulagement. Vers le cinquième mois, il a commencé à rendre le *calcul* brisé ou en fragmens, & après sept mois il n'étoit pas encore parfaitement guéri. Whytt préféroit donc l'eau de chaux, parce que les malades, suivant lui, en ressentent beaucoup plutôt du soulagement. Macbride rapporte qu'un médecin donnoit dans du

bouillon un remède sûr, & qui dissolvoit le *calcul* en quelques mois, & que ce remède fut reconnu pour être la lessive des savoniers. Vanswieten, qui regarde avec raison l'alcali caustique comme un remède très-âcre, craint que, donné très-étendu, il ne porte pas jusqu'à la vessie une action dissolvante très-forte. Il rapporte cependant à cette occasion que cette lessive a dissous des concrétions tophacées de la goutte en quelques jours, & il croit qu'on ne doit pas renoncer à l'espoir de trouver un lithontriptique dans cette substance.

Sans doute un pareil espoir ne doit pas nous abandonner; il semble cependant que les médecins moins occupés aujourd'hui de rechercher les moyens de dissoudre la pierre de la vessie, ayent oublié les premiers succès contenus dans les fastes de leur art. On ne parle presque plus de lithontriptiques depuis une vingtaine d'années; on n'a pas trouvé le remède de Stephens assez actif, & le perfectionnement de la lithotomie, le nombre considérable de chirurgiens qui s'en occupent avec succès en Europe, a beaucoup contribué de son côté à rallentir les recherches sur ce point. Mais il y a tant de circonstances qui s'opposent à la pratique de la lithotomie, & cette opération quoique bien perfectionnée est encore sujette à tant d'accidens, que les hommes de l'art ne doivent pas perdre de vue; 1°. qu'on connoît mieux la nature du *calcul* qu'on ne l'a jamais pu connoître; 2°. que si dans un temps où l'on avoit des idées fausses sur sa composition, on a trouvé des moyens pour le ramollir, & le faire évacuer par l'urêtre, on doit concevoir une espérance encore mieux fondée aujourd'hui sur la découverte de ce moyen; 3°. que les alcalis fixes caustiques, sont de tous les remèdes qu'on peut employer, les plus actifs & les plus sûrs; qu'ils portent leur énergie & leur puissance dissolvante jusques dans la vessie; & qu'ils ont certainement une action sur le *calcul*; 4°. que ces mêmes médicamens dont l'usage mieux approfondi pourra devenir quelque jour si important en médecine, & sur-tout dans le traitement des maladies chroniques, en imprégnant l'urine de leur activité, empêche les élémens du *calcul* de se rapprocher, & s'opposent à l'augmentation de volume de la pierre. On doit donc conseiller aux calculeux l'usage des alcalis fixes caustiques, avant de les déterminer à l'opération; & il n'est plus permis d'ignorer qu'on possède un moyen de soustraire plusieurs de ces malades aux angoisses & à l'incertitude du succès de la lithotomie, qu'on doit toujours l'administrer pendant quelques mois avant d'en venir à la dernière ressource chirurgicale, dont ces remèdes ne peuvent pas ailleurs compromettre la réussite. (M. FOURCROY.)

CALCULIFRAGES. (*Mat. méd.*)

Il n'existe point de remèdes *calculifrages*, ou qui ayent la propriété de briser le calcul dans la vessie de l'homme, quoique plusieurs plantes ayent reçu le nom de saxifrages qui vouloient dire la même chose. On croit un peu plus aux lithontriptiques, ou remèdes capables de dissoudre & de détruire peu à peu cette concrétion. (*Voyez* le mot CALCUL DE LA VESSIE.) (M. FOURCROY.)

CALDAS, ou ESCALDAS. (*Eaux minér.*)

C'est un village de la Cerdagne françoise, ainsi nommé à cause des eaux chaudes qu'il renferme. Il est à une lieue de Livia, à trois de Mont-Louis, & à vingt-deux de Perpignan. Il y a au milieu de ce village deux sources, qui jaillissent dans le sol du bassin qui sert aux bains.

Dans le traité des eaux minérales du Roussillon par M. Carrere, Perpignan, Reynier, 1756, in-8. Il est parlé des eaux minérales de l'*Escaldas*. La description des sources, de leur température, du bassin, des bains, des qualités sensibles des eaux, est suivie d'une analyse, qui donne à ces eaux les mêmes principes que celles de la Preste, dans lesquelles on a particulièrement démontré l'existence du soufre. L'auteur les croit vulneraires détersives, utiles contre la phthysie commençante & les maladies de la vessie, dans les suppurations internes ou externes. (M. MACQUART.)

CALDERA DE HEREDIA, (Gaspar) médecin originaire du Portugal, vivoit dans le XVII siècle. Il étudia dans l'université de Séville, en Espagne, où il fut reçu docteur; il parvint au plus haut degré de réputation. Il y monta par ses talens, & s'y soutint par l'affabilité & la modestie qui rélevèrent en lui le mérite de la science.

On a de lui:

Tribunal magicum, medicum & politicum. Pars prima. Lugduni Batavorum, 1638, in-folio.

Tribunalis medici illustrationes practicæ. Pars secunda. Accessit liber de facilè parabilibus è veterum & recentiorum observatione comprobatis, & ex arcanis naturæ chymicô artificiô & artis magisteriô eductis. Antverpiæ, 1663, in-folio. (M. GOULIN.)

CALEBASSE ou COURGE. (*Cucurbita.*)

Elle est le fruit d'une plante dont la racine est blanche, tendre & divisée en plusieurs fibrilles. Sa tige est sarmenteuse, ruguleuse, très-longue, & de la grosseur du doigt. Elle rampe, ou bien elle grimpe sur les treillages & sur les perches vers lesquelles on la dirige, par le moyen de ses vrilles ou mains. Ses feuilles sont vertes, cotonneuses, rondes, crenelées, d'un pied & demi de diamètre, & elles sont soutenues par des queues cilindriques, oblongues & concaves. Ses fleurs sortent de l'aisselle des feuilles. Elles sont blanches, en cloche, évasées & découpées

de manière qu'elles semblent être composées de cinq pétales. Les unes sont fécondes, les autres stériles. Les premières portent sur des embrions qui deviennent des fruits fort gros. Lorsque ces fruits sont parvenus à leur maturité, ils sont recouverts d'une écorce assez dure, & d'un jaune pâle. Leur chair, ou pulpe, est blanchâtre, insipide, fongueuse, partagée ordinairement en six loges, qui contiennent des graines applaties d'un pouce de long, revêtues d'une peau blanche & cartilagineuse, qui enveloppe une amande également blanche, douce & agréable au goût.

Les feuilles vertes de cette plante, appliquées sur les mamelles, ont, à ce qu'on prétend, la propriété de faire disparoître le lait. La pulpe de la *calebasse*, que les anciens ont appellé *eau coagulée*, est plus souvent employée comme aliment, que comme substance médicinale, & encore ne la sert-on pas beaucoup sur les tables, parce qu'elle nourrit peu, qu'elle est froide, indigeste & nuisible aux tempéramens humides. Quelques praticiens la prescrivent cependant avec succès pour détruire la viscosité des humeurs, pour prévenir leur effervescence & diminuer leur âcreté, pour obvier à la rigidité de la fibre, & pour désobstruer les vaisseaux capillaires. Elle réussit très-bien dans les rhumatismes chroniques, dans les ardeurs d'entrailles, & toutes les fois qu'on se propose de fondre les empatemens du mésentère. Dans ce cas on la fait entrer dans les bouillons médicamenteux propres à atténuer & à délayer les fluides épaissis.

On trouve dans les graines de *calebasse* une grande quantité d'huile, qu'on en retire par expression. C'est à cette huile, & au mucilage qu'elles contiennent, qu'elles doivent toutes leurs vertus. Lorsqu'on les laisse fermenter, elles donnent une petite quantité de parties terreuses tant soit peu acides. Geoffroy, dans sa matière médicale, a prétendu qu'elles donnoient aussi un sel ammoniacal; mais cette terre acédule d'un côté, & ce sel ammoniacal de l'autre, ne sont guère que le produit de la fermentation, ou de la combustion à laquelle on les soumet.

Les graines de *courge* sont une des quatre semences froides majeures. Elles ressemblent aux trois autres par leurs vertus, c'est-à-dire qu'elles tempèrent l'acrimonie des urines en les irritant un peu, qu'elles calment & procurent le sommeil. Elles sont préférées aux autres rafraîchissans, humectans & délayans dans la dysurie, dans l'ischurie, dans le calcul, dans les ulcères des reins & de la vessie, dans la gonorrhée & dans les douleurs de goutte. Communément on en fait des émulsions. On s'en sert aussi à l'extérieur en épitheme, on en lave les parties brûlées. On les applique sur les yeux lorsqu'ils sont atteints d'inflammations sèches & de cuisson. Il est cependant dangereux d'en faire usage dans la céphalalgie accompagnée de fièvre, comme on l'a pratiqué quelquefois, parce qu'elles peuvent, ainsi que les autres rafraîchissans, repercuter la transpiration & déterminer des métastases dangereuses.

(M. Maison.)

CALENDRE. (*Mat. méd.*)

C'est le nom que les cultivateurs de plusieurs pays donnent à quelques espèces de charanson qui rongent les bleds, les graines légumineuses, & qu'il est important de connoître sous ce point de vue. (*Voyez* le mot Charanson.) (M. Fourcroy.)

CALENTURE.

Espèce de fièvre, qui s'observe chez ceux qui font des voyages de long cours dans des climats chauds, ou qui passent la ligne. Elle est accompagnée d'un délire subit & joyeux; ceux qui en sont attaqués, croyent appercevoir au milieu de la mer, des arbres, des forêts, des prés émaillés de fleurs; ils se levent subitement de leur lit, &c, si on n'y fait pas attention, ils s'élançent hors du vaisseau, & paroissent dans les flots : c'est ce qu'on observe souvent chez les gens de mer, qui font leur premier voyage dans des temps chauds.

Le docteur Olivier rapporte l'histoire de cette fièvre de la manière suivante, *philosoph. transact. abr. vol.* 4. Elle donnera une idée assez précise de cette maladie & de son traitement. « Je fus, dit-il, appellé au mois d'août 1693, sur les quatre heures du matin, pour voir un matelot sur le vaisseau *albemarle*, dans la baie de Biscaye. Ce matelot étoit dans une *calenture* violente. Il avoit trente à quarante ans, étoit assez grand, mais fluet, & peu chargé de chair. Lorsque je le vis pour la première fois, je le trouvai entre les mains de trois ou quatre de ses camarades, qui suffisoient à peine pour le tenir, à cause des violens efforts qu'il faisoit pour s'échapper de leurs mains. Il s'écrioit de temps en temps qu'il vouloit aller aux champs, il avoit la vue égarée & furieuse comme un lion. Il lui arrivoit de temps en temps de charger d'imprécations ceux qui le retenoient. La première chose que je fis, fut de lui tâter le pouls. Je lui trouvai tout le corps dans une chaleur brulante, & le mouvement du sang dans l'artère me parut fort déréglé, mais je n'y remarquai aucune vibration distincte. Le chirurgien du vaisseau, qui connoissoit assez bien ces maladies, avoit tâché de le saigner avant que j'arrivâsse; mais quoique la veine du bras fût assez ouverte, il ne put jamais tirer une once de sang. Cela me détermina à faire ouvrir la veine du front, mais avec aussi peu de succès; car il y eut d'abord engorgement. Enfin j'essayai ce que produiroit la saignée de la jugulaire, & il en sortoit seulement deux onces d'un sang fleuri; après quoi il cessa de couler, quoique l'ouverture fut assez large. J'avoue que ce phénomène me surprit beaucoup; j'ordonnai au chirurgien de lier encore le bras, & de tenter de faire sortir le sang par cette ouverture; je me souviens qu'il en

en sortit une petite quantité, & qu'ensuite il s'arrêta comme auparavant. Comme nous avions trois vaisseaux ouverts en même temps, nous tirions du sang tantôt de l'un tantôt de l'autre, selon l'endroit où il nous paroissoit couler plus facilement. J'observai dans les derniers efforts que nous fîmes pour obtenir une certaine quantité de sang, qu'à mesure que les vaisseaux se vuidoient, le sang couloit plus librement & aussi vîte que je le desirois; peu après cette saignée, car nous ne laissâmes pas que de rendre cette évacuation assez considérable, je remarquai que son agitation n'étoit plus si violente, que le transport l'avoit quitté, qu'il ne crioit plus qu'il vouloit aller dans les champs, que sa vue étoit moins égarée, & qu'il y avoit dans les vibrations de son pouls la régularité convenable. Sa chaleur étoit même très-modérée, & cette fureur, qui le transportoit un moment auparavant, & lui donnoit l'air d'un lion, étoit réduite au point qu'un seul homme suffisoit pour le contraindre à tout ce qu'on desiroit. Nous lui tirâmes, autant qu'il m'est possible de l'estimer juste, à peu près cinquante onces de sang par les trois ouvertures dont j'ai parlé. Je crus que c'en étoit assez pour le moment; ensuite je le fis coucher, après avoir eu toutefois l'attention de m'assurer que les ligatures étoient bien faites aux endroits où l'on avoit fait les saignées; après quoi je lui fis donner une once de syrop diacode dans un verre d'eau d'orge. Le malade dormit jusqu'à midi, & le seul mal qu'il sentit à son réveil, ce fut une foiblesse qui provenoit du sang qu'on lui avoit tiré, & un mal-aise général causé, à ce que je pense, par la violence de ses convulsions, & par les efforts qu'il avoit faits pour s'échapper ».

« Il est vraisemblable que quand les matelots sont attaqués de cette chaleur violente & de cette fièvre, ce qui leur arrive fréquemment pendant la nuit, ils se lèvent, s'en vont sur le bord & se jettent dans la mer, croyant aller dans les prés. Ce qui rend cette conjecture vraisemblable, c'est que dans la Méditerranée il arrive souvent, en été & dans les temps chauds, que des gens de mer disparoissent dans la nuit, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus; ceux qui restent dans le bâtiment pensent que tous ceux à qui cela arrive se sont sauvés sans qu'on s'en soit apperçu, & se sont précipités dans les flots. Quant à celui que je traitois alors, je me souviens fort bien qu'un de ses camarades m'a dit qu'ayant soupçonné son dessein, il l'avoit saisi, lorsqu'il étoit sur le point de s'élancer dans l'eau, qu'il avoit appellé du secours, & qu'on l'avoit conservé par ce moyen. Si les *calentures* sont plus fréquentes pendant la nuit que pendant le jour, c'est qu'alors les bâtimens sont plus fermés, & reçoivent moins d'air: d'où vient la raréfaction du sang, qui n'est déjà que trop considérable ».

Il suit de cette observation & de la pratique du docteur Shaw, que la saignée est indispensable dans cette fièvre, & que les vaisseaux sont si pleins, le sang si visqueux, qu'il faut ouvrir plusieurs vaisseaux pour obtenir la quantité de sang nécessaire. On ne sauroit donc trop recommander de faire de larges ouvertures. La saignée de la veine jugulaire semble préférable.

Si l'on soupçonne que l'estomac est rempli de saburre, on doit administrer l'émétique quelque temps après la saignée. Quant aux boissons, la nature de la maladie indique qu'elles doivent être tempérantes, & rafraîchissantes; ainsi le petit lait, l'eau d'orge nitrée & toutes les tisannes de ce genre acidulées soit avec les acides végétaux, soit avec les acides minéraux, sont apropriées à cette fièvre.

Ce n'est qu'à la fin de la maladie que le malade doit être purgé. (M. LAGUERENE.)

CALÉSAN. (*Mat. méd.*)

Le *caléʃan* ou *calesjam* de Rheède, est un arbre du Malabar, analogue au sumach, qui s'élève à soixante pieds, dont le bois est noirâtre, flexible, les feuilles aîlées, molles & luisantes, les fleurs semblables à celles de la vigne, disposées en grappes, formées d'un petit calice à quatre divisions, de quatre pétales, de huit étamines, d'un ovaire supérieur portant un style jaunâtre, & qui se changent en bayes ovales, oblongues, vertes, assez ressemblantes à celles du groseillier.

Il coule de l'écorce de cet arbre un suc acerbe qui guérit les aphtes & les maux de gorge, qu'on emploie avec succès dans l'Inde contre le dévoiement, la dyssenterie. On pulvérise aussi cette écorce séchée, on en fait avec le beurre une espèce d'onguent qui guérit le spasme cynique, & les convulsions produites par les grandes blessures. (M. FOURCROY.)

CALFEUTRER. (HYGIÈNE.)

Partie III. Règles de l'hygiène, considérées relativement aux besoins des hommes.

Classe I. Hygiène publique, pour les hommes en société.

Ordre II. Règles relatives aux habitations communes.

Calfeutrer, c'est empêcher l'air de passer à travers les portes & les fenêtres, qui concourent à former les habitations des hommes. Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup, pour prouver que, lorsqu'il fait bien froid, il est très-avantageux d'employer ce moyen pour s'en garantir. Mais il faut recommander de le faire avec de telles précautions, qu'on puisse même dans les plus grands froids ouvrir de temps en temps les endroits qu'on occupe habituellement, c'est pourquoi on fait très-bien de pratiquer aux croisées des appartemens des ouvertures au moyen d'un grand carreau de verre qui est arrangé pour cela. Car il vaudroit encore mieux être moins bien cal-

eutré, & renouveller de temps en temps avec facilité l'air qui nous environne, que d'être continuellement plongé dans le même air épais, & chargé des vapeurs de beaucoup de transpirations, comme on le voit pratiquer dans le nord chez les gens du peuple, qui étouffent en quelque sorte dans leurs habitations par l'excès de la chaleur, & quelquefois de la fumée. C'est particulièrement dans ces pays qu'on connoît l'art de bien *calfeutrer* : en y joignant celui de bien placer & diriger les poëles, on y a trouvé les moyens sûrs de se garantir suffisamment du froid, & sur-tout de l'humidité. Dans ces climats, on *calfeutre* particulièrement les maisons de bois (qui sont très-faciles à échauffer), avec de la mousse des bois, ou bien encore mieux avec du chanvre, qu'on enfonce à coups de marteau dans l'interstice des sapins, qu'on place tête à pointe les uns sur les autres, dans toute leur longueur, pour former les habitations.

Dans nos climats on *calfeutre* fort bien, en se servant de lisières de draps, & de peaux de mouton, pour les portes & les fenêtres qu'on doit ouvrir pendant l'hiver; quand on ne veut pas les ouvrir, on se contente d'y coller un papier épais, qui refuse absolument toute admission à l'air extérieur.

Une des raisons qui doit le plus engager à *calfeutrer* les appartemens dans l'hyver, c'est qu'il n'y a rien de plus dangereux que les petits courans d'air qui pénètrent dans les lieux où sont placés les hommes, & dont les directions peuvent se porter sur quelque partie de leur corps; c'est ainsi que l'on a vu souvent naître des rhumatismes, des douleurs sourdes dans les muscles des parties qui ont été ainsi frappées par l'air. Il vaudroit bien mieux que les portes & les fenêtres fussent tout-à-fait ouvertes, que d'être mal fermées ou *calfeutrées*.

(M. Macquart.)

CALICE. (*Mat. méd.*)

Le *calice* des fleurs, ou l'enveloppe extérieure des parties de la fructification, mérite, de la part des médecins, quelques considérations relativement aux principes qu'il contient, & aux vertus qu'il peut avoir en général. Il ne s'agit ici ni des détails de la forme très-variée, ni de la structure du *calice*, qui intéresse spécialement le Botaniste, & que le médecin ne doit connoître que par rapport aux propriétés qui accompagnent souvent celles-ci dans plusieurs familles naturelles. Il suffit de savoir qu'on distingue le périanthe, ou le *calice* proprement dit, de toutes les autres espèces d'enveloppes qui ne font pas vraiment fonction de *calice*, comme la spathe des liliacées, l'involucre des ombellifères, la bâle des graminées, la coiffe des mousses, la bourse des champignons, le chaton d'un grand nombre d'arbres, ordinairement verts & résineux. Le périanthe, proprement dit, est d'une pièce, ou de plusieurs pièces.

Relativement à ses propriétés médicinales il est ou herbacé, sans saveur & sans odeur, & alors il n'a pas plus de propriétés que les feuilles, ou odorant, âcre, amer; ces dernières propriétés donnent au *calice* des des fleurs des vertus médicamenteuses. Telles sont, par exemple, toutes les labiées; leur *calice* est odorant, d'une saveur chaude, âcre & amère; quand on le considère avec une loupe, on le trouve parsemé d'une très-grande quantité de petits trous, ou de fossettes qui contiennent de l'huile volatile; on extrait facilement cette huile odorante par la distillation. Les *calices* de la lavande, du romarin, de la plupart des sauges & des menthes, sont dans ce cas. Ainsi on pourroit les employer seuls comme céphaliques, cordiaux, sudorifiques, alexipharmaques, &c.; & ils jouissent vraiment de ces propriétés, dans l'usage que l'on fait des plantes labiées & aromatiques, puisqu'on a coutume de prescrire les sommités fleuries de ces plantes.

On fait aussi par rapport à la chimie, à la pharmacie, & à la préparation des médicamens végétaux en particulier, que les *calices* sont souvent les organes d'où on retire le plus d'huile volatile ou essentielle, & qu'en distillant les labiées, les roses, & plusieurs composées, sur-tout des radiées, c'est cette partie qui fournit le plus de principe huileux aromatique. (M. Fourcroy.)

CALIGNI BLANC. (*Mat. méd.*)

Le *caligni blanc*, nommé par Aublet *licania incana*, dans la description des plantes de la Guiane, est un arbrisseau de trois ou quatre pieds, dont le bois blanc & dur, exhale, quand on le scie, une odeur d'huile rance, & qui, après des fleurs monopétales à cinq étamines, porte des baies grosses comme de fortes olives, blanches, pointillées de rouge, contenant, dans une chair pulpeuse, un noyau osseux. Cet arbre, qui croît dans les bois de la Guiane, est très-recherché des galibis. Ils en sucent le fruit & en sont très-friands. Suivant les détails donnés par Aublet, ce fruit sucré paroît être pectoral, ou béchique, adoucissant, comme les dattes, les jujubes, les sebestes, les figues, les raisins bien murs; & c'est dans la même classe médicamenteuse qu'il paroît naturel de le ranger.

(M. Fourcroy.)

CALIGO. Obscurcissement de la vue. (*Nosolog. méthod.*)

Ce mot est employé par *Sauvages* pour désigner un genre de foiblesse de vue provenant d'opacités en-deçà de la pupille, par opposition à la cataracte, qui a son siège attenant la pupille. *Cullen* donne plus d'étendue à la signification de ce mot; c'est, suivant lui, la diminution ou l'abolition de la vue. Je pense que ce ne doit être que l'interception de la vue ou de la lumière par toutes les causes capables d'affecter les

parties transparentes des yeux, & d'interposer ainsi des milieux opaques entre l'objet & l'organe immédiat de la vision, dont la lésion donnant lieu précisément à la diminution ou à l'abolition de la vue, doit former des genres différens de l'obscurcissement dont il s'agit. *Voyez* AMBLYOPIE, AMAUROSE. Je conclus que le mot *caligo* doit comprendre la cataracte, comme toutes les autres espèces d'opacités inhérentes aux yeux. *Voy.* OPACITÉS, CATARACTE, CONCRÉTIONS, SUFFECTIONS.

(M. CHAMSERU.)

CALIN. (*Mat. méd.*)

Le *calin* est, selon Lémery, un métal composé de plomb & d'étain par les Chinois, & dont on fait plusieurs ustensiles au Japon, à la Cochinchine & à Siam; telles sont la plupart des caffetières & boîtes de thé, fabriquées à la Chine, que nous voyons quelquefois ici; qui ont la propriété d'être flexibles & de se bossuer, sans se casser. On prétend même que les habitans de ces contrées en couvrent leurs maisons, & qu'ils en fabriquent des espèces de basalloi. Ce qu'il y a de certain, c'est que par un mélange d'étain & plomb d'Europe on ne parvient pas à faire de semblables ustensiles. Le *calin* n'est peut-être que la toutenague, ou tintenaque des Hollandois.

(*Extrait du Dictionnaire d'histoire naturelle.*)
(M. FOURCROY.)

CALLEUX, *callosus*, s'entend des parties qui contractent des duretés que l'on nomme *cal*, ou *calus*, ou *callosité*. (M. CHAMSERU.)

CALLIBLEPHARON. (*Mat. méd.*)

Médicament pour embellir les paupières. Galien s'est occupé de cet objet qui intéresse & la médecine & l'art cosmétique. Gorris & Castel indiquent ce que les anciens employoient à cet usage. Je ne considérerai que ce qui est propre à l'art cosmétique parmi les substances dont l'application est déterminée & diversifiée en médecine suivant le caractère de chaque maladie locale. En rapportant à six classes les remèdes destinés aux paupières, savoir aux corps gras, aux aqueux, aux spiritueux, aux parfums, aux matières métalliques & aux sels, mélangés diversement ou employés seuls, je propose de choisir de préférence pour l'usage habituel, dans les préparations salines. C'est ainsi que les anciens recommandoient le sel ammoniac. (M. CHAMSERU.)

CALLIGENES, médecin de Philippe II, roi de Macédoine dernier du nom, cacha adroitement la mort de ce prince, jusqu'à ce que Persée, son successeur & son fils, en eût reçu la nouvelle, & fût monté sur le trône. Ceci arriva l'an 179 avant Jesus-Christ, 3825 du monde. (M. GOULIN.)

CALLIMACHUS, médecin grec, à qui on attribue un traité des couronnes dont on se servoit anciennement dans les festins, composa cet ouvrage dans la seule vue de prouver que ces couronnes sont nuisibles à la santé, parce que l'odeur des fleurs qui les composent blesse souvent le cerveau, & cause par-là de grandes maladies. L'abus des odeurs est si commun aujourd'hui, qu'il devroit animer le zèle de quelque nouveau *Callimachus.* (M. GOULIN.)

CALLIPÉDIE, ou la manière d'avoir de beaux enfants, est un mot grec composé de καλλος beauté, παιδεια éducation. Il existe sur cette matière un poëme latin de Claude Quillet, avec une traduction libre en vers françois. Malgré quelques erreurs repandues dans cet ouvrage, on ne peut s'empêcher d'admirer l'élégance du style, on y trouve même le plan d'une éducation excellente, & sous ce dernier rapport il offre un enchaînement de préceptes qui, mis en pratique, ne peuvent que concourir à donner aux enfants si non la beauté, au moins une conformation plus agréable & une constitution plus forte. (*Voyez* ORTHOPÉDIE.) (M. JEANROI.)

CALLISTHENE, que S. Épiphane met au nombre des auteurs qui ont écrit touchant les plantes, étoit d'Olynthe, ville de Thrace, où il naquit vers le milieu du trente-septième siècle. Il fut placé auprès d'Alexandre le Grand par Aristote, son maître dont il étoit parent par sa mère, qui étoit cousine d'Aristote du côté maternel; mais la conduite qu'il tint à la cour de ce prince le fit périr malheureusement. On a dit qu'Alexandre l'avoit fait enfermer dans une cage de fer & ensuite déchirer par des lions, pour lui avoir parlé trop librement, ou pour avoir eu part à une conspiration contre sa vie; d'autres le font mourir de maladie, & disent qu'étant d'un très-grand embonpoint, il mourut de la maladie pédiculaire. Ce fut l'an 328, avant notre ère, lorsqu'Aristote avoit soixante-six ans. Comme *Callisthène* avoit été instruit par Aristote, il est vraisemblable qu'Aristote avoit au moins dix-huit ans plus que *Callisthène*, qui conséquemment en 328 avant notre ère, en avoit trente-huit : ainsi il naquit vers 366.

Pline cite un *Callisthène* qui peut être le même.

(M. GOULIN.)

CALLOSITÉ, *Callositas.* Ce mot s'applique spécialement aux duretés calleuses des ulcères & fistules. (*Voyez* ces mots.) (M. CHAMSERU.)

CALLUS, ou *calus.* (*Nosolog. méthod.*)

Espèce de tumeur dure, applatie, qui se forme dans le tissu de la peau. (*Voyez* COR, DURILLON, CLARUS.) (M. CHAMSERU.)

CALMANS. (*Mat. méd.*)

Les remèdes propres à rallentir & appaiser le mou-

vement trop considérable des fibres, constituent spécialement la classe à laquelle on a donné le nom de *calmans*, *sedantia*. En général, plusieurs des médicamens appartenans à toutes les autres classes peuvent opérer cet effet, lorsqu'ils sont capables de détruire la cause qui produit ce mouvement trop actif; ainsi s'il est dû à une trop grande tension des fibres, les relâchans calmeront en détruisant cet état. Si au contraire le mouvement déréglé des muscles est dû à quelque évacuation ou à la foiblesse, les restaurans & les stimulans les appaiseront.

Ce n'est pas dans un sens si général que nous entendons ici le mot de *calmans*; nous ne l'appliquons qu'aux substances qui agissent d'une manière rapide sur tout l'organe sensible, qui en rallentissent & tendent même à en détruire entièrement l'action. Ce n'est donc que sur le symptôme que ces remèdes agissent; ils ne sont presque jamais que des palliatifs. Ce n'est que lorsque la trop grande mobilité donne naissance à des accidens graves, qu'on doit se permettre de les administrer.

Les symptômes qui dépendent de l'action trop vive & désordonnée des nerfs sur les autres organes, sont la douleur, l'insomnie, l'agitation, la convulsion générale ou particulière, & une tension particulière à laquelle on donne le nom de *spasme*.

Les remèdes propres à détruire ces effets morbifiques, ont reçu différens noms suivant leur manière d'agir. On les distingue en général en cinq classes; savoir, les *parégoriques* ou ceux qui appliqués à l'extérieur appaisent la douleur; les *antispasmodiques* dont l'effet est de calmer le spasme & la convulsion; les *anodins* qui donnés à l'intérieur font cesser la douleur sans produire d'autres effets sensibles, & se rapprochent des parégoriques; les *hypnotiques* qui administrés de la même manière que les derniers, calment les douleurs en procurant un léger sommeil; & les *narcotiques* qui détruisent les mêmes symptômes, & produisent en même temps un sommeil profond. Ces derniers sont de véritables poisons; lorsqu'on les donne à une dose trop forte, ils arrêtent les fonctions du cerveau, de la moëlle allongée & des nerfs.

Les médicamens de cette classe dont on fait l'usage le plus fréquent, parce qu'ils ont une action égale & constante, sont:

Le safran; les différentes espèces de pavots; le suc qui en découle, & qu'on appelle *opium* lorsqu'il est épaissi; la cynoglosse; la plupart des plantes chicoracées, & les diverses espèces de laitues qui contiennent un suc blanc analogue à celui des pavots. On voit couler ce suc des vaisseaux propres placés vers le disque des tiges de ces plantes lorsqu'on les coupe.

On doit aussi compter dans cette classe toutes les préparations de l'opium & des pavots; telles que son extrait simple, son extrait à l'eau froide, son extrait par longue digestion, le laudanum liquide, le syrop de diacorde.

Quelques médecins rangent aujourd'hui dans cette classe toutes les plantes vireuses, & particulièrement la jusquiame, la belladone, la mandragore, le stramonium; le napel, la ciguë, l'aconit, la pulsatille, &c.

Leur usage, fort recommandé depuis quelques années par plusieurs médecins d'Allemagne, n'est pas aussi sûr que celui des premiers; on ne doit jamais les employer qu'avec la plus grande circonspection.

Quoique les différentes classes de *calmans* que nous avons établies semblent avoir des propriétés différentes les unes des autres, chacun des médicamens indiqués jouit de ces propriétés diverses suivant la dose qu'on en donne, & les circonstances dans lesquelles on l'administre.

L'action des *calmans* connue depuis long-temps par l'observation, ne l'est point encore d'une manière exacte dans sa cause. Les anciens croyoient qu'ils agissoient en épaississant les fluides & en empêchant la sécrétion des esprits animaux. Depuis qu'on a observé avec plus d'exactitude les phénomènes que produisent ces remèdes sur l'économie animale, depuis qu'on sait que leur administration est suivie de chaleur, d'une transpiration plus abondante, d'un pouls mou & grand, de rêves tristes & effrayans, d'un sommeil profond & troublé, d'un engourdissement & d'une foiblesse générale, quelquefois même d'une véritable ivresse, depuis que l'anatomie a appris que, dans les cadavres d'hommes morts par l'effet de ces substances, le sang est dissous, la chair flasque, les vaisseaux du cerveau gonflés d'un sang écumeux & distendus par des bulles d'air, les membranes enflammées, on croit que ces substances dissolvent & raréfient les humeurs, détruisent les fonctions du cerveau & des nerfs, & assoupissent conséquemment l'irritabilité & la sensibilité.

Les *calmans* sont des remèdes héroïques dont l'usage demande par cela même la plus grande retenue & la prudence la plus consommée. Les indications qui les exigent sont les plus difficiles de toutes à bien saisir. On ne doit jamais les administrer que lorsque la douleur, l'insomnie excessive, les convulsions, ou le spasme menacent la vie des malades, soit en l'attaquant même dans le foyer de la sensibilité & de l'irritabilité, soit en supprimant des évacuations utiles. Ainsi lorsqu'une douleur très-vive ne laisse aucun relâche, lorsqu'un spasme continuel comprime les organes nécessaires à la vie, tels que ceux de la déglutition, de la respiration, de la circulation, ou resserre des canaux excrétoires comme ceux de l'urine & de la transpiration, lorsqu'une convulsion vive agite

les parties les plus tendres jusqu'à faire craindre la rupture de leurs vaisseaux ou le déchirement de leurs fibres, on doit recourir aux *calmans*.

Quand une toux fréquente & forte secoue trop vivement les poumons & accélère le mouvement du sang, quand une veille opiniâtre fatigue les malades & les empêche de reprendre des forces, quand un vomissement continuel & convulsif s'oppose à la réparation du corps, les *calmans* sont encore bien indiqués. Il faut les éviter lorsqu'on traite des malades dont la fibre est sèche & roide, dont les humeurs sont âcres, dont le sang est bouillant, & sur-tout lorsqu'ils éprouvent quelques évacuations qu'il seroit dangereux de supprimer; car cette suppression est un des effets les plus redoutables des *calmans*. M. Lieutaud fait cependant observer à ce sujet qu'il a vu l'opium favoriser la sortie des crachats, en calmant le spasme & l'irritation qui les arrêtoient.

Ces remèdes sont ceux que l'on donne à la plus petite dose, & sur l'effet desquels il est le plus important d'être attentif. Ils s'emploient aussi avec beaucoup d'avantages dans les cas où il faut modérer l'énergie des médicamens trop actifs. Il faut sur-tout se souvenir qu'ils sont en général très-dangereux dans les fièvres lentes, dans le dépérissement & le marasme, dans le commencement des maladies aiguës, dans la foiblesse, & toutes les maladies accompagnées de sincopes & d'affections de la tête.

Comme l'effet de l'opium ne répond pas toujours à ce qu'on en attend, & qu'il occasionne quelquefois des spasmes au lieu de les calmer, on a cherché à l'adoucir, à le masquer, & à énerver son action narcotique, en ne lui laissant que la vertu calmante. Sydenham l'avoit uni pour remplir cet objet aux aromatiques, aux spiritueux & aux cordiaux. Cette combinaison constitue le laudanum liquide. M. Hallé a découvert depuis peu que le camphre uni à l'opium tempère & détruit même souvent sa grande énergie & ne lui laisse que sa propriété calmante, en énervant sa qualité narcotique. Cette association peut être de la plus grande utilité dans la pratique. On doit donner le camphre ainsi combiné à beaucoup plus grande dose qu'on ne le fait communément.

Un des grands avantages des *calmans* c'est de modérer l'action de plusieurs classes de remèdes, dont les effets trop violens pourroient être nuisibles, ou ne rempliroient pas l'objet qu'on se propose sans cette association. C'est ainsi qu'on le mêle avec avantage aux fondans, aux gommes-résines, aux apéritifs énergiques, lorsqu'on redoute trop de force dans leur action. On l'unit aussi quelquefois avec avantage aux préparations mercurielles, aux purgatifs drastiques, &c. (*Voyez* les mots ANODYNS, HYPNOTIQUES, PARÉGORIQUES, NARCOTIQUES, STUPÉFIANS.) (M. FOURCROY.)

CALMAR ou CORNET. (*Hygiène*, & *mat. médic.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Animaux.

Sepia loligo. Linn. Ater turbidus.

On donne le nom de *Calmar* à un animal marin mou, fort singulier, ayant la tête entre les pieds & le ventre, qui est du genre des Sèches, & classé avec les vers Zoophites.

Cet animal se trouve beaucoup dans l'Océan, qui borde le Portugal. Il diffère de la Sèche, en ce que son corps est rond, long, & finissant en pointe, cartilagineux, & un peu transparent, tandis que celui de la sèche est court & large, de même que son os, qui est d'ailleurs friable & spongieux. Le *Calmar* a la chair plus molle que la sèche, & une espèce de bec de perroquet noir & fort dur. Ces animaux ont un sac rempli d'une liqueur noire qu'ils répandent à volonté dans l'eau pour la troubler, & éviter par-là la poursuite de leurs ennemis. Beaucoup d'auteurs prétendent qu'ils peuvent se développer de manière à voler au-dessus des eaux, mais ce fait ne me paroît pas possible d'après la structure de l'animal.

Le *Calmar* vit de petits poissons, d'écrevisses, de langoustes. On dit qu'il y en a des grands & des petits, qu'ils fournissent un aliment qui excite l'appétit, & d'assez bon suc. Mais il doit être visqueux, gluant, peu propre à donner aux humeurs une bonne qualité. Il sera sur-tout nuisible aux personnes qui n'ont pas un estomac très-vigoureux, qui ne sont pas jeunes, & qui ne se livrent pas à de forts exercices.

Cet aliment n'étoit pas fort estimé dans l'antiquité; je ne vois pas de raisons pour en faire aujourd'hui un plus grand cas. Il demande, pour être digéré, des assaisonnemens de haut goût; il a, à peu près, les mêmes propriétés médicinales que l'écrévisse.

(M. MACQUART.)

CALME.

C'est l'état de repos qui, dans le cours des fièvres & de presque toutes les maladies, prend la place de l'irritation, de l'agitation & des douleurs.

Il n'est guère de maladie, quelque soit la rapidité avec laquelle elle parcourt ses temps, qui ne laisse quelqu'intervalle pendant lequel tous les symptômes diminuent d'intensité. C'est le moment précieux qu'il faut saisir pour placer les remèdes convenables. Lorsqu'on l'a laissé échapper, il arrive souvent qu'on ne le retrouve plus; les fièvres intermit-

tentes & rémittentes malignes en fournissent trop souvent l'exemple. (M. Laguerene.)

CALOMEL. (*Mat. méd.*)

Le *calomel* ou *calomelas* des Anglois est une préparation mercurielle qu'on croit être plus douce que le mercure doux, & la panacée, mais qui, d'après des connoissances chimiques exactes, doit être plus actif & plus pénétrant. C'est du muriate mercuriel doux sublimé quinze fois de suite. (*Voyez* dans le Dictionnaire de Chimie le mot Muriate,) où nous traitons des procédés nécessaires pour préparer les diverses modifications de ce médicament. Nous nous contenterons d'observer ici qu'il est reconnu d'après les expériences de M. Baumé, & d'après celles qui nous sont propres, qu'à chaque sublimation une partie du muriate mercuriel doux est décomposée & qu'il se forme un peu de muriate mercuriel corrosif, qu'on reconnoît parce qu'il offre une couche mince à la surface du mercure doux. Nous nous sommes convaincus que dans les sublimations successives, on apperçoit toujours cette petite portion de muriate mercuriel corrosif, desorte que le mercure doux doit après ces opérations se trouver mêlé d'une quantité assez forte de ce sel très-énergique, pour que son action en devienne plus vive & plus sensible. (*Voyez* les mots Mercure & muriate de mercure, & l'article Antivénériens.) (remèdes) (M. Fourcroy.)

CALORIQUE. (*pathologie.*) (*Mat. méd.*)

Nous avons donné, dans la nouvelle nomenclature, le nom de *calorique* à la substance qui produit la chaleur. Il est aisé de concevoir que le mot chaleur n'exprimoit que la sensation que les hommes éprouvent en s'exposant au feu, ou par un effet né dans leur corps; & qu'il ne pouvoit pas signifier rigoureusement la cause de cette sensation, ou la matière qui la produit. Le nom de *calorique* étoit nécessaire sur-tout pour faire entendre comment ce corps, ou la cause de la chaleur & de la dilatation, peut être contenu dans une combinaison sans y produire la sensation de chaleur, comment sur-tout les matières les plus froides en recèlent souvent une très-grande quantité; problême qu'il étoit réservé à la physique moderne de reconnoître & de résoudre, & qui en paroissant un paradoxe pour nos sens, est cependant, depuis sa solution, une clef très-utile pour pénétrer la cause d'une foule de phénomènes aussi importans qu'ils sont singuliers Ces découvertes, ces faits nouveaux & leur explication peuvent & doivent intéresser le médecin, auquel rien de ce qui tient à la physique ne peut être indifférent. Eh comment cet objet n'auroit-il pas un grand intérêt pour des hommes qui consacrent leur vie à l'étude de la physique animale, puisque c'est dans les animaux vivans & malades que le *calorique*, développé ou absorbé en trop grande quantité, donne naissance à des effets qu'on a trop peu étudiés jusqu'ici, & qui sont d'une grande utilité pour la connoissance & la guérison des maladies.

Le *calorique* obéit comme tous les autres corps à l'attraction de combinaison, & comme eux il éprouve des changemens & des modifications dans ses propriétés en se combinant. Cependant il a un caractère constant & général dans toutes ses combinaisons, c'est d'augmenter le volume, & d'écarter les molécules de tous les corps qu'il pénètre; il n'en est aucun qui ne soit susceptible de l'absorber & de s'y unir, & aucun ne le contient ainsi sans augmenter dans toutes ses proportions. Quoiqu'il raréfie en général tous les corps, il a différens degrés d'attraction pour les différentes substances naturelles, tellement qu'il est plus difficile de le séparer de tel corps que de tel autre, & que ses adhérences étant mieux appréciées depuis les travaux des physiciens modernes, pourront quelque jour être présentées dans des tables qui deviendront d'une grande utilité. Une propriété très-remarquable du *calorique*, qui a été découverte par Black, confirmée par MM. Wilcke, Lavoisier, Crawford, c'est que chaque corps est susceptible d'en absorber des quantités très-différentes pour parvenir à la même température, de sorte qu'un thermomètre n'indique pas du tout une égale proportion de *calorique* dans les corps élevés à la même température, mais seulement une égale chaleur sensible, une action égale de cette chaleur sur nos organes. De ces propriétés, qui sont comme autant de caractères spécifiques du *calorique*, découlent des applications très-importantes à la physique animale, & nous croyons devoir présenter ici, non pas les applications qui n'ont point encore tout le développement & tout l'ensemble qu'elles doivent avoir quelque jour, mais une esquisse de ce qu'elles promettent d'utile à la médecine.

§. I. *De la raréfaction & de l'écartement des molécules produits par le* calorique.

Comme tous les corps, en absorbant le *calorique*, sont écartés dans leurs molécules, & augmentent constamment de volume, il s'ensuit :

1°. que c'est au *calorique* seul qu'est dû le changement de volume qu'éprouvent tous les corps naturels.

2°. Que ce changement doit varier comme la proportion de *calorique* libre & absorbable par ces corps.

3°. Que la raréfaction des liquides, & la dilatation des solides, doivent croître en général, en raison directe de la quantité de *calorique* qu'ils absorbent. En considérant cette propriété dans tous ses degrés & dans toute son énergie, on reconnoît bientôt que c'est à la présence & à l'absorption du *calorique* qu'est due la mollesse, ou le ramollisse-

ment, la fusion, la liquefaction, la volatilisation, & enfin la fluidité élastique des substances qui sont susceptibles de prendre ces divers états. Ainsi les corps naturellement durs, comme l'eau solide, ou la glace, doivent leur liquidité, leur vaporisation, leur état de gaz à leur combinaison avec le *calorique*, en proportion toujours croissante, depuis la solidité jusqu'à la fluidité élastique. Cette assertion est prouvée par l'expérience; car on sait qu'en exposant la glace à la chaleur, celle-ci est absorbée promptement, & se combine comme *calorique* en ramollissant la glace; en échauffant celle-ci déjà ramollie, une nouvelle proportion de *calorique* la fond en liquide, & une plus grande dose du même principe, parvient à écarter tellement les molécules, qu'elle passe à l'état de vapeur, de gaz, ou de fluide élastique. L'analogie annonce donc:

1°. Que les métaux, les pierres, les sels, ne sont sous forme solide, dans la terre, & à sa surface, que parce qu'il n'y a point dans & sur notre planète, assez de *calorique* pour fondre & volatiliser ces substances; & en effet, l'art ayant trouvé les moyens d'ajouter le *calorique* en masse à ces corps, il est parvenu à les ramollir, à les fondre, & à les réduire en vapeurs.

2°. Que toutes les substances fluides à la température habituelle de notre globe, comme l'eau liquide, le mercure, les huiles, les acides, &c., doivent cette fluidité à leur combinaison avec le *calorique* assez abondant pour les tenir dans cet état; qu'ils ne diffèrent des premiers, dans cette forme, que parce que ceux-ci exigent une beaucoup plus grande proportion de *calorique* pour se ramollir & se fondre; en effet, si on enleve une certaine quantité du *calorique* contenu dans le mercure, l'eau, l'huile, &c., on leur enleve en même temps leur liquidité, & ils passent à l'état solide.

3°. Que l'air qui enveloppe notre globe, & qui forme l'atmosphère, est composé de toutes les substances qui sont susceptibles, par leur union avec le *calorique*, de rester écartées dans leurs molécules, & assez raréfiées pour conserver la forme de fluides élastiques.

4°. Que lorsque les corps solides deviennent élastiques, gaz ou vapeurs sous nos yeux, comme cela arrive dans les changemens de saison, & par la suite des variations de la dose du *calorique* libre sur notre globe, ces fusions, ces volatilisations sont dues à l'absorption du *calorique* par ces corps, & à la combinaison intime de ce principe avec eux.

5°. Enfin, que lorsque le contraire a lieu, & lorsqu'on voit des gaz se résoudre en liquides, des liquides se convertir en solides, on doit en conclure que le *calorique* les abandonne, ou leur est enlevé; telles sont, par exemple, la précipitation de l'eau dissoute dans l'air, & tombant en rosée; la formation de la glace; ou la congélation de l'eau liquide, &c.

Avec des principes aussi simples & aussi féconds en conséquences que ceux qui viennent d'être posés, les phénomènes des animaux sains & malades, relatifs à la chaleur, offrent des applications qui se multiplieront d'autant plus qu'on rapprochera davantage la physique animale de la physique générale; & ce rapprochement, si bien conçu par Boerhaave, est le seul moyen de faire faire des progrès à l'art de guérir. Qui ne conçoit pas mieux, d'après ces principes généraux, l'influence de la chaleur atmosphérique, & du froid, sur le corps de l'homme? Comment ne sentiroit-on pas la lumière qu'ils répandent sur les propriétés médicamenteuses de la chaleur, de l'étuve sèche, de l'insolation, du verre ardent? Peut-on se refuser aux résultats de ces découvertes nouvelles relatives à la respiration & à l'échauffement du sang par l'air vital? N'entend-on pas mieux les causes & les effets de la raréfaction de nos humeurs, de la pléthore par raréfaction, l'action des diverses températures sur nos organes, celle des climats différens? L'histoire des maladies accompagnées d'une plus grande chaleur, ou des affections inflammatoires, celle des maux qui sont suivis de froid & des affections chroniques en général, n'en deviendra-t-elle pas beaucoup plus simple & beaucoup plus claire? Les propriétés des médicamens, des alimens médicamenteux, de l'exercice, des frictions, de l'application des corps chauds ou froids sur la peau, l'art de prescrire, d'attirer, ou de modifier les propriétés de l'air dans les diverses affections, tous ces objets sont importans pour la médecine pratique, sur lesquels, à la vérité, l'empirisme se taît, ou auxquels, faute de lumières suffisantes, il attribue si communément une utilité ou une stérilité qui existent en effet à ses yeux, ne deviennent-ils pas, pour le médecin physicien, autant de sujets de méditations profondes, & de moyens pour le perfectionnement de son art?

§. II. *De l'attraction diverse du* calorique *par les différens corps.*

C'est une très-belle découverte de la physique moderne que celle de l'attraction du *calorique* par les corps, & de ce qu'on appelloit d'abord la marche de la chaleur dans les différentes substances naturelles. Franklin a observé des premiers que la chaleur du soleil étoit absorbée en quantité très-variée, par les corps diversement lisses & colorés; que les corps noirs, par exemple, absorbent & retiennent plus de chaleur que les gris, & ceux-ci plus que les blancs. On a bientôt nommé cette propriété conductrice de la chaleur, en la comparant à la marche du fluide électrique à travers les différens corps, & on considéroit les substances naturelles comme des conducteurs de chaleur plus ou moins bons. Ainsi

on reconnut bientôt que la prétendue propriété de la chaleur, de se mettre en équilibre dans tous les corps, n'étoit relative qu'à la température, c'est-à-dire à l'influence de la chaleur sur le thermomètre, & point du tout à la proportion de matière de la chaleur ou de *calorique* contenu dans les corps. Nous parlerons de cette proportion dans le paragraphe suivant; il ne doit être question dans celui-ci que de l'attraction du *calorique* par les diverses substauces, & non de sa quotité. Il en est de cette attraction pour les substances animales vivantes, comme pour tous les autres corps naturels; chaque organe, chaque solide, chaque fluide du corps humain, & de celui des animaux, a sa manière propre d'absorber, de retenir le *calorique*, d'y adhérer avec une force plus ou moins grande. Cette propriété doit varier aussi dans chaque organe & dans chaque humeur, suivant la nature & l'état variables des corps organisés. On ne peut douter qu'une plus grande proportion de *calorique*, & une adhérence plus forte de ce principe, dans tel ou tel liquide du corps humain, ne contribue singulièrement à en changer les propriétés, telles que la consistance, la liquidité, la température, la concrescibilité, la coagulabilité, la dissolubilité, en un mot toutes les qualités des humeurs, & ne les dispose même à entretenir, à augmenter même l'énergie des forces vitales, du mouvement, ou à les diminuer, à les engourdir. C'est aussi à la même cause qu'il faut attribuer en partie, d'un côté, la disposition inflammatoire du sang, la propriété trop concrescible de la matière albumineuse & de la substance fibreuse, les engorgemens aigus; de l'autre la surabondance des sucs blancs, la foiblesse, le rallentissement de la circulation, les stases, les engorgemens froids, les tumeurs, les obstructions. Combien de considérations utiles à la médecine cette influence du *calorique* trop abondant, ou dans un excès opposé, ne présente-t-elle pas au physicien? Mais combien de temps, de travaux & de pénibles recherches ne faudra-t-il pas avant qu'on fasse convenablement l'application, avant même qu'on en sente généralement l'utilité? Car l'empirisme, dont beaucoup de praticiens font profession, a été, jusqu'aujourd'hui, une barrière qui a repoussé les avantages que la physique & la chimie promettent à l'art de guérir.

L'attraction du *calorique*, par les différens corps, est encore immédiatement applicable à la matière médicale; c'est à la théorie de l'absorption du *calorique* que tient l'action de quelques calmans, des vapoteux, des rafraîchissans; c'est à cet effet qu'est due l'action des éthers, trop peu appréciée jusqu'ici par les auteurs de matière médicale. La doctrine des topiques, des relâchans, des émolliens, des calmans extérieurs, roule en grande partie sur l'absorption du *calorique* de la peau, & des organes placés immédiatement au-dessous par les remèdes qu'on y applique. L'action médicamenteuse de la glace, des corps très-fusibles & très-volatiles, la sensation de froid qu'ils procurent, au-dehors ou au-dedans, appartient entiérement à cette doctrine. C'en est assez pour faire voir ce qu'on peut espérer de l'application des connoissances actuelles à l'art de guérir, relativement à l'attraction du *calorique*; voyons actuellement ce qu'on peut attendre de celles qu'on a acquises sur la chaleur spécifique, ou sur la quantité différente de *calorique* contenue dans les diverses substances.

§. III. *De la chaleur spécifique, ou de la quantité diverse de* calorique *contenue dans les corps, quoiqu'à la même température.*

Ce résultat des expériences de plusieurs modernes, sur la quantité diverse de *calorique* contenu dans les corps, quoiqu'à la même température, est un des faits les plus remarquables & les plus importans de la physique moderne. Comme il peut avoir une grande influence sur les connoissances médicinales, il nous paroît nécessaire d'en traiter dans cet article. Aucun auteur n'ayant défini d'une manière plus précise & plus claire la nature du *calorique* spécifique que M. Lavoisier, (*dans son traité élémentaire de chimie, premier chapitre*) nous croyons devoir exposer ici ce que ce physicien dit sur cet objet. « Tous les corps de la nature sont dans un état d'équilibre entre l'attraction, qui tend à les rapprocher & à les réunir, & les efforts du *calorique*, qui tend à les écarter. Ainsi non-seulement le *calorique* environne de toutes parts les corps, mais encore il remplit les intervalles que leurs molécules laissent entr'elles. On se formera une idée de ces dispositions, si l'on se figure un vase rempli de petites balles de plomb, & dans lequel on verse une substance en poudre très-fine, telle que du sablon; on conçoit que cette substance se répandra uniformément dans les intervalles que les balles laissent entr'elles, & les remplira; les balles, dans cet exemple, sont au sablon ce que les molécules des corps sont au *calorique*, avec cette différence que, dans l'exemple cité, les balles se touchent, au lieu que les molécules des corps ne se touchent pas, & qu'elles sont toujours maintenues à une petite distance les unes des autres par l'effort du *calorique* ».

» Si à des balles, dont la figure est ronde, on substituoit des hexaèdres, des octaèdres, ou des corps d'une figure régulière quelconque, & d'une égale solidité, la capacité des vides qu'ils laisseroient entr'eux ne seroit plus la même; on ne pourroit plus y loger une aussi grande quantité de sablon. La même chose arrive à l'égard de tous les corps de la nature; les intervalles que leurs molécules laissent entr'elles, ne sont pas tous d'une égale capacité: cette capacité dépend de la figure de ces molécules, de leur grosseur, & de la distance les unes des autres, à laquelle elles sont maintenues, suivant le rapport qui existe entre leur force d'attraction, & la force répulsive qu'exerce le *calorique*.

C'est

C'est dans ce sens qu'on doit entendre cette expression : *capacité des corps pour contenir la matière de la chaleur ;* expression fort juste, introduite par les physiciens anglois, qui ont eu les premiers des notions exactes à cet égard ; un exemple de ce qui se passe dans l'eau, & quelques réflexions sur la manière dont ce fluide mouille & pénètre les corps, rendra ceci plus intelligible. On ne sauroit trop s'aider dans les choses abstraites de comparaisons sensibles.

Si l'on plonge dans l'eau des morceaux de différens bois, égaux en volume, d'un pied cube, par exemple, ce fluide s'introduira peu à peu dans leurs pores, ils se gonfleront & augmenteront de poids ; mais chaque espèce de bois admettra dans ses pores une quantité d'eau différente ; les plus légers & les plus poreux en logeront davantage ; ceux qui seront compacts & serrés n'en laisseront pénétrer qu'une très-petite quantité : enfin, la proportion d'eau qu'ils recevront dépendra encore de la nature des molécules constituantes du bois, de l'affinité plus ou moins grande qu'elles auront avec l'eau, & les bois très-résineux, par exemple, quoique très-poreux, en admettront très-peu. On pourra donc dire que les différentes espèces de bois ont une capacité différente pour recevoir de l'eau ; on pourra même connoître, par l'augmentation de poids, la quantité qu'ils en auront absorbé ; mais comme on ignorera la quantité d'eau qu'ils contenoient avant leur immersion, il ne sera pas possible de connoître la quantité absolue qu'ils en contiendront en en sortant.

Les mêmes circonstances ont lieu à l'égard des corps qui sont plongés dans le *calorique*, en observant cependant que l'eau est un fluide incompressible, tandis que le *calorique* est doué d'une grande élasticité ; ce qui signifie, en d'autres termes, que les molécules du *calorique* ont une grande tendance à s'écarter les unes des autres, quand une force quelconque les a obligées de se rapprocher ; & l'on conçoit que cette circonstance doit apporter des changemens très-notables dans les résultats.

Les choses, amenées à ce point de clarté & de simplicité, il me sera aisé de faire entendre quelles sont les idées qu'on doit attacher à ces expressions, *calorique libre, & calorique combiné, quantité spécifique de calorique contenue dans les différens corps, capacité pour contenir le calorique, chaleur latente, chaleur sensible*, toutes expressions qui ne sont point synonymes, mais qui, d'après ce que je viens d'exposer, ont un sens strict & déterminé. C'est ce sens que je vais chercher encore à fixer par quelques définitions.

Le *calorique libre* est celui qui n'est engagé dans aucune combinaison. Comme nous vivons au milieu d'un systême de corps avec lesquels le *calorique* a de l'adhérence, il en résulte que nous n'obtenons jamais ce principe dans l'état de liberté absolue.

Le *calorique combiné* est celui qui est enchaîné dans les corps par la force d'affinité ou d'attraction, & qui constitue une partie de leur substance, même de leur solidité.

On entend par cette expression *calorique* spécifique des corps, la quantité de *calorique* respectivement nécessaire pour élever du même nombre de degrés la température de plusieurs corps égaux en poids. Cette quantité de *calorique* dépend de la distance des molécules des corps, de leur adhérence plus ou moins grande ; & c'est cette distance, ou plutôt l'espace qui en résulte, qu'on a nommé, comme je l'ai déjà observé, *capacité pour contenir le calorique*.

La *chaleur*, considérée comme sensation, ou, en d'autres termes, la *chaleur sensible*, n'est que l'effet produit sur nos organes par le passage du *calorique*, qui se dégage des corps environnans. En général nous n'éprouvons de sensation que par un mouvement quelconque ; & l'on pourroit poser comme un axiome, *point de mouvement, point de sensation*. Ce principe général s'applique naturellement au sentiment du froid & du chaud. Lorsque nous touchons un corps froid, nous éprouvons la sensation du froid. L'effet contraire arrive lorsque nous touchons un corps chaud, le *calorique* passe du corps à notre main, & nous avons la sensation de la chaleur. Si le corps & la main sont du même degré de température, ou à peu près, nous n'éprouvons aucune sensation, ni de froid, ni de chaud, parce qu'alors il n'y a point de mouvement, point de transport de *calorique*, & qu'encore une fois il n'y a point de sensation sans un mouvement qui l'occasionne.

Lorsque le thermomètre monte, c'est une preuve qu'il y a du *calorique* libre qui se répand dans les corps environnans ; le thermomètre, qui est au nombre de ces corps, en reçoit sa part, à raison de sa masse, & de la capacité qu'il a lui-même pour contenir le *calorique*. Le changement qui arrive dans le thermomètre n'annonce qu'un déplacement de *calorique*, qu'un changement arrivé à un systême de corps dont il fait partie. Il n'indique, tout au plus, que la portion de *calorique* qu'il a reçue ; mais il ne mesure pas la quantité totale qui a été dégagée, déplacée ou absorbée. Le moyen le plus simple & le plus exact, pour remplir ce dernier objet, est celui imaginé par M. Delaplace, & qui est décrit dans les mémoires de l'Académie, année 1780, page 364. Il consiste à placer le corps, ou la combinaison, d'où se dégage le *calorique*, au milieu d'une sphère creuse de glace : la quantité de glace fondue est une expression exacte de la quantité de *calorique* qui s'est dégagée. On peut, à l'aide de l'appareil que nous avons fait construire d'après cette idée, connoître, non pas comme on l'a prétendu,

la capacité qu'ont les corps pour contenir le *calorique*, mais le rapport des augmentations ou diminutions que reçoivent ces capacités par des nombres déterminés de degrés du thermomètre. Il est facile avec le même appareil, & par diverses combinaisons d'expériences, de connoître la quantité de *calorique* nécessaire pour convertir les corps solides en liquides, & ceux-ci en fluides aériformes, & réciproquement ce que les fluides élastiques abandonnent de *calorique*, quand ils redeviennent solides ». (*Voyez* le mot CALORIMETRE dans le Diction. de chimie.)

Telle est la manière claire & précise dont M. Lavoisier expose ce qu'il y a de plus abstrait & de plus important à connoître dans les expériences des physiciens modernes, & dans les résultats qu'elles ont fournis à la science. Dans l'application des connoissances de la physique exacte à la médecine, ces nouvelles données trouvent leur place, & peuvent devenir quelque jour d'une grande utilité. En effet, d'après les principes posés dans ce paragraphe, il est reconnu que non-seulement chaque humeur & chaque solide de notre corps, & de celui des animaux, a sa température propre & particulière, mais encore sa quantité spécifique de *calorique*; qu'il sera possible d'apprécier par la suite le rapport de proportion dans cette quantité, & d'en tirer des conséquences immédiatement utiles à la médecine. Si l'on observe ensuite que le *calorique* spécifique doit varier, suivant une foule de circonstances, dans nos organes & nos humeurs, & que plusieurs maladies doivent peut-être uniquement leur origine & leur production à la quantité de *calorique* spécifique, soit excessive, soit peu abondante, on concevra ce que ces nouvelles connoissances peuvent offrir d'important à la pratique de l'art de guérir. La matière médicale n'en retirera pas moins de grands avantages. La chaleur des médicamens, leur tendance à absorber, ou à communiquer du *calorique*, suivant leur nature & l'état des organes auxquels on les applique, est une nouvelle source de lumières qui peut jetter le plus grand jour sur toute la thérapeutique. En effet, si l'on se rappelle que lorsque tous les corps, exposés dans un milieu de chaleur quelconque, s'élevent peu à peu à la température, ou arrivent à un équilibre de température, cela signifie que chacun d'eux absorbe, suivant sa capacité de *calorique*, une diverse dose de ce principe, pour arriver au même degré de température; on concevra qu'en appliquant des corps froids ou chauds sur la peau, en les introduisant dans l'estomac & les intestins, ils enleveront à nos organes, ou ils leur communiqueront une quantité de *calorique* proportionnelle à leur tendance pour se combiner à ce principe ou à leur capacité de *calorique*, comparée à celle de nos organes, pour recevoir ou céder le *calorique*. Il devient donc essentiel, d'après ces réflexions, de déterminer d'une manière positive; 1°. la capacité du *calorique* des médicamens les plus importans, ou, suivant l'expression plus exacte de M. Lavoisier, connoître, non pas exactement, comme on a prétendu le pouvoir faire, la vraie capacité que les corps médicamenteux ont pour contenir le *calorique*, mais le rapport des augmentations ou diminutions que reçoivent ces capacités par des nombres déterminés de degrés du thermomètre; 2°. la même propriété dans nos organes & nos fluides dans différens états, soit sains, soit malades; car le sang, dans une maladie inflammatoire, par exemple, a sans doute une capacité de *calorique* très-différente de celle qu'il a dans l'état de santé, & à plus forte raison de celle qu'il doit avoir dans le scorbut, la chlorose, & toutes les maladies qui en altèrent le tissu, la nature intime, la nature de ces deux capacités de *calorique*; & conséquemment, de l'adhérence & de l'attraction de ce principe pour les différens corps médicamenteux, & pour les diverses parties de nos organes, une fois bien apprécié, il en résultera des données exactes & immédiatement utiles à l'art de guérir.

C'est à la vérité dans la suite & la chaîne de ces spéculations que consiste l'avantage de toutes ces connoissances, de toutes ces applications recommandées & indiquées par cet article. Mais de ce que rien de semblable n'a encore été fait ni même proposé dans l'art de guérir, s'ensuit-il qu'on doive rejetter ces idées sans examen? Peut-on espérer de faire avancer la médecine, sans prendre, ou au moins sans indiquer de nouvelles routes? Le chemin de l'expérience clinique, & qu'il nous soit permis de le dire du pur empyrisme, n'a-t-il pas été bien parcouru, & n'a-t-on pas fait dans ce genre, depuis Hippocrate, tout ce qu'il y avoit à faire. Si l'on s'obstine à croire & à publier par-tout, que l'art de guérir ne consiste que dans l'observation simple des maladies, de leurs symptômes, des remèdes qui nuisent ou qui sont utiles, & dans la comparaison de tous ces faits entr'eux, si l'on pense définitivement que l'art de pratiquer la médecine ne doit être fondé que sur ces souvenirs de l'expérience, peut-on espérer qu'on fixera des bases inébranlables, qu'on créera de vrais principes? Et a-t-on bien réfléchi à l'immense difficulté de constituer ainsi un art expérimental, de tracer une suite de tableaux, que le médecin doit se rappeler tous au lit du malade; car s'il en oublie un seul, tout est perdu pour lui, la lumière de l'analogie qui devoit l'éclairer s'affoiblit tout-à-coup, & n'est plus qu'un guide trompeur. D'ailleurs n'a-t-on pas senti l'incohérence de ce raisonnement qui, d'une part, présente l'art de guérir comme fondé sur la mémoire de tous les faits pathologiques & thérapeutiques consommés avec les siècles, qui suppose une identité dans les maladies & dans l'action des remèdes, & qui de l'autre annonce les plus grandes variétés dans les symptômes des maladies, dans les causes qui les produisent & qui obéissent à toutes les révolutions possibles dans l'effet des remèdes? Comment invoquer l'analogie, lorsqu'on assure qu'au

can cas ne se ressemble rigoureusement, & que les remèdes n'agissent jamais d'une manière parfaitement égale dans des cas en apparence semblables? Cette idée, trop suivie par un grand nombre de praticiens, a fait beaucoup de mal à la médecine, & a produit en grande partie le retard de ses progrès. C'est elle qui a repoussé & qui repousse encore trop souvent l'influence de la physique sur cet art; les praticiens qui en appellent si gratuitement à l'exemple du grand Hippocrate, & qui se plaisent à dire que ce philosophe n'a donné que des résultats d'observations, oublient que l'art d'observer dans l'ancienne Grèce étoit, comme il sera dans tous les lieux & dans tous les temps, fondé sur un grand nombre de connoissances préliminaires, qu'Hippocrate avoit réuni toutes les lumières des autres sciences cultivées de son temps, qu'il étoit un des plus grands physiciens de l'antiquité, qu'il avoit tout appris, qu'il n'avoit négligé ni l'histoire naturelle des animaux, ni l'étude de l'air, des météores, des grands phénomènes de la nature, qu'il en avoit fait l'application à la machine de l'homme, qu'il avoit même recherché jusqu'à l'influence prétendue des astres, en un mot qu'il étoit ce qu'un grand médecin doit être & sera toujours, au courant de toutes les connoissances humaines de son siècle, véritable philosophe, profond dans toutes les sciences immédiatement applicables à la connoissance de l'homme; & que si peu de médecins ont approché du trône qu'on lui a élevé avec tant de justice, c'est qu'ils ont eu des vues trop courtes & trop rétrécies sur la manière de ce grand homme; c'est qu'ils ont cru, à tort, qu'il suffisoit de décrire séchement les évènemens des maladies & des remèdes; c'est en un mot parce que méprisant même en quelque sorte les lumières de toutes les branches de la physique, ils n'ont pas pu établir, comme l'avoit fait le philosophe de Cos, des bases solides pour élever l'édifice de l'expérience médicinale. Sans doute la médecine consiste dans l'observation, mais celle-ci est nulle sans l'art d'observer, & cet art est compris tout entier dans l'étude des sciences physiques. (M. FOURCROY.)

CALOTTE. (*Hygiène*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe II, *applicata*, choses appliquées à la surface du corps.

Ordre premier, habillemens.

Le mot *Calotte* se dit en général d'une petite cale, ou coëffe, soit qu'elle soit de cuir, comme celle qui couvre une tonsure, soit qu'elle soit de laine, de fil, de soie, ou de papier. Ces dernières ont une véritable utilité, en ce qu'elles sont assez larges pour couvrir une bonne partie de la tête. C'est particulièrement lorsqu'on est très-sensible au froid, qu'on est d'un certain âge, & qu'on craint le refoulement de transpiration qui exhale d'une tête chauve par les pores cutanés, qu'on fait usage des *calottes*; alors selon le plus ou le moins de besoin, on les prend plus ou moins épaisses, d'une nature plus ou moins chaude. Ceux qui portent perruque, & qui sont sujets aux fluxions, & aux maux de tête, font fort bien d'en faire fabriquer avec de la laine. Elles sont sur-tout infiniment utiles aux personnes de la campagne, qui sont habituées à voyager l'hiver, & dans les mauvais temps, à pied ou à cheval, à s'exposer au grand air, & à craindre les intempéries des saisons. Alors on les arrange de manière qu'elles couvrent les oreilles, & les mettent à l'abri des influences qu'on redoute. On fait de grandes *calottes* de cuir qui sont utiles aux personnes dévotes qui restent long-temps dans les églises, où l'on s'est imaginé que le respect dû à la divinité ne devoit pas dispenser d'ôter son chapeau ou son bonnet, tandis qu'il n'est guères de lieux plus humides, & où il soit aussi essentiel d'avoir la tête couverte; il faudroit donc au moins avoir toujours, dans les temples, de larges *calottes*, qui conservassent au corps une santé dont on a besoin, pour s'occuper de celle de l'ame qu'on croit y trouver. (M. MACQUART.)

CALVI, (Jean) de Crémone, exerça la médecine à Florence, où il fut chargé du soin des malades de l'hôpital de Sainte-Marie la neuve, & devint membre de l'académie. Il passa ensuite à Milan, dont il fut médecin stipendié; mais il quitta encore cette ville pour se rendre à Pise, où il obtint une chaire de médecine vers l'an 1763. Nous avons de lui :

De hodierna Etrusca clinice. Florentiæ, 1748.

Il y rend compte de l'état de la médecine dans la Toscane.

Lettera sopra l'uso medico interno del mercurio sublimato corrosivo, e sopra il morbo venereo. Crémone, 1763, *in*-8.

Cette lettre tend à prouver l'efficacité du sublimé corrosif pour la cure des maux vénériens.

De medicamentis pro Nosocomiorum levamine moderandis. Pisis, 1763.

Si dans les hôpitaux on pouvoit établir une diète bien raisonnée & moins de drogues, les malades s'en trouveroient mieux, & la dépense diminueroit considérablement. (M. GOULIN.)

CALVILLES. (Pommes de) (*Hygiène.*) *Voyez* POMME. (M. MACQUART.)

CALVITIES. (*Voyez* ALOPÉCIE.)

(M. CHAMSERU.)

CALUMBÉ, (*Mat. méd.*) racine d'un arbre inconnu, qu'on nous apporte des Indes en morceaux de la grosseur d'un pouce; elle est jaune, amère &

ſans odeur ſenſible. Cette racine paſſe, à Bengale, pour un ſpécifique contre les coliques, les indigeſtions, & le *mors du chien*, maladie facheuſe, dont les accidens ont rapport au *cholera-morbus*.

(M. Mahon).

CALUNDRONIUS, (*Médecine.*) pierre merveilleuſe dont on ne donne aucune deſcription, mais à laquelle, en récompenſe, on attribue la vertu de rendre victorieux, de chaſſer la mélancolie, de réſiſter aux enchantemens, & d'écarter les eſprits. (*Anc. Encyclop.*) (M. Mahon.)

CALVO, (Jean) profeſſeur en médecine dans l'univerſité de Valence en Eſpagne; a fait de généreux efforts ſur la fin du XVI ſiècle, pour rappeller l'étude des anciens médecins dans les écoles de cette académie. Il ſentit le beſoin que les chirurgiens de ſa nation avoient de bons ouvrages, pour s'inſtruire de la pratique de leur art; & ce fut en leur faveur qu'il traduiſit la chirurgie de Guy de Chauliac en eſpagnol, & la fit imprimer à Valence en 1596, *in-fol.*

Il compoſa auſſi un traité chirurgical, ſous ce titre; *Primera y ſegunda parte dela chirurgia univerſal y particular del cuerpo humano.* Séville, 1580, *in-4.* Madrid, 1626, *in-folio.*

Brice Gay publia la traduction d'une partie de cet ouvrage, ſous ce titre :

Epitome des Ulceres. Poitiers, 1614, *in-12.*

Ce médecin a écrit quelque choſe ſur la cure des maladies internes, dans ſon *libro de Medicina y chirurgia*, imprimé à Barcelone en 1592, *in-8.* Il s'étend, en particulier, ſur la vérole & ſes accidens. (M. Goulin.)

CALUS. *Voyez* Cal. (M. Chamseru.)

CAMAGNOC. (*Mat. méd.*)

Le Camagnoc eſt une eſpèce de manihoc qu'on cultive à Cayenne, & dont on arrache la racine au bout de ſept mois; on la mange grillée ou bouillie. Si on la laiſſe plus long-temps en terre, elle n'eſt bonne qu'à être réduite en farine & à être travaillée comme le manihoc, avec cette différence que l'eau qui en ſort n'eſt pas dangereuſe. Sa farine eſt même préférée à celle de manihoc; on en fait d'excellente *caſſave* & de très-bon *matelé*, eſpèce de pain. (*Voyez* Manihoc.)

(*Extrait du Dictionnaire d'hiſtoire naturelle.*)

(M. Fourcroy.)

CAMANUSALI, ou CANAMUSALI, ou ALCANAMOSALI, médecin qui exerçoit la médecine vers le milieu du treizième ſiècle, à Bagdad.

Il a écrit un traité ſur les maladies des yeux, dans lequel il rapporte tout ce que les auteurs arabes, chaldéens, juifs & indiens ont dit. Il fait en particulier mention du ſeron pour la cure de la cataracte, ainſi que pour celle de la *lunella*, qui eſt une ſuppuration entre la cornée & l'uvée.

On a imprimé ce traité à Veniſe en 1499, *in-folio*, avec la chirurgie de Gui de Chauliac, ſous ce titre: *De paſſionibus oculorum liber.*

On a encore publié à Veniſe, avec la chirurgie d'Albucaſis, un ouvrage de *Camanuſali*, qui eſt intitulé :

Liber ſuper rerum præparationibus quæ ad oculorum medicinas faciunt, & de medicaminibus ipſorum rationabiliter terminandis, 1500, *in-fol.*

Cet ouvrage ne diffère du premier que par le titre & les additions. Il a encore reparu en 1506 & en 1513.

Ce médecin a probablement écrit en arabe ſon livre ſur les maladies des yeux, & il eſt à préſumer que nous n'en avons que la traduction.

(M. Goulin.)

CAMARA. (*Mat. méd.*)

Le *camara* eſt un genre de plantes nommé *lantana* par Linnéus, qui comprend pluſieurs herbes ou arbriſſeaux exotiques, remarquables par leurs feuilles oppoſées, & leurs fleurs raſſemblées en têtes ombelliformes, dont le caractère eſt d'avoir un calice monophyle, tubulé, tronqué, à quatre petites dents, une corolle monopétale un peu courbée, à tube cilindrique, à quatre diviſions ouvertes, inégales, quatre étamines didynames très-petites, un ovaire rond, ſupérieur, dont le ſtigmate eſt en crochet; un fruit formé de bayes globuleuſes ramaſſées en tête; chaque baye contient un noyau à deux loges.

M. Delamarck décrit cinq eſpèces de *camara* dans le Dictionnaire de Botanique de l'Encyclopédie. La première eſpèce eſt le *camara* à feuilles de meliſſe, *lantana camara* de Linnéus. Cet arbriſſeau, d'environ quatre pieds de hauteur, eſt cultivé dans les jardins des curieux; ſon tronc eſt un peu tortueux, ſon écorce griſe, ſes rameaux ſont tetragones, ſes feuilles oppoſées, ovales, pointues, dentées, ridées, un peu ſemblables à celles de la méliſſe, ſes fleurs en têtes ombelliformes, jaunes, & devenant orangées & écarlates; il eſt originaire de l'Amérique méridionale, où on l'emploie dans les bains aromatiques, comme on fait dans notre climat avec les labiées.

La ſeconde eſpèce eſt le *camara* piquant, *lantana aculeata* de Linnéus; c'eſt un arbriſſeau de cinq pieds de hauteur, dont les rameaux ſont chargés d'aiguillons en crochets; ſes feuilles ſont ovales,

un peu en cœur, crénelées, ridées & rudes au toucher; ses fleurs en tête ombelliforme, jaunes & rouges ensuite, placées dans les aisselles, & garnies de petites bractées, lancéolées & caduques. Il est originaire de l'Amérique méridionale; les Américains s'en servent comme de la première espèce pour des bains aromatiques; ils le nomment *sauge de montagne*.

La troisième espèce utile est la cinquième décrite par M. Delamarck sous le nom de *camara* trifolié, *camara trifoliata* de Linnéus. Sa tige herbacée est moëlleuse, striée, cotoneuse, de deux ou trois pieds de hauteur. Ses feuilles sont ovales, cordiformes, pointues; ridées, rudes au toucher, d'un vert blanchâtre, disposées trois à trois, ou quatre à quatre dans chaque nœud. Les fleurs, d'une couleur pourpre & pâle, viennent d'abord aux aisselles des feuilles, en tête courte; mais les pédoncules s'allongent & forment des épis feuillés par les bractées oblongues qui environnent les fleurs. Il leur succède des bayes rouges; arrangées en tête oblongue à peu près semblables à nos mûres. La saveur de ces bayes est aigrelette, douce & agréable; on les mange dans l'Amérique méridionale, où cette plante croît abondamment. Elles peuvent servir, comme nos fruits aigrelets, à préparer des boissons raffraîchissantes. Sloane, dans son Histoire naturelle de la Jamaïque, décrit cette plante comme une espèce de chevrefeuille. Sa phrase en donne une assez bonne idée : *Peryclimenum rectum, humilius, salviæ folio rugoso majore, flore purpureo, fructu oblongo, osculeato, purpureo.* (*Voyez* le Dictionnaire de Botanique de M. Delamarck.) (M. Fourcroy.)

CAMARA-JAPO, CAMARA-MIRA, CAMARA-TINGA, CAMARA-CUBA, CAMARA-BAJA. (*Mat. méd.*)

Plantes qui croissent au Brésil. La première est une espèce de menthe à tige ronde, velue & rougeâtre, haute de deux pieds, à feuilles légèrement découpées, grisâtres en dessous, opposées, deux à deux, les grandes environnées de petites, & à fleurs placées sur les branches les plus élevées en forme d'ombelles, semblables à celles de la tanaisie, naissant pendant toute l'année, à étamines de couleur d'azur, & de l'odeur du *mentastrum*. Toute la plante est aromatique & amère; la semence en est petite, longue, & noire; & quand elle est mûre, elle est dispersée par les vents avec son enveloppe cotonneuse.

La seconde est une espèce de plante qui s'élève à la hauteur d'une coudée; sa tige est foible & ligneuse, sa fleur petite & jaune, s'ouvrant en tous temps sur le milieu du jour, & se refermant sur les deux heures, en sorte qu'elle suppléeroit en partie au défaut de *Montre*. (*Ray. Hist. Plant.*)

La troisième est une espèce de chèvre-feuille nain à feuille rouge, & quelquefois jaune, fort odorante, l'herbe même en est suave; aux fleurs succèdent des grappes de baies vertes, grasses comme celle du sureau.

La quatrième a la fleur âpre, hérissée comme des chardons, la feuille semblable à celle de l'œil de bœuf, jaune, & neuf pétales, avec un ombilic large, jaune dans le milieu & des étamines noirs; elle a l'odeur de l'aminte & de l'ortie; les semences qui succèdent aux fleurs sont longues, noirâtres, semblables à celles de la chicorée; la plante entière est très-glutineuse. (*Anc. Ency.*)

La dernière est une espèce de *lysimachia*.

Ces descriptions sont très-mal faites; l'auteur ne connoissoit pas du tout les plantes dont il a parlé. C'est pour ne rien perdre de ce qui étoit dans l'ancienne Encyclopédie, que nous avons cru devoir insérer cet article. Il n'y a que la troisième espèce qui paroisse être le *camara*, dont nous avons parlé à l'article précédent. Les propriétés médicinales des autres se rapprochent sans doute de celles du *Camara*; c'est ce qu'on peut présumer d'après le rapprochement qui est fait dans cet article, quoique l'auteur n'en ait rien dit. (M. Fourcroy.)

CAMAREZ. (*Eaux minér.*)

C'est un petit canton du diocèse de Vabres, dans le Rouergue, sur les confins du Bas-Languedoc. Les eaux minérales, qui sont froides, sortent au pied d'une petite montagne qui termine ce canton, vers le couchant. Elles sont éloignées d'une demi-lieue du pont de Camarez, petite ville sur le Dourdon. Il y a deux sources, dont l'une porte le nom d'*Andabre*, & l'autre celui de *Prugnè* ou *Prugniez*.

L'eau de *Camarez* contient un sel nitreux. (Raulin, page 3.) M. Malrieux a donné, en 1776, un mémoire sur ces eaux; il est divisé en quatorze chapitres, qui contiennent aussi des recherches sur les eaux de Sylvand. Il dit que les eaux de *Camarez* contiennent par livre 17 grains de sel de Glaubert, & 3 grains de fer. Il les regarde comme gazeuses, & termine son mémoire par les propriétés toniques de ces eaux, & les précautions qu'elles exigent.

(M. Macquart.)

CAMARIGNE. (*Mat. méd.*)

C'est une plante haute d'un pied & demi, qui pousse des tiges rameuses, aisées à rompre, & couvertes d'une écorce noirâtre, garnies de feuilles vertes, brunes, & menues comme celles de la bruyère.

L'*empetrum*, dit M. Deleuze, porte trois sortes de fleurs, des fleurs mâles, des fleurs femelles, & des fleurs hermaphrodites : toutes sont composées d'un calice partagé en trois pièces, & d'une corolle à trois pétales : les fleurs mâles ont neuf étamines

fort longues ; les hermaphrodites n'en ont que trois ; celles-ci & les fleurs femelles ont neuf pistiles, auxquels succèdent autant de semences contenues dans une baye. Ce caractère générique est essentiellement différent de celui des bruyères. Aux fleurs succèdent en automne de fort jolis fruits, qui sont des bayes rondes, blanches, transparentes, perlées, pleines d'un suc acide, qui même plaît beaucoup au peuple, propres pour les fébricitans. Cette plante croît dans les lieux sabloneux du Portugal.

On distingue une autre espèce de *camarigne*, que des botanistes rangent ainsi que la précédente, mais improprement, parmi les bruyères ; & cette seconde espèce de *camarigne* s'appelle *bruyère à fruit noir*, ou *vaciet* : c'est un arbrisseau qui s'étend beaucoup plus qu'il ne s'élève : il pousse du pied plusieurs tiges d'une couleur roussâtre, qui rampent par terre, & s'étendent au loin. Sa feuille ressemble beaucoup à celle de la bruyère commune. Ses fleurs, qui paroissent depuis juillet jusqu'à la fin d'août, sont d'une couleur herbeuse, blanchâtre, & viennent en bouquet au bout des branches ; ses fruits sont des bayes rondes & noires, pleines de suc, dont les coqs de bruyère se nourrissent par préférence. Ces bayes, bouillies avec de l'alun, teignent les draps d'une couleur noire-pourpre. On fait aussi, avec ce fruit, une espèce de limonade, qu'on dit n'être pas désagréable. On s'en sert encore pour teindre les vieilles hardes en couleur de cérise. Les bayes de cette plante, qui est commune chez les Kamtschadales, servent à ces peuples pour teindre les peaux de castor & de martres-zibelines, qu'ils vendent ensuite à ceux qui ne les connoissent point. La préparation consiste à les faire bouillir dans de l'huile de baleine chargée d'alun. L'on frotte les gencives des scorbutiques avec les feuilles du vaciet. Les terres chargées de mousse, stériles & humides, sont celles où cet arbrisseau se plaît le mieux : il a une vie fort dure, soutient les plus grands froids, & même les émanations métalliques, sans en périr : pour multiplier cet arbrisseau, il faut en semer les bayes encore vertes ; on le multiplie aussi de plant. (*Extr. du Dictionnaire d'Hist. naturelle de M. Valmont de Bomare.*)

Nous ajouterons à ces détails quelques mots sur la description & les caractères du genre donnés par M. Delamarck.

La *camarine* ou *camarigne* est un genre de plantes analogues aux bruyères, quelquefois hermaphrodites, souvent unisexuelles & dioïques. Les fleurs sont composées d'un calice persistant, à trois découpures ovales, de trois pétales oblongs plus grands que le calice, de trois étamines saillantes, d'un ovaire supère un peu applati, garni d'un style court à trois stigmates. M. Delamarck en décrit trois espèces, la *camarine* à fruit noir, *empetrum nigrum* de Linnéus, la *camarine* à fruit blanc, *empetrum album* de Linnéus, la *camarine* pinnée, *empetrum pinnatum* ; cette dernière espèce a été trouvée au Pérou par M. Joseph de Jussieu, & au *Montevideo* dans des lieux sabloneux, par M. de Commerson.

Il paroît que la première espèce décrite par M. Valmont de Bomare, est la *camarine* à fruit blanc de M. Delamarck, & que la seconde, de l'auteur du *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, est la *camarine* à fruit noir de l'Encyclopédie. (M. Fourcroy.).

CAMARIN-BAS. (*Mat. méd.*)

Le *camarin-bas* ou *umari* est, suivant l'auteur de l'ancienne Encyclopédie, un arbre qui s'élève à une hauteur moyenne, & porte de petites fleurs jaunes, suivies d'un fruit ovale semblable à la prune, de saveur de la pêche, & d'un vert tirant sur le jaune pâle : la pulpe en est petite, douce, jaune, & contient un noyau large, ovale, blanc, dont l'amande est bonne à manger. Le fruit est mûr, & tombe en mars.

On lui attribue plusieurs propriétés médicinales. On le trouve dans les environs de Riogrande.

(*Anc. Encyclop.*) (M. Fourcroy.)

CAMBING. (*Mat. méd.*)

Le *cambing* est un arbre des Moluques, dont Rumphe a fait mention sous le nom de *capraria* dans son herbier d'Ambone. (*Herbar. Amboin. vol. 2, pag.* 139.) Il ne donne aucuns détails sur sa fructification, & il ne l'a point fait dessiner. Tout ce qu'on en fait, c'est que l'écorce de cet arbre est employée avec succès dans la diarrhée & la dyssenterie. Elle paroît être astringente, & avoir de l'analogie avec le simarouba. (M. Fourcroy.)

CAMBOGE A GOMME-GUTTE. (*Mat. méd.*)

Nous ne faisons mention ici du *camboge* que parce que plusieurs botanistes l'ont indiqué comme la source de la *gomme-gutte*. C'est un arbre des Indes orientales, nommé *coddam pulli*, suivant Rhède, que Linnéus a décrit sous le nom de *cambogia-gutta*. Il est grand & touffu ; sa racine est grosse, ramifiée & très-étendue dans la terre ; son tronc a dix ou douze pieds de circonférence, son bois est blanchâtre ; son écorce noire en-dehors, rouge sous l'épiderme, & jaune au-dedans ; ses feuilles sont opposées, petiolées, ovales, pointues, épaisses, fermes, luisantes, glabres ; ses fleurs incarnates, inodores, à peduncules courts & simples, sont composées d'un calice à quatre feuilles concaves, arrondies, caduques, de quatre pétales oblongs, concaves, onguiculés, de beaucoup d'étamines courtes, d'un ovaire arrondi, supère, marqué de huit côtes, sans style, terminé par quatre stigmates obtus durables. Le fruit est une grosse baye sphéroïde, portant huit côtes saillantes arrondies, jaunâtres, partagé en huit loges membraneuses, contenant chacune une semence

oblongue, applatie, de couleur bleue; tel est l'extrait de la description du *camboge* donnée par M. Delamarck. La baye de *camboge* est aigrelette; on la mange crue comme nos fruits aigres; les malabares la font secher, & la mêlent en poudre à leurs alimens, pour arrêter le cours de ventre & la dyssenterie. On assure que lorsqu'on fait une incision à l'écorce du *camboge*, il en découle un suc visqueux, qui évaporé & desséché, forme la *gomme-gutte*. *Voyez* ce mot. (M. Fourcroy.)

CAMBO. (*Eaux min.*)

C'est un gros bourg du pays de labour, divisé par la rivière de la Nive, à trois lieues sud-sud-est de Bayonne, & à cinq de Saint-Jean-de-Luz.

On y trouve trois sources d'eaux chaudes, appellées soufrées, & une froide, dite fontaine ferrugineuse; les deux premières sont à dix pas l'une de l'autre, à 25 ou 30 pieds de la rivière de Nive, sous la montagne de Baigorry. L'une est couverte par un toit, l'autre est à découvert. La dernière est à 300 pas de la précédente, sur les bords de la même rivière.

On trouve dans les lettres de Théophyle Bordeu, (1748) sur les eaux minérales du Béarn, des recherches sur les eaux de *Cambo*; elles y sont connues comme présentant, pour principes dominaus, du soufre & du fer, puis une matière alcaline & un gaz. Cet auteur croit qu'elles contiennent encore un sel très-vif, & il se fonde sur ce qu'elles provoquent les selles. Il les dit toniques & apéritives.

M. Laborde a donné un essai sur ces eaux, en 1766, *in*-12. Il confirme l'existence du soufre suspendu dans les eaux des deux premières sources par un véritable sel de Glaubert; il les regarde comme très-fondantes, stimulantes, & singulièrement purgatives, comme diaphorétiques, diurétiques: il a trouvé du fer dans la source froide.

(M. Macquart.)

CAMBON. (*Eaux menérales.*)

C'est un lieu situé près du village de la Crasse, dans la province de Rouergue, à deux lieues de Milhaud, de l'autre côté du Tara, & dont les eaux minérales sont froides. Nous avons besoin d'être éclairés sur les vertus & la nature de ces eaux.

(M. Macquart.)

CAMBONNES. (*Eaux minér.*)

Cambonnes est un village du diocèse de Castres, à deux lieues est-nord-est de cette ville. On y trouve une source minérale froide appellée *Ferouse*, qui est dans la paroisse même, près du domaine de Galibergues. M. Pujol dit cette eau ferrugineuse & non gazeuse; elle n'est pas assez connue.

(M. Macquart.)

CAMBOUIS. (*Mat. méd.*)

Graisse de cochon, ou d'autres animaux, dont on enduit les extrémités de l'essieu des roues de voitures. Le vieux-oing prend le nom de *cambouis*, quand il s'est chargé, par le frottement, des parties de fer de l'essieu & de la garniture des roues. Il passe pour propre à résoudre les hémorrhoïdes, étant appliqué dessus: cette vertu lui vient du marc qui s'est détaché par le mouvement & la chaleur de la roue.

Des charlatans en ont fait pendant long-tems un secret, & on l'a regardé comme un remède merveilleux. Il est aisé de voir que ce n'est qu'un mélange de marc & de graisse, ou un liniment épaissi par le fer qui s'y est joint. (*Anc. Encyclop.*)

Ce n'est point simplement du fer usé & divisé en petites parcelles, qui est uni à la graisse dans le *cambouis*, comme le pensoient autrefois les chimistes; le métal y est à l'état d'oxide, & c'est une sorte d'onguent qui peut avoir quelques utilités, mais auquel on préférera toujours les substances préparées par l'art. On sait aujourd'hui que les graisses contiennent une certaine quantité d'oxigène, auquel elles doivent leur état & leur blancheur; on a découvert qu'en faisant fondre ces graisses à la surface de plusieurs matières métalliques, celles-ci leur enlèvent une portion de leur oxigène, & passent à l'état d'oxides. Le fer produit cet effet sur l'axonge; il lui enlève assez d'oxigène pour passer à l'état d'oxide noir, ou éthiops martial, & il se mêle intimement dans cet état avec la graisse, par le mouvement de l'essieu; il forme même, par sa propriété de se durcir, une espèce d'onguent susceptible de se durcir fortement; il n'y a que les charlatans, ou des gens peu au fait des propriétés médicamenteuses des corps, & de la préparation des médicamens, qui puissent attribuer des vertus merveilleuses au *cambouis*. La graisse rance & de mauvaise qualité, qu'on employe pour faciliter le mouvement des roues sur les essieux, ne peut que nuire à la peau; si l'on veut administrer un onguent ferrugineux, il faut le préparer avec de l'axonge récente & douce, & un oxide de fer.

(M. Fourcroy.)

CAM-CHAIN. (*Mat. méd.*)

Le *cam-chain* est, suivant l'ancienne Encyclopédie, une espèce d'orange qui croît au royaume de Tonquin, d'une odeur agréable, d'un goût délicieux, dont la peau est épaisse & remplie d'inégalités. On permet l'usage de ce fruit, même aux malades. L'auteur de cet article, inséré dans l'ancienne Encyclopédie, ne donne aucune description, ne cite aucun nom, aucune phrase botanique. Le *cam-chain* seroit-il une espèce de *citrus*; d'après la comparaison donnée par l'auteur; dans ce cas il auroit les plus grands rapports avec l'orange, & ses vertus rafraîchissante, antiphlogistique, diurétique, &c. le rapprocheroient de tous nos fruits acidules.

(M. Fourcroy.)

CAMELÉE. (*Mat. méd.*)

La *camelée* à trois coques, *chamælea tricoccos* de G. Bauhin, eſt un petit arbriſſeau de deux pieds & demi, qui forme un buiſſon touffu & toujours vert. Sa tige, dont l'écorce eſt brune, ſe diviſe en un grand nombre de rameaux droits, cilindriques, glabres. Ses feuilles alternes, ſeſſiles, entières, retrécies à leur baſe, ſont un peu épaiſſes & ſemblables à celles de l'olivier. Ses fleurs petites, jaunes, placées à l'extrémité des rameaux, dans les aiſſelles des feuilles, portées ſur des pédoncules courts, ſeules ou deux ou trois enſemble, ſont formées d'un calice court à trois diviſions, de trois pétales droits, beaucoup plus grands que le calice, de trois étamines plus courtes que la fleur, d'un ovaire ſupérieur, trigone, ſurmonté d'un ſtyle court, portant un ſtigmate trifide. Il ſuccède aux fleurs trois coques dures collées, terminées par le ſtyle perſiſtant, & renfermant chacune deux ou trois ſemences.

Cet arbriſſeau croît dans les provinces méridionales de la France, dans les lieux arides, pierreux & incultes de la province du Languedoc, du Rouſſillon, en Eſpagne, en Italie. Toutes ſes parties ont une ſaveur âcre, brûlante & cauſtique. On doit les ranger parmi les déterſifs, les cathérétiques, les cauſtiques, même comme médicamens extérieurs, & dans la claſſe des remèdes draſtiques très-violens, relativement à leur uſage intérieur. « Il n'eſt pas certain, dit l'auteur du Dictionnaire de matière médicale, M. Goulin, que cette plante ſoit la *camelée* des anciens, qu'ils regardoient comme un des plus violens purgatifs, qui, par ſa cauſticité, pouvoit ulcérer l'eſtomac & les inteſtins. Ils ne la preſcrivoient pas ſans l'avoir corrigée, en la faiſant macérer dans le vin, ou dans quelque autre acide. Rondelet & J. Bauhin, à ſon exemple, l'employoient ſouvent; ils en donnoient l'extrait à la doſe d'un ou de deux gros, mêlé avec d'autres purgatifs hydragogues. A l'extérieur, & appliquée en forme de cataplaſme ſur le pubis, la *camelée* étoit eſtimée comme ayant la vertu d'évacuer les eaux des hydropiques ».

On n'a plus employé la *camelée* auſſi ſouvent, depuis qu'on a renoncé aux purgatifs très-violens, dont les anciens faiſoient beaucoup plus d'uſage que nous; mais ce médicament héroïque & analogue à la gomme-gutte, à l'euphorbe, aux tithymales, à la bryone, au colchique, à l'hellebore, pourroit être fort utile dans les cas où les organes, affoiblis dans leur ſenſibilité comme dans leur mouvement, ne peuvent être mus & excités par les remèdes ordinaires; ces cas ſont ſpécialement l'apoplexie, la paralyſie, la manie, l'hydropyſie, &c.

(M. Fourcroy,)

CAMELINE, ſ. f. (Hygiène.)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens compoſés.

C'eſt une eſpèce de ſauce dont il eſt fait mention dans les ſtatuts des maîtres *ſauciers*, en 1394. Cette ſauce devoit, aux termes du réglement, être compoſée de bonne canelle, de bon gingembre, de bons clous de géroſle, de bonne graine de paradis, de bon vinaigre, & de bon pain.

Cette ſauce étoit ſans doute employée pour les gourmands de ce temps-là; elle étoit de haut goût, & pouvoit ſervir à le détériorer petit à petit; on n'emploie plus aujourd'hui cette ſorte de ſauce, quoiqu'on en compoſe quelques-unes qui ſont bien au moins auſſi fortes, & conſéquemment toujours en oppoſition avec les règles de la ſobriété, & en même temps de la ſalubrité. *V.* Assaisonnemens.

(M. Macquart.)

CAMELINE. (*Mat. méd.*)

La *cameline*, *myagrum*, eſt un genre de plantes crucifères, dont le caractère diſtinctif conſiſte dans des ſilicules courtes, ovoïdes ou pyriformes, ſurmontées d'un ſtyle perſiſtant. Il y a un aſſez grand nombre d'eſpèces de *camelines* décrites par les naturaliſtes, mais une ſeule eſt employée en médecine. C'eſt le *myagrum ſativum*, *ſiliculis obovatis pedunculatis*, la *cameline* cultivée; elle eſt haute d'un pied & demi, ou deux pieds; ſes feuilles ſont amplexicaules, auriculées, pointues, dentelées finement, & un peu velues; ſes fleurs jaunâtres, diſpoſées en corymbes; ſes ſilicules ſont pyriformes, petites, plus larges en haut, garnies de deux angles ou rebords; elles contiennent dix ou douze petites ſemences ovoïdes. Cette plante croît dans les champs, dans preſque toutes les contrées de l'Europe; on la cultive en grand dans la Flandre pour en extraire, par l'expreſſion, l'huile que contiennent les ſemences. Cette huile, qui ſert à alimenter les lampes, a auſſi quelques uſages médicinaux; on la donne avec ſuccès comme relâchante dans la conſtipation, adouciſſante & émolliente dans les aſpérités, les gerçures & les brûlures de la peau, & dans les aphtes. On fait bouillir toute la plante dans du vin, & on l'applique ſur les yeux, dont elle calme la douleur & l'inflammation. (M. Fourcroy.)

CAMERARIUS, en allemand CAMERMEISTER, (Elie-Rodolphe) médecin du dix-ſeptième ſiècle, ſe diſtingua à Tubingue, ville d'Allemagne, au cercle de Souabe. Il remplit la chaire de profeſſeur primaire dans les écoles de la faculté de cette ville. Il parvint à la place de premier médecin du duc de Wirtemberg. Il mérita l'eſtime du public, dont il fut regretté à ſa mort arrivée le 7 juin 1695, à l'âge de 54 ans. Ainſi il étoit né en 1641.

On

On a de lui quelques dissertations académiques, remplies de remarques intéressantes.

De palpitatione cordis. Tubingæ, 1681, *in*-4.

De clysmatibus. Ibid, 1688, *in*-4.

Historia pleuritidis. Ibidem, 1690, *in*-4.

De fractura cranii cum vulnere. Ibid. 1693, *in*-4.

Rodolphe-Jean CAMERARIUS, son père, fut aussi un célèbre médecin, dont la réputation, fondée sur les succès de sa pratique, s'est long-tems soutenue par les ouvrages qu'il a laissés au public. Voici leurs titres :

Disputationum medicarum in illustri academia Tubingensi habitarum decas prima. Tubingæ, 1611, *in*-8.

Sylloges memorabilium medicinæ & mirabilium naturæ arcanorum centuriæ XII. Argentinæ, 1624, *in*-12.

—*Tubingæ*, 1683, *in*-8; édition augmentée de huit centuries, dont quatre posthumes. Les centuries XIII, XIV, XV & XVI avoient déjà paru à Strasbourg, en 1652, *in*-12. (M. GOULIN.)

CAMERARIUS, (Rodolphe-Jacques) fils d'*Elie Rodolphe*, naquit à Tubingue le 17 de février 1665. Il étudia la philosophie dans les écoles de cette ville, & passa ensuite à celles de médecine, où il fit des progrès. Mais, moins content de lui-même que ne l'étoient ses maitres, il voulut en suivre d'autres, pour augmenter sous eux la masse de ses connoissances. Il parcourut donc les principales villes d'Allemagne pendant l'année 1685, en conversant par-tout avec les médecins les plus célèbres. De l'Allemagne il passa en Hollande, & après avoir vu ce qu'il y avoit de plus curieux dans ce pays, relativement à la médecine, il s'arrêta à Leyde, où il fut très-assidu aux leçons & aux démonstrations des professeurs de l'université de cette ville. Il savoit déjà l'italien & le françois, qu'il avoit appris dans la maison paternelle; mais comme il se proposoit d'aller en Angleterre au sortir de la Hollande, il prit des leçons de langue angloise pendant son séjour à Leyde; il se la rendit assez familière pour converser avec les personnes qu'il se proposoit de voir. Muni de ce secours, si nécessaire à un homme qui voyage & qui veut connoître les beautés du pays qu'il parcourt, il arriva en Angleterre, où ses lettres de recommandation lui donnèrent un accès facile chez les savans de ce royaume. De-là il se rendit à Paris, & demeura pendant cinq mois dans la maison de M. Mareschal, alors chirurgien de l'hôpital de la Charité, qui lui procura d'utiles connoissances dans cette capitale. En quittant la France, il traversa la Savoie pour passer en Italie; & après avoir examiné ce que Venise, Rome & les villes principales de ce pays ont de plus curieux, il revint par la Suisse à Tubingue, en 1687. Peu de temps après, il fut reçu docteur en médecine, grade que son père fut chargé de lui conférer. En 1688, il fut nommé professeur extraordinaire & inspecteur du jardin botanique. Presqu'en même tems, l'illustre *Schroeck* l'aggrégea au collège des Curieux de la nature; on lui donna, en 1689, la chaire ordinaire de physique, qu'il remplit jusqu'en 1695. Ce fut en cette année que son père mourut; & il lui succéda dans la place de professeur primaire.

Ce médecin avoit épousé *Christine-Magdeleine Craft*, dont il a eu dix enfans. *Alexandre*, docteur en médecine & membre de l'académie des Curieux de la nature, sous le nom d'*Hector* IV, fut adjoint à son père dans l'inspection du jardin botanique, & lui survécut jusqu'au 11 de novembre 1736, qu'il mourut âgé seulement de 41 ans. *Henri* s'appliqua tout entier à l'étude de la philosophie. Ce bon père goûtoit le plaisir de les voir l'un & l'autre faire les plus grands progrès dans l'étude des sciences, lorsqu'il fut attaqué d'un crachement de sang qui le jetta, au bout de deux ans, dans le dernier degré de phthisie pulmonaire, dont il mourut l'onzième jour de septembre 1721, à l'âge de 56 ans.

Nous avons de lui :

De sexu plantarum Epistola. Tubingæ, 1694.

Ce petit ouvrage est plein d'érudition; l'élégance du style en relève le mérite. Il y a fait voir que les graines sont rarement propres à reproduire les plantes, lorsqu'elles viennent des fleurs qui ont été dépouillées de leurs étamines. Il y a fait voir encore qu'il étoit important de fixer l'arrangement des plantes, & il les distribue lui-même de façon à croire qu'il a jetté le fondement du systême que le savant Linnéus a établi dans la suite.

De acidulis Nidernovensibus. Tubingæ, 1710, *in*-4.

Specimen experimentorum circa generationem hominis & animalium. Ibidem, 1715, *in*-4.

De consilio anglicano ad podagram internam. Ibidem, 1716, *in*-4.

De Blasiano balneo. (M. GOULIN.)

CAMERARIUS, (Elie) second fils d'*Elie Rodolphe*, vint au monde à Tubingue le 16 février 1673. Reçu docteur dans l'université de cette ville, il y obtint une chaire. L'académie des Curieux de la nature l'adopta sous le nom d'*Hector* III, & le duc de Wirtemberg le fit son premier médecin. *Camerarius* avoit de bonnes qualités; mais comme il étoit singulier dans ses opinions, ses contemporains eurent beaucoup de peine à lui pardonner les écarts d'imagination dans lesquels il tomba. Il mourut le 8 février 1734, à l'âge de 61 ans.

Ce laborieux médecin a laissé plusieurs ouvrages, dans lesquels on trouve les preuves de la singularité

de ses idées : on en jugera par les courtes notices que nous allons joindre aux titres de ses principaux écrits.

Dissertationes tres. De spiritibus animalibus. De spiritu fumante Boyleano. De potu thé & café. Tubingæ, 1694, *in*-8.

En traitant des esprits animaux, il leur suppose tant d'élasticité, qu'il ne balance point de conclure qu'ils sont de la nature de l'air.

Dissertationes Taurinenses epistolicæ medico-physicæ ad illustres Italiæ ac Germaniæ quosdam medicos scriptæ. Ibidem, 1712, *in*-8.

C'est un recueil de vingt lettres écrites pendant son séjour en Italie avec le prince Frédéric-Louis de Wirtemberg, qu'il y accompagna en qualité de médecin. Il le publia au retour de ce voyage. *Haller*, qui a étudié sous *Elie Camerarius*, dit que cet auteur affiche un pyrrhonisme outré dans ces lettres, qu'il refuse même de croire ce que les meilleurs observateurs rapportent; il ajoute que ce médecin s'arrête avec si peu de jugement à ce qui se rencontre quelquefois de merveilleux dans les maladies, qu'il ne balance point de les déclarer magiques ou démoniaques, pour avoir occasion de combattre des sentimens mieux fondés.

Kurtze anmerkungen bey gelegenheit der kränkheit. Tubinge, 1712, *in*-8.

Ce traité contient l'histoire d'une fièvre catarrhale épidémique, telle qu'a été celle qui a paru en 1581, & qui a encore régné par toute l'Europe, en 1733 & 1776. Les françois l'ont appellée *grippe*.

Specimina quædam medicinæ eclecticæ. Francofurti, 1713, *in*-4.

Il combat, dans ce traité, la théorie des fièvres de *Morton*, celle de *Vieussens* sur le délire & la mélancolie, le systême de *Baglivi* sur la fibre motrice, celui de *la Peyronie* sur le siège de l'âme, & sur-tout les sentimens de *Leeuwenhoeck* sur les écailles de la surpeau & les fibres du crystallin.

Medicinæ conciliatricis conamina. Francofurti, 1714, *in*-4.

Il se récrie contre *Tschirnhausen*, dont le plan de médecine lui paroît trop simple, & il propose un systême de physiologie de la plus grande étendue, dans lequel il tâche de concilier les sentimens des anciens avec ceux des modernes. Mais, bien loin d'avoir réussi dans son dessein, il n'a fait que multiplier les difficultés, & jetter plus d'incertitude encore sur le parti qu'il convient de prendre. Cet ouvrage fait bien voir que son auteur savoit faire des questions, mais nullement les résoudre.

Systema cautelarum medicarum circa præcognita partesque singulas artis saluberrimæ, discentium commodô, methodô eclecticâ concinnatum. Francofurti ad Mœnum, 1721, *in*-4.

C'est un abrégé de toutes les parties de la médecine.

On a encore de *Camerarius* plusieurs dissertations en forme de thèses. Il continue, dans la plupart, de montrer la même défiance sur les observations d'autrui, pendant qu'il admet, avec une crédulité puérile, tout ce qui a le moindre rapport à la magie. Il est évident, par ses écrits, qu'il se livra trop à ses idées systématiques, & qu'il négligea d'observer la nature au lit des malades : étude importante qui seule forme le médecin, & le rend supérieur.

Voici les titres de quelques-unes de ses dissertations :

De Gemursa Pliniana, 1722.

Magici morbi historia attentiùs perpensa, 1724.

De calculis in vesica fellea repertis, 1724.

De efficacia animi pathematum in negotio sanitatis & morborum, 1725.

Di mictione pultaceâ, 1728. (M. Goulin.)

CAMERARIUS, (Joachim) naquit à Bamberg, ville d'Allemagne en Franconie, le 12 avril de l'an 1500. Sa famille, qui avoit anciennement porté le nom de *Liebhard*, y étoit considérée; mais lui & ses enfans la rendirent encore plus recommandable par leur savoir & par leur mérite. C'est par lui-même qu'il a fait honneur, comme dit *Turnebe*, non-seulement à sa patrie, mais à l'Allemagne entière, qu'il a enrichie par ses connoissances. Il étoit très-instruit dans les belles-lettres, dans les langues savantes, dans l'histoire, dans les mathématiques, dans la médecine, dans la politique; & il étoit d'ailleurs si éloquent, qu'il persuadoit sans peine & mettoit tout le monde de son parti. De si rares qualités lui méritèrent l'estime des plus illustres personnages de son temps; les savans se firent un plaisir & un honneur d'avoir quelque part dans son amitié; il obtint aussi celle de Charles-Quint & de Maximilien II.

Camerarius enseigna avec applaudissement à Tubingue, à Nuremberg, & à Leipsic.

La plupart de ses écrits sont des traductions d'auteurs anciens; quelques-uns sont de sa composition.

Commentariolus de theriacis & mithridateis. Ad Pamphylianum libellus. Galene Andromachi. Theriaca Antiochi. Antidotus Philonis. Noribergæ, 1534, *in*-8.

Ces traités sont traduits du grec en latin.

De tractandis equis, sive, conversio libelli Xenophontis de re equestri *in latinum. De numismatis*

Græcorum & Latinorum. Tubingæ, 1539, *in-8*.

Diligens exquisitio nominum, quibus partes corporis humani appellari solent; additis etiam functionum nomenclaturis. Basileæ, 1551, *in-fol.*

Victûs & cultûs ratio exposita quatuor in singulos menses versibus. Antuerpiæ, 1562, *in-16*, avec l'école de Salerne. *Francofurti*, 1612, *in-12*.

Il a aussi traduit de l'italien en latin les deux livres de la thériaque & du mithridate de *Barthélemi Maranta*; & c'est, je crois, le *Commentariolus* que j'ai cité.

On lui attribue encore la version de la méthode de guérir la peste, que *Jean-Philippe Ingrassias* a publiée en italien, & dans laquelle il fait l'histoire de la désolation que ce fléau a portée dans la ville de Palerme, en 1575 & 1576. Mais l'époque du dernier traité fait assez voir que c'est à *Joachim Camerarius*, le fils, que la traduction appartient, puisque le père, qui fait le sujet de cet article, mourut à Leipsic le 17 avril 1574, étant entré, depuis cinq jours seulement, dans la soixante-quinzième année de son âge. Il étoit au lit de la mort, lorsqu'il composa ces vers :

Morte nihil tempestivâ esse optatius aiunt :
Sed tempestivam quis putet esse suam ?
Qui putat, ille sapit. Namque ut fatalia vitæ,
Sic & quisque suæ tempora mortis habet.

Ce médecin avoit épousé *Anne de Truches de Grunsperg*, d'une famille noble. Il en eut neuf enfans, cinq fils & quatre filles. Les fils sont *Jean*, conseiller du duc de Prusse; *Joachim*, médecin, dont nous allons parler; *Philippe*, jurisconsulte, lequel ayant été mis à l'inquisition de Rome, en fut tiré à la recommandation de l'empereur & du duc de Bavière; *Jean*, aussi médecin, qui a écrit divers ouvrages, & *Godefroid*. (M. GOULIN.)

CAMERARIUS, (Joachim) fils du précédent; il naquit à Nuremberg le 6 novembre 1534, & fut élevé dans la maison de *Philippe Mélanchton*, l'ami de son père. Il y prit tant de goût pour les belles-lettres, que l'on peut dire que ce fut là qu'il jetta les premiers fondemens de la haute réputation à laquelle il est parvenu dans la suite. Il étudia encore dans les meilleures universités d'Allemagne; puis, étant passé en Italie, il s'appliqua à la médecine à Padoue & à Bologne, & fut reçu docteur dans l'université de la dernière ville, en 1562. Ses talens le firent estimer dans l'une & dans l'autre, il s'y fit même des amis illustres, Fallope, Aquapendente, Capivaccio, Aldrovandus & Vincent Pinelli.

Il revint à Nuremberg en 1564, & fut d'abord recherché dans sa profession avec un empressement si flatteur pour lui, qu'il prit le parti de se fixer dans cette ville, où il passa le reste de ses jours avec autant d'agrément que de célébrité. Il y eut même assez de crédit pour engager les magistrats à fonder le collège de médecine, en 1592, & il en fut doyen toute sa vie. Mais comme la réputation, qu'il avoit acquise à Nuremberg, ne tarda point à se répandre dans les principales contrées de l'Allemagne, plusieurs princes souhaitèrent de l'avoir pour médecin, & lui firent offrir des appointemens considérables pour l'engager à se rendre à leur cour. *Camerarius* fut inflexible à toutes les sollicitations par lesquelles on chercha à vaincre sa résistance; trop philosophe pour être complaisant, trop peu amateur des richesses pour être séduit par les promesses les plus avantageuses pour sa fortune, il préféra sa liberté à toutes les conditions qu'on voulut lui faire, & se contenta de donner ce vers pour toute excuse de ses refus :

Alterius non sit qui suus esse potest.

Il avoit d'ailleurs trop d'attachement à l'étude, pour ne pas craindre d'en être distrait par le tumulte de la cour des princes, qui vouloient l'engager à leur service : la chimie & la botanique le demandoient tout entier, & le moindre partage auroit dérangé le plan de ses opérations. *Camerarius* s'appliqua à la connoissance des plantes avec tant d'ardeur, que, non content du jardin qu'il avoit aux portes de Nuremberg, où il cultivoit les simples les plus rares & les plus curieux, il acheta encore la bibliothèque botanique de *Gesner*, collection précieuse dont *Gaspar Wolf* avoit fait l'acquisition, & qui contenoit plus de 1500 figures de plantes, avec plusieurs manuscrits.

Son zèle pour la botanique le fit céder aux instances de Guillaume, landgrave de Hesse; il se rendit à Cassel pour y établir un jardin de plantes; & dans la suite il fit encore un voyage en Misnie, à la cour d'Auguste, électeur de Saxe. Peu d'années après son retour, il tomba malade, & mourut le 11 octobre 1598.

Ce médecin a composé beaucoup d'ouvrages. Voici ceux qui ont rapport à la médecine.

Opuscula de re rustica, quibus, præter alia, catalogus rei botanicæ & rusticæ scriptorum veterum & recentiorum incertus est. Noribergæ, 1577, *in-4*, 1596, *in-8*.

Synopsis quorumdam brevium, sed perutilium commentariorum de peste clariss. virorum Donzellini, Ingrassiæ, Rincii. *Adjectæ sunt sub finem, Camerario authore, de bolo armenâ & terrâ lemniâ observationes. Ibidem*, 1583, *in-8*.

De recta & necessaria ratione præservandi à pestis contagiô. Ibidem, 1583, *in-8*, avec la pièce suivante : *Constitutiones, leges & edicta tempore pestis, annô 1576 & 1577, publicè Venetiis & alibi proposita.*

C'est la traduction d'un ouvrage publié en italien par Jean-Philippe Ingrassias.

De plantis epitome utilissima Petri-Andreæ Matthioli, novis iconibus & descriptionibus plurimis diligenter aucta. Accessit iter Baldi Francisci Calceolarii. Francofurti, 1586, *in*-4.

Il y a mis quelques figures tirées de l'abrégé italien de *Matthiole*, mais elles sont mal gravées. Ce qui relève le mérite de ce traité, c'est la beauté d'environ cinquante planches qu'il a copiées d'après celles de *Gesner*, & auxquelles il a joint les excellentes figures des plantes de son jardin.

Hortus medicus & philosophicus, in quo plurimarum stirpium breves descriptiones, novæ icones non paucæ, indicationes locorum natalium, observationes de cultura earum particulares; atque insuper nonnulla remedia euporista continentur. Item : *Sylva Hercynia, sive, catologus plantarum spontè nascentium in montibus & locis plerisque Hercynicæ Sylvæ à Joanne Thalio conscriptus. Francofurti*, 1588, 1654, *in*-4.

La plupart des planches, dont ce livre est orné, ont été gravées par les soins de l'auteur; mais le fond de l'ouvrage est tiré d'*Anguillara*, de *Cordus*, de *Clusius*, & de *Gesner*.

Symbolorum & emblematum centuriæ tres, quibus rariores stirpium, animalium & insectorum proprietates complexus est. Noribergæ, centuria I, 1590, 1593; *centuria II*, 1595; *centuria III*, 1597, *in*-4. *Francofurti*, 1605, 1654, 1661, *in*-4. *Moguntiæ*, 1677, *in*-8.

Il y a beaucoup de planches gravées sur cuivre dans les éditions de Francfort, & on y a ajouté une quatrième centurie.

Plantarum tàm indigenarum quàm exoticarum icones. Antverpiæ, 1591.

Séguier annonce cet ouvrage d'après le catalogue de la bibliothèque de M. de Thou.

Camerarius laissa des enfans de trois femmes, & entr'autres, un fils nommé *Joachim*, dont nous allons parler. (M. Goulin.)

CAMERARIUS, (Joachim) fils du précédent, naquit à Nuremberg, le 15 janvier 1566. L'exemple de son père & de son aïeul le porta à l'étude de la médecine, dans laquelle il fit tant de progrès, qu'après avoir voyagé en Italie, dans les Pays-Bas, & en Angleterre, & s'étant ensuite établi dans son pays, il ne tarda pas à être nommé conseiller-médecin de Christian, prince d'Anhalt. Mais les sentimens que son père lui avoit inspirés sur la vie des gens attachés au service des grands, & le goût qu'il prit lui-même pour un genre de vie plus tranquille & & plus uni, lui firent abandonner cette place pour retourner à Nuremberg. Il y fut plusieurs fois doyen du collège que son père avoit fondé, & il y mourut le 13 janvier 1642, après avoir perdu tous ses enfans. (M. Goulin.)

CAMISOLE, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.* Choses appliquées à la surface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *camisoles*, ou espèces de gillets, ont été imaginés pour garantir le corps de l'impression du froid, ou de l'humidité, quand les habits qu'on porte ne sont pas suffisans pour en défendre.

On fait des *camisoles* de toile, de toile de coton, de soie, & de laine. Les premières se portent dans le printemps, lorsque le froid cesse, ou en automne lorsque les chaleurs finissent. Celles de laine, comme pouvant communiquer plus de chaleur, ne sont employées que lorsque les froids vifs commencent à se faire sentir. Les meilleures *camisoles*, dans cette dernière saison, sont celles qui sont faites avec la flanelle, dont la plus recherchée se fabrique en Angleterre.

On place ces *camisoles* ou immédiatement sur la peau, ou dessus la chemise : lorsqu'elles sont appliquées sur la peau, souvent elles ont l'inconvénient des habits fort chauds; elles causent des sueurs très-facilement, & au moindre mouvement; elles ne permettent point à l'air extérieur de s'introduire, & de tempérer un peu la chaleur individuelle; elles attirent avec trop d'abondance les humeurs vers la peau, & peuvent, en dissipant une trop grande quantité de sérosités utiles, causer l'épaississement des humeurs, la sécheresse des solides, & un excès habituel de l'insensible transpiration, qui ne nuiroit pas moins, que ne le feroit un cours de ventre trop long-temps entretenu, ou un flux d'urine trop considérable.

On a remarqué que beaucoup de personnes, qui avoient l'habitude de porter ces flanelles continuellement sur la peau, étoient sujettes à devenir fort maigres, fort sèches, & à s'affoiblir; elles se privent d'ailleurs de l'avantage que pourroit leur procurer le même moyen, si elles étoient attaquées de rhumatismes & d'humeurs stagnantes dans le tissu cellulaire ou musculeux; cet usage est encore nuisible aux personnes d'une constitution foible & délicate, qui font de l'exercice, & qui transpirent facilement.

Les *camisoles*, qu'on porte sur la chemise, ne sont pas sujettes aux mêmes inconvéniens, en ce que la toile intermédiaire tempère la chaleur que produit la laine, permet plus facilement à l'air de pénétrer,

& n'attire pas à la peau une trop forte transpiration. Cependant il est vrai de dire qu'avant l'âge de quarante ans ou à l'âge où la chaleur animale commence à diminuer; on ne devroit pas se servir de *camisoles*, à moins que la délicatesse de la constitution, & la sensibilité au froid, n'y forcent quelques personnes; c'est sur-tout dans les lieux où l'humidité est jointe au froid, & dans l'hiver, lorsqu'on est au lit, & qu'on est sujet à se découvrir, qu'il est nécessaire de mettre des *camisoles* de laine : on en sent facilement les raisons. *Voyez* HUMIDITÉ, FROID.

(M. MACQUART.)

CAMOMILLE, s. f. (*Mat. méd.*)

La *camomille* est un genre de plante à fleurs conjointes, de la division des composées radiées. Elle a beaucoup de rapports avec les cotules & les anacycles : elle comprend des herbes annuelles ou vivaces, dont les feuilles sont alternes & très-découpées. (*Dict. de Bot. t. 1, p. 573.*)

On distingue dans les pharmacies quatre sortes de *camomille*.

1°. La *camomille* ordinaire.

Chamæmelum vulgare. Chamomilla off. *anthemis.*

Leucanthemum dioscorid. C. B. P. 135.

Matricaria receptaculis hemisphericis radiis patentibus, seminibus coronato-marginatis, squamis calycinis margine obsoletis. Linn.

Cette *camomille* a des racines fibreuses & menues, d'où partent des tiges grêles divisées en plusieurs rameaux. Les feuilles sont découpées, fort menues. A l'extrémité des tiges naissent des fleurs isolées portées sur de longs pédicules : elles sont radiées : leur disque est composé de plusieurs fleurons jaunes, & leur couronne de demi-fleurons blancs portés, les uns & les autres, sur des embrions renfermés dans un calice écailleux, & qui deviennent des semences menues, oblongues, & sans aigrettes.

Cette *camomille* croît dans les champs, les lieux incultes, & très-fréquemment aux environs de Paris.

2°. La *camomille* romaine.

Chamæmelum odoratum, vel romanum, vel nobile; chamomilla romana odorata, off.

Chamæmelum odoratissimum repens, flore simplici. J. B.

Matricaria receptaculis conicis radiis deflexis, seminibus nudis, squamis calycinis, margine æqualibus Linn.

La *camomille* romaine est fibreuse, pousse des tiges nombreuses, a des feuilles plus grandes & plus vertes que celles de l'espèce précédente; l'odeur des feuilles est forte & aromatique.

Il y a une variété de cette espèce dont les demi-fleurons sont blancs, & en si grand nombre, qu'ils cachent le peu de fleurons jaunes qui sont au centre. C'est la *camomille* romaine à fleurs doubles; ces *camomilles* se cultivent ordinairement dans les jardins.

3°. La *camomille* puante, maroute.

Chamæmelum fœtidum, cotula fœtida, off. *C. B. P.*

Buphthalmum minus cord. anthemis receptaculis conicis, paleis setaceis, seminibus nudis. Linn.

Cette plante a des racines fibreuses, des tiges cylindriques, vertes, succulentes, plus grosses & plus hautes que celles de la *camomille* ordinaire; ses feuilles sont aussi plus grandes, & d'un vert plus foncé. Elle lui ressemble par la figure de ses fleurs.

Toute cette plante est fétide, & répand une odeur forte; elle vient dans les champs, le long des chemins, & aux environs de Paris.

4°. La *camomille* des teinturiers, jaune, vulgairement œil de bœuf.

Anthemis tinctoria. Linn.

Buphthalmum tanaceti minoris foliis. C. B. P. 134.

Cette espèce est vivace & élégante : elle donne plusieurs tiges droites, hautes d'un pied & demi, striées, anguleuses. Les feuilles sont trois fois pinnatifides, aiguës, découpées, velues & blanchâtres en-dessous. Les fleurs sont jaunes, terminales, solitaires, avec des écailles calicinales un peu cotoneuses.

Cette plante croît dans les pâturages, secs & montueux, des provinces méridionales de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, & de plusieurs autres contrées de l'Europe. Elle communique aux laines une belle teinture jaune, & est spécialement regardée comme vulnéraire, apéritive & détersive.

On dit que toutes ces espèces de *camomille* peuvent être employées indifféremment. Cependant celle dont on se sert le plus ordinairement est la *camomille* romaine, qui est très-odorante & fort amère. C'est un des remèdes les plus vantés, comme stomachique, vermifuge, fébrifuge, tonique, & anti-spasmodique.

Il y a des praticiens qui la mettent, comme fébrifuge, au-dessus du quinquina, soit qu'on en donne les fleurs en infusion, en décoction, ou en substance. On prescrit la poudre depuis un demi-gros jusqu'à deux gros. Quelques-uns croient, qu'en y ajoutant le quinquina, on a un vermifuge bien plus actif. La décoction dégoûte beaucoup; on préfère de faire infuser une poignée de fleurs sur une suffisante quantité d'eau bouillante, & d'y mêler du sucre ou du syrop. M. Goulin a vu des fièvres rebelles au quinquina céder sans récidive à cette manière de prendre la *camomille*.

On croit encore la décoction de *camomille* apéritive, diurétique, propre à débarrasser les reins des glaires, sables & graviers qui y séjournent. On la conseille dans les pâles couleurs, la goutte, le scorbut, la cachexie, les vents, les obstructions du bas-ventre, pour provoquer les règles & les lochies, en y mêlant un peu de safran : elle convient beaucoup dans ces cas derniers, soit en infusion, soit en lavemens. Lorsque le ventre est enflé & douloureux, on fait appliquer dessus des flanelles trempées dans la décoction de cette plante.

On emploie extérieurement la *camomille*, (à laquelle le melilot n'ajoute aucune vertu) soit en fomentation, soit dans des cataplasmes résolutifs & émolliens. On prépare une huile de *camomille* par infusion avec les fleurs de la plante; elle est jaune, adoucissante & résolutive; on en frotte les parties attaquées de goutte & de rhumatisme.

On a considérablement vanté l'huile distillée essentielle des fleurs; mais on doit beaucoup la redouter, parce qu'ainsi que les autres huiles essentielles, elle échauffe, irrite & donne de l'âcreté aux humeurs : cependant elle passe pour tuer les vers des enfans, lorsqu'on l'applique sur leur nombril.

Selon Voyel, les deux premières espèces de *camomille* doivent être préférées; la première sur-tout dans les cataplasmes, fomentations, & affections paralytiques; dans les douleurs qui suivent l'accouchement, & pour l'excrétion des lochies, suivant Forestus.

Depuis Galien, on regarde ces fleurs comme un excellent spécifique contre les fièvres intermittentes, contre la passion hystérique.

Pringle assure qu'elles tiennent le premier rang parmi les anti-septiques. *Phylosophical transact.*, nos. 495 & 496.

Il seroit à souhaiter que les principes de ces *camomilles* fussent un peu mieux développés, puisqu'elles doivent servir dans un si grand nombre de circonstances, &c. (M. MACQUART.)

CAMOSIERS. (*Eaux miner.*)

C'est un canton du territoire de Marseille, à deux lieues est-nord-est de cette ville; la source minérale est dans un coteau qui contient beaucoup de talc jaune; & elle est froide.

M. Raymond, dans un mémoire qu'il a donné sur la topographie médicale de Marseille, & de son territoire, (Mém. de la société royale de Médecine, tom. 2, p. 66) donne une notice très-succinte des eaux de *Camosiers*. Il décrit leurs qualités sensibles, &c, d'après quelques expériences, il croit qu'elles contiennent beaucoup de craie, dont partie se trouve en dissolution avec du soufre pur, du sel marin, & un acide volatil. Il assure qu'elles sont purgatives, lorsqu'on en boit abondamment; il vante leur efficacité contre les dartres & la gale. Nous desirerions quelque chose de plus étendu & de plus exact sur l'analyse de cette eau. (M. MACQUART.)

CAMPAGNE. (*Eaux minér.*)

C'est un village sur la rive gauche de l'Aude, à une lieue & demie de Saint-Dalet dans le diocèse d'Aleth, & à trois de Guillan; la source minérale est dans un vallon à cent pas du chemin de Mont-Louis, au bord d'un ruisseau qui divise les terroirs de *Campagne* & d'Esperasa. On lui donne indistinctement, dans le pays, le nom de ces deux villages.

La source est froide. M. Soulera y a trouvé du fer, & un sel analogue à celui du sel d'Epsom. Sa nature & ses vertus ne sont pas assez connues.

(M. MACQUART.)

CAMPANELLA, (Thomas) dominicain calabrois, fut accusé d'avoir voulu livrer la ville de Naples aux ennemis de l'état. On le tint en prison pendant vingt-sept ans; mais les sollicitations du pape Urbain VIII l'en ayant enfin tiré, il vint à Paris en 1624, & il y vécut jusqu'en 1639, sous la protection du cardinal de Richelieu. Cette année est celle de la mort de ce dominicain, qui périt, dit-on, pour avoir pris quelques doses d'antimoine.

Campanella a écrit plusieurs ouvrages de philosophie & de théologie, dans lesquels il se montre plus singulier que judicieux. Il avoit de l'esprit, mais peu de jugement; & il fut encore un de ces écrivains qui se plaignent toujours des autres, pendant qu'ils n'ont à se plaindre que d'eux-mêmes. Si l'on fait ici mention de lui, c'est qu'il a aussi traité de la médecine, mais dans le même goût qu'il a écrit sur les autres sciences.

Il a publié :

Medicinalium juxtà propria principia, libri septem. Lugduni, 1635, *in*-4.

Il y montre pour l'astrologie la plus grande confiance, & y donne des preuves d'une si parfaite ignorance en anatomie, qu'il attribue la préparation de la bile à la rate. Sa théorie est neuve, parce qu'elle est le fruit de son imagination; mais elle n'en est que plus mauvaise. Quant à la méthode de guérir les maladies, il se borne à proposer celle qui étoit en usage chez les anciens; c'est aussi ce qu'il y a de mieux dans cet écrit. (M. GOULIN.)

CAMPANULE. (*Hygiène* & *Mat. méd.*)

C'est un genre de plante à fleurs monopétalées, hermaphrodites, en cloche, dont on a distingué soixante-cinq espèces très connues dans le Dictionn. de Botanique; elles ont des feuilles simples & alternes, & donnent un suc laiteux.

La matière médicale en distingue trois espèces.

1°. La *campanule* raiponce.

Campanula rapunculus. Linn.

Rapunculus esculentus. B. P. 92.

La racine de cette *campanule* est oblongue, fusiforme, blanche, tendre, & bonne à manger; elle pousse une tige anguleuse, qui s'élève à deux pieds. Les feuilles radicales sont ovales, oblongues, velues; celles de la tige lancéolées, pointues, & un peu distantes. Les fleurs sont bleues, quelquefois blanches, disposées au sommet de la tige; leur calice est glabre, & a cinq divisions en aleine.

Cette plante se trouve dans les lieux incultes, & le long des haies en France, en Angleterre, dans la Suisse, & on la cultive dans les potagers au printemps; on mange sa racine & ses jeunes feuilles en salade, avant qu'elle ait poussé sa tige.

Cette plante passe pour être apéritive, rafraîchissante, & passe pour être propre à augmenter le lait des nourrices.

2°. La *campanule* gantelée, vulgairement dite *gant Notre-Dame.*

Campanula rachelium. Linn.

Campanula vulgatior foliis urticæ, vel major & asperior. C. B. P. 94.

Cette plante qui a une racine grosse, blanche & rameuse, pousse des tiges droites, velues, anguleuses, qui s'élèvent jusqu'à trois pieds. Ses feuilles sont alternes, pétiolées en cœur, dentées, & velues. Les fleurs sont bleues, violettes, ou blanches. Leur calice est hérissé de poils blancs sur ses angles, & en son bord; leur corolle l'est aussi dans son intérieur, & sur ses angles externes.

On trouve cette plante en Europe, dans les bois; & le long des haies. Elle passe pour vulnéraire, astringente, & propre pour arrêter les inflammations de la gorge & de la bouche. Ses jeunes racines peuvent se manger en salade au printemps, comme celles de la raiponce.

3°. La *campanule* à fleur de serpolet, ainsi désignée dans le Dictionn. de matière médicale.

Campanula sepilli folia. C. B. P. 93.

Cette plante passe pour diurétique & adoucissante. Linné dit qu'on peut l'appliquer en cataplasme & en fomentation, avec le plus grand succès, sur les parties attaquées de rhumatisme.

Il seroit bon de déterminer la nature de ces *campanules* plus particulièrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

(M. MACQUART.)

CAMPHORATE & CAMPHORIQUE. (*Mat. méd.*)

Ces noms, manifestement dérivés du mot *camphre*, expriment, dans la nouvelle nomenclature, deux composés faits avec cette matière végétale, & dont la découverte a été faite par M. Kosegarden. Ce chimiste, ayant distillé six fois de suite de l'acide nitrique sur une quantité connue de camphre, parvint à convertir cette substance inflammable en un acide différent de tous ceux qu'on connoît; nous avons nommé ce nouvel acide, *acide camphorique*, & nous en avons tiré le nom de *camphorate* pour désigner les combinaisons de cet acide avec des bases terreuses, alcalines & métalliques. *Voyez* le mot CAMPHRE. (M. FOURCROY.)

CAMPHRE. (*Mat. méd.*)

Le *camphre*, *camphora*, *caphura*, est une matière blanche, concrète, cristalline, d'une odeur & d'une saveur fortes, qui se rapproche des huiles volatiles par quelques-unes de ses propriétés, mais qui s'en éloigne par d'autres.

Les chimistes, par un grand nombre d'observations, regardent le *camphre* comme un principe immédiat des végétaux; ils pensent qu'il existe dans toutes les plantes très-odorantes, qui contiennent de l'huile volatile. On en a en effet retiré des racines de canellier, de zedoaire, du thim, du romarin, de la sauge, & de plusieurs labiées, soit par la distillation, soit par décoction, comme l'ont observé Neumann, Geoffroy, Cartheuser, &c.; mais ce *camphre* est en très-petite quantité, & il a toujours l'odeur de la plante d'où on l'a extrait. Il paroît que ce singulier être se trouve combiné avec les huiles volatiles de ces végétaux, puisque Geoffroy a observé que ces derniers déposoient des aiguilles de *camphre*. J'ai vu chez M. Josse, apoticaire de Paris, du véritable *camphre* retiré de la racine d'aunée. Lorry regardoit le *camphre* comme un principe répandu dans les végétaux, & plaçoit son arome à la tête d'une classe d'odeurs très-énergiques, & dont les effets sur l'économie animale doivent fixer l'attention des chimistes & des médecins.

Voici comment Neumann a découvert le *camphre* dans l'huile volatile du thim. Après avoir obtenu cette huile par la distillation, il voulut la séparer de l'eau sur laquelle elle nageoit, par le moyen d'une mèche de coton; il s'apperçut qu'elle ne venoit qu'avec peine, & qu'elle étoit retardée par de petits cristaux attachés à la mèche. Ayant repris cette opération après quelques jours, il trouva au fond du vase, qui contenoit ce produit, beaucoup de cristaux cubiques, dont quelques-uns étoient gros comme des noisettes. Les cristaux n'étoient point dissolubles dans l'eau; Neumann, en les examinant avec soin, y reconnut toutes les propriétés du véritable *camphre*, excepté qu'ils conservoient une odeur de thim très-remarquable.

Le *camphre* dont on se sert en médecine est retiré d'une espèce de laurier qui croît en Chine, au Japon, & dans les isles de Bornéo, de Sumatra, de Ceylan, &c.

L'arbre qui le produit en contient quelquefois une si grande quantité, qu'il suffit de le fendre pour en retirer des larmes assez grosses & assez pures. On l'obtient cependant par la distillation : on met dans un alambic de fer ces racines, ou les autres parties de l'arbre, avec de l'eau; on les recouvre d'un chapiteau, dans lequel sont arrangées des cordes de paille de riz, & on chauffe le tout. Le *camphre* se sublime en petits grains grisâtres, que l'on réunit en morceaux plus gros. Ce *camphre* brut est impur. Les hollandois le purifient en le sublimant dans des espèces de ballons, & en y ajoutant, à ce qu'on croit, une once de chaux par livre de cette substance.

Telle est la manière dont les auteurs modernes de matière médicale & de chimie décrivent l'extraction du *camphre*, & que j'ai adoptée moi-même pour mes élémens de chimie; mais cette description, trop succinte, ne paroît pas remplir convenablement l'objet de cette branche de la médecine, qui exige, suivant nous, tous les détails nécessaires pour bien connoître l'origine & l'histoire naturelle des médicamens aussi importans que l'est le *camphre*. Je puiserai dans d'autres sources pour remplir ce but.

M. Goulin, dans son *Dictionnaire de matière médicale*, distingue deux espèces de *camphre*; le brut, qui est en masses friables, composées de petits grains demi-transparens, agglutinés, roussâtres, ou grisâtres, mêlées de plusieurs étrangers & d'ordures; le *camphre* raffiné, d'une couleur blanche, presque transparent, en masses orbiculaires, ou pains applatis, convexes d'un côté, concaves de l'autre, de cinq à six pouces de longueur, brillans & comme argentés dans plusieurs points, d'une odeur forte & particulière, d'une saveur âcre, un peu amère, aromatique, enflammant la bouche, en y produisant cependant une saveur froide. C'est ce dernier *camphre* qu'il faut préférer pour la médecine.

Il paroît qu'il y a deux espèces d'arbres d'où on retire le *camphre*. L'un est le laurier-camphrier, qui croît au Japon; *laurus camphorifera* de Kempfer; *arbor camphorifera Japonica, foliis laurinis, fructu parvo, globoso, calice brevissimo* de Breyne; *laurus foliis lanceolato-ovatis, trinerviis, nervis supra basim unitis* de Linnéus. Cet arbre s'élève comme le tilleul & le chêne. Son tronc est droit, cilindrique, son écorce unie & verdâtre lorsque l'arbre est jeune, inégale, raboteuse & cendrée lorsqu'il est vieux. Son bois, & celui de ses racines, est d'abord tendre, blanc, mais devient ensuite rougeâtre, & panaché même d'ondes noirâtres comme celui de noyer, d'une odeur aromatique; on l'emploie à plusieurs ouvrages. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier; elles sont pointues & étroites aux deux bouts, un peu ondées & étroites sur leurs bords, vertes & brillantes en-dessus, grises en-dessous, cassantes; elles répandent une forte odeur de *camphre* lorsqu'on les casse, & sur-tout en les frottant entre les doigts. Il s'élève des aisselles des feuilles des péduncules longs de deux ou trois pouces, portant des grappes de petites fleurs blanches monopétales, tubulées, divisées en cinq ou six dents arrondies, contenant neuf étamines & un pistil. Celui-ci devient une baie rouge foncée, lorsqu'elle est mûre, grosse comme un pois, soutenue par le calice court & persistant; la saveur & l'odeur de ce fruit tient de celles du gérofle & du *camphre*; il contient une amande blanchâtre, huileuse, à deux lobes, couverte d'une écorce noire.

Quoique presque tous les naturalistes aient pensé que le *camphre* découloit spontanément de cet arbre, & qu'on le ramassoit sur son écorce, & au pied de l'arbre, sous la forme de larmes blanches, il paroît qu'au moins la plus grande quantité de ce produit venant du Japon, est extraite suivant le procédé décrit par Kœmpfer. Les paysans de la province de Satsuma, & des isles de Gotho, dit ce savant voyageur, coupent les racines & le bois du camphrier en petits morceaux; ils les mettent dans un alambic, ou dans un pot de fer fait en forme de vessie; ils le couvrent d'eau; ils couvrent le vaisseau d'une sorte de grand chapiteau de terre, garni à l'intérieur d'une feuille d'étain; ils bouchent & luttent les ouvertures avec de la terre; ils adaptent un récipient au bec du chapiteau; ils distillent. Le *camphre* s'élève dans l'alambic, & s'attache au-dedans du chapiteau, sous la forme de petits grains jaunâtres, ou gris; une partie passe avec l'eau qui se rassemble dans le récipient. Tel est, suivant Kœmpfer, le *camphre* brut; les vénitiens le purifioient autrefois, ou le rectifioient; ce sont aujourd'hui les hollandois qui, faisant presque exclusivement le commerce du *camphre*, pratiquent cette opération, comme nous le dirons plus bas.

Il paroît que c'est le même arbre que les chinois cultivent, & d'où ils retirent le *camphre* par un procédé fort différent de celui des Japonois, s'il faut en croire les *Lettres édifiantes*. Voici cette méthode, suivant les auteurs de ces *Lettres*. Les chinois coupent par petits morceaux les nouvelles branches de l'arbre qu'ils nomment *tchang*, & qui est probablement le *laurier-camphrier*. Ils les mettent macérer pendant trois jours & trois nuits dans de l'eau de puits; ils les font ensuite bouillir dans une marmite, & ils remuent continuellement avec un bâton de bois de saule; lorsqu'il s'attache une espèce de gelée, ou de matière concrète blanche sur ce bâton, on passe la décoction, on la jette dans un pot de terre vernissé, & on la laisse reposer toute une nuit. Le lendemain on trouve cette liqueur coagulée en une masse; pour extraire & purifier le *camphre* que cette masse concrète contient abondamment, on met dans un bassin de terre une couche de terre grasse sèche, & en poudre fine, on la recouvre de la masse camphrée, & on arrange ainsi en quatre couches la terre & le *camphre* impur, en observant de recouvrir le dernier de feuilles du *poho*, ou pouillot. On couvre ce bassin de cuivre d'un dôme qui s'y adapte exactement, on lutte leur jointure avec de la terre grasse, on

on donne le feu avec précaution, & après avoir laissé refroidir l'appareil, on trouve le *camphre* sublimé; cette dernière sublimation, réitérée deux ou trois fois, donne un *camphre* très-pur. Quoique les auteurs des lettres curieuses & édifiantes assurent qu'ils ont traduit fidèlement le passage d'un livre chinois très-estimé dans le pays, il paroît qu'il y a quelque erreur dans leur traduction; car il est difficile de concevoir comment le *camphre*, matière si volatile, qu'on a de la peine à la conserver long-temps dans des vases mal fermés, ne s'élève & ne se dissipe pas même entièrement dans la première décoction qui, d'ailleurs, semble être absolument inutile. Le procédé décrit par Kempfer, & pratiqué par les Japonois, est infiniment plus vraisemblable & plus simple.

Le *camphre* de Bornéo & de Sumatra paroît être tiré d'un arbre différent du premier, qui peut-être est une espèce du même genre, quoiqu'on ne puisse pas le déterminer d'une manière positive, par la description inexacte & tronquée que Breyne nous en a donnée. Il est nommé *sladi* à Bornéo. Breyne le définit ainsi dans son programme: *arbor camphorifera Sumatrana, foliis caryophilli aromatici, longiùs mucronatis, fructu majori oblongo, calice amplissimo tulipæ figuram quodammodo repræsentante.* Son tronc est d'environ sept travers de doigt; il est fongueux dans son intérieur, & rempli d'une moëlle analogue à celle du sureau; il est noueux comme ce dernier arbrisseau. Ses fruits sont de la grosseur d'une petite aveline, oblongs, arrondis, couverts d'une peau mince, & ayant au-dessous de celle-ci une seconde peau très-belle & panachée de différentes couleurs; on confit ce fruit; il est, dit-on, agréable, quoiqu'il ait le goût & l'odeur du *camphre*. On voit par ces détails inexacts, & d'après le silence sur la structure de la fleur, qu'il est impossible de déterminer le genre de ce végétal.

Quoi qu'il en soit, tous les naturalistes qui ont parlé de cette seconde espèce de camphrier, & qui l'ont comparée à la première, s'accordent à dire qu'elle en contient beaucoup moins, qu'on l'en extrait sans sublimation. Quand on a reconnu que l'arbre en est aussi abondamment pourvu qu'il est possible, on le fend, & on en tire le *camphre* sous la forme de larmes oblongues, cristallines & blanches. Les plus beaux & les plus fertiles de ces arbres, dans cette espèce de produit, n'en fournissent au plus chacun que de deux à trois livres. Ce *camphre* paroît être beaucoup supérieur à celui du Japon; on le réserve pour les grands & les riches de ces contrées; il n'en arrive point, ou presque point, en Europe. Les japonois & les chinois l'estiment tant, qu'ils donnent de 300 à 600 livres de leur *camphre*, pour une livre de celui de Bornéo.

J'ai dit plus haut que le *camphre*, dont les hollandois font presque exclusivement le commerce, est celui de Satsuna & de Gotho; ils sont aussi presque les seuls qui s'occupent à le rectifier. M. Valmont de Bomare, à portée de suivre cet objet dans ses voyages, a consigné de bons détails sur la purification du *camphre*, dans son Dictionnaire d'histoire naturelle. Les hollandois, dit cet auteur, ont l'art de raffiner le *camphre* en grand; & quoique Pomet, Lémery, & Geoffroy, nous en aient donné le procédé, on a été toujours fort indécis sur la méthode que les hollandois emploient pour y parvenir. L'opinion la plus commune & la plus reçue, est que l'état où nous recevons le *camphre* purifié, soit un effet de la fusion; cette opinion étoit fondée sur ce que les huiles essentielles, concrètes, (comme est le *camphre*) ne peuvent se fondre qu'à un degré de chaleur semblable à celui de l'eau bouillante, & qu'elles se décomposent à un degré plus fort, & qui seroit nécessaire pour obtenir la sublimation du *camphre*; que le *camphre*, en se refroidissant, prenoit la forme du fond intérieur du vase où il s'étoit liquéfié. Aussi, disoit-on, *le camphre purifié a dû conserver la figure du pontis de la bouteille.*

Cet objet excita ma curiosité dans un de mes voyages en Hollande. J'entrai dans un laboratoire à raffiner le *camphre*, & je vins à bout de découvrir une grande partie de l'appareil nécessaire à l'opération. Un corps de fourneaux à hauteur d'appui, pourvu d'un grand nombre de capsules, garnies de sable, & d'autant de bouteilles à cul plat, sous des couvercles de fer étamé, un feu de tourbe très-gradué, joint à plusieurs autres circonstances, me firent soupçonner que le raffinage du *camphre* se faisoit par sublimation. La forme des pains de *camphre*, concave d'un côté, & convexe de l'autre, avec un ombilic semblable à celui qu'on observe dans les pains de sel ammoniac sublimé, ne favorisoit pas l'idée de la seule fusion. Ainsi je me persuadai que le *camphre* purifié étoit sublimé.

De retour à Paris, je voulus m'assurer si mon soupçon étoit fondé, & j'ai fait à ce sujet plusieurs expériences sur divers *camphres* bruts, tant du Japon que de Bornéo, &c. De ce travail, dont j'ai rendu compte en 1761, à l'Académie royale des Sciences, il résulte, 1°. que l'axiome adopté le plus généralement, que le *camphre*, échauffé au degré de l'eau bouillante, & même au-dessus, ne peut se sublimer sans se décomposer, doit souffrir quelque exception; 2°. que pour parvenir à la sublimation du *camphre*, (qui est sa purification) le feu doit être gradué & assez violent; 3°. que l'usage d'un vase de verre vert convient moins pour cette opération que le verre blanchâtre, & que ces vases ou bouteilles de verre n'ont point leur fond intérieur convexe, ainsi qu'on le disoit, il est au contraire très-plat; 4°. que l'usage des couvercles est une manière de reverbère, qui, conservant & réfléchissant la chaleur, accélère la fusion du *camphre*, étant nécessaire à sa purification & à sa sublimation; 5°. que le contact de l'air extérieur,

bien ménagé, contribue à faire contribuer l'opération : le truité, ou trezalé, qu'on observe sur les parties extérieures des pains de *camphre*, ne provient que d'un refroidissement subit, ou très-prompt ; à l'instant où l'on retire les bouteilles du bain de sable encore chaud, & qu'on les expose à l'air, alors on entend un cliquetis qui produit des lignes ou des raies en tous sens, comme le feroit un coup de marteau sur un morceau de cristal ou d'eau convertie en glace ; 6°. que le *camphre* brut du Japon ne perd que peu ou point de son poids, étant mis seul sur le feu dans un vase sublimatoire, mais, qu'étant mêlé avec le même qui est purifié, il décheoit d'un septième : le *camphre* purifié, au contraire, étant mis seul à sublimer, ne diminue point, tandis que le *camphre* brut de Bornéo perd un vingtième de son poids ; 7°. que la partie du pain de *camphre*, qui touche immédiatement à la pointe du bouchon, (qui est fait de coton) au bas intérieur du goulot de la bouteille ; & même l'incruste, est communément poreuse, sans consistance, & d'un gris roussâtre : pour obtenir ces pains, on casse les bouteilles à l'aide d'un petit marteau, ensuite on prend un instrument de fer, dont la partie tranchante est cambrée, on pare les superficies de chaque pain, notamment celle du côté du verre ; & pour parvenir à retirer tout le coton, on en arrache une partie au moyen des doigts, & l'on en obtient le reste en taillant & perçant la masse de part en part avec le même instrument de fer, de manière à faire un trou qui y reste, & qu'on observe au centre des pains de *camphre* ; 8°. enfin que la manière de purifier le *camphre*, telle que je l'ai exécutée, n'est pas aussi compliquée que celle qu'on lit dans les auteurs, & notamment dans la dissertation de M. Jean-Frédéric *Gronovius*, qui est insérée dans la matière médicale de *Geoffroy*, & qu'il seroit peut-être difficile de répéter. Néanmoins toutes ces espèces de *camphres*, exposées à l'air, s'y sont totalement dissipées à la longue. & m'ont entiérement convaincu que le *camphre* est une substance toute particulière, & qui a des caractères qui la distinguent de tous les autres corps du règne végétal ».

A ces détails sur l'origine, l'extraction, & la purification du *camphre*, extraits des auteurs qui ont le mieux traité cet objet, nous joindrons, pour terminer & completter cette partie de l'Histoire naturelle d'un remède important, une observation faite par Geoffroy, dans sa matière médicale. Cette observation confirmera ce que nous avons déjà dit sur l'existence du *camphre* dans plusieurs végétaux. Dans l'isle de Ceylan, dit Geoffroy, on extrait une espèce de *camphre* de la racine de canellier. On prend l'écorce de cette racine, on la met, avec beaucoup d'eau, dans une espèce de cucurbite, garnie de son chapiteau, on distille avec assez de précaution, & l'on obtient de l'eau très-aromatique, de l'huile volatile assez abondante, & du véritable *camphre* qui surnage l'huile, & qu'on en sépare assez facilement par une légère pression. Geoffroy ajoute que cette espèce de *camphre* surpasse beaucoup le véritable, celui du laurier-camphrier, par son odeur très-suave, on le croit aussi supérieur dans ses vertus ; mais on n'apporte que très-peu de ce produit. Enfin, suivant le même auteur, toutes les espèces de canellier fournissent du *camphre* avec leur huile ; & il en est de même des racines de zedoaire & de menthe de Ceylan, du jonc odorant de l'Arabie & de la Perse. On est donc bien fondé à penser que le *camphre* est un principe commun à beaucoup de végétaux, qu'il accompagne constamment leur huile volatile ou essentielle, & que toutes les plantes & tous les arbres aromatiques, fragrans, en contiennent plus ou moins abondamment.

Occupons-nous actuellement des propriétés chimiques du *camphre*, afin d'éclairer son administration médicinale de tout ce que les sciences physiques ont découvert de plus exact sur la nature & les caractères de ce médicament.

Le *camphre* est beaucoup plus volatil que les *huiles essentielles*, puisqu'il se sublime à la plus douce chaleur ; il se crystallise en lames hexagones, attaché à un filet moyen. Si on le chauffe brusquement, il se fond avant de se volatiliser, il semble n'être pas décomposable par ce moyen ; cependant si on le distille plusieurs fois, il donne un phlegme roussâtre & manifestement acide ; ce qui indique qu'en répétant un grand nombre de fois cette opération, on parviendroit à le dénaturer. La seule température de l'été suffit pour le volatiliser ; exposé à l'air, il se dissipe entièrement ; renfermé dans un vaisseau, il se sublime en pyramides hexagones, ou en cristaux polygones, qui ont été observés & décrits en 1756 par Romieu. Il répand une odeur forte & insupportable à quelques personnes ; il s'enflamme très-rapidement, brûle avec beaucoup de fumée, & ne laisse aucun résidu charbonneux.

Il ne se dissout pas dans l'eau, il lui communique cependant son odeur ; il brûle à sa surface. Romieu a observé que des parcelles de *camphre*, d'un tiers ou d'un quart de ligne de diamètre, mises sur un verre d'eau pure, se meuvent en tournant, & se dissolvent au bout d'une demi-heure. Il soupçonne que ce mouvement est un effet de l'électricité, il remarque qu'il cesse en touchant l'eau avec un corps qui fait fonction de conducteur, comme un fil de fer, & qu'il continue, au contraire, si on la touche avec un corps isolant, comme le verre, la résine, le soufre, &c.

Les terres, les substances salino-terreuses, & les alcalis, n'ont aucune action sur le *camphre* ; il faut cependant observer qu'on n'a point encore essayé les alcalis bien caustiques.

Les acides dissolvent le *camphre* lorsqu'ils sont concentrés ; l'acide sulfurique le dissout à l'aide de

la chaleur, cette dissolution est rousse; l'acide nitrique le dissout tranquillement, cette dissolution est jaune; comme elle surnage l'acide à la maniere des huiles, on lui a donné le nom impropre *d'huile de camphre*. M. Kosegarten a découvert, comme nous l'avons exposé dans l'article précédent, que l'acide nitrique, distillé huit fois de suite sur du *camphre*, le change en un acide cristallisable, qu'il croit être d'une nature particulière.

L'acide muriatique, dans l'état de gaz, dissout le *camphre*, ainsi que le gaz acide sulfureux, & le gaz acide fluorique. Si l'on ajoute de l'eau dans ces dissolutions, elles se troublent, le *camphre* s'en sépare en flocons qui viennent nager à la surface, & qui n'ont point éprouvé d'altération. Les alcalis, les substances salino-terreuses, & les matières métalliques précipitent aussi ces dissolutions.

Les sels neutres n'ont aucune action sur le *camphre*. On ne connoît pas celle du soufre & des bitumes sur cette substance, quoiqu'il soit vraisemblable qu'elles sont susceptibles de s'y unir. Les huiles fixes & volatiles dissolvent le *camphre* à l'aide de la chaleur. Ces dissolutions, refroidies, déposent peu à peu des crystaux en végétation, semblables à ceux qui se forment dans les dissolutions de muriate ammoniacal, c'est-à-dire composés d'une côte moyenne, à laquelle sont adhérens des filets très-fins, & placés horizontalement. Ces mêmes espèces de barbes de plumes, vues à la loupe, sont très-belles & très régulières. Cette jolie observation est encore due à Romicu (Académie, 1756, page 41). La dissolution de *camphre* dans l'alcohol, beaucoup plus connue & plus employée que la précédente, a présenté à cet observateur une cristallisation un peu différente, qu'il a obtenue par un procédé particulier.

Le *camphre* est un des plus puissans remèdes que possède la médecine. Pour en bien connoître les grands effets & l'énergie si utile, rappelons ici sa saveur chaude & forte, son odeur si violente & si tenace, sa volatilité, son expansibilité, sa propriété d'enlever la calorique & de se réduire promptement en gaz. Considérons le quelque temps après son administration dans l'estomac, y occupant un grand espace, portant sa vapeur sur les fibres & les houppes nerveuses, pénétrant rapidement toutes les cavités ouvertes, s'insinuant dans les absorbans de tous les genres. Remarquons sur-tout qu'il n'agit nulle part avec sa masse, avec cette forme épaisse, & pour ainsi dire pesante, qu'il a lorsqu'on en applique un morceau sur la langue, ou lorsqu'on le roule dans la bouche. Insistons sur le froid qu'il produit lorsqu'on le goutte, & qui ayant frappé sans doute Hoffmann, le lui avoit fait regarder comme rafraichissant. Ne perdons pas de vue la révolution que ce remède a éprouvée dans son administration. Reportons-nous à cette époque encore voisine de nous, où le systême de la circulation, la doctrine des petits vaisseaux, de l'engorgement inflammatoire, de la putrefaction du sang, de la cause de la fièvre, née dans la fameuse école de Boheraawe, & portant de-là pour le bonheur des malades un coup funeste à la théorie des âcres, des poisons, des sudorifiques, des alexipharmaques, qu'on avoit employés si fréquemment & si inconsidérément, a fait disparoître les méthodes incendiaires qui règnoient impérieusement auparavant; & leur a fait substituer l'usage des antiphlogistiques, des délayans, des relâchans. Cette époque qui a certainement rendu de grands services aux hommes, mais qui a eu son excès dans l'abus des saignées, a fait naître en même-temps à la vérité trop d'alarmes, trop de craintes sur les remèdes chauds & aromatiques; on a mis autant de zèle à les repousser de la pratique, qu'on en avoit mis à en recommander l'usage. Alors le *camphre*, en raison de sa saveur forte & de son acreté, a éprouvé une partie des effets de la proscription qu'on a portée contre tous les remèdes de cette nature. On ne l'a employé qu'à des doses très-modérées; dans des expériences faites précisément pour apprécier son action; on a vu le pouls s'accélérer, un sentiment de chaleur produit dans différentes régions du corps & sur-tout vers la poitrine; il étoit naturel d'en conclure que le remède étoit échauffant; qu'Hoffmann avoit commis une grande erreur en le plaçant dans la classe des rafraichissans. Cependant, malgré cette décision, les occasions d'employer la *camphre* dans des affections fébriles, accompagnées de chaleur, se présentoient & sembloient même être urgentes pour quelques médecins. Tandis qu'en France où la nature tempérée du climat qui influe tant sur le physique de ses habitans, & exige conséquemment des médecins une pratique douce & souvent inactive qu'on leur a trop reprochée dans des lieux bien différens par leur position & leur climat, on n'administroit le *camphre*, qu'à la dose de quelques grains, les Allemands & les Anglois en faisoient prendre à leurs malades de grandes doses. Collin poussoit cette quantité jusqu'à deux & quatre onces dans un jour, pendant qu'on n'osoit pas excéder ici la dose de dix ou douze grains. Tout cela annonce une grande énergie médicamenteuse dans le *camphre*, & doit inspirer le désir de connoître sous tous les rapports les propriétés de ces médicamens. L'antiquité ne nous fournit rien sur les vertus du *camphre* qui n'a éte connu que depuis les Arabes. Aëtius est le premier qui en ait parlé. Il paroît que dans l'Orient, les anciens peuples de l'Inde en faisoient usage depuis long-temps, mais les connoissances n'étoient pas parvenues en Europe. Les princes Orientaux, sans doute de temps immémorial, brulent du *camphre* avec la cire.

L'expérience de plusieurs siècles, & sur-tout du notre, a démontré que le *camphre* doit être rangé parmi les antispasmodiques, les antihystériques, les calmans, les fébrifuges, les antiseptiques & antigangreneux, les discussifs, les répercussifs, les sudorifiques; il possède toutes ces vertus dans un degré très-marqué. On l'administre donc avec succès dans

les accès hystériques & hypochondriaques, dans les spasmes, dans les douleurs qui en sont la suite, dans les fièvres putrides & malignes, dans la gangrène externe, & dans celle qui menace d'attaquer les viscères. Mais l'importance de ce médicament exige que l'on connoisse avec plus de précision les cas particuliers où il peut être utile, les effets qu'il produit, les règles de son administration, les circonstances relatives à ses doses variées, en un mot, tous les résultats les plus précis & les plus exacts de l'expérience des médecins de tous les pays, qui en ont fait grand usage depuis le commencement de notre siècle.

Il est d'abord nécessaire de rechercher les causes qui ont partagé les auteurs sur la propriété prétendue échauffante ou rafraîchissante du *camphre*. Hoffmann, comme je l'ai déjà dit, & Tralles ont pensé que le *camphre* est rafraîchissant, d'après la saveur fraîche & le sentiment de froid qu'il fait naître lorsqu'on le goutte. Hoffmann dit qu'en ayant donné un scrupule dissous dans l'alcool à un homme sain, il ne remarqua chez lui ni chaleur plus grande, ni élévation de pouls; mais plutôt un refroidissement sensible surtout vers le diaphragme. Tralles est du même sentiment; beaucoup d'autres ont adopté cette opinion sur la vertu rafraîchissante du *camphre*, puisqu'ils ont dit qu'il étoit très-propre à détruire & à dissiper complettement les engorgemens inflammatoires. Au contraire, Ludovic, Crantz, Bergius, Vogel, Alexandre & beaucoup d'autres auteurs modernes, pensent, d'après leur expérience, que le *camphre* est échauffant. La saveur âcre, & le sentiment de chaleur, qu'il excite dans la bouche, quelque temps après y avoir été laissé, en sont une preuve positive. Ils en redoutent donc l'usage dans les maladies inflammatoires, dans les fièvres ardentes, bilieuses, dans tous les cas où le sang est épais, raréfié, où il circule avec trop de vîtesse. Mais cette discussion & cette différence d'opinion demande une explication; il est facile, je pense, de faire voir qu'elle ne dépend que d'une définition différente des termes que les divers auteurs ont employés dans leurs assertions. En effet, il n'est pas douteux qu'Hoffmann & Tralles, les deux plus zélés partisans de la propriété rafraîchissante du *camphre*, ne l'ont jamais conseillé, comme le petit-lait, les acidules, l'eau de veau, l'eau de poulet, & tous les délayans en général, pour relâcher & détendre les solides, pour adoucir & délayer les fluides. Ils ont, à ce qu'il me semble, voulu dire que le *camphre*, en raison de sa volatilité, & sa facilité à se résoudre en vapeurs, ne portoit point dans nos organes l'action vive, irritante, stimulante, qu'il y porteroit par sa saveur & son énergie, s'il étoit fixe. Ils ont remarqué qu'il enlevoit aux organes une partie de la chaleur qui y étoit concentrée, & qu'en y produisant ainsi le sentiment du froid, il pouvoit faire naître un effet rafraîchissant; ils ont entrevu ce que les connoissances modernes de physique & de chimie ont démontré, que, par sa tendance à prendre la forme de gaz, ou de vapeur, il absorboit rapidement le calorique des corps voisins, & conséquemment des parois des membranes de nos vaisseaux. Ils n'ont donc point redouté la vertu échauffante du *camphre*; & en effet Hoffmann ne s'étoit pas seulement arrêté au raisonnement, il avoit pour lui l'expérience. Un homme avoit pris sous ses yeux, & par erreur, deux scrupules de *camphre*, & n'en avoit éprouvé aucun mal; comment donc un médicament qu'on craignoit de prescrire à la dose de six à huit grains à la fois, de peur d'échauffer, n'eût-il pas produit une ardeur violente & dangereuse, à la dose de 48 grains? Comment, si ce médicament étoit vraiment irritant & échauffant, Collin auroit-il pu en donner jusqu'à quatre onces par jour, sans produire une inflammation mortelle? Je conclus donc, de ces expériences & des raisons que j'ai exposées, que si le *camphre* excite quelquefois des symptômes légers d'échauffement, on ne doit pas le considérer comme un véritable échauffant, que c'est faute de bien s'entendre qu'on a fait naître des craintes sur son usage, même à grande dose, qu'on l'a regardé à tort comme une huile essentielle ou volatile, comme une résine, &, par conséquent, comme une substance incendiaire. que son effet est trop prompt, trop rapide, & a lieu sur trop de surfaces à la fois, pour qu'il puisse produire l'ardeur & l'inflammation; la meilleure preuve par laquelle il est heureux de pouvoir fortifier cette assertion, c'est que de tous les médecins qui ont rangé le *camphre* parmi les échauffans, il n'en est pas un qui ne l'ait employé dans les affections fébriles, plus ou moins disposées à l'inflammation; ce qu'ils n'auroient pas fait si ce médicament eût eu véritablement une action échauffante.

Le cas où le *camphre* paroît être le plus utile & le plus efficace, est celui des fièvres putrides & malignes, des fièvres de mauvais caractère, de celles sur-tout qui ont le type intermittent, & qu'on connoît sous le nom de fièvres rémittentes malignes, & dans celles qui sont accompagnées d'éruptions pétéchiales, miliaires, ainsi que dans les fièvres éruptives de leur nature, la petite-vérole, la miliaire essentielle, la pétéchiale, les pestilentielles même; c'est sur-tout lorsqu'il y a privation de force, foiblesse du pouls, putridité dans les évacuations, odeur fétide, taches à la peau, menaces de gangrène, spasmes musculaires, soubresaut de tendons, que le *camphre* doit être administré conjointement avec les anti-septiques les plus forts, le quinquina, les acides minéraux; c'est alors que sa vertu cordiale, & la secousse vaporeuse qu'il produit, agissant simultanément avec sa propriété anti-septique & anti-spasmodique, il devient un médicament précieux; c'est alors que, sans craindre sa qualité échauffante, on doit l'administrer à 12 à 24 grains à la fois, & presser assez ces doses pour en donner quelquefois une demi-once, & même une once par jour. Mais on ne doit pas non plus confondre avec les fièvres, avec les maladies contre lesquelles il faut employer, sans

retardement, comme sans incertitude, les armes les plus fortes que l'art possède, les fièvres bilieuses simples qui, vers leur milieu, sont souvent accompagnées de quelques symptômes de putridité & de spasme. Si dans celles-ci, qu'on confond souvent avec les premieres, soit par défaut de connoissances suffisantes, ou d'un examen assez approfondi, soit par le desir de faire une cure plus brillante, on a quelquefois l'occasion d'employer le *camphre*, on peut se permettre de ne le prescrire qu'à la dose d'un grain ou deux, trois ou quatre fois dans la journée.

Plusieurs médecins ont fait mention de la vertu fébrifuge du *camphre*, & l'ont donné dans les fièvres intermittentes simples. Je ne parle pas du *camphre* porté en amulette, ou appliqué en sachet sur la région épigastrique; car, quoique l'effet de ce médicament, si volatil & si odorant, ne doive pas être regardé comme nul, même dans cette manière de l'administrer, il est certain que l'expérience n'a pas confirmé cette vertu. Mais il est question ici de son administration interne; on le dissout dans l'éther, on l'associe à quelque préparation d'opium; je l'ai vu, ainsi administré, agir comme anti-périodique, & faire disparoître des accès de fièvre tierce opiniâtre, qui avoient résisté aux évacuans, aux apéritifs & au quinquina. A la vérité l'éther & le laudanum, soit associés, soit employés seuls, ont produit le même effet anti-périodique; mais c'est une raison de plus pour faire concevoir que le *camphre*, qui est reconnu pour être assez fortement anti-spasmodique, doit avoir la même vertu.

Beaucoup de gens de l'art ont réduit le *camphre* à la propriété anti-spasmodique, parce qu'on l'a employé en effet avec beaucoup de succès dans les affections dépendantes du spasme. Ainsi Hoffmann l'a vu réussir dans la constriction spasmodique de l'œsophage, dans les accès hystériques, dans le serrement convulsif de la poitrine, qui accompagne l'asthme, & qui le complique d'une manière si fâcheuse pour les malades. Quelques médecins ont au contraire trop vanté son action, en le rangeant parmi les altérans, & en le prescrivant dans toutes les espèces de cachexie. Ils l'ont même recommandé dans le scorbut. Il est aussi certain qu'on a employé le *camphre* dans un grand nombre de maladies chroniques, & qu'on en a obtenu de bons effets.

On l'a regardé comme spécifique dans la manie; on le donnoit après les émetiques & les purgatifs, à la dose de 15 grains jusqu'à 36, & pendant assez long-temps. Kinneir, Werlhoff, Iverdens, Triewald, rapportent plusieurs guérisons opérées par ce médicament. Kinneir remarque qu'il ne faut le donner qu'aux tempéramens froids & pituiteux, qu'il ne convient pas aux pléthoriques, dont il augmente le mal. Vogel croit que c'est sans doute pour cette raison que Muzelier ne l'a point vu réussir dans la manie & dans la mélancolie, quoiqu'il en ait donné jusqu'à une demi-once par jour.

C'est une erreur que d'avoir rangé le *camphre* parmi les calmans, & de l'avoir comparé à l'opium comme l'a fait Pontier; sa vertu anti-spasmodique est fort différente de la propriété narcotique & stupéfiante de l'opium, & des autres médicamens vireux.

Plusieurs cas indiquent que le *camphre* peut être très-utile dans le rhumatisme, la sciatique, & même dans quelques douleurs goutteuses. C'est sur-tout à la suite des rhumatismes aigus, lorsqu'il reste une douleur sourde, une pesanteur dans les membres; alors le *camphre* paroît allumer & résoudre l'humeur rhumatismale, & il l'évacue par les pores cutanés. On a été jusqu'à regarder le *camphre* comme anti-vénérien. Hoffman rapporte qu'un médecin digne de foi l'a assuré avoir guéri la vérole avec le *camphre* dissous dans la graisse de vipère, après avoir préparé le malade par un purgatif convenable. Pour appuyer cette assertion, Hoffman atteste que, d'après sa propre expérience, il n'a rien trouvé de plus efficace dans la gonorrhée que le *camphre*. Il porte le même jugement des effets de ce médicament dans la vérole commençante. Vogel pense, peut-être à tort, que c'est cette propriété qui a engagé les médecins & les chirurgiens françois à faire entrer le *camphre* dans l'onguent mercuriel, puisque cette addition du *camphre* a été particulièrement destinée à s'opposer aux effets de la salivation. Au moins c'est cette propriété qui a occupé les observateurs, & fixé spécialement leur attention. MM. Raulin, Missa, & plusieurs autres médecins, ont communiqué leurs observations sur cet objet, dans le Journal de médecine de 1756. Le premier dit qu'il suffit de mêler 24 gr. de *camphre* sur 4 onces d'onguent mercuriel, pour l'empêcher d'exciter la salivation. D'autres gens de l'art ont trouvé que non-seulement le *camphre* prévient la salivation que le mercure occasionne, mais qu'il est encore capable de la modérer & de l'arrêter, lorsqu'elle existe. C'est, sans doute, d'après sa propriété de diminuer l'écoulement gonorrhoïque, propriété dont le *camphre* jouit aussi dans les fleurs blanches & dans les pollutions nocturnes, qu'on a cru qu'il étoit anti-vénérien; car il n'y a pas de faits qui prouvent qu'il a vraiment guéri les symptômes de la vérole confirmée.

Il y a long-temps qu'on a observé l'action presque spécifique du *camphre* sur les veines & sur les organes de la génération. Relativement aux parties génitales, les médecins ont été partagés d'opinion; on a pensé pendant long-temps, que le *camphre* éteignoit le feu de l'amour, & s'opposoit au spasme qui l'entretient; de-là le vers,

Camphora per nares, castrat odore mares.

Mais Hoffman a fait voir que cette propriété

n'étoit qu'illusoire, & qu'il étoit au contraire très-propre à augmenter l'ardeur vénérienne. Pauli rapporte qu'une mère ayant donné, par son conseil, du *camphre* en grande quantité à son fils trop porté à l'amour, il n'y eut aucun changement chez ce jeune homme. C'est sans doute par une analogie trompeuse qu'on a pensé que le *camphre* calmoit le feu de l'amour & l'orgasme des parties génitales. On a vu tant de fois ce médicament calmer & guérir même les affections des reins & de la vessie, qu'on a été porté à croire qu'il agiroit de la même manière sur les organes de la génération; mais quoique très-voisins, ces organes ont des affections très-différentes; leurs sympathies, leurs fonctions sont très-éloignées les unes des autres. Aussi le *camphre* qui paroît ne rien faire sur l'orgasme vénérien, & qui semble même plus propre à l'augmenter qu'à le calmer, détruit au contraire la chaleur, les douleurs & l'irritation des reins & de la vessie. On sait qu'il dissipe les accidens produits dans le systême uropoietique par les cantharides; l'ardeur, les cuissons en urinant, l'acreté de l'urine, l'hématurie ou pissement de sang qui suivent quelquefois après l'application de ces insectes sur la peau, & qui sont toujours très-graves lorsqu'ils sont dues à l'usage intérieur des cantharides, cèdent souvent très-rapidement au *camphre*. C'est d'après cette propriété bien reconnue par l'expérience qu'on mêle presque toujours du *camphre* aux onguens ou aux emplatres épispastiques & véficatoires; on le fait aussi entrer dans les teintures de cantharides qu'on employe souvent en frictions dans les rhumatismes, les douleurs lentes des membres, la paralysie des extrémités, &c.

On fait un usage aussi avantageux du *camphre* dans les maladies externes, que dans les maladies internes. On l'emploie comme discussif, résolutif, détersif, antiseptique. On saupoudre de *camphre* les vieux ulcères; on se sert de lotions camphrées dans l'éréfipèle, l'ophtalmie, le rhumatisme, la goutte, la gangrène externe, la brûlure, les taches scorbutiques, les échymoses. On administre avec précaution l'huile de *camphre* improprement nommée, ou la dissolution nitrique de *camphre*, dans les ulcères profonds, étendus, anciens & qui rendent une sanie putride, dans les caries. Enfin, on s'en est servi aussi pour préserver des maladies contagieuses..

Quoique d'aprés tout ce qui a été exposé jusqu'ici, le *camphre* soit un des plus utiles & des plus importans médicamens qu'on puisse employer, il a cependant comme toutes les substances médicamenteuses, quelques inconvéniens, sur-tout lorsqu'il est administré mal-à-propos, ou sans ménagement. Il nuit à l'estomac & occasionne quelquefois des pesanteurs, des douleurs & du mal-aise; il affecte la tête & la rend lourde; il donne des vents & des rapports; il trouble la digestion. Dans ces circonstances, il faut ou en diminuer la dose, ou le donner avec d'autres substances qui s'opposent aux impressions nuisibles qu'il fait naître. On l'associe ordinairement au nitre pour rendre ses effets moins actifs & moins échauffans, à l'opium dont il affoiblit & modère l'action narcotique, au quinquina qui réunit sa propriété antiseptique à celle du *camphre*, aux acides qui, en tempérant son énergie, portent aussi leur influence antiputride; aux aromatiques qui détruisent l'impression du *camphre* sur l'estomac.

Il est rare, d'après cela, qu'on employe le *camphre* seul, on le donne sous forme solide, ou sous forme liquide. Dans ce dernier cas, on le triture avec du jaune d'œuf, avec des gommes, pour le rendre miscible à l'eau. L'huile de *camphre* ou la dissolution nitrique de *camphre* est employée plus souvent à l'extérieur qu'à l'intérieur; on prescrit quelquefois comme anti-spasmodique une eau camphrée formée en éteignant, à plusieurs reprises, du *camphre* allumé dans l'eau; enfin, on administre aussi très-souvent le *camphre* dissous dans l'alcool, dans les maladies externes; on nomme cette préparation eau-de-vie camphrée, ou alcool camphré. Chomel dit que le *camphre* dissous dans l'huile de térébenthine, est un bon topique dans la sciatique & les rhumatismes. J'ai donné, dit-il, avec beaucoup de succès, le *camphre* fondu dans de l'huile aux enfans malades du mal de gorge gangreneux, & ils le prenoient sans répugnance.

Le *camphre* entre dans les trochisques qui portent son nom, dans ceux de rhasis, diarrhodon, les pilules hystériques de Charas, la poudre de frai de grenouille de Crollius, l'onguent de ceruse, l'onguent rouge déficcatif, le cérat des santaux, l'emplâtre styptique, & l'emplâtre pour les loupes.

Le *camphre* à quelques usages économiques. On dit que dans l'Orient, on le brûle avec de la cire pour éclairer; l'odeur du *camphre* éloigne & repousse les insectes. Pour conserver des peaux d'animaux, des objets d'histoire naturelle végétale & animale en général, on les impregne de *camphre* mêlé avec des poudres de plantes aromatiques.

(M. Fourcroy.)

CAMPHRÉE. (*Mat. méd.*)

La *camphrée* est un genre de plantes à fleurs incompletes, de la famille des atroches, dont le caractère est d'avoir un calice urcéolé à 4 découpures, dont deux sont plus grandes, quatre étamines saillantes portant des antheres ovales, un ovaire supérieur oval comprimé, couronné d'un style bifide & de stigmates aigus, une capsule contenant une semence ovale, plate & luisante.

La seule espèce de *camphrée* employée, est celle qu'on nomme *camphrée de Montpellier*, *camphorosma monspeliaca, foliis hesurtis linearibus* de Linneus, *Camphra monspeliensium*, de Bauhin. Elle s'élève à

en pied, reſſemble à une bruyère ou à une ſoude, porte des rameaux longs, grêles, blanchatres à leur ſommet, des feuilles alternes, éparſes, roides, en alêne, un peu velues; de leur aiſſelle ſortent d'autres feuilles en faiſceaux; les fleurs ſont petites, verdâtres, en paquets axillaires le long des rameaux. La *camphrée* uſuelle croît dans le Languedoc, la Provence, l'Eſpagne, la Tartarie, dans les terreins ſabloneux. Quand on frotte ſes feuilles entre les doigts, elles répandent une odeur aromatique, un peu ſemblable à celle du camphre; leur ſaveur eſt âcre. Les anciens n'ont pas connu les propriétés de la camphrée. Suivant Geoffroy, Lobel eſt le premier qui ait annoncé cette plante comme aſtringente & vulnéraire; Vogel a donc tort de dire que c'eſt une découverte de notre ſiècle, puiſque Lobel eſt mort en 1616. Burlet médecin de Paris, à beaucoup parlé de ſes vertus dans les mémoires de l'academie, année 1703.

On range la *camphrée* parmi les apéritifs, les incifiſs, les aſtringens légers, les toniques, les expectorans, les diurétiques, les antiſcorbutiques. On l'employe avec ſuccès dans l'aſthme humoral, l'hydropiſie commençante, les obſtructions récentes des viſcères, les pâles couleurs, les fleurs blanches, le ſcorbut, les maladies chroniques eu général. Suivant Burlet, on doit employer la *camphrée* à la doſe d'une once ou deux, bouillie dans une ou deux pintes d'eau; on la preſcrit auſſi comme du thé, ou infuſée dans du vin blanc; il faut la choiſir nouvelle & aromatique. Le même médecin remarque qu'elle ne réuſſit que dans l'hydropiſie récente, dans laquelle les malades ont peu de fièvre & d'altération; qu'il faut en continuer l'uſage long-temps, & l'aider de quelques purgatifs. Il l'eſtime auſſi pour l'aſthme; il ajoutoit alors à ſa tiſane cinq à ſix gouttes d'eſſence de vipere, & autant de laudanum liquide; elle porte à la peau & aux urines. On ne l'employe que très-rarement ici; elle eſt d'un uſage aſſez fréquent à Montpellier, dans les provinces méridionales en général, & en Eſpagne.

(M. Fourcroy.)

CAMPHRÉES. (*Boiſſons, liqueurs.*) (*Mat. méd.*)

On employe ſouvent cette expreſſion de liqueurs *camphrées*, de boiſſons, de potions *camphrées*, pour déſigner la préſence du camphre dans les médicamens liquides, & pour annoncer qu'ils doivent ſpécialement leurs proptiétés au camphre, ou qu'au moins on en attend du ſuccès. C'eſt ainſi qu'on fait entrer le camphre dans les tiſanes, les potions antipaſmodiques, les juleps, les émulſions, les lochs, &c. (M. Fourcroy.)

CAMPI, (Michel & Balthaſar) frères, nés à Lucques, ſe diſtinguèrent entre les botaniſtes du XVII ſiècle. Ce fut dans les écrits des Arabes & dans ceux de *Dioſcoride* qu'ils cherchèrent à s'inſtruire de la connoiſſance des ſimples; mais n'y trouvant pas de quoi ſatisfaire leurs vues, ils eurent recours au grand livre de la nature, & firent quelques voyages aux Alpes, où ils recueillirent différentes plantes qu'ils ne connoiſſoient point encore. Leurs ouvrages ſont.

Nuovo diſcorſo, col quale ſi dimoſtra qual ſia il vero mitridato &c, con un breve capitolo del vero aſpalato. Lucques, 1625, *in*-4.

Del Balſamo. Lucques, 1639, *in*-4.

Riposta ad alcune oggezioni fatte nel libro ſuo del Balſamo. Lucques, 1640, *in*-4, 1649, *in*-4.

Specilegio botanico. Lucques, 1654, 1669, *in*-4. C'eſt *Michel* qui en eſt l'éditeur.

L'objet principal de ce traité eſt de prouver que la canelle des modernes eſt différente du *cinnamomum* des anciens. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAMPLONG. (*eaux-min.*)

C'eſt un village de l'archiprêtré de Bouſſagues, dans le diocèſe de Béziers, à deux lieues de Bedarieux.

La ſource minérale ſe trouve près de ce village, à travers des rochers, ſur le penchant de la montagne, & va ſe mêler aux eaux qui ſont répandues dans les prairies voiſines. Elle eſt froide. M. Bernard, médecin de Bèziers, la dit non gazeuſe, chargée d'un acide vitriolique, qui tient du cuivre en diſſolution avec une terre indiſſoluble. Il ſoupçonne qu'elle contient auſſi un peu de ſouffre en ſubſtance. Elle eſt du nombre de celles qui méritent qu'on faſſe de nouvelles expériences pour bien s'aſſurer de leur nature. (M. Macquart.)

CAMPOLONGO (Emile) naquit à Padoue en 1550. La diverſité de ſes talens lui procura beaucoup de réputation; non-ſeulement il ſavoit pluſieurs langues, & s'étoit rendu habile dans les belles-lettres, mais l'étude des ouvrages d'*Ariſtote* & de *Galien* l'avoit encore mis au rang des meilleurs philoſophes & des médecins de ſon temps. Il excella ſur-tout parmi les derniers. Il fut nommé, en 1578, profeſſeur en l'univerſité de Padoue, où il enſeigna juſqu'à ſa mort, arrivée au mois d'octobre 1604, dans la 54e année de ſon âge. Son corps fut inhumé dans la chapelle de ſa famille aux Servites de la même ville, & *Annibal Campolongo*, ſon fils, prit ſoin de faire graver une inſcription ſur la pierre qui couvre ſon tombeau.

On a publié les conſultations d'*Emile* avec celles des autres médecins d'Italie; mais on a de lui des ouvrages plus conſidérables, que différentes perſonnes ont mis au jour, ſoit qu'elles les euſſent recueillis des leçons de ce profeſſeur, ſoit qu'elles les euſſent fait réimprimer ſur les éditions qu'il avoit données lui-même.

Theoremata de humana perfectione. Patavii, 1573, *in*-4.

De Arthritide liber unus. De variolis liber alter. Venetiis, 1586, 1596, *in*-4. *Spiræ*, 1592, *in*-8.

Ces deux livres ont été recueillis par ses disciples.

Methodi medicinales duæ, in quibus legitima medendi ratio traditur, propositæ in academia Patavina à viris nobilissimis profess. D. Alb. Bottono & Æmilio Campolongo. Francofurti, 1595, *in*-8, par les soins de *Lazare Susenbet*.

Nova cognoscendi morbos methodus. Wittebergæ, 1601, *in*-8, par les soins de *Jean Jessenius de Jessen*.

De Lue venereâ libellus. Venetiis, 1625, *in-fol.*

De Vermibus. De Uteri affectibus, deque morbis cutaneis tractatus præstantissimi. Parisiis, 1634, *in*-4, avec l'ouvrage de *Fabrice d'Aquapendente*, qui est intitulé : *Medicina practica*.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CANAPE. (Jean)

Dans sa *bibliothèque*, la Croix du Maine dit qu'il étoit docteur en médecine, & lecteur public des chirurgiens à Lyon, l'an 1542 : il ajoute qu'il fut médecin de François I.

On ne sauroit dire s'il fût véritablement attaché à ce prince, ou s'il n'eût qu'un titre honorifique de médecin de sa personne.

Nous rapporterons, d'après la Croix du Maine, le titre des écrits publiés par *Canape*.

Le livre des simples médicamens, traduit de Galien ; il ne donne point la date de l'édition.

Eloy s'exprime différemment, & en ces termes :

Deux livres des simples de Galien, *savoir le cinquieme & le neuvième*. Paris, 1555, *in*-16.

Le même Eloy attribue à *Canape* un ouvrage sous ce titre :

Le Guidon pour les barbiers & les chirurgiens. Lyon, 1538, *in*-12. Paris, 1563, *in*-8., 1571, *in*-12.

Suivant la Croix du Maine, on doit à *Canape* d'autres traductions :

1°. *Le livre de Galien, traitant du mouvement & des muscles.* Il ne donne point la date.

2°. *L'anatomie du corps humain, écrite par* Jean Vasse, *dit* Vasseus. Lyon, Jean de Tournes, & Etienne Dolet, 1542.

3°. *Les tables anatomiques dudit* Vasseus. (sans date.)

4°. *Commentaires & annotations sur le prologue & chapitre singulier de* Guy de Chauliac, docteur en médecine, & chirurgien, *traitant de la chirurgie*. Lyon, Etienne Dolet, 1542.

L'anatomie du corps humain, écrite par Galien. Lyon, Jean Stratius, 1583, à la bible d'or. — Lyon, 1541, *in*-8. Eloy.

Opuscules de divers auteurs médecins.

Canape vivoit encore en 1558. C'est ce que je découvre dans un livrer intitulé : *Articulations de* P. Brallier, *apothicaire de Lyon*. A Lyon, 1558, *in*-8. de 63 pages. (Pièce rare aujourd'hui)

Voici le passage :

« Ainsi que très-bien le m'a autresfois interpreté
» au college monsieur maître Iean de Canapes, (quo
» par honneur ie nomme) pour lors mon principal
» precepteur, & instituteur de la ieunesse lyonnoise,
» & auiourd'huy l'vn des plus renommez medecins
» de Lyon ». (Page 40.)

Dans le seizième siècle presque tous les médecins avoient commencé par enseigner les humanités, ou la philosophie, comme la plupart de ceux qui passoient aux grandes places de magistratures avoient enseigné le droit canonique. Et ceux qui avoient ainsi commencé n'étoient pas les moins éclairés.

Ce fut, sans doute, parce que la chirurgie ne s'enseignoit point alors en françois, que *Canape* entrepris d'en donner des leçons, & de traduire des livres qui y avoient rapport. Il procura, & par écrit, & de vive voix, des instructions aux barbiers de son temps, qui exerçoient aussi la chirurgie. Ces hommes, qui n'avoient pas reçu une éducation brillante, ne pouvoient pas puiser des connoissances chirurgicales dans les ouvrages écrits en latin ; les livres françois sur cette partie de la médecine étoient alors peu nombreux. Canape en augmenta le nombre, & contribua, par son zèle, à former des chirurgiens. Il a bien mérité de l'art & de l'humanité : aussi son nom, & le souvenir de ses travaux utiles pour le temps, se sont-ils conservés. (M. GOULIN.)

CANAPÉ, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens composés.

C'est une sorte de mets, qui se fait de la manière suivante. On fait griller des tranches de pain ; on les coupe par filets ; on prend un plat de fromage de parmesan râpé ; on arrange dessus les filets de pain qu'on a roulés dans le fromage, en laissant quelqu'espace entre eux, on y place des filets d'anchois qu'on a fait dessaler dans du lait : on arrose le tout d'huile ; on saupoudre encore de fromage de parmesan rapé, & on le fait cuire au four. On fait des *canapés* d'une manière plus simple dans les cas ou

on coupe en deux des pains chapelés, on y place des filets d'enchois avec des fines herbes qu'on atrose d'huile d'olive, ce mets est agréable à beaucoup de personnes, & il peut exciter l'appetit. Les *canapés* de la première espèce exigent des estomacs plus vigoureux que les seconds, à cause de la grande quantité de fromage qu'on a coutume d'y employer.

(M. MACQUART.)

CANARD, *anas*, f. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites improprement non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux.

On distingue beaucoup de *canards*, tant domestiques que sauvages. Les caractères principaux de ce volatil sont: d'avoir quatre doigts, savoir, trois antérieurs & palmés, le doigt postérieur sans membranes, le bec denticulé comme une lime, couvexe en dessus, plane en dessous, plus large qu'épais, le bout du bec onguiculé & obtus : ce bec varie de forme, ainsi que la couleur du plumage.

Nous parlerons seulement du *canard* domestique & du *canard* sauvage, qui ne different pas beaucoup, puisqu'on prétend que le *canard* privé vient originairement des œufs du *canard* sauvage.

1°. Le *canard* domestique.

Anas domestica, Brisson.

Anas boschas, Linn.

On nomme malard, le *canard* mâle, qui est un peu plus gros que la femelle, & du volume d'une poule, son envergure à trois pieds. Il pèse jusqu'à trois livres. Les couleurs de son plumage sont belles, brillantes & variées; la femelle appelée canne, est ordinairement plus grisatre. La couleur des pattes est orangée, & sa marche paroît gênée.

Cet oiseau vit tantôt sur la terre, tantôt sur les mares, les abreuvoirs, les étangs : il est d'une grande ressource à la campagne; il se nourrit de racines, de plantes aquatiques; de vers & d'insectes de toute espèce, qu'il démêle dans la boue. Cet animal est très-glouton, très-fécond; la canne donne jusqu'à quinze à vingt œufs, aussi gros que ceux de poule, assez bons à manger, un peu plus épais, avec une teinte verdatre.

En général la chair du *canard* n'est pas très-estimée : il y a des estomacs qui la digèrent fort difficilement; on ne la mange pas beaucoup rotie, mais elle est meilleure en ragoût, sur-tout quand on y joint beaucoup de petits navets.

Il y a parmi les *canards* domestiques des *canards* huppés, & d'autres qui ont le bec recourbé. On les accoutume à appeler dans les canardières les *canards* sauvages, & ils en font prendre une très-grande quantité, ce qui les fait nommer *canards* traitres.

2°. Le *canard* sauvage ordinaire.

Anas silvestris off.

Anas Boschas rectricibus intermediis recurvis. Linn.

Il y a entre les *canards* privés & les *canards* sauvages, la même différence qu'il y a entre les oies privées & les oies sauvages. Excepté que dans les *canards* sauvages les couleurs sont beaucoup moins variées que dans les *canards* domestiques.

Parmi les oiseaux désignés plus ou moins véritablement sous le nom de *canards* sauvages, les uns fréquentent les eaux douces, celles d'étang, des lacs, des rivières. Tels sont, le *canard* sauvage ordinaire, le *canard* à large bec, & à ailes bigarées, la sarcelle, le *canard* à mouche, le *canard* à queue pointue, en fer de pique. Il y a d'autres *canards* qui semblent se plaire davantage dans les eaux salées; tels sont; le *canard* à duvet ou à aidredon, la macreuse; le *canard* aux yeux d'or, le *canard* à bec large & arrondi en forme de bouclier, le *canard* creté appelé morillon, & le *canard* à queue d'hirondelle.

Ceux qu'on nomme oiseaux de rivière, volent en grandes troupes, & filent dans un ordre tout-à-fait particulier. On en voit beaucoup en Allemagne, en Italie & en France.

La chair des *canards* fournit un bon aliment; on préfère beaucoup celle des *canards* sauvages, à celle des *canards* privés, quoiqu'elle ait un petit goût sauvageon, qui n'est pas infiniment agréable à tout le monde. (M. MACQUART.)

CANARD SAUVAGE, (*Mat. méd.*)

Comme il n'est presque aucun être naturel dans lequel l'homme n'ait été chercher des remèdes contre ses maux; & comme la superstition, les préjugés, l'espérance même, ont placé dans chacun de ces corps quelque propriété particulière: on a proposé plusieurs parties du *canard* sauvage ou du *canard* domestique qui est absolument la même espèce, pour remplir plusieurs indications en médecine. Nous renvoyons à l'article de l'hygiène, ce qui tient à la nature alimentaire de cet oiseau aquatique, & nous nous renfermons ici dans ce qui regarde la matière médicale; nous renverrons aussi pour l'histoire narurelle du *canard* au dictionnaire des oiseaux, par M. Mauduyt.

On a dit que le foye du *canard* arrêtoir le flux hépatique; & l'on reconnoit à cette assertion l'opinion ridicule des ressemblances & des analogies entre la structure & les propriétés médicamenteuses. *Voyez* le mot SIGNATURES.

Le sang du *canard* passoit pour être alexipharmaque & cordial. On en faisoit avaler un gros ou deux dans du vin chaud, contre la morsure de

la vipère & des animaux venimeux. Si ce composé avoit quelque vertu, c'étoit au vin qu'elle étoit due. Lemery dit que le *canard* ouvert vivant, & immédiatement appliqué sur le ventre, est bon pour appaiser la colique venteuse. La graisse du *canard* a été aussi employée comme résolutive, anodine & émolliente: c'est, en effet, la seule vertu qu'on pourroit attribuer sans erreur aux parties du *canard*. Toutes ces parties ne sont plus en usage, & l'on a heureusement abandonné toutes ces folies.

(M. Fourcroy.)

CANCER, s. m. *Voyez* Squirre-Carcinome, *noli me tangere*. (M. Chamseru.)

CANCER DE L'ŒIL, DES PAUPIÈRES. (Maladie des yeux.) *Voyez* Erophtalmie, Verrue chancreuse, *noli me tangere*.

(M. Chamseru.)

CANCÉREUX, adv., qui appartient au cancer. *Voyez* Ulcère, Tumeur, Vice, Virus, &c.

(M. Chamseru.)

CANCER CARCINOME. (*Pathologie, chirurgie vétérinaire.*)

Cette maladie est toujours, dans les animaux comme dans l'homme, la suite de l'obstruction & du squirre; les symptômes & les causes en sont aussi les mêmes: ainsi nous croyons ne pas devoir entrer ici dans des détails qu'on trouvera ailleurs. Elle attaque plus particulièrement les testicules, le fourreau du cheval & du taureau, les mammelles de la jument, & le pis des vaches, que toute autre partie: mais de tous les animaux domestiques, le chien & sa femelle y sont les plus exposés, & elle se montre sur presque toutes les parties de leur corps. Il est au surplus, dans le premier de ces animaux, une foule d'ulcères qui, par leur ancienneté, ou par un mauvais traitement, prennent un caractère carcinomateux, tel que ceux du farcin, de la morve, le crapaud ou fic, quelques maladies des yeux, les eaux aux jambes, les poreaux, &c.

La médecine vétérinaire jouit de deux moyens puissans pour le traitement de cette maladie, & elle en fait le plus fréquent usage; ces moyens recommandés de tout temps dans la médecine humaine, mais que la pusillanimité a fait presque généralement abandonner, sont l'amputation & le cautère actuel; par eux nous empêchons les progrès de ce mal, nous les employons avant qu'il ait altéré ou détruit le tempérament des malades, & alors nous sommes beaucoup plus certains du succès de l'opération & de la cure de la maladie.

Nous recourons au cautère actuel toutes les fois que le mal a fait peu de progrès, qu'il est superficiel, situé sur des parties charnues ou peu sensibles, & qu'enfin l'action du feu, sans être trop forte, suffira pour détruire l'organisation des parties malades. (*Voyez* Adustion.) Mais il faut nécessairement avoir recours à l'amputation, lorsque le cautère actuel a manqué son effet, que le mal est étendu, profond, situé dans des parties glanduleuses, nerveuses, aponévrotiques, ou détachées du corps comme les testicules, les mammelles, &c. &c. Dans tous ces cas on doit agir avec beaucoup de circonspection, ménager les tendons, les nerfs, les gros troncs des vaisseaux, faire la ligature de ceux qui se trouvent ouverts, ou coupés, & sur-tout enlever les racines les plus profondes du *cancer*, sans quoi il ne tarderoit pas à reparoître de nouveau & avec plus de férocité. L'ulcère résultant de l'opération sera pansé simplement avec le vin, ou l'eau de chaux miellée; on doit éviter ici les corps gras, les huileux, les digestifs, &c. (*Voyez* ce que nous dirons à ce sujet à l'article Crapaud.) Il en est qui, après l'opération, n'exigent aucun pansement, telles que la section des testicules. (*Voyez* Castration.) On sent au surplus que l'amputation du pis des vaches ne laisse d'autres ressources que l'engrais de l'animal & sa vente au boucher.

Quant aux autres secours propres à combattre cette maladie, tels que les cautères ou sétons, l'usage intérieur & extérieur de l'extrait de ciguë, du mercure, de l'opium, &c. ils n'agissent pas avec moins d'efficacité sur les animaux, que sur l'homme. On a observé, dans le cheval & dans le chien, de très-bons effets de l'usage extérieur de la solution du sublimé corrosif dans l'esprit-de-vin, étendu ensuite dans une infusion de fleurs de sureau, & secondé par l'usage habituel des délayans; l'application sur les tumeurs cancéreuses d'un onguent fait avec parties égales de pommade mercurielle, & d'extrait de ciguë, a été également suivie d'heureux succès, en en procurant la résolution. Nous avons vu une chienne, de taille moyenne, attaquée d'un cancer à la vulve, du volume de la forme d'un chapeau, guérie par le moyen de la cautérisation répétée, & de l'application de l'onguent mercuriel, dont on facilitoit l'action avec le cautère actuel. L'usage de la carotte peut aussi être de quelque utilité. Un ulcère carcinomateux, qui affectoit les vaisseaux spermatiques d'un cheval coupé, déjà âgé, fut parfaitement guéri par l'usage de cette racine pour toute nourriture.

Le régime, les saignées, les purgatifs, doivent aussi faire partie du traitement du *cancer*. On doit les proportionner à l'âge, à la force, au tempérament des animaux malades, & à l'intensité des symptômes maladifs. On doit donc être, dans cette maladie, très-réservé sur l'emploi des purgatifs dans le cheval; il ne purge que difficilement, & il faut toujours préférer ceux qui agissent peu à peu, comme le sel d'Epsom dans le miel, donné pendant quelques jours; ils ne sont guères indiqués que sur la fin de la cure, soit que le

cancer se termine par résolution, ou par toute autre voie. (*Voyez* RÉGIME, SAIGNÉE, PURGATIFS.)

Eu égard aux chiens, il faut avoir l'attention de les museler, ou de leur mettre autour du col un cerceau garni d'une toile, dans le milieu de laquelle passe la tête, & dont la circonférence doit répondre à peu près au sol, à l'effet de les empêcher de porter les dents pour arracher l'appareil après l'amputation, ou de lecher les topiques dont on le garnit; mais lorsque l'ulcère est en train de guérison, on peut l'abandonner à leur langue, qui est un excellent déterfif, en ayant l'attention de les purger de temps en temps, afin d'évacuer les humeurs viciées qu'ils avalent sans cesse, & qui entretiendroient le germe de la maladie. (M. HUZARD.)

CANCRE, s. m. (*Hygiene.*) *Cancer.*

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Animaux.

Les *cancres* sont des animaux crustacés, dont il y a une foule d'espèces que nous ne décrirons pas ici: nous dirons seulement en général que les *cancres* ont le corps rond; ils diffèrent en cela des écrevisses de mer, & des langoustes, chez lesquelles le corps est fort long, & des crabes qui l'ont fort évasé.

Il y a des *cancres* de toute sorte de grandeur & de couleur; tous ont des bras, en comptant les deux bras fourchus, tantôt longs, tantôt courts; leur queue est repliée par-dessous; la tête, le corps, & le ventre diffèrent suivant la diversité de l'espèce. L'écaille, ou la croute qui les recouvre leur tient lieu de dos; c'est chez elle que se trouve l'insertion & l'origine des muscles. Ces animaux sont privés de sang, & tiennent de la nature des ovipares & des vivipares.

On trouve des *cancres* autour des rochers, dans le sable, dans la boue, dans l'algue, dans les fleuves & dans la mer. Il y a des habitans des bords de la mer qui font cuire les *cancres*, & qui mangent leur intérieur. On ne vante pas la délicatesse de ce mets; cependant on le dit fort sain, & jouissant à peu près des mêmes qualités que les crustacés du genre de l'écrevisse. *Voyez* ECREVISSE OMAR.

(M. MACQUART)

CANDÉ, (*Eaux minér.*)

C'est un annexe de la paroisse de Veniez dans le haut Poitou, à une lieue sud-sud-est de Loudun, à quatre au nord de Chinon.

On trouve les eaux minérales dans une prairie de ce lieu. Elles sont froides.

Raulin, dans son Traité analytique des eaux minérales, t. 2, ch. 10, présente deux analyses de ces eaux; la première faite par M. Linacier, qui dit que ces eaux contiennent par pinte,

Ocre martial, près de	3 gr.
De sélénite,	3 gr.
De terre alcaline,	3 gr.
Sel sous forme de petits cristaux irrégulièrement arrondis, roux & allongés,	1 gr.
Sel neutre très-blanc, en petites lames applaties, très-brillantes, quarrées, solubles dans l'eau,	4 gr.

La seconde analyse est de Mitouard, qui a trouvé que ces eaux contenoient par pinte,

Sélénite, environ	8 gr.
Sel marin à base terreuse, environ	6 gr.
Terre résultante des deux sels précédens	1 gr.

Un sel martial, dont la quantité n'est pas fixée. Ces eaux passent pour laxatives, résolutives, apéritives, toniques, & diurétiques. Elles sont utiles dans les obstructions, les fièvres quartes, la jaunisse, la dissolution scorbutique, & les dérangemens des organes de la digestion.

M. de la Tourette a donné, dans la Nature considérée, (avril 1780) une observation sur la guérison d'une évacuation périodique, qu'il prétend avoir été opérée par la vertu styptique qu'il donne aux eaux de *Candé.* (M. MACQUART.)

CANDI. (Sucre cristallisé.) (*Hygiène.*) *Voyez* SUCRE. (M. MACQUART.)

CANDI, CANDISATION. (*Mat. méd.*)

Le mot *candi*, qui vient manifestement du mot latin *candidus*, est donné en pharmacie au sucre qui se sépare sous forme cristalline des confitures, & des syrops, par les progrès d'une légère évaporation & du rapprochement que les molécules du sucre tendent toujours à prendre. On dit, dans ce cas, que ces préparations se candisent, & *candisation* exprime le changement qu'elles éprouvent. La candisation annonce que le sucre est en excès & que la proportion d'eau qui doit le tenir en dissolution n'est pas assez abondante pour cela. Le même phénomène arrive encore dans les conserves & des syrops trop cuits. Voyez ces mots. (M. FOURCROY.)

CANEVARI (Démétrio) naquit à Gènes en 1559. Il étudia à Rome, les langues, les belles-lettres & la médecine. Il fut d'abord admis dans le

collège des médecins de Gênes; mais ensuite il se rendit à Rome où il exerça la médecine avec réputation & avec un grand avantage pour sa fortune. Il eut la confiance de plusieurs papes & de plusieurs cardinaux. Il fut premier médecin du pape Urbain VII, qui n'occupa le saint-siège que douze jours.

Canevari mourut en 1625, à l'âge de soixante-six ans.

Jean-Victor Rossi, connu sous le nom de *Janus Nicius Erythraus*, l'accuse d'avoir été extrêmement avare; mais d'autres auteurs parlent de lui plus avantageusement; les ouvrages qu'il a donnés au public sont :

De ligno sancto commentarius, in quo præcipuæ qualitates ejus & facultates omnes exactâ diligentiâ exprimuntur, ex illisque lignum quoddam, quod nuper in Italiâ delatum est, pseudolignum & nullo modo verum ejus fautoribus accurato examine demonstratur. Romæ 1602. *in*-8.

Quoique cet écrivain estimable, dit Astruc, prône l'utilité & l'efficacité du gaïac, pour le traitement de la vérole, il convient cependant que ceux qui sont attaqués de cette maladie, peuvent être parfaitement guéris avec la salsepareille & la squine; il convient aussi qu'on guérissoit très-bien à Rome la vérole avec le mercure.

Morborum omnium, qui corpus humanum affligunt, ut decet & ex arte curandorum accurata & plenissima methodus. Venetiis, 1605, *in*-8.

Ars medica. Genuæ, 1626, *in-fol.*

De primis naturâ factorum principiis commentarius, in quo quæcumque ad corporum naturam, ortûs & interitûs cognitionem desiderari possunt, accuratè sed breviter explicantur. 1626.

Commentarius de hominis procreatione. Il est cité par *Haller*. (M. Goulin.)

CANICULE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa.*

Ordre IV. Influences des astres.

La *canicule* est une constellation qui paroît le 16 de juillet : quand elle se lève avec le soleil, ou mars, alors les chaleurs excessives commencent. On a imprimé que lorsque la *canicule* a lieu, la mer bouillonne, le vin tourne, les chiens deviennent enragés, que la bile s'augmente & s'irrite, que tous les animaux tombent dans la langueur & l'abattement, qu'elle cause des maladies très-ardentes, des fièvres continues, des phrénésies, la rage. Ce sont des folies de se persuader que les astres puissent à ce point avoir quelqu'influence sur nos individus, car la *canicule* que nous regarderions comme chaude, seroit regardée comme froide par des peuples méridionaux ; mais si l'on considère que c'est à cette époque, que nous sommes le plus exposés à la vive impression des rayons solaires, & des phénomènes qui en sont la suite, alors on aura raison d'être en garde contre une action qui peut porter dans nos corps une plus grande effervescence dans les fluides, les exalter, & en changer quelquefois la nature, qui peut causer une véritable prostration de forces dans les solides, & mener véritablement à des accidens ou à des maladies plus sérieuses, plus inflammatoires, plus malignes, plus putrides que dans les autres temps de l'année : aussi le sacrifice d'un chien roux que faisoient les romains à cette époque n'étoit qu'une pratique ridicule & superstitieuse. Mais ils avoient raison lorsqu'ils croyoient que c'étoit une époque à laquelle on devoit manger moins que dans tout autre temps, ne pas autant travailler, se baigner & se rafraîchir davantage. Ces moyens simples sont bien préférables aux saignées & aux purgations, que certaines gens croient encore aujourd'hui devoir employer lorsque la *canicule* arrive, comme des remèdes de précaution, sans lesquels ils croient qu'il n'y a plus de sûreté pour leur existence. *Voyez* Précaution. (Remèdes de) (M. Macquart.)

CANIRAM. (*Mat. méd.*)

Grand arbre du Malabar, dont le tronc & les grosses branches sont couvertes d'une écorce cendrée, blanche ou rougeâtre ; les petites sont d'un verd sale, noueuses, & couvertes d'une écorce amère : les feuilles sont placées par paires à chaque nœud. La figure en est oblongue, ovale, & le goût amer. Des nœuds des petites branches, sortent aussi des fleurs en parasol, à quatre, cinq ou six pétales, de couleur verte d'eau, pointues, peu odoriférantes, mais assez suaves : son fruit est une pomme ronde, lisse, jaune, dont la pulpe est blanche, mucilagineuse, & couverte d'une écorce épaisse & friable. Cette pulpe ainsi que les graines qu'elle contient, sont très-amers au goût; l'arbre fleurit en été & porte fruit en automne; sa racine en décoction passe pour carthartique, & salutaire dans les fièvres pituiteuses, les tranchées & le cours de ventre ; on s'en sert en fomentation pour la goutte : mêlée avec le lait de vache, on en lave la tête aux mélancoliques & aux vertigineux: son écorce pilée avec de l'eau de riz, est bonne dans la dyssenterie bilieuse, &c. (*anc. Encyclop.*).

(M. Fourcroy.)

CANITIES. Les auteurs se servent de ce mot pour désigner la couleur blanche ou grise des cheveux, qui est ordinaire à la vieillesse, mais que l'on observe quelquefois chez les hommes où les femmes dans la fleur de l'âge, & aussi, mais bien rarement, chez les jeunes gens. Les passions de l'ame, portées à un très-haut degré, produisent quelquefois sur le corps des changemens & des altérations étonnantes. Les auteurs en rapportent une multitude d'exemples, dont il seroit très-difficile de donner une explication raisonnable. Parmi ces effets, un des plus remarquables est ce

changement de cheveux que l'on a observé survenir tout-à-coup, ou dans l'espace de quelques heures, après un violent accès de colère, à la suite d'une frayeur considérable, d'une horreur subite, ou enfin d'un long & profond chagrin. Le changement de la couleur des cheveux peut-être total ou partiel, & le produit d'une longue maladie; il n'est pas rare chez les femmes à la suite des affections laiteuses. Les seuls moyens que l'on puisse se permettre pour prévenir ou arrêter ce changement prématuré, sont ceux qui peuvent humecter & détendre le cuir chevelu, nourir la racine bulbeuse des cheveux, sans nuire à la transpiration; mais il faut bien se garder de tous ces remèdes offerts à la crédulité par le charlatanisme, qui outre le petit inconvénient de faire tomber les cheveux que l'on veut teindre, ont de plus celui de causer de grandes douleurs de tête, en interceptant l'humeur de la transpiration, ou ce qui est encore plus dangereux, de repércuter une humeur qui se portoit à la tête, & de causer par cette métastase, ou le transport de cette humeur sur des organes plus essentiels, des désordres très-fâcheux & souvent mortels.

D. L. P.

CANNE, s. f. (Appui) (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II, *applicata.*

Ordre I. Machines utiles à l'homme.

On donne le nom de *canne* à un long morceau de bois ou de roseau, dont les hommes se servent pour s'appuyer, se maintenir, ou se défendre contre tout ce qui peut leur nuire dans les marches, dans les promenandes, ou dans les voyages qu'ils entreprennent.

C'étoit autrefois pour ces usages que nos pères se servoient de cannes bien solides; aujourd'hui qu'on est apparamment plus vigoureux, on voit des personnes de cinquante à soixante ans n'avoir pour *cannes* que des badines pliantes, qui sont a peine bonnes pour chasser les chiens; ils croient au moins gagner en bon ton ce qu'ils perdent en sûreté. On voit qu'à cet âge l'usage de la *canne* pourroit pourtant leur être bon à quelque chose; s'il est vrai qu'on peut en tout temps la regarder comme une sentinelle qui veille en quelque sorte, & assure la stabilité de la marche: la *canne* offre au vieillard l'ami le plus sûr sur lequel il puisse compter; il sauve aux impatiens l'ennui de le conduire, & d'affermir ses pas chancelans: elle n'est pas moins utile aux convalescens, qui lui doivent en partie la facilité de se livrer à de légers exercices, qui contribuent infiniment au parfait rétablissement de leurs forces. (M. Macquart.)

CANNE A SUCRE. (*Mat. méd.*)

Quoique le *sucre* ou la matière sucrée soit un des principes les plus abondamment répandus dans les végétaux, quoiqu'on puisse l'extraire d'un grand nombre de plantes, & en particulier des racines de carotte, de panais, de betteraves, de navets, des tiges de maïs, de quelques palmiers, de l'érable à *sucre*, des feuilles de beaucoup de végétaux, & sur-tout de ceux qui donnent de la manne, des fleurs de la plupart des plantes où les abeilles vont recueillir leur mi l, d'un très-grand nombre de fruits sucrés, & sur-tout des raisins, des figues, des dattes, &c. c'est dans un espèce de roseau nommé *canne à sucre, arundo saccharifera*, que cette substance est le plus abondamment contenue. C'est aussi de cette plante qu'on extrait celui qui est employé a tant d'usages, & qui est si utile, qu'on peut le regarder comme un des premiers besoins de l'homme réuni en société dans les villes.

Cette plante graminée, qu'on cultive avec tant de succès dans nos colonies de l'Amérique, a beaucoup de rapport avec les roseaux. Ce genre se distingue par des fleurs glumacées chargées extérieurement d'un duvet soyeux & très-remarquable. Chaque fleur a une bale composée de deux valves lancéolées & droites, trois étamines à filamens très-longs, & un ovaire oblong chargé de deux styles à stigmates plumeux. Cette espèce de gramen, la plus intéressante après le froment & le riz, comme ledit M. de la Marck, est une des plus belles de cette nombreuse famille. Elle à huit à douze pieds de hauteur; ses tiges sont succulentes, & contiennent la matière sucrée la plus abondante, dans leur maturité. Ces tiges sont chargées de nœuds & de feuilles longues de trois ou quatre pieds, alternes, aiguës, d'un vert glauque. *Voyez*, pour une description plus exacte, le dictionnaire de botanique par M. de la Marck. A leur maturité qui a lieu à environ dix-huit mois, on coupe ces plantes près du pied, on les dépouille de leurs feuilles; on les transporte au moulin; on les presse entre des cilindres qui en font sortir une liqueur douce & visqueuse, qu'on nomme miel ou syrop de *canne*, & que l'on travaille par la cuite & la dessiccation pour en obtenir le *sucre*; *Voyez* ce mot, pour l'art des sucreries, de la raffinerie, &c.

La *canne à sucre* entière, peut servir de nourriture, & les nègres en usent ainsi avec beaucoup d'avantage. Elle peut être employée en médecine, comme adoucissante, béchique, légèrement incisive, stomachique, &c. (M. Fourcroy.)

CANNE DE PROVENCE. (*Mat. méd.*)

La *canne de Provence* qu'on employe quelquefois en médecine comme emménagogue & sudorifique, est la racine d'un espèce de roseau qui croît abondamment dans nos provinces méridionales,

Le roseau *arundo* est un genre de plantes très-voisin des graminées, dont la fleur a comme celle-ci trois étamines & deux pistils, & qui a pour caractères un calice à deux valves, & des fleurs ramassées en paquets, & garnies d'un duvet laineux.

L'espèce qui fournit la racine nommée *canne de Provence* est l'*arundo donax* de Linnéus; la panicule de ses fleurs est lâche & étalée; le chaume de cette fleur est dur & ligneux; ses calices contiennent cinq fleurs ordinairement.

La racine sèchée & telle qu'on l'emploie, a une couleur jaunâtre; sa grosseur & sa longueur varient, elle est formée d'articulations ou de nœuds comme la tige. Elle n'a qu'une saveur & une odeur foibles.

Les anciens paroissent avoir fait plus d'usage que nous de cette racine. Ils l'employoient comme celle de nos roseaux à balai *arundo phragmites* de Linnéus, pour faire sortir de la peau les épines & les échardes; ils l'appliquoient après l'avoir réduite en une espèce de pulpe, si elle étoit jeune & verte, ou en décoction dans l'eau ou dans le vin, lorsqu'elle étoit vieille & sèche, sur les parties blessées. Ils s'en servoient aussi après l'avoir fait bouillir dans le vinaigre, pour calmer les douleurs des articulations luxées, & celles de la sciatique. On trouve dans Dioscoride & dans Celse, quelques détails sur les vertus & les usages de cette racine. Deidier dans ses consultations est presque le seul auteur qui en ait parlé. Il dit l'avoir employée avec succès pour faire reparoître les règles supprimées, ou dont l'éruption est difficile chez les jeunes filles.

Depuis une vingtaine d'années l'usage de cette racine a été plus répandu dans la pratique, quoique les livres de matière médicale n'en aient pas fait une mention expresse. On la prescrit dans les suppressions des règles, les pâles couleurs qui accompagnent ou qui précèdent leur première éruption; dans les maladies des femmes en couche, pour entrainer le lait par les sueurs, ou pour diminuer son abondance par cette évacuation. On la donne encore avec quelques succès dans les dépôts laiteux; la dose est depuis un gros jusqu'à une once. Il est rare qu'on l'administre seule, on l'associe avec des sudorifiques, des fondans, des purgatifs, & alors sa vertu nous paroit n'être que très-foible. (M. FOURCROY.)

CANNEBERGE, cousines, cousinettes, s. f. (*Mat. méd.*)

Oxycoccum, off.

Vitis idea palustris, *C. B. P.* 471.

Vaccinium ramis filiformibus, repentibus, foliis ovatis, perennentibus. Linn.

La racine de *canneberge* est rampante, rougeâtre, fibreuse, pousse des tiges menues, longues & rampantes. Ses feuilles qui ressemblent à celles du serpolet, sont dures, vertes en dessus, d'un verd cendré en dessous. De l'extrémité des rameaux, partent des fleurs découpées en quatre parties, & purpurines: elles sont portées sur des pedicules de la longueur du doigt; les étamines sont jaunes. Ces fleurs deviennent des baies ovalaires rougeâtres ou d'un jaune verdâtre, d'une saveur aigre ou acéteuse, qui contiennent des graines fort tenues dans quatre cellules.

Le fruit de cette plante, qui fleurit aux mois de mai & de juin, ne mûrit qu'en juillet & août; elle se plait sur les lieux marécageux & incultes, sur les montagnes & dans les vallées arrosées par des ruisseaux, dans les bruyères & dans tous les endroits humides. On en trouve abondamment près de Forges en Normandie.

Les baies de la *canneberge* ont une saveur acide, qui laisse après elle un peu d'astriction; elles sont rafraîchissantes, détersives, astringentes; on en prescrit l'usage en décoction dans les fièvres ardentes & malignes, pour arrêter les feux de ventre bilieux, les dyssenteries. Ce remède n'est pas employé très-communément. (M. MACQUART.)

CANNELLE BLANCHE, s. f. (*Mat. méd.*)

Canella alba, cortex winteranus spurius, Off.

Costus corticosus quorumdam.

C'est l'écorce d'un arbre qu'on nomme,

Cassia lignea Jamaïcensis, cortice acri. Cluck. Phyt.

Arbor baccifera lauri folia aromatica, fructu viridi, calyculato, racemoso. Sloane, *Transac. philo. histor. jam. vol.* 2, 82.

Selon M. Sloane, le tronc de cet arbre est environ de la grosseur de la cuisse; il s'élève de vingt à trente pieds. Son écorce se divise en deux parties, dont l'extérieure est de couleur de cendre, blanchâtre, ou grisâtre, pas plus épaisse qu'une petite pièce de monnoie, avec quelques petites taches, & plusieurs crevasses qui les rendent inégales, d'un goût âcre, aromatique, piquant & brûlant. L'écorce intérieure est beaucoup plus épaisse que l'autre. Elle est lisse & plus blanche que celle du dehors, d'un goût plus aromatique, plus piquant, approchant du gérofle, plus sèche que la *cannelle*, & se brisant entre les dents.

Ses feuilles, sans ordre, sortent de l'extrémité des rejettons; elles sont étroites à leur base, & vont toujours en s'élargissant vers leur extrémité: les sommets des tiges sont chargés de bouquets de fleurs, disposées à peu près en forme de parasol. Elles ont cinq pétales, de la couleur de la pourpre, ou de l'écarlate. Au milieu se trouve un gros pistil, auquel succède un fruit composé de plusieurs grains, gros comme un pois. Ils contiennent tous, sous une chair mucilagineuse, & d'un vert pâle, quatre semences noires, luisantes, inégales, assez semblables aux pepins des raisins.

Toutes les parties de cet arbre, lorsqu'elles sont récentes, ont un goût brûlant, aromatique & piquant, qui approche de celui du gérofle, & qui enflamme la bouche.

Il croît dans les vallées, ou dans les bois de la Jamaïque ; on le dépouille de son écorce, & on le fait sécher à l'ombre, sans autre préparation.

Il faut choisir la *cannelle blanche* roulée en tuyaux oblongs, dépouillée de son écorce extérieure blanchâtre, tant en dedans qu'en dehors. Elle doit être plus grosse que la *cannelle*, d'un goût âcre & piquant, aromatique, & qui paroîtroit un résultat d'un mélange de *cannelle*, de gingembre, & de cloux de gérofle. Elle est employée par les apothicaires de Londres sous le nom d'écorce de winter, quoique cette dernière en diffère absolument. (*Voyez* ÉCORCE DE WINTER.)

On peut tirer de la *cannelle blanche* une huile essentielle semblable à peu près à celle de gérofle, mais on n'assigne pas ses usages.

Cette *cannelle* peut servir à assaisonner les ragoûts & les alimens ; on peut en mettre dans les ratafias ; & les épiciers s'en servent pour frelater leurs fines épices.

Cette écorce est regardée en pharmacie comme stimulante, fondante, pénétrante, stomachique, antiscorbutique. On prétend qu'on la donne en substance depuis vingt jusqu'à quarante grains en bols, ou dans quelques opiats. Rarement on la prescrit en infusion, à moins que ce ne soit dans du vin blanc. En décoction dans l'eau, on met ordinairement trois gros sur une pinte de ce fluide ; on la fait prendre en substance dans le scorbut. On la mêle dans les gargarismes pour raffermir les gencives ; on en bassine les ulcères, ou les taches scorbutiques.

Les infusions préparées avec du vin blanc s'administrent dans la cachexie scorbutique, ou autre, dans les maladies comateuses provenant du relâchement, l'hydropisie, la leucophlegmatie, la paralysie, l'atrophie, les tremblemens de membres; contre les obstructions, en la mêlant avec les martiaux. Les bons observateurs verront bien que, dans beaucoup de circonstances décrites ici, il peut être daugereux de donner un remède aussi incendiaire, & qu'il faut, dans tous les cas, en user avec la plus grande prudence. Ce remède n'est pas beaucoup administré en France, & il peut être supplée par beaucoup d'autres.

(M. MACQUART.)

CANNELLE. (*Mat. méd. & Hygiene.*)

La *cannelle* est une écorce mince, d'une couleur jaune rouillée, assez semblable à celle de la rouille de fer, d'une saveur âcre, chaude & forte, d'une odeur aromatique très-agréable. Elle est ordinairement roulée en tuyaux gros comme le petit doigt, quelquefois même comme une plume, cassante, & lisse sur ses deux faces. Quelquefois la face extérieure est un peu ridée, mais le plus communément elle ressemble à la face interne ; c'est l'écorce moyenne des jeunes branches d'une espèce de laurier qui croît très-abondamment dans l'isle de Ceylan.

Cet arbre nommé *cinnamonum sive cannella Zeylanica* par G. Bauhin, & par Linnéus, *laurus cinnamonum, foliis trinerviis ovato-oblongis, nervis versùs apicem evanescentibus*, s'élève de 20 à 24 pieds. Ses racines sont grosses, branchues, fibreuses & dures. Son écorce, d'un gris roux en dehors, & rougeâtre en dedans, exhale une odeur analogue à celle du camphre, quand elle est verte ; son tronc porte beaucoup de branches, dont l'écorce est d'abord verte, & devient ensuite rouge. Son bois est blanc, dur & inodore. Ses feuilles, semblables à celles du laurier, ont 6 à 8 pouces de longueur ; elles sont ovales, aiguës à l'extrémité, luisantes ; rougeâtres quand elles sont jaunes, & vertes foncées lorsqu'elles ont pris tout leur développement ; les nervures dont elles sont garnies disparoissent vers leur pointe ; quand on les froisse, on leur trouve l'odeur de la *cannelle* ; les fleurs, disposées en bouquets, sont petites, d'une forme étoilée, hexapétales ; elles ont neuf étamines, & un pistil, comme toutes les espèces de lauriers. Le germe devient un fruit ovale, gros comme un gland, ou comme une olive, vert d'abord, ensuite rougeâtre, & enfin d'un noir luisant, ayant l'odeur aromatique de la *cannelle*, ou plutôt du gérofle. Ces fruits contiennent une huile odorante concrescible, analogue au beurre de muscade, qu'on retire par la décoction dans l'eau, & dont on fait des bougies odoriférantes destinées aux princes & aux riches indiens. Le laurier-cannellier croît spontanément dans les forêts de l'isle de Ceylan. On en a transporté la culture dans l'isle de France, & dans l'isle de Bourbon, ainsi qu'à Cayenne, il y a quelques années. Ces arbres, dont la conservation & l'entretien sont dus à M. Ceré, commencent à prospérer, & nous donnent l'espoir de pouvoir nous passer quelque jour du commerce des hollandois pour cette précieuse denrée, comme nous commençons à le faire pour le gérofle.

C'est dans le mois de mai qu'on fait la récolte de la *canelle* dans l'ile de Ceylan ; on arrache d'abord toutes les écorces des *canelliers* qui ont quelques années de croissance ; on sépare de ces écorces la partie extérieure, l'épiderme gris & inodore ; on ne prend que le derme & les couches corticales d'une couleur jaune brune ; cette partie n'a alors que très-peu de saveur ; on l'expose au soleil ; elle se desséche & se roule en dedans à mesure qu'elle sèche ; elle prend alors la forme de cilindres ou de batons creux ; ces couches pleines de petites vésicules remplies d'huile volatile odorante, absorbent cette huile à mesure que les vésicules se rompent, & en impregnent uniformément tous les interstices des fibres, de sorte que l'odeur aromatique & la saveur forte communiquées par ce principe se répandent dans toutes les parties de l'écorce. C'est à cette préparation qu'est due la couleur, l'homogenéité, la forme de la cannelle. On conçoit que celle qui est bien roulée en cilindre, d'un jaune rouillé, d'une odeur forte & suave doit être préférée, & que celle qui est en morceaux épais,

d'une couleur pâle, sans odeur aussi vive, doit être rejettée. On a dans les boutiques une espèce de *cannelle* qu'on y désigne par le nom de *cannelle* matte, qui est en grosses écorces épaisses, grises en dehors ; c'est celle des troncs du *cannellier ;* elle n'est pas propre aux usages de la cuisine & de la médecine ; on la réserve pour la préparation des parfums. Lorsqu'on a dépouillé le *cannellier* de son écorce, il meurt ordinairement ; mais comme il pousse de nouveaux jets de sa racine, cet arbre peut, par son utilité & son produit, être regardé comme ceux de nos forêts en coupes réglées.

La *cannelle* est beaucoup plus employée comme assaisonnement que comme médicament. C'est un des aromates les plus doux, les plus utiles, & dont l'usage est devenu un des plus fréquens par l'immense commerce qu'en ont fait les Hollandois. On en assaisonne sur-tout les fruits cuits & confits ; plusieurs personnes cependant n'en font que peu de cas, & comparent son odeur à celle de la punaise. Il est certain qu'il y a entre ces deux odeurs une analogie singulière ; mais nous devons avertir ces personnes délicates, que cette légère fétidité de la *cannelle*, qui imite encore plutôt l'odeur des framboises & de la coriandre que celle de la punaise, ne se développe & ne devient sensible, que par une chaleur trop forte & trop long-temps soutenue ; nous avons remarqué encore qu'elle n'est adhérente qu'au bois ou au résidu de l'écorce tenue trop long-temps dans les sauces & dans les jus de fruits. Un des des grands usages de la *cannelle* est pour les poudres parfumées. Mais quoiqu'elle soit beaucoup plus employée comme assaisonnement & comme parfum, elle mérite de tenir un rang distingué parmi les substances médicamenteuses. Elle est nervine, cephalique, cordiale, stimulante, échauffante, sudorifique, stomachique, & emménagogue. On la donne en poudre depuis quatre jusqu'à douze ou quinze grains dans les maux d'estomac, pourvu qu'ils ne soient point accompagnés de chaleur, de fièvre, de pléthore, &c. car la qualité stimulante & échauffante de la *cannelle* la rendroit dangereuse dans ce cas. En général, elle ne convient qu'aux maladies des sujets non sanguins, non plétoriques, peu portés à l'inflammation & aux affections inflammatoires en général, & sujets au contraire à la pituite, aux foiblesses, à la pâleur du visage, aux langueurs, &c. C'est ainsi qu'on la prescrit à la dose d'un ou de deux gros dans une chopine de vin, dans laquelle on fait tremper du pain rôti, aux personnes languissantes & affoiblies par des hémorragies, des maladies longues.

On a fait autrefois un grand abus de la *cannelle*, unie au vin dans toutes les maladies éruptives & sur-tout dans la petite vérole, la rougeole, dans les suites de couche. Les gens du peuple, les habitans des campagnes, aussi-tôt que leurs enfans avoient les premiers signes de l'éruption de la petite vérole, les tenoient bien chaudement, les accabloient de couvertures, & leur donnoient de grands verres de vin où ils avoient fait infuser de la *cannelle*. Souvent heureusement la force de tempéramment, & la nature bénigne de la maladie, résistent à ce mauvais traitement ; mais quelquefois il précipite bien promptement les malades dans le tombeau, par la chaleur inflammatoire qu'il excite, & par la putréfaction qu'il fait naître. Il peut cependant être utile dans les cas où l'éruption de la petite vérole est tardive, chez les sujets foibles, cacochymes ; alors il favorise la sortie de l'humeur varioleuse, il donne de la force aux fibres, il augmente le mouvement fébrile ; mais ce n'est jamais qu'au médecin instruit qu'il convient de le prescrire & d'en déterminer la dose, le temps de l'employer. On recommande la *cannelle* à l'extérieur dans la paralysie, la foiblesse des muscles, les tremblemens ; c'est sur-tout son huile volatile ou essentielle qu'on emploie dans les caries, dans la noueure de l'épine chez les enfans.

L'estomac éprouve en général de bons effets de la *cannelle ;* elle calme souvent les douleurs de ce viscère, elle guérit les flux de ventre lorsqu'on en mache tous les matins & qu'on avale la salive qui en est imprégnée. Boerhaave la recommandoit beaucoup dans les foiblesses des femmes grosses & de celles qui sont nouvellement accouchées.

Ces détails pourroient suffire pour la matière médicale, & nous nous y serions bornés si nous n'avions trouvé dans l'ancienne encyclopédie, un article très-intéressant par les faits nombreux qu'il contient ; nous avons cru devoir joindre cet article original, dû à M. le chevalier de Jaucourt, au notre, qui n'est qu'un extrait de l'état actuel de nos connoissances sur les propriétés & l'usage de la *cannelle*.

(*Voyez* l'art. CANNELLE de l'anc. Encyclop.)

Les Hollandois sont parvenus à faire seuls le commerce de la *cannelle*. Les histoires anciennes ne nous fournissent pas d'exemples de nation qui ait fait dans le commerce en aussi peu de temps un progrès pareil à celui des Hollandois, sur-tout au milieu des guerres étrangères & des divisions domestiques. Plusieurs causes ont concouru à procurer aux Hollandois ce grand avantage ; la nécessité de se domicilier dans un terroir ingrat, d'y subsister par artifice, de défendre des prises sur mer, les formèrent d'abord à des petites courses, ensuite à des armemens, enfin à la navigation, à la création de puissantes compagnies, & au commerce le plus étendu dans les quatre parties du monde. Aussi cette nation possède en ce genre des qualités essentielles : de ce nombre sont un génie né pour la pêche, une frugalité naturelle, un goût dominant pour l'épargne, pour le travail & pour la propreté, qui sert à conserver leurs vaisseaux & leurs équipages : ajoutez-y leur industrie & leur persévérance à supporter les plus grandes pertes sans se rebuter.

Par tous ces moyens ils établirent dans l'île de Java un second siège de leur empire, conquirent sur les Portugais d'un côté les isles Molucques produisant seules

seules le girofle, (*voy.* GIROFLE,) & de l'autre l'île de Ceylan, autrefois Taprobane, seule féconde en *cannelle*, écorce précieuse d'un goût admirable, trésor de luxe & de commerce, qui de superflu est devenu nécessaire.

Entrons dans les détails; M. Geoffroi me fournira ceux de botanique; des Hollandois éclairés sur toute sorte de matière, m'en ont confirmé l'exactitude.

Description de la cannelle.

La *cannelle commune*, *cinnamomum* des boutiques, est une écorce mince tantôt de l'épaisseur d'une carte à jouer, tantôt de la grosseur de deux lignes. Elle est roulée en petits tuyaux ou canelles, de la longueur d'une coudée, d'une demie coudée, plus ou moins, d'un pouce de large le plus souvent, d'une substance ligneuse & fibreuse, cassante cependant; dont la superficie est quelquefois ridée, quelquefois unie, de couleur d'un jaune rougeâtre ou tirant sur le fer, d'un goût âcre, piquant, mais agréable, douceâtre, aromatique, un peu astringent, d'une odeur douce & très-pénétrante.

L'arbre qui la produit est le *Cinnamomum, foliis latis, ovatis, frugiferum*, Burm. *Thes. Zeyl.* pag. 62, *tab.* 27. *Laurus foliis oblongo ovatis trinerviis nitidis planis*; Linn. *hort. cliffort*, 154.

Description du cannellier.

La racine de cet arbre est grosse, partagée en plusieurs branches, fibreuse, dure, couverte d'une écorce d'un roux grisâtre en dehors, rougeâtre en dedans, qui approche de l'odeur du camphre, le bois de cette racine est solide, dur, blanchâtre, & sans odeur.

Le tronc s'élève à trois ou quatre toises, & il est couvert aussi bien que les branches qui sont en grand nombre, d'une écorce qui est verte d'abord, & qui rougit ensuite avec le temps: elle enveloppe le bois avec une petite peau, & une croûte grise; son goût est foible lorsqu'elle est verte, mais douceâtre, âcre, aromatique, & très-agréable, lorsqu'elle est sèche; cette écorce récente, séparée de sa croûte qui est grise & inégale, enlevée en son temps, & séchée au soleil, s'appelle *cannelle*; le bois est dur intérieurement, blanc & inodore.

Les feuilles naissent tantôt deux à deux, tantôt seule à seule; elles sont semblables aux feuilles du laurier ou du citronnier; elles sont longues de plus d'une palme, lisses, luisantes, ovalaires, terminées en pointe; lorsqu'elles sont tendres, elles ont la couleur de foie, selon qu'elles sont plus vieilles, plus sèches, elles sont d'un verd foncé en dessus, & d'un vert plus clair en dessous, soutenues d'une queue d'un demi pouce, épaisse, cannelée, terminée par trois filets nerveux, qui s'étendent tout le long de la feuille, saillans des deux côtés, d'où partent de petites nervures transversales; enfin elles ont le goût & l'odeur de la *cannelle*, caractère qui les distingue principalement de la feuille du *malabathrum*.

Les fleurs sont petites, étoilées, à six pétales, blanchâtres, & comme disposées en gros bouquet à l'extrémité des rameaux, portées sur des pédicules d'un beau vert, d'une odeur agréable, & qui approche de celle du muguet. Au milieu de la fleur est renfermé un petit cœur composé de deux rangs d'étamines, avec un pistil vert, noirâtre au sommet, qui se change en une baie ovalaire, longue de quatre ou cinq lignes, lisse, verte d'abord, ensuite d'un brun bleuâtre, tachetée de pointes blanchâtres, fort attachée à un calice un peu profond, un peu épais, vert, partagé en six pointes.

Elle contient, sous une pulpe verte, onctueuse, astringente, un peu âcre & aromatique, un petit noyau cassant, qui renferme une amande ovalaire, âcre, presque de couleur de chair, ou de pourpre légère.

Cet arbre naît & ne se trouve présentement que dans l'isle de Ceylan, où il seroit aussi commun dans les forêts & dans les haies, que le coudrier l'est parmi nous, si on n'avoit grand soin de l'arracher. Aussi ne le cultive-t-on que dans une espace d'environ quatorze lieues, le long de la mer; mais cette étendue de pays en produit si abondamment, que sur le pied de la consommation de *cannelle* qui se fait aujourd'hui, Ceylan en pourroit fournir aisément à quatre mondes comme le nôtre.

Les *cannelliers* doivent avoir un certain nombre d'années avant qu'on enlève leur écorce; suivant même le terroir, la culture, & l'espèce, ils donnent la *cannelle* plus ou moins promptement. Ceux qui croissent dans des vallées couvertes d'un sable menu, pur & blanchâtre, sont propres à être écorcés au bout de trois ans; au lieu que ceux qui sont plantés dans des lieux humides & marécageux, profitent beaucoup moins vîte. Ceux qui sont situés à l'ombre des grands arbres, qui leur dérobent les rayons du soleil, parviennent aussi plus tard à la maturité; il y a même quelque différence entre les écorces des uns & des autres. L'écorce des *cannelliers* plantés dans des lieux humides & ombragés, a un peu plus le goût du camphre que celles qui viennent à découvert dans un terrein sablonneux; car l'influence du soleil rend le camphre si volatil, qu'il se mêle facilement avec les sucs de l'arbre, & que s'élevant entre le bois & la membrane intérieure & tendre de l'écorce, il se répand si parfaitement entre les branches, & dans les feuilles, où il se transforme, qu'il ne se laisse plus distinguer, & ce qui en reste n'est pas sensible.

L'odeur du *cannellier* est admirable quand il est en fleur, & lorsque les vents favorables soufflent de terre, le parfum en est porté fort avant sur la mer, ensorte qu'au rapport de quelques voyageurs, ceux

qui naviguent alors dans ces contrées, sentent cette odeur suave à quelques milles de distance du rivage.

Méthode en usage pour tirer la cannelle de l'arbre.

La *cannelle* des boutiques est l'écorce tirée des *cannelliers* de trois ans. On a coutume de l'enlever au printemps & en automne, dans le temps qu'on observe une sève abondante entre l'écorce & le bois.

Lorsqu'on l'a enlevée, on sépare la petite écorce extérieure, grise & raboteuse; ensuite on la coupe par lames, on l'expose au soleil, & là, en séchant, elle se roule d'elle-même, comme nous la voyons; on choisit sur-tout le printemps, & lorsque les arbres commencent à fleurir, pour enlever cette écorce. Après qu'on l'a enlevée, l'arbre reste nud pendant deux ou trois ans; enfin, au bout de ce temps, il se trouve revêtu d'une nouvelle écorce, & est propre à la même opération.

La *cannelle portugaise* ne subsiste plus. On a eu pendant quelque temps dans le commerce cette *cannelle*, qu'on appelloit *cannelle sauvage*, *cannelle grise*, qui croissoit dans le royaume de Cochin, sur la côte de Malabar; les portugais, chassés par les hollandois de Ceylan, debitoient cette *cannelle sauvage* à la place de la véritable; mais ce débit n'a pas duré long-temps: ces derniers ne virent pas sans envie le négoce de la *cannelle portugaise*, & l'on croit que cette jalousie fût en partie la cause qui les engagea de s'emparer, en 1761, de Cochin, dont ils firent arracher toute la *cannelle sauvage*, afin de se trouver seuls maîtres dans le monde de cette précieuse épicerie.

On demande si les anciens ont connu notre *cannelle*, & si le cinnamome, dont il est tant parlé dans les écrits des anciens, étoit la *cannelle* de nos jours: problême qui partage tous les auteurs.

Il est d'abord certain que le kin-namom des hébreux, mentionné dans l'écriture-sainte, *Exode* XXX, 33; *Cantiq.* IV, 14, n'est point celui des grecs & des romains, encore moins quelque *cannelle* d'Amérique, ou celle des Indes orientales. Le nouveau monde n'étoit pas connu, & le commerce avec l'isle de Ceylan, ou Taprobane, n'étoit pas ouvert. Dieu ordonne à Moïse de prendre du kin-namom, avec divers autres aromates, & d'en composer une huile de parfum pour oindre les tabernacles. Il s'agit donc ici d'une gomme, ou d'une huile, plutôt que d'une écorce ou d'un bois odorant.

La difficulté est bien plus grande à l'égard du cinnamome des autres peuples. Quelques-uns pensent que le cinnamome étoit les tendres rameaux de l'arbre qui porte le cloux de gérofle; mais ils ne songent pas que si les anciens eussent connu cet arbre, ils n'auroient pas omis, comme ils l'ont fait, de parler de ces cloux, qui sont si remarquables par leur aromate, leur goût piquant, & leur odeur pénétrante.

Ceux qui prétendent que le cinnamome des anciens, de Théophraste, Dioscoride, Galien & Pline, est notre *cannelle* moderne, s'appuient sur la ressemblance du caractère de cet arbrisseau avec notre *cannellier*, dans la description que ces anciens écrivains nous ont donnée de la petitesse de l'écorce, de son odeur, de son goût, de ses vertus, de son prix: mais on combat les sectateurs de cette opinion précisément par les mêmes armes qu'ils emploient pour la défendre. On leur oppose que les anciens, distinguant plusieurs espèces de cinnamome, une mosylitique noirâtre, d'un gris vineux, qui est la plus excellente, âcre, échauffante, & salée en quelque manière; une autre de montagne, une noire, une blanche, aucune de ces espèces ne convient à notre *cannelle*; d'où l'on conclut que les anciens grecs & Romains ne l'ont point connue. Les curieux trouveront toutes les raisons possibles, en faveur de ce dernier sentiment, rassemblées dans un voyage exprès de Balthasar-Michaël Campi, intitulé: *Spicilegio botanico, nel quale si manifesta lo sconosciuto cinnamomo delli antichi*. Lucca, 1652, *in-4*.

Sans décider une question susceptible de raisons pour & contre, nous nous contenterons de remarquer que les anciens n'ayant point déterminé clairement ce qu'ils entendoient par leur *cinnamomum*, nous n'en pouvons juger qu'en aveugles? ils n'en connoissent pas même l'histoire, comme il est aisé de le prouver.

Pline raconte que les marchands qui l'apportoient en Europe, faisoient un voyage si long & si périlleux, qu'ils étoient quelquefois cinq ans sans revenir, que la plupart mourroient en chemin, & que la plus considérable partie de ce trafic se faisoit par les femmes. L'éloignement du lieu d'où l'on tiroit la marchandise, la longueur du trajet, l'avidité du gain, le prix naturel de la chose, les diverses mains par lesquelles elle passoit, en faut-il davantage pour donner lieu à toutes les fables qu'on débitoit sur l'origine de la production végétale qu'ils nommèrent *cinnamomum*.

Du temps de Galien, elle étoit déjà si rare, qu'on n'en trouvoit plus que dans les cabinets des empereurs. Pline ajoute que le prix en étoit autrefois très-considérable, & que ce prix étoit augmenté de moitié par le dégât des barbares, qui en avoient brûlé toutes les plantes. Seroit-il donc hors de vraisemblance de penser que le vrai cinnamome des anciens nous est entièrement inconnu, & qu'il est présentement perdu.

Il n'en arrivera pas de même de notre *cannelle*, ni du *cannellier*; description exacte, planches, culture, débit, usage en médecine, tant de préparations qu'on en tire, ou dans lesquelles elle entre, tout nous assure son immortalité.

Du débit qui s'en fait, de ses diverses sortes, & de son choix.

J'ai déjà remarqué que la Compagnie des Indes orientales, en Hollande, étoit seule maîtresse de la *cannelle;* mais au lieu d'en augmenter la quantité par la multiplication des arbres qui la produisent, ce qui seroit facile, la Compagnie prend grand soin de faire arracher de temps en temps une partie de ceux qui croissent sans culture, ou qui se propagent dans certains districts de l'isle : elle sait, par une expérience de près de cent ans, la quantité de *cannelle* qu'il lui faut pour le commerce, & est persuadée qu'elle n'en débiteroit pas davantage, quand même elle la donneroit à meilleur marché.

On juge que ce que cette Compagnie en apporte en Europe peut aller à environ 600,000 livres pesant par an, & qu'elle en débite à peu près autant dans les Indes.

Il s'en consomme une grande quantité en Amérique, particulièrement au Pérou, pour le chocolat, dont les Espagnols ne peuvent se passer.

Ce qu'on appelle à Ceylan le *champ de cannelle*, & qui appartient en entier à la Compagnie hollandoise, est depuis Négambo jusqu'à Gallieres. La meilleure *cannelle* est celle des environs de Négambo & de Colombo.

On en distingue de trois sortes, de fine, de moyenne, & de grossière : cette diversité procède de la variété non-seulement des arbres dont on la tire, par rapport à leur âge, leur position, leur culture, mais encore des différentes parties de l'arbre ; car la *cannelle* d'un jeune arbre diffère de celle d'un vieux arbre, l'écorce du tronc de celle des branches ; & l'écorce de la racine, de celle de l'un & de l'autre : les jeunes arbres produisent la plus fine ; & toujours de moindre qualité, à mesure qu'ils acquièrent plus de trois ans.

Ainsi cette *cannelle* grossière, connue communément dans le commerce sous le nom de *cannelle matte*, n'est autre chose que des écorces de vieux troncs de *cannelliers ;* une telle écorce est beaucoup inférieure par son odeur, son goût, & ses vertus, à la fine *cannelle ;* aussi la doit-on rejetter en médecine.

On demande, pour le choix de la bonne *cannelle*, qu'elle soit fine, unie, facile à rompre, mince, d'un jaune tirant sur le rouge, odorante, aromatique, d'un gout vif, piquant, & cependant douceâtre & agréable ; celle dont les morceaux en même-temps sont petits, & les bâtons longs, ont la préférence par les connoisseurs.

Il semble que toute sa vertu consiste dans une pellicule très-fine, qui revêt intérieurement cette écorce ; du moins a-t-on lieu d'en juger ainsi, si ce que dit Herman est vrai, qu'on retire plus d'huile d'une livre de cette pellicule, que de six livres de l'écorce entière.

De ses falsifications.

Il y a des gens qui, pour gagner sur le débit de cette épicerie, la mêlangent avec des écorces de même grosseur & de même couleur ; d'autres la vendent après en avoir tiré les vertus par la distillation. Ces fraudes se connoîtront aisément tant au goût qu'à l'odorat. On dit qu'en laissant séjourner pendant long-temps des bâtons de *cannelle*, privés par la distillation de leur huile odorante, parmi de bonne *cannelle*, ils reprennent leurs vertus. Mais, suivant la remarque de Boerhaawe, si le fait est vrai, c'est aux dépens de la bonne *cannelle* sur laquelle on les a mis ; & alors il est évident qu'elle doit avoir perdu tout ce qu'ils ont recouvré. Cependant, comme il n'est pas possible, dans l'achat de la *cannelle*, de goûter tous les bâtons les uns après les autres, le vrai secret est de la prendre chez d'honnêtes négocians, qui méprisent les gains illicites.

Toutes les parties du *cannellier* fournissent des secours à la médecine : son écorce, sa racine, son tronc, ses tiges, ses feuilles, ses fleurs, son fruit ; on en tire des eaux distillées, des sels volatils, du camphre, du suif ou de la cire, des huiles précieuses ; l'on en compose des syrops, des essences odoriférantes, d'autres qui convertissent en hypocras toutes sortes de vins ; en un mot, c'est le roi des arbres à tous ces égards. Prouvons-le en détail.

De la distillation de l'huile de cannelle *& de sa nature.*

Newman dit que la *cannelle* est un singulier composé de parties huileuses, salines, résineuses, gommeuses, & sur-tout terrestres ; en sorte que dans une livre de *cannelle*, il y a presque les trois quarts d'une terre indissoluble, deux onces d'une substance résineuse, & une once & demie d'une substance gommeuse, & près d'une drachme d'une huile essentielle.

Cette huile vient dans la distillation avec une eau blanche, au fond de laquelle elle se précipite, parce qu'elle est plus pesante en pareil volume. La qualité essentielle de cette eau & de cette huile, logée dans leur esprit recteur invisible, qui n'en augmente, ni n'en diminue le poids, est un phénomène bien surprenant.

Si on distille la *cannelle*, quand elle est récente, elle donne plus d'huile que quand elle est vieille ; de-là vient, peut-être, que quelques chimistes disent n'avoir tiré qu'une drachme d'huile, & d'autres deux, d'une livre de *cannelle ;* mais il se peut aussi que l'art de la distillation y concourt pour beaucoup, s'il est vrai qu'il y a des artistes qui savent tirer près d'une once d'huile pure d'une livre de *cannelle* par le moyen de l'esprit-de-vin, préparé d'une certaine manière dont ils font un secret. C'est aux Indes même, à

Ceylan, à Batavia qu'on fait la distillation de la plus grande partie d'huile de *cannelle* qui se débite en Europe; les droguistes, les apothicaires hollandois trouvent encore mieux leur compte à l'acheter de la compagnie, qu'à la tirer de la *cannelle* par la distillation.

Mais comme cette huile est extrêmement chère, & vaut environ cinquante francs l'once, l'amour du gain a fait imaginer des ruses pour l'adultérer finement; & on y a réussi par le mélange de l'huile de girofle, qui perdant avec le temps son odeur, ne laisse presqu'aucun moyen de découvrir la falsification.

Suivant le procédé de Boerhaawe, on retire par la distillation d'une livre de *cannelle* avec de l'eau bouillante, une liqueur laiteuse, au fond de laquelle on trouve une petite quantité d'huile limpide, rougeâtre, inflammable, brûlante, extrêmement odoriférante, & douée au suprême degré des qualités essentielles de la *cannelle*: il faut la garder dans une phiole étroite, bien bouchée; il en est de même de la liqueur laiteuse, si recherchée par son agréable odeur, son goût vif & piquant. Cette liqueur étant gardée, dépose un peu d'huile, & devient insensiblement plus claire & moins aromatique.

Si on conserve l'huile de *cannelle* pendant plusieurs années dans des phioles hermétiquement bouchées, on prétend que la plus grande partie se transformera en un sel qui a la vertu de la *cannelle*, & qui se dissout dans l'eau. Le docteur Slare assure, dans les *Transactions philosophiques*, que dans l'espace de 20 ans, la moitié d'une certaine quantité d'huile de *cannelle* se changea en sel.

La *canelle* est donc remplie d'un sel essentiel, soit acide, soit urineux, qui approche du sel ammoniac, uni avec une huile essentielle, aromatique, d'où son action paroît dépendre principalement. Toutes les expériences nous manquent sur ce sel.

Du camphre que donne la racine de cannellier.

Voici d'autres phénomènes. Par la distillation, on retire de l'écorce de la racine du *cannellier* une huile & un sel volatil, ou plutôt du camphre; l'huile est plus légère que l'eau, limpide, jaunâtre, subtile, & se dissipe aisément dans l'air; d'une odeur forte, vigoureuse, agréable, qui tient le milieu entre le camphre & la *cannelle*, d'un goût fort vif. Sans employer même la distillation, l'écorce de la racine du *cannellier* rend de temps en temps du camphre en gouttes oléagineuses, qui se coagulent en forme de grains blancs.

Le camphre de la *cannelle* est très-blanc; il surpasse de beaucoup, par la douceur de son odeur, le camphre ordinaire; il est très-volatil, & se dissipe fort aisément; il s'enflamme promptement & ne laisse point de marc après la déflagration.

L'huile que l'on tire de l'écorce de la racine du *cannellier* est employée extérieurement aux Indes dans les douleurs aux jointures, produites par le froid, dans les rhumatismes & dans les paralysies; & on l'y donne extérieurement broyée avec du sucre, pour exciter les sueurs, les urines, fortifier l'estomac, chasser les vents, dissiper les catarrhes. On y regarde le camphre du *cannellier* comme le meilleur dont on puisse faire usage en médecine. On le ramasse avec soin, & il est destiné pour les rois du pays, qui le prennent comme un cordial d'une efficacité peu commune. La blancheur de ce sel, son odeur douce, sa volatilité, sa rareté assuretoient sa fortune, quelque part que ce fût. L'eau camphrée qui vient avec l'huile dans la distillation, est extrêmement recommandée à Ceylan dans les fluxions, les fièvres malignes, & extérieurement pour dissiper les tumeurs aqueuses & œdémateuses.

De l'usage de l'huile des feuilles du cannellier.

L'huile des feuilles distillées va au fond de l'eau; elle est d'abord trouble; elle devient jaunâtre & transparente avec le temps, d'un goût douçâtre, âcre, aromatique, sentant un peu la *cannelle*, approchant un peu de l'odeur du clou de girofle.

Cette huile passe pour un correctif des violens purgatifs: on la donne mêlée avec quelque poudre appropriée, dans les maux d'estomac, les coliques venteuses & causées par le froid; bouillie avec de l'huile commune, elle est recommandée dans les compositions des linimens, des cataplasmes nervins ou résolutifs: on prescrit même à Ceylan les seules feuilles du *cannellier* dans les bains aromatiques & les onguens dessicatifs.

De l'usage des fleurs du cannellier.

On obtient des fleurs par la distillation, une eau odoriférante, agréable, bonne contre les vapeurs, propres à rétablir le cours des esprits, à les ranimer, à adoucir la mauvaise haleine, à donner du parfum & de l'agrément à différentes sortes de mets. On prépare encore avec ces fleurs une conserve très-bonne pour les personnes d'un tempérament leucophlegmatique.

De l'usage des fruits & de la cire.

Les fruits donnent deux sortes de substances: on en tire par la distillation une huile essentielle, semblable à l'huile de genièvre, qui seroit mêlée avec un peu de *cannelle* & de clou de girofle, & par la décoction, on en tire une certaine graisse épaisse, d'une odeur pénétrante, ressemblante au suif par sa couleur, sa consistance, & qu'on met en pain comme le savon.

La compagnie des Indes orientales hollandoise nous l'apporte sous le nom de *cire de cannelle*, parce que le roi de Candie, province du Mogolistan, en fait faire des bougies, des flambeaux, qui rendent une odeur agréable, & sont réservés pour son usage & pour celui de sa cour; elle sert d'un remède intérieur & exté-

rieur chez les indiens : ils la donnent intérieurement, assez mal-à-propos, dans les contusions, les luxations, les fractures ; ils la font entrer dans les onguents & les emplâtres résolutifs, nervins, céphaliques : elle pourroit peut-être nettoyer & adoucir la peau, pour les petits boutons, les gerçures, les engelures, &c. Dans les vieux troncs du *cannellier*, il y a des nœuds résineux qui ont l'odeur du bois de Rhodes ; nos ébénistes pourroient en tirer quelque usage pour des ouvrages de leur profession.

De l'usage de la cannelle, *de l'eau spiritueuse & de l'huile qu'on en tire par la distillation.*

Mais de toutes les parties du *cannellier*, nous n'employons guère en Europe, dans la médecine, que son écorce, l'eau spiritueuse & l'huile essentielle qu'on en tire par la distillation.

Les modernes attribuent à l'écorce du *cannellier* les mêmes vertus que les anciens attribuoient à leur *cinnamomum*, ou à leur casse en tuyau. Ils l'estiment aromatique, stimulante, corroborative, cordiale, stomachique, emménagogue, styptique. Le docteur Hales a démontré, dans ses *Essais de statique*, cette dernière qualité de la *cannelle* par l'expérience suivante. Il injecta une certaine quantité de cette décoction chaude dans les intestins d'un gros chien ; aussi-tôt les vaisseaux se resserrèrent & retinrent pendant quelque temps la liqueur qu'ils avoient reçue ; d'où l'on peut inférer que l'effet de cet aromate dans les intestins, seroit d'en arrêter les évacuations trop abondantes, & par conséquent, conviendroit aux cours de ventre qui naissent du relâchement des vaisseaux. Elle est cordiale dans l'abattement des esprits, & la défaillance qui en est la suite, parce que picotant les membranes de l'estomac, elle met les nerfs de ce viscère en jeu : suivant les mêmes raisons, elle est emménagogue, quand les règles sont supprimées par l'atonie des vaisseaux : c'est encore d'après les mêmes principes qu'elle est carminative, en dissipant les vents par son action sur l'estomac & les intestins.

En un mot, comme c'est le meilleur des aromates, elle en a toutes les propriétés au souverain degré ; mais elle en a aussi les inconvéniens. Son usage immodéré, ou mal placé, dispose l'estomac à l'inflammation, en crispant les fibres & resserrant les orifices des glandes stomacales ; ce qui diminue la quantité du suc digestif, & jette un désordre général dans la machine : de plus, son usage trop fréquent rend les sucs trop épais, trop âcres ; d'où naissent plusieurs maladies chroniques. Il ne faut donc l'employer qu'à propos & prendre garde d'en continuer l'usage trop long-temps.

L'écorce de *cannelle* entre dans les plus fameuses compositions pharmaceutiques ; & on fait quantité de différentes préparations de cette écorce, dont la principale est l'eau spiritueuse de *cannelle*, qui a les mêmes qualités que l'aromate.

On la prépare en faisant macérer pendant 24 heures une livre de *cannelle* concassée, dans trois livres d'eau de mélisse distillée, & trois livres de vin blanc. On distille la liqueur à un feu violent, dans l'alambic, avec un réfrigérant. On conserve pour l'usage les trois livres d'eau qui viennent les premières. Cette eau est trouble, blanchâtre, laiteuse, à cause des parties huileuses de la *cannelle* qui y sont incorporées, & qui lui donnent beaucoup de force.

Mais cette force n'est pas comparable à celle de l'huile pure, qui est vraiment caustique, & qui, adoucie par le mélange du sucre, sous la forme d'un *oleosaccharum*, est délicieuse au goût. On la prescrit encore depuis une goutte jusqu'à six dans un œuf poché, ou quelques liqueurs convenables. C'est dans cette huile que réside toute l'efficacité de la *cannelle* ; aussi est-elle étonnante par ses effets. Rien de plus agréable, ni de plus admirable pour animer, échauffer, fortifier tout d'un coup la machine : mais il faut bien se garder d'en faire un usage déplacé. Elle est utile dans les accouchemens laborieux pour l'expulsion du fœtus, de l'arrière-faix & des vuidanges, dans les femmes froides, phlegmatiques, & dont les forces languissent ; mais il faut s'abstenir de ce remède dans les tempéramens échauffés, pléthoriques, & dans les cas où l'on craint quelque inflammation. On en éprouve au contraire le succès dans les maladies qui proviennent du phlegme muqueux, dans celles où il règne un défaut de chaleur & de mouvement, occasionné par l'habitude flasque des vaisseaux ou par la constitution languissante des humeurs.

On peut ajouter l'huile de *cannelle* aux purgatifs, non-seulement pour les rendre moins désagréables au goût ; mais encore, pour prévenir les flatulences & les tranchées. On la fait entrer dans les linimens, les onguents & les baumes, tant à cause de sa bonne odeur, que parce qu'elle est échauffante, résolutive & discussive.

Comme elle est extrêmment âcre, brûlante & corrosive, elle cautérise avec promptitude quand on l'applique extérieurement. Quelques Chirurgiens l'ont employée dans la carie profonde des os : mais outre qu'on a d'autres remèdes plus faciles & plus sûrs, son prix excessif empêche de s'en servir. Tout le monde en connoit l'usage dans le mal de dents : mais elle ne le guérit qu'en desséchant & brûlant le nerf par son âcreté caustique ; il ne faut donc l'employer qu'avec prudence dans ce cas-ci & dans tous ceux dont nous avons parlé.

Auteurs. Je n'en connois point de particulier sur la *cannelle* ; il n'y a de bonnes figures du *cannellier*, que que celles des botanistes hollandois ; d'un autre côté je ne sache aucun voyageur, dont les relations méritent notre confiance sur ce sujet ; l'Académie des Sciences ne l'a point traité, et l'on trouve peu de détails intéressans dans les transactions philosophiques. (*Anc. Encyclop.*) Art. communiqué par M. le Chevalier de Jaucourt. (M. Fourcroy.).

CANONIERS. (Malad. des) (*Medecine pratique.*)

Les *canoniers* exercent un art qui les rend sujets à quelques maladies qui en dépendent manifestement. Il n'est pas ici question des accidens terribles que les éclats des pieces d'artillerie produisent chez ces hommes, des blessures auxquelles la poudre, les boulets, les explosions de tout genre les exposent. Il n'y a souvent aucune ressource dans ces blessures, & aucun moyen de les éviter. C'est une des conditions attachées à ce métier, & l'on sait qu'elle en fait la gloire. Mais il existe d'autres maux qui les menacent, & dont il seroit possible qu'ils se garantissent. Le bruit des canons est la principale cause des affections dont nous voulons parler; il est tel que les commotions violentes qu'il excite dans l'air, se portent jusqu'au cerveau & en ébranlent le tissu; ils sont sujets d'après cela aux douleurs de tête profondes, aux vertiges, aux vomissemens, aux abscès du foie, au saignement de nez, &c. Un effet subit qui a lieu chez plusieurs, c'est la rupture de quelques vaisseaux de l'oreille. La secousse & les vibrations fortes de l'air, repoussent & agitent avec violence la membrane du tympan. Cette agitation rompt presque toujours des veines de cette région, & l'on voit le sang sortir par les oreilles. Ces accidens renouvellés trop souvent, désorganisent l'oreille interne, & brisent les liens qui attachent étroitement, les unes aux autres, toutes les petites pièces osseuses, musculeuses et nerveuses qui constituent cet organe. Delà la surdité incurable à laquelle ils sont très-sujets, & dont presque tous les canoniers sont attaqués à un certain âge. N'y a-t-il pas des précautions capables de prévenir ce facheux accident. Il seroit nécessaire pour cela d'interrompre la communication entre l'air extérieur & l'oreille interne. Du coton mis dans le canal auditif a bien en partie cette propriété; mais cela ne suffit pas, il faudroit recouvrir en entier la conque de l'oreille, & empêcher l'air ébranlé trop fortement, d'arriver jusqu'au canal auditif. Pour cela, on pourroit fabriquer des espèces de calotes de plomb ou d'étain, ou d'un corps mou & peu sonore, qui s'appliqueroient surtout e l'oreille externe, qui l'enfermeroient tout-à-fait en allant se coller sur la peau & sur les os qui font le tour de ce pavillon cartilagineux. Par ce moyen la commotion ne parviendroit que très-foiblement jusqu'au canal auditif & n'ébranleroit point la membrane du tympan, ainsi que les organes délicats que cette membrane enferme & recouvre. Les canoniers par cette espèce de calote, ne seroient point entièrement à l'abri de l'accident de la surdité; mais elle ne viendroit que bien plus lentement & ne seroit peut-être jamais aussi forte. D'ailleurs cette désorganisation a quelquefois lieu tout-à-coup, par l'extrême percussion que l'air porte dans l'oreille, & il est certain que si l'on n'empêchoit pas totalement cette percussion par le moyen proposé, on en arrêteroit cependant une partie de l'effort. Au reste il nous paroit que l'art n'a pas d'autre ressource à offrir aux canoniers, pour diminuer les dangers du mal le plus à craindre pour eux, & au quel il n'y en a presque pas un seul qui échappe. (M. Fourcroy.)

CANT, (Arent) jeune homme de la plus grande espérance, fit de surprenans progrès à l'école de *Ruisch*, qui, dans sa vieillesse, se servit de lui pour ses dissections. Ce médecin s'étoit formé une très-belle bibliotheque, & dessinoit avec graces & avec élégance les parties anatomiques, dont il prévoyoit avoir besoin pour les ouvrages qu'il se proposoit de donner au public.

Comme il mourut à la fleur de son âge, on ne connoît rien de lui qu'un traité qui parut à Leyde en 1721, grand *in-folio*, sous ce titre :

Impetus anatomici primi.

Il y a six planches dessinées à la maniere d'*Eustachi*; elles représentent d'après nature les muscles du visage, le pharynx, la dure-mere, le cœur dans sa situation naturelle, le canal thorachique, quelques articulations, le ventricule, la voûte du palais, le marteau, (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CANTHARIDES. (*Hygiène.*) *Voyez* Amour physique. (M. Macquart.)

CANTHARIDES. (*Mat. méd.*)

Les *cantharides* appellées aussi quoique très-improprement *mouches cantharides*, sont un des médicamens dont la médecine moderne a tiré les plus grands avantages, & qui méritent par leur importance d'être connues dans le plus grand détail. Nous nous occuperons donc successivement & avec un soin égal de l'histoire naturelle, de la description & de la récolte des cantharides, de leur analyse chimique, de leur action sur l'économie animale, de leurs vertus, des effets généraux & particuliers qu'elles produisent, des maladies où elles conviennent, de celles où elles peuvent nuire, enfin de leur administration & des préparations diverses auxquelles on les soumet.

§. I. *Histoire naturelle des Cantharides.*

Le mot *cantharides*, *cantharis*, est en histoire naturelle le nom d'un genre d'insectes coleoptères, ou dont les ailes membraneuses sont repliées sous des étuis de nature cornée qui, avec d'autres genres, constituent le quatrieme ordre du premier art. de la premiere section de la méthode de M. Geoffroi; c'est-à-dire que les étuis de ces insectes sont durs & couvrent tout le ventre & qu'ils ont cinq articles aux deux premieres paires de pattes, & quatre seulement à la dernière. Dans cet ordre se rencontrent la diapère, la cardinale, le ténébrion, la mordelle, &c. qui y forment autant de genres différens. Celui des *cantharides* se distingue par des caractères particuliers. On les reconnoît à leurs antennes filiformes & à leur corcelet raboteux & non bordé. M. Geoffroi en décrivant les huit espèces de *cantharides* qu'on trouve aux environs de Paris, les divise en deux familles; dans la premiere

famille, il range les espèces dont les articulations des tarses sont nues, & dépourvues des pelottes qu'on remarque dans celles de la seconde famille; celles de la premiere ont de plus le corcelet plus étranglé vers le haut du côté de la tête & ensuite élargi sur les côtés.

La *cantharide* médicinale a reçu différens noms & a été désignée sous différentes phrases par les naturalistes. Linnéus la nomme *cantharis cæruleo viridis, thorace teretiusculo*, dans sa matière médicale; & dans la dixième édition de son *systema naturæ, Meloe alatus viridissimus*. Rai l'appelloit *cantharides vulgares officinarum*: Jonston la désignoit sous le nom de *cantharis major*, Charleton par celui de *cantharis Dioscoridis*. M. Geoffroi l'a caractérisée par la phrase suivante: *cantharis viridi aurata, antennis nigris*. Cet insecte varie singulierement pour la grandeur. Sa longueur a depuis 4 jusqu'à 9 à 10 lignes; sa largeur, 2 jusqu'à $3\frac{1}{2}$ ou 4 lignes. Tout son corps est d'un beau vert doré à l'exception de ses antennes qui sont noires. La belle couleur du corps devient beaucoup plus brillante lorsqu'on le considére au soleil. Le microscope y fait voir de petites plumes ou plutôt de petites écailles d'un beau vert, qui sont plus fortes & plus longues sur les côtés & aux environs des stigmates, & nuancées dans cette région par une couleur brillante de bronze. Cette couleur varie dans différens individus, le plus souvent elle est verte pure & dorée; quelquefois elle tire plus sur celle du bronze. Les antennes filiformes, & qui vont bien en diminuant de la base à la pointe, sont placées au-devant des yeux, & sur le dessus de la tête. Leur premier anneau, plus gros que les autres, est seul vert, & ceux qui suivent jusqu'à la pointe sont noirs. Les mâchoires latérales crochues & dentées, sont saillantes & couvertes par une lame cornée, comme dans les scarabés. Le corcelet est inégal, fort étranglé près de la tête, se dilatant ensuite, & formant une pointe mousse de chaque côté; sa surface extérieure est raboteuse & tuberculeuse; vu à la loupe, il paroît pointillé, ainsi que la tête. Les étuis sont d'un beau vert doré, un peu mous, flexibles; ils paroissent légérement chagrinés, à cause des petits sillons irréguliers qui se joignent & se confondent; il y a sur chacun deux raies longitudinales assez apparentes. Les aîles, repliées sous les étuis, sont brunes, transparentes, membraneuses; on remarque quelques poils à la partie inférieure du corcelet. Ces insectes se rencontrent en grande quantité sur les troènes, les sureaux, les hyebles, les noyers, les ormes, les peupliers, & sur-tout sur les frênes, depuis le milieu de mai jusqu'à la fin de juillet. C'est dans le mois de juin que se fait le plus ordinairement leur accouplement; on les trouve spécialement sur le dernier de ces arbres en très-grande quantité: leur abondance n'a lieu que pendant deux ou trois semaines; elles se dispersent ensuite, & il n'en reste plus que de petites quantités. Pendant ce temps elles rongent les feuilles des arbres, qui en sont quelquefois entiérement dépouillés; c'est à cette époque qu'on doit les recueillir. Il paroît qu'elles déposent leurs œufs dans la terre, & que la fausse chenille, ou le ver qui en sort, n'habite pas les mêmes arbres, puisque les Naturalistes ne l'ont point encore trouvé ni décrit. On reconnoît l'existence des *cantharides*, en grande quantité, sur les arbres, & particuliérement sur les frênes, à une odeur forte, piquante, désagréable, qui se fait sentir quelquefois de très-loin. On les trouve dans tous les pays chauds & tempérés, en France, en Espagne, en Italie; celles d'Allemagne sont les moins employées. Pour les recueillir, on étend des linges au-dessous des frênes; on secoue les arbres, on ramasse les *cantharides* en tas, on les jette dans le vinaigre où on les laisse mourir, on les fait sécher au soleil, & on les distribue ensuite dans le commerce; on préfère les *cantharides* petites, bien entières, bien dorées, & sans poussière. On croit que celles qui sont brisées, & qui contiennent beaucoup de poussière, n'ont point été aussi bien préparées, & qu'elles n'ont pas toutes les propriétés de ces insectes bien conservés.

§. II. *Analyse chimique des* cantharides.

On a senti depuis long-temps qu'un des meilleurs moyens de connoître les propriétés & la cause des effets si remarquables des *cantharides*, étoit de déterminer la nature de leurs principes par l'analyse chimique. Olaus Borrichius est un des premiers chimistes qui se soit occupé de cette analyse. Il a consigné dans le 4e. volume des actes de Copenhague (*Observ.* 80) ses expériences qu'il a faites sur ces insectes. Une once de *cantharides*, distillée dans une cornue de verre, lui a donné environ un demi-gros de sel volatil, un gros d'une huile épaisse, jaunâtre, d'une odeur fétide; il en a retiré un peu d'une eau jaune & de sel fixe, par la suite de son travail, & il dit n'y avoir trouvé aucune trace d'acide. Baglivi, dans sa dissertation sur les propriétés & l'abus des vésicatoires, a obtenu une teinture de *cantharides* âcre, résolutive & même corrosive. Lewenhoeck ayant fait infuser ces insectes dans l'eau qu'il a laissé ensuite s'évaporer à l'air, y a apperçu beaucoup de crystaux salins, ainsi que dans les produits & le résidu des *cantharides* distillées, traités par l'eau. Cockburn ayant distillé huit onces de *cantharides*, en a obtenu du sel volatil, concret & dissous, & de l'huile; il restoit deux onces cinq gros de résidu. L'huile ayant été séparée de la liqueur saline par une seconde distillation, celle-ci ne faisoit point effervescence avec les alcalis, & en faisoit au contraire beaucoup avec les acides; preuve qu'elle contenoit une substance alcaline volatile. Charas a remarqué que les *cantharides*, gardées assez long-temps, font encore effervescence avec les acides. Cartheuser regarde les *cantharides* comme fournies de parties résineuses, gélatineuses & terreuses; Gerhard y admet les mêmes principes, & de plus, un peu de sel ammoniac. Spielmann a retiré d'une livre

de *cantharides* trois onces & demie d'esprit ou de liquide alcalin, six gros d'une huile rousse, & deux onces de sel volatil, qu'on sait être aujourd'hui du carbonate ammoniacal, sali par une petite quantité d'huile. M. Thouvenel est le dernier chimiste qui a travaillé sur les *cantharides*; son analyse diffère de celle de tous les auteurs précédens par les procédés qu'il a employés & par l'exactitude des résultats qu'il a obtenus. Suivant lui, ces insectes, outre la partie parenchymateuse ou solide qui fait la moitié de leur poids, contiennent; 1°. une substance extractive d'un jaune verr, qu'il a retirée également des fourmis; 2°. une huile jaunâtre, insipide; 3°. une matière huileuse, concrète, verte, qui a de grands rapports avec la cire, & qui donne les mêmes produits à l'analyse; c'est dans cette substance que réside la principale vertu des *cantharides*, & c'est elle dont M. Thouvenel a recherché le plus soigneusement la nature. Il s'est convaincu que la matière extractive qui fait partie des *cantharides*, enveloppe & recouvre, pour ainsi dire, tellement la matière huileuse, qu'elle l'empêche d'être dissoute en entier par l'alcool. Il a cherché un moyen de dissoudre à-la-fois & complettement ces deux substances, & il l'a trouvé en employant un mélange à parties égales d'eau & d'alcool rectifié; ce dissolvant mixte s'empare, à l'aide d'une chaleur douce, de toute la substance verte & active, qui ne se trouve unie qu'à peu de matière extractive, dont la présence n'enchaîne point alors son énergie. Mais comment M. Thouvenel a-t-il comparé cette huile concrète à la cire, qui n'est point du tout dissoluble dans l'alcool? Cette matière, qu'il seroit bien intéressant de connoître, puisqu'elle est la base des propriétés actives des *cantharides*; ne seroit-elle pas plutôt analogue au blanc de baleine? On voit au moins que cette analyse mérite encore d'être répétée.

§. III. *De l'action générale des* cantharides *sur le corps humain.*

Quoique l'analyse chimique, en démontrant dans les *cantharides* des substances âcres & très-actives, annonce en général que ces insectes doivent avoir sur les organes sensibles & irritables du corps humain, une action très-puissante, quoiqu'elle puisse servir à faire préjuger cette action l'expérience des médecins & leurs observations, très-multipliées & très-exactes, doivent nous guider pour apprécier leurs effets avec la précision qui convient dans la recherche des propriétés médicamenteuses. Rumpel, un des auteurs qui a le mieux écrit sur les *cantharides*, & dont nous emprunterons une grande partie de la dissertation pour cet article, (*Lud. Fried. Euseb. Rumpel, Med. Prof. erfustens programma de cantharidibus, &c. Erfordiæ die 15 nov. 1767, in collectione Baldingeri vol. 5.*) distingue l'action des *cantharides* sur les solides & sur les fluides du corps humain. Il rapporte les expériences de Baglivi sur cet objet. Un scrupule de poudre de *cantharides* ayant été mêlé au sang tiré de la veine d'un homme, ce fluide s'est plutôt coagulé, qu'il ne l'auroit fait seul & sans addition; il est devenu d'une couleur livide & noirâtre; il s'est recouvert d'une pellicule noire; enfin, il s'est changé en une férosité de la même couleur. Ayant injecté deux onces de teinture de *cantharides* dans la jugulaire droite d'un chien, cet animal a vomi, est tombé par terre comme mort, s'est relevé, n'a rien mangé, a éprouvé une soif dévorante; & après avoir pris beaucoup d'eau, il a rendu une urine jaune, très-abondante; enfin, quatre jours après l'expérience, il a péri dans les tourmens & les hurlemens les plus affreux. Baglivi ayant ouvert son corps, a trouvé l'endroit du col blessé, sphacelé & fétide; le ventricule droit du cœur étoit rempli d'un sang noir, peu coagulé, offrant à sa surface des espèces de gouttes d'huile; le ventricule gauche contenoit du sang noir & très-dissous; le poumon & les viscères étoient sains; la vessie urinaire étoit privée du mucilage qu'on y trouve ordinairement; la bile étoit noire. Rumpel conclud avec Baglivi que les *cantharides* dissolvent & font putréfier les humeurs animales, irritent tout le systême vasculaire & nerveux, y produisent des ulcères & des érosions. Ces effets ne peuvent pas être attribués, comme le vouloit Borrichius, aux pointes qui garnissent le corps de ces insectes; il y a long-temps que ces explications méchaniques sont bannies des écoles. Stentzelius, Huxham & beaucoup d'autres auteurs pensent qu'ils sont dus au sel volatil & très-âcre qu'ils contiennent, & cela, avec d'autant plus de raison, que les alcalis produisent la même altération, & font naître la même putréfaction dans les humeurs. Borrichius avoit cependant remarqué que le sel volatil & l'huile extraite des *cantharides*, frottés sur les deux mains d'un homme, ne lui ont occasionné aucun mal, & n'ont point porté leur action sur la vessie. Beaucoup d'auteurs, d'après ces résultats, pensent que c'est la partie résineuse des *cantharides* qui est leur principe âcre & actif. Quelques-uns croient que ce n'est pas dans un seul principe qu'il faut rechercher cette vertu, mais dans l'ensemble ou la combinaison totale de ces principes. Freind, en avouant que cette action des *cantharides* paroît au-dessus de la conception humaine, compare les vésicules qu'elles produisent sur la peau, à celles que fait élever la brûlure. Il paroît en effet que c'est en excitant une inflammation & en empêchant les bouches des vaisseaux absorbans de pomper l'humeur qui arrive sans cesse sous l'épiderme, qu'elles font élever les vessies qu'on connoît comme le principal symptôme de leurs effets sur la peau. Nous avons dit, dans le paragraphe précédent, que M. Thouvenel avoit découvert que cette énergie des *cantharides* réside toute entière dans la partie huileuse concrète qu'il en a retirée. En effet ayant appliqué cette substance seule & pure sur son bras, il lui a vu produire, très-promptement, l'effet vésicatoire. Nous pensons cependant que la matière extractive n'est pas, à beaucoup près, sans action dans cet effet.

Lorsqu'on réfléchit à l'énergie extrême & à l'âcreté des

les *cantharides*, on n'est point étonné que les anciens les aient rangées parmi les poisons. On se rappelle que Cicéron rapporte l'accusation de L. Crassus contre Caïus Carbo, soupçonné d'avoir pris des *cantharides* pour s'empoisonner. Dioscoride les regardoit comme putréfiantes & ulcérantes; & en traitant des alexipharmaques, les présentoit comme un des poisons les plus âcres & les plus terribles. Galien, en offrant la même idée sur ces insectes, indique les remèdes capables de calmer leurs effets terribles. Pline, en décrivant les *cantharides* comme un des poisons les plus actifs, rapporte le trait de Cossinus, chevalier romain, qui ayant pris imprudemment un breuvage où entroient les *cantharides*, pour une maladie de la peau, fut enlevé par une mort aussi cruelle que violente. Avicenne, toujours d'accord avec Dioscoride & Galien, dans les ouvrages desquels il paroît avoir beaucoup puisé, adopte absolument leur sentiment sur les *cantharides*. On trouve dans la liste des auteurs qui ont eu la même opinion, Paracelse, Vanhelmont, Trincavellus, Mercurialis, Mouffet, Houllier, Charas, &c. Schroeder & son commentateur Hoffman regardent comme audacieux & dangereux les hommes qui conseillent les *cantharides*, comme diurétiques. Fabrice de Hildeu, Forestus, Baccius, Cabrol, Bonnet, Wepfer, Friccius, rapportent des exemples des effets fâcheux des *cantharides*. Nicandre a décrit, dans son poëme latin sur les alexipharmaques, les terribles effets de ces insectes vénéneux. Valisnieri, Tournefort, Lemery, blâment aussi l'usage de ce remède; Pomet assure que de son temps il étoit enjoint aux apothicaires de ne vendre des *cantharides* que dans les onguents, & seulement pour les véficatoires. Wedelius, Hermann, Baglivi lui-même les regardent comme très-suspectes. Brassavola raconte que de la rhubarbe pulvérisée dans un mortier, où l'on avoit auparavant concassé des *cantharides*, a produit une érosion depuis la bouche jusqu'à l'anus. Schenckius rapporte qu'un italien ayant pris un remède où entroient les *cantharides*, périt trois jours après dans les coliques & les vomissemens les plus cruels. Bonet a trouvé l'estomac, & jusqu'à la vessie urinaire, ulcérés dans le cadavre d'un homme tué par l'effet de ces insectes. Beaucoup d'auteurs de matière médicale en blâment l'usage intérieur. Galien, Pline, Aëtius, assuroient que les ailes & les pattes des *cantharides* étoient des antidotes contre les effets vénéneux du reste de leur corps; on ne conçoit guères d'où une pareille opinion a pu prendre naissance; ce qu'il y a de certain, c'est que la puissance active des *cantharides* a vraiment un effet vénéneux, lorsqu'elles sont administrées sans précaution, & à une dose un peu trop forte à l'intérieur. On a recommandé le lait, le petit-lait, les émolliens, les mucilagineux, les huileux, les acides végétaux contre les *cantharides*, & on a employé en effet tous ces moyens avec succès. Nous parlerons encore des moyens d'énerver l'action de ces remèdes dans les paragraphes suivans.

§. IV. *Des effets médicamenteux des* cantharides *données à l'intérieur.*

L'art a converti les poisons en médicamens, & cette opinion avoit même presque dégénéré en une mode ridicule il y a une vingtaine d'années. Il est facile de concevoir qu'une substance aussi âcre, aussi violente dans son action que le sont les *cantharides*, doit avoir des effets très-forts, & dont il est possible de tirer un grand parti en médecine, mais en y mettant la réserve & les précautions qu'une observation attentive & fondée sur des connoissances exactes, rendent aussi familières que simples. Il est des cas difficiles, souvent désespérés avec les remèdes ordinaires, où les *cantharides* données à très-petite dose, & adoucies par les diverses additions qu'on peut varier & multiplier de mille manières, l'emportent sur toutes les autres ressources de l'art. Il en est de cette substance comme du sublimé corrosif, la plus âcre & la plus vénéneuse de toutes les matières connues, qu'on craignoit le plus autrefois, & qu'on est cependant parvenu à administrer avec le plus grand succès, & sans aucun danger, dans un grand nombre de maladies graves & difficiles à guérir.

Dans le commencement de ce siècle, Greenfield insista beaucoup sur la possibilité d'employer à l'intérieur les *cantharides*, & d'en tirer les avantages qu'on attendroit en vain d'autres médicamens; il a cherché à prouver que les craintes que ce remède avoit fait naître, & les dangereux effets qu'il a produits, n'étoient dus qu'à l'abus qu'on en avoit fait, & à l'impéritie de ceux qui l'avoient employé. Il n'est pas douteux que les *cantharides* font sortir une très-grande quantité de sérum du corps, qu'elles dissolvent les humeurs lentes & épaisses, qu'elles sont capables de détruire les obstructions, de dissoudre, d'atténuer & d'expulser le gravier, & même le calcul, qu'elles débarrassent tout le corps de la plupart des impuretés & des matières étrangères, en procurant une abondante évacuation par les reins & par la vessie. Aussi sont-elles très-dangereuses pour les sujets maigres, desséchés, en consomption, dans l'inflammation, & les ulcères des reins, dans les maladies inflammatoires & fébriles; mais le contraire a lieu dans les affections lentes qui dépendent de la surabondance des sucs blancs, de la laxité des fibres & des membranes, de la langueur & de la torpeur de tous les organes du mouvement. Alors les *cantharides* fournissent un secours assuré. Leur action se porte particulièrement sur les reins & sur la vessie; elles y excitent un mouvement, une action, une chaleur plus grande que de coutume; elles donnent à l'urine une âcreté qui stimule la vessie, & qui augmente singulièrement sa force. Aussi les a-t-on employées avec succès dans les maladies propres à cet organe. Fabrice d'Aquapendente les a administrées en émulsion dans la suppression d'urine. Capivaccius & Thomas Bartholin ont guéri la même maladie

avec une infusion de ces insectes dans du vin. Werlhoff en a conseillé l'usage en 1733, dans une suppression d'urine accompagnée de délire, de soubresaut dans les tendons, d'intermittence & d'inégalité dans le pouls, & en a observé de bons effets, en les alliant au camphre. Huxham, en accordant qu'on peut en obtenir de bons effets dans l'ischurie, remarque cependant qu'elles peuvent être dangereuses, & accélérer la mort des malades, lorsqu'elles ne produisent pas promptement l'effet heureux qu'on en attend. Il cite l'histoire d'une femme grosse qui, dans une ischurie rénale, mourut le onzième jour de sa maladie, sans avoir rendu une seule goutte d'urine, quoiqu'elle eût pris, depuis le commencement jusqu'à la fin, des *cantharides* sous plusieurs formes, & beaucoup d'autres médicamens. Monro a prouvé, par une belle observation, le danger des *cantharides* dans les inflammations des reins. Un homme attaqué d'une suppression d'urine très-opiniâtre, prit, par le conseil de ses médecins, deux fois par jour, une poudre faite avec six grains de *cantharides*, trois grains de camphre, & six grains de sucre, bien mêlés dans un mortier; il n'en résulta ni strangurie, ni mal apparent, le malade rendoit plus abondamment & plus facilement son urine; mais la maladie ayant reparu tout-à-coup, il périt très-promptement. A l'ouverture de son corps, Monro trouva les reins enflammés, des tubercules purulens dans leur substance, la partie inférieure du rein gauche sphacélée & remplie de deux ou trois onces d'un liquide noir & fétide.

On a conseillé les *cantharides* à l'intérieur non-seulement dans les difficultés d'uriner, dans l'ischurie & la dysurie, dans le gravier des reins & de la vessie, mais encore dans la gonorrhée virulente. Thomas Bartholin, Frédéric Hoffman, Hermann, Hanneus, Mead, Werlhof, ont employé, dans ce cas, ou les *cantharides* en poudre, ou des teintures de *cantharides*. On en a proposé l'usage dans la goutte, les rhumatismes, l'ictère chronique. Elles ont été spécialement employées pour augmenter ou faire renaître l'appétit vénérien; mais beaucoup d'observations apprennent que les succès dont on se flatte dans ce cas sont au détriment des individus; & qu'à leur place il est souvent arrivé des accidens très-fâcheux, tels que des spasmes convulsifs de la verge, des douleurs vives & l'inflammation de l'urèthre, un sentiment d'ardeur & de cuisson très-insupportables dans ce canal, le pissement de sang; il y a cependant des auteurs qui assurent qu'on peut les faire servir à cet usage & sans danger, chez des sujets qui, loin d'être épuisés, ne languissent & n'ont de la foiblesse qu'en raison de l'abondance de sucs blancs inertes, sur-tout si on les fait précéder par les purgatifs légers. Astruc en blâmoit l'usage intérieur dans tous les cas quelconques; cependant on l'avoit recommandé, même dans l'antiquité. Dioscoride dit qu'elles sont propres à pousser les règles & à évacuer les eaux des hydropiques. Hippocrate dit qu'elles sont utiles pour faire sortir de la matrice le fœtus mort; pour expulser l'eau située sous la peau, dans les cas où les viscères sont d'ailleurs sains. Mercurialis les a employées non sans succès dans l'épilepsie. Prosper Alpin assure que les égyptiens se servent des *cantharides* à l'intérieur, pour détruire les effets du virus pestilentiel; on les a vantées comme spécifiques dans l'hydrophobie. Celse, Avicenne, Mathiole, Cardan, Zacutus le portugais, ont parlé de leur vertu anti-hydrophobique. Ferdinandus prétend qu'elles sont spécifiques dans la morsure de la tarentule; mais on ne croit plus aujourd'hui aux effets de cet insecte. Spielenberg rapporte que dans la haute Hongrie il a paru une nouvelle maladie; que le col des habitans de cette région se gonfloit tout-à-coup, qu'il succédoit à ce gonflement une chaleur très-forte dans la tête, & bientôt dans tout le corps; que ceux qui n'apportoient point promptement remède à ce mal, périssoient le quatrième jour; enfin qu'on guérissoit cette maladie, qu'il regarde comme une espèce d'hydrophobie, en prenant en une fois dix *cantharides* en poudre, dont l'effet étoit de produire une sueur très-abondante, ou un flux copieux d'urine, sans aucune douleur. Ce médecin hongrois ajoute que cette dose seroit beaucoup trop forte pour la plupart des hommes, mais qu'elle ne fait point de mal à la partie du peuple hongrois qui habite au-delà du fleuve *Tibiscum*. Degner & Werlhof ont traité, avec assez de détails, des propriétés des *cantharides* dans l'hydrophobie. Le dernier joint, à la vérité, à ces insectes le cautère actuel sur la partie mordue, & l'usage du mercure en frictions, & à l'intérieur; il modère l'énergie des *cantharides* par le camphre; il assure qu'aucun de ceux qui ont fait usage de ce remède, après avoir été mordus par un chien enragé, ne sont tombés dans l'hydrophobie, & qu'il est même permis d'espérer du succès des *cantharides*, même dans les accès de rage confirmés.

§. V. *Des effets des* cantharides *à l'extérieur.*

On emploie beaucoup plus souvent les *cantharides* à l'extérieur qu'à l'intérieur. Leur usage externe est beaucoup plus sûr & moins dangereux; peut-être même est-il dans presque tous les cas plus avantageux. Réduites en poudre, on les mêle, soit au levain, soit à la térébenthine, à la cire ou à d'autres substances, sous la forme d'onguent ou d'emplâtre, & on les applique sur l'épiderme. Il paroît que c'est par la chaleur de la peau qu'une partie de leur substance âcre, réduite en vapeurs, pénètre les pores de cet organe, agit sur les parois sensibles & irritables des vaisseaux absorbans qui y existent en très-grande quantité, y fait naître la chaleur, l'inflammation, la fièvre locale, & sur-tout, y appelle une grande quantité de liquide qui soulève l'épiderme & y produit une vessie remplie de ce liquide; c'est pour cela qu'on appelle *vésicatoires* les emplâtres, les onguents ou les topiques quelconques dont les *cantharides* font partie. On ne connoît pas encore bien ce qui se passe

dans l'effet principal des véſicatoires, c'eſt-à-dire, dans l'amas de ſerum qui s'amaſſe ſous l'épiderme qu'ils ſoulèvent. La plupart des auteurs ont cru qu'il étoit dû à une rupture des vaiſſeaux lymphatiques & à la ſortie de la lymphe qui les diſtend; mais ce n'eſt pas ainſi que l'on peut concevoir les collections de ſerum dans les diverſes eſpèces d'hydropiſie; & il ſeroit poſſible que l'effet de ces maladies eût lieu dans les véſicatoires. Peut-être n'eſt-il dû qu'à la ceſſation d'équilibre & d'égalité de réaction entre les vaiſſeaux exhalans & les vaiſſeaux inhalans; peut-être dépend-il d'une ſimple inverſion dans le mouvement & l'action du ſyſtême abſorbant en général. Mais quelle que ſoit la cauſe primitive de cet effet, il nous ſuffit de ſavoir qu'il exiſte, & d'en tirer parti pour la guériſon des maladies. L'évacuation de cette ſéroſité, plus ou moins abondante, & celle de l'humeur purulente qui en eſt la ſuite, ſont regardées par pluſieurs médecins comme un des principaux effets des véſicatoires; mais cet effet n'eſt pas, à beaucoup près, le ſeul que produiſent les *cantharides* appliquées ſur la peau; elles excitent l'action de toutes les parties ſenſibles & irritables; elles raniment le ton des fibres & des organes; elles rappellent le mouvement vital; elles font ceſſer le ſpaſme dans le lieu même où on les applique, & ſouvent dans des lieux très-éloignés. Une partie de leur ſubſtance tenue, abſorbée par les lymphatiques, ſe mêle au ſang & aux humeurs, & produit une action plus ou moins vive dans tous les points du corps humain.

Il ne paroît pas que les anciens grecs aient fait uſage des véſicatoires de *cantharides*. Hippocrate n'en a parlé dans aucun de ſes ouvrages. Arétée, Archigène, du même âge & de la même ſecte qu'Arétée, paroiſſent être les premiers qui les aient employés. Galien dit que les emplâtres, compoſées de *cantharides*, pouvoient être utiles, mais il n'en a que peu fait uſage, parce qu'il croyoit leur énergie trop dangereuſe; les grecs & les arabes qui l'ont ſuivi, ont adopté ſon opinion. Chez les romains, Celſe les recommande dans la guériſon des maladies éruptives, & Pline a cru qu'elles étoient propres à guérir pluſieurs maladies de la peau & à procurer la ſortie des traits ou des flèches dans les bleſſures. Après la renaiſſance des lettres, Fernel & Houllier ne les ont miſes en uſage que rarement & avec timidité; en 1560, Adolphe Occo recommandoit même de ne point porter de *cantharides* dans ſes poches, parce qu'un homme de ſa connoiſſance avoit été attaqué d'un piſſement de ſang pour en avoir ainſi porté ſur lui. Dans le XVIIe. ſiècle, on craignoit encore beaucoup leur effet & leur application; Banzer, Etmuller, Sennert & pluſieurs autres ſe ſont très-clairement expliqués ſur ces craintes, qu'ils partageoient avec preſque tous les médecins de leur temps. Dans la peſte de Padoue & de Veniſe, dans les années 1575 & 1576, Jérôme Mercurialis donna de grands éloges aux véſicatoires, comme préſervatifs & curatifs. Dans une fameuſe conſultation, relative à une peſte d'Italie en 1590, les médecins de Padoue étoient partagés ſur l'uſage des véſicatoires; Hercule Saxonia & pluſieurs jeunes gens en ſoutenoient hardiment les avantages, & Alexandre Maſſaria en blâma l'uſage avec force, en s'appuyant du ſentiment de Galien; le premier publia trois livres ſur ce ſujet, & il ſe fit un grand nombre de partiſans. Alors on commença à moins en redouter l'application; leur uſage devint moins rare, mais le ſiècle dernier & le commencement du nôtre virent balancer les médecins ſur ce remède; & l'on publia pluſieurs ouvrages pour & contre; pour faire connoître ce qu'il importe de bien ſavoir à cet égard, il faut raſſembler dans un tableau particulier les dangers & les accidens produits par les véſicatoires.

§. VI. *Des abus des* cantharides *employées en véſicatoires, & des cas où elles ſont nuiſibles.*

Quoique Freind ait penſé que l'évacuation, occaſionnée par les véſicatoires, l'emportoit ſur toutes les autres, parce qu'elle pouvoit être regardée comme toujours sûre & ſans danger, il n'eſt pas moins certain qu'ils ne conviennent pas à tous les tempéramens & à toutes les maladies; ils ſont en général nuiſibles aux bilieux, aux perſonnes attaquées de fièvre hectique, & à celles dont les vaiſſeaux, trop pleins, n'ont pas été auparavant déſemplis par la ſaignée. Baglivi, dans ſa diſſertation ſur l'uſage & l'abus des véſicatoires, tout en s'élevant avec force contre Vanhelmont qui les condamne trop généralement, prononce qu'il faut s'abſtenir de les employer, lorſqu'on a des convulſions à craindre, dans les bleſſures de la tête, dans les fièvres ardentes & continues, où le ſang eſt mu avec trop d'impétuoſité, dans les conſtitutions chaudes & sèches, dans les maladies nerveuſes, accompagnées de fièvres ardentes, dans toutes les maladies ſpaſmodiques & inflammatoires en général, ainſi que dans les ſymptômes comateux & fébriles. Mais tous les praticiens modernes ſavent que cette proſcription eſt portée beaucoup trop loin par Baglivi; qu'il méritoit, en la prononçant ainſi, le même reproche que celui qu'il faiſoit à Vanhelmont, & qu'il y a des cas dans la plupart des maladies citées ici d'après lui, dans leſquels on preſcrit, avec un grand ſuccès, l'application des véſicatoires. Parmi les obſervateurs qui ont décrit les dangers, ou au moins les inconvéniens de ce remède, nous citerons Fabrice d'Aquapendente & Fabrice de Hilden, qui ont vu l'application des véſicatoires produire une ſuppreſſion d'urine en faiſant couler dans la veſſie une trop grande quantité de ce liquide, qui par la diſtenſion qu'elle occaſionnoit dans ce viſcère, en affoibliſſoit tout-à-coup le reſſort & s'oppoſoit au mouvement des parois de cette cavité néceſſaire à ſon expulſion. On a vu les véſicatoires produire des hémorrhagies dans les fluxions des yeux. Platner & Lazerme ont fait connoître les maux qu'ils peuvent faire naître dans les ophtalmies. Vanſwieten a déterminé ceux que leur application ſur le point dou-

loureux des pleurétiques peut occaſionner. Huxham en craignoit les effets dans les fièvres ardentes & inflammatoires, dans les fièvres putrides & malignes pétéchiales, au moins dans leur commencement, lorſque le mouvement du ſang, trop agité, a beſoin d'être rallenti plutôt qu'accéléré, & lorſqu'elles ſont accompagnées de veille, de délire, d'un écoulement trop abondant d'urine, de tremblement & de ſoubreſauts dans les tendons. Tralles rejette ce remède dans la petite-vérole, lorſqu'elle eſt compliquée de fièvre putride. Büchner, dans une diſſertation publiée à Hale en 1766, ſur les effets des véſicatoires, appliquées ſur les points douloureux, détermine quatre circonſtances générales, où il penſe qu'il faut s'abſtenir de les employer. 1°. Telles ſont toutes les maladies chaudes, ardentes, inflammatoires, comme l'apoplexie ſanguine, les fièvres ardentes & inflammatoires pures, les inflammations ſimples des viſcères, la pleuréſie, la péripneumonie, la céphalalgie, le rhumatiſme, lorſque toutes ces maladies ſont accompagnées d'une grande chaleur, d'un mouvement rapide du ſang; diſpoſitions que l'uſage des *cantharides* ne peut qu'augmenter. 2°. Les hémorrhagies dépendantes de la mobilité de l'agitation du ſang ou de ſa diſſolution; les véſicatoires, en opérant une dérivation & une révulſion, ſemblent d'abord ne pas devoir nuire dans ces maladies; mais en augmentant la fluidité du ſang, en ſtimulant le cœur & les artères & en fortifiant en général le mouvement de tous les organes, ils ſont manifeſtement nuiſibles, & leur prétendue indication n'eſt qu'illuſoire. 3°. Le troiſième cas général, ſuivant Büchner, où les véſicatoires ſont contrindiqués, c'eſt celui de la diathèſe inflammatoire du ſang, qu'ils ne peuvent qu'augmenter en évacuant la partie la plus fluide des humeurs, comme le font l'opium & la chaleur artificielle; les *cantharides* reſſerrent encore les parois des artères, & s'oppoſent à la ſortie & à la mobilité de la partie des liqueurs épaiſſies dans cette diſpoſition; d'ailleurs elles tendent auſſi à faire naître la décompoſition putride qui ſuit ſouvent la ſtaſe inflammatoire. 4°. Enfin, le quatrième cas général où les *cantharides* peuvent nuire à l'extérieur, c'eſt celui de toutes les maladies où il y a augmentation de ſenſibilité & d'irritabilité, où le ſpaſme reſſerre toutes les fibres, tous les canaux. Ces effets primitifs des maladies ſont ſouvent rendus plus véhémens par l'action générale que portent les *cantharides* dans tout le ſyſtême de l'économie animale.

§. VII. *Des effets utiles des cantharides appliquées en véſicatoires, & des maladies où il convient de les employer.*

Malgré toutes les craintes que les hommes prudens ont fait naître pour l'uſage des *cantharides* à l'extérieur, malgré les abus auxquels leur application a donné naiſſance, & que nous avons expoſés dans le paragraphe précédent, une longue habitude, une obſervation multipliée a fait enfin connoître que ce remède étoit un des plus utiles & des plus précieux que l'art pût employer dans un très-grand nombre de cas. On peut même dire aujourd'hui, que quoique leur application ſoit infiniment plus fréquente qu'autrefois, on en voit beaucoup moins d'inconvéniens, qu'il ſembloit qu'on devoit en craindre d'après les détails précédens. Il eſt reconnu & bien établi actuellement, que ce moyen très-actif convient en général dans tous les cas, où les forces ſont languiſſantes & engourdies, pour exciter la ſenſibilité & l'irritabilité comme aſſoupies; dans les maladies exanthématiques, accompagnées de la même foibleſſe; dans les affections produites ou ſe démontrant par le froid, la lenteur des mouvemens, l'épaiſſiſſement lent des fluides, la difficulté des mouvemens, l'engourdiſſement, la ſtupeur; dans les congeſtions humorales, froides, muqueuſes, dans les ſpaſmes dus à l'obſtruction produite par les mêmes cauſes, dans les douleurs chroniques & ſans inflammation, qui reconnoiſſent pour cauſe, un âcre quelconque produit dans le lieu même qu'elles occupent & dont il eſt néceſſaire de les expulſer; dans les humeurs, ou éruptions lentes, rentrées ou répercutées. Toutes ces baſes d'indications, qui demandent l'application des véſicatoires, répondent comme on voit aux propriétés tonique, inflammante, irritante, corroborante, ſtimulante & fondante, que l'expérience a reconnues depuis long-temps dans les *cantharides*. Mais il faut tirer les réſultats particuliers de ces données générales; il faut les appliquer aux maladies en particulier, & expoſer ce que l'obſervation a appris ſur ce point de pratique médicale qui intéreſſe directement. On employe avec le ſuccès le plus frappant, les *cantharides* en véſicatoires, dans les fièvres putrides, malignes, pétéchiales, lorſque les forces vitales paroiſſent accablées & ſupprimées, lorſqu'il y a aſſoupiſſement, délire &c. Ce remède excite l'action générale, réveille les mouvemens languiſſans, détourne de la tête la matière étrangère qui paroît s'y porter; ranime le jeu des nerfs, détermine ſouvent des évacuations par pluſieurs émonctoires à la fois, outre qu'il en établit une très-utile à la peau. C'eſt ordinairement après les premiers ſymptômes de ces maladies, lorſque les ſignes de chaleur, d'inflammation qui en ouvrent preſque toujours la ſcène, ſont calmés, & lorſqu'ils ſont remplacés par les ſignes de torpeur & d'affaiſſement. Le même ſuccès de ce remède ſe fait apperçevoir dans les fièvres des camps, des priſons, des hôpitaux, dans les fièvres lentes nerveuſes, ſur-tout lorſque la tête eſt étourdie, la figure pâle & tirée, l'affoibliſſement remarquable, le pouls petit, ſerré & lent; en y joignant les cordiaux, les toniques, les antiſeptiques, on lui doit ſouvent la vie des malades. Les véſicatoires ne ſont pas moins utiles dans les fièvres éruptives & exanthématiques, de quelqu'eſpèce qu'elles ſoient, telles que la petite vérole, la rougeole, la pétéchiale, la miliaire, la pourprée, la ſcarlatine. On connoît tous les avantages de ce moyen pratiqué de bonne heure dans les petites véroles confluentes; il diminue la portée des boutons ſur les organes précieux de la face et de la poitrine. Il diſſipe une partie de l'humeur varioleuſe, & évacue par une voie qui n'a nul dan-

ger ; il prévient les accidens fâcheux qui suivent l'impression du virus sur les yeux, sur la trachée-artère, sur les poumons, &c. ; il calme le délire & les convulsions qui marchent souvent avec l'éruption ou la suppuration ; il fait ressortir les boutons dont l'humeur a été refoulée intérieurement par une cause quelconque. Tous les bons praticiens, n'ont qu'à se louer des effets des véficatoires, dans cette affreuse maladie ; & s'il m'est permis de me citer ici, je dirai que presque dans tous les cas où l'éruption me paroît confluente, je fais appliquer les véficatoires immédiatement après l'éruption établie, quelquefois même avant qu'elle ait lieu sur tout le corps, & que je n'en ai jamais observé des effets fâcheux ; je crois même pouvoir dire, que je connois peu de maladies aiguës, où ce remède m'ait paru aussi immédiatement utile que celle-ci. Plusieurs hommes de l'art ont observé, qu'un véficatoire appliqué sur la nuque, avoit détruit les douleurs du col, & les difficultés d'avaler, qui ont souvent lieu dans cette maladie éruptive. Freind a recommandé ce remède dans les fièvres scarlatines, sur-tout, lorsqu'elles sont épidémiques. Muoro vouloit qu'on les appliquât sur le dos.

Quoi qu'il soit, en général, dangereux de les employer dans les maladies inflammatoires, plusieurs hommes de l'art les ont conseillés heureusement dans la pleurésie & la péripneumonie inflammatoires, vers la fin de ces affections, lorsqu'une grande quantité de matiere humorale, épaisse & muqueuse, accable les poumons, lorsque les forces sont trop abattues pour espérer que la nature se suffira à elle même, lorsqu'on a à craindre la dégénérescence putride, lorsqu'enfin trop de sang versé a empêché la poitrine de se débarasser convenablement. Pringle veut qu'on applique sur la douleur pleurétique même les *cantharides*, pour en tirer immédiatement l'humeur fixée sur la plevre ; il pense qu'appliquées ailleurs, elles sont plus propres à augmenter le mal, qu'à soulager les malades ; il imite en cela les anciens, qui, au rapport de Celse, appliquoient la moutarde pour élever des vessies, ou des ampoules pleines de liquide sur les points douloureux, il les faisoit mettre de très-bonne heure & immédiatement après la premiere saignée & il dit en avoir toujours obtenu de bons effets. Dans la péripneumonie, ils n'ont pas la même utilité, parceque le siège du mal est plus profond. Pringle les a cependant recommandés dans cette maladie après la saignée, ainsi que dans les inflammations du foie, du diaphragme ; il distingue deux états dans les fièvres, relativement à l'emploi de ce remède ; le premier dans lequel le pouls est dur, & où la saignée est le principal moyen, le second où les symptômes de l'inflammation ont perdu de leur force, où l'état du pouls contrindique la saignée ; alors les véficatoires sont très-bien indiqués ; Monro est absolument du même sentiment. Huxham parle des avantages qu'on peut tirer des véficatoires, dans la fausse péripneumonie ; il veut qu'on les applique aux jambes, pour débarasser la tête & la poitrine. Monro remarque que les véficatoires derrière les oreilles ou au col, guérissent la surdité qui a lieu dans les fièvres malignes ; il a le premier découvert que ce remède, appliqué dans le même endroit, & surtout entre les omoplattes, détruit le hoquet produit par la rentrée des exanthèmes ; il les a employés avec succès, dans l'angine gangréneuse, lorsque la tumeur des parotides, des amigdales & de toutes les glandes voisines de la gorge, est telle qu'elle menace d'étrangler les malades. Dans cette horrible maladie, on les applique sur le lieu du mal même & au-dessus du cartilage thyroïde.

Mais si les véficatoires sont souvent d'une utilité immédiate dans les maladies aiguës, ils rendent encore de plus grands services à l'art dans beaucoup de maladies chroniques & sur-tout dans celles qui dépendent de vices ou de virus, dont les humeurs sont infectées. Les anciens, au rapport de Galien & de Pline, les avoient employés avec succès, dans plusieurs affections cutanées. Houllier, Boerhawe les ont mis en usage dans la sciatique ; Cotunius a fait une dissertation dans laquelle il a prouvé par le raisonnement & par l'expérience qu'un véficatoire appliqué sur le trajet du nerf, aux environs de la tête du péronée & au-dessous du genou, guérit la sciatique nerveuse, dont le siège paroît spécialement affecter les gaînes cellulaires de ce nerf. Pringle, Tissot, Médicus, & plusieurs autres médecins ont confirmé les heureux effets de ce remède dans la sciatique. Houllier & Freind les ont employés heureusement dans les douleurs arthritiques des extrémités ; Riviere, Hoffman, Monro dans les rhumatismes. Fernel les a recommandés, d'après son expérience, dans la goutte-sereine, l'hydropisie, la migraine. Dans un grand nombre de maladies de la tête, telles que l'épilepsie, la catalepsie, les catarres habituels, l'opthalmie, le larmoyement, les céphalalgies, toutes les affections des organes supérieurs dépendantes de l'humeur séreuse surabondante & qui séjourne dans les sinus, une longue suite d'expériences & d'observations en ont fait connoître l'utilité. Ils n'ont pas moins d'avantages entre les mains des médecins instruits, dans toutes les maladies chroniques de la poitrine, qui sont dues ou à une humeur épaisse, visqueuse, froide, fixée sur la trachée artère, sur les bronches, comme la toux chronique, l'asthme humoral, que dans celles qui sont produites & entretenues par un âcre, un virus quelconque, refoulé de la peau ou d'une autre partie quelconque sur le poumon. C'est sur-tout dans ces dernières circonstances que leurs effets sont souvent d'une utilité inappréciable. On voit tous les jours, dans la pratique des personnes, éprouver après la rentrée d'une dartre, de l'oppression, & de la difficulté à respirer, de la toux, & tomber même dans tous les symptômes de la phthisie pulmonaire. Tous ces accidens disparoissent, presque toujours, par l'effet des véficatoires appliqués au bras, & si ceux-ci ne réussissent pas, mis sur la poitrine. D'après cet exemple qui est très-frappant pour les observateurs, quelques médecins modernes, ont suivi avec succès la même ma-

che de traitement dans la phthisie, dont la cause ne paroit pas être due à une humeur rentrée. Dans le monde on a même crié au miracle sur des cures faites par ce procédé. En effet, on a vu des malades, qui paroissoient désespérés, auxquels les moyens ordinaires ne réussissoient point, revenir assez promptement, reprendre de l'embonpoint, des forces, en un mot, guérir complettement par l'effet de larges véficatoires appliqués au nombre de deux ou trois même sur le devant ou le derrière de la poitrine. Un médecin a poussé cet usage, jusqu'à faire couvrir, presqu'entièrement, les parois extérieurs de cette cavité par des emplâtres véficatoires, & a obtenu des succès dont aucune autre méthode de traitement n'auroit pas pu faire concevoir l'espoir. C'est donc une ressource de plus que posséde l'art de guérir. Peut-être est-il permis d'espérer qu'on obtiendra des effets également heureux & inattendus jusqu'ici, des véficatoires appliqués sur la poitrine, dans la plus terrible des maladies qui attaquent cette cavité, l'hydropisie de poitrine; au moins j'ai deux fois vu des malades qui avoient tous les symptômes de cette espèce d'hydropisie, guérir par de larges véficatoires que je leur avois fait appliquer sur cette région. La toux, le soupir, le hoquet fréquent, l'étouffement, qui restent quelquefois chez les enfans après la rougeole ou la petite-vérole, sont aussi guéris par l'application des véficatoires. Des observations modernes ont prouvé qu'on prévenoit souvent la distorsion de la colonne épinière par les véficatoires appliqués sur la région même des vertèbres, au bas du dos, ou sur les lombes. Des médecins anglais, sont les premiers qui ont pratiqué & conseillé cette méthode curative. Il paroit que c'est en évacuant la plus grande partie de l'humeur rachitique, & en fortifiant toutes les fibres ligamenteuses & tendineuses des vertèbres, que ce traitement produit les effets heureux que nous citons. En la mettant en usage, d'assez bonne heure, on préviendra les difformités des enfans, qui influent tant ensuite sur les événemens de leur vie physique & morale.

Il n'y a presque pas une maladie chronique du bas-ventre dans laquelle on ne puisse, le plus souvent, employer avec succès, les véficatoires; les douleurs lentes de l'estomac, quelquefois produites par un âcre quelconque déposé sur les parois, & irritant les nerfs si nombreux de ce viscère, éprouvent un changement notable & un déplacement utile par des véficatoires appliqués sur la région épigastrique même. Autrefois on auroit regardé comme une imprudence dangereuse le conseil de mettre un véficatoire dans cette région. Aujourd'hui enhardi par des observations sans nombre sur l'innocuité de ce remède, & par des succès multipliés, on ose appliquer les véficatoires sur le creux de l'estomac, ou un peu au-dessous, & on réussit souvent à enlever par ce moyen, des douleurs longues qui ont résisté à tous les autres traitemens. Il en est de même dans les douleurs des intestins, dont on ne connoît la cause que très-difficilement, quelquefois même jamais. A défaut d'une méthode éclairée, qui souvent ne suffit pas, on se sert de la lueur d'un empirisme raisonné, & ce que la première n'avoit pu obtenir, celui-ci le donne quelquefois au-delà des espérances, dans les maladies du foie & de la rate, provenantes d'un âcre quelconque qui s'est jetté sur ces viscères, on ne balance point aujourd'hui, à mettre sur la peau qui les recouvre, un large véficatoire, & l'on est assez heureux pour emporter ainsi la cause du mal. Peut-être même cette pratique pouroit-elle avoir du succès, dans les obstructions commençantes de ces viscères, dont la cause est plus souvent qu'on ne pense, un âcre, un virus quelconque, qui agace & resserre leur systême vasculaire. On a vu souvent des hydropisies du bas-ventre, l'anasarque & l'ascite même, disparoître peu-à-peu, par l'application des véficatoires aux jambes. Cela a lieu, lorsque les ouvertures faites par l'action des *cantharides*, laissent échapper chaque fois qu'on panse les emplâtres, une sérosité plus ou moins abondante, qui coule long-temps. On voit le ventre se désemplir petit-à-petit, & à mesure que cette évacuation s'établit. Ce procédé imite ce qu'a fait souvent la nature, sous les yeux des hommes de l'art; des ouvertures, des crévasses établies dans les jambes, après une longue distension produite par l'eau qui en distend le tissu cellulaire, ont fait quelquefois sortir des quantités considérables d'eau qui ont peu-à-peu évacué celle du bas-ventre. Si cette pratique imitatrice réussit quelquefois dans l'hydropisie de l'abdomen, on conçoit qu'elle doit réussir bien plus fréquemment & bien plus sûrement dans la leucophlegmatie particulière des extrémités, ou dans l'hydropisie du tissu cellulaire sous-cutanée qui attaque les membres, ou quelques régions isolées du corps, une des maladies, où l'application des véficatoires a les succès les plus multipliés, & où ils sont conséquemment le mieux indiqués, c'est la paralysie des différentes parties du corps. On les applique alors sur le lieu paralysé, soit aux extrémités supérieures, soit aux inférieures, soit à toutes les deux en même temps d'un côté, soit enfin à la nuque ou derrière les oreilles, lorsque cette maladie attaque le visage, & spécialement les muscles moteurs des lèvres & des yeux. La foiblesse, le relâchement, le froid, l'inertie, la langueur, qui précédent ou qui suivent souvent les véritables attaques de la paralysie, cédent aussi à ce traitement. Quoique les *cantharides* employés en véficatoires ayent du succès dans ces cas, on ne les emploie souvent qu'en teinture spiritueuse. Les tumeurs froides, indolentes des articulations, & surtout celles du genou, les empâtemens de ces parties sont également dissipés par l'action stimulante & fondante de ces insectes. Plusieurs auteurs assûrent qu'on a guéri des symptômes vénériens anciens & rebelles, par les véficatoires; sur-tout les ophtalmies, les tumeurs gommeuses, les dartres, les boutons suppurans, &c. Enfin il n'y a presque pas de maladies chroniques dans lesquelles cet excellent remède ne puisse être emploié avec succès, & on pourroit presque le regarder comme une panacée, s'il étoit

permis de croire à un remède universel. Nous n'avons même pas, à beaucoup près, dit tous les usages que l'on a faits, & sur-tout que l'on peut faire des véficatoires; nous nous sommes contentés, après avoir exposé les indications générales qui en demandent l'emploi, de citer les principales maladies, & les cas principaux où l'on peut les employer. Ce que nous avons exposé suffira aux hommes accoutumés à l'étude des sciences, tels qu'ils doivent être, lorsqu'ils veulent se livrer à l'étude de la pratique. Ils pourront y trouver les bases qui doivent les guider dans l'administration de ce moyen, un des plus féconds que la médecine possède aujourd'hui.

§. VIII. *Des différentes manières d'administrer les* cantharides.

Il a déjà été question de cet objet dans plusieurs des paragraphes précédens, en exposant les propriétés que les médecins des différens âges ont reconnues dans ces insectes. A l'intérieur, on les a quelquefois employées tout entières, & sans mélange; ensuite on les a données en poudre mêlées avec des adoucissans des invisçans, des gommes, des mucilages, des huiles douces, &c. Quelquefois, elles ont été administrées en teinture dans l'alcool, dans les liqueurs alcalines. On a cherché des médicamens capables d'en énerver ou d'en modérer l'action, & on croyoit les avoir trouvés dans le camphre, l'opium. Il est certain que le premier de ces remèdes paroît être celui qui a, dans le degré, le plus marqué la propriété d'adoucir leur effet actif & de prévenir une partie des maux qu'elles peuvent occasionner; mais comme on ne les employe aujourd'hui que très-rarement, on se contente de mettre quelque goutte de leur teinture par l'alcool, dans une grande quantité de boissons adoucissantes & mucilagineuses, comme l'eau de graine de lin, l'eau d'orge, l'eau de guimauve, le petit-lait, &c. A l'extérieur il n'y a que deux manières de les employer ou en substance, ou en dissolution dans l'alcool. Le premier moyen forme la base des véficatoires; c'est dans des mélanges emplastiques, huileux, résineux, dans du levain de boulanger qu'on les mêle le plus souvent. L'art est de les mêler bien exactement & de les faire pulvériser avec beaucoup de soin. Telle est la seule raison de la préférence que mérite la pommade de M. Thierry, apothicaire à Caen, sur plusieurs autres préparations analogues. Il est aussi des cas où l'on a besoin d'une action plus forte; alors on saupoudre les onguens avec cette substance mise en poudre grossière. Pour prévenir l'effet irritant de cet insecte qui se porte souvent sur la vessie, on mêle dans l'onguent véficatoire une certaine quantité de camphre. Lorsque la première action des *cantharides* a déterminé une forte inflammation à la peau, & fait élever une cloche remplie de sérosité, le pansement de la plaie mise à nud par l'enlèvement de l'épiderme, ne se fait plus qu'avec des onguens simples, dans lesquels on a mêlé fort exactement des *cantharides* en poudre très-fine, à moins qu'il ne devienne nécessaire d'augmenter tout-à-coup leur énergie; alors, comme nous l'avons déja dit, on met sur l'onguent épispastique, une poudre assez grossière de *cantharides*. Quant à la teinture que l'on prépare en laissant séjourner douze parties d'alcool à 32 ou 36 dégrés sur une partie de *cantharides* concassées, & à laquelle on ajoute ce qu'elle peut dissoudre de camphre, on l'emploie en friction à la dose de quelques cuillerées, & on a soin de frotter jusqu'à ce que la peau soit bien sèche, quand on ne veut que fondre & stimuler. Des linges imbibés de cette teinture, & laissés sur la peau, produisent un effet de véficatoires très-prompt, & ce moyen est souvent utile lorsqu'il faut produire un grand effet.

(M. Fourcroy.)

CANTWEL (André) naquit en Irlande, dans le comté de Tipperary. Il fut reçu médecin de Montpellier le 6 mai 1729; & trois ans après, disputa la chaire de médecine, vacante alors dans cette faculté par la démission d'Astruc.

Arrivé à Paris en 1733, il se mit sur les bancs en 1740. Il étoit déja de la société royale de Londres & médecin de l'ambassadeur d'Angleterre. Sa première thèse, en mars 1741, eut pour titre: *An aër ab inundatione salubris? Concl. neg.* Sa seconde, en novembre suivant, étoit intitulée: *An ptyalismus frictionibus mercurialibus provocatus, perfectæ luis venereæ sanationi adversetur? Concl. neg.* Sa troisième, *An calculo vesicæ scalpellum semper necessarium? Concl. neg.* fut réimprimée dans la collection de M. Haller, *t. 4, p. 393 & suiv.*

Cantwel eut le premier lieu de licence & reçut le bonnet le 9 août 1742.

Auteur d'une foule de dissertations, remplies d'une profonde érudition, il produisit beaucoup d'ouvrages polémiques. Il professa aux écoles la chirurgie latine en 1750; la chirurgie françoise en 1760, & la pharmacie en 1762. Il mourut le 11 juillet 1764, & fut enterré à S. Côme.

Ouvrages de Cantwel:

Conspectus secretionum, 1731.

Quæstiones medicæ duodecim &c. Monspelii, apud Joan. Martel, 1732, *in-4°.*

Nouvelles expériences sur le remède de mademoiselle Stephens, par M. Halles, auteur de la *Statique des végétaux*, traduites de l'anglois par M. Cantwel. (Voyez le *Journal de Trévoux*, 1741.)

Histoire d'un remède très-efficace pour la foiblesse & la rougeur des yeux & autres maladies du même organe, avec un remède infaillible contre la morsure du chien enragé, traduites de l'anglois de *Hans Sloane*. Paris, *Prault*, 1746, *in-8°.* avec des notes du tra-

ducteur. (Cette traduction est insérée dans l'ouvrage de St. Yves, *sur les maladies des yeux*. Amsterdam, 1769, *in-12.*)

Lettres sur le traité des maladies de l'urèthre, de Daran. Paris, 1749, *in-12.* (Il donne une nomenclature des auteurs qui ont écrit sur les bougies, & quelques remarques sur les excroissances charnues du canal de l'urèthre, dont il soutient la possibilité, d'après sa propre observation. Il indique aussi la méthode de faire des bougies, semblables à celles de Daran, dont il prétend connoître la composition.)

Observations, 1°. *sur une tumeur glanduleuse, considérable, située dans le bassin*. Transact. philosop. 1737, *n°*. 446.

2°. *Sur une paralysie extraordinaire des paupières*, *id.* 1738, *n°*. 449.

3°. *Description d'un enfant monstrueux*, *id.* 1739, *n°*. 453.

Lettre angloise, dans laquelle il indique le mercure comme spécifique contre la rage. *Londres*, 1738.

Dissertation sur l'inoculation, pour servir de réponse à celle de M. *de la Condamine*, *&c.* Paris, *Delaguette*, 1755, *in-12 de 82 pages*.

Première Lettre de M. Cantwel, *docteur, &c.* en réponse à la critique de la *Dissertation sur l'inoculation dans l'année littéraire*, *à M.* Fréron, auteur de cette critique. — *Seconde Lettre* à M. Raulin, sur la prétendue réponse de M. *de la Condamine*, contre la *Dissertation sur l'inoculation*, *par M.* Cantwel, brochure de 21 *pages in-12*.

Réponse de M. Cantwel à une *Lettre de M. Missa*. (La *Lettre* & la *Réponse* forment une brochure de 8 *pages in-12*. 1755.)

Tableau de la petite-vérole, par M. Cantwel, &c. *Paris*, *Hérissant*, 1758, *in-12*. (Voyez *Journal de Médecine*, 1758, *décembre*, *p.* 483 *& suiv. tom.* 9.)

On trouve aussi dans différens journaux quelques lettres de *Cantwel*. *Voy.* Journ. de Méd. juillet 1754. & Mercure de France, année 1749. Celle qui contient des vertus attribuées à l'eau de goudron par le savant évêque de Cloyn est imprimée dans les écrits de l'abbé Desfontaines.

Eloy lui attribue les deux ouvrages suivans :

1°. *Dissertations latines sur ce qui manque à la médecine*, 1729, *in-12*.

2°. *Dissertations sur les fièvres en général*, 1730, *in-4°*. (M. Andry.)

CAPELLE en Vézie. (*Eaux minérales.*)

C'est une paroisse de la province d'Auvergne, à trois lieues & demie sud-ouest d'Aurillac.

La source minérale est froide & gazeuse.

(M. Macquart.)

CAPELLE-DEL-FRAISSY. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg à une lieue sud-ouest de Prunet, à quatre ouest-sud-ouest d'Aurillac, & à une de *Capelle* en Vézie. La source minérale est dans un petit vallon, près d'un ruisseau, entre ce bourg & *Capelle* en Vézie. Elle est froide & gazeuse. Ces sources minérales ne sont pas bien connues, quant à leur nature & à leurs qualités. (M. Macquart.)

CAPELLUTIUS, (Roland) philosophe & médecin ; il est cité par quelques auteurs, comme ayant vécu vers l'an 1468, sous le pontificat de Paul II & sous l'empire de Frédéric III. Il est plus ancien, s'il est le même que *Roland* de Parme, puisque celui que les historiens désignent sous ce dernier nom, a connu *Théodoric*, & a vécu avant *Gui de Cauliac* qui a vu la peste de 1348. Quoi qu'il en soit, *Capellutius* s'est beaucoup appliqué à la chirurgie & l'a pratiquée à Parme avec toute la réputation que cet art pouvoit lui mériter. Il a laissé quelques ouvrages écrits suivant les principes des médecins arabes, mais le style est assez barbare. *Manget* cite les suivans :

Chirurgia. Venetiis, 1490, 1519, 1546, *in-fol.*

La dernière édition comprend aussi la chirurgie de *Brunus*, de *Lanfranc* & de quelques autres. *Haller* n'est point du sentiment de *Manget* qui a suivi *Vander Linden* ; il ne veut point que cette chirurgie soit de *Capellutius*.

De curatione pestiferorum apostematum. Francofurti, 1642, 1682, *in-8°*. *Brunsvici*, 1648, *in-4°*.

Ce traité étoit en manuscrit dans la bibliothèque d'*Herman Conringius*, & c'est de-là qu'on l'a tiré pour le faire imprimer. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAPILLAIRE ou CHEVEU DE VÉNUS. (*Mat. méd.*)

Les *capillaires* sont tous dans la classe des fougères.

Le dictionnaire de matière médicale compte sept espèces de *capillaires*, employées aujourd'hui dans les pharmacies.

1°. Le *capillaire* de Montpellier.

2°. Le *capillaire* de Canada.

3°. Le *capillaire* commun ou noir.

4°. Le *capillaire* blanc.

5°. Le *capillaire* blanc à feuille de rue ou sauve-vie.

6°. Le *capillaire* rouge ou politric.

7°. Le *capillaire* doré ou perce-mousse.

Avant de parler en particulier de chacune de ces plantes, nous allons indiquer ce qui les regarde en général.

Les *capillaires* passent pour contenir une grande quantité d'acide du sel ammoniac, beaucoup de terre & de l'huile délayée dans beaucoup d'eau. Ces analyses sont peu exactes, & il sera utile de les recommencer ; au moins est-il sûr que leur saveur est un peu astringente.

Ces

Ces plantes conviennent pour adoucir les âcretés de l'estomac, appaiser le hoquet & la diarrhée; elles favorisent l'expectoration de la pituite épaisse & visqueuse : elles conviennent dans la toux opiniâtre, dans l'asthme, la difficulté de respirer, la pleurésie, la péripneumonie ; elles passent pour incisives & désobstruantes. C'est à tort qu'on leur a cru des propriétés capables de purger, & de causer la stérilité.

On prescrit ces plantes en infusion ou en décoction; on les emploie séparément ou mêlées les unes avec les autres, en y joignant de la réglisse.

Voyons maintenant en quoi elles se rapprochent & en quoi elles peuvent différer les unes des autres.

1°. CAPILLAIRE de Montpellier, ou vrai CAPILLAIRE.

Adiantum verum ; capillus veneris verus ; capillus veneris Monspeliensis, OFFICIN.

Adiantum foliis coriandri. C. B. PIN. 355.

Ce *capillaire* a une racine menue, fibreuse & couchée obliquement sur la terre : ses tiges s'élèvent à la hauteur de huit pouces ; elles sont noires, grêles, lisses, branchues, luisantes. Les feuilles sont alternes, vertes, taillées en forme de crète : elles sont molles, un peu odorantes, d'une saveur agréable, légèrement astringentes & amères. Cette plante paroît n'avoir pas de fleurs ; mais dans le mois de septembre, les crenelures des feuilles s'allongent, se replient & s'unissent ensemble ; dans ces replis des feuilles sont contenus les fruits ou des capsules membraneuses, sphériques, très-petites, garnies d'un anneau élastique, décrit par Tournefort.

Ces capsules s'ouvrent par la contraction de l'anneau, & on découvre, par le moyen du microscope, qu'elles sont pleines de semences très-menues, semblables à de la fine poussière.

Cette plante croît sur les bords des puits & sur les rochers humides du Languedoc : elle est toujours verte, même en hiver.

Elle est d'un très-grand usage, non-seulement dans les maladies aiguës, mais encore dans les chroniques. Elle passe pour pectorale, tempérante, apéritive & anti-hypocondriaque. On en prépare à Montpellier un syrop très-célèbre, & qu'on transporte partout, quoiqu'on en puisse faire par-tout ailleurs. Il est vanté particulièrement pour les maladies de poitrine, l'enrouement, la difficulté de respirer & la toux.

On a reconnu que c'étoit à tort que Pierre Formi, médecin de Montpellier, a voulu faire regarder ce *capillaire* (dans un traité de l'*Adianton*, 1644) comme une panacée presque universelle.

2°. CAPILLAIRE de Canada.

Adiantum Americanum ; adiantum Canadense, OFF.

Adiantum fruticosum prasiliaaum, C. B. P. 355.

La racine de cette plante est très-menue & garnie de chevelu noir. Ses tiges grêles ont depuis huit pouces de haut jusqu'à un pied & demi ; elles sont luisantes, de couleur de pourpre foncé. Ses feuilles qui ressemblent à celles du *capillaire* vrai, sont petites, obtuses, oblongues, dentelées à la partie supérieure, entières à la partie inférieure, d'une odeur agréable, sur-tout lorsqu'elles sont humectées d'eau chaude, & d'une saveur un peu acerbe. Ses fleurs ne sont pas apparentes comme dans le *capillaire* de Montpellier. Ses fruits naissent sur la partie postérieure de la feuille.

Ce *capillaire* croît abondamment dans le Brésil, la Virginie & le Canada.

Pour ses propriétés & ses vertus, elles ont le plus grand rapport avec celles de l'espèce précédente.

3°. CAPILLAIRE commun ou noir.

Filicula quæ adiantum nigrum, Off. *Pinnulis obtusioribus*, Turnef. *institutio, rei herbar.*

Adiantum foliis longioribus pulverulentis, pediculo nigro, C. B. P.

La racine de cette plante se répand obliquement ; elle est garnie de chevelu noir & a une saveur acerbe, un peu douceâtre. Les tiges qui s'élèvent de huit à dix pouces, sont noires, luisantes, branchues, fermes. Les feuilles approchent de celles de la fougère mâle, mais plus petites, divisées en des segmens crénelés, pointus & oblongs. Il n'a point de fleurs, mais sur le revers des feuilles, on apperçoit des petites lignes chargées de poussière, comme dans les fougères.

Cette espèce croît aux environs de Paris, à l'ombre, sur les racines des arbres, sur de vieilles murailles, & sur des éminences.

4°. CAPILLAIRE blanc.

Adiantum album filicis folio, Off.

Filicula fontana major, sive adiantum album folio filicis, C. B. P. 358 & Turnef.

Sa racine qui s'étend obliquement, est un peu grosse, verdâtre, garnie de fibres brunes, d'une saveur assez douce, & fort astringente. Ses tiges s'élèvent de neuf à douze pouces ; elles sont grêles, cassantes, verdâtres ou noirâtres, terminées à leur extrémité par une seule feuille. Les rameaux sont tantôt opposés deux à deux, tantôt alternes. Les feuilles sont alternes, oblongues, découpées profondément, molles, tendres, se flétrissant aisément, marquées en-dessous de petits points verdâtres qui deviennent roux, & renferment des capsules séminales. Sa saveur n'est pas évidemment astringente : elle est douce, presque insipide & visqueuse.

Le *capillaire* blanc naît à l'ombre, sur les vieilles

murailles humides, sur le bord des ruisseaux & des fontaines.

5°. CAPILLAIRE blanc à feuille de rue ou sauve-vie.

Adiantum album foliis rutæ; ruta muraria salvia vitæ, Off.

Asplenium frondibus alternatim decompositis foliolis cuneiformibus crenulatis, Linn.

La racine de ce *capillaire* est menue, chevelue, noirâtre & un peu astringente : ses tiges, qui ont deux ou trois pouces de longueur, sont grêles, tirant sur le verd ou le noir, d'un rouge foncé vers la racine, évasées & découpées à leur sommet. Ses feuilles ressemblent à celle de la rue des jardins, mais beaucoup plus petites, étroites, anguleuses, crénelées, d'une saveur acerbe, un peu astringente & douce; vertes en-dessus, rousses en-dessous, couvertes d'une poussière fine, qui n'est autre chose qu'un amas de capsules sphériques, semblables à celles du vrai *capillaire*.

Cette plante naît sur les rochers & les montagnes; on en trouve beaucoup aux environs de Paris.

On la vante spécialement comme un remède tonique & pectoral dans la toux. Chomel dit qu'elle lui a servi à faire rendre un vomique; lorsqu'il le croyoit utile, il prescrivoit pour boisson ordinaire une pinte de décoction, où l'on avoit mis une poignée de *capillaire*, en y ajoutant du sucre ou du miel. On en recommande très-souvent l'infusion dans les circonstances où les autres *capillaires* sont recommandés. Boerhaawe dit que ce dernier corrige la puanteur de l'haléine & peut guérir les maladies de poitrine.

6°. CAPILLAIRE rouge ou politric.

Adiantum rubrum, trichomanes, polytricum, Off.

Asplenium frondibus pinnatis, foliolis subrotundis crenatis, Linn.

Ce *capillaire* a une racine chevelue, noirâtre, fibreuse : ses tiges, qui s'élèvent de dix à douze pouces, sont d'un rouge foncé, luisantes, cylindriques, un peu roides & cassantes : ses feuilles, qui naissent conjuguées, sont obtuses, lisses, vertes; elles ont en-dessous de petites éminences écailleuses, presque sphériques, garnies d'un anneau élastique, de même que dans le vrai *capillaire*; elles s'ouvrent par la contraction de cet anneau, & jettent au loin des graines brunes, en forme de poussière très-fine.

Cette espèce vient à l'ombre dans les endroits élevés, sur de vieux murs & dans les fentes humides des rochers. On la trouve aux environs de Paris.

Elle est du nombre des plantes tempérantes, hépatiques, & passe pour être très-apéritive & désobstruante : elle est plus incisive que le vrai *capillaire* & convient mieux dans les coqueluches des enfans & dans l'asthme humide. On a voulu faire croire que la décoction de ses feuilles empêche les cheveux de tomber, & guérit de la morsure des serpens & autres animaux venimeux.

7°. CAPILLAIRE doré, ou perce-mousse.

Adiantum aureum, polytricum aureum, Off.

Muscus capillaceus major, pediculo & capitulo crassioribus, Turnef.

Polytricum capsula paralellipeda, Linn.

Le perce-mousse a une racine longue, menue, fibrée; elle ne s'élève qu'à cinq ou six pouces. Ses tiges sont garnies de petites feuilles étroites, longuettes, jaunâtres depuis le milieu jusqu'au haut : ces tiges sont nues & unies. Il naît à leur sommet une petite tête oblongue qui tombe dans la suite, lorsqu'elle penche, & s'ouvre à la manière de plusieurs espèces de mousse : cette poussière est regardée comme la graine de la plante.

Ce *capillaire* naît dans les bruyères, dans les forêts & dans les pâturages secs; on le trouve aussi dans les environs de Paris.

Cette plante est légèrement vulnéraire & astringente : on recommande sa décoction dans du vin rouge, contre les évacuations périodiques excessives. On la dit bonne aussi pour prévenir la chûte des cheveux : les ignorans la mettent au nombre des remèdes contre les sortilèges.

On en tire un esprit qui se donne dans la pleurésie, à la dose de deux ou trois onces pour exciter la sueur.

Quant au cétérach, qu'on auroit pu ajouter à cette série des *capillaires*, & qui a les mêmes vertus, *voyez* le mot CÉTÉRACH. (M. MACQUART.)

CAPILLAIRE. (Syrop de) (*Mat. méd.*)

Le syrop de *capillaire* est un des syrops les plus employés en médecine, & il forme, lorsqu'il est bien fait, une des boissons les plus agréables que l'on puisse prescrire aux malades dans un grand nombre de cas. Comme c'est un des remèdes qu'on prend aussi le plus volontiers & sans l'avis des gens de l'art, dans un très-grand nombre d'indispositions; comme enfin il fait un des ingrédiens les plus communs de plusieurs boissons chaudes que beaucoup de personnes prennent habituellement le matin, on en prépare de très-grandes quantités dans beaucoup d'endroits, & les apothicaires sont ceux qui en préparent le moins. C'est cependant à eux à suivre toutes les règles nécessaires pour sa préparation exacte; & il y a beaucoup de boutiques dont la préparation & la vente des syrops fait la seule destination, & où l'on ne suit pas la même exactitude dans la fabrication de celui de *capillaire*.

Pour bien préparer, suivant l'art, le syrop de *capillaire*, on prend une once de *capillaire* du Canada ou de Montpellier, le mieux conservé & le plus odorant; on le fait infuser pendant douze heures dans un vaisseau fermé avec quatre livres d'eau bouillante; on passe la liqueur avec expression; on bat quelques blancs d'œufs avec un peu de cette infusion; on y délaye quatre livres de cassonnade, on jette cette masse épaisse dans le reste de l'infusion; on agite bien le mélange; on fait bouillir la liqueur, on écume à deux ou trois reprises; on le fait cuire jusqu'à ce qu'il se tide légèrement dans une cuiller en soufflant à sa surface; on le coule tout bouillant sur du *capillaire* haché, dans un vase fermé; on le laisse refroidir sur cette plante; enfin, on le passe au travers d'une étamine & on le renferme dans des bouteilles. Par ce procédé, on a un syrop d'une odeur agréable de *capillaires*, qui est très-clair & qui ne se trouble point, qui ne se candit pas non plus. Quelquefois on ajoute à ce syrop un peu d'eau de fleurs d'orange. S'il est cuit convenablement, il donne 31 degrés, lorsqu'il est chaud, & 34 degrés, lorsqu'il est refroidi; une bouteille qui contient une once d'eau distillée, doit contenir 10 gros, 48 à 50 grains de ce syrop. Autrefois on faisoit venir ce syrop de Montpellier, où on le préparoit en faisant infuser sur du *capillaire* un syrop de sucte ordinaire; il étoit moins coloré que celui qu'on prépare par le procédé que nous avons décrit; il étoit très-odorant; aujourd'hui, il n'en vient plus, & on le prépare à Paris.

Le syrop de *capillaire* est un béchique adoucissant & relâchant; on lui attribue aussi la propriété incisive, mais il n'en jouit que dans un degré très-peu marqué; la petite quantité de substance extractive & odorante du *capillaire* qu'il contient, ne lui communique point d'une manière assez sensible, cette vertu, pour qu'il puisse être rangé dans la classe des véritables béchiques incisifs. On l'emploie avec succès dans les rhumes, la toux sèche, les douleurs & l'ardeur de la poitrine, l'âcreté & le sentiment de déchirure qui attaque souvent le larynx & le pharinx; il facilite l'expectoration; il diminue la sécheresse & la force de la toux; il adoucit la gorge, il tempère l'ardeur des poumons; on le prescrit aussi comme simple délayant dans toutes les maladies où l'on a cette principale indication à remplir; il remplace avec avantage toutes les boissons de ce genre, & il est souvent très-commode; on l'étend dans de l'eau chaude ou dans de l'eau d'orge, de l'eau de graine de lin, une légère infusion de thé, de sureau, de bourrache, suivant la nature des maladies, ou les autres indications qu'on veut remplir en même tems; car ce n'est pas seulement dans les affections de la gorge & de la poitrine qu'on l'administre avec succès, on le donne aussi dans les coliques, les maladies des voies urinaires, &c. Lorsque ce syrop est pris habituellement par les malades, il faut remarquer que la quantité qu'ils en prennent les nourrit assez sensiblement en raison du sucre qui y est contenu, & qu'il est nécessaire, d'après cela, d'en prescrire des doses modérées dans les maladies qui sont accompagnées de fièvre; cela est encore d'autant plus important à savoir, que souvent le syrop de *capillaire*, au lieu de contenir l'extrait léger & le principe odorant de cette plante, est fait dans plusieurs atteliers avec les mucilages de gomme arabique, de graine de guimauve, &c. Le *capillaire* est trop cher pour qu'en l'employant on puisse donner le syrop au bas prix où on le vend dans les endroits où l'on débite en général toutes ces préparations à bon marché.

(M. FOURCROY.)

CAPITALES, (*Mat. méd.*) sont les préparations des boutiques les plus fameuses & les plus essentielles, remarquables par le nombre des ingrédiens qui y entrent, par leurs vertus extraordinaires, &c. comme la thériaque de Venise, le mithridate. (*Ext. de L'A. E.*) (M. MAHON.)

CAPITANEUS, (Pierre) ou CAPITEYN, étoit de Middelbourg en Zélande, où il naquit dans une famille noble vers 1511. Il étudia la médecine dans les universités de Louvain & de Paris, & fut reçu docteur à Valence en Dauphiné; il alla chercher fortune dans les pays étrangers. Il enseigna la médecine à Rostoch dans la Basse-Saxe; de-là il passa à Copenhague, dans l'université de laquelle il se fit agréger; il y fut ensuite professeur, & deux fois recteur; il devint enfin premier medecin de Christiern III. *Capitaneus* a écrit :

De potentiis animæ, imprimé en 1550.

Calendaria.

M. *Paquot* observe que c'étoient des médecins, presque toujours infatués de l'astrologie judiciaire, qui faisoient les almanachs dans le XV & le XVIe. siècle; & delà nous sont restées ces futiles instructions qu'on voit encore à la tête de ces sortes d'ouvrages, sur l'influence qu'ont les signes du Zodiaque sur les différentes parties du corps, sur les jours auxquels il convient de purger, &c.

Prophylacticum Consilium anti-pestilentiale, ad cives Hafnienses, anno 1553.

On le trouve dans la *Cista Medica* de *Thomas Bartholin*, imprimée à Copenhague en 1662, *in-8.*

Ephemerides. Elles sont demeurées en manuscrit.

Capitaneus mourut à Copenhague, & son corps fut déposé dans l'Eglise de la Sainte Vierge de la même ville, où l'on mit cette épitaphe sur son tombeau :

M. S. S.

Natalium splendore, virtute & doctrinâ ornatissimi Viri

DOMINI PETRI CAPITANEI ZELANDI MITTELBURGENSIS,

Medicinæ Doctoris eximii & Archiatri in Dania,

Numerus Anni, Mensis, Diei & Horæ obitûs.

oCCUbUIt fatIs CapItaneUs, aLta MICaret

JanI seXta UbI LUX, horaqUe nona foret.

On voit par ces deux vers que ce médecin mourut en 1556, le 6 de janvier, à neuf heures du soir. Si, comme on l'a dit, il naquit en 1511, il n'a vécu que 45 ans. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CAPIVACCIO, ou CAPO DI VACCA, ou CAPITAURUS, (Jérôme). Il naquit à Padoue; son père étoit patricien ou sénateur, dit Manget. Il étudia de bonne heure la médecine dans l'université de cette ville. Il fut d'abord professeur de pratique extraordinaire du troisième rang depuis 1552 jusqu'en 1561: il eut ensuite une chaire du second rang dans la même classe, qu'il occupa jusqu'en 1564. Il devint collègue d'Antoine Fracantianus, professeur primaire dans la seconde classe. Celui-ci étant mort, *Capivaccio* enseigna dans la même classe avec Jérôme Mercuriali.

Ces deux médecins appellés en 1576 à Venise, pour donner leur avis sur une maladie épidémique qui ravageoit cette ville, & indiquer les moyens de la combattre, furent reçus comme des envoyés du ciel; mais le succès n'ayant pas répondu à l'attente des Vénitiens, ils essuyèrent des mortifications.

En 1587 *Capivaccio* ayant été invité par le grand duc de Toscane, François de Médicis, pour remplir la première chaire de médecine-pratique dans l'université de Pise, avec des appointemens considérables, il refusa ses offres généreuses.

On dit que *Capivaccio* étant affoibli par la vieillesse, un astrologue lui conseilla de ne plus entreprendre de voyage. Sans s'embarrasser de cette prédiction, il se rendit à Mantoue pour y voir le duc qui étoit malade; à son retour un flux hémorrhoïdal auquel il étoit sujet s'étant supprimé, il fut attaqué d'une inflammation du diaphragme qui le conduisit au tombeau: ce fut l'an 1589. Il fut enterré dans une ancienne église des Jésuites; ses os furent transportés dans la nouvelle église en 1680, par les Pimbiolo, sénateurs de Padoue, ses héritiers.

L'exercice de la médecine l'avoit rendu si riche, qu'après avoir bâti une maison superbe, il eut la folie d'environner des montagnes d'un mur.

Il a passé pour très-habile dans le traitement des maladies vénériennes; il dit lui-même que, sans exagérer, ces maladies lui ont valu plus de dix-huit mille écus (*ultrà octodecim millia coronatorum*). On croyoit qu'il se servoit d'un remède secret; mais il a constamment protesté qu'il n'en avoit point: un Polonois son disciple le suppliant très-instamment de lui faire part de son secret, *Capivaccio* lui répondit: *lisez ma méthode, & vous aurez mes secrets.*

Il sembleroit par cette réponse que sa méthode de traiter les maladies vénériennes avoit été imprimée, cependant Manget ne fait mention d'aucune édition de cet ouvrage avant 1590, un an après la mort de *Capivaccio*. Le seul traité qui ait paru de son vivant est intitulé *Opusculum de doctrinarum differentiis, Patavii*, 1562, *in*-8. dont *Capivaccio* même ne fut pas l'éditeur. Faut-il en conclure que toutes ses œuvres étoient restées manuscrites, & qu'elles ne furent imprimées qu'après sa mort?

Comme *Capivaccio* a passé de son temps pour avoir le talent de guérir les maladies vénériennes, nous allons faire connoître, d'après Astruc, l'ouvrage qu'il a composé sur ce sujet; il a pour titre:

HIERONYMI CAPIVACCII, *medici clarissimi & academiæ Patavinæ professoris ordinarii de Lue venereâ acroases, operâ* PHILIPPI SCHOPFII: *editæ Spiræ Venetum; typis Bernardi Albini*, 1590, *in*-8.

L'auteur dans ce traité s'occupe spécialement des maladies vénériennes; mais il le fait avec si peu d'ordre & de méthode, qu'on n'y reconnoît point l'homme de lettres. Il débite sur la théorie beaucoup de choses inutiles, d'après la doctrine des Péripatéticiens; pour la pratique il entasse une foule de remèdes, mais peu éprouvés, & qui ne s'accordent point avec la saine thérapie.

Capivaccius ne s'embarrasse point de la première origine de la vérole; il importe peu, dit-il, de se livrer à de grandes recherches pour découvrir quel est le premier auteur de cette maladie; parce que sans doute la *matiere* en est récente. Chercher la cause qui l'a produite, ce seroit chercher qui de l'œuf ou de la poule a été engendré le premier.

Il distingue la vérole en héréditaire & en acquise: l'héréditaire peut venir ou du père ou de la mère; il pense que celle qui est acquise se contracte par le coït, par l'alaitement, la succion du lait, les baisers, la cohabitation dans le même lit, si les draps sont imprégnés de sueur ou de sanie.

Il admet quatre manières de traitement; 1°. par les décoctions de gaïac, d'esquine, de salsepareille, de sassafras; 2°. par les frictions mercurielles; 3°. par les fumigations; 4°. par le moyen de l'antimoine.

Il décrit assez au long la manière & le temps d'administrer les décoctions sudorifiques, sans rien dire de neuf. Il croit que cette méthode curative doit être préférée à toutes les autres, comme étant la moins dangereuse.

Il avoue cependant que le mercure est plus efficace pour guérir la vérole; en conséquence toutes les fois que ce mal est très-opiniâtre, & que la constitution & les forces du corps le permettent, il ne désapprouve point l'emploi du mercure. Au reste, il conseille de faire les frictions mercurielles avec des gants & non pas avec la main nue; de les faire des

parties inférieures aux supérieures, non pas des supérieures aux inférieures, afin que l'onguent s'insinue mieux par les pores; il ne veut pas qu'on aille audelà de sept frictions, parce que si le malade, après ces sept frictions, ne salive point, il n'y a aucun espoir de guérison.

Il déclare qu'il est plus sûr & moins dangereux d'employer les frictions que les fumigations; car celles-ci, dit-il, se portent sur les parties vitales; cependant si le malade a la poitrine & les poumons sains & bien constitués, il croit qu'on peut avoir recours aux fumigations, par la raison que les fumigations, suivant lui, ont plus d'efficacité que les frictions.

Quant à l'antimoine, il a, dit-il, la propriété d'évacuer par le vomissement & par bas; mais d'après ce que son expérience lui a appris, ce remède guérit rarement la vérole; ainsi il pense qu'il ne faut point y avoir recours dans cette maladie, & avoir plus de confiance dans les autres moyens.

Ce traité sur la vérole se trouve dans la dernière section du livre V de l'ouvrage de *Capivaccio*, intitulé *Medicina practica*, publié par les soins de J. Hattmann Beyer, à Francfort 1594; *in-8°*. Le même traité sur la vérole se trouve aussi dans le recueil des œuvres de *Capivaccio*, dont voici le titre:

HIERONYMI CAPIVACCII *opera omnia, quinque sectionibus comprehensa, quarum I. physiologica; II. pathologica; III. therapeutica; IV. mista; V. extranea continet: edita curâ* JOH. HARTMANNI BEYERI. Francofurti, apud Jonam Rhodium 1603, *in-folio.*

La I. section comprend trois traités; 1°. *De fœtûs formatione*; 2°. *De signis virginitatis tam masculi quàm feminæ*; 3°. *De methodo anatomicâ.*

La II. section contient quatre traités: 1°. *De rebus præter naturam*; 2°. *De pulsibus*; 3°. *De urinis*; 4°. *De modo interrogandi ægros.*

La III. ou thérapeutique, trois: 1°. *Methodus medendi*; 2°. *Ratio componendi medicamina*; 3°. *Cauteriorum recta administratio.*

La IV. section, quatre objets de mélanges; 1°. *Commentarii in sectionem primam aphorismorum* HIPPOCRATIS, *partim prognosi, partim curationi deservientes*; 2°. *Practicæ libri septem; de cognitione & curatione affectuum capitis, partim capiti annexarum, thoracis, pulmonum, cordis, œsophagi, ventriculi, intestinorum, jecinoris, splenis, renum, vesicæ, partium genitalium, uteri; item arthritidis, luis venereæ, febrium ac venenorum*; 3°. *De medicâ consultandi ratione, seu de arte collegiandi tractatus*; 4°. *Consilia medica, consultationes, & epistolæ.*

La V. section contient un traité; *Opusculum de methodis seu differentiis doctrinarum.*

Plusieurs des traités compris dans ce recueil ont été imprimés séparément; on peut consulter ce qu'en dit Manget. (M. GOULIN).

CAPPONI, ou CAPPONIO, (Jean-Bapt.) médecin, anatomiste, poëte & astrologue, étoit de Bologne. Il avoit été profecteur de l'amphithéâtre anatomique de Barthélemi Massaria, sous lequel Marcel Malpighi étudia l'anatomie vers 1650. Il enseigna la philosophie & la médecine dans sa patrie, où il publia, sous le nom de *Charisius Thermarius Spado*, un ouvrage intitulé:

Animadversiones in Joannis Caroli Sorcii opusculum de febribus.

Après sa mort arrivée à Bologne le 16 de Novembre 1676, on a fait imprimer de lui d'autres écrits, savoir;

Lectiones physicæ morales.

De morbis particularibus.

De humano semine nequaquam animato.

De erroribus clarorum virorum Latinorum.

Paradoxon philosophiæ democriticæ.

On prétend que cet auteur avoit encore travaillé à une histoire générale de la médecine; mais il n'en a rien paru. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CAPRA (Marcel) naquit dans le XVI siècle à Nicosie ville de l'Isle de Chypre. Il exerçoit, avec distinction, la médecine dans sa patrie, lorsque la calomnie se déchaîna contre lui; pour se soustraire à ses traits, il alla successivement à Palerme & à Messine. Il s'y fit estimer & considérer par l'étendue de ses connoissances littéraires. Jean d'Autriche le prit pour médecin, & le nomma médecin de la flotte Espagnole, dirigée contre les Turcs qui furent battus à la bataille de Lépante en 1571. Voici les titres de ses ouvrages, d'après Manget.

De sede animæ & mentis ad Aristotelis præcepta adversus Galenum. Panormi, 1589, *in-4.*

De immortalitate animæ rationalis juxtà principia Aristotelis adversùs Epicurum, Lucretium & Pythagoricos. Ibid. 1589, *in-4.*

De morbi epidemici qui miserrimè Siciliam depopulabatur annò 1591, *itidemque*, 1593, *caussis, symptomatibus & curatione. Messanæ*, 1593, *in-4.*

BALTHASAR CAPRA, autre médecin du XVI siècle, étoit de Milan, où il naquit dans une famille noble. Il paroît qu'il s'occupa moins de l'art de guérir, que de la philosophie & de l'astronomie; aussi n'écrivit-il que sur ces deux dernières sciences. On met sa mort au 18 Mai 1626. (M. GOULIN).

CAPRES, s. f. (*Hygiène*). *Voyez* CAPRIER.

CAPRIER, s. m. (*Hygiene.*)

Part. II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Le *caprier* est un genre de plante à fleurs polipétalées, dont M. de la Marck distingue vingt-huit espèces, tant de celles qui sont épineuses, que de celles qui sont privées d'épines.

Le *caprier* ordinaire est le seul dont nous ayons à parler.

Capparis aculeata. Lin.

Capparis spinosa fructu minore, folio rotundo. G. B. Pag. 480.

Les racines du *caprier* sont grandes, ligneuses, & revêtues d'une écorce épaisse : l'arbuste donne des branches lâches, & diffuses, qui forment des touffes, qui ont deux ou trois pieds de long, cylindriques, glabres, feuillées, armées d'épines, courtes & crochues.

Les feuilles sont alternes, ovales-arrondies, charnues, & très-amères.

Les fleurs sont grandes, belles, axillaires, solitaires. Elles ont quatre pétales blancs, ovales, arrondis, beaucoup d'étamines fort longues, agréablement teintes de pourpre. Le fruit est une silique courte, charnue, piriforme, de la grosseur d'une olive, portée sur un long pédicule, & renfermant dans sa chair des semences menues & nombreuses en forme de rein.

Cet arbrisseau croît dans l'Arabie, en Espagne, en Italie, en Provence, dans les murailles, les lieux secs & pierreux, dans les fentes de rocher. On le cultive dans les environs de Toulon.

Cette espèce est la seule qui croisse naturellement en Europe, & elle intéresse beaucoup, non-seulement par sa beauté; mais encore par l'usage qu'on fait des boutons de ces fleurs.

On fait qu'avant leur épanouissement on les écaille, & on les confit au vinaigre; on les vend ainsi sous le nom de *capres*, & on en fait une grande consommation pour l'usage des cuisines.

Les petits boutons sont les plus fermes, les meilleurs, & les plus chers. En Provence, on cueille tous les boutons indistinctement; mais quand une fois ils sont confits dans du vinaigre & du sel, on en fait le triage, & on les sépare avec des cribles suivant leur grosseur.

Les *capres* excitent l'appétit, & sont regardés comme apéritives, & propres à détruire les glaires des premières voies. Elle donne du piquant aux sauces; mais lorsqu'elles sont trop fréquemment employées, elles rendent l'estomac paresseux, & donnent quelqu'âcreté aux humeurs. (M. MACQUART.)

CAPRIER. (*Mat. méd.*)

Capparis off. *capparis spinosa, fructu minore, folio rotundo*, C. B. P. *Capparis aculeata.* Linn.

C'est un arbrisseau épineux, dont les racines sont grandes, ligneuses, nombreuses & revêtues d'une écorce très-épaisse. Elles poussent des branches de trois pieds de long ou environ, lesquelles sont garnies d'épines roides & pointues. Ses feuilles sont alternes, presque rondes, & de saveur très-amère. De l'aisselle de chacune sort un pédicule assez long, qui soutient une fleur en rose, blanche, composée de quatre pétales, remplies d'un grand nombre d'étamines, au milieu desquelles est un pistil fort long qui sort d'un calice à quatre feuilles ouvertes. Le sommet du pistil devient ensuite un fruit, qui prend la forme d'une poire, & qui est de la grosseur d'une olive. Il renferme des semences qui ressemblent à un rein.

Cet arbrisseau croît en Arabie, en Italie, dans les endroits pierreux, & dans les fentes des rochers. En Provence, & sur-tout aux environs de Toulon, on le cultive le long des murs & des masures. Comme il est singuliérement sensible au froid, on le dispose en espalier, & on a grand soin de le couvrir de litière pour l'en préserver. Il se multiplie en semant les fruits, ou en les marcottant.

Ses racines sont amères & astringentes; il n'y a guères que leur écorce qui soit employée en médecine. Toute la préparation qu'on lui fait subir consiste à l'enlever lorsqu'elle est encore verte, à la bien monder, & à la faire sécher à propos. Elle se roule comme la cannelle à mesure qu'elle perd de son humidité, elle prend une couleur grise, & devient dure & tenace comme du cuir. Elle est amère, âcre, acerbe, & elle reste marquée de quelques lignes & de quelques rides transversales. Elle est généralement reconnue comme diurétique, apéritive, résolutive & tonique; aussi la prescrit-on dans les pâles couleurs, dans la cachexie, dans la jaunisse, dans l'hydropisie. On en fait usage avec assez de succès contre la paralysie. Dioscoride l'ordonnoit à ses malades, après l'avoir fait cuire, ou bien il l'appliquoit sur la région de l'estomac pour fortifier ce viscère affoibli. Il assure qu'elle excite l'appétit, qu'elle fond les obstructions du bas-ventre, qu'elle nettoie les ulcères sordides, & qu'elle atténue les bords de ceux qui sont calleux. Il la faisoit mâcher pour calmer les douleurs des dents.

Les feuilles & les boutons du *caprier* sont estimés, avec juste raison, comme antiscorbutiques. On trouve, suivant Geoffroy, dans toutes les parties de cet arbrisseau, un sel essentiel nitreux, alumineux, uni à une grande quantité d'huile. C'est, suivant

cet auteur, ce sel qui dissout les humeurs visqueuses, & la terre stiptique qui y abonde, qui rétablit le ton des viscères relâchés. Sans nous arrêter à cette analyse qui n'est pas exacte, ainsi qu'un grand nombre de celles qu'on trouve dans sa matière médicale, nous dirons seulement qu'il la vante contre les maladies du foie, du pancréas, de la matrice, & sur-tout dans celles de la rate, & dans les affections hypochondriaques. Autrefois on se servoit beaucoup en médecine de l'écorce de racine de *caprier;* mais on la négligeoit depuis long-temps, lorsque M. Tronchin vint à Paris, & la remit en vogue pour combattre les maladies des nerfs, & sur-tout celles qu'on connoît si bien aujourd'hui sous le nom de *vapeurs.*

On prescrit l'écorce de racine de *caprier* sèche, depuis deux gros jusqu'à une demi-once, en infusion dans une livre d'eau ou de vin, & on en met le double lorsqu'elle est sèche. Elle se prend en substance dans du vin blanc, depuis demi-gros jusqu'à un gros. Voici deux formules extraites de la matière médicale de Geoffroy, qui nous ont paru avantageuses dans les cas pour lesquels il les indique :

℞. *Ecorce de caprier,* .... }
Ecorce moyenne de frêne, .. } ana ℥ j
Ecorce de tamaris, ... }

Cuscute, ... }
Epithyme, ... }
Sommités de houblon, ... } ana poign.
Feuilles de scolopendre, ... }
Capres confites, ... ℥ ß

Faites bouillir le tout dans quatre livres d'eau; délayez dans la colature syrop de capillaire, ... ℥ ij

La dose est de quatre onces, de six heures en six heures, dans les maladies qui viennent d'obstructions des viscères, & dans les maladies hypochondriaques.

℞ *Ecorce de caprier,* .... ana ℥ iij
Saumure de capres confites, ℥ j

Faites bouillir dans trois livres d'hydromel, ou de vin, ou d'oximel; faites un apozême pour la rate durcie.

Les *capres* & l'écorce de *caprier* entrent dans l'huile de *capres* de *Mesué*, qui est un des meilleurs remèdes que nous ayons pour résoudre les tumeurs. L'écorce & la racine de *caprier* entrent aussi dans l'huile de scorpion composée de *Mesué*, dans les trochisques de *capres*, & dans le syrop hydragogue de *Charras.*

Les *capres*, que tout le monde connoît, sont beaucoup plus employées dans les sauces, & dans les ragoûts, qu'en médecine. Elles ne sont autre chose que le bouton des fleurs du *caprier*, qu'on recueille avant qu'ils soient épanouis. Leur préparation consiste à les prendre indistinctement, quelle que soit leur grosseur, à les mettre à l'ombre pendant trois ou quatre heures, jusqu'à ce qu'elles commencent à se flétrir, afin d'empêcher qu'elles ne s'ouvrent. On les place ensuite dans un vaisseau, qu'on remplit de vinaigre, on les couvre, & on les laisse ainsi pendant huit jours. Au bout de ce temps on les retire du vaisseau, on les presse doucement, & on les remet dans de nouveau vinaigre, dans lequel on les laisse encore pendant huit jours. On répète cette opération une troisième fois; & lorsque cela est fini, on les sépare à l'aide d'un crible. Les boutons les plus petits donnent les *capres* qu'on nomme *capres capucines.* Ce sont les plus menues, les plus délicates, les plus fermes, & les plus chères. Les boutons qui sont plus gros fournissent des *capres* plus grosses & plus molles. Lorsqu'elles sont ainsi séparées, on les renferme dans des tonneaux avec du vinaigre, auquel quelques personnes ajoutent du sel. Les *capres* doivent avoir une belle couleur verte; mais il faut bien prendre garde qu'elle ne leur ait pas été communiquée par la rouille de cuivre, ou vert-de-gris, qui en rendroit l'usage très-dangereux. On est d'autant plus fondé à s'en méfier, que cette supercherie est usitée dans le commerce, & qu'on la pratique assez souvent dans la préparation des cornichons qui nous viennent de Saint-Omer & de Flandre. On confit les jeunes fruits du *caprier* de la même manière que ses boutons, & on les appelle *cornichons de caprier.*

Les *capres*, ainsi accommodées, communiquent un goût très-agréable aux sauces, aux ragoûts, aux salades, & elles sont très-apperissantes : leur saveur tient néanmoins plutôt à leur préparation qu'à leur propre substance. On les regarde en général comme difficiles à digérer. Elles passent, ainsi que l'écorce de la racine du *caprier*, pour être propres à fondre les obstructions du foie & de la rate. *Schenckius* rapporte, d'après *Benivenius*, qu'un homme dont la rate étoit obstruée depuis sept ans, a été délivré de sa maladie par les *capres*, & par l'eau des forgerons. *Forestus* raconte également qu'une vieille femme, dont la rate étoit obstruée, & très-grosse depuis vingt ans, fut guérie par le seul usage des *capres.*

(M. Maison.)

CAPRISANT, pouls.

On donne ce nom à une espèce de pouls inégal & irrégulier, dans lequel l'artère interrompt son mouvement; en sorte que le battement qui se fait sentir après cette interruption, est plus prompt & plus fort que le premier. Cette dénomination lui vient de ce qu'on a trouvé que le pouls avoit de l'analogie avec le saut des chèvres qui rebondissent & semblent faire un double mouvement en marchant. *Gal. de Differentiis Febr. lib.* 1. *cap.* 29. (M. Laguerine.)

CAPUA, ou DI CAPOA (Léonard) étoit de Bagnolo, dans le royaume de Naples, où il vint au monde en 1617. Il étudia la philosophie chez les Jésuites; il y commença même son cours de théologie,

avant l'âge de dix-huit ans ; mais il se désista bientôt de cette entreprise pour passer dans les écoles du droit, qu'il abandonna à leur tour pour suivre les écoles de médecine. Ce fut alors qu'il apprit le grec, afin d'être en état de lire *Hippocrate*, *Galien* & les autres auteurs qui ont écrit en cette langue. A l'âge de 22 ans, il revint à Bagnolo, où il ne demeura pas long-temps; car ayant été impliqué dans un assassinat, il s'enfuit de cette ville pour se dérober aux poursuites dont il étoit menacé, & retourna à Naples où il se fixa. Mais à en juger par ses sentimens sur la médecine, je serois tenté de croire qu'il s'occupa fort peu de la médecine pratique. Car le scepticisme dont il faisoit profession, & l'incertitude qu'il reprochoit à la médecine, ne pouvoient guère inspirer aux malades une confiance, sans laquelle l'art, les remèdes & le médecin deviennent inutiles.

A l'instar de la société des sciences de Londres & de l'académie de Florence, *André Concubletti*, marquis d'Arena, avoit invité quelques hommes de lettres, fixés à Naples, de s'assembler chez lui certains jours, pour y conférer sur des objets de littérature. Ces savans prirent le nom d'*Investigati*. Ce fut vers l'an 1663. Il n'y avoit eu que peu d'assemblées tenues, lorsque le marquis d'Arena quitta Naples. Par sa retraite, la société n'eut pas lieu. Léonard, dans les séances qui se tinrent, avoit lu trois discours, que son fils publia vingt ans après, en 1683, sous le titre de *Lezioni*, &c. Léonard avoit alors 48 ans. Il mourut, dit Manget, le 17 janvier 1695. Il naquit donc vers 1615.

Lezioni intorno alla natura delle mofette. Napoli, 1683, *in*-4°. Napoli, 1714, *in*-4°.

On trouve dans ce volume trois discours, qui en 1663 ont été lus dans les assemblées de la société projettée des *Investigati*.

Léonard de Capoue, dans son *premier discours*, fait l'histoire des principaux lieux, où anciennement il sortoit de la terre des exhalaisons qui tuoient par leur puanteur, & des lieux où il en existe encore de tels. Il entre dans de longs détails sur les antres & les lacs qui sont aux environs de Naples, de Pouzzole, & autour des ruines de Baies & de Cumes; il observe que le lac Averne a cela de particulier, qu'il ne donne la mort qu'aux oiseaux, tandis que les lieux méphitiques la donnent à presque toutes les espèces d'animaux. Il présente ensuite les différens sentimens des philosophes anciens & modernes sur les causes de ces exhalaisons méphitiques, & des différens accidens auxquels sont exposés ceux qui en reçoivent les impressions.

Persuadé que la vie consiste dans la fermentation du sang & des humeurs, Léonard essaie de prouver dans son *second discours*, que pour la prolonger ou la conserver, tant dans les végétaux que dans tous les êtres sentans, l'air qui nous environne est nécessaire; que les êtres vivans qui n'ont point de poumons, sont pourvus d'autres organes qui en tiennent lieu. Il soutient que l'esprit vivifiant qui se sépare du sang, par le moyen du cerveau, est le principe du mouvement dans les animaux; que la dilatation du poumon dépend absolument de cet esprit, qui suivant la volonté de l'ame, se distribue dans les nerfs; que c'est ainsi qu'il entretient la respiration, à laquelle contribuent les mouvemens volontaires; que ce même esprit accompagne l'air jusques dans le sang par les vaisseaux.

Dans le *troisième discours*, Léonard examine les effets particuliers des cavernes méphitiques, & s'efforce de les expliquer. Il observe que les flambeaux allumés s'y éteignent; que ces vapeurs qui s'élèvent peu à peu des veines de la terre, & se réunissent dans les cavités souterraines, s'insinuent par force dans les organes de la respiration, qu'elles en chassent entièrement l'esprit vivifiant, ou le compriment au point que le mouvement du sang cesse, ainsi que tout autre mouvement; & que par conséquent, la vie ne sauroit subsister: que les lacs dont les eaux sont pénétrées par des exhalaisons minérales, qui s'élèvent du fond, ne sont funestes qu'aux oiseaux, parce qu'ils ont besoin d'un air plus libre, dont la force élastique ne soit point atténuée par les vapeurs, mais que les autres animaux supportent plus facilement un air impregné d'exhalaisons méphitiques.

En terminant le volume, l'auteur recherche pourquoi le lac Averne, situé dans la Campanie, & autrefois consacré à Pluton, à cause de ses funestes effets, nourrit depuis long-temps des poissons, & n'est plus fatal aux oiseaux; il souscrit à l'opinion de ceux qui en attribuent la cause aux embrâsemens du Gaurus, nommé aujourd'hui *Barbaro*, & pensent que les exhalaisons mortelles qui avoient autrefois pénétré les eaux, sont consumées entièrement.

On y trouve aussi plusieurs observations intéressantes sur l'Histoire Naturelle.

Raggionamenti intorno alla incertezza de' medicamenti. Naples, 1689, 1695, *in*-4°.

Léonard, dans cet ouvrage, s'est proposé de démontrer que la partie de la médecine qui regarde les médicamens, n'est pas moins incertaine que les autres parties; ce qu'il s'efforce de prouver par trois argumens: 1°. qu'il n'y a point de moyen certain de connoître les médicamens, soit qu'on ait recours à la vraie philosophie ou aux qualités premières, ou aux signatures; 2°. qu'on ne sauroit encore ajouter une foi certaine aux opérations ou effets des médicamens; 3°. qu'en supposant qu'on connût la nature des médicamens & celle des parties animales, (ce qui est pourtant impossible) on ne pourroit néanmoins acquérir une certitude démontrée de la manière dont les médicamens agissent sur les corps des animaux.

Del parere del signor Lionardo di Capoa diviso in otto raggionamenti ne' quali narrandosi l'origine

el progresso della Medicina e l'incertezza della medesima si fa manifesta. Naples, 1681, 1689, 2e. édit. *apud Jac. Baillard*, 1695, *in*-4°. 1714; deux volumes *in*-8°. en anglois, à Londres, en 1684, *in*-8°.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAPUCINE. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *capucine* est un genre de plante à fleurs polipétalées, qui a des rapports avec les balsamines & les violettes, dont on distingue cinq espèces, & dont deux seulement sont en usage parmi nous.

1°. La *capucine* à feuille large, ou grande *capucine.*

Cardamum, sive nasturtium Indicum. Off.

Cardamindum ampliori folio & majori flore. Turnef.

Tropæolum majus. Linn.

Cette plante est belle, & tout-à-fait singulière par la forme de ses feuilles & par l'élégance & la belle couleur de ses fleurs.

Sa racine est petite, fibreuse, blanche, rampante. Les tiges sont cylindriques, succulentes, rampantes & grimpantes. Elles s'élèvent jusqu'à huit à dix pieds. Les feuilles sont alternes, ombiliquées ou en rondache. Les fleurs sont grandes, très-belles, axillaires, solitaires, pédonculées, ont cinq pétales inégaux, obtus, d'une couleur ponceau ou jaune orange éclatant. Le pistil de la *capucine* se change en un fruit globuleux, à trois lobes arrondis & striés, & consiste en trois capsules charnues & réunies, qui renferment chacune une semence ovoïde ou obronde.

Cette plante intéressante est originaire du Pérou, où elle est vivace & d'où elle a été apportée en Europe, en 1684. Elle est maintenant très-commune dans nos jardins, où on la cultive pour sa beauté.

Toute la plante a un goût âcre & piquant qui approche de celui du cresson alenois; elle est diurétique & anti-scorbutique. On confit ses boutons de fleurs & ses jeunes fruits, ainsi que les capres, dans du vinaigre, pour s'en servir aux mêmes usages dans nos cuisines. On met encore, dans beaucoup d'endroits, les fleurs sur la salade, pour les orner par leurs belles couleurs & en relever le goût.

Mademoiselle Linné a tiré des fleurs de cette *capucine* des étincelles électriques, vers la fin du jour, dans un temps chaud.

La *capucine* à fleurs doubles paroît n'être qu'une variété fort curieuse de l'espèce que nous venons de décrire, & on l'a multipliée de boutures; elle est plus petite, moins grimpante, & a besoin d'être conservée dans les serres chaudes.

2°. La petite *capucine*, ou petit cresson d'Inde.

Cardamum seu nasturtium Indicum minus. Off.

Cardamindum minus & vulgare. Turnef.

Tropæolum minus. Linn.

Cette espèce de *capucine* est en tout plus petite que la première. Elle en diffère encore par la forme de ses feuilles & de ses fleurs.

Les tiges sont rougeâtres, tortueuses, rameuses, grimpantes : elles s'élèvent à la hauteur de deux à trois pieds. Les feuilles sont presque réniformes & entières. Les fleurs sont axillaires, d'une couleur orangée-jaunâtre, avec cinq pétales inégaux, terminés par une pointe particulière. Les trois pétales inférieurs sont plus petits que les deux autres, & tachés de rouge.

Cette plante passe pour avoir les mêmes qualités que la précédente.

En général, ces deux espèces sont beaucoup plus employées pour donner aux alimens quelque chose d'agréable & de piquant, que comme médicamens; & elles ne présentent rien de nuisible que l'excès qu'on pourroit mettre dans la quantité dont on feroit usage. (M. Macquart.)

CAPVER. (*Eaux minérales.*)

C'est un village du Néboufan en Gascogne, à 9 lieues d'Encausse, à une ouest nord-ouest de la Barthe, à quatre ouest nord-ouest de St. Bertrand-de-Comminges, & à 13 sud sud-ouest d'Auch.

Les sources minérales sont à un quart de lieue nord-ouest de ce village : il y en a deux à 50 toises l'une de l'autre; l'une appellée la *grande source*, est très-abondante, & sort d'un rocher, entre deux collines; l'autre qu'on nomme la *Hou-du-Bouridé*, est au haut & sur le penchant d'une colline, au midi de la précédente; elles sont chaudes.

Les eaux de *Capver*, évaporées, ont laissé $\frac{1}{748}$ de résidence, dont un quart a fourni un sel analogue au sel marin. (Duclos, p. 110.)

Dans le Dict. min. & hydrol. de la France, 1772, on trouve une notice très-succincte des eaux de *Capver*, qui donne la description de leurs qualités sensibles, & des détails trop courts sur les effets que quelques réactifs ont produit sur les eaux.

(M. Macquart.)

CAPUT, Obstipum. (*Nosol. meth.*)

Courbure du col. Cette difformité vient quelquefois de naissance, ou accidentellement par un vice ra-

chitique, ou à la suite de quelque chûte, par la lésion des muscles, d'un côté ou de l'autre.

(M. Chamseru.)

CARABACCIUM. (*Mat. méd.*)

C'est le nom que l'on donne à un bois aromatique des Indes, dont l'odeur ressemble beaucoup à celle du clou de girofle, excepté qu'elle est plus douce & moins pénétrante; extérieurement, il est brun ou de la couleur de la cannelle; on lui attribue la qualité d'adoucir l'acrimonie de la lymphe & d'être un excellent remède contre le scorbut; il fortifie l'estomac & facilite la digestion. On le prend en décoction ou infusé comme du thé & du café. (*Anc. Encyclop.*) (M. Fourcroy.)

CARABÉ, ou KARABÉ, (*Mat. méd.*) Le nom de *Carabé* ou *Karabé*, a été donné au succin. *Voyez* ce mot. (M. Fourcroy).

CARACTERE, f. m. (*Hygiène.*)

Part. II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe V. *Percepta*. Impressions qui dépendent des soins & de la sensibilité.

Ordre II. Fonctions de l'ame.

Ce qu'on a appellé *caractère* en morale est une disposition habituelle de l'ame, par laquelle elle est plus portée à faire, & fait, plus souvent, des actions d'un certain genre que des actions d'un genre opposé; en effet, un homme qui pardonne rarement, ou qui ne pardonne jamais, est d'un *caractère* vindicatif : on dit rarement ou jamais, parce qu'en effet le *caractere* est formé non par la disposition rigoureusement constante, mais par la disposition habituelle; c'est-à-dire, la plus fréquente dans laquelle l'ame se trouve.

Il y a des *caracteres* habituellement bons, d'autres qui sont habituellement mauvais, d'autres qui se déterminent difficilement, & qu'on nomme sans *caractere*; mais il faut convenir qu'ils ne restent souvent tels, qu'autant que le plaisir ou l'intérêt des hommes s'y trouve conforme : les *caracteres* se brisent & viennent échouer sous le choc des passions humaines. Pour changer les *caracteres*, il faudroit changer l'organisation intérieure, & les tempéramens dont ils dépendent; alors il seroit facile de faire d'un sot un homme d'esprit : tout ce que l'éducation, l'usage & l'expérience peuvent apprendre aux hommes, c'est à masquer leurs *caracteres*; mais mettez-les dans de grandes circonstances, qui font ressortir tout le jeu des passions, vous verrez reparoître le *caractere* originel, qu'il n'est plus en la puissance de l'homme de dissimuler.

C'est dans l'âge le plus tendre qu'il est important au philosophe & au médecin de considérer les *caracteres* des hommes, c'est à cette époque que le philosophe, par son expérience & par des moyens moraux que lui suggère la raison, peut plier en quelque sorte au bien tel *caractere* qui, sans de grands soins, fût devenu très-dangereux dans la société. Le médecin, en employant des combinaisons physiques, peut efficacement seconder les efforts du premier; il ordonneta un régime tempérant & aqueux à celui chez qui la fibre trop ardente seroit facilement portée au dernier degré d'irritation, par des alimens chauds, toniques & trop substantiels. Il fera pratiquer un régime actif & chaud, à celui qui manque d'énergie; & chez qui les solides & ses fluides sont dans une espèce d'atonie. Ces combinaisons ont plus d'une fois produit les effets qu'on en attendoit; mais, malheureusement aussi, on n'a que trop d'exemples de leur inutilité dans bien des cas : & combien n'a-t-on pas vu de jeunes gens à qui rien n'avoit manqué du côté des soins de l'éducation physique & morale, finir par ne présenter que des individus imparfaits, & qui ne pouvoient pas même masquer aux autres le *caractere* original & malheureux qu'ils avoient reçu de la nature. *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.* Les maux & l'âge affoiblissent le *caractere*; mais, comme le dit Voltaire, c'est un arbre qui ne produit plus que des fruits dégénérés, quoique de même nature; il se couvre de nœuds ou de mousse; mais il est toujours chène ou poirier; si l'on pouvoit changer son *caractere*, on s'en donneroit un, on seroit le maître de la nature; mais peut-on se donner quelque chose, & ne recevons-nous pas tout? Essayez d'animer l'indolent d'une activité suivie, de glacer par l'apathie l'ame bouillante de l'impétueux, d'inspirer du goût pour la musique & pour la poésie à celui qui n'a ni goût ni oreille; vous n'y parviendrez pas plus, que si vous entrepreniez de donner la vue à un aveugle-né; nous perfectionnons, nous adoucissons, nous cachons ce que la nature a mis en nous; mais nous n'y mettons rien. *Voyez* Tempérament. ((M. Macquart.)

CARACTERE DU MÉDECIN. Ce seroit s'exposer à l'erreur, que de vouloir tracer le *caractere* qui convient au médecin, en allant rechercher quel a été celui de la plupart des hommes qui ont acquis de la célébrité dans l'art de guérir. Il y a eu & il y aura sans doute, dans chaque siècle & dans chaque pays, des médecins élevés par l'opinion publique, & cultivés avec une sorte d'idolatrie; mais il n'en est qu'un petit nombre, qui aient pu & qui puissent conserver aux yeux de la postérité, la valeur qui leur a été accordée, par la reconnoissance ou l'enthousiasme de leurs contemporains.

En effet, il n'est à cet égard qu'un seul médecin que le vœu des différens âges & des différentes nations permettent de citer comme modèle : c'est celui qui est reconnu depuis plus de vingt siècles, pour le créateur de la science médicale; c'est Hippocrate, dont la vie, les ouvrages & les mœurs, sont remplis de traits, qui représentent & expriment au vrai le *caractere* qui doit inspirer & guider ceux qui se vouent à l'art de guérir; mais le véritable moyen de se pé-

nétrer de ce grand exemple, c'est d'analyser les principales qualités qui concourent à former le *caractere du médecin.*

Pour attacher d'abord une idée juste & vraie au mot dont il est ici question, il faut établir que le *caractere du médecin* consiste dans la disposition habituelle de l'ame, la plus propre à lui faire remplir les devoirs de sa profession.

Il suit de-là, que le médecin qui connoît quels sont ses devoirs, & qui sait les remplir d'une manière convenable, est un homme qui a l'esprit ou le *caractere* de son état.

Il ne sera point ici question de faire l'énumération des devoirs du médecin; il suffira de rappeller ses principales obligations, en résumant en peu de mots ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à ses collègues, & ce qu'il doit à ses malades.

Les devoirs d'un médecin envers lui-même, consistent d'abord à mettre tous ses soins à acquérir les connoissances qui lui sont nécessaires, à travailler ensuite sans relâche à les augmenter, & à élever son ame au niveau de ses lumières.

Les devoirs d'un médecin envers ses collègues, se bornent à entretenir avec eux des rapports propres à favoriser les progrès de la science, & à cultiver les sentimens de bienveillance qui, seuls, sont capables de diriger ce commerce mutuel vers le grand but de la médecine, c'est-à-dire, vers le soulagement de l'humanité souffrante.

Les devoirs d'un médecin envers ses malades, consistent à faire ce qu'il faut pour les consoler & les guérir, à ne faire que ce qu'il faut, & à le faire comme il convient au bien du malade & à la dignité du médecin. En effet, il est aisé de voir qu'en s'écartant de ces trois conditions, le médecin peut se rendre coupable, ou d'une négligence criminelle, ou d'une complaisance dangereuse, ou d'un défaut de discernement & de délicatesse, trois vices essentiels, qui sont également capables de nuire au malade & de ravaler le médecin.

Mais est il si facile de connoître les devoirs que l'état de médecin impose? Pour en sentir toute l'étendue, il faut d'abord avoir ce sentiment intérieur qui annonce un goût décidé pour l'art de guérir. Voici les signes auxquels on saura le reconnoître.

«Voulez-vous former un élève, dit un écrivain célèbre, qui s'est plu à dessiner le *caractere du médecin*, d'après les ouvrages & la personne d'Hippocrate. « Assurez-vous lentement de sa vocation. A-t-il reçu de la nature un discernement exquis, un jugement sain, un *caractere* mêlé de douceur & de fermeté, le goût du travail & du penchant pour les choses honnêtes, concevez des espérances (1). Souffre-t-il des souffrances des autres, son ame compatissante aime-t-elle à s'attendrir sur les maux de l'humanité, concluez-en qu'il se passionnera pour un art qui apprend à secourir ses semblables (2) ».

Le germe heureux qu'a donné la nature, se cultive & se perfectionne par l'éducation, dont le premier effet est d'ennoblir le jeune médecin à ses propres yeux, en lui faisant voir l'importance du rôle qu'il va jouer dans la société. Cette élévation de sentiment est le plus sûr gage de ses succès, parce qu'elle est le plus puissant aiguillon pour tous les genres de travaux auxquels il est destiné. Elle substitue à l'amour-propre une passion plus grande & plus pure; elle éloigne ou même elle exclut les humiliantes insinuations de la jalousie & de la cupidité; elle apprend à se dédommager des sacrifices & des peines multipliées que nécessite la pratique de la médecine, non en la représentant comme un art lucratif qui se mesure & s'estime par le profit qui en résulte; mais en la montrant comme une sorte de sacerdoce, qui exige des ministres élevés au-dessus du vulgaire, autant par les qualités de leur cœur que par celles de leur esprit.

Il entre ainsi dans le *caractère du médecin* d'être un philosophe, c'est-à-dire, que le médecin qui a l'esprit de son état, doit être un véritable philosophe. Il faut, dit Hippocrate, que le médecin unisse la sagesse à la médecine, & la médecine à la sagesse.

Mais quand Hippocrate a demandé que le médecin fut philosophe, ce n'étoit pas pour lui recommander d'orner son esprit des systêmes de philosophie propres à en faire un rhéteur ou un sophiste. Il a voulu expressément que la pratique de la sagesse fut unie à la médecine; c'est-à-dire, que le médecin, en s'occupant sans cesse d'étudier & de connoître les hommes, n'eût jamais d'autre but que de les éclairer, de les secourir, de les consoler, & que toutes les actions de sa vie fussent conformes à une fin aussi louable.

Il faut, dit ce grand homme, que celui qui cultive l'art de guérir, applique sans cesse la sagesse à la médecine, & la médecine à la sagesse. En effet, toutes les qualités nécessaires pour constituer la sagesse, ne sont-elles pas inhérentes au vrai médecin: telles sont le mépris de l'argent, la pureté des mœurs, la modestie dans le vêtement, la dignité dans la parole, la sagacité du jugement, la décence dans l'extérieur, l'affabilité dans les manières, un discours sentencieux, l'art de connoître & d'apprécier les sacrifices qu'il est utile & qu'il est convenable de faire, l'aversion habituelle pour la nonchalance & la superstition (3).

(1) *Hippocrat. in leg. §.* 2. *Id. de decenti habitu* Le Clerc, Hist. de la Médecine, liv. 3, ch. 29.

(2) *Hippocrat. in præcept. §.* 5. (Extrait du voyage d'Anacharsis, chap. 63.

(3) *Hippocrat. liber de decenti habitu, caput* 3.

Il est vrai que, pour faire sentir la difficulté de réunir toutes ces qualités au degré convenable, Hippocrate ajoute qu'un médecin philosophe est semblable à un Dieu.

Le *caractère du médecin* consiste ainsi, dans la réunion de plusieurs dons naturels & acquis dont les uns sont des qualités du cœur & de l'esprit, & les autres des qualités extérieures qui sont l'image des premières.

« Tel est celui qui a mérité l'estime publique par un savoir profond, une longue expérience, une exacte probité & une vie sans reproche; celui aux yeux duquel tous les malheureux étant égaux comme tous les hommes le sont aux yeux de la Divinité, accourt avec empressement à leur voix, sans acception de personnes (1); leur parle avec douceur, les écoute avec attention, supporte leurs impatiences, & leur inspire cette confiance qui suffit quelquefois pour rendre à la vie (2); qui, pénétré de leurs maux, en étudie avec opiniâtreté la cause & les progrès, n'est jamais troublé par les accidens imprévus (3); se fait un devoir d'appeller au besoin quelques-uns de ses confrères pour l'éclairer de leurs conseils (4); celui enfin qui après avoir lutté de toutes ses forces contre la maladie, est heureux & modeste dans le succès, & peut du moins se féliciter dans ses revers d'avoir suspendu des douleurs & donné des consolations (5) ».

Les yeux du public ne sont pas toujours disposés à reconnoître les signes qui annoncent la réunion plus ou moins complette de ces qualités; les erreurs sont même à cet égard fréquentes & grossières, quoique l'on voie souvent ceux qui les commettent en être les victimes.

Dès le premier âge de la médecine, il y avoit des hommes qui savoient abuser le vulgaire, c'est-à-dire, le peuple de toutes les classes, en prenant le masque des vrais médecins. Hommes ignorans & présomptueux, dit Hippocrate, qui dégradent le plus noble des arts en trafiquant de la vie & de la mort des hommes, imposteurs d'autant plus dangereux, que la loi ne peut les astreindre, & que l'ignominie ne peut les humilier (6).

Cette dangereuse méprise subsistera sans doute toujours plus ou moins, parce que la plus grande partie des hommes sera toujours peu éclairée, & parce que parmi les gens éclairés même, il se glissera des préjugés également capables de les induire en erreur.

Il y a lieu de croire, cependant, que de bonnes loix sur l'enseignement & la pratique de la médecine secondées des soins d'une administration attentive & vigilante, répandroient des lumières propres à prévenir une partie des malheurs que l'ignorance ou les préjugés font naître & entretiennent.

D'après plusieurs médecins, & sur-tout d'après l'ouvrage d'un médecin distingué par ses qualités personnelles & par ses talens, (*M. Mahon*, auteur de l'avis aux grands & aux riches publié en 1772) il y a quelques qualités principales qui sont propres à faire distinguer les bons médecins de ceux qui n'en ont que l'apparence; telles sont la probité & l'esprit qui réciproquement garantissent dans un médecin, une instruction convenable, une science suffisante & des soins attentifs & vigilans; en effet un honnête homme doué de peu d'esprit, peut prendre son zèle pour du talent & son assiduité pour de l'expérience, & un homme d'esprit sans probité, peut se donner pour médecin, quoiqu'il n'en ait que le jargon; mais un homme dont la probité est sûre & la tête bien organisée, sera fort en état de se juger lui-même, & s'il se présente comme médecin, tout porte à croire qu'il est digne d'en remplir les fonctions.

Comme les choses les meilleures sont celles qui, en se corrompant, deviennent les plus dangereuses & les plus nuisibles, le défaut ou le vice de *caractère* dans les médecins, offre un tableau hideux, dans lequel on voit, sous le masque de l'humanité, les passions les plus viles & les plus odieuses se jouer impunément de la santé & de la vie des hommes.

Les poëtes & les moralistes ont attaqué par les armes du ridicule & de la satyre, la crédulité puérile qui alimente ainsi & enrichit des hommes nuisibles à la société. Mais soit pour charger le tableau, soit pour le plaisir d'aiguiser & de rajeunir des épigrammes mille fois renouvellées, ils ont manqué leur but. Ce qui sembloit devoir attaquer & détruire le charlatanisme, a favorisé ses progrès & étendu son empire, parce qu'au lieu de se borner à démasquer les faux médecins, on a cherché à dénigrer & à anéantir la médecine.

Il s'est élevé parmi les médecins même, des frondeurs plus amers & plus caustiques, qui avec l'apparence d'un grand zèle pour la médecine, ont travaillé à signaler les mauvais médecins, en faisant une galerie de portraits, dont chacun représente un *caractère* plus ou moins éloigné de celui qui convient au médecin. Tel a été entr'autres le médecin *la Mettrie*, ce disciple de Boerhaave si connu par la singularité de ses opinions, & qui dans sa colère contre les médecins, affecte toujours une sorte de misanthropie, propre à faire passer pour une marque d'égards & de respect pour la médecine, les injures qu'il adresse à ses collègues.

(1) *Hippoc. in præcept. ff.* 5, *p.* 66.

(2) *Idem, ibidem, ff.* 4, *p.* 62.

(3) *De decenti habitu, ff.* 9, *p.* 57.

(4) *Idem in præcept., ff.* 6 & 7, *p.* 63 & 64.

(5) Extrait de l'abbé Barthelemi, dans le voyage d'Anacharsis, chap. 63.

(6) *Hippocr. in leg., ff.* 1, 2, 1, *p.* 40.

On ne peut se dissimuler que *la Mettrie*, ainsi que ceux qui l'ont précédé & suivi dans ce genre de critique, n'aient eû l'avantage de dévoiler les différentes formes que le charlatanisme peut prendre; mais on doit à la vérité de dire, qu'ils ont été plutôt inspirés par l'envie de nuire, que par le desir d'opérer une réforme salutaire, & que le fiel de la calomnie qui domine dans leurs satyres, empoisonne & défigure des tableaux qui auroient pû être fort utiles, s'ils eussent été faits avec des couleurs plus vraies.

On sait avec quel succès le docteur Barcker a travaillé à démontrer la conformité qui existe entre la médecine ancienne & moderne. En suivant de même la trace des médecins qui ont acquis une célébrité méritée dans l'art de guérir, on trouveroit sans doute que les plus distingués d'entr'eux ont eu, à un degré plus ou moins éminent, les qualités qui constituent le *caractère du médecin*.

Ceux dans lesquels la plûpart de ces qualités se sont trouvées rassemblées, sont ceux, qui après avoir inspiré une grande confiance pendant leur vie, ont laissé, après eux, des titres qui attestent le droit qu'ils ont eû à l'estime & à la reconoissance des hommes.

Il n'est pas commun, il faut l'avouer, de trouver tous ces dons réunis dans la même personne; & c'est à leur différent mélange dans les différens individus, qu'il faut attribuer les jugements disparates qui paroissent avoir été portés sur le *caractère des médecins*. Ainsi, des médecins qui ont eû pendant leur vie une réputation brillante, n'ont transmis qu'un nom promptement oublié, tandis que d'autres, qui ont fourni leur carrière sans bruit & sans éclat, ont laissé des preuves ineffaçables de leur valeur.

Si le *caractère du médecin* présente une si grande latitude, c'est qu'il a pour base la connoissance & l'accomplissement de tous les devoirs que cet état exige; c'est qu'il réunit l'activité d'une vie laborieuse à l'habitude d'une vie studieuse; c'est qu'il exige les qualités du cœur, joints aux talens de l'esprit & aux fruits de l'expérience; c'est enfin, qu'il prescrit encore de donner à toutes ces qualités essentielles, des formes propres à les faire goûter & accueillir suivant les différentes circonstances.

En effet, quoique le mode extérieur ne paroisse pas par lui-même bien essentiel, il sert de complément au *caractère* du médecin. Hippocrate revient souvent sur cet objet, en disant que le médecin doit être dans ses vêtemens & dans ses manières également éloigné de la recherche & de la négligence, & que sa parure, sans avoir rien de remarquable, doit présenter l'idée de la simplicité & de la décence.

Les médecins portèrent long-temps en France l'habit ecclésiastique ou un vêtement analogue, non moins propre à inspirer la confiance & le respect. Sur la fin du siècle dernier, ils adoptèrent l'usage des perruques; & bientôt, poussant à l'excès cette manière d'orner leurs têtes, ils ont eu, pendant longtemps, un air ridicule & pédantesque, qui, suivant un critique anglois, leur donnoit une certaine ressemblance avec les jongleurs qui se déguisent pour conjurer le mal dont leurs malades sont attaqués.

Aujourd'hui, l'usage a peut-être fait naître & autorisé un excès contraire, en permettant aux médecins de substituer un costume léger, & quelquefois même frivole, à l'habit honnête & décent, qui convient à un homme dont les fonctions sont sérieuses & graves, & qui, à tous les instans du jour, doit être en état d'entrer dans l'exercice de ses fonctions. Il ne s'agit pas ici de discuter sur le peu de rapport qu'il y a entre les qualités essentielles d'un médecin & les dehors qu'il présente: c'est en effet avoir une fausse opinion des hommes, que de vouloir invoquer toujours leur raison, quand on voit qu'à tout âge & dans tous les pays, ils sont susceptibles d'être pris par l'apparence, & que les plus philosophes même ont de la peine à se défendre de l'effet du premier coup-d'œil.

Quoiqu'il soit difficile de trouver beaucoup de médecins à qui l'on puisse accorder un *caractère* tout-à-fait digne de leur profession, on peut dire en général, que les médecins, élevés par la nature de leur état, encouragés par la douce habitude de faire du bien, perfectionnés par la nécessité de voir & de consoler, chaque jour, un grand nombre d'hommes, si différens les uns des autres, ont un *caractère* plus prononcé & plus ferme que les hommes d'une autre classe; *caractère* qui présente un mélange d'esprit, de bienveillance, de talens & de probité, auquel les détracteurs même de la médecine ont souvent rendu hommage; *caractère*, enfin, qui en plaçant les médecins entre l'émulation & l'envie, est le sûr garant du bien qu'ils font & de celui qu'ils pourroient faire, s'ils avoient encore plus d'action sur le physique & plus d'influence sur le moral.

Heureux ceux, qui possèdent au plus haut degré ce précieux assemblage de probité & de lumières, de sensibilité & de zèle, de douceur & de fermeté! Tandis que les autres hommes voient dans les années qui s'écoulent, une source perpétuelle de regrets, parce que chaque jour leur amène des pertes irréparables, les médecins acquièrent en vieillissant de nouveaux titres à l'estime & à la considération publique: C'est ainsi qu'en plaçant leur bonheur dans l'exercice d'un art consolateur & utile, ils sont à l'abri des erreurs & des méprises, auxquelles on est exposé, quand on compte trop sur la reconnoissance des hommes, ou sur les jouissances plus trompeuses & plus futiles encore de la vanité.

(M. Doublet.)

CARACTÈRES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. (*Mat. méd.*)

Dans des temps où les chimistes cherchoient à

couvrir leur art du voile du mystère & à rendre leurs secrets impénétrables, ils ont imaginé de désigner les différentes substances naturelles ou artificielles dont ils se servoient ou qu'ils préparoient par des signes de choses ou de corps, avec lesquelles ils trouvoient des rapports qui ne sont plus pour les savans que des absurdités. Il y a déjà long-temps que ces espèces de signatures (*Voyez* ce mot) sont l'objet de la dérision des chimistes, & que cette erreur est reconnue; & cependant, ils ont continué d'employer les mêmes signes; & ce qu'il y a de plus fâcheux, ces *caractères* ont été transportés dans la préparation & jusques dans la prescription des formules médicamenteuses. Cet usage, adopté pendant trop long-temps, & transporté même jusqu'aux mesures ou doses, au temps des opérations, au manuel même de ces opérations, a produit un grand nombre d'erreurs & de quiproquos dangereux; aussi, un médecin exact ne les emploie-t-il dans les formules qu'avec beaucoup circonspection & de prudence. Aucun ne se sert actuellement de ceux qui désignoient les substances naturelles ou les composés chimiques. Il n'est resté dans l'usage le plus ordinaire que ceux qui servent à désigner les doses, & quelques points généraux de la pratique dans la préparation des médicamens. Nous avertissons cependant que pour les médicamens héroïques & très-actifs, pour les préparations exactes & difficiles, il est beaucoup plus utile & moins susceptible d'erreur d'écrire tout au long les doses & les formules. Quand on réfléchit que la vie d'un homme peut tenir à une barre de plus dans le signe qui désigne le gros ou l'once, on sent la nécessité de n'employer ces *caractères* qu'avec la réserve la plus grande, & dans les cas seulement où de pareilles erreurs ne sont point à craindre.

Les *caractères* des doses & de quelques manipulations employées encore tous les jours dans les formules officinales ou magistrales, peuvent être réduits aux suivans.

℞ *Recipe* ou prenez.

A, *aa*, *ana*, de chacun également.

℥, once.

ʒ, gros.

℈, scrupule.

Gr. grain.

ß, la moitié.

Cochl. une cuillerée.

Manip. manipulus, une poignée.

Pug. pugillus, une pincée.

P. E. parties égales.

S. A. suivant l'art.

Q. S. quantité suffisante.

Q. PL. *quantum placet*, autant qu'on voudra.

M. *misce*, mêlez.

F. S. A. *fiat secundum artem*, faites suivant l'art.

Quant aux signes ou aux *caractères* qui désignent les matières naturelles ou artificielles, employées en chimie ou en pharmacie, & dont il faut connoître l'historique, ainsi que les variétés & les usages, quoiqu'il soit nécessaire de les bannir de l'usage de la médecine, nous emprunterons d'abord ici ce que Venel en a dit dans l'ancienne Encyclopédie.

« Les *caractères* chimiques sont une espèce d'écriture hiéroglyphique & mystérieuse; c'est proprement le langage sacré de la chimie: mais depuis qu'on en a dressé des tables avec des explications qui sont entre les mains de tous les gens de l'art, ils ne peuvent plus rien ajouter à l'obscurité des ouvrages des philosophes. »

« On s'est servi des mêmes *caractères*, lorsque la chimie a commencé à fournir des remèdes à la médecine, pour cacher ces remèdes aux malades, aux assistans & aux barbiers. Les malades se sont enfin accoutumés aux remèdes chimiques; & les médecins à partager l'exercice de leur art avec tous leurs ministres, & les *caractères chimiques* sont devenus encore utiles pour ce dernier usage: on ne s'en sert plus aujourd'hui que comme d'une écriture abrégée. »

« Les *caractères chimiques* les plus anciens sont ceux qui désignent les substances métalliques, connues des anciens, leurs sept métaux; ces *caractères* désignent encore leurs sept planetes qui portent aussi les mêmes noms que ces métaux. Que de doctes conjectures ne peut-on pas former sur cette conformité de nom, de signe, de nombre sur-tout? Aussi, l'on n'y a pas manqué; mais la plus profonde discussion ne nous a rien appris, sinon que ces signes & ces noms leur sont communs depuis une antiquité si reculée, qu'il est à-peu-près impossible de décider si les astrologues les ont empruntés des chimistes, ou si ce sont ceux-ci, au contraire, qui les ont empruntés des premiers. »

« Il est au moins certain que ces *caractères* sont vraiment symboliques ou emblématiques chez les chimistes; qu'ils expriment par des significations, déjà convenues, des propriétés essentielles des corps désignés, & même leurs rapports génériques & spécifiques. »

« Ces sept signes n'ont que deux élémens ou racines primitives; le cercle & la croix ou la pointe. Le cercle désigne la perfection; la croix ou la pointe, tout âcre, acide, corrosif, arsénical, volatil, &c. »

« L'or ou le soleil est donc désigné par le cercle, par le *caractère* de la perfection; l'argent ou la lune par le demi-cercle ou la demi-perfection; les métaux imparfaits, par l'un ou l'autre de ces signes & par le *caractère* d'imperfection qui dépend d'un soufre im-

mûr, *immaturum*, volatil, corrosif, &c. selon le langage de l'ancienne chimie. »

« Ces métaux sont solaires ou lunaires ; cette division est ancienne & très-réelle. »

« Le fer ou Mars, & le cuivre ou Vénus, sont solaires ou colorés ; le plomb ou Saturne, & l'étain ou Jupiter sont lunaires ou blancs ; aussi les deux premiers sont-ils désignés par le cercle, & la croix & la pointe, & les deux derniers par le demi-cercle & la croix. Le mercure, pretendu très-solaire extérieurement, est désigné par le cercle surmonté du demi-cercle & par le *caractere* d'imperfection. L'antimoine, demi-métal prétendu solaire, est désigné par le cercle & par le *caractere* d'imperfection, ou la croix. »

« Les *caracteres chimiques*, plus modernes, n'ont pas été imaginés sur les modèles de ceux-là. On n'y a pas employé tant d'art ou tant de finesse. Quelques-uns ne sont autre chose que les lettres initiales des noms des substances, des opérations, des instrumens, &c. qu'ils désignent, comme celui du bismuth, de l'effervescence, du bain-marie, &c. D'autres peignent la chose exprimée comme ceux qu'on emploie ordinairement pour cornue, bain de sable, &c. D'autres, enfin, sont purement arbitraires & de convention ; tels sont ceux dont on se sert pour le cinnabre, les cendres, le lait, &c. »

Telle est la manière dont Venel a traité des *caracteres chimiques* ; on voit qu'avec tous les bons chimistes il en faisoit très-peu de cas ; on trouvera dans le Dictionnaire de chimie des détails beaucoup plus étendus & beaucoup plus exacts que nous ne pouvons ni ne devons les donner ici. On y pourra consulter les tables des anciens *caracteres chimiques* & les procédés ingénieux que deux chimistes modernes, MM. Hassenfratz & Adet ont imaginés & pratiqués pour faire, à l'aide des lignes droites, verticales, horisontales, obliques, du cercle, du demi-cercle, diversement tournés, une sorte de langage de convention, dont tous les signes sont liés par des rapports de forme & de raisons qui en constituent l'ensemble une espèce d'axiome simple & facile. Quelques simples & quelques liés que soient ces nouveaux *caractères*, quoiqu'ils méritent beaucoup d'être préférés aux anciens, leur usage doit être encore d'autant moins avantageux pour la matière médicale & la prescription des formules, qu'il semble présenter plus d'avantage pour raccourcir le langage chimique ; car plus les signes sont simples & pris sur des formes qui ont de l'analogie les unes avec les autres, & qui ne diffèrent que par la situation des lignes ou des demi-cercles, & plus on peut commettre d'erreurs dans l'énoncé des substances médicamenteuses. Nous ne saurions donc trop recommander de ne jamais employer ni les uns, ni les autres de ces *caracteres* pour représenter les remèdes qu'on prescrit dans les formules, ni même pour désigner les doses de ceux qui ont une action très-énergique. (M. Fourcroy.)

CARACTERE. (*Médec. Pratique.*) Le *caractere* d'une maladie se manifeste principalement par les symptômes dont elle est accompagnée ; ainsi on appelle grave celle qui trouble l'économie animale par plusieurs symptômes très-fâcheux, soit qu'il y ait en même temps danger, soit qu'il n'y en ait pas. On appelle au contraire *légere* celle qui cause peu d'incommodité.

La maladie bénigne, quoique considérable peut-être, étant cependant susceptible d'un traitement convenable, ne cause point de frayeur par des symptômes funestes ou extraordinaires. Quoique la malignité que l'on attribue aux maladies soient souvent l'asyle de l'ignorance, & serve à couvrir les fautes des gens de l'art, comme cependant elle a effectivement lieu, elle ne doit pas du tout être négligée. A la prendre dans son véritable sens, elle désigne une maladie qui, douce en apparence, & ayant commencé avec des phénomènes assez favorables, se montre tout d'un coup tous des symptômes très-graves, & opprime les forces de la nature. Elle désigne encore une maladie qui excite des symptômes tout-à-fait opposés à son *caractere*, & des troubles plus violens que ceux qui paroissent convenir à sa nature. On peut encore mettre au nombre des maladies malignes celles qui sont rebelles, qui éludent ainsi la force des remèdes éprouvés, & dont le traitement est pour elle un nouveau sujet d'irritation.

Cette malignité, qui regarde principalement les maladies aiguës, appartient cependant aussi aux maladies chroniques, & doit son origine aux puissances virulentes, aux miasmes, aux contagions, aux maux épidémiques, aux vices multipliés des humeurs, à l'irritabilité, à la langueur, à la complication de plusienrs maladies, au mauvais régime des malades, ou au traitement mal dirigé : d'où il est évident qu'on a, à la vérité, raison de diviser les maladies malignes en *venimeuses pestilentielles* & *contagieuses* ; mais que la division n'est pas entière, parce qu'on doit considérer non seulement les puissances nuisibles, mais même aussi les semences accessoires.

Lorsqu'une maladie, accompagnée des symptômes ordinaires, parcourt ses temps d'une manière convenable à sa nature, on l'appelle *régulière* : & *irrégulière*, au contraire, lorsqu'elle se fait connoître par des symptômes extraordinaires, & par des signes & une marche étrangers. *L'irrégularité* entretient à-peu-près quelque chose de rebelle, & provient des mêmes causes que la malignité, dont elle n'est pas non plus exempte. Il en est de même des maladies appellées *non naturelles* ou *corrompues*.

On regarde comme appartenante au sujet que nous traitons maintenant, la division des maladies en *actives* & en *passives*, dont les modernes ont avec raison augmenté la théorie. Les maladies *actives*

sont celles dont les symptômes actifs constituent une partie & même la principale. Dans les maladies *passives*, ces mouvemens de la nature n'ont pas lieu, le principe vital étant languissant, ou opprimé par les puissances nuisibles. (*A. E.*) (M. MAHON.)

CARACTÉRISER, & CARACTÉRISTIQUES, (signes.) (*Méd. pratique.*) *Caractériser* une maladie, c'est déterminer sa nature & son degré d'intensité. Les signes *caractéristiques* sont les mêmes que ceux appelés *pathognomoniques*. *Voyez* ce mot.

(M. MAHON.)

CARAGNE. (*Mat. méd.*) La *caragne* est une substance gommo-résineuse concrète, visqueuse & comme gluante à sa surface, lorsqu'elle a été quelque temps exposée à l'air, ductile comme la poix lorsqu'elle est récente, sèche, dure & friable quand elle est vieille & exposée à un air froid & sec. Elle est en masses alongées un peu arrondies, d'une couleur grise noirâtre en dehors, brune ou d'un jaune rouillé à l'intérieur; on l'apporte de l'Amérique & spécialement de la Nouvelle-Espagne, en morceaux enveloppés dans des feuilles de jonc. Elle a une odeur aromatique dans son état naturel, mais qui s'exalte beaucoup lorsqu'on la chauffe ou qu'on la brûle. Sa saveur est visqueuse, résineuse & un peu amère; elle a quelque chose de celle de la myrrhe; on doit la choisir récente en morceaux bien entiers, d'une odeur assez pénétrante, sans ordure & sans mêlange d'autres résines, renfermée dans des feuilles bien entières. On en trouve de plusieurs formes & même de plusieurs couleurs dans les différentes boutiques, & souvent dans la même à différentes époques. J'en ai vu de brune noirâtre en dehors, & de brune jaunâtre en dedans; d'autres morceaux sont gris brun au dehors & rouillés dans l'intérieur; leur volume, leur sécheresse, leur odeur & leur saveur varient également dans les différens envois; au reste, il en est de même pour toutes les résines & les gommes résines. Monard parle d'une espèce de *caragne* en morceaux jaunes transparens comme le crystal, & d'une odeur très-aromatique. On ne trouve point cette espèce dans les boutiques, à moins qu'on ne croye que Monard a pris pour cette gomme-résine, les morceaux de copal, ce qui n'est pas vraisemblable; car celle-ci n'a point d'odeur.

On ne connoît pas l'arbre ou le végétal qui fournit cette gomme-résine, & que G. Bauhin appelle caranna d'après Monard: ce qu'en dit Hernandés ne suffit pas pour le caractériser. Cet arbre nommé dans le pays *tlahueliloca tluahuio*, c'est-à-dire, arbre de la folie, est grand, suivant Hernandés; ses tiges sont fauves, lisses, brillantes, odorantes; ses feuilles rondes & semblables à celles de l'olivier, disposées en croix. On ne trouve rien dans sa description sur les fleurs ni sur les fruits: Paul Herman dit que ses fruits sont semblables à de petites pommes.

Geoffroy assure qu'en distillant la *caragne*, on en obtient une huile volatile, subtile, âcre, rouge & fort odorante; que c'est de cette huile que dépend sa vertu de résoudre les tumeurs, d'appaiser les douleurs & de fortifier les nerfs. Carth.user pense qu'elle est composée de partie gommeuse, d'une matière résineuse & d'huile essentielle. Il attribue comme Geoffroy, son odeur, sa saveur & ses vertus à cette huile. Suivant ce chimiste, la dissolution aqueuse de la *caragne* est de couleur dorée, d'une odeur résino-balsamique, d'une saveur un peu amère & balsamique. L'extrait qu'on en obtient par l'évaporation est d'un jaune brun & jouit des mêmes propriétés que la dissolution; une once de *caragne* fournit deux gros de cet extrait aqueux. La première teinture de cette gomme-résine dans l'alcohol & est d'après le même auteur, d'une couleur jaune dorée foncée, d'une odeur résineuse assez forte & agréable, d'une saveur âcre & amère. L'extrait résineux qu'on en obtient par une évaporation bien ménagée, est recouvert d'un peu d'huile essentielle aromatique, âcre & amère, au-dessous de laquelle se trouve une masse visqueuse, collante, d'un blanc jaune, qui a une foible odeur aromatique, & presque aucune saveur; elle adhère fortement à la langue & au palais; on en retire six gros par once; la partie résineuse & huileuse âcre, amère, active, est donc trois fois plus abondante dans la *caragne*. que la gommeuse ou extractive. Cartheuser ajoute à ces détails que cette gomme-résine paroît avoir des analogies avec le galbanum & la tacamahaca, qu'elle doit jouir à-peu-près des mêmes vertus.

Tous les médecins s'accordent à regarder la *caragne* comme seulement propre à être employée à l'extérieur: elle est tonique, corroborante, fondante, discussive, antispasmodique, calmante, nervine, traumatique ou vulnéraire. On l'applique seule ou mêlée avec la térébenthine, l'huile de muscade, & plusieurs autres substances sous forme emplastique, dans la goutte, la sciatique, les fluxions & les douleurs des dents, les maux de tête, les douleurs, les spasmes d'estomac & des intestins, les blessures des tendons & des nerfs, la foiblesse des articulations, les tumeurs froides, les spasmes externes; on l'administre en fumigations dans les maladies de la matrice. On en forme avec moitié de son poids de cire & suffisante quantité d'une huile douce une espèce d'emplâtre dont on a éprouvé de bons effets dans la goutte. On applique la même composition sur les tempes pour les douleurs des dents, sur la suture coronale, sur les pariétaux pour les douleurs de tête; sur la région épigastrique, sur le nombril pour les douleurs d'estomac & les affections histériques. On en place un petit morceau dans une dent creusée par la carie pour appaiser la douleur, & borner les progrès du mal. Elle entre dans la composition des emplâtres, céphaliques, stomachiques, traumatiques, &c. On n'en fait presque jamais usage intérieurement; on peut la donner

donner à la dose de quelques grains jusqu'à celle d'un demi-gros sous forme de pilules, dans la goutte, les rhumatismes, les spasmes, les convulsions, &c.

(M. Fourcroy.)

CARAMBOLIER. (*Mat. méd.*) Le *carambolier averrhoa Linnei*, est un genre d'arbrisseaux exotiques de la famille des balsamiers, dont le caractère consiste dans des feuilles alternes, ailées avec impaire, un calice à cinq feuilles, cinq pétales, dix étamines, cinq grandes & cinq petites alternes, cinq styles, une baie charnue à cinq côtes & à cinq loges.

Il y en a trois espèces connues & décrites par Rumphe & Rhéede; elles croissent dans les Indes orientales, & leurs fruits sont employés comme alimens & comme médicamens.

La première est le *carambolier* axillaire, *averrhoa carambola* de Linnéus: cet arbre de douze à quinze pieds porte des fruits ovales, oblongs à cinq angles tranchans, gros comme un œuf de poule, jaunâtres lorsqu'ils sont murs & d'une acidité agréable: les Indiens le cultivent parce qu'ils estiment beaucoup son fruit; il en donne deux ou trois fois par an. On mange ses fruits cruds; ils excitent l'appétit; on en fait une sorte de confiture; le jus est employé comme rafraîchissant, antiseptique & légérement astringent, dans les fièvres ardentes, bilieuses, putrides, dans les dyssenteries, &c.

La seconde espèce est le *carambolier* cilindrique; *averrhoa bilimbi* de Linnéus. C'est un arbrisseau un peu moins élevé que le précédent: il porte des fruits cilindriques à cinq côtes arrondies d'un vert jaunâtre, assez semblable à un petit concombre de deux ou trois pouces de longueur, beaucoup plus acides que ceux de l'espèce précédente. L'arbre a des fleurs & des fruits toute l'année: on ne les mange point cruds, à cause de leur forte acidité; mais on les fait cuire avec de la viande ou du poisson, auxquels ils communiquent une saveur piquante & agréable. On les fait confire au sucre, au vinaigre, au sel, & on les mange comme les groseilles, les capres ou les olives. On en prépare un syrop qu'on donne dans les maladies fébriles, inflammatoires, bilieuses, dans les inflammations du foie. On a coutume dans l'Inde de faire cuire quelques-uns de ces fruits avec le riz entier dans de l'eau; cette sorte de tisanne est un remède très-utile dans toutes les maladies inflammatoires.

La troisième espèce est le *carambolier* à fruits ronds; *averrhoa acida* de Linnéus (remarquons ici la faute commise par Linnéus dans son nom spécifique, qui semble annoncer ou que le fruit de cet arbrisseau est le seul acide, ou qu'il est le plus acide; ce qui est faux & conviendroit mieux au bilimbi.) Cet arbrisseau ressemble à l'espéce précédente par sa hauteur, sa forme, ses feuilles, la couleur de ses fleurs, &c. mais celles-ci, au lieu de partir du tronc sortent des branches: d'ailleurs le fruit est une baie ronde, verte, un peu plus grosse qu'une cerise, creusée d'un ombilic, à côtes arrondies, divisée en cinq loges contenant chacune une semence. L'arbrisseau est toute l'année en fleurs & en fruits. Ces derniers sont excellens; on les mange avec délices dans l'Inde; on les confit, ils ressemblent alors à l'épine-vinette. Ils sont rafraîchissans, tempérans, antiseptiques, très-propres à tempérer l'ardeur de la soif; on les emploie dans les fièvres ardentes & bilieuses avec beaucoup de succès. *Voyez* le Dictionnaire de Botanique. (M. Fourcroy.)

CARAMEL, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section V. Préparations diverses.

Le *caramel* n'est autre chose que du sucre très-cuit, en consistance de syrop fort épais: c'est du sucre presque brûlé qui, parce qu'il est à son dernier degré de cuisson, perd sa couleur blanche, devient plus compact, jaune, même brun, & casse net.

Lorsqu'on fait du sucre au *caramel*, il faut bien prendre garde de ne point le faire trop cuire; car alors il deviendroit âcre, mal sain, & ne seroit plus bon à rien. On couvre de *caramel* beaucoup de substances végétales qu'on veut conserver long-temps, comme des fruits & des amandes qu'on praline, comme certains plats d'entremets que recherche la friandise des personnes aisées. On fait avec ce sucre des petites tablettes très-minces, qu'on casse quarrément & qu'on enveloppe de papier: on les recommande aux personnes enrhumées, auxquelles on fait croire qu'on y fait entrer du suc de pommes.

Le sucre au *caramel* est un peu plus échauffant que le sucre commun, & doit se manger en moins grande quantité. *Voyez* Sucre. (M. Macquart.)

CARAMEL. (*Mat. méd.*) On nomme *caramel* le sucre fondu, & qui a pris une couleur rouge, une saveur un peu âcre, un état de mollesse & de déliquescence remarquables. Dans cette opération la chaleur a dénaturé les principes du sucre: cette matière est altérée & ne peut plus repasser à son premier état. L'acide pyromuqueux qui s'est développé par l'action du feu, est la principale cause de toutes les propriétés qu'on connoît au *caramel*. C'est cet acide qui lui donne la couleur rouge brune qui le distingue, la saveur piquante qui le caractérise, l'état de mollesse & de déliquescence qui l'éloigne de celui du sucre blanc & cristallin. Le *caramel* bien fait ne doit avoir qu'une couleur rouge brune, & une odeur agréable. Il ne faut point que cette couleur soit trop brune, ni que la saveur & l'odeur soit trop empyreumatique; l'acide pyromuqueux ne doit être que

très-peu abondant, & il ne doit y avoir qu'une petite partie du sucre de décomposé. Le *caramel* est beaucoup plus utile à la cuisine & à l'office qu'à la pharmacie proprement dite ; c'est une espèce d'assaisonnement dont on se sert souvent dans les cuisines pour colorer les jus, les bouillons, les sausses, pour dorer & recouvrir la surface des viandes, des légumes, pour augmenter & modifier agréablement la saveur des mets : mais on peut aussi le considérer comme médicament : il est légèrement tonique, stomachique, béchique, incisif, antiseptique, un peu cordial, sudorifique, & on pourroit l'employer avec quelques succès dans les maux de gorge pituiteux & catarrhales, la toux de la même nature, l'asthme humide, les maux d'estomac ; aussi on prépare au *caramel* des bonbons, des pastilles, des tablettes, qu'on prescrit avec assez d'avantage dans les circonstances indiquées, & qui souvent méritent la préférence sur de véritables préparations pharmaceutiques, qui répugneut aux malades & qui les dégoûtent. On n'a fait cependant que très-peu d'usage jusqu'ici du sucre cuit au *caramel* en médecine. La seule manière dont on l'a souvent employé, a consisté dans une espèce de bol, que l'on fait avec du sucre fondu & du poivre en poudre. On introduit cette espèce de pilule dans le creux d'une dent cariée, & ce topique a plusieurs fois calmé des douleurs opiniâtres dues à cette cause. On pourroit préparer une espèce de tisanne ou de boisson aussi agréable au goût qu'avantageuse dans la plupart des cas ci-dessus, en délayant dans l'eau une ou deux onces de *caramel* par pinte, & en y ajoutant un acide végétal quelconque. (M. FOURCROY.)

CARAMENO. (*Mat. méd.*) On donne en Amérique le nom de *carameno* à une huile qu'on retire d'un fruit du même nom, & qui est employé avec succès pour guérir une maladie vermineuse de la peau, qu'on nomme Tom. On ne connoît pas exactement le végétal qui fournit cette huile.

(M. FOURCROY.)

CARANDAS, ou ANZUBA, (*Mat. méd.*) Espèce de plante ou d'arbuste des Indes orientales, dont la feuille ressemble beaucoup à celle du fraisier, & suivant d'autres à celle du tamarin. Il produit plusieurs fleurs odonférantes ; son fruit ressemble à une petite pomme, qui est verte au commencement & pleine d'un suc blanc comme du lait ; mais lorsqu'elle mûrit elle devient noirâtre, & prend un goût assez semblable à celui du raisin. Il y a des gens qui en tirent le suc pour en faire une espèce de verjus ; on mange aussi ce fruit confit dans du vinaigre, & du sel ; on dit qu'il est propre à exciter l'appétit, & il s'en trouve beaucoup au royaume de Bengale.

(*Anc. Encyclop.*) (M. FOURCROY.)

CARBONATE D'AMMONIAQUE. (*Mat. méd.*) On donne le nom de *carbonate ammoniacal*, ou d'*ammoniaque*, à l'espèce de sel neutre, que l'on appelloit autrefois *alcali volatil concret*, *sel volatil d'Angleterre*, & qui est véritablement une combinaison saline neutre de l'acide carbonique avec l'ammoniaque, ou alcali volatil. Ce sel, qui est un des plus utiles & des plus puissans médicamens qu'on puisse employer, n'existe pas pur & isolé dans la nature ; on le retire de presque toutes les substances animales par l'action du feu. On le forme aussi par l'union directe de l'ammoniaque avec l'acide carbonique : 1°. en agitant cet alcali dans une cuve de bierre ou de raisin en fermentation ; 2°. en faisant passer de l'acide carbonique dans de l'eau chargée d'ammoniaque ; 3°. en versant cet acide dans un vaisseau, sur les parois duquel on a mis des gouttes d'ammoniaque dissoute dans l'eau ; 4°. en combinant directement au-dessus du mercure le gaz acide carbonique, & le gaz ammoniacal : ces deux gaz se pénètrent tout à coup. Il s'excite beaucoup de chaleur, & il se cristallise un sel sur les parois de la cloche où l'on a fait le mélange. Dans tous ces cas ; on voit bientôt se former des cristaux de *carbonate ammoniacal*. On l'obtient encore en décomposant le muriate ammoniacal par les sels neutres carboniques à base de potasse, ou de soude, ou de chaux. C'est même par ce dernier procédé qu'on le prépare en grand dans les laboratoires pharmaceutiques. On met dans une cornue de grès un mélange de deux livres de muriate ammoniacal, ou *sel ammoniac*, avec quatre livres de craie sèche. On adapte à la cornue une large allonge, terminée par un bal'on ; on chauffe par degrés jusqu'à faire rougir le fond de la cornue ; le *carbonate ammoniacal* se dégage en vapeurs blanches, dont on favorise la condensation avec des linges mouillés, il reste dans la cornue du muriate calcaire.

Le *carbonate ammoniacal* est susceptible de prendre une forme régulière ; ses cristaux paroissent être des prismes à plusieurs faces. Bergman les désigne par des octaèdres ayant quatre de leurs angles tronqués. M. Romé de Lisle a vu des grouppes de ce sel, dans lesquels il étoit sous la forme de petits prismes tétraèdres comprimés, terminés à leur extrémité supérieure par un sommet dièdre.

Sa saveur est urineuse, mais beaucoup moins forte que celle de l'ammoniaque pure & caustique ; son odeur, quoique semblable à celle de cette dernière, est aussi beaucoup moins énergique ; il verdit le syrop de violette, parceque l'acide carbonique ne détruit pas complettement les caractères des alcalis auxquels il est combiné.

Le *carbonate ammoniacal* est très-volatil, & la moindre chaleur le sublime en entier. S'il est bien cristallisé, lorsqu'on le chauffe, il commence par se liquefier à l'aide de l'eau de sa cristallisation ; mais il se volatilise presqu'en même temps, de manière qu'il est très-difficile d'avoir ce sel bien cristallisé & bien sec.

Il est très-dissoluble dans l'eau ; il produit du froid dans cette dissolution, comme tous les sels neutres cristallisés ; cette propriété très-différente de celle de l'ammoniaque pure, qui donne beaucoup de chaleur en se combinant avec l'eau, suffisoit pour les ranger parmi les sels neutres ; deux parties d'eau froide en dissolvent plus d'une de *carbonate ammoniacal ;* l'eau chaude en dissout plus que son poids ; mais comme il se dissipe à la chaleur de l'eau bouillante, on ne peut, sans risquer d'en perdre beaucoup, employer ce moyen pour le faire crystalliser.

Il s'humecte légèrement à l'air, sur-tout lorsqu'il n'est pas entiérement saturé d'acide carbonique.

Les terres silicée & alumineuse n'ont pas plus d'action sur lui que sur les autres sels ammoniacaux. La magnésie ne le décompose que très-foiblement ; la chaux le décompose, comme les autres sels ammoniacaux, en s'emparant de son acide, avec lequel elle a beaucoup d'affinité. Si l'on verse de l'eau de chaux dans une dissolution de *carbonate ammoniacal*, il se fait sur le champ un précipité, & l'on sent une odeur vive d'ammoniaque caustique. La chaux s'est emparé de l'acide carbonique, avec lequel elle a formé de la craie, ou du *carbonate calcaire*, qui s'est précipité ; & l'ammoniaque s'est séparée. La chaux vive, triturée avec le *carbonate ammoniacal*, en dégage sur le champ l'ammoniaque sous forme gazeuse. En mettant ce mélange dans une cornue, on peut obtenir, à l'aide de l'eau placée dans les bouteilles de l'appareil de Voulf, l'ammoniaque caustique, ainsi qu'on l'obtient du muriate ammoniacal, distillé avec le même intermède. Cette décomposition prouve que la chaux a plus d'affinité avec l'acide carbonique, que n'en a l'ammoniaque ; ce qui est également démontré pour les autres acides.

Les alcalis fixes décomposent le *carbonate ammoniacal*, comme le fait la chaux, en séparant l'ammoniaque pure, & en s'unissant à son acide.

Enfin, les acides sulfurique, nitrique, muriatique & fluorique ont plus d'affinité avec l'ammoniaque que n'en a l'acide carbonique. Lorsqu'on verse un de ces acides sur le *carbonate ammoniacal*, il se produit une vive effervescence due au dégagement de l'acide carbonique. Si on fait cette décomposition dans un vaisseau étroit & allongé, on peut reconnoître la présence de l'acide carbonique gazeux, en y plongeant une bougie, qui éteint la teinture de tourne-sol qu'il fait passer au rouge, & de l'eau de chaux qu'il précipite. Ces décompositions du *carbonate ammoniacal* par la chaux & les alcalis fixes qui s'emparent de son acide, en séparant l'ammoniaque, & par les acides qui dégagent l'acide carbonique en s'unissant à l'alcali, démontrent clairement la nature du *carbonate ammoniacal.* Bergman a trouvé, par des expériences exactes, qu'un quintal de ce sel cristallisé contient quarante-cinq parties d'acide carbonique, quarante-trois d'ammoniaque, & douze d'eau. Comme il y a plus d'acide dans ce sel que dans le *carbonate* de soude, & dans ce dernier, plus que dans le *carbonate* de potasse, ce savant chimiste en conclud que plus la base alcaline est foible, & plus elle demande d'acide carbonique pour être saturée. L'acide boracique ne décompose point à froid le *carbonate ammoniacal* ; mais lorsqu'on verse sur ce dernier sel une dissolution bien chaude d'acide boracique, il se produit une effervescence très-sensible ; on reconnoît le dégagement de l'acide carbonique par les moyens ordinaires, & l'on trouve au fond du vase un vrai borate ammoniacal. Cette expérience, que j'ai répétée bien des fois, prouve que la chaleur modifie ou change les loix des attractions électives, comme l'a observé Bergman.

Le *carbonate ammoniacal* n'a point d'action sur les sels neutres parfaits ; seulement il décompose les sels neutres calcaires par la voie des doubles affinités ; ce que ne fait point l'ammoniaque pure & caustique. Cette belle découverte de Black explique pourquoi les chimistes avoient dit que l'ammoniaque a plus d'affinité avec les acides que la terre calcaire. Ils n'entendoient parler que de l'alcali volatil concret qu'ils regardoient comme le seul pur.

Le *carbonate ammoniacal* est employé en médecine comme un sudorifique, anti-hystérique, &c. On le mêle avec quelques matières aromatiques. Il a été regardé comme spécifique dans la morsure de la vipère ; mais M. l'abbé Fontana s'est élevé avec raison contre cette opinion. Plusieurs ont conseillé le *carbonate ammoniacal* ou l'alcali volatil concret comme anti-vénérien ; l'expérience n'a point encore prononcé définitivement sur ce point. M. Peyrilhe a fait sur la vertu anti-vénérienne de ce sel un ouvrage qui mérite d'être lu avec attention. Ce qu'il y a d'exact en médecine sur les propriétés de ce sel, c'est qu'il est purgatif, incisif, diurétique, diaphorétique, fondant, & qu'il a un effet très-marqué dans toutes les maladies qui dépendent de l'épaississement de la lymphe ; comme quelques accidens vénériens, les dépôts laiteux, les engorgemens scrophuleux, les obstructions commençantes, les hydropisies, les tumeurs des articulations, &c. On ne sauroit trop en recommander l'usage dans ces maladies & dans toutes celles en général, où les fluides du corps humain sont épais, visqueux, arrêtés dans les vaisseaux lymphatiques, dans les cellules du tissu muqueux. C'est un des plus grands fondans, un des remèdes les plus pénétrans, les plus actifs que l'on puisse employer. Il produit aussi de bons effets, comme stimulant, comme excitant dans les paralysies, les engourdissemens.

On l'administre à la dose de quelques grains dans des boissons appropriées, ou bien dans des mélanges opiatiques ou pilulaires. Les anglois préparent ce sel sous forme de poussière blanche, alliée avec des matières odorantes, agréables, de rose, de jasmin, de fleurs d'orange, renfermée dans de petits flacons, & destinée à être placées sous le nez des personnes qui se trouvent mal. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE CHAUX. (*Mat. méd.*)

D'après les règles de nomenclature, déjà exposées dans plusieurs articles précédens, relativement aux sels neutres, formés par l'acide carbonique, on voit que le nom de *carbonate de chaux* est le seul qui expose convenablement la nature de la craie & de toutes les matières calcaires en général. Ces matières sont très-abondantes dans la nature & se présentent sous des formes très-variées, depuis les coquilles fossiles & reconnoissables, jusqu'au spath calcaire, le plus transparent, le plus pur & le plus régulièrement cristallisé. C'est à l'Histoire Naturelle à décrire toutes ces formes, à faire passer l'observateur par toutes les nuances de dégradation & de désorganisation que les coquilles & les madrépores éprouvent depuis le moment où leurs habitans, privés de la vie, laissent leurs demeures solides, portées & balancées par les eaux de la mer, se déposer sur des fonds horisontaux & inclinés, jusqu'à celui où le *carbonate* calcaire, putifié, divisé par des frottemens, sans cesse renaissans, est dissous complettement par l'eau & déposé sous forme cristalline, régulière & spathique dans les fentes des rochers, à la voute des cavernes, sur leurs parois, sur leurs fonds, & dans toutes les cavités que cette eau arrose, & dans lesquelles elle séjourne plus ou moins long-temps; c'est à elle à faire connoître comment ces demeures, terro-salines des vers & des polypes, enfouies en couches, laissent dans les montagnes des preuves de l'ancienne existence de la mer qui les a recouvertes & formées, comment frottées & usées par le mouvement des eaux, elles forment les terres coquillières, les fahluns, les crôns, les pierres à bâtir, les marbres; comment dissoute par l'eau, elle est, cette substance, déposée plus en petit, sous la forme de stalactites, de stalagmites, d'incrustations, d'ostéocolle, de terre, de farine fossile, de spath calcaire, &c. Toutes ces formes, si variées & si intéressantes pour le naturaliste, se réduisent pour le chimiste & pour la médecine à une seule & même matière, toujours identique, dont les propriétés chimiques & l'action médicamenteuse sont égales ou presque égales sous toutes ces formes. Le premier voit dans toutes les matières calcaires un sel neutre, terreux, insipide, presque indissoluble, analogue par ces propriétés aux terres & aux pierres, parmi lesquelles elles sont rangées par le naturaliste, infusible au feu, décomposable cependant par la chaleur, & perdant de l'eau & de l'acide carbonique par cet agent, se convertissant en chaux vive par sa calcination, faisant effervescence avec la plupart des acides minéraux & végétaux plus forts que l'acide carbonique qu'elle contient, se dissolvant dans l'eau à l'aide de cet acide, dissous d'abord dans ce liquide, se déposant sous une forme régulière, cristalline & transparente comme un véritable sel, lorsque l'eau qui la tient en dissolution, perd son acide carbonique.

Le médecin considère toutes les matières calcaires comme une substance médicamenteuse, insipide, peu active, qui n'a d'usage, absolument, que comme absorbant, antacide, & détruisant les aigres des premières voies; il observe que les terres les plus légères, les plus divisées, les plus blanches, dans cet ordre de substance, sont celles qui conviennent le plus, & qui remplissent, avec le plus de promptitude & le moins de désavantage possible, l'indication annoncée; car parmi les absorbans calcaires, il en est la plupart dont la dureté, le poids & la forme pierreuse s'opposent à leur administration, & qui, reçues dans l'estomac & les intestins, y occasionnent des pesanteurs, de la douleur & des mal-aises incommodes. Quelquefois même, ces substances, en absorbant les sucs gastrique & intestinal, forment des masses épaisses, comme une sorte de mortier, tenaces, gluantes, adhérentes aux parois du tube intestinal, bouchent les orifices des vaisseaux absorbans, & produisent ainsi tous les maux qui peuvent dépendre de cette obstruction. Aussi, depuis assez long-temps, les médecins instruits de cet inconvénient, ont banni de l'usage médicinal beaucoup de matières calcaires, cohérentes & dures; aussi ont-ils borné bientôt leur emploi à celles qui étoient les plus légères & les plus divisées, comme la craie fine & blanche, les terres, qui en raison de leur finesse, de leur ténuité & de leur légèreté, ont reçu les noms d'*agaric fossile*, *de farine fossile*. (*Voyez* ces *articles.*) Enfin, depuis quelques années, ils ont presque généralement renoncé aux terres calcaires, & ils ont adopté préférablement l'usage de la magnésie. (*Voyez* les mots MAGNÉSIE & CARBONATE DE MAGNÉSIE. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE CUIVRE. (*Mat. méd.*)

Le nom de cette substance indique que c'est une combinaison d'oxide de cuivre & d'acide carbonique. Cette espèce de sel neutre constitue le verd de montagne, le cuivre soyeux, la malachite & plusieurs mines de fer, terreuses & colorées en verd. Le verd-de-gris qui se forme à la surface du cuivre, exposé à l'air, est un composé analogue; celui qu'on prépare dans plusieurs provinces, & particulièrement aux environs de Montpellier, en laissant tremper des plaques de cuivre dans le vinaigre, n'est point de véritable *carbonate de cuivre*, mais un acétite de ce métal.

Le sel qui nous occupe dans cet article, est toujours verd, pulvérulent, cristallisé en aiguilles, ou déposé en stalactites. Sa saveur est âcre, métallique, & on doit le ranger parmi les poisons; il se dissout dans l'eau, chargée d'acide carbonique, dans tous les acides, dans les huiles. C'est un ennemi qui nous poursuit, pour ainsi dire, par-tout, parce que l'usage des vaisseaux de cuivre est presque général dans les divers besoins de la vie. Il faut savoir nous mettre en garde contre ses effets dangereux; s'il a été pris en grande dose, & s'il agit sur l'estomac, les vomitifs, les adoucissans, les émolliens, les calmans sont les remèdes d'autant mieux indiqués, qu'il agit lui-

même comme émétique & comme irritant. Les suites des effets de ce poison sont plus difficiles à détruire que les symptômes violens qu'il fait naître immédiatement après son introduction dans le corps. On emploie avec succès pour calmer les maux que cet empoisonnement traîne à sa suite, les remèdes sulfureux, & en particulier, les eaux sulfureuses. Navier a proposé les sulfures alcalins, & en particulier, celui qui tient du fer en dissolution pour dénaturer le *carbonate de cuivre*, les différens oxides de ce métal, ainsi que tous les poisons minéraux, & susceptibles d'être adoucis par le soufre; mais l'expérience n'a pas encore prononcé assez positivement sur l'utilité de ce dernier remède pour en recommander l'usage.

Quoique trop d'expériences funestes aient appris que le *carbonate de cuivre* & les différens oxides de ce métal ont une action délétère sur l'économie animale, on a proposé ces substances comme médicamens dans plusieurs maladies, & sur-tout dans celles dont la cure est, ou très-difficile, ou impossible par d'autres moyens. Telles sont le vi.us écrouelleux, très-avancé; le cancer, les tumeurs froides & douloureuses anciennes, les engorgemens lymphatiques, les concrétions bronchiques & ésophagiennes, les affections spasmodiques de l'ésophage & du pharynx. Mais malgré les éloges qu'on a prodigués à cette pratique, malgré les ouvrages trop multipliés sur ces traitemens, malgré les observations sur les cures opérées par les oxides cuivreux, le temps & l'expérience ont mis ces dangereux remèdes à leur vraie place. Les médecins, instruits & prudens, ne les emploient jamais, & ils en redoutent, avec raison, les effets trop énergiques. Ceux qui les ont administrés dans les maladies énoncées, les ont, à la vérité, prescrits sous forme sèche & pilulaire, étendus & mêlés dans des excipiens adoucissans & calmans, propres à en modérer l'action & à en enchaîner l'activité. Mais ces correctifs n'ont pas empêché d'observer les effets de ces substances, & ils ne détruisent point complettement les serremens de gorge, les douleurs, les tiraillemens d'estomac, les nausées, les vomissemens, les coliques, les convulsions même que ces prétendus médicamens produisent chez les personnes sensibles & irritables, même lorsqu'on les donne à très petites doses; ces raisons, jointes au peu d'avantage & aux véritables insuccès de ces remèdes, dans les maladies désespérées, auxquelles on avoit dit qu'ils étoient capables de résister, doivent empêcher les hommes de l'art, qui agissent autant d'après des principes de l'honneur, que d'après ceux de leur science, d'employer de pareils agens.

(M. Fourcroy.)

CARBONATE DE FER. (*Mat. méd.*)

Dans la nouvelle nomenclature chimique, on nomme *carbonate de fer* la combinaison de l'acide carbonique avec le fer. Cette combinaison est une des matières les plus répandues dans la nature, & un des médicamens les plus utiles que l'on puisse employer dans tous les cas où ce métal est indiqué, quoiqu'on n'ait pas connu cette substance sous le nom que nous lui donnons, quoiqu'on n'ait même connu sa composition & sa véritable nature que depuis quelques années, on en fait depuis long-temps un usage très-avantageux en médecine. C'est cette espèce de sel ferrugineux qui forme presque toutes les mines de fer terreuses & superficielles, les ochres, les hématites. Le fer spathique, cristallisé, n'est que du *carbonate de fer* très-pur. Il existe dans la plupart des terres, & des pierres colorées, dans les bols d'Arménie, d'Allemagne, & des autres lieux; il fait la base active de toutes les eaux ferrugineuses simples, ou acidules, telles que les eaux de Pyrmont, de Pougues, de Spa, de Forges, de Saint-Germain, &c. Il se forme dans l'air atmosphérique, & la rouille, qui recouvre bientôt tous les ustensiles de fer exposés dans l'air humide, est absolument de cette nature; c'est ce sel qui constitue le safran de mars apéritif, qu'on prépare en pharmacie, & c'est même sous ce nom qu'on l'emploie le plus communément en médecine. On l'obtient encore en précipitant toutes les dissolutions de fer dans les acides par les *carbonates* alcalins, de quelque nature qu'ils soient; enfin c'est ce sel qui est dissous dans la teinture martiale alcaline de Stahl, & qui se précipite spontanément de cette teinture sous le nom de *safran de mars apéritif de Stahl*. On voit donc qu'il est employé très-fréquemment en médecine, sous les différentes dénominations d'ochre de fer, de terre bolaire, d'eau minérale martiale, de teinture martiale alcaline de Stahl, & de safran de mars apéritif; mais comme c'est particulièrement ce dernier que l'on prescrit le plus fréquemment, nous traiterons spécialement ici de sa préparation, de ses propriétés, & de ses usages.

Pour préparer le *carbonate de fer* pur, plus connu sous le nom de *safran de mars apéritif*, dans les boutiques, on met dans un vase de terre de la limaille de fer, qu'on humecte d'un peu d'eau, & qu'on laisse exposée à l'air dans un lieu où il puisse être à l'abri de la poussière & des accidens. On le remue de temps en temps pour présenter toutes ses surfaces à l'air, & on ajoute un peu d'eau à mesure qu'elle s'évapore, on continue ainsi jusqu'à ce que toute la limaille soit bien uniformément & complettement rouillée. Alors on pulvérise toute la masse, si elle est encore noire, dans l'intérieur des petites glèbes qu'elle forme, on l'expose de nouveau à l'air en l'humectant, & lorsqu'elle est d'une couleur jaune, égale par-tout, on la passe au porphyre, & on la conserve pour l'usage. La théorie de cette opération est aussi simple que facile à concevoir; l'eau est décomposée par le fer, son oxigène s'unit à ce métal, & son hydrogène se dégage lentement en gaz inflammable; aussi le mélange répand-il une légère odeur fétide; à mesure que le fer est oxidé, il absorbe

l'acide carbonique de l'atmosphère, & il se convertit en *carbonate de fer*. On pourroit substituer a ce médicament les dépôts des eaux minérales martiales, le fer spathique pur, les précipités des différens sels neutres ferrugineux par les *carbonates* alcalins; mais ces substances pourroient n'être pas aussi pures que celui qu'on prépare. D'ailleurs elles contiennent le fer dans un état d'oxidation très-différent, & on ne pourroit pas compter sur les mêmes propriétés dans ces diverses préparations.

Le *carbonate de fer*, employé sous le nom de *safran de mars apéritif*, est un médicament tonique, légérement fortifiant, facilitant le mouvement des fibres, nécessaire pour détruire les embarras produits par l'épaississement des fluides, jouissant aussi de la propriété de froncer les orifices des vaisseaux, & conséquemment un peu astringent. C'est en raison de ces propriétés, reconnues depuis long-temps dans la *rouille de fer*, qu'on l'a prescrite dans les obstructions commençantes, dans les foiblesses de l'estomac, la lenteur & le désordre des digestions. Quelques médecins, voyant que cette préparation détruisoit les aigreurs, l'ont rangée parmi les absorbans; mais il est aisé de voir que c'est moins comme s'unissant à l'acide gastrique surabondant, & en neutralisant cet acide, que comme fortifiant l'estomac, & s'opposant à la production d'une aussi grande quantité d'acide, qu'il produit cet effet, & qu'il suffit de sa propriété tonique & corroborante pour concevoir la cause de cette action. Il ne paroît pas douteux que le *carbonate de fer* ne soit absorbé par les vaisseaux absorbans des premières voies, & porté dans les humeurs; c'est à cette absorption, & à son union avec les fluides du corps humain, qu'il faut attribuer l'action utile qu'il exerce dans la chlorose, & dans toutes les maladies de langueur dans lesquelles le sang est pâle, peu concrescible; il acquiert les propriétés nécessaires pour l'entretien de la vie & de la santé, par l'usage de toutes les préparations ferrugineuses en général. Le *carbonate de fer* paroît être, de toutes les préparations de ce métal, celle qui produit cette action avec le plus de force & de vîtesse, parce qu'il est plus soluble que la plupart des oxides de fer. Au bout de quelques semaines de son usage, le sang reprend une couleur plus foncée, une concrescibilité plus forte, & une température plus élevée. Ces changemens sont annoncés par la couleur de la peau qui s'anime, sur-tout au visage, par la facilité avec laquelle les malades exécutent les différens mouvemens, par l'agilité de leurs membres, par des digestions plus promptes & plus complettes, par l'appétit, la faim même, qui succèdent au dégoût, & souvent aux appétits déréglés, par la chaleur qui renaît dans tous les organes, & qui prend la place du sentiment de froid que les malades éprouvoient autrefois.

Chez les jeunes filles, plus sujettes à la chlorose que les garçons, les règles ne coulent point ordinairement pendant cette maladie, à laquelle le travail qui s'opère à cette époque dans la matrice, donne toujours naissance. Cette évacuation périodique, nécessaire pour la santé, & qui annonce la perfection de l'individu, paroît souvent par l'effet des martiaux, & spécialement de la préparation qui nous occupe. Il n'est donc pas étonnant que l'antiquité ait regardé la rouille ou le *carbonate de fer* comme un remède propre à détruire la stérilité, & que l'histoire de la médecine présente plusieurs exemples fameux de guérisons semblables. Comme l'écoulement des règles est une disposition & une condition naturelle, nécessaire à la conception, on conçoit qu'une substance capable de procurer cet écoulement tardif & difficile, & d'en régler le périodisme, doit guérir la stérilité. Tout annonce donc une action remarquable & importante dans le *carbonate de fer*, & il produit des bons effets dans toutes les maladies accompagnées de foiblesse & d'irrégularité dans les mouvemens, les évacuations, &c. Aussi le prescrit-on avec succès dans les affections hypochondriaques, l'hydropisie, les maladies lentes, catarrhales, l'incontinence d'urine, la perte de la semence, les relâchemens de tous les sphincters en général. On le donne à la dose de quelques grains, mêlé avec des extraits amers, toniques, des apéritifs, des astringens, des fortifians, sous forme d'opiates, de bols ou de pilules. Il faut qu'il soit extrêmement divisé pour produire de bons effets. Il noircit ordinairement les évacuations alvines. (*Voyez* le mot FER.) (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE MAGNÈSIE. (*Mat. méd.*)

Le *carbonate de magnésie*, ou la combinaison de la magnésie avec l'acide carbonique, qu'on a nommé avant la nomenclature méthodique, *magnésie blanche*, *magnésie douce*, *magnésie effervescente*, *magnésie aërée*, *mephyte de magnésie*, *craye de magnésie*, est un des plus utiles absorbans, & peut-être même le seul véritablement utile, & qu'on puisse employer avec plus de sécurité. Les Anglois en préparent depuis long-temps de grandes quantités, qu'ils débitent dans toute l'Europe; mais c'est un sel ou une préparation qu'on peut faire par-tout, & qui, lorsqu'il est bien fait, jouit des mêmes propriétés, & peut être administré avec un égal succès. Comme la connoissance des propriétés de ce sel terreux est nécessaire pour bien l'employer, & comme ces propriétés n'ont point encore été convenablement traitées dans les auteurs de matière médicale, nous ne craindrons pas de nous engager sur cet objet dans les détails qui nous paroissent indispensables pour remplir notre but. Ici tout est du ressort de la chimie, sans les lumières de cette science, sans les résultats exacts qu'elle fournit, l'usage & la prescription du *carbonate de magnésie* ne seroient rien moins que faciles: l'empirique médicinal ne suffit pas, & il ne conduiroit qu'à l'erreur. Nous renvoyons au mot *magnésie* l'exposé des différentes substances qu'on a connues d'abord & prescrites même en médecine,

fous ce nom; nous nous contenterons de faire remarquer ici que la magnésie, la terre magnésienne, la terre muriatique de M. Kirtwan, la base du vrai sel d'epsom d'Angleterre, du sel de sedlitz, de seydschutz, &c. est dans deux états différens, suivant sa préparation; que comme cette terre n'a point encore été trouvée seule dans sa nature, quoiqu'il paroisse qu'elle y existe au moins combinée avec l'acide carbonique, ainsi que la chaux & la baryte, & comme elle est toujours unie dans les eaux ou dans quelques pierres, sur-tout dans les schites, avec les acides muriatique ou sulfurique, & plus souvent avec ce dernier, on ne l'obtient qu'en la séparant de ces sels neutres, par le moyen des alcalis qui ont plus d'affinité qu'elle avec ces acides. Mais suivant qu'on employe les alcalis purs & caustiques, ou ces sels unis à l'acide carbonique, on précipite la magnésie ou pure ou à l'état de *carbonate*. Quant à la magnésie pure, nous en traiterons à l'article *magnésie*; il ne doit être question dans celui-ci que du *carbonate de magnésie*; car ces deux états de la terre magnésiene ont chacun leurs avantages dans la pratique de la médecine.

Le *carbonate de magnésie* se prépare de la manière suivante : on dissout dans de l'eau de rivière pure du sulfate de magnésie, ou vrai sel d'epsom d'Angleterre, & non pas du sel d'epsom de Lorraine, qui est du sulfate de soude ou sel de *glauber*: on fait chauffer cette dissolution, on y verse une dissolution de potasse du commerce purifiée & qu'on a laissée long-temps à l'air pour lui faire absorber de l'acide carbonique, ou qu'on a imprégnée auparavant de cet acide; on la prend aussi chaude; on met de cette dernière liqueur jusqu'à ce que la dissolution de sulfate de magnésie cesse de précipiter : alors on laisse bien déposer le précipité; on décante ensuite la liqueur surnageante, on lave à plusieurs reprises le dépôt qui devient plus blanc à mesure que les lessives sont employées; on le met ensuite sur des planches de bois bien propres, on le fait sécher à l'étuve, & on le garde pour l'usage. La théorie de cette préparation chimique est fort simple & bien connue aujourd'hui. Le sel d'epsom ou sulfate de magnésie est, comme le dernier nom l'exprime, un sel neutre formé d'acide sulfurique & de magnésie : la dissolution alcaline contient la potasse combinée avec l'acide carbonique; au moment où l'on mêle ces deux liqueurs, les bases & les acides de ces deux sels neutres s'échangent réciproquement, il se fait une double décomposition & une double combinaison; la potasse se porte sur l'acide sulfurique & forme du sulfate de potasse ou du *tartre vitriolé* qui reste en dissolution dans la liqueur : la magnésie absorbe l'acide carbonique & se précipite, parce que ce *carbonate de magnésie* est très-peu soluble. Comme il se dépose rapidement, il est sous la forme d'une poussière blanche très-divisée, & qui ressemble à de l'amidon; on le lave avec soin pour emporter tout ce qu'il peut contenir de sels solubles amers & qui en altéreroient la pureté.

Mais dans cette opération qui paroît si simple & qui a été regardée comme telle par les chimistes qui l'ont décrite, il se passe plusieurs phénomènes qui n'ont point encore assez frappé leur attention. On obtient des quantités de précipité différentes, quelquefois beaucoup, d'autrefois presque point; la nature de la lessive alcaline influe singulièrement sur ces différences. Cependant comme il est important qu'un médicament chimique soit toujours le même, afin d'être sûr de son effet, j'ai cru qu'il falloit commencer par connoître la cause de ces différences, & j'ai fait des expériences assez multipliées pour parvenir à cette connoissance. Elles m'ont conduit à trouver constamment la même quantité de *carbonate de magnésie*, & ce sel dans le même état. Elles m'ont fait voir que la quantité de ce sel précipité varioit suivant l'état du *carbonate* alcalin, suivant la proportion d'acide carbonique qu'il contient, & qui étant plus abondant qu'il ne faut pour saturer la magnésie, tient le *carbonate de magnésie* en dissolution, & l'empêche de se précipiter. J'ai aussi obtenu parmi les résultats de ces expériences, des connoissances plus exactes sur plusieurs propriétés de ce sel-terreux. Les détails de ce travail entrepris pour la matière médicale chimique, doivent trouver leur place ici : je les extrairai du second volume des annales de chimie, page 278.

I. Le célèbre professeur Black, après avoir fait connoître la magnésie, ou la base du vrai sel d'epsom (sulfate de magnésie) après nous avoir appris à la distinguer des autres matières terreuses par des caractères certains, l'a considérée encore dans ces deux états; savoir, la *magnésie caustique* ou *pure*, & la *magnésie douce*, ou *effervescente* : il a fait voir que celle-ci contenoit l'*air fixe* ou *acide carbonique*, qu'il a découvert dans la craie & dans les alcalis, & que c'étoit à la présence de ce corps qu'elle devoit, comme ces derniers sels, la propriété de faire effervescence avec les acides.

Bergman, dans sa dissertation sur l'acide carbonique, qu'il avoit nommé *acide aërien*, a examiné quelques propriétés du *carbonate de magnésie*, ou de la *magnésie aërée*. Il avoit vu cette matière cristallisée par une évaporation lente sous la forme de petits grains transparens, & de rayons partant du même point en deux faisceaux. Il avoit estimé que cent parties de cette espèce de sel neutre, contiennent vingt-cinq parties d'acide carbonique, quarante-cinq de magnésie, & trente d'eau. M. de Butini fils, médecin de Genève, a fait des recherches assez étendues sur la magnésie, sur le sel d'epsom ou sulfate de magnésie, sur la décomposition & la précipitation de ce sel, & sur les propriétés du *carbonate de magnésie*. Il a reconnu que ce sel, très-dissoluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, cristallisoit,

par une évaporation douce au feu de lampe, ou par la simple exposition à l'air, en houpes composées d'aiguilles brillantes d'à-peu-près une ligne de longueur, qui offroient au microscope des prismes à six pans tranchés par un exagone. Il a vu qu'une dissolution de sulfate de magnésie précipitée par la *carbonate* de potasse, présentoit au bout de quelques jours des crystaux semblables. Cette crystallisation, dans le second cas comme dans le premier, dépend manifestement de la volatilisation de l'acide carbonique qui tenoit le *carbonate de magnésie* saturé en dissolution. Il a prouvé que cet acide a la propriété de rendre la magnésie beaucoup plus dissoluble dans l'eau qu'elle ne l'est naturellement.

Mais aucun de ces chimistes n'a décrit les phénomènes que présente la précipitation du sulfate de magnésie par les différens *carbonates* alcalins; aucun n'a indiqué les différentes doses de *carbonate de magnésie* que l'on obtient par ces divers précipitans; enfin, ils n'ont presque rien dit sur les propriétés distinctives de ce sel terreux.

Un grand nombre de faits apperçus dans des expériences trop rapides pour être exactes, & telles qu'il est permis de les faire dans les démonstrations de chimie, m'ont engagé à faire des recherches suivies sur cet objet.

II. On a toujours préparé la magnésie du commerce en précipitant le sulfate de magnésie ou le *sel d'epsom*, par la potasse purifiée, ou le *carbonate* de potasse non saturé; mais on a méconnu dans cette partie de l'art pharmaceutique beaucoup de phénomènes intéressans, soit parce qu'on ne faisoit que peu d'attention aux doses des matières employées & obtenues, soit parce qu'on se servoit de substances impures.

Le *carbonate* de potasse bien saturé, cristallisé & non déliquescent, dissous dans cinq parties d'eau distillée à vingt dégrés du thermomètre de Reaumur, mêlé avec une dissolution de sulfate de magnésie très-pur à la même température, ne présente aucune précipitation sensible. Ce fait étonne au premier aspect, sur-tout lorsqu'on se rappelle que plusieurs chimistes, & en particulier M. Butini, recommandent de laisser à l'air la lessive alcaline pour qu'elle se sature d'acide carbonique, & pour qu'elle précipite une plus grande quantité de magnésie, ce qui est vrai, mais relatif à la chaleur qu'on employe dans cette expérience. Le mélange qui ne précipite rien à dix dégrés & même à vingt, commence à devenir louche lorsque la chaleur excède le dernier terme: on observe qu'à mesure que les liqueurs se troublent, il se dégage quelques bulles de fluide élastique. Si on mêle bouillantes les deux dissolutions indiquées, il se forme un précipité abondant: en continuant l'ébullition, ce précipité magnésien augmente encore.

Pour bien connoître les phénomènes de cette expérience, & leur cause, on a mêlé une dissolution de cent parties de sulfate de magnésie transparent & pur, dans six cents parties d'eau distillée, avec une dissolution de cent parties de *carbonate* de potasse bien neutre & bien cristallisée dans cinq cents parties d'eau distillée; les dissolutions de ces deux sels étoient à douze dégrés du thermomètre de Reaumur; elles se sont mêlées sans précipitations, quoiqu'on les agitât pour multiplier les contacts. On a fait chauffer lentement ce mélange; à vingt dégrés il s'est manifesté une légère effervescence produite par le dégagement de très-petites bulles de fluide élastique; il s'est formé à la surface une pellicule légère & transparente; à trente dégrés cette pellicule est devenue opaque, & l'effervescence n'étoit pas beaucoup plus considérable; à quarante dégrés l'agitation de l'effervescence devenant beaucoup plus forte, la pellicule s'est brisée, la liqueur s'est troublée uniformément, & devint blanche, quoiqu'elle conservât une partie de sa transparence: à cinquante dégrés le mouvement du liquide effervescent devint très-violent, l'eau étoit entièrement opaque & blanche; lorsque la chaleur passa soixante dégrés, l'effervescence fut si considérable & l'eau si raréfiée, que le vase où l'on faisoit l'expérience étoit à peine assez grand pour contenir la liqueur. Nous nous sommes servis pour celà de grands vaisseaux de verre élargis par en haut, & que l'on connoît dans les laboratoires sous le nom d'évaporatoires: les vases de cuivre & de grès ne peuvent pas servir, parce que le *carbonate de magnésie* adhère avec tant de force sur leurs parois, qu'on est obligé d'en perdre beaucoup. Tant que cette effervescence produite par le dégagement du gaz acide carbonique très-abondant a lieu, ce liquide n'a jamais pris la température de quatre-vingts dégrés, & il est resté toujours à celle de soixante-dix-huit ou soixante-dix-neuf dégrés. Mais bientôt cette violente effervescence a diminué; la liqueur s'est affaissée un peu, les bulles n'étoient plus aussi tenaces, aussi savoneuses, & la véritable ébullition de l'eau prit la place du dégagement de gaz; la liqueur monta alors & tout-à-coup à quatre-vingts dégrés. En arrêtant l'opération à cette époque, & lorsque l'acide carbonique paroissoit être entièrement volatilisé, on n'obtenoit pas tout le *carbonate de magnésie*, séparé par le *carbonate* de potasse: il fallut continuer l'ébullition pendant un quart d'heure. Il est prouvé par-là que le *carbonate de magnésie* adhère assez fortement à l'eau & à l'acide carbonique, puisque celui-ci, s'il étoit dissous seul, se sépareroit beaucoup plus promptement.

Dans cette expérience, on a obtenu 0,36 de *carbonate de magnésie* sec sous la forme d'une poussière blanche comme grenue; la liqueur décantée évaporée avec soin, a donné du sulfate de potasse.

Il résulte de ces faits, 1°. que le *carbonate* de potasse décompose à froid le sulfate de magnésie; 2°. que

que le *carbonate de magnésie*, formé dans ce cas, reste en dissolution dans la liqueur froide, à l'aide de l'acide carbonique, excédent à sa nature saline neutre; 3°. que le *carbonate* de potasse contient plus d'acide carbonique que n'en demande pour être saturée la magnésie séparée de l'acide sulfurique; 4°. que c'est cet excès d'acide carbonique qui empêche les liqueurs de se troubler, & la matière de se déposer tant que les liqueurs sont froides; 5°. que la chaleur, en dégageant cet acide, rend le *carbonate de magnésie* moins soluble & en détermine la précipitation; 6°. que parties égales de *carbonate* de potasse & de sulfate de magnésie ne donnent point les proportions exactes pour la décomposition complette de ce dernier, & qu'il y a plus de *carbonate* de potasse qu'il n'en faut pour séparer la magnésie.

Jusqu'ici, ces faits sont d'accord avec ce qu'on fait en pharmacie sur la préparation de la magnésie ordinaire; car, 1°. on n'emploie pas de *carbonate* de potasse bien saturé, qui seroit beaucoup trop cher & qui ne donneroit pas de magnésie à froid; 2°. on fait chauffer & même bouillir, quelque temps, les dissolutions pour obtenir plus de magnésie.

Comme nous avions employé trop de *carbonate* de potasse, on a fait une seconde expérience en mêlant les dissolutions de 125 parties de sulfate de magnésie & 100 de *carbonate* de potasse. Après l'ébullition, on a obtenu 0,45 de *carbonate de magnésie* très-pur. Nous avons observé qu'après l'ébullition forte, & le dégagement complet d'acide carbonique, il reste dans la liqueur un peu de *carbonate de magnésie*, avec le sulfate de potasse. On n'obtient cette légère portion de *carbonate* de magnésie que par une évaporation assez longue; nous avons compté cette portion dans les 0,45, obtenus dans cette seconde expérience.

Si au lieu de faire chauffer les dissolutions de ces deux sels, bien purs & bien neutres, pour obtenir le *carbonate* de magnésie par le dégagement de l'acide carbonique, on laisse le mélange exposé à l'air, à une température de 12 à 15 degrés, il s'en précipite au bout de quelques jours des cristaux en aiguilles très-fines, qui sont du *carbonate* de magnésie. M. Butini avoit déjà vu ce fait; mais je me suis assuré qu'il est impossible de séparer ce sel bien pur; il est toujours mêlé de sulfate de potasse: d'ailleurs, il ne prend pas une forme aussi régulière ni un volume aussi gros que celui qu'on obtient par le *carbonate* de soude, & dont je parlerai tout-à-l'heure, sans doute, parce qu'il se précipite trop vîte, & pour ainsi dire, embarrassé par les cristaux de sulfate de potasse qui se déposent en même temps.

On voit par tous ces détails que si l'on obtient en grand le *carbonate de magnésie* par la potasse du commerce, c'est parce que ce dernier sel n'est rien moins que saturé d'acide carbonique, & qu'il contient de la potasse caustique. La précipitation a même lieu à froid & dans l'instant du mélange, parce que la quantité d'acide carbonique, dégagé de la potasse, n'est pas assez considérable pour tenir tout le *carbonate de magnésie* en dissolution, parce que d'ailleurs une partie de cette terre, précipitée en état caustique par la portion de potasse caustique, contenue dans celle du commerce, enlève encore l'acide carbonique: mais il est certain, malgré cela, qu'il y a encore assez de cet acide pour tenir une portion de sulfate de magnésie en dissolution, & que l'ébullition d'un quart-d'heure ou d'une demi-heure est nécessaire pour obtenir toute la terre contenue dans le liquide.

§. III. Le *carbonate* de soude a présenté dans son action sur le sulfate de magnésie des phénomènes différens de ceux du *carbonate* de potasse. Des dissolutions de 100 parties de *carbonate* de soude & de 125 de sulfate de magnésie, tous deux en beaux cristaux, mêlées à 12 degrés de température, ont donné tout-à-coup un précipité de *carbonate de magnésie*, qui lavé & séché, pesoit 0,11. La liqueur decantée & chauffée fait effervescence à 20 degrés de chaleur, & ne commence à se troubler qu'à 30 degrés; elle mousse & se gonfle moins que celle qui a été mêlée avec le *carbonate* de potasse. Après avoir bouilli pendant un quart-d'heure, on en a recueilli 0, 23; de sorte qu'en tout, 125 parties de sulfate de magnésie ont donné 0, 34 de *carbonate de magnésie* par le *carbonate* de soude, tandis que le *carbonate* de potasse en avoit fourni 0,45. La liqueur décantée contenoit encore beaucoup de sulfate de magnésie, & cette expérience n'étoit pas exacte, puisqu'on n'avoit point employé assez de *carbonate* de soude.

Par une suite d'expériences, j'ai trouvé que pour décomposer entièrement 125 parties de sulfate de magnésie, il faut 136 parties de *carbonate* de soude transparent & bien cristallisé, & l'on obtient en tout 0,45 de *carbonate de magnésie*, comme par le *carbonate* de potasse, mais avec cette différence qu'il s'en précipite d'abord 0,12, ou à peu près un quart, dans le moment même du mélange des liqueurs froides, & 0,33, ou à peu près les 3 quarts, par l'ébullition.

Ce n'est donc que la cause de cette différence dans la précipitation par le *carbonate* de potasse, ou par le *carbonate* de soude, qu'il falloit trouver; elle est manifestement due à la proportion d'acide carbonique dégagé relativement à la quantité des bases, potasse ou soude, nécessaires pour saturer l'acide sulfurique du sulfate de magnésie.

Les expériences très-nombreuses que j'ai faites pour déterminer toutes ces doses, ou ces proportions, m'ont conduit aux résultats suivans;

1°. En prenant les *carbonates* de potasse & de soude, bien cristallisés, transparens & effervescens, il faut 2 gros 44 grains du premier pour saturer 4 gros d'acide sulfurique étendu d'eau; il s'en dégage 42 grains d'acide carbonique. La même dose du même

acide sulfurique demande 2 gros 49 grains de *carbonate* de soude, & il s'en dégage 33 grains d'acide carbonique; il faut donc plus de *carbonate* de soude que de *carbonate* de potasse, pour saturer l'acide sulfurique.

Mais la différence de proportion qui existe dans les résultats ci-dessus, annonce qu'il faut une quantité beaucoup plus grande de potasse, que de soude, pour opérer cette saturation, puisque dans le *carbonate* de soude, il y a une dose beaucoup plus grande d'eau que dans le *carbonate* de potasse, & puisque celui-là contient dans une quantité égale à celle de *carbonate* de soude, près de la moitié plus de potasse qu'il n'y a de soude dans ce dernier.

3°. Quoique le *carbonate* de potasse contienne moins d'acide carbonique que celui de soude, l'acide sulfurique en dégage cependant plus du premier que du second, relativement aux doses des bases alcalines nécessaires pour le saturer.

4°. Cette plus grande quantité d'acide carbonique, dégagé du *carbonate* de potasse que du *carbonate* de soude, est la seule cause de la dissolution complette du *carbonate de magnésie*, séparée par le premier & du quart précipité à froid dans le moment même de l'expérience par le second. Mais si au lieu de traiter le sulfate de magnésie par le *carbonate* de soude, à l'aide de la chaleur, & d'en précipiter le *carbonate de magnésie* par l'ébullition des dissolutions, on laisse les dissolutions séparées de la portion de précipité qu'elles forment dans l'instant de leur mélange, exposées à l'air à 12 ou à 15 degrés de température, il s'y forme, au bout de quelques jours, des cristaux très-réguliers de *carbonate de magnésie* qui ont la longueur de 3, 4 à 5 lignes sur un diamètre de deux lignes. Ces cristaux sont des prismes hexaèdres dont les faces sont rhomboïdales, & qui présentent à leur extrémité des hexagones placés obliquement sur le prisme. C'est un des procédés que je mets en usage pour obtenir ce sel très-pur, & avec la forme régulière qui lui est propre.

§. IV. Le *carbonate* d'ammoniaque est le premier sel qui m'avoit présenté depuis plusieurs années la propriété de ne pas précipiter du tout le sulfate de magnésie. Ce que j'ai exposé dans les détails précédens, explique la cause de ce phénomène, sur-tout si on se rappelle que le *carbonate* d'ammoniaque contient plus d'acide carbonique que les deux autres *carbonates* alcalins. Le mélange des dissolutions de ces deux sels, en quelques proportions qu'il soit fait, ne donne point de précipité; mais en chauffant ce mélange, il se manifeste une très-forte effervescence, il se dégage une grande quantité d'acide carbonique, & il se précipite du *carbonate de magnésie* qui affecte la forme grenue, lorsqu'on le fait sécher lentement à l'air. 125 parties de sulfate de magnésie, mêlée avec 100 parties de *carbonate* ammoniacal, n'ont donné, après une légère ébullition, que 32 parties de *carbonate* de magnésie. Comme il paroissoit que la quantité de *carbonate* ammoniacal employée, n'étoit pas suffisante pour obtenir tout le *carbonate de magnésie* que doit donner le sel d'*Epsom*, comme d'ailleurs en examinant la liqueur, elle donnoit encore un précipité de magnésie par la potasse caustique, on a recommencé cette expérience en prenant parties égales de *carbonate* d'ammoniaque & de sulfate de magnésie, dissous chacun dans le moins d'eau froide possible. Ces deux dissolutions ne se sont point troublées à froid; on les a chauffées, à 30 degrés elles se sont troublées en faisant une vive effervescence; mais la chaleur étant parvenue jusqu'à l'ébullition, je crus m'appercevoir que la quantité de précipité diminuoit: on arrêta l'opération, on filtra la liqueur; la quantité de *carbonate de magnésie*, précipité & séché en poussière grenue, au lieu d'être plus abondante que dans la première expérience, comme il sembloit qu'on auroit dû s'y attendre, ne pesoit que neuf grains. Je soupçonnai qu'une partie du précipité avoit été dissoute dans la liqueur; & en effet, la potasse y formoit un précipité très-abondant. On la fit évaporer aux trois quarts de son volume; elle donna par le refroidissement un sel en beaux cristaux rhomboïdaux, dont une des faces larges étoit creusée en trémie; il y avoit parmi des prismes rhomboïdaux, terminés par une pyramide tétraèdre. Ce sel étoit triple, ou du *sulfate ammoniaco-magnésien*; l'analyse y indiqua 0, 56 de sulfate de magnésie, & 0, 44 de sulfate d'ammoniaque. Ce fait exigea, pour être déterminé plus positivement, de nouvelles expériences. 125 grains de sulfate de magnésie & 125 grains de *carbonate* d'ammoniaque, dissous dans le moins d'eau froide possible, ont été chauffés lentement jusqu'à 60 degrés du thermomètre de Réaumur; le précipité s'est formé, à mesure que l'acide carbonique s'est dégagé: on a filtré & recueilli 45 grains foibles de *carbonate de magnésie* comme dans les premières expériences par les *carbonates* de potasse & de soude; la liqueur ne contenoit ensuite que du sulfate d'ammoniaque.

Des dissolutions égales des mêmes sels ont été mêlées & chauffées lentement jusqu'à 60 degrés; le précipité s'est formé comme à l'ordinaire, mais au lieu de laisser refroidir, de filtrer & de dessécher le *carbonate de magnésie*, on a continué de chauffer la liqueur. On l'a poussée jusqu'au terme de l'ébullition. Elle a très-complettement eu lieu à 81 degrés; alors on a vu disparoître peu-à-peu le précipité; en moins de 20 minutes, la liqueur étoit parfaitement claire, & ne contenoit plus un atôme pulvérulent de *carbonate de magnésie*; en même temps, il se dégagea une odeur très-piquante de *carbonate* ammoniacal.

Le même phénomène eut lieu en faisant bouillir une dissolution de sulfate d'ammoniaque, avec du *carbonate de magnésie* en poudre. Mais ce qui a été bien positivement déterminé par nos expériences, c'est qu'il faut une chaleur de 80 degrés pour opérer la décomposition du sulfate d'ammoniaque par le *car-*

bonate de magnéſie, & qu'avant ce degré, les deux ſels reſtent ſans action l'un ſur l'autre.

On pourroit donc conclure de ces expériences que le *carbonate* d'ammoniaque décompoſe le ſulfate de magnéſie, & que le *carbonate de magnéſie* décompoſe auſſi le ſulfate d'ammoniaque. Les chimiſtes qui ont admis les affinités réciproques, croiroient peut-être trouver ici un nouveau fondement de leur opinion; ceux qui nioient la force des affinités chimiques, déterminée par la nature, auroient auſſi un fait de plus en apparence pour ſoutenir leur ſyſtême; mais dans l'état actuel de la ſcience, ce fait, au lieu de porter atteinte à la grande doctrine des attractions, eſt au contraire très-propre à la confirmer, puiſqu'il apprend comme beaucoup d'autres, que la chaleur fait varier les affinités. A la température ordinaire de 10 degrés, le *carbonate* d'ammoniaque décompoſe le ſulfate de magnéſie; il ne ſe forme point de dépôt, parce que le *carbonate de magnéſie* reſte en diſtillation, à l'aide de l'acide carbonique, dégagé de l'ammoniaque & ſurabondant à ſa ſaturation. A 80 degrés, l'ordre de ces affinités change, la magnéſie ſe porte ſur l'acide ſulfurique, l'ammoniaque enlève l'acide carbonique & ſe dégage avec lui; le ſulfate de magnéſie eſt reformé, & le *carbonate de magnéſie*, d'abord précipité, diſparoît. Lorſqu'il eſt entièrement diſſous, il ne reſte plus du tout d'ammoniaque dans la liqueur.

Un phénomène analogue a lieu, lorſqu'on chauffe la craie dans une diſſolution de muriate ammoniacal. Quoique le *carbonate* ammoniacal décompoſe & précipite à froid le muriate calcaire à la chaleur de l'ébullition, les affinités changent tout-à-coup, la craie diſparoît & ſe diſſout, la chaux s'unit à l'acide muriatique, & l'ammoniaque eſt dégagée avec l'acide carbonique; telle eſt la raiſon pour laquelle on obtient du *carbonate* ammoniacal en diſtillant à ſec du muriate d'ammoniaque avec du *carbonate* de chaux ou de la craie. Si on ne prenoit pas garde aux attractions du calorique, on ne pourroit pas concevoir comment d'un côté le *carbonate* d'ammoniaque décompoſe le muriate calcaire, tandis que le *carbonate* de chaux décompoſe à ſon tour le muriate ammoniacal.

Si au lieu de faire chauffer le mélange de *carbonate* d'ammoniaque & de ſulfate de magnéſie, ſoit pour en obtenir le *carbonate de magnéſie* pulvérulent par tous les termes, avant l'ébullition, ſoit pour opérer une nouvelle décompoſition par la température de 80 degrés, on laiſſe les diſſolutions expoſées à l'air, dans un vaiſſeau, un peu allongé, l'acide carbonique ſe dégage peu à peu, & le *carbonate de magnéſie* ſe dépoſe ſous une forme très-régulière & en beaux criſtaux. C'eſt le procédé qui donne ce ſel ſous la plus belle forme & ſous le plus grand volume.

§. V. On ſait aujourd'hui que pour connoître les propriétés d'un ſel, il faut l'examiner dans ſon état de criſtal pur; ſous ce point de vue, on n'a point déterminé avec exactitude celles du *carbonate de magnéſie*.

La forme la plus fréquente & la plus régulière de ce ſel eſt, comme je l'ai déjà dit, celle d'un priſme à ſix faces rhomboïdales, terminé par un hexagone dont le plan coupe obliquement l'axe des priſmes. Cette forme varie quelquefois; on voit quelques-uns de ces criſtaux en lames rhomboïdales, & d'autres, quoique plus rarement, en octaèdres. Tous ces criſtaux qui ont juſqu'à cinq lignes de longueur, ſur deux de diamètre, ſont parfaitement tranſparens & brillans; leur conſiſtance eſt aſſez forte, leur ſaveur, preſque nulle, terreuſe & fade; elle reſſemble un peu à celle du ſucre de lait.

Expoſé au feu, le *carbonate de magnéſie* décrépite légèrement, ſe réduit en pouſſière, ſans ſe fondre, & perd 0, 75 de ſon poids en eau & en acide; il s'effleurit à l'air & devient blanc & opaque en perdant ſon eau de criſtalliſation. Il eſt très-diſſoluble dans l'eau, en comparaiſon du *carbonate de magnéſie* pulvérulent & non criſtalliſé. Une once d'eau diſtillée à 10 degrés, en diſſout 12 grains.

L'acide muriatique, étendu d'eau, diſſout ce ſel avec effervеſcence; de 100 grains, il s'en échappe 50 en acide carbonique; & ſi l'on y ajoute les 25 grains d'eau que la calcination en dégage, on aura pour un quintal de ce ſel 0, 25 d'eau, 0,25 de magnéſie & 0, 50 d'acide carbonique.

Cette analyſe fait voir la ſingulière différence qui exiſte entre le *carbonate de magnéſie* tranſparent, criſtalliſé régulièrement, & le même ſel précipité rapidement en poudre ou en grains, ſans forme régulière. Ce dernier contient ſur 100 parties, 0 40 de magnéſie, 0 48 d'acide carbonique, & 0, 12 d'eau; c'eſt donc par plus d'eau & plus d'acide carbonique que le *carbonate de magnéſie*, tranſparent & ſpathique, diffère du même ſel en poudre opaque, & cette variation, dans les proportions de ſes principes, donne à ce ſel la propriété de criſtalliſer en priſmes hexaèdres, de s'effleurir à l'air & de ſe diſſoudre dans beaucoup moins d'eau, & d'être ſolide & tranſparent. Sous cette forme criſtalline, le *carbonate de magnéſie* eſt à la magnéſie effervеſcente ordinaire & en poudre, ce qu'eſt le ſpath calcaire à la craie en poudre. On peut même prévoir que ce ſel régulier, tranſparent & ſolide, ſe trouvera dans la terre comme une eſpèce de ſpath, ainſi qu'on a trouvé depuis quelques années le *carbonate* de baryte ſolide, criſtalliſé, & ſous forme ſpathique.

Toutes ces obſervations ſur la préparation du *carbonate de magnéſie*, ſur ſes différens états, ſuivant ſa forme pulvérulente ou ſa forme criſtalline, ſur les proportions diverſes de ſes principes dans ces deux états & ſur les procédés pour l'obtenir dans l'un ou dans l'autre, ne ſont rien moins qu'indifférentes à la matière médicale, & on auroit tort de les regarder comme purement relatives à la chimie. En effet, il eſt véritablement

utile de préparer dans les pharmacies l'un & l'autre de ces *carbonates de magnésie* ou de ces magnésies effervescentes. Le plus connu de ces sels & le seul employé jusqu'aujourd'hui, sur-tout sous le nom de *magnésie angloise*, est en poudre, sans forme cristalline, & contient les deux cinquièmes de son poids de magnésie pure; l'autre qui est bien cristallisé en prismes transparens, ne contient que le quart de son poids de magnésie. Il est reconnu par l'observation que souvent la magnésie angloise occasionne aux malades des pesanteurs, des douleurs & des gonflemens d'estomac; ces accidens qui sont manifestement dus à la présence de l'acide carbonique & à son dégagement par l'acide qui existe souvent dans les premières voies, peuvent être prévus par l'usage de la magnésie pure, comme l'a indiqué Macquer. (*Voyez* le mot MAGNÉSIE.) Mais comme ce n'est pas toujours comme absorbant qu'on emploie ce sel terreux, & comme on le prescrit souvent pour purger doucement les personnes sensibles & irritables, on voit que pour remplir cette dernière indication, on peut faire usage du *carbonate de magnésie* ou de la magnésie effervescente. Dans ce dernier cas, il arrive souvent que la magnésie pulvérulente reste sur l'estomac, ne passe que très-lentement & ne produit pas tout l'effet qu'on en attend. C'est pour cela que M. Butini a proposé d'employer le *carbonate de magnésie*, dissous dans l'eau, à l'aide de l'acide carbonique. La préparation de ce sel bien cristallisé, que j'ai décrite dans cet article, donne un moyen d'éviter une grande partie des mêmes accidens. Ce sel, ainsi préparé, est plus dissoluble, plus léger; comme il contient moins de base terreuse ou magnésiène & plus d'eau sous cette forme, il est moins sujet à produire des pesanteurs, des boursoufflemens & à séjourner long-temps dans les premières voies. D'ailleurs on peut l'employer dissous dans l'eau, & former une sorte d'eau minérale magnésiène, en ajoutant à ce fluide une certaine quantité d'acide carbonique.

Pour réduire à des corollaires généraux & utiles à la médecine toutes les observations que nous avons présentées dans cet article, nous offrirons ici les résultats suivans.

1°. Ce n'est pas comme absorbant qu'on doit prescrire le *carbonate de magnésie* en général, mais seulement comme laxatif ou purgatif doux.

2°. Le *carbonate* de magnésie est dans deux états différens, relativement aux proportions de ses principes; l'un que l'on pourroit nommer *carbonate de magnésie non saturée*, est la magnésie angloise ordinaire, la magnésie douce, la magnésie effervescente, commune, celle dont on a fait usage jusqu'à présent; elle contient plus de magnésie que d'eau & d'acide carbonique; elle est en poudre, sans transparence, sans forme régulière, presque sans dissolubilité. C'est le seul qu'on ait employé jusqu'actuellement. L'autre, que nous désignerons par le nom de *carbonate de magnésie saturé*, est en cristaux hexaëdres transparens; il ne contient qu'un quart de magnésie; il est plus sapide, plus dissoluble; il est très-pur & ne peut pas être mélangé de craie & d'alumine, comme cela arrive quelquefois à la magnésie ordinaire du commerce.

3°. Le *carbonate de magnésie* en général occasionne souvent aux malades des douleurs, des gonflemens & du mal-aise; ces accidens dépendent de l'acide carbonique dégagé de ce sel par les acides des premières voies; on peut les éviter tout-à-fait en employant la magnésie pure; mais on les évitera même en grande partie en substituant au *carbonate de magnésie* ordinaire le *carbonate* de magnésie saturé.

4°. Lorsqu'on emploie cette terre saline, comme purgative, il faut préférer le *carbonate de magnésie* saturé à celui qui est pulvérulent & non saturé, parce qu'il est moins chargé de terre, & parce qu'il est plus soluble.

5°. Il a encore sur le *carbonate de magnésie* non saturé, l'avantage de pouvoir être dissous dans l'eau à la faveur d'un peu d'acide carbonique, & de pouvoir être employé en eau minérale.

6°. Enfin, pour tous les cas où l'on a besoin de magnésie effervescente, & où il n'est pas indispensablement nécessaire d'avoir recours à la magnésie pure, on peut employer avec avantage le *carbonate de magnésie* saturé & cristallisé, & il seroit utile que les apothicaires ne préparassent que celui-ci. (*Voyez*, pour une plus grande intelligence de cet article, les mots ABSORBANS & MAGNÉSIE. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE MERCURE. (*Mat. méd.*)

On ne fait mention ici du *carbonate de mercure* que parce que quelques médecins ont parlé du mercure aëréé, ou de la combinaison du mercure avec l'air fixe, comme d'un remède antivénérien & fondant très-utile. Mais on ne trouve nulle part un procédé certain pour préparer ce médicament, & des observations exactes sur ses propriétés. On lit dans l'histoire de la société royale de médecine pour les années 1777 & 1778, page 290, la note suivante: « M. Nicolas, correspondant à Grenoble, a appris à la société qu'il a employé avec succès contre les maladies vénériennes, une dissolution de mercure par l'acide crayeux ou air fixe (à cette époque on donnoit ces noms à l'acide carbonique); ce remède est légèrement purgatif; il excite la salivation, lorsqu'on en fait un usage long-temps continué. M. Nicolas le regarde comme avantageux dans le traitement des engorgemens lymphatiques, & spécialement dans celui des ulcères écrouelleux. M. Nicolas a promis de faire connoître la manière de préparer ce remède ».

Depuis la publication du volume où cette note est insérée, M. Nicolas n'a rien publié sur cet objet, & l'on ne connoît pas la préparation dont ce médecin a voulu parler. Voici ce qu'on sait en chimie sur

l'union du mercure avec l'acide carbonique. Cet acide en gaz n'a nulle action sur le métal coulant. L'acide carbonique liquide paroît avoir une légère action sur le mercure, suivant quelques chimistes; on en retrouve suivant eux quelques vestiges dans de l'eau acidule qu'on a laissée séjourner sur le mercure, & qu'on a agitée avec lui. Cependant la plupart des chimistes ou nient cette action, ou n'en font pas plus mention que si elle n'existoit véritablement pas. Le mercure brûlé lentement dans l'air, qu'on nommoit autrefois le *précipité perse*, & qui est un véritable oxide de ce métal, d'une belle couleur rouge, sous une forme cristalline & transparente, absorbe l'acide carbonique de l'atmosphère, & devient d'une couleur brune & opaque, suivant l'observation de M. Le Blanc; mais ce n'est pas cette espèce de *carbonate de mercure* qu'on pourroit se permettre d'employer en médecine, puisqu'il n'est ni saturé ni dissoluble dans l'eau, & puisqu'il paroît être d'une âcreté considérable. Il en est absolument de même des divers oxides de mercure précipités de ses dissolutions dans les acides par les *carbonates* alcalins de soude ou de potasse. Il est certain que ces précipités diffèrent beaucoup par la couleur, par la pesanteur, & par leur nature intime, de ceux qu'on obtient par les mêmes alcalis caustiques. Mais on ne peut douter que malgré cette différence, ils ne soient encore très-âcres, & c'est ce que plusieurs praticiens, éclairés par leurs connoissances chimiques, ont éprouvé dans différens temps. Il résulte de ces observations, qu'on ne connoît point de véritable *carbonate de mercure* qui puisse être comparé aux autres *carbonates* métalliques, & que les préparations qu'on pourroit ranger dans cette classe, en sont réellement différentes, & ne doivent point être employées à l'intérieur, en raison de leur extrême âcreté. Il faudroit essayer si en saturant un oxide de mercure d'acide carbonique, on diminueroit sa puissance corrosive. Cet essai n'a point encore été fait. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE PLOMB. (*Mat. méd.*)

Le *carbonate de plomb*, ou la combinaison saline neutre de l'oxide de plomb avec l'acide carbonique, est une des mines de ce métal plus abondamment répandue dans la terre après la galène ou le sulfure de plomb. C'est aussi une des préparations qui se présente le plus fréquemment dans les laboratoires de chimie & de pharmacie, ainsi que dans les usages de la vie. Quoiqu'on n'ait point spécialement recommandé ni employé ce sel en médecine, même à l'extérieur, parce qu'il n'est connu que depuis quelques années, parce que d'ailleurs il n'est que très-peu dissoluble, il doit cependant être connu des médecins, & il mérite quelques considérations de leur part, puisqu'il se rencontre souvent dans les usages de la vie, puisque c'est un ennemi qui circule autour de nous, dont nous avons à craindre les dangereux effets, & auquel les médecins doivent savoir opposer des armes victorieuses.

L'oxide de plomb qui se forme si facilement à la surface de ce métal dans les réservoirs, dans les tuyaux, dans les fontaines, dans les atteliers de différens ouvriers, où l'on est obligé de s'en servir, absorbe avec avidité l'acide carbonique de l'atmosphère, & devient alors susceptible de se dissoudre un peu plus aisément dans l'eau que lorsqu'il est à l'état pur d'oxide; sa dissolubilité dans l'eau augmente à proportion de l'acide carbonique que celle-ci contient, & tel est sans doute le procédé que suit la nature pour dissoudre & faire cristalliser ce sel sous la forme de prismes hexaèdres plus ou moins cannelés, fillonés, grouppés, comme se présente la mine nommée communément plomb blanc dans les cabinets de minéralogie. Les enduits blancs, les croûtes grisâtres qui se présentent à la surface des réservoirs & des vases de plomb dont on fait usage dans les besoins de la vie, sont donc une espèce de *carbonate de plomb* non saturé, qui est dissoluble dans l'eau aiguisée d'un acide quelconque, & qui l'est aussi dans les huiles. Lorsque cet enduit a acquis par le temps un certain volume, il se détache des vases, & il peut être avalé avec l'eau qu'on y renferme. Si cet accident arrive, on est exposé aux maladies que toutes les préparations de ce métal font naître, & sur-tout à la colique de plomb. Les ouvriers qui travaillent ce métal sous toutes sortes de formes, soit en le coulant, en le grattant, en employant ses diverses préparations pour les couleurs, &c. sont attaqués très-fréquemment de cette maladie. On a même des preuves authentiques que les vapeurs des huiles grasses & volatiles peuvent entraîner des molécules d'oxide & de *carbonate de plomb*; car ce qu'on nomme le blanc de plomb est en partie formé de ce dernier sel, & que ce plomb réduit en vapeur & dissous dans celle des huiles, peut occasionner la colique qui suit son action sur l'économie animale. On ne sauroit donc être trop en garde contre les effets de cet ennemi, d'autant plus dangereux qu'on n'en soupçonne pas quelquefois l'existence. Cet objet sera traité avec toute l'étendue qu'il exige dans l'histoire médicinale du plomb. (*Voyez* ce mot.) (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE POTASSE. (*Mat. méd.*)

Nous donnons le nom de *carbonate de potasse* au sel neutre qui résulte de la combinaison saturée de l'acide carbonique avec la potasse. Quelques chimistes modernes l'appellent *tartre méphitique*, *alcali végétal aéré*, *&c.* Cette substance saline, qu'on avoit toujours prise pour de l'alcali pur, n'est connue comme un sel neutre que depuis les travaux de M. Black. On confondoit autrefois sous le même nom le sel fixe de *tartre*, parce que ce sel en contient en effet une portion; mais on ne le connoissoit véritablement pas. On le regardoit comme un alcali, parce qu'il a quelques-unes des propriétés de ces sels. En effet, il verdit le sirop de violettes; mais le borax & plusieurs autres sels ont la même propriété; d'ailleurs, il ne

détruit pas ou n'affoiblit pas la couleur des violettes comme la potasse pure. Il a une saveur alcaline qu'on trouve dans le borax. On le distinguoit seulement de l'alcali de la soude, par la propriété qu'on lui attribuoit, d'attirer très-promptement l'humidité de l'air, & de ne pas pouvoir se cristalliser; ainsi humecté par l'air, on l'appelloit *huile de tartre par défaillance*; mais cette déliquescence étoit due à la portion de potasse caustique qu'il contient. Bohnius ayant évaporé lentement & à une douce chaleur, de *l'huile de tartre*, il a obtenu sous une pellicule saline, de beaux cristaux qui se sont conservés plus de six ans sans altération, quoiqu'exposés à différenres températures. (*Dissert. physico-chim.* 1666.) M. Monzet, célèbre chimiste de Montpellier, qui sans doute n'avoit pas connoissance de la découverte de Bohnius, a trouvé de son côté un procédé pour faire cristalliser le *sel fixe de tartre.* (Acad. des Sc. an. 1764, p. 576.) Mais ces deux procédés ne faisoient que séparer du sel fixe de tartre, qui n'est pas un sel neutre parfait, la portion de potasse sarurée d'acide carbonique; cette portion, qui étoit de véritable *carbonate de potasse*, est en effet très-cristallisable, & n'attire point du tout l'humidité de l'air. M. de Chaulnes, qui s'est beaucoup occupé de cet objet, prépare ce sel en exposant une dissolution de potasse caustique, ou chargée de peu d'acide carbonique, dans un lieu rempli de cet acide gazeux, comme dans le haut d'une cuve de bière en fermentation. L'alcali s'empare de tout l'acide carbonique qu'il peut absorber, & il cristallise très-régulièrement; ses cristaux sous des prismes quadrangulaires, terminés par des pyramides à quatre faces très-courtes.

La saveur du *carbonate de potasse* est urineuse, mais beaucoup moins forte que celle de l'alcali végétal caustique. Ce sel neutre est très-altérable au feu, il se fond aisément, & il s'alcalise assez vîte. Si on le distille dans une cornue en adaptant à ce vaisseau un récipient & un appareil pneumato-chimique au mercure, on en retire l'eau de cristallisation, & son acide dans l'état aériforme: la potasse est en masse irrégulière après cette opération, & elle retient presque toujours une petite portion de son acide, que le feu ne peut lui enlever qu'avec la plus grande difficulté. D'après l'analyse de Bergman, le *carbonate de potasse* saturé d'acide & bien cristallisé, qu'il nomme *alcali végétal aéré*, contient par quintal vingt parties d'acide, quarante-huit d'alcali pur, & trente-deux d'eau. Mais il faut observer que les *carbonates* paroissent être en général plus susceptibles que les autres sels neutres, de contenir des doses très-différentes & très-variées de leur acide. Malgré cette propriété, ce sel ne fournissant jamais de cristaux réguliers que lorsqu'il est parfaitement saturé, on peut regarder comme exact & assez constant le calcul donné par Bergman.

Le *carbonate de potasse*, lorsqu'il est bien cristallisé, n'éprouve aucune altération de la part de l'air, ses cristaux restent transparens, sans se fondre ni s'effleurir. Comme il est très-important & très-nécessaire pour beaucoup d'expériences, d'avoir ce sel assez pur pour jouir de cette propriété, & pour résister à l'épreuve de l'air humide ou sec, on en préparera facilement, en exposant une lessive de potasse ordinaire bien pure, bien blanche, & bien séparée du sulfate de potasse que ce sel contient ordinairement, au-dessus d'une cuve à bière dans un vaisseau plat, & mieux encore en l'agitant avec des moussoirs, ou en la versant continuellement d'un vase dans un autre; on la laissera ainsi en contact avec l'acide carbonique, produit en grand pendant la fermentation jusqu'à ce que la lessive ait déposé de beaux cristaux de *carbonate de potasse*; ou bien pour l'usage médicinal on saturera une lessive de potasse ordinaire de ce qu'elle pourra absorber d'acide carbonique extrait de la craie; on la filrrera, on l'évaporera lentement dans une étuve ou sur un bain de sable, à une chaleur de 25 à 30 dégrés; il s'y formera des cristaux au bout de cinq à six jours; on les recueillera, on les fera égoutter sur des papiers gris, & on les conservera bien enfermés pour l'usage.

Ce sel se dissout très-bien dans quatre parties d'eau froide, & il exige un peu moins d'eau chaude pour être tenu en dissolution: il produit du froid en s'unissant à ce fluide. Cette propriété qui distingue les sels neutres des sels simples, caractérise assez la différence du *carbonate de potasse* d'avec la potasse pure ou caustique; il cristallise par l'évaporation lente & même spontanée: si la dissolution est trop rapprochée, il se prend en masse irrégulière par le refroidissement; ce qui arrive très-souvent dans les laboratoires.

Il peut servir de fondant aux terres vitrifiables, comme la potasse, parce qu'il s'alcalise par l'action du feu, en perdant l'acide carbonique; d'ailleurs, lorsqu'on chauffe fortement ce sel mêlé avec du sable dans des creusets, on observe que dans le moment de la vitrification, il se produit une vive effervescence occasionnée par le dégagement de l'acide aériforme. Ce phénomène prouve que la terre silicée ne peut point s'unir à l'alcali saturé de cet acide, & que celui-ci s'en dégage dans l'instant de la combinaison vitreuse. Ce caractère d'effervescence est si constant, qu'il a été proposé par Bergman, pour reconnoître en petit & par l'action du chalumeau, une terre silicée qui se fond avec le *carbonate de potasse*, en produisant un bouillonnement ou une effervescence très-remarquable, tandis que les autres terres ne présentent point le même phénomène.

L'argile n'a point d'action sur le *carbonate de potasse*, qui réduit cette terre par la fusion en une frite vitreuse, un peu moins facilement à la vérité que la potasse caustique; la baryte enlève l'acide carbonique à ce sel.

La chaux le décompose aussi parce-qu'elle a plus d'affinité avec cet acide, que n'en a la potasse; si l'on verse de l'eau de chaux dans une dissolution de

carbonate de potasse, il se précipite un sel presque insoluble, formé par l'union de la chaux à l'acide carbonique, & l'alcali pur ou caustique reste en dissolution dans l'eau. On emploie en pharmacie cette décomposition pour préparer la pierre à cautère, qui n'est que l'alcali fixe végétal rendu caustique par la chaux. *Voyez* les mots ALCALIS FIXES CAUSTIQUES, ALCALI VÉGÉTAL CAUSTIQUE, POTASSE, PIERRE A CAUTERE.

La magnésie n'agit point sur le *carbonate de potasse*, parce que l'alcali fixe végétal a plus d'affinité avec l'acide carbonique, que n'en a cette substance salino-terreuse.

Les acides sulfurique, nitrique, muriatique, &c. décomposent le *carbonate de potasse* en s'unissant à l'alcali fixe, & en séparant l'acide carbonique qui se dégage avec effervescence. On peut recueillir cet acide au-dessus de l'eau ou du mercure; on le reconnoît aux quatre caractères suivans; il est plus pesant que l'air atmosphérique, il eteint les bougies, il rougit la teinture de tournesol, il précipite l'eau de chaux.

Le *carbonate de potasse* décompose les sels ammoniacaux, & en dégage l'ammoniaque avec laquelle son acide carbonique s'unit; il décompose aussi les sels neutres calcaires, les sels neutres magnésiens, les sels à base de soude, ceux à base d'oxides métalliques: toutes les matières séparées des acides auxquelles elles étoient unies, se précipitent combinées avec l'acide carbonique.

Le *carbonate de potasse*, quoique bien moins sapide & dissoluble que la potasse pure, facilite cependant la dissolution des résines, des extracto-résineux, des matières animales & végétales en général.

Ce sel est très-abondant dans la nature. Il se trouve tout-formé dans les végétaux, & on le retire par l'incinération de ces corps organiques. Les cendres des bois qu'on brûle dans le Nord forment la potasse. C'est sur-tout du tartre brûlé qu'on l'obtient, il porte alors dans le commerce le nom de *cendres gravelées*. On le prépare encore par la détonation du nitre avec le charbon.

Les usages du *carbonate de potasse* sont assez étendus dans les arts. On l'employe en médecine comme un fondant très-actif, dans les embarras du mésentère & des viscères du bas-ventre en général. Mais on n'en a point encore connu tous les effets utiles, & il paroît que quelque jour son usage sera plus multiplié qu'il ne l'a été jusqu'ici. La raison pour laquelle il n'a point été employé comme il le sera par la suite, c'est qu'on ne l'a point connu dans son état de pureté. Celui qu'on prescrivoit dans quelque cas, & sur-tout dans l'hydropisie, les engorgemens scrophuleux, &c. étoit préparé soit par la combustion du tartre, soit par celle des plantes qui donnoient les différens sels fixes, comme l'absinthe, le genêt, &c. soit enfin par la détonation du nitre avec le charbon. Mais le *sel fixe de tartre*, les sels fixes des végétaux préparés à la manière de Tachenius, le *nitre alcalisé* ou *fixé* par les charbons, n'étoient rien moins qu'un alcali doux & identique. Tantôt l'effet de ces substances étoit presque nul, tantôt elles étoient d'une trop grande énergie; de sorte que des médecins ne pouvoient compter que très-peu sur leur administration. Ces variations dépendoient de l'opération par laquelle on les préparoit. Les sels fixes des plantes brûlées différoient suivant la nature, l'âge des plantes, le terrein où elles avoient cru, la combustion plus ou moins avancée; ils contenoient plus ou moins d'alcali végétal ou de potasse rendue caustique par la chaleur, plus ou moins de *carbonate de potasse* mêlé au premier alcali; ces deux sels variant sans cesse dans leur proportion mutuelle devoient influer sur leurs effets, & y apporter de grandes différences: outre cela ils contenoient plus ou moins d'extraits & d'huile non décomposés, suivant la force & la durée du feu employé à leur préparation; ils étoient mêlés d'une quantité plus ou moins grande de sels neutres, tels que le sulfate de potasse, le muriate de potasse & de soude, qui en altéroient les effets; de sorte que les médecins ne savoient véritablement ce qu'ils administroient. *Voyez* SEL FIXE DES PLANTES.

Il en est à-peu-près de même du sel fixe de tartre & de nitre fixé par les charbons; quoique ces deux espèces d'alcalis soient en général plus purs que les sels fixes des plantes, ils varient cependant suivant leur préparation, la chaleur qu'on a donnée; ils ne sont pas les mêmes dans différentes boutiques. Après avoir brûlé & incineré le tartre plus ou moins complettement, si l'on lessive ses cendres avec plus ou moins d'eau, à différentes températures, si l'on évapore la lessive plus ou moins promptement, en un mot si l'on suit tel ou tel procédé pour préparer cet alcali, on a un sel très-différent de lui-même & très-varié par la nature & les quantités de ses principes. Ce sel est plus ou moins alcalin, plus ou moins mêlé de terre, de sulfate de potasse, &c. Suivant le feu qu'on a donné l'alcali qui y est contenu est plus ou moins caustique; en général il est âcre, contient peu d'acide carbonique, & les médecins ont eu avec raison quelques craintes en l'administrant: le nitre fixé par les charbons est dans le même cas; quoique le corps combustible qu'on mêle avec le nitre pour le décomposer, brûle à l'aide de l'air vital, dégagé de ce sel, & se convertisse en acide carbonique qui pourroit se combiner avec l'alcali, & même le saturer, cette combinaison n'a pas lieu, ou ne subsiste pas, parce qu'on chauffe fortement l'alcali, & parce que le feu s'oppose à la fixation de l'acide carbonique, ou dégage une partie de celui qui s'est fixé dans la base du nitre. Aussi l'on a regardé avec raison, en médecine, le nitre fixé comme une substance très-âcre qu'on ne peut employer que dans très-peu de circonstances, & dont on doit redouter la trop grande énergie.

Il résulte de cet exposé que l'alcali fixe végétal qu'on a employé jusqu'ici en médecine, a toujours été préparé de manière qu'il n'étoit jamais de la

même nature ; que ce sel étoit en général un mélange de potasse caustique & de *carbonate de potasse* dont les proportions varioient tellement, que l'un de ces sels étoit très-peu actif, tandis que l'autre avoit de la causticité, que les effets de ces préparations avoient encore une cause d'incertitude dans la quantité & la nature différente des terres, des sels neutres, du charbon, des matières végétales qu'elles contenoient souvent. Il n'est donc pas étonnant que les médecins n'ayent que peu employé ce qu'on appelloit il y a quelques années l'alcali fixe proprement dit, l'alcali végétal, & qu'ils n'aient jamais pu compter sur des propriétés constantes en prescrivant ce sel.

Mais ces difficultés, ces causes d'incertitude, n'existent plus depuis que l'on connoît bien la nature du *carbonate de potasse*; ce sel saturé d'acide carbonique, préparé par le procédé que nous avons décrit, & sous forme cristalline régulière, est toujours, dans tous les lieux, dans tous les temps doué de vertus égales & constantes; on peut l'employer sans avoir à craindre trop d'effets chez un individu, & pas assez dans un autre, comme il arrivoit avec le sel fixe de tartre, le nitre fixé, &c. La saveur de ce sel bien préparé est foible en comparaison de celle de l'alcali fixe qui est en partie caustique; c'est pour cela que Black l'avoit désigné par le nom d'alcali doux.

Outre les propriétés générales des alcalis dont nous avons traité à ce mot, le *carbonate de potasse*, présente dans ses effets quelques modifications qu'il est essentiel de bien connoître : s'il est en général fondant, incisif, désobstruant, il jouit de ces qualités dans un dégré très-inférieur à la potasse pure ou caustique. Suivant les chimistes modernes, il ne peut pas dissoudre le gravier des reins & la pierre de la vessie, parce que l'acide lithique qui constitue la base de ces concrétions, a moins d'attraction pour la potasse que n'en a l'acide carbonique. Quoique toutes les substances alcalines soient absorbantes & propres à saturer les aigres ou l'acide des premières voies, le *carbonate de potasse* a quelquefois un inconvénient lorsqu'on l'employe pour remplir cette indication. L'acide carbonique qu'il contient très-abondamment se dégage dans les premières voies, les distend, & produit des gonflemens, des rapports, des vents, des nausées, des vomissemens, des douleurs aiguës, &c. Ces accidens ont déjà été indiqués dans l'histoire du *carbonate* de magnésie, considéré comme absorbant. Ainsi on ne doit l'administrer comme antacide qu'avec la plus grande réserve. La possibilité de dégager de ce sel l'acide carbonique dans les premières voies, a rendu depuis quelques années son usage assez fréquent. On a proposé en Angleterre de produire cette effervescence dans les premières voies, pour porter dans tout le systême absorbant, & par lui dans les voies urinaires, l'acide carbonique qu'on a regardé comme lithontriptique; mais ces expériences continuées quelque temps n'ont pas eu le succès qu'on s'en étoit promis. On sait que dans une formule de potion due à Rivière, on faisoit avaler dans plusieurs cas, & sur-tout comme cordiale, tonique & apéritive, un mélange d'acide du citron & d'alcali, au moment où l'on venoit de le faire, & pendant que l'effervescence avoit lieu. Du vin de Champagne mousseux est absolument dans la même circonstance relativement au dégagement de l'acide carbonique.

Le *carbonate de potasse*, bien neutre, peut être employé comme un fondant doux & sûr, dans toutes les maladies lentes qui dépendent de l'épaississement des liquides blancs, & sur-tout de la lymphe, dans les engorgemens des glandes lymphatiques, dans les affections écrouelleuses, &c. C'est un remède précieux dans les obstructions du mésentère, du foie, dans les engouemens des intestins; on ne connoît même pas encore toutes les ressources que l'art possède dans cette substance saline, & à combien de maux on pourra l'appliquer. Il pousse fortement par les urines; il rend plus facile l'expectoration des crachats visqueux & tenaces; il produit les plus prompts & les plus frappans effets dans l'asthme, le catarrhe, &c. On pourra espérer de fondre & de faire rendre des concrétions biliaires par son usage, d'arrêter les progrès du rachitis, &c.

Il n'est pas moins utile à l'extérieur; sa dissolution dans l'eau, plus ou moins concentrée, est fondante, incisive, tonique, détersive, &c. Les tumeurs indolentes, frottées souvent avec cette dissolution, se fondent & disparoissent peu à peu; les glandes engorgées se dégonflent & reviennent à leur état naturel. Les vieux ulcères, lavés avec une dissolution plus ou moins étendue de *carbonate de potasse*, se détergent, se dégorgent. L'activité légère que cette liqueur porte sur le tissu muqueux & sur les parois des vaisseaux absorbans, redonne du ton & du mouvement vital à ces surfaces, souvent trop inertes. De cette action augmentée, dépend la suppuration de meilleur caractère, la cessation des bourgeons & du gonflement; les bords calleux s'affaissent, tombent & font place à une surface vive qui imite une plaie récente; la cicatrisation suit promptement ces premiers effets heureux.

Telle est l'esquisse des propriétés avantageuses, & certainement encore trop peu connues du *carbonate de potasse* neutre & bien préparé. L'expérience, le temps, & sur-tout le renouvellement des études en médecine, qui exigera de la génération prochaine des médecins une connoissance plus approfondie de la chimie & des préparations chimiques, faites avec soin, développeront toutes ces idées qui ne sont presque qu'entrevues, & placeront le *carbonate de potasse* dans le rang des médicamens les plus efficaces & les plus utiles que l'on puisse employer dans grand nombre de maladies lentes, dont les causes, les accidens & la curation n'ont point encore été appréciés convenablement. (M. FOURCROY.)

CARBONATE

CARBONATE DE SOUDE. (*Mat. méd.*)

Il en est de ce sel neutre comme du précédent. On le regardoit autrefois comme un alcali; c'est cependant une combinaison de l'acide carbonique avec l'alcali minéral. Il paroît que c'est ce sel que les anciens avoient appellé *natrum*. On le nomme communément dans les pharmacies *sel de soude*, parce qu'on le retire assez pur & assez bien cristallisé, en évaporant une lessive de soude du commerce. Aussi distinguoit-on autrefois l'*alcali marin* ou *minéral* de l'alcali fixe végétal, par sa propriété de cristalliser & de s'effleurir; ce qui dépend de ce qu'il est tout-à-fait saturé d'acide carbonique dans la soude ordinaire, parce qu'il en demande moins que la potasse pour sa saturation.

Le *carbonate de soude* a une saveur alcaline; il verdit le syrop de violettes, mais sans en altérer la couleur, comme le fait la soude caustique. Sa saveur est urineuse, mais non brûlante, & beaucoup moins forte que celle de l'alcali minéral caustique, ou de la soude pure.

Ce sel est naturellement plus pur que le *carbonate* de potasse, puisqu'il y a long-temps qu'on lui connoît la propriété de cristalliser; propriété qui, prise en général, distingue les sels neutres d'avec les sels simples. Il la doit à ce qu'il contient presque toujours la quantité d'acide carbonique, nécessaire à sa saturation & à sa cristallisation.

Ce sel neutre, cristallisé rapidement, présente des lames rhomboïdales, appliquées obliquement, les unes sur les autres; de sorte qu'elles paroissent se recouvrir à la manière des tuiles. Si on le fait cristalliser lentement, il perd la forme d'octaèdres rhomboïdaux, dont les pyramides sont comme tronquées très-près de leur base; ces cristaux sont des solides décaèdres qui ont deux angles aigus & deux obtus.

Ce sel fond en général plus facilement que le *carbonate* de potasse; c'est pour cela qu'on l'emploie dans les verreries, préférablement à ce dernier. Il perd la plus grande partie de son acide par l'action de la chaleur, mais il en retient toujours un peu. Bergman a trouvé, par une analyse exacte, que 100 parties de *carbonate de soude*, qu'il nomme *alcali minéral aéré*, contiennent 16 parties d'acide, 20 parties d'alcali & 64 parties d'eau; de sorte que la soude demande plus d'acide carbonique pour être saturée, que la potasse, & qu'elle retient dans ses cristaux une fois plus d'eau que celle-ci; c'est à cette grande quantité d'eau que le *carbonate de soude* doit sa cristallisation plus facile, plus régulière & son efflorescence.

Le *carbonate de soude* est plus dissoluble que celui de potasse. Il se dissout dans deux parties d'eau froide & dans une quantité d'eau bouillante, égale à la sienne. Il cristallise par le refroidissement, mais l'évaporation lente fournit des cristaux beaucoup plus réguliers.

Ce sel, exposé à l'air, tombe très-facilement en poussière en perdant son eau de cristallisation que l'air lui enlève; mais il n'est point altéré par cette efflorescence. On peut lui rendre sa première forme en le dissolvant dans l'eau, & en le faisant cristalliser.

Il facilite beaucoup la fusion des terres vitrifiables & fait un verre, moins altérable que celui dans lequel entre le *carbonate* de potasse, aussi le préfère-t-on dans les verreries. On a observé que le sable en s'unissant à ce sel, en dégage l'acide carbonique qui s'échape avec une effervescence bien marquée, comme nous l'avons vu pour le *carbonate* de potasse. Il n'a pas plus d'action sur l'argile que ce dernier sel.

La baryte, ainsi que la chaux & sa dissolution, décomposent le *carbonate de soude*, comme elles le font sur celui de potasse, & elles en dégagent l'alcali minéral ou la soude pure & caustique. Quand on verse une dissolution de ce sel dans l'eau de chaux, elle produit un précipité; ce qui n'a point lieu avec la soude caustique. Si l'on veut obtenir ce dernier sel dans cet état pour des expériences délicates de chimie, il faut avoir recours au procédé que nous décrivons aux articles SOUDE & POTASSE.

Le *carbonate de soude* est décomposé, comme celui de potasse, par les acides sulfurique, nitrique, muriatique, &c. On peut obtenir l'acide carbonique en le recevant sous une cloche pleine d'eau ou de mercure.

Ce sel existe, tout formé, à la surface de la terre en Egypte, &c. On le retrouve encore dans les cendres des plantes marines; mais il n'est pas saturé de tout l'acide, auquel il peut être uni. Pour le rendre plus parfaitement neutre, on le combine directement avec l'acide de la craie, soit en l'agitant dans une cuve en fermentation, soit en recevant dans sa dissolution de l'acide carbonique, dégagé de la craie par l'acide sulfurique. On le prépare encore en impregnant les parois d'un vase de dissolution de soude, & en versant dans ce vase de l'acide carbonique; on le couvre d'une vessie mouillée, & au bout de quelques heures, la combinaison est faite, la vessie est enfoncée, à cause du vide qui s'est formé dans le vaisseau, & le sel neutre est déposé en cristaux réguliers sur les parois.

Mais cette dernière opération est plutôt propre à en démontrer la nature & la composition qu'à en préparer les quantités suffisantes pour l'usage. Pour ce dernier objet, on prend une lessive de bonne soude, faite à froid; on la laisse quelques jours exposée à l'air pour opérer la précipitation de la terre; on la filtre ensuite & on l'évapore dans une étuve; on renferme ensuite les cristaux obtenus par cette opération, dans un vase qu'on bouche bien, pour en prévenir l'efflorescence.

Le *carbonate de soude* est souvent mêlé de sel marin ou muriate de soude qui se trouve très-abondamment dans la soude du commerce. Quoique ce sel

neutre ne soit pas nuisible aux usages auxquels on destine le *carbonate de soude* pour la médecine, son mélange avec ce dernier a l'inconvénient d'en diminuer l'énergie en faisant une portion du poids total du sel alcalin qu'on prescrit. Si l'on réunit à cet inconvénient celui de ne pas savoir ordinairement la proportion du mélange, on conçoit qu'il est difficile de bien connoître les vertus du remède alcalin & fondant que l'on emploie. Il est donc essentiel de purifier le *carbonate de soude*; & voici les précautions qu'il faut prendre pour cela. On ne lessivera la soude choisie qu'avec partie égale d'eau distilée ou de rivière froide; en employant cette petite quantité d'eau dont une partie restera dans la portion indissoluble, la soude caustique & le *carbonate de soude* qui sont plus dissolubles que le muriate de soude & les autres sels neutres qui existent dans la soude du commerce, se dissoudront presque seuls; on filtrera la dissolution; on la saturera de ce qu'elle pourra absorber d'acide carbonique; on la laissera déposer ce qu'elle contient de terre ou de sels terreux, pendant plusieurs jours, dans un vase de verre exposé à l'air; on la filtrera une seconde fois, & on la fera évaporer lentement dans une étuve, comme nous l'avons dit. Si elle contient du sel marin, on aura soin de l'enlever en séparant les pellicules qui se formeront à la surface de la liqueur; on continuera cette séparation jusqu'à ce qu'on ne voie plus de petits cubes se rassembler au haut de la dissolution; alors on continuera l'évaporation lente; on enlevera les cristaux rhomboïdaux de *carbonate de soude*, à mesure qu'ils se déposeront, & on les enfermera soigneusement, après les avoir fait égoutter sur des papiers gris & sécher promptement à l'étuve. Ce sel, ainsi préparé, ne contiendra point de sel marin, ou s'il y en a quelques cubes mêlés avec les cristaux de *carbonate de soude*, ils y seront au moins en si petite quantité, qu'ils ne pourront point influer d'une manière sensible sur ses propriétés.

Le *carbonate de soude* a les mêmes vertus, à très-peu de chose près, & peut être employé aux mêmes usages & remplir les mêmes indications que le *carbonate* de potasse. Comme ce dernier, il est fondant, incisif, diurétique, béchique, apéritif, altérant. Il convient dans les empâtemens des viscères du bas-ventre, dans les obstructions, les hydropisies, les catarrhes, l'asthme humide, les concrétions & les endurcissemens des organes affoiblis, dans le rachitis, le virus scrophuleux, les tumeurs glanduleuses, froides, l'œdème, &c. On peut l'employer à l'intérieur & à l'extérieur; on ne connoît pas encore tous les cas où son usage pourra être avantageux, & toutes les ressources qu'il fournira dans les maladies chroniques. Il a même un avantage sur le *carbonate* de potasse; c'est qu'il est plus facile à préparer & plus constamment pur que ce dernier. C'est ce sel qui donne leurs vertus aux eaux de Vichy, transportées loin de leur source, du Mont-d'Or, de Bar, &c. On peut imiter ces eaux en dissolvant un gros ou deux de *carbonate de soude* par pinte. Nous devons ajouter à ces détails qu'en prescrivant le *carbonate de soude* comme fondant, il est important de le demander transparent, cristallisé & non effleuri; car dans ce dernier cas, comme il contient beaucoup moins d'eau que l'air ne lui en a enlevé pendant l'efflorescence on donneroit, dans une dose quelconque, une quantité réellement plus abondante de sel alcali. Qu'on se rappelle, pour bien concevoir cette assertion, que 100 parties de *carbonate de soude* en cristaux contiennent 64 parties d'eau, & qu'il s'en sépare plus d'un tiers par l'efflorescence. Cette observation est applicable à tous les sels susceptibles d'efflorescence; elle prouve, ainsi que beaucoup d'autres remarques de cette nature, qui seront faites dans beaucoup d'articles de ce Dictionnaire, combien les connoissances exactes de chimie sont nécessaires à la matière médicale, & combien d'erreurs elles pourront faire éviter dans l'emploi des remèdes, & dans la prescription des formules. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE ZINC. (*Mat. méd.*)

Le *carbonate de zinc* est la combinaison de l'oxide de zinc avec l'acide carbonique. Cette combinaison fait la base de la pierre calaminaire, de la calamine cristallisée, & de plusieurs mines de zinc terreuses. On emploie quelquefois ces substances pour des usages chirurgicaux, & notamment comme topiques, dans les maladies des yeux. A l'intérieur, il paroît que cette espèce de sel pourroit jouir comme l'oxide de zinc pur, de la vertu calmante & antispasmodique qu'on a reconnue dans ce dernier. En général, l'examen des propriétés du *carbonate de zinc* a quelque intérêt pour la médecine, puisque ce sel est employé en pharmacie, & puisqu'il a une action sur l'économie animale. Rappellons à ce sujet les expériences faites par Laplanche, sur différentes préparations de zinc, de celles sur-tout qui peuvent se rencontrer inopinément dans les besoins de la vie, en supposant qu'on employât le zinc pour la fabrication des ustensiles de cuisine, & notamment pour recouvrir des casseroles, les vases dans lesquels on cuit ou l'on prépare les alimens. Il est certain que si cet usage du zinc étoit adopté, on seroit souvent dans le cas d'avaler différens sels de zinc, & sur-tout de l'acétite du citrate & du *carbonate de zinc*. Ce dernier se formeroit sur les parois des casseroles, par leur exposition successive à la chaleur, à l'air & à l'humidité. Laplanche a fait sur lui-même l'expérience de ces diverses combinaisons du zinc. Il a trouvé qu'il pouvoit en prendre des doses assez fortes, sans en éprouver des effets fâcheux; quoique toutes ces préparations, lorsqu'elles sont prises à la dose de quelques grains, portent en général à la nausée & au vomissement. Mais on conçoit bien qu'il seroit peu exact de comparer l'effet de ces sels, donnés seuls & sans mélange, à celui qu'ils pourroient produire, lorsqu'ils seroient mêlés en très-petites doses dans les alimens. On sait que l'âcreté & l'énergie des

ſubſtances, même corroſives, ſont détruites ou très-ſenſiblement affoiblies par les matières huileuſes & muqueuſes qui entrent dans nos alimens. A plus forte raiſon les ſels de zinc qui n'ont point de ſaveur corroſive, & dont l'action ſe borne, lorſqu'ils ſont en une doſe un peu forte, à exciter le vomiſſement, ſeroient-ils maſqués & bien affoiblis par la baſe douce & mucilagineuſe des alimens. On n'auroit donc rien à redouter de l'emploi du zinc dans la batterie de cuiſine, puiſque le *carbonate de zinc* pourroit être uſité en médecine, & puiſqu'il l'a même déjà été dans différentes époques. (M. FOURCROY.)

CARBONATES. (*Mat. méd.*)

Les *carbonates* ſont dans la nouvelle nomenclature les ſels neutres, formés par l'acide carbonique, uni à différentes baſes terreuſes, ſalines & métalliques. Avant qu'on connût les propriétés & la nature de l'acide carbonique, ces ſels neutres, dont la plus grande partie exiſte dans la nature, étoient rangés parmi les terres, les pierres, les alcalis & les chaux ou oxides métalliques. On donnoit à la plupart pour caractère général, la propriété de faire effervefcence avec les acides minéraux; ce caractère eſt la preuve de l'exiſtence de l'acide carbonique & de la nature ſaline neutre de ces ſubſtances. Le feu dégage auſſi cet acide de tous ces ſels, & c'eſt par la calcination, & conſéquemment, par le dégagement de l'acide carbonique, dû à l'action de la chaleur, qu'on prépare de la chaux vive avec toutes les matières calcaires en général. Comme la baſe de ces dernières eſt toujours la même, leur propriété, la plus générale en médecine, eſt d'être antacides ou abſorbantes; ce qui tient à la foibleſſe de l'acide qui les ſature & à la facilité avec laquelle tous les autres acides, & en particulier ceux qui ſe forment dans les premières voies, le dégagent; mais tous les *carbonates* qu'on emploie en médecine, ayant des baſes fort différentes, ne ſont pas tous également abſorbans, ou réuniſſent d'autres propriétés à celles-ci, ou jouiſſent de qualités toutes différentes. Ainſi les *corbonates d'ammoniaque*, de *potaſſe*, de *ſoude*, outre qu'ils ſont fortement abſorbans & antacides, ſont auſſi inciſifs & fondans. Le *carbonate de fer* eſt tonique, apéritif; celui de mercure eſt fondant, anti-vénérien; celui de zinc eſt anti-ſpaſmodique; ceux de cuivre & de plomb ſont vénéneux, & tous ces *carbonates métalliques* ne ſont point abſorbans. Le *carbonate de magnéſie*, qui jouit de cette dernière propriété, eſt en même temps purgatif. Chacun de ces ſels eſt donc très-important à bien connoître, & nous en avons offert les propriétés chimiques & médicinales dans des articles particuliers. (M. FOURCROY.)

CARBONE. (*Méd. prat.*) (*Mat. méd.*)

Les chimiſtes modernes ont nommé *carbone* la ſubſtance pure & combuſtible du charbon, dégagée, iſolée de tout ce qu'il peut contenir d'étranger en terre & en ſels, & telle qu'elle entre dans la combinaiſon de l'acide carbonique; c'eſt la baſe ou le radical de cet acide, comme le ſoufre eſt le radical de l'acide ſulfurique, l'azote celui de l'acide nitrique, & le phoſphore celui de l'acide phoſphorique. Ce nom eſt donc propre à diſtinguer la matière pure du charbon, d'avec ce dernier corps entier, & tel qu'il eſt ſans ceſſe employé dans les beſoins de la vie. Dans ce dernier état, en effet, le charbon contient des terres, des ſubſtances ſalines. (*Voyez* CHARBON.) La combuſtion opère la décompoſition du charbon commun, de la matière compoſée, provenant du bois à demi-brûlé; l'oxigène atmoſphérique enlève & diſſout le *carbone*; c'eſt dans cette ſéparation que conſiſte la combuſtion du charbon; à meſure que le *carbone* eſt ainſi enlevé, les terres & les ſels, devenus libres, reparoiſſent & forment le réſidu ou les cendres. Cette conſidération du *carbone*, ainſi iſolé & comme purifié par la penſée, n'eſt pas indifférente au médecin; ce principe que nous regardons comme un être ſimple, puiſqu'on n'a pas pu le décompoſer, fait une des baſes des matières organiſées, végétales & animales. Lorſque l'analyſe de ces matières ſera plus avancée, on connoîtra mieux le rôle que joue le *carbone* dans leur compoſition & dans leurs altérations; car on ne peut douter que ces altérations en influant ſur la nature intime de ces matières, ne réagiſſent ſur leurs principes, n'en mettent à nud quelques-uns, & que leurs changemens morbifiques ne tiennent ſouvent qu'à la proportion de quelques-uns de ces principes. Il eſt poſſible que l'on trouve que quelques altérations particulières à certaines maladies ſoient dues, par exemple, à la ſurabondance du *carbone* dans le ſang ou d'autres humeurs. On ſait aujourd'hui que dans l'acte de la reſpiration, l'air vital enlève de l'intérieur des poumons une quantité aſſez grande de *carbone*, puiſqu'il ſe dégage en acide carbonique, & puiſqu'il eſt prouvé que cet acide ne peut pas ſe former ſans l'union de la baſe combuſtible du charbon. On connoîtra donc mieux, d'après cela, le rapport des phénomènes de la reſpiration, avec les autres phénomènes des maladies, lorſque l'on fera plus d'attention à l'air qui ſort des poumons des malades, à la quantité d'acide carbonique qu'il contient, & au rapport de cet air expiré, à celui qu'on expire dans l'état de ſanté. Ces expériences, faites d'abord dans différens hommes ſains ſur l'état & la nature de l'air expiré, comparé au diamètre de la poitrine, à la fréquence du pouls, à la ſtature, aux temps des inſpirations & des expirations, à la quantité d'air introduit dans les poumons, dans chacun des premiers mouvemens, donneront d'abord des réſultats dont on ne prévoit pas encore la fécondité & l'importance. Ces premiers travaux, ſuivis avec conſtance pendant un temps ſuffiſant, conduiront aux recherches qu'il eſt néceſſaire d'entreprendre enſuite ſur ces mêmes phénomènes dans les maladies; on reconnoîtra alors la différence des effets de la reſpiration dans les affections inflammatoires, dans les chroniques, dans les maladies catarrhales, dans celles des poumons, dans les ma-

ladies putrides, & en général, dans celles qui sont accompagnées de chaleur, de sécheresse, d'accélération dans le pouls, comparées aux maladies qui ont pour principaux symptômes un sentiment de froid, le rallentissement du pouls, la surabondance des matières liquides, blanches. Voilà l'esquisse d'un des projets de travaux les plus utiles à la médecine, & dont la chimie moderne aura seule fourni l'idée. Déjà quelques hommes de l'art qui en ont senti l'importance, ont commencé une suite de recherches sur cet objet; la société royale de médecine a provoqué sur ce point leur zèle, en donnant pour sujet de prix l'eudiométrie relative à la respiration. M. Jurine de Genève aura la gloire d'avoir ouvert le premier cette carrière d'expériences médicinales, & il sera sans doute suivi par d'autres médecins. Je dirai ici ce que j'ai déjà fait pressentir ailleurs; ce ne sera qu'à la génération qui se forme actuellement parmi les étudians en médecine, que l'on devra la lumière sur cet objet. Il leur est réservé de porter le flambeau de l'expérience dans les routes obscures où l'empyrisme s'est engagé seul jusqu'ici.

Il y a une autre partie de la médecine qui doit encore beaucoup gagner quelque jour à l'examen du *carbone*. La matière médicale n'a pas encore considéré l'action des médicamens, d'après la proportion de leurs principes. Cela est sur-tout applicable aux remèdes tirés des végétaux ou des animaux; le *carbone* fait une des bases principales de ces remèdes; sa proportion, son état influent certainement sur ses propriétés médicinales. La science ne possède encore rien sur cet objet; comment concevoir en effet, diront les hommes de l'art, accoutumés à la manière de raisonner, employée jusqu'ici, qu'un corps insipide, inerte & comme terreux, puisse être considéré comme médicament, & sur-tout comme influant sur les propriétés des substances dont il fait partie? Il n'y a, à la vérité, point encore de réponse à faire à cette question, Cependant, quelle est la cause de ce singulier appétit dans quelques malades, qui se jettent avec avidité sur le charbon? Pourquoi ce corps qui a tant d'affinité avec les alcalis, qui absorbe si facilement le gaz hydrogène, n'auroit-il pas une énergie quelconque sur l'économie animale? Qui peut prévoir ce que la science découvrira quelque jour sur cet objet? Nous renvoyons au mot CHARBON ce qui nous reste à dire sur cette matière.

(M. FOURCROY.)

CARBONÉ. (*Mat. méd.*)

Dans la nouvelle nomenclature, on a formé l'adjectif *carboné* pour exprimer un corps qui tient du carbone pur en dissolution. Ainsi l'on dit de la potasse, de la soude *carbonées*, du gaz hydrogène *carboné*; du gaz azote *carboné*, &c. pour désigner les combinaisons des alcalis & des gaz hydrogène & azote avec le carbone, pour spécifier que ce dernier principe, moins abondant que les premiers, est tenu par ceux-ci en dissolution. Ce n'est pas seulement un mot nouveau, c'est une chose nouvelle, un fait inconnu aux anciens chimistes, que cette nomenclature représente. Elle est aussi applicable à la physiologie, à la pathologie, à la matière médicale, pour désigner les combinaisons du carbone dans les matières animales, dans les médicamens. (*Voyez* le mot CARBONE.) (M. FOURCROY.)

CARBONIQUE. (*Mat. méd.*)

On donne aujourd'hui le nom d'*acide carbonique* à cet acide gazeux, découvert depuis 15 ans, bien connu depuis 4 ou 5 ans, & qu'on a nommé successivement *air fixe*, *air fixé*, *acide aërien*, *acide méphytique*, *acide crayeux*. Le dernier nous a été adopté en raison de la composition de cet acide formé de carbone & d'oxigène. Nous avons traité de ses propriétés médicinales & de ses usages au mot ACIDE CRAYEUX, parce qu'à l'époque où nous écrivions cet article, la nouvelle nomenclature n'étoit point faite. (*Voyez* l'article ACIDE CRAYEUX.)

(M. FOURCROY.)

CARCANIERE. (*Eaux minérales.*)

C'est un village du comté de Roussillon, situé sur la rivière d'Aude, à quatre lieues au Nord de Montlouis, & à six sud-sud-ouest d'Aleth.

On y trouve quatre sources minérales: les deux premières forment deux bains connus sous le nom de bains doux: elles sont à une demi-lieue de ce village, tout à côté de la rivière. La troisième se nomme le bain fort, & est éloignée d'un quart de lieue des précédens. La quatrième sort d'une fente de rocher, à environ douze toises du bain fort, & va se rendre dans la rivière d'Aude. Ces eaux sont chaudes. M. Barrere les croit sulphureuses. Elles ne sont presque pas connues. (M. MACQUART.)

CARCANO, (Archelao) naquit à Milan en 1556; il fut reçu docteur en médecine dans l'université de cette ville, & fut appellé pour enseigner dans la faculté de Pavie, où il se rendit. il passa la plus grande partie de sa vie à enseigner dans les écoles de la faculté, & il mourut le 22 juillet 1588, n'étant âgé que de trente-deux ans.

La musique étoit entrée dans le plan de son éducation; il s'y rendit très-habile, & fut regardé comme un des premiers musiciens de son temps.

On a de lui un volume sous ce titre: *In Aphorismos Hippocratis Lucubrationes. De methodo medendi. De modo collegiandi.* · *Ticini* 1581, *in*-8.

Le père de ce médecin, *Pierre-Martyr Carcano*, exerça la chirurgie à Milan. Il fit graver sur le tombeau de son fils, dans l'église de saint Eustorge de la même ville, une épitaphe. (M. GOULIN.)

CARCANO, (Jean-Baptiste) né aussi à Milan vers 1538, fut disciple & prévôt d'anatomie de *Fallopio*. Il avoit tellement étendu ses connoissances anatomiques, que bien qu'il eût à peine atteint l'âge de vingt-cinq ans, le célèbre *Fallopio* le destina à faire ses leçons d'anatomie & de chirurgie dans l'université de Padoue. Le sénat de Venise alloit donner son agrément, lorsque ce jeune savant se vit déchu de ses espérances en 1563, par la mort de son protecteur & de son maître, & fut obligé d'aller chercher ailleurs l'emploi qu'il avoit manqué à Padoue. Il porta ses pas vers Pavie, où il fut plus heureux; il enseigna avec toute la célébrité que lui méritèrent l'assiduité au travail & l'importance de ses découvertes. Ce fut ce médecin qui remarqua que le trou voisin de la veine coronaire (par lequel le sang se rend dans le fœtus de l'oreillette droite du cœur dans la gauche, est d'une figure ovale. Mais cette réflexion anatomique n'est pas la plus importante de celles qui se trouvent dans le premier des ouvrages dont voici les titres:

Libri duo anatomici. In altero de cordis vasorum in fœtu unione pertractatur. In altero de musculis palpebrarum atque oculorum motibus deservientibus accuratè dissseritur. Ticini, 1574, *in*-8.

Dans le premier livre il donne la description du trou ovale & du canal artériel, mieux que *Vésale*, qui n'a point parlé du premier, mieux encore que *Fallopio*, son maître, qui a pris le canal artériel pour le trou ovale. Dans le second, il corrige les fautes de ces deux anatomistes sur les muscles des paupières.

De vulneribus capitis. Medionali, 1584, *in*-4.

Ce traité contient un exposé de toutes les plaies qui peuvent survenir à la tête. L'auteur a ramassé dans un seul volume, ce que les médecins qui l'ont précédé avoient écrit sur cette matière. Il y blâme l'application du trépan sur les sutures & sur la partie écailleuse des os temporaux; il a cependant recommandé d'ouvrir la dure-mère, & de multiplier les trépans, lorsque les symptômes subsistent avec la même intensité. Il admet les contre-coups, & il détaille assez au long les cas qui indiquent ou contre-indiquent l'opération du trépan.

Exenteratio cadaveris illustrissimi Cardinalis Borromei. Medionali, 1584, *in*-4.

On ne connoît pas les enfans de ce médecin, mais on sait qu'*Archelao Carcano*, son petit-fils, fut père de *Jean-Baptiste*, qui naquit à Milan en 1626. Celui-ci étudia la médecine à l'exemple de son bisaïeul, & fut reçu docteur l'an 1649. Il pratiqua avec beaucoup de réputation sa patrie, où il mourut le 13 octobre 1705.

Ignace Carcano, son fils exerça aussi la médecine à Milan, & il y publia quelques ouvrages écrits en italien sous ces titres:

Considerazioni alcune sopra l'ultima Epidemia Bovina. Milan, 1714.

Considerazioni su le ragioni, sperienze ed autorita ch' approvano l'uso innocente delle carni, pelli e sero, &c. Milan, 1714, *in*-8.

Reflessioni supra la naturalezza del lucimento veduto in un pezzo di carne lessata il giorno 11 di maggie, &c. Milan, 1716, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARCAPULI. (*Mat. méd.*)

C'est une espèce d'oranger de Malabar, grand & gros à proportion, que deux hommes peuvent à peine embrasser; les feuilles sont par paires le long des branches, au bout desquelles il y a des fleurs tétrapétales, jaunâtres, sans odeur, & d'un goût aigrelet: le calice est à quatre pièces pâles & concaves: le fruit pend à une pédicule d'un pouce de long; il est gros, rond, divisé en huit ou neuf côtes, gonflées à leur extrémité. Il est d'abord verd, il jaunit & finit par être blanc: il est d'une acidité agréable; sa graine est oblongue, un peu plate, d'une couleur d'azur foncé, & logée au centre de la pulpe. On le mange, on le transporte séché, & on lui attribue plusieurs propriétés médicinales. (*Voyez* Ray.)

(*anc. Enc.*) (M. Fourcroy.)

CARCINOMATEUX, adj. Ce qui appartient au carcinome. (*Voyez* Cancereux.) (M. Chamseru.)

CARCINOME, f. m. (*Nozolog. méthod.*) *carcinoma*, καρκίνωμα. Quoique ce mot soit employé par beaucoup d'auteurs pour désigner un cancer occulte ou non ulcéré, (*voyez* Squirre.) les nosologistes paroissent l'appliquer spécialement aux ulcérations cancéreuses, ou aux cancers ouverts. Cullen en fait ainsi une espèce de l'ulcère en général; (*ulcus*, Or. VII. *dialyses*. Classe IV. *locales*.) tandis qu'il place le cancer & le squirre au rang des tumeurs, Ordre V. de la même classe. Sagur, Vogel, Linneus & Sauvages admettent les mêmes différences. *Voyez* Cancer. (M. Chamesu.)

CARDAMOME. (*Mat. méd.*)

Quoiqu'on ne fasse presque plus usage du *cardamome* en médecine, & que ce fruit n'entre que dans quelques préparations officinales, dont la plupart même sont peu employées aujourd'hui; nous croyons devoir faire connoître combien de travaux on a fait pour déterminer quelles sont les espèces de végétaux qui rapportent ces fruits, & dont les anciens ont beaucoup vanté les propriétés. Rien n'est plus propre à donner une idée de ces travaux, & des difficultés que les auteurs de matière médicale ont eues à surmonter, que l'article de Geoffroy sur le *cardamome*. Comme aucun ouvrage de matière médicale n'a donné autant de détails instructifs sur cette substance, nous prendrons le parti de copier cet auteur, auquel il seroit difficile d'ajouter quelque chose.

« Il n'y a peut-être rien en pharmacie sur quoi on dispute plus que sur la connoissance du *cardamome*. Les grecs & les arabes anciens & nouveaux paroissent avoir des sentimens différens sur ce sujet. Les grecs n'ont établi qu'une sorte de *cardamome*. Pline en fait quatre genres. Dioscoride ne le décrit pas; mais il marque seulement les lieux dans lesquels croît le meilleur, & il enseigne quel il est. Parmi les arabes, Avicenne distingue deux sortes de *cardamome;* l'un qu'il appelle *calcula* ou *cacule*; l'autre qu'il nomme *cordumeni*. Il attribue à celui-ci les mêmes vertus que Dioscoride attribue au *cardamome*. Il distingue deux sortes de *calcula*, le grand & le petit. Il parle encore de l'*helbus* ou *hilbua*, & de *chairbua*, mots que quelques-uns croient signifier aussi le *cardamome*, ou du moins le méleguette. Sérapion appelle cacule le *cardamome* dont il distingue deux espèces, le grand, qui s'appelle *hil* ou *heil;* l'autre, savoir le petit, qui se nomme *hilbane*, ou *hilbave*, ou *hilbua*. Tous les nouveaux grecs appellent καρδαμωμον ce que les Arabes appellent *calcula;* & Nicolas Myrepse, après les Arabes, a fait mention presque par-tout du grand & du petit *cardamome*.

La question est donc réduite à savoir si notre *cardamome* & celui des nouveaux grecs est le même que celui des anciens.

Quoique Dioscoride propose quelques marques pour reconnoître le *cardamome*, nous croyons devoir d'abord rapporter ce qu'en disent Galien & Paul Eginette. Si nous examinons donc ce que Galien en a écrit L. 2 des *antidotes*, sur la composition de Zenon, en ces termes : καρδαμώμου, τῶν λοβῶν χωρὶς, της ἐντεριώνης. c'est-à-dire qu'il faut prendre la partie intérieure du *cardamome* dépouillée de ses follicules, & ce qu'il ajoute sur les vers de Damocrate, que le *cardamome* est une graine qui est renfermée dans une follicule: si nous ajoutons ensuite que sa couleur est blanchâtre, selon Eginette, & qu'il faut choisir, selon Dioscoride, celui qui est plein, difficile à rompre, (lorsqu'il est encore dans sa follicule) qui frappe la tête par son odeur, & qui est âcre & amer; si nous considérons, dis-je, tous ces caractères, nous les trouverons dans notre petit *cardamome*, quoique quelques-uns soutiennent que nous n'avons pas le vrai *cardamome*.

Mais ce qui est encore plus certain, c'est que Dioscoride & Sérapion ont décrit les fruits entiers ou les follicules pleines de graines, comme on les apportoit autrefois, & comme on les apporte encore. Ils ne se servoient que des graines, & rejettoient les follicules, puisque les grecs, comme on peut le voir dans Galien, L. 7 *de la composition des remèdes selon les lieux*, & dans la confection du pamphyle, demandoient le *cardamome* dont on a enlevé la peau, καρδαμωμον ἐξεντεριςμενον; & quelquefois la partie intérieure τὴν ἐντεριώνην, & le *cardamome* nettoyé, καρδαμωμον κεκαθαρμενον. De plus, le même Galien, sur la thériaque d'Andromaque, L. 1 *des antidotes*, & L. 1 *de la thériaque* à Pison, demande le *cardamome* indien, ou celui qui est né dans les Indes, d'où on nous l'apporte encore aujourd'hui.

Matthiole parle de trois sortes de *cardamome* que l'on trouve encore à présent dans les boutiques; savoir, le grand, le moyen & le petit.

Le *grand cardamome* de Matthiole appellé FRUCTUS LONGOUZE *Steph. de Flacourt, histor. insulæ Madagascar*, est un fruit desséché, oblong, presque de la grosseur & de la figure d'une figue, ayant à son sommet un ombilic large & circulaire, partagé en trois loges à son milieu; lesquelles sous une enveloppe mince, membraneuse, tenace, pliante, fibreuse, canelée dans sa longueur, de couleur brune ou rougeâtre, renferment beaucoup de graines inégales, luisantes, rougeâtres, entrelacées de plusieurs membranes qui les couvrent. Quelques-uns ont donné à ces graines le nom de méleguettes, parce qu'elles ressemblent à du millet des Indes, que les Italiens, dit Matthiole, appellent *melega*. Leur goût est vif, aromatique, approchant du camphre, de la lavande & du thym; leur odeur est agréable & douce: c'est ce qui fait que quelques-uns les appellent *graines de paradis*.

Matthiole croit que le méleguette des boutiques est la graine de ce *cardamome*, que l'on tire des follicules, & que l'on nous apporte en grande quantité. Mais Cordus est d'un sentiment bien différent; car il dit que c'est se tromper que de dire que le méleguette est le grand *cardamome*. Son goût est vif comme celui du poivre, au lieu que celui du *cardamome* est doux, très-agréable, & non brûlant.

En effet, on apperçoit une grande différence au goût de l'un & de l'autre; car le méleguette est très-vif & très-brûlant, & les graines de *cardamome* sont moins âcres, plus aromatiques, & approchant de la lavande & du camphre. Cependant comme les fruits ou les vésicules du méleguette, de l'aveu même de Cordus, ont beaucoup de ressemblance avec le grand *cardamome*, qu'ils sont le plus souvent de la grosseur d'un œuf, & remplis de graines comme le *cardamome*, nous croyons qu'il faut le mettre dans le même genre, & le distinguer en l'appellant CARDAMOMUM MAJUS, *semine piperato*.

Le *meleguette* ou le *maniquette*, MELEGUETTA & MANIQUETTA. *Off.* GRANA PARADYSI *quorumd.* MELLEGETTA seu CARDAMOMUM PIPERATUM, *Cordi*, est une graine luisante, anguleuse, plus petite que le poivre, rousse, ou brune à sa superficie, blanche en dedans, âcre, brûlante comme le poivre & le gingembre, dont elle a aussi l'odeur. On nous en apporte en grande quantité; & on s'en sert à la place de poivre pour assaisonner les nourritures: quelques-uns même substituent cette graine au *cardamome* dans les compositions pharmaceutiques. Elle naît dans l'Afrique, dans l'île de Madagascar, dans les Indes orientales, d'où les Hollandois nous l'apportent.

Nous ne savons pas encore quelle est la plante qui produit le grand *cardamome*. Ses feuilles sont décrites dans le *prodrome* de G. Bauhin de cette manière ; elles sont épaisses, longues de trois pouces, larges de trois : dans toute leur longueur il s'élève une côte de laquelle sortent transversalement plusieurs fibres comme dans les feuilles du girofflier, avec lesquelles elles ont beaucoup de ressemblance : la queue de la feuille a un goût aromatique, qui répond à celui des grains. Le fruit du grand *cardamome*, lorsqu'il est récent, selon le rapport d'Etienne de Flacourt, a une écorce d'une couleur rouge, vive & brillante ; la chair en dedans est blanche, son goût est acide, non désagréable, la graine tire sur le rouge ou elle est noirâtre. Le *cardamome moyen*, CARDAMOMUM MEDIUM, *Matth.* CARDAMOMUM MAJUS, Bont. est un fruit ou une follicule oblongue, de la longueur d'un pouce, ou d'un pouce & demi, grêle, triangulaire, canelée, dont la pointe est mousse au sommet, de couleur de cendre, difficile à rompre, partagée en trois cellules, dans lesquelles sont partagées beaucoup de graines, enveloppées de membranes très-fines & blanches. Ces graines sont oblongues, applaties, anguleuses, partagées d'un côté par un petit canal, ayant plusieurs lignes qui les coupent transversalement : la couleur de ces graines est d'un blanc roussâtre ; la substance en est blanche, âcre & aromatique. On nous apporte rarement cette espèce de *cardamome*.

La plante qui porte ce fruit est semblable à celle que porte le *petit cardamome*, que nous décrirons tout-à-l'heure. Elle en diffère seulement en ce qu'elle est plus élevée, que les feuilles en sont plus grandes, & qu'elle porte ses fleurs enrassées au sommet. L'autre, au contraire, a des rejettons seuls, fleuris, écailleux, & qui sortent de la racine. Les fleurs sont blanches, & elles ont un bord purpurin.

Le *petit cardamome*, CARDAMOMUM MINUS, Matth. ; CARDAMOMUM *veterum*, Graec ; CARDAMOMUM *simpliciter in officinis dictum*, C. B. P. 414, est un fruit desséché, ou une gousse membraneuse, courte, longue d'environ cinq lignes, triangulaire, plus pointue vers son pédicule, mousse à son extrémité, d'un roux clair, canelée, dont l'écorce est beaucoup plus mince que celle du *moyen cardamome*, s'ouvrant par ses trois angles dans sa maturité, partagée le plus souvent en trois loges par le moyen de petites membranes qui se déchirent facilement : chaque loge contient deux rangs de graines anguleuses, ridées, d'un jaune roussâtre, blanches en-dedans, âcres, amères, aromatiques, & comme camphrées. On trouve quelquefois plusieurs gousses dont les pédicules sont petits, soit qu'ils soient propres, soit qu'ils soient communs, disposées & attachées comme les raisins. On les apporte des Indes orientales.

Il y a quelques espèces de *cardamome* qui ressemblent à celui dont nous venons de parler, mais plus petites, que l'on nous apporte mêlés avec lui, comme venant de la même plante, & étant peut-être avortées, ou venant d'autres plantes semblables ; mais elles ne diffèrent que par la grosseur, de même que le plus petit *cardamome*, qui s'appelle *cardamomum minimum*, C.B.P.

La plante, sur laquelle naît le petit *cardamome*, est décrite par Jacques Bontius, mais fort brièvement ; elle est décrite avec beaucoup plus de soin dans le livre qui a pour titre : *Hortus Malabaricus*, vol. II. Le savant Paul Herman la met dans le même genre que le curcuma, le bangala, le galanga, la zédoaire & le gingembre ; ainsi on pourroit la rapporter au genre du balisier, appellé *cannacorus*, I. R. H. Elle se nomme ELETTARI, *H. Malab.* II. 9.

Sa racine est oblongue, grosse d'un pouce ou d'un pouce & demi, genouillée, tortueuse, blanchâtre ; elle pousse une infinité de petites racines fibreuses, par lesquelles elle rampe & s'étend de tout côté. Les tiges qui sortent de la racine sont cilindriques, lisses, vertes, dont le diamètre est d'un pouce : elles sont simples, semblables à celles du roseau, dont elles imitent le tissu ; elles s'élèvent à la hauteur d'environ douze pieds, remplies d'une moëlle blanchâtre, insipide, & de filamens ligneux ; elles sont enveloppées par des espèces de gaines & par la base des feuilles qui naissent des nœuds du collet des racines. Les feuilles sont amples, longues d'environ quatre empans, larges de quatre pouces, vertes, canelées par des nervures fines & paralleles, partagées par une côte saillante & d'un verd clair en dessous, & plus foncé en dessus, d'une odeur & d'un goût fort, un peu âcre & aromatique. Outre la tige qui ressemble à celle du roseau, il sort des nœuds des racines cachées sous la terre, plusieurs bourgeons pointus, verdâtres, qui croissent à la hauteur d'un empan & demi : ils sont genouillés, recouverts dans leurs articulations de membranes ou espèces de feuilles, lesquelles étant sèches, sont d'un blanc roussâtre. De l'endroit où ces feuilles prennent leur origine, s'élèvent latéralement des pédicules simples qui renferment les embryons des fleurs & des fruits, sous des tégumens en forme de feuilles & de capsules, dont ces pédicules sont immédiatement revêtus.

Les fleurs sont en grand nombre sur chaque rameau ou chaque rejetton qui sort de la racine : il en paroît d'abord le plus souvent trois ou quatre, enveloppées sous ces espèces de petites feuilles allongées, & en forme de capsules. Lorsque ces enveloppes s'ouvrent, on voit une fleur à quatre pétales, dont trois ont la même longueur & sont oblongs, étroits, membraneux, & d'un verd blanchâtre ; le quatrième pétale est posé vis-à-vis les autres, & porte un style grêle & une languette ; il est un peu plus large & moins long que les autres, placé intérieurement, & de couleur verte. Cette languette est oblongue, étroite, un peu épaisse, marquée d'un sillon à

sa face intérieure, qui est opposé au petit pétale qui est au milieu, & sur lequel elle est placée; partagée en deux à son sommet, d'un rouge clair, & recevant dans son sillon un stilet grêle, blanchâtre, qui se termine en une petite tête mince & platte. Lorsque cette fleur n'est plus dans sa vigueur, les pétales se plient & restent toujours attachés sur la pointe des fruits. Le calice, en grossissant, devient un fruit qui, dans sa maturité, est rond, & encore accompagné des feuilles des fleurs qui sont repliées. Les fruits sont attachés à ces rejettons qui sortent de la racine, lesquels ne ressemblent pas mal à des grappes de raisins par leur forme, étant ronds, & par leur goût qui est agréable, un peu acide; ils sont recouverts d'une écorce verte, un peu épaisse, charnue & aqueuse, parsemés de canelures fort fines, dans toute leur longueur. Ils sont partagés en trois loges par des cloisons; de sorte que chaque loge est coupée dans son milieu par un feuillet membraneux, & ainsi sont formées les loges des graines. Ces graines sont triangulaires, aromatiques, rousses, placées sur six lignes dans les côtés applatis du fruit, attachées par leur pointe à ce feuillet membraneux, par le moyen duquel elles tiennent à une colonne triangulaire qui occupe le centre du fruit.

Lorsque ces fruits sont mûrs, on les cueille dans le temps convenable & on les fait sécher à l'air: l'écorce qui est d'abord épaisse & verte, s'amincit & devient d'un roux blanchâtre. Voilà le vrai *cardamome*.

On distingue trois espèces de cette plante dans l'*Hortus Malabaricus*, qui ne diffèrent que par la figure du fruit; la première, dont les fruits sont entièrement ronds & blanchâtres, passe assez chez plusieurs pour l'amome en grappes des boutiques. Cependant, on a quelque raison d'en douter. On préfère cette espèce aux deux autres, à cause de son excellence. La deuxième espèce est plus longue; la troisième est entièrement pointue. La première naît dans les pays de montagnes, au-dessus de Cochin & de Calicut, à 30 milles environ de la mer; les deux dernières se trouvent aux environs de Cananor & dans d'autres endroits des Indes. Elles aiment le penchant des montagnes, les vallées, les lieux pleins de fange, & où il y a de l'ombre, & elles ne peuvent supporter le soleil.

Nous avons vu des espèces de *cardamome*, apportées de la Chine, que les habitans de ce pays appellent *Tsaokeou*, qui sont beaucoup plus grandes & plus rondes que le petit *cardamome*. C'est peut-être la première espèce de l'*Hortus Malabaricus*; ou du moins, on en peut conclure qu'il y a plusieurs espèces de petit *cardamome*, même différentes de l'amome.

Les Malaïes font un très-grand usage du *cardamome* pour assaisonner leurs mets, & sur-tout la chair & le poisson roti. Les différentes espèces de *cardamome* contiennent une huile essentielle, aromatique, qu'elles donnent en grande quantité dans la distillation, après les avoir macérées dans l'eau.

Le petit *cardamome* est plus usité dans les boutiques: on se sert principalement des graines, ayant ôté l'écorce ou l'enveloppe. Il faut choisir celui qui est récent, pâle en dehors, ferme, plein d'une graine rousse, odorante, âcre, aromatique & non cariée.

Il aide la digestion; il fortifie l'estomac & le cerveau; il excite les urines & provoque les mois: quelques-uns le recommandent pour prévenir le vertige & l'apoplexie.

La dose en substance est depuis 12 grains jusqu'à 24, & en infusion, jusqu'à un demi-gros.

On l'emploie dans la thériaque, le mithridate, la bénédicte laxative, l'électuaire de satyrion, les tablettes de courage & le vinaigre thériacal.

Tel est l'article que Geoffroy a consigné dans son ouvrage sur la matière médicale. Malgré les détails, dans lesquels il est entré, on voit qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur les différentes espèces de *cardamome*, reconnues par les anciens, & qui varient en nombre, suivant plusieurs d'entre eux. Ce que Vogel dit sur cette drogue est aussi simple que clair, & peut être regardé comme un extrait très-court & très-utile de tout ce qu'on sait de plus exact sur le *cardamome*. « Il y a, dit-il, plusieurs espèces de *cardamome*, différentes par la forme & la structure de leurs capsules, mais rapprochées par leur saveur aromatique & leurs vertus. Les botanistes n'ont pas encore pu désigner les caractères des plantes qui fournissent ces fruits; elles croissent dans diverses isles de l'Inde, Malabar, Java, Ceylan, Calicut, Cananor. On en trouve trois principales espèces dans les boutiques; l'une dont la capsule est triangulaire & longue; la seconde, à capsule plus grosse & ronde; la troisième, dont la capsule est triangulaire, & courte; cette dernière est le petit *cardamome*, qui a plus de saveur & d'odeur aromatiques & agréables que les deux premières. Toute espèce de *cardamome*, poursuit le même auteur, en raison de l'huile volatile & âcre qu'elle contient, échauffe, est amie des nerfs, excite l'appétit & la digestion, augmente la mémoire, aiguise la vue & l'ouïe, & possède la propriété sternutatoire. »

Après avoir annoncé combien les auteurs anciens varient sur le nombre & la différence des espèces de *cardamome*, sur l'incertitude qui règne dans cette histoire, l'auteur du Dictionnaire de matière médicale, M. Goulin, dit qu'on ne se sert que du *petit cardamome*, dont il décrit l'arbre d'après Geoffroy; mais ce qu'il ajoute sur ses vertus est plus détaillé & plus exact que ce qu'en ont exposé la plupart des autres auteurs de matière médicale. Nous croyons devoir le consigner ici. « En médecine, le *cardamome* est mis au rang des céphaliques, carminatifs & cardiaques les plus chauds; il est spécialement utile dans le vomissemens

vomissement pituiteux, les foiblesses de l'estomac, les affections venteuses, le vertige stomachal, la leypothimie, la palpitation du cœur, qui provient de l'affection de la matrice & de l'estomac. On lui attribue aussi la vertu de fortifier la mémoire, la vue & l'ouie. Il est encore mis au nombre des masticatoires & des errhines. On le prescrit en substance depuis six grains jusqu'à un scrupule : on en ordonne jusqu'à un demi-gros dans des infusions qui se font avec le vin ».

Nous terminerons cet article par faire remarquer que la fameuse huile de l'Inde, connue sous le nom de kaiëput, est retirée d'après les recherches de *Trew*, de *Martini*, & de *Carthreuzer*, d'une espèce de *cardamome*.

(M. Fourcroy.)

CARDAN, (Jérôme) médecin, étoit de Milan, & non point de Pavie, comme quelques auteurs l'ont avancé. Il naquit le 24 de septembre 1501, suivant ce qu'il dit lui-même dans sa vie, qu'on voit à la tête de ses ouvrages, sous le titre de *vita propria*. Il y dit encore que son père, fameux jurisconsulte, étoit sur le déclin de l'âge, lorsque *Claire Micheria*, sa mère, lui donna le jour. Cette fille, honteuse d'avoir consenti aux desirs de ce voluptueux vieillard, voulut sauver son honneur par un second crime; elle prit beaucoup de médicamens dans le dessein de se faire avorter. Après avoir ainsi parlé de sa naissance, Cardan ajoute que le collège des médecins de Milan avoit refusé de l'admettre au nombre de ses membres, sur le soupçon qu'il n'étoit pas né en légitime mariage. Mais cette opposition ne l'empêcha pas de professer les mathématiques, & de pratiquer la médecine dans cette ville; il enseigna même cette dernière science à Pavie & à Bologne, depuis 1562 jusqu'en 1570. La célébrité qu'il procura aux écoles de l'une & de l'autre de ces universités, le fit souhaiter à Rome, où on le retint par une pension. Il y passa le reste de sa vie, & il y mourut le 21 septembre 1576, à l'âge de 75 ans.

Cet homme, qui s'est autant singularisé par ses opinions que par sa conduite, étoit encore infatué des rêveries de l'astrologie & de la magie. Mais comme il avoit eu occasion de converser avec les savans dans ses différens voyages, & qu'il étoit d'ailleurs fort instruit dans les mathématiques, il n'a pas laissé de mettre de bonnes choses dans beaucoup de ses ouvrages. Il ne faut cependant point croire trop aisément tout ce qu'il a avancé; il a quelquefois des sentimens très-particuliers, & il y paroît d'autant plus attaché qu'ils sont les siens; car on ne lui a jamais fait le reproche d'embrasser servilement les opinions d'autrui, sinon celles des anciens. A travers tous ces défauts, on reconnoît que *Cardan* étoit savant.

Cardan est tantôt un homme sensé, qu'on admire, & tantôt un fou, qui excite la pitié & la compassion. C'est le jugement que *Boerhaave* en a porté : *Sapientior nemo, ubi sapit; dementior nullus, ubi errat.*

On dit que *Cardan* prédit l'année & le jour de sa mort, & que, se voyant encore plein de vie à l'approche de ce temps, il se laissa mourir de faim pour ne pas perdre sa réputation, & pour soutenir la justesse de son horoscope. Ce conte a bien l'air d'une fable.

Cardan avoue que, plein de confiance en l'astrologie judiciaire, il s'étoit mis en tête qu'il ne devoit pas vivre jusqu'à quarante-cinq ans, & qu'ayant arrangé sa dépense sur la courte durée de ses jours, il s'étoit trouvé fort à l'étroit dans la vieillesse. Mais le mauvais état de ses affaires ne paroît pas l'avoir sensiblement affecté, puisqu'il disoit qu'il ne voudroit pas changer sa pauvreté & sa vieillesse, avec l'âge & les richesses d'un jeune homme qui n'auroit point de goût pour les sciences.

Jules Scaliger fut l'ennemi irréconciliable de *Cardan*, & quoiqu'il eût souvent avoué que ce médecin avoit un esprit brillant, pénétrant, & même incomparable, il ne chercha pas moins à le contredire en toutes choses, dès qu'il eut pris la plume contre lui. Cependant les personnes impartiales sont d'accord, que si *Scaliger* a eu plus de connoissances des lettres humaines que *Cardan*, celui-ci avoit pénétré plus avant dans les secrets de la physique. On ne peut en effet disconvenir que la nature ne lui ait accordé un génie supérieur; mais il ternit ce précieux avantage par son caractère bizarre, inconstant, opiniâtre. *Cardan* se procuroit des douleurs & des maladies, pour mieux goûter ensuite le plaisir que donne la santé.

Il se vantoit, à l'exemple de *Socrate*, d'avoir un démon familier, qu'il croyoit mêlé de Saturne & de Mercure, & qui se communiquoit à lui par les songes. Il raconte même plusieurs traits du démon de son père, & du sien propre : mais le démon de ce médecin fut moins sage que celui du philosophe grec. Aussi le célèbre de Thou l'a bien peint par ces paroles; quelquefois *Cardan* paroît s'élever au-dessus de l'homme, & quelquefois il se ravale jusqu'à l'état d'un enfant. En effet, si ses ouvrages ont transmis à la postérité des preuves d'érudition, & même de génie, ils sont aussi un monstrueux assemblage de rêveries & d'absurdités.

Charles Spon a recueilli tous les ouvrages de *Cardan*, en dix volumes *in-folio*; ils ont paru en 1620 & années suivantes à Genève, à Lyon, 1663, sous le titre d'*Opera omnia*.

Voici les éditions séparées de ceux qui ont plus de rapport à la médecine :

De malo recentium medicorum medendi usu. Venetiis, 1545, *in*-8. Lugduni, 1548, *in*-8. Parisiis, 1565, *in*-8. Marpurgi, 1607, *in*-8.

De immortalitate animarum, Lugduni, 1545, *in*-8.

Contradicentium medicorum libri duo. Lugduni, 1548, *in*-4. Parisiis, 1565, *in*-8. Marpurgi, 1607, *in*-8.

De subtilitate libri XXI. Norimbergæ, 1550, *in-folio.*

— Parisiis, 1551, *in*-8.

— Basileæ, 1553, 1560, *in-folio;* 1582, 1611, 1664, *in*-8.

— Lugduni, 1559, *in*-8. Et ailleurs.

En françois, *Paris*, 1556, *in*-4; 1584, *in*-8.

C'est, de tous les écrits de *Cardan*, celui qui a eu le plus de vogue, & que certaines gens, qui ne lisent point, recherchent encore avec empressement.

De libris propriis liber. Lugduni, 1557, *in*-8.

De rerum varietate libri XVII. Basileæ, 1557, *in-folio & in*-8. Avenione, 1558, *in*-8.

L'auteur a rempli cet ouvrage de beaucoup de faussetés, qu'il a adoptées, parce qu'elles avoient cet air extraordinaire qui lui plaisoit tant.

Opuscula artem medicam exercentibus utilissima. Basileæ, 1559, *in-folio*, 1566, *in*-8.

De cinæ radice & salsaparillâ. Antverpiæ, 1564, *in*-8. Parisiis, 1565, *in*-8. Marpurgi, 1607, *in*-8.

In septem aphorismorum Hippocratis particulas commentaria. De venenorum differentiis, viribus & adversis remediorum præsidiis, ac præsertim de pestis generibus omnibus, præservatione & curâ. Basileæ, 1564, *in-folio.* Patavii, 1653, *in*-4.

De methodo medendi sectiones quatuor. Parisiis, 1565, *in*-8.

Ars curandi parva, quæ est absolutissima medendi methodus. Basileæ, 1566, 2 vol. *in*-8.

In Hippocratis Coi prognostica, atque in Galeni prognosticorum expositionem commentarii absolutissimi. Item *in libros Hippocratis de septimestri & octimestri partu, simul in eorum Galeni commentaria, Cardani commentarii.* Basileæ, 1568, *in-folio.*

In Hippocratis de aëre, aquis & locis commentarii. Ibidem, 1570, *in-folio*, avec d'autres ouvrages.

In librum Hippocratis de alimento commentaria, quibus accedit examen viginti duorum ægrorum Hippocratis. Romæ, 1574, *in*-8. Basileæ, 1582, *in*-8.

Opus novum, cunctis de sanitate tuendâ & vitâ producendâ studiosis apprimè necessarium. Romæ, 1580, *in-folio*, 1617, *in*-4. Basileæ, 1582, *in-folio.*

C'est un bon ouvrage, selon *Boerhaave* & *de Haller.*

De causis, signis & locis morborum liber unus. Bononiæ, 1569. Basileæ, 1582, 1707, *in*-8.

Theonoston, seu de vitâ producendâ atque incolumitate servandâ dialogus. Romæ, 1617, *in*-4.

Cet écrit est le même que l'*Opus novum* qu'on vient d'indiquer.

De vitâ propriâ liber. Amstelodami, 1634, *in*-12. Parisiis, 1643, *in*-8. Gaudæ, 1654, *in*-12.

Opuscula medica senilia in quatuor libros tributa, quorum. I. De dentibus. II. De rationali curandi ratione. III. De facultatibus medicamentorum propriè purgantium. IV. De morbo regio. Omnia ex manuscriptis bibliothecæ romanæ nunc primùm in lucem data. Lugduni, 1688, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARDAN, (Jean-Baptiste) fils aîné de *Jérôme*, naquit à Milan le 14 mai 1534. Il étoit déjà docteur en médecine, lorsqu'il devint si passionnément amoureux d'une fille pauvre & jolie, qu'il épousa. Mais sa passion ne fut pas plutôt satisfaite, qu'il se dégoûta de sa femme, & l'empoisonna. Ce crime atroce, le crime des lâches & des scélérats fut découvert; on l'arrêta le 17 février 1560; on lui fit son procès; il fut condamné à avoir la tête tranchée, & la sentence fut exécutée dans la prison le 13 avril suivant.

On a deux ouvrages de ce jeune médecin, l'un *De fulgure* qui se trouve à la fin du second tome des œuvres de son père; l'autre *De abstinentia ab usu ciborum fœtidorum*, que l'on a joint au livre *De utilitate ex adversis capiendâ*, imprimé à Bâle, en 1561, *in*-8. Ce fut à l'occasion de la mort tragique de son fils, que *Jérôme Cardan* composa ce dernier traité.

(M. Goulin,)

CARDES. f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Substances végétales.

On donne le nom de *cardes* à des espèces de côtes que forme la partie moyenne des feuilles de certaines plantes dans lesquelles les feuilles sont longues & épaisses. C'est particulièrement dans les artichauts & les bettes qu'on obtient des *cardes*, qui forment un légume assez fade & insipide; mais qu'on relève avec des sauces piquantes. *Voyez* Artichaut & Bette.

(M. Macquart.)

CARDEURS DE MATELATS. (*Méd. prat.*)

Il est dans les grandes villes un grand nombre de métiers non-seulement désagréables, mais encore dangereux par les vapeurs infectes auxquelles ils ex-

posent ceux qui s'en occupent. Tel est en particulier celui de *cardeurs* & de *cardeuses de matelas*. La laine comprimée par le poids du corps, & condensée par cette pression longue, a besoin d'être au bout de quelques mois rebattue & retournée de façon qu'elle reprenne son élasticité & l'écartement de ses molécules, qui la rend plus molle & plus douce pour le coucher. Mais comme elle a été imprégnée longtemps des vapeurs du corps, on ne peut pas l'agiter avec des baguettes comme on le fait dans plusieurs pays, ou la frotter & la diviser avec les cardes ainsi qu'on le pratique à Paris sans qu'il s'en sépare une poussière âcre & fétide qui reçue par la bouche, porte dans l'estomac & les poumons des *cardeurs* des particules nuisibles. Cette énergie de la poussière de la laine devient encore plus funeste pour les ouvriers, lorsque les matelats ont servi à des malades attaqués de maladies putrides, contagieuses, de suppurations, &c. Les déjections de ces malades, dont la laine est imprégnée, donne à la poussière qui s'en échappe une odeur fétide, une acrimonie qui porte les coups les plus terribles à leur santé. Ces ouvriers sont pâles, décolorés, foibles; ils sont sujets aux nausées, à la perte d'appétit, à la toux, à l'asthme, à la phtisie pulmonaire, aux maladies de la peau. Ramazzini conseille de leur prescrire les purgatifs de temps en temps, pour entraîner les molécules dangereuses qu'ils ont avalées, les eaux spiritueuses & aromatiques pour détruire l'impression nuisible de ces molécules sur les nerfs. On conçoit que la plus grande propreté, l'exercice de leur métier en plein air, sont d'une nécessité indispensable pour ces hommes. Morgagni a consigné dans son ouvrage sur le siège & les causes des maladies, lettre 17, art. 23 & 24, une observation sur une maladie d'un *cardeur de matelats* & sur l'ouverture de son corps.

Un homme de cinquante ans, occupé à carder des matelats, se plaignit d'abord de respirer avec bruit & difficulté. Quelquefois il étoit pris d'un malaise insurmontable vers la région du cœur: cette anxiété finissoit par une douleur des lombes très-vive; les artères de son cou battoient avec violence; enfin il cracha du sang, il eut la respiration difficile, troublée, & il mourut. Sa poitrine étoit remplie d'une humeur séreuse, semblable à de la lavure de chair, la partie inférieure du poumon gauche & un lobbe du droit étoient pleins d'un sang noirâtre qui s'y étoit épanché, le cœur étoit volumineux; mais sans polype; l'aorte près du cœur étoit dilatée, & formoit un anevrisme dont les parois étoient parsemées d'écailles osseuses; le cerveau mou & flasque contenoit un peu de sérum; il y avoit plus de cette humeur au principe de la moëlle épinière, & fort peu dans les ventricules. On n'ouvrit point le ventre à cause de l'odeur fétide qu'il répandoit. Morgagni fait judicieusement remarquer que les poumons de cet ouvrier, affoiblis & lésés par la poussière de la laine qu'il cardoit sans cesse, ont donné lieu à l'épanchement de sang qui s'y est fait, & qui a été en partie cause de sa mort. Il a donc reconnu, avec Ramazzini, cette poussière malfaisante, capable de produire les plus grands maux.

A Paris, les *cardeurs* & *cardeuses de matelats* qui y sont en grand nombre, sont tous maigres, pâles & foibles; mais nous avons eu de plus une occasion d'observer que ces ouvriers n'ont pas seulement à craindre la poussière de la laine, les miasmes virulens qui y sont déposés, & les excrémens des malades.

Une de ces ouvrieres cardoit un matelat dont la laine étoit d'une couleur rouge noirâtre, sur-tout celle qui formoit la première couche sous la toile: bientôt la poussière que ses cardes faisoient voltiger & qu'elle évitoit cependant le plus qu'elle pouvoit, lui prit au nez & à la gorge, (ce sont ses expressions) elle toussa & éternua; l'odeur de cette laine lui parut plus mauvaise que celle qui s'exhale ordinairement de cette substance; enfin, des nausées violentes l'obligèrent de quitter son ouvrage, elle remonta chez elle, & vomit plusieurs fois de suite des matières noirâtres & filantes; elle but de l'huile qu'elle avoit sous sa main, & continua de vomir. Nous eûmes occasion de la voir à cet instant, nous lui fîmes plusieurs questions, & étant enfin parvenus à savoir que les matelats qu'elle avoit à carder appartenoient à un fondeur en cuivre, nous nous apperçûmes que ces accidens étoient dus à des molécules cuivreuses. En conséquence nous la fîmes vomir plusieurs fois, & nous lui conseillâmes, lorsque le vomissement fut appaisé, de boire du lait pendant plusieurs jours. A l'aide de ces moyens simples, elle vit cesser peu à peu ces nausées. Nous eûmes la curiosité d'examiner la laine de ce matelat, nous y trouvâmes en effet une poussière noire, rougeâtre, très-fine, & qui offroit des parcelles brillantes, en la regardant d'une certaine manière.

Cet exemple, qui n'est sûrement pas seul, & que les praticiens ont peut-être plus d'une fois observé, doit rendre les *cardeurs de matelats* plus circonspects. Ils auront soin d'éviter la poussière de la laine en détournant le visage de dessus leurs cardes, en parlant le moins possible pendant qu'ils travaillent, & en ayant attention de se mettre contre une porte ou une fenêtre, ou le dos au vent, s'ils travaillent dans des cours, afin de faire disperser & porter loin d'eux ces molécules dangereuses. Le vinaigre leur fournira un préservatif très-bon pour se défendre des vapeurs nuisibles que répand la laine des matelats qui ont servi à des malades morts de maladies putrides, malignes, & sur-tout pestilentielles.

Mais ces dangers ne sont pas seulement à craindre pour ces ouvriers, ils peuvent encore influer sur la santé des autres hommes. En effet, la laine imprégnée de différens virus, & qui est très-propre à les retenir, peut porter la contagion & propager une maladie. Il est donc très-important dans les constitutions putrides, malignes, & sur-tout pestilen-

tielles, de ne pas faire servir les matelats des hommes qui en sont morts, ou de prendre plus de précaution en les faisant refaire, c'est-à-dire, d'en exposer la laine à des vapeurs capables de la désinfecter; ou de changer la nature des miasmes qui y sont adhérens. Telles sont celles du soufre, du nitre, de la poudre à canon & de l'acide muriatique dégagé du sel marin par l'acide sulfurique. Les médecins ne peuvent qu'indiquer ces différentes précautions, & en démontrer l'utilité; c'est aux personnes chargées de l'administration publique, au gouvernement même, à pourvoir à leur exécution, & ce dernier peut lui seul faire plus de bien dans ces circonstances que tous les médecins réunis.

En général, la malignité des vapeurs ou des molécules qui s'échappent des substances animales en putréfaction est telle, qu'elle donne naissance à des maladies terribles, & souvent incurables. On trouve dans la *Gazette de Santé*, du jeudi 6 mars 1777, quelques détails sur une espèce de charbon malin, ou d'anthrax particulier aux cordiers, criniers & aux chandeliers, qui n'est point rare à Paris. Cette maladie, qui est dûe aux vapeurs des suifs & des crins pourris, a attaqué, dans le courant de février 1777, quelques ouvriers qui ont ouvert & épluché, sans précaution, des ballots de crin tiré de la Russie. Il est donc très-important de faire une attention scrupuleuse aux maladies des artisans, puisque les substances qu'ils travaillent peuvent entraîner avec elles, des pays d'où elles viennent, des miasmes contagieux, capables de produire des maux redoutables par leur développement. Heureusement que le charbon des cordiers, criniers, n'est point contagieux; ce qui le fait différer de l'anthrax pestilentiel. On doit, dans ces cas, exposer les marchandises suspectes au grand air, & à la vapeur de quelques substances actives, comme le soufre, la poudre à canon, l'acide muriatique oxigène, &c.; & les ouvriers qui les emploient, doivent se laver souvent avec un mélange d'eau & de vinaigre.

Un des moyens les plus utiles pour désinfecter & nétoyer à fond les laines qui ont été imprégnées de vapeurs & de liquides animaux putrides, c'est de les faire passer dans une lessive alcaline chaude, de les laver à grande eau, de les faire ensuite sécher à l'air & de les battre avec des baguettes, avant de les faire resservir aux matelas. Le même procédé pourroit être suivi pour les crins, les cuirs & pour toutes les substances animales qui peuvent recéler des virus contagieux, des miasmes pestilentiels. Il doit sur-tout être pratiqué dans les maisons où l'on rassemble un grand nombre d'hommes malades ou pauvres, comme les hôpitaux, les hospices, les prisons, &c. (M. FOURCROY.)

CARDIALGIE. (*Voyez* DYSPEPSIE.)

(M. ANDRY.)

CARDIAQUES. (*Mat. méd.*)

Le mot *cardiaques*, manifestement traduit du latin *cardiaca*, & synonyme de celui de *cordiaux*, ne nous paroît pas signifier absolument la même chose, & il a une étymologie grecque. Ce sont des remèdes capables de ranimer & de rendre plus forts & plus fréquens les mouvemens du cœur. On les connoît plus en françois sous le nom de *cordiaux*. (*Voyez* ce mot.) (M. FOURCROY.)

CARDINALE. (*Mat. méd. Eaux minérales.*)

La *cardinale* est une des principales sources des eaux minérales de Forges; elle a pris son nom du cardinal de Mazarin qui accompagna Louis XIII & la reine sa femme, dans leur voyage à ces eaux, en 1631. (*Voyez* le mot FORGES; eaux de)

(M. FOURCROY.)

CARDINALE, f. f. (*Mat. méd.*)

Lobelia cardinalis. Linn.

Rapuntium galeatum virginianum coccineo flore majori. Morison, *hist.* 2, *fig.* 54.

M. Deleuze dit que c'est une plante du genre des *rapuntium* de Tournefort, ou le *lobelia* de Linné. La fleur est à corolle monopétale, irrégulière, faite en gouttière, terminée par une lèvre, fendue ordinairement en cinq parties. Le calice est divisé en cinq languettes: le pistil est enveloppé d'une espèce de gaîne que portent les étamines. A ces fleurs succède une capsule à deux ou trois loges.

Les espèces les plus remarquables sont la *cardinale* rouge & la *cardinale* bleue.

La première, qui est vivace, a deux feuilles pointues, larges d'un pouce, dentelées en scie: la tige est droite, haute de trois pieds, & porte, à l'extrémité, un épi de fleurs du plus beau rouge.

La *cardinale* bleue se distingue par la couleur de ses fleurs, & parce que les dentelures de ses feuilles sont arrondies. Si elle est moins belle que la première, elle a sur elle l'avantage de l'utilité. Elle passe pour être employée avantageusement contre les maladies vénériennes.

Sa nature & ses vertus n'ont pas été suffisamment développées. (M. MACQUART.)

CARDINI. (Ignace) Il naquit, dit M. Carrère, en 1562 à Mariana, ville de la Corse. Il étudia la médecine qu'il exerça ensuite dans sa patrie, avec beaucoup de succès. Son esprit étoit vaste; & il avoit acquis une littérature presque universelle. Il eût été heureux s'il se fût borné à sa profession; mais il se livra sans ménagement à son penchant pour la satyre. Il s'en prit d'abord à la religion. Il attaqua ensuite les prêtres & les moines de son pays, qui ne purent lui pardonner les vérités dures qu'il mettoit sous les yeux du public. Les gens d'église se réunirent & formèrent une cabale pour le perdre, &

lui faire ôter la liberté. *Cardini* ne put se soustraire à leurs persécutions qu'en fuyant, avec beaucoup de précipitation loin de sa patrie. Il se réfugia à Lucques, où il mourut d'une dyssenterie, trois mois après son arrivée, non sans quelque soupçon de poison.

Il avoit donné un ouvrage latin, que nous n'avons pu nous procurer (dit M. Carrere) à cause de son extrême rareté : nous savons seulement qu'il étoit divisé en deux parties; que la *première* traite de la métallique de l'île de Corse; que la *seconde* contenoit l'histoire générale des plantes de cette île, & des lettres satyriques qui furent la source des persécutions qu'on fit éprouver à l'auteur. On dit que le style de cet ouvrage ressembloit assez à celui de Pline l'ancien.

Ce livre est devenu rare, parce que les moines Corses ont brûlé tous les exemplaires qu'ils ont pu ramasser. (M. Goulin.)

CARDIOGME, *Cardiogmus*, καρδιωγμὸς.

Sensation mordicante au cardia, c'est-à-dire à l'orifice de l'estomac, occasionnée, ou par une humeur acrimonieuse, ou par la faim, qui irrite cette partie. Cette sensation est quelquefois accompagnée de nausées & d'aversion pour les alimens, lorsqu'elle est produite par une humeur acrimonieuse.

Cardiogmus. καρδιωγμὸς. Palpitation vive & violente du cœur. (*Voyez* Anévrisme.)

(M. Andry.)

CARDITIS.

Inflammation du cœur. Genre treizième de l'ordre deuxième de la première classe des maladies, selon la nosologie de Cullen.

Il est difficile de donner un diagnostic précis de cette maladie; quoique *Cullen* en ait fait un genre particulier, il observe, avec *Vogel*, que les symptômes de cette inflammation ne diffèrent que par leur violence de ceux de la péripneumonie; & que le péricarde a été souvent enflammé, sans qu'on ait pu s'assurer de cette inflammation par aucun signe particulier.

Le caractère du *carditis* est déterminé par le même auteur, de la manière suivante; il y a pyrexie, douleur dans la région du cœur, anxiété, difficulté de respirer, toux, pouls inégal, palpitation & syncope.

Il y a tout lieu de croire que l'inflammation du péricarde & du cœur n'est jamais produite que par l'inflammation du côté gauche de la poitrine, laquelle s'étend jusqu'à ce viscère, à raison de sa proximité du poumon. En conséquence, elle en prend tous les caractères; elle est vraie ou fausse, ou bilieuse, ou catarrhale; elle exige le même traitement & les mêmes remèdes que les différentes espèces d'inflammation. (*Voyez* Péripneumonie.)

Nota. L'inflammation du cœur, à la suite d'une blessure, est presque toujours mortelle, & lorsqu'elle ne l'est pas, il est impossible de savoir si le cœur a été blessé. (*Voyez* Plaies du cœur.)

(M. Caille.)

CARDONS, f. m. (*Hygiene*.)

Cynara spinosa, *cynara carduncülus*. Lin.

C'est une plante de la famille des artichauts, dont elle ne diffère que par des épines roides, dont sont armés les angles des feuilles & les écailles des calices.

Les *cardons* sont des plantes potagères, qui se multiplient de graines, & dont deux espèces sont renommées; savoir, les *cardons* d'Espagne & les *cardons* de Tours. Lorsque les feuilles de ces plantes sont parvenues à leur grandeur, on les enveloppe de paille & on les butte d'un pied de terre, ce qui en diminuant l'évaporation, & en empêchant le contact des rayons de la lumière, les fait attendrir & blanchir par une sorte d'étiolement; ce sont ces côtes nétoyées, dont on enlève les bords minces & feuillés, & qu'on nomme cardes, qu'on sert sur nos tables comme un mets délicat, sur-tout quand il est relevé, & qu'on l'accommode au jus de viande. On les sert encore avec des sauces blanches piquantes.

Ce genre d'aliment est aqueux, doux & facile à digérer; car on en donne aux convalescens, & aux personnes qui ne font pas beaucoup d'exercice, ou qu'on veut nourrir très-légèrement. Pour les tempéramens très-chauds, il convient de les mêler avec la chair des animaux. (M. Macquart.)

CARDOPATIA. (*Mat. méd*)

Le mot *cardopatia* ou *cardopatium* est un des synonymes de la carline, plante dont la racine sur-tout est employée en médecine. On la désigne aussi sous le nom de *leucacantha*. (*Voyez* le mot Carline.)

(M. Fourcroy.)

CAREBARIA. (*Vogel*.)

Douleur, pesanteur de tête, comme celle que l'on éprouve pendant ou à la suite d'une forte yvresse, & aussi par la respiration d'un air trop échauffé, ou mal-sain, & qui se fait sentir dans ce dernier cas avant l'asphixie. (*Vogel*.) (M. De la Porte.)

CARÊME, f. m. (*Hygiène*.)

Partie III. Règles de l'hygiène, proportionnées aux besoins des hommes en général.

Classe II. Règles qui regardent l'homme, considéré en société.

Ordre III. Régime dans certaines circonstances particulières de la vie.

Le *carême* est un espace de temps, qui dans certains ays a été destiné à la privation de ce que la nature

a donné aux hommes de plus commode & de plus utile pour leur existence. Il y a des religions dont les chefs ont cru les *carêmes* si avantageux, sinon pour les corps, au moins pour les ames, qu'on les a beaucoup multipliés. On sait que les Jacobites en ont cinq pendant le cours de l'année, ainsi que les Chaldéens & les Nestoriens. Des conciles, tels que celui de Tolède, ont décidé que ceux qui auront mangé de la viande dans le *carême*, n'en mangeront point dans le reste de l'année. Pour se dispenser de ces pratiques, on a d'abord eu recours aux évêques, ensuite aux curés; mais à la rigueur, il n'y avoit qu'un médecin qui pût juger de ce que pouvoient exécuter, sans compromettre leur santé, les personnes qui desiroient jeûner & faire maigre.

Sans examiner ici jusqu'à quel point ont eu raison les philosophes qui ont osé dire qu'ils ne comprenoient pas comment les privations des hommes pouvoient amuser la Divinité, comment tel aliment pouvoit lui plaire davantage que tel autre: sans rechercher comment elle a fait connoître sa volonté sur ce point, il nous suffira de faire observer qu'il y a une foule de personnes à qui le *carême* est contraire, parce que des organes, accoutumés à telle ou telle espèce de nourriture, aux substances animales sur-tout, ne peuvent s'en priver subitement, sans s'exposer à altérer manifestement leur santé. J'ai vu, dans les couvens de femmes particulièrement, beaucoup de maladies de l'estomac qui étoient une suite de cette pratique, & qui amenoient ensuite d'autres incommodités, dont il devenoit souvent impossible de débarrasser de pauvres filles, qui étoient loin de regarder la santé comme le bien physique le plus précieux de l'homme sur la terre.

Le jeûne, la privation des alimens solides, tels que la viande, les œufs, le beurre, ont, dans tous les temps, nui un peu plus ou un peu moins aux bonnes gens qui ont cru devoir s'y astreindre avec scrupule. Ils ne faisoient pas attention que ceux qui leur recommandoient toutes ces pratiques, savoient complettement les éluder, en faisant servir sur leurs tables tel maigre qui valoit cent fois mieux que le misérable morceau de viande qui substantoit le pauvre & l'artisan: cependant, les moyens de se rendre agréable à la Divinité doivent être égaux pour tous les hommes. Mais qui peut croire, dans un siècle éclairé, que de bonnes actions ne soient à ses yeux préférables à des privations qui tendroient à détruire ce qu'elle s'est complu à créer? Le sacrifice de la santé impliqueroit contradiction avec la bonté de l'Etre suprême, & nous, qui en sommes ici-bas les ministres, nous sommes certains que c'est exposer les hommes à la perdre, que de leur faire cesser subitement une nourriture substantielle pour une autre qui l'est moins.

Ce sont les pauvres, les malheureux, & précisément ceux qui ont besoin en travaillant de gagner leur vie, qui se trouvent dans ces circonstances plus mal nourris que tous les autres, & deviennent ainsi victimes de leur zèle, quand un instinct naturel ne les force pas à enfreindre une loi qui n'eût jamais dû être portée; à moins qu'on ne veuille dire que Dieu donne aux hommes des organes forts & vigoureux, en leur recommandant de faire tout ce qu'il faut pour rendre nulle l'énergie qui leur est indispensable pour remplir la tâche la plus essentielle de l'existence, qui est le travail. (M. MACQUART.)

CARET. (*Hygiène.*)

On donne le nom de *caret* à une espèce de tortue. *Voyez* TORTUE. (M. MACQUART.)

CAREUM. (*Mat. méd.*)

Le *careum*, *carum dodonæi*, est un des synonymes de *carvi*, plante ombellifère, dont la semence est employée en médecine comme carminative. On dit que le mot *careum* vient du nom de la province de Carie, *Caria*, dans l'Asie mineure, où les anciens ont trouvé cette plante. *Voyez* CARVI.

(M. FOURCROY.)

CARIE, s. f. *Caries.* (*Nosol. méthod.*) La carie est aux os ce que l'ulcère est aux parties molles. *Voyez* OS. (M. CHAMSERU.)

CARIÉ. adject. (os) (M. CHAMSERU.)

CARIE VENERIENNE, (la) est une solution de continuité dans un os, accompagnée de perte de substance, occasionnée par une humeur âcre & rongeante.

C'est une sorte de corruption, de putréfaction, particulière aux parties osseuses, qui y produit le même effet que la gangrène & la mortification sur les parties molles & charnues.

Dans cette maladie, l'os est dépouillé de son périoste, & sa couleur, qui est ordinairement d'un blanc tirant sur le bleu, devient jaune, brune, & finalement noire; ce sont les premiers dégrés de la *carie*.

Le dernier dégré & le plus fâcheux est celui dans lequel l'os est déjà rongé ou corrodé; quelquefois sa substance inégale est percée de petits trous comme la pierre-ponce; ce qui est le caractère d'un os vermoulu; quelquefois il est spongieux & dissous, & il en résulte une sanie plus ou moins ichoreuse: on peut dire alors que la *carie* est une espèce d'ulcère dans l'os. Plus l'érosion & l'âpreté sont considérables, plus la *carie* doit être réputée grave; elle est extrême lorsque les os du crâne, par exemple, en sont rongés de part en part, ou qu'elle pénètre jusqu'à la moëlle des grands os cylindriques; mais il faut la regarder comme désespérée, lorsqu'elle attaque les articulations. Il n'y a guères alors de ressource que dans l'amputation, si elle est possible.

Tout ce qui tend à altérer le périoste, & les petits vaisseaux qui y portent la nourriture, doit être regardé comme cause préparatoire de la *carie*; tels sont les chûtes, les contusions, les plaies, les ulcères, les fractures, l'inflammation, les différens virus, les médicamens corrosifs, toutes ces causes prédisposent à la *carie*, en dépouillant les os du périoste qui les recouvre; l'os dénudé reçoit alors sans intermède toutes les impressions de l'air extérieur, ou des humeurs âcres qui le pénètrent.

Quand l'os carié est exposé à la vue, il est aisé de reconnoître la *carie* & ses progrès; mais si l'épaisseur des chairs ou quelqu'autre cause le cache, il faut réunir tous les caractères qui la désignent pour en rendre le diagnostic sûr. 1°. La matière qui sort de l'ulcère est dans ce cas brune, noirâtre, & paroît comme huileuse; elle a la même odeur que le lard corrompu. 2°. A la levée de l'appareil, la charpie & les tentes se trouvent souvent teintes en noir. 3°. Quand on peut porter la sonde jusqu'à l'os, on le sent dur, raboteux; la chair des environs est flasque, molle, spongieuse, elle exhale une mauvaise odeur. Mais quand on peut se faire jour jusqu'à l'os, & que la *carie* est cachée, on a lieu de la soupçonner quand il y a fistule, & quand la fistule est profondément située, & sur-tout quand il en sort des esquilles, ou quand l'ulcère, après avoir été fermé, s'ouvre tout de nouveau sans cause manifeste.

Quand on connoît la cause qui produit ou qui entretient cette terrible maladie, il faut chercher à la détruire sur le champ, afin de circonscrire la *carie*, & de s'opposer encore à temps à la perte du membre sur lequel elle est fixée, ou de prévenir de plus grands malheurs si elle attaque profondément les os du crâne de la face ou des articulations importantes.

La plus fréquente de ces causes est le virus vénérien, (c'est du moins celui dont nous nous occupons) qui agit d'abord sourdement, & qui n'en est que plus à craindre; car quand on n'est pas averti à temps de son action sur les os par l'espèce de douleur qui l'accompagne, ou par son union aux autres symptômes qui caractérisent la vérole la plus confirmée: on l'apprend quelquefois trop tard, & quand il n'y a que peu ou point de ressources.

Il faut néanmoins d'abord s'occuper des moyens de détruire le virus rongeant, & recourir promptement à la méthode la plus convenable au sujet qu'on a à traiter, & qui sera jugée suffisante à la guérison, en observant que, dans le cas de carie sur-tout, les sels mercuriels & les fumigations locales méritent communément la préférence sur les frictions, & qu'il y faut joindre les sucs d'herbes amères & crucifères (*Voyez* ANTIVENERIENS, *remèdes*; & VÉROLE, *traitement*.)

Quand, par des moyens sagement combinés, & continués assez long temps, on est parvenu à détruire totalement le virus; on s'en apperçoit aisément au changement de couleur de l'os, à l'exfoliation heureuse des parties osseuses qui avoient été affectées, à la sortie plus facile des esquilles qui avoient été détachées, à l'amélioration de la suppuration des plaies, à la régénération de bonnes chairs, & rien alors ne paroît s'opposer aux effets d'un pansement méthodique.

Mais pour parvenir à cet état qui prognostique la terminaison heureuse de la *carie* & de ses suites, il faut concurremment avec le traitement mercuriel qu'on aura adopté, employer localement les remèdes antiseptiques les plus énergiques, & qui sont capables de circonscrire au moins la gangrène & d'en arrêter les progrès. Tels sont le baume du commandeur, celui du Pérou, de Fioraventi, l'essence d'Euphorbe, de térébenthine, l'eau mercurielle, l'eau phadégénique, les acides minéraux, l'esprit-de-vin camphré, ammoniacé, l'onguent de stirax, l'égiptiac & les lotions de quinquina.

Il arrive aussi quelquefois que, quoique le virus soit détruit, la carie ne l'est pas encore; un vice introduit acquiert en effet souvent une énergie qui surpasse de beaucoup l'activité de la cause première qui l'a produite; & dans ces cas on comprend bien que la destruction de la cause ne suppose pas toujours la cessation des effets; il faut alors attaquer sans hésiter la *carie* immédiatement après le traitement de la vérole, en mettant l'os à découvert, s'il n'y est point, à le percer jusqu'au vif d'un grand nombre de trous, par le moyen du trépan perforatif, s'il en est susceptible, & en faciliter l'exfoliation par ce moyen, & les pansemens d'usage. On peut aussi emporter avec la lime, la rugine, ou le ciseau, tout ce qui est noir ou vicié, ou, ce qui est plus sûr encore, employer le cautère potentiel avec les précautions requises. Il faut consulter, sur tous ces objets importans, les principes de chirurgie de Col de Villars, la chirurgie d'Heister, le traité des maladies vénériennes d'Astruc, dont les vues sont si justes, si savantes, & dont je m'écarte le moins possible, les maladies des os de Petit, & les mémoires de l'Académie de Chirurgie, qui en ont traité amplement. On trouvera dans ces savans ouvrages tout ce qui concerne l'ériologie, les différens caractères, les suites & la curation de cette cruelle maladie.

Si aux observations présentées dans les écrits que nous venons de citer, nous pouvons ajouter notre propre expérience, il en résultera quelques faits de pratique également intéressans, & qu'on ne peut trop répéter. Nous avons remarqué, sur-tout dans les maisons de santé, dont l'inspection générale nous avoit été confiée par le Gouvernement, que la plupart des *caries*, qui étoient la suite d'une vérole plus ou moins invétérée, d'un traitement insuffisant, ou mal dirigé, attaquoient de préférence les os du crâne, de la face, les os propres du nez, ou ceux qui forment la charpente de l'intérieur de la bouche.

Que ces *caries* présentoient ordinairement des ulcères considérables, plus ou moins profonds; qu'elles étoient presque toujours accompagnées ou suivies d'une grande perte de substance. Naus avons assez constamment observé, dans les ulcères de l'intérieur de la bouche, le voile du palais totalement, ou en partie, détruit, un trou rond à la jonction des os palatins avec les maxillaires, que ces os, étant minces & spongieux, la *carie* y faisoit des progrès rapides, & qu'elle s'étendoit quelquefois jusqu'au devant de la mâchoire supérieure, qu'elle attaquoit même les dents, & qu'on étoit obligé de les arracher pour arrêter les progrès de cette *carie* circulante.

On comprend bien qu'il n'est pas possible de porter le feu sur toutes les parties cariées, mais nous avons vu souvent réussir, pendant ou après le traitement, les baumes antiseptiques & les spiritueux; l'essence de térébenthine sur-tout avoit un succès plus marqué dans la *carie* des os du palais & du nez; on en imbibe un tampon de charpie, que l'on modèle sur la *carie*, & on en renouvelle l'application plusieurs fois le jour. Ce remède arrête assez promptement la *carie*, en même-temps qu'il consolide les chairs, & les dispose à la cicatrisation.

Dans les *caries* du coronal, qui sont sèches, & quand l'os découvert n'est point encore noir, les spiritueux n'ont guères d'action sur elles; mais, pour la déterminer, il faut perforer l'os jusqu'au diploé, & le couvrir ensuite avec un plumaceau imbibé de baume du Commandeur; en continuant quelque temps ces moyens, on enlève souvent la pièce d'os tout d'un coup, & l'on voit avec satisfaction que les chairs de dessous sont rouges & grainées; l'ulcère alors se cicatrise assez promptement; quelquefois cependant il faut employer la pierre infernale pour la dessécher, ce qui arrive sur-tout quand l'exfoliation est long-temps à se faire, & elle ne se fait souvent que quand l'os est absolument noir.

Nous avons eu occasion de voir terminer la *carie* du coronal précisément de cette manière, il est vrai qu'elle n'occupoit que la table externe; on comprend bien qu'elle eût été plus dangereuse, si elle les eût attaquée toutes les deux.

Nous avons eu le même succès dans la *carie* du tibia, qui étoit la suite d'une exostose ancienne & très-considérable; l'ulcère est presque toujours hideux à voir; il est communément entouré de chairs fongueuses, saignantes & très-douloureuses; si la partie de l'os, qui est à découvert, est percée d'une infinité de trous, c'est une *carie* vermoulue. Alors, après avoir enlevé les chairs & aggrandi l'ulcère avec le bistouri, on applique de la charpie imbibée d'esprit-de-vin sur la partie cariée, & de la charpie sèche sur le reste de la plaie, on la touche ensuite de temps à autre avec la pierre infernale, & ces moyens soutenus opèrent le desséchement de l'os & son exfoliation; alors il ne reste plus qu'une plaie dont les chairs vives & vermeilles annoncent une prompte guérison; quelques-unes devinrent en effet parfaites au bout de quelques semaines.

La *carie* du pubis à la suite d'un bubon calleux, fistuleux, très-ancien, qui ne peut être cicatrisé, n'a pas toujours une terminaison si heureuse; nous avons vu un malade périt dans ce cas des suites d'une fièvre lente, dans le marasme le plus complet. Par l'ouverture du corps, on trouva l'os pubis vermoulu & percé jusqu'au péritoine, que le pus avoit pénétré. On comprend qu'une *carie* aussi ancienne, fixée sur un os spongieux, n'étoit pas susceptible de guérison.

Nous nous bornons aux notions que nous venons de donner sur la *carie*; elles suffiront à ceux qui rencontrent ce vice effrayant dans les maladies vénériennes; ils pourrout d'ailleurs consulter les auteurs qui en ont parlé *ex professo*, & particulièrement l'article qui doit être consigné dans la partie de ce Dictionnaire qui est du ressort de la chirurgie. Il nous a suffi de présenter ici les moyens de circonscrire la *carie vénérienne*, de la guérir, & même de l'enlever, si elle résiste aux pansemens méthodiques, & à un traitement mercuriel suffisant & réfléchi.

(M. Dehorne,)

CARLINE ou CHARDONNERETTE, *Carlina*, Off. *Carlina caule unifloro*. Linn. (*Mat. méd.*)

La racine de cette plante s'étend beaucoup en s'enfonçant très-profondément dans la terre. Elle a jusqu'à neuf pouces de long & environ deux pouces de circonférence. Elle est rousse en dehors & blanchâtre en dedans, & répand une odeur aromatique, très-agréable. Sa saveur est aromatique & âcre, & semblable à celle du fenouil. Elle se divise en plusieurs têtes, d'où naissent séparément des feuilles longues d'un pied, d'un ou deux pouces de large, découpées jusqu'à la côte, crépues & bordées d'épines fort piquantes, tant soit peu velues, d'un verd pâle, & ayant une queue dont la partie inférieure est d'un rouge foncé. Ces feuilles sont disposées en rond & couchées sur la surface de la terre. Dans leur centre croissent les têtes sans tige, garnies d'autres feuilles très-épineuses, d'où sortent des fleurs blanches, radiées, qui sont portées sur un embryon. Le calice qui est grand, est aussi épineux, & les embryons deviennent des semences aigrettées.

La *carline* se trouve en très-grande quantité sur les montagnes de la Suisse, sur celles de la Bohême, de la Moravie, sur celles de la Thuringe, dans les Alpes, sur les Pyrénées & sur le Mont-d'Or en Auvergne. Elle fleurit pendant l'été. Il n'y a que sa racine qui soit d'usage en médecine; mais il faut avoir le plus grand soin de la creuser & de la placer dans des lieux secs pour qu'elle ne se carie pas.

On prétend que cette plante a tiré son nom de ce que l'empereur Charlemagne s'en étoit servi pour guérir

guérir ses soldats des fièvres malignes. Les auteurs modernes la regardent comme un excellent alexipharmaque, comme anti-hystérique & comme un très-bon sudorifique. C'est sans doute à cause de cette dernière propriété qu'on la recommande dans les tremblemens des membres, occasionnés par les mercuriaux. Elle réussit très-bien dans les fièvres malignes & pourpreuses, dans les affections galeuses & dans l'assoupissement extraordinaire. Camerarius l'a beaucoup vantée contre les affections hypochondriaques ; & Lieutaud la met au nombre des meilleurs dépuratifs.

La *carline* contient beaucoup de gomme-résine & un peu d'huile, étroitement liées ensemble. Quoique les anciens l'aient beaucoup employée, on ne s'en sert presque plus aujourd'hui ; elle entre cependant dans le vinaigre thériacal, dans l'orviétan de *Charas* & dans l'électuaire d'orviétan de *Fréd. Hoffman*.

Dans les pays où elle croît, les paysans en mangent assez souvent les têtes, pendant qu'elles sont encore jeunes & tendres.

Lorsqu'on faisoit usage de la racine de *carline*, elle se prescrivoit en décoction ou en infusion, soit dans l'eau, soit dans le vin, depuis un gros jusqu'à deux & au-delà. Elle entre encore quelquefois dans les décoctions vulnéraires. (M. MAISON.)

CARLINE GOMMEUSE ou CHAMÉLÉON BLANC. *Carlina acaulos gummifera*. C. B. P. *Chamæleo albus, apulus, purpureo flore gummifer*. *Fab. Column.*

Le *chaméléon blanc* ressemble beaucoup à la *carline* ordinaire ; il en diffère cependant en ce que ses feuilles sont plus grandes, plus épineuses & plus découpées. Elles sont blanchâtres en dessus & velues en dessous ; leur racine est beaucoup plus grosse & plus longue, laiteuse, & répand une odeur qui porte à la tête, quoiqu'elle soit assez agréable. Ses fleurs sont de couleur pourpre. Toutes les parties de cette plante, excepté la fleur, renferment un suc laiteux & gluant qui découle de sa racine & de ses feuilles, lorsqu'on les déchire, & qui s'attache aux mains comme de la glu ; lequel, en le maniant, devient noir & se durcit comme de la cire. C'est ce suc que *Colum.* a désigné sous le nom de *Cera di Cardo, rusticorum apuliæ*, & dont, au rapport de *Dioscoride*, les femmes se servoient autrefois en forme de mastic, pour fortifier les dents & les gencives. S'il faut en croire le même auteur, ainsi que *Galien*, les anciens faisoient prendre la racine de *chaméléon blanc* pour expulser les vers plats & pour guérir les hydropiques. Pline assure qu'on la faisoit bouillir avec les alimens pour combattre les rhumatismes. Nous dirons en finissant que la *carline gommeuse* est encore moins employée en médecine que la *carline* ordinaire, & qu'il nous paroît très-prudent de n'en point faire usage, parce que parmi ceux qui s'en sont occupés, il en est qui la regardent comme dangereuse, & que les autres ne sont guères d'accord sur ce qu'il faut entendre par *chaméléon blanc*. (M. MAISON.)

CARLSBAD. (*Eaux minérales.*)

Carlsbad est une petite ville de Bohême, dans le cercle d'Ellenbogen, sur la Foppel. Elle est renommée depuis long-temps par ses bains d'eaux chaudes, auxquelles on a donné le nom d'*eaux Carolines. Thermæ Carolinæ.*

Leur chaleur est telle qu'on peut y faire cuire différentes substances. On prétend qu'on leur a donné le nom de *Carlsbad* ou *bains de Charles*, parce qu'ils furent découverts sous le règne de Charles IV, en 1370, par un petit chien qui en chassant s'y brûla les pattes.

Ces eaux sont limpides ; elles sont imprégnées de soufre & d'alun. On les trouve enfoncées dans un lieu qui ressemble parfaitement au cratère d'un volcan affaissé au milieu de très-hautes montagnes. J'y ai trouvé des pisolites, des incrustations & des albâtres d'une très-grande beauté, & sur lesquels je me propose de donner un mémoire.

Les eaux de *Carlsbad* sont bonnes contre les douleurs de l'épine & des hanches (disoit déjà de son temps Gonthier d'Andernac) & contre l'affection des membres paralytiques & retirés. Elles guérissent les maladies des articulations & dissolvent la pierre des reins & de la vessie ; elles remédient à la stérilité des femmes & aux fleurs blanches, aux maladies de la peau, telles que la gale, les dartres, les tumeurs œdémateuses des jambes.

Ces eaux ne conviennent pas aux personnes d'un tempérament sec & chaud, aux mélancholiques, aux bilieux, aux personnes maigres, exténuées, aux enfans ou aux adolescens.

Vogel dit que ces eaux, qui à certaines sources sont extrêmement chaudes, prises intérieurement, purgent très-bien, augmentent la sécrétion de l'urine, excitent la sueur & la salivation, adoucissent l'activité des acides par la quantité de terre calcaire qu'elles contiennent, fortifient le ton des viscères ; ce qui doit indiquer dans quelles maladies elles conviennent.

Sous la forme de bain, ces eaux conviennent dans les mêmes cas que celles d'Aix-la-Chapelle. Intérieurement & extérieurement, elles remédient à la stérilité des femmes, qui provient du relâchement de la matrice, & l'incontinence d'urine, causée par l'atonie du sphincter. Enfin, elles passent pour avoir la propriété de dissoudre puissamment la pierre de la vessie, & pour opérer sur elle plus fortement même que l'eau de chaux vive, selon Springsfeld, *de prerogativâ thermar. Charol. in dissolvendo calculo præ aquâ calcis vivæ. Lipsiæ*, 1756, in-4°.

Ces eaux sont très-fréquentées par les habitans de toutes les contrées de l'Allemagne.

(M. MACQUART.)

CARMANTINE. (*Mat. méd.*)

Le nom de *carmantine* eſt adopté par M. de la Marck pour déſigner le genre de plantes nommé *Juſticia* par Linnéus. Ce genre eſt de la famille naturelle des perronnées ; il ſe rapproche ſingulièrement des acanthes ; ſon caractère générique conſiſte en un petit calice à cinq diviſions droites & pointues, en une corolle labiée, dont la lèvre ſupérieure eſt bifide, & l'inférieure à trois diviſions ; en deux étamines à anthères doubles, collées ou diſtantes ; en un ovaire ſupérieur qui devient une capſule oblongue, à deux loges mono ou polyſpermes. M. de la Marck a réuni le genre des *dianthera* de Linnéus avec celui des *juſticia*.

Ce genre eſt un des plus nombreux. M. de la Marck en décrit plus de quarante-deux eſpèces.

Il y a deux eſpèces de *carmantine* ou de *juſticia*, qui ſont employées comme médicamens dans les lieux où elles croiſſent. La première eſt la *carmantine* à crochet, *juſticia ecbolium* de Linnéus. Cette eſpèce forme un petit arbriſſeau dont le caractère ſpécifique conſiſte particulièrement dans la lèvre ſupérieure de la corolle, qui eſt recourbée en crochet, & qui reſſemble à un éperon. Elle croît au Malabar, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde. On emploie la décoction de ſa racine dans les douleurs goutteuſes ; on la fait cuire dans l'huile de ſeſame, & on l'applique ſur les parties attaquées des mêmes douleurs. On emploie les mêmes racines, ainſi que les feuilles de cette plante, en décoction dans les douleurs occaſionnées par le calcul des reins & de la veſſie.

La ſeconde eſpèce de *carmantine*, que nous rangeons parmi les médicamens, eſt celle que M. de la Marck nomme *pectorale*, ainſi que Jacquin, *juſticia pectoralis* ; on nomme cette plante à Saint-Domingue & à la Martinique, *herbe à charpentier* ; elle eſt droite & haute de deux à trois pieds, herbacée, quadrangulaire ; ſes feuilles ſont lancéolées & entières ; ſes fleurs petites, rougeâtres, formant des épis grêles, diviſés & paniculés. Toute la plante eſt regardée comme vulnéraire & réſolutive. On prépare avec ſes ſommités fleuries un ſyrop fort employé & fort recommandé dans les maladies de poitrine.

(M. Fourcroy.)

CARMIN. (*Mat. méd.*)

Le *carmin* eſt une préparation chimique colorée, que l'on fait avec la cochenille. C'eſt une eſpèce de fécule ou de laque très-fine, dont la couleur rouge brillante & la durabilité à l'air font une des plus utiles & des plus précieuſes couleurs que l'on puiſſe employer dans les miniatures & la peinture en détrempe. (*Voyez* comment on en décrit la préparation dans le *Dictionnaire raiſonné univerſel des arts & métiers*, édit. de 1773.)

« Après qu'on a teint une demi-livre de laine bien nette & bien fine dans quatre onces de cochenille, une livre d'alun, une demi-livre de tartre pulvériſé & huit poignées de ſon de froment qu'on a fait bouillir dans de l'eau pendant deux heures, & que la laine a pris dans ce bain une belle couleur écarlate, on prend trente-deux pintes d'eau claire, dans laquelle on fait fondre de la potaſſe en ſuffiſante quantité pour faire une leſſive fort âcre. Quand cette leſſive eſt filtrée, on y fait bouillir la laine teinte en écarlate, juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue blanche. Après que cette leſſive a été paſſée enſuite dans une chauſſe, on y verſe deux livres d'alun fondu dans l'eau qui fait épaiſſir la leſſive. On repaſſe le tout dans une chauſſe, & lorſque la leſſive s'eſt chargée de couleur, on la remet bouillir avec une nouvelle diſſolution d'alun, qui achève de lui donner l'épaiſſiſſement convenable. Pour lors le *carmin* ou la laque ne paſſe point, il reſte dans la chauſſe ſur laquelle on verſe l'eau fraîche à pluſieurs repriſes, pour diſſoudre & enlever les ſels qui pourroient y être reſtés. On fait ſécher la couleur qu'on réduit enſuite à une poudre impalpable.

Lorſqu'on veut faire du *carmin* à moins de frais, & ne pas ſe donner la peine de teindre la laine, on fait bouillir dans la leſſive dont nous avons parlé, de la bourre tontiſſe de drap écarlate, & on procède de la façon que nous avons dit.

On contrefait le *carmin* avec le bois de Bréſil ou de Fernambouc, qu'on pile dans un mortier, & qu'on fait bouillir après l'avoir mis tremper dans du vinaigre blanc, l'écume qui en provient eſt une eſpèce de *carmin* ; mais qui n'approche point de la beauté de celui dont nous avons donné la préparation.

On imite encore le *carmin* en tirant une couleur rouge des grains de kermès & de la garance ». (*Dictionnaire des arts & métiers.*)

Nous verrons au mot cochenille pluſieurs autres procédés propres à en extraire la matière colorante. Il ſuffit d'avoir fait connoître ici celui qui a été juſqu'ici le plus généralement employé, d'autant plus que le *carmin* n'eſt pas d'un uſage important en médecine. C'eſt ſeulement par ſon mélange avec la terre graſſe douce & onctueuſe, qui fait la baſe du rouge des femmes, qu'il intéreſſe l'art de guérir. Deſtiné à être appliqué ſur la peau pour en maſquer la pâleur & pour tenir lieu des couleurs naturelles, il remplit cet objet avec avantage, puiſqu'il ne peut pas nuire à cet organe, ni en altérer le tiſſu. S'il eſt vrai qu'autrefois l'on employoit pour la préparation du rouge, des ſubſtances métalliques, comme les oxides de mercure, de plomb, &c. l'art a beaucoup gagné à cette heureuſe ſubſtitution. *Voyez* les articles Cochenille, Fard, Rouge.

(M. Fourcroy.)

CARMINATIFS. (*Mat. méd.*)

On donne le nom de *carminatifs* aux remèdes

propres à calmer les douleurs qui proviennent de la présence de l'air, ou de quelque fluide aériforme dans les premières voies; comme ils opèrent souvent la sortie de ces fluides, on leur a aussi donné le nom de *physagogues*. Dans un grand nombre de maladies, & spécialement dans les affections hystériques & hypochondriaques, il est certain qu'il se développe dans les premières voies un fluide aériforme, qui souvent est un mélange crayeux, & de gaz inflammable. C'est presque toujours au séjour trop long des matières alimentaires dans ces organes, & à la fermentation qui s'y excite, qu'est dû ce développement; souvent encore il se joint à cette production de l'air, ou plutôt de fluide gazeux, un resserrement spasmodique de quelque point du tube intestinal, & alors le fluide aériforme raréfié, dilatant cet organe membraneux & sensible, produit des douleurs plus ou moins vives, qui ne cessent que par la sortie de ce gaz. Il arrive encore quelquefois que les viscères de la digestion, trop foibles, ne réagissent point avec assez d'énergie sur les alimens, & qu'alors ces derniers fermentent, & donnent lieu au dégagement des fluides élastiques, qui produisent les mêmes symptômes que dans le premier cas. Enfin il est démontré par l'observation que ces fluides, une fois dégagés, peuvent se porter dans les vésicules toujours ouvertes du tissu cellulaire, & pénétrer ainsi jusque dans les interstices des muscles, & même au-dessous de la peau. Telle est l'origine de la plupart des douleurs vagues qu'éprouvent les personnes attaquées d'affections hypochondriaques & hystériques. Dans tous ces cas la pratique a appris que les substances aromatiques & chaudes dissipent les douleurs & favorisent la sortie des fluides gazeux.

On range ordinairement dans cette classe de remèdes:

Les racines d'iris;
d'angélique;
Le *calamus verus*;
Les feuilles de botrys;
D'aurone;
D'estragon;
De marum;
De tanaisie;
De menthe;
Les fleurs de camomille;
De sauge;
D'orange;
De sureau;
Le poivre;
Le girofle;
Les cubèbes;
L'amome;
Le cardamome;
L'anis;
La coriandre;
Le cumin;
Le fenouil;
Les vins amers;
Les spiritueux.

C'est en donnant du ton aux fibres trop lâches, en calmant le spasme des nerfs, de l'estomac, & des intestins, que les *carminatifs* détruisent la douleur due au dégagement, & au séjour de l'air; ces premiers effets sont ordinairement suivis de la sortie des fluides aériformes, par l'anus, ou par la bouche. Quelquefois les anodins, ou calmans, opèrent le même effet. Il faut prendre garde, dans l'administration des *carminatifs* aromatiques, de les donner à trop grande dose, parce que, comme ces remèdes sont en même temps stimulans & échauffans, ils peuvent, dans plusieurs cas, augmenter le mal, au lieu de le détruire.

Nous ajouterons à ces notions générales qu'il peut exister une classe nouvelle de *carminatifs*, ou de remèdes propres à calmer les douleurs produites par la présence des fluides élastiques dans nos organes, & par la distension de leurs parois. Cette classe nouvelle comprendroit les substances capables d'absorber & de fixer les fluides élastiques; c'est ainsi que si la distension de l'estomac & des intestins étoit due au gaz acide carbonique, l'eau de chaux, les alcalis fixes, & l'ammoniaque pur, étendus d'une quantité d'eau assez grande, pour ne pas agir par leur âcreté & leur énergie caustique, seroient immanquablement capables de faire cesser promptement tous les accidens produits par les vents. Sans doute les liqueurs & les potions qui contiennent de l'alcali volatil caustique, ont agi ainsi; mais ces remèdes ne pourroient être employés utilement que dans le cas où l'on seroit sûr de la présence de l'acide carbonique dans les premières voies, comme dans les flatuosités qui ont lieu à la suite du séjour trop long des alimens végétaux dans l'estomach, des farineux, des liqueurs fermentées trop piquantes, des vins mousseux, &c. Les cas où les intestins sont distendus par un gaz inflammable résisteroient à cette espèce de traitement.

Nous joindrons à ces détails ceux qui sont consignés dans l'ouvrage moderne de Desbois; cet ouvrage très-incomplet dans la partie de la matière médicale qui traite de l'histoire naturelle, & des propriétés chimiques des médicamens, est plus riche que la plupart des autres traités de ce genre sur l'usage médicinal, & les cas particuliers où les médicamens de telle ou telle classe peuvent être employés avec avantage.

« Les *carminatifs* sont des médicamens que l'on emploie contre les maladies venteuses, & qui calment comme par enchantement, *carmen*, les douleurs cruelles dont elles sont souvent accompagnées. ces maladies reconnoissent fréquemment pour cause le relâchement du canal intestinal, lorsque la foiblesse des premières voies ne permet point de bonnes digestions, & s'oppose ainsi à la nouvelle combinaison de l'air, qui se dégage pendant la digestion : alors les toniques & les stomachiques sont d'excellens *carminatifs*. Mais aujourd'hui que les maladies nerveuses sont plus fréquentes que jamais, il arrive souvent qu'un resserrement spasmodique d'une partie des intestins gêne le passage de l'air, qui alors s'amasse & cause des douleurs plus ou moins vives ; c'est pourquoi la plupart des antispasmodiques sont d'excellens *carminatifs*. Quelquefois les maladies venteuses sont occasionnées par une irritation générale, qui a lieu avec une phlogose plus ou moins forte, comme cela arrive dans les fièvres bilieuses & les fièvres putrides, qui se trouvent accompagnées de météorisme, & quelquefois même de tympanite. Dans ces cas les délayans, les émolliens, les huileux, les anti-putrides, les acides végétaux très-étendus, sont les seuls *carminatifs* qu'on doive employer.

1°. *Racines carminatives.*

« Les racines carminatives, les plus employées, sont celles d'angélique, dont nous avons parlé à l'article des TONIQUES. »

2°. *Feuilles carminatives.*

« Les feuilles carminatives sont celles de la plupart des plantes toniques, comme l'absynthe, l'aurone, &c. qui sont en effet d'excellens *carminatifs*, quand les maladies venteuses dépendent de relâchement, ou existent sans fièvre. »

3°. *Fleurs carminatives.*

« Les fleurs carminatives sont celles de petite centaurée & de camomille. Celles-ci doivent être rangées parmi les meilleurs *carminatifs*, étant toniques, amers, anti-spasmodiques : aussi entrent-elles dans la plupart des préparations carminatives. On les fait bouillir dans l'eau ; on trempe dans cette décoction des linges, avec lesquels on fait des fomentations sur le ventre ; ces décoctions s'emploient aussi en lavement, & l'on prend en même temps l'infusion par la bouche. Mais c'est principalement l'huile essentielle de ces fleurs que l'on emploie contre les maladies venteuses : c'est un excellent moyen pour remédier aux désordres produits par les anciens vents, & s'opposer à la formation des nouveaux. »

4°. *Semences carminatives.*

« Les semences carminatives sont fournies par les plantes ombellifères, comme les panais, la carotte, le persil, l'aneth, le cumin, la coriandre, l'anis, le fenouil, &c. Toutes ces semences sont assez fortement aromatiques & amères au goût, & fournissent une huile essentielle très-forte. Elles entrent dans la plupart des préparations carminatives, dans les fomentations, les lavemens & les boissons : la dose est d'un gros ou d'un gros & demi en infusion dans une pinte d'eau ou une chopine de vin. Souvent on les emploie en poudre à celle d'un demi-gros, ou un gros que l'on incorpore dans du pain d'épice ou autres ingrédiens. Mais l'huile essentielle est la partie de ces semences qui possède au plus haut degré la vertu carminative ; aussi l'emploie-t-on sur-tout dans les douleurs venteuses, très-considérables : on préfère alors celle d'anis, dont la dose est de huit, dix, douze ou quinze gouttes sur quatre ou cinq onces de potion. Voici, par exemple, une bonne potion carminative. »

℞ *Eau Menthe*, ...	5 ou 6 onces;
Huile essentielle d'anis broyée avec un peu de sucre, ...	10 ou 12 gouttes;
Ether, ...	20 gouttes.
Liqueur d'Hoffman, ...	1 demi-gr. ou 1 gr.

On bouche soigneusement la liqueur & on prend d'heure en heure une cuillerée de ce mélange.

Les essences carminatives ne conviennent pas quand les vents sont accompagnés d'inflammation ; mais elles sont très-utiles quand ils sont dus à la matière transpiratoire, portée sur les intestins, parce qu'elles poussent en même temps à la peau. C'est aussi sous ce rapport, & comme anti-spasmodiques, qu'elles sont fort utiles dans beaucoup de fièvres malignes.

Les huiles essentielles des semences carminatives sont employées comme sudorifiques, à la suite des empoisonnemens par l'arsenic ou autre poison métallique, ou même végétaux, quand le poison a passé dans les secondes voies, pour l'entraîner par les sueurs. Ces huiles sont aussi anti-spasmodiques : je les ai données seules dans des boissons aqueuses, dans quelques hoquets & vomissemens spasmodiques, ou causés par une matière métallique, trop inhérente & fixe, & j'en ai retiré du succès.

Nous avons déjà examiné plusieurs sucs *carminatifs* ; le meilleur est l'assa-fœtida, que l'on emploie quand le développement de l'air est considérable & existe depuis un certain temps, comme dans la tympanite. Il agit alors comme anti-spasmodique, donnant du ton au canal intestinal, le forçant de réagir sur lui-même & d'expulser les vents. On l'unit avantageusement avec le laudanum sec, en bol, à la dose de 12 jusqu'à 24 grains par jour, avec un ou deux grains de laudanum, & on partage le tout en trois prises, dont on prend une le matin, une à midi, & l'autre le soir.

Parmi les préparations pharmaceutiques, carminatives, la plus estimée est l'*esprit carminatif de Silvius*, qui se prépare par la digestion de beaucoup de substances carminatives dans l'esprit-de-vin. Ce remède est très-utile, & se donne à la dose d'un demi-gros ou un gros sur cinq ou six onces d'une potion convenable. (M. FOURCROY.)

CARNATION, s. f. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme sain, considéré relativement à ses rapports & à ses différences.

Classe II. De l'homme sain, considéré dans ses différences ou individuellement.

Ordre I. III. & VI. Différence relative aux âges, aux tempéramens & à d'autres circonstances de la vie.

La *carnation*, dans nos climats, offre, pour ainsi dire, l'idée d'un thermomètre de la santé des hommes, sur-tout, lorsqu'ils sont jeunes. On dit qu'une personne a une belle *carnation*, lorsqu'elle a un teint fleuri, frais, & l'œil vif; lorsque les joues, ainsi que les lèvres, présentent de belles teintes de rose & d'incarnat, ainsi que cela se rencontre souvent chez les tempéramens sanguins. On peut presque assurer, avec une belle *carnation*, qu'on jouit d'une bonne santé. Si, au contraire, elle est mauvaise; ce qui se manifeste, lorsque le teint est pâle, livide ou plombé; que les joues & les lèvres sont décolorées; que les yeux sont languissans: alors on peut assurer que, si les fonctions ne sont pas encore dérangées, elles ne tarderont pas à le devenir, & que la santé menace ruine: alors on a de fortes raisons pour garder le régime, au moins aussi rigoureusement que pourroient le faire des convalescens. Chez ces derniers, le rétablissement s'affermit, d'autant plus que la *carnation* acquiert plus de couleur & d'éclat. On peut encore dire en parlant des teintes variées de la peau des différens peuples & des divers individus, bien portans, qu'ils ont une *carnation* noire, brune, blonde, rouge, &c. (*Voyez* COULEUR.)

(M. MACQUART.)

CARNAVAL, s. m. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'usage des choses naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Hygiène publique pour l'homme, considéré en société.

Ordre IV. Règles relatives aux coutumes & aux mœurs.

Le *carnaval* est une époque de l'année qui précède le carême & qui est destinée particulièrement aux agrémens de la société, aux grands repas, aux danses & aux [illegible] les exercices du *carnaval* peuvent être favorables à la santé, lorsqu'on s'y livre avec modération, autant ils deviennent préjudiciables, lorsqu'on s'y livre avec excès. (*Voyez* les mots BALS, DANSE, REPAS.) (M. MACQUART.)

CARNIFICATION DES OS. (*Voyez* RAMOLLISSEMENT DES OS.) (M. CHAMSERU.)

CARNIVORE. (Animal.) (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'usage des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe II. Règles qui regardent les hommes, considérés individuellement.

Ordre II. Régime général.

Section III. Usage des alimens.

On donne le nom de *carnivore* à tout animal qui mange de la chair, soit que ce soit celle des animaux d'une espèce différente, soit que ce soit celle d'animaux de la même espèce. L'homme peut être regardé, dans presque tous les pays du monde, comme un animal *carnivore*, lorsqu'il mange des animaux d'espèces différentes; car il porte le nom d'*antropophage*, lorsqu'il mange ses semblables. (*Voyez* ANTROPOPHAGE.)

L'expérience a prouvé que les substances animales sont bien plus convenables pour donner de la vigueur & l'énergie aux hommes, que les substances végétales: elles sont bien plus propres à réparer leurs forces abattues. On sait que la viande cuite des animaux, que les bouillons & les consommés, faits par la décoction de ces viandes différentes, offrent les nourritures les plus substantielles. On sait aussi qu'une nourriture, absolument animale, finit par échauffer les individus, par leur donner un sang & des humeurs âcres, inflammatoires & alcalines, & que celle qui est composée en partie de substances animales, & en partie des végétales, s'accommodent beaucoup mieux à la constitution humaine; & est sujette à beaucoup moins d'inconvéniens. (*Voyez* ALIMENT, CHAIR, où l'on entre dans de plus grands détails sur les alimens tirés des animaux.)

(M. MACQUART.)

CARNOSITÉS. On comprend assez ordinairement sous le nom général de *carnosités*, les cicatrices dures & calleuses, ou les excroissances fongeuses qui occupent le tissu cellulaire de l'urètre, ou les glandes qui versent dans ce canal les liqueurs souvent les plus précieuses, ou même celles qui ne servent qu'à le lubréfier.

Ces concrétions, quelque nom qu'on leur donne, succèdent souvent à une gonorrhée mal traitée, ou imprudemment arrêtée par les astringens, ou les injections stiptiques, ou caustiques.

Quand ces excroissances sont considérables, ou qu'elles se gonflent, elles retrécissent proportion-

nellement le canal de l'urètre, & elles interceptent au moins partiellement les urines, ou elles en rendent l'excrétion douloureuse & difficile.

Quelques médecins & chirurgiens célèbres ont nié l'existence des *carnosités*, mais quoiqu'on ait souvent abusé de ce nom, ou qu'on lui ait donné trop d'extension, l'expérience a prouvé que le canal de l'urètre étoit quelquefois plus ou moins retreci par des excroissances spongieuses ou durcies, & qu'il en résultoit nécessairement de la gêne au passage des urines. C'est pourquoi, sans vouloir discuter plus amplement ce fait, dont il paroît qu'on ne doute plus, ni opposer autorités à autorités, nous nous contenterons de rapporter les symptômes essentiels de cette maladie consécutive de la chaude-pisse, & les moyens de guérison qui paroissent devoir mériter la préférence.

Le principal moyen de prévenir cette incommodité, ce seroit de s'abstenir de remèdes astringens & stiptiques, & de ces injections si dangereuses que l'ignorance emploie encore tous les jours, & que l'avidité semble autoriser pour terminer plus promptement & sans s'embarrasser des suites, une maladie qui exige d'autant plus de sagesse & de précautions, qu'elle attaque les parties les plus délicates de la génération, & qu'elle intéresse également la santé de l'individu & la propagation de l'espèce.

Mais si ces considérations touchent peu les jeunes gens sans expérience, qui se livrent imprudemment à cette méthode meurtrière de terminer la chaude-pisse, & les charlatans qui l'emploient sans pudeur & sans remords, le tableau que nous allons présenter des accidens qui en sont les suites fera peut-être plus d'effet sur les premières : c'est inutilement qu'on présenteroit aux autres une vérité qu'ils affectent de méconnoître, ou qui contredit trop formellement leurs intérêts pour l'adopter.

Quand une chaude-pisse supprimée prématurément, & par des moyens qui ont dû opérer nécessairement une constriction totale & incomplette du canal de l'urètre, a produit par ce resserrement continué par quelques-unes de ses parties, des excroissances plus ou moins sensibles, plus ou moins multipliées, quand ce défaut a gagné les vésicules séminaires, les prostrates ou le *veru-montanum*; il en résulte presque nécessairement une strangurie proportionnée à l'obstacle : on urine difficilement, goutte à goutte, & avec les plus grandes douleurs; l'urine dans cet état cause au col de la vessie une telle irritation, qu'il est impossible de la retenir, & l'on est contraint d'uriner presque à chaque instant, ce qui ne donne aucun relâche aux douleurs du malade; souvent même l'urine s'arrête totalement : il faut alors introduire très-douloureusement une sonde dans la vessie pour déterminer & faciliter l'excrétion de ce fluide, essentielle à la santé, & sans laquelle on ne peut vivre long-temps. Mais il arrive quelquefois que les parties sont tellement tuméfiées & phlogosées, ou parsemées d'ulcères rongeans, que l'introduction de la sonde devient impossible : il n'y a alors d'autre moyen de sauver la vie au malade, que de faire la ponction à la vessie, ou une opération pareille à celle de la taille qui en tienne lieu, afin d'avoir le temps de remédier aux causes qui produisent cette ischurie inquiétante, & qui deviendroit mortelle si elle persistoit.

Si les bains, les demi-bains, les saignées plus ou moins répétées, les injections, les fomentations émollientes, anodines & huileuses, parviennent heureusement à diminuer l'inflammation & la sensibilité du canal, on pourra y introduire des bougies simples, quand il ne s'agit que de le tenir ouvert ou d'opérer une compression méchanique sur les *carnosités*, ou composées quand on cherche à exciter une suppuration bienfaisante, un dégorgement utile pour détruire insensiblement les excroissances qui en retrécissent les dimensions. Mais cette pratique qui doit être long-temps continuée pour en tirer quelque fruit, est nécessairement inquiétante & douloureuse, & elle ne remplit pas toujours les vœux de celui qui s'y soumet; d'ailleurs, les médicamens dont les bougies sont composées, ou qu'on applique par cet intermède, ne s'attachent pas seulement à la partie malade, ils exercent une action au moins inutile, si elle n'est pas nuisible sur tout le canal, & elle peuvent devenir conséquemment très-dangereuse. C'est pour prévenir cet inconvénient & dans l'intention de garantir les parties saines de l'impression du remède, qu'on veut appliquer aux parties malades que quelques-uns introduisent, au moyen des sondes creuses, un peu de charpie imbibée de baume, ou de l'onguent, ou de la liqueur propre à fondre ou à faire suppurer l'excroissance qu'ils cherchent à détruire; cette charpie est portée dans la sonde par un stilet, & dirigée par un ressort qui la fixe quand on est parvenu à l'obstacle; mais cette précaution, toute sage qu'elle est, n'est pas toujours suffisante, & le remède ne peut être tellement fixé, s'il peut l'être, qu'il ne se communique aux parties voisines qu'il irrite, s'il a quelque activité; il exerce une action destructive sur le canal même, si ce remède est caustique, & destiné à produire une escarre & une suppuration. C'est pourquoi les maladies de l'urètre de l'espèce présentée, celles sur-tout qui attaquent les glandes les plus éloignées, sont si difficiles à guérir, & ne se guérissent qu'imparfaitement par l'usage des bougies.

Si cette esquisse des maladies de l'urètre qui surviennent à une chaude-pisse mal traitée, ou imprudemment arrêtée, ne suffit pas pour réprimer l'audace des charlatans qui abusent de la foiblesse & de la facilité des malades qui veulent être trop promptement guéris, il est à présumer qu'on les renverroit inutilement au traité du célèbre Astruc, qui a répandu sur cette partie toute l'érudition & la sagacité qui lui sont si familières.

Les observations chirurgicales de M. Daran, sur les mêmes maladies, à la rédaction desquelles on assure que Mrs Bruhiere & Combalusier, médecins, ont présidé, ne leur seront pas plus avantageuses, quoiqu'elles présentent des exemples frappans de cette terrible maladie; d'ailleurs, nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter qu'en lisant le dernier ouvrage, il faut être en garde contre les prétentions insinuantes de l'auteur qui séduit, sans doute, par quelques cures brillantes, & ayant un peu trop de confiance en ses bougies, les avoit trop généralisé, & a peut-être fini par en abuser.

Plus les bougies sont simples, moins elles sont dangereuses; ce n'est alors qu'une petite verge cirée faite en forme de cierge, qu'on introduit dans l'urètre pour le dilater & le tenir ouvert. On les distingue en simples & en composées : les bougies simples n'agissent qu'en exerçant une compression méchanique sur les fongonsités qui bouchent une partie de ce canal, & s'opposent à la libre sortie des urines. Pour faire les bougies simples, on trempe dans de la cire préparée à cet effet, de la mousseline ou de la toile très-fine, & après l'avoir coupée obliquement ou de biais, on la roule de manière à lui donner une forme solide & cilindrique.

Les bougies composées portent sur les *carnosités* mêmes, l'action des remedes qui doivent en opérer la fonte ou en déterminer la suppuration.

On compose les bougies avec différens emplâtres ou cérats relativement à l'effet qu'on veut produire.

Il faut éviter de se servir des bougies cathérétiques, qui, sous prétexte de fondre les corps étrangers contenus dans l'urètre, cautérisent le canal même, y occasionnent une escarre; & produisent ordinairement, outre la douleur, une irritation & une inflammation très-dangereuse, d'où résultent souvent des ulcères & des cicatrices qui retrécissent le conduit. Il ne faut pas croire, comme quelques personnes l'assurent & ont intérêt de le persuader, que des bougies de cette espèce n'agissent que sur les excroissances qu'elles consument ou qu'elles découvrent, quand elles sont encore cachées; elles attaquent indifféremment les parties saines & les parties malades, & souvent elles occasionnent, comme on vient de le dire, une véritable suppuration de l'urètre, sans aucun avantage pour la maladie qu'on cherche à connoître ou à guérir par ce moyen.

On forme des bougies dessiccatives avec l'extrait de saturne, mêlé en proportion convenable à la cire, au suif de mouton, & à l'huile : ce sont les bougies de Goulard, célèbre chirurgien de Montpellier.

Quand il ne s'agit que d'une simple compression, ou de tenir le canal de l'urètre ouvert, on emploie avec succès les cordes à boyaux, ou les sondes de plomb, dont les dimensions varient relativement au diamètre de ce conduit; mais on leur substitue actuellement, avec beaucoup d'avantage, & sans aucun inconvénient, des bougies faites avec un tissu de soie fort serré, recouvert de gomme élastique, dont M. Bernard est l'auteur. Ces bougies peuvent tenir le canal de l'urètre dilaté, & comprimer impunément les excroissances qui y sont contenues; elles peuvent même en opérer insensiblement la destruction, en interceptant, par cette compression méchanique, les sucs qui entretenoient ces excroissances parasites. (*Voyez* BOUGIES.) (M. DEHORNE.)

CARONCULE, (*Caruncula.*) s. f. (*Maladie des yeux.*)

Plenck donne ce nom à des boutons ou bourgeons rouges qui croissent sur la cornée ou sur la conjonction. Il en établit deux espèces; les unes *simples*, sans autre vice local, cédant à quelques répercussifs; les autres *compliquées* d'ulcères, d'ophtalmie, &c. & qui guérissent avec la maladie principale. (*Voyez* OPHTALMIE, PUSTULES, TUMEURS, &c.)

(M. CHAMSERU.)

CAROTIQUE se dit en général de tout ce qui affecte vivement la tête. Dans ce sens que l'on désigne le sommeil symptôme, ou affection, *carotique*, les anciens croyoient que les artères carotides étoient le siège de l'assoupissement; c'est de là qu'ils leur ont donné ce nom. (M. DE LA PORTE.)

CAROTIQUES. (*Mat. méd.*)

Quelques auteurs de matière médicale ont nommé *carotiques* les substances médicamenteuses, capables de procurer l'assoupissement & même le sommeil. On sait que d'après les grecs, on a nommé en pathologie *carus*, une maladie soporeuse, dans laquelle les yeux sont fermés, les sens engourdis & assoupis, le sommeil profond, & qui ne diffère de l'apoplexie que par le sentiment de la douleur que les malades éprouvent, lorsqu'on les pique, & par la liberté de la respiration & de la circulation. D'après cela, l'expression de remèdes *carotiques* devoit donc s'appliquer aux remèdes qui produisent l'assoupissement plus fort, l'engourdissement le plus profond. Aujourd'hui, ce mot n'est plus qu'un synonyme oublié des narcotiques. (*Voyez* les mots ASSOUPISSANS, NARCOTIQUES.) (M. FOURCROY.)

CAROTTE, s. f. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Végétaux.

La *carotte* est un genre de plante à fleurs polipétalées, de la famille des ombellifères, dont le Dictionnaire de Botanique distingue sept espèces. Nous ne parlerons ici que de la *carotte* des jardins & de la *carotte* sauvage qui sont de la même espèce, &

offrent seulement des variétés relatives à leurs racines qui sont, tantôt jaunes, tantôt blanches, tantôt rouges.

La *carotte* sauvage ou commune.

Daucus carota, Linn.

Pastinaca tenui folia Silvestris Dioscoridis, vel daucus. Off.

La culture fournit les variétés qu'on nomme ;

Daucus sativus, radice luteâ. Turnef.

Daucus sativus, radice albâ. Idem.

Daucus sativus, radice atro rubente. Idem.

La *carotte* sauvage a la racine plus dure & plus grêle que celle de la *carotte* cultivée, qui est fusiforme, très-charnue, & fort tendre. La tige est haute de deux ou trois pieds, rameuse, légèrement cannelée, chargée de poils courts, un peu rudes au toucher. Ses feuilles sont assez grandes, légèrement velues, molles, très-finement découpées.

Les fleurs sont blanches, quelquefois rougeâtres, petites, formant des ombelles un peu larges, bien garnies, dont le centre est souvent remarquable par une fleur rouge & stérile. A mesure que les semences se développent, l'ombelle se resserre, & devient concave en dessus, à peu près comme le nid d'un oiseau. Les semences sont hérissées de beaucoup de poils roides, un peu courts, gris, ou rougeâtres.

Cette plante se trouve dans les prés, sur le bord des champs, & des chemins. Elle très-connue dans presque toute l'Europe.

La *carotte sauvage*, cultivée & engraissée dans nos jardins, fournit un des légumes les plus employés dans nos cuisines, & en même temps des plus salutaires. Chaque jour, pour donner du goût aux potages & aux ragoûts, on les emploie abondamment. Les *carottes*, les rouges sur-tout, ont un suc particulier qui relève agréablement les mets dans lesquels on les place.

On a tiré de la racine de *carotte* un véritable sucre ; ce qui n'appartient pas à un grand nombre de nos plantes de l'Europe. Le père Cotte en a remarqué une qui étoit à moitié bette-rave pour les couleurs, & qui avoit un goût mitoyen entre la *carotte* & la betterave. Le plus souvent on n'emploie la *carotte* que comme accessoire dans les alimens ; mais on en pourroit faire un mets essentiel, en l'assaisonnant comme les ragoûts : il y a en effet peu de légumes dont la saveur soit aussi agréable.

On dit que la *carotte* est légèrement relâchante, qu'elle entretient le ventre libre, & calme la toux : elle passe pour faire couler aisément le lait des nouvelles accouchées. Lorsqu'on la réduit en cataplasme, M. Sulzer, médecin de M. le duc de Saxe-Gotha, dit qu'elle est un excellent remède contre le cancer ouvert.

Les feuilles ont la réputation d'être vulnéraires & sudorifiques.

Les semences de la *carotte* sont du nombre des quatre petites semences chaudes ; elles sont apéritives, lithontriptiques, emménagogues. Schroder ordonnoit de boire le matin un verre d'infusion de ces semences dans du vin.

Haller dit que la graine de *carotte*, qui a fermenté avec de la bière, est diurétique, & convient aux néphrétiques. On fait avec cette graine une eau qui, animée par l'huile essentielle de bergamotte, forme une liqueur très-agréable.

On peut encore acquérir, sur la nature & les propriétés de la *carotte*, des connoissances très-intéressantes. (M. MACQUART.)

CAROUBIER, ou CAROUGE. *Caroba*. Off. Tournef. *Siliqua cauli*, C. B. P. *Ceratonia*, Linn.

C'est un arbre d'une grandeur moyenne dont les branches sont, en grande quantité, garnies de feuilles épaisses, vertes, arrondies, nerveuses, dures, charnues, & semblables à celles du térébinthe, avec cette différence qu'elles sont plus grandes. Elles ne tombent point en hiver. Les fleurs mâles ont des étamines jaunâtres, & forment des grappes qui sont rouges. Les fleurs femelles sont composées de cinq tubercules sans pétales, & d'un pistil auquel succède une silique semblable à une gousse applatie, longue de six pouces, & large d'un pouce & demi, d'un rouge obscur, qu'on nomme *carouge*. Ce fruit est arqué ; il contient des semences dures & applaties, renfermées dans des loges transversales creusées dans une pulpe succulente, qui se trouve dans l'intérieur de la silique. Cette pulpe est épaisse, noirâtre, douceâtre, mielleuse, lorsqu'elle est mûre ; mais d'un goût désagréable lorsqu'elle est encore verte. Le *caroubier* croît sur-tout dans la Palestine, en Judée, en Egypte, en Sicile, & dans l'isle de Candie, ainsi que dans le royaume de Naples, dans l'Andalousie, & en Provence. Les égyptiens retirent de ce fruit un miel très-doux, dont les arabes se servent à la place du sucre. On l'emploie également pour confire les tamarins, les mirobolans, & les racines de zinzembre. Anciennement les Syriens le faisoient fermenter, & en retiroient une espèce de vin. Il est encore aujourd'hui une ressource pour les pauvres des endroits où on le recueille, en temps de disette.

La substance pulpeuse du *carouge* contient, suivant Cartheuser, beaucoup de mucilage gommeux, & un peu de résine.

Tous les auteurs s'accordent à regarder ce fruit comme un excellent béchique adoucissant, & comme un laxatif, ce qui lui donne quelque analogie avec la casse. C'est à ces vertus qu'on doit attribuer les bons effets qu'il produit dans les toux opiniâtres, dans l'asthme, dans la constipation, dans les ardeurs d'estomac, & sur-tout dans cette maladie connue sous

sous le nom de *soda*, ou fer chaud, dans la dysurie, la strangurie, & les autres maladies des reins & de la vessie. On s'en sert aussi dans le scorbut. En général on en fait prendre la décoction, qu'on prépare avec les siliques concassées, à la dose de demi-once, dans une livre d'eau : on trouve également dans les pharmacies, une pulpe de *carouge* semblable à celle de casse, qu'on emploie de la même manière. On fait avec le *carouge* un syrop usité en Italie, qui réussit très-bien dans les maladies de poitrine, telles que les toux convulsives produites par l'irritation & la rigidité de la fibre, & par la sécheresse des bronches. Ses succès constans, en pareil cas, lui mériteroient sans doute d'être plus connu dans ce pays-ci, où il est presqu'entièrement ignoré. On l'applique aussi extérieurement, & il produit pour l'ordinaire de bons effets dans les ophtalmies. Les Orientaux, suivant Boeclerus, font entrer la pulpe mielleuse du *carouge* dans la préparation des mets dont ils se nourrissent. (M. MAISON.)

CARPE, f. f. (*Hygiène.*) (*Mat. méd.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Animaux. Poissons.

Cyprinus carpis. Linn.

La *carpe* est un poisson écailleux d'eau douce extrêmement commun, qui forme une espèce d'ovale allongé.

Elle a les yeux grands, l'iris doré & argenté, la prunelle bleue, les narines à égale distance des yeux, & du bout du bec. La mâchoire supérieure est un peu plus longue que l'inférieure. Elle a quatre barbillons à la mâchoire supérieure, les écailles dures & grandes, six nageoires, deux aux ouies, deux au ventre, une à l'anus, vers la queue, une qui va du milieu du dos à la queue, la queue fourchue.

La couleur des *carpes* varie ; on en voit de noires, de grises, de dorées, d'argentées, & beaucoup de grises. Elle est ovipare ; & M. Petit, célèbre anatomiste, a compté dans le ventre d'une carpe jusqu'à 341,144 œufs, & cette carpe n'avoit que dix-huit pouces de longueur.

La *carpe* vit long-temps, & parvient à une grosseur très-considérable : on voit des *carpes* du Rhin qui ont trois à quatre pieds de longueur, & qui pesent jusqu'à quarante-cinq & cinquante livres. Les *carpes* parviennent à un fort grand âge, puisqu'on assure qu'il y en a à Chantilli qui ont bien cent ans.

La *carpe* se nourrit d'herbes & d'insectes, sur-tout des vers qui servent à former les cousins. Elle se plaît beaucoup dans les étangs.

On assure qu'il y en a qui vivent dans les eaux thermales, & qui y supportent habituellement la chaleur du sang. D'après quelques expériences, elles ne meurent que lorsque l'eau a acquis la chaleur de trente-sept degrés.

Les *carpes* fraient aux mois de mai & d'août ; alors elles sont bien moins savoureuses que dans l'hiver & le printemps. Les *carpes* d'étang sont ordinairement moins estimées que celles de rivière, sur-tout si l'eau n'y est pas vive & saine. Les meilleures de toutes sont les *carpes* saumonées, qui se pêchent dans quelques rivières, & dont la chair est ferme, grasse, délicate, & presque rouge comme celle du saumon.

Quoique l'eau soit le seul élément de la *carpe*, on dit qu'on les engraisse, en Hollande & en Angleterre, en les suspendant à la cave, ou dans quelque lieu frais, dans un petit fillet, sur de la mousse humide. On lui donne de la mie de pain & du lait. Je n'ai pas été témoin de ce fait.

En général la *carpe* est un fort bon aliment qui se digère facilement, & convient à presque tous les tempéramens. Les friands font grand cas de la laitance, qui peut, dit-on, tenir lieu de viande aux convalescens, & qui est très-bonne pour les personnes étiques. Il faut en général ne choisir les *carpes* ni trop grosses, ni trop vieilles. On les mange à l'huile & au vinaigre, en étuvé, frites, &c.

On trouve dans la tête de la *carpe* un os pierreux, triangulaire, blanc, large & plat, avec deux petites pierres ovales au-dessus des yeux. On les pulvérise, & on les donne depuis un demi-scrupule jusqu'à un gros, comme diurétiques, lithontriptiques, absorbantes, propres à appaiser les douleurs de colique, de la pleurésie & du calcul, & à guérir l'épilepsie. Toutes ces vertus sont très-hasardées. Il paroit que cette poudre peut être absorbante, & encore ne pas fournir la meilleure espèce d'absorbans.

Ludovic a dit que le fiel de *carpe* en liniment étoit un spécifique contre l'éréfipele. On lui attribue aussi une vertu déterfive pour les maladies des yeux.

(M. MACQUART.)

CARPE. (*Mat. méd.*)

La *carpe* est un poisson si connu de tout le monde, comme un des alimens qu'on sert le plus fréquemment sur toutes les tables, qu'il paroit inutile d'en donner ici une description détaillée ; d'ailleurs, cet objet regarde plus particuliérement l'hygiène que la matière médicale, & les faits de l'histoire de ce poisson, qui sont relatifs à la forme particulière de ses diverses parties, à sa vie, à ses mœurs, à ses habitudes, aux lieux qu'il habite, à son âge, à sa génération, au traitement & aux soins qu'il exige pour acquérir la grosseur & le goût qui le font rechercher, en un mot, à tout ce qui tient à ses usages économiques, ayant dû être traité dans l'article précédent, nous nous contenterons de rappeller ici quelques

notions sur le rang que ce poisson occupe dans l'ichthiologie.

La *carpe* est une espèce du genre du cyprin, *cyprinus*; ce genre, placé parmi les poissons épineux qui ont des nageoires inférieures sur le ventre, est distingué des autres genres de la même classe, par l'absence des dents aux mâchoires, & par la présence de trois rayons à la membrane des ouies. Ce genre contient parmi trente espèces décrites dans le Dictionnaire encyclopédique, plusieurs espèces très-connues & très-employées comme alimens; outre la *carpe* on y trouve le barbeau, la tanche, le goujon, le chevaine ou meunier, la brême. La *carpe* a pour caractères spécifiques quatre barbillons comme le barbeau, & neuf rayons à la nageoire de l'anus, tandis que le barbeau n'en a que sept. Artedi la caractérise par la phrase suivante, *cyprinus cirrhis quatuor, officulo tertio pinnarum dorsi antique uncinatis armato*; & Linneus la décrit ainsi dans sa faune de Suède, *Cyprinus carpio pinna ani radiis novem, cirris quatuor, pinnæ dorsalis radio secundo postice serrato*.

La *carpe* est un aliment assez léger, lorsqu'elle est jeune & prise dans des eaux vives; lorsqu'elle est âgée, & qu'elle a vécu dans des eaux bourbeuses, stagnantes, elle est d'un goût désagréable & pèse sur l'estomac. La chair des *carpes* moyennes convient même aux convalescens & aux malades qu'il faut nourrir. On a prétendu que la laitance ou la matière spermatique du mâle, qui prend comme on sait, de la consistance par la cuisson, & qui a une saveur très-douce, nourrissoit beaucoup, & pouvoit tenir lieu de viande; on a même assuré que des personnes étiques, attaquées de consomption, avoient été guéries par cet aliment; mais cette assertion est trop peu appuyée par l'expérience, pour que nous la rangions parmi les faits démontrés qui doivent faire partie de la science des médicamens.

On a proposé & même employé comme remède 1°. le fiel de *carpe*; 2°. l'os triangulaire qui se trouve sous la langue & au fond du palais de ce poisson; 3°. les deux os appellés improprement pierres, situés au-dessus des yeux; à côté de la cavité du crâne.

Le fiel de *carpe* est contenu dans une petite vésicule, que les cuisiniers ont grand soin de détacher & de couper avec une portion du foie auquel elle adhère, pour éviter que la chair de la *carpe* ne contracte la saveur très-amère dont tout ce qui approche de cette vésicule est promptement imprégné. Ce fait prouve que la bile de *carpe* est extrêmement sapide, & doit jouir de propriétés médicamenteuses. Aussi plusieurs médecins en ont-ils fait usage & l'ont-ils recommandée dans quelques maladies. On a prétendu que cette humeur, qui est très-fluide, d'un vert bleuâtre, & d'une amertume insupportable, étoit très-stomachique, incisive, apéritive, tonique, désobstruante, & très-propre sur-tout à remplacer les effets de la bile trop inerte. Quelques autres en vantant sa qualité détersive, l'ont sur-tout proposée dans les maladies des yeux: Ludovic assure que le fiel de *carpe* employé en liniment, est un spécifique contre l'érésipèle. Mais quoique la saveur forte de cette liqueur autorise toutes ces assertions, il faut convenir que les faits sur lesquels elles sont fondées, n'ont point été encore assez multipliés, pour qu'on puisse regarder les propriétés désignées, comme très-réelles & très-bien prouvées.

L'os triangulaire, concave d'un côté, convexe de l'autre, imprégné lorsqu'il est frais d'un enduit jaunâtre, comme résineux, d'une saveur amère & désagréable, qu'on trouve au fond du palais de la *carpe*, a été regardé comme un remède précieux & immanquable pour arrêter les hémorrhagies par le nez, en le plaçant dans la narine, en le suspendant même en amulette: cette prétendue propriété est une de ces erreurs nées dans les siècles où l'on croyoit à des sympathies imaginaires, aux signatures, &c. elle ne mérite absolument aucune croyance. On avoit été jusqu'à croire cette pierre antiseptique, antiapoplectique, lithontriptique. Les auteurs modernes, en détruisant ces prétentions & ces erreurs, se sont contentés de dire que cet os calciné étoit absorbant & propre à détruire les acides des premières voies; nous verrons tout-à-l'heure, que cette propriété n'existe même pas dans cette substance osseuse.

La troisième partie de la *carpe* qu'on a proposée en médecine, & que j'ai vu encore préparer dans les pharmacies, est l'os qu'on trouve de chaque côté de la tête de ce poisson, & qui est logé dans une cavité latérale du crâne. Cet os, qu'on a nommé très-improprement pierre de la tête de *carpe*, est alongé, aigu à l'une de ses extrémités, obtus à l'autre, tranchant & légérement dentelé, tuberculeux sur un de ses bords, plus uni sur l'autre, convexe & comme mamelonné sur une de ses faces, un peu concave & grenu de l'autre: cet os est cassant & un peu transparent comme une espèce de pierre. Il a été reconnu par MM. Geoffroy, Camper & Vicq d'Azyr, que cet os appartient à l'organe de l'ouie de la *carpe*, & qu'il est accompagné de chaque côté de deux autres os beaucoup plus petits d'une forme différente, mais d'une nature semblable. Non-seulement les propriétés lithontriptique, antiapoplectique, antiépileptique, calmante, diurétique, qu'on a attribuées à ces os, ne sont que des produits de l'imagination & des résultats d'analogies prétendues plus erronées les unes que les autres; mais même la qualité absorbante ou antacide ne leur appartient pas. En effet, ces os sont comme ceux des quadrupèdes, des oiseaux, & comme les autres os de poisson, une combinaison d'acide phosphorique & de chaux, un sel neutre insipide, indissoluble, indécomposable par les acides foibles qui se trouvent & s'engendrent dans l'estomac & les intestins, & qui conséquemment ne peuvent point saturer ces acides. Aussi l'expérience a-t-elle décidé depuis plus de trente ans, que ces os

n'ont aucune vertu, & ne les employe-t-on plus en médecine, comme on le faisoit autrefois. On les faisoit sécher à l'air, on les réduisoit en poudre & on les prescrivoit à la dose de quelques grains & d'un scrupule jusqu'à un gros. Aujourd'hui on ne les trouve plus chez les apoticaires, & on ne les trouve que dans des droguiers où l'on recueille toutes les substances qui ont été proposées comme médicamens. (M. Fourcroy.)

CARPEAU, (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Animaux, poissons.

Le *carpeau* est un poisson qui ressemble beaucoup à la carpe, il en a presque tout l'extérieur; l'écaille, la couleur, la grandeur, la figure ont les plus grands rapports: le *carpeau* est seulement plus court que la carpe: il a la tête plus obtuse, l'os du crâne plus large, le bec moins alongé, les lèvres plus épaisses, le dos plus élargi & plus charnu, le ventre plus plat, sur-tout vers l'anus.

M. de la Tourette regarde le *carpeau* comme une carpe mâle privée des parties de la génération. Il a observé que de quelque grosseur que soit le *carpeau*, on ne trouve ordinairement dans la capacité de l'abdomen ni œuf ni laite, ou bien seulement des extraits de ces parties, & encore très-rarement.

C'est l'impuissance de cet animal qui donne lieu, (ainsi que dans les autres espèces) à son grand développement, à sa graisse, & à la succulence qui le distingue: c'est une espèce de castration naturelle, qui fournit ainsi des poissons destinés aux tables somptueuses, & qu'on paye à Paris jusqu'à cinq à six louis.

M. Sloane, président de la société royale de Londres, écrivit en 1741 à M. Geoffroy, de l'académie des sciences de Paris, qu'un nommé Samuel lui avoit trouvé moyen de chatrer des carpes en leur coupant les ovaires & après leur avoir ouvert le ventre, après quoi on recousoit les tégumens séparés avec de la soie, en observant de faire des points de suture peu séparés les uns des autres.

Les carpes ne sont pas les seules victimes de la sensualité des hommes ainsi que de leur cupidité; les perches, les tanches, les brochets n'y sont pas moins soumis.

Le *carpeau* se trouve dans le Rhône & dans la Saône sur-tout, où il se plait davantage, parce que les eaux sont moins vives & moins rapides que celles du fleuve; d'ailleurs, elles arrivent d'abord dans la Saône, au moyen de la Seille, qui en contient beaucoup, & qui se jette dans cette rivière.

Le *carpeau* passe pour un des poissons les plus délicats que nous ayons en France; sa chair est douce, légèrement alimenteuse & savoureuse: elle convient à tous les tempéramens, & on en peut donner aux convalescens. (M. Macquart.)

CARPHOLOGIA. Ce terme, adopté par Galien, exprime le mouvement des mains que font quelques malades, & sur-tout les moribonds, pour prendre avec leurs doigts des pailles, des flocons, des plumes, qu'ils croient appercevoir. Ce mouvement que plusieurs auteurs ont regardé comme convulsif, paroît plutôt être l'effet de l'illusion de la vue, qui commence à s'altérer & à s'éteindre. C'est improprement qu'on emploie ce terme pour exprimer les soubresauts des tendons, & les mouvemens convulsifs des doigts des goutteux, & des personnes attaquées de maladies de nerfs.

Carphologia vient de deux mots grecs: καρφος, *paille*, λεγω, *cueillir*. (M. Saillant.)

CARPI, (Jacques) autrement JACQUES BÉRENGER. Il est plus connu sous cette dénomination Carpi, ville du Modénois, où il naquit d'un père qui exerçoit la chirurgie. Les connoissances qu'il avoit reçues dans la maison paternelle, lui ouvrirent l'entrée à l'étude de la médecine, à laquelle il s'appliqua à Bologne; il fut reçu docteur en cette ville. Mais Jacques Bérenger, voulant exercer la chirurgie, s'appliqua sérieusement à l'anatomie & à la dissection des cadavres. On prétend qu'il en disséqua plus de cent, dont il tira de si grandes lumières à l'avantage de l'anatomie, qu'il passe, à juste titre, pour un des restaurateurs de cette science. La grande habitude & l'adresse qu'il avoit à manier le scalpel, les connoissances qu'il avoit acquises, par cet exercice, sur la structure des parties qui sont le siège des maladies chirurgicales, la lecture des ouvrages de *Galien* & de *Celse* qu'il avoit étudiés avec soin, le rendit très-habile dans les opérations. C'est dans l Université de Bologne qu'il mit ses talens au grand jour. On le trouve dans cette ville en 1507; on sait qu'il y revint au plus tard en 1518, après avoir rempli la chaire d'anatomie & de chirurgie à Pavie. C'est vers l'an 1520 qu'il commença d'enseigner les mêmes sciences à Bologne; il en sortit cependant en 1523 pour aller à Rome; mais il ne tarda pas à reprendre l'exercice de ses fonctions dans l'Université de Bologne, où probablement il les continua jusques vers l'an 1550, qui est celui de sa mort. La réputation qu'il y acquit par ses leçons publiques, se soutint long-temps après sa mort par les ouvrages qu'il a pris soin de faire imprimer. Voici leurs titres & leurs éditions:

De cranii fractura Tractatus. Bononiæ, 1518, *in-4. Venetiis*, 1535, *in-4. Lugduni Batavorum*, 1629, 1651, 1715, *in-8.*

Il y vante beaucoup l'usage des médicamens, mais

il ne s'étend point assez sur les instrumens & les pansemens : on y trouve cependant un grand nombre d'observations, dont plusieurs lui appartiennent. Il suit presque toujours la méthode des arabes, & cite rarement les médecins grecs.

Commentaria, cum amplissimis additionibus, super anatomia Mundini. Bononiæ, 1521, 1552, *in*-4. En anglois, Londres, 1664, *in*-12.

Isagogæ breves in anatomiam corporis humani, aliquot cum figuris anatomicis. Bononiæ, 1522, 1525, *in*-4.

— *Venetiis*, 1527, 1535, *in*-4.

— *Coloniæ*, 1529, *in*-8.

— *Argentorati*, 1530, *in*-8.

Il a suivi l'exemple de plusieurs anatomistes qui ont donné la description des muscles, d'après *Galien*, mais il est un des premiers qui les aient représentés dans les planches. Il est vrai que ses figures ne valent pas grand'chose, & cela n'est point étonnant pour le temps auquel il les a données : mais il est surprenant que le style de cet auteur soit aussi mauvais qu'il l'est, lui qui avoit eu occasion d'apprendre à bien écrire à l'école d'*Alde Manuce* l'ancien.

Carpi, qui a découvert l'appendice de l'intestin *Cœcum*, lui a donné le nom d'*Additamentum Coli*; la description qu'il en a faite est fort étendue. Il a aussi très-bien parlé de la structure de la moëlle épinière. Mais on lui doit une découverte de la plus grande importance pour l'humanité, je veux dire, les frictions mercurielles pour la guérison de la vérole; il passe pour le premier qui ait tenté d'en faire usage; il n'a cependant rien écrit sur cette maladie. *Fallopio* assure qu'il fit long-temps un secret de sa méthode, & qu'elle lui valut plus de cinquante mille ducats d'or. On n'aura point de peine à le croire, quand on saura qu'il a laissé une vaisselle qui montoit à un poids extraordinaire d'or & d'argent, & qu'il a légué au duc de Ferrare une somme de quarante à cinquante mille écus. Cependant *Astruc* refuse à *Carpi* l'invention des frictions mercurielles, & prétend que de plus anciens auteurs ont proposé le même remède : mais s'il est vrai, ainsi que l'assure *Haller*, que Jacques Bérenger ait commencé à pratiquer les opérations de chirurgie en 1507, il a vécu peu de temps après les premiers inventeurs de cette méthode, & c'est peut-être pour l'avoir perfectionnée, qu'il a eu plus d'occasion de traiter par ce moyen, & qu'il s'est procuré les richesses dont parle *Fallopio*.

On a accusé Jacques Bérenger d'avoir disséqué vifs à Bologne deux espagnols malades de la vérole; ce qui ayant été rapporté au juge, ce médecin fut obligé de se sauver à Ferrare, où il mourut. Il avoit, dit-on, choisi des espagnols plutôt que d'autres, parce qu'il haïssoit leur nation. Mais cette accusation n'est certainement pas plus vraie que celle dont on a noirci la réputation d'Hérophile & d'Erasistrate. L'anatomie avoit été fort négligée pendant plusieurs siècles, lorsque notre auteur se mit à la cultiver; & comme il fut un des premiers qui entreprirent d'en rétablir l'étude, qu'il fit même beaucoup de dissections de cadavres humains pour parvenir à son objet, il étonna ceux qui n'avoient rien vu de semblable. Il n'en fallut pas davantage pour faire dire au peuple, qui grossit toujours les choses & dénature les faits, que ce médecin anatomisoit les hommes en vie. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARPOBALSAMUM. (*Mat. méd.*)

Carpo balsamum est le nom qu'on donne depuis long-temps au fruit du baumier; *Amyris opo balsamum* de Linnéus. Cet arbrisseau dont nous avons donné une idée plutôt qu'une description à l'article Baume de Judée, porte un fruit que Geoffroy décrit de la manière suivante, dans sa matière médicale. C'est une baye oblongue, arondie, plus petite qu'un pois, qui se termine en une petite pointe qui a un petit pédicule; son écorce est ridée, brune, marquée de quatre côtés. Elle renferme, lorsqu'elle est bien mûre, une amande ou moëlle huileuse, blanchâtre, d'une odeur & d'un goût agréables de baume.

Comme l'amyris qui fournit le baume si estimé des turcs est cultivé avec le plus grand soin, & gardé même, de peur qu'on n'en disperse le produit destiné aux parfums & à la toilette des femmes & des grands personnages de ces pays barbares; il paroît que les fruits, qui ont aussi leur prix, ne sont point un objet de commerce, au moins habituel. Aussi plusieurs auteurs de matière médicale disent-ils qu'on ne trouve plus le *carpobalsamum* dans les boutiques.

Cependant Geoffroy donne des caractères pour reconnoître ce fruit en bon état, pour le choisir, & pour rejetter celui qui a souffert quelques altérations. Suivant cet auteur, il faut choisir le *carpobalsamum* jaune, plein, grand, pesant, d'un goût brûlant & analogue à celui du baume de Judée; on doit rejetter celui qui est vieux, carié, plein de poussière, vide, léger & sans odeur.

Tous les auteurs de matière médicale attribuent au *carpobalsamum* les mêmes vertus qu'au baume de Judée, mais seulement dans un degré moins marqué. Il paroît que ce fruit doit ses propriétés à un peu d'huile ou de résine contenue dans son écorce; mais que ses vertus doivent être très-foibles, en comparaison de celles du baume. On en a prescrit la poudre en substance, à la dose de quelques grains jusqu'à celle d'un & même de deux gros, & la décoction, faite avec une demi-once de ces fruits.

Le *carpobalsamum*, qui paroît être tonique, stomachique, corroborant, fortifiant, carminatif, béchique, incisif, légèrement astringent, sudorifique,

n'eſt plus d'uſage ; il entre dans la préparation de la thériaque. (M. Fourcroy.)

CARREAU, ſ. m. Nom trivial, conſervé par les médecins à une maladie particulière aux enfans, dont le ſiège eſt dans les glandes du méſentère, & dont la cauſe eſt l'épaiſſiſſement de la limphe. Lorſque cette maladie exiſte, le ventre ſe bourſouffle, il acquiert de la dureté ; ce qui lui a fait donner le nom de *carreau*. On y obſerve des inégalités ſenſibles au tact, & les extrémités ſupérieures & inférieures maigriſſent dans la même proportion que le ventre prend du volume. On eſt étonné en compulſant les auteurs anciens qui ont écrit ſur les maladies des enfans, de n'y rien trouver de relatif au *carreau*. Si quelques modernes en ont parlé, ils ſe ſont contentés plutôt de l'indiquer que de le décrire ; & ſi à cet égard on a une deſcription exacte, on la doit au prix propoſé par la faculté de médecine de Paris ſur cette queſtion, en 1787, & au mémoire couronné de M. Baumes, médecin à Niſmes. Au reſte, il ne faut pas conclure de ce ſilence que le *carreau* ſoit une maladie nouvelle & rare, & qu'elle fut inconnue aux médecins ; mais il paroît ſeulement qu'ils la confondoient avec les obſtructions & l'atrophie ; maladies qui s'en rapprochent & qui n'en diffèrent que par des nuances particulières.

Dans les premiers jours de l'invaſion du *carreau*, il ſe forme des congeſtions dans les premières voies, ſuite des vices de la digeſtion, de la foibleſſe du canal alimentaire & de l'inertie des vaiſſeaux abſorbans. La digeſtion, ainſi troublée, il en réſulte un mauvais chyle, les vaiſſeaux s'oblitèrent & s'engorgent, l'abſorption des ſucs nourriciers ne ſe fait qu'imparfaitement, le corps maigrit, les vomiſſemens de matières glaireuſes ſurviennent ſpontanément, l'appétit eſt inégal, les cavités ſe rempliſſent de vents, la diarrhée paroît, les urines ſe troublent ; on reſpire autour du malade une odeur d'aigre, le ventre eſt plus volumineux le ſoir que le matin, la langue eſt plus ou moins chargée, la ſalive s'épaiſſit, le teint eſt tantôt livide, tantôt coloré, & les forces diminuent au point, que l'enfant ne peut ſe tenir debout long-temps, ſans éprouver des foibleſſes. Si dans ce premier état on n'a tenté aucun moyen de guériſon, la tuméfaction du ventre devient plus conſidérable, les obſtructions deviennent plus ſenſibles au tact, l'appétit ſe déprave, le mal-aiſe augmente, ſur-tout après les repas ; les urines coulent avec peine, la fièvre lente ſe déclare, les excrémens ſont liquides, d'une couleur jaune ou verdâtre ; enſuite ils blanchiſſent, ils deviennent terreux, & ils ſont d'une fœtidité inſupportable. Tout le ſyſtême glanduleux s'obſtrue, la nutrition n'a plus lieu ; il s'établit un dévoiement lientérique, le maraſme eſt complet, l'urine eſt épaiſſe & rouge, la langue ſe sèche, la ſoif eſt inextinguible, le viſage s'œdématie, les lèvres ſe gonflent après le ſommeil, & la mort s'annonce par une cachexie purulente, & quelquefois par l'hydropiſie.

On range parmi les cauſes capables de produire une maladie auſſi effrayante, le lait âcre & épais des nourrices, le défaut de propreté, l'uſage habituel des farineux non fermentés, le mauvais choix ou la trop grande quantité d'alimens, à l'inſtant du ſevrage, le travail de la dentition, les compreſſions du maillot ou des corps de baleine, l'abus des remèdes abſorbans, des huileux ; enfin, tout ce qui peut produire ou l'épaiſſiſſement de la lymphe, ou détruire le ton de la fibre. Outre ces cauſes générales, il en exiſte de particulières, tels que le virus vénérien, rachitique & ſcrophuleux ; la préſence des vers qui ſe nourriſſent aux dépens de l'enfant, & la répercuſſion d'une humeur qui ſe porte à la peau.

L'époque où cette maladie ſe déclare ordinairement eſt dans les premiers jours du ſevrage ; elle eſt plus commune dans les hôpitaux, & parmi les pauvres, que parmi les riches ; ce qui prouve d'une manière inconteſtable que le mauvais air, la malpropreté & la négligence dans le choix des alimens, contribuent beaucoup au développement du *carreau*.

L'inſpection ſeule de l'enfant & l'état du bas-ventre, forment le diagnoſtic ; & l'énumération des ſymptômes ci-deſſus rapportés doit ſervir à établir le prognoſtic qui ſera d'autant plus fâcheux, que le mal aura fait plus de progrès.

L'ouverture des enfans qui ont ſuccombé à cette maladie, offre les déſordres ſuivans. Toutes les glandes du méſentère, obſtruées, ſkirreuſes, ou diſpoſées à la ſuppuration, les vaiſſeaux chilifères, oblitérés, la rate & le foie, remplis de tubercules, les muſcles deſſéchés, quelquefois de l'épanchement dans les ventricules du cerveau, dans la cavité de la poitrine & du bas-ventre, la ſubſtance cérébrale moins compacte, le poumon flétri & parſemé de tubercules en ſuppuration, & des portions d'inteſtins excoriés, racornis & ſphacelés. Le danger de cette maladie ſuffiſamment démontré par le tableau des déſordres qui en ſont la ſuite, il eſt important, avant d'en indiquer le traitement méthodique, de propoſer quelques réflexions ſur les précautions qu'on peut prendre pour en prévenir l'invaſion. Ces précautions, en général, conſiſtent à corriger les différens abus de l'éducation phyſique, à laver l'enfant avec du ſavon au ſortir du ventre de ſa mère, à ne ſevrer l'enfant qu'après ſa première dentition, à le nourrir avec des végétaux, à régler ſes repas, à ne pas ſurcharger ſon eſtomac, à le faire vivre à la campagne, & à l'habituer à faire de l'exercice. Si les digeſtions ſe font mal, on aura recours aux ſtomachiques doux, tels que la rhubarbe, le vin, &c. ; & s'il y a ſurabondance d'acides, on fera uſage de quelques grains de tartre fixe, diſſous dans l'eau, adouci avec un peu de ſucre, & ce moyen eſt préférable aux abſorbans terreux. Mais ſi la maladie eſt déclarée, les indications générales doivent ſe borner ; 1°. à donner plus de fluidité à la lymphe ; 2°. à faire couler l'humeur ; 3°. à fortifier les organes affoiblis. Parmi les fondans,

ceux dont l'expérience a justifié le succès, sont les sucs épurés de pissenlit, de bourrache, de saponaire, de cresson, le mercure doux, la terre foliée, le kermès, le sel ammoniac, & l'esprit de mendererus. Quant aux évacuans, leur choix dépend du genre d'évacuations qu'on veut obtenir. Si l'estomac est chargé de matières saburrales, le vomissement excité par le tartre stibié, ou l'ypécacuanha, est infiniment avantageux; si on a besoin de purger, les syrops de chicorée, de fleurs de pêchers, l'huile de riccin, ou le jalap trituré avec le sucre, sont préférables à la manne & aux huileux. Veut-on favoriser la crise par les urines? on fera usage d'une tisane de pariétaire, à laquelle on ajoutera quelques gouttes d'esprit de sel dulcifié; enfin veut-on dépurer la masse des humeurs par la transpiration; on prescrit avec avantage une tisane de squine, de bardane, de scabieuse, ou de véronique. Lorsqu'à l'aide de ces différens moyens on obtient la disparition des symptômes qui appartiennent au *carreau*, il ne reste plus alors qu'une dernière indication à remplir, mais bien importante, c'est de fortifier les organes affoiblis; dans ce cas on a conseillé l'infusion de rhubarbe à froid, le sel essentiel de quinquina, l'æthiops martial, le vin antiscorbutique, les eaux ferrugineuses, & sur-tout les bains froids, suivis de frictions avec la brosse ou les flanelles. On recommande le bon air & l'exercice; quant au régime, il se trouve exposé dans l'énumération des moyens préservatifs; enfin, pour former le complément de la méthode curative, il suffit de rappeller ici la complication du *carreau* avec le virus vénérien, rachitique, ou scrophuleux, & la nécessité de joindre les mercuriaux, l'extrait de ciguë, & les antiscorbutiques, aux moyens généraux. Si les vers sont une des causes de cette maladie, ou emploie les vermifuges; mais si elle est due à la repercussion d'une humeur quelconque, il faut recourir à un vésicatoire.

Le *carreau* étant une des maladies les plus fâcheuses de l'enfance, & une des plus rebelles aux remèdes, si on veut avoir des renseignemens plus étendus sur la marche, les progrès & la terminaison de cette maladie, on n'aura qu'à consulter l'intéressant mémoire de M. Baumes, & les mots Atrophie & Obstruction. (M. Jeanroi.)

CARRELET, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles, mais improprement.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. Animaux, poissons.

Pleuronectes rhombus. Linn.

Pleuronectes oculis sinistris corpore glabro. Artedi Gen. 18. sin. 31. Suivant Gronovius, le *carrelet* est d'une forme à-peu-près circulaire, il a les yeux placés tous deux sur la surface du corps: l'ouverture de la gueule est très-ample: le côté gauche du corps est d'une couleur cendrée mêlée de noirâtre, tandis que le droit est blanc.

Ce poisson, suivant Willughby, ne diffère des autres du même genre, qu'en ce que la peau est recouverte de très-petites écailles. Le même auteur présume que le *carrelet* n'est point distingué du *rhomboïdes*, non plus que du *rhombus levis* de Rondelet.

Le *carrelet* se trouve dans l'Océan: il paroît que c'étoit le turbot des anciens, dont les Romains faisoient tant de cas, que quand leurs poëtes veulent parler d'un mets délicat, ils citent le turbot par préférence. Ils donnoient à ce poisson le nom de *rhombus*, & Pline dit qu'il se trouvoit auprès de Ravenne.

Domitien assembla le Sénat, pour savoir si on devoit couper par tronçons, ou laisser entier, un *carrelet* d'une extrême grandeur, qu'on avoit pris sur le bord de la mer Adriatique. Juvenal fait la critique de cette impertinente délibération.

Au surplus ce poisson est très-délicat, très-sain, & d'un goût fort agréable. (M. Macquart.)

CARRERO, (Pierre-Garcie) médecin du dix-septième siècle, étoit de Calahorra, ville d'Espagne dans la vieille Castille. Il fut reçu docteur dans l'université d'Alcala de Hénarez, où il enseigna ensuite dans la première chaire de la faculté. C'est à la profondeur de sa science & aux succès constans de ses cures, qu'il dut la réputation dont il jouit; il passa à la cour de Philippe III, qui le mit au nombre de ses médecins, & *Carrero* y soutint avantageusement l'opinion qu'on avoit conçue de son mérite. Ses ouvrages contribuèrent aussi à sa réputation. En voici les titres:

Disputationes Medicæ & Commentaria in omnes Libros Galeni de locis affectis. Compluti, 1605, 1611, *in-folio.*

Disputationes Medicæ & Commentaria in Fen primam Libri primi Avicennæ. Compluti, 1611, 1617, *in-folio. Burdigalæ*, 1628, *in-folio*, avec ses *Disputationes & Commentaria in Fen primam Libri quarti Avicennæ*, par les soins de *Pierre Ferriol*, docteur en médecine & disciple de l'auteur.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARRIERS, (Maladie des) (*Méd. prat.*)

Les *carriers*, les statuaires, les tailleurs-de-pierre & les autres ouvriers de ce genre, ont des maladies particulieres dont nous devons nous occuper. Ceux qui dans les carrières séparent les masses de marbres des rochers où elles tiennent; ceux qui les scient, qui les taillent & en font des statues & d'autres ouvrages, avalent souvent en respirant des fragmens de pierre anguleux, pointus, qui sautent sous leur

marteau; aussi sont-ils tourmentés de la toux, & quelques-uns d'entr'eux deviennent-ils asthmatiques & phtisiques. Joignez à cette cause les vapeurs qui s'exhalent du marbre, des tufs & de certaines pierres qui attaquent manifestement les narines & le cerveau; ainsi les *carriers* qui travaillent à la pierre de touche éprouvent tant de mal à la tête & à l'estomac, par l'odeur désagréable qui s'en élève, qu'ils ont assez souvent des envies de dormir. On a trouvé dans les cadavres de ces ouvriers les poumons pleins de petits fragmens de pierre. Diemerbroeck rapporte des ouvertures de cadavres de tailleurs-de-pierre assez intéressantes. Il a trouvé de petits tas de sable dans les poumons; de sorte qu'en coupant la substance de ces viscères, il croyoit porter son scalpel sur des graviers. Un sculpteur lui a rapporté que quand ils coupent des pierres, il s'en échappe une poudre si subtile, qu'elle pénètre des vessies de bœufs attachées dans leurs atteliers; de sorte qu'au bout d'un an il a trouvé dans ces vessies une poignée de cette poussière qui, disoit-il, conduit peu à peu dans le tombeau les sculpteurs qui ne prennent pas assez de précaution dans leurs ouvrages.

Plusieurs observations de médecins nous apprennent qu'on a trouvé quelquefois des pierres dans l'estomac & dans les intestins de ces ouvriers. On ne peut en trouver une autre cause que dans les particules pierreuses qui s'insinuent par la bouche & s'accumulent peu-à-peu. On peut voir Olaüs Borrichius sur la production des pierres dans le corps humain. Il y a tout lieu de penser que les calculs ne se forment pas toujours par cause interne & par des sucs lapidifiques; mais qu'ils sont produits quelquefois par cause externe, sans que les viscères soient de la partie ou y contribuent. Vedelius a observé un semblable calcul dans la servante d'un marchand de chaux. Il dit avoir trouvé dans ses poumons une pierre formée selon lui par les particules de chaux qu'elle avoit avalées.

Les bouchers trouvent fréquemment des pierres dans l'estomac & les intestins des bœufs. Ce fait renverse le sentiment d'Aristote, qui a prétendu que l'homme est le seul animal sujet au calcul, à moins que ce philosophe n'ait voulu parler que de la pierre des reins. Scaliger assure avoir vu rendre par des chevaux des concrétions pierreuses, & il en conservoit une dans son cabinet. On lit dans les auteurs beaucoup de choses sur la nature & les propriétés des calculs des chevaux qu'ils appellent hyppolites, & nous devons les en croire sur leur bonne foi. Il me paroît très-vraisemblable que les bœufs & les chevaux, en traînant les charrettes l'été dans les chemins pleins de poussière & d'argile, ramassent avec leurs langues qui sort de leur bouche, la poussière & les petits cailloux qu'ils rencontrent & donnent ainsi naissance à des calculs dans leurs estomacs.

Pour chasser ces particules nuisibles attachées à l'estomac & aux intestins des ouvriers, & qui peuvent, en s'amassant, former de vrais calculs, il faudra les purger & les faire vomir, & on les avertira sur-tout d'éviter avec scrupule, les petits morceaux de pierre qui sautent de leurs ouvrages, afin de ne pas les avaler.

Telle est la manière dont Ramazzini a traité des maladies de ceux qui travaillent en général les pierres. Il les attribue aux molécules pierreuses amassées dans les divers organes du corps. Le fait qu'il rapporte d'après Dieverbroeck, sur la pénétrabilité des vessies de cochon par la poussière des pierres qu'on taille, paroît n'être pas exact. M. Mauduyt a bien voulu se charger de vérifier cette expérience à ma prière; il a fait attacher au plafond d'un attelier de sculpteur, des vessies de cochon, soufflées, elles y ont été laissées plusieurs années; nous les avons ouvertes, & il ne s'y est trouvé aucune poussière dans l'intérieur. Mais il n'est pas nécessaire que la poussière calcaire ou silicée, passe à travers des membranes pour produire des grands maux chez les ouvriers qui taillent les pierres.

A la fin du premier volume du précis d'opérations de chirurgie, par M. Le Blanc, on trouve un mémoire sur la formation du grès, & sur la phtisie qui attaque ceux qui taillent cette pierre; phtisie que ces ouvriers appellent *maladie du grès*, ou *maladie de Saint-Roch.*

L'auteur après avoir expliqué la formation du grès par les principes de l'attraction, observe que les particules de cette pierre, qui pénètrent la substance du verre, doivent avec bien plus de facilité, s'insinuer par les pores de ceux qui la travaillent. Mais est-il bien prouvé que les bouteilles de Sèves, exposées à la poussière du grès, s'en remplissent au bout d'un certain temps, quoiqu'elles soient exactement bouchées. Ne faudroit-il pas, pour assurer ce fait, avoir recours à des expériences multipliées & faites avec la plus grande exactitude? Et quand même l'existence de ce phénomène seroit incontestable, pourroit-on trouver quelque rapport entre le verre & la peau des ouvriers? Le premier est un corps passif, tandis que la peau jouit d'une sensibilité extrême, & d'un certain degré de contraction qui la rend susceptible de s'étendre ou se resserrer.

Ces deux propriétés suffisent, sans doute, pour prouver l'impossibilité de l'admission de la poussière du grès par les pores cutanés. C'est donc par la bouche des ouvriers que s'insinuent les particules subtiles de cette pierre, & c'est par cette voie qu'elles pénètrent dans les poumons, l'estomac, les intestins, où elles font naître des obstructions & des inflammations.

Ces ouvriers, suivant M. Leblanc, sont très altérés dans leurs travaux, & boivent beaucoup; ils sont sujets aux lassitudes & aux douleurs rhumatismales. La plupart sont attaqués de la *maladie de*

S. Roch avant quarante ans ; & il y en a cependant quelques-uns parmi eux, mais en très-petit nombre, qui échappent à la phtisie, & qui vivent autant que les autres hommes. Les détails de cette maladie ont été donnés à l'auteur par M. Clozier, correspondant de l'académie des Sciences. Elle commence par une toux sèche qui dure quelques mois ; les malades crachent ensuite, & leurs crachats sont successivement blancs & savoneux, épais, sanguinolens & purulens. Ils ont beaucoup ou point d'oppression, de l'ardeur à la trachée-artère, la voix rauque, & une petite fièvre continue ; le foie est dur, ils éprouvent un sentiment de pesanteur, le ventre est tendu ; l'appétit se conserve jusqu'à ce que la diarrhée se déclare. Alors les crachats se suppriment, les cheveux & les poils tombent, le sommeil est perdu, ou accompagné de sueurs abondantes, les malades sont maigres & semblables à des spectres, les jambes, les pieds & les mains leur enflent, & ils périssent peu de tems après l'apparition de cette enflure. Cette maladie dure six mois, un an, & quelquefois plusieurs années.

Nous ajouterons a ces détails que les ouvriers qui taillent les masses énormes de grès qui se trouvent sur le chemin de Fontainebleau, connoissent les dangers de ce travail, & que, pour s'en préserver, ils ont soin de se tourner le dos au vent, afin que le nuage de poussière très-tenu, qui s'échappe lorsqu'ils brisent leur pierre, soit emporté par le courant d'air, & qu'ils en avalent le moins possible. Cette précaution est très-utile, & on ne sauroit trop la recommander à tous les ouvriers qui sont exposés aux poussières pierreuses, tels que les marbriers, les statuaires, les sculpteurs, les tailleurs de pierre.

Il n'a été jusqu'ici question que des dangers & des maux produits par les molécules de poussière pierreuse ; mais il en est d'autres bien plus funestes & particuliers aux *carriers*.

Ramazzini paroît avoir dit quelque chose de la cause de ces derniers, en parlant de l'odeur fétide qui incommode les ouvriers qui travaillent la pierre de touche ; mais il n'a fait qu'indiquer ces maladies, & nous devons ajouter ici les travaux des modernes à ce sujet.

L'air lourd, épais, humide qui règne dans les carrières, donne aux ouvriers qui y travaillent toutes les maladies qui naissent de la transpiration supprimée, tels que les rhumes, les catarrhes, les rhumatismes : l'impureté de cet élément ne peut fournir à leur sang ce principe actif, & peut-être électrique, dont il a besoin. Aussi ce fluide vital est-il, chez les *carriers*, rapide, foible, phlegmatique, & donne-t-il naissance à des cachexies rebelles, & qui sont souvent la cause de leur mort. Ces malheureux qui sont toujours sous terre, mènent une vie languissante & périssent d'assez bonne heure.

Pour prévenir ces maux voici les moyens proposés par Hecquet, & depuis par l'auteur du Dictionnaire de santé. 1°. Ils ne descendront dans leur carrière que munis d'un sachet pendu à leur col, dans lequel seront deux gousses d'ail pilées avec un peu de camphre. 2°. Ils se frotteront le visage avec de l'eau-de-vie camphrée ou du vin aromatique ; le vinaigre pourroit suppléer à ces deux remèdes. 3°. Le tabac fumé, ou pris par le nez leur convient à merveille.

Quelquefois, malgré ces soins, les *carriers* de constitution foible & délicate sont attaqués subitement de défaillances ; alors on doit au plutôt les mettre au lit, leur faire boire beaucoup d'infusion de petite sauge ou de toute autre plante aromatique qu'on aura sous la main, & leur frotter tout le corps avec un linge imbibé de vin chaud & aromatisé, s'il est possible. On leur appliquera des ventouses sèches ; on leur fera prendre un gros de confection d'hyacinthe avec vingt-quatre grains de la poudre de la comtesse dans un verre d'eau de chardon béni. Tous ces remèdes sont capables de ranimer la chaleur éteinte, d'exciter le mouvement ralenti des fluides, de remonter pour ainsi dire le ton affoibli des viscères, & de rétablir la transpiration diminuée & même supprimée par l'air épais & humide des carrières. La saignée ne paroît pas répondre aux indications que l'on a alors à remplir, & elle ne convient tout au plus qu'aux sujets pléthoriques.

Il est encore un accident plus terrible & qui est commun aux *carriers* & à tous les ouvriers qui travaillent dans les profondeurs de la terre. Il s'élève quelquefois dans les souterrains, & sur-tout dans les carrières, des vapeurs meurtrières, des gaz qui ne peuvent pas servir à la respiration. Nous traiterons en détail cet objet à l'article des maladies des mineurs ; nous avertirons seulement ici les *carriers* de prendre beaucoup de précautions, d'avoir attention à leurs lampes, dont le lumière est d'autant plus foible, que l'air est moins pur, d'entretenir des courans d'air, de brûler de la paille, & d'être prêts à remonter le plus vîte possible, au moindre danger.

Si quelqu'un d'eux avoit été suffoqué, on lui administrera les remèdes qui sont indiqués à l'article des MINEURS, auxquels cet accident arrive beaucoup plus souvent. On les exposera à l'air, on les agitera ; on leur fera respirer quelque liqueur spiritueuse, & on ranimera la circulation par tous les moyens possibles. (M. FOURCROY.)

CARROZA (Jean) naquit à Messine le 8 juin 1678. Il commença l'étude de la médecine sous *Dominique la Scala*. Jeune encore, il fut reçu docteur, & fut appellé à Sainte-Lucie. Il y exerça pendant trois ans avec tant de succès, que dans le nombre de 4000 habitans, personne n'y mourut qu'une femme sexagénaire. *Carroza* revint à Messine en 1702, où il fit imprimer une thèse *De omni Scibili*, qu'il dédia à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, & qu'il soutint publiquement. Ce prince envoya

envoya à cette dispute *Léonard*, médecin françois qu'il avoit à sa suite, avec ordre de lui en rendre compte. Le rapport fut avantageux à *Carroza* qui soutint si bien sa thèse, que personne ne douta qu'il n'eût réellement l'esprit orné de toutes les connoissances possibles.

Antonin Mongitore parle de plusieurs écrits qu'il n'a point publiés, savoir :

De vita.

De rerum initiis.

Galeni querela contra Galenistas.

Præcepta moralia.

Deux ont été imprimés sous ce titre :

Contra vulgò scientias acquisitas per disciplinam, Opusculum, Rothomæ, 1702, in-4.

Anthropologiæ primus tomus, in quo facilior & utilior medendi theoria & praxis palam fit absque electuariis, confectionibus, loochs, tabellis, syrupis, julep, rob, apozematis, saccharis, catharticis, sternutatoriis, masticatoriis, epithematibus, sacculis, vesicantibus, phlebotomiâ, tandem sine quibusdam decoctis, vinis medicatis, emplastris, &c. Messanæ, 1704, in-4. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARTAGENA, (Antoine) médecin espagnol du XVIe siècle, enseigna avec distinction dans l'Université d'Alcala. Il avoit tant de politesse & d'aménité, qu'il ranimoit la confiance des malades par sa seule présence. Il eut la confiance de François, dauphin de France, & de Charles, duc d'Orléans, qui en 1526 étoient passés en Espagne, comme ôtages de François Ier leur père, fait prisonnier à la bataille de Pavie, & qui demeurèrent en ce royaume jusqu'en 1529.

Les ouvrages de *Cartagena* sont :

De signis febrium & diebus criticis. De Fascinatione. Compluti, 1529, in-fol.

De febre pestilenti. Ibidem, 1530, in-fol.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARTES, (jeu des) s. f. *Hygiène.*

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'usage des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Hygiène publique pour les hommes, considérés en société.

Ordre IV. Règles relatives aux coutumes & aux mœurs.

Les *cartes* à jouer sont des petits feuillets de cartons minces & lissés, ordinairement blancs d'un côté & diversement colorés de l'autre. Il n'a pas été question des *cartes* à jouer avant 1392, sous le règne de Charles VI. Les *cartes* à jouer des paysans ont dû être peu communes avant l'invention de la gravure en bois, qui seule pouvoit les mettre à un prix modique.

Nous considérons ici les *cartes* moins comme un amusement & un délassement, que comme fournissant à la passion du jeu mille moyens différens de s'assouvir & de faire des victimes, de déranger la santé. Tout le monde sait combien de querelles, de dissentions, de combats meurtriers ont été la suite du goût qu'ont toujours témoigné pour les *cartes* les gens oisifs, ignorans, les militaires inactifs, & sur-tout les fripons qui en ont fait ressource. Il est moins de notre devoir d'examiner l'immoralité qui est la suite du goût désordonné qu'inspirent les *cartes* à certaines personnes, que de faire voir que c'est un genre d'amusement extrêmement nuisible à la santé.

On pourroit conseiller le jeu, si l'on pouvoit s'assurer de la fortune par des moyens légitimes ; alors le plaisir & la gaité, qui l'accompagneroient toujours, pourroient, à quelques égards, devenir utiles : mais comme pour la fixer, il faut un travail qui lui-même est pénible & dangereux, comme sur la masse des joueurs, il y en a infiniment plus qui sont dupes qu'il n'y en a de fripons ; ceux-là sont en même temps victimes de la colère, de la fureur & du désespoir. On en rencontre tous les jours qui, forcés pour suivre leur malheureux penchant de passer les nuits sans dormir, & de faire ce qu'on nomme vulgairement *du mauvais sang*, éprouvent des maux de tête violens, des indigestions, des engourdissemens, des catarrhes, des crachemens de sang, des hémorrhagies du nez, &c. De-là, chez les jeunes gens, des fièvres bilieuses, & celles qu'on nomme *putrides* chez les personnes plus âgées.

On sent combien les tempérans, les rafraîchissans, les bains & les acides conviennent aux personnes qui ont le malheur de se laisser entraîner au jeu : mais ces remèdes ne sont pas assez efficaces ; les personnes qui s'apperçoivent que le jeu altère leur constitution, doivent y renoncer subitement ; car il seroit plus aisé pour elles de fuir l'occasion que de jouer sans passion. La raison leur indique ce pressant remède contre un goût qui ôte la santé, qui est anti-social, enlève à l'ame sa tranquillité, & compromet souvent la fortune, la vie, & qui pis est, l'honneur.

(M. Macquart.)

CARTÉSIANISME.

L'influence du *cartésianisme* sur la médecine doit être envisagée sous deux points de vue différens : relativement à la méthode de Descartes, & relativement à sa physique.

La méthode que ce grand homme avoit introduite dans l'étude des sciences, contribua aussi sans doute à rendre moins imparfaite celle de l'art de guérir. En effet, avant lui, la raison humaine sembloit gémir dans un honteux esclavage; on avoit substitué dans

les sciences des êtres imaginaires à la réalité, & des mots barbares & vuides de sens à l'observation. Descartes, le premier, secoua le joug; & ce doute philosophique dont il s'arma, lui & ses disciples, fut l'avant-coureur de la lumière & de la liberté de l'esprit humain. Soit en remontant à des principes inconnus jusqu'alors, soit par son propre exemple, il démontra que, bien loin de se tenir isolées les unes des autres, toutes les sciences devoient se prêter un secours mutuel; que de cette union dépendoient leur accroissement & leur perfection; que, par la nature même des choses, quelques-unes d'entre elles se trouvoient comme subordonnées à d'autres; qu'il y en avoit, sur-tout, qui étoient d'une application générale, & devoient indispensablement servir de préparation à l'étude de toutes les autres.

La médecine, de même que toutes les différentes branches des connoissances humaines, éprouva cette secousse universelle, imprimée à toute la masse du monde savant: & l'engourdissement péripatétique, dans lequel elle avoit langui durant tant de siècles, commença à se dissiper. On vit que l'art de guérir n'étoit point une science de mots; que son accroissement seroit dû à l'observation; &, sur-tout, que sa perfection dépendoit des secours qu'elle recevroit des autres sciences. Telle fut l'origine de cette ardeur avec laquelle les médecins se livrèrent à l'étude des loix de la physique, & de celles du mouvement en particulier, parce qu'ils crurent que notre machine y étoit assujettie comme tous les autres corps de la nature; à celle des mathématiques, qui devoient servir à mieux apprécier les loix de la physique; à celle de l'histoire naturelle & de la chimie, pour y découvrir de nouvelles armes contre les maladies & la mort. Sous ce premier point de vue, le *cartésianisme* fut donc utile à la médecine.

Mais, par une foiblesse & une contradiction qui sont sans doute inséparables de l'esprit humain, puisque Descartes lui-même y succomba, cet homme de génie ne voulut plus se borner à l'observation: il chercha à pénétrer les causes, & son imagination dévançant la vérité, lui fit embrasser au lieu d'elle un vain phantôme. Bientôt le brillant de son hypothèse, sur la formation de l'univers, séduisit toutes les têtes: l'esprit de systême les gagna, & celui d'observation fut oublié. On chercha à expliquer la médecine, comme on avoit cru expliquer la physique du monde; & on négligea l'expérience, qui auroit appris aux médecins à quel point les loix de l'irritabilité & de la sensibilité devoient modifier dans l'homme les loix générales de la nature, relatives aux êtres animés. La médecine devint donc systématique; ou plutôt elle resta telle sous une autre forme, & les hypothèses ne firent que se succéder plus ou moins rapidement. Sous ce second point de vue le *cartésianisme* nuisit beaucoup au progrès de l'art de guérir. (M. MAHON.)

CARTHAME. (*Mat. méd.*)

Quoique le nom de *carthame* soit particulièrement attaché, dans les arts & le commerce, à une seule espèce de plante dont la fleur est très-employée en teinture, il désigne en botanique un genre bien distinct qui contient un assez grand nombre d'espèces; & comme plusieurs de ces espèces sont employées, ou au moins peuvent l'être en médecine, nous commencerons par exposer brièvement ici, ainsi que nous l'avons toujours fait, & que nous le ferons toujours dans des articles pareils, les caractères génériques, pour passer ensuite aux espèces utiles.

Le genre du *carthame* comprend des plantes à fleurs composées flosculeuses, de la famille des cynarocéphales de Vaillant; ces plantes ont beaucoup de rapport avec les chardons, les carlines, &c. Les caractères du genre sont des feuilles alternes plus ou moins épineuses, un calice commun, formé d'écailles épineuses sur leurs côtés & à leur sommet, & souvent appendiculées, des fleurs hermaphrodites, régulières à cinq divisions, un receptacle garni de poils; des semences ovales, anguleuses, garnies de poils, ou de paillettes. Ce genre diffère spécialement des chardons, parce que les écailles du calice, dans ceux-ci, sont simples & terminées par une seule épine.

Des quinze espèces que décrit M. de la Marck, & dans lesquelles il comprend quelques atractiles, ou quenouillettes de Linnéus, il n'y en a que trois qui sont employées en médecine.

La première espèce est le *carthame* officinal, *carthamus officinalis*, le vrai *carthame*, nommé aussi *safran bâtard*, *carthamus officinarum flore croceo* de Tournefort; *carthamus tinctorius*; *foliis ovatis integris*, *serratoaculeatis* de Linnéus. Cette plante, glabre dans toutes ses parties, est haute d'un pied & demi environ, lisse, dure, garnie de rameaux & de feuilles vers son sommet; elle porte des feuilles simples, épineuses sur leurs bords, veinées, pointues, oblongues, ou ovales, presque amplexicaules sur la tige; des fleurs terminales assez grosses, dont les écailles du calice sont chargées d'appendices, de petites feuilles & d'épines, les fleurons d'un beau rouge de safran; des semences lisses & sans aigrettes.

Cette belle plante, qui est originaire de l'Egypte & du Levant, est cultivée en France à raison de ses usages. Sa fleur est fort employée en teinture; elle sert pour teindre la soie en cerise, en ponceau, en rose; les plumassiers l'emploient pour teindre les plumes en rouge. On en prépare une espèce de fécule qui est fort en usage pour la fabrication du rouge des femmes. On lave ces fleurs sèches dans la rivière, jusqu'à ce que l'eau n'en soit plus teinte; la couleur qu'elles donnent à l'eau est jaune fauve; cette matière colorante extractive est de mauvais teint, & altéreroit le rouge, si on ne l'enlevoit pas d'abord par le lavage. Lorsque l'eau n'enlève plus rien à ces fleurs, on les mêle avec de la potasse, ou des cendres gravelées, & de l'eau chaude; on agite fortement le mélange; on le laisse reposer; lorsque la masse la plus grossière des fleurs, décolorées ou devenues d'un rouge sale, est précipitée, on décante la liqueur

trouble, & on la laisse déposer une seconde fois. Il se sépare alors une espèce de fécule fine, douce, d'un rouge brillant, qu'on lave à plusieurs reprises avec l'eau pure, & qu'on reçoit à la fin sur des coquilles, ou des soucoupes lisses; lorsqu'elle y est suffisamment attachée & séchée, on la frotte avec un corps dur, pour lui donner plus de solidité & d'éclat. On vend cette espèce de lacque, préparée en grand, aux femmes, qui la mêlent ensuite avec de la craie de Briançon pour faire le rouge. *Voyez*, pour une connoissance plus exacte de cette préparation, le mot ROUGE DES TOILETTES.

Il n'y a que les graines ou les semences du *carthame* officinal qui soient employées, & même rarement, en médecine. Les fleurs ne manquent cependant pas de vertus. Quelques peuples les broyent & s'en servent comme d'un assaisonnement; elles communiquent une belle couleur aux alimens; plusieurs auteurs disent qu'elles sont laxatives à la dose d'un gros: Ettmuler les range parmi les purgatifs. Elles ont été regardées comme propres à guérir la jaunisse, & les obstructions du foie; on en a préparé une conserve, dans laquelle on faisoit aussi entrer les fleurs de souci.

Les semences du *carthame* officinal, parvenues à leur maturité, sont blanches, lisses, longues de trois lignes, pointues à leur extrémité inférieure, marquées de quatre angles. Sous une écorce dure & cartilagineuse, elles contiennent une amande blanche, d'une saveur âcre, désagréable & nauséabonde. Pour choisir ces semences en bon état, il faut qu'elles soient blanches, récentes, bien pleines, pesantes, & allant au fond de l'eau: on doit rejetter celles qui sont rousses, brunes, ridées, flasques, moisies, cariées, légères; on ne se sert que des amandes, après les avoir séparées de leur écorce. On nomme ces semences *graines de perroquet*, parce que cet oiseau les mange avec avidité, & s'en engraisse sans en être incommodé, tandis que les amandes douces lui sont très-nuisibles.

Les graines de *carthame* sont un purgatif assez violent. Il paroît que dans le siècle d'Hippocrate les médecins plaçoient cette graine parmi les diurétiques. Ce philosophe de Cos assure qu'elle resserre plus le ventre, qu'elle ne provoque les urines; Galien la regardoit aussi comme spécialement purgative. Suivant Dioscoride, le suc des semences de *carthame*, mêlé avec l'eau miellée, ou le bouillon de poulet, purge les intestins, mais nuit à l'estomac. Le même botaniste nous apprend que de son temps on faisoit avec ces semences, les amandes douces, le nitre, & l'anis, des espèces de gâteaux, ou de bols, de la grosseur d'une noix, & qu'on en prenoit deux ou trois avant le repas, pour relâcher le ventre. Il paroît qu'à une forte dose cette graine est émétique; aussi Schroder la rangeoit parmi ces médicamens; Mesüe, & les arabes, lui attribuent la vertu d'évacuer la pituite, les eaux, les humeurs lentes & froides, & de guérir les hydropisies, les maladies catarrhales du poumon. Fernel ajoute à ces propriétés celle d'éclaircir la voix; les médecins ont toujours été, depuis long-temps, dans cette opinion sur ce médicament; ils l'ont employé pour diviser & évacuer les humeurs séreuses, épaisses, dans l'anasarque, l'asthme humide, la toux catarrhale. On a remarqué que la graine de *carthame* convenoit particulièrement aux vieillards. L'expérience a démontré que si ces propriétés conviennent en effet aux semences du *carthame* officinal, les médicamens de diverses formes qu'on en prépare rebutent & dégoûtent les malades, excitent des nausées, troublent les fonctions de l'estomac, & séjournent long-temps dans les viscères. On a donné cette graine, soit en substance, à la dose d'un ou de deux gros, soit en émulsion, à celle de quatre gros jusqu'à une once, soit à la même dose, dans du petit-lait, du bouillon de veau, de poulet, des décoctions mucilagineuses. On a cherché à corriger les défauts de ce médicament avec les aromates, les amers, les stomachiques, les alcalis, à diminuer la lenteur de son action par des purgatifs plus forts, comme le séné, le jalap, la scammonée; quoiqu'on ait fait assez de cas de cette drogue pour en préparer un électuaire qui portoit son nom, on ne l'emploie presque jamais aujourd'hui.

La seconde espèce de *carthame*, connue comme médicament, est le *carthame* laineux; *Cnicus attractiis lutea dictus* de Tournefort; *carthamus lanatus, caule piloso, supernè lanato; foliis inferioribus pinnatifidis, summis amplexicaulibus dentatis* de Linnéus. Cette espèce, qui est plus généralement connue sous le nom de *chardon béni des parisiens*, & qui croît aux environs de Paris, se distingue par le tissu cotoneux qui garnit la partie supérieure de ses tiges, par ses feuilles pinnatifides, par ses fleurs jaunes dont les fleurons extérieurs sont stériles. Toute la plante, & sur-tout son extrémité fleurie, est amère. On la regarde comme diaphorétique, sudorifique, stomachique, fébrifuge, & anthelmintique. On lui a attribué les mêmes propriétés qu'au vrai chardon béni, qui est une espèce de centaurée. (*Voyez* ce mot.) Les apoticaires la substituoient autrefois à cette dernière plante, pour préparer une eau distillée à laquelle on attribuoit une vertu sudorifique très-remarquable; mais on n'en fait presque aucun usage aujourd'hui, quoiqu'elle paroisse au moins aussi active que le vrai chardon béni.

La troisième espèce est celle que M. de la Marck nomme *carthame* taché, *carthamus maculatus, carthamus foliis sinuatis, dentato-spinosis amplexicaulibus, squammis calycinis appendiculatis, margine apiceque spinosis*. C'est une espèce de chardon de Linnéus, qui le désigne par la phrase suivante: *carduus marianus, foliis amplexicaulibus hastato pinnatifidis spinosis, calycibus aphyllis, spinis canaliculatis duplicato spinosis*. On nomme en françois cette espèce de *carthame*, *chardon marie, artichaud sauvage*. Elle croît par-tout aux environs de Paris,

mais sur-tout le long des chemins, dans les terres incultes; quoique Linnéus l'ait rangée parmi les chardons, il est certain qu'elle a tous les caractères du genre du *carthame*. Cette espèce est très-reconnoissable par la beauté de son feuillage, & par les taches, ou les veines blanches, qui sont comme peintes sur ses feuilles. Ses fleurs sont purpurines. On attribue à cette plante les mêmes propriétés qu'au chardon béni. On dit qu'elle guérit la pleurésie par la transpiration qu'elle excite, qu'elle emporte les fièvres intermittentes par le même effet. La plupart des auteurs la regardent comme propre à détruire les obstructions du foie, de la rate, des reins; à dissiper la jaunisse, l'hydropisie, la néphrétique. Sa semence a sur-tout été recommandée dans les fleurs blanches. L'eau distillée de la plante a passé pour un très-grand remède, appliquée avec des linges sur les vieux ulcères.

On a été encore beaucoup plus loin sur les vertus du *carthame* taché, ou chardon béni. Lindanus assure qu'on guérit la rage avec deux gros de semences de cette plante infusées dans du vin. On assure encore avoir détruit & guéri radicalement des cancers avec l'eau distillée de la plante.

De toutes ces vertus si vantées autrefois, il ne reste presque plus rien aujourd'hui à cette plante; elle occupe un rang, même inférieur, dans la matière médicale. Aujourd'hui on ne l'emploie presque plus; très-peu de médecins ont de la confiance dans ses préparations, & sur-tout dans son eau distillée, qui avoit produit des espèces de miracles, s'il faut en croire les auteurs du siècle dernier. Ses graines entrent seulement dans quelques médicamens très-composés, dans lesquels elles se perdent & se confondent avec une foule d'autres substances.

(M. Fourcroy.)

CARTHEUSER, (Jean-Frédéric) docteur & professeur en médecine à Francfort sur l'Oder, s'est fait beaucoup de réputation par les ouvrages qu'il a donnés au public. Le premier qu'il a fait imprimer a la chymie pour objet; c'est elle qui lui a ouvert la route à cette célébrité à laquelle il est parvenu.

Ses autres ouvrages sont :

Elementa Chymiæ Medicæ dogmaticæ experimentalis. Halæ, 1736, *in*-8. *Francofurti ad Viadrum*, 1753, *in*-8, avec des augmentations.

Rudimenta Materiæ Medicæ. Francofurti ad Viadrum, 1741, *in*-8. *Ibidem*, 1749, 1750, deux volumes *in*-8. sous le titre de *Fundamenta Materiæ Medicæ generalis & specialis.*

Ibidem, 1767, deux volumes *in*-8.

Parisiis, 1752, deux volumes *in*-12.

Parisiis, 1769, quatre volumes *in*-12, par les soins de M. *Jean-Charles des Essarts*, docteur de la faculté de médecine de cette ville, qui a corrigé & augmenté cette édition.

En François, Paris, 1755, quatre volumes *in*-12.

Cet ouvrage est d'autant plus utile à ceux qui exercent l'art de guérir, qu'il est rempli d'expériences faites par l'auteur, & que les vertus qu'on attribue quelquefois aux médicamens, avec trop peu de raisons & de preuves, sont exactement distinguées de celles que l'observation a solidement établies.

Pharmacologia theoretico-practica. Berolini, 1745, *in*-8. *Genevæ*, 1763, deux volumes *in*-8.

Fundamenta Pathologiæ & Therapeiæ prælectionibus suis academicis accommodata. Tomus I. Francofurti ad Viadrum, 1758, *in*-8. *Tomus II. Ibidem*, 1762, *in*-8.

Rudimenta Hydrologiæ systematicæ. Ibidem, 1758, *in*-8.

Dissertatio chymico-physica de genericis quibusdam plantarum principiis hactenus plerumque neglectis. Francofurti ad Viadrum, 1764; *in*-8, troisième édition.

Les principes, dont il traite dans cette dissertation, sont ceux que l'on peut retirer tels qu'ils existent dans les plantes, sans les décomposer ni dénaturer. Il les réduit à six genres : les camphres, les sels volatils huileux concrets, les cires, les suifs ou huiles figées qu'on appelle quelquefois beurres; les savons, autres espèces d'huile figée; les sucres, auxquels il ajoute les esprits balsamiques acidules.

Frédéric-Auguste Cartheuser, son fils, a pris pour sujet de sa dissertation inaugurale, *De cortice caryophylloide Amboinensi vulgò Culilawan dicto.* Il la soutint, en 1753, à Francfort sur l'Oder, sous la présidence de son père. Mais on a de lui des ouvrages d'une plus grande étendue :

Elementa Mineralogiæ systematicè disposita. Francofurti ad Viadrum, 1755, *in*-8.

Rudimenta Oryctographiæ. Ibidem, 1755, *in*-8.

Charles-Guillaume, son autre fils, prit aussi le parti de la médecine. La thèse de son doctorat a paru à Francfort sur l'Oder en 1754, *in*-4, sous le titre de *Dissertatio inauguralis de Oleo Cajaput.* Depuis, il a donné des réflexions sur la diète, elles ont paru en allemand.

On a publié différens recueils des dissertations de *Cartheuser* le père. Tels sont ceux intitulés :

De morbis endemicis Libellus. Francofurti ad Viadrum, 1772.

Dissertationes Physico-Chimico-Medicæ de quibusdam Materiæ Medicæ subjectis. Ibidem, 1774.

Dissertationes nonnullæ selectiores Physico-Chemicæ. Ibidem, 1775. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARVI, s. m. (*Mat. méd.*)

Le *carvi* est une plante ombellifère, dont les semences sont aromatiques, & à laquelle plusieurs botanistes accordent un genre propre; mais qui par ses caractères appartient véritablement au genre des sesélis, dans lequel M. de la Marck l'a placé.

Carvi, *carum pratense*; *carvi*, off. C. B. P. 158.

Carum carvi. Linn.

La racine de cette plante est unique, longue, de la grosseur du pouce, âcre, aromatique, fibreuse. Elle pousse plusieurs tiges hautes au moins d'un pied & demi, cannelées, lisses, branchues & vides. Les feuilles poussent par paires le long d'une côte, & sont creusées en gouttière: des fleurs blanches disposées en lis naissent sur des ombelles soutenues au sommet de la plante; elles ont cinq pétales inégaux, & un peu crépus, placés en rond. Le calice devient un fruit, où se trouvent renfermées deux petites semences noirâtres, âcres & aromatiques, d'une odeur de fenouil; d'une saveur d'anis, de cumin ou de panais. Cette plante vient sur les Alpes, sur les Pyrénées, & en Provence; on la trouve communément dans les prés aux environs de Paris.

Les graines de *carvi* sont au nombre des quatre semences chaudes majeures. Elles sont remplies, dit Vogel, d'une huile âcre, éthérée, qu'on prétend très-bonne contre la surdité, si on l'injecte dans les oreilles; mais qui pourroit au contraire, dans presque toutes les circonstances, nuire infiniment par l'irritation qui seroit la suite de son usage. Le *carvi* passe pour chasser puissamment les vers, les vents, pour augmenter la sécrétion du lait, fortifier l'estomac, favoriser l'expulsion de la mucosité des poumons, & même du pus qui s'y seroit formé. On dit l'huile très-bonne pour servir de fomentation dans les coliques du bas-ventre. Toutes ces vertus ne sont pas encore à nos yeux dans un dégré d'évidence suffisant. (M. Macquart.)

CARUS, Assoupissement, sommeil profond; *καρος* des Grecs, de *καρουσται* gravari; *marcos* de Celse; *stupor* des Latins; *sopor* Mercurialis; *gravis dormitatio* Rhasis; *apoplexia minor* des auteurs. Aphonia Hippocrat.

Le sommeil qui succède à de longues veilles, ou à de grandes fatigues, peut être long & profond, sur-tout chez les jeunes gens, sans être contre nature; mais celui qui arrive sans cause apparente, qui se joint comme épiphénomène ou comme symptôme, à quelque maladie, qui est la suite de quelque blessure, est une affection morbifique grave, que l'on désigne sous le nom de *carus*. On doit le distinguer des autres affections soporeuses, du coma ou cataphora, de la léthargie ou de l'apoplexie avec lesquels il a quelque rapport, mais dont il diffère par des caractères qui lui sont propres. Cependant plusieurs auteurs le confondent avec ces diverses affections. Galien, dans quelques endroits, traite du *carus* & de la léthargie, comme d'une seule & même maladie. Mercurialis paroît avoir la même opinion, lorsqu'il définit le *carus* un sommeil long & profond, avec lésion des facultés intellectuelles, surtout de l'imagination; lésion qui appartient plutôt à la tiphomanie & aussi à la léthargie, après laquelle les malades restent hébêtés & perdent entièrement le souvenir de ce qui leur est arrivé. Eginette donne pour caractère distinctif le mode particulier que la fièvre affecte dans l'un & dans l'autre; elle précède le *carus* & succède à la léthargie. Duret regarde le *carus* comme une apoplexie légère, qui ne diffère de la véritable ou forte apoplexie que par le degré d'engorgement des vaisseaux, & par la nature de la respiration, profonde & stertoreuse dans celle-ci, libre, tranquille & naturelle dans le *carus*. Plusieurs auteurs adoptent ce sentiment. Sauvages au contraire pense que l'on ne doit point confondre toutes ces affections soporeuses, & les rapporter à un seul genre dont elles formeroient des espèces; il les regarde comme des maladies particulières, dont l'identité ne pourroit être prouvée qu'autant que l'on connoîtroit bien le siège de chacune d'elles. Ce siège n'étant pas bien connu, & ce qu'en ont dit les auteurs recommandables, Villis, Hoffmann, Bellini & d'autres, étant hypothétique & appuyé sur un trop petit nombre d'observations anatomiques, pour pouvoir servir de règle dans la pratique; nous nous bornerons à présenter les symptômes qui distinguent & accompagnent le sommeil carotique.

Le *carus* est un sommeil contre nature, qui dure plusieurs jours, qui est souvent précédé & accompagné de fièvre: celui qui en est attaqué a le visage rouge, les yeux à demi-ouverts, la respiration libre, tranquille & à peine sensible: si on cherche à le réveiller, soit en lui parlant avec force, soit en l'excitant par des piqures & des irritations, il se réveille difficilement, ne répond point ou peu, & se rendort aussi-tôt. Le *carus* se dissipe petit à petit, & n'est point suivi de cette suspension des facultés intellectuelles, de cette perte de la mémoire que l'on observe à la suite de la léthargie; il ne se termine point, ou rarement, & à moins qu'il ne soit porté à un haut dégré par d'autres accidens fâcheux, comme l'apoplexie; le malade recouvre sa santé & il ne reste qu'une foiblesse singulière de la tête telle, qu'elle penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Outre ces symptômes propres au *carus* en général, il présente d'autres caractères, suivant qu'il est spontané, fébrile, ou symptomatique.

Le *carus* spontané, *apoplexia minor*, *aphonia*, Hipp. s'annonce ordinairement par la céphalalgie & le vertige: la langue est nette & n'indique aucune saburre des premières voies; cependant il y a des nausées qui dépendent de la céphalalgie); il est accompagné de rougeur de visage, de la chaleur du

corps & de la fréquence du pouls. Il faut observer que dans toutes les maladies soporeuses, le pouls est lent & rare; ainsi on doit en ce cas le regarder comme fréquent, s'il a sa vîtesse naturelle. Le *carus* attaque les gens plétoriques, adonnés à la bonne chère, qui mènent une vie oisive, les femmes grosses. Les remèdes qui conviennent dans le *carus* spontané sont tous ceux que l'on prescrit dans l'apoplexie sanguine, dont il ne diffère que par la moindre intensité des accidens, & parce qu'il annonce moins de danger; aussi n'est-il pas nécessaire de les administrer avec autant de précipitation & au même degré. Après des saignées modérées il faut insister sur tous les moyens propres à détourner les humeurs de la tête, les lavemens, les bains de pied, les épispastiques. Boerrhaave recommande de tenir le malade hors du lit, sur un siège, le corps droit; ou si la foiblesse s'oppose à ce qu'il puisse garder cette position, de le tenir dans le lit, mais la tête la plus élevée possible.

Le *carus* fébrile, *febrilis* Sydenham, *febricosus* Werloff. *Cari pyretici*. La rigueur & le frisson qui précèdent la fièvre & chacun de ses redoublemens, distinguent celui-ci du *carus* dans lequel il n'y a point de fièvre, ou bien elle n'est accompagnée d'aucun froid sensible. Sydenham a observé une épidémie dans laquelle les malades étoient pris de fièvre & d'un sommeil carotique qui duroit plusieurs semaines. Quelques saignées, des lavemens & les moyens propres à calmer le mouvement fébrile & à dégager la tête, dissipèrent petit à petit ce sommeil extraordinaire, qui fut suivi de cette foiblesse de la tête dont nous avons parlé, & qui dura jusqu'au rétablissement des forces. Dans la triræophie & l'hémitritée qui règnent en automne, ainsi que dans les fièvres malignes & le typhus, on observe souvent un sommeil carotique, qui paroît dépendre de l'effort de la nature vers la sortie des parotides, qui annonce une évacuation de sang critique par les oreilles ou par le nez. Dans les fièvres intermittentes malignes, on observe encore ce *carus* qui s'annonce au premier & second accès, & à son invasion au troisième. Si le sommeil ne se dissipe point avec l'accès, & que dans l'intervalle de l'un à l'autre, le malade reste tiphomane ou hémi-plectique, il ne présente aucune ressource. Lorsque le sommeil devient seulement plus profond d'un accès à l'autre, le moyen de prévenir le danger est le quinquina donné sur le champ pendant l'intermission, & à très-haute dose.

Carus ischuriosus, Bonnet. Cette espèce, ou ce *carus* symptomatique, se joint à l'ischurie vraie ou fausse, & est produit par le reflux de l'urine; il est accompagné de soif, de chaleur des entrailles, de fièvre, de soubresaults des tendons, & se termine par la mort, si on ne remédie promptement à la cause première de tous les accidens.

Carus traumaticus, Bonnet, est celui qui succède à une plaie, une contusion, ou une fracture du crâne. Bonnet rapporte quelques observations remarquables de *carus*, à la suite de blessures, entre autres celle d'un *carus* mortel survenu après une violente percussion à la tempe droite, sans qu'il y eût de plaie; il dit avoir souvent remarqué dans ses dissections anatomiques, les meninges & toute la surface extérieure du cerveau, enflammées & flegmoneuses chez des sujets qui avoient succombé, non pas à la phrénésie, mais au *carus* ou à d'autres maladies soporeuses.

Carus arthriticus. (Murgrav.) Le déplacement de l'humeur arthritique, & son transport sur le cerveau, produit quelquefois le sommeil carotique, qui se dissipe lorsqu'elle se reporte sur les extrémités, & y renouvelle ses douleurs.

Carus verminosus. Sennert. Les enfans qui ont des vers sont attaqués d'un sommeil profond, avec une petite fièvre, la rougeur fugace des joues, l'odeur d'aigre doux : il cesse, lorsque par les émétiques & les purgatifs on a chassé les vers.

Carus variolosus. Sydenham. Celui-ci a lieu dans les petites véroles maligues & confluentes. Enfin

Carus hystericus. La suffocation hystérique qui affecte toutes les sortes maladies, qui présente tous les symptômes, produit le sommeil carotique, qui se combat par les remèdes propres à l'affection hystérique; ou plutôt qui se dissipe par les efforts de la nature à la fin de l'accès, avec tous les accidens, il annonce rarement un grand danger. (D. L. P.)

CARYOCAR, porte-noix, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Caryocar, nuci ferum. Lin.

C'est un grand arbre de l'Amérique méridionale, dont les feuilles sont ternées, & qui porte des fleurs à calice & corolle de couleur pourpre.

Le fruit est une très-grosse noix sphérique, charnue, qui a le volume de la tête, qui contient communément quatre noyaux, ovale-triangulaires, à superficie réticulée.

Cet arbre croît le long de la Berbicie & de Lessequebé. Les noyaux qu'il contient sont bons à manger. (M. MACQUART.)

CARYOCOSTIN. (*Mat. méd.*)

On nomme *électuaire caryocostin* une composition pharmaceutique, dont les girofles & le costus font la base, & auquel ces substances ont fait donner leur nom.

Cet électuaire purgatif est préparé avec les médicamens suivans :

℞ *Costus*	ana . . . ʒ ij	
Girofles		
Gingembre		
Cumin		
Diagrède	. . . . . . ℥ ß	
Hermodattes . . .		
Miel dépuré	℥ vj	

On mêle bien toutes ces substances, mises en poudre fine & passées au tamis de soie, avec le miel, en les broyant dans un mortier de marbre ; lorsque le mélange est bien fait, on le met dans un pot qu'on bouche avec soin, & on le conserve pour l'usage dans un endroit frais.

Cet électuaire purge assez fortement ; on le range à cause de cela parmi les hydragogues. On le dit aussi très-propre à évacuer l'humeur mélancholique, à dissiper les douleurs goutteuses, à faire descendre des parties supérieures & de la tête, les sérosités & la pituite qui occupent ces organes. On l'administre à la dose d'un gros jusqu'à celle d'une demi-once & même de six gros dans les suites de goutte, de rhumatisme, d'apoplexie séreuse, de fluxions opiniâtres, dans les catarrhes, l'asthme humide, &c. Il est rarement employé aujourd'hui ; on a renoncé à la plupart des électuaires officinaux, parce qu'ils sont sujets à des altérations qui en rendent les effets incertains. (*Voyez* le mot ÉLECTUAIRES.) (M. FOURCROY.)

CARYOTE à fruits brûlans, s. m. (*Hygiene.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Caryota urcus. Lin.

Palma dactilifera fructu acerrimo. Plum. gen. 6. 3.

Palma indica folio bi-composito fructu racemoso. Raii, hist. 1365.

Birala. Encyc. an.

Le *caryote* est un palmier très-haut & très-remarquable par la forme de ses feuilles, extrêmement grandes, deux fois ailées & à pinnules opposées, garnies dans toute leur longueur de deux rangs de folioles. Le spathe qui contient le régime, c'est à-dire, les grappes de fleurs & de fruits naissans, découvre, en s'ouvrant & en sortant de l'aisselle de la feuille inférieure, une panicule dont les rameaux simples, resserrés en faisceaux, & longs de trois à quatre pieds, sont couverts, dans toute leur longueur, d'un nombre considérable de petites fleurs sessiles, les unes mâles, les autres femelles.

Le fruit est une baie arrondie, rouge dans sa maturité, uniloculaire, qui contient deux semences dures, à substance marbrée, applaties d'un côté, & convexes ou arrondies de l'autre.

Ce palmier croît dans les Indes & dans les isles Moluques ; ses fruits, qui sont de la grosseur d'une petite prune, ont leur extérieur si caustique, qu'il cause, lorsqu'on les mange, des demangeaisons très-cuisantes à la bouche.

On peut faire, avec la moëlle du tronc du *caryote*, une farine semblable à celle du sagou ; mais comme sa saveur est moins agréable, on n'en fait usage que dans les temps de disette. (M. MACQUART.)

CASCARILLE, s. f. (*Mat. méd.*) ou CHACRIT.

Kina kina aromatica falsa ; cascarilla ; schacarilla ; cortex peruvianus griseus ; zagarilla. Off.

C'est l'écorce d'un arbre, désigné sous le nom de *ricinoïdes eleagni folio. Calesb. Carol.* II. p. 46. t. 46.

Clusia foliis lanceolatis acutis integerrimis petiolatis. Linn.

M. de la Marck a désigné la *cascarille* comme l'écorce d'une espèce de croton à feuilles de *chalef. Croton cascarilla.* Lin.

Sauge du port de Paix. Nicols. S. dom.

L'arbre de la *cascarille* s'élève de cinq à six pieds de haut. Son tronc est court, gros & couvert d'une écorce cendrée. Ses branches sont nombreuses : ses feuilles ressemblent à celles du saule, & sont couvertes d'une poussière d'un blanc verdâtre. Les fleurs sont à l'extrémité des dernières branches en épi. Les unes sont fécondes, les autres stériles ; les femelles portent un embrion qui devient un petit fruit à trois loges, chargé d'une poussière blanche, verdâtre. Chaque loge contient une graine noire, grosse comme un pois.

Cet arbre croît dans le Pérou, la Floride, le Paraguai, la Caroline. Toute la plante a une odeur aromatique, agréable : sa saveur est âcre & amère.

L'écorce de cet arbre, connue dans les boutiques sous le nom de *cascarille*, est roulée en petits tuyaux, de la largeur du doigt, de la longueur de trois ou quatre pouces, de l'épaisseur d'une ou deux lignes. A l'extérieur, elle est de couleur cendrée, tirant sur le blanc, intérieurement rougeâtre : son goût est amer, aromatique, son odeur piquante & très-agréable. Lorsqu'on en brûle, on retrouve à-peu-près l'odeur de l'ambre.

Bolduc a donné à l'académie des sciences, en 1709,

un mémoire, dans lequel il dit que la *cascarille* fournit, par l'esprit-de-vin, plus d'extrait résineux qu'aucun végétal connu, & qu'elle a sur le quinquina l'avantage d'agir en plus petite dose, sans que son usage soit continué aussi long-temps. Il ajoute qu'elle fut si utile dans les dyssenteries de 1709, que l'ipécacuanha y perdit de son crédit. La *cascarille* a donc les mêmes vertus que le quinquina; elle fortifie beaucoup l'estomac, rappelle l'appétit, corrige les crudités, & guérit les fièvres intermittentes; on l'unit quelquefois avec succès au quinquina pour chasser les fièvres rebelles, sur-tout celles dont l'accès est accompagné de frissons, ou qui sont épidémiques.

On croit sur-tout qu'elle devient un excellent fébrifuge, lorsqu'on la donne en substance avec la poudre de fleurs de camomille, ou en décoction avec les mêmes fleurs : lorsqu'on l'administre seule & en poudre très-subtile, on la donne depuis un demi-gros jusqu'à un gros, & en décoction, depuis un gros jusqu'à deux.

Selon Vogel, la *cascarille* possède à un haut degré la vertu tonique, & celle de guérir les fièvres pétéchiales, également comme les fièvres intermittentes, soit qu'on la donne en substance ou infusée dans du vin blanc.

Degner (*Dysent. epid.* ch. 55) dit qu'elle est très-bonne dans les flux de ventre & contre les ascarides. Hoffmann & Bohémer disent qu'elle contient une huile éthérée.

Il faut encore examiner la *cascarille* pour savoir bien à quoi s'en tenir sur tous ces rapports.

(M. Macquart.)

CASPIUS (George) étoit de la province de Hainaut dans les Pays-Bas. Il s'acquit de la réputation vers la fin du XVIe siècle par les connoissances qu'il avoit de la médecine; il fut un zélé défenseur de la doctrine de Botal sur la saignée. Les ouvrages qu'il composa à ce sujet, sont intitulés :

Ad Bonaventuræ Grangerii admonitionem de cautionibus in sanguinis missione adhibendis Responsio, quâ Leonardi Botalli Libellus de curatione & sanguinis missione defenditur, Basileæ, 1580, *in*-8. *Parisiis*, 1581, *in*-8.

Castigatio Bonaventuræ Grangerii, seu, Villici animadversiones adversus Leonardum Botallum. Basileæ, 1582, *in*-8. *Bonaventure Granger* étoit un médecin de Paris. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASSAVE, s. f. (*Hygiène.*)

C'est une espèce de pain que les indiens font avec la racine du manihoc. (*Voyez* Manihoc.)

(M. Macquart.)

CASSE. (*Mat. méd.*)

Le mot *casse* n'exprime point seulement aujourd'hui pour un homme instruit dans toutes les parties de la matière médicale, la gousse laxative qu'on emploie le plus fréquemment sous ce nom; mais un genre entier de plantes très-remarquables par leur forme & leur structure, & très-intéressantes par les espèces utiles à la médecine qu'il comprend. Ce genre a même donné son nom à une section entière de la famille des légumineuses.

Le genre des *casses* est composé de plantes polypétalées, demi-légumineuses, dont le caractère consiste dans un calice à cinq folioles caduques, colorées, dans cinq pétales concaves, ouverts, ceux d'en-bas plus grands que les supérieurs; dans dix étamines inégales, séparées, dont trois sont stériles; dans un ovaire, demi-cilindrique, pédiculé, terminé par un style court, courbé, & par un stigmate simple; enfin, dans un fruit ou espèce de légume allongé, cilindrique ou plat, séparé en-dedans par des cloisons transversales, plus ou moins complettes, & contenant plusieurs semences attachées à la suture supérieure.

Quoiqu'il y ait 48 espèces de plantes, connues dans ce genre, herbes, arbrisseaux ou arbres, il n'y en a que 7 qu'il soit nécessaire de connoître en médecine, à raison des usages auxquels elles sont employées; encore, sur ces 7 espèces, il n'y en a que deux qui aient des propriétés connues, assez utiles & assez importantes pour exiger de notre part des détails étendus, & de la part de ceux qui étudient l'art de guérir, une connoissance plus approfondie. Nous allons décrire en abrégé, dans cet article général & préliminaire, les sept espèces qui sont ou peuvent être employées; & nous renverrons à des articles particuliers, l'histoire plus détaillée des deux espèces qui méritent d'être traitées avec plus de soin.

1°. La première espèce de *casse*, à laquelle on connoît des propriétés médicinales, est celle que M. de la Marck nomme *casse* à feuilles échancrées, *cassia emarginata* de Linnéus. Cette plante, haute de 5 à 6 pieds, porte beaucoup de jets qui s'élèvent de la racine, & qui sont rameux à leur extrémité, des feuilles alternes, ailées, à trois paires de folioles ovales & échancrées, des fleurs jaunes, des gousses plattes, d'un ou de deux pouces de longueur; elle croît dans les Antilles. Ses feuilles & ses fruits ont des vertus médicinales connues; les premières sont purgatives & peuvent être substituées au séné, qui est une espèce du même genre; les légumes contiennent une pulpe, dont la saveur & les propriétés sont analogues à celle de la *casse* ordinaire, de la *casse* des boutiques.

2°. La seconde espèce est nommée *casse puante*. Tournefort l'a désignée par la phrase suivante: *Cassia Americana fœtida, foliis oblongis glabris*. Pison & Marcgrave la nomment *Pao mirioba*, d'après les habitans des lieux où elle croît. Linnéus la décrit ainsi:

ainsi : *Cassia foliis quinquejugis ovatis lanceolatis margine scabris ; exterioribus majoribus ; glandula baseos petiolorum.* C'est une plante, haute de deux ou trois pieds ; ses feuilles, composées de trois ou cinq folioles, sont fétides, ses fleurs jaunes, ses gousses longues, de quatre à six pouces, larges de trois lignes, comprimées & arquées en sabre. Elle croît aux Antilles. Elle est rangée parmi les plantes résolutives & hystériques. Pison nous apprend qu'on l'emploie pour faire des fomentations très-utiles dans les inflammations, mais sur-tout dans celles qui attaquent les jambes.

3°. La troisième espèce, dans l'ordre de description adopté par M. de la Marck, comprend la *casse* ordinaire, la *casse* solutive. C'est une des espèces les plus généralement utiles ; nous en ferons un article particulier sous le nom de *casse en bâtons*. On le trouvera immédiatement après celui-ci.

4°. La quatrième espèce médicinale de *casse* est celle qui fournit le séné ; on en trouvera l'histoire détaillée au mot SÉNÉ. Mais comme cet article est fort éloigné de celui-ci dans l'ordre alphabétique, nous indiquerons ici les caractères distinctifs de cette espèce, en les faisant contraster avec celles qui font l'objet de cet article général. M. de la Marck nomme cette espèce *casse lancéolée*, à cause de la forme de ses feuilles. Elle est haute de deux ou trois pieds ; ses feuilles sont composées de cinq paires de folioles ; les fleurs, d'un jaune pâle, sont disposées en grappes ; les gousses sont linéaires, comprimées, courbes & velues. Forskhal a vu cette plante dans l'Arabie, & il dit que les pétioles portent une glande sessile, près de leur base. On ne connoît pas encore exactement toutes les parties de cette plante. Linnéus lui-même a commis une erreur par rapport au séné ; c'est de l'avoir confondu avec la cinquième espèce utile dont nous allons parler. (*Voyez* SÉNÉ.)

5°. Cette cinquième espèce est nommée *casse d'Italie*, *séné d'Italie* par M. de la Marck. Linnéus la décrit ainsi : *Cassia foliis sejugis subovatis, petiolis eglandulatis.* C'est le *sena Italica foliis obtusis* de G. Bauhin & de Tournefort. Cette plante, haute d'un pied & demi ; tandis que la précédente a trois pieds, porte des feuilles composées de six folioles ovales, obtuses, plus larges que le vrai séné, des pétioles sans glandes, des fleurs jaunes, veinées de pourpre, disposées en grappes sur de longs pédoncules qui terminent les rameaux ; les gousses sont ovales, oblongues, comprimées, recourbées en-dessus. Le séné d'Italie est originaire du Levant ; il est cultivé dans les champs d'Italie. Ses feuilles sont purgatives ; mais leur vertu est bien inférieure à celle de l'espèce précédente ou du véritable séné. (*Voyez* ce mot.)

6°. L'avant-dernière espèce de *casse*, employée pour la guérison des maladies, est la trentième espèce décrite par M. de la Marck ; sous le nom de *casse à gousses ailées* ; *Cassia alata* de Linnéus. Voici la phrase par laquelle M. de la Marck la caractérise : *Cassia foliis octojugis, ovali oblongis, obtusis, mucronatis ; petiolis eglandulatis, leguminibus bialatis.* C'est une plante de huit à neuf pieds de hauteur, dont les feuilles alternes & composées ont un pied & demi de longueur ; leur pétiole est légèrement ailé, sans glandes ; ses fleurs jaunes, en grappes, sont munies de bractées concaves, qui tombent de bonne heure ; ses légumes sont droits, de cinq à six pouces de longueur, larges de six à sept lignes, bordées de deux aîles membraneuses dans toute leur longueur, & terminées en pointe. Cette plante croît aux Antilles & dans l'Inde dans des lieux humides, sur le bord des eaux. Rumphe la nomme *herpetica* ; en françois elle est appellée le dartrier, l'herbe à dartres. On fait avec ses fleurs un onguent qu'on dit être très-bon dans ces maladies ; mais si c'est en les faisant disparoître, son usage peut être très-dangereux : au reste il n'y a pas d'observations exactes sur ses propriétés ; & nous ne pouvons rien dire de positif sur cet objet.

7°. La septième & la dernière espèce de *casse* dont l'usage est médicinal, est la *casse* du Brésil, *cassia grandis* de Linnéus fils. C'est un grand arbre très-étendu dans ses branches, couvert de duvet sur ses rameaux, dont les feuilles sont composées de quinze à vingt paires de folioles, obtuses, oblongues, disposées sur un pétiole de neuf à dix pouces, dépourvu de glandes. Ses fleurs sont portées sur des grappes simples, axillaires ; leurs pétales sont rosés. Ses gousses sont longues d'à-peu-près deux pieds, larges de trois pouces, légèrement comprimées, ayant deux côtes saillantes d'un côté, & une seule de l'autre, d'une forme à peu près semblable à celle d'un sabre. Ces fruits sont à plusieurs loges remplies d'une pulpe brune, épaisse, visqueuse, acide & amère. Les valves de ces gousses sont si dures, qu'il faut les casser avec un marteau pour en avoir la pulpe.

Lorsqu'elles sont encore vertes, & avant la maturité, leur pulpe est astringente ; elle devient purgative quand elle est mûre. Lobel, Bauhin, & Tournefort, disent l'avoir employée avec succès. Il est singulier que Jonston, dans son histoire des arbres, dise qu'elle n'est point purgative, & la nomme *cassia fistula non purgans, Brasiliensis. Voy.* le mot CASSE EN BATONS. (M. FOURCROY.)

CASSE EN BATONS. (*Mat. méd.*)

On connoît plus particulièrement dans les boutiques, sous le nom de *casse en bâtons*, les gousses ou légumes de la *casse*, qu'on appelle aussi quelquefois *casse solutive*, *casse laxative*, *casse officinale*.

Histoire naturelle de l'arbre à casse.

L'arbre qui fournit ces légumes a déjà été indiqué dans la troisième espèce du genre considéré dans l'article précédent ; mais comme elle mérite une considération particulière, & une étude plus approfondie

que la plupart des autres espèces traitées dans l'article général, il faut la décrire en particulier, & l'examiner sous tous ses rapports dans celui-ci.

Cette plante est connue & employée depuis long-temps. Les grecs modernes l'ont nommée *casse noire*, *κασσία μέλαινα*. On la désignoit dans les boutiques sous les noms de *cassia solutiva*, *cassia nigra*, *siliqua Ægyptiaca*. Linnéus a conservé pour le nom trivial l'expression de *cassia fistula* adoptée long-temps avant lui, & tirée de la forme de ses gousses. G. Bauhin la nommoit *cassia fistula alexandrina*; Bontius *arbor cassiam solutivam ferens*. Elle est désignée sous le nom de *conna* dans le jardin de Malabar, & sous celui de *quanyo huatli secunda* dans l'ouvrage d'Hernandès. Linnéus la décrit par la phrase suivante : *cassia foliis quinquejugis ovatis acuminatis glabris, petiolis eglandulatis*. On nomme l'arbre *canéficier*.

Il ressemble au noyer par son port; son écorce est unie & cendrée au-dehors; son bois dur, d'un roux noirâtre. Ses feuilles sont alternes, composées de cinq ou six paires de folioles ovales, pointues, de quatre à cinq pouces de longueur, de deux de large, plus larges vers le bas, & assez semblables à un fer de lance, suivant le père Plumier. Ses fleurs jaunes, grandes, dont les pétales sont concaves & veinés, sont disposées en belles grappes un peu lâches, longues de huit à dix pouces, & portées dans les aisselles des feuilles. Chacune d'elles est portée sur un pédoncule propre, de deux pouces de longueur. Leur calice glabre est trois fois plus court que la corolle; les anthères sont divisées en deux lobes à leur base; l'ovaire est pédiculé, grêle & courbé; il se change en une espèce de gousse pendante, cilindrique, droite, d'un pied & demi de longueur, un peu plus grosse que le pouce, qui, sous une écorce dure, ligneuse, brune foncée, & très-cassante, renferme beaucoup de loges formées par des cloisons transversales, parallèles & minces. Ces cloisons sont légèrement saillantes en-dehors, & font paroître la gousse comme composée d'anneaux. On apperçoit sur le dehors de ce fruit des rides transversales, & deux côtes saillantes, lisses & plates, qui indiquent la réunion des valves. Chaque loge de cette gousse est remplie par une pulpe d'un brun noirâtre, douce, un peu sucrée & légèrement acidule. Cette pulpe est d'abord blanche; elle devient jaune, rougeâtre, & enfin brune par les progrès de la maturité. On trouve au milieu une semence arrondie, comprimée, cordiforme, d'une couleur rousse, dure, & attachée à la suture des valves par un filet mince.

L'arbre à la *casse*, ou le *canéficier*, croît naturellement en Egypte, & dans un grand nombre de pays chauds des grandes Indes. On l'a transporté en Amérique, où il est actuellement naturalisé, & d'où on nous apporte ses fruits en grande quantité. Il y fleurit dans les mois d'avril & de mai, & il est alors entièrement dépouillé de ses feuilles.

Les gousses ou légumes de *casse* se conservent long-temps sans altération, parce que la pulpe, qui a une saveur légèrement acide, & qui est d'une consistance assez épaisse, est enveloppée par la substance ligneuse des valves, qui la défend du contact de l'air. Cependant elle éprouve une évaporation insensible, puisqu'après avoir gardé long-temps ces gousses, on trouve, en les brisant, leurs cavités vides, ou presque vides, & les parois des cellules recouvertes de la pulpe épaissie & desséchée. C'est aussi par ces pores que l'humidité pénètre ce fruit, & ramollir la pulpe contenue dans ces cellules. On doit conserver la *casse* dans un lieu sec; les caves fort humides, où on la garde, lui font contracter une odeur & une saveur de moisi désagréables.

On doit choisir les gousses de *casse* nouvelles, pleines, pesantes, qui ne font point de bruit, & dont les graines ne frappent point les parois lorsqu'on les agite; celles qui font entendre ce bruit sont connues dans les magasins de drogues sous le nom de *sonnettes*. La pulpe doit en être grasse, point âcre ni trop aigre, douce & sucrée, d'une couleur noire, vive. Si on l'a gardée trop long-temps, & si pour la rendre fraîche & nouvelle en apparence, on l'a gardée à la cave & humectée; ses parois sont humides, elle a une odeur de moisi, & s'aigrit promptement. On distingue dans le commerce la *casse* alexandrine & la *casse* d'Amérique. La première est préférée à la seconde, dont l'écorce est plus épaisse, plus ridée, & le suc plus âcre; on nomme celle d'Amerique *casse occidentale*, & celle d'Egypte *casse orientale*; celle-ci est plus douce, les bâtons sont plus lisses, & ses parois plus minces.

En Amérique on fait avec les fleurs du canéficier, & avec les gousses de *casse* & le sucre, des conserves assez bonnes qui purgent doucement. Les anciens grecs ne connoissoient point l'usage de ce fruit; ce sont les arabes qui les premiers l'ont employé en médecine, & c'est un médicament dont on se sert actuellement le plus fréquemment dans un grand nombre de maladies.

Analyse chimique de la casse.

Geoffroy a donné une esquisse de l'analyse de la *casse* que nous devons faire connoître; mais comme c'est de la pulpe que cette analyse a été faite, & comme le bois & les semences fourniroient d'autres principes qui n'auroient pas les mêmes vertus, il faut décrire d'abord le moyen de séparer cette pulpe, & de préparer ce qu'on appelle la *casse mondée*; on fend les bâtons de *casse* bien choisis, en frappant avec un rouleau de bois, ou un maillet, sur l'une des sutures des gousses : les valves, demi-cilindriques, se séparent par ce choc, & laissent voir l'intérieur des cellules, la pulpe, & les amandes qu'elle enveloppe. On ratisse avec une spatule de fer l'intérieur de ces valves, & on emporte ainsi les cloisons, la pulpe, & les amandes; on nomme la masse noire, ainsi séparée, *casse en noyaux*; autrefois on la prescrivoit sous cette

forme dans les formules magistrales de potions purgatives, mais elle a quelques inconvéniens. On place la *casse en noyaux* sur un tamis de crin neuf; on la frotte rudement avec une spatule de bois; la pulpe molle passe à travers les mailles du crin, & se rassemble dans un vase placé sous le tamis. Celui-ci retient les cloisons & les graines de la *casse* mêlées de la portion la plus épaisse du parenchyme pulpeux. Une livre de *casse*, en bon état, fournit la moitié de son poids de *casse en noyaux*, & celle-ci donne quatre onces de pulpe. C'est sur la casse, ainsi mondée, ou la pulpe extraite méchaniquement des gousses, & séparée des cloisons & des amandes, que Geoffroy a fait les expériences dont nous offrirons ici le résultat.

Une livre cinq onces quatre gros de pulpe de *casse* d'Alexandrie, distillée au bain de vapeurs, a fourni six onces cinq gros douze grains d'eau limpide presque insipide, qui avoit une foible odeur de casse; ce phlegme avoit les caractères d'un acide, & changeoit en rouge la teinture de tournesol. Après ce premier produit Geoffroy a obtenu une once sept gros & demi d'un autre phlegme absolument insipide & inodore. Il est resté vingt-huit onces quatre gros de matière sèche, qui, distillée dans une cornue, ont donné dix onces quatre gros d'un acide roussâtre, neuf gros d'un esprit acide plus fort, quatre gros soixante grains d'un alcali volatil, qu'il nomme *esprit purement urineux*, & quatre gros quarante-sept grains d'huile épaisse empyreumatique; le charbon pesoit dix onces un gros & demi. Calciné pendant vingt heures, jusqu'à ce qu'il ne donnât plus de fumée, il a laissé une once cinq gros de cendres d'un rouge brun, d'où l'on a tiré six gros douze grains d'alcali végétal de la nature de la potasse. Il y a eu quatre gros vingt-quatre grains de perte dans la première distillation, quatre onces dans la seconde, & huit onces quatre gros & demi dans la calcination du résidu. Outre cela, continue Geoffroy, la pulpe de *casse* s'aigrit facilement: lorsqu'elle est délayée dans beaucoup d'eau, & mise en repos dans un tonneau pendant plusieurs mois, elle dépose un sel essentiel acide, parfaitement semblable au tartre.

Nous n'avons rapporté cette analyse que pour faire connoître les procédés mis autrefois en usage par les plus célèbres auteurs de matière médicale, dans l'intention de connoître les propriétés des médicamens; on s'attend bien que nous ne tirerons pas de ces expériences avec Geoffroy, la conclusion que la pulpe de *casse* contient un sel acide volatil & subtil, qui sort le premier dans la distillation, un sel fixe qui ne paroît qu'avec l'huile & à l'aide d'un grand feu; qu'elle contient très-peu de sel urineux & une très-petite portion de terre; que par conséquent toute sa vertu lui vient d'un sel essentiel, semblable à la crême de tartre, plus subtil & tempéré, par des parties huileuses. Cette conclusion, qui est due à l'opinion des chimistes du commencement du siècle, est aussi erronée & aussi fausse que l'idée qu'ils avoient de leur analyse. Celle de Geoffroy n'apprend rien, & ne contient que des erreurs. On y voit seulement qu'il admet dans la pulpe de *casse* une substance tartareuse; mais il ne dit rien de la substance sucrée & gélatineuse; il ne distingue point le parenchyme; il n'employe que l'agent le plus destructeur pour rechercher la nature de cette pulpe; il ne l'examine point par les dissolvans aqueux & alcooliques; en un mot, son travail est plus incomplet même à cet égard que sur beaucoup d'autres objets. Cartheuser en a aussi singulièrement négligé l'histoire, tandis qu'il traite longuement des substances peu importantes; il ne donne que quelques lignes à l'histoire de la *casse*. Il est vrai que ce qu'il dit est beaucoup plus exact que les détails donnés par Geoffroy. Suivant lui, la pulpe de *casse* est dissoute très-promptement par l'eau, & très-peu par l'alcool. Il la regarde comme une substance entièrement mucilagineuse, qui ne contient que très-peu de résine cachée dans la première substance, & si l'alcool lui enlève quelque chose, continue-t-il, c'est à l'eau, toujours inhérente à ce dissolvant, qu'il faut attribuer cet effet.

M. Baumé est plus exact que les auteurs précédens, en énonçant dans trois endroits de sa pharmacie la nature de la *casse*. Il la considère comme un suc sucré fermentescible combiné avec un extrait & mêlé à un parenchyme auquel il attribue sur-tout l'air qui paroît se dégager de la *casse* dans l'estomac & les intestins de plusieurs malades. Il décrit avec soin la préparation par laquelle on sépare de la pulpe de *casse*, la matière extractive & sucrée d'avec le parenchyme. Après avoir lavé les bâtons de *casse*, on les broye dans un mortier avec un pilon de bois; on la délaye avec suffisante quantité d'eau froide en été & tiède en hyver; on agite le tout pour favoriser la dissolution complette par l'eau; on passe le tout au travers d'un gros tamis de crin, en pressant la masse avec une spatule de bois; on continue de laver jusqu'à ce que l'eau sorte sans couleur; on jette les bois qui n'ont plus de vertu, ou on les conserve pour chauffer les fourneaux. Les liqueurs remuées & passées par un blanchet, laissent la pulpe sur cette étoffe, & n'entraînent que l'extrait qu'elles retiennent en dissolution. On les fait évaporer en consistance d'extrait mou; c'est ce qu'on nomme l'extrait de *casse*; chaque livre de *casse* en bâtons peut fournir quatre onces d'extrait consistant comme la pulpe de ce fruit; il reste trois gros de parenchyme sur le blanchet; l'eau & l'alcool n'enlèvent rien à ce résidu. Cet extrait contient tous les principes efficaces de la *casse*; l'eau le dissout complettement; il n'épaissit point les potions purgatives. Dans quelques auteurs on prescrit de faire bouillir dans l'eau les bâtons de *casse* concassés pour en préparer l'extrait; mais M. Baumé observe que ce procédé est défectueux, parce que le bois des gousses donne un extrait âcre & styptique; les pepins fournissent un mucilage fade & abondant. L'ébullition entraînant

l'un & l'autre de ces principes, les mêle à l'extrait doux de la casse, en augmente le volume & le poids, & altère sa vertu purgative.

Tels sont les faits consignés dans l'histoire de la science médicale sur l'analyse de la *casse*; mais ce médicament ne paroissant pas assez exactement connu d'après les expériences trop peu exactes & trop peu multipliées, j'ai invité M. Vauquelin, mon élève, chargé de conduire toutes les analyses qui se font dans mon laboratoire, qui s'en acquitte avec un zèle & un soin que je ne puis trop louer, & qui ajoute à des connoissances chimiques très-étendues un talent décidé pour trouver des moyens nouveaux d'analyse, à faire un examen suivi & détaillé de la *casse* & de sa pulpe; voici les résultats qu'il a obtenus dans ce travail, & que je tire d'un mémoire qu'il a publié dans le cinquième volume des annales de chimie.

Traitement de la casse *par l'eau.*

A. On a pris une livre de *casse* qui (comme on le dit dans le commerce) ne sonnoit point, on l'a brisée avec un mailler pour en séparer la moële; ensuite on a lavé les cosses afin de leur enlever quelques portions médullaires qui y restent toujours attachées; ces valves ainsi lavées & desséchées pesoient cinq onces cinq gros, ce qui donne dix onces trois gros de pulpe en noyaux.

B. On a traité ces dix onces trois gros de matière avec six livres d'eau chaude employées successivement jusqu'à ce qu'elle n'ait plus agi sur la pulpe; ensuite on a jetté la liqueur sur un tamis de crin; par ce moyen on a obtenu les cloisons & les semences à part; celles-ci pesoient deux onces un gros, & les autres une once & un gros.

C. Cette simple opération ne suffit pas pour clarifier la liqueur, elle tient en suspension une matière légère & fine, que le tissu du tamis n'arrête point; il faut avoir recours pour la séparer au papier gris, & après l'avoir ainsi obtenue, elle pesoit trois gros étant sèche; ce qui fait descendre le poids de l'extrait à six onces sept gros.

D. La liqueur de laquelle on a séparé cette substance insoluble a été soumise à l'évaporation; elle a présenté pendant cette évaporation une pellicule brune, élastique, & qu'on a séparée à mesure qu'elle se formoit aussi exactement qu'il a été possible; elle pesoit soixante-treize grains, après avoir été lavée & desséchée.

E. Lorsque la liqueur a été amenée au quart de son volume primitif, elle s'est séparée en deux substances par le refroidissement, l'une molle ou légèrement solide, & l'autre liquide; on a séparé ces deux matières par la filtration & l'expression; la première pesoit quatre gros étant sèche.

F. Une nouvelle évaporation n'occasionnoit plus dans la liqueur de phénomènes semblables; mais l'alcool en a précipité une matière extrêmement noire qui pesoit deux gros; l'alcool n'a pris dans cette opération qu'une légère couleur rouge d'où il paroît que les matières qui ont été successivement séparées de l'eau, ont une attraction plus forte pour la partie colorante que celle qui s'est unie à l'alcool; on a fait évaporer la dissolution alcoolique à une chaleur douce, & on a obtenu deux onces d'une matière jaunâtre, transparente & d'une saveur fort agréable d'abord, mais fade & nauséeuse quelque temps après.

G. Comme il est très-probable que cette matière extractive étoit encore composée de plusieurs principes immédiats, on l'a traitée par l'acide muriatique oxigéné dissous dans l'eau; cet acide, comme l'a déjà annoncé M. Fourcroy, & comme nous le ferons connoître plus en détail dans une autre circonstance, agit sur la matière qu'on a connue jusqu'actuellement, sous le nom impropre d'extrait, sur-tout d'après les idées qu'on avoit de sa nature, & la précipite sans altérer sensiblement la matière sucrée. On a en effet obtenu un précipité jaune qui pesoit quarante-sept grains.

H. On a saturé d'oxide d'argent l'acide muriatique résultant de la décomposition de l'acide muriatique oxigéné par la matière extractive; on a séparé le précipité, & l'évaporation de la liqueur a donné une substance légèrement colorée, & qui avoit une saveur sucrée fort agréable.

Si l'on avoit mis dans le mélange de sucre & d'extrait, comme il arrive quelquefois, plus d'acide muriatique qu'il n'en faudroit pour saturer ce dernier, il en retient une portion en dissolution qui donne une couleur jaune à la liqueur, & qui ne s'en sépare qu'à mesure que son dissolvant agit sur le sucre, auquel il donne des propriétés nouvelles que je reprendrai une autre fois.

Pour prévenir cette action, il faut mettre dans la liqueur un peu d'ammoniaque; cet alcali, en décomposant l'acide muriatique oxigéné, opère la précipitation de l'extrait que cet acide dissolvoit; mais on doit avoir attention de n'en ajouter que ce qu'il est nécessaire pour décomposer l'acide, ou au moins pas assez pour saturer tout l'acide muriatique simple formé auparavant; car alors l'excès de cette substance s'uniroit à son tour à l'extrait que l'on veut précipiter, & le rendroit encore plus dissoluble; la quantité de matière sucrée obtenue par l'évaporation de la liqueur précipitée par l'acide muriatique oxigéné, est de deux onces trois gros.

Par ces simples opérations l'on voit que la *casse* peut être séparée en neuf substances différentes, dont nous allons examiner successivement les propriétés dans l'ordre où nous les avons obtenues.

Examen par les réactifs.

Il est inutile de décrire l'action des réactifs sur le bois & les cloisons de la *casse*, puisque ces substances sont rejettées de l'usage médicinal; cependant nous

dirons un mot plus bas des matières salines & terreuses qui entrent dans leur composition, pour les composer avec celles des autres principes de la *caffe*.

Les semences B, laissées long-temps en contact avec de l'eau bouillante, crevent leur enveloppe, & prennent la forme d'un mucilage épais, peu dissoluble dans l'eau, & transparent comme un cristal; sa saveur est amère. Il n'y a que les cotyledons qui subissent cette altération : car on retrouve la plantule au milieu du mucilage qu'ils forment, parfaitement conservée & sans gonflement bien sensible; ce qui fait voir qu'elle est d'un autre ordre de composition que la matière destinée à sa nourriture.

La matière C à couleur noire très-foncée; elle n'a ni saveur ni odeur, elle n'a aucune action sur l'alcool; l'acide nitrique, en forme de l'acide oxalique, en en dégageant de l'azote, l'acide muriatique oxigéné, lui enlève sa couleur & la blanchit. C'est ce qu'on appelle le parenchime.

La substance D, qui s'est séparée de la liqueur pendant son évaporation, sous la forme de pellicule, ne s'unit point à l'eau; l'alcool la dissout, & cette combinaison est détruite par l'eau qui en précipite la matière végétale; l'acide nitrique en dégage, à l'aide de la chaleur, une petite quantité d'azote, & le résidu est de l'acide oxalique presque pur; l'acide muriatique oxigéné la décolore presqu'entiérement, & il ne lui reste plus qu'une légère teinte jaune; les alcalis caustiques s'y unissent à l'aide de la chaleur. C'est une matière analogue au gluten du froment.

Le produit E, qui s'est pris en une masse tremblante par le refroidissement de la liqueur, ne se dissout qu'en petite quantité dans l'eau froide; mais il se combine abondamment dans l'eau chaude, & cette combinaison se prend de nouveau en gelée, à mesure qu'elle perd son calorique interposé ou peu adhérent; sa saveur est un peu amère; elle s'unit facilement aux alcalis caustiques. L'acide nitrique, en lui fournissant de l'oxigéné, le fait passer à l'état d'acide oxalique, sans en séparer sensiblement d'azote. L'acide muriatique oxigéné s'unit à la matière colorante qui la revêtissoit, & détruit la saveur qu'il devoit à cette matière.

Le produit F, séparé de la liqueur évaporée en consistance de syrop, a une couleur brune très-foncée, une saveur nauséeuse & amère; exposée à l'air, après avoir été séparée de l'alcool, elle attire l'humidité & se ramollir, mais elle s'y desséche ensuite & devient cassante; cette substance n'est point dissoluble dans l'alcool, puisqu'elle a été séparée de l'eau par ce réactif; elle s'unit à l'eau dans toutes proportions, & la combinaison offre tous les caractères d'une dissolution de gomme; l'acide nitrique la change en acide oxalique, & l'acide muriatique oxigéné la blanchit, en en séparant sous une couleur jaune la matière qui la rendoit noire; si l'on ajoute beaucoup d'acide muriatique oxigéné à cette substance, & si on les laisse long-temps en contact, elle devient un acide particulier, comme nous le ferons connoître par la suite, en exposant les altérations que subit la gomme pure par cet acide. Exposée à l'air & à l'eau en même temps, elle se moisit & se décompose entièrement. On peut regarder d'avance cette matière comme un mucilage, coloré par une petite quantité d'extrait rendu indissoluble dans l'eau par une trop grande quantité d'oxigène.

La matière G, séparée de la masse qui avoit été rendue dissoluble dans l'alcool par l'acide muriatique oxigéné, a diverses couleurs, suivant la quantité d'acide ajouté; si on n'a pas outrepassé celle qui est nécessaire à sa précipitation, elle est rougeâtre; mais si elle est surabondante à ce terme, elle prend une couleur fauve ou jaunâtre. La substance qui coloroit les autres principes de la *caffe*, & que l'acide muriatique oxigéné leur a enlevée, est de la même nature que celle-ci, & n'en différoit, dans ces substances, que par plus d'oxigène, & c'est elle que nous devons regarder comme la matière extractive pure, lorsqu'elle n'a pas encore été combinée à l'oxigène de l'acide muriatique. L'eau de chaux, en s'y unissant, le sépare aussi des autres principes de la *caffe*, sous la forme d'une matière fauve peu soluble dans l'eau; c'est sans doute en agissant sur un principe analogue que cette terre est employée utilement dans la purification du sucre de la canne, ou du *saccharum officinarum* de Linnéus. Il paroît que l'office de la chaux est de saturer un acide qui contient ce végétal, & que j'ai retrouvé très-abondamment dans la mélasse, en l'état de malate de chaux.

Cette matière, ainsi séparée par l'acide muriatique oxigéné, a acquis des propriétés nouvelles. 1°. Elle ne se dissout plus dans l'eau; 2°. elle s'unit plus facilement aux huiles fixes & volatiles; 3°. l'alcool la dissout comme une résine, & la dissolution est troublée par l'addition de l'eau; 4°. les alcalis s'y combinent très-facilement, & lui donnent une couleur rouge, très-foncée, quoique cette matière fût jaune auparavant.

Enfin, la matière H n'a qu'une légère couleur citrine; sa saveur est sucrée & très-agréable; elle se dissout dans l'eau & dans l'alcool. L'acide nitrique la change en acide oxalique; l'acide muriatique, oxigéné, la change aussi en un acide qui est analogue à celui du citron. Cette substance est du sucre presque pur.

Examen des produits de la caffe par la chaleur.

La matière C, qu'on connoît sous le nom de *parenchime*, fortement chauffée, donne beaucoup de gaz hydrogène & d'acide carbonique, puis un liquide, légèrement acide, & qui exhale une grande quantité d'ammoniaque, quand on y mêle de la chaux; c'est du pyromucite d'ammoniaque, avec ex-

cès d'acide ; on obtient aussi une petite portion d'huile assez consistante ; le charbon qui reste dans la cornue est volumineux & n'est point alcalin.

La matière D, que nous avons déjà soupçonnée de la même nature que le gluten de la farine, fournit aussi à la distillation beaucoup de gaz hydrogène carboné & d'acide carbonique ; mais son flegme n'est point acide ; au contraire, il verdit les papiers teints avec les fleurs de violettes : la chaux y démontre la présence du carbonate ammoniacal ; son huile est assez abondante & peu consistante ; son charbon est très-léger & un beau alcalin ; l'odeur qui se répand pendant la distillation de cette substance, est très-analogue à celles des matières animales, ainsi traitées.

L'on a obtenu de la distillation de la matière E outre les fluides élastiques communs à toutes les substances végétales, beaucoup d'acide pyromuqueux & très-peu d'ammoniaque & d'huile.

La substance F ne fournit point du tout d'ammoniaque, & que peu d'huile ; mais elle donne une grande quantité d'acide pyromuqueux ; son charbon est assez poreux.

La matière G que l'acide muriatique oxigéné a séparée de la matière sucrée, donne beaucoup d'huile épaisse, peu colorée, un peu d'acide muriatique oxigéné, d'une odeur singulière, & il ne reste que très-peu de charbon dans la cornue.

Enfin, la matière H qui a une saveur sucrée, a fourni les mêmes principes que la matière E, excepté que la quantité d'huile étoit beaucoup plus grande.

Nous voyons par ces expériences, 1°. que la pulpe de *casse* est composée d'une matière parenchymateuse, de gélatine, de gluten, de gomme, d'extrait & de sucre ; 2°. que chacune de ces substances est colorée par une petite quantité d'extrait qu'on n'en peut séparer que par l'acide muriatique oxigéné, qui en lui cédant de l'oxigène, rompt l'équilibre existant entr'elles.

Pour savoir s'il n'y auroit pas quelques différences dans les principes fixes qui entrent dans la composition des produits de la *casse*, on a brûlé ces dernières & on a examiné les cendres.

100 grains de parenchyme, bien desséché, ont laissé, après leur combustion, 6 grains de cendres ; ce qui fait environ le 17e. du parenchyme employé.

L'analyse exacte de cette cendre y démontre trois quarts de grain de carbonate de potasse, un demi-grain de sulfate de potasse, trois quarts de grain de muriate de potasse, 2 grains de carbonate calcaire, un grain d'alumine, un grain d'oxide de fer & un demi-grain de silice.

400 grains de gélatine n'ont fourni que 8 grains de cendres composées de deux grains & demi de carbonate de potasse, d'un quart de carbonate calcaire, d'un grain & demi d'alumine, & de trois quarts de grain d'oxide de fer.

600 grains de cloison, après avoir été brûlés, ont laissé 16 grains de cendres ; ce qui donne 2 grains & un tiers par quintal. On a trouvé que les 16 grains contenoient 9 grains & un quart de carbonate calcaire, 5 grains de sulfate de chaux, 1 grain d'alumine, un demi-grain de fer & un quart de grain de silice ; on n'y a point trouvé d'alcali, ni de sels à base de cette substance.

8 onces de bois de *casse* ont donné 1 gros de cendres ; ce qui est dans le rapport d'un 64e. de la masse employée. Cette cendre est composée de 20 grains de carbonate de potasse, de 5 grains un quart du muriate de potasse, de 3 grains de sulfate de chaux, de 7 grains de sulfate de potasse, de 32 grains de carbonate calcaire, de deux grains d'oxide de fer, de deux grains trois quarts de silice.

J'ai trouvé à-peu-près les mêmes substances dans les cendres de sucre, de la gomme & de l'extrait, seulement en des doses différentes ; mais ces faits sont si peu intéressans, qu'il me paroît inutile de les détailler ; ce qui est d'un plus grand intérêt, peut-être, c'est que les proportions des cendres des mêmes matières varient beaucoup, suivant qu'elles ont été chauffées plus fortement & plus long-temps ; & il arrive souvent, par exemple, lorsqu'on a tenu la cendre rouge pendant long-temps, qu'on n'y trouve plus du tout d'alcali, tandis qu'une autre portion, moins chauffée, en fournit passablement.

Cette remarque, quoique faite sur de très-petites quantités de matières, feroit peut-être applicable aux travaux en grand, dans lesquels on brûle le bois pour en retirer la potasse. La quantité de carbonate calcaire varie aussi beaucoup dans les opérations, parce qu'une portion est convertie à l'état de chaux par une grande chaleur qui volatilise son acide carbonique.

J'observerai que l'alumine, la silice, & sans doute une portion d'oxide de fer que j'ai trouvés dans ces cendres, sont dus aux creusets dont je me suis servi pour brûler les produits de la *casse* ; ces matières entrent dans la composition de ces vases.

Comparaison de diverses espèces de casses.

En examinant plusieurs espèces de *casses*, j'ai trouvé quelques différences dans la proportion de leurs principes immédiats ; ces différences sont sur-tout sensibles dans celle qui a des sonnettes. Le bois, dans une livre de cette substance, varie depuis 5 onces jusqu'à 8. Les semences y sont toujours dans la même quantité ; les poids, entre les cloisons, ne diffèrent guère non plus ; mais le sucre s'y rencontre, depuis une once 4 gros jusqu'à deux onces 6 gros. Outre ces éloignemens dans les vases, il y en a encore d'autres dans la nature des principes eux-mêmes ; j'ai reconnu dans la *casse* à sonnettes des traces d'ai

cide tartareux & acèteux, & j'ai trouvé dans les principes brûlés de cette substance, des quantités considérables de cuivre qu'ils avoient enlevées aux vases, dans lesquels on les avoit fait bouillir.

D'après ces faits, il est évidemment dangereux de préparer pour l'usage médicinal, l'extrait de *casse* dans des vaisseaux de cuivre, sans s'être préalablement assuré si elle ne contient pas un acide quelconque, soit qu'il ait été formé pendant la végétation, ou après, par la fermentation. Malheureusement, en pharmacie, on n'apporte pas à cet objet l'attention qu'il mérite; car on y prépare tous les médicamens où cette substance entre, non-seulement dans du cuivre, mais encore, on emploie la *casse* de la plus mauvaise qualité; aussi ai-je souvent trouvé ce métal dangereux dans l'extrait de *casse* des boutiques, pour répéter, à l'occasion de ce mémoire, les expériences qui m'avoient autrefois démontré la présence du cuivre dans l'extrait de *casse*; j'en ai fait acheter chez plusieurs pharmaciens, & j'ai vu, avec douleur, que tous en contenoient plus ou moins, & que l'un d'eux sur lequel je me suis arrêté plus en détail, en a fourni par once de quoi recouvrir d'une manière solide une surface de fer d'un pouce cube.

Il y a encore un autre inconvénient qui accompagne souvent celui-ci, c'est que, comme l'extrait de *casse* contient beaucoup de mucilage sucré, & comme ce médicament reste long-temps exposé dans les boutiques, soit à cause qu'il n'est pas d'un grand débit, soit qu'il ait été préparé en grande quantité à-la-fois, il est très-sujet à fermenter, & l'acide qui est la suite de cette opération de la nature, est encore porté dans des poêlons de cuivre pour en composer différentes boissons, & agit une seconde fois sur ces vases, en emporte des quantités nouvelles; auxquelles sont dues, peut-être, les coliques que l'on éprouve quelquefois, après avoir pris cette substance.

Les altérations que subit la *casse* par la fermentation, étant dues aux lieux humides & chauds, dans lesquels on les conserve, il faut, pour éviter ces altérations & les inconvéniens auxquels elles donnent naissance dans cet état, l'exposer dans des lieux froids & secs.

Propriétés & usage de la casse.

Les auteurs de matière médicale ont beaucoup mieux traité des vertus de la *casse* que de son analyse chimique; les premières sont depuis long-temps reconnues par l'observation; mais nous ferons voir que la nature, mieux connue de la pulpe de *casse*, peut éclairer le médecin sur ses propriétés & sur son administration; que ces connoissances chimiques sont d'ailleurs entièrement d'accord avec les résultats de la pratique.

La pulpe de *casse* est un des purgatifs les plus doux & les plus bienfaisans. On peut la prescrire avec sécurité dans tous les cas où la nécessité de purger est jointe avec des affections qui semblent présenter une véritable contrindication à l'emploi des purgatifs. C'est ainsi que dans les maladies des femmes enceintes, des femmes en couche, des enfans, dans les fièvres inflammatoires & ardentes, dans les affections de poitrine, des reins & de la vessie, dans les douleurs rhûmatismales & goutteuses, on prescrit la *casse* avec succès, comme laxative. Geoffroy remarque que les arabes ayant eu les premiers connoissance de ce purgatif doux, ont été aussi beaucoup plus hardis dans l'emploi de cette classe de remèdes, que ne l'avoient été les anciens grecs qui ne connoissoient que des purgatifs âcres & violens. Comme laxatif, la *casse*, donnée à petite dose, ramollit & relâche le ventre, & contribue à faire écouler par les intestins les humeurs qui entretiennent un grand nombre d'affections lentes; elle a du succès dans le catarrhe, les coliques hémorrhoïdales, les maux de tête qui durent depuis long-temps, les migraines, les vertiges, les fluxions dans les différentes cavités de la tête.

On assure que les égyptiens emploient comme un secret infaillible dans les maladies des reins & de la vessie, la pulpe de *casse* mêlée avec du sucre candi & de la réglisse. Mathiole & Monard prétendent que l'on se préserve sûrement de ces maux en prenant tous les jours, trois heures avant le dîner, trois ou quatre gros de *casse* préparée à la manière des égyptiens. Quoique Mesué, Fallope & d'autres médecins célèbres soient dans l'opinion qu'il n'y a pas de purgatif qui convienne mieux dans les maladies des reins & de la vessie que la *casse*, on trouve dans l'histoire de l'art des sentimens absolument opposés. Pigray, Fabrice de Hilden, Baillou lui-même, pensent que ce remède est contraire aux organes indiqués. Le célèbre Baillou rapporte dans ses *Ephémérides* que les lithotomistes trouvoient ce remède peu favorable à ceux qui avoient été taillés de la pierre. Mais on ne peut s'empêcher de croire avec Geoffroy, que si ce doux laxatif n'a pas réussi entre les mains de ces opérateurs, c'est que le cas des malades n'exigeoit l'usage d'aucun purgatif.

Il est aussi démontré par l'expérience que la *casse* est un des meilleurs remèdes propres à faire couler doucement la bile, dans toutes les maladies si variées, où cette humeur joue un rôle par son épaississement & son séjour dans les premières voies. On l'a également employé avec succès pour évacuer le méconium des enfans. Enfin, c'est un des purgatifs que l'on peut prescrire dans le plus grand nombre de cas où il faut exciter ou entretenir des évacuations, & où l'on auroit à craindre de l'âcreté & de la chaleur, produites par les purgatifs proprement dits.

On a cependant fait plusieurs reproches à la *casse*, & quelques-uns sont mérités. On sait qu'elle diminue en général le ressort de l'estomac & des intestins, qu'elle cause des tranchées, & qu'elle produit des

vents. Elle convient peu aux estomacs humides, aux tempéramens pituiteux, aux hypochondriaques, aux personnes sujettes aux vents. Geoffroy observe, à cet égard, qu'il n'arrive rien de ces inconvéniens, si l'on choisit la meilleure *casse*, celle d'Alexandrie, nouvelle & bien mûre, c'est-à-dire, qu'elle n'occasionne ni tranchées, ni vents. Quant aux sujets qui ont l'estomac foible & humide, il conseille d'associer la rhubarbe à la *casse*; il ajoute que la décoction de *casse* n'a pas les inconvéniens de la *casse* donnée en substance. Et en effet, si chez les personnes robustes & dont l'estomac a beaucoup de forces, on peut employer la *casse* en nature, ou seulement mondée & passée au tamis, on peut, ou doit même pour les sujets, chez lesquels on craindroit qu'elle n'occasionnât des tranchées & des vents, n'administrer que l'extrait de *casse*. Ce remède, privé de toute la substance parenchymateuse ou de la fécule qui se dissout en partie dans une décoction, agit bien plus doucement & plus sûrement que la pulpe entière, donnée seule, ou que la forte décoction de cette pulpe.

Boerhaave avoit dit dans ses leçons que la *casse* rendoit l'urine noire & fétide; mais Gmelin assure n'avoir rien vu de semblable, quoiqu'il l'ait donnée plusieurs fois à plus d'une once.

Geoffroy conseille d'unir la *casse* aux acides, à la crême de tartre & aux tamarins, pour les mélancholiques & les femmes hystériques. Suivant lui, la *casse* est le meilleur remède que l'on puisse employer dans la tension & le resserrement du ventre, produit par le mauvais effet des émétiques.

La pulpe de *casse*, passée au tamis, se donne à la dose de deux gros jusqu'à une once & demie. En décoction, on en élève la quantité jusqu'à trois onces. En lavement, on va jusqu'à quatre onces. L'extrait de *casse*, le meilleur de tous ces remèdes, pourvu qu'il ne soit pas préparé avec de vieille *casse* & dans des vaisseaux de cuivre, peut être prescrit à une demi-once jusqu'à une once & demie. On le donne le soir, & il purge le lendemain matin. On emploie quelquefois la pulpe de *casse* récente à l'extérieur, sur les douleurs de goutte, sur les hémorrhoïdes, sur les inflammations du foie ou de ses parties voisines.

La *casse* entre dans l'électuaire *dia-cassia*, l'électuaire catholique, le lénitif, le diaprun, la confection hamech, &c. (M. Fourcroy.)

CASSE CUITE, (*Mat. méd.*)

On nomme *casse cuite* en matière médicale & en pharmacie, une préparation de pulpe de casse sucrée & aromatisée, qui a été imaginée dans l'intention de rendre ses effets plus certains & plus doux, mais qui ne remplit pas entièrement son objet comme nous allons le dire.

Pour préparer la *casse cuite*, on met dans une bassine d'argent une livre de bonne pulpe de *casse*, douze onces de syrop violat, & trois onces de sucre; le vaisseau étant placé sur des cendres chaudes, on agite continuellement le mélange; on peut se dispenser de remuer la matière, si l'on opère à la chaleur du bain-marie; lorsque l'évaporation lui a donné une consistance un peu plus forte que celle d'un électuaire, on le laisse à moitié refroidir, on y ajoute alors une once d'eau essentielle, ou aromatique, de fleurs d'orange, & quatre gouttes d'huile volatile des mêmes plantes; on mêle exactement, & on garde cette sorte de conserve dans un pot pour l'usage.

Malgré la grande quantité de sucre qui entre dans cette préparation, elle s'aigrit & se dénature assez promptement. Dans les chaleurs de l'été on ne peut la garder plus d'un mois en bon état. C'est à la fécule, ou plutôt au parenchyme de la pulpe de *casse*, employée entière dans cette préparation, que M. Baumé attribue la fermentation qu'elle éprouve; il faudroit donc la faire pour chaque malade, & au moment où elle est prescrite.

On donne la *casse cuite* comme un laxatif antiphlogistique, doux. On en prescrit un gros ou deux tous les soirs pendant plusieurs jours, pour entretenir le ventre libre; mais elle a l'inconvénient de produire beaucoup de vents, & de donner des coliques longues & tourmentantes aux malades. Son effet est d'ailleurs lent; elle séjourne long-tems dans les premières voies; tous ces désavantages tiennent à la présence du parenchyme, ou de la fécule, qui accompagne la pulpe dans cette préparation; aussi M. Baumé conseille-t-il, avec raison, de donner la préférence à l'extrait de *casse*, de le sucrer, & de l'aromatiser si l'on veut. (M. Fourcroy.)

CASSE EN BOIS. (*Mat. méd.*)

Les noms de *casse en bois*, *cassia lignea*, *xylocassia* des grecs modernes, sont une dénomination très impropre, puisqu'elle a été donnée à une substance végétale qui n'est point en bois, & qui n'a point du tout de rapport avec le genre de la *casse*. Le *cassia lignea*, très-mal nommé en françois *casse en bois*, est l'écorce d'un arbre qui a été appellé *canella Malabarica*, & *Javanensis* par G. Bauhin; *carua* dans le jardin de Malabar; *cassia vulgaris*, *calihacha dicta* par Pison; *arbor canellifera indica, cortice acerrimo, viscido, seu mucilaginoso* par Breyn. C'est une espèce de laurier qui croît à Java, à Sumatra, au Malabar. Il est désigné dans Linnéus par la phrase suivante, *laurus foliis lanceolatis trinerviis nervis supra basim unitis*.

Cette écorce est roulée sur elle-même comme la cannelle, mais d'une couleur plus rouge, plus épaisse, & fort différente par son odeur & sa saveur. La première est beaucoup plus foible que celle de la canelle; la saveur est légèrement aromatique, mêlée d'un goût fade & mucilagineux; si on la mâche quelque temps, elle laisse dans la bouche une matière muqueuse, collante, qui se délaie dans la salive. Cartheuser, pour désunir sa nature, dit qu'outre les parties terreuses, résineuses,

résineuses, & sur tout mucilagineuses, qu'elle contient; elle recèle très-peu de substances huileuse & éthérée dans sa composition; il y a si peu d'huile volatile dans cette écorce, suivant cet auteur, qu'une livre de *cassia lignea* ne lui en a pas donné une seule goutte isolée dans la distillation, mais seulement une eau trouble & comme laiteuse, d'une saveur douce, agréable & aromatique. Cette distillation est d'ailleurs très-lente; si le feu est trop foible, il ne passe rien, si on l'augmente un peu trop, toute la masse d'eau & d'écorce cassée, n'occupant avant que la moitié de la cucurbite, est soulevée comme un mucilage épais & gonflé par la chaleur, au point qu'on craint de voir passer dans le haut de l'appareil l'écorce entière, & que l'eau sort par les joints de l'alambic. Cet effet, bien décrit par Cartheuser, dépend manifestement de la substance mucilagineuse très-abondante dans cette écorce, & qui donne à l'eau, qui la tient en dissolution, la propriété de se gonfler & de s'élever par la chaleur.

Ce chimiste a trouvé les mêmes difficultés pour faire l'analyse de cette écorce par l'eau. Une once de *cassia lignea*, impregne d'un mucilage si épais & si abondant une grande quantité d'eau, que celle-ci se trouve, après la macération chaude, presqu'entièrement convertie en une gelée épaisse d'un roux brun. Quoiqu'on ajoute beaucoup d'eau à ce mucilage gélatineux, quoiqu'on le délaie bien, il ne peut pas filtrer à travers le papier, & si on le fait passer avec une forte expression par une étamine, il reste dans la liqueur beaucoup de fécule ligneuse pulvérulente, & dans l'étoffe une grande portion de la substance gommeuse la plus épaisse; de sorte qu'il est impossible de déterminer exactement le poids du mucilage; on réussit mieux lorsqu'on fait bouillir légèrement l'écorce en morceaux dans l'eau; on peut alors séparer le bois d'avec le mucilage, dessécher & peser celui-ci. Par ce dernier moyen Cartheuser a obtenu d'une once de *cassia lignea* un gros & deux scrupules d'un extrait muqueux épais. Tant que le mucilage n'est pas desséché, il paroît blanchâtre & assez pur; mais par l'évaporation la portion de matière colorante & résineuse, qui y est toujours mêlée, donne à la masse, avec une couleur brune, une légère saveur aromatique & un peu d'odeur analogues à celles de l'écorce entière.

Il est plus aisé d'obtenir à part la partie résineuse. L'alcool tenu en digestion sur l'écorce concassée, se colore en rouge brun foncé; cette teinture est aromatique, d'une saveur âcre, amère, un peu astringente. Elle laisse, par l'évaporation, une matière épaisse & tenace, d'une couleur également rouge foncée, d'une saveur austère, mêlée d'un aromate doux & foible; une once de *cassia lignea*, traitée ainsi, a donné à Cartheuser un gros & demi de cet extrait résineux. Le résidu, traité par l'eau, a présenté les mêmes phénomènes que l'écorce entière; le mucilage a été aussi épais, aussi difficile à isoler, & à distinguer d'avec la terre, ou plutôt la partie ligneuse qui l'accompagne.

La *casse en bois*, ou *cassia lignea*, est fortifiante, échauffante, discussive, nervine; mais ces propriétés y sont beaucoup moins marquées que dans la cannelle, à laquelle on l'a tant comparée. A la vérité le mucilage abondant qu'elle contient ajoute à ces vertus celle d'être adoucissante & incrassante, & c'est la raison pour laquelle on l'a trouvée spécifique dans les maladies qui dépendent de l'acrimonie, de la dissolution des humeurs, & de l'érosion des parties solides, comme l'âpreté du gosier, la toux opiniâtre, l'ardeur de l'estomac, le *cholera morbus*, la dyssenterie, la strangurie. Plusieurs auteurs lui ont attribué aussi de grandes vertus contre le relâchement de la luette, les fleurs blanches; mais l'abondance de son mucilage doit lui faire préférer de doux astringens pour le traitement de ces maladies. La meilleure manière d'employer la *casse en bois*, c'est de la prescrire en infusion dans du vin, ou en teinture dans l'alcool. La décoction, ou l'infusion dans l'eau, sont si épaisses & muqueuses, qu'on ne peut les conseiller qu'avec l'intention particulière de tirer quelques vertus de ce mucilage. On donne aussi la *casse en bois*, en poudre, à la dose de quelques grains, jusqu'à un demi-gros. (M. Fourcroy.)

CASSE LAXATIVE. (*Mat. méd.*)

C'est un des noms donnés à la *casse officinale*, à la *casse en bâtons*, en raison de sa vertu purgative douce. *Voyez* Casse en batons.

(M. Fourcroy.)

CASSE MONDÉE. (*Mat. méd.*)

On nomme *casse mondée* en pharmacie, ou *pulpe de casse*, la matière gélatineuse sucrée de la *casse*, séparée d'avec les bois, les cloisons & les semences, par le moyen d'un tamis de crin, à travers lequel on la fait passer à l'aide du frottement. *Voyez* Casse en batons. (M. Fourcroy.)

CASSE EN NOYAUX. (*Mat. méd.*)

La *casse en noyaux* est la pulpe qu'on a fait sortir des bâtons de *casse*, brisés à l'aide d'une spatule de fer, & qui contient les cloisons & semences de cette gousse. *Voyez* Casse en batons.

(M. Fourcroy.)

CASSE SOLUTIVE. (*Mat. méd.*)

Les mots *casse solutive* sont un des noms qu'on donne à la *casse* en bâtons, à cause de sa qualité purgative. *Voyez* Casse en batons.

(M. Fourcroy.)

CASSEBOHM, (Jean-Frédéric) de Hall en Saxe, où il enseigna la médecine & l'anatomie, est un de

ces hommes qui ont d'autant plus contribué aux progrès de cette dernière ſcience, qu'ils ſe ſont attachés à une ſeule partie du corps humain, & qu'ils en ont examiné la ſtructure avec la plus grande attention. *Caſſebohm* mourut vers l'an 1740, & laiſſa pluſieurs ouvrages au public, parmi leſquels on remarque ſes traités ſur l'oreille, auxquels ſa diſſertation inaugurale, imprimée à Francfort-ſur-l'Oder en 1730, *in*-4. a ſervi de canevas. Les trois premiers traités parurent en cette même année; il en publia d'autres qui furent ſuivis de deux ouvrages ſur la méthode de diſſéquer. Voici leurs titres :

Tractatus quatuor anatomici de aure humanâ, tribus figurarum tabulis illuſtrati. Halæ Magdeburgicæ, 1734, *in*-4.

Tractatus quintus anatomicus de aure humanâ, cui accedit ſextus de aure monſtri humani, cum tribus figurarum tabulis. Ibidem, 1735, *in*-4. On y trouve une deſcription fort exacte de l'organe de l'ouie, qu'il conſidère d'abord dans le fœtus, & qu'il compare enſuite avec le même organe dans les adultes, en y faiſant remarquer tous les changemens par leſquels il paſſe avant que d'arriver à ſa perfection.

Methodus ſecandi & contemplandi corporis humani muſculos. Halæ, 1739, *in*-8. En allemand, 1740, *in*-4.

Ses deſcriptions ſont courtes, & de tous les muſcles dont il parle, ceux de la luette ſont décrits avec le plus de détail.

Methodus ſecandi viſcera. Ibidem, 1740, *in*-8. En allemand, Berlin, 1746, *in*-8.

L'auteur y donne la manière de diſſéquer les viſcères, les nerfs & les vaiſſeaux. Il ne dit rien des os dans cet ouvrage poſthume, parce que cette matière n'entroit pas dans ſon plan; mais il a fait voir par ce qu'il en a laiſſé dans ſes manuſcrits, qu'il avoit eu l'intention de la traiter.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASSERIUS, (Jules) médecin & chirurgien, étoit de Plaiſance en Italie, où il naquit en 1545. Comme ſes parens étoient pauvres, & qu'il avoit envie de s'inſtruire, il ſe rendit à Padoue, dans l'eſpérance d'y trouver quelque occaſion qui le mît en état de ſatisfaire ſon inclination. Il entra au ſervice de *Fabrice* d'Aquapendente, qui ne tarda point à s'appercevoir des heureuſes diſpoſitions de ſon domeſtique; il le mit au nombre de ſes diſciples, il le prit pour ſon aide dans les diſſections anatomiques, dès qu'il le crut en état de s'acquitter de cette fonction. *Caſſerius* y montra tant d'induſtrie & de talent, qu'il devint bientôt l'émule de *Fabrice* : ſi l'on en croit *Douglas*, il fut meilleur diſſecteur que ſon maître, mais moins habile philoſophe. Il fit cependant de ſi grands progrès dans l'étude de la médecine & de la chirurgie, qu'il mérita d'être nommé pour donner les leçons à la place de *Fabrice* qui en étoit empêché par ſon grand âge; mais il ne devint pas titulaire de cette chaire, étant mort, en 1616, avant ſon maître.

Il laiſſa pluſieurs ouvrages anatomiques qui ſont ornés de figures excellentes, deſſinées ſur les cadavres mêmes. Elles lui ont occaſionné d'autant plus de dépenſe, qu'il a eu pendant pluſieurs années un peintre & un graveur à ſes gages. Le premier s'appelloit *Edouard Fialetti*, & le ſecond *François Valeſio*. Entrepriſe hardie pour un homme qui étoit né ſans biens, & qui conſacra le peu qu'il avoit de fortune aux progrès de l'anatomie. La plupart des anatomiſtes ſe contentoient alors de copier les figures de *Véſale*, & rarement ils ſe donnoient la peine de tracer les leurs d'après nature. Voici les ouvrages de *Caſſerius*.

De vocis auditusque organis hiſtoria anatomica, tractatibus duobus explicata, ac variis iconibus ære excuſis illuſtrata. Ferrariæ, 1600, *in-folio regali. Venetiis*, 1607, *in-folio*.

Ses figures ſur l'organe de l'ouie ſont deſſinées d'après l'homme & les animaux; il eſt vrai qu'elles ne ſont pas d'une grande perfection, mais elles valoient mieux que les deſcriptions obſcures qu'on donnoit dans les traités de ce temps. *Caſſerius* a découvert le muſcle externe du marteau, en 1593.

Pentæſtheſeion, hoc eſt, de quinque ſenſibus Liber. Venetiis, 1609, 1627, *in-folio regali*, *Francofurti*, 1609, 1610, 1622, *in-fol.* Pour les organes de la voix & de l'ouie, il s'eſt ſervi des planches du traité précédent; celles qu'il y a ajoutées ſont également de lui comme les premières, car il n'a rien tiré de *Véſale*. Mais on regrette que la juſteſſe des explications ne réponde point à la beauté des figures, qui ſont la partie la plus précieuſe de l'ouvrage.

Tabulæ Anatomicæ LXXVIII. Daniel Bucretius Vratiſlavienſis XX, quæ deerant, ſupplevit & omnium explicationem addidit. Venetiis, 1627, *in-fol.* avec les dix livres de *Spigelius* intitulés : *De humani corporis fabricâ. Francofurti*, 1632, 1656, *in*-4.

Encore à Francfort en 1707, *in*-4. par les ſoins de *Jean-Jacques Fick*, profeſſeur ordinaire de médecine à Jene, qui a traduit en allemand les explications de ces planches. *Caſſerius* a copié *Véſale* dans quelques figures des os. La plupart des autres, qui ſont de lui, paſſent pour être magnifiques & bien exprimées, à la réſerve de celles qui concernent l'angiologie; mais on doit en attribuer les fautes au graveur, plutôt qu'à lui-même. Suivant *Haller*, les meilleures figures de *Caſſerius* ſont celles qui repréſentent le cerveau, les muſcles du dos & de la plante des pieds. Quant aux planches que *Bucretius* a ajoutées à ce recueil, elles ſont tirées de *Véſale* & du *Pentæſthéſeion* de *Caſſerius*.

Tabulæ de formato fœtu. Amſtelodami, 1645, *in-folio regali*, avec les ouvrages de *Spigelius* publiés par *Jean Anton. Vander Linden.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CASSUMMUNIAR. (*Mat. méd.*)

Racine qu'on a apportée des Indes orientales, & dont on parla beaucoup il y a cinquante ans. Elle eſt de la groſſeur environ d'un petit doigt, & coupée tranſverſalement par tranches, de couleur brune, d'un goût aromatique, piquant, mêlé de quelque amertume, & entourée par dehors de lignes circulaires comme le galanga.

On ignore quelle eſt la plante dont on tire cette racine. M. Geoffroy dit que le mot *caſſummuniar* eſt un mot imaginé par quelques médecins anglois pour cacher cette plante.

Cette racine a été vantée comme un remède excellent pour les maladies des nerfs, pour la paralyſie, les convulſions, la colique, les tranchées, les affections hyſtériques. (MILLIER.)

On la dit auſſi ſtomachique, carminative, elle paſſe pour le correctif du quinquina, on lui attribue auſſi la vertu de fortifier la mémoire : elle eſt rarement miſe en uſage.

On la donne en poudre depuis cinq grains juſqu'à quinze, en infuſion depuis un gros juſqu'à deux. *Albertus Seba* aſſure que rien n'eſt meilleur pour l'apoplexie, qu'une forte teinture de cette racine tirée par le moyen de l'eſprit-de-vin, dont on a oint la tête, & dont on peut donner au malade une cuillerée.

On en fait auſſi un extrait dont la doſe eſt depuis ſix grains juſqu'à quinze. (M. FOURCROY.)

CASSUTHA. (*Mat. méd.*)

Caſſutha ou *caſſytha*, eſt un des ſynonymes de *cuſcuta*, la *cuſcute*. On la nomme encore quelquefois *podagra lini*, goutte de lin, parce que lorſqu'elle s'attache ſur lui, elle le lie & l'arrête en quelque ſorte par le pied. (*Voyez* CUSCUTE.)

(M. FOURCROY.)

CASTELLAN, ou DU CHASTEL (Honoré) étoit du diocèſe de Riez en Provence, ſuivant ce qu'il en a dit lui-même, en prenant ſa matricule dans les regiſtres de la faculté de médecine de Montpellier; mais dans une inſcription qu'on voit à la façade des écoles, on le dit de Barbentane; ce qui revient au même, ſuivant *Aſtruc* dans ſes mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de la faculté de médecine de Montpellier. Il étudia long-temps dans cette ville, où il fut admis au doctorat en 1544, ſous *Denis Fontanon*, à qui il ſuccéda la même année dans la régence. On ignore par quel motif il put obtenir une promotion ſi prompte. Il eſt certain qu'il trouva beaucoup d'oppoſition de la part de pluſieurs membres de la faculté; mais ſon mérite reconnu porta bientôt le calme dans les eſprits, & les places diſtinguées, auxquelles il parvint, lui procurèrent la plus grande conſidération. Après avoir régenté quelque temps avec honneur, il fut appellé à la cour pour être médecin de Catherine de Médicis, femme de Henri II. En quittant Montpellier, il chargea *Laurent Joubert*, jeune docteur alors, de remplir pour lui les fonctions qui étoient attachées à ſa régence; il ne les reprit jamais, car il paſſa le reſte de ſa vie à la cour, où il ſe fit eſtimer. *Caſtellan* mourut au mois de novembre 1569, à l'armée du roi, devant Saint-Jean-d'Angéli. Il étoit oncle maternel d'*André du Laurens* qui a tant écrit ſur l'anatomie. *De Thou* a fait ſon éloge, ainſi que celui de *Jean Chapelain*, qu'il appelle *Joannes Capella*; c'eſt à l'occaſion du ſiège de Saint-Jean-d'Angéli qu'il en parle. Il dit que ces deux médecins étoient unis de l'amitié la plus étroite, & qu'ils périrent tous deux dans la même maiſon & du même mal.

Il ne reſte d'*Honoré Caſtellan* qu'un diſcours prononcé à Paris, ſans qu'on ſache à quelle occaſion. Il fut imprimé dans la même ville en 1555, *in-8*, ſous le titre d'*Oratio quâ ſummo medico neceſſaria explicantur, Lutetiæ habita*. Il y a encore une édition de Strasbourg en 1607, *in-12*.

Le crédit de ce médecin, auprès du roi Charles IX, procura à la faculté de Montpellier une augmentation de douze cens livres de gage annuellement, par lettres du mois de décembre 1564; ce qui mit les chaires à quatre cens livres par an, pour chaque profeſſeur. Ce bienfait mérita à *Caſtellan* toute la reconnoiſſance de la faculté, & *Laurent Joubert* qui lui avoit été fort attaché, ne manqua pas de l'exprimer dans l'inſcription qu'il fit mettre à la façade des écoles, en 1574 :

HONORATUS CASTELLANUS BARBANTANENSIS
Henrici II, Franciſci II & Caroli IX Galliæ Regum
Conſiliarius & Medicus ordinarius,
Necnon Catharinæ de Medicis illius coniugis, & horum matris,
Archiatros longè gratiſſimus,
Monſpelienſis Academiæ Profeſſor clariſſimus,
Præter infinita in hanc beneficia,
Regiorum Profeſſorum ſtipendia mille ducentis libris augenda curavit.
Obiit in regiis caſtris ad ſanctum Joannem Angeli
Ann. D. MD. LXIX, die IV Novembris.
L. JOUBERTUS CANCELLARIUS,
Privatorum ejus beneficiorum memor,
Illius ſacræ & immortali memoriæ M. V. P.
Finiente anno MD. LXXIV.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CASTELLAN, (Pierre) dont le nom étoit DU CHATEL, naquit à Grandmont en Flandre, le 7 de mars 1585. Il fit ses humanités, partie à Gand, partie à Mons, & sa philosophie à Douay; après quoi, il se rendit à Orléans, où il étudia la langue grecque avec tant de succès, qu'il fut jugé capable de l'enseigner dans la même ville. Arrivé à Louvain, on le nomma professeur en cette langue, & il y commença ses leçons en 1609. Il s'appliqua à la médecine dans le temps qu'il enseignoit le grec au collège de Busleiden, & fut reçu docteur le 23 octobre 1618; & peu de temps après, il fut nommé professeur royal aux Institutes. *Du Chatel* étoit un homme d'une érudition peu commune, & qui mourut trop tôt pour l'avantage des sciences & des belles-lettres. Il n'étoit que dans sa quarante-septième année, lorsqu'il fut enlevé à l'Université de Louvain, le 23 février 1632. On a de lui quelques ouvrages :

Convivium saturnale. Lovanii, 1616, *in*-8.

De Græcorum festis syntagma. Antverpiæ, 1617, *in*-8.

Vitæ illustrium Medicorum. Ibidem, 1618, *in*-8. Ces vies sont courtes & en assez petit nombre; il les a empruntées de différens auteurs, dont il a copié les fautes.

Laudatio funebris Alberti pii Belgarum Principis. Lovanii, 1622, *in*-4.

De esu carnium libri quatuor. Antverpiæ, 1626, *in*-8. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTELLUS, (Pierre) médecin du XVIIe. siècle, étoit de Messine. Il enseigna à Rome avec beaucoup de réputation, & retourna ensuite dans sa patrie, où il fut nommé directeur du jardin des plantes. Le nombre de ses ouvrages est très-considérable.

Chalcantinum dodecaporion, sive, duodecim dubitationes de usu olei vitrioli. Romæ, 1619, *in*-4.

De nomine hellebori simpliciter prolatô. Ibidem, 1622, *in*-4.

Theatrum Floræ, in quo ex toto orbe selecti flores proferuntur. Parisiis, 1622, *in-fol.*, avec soixante-neuf planches.

Epistolæ Medicinales. Romæ, 1626, *in*-4. L'objet principal de ces Lettres est de vanter l'usage de l'huile de vitriol dans le crachement de sang & la fièvre. A cette occasion, il parle des propriétés admirables des médicamens acides; il prétend même que c'est l'acide qui opère la digestion des alimens.

De abusu venæ sectionis. Romæ, 1628, *in*-8.

Discorso delle differenze tra gli simplici freschi e i secchi; con il modo di seccar gli. Rome, 1629, *in*-4.

De visitatione ægrorum pro discipulis ad praxim instruendis. Romæ, 1630, *in*-12.

Incendio del Monte Vesuvio. Rome, 1632, *in*-4.

Discorso dell' Elettuario Rosato di Mesue, nel quale si raggiona delle Rose che entrano in detto Elettuario, e della Scammonea. Rome, 1633, *in*-4.

Emetica, in quibus de vomitoriis & vomitu. Romæ, 1634, *in-fol.*

Tripus Delphicus. Neapoli, 1635, *in*-4.

Relatio de qualitatibus frumenti cujusdam Messanam delati. Neapoli, 1637, *in*-4.

De optimo Medico. Ibidem, 1637, *in*-4.

L'auteur, dans cet ouvrage, vante trop ses travaux & ses écrits, & faisant parade de ce qu'il peut faire encore pour l'avancement des sciences, il relève le mérite des traités qu'il se propose de donner au public.

Hyæna odorifera. Messanæ, 1638, *in*-4. *Francofurti*, 1668, *in*-12, avec figures.

Opobalsamum examinatum, defensum, judicatum, absolutum & laudatum. Neapoli, 1640, *in*-4.

Opobalsamum triumphans. Ibidem, 1640, *in*-4.

Ces deux écrits parurent au sujet des contestations survenues entre les droguistes de Rome, d'une part, *Manfredi* & *Panuti*, associés, d'autre part, sur la nature de l'*Opobalsamum* qui entre dans la composition de la thériaque.

Hortus Messanensis. Messanæ, 1640, *in*-4, avec le plan de ce jardin.

De abusu circa dierum criticorum enumerationem. Messanæ, 1642, *in*-8.

In Hippocratis Aphorismorum librum primum critica doctrina per puncta & quæstiones. Maceratæ, 1646, *in*-12; 1648, *in*-4.

Præservatio corporum sanorum ab imminente lue ex aëris intemperie anni 1648. *Messanæ*, 1648, *in*-4.

De Smilace asperâ Botanico-Physica sententia. Ibidem, 1652, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTERA-VIVENT. (*Eaux minérales.*)

C'est un petit village du comté d'Armagnac, situé sur la grande route d'Auch à Condom, à trois lieues de chacune de ces villes, & au nord-nord-ouest de la première.

On trouve les eaux minérales à un quart de lieue de ce village, dans une prairie. Il y a deux fontaines.

1°. La grande fontaine ou fontaine sulphureuse.

2°. La petite fontaine ou fontaine ferrugineuse.

La première est thermale, l'autre est froide.

Ces eaux sont aussi connues sous le nom de *Verdusan*, château du voisinage.

Raulin a donné un traité sur ces eaux en 1772. On y trouve une analyse faite par MM. *Cortade* & *Sintex*. Il en résulte que ces eaux contiennent :

Du sel de Glaubert.

De la sélénite.

Du sel marin, a base terreuse.

De la terre absorbante, pure.

De plus, pour la grande fontaine,

De l'esprit sulphureux, volatil, & du soufre sous forme solide & fixe.

Et pour la petite fontaine,

Du fer très-divisé, sans intermède d'aucun sel.

Les eaux de la grande fontaine passent pour diurétiques, diaphorétiques, légèrement purgatives, anti-spasmodiques, stomachiques, anti-néphrétiques, fébrifuges & emménagogues.

On trouve dans ce traité des observations de pratique, communiquées à Raulin par MM. Cortade, du Long, Merle, Lebe & la Coste.

Nous desirerions encore avoir quelque chose de plus exact & plus précis sur la nature & les vertus de ces eaux. (M. Macquart.)

CASTOR. (*Mat. méd.*)

Le *castor* est un quadrupède très-singulier par la différence de conformation entre ses parties postérieures & ses antérieures. Les pieds postérieurs, dont les doigts sont réunis par des membranes, une queue applatie, couverte d'écailles, à la manière des poissons, donnent à cet animal une forme & un caractère qui lui appartiennent exclusivement. Il semble, dit Buffon, faire la nuance des quadrupèdes aux poissons, servir de passage entre les uns & les autres. Vivant sur la terre & dans l'eau, il participe également de la nature des habitans de l'un & de l'autre élément. Sa queue lui sert de gouvernail pour nager, & de truelle pour maçonner; ses pieds de devant, dont les doigts sont bien séparés, lui servent de mains pour porter à sa bouche; les jambes antérieures plus courtes que les postérieures; plus de facilité pour nager que pour courir sur terre; les sens exquis, sur-tout l'odorat, de l'aversion pour tout ce qui est sale & répand une mauvaise odeur, l'amour de la paix, du penchant pour se réunir en société, l'art de construire des ouvrages grands & solides sur les eaux, voilà ce qui le distingue des autres animaux, & ce qui a exercé les pinceaux de Buffon. Les usages auxquels on fait servir en médecine la graisse du *castor*, & sur-tout cette production odorante & résineuse qu'on connoît sous le nom de *castoreum*, nous forcent à donner une description abrégée de cet animal, de ses mœurs, & de la manière dont on le chasse. Nous emprunterons notre description de celle qui a été donnée par M. Sarrazin, médecin du Roi au Canada, dans une lettre adressée à Tournefort, & insérée dans les volumes de l'Académie, en 1704.

Les plus gros *castors* ont trois ou quatre pieds de long, sur douze ou quinze pouces de large, vers la poitrine & vers les hanches. Ils pesent ordinairement de quarante à soixante livres; les jeunes ont pris leur croissance à un an; leur vie paroît s'étendre quinze & vingt ans. Leur couleur varie suivant les pays qu'ils habitent; ils sont noirs dans les parties les plus reculées du Nord; il y en a aussi de blancs, mais ils sont très-rares. Le plus grand nombre de ceux qui habitent le Canada sont bruns; mais la nuance de leur robe s'éclaircit à mesure que les pays qu'ils habitent sont plus tempérés; ils deviennent fauves, & même couleur de paille, dans le pays des illinois & des chaovanous.

La peau du *castor* présente deux sortes de poils, excepté sur les pattes, qui sont couvertes d'un seul poil très-court. L'un des deux poils, dont nous parlons, a depuis huit lignes jusqu'à deux pouces de longueur, & diminue vers la tête & la queue, il est brillant, & donne la couleur de l'animal, l'autre est un duvet très-fin & très-serré, d'environ un pouce, qui garantit le *castor* du froid; c'est celui-ci qu'on emploie pour fabriquer les chapeaux & les étoffes.

Les yeux du *castor* sont petits, l'ouverture des paupières n'a que quatre lignes, l'iris est d'un bleu foncé.

Les mâchoires sont fortes & ont chacune dix dents, deux incisives & huit molaires. Les incisives sont situées au milieu & à l'extrémité des mâchoires, à peu près comme dans les écureuils & les rats, les loirs; aussi Linnéus a-t-il rangé le *castor* dans l'ordre des loirs, *glires*, les deux incisives supérieures ont environ huit lignes hors de leurs alvéoles; leurs racines, de deux pouces & demi de longueur, sont implantées solidement dans la mâchoire; les incisives inférieures ont un pouce de saillie, & plus de trois pouces de racines, & suivent la courbure de la mâchoire. Cette disposition donne une grande force aux dents incisives du *castor*; aussi s'en sert-il pour couper des arbres assez forts, & parvient-il à les scier & à les abattre. On a cependant manifestement exagéré cette force.

La queue du *castor* a une structure très-singulière; elle se rapproche de la nature des poissons; elle est platte, ovale, longue d'un pied, épaisse d'un pouce, large de cinq ou six, recouverte d'écailles. Celles-ci sont exagones, longues de trois ou quatre lignes, épaisses d'une demi-ligne, couchées les unes sur les autres, jointes par une pellicule délicate enchâssée dans la peau : elles s'en détachent facilement après la mort de l'animal.

Les pieds de devant sont semblables à ceux des quadrupèdes qui rongent les bois, les écorces, qui tiennent ces substances, & qui les portent à leur

bouche, comme les rats : il paroît qu'ils sont claviculés ; car on sait que la clavicule est bien formée dans cette classe de quadrupèdes. Il y a cinq doigts bien séparés, & assez mobiles ; les pieds de derrière sont assez analogues aux pattes des oiseaux de rivière ; leurs cinq doigts sont réunis les uns aux autres par une membrane. C'est au-dessous du pubis qu'on trouve les poches qui contiennent le *castoreum*, dans les femelles comme dans les mâles. Nous parlerons en détail de ces poches dans l'article suivant, où nous traiterons en particulier de ce produit.

Le *castor* se nourrit de feuilles, d'écorce, de jeune bois, de poissons, & d'écrevisses. A ces détails sur sa structure, nous devons ajouter quelque chose sur les mœurs de cet animal. Quoiqu'on ait beaucoup exagéré l'intelligence du *castor*, il est vrai de dire que les travaux de ce quadrupède annoncent au moins un instinct rival de l'intelligence, comme l'a dit Buffon. Les loges, ou les espèces de cabanes qu'il construit sur les rivières, sont destinées à lui servir de retranchement & de magasin pour passer la mauvaise saison. Ces travaux ne se trouvent à la vérité que dans les lieux solitaires & écartés, loin des habitations humaines ; il faut le silence des bois, ou des plaines désertes, il faut sur-tout l'absence de l'homme, pour que le *castor* élève tranquillement ses cabanes. S'il est voisin des habitations, si l'homme visite souvent les lieux qu'il habite, le *castor* ne construit point ses demeures, il ne se réunit point en société, il vit isolé, retiré dans des terreins qu'il creuse, vers le bord des eaux. On a cru que celui-ci faisoit une espèce particulière, & c'étoit à cette espèce qu'on rapportoit le bievre d'Europe ; mais c'est le même *castor* connu abâtardi, sans industrie, sans moyen, sans ruses, dégradé par la crainte. Il est reconnoissable à sa robe sale, à son poil rongé sur le dos par le frottement de la terre qu'il fouille. Si on le fait vivre domestique avec les hommes, il est doux, tranquille, mais triste, indifférent, ne s'attachant à personne, insouciant de nuire ou de plaire, en un mot foible & sans passions, sans caractère, comme un esclave qui n'a pas la force de vouloir & de recouvrer sa liberté.

Mais la puissance, l'énergie de l'instinct du *castor*, se développe avec l'heureuse liberté. C'est dans les déserts du nord de l'Amérique entre le trentième & & le soixantième degré & même au-delà, que le *castor* vit libre, qu'il se rassemble en peuplades, que son instinct & son talent se développent. Vers le mois de Juin ou Juillet, plusieurs centaines de *castors* mâles ou femelles arrivent de toutes parts dans un lieu de rendez-vous, sur le bord des eaux douces & tranquilles dont les rives sont boisées. La société se met bientôt à l'ouvrage. Couper des arbres, les porter dans l'eau, les disposer debout, creuser des fosses au fond de l'eau, pour placer les bois ou espèces de pilotis, les lier par des branches latérales, les rendre solides & imperméables à l'eau par une terre gâchée & battue avec leur queue, faire par ce moyen une chaussée verticale du côté de la chûte d'eau, & en talus du côté qui en soutient la charge, lorsque c'est dans l'eau courante qu'ils veulent construire leurs cabanes, voilà le premier édifice qu'ils élèvent. Après avoir fait ce grand ouvrage public qui assure la solidité de leurs maisons, contre le courant des eaux, ils construisent leurs habitations particulières. Ce sont des espèces de cabanes ou de maisons à plusieurs étages établies sur un pilotis plein, tout près du bord de l'eau, & dans lesquelles on trouve deux issues, l'une pour aller à terre, l'autre pour se jetter à l'eau. Ces maisons sont ovales ou rondes, elles ont depuis cinq jusqu'à dix pieds de diamètre, les murailles ont deux pieds d'épaisseur ; elles sont placées immédiatement sur le pilotis plein qui sert de fondement & de sol à la maison. Si elle n'a qu'un étage, les murailles n'ont que quelques pieds de hauteur, & elles finissent en une voûte en anse de panier. Cette voûte qui termine l'édifice est crépie très-proprement en-dedans, & très-solide ; elle résiste aux intempéries de la mauvaise saison & aux météores. Il y a souvent un grand nombre de ces cabanes ; chacune d'elles a son magasin de vivres dans le voisinage ; chaque chambre voûtée ne contient ordinairement que deux individus mâle & femelle ; le sol de la chambre est couvert de ronces, & très-propre ; c'est le lieu de la retraite pour la mauvaise saison, c'est aussi le lieu de leurs amours, & le berceau de leurs petits. Les femelles portent quatre mois, elles mettent bas sur la fin de l'hiver, & produisent ordinairement deux ou trois petits. C'est à cette époque & vers les beaux jours du printemps, que les mâles les quittent, pour jouir des douceurs de cette saison ; ils reviennent de temps en temps visiter leur compagne & leur lignée ; mais ils ne séjournent plus dans la cabane : la mère attachée plus constamment à ses petits par le besoin réciproque qu'ils ont les uns pour les autres, les allaite & les soigne pendant quelques semaines ; alors ils deviennent assez forts pour la suivre dans ses promenades & ses émigrations. L'automne est la saison où ces animaux se rassemblent dans leurs habitations, à moins qu'elles n'aient été détruites par les inondations ; car alors ils se réunissent en juillet pour les reconstruire.

Comme les *castors* ont besoin de l'eau, & qu'ils ne peuvent absolument pas s'en passer dans tous les temps, c'est dans l'hiver & sous la glace qu'on les poursuit. Quand l'eau abaissée est gelée à plus ou moins de profondeur, les *castors* font des trous en pente qui communiquent dans l'eau sous la glace. A cette époque bien connue des chasseurs de *castors*, les hommes se rassemblent sur les bords de l'eau : ils font un trou dans la glace à quelques distances des habitations, & en attaquant celles-ci, ils obligent les *castors* de fuir dans l'eau ; les chasseurs se tiennent autour du trou qu'ils ont pratiqué dans la glace, & le *castor* qui est obligé d'arriver à ce trou pour res-

pirer, est pris facilement dans des filets qu'on y dispose, ou tué pour en avoir la peau & les follicules *à castoreum*. Il mord souvent cruellement la main du chasseur qui veut le saisir.

On mange la chair du *castor* dans les pays qu'il habite, & on assure qu'elle ressemble à celle du bœuf; mais elle est grasse, dure, d'une odeur désagréable, & très-difficile à digérer. La queue passe pour un mets très-délicat, mais elle a une viscosité & une espèce d'amertume qu'on ne corrige qu'avec la plus grande difficulté : c'est le commerce des peaux de *castor* qui rend la chasse de cet animal plus lucrative, & qui engage quelques habitans du Canada à en faire leur occupation journalière. Celles de ces peaux qui sont noires ou blanches, ou mêlées de ces deux couleurs, sont les plus précieuses. Les sauvages du nord de l'Amérique font des habits avec les peaux. Quand ils les ont portées quelque temps, ils les vendent aux Européens qui les nomment *castors gras*.

C'est un grand commerce pour les Européens dans le nord de l'Amérique. On distingue trois sortes de peaux de *castor*. Les *castors gras*, dont nous venons de parler; les *castors neufs* & les *castors secs*. Les *castors* neufs sont les peaux des *castors* qui ont été tués pendant l'hiver & avant la mue; elles sont très-belles & très-propres à faire des fourrures; les *castors* secs ou maigres proviennent de la chasse d'été dans le temps de la mue; ces peaux ont perdu une partie de leur poil, elles ne servent qu'au feutrage: les sauvages emploient des dents de *castors* pour faire des couteaux; ils tirent dit-on de la queue de ce quadrupède une huile qu'ils appliquent en topique sur différentes maladies externes. Mais le plus grand usage du *castor* pour la médecine consiste dans le *castoreum* dont nous allons parler en détail dans l'article suivant. (M. FOURCROY.)

CASTOREUM. (*Mat. méd.*)

Le *castoreum* est une matière animale résineuse, extractive & gélatineuse, d'une odeur & d'une saveur forte & désagréable, qui se trouve dans des poches particulières, situées entre les cuisses postérieures du *castor*. Nous avons déjà indiqué cette matière dans l'article précédent; mais nous devons donner dans celui-ci des détails plus étendus sur cet objet.

On a cru pendant long-temps que les bourses membraneuses que l'on vend dans les boutiques sous le nom de *castoreum*, étoient les testicules du castor; c'est une erreur bien reconnue aujourd'hui des naturalistes & des voyageurs. Ce sont des cavités ou des follicules très-différentes, & que l'on trouve également dans les femelles & dans les mâles des *castors*.

Au bas des os pubis on rencontre quatre poches sous la peau; deux supérieures & deux inférieures. Les poches supérieures représentent assez bien un cœur par leur disposition; leur partie la plus élevée est à environ un pouce au-dessous des pubis, de-là elles s'étendent circulairement, se rapprochent & se réunissent au haut de l'ouverture du canal commun des excrémens & de l'urine. Au-dessous de ces deux premières poches, il y en a deux autres, l'une à droite, l'autre à gauche : elles ont la figure d'une poire peu applatie; leur situation représente avec l'ouverture connue de l'anus & de l'urètre, un V fort ouvert, du milieu des branches duquel s'élèvent les deux poches supérieures en forme de cœur. Ces deux paires de bourses sont étroitement jointes près du canal commun des excrémens & de l'urine. Quelques naturalistes ont cru que la matière du *castoreum* filtrée d'abord dans les poches supérieures, passoit de-là dans les deux inférieures, pour y acquérir plus de consistance, de couleur, d'odeur & de force; mais il paroît que cette communication entre les deux paires de poches n'est pas exactement démontrée, & l'on pense aujourd'hui que les substances contenues dans chacune de ces poches diffèrent l'une de l'autre. Le vrai *castoreum* existe seul dans les poches supérieures, & sur-tout dans le milieu de leur cavité : les poches inférieures ne contiennent qu'une matière grasse, analogue à la graisse de tout le reste du corps, seulement imprégnée d'un peu de matière du *castoreum*, & qui lui est conséquemment fort inférieure en vertus.

On apporte le *castoreum* de plusieurs endroits; on préfère celui qui vient de Pologne, de Prusse, de Russie. Celui du Canada est le moins estimé, parce qu'il n'a que peu d'odeur. On le croit aussi falsifié; mais il est vraisemblable que toutes les poches de *castoreum* qu'on a dans le commerce ne contiennent point le *castoreum* pur, & qu'il n'y en a que très-peu qui soient telles qu'on les a extraites du corps de l'animal. Il y a peu de substance qui permettent autant la fraude, & dont la sophistication soit aussi facile à cacher que celle de ces bourses; on y fait une ouverture latérale; on en tire le *castoreum* pur; on en mêle une partie avec des graisses, & on remet dans les bourses ce mélange impur; l'ouverture latérale disparoît peu à peu par la dessication, parce que la membrane se colle sur les voisines, de manière à ne plus laisser reconnoître le lieu de la section.

Il est difficile de déterminer quelles sont les fonctions de ces deux paires de poches, ou de bourses, dans le castor, au moins d'après ce qu'en ont dit les auteurs de matière médicale les plus exacts, & les voyageurs; il faudroit une description anatomique plus détaillée & plus exacte, pour porter un jugement quelconque sur ces organes. M. Daubenton, dans la description du castor, n'a pas dit un seul mot du *castoreum*, & n'a pas indiqué conséquemment ceux des organes extérieurs du ventre qui le contiennent; mais il paroît, d'après les détails exacts dans lesquels il est entré, & par l'inspection des planches 40 & 41 de l'Histoire naturelle, & de la description du cabinet du Roi, tome VIII, *in-4.*, de l'Imprim. royale, 1760, page 318, &c., que le *castoreum* est contenu dans les deux grandes poches placées vers la partie

moyenne du fourreau ou prépuce, & que ce qu'on appelle les deux poches inférieures sont les deux grosses glandes allongées, situées au-dessous des premières, que M. Daubenton indique dans le même endroit. Pour entendre ce que ce célèbre anatomiste a dit sur la structure des unes & des autres, il faut remonter un peu plus haut dans sa description. L'urèthre & l'anus n'avoient, dans l'individu qu'il a disséqué, qu'une ouverture commune au-dehors; elle étoit placée à distance égale de la partie postérieure du pubis, & de l'extrémité antérieure de la partie écailleuse de la queue. Le prépuce représente un long fourreau, étendu depuis l'ouverture commune de l'anus & de l'urèthre, jusques sous le pubis. C'est vers la partie moyenne de ce fourreau, au-dessous du gland, que se trouvent les deux grandes poches, une de chaque côté. Elles étoient de couleur cendrée : elles avoient, dit M. Daubenton, trois pouces trois lignes de longueur, treize lignes de largeur, & quatre lignes d'épaisseur; elles s'étendoient chacune en ligne droite; mais comme cette ligne étoit dirigée un peu obliquement en arrière, les deux poches formoient à peu près un angle droit vers leur réunion avec le fourreau. Leur extrémité étoit arrondie; on voyoit à leur surface quelques rides différemment contournés, & semblables à des tubercules plats. Les vésicules séminales & les testicules très-petits sont fort loin de ces poches, & ne peuvent pas être confondus avec elles. En soufflant les grandes poches, elles se sont distendues au point de faire disparoître les rides & les tubercules; on n'y voyoit plus que quelques renflemens inégaux au-dehors; elles ont pris une figure ovoïde, dont la grande circonférence avoit 7 po. ½, & la petite 5 po. ½. L'orifice de ces poches, qui communiquoit dans l'urèthre, étoit très-grand; étant étendu en rond, il avoit un pouce quatre lignes de diamètre; les membranes de ces mêmes poches étoient minces; elles formoient sur les parois intérieures de grosses rides, qui étoient enduites d'une petite couche de matière épaisse de couleur grise foncée; cette matière avoit une odeur très-forte & très-désagréable, qui le devenoit encore plus, lorsqu'on la brûloit; elle se réduisoit en charbon sans jetter de particules enflammées, comme la matière extraite des grosses glandes situées au-dessous, & dont il va être question. D'après cette description, beaucoup plus exacte que celle qui avoit été donnée avant M. Daubenton, on ne peut pas douter que ces deux grandes poches ne soient véritablement les bourses du *castoreum*, & que l'humeur grise fétide, annoncée par ce naturaliste, ne soit le *castoreum* lui-même. Il paroît donc que ces réservoirs sont destinés par la nature à verser dans le prépuce, & autour du gland du castor, une liqueur épaisse, odorante, dont l'office est peut-être d'irriter cette partie, & d'y faire naître le prurit que produit le besoin de l'accouplement.

On ne peut pas méconnoître non plus la description de deux glandes situées au-dessous des grandes poches, donnée par M. Daubenton, pour celle des petites bourses ou follicules, décrits par les auteurs de matière médicale. Entre ces premières poches & l'ouverture commune à l'urèthre & au rectum, dit ce célèbre anatomiste, il se trouvoit deux grosses glandes fort allongées, qui avoient deux pouces cinq lignes de longueur, dix lignes de largeur & six lignes d'épaisseur : leur direction étoit la même que celle des deux poches dont il a été fait mention; elles avoient une couleur jaunâtre, & toute l'apparence de glandes conglomérées : leur extrémité étoit recourbée en dedans; un sillon qui séparoit chacune de ces glandes, ayant été ouvert, il s'est séparé de chacune une portion de glande ovoïde, de 15 lignes de longueur. Ces glandes avoient chacune trois canaux excréteurs qui s'ouvroient, ainsi que le canal des grandes poches supérieures, dans une espèce de cavité conique, formée dans le fourreau. En comprimant les glandes, repoussées vers ce cul-de-sac, il en suintoit une liqueur jaunâtre par les trois orifices indiqués. Comme ces glandes étoient manifestement conglomérées, M. Daubenton les ayant séparées, découvrit au milieu des trois portions distinctes qui formoient la masse réunie de chacune de ces grosses glandes, un sac dont les parois intérieures offroient les petits orifices ou tuyaux excréteurs réunis de tous les grains glanduleux qui constituoient eux-mêmes, par leur réunion, les trois portions glanduleuses. Ce sac contenoit une matière épaisse, jaunâtre & de mauvaise odeur. Perrault avoit déjà reconnu cette matière; elle prit feu à la lumière d'une chandelle; elle jettoit des particules enflammées qui pétilloient & jaillissoient de toutes parts; la même matière étant échauffée, rendoit une odeur plus exaltée & plus fétide, qui avoit quelque rapport à celle du fromage de gruyère fondu au feu.

On ne peut pas douter, d'après cette description, que ces glandes, situées sous les deux grandes poches, ne soient les mêmes organes que les deux bourses inférieures, annoncées par tous les auteurs de matière médicale. Il paroît également certain qu'on ne peut pas regarder ces deux organes comme n'en faisant qu'un seul; qu'ils ne communiquent pas réellement entre eux, & qu'ils préparent chacun des sucs différens. La propriété de se fondre & de s'enflammer en pétillant, que Perrault & M. Daubenton ont reconnue dans le produit de ces glandes inférieures, leur opinion sur la différence de ce suc inflammable d'avec celui qui est contenu dans les poches supérieures, rendent encore plus certaine l'assertion que nous avons inférée plus haut sur la diversité de nature de ces deux matières, & conséquemment, sur celle de leurs propriétés médicinales.

Après avoir décrit les sources du *castoreum*, nous devons actuellement nous occuper de sa nature, & faire précéder l'examen de ses propriétés médicinales & de ses usages par l'histoire de son analyse.

Les auteurs de matière médicale ont beaucoup

varié

varié d'opinion & d'expression en recherchant les parties constituantes & actives du *castoréum*. Hermann y admet un sel volatil, très-pénétrant, renfermé dans une espèce de graisse. Lemery y annonce une huile pénétrante, très-abondante. Etmuller, en combinant, pour ainsi dire, ces deux idées, y suppose un sel volatil, huileux. Hischer, qui a fait une dissertation sur le *castor* & le *castoréum*, dit qu'il contient des parties salines, volatiles, qui y développent un soufre très-abondant. A ces opinions hypothétiques, à ces idées vagues, exprimées par des mots plus vagues encore, Neumann & Cartheuser ont substitué une analyse, ou au moins, une ébauche d'analyse, par l'eau & par l'alcool, dont ils ont décrit les résultats d'une manière assez claire. Suivant Neumann, une once de bon *castoréum* donne, soit qu'on le traite d'abord par l'eau, soit qu'on le traite par l'alcool, deux gros & un scrupule d'extrait. Mais il observe que celui qu'on obtient, en le traitant d'abord par l'alcool, est gras, visqueux, & plus actif, en raison des particules huileuses & volatiles qu'il enlève, tandis que l'extrait, obtenu par l'action de l'eau, employée en premier lieu, est sec, fragile & plus foible dans sa saveur & son odeur. Quant aux extraits obtenus du *castoréum* par l'eau, après l'alcool, ou par l'alcool après l'eau, Cartheuser observe qu'ils sont presque inertes, qu'ils ne méritent aucune attention, & que les premiers mêmes perdent leurs propriétés, lorsqu'on les obtient par l'eau, employée à plusieurs reprises, & assez chauffée pour que les molécules huileuses & volatiles se soient dissipées. Cet auteur chimiste n'admet point de substance saline dans le *castoréum*; il regarde cette masse brune, durcie par la déficcation, cassante, renfermée dans les follicules des bourses, & mêlée de petites membranes cellulaires, comme un composé de parties terreuses, résineuses, gommeuses ou muqueuses, & d'huileuses, très-inflammables. Suivant lui, le *castoréum* contient si peu de véritable huile volatile, qu'on ne peut presque pas en séparer des molécules visibles par la distillation la mieux conduite, à moins qu'on n'agisse sur une très-grande quantité de cette matière. Cette huile est si atténuée & si volatile, qu'une gouttelette, réduite en vapeur, peut impregner de l'odeur forte du *castoréum* un très-grand volume d'air. C'est à ce principe de l'odeur que Cartheuser attribue toutes les propriétés du *castoréum* & des extraits qu'on en prépare; & c'est pour cela que ces extraits perdent, suivant lui, toutes leurs vertus, quand la chaleur en a dégagé ce principe volatil. La base terreuse ou fixe fait la moitié de son poids.

Depuis Neumann & Cartheuser, M. Thouvenel a consigné, dans un mémoire sur les substances animales, médicamenteuses, qui a remporté un prix de l'académie de Bordeaux, en 1778, quelques détails plus exacts & plus étendus sur les principes du *castoréum*. Son but est d'en comparer la nature & les propriétés à celles du musc; nous parlerons de leur rapport à l'article de ce dernier, & nous n'offrirons ici que ce qui a uniquement & particulièrement trait au *castoréum*.

L'auteur que nous citons, observe d'abord que le *castoréum*, récemment tiré de l'animal, a une liquidité sirupeuse, que la vétusté lui fait perdre, avec une partie de son odeur & de ses vertus. La solidité qu'il prend n'est pas due seulement à l'eau qui s'en évapore, mais à une espèce de résinification qu'il éprouve. En le distillant avec de l'eau, on en tire un peu d'huile volatile, très-aromatique, & il perd son odeur. L'alcool, distillé avec lui, au lieu d'eau, ne contracte presque pas d'odeur.

L'alcool, appliqué le premier au *castoréum*, en extrait presque toute la partie colorante & aromatique. L'eau enlève ensuite un mucilage peu coloré, un peu amer, prenant la forme de gelée par le refroidissement, après qu'on a séparé l'eau par une évaporation suffisante; pendant cette évaporation, il se dépose un sel dont M. Thouvenel n'indique pas la nature, & qu'il se contente d'indiquer, comme analogue à celui des autres sécrétions animales.

La dissolution de *castoréum* dans l'alcool donne, par l'évaporation, un extrait rouge brun, amer, âcre & styptique. En fractionnant les doses de ce liquide, nécessaire pour enlever tout ce que le *castoréum* peut lui fournir, l'extrait des premières portions est plus aromatique, plus amer, mais moins désagréable que celui des dernières. M. Thouvenel préfère, d'après cela, la première teinture, repassée plusieurs fois sur de nouveau *castoréum*, afin de charger l'alcool de la partie la plus soluble & la plus énergique de cette substance. La dissolution ou la teinture éthérée mérite encore la préférence; ce qui étoit déjà reconnu par beaucoup d'observations.

L'éther est aussi, suivant ce chimiste, le dissolvant qu'on peut employer, avec le plus d'avantage, pour extraire & séparer les principes du *castoréum*. Cette liqueur ne dissout que la partie résiniforme, tandis que l'alcool se charge en même temps d'une portion de la substance dissoluble dans l'eau.

La dissolution de *castoréum* dans l'eau tient aussi une portion de la matière huileuse à l'aide de la matière extractive. Cette dissolution est claire, tant qu'elle est chaude; mais elle se trouble & dépose de la résine par le refroidissement. L'eau ne sépare que difficilement de la dissolution alcoolique le principe huileux, résiniforme; mais elle le sépare complettement & facilement de la dissolution éthérée. Cette matière, précipitée de la dissolution éthérée du *castoréum*, par le moyen de l'eau, a présenté les propriétés suivantes à M. Thouvenel. Elle est d'une consistance molle & onctueuse; elle devient plus solide par une déficcation lente, mais jamais sèche & cassante comme une résine végétale. La chaleur la fait liquéfier & boursouffler; il s'en dégage alors une vapeur huileuse, aromatique. En la chauffant plus

fortement, on obtient une eau qui rougit & décolore le syrop de violettes; bientôt, ce produit phlegmatique verdit le même syrop, quoiqu'il ne soit pas véritablement alcalin; l'odeur de ces produits est semblable à celle des bitumes; l'huile empyreumatique qui passe ensuite a la même odeur. Le charbon qui reste est léger, & très-difficile à incinérer, & contient très-peu de substance saline. Outre les caractères résineux, M. Thouvenel trouve dans cette matière du *castoréum* une analogie avec la partie colorante de la bile & du sang; elle se comporte absolument comme la première, avec les huiles & les acides.

C'est à ces détails que se borne le travail de M. Thouvenel sur le *castoréum*. Si l'analyse de cette matière étoit faite par les chimistes modernes, ils y trouveroient certainement quelque chose de plus, & nous pourrions mettre plus de précision dans l'extrait que nous offrons ici; mais quoiqu'il soit fort à desirer que cette analyse soit faite par les moyens nouveaux, il est certain que ce qu'on sait sur les principes & la nature du *castoréum*, suffit déjà pour répandre quelque jour sur ses propriétés médicinales, & pour éclairer réellement son administration.

On a été autrefois très-partagé sur les vertus du *castoréum*; parmi les médecins, les uns louoient beaucoup ce médicament, & en vantoient singulièrement les effets; les autres le méprisoient ou le regardoient comme dangereux. Plusieurs, en accordant qu'il pouvoit ne pas déplaire aux femmes vaporeuses, ont cependant cru, avec Rivin, qu'on pourroit s'en passer en médecine, & n'en pas avoir dans les pharmacies. D'autres au contraire lui ont attribué les vertus calmante, antispasmodique, nervine, céphalique, carminative, utérine, antihystérique. Ils en ont conseillé l'usage dans les convulsions, l'épilepsie, l'apoplexie, les maladies vaporeuses, le vertige, la paralysie, la palpitation de cœur, la cardialgie, la colique, la passion hypochondriaque, la suffocation hystérique, le hocquet convulsif, les pâles couleurs, &c. Voici ce que dit Etmuller des vertus du *castoréum*. Il est très-avantageux dans les affections nerveuses & douloureuses de la tête, lorsqu'il y a engourdissement des sens; il agite fortement & secoue puissamment l'action des nerfs. Il réussit beaucoup dans la léthargie, la paralysie, l'apoplexie, les convulsions internes & externes, l'aphonie, &c. Donné à l'intérieur ou à l'extérieur, c'est un des plus puissans remèdes pour dissiper les vents, dans les douleurs des intestins, le gonflement de l'estomac, les affections hystériques & hypochondriaques; il a également du succès dans le tintement d'oreilles, l'asthme convulsif, les maladies de l'utérus, pour pousser le fétus & l'arrière-faix, pour accélérer l'écoulement des règles, calmer les douleurs des accouchées, favoriser l'évacuation des lochies, &c. Cartheuser pense qu'il faut tenir à cet égard le milieu entre les deux opinions opposées que les différens médecins ont eues sur le *castoreum*; qu'il jouit en effet des propriétés discussive, anodine, stimulante, antispasmodique, & qu'il peut convenir dans les maladies indiquées ci-dessus; mais en supposant qu'elles ne soient point accompagnées de chaleur, de fièvre, de sécheresse; qu'on ne doit pas l'employer indifféremment dans ces affections, puisqu'elles dépendent souvent de bile ardente, échauffée, de pléthore sanguine, d'orgasme. Il conseille de le donner à l'intérieur dans des poudres, des électuaires, des pilules, à la dose de quelques grains, ou d'employer la teinture, depuis dix jusqu'à trente gouttes. A l'extérieur, on le fait entrer dans les parfums & les vapeurs antihystériques, dans les emplâtres & les onguens fortifians, nervins, antispasmodiques, & dans les poudres errhines & céphaliques. Suivant le même auteur, l'espèce de graisse qu'on trouve dans les deux petites bourses inférieures, ainsi que celle qu'on sépare du véritable *castoréum* par la fusion, a une chaleur douce, a les mêmes propriétés, mais dans un degré moins marqué. On ne doit jamais la prescrire à l'intérieur à cause des nausées & du dégoût qu'elle excite; mais on peut la mêler avec avantage dans les onguens nervins, antiparalytiques antispasmodiques, antiépileptiques, anticoliques, &c. Souvent on en frotte avec succès la région ombilicale, les hypochondres, l'épine du dos, dans le hocquet, la colique venteuse, les accès hystériques, &c.

On trouve dans Vogel quelques détails particuliers sur les vertus du *castoréum*. Lentilius le recommande, dit cet auteur, dans les convulsions de la mâchoire chez les enfans; Alexandre de Tralles le conseille même en amulette contre le hocquet; Fischer & Gohlius disent que son usage prévient l'avortement; Aëtius le propose contre la paralysie, & Schulze contre les contractions spasmodiques occasionnées par l'intempérie des saisons. Forestus loue son usage dans les tremblemens des membres. Plusieurs auteurs prétendent que le *castoréum* corrige la propriété narcotique de l'opium; mais Baglivi observe que cette vertu n'est pas démontrée. Quant à ses détracteurs, Riviere veut qu'on l'efface de la liste des médicamens à cause de sa mauvaise odeur, ainsi que nous l'avons déjà dit d'après Cartheuser; mais Vogel ajoute à cette liste de ses ennemis Stahl, & Juncker, son élève; ces deux derniers proscrivent ce médicament, parce qu'il rend la tête pesante, parce qu'il excite des contractions du diaphragme, & des envies de vomir. Mais quoique ces inconvéniens aient en effet lieu chez quelques femmes hystériques, il n'en est pas moins vrai, malgré les autorités citées, que plusieurs malades, & sur-tout les femmes, en éprouvent souvent un prompt soulagement; Gohlius, fondé sur des observations, comme les auteurs précédens, veut même qu'on n'entreprenne pas de guérir les maladies des femmes, sans employer le *castoreum*.

Tel étoit assez exactement l'état des connoissances médicinales sur le *castoreum*, à l'époque où M. Thouvenel s'est livré à des recherches particulières sur les propriétés médicamenteuses des substances animales. Il ajoute aux connoissances acquises avant lui sur les

vertus de ce remède, sur sa dose, & sur la manière de l'administrer; nous devons donc consigner ici le travail de ce médecin. Il fait d'abord remarquer que la qualité âcre, amère & nauséabonde du *castoréum*, qu'il compare toujours au musc, doit fixer l'attention du médecin, non pas parce que ses vertus principales consistent dans ces propriétés, mais en raison de la première impression que ce remède fait souvent sur l'estomac, qu'il révolte & soulève fortement. Comme corps très-*évaporable*, le *castoréum* jouit, suivant lui, des propriétés antispasmodique, stimulante, résolutive. Son activité est assez grande pour qu'on en ait dit beaucoup de bien & beaucoup de mal. Quoiqu'il ait été donné en général avec succès dans les affections hystériques & hypochondriaques, M. Thouvenel l'a vu augmenter les symptômes vaporeux chez les femmes sensibles & foibles. Comme il attribue cet effet à sa qualité stimulante, il conseille de le mêler avec de l'opium. Ce mélange lui a réussi dans plusieurs cas de vapeurs. C'est au contraire à son effet stimulant qu'il attribue la propriété qu'il a de favoriser l'expulsion du fœtus, des lochies, &c. Il dit les avoir fait sortir, par deux prises de *castoréum*, chacune de deux gros, dont le séjour dans la matrice, sept jours après l'accouchement, avoit mis la malade à deux doigts de sa perte. Une autre femme, dit cet observateur, étoit au douzième jour de ses couches, & n'avoit encore éprouvé aucune sorte de purgation. Un état de spasme, que je jugeai très-dominant sur l'état inflammatoire, rendoit tout le bas-ventre tuméfié, tendu & douloureux, au point de ne pouvoir supporter les couvertures du lit, & avec un danger très-imminent de suffocation. Elle fut, dans l'espace de douze heures, entièrement hors d'affaire par le secours de la seule teinture de *castoréum*, donnée en potions & en lavemens avec le miel. La crise se fit par des urines abondantes & troubles.

Il a observé de bons effets du même remède dans les maladies aiguës de poitrine, dont la solution par les sueurs & par les crachats étoit empêchée par un état spasmodique, reconnoissable au pouls, à la gêne du mouvement respiratoire. La teinture alcoolique, ou éthérée, de *castoréum* lui a paru plus active que la substance pure de ce remède. Suivant lui, deux gros d'extrait résineux, obtenu par l'évaporation de la teinture éthérée, équivalent à une demi-once de *castoréum* entier. Cette dose n'a pas produit sur lui-même plus d'effet que deux gros d'extrait de genièvre; elle a réveillé les forces, développé la chaleur du systême épigastrique, augmenté le nombre & l'intensité des battemens du pouls. Mais il observe, avec raison, que ce n'est pas d'après les effets sensibles du *castoreum* sur des sujets en santé, qu'il faut estimer ses vertus médicinales. Certainement le corps, en état de spasme & de douleur, est fort différent de ce qu'il est dans une santé parfaite. Toutes ces observations prouvent que le *castoréum* a moins d'activité que le musc; mais c'est aussi par cette activité moindre qu'il doit être préféré dans plusieurs cas.

M. Thouvenel a voulu essayer la portée de ce médicament dans quelques cas graves de mouvemens convulsifs, d'après les observations de plusieurs anciens médecins, & de quelques modernes célèbres, sur les succès de ce remède dans l'épilepsie, le tetanos, &c. Sur trois cas d'épilepsie nerveuse, ou sans complication de vices organiques, il n'a vu qu'une seule guérison; c'est celui d'un homme de vingt-deux ans, qui, depuis l'âge de douze ans éprouvoit pendant cinq à six minutes, & jusqu'à sept fois dans les vingt-quatre heures, des mouvemens convulsifs, manifestement épileptiques, dont on n'avoit jamais pu découvrir la cause. Toutes ses fonctions se faisoient bien d'ailleurs; & il avoit été, depuis la première époque de son mal, plusieurs fois exempt d'accès pendant un ou deux mois. Le *castoréum* en substance, depuis un demi-gros jusqu'à une demi-once, deux fois par jour, pendant douze jours consécutifs, a fait entièrement disparoître les attaques. Après chaque dose, il y avoit plus de fréquence, d'égalité & de développement dans le pouls. Dans les deux autres cas les mêmes effets ont été observés; mais on n'a pu obtenir, même par un plus long usage du remède, qu'une légère diminution dans les accès, &, de temps en temps, des intervalles plus longs entre les accès.

On voit, par ces détails, que M. Thouvenel a porté la dose du *castoréum* beaucoup plus loin que les médecins qui l'avoient employé avant lui, sans en éprouver des effets qui puissent faire craindre l'action de ce médicament. Il n'a donc pas, à beaucoup près, l'énergie redoutable que plusieurs auteurs sembloient annoncer; quand les malades peuvent vaincre le dégoût & la répugnance qu'ils éprouvent en le prenant, on peut le leur prescrire à la dose d'un & de deux gros, & même d'une demi-once, plusieurs fois par jour. On peut en espérer, à cette dose, des effets antispasmodiques beaucoup plus marqués que ceux qu'on en a obtenus jusqu'à présent. Un médicament, qui n'agit presque point à petite dose, doit être donné avec hardiesse, si l'on veut en obtenir des effets vraiment utiles, en suivant d'ailleurs les préceptes que dictent la prudence, & les observations des médecins qui nous ont précédés. Nous verrons une nouvelle preuve de cette assertion dans l'histoire de plusieurs autres médicamens animaux, odorans & antispasmodiques. *Voyez* les mots AMBRE GRIS, MUSC, CIVETTE.

(M. FOURCROY.)

CASTORÉUM. (Teintures de (*Mat. méd.*)

On fait deux espèces de teintures avec le *castoréum*; l'une avec l'alcool, ou esprit de vin; l'autre avec l'éther. On préfère communément la dernière, parce qu'elle convient spécialement dans les affections spasmodiques, où le *castoréum* est employé lui-même avec succès. *Voyez* le mot précédent.

(M. FOURCROY.)

CASTRANGULA. (*Mat. méd.*)

Le mot *castrangula* est un des noms que plusieurs auteurs de matière médicale ont donné à la scrophulaire. *Voyez* SCROPHULAIRE. (M. FOURCROY.)

CASTRATION, f. f. (*Hygiene.*)

Partie II. des choses appellées improprement non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre V. Moyens externes.

La *castration* est une opération par laquelle on retranche les testicules des animaux mâles, pour les empêcher d'être aptes à la reproduction de leurs semblables.

La *castration* se pratique communément en Asie sur les hommes, spécialement chez les Turcs, qui châtrent tous ceux de leurs esclaves qu'ils destinent à la garde de leurs femmes. Non-seulement ils leur coupent les testicules, mais encore très-souvent ils emportent la verge, dans la crainte que leur inaptitude à la génération ne leur ôte pas l'aptitude au plaisir. La *castration* se pratique encore en Italie, & on donne le nom de castrat, (ou *castrato* en italien) à tous les enfans qu'on prive dès l'enfance des organes de la génération, pour leur donner une voix aiguë & féminine, capable de chanter la partie appellée dessus ou *soprano*. Cette *castration* ne peut point être considérée ici comme une opération de chirurgie, puisqu'elle n'a pas le rétablissement de la santé pour objet. Cependant on peut dire qu'elle est toujours une opération dangereuse, que dans le nombre de ceux qu'on opère plusieurs ne survivent pas, & beaucoup sont si foibles, si malingres, qu'ils en conservent pour la suite de grandes dispositions à se mal porter & à vivre moins long-temps que les autres hommes. Ces castrats sont en général sans énergie, sans passions; ils perdent de bonne heure l'agrément de leur voix: ils n'ont point de barbe; leur moindre imperfection est de n'être point hommes, & rebuts malheureux de la nature, ils ont un cœur fermé à la plus aimable des passions & à toutes les vertus sociales qui en dépendent. Chez eux la semence ne se repompe plus dans les secondes voies, & c'est à l'absence de ce fluide précieux qu'est due leur foiblesse. A sa place la graisse s'insinue dans le tissu cellulaire; cependant les humeurs sont moins atténuées, moins âcres que chez les autres. S'ils font peu d'exercice ils deviennent d'une épaisseur énorme: c'est aussi ce qu'on fait pratiquer aux bœufs qu'on engraisse.

Il se trouve en Italie des parens barbares, qui sacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à cette opération pour le plaisir des gens voluptueux & cruels, à qui cette sorte de chant plaît; cependant on a défendu cette horreur, & on a chassé des églises en Italie les castrats. C'est une obligation que nous devons à Clément XIV.

L'extravagance humaine sur ce point n'a point gardé de bornes dans les siècles reculés: on a vu à la honte de l'humanité les Origène, les Léonce d'Antioche, les Valéziens, les moines se mutiler, pour éviter de remplir le devoir le plus juste & le plus imposant de l'humanité.

On a par la suite défendu aux eunuques de se faire prêtres, & en même temps on a imposé aux prêtres les privations des eunuques. Ce qui fut une des belles absurdités dont l'histoire puisse faire mention.

Les hommes ont imaginé une espèce de *castration* sur les animaux qui leur servent de nourriture. Par ce moyen ils viennent à bout de les engraisser beaucoup plus facilement; & de satisfaire ainsi leur sensualité. C'est ainsi que l'on châtre les bœufs, les moutons, les volailles. On a poussé la gourmandise & la cupidité jusqu'à mettre à contribution les habitans de l'eau. On a trouvé des moyens de châtrer des carpes, des brochets, des tanches, &c. *Voyez* CARPEAU. (M. MACQUART.)

CASTRATION. (*Médec. légale.*)

Nous ne croyons point nécessaire, ni même simplement utile d'entrer dans un dédale d'érudition, pour apprendre à ceux qui liront cet article, sous quelles acceptions différentes, & immensément multipliées, les auteurs de jurisprudence & de médecine ont pris les mots de *spado*, *eunuchus*, *castratus*. D'ailleurs, après le très-érudit Zacchias, il seroit superflu, & même peu modeste, de l'essayer de nouveau. Nous nous contenterons donc d'avertir que nous prenons, comme il a fini par le faire, indifféremment les uns pour les autres; & nous désignons par eux un homme inhabile à la génération par une lésion quelconque des parties nécessaires à cette fonction; soit qu'elles manquent en totalité ou en partie, soit qu'elles ne soient pas organisées convenablement, soit que ces défauts aient lieu de naissance, ou par accident, ou par l'opération.

Il arrive souvent que dans le fœtus, & même jusqu'à une époque de la vie assez avancée, les testicules restent dans la capacité abdominale, & ne sortent point dans le scrotum par l'anneau. Quelquefois un seul des deux testicules descend dans les bourses. Enfin, soit par maladie, soit par cette pratique malheureusement trop répandue dans certains pays, des individus se trouvent privés d'un de leurs testicules. On ne doit pas pour cela regarder tous ces individus comme incapables de produire leurs semblables. Cette faculté peut bien être diminuée chez plusieurs; mais chez d'autres elle se soutient au même degré. On a vu quelquefois le testicule devenu unique, augmenter de volume, & à lui seul en valoir deux; & même Zacchias rapporte avoir observé, chez un homme à qui la nature n'avoit accordé qu'un testicule, un double appareil de vaisseaux spermatiques qui alloient se rendre à cet organe. De même si un des deux testicules, ou tous les deux en même

temps sont restés cachés dans les aines, cette conformation particulière n'entraîne point l'impuissance comme l'ont pensé & Zacchias & Riolan ; ou bien il faudroit que ces organes eussent toujours été tellement comprimés & resserrés dans l'espace étroit dont la nature, au milieu des efforts qu'elle a faits pour son développement, n'a pu les dégager, qu'ils n'eussent point participé à ce développement général, & ne pussent préparer la liqueur séminale. Mais il paroît, au contraire, que cette disposition rend plus propres & plus ardens aux combats de Vénus ceux dans lesquels elle se rencontre. Un assez grand nombre de faits recueillis par les médecins ne permettent pas d'en douter. Un homme ainsi conformé ne sauroit donc, s'il étoit accusé de viol, ou d'avoir engrossé une femme, alléguer pour sa défense ces apparences d'impuissance ; & s'il ne prouve, par la cicatrice d'une incision faite au scrotum, qu'une *castration* artificielle lui a fait perdre ses testicules, & l'a rendu inhabile à l'acte de la génération, on ne doit point présumer que ces organes manquent par un caprice de nature, mais plutôt qu'ils sont cachés par-delà l'anneau des muscles du bas-ventre, & que son excuse pour raison d'impuissance devient inadmissible.

Il y en a d'autres qui sont réellement inhabiles à l'acte de la génération, mais qui peuvent cesser de l'être. Ce sont ceux chez qui l'érection ne peut se faire, à raison d'une espèce de lien ou de frein qui tient la verge recourbée. Si ce filet est susceptible d'être enlevé par le secours de l'art, l'individu rentre dans tous les droits de la nature. Ceux qui se trouvoient ainsi conformés étoient désignés chez les anciens par le mot *hypospadiæus*, *υποσπαδιαιος*, *υποσπαδιας* ; au lieu que ceux à qui la nature avoit vraiment refusé quelques-uns des organes, ou que le caprice des hommes en avoit privé, s'appelloient *eunuchus*, *ευνουχος*, *spado*, *σπαδων*, *exsectus*, *εκτομιας*, *εκτομος*, *castratus*. La manière de faire cette opération avoit encore introduit les mots *thladiæ* ou *thlasiæ*, parce qu'on comprimoit les testicules au point de leur faire perdre toute organisation. Enfin on a cru que des prestiges, des conjurations, pouvoient faire perdre les organes destinés à la génération, ou au moins la faculté de s'en servir ; & des médecins eux-mêmes ont ajouté foi à ces vaines fictions, tels que Cæsalpin, Codronchius, & Fernel lui-même, cet homme si recommandable d'ailleurs. Il faut convenir cependant que tel est l'empire de l'imagination sur nos sens, que, si des imposteurs habiles savent s'en rendre maîtres & la diriger, il n'est rien d'impossible à une pareille sorcellerie. Personne n'ignore les idées extravagantes qui passent par la tête de certains mélancholiques, & les effets vraiment physiques qu'elles exercent sur leurs machines. C'est sans doute de la même manière que de prétendus sorciers se sont vantés de rendre à leur gré d'autres hommes impuissans ; & ce sont des faits de cette espèce, mal approfondis, qui auront séduit la bonne-foi des gens de l'art que nous venons de citer.

Ceux qui ne sont eunuques que par le défaut de testicules, mais qui ont conservé leur membre viril, sur-tout s'ils ne sont devenus tels que depuis l'époque de la puberté, ne sont pas tous privés du pouvoir de sentir des érections. Plusieurs ont des desirs violens, & ils exercent même ce pouvoir, qui au reste n'est qu'un pouvoir infructueux, puisqu'au lieu d'une véritable semence, ils ne répandent qu'une matière nullement prolifique qui est fournie par les prostates.

Il ne seroit donc pas impossible qu'un eunuque se rendît coupable de viol. Est-ce ainsi qu'il faut interpréter cet endroit de l'ecclésiastique : *Concupiscentia spadonis devirginabit juvenculam ?* Juvénal, en tonnant contre les vices des dames romaines, disoit :

Sunt quas eunuchi imbelles, ac mollia semper
Oscula delectent, & desperatio barbæ,
Et quod abortivo non est opus ; illa voluptas
Summa tamen, quod jam calida & matura juventâ
Inguina traduntur medicis jam pectine nigro.

Doit-on permettre le mariage aux eunuques ? Cette question, que l'on trouve entièrement débattue d'une manière très-étendue dans les *Novellæ medicolegales* de Valentini, me semble moins médico-légale, que purement légale & politique, ou même religieuse ; dès-là que l'on suppose existant tout ce sur quoi un médecin auroit à prononcer. Mais, quoique ce célèbre auteur ait rassemblé dans sa collection tout ce qui pourroit favoriser une décision affirmative, il n'en est pas moins certain que, la propagation de l'espèce étant la fin du mariage, on doit interdire ce contrat naturel à ceux que le défaut de testicule, & par conséquent de la semence dont ils sont le seul & unique laboratoire, rend invinciblement incapables d'en remplir les conditions. D'ailleurs, au lieu de ne perdre qu'un de ses membres, la société en perdroit deux, puisqu'une femme unie à un eunuque demeureroit à jamais stérile ; ou bien, ce qui seroit un attentat aux bonnes mœurs, ou l'exposeroit au danger peut-être insurmontable de manquer à la foi qu'elle auroit jurée à un simulacre d'époux. On doit encore considérer l'influence qu'une telle privation d'organes a le plus ordinairement sur le moral. Les vices que l'on reproche aux eunuques les rendroit le fléau des sociétés où ils auroient le droit de commander ; & l'incapacité de commander seroit elle même la source de mille désordres. Les loix des différens peuples, dans les temps les plus éloignés comme de nos jours, s'accordent pour éloigner les eunuques de tous les emplois qui sont réservés aux hommes seulement. Ainsi la loi des Juifs, dans le Deutéronome, nous offre ce passage : *Non intrabit eunuchus, attritis vel amputatis testiculis, ecclesiam domini ;* & dans l'église romaine un eunuque ne sauroit être promu au sacer-

doce, encore moins parvenir à la papauté. Chez les Romains les eunuques n'étoient point admis à témoigner en justice. Les loix de ce peuple sage leur défendoient de se marier & d'adopter, & elles punissoient comme assassin celui qui mutiloit un homme, soit pour raison de débauche, soit pour en faire commerce. De nos jours un pape vertueux, Clément XIV, a renouvellé la rigueur des loix contre ceux qui mutilent leurs enfans pour en faire des êtres affreux, & il a proscrit enfin cet usage détestable, le plus odieux & le plus avilissant de tous les forfaits. Zacchias assure qu'antérieurement au temps où il vivoit, on châtroit les femmes dans plusieurs contrées de l'Allemagne, & que cette opération se pratiquoit encore quelquefois. Quel but pouvoit-on se proposer? Aristote rapporte que l'on châtroit les chameaux femelles dont on se servoit pour les combats, afin que la grossesse n'y fût jamais un obstacle. Je ne me rappelle plus dans quel auteur j'ai lu qu'un père (Allemand de nation) irrité des débordemens de sa fille, lui enleva les deux ovaires, & que cette terrible précaution ne coûta point la vie à celle à qui elle fut faite. A-t-on donc prétendu que c'étoit un moyen infaillible de forcer une femme à la chasteté? Il ne l'est pas plus sans doute que celui par lequel on prive un homme de ses testicules en lui laissant le membre viril. (M. MAHON.)

CASTRATION, s. f. (*Nosologie.*) Opération proposée pour préserver des hernies. *Voy.* HERNIES.

(M. CHAMSERU.)

CASTRO, (Etienne-Roderiquez DE) docteur en médecine, né à Lisbonne en 1559, remplit avec distinction la chaire de premier professeur en l'université de Pise, où il passa pour un des plus habiles praticiens de son siècle. Il mourut en 1637, âgé de 78 ans. Comme il avoit secoué le joug de la servitude, dans laquelle *Galien* tenoit alors la plupart des médecins, il se mit à observer; il raisonna par lui-même, & il écrivit ses remarques avec beaucoup de franchise. Voici la liste de ses ouvrages:

De meteoris microcosmi libri quinque. Venetiis, 1621, 1624, *in-fol.*

De complexu morborum Tractatus. Florentiæ, 1624, *in-8. Norimbergæ*, 1646, *in-12.*

Quæ ex quibus, Opusculum; sive, de mutatione aliorum morborum in alios. Florentiæ, 1627, *in-12. Lugduni*, 1645, *in-12. Francofurti*, 1646, 1667, *in-12.*

Philomelia. Florentiæ, 1628, *in-8.*

Tractatus de asitia. Florentiæ, 1630, *in-8. Taurini*, 1647, *in-8.*

De sero lactis Tractatus. Florentiæ, 1631, *in-8. Norimbergæ*, 1646, *in-12*, avec le Traité *De complexu morborum.*

Commentarius in Hippocratis Coi libellum de alimento. Florentiæ, 1635, *in-fol.*

Posthuma varietas. Ibidem, 1639, *in-4.* C'est aux soins de *François*, fils de l'auteur, & de quelques autres amateurs des sciences, qu'on doit cet ouvrage & les suivans.

Castigationes exegeticæ quibus variorum dogmatum veritas elucidatur. Florentiæ, 1640, *in-4.*

Disceptationes Medicæ. Ibidem, 1642, *in-4. Venetiis*, 1656, *in-8.* Il y examine la pathologie des anciens, & compare leurs opinions les unes avec les autres.

Ratio consultationis, an post variolas purgatione corpus egeat? Florentiæ, 1642, *in-4.*

Medicæ consultationes. Ibidem, 1644, *in-4.*

Syntaxis prædictionum medicarum, cui accessit triplex elucubratio; I, de chirurgicis administrationibus; II, de potu refrigerato; III, de animalibus microcosmi. Lugduni, 1661, *in-4.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CASTRO, (Roderiquez DE) portugais. Après avoir étudié la médecine à Salamanque, il passa, vers 1596, à Hambourg, où il pratiqua avec beaucoup de célébrité jusqu'à sa mort arrivée en 1637, à l'âge de plus de 80 ans; ainsi il naquit quelques années avant 1557. On croit communément qu'il étoit juif; il est au moins différent du médecin dont on vient de parler, & que certains auteurs confondent avec lui, à raison de la ressemblance de nom, & même du temps auquel ils ont vécu l'un & l'autre. Celui qui fait le sujet de cet article, n'a point enseigné en Italie. George-Louis Froben, célèbre imprimeur à Hambourg, qui a publié son Traité des maladies des femmes, donne en quatre lignes l'abrégé de sa vie, dans l'épître dédicatoire adressée au duc de Brunswick: *Excellentissimus & medicarum rerum usu experientissimus vir, Dn. Rodericus à Castro, philosophiæ ac medic. doctor, cui natales dedit Lusitania, eruditionem Salmanticensis Academia, domicilium autem, jam ultra viginti annos, nobile Germaniæ emporium, Hamburgum nostrum.* Or Froben s'exprimoit ainsi en 1616, c'est-à-dire, du vivant de *Rodriquez de Castro*, qu'il n'auroit pas manqué de nommer ancien professeur de l'Université de Pise, s'il y eût réellement enseigné.

Voici les ouvrages de ce médecin, qui sont cités avec éloge par *Zacutus*, son compatriote, & par quelques autres:

Tractatus brevis de naturâ & causâ pestis quæ annô 1596 Hamburgensem civitatem afflixit. Hamburgi, 1597, *in-4.*

De universa muliebrium morborum Medicinâ. Ibidem, 1603, *in-folio*; 1616, 1628, 1662, *in-4.*

On a joint quelques augmentations à l'édition de 1662. *Francofurti*, 1668; *in*-4. La première partie de l'ouvrage est toute physiologique; le reste concerne la pratique, & l'auteur suit presque toujours la doctrine des anciens. Il adopte même jusqu'à leurs sentimens superstitieux. Il croit que, pour faciliter l'accouchement, il est utile d'ouvrir les fenêtres de la chambre où se trouve la femme en travail; dans l'accouchement qui oblige de changer la position de l'enfant, il préfère de le ramener à celle qui lui fait présenter la tête, plutôt que de chercher à le tirer du sein de sa mère par les pieds.

Medicus politicus, seu de officiis medico-politicis. Hamburgi, 1614, 1662, *in*-4. *Coloniæ*, 1614, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTRO, (Pierre DE) premier médecin du duc de Mantoue, étoit membre du collège de Vérone & de l'académie impériale des curieux de la nature. Il mourut le 14 de septembre 1663. Il a composé plusieurs ouvrages :

Febris maligna puncticularis aphoristicâ methodô delineata. Veronæ, 1650, *in*-16. *Norimbergæ*, 1652, *in*-12. *Patavii*, 1653, *in*-12.

Bibliotheca medici eruditi. Patavii, 1654, *in*-12. *Bergomi*, 1742, *in*-8, par les soins d'*André Pasta*, qui joignit les ouvrages des modernes à ceux des médecins Galénistes, qui sont les seuls dont l'auteur a parlé.

Pestis Neapolitana, Romana & Genuensis annorum 1656 *&* 1657, *fideli enarratione delineata & Commentariis illustrata. Veronæ*, 1657, *in*-12.

Il met les constellations & les comètes au rang des causes des maladies épidémiques. La description qu'il donne de la peste est courte; & le remède spécifique, adopté par l'auteur, consiste dans le soufre & le vinaigre, dont il faisoit usage dans l'intention d'exciter la sueur.

Imber aureus, seu, Chilias Aphorismorum ex libris Epidemion Hippocratis, eorumque Francisci Valesii commentariis extracta. Ulmæ, 1661, *in*-12.

Scheda in forma patente de oleo antipleuritico. Ferrariæ, 1669.

Cet auteur a corrigé l'ouvrage d'*Antoine Ponce de Santacruz*, qui est intitulé : *De impedimentis magnorum auxiliorum*, & l'a publié à Padoue en 1651, *in*-12. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTRO, (Benoît DE) juif, natif de Hambourg, commença à pratiquer la médecine dans cette ville, vers l'an 1622 : il devint ensuite médecin de Christine, reine de Suède. Il mourut le 7 janvier 1684, âgé de 86 ans; il naquit donc vers 1598.

Il a laissé un ouvrage intitulé :

Certamen Medicum de venæ sectione in febre putrida & inflammatoria. Hamburgi, 1647, *in*-4.

Les bibliographes parlent de beaucoup d'autres médecins du nom de *Castro*. Je remarque, parmi eux, *Jacques de* Castro qui a publié à Hambourg, en 1722, *in*-8, un Traité dont voici le titre :

De methodo inoculationis seu transplantationis variolarum, cum criticis notis in varios Authores de hoc morbo scribentes.

Il y parle de la petite-vérole en général, & s'étend sur les différentes méthodes de pratiquer l'inoculation qui commençoit à s'introduire en Europe. Il y a plusieurs éditions de cet ouvrage. En allemand, à Hambourg, 1722, *in*-8; en latin, à Leyde, 1722, *in*-8; en anglois, à Londres, 1723, *in*-8; en hollandois, à Amsterdam, 1722, *in*-8; en latin, à Genève, 1727, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTROGIAANNE, (Bernard-Marie DE) capucin sicilien, s'établit à Malte en 1724, & fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe, par sa méthode de traiter les maladies avec de la glace & de l'eau glacée. Il avoit fait tant de cures à Palerme, qu'étant arrivé à Malte, dans le dessein de passer à Venise, il fut vivement sollicité par plusieurs chevaliers de s'arrêter dans l'isle. Son remède opéra les mêmes merveilles qu'il avoit fait ailleurs : c'est au moins le témoignage qu'en rendent différentes lettres insérées dans les cahiers des mois de septembre, novembre & décembre du Mercure de 1724, & dans ceux de février, mars, avril, juin, juillet & décembre du Mercure de 1725. Voici l'extrait d'une de ces lettres, qui est écrite de Malte en date du 12 juillet 1724.

« Or écoutez, seigneurs, petits & grands, l'histoire *Del Medico dell' acqua fresca*. Un sicilien, prêtre & capucin, fils d'un apothicaire qui est aussi docteur en médecine & chimiste de réputation, est ici depuis six semaines. Il a, par charité, par vanité, ou par malice contre la faculté, entrepris de guérir les maux qu'on croyoit inconnus aux médecins. Voici le fait. Le comte de Bévérens, allemand, étoit depuis trois mois affligé d'une palpitation de cœur, avec des mouvemens convulsifs, un froid à la poitrine qui ne lui permettoit pas, dans la canicule, de souffrir l'air, quoique très-chaud; il étoit toujours couvert d'une fourrure sur la peau, & à l'avenant vêtu de vestes & de surtouts. Outre cet assortiment de jour, il étoit très-chaudement couché; & il ne pouvoit, la nuit, sous ses couvertures, sortir le doigt sans être gelé & avoir des convulsions. Le capucin d'entrée de jeu le dépouille de ses inutiles surtouts, le met à l'air, & avec de l'eau commune à la glace & presque gelée, fait en viagt-quatre heures que le comte de Bévérens ne connoît plus la foiblesse de sa poitrine, ni le froid extraordinaire dont il étoit tourmenté, est sans convulsions, dont à merveille & se trouve déjà comme guéri ses

palpitations sont diminuées. C'est l'ouvrage de cinq semaines, &c. »

« Le commandeur Guarena, piémontois, livré par la faculté à la discrétion d'un polype ou squirre, formé ou non, mais placé à côté du foie en long, & si dur, qu'il n'obéissoit pas à la main; extérieurement marqué par tous les symptômes d'un homme farci d'obstructions; un corps sec, exténué, face livide, &c. Par l'effet de l'eau, le squirre se ramollir; quinze jours après, il sentit toutes sortes de douleurs. La dureté s'est dissipée, à mesure que dans ses urines on voyoit des matières comme de la craie, & visqueuses, à couper avec le couteau. M. Guarena est revenu de ses lassitudes; son visage a repris couleur, & il se trouve guéri, &c. »

« Un prêtre, atteint de la fièvre maligne, en trois jours a été sur pied : la fièvre fut prise dans le commencement & dès qu'elle fut déclarée maligne. Un espagnol, page du Grand-Maître, abandonné par son médecin, & après avoir reçu les sacremens, fut dans trois jours sans fièvre par le secours du capucin. Il le prit dans cet état, fit ouvrir les fenêtres & lui fit avaler de l'eau à la glace. Il prétend guérir les hydropisies avec de l'eau & en très-peu de temps, & a proposé qu'on lui donnât de tels malades. »

« Le bailli Ruffo se trouvant attaqué d'une fièvre violente, avec une diarrhée & tenesme, & des douleurs affreuses, rien ne le soulagea. Il fit venir le capucin & prit l'eau. Dès les premières vingt-quatre heures, plus de fièvre, moins de douleurs. Le lendemain, sa diarrhée augmente, & il fit de la matière verte en abondance; le troisième jour, nous l'avons vu chez le Grand-Maître. J'en fus tout étonné; je l'avois vu le matin dans son lit. Tout ce que je vous écris, mon cher bailli, est *De visu & auditu*; je ne suis pas prévenu en faveur de l'eau; je ne la croyois bonne que pour rincer nos verres & laver nos égoûts. »

« Voici sa manière de traiter. On fait rafraîchir l'eau à force de glace ou de neige, autant qu'elle peut l'être, & vous en buvez trois grands gobelets le matin, & dans le cours de la journée, jusqu'à trente-six. On ne mange point, sur-tout les premiers jours. Lorsqu'on se trouve foible, au lieu d'aliment, il donne deux ou trois verres d'eau le soir, avec deux ou trois jaunes d'œufs. Dans la suite, on mange plus ou moins; un demi-poulet, un petit pigeon, deux ou trois onces de macaron de Sicile, selon l'état où le capucin trouve son malade. Plus ou moins d'eau, plus ou moins d'aliment. Il ne quitte pas ses malades, & observe continuellement leur pouls. L'effet de l'eau est de donner, ou des maux de tête, ou des chaleurs extrêmes, ou des douleurs dans les entrailles, même la diarrhée; & de vous rappeller tous vos anciens maux. Voici le remède pour la diarrhée : il vous coule des lavemens d'eau à la glace, & fait boire dans l'instant, ainsi que pour les douleurs des entrailles, & vous fait frotter le ventre avec de la glace. Pour les chaleurs de même, il frotte avec de la glace la tête & l'estomac. Si c'est sciatique qui se renouvelle, ou rhumatisme, friction sur la partie avec cette glace, &c. »

Telle étoit la méthode du capucin, qui n'étoit qu'un effronté charlatan, qui, à la vérité, a eu, comme tous ses confrères, quelques succès qui ont séduit, mais qui ne devoient point se soutenir.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAT, (Claude-Nicolas LE) docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, lithotomiste-pensionnaire de la même ville, professeur-démonstrateur royal en anatomie & chirurgie, correspondant de l'académie royale des sciences de Paris, doyen des associés regnicoles de celle de chirurgie, membre des académies de Londres, Madrid, Porto, Berlin, Lyon, des académies impériales des curieux de la nature & de Pétersbourg, de l'institut de Bologne, & secrétaire perpétuel de l'académie de Rouen, étoit de Blérancourt en Picardie, où il naquit le 6 septembre 1700, de *Claude le Cat*, chirurgien très-estimé, & de mademoiselle *Meresse*, fille d'un homme célèbre dans la même profession.

La chirurgie, à laquelle le portoient des exemples pris dans sa propre famille, ne fut point d'abord le parti qu'il embrassa. Il parut incliner pour l'état ecclésiastique; il en porta l'habit. Ses parens, éblouis des succès de ses premières études, favorisoient eux-mêmes ce penchant, ou plutôt le faisoient naître par leurs insinuations. Mais à peine avoit-il commencé son cours de philosophie, où il brilla, qu'il prit goût pour la géométrie, & dès-lors, celui qu'on lui avoit en quelque sorte inspiré pour l'état ecclésiastique, se dissipa pour faire place à des inclinations bien différentes. *Le Cat* embrassa avec ardeur l'architecture militaire. Sans études, sans autre maître que la nature, il dessinoit la fortification avec une netteté, une exactitude qui n'est pas toujours le fruit de la plus longue application. S'il en avoit été cru, peut-être se seroit-il borné à cet art qui avoit tant d'attrait pour lui : il trouva des obstacles. Sa famille le rappelloit à l'église; mais le génie militaire l'en avoit dégoûté. Ne voulant donc point céder au goût de ses parens, & ne pouvant suivre le sien, il revint à la chirurgie. Il en puisa les principes dans les leçons des plus grands maîtres de la capitale, & cette profession lui devint d'autant plus chère, que la physique, à laquelle il s'étoit voué, en étoit la base.

La chaleur de son imagination & la multitude de ses idées lui donnèrent de bonne heure le desir de se faire connoître du monde savant. Il eût souhaité mettre au jour quelques ouvrages qui eussent annoncé ses progrès dans l'état dont il faisoit sa principale occupation; mais il entrevoyoit la difficulté qu'il y a d'écrire à vingt-quatre ans sur une science, où la théorie ne peut avoir de mérite qu'autant qu'elle est appuyée sur des faits, parce que les hypothèses

pothèses conduisent aux plus grandes erreurs. Il se contenta donc de donner pour lors quelques dissertations physiques, dans lesquelles on remarqua l'esprit géométrique de l'auteur qui en a fait si souvent usage dans ses autres productions. C'est par le secours de ce même esprit, qu'en appliquant avec discernement aux maladies internes la théorie & la pratique que lui avoit procurée l'étude des maladies externes, il franchit, pour ainsi dire, sans s'en appercevoir, les barrières que l'usage a établies entre les deux parties de l'art de guérir, & qu'il se trouva tout-à-la-fois, & grand chirurgien & médecin très-instruit. M. de Tressan, archevêque de Rouen, qui reconnut en lui ces qualités, se l'attacha comme chirurgien & médecin en 1729, quoiqu'il n'ait pris le bonnet de docteur que trois ans après. Ce fut à Rheims qu'il le reçut, en 1732.

En 1731, M. *Le Cat* desira la survivance de chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Des talens déjà connus, la confiance & l'attachement de M. de Tressan auroient suffi pour lui assurer cette place; mais elle n'auroit pas rempli son ambition, si la faveur seule en avoit décidé; il se présenta au concours, & l'emporta sur ses concurrens; mais il ne fixa sa résidence à Rouen qu'en 1733, où il fut reçu maître en chirurgie l'année suivante.

Dès le commencement de son établissement, il enseigna l'anatomie. Ses leçons étoient pleines de réflexions justes & précises sur les usages des différentes parties. Ses élèves n'étoient pas même privés du plaisir d'entrevoir la situation & les fonctions de celles que le scalpel le plus délié & guidé avec la patience la plus décidée, ue permet point d'appercevoir. Il joignit des leçons de chirurgie à celles d'anatomie: elles étoient trop savantes pour qu'on ne desirât pas qu'elles devinssent publiques, & *Le Cat* étoit trop bon citoyen pour ne pas se prêter à ces vues. Il conçut le plan d'un amphi héâtre, & il en fit bâtir la plus grande partie à ses fraix.

C'est à l'amour qu'il avoit pour son art, que Rouen est redevable des écoles publiques de chirurgie qui y sont établies. Tant d'occupations, multipliées encore par la place qu'il occupoit, & par la confiance qu'il avoit si justement méritée, ne l'écartoient point des autres sciences. Les savans & les amateurs de tout genre s'assembloient chez lui. L'universalité de ses connoissances le mettoit à portée de communiquer avec tous; quel que fût l'objet de la question, le génie de *Le Cat* offroit toujours des ressources pour l'approfondir. Le zèle avec lequel il soutint ces assemblées, le soin qu'il prit d'en démontrer l'utilité par ses écrits, les fit ériger en Académie royale des Sciences. C'est ainsi qu'on peut dire qu'il devint le fondateur de cette société littéraire. Il contribua même beaucoup à l'illustration de l'Académie de Chirurgie à Paris, par les savans mémoires dont il l'enrichit quand elle étoit encore au berceau. S'il n'obtint que l'*accessit* la première année qu'il concourut pour le prix fondé par M. *De la Peyronie*, il eut l'avantage de le remporter constamment depuis 1732 jusqu'en 1738 inclusivement. Cette supériorité frappante pouvoit jetter le découragement parmi les concurrens. L'Académie, qui en sentit les conséquences, jugea qu'il étoit nécessaire de prier le vainqueur de se reposer sous ses lauriers. Mais pour le dédommager de tous les triomphes auxquels elle le prioit de renoncer, elle crut qu'il n'étoit point de moyen plus honorable que de lui repliquer le mot *usquequò*, qu'il avoit choisi pour la devise de son dernier mémoire, en lui faisant la question: *Jusqu'à quand M. Le Cat gagnera-t-il les prix qu'elle propose?* C'est ainsi qu'on le pria de ne plus entrer en lice, pour ne pas décourager ceux qui craindroient un tel concurrent; & pour que cette exclusion si honorable à M. *Le Cat* fût connue de tout le monde, l'Académie en a fait mention de la manière la plus glorieuse dans le premier volume des mémoires de ses prix.

M. *De la Peyronie* fut tellement frappé de la supériorité de M. *Le Cat*, qu'il desira de l'attirer dans le sein de l'Académie. Ce chirurgien fut sensible à cette marque d'estime, mais les promesses d'occuper les premières places de l'Académie ne le tentèrent point; il ne voulut pas courir les risques d'un nouvel établissement dans la capitale, quoique tout semblât lui promettre une réussite assurée. Ce fut après ce refus que l'Académie royale de Chirurgie, desirant toujours qu'il lui appartînt, lui envoya le titre d'associé.

Le Cat, tout concentré dans Rouen, mais répandu au-dehors par la célébrité que ses ouvrages & ses cures lui méritoient tous les jours, jouissoit tranquillement des avantages que lui avoient procuré ses talens, lorsque le Roi lui accorda, en 1759, une pension de deux mille livres par augmentation de celle de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Au mois de janvier 1762, le Roi lui accorda encore des lettres de noblesse, &, par une distinction particulière, le parlement & la chambre des comptes de Normandie les enregistrèrent *gratis*.

Le grand nombre d'ouvrages que nous avons de cet auteur, & les recherches que ces mêmes ouvrages attestent qu'il a faites dans la nature, nous prouvent l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il croyoit devoir employer tous les instans de sa vie; il semble n'avoir pris de délassement qu'en changeant les objets de son application. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que des travaux aussi opiniâtres, aussi difficiles, & qui ont porté les plus cruelles atteintes à sa santé, n'altérèrent jamais son imagination; elle conserva toujours la même vivacité: les tristes effets de l'âge, qui n'énervent l'esprit qu'en affoiblissant les organes qui lui sont soumis, ne se sont point fait appercevoir dans les ouvrages de M. *Le Cat*. Comme secrétaire de l'Académie de Rouen, il employa les dernières années de sa vie à l'édition des

premiers volumes de ses mémoires. Les forces de M. *Le Cat*, épuisées par la continuité de ses propres ouvrages, ne purent résister à tout ce que son génie lui fit entreprendre. Il se sentit affoiblir; il vit approcher la mort en philosophe chrétien; il la défia avec la fermeté convenable à un homme qui lui avoit arraché tant de victimes. Après une courte maladie, il termina sa brillante carrière le 20 août 1768, ne laissant qu'une fille mariée à M. *David*, maître en chirurgie de Paris.

Une gaieté naturelle étoit le caractère de M. *Le Cat*; elle le garantit toujours de cette rudesse que l'étude des questions difficile donne communément à ceux qui s'y livrent avec opiniâtreté. On lui a attribué un amour désordonné pour la gloire; on l'a même accusé d'être avide de réputation en tout genre, d'éclater avec trop d'aigreur, trop d'amertume, contre ses rivaux ou ses jaloux, de mettre quelquefois de l'emportement où il ne falloit que de la raison, & de dédaigner les lumières des autres, quand il étoit sûr des siennes. Mais, en appréciant ces griefs, tout ce qu'il en résulte, c'est que M. *Le Cat* étoit homme, & que la supériorité de son génie n'avoit pu le préserver de toutes les foiblesses attachées à l'humanité. Par combien de vertus ne les a-t-il pas rachetées? Il aimoit les arts & la gloire, il n'avoit point d'autres passions; c'étoit ce qui le rendoit quelquefois critique ardent envers les autres, & apologiste chaud, ou plutôt naïf, de lui-même. Quand il auroit donné à cet égard dans quelques excès, quand il auroit trop fait valoir ses talens & ses productions, sa mémoire en doit-elle être moins chérie & moins respectée? Si *Le Cat* avoit des défauts, il avoit des vertus. Il étoit d'un accès facile aux malheureux. Comme le soir il ne supputoit pas combien sa profession lui avoit rapporté du côté de l'intérêt, & que les journées les plus lucratives pour lui, étoient celles où il avoit soulagé ou guéri le plus grand nombre de ces infortunés, ils n'ont jamais ressenti dans leurs pansemens le poids d'une main qui n'est charitable que par devoir & par obligation.

Les honneurs que lui ont rendus, même après sa mort, le Parlement de Rouen, l'Académie de cette ville, & sa patrie entière, sont les preuves de la juste considération dont il a joui; &, ce qui ajoute plus de poids à tous ces témoignages, ce sont les regrets du peuple & des pauvres, qui n'accordent leurs larmes qu'à la perte des citoyens vraiment vertueux.

Voici la liste de ses ouvrages:

Dissertation physique sur le balancement d'un arcboutant de l'église de S. Nicaise à Reims. 1724.

Il y démontre que le mouvement très-sensible que cet arcboutant éprouve lorsqu'on sonne, n'altère en rien sa solidité.

Dissertations qui ont été couronnées à l'Académie de Chirurgie de Paris, depuis 1732 jusqu'en 1738, que l'auteur a été prié de ne plus entrer en lice.

Comme l'Académie donna, pour le sujet du prix de 1755, une matière très-importante, *Le Cat* ne put s'empêcher de présenter un mémoire; mais il emprunta le nom d'un chirurgien de ses amis, pour ne point être reconnu, & emporta encore ce prix.

Traité des sens. Rouen, 1740, *in*-8. Paris, 1740, 1742, *in*-8. Amsterdam, 1744, *in*-12, avec fig. Londres, 1750, en anglois.

Cet ouvrage est celui qui paroît avoir coûté le plus de travail à *Le Cat*. Les planches anatomiques de l'organe de l'ouie, & de la base du cerveau, avec toutes ses dépendances, qu'il a jointes au Traité des sens, ont été gravées d'après ses dessins.

Lettres concernant l'opération de la taille pratiquée sur les deux sexes. Rouen, 1749, *in*-12.

Recueil des pièces sur l'opération de la taille, première partie. Rouen, 1749, *in*-8.

Seconde partie, *ibidem*, 1752, *in*-8.

Troisième partie, *ibidem*, 1753, *in*-8.

Ce chirurgien y traite de la dilatation du corps de la vessie, qu'il croit préférable aux grandes incisions, & il répond à ceux qui ont été d'un avis contraire. Lui-même en avoit changé en 1735 & 1736; à l'exemple des *Tolet*, des *Mareschal*, il abandonna la dilatation, en se livrant à des incisions plus étendues; mais il déclare que ses succès ne furent pas aussi constans. L'auteur décrit les instrumens qu'il a inventés pour produire le degré de dilatation qu'il juge nécessaire, & il en donne les figures avec celles de quelques instrumens que d'autres chirurgiens ont proposés; il en fait ensuite la comparaison avec les siens.

Réponse au Recueil du Frère Côme.

Il s'est élevé avec beaucoup de force contre le lithotome caché & la manière d'opérer de son auteur; ce qui ne l'a point empêché d'être adoptée par beaucoup de chirurgiens.

Dissertation sur l'existence & la nature du fluide des nerfs & son action pour le mouvement musculaire. Berlin, 1765, *in*-8, avec figures.

Ce mémoire a remporté le prix que l'académie royale de Berlin a proposé en 1753, & il a mérité à son auteur d'être associé à cette savante compagnie. La nature de la question a ouvert un champ bien libre à l'imagination de M. *Le Cat*; il a couru après le merveilleux plutôt qu'après la vérité. A la suite de cette Dissertation, on en trouve d'autres sur la sensibilité & l'irritabilité. Le nouveau systême de M. *De Haller* sur l'insensibilité faisoit du bruit; il en imposoit à un très-grand nombre de physiologistes, & il étoit d'autant plus difficile de se préserver de

l'erreur, que cet auteur célèbre avoit appuyé son opinion d'une multitude d'expériences. M. *Le Cat* osa combattre ce systême; il prouva la sensibilité de la dure-mère, de la pie-mère, des membranes, des ligamens, des tendons, & démontra la fausseté des observations Hallériennes par les accidens qui se présentent à la suite des piqûres des tendons, des aponeuroses, &c. Il s'est aussi élevé contre l'irritabilité; & après avoir prouvé qu'il existe effectivement une irritabilité dans nos fibres, qui n'est qu'une dépendance du sentiment & qui a même été reconnue d'*Hippocrate*, il avance que les nouvelles idées de M. *De Haller* sur cette propriété des fibres vivantes, ne sont que de pures distinctions métaphysiques.

Eloge de M. de Fontenelle, 1759, *in*-12.

Dissertation sur le dissolvant de la pierre, & en particulier sur celui de mademoiselle Stephens. Rouen, 1739, *in*-12.

Il y rapporte les bons & les mauvais effets de plusieurs espèces de lithontriptiques, & il conclut qu'il ne faut, ni donner une croyance imbécile à tout ce qu'on débite sur eux, ni refuser de croire des faits avancés par des personnes dignes de foi.

Traité de la couleur de la peau humaine en général & de celle des nègres en particulier. Amsterdam, 1765, *in*-8.

Le corps muqueux est, suivant M. *Le Cat*, le véritable organe de la couleur; il enveloppe les papilles nerveuses, & il doit son existence aux sucs qui en transudent. Voilà donc, dit-il, que le suc nerveux est le principe de notre couleur blanche, parce qu'il est naturellement blanc; & comme le corps muqueux des nègres est noir, & que ce corps est formé par le suc des mammelons nerveux, l'espèce de suc versé par les houppes nerveuses de la peau a la même couleur noire. Mais si de-là, ajoute-t-il, vous concluez que tout le suc nerveux d'un maure, tout son suc nourricier, sa lymphe nerveuse sont noires, vous serez démenti par tous les faits anatomiques, pour avoir tiré une conséquence générale d'un fait particulier; raisonnement très-vicieux; car de ce qu'un suc de la peau du nègre, émané de ses nerfs, est noir, il ne s'ensuit point du tout que la masse du suc nerveux, contenue dans le systême entier de ses nerfs, ait cette couleur. Il explique ensuite le sentiment qu'il a adopté; mais comme il n'est fondé, ni sur l'observation, ni sur l'expérience, on est en droit de le renvoyer dans la classe des hypothèses qui sont plus ingénieuses que concluantes.

Nouveau systême sur la cause de l'évacuation périodique. Amsterdam, 1765, *in*-8.

Comme M. *Le Cat* se plaisoit en idées neuves, il établit la cause de l'évacuation menstruelle dans l'esprit séminal fermenté & préparé par les houppes nerveuses de l'*Uterus* & de ses appartenances, qui occasionnent une espèce de phlogose voluptueuse, & en quelque sorte hémorroïdale des organes de la génération du sexe.

Lettre sur les avantages de la réunion du titre de docteur en médecine avec celui de maître en chirurgie, & sur quelques abus de l'un & l'autre art. Amsterdam, 1766, *in*-8.

Il étoit sans doute piqué de ce que M. *Bonté*, médecin de Coutances, l'avoit badiné sur le titre de docteur en médecine, dans ses objections contre le nouveau systême de la menstruation.

Traité des sensations & des passions en général & des sens en particulier. Paris, 1767, deux volumes *in*-12.

Le Cat prévient qu'il n'a pu s'occuper de cet ouvrage qu'avec le dégoût affreux qu'on éprouve en recommençant un travail auquel on avoit déjà mis la dernière main. Il veut parler de l'incendie qui consuma ses manuscrits en 1762, & en particulier, le Traité dont il est ici question. On y trouve le même goût pour la nouveauté, que dans les autres écrits physiologiques de cet auteur: c'est un tissu de noms particuliers, d'explications singulières, d'hypothèses hasardées, plus propres à obscurcir qu'à éclairer. On pourroit répéter, au sujet de cet ouvrage, ce que M. *Bonté* a dit à l'occasion du nouveau systême de la menstruation: « se peut-il que l'imagination » d'un savant, respectable par ses succès & le nombre de ses années, l'égare ainsi à l'ombre des » lauriers qu'il a cueillis autrefois dans la physique? »

Cours abrégé d'Ostéologie. Rouen, 1768, *in*-8.

Ce Traité est recommandable par l'ordre qui y règne. M. *Le Cat* y fait des remarques importantes sur la connexion des os; il décrit les osselets de la face avec plus d'exactitude qu'on n'avoit fait avant lui. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CATACLUSIS, s. f. (*Nosol. méthod.*)

Vogel applique ce mot à un spasme aigu qui tient un des deux yeux fermé, par la constriction des paupières d'un seul côté. (M. CHAMSERU.)

CATAGAUNA. (*Mat. méd.*)

Catagauna, ghitta gemou, &c. divers noms de la gomme-gutte. *Voyez* GOMME-GUTTE.

(M. FOURCROY.)

CATAGMATIQUES. (*Mat. méd.*)

Les anciens médecins nommoient *catagmatiques* les remèdes propres à guérir les fractures des os. Ce mot vient du grec *κάταγμα*, qui signifie fracture. C'étoit particulièrement aux substances qu'ils croyoient être capables de favoriser la formation du cal & de souder conséquemment les os fracturés qu'ils appliquent cette expression. Telles étoient plusieurs pierres

ou concrétions, qui par une analogie de forme bien trompeuse & bien étrangère aux vrais principes de la connoissance des médicamens, représentoient le tissu réticulaire des os, comme l'ostéocolle, &c. On sait actuellement par toutes les observations exactes des modernes, & par une connoissance plus parfaite & plus sage de la physique animale, que la formation du cal ne peut être que l'ouvrage de la nature, que l'art ne peut y avoir quelque influence que par une nourriture simple & bien appropriée, & qu'il n'y a aucun corps qui puisse être regardé comme vraiment *catagmatique*. (M. FOURCROY.)

CATALEPSIE, s. f. *catalepsis*, de κατοικομαι, *decido*, *morior*, ou mieux suivant d'autres auteurs de καταλαμβανειν, *occupare*, *detinere*.

De toutes les maladies qui attaquent l'espèce humaine, la *catalepsie* est une des plus rares & des plus étonnantes : les auteurs de médecine qui en parlent diffèrent dans la description qu'ils en donnent, plusieurs mettant au nombre des symptômes qui la caractérisent, divers accidens qui ne lui appartiennent point essentiellement, & qui dépendent de ses complications & de ses variétés.

La *catalepsie* proprement dite est l'abolition ou plutôt la suspension subite du sentiment & du mouvement musculaire ; le pouls & la respiration restant libres & naturels. Le malade est saisi tout-à-coup ; il demeure immobile dans la position où il se trouve lors de l'invasion, soit qu'il soit debout, assis ou couché : les yeux, à moins qu'il n'ait été attaqué pendant le sommeil, sont fixes & ouverts, comme s'il regardoit un objet ; mais il ne voit point, il n'entend & ne sent point, sur-tout si la *catalepsie* est complette. Le visage conserve sa couleur, & si au moment de l'attaque, le malade étoit triste ou gai, il exprime la même sensation du rire & de la douleur, pendant tout le temps de l'accès ; le pouls & la respiration ne sont point altérés : les actions involontaires continuent avec régularité ; on a vu même les malades avaler ce qu'on leur mettoit dans la bouche ; les membres ne sont point roides comme dans le tetanos, mais souples & flexibles, & ils se prêtent à toutes les directions, à tous les mouvemens & conservent la nouvelle position qu'on leur a donnée jusqu'à ce qu'on leur en fasse changer : on élève ou on baisse la tête du malade ; on fléchit ou on étend ses bras & ses jambes ; on le tient debout ou assis ; on le fait marcher un ou deux pas ; en un mot, on en dispose comme d'une statue à ressorts qui obéit à toutes les impulsions qu'elle reçoit. Cet état dure quelques heures au plus ; cependant Forestus fait mention d'un jeune homme dont les accès duroient trois jours. Lorsque l'accès est fini, le malade se réveille comme d'un songe, il n'a aucune idée de ce qui s'est passé, il n'éprouve ni cette lassitude, ni cet abattement qui sont les suites des accidens épileptiques & des mouvemens convulsifs ; il est même soulagé & plus âpre à remplir ses diverses fonctions ; quelquefois lorsque la *catalepsie* n'est pas entière, & qu'il n'a pas perdu tout sentiment, il rend compte de ce qui s'est passé autour de lui, & de ce qu'on lui a fait éprouver. Dans d'autres circonstances il a des visions singulières, des songes ; mais ce phénomène appartient plus particulièrement à l'extase ou à la contemplation, espèce de *catalepsie* qui affecte principalement les mélancholiques, les hypochondriaques, ou ceux dont la tête est dérangée par des méditations profondes, par des affections vives de l'ame, ou par une dévotion outrée.

Les signes qui annoncent la *catalepsie* sont la langueur & l'engourdissement de l'esprit & du corps, la douleur & l'embarras de la tête, sur-tout dans sa partie postérieure ; la rougeur du visage, l'élévation & la plénitude du pouls : tantôt l'accès est précédé d'un sommeil profond, tantôt il commence sans avoir été annoncé par aucun symptôme. Henri de Heers rapporte qu'un religieux sujet à cette maladie étoit auparavant l'accès saisi d'un engourdissement du col : Forestus fait aussi mention d'un prêtre qui sentoit avant l'accès une douleur sourde dans la partie postérieure de la tête.

Les femmes & les jeunes sujets, suivant Breilli, sont plus exposés à la *catalepsie* que les hommes : elle attaque dans les sujets plus avancés en âge, ceux qui se livrent à des méditations profondes, à des études longues & abstraites, & sur-tout les mélancholiques & hypochondriaques. La vue des sujets hideux & effrayans cause chez des sujets nerveux, une impression vive, suivie de *catalepsie* ; dans les enfans elle peut être produite par les vers ; enfin elle est un symptôme histérique. Les auteurs rapportent des exemples de *catalepsie* produites par ces diverses causes. Tulpius parle d'un jeune homme qui devint cataleptique sur le refus que lui fit une femme de l'épouser. Rondelet dit qu'une jeune fille, ayant été forcée de se marier avec un homme qu'elle n'aimoit point, en conçut un tel chagrin, qu'elle fut attaquée de *catalepsie* dont les accès revenoient toutes les fois qu'elle voyoit son mari, qu'elle en entendoit parler, ou qu'elle pensoit à lui. Les méditations profondes donnent lieu à la *catalepsie* ; mais comme nous l'avons observé, celle-ci tient plutôt de l'extase ou de la contemplation. Les malades ont pendant l'accès des songes ou des visions relatives aux objets qui les ont long-temps & vivement affectés. Parmi les exemples de ce genre, un des plus remarquables est celui que l'on trouve dans les mémoires de l'académie des sciences, année 1737. Cette *catalepsie* causée par un grand chagrin, & par l'incertitude de l'événement d'un procès considérable, eut plusieurs accès pendant lesquels la malade âgée de quarante-cinq ans, tenoit un discours très-long & très-suivi, dans lequel elle rendoit un compte exact de toutes les circonstances de son affaire ; mais ensuite vers le troisième ou quatrième accès, ses dis-

cours se changèrent en extravagances ; elle poussa des hurlemens affreux, & tomba dans une phrénésie dont la *catalepsie* avoit été le prélude : elle ne recouvra sa santé & sa raison qu'un mois après.

Comment ces différentes causes peuvent-elles occasionner la *catalepsie ?* Quel dérangement produisent-elles dans les organes d'où résultent les symptômes & les phénomènes singuliers que présente cette maladie. Les auteurs qui se sont occupés de cette æthiologie ont avancé différentes opinions systématiques aussi obscures que l'effet qu'ils prétendoient expliquer, & toutes fondées sur l'action encore peu connue des nerfs, sur leur distinction en moteurs & en sensitifs, & sur la lésion différente des uns & des autres. Pour ne rien avancer que de conforme à une saine théorie, c'est-à-dire qui ne soit confirmé par l'expérience, ou prouvé par des faits, il faut se contenter de dire avec les anciens médecins, que le siège de cette maladie paroit être dans les parties postérieures de la tête, & sa cause dans l'engorgement des vaisseaux sanguins de ces parties. En effet, on a des observations de *catalepsie* guérie par une abondante hémorragie des narines. Les ouvertures des cadavres de sujets morts de *catalepsie*, ont montré les veines qui parcourent les parties postérieures de la tête, & ses différens sinus gorgés d'un sang noir & épais; une matière séreuse épanchée dans la partie postérieure du cerveau. Un jeune homme, après une fièvre légère qui dégénéra en pleurésie, mourut cataleptique. A l'ouverture de sa tête, on trouva toutes les veines variqueuses, & le cerveau sec & friable. Bonnet rapporte une semblable observation d'altération de la substance du cerveau dans un homme fortement mélancholique, mort de *catalepsie*. La partie supérieure du cerveau étoit sèche & friable, & jaune comme du citron jusqu'à l'épaisseur d'un doigt ; vers sa base & les ventricules, il étoit plus mou, & d'une couleur jaune moins intense ; l'origine des nerfs étoit sèche & plus grêle que dans l'état naturel.

Le prognostic de la *catalepsie* diffère suivant l'âge des sujets & les circonstances de la maladie : chez les enfans elle n'est pas très-dangereuse ; cependant elle peut dégénérer en épilepsie. Elle est opiniâtre & rebelle à tous les remèdes dans les sujets âgés, fatigués par des méditations profondes, par de grands chagrins ; & dans ces cas elle se termine quelquefois par une apoplexie mortelle. Pour le traitement, il faut avoir égard aux différens temps de la maladie. Pendant l'accès, le plus grand nombre des auteurs conseillent de n'employer aucun remède ; quelques-autres prescrivent les odeurs piquantes. On fait respirer au malade les acides, comme le vinaigre ordinaire, ou celui de rhue, les sels volatils ; on frotte le derrière de la tête, ou l'épine du dos, avec les huiles aromatiques & antispasmodiques. Si le visage rouge, & les veines gonflées, annoncent que le sang se porte à la tête avec trop de violence, Forestus recommande de scarifier les narines, ou de les irriter, au moyen d'une sonde, jusqu'à ce que le sang en sorte. Arétée donne le même précepte ; il conseille de tirer du sang, en déchirant les parties membraneuses des narines avec une plume d'oie taillée en forme de scie, jusqu'à ce qu'on obtienne une hémorrhagie abondante. Les lavemens âcres & irritans peuvent aussi être utiles ; mais, suivant plusieurs observations, l'anus est si resserré qu'il est impossible d'y introduire une canule. Après le paroxisme, & pour en prévenir le retour, l'emploi des moyens curatifs doit être dirigé par la connoissance du tempérament du sujet, de ses mœurs, de ses habitudes, & par celle des maladies qui donnent naissance à la *catalepsie*, dont elle est un symptôme, ou qui se compliquent avec elle : dans les cas d'affection mélancholique, hypocondriaque, ou hystérique, lorsqu'elle dépend de la suppression de quelque évacuation habituelle, si elle est introduite par des vers, la cure doit être celle qui est indiquée dans chacune de ces maladies. La *catalepsie*, qui est la suite du déréglement de l'imagination, ou des affections de l'ame, vives & long-temps prolongées, résiste à tous les remèdes : les seuls que l'on puisse employer avec succès sont les moyens généraux, comme la saignée & les doux évacuans, suivant qu'il y a des signes de pléthore sanguine ou humorale, un régime doux & humectant, le changement d'air, en évitant soigneusement une température froide & humide ; enfin, & ce qui est principalement utile, il faut éloigner du malade les objets qui ont pu l'affecter, ou qui pourroient lui en rappeller le souvenir, & l'exciter à la dissipation, à l'exercice, & même le faire voyager.

Catalepsie, *congélation*. C'est mal-à-propos que quelques auteurs ont parlé, sous le nom de *catalepsie*, de ce qui arrive aux personnes saisies par un grand froid. Ils sont roides, immobiles, perdent tout sentiment & tout mouvement, & meurent si le froid continue, ou s'ils y restent trop long-tems exposés. On a vu des soldats morts de froid dans leur guerite, d'autres sur leurs chevaux, tenant les guides, paroissant voir, en un mot conservant leur position naturelle, comme s'ils eussent été vivans. Les causes & les symptômes de la *congélation* sont très-différens de ceux de la *catalepsie*, & par conséquent les moyens d'y remédier ; lorsque l'on veut secourir à temps les personnes congelées, & avant que la vie ne soit entièrement éteinte, il faut transporter ces malheureux dans un lieu médiocrement échauffé, faire des frictions sèches sur tout le corps ; & lorsque le malade est revenu à lui-même, mettre ses pieds dans un bain très-chaud, & rétablir les forces engourdies par les toniques & les cordiaux.

Catalepsie a encore d'autres significations. Galien l'emploie pour exprimer la perception ou la connoissance d'une chose, & les stoïciens s'en servent dans cette acception ; c'est ce que nous connoissons sous le nom d'*extase* ou de *contemplation*. Ce mot signifie pareillement l'action de retenir son haleine pour aller

à la selle, ou pour l'évacuation d'une humeur quelconque; enfin c'est un terme affecté aux bandages, & par lequel on exprime l'action de les assurer, ou de les fixer sur quelque partie.

(M. de la Porte.)

CATALOTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *catalotiques* expriment dans les livres des médecins qui ont employé ce mot, les remèdes propres à procurer la cicatrice des plaies, des ulcères. Autrefois la médecine & la chirurgie, peu éclairées sur les propriétés de la fibre animale vivante, sur la nutrition, sur la réparation des organes cellulaires détruits dans différentes maladies accompagnées ou suivies de délabrement, de perte de substance, croyoient agir sur les plaies, sur les ulcères, au gré du desir de l'opérateur, du guérisseur, faire suppurer, nettoyer, changer la nature du pus, en augmenter l'écoulement, en tarir la source, enfin fermer ou cicatriser les plaies. De-là les expressions de vulnéraires en général, & de toutes les autres divisions de cette classe de médicamens, les suppuratifs, les mondicatifs, les détersifs, les desséchans, &c. Depuis qu'une observation plus attentive a prouvé que la nature, dans tous les changemens qui arrivent à une plaie, à un ulcère, & à toute maladie externe ou interne, avec désorganisation, perte de substance, fonte des solides, réparation successive des parties, suit une marche uniforme, simple, indépendante des ressources de l'art, que souvent celui-ci, par l'application de ses moyens, ne fait que contrarier & déranger cette marche; l'art de guérir plus simple, plus bienfaisant, plus près de la nature, a renoncé à ces prétentions ridicules, auxquelles ils croyoient autrefois assujettir les phénomènes de l'économie animale; il n'admet donc plus aujourd'hui de véritables *catalotiques*, à moins qu'on ne comprenne dans ce mot tous les moyens capables de détruire les obstacles qui s'opposent à la cicatrisation des plaies, des ulcères; comme l'extraction des corps étrangers, la destruction des chairs baveuses, des fungus, des bords calleux, renversés, la privation du contact de l'air. Mais ces moyens plutôt auxiliaires, & dont la nature nous offre elle-même l'exemple, par les phénomènes de l'inflammation & de la suppuration, ne sont pas de véritables *catalotiques*, dans le sens où les auteurs avoient employé cette expression. *Voy.* Cicatrice, Cicatrisans. (M. Fourcroy.)

CATANANCE. (*Mat. méd.*)

Le mot *catanance* est employé par les anciens botanistes pour désigner une plante médicinale, sur l'espèce de laquelle il y a de l'incertitude. Il paroît que la plante, ainsi désignée par Césalpin, Daléchamp, Tournefort, &c., n'est pas la même pour tous les auteurs. On croit que ce nom a été donné à la balsamine, & à une espèce de coronopus.

(M. Fourcroy.)

CATAPASME. (*Mat. méd.*)

Le nom de *catapasme*, *catapasma*, καταπασμα des grecs, étoit autrefois donné à des poudres odorantes, simples ou composées, qu'on employoit pour parfumer les cheveux & les vêtemens. On y faisoit entrer les plantes aromatiques, labiées, les racines d'une odeur forte, le girofle, la cannelle, la muscade, les baumes secs, le storax, le baume du Pérou ou de Tolu, l'ambre gris, le musc, la civette.

Le même nom étoit aussi adopté pour les poudres roborantes & stomachiques, qu'on appliquoit sur la région de l'estomac, après l'avoir frottée d'une huile fortifiante, sur laquelle la poudre s'attachoit. Enfin, on nomme encore *catapasme* les poudres narcotiques & épulotiques. (*Voyez* les mots Parfums, Sachets, &c. (M. Fourcroy.)

CATAPHORA de καταφερω, assoupir; affection soporeuse, dans laquelle les malades sont privés de la voix & du sentiment, comme dans un profond sommeil. Le *cataphora* ne diffère point du coma. (*Voyez* ce mot.) (M. Laporte.)

CATAPLASMES. (*Mat. méd.*)

Les *cataplasmes* sont des médicamens, plus ou moins composés, qu'on applique à l'extérieur & qui varient dans leurs vertus, suivant l'intention du médecin. Ils sont émolliens, résolutifs, fondans, incisifs, corroborans, anti-septiques, calmans, &c. On les prescrit toujours par une formule extemporanée, appropriée à la circonstance de la maladie. On leur donne une consistance assez semblable à celle d'une bouillie cohérente, un peu plus forte que celle des onguens, & tenant le milieu entre les onguens & les emplâtres. C'est avec de l'eau, du lait, du vin, des décoctions de plantes passées, de l'eau-de-vie, qu'on donne la mollesse à ces remèdes. On y fait entrer des racines, des tiges, des feuilles, des écorces jeunes & tendres, des fleurs, des fruits; on y mêle souvent des graisses, des onguens, des emplâtres, quelquefois des baumes, des teintures, &c. La pratique la plus ordinaire est de faire bouillir les substances, de séparer l'eau de la décoction, de broyer fortement les plantes bouillies, & de les réduire en pulpe. Mais M. Baumé observe avec raison que cette méthode est très-mauvaise, outre qu'elle est fort longue & dispendieuse. Il propose de mêler à l'eau, plus ou moins chaude, les plantes en poudre, soigneusement conservées, de les faire plus ou moins macérer ou bouillir, suivant leur nature, de n'ajouter que sur la fin les substances aromatiques, les pulpes végétales, les huiles, les graisses, &c. Nous observerons que tous les *cataplasmes* émolliens, relâchans, calmans, résolutifs, qu'on compose ordinairement de racines de mauve, de guimauve, de consoude, d'oignons de lys, de farines d'orge, de lupin, d'orobe, de pois, &c., peuvent être d'abord préparés par la décoction; qu'on doit y ajouter en-

suite, immédiatement avant de les appliquer, le safran, l'opium, les teintures, &c., qu'on peut y mêler, & que la même préparation doit être en général suivie pour toutes les substances gommeuses, fades, mucilagineuses, farineuses, &c. Quant à celles qui sont odorantes, aromatiques, & dont la vertu consiste dans les principes volatils, on ne doit les mêler qu'à la fin, & même ne pas les faire chauffer du tout. Aussi a-t-on distingué depuis Sylvius, les *cataplasmes* cuits & les *cataplasmes* cruds. Gaubius a suivi cette distinction dans son *Traité sur l'art de formuler*. Nous allons extraire de cet ouvrage les articles de ces deux sortes de *cataplasme*; il seroit difficile d'ajouter quelque chose aux règles qui y sont prescrites, & de donner des formules mieux conçues que celles qui y servent d'exemples, & dont la plupart sont dues à Boerrhaave. (M. Fourcroy.)

CATAPLASME CUIT.

Le Cataplasme cuit, *cataplasma coctum*, demande une consistance non coulante; & les parties dont il est composé, doivent être tendres & avoir une cohérence médiocre. Si à tout cela se trouvent joints la petitesse & un mélange presque homogène des parties, le *cataplasme* s'appelle alors *puls*, bouillie.

I. La matière est ici de trois sortes: *la liqueur*, *le corps qu'on y fait cuire*, *l'accessoire*.

a. La liqueur. Voici ce qui la fournit; l'eau, le lait doux, le lait de beurre, le petit lait, les sucs exprimés liquides, le vin doux, le vin, le vinaigre simple ou médicinal qu'on garde dans les boutiques, l'urine, la lessive, l'huile exprimée, infusée, cuite, quelquefois même des substances plus épaisses, qui se fondent à la chaleur, telles que le beurre, l'axonge, les onguens, &c. Quelquefois aussi, lorsque le cas le demande, on emploie plusieurs de ces matières mêlées ensemble.

b. Le corps à cuire se tire sur-tout du règne végétal. Ainsi on se sert des racines, des bulbes, des écorces, des herbes, des feuilles, des fleurs, des fruits, des semences ou des poudres & des farines qu'on prépare avec ces substances, des sucs épais. Les règnes minéral & animal fournissent peu de chose; tels sont les excrémens, les nids d'hirondelles, les préparations de plomb, &c.

c. L'accessoire est destiné, 1°. ou à augmenter la vertu. On le mêle sur la fin de la décoction, ou lorsqu'elle est achevée, parce qu'il ne peut point la souffrir, ou qu'il n'en a pas besoin; tels sont les eaux, les huiles aromatiques, les teintures, les essences, les esprits, le vin, le vinaigre, les baumes, les extraits, les pulpes, les électuaires, les gommes-résines, les sucs liquides, épais, mais qui se fondent, le levain du pain, les sels, le savon, les poudres tendres, les parties molles, aromatiques des végétaux, le safran, par exemple, & autres semblables; 2°. ou à rendre la consistance & la cohésion coulantes; tels sont les poudres fines, les huiles, les onguens, le beurre, le miel, la mie de pain, le blanc, le jaune d'œuf, les mucilages, &c.

II. Le choix, dans cette formule, est fixé par les qualités requises du *cataplasme*, par la vertu connue de la décoction, & par l'indication du médecin.

a. La matière qu'il faut faire cuire, doit être molle par elle-même, ou pouvoir le devenir par la coction; de sorte qu'on exclud, presque d'ici, tous les corps durs qui ne sont que très-peu succulens, comme les bois, les tiges, les racines, les écorces, &c., & qu'on préfère les parties fraiches des végétaux à celles qui sont sèches.

b. Les ingrédiens, dont la matière active se volatilise & la vertu se perd pendant la coction qui se fait ordinairement dans un vaisseau ouvert, conviennent encore moins.

Il vaut mieux les ajouter en qualité d'accessoires, après les avoir réduits auparavant par la trituration, ou en poudre, ou en pâte, suivant la différence de leur nature comparée.

c. Le pain, les farines ou les poudres fines des végétaux, servent ordinairement pour faire des bouillies.

d. Quelquefois aussi, ce qui reste de la décoction de l'épithème liquide, sert de matière au *cataplasme* de même vertu, joints ensemble. Il est rare, dans ce cas, d'être obligé de faire une seconde décoction. (*Voyez* Epithème.)

e. Par rapport à la liqueur, il faut en choisir une convenable au but & à la matière à cuire, qui puisse souffrir la coction, sans perdre de sa vertu. Si l'on veut humecter, ramollir, relâcher, on doit se servir d'eau, de lait ou de préparations faites avec le lait, l'huile & ce qui y a rapport. Lorsqu'il faut ouvrir, résoudre, stimuler, on emploie le vinaigre, l'oxicrat, l'urine, la lessive, &c. Du mélange de ces différens ingrédiens, il naît une vertu composée. Le vin, les eaux distilées, l'esprit-de-vin, les huiles aromatiques, & autres semblables, ne soutiennent point l'ébullition; ainsi il vaut mieux les ajouter, quand la pulpe est cuite.

f. Les accessoires ne sont pas toujours nécessaires. On ne les emploie que quand la consistance ou la vertu requise ne se trouve pas dans la matière bouillie ou cuite. Ainsi, lorsque le *cataplasme* est trop mol, & qu'il n'est pas assez égal, on ajoute des poudres & des farines. Quand il est trop sec & moins coulant qu'il ne devroit l'être, on met des huiles ou quelque chose d'analogue. Quelquefois aussi, on emploie les poudres & les huiles ensemble pour augmenter la quantité.

g. Il faut que les accessoires de l'une & de l'autre classe soient liquides, ou qu'ils se fondent à la chaleur, ou qu'ils soient mous & en forme de bouil-

lie, ou en poudre fine, & qu'il ne soit pas difficile de les mêler exactement. Quant à ceux qui se dissolvent difficilement, ou qui par la chaleur se grumellent, par exemple les résines, le galbanum, le sagapenum, &c. il est à propos, avant de s'en servir, de les dissoudre & de les mêler avec le vinaigre, le vin, l'esprit-de-vin, le jaune d'œuf, &c.

h. Ne vous servez pas indistinctement des huiles, ni de ce qui y a rapport, à moins qu'on ne les atténue avec le savon ou quelque menstrue convenable : elles nuisent souvent en bouchant les pores de la peau.

i. Le nombre des ingrédiens ne doit pas être trop considérable.

III. L'ordre est aussi le même que dans les décoctions. Les accessoires se mettent ordinairement en dernier lieu, parce que souvent on les prescrit à quantité indéterminée. Si cependant il y a quelques ingrédiens très-volatils, ils doivent être mis après tous les autres.

IV. La dose se connoît par la grandeur de la partie qu'il faut couvrir. Il est inutile de la déterminer autrement.

V. La quantité generale est fixée par des conditions semblables à celles de l'épithème (*voyez* ce mot). Ainsi quelquefois elle va jusqu'à deux, trois, & même plusieurs livres, rarement elle est au-dessous d'une demi-livre, à cause de la coction qui est ici nécessaire.

VI. La proportion mutuelle des ingrédiens différens, tient aux mêmes principes que celle des décoctions, des épithèmes, *voyez* ces mots ; ajoutez seulement

a. Que la matière à cuire se prend à la quantité qui suffit pour le but de la dose & la quantité générale, parce qu'on emploie ici toute sa substance.

b. Que la proportion de la liqueur ne se détermine presque jamais ; mais qu'on en prend q. s. Il en faut ici pour l'ordinaire une moindre quantité que pour les décoctions internes ou externes liquides, afin d'avoir plutôt la consistance requise ; à moins cependant qu'il ne faille faire cuire long-temps la matière pour la ramollir.

c. Que si l'on prend pour menstrues, l'huile, le beurre, la graisse ; &c. il faut en prendre en petite quantité, de peur que ces matières restant trop long-temps au feu, ne deviennent rances ou âcres. C'est pourquoi on se contente ici pour l'ordinaire de les fondre tout simplement.

d. Qu'une petite quantité de liquide suffit pour les bouillies, parce que la matière étant plus tendre, s'épaissit facilement en la faisant cuire doucement.

e. Que pour les accessoires, il n'y a presque point de règles certaines. Il faut considérer leur vertu & leur consistance, qui approche plus ou moins de celle de la bouillie, la quantité de la matière cuite & l'intention du médecin. Si par leur trop grande liquidité ou leur trop grande sécheresse, ils détruisent la vraie consistance du *cataplasme*, on se sert des accessoires pour diminuer cet inconvénient.

f. La proportion des accessoires se détermine par la quantité & la consistance des matières ; mais comme la consistance n'est pas la même par-tout, on voit qu'on ne peut rien établir de certain sur la quantité. Ainsi dans l'incertitude, il suffit d'établir q. s. de ce qui convient. Mais si l'on a envie de se servir d'un accessoire sec & d'un liquide, on ordonne q. s. ou de l'un des deux, ou de tous deux.

VII. La souscription ordonne de faire cuire la matière dans un menstrue, après, si cela est nécessaire, l'avoir hachée, broyée ou macérée. On cesse de faire cuire la matière dure & solide quand elle est devenue molle & tendre ; mais si la matière est tendre ou en poudre, alors on cesse de la faire cuire quand elle est épaissie en forme de bouillie. On favorise cet épaississement en remuant continuellement la matière qui cuit : on rend aussi par-là le mélange plus égal, & on empêche que le *cataplasme* ne sente l'empyreume, quand on n'emploie qu'une petite quantité de liquide. On broye ensuite & on passe la matière cuite, quand sa substance n'a pas pu s'amollir suffisamment par la coction. Enfin, lorsque la pulpe ou la bouillie est préparée, qu'on est sur le point de la retirer, on ordonne d'y ajouter les accessoires. On finit la formule ainsi : F *cataplasma vel puls* ; *faites un cataplasme ou une bouillie*. D. *ad fictile*. *Mettez dans un pot de terre*.

VIII. L'instruction. On applique presque toujours le *cataplasme* chaud : on l'enferme quelquefois entre deux linges, afin d'éviter la malpropreté. Quelquefois immédiatement avant qu'on l'applique, on y joint des volatils, par exemple, le vin & autres semblables. Si ces volatils ne sont pas des matières ordinaires, l'apothicaire les fournit à part. Quand le *cataplasme* devient trop épais, soit parce qu'on est trop long-temps sans s'en servir, ou qu'on le répète fréquemment, alors on ordonne d'y remettre, lorsqu'on le fait réchauffer, un peu de la liqueur dans laquelle on l'a fait cuire, ou de quelqu'autre liqueur convenable.

IX. L'usage du *cataplasme* est très-bon dans les tumeurs, les inflammations, les abscès, la gangrène, les obstructions, les contusions, les brûlures, les douleurs, &c. lorsqu'il faut ramollir, rafraichir, stimuler, attirer, adoucir, assoupir, dissiper, corriger l'âcreté ; mais on doit avoir soin de choisir une matière convenable au but qu'on se propose.

X.

EXEMPLES.

1. *Cataplasme* émollient narcotique, à l'imitation de H. Boerh. mat. méd. page 65.

Pren. *racine de guimauve*, onc. ij

Tête récente de pavot des jardins, avec leurs semences, N°. IV.

De feuilles récentes de jusquiame noire, poignée ß

De mie de pain blanc, onc. iij

Broyez & faites bouillir le tout jusqu'à ce qu'il soit bien ramolli dans du lait froid, q. s. passez & ajoutez

D'huile de solanum, onc. j

De farine de semence de lin, Q. S.

Pour faire un cataplasme.

1. On l'appliquera chaud sur la partie malade, usqu'à ce que la chaleur se ralentisse.

2. *Cataplasme* antiseptique contre la gangrène à l'imitation de H. Boerh. mat. méd. p. 100.

A. Pren. *de racine d'enul. camp.* onc. ij

De feuilles de tanaisie,

D'absinthe,

De scordium, ana onc. iij

De bayes de genièvre, onc. j ß

Hachez, broyez F. les bouillir jusqu'à ce qu'elles soient ramollies, dans l'eau & dans le vinaigre, ana q. s., & ensuite broyez-les, & les passez à travers un tamis, ajoutez

De sel gemme, onc. ß

D'huile de nard. onc. j ß

De farine de lupins, Q S

Pour faire s. a. un *cataplasme*,

B. Pren. *d'esprit de matricaire*, onc. IV

De camphre, drag. j

M. Et ajoutez jusqu'à ce que le camphre soit dissous D. séparément dans une phiole bouchée.

1. On étendra le *cataplasme* A sur un morceau de toile de lin; on l'appliquera chaud & arrosé d'un peu de l'esprit B, & l'on y maintiendra par le moyen d'une vessie de porc trempée dans de l'huile: on le renouvellera de trois heures en trois heures.

3. Bouillie émolliente, stimulante, maturative, voyez Boerh. mat. méd. p. 90, 91.

Pren. *de farine de froment*,

De lin récent, ana onc. iij

Faites les bouillir en les remuant continuellement dans le vinaigre & l'huile de lys blanc, *ana* q. s. Réduisez-les en consistance de bouillie, & ajoutez.

De pulpe d'oignons cuits sur la cendre, onc. ij

De gomme ammoniaque dissoute dans un jaune d'œuf, onc. ij

D. Dans un vaisseau de terre.

L. On l'appliquera chaud sur le lieu affecté, on le renouvellera quatre fois par jour; lorsqu'il sera desséché, on le ramollira avec un peu de bon beurre frais.

4. Autre semblable, *ibid.* p. 90.

Pren. *de feuille d'oseille récente*, poign. iv

De beurre frais, onc. ß

F. les cuire doucement sur le feu, & ajoutez

De levain onc. iij

De gomme sagapenum dissoute dans un jaune d'œuf, onc. ß

F. s. a. un *cataplasme*.

1. Comme au précédent.

5. *Cataplasme* suppuratif dans le bubon vénérien. *Voyez* H. Boerh. mat. méd. p. 248.

4. *De figues mûres*, liv.

De miel nouveau, onc. ij

De galbanam, dissous dans un jaune d'œuf, onc.

F. bouillir le tout dans de l'eau, & faites un *cataplasme*.

1. On l'étendra sur une toile de lin pliée en quatre, & on l'appliquera chaud sur la partie malade. On le renouvellera toutes les quatre ou six heures.

Cataplasme crud.

I. Le *cataplasme crud*, qui est presque aussi épais que le bol ou l'électuaire, ne demande ou n'admet pas toujours la mollesse coulante du *cataplasme* cuit, ni un mêlange aussi exact & aussi égal.

II. LA MATIERE est en général la même que celle du bol; elle est donc excipiente ou excipiende.

a. L'excipiente est ou molle, tels que les conserves, les robs, les électuaires, le miel, les baumes épais, les extraits mous, les sucs denses dissous dans un menstrue convenable, & réduits ensuite en forme de bouillie, le savon, le levain du pain, la mie de pain rendre ou ramollie par la macération, le beurre, la graisse, les onguents, les pulpes, les excrémens récens, les végétaux frais, ou les animaux vivans, leurs parties molles, succu-

lentes, réduites en pâtes par la macération, &c. ou liquides, par exemple, le vin, le vinaigre, les eaux distillées, le lait, le mucilage, le syrop, l'huile, le blanc & le jaune d'œuf, l'urine, la lessive, le suc exprimé, &c.

b. L'excipiende : ce sont tous les corps secs poudreux des trois règnes qui la fournissent.

III. Le choix doit se déterminer selon le but du médecin & les qualités requises de la formule présente. Il est facile à connoître par ce que nous avons dit dans l'article général des formules. On remarquera de plus en peu de mots,

a. Que lorsqu'on manque de plantes fraiches, on en substitue des sèches, qu'on fait macérer dans un menstrue approprié, comme nous avons dit que cela se pratique à l'égard du pain.

b. Quelquefois on fait cuire d'abord sous la cendre les bulbes & les fruits, afin qu'ils donnent une pulpe plus molle lorsqu'on les broye.

c. Qu'on employe les corps mous souvent seuls, ou bien s'ils sont trop épais, avec les liquides sans le secours des secs; quelquefois aussi les secs seuls, avec les liquides, & alors il faut que les liquides soient un peu gluans, ou que les sucs soient tels qu'ils puissent s'attacher facilement au liquide lorsqu'ils sont mêlés. Très-souvent les mous & les liquides servent d'excipiens aux secs, & les secs servent à les épaissir.

d. Que le nombre des ingrédiens est le même que dans les électuaires.

IV. L'ordre est aussi le même que dans les *cataplasmes* cuits.

V. La dose se détermine par les mêmes conditions que celles de ces derniers.

VI. La quantité generale souvent est moindre que celle des *cataplasmes* cuits. Elle ne passe quelquefois pas ℥ j. & elle va rarement jusqu'à deux livres; car comme la préparation est facile, & qu'elle se fait promptement, on n'ordonne très-fréquemment qu'une dose à la fois; ce qui est plus souvent nécessaire ici que dans le *cataplasme* cuit.

VII. La proportion mutuelle des ingrédiens se connoîtra presque entièrement en comparant ce qui a été dit jusqu'ici avec la vertu médicale & la consistance de la matière que l'on choisit, avec les qualités de la formule, avec la dose & la quantité générale, ajoutez seulement,

a. Que le dégré d'épaississement n'est pas ici si constant, qu'il ne soit tantôt plus grand, tantôt plus petit, selon que l'intention du médecin, ou la nature de la matière le demande. Les ingrédiens qui doivent pénétrer profondément doivent avoir une consistance plus délayée. Ainsi la proportion n'est pas toujours la même, quoique cependant en général elle soit à-peu-près semblable à celle qu'on a établie dans l'électuaire ou le bol.

b. Qu'il est fort d'usage ici de prescrire à q. s. la matière excipiente, soit molle, soit liquide, & même l'une & l'autre; ou bien de définir la quantité de l'excipiente, & de ne point déterminer celle de l'excipiende.

VIII. La souscription ordonne de broyer & de mêler les matières, pour faire *f. a. cataplasme, ou un épithême: ut fiat f. a. cataplasma aut epithema*; car il y a des gens qui se servent de l'un ou de l'autre nom indifféremment. Quelquefois aussi ce remède tire son nom de la partie sur laquelle on l'applique; ainsi quand on l'applique sur le poignet, il s'appelle *épicarpe* sur le front, *frontal*, &c. très-souvent cependant on ne fait qu'assigner la partie sur laquelle il faut l'appliquer, sur-tout si c'est l'apoticaire qui doit l'étendre sur son véhicule qui est de toile de lin, d'étoffe de soie, de cuir, d'étoupes: on peut aussi parler de la grandeur & de la figure du véhicule; quoiqu'ici on ne fasse pas beaucoup d'attention à cette dernière.

IX. L'instruction se connoît facilement par ce qu'on a dit. Elle indique la partie qu'il faut fomenter, le temps, la manière d'appliquer dont nous venons de parler. On trempe souvent le *véhicule* dans une liqueur convenable, dans le vinaigre, le vin, l'huile, l'esprit-de-vin, l'épithême liquide, avant que d'étendre le *cataplasme* dessus. On enferme quelquefois, entre deux linges, le *cataplasme* pour la propreté. On l'applique chaud, tiède, froid, selon l'intention du médecin & la différence de la matière; on l'emploie pourtant plus rarement chaud que le *cataplasme cuit*.

X. L'usage est presque le même que celui du *cataplasme cuit*, mais il est moins général. On emploie, sous cette forme, les épispastiques, les vésicatoires. Comme le *cataplasme* est plus épais que l'épithême liquide, il pénètre moins vîte que lui jusqu'aux parties situées profondément; mais aussi, il se dissipe moins promptement: ce qui fait qu'il agit plus long-temps & plus fortement sur les parties extérieures.

Exemples.

[I.]

Epicarpe anti-fébrile.

Voyez H. Boerh. Mat. méd. p. 156.

Pren. *de raisins de Corinth.*
de sommit. de houblon,
de sel marin ana onc. . . . . . . ij.

Broyez & réduisez-les en bouillie. . . . D.

I. *On les étendra sur des linges & on les appliquera sur les poignets, à l'endroit des artères, deux heures avant l'accès.*

[II.]

Epithème stomachique, roboratif pour un enfant.

Pren. *d'écorce de citron rapée*, onc. . . . ß.
de noix muscad. . . . drag. . . ij.
de vin d'Espagne. . . drag. . . iij.

M. & broyez le tout ensemble dans un mortier.

I. *Etendez-le sur de la mie de pain & l'appliquez sur l'estomac.*

[III.]

Cataplasme astringent pour arrêter l'hémorrhagie dans une blessure extérieure.

Voyez H. Boerh. Mat. méd. p. 104.

Pren. *de sang drag.* . . . drag. . . j.
de sarcocol. . . . . drag. . . ij.
de pierr. hématit. . . drag. . . ß.
de bol d'armén. . . . onc. . . j.

Réduisez le tout en poudre très-fine, & mêlez avec du blanc d'œuf, Q. S. pour en faire un *cataplasme.*

I. *On l'étendra sur des étoupes mouillées d'esprit-de-vin; on l'appliquera sur la blessure & on lui assujettira au moyen d'une vessie ou d'un bandage.*

[IV.]

Epithême mou, cordial, pour ranimer.

Pren. *de sommités tendr. de méliss. fraich. d'abrotanum*, ... ana onc. . ß.
de thériaq. d'Andromaq. . . drag. . iij.
de gerofle.
de cannelle, ... ana drag. . j.

Broyez-les avec un peu de vin du Rhin, D. dans un vase de terre.

I. *On étendra le tout sur un morceau d'écarlate, qu'on aura trempé auparavant dans du vin du Rhin; on l'appliquera chaud sur la région du cœur.*

[V.]

Cataplasme âcre, émollient.

Voyez H. Boerh. Mat. méd. p. 92.

Pren. *de levain âcre de pain.* . . onc. . ij.
de savon de Venise, rapé, drag. . ij.
de miel. . . . . onc. . ß.
d'huile de camomille infus. drag. . ij.

M. F. f. a. un *cataplasme.*

I. *On l'appliquera chaud sur l'abcès mûr, pour le faire percer. On l'y laissera jusqu'à ce que les tégumens soient macérés, & ayent perdu leur sensibilité.*

[VI.]

Cataplasme émollient, anodyn.

Pren. *de mie de pain de seigle, macéré dans du lait doux.* . . . liv. ß.
jaunes d'œufs, ... n°. iij.
de saffr. pulvéris. . . . drag. . ij.
de farine de lin. . . . . . . Q. S.

Broyez le tout, & faites-en un *cataplasme.*

I. *On l'étendra sur un linge plié en deux, ou sur un morceau de flanelle, & on l'appliquera chaud sur la partie malade.*

Telle est la manière exacte & assez détaillée dont Gaubius a traité des formules de *cataplasmes*; la plupart de ses exemples sont tirés de Boerhaave, & sont dignes de ce grand maître; cependant aujourd'hui, on ne varie point & on ne complique pas autant les formules que du temps de ces deux hommes célèbres. La plupart des auteurs modernes n'ont même pas présenté d'exemples particuliers de formules de *cataplasmes*; ils n'en ont tracé que les règles générales. (M. Fourcroy.)

CATAPLEXIE, de *καταπλήσσειν, ferire, frapper.* Castelli, dans son Lexicon, applique ce mot à la stupeur de l'œil; mais il signifie en général un engourdissement soudain, où la privation de sentiment & de mouvement dans quelque membre ou organe du corps que ce soit. (M. Laporte.)

CATAPOTIA. (*Mat. méd.*)

Le mot *catapotia* est synonyme de celui de *pilule.* (*Voyez* Pilules.) (M. Fourcroy.)

CATAPSYXIS, f. f. (*Nosolog. méthod.*) *κατάψυξις, à ψύχω, refrigero.* Vogel, à l'exemple des anciens, entend par ce mot un sentiment de froid & de douleur dans les membres. (*Voyez* Castelli Lexic.) (M. Chamseru.)

CATAPUCE, ou ÉPURGE. *Lathyris sive catapucia minor officinar. Tithimalus latifolius catapucia dictus.* Turnef.

Sa racine est simple & garnie de quelques fibres

capillaires. Sa tige, qui a environ deux pieds de haut, est de la grosseur d'u pouce, ronde, solide, rougeâtre, rameuse vers le sommet. Elle est chargée de feuilles de trois doigts de long, d'un verd bleuâtre, lisses, douces au toucher; en un mot, semblables à celles du saule. Des extrémités de la tige & de celles de ses rameaux sortent des fleurs à quatre pétales, au centre desquelles on découvre plusieurs étamines déliées, dont les bouts sont arrondis, qui produisent des fruits de forme triangulaire, lesquels contiennent trois graines chacun, dans trois différentes loges. Ces semences sont de la grosseur d'un grain de poivre & remplies de moëlle blanche. Cette plante est très-commune dans tous les pays du monde; elle se multiplie avec une abondance incommode & fleurit dans le mois de juillet.

La graine & les feuilles de l'épurge sont des purgatifs très-violens qui évacuent sur-tout les sérosités. Elles font aller par haut & par bas & déterminent des inflammations à la gorge, des coliques violentes & des ulcérations aux intestins. Tous ces accidens l'ont fait bannir de la pratique de la médecine. On l'emploie cependant quelquefois comme hydragogue, lorsqu'on n'est pas à portée de se procurer des purgatifs plus convenables, ou que ceux-ci ne produisent pas l'effet qu'on en attendoit. Dans ce cas, on en prescrit les semences à la dose de deux grains jusqu'à six. Les paysans qui sont ordinairement forts & robustes, qui ne redoutent ni les épreintes, ni les coliques, & qui ignorent absolument les dangers auxquels ils s'exposent, en avalent sans crainte les grains, depuis six jusqu'à douze, ou en font infuser cinq à six feuilles dans un bouillon; imprudence qu'un médecin instruit ne sauroit jamais hasarder par les suites funestes qu'elle peut avoir.

Cette plante contient, suivant Geoffroy, beaucoup d'huile & un sel très-âcre, auquel il attribue les accidens qu'elle produit. D'autres auteurs ont prétendu, assez mal-à-propos, qu'il falloit les rapporter à des principes alumineux très-abondans.

Chomel, dans son *Traité des plantes usuelles*, a proposé le suc laiteux de la *catapuce* & des autres thytimales qu'il met en digestion avec le sel de tartre, & qu'il fait ensuite épaissir à un feu doux. Ce mélange, ainsi préparé, fournit une matière à laquelle il donne la préférence sur la scammonée de Smyrne; mais Boerhaave, bien loin d'être de cet avis, la regarde comme dangereuse. Nous conviendrons effectivement qu'on ne doit jamais mettre en avant une substance dont les effets sont équivoques, & qui plus est dangereux, d'après l'autorité que nous venons de citer, lorsqu'on ne manque pas de remèdes capables de la remplacer sans inconvénient.

Le suc laiteux de l'épurge, ainsi que celui des autres rythimales, consume les verrues, les poireaux, & est un excellent dépilatoire. Alexis Piémontois en imbiboit du coton qu'il appliquoit sur les dents cariées, & faisoit, par ce moyen, cesser promptement les douleurs. Ce suc a aussi la propriété de repercuter les dartres; mais nous ne saurions approuver son usage en pareil cas. (M. Maison.)

CATARACTE, *Cataracta*, s. f. (Pathol. Chirurg. Mal. des yeux.)

L'article suivant m'a été communiqué par M. de Wenzel. Comme l'auteur a eu principalement pour objet de décrire l'excellente méthode dont il multiplie journellement les succès, j'ai ajouté quelques notes, afin de mettre le lecteur sur la voie des autres procédés opératoires qu'il lui importe de connoître & de comparer. Je reviendrai d'ailleurs sur cette même maladie aux articles Hypochyma, Suffusio, Maladie des yeux, Œil, Dépression, Extraction, &c.

La *cataracte* est appellée en grec ὑπόχυμα, en latin *hypochyma*, *suffusio*, *gutta*, *aqua*, &c. &c. Cette maladie se manifeste par une tache, le plus souvent de couleur blanche, grise, & quelquefois noirâtre de la pupille; la vue est nulle dans cette maladie. Les personnes qui en sont affectées, ne peuvent distinguer que la différence du jour & de la nuit; elles apperçoivent aussi l'ombre des corps qu'on agite devant l'œil, à-peu-près comme celles qui ayant la vue dans une parfaite intégrité, distinguent au grand jour la main qu'on passe devant leurs yeux & très-près d'eux, lorsque les paupières sont closes.

Quand cette maladie affecte les jeunes gens, le succès de l'opération n'est pas aussi certain que lorsqu'elle attaque les vieillards; chez les premiers, après l'extraction du crystallin, la capsule postérieure devient souvent opaque, si elle ne l'est pas avant l'opération. D'ailleurs, les mouvemens continuels des yeux de ces malades, la crainte excessive qu'ils ont de l'opération, & qui se manifeste toujours plus ouvertement que chez les personnes très-âgées, met dans la nécessité, lorsqu'on veut agir prudemment, d'attendre que ces jeunes infortunés soient plus avancés en âge; ces espèces de *cataracte* n'acquièrent presque jamais d'adhérence par le temps, parce qu'elles sont toujours laiteuses & fluides.

L'étonnement qu'on observe chez les enfans, nés aveugles, en leur rendant la vue, est rarement très-marqué; quelques-uns paroissent n'en point éprouver (1). La guérison de ces malades ne doit point

(1) Il est certain que tous les aveugles-nés, qui ont recouvré ou plutôt obtenu la faculté de voir, soit par l'opération dont il s'agit, soit par quelque évènement propre à faire disparoître la cause de leur aveuglement, n'ont pas tous également manifesté les phénomènes qui ont appartenu au célèbre aveugle-né, opéré par Cheseldin. Il paroît prouvé que la cause de la cécité de naissance consistoit ici dans l'absence des deux pupilles. L'opérateur anglois a réussi à former deux pupilles artificielles. Tout ce que l'étonnement du malade, son tâtonnement, son apprentissage, ont offert

non plus faire présumer que l'opérateur a plus de mérite qu'un autre praticien; car l'opération est la même que chez les autres personnes affectées de la *cataracte*; le succès est alors uniquement dû aux bienfaits de la nature.

Le temps nécessaire pour la formation absolue de la *cataracte* est assez incertain; le plus souvent, elle est complette dans l'espace de deux ou trois ans. Quelquefois, la diaphanéité partielle du crystallin se conserve pendant cinq, six, dix & quinze ans, tandis que dans d'autres circonstances, plus rares, à la vérité, cette lentille perd sa transparence dans l'espace de quelques mois. Dans ce dernier cas, elle est laiteuse & sous forme très-molle (2); le succès alors est aussi beaucoup moins assuré par rapport aux inflammations, aux douleurs & à l'hypopion ou abcès de la cornée qui succèdent à l'opération (3).

La *cataracte* a son siège dans le crystallin. C'est ce que l'autopsie anatomique & des expériences multipliées ont prouvé depuis long-temps; des faits nombreux ont démontré la fausseté de l'opinion des anciens qui avoient cru qu'elle étoit produite par une pellicule formée dans la chambre antérieure ou postérieure. Ils ne pouvoient imaginer que le crystallin qu'ils regardoient comme l'organe immédiat de la vue, fût la partie affectée dans cette maladie. En effet, la vue étant rendue aux malades par le moyen de l'opération, si on avoit extrait l'organe de la vision, la cécité auroit été une suite nécessaire de l'extraction du crystallin.

Les causes de cette maladie sont la plupart inconnues, & quelques recherches qu'on ait faites à ce sujet, il en existe, sur lesquelles on n'a pas encore pu se procurer des notions positives (4). Cependant, on sait que les personnes qui approchent beaucoup du feu, éprouvent plus que les autres un dessèchement & une opacité de la lentille crystalline. Celles qui font abus des liqueurs fortes sont affectées d'ophthalmies violentes, plus fréquemment que le commun des hommes, mais non pas de *cataracte*, comme l'ont cru quelques auteurs.

Les coups donnent souvent lieu à la formation des *cataractes*; mais comme les parties internes de l'œil ont souffert, si le coup a été violent, il est assez rare que l'opération, pratiquée dans cette circonstance, ait quelque succès.

Les remèdes qu'on emploie à l'extérieur pour guérir cette maladie, sans opération, sont parfaitement inutiles; tels sont la saignée, les vésicatoires, les ventouses, le seton, le cautère, les fumigations, &c. Ceux dont on fait usage à l'intérieur, ne réussissent pas mieux; tels sont les apéritifs, les incisifs, les émétiques, les sudorifiques, les céphaliques, les sternutatoires, &c.; les prétendus spécifiques, comme l'euphraise, les cloportes, la clématite ou *flammula jovis*, l'aconit, la vapeur de sel ammoniac, la coquelourde, l'extrait de ciguë; enfin, celui de jusquiame de l'illustre M. Stoërck, ne sont pas plus efficaces; on est toujours forcé d'en venir à l'opération, comme au seul moyen véritablement curatif (5). Quelquefois, une opacité dans la cornée

---

à l'observation de Cheselden, & toutes les conséquences ingénieuses que plusieurs philosophes en ont tiré, supposent une aptitude particulière du sujet, & n'appartiennent point, comme le remarque exactement M. de Winzel, à tous les cas de guérison d'aveugles-nés. Cependant il y a plusieurs exemples des mêmes phénomènes recueillis par Voltaire, Buffon, Condillac, &c., après Chefelden; & cela suffit sinon pour généraliser, au moins pour confirmer spécialement les conséquences déduites par ces philosophes.

(2) Il y a des observations de *cataractes* formées, même aux deux yeux, en très-peu de jours, & tellement propres au succès de l'opération, que les malades ont pu dans le même mois perdre la vue & la recouvrer, sans plus différer, avec le secours de l'art. Plusieurs de ces observations appartiennent à l'ancienne méthode de l'abaissement, & sont rapportées par les auteurs qui l'ont pratiquée. Je certifie que ces sortes de *cataractes* ne se trouvent pas toujours laiteuses; rien ne nécessite à croire que survenues brusquement dans le tissu de la lentille crystalline, elles ne puissent être aussi solides que celles auxquelles on suppose la plus grande maturité.

(3) Un pronostic aussi fâcheux, aussi inquiétant pour la réussite du traitement, ne me paroît avoir aucun rapport nécessaire avec la prompte formation de certaines *cataractes*, qui offrent d'ailleurs d'aussi bonnes conditions que celles dont l'accroissement exigeroit plus de temps. Les accidens détaillés seroient propres à donner de la défaveur à l'opération: heureusement ils ne sont pas de nature ni d'espèce, dans aucun cas, où il convienne d'opérer, à appartenir essentiellement à aucune méthode; ils dépendent généralement de circonstances accessoires à l'opération.

(4) Pour se rendre compte des causes de la *cataracte*, & obtenir de cette recherche un résultat quelconque, on peut ainsi poser la question: quelles sont les personnes les plus sujettes à cette maladie? & si l'on rapproche les énumérations consignées dans les ouvrages classiques, de la serie d'observations que l'on aura par soi-même recueillies, on reconnoîtra que la plupart des causes disposantes & éloignées auxquelles on attribue la *cataracte*, peuvent produire beaucoup d'autres maladies d'yeux: mais la difficulté restera long-temps de savoir, comment & dans quelles circonstances la *cataracte* a lieu, de préférence à d'autres lésions de la vue.

(5) L'expérience dit que la *cataracte* est au nombre des maladies de l'œil qui résistent le plus à un traitement médical, soit intérieur, soit extérieur. Cependant, ayant, comme je viens de le dire, des causes communes avec plusieurs lésions de la vue, qui peuvent céder par cette voie, la *cataracte* présente au praticien certaines indications également communes, que l'on ne doit pas se dispenser de saisir & de suivre, dans l'espoir au moins de donner à la maladie une meilleure direction, d'en rendre les conditions plus avantageuses, & de la dégager de bonne heure des complications qui pourroient apporter de l'incertitude dans le succès de l'opération. Telle est l'opinion plau-

transparente & une fausse réflection de la lumière dans le fond de l'œil, donnent lieu d'imaginer, quoiqu'à tort, qu'on a guéri une véritable *cataracte*, lorsque les symptômes qui en présentoient l'apparence ont disparu après l'usage des remèdes.

Lorsque la *cataracte* commence, les malades apperçoivent des mouches, des toiles d'araignées, des barres, des nuages ou brouillards, &c. Il n'existe ordinairement point de douleurs, si ce n'est quelquefois une légère pesanteur dans le front & la tête. Lorsque les douleurs de tête & dans le fond de l'orbite accompagnent cette maladie, comme on l'observe quelquefois chez les femmes, le succès de l'opération n'est point aussi assuré; & dans ce cas, l'usage d'un vésicatoire, des purgatifs, des saignées & des remèdes généraux, devient nécessaire avant d'entreprendre l'extraction du crystallin.

Il y a en général deux manières de guérir cette maladie, c'est-à-dire, deux sortes d'opération. L'une qu'on nomme *la dépression*, est très-ancienne; l'invention en est due à *Celse*, si l'on en croit les écrits des anciens. Elle consiste à percer les membranes de l'œil avec un instrument qui porte le nom d'*aiguille*. Lorsque cette aiguille a pénétré la sclerotique à deux lignes de la cornée transparente, vers l'angle externe de l'œil, & qu'elle est parvenue derrière l'iris jusqu'à la *cataracte*, par des mouvemens successifs, on déplace le corps opaque, on en débarrasse la pupille & on le loge dans le fond de l'œil, dans la propre substance de l'humeur vitrée. La vue alors doit avoir lieu, si l'opération a réussi; le crystallin, ainsi logé, reste dans son entier & ne se fond point, comme le prétendent plusieurs auteurs (6). Si l'on rencontre le crystallin dans un état de mollesse, on conçoit aisément que l'aiguille ne peut le déprimer, & qu'alors la guérison de cette espèce de *cataracte* est impossible par la méthode proposée (7): circonstance qui anciennement a donné lieu à cette maxime, *la cataracte n'est pas mûre* (8). A la vérité, on pour-

sible de beaucoup de médecins : ils vont même plus loin; ils pensent que quelque soit le méchanisme qui produise l'opacité du crystallin, quelle que soit la cause immédiate qui rende cette lésion progressive & durable, il est possible de parer aux premières atteintes & aux premieres apparences. Ainsi la maladie peut être utilement combattue dans son origine. Quoiqu'elle se borne souvent à un seul œil, les moyens indiqués pour la traiter sont très-propres à prévenir sa communication d'un œil à l'autre, laquelle n'est que la continuation d'un même effet, ou l'action renouvellée des mêmes causes. Toutes les observations publiées en faveur du traitement médical de la *cataracte*, ne sont pas sans doute également concluantes : il seroit ridicule de croire aveuglément à des prétendus spécifiques, & d'en généraliser l'application purement empyrique. Mais il convient d'admettre des méthodes avouées par les médecins cliniques; la plus ancienne, décrite par Celse, est encore la mieux conçue que l'on puisse étudier. *Voyez la chirurgie d'*HEISTER.

(6) Une simple assertion négative est insuffisante pour détruire nombre d'autorités positives, qui ont également pour appui la théorie & l'observation, aujourd'hui sur-tout que la fine anatomie est singulièrement perfectionnée par les nouvelles découvertes dans le systême lymphatique, concernant la multitude & la fonction des vaisseaux absorbans, on explique facilement pourquoi pourquoi certaines portions de matières opaques, qui embarrassent la pupille après quelques opérations de *cataracte*, disparoissent quelquefois au bout d'un temps, & laissent ainsi la vue plus nette. Tout ce que les écrits de Morgagni contiennent de relatif aux maladies du crystallin, suffiroit pour prouver que cette humeur, en totalité, est divisée par parties, est susceptible de se liquéfier, de se fondre, de se dissoudre, & de disparoître entièrement. Les oculistes habitués à pratiquer l'abaissement de la *cataracte*, ont été sans doute à portée de recueillir des faits de comparaison qui donnent de la certitude à ce que la théorie rend au moins probable; & Percival Pott, dont les ouvrages sont si connus, a indubitablement ajouté au progrès de l'art, en multipliant des observations sur la dissolubilité des opacités de la pupille, & la possibilité de leur résorption : il a tiré de ces vérités les conséquences les plus justes pour simplifier les manœuvres de l'opération par abaissement, & en assurer la réussite.

(7) La mollesse de la *cataracte* n'est point un obstacle au succès de son abaissement, ou de sa dépression. Il est vrai que l'opérateur, rencontrant une matière sans consistance, ne peut réellement rien abaisser ni déprimer, ou du moins son aiguille doit déplacer fort peu de chose. Mais, par des mouvemens répétés & méthodiques, elle établit une ample communication entre les cellules antérieures du corps vitré & la capsule crystalline; ce qui dispose à la macération des opacités de la pupille, & à leur absorption.

(8) Des observations plus exactes, soit d'anatomie, soit de chirurgie opératoire, ont déjà, depuis longtemps, servi à écarter les erreurs propagées au sujet de la prétendue maturité de la *cataracte*, que l'on faisoit consister dans l'augmentation successive de sa solidité, & dans une aptitude proportionnelle au succès de l'opération. JANNIN me paroît avoir exposé, à cet égard, une doctrine lumineuse. Il suit de ses réflexions que la *cataracte*, en vieillissant, pourroit tendre plutôt à perdre de sa solidité qu'à en acquérir, & qu'il n'y a aucune convenance à attendre une maturité qui n'est qu'imaginaire, dès que la cécité qu'éprouve le malade est à un degré suffisant pour nécessiter l'opération qui doit lui rendre la vue. D'après l'opinion de Jannin, on conçoit comment les *cataractes* de naissance, dont l'opération est nécessairement différée à un âge plus ou moins avancé, se trouvent généralement molles ou laiteuses, outre qu'elles sont souvent capsulaires : on conçoit encore qu'il ne faut, à la longue, que quelques circonstances de plus pour se représenter la guérison spontanée de la *cataracte* comme une possibilité. Il y en a même des exemples d'autant moins incroyables, qu'ils sont rares & cités avec réserve. J'ai eu à ma connoissance une personne sexagénaire aiguillée avec succès de l'œil droit, atteint d'une *cataracte* : l'œil gauche, étant moins affecté, devoit être opéré dans un autre temps. Mais le premier opéré ayant acquis assez de bonté pour suffire à la malade dans tout ce qu'elle avoit besoin d'exécuter, avec l'aide des lunettes à *cataractes*, elle renonça à une seconde opération. J'ai eu occasion de la revoir au bout d'une vingtaine d'années, lorsqu'elle étoit octogénaire, & je n'ai pas été

roit parler ainsi dans un certain sens & apprendre par-là que le malade doit attendre encore quelque temps & jouir de sa vue, tant qu'il pourra. Comme il est possible qu'il survienne un accident, & que la vision n'ait pas lieu après l'opération, il seroit malheureux d'avoir hâté cet état d'aveuglement qui, à la vérité, seroit survenu quelques mois après; car certainement, le crystallin auroit perdu entièrement sa transparence; c'est ce que les personnes de l'art savent parfaitement, mais ce que les malades ignorent le plus souvent.

L'autre méthode qu'on appelle par extraction, consiste dans l'incision de la tunique cornée, pour permettre la sortie de la *cataracte* ou crystallin opaque, & l'extraction de la *cataracte* a lieu lorsque son enveloppe a été également ouverte, ou avec le même bistouri qui a incisé sa cornée, ou avec un autre instrument propre à cet effet, selon la méthode que l'on employera.

Plusieurs praticiens qui ont écrit sur ces deux manières d'opérer, ont prononcé en faveur de la dépression; ils ont donné pour motif de cette préférence, qu'il survenoit après l'extraction, des staphylomes, des douleurs, quelquefois un écoulement du corps vitré, une irrégularité de la pupille, une épaisse cicatrice, une occlusion de la pupille, une opacité de la capsule postérieure; enfin la lésion de l'iris (9).

Les staphylomes ont lieu en effet après *l'extraction* de la *cataracte*; mais très-rarement par la méthode que je décrirai plus bas, & lorsqu'ils surviennent,

---

peu surpris en m'appercevant qu'elle devoit voir à peu près également de ses deux yeux. J'ai su d'elle que son œil gauche avoit continué de s'obscurcir, comme l'avoit fait d'abord le droit: mais au bout de dix ou douze ans elle crut s'appercevoir que les lunettes lui rendoient cet œil gauche moins trouble; & insensiblement, sans plus approfondir les circonstances de son changement d'état, elle a recouvré la faculté de jouir de l'un & de l'autre œil. Voici ce que j'ai observé en examinant les organes: les deux pupilles étoient étroites, régulières, & très-mobiles; la droite étoit absolument nette, & la gauche présentoit encore quelque opacité dans sa partie supérieure; mais il y avoit bien deux tiers de son aire libres au passage de la lumière. Je me propose de donner ailleurs un rapprochement d'observations analogues.

(9) Parmi les obstacles qui retardent encore tous les jours l'avancement de la science médicale dans ses diverses parties, sans excepter la chirurgie, il en est peu d'aussi remarquables, aux yeux de la raison & de la philosophie, que cet esprit d'exagération qui, n'ayant égard à aucune expérience de comparaison, ni à aucune autorité contradictoire, précipite le choix exclusif d'une méthode, & la proscription d'une autre, tranche, avec toutes les prétentions d'une ignorance calculée, sur tout ce qui pourroit infirmer un systême favori, & n'a d'autre but que de circonscrire l'art dans un trop petit nombre de moyens, & de perpétuer les écarts de l'empyrisme. Veut-on quelques exemples d'une partialité si ennemie du vrai? Que l'on se rappelle le procès fait à l'antimoine, la guerre déclarée pour & contre l'inoculation, le choc des avis, & la rivalité des prôneurs toutes les fois qu'il s'agit de prononcer comparativement sur divers traitemens antivénériens; que l'on songe à plusieurs méthodes lithotomiques également justifiées par les succès de leurs inventeurs, & rejettées ensuite sans motif, ou pompeusement adoptées, suivant le caprice des chefs d'opinion: en assez peu de temps on a vu les sutures proscrites, & accueillies de nouveau, &c. Sur tous ces objets on a vu des compagnies entières délibérer sans mesure, & se laisser entraîner aux conclusions les plus erronées.

C'est à raison de ce même esprit d'exagération que différens procédés opératoires, applicables à la *cataracte*, ne me paroissent point avoir encore été appréciés avec équité. Il faut convenir raisonnablement que les oculistes *extracteurs* ne sont pas plus compétens pour juger sans appel l'opération, par abaissement qu'ils dédaignent de connoître, que les oculistes *abaisseurs* ne sont fondés à disputer à l'extraction, qu'ils ne pratiquent pas, une préférence qui, loin de supposer au tribunal de l'expérience la proscription de l'abaissement, indique simplement des cas où la pluralité des méthodes peut multiplier les succès. Je ne balance point à récuser ici la décision des oculistes habitués chacun au genre d'opération qu'ils ont choisi: ils sont juges & parties. Mais un observateur impartial, éclairé, placé sur un grand théâtre, au milieu des faits & des évènemens, a le droit d'être écouté. Telle a été la position de Sroll dans l'hôpital de Vienne, & rien ne me semble plus judicieux que ce qu'il a écrit sur l'expérience comparée de l'abaissement & de l'extraction. *Voy. Rat. méd. vol.* 2. Le choix de l'opération ne lui paroissoit nullement indifférent; il y avoit souvent lieu à l'extraction, & quelquefois la dépression étoit préférée. La première étoit interdite *dès qu'il y avoit des douleurs habituelles dans quelques parties de la tête, quelque affection rhumatismale ou arthritique, de fréquens retours d'ophtalmie, ou d'érésypèle, l'habitude de tousser, le visage boutonneux, le mauvais état des dents & des gencives, quelques brouillards de la cornée & des varices de la conjonctive.* Dans tous ces cas Sroll a préféré l'abaissement, & il a vu l'extraction presque toujours mal réussir, être suivie d'accidens inflammatoires, & donner lieu à la diminution, ou à la perte entière de la vue.

Au lieu d'applatir en forme de petite lame l'extrémité de l'aiguille à *cataracte*, il adopte une pointe allongée, & son aiguille composée d'un alliage d'argent & de cuivre, pour plus de solidité, à raison de sa finesse, est montée sur un manche cilindrique d'environ sept pouces. C'est avec cette précaution d'amener la pointe d'assez loin, qu'un tel instrument peut être introduit dans l'œil sans aucun effort, & comme, par son propre poids, avec autant de sûreté qu'une aiguille tranchante sur les deux côtés de son extrémité. On a vu à Paris, il y a une vingtaine d'années, l'oculiste Hilmer pratiquer avec succès plusieurs opérations par une méthode semblable, pour laquelle cependant il employoit deux instrumens, d'abord une aiguille d'acier bien acérée & destinée à la ponction de l'œil, ensuite une aiguille d'or assez mousse qu'il substituoit à la première dans le même trajet, & qui servoit, à l'aide de plusieurs mouvemens circulaires d'arrière en avant, à dégager de la pupille tout ce qui composoit la *cataracte*, molle ou solide, crystalline, ou membraneuse, &c. On a vu le même opérateur, prévenu en faveur de sa seule méthode, exécuter par comparaison quelques extractions de *cataracte* sur des malades pris au hasard, & en faire presque autant de victimes par son manque de précaution & son excès de témérité.

ils se réduisent aisément avec le temps, & sans aucun remède.

Les douleurs ne sont pas plus considérables que dans l'opération par *dépression*; elles sont même presque toujours moindres.

L'écoulement de l'humeur vitrée n'arrive que rarement, & lorsque la *cataracte* est compliquée; mais alors sa dépression sera encore plus dangereuse à employer. Dans les autres cas, c'est toujours par la faute de celui qui opère, si cet accident arrive. Cet écoulement au reste, lorsqu'il n'est point considérable, n'entraîne jamais avec lui la cécité.

L'irrégularité de la pupille est un accident assez rare, & lorsqu'il suit cette opération, la vue n'en est aucunement dérangée. L'opération par *dépression* est même plus ordinairement suivie de cette difformité dans la figure de la pupille.

Lorsqu'on pratique l'incision de la cornée comme je le prescrirai, soit pour la direction, soit pour l'étendue qu'elle doit avoir, la cicatrice se fait promptement; elle n'est point apparente, ou si elle l'est, elle ne peut par sa position gêner le passage des rayons de la lumière dans l'œil.

La pupille se referme entièrement, beaucoup plus souvent après l'opération par *dépression*, qu'après celle par *extraction*; c'est ce que l'observation prouve tous les jours. On verra plus bas le moyen que je propose pour rendre de nouveau la vue aux personnes affectées de cette maladie; lorsque cet accident survient ou naturellement, ou après l'opération de la *cataracte*; si quelque cause la produit, pourvu que la cornée transparente soit exempte d'opacité, surtout à sa partie centrale, la guérison est possible.

L'opacité de la capsule postérieure du crystallin ne peut jamais être guérie par le secours de l'aiguille, & on est forcé d'en venir à l'extraction de cette tunique opaque. Il est constant qu'elle perd sa transparence plus souvent après l'abaissement de la *cataracte*, qu'après son extraction: tous les fauteurs de la dépression prétendroient en vain le contraire, l'expérience journalière n'est point en faveur de leur assertion.

Lorsque l'iris enveloppe l'instrument tranchant dans l'incision de la cornée transparente, & qu'on n'emploie pas à propos de légères frictions avec les doigts index & médius de la main opposée à celle qui tient le bistouri, on est en effet en danger de blesser cette membrane; mais au reste cet accident qu'on doit cependant toujours éviter, n'occasionne que très-rarement la perte de la vue, il produit seulement une légère difformité.

On peut au contraire opposer des inconvéniens sans nombre à l'opération par abaissement; les plus considérables sont 1°. les douleurs très-vives & plus fortes qu'après l'extraction; les vomissemens qui ont lieu plus fréquemment après la dépression, & qui occasionnent souvent une ophthalmie violente à laquelle succède l'abscès de la cornée connu sous le nom d'hypopion.

2°. Les douleurs qu'excitent le déplacement de la rétine de dessus la choroïde: ce qui a lieu, parce que le crystallin étant placé en bas se loge fréquemment entre les deux tuniques; & de cette irritation continue, résultent des douleurs atroces qui quelquefois ne finissent qu'avec la vie.

3°. L'effusion de sang dans les différentes parties de l'œil, produite par l'ouverture des vaisseaux sanguins & internes de l'organe, procure la suppuration du globe, si ce sang n'est promptement reporté dans les voies de la circulation; il empêche d'ailleurs l'opérateur de voir ce qu'il fait, & l'oblige de laisser souvent l'opération imparfaite, crainte de tout perdre.

4°. Cette méthode ne peut effectuer la guérison de l'espèce de *cataracte* molle qu'on appelle laiteuse, attendu que pour pouvoir être déprimé, le crystallin doit nécessairement avoir de la consistance: dans l'extraction au contraire, cette espèce de *cataracte* est le plus aisément extraite, & n'oblige point la pupille à de grandes dilatations pour la laisser sortir.

5°. On convient unanimement que la *cataracte* peut remonter plusieurs fois après l'abaissement le plus exactement fait, & cet inconvénient est plus désagréable que ne le croient les défenseurs de cette méthode; car, disent-ils, si l'opération ne réussit pas la première fois, on la pratique une seconde, une troisième & quatrième fois; ce qui est plus aisé à la vérité, à proposer que facile à mettre en exécution. Il est très-difficile de déterminer un malade à tenter de nouveau le hasard de cette opération douloureuse & d'un traitement long, lorsque le premier essai n'a pas eu de succès.

6°. Enfin l'aiguille blesse souvent les procès ciliaires, en perçant les différentes membranes de l'œil; ce qui augmente les douleurs.

Je crois inutile de rien ajouter à ce que je viens de dire, persuadé que cette méthode n'a plus pour défenseurs que ceux qui n'ont point obtenu de succès dans l'autre manière d'opérer, peut-être faute de dextérité & de connoissance assez exactes sur ce qu'il faut faire dans cette opération (10).

(10) Scoll assure qu'à peine est-il besoin de pansement à la suite de la dépression, qu'il ne s'en est jamais suivi aucun mal, & que le malade n'est point dans la nécessité de se coucher; il suffit de le mettre à l'abri des impressions d'une lumière subite qu'il ne supporteroit pas sans danger. Il cite un exemple de vomissemens violens & répétés, qui n'ont eu aucune suite

Daviel

Daviel est le premier qui ait, à proprement dire, employé l'extraction, ceux qui en avoient parlé avant lui ne l'ayant jamais mise en usage réellement : les instrumens nombreux dont ce praticien se servoit, sont décrits dans les mémoires de l'académie de chirurgie de Paris, auxquels je renvoie.

La Faye faisoit usage d'un seul bistouri décrit dans le même ouvrage. Il incisoit la cornée transparente d'un seul trait. L'instrument que j'emploie, & qui est de l'invention de mon père, diffère entièrement de celui dont je parle : il n'a pu lui être comparé que par ceux qui n'en ont aucune connoissance exacte. Ceux de MM. *Tenon*, *Sharp*, *Tenhaaf*, sont fort différens : le seul qui ait une ressemblance exacte avec celui que nous mettons en usage est celui que M. *Richter*, médecin de Gottingue, a décrit dans un traité de la *cataracte*. J'ai fait mention dans un ouvrage particulier sur cette maladie, des raisons pour lesquelles cet instrument & le nôtre paroissent les mêmes (11).

Pour que l'opération ait du succès, il convient de s'assurer des faits suivans. Le cristallin opaque doit être apperçu facilement à travers la pupille, sous l'aspect d'un voile blanc grisâtre, & même jaunâtre, comme cela a lieu dans les *cataractes* anciennes : le sujet doit être sain, les autres parties de l'œil doivent exercer leurs fonctions avec facilité ; les paupières œdémateuses, l'œil larmoyant & abreuvé de sérosité doivent faire craindre une guérison lente, sur-tout des dépôts de matière purulente, suite d'ophthalmies vives, qui peuvent affecter l'organe malade, lorsqu'on pratique l'opération dans ces circonstances ; il est prudent alors de prescrire l'usage d'un vésicatoire au col ou derrière l'épaule quelques jours avant de faire l'extraction. Les remèdes généraux ne sont point non plus à négliger, ils sont même on ne peut plus essentiels (12).

Il faut que les malades distinguent les masses des gros objets, ou au moins l'ombre des corps que l'on agite devant eux, qu'ils ne soient point sujets à des douleurs de tête habituelles (13) ; que les *cataractes* ne soient point trop anciennes, car elles font éprouver trop de difficultés dans leurs extractions ; ces difficultés seroient dues aux adhérences de la lentille cristalline avec les parties qui lui sont contiguës (14) ; mais aussi il convient que la *cataracte* ne soit point trop récente ; car j'ai remarqué que dans cette circonstance la guérison étoit plus lente & moins assurée.

La mobilité de la pupille est encore un signe très-favorable ; cependant il n'indique point un succès constant ; car il est des personnes dont les pupilles sont entièrement immobiles & qui voient très-bien, tandis que d'autres sont dans un état de cécité parfaite, quoique leurs pupilles conservent un dégré de mobilité assez marqué : dans ce dernier état leur aveuglement dépend de la paralysie complette du nerf optique. La mobilité de la pupille au contraire a lieu encore parce que les nerfs ciliaires qui se rendent à cette partie, ne sont point affectés de la même maladie. Il m'a paru que le succès de cette opération n'étoit jamais aussi certain, ou du moins aussi complet, lorsqu'on opéroit des personnes affectées de *cataractes*, & qui ne pouvoient que difficilement supporter le jour sans en être blessé, que lorsqu'on

---

fâcheuse, la *cataracte* étant resté plongée dans le bas du corps vitré. En effet, un accident cesse spontanément, ou à l'aide de quelques remèdes indiqués : il survient rarement, & plus rarement encore ; il est capable de produire les ophtalmies & les hypopions, qui appartiennent plus ordinairement à l'extraction.

Stoll connoissoit trop bien l'anatomie & la bonne manière de conduire l'opération de l'abaissement, soit pour risquer le déplacement de la rétine, soit pour atteindre les procès ciliaires, que l'on évite justement en perçant les membranes au point convenable : en rejettant ainsi sur les opérations tout ce qui appartient à l'impéritie de quelques opérateurs, il n'en est pas une que l'on ne pût réprouver. Quant à d'autres reproches mieux motivés que l'on peut opposer contre la dépression, ils sont presque tous également applicables à l'extraction, indépendamment des inconvéniens particuliers, qui sont inévitables dans chaque méthode ; de sorte qu'à entendre les deux partis contraires, on s'apperçoit qu'en prouvant trop il n'y a rien de prouvé, & qu'il faudroit, pour ainsi dire, rejetter au gré des détracteurs, non-seulement l'une & l'autre opération, mais encore tous les autres secours de l'art qui, comme elles, ont leurs accidens & leurs succès. *Voyez* les mots DÉPRESSION, EXTRACTION.

(11) *Voyez* traité de la *cataracte*, avec des observations qui prouvent la nécessité d'inciser la cornée transparente & la capsule du crystallin d'une manière directe, selon les différentes espèces de *cataractes* ; par M. De Wenzel, fils, &c., *in*-8. *Paris*, P. Duplain, 1786, p. 31, 32, & 48.

(12) On doit concevoir que des *dépôts de matière purulente*, *suite de vives ophtalmies*, seroient de moindre importance, s'ils n'avoient pour issue qu'une *guérison lente*. Mais comme ils sont *sur-tout à craindre*, & que, par leur nature, ils rendent toute guérison ou douteuse, ou très-imparfaite, suffit-il de différer l'opération proposée jusqu'à ce qu'un vésicatoire, & des remèdes généraux, aient été employés ? Car il est d'expérience que ces moyens eux-mêmes, quoique toujours utiles, sont insuffisans pour parer à certains vices locaux très-enracinés, tels que des paupières anciennement squirreuses, chassieuses, dartreuses, éraillées, &c., qui entretiennent les yeux rouges & larmoyeux, rendent la plaie de la cornée difficile à cicatriser, & produisent à la suite de l'extraction des désordres durables. La question, la plus naturelle à résoudre dans ces circonstances, n'est-elle pas de savoir si une autre opération pourroit mieux leur être adaptée ? J'en appelle à l'autorité de Stoll. *Voy.* la note 9.

(13) *Voyez* encore la note 9.

(14) *Voyez* la note 8.

pratiquoit l'extraction sur des malades qui n'éprouvoient pas ces symptômes.

Quand le crystallin a acquis un dégré d'opacité noirâtre, il ne paroît pas aussi évidemment à travers la prunelle; sa couleur noire est cependant différente de celle que présente la pupille dans son état naturel, & avec attention on peut s'en assurer. Cette espèce de *cataracte* noire a quelquefois trompé des médecins, & leur a fait croire que les malades étoient alors affectés de goutte sereine.

Lorsque le nerf optique est paralysé, & que la pupille est très-dilatée, ou, quoique plus rarement, extrêmement resserrée, on ne doit point pratiquer l'opération. Dans cet état les malades n'apperçoivent aucune différence entre le jour & la nuit, ils ne voient point par conséquent la main qu'on agite devant leurs yeux. Le crystallin perd sa transparence quelque temps après que l'œil est affecté de cette paralysie ou goutte sereine. Cette paralysie du nerf optique arrive souvent à la suite de quelques fièvres de mauvais caractère, d'une apoplexie, ou bien après un coup violent frappé sur l'œil. On juge bien que, le crystallin entièrement & parfaitement extrait, la pupille restant noire & très-nette, le malade cependant n'en verroit pas davantage, & qu'on auroit fait cette opération sans aucun fruit.

Si cette inaction de la pupille se trouve accompagnée d'une dureté particulière dans le globe, ce dont on s'assure en le touchant avec le doigt; que les angles des yeux soient couverts de vaisseaux variqueux, on doit également abandonner ces malades comme étant sans aucune ressource. L'opération, dans ce cas, seroit suivie d'une hémorrhagie violente, par le dégorgement subit des vaisseaux intérieurs du globe; leurs orifices, n'étant plus soutenus probablement par le crystallin, laissent sortir le sang que contiennent ces vaisseaux, qui de plus sont devenus variqueux (15).

Il est pareillement inutile de pratiquer l'opération, lorsque le globe de l'œil est mou & n'oppose aucune résistance au doigt qui le presse, même légèrement. Dans cet état, la pupille est immobile & irrégulière; l'iris a changé de couleur; elle est flottante dans l'humeur aqueuse, le crystallin est opaque & fort blanc; l'humeur vitrée est totalement dissoute & désorganisée. L'œil assez souvent est affecté d'un léger strabisme; on apprend des malades que des douleurs de tête, très vives, ont précédé la perte de la vue, & que celle-ci a eu lieu avant la formation de la *cataracte*. Si on pratiquoit l'opération dans cette circonstance, l'humeur vitrée, fluide, & nullement arrêtée par aucun obstacle, s'évacueroit entièrement, avant que d'avoir absolument extrait le crystallin; alors le globe s'affaisseroit tout-à-fait. On peut aisément juger par-là que l'opération est parfaitement inutile; au reste, après un laps de temps peu considérable, les yeux, ainsi affectés, se fondent petit-à-petit & s'atrophient entièrement.

Lorsque le crystallin paroît fort blanc à travers la pupille, & qu'il en occupe toute l'étendue, que celle-ci est fort mobile, que le malade a d'ailleurs toutes les conditions que nous avons indiquées pour le succès de l'opération, il est à présumer que la guérison aura lieu & qu'elle sera prompte, parce que le crystallin est alors presque toujours mou, laiteux & fluide; qu'il sort sans effort, que la pupille n'éprouve point trop d'extension, que la cornée transparente se referme promptement & sans douleurs; qu'enfin, il ne survient point de staphylome. Cependant, la section de cette membrane doit être aussi étendue que si le crystallin étoit très-gros, parce que quelques parties visqueuses & mollasses qui accompagnent toujours cette espèce de *cataracte*, ont plus de facilité à s'écouler avec l'humeur aqueuse qui flue toujours pendant les vingt-quatre heures qui suivent l'opération.

Lorsque la *cataracte* se présente sous l'aspect, & avec les symptômes favorables que je viens d'indiquer, on peut être assuré que le crystallin est mou; je me suis rarement trompé dans le pronostic que j'ai porté sur la consistance de cette espèce de *cataracte*.

Je ne conseillerai pas d'employer des préparatifs avant cette opération, par le peu d'avantage qu'en retire le malade; je crois même pouvoir assurer que j'en ai vu des mauvaises suites. Si la personne affectée de *cataracte* est bien portante, ou qu'elle n'ait point d'incommodité notable, je ne lui propose aucun remède. Si elle est dans un état de pléthore, il faut alors avoir recours aux médicamens capables de la diminuer. La seule précaution que je recommande, c'est de diminuer, quelques jours avant d'opérer, la nourriture des malades pour les accoutumer au peu d'alimens qu'on leur permet pendant le traitement, & de leur prescrire sur-tout ceux tirés du règne vegétal.

Je ne fais aucune différence des saisons, attendu que le succès est égal, lorsque le malade est sain. J'évite cependant, autant qu'il est possible, les trop fortes chaleurs.

Le bistouri que j'emploie, & auquel j'ai donné le nom de *cératotome* dans mon *Traité de la cata-*

(15) Cette explication pourroit ne pas paroître satisfaisante. Le fait est que, la cornée une fois ouverte, il y a un défaut de résistance qui ne peut être qu'augmenté par l'extraction du crystallin: alors des vaisseaux variqueux, venant à s'ouvrir, répandent le sang avec plus d'opiniâtreté que d'autres qui, ayant plus de ressort, tardent moins à revenir sur eux-mêmes, & ne se feroient pas ouverts. Mais le cas dont il s'agit, & le précédent, peuvent en un seul mot se rapporter au glaucome, que l'on ne doit jamais se permettre d'opérer. *Voyez* GLAUCOME.

racte, parce qu'il agit principalement sur la cornée transparente, a la forme d'une lancette ; la lame est droite, plus longue, mais moins large que cet instrument. Elle a dix-huit lignes de longueur, & trois dans sa plus grande largeur, dans l'espace de quatre lignes depuis sa base. A six lignes de sa pointe, elle n'en présente plus qu'une & demie de largeur. Un des côtés est tranchant sur toute sa longueur, & offre à trois lignes de sa base une très-légére saillie pour favoriser la section de la cornée. L'autre côté est mousse & arrondi jusqu'à-peu-près une ligne & demie de la pointe de la lame, où il est tranchant, comme de l'autre côté, pour faciliter l'entrée & la sortie du *cératotome*. La lame n'est tranchante que d'un côté, pour que la cornée transparente soit incisée en bas, uniquement en introduisant le *cératotome*, & sans employer de violence. Si le tranchant existoit dans les deux côtés, on auroit la plus grande peine à faire la section & à la terminer par en bas.

Ce bistouri sert pour la main gauche comme pour la main droite ; il est fait d'un acier bien trempé, & qui prend un poli doux, ainsi qu'un tranchant fin.

La lame est fixée dans un manche à huit faces, alternativement petites & grandes, mais tellement maintenue, qu'elle ne peut en sortir d'elle-même. La forme de ce manche permet de le tenir avec sûreté entre les doigts ; il a trois pouces, huit à neuf lignes de longueur, & sa largeur en a à-peu-près deux & demie. Sur le milieu de ce manche, j'ai soin de faire incruster une petite plaque d'or très-mince, pour désigner le dos de la lame, & empêcher qu'on ne se trompe. Au moment d'opérer, on peut placer sur le champ ce *cératotome* dans la situation convenable.

On peut opérer les deux yeux avec le même instrument, s'il n'a point éprouvé d'altération dans son tranchant, & sur-tout à sa pointe. Il est cependant plus prudent d'en employer un autre, lorsqu'on a les deux yeux à opérer, parce que la lame, malgré qu'on l'essuie avec soin après la section de la cornée transparente, reste salie pendant quelques heures, par une matière grasse & onctueuse qui s'y attache, & qui fait éprouver de la difficulté, lorsqu'on veut inciser cette membrane avant de l'avoir laissé évaporer.

Pour pratiquer cette opération avec plus de facilité, plusieurs médecins, même parmi les anciens, ont recommandé d'employer des instrumens pour tenir l'œil fixe au moment d'opérer. Cet instrument, auquel on a donné le nom de *speculum oculi* anciennement (*voyez* ce mot), a été abandonné par tous ceux qui en ont inventé de nouveaux, & qui ont voulu corriger ceux qui étoient déjà connus. Tel a été le sort de la double érigne de *Béranger*, de la tenaille de M. *Guérin*, de l'instrument de *Pope*, du *speculum* de *Petit*, & de *le Cat*, de l'aiguille de *Poyet*, de la pique de M. *Pamard*, du doigtier de *Rumpelt*, de l'ophtalmostat de *Casaamata*, de celui de *Bell*, membre du collège royal des chirurgiens d'Edimbourg, de celui de M. *Guérin*, frère de M. *Guérin*, de Lyon, qui sert en même temps de bistouri.

Un opérateur adroit, instruit, & tel que doit être celui qui s'adonne à une opération si délicate, n'a pas besoin de ces *speculum oculi*, qui sont toujours nuisibles, & jamais utiles ; en effet ils irritent les yeux, Lorsqu'on les emploie, ils excitent des ophtalmies violentes, & par conséquent des douleurs ; ils peuvent lors de l'opération, quand la cornée est déjà un peu incisée, déterminer l'humeur vitrée à s'évacuer dans quelques espèces de *cataractes*, lorsque cette humeur est libre, & nullement retenue par ses enveloppes ordinaires. La pression qu'ils exercent sur le globe est bien capable, dans ce cas, de produire cet accident.

L'inconvénient qu'on vouloit prévenir, en proposant ces ophthalmostats, a été d'éviter la blessure de l'iris, & de permettre à la personne qui opère de faire l'incision de la cornée transparente à son aise, sans être troublé par la crainte de blesser cette tunique ; mais ces mêmes instrumens peuvent plutôt donner lieu à cette lésion de l'iris, qu'ils ne sont capables de l'empêcher. En effet, quelque promptitude qu'on emploie, il est assez rare que cette membrane n'enveloppe pas quelquefois la lame du *ceratotome*, en donnant à l'incision de la cornée une grande étendue, ce qu'on doit toujours faire ; car beaucoup d'opérations de *cataracte* n'ont point de succès, à cause de la petitesse de l'ouverture qu'on a pratiquée dans la cornée transparente, lorsque l'enveloppement dont je viens de faire mention a lieu, si on emploie à propos de légères frictions avec les doigts index & du milieu de la main opposée à celle qui tient le *cératotome*, si les légères frictions sont mises en usage sur la partie de la cornée qui touche à la partie de l'iris qui a enveloppé le *ceratotome*, qu'on ne s'arrête point, que l'instrument soit toujours poussé dans la premiere direction, en continuant d'inciser la cornée, alors on voit bientôt l'iris se retirer de dessous le tranchant ; il est, je crois, inutile de faire observer qu'on doit s'occuper uniquement de la partie de cette tunique qui a enveloppé le tranchant, & non de celle qui se replie sur le dos de l'instrument, comme cela a quelquefois lieu, lorsqu'il y a une forte contraction dans les muscles droits du globe de l'œil, & que toutes les humeurs de cet organe sont portées en avant. Cette crainte une fois calmée, je ne vois plus ce que les défenseurs des ophthalmostats pourront alléguer de solide en leur faveur, puisqu'il est démontré qu'on peut empêcher la blessure de l'iris, & qu'on est libre alors de faire l'incision de la cornée d'une manière convenable ; que ces instrumens ne fixent point l'œil dans le moment essentiel, c'est-à-dire, lorsqu'on doit faire sortir la pointe du *ceratotome* du côté opposé à celui par lequel il a été

introduit ; qu'en effet l'organe peut se tourner vers le *ceratotome*, d'autant plus que le globe est poussé vers la pointe, & qu'il n'est plus fixé par le bistouri : le bistouri étant parvenu dans la chambre antérieure, l'œil redevient libre, s'il a été un tant soit peu fixe ; il peut donc se tourner vers le *ceratotome*, & gêner beaucoup le chirurgien, s'il ne porte pas toute son attention à éviter ces inconvéniens. Ces cas se sont offerts plus d'une fois à tous les praticiens qui opèrent avec un seul instrument.

En général, les ophthalmostats sont nuisibles, gênent l'opérateur & ne peuvent absolument être employés que par ceux qui ne sont point assez adroits pour faire autrement, & alors les malades doivent trembler avec raison de se confier à leurs soins. Je me suis étendu fort au long, dans mon Traité de la *cataracte*, sur l'inconvénient & l'inutilité de ces instrumens, & je crois y avoir démontré évidemment qu'il est très-essentiel de s'en passer, & qu'on doit même toujours le faire (16).

Lorsque le malade a toutes les conditions que nous avons indiquées, & que l'on desire, pour que le succès suive l'opération, on le fait asseoir sur une chaise basse, on l'expose à un jour médiocre, mais clair ; on prévient par cette précaution le resserrement considérable de la pupille. Cette contraction arrive, comme on sait, lorsqu'on est exposé à une vive lumière ; alors le crystallin a plus de peine à sortir, lorsque la cornée est ouverte ; la personne qui opère n'est point elle-même fatiguée & éblouie par une lumière trop vive : on pourroit, à la vérité, après l'incision de la cornée transparente, se placer à un jour médiocre pour que la pupille pût se dilater, comme elle a coutume de le faire ; mais il faudroit alors se déplacer, & par conséquent, allonger le temps de l'opération ; ce qu'on doit éviter, puisque pour l'incision de la cornée même, un jour médiocre est plus favorable pour la personne qui opère.

Le chirurgien doit être assis plus haut que le malade ; il pose son pied droit (s'il opère de la main droite) sur un siège plus bas que le sien ; il appuie son coude droit sur le genou du même côté, & cherche à placer la main à la hauteur de l'œil à opérer (17). Un aide, posé derrière le malade, lui soutient la tête avec la main gauche & l'appuie fortement contre sa poitrine ; il soulève ensuite la paupière supérieure de l'œil qu'on opère avec le doigt index de la main qui n'est point chargée de contenir la tête ; il tient le tarse assujetti avec l'extrémité du doigt, & dirige la paupière vers le bord supérieur de l'orbite ; contre lequel il l'appuie ; il a soin de ne point comprimer la partie supérieure du globe, de placer les autres doigts de cette même main, de manière à ne point gêner l'opérateur, ni à ne point lui dérober l'aspect de l'œil.

L'aide doit aussi avoir attention, lorsque l'incision finit, de ne point tenir la paupière aussi fortement, mais de l'assujettir plus foiblement, de la laisser descendre doucement, sans la quitter entièrement, & de ne l'abandonner tout-à-fait que lorsque l'incision est à peu de chose près finie (18). Ces précautions sont toujours nécessaires, sur-tout lorsque les yeux des malades sont fort saillans, & qu'on a à craindre que la forte contraction des muscles du globe, ou l'état particulier du crystallin opaque ne détermine l'humeur vitrée à s'échapper, aussi-tôt l'incision terminée, & quelquefois même avant qu'elle le soit.

Ces précautions prises, l'œil sain du malade étant couvert, comme j'ai dit, l'opérateur prend le *ceratotome* de la main droite, le tient à-peu-près comme une plume à écrire, après s'être assuré que la pointe

(16) S'il est incontestable, en principes, que l'on est libre de modifier une méthode, suivant que l'usage peut en être plus commode, pourvu qu'on arrive toujours au même but ; s'il est vrai que l'adresse est généralement une chose tellement relative, qu'un procédé manuel, familier à un opérateur, ne l'est pas à un autre, & que chacun a besoin de se créer des moyens d'exécution, auxquels il est attaché tant qu'ils lui réussissent, il me semble qu'il y a beaucoup à rabattre des objections à imaginer contre les ophthalmostats, ou *speculum oculi*. Celui que M. Demours a publié il y a quelques années, paroît avoir subi, en différentes mains, une suite d'épreuves qui servent à répondre à tous les reproches. *Voyez* OPHTHALMOSTAT.

(17) Cette attitude, en donnant un point d'appui à l'avant-bras, soumet tous les mouvemens de la main qui opère à une espèce de régulateur, & procure à l'artiste une position plus sûre & plus commode pour agir. Cependant on ne peut indiquer cette manière que comme une précaution dont le choix est libre, & qui n'a rien d'obligatoire. On ne doit pas se dissimuler que les meilleures choses ayant leurs inconvéniens, il ne faut qu'un léger accident pour séparer le coude du genou, faire perdre le point d'appui, & troubler l'action de la main, ou de l'instrument, sur l'œil, dans la circonstance la plus grave de l'opération.

(18) L'intelligence, ou l'habitude de l'aide, peuvent être d'un grand secours pour l'opérateur. Il n'y a point de règle précise à dicter sur la manière de contenir, soit la tête, soit la paupière, soit l'œil du malade. Quelquefois, par exemple, il est plus opportun d'assujettir la paupière supérieure avec les deux *index* qu'avec un seul, sans pour cela négliger de fixer solidement la tête. Quelquefois, malgré la précaution d'essuyer les paupières, & de sécher les humidités, la peau est naturellement, ou accidentellement, si onctueuse, qu'elle glisse sous le doigt de l'aide, & il y a certainement de l'avantage à se précautionner de quelque moyen méchanique, tel que le *speculum* de Le Cat, qui consiste, comme on sait, en une petite lame d'argent mince & flexible, dont une extrémité, légèrement recourbée en anse, sert à relever la paupière contre le sourcil, pendant que l'autre est appliquée, par la main de l'aide, contre le front du malade. *Voyez* DICTIONN. DE CHIRURGIE.

& le tranchant du *cératotome* sont en bon état ; il le tient ferme & pas trop près de la lame, pour pouvoir agir plus facilement, selon le besoin. Si c'est l'œil droit qui est à opérer, il prend l'instrument de la main gauche & il doit, pour cet effet, être ambidextre ; car les instrumens proposés pour opérer les deux yeux avec la même main, ne peuvent que fort mal remplir cette intention. Le conseil d'opérer les malades en se posant par-derrière eux pour se servir également de la même main, n'est pas mieux conçu, quoique cette méthode ait quelquefois réussi.

Dans la position que je viens de décrire plus haut, la personne qui opère ayant posé son petit doigt sur le bord de l'orbite au côté externe, après l'avoir écarté des autres, il attend le moment que le malade, auquel on le recommande, porte son œil vers le petit angle ; alors il plonge le *cératotome* vers la partie supérieure de la cornée transparente, à un quart de ligne, à-peu-près de la sclérotique ; de sorte que la lame soit dirigée obliquement de haut en bas, & de dehors en dedans, toujours dans le plan de l'iris. On aura soin, auparavant, de baisser la paupière inférieure avec le doigt index & médius, qu'on tient écarté ; de ne point gêner le globe, & de le laisser parfaitement libre.

Lorsque l'instrument, après avoir percé la cornée transparente, arrive à la pupille, en élevant légèrement la main, la pointe se plonge dans cette ouverture, & en poussant imperceptiblement, on atteint la capsule du crystallin, on la coupe, puis on dégage la pointe du *cératotome* de la pupille. L'instrument, replacé dans la première direction, c'est-à-dire, dans le plan de l'iris, en continuant de le pousser, on le fait parvenir au côté opposé à celui par lequel on est entré ; on perce la cornée transparente vers ce côté, en dirigeant toujours le bistouri dans le plan de l'iris, & l'incision de cette tunique s'achève par la seule introduction de l'instrument. La largeur du *cératotome*, qui va toujours en augmentant, favorise cette section qui se pratique sans efforts & sans être obligé de tirer l'instrument, ni à soi, ni en bas, mais bien en continuant de le pousser dans sa direction primitive.

L'incision de la cornée présente alors un demi-cercle, qui dans toute son étendue, est éloigné d'une demi-ligne à-peu-près de la sclérotique, dans une direction oblique, & dont le milieu est plus dans l'angle externe que dans l'angle interne ou grand angle de l'œil.

Lorsqu'il sort un peu de sang, cela provient de l'ouverture de l'extrémité des vaisseaux sanguins de la conjonctive. Dans quelques sujets, ceux-ci s'avancent jusques sur la cornée transparente, & alors on est forcé de les inciser en pratiquant la section de cette membrane, très-près de la sclérotique. Au reste, ce petit dégorgement, bien loin d'être dangereux, est au contraire favorable.

Le bord supérieur de l'orbite empêche quelquefois de pratiquer l'incision aussi obliquement que je l'ai recommandé. Alors on tiendra l'instrument dans la direction la plus convenable, mais point horizontalement.

Cette manière d'inciser la cornée transparente présente beaucoup d'avantages ; on ne risque point de blesser la veine angulaire, ni la caroncule lacrymale, de piquer le nez & d'intéresser la conjonctive : mais l'avantage le plus marqué est la situation de la section qui se trouve en grande partie du côté du petit angle de l'œil, & presqu'entièrement recouverte par la paupière supérieure. L'incision est alors constamment fermée ; les paupières ne peuvent s'engager entre les lèvres de la plaie & la tenir ouverte comme dans la section faite horisontalement, puisque le grand bord de la plaie est à la partie externe de l'œil. La cicatrice se forme plus facilement, les staphylomes ne sont point aussi fréquens ; par conséquent, les guérisons sont infiniment plus promptes(19).

Lorsque la capsule antérieure est très-blanche, depuis long-temps opaque, dure, très-coriace, & qu'elle n'est point incisée sur le champ avec la pointe du *ceratotome*, on ne doit point insister davantage, de peur de blesser l'iris, d'émousser la pointe de l'instrument, & d'être dans l'impossibilité d'achever la section de la cornée d'une manière convenable. La pointe, étant émoussée par des efforts trop long-temps continués contre cette enveloppe dure, ne pourroit plus percer la cornée transparente au côté opposé, & on seroit alors fort embarrassé pour terminer l'incision de cette membrane.

Lorsqu'on éprouve cette résistance de la part de la capsule antérieure du crystallin, on doit sagement abandonner cette méthode ; on est forcé de laisser cette enveloppe intacte, & quand l'incision de la cornée transparente a été achevée avec le *ceratotome*, on ouvre la capsule au moyen d'une aiguille propre à cet effet (20).

(19) Outre les avantages attachés à l'incision oblique de la cornée pour les suites de l'opération, il est certain qu'il n'y a pas de mouvement plus facile à exécuter dans toute autre direction. Plus on se rapproche de la direction transversale, moins on est sûr de donner à la section projetée l'étendue nécessaire ; car l'incertitude où l'on est, soit du côté de la main qui n'a pas une action déterminée, soit du côté de la pointe & du tranchant qui résistent, peut empêcher que l'on achève la section. Lorsqu'au contraire on a pointé à une hauteur suffisante, on a beaucoup plus de prise par un tranchant incliné sur la substance que l'on divise, & l'on dirige beaucoup mieux de l'œil & de la tête une incision, que la main exécute dans une position plus favorable.

(20) La faculté d'ouvrir, en quelque sorte, simultanément la capsule crystalline, & la cornée transparente ; ne peut aisément s'obtenir que par l'incision

Cette aiguille a une ligne de largeur dans toute sa longueur, qui est à-peu-près de deux pouces & demi : son extrémité est plate, elle a une légère courbure d'à-peu-près un quart de ligne ; cette partie légérement recourbée est tranchante à son extrémité. Cet instrument est d'or très-fin pour pouvoir le ployer dans différens sens, selon le plus ou moins d'enfoncement de l'organe dans la cavité orbitaire, & pour qu'il puisse parvenir dans la pupille avec facilité.

Le manche dans lequel cette aiguille est fixée, est long de quatre pouces à-peu-près, formé d'une manière & d'une matière semblable à celui du *ceratotome :* de l'autre côté de ce manche est fixé la *curette* ou petite cuiller, au moyen de laquelle on extrait avec facilité les parcelles solides ou muqueuses que le cristallin laisse souvent après sa sortie. La substance dont cette curette est composée est la même que celle de l'aiguille.

Cette cuiller & l'aiguille, étant fixées au même manche, laissent la liberté de se servir de l'une & & de l'autre à volonté, en les retournant selon le besoin, & sans perdre de temps, ce qui arriveroit, si elles étoient séparées.

En agitant l'aiguille d'or en différens sens autour du crystallin, on peut aisément couper, même détruire entièrement sa capsule sans craindre de blesser la pupille. Lorsque celle-ci est extrêmement resserrée, ce qui se rencontre chez quelques malades, l'aiguille est alors de la plus grande utilité pour ouvrir la membrane qui contient la *cataracte*, ce qu'on ne peut faire avec le ceratotome. Dans ces cas on fera uniquement l'incision de la cornée transparente ; l'aiguille qui est bien polie & tranchante seulement à son extrémité, sera introduite aisément dans cette pupille resserrée, & qui ne se dilate que très-peu ; elle pourra couper avec facilité la partie antérieure de la capsule du crystallin qui représente une espèce de calotte.

Quand la capsule antérieure a perdu sa transparence, ainsi que le crystallin, elle présente des taches plus blanches dans un endroit que dans l'autre : l'opacité de ces deux organes est très-apparente & fort différente. Lorsque ces taches s'observent dans la lentille cristalline seule, elles paroissent plus profondes que lorsqu'elles existent dans la capsule antérieure. Dans cet état du crystallin & de la capsule, la pupille est exactement obstruée par les corps opaques. Il est essentiel pour que l'opération ait du succès, oblique, & à la faveur d'une lame aussi bien conçue dans toutes ses dimensions que l'est celle du cératotome. Ce seroit très-mal-à-propos que l'on dédaigneroit cette partie du procédé manuel comme un tour de force ; c'est plutôt un coup de maître, qui doit être mis en usage toutes les fois qu'il y a possibilité, moins pour faire honneur à l'habileté de l'opérateur, que pour abréger l'opération par un moyen de célérité.

de saisir & d'extraire l'enveloppe capsulaire avec les extrémités de petites pinces qu'on introduit dans la pupille. On a l'attention pour cet effet, lorsqu'on incise la cornée transparente, de ne point toucher à la capsule, & de la laisser entière. Celle-ci, au moyen de la pince, est saisie & détachée dans toute sa circonférence, par de légers mouvemens, elle est d'autant plus aisément enlevée, que le crystallin sert de point d'appui pour que les pinces puissent la saisir. Cette capsule étant extraite, on fait alors sortir le crystallin opaque ; si l'on agissoit autrement, les lambeaux de cette membrane s'appliqueroient sur le corps vitré, & ne pourroient que difficilement être extraits sans donner lieu à l'effusion d'une partie de cette humeur (21.)

Lorsque cette même capsule est très-dure & coriace, & que le cératotome ni l'aiguille n'ont pu l'entamer, on est forcé à employer un petit instrument fait en forme d'hameçon très-aigu, d'un acier très-mince ; il sert à entamer cette membrane, à l'extraire après l'avoir accroché ainsi que le crystallin, lorsque ce corps se plonge au fond de l'œil, dans quelques états particuliers, comme je le dirai plus bas.

La curette dont j'ai parlé plus haut est faite pour extraire les parcelles du crystallin, & cette matière épaisse & visqueuse qui reste quelquefois après que ce corps est sorti ; on l'employe aussi pour remettre l'iris en place, lorsque la pupille a éprouvé de grands développemens, lorsqu'elle s'est engagée entre les lèvres de l'incision ; enfin, le même instrument est très-commode pour faire sortir les crystallins très-volumineux, qu'on dégage de la pupille avec son secours.

Lorsque le cératotome se trouve trop près de la sclérotique, ou trop éloigné de cette tunique, & par conséquent trop en avant, cela provient de ce qu'on n'a pas eu attention de le placer & de le maintenir dans le plan de l'iris. Dans le premier cas, on blesseroit la sclérotique ; dans le second, on risqueroit de faire l'incision de la cornée trop petite, parce qu'elle

(21) Le diagnostic des opacités, soit du crystallin, soit de la capsule, fondé, comme il vient d'être dit, soit sur la blancheur, soit sur la profondeur des taches, n'est pas une chose constante, ni bien avérée. La possibilité de détacher l'enveloppe capsulaire par le procédé décrit, ne se réalise pas toujours : si la matière contenue dans la capsule est molle, le point d'appui pour l'action des pinces a peu de solidité ; heureusement il n'est pas nécessaire. Enfin, en supposant la capsule ouverte en même tems que la cornée, s'il arrivoit que, le crystallin étant extrait, il restât dans la pupille des lambeaux de membrane opaque, on peut très-bien éviter l'effusion de l'humeur vitrée, non pas en attirant directement ces portions d'arries en avant, mais en agissant doucement avec les pinces, d'un côté à l'autre, suivant le plan de la pupille ; & en détachant ainsi chaque parcelle par des lignes courbes, & non par les sinus.

finiroit trop en avant & presque vis-à-vis la pupille. Dans l'une & l'autre circonstance, on rectifiera cette mauvaise position de l'instrument, en le roulant légérement entre ses doigts, soit en arrière, soit en avant.

L'incision de la cornée & l'ouverture de la capsule étant faites, par de légères pressions sur la partie supérieure du globe, on fait sortir le cristallin, on facilite son extraction en lui faisant faire un mouvement de rotation sur lui-même, avec l'extrémité de la curette; au moyen des frictions qu'on exerce sur la partie antérieure de la cornée transparente, soit avec cet instrument, soit avec la paupière qu'on baisse & lève successivement; on fait reparoître les fragmens du cristallin, ou les portions muqueuses de ce corps, qui dans quelques cas obstrueroient de nouveau la pupille; lorsqu'ils se montrent, on les extrait avec soin par le moyen de la curette.

Si le crystallin est adhérent, ou aux procès ciliaires, ou plutôt à la partie postérieure de l'iris, il faut, avant d'exercer les pressions nécessaires pour son extraction, détruire toutes les adhérences qu'il peut avoir contractées, en agitant l'aiguille d'or décrite plus haut autour de ce corps; puis on doit en faire l'extraction.

Si le crystallin est dégagé de toute adhérence, qu'il ne se présente point à la pupille, & qu'au contraire il se plonge au fond du corps vitré, il est inutile & même dangereux d'exercer aucune pression, parce que la *cataracte* ne sortiroit point, & qu'au contraire toute l'humeur vitrée, ou du moins une grande partie s'écouleroit. On doit, pour éviter une effusion abondante de cette humeur, porter l'instrument fait en forme d'hameçon, tâcher de *harponner*, pour ainsi dire, le crystallin, & l'extraire en le tenant fixé à la pointe de cet instrument. Dans ce cas-ci, comme dans les plus simples, à mesure que le crystallin sort, la personne qui opère a soin de laisser tomber insensiblement la paupière supérieure.

Il est quelquefois nécessaire de pratiquer l'incision de la cornée transparente d'une manière inverse à celle que je viens de décrire, ce qui se fait en tournant le tranchant en haut; de sorte que cet instrument incise la cornée dans sa partie supérieure & presque latérale interne, plus du côté du grand angle. Les lèvres de la plaie de la cornée se trouvent, en suivant cette méthode, entièrement cachées par la paupière supérieure; les staphylomes n'ont pas lieu, les différens fluides contenus dans l'œil ne peuvent aucunement s'évacuer d'eux-mêmes.

Cette manière d'inciser la cornée n'est guères plus difficile à pratiquer que celle qui se fait obliquement & dans la partie latérale externe de la cornée. On se débarrasse de l'iris par les légères frictions sur la cornée, lorsque cette membrane enveloppe le *cératotome*; on observe que les frictions se font en sens contraire, puisque le tranchant de l'instrument est également dans une position différente de celle qu'on lui donne dans les cas ordinaires. Je ferai remarquer ici que ces frictions sont rarement nécessaires, parce que l'iris n'embrasse pas l'instrument aussi facilement que dans la méthode ordinaire, peut-être parce que l'humeur aqueuse ne s'évacue pas comme dans l'autre manière d'opérer, & que l'iris est alors plus retenue.

Cette méthode est utile principalement lorsque la cornée transparente est affectée de taches ou de cicatrices dans sa partie inférieure ou latérale; il convient d'éviter d'augmenter ces taches par de nouvelles cicatrices, qui auroient lieu si on pratiquoit une incision sur ces parties. Comme il est absolument nécessaire d'ouvrir la cornée transparente, lorsqu'on est affecté de la *cataracte*, pour extraire facilement le crystallin opaque, cette manière d'inciser devient indispensable; elle est infiniment préférable à la méthode proposée par un chirurgien d'Edimbourg, qui conseille d'ouvrir la sclérotique également dans sa partie supérieure & interne, à une ligne ou demi-ligne de la cornée transparente, & par conséquent de diriger le bistouri derrière l'iris. Les inconvéniens de cette manière d'opérer sont si frappans, que je me crois dispensé de les faire connoître; elle n'a d'ailleurs été que proposée, & n'a point été mise en usage sur aucun malade. La cicatrice de l'incision que je recommande se trouve dans la partie supérieure de la cornée, & ne gêne aucunement l'introduction des rayons lumineux. (*Voyez* Systêm. Of Surgery, by Benjamin *Bell* & Edimburgh, *in*-8.)

Cette manière d'opérer est sur-tout indispensable, lorsque le crystallin est presqu'entièrement dissous & renfermé dans son enveloppe particulière. Celle-ci, dégagée de toute adhérence, représente une petite boule presque ronde, lisse & molle. Le crystallin, contenu dans l'intérieur de cette espèce de vessie, est presqu'entièrement réduit en pulpe, & nage pour ainsi dire dans la matière qui la remplit. Dans cet état du crystallin, l'humeur vitrée est libre & peut s'échapper aussi-tôt que le crystallin qui lui sert de digue sera extrait. C'est aussi pour cette raison que si on pratique la section de la cornée à la manière ordinaire, l'humeur vitrée s'échappe en même temps qu'on extrait le crystallin, quelqu'adresse qu'on apporte à cette opération, & quoiqu'on abaisse subitement la paupière supérieure à mesure que le crystallin s'échappe. La seule manière d'empêcher cet écoulement (quoique la vue n'en soit pas toujours diminuée), c'est de pratiquer l'incision de la cornée dans la partie supérieure de cette membrane, par la méthode que je viens de proposer, ou telle autre qu'on voudra employer, mais toujours par en haut (22).

(22) On conçoit que dans cette nouvelle méthode, très-ingénieuse & bien motivée, on ne peut guère s'aider de la position du coude sur le genou. *Voyez* la note 17. On ne peut pas non plus tenter la section

L'humeur de *Morgagni* eſt quelquefois altérée, ſans que le cryſtallin ſoit opaque ; ce fait extraordinaire, & cependant vrai, mérite beaucoup d'attention de la part de la perſonne qui opère ; car la cornée ouverte, ainſi que la capſule antérieure du cryſtallin, il ſort une matière laiteuſe ; la pupille redevient noire & nette ; alors on peut croire que c'eſt le cryſtallin lui-même qui eſt ainſi entièrement fluide. De cette inattention s'enſuivroit un grand inconvénient ; car la lentille cryſtalline, qui dans ce cas eſt encore tranſparente, peut à la ſuite du temps devenir opaque, ſi on la laiſſoit.

Il eſt important, dans cette circonſtance, de ne pas ſe contenter de faire ſeulement évacuer cette matière laiteuſe ou épaiſſe ; mais par des preſſions légères, exercées ſur la partie ſupérieure du globe avec la curette, ou dans la partie inférieure de cet organe avec le même inſtrument, le cryſtallin ſortira, s'il eſt à ſa place ordinaire. Cette eſpèce de *cataracte* préſente aſſez ordinairement une couleur uniforme, aſſez blanche, & ſe rencontre plus ſouvent chez les jeunes gens que chez les perſonnes âgées (23).

L'eſſai qu'on feroit avec les verres à *cataracte*, pourroit encore donner quelques lumières ſur l'exiſtence du cryſtallin diaphane dans l'œil, lorſque cette matière laiteuſe eſt ſeule ſortie. En éprouvant les verres, les malades voient trouble, & tel que les perſonnes qui n'ont point été opérées de la *cataracte*, & chez leſquelles le cryſtallin eſt dans ſon intégrité parfaite.

Lorſque dans le temps de l'opération l'iris ſe décolle dans quelques points de ſon diamètre, & que l'on a intention d'extraire le cryſtallin, les légères preſſions qu'on exerce ſur le globe de l'œil déterminent toujours cette ſortie vers ce décollement, à moins qu'il ne ſoit de peu d'étendue. La *cataracte* trouve en effet plus de facilité à ſortir par cette eſpèce de déſunion, lorſqu'elle a lieu, que par la pupille. On ne doit pas même chercher à extraire cette lentille opaque par l'ouverture naturelle, d'autant que cela ſeroit inutile & même nuiſible, parce qu'on donneroit lieu à l'effuſion d'une partie de l'humeur vitrée, en exerçant des preſſions. Il eſt aſſez difficile, au reſte, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, qu'il ne s'échappe quelques portions de ce corps.

Lorſque ce décollement arrive, très-ſouvent la pupille ſe referme, & les malades voient au moyen de cette ouverture factice qui préſente une pupille très-irrégulière, oblongue & un peu ovale ; cette eſpèce de pupille artificielle ſert aſſez bien aux malades ; ils peuvent lire avec le ſecours des lunettes, propres aux perſonnes opérées de la *cataracte*, & elle ſe trouve toujours fort éloignée du centre de l'œil.

Ce décollement de l'iris pourroit faire croire que cette tunique n'eſt pas une continuation de la choroïde. L'opinion de quelques anatomiſtes qui croient qu'elle n'eſt que contiguë & non continue à la choroïde, n'eſt donc point ſans fondement, & pourroit être aſſez vraiſemblable.

L'iris diviſée par accident, ou dans le temps de l'opération par l'inſtrument tranchant, ou par tout autre évènement, peut ſe réunir après ſa diviſion. C'eſt un fait que j'ai obſervé pluſieurs fois dans différentes circonſtances. Il m'a paru que les parties ſéparées, ou s'étoient recollées, ou du moins s'étoient tellement rapprochées, qu'elles ne laiſſoient appercevoir aucune trace de cette diviſion à l'œil de l'obſervateur même le plus attentif.

Si aucun des accidens dont je viens de faire mention n'a lieu, on pourroit croire qu'il ne ſurviendra aucune douleur, inflammation, hypopion, ſtaphylome, *cataracte* ſecondaire, &c., après l'opération & pendant le traitement : cependant l'expérience journalière prouve que tous ces accidens arrivent auſſi, quoique plus rarement, lorſque l'opération a été ſimple & ſans complication, comme lorſqu'elle a été laborieuſe. On ne peut être à l'abri de tous ces évènemens, quelle que ſoit la méthode qu'on ait employée : cependant, moins la manière de procéder ſera compliquée, plus on ſera aſſuré de la réuſſite. Lorſque le ſuccès n'a pas lieu, on eſt aſſez porté alors à accuſer celui qui l'a pratiquée ; mais, quand ſa méthode & ſa dextérité ſont avérées, c'eſt avec le plus grand tort qu'on lui attribue les fâcheux évènemens qui ſuivent l'opération (24).

ſimultanée de la capſule cryſtalline, & pour faciliter la ſection de la cornée dans un ſens inverſe, où la main, agiſſant de bas en haut, n'a pas la même sûreté que dans l'ancienne méthode, je préfère au cératotome un inſtrument plus large, tel que le couteau de Bérenger, qui, par ſa face un peu bombée, tient l'iris écartée du tranchant. On prend à cet effet, pour opérer l'œil droit, celui qui ſert au gauche, & à la main droite, dans la méthode ordinaire, & réciproquement, pour le gauche, l'inſtrument deſtiné à l'œil droit & à la main gauche, &c. *Voyez*, dans le *Dictionn. de chirurgie*, la deſcription de cet inſtrument, & de la plupart de ceux que l'on a propoſés pour les opérations de *cataractes*.

(23) Quoiqu'il y ait dans les journaux, & ailleurs, des obſervations de cette eſpèce de *cataracte* ; & de quelques autres opérées ſans extraction du cryſtallin, il y a tout lieu de craindre que ce corps, reſtant à nud entre les humeurs aqueuſes & vitrées, ne s'altère bientôt, & que l'extraction, bornée à une portion de la capſule & à l'humeur de Morgagni, ou à toute autre concrétion formée dans la pupille, n'ait qu'un ſuccès éphémère. Il eſt plus sûr de comprendre le cryſtallin dans l'opération ; &, s'il s'agiſſoit de l'abaiſſement, l'intention & l'action ſeroient les mêmes pour déplacer tout ce que contient la pupille, & y favoriſer le reflux des humeurs aqueuſe & vitrée.

(24) Rien n'eſt ſans doute mieux fondé que cette juſtification : cependant les accidens énoncés ici ne ſont pas raſſurans, quoique l'événement n'en ſoit pas très-fréquent, & que les détails exacts de traitemens

On

On ne mouillera point les compresses & le bandeau qu'on applique sur les yeux, l'opération faite. On ne fera point usage d'eau, ni d'esprit-de-vin. Une compresse sèche, assujettie par un bandeau, est le seul moyen qu'on doive employer pendant tout le traitement. On les lève tous les jours pour essuyer

préservatifs & curatifs qui vont suivre, ramènent encore à la confiance que l'on doit avoir a l'opération. Au reste la perfection de l'art consistera toujours, non pas dans des moyens exclusifs, mais dans la diversité des méthodes approuvées suivant la variété des cas & la différence des pronostics. Je terminerai mes notes par extraire de la pratique de Stoll quelques préceptes dont l'exécution lui a paru favorable à la réussite de l'extraction, & qui viennent à l'appui de la plupart de ceux qui sont dictés dans cet article.

Le professeur de l'école clinique de Vienne ne prescrit rien de plus, sur la préparation, que ce qui a été proposé ci-devant. Tous les temps de l'année ne lui ont pas semblé également propices à l'opération. Il évitoit les constitutions rhumatiques, dans lesquelles sur-tout les parties supérieures sont plus généralement atteintes que les inférieures, *ubi ventres supremi præ infimis impetuntur*. Après l'opération, il avoit le plus grand soin d'entretenir chaque jour la liberté du ventre, plutôt à l'aide des lavemens, qu'avec le purgatif, même le plus doux. A moins que le malade n'eût tous les jours des déjections faciles, la douleur se soutenoit dans les parties opérées, *in plaga vulneratâ*, quelque fût le genre d'opération chirurgicale. Pour procurer un air pur, il recommande de placer, dans autant de chambres séparées, ceux que l'on opère de l'extraction. Au milieu des cantons malades l'atmosphère est plus chargée, des fièvres épidémiques, ou d'autres accidens fébriles, surviennent plus aisément, & la fièvre, si légère qu'elle soit, même éphémère, appelle la matière morbifique dans les organes déjà foibles & douloureux, par conséquent dans l'œil opéré.

Stoll avoue que toutes ces précautions lui ont été suggérées par des événemens fâcheux, qu'il a appris depuis à éviter. Une heure après l'extraction, il examinoit l'œil, & il avoit confiance dans un cataplasme de mie de pain, de pulpe de pomme, & d'infusion de fleurs de sureau, persuadé que depuis qu'il avoit jugé à propos de s'en servir de très-bonne heure, il avoit paré à beaucoup d'inflammations, qui entraînoient la diminution ou la perte de la vue. La disposition inflammatoire ne lui a pas paru la même chez tous : une *cataracte* secondaire, qui avoit exigé une longue torture par la multiplicité des instrumens, étoit à peine suivie d'accidens, tandis qu'après l'extraction la plus simple, *citò & nitidè*, sans fatigue apparente de l'œil, l'inflammation étoit quelquefois très-grave. Il croit avoir observé qu'elle étoit moins ordinaire dans le cas où l'humeur vitrée s'étoit un peu échappée. Il cite un exemple d'une plus grande déperdition qui n'empêcha pas l'œil, d'abord réduit à la moitié de son volume, de reparoître, au bout de vingt-quatre heures, aussi plein que l'autre; & il confirme, par rapport à l'humeur aqueuse, qu'elle peut se réparer en moins d'une demi-heure. Dans tous ces cas la plaie extérieure s'agglutine assez pour s'opposer à de nouvelles déperditions.

(M. CHAMSERU.)

avec un linge fin & humide les larmes & les matières qui s'amassent dans les angles des yeux & au bord des paupières.

On recommande au malade de se coucher sur le dos, si les deux yeux ont été opérés. S'il n'y en a qu'un, il pourra se coucher sur le côté opposé. Cette situation n'est observée que les premiers jours, & seulement pendant la nuit; car dans la journée, il n'est point du tout essentiel que le malade reste couché, sur-tout si le lit l'incommode. Pour plus de sûreté, on attache à son bonnet un petit bourrelet, fait avec du linge fin, rempli de coton, pour éloigner les yeux du coussin, & empêcher qu'ils ne soient comprimés, lorsque le malade se couche sur l'un ou l'autre côté & dans les différens mouvemens qu'il exerce dans son lit.

L'appartement de la personne opérée doit être sombre & exactement fermé, pour que le jour ne puisse blesser ses yeux; car, dans cet état, ils deviennent très-sensibles aux impressions de la lumière. On est obligé de permettre l'entrée du jour en le pansant, pour pouvoir agir librement; mais on a soin alors de se placer entre le malade & la lumière, lorsqu'on lève l'appareil.

La boisson ordinaire sera délayante, adoucissante & rafraîchissante. On emploiera, soit l'eau d'orge, l'eau de veau, l'eau de poulet, le petit lait, le lait d'amandes, l'orgeat ou la limonade légère, l'orangeade, &c. Si les premières vingt-quatre heures se passent sans douleurs, on peut permettre quelques alimens très-légers, en petite quantité & nullement échauffans.

La saignée, réitérée selon le besoin, est assez souvent nécessaire, lorsque les douleurs sont vives & persistent le second jour. On les fait pratiquer d'abord au pied, puis au bras, s'il est urgent d'en faire trois ou quatre. La diète alors doit être plus sévère, & l'on prescrit les boissons anti-phlogistiques.

Lorsque l'ophthalmie se termine par l'hypopion, ou lorsque cet abcès se déclare promptement, outre les remèdes indiqués précédemment, on applique un vésicatoire. Si ces accidens n'ont pas lieu, ces moyens deviennent inutiles & seroient même nuisibles. On défend également aux malades de prendre du tabac pendant les premiers jours, pour éviter l'éternuement.

On a soin de tirer légèrement en bas la paupière inférieure à chaque pansement, en recommandant toujours de tenir les yeux fermés. Par cette précaution, on empêche que cette paupière ne se retourne en dedans & ne tienne béante l'incision de la cornée transparente, comme cela arrive chez quelques malades.

On ouvre les yeux le second ou le troisième jour, & quelquefois tous les jours, pour voir en quel état est la cicatrice, pour connoître s'il y a tendance à l'inflammation ou à l'hypopion; cette précaution est

fur-tout néceffaire, fi les douleurs vives font foupçonner un de ces accidens.

Le larmoiement qui furvient quelques heures après que l'œil eft expofé à l'impreffion de l'air & au contact d'un jour, même très-foible; dure quelquefois douze, quinze jours, & même plus; mais il fe diffipe avec le temps; il eft incommode, mais nullement dangereux.

Il en eft de même du gonflement œdémateux des paupières; il a la même durée. L'un & l'autre fymptômes difparoiffent avec le temps, fans qu'on foit obligé d'en venir à aucun moyen extraordinaire.

La dépravation que quelques malades éprouvent dans leurs vues leur fait voir les objets doubles & & fous une forme éloignée de la naturelle; les corps ronds leur paroiffent ovales & alongés; tous ces fymptômes, & plufieurs autres tout auffi bizarres qu'ils éprouvent quelquefois, fe diffipent dans peu de temps, & ne doivent infpirer aucune crainte.

Lorfqu'il fe forme promptement un abcès de la cornée ou hypopion, & que l'inflammation de la conjonctive eft modérée, les douleurs font très-légères. Dans ces cas, les topiques employés pour les yeux font inutiles; les médicamens généraux & antiphlogiftiques ne font pas plus néceffaires. Le temps & la bonne conftitution de l'organe peuvent feuls donner quelqu'efpérance. L'ouverture de cet abcès ne feroit d'aucune utilité, parce que la matière eft fi épaiffe & fi vifqueufe, qu'elle ne s'écoule même pas, lorfque la plaie de la cornée eft reftée béante; ce qui a lieu le plus fouvent.

Le ftaphylome ou hernie de l'iris, celui de la capfule de l'humeur aqueufe demandent à-peu-près le même traitement. Cette hernie, lorfqu'elle a lieu, furvient pendant les premières vingt-quatre heures & ne dépend aucunement de ce qu'on a ouvert l'œil trop tôt; car la cicatrice de la cornée eft formée le premier ou fecond jour, ou bien la hernie de l'iris ou celle de la capfule de l'humeur aqueufe eft la feule caufe de l'écartement des lèvres de la plaie de la cornée.

Le ftaphylome de l'iris préfente une élévation noirâtre, & la pupille eft déformée. Celle-ci conferve fa rondeur, lorfque la tumeur eft produite par la fortie de la tunique de l'humeur aqueufe, qui dans ce cas offre une élévation tranfparente, bleuâtre & remplie d'humeur aqueufe; cette humeur s'écoule, lorfqu'on incife cette veffie; cette incifion de la capfule de l'humeur aqueufe; lorfqu'elle forme hernie, peut être coupée ou touchée avec la pierre infernale, fi elle tarde trop à rentrer.

Cette efpèce de ftaphylome feule permet l'ufage des inftrumens, fi elle dure trop long-temps: mais celui de l'iris doit être abandonné aux feuls foins de la nature. La réduction a toujours lieu avec le temps, fi on laiffe l'œil libre & expofé au contact de l'air.

Les moyens dont on pourroit ufer, qui font les compreffions graduées, l'application des cauftiques, les opérations recommandées par les anciens, &c., doivent être rejettées comme nuifibles. Ces fortes de ftaphylomes fe guériffent bien plus sûrement & avec moins de douleurs, quand on les abandonne à eux-mêmes.

Quelquefois par négligence, d'autres fois fans qu'il y ait aucune faute de la part de l'opérateur, il refte dans l'intérieur de l'œil quelques portions muqueufes & molles. Cette matière eft le produit de la diffolution de quelques feuillets du cryftallin opaque, qui ne paroiffent que quelque temps après la fortie de cette lentille; elle forme une efpèce de *cataracte* fecondaire, qui, obftruant la pupille & empêchant l'introduction des rayons lumineux, néceffite une feconde opération, à-peu-près femblable à la première.

On peut prévenir quelquefois cette efpèce de *cataracte* qu'on peut appeller *cataracte lymphatique, fecondaire*, en ne quittant le malade qu'après s'être bien affuré qu'il ne refte rien d'étranger dans l'œil. Pour y parvenir, on fait des frictions en rond fur le globe avec le doigt; on tourne, on élève & on abaiffe la paupière fupérieure, & on frotte légèrement avec le dos de la curette fur le centre de la cornée tranfparente. Souvent cependant, malgré ces précautions, la matière, cantonnée dans la gouttière formée par la réunion des deux calottes capfulaires du cryftallin, ne fe montre pas d'abord, fe détache peu-à-peu dans la fuite, & fe raffemble devant la pupille qu'elle cache, comme fi le cryftallin exiftoit encore; elle forme, dans ce cas, l'efpèce de *cataracte* dont nous parlons.

Lorfqu'à la fuite de douleurs violentes, la partie poftérieure de la capfule du cryftallin perd fa tranfparence, (ce qui fe connoît affez fouvent, parce que l'opacité n'eft que rarement totale, & qu'alors, quelques parties de la pupille reftent encore tranfparentes) on eft contraint d'ouvrir de nouveau la cornée tranfparente, après que la première incifion eft parfaitement cicatrifée, & que l'inflammation, produite par la première tentative, eft totalement diffipée; enfuite, au moyen d'une pince très-fine, (*Voyez* le mot PINCE) & qu'on introduit dans la pupille, on faifit, avec leurs extrémités, cette membrane opaque & on l'emporte. Comme l'humeur vitrée, dans ce cas, fe trouve libre, parce qu'il eft prefque impoffible de ne point entamer en même temps fa membrane particulière, on rifque d'en laiffer couler une partie; en conféquence, on a foin, à mefure qu'on fait l'extraction de cette membrane, de laiffer tomber la paupière fupérieure, & d'appliquer fur le champ les compreffes & bandages, fans donner au malade la fatisfaction indifcrette d'appercevoir les objets.

Quelquefois, à la fuite d'inflammations violentes, furvenues naturellement, ou après l'opération de la *cataracte*, ou bien après des coups violens portés fur le globe, la pupille fe referme confidérablement,

d'autres fois entièrement ; dans le premier cas, les rayons de lumière ne peuvent être transmis au fond de l'œil qu'en petite quantité & avec beaucoup de peine, & l'objet alors est foiblement apperçu ; dans le second accident, ces mêmes rayons ne parviennent point jusqu'à la rétine, & alors s'ensuit un aveuglement parfait. D'autres fois, quoique la pupille reste encore un tant soit peu ouverte, cette légère ouverture devient inutile par l'opacité de la capsule postérieure du crystallin, qui alors, étant un obstacle, repousse les rayons lumineux. Dans ces deux dernières circonstances, le malade est forcé, pour jouir de nouveau de la vue, d'en venir à l'opération suivante.

Le malade & la personne qui opère sont placés comme pour l'opération de la *cataracte* simple ; le même instrument servira pour cette opération de la pupille artificielle. On plonge le *cératotome* dans la cornée transparente, en lui donnant la même direction que celle qu'il a, lorsqu'on veut extraire le crystallin. Quand la pointe de cet instrument a pénétré dans la chambre antérieure, & qu'elle est parvenue à une demi-ligne, à-peu-près, où devroit se trouver la pupille naturelle, on élève la main, & par ce mouvement, la pointe entre dans l'iris ; on plonge l'instrument dans cette tunique, l'espace d'une demi-ligne, puis, par un autre mouvement opposé au premier, on redresse l'instrument, la pointe alors pénètre la tunique de l'iris, à environ trois quarts de ligne de l'endroit dans lequel on l'a plongé. On continue l'incision de la cornée en perçant cette tunique au côté opposé, & ; avant que cette section soit à moitié faite, l'iris se trouve incisée.

L'ouverture de l'iris offre un demi cercle, semblable à celui de la cornée transparente, excepté qu'il est, comme on l'a prévu, infiniment plus petit. Quand l'une & l'autre incision sont terminées, on introduit, par l'ouverture faite à la cornée transparente, des ciseaux fins, au moyen desquels on tâche de saisir le lambeau formé dans l'iris, (si cette membrane ne s'est point retirée) & on tâche de le couper d'un seul coup. Quand ce lambeau n'est point visible, ou qu'il est peu apparent (ce qui arrive quelquefois par la rétraction subite des fibres droites de l'iris qui ont été incisées) alors on doit, avec les branches des ciseaux, pincer, près de l'ouverture pratiquée dans l'iris, une portion de cette membrane, & la couper.

La pupille artificielle, pratiquée de cette manière, n'est jamais bien ronde ; elle est tantôt ovale, oblongue, triangulaire, en un mot, un peu irrégulière ; mais elle sert très-bien au malade, soit pour lire, soit pour écrire avec les secours des verres à *cataracte*. La méthode que je propose, quelque difficile à concevoir qu'elle paroisse au premier apperçu, est cependant simple, & réussit toujours plus constamment que celle recommandée par *Chéselden*, parce que ce praticien conseille uniquement d'ouvrir l'iris avec une espèce d'aiguille. Sa méthode n'a que rarement du succès, car cette pupille oblongue se referme petit à petit par le rapprochement des fibres de l'iris qui ont été incisées.

La méthode que j'emploie doit rendre la vue au malade, parce qu'il y a perte de substance d'une partie de l'iris ; & que les fibres de cette membrane ont beau se rapprocher, il reste toujours suffisamment d'accès aux rayons lumineux qui se rendent alors vers la rétine ; cette opération d'ailleurs est pratiquée dans la cornée transparente & est, par conséquent, moins douloureuse que celle de *Chéselden* qui recommande de percer la sclérotique (membrane très-sensible) pour parvenir à l'iris par-derrière cette tunique, & la fendre en travers.

Si cette occlusion de la pupille arrivoit à la suite d'inflammations & de douleurs violentes, & qu'il fallût employer l'opération que je viens de décrire, il faudroit, aussi-tôt que celle-ci est terminée, extraire le crystallin. Quoique dans ce cas il puisse encore être transparent, (ce qui est rare) il ne faut pas hésiter de le faire sortir ; car il seroit fort à craindre que dans la suite il ne devînt opaque, & qu'il ne fallût alors employer un autre moyen pour rendre la vue au malade.

Lorsque la pupille est trop resserrée, & que le peu d'ouverture qui existe encore dans cette pupille est cachée par l'opacité de la capsule postérieure du crystallin, lorsque ce corps lenticulaire a été extrait, la même opération devient nécessaire, & doit être pratiquée à-peu-près de même. Cet accident arrive quelquefois à la suite de l'opération de la *cataracte*, après des douleurs & une inflammation violente, quelquefois même sans que ces accidens aient eu lieu.

Dès que l'instrument a pénétré l'iris à une demi-ligne du petit cercle de la pupille, on le fait ressortir près de l'autre bord de cette ouverture, sans cependant toucher à ce même bord. La pointe doit, par conséquent, sortir par la portion de la pupille qui existe encore, & embrasser dans son trajet la membrane opaque qui empêche l'introduction des rayons de lumière. On continue de pousser l'instrument pour achever la section de l'iris & de cette membrane opaque ; de sorte que cette espèce d'anse, formée dans l'iris, est détruite par l'instrument. On incise ensuite cette anse (si on peut la saisir) avec des ciseaux fins qu'on introduit en place du bistouri, après l'avoir retiré ; comme l'ouverture de l'iris doit être petite, il n'est pas nécessaire de faire une grande incision dans la cornée transparente, ni de faire sortir de la cornée le *cératotome* au côté opposé à celui par lequel il est entré. On retire celui-ci aussi-tôt que l'iris & la membrane opaque sont incisées par le même endroit par lequel il est entré.

Le pansement de l'une & l'autre opération ne diffère presqu'en rien de celui que j'ai indiqué dans l'opération de la *cataracte* simple. Il est même assez rare qu'il soit nécessaire d'employer les moyens que

j'ai recommandés, lorſque des accidens, tels que les douleurs & les inflammations, ſurviennent. En effet, je n'ai jamais vu qu'aucuns de ces ſymptômes aient nui au ſuccès de cette opération, & aient occaſionné les ſuites funeſtes qu'on obſerve dans l'opération de la *cataracte* ſimple, lorſqu'ils ont lieu. Il eſt également inutile de laiſſer l'œil opéré couvert, plus de vingt-quatre heures. A la vérité, l'œil étant en liberté, le malade doit être renfermé dans un endroit ſombre, pour que la lumière vive ne puiſſe affecter l'organe malade. Les boiſſons délayantes ſont utiles, mais je ne défends point les alimens légers & en petite quantité, à la ſuite de cette opération.

La pupille, après la guériſon entière, ſubſiſte dans l'état où elle eſt, & préſente toujours une forme aſſez irrégulière. Les malades apperçoivent les objets à-peu-près comme le peuvent faire les perſonnes opérées de la *cataracte* ſimple.

Cette opération, qui n'eſt point auſſi difficultueuſe qu'elle le paroît au premier abord, peut rendre la vue à bien des perſonnes qui ſe croient dans un état de cécité perpétuelle; en effet, après une opération de *cataracte* qui n'a point eu de ſuccès à cauſe des inflammations, des douleurs, &c., ſurvenues, les malades ne ſont point du tout tentés d'éprouver le ſort d'une autre tentative dont ils craignent également la ſuite. Ils reſtent donc dans cet état dont ils pourroient cependant ſortir, s'ils s'armoient de fermeté & qu'ils vouluſſent ſe remettre entre les mains d'un homme inſtruit & adroit. C'eſt principalement par le deſir d'être utile à ces malades qui ſe croient déſeſpérés, que j'inſiſte fortement ſur cet objet. Je les invite à lire l'article de mon *Traité de la cataracte*, où il eſt queſtion de l'opération de la pupille artificielle, & où je rapporte l'obſervation d'un malade courageux qui a ſubi pluſieurs opérations ſur le même œil avec une réſolution qui peut leur ſervir d'exemple, & qui a mérité, avec raiſon, d'être couronnée par le ſuccès. Il étoit dans le même état que beaucoup de perſonnes qui ont éprouvé les accidens dont j'ai fait mention plus haut. La pupille étoit extrêmement reſſerrée, & le peu d'ouverture qui reſtoit étoit cachée par la capſule poſtérieure qui avoit perdue ſa tranſparence.

P. S. J'ajouterai ici quelques détails ſur les principales différences que la *cataracte* peut offrir dans la pratique.

CATARACTE ADHÉRENTE. Cette eſpèce de *cataracte* eſt ainſi nommée, parce que la lentille cryſtalline opaque tient aſſez intimement aux procès ciliaires, à la portion poſtérieure de ſa capſule, mais ſur-tout à la partie poſtérieure de la membrane iris: cette complication dans la *cataracte* rend l'opération plus pénible & plus douteuſe. (*Voyez* le mot CATARACTE.)

CATARACTE COMPLIQUÉE. On appelle ainſi l'opacité du cryſtallin, jointe aux adhérences de ce corps avec les parties environnantes, à la diſſolution de l'humeur vitrée, à l'opacité de la portion poſtérieure de la capſule cryſtalline, à la dureté de la calotte antérieure de cette même membrane; enfin, à la diſſolution de cette lentille dans la capſule qui reſſemble à une hydatide. (*Voyez* le mot CATARACTE.)

CATARACTE LAITEUSE, (*Cataracta lactea.*) eſpèce de *cataracte* produite par la diſſolution de quelques portions du cryſtallin qui eſt quelquefois entièrement fluide. (*Voyez* l'article CATARACTE.)

CATARACTE DE L'HUMEUR DE MORGAGNI, eſpèce de *cataracte* occaſionnée par l'opacité de l'humeur contenue dans la membrane arachnoïde, ou capſule du criſtallin, & dans laquelle baigne cette lentille dans l'état naturel. Il arrive quelquefois que cette humeur eſt ſeule opaque, mais plus ſouvent le cryſtallin l'eſt auſſi. (*Voyez* l'article CATARACTE, où il eſt queſtion de cette eſpèce de *cataracte*.)

CATARACTE LYMPHATIQUE, SECONDAIRE. J'ai donné ce nom à une eſpèce de *cataracte*, formée par un réſidu muqueux du cryſtallin, qui ne ſe montre point au moment de l'opération de cette lentille par extraction, mais qui paroît quelques jours après, & oblige de pratiquer une nouvelle opération pour rétablir la viſion qui en eſt dérangée & quelquefois entièrement ſuſpendue. (*Voyez* l'article CATARACTE, où j'en ai parlé fort au long.

CATARACTE MEMBRANEUSE ou CAPSULAIRE, eſpèce de *cataracte* formée par l'opacité de la portion poſtérieure de l'enveloppe de cette lentille, quelquefois auſſi par la portion antérieure de cette capſule. (*Voyez* à ce ſujet le mot CATARACTE.)

CATARACTE MURE. (*Voyez* les mots MURE, MATURITÉ.)

CATARACTE NOIRE.

Etat particulier du criſtallin qui en perdant ſa tranſparence acquiert une couleur brune tirant beaucoup ſur le noir. La lentille cryſtalline dans cette circonſtance devient très-dure & comme pierreuſe, au point de pouvoir ſe briſer en tombant immédiatement après ſon extraction, fait que j'ai obſervé pluſieurs fois. Cette eſpèce de *cataracte* n'eſt pas auſſi aiſée à découvrir que celle que l'on traite pour l'ordinaire: cependant la couleur que préſente le cryſtallin eſt différente de la couleur noire que l'ouverture de la pupille offre naturellement. La *cataracte noire* exige une inciſion grande dans la cornée tranſparente pour que ſon extraction en ſoit facile, attendu qu'alors le cryſtallin eſt volumineux, ca-

tier, & n'eſt point ſuivi de matière muqueuſe & lymphatique, comme il arrive dans les *cataractes* qui ſont un peu molles; mais auſſi l'opération eſt plus promptement achevée & le ſuccès plus aſſuré, puiſqu'on n'eſt pas obligé de fatiguer autant l'organe, pour extraire les parcelles opaques & molles que laiſſe ſouvent la *cataracte* après ſon extraction.

La maladie que les Allemands ont appellée *ſcharze ſtaar, cataracte noire*, eſt une affection de l'œil toute oppoſée à celle dont il eſt queſtion ici; car le cryſtallin conſerve ſa tranſparence & ſon volume ordinaire; mais la pupille eſt fort noire, dilatée & immobile, état qui caractériſe la goutte ſereine. Il y a d'ailleurs une différence remarquable tant dans l'état préſent de l'organe, que dans la manière dont la vue s'eſt perdue; car dans la *cataracte noire* des Allemands, la pupille eſt fort noire, claire, dilatée, immobile, & le malade ne diſtingue non-ſeulement aucun gros objet, mais même le jour d'avec la nuit; de ſorte qu'il reſte expoſé au ſoleil le plus vif ſans en être incommodé; de plus cette maladie ne laiſſe aucun eſpoir de guériſon.

Dans la *cataracte noire* dont je parle, la pupille eſt mobile, terne, & le cryſtallin, quoiqu'opaque, laiſſe parvenir quelques rayons lumineux au fond de l'œil; de ſorte que le malade apperçoit la différence entre le jour & la nuit: l'organe poſſède au plus haut degré les autres conditions recherchées lorſqu'il s'agit de pratiquer avec ſuccès l'opération de la *cataracte*. (*Voyez* à ce ſujet le mot CATARACTE.) Le cryſtallin d'ailleurs, quoique noir, a perdu ſa tranſparence d'une manière inſenſible, & après ſon extraction, le malade a la plus grande eſpérance de recouvrer ſa vue. Au contraire, dans la goutte ſereine, la vue ſe perd un peu de temps, le malade éprouve de violentes douleurs dans le front, à l'occiput & dans le fond de l'orbite, ſans qu'il y ait aucune altération dans la couleur de la pupille; ce qui n'a pas lieu dans l'eſpèce de *cataracte* qui fait le ſujet de cet article.

Conſultez les ouvrages ſuivans qui traitent de la cataracte.

LATINS.

Celſus, *lib. VII, cap. 7, pag. 432, in-12.*

Galenus, *de uſu partium, lib. X, cap. 1, pag. 529, in-folio.*

Oribas. *Synops, lib. VIII, cap. 47.*

Hovius, *tract. de circul. humor. in ocul. mot.*

Woolhouſius, *in diario erud. menſ. novemb. 1710, in-4.*

Rolfincius, *diſſert. Norimb. 1656.*

Gaſſend. *oper. phyſic.*

Rohault. *tract. phyſic.*

Sauvages, *noſol. method.*

Ant. Storck, *de cicut. vindob. in-12.*

Fab. *ab aquapendent. oper. chirur. de ſuffuſione, in-folio.*

Boerhav. *de morb. oculor. in-12.*

Heiſter. *inſtit. chirur. in-4.*

Stoll. *ratio medendi, in-8.*

Sultet. *armament. chirurg. in-8.*

Henckel. *diſſertat. medic.*

Heiſter. *diſſertat. inaugural. de morb. oculor. in-4.*

Platner. *inſtitut. chirurg. 1783, in-8.*

Richter. *faſcicul. de cataractâ, in-folio.*

Plempius. *ophtalmogr. de cataractâ, in-fol.*

Sigwart. *de cataract. reſpondent.* Mauchart. *Tubing, in-12.*

Reichenbach. *de cataract. & ſyniſeſ. Tubing.*

Meier & Roſenthal. *de extrahend. method. cataract. imprimis* Wenzelianæ *Greiſwald, 1772.*

Colombier. *diſſertat. de cataractâ.*

Albinus. *diſſertat. de cataractâ, 1655.*

Tenon. *diſſertat de cataractâ, Pariſiis, in-4.*

Ferrein. *diſſertat. de cataractâ, Monſpel. 1732, in-4.*

Lemoine. *theſ. Pariſ. in ſchol. medicor. 1728, in-4.*

Gentil. *quæſt. medic. chirurg. 1752, in ſcholis medic. Pariſ. in-4.*

Guntz. *theſ. de ſuffuſ. Lipſiæ, 1750.*

Thurand. *theſ. Pariſ. 1752, an in cataract. potior lentis cryſt. extrat. &c.*

FRANÇOIS.

Ambroiſe Paré. liv. XVIII, chap. 19, &c. *in-fol.*

Méry. Mém. de l'académie des ſciences de Paris, 1707, *in-4.*

Deshayes Gendron. Maladie des yeux, article de la *cataracte*, *in-12.*

Guerin. Maladie des yeux, article de la *cataracte*, *in-12.*

Saint-Yves. Maladie des yeux, article de la *cataracte*, *in-12.*

Antoine Maître Jean. Maladie des yeux, article de la *cataracte*, *in-12.*

Delahire fils. Mém. de l'académie des ſciences de Paris, 1707, *in-4.*

Lafnier. Recherches fur la chirurgie.

Mariotte. Nouvelles découvertes fur la vue.

Briffeau. Traité de la *cataracte* & du glaucome, *in*-12.

Cuffon. Remarques fur la *cataracte*, Montpellier, *in*-4.

Pallucci. Remarques fur la *cataracte*, *in*-12.

Mémoires de l'académie de chirurgie, Paris, tome II, *in*-4.

Journal de médecine, août, 1761, *in*-12.

Hoin. Mémoires fur la *cataracte* capfulaire, dans les mémoires de l'académie de chirurgie de Paris, tome II, *in*-4.

Remarques fur *Dionis*, par *la Faye*, *in*-8.

Lecat. Traité des fens, *in*-8. tome II.

Voltaire. Elémens de Philofophie de Newton.

Buffon. Hiftoire naturelle, tome IV, *in*-12.

Smith. Traité d'optique, *in*-4.

Anglois.

Percival Pott. Remarks on the *cataract.* vol. III, *in*-8. London.

Jofeph warner. Defcript. of human eye audits adjacent parts, &c. *in*-8.

Cafes. In furgery by the fame, &c. London, *in*-8.

Rowley. Difeafes on the eye, *in*-8.

G. Chandler. Treat. of the *cataract.* its nature, fpecies, 1775, London.

wathen. On the cure of the *cataract.* &c. *in*-8. London.

Borthwick. Treat. upon de extract. of the lens, &c. *in*-8. London.

Bell. Syftem of furgery, &c. Edimburgh, tom. III, *in*-8. on the *cataract.*

(M. DE WENZEL.)

CATARACTÉ, adj. on dit d'un œil dont la pupille eft opaque, qu'il eft *cataracté.*

(M. CHAMSERU.)

CATARACTER, (SE) v. réfl. On dit d'un œil qui commence à être atteint de cataracte, qu'il fe *cataracte.* (M. CHAMSERU.)

CATARRHÉSIS, f. f. καταῤῥηξις, *effufio*, *eruptio* (*alvi*) (*Nofol. méthod.*) Cullen emploie ce mot pour fignifier un flux-de-fang non fébrile. Vogel s'en eft auffi fervi pour indiquer une hémorrhagie inteftinale. *Voyez* HEMORRHAGIE. (M. CHAMSERU.)

CATARMATIQUES, (*Mat. méd.*)

C'eft un des fynonymes de cathartiques. *Voyez* ce mot. (M. FOURCROY.)

CATARTISME, f. f. *catartifmus*, racommodement, rajuftement, de καταρτιζω, je rajufte, je raccommode. Paul d'Ægine entendoit par *catartifme* la réduction d'un os luxé dans fa pofition naturelle. (M. MAHON.)

CATASTASE, *cataftafia*, f. f. mot employé par *Touberville*, oculifte anglois, pour fignifier la ponction de l'œil. Ce mot eft comme beaucoup d'autres que les oculiftes fe plaifent à employer abufivement, & dont le fens étymologique ne correfpond point à l'idée qu'ils veulent rendre. *Voyez* PONCTION, PARACENTHESE. (M. CHAMSERU.)

CATASTASIS, Conftitution, habitude, état, condition.

Hippocrate emploie fouvent cette expreffion pour déterminer la conftitution de l'air, celle des faifons, ou la nature d'une maladie, & par quoi il entend, fuivant Galien, l'effence & la forme des chofes. Il fe fert auffi du même mot pour fignifier la couleur & l'état extérieur du corps; & Galien dans le livre *de fractura* l'emploie pour exprimer la réduction d'une luxation, & la reftitution ou le remplacement d'une chofe dans fon lieu propre. (M. LAGUERENE.)

CATASTALTIQUES, (*Mat. méd.*)

Le mot *cataftaltiques* a été employé par quelques auteurs pour défigner des remèdes, qui augmentent le mouvement naturel des inteftins vers le bas; il eft vraiment fynonyme de cathartiques; on y ajoute feulement l'intention de détourner quelque humeur, & de l'attirer vers le bas du corps. *Voyez* CATHARTIQUES. (M. FOURCROY.)

CATASTROPHE, καταστροφὴ, f. f. (MAL DES YEUX.) Ce mot a été employé par quelques auteurs pour fignifier le déplacement de la pupille de fon fiège naturel vers quelque côté. (M. CHAMSERU.)

CATE, (*Mat. méd.*)

C'eft le nom que les Indiens donnent à un fuc concret ou épaiffi, dont parlent Diofcoride, Galien, &c. Ils employent les tablettes qu'ils en forment pour affermir les gencives, arrêter les cours-de-ventre, &c. Il paroît que c'eft une efpèce de fuc analogue au cachou, catechu; *voyez* ce mot. Il eft nommé auffi lycium dans les auteurs anciens.

(M. FOURCROY.)

CATESBÉE ÉPINEUSE, f. f. (*Hygiene.*)

Partie II. Chofes dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

Catesbea spinosa. Lin.

Frutex spinosus buxi foliis plurimis simul nascentibus, flore tetrapetaloïde pendulo sordide flavo, tubo longissimo fructu ovali croceo, semina parva continente. catesb. carol. 2, p. 100. t. 100.

La *catesbée* donne un arbrisseau épineux de la famille des rubiacés. Ses feuilles sont opposées, petites, ovales, & sortent par bouquets sur le vieux bois. Les fleurs sont jaunâtres, longues de cinq ou six pouces pendantes, solitaires, & disposées dans les aisselles des feuilles supérieures. Le fruit est une baie ovale, couronnée, uniloculaire, & qui contient plusieurs petites semences anguleuses. Cet arbrisseau croît dans l'île de la Providence.

Son fruit est de la grosseur d'un œuf de poule; sa pulpe est semblable à celle d'une pomme mûre; elle est couverte d'une peau jaune & unie : il a une bonne odeur, une acidité très-agréable, & forme une nourriture légère & rafraîchissante.

(M. Macquart.)

CATHA, FORSK, EGIPT, 63, s. m. (*Hygiène & Mat. méd.*)

C'est un arbre de l'Arabie, dont les feuilles sont la plupart opposées, ovales, lancéolées, dentées, & portées sur des pétioles courts. Les fleurs sont blanches à cinq pétales, & disposées par bouquets axillaires, sur des pédoncules à ramifications opposées & soutenues. Le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, triloculaire, & qui contient une semence dans chaque loge.

Les Arabes cultivent cet arbre dans leurs jardins avec le caffeyer; ils mangent ses feuilles toutes vertes, & en vantent beaucoup les propriétés; ils le regardent sur-tout comme un bon préservatif contre la peste. (M. Macquart.)

CATHARSE, (*Mat. méd.*)

Le mot *catharse*, traduit du mot grec *catharsis*, étoit employé autrefois dans les auteurs françois de médecine, pour désigner l'action que les purgatifs excitent dans les premières voies, & l'évacuation qu'ils procurent. On lui substitue aujourd'hui celui de purgation. (M. Fourcroy.)

CATHARTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *cathartiques* sont proprement les purgatifs; mais cette dernière dénomination ayant été adoptée par les médecins françois pour désigner en général tous les médicamens capables d'évacuer par en bas, ils ont appliqué spécialement le mot de *cathartiques* à ceux des purgatifs qui agissent plus fortement que les laxatifs & les minoratifs, & moins que les drastiques, & qui forment la troisième classe des purgatifs en général. (*Voyez* le mot Purgatifs.) Les anciens pour qui le mot *cathartiques* désignoit exactement nos purgatifs en général, distinguoient les *cathartiques* en cholagogues, hydragogues, mélanagogues, parce qu'ils croyoient que chacun d'eux avoit la propriété d'évacuer telle ou telle humeur en particulier. *Voyez* ces mots. (M. Fourcroy.)

CATHERESE, s. f. *cathaeresis*, de καθαιρέω, je chasse, je mets dehors. C'est la diminution ou l'exténuation d'une partie quelconque du corps, par une évacuation quelle qu'elle soit, soit directe comme une saignée ou une purgation, soit indirecte comme celles qui ont lieu par un exercice violent.

(M. Mahon.)

CATHERETIQUES. *Mat. méd.*)

Dans le plus grand nombre des ouvrages de matière médicale, les *cathérétiques*, *catheretica medicamenta*, sont des remèdes corrosifs qui rongent & détruisent les parties animales sur lesquelles on les applique : la plupart des auteurs les confondent par cette définition avec les caustiques; aussi regardent-ils le mot d'escarotiques comme synonymes de celui de *cathérétiques*. Cependant cette expression venant du grec comme tant d'autres mots de la médecine, & ces peuples dont la langue étoit si riche, ayant presque toujours adopté dans les sciences des mots, qui chacun avoient une valeur particulière & déterminée, il est presque vraisemblable que les noms de caustiques, d'escarotiques, de cathérétiques, ne signifioient pas exactement la même chose chez eux, & que si nous les regardons comme des synonymes, c'est que nous avons perdu depuis long-temps l'usage & l'intelligence exacte de cette langue. En recherchant la différence d'agir des divers remèdes énergiques qu'on peut comprendre sous le nom général de caustiques, il me paroît possible d'appliquer le mot de cathérétiques, à une classe particulière de ces remèdes.

Ce mot vient manifestement du verbe grec καθαιρέω, que les traducteurs rendent par ces mots latins *dejicio, subverto, detraho.* On peut donc définir les *cathérétiques*, des substances capables de ronger, en consumant pour ainsi dire les parties animales sur lesquelles on les applique. Cette définition ne présente pas l'action rapide des caustiques, ni la dissolution & la désorganisation opérée par les escarotiques; elle donne donc une idée particulière & assez exacte des *cathérétiques*; ils ne doivent point altérer & détruire les parties vivantes, la chair vive comme le font les caustiques, mais résoudre, fondre, dissiper lentement les parties mortes ou inertes, les chairs baveuses, molles, les fungus, les bourgeons qui naissent au fond des plaies, des ulcères anciens,

& qui en empêchent la cicatrisation, les petites tumeurs indolentes qui naissent sur la peau, comme les poireaux, les verrues, &c. En adoptant cette idée exacte sur les *cathérétiques*, on reconnoît bientôt que souvent les astringens forts & actifs dont la nature n'est pas entièrement comparable à celle des caustiques & des eschatotiques, font l'office de *cathérétiques*; c'est pour cela que dans des ouvrages très-estimables de matière médicale, on dit que les *cathérétiques* servent souvent pour arrêter des hémorrhagies, pour déterger des vieux ulcères; & ce caractère confirme mon opinion sur les *cathérétiques*.

On distingue deux classes de *cathérétiques*, les doux & les forts : dans la première on range l'alun brûlé, les cendres de bois vert, les vitriols non calcinés, ou les sulfates de fer de zinc & de cuivre cristallisés, le précipité blanc ou le muriate de mercure en partie doux & en partie corrosif, l'onguent égyptiac. Dans la seconde on compte la chaux vive, le colcothar ou sulfate de fer calciné au rouge, les oxides de mercure rouges, les trochisques de minium, le muriate de mercure corrosif, &c.

On emploie les uns & les autres suivant les circonstances pour faire disparoître les chairs baveuses, les champignons, les poireaux, les tubercules, les excroissances dures & calleuses; c'est en resserrant les productions molles & peu organisées, en bouchant leurs pores, en stimulant leurs fibres, en contractant leurs vaisseaux lymphatiques, en desséchant leurs lames cellulaires que ces remèdes produisent cet effet. La manière d'agir des caustiques & des escarotiques est différente. *Voyez* ces mots.

(M. Fourcroy.)

CATHOLICUM. (*Mat. méd.*)

On nomme *catholicum*, *catholique* ou *panacée*, un remède universel, capable de corriger ou d'évacuer toutes les humeurs nuisibles. Ce mot vient des deux mots grecs suivans, *κατὰ per* & *ὅλον totum*. (*Voyez* Panacée.) (M. Fourcroy.)

CATHOLICUM DOUBLE. (*Mat. méd.*)

Le mot de *catholicum double* est spécialement employé pour désigner un électuaire purgatif, fort en usage, & dont les médecins font en général assez de cas. C'est un composé de rhubarbe, de séné, de tamarins & de casse, avec le sucre, la réglisse, le polypode, la scolopendre, les semences de fenouil & les semences froides. Voici la dose de ces différens ingrédiens & la préparation qu'on leur fait subir.

℞ *Racines de polypode* . . . . ℥ viij
de chicorée . . . . ℥ ij
de réglisse . . . . ℥ j
Feuilles d'aigremoine, } ana . . ℥ iij
de scolopendre, }
Semences de violette . . . . ℥ ij

On fait bouillir toutes ces substances, hachées ou coupées, dans huit livres d'eau; on passe la décoction toute chaude; on y fond tout de suite deux livres & demie de sucre; on cuit convenablement cette espèce de syrop; ensuite on le verse peu à peu dans une bassine d'argent, sur

Quatre onces de pulpe de tamarins;

Quatre onces d'extrait de casse;

Une once & demie des quatre semences froides; réduites en pâte;

On agite avec un bistortier pour bien mêler toutes ces substances; lorsque le mélange est bien fait, on y délaie toujours en agitant,

Quatre onces de rhubarbe en poudre;

Quatre onces de séné en poudre;

Une once de réglisse en poudre;

Une once de semences de fenouil.

On forme du tout un électuaire.

Tel est le procédé décrit par M. Baumé, & dans lequel ont trouve deux corrections principales des anciennes pharmacopées; l'une est d'avoir mis beaucoup moins de sucre qu'on n'en prescrivoit, parce qu'il a reconnu que ce sucre s'en séparoit, & que l'électuaire devenoit promptement candit; l'autre de ne point faire bouillir les semences de fenouil, dont l'aromate s'exhale tout entier par la décoction.

Le polypode, la scolopendre, & la réglisse, entrent dans cet électuaire, pour corriger le mauvais goût du séné; c'est dans cette vue aussi qu'on fait entrer la semence de violette; les semences froides sont prescrites pour adoucir la vertu purgative de la rhubarbe & du séné; mais la plupart de ces remèdes sont inutiles, & ne remplissent pas l'attente des praticiens, comme on l'a pensé; il seroit donc possible de simplifier & de rectifier en même temps la préparation du *catholicum double*. Voici comment je conseillerois de la faire : on prépareroit un syrop simple, avec trois livres de sucre, & neuf livres d'eau; on le verseroit tout bouillant sur une once de semences de fenouil, & une once de semences d'anis broyées, & on le laisseroit infuser trois ou quatre heures dans un vaisseau fermé, au bain-marie; on le mêleroit alors avec huit onces de pulpe de tamarin, & on y délayeroit les quatre onces de rhubarbe, & les quatre onces de séné, avec une once de réglisse en poudre fine. Suivant cette formule, beaucoup plus simple, la préparation du *catholicum* seroit plus facile, plus prompte; les substances inertes & altérables en seroient bannies; cet électuaire seroit un peu plus actif, mais il auroit toutes les vertus qu'on y desire.

Au

au reste la nécessité de la réforme dans les médicamens composés, & souvent ridicules, est sentie depuis long-temps, & l'on doit espérer qu'on s'en occupera d'ici à quelques années.

Le *catholicum double*, tel qu'il est préparé en France, suivant la méthode de M. Baumé, est un très-bon purgatif, qui n'a qu'un effet médiocre & doux. On le donne sur-tout dans les maladies des intestins, dans les dévoiemens, les dyssenteries; il évacue doucement, & resserre un peu après son effet évacuant; on le regarde aussi comme fortifiant. On le prescrit à la dose de quelques gros, comme auxiliaire dans les potions purgatives ordinaires, ou bien comme principal cathartique, à la dose d'une once ou de deux onces, dans un ou deux verres d'une décoction adoucissante, relâchante, quelquefois un peu amère. C'est une ancienne composition, dont les effets assez constans l'ont fait compter parmi les bons médicamens depuis un assez grand nombre de siècles. On l'administre aujourd'hui plus souvent en lavemens, à la dose de deux ou trois onces.

(M. Fourcroy.)

CATIN. (*Mat. méd.*)

Le mot *catin* exprime deux choses très-différentes dans les arts chimiques relatifs à la préparation des médicamens. On nommoit *catin* un vaisseau de terre poreux, dans lequel on traite en grand les métaux, *catinus*: c'est une espèce de grande coupelle; la même dénomination étoit autrefois donnée & l'est encore dans les boutiques à la soude qu'on nomme souvent *alun catin*. Ce nom est abandonné dans les sciences. *Voyez* Coupelle, Soude.

(M. Fourcroy.)

CATO ET ANO PURGATIFS. (*Mat. méd.*)

On a souvent donné ce nom en matière médicale aux médicamens qui ont la propriété d'évacuer en même temps par le haut comme par le bas. On dit aujourd'hui les émético-cathartiques pour désigner cette classe de médicamens. (*Voyez* ce mot.) Il est rare que les remèdes vomitifs ne produisent pas en partie cet effet. Chez certaines personnes les purgatifs excitent le vomissement & réunissent aussi les deux propriétés. Mais alors leur action purgative est trop foible, & l'indication du médecin est mal remplie. (M. Fourcroy.)

CATO-CATHARTIQUES. (*Mat. méd.*)

On a quelquefois employé cette expression pour désigner les médicamens qui ne purgent que par en bas: c'étoit pour les opposer aux *cato* & *ano* purgatifs qu'on les nommoit ainsi. Cette expression a vieilli & elle n'est plus en usage. (M. Fourcroy.)

CATOCHÉ, *catochus*, qui dort les yeux ouverts. Plusieurs ont pensé que le *catoché* n'étoit autre chose que le *coma vigil.* D'autres avec plus de raison ne le distinguent point de la catalepsie. *Voyez* Catalepsie. (M. de la Porte.)

ÇATOCHUS, s. m. (*Nos. méthod.* κατοχὴ, κατοχος, *detentio*, *retentio*, de κατέχω, *detineo*, *retineo*, ἔχω, σχῶ, *habeo*. Ce mot très-significatif ne peut être rendu exactement ni en latin ni en françois. Il exprime une suspension de mouvement & de sentiment. Galien a bien décrit & bien observé le caractère de cette maladie. *Voyez* Gorræi & Castell. Lex. Les nosologistes l'ont placée parmi les spasmes. Sauvage la distingue du tétanos, qui est une affection plus aiguë. Linnæus remarque que l'insensibilité caractérise le *catochus* & non le tetanos. Vogel spécifie de même la privation des sens. Cullin comprend dans le même genre de spasme général les diverses espèces de tétanos & de *catochus*. Sagar regarde ce dernier, avec Sauvage, comme une affection chronique qui diffère de l'autre par l'absence de la dyspnée. *Voyez* Tetanos. (M. Chamseru.)

CATOTERIQUES. (*Mat. méd.*)

C'est encore un mot qui est à-peu-près synonyme de cato-cathartiques. Il désigne des remèdes qui purgent par en bas; *dejectoria*: on leur attribuoit spécialement la vertu de purger le foie, les reins, la vessie. Le mot cathartiques est le seul employé aujourd'hui pour exprimer ces propriétés.

(M. Fourcroy.)

CATULOTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *catulotiques* sont les mêmes remèdes que les catalotiques ou les cicatrisans. *Voyez* les mots Catalotiques & Cicatrisans. (M. Fourcroy.)

CAUDIEZ. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville du diocèse d'Alet, sur la Gli, à quatre lieues sud-est d'Alet, à neuf de Perpignan, à une de Saint-Paul de Fenouilletes. La source minérale est à un quart de lieue de cette ville dans le terroir de Malabrac. Elle est appellée par les habitans Aigues-Bonne, c'est-à-dire eau bonne. Elle sort de la fente d'un roc. L'eau est tiède. M. Soulere y a trouvé du sel de glauber & une très-petite quantité de fer. Nous desirons une description plus étendue de sa nature, de ses qualités physiques & des usages auxquels elle peut être employée.

(M. Macquart.)

CAVE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. règles de l'hygiène en général ou de l'usage des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. règles d'hygiène pour les hommes considérés en société.

Ordre III. règles relatives aux habitations communes.

Une *cave* est une partie souterreine d'un bâtiment qui se trouve placée au-dessous du rez-de-chaussée, & qui sert à mettre en dépôt du vin, du bois, du charbon, & d'autres provisions utiles dans un ménage. On a cru long-temps que les *caves* & les autres lieux souterreins étoient plus froids en été qu'en hiver, parce qu'en effet en hiver l'air y paroît beaucoup plus chaud que l'air extérieur, & qu'en été il y paroît plus froid.

Le thermomètre a prouvé qu'il n'y avoit pas une grande différence entre le chaud & le froid des *caves* relativement aux différentes saisons; qu'ainsi quoique les *caves* nous semblent être plus froides en été & *vice versa*, ce ne sont pourtant que des apparences trompeuses. Muschenbroek nous a fait observer qu'en été notre corps se trouvant exposé au grand air, devient très-chaud, tandis que l'air des *caves* est beaucoup plus frais: c'est donc parce qu'on passe d'un air fort chaud à un air plus froid, qu'on éprouve une sensation de froid dans l'été; en hiver, au contraire, lorsqu'il gèle, le froid de l'air extérieur étant beaucoup plus vif que celui de l'intérieur de la terre, on sent en entrant dans les *caves* une impression de chaleur qui nous fait paroître la *cave* chaude, & qui réchauffe en effet nos corps qui sont à une température plus basse. L'air des *caves* est en général fort dangereux à respirer long-temps, parce qu'il est chargé de vapeurs humides du sol, & qu'il pénètre facilement avec elle dans les corps qui sont exposés à son action. Il est donc très-mal sain d'y séjourner long-temps, & bien plus encore d'y habiter, soit dans l'été, soit dans l'hiver. Les personnes qui ont le malheur d'y rester quelque temps, & sur-tout d'y coucher, sont bientôt tourmentées par des rhumatismes considérables: on en a vu beaucoup qui devenoient percluses de leurs membres, & qui y ont gagné le germe d'une mort très prématurée: les enfans qu'on y élève ou dans des selliers bas, ou dans des lieux même un peu plus exaucés, ou rez-de-chaussées qui sont placés tout autour des rivières (comme je l'ai vu à Hambourg), sont en grande partie contournés, petits, mal faits & malingres. On ne peut donc trop recommander aux hommes de fuir ces sortes de demeures, dont l'atmosphère est véritablement meurtriere. Il est de la dernière imprudence de descendre en été dans les *caves* lorsqu'on a bien chaud; on risque d'y gagner des pleurésies, des péripneumonies, ou d'autres inflammations. Les personnes délicates n'ont rien tant à craindre que l'humidité qui y règne en tout temps. (M. MACQUART.

CAVEAU, s. m. (*Hygiène.*)

Partie III. règles de l'hygiène en général, ou de l'usage des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. règles d'hygiène pour les hommes considérés en société.

Ordre III. règles relatives aux habitations communes.

Je ne parle point ici des *caveaux* ou petites caves qu'on construit à côté des grandes, & dont on se sert pour placer des vins en bouteilles. Ils ont les mêmes inconvéniens que les caves (*voyez* CAVES.) pour les hommes, & les mêmes avantages pour conserver les différentes substances qu'on y dépose. Il n'est question ici que des *caveaux* des églises qui, en laissant des libres courans d'air, doivent être établis au-dessous de ces vastes bâtimens, pour en diminuer l'insalubrité; mais qui, par un contraste absurde, inventé par la cupidité ecclésiastique, sont devenus des foyers de mortalité d'autant plus dangereux, que les exhalaisons des corps qu'on y dépose, & qui entrent en décomposition, se mêlant à l'humidité d'une atmosphère déjà très-dangereuse par elle-même, exposent ceux qui la respirent & qui y sont plongés, à tous les inconvéniens & à tous les maux fâcheux d'un mêlange d'humidité & de corruption.

Déjà la voix de la raison s'est fait entendre dans plusieurs églises; &, pour ne rien perdre de l'intérêt, on simule dans ces caveaux des enterremens qui n'y ont pas lieu véritablement, parce que dans la nuit on transporte les corps dans les cimetières. Mais à quoi bon ces grimaces? faut-il encore des distinctions pour les tristes dépouilles de notre humanité? la pourriture en sera-t-elle moins le partage égal de tous les individus?

Il seroit très-à-propos que par la forme des voûtes les exhalaisons des *caveaux* fussent rassemblées dans plusieurs endroits où se trouveroient des conduits, ou des espèces de cheminées, qui les porteroient à travers les murs à la partie supérieure des églises. Ces vapeurs ne se mêlant à l'atmosphère qu'à une grande hauteur, & dans une masse d'air immense, corromproient bien moins celui qu'on respire, sur-tout dans les environs des lieux où l'on n'a pas encore pris le parti d'inhumer hors des *caveaux*; mais il faut croire que la police, qui doit veiller à la conservation des hommes, voudra bien prendre cet objet en considération particulière, & qu'on finira par défendre d'enterrer jamais dans les *caveaux*, ou églises souterreines. (M. MACQUART.)

CAUFENNE. (*Eaux minérales.*)

C'est une paroisse des landes de Gascogne, située à quelque distance de la rive gauche de la rivière de Cons, à quatre lieues est-sud-est de Dax; à trois de Sartas & de Saint-Sever. La source minérale est dans un bois de cette paroisse appellé *Massy*, dont elle porte le nom: elle est froide, & doit être examinée. M. Massée la croit sulphureuse.

(M. MACQUART.)

CAVIAR, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. choses improprement appellées non naturelles.

Classe III. *ingesta.*

Ordre I. alimens.

Sect. V. parties des animaux.

On donne le nom de *caviar* à des œufs d'esturgeon qu'on prépare en Russie, particulièrement du côté d'Archangel, de la manière suivante. Quand on a ôté la pellicule qui recouvre les différentes masses d'œufs, on les saupoudre de sel, & on les laisse pendant huit jours dans cet état ; au bout de ce temps on y mêle du poivre & des oignons coupés en petits morceaux : on laisse fermenter ce mélange.

On présente ce mets en Russie sur les tables les plus délicatement servies, & on en fait le plus grand cas ; il passe pour être peu sain & fort pesant, lorsqu'on n'en mange pas avec discrétion. Les Italiens estiment beaucoup le *caviar*, & en font venir une grande quantité. Quelques personnes regardent ces œufs de poisson comme très-propres à procurer la fièvre. (M. MACQUART.)

CAUSE DES MALADIES. (*Méd. prat.*)

La *cause* d'une maladie est tout ce qui fait qu'une maladie existe ; & la maladie ne peut être que l'effet matériel de cette puissance quelconque déterminée, mise en action. Ce fut le sentiment vif & pressant de la douleur qui porta les hommes à rechercher avec empressement les *causes* de leurs maux : & telle est, en un mot, l'origine de la médecine. Mais le médecin est encore animé d'un autre motif : c'est celui du devoir qui lui est imposé de répondre à la confiance qu'on lui accorde par le rassemblement des connoissances les plus positives & les plus certaines. Or, celui-là seul est censé connoître une maladie, qui en a su découvrir la *cause* : la guérison complette ne s'en opère, en effet, qu'en détruisant la *cause* qui l'a produite.

Cependant cette recherche des *causes* des maladies doit avoir des bornes. Le génie de la vérité doit y présider plutôt qu'une vaine subtilité. Aussi ne faut-il pas remonter jusqu'aux premières *causes* physiques qui sont presque du domaine de la métaphysique. L'art de guérir, déjà si long par lui-même, renfermé dans ses justes limites, défendra donc de trop approfondir les *causes* secondes elles-mêmes, plus qu'il ne convient au but qu'on se propose, celui de rappeller la santé. Il ne s'appésantira pas davantage sur ces différences minutieuses des *causes* qui ne sont que du ressort des écoles, & que dédaigne un médecin philosophe.

Les médecins distinguent avec fondement des *causes* internes & des *causes* externes. Une *cause* interne est un vice quelconque qui existe pendant un certain temps dans le corps, avant de produire son effet, c'est-à-dire, une maladie. Une *cause* externe est ce qu'un individu fait, reçoit, s'applique de nuisible ; par exemple, un exercice violent, un poison, une blessure. La *cause* interne suppose donc, avant que la maladie se manifeste, un *déficit* dans la santé ; mais ce *déficit* est caché, ou si léger, qu'il subsiste sans une lésion sensible des fonctions : & il peut avoir lieu également dans les parties solides, comme dans les fluides. La *cause* externe, au contraire, s'empare de l'homme au moment où il jouit de la santé la plus brillante ; ses effets sont prompts ; elle est elle-même le plus souvent visible & palpable : aussi les malades peuvent-ils l'appercevoir comme le médecin. C'est par cette raison qu'on l'a quelquefois appellée *cause évidente* : & que les anciens empiriques, qui regardoient toute *cause* interne comme obscure, incertaine & conjecturale, admettoient la *cause* externe.

La division des *causes* des maladies en *cause prédisposante*, προηγουμένη, & *cause occasionnelle*, προκαταρκτική, est célèbre dans les écoles, & fondée aussi sur l'expérience. La première est cet état ou condition de la machine qui la rend susceptible d'une maladie, s'il survient une *cause* occasionnelle ; & par celle-ci, on entend tout ce qui donne lieu au développement de l'action de la première : en sorte que toutes les deux réunies, produisent la maladie ; ce qu'une seule ne sauroit faire. L'observation a prouvé que les mêmes *causes* occasionnelles n'affectent pas tous les individus indifféremment, & que d'un autre côté, le régime & des précautions préservent les valétudinaires des maladies dont ils ont en eux la semence ou la *cause prédisposante*.

Enfin, la division des *causes* des maladies, la plus importante & la plus généralement adoptée, est celle qui distingue une *cause éloignée* & une *cause prochaine*. Mais le sens précis qu'il convient d'attacher à ces expressions n'est pas déterminé d'une manière uniforme par tous les auteurs de médecine. Quelques-uns entendent par *cause éloignée* une *cause* qui ne suffit pas seule, mais à laquelle il faut qu'une nouvelle *cause*, qu'ils nomment *cause prochaine*, vienne se joindre pour produire la maladie. Pour eux, cette nouvelle *cause* n'est souvent que la première, augmentée d'intensité. Cette division ne diffère presque pas de celle que nous avons exposée précédemment. D'autres médecins appellent avec plus de raison *causes éloignées*, celles qui, plus ou moins anciennes, concourent à produire une maladie, chacune fournissant son contingent, mais ne la produisent réellement que par leur réunion. Alors la *cause prochaine* sera celle qui, résultant de l'ensemble des *causes éloignées*, constitue seule la maladie dans son entier ; en sorte que l'existence de l'une est nécessairement liée à celle de l'autre. C'est ce qui l'a fait désigner sous le nom de *contenante*, *continens*. Pour la bien connoître, il faut connoître toutes les *causes* dites *éloignées* qui conspirent à la former, & réciproquement : en détruisant toutes ces *causes éloignées*, on la détruit elle-même, & avec elle la maladie : en n'en détruisant qu'une partie, on ne détruit qu'une portion de la *cause prochaine*, & le malade n'est pas complettement guéri.

Telles sont les principales divisions des *causes* imaginées par les médecins. Il doit résulter de l'exposition que nous en venons de faire, que la *cause prochaine* ou *contenante*, telle que nous l'avons présentée, est la seule qui renferme l'idée, le vrai caractère d'une *cause* physique, dont la présence, la durée plus ou moins longue, les variétés, l'absence, déterminent celles de la maladie elle-même; qu'à aucune autre *cause* n'appartiennent ces qualités; que les médecins sont fondés à appeller *cause* d'une maladie tout ce qui concourt, soit en entier, soit partiellement, soit comme condition indispensable à la faire naître : qu'enfin, les disputes des médecins sur la nature de la *cause* des maladies, & les sarcasmes lancés contre eux, sont au contraire dénués de tout fondement; puisqu'il n'est point vrai, dans cette acception, que la *cause* existe sans l'effet, ou l'effet sans la *cause*; que la même *cause* produise des effets opposés, & que les mêmes effets naissent de *causes* différentes.

Nous ne nommons donc *cause* de maladie, dans un sens rigoureux, que ce dont l'énergie fait qu'une maladie a lieu : & on doit affirmer, d'une pareille *cause*, tout ce qui convient aux *causes* physiques.

Ainsi, toute maladie ayant sa *cause* bien déterminée, & dont elle est l'effet nécessaire, les *causes* seront les mêmes, si les maladies sont d'une même nature, & elles différeront, si les maladies sont différentes. La diversité des organes affectés ne sauroit influer essentiellement sur cette comparaison des effets avec les *causes*.

Quoique l'on définisse la maladie un défaut de santé, on ne doit pas cependant ne la considérer que comme un état purement négatif, comme une simple privation ou absence des conditions requises pour la santé. Le plus souvent, la maladie a lieu par les obstacles ou le stimulus qu'occasionne dans l'économie animale la présence de choses qui lui sont étrangères.

La maladie ayant son siège dans le corps humain, c'est là seulement qu'il faut en chercher la *cause*. Toutefois il peut arriver qu'en vertu du commerce qui unit ensemble les deux parties de notre être, il faille remonter jusqu'à la substance spirituelle pour trouver & détruire la *cause* du mal. Le médecin se contente alors d'observer, & d'agir d'après l'observation; mais il laisse l'explication à faire au philosophe.

La maladie est donc tellement inséparable de sa *cause*, qu'aucune des deux ne sauroit exister, ou ne pas exister sans l'autre. Aussi la distinction qu'on a voulu établir de *cause contenante* & de *cause non contenante* est-elle de nulle valeur. Une maladie quelconque n'existe point sans être renfermée dans sa *cause* : car ce seroit exister sans *cause*. Il est même indubitable que la *cause* d'une maladie constitue en entier la nature de la maladie qui n'est que son effet; & à peine, dans ce sens, la *cause* diffère-t-elle de l'effet. Tout ce qui est dans la maladie doit se retrouver dans la *cause* : & on n'aura jamais la connoissance complette des maladies que par celles de toutes leurs *causes* bien déterminées. Il est extrêmement rare que la *cause* d'une maladie soit simple : presque toujours, au contraire, elle est composée. En effet, le méchanisme de la maladie, comme celui de la santé, dépend du jeu combiné d'une multitude de ressorts : & autant il y a de parties qui forment ce tout ensemble qu'on appelle *maladie*, autant il existe aussi de puissances dans la *cause* (*contenante*). Chacune de ces puissances constitue une portion de la maladie; & leur réunion seule en fait l'ensemble.

Toutes les fois donc qu'une de ces puissances, ou manque, ou varie, ou augmente; toutes les fois que de nouvelles puissances viennent se joindre à celles qui existoient déjà; toutes les fois que quelques-unes sont remplacées par d'autres : il se fait pareillement dans la maladie, ou une diminution, ou un changement, ou une augmentation : & si toutes les puissances disparoissent, la maladie entière s'évanouit. C'est ainsi que l'on peut expliquer la formation lente ou subite des maladies, leur durée plus ou moins prolongée, leurs accroissemens, leur diminution, leurs paroxismes, leurs temps de rémission, leurs périodes régulières ou irrégulières, le changement des unes dans les autres, leur guérison entière ou imparfaite, leurs récidives, &, enfin, cet état douteux mitoyen entre la santé & la maladie.

Ce seroit donc pour le médecin dogmatique une opération utile, & même nécessaire, de décomposer en quelque sorte la *cause* d'une maladie, d'examiner séparément chacune des puissances qui ont concouru à la former, de peser ce qu'elle vaut seule & isolée de toutes les autres, & ensuite d'estimer ce que doit produire leur réunion. Mais la difficulté de l'entreprise égale sans doute son utilité. Il faut, pour y parvenir, rechercher soigneusement, dans tout ce qui a précédé de loin ou de près la maladie, ce qui a pu contribuer à la faire naître. C'est ce que les médecins entendent par *causes* éloignées, soit prédisposantes, soit occasionnelles. Nous avons exposé précédemment en quoi consistoient les unes & les autres, la nécessité de leur concours pour produire les maladies, l'affinité qui favorisera ce concours, & la disposition contraire qui l'empêchera d'avoir lieu. Car il n'y a point de disposition générale à toute espèce de maladies, comme il n'y a point non plus de santé assez parfaite pour résister à toutes les *causes* d'insalubrité.

Des connoissances superficielles ne sauroient donc suffire au médecin pour déterminer la *cause* des maladies. Elles doivent être très-approfondies, & ensuite mises en œuvre par un esprit de sagacité & de discernement qui n'est le partage que d'un petit nombre d'hommes. C'est sur-tout, relativement à la recherche des *causes* des maladies, que l'on peut dire

avec le père de la médecine : *In multitudine medentium pauci medici.* (M. MAHON.)

CAUSOS, ou CAUSUS.

Espèce de fièvre continué, aiguë, qui est accompagnée d'une chaleur brûlante & d'une soif violente.

« Le *causus*, dit Hippocrate, *lib. de rat. victus in morbis acutis*, survient en été, lorsque les veines brûlées & séchées par la chaleur de la saison, attirent à elle une sanie âcre & bilieuse. Dans cette fièvre la langue est rude, sèche & très-noire ; on sent dans les hypochondres des douleurs poignantes ; les excrémens sont pâles & très-liquides ; il y a soif ardente, insomnie, & quelquefois délire ; la couleur de la peau & les crachats sont tant soit peu bilieux. Il y a refroidissement des parties extérieures, & chaleur brûlante dans l'intérieur. Il ajoute que cette maladie provient de l'agitation de la bile contenue dans le corps. Les médecins qui ont écrit sur la fièvre ardente, présentent des oppositions qui sont très-propres à répandre de l'obscurité sur sa véritable nature. *Hippocrate* a distingué plusieurs espèces de *causus* ou fièvre ardente. *Galien* fait mention de deux *causus*, dont il appelle l'un vrai & l'autre faux. Je trouve, dit-il, que quand le malade sent une chaleur brûlante, & qu'il est tourmenté d'une soif inextinguible, les médecins appellent sa maladie *causus* brûlant. C'est pourquoi s'il arrive que la chaleur ne soit point ardente, & que la soif soit modérée, nous appellerons cette maladie simplement *causus*, quoiqu'à parler strictement, on ne puisse point lui donner ce nom, & que cette maladie n'étant proprement qu'un diminutif de la première, on ne doit, pour suivre l'analogie qu'elles ont entr'elles, l'appeller que *causus* faux. Comme nous avons institué une pareille distinction entre les fièvres tierces, il n'y a point d'inconvénient à distribuer le *causus*, ainsi que les fièvres en *causus* vrai & parfait, & en faux & *semi-causus*, accompagné seulement de quelques-uns des symptômes du *causus* vrai ».

Lommius a donné une description très-étendue des symptômes & des prognostics de cette maladie, dans ses observations médicinales, que nous ne croyons pas inutile de transcrire ici. « Le *causus*, dit-il, se reconnoîtra à une chaleur brûlante du corps, plus violente encore au-dedans qu'au-dehors. Dans cette maladie on est quelquefois tourmenté d'une insomnie opiniâtre, & l'on tombe quelquefois dans un sommeil profond ; la langue est sèche, sale, âpre, noirâtre, & d'une saveur amère. On respire avec beaucoup de difficulté. On commence par sentir des douleurs violentes dans l'estomac ; on perd l'apétit, la soif devient ardente, & la chaleur dans les parties circonvoisines du cœur est très-grande : on a quelquefois le ventre libre, & d'autrefois on est constipé. Ceux qui sont attaqués de cette maladie sont dans une agitation continuelle : ils la supportent avec beaucoup d'impatience, & il leur est assez ordinaire de tomber dans le délire. Comme cette fièvre est très-violente, sa terminaison est ordinairement très-prompte : lorsque les symptômes par lesquels elle s'annonce ne sont pas funestes, elle se termine en quatre jours ; mais de quelque manière que soient les choses, elle ne dure pas plus de sept ; elle finit soit par un vomissement, soit par un flux, soit par une diaphorèse universelle, soit par une hémorrhagie par le nez : les vieillards en sont rarement attaqués ; mais quand cela leur arrive, elle est extrêmement dangereuse pour eux. Les jeunes gens y sont plus sujets, & s'en tirent beaucoup mieux. Le *causus* ou la fièvre ardente dégénère assez souvent en une inflammation du poumon, & alors la mort n'est pas loin : s'il arrive dans cette maladie, ainsi que dans les autres fièvres continues, qu'une jaunisse se répande sur le malade avant le septième jour, ou qu'il soit attaqué de frisson avant la coction de la matière, le danger sera grand : l'état du malade empirera en proportion que ses forces diminueront : si, lorsque le frisson sera passé, le malade ne se réchauffe point, si l'insomnie ou l'assoupissement est continuel, si le délire survient, si la voix est éteinte, s'il y a surdité, si le malade sent une douleur violente au cou, le péril sera imminent. Mais ces symptômes seront d'autant plus funestes, que le délire sera plus voisin. L'état du malade est encore très-fâcheux, lorsqu'il est attaqué de tremblement, toutes les fois qu'il veut saisir quelque chose avec les mains : lorsque sa soif est insatiable, son corps extrêmement sale, sa langue noirâtre, sa bouche sèche, & toutefois sans qu'il soit altéré, son haleine extrêmement fétide, & lorsque le hoquet le prend, sur-tout après avoir été purgé, ou après une effusion immodérée du sang. Le danger est extrême pour les enfans, lorsqu'ils ne rendent point d'excrémens, qu'ils ne dorment point, qu'ils changent souvent de couleur, qu'ils pleurent sans interruption ; ces symptômes sont ordinairement suivis de convulsions. Dans les cas où la douleur de tête est violente, où les hypochondres sont tirés en bas, & où il ne survient aucune hémorrhagie par le nez, ainsi que dans ceux où cette maladie n'est point accompagnée de ces accidens, ou si, lorsqu'elle en est accompagnée, ils ne sont point dissipés par des selles bilieuses, avec tranchées, & lorsque le malade ne sent aucune douleur dans les hanches, ou bien dans les genoux ; il est menacé d'un délire prochain. Si les douleurs aiguës sont accompagnées de convulsions, si les parties circonvoisines du cœur sont distendues, si le sommeil est profond, si une chaleur brûlante ou des tiraillemens d'estomac sont suivis de selles bilieuses, ou si la rétention des excremens est entière, & que le mal de tête soit en même temps continuel, le péril sera grand. Si les urines sont comme de l'eau, ainsi qu'on le remarque communément dans le délire, & si elles continuent long-temps à paroître telles, ce sont des signes de mort. On peut former le même prognostic si les urines sont rouges, épaisses, troubles & fétides ; si le malade les rend en petite quantité à des intervalles fort courts, & avec difficulté ; si elles paroissent mal cuites, si elles s'écoulent

involontairement, si le délire dérobe au malade la violence de son mal; si, à l'approche de la fièvre, les sueurs sont abondantes, si le délire est le premier symptôme qui paroisse, si quelque partie du corps est attaquée de paralysie; enfin, si le paroxisme est violemment augmenté au troisième jour ».

« Passons maintenant au prognostic qu'on peut faire d'une mort infaillible dans le *causus*. On doit s'attendre à voir périr le malade promptement, si le *causus* est violent & que les forces soient petites, sur-tout s'il est accompagné de délire ou de frisson: si le malade ne parle point, & qu'il ne soit point privé de l'usage de la parole par quelque cause étrangère; si dans l'état de foiblesse ses sourcils, ses yeux & ses narines sont dans un état de distortion; si en même temps il ne voit ni n'entend, ou si après avoir perdu la parole, il a les yeux à demi-fermés, sans qu'il y ait lieu d'espérer que la maladie sera jugée, soit par une hémorrhagie par le nez, soit par un vomissement prochain; la mort sera plus prochaine encore, si la respiration est extrêmement embarrassée. L'état ne sera pas moins déplorable, si des urines coulent involontairement, si les yeux sont enfoncés, prominens ou obscurcis, s'ils roulent dans leurs orbites d'une manière vague, s'ils sont immobiles ou de travers, si le blanc devient plus large, plus grand que dans l'état naturel, & le noir plus petit; si le noir est couvert de la partie supérieure, si le blanc paroît rouge, si on y remarque des veines pâles ou noires, si le globe entier se couvre d'une substance semblable à une toile d'araignée; si la mucosité naturelle s'arrête à l'extrémité des angles; si, pendant le sommeil, les paupières ne sont point extrêmement fermées; si elles sont excessivement pâles & que leur pâleur ne provienne pas d'un flux, & si un œil est plus petit que l'autre. Je puis ajouter que la mort est certaine s'il y a une douleur à l'une des oreilles: ce symptôme fait périr ordinairement un malade en sept jours, sur-tout si c'est un jeune homme: le danger est un peu moins grand pour les vieillards, en qui cette douleur & la fièvre sont moins violentes; si la fièvre est accompagnée d'un grincement de dents; si ces dents sont livides, noires & extrêmement sèches; si dans ce commencement de la maladie, la langue est d'abord sèche, puis rude, & enfin sale & noire; si ce malade a la bouche ouverte & dort continuellement; s'il paroît être menacé d'une suffocation subite, s'il ne peut ni boire ni avaler sa salive, quoiqu'il n'ait cependant aucun tubercule à la gorge; s'il fait avec beaucoup de difficulté les mouvemens du cou; si cette partie est dans une distortion, telle que la déglutition en soit gênée; si l'haleine est fétide, le pouls profond, embarrassé, interrompu; si la soif, qui étoit grande auparavant, vient à cesser, & qu'en même temps la fièvre continue dans toute sa violence, & que la langue soit également sèche & noire; s'il survient un vomissement de sang ou de substances fétides de différente couleur; si le malade arrache de petits flocons de laine de sa couverture, s'il en écarte involontairement les bords, ou s'il jette les mains sur quelque objet attaché au mur adjacent; si les extrémités de ses ongles & de ses doigts sont livides & noirâtres, tous ces symptômes seront mortels, excepté le dernier; car si le malade a des forces suffisantes pour supporter la maladie, les symptômes pourront diminuer, le malade recouvrer la santé, & la partie noire & corrompue des ongles tomber. Les symptômes suivans ne sont pas moins funestes que les précédens: il y a péril de mort si l'abdomen devient enflé, sur-tout après une purgation, ou si le ventre est distendu par des flatulences qui ne puissent être évacuées; si le malade rend de la bile jaune au commencement de la fièvre; si les excrémens sont liquides & en même temps noirs ou pâles, gras ou fétides; s'il est constipé, s'il a des palpitations subites de cœur avec le hoquet; si les urines commencent à se supprimer, ou à devenir noires, épaisses & fétides; ou si de bonnes qu'elles étoient, elles deviennent subitement mauvaises; ou si elles sont dans tout le cours de la maladie telles que celles d'une personne en santé; si le sang vient au lieu d'urine, & si la vessie est douloureuse & dure. Le danger sera le même si dans le commencement de la maladie les extrémités du corps sont froides, & qu'on ne puisse les réchauffer. Si, dans le temps que les extrémités sont froides, les parties intérieures sont dévorées d'une chaleur violente; si la soif est insatiable, si la chaleur fébrile cesse subitement & sans aucune cause évidente; s'il survient des sueurs & des défaillances, & que l'affoiblissement soit en même temps considérable; si le malade est couché sur le dos, les genoux pliés, s'il glisse vers les pieds de son lit, s'il se découvre les bras & les jambes, & s'il les étend à l'air, sans que ses membres soient plus chauds que dans l'état naturel; si la douleur qui se faisoit sentir aux parties inférieures du corps passe subitement aux viscères; si un ulcère formé avant que le malade fût attaqué de la fièvre, ou depuis qu'il en est attaqué, se sèche & devient livide; s'il se fait une éruption de pustules sur tout le corps, sans qu'il paroisse d'abcès purulent; s'il paroît un abcès vers l'oreille sans venir à maturité, & sans qu'il y ait hémorrhagie par le nez, ou qu'il se fasse une évacuation abondante par les urines; s'il y a des sueurs froides, & que l'état du malade empire au quatrième & au septième jour; si l'onzième jour arrive sans qu'il y ait eu de crise; si dans les jours critiques le malade devient froid & n'a point de sueur; s'il y a frisson, si ce frisson devient fréquent, & que la maladie continue avec la même violence, la mort est certaine. Si les tempes paroissent enfoncées, le nez aigu, les yeux creux, les oreilles froides, languissantes, un peu penchées par les extrémités, la peau du front dure & tendue, & la couleur du visage pâle, cadavéreuse, noire & sensiblement altérée par la maladie.

Le *causus* attaque particulièrement les personnes maigres, d'une constitution délicate & bilieuse, &

il cause les plus grands ravages dans les temps secs & chauds, & dans les climats brûlans.

Cette espèce de fièvre & toutes celles de la famille des ardeures, étoient très-fréquentes en Asie, en Grèce, en Egypte & en Italie; c'est pourquoi Hippocrate, Galien & Arétée en ont décrit avec exactitude & d'une manière très-détaillée, les symptômes, les prognostics, & la méthode de traitement; mais elles sont plus rares dans nos climats tempérés, & lorsqu'elles s'y montrent, c'est à la chaleur excessive des étés, à la violence des exercices, & à l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses, qu'elles doivent leur origine. Quant à leur traitement, il doit être fondé sur les principes suivans. Tout ce qui peut calmer la chaleur du corps, diminuer la sécheresse & la soif qu'on observe dans cette fièvre, doit être mis en usage dans son traitement; ainsi la saignée, les bains tempérés & les boissons rafraichissantes y sont indiqués. Hippocrate, Arétée, Celse & tous les anciens, recommandoient dans les fièvres ardentes l'eau froide; on ne doit point être étonné de cette opinion, qui s'accorde parfaitement avec la nature de cette maladie. Hippocrate ordonnoit aussi une décoction d'orge dans l'eau. Les juleps faits avec l'eau de fontaine, le suc de limon & le sucre, les tisanes préparées avec les acides végétaux & minéraux, les boissons émulsionnées, le petit lait, les eaux minérales acidulées sont administrées avec beaucoup d'avantage aux malades de nos contrées.

Nous terminerons cet article par une observation qui nous a paru intéressante. Chez les auteurs anciens, toutes les fièvres soit aiguës, soit continues, qui commencent avec frisson & qui sont ensuite accompagnées d'une chaleur brûlante, de soif violente, d'inquiétudes dans tous les membres & de fréquence dans le pouls, s'appellent fièvres ardentes. Le *causus* proprement dit des Grecs ne paroît être que la plus aiguë de ces fièvres, la soif & la chaleur y sont portées au plus haut degré; le malade a la langue brûlée & sillonnée, tous les symptômes sont plus graves & le danger est plus imminent que dans le plus grand nombre des fièvres aiguës ordinaires; mais il ne semble pas que ce soit une fièvre distincte & qui ait un caractère particulier, comme quelques médecins l'ont prétendu. (*Voyez* le mot ARDENTE.)

(M. LAGUERENE.)

CAUSTICITÉ. (*Mat. méd.*)

La *causticité* est la forte impression que produisent sur les organes du goût les substances âcres, connues sous le nom de *caustiques*. Elle est due à une véritable corrosion opérée par ces substances; car, lorsqu'elle a eu lieu, l'organe qui en a ressenti les effets est dénaturé, & converti en une escarre qu'on prendroit pour un produit du feu. Cette propriété mérite d'être soigneusement examinée en matière médicale; car outre qu'elle appartient à des médicamens très-énergiques, & dont il est important de bien connoître l'action générale, elle est comme la source d'où découlent la plupart des propriétés & des vertus médicamenteuses; c'est la plus forte & la première des saveurs; il semble que toutes les autres saveurs n'en soient que des dérivés ou des modifications; & la théorie générale qu'elle présente, & à laquelle la chimie moderne a, pour ainsi dire, attaché des idées si précises & si grandes, peut conduire à celle de toutes les qualités médicamenteuses. Nous devons donc examiner la *causticité* dans le plus grand détail.

Macquer a consigné dans son Dictionnaire de chimie, un article très-étendu & très-bien fait sur la *causticité*; nous offrirons ici les principaux traits de cet article, en y ajoutant les faits nouveaux que possède la chimie moderne sur cet objet, & en les appliquant plus directement à la matière médicale.

L'âcreté des caustiques dont Macquer cite pour principaux exemples les acides minéraux concentrés, les alcalis purs, la chaux vive, l'oxide blanc d'arsenic, qu'on nomme si improprement *arsenic* dans les arts, le muriate oxigéné de mercure ou *sublimé corrosif*, le nitrate de mercure, celui d'argent, le muriate sublimé d'antimoine, ou le beurre d'antimoine, & la plupart des autres sels métalliques; l'âcreté, dis-je, de toutes ces substances est telle, que reçues dans l'estomac, elles y produisent des douleurs vives, rendent les animaux très-malades, & finissent même par les faire mourir; considérés sous ce point de vue, ces caustiques sont nommés *poisons corrosifs*. (*Voyez* le mot POISONS.) Appliqués à l'extérieur du corps sur la peau ou la chair des animaux, les caustiques font naître une inflammation, une douleur âcre & brûlante, semblable à celle que produit le contact du feu; cette action se manifeste bientôt par des escarres, des suppurations, des érosions, des consomptions ou destructions de chairs, des trous, des excavations, plus ou moins profondes; en un mot, elle se termine par une désorganisation, plus ou moins complette, précédée & accompagnée par tous les signes qui dépendent de la sensibilité & de l'irritabilité portées au plus haut point de leur énergie. Ces effets ont été comparés dans tous les temps à ceux que produit le contact d'un corps très-chaud, comme un fer rouge; & c'est par cette ressemblance d'action qu'on a nommées *caustiques* les substances qui les font naître, & *causticité* la propriété qui caractérise cette action.

L'énergie, si bien démontrée dans ces corps caustiques par leur forte impression sur les matières organisées & vivantes, a lieu, quoique d'une autre manière, sur les substances non organisées, sur les produits naturels des minéraux, par exemple. Pour peu qu'on ait fait quelques expériences chimiques sur les caustiques, on y reconnoît une puissance active qui se manifeste même sur les corps inorgani-

ques par un mouvement violent, une effervefcence rapide, une chaleur vive; enfin, un écartement dans les molécules de ces corps, qui ne s'arrêtent que lorfque cette puiffance a ceffé d'agir; après cette action, les fubftances font ordinairement diffoutes par les cauftiques, & forment avec eux des compofés nouveaux; c'eft par cette troifième confidération que les cauftiques font quelquefois nommés *des diffolvans*, *des agens chimiques*. Ainfi les mots POISONS CORROSIFS, CAUSTIQUES & DISSOLVANS CHIMIQUES expriment des phénomènes analogues, peignent une même idée; & la triple action que les corps, nommés ainfi, peuvent exercer & exercent en effet, fuivant les circonftances où on les emploie, peut-être rendue par le mot CAUSTICITÉ. C'eft donc, en dernière analyfe, à la tendance avec laquelle les fubftances cauftiques tendent à fe combiner à d'autres corps qu'elles doivent leur *caufticité*; c'eft donc par l'acte même de cette combinaifon avec le tiffu de nos organes, que cette propriété fe manifefte. En effet, lorfqu'un cauftique a agi fur un point quelconque de nos organes, foit fur l'eftomac, les inteftins ou toute autre partie du corps que ce foit, ces organes font corrodés ou diffous ou combinés avec le cauftique, & celui-ci, combiné avec la fubftance animale, a perdu fa *caufticité*, à mefure que fa tendance à la combinaifon a été fatisfaite.

Ce rapport, une fois bien établi entre la *caufticité*, l'attraction chimique ou l'acte rapide de la combinaifon, il eft néceffaire d'examiner avec foin en quoi confifte cette propriété, de bien favoir tout ce qui y tient, & d'apprécier avec exactitude les moyens de l'augmenter, de l'affoiblir, de la faire naître, de la détruire; en un mot, de la modifier d'une manière quelconque. Ici les rapprochemens de la fcience chimique avec celle des médicamens font immédiatement néceffaires; la première influe tellement fur la feconde, qu'il eft impoffible d'étudier celle-ci fans pofféder l'autre. On voit encore que pour fe rendre compte des objets qui tiennent à la théorie de la médecine, & pour en tirer des inductions utiles à la pratique, on ne peut fe difpenfer d'emprunter les lumières de la phyfique.

En recherchant la caufe générale & particulière de la *caufticité*, nous ferons obligés de préfenter des conjectures; mais elles feront appuyées d'un fi grand nombre de faits, que loin d'être fans utilité, elles jetteront un grand jour fur l'action ou la puiffance médicamenteufe en général. Ce n'eft que lorfque les chimiftes ont commencé à raifonner fur les phénomènes que leur art leur préfentoit, & lorfqu'ils ont véritablement créé leur fcience, qu'on a cherché à reconnoître la caufe de la *caufticité*. La première idée qu'ils ont eue a été qu'elle étoit due à la préfence du feu; & certes, cette idée étoit bien naturelle, d'après la reffemblance d'action entre les effets du feu & ceux des cauftiques. On ne doit donc pas être étonné qu'elle a été généralement adoptée d'abord, & que plufieurs phyficiens foient encore aujourd'hui de ce fentiment. La théorie de Stahl fur le feu fixé ou phlogiftique a beaucoup contribué à établir & à confirmer cette idée; on ne connoiffoit pas de corps qui eût autant d'activité & de force diffolvante que le feu. Lemery a fpécialement expofé cette opinion fur la *caufticité* de la chaux, des alcalis, des acides; il penfoit que ces fubftances, préparées ou concentrées par l'action du feu, abforboient ce principe, & que les particules ignées, logées entre les molécules des cauftiques, s'en dégageoient pour fe porter fur nos organes. On fait que ce chimifte expliquoit tous les phénomènes de la fcience avec trop de facilité; qu'il étoit content de toutes les explications méchaniques, quelles qu'elles fuffent, & qu'il a auffi mal difcuté la théorie qu'il a bien décrit les expériences connues de fon temps. Meyer, apoticaire d'Ofnabruck & chimifte habile, ne fe contenta pas de la fimple apparence & de l'air de vraifemblance de cette théorie; il entreprit de la prouver par des recherches fuivies, & de la mettre au rang des vérités démontrées; il rechercha avec foin les propriétés des cauftiques alcalins, de la chaux, des alcalis fixes, les phénomènes de la calcination de ces matières, de la communication de cette propriété aux alcalis par le moyen de la chaux; il a fait fur cet objet une fuite d'expériences fort ingénieufes, liées entre elles par des raifonnemens profonds. La bafe de fon fyftême confifte à prouver qu'il y a un principe unique de la *caufticité*; que ce principe eft la matière du feu ou de la lumière; qu'il eft contenu dans tous les corps cauftiques; que lorfqu'il s'en fépare, ces corps perdent leur *caufticité*; qu'on la leur rend en l'y introduifant de nouveau. Il n'a pas prétendu, comme Lemery, que c'eft le feu pur & fans mélange qui fe fixe dans les corps pour les rendre cauftiques, mais que le feu fe combine avec une matière acide, fe fixe dans cette combinaifon, & s'unit ainfi aux corps qui deviennent cauftiques; que, quoiqu'il foit lié par cette union, il conferve affez de fon activité pour communiquer aux corps la propriété corrofive. C'eft ce compofé du feu avec un acide particulier que Meyer a nommé *cauſticum acidum*, *pingue*, acide gras, parce qu'il penfoit que c'étoit avec une matière graffe qu'il fe combinoit. Il a effayé de reconnoître & de prouver le paffage de ce principe d'un corps dans un autre par une véritable affinité, en examinant les changemens que ces corps éprouvoient par cette union. Les preuves qu'il a préfentées avoient abfolument le même caractère que celles de Stahl fur le phlogiftique; des analogies arrangées avec art, & fur-tout un ton de perfuafion dont il étoit lui-même pénétré, enfin, un enfemble de faits qui cadroient parfaitement avec ceux qui étoient généralement adoptés à cette époque, voilà ce qui a entraîné beaucoup de fuffrages pour fa doctrine; un grand nombre de chimiftes allemands l'ont adoptée; M. Baumé s'en eft fervi pour les explications que renferme fa chimie expérimentale

tale & raisonnée ; mais il ne s'est pas restreint à n'admettre pour seul caustique, que le feu uni à un acide particulier, que l'*acidum pingue* ; il pense bien que c'est le feu qui est la cause unique de la *causticité*, mais il le suppose dans tant de combinaisons possibles, tant de modifications, qu'on devine qu'il ne doit éprouver aucun embarras pour expliquer tous les phénomènes quelconques ; toute saveur est due au feu, suivant M. Baumé ; mais une marche si rapide qui crée à son gré les hypothèses, ne peut plus convenir dans une science qui a fait autant de progrès que la chimie moderne. Quelle différence de toutes ces idées, de toutes ces hypothèses qui demandent autant de variations qu'il y a de faits particuliers à expliquer, avec la doctrine simple & grande de Macquer, la considération de la *causticité*, tenant à la force de combinaison !

La théorie du *causticum* de Meyer, qui avoit au moins entre ses mains un air de vraisemblance & qui procédoit, pour ainsi dire, méthodiquement dans sa marche, étoit, comme le dit Macquer, destinée à n'avoir qu'un règne passager. Black, en s'occupant de la chaux & des alcalis, à la même époque que Meyer, étendoit & développoit sa doctrine, trouvoit dans ces substances un principe dont les hommes n'avoient eu aucune connoissance jusques-là, & qui devoit expliquer, sans hypothèses & sans efforts, les phénomènes de la *causticité*. L'influence de la chaux sur les alcalis ne tient qu'à la manière dont la première enlève à ces sels l'acide carbonique pour s'en saturer. Les alcalis deviennent purs & leur tendance à la combinaison étant extrême dans cet état de pureté, ils sont caustiques, tandis que la chaux saturée de cet acide perd son attraction pour la plupart des corps & devient douce. C'est absolument l'inverse de la doctrine de Meyer, mais elle a sur celle-ci l'avantage d'être appuyée sur des faits incontestables, vus depuis par tous les chimistes, prouvés par la balance elle-même ; aussi, presque tous les physiciens ont-ils abandonné le *causticum* & l'*acidum pingue*, relativement aux matières alcalines & aux phénomènes de leur *causticité*. Ainsi, la théorie du feu, comme principe de la *causticité*, s'est écroulée en entier, depuis les découvertes de Black. Macquer applique ensuite cette théorie du feu à d'autres caustiques que les matières alcalines ; & il recherche d'abord l'identité de propriétés qui devroient exister dans cette hypothèse, entre le feu & les plus violens caustiques. Ils devroient produire, comme le feu, la sensation de la chaleur, d'une manière très-vive & la raréfaction des corps ; or c'est précisément le contraire, car ces caustiques, comme les acides minéraux, les dissolutions métalliques, ne sont pas plus chauds que l'air de l'atmosphère, & ne dilatent point les corps qui sont mis en contact avec eux. Si ces caustiques produisent, dans beaucoup de cas, de la chaleur en agissant, elle n'est due qu'au dégagement simple du calorique, ne peut pas servir à prouver la cause de la *causticité*, comme due au feu ; & d'ailleurs il y a des substances sur lesquelles les caustiques exercent une action violente, quoiqu'ils ne produisent avec elles qu'un réfroidissement, souvent très-considérable ; la production de la chaleur & du froid, ou le dégagement & l'absorption du calorique, peuvent bien coexister avec l'effet caustique, mais en sont absolument indépendantes.

Macquer ne dissimule point, relativement à la chaleur produite par les caustiques, qu'il existe un phénomène qui paroît capable de favoriser singulièrement l'opinion de Meyer & de M. Baumé ; c'est la chaleur que produisent les acides concentrés avec les alcalis purs ou caustiques & avec la chaux, tandis qu'ils n'en excitent point avec les alcalis doux & la craie, ou avec les carbonates alcalins & calcaires ; mais il répond à cette sorte d'objection d'une manière très-satisfaisante, en faisant voir que ce phénomène ne tient point uniquement à la *causticité*, & qu'il ne dépend que de l'absence de l'acide carbonique dans le premier cas, & de sa présence dans le second ; c'est lui qui dans ce dernier cas enlève le calorique pour se réduire en fluide élastique, & le feu ou le calorique n'en existe pas moins dans la craie & les carbonates alcalins, quoiqu'ils ne soient point caustiques. En suivant toujours la théorie des physiciens qui admettent le feu comme cause de la *causticité*, Macquer fait voir que si les saveurs sont dues à cet élément, si la saveur la plus simple est la sensation de la chaleur, comme le veut M. Baumé, si la variété étonnante des saveurs n'embarrasse point le chimiste, qui admet le feu dans autant d'états variés qu'il en a, pour ainsi dire, besoin pour ses explications, au moins la saveur du froid, l'impression de la glace & de tous les corps froids, ne peuvent pas tenir à la même cause, & qu'on pourroit regarder cette impression comme une source de saveurs, toute aussi certaine, toute aussi facile à démontrer que la chaleur. Or, suivant cette hypothèse, toute aussi vraisemblable que la première, une propriété analogue existeroit, tantôt par la présence, tantôt par l'absence du corps auquel on l'attribue exclusivement. Cette sorte objection porte une grande atteinte à la théorie de la *causticité* par le feu. Enfin, pour terminer entièrement l'histoire de cette propriété, relativement à la première & à la plus ancienne théorie qu'on a proposée, remarquons avec Macquer, que quand on regarderoit avec les auteurs de cette théorie, le feu, comme le seul agent caustique, le principe de toute *causticité*, on n'en concevroit pas mieux l'effet de cette action ; ce ne seroit point une véritable théorie, puisqu'il faudroit encore savoir en quoi consiste l'impression même du caustique ; on ne feroit, dans cette théorie, comme dans celle de l'*acidum pingue*, comme dans celle de tout autre corps, qu'on regarderoit comme l'agent général de la *causticité*, que l'histoire d'un seul caustique, & on n'auroit point une idée précise de la propriété générale. Le feu ou le calorique est bien un des agens de la *causticité*, un caustique lui-même très-

violent ; ainsi, sous ce point de vue, il faut, en le confondant avec tous les autres caustiques, remonter à une cause plus générale & plus relevée de la *causticité*.

Macquer, pour s'élever à cette cause, considère deux effets dans l'action des caustiques : la désunion des parties du corps sur lequel cette action se porte, & leur union avec les parties du caustique ; ces deux effets sont simultanés & inséparables d'une même cause. La nouvelle combinaison formée entre le caustique & le corps sur lequel il agit est le but de la *causticité* ; si cette combinaison est foible, le caustique retient une partie proportionnelle de son énergie ; si elle est complette & forte, le caustique perd non-seulement sa *causticité*, mais même quelquefois presque toute sa saveur. En considérant les alcalis sous ce point de vue, on les voit être très-caustiques quand ils sont purs ; ils rongent & cautérisent la peau ; ils réduisent en pâte les matières végétales & animales sur lesquelles on les applique ; ils dissolvent les huiles & les convertissent en savons ; dans cette action ils perdent leur *causticité*, à mesure qu'ils épuisent leur tendance à la combinaison, ils la perdent plus ou moins, suivant que cette tendance est plus ou moins satisfaite ; elle n'existe plus s'ils n'exercent plus d'attraction chimique. Souvent même deux caustiques en agissant l'un sur l'autre, en se pénétrant, en épuisant l'un sur l'autre leur force de combinaison, se détruisent comme caustiques, & perdent même presque toute leur saveur : c'est ce qu'on reconnoît dans l'union de l'acide sulfurique & de la potasse ou de la soude. En suivant cette comparaison de l'attraction chimique & de la *causticité* dans les corps, on voit bientôt que l'une détermine & mesure l'autre de ces propriétés ; ainsi un caustique uni à la matiere qui a le moins d'affinité possible pour lui, ne perd qu'une très-petite partie de sa *causticité*, & au contraire, si le corps avec lequel on le combine lui est très-adhérent, sa *causticité* est complettement détruite. Ainsi l'acide sulfurique a moins d'attraction pour la potasse que pour la baryte, & il forme avec la première un sel amer & purgatif, & avec la seconde un sel insipide & indissoluble. Macquer suit cette comparaison de la *causticité* avec l'affinité chimique & les combinaisons des alcalis unis aux huiles, aux acides, à l'acide carbonique & à la silice, surtout dans le verre, dans l'union de l'acide du nître à l'étain & à la terre calcaire.

Il tire de toutes ces observations présentées avec la netteté & l'ordre qui caractérisent tous ses ouvrages, les résultats suivans.

1°. La *causticité*, l'action dissolvante, la saveur, l'action en général d'une matière sur une autre, est l'effet de la force avec laquelle les parties des corps tendent à se joindre & à s'appliquer les unes aux autres.

2°. D'après cela, tout corps dont les molécules sont très-étroitement unies, très-fortement adhérentes les unes aux autres, n'ont en général ni force dissolvante, ni *causticité*.

3°. Quand une matière caustique s'unit à une autre matière à laquelle elle adhere, elle perd sa *causticité* & son action dissolvante.

4°. Un corps qui ne satisfait pas complettement sa tendance à la combinaison, en s'unissant à un autre corps, conserve une partie de sa *causticité* & de son action en général, proportionnelle à la quantité de force qui lui reste encore pour se combiner.

5°. Un corps dont les molécules ont peu d'adhérence entr'elles, & jouissent d'une énergie extrême pour s'unir à d'autres, est le plus puissant caustique ; tel est le feu.

6°. Une matière dont les molécules sont très-rapprochées, très-adhérentes les unes aux autres, n'a point de saveur : c'est sous ce point de vue que Macquer considère le caillou, les pierres dures. En supposant les molécules de ces corps très-divisées & écartées les unes des autres, il pense qu'on les rendroit d'autant plus actives, d'autant plus caustiques, qu'elles auroient alors plus de tendance à s'unir. Il admet une division extrême dans la terre calcaire, & c'est ainsi qu'il explique son âcreté, sa *causticité*. Si au contraire on rapproche ces molécules de cette substance terreuse, âcre & caustique, comme cela se fait par la fusion, alors non-seulement la *causticité* diminue par le rapprochement & l'adhérence des molécules entr'elles, mais encore la saveur devient absolument nulle.

7°. Un caustique qui a perdu sa *causticité* & sa saveur en se combinant à un autre corps, la reprend lorsqu'il en est séparé & remis dans le même état où il étoit avant cette combinaison.

8°. Enfin la *causticité*, comme la tendance à la combinaison dont elle est un des effets les plus frappans, est due à la force avec laquelle les corps s'attirent, à la pesanteur, à l'attraction de Newton, & cette force produit l'énergie médicamenteuse, comme la combinaison chimique. C'est ainsi que Macquer, avec une logique sévère, avec des vues aussi simples que grandes, a trouvé le moyen d'expliquer par le premier principe de la philosophie naturelle, tous les effets chimiques que présentent la nature & l'art ; c'est ainsi qu'avec l'art de généraliser ses idées, qu'il a peut-être le premier employé en chimie, il a fait disparoître tous ces petits agens, toutes ces petites forces particulières que les chimistes admettoient avant lui, & qu'il a exilé à jamais de cette science, les explications méchaniques, puériles, & souvent absurdes, dont on l'avoit surchargée.

Il n'y a rien à ajouter à ce que nous venons d'exposer d'après lui, & en présentant l'extrait de l'article *causticité* de son dictionnaire de chimie, sur la cause de ce phénomène en général. Il est bien démontré par le fait même, qu'un caustique qui agit

sur la peau, s'y combine, en détruit le tissu, en absorbe les élémens, en change la nature, & désorganise entièrement cet organe. Si la *causticité* est l'extrême de la saveur, ou même la première & la plus forte des saveurs, il est évident que celles-ci, quelles qu'elles soient, appartiennent véritablement à une tendance à la combinaison dans les corps sapides; que les saveurs salée, sucrée, amère, âcre, urineuse ou alcaline, austère, ne sont que des effets particuliers de l'attraction entre les substances qui produisent ces impressions & les organes qui les perçoivent; qu'elles ne diffèrent de la *causticité* que par l'énergie ou le degré de force; que s'il n'y a pas une véritable combinaison chimique entre les corps sucrés, salés, amers, &c. & la peau de la langue ou du palais, au moins il existe entr'eux une tendance à se combiner, une attraction réciproque; que cette attraction même est en partie satisfaite par l'acte même du goût, & que c'est à cette tendance satisfaite par la dégustation, qu'est due la diminution de l'impression produite par ces corps sapides, à mesure que cette impression se prolonge, diminution qui finit par l'insensibilité des organes du goût. Voilà autant de vérités nouvelles & utiles à la matière médicale qui découlent d'une seule source.

En considérant ensuite & en comparant toutes les substances caustiques, on voit que les unes sont simples comme le feu, les autres manifestement composées, mais non connues dans leur composition, comme la chaux, les alcalis, les âcres végétaux & animaux. Une troisième classe, la plus nombreuse de toutes, comprend les matières qui, peu actives par elles-mêmes, relativement à l'effet caustique, le deviennent par une combinaison nouvelle; tels sont le soufre, le phosphore, & la plupart des substances métalliques, sur-tout l'arsenic, l'antimoine, le mercure, le cuivre, l'argent, &c. En considérant l'énergie & l'âcreté que prennent ces substances par la combustion, il sembleroit que la doctrine de Macquer sur la *causticité*, souffre quelques atteintes de ces considérations. En effet, ces matières ne sont point caustiques par elles-mêmes, & elles le deviennent en se combinant à l'oxigène, ou en se brûlant. Comment des substances plus simples dans leur premier état, & qui devroient, suivant les principes généraux de Macquer, avoir une grande *causticité* dans cet état, en prennent-elles une plus considérable, ou plutôt passent-elles de l'état peu sapide où elles étoient, à celui de caustiques violens, en formant une combinaison qui semble devoir affoiblir leur saveur, en épuisant leur attraction. Si l'on présentoit ces considérations sous ce seul point de vue, il n'est pas douteux qu'elles seroient propres à renverser la théorie de Macquer; mais on va voir par de nouvelles réflexions que ces faits sont plus propres à confirmer qu'à infirmer cette théorie. Le soufre & les matières métalliques sont des corps solides, & les dernières sur-tout sont très-denses. Leurs molécules sont fort adhérentes les unes aux autres. Lorsqu'on les brûle, soit en les chauffant avec le contact de l'air, soit en les traitant avec des corps qui contiennent le principe comburant ou l'oxigène, & qui le leur cèdent suivant les loix de l'attraction, elles se divisent, elles deviennent spécifiquement plus légères, & elles prennent alors une plus grande tendance à la combinaison. Aussi deviennent-elles en même temps plus dissolubles dans l'eau; quelques-uns, comme le soufre & le phosphore, n'ont point de tendance pour s'unir à l'eau, & elles en acquièrent en se brûlant. L'oxigène, le principe comburant ou acidifiant, les convertit en de composés fort différens de ce que ces corps étoient auparavant; & comme la plupart de ces composés sont âcres & caustiques, on seroit tenté de croire que l'oxigène est le principe de la *causticité*. En effet, les acides sont d'autant plus sapides & puissans, qu'ils contiennent plus d'oxigène. L'arsenic & le cuivre sont des poisons beaucoup plus terribles dans leur état d'oxides que dans leur état métallique. Le mercure & l'argent sous leur forme de métal, n'ont point de saveur; ils deviennent âcres & venimeux lorsqu'ils sont combinés avec l'oxigène. Mais quoique ces faits très-nombreux en chimie, & immédiatement applicables à la matière médicale, semblent conduire à faire regarder l'oxigène comme le principe de la *causticité*, on commettroit une grande erreur, si on le prenoit lui-même comme un caustique. L'air vital qui quant à sa base pesante, est entièrement formé d'oxigène, n'a nulle saveur; ce n'est donc que comme composant, comme combiné au soufre, au phosphore, aux métaux, qu'il devient âcre en donnant à ces corps une extrême saveur; c'est en les rendant dissolubles, en déterminant ou en augmentant leur tendance à la combinaison, leur attraction pour beaucoup de corps, que l'oxigène rend le soufre, le phosphore, le carbone, les métaux, sapides & même caustiques. Ainsi loin de nuire à la théorie de Macquer, cette considération due aux découvertes des modernes, y ajoute de nouvelles forces. L'oxigène n'a à cet égard aucune propriété exclusive; le même phénomène, la même *causticité* pourra naître & naîtra réellement dans des composés, toutes les fois que la combinaison qui se formera sera plus divisée, plus dissoluble que les composans ne l'étoient eux mêmes; ce qui arrive souvent dans les expériences de chimie. (M. Fourcroy.)

CAUSTICUM. (*Mat. méd.*)

Meyer nommoit *causticum* ou *acidum pingue*, un être imaginaire qu'il croyoit formé du feu & d'un acide particulier: il lui attribuoit la cause de la causticité. Il pensoit que ce composé, qui se formoit souvent dans son hypothèse par la seule exposition de plusieurs corps au feu, passoit dans les corps & leur donnoit de la causticité. Ainsi quand on calcinoit de la pierre à chaux, des alcalis, quand on brûloit des métaux, ces matières absorboient l'*acidum pingue*, & devenoient caustiques: quand on traitoit les alcalis

par la chaux, celle-ci cédoit aux premiers le *causticum*, les rendoit caustiques, & perdoit elle-même sa saveur. Cette théorie, qui n'étoit qu'une hypothèse ingénieuse & bien suivie dans les faits que l'auteur avoit choisis pour l'établir, a été renversée dans sa naissance par Black, qui a prouvé qu'un phénomène opposé avoit lieu dans la calcination de la pierre à chaux, dans le mêlange des alcalis & de la chaux; & par tous les chimistes modernes qui ont fait des expériences sur les métaux; on ne doit donc plus parler de *causticum* en matière médicale, comme on n'en parle plus en chimie. *Voyez* les mots CAUSTICITÉ, ALCALIS, CHAUX, CALCINATION, CARBONATE, METAUX, OXIDES METALLIQUES, SAVEUR.

(M. FOURCROY.)

CAUSTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *caustiques* sont des substances médicamenteuses, âcres, corrosives, qui, appliquées sur la peau, la consument, la détruisent, la font tomber en escare; c'est pour cela qu'on les a aussi désignées par le nom d'*escarotiques*. (*Voyez* ce mot.) Ce que nous avons dit à l'article CAUSTICITÉ explique en détail en quoi consiste cette action des *caustiques*; nous rappellerons seulement ici que ces substances les plus énergiques de celles qu'on peut employer en médecine, comme elles sont les plus puissans agens de la chimie & des arts chimiques, produisent leur effet, en se combinant avec la substance organique elle-même, en détruisant son tissu, & que c'est par leur forte tendance à la combinaison qu'elles exercent cette action rapide.

Il ne doit être question, dans cet article particulier, que du dénombrement des principaux *caustiques* que l'on emploie en médecine, de leurs effets apparens, & des indications qu'on se propose de remplir en en faisant usage.

Quoique tous les *caustiques* se ressemblent par la propriété qu'ils ont d'agir avec une grande énergie sur le tissu organisé de la peau, ils diffèrent cependant par les degrés mêmes de cette énergie. Les plus violens de tous sont le feu en action, ou toutes les matières en feu appliqués sur la peau; son effet est le plus prompt & le plus puissant. Aussi a-t-on distingué les *caustiques* en actuels & potentiels. Les premiers sont :

Le charbon enflammé;
Le fer rougi au feu;
Le cuivre, également rougi au feu;
Le moxa;
Le coton;
Le duvet des plantes cotoneuses;
Le chanvre;

On applique toutes ces substances sur la peau; l'effet des trois premières est instantané. (*Voyez* CAUTÈRE ACTUEL.) Les seconds agissent plus lentement; ils dessèchent moins; ils excitent plus de douleur, d'inflammation & de suppuration. (*Voyez* le mot MOXA.)

Les cautères potentiels sont toutes les préparations chimiques, très-âcres & très-caustiques. Tels sont :

La chaux vive;
La potasse;
La soude *caustique*, nommées *pierres à cautère*;
L'ammoniaque pur;
L'acide sulfurique, concentré, improprement appellé *huile de vitriol*;
L'acide nitrique;
Le muriate d'arsenic, nommé *beurre d'arsenic*;
Le muriate d'antimoine sublimé, nommé *beurre d'antimoine*;
Le muriate de mercure suroxigéné, ou *sublimé corrosif*;
La dissolution nitrique de mercure ou l'*eau mercurielle*;
L'oxide de mercure rouge par l'acide nitrique, ou le *précipité rouge*;
Le nitrate de cuivre ou *nitre de Vénus*;
La dissolution nitrique d'argent;
Le nitrate d'argent cristallisé ou les *cristaux de lune*;
Le nitrate d'argent fondu ou la *pierre infernale*.

Les *caustiques* sont employés pour ouvrir des cautères, pour exciter une révulsion rapide, pour détruire une certaine disposition des nerfs & en faire naître une opposée, pour détourner une humeur fixée sur un organe important, pour dissiper des douleurs qui ont résisté à tous les autres remèdes, pour produire une grande commotion par laquelle on puisse espérer de voir arriver un changement dans l'économie animale. Voilà des effets qu'ils ont de commun avec les vésicatoires, les exutoires, les enflammans en général; mais la manière rapide & violente avec laquelle les *caustiques* actuels les produisent, les rend tellement plus actifs, qu'on peut en attendre des suites bien plus remarquables, des altérations bien plus grandes dans l'économie. Aussi est-ce dans les maladies les plus terribles & qui laissoient le moins d'espoir, que les anciens en faisoient le plus d'usage, & c'est dans ces mêmes maux, ainsi que dans les cas où tous les autres moyens ont échoué, que plusieurs modernes en ont recommandé l'application. Tels sont la manie, l'épilepsie, l'apoplexie, la paralysie, le cancer, les douleurs chroniques, les rhumatismes profonds & lents, les vieux ulcères, les caries invétérées, les ankylôses, les exostôses, & beaucoup d'autres maladies anciennes & difficiles à guérir par les moyens ordinaires. Les anciens réussissoient souvent dans ces circonstances, en employant les *caustiques* actuels.

Quant aux *caustiques* potentiels ou aux substances âcres, capables de ronger ou de détruire par une véritable dissolution la peau & les chairs, on les emploie pour consumer en effet les chairs baveuses, les fungus, les bourgeons qui croissent dans les plaies & qui en empêchent la cicatrice, pour détruire les bords calleux des vieux ulcères & des vieilles fistules, pour changer le fond des premiers, pour emporter des glandes cancéreuses; ce dernier traitement fait entre les mains de quelques personnes de l'art un moyen particulier qui guérit quelquefois les cancers.

On les emploie encore pour enlever des tumeurs graisseuses, des loupes, pour ronger les porteaux, les condylomes, les fiés & autres tumeurs indolentes & plus ou moins inorganiques, qui affectent souvent les organes de la génération, les bords de l'anus, &c. Ils servent aussi pour exciter une inflammation & une suppuration dans l'ouverture des cautères, pour détruire & arrêter les effets des virus introduits sous la peau, dans la morsure de la vipère & des serpens venimeux, dans celle des animaux enragés. Des expériences modernes, bien faites, ont prouvé que cette pratique étoit la plus sûre de toutes pour prévenir les funestes effets du virus hydrophobique.; enfin, les *caustiques* forment un des moyens les plus efficaces qu'on puisse employer dans un grand nombre de cas où les secours ordinaires de la médecine n'ont que peu de succès. Les chirurgiens doivent toujours avoir sur eux les quatre principaux *caustiques* suivans qui peuvent suffire dans la plupart des cas; savoir, le nitrate de mercure ou l'eau mercurielle; le muriate d'antimoine sublimé, ou beurre d'antimoine; la potasse *caustique* ou pierre à cautère; le nitrate d'argent fondu, ou la pierre infernale. Ils emploient l'un ou l'autre de ces agens, suivant les circonstances particulières, qui seront indiquées à l'article de chacun d'eux. (*Voyez* les mots désignés & ceux de CAUSTICITÉ, de CAUTÈRE, &c.)

(M. FOURCROY.)

CAUTERE, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Matière de l'hygiène ou des choses improprement appellées *non naturelles.*

Classe II. *Applicata.* Choses appliquées à la surface du corps.

Ordre V. Remèdes externes.

Les *cautères* ont été souvent employés très-ridiculement & très-mal-adroitement par des femmelettes, qui ont cru qu'ils pouvoient leur procurer une fraîcheur soutenue, dans l'âge où leurs attraits commençoient à se flétrir, & où elles vouloient acheter, au prix de la santé, ce qu'on ne peut avoir sans elle. Nous parlerons plus en détail de tous ces moyens contre nature, à l'article des PRÉCAUTIONS EN MÉDECINE. (*Voyez* ce mot.) (M. MACQUART.)

CAUTÈRE ACTUEL, (*Mat. méd.*)

Nous avons dit à l'article CAUSTIQUES, qu'on nomme *caustiques actuels* tous les moyens de porter le feu sur la peau ou sur les différentes régions du corps humain. Comme l'action de ces médicamens est très-rapide, & s'opère pendant l'acte même de l'opération, on a nommé ces moyens *cautères actuels.* (*Voyez* aux mots CHALEUR & FEU les effets qu'on peut attendre & qu'on a observés de l'emploi de ces traitemens.) Il ne doit être question ici que des procédés différens qu'on a mis en usage pour les *cautères actuels.* Le plus ordinairement on désigne par ce nom des instrumens de métal qu'on fait rougir & qu'on applique ensuite sur les différentes régions qu'on veut cautériser. Les anciens avoient des *cautères actuels* de cuivre qu'ils fabriquoient de formes différentes, suivant les lieux où ils vouloient l'appliquer. On lit dans les anciens auteurs que les grosseurs & les formes de ces instrumens étoient aussi variées que les régions auxquelles on les destinoit. On voit encore dans les arsenaux de chirurgie des *cautères* de toutes sortes de grosseur. On les a faits ensuite en fer; il y en avoit de ronds, de pointus, de plats, de cylindriques, de coniques. On destinoit les uns à être portés dans les trous des dents cariées, d'autres à cautériser le crâne, l'angle de l'œil, les os longs, &c. On fabriquoit aussi des espèces d'enveloppes ou de gaines, destinées à conduire les *cautères actuels* sur le lieu même qu'on vouloit brûler, & à en écarter l'impression des parties voisines. Depuis assez long-temps, les *cautères actuels* sont abandonnés; on ne fait presque plus d'usage de ces moyens qu'on a regardés comme trop cruels, & peut-être aussi guérit-on moins les maladies externes, anciennes & rebelles, que ne le faisoient les anciens. On a substitué à cette pratique active, & peut-être mal-à-propos abandonnée, l'usage du coton, de la laine, du moxa des chinois, que l'on brûle sur le lieu de la peau où l'on desire de produire un effet énergique, & sur-tout dans les douleurs fixes & anciennes. On forme avec du coton ou de la laine un cilindre d'un pouce de hauteur, sur à-peu-près un égal diamètre; on contient ce cilindre par une bande de linge que l'on serre avec du fil; on applique une des bases de ce cilindre sur la peau où on l'assujettit avec un peu d'eau gommée; on l'allume à l'extrémité opposée; on entretient sa combustion en agitant l'air environnant, à l'aide d'un écran ou d'un éventail; on le fait brûler jusqu'à la peau, qui par ce moyen se trouve cautérisée & réduite en escare. Cette escare tombe au bout de quelques jours, & il s'établit une suppuration que l'on fait durer à volonté. Cette pratique est certainement moins cruelle & moins douloureuse que le contact du fer ou du cuivre rouge, que le contact de l'eau ou de l'huile bouillante que les anciens employoient; mais elle est aussi d'une efficacité beaucoup moindre. Elle ne convient pas ou ne remplit pas complettement le but qu'on doit se proposer dans les ulcères cancéreux, les caries, &c. Il est des cas où l'on sera obligé de revenir quelque jour à la pratique des anciens, beaucoup trop délaissée par la médecine & la chirurgie modernes. C'est particulièrement dans les douleurs fixes, lentes & invétérées que la combustion du cilindre de coton a les plus grands avantages. Pouteau, célèbre chirurgien de Lyon, a employé ce moyen avec les plus heureux & les plus brillans succès; nous ne saurions trop recommander la lecture de la dissertation sur ce traitement, contenue dans les Œuvres posthumes de ce savant; nous présenterons ici quelques-unes des observations qui font partie de ce mémoire.

Jean *Dionet*, âgé de 46 ans, de Vienne en Dauphiné, & cocher de M. de l'*Aigle*, ressentit subitement, dans la même ville, le 1er juin 1752, une douleur au haut de la cuisse gauche, vers le grand trochanter. Cette douleur, suivant la manière de s'exprimer du malade, étoit dans l'os même, & s'étendoit sur le dehors de la cuisse jusqu'au talon. On n'avoit négligé aucun des moyens usités contre cette maladie, & recommandés par les meilleurs praticiens, mais ils ne produisirent aucun effet salutaire; ils déplacèrent seulement un peu la douleur qui fixa sa plus grande force entre le grand trochanter & la crête de l'os des isles, en s'étendant néanmoins sur toute la partie externe de la cuisse & sur la jambe, jusqu'à la malléole externe. On avoit fait appliquer, pendant plusieurs jours, des cataplasmes anodins; ce qui avoit paru déterminer un engorgement assez étendu & œdémateux, dans lequel le doigt laissoit une dépression lente à se relever. Tel étoit l'état du malade, lorsqu'on l'apporta dans le grand Hôtel-dieu de Lyon, le dernier jour de juillet 1752. Tourmenté depuis le commencement de sa maladie par des douleurs continuelles, il ne dormoit point, & il se plaignoit de ressentir fréquemment des frissons dans les extrémités inférieures. M. Pottot, médecin ordinaire de cet hôpital, prescrivit quelques remèdes intérieurs, & je fis appliquer sur la cuisse œdémateuse des cataplasmes de rose & de mie de pain, cuites dans du gros vin. Ce topique étant sans effet, je proposai au malade un remède auquel la violence seule des douleurs qu'il ressentoit, pouvoit le déterminer, & que je ne connoissois alors que par les éloges pompeux que lui a prodigués l'antiquité. Ce remède consistoit à placer sur la cuisse un cilindre de coton enflammé au sommet, & à le laisser brûler jusqu'à sa base. La facilité avec laquelle cette proposition fut acceptée, m'étonna, & tout de suite, en présence de M. *Pottot*, d'un administrateur de l'Hôtel-dieu & de M. *Parra*, prêtre-économe de cette maison, je plaçai sur la partie de la cuisse où étoit le centre des douleurs les plus vives, à côté l'un de l'autre, deux cilindres de coton; la base de chacun avoit le diamètre d'un double-louis; le feu mis à ce coton le consuma entièrement; ce qui donna une escarre par laquelle l'épaisseur de la peau fut détruite. Un grand plumasseau couvert d'onguent *basilicum* & des compresses bien chaudes, furent le premier pansement. Voici la forme de ces cilindres. Prenez du coton en laine, enveloppez-le avec une bandelette de toile, large d'un pouce, sur trois pouces de longueur. Que le coton soit aussi serré qu'il sera possible, parce qu'alors le feu sera plus vif. La bandelette, bien arrêtée par quelques points d'aiguille, on aura un cilindre d'un pouce de diamètre; on coupera ce cilindre transversalement par la moitié, avec un tranchant bien affilé; ce qui donnera deux cilindres à base très-unie, & c'est cette base unie qui doit toucher immédiatement la peau qu'on humecte auparavant avec un peu de salive, afin que le coton s'y colle en quelque façon; le feu étant mis au sommet du cilindre, on attend qu'il en ait consumé une partie; alors on place le coton sur la peau & on excite légèrement le feu par le souffle d'un éventail.

Ce feu ne s'étend jamais au-delà de la peau, lors même qu'on fait brûler successivement deux ou trois cilindres sur la même place.

Les égyptiens défendent la peau qui est à la circonférence de celle qu'on brûle avec une pièce de fer percée en rond; mais cette précaution m'a paru superflue. (*Voyez* à ce sujet Prosper Alpin, *de Med. égypt.*) Les arabes employoient du coton teint en bleu, la couleur n'y ajoute aucune vertu. Cette brûlure ayant été faite le matin, le malade dormit trois heures consécutives la nuit suivante, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis le commencement de sa maladie; il n'eut plus aucun frisson; la cuisse perdit d'abord l'enflure qui l'obsédoit, & en cinq semaines la guérison ne laissa rien à desirer, soit du côté des douleurs, soit du côté de la brûlure. Le mois d'octobre suivant, le malade revint à Lyon pour me demander un certificat qui pût l'exempter de travailler par corvée aux grands chemins, sa santé étoit parfaite.

Ce malade interrogé sur les sensations que le feu lui avoit fait éprouver, répondit que pendant les douleurs de la brûlure, il avoit senti une espèce d'eau tiède, (ce furent ses expressions) laquelle de l'endroit brûlé se répandoit tout autour de l'os de la cuisse, & que ce sentiment avoit cessé bientôt après, sans avoir été désagréable.

Un garçon perruquier, âgé de vingt-deux ans, étoit cruellement tourmenté d'une douleur de sciatique, pour laquelle, entr'autres remèdes, on lui avoit appliqué à Turin un emplâtre vésicatoire sous la plante de chaque pied. Ce remède, ainsi que beaucoup d'autres, ne lui ayant pas donné du soulagement, il vint à Lyon, après avoir pris en passant à Aix en Savoie la douche & les bains des eaux minérales chaudes de cette ville. J'employai le même moyen que dans l'observation précédente, & le malade obtint une entière guérison, sans suspendre un seul jour les courses attachées à l'exercice de sa profession. Je ne rapporterai point toutes les autres observations de ce genre qui pourroient prouver les avantages de la méthode égyptienne pour les douleurs rhumatismales fixes & invétérées, je me bornerai à celles qui montreront quelques points de vue plus intéressans.

Sœur Françoise Gervais, âgée de trente-six ans, hospitalière du grand hôtel-dieu de Lyon, fut attaquée d'une douleur rhumatismale, connue sous le nom de sciatique; elle occupoit la cuisse gauche. Tout fut mis en usage pour la soulager, jusqu'aux vésicatoires, & aux douches minérales chaudes prises à Aix en Savoie pendant deux saisons; mais l'humeur rhumatismale fit toujours de nouveaux progrès, de sorte qu'après le retour des eaux elle parut s'é-

tendre jusqu'à la vessie, & occasionner une rétention totale des urines, qui ne sortirent, pendant un mois, que par le secours de la sonde. On ne sauroit décrire une situation plus triste que celle de cette sœur, à qui l'usage fréquent & abondant de l'opium donnoit à peine quelque tranquillité; la cuisse & la jambe clouées dans un lit, sans mouvement, étoient dans le desséchement, & la mort paroissoit également prochaine & à desirer : lorsque je proposai à cette sœur le remède égyptien, la proposition fut acceptée avec une facilité qui me fit regretter de ne l'avoir pas fait beaucoup plutôt : je fis donc brûler sur la cuisse deux cilindres de coton, placés au foyer des plus vives douleurs. La malade supporta cette brûlure sans paroître la sentir; dès le même jour elle fut totalement soulagée, & en un mois de temps elle fut en état de vaquer à ses occupations ordinaires; elle reprit même bientôt l'embonpoint que sa maladie lui avoit fait perdre.

Six mois après cette guérison, la même sœur vint me prier de la debarrasser d'un reste de douleur qu'elle ressentoit vers l'os sacrum, elle n'en avoit point parlé, me dit-elle, jusques-là, parce qu'elle étoit trop peu de chose, comparée avec celle dont je l'avois délivrée. Le feu fut le remède qu'elle proposa elle-même, ayant perdu la confiance pour tous les autres; & la brûlure ne l'empêcha pas de remplir les devoirs ordinaires de son état. Cette observation prouve bien la supériorité du feu sur tous les remèdes.

M. Petron, françois, & chirurgien ordinaire du roi de Pologne, électeur de Saxe, fut attaqué à Warsovie d'une douleur rhumatismale derrière l'oreille, immédiatement sur l'apophyse mastoïde; cette douleur le tourmenta cruellement pendant six mois, qu'après avoir fait usage d'une infinité de remèdes, il se livra aux chirurgiens de la nation; ils appliquèrent sur le centre de la douleur trois cautères actuels, avec le fer, & par ce remède le malade fut guéri en peu de temps; il attribuoit l'origine de ses douleurs aux froids excessifs qu'ils avoit soufferts en Pologne.

M. Petron vint à Lyon deux ans après, & en parfaite santé, pour y règler des affaires de famille; mais ayant été obligé de marcher le matin pendant deux heures sur les bords de la Saône, couverte de brouillard, il ressentit dès le lendemain des douleurs derrière l'oreille; elles augmentèrent ensuite par degrés, à tel point qu'il fallut recourir au laudanum liquide pour lui procurer quelques heures de sommeil. Une diarrhée continuelle, & des mouvemens convulsifs, qui faisoient souvent plier le corps en avant, l'avoient jetté dans une grande foiblesse, les symptômes étoient les mêmes que ceux qu'il avoit éprouvés à Warsovie. En examinant le siège de la douleur, je vis que les tégumens qui recouvrent l'apophyse mastoïde étoient un peu rougés & tuméfiés; je proposai en conséquence de fendre la peau par une incision assez étendue & suffisamment profonde pour diviser le péricrâne : quelques gouttes de pus, qui sortirent par cette incision, diminuèrent d'abord les douleurs, le dégorgement se fit avec célérité, & en peu de jours la santé fut parfaitement rétablie.

M. Perron, étant à Paris quelques jours après, m'écrivit qu'il avoit encore ressenti quelques douleurs dans le même endroit; il est bon d'observer, à cette occasion, que le côté de la tête, qui avoit été cautérisé à Warsovie, avoit été depuis ce temps à l'abri de toute impression de douleur dans l'attaque qu'il avoit eu en France, l'humeur rhumatismale s'étoit jettée sur le côté opposé. Je répondis, en conséquence, que pour détruire le germe des douleurs dans le côté, qui n'avoit été qu'incisé, il falloit recourir à l'application du *cautère actuel*, que l'action du feu dissiperoit les restes d'une humeur qui n'avoit pu sortir toute entière par les lèvres de la plaie. J'ajoutois que M. Perron vérifioit en sa personne un axiome des anciens, dont j'ai vu d'autres exemples; cet axiome apprend que le feu fortifie les parties sur lesquelles on l'applique, & les met à l'abri du retour de la maladie dont on les a délivrées, *ignis firmat*. Je ne connois pas les raisons de théorie qui avoient dirigé la pratique des chirurgiens de Warsovie; mais l'événement a paru décider que cette pratique mérite la préférence sur celle dont j'avois fait usage.

Ces observations suffisent pour faire voir quels avantages on peut retirer du *cautère actuel* en général, ou de la cautérisation par le feu; mais chaque méthode de brûler la peau avec un fer rouge, avec des liquides bouillans, par la combustion du coton, &c., paroissant avoir une manière d'agir particulière, & des effets différens, nous en traiterons avec plus de détails aux articles CHALEUR, FEU, MOXA, ADUSTION; on y verra sur-tout que les maux les plus désespérés y trouvent quelquefois des ressources qu'on attendroit inutilement de tout autre remède.

(M. FOURCROY.)

CAUTÈRE. (Pierre à) (*Mat. méd.*)

On nomme *pierre à cautère* l'alcali fixe, soit potasse, soit soude, traité par la chaux, devenu caustique par la séparation de l'acide carbonique due à cette terre, & évaporé à siccité. C'est sa forme solide & sa causticité qui l'ont fait désigner par ce nom. La potasse, ou la soude, dans cet état appliquées sur la peau, y agissent avec une grande énergie. Ces espèces d'alcalis ont, en général, une action dissolvante très-forte sur toutes les matières animales, ils fondent & réduisent en une espèce de mucilage le tissu cutané, musculaire & ligamenteux; aucune substance molle de ce règne ne lui résiste. C'est en raison de cette activité que l'un & l'autre de ces alcalis peut être employé avec succès pour corroder le peau, & y faire une escarre dont la chûte laisse une cavité. On entretient la suppuration

de cette cavité par des corps quelconques qui, en distendant ses parois, s'opposent à sa cicatrice, & le *cautère* est alors préparé. (*Voyez* CAUTERE POTENTIEL.)

Quoique l'alcali destiné à ouvrir des *cautères* doive avoir une assez grande activité pour corroder la peau, il n'est pas nécessaire qu'il soit parfaitement caustique, il suffit que la plus grande partie de la matière alcaline soit privée d'acide carbonique. S'il étoit indispensable que tout cet alcali fixe fût entièrement privé d'acide carbonique, & parfaitement caustique, le procédé que l'on suit dans les pharmacies, pour preparer la *pierre à cautère*, ne rempliroit pas bien ce but. On ne traite point la potasse ou la soude par la chaux avec assez de soin & d'exactitude, pour enlever tout l'acide carbonique; on évapore la lessive à l'air, dans des vases ouverts & larges; elle absorbe l'acide carbonique de l'atmosphère; aussi la *pierre à cautère* des pharmacies n'est rien moins que l'alcali fixe pur & bien caustique.

M. Baumé prescrit de prendre vingt-deux livres de chaux vive, & quinze livres de bonne soude d'alicante en poudre grossière, de mettre les deux matières dans une grande marmite de fer, de verser plusieurs sceaux d'eau; de faire bouillir pendant deux heures en remuant souvent, de filtrer la liqueur à travers un linge, de faire bouillir de nouvelle eau sur le marc deux ou trois fois de suite, de réunir toutes les liqueurs, de les faire évaporer jusqu'à la réduction de vingt ou vingt-cinq livres, de filtrer la liqueur trouble pour en séparer la terre & les pellicules de chaux qui se forment pendant l'évaporation, d'achever de l'évaporer à siccité, de foudre l'alcali qu'on en obtient dans un creuset, & de le couler sur une plaque de cuivre. Les lessives multipliées qu'il prescrit dissolvent de la chaux & des sels neutres contenus dans la soude; l'évaporation d'une aussi grande quantité d'eau que celle qu'il conseille d'employer, facilite l'absorption de l'acide carbonique atmosphérique, par l'alcali caustique, & l'on voit que l'on doit obtenir une soude impure; elle suffit cependant d'après l'expérience pour produire la cautérisation. Il étoit impossible à M. Beaumé, ainsi qu'à tous les auteurs de pharmacie & de chimie, qui ont écrit il y a plus de quinze ans, de donner un procédé plus exact, puisqu'ils ne savoient pas ce qui se passoit dans la réaction de la chaux & de la soude du commerce.

Avant que la théorie de l'air fixe, nommé depuis acide crayeux, & dans ces derniers temps acide carbonique, par les raisons que nous avons exposées à l'article de cet acide, fût connue, les auteurs avoient adopté de singulières opinions sur la causticité donnée aux alcalis par la chaux. Le plus grand nombre pensoit que dans la préparation de la *pierre à cautère*, la chaux se combinoit entièrement à l'alcali, & que c'étoit cette combinaison qui jouissoit de cette causticité. Telle paroissoit être sur-tout l'opinion des médecins de Londres. Dans leur pharmacie ils décrivoient plusieurs opérations pour préparer des caustiques dans lesquels ils font entrer la chaux toute entière mêlée avec les alcalis. Au lieu de lessiver ce mélange & d'évaporer la lessive, comme le prescrivoit le dispensaire de Paris, la pharmacopée de Londres donne deux formules de caustiques alcalins; l'un qu'elle nomme *caustique commun fort*, ou *pierre à cautère*, est préparé avec la lessive des savoniers, qu'on fait réduite au quart par l'évaporation, & dans laquelle on jette de la chaux éteinte au moins en partie, assez abondamment pour faire du tout une pâte solide qu'on conserve dans un vaisseau bien sec & bien fermé. Cette *pierre à cautère* qui diffère beaucoup de la nôtre par l'addition de la chaux, est moins vive & n'attire point autant l'humidité de l'air. L'autre caustique nommé par la pharmacopée de Londres *caustique commun plus doux*, est préparé en mêlant parties égales de savon & de chaux vive; celle-ci ne peut pas être réellement caustique. Quoique l'estimable commentateur françois de cet ouvrage, Poulletier de la Salle, n'ait pas connu exactement la théorie de la causticité des alcalis, & qu'il l'ait attribuée simplement à l'union de la chaux, le commentaire qu'il a ajouté sur ces caustiques alcalins, contient tant de recherches précieuses, soit sur les préparations diverses de *pierres à cautères*, soit sur leur action, que nous croyons devoir le consigner ici; pour distinguer ces détails d'avec ce que nous ajouterons à la suite, nous le placerons entre deux grandes parenthèses.

[Les anciens médecins, dit Poulletier de la Salle, avoient observé que le dégorgement qui s'opéroit par le moyen d'un ulcère placé dans différentes parties extérieures, étoit fort salutaire dans plusieurs maladies graves, & qui attaquent des parties intéressantes à la vie. C'est ainsi qu'Hippocrate remarque que les ulcères de la tête préservent les enfans de l'épilepsie. Ces observations conduisirent à procurer des ulcères artificiels, dans la vue de détourner d'une partie importante à l'économie animale, l'humeur dont elle étoit surchargée, & de lui ménager en même temps une issue au-dehors. Le seul moyen connu pendant long temps pour remplir ces objets, a été le feu : un fer rouge & embrasé, ou bien une espèce de champignon qu'on allumoit, & qu'on laissoit brûler sur la partie sur laquelle on avoit intention de faire naître un ulcère, étoient les *caustiques* qu'on employoit. Quelquefois on se servoit d'huile bouillante.

Ces moyens qui parurent cruels, quoique plus prompts dans leurs effets que ceux qu'on a employés dans la suite pour le même objet, firent chercher des voies plus douces pour produire l'effet qu'on attendoit. On remarqua que de plusieurs substances appliquées sur la peau, les unes en faisant soulever l'épiderme, & le détachant du corps de la peau, produisoient des vessies remplies de sérosité, dont

on

en procuroit aisément la sortie par la plus légère incision. Les autres, plus actives, ou plutôt capables de ronger, agissoient sur la peau à-peu-près comme les matières embrâsées, en creusant & détruisant la peau, & en y produisant une *escare*, espèce de croûte dure dont les bords sont plus ou moins enflammés, & qui pouvant être détachée, & la partie amenée à suppuration par les moyens connus, forme dans la suite un ulcère qu'on laissoit couler pendant l'espace de temps qu'on jugeoit nécessaire.

Ces différens moyens dont on s'est servi pour produire un écoulement dans une partie, ont donné lieu à différentes dénominations. En général, on a donné le nom de *caustiques* ou d'*escarotiques* à toutes les substances qui paroissoient faire une impression de brûlure plus ou moins forte sur les parties sur lesquelles elles étoient appliquées. On y a substitué souvent le nom de *cautère*, qui a la même signification; mais on se sert aussi quelquefois de ce dernier terme pour exprimer l'ulcère qui est produit par l'action du caustique. On a fait deux genres de *cautères*; l'un nommé *actuel*, parce qu'il a une chaleur sensible dans le moment qu'on l'applique, comprend le feu proprement dit : les métaux, soit en fusion, soit seulement rougis au feu, l'huile bouillante, les végétaux qu'on brûle sur la partie & qu'on y laisse consumer, tels que le coton moxa, &c. l'autre nommé *cautère potentiel*, c'est-à-dire qui n'agit pas par une qualité manifeste, mais qui renferme en lui le pouvoir de brûler & d'ouvrir la place, contient non-seulement les acides minéraux concentrés, & les sels métalliques qui sont combinés avec ces acides, tels que l'huile de vitriol, l'esprit de nitre fumant, la pierre infernale lunaire, le beurre d'antimoine, &c. mais encore les alcalis fixes poussés au dernier degré de causticité.

On voit, par ce que nous venons de dire, qu'on ne doit pas ranger dans la classe des *escarotiques* ou des *caustiques* proprement dits, les substances ou les préparations qui, sans produire d'escarre, ne font que rougir la peau, & élever l'épiderme en forme de vessies. Tels sont les *cantharides*, *l'euphorbe*, &c. quelques semences, telles que celles de moutarde, le poivre, &c. Encore moins doit-on donner ce nom aux substances dont l'action moins violente ne se fait ordinairement sentir que sur les parties dépouillées de la peau, & sur les chairs baveuses, tels que l'alun brûlé, le vitriol, &c. On donne communément à ces derniers le nom de *cathérétiques*, d'un mot grec qui signifie *consumer*; mais souvent dans l'usage ordinaire, on donne ce dernier nom aux *caustiques* proprement dits. Parmi ces derniers, nous ne traiterons que de ceux qui nous sont connus sous le nom de *potentiels*, & même nous ne parlerons actuellement que des *caustiques alcalins*, qui seuls sont l'objet de cet article. Ces *caustiques*, connus ordinairement & par-tout sous le nom de *pierre à cautère*, parce que la forme solide sous laquelle on les prépare, leur donne à-peu-près l'apparence d'une pierre, avoient été nommés PIERRE INFERNALE, *lapis infernalis sive septicus*, dans toutes les pharmacopées angloises qui ont paru avant celle dont on donne aujourd'hui la traduction. Cette dénomination de pierre infernale désigne même encore actuellement en Angleterre, le *caustique* préparé avec l'alcali fixe & la chaux. C'est dans ce sens que M. Butler, dans son traité pour dessaler l'eau de la mer, recommande d'employer pour intermède la *pierre infernale*, dénomination sous laquelle il entend la lessive des savoniers, ou le *caustique* de notre pharmacopée. Ce *caustique*, ainsi qu'on l'a vu dans le texte, n'est que la lessive destinée à former le savon, par son union avec l'huile, c'est-à-dire, un mélange de cendres alcalines & de chaux qu'on fait bouillir, & auquel on ajoute de la chaux pendant l'ébullition.

Tous les chimistes connoissent aujourd'hui la propriété qu'ont tous les sels alcalis de se combiner avec une certaine proportion de chaux, & d'acquérir, par ce moyen, une qualité caustique, qui seroit foible sans cette addition. On sait encore que la chaux n'est pas la seule substance qui ait cette propriété, & que plusieurs autres substances terreuses absorbantes peuvent aussi produire le même effet, en se combinant de la même manière avec les sels alcalis. Nous ferons même remarquer, en parlant de la préparation connue sous le nom de *lilium de Paracelse*, que les chaux métalliques ont la même propriété, & que les alcalis, combinés avec ces dernières substances, n'acquièrent pas moins de causticité. Il est vrai que ces différentes matières, pour se combiner avec les substances salines, exigent des manipulations particulières, à cause de la différence de leur état & de leur nature.

La chaux, & sur-tout la chaux vive, qui n'a pas encore éprouvé le contact de l'air, ou de l'eau, s'unit parfaitement avec les alcalis fixes, en les faisant bouillir ensemble, ou seulement en les laissant tremper dans l'eau, soit chaude, soit froide, quoiqu'en général, en employant l'ébullition, la combinaison s'exécute plutôt & plus parfaitement. On connoît que cette combinaison est faite, ou qu'elle se fait, par l'impression d'âcreté caustique que fait sur la langue la liqueur dans laquelle baignent ces substances. Il est vrai que l'ébullition est un moyen très-efficace pour faciliter cette combinaison, & que, d'ailleurs, l'opération est beaucoup plus prompte. Un autre avantage qui en résulte, est qu'on est sûr alors de combiner autant de parties de chaux avec l'alcali, qu'il est nécessaire pour sa parfaite saturation, terme auquel ce nouveau composé a acquis toute la causticité dont il est susceptible. Mais on n'a pas toujours besoin de *caustiques* aussi forts, il y a même plusieurs cas où l'on ne doit employer que les escarotiques les plus doux. Il est donc à desirer pour les chirurgiens qu'il y ait différentes préparations de *caustiques*, doués d'un degré de force plus ou moins grand, suivant les circonstances dans

lesquelles ils doivent les employer. Pour entrer dans ces vues, nous croyons devoir ajouter quelques autres préparations de substances de ce genre, après les remarques que nous avons à faire sur le texte de la pharmacopée dont nous donnons la traduction.

La lessive, que le texte prescrit d'employer pour la préparation du premier *caustique*, désigné sous le le nom de *feet*, est entièrement saturée de chaux, & ne diffère pas de celle que prescrivent la plupart des dispensaires, tel que celui de Paris. Les cendres de Russie, dont on se sert pour faire la lessive de savon, contiennent un alcali fixe semblable à celui que fournissent le tartre & la lie de vin. Ainsi il est indifférent d'employer l'un ou l'autre pour cette préparation. Cette lessive de savon, évaporée jusqu'à siccité, donneroit une *pierre à cautère*, dont les propriétés seroient les mêmes que celles qu'on fait par le procédé prescrit par le dispensaire de Paris. Mais la chaux, que notre texte veut qu'on y ajoute, diminue considérablement la causticité, & dérange l'ordre de ce composé; ce n'est plus une *pierre à cautère*, proprement dite, mais une espèce de pâte caustique, qui ne peut être mise dans la même classe que les *pierres à cautère ordinaires*, parce que sa force est bien moindre.

Nous n'entrerons pas ici dans l'œtiologie de l'opération qui nous occupe actuellement, & nous ne tenterons pas d'expliquer comment & pourquoi l'alcali fixe, combiné avec la chaux, acquiert plus de causticite. Cette question, intéressante pour la chimie, tient trop à la connoissance des propriétés alcalines de la chaux, pour pouvoir espérer de la résoudre avant que, par un grand nombre d'expériences, on ait acquis des lumières sur ce dernier point. C'est ainsi que s'exprime un des plus savans chimistes de nos jours (M. Macquer). Nous nous contenterons, par conséquent, d'observer que tous les artistes savent que si l'on ajoute à l'alcali une trop grande quautité de chaux, le nouveau composé qui en résulte perd beaucoup de la causticité que l'alcali fixe a naturellement. Ce n'est pas le seul exemple que la chimie pourroit fournir de faits à peu près semblables. Telle substance qui, dans une dose convenable, augmente l'activité d'une autre, employée avec surabondance, énerve la force de cette dernière, & lui fait même perdre les propriétés qu'elle avoit auparavant. Il n'est donc pas étonnant que la *chaux*, employée en trop grande quantité, fasse perdre à l'alcali fixe une partie de ses propriétés. Peut-être la trop grande portion de substance terreuse, ajoutée dans cette occasion, est-elle la cause de ce phénomène. Quoi qu'il en soit, c'est dans la vue d'obtenir un caustique plus doux que n'est la *pierre à cautère ordinaire*, que le comité s'est porté à préférer la préparation qu'on a vu dans le texte. Mais on sait en même temps qu'il se rencontre plusieurs cas, dans la pratique, dans lesquels un caustique plus fort (tel que la *pierre à cautère ordinaire*), convient beaucoup mieux; on peut même avancer que cette dernière préparation est communément à préférer: par cette raison, nous en donnerons le procédé, après avoir ajouté encore quelques réflexions sur celui de notre texte. Il recommande de se servir d'une chaux qui aura été conservée dans un vaisseau bien bouché: cette précaution paroît assez inutile, parce que si le vaisseau dans lequel on a gardé la *chaux*, a été exactement fermé, pour que l'humidité de l'air n'ait pu y entrer, la chaux sera restée *vive*, & n'aura rien perdu de son âcreté. Il n'y a donc nul avantage à préférer une *chaux* ainsi gardée à la *chaux vive* récente. On sait qu'on est dans l'usage, dans les laboratoires de chimie, d'enfermer ainsi de la chaux vive dans des bouteilles qu'on a eu soin de faire bien sécher auparavant, & qu'on bouche assez exactement pour que l'air extérieur n'y puisse avoir aucun accès; par ce moyen on a une chaux vive en tout temps, & qui ne diffère pas de celle qu'on connoît sous ce nom, lorsqu'on a usé des précautions que nous venons d'indiquer. Il paroît donc qu'on remplira de même les vues du comité, en mettant dans la lessive des savonniers de la chaux vive, qu'on aura auparavant mise en poudre, & qu'on aura passée au tamis.

Le dispensaire de Paris prépare la *pierre à cautère* de la manière suivante: pren. cendres gravelées, liv. ij. chaux vive, liv. j. versez eau bouillante, liv. xvj. filtrez la lessive par le papier gris, & faites-la évaporer ensuite jusqu'à siccité; calcinez-la dans un creuset jusqu'à ce que la matière ait acquis une fluidité oléagineuse; versez alors cette masse sur un marbre qu'on aura fait chauffer auparavant, & coupez-la en morceaux, que vous conserverez séchement, & dans une bouteille bien bouchée.

On peut, pour cette opération qu'on doit regarder comme une des plus exactes, se servir, comme nous l'avons déjà dit, de la lessive qui est indiquée dans le texte de notre pharmacopée; ou bien on prend des pierres de *chaux vive*, on les met dans une terrine de grès; on les couvre avec des cendres gravelées ou avec de la potasse: on peut encore y substituer un sel alcali fixe ordinaire & pur: on verse par-dessus une s. q. d'eau; lorsque la chaux est éteinte, & que le tout est réduit en pâte, on y ajoute une nouvelle quantité d'eau pour étendre & délayer suffisamment cette matière. On fait subir à la lessive un bouillon; on décante ensuite la liqueur, qui est devenue très-caustique, on la filtre par le papier gris soutenu d'une toile. On évite de se servir pour la filtration d'aucune étoffe de laine, parce que cette lessive caustique agissant avec beaucoup de promptitude sur les substances animales; détruiroit entièrement cette étoffe. Le marc qui reste & qui occupe beaucoup de volume, à cause de la grande divisibilité de la chaux, retient encore beaucoup de parties solubles & caustiques. Pour les lui enlever entièrement, il faut passer dessus de nouvelle eau chaude à plusieurs reprises,

& jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que le doigt chargé de cette lessive, & porté sur la langue, n'y fait plus sentir d'âcreté caustique. On filtre ensuite toutes ces lessives; & on les fait évaporer jusqu'à siccité dans une marmite de fer ou de cuivre. Les anciens préféroient cette dernière dans la vue d'augmenter la causticité de cette préparation; & c'est par cette raison que quelques dispensaires recommandent encore de l'employer. Mais on sait que cette méthode est assez inutile; en effet, quand même la lessive se chargeroit pendant l'évaporation de quelques parties de cuivre, la *pierre à cautère* qui en résulteroit n'en seroit pas plus caustique. On peut même assurer que si la lessive s'étoit chargée de beaucoup de particules cuivreuses, la pierre qu'on obtiendroit seroit beaucoup moins forte, parce que son alcalicité dans laquelle réside sa vertu fondante & corrosive, seroit par ce moyen bridée en quelque façon, & son action diminuée. Lorsque son évaporation a été poussée au point que la masse commence à se dessécher, il faut l'agiter fortement avec une spatule ou une verge de fer, afin d'aider plus promptement à la dessication totale, & empêcher qu'elle ne s'attache aux parois du vaisseau. Cette matière étant parfaitement séchée, devient grisâtre. Il faut alors l'enlever pendant qu'elle est encore chaude; car sans cette précaution, elle attire l'humidité de l'air avec beaucoup de promptitude. On la met tout de suite dans un creuset, qu'on place dans un fourneau entre les charbons ardens. Cette matière entre très-vîte en fusion; elle se gonfle & bouillonne à cause d'un peu d'humidité qu'elle conserve encore; mais lorsque cette humidité est dissipée, ce qui ne tarde pas d'arriver, la masse s'affaisse & devient tranquille, & en même temps fluide, comme de l'huile ou de la graisse fondue. On enlève alors le creuset, & on verse la matière dans le fond d'une bassine qu'on fait chauffer auparavant, & lorsqu'elle commence à se figer, on la coupe avec un couteau, en morceaux longs, ou d'autres figures convenables pour l'usage. On enferme tout de suite ces morceaux dans un flacon de verre bien sec, on bouche ce flacon le plus exactement qu'il est possible, & on le conserve dans un endroit exempt de toute humidité.

La *pierre à cautère* qu'on obtient par ce procédé, est ordinairement rare, légère & poreuse, ce qui la rend très-susceptible de s'abreuver d'humidité. Il arrive par conséquent quelquefois que venant à tomber en déliquescence trop facilement sur les parties sur lesquelles on l'applique, elle coule & se répand sur d'autres qu'on voudroit préserver de son impression; ou bien trompant l'attente de celui qui l'emploie, elle creuse & agit plus vivement qu'on ne veut, & produit des accidens beaucoup plus considérables. Il est donc à desirer, dans plusieurs circonstances, d'avoir une *pierre à cautère* plus solide & plus compacte. L'expérience a appris que l'on peut donner une partie de ces propriétés à celle qui résulte de l'opération que nous venons de décrire, si on la soutient long-temps dans cet état de fusion, dans lequel elle a l'apparence de l'huile: on fera bien même de pousser le feu, jusqu'à ce que les bords de la matière commencent à rougir. On la verse alors ainsi que nous l'avons dit, & on la coupe. On peut être sûr qu'elle est devenue solide, au point qu'elle se casse presque comme du verre. Nous allons donner encore une autre méthode qui remplira encore mieux ces vues, en fournissant une *pierre à cautère* plus solide, & en même temps d'une moindre force.

Pren. de bonne eau de chaux nouvellement faite, pinte vj ou liv. xij.
Sel de tartre, onc. iv.

Faites évaporer le mélange jusqu'à siccité: enlevez la matière saline qui restera: faites-la fondre dans un creuset, & procédez pour le reste, ainsi qu'on l'a dit plus haut. La *pierre à cautère*, qui en résultera, sera liée, polie, très-solide & cassante comme du verre; au lieu d'être grise comme l'ordinaire, elle sera d'un blanc plus ou moins verdâtre. Elle agit, à la vérité, moins promptement, parce qu'elle tombe plus difficilement en *deliquium*. Mais cette lenteur dans son action, est souvent utile, parce qu'elle donne au chirurgien le temps de placer & de déplacer le caustique, comme il le juge à propos; il a la commodité de le manier aisément, parce qu'il se soutient toujours solide. L'usage que nous en avons vu faire, nous a convaincus de son utilité. La différence qui se trouve dans la *pierre à cautère*, faite par cette dernière opération, vient de ce qu'elle est moins saturée de parties de chaux. C'est aussi par la même raison qu'elle est moins caustique. Si on vouloit lui donner plus de causticité, on la feroit dissoudre de nouveau dans de l'eau de chaux, où on la repasseroit sur de la chaux vive. Une autre préparation de *pierre à cautère*, qui a à-peu-près les mêmes propriétés, est celle dans laquelle on substitue l'alcali minéral à l'alcali fixe végétal. Comme la lessive qu'on prépare dans nos manufactures de savon en France, contient de la soude, on peut très-bien s'en servir pour obtenir une *pierre à cautère* de cette espèce. Au défaut de cette lessive, on prend des cristaux de soude; on les dissout dans s. q. d'eau; on ajoute quelques pierres à chaux; on fait bouillir le mélange. On filtre la lessive, & on la fait évaporer en procédant comme pour la *pierre à cautère* ordinaire. Nous avons prescrit de se servir de cristaux de soude, au lieu de cendres, parce que la soude ordinaire, contenant du sel marin & d'autres substances étrangères, même quelquefois de l'alcali fixe ordinaire, la masse ne seroit pas aussi pure, & n'auroit plus les propriétés qu'on en attend. On sent aisément que cette dernière *pierre à cautère* diffère des autres dont nous avons donné la préparation. Lémery a remarqué, avec raison, qu'elle n'est pas aussi caustique que celle dans laquelle entre l'alcali fixe ordinaire. Son action est non-seulement plus lente, mais elle creuse beaucoup moins. Elle n'at-

tire pas l'humidité de l'air, ou du moins, ce n'eſt qu'au bout d'un très-long eſpace de temps. Nous avons gardé pendant près de douze ans des morceaux de ce cauſtique, préparé ainſi avec des cryſtaux de ſoude, ſans qu'ils ſe fuſſent humectés, quoiqu'ils euſſent été conſervés dans un lieu aſſez humide & dans une bouteille fermée avec un ſimple bouchon de liége. On trouve encore, dans les auteurs, d'autres préparations de *pierre à cautère*, dont la force eſt plus ou moins grande, ſuivant les manières qu'on a employées, & la proportion dans laquelle elles ſe trouvent. Souvent on fait des additions qui ne ſervent qu'à diminuer la quantité de l'alcali fixe par une nouvelle combinaiſon qui ſe forme. Telle eſt, par exemple, la *pierre à cautère*, décrite dans Paré, & qu'il nomme *cautère de velours*, *parce que*, dit-il, *il opère ſans douleur, & qu'il lui en avoit coûté une pièce de velours pour acquérir ce ſecret*, qu'il priſoit beaucoup. Pour le former, il employoit les cendres gravelées, celles des tiges de féves & du bois de chêne, l'*alun* & la pierre à chaux. Cette addition de l'*alun* ſe trouve encore dans les formules de quelques anciens diſpenſaires. Mais on s'apperçoit aiſément que ce ſel doit ſe décompoſer par ſon mélange avec l'alcali fixe, & que l'effet de cette décompoſition eſt de produire du tartre vitriolé par l'union que contracte l'acide vitriolique contenu dans l'*alun*, avec l'alcali fixe que renferment les cendres végétales, & de ſouſtraire, par conſéquent, à la chaux une portion de cet alcali fixe, qui devoit s'unir avec elle & la rendre cauſtique. Le tartre vitriolé eſt totalement inutile à la maſſe, laquelle, dans un volume donné, contient par cette raiſon moins de parties vraiment cauſtiques. Il n'eſt donc pas étonnant que ſon action ſoit plus douce. Mais il y auroit des moyens plus ſimples d'adoucir la maſſe cauſtique, lorſqu'on auroit lieu d'en craindre, dans certains ſujets, la trop grande activité; en y ajoutant, par exemple, des huileux ou des mucilagineux, on brideroit certainement ſa cauſticité. On peut employer auſſi, dans ces cas, le ſecond cauſtique du texte de notre pharmacopée, dont l'acrimonie eſt diminuée par l'addition des ſubſtances graſſes qui entrent dans la compoſition du *ſavon noir*, qui en fait la baſe. Il y a d'autres pharmacopées, dans leſquelles on a eu en vue de brider l'action du *cauſtique* par les *calmans*, & même par des narcotiques; apparemment, dans l'eſpérance de ſauver au malade la douleur & le ſentiment de brûlure que cauſent preſque toujours les cauſtiques alcalins, & preſque tous les autres. On a cru pouvoir engourdir la partie ſur laquelle on les applique, par les ſubſtances qu'on leur ajoutoit. On en trouve un exemple dans le diſpenſaire de Berlin. On y prépare le *cautère potentiel*, auquel on donne le nom d'*indolent*, avec parties égales de cendres de bois ordinaire & de celles de genévrier. On en fait la leſſive avec ſ. q. d'eau, & on diſſout avec cette leſſive une certaine quantité d'*opium*. On ajoute cette diſſolution opiatique pendant l'évaporation de la leſſive principale, qu'on réduit ſous une forme sèche, en continuant de faire évaporer toute l'humidité qu'elle contient. Ce cauſtique porte auſſi le nom de *Sutorius*, qu'on dit avoir été chirurgien de grande réputation dans la ville de Halle en Souabe, & s'être ſervi de ce cauſtique avec ſuccès. M. Schultz, que je viens de citer, ajoute que ce cauſtique avoit déjà été décrit par Heurnius, (Method. prax. lib. I.) & que Félix Plater en avoit fait mention; mais, 1°. on peut douter, avec grande raiſon, que l'opium qu'on ajoute agiſſe par une qualité vraiment ſédative, lorſqu'il eſt mêlé avec une ſubſtance capable de ronger les parties ſur leſquelles on l'applique. En effet, ſans entrer dans la diſcuſſion & l'examen des effets de l'opium appliqué extérieurement; application qu'on ſait être quelquefois ſuivie de la rougeur de la peau, lorſqu'il eſt employé en ſubſtance, & dans une doſe un peu forte; ou l'opium amortira l'action du cauſtique, & alors, ce dernier ne produira pas l'effet pour lequel on l'emploie; ou bien, il n'arrêtera pas ſon action, & alors, il devient inutile. 2°. La préparation cauſtique du diſpenſaire de Berlin, que nous venons de rapporter, paroît n'être qu'un alcali non purifié, tel que celui qu'on retire des cendres des végétaux ordinaires, ſemblables à l'alcali de la potaſſe, qui contient, ainſi qu'on le ſait, différens ſels neutres, & ne poſsède pas, par conſéquent, les propriétés des vrais alcalis, amenés au degré de pureté dont ils ſont ſuſceptibles. 3°. On n'emploie pas de *chaux*, qui cependant eſt ſi néceſſaire pour donner aux alcalis fixes, même purifiés, le degré de cauſticité qu'on deſire dans les cas pour leſquels ils ſont employés. Il n'eſt donc pas étonnant que ce cauſtique agiſſe avec la plus grande douceur, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'attribuer à l'opium le peu de douleur qu'il cauſe; mais en même temps, on paroît bien fondé à douter des effets qu'on doit en attendre.

Lorſque nous avons traité des alcalis fixes, nous avons remarqué que ces ſels, fort avides d'attirer l'humidité, s'en imbiboient encore avec plus de promptitude, ſi, par la calcination, on les avoit privés de celle qu'ils pouvoient encore contenir, & qu'on les eût portés au dernier degré de deſſèchement. La chaux, qui a quelques propriétés analogues à celles des alcalis fixes, leur reſſemble auſſi dans ce dernier point; mais ces deux ſubſtances, unies enſemble, deviennent encore plus ſuſceptibles de ſe ſaiſir de l'humidité qui ſe trouve dans les corps qui les environnent. Ainſi, lorſqu'un alcali fixe (ſurtout végétal) aiguiſé par la chaux, telle que notre *pierre à cautère*, ſera appliqué ſur une partie du corps animal, il commencera par pomper l'humidité de cette partie, laquelle ſe deſſéchera en perdant le liquide qu'elle contenoit. L'exſiccation augmentant, cette partie ſe durcira de plus en plus, &, ainſi que par l'action du feu, il s'y formera une croûte dure, portant une impreſſion de brûlure, & qui s'étendra plus ou moins, ſuivant la force du cauſtique & la diſpoſition particulière de la partie. En même temps l'action organique étant preſque détruite dans l,

a

plaque dure où se forme le desséchement, les fluides ne pourront plus y aborder. Le sang qui doit y circuler, sera donc obligé de s'arrêter dans les vaisseaux qui avoisinent cette partie, dans laquelle se trouve l'obstacle, & de dériver dans les vaisseaux collatéraux dont il étendra les parois. Il se formera donc autour des bords de l'escare une espèce d'érésipèle, & ces bords seront plus rouges & plus gonflés. Le caustique continuant d'agir & d'attirer, pour ainsi dire, toute l'humidité dont il peut être susceptible, détruira & rongera l'endroit sur lequel il étoit immédiatement appliqué. Lorsque l'endroit de la peau, sur lequel posoit le caustique alcalin, aura été détruit, si on n'arrête pas l'action de ce sel dissous par l'humidité dont il s'est imbibé, il s'insinuera facilement sur les feuillets du tissu cellulaire, si intimement uni à la peau, sous laquelle il est placé. Les lames membraneuses dont ce tissu est composé, sont si minces, qu'elles ne peuvent opposer qu'une légère résistance à l'action de ce sel. La substance huileuse, contenue dans les cellules, s'épanchera bientôt, & s'unissant à la dissolution caustique, elle formera une espèce de savon imparfait qui paroîtra sous la forme d'une bouillie épaisse, & composée en partie des débris des membranes qui auront été détruites. Ce nouveau composé, quoique beaucoup moins caustique, sera cependant encore capable de faire éprouver son impression aux parties molles qui seront exposées à son action. Tel est à-peu-près l'idée du méchanisme par lequel agissent les caustiques. On en a des exemples dans quelques arts, & sur-tout dans l'apprêt des peaux. On sait que pour les dégraisser & détacher les poils, on emploie une lessive de cendres alcalines, auxquelles on joint de la chaux. Quoique dans cette occasion les sels soient dissous dans une certaine portion d'eau, qui diminue par conséquent leur tendance à s'imbiber d'humidité, ainsi que leur force, les parties salines ne sont cependant pas encore étendues dans une assez grande quantité de liquide, pour qu'elles ne puissent pas s'en charger encore, & l'enlever aux corps sur lesquels on les applique. Dans le même temps que ces sels caustiques, en desséchant le tissu des peaux, rompent l'union des poils qui s'y implantoient; ils s'unissent aux parties graisseuses qui étoient restées attachées à ces peaux, & les rendent miscibles à l'eau, qui les enlève ensuite facilement. Les peaux, retirées de la lessive & égouttées, ont tellement perdu leur humidité, & deviennent si roides, qu'on est obligé de leur redonner de l'onctuosité pour les rendre maniables, & leur procurer la souplesse qui leur est nécessaire pour les usages auxquels on les destine : mais si la lessive est trop forte, ou qu'on y laisse tremper trop long-temps les peaux, elles sont rongées, & leur tissu se trouve attaqué, & souvent même détruit. Cet effet de la lessive caustique sur les peaux des animaux, connu de tous les temps par les ouvriers, démontre bien clairement que l'action organique, ou ce qu'on nomme *vis vitæ*, n'est nullement nécessaire à l'opération des *caustiques alcalins*, & qu'ils diffèrent très-fort en ce point de plusieurs cathérétiques, & sur-tout des épispastiques.

Plusieurs auteurs anciens ont cependant cru que le *cautère potentiel* ne pouvoit agir que sur le sujet vivant. On trouve la même opinion dans quelques auteurs modernes, qui ont parlé, ainsi que les premiers, sans avoir observé les faits. Quoique ce que nous venons de dire paroisse suffire pour détruire cette opinion erronée, nous avons cru devoir encore nous assurer de ce fait par plusieurs expériences. Elles ont été répétées plusieurs fois par M. Suë le père. Les observations qu'il a faites dans ses expériences particulières, & qu'il a bien voulu nous communiquer, se sont trouvées entièrement conformes à celles que nous avions faites; ainsi nous les confondrons avec les nôtres. Ces expériences renferment quelques phénomènes assez singuliers, pour que nous croyions devoir en rendre compte. Mais il nous paroît superflu de les rapporter en détail, & nous nous contenterons d'en donner le résultat; nous ferons seulement mention de quelques différences que nous avons remarquées, quoiqu'elles soient très-légères; nous observerons encore que ces expériences ont été faites sur des cadavres de différent sexe, & de différens âges, depuis six ans jusqu'à soixante, sans que les résultats aient produit de grandes variétés; nous avons employé un morceau de *pierre à cautère*, faite suivant le procédé du dispensaire de Paris, dont nous avons donné la formule; nous l'avons appliqué sur le bras, ou sur la jambe d'un cadavre, & quelquefois sur ces deux parties en même-temps : nous avions soin pareillement d'humecter très-légèrement l'endroit de la superficie de la peau, sur lequel le *cautère* étoit posé. On en sent aisément la raison. Dans la crainte que le *cautère* ne se dérangeât, nous nous sommes toujours servi d'un emplâtre fénestré, & nous avons mis par-dessus le caustique des compresses, & un appareil semblable à celui qu'on emploie sur le vivant. Nous avons ordinairement laissé cet appareil pendant vingt-quatre heures; nous avons même été quelquefois obligés de le laisser quelques heures de plus, sur-tout dans les sujets secs & émaciés, parce que l'effet du *cautère*, quoique sensible dans ces derniers au bout de vingt-quatre heures, & même quelquefois plutôt, en général n'étoit pas aussi prompt, ni aussi marqué, que dans les sujets gras & humides. En levant l'appareil, nous avons toujours trouvé l'escare bien formée, & ordinairement un trou au milieu, lequel traversoit le tissu de la peau, & par lequel l'impression du *cautère* s'étoit portée jusqu'au tissu cellulaire. Une observation qui paroît mériter attention, & que nous avons constamment faite sur tous les cadavres sur lesquels nous avons appliqué des *pierres à cautère*, est que l'escare étoit toujours bordée d'un cercle rouge, semblable à celui qu'on remarque autour de l'escare que produit la *pierre à cautère* dans les sujets vivans sur lesquels on l'applique. Ce cercle s'est trouvé plus ou moins marqué dans différens cadavres. En général, on l'apper-

evoit plus distinctement dans les jeunes sujets que dans ceux qui étoient plus avancés en âge. Son rouge étoit aussi plus ou moins livide. Dans quelques-uns ce rouge étoit très-vif, & assez semblable à celui des phlegmons érésipélateux. D'après ces dernières observations, ne pourroit-on pas raisonnablement douter que la rougeur même vive d'une partie soit toujours un signe de l'inflammation proprement dite? Ne peut-on pas au contraire en conclure qu'une partie rougit souvent par des causes très-différentes de celles qu'on a coutume d'assigner, tels que l'éréthisme, l'augmentation de la force systaltique des vaisseaux, sur-tout des capillaires artériels, la trop grande densité des globules sanguins, & plusieurs autres semblables que nous sommes très-éloignés de vouloir combattre en général, puisque nous ne doutons pas de leur existence prouvée par des observations incontestables ? Mais n'étend-on pas trop souvent ces causes ? Ne les confond-t-on pas avec d'autres qui leur sont diamétralement opposées, quoique plusieurs de leurs effets paroissent d'abord les mêmes? On ne doit pas s'étonner que, dans les expériences que nous venons de rapporter, l'action de la *pierre à cautère*, quoique la même pour les effets, soit cependant plus lente que dans le vivant. En effet, la vapeur humide & chaude qui, dans le temps de la vie, s'échappe continuellement par les pores de la peau, est un véhicule capable d'accélérer l'action de ce caustique, en le dissolvant peu à peu, & en lui facilitant le moyen d'attaquer le tissu des parties. On trouve, dans un mémoire de feu M. Petit, le médecin, deux expériences que cet académicien a faites sur le cadavre avec la *pierre à cautère*. M. Petit n'a pas suivi la même méthode que nous avons exposée, paroissant douter, sur la parole très-incertaine de Vanhelmont, que la *pierre à cautère* pût agir sur le cadavre : il ne l'a pas appliquée sur l'épiderme; mais il a mis une petite portion de *pierre à cautère* sur une partie de cadavre, & a recouvert ce caustique d'un morceau de peau qu'il a adapté de maniere que le côté graisseux portoit sur le caustique. Au bout de quinze jours, il a trouvé ce caustique fondu, & a observé en même temps que la peau étoit en bouillie. Il ne fait pas mention d'escare, & l'on ne doit pas en être étonné, après la description que nous venons de faire de sa manière de procéder. La *pierre caustique*, mise sur une partie de peau isolée & fondue par la graisse dont elle étoit environnée, & avec laquelle elle s'est mêlée, a dû simplement macérer cet endroit de la peau, &, aidée du mouvement de la putréfaction, la réduire en une espèce de bouillie. Mais une circonstance que nous ne devons pas omettre, & qui confirme ce que nous avons observé, c'est que M. Petit remarqua que la graisse dans laquelle nageoit, pour ainsi dire, la *pierre à cautère*, étoit devenue rougeâtre.

Tels sont les détails intéressans consignés dans le commentaire de la pharmacopée de Londres. Poulletier de la Salle y a décrit avec soin les phénomènes de l'action de l'alcali caustique; il a donné une histoire intéressante des principales recettes de caustiques prescrits dans diverses pharmacopées ; on peut dire que son article est un traité presque complet des différens caustiques alcalins, & des effets qu'ils peuvent produire. A ces premiers détails il en a joint d'autres sur les différens cas où l'on doit se servir de la *pierre à cautère ;* il donne les moyens de l'employer avec succès ; il indique les avantages & les inconvéniens du *cautère*, les circonstances qui promettent, & celles qui refusent l'espoir du succès, celles même où leur application peut être dangereuse ; mais ces préceptes ne sont pas directement relatifs à la *pierre à cautère*, ou à l'alcali fixe caustique, considéré comme tel ; ils appartiennent autant à tout autre moyen d'ouvrir la peau, & à l'histoire générale du *cautère potentiel*. Aussi nous les avons consignés dans ce dernier article.

Après Poulletier de la Salle, l'auteur qui a le mieux écrit sur la préparation de la *pierre à cautère*, & qui a donné un procédé utile pour l'obtenir assez pure, est Bucquet. Nous offrirons ici la description de ce procédé avantageux inséré dans le recueil des mémoires de la société royale de Médecine, années 1777 & 1778, page 264 de l'histoire. En se reportant au temps où il a été donné, il y a treize à quatorze ans, on verra qu'il étoit impossible d'avoir des idées plus saines & plus exactes, & que ce procédé est encore aujourd'hui un des meilleurs que l'on puisse pratiquer. Il servira d'ailleurs à corriger quelques erreurs de l'article de Poulletier.

L'action des médicamens ; dit ce médecin, ne peut être constante, qu'autant que leur préparation est uniforme. C'est une vérité sur laquelle tous les médecins sont parfaitement d'accord, & c'est dans cette intention que les différentes facultés de médecine ont rédigé des dispensaires que les pharmaciens sont obligés de suivre, & dont ils ne doivent pas s'écarter. Ces dispensaires, faits d'après les meilleurs auteurs, contiennent, au moment où ils paroissent, les procédés chimiques, les plus sûrs & les plus parfaits ; mais ils vieillissent après un temps plus ou moins long, & ils doivent être réformés. La chimie qui fait tous les jours de nouveaux progrès, qui s'éclaire de plus en plus sur la composition des substances naturelles, qui approfondit davantage l'ætiologie des combinaisons, ne peut manquer de perfectionner ses procédés : & les médecins doivent d'autant plus accueillir ces nouvelles connoissances, qu'elles s'appliquent à des remèdes plus actifs ou d'un emploi journalier.

La *pierre à cautère* est dans ce cas. Les chirurgiens s'en servent fréquemment pour entamer la peau, y former une escare, & par l'inflammation qui en est la suite, détourner une humeur nuisible de quelque viscère important, & l'attirer au-dehors. La *pierre à cautère* est aussi souvent employée pour ouvrir les tumeurs qui se forment dans le voisinage des glandes

parotides & maxillaires, vers la fin des fièvres putrides & malignes; c'est sur-tout lorsque ces sortes de tumeurs ont besoin d'être ouvertes avant que la suppuration y soit parfaitement établie, & lorsque l'instrument tranchant ne peut être mis en usage, que les caustiques deviennent utiles. Ils déterminent par leur action un plus grand abord de matières vers le lieu auquel on les applique, & rendent l'évacuation critique plus sûre & plus complette.

On sent, du reste, combien il est important, dans cette occasion, que le remède jouisse de toute son énergie, & quel avantage il y a d'employer la *pierre à cautère* la plus caustique qu'il soit possible de se procurer.

Le peu de connoissances qu'on a eues jusqu'à présent de la nature de la *pierre à cautère* & des phénomènes qui se produisent dans sa préparation, a été cause qu'il n'existe aucun procédé parfait & constant pour avoir cette combinaison aussi bonne qu'on puisse se la procurer. On savoit seulement que la chaux vive, mêlée avec les sels fixes de tartre & de soude, les rendoit plus caustiques; mais on ignoroit pourquoi cette augmentation de causticité avoit lieu. Les sels fixes de tartre & de soude étant regardés comme de purs alcalis, plusieurs chimistes pensoient que la chaux vive ne les rendoit plus actifs, qu'en y portant des parties de feu: cette opinion a été presque générale. Cependant, M. Baron, dans les notes qu'il a ajoutées à la chimie de Lémery, a ouvert un autre avis; il a cru que le tartre vitriolé qui existe dans les cendres gravelées, en se combinant avec la sélénite que contient la chaux vive, produisoit la causticité de la *pierre à cautère*. En conséquence, il approuve la préférence que Lémery donne aux cendres gravelées sur tous les autres sels fixes de la même nature.

Un grand nombre de faits chimiques, rigoureusement démontrés, ne me permet pas d'admettre le sentiment de M. Baron. Il me fait croire même que le procédé de Lémery n'est pas celui qui donne la meilleure *pierre à cautère*.

1°. La *pierre à cautère* ne contient ni parties de feu, ni parties de chaux, ni tartre vitriolé, ni sélénite: mais elle ne doit être qu'un sel alcali très-pur, & sa causticité est en raison de sa simplicité.

2°. La chaux vive ne retient pas plus de parties du feu qui a servi à la calciner, que les autres corps qui ont été chauffés ne retiennent cet élément. Lorsque la chaux est bien pure, elle ne contient pas de sélénite; & si par hasard, quelques morceaux de chaux retiennent un peu de ce sel, il ne peut entrer dans la formation de la *pierre à cautère*.

3°. Les sels fixes de tartre & de soude ne sont point des sels alcalis, comme on l'a toujours pensé; mais de véritables sels neutres, formés d'un alcali fixe & d'un acide particulier, que M. Priestley & plusieurs physiciens ont nommé improprement *air fixé*, & que j'appelle *acide crayeux*, parce qu'on le retire de la craie & des matières calcaires, comme on tire l'acide vitriolique des vitriols, l'acide nitreux du nitre, & l'acide marin du sel marin.

4°. Les matières calcaires, exposées à l'action du feu, n'y éprouvent d'autre altération que la soustraction de l'eau qu'elles contiennent, & la perte de l'acide crayeux dont elles sont plus ou moins parfaitement saturées; en sorte que la bonté & la vivacité de la chaux sont toujours, en raison de la durée de la calcination & de la dissipation, plus ou moins parfaite de l'acide crayeux.

5°. Enfin, la chaux vive ayant plus d'affinité avec l'acide crayeux que n'en ont les sels alcalis, elle décompose les sels fixes de tartre & de soude en leur enlevant l'acide qu'ils contenoient.

Ces vérités chimiques étant bien constatées, il est aisé d'en faire l'application au procédé de Lémery.

Il consiste à prendre deux livres de cendres gravelées & une livre de chaux vive, que l'on mêle ensemble dans un vaisseau convenable. On arrose le mélange peu-à-peu avec huit pintes d'eau chaude; on jette le tout sur un filtre pour séparer la lessive qu'on fait évaporer à siccité dans un vaisseau de cuivre. Le résidu de cette lessive, fondu dans un creuset, & coulé sur une pierre chaude, forme la *pierre à cautère*.

Ce procédé est défectueux presque dans tous les points.

1°. Les cendres gravelées ne sont point préférables aux autres sels fixes de même nature; elles ne peuvent fournir de la *pierre à cautère* qu'en raison de l'alcali fixe saturé d'acide crayeux qu'elles contiennent. Le tartre vitriolé qui s'y trouve, n'est qu'une impureté de plus, qui heureusement n'entre pas dans la composition de la *pierre à cautère*; car sans cela, il faudroit l'ôter soigneusement.

2°. La quantité de chaux n'est pas suffisante pour décomposer tout le sel fixe: il en reste toujours une quantité plus ou moins grande qui demeure unie avec l'acide crayeux, & cette quantité varie selon que les cendres gravelées contenoient plus ou moins de tartre vitriolé, selon la pureté de la chaux & son degré de vivacité: en sorte que la *pierre à cautère* est d'autant moins caustique, qu'on a employé, pour la faire, de la chaux plus mal calcinée ou plus vieille.

3°. Les huit pintes d'eau chaude qui servent à lessiver le mélange, ne sont pas, à beaucoup près, suffisantes pour enlever tout l'alcali caustique. Il en

reste encore dans la chaux, & il faut la lessiver de nouveau avec une quantité égale d'eau bouillante.

4°. L'expérience m'a prouvé, & c'est un fait connu de tous les chimistes, que pendant l'évaporation de la lessive caustique qui se fait à l'air libre & dans des vaisseaux ouverts, elle reprend une portion de l'acide qu'elle avoit perdu, & fait effervescence avec les acides.

J'ai préparé de la *pierre à cautère*, suivant le procédé de Lémery, en employant de la chaux très-vive, & que j'avois tenue rouge pendant plus d'une heure. Je n'ai obtenu qu'une lessive fort rousse, qui faisoit encore effervescence avec les acides, & qui laissoit déposer une grande quantité de flocons terreux, lorsqu'on essayoit de la saturer. Cette lessive, concentrée par l'évaporation à l'air libre, faisoit une très-vive effervescence, & la *pierre à cautère* qu'elle produisoit, faisoit également effervescence, lorsqu'après l'avoir dissoute dans l'eau, on lui appliquoit un autre acide.

On obtient une *pierre à cautère* beaucoup meilleure par le procédé suivant : on prend deux livres de chaux bien vive & sortant du four ; on la met dans un vaisseau convenable, & on l'arrose avec un peu d'eau froide. Cette eau est promptement absorbée : la chaux se gonfle, se dilate & se brise, lorsqu'elle est bien chaude. On ajoute une livre de sel fixe de tartre ou tout autre de la même nature, & on verse assez d'eau pour former une pâte qui entre d'elle-même en ébullition. A mesure que cette pâte se sèche, on ajoute de nouvelle eau ; enfin, lorsque le mélange se réfroidit, on le délaye avec le reste de l'eau dont la quantité doit être de seize pintes. On jette le tout sur un filtre de papier soutenu sur une toile : on a environ douze pintes d'une lessive beaucoup plus claire, & moins colorée que celle qu'on retire dans l'opération de Lémery. Comme cette lessive n'a point entraîné tout l'alcali, il faut laver la matière restée sur le filtre avec quatre pintes d'eau bouillante, & filtrer comme la première fois. Les deux lessives sont très-caustiques ; elles ne font pas la moindre effervescence avec les acides, & ne laissent point précipiter de flocons terreux, sensibles. Si on les fait évaporer à l'air libre, & qu'on fonde le résidu dans un creuset, on obtient une *pierre à cautère* plus déliquescente & plus caustique que la *pierre à cautère* ordinaire ; mais elle n'est pas encore parfaite, parce qu'elle a repris un peu d'acide pendant l'évaporation qui s'est faite à l'air ; cependant, elle peut servir dans beaucoup d'occasions.

Lorsque je desire avoir une *pierre à cautère*, parfaitement caustique, ou un alcali fixe très-pur, pour les expériences délicates de la chimie, j'ajoute à la lessive filtrée, dont j'ai parlé plus haut, deux livres de nouvelle chaux bien vive, lorsqu'elle est éteinte & que la chaleur est tombée ; je filtre de nouveau la liqueur qui passe parfaitement blanche & sans couleur. Cette seconde quantité de chaux ne sert point à rendre la liqueur plus caustique ; mais elle la dépouille de toute sa couleur, & fait qu'elle ne laisse absolument rien précipiter, lorsqu'on la mêle avec les acides. Je verse la lessive caustique dans une cornue de verre que je place dans un fourneau de réverbère. Il reste dans le fond de la cornue un sel blanc, très caustique : ce sel attire l'humidité de l'air bien plus puissamment que ne fait la *pierre à cautère*. Si on le dissout dans l'eau, il produit beaucoup de chaleur, & cette dissolution ne fait pas la plus légère effervescence avec les acides ; en un mot, ce sel est une véritable *pierre à cautère*. J'en ai appliqué sur ma peau : elle est devenue rouge & s'est enflammée en moitié moins de temps qu'il n'en a fallu à la *pierre à cautère* pour produire le même effet.

Je ne fais pas fondre le résidu salin de la lessive caustique, parce que cette fusion n'augmente en rien la causticité, & que d'ailleurs, une grande partie du sel passant à travers les pores du creuset, on éprouve un déchet considérable.

On m'objectera, peut-être, que la méthode que je propose est plus longue & plus dispendieuse que celle de Lémery, puisque j'emploie plus de chaux, & une cornue de verre, & qu'il faut soigner une distillation longue & ennuyeuse. Je conviens de ces inconvéniens, mais ils me paroissent balancés par l'avantage d'obtenir un produit plus pur & plus considérable.

Une autre objection, non moins importante que la première, c'est qu'il est des cas dans lesquels on peut craindre d'employer un caustique trop actif. A cela je réponds qu'on peut en diminuer l'action, en le mêlant avec des poudres absorbantes, & en le réduisant sous la forme de trochisques, comme on fait les trochisques escarotiques ou ceux de minium. On a, dans tous les cas, un médicament dont la force est connue & déterminée ; avantage précieux dans la pratique de la médecine.

Ce procédé de Bucquet fournit un alcali fixe assez pur & assez caustique ; mais il a en effet, & comme il l'a dit lui-même, l'inconvénient d'être long & dispendieux. Il en existe un qui peut balancer celui de Bucquet, & qui, s'il n'est aussi dispendieux, est au moins beaucoup plus court ; il fournit d'ailleurs un alcali fixe, potasse ou soude, plus pur encore que le procédé précédent, puisque M. Berthollet, qui l'a découvert, l'emploie pour se procurer l'une & l'autre de ces substances dans le plus grand état de pureté, & telles qu'il faut les avoir pour les expériences délicates de la chimie. On prend la potasse, ou la soude, purifiées & calcinées assez fortement dans un creuset, pour qu'elles aient perdu la plus grande partie de l'acide carbonique qu'elles contenoient naturellement,

turellement. On verse sur ces alcalis, réduits en poudre, & mis dans des matras, quatre ou six fois leur poids d'alcool rectifié; on fait chauffer cette liqueur, en ayant soin d'agiter le vase, pour faciliter la dissolution des alcalis; on voit celle-ci s'opérer; on laisse refroidir cette dissolution, qui prend ordinairement une teinte rouge plus ou moins foncée, après l'avoir décantée de dessus la portion non dissoute des alcalis: elle dépose, par le refroidissement, des cristaux en grandes lames, de potasse ou de soude caustique; on l'évapore ensuite dans une cucurbite de verre recouverte du chapiteau, afin de recueillir l'alcool, qui ressert à de nouvelles préparations. L'alcali fixe, qu'on obtient par ce procédé, est parfaitement pur & caustique; car il n'y a que cet alcali pur de soluble dans l'alcool; le carbonate de potasse, & celui de soude, ne sont point dissolubles dans ce liquide, & restent au fond du matras pendant que la dissolution s'opère. De tous les procédés propres à obtenir les alcalis fixes caustiques, celui-ci est le plus certain & le plus court. On peut l'employer pour purifier la *pierre à cautère* préparée par le moyen ordinaire. Comme cet alcali est ordinairement fort impur & mélangé de carbonate de potasse ou de soude, on est sûr que l'alcool ne touchera point à ces sels, & qu'il ne dissoudra que la portion de potasse ou de soude réellement caustique. En faisant cette préparation, M. Berthollet a découvert la propriété de cristalliser dans l'un & l'autre de ces alcalis fixes. A la vérité, par ce moyen l'un & l'autre de ces sels est si caustique, qu'il est très-déliquescent, & que c'est une propriété peu favorable à la préparation des *cautères;* on peut mêler cet alcali avec une certaine quantité de chaux vive en poudre, pour lui donner une consistance plus durable, & diminuer sa trop grande causticité; au moins on obtient, comme par le procédé de Bucquet, un caustique d'une force connue & toujours égale, au lieu que dans les autres préparations on n'a jamais le même alcali; il varie suivant une foule de circonstances; tantôt il opère très-vîte son effet, tantôt il ne le produit que très-lentement, quelquefois même point du tout, & le chirurgien est obligé de recommencer. Ce n'est plus une erreur dépendante de la chimie qui est actuellement la cause de cette incertitude; cette science fournit assez de moyens aussi exacts que certains de préparer un alcali fixe pur & caustique, une *pierre à cautere* toujours égale, toujours la même; il ne s'agit que d'appliquer les connoissances acquises à la préparation des médicamens. (M. Fourcroy.)

CAUTERES POTENTIELS. (*Mat. méd.*)

On désigne par le nom de *cautères potentiels*, les substances caustiques que l'on applique sur la peau, pour en détruire le tissu, pour y former une escare, & y creuser une cavité dont les parois fournissent une suppuration plus ou moins abondante. Quoiqu'à la rigueur toutes les substances dont nous avons fait le dénombrement au mot Caustiques, puissent être employées pour remplir ce but, on préfère communément les alcalis fixes caustiques solides, qui à raison de cet usage auquel on les destine, sont nommés pierre à cautère. *Voyez* l'article précédent.

On peut appliquer la pierre à cautère ou le caustique potentiel, dans presque toutes les régions du corps, dans les cas de nécessité; mais cependant on évite de les placer sur les surfaces osseuses, tendineuses, & ligamenteuses, afin de ne point intéresser des organes essentiels au mouvement, comme les tendons, ou de ne pas mettre à découvert des os que le contact de l'air feroit exfolier; d'ailleurs les surfaces osseuses ne fourniroient point la suppuration aussi abondamment qu'on le désire; quant aux ligamens, on les évite aussi dans l'application des *cautères potentiels*, afin de ne pas détruire leur tissu & découvrir les articulations. On choisit les lieux où le tissu cellulaire est le plus lâche & le plus épais, où le nombre des vaisseaux absorbans & exhalans est le plus considérable. Les endroits les plus convenables à cette opération sont la nuque entre la première & la seconde vertèbre du col, le bras au-dessous de l'attache du deltoïde & sur un paquet de tissu cellulaire très-abondant, qui est situé dans cette région, la jambe ou la cuisse vers leur partie latérale interne. On évite encore de l'appliquer sur le corps des muscles, & l'on préfère les interstices de ces organes, parce qu'on a observé qu'un cautère placé sur le milieu d'un muscle se tarit & se dessèche bientôt. Voici comment on pratique un cautère. On marque avec de l'encre le lieu choisi, on y applique un emplâtre fenestré, de sorte que le trou réponde à l'endroit marqué; on mouille légèrement ce lieu avec un peu d'eau ou de salive, pour faciliter l'application de la pierre à cautère; on place un morceau de cet alcali caustique plat & gros comme un petit pois, ou plus ou moins volumineux, suivant l'étendue de l'escare qu'on veut produire; on l'assujettit avec une petite compresse quarrée & mouillée, qu'on recouvre d'un emplâtre pareil au premier, mais plus grand, & d'une seconde compresse; on roule sur cet appareil une bande circulaire qu'on a soin de serrer un peu, afin que cet alcali ne se dérange pas. Si le soin de mouiller la compresse est indispensable pour ramollir un peu l'alcali & rendre son effet plus certain (car s'il restoit sec il ne le produiroit pas), il faut aussi prendre garde de ne pas l'imprégner d'une trop grande quantité d'eau, qui le dissoudroit tout-à-fait & le feroit rouler dans un autre endroit. On laisse la pierre à cautère sur la peau pendant quelques heures, qu'elle exige ordinairement pour produire son action; ce temps varie entre cinq ou huit heures, suivant la dureté & l'épaisseur de la peau du sujet qui subit l'opération. On enlève avec précaution l'appareil; si l'escare est bien faite & bien terminée, on pratique avec la lancette quelques petites incisions croisées sur cette peau altérée, & on la couvre d'un petit linge imprégné de beurre frais ou de basilicum, ou d'un mélange de ces deux matières; on

place la compresse & le bandage comme dans le premier appareil ; on panse douze heures après ; & on continue le même traitement jusqu'à ce que l'escare soit tombée. Alors on introduit dans la cavité formée par la chûte de l'escare un pois sec ou un globule de racine d'iris tournée ; on recouvre la plaie d'une feuille de lierre en arbre, *hedera helix*, d'une compresse, & d'un bandage.

La pierre à cautère est encore une des matières qu'on emploie le plus fréquemment comme *cautère potentiel* pour ouvrir les abcès ; on suit un procédé semblable à celui que nous venons d'indiquer pour l'opération du cautère. La pierre infernale ou le nitrate d'argent fondu est également employé pour ronger la peau, les chairs baveuses, les bords calleux des cautères. On est souvent obligé de toucher ces bords avec ce remède, pour les empêcher de saillir trop au-dehors du trou, pour faciliter la suppuration & l'évacuation du pus. L'onguent d'Egypte ou égyptiac, qui doit son âcreté à l'oxide de cuivre, le collyre de lanfranc, dont l'activité est due à l'orpiment & au verd-de-gris, ou aux oxides d'arsenic & de cuivre, le baume verd de Merz, rendu assez énergique par les oxides de cuivre & de zinc qu'il contient ; l'eau phagédénique, composée d'un oxide de mercure, précipité du muriate corrosif par l'eau de chaux, sont aussi des substances préparées en pharmacie qui peuvent être employées aux mêmes usages que les alcalis caustiques, & servir de *cautères potentiels*. (*Voyez* les mots ALCALIS FIXES, ALCALIS CAUSTIQUES, CAUTÈRES, PIERRE A CAUTERE, NITRATE D'ARGENT, EAU PHAGEDENIQUE, MURIATE DE MERCURE, BAUME VERD DE METZ, COLLYRE DE LANFRANC, ONGUENT EGYPTIAC.)

Quoique les cas où l'on doit employer le cautère, les effets qu'il produit, les succès que l'on peut en attendre, les indications qui en appellent l'emploi, & celles qui en doivent faire rejetter l'usage, ayent été présentées pour la plupart & avec d'assez grands détails, dans plusieurs des articles précédens, nous croyons devoir offrir ici à nos lecteurs des réflexions très-sages sur les cautères considérés comme remèdes, que nous tirerons du commentaire de la pharmacopée de Londres, par Poulletier de la Salle, article des CAUSTIQUES.

L'usage que les anciens médecins faisoient des *cautères*, dit cet auteur, a été adopté par ceux qui les ont suivis dans tous les âges de la médecine. Le *cautère potentiel*, qui paroît seul avoir été employé par Hippocrate, sans avoir été absolument abandonné par la suite, fut cependant remplacé par des matières caustiques du temps même d'Aëtius. Mais il paroît que ce furent les Arabes qui donnèrent le plus de vogue aux *caustiques potentiels*, ce qui fit nommer ces derniers pendant long-temps *ustio arabica*. Il est vrai qu'en s'en rapportant à Dioscoride, la matière dont ils se servoient, & qui n'étoit autre chose que la fiente de chèvre, ne paroît pas être d'une grande force ; mais ils employoient encore d'autres matières plus actives ; car, suivant Aëtius, que nous venons de citer, on employoit dans la paralysie un *caustique* qui faisoit une escare à la nuque du col, dans l'endroit où commence la moëlle de l'épine. En général, il paroît que dans ces temps anciens, on appliquoit les *cautères* dans les parties les moins charnues, & dans les endroits qui approchoient le plus des os, tels que les parties antérieures de la poitrine sur le sternum, la partie supérieure de la clavicule. Les modernes au contraire ont eu soin de placer ordinairement les *cautères* aux environs des parties charnues & médiocrement graisseuses. Cette dernière méthode paroît préférable dans les cas les plus fréquens, qu'on peut nommer d'élection & dans lesquels on se propose de faire naître un ulcère artificiel dans une partie extérieure, & de soustraire par conséquent une partie du liquide, qui par son volume ou son acrimonie, surchargeoit ou agaçoit une autre partie plus intéressante à l'économie animale. Cet ulcère artificiel, d'où découle ordinairement une sérosité plus ou moins épaisse, est connu dans les anciens auteurs, & dans plusieurs pays, sous le nom de *fontanelle*, en latin *fonticulus*, *fontanella*. Cette sorte d'évacuation est fort en usage depuis long-temps dans quelques contrées chaudes, telles que l'Espagne, l'Italie, la Sicile, &c. on l'emploie même dans l'état de santé. On croit ce moyen très-salutaire pour l'entretenir, en remédiant dans certaines constitutions au défaut de transpiration, & en débarrassant la masse du sang d'une sérosité trop abondante, & qui par son séjour, pourroit causer plusieurs accidens dans les parties sur lesquelles elle s'arrêteroit. Telle est en effet l'utilité qu'on peut en général se promettre de cette sorte de remède. Il fournit un égoût naturel aux humeurs excrémentielles, qui seroient souvent retenues dans certains sujets, & qui ne pourroient être évacuées par d'autres voies avec autant d'utilité. Il déplace en même temps l'humeur, pour l'attirer sur la partie qu'on a ouverte par son moyen, & opère ainsi une dérivation souvent salutaire. Comme l'évacuation qu'on obtient communément par la voie des *cautères* est très-peu considérable, elle ne peut produire ces changemens subits & nécessaires dans les maladies qui exigent qu'on fasse tous les efforts possibles pour déplacer promptement une humeur qui s'est portée sur une partie nécessaire à la vie. On voit, par cette raison, que les *cautères* ne peuvent être d'une grande utilité dans la plupart des maladies aiguës, & que leur usage doit être borné dans celles qu'on conçoit sous le nom de chroniques ; & même dans ces derniers l'usage des *cautères* n'est pas toujours aussi étendu que quelques praticiens l'ont imaginé. Il est vrai qu'en même temps il s'est trouvé d'autres médecins qui ont voulu abolir presqu'entièrement cet usage dans la pratique de la médecine : il est arrivé en conséquence, ou qu'on a employé ce remède trop souvent, ou qu'on a négligé son usage

dans des cas où il pouvoit être utile. Pour garder un juste milieu, il paroît qu'il faut s'en tenir, cependant avec quelque restriction, à la pratique des anciens. Quoiqu'ordinairement ils fussent observateurs attentifs, il faut convenir qu'ils se sont laissés tromper quelquefois par les apparences, sur-tout dans l'objet qui nous occupe actuellement. Dénués de plusieurs connoissances qui concernent l'économie animale, ils n'ont pas distingué les cas dans lesquels un écoulement quelconque, qui se fait à l'extérieur, peut dégorger une partie placée plus ou moins profondément. Ils n'ont peut-être pas en même temps fait assez d'attention à la nature & à la quantité de cet écoulement. On sait que celui que produit ordinairement l'ouverture faite par un *cautère* est plus ou moins séreux, après que l'escare est tombée par la suppuration. Il paroît donc que l'humeur qui s'échappe par cet ulcère artificiel, est plus tenue que celle qui, placée dans certains viscères, paroît produire les accidens qu'on se propose de combattre. D'ailleurs, cette évacuation de sérosité, lorsqu'elle continue pendant long-temps, prive insensiblement la masse du véhicule qui lui est nécessaire pour sa libre circulation & pour d'autres usages.

Le *cautère* paroît donc ne pas convenir dans les sujets naturellement secs & maigres, dans lesquels les liqueurs peu délayées ont un caractère général d'acrimonie, qui doit nécessairement augmenter par la soustraction du fluide qui servoit à les étendre. Aussi remarque-t-on souvent dans ces constitutions, auxquelles on a donné le nom de *bilieuses*, que les ulcères artificiels, qu'on procure au moyen des *caustiques*, épuisent le malade loin de le soulager, causent de l'irritation, & produisent les accidens qui en sont la suite. Par la raison contraire les caustiques peuvent être employés dans les constitutions nommées vulgairement *phlegmatiques*, ou dans celles dans lesquelles la laxité de la fibre annonce une hœmatôse imparfaite, une circulation lente, dont les effets sont de laisser séjourner trop long-temps les fluides dans des parties qui en sont surchargées; mais même dans ces cas l'usage des *caustiques alcalins* demande de la prudence; car l'effet ordinaire de ces substances est, en macérant en quelque façon la partie sur laquelle ils sont appliqués, de lui faire perdre son ressort, & d'augmenter l'engorgement des parties voisines. Il peut donc être fort dangereux de les employer sur des parties œdématisées, & abreuvées d'une sérosité épanchée dans les cellules du tissu graisseux, sur-tout lorsque cet épanchement dispose les parties à une mortification. Aussi l'usage des *cautères potentiels alcalins* est-il peu convenable pour évacuer les eaux infiltrées dans la leucophlegmatie, & dans la plupart des hydropisies: mais en même-temps, toutes les fois que l'habitude extérieure du corps n'aura pas perdu son ressort, lorsqu'en même temps l'humeur qu'on se propose d'évacuer ne sera pas en trop grande abondance, qu'elle paroîtra se rapprocher de la peau, & se porter dans la partie du tissu cellulaire, qui est intimement liée à ce tégument; lorsque les symptômes indiqueront que cette humeur est tenue, & qu'elle n'a pas encore acquis ce degré singulier d'acrimonie qui se communique si aisément à toute la masse, & qui ne peut être domptée que par quelques remèdes particuliers, si même il peut l'être; alors il est aisé de sentir que les *cautères* peuvent être d'un grand usage. Mais on voit en même temps, suivant la remarque du savant médecin que nous venons de citer un peu plus haut, que ces remèdes servent encore plus à préserver de la maladie qu'on redoute, ou à la pallier, qu'à la guérir entièrement, lorsqu'elle est formée, ou qu'on a laissé à l'humeur le temps de faire des ravages, qu'on ne peut plus réparer par des remèdes particuliers, & appliqués spécialement sur la partie qui a souffert. On voit, par ce que nous venons d'exposer qu'on peut se promettre d'employer avec succès le *cautere* dans plusieurs de ces douleurs vagues qui affectent certaines parties extérieures du corps, & qu'on désigne souvent sous le nom de douleurs rhumatisantes. Cet usage réussit sur-tout lorsque la matière qui les cause n'a pas encore pénétré intimement dans la membrane cellulaire, qui entoure les faisceaux charnus qui composent les muscles, ou qu'elle paroît s'être rapprochée de la surface extérieure. On se sert encore utilement du *cautère* dans les douleurs qui affectent les différentes parties de la tête, dans les fluxions opiniâtres des yeux, & des parties qui les environnent. Souvent, dans ces dernières circonstances, on parvient, par le *cautère*, à détourner la sérosité qui, abreuvant ces parties, les irritoit, & causoit une ophtalmie, ou fausse, ou vraie, en empêchant le libre cours des liqueurs qui peuvent y circuler. On peut aussi empêcher quelquefois, par ce moyen, qu'une sérosité trop abondante ne se porte sur les enveloppes des filets médullaires qui composent le nerf optique, & prévenir en conséquence l'*amaurosis*, ou goutte sereine. Enfin les ulcères artificiels, procurés par les *cautères*, remédient quelquefois aux éruptions de la peau, en donnant écoulement à une matière transpirable, laquelle étant trop grossière pour s'échapper par les pores de ce tégument, s'arrête dans les vaisseaux excrétoires cutanés, les distend, les détruit même quelquefois, & produit dans le corps de la peau, & de l'épiderme qui les revêt, ces inégalités & ces tumeurs qui, suivant la qualité de l'humeur qui y séjourne, prennent différentes formes, & causent divers accidens. C'est ainsi qu'on est quelquefois parvenu à guérir des dartres commençantes, soit qu'elles fussent simples & farineuses, soit qu'elles fussent vives & rongeantes. Pour qu'on puisse se promettre quelques succès du *cautère*, il faut non-seulement que ces éruptions ne dépendent pas d'un vice particulier, tel que le virus scorbutique, le vénérien, ou autre, qu'on ne peut surmonter que par des remèdes particuliers; mais il faut encore qu'elles ne soient pas bien anciennes; car alors les parties de la peau, distendues & abreuvées pendant long-temps d'une humeur étrangère,

ont perdu leur ressort, & se remettent difficilement dans l'état qui leur est naturel; du moins on n'y parvient ordinairement que par des remèdes appropriés au genre de maladie, joints aux applications locales. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours.

Quelques praticiens sont aussi dans l'usage d'employer le *cautère*, pour prévenir, disent-ils, les funestes effets du retour d'une humeur cancéreuse, après l'extirpation d'une tumeur de ce genre, soit aux mammelles, soit dans une autre partie. Il est aisé de sentir combien cette espérance est vaine, & qu'elle n'est fondée que sur un mauvais raisonnement de routine. En effet, si la masse des liqueurs a contracté un vice capable de produire le cancer, ce qui n'arrive que trop communément, la soustraction d'une petite portion de liqueur viciée, ne remédiera pas à ce désordre général. Souvent même, ainsi qu'on l'a observé, on attire sur la partie cautérisée une suppuration ichoreuse & maligne, qui infecte bientôt les parties voisines, & ne tarde pas à produire des accidens semblables à ceux des cancers qu'on a imprudemment ouverts: si au contraire le vice est local, le *cautère* peut tout au plus avoir quelque avantage en remédiant à la plénitude générale; mais il paroît d'ailleurs assez inutile, lorsque par l'opération, on a emporté toutes les parties glanduleuses dans lesquelles séjournoit l'humeur viciée qui pouvoit se communiquer au reste des liqueurs. Nous avons été témoins du peu de succès de cette méthode, & nous avons vu des malades périr peu de temps après l'extirpation des cancers à la mammelle. Malgré l'usage du *cautère*, pratiqué de très-bonne heure, les malades succomboient bientôt, soit par une métastase de l'humeur cancéreuse sur la matrice, soit par la reproduction subite de la tumeur carcinomateuse au même endroit, ou par la mauvaise qualité de la suppuration qui s'y faisoit. Nous ne nierons pas cependant que les *cautères* ne puissent être quelquefois, en qualité d'évacuants, un des moyens généraux qu'on peut mettre en usage pour prévenir cette funeste maladie; mais il faut que ce soit avant qu'elle se soit manifestée par des signes sensibles. On peut aussi parvenir par le moyen des *cautères*, à rappeler à l'extérieur une humeur dartreuse, ou autre semblable, & à la détourner d'un organe intérieur sur lequel elle se seroit jettée. Nous avons vu quelques exemples de cette nature; mais on n'est pas toujours assez heureux, pour que ce moyen réussisse, & les épispastiques ont communément alors plus d'avantage que les *cautères*, par le mouvement & l'oscillation plus vive qu'ils excitent. En général, il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons répété d'après Hoffmann, que les *cautères* servent plutôt à préserver qu'à guérir des maladies déja formées. Ainsi, par leur secours, dirigé avec prudence par un observateur éclairé, & qui connoît le sujet qu'il traite, on peut souvent prévenir plusieurs maladies graves & même mortelles, lorsqu'on l'employe dans un temps convenable. Il est vrai que souvent l'indocilité des malades, qui ne connoissent que le danger présent, est un obstacle invincible à l'usage utile qu'on en pourroit faire. On donne ordinairement pour maxime, qu'il est très dangéreux de laisser fermer un *cautère*, & que le danger est encore plus grand, si celui qui en a fait usage a passé quarante ans. Cette règle qu'on a voulu ériger en maxime nous paroît trop générale, & l'expérience journalière prouve qu'il s'en faut bien qu'elle soit toujours juste. Il est vrai qu'il est des cas qui exigent qu'on entretienne l'ouverture faite par le *cautère*, pendant long-temps, & même pendant toute la vie, quoique ce dernier cas soit assez rare; mais à moins que la disposition du malade ne s'y oppose, lorsqu'on a des preuves sensibles que l'équilibre est rétabli, de manière qu'on n'a plus à redouter les accidents qui avoient engagé à procurer l'écoulement, on ne court aucun risque de le tarir. Cependant en même temps, c'est une précaution sage de purger le malade quelque temps après, de peur que l'habitude du corps ne se trouve surchargée, après une évacuation qui étoit tourné en habitude. Cette précaution de vider les premières voies, & de diminuer la masse des liqueurs, peut être encore utile avant l'usage des *cautères*; car lorsqu'on la néglige, on voit quelquefois survenir à l'endroit qui a été ouvert, un écoulement abondant, & de mauvaise qualité. Il n'est pas de notre sujet de discuter, s'il est plus avantageux de se servir du *cautère actuel*, que du *potentiel*; le premier, dont l'appareil effraye la plupart des malades, est rarement en usage à présent. Nous n'entrerons pas non plus dans l'examen des cas chirurgicaux, dans lesquels on doit préférer l'ouverture faite par le *cautère*, à celle qu'on exécute par l'instrument tranchant. Ce sujet se trouve très-bien traité dans un mémoire présenté à l'academie de chirurgie par M. Médalon. On doit consulter aussi un mémoire de M. le Cat, sur la cure des tumeurs, où l'on trouve des réflexions très-justes sur le même objet. Nous nous contenterons d'observer en général, que les *cautères* paroissent convenir dans les tumeurs qui se forment lentement, & qui sont connues ordinairement sous le nom de *lymphatiques*. Dans ces sortes de tumeurs, l'inflammation étant très-foible, la matière qui forme la tumeur, peut à peine être disposée à une suppuration louable, par les cataplasmes maturatifs, & les onguents de même nature. Les caustiques au contraire, par l'irritation qu'ils causent, font naître l'inflammation, en excitant l'oscillation des vaisseaux, & en donnant du mouvement à la matière lente qui les engorgeoit. De ce méchanisme, il résulte une supuration louable, formée de la matière qui remplissoit la tumeur, & qui s'unit avec les débris de l'escare des téguments produite par le *cautère*. Les tumeurs qui se forment dans les glandes conglobées, sont de la nature de celles dont nous venons de parler. Ainsi celles qui naissent aux aînes, ou aux environs le long du trajet du cordon des vaisseaux cruraux & qui sont presque toujours un des symptômes des maladies

pestilentielles, exigent ce secours. Si l'on consulte le traité de la peste, rédigé en 1744, par un des grands médecins de nos jours, qui y a rassemblé les mémoires de ceux qui furent employés au traitement de cette affreuse maladie, qui affligea la Provence en 1720, on verra que presque tous les médecins pensent d'après les observations qu'ils avoient faites, qu'il étoit important de procurer, le plutôt qu'il étoit possible, l'évacuation de la matière renfermée dans le bubon pestilentiel; mais qu'en même temps, si on se pressoit trop d'ouvrir ces bubons, avec l'instrument tranchant, il n'en sortoit qu'une sérosité ichoreuse, incapable de produire le dégorgement qu'on attendoit & après laquelle il survenoit des fistules ou des tumeurs squirreuses dont le traitement étoit rempli de difficultés & de dangers. Le seul parti que l'expérience avoit montré salutaire, étoit de donner à la matière dont les glandes se trouvoient engorgées, une maturité capable de les tourner en pus, d'une consistance convenable. C'est ce qu'on obtenoit par une traînée de *pierres à cautère*, qu'on appliquoit suivant la longueur de la tumeur, dont on pansoit ensuite les escares, & dont on entretenoit la suppuration suivant les règles de l'art. Ce même secours à été mis en usage dans les tumeurs qui attaquoient les glandes conglobées de l'aisselle. On s'en est même servi avec succès pour des tumeurs qui survenoient aux parotides. Quoique ces glandes soient du nombre des *conglomérées*, & par conséquent d'une nature différente des premières, comme la liqueur salivaire qu'elles séparent peut devenir trop tenue & souvent incapable de fournir un pus d'une bonne qualité, les *caustiques alcalins* ménagés avec prudence, sont quelquefois très-avantageux dans les dépots dont ces glandes sont attaquées dans les fièvres putrides & malignes. Il y a encore une autre espèce de bubon qui survient dans les mêmes parties, & qui accompagne souvent les maladies vénériennes. Comme il n'est pas ordinairement nécessaire d'amener ce bubon à suppuration, & que par des remèdes bien administrés on peut le guérir sûrement par la voie de la résolution, on peut se passer presque toujours du secours des *pierres à cautère*. Nous avons même connoissance de quelques cas, dans lesquels ces caustiques employés pour fondre des poulains, & y procurer la suppuration, ont eu des suites fâcheuses, ainsi nous croyons qu'on ne doit les mettre que très-rarement en usage. Nous ne pouvons rien déterminer sur le choix des différents *caustiques alcalins* dont on a vu la description soit dans le texte soit dans cette note, parce qu'il dépend des circonstances & de la constitution du sujet pour lequel on les employe. En général, nous croyons que les caustiques doués d'une certaine force sont a préférer, parce qu'on est plus sûr de leur action. On peut en même temps parer aux accidents qu'ils pourroient causer, en n'en mettant qu'une petite quantité, & en les laissant appliqués moins de temps sur la partie. Il y a des cas, tels que ceux des enfans & des femmes délicates, & dont le tissu de la peau est mince & rare, dans lesquels on peut n'employer que le second *caustique* de la pharmacopée de Londres; il suffit souvent alors pour procurer un écoulement. M. Nannoni, chirurgien de Florence, dit s'être servi avec succès de ce caustique pour ouvrir des tumeurs *enkistées* du crâne & quelques tumeurs gommeuses, qui sont des accidents des maladies vénériennes & autres. Il a remarqué que ce caustique agissoit dans l'espace de douze heures, mais il ne produit pas ordinairement d'escare. Il paroît tendre plutôt à la macération, & à la mortification de la partie sur laquelle on fait ensuite une incision avec le bistouri. Nous ne pouvons, par les raisons que nous avons déja dites, qu'indiquer ici les endroits où l'on applique le plus communément les *cautères* : ces endroits sont, comme on le sait, la nuque du col, & les extrémités supérieures. Lorsqu'on met le *cautère* à la nuque, on place le morceau de pierre entre la première & la seconde vertébre du cou ; si c'est au bras, on la met dans la partie supérieure & un peu intérieure, dans une espèce de petite cavité formée par le tissu cellulaire qui unit le bord intérieur du muscle *deltoïde* avec le *biceps*. Lorsqu'on applique le *cautère* à la jambe, on le place dans la partie interne du tibia, dans un petit enfoncement qu'on remarque un peu au dessous de l'attache des tendons des muscles fléchisseurs de la jambe. Pour bien appliquer le *cautère* sur ces différents endroits, & empêcher que lorsqu'il est dissous, il ne se répande sur les parties voisines de celles où l'on veut pratiquer l'ouverture, on se sert d'une emplâtre fénestrée, c'est-à-dire, qu'on prend une emplâtre de diapalme, par exemple; on l'étend de la largeur de la paume de la main, ou environ, sur un linge ou un morceau de peau, on pratique au milieu de cette emplâtre une ouverture de la grandeur du morceau de *pierre à cautère* qu'on a dessein d'employer. On applique cet emplâtre sur la partie, ayant soin que l'ouverture qu'on y a ménagée, soit placée sur l'endroit où doit poser la *pierre à cautère* qu'on y place; on mouille avec une goutte d'eau la partie de la peau soumise à l'action de ce caustique : c'est un moyen de rendre son action plus prompte sur-tout dans les sujets dont la peau est naturellement séche. On met, par dessus le morceau de *pierre à cautère*, une petite compresse, que quelques auteurs veulent que l'on mouille; mais cela n'est pas toujours nécessaire. On peut se contenter d'en mettre une autre plus grande, quoique quelques chirurgiens veuillent qu'on remette un autre emplâtre. Enfin on maintient l'appareil par plusieurs tours de bande. Lorsqu'on s'est servi d'une *pierre à cautère* forte, elle fait communément son effet au bout de deux ou trois heures. On lève alors la bande, on ôte les compresses, & si l'on s'apperçoit que le *cautère* n'a pas assez mordu, ou on le laisse, ou même on en met un autre. Il y auroit de l'inconvénient de l'y laisser trop long-temps. Lorsqu'on s'est apperçu que le caustique a agi, on fait avec la lancette ou le bistouri une incision cruciale sur l'escare. Cette précaution n'est pas à négliger, & avance la suppu-

ration. On panse la plaie avec le beurre frais, ou avec un onguent suppuratif, tel que celui de la *mere*, où le *basilicum*. L'escare tombée par la suppuration, on introduit dans le milieu de l'ulcère une boule de cire, où un morceau de racine d'iris, où enfin ce qui est & plus commun & plus commode, un pois. On a coutume de recouvrir ce pois d'une feuille de lierre en arbre : toute autre feuille, où un morceau de linge produit le même effet, parce qu'il n'est question que de maintenir le pois dans l'ouverture : on met par dessus une où deux compresses qu'on retient par quelques tours de bande. Lorsque l'ulcère fournit beaucoup de matière, on le panse deux fois par jour, & même davantage, s'il est nécessaire, pour entretenir la partie nette, & prévenir la mauvaise odeur. On retire alors le pois qui se trouve fort gonflé par l'humidité dont il s'est imbibé, on en remet un autre. Si on s'apperçoit que les chairs croissent trop vite, & qu'elles tendent à fermer l'ulcère, on les consume avec l'alun brûlé, ou quelque autre cathérétique, tel que le vitriol, la poudre de sabine &c. On doit en user de même, si le fond de l'ulcère, se remplit de mauvaises chairs. Lorsque l'ulcère, produit par le *cautère*, cesse de couler, surtout dans les adultes, & que ses bords deviennent livides, ou qu'ils noircissent, on a tout lieu de craindre une maladie grave. On doit tout mettre en usage pour rappeller l'écoulement. On applique souvent plusieurs *cautères* en même temps. L'usage de quelques praticiens dans les phtysies commençantes, est d'en appliquer aux deux bras ; dans la vue de détourner, & de donner issue à la sérosité âcre, qui se portant sur les bronches, & sur les vésicules pulmonaires, peut, en irritant ces parties, causer la rupture des vaisseaux, & produire des ulcères presque toujours incurables. Ce secours avoit été employé par Hippocrate, qui cautérisoit le dos des phtysiques. On trouve le *cautère* aux deux bras, recommandé par le savant Duret. Bennet, auteur estimé, paroît compter beaucoup dans cette maladie sur les ulcères artificiels. Enfin Hoffmann rapporte une observation des succès du *cautère* dans les affections du poumon, qui tendent à la phthisie. Nous finirons cet article en faisant observer que quelques praticiens pensent qu'il vaut mieux souvent pour procurer un ulcère artificiel, faire avec un bistouri ou une lancette, une ouverture assez grande à la peau, pour y introduire un pois, que d'employer la *pierre à cautère*, dont le pansement exige plus de précautions, & est beaucoup plus long ».

Nous ajouterons à ces détails extraits de la pharmacopée de Londres, quelques autres observations sur les phénomènes des *cautères* & sur les moyens de s'opposer aux inconvénients qui peuvent être produits par plusieurs d'entre eux. Souvent un *cautère* diminue tout à coup ; son écoulement purulent semble se tarir ; en même-temps la tumeur, la rougeur & la douleur plus ou moins vives tourmentent le malade. Alors les boissons antiphlogistiques, le régime plus doux, les fomentations, les cataplasmes émolliens sont employés avec succès. Cet inconvénient est souvent produit par des alimens trop âcres, des boissons spiritueuses, des liqueurs trop abondantes, des passions vives &c. Le pus des *cautères* n'est pas toujours de la même qualité ; il se colore souvent, il prend une odeur fœtide, il se corrompt, comme cela a lieu dans l'été. La plus grande propreté, les pansemens fréquents sont le seul remède qu'on puisse opposer à cet état. Les coups, les frictions fortes, les chocs quelconques, sont assez à craindre pour les personnes qui portent des *cautères* sur-tout au bras ; la région du *cautère* est souvent fort douloureuse & pour peu qu'on la presse ou qu'on la choque, le malade éprouve une douleur forte, souvent suivie d'une hémorthagie, d'une inflammation, d'un desséchement. Les émollients, la vapeur humide & chaude, les tisannes délayantes conviennent alors. Cependant tous ces accidens sont moins fréquens dans les *cautères* que dans les vésicatoires. On employe pour les prévenir une plaque arrondie & bombée de corne ou d'écaille bien polie, & mince quoique assez forte pour ne pas être susceptible de se plier par une pression ordinaire & par un choc. (M. Fourcroy).

CAUTÉRÉTIQUES. (*Mat. méd.*)

C'est ainsi qu'on nomme tous les remèdes capables de former des cautères. *Voyez* les mots précédens. (M. Fourcroy.)

CAUTÉRISATION. *Voyez* Adustion, Moxa. (M. Chamseru.)

CAUTÉRISATION. (*Mat. méd.*)

La *cautérisation* est l'opération par laquelle on ronge, on détruit les chairs baveuses, les excroissances, on détruit le tissu de la peau, on ouvre un abcès, un cautère, par le moyen de tous les remèdes caustiques dont il a été parlé dans tous les articles précédens. Le mot *cautérisation* est aussi quelquefois employé, quoique mal-à-propos, pour désigner l'action même des caustiques ; on dit encore parties, régions cautérisées dans le même sens. Comme l'action des caustiques, des cautères, laisse une trace, une sorte de couture, une cicatrice plus ou moins difforme dans le lieu où ils ont agi ; on dit quelquefois au figuré, partie cautérisée pour désigner un lieu fort endommagé par une maladie quelconque de la peau. (M. Fourcroy.)

CAUTERETS, (Eaux de) (*Mat. méd.*)

Les *eaux de cauterets* ont été beaucoup plus employées qu'elles ne le sont aujourd'hui ; on les a beaucoup vantées à Paris il y a 40 ans, & on y envoyoit beaucoup de malades. *Cauterets* est un petit village de la vallée de Laredan, dans la province de Bigorre,

situé à sept lieues & à l'ouest de Barège. Suivant M. Carrère, qui a recueilli & fait connoître tout ce qu'on a écrit sur les eaux minérales de France, il y a neuf sources ou fontaines minérales, qui sont à la droite du village, en avançant sur les collines au sud-ouest. 1°. La *Rallière*, à un demi-quart de lieue du village, sur la croupe de la montagne; elle est tiède & la plus fréquentée; 2°. la fontaine du *pré* ou de *Courbères*, le long du Gave, elle est plus chaude que la précédente; 3°. la *Bayard*, à trois cents pas de la dernière, elle est peu abondante; 4°. celle de *Mauhourat* ou du *mauvais trou*, près de la précédente, elle est assez chaude; 5°. celle des *œufs*, à trois cents pas de Mauhourat, le long du Gave, l'eau en est très-chaude; 6°. celle du bois, à trois cents pieds au-dessus du Gave, en remontant la colline, elle est très-chaude; 7°. trois sources peu connues, qui n'ont point de nom, près celle des œufs, presque au niveau du Gave. Il y a encore d'autres sources qui fournissent aux bains, & sont plus près du village. Il y a quatre bains, celui d'enhaut, celui du milieu, celui de Pause & le petit bain.

Ces différentes sources distinguées par un nombre & par des noms divers, suivant les auteurs qui en ont parlé, sont toutes chaudes, mais à des degrés différens. Voici comment M. Carrere présente leur température, d'après MM. de Secondat & de Campmartin.

Noms des sources.	*Degrés du Thermomètre.*	
I. Une source que M. de Secondat dit être employée pour les yeux	17½	*M. de Secondat.*
II. Une source appellée *Gabel*, par le même	39	
III. Une source découverte en 1746, d'après le même	22½	
IV. La Bayard	35½	
V. La Ralliere	34½	
VI. Mauhourat	34 51¼	*M. de Campmartin.*
VII. Source du bois	40½ 41	*M. de Secondat.*
VIII. Source du bain du milieu	43½ 42	*M. de Campmartin.*
IX. Bain d'enhaut	42¼ 42¼	*M. de Secondat.*
X. Source tempérée du petit bain	26¼	
XI. Source chaude du même bain	39¼	
XII. Source du bain de Pause	37½	
M. Campmartin compte encore deux bains;	38	*M. de Campmartin.*
Source du bain royal	44	
Source du bain de Cabanes	40	

En suivant l'histoire des auteurs qui ont parlé de ces eaux, nous exposerons d'abord les découvertes qu'on a faites sur sa nature, nous parlerons ensuite de leurs propriétés, de leurs usages & de leur administration. Jean-François Boué est le premier qui en ait parlé en 1740, dans une dissertation imprimée à Tarbes. Quoiqu'il ait fait peu de cas de l'analyse, il a cependant employé les réactifs, la distillation & l'évaporation, pour connoître celle de Cauterets. Il y admet, d'après ses opérations, un dixième de sels vitrioliques, trois dixièmes de fer, & six dixièmes de soufre.

Une thèse de Pascal Borie, soutenue à Paris en 1746, offre, dans le troisième paragraphe, une analyse des eaux de la Rallière; elles contiennent, suivant l'auteur, beaucoup d'esprit sulphureux, de bitume, d'alcali, du sel marin, un peu de fer, & une très-petite quantité de sel de glauber.

Théophile Bordeu a publié dans la même année, ses lettres sur les eaux médicinales du Béarn. Il dit dans la vingt-deuxième lettre, que les *eaux de Cauterets* contiennent beaucoup de soufre, du sel, du fer & de la terre, & que les sources ne diffèrent les unes des autres que par les proportions de ces principes.

La Baig, dans son parallèle des eaux bonnes, des eaux chaudes, des *eaux de Cauterets* & de celles de Barège, publié à Amsterdam en 1750, dit avoir trouvé dans celles de Rallière du sel de glauber, une substance savonneuse & une terre; dans celles de Mahourat, du sel marin & du sel vitriolique de plus.

M. Thierry a donné en 1760, dans le Journal de Médecine, la relation d'un voyage fait à Barège, à *Cauterets* & à Bagnères, dans laquelle il a eu pour but de comparer ces diverses eaux; il y trouve les mêmes principes que dans celles de Barège (*Voyez* ce mot); mais disposés de manière que celles de *Cauterets* sont plus actives.

M. Montant, en 1771, annonce dans le Journal intitulé : *La nature considérée sous différens aspects*, que les *eaux de Cauterets* sont analogues à celles de Barège, mais moins abondantes en principes sulphureux qui y tiennent moins, & qui s'en séparent aussi plus promptement.

M. Campmartin assure dans le même Journal, en 1772, que les *eaux de Cauterets* présentent à l'analyse les mêmes principes que celles de Barèges, qu'elles contiennent du soufre à l'état d'hépar; mais qu'elles en déposent davantage.

Il résulte de cet exposé, que les *eaux de Cauterets* sont manifestement sulphureuses. Mais le soufre y est-il tenu en dissolution par un alcali, ou dans l'état de gaz sulphuré; quels sels sont contenus en même-temps dans les eaux; quelle est la proportion de ces divers principes entr'eux, & le rapport de

cette quantité avec celle des mêmes matières qui minéralisent les sources si nombreuses de toute cette province? Voilà des questions très-importantes & qui n'ont point encore été résolues. La chimie moderne fournit cependant des moyens certains pour obtenir tous ces résultats, qui intéressent immédiatement les progrès de l'art.

On a heureusement des connoissances plus positives & plus étendues sur les effets sensibles & sur les propriétés médicinales de ces eaux. Tous les auteurs précédens, & sur-tout MM. Borie, Thierry, Bordeu, ont donné des observations bien faites sur les vertus de ces eaux. Il résulte de leurs recherches, qu'elles sont stomachiques, toniques, apéritives, incisives, légèrement purgatives, sudorifiques; qu'elles sont analogues à celles de Barège, mais qu'elles sont plus diurétiques & moins sudorifiques que ces dernières, qu'elles laissent dans la bouche un sentiment de sécheresse plus marqué, & qu'elles perdent plus de leurs propriétés par le transport.

On les donne, dit Lieutaud, pour corriger les levains acides de l'estomac, faire cesser le vomissement & le flux de ventre, lever les obstructions, & dissiper les embarras œdémateux; elles procurent l'écoulement des règles, & le modèrent quand il est excessif; enfin, suivant le même auteur, les asthmatiques & les phtysiques se trouvent bien d'en user. Borie insiste davantage sur les propriétés utiles de ces eaux dans les maladies pulmonaires; elles lèvent, dit-il, les embarras du poumon, en donnant plus de ressort à ses fibres, en divisant les matières trop épaisses qui le surchargent, & en adoucissant les humeurs âcres qui l'irritent; par le fer qu'elles contiennent, elles donnent du ressort aux vaisseaux; par leur matière savoneuse, elles fondent les humeurs épaisses; par leur vertu balsamique, elles tempèrent, elles détergent, elles consolident l'ulcère naissant.

On prend le matin ces eaux depuis deux heures jusqu'à six; on a soin d'augmenter peu à peu depuis une dose légère jusqu'à la plus forte; on les boit aussi à ses repas; lorsqu'elles sont trop actives, on les coupe avec du lait. Il faut les prendre avec précaution, parce qu'elles sont sujettes à porter à la tête, & à causer une espèce d'ivresse. On les administre aussi en bains & en douches, pour les foiblesses des membres, les suites des paralysies, les rhumatismes chroniques, les vieux ulcères, les suites de blessures d'armes à feu, les engorgemens froids, les ankylôses, &c. On applique aussi, dans la même intention, les boues & les dépôts; on les administre également en douches, avec succès, dans les mêmes maladies, & pour remplir les mêmes indications. Ces eaux, perdant beaucoup par le transport, on doit les conseiller à la source. (M. FOURCROY.)

CEDMA. (*Ordre nosologique.*)

Les anciens désignoient par ce mot, κέδμα, tantôt une fluxion chronique sur les articulations, & particulièrement sur celle du fémur, avec les os du bassin; tantôt, un vice de même nature qui affectoit les parties génitales. (*Voyez Foësius in œconom. Hippocr.*) Parmi les nosologistes modernes, Vogel (Cl. IV. genre 168.) l'interprête par ces mots, *dolor in partibus genitalibus.* C'est le *Pudendagra* de Linné, ou *genitalis dolor.* (M. MAHON.)

CEDRA ou CEDRAT. Poncir ou Poncire. *Pomum Adami. Poncerium.*

Est une espèce de limon fort gros & fort odorant, dont l'écorce est très-épaisse. Il croît sur un arbre du genre des orangers, mais qui diffère de ces derniers, parce que les pétioles de ses feuilles sont simples, linéaires & non ailées.

Le *cedra* est acide & rafraîchissant comme les autres espèces de citrons. Il n'y a guère que son écorce qui lui mérite quelque distinction. On la fait confire avec du sucre, & dans cet état, elle ranime l'estomac, aide la digestion & est très-agréable au goût. Les cuisiniers & les confiseurs en consomment beaucoup plus que les medecins.

On retire du *cedra* une essence, assez généralement connue sous le nom d'*essence de bergamote*, dont on se sert en manière de parfum. (M. MAISON.)

CÈDRE, s. m. (*Mat. méd.*)

Le nom de *cedre* est commun à plusieurs arbres, très-différens les uns des autres. Le *cedre* du Mont-Liban, dont nous avons à parler, & qui est le plus intéressant de tous, a été mis par M. de la Marck dans la division des mélesses, où il fait partie du genre des pins; nous n'en traiterons qu'à l'article PIN. *Voyez* ce mot. (M. MACQUART.)

CEDRIA. (*Mat. méd.*)

On a nommé *cedria* l'huile volatile ou résinifiable qui découle du cèdre, soit spontanément, soit artificiellement par les incisions qu'on fait à cet arbre. Les anciens s'en servoient beaucoup pour les parfums à brûler, les embaumemens & pour la médecine. On peut consulter, sur cet objet de peu d'importance aujourd'hui, les ouvrages de Diodore de Sicile, d'Hérodote, de Strabon & de Pline. *Voy.* CÈDRE.

(M. FOURCROY.)

CEINTURE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe *Gesta.*

Les *ceintures* sont des espèces d'ajustemens ou de lisières de soie, de laine, de cuir ou autre matière qui servent particulièrement à serrer les hanches, soit qu'elles appartiennent aux habillemens des hommes,

mes, soit qu'elles servent à marquer la taille chez les femmes. L'usage en est ancien : Dieu les ordonna aux juifs. La largeur des habits grecs & romains en rendit l'habitude nécessaire chez ces peuples. La défense de porter la *ceinture* fut quelquefois chez eux une privation ou une punition ; ainsi, cette partie du vêtement marquoit quelque dignité. Elle appartenoit également aux deux sexes. L'usage des *ceintures* a été fort commun en France, sur-tout chez les hommes : ils ne pouvoient s'en servir, lorsqu'ils étoient reconnus comme banqueroutiers ; apparemment parce qu'on attachoit alors à la *ceinture* sa bourse & ses clefs.

En 1450, un arrêt du parlement défendit aux femmes de mauvaise vie de porter des *ceintures* dorées, qui étoient à la mode à cette époque ; delà le proverbe, *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, parce qu'on ne put les astreindre à cette privation.

Chez les grecs & les romains, les filles portoient des *ceintures*, dites *de virginité*, que les maris dénouoient le premier soir des noces : chez les modernes, la *ceinture de virginité* est un présent qu'un mari jaloux fait quelquefois le lendemain. La décence & la raison rejettent aujourd'hui de pareils moyens qui gênoient horriblement les femmes.

Les *ceintures* ont un grand inconvénient, si elles sont trop serrées ; c'est de gêner la circulation du sang, de comprimer les parties, de s'opposer à l'action libre des organes du bas-ventre ; conséquemment, de donner naissance à une foule d'accidens qui en doivent être la suite, comme des engorgemens, des douleurs dans les hypochondres, des maux d'estomac, des mauvaises digestions. Les femmes doivent donc éviter, sur-tout, de se servir de *ceintures* dures & bombées, qui font l'effet des corps baleinés, par la gêne qu'elles causent, & n'ont que le faux mérite de leur donner des tailles de guêpe, & qui sont absolument contre nature. Elles devroient ne pas perdre de vue que la nature les a destinées à être chargées, pendant un temps déterminé, du plus précieux de tous les dépôts, puisque c'est celui qui éternise en quelque sorte la race humaine. Les organes du bas-ventre ont donc besoin chez elles de jouir d'une grande liberté & d'une facilité d'extension, telle que le fœtus grandisse & mûrisse en quelque sorte dans leur sein maternel, sans qu'aucune entrave ait été mise à son accroissement, avant & lors de son développement. Si elles oublient par imprudence ou par coquetterie ce qu'elles doivent à la noble fonction dont elles sont chargées, elles en sont bientôt punies par tous les désagrémens & les maux qui accompagnent & suivent les grossesses des femmes mal conformées, & chez lesquelles les fonctions de la nature ont éprouvé des entraves. *Voyez* BALEINE. (corps de)

Il est cependant des personnes foibles & délicates, chez lesquelles il est nécessaire de maintenir le bas-ventre par des *ceintures* : celles qui montent à cheval, & qui ne sont pas très-vigoureuses, celles qui ont des embarras dans les viscères, sont encore dans le cas d'en faire usage ; mais on a soin que ces *ceintures* ne soient ni étroites, ni dures, de manière qu'elles ne fassent que servir au soutien des parties.

(M. MACQUART.)

CEINTURE DE VIF-ARGENT. (*Mat. méd.*)

On a quelquefois appliqué des médicamens sous la forme de *ceinture* ; entr'autres, le mercure ou le vif-argent : on l'enfermoit entre des lanières de peau, repliées par un bord & cousu sur le replis ; on prétendoit que la vapeur seule de ce demi-métal liquide & échauffé par la chaleur animale, suffisoit pour tuer les insectes qui s'attachent aux poils des parties génitales, pour guérir la galle, &c. On peut l'employer beaucoup plus sûrement par une application immédiate. *Voy.* MERCURE. (M. FOURCROY.)

CELASTRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* ALATERNE.

(M. MAHON.)

CELAURITIS. (*Mat. méd.*)

C'est un des mots alchimiques dont plusieurs auteurs se sont servis pour désigner la litharge ou l'oxide de plomb demi-vitrifié. *Voyez* PLOMB.

(M. FOURCROY.)

CÉLERI, s. m. (*Hygiène.*) Ache des marais.

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Apium dulce celeri Italianorum. R. T. Turnef.

Paludapium ex palude. Ache.

Le *céleri* n'est autre chose qu'une espèce d'ache, que la culture a adoucie & rendue propre à former un aliment très-agréable. Les italiens ont été les premiers qui aient tiré des marais l'ache pour la transformer en *céleri* dans les jardins où il perd sa saveur désagréable & son odeur forte ; c'est d'eux que vient le nom de *céleri* qui devient tendre & blanc & d'un goût agréable par l'étiolement, en liant ses tiges en faisceau, lorsqu'elles sont montées, & en l'entourant de sable & de terre.

La culture a singulièrement éloigné cette plante de ce qu'elle étoit dans son origine, & elle a procuré quatre variétés principales qui sont plutôt jardinières que botaniques.

1°. Le *céleri* long ou tendre, ou grand *céleri*.

Le *céleri* plein & le rouge en sont des sous-variétés.

2°. Le *céleri* court, ou *céleri* dur, ou petit *céleri*.

3°. Le *celeri* branchu ou fourchu, qu'on cultive sur tout dans le Languedoc & en Italie.

4°. Le *céleri* à grosse racine, ou *céleri* rave, ou *céleri* navet.

On doit choisir le *céleri* tendre, blanc, bien nourri, d'une saveur douce, mêlée d'une très-légère âcreté, & cultivé dans de bons terreins.

Le *céleri* a fourni, par les anciennes analyses, beaucoup d'eau & d'acide, peu d'huile, & une assez grande quantité de sel alcali volatil.

Cette plante est apéritive, carminative, hystérique; elle provoque l'appétit & les desirs libidineux; elle passe encore pour dissoudre les phlegmes grossiers & les humeurs visqueuses.

On en fait un grand usage dans nos cuisines, surtout en hiver, à cause de la facilité qu'on a de le conserver dans du sable.

On l'apprête sous toute sorte de forme, en salade, en friture, en petits pois, avec du jus, &c.

Cet aliment est très-agréable, de facile digestion, convient à toute sorte d'âge, de personnes, & particulièrement à celles qui ont la fibre lâche, aux pituiteux, aux phlegmatiques. Il échauffe quand on en use avec excès.

Il est beaucoup plus facile à digérer, lorsqu'on le mange cuit, que lorsqu'on en fait usage en salade, même avec les rémoulades. (M. MACQUART.)

CÉLÉRITÉ DU POULS.

On dit que le pouls a de la célérité, lorsque les pulsations de l'artère se succèdent plus rapidement que dans l'état naturel, & que le nombre des pulsations, dans un temps donné, est plus grand qu'il ne devroit être. *Voyez* POULS. (M. LAGUERENE.)

CÉLIBAT. (*Hygiène.*) (*Méd. légale*, & *Méd. publique.*)

Des écrivains philosophes ont établi d'une manière invincible, dans leurs ouvrages, que le principal but auquel devoit tendre un bon gouvernement c'étoit d'accroître la population d'un pays, autant que la nature de son territoire pouvoit le comporter, ainsi que l'étendue de ses autres moyens de fournir à la subsistance de ses habitans. Mais ils n'ont, sans doute, voulu parler que du nombre de ces individus qui, par leurs talens quelconques, sont capables de supporter une portion des charges de cette même société dont ils sont admis à partager les avantages; & ils ont dû exclure nécessairement tous ceux que leurs défauts naturels, ou une inertie volontaire, doit faire regarder comme des êtres vraiment parasites.

Si on parvenoit, par de bonnes loix, à réprimer tous les abus que l'instinct de la nature, livrée à elle-même, peut produire, & que des fléaux redoutables à l'espèce humaine, tels que des maladies meurtrières, ou des guerres, épargnassent une contrée; sa population (d'après les calculateurs politiques les plus éclairés) seroit susceptible de doubler dans le cours de cinquante années, & même dans un temps moins long. Mais peu de pays ont été assez fortunés pour fournir de pareils exemples : presque par-tout, au contraire, la multiplication de l'espèce humaine se trouve retardée par différens obstacles.

Nous ne devons nous occuper que de ceux qui sont du ressort de la médecine, en ce qu'ils contrarient le vœu de la nature. Le *célibat*, qui fera le sujet de cet article, doit être regardé, sans doute, comme le plus funeste de tous.

L'homme, ayant reçu du Créateur la faculté de se reproduire, cette fonction a été confiée à certains organes qui l'exercent, ou du moins qui la préparent d'une manière non interrompue, puisque leur action continuée résulte, comme celle de plusieurs autres, de la circulation générale, qui ne peut souffrir aucune intermission. Et même, cette faculté ne devant pas dépendre uniquement du caprice des individus, qui sont souvent tentés de sacrifier l'existence des générations futures à des avantages du moment; la nature a mis en nous un penchant très-vif, & presque irrésistible à la mettre en œuvre. Aussi cet appétit est-il nécessairement lié au méchanisme des parties, & à la présence de la semence qu'elles ont préparée, comme la faim dépend de la conformation de l'estomac, & de l'irritation qu'il éprouve, lorsque le suc gastrique & la salive y affluent. Il n'y a, physiquement parlant, aucun moyen d'éluder les effets de cette organisation; & si, par un motif quelconque, on s'y soustrait pendant le temps de la veille, elle reprend ses droits à la faveur du sommeil. *Itaque si in pudendis congesta est seminis copia*, disoit l'illustre Fernel, *ea primo pruritum quemdam & titillationem invehit: hæc deinde sensum, mox verò interiorem sentiendi facultatem movet non modo vigilantibus, sed & plerumque dormientibus, nobis.*

Quand on considère attentivement la structure intime des parties de la génération, on se convainc bientôt que la nature a suivi, pour produire le méchanisme de ces organes, un plan particulier & très-industrieux. A une distance considérable du lieu qu'ils occupent, partent du plus gros tronc artériel du corps humain deux artères qui, défendues dans leur trajet par une gaîne membraneuse, descendent &

sortent de la cavité abdominale, pour entrer dans un sac particulier où ces organes se trouvent placés. Ils s'y distribuent par des ramifications innombrables, dont l'entrelacement & l'action sont tels, qu'il en résulte ce suc générateur source des races futures. A mesure que celui-ci est préparé, & séparé, par le méchanisme incompréhensible dont nous avons parlé, il passe dans les canaux déférens qui, pénétrant dans la capacité abdominale par les anneaux des muscles grands obliques, vont se rendre, après une marche tortueuse, aux testicules séminales. C'est là que la semence séjourne quelque tems comme pour s'y perfectionner. Bientôt son affluence dilate & irrite le double réservoir que la nature lui a destiné; & quelquefois celle que les testicules fabriquent incessamment, ne peut plus entrer dans un lieu qui regorge déjà.

Cette pléthore & cet engorgement des canaux séminaires deviennent la cause & le signal de l'orgasme vénérien, de cette passion fougueuse qui transforme les êtres les plus timides en animaux furieux, & leur fait affronter les dangers les plus évidens pour la satisfaire, en les débarrassant de ce superflu qui les tourmente par une action purement méchanique.

Chez l'homme, la religion, la réflexion, & des circonstances déterminées peuvent bien quelquefois modérer cette fougue naturelle : &, de même qu'une transpiration considérable diminue l'abondance des urines, un instinct indocile peut-être retenu, en dissipant par une autre voie la surabondance de l'esprit vital. La résorption de la portion la plus fluide de la semence retardera aussi l'époque d'une trop grande affluence, & transmettra au sang des particules d'une substance active qui affermira la santé & accroîtra les forces. On parviendra encore à diminuer une trop forte sécrétion de la semence par la fuite de tout ce qui anime le jeu de ses organes, par l'application de l'esprit, ainsi que par le travail du corps. Il arrive même que certains individus, chez lesquels cette sécrétion est naturellement peu abondante, se font en quelque sorte une nouvelle constitution contre nature, par une continence très-prolongée, & en évitant soigneusement non-seulement les occasions, mais même jusqu'aux pensées lascives. Alors leurs testicules diminuent de volume par degrés, & ils finissent quelquefois par être à peine sensibles à la vue. Haller dit avoir observé ce phénomène en ouvrant des cadavres de pieux cénobites qui, durant le cours d'une longue vie, n'avoient jamais cessé, sans doute, d'être fidèles à leurs vœux & aux préceptes sévères de leur religion. Galien avoit fait aussi la même remarque. *Cantoribus, & athletis, qui jam indè ab initio nullam vitæ partem venereis illecebris contaminaverunt, nullam admittentes hujusmodi vel cogitationem vel imaginationem, iis pudenda exilia, & rugosa, veluti senibus, fiunt.* Il doit être infiniment rare qu'un tel changement s'opère chez ceux qui suivent, dans leur manière de vivre, les loix de la nature & les usages de la société : & si la semence, préparée & séparée du sang par les organes de la génération, peut quelquefois être retenue longtemps, sans que la santé en souffre, par l'empire que l'on exerce sur son imagination, soutenu de travaux corporels non interrompus; on remarque que le plus souvent ces efforts dirigés contre l'instinct de la nature, ne servent qu'à le rendre plus actif. La résistance redouble la vivacité de l'attaque; le sang, devenu plus riche en molécules séminales qui ont été repompées, les représente de nouveau aux organes destinés à les séparer de sa masse; l'esprit de vie, déjà existant dans le torrent des humeurs, devient un stimulus qui anime de plus en plus la sécrétion nouvelle qui s'opère; & le trouble des passions augmente jusqu'à l'ivresse, parce que les canaux & les vésicules spermatiques ne peuvent se prêter à une plus grande distension. Ainsi on voit, dans la saison du printemps, les testicules des oiseaux acquérir un volume bien au-delà de celui qu'ils ont ordinairement; aussi cette saison est-elle, particulièrement pour eux, la saison des amours. Wepfer trouva huit onces de semence dans un cochon, & dans un sanglier. Birk en trouva jusqu'à une livre. M. de Buffon a observé que les canaux spermatiques des chiens étoient alors pleins de semence; & même un d'eux, quoiqu'il eût été battu fortement, ne cessoit de donner les signes de la plus grande ardeur pour le coït.

Il survient également chez les femmes, à différentes époques, certains changemens desquels résultent l'irritation la plus vive, & le stimulus le plus pressant; & ces époques, que l'on a nommées en langage d'amour l'heure du berger, sont bien dangereuses pour des êtres si peu faits déjà pour une résistance soutenue. Les femmes ressentent fréquemment alors une forte pression, & un poids autour de l'utérus : leur pouls est dur, & ses vibrations sont très-exprimées. On en a vu plusieurs que ni la pudeur naturelle à leur sexe, ni les avis les plus fortement motivés, n'ont jamais pu empêcher de se satisfaire elles-mêmes, & de chercher à éteindre, par des évacuations multipliées, le feu qui les dévoroit. La perte de la santé, & même celle de la vie, ont été quelquefois la déplorable suite de ces excès. Tout le monde connoît ceux auxquels les emporte quelquefois la fureur utérine.

Lorsque ces circonstances sont aussi impérieuses, la nature l'emporte toujours; soit que l'ame, dont les idées morales se trouvent déterminées par l'impulsion violente du tempérament, donne son assentiment d'une manière formelle; soit que, durant le sommeil des sens externes, elle soit maitrisée par des images fantastiques, que les résolutions de la pureté la mieux affermie n'ont pas toujours la vertu d'écarter. Le calme renaît alors; &, si l'évacuation qui a eu lieu n'a entraîné que le superflu, bien loin que le corps s'en trouve affoibli, il éprouve au contraire

une nouvelle vigueur, & un sentiment agréable d'agilité, qui est l'effet de plus d'aisance dans la circulation.

Si ceux, qui, pour obéir aux loix que leur état leur impose, ou par quelqu'autre motif, refusent d'écouter la voix de la nature, n'en ressentent souvent, aucune incommodité; si même l'expérience atteste que de pieux célibataires, rigides observateurs de leur règle, ont joui jusqu'à une extrême vieillesse, de la santé la plus intacte, c'est par un bienfait de cette même nature qu'ils ont méprisée, & qui ne se montre nulle part plus prévoyante que dans le méchanisme industrieux avec lequel elle forme l'humeur prolifique. En effet pour peu qu'on fasse attention aux facheux effets d'un lait qui séjourne, ou d'une mucosité qui s'amasse, ou de la bile qui cesse de couler, on verra combien peu d'énergie & de forces elle emploie dans ces circonstances par comparaison avec ce qu'elle fait lorsque la semence est retenue dans ses réservoirs par des moyens physiques ou moraux. Cette surprise qu'elle fait à l'homme au milieu de son sommeil est un don que le créateur a fait à l'homme, & qu'il a denié aux autres animaux.

Meckel ne pouvant supposer que la résorbtion de la semence se fit par les vaisseaux absorbans déja connus, en a cherché d'autres, & en a découvert de fort considérables, auxquels il attribue cette fonction. D'où il conclud que l'on ne doit guères s'inquiéter de la trop grande quantité de matière séminale qui peut s'accumuler soit chez l'homme, soit chez les autres animaux. C'est aussi le sentiment du célèbre Haller. Mais, quand il seroit vrai que l'existence de trop de semence n'est jamais à redouter, en est-il de même d'une autre cause de l'évacuation en pure perte de la semence qui a lieu aussi souvent, c'est-à-dire de l'activité & de l'acreté que cette matière contracte par son séjour dans ses réservoits, ou même dans le torrent de la circulation? Cette observation a lieu souvent chez des individus d'une santé foible : l'acreté compense la quantité; & ils en éprouvent des pertes si fréquentes, que leur dépérissement en devient la suite inévitable.

Il est vrai que des hommes d'un tempérament phlegmatique, & conséquemment froid & peu irritable, employant d'ailleurs tout ce qui peut *mortifier la chair*, (pour me servir des expressions techniques) parviennent à éviter toute effervescence amoureuse, & voient souvent s'écouler une période d'années avant qu'un songe voluptueux les transforme en des créatures sensibles. Mais de pareils exemples sont-ils à citer, lorsque l'on considère l'homme en société, exerçant librement les fonctions attachées à sa nature?

En général on sait peu ce qui se passe dans les animaux que l'on prive de l'acte de la génération. Cependant il y a lieu de présumer que la nature, indulgente pour tout ce qui est sorti de ses mains, supplée à ce qui leur manque, soit que la plupart n'aient pas la faculté de dormir sur le dos comme l'homme, soit que la semence, lorsqu'elle est devenue trop abondante, sorte avec les urines, soit enfin par cette manœuvre si familière à certaines espèces.

On a souvent remarqué que les personnes, qui observoient une continence exacte, pour laquelle leur tempérament n'étoit point fait, & dont la résistance n'étoit secondée par aucune évacuation involontaire, se concentrant trop en elles-mêmes, devenoient des êtres insupportables dans la société. Car les passions les plus opposées produisent quelquefois les mêmes effets. En Angleterre les suicides se rencontrent le plus ordinairement parmi les célibataires; & ils semblent se multiplier en France, depuis que le mariage est évité comme une charge par un plus grand nombre d'individus. Galien avoit déjà fait la remarque que ceux qui se soustraient au pouvoir de l'amour deviennent lents, enclins au sommeil, timides, mélancholiques, que les forces digestives & l'appétit diminuent, & qu'au lieu de ménager leur vigueur, comme la plupart se l'imaginent, ils négligent le moyen le plus agréable de l'accroître. Aëtius recommande ces mêmes plaisirs comme un remède assuré contre la tristesse, l'atrabile, l'humeur sauvage. La folie chez quelques individus, un état d'infirmité habituelle chez d'autres, ont cédé au même moyen. Swenck rapporte qu'une italienne, qui dans un accès de sa folie étoit sortie nue de chez elle, étant entrée dans une maison ou plusieurs hommes la firent servir à leurs plaisirs, retrouva la raison au milieu de leurs embrassemens.

En effet il n'y a peut être pas d'impression plus forte que celle qui résulte quelquefois d'une trop grande quantité de liqueur séminale accumulée. Quelle énorme différence entre un castrat & un autre homme! Croiroit-on que le bœuf & le taureau sont de la même espèce? Boerhaawe, d'après Wierus & Graaf, cite le fait de ce chatreur de porcs d'Allemagne qui, irrité du désordre dans lequel vivoit sa fille, lui fit l'exstirpation des ovaires, ce qui éteignit entièrement chez elle tout le feu qui la consumoit auparavant. Le même effet a lieu chez les femelles de quelques animaux auxquelles on ampute les ovaires.

On diroit que la nature se venge du refus que l'on fait de suivre ses inspirations. On a observé que plusieurs des ces coupables qu'elle avoit doués d'un tempérament violent, & chez lesquels la semence se préparoit avec une espèce de profusion, contractoient une grande tendance à la pollution involontaire, qui les énervoit; qu'ils étoient sujets à des gonorrhées, à des engorgemens, à des tumeurs, à des douleurs, & à des inflammations des parties génitales; qu'ils éprouvoient un désir immodéré du

coït, de la tristesse, des convulsions, & quelquefois une sorte de folie amoureuse. (*Voyez* le mot Amoureuse (Fièvre)

Non-seulement la stagnation de la semence rend cette humeur acrimonieuse : mais elle contracte par une résorbtion souvent répétée, & en circulant longtemps dans la masse des humeurs, un caractère que l'on pourroit croire véritablement vénéneux. L'haleine des animaux auxquels le coït est interdit est souvent pernicieuse à ceux qui les approchent : & c'est une chose certaine, dit M. Lorry, que si des personnes de l'un ou de l'autre sexe gardent une exacte continence, elles se trouvent couvertes de pustules nombreuses dont la matière est chassée vers la peau par une suite de l'engorgement des glandes. Il existe, dit-il encore, une certaine sympathie, entre les parties génitales soit du mâle soit de la femelle & la peau, qui après le coït éprouve une moiteur considérable, & même comme des boutons de chaleur. Ne pourroit-on pas attribuer à l'impression de la semence le vomissement & les nausées que les femmes éprouvent lorsqu'elles ont conçu? On est tenté aussi de croire que cette même cause influe sur le lait des nourrices, & qu'elle contribue à produire dans les enfans qui tettent des nourrices enceintes soit des nausées & le vomissement, soit des convulsions. La semence ramassée dans les vésicules spermatiques rentre dans le sang; & elle agit sur nos nerfs comme feroit un esprit volatil, & par une qualité qui semble analogue à celle de l'opium qui, comme elle, agite le pouls, excite la sueur, & produit l'éréthisme vénérien. La semence paroît avoir une qualité dissolvante & putréfiante. La chair des animaux qui meurent étant en chaleur se corrompt plus aisément qu'en tout autre temps. Willis dit qu'un homme atteint d'une passion vive ressemble à un charbon ardent; que sa chair, ses viscères, ses os sont comme si le feu les eut frappés, & qu'ils se corrompent avec bien plus de promptitude. C'est aussi ce qui a fait dire à l'illustre Baglivi que toutes choses égales d'ailleurs, les maladies des gens qui s'abstiennent de l'amour sont plus violentes : que dans les maladies, un dérangement dans la sécrétion de la semence rend les accès plus violens, & qu'une évacuation copieuse de cette humeur fait, au contraire, changer le mauvais caractère de la maladie chez ces individus trop continens. Amatus Lucitanus, Targioni, & d'autres gens de l'art rapportent des exemples frappans de ces assertions. On doit mettre au nombre des maladies qu'accompagnent des symptômes extraordinaires celles qui sont produites par une résistance opiniâtre à l'instinct de la nature. Les mouvemens convulsifs de toute espèce, effet très-commun des passions qui nous agitent, sont un phénomène fort ordinaire de la maladie connue sous le nom de fureur utérine. Les tumeurs, les squirres, & même les cancers des testicules, de la matrice, ainsi que des mammelles qui ont tant de rapport avec ce dernier organe, l'hydropisie des ovaires se rencontrent bien plus ordinairement chez les célibataires; ils sont aussi sujets à des engorgemens de semence qui peuvent augmenter au point de produire & des varices & des ruptures de vaisseaux. Les pâles couleurs, le dérangement des règles, les fleurs blanches, la folie amoureuse sont souvent le partage de ces vièrges chastes que le mariage guériroit radicalement. « Une femme qui s'interdit les plaisirs de » cet état, dit Paul Zacchias, acquiert une dis» position à toutes sortes de maladies par le seul » arrêt de la liqueur séminale; & l'expérience a » prouvé que mille dérangemens & mille infirmités » n'ont pas d'autre origine ». Galien, Stahl, &c., fournissent nombre d'exemples de mélancholiques, d'épileptiques, de maniaques, guéris parfaitement par l'usage du mariage. Il est vrai que ce moyen n'est pas toujours à la portée de toutes les personnes qui en ont besoin. C'est ce qui avoit engagé quelques médecins à chercher à le remplacer alors par d'autres, que des motifs, plus respectables, sans doute, que les conseils de Mésué & l'autorité du jésuite Sanchez, obligent de rejetter. C'est une médecine prohibée, dont Galien, Haller, & Tissot, n'ont pu se défendre cependant de consigner dans leurs écrits de très-heureux effets.

Puisque la médecine n'est pas encore parvenue à prévenir les funestes effets de la rétention de la semence chez un assez grand nombre d'individus de l'un & de l'autre sexe, & qu'il est même probable qu'elle n'y parviendra jamais, parce que la nature se montrera toujours supérieure aux efforts qu'on emploie pour la contrarier; puisque ceux pour qui la continence n'est point une cause de maladies, n'échappent à ces infirmités de tout genre dont nous venons de tracer le tableau, que par la dissipation périodique d'un dépôt précieux, dont ils doivent compte & à la nature & à la société, quoique cette perte soit involontaire; puisque le plus grand nombre des célibataires ont contracté une habitude qui énerve le corps en même-temps qu'elle dégrade l'ame, ou portent le trouble dans le sein des familles, ou deviennent l'opprobre des mœurs publiques : n'est-il pas à désirer que les législateurs des nations s'occupent des moyens les plus énergiques pour extirper jusques dans la racine un mal dont les ravages sont si multipliés. Les préceptes de la religion mal entendus, des loix de discipline dignes des siècles d'ignorance & de barbarie où elles sont nées, d'autres loix enfantées par le despotisme, pour isoler les instrumens dont il avoit besoin de la société qu'il vouloit asservir, des vices de tout genre dans les différentes parties de l'administration, & même des préjugés gothiques, qui faisoient regarder une famille comme une charge & le trop grand nombre d'enfans comme un malheur : tels sont les obstacles qui s'opposent non-seulement à une plus riche population, mais encore à l'existence d'une plus grande somme de santé répandue parmi les individus qui composent une nation,

Eccléfiaftiques, foldats, citoyens de toutes les claffes ont été voués au célibat, qui a englouti comme dans un gouffre les générations innombrables dont ils auroient été la tige féconde. Ces objets fi intéreffans méritent, fans doute, qu'après les avoir confidérés en général, nous nous arrêtions encore fur chacun d'eux en particulier.

Du célibat eccléfiaftique. Il n'eft pas facile de fixer l'époque à laquelle le célibat eft devenu une loi générale pour les gens d'églife. Des caufes prifes dans la nature ont dû l'introduire parmi eux, au moins partiellement. Ces caufes font l'impoffibilité de foutenir une famille, l'incertitude fur fon propre fort, & les perfécutions non interrompues. Dans de femblables circonftances, le mariage eft certainement un fardeau de plus; l'inftinct qui nous porte à nous perpétuer eft moins vif, & il feroit pénible de le fatisfaire, n'ayant la perfpective que de faire des compagnons de notre infortune. Un homme libre de tout lien échappe plus aifément à fes perfécuteurs; & le défir de fa confervation eft plus preffant que celui de fe propager. On ne fème que quand on a l'efpoir de recueillir. N'a-t-on pas toujours obfervé, au refte, qu'une doctrine nouvelle, foit qu'elle foit contraire aux préjugés des peuples, foit qu'elle attaque la conftitution d'un pays, foit enfin que fes prôneurs fe fingularifent par un genre de vie extraordinaire, expofe ceux-ci aux plus violentes fecouffes de la perfécution; & que les travaux d'une pareille miffion, quelle qu'elle puiffe être, fe multipliant, leur rend impoffibles les paifibles fonctions de gouverner une famille?

C'a été de tout temps une opinion dominante chez les nations même les plus policées, que le commerce des deux fèxes avoit quelque chofe d'immonde, & que cette impureté s'accroiffoit dans le temps des règles & des fuites de couches, au point de communiquer une qualité vénéneufe. On concluoit de-là que, pour offrir à la Divinité un culte pur, & la rendre plus facile à exaucer les vœux du peuple, il étoit néceffaire que les miniftres des autels évitaffent ce qui devoit les fouiller. M. de Haller penfe que cette opinion de la malignité du flux menftruel a été apportée d'Afie en Europe par les médecins arabes. Ce qui a pu lui donner naiffance eft vraifemblablement la promptitude avec laquelle le fang fe corrompt dans les climats chauds, du moment qu'il n'eft plus contenu dans fes vaiffeaux. De nos jours les Arabes, au rapport de Niebuhr, ne regardent plus comme contagieux le coït avec une femme qui a fes règles; & un autre voyageur dit l'avoir éprouvé fur lui-même fans aucun inconvénient. Dans plufieurs contrées de l'Afrique, les femmes & les filles font obligées alors de fe féqueftrer de la fociété, de fufpendre toute fonction domeftique, & même de porter un figne qui avertiffe de les éviter. Les Juifs obfervoient les mêmes pratiques, & ce qui eft étonnant, la loi de Moïfe condamnoit à la mort l'homme & la femme qui ufoient du coït en pareilles circonftances (Lévit. liv. xx. v. 18). Si toutes les images effrayantes que Pline fe formoit de la malignité du flux menftruel étoient fondées en réalité, il n'exifteroit pas de poifon plus redoutable.

Ces préjugés, appuyés d'ailleurs de l'autorité des médecins, ne furent pas les feuls qui éloignèrent de l'état du mariage les miniftres de la religion. La population eut encore à fouffrir de ceux qui firent regarder & le coït lui-même, & la liqueur féminale, comme chofes immondes. De-là l'ufage religieufement obfervé chez les nations qui habitent les pays chauds de fe laver immédiatement après l'acte conjugal. C'étoit un précepte formel de la loi mofaïque; & nous obferverons en paffant, que ceux qui la fuivoient ne croyoient impures que les évacuations qui avoient lieu par les parties génitales feulement.

Nous croyons inutile de rechercher ici quels étoient les fondemens de l'opinion de tant de peuples fi différens les uns des autres, & depuis les temps les plus reculés jufqu'à nos jours, fur l'impureté du flux menftruel & de la liqueur féminale. Il fuffira de dire ici que la découverte de la circulation du fang & de toutes nos autres humeurs a dû nous conduire à la connoiffance précife de la nature de la matière des règles; & il a été facile de conclure qu'elle ne pouvoit avoir, dans un individu fuppofé fain, que les qualités dépravées d'un fang extravafé & expofé à l'impreffion d'un air chaud, ou qui a féjourné trop long-temps dans les rides du vagin. Tous les phyficiens fe font également convaincus qu'il n'y a rien d'immonde dans l'acte de la génération, que la liqueur prolifique eft un chef-d'œuvre d'élaboration de nos organes, que la fanté & la force de l'homme dépendent de cette émiffion régulière & modérée, & qu'enfin le coït par lequel on conferve l'une & l'autre ne fauroit rien avoir d'humiliant.

L'idée que le facrifice de tel ou tel inftinct donné par la nature pouvoit être agréable à la Divinité, & que ceux qui étoient confacrés à fon culte devoient s'en faire un devoir, foit lorfqu'ils exerçoient les fonctions de leur miniftère, foit même en tout temps, eft une des plus étonnantes que l'hiftoire de l'efprit humain nous préfente. Si on a voulu par-là mettre un frein à la diffolution des mœurs, fi commune & fi préjudiciable dans les climats brûlans: pourquoi y a-t-on permis prefque généralement la polygamie? & la défenfe de travailler à la propagation de l'efpèce devoit-elle moins tomber fur le peuple, toujours groffier, que fur une claffe de gens qu'un âge mûr & un efprit plus cultivé devoient engager davantage à fe modérer dans la jouiffance des plaifirs de l'amour? Les bramès chez les Indiens, les moines du grand Lama, les prêtres de la nation des Kalmoucks, les rohins du royaume d'Arracan, les Talapoins du Pégu & de Siam, les prêtres idolâtres de l'île de Ceylan, les bonzes de la Chine & du Japon,

sont astreints aux rigueurs de la continence. Les prêtres des anciens Egyptiens, ceux des Athéniens, ceux des Romains dans les premiers temps de la république, se soumettoient à la même privation. Chez ces derniers il falloit du moins s'abstenir du commerce quelque temps avant de remplir, & pendant qu'on remplissoit un ministère sacré. Il en étoit de même pour les lévites, & cette obligation s'étendoit à tout le peuple d'Israël.

Ce tableau abregé des idées que presque tous les peuples de la terre s'étoient faites de l'influence de l'acte de la génération sur le moral des individus, nous conduit naturellement à cette conséquence, qu'ils regardoient l'esprit de continence comme une vertu propre & essentielle à l'état sacerdotal. Cette opinion ne fut jamais répandue plus généralement que dans les premiers temps de l'ère chrétienne; ensorte qu'Auguste crut nécessaire de l'affoiblir par ses loix sur le mariage. Constantin s'imagina qu'il pourroit ménager également & l'opinion & la loi, en accordant à chacun la liberté ou de se marier ou d'acquérir la gloire que l'on attachoit de son temps au sacrifice d'un instinct donné par la nature, & à la privation des femmes, parmi ceux-là même qui ne se consacroient en aucune manière au culte des autels.

Un de ces canons, connus sous le nom de *canons des Apôtres*, défend aux prêtres & aux évêques de renvoyer leurs femmes; &, s'ils s'obstinent à le faire, il ordonne de les déposséder de leurs dignités, & de ne point communiquer avec eux.

Des savans ont prétendu à la vérité que ce canon ordonnoit seulement aux prêtres & aux évêques de fournir décemment à l'entretien de leurs femmes. Mais s'il excluoit en effet toute cohabitation charnelle, n'exposoit-il pas une tentation continuelle? & n'est-il pas impossible dans certains momens de se contenir dans les bornes d'un amour fraternel? Seroit-ce par l'effet d'une équivoque aussi grossière, que la castration volontaire étoit devenue si commune parmi certaines corporations de chrétiens, entr'autres la secte des Valésiens, que l'église fut obligée d'employer tous ses foudres contre cet abus, en déclarant les coupables inhabiles à toute fonction ecclésiastique, homicides d'eux-mêmes, & ennemis de l'œuvre divine de la création? Les loix de Moïse, celles des Romains étoient aussi sévères; & les capitulations de Charlemagne renouvellèrent la même défense.

Dans le quatrième siècle, d'autres hérétiques, ou plutôt d'autres fous, ayant soutenu qu'aucun homme marié ne devoit espérer le salut, plusieurs conciles, saintement inspirés par l'amour de l'humanité, s'élevèrent contr'eux, & promulguèrent dans leurs décrets les loix de la nature. Les Tartares Kalmoucks, éclairés par elle autant que les pères des conciles de Prague, &c. condamnent à des peines analogues à leurs mœurs ceux qui tournent en dérision le mariage même de celui de leurs prêtres.

On voit, par ce que nous venons de dire, que, dès les premiers temps du christianisme, il y avoit un préjugé défavorable répandu sur le mariage; que des sectaires cherchèrent à lui imprimer une tache d'infamie, qui ne convient ni à sa nature, ni à son influence sur la santé de l'homme, ni à la pudeur qui en accompagne, en voile, & en double les plaisirs; que les canons de l'église réprimèrent cette phrénésie si redoutable pour l'espèce humaine. Cependant, malgré tous leurs efforts, l'esprit de continence fit toujours de nouveaux progrès; & l'exemple des Apôtres devenant de plus en plus contagieux, le *célibat* ecclésiastique, qui n'avoit été d'abord qu'un usage, une affaire de pure discipline, devint une loi expresse, prononcée par un grand nombre de conciles.

Mais que de considérations puissantes auroient dû s'opposer à cet attentat contre les droits de l'homme physique & de l'homme moral! Celles que nous avons exposées plus haut, ne prouvent-elles pas que le don de continence est un don rarement accordé par la nature elle-même, & que ce n'est encore qu'à la condition expresse de se tenir perpétuellement en garde, & contre soi-même, & contre les objets qui nous environnent de tous côtés? Car tel est le seul moyen, si toutefois on peut y compter, de suspendre l'activité d'une sécrétion dont le but est une évacuation contraire aux engagemens que l'on contracte. A quel degré doit-on croire formé l'esprit d'un jeune homme, qui sans expérience, éloigné avec soin de toutes les occasions qui pourroient servir d'épreuve à son tempérament, rempli d'une pieuse ferveur, trompé par ceux qui l'entourent, ayant en perspective un genre de vie honorable, tranquille & doux, s'oblige à des devoirs dont il ignore le poids & l'étendue, & renonce à ses droits naturels, avant que le sentiment qui porte à les exercer se soit développé chez lui? Si un nouvel ordre de choses qui vient de s'établir étoit encore à desirer, ne pourrois-je pas représenter aussi cette jeune fille, qu'une éducation toute dirigée vers un terme insidieux, des exemples fardés, des insinuations artificieuses ou des menaces terribles, quelquefois le dépit d'un amour trompé dans son attente, ont fait s'envelopper d'un voile qu'elle ne pourra désormais que baigner des larmes du désespoir, si la nature éveille dans son cœur des desirs que les austérités ne feront vraisemblablement qu'irriter? Pourquoi les loix civiles & religieuses ont-elles, en dépit de celles de la nature, permis des engagemens irrévocables à un âge qui est celui de l'irrésolution, de la foiblesse & du délire?

Je ne prétends pas qu'à l'époque de 24 ans fixée pour recevoir l'ordre de la prêtrise, on soit incapable d'évaluer avec justesse la proportion qui existe entre ses forces & les obligations que l'on s'impose. Mais

que ne doit-on pas craindre de ces tempéramens sanguins & irritables dont un des attributs est plus ou moins de légèreté & d'inconstance dans le bien comme dans le mal ? Or cette espèce de tempérament n'est-elle pas celle de presque tous les jeunes-gens de l'un & de l'autre sexe ? Si donc le défaut de réflexion, trop peu de connoissance de soi-même, une ignorance complette de l'influence que quelques années de plus & les objets qui nous environnent peuvent avoir sur nos idées & sur nos affections, font prévoir qu'il s'élevera une guerre intestine, dans laquelle ou la santé sera forcée de succomber, ou le vœu de continence & de chasteté sera violé : pourquoi ne préviendroit-on pas un inconvénient si grave, en reculant l'époque d'un engagement irrévocable ? Ne devroit-on pas aussi, dans le choix de ceux qui se dévouent au culte des autels, avoir égard à la constitution physique des individus, ne point éloigner ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique des occasions innocentes de connoître la société, & la douceur des liens par lesquels la nature nous unit à elle d'une manière plus intime ?

Je pourrois aller plus loin, & conclure de tout ce que j'ai dit jusqu'ici, que ce seroit un très-grand avantage, & pour la religion & pour l'état, de changer sur ce point toute la discipline ecclésiastique. L'exemple donné par une grande partie de l'Europe force de regarder cette assertion, non comme un problême, mais comme une vérité soutenue de deux siècles d'expérience. Un accroissement considérable de population; des pères de famille donnant l'exemple de toutes les vertus en même temps qu'ils les recommandent dans leurs discours; une classe d'hommes liée plus intimement à la patrie, & ne servant plus les intérêts d'une puissance étrangère : voilà une partie des avantages précieux qui résulteroient infailliblement d'une loi qui ne feroit que rendre à la nature de nombreux enfans que les préjugés & l'artifice ont arrachés de ses bras.

Du célibat des militaires.

Le *célibat* que l'on fait observer à presque tous les militaires est un obstacle à la population aussi puissant que celui que nous venons de combattre, sur-tout depuis que les souverains entretiennent, même en temps de paix, un si grand nombre de troupes réglées. Chez les anciens, il n'avoit lieu que durant la guerre, sans doute à raison de l'embarras & des frais énormes que les femmes, à la suite des camps, auroient occasionnés. Ainsi, on lit dans Hérodote que les femmes des Scythes, ennuyées de la longue durée de l'expédition de leurs maris en Asie, s'abandonnèrent à leurs esclaves. Les Lacédémoniennes, durant les longues guerres de Messene, firent aussi déclarer à leurs maris, que s'ils ne revenoient chez eux incessamment, la patrie couroit risque de rester sans enfans. A Rome, les maris partant pour une expédition se séparoient de leurs femmes; & au retour, ils en choisissoient d'autres. La loi étoit au reste pour les chefs comme pour les simples soldats. Pompée laissa sa femme dans l'isle de Lesbos; & Marc-Antoine indisposa fortement les romains contre lui, en traînant à sa suite la reine Cléopatre. Les généraux, jaloux de maintenir la discipline, avoient même grand soin de bannir de leur camp les courtisanes; & il étoit défendu par la loi aux soldats de leur rien léguer par testament. Les nations barbares, au contraire, menoient toujours leurs femmes à la guerre. Il est vrai que ces hordes ne quittoient guère leur pays que pour aller s'établir dans un autre : les femmes les encourageoient au combat, pansoient leurs blessures, & quelquefois même elles prenoient part à la mêlée. Alexandre-le-Grand avoit permis à ses soldats d'épouser leurs prisonnières: Par ce moyen, ils sentoient moins la peine d'être éloignés de leur patrie; ils se consoloient de leurs fatigues guerrières dans le sein de leurs familles, & le prince se préparoit, pour recruter ses armées, une nombreuse jeunesse née & élevée au milieu des combats. Les soldats romains eurent cette liberté sous l'empire d'Alexandre-Sévère. De nos jours, les suisses & les suédois peuvent également être mariés. La même chose a lieu dans l'armée de l'empereur, & dans celle du roi de Prusse : si un homme marié ne veut servir qu'à la condition d'avoir sa femme avec lui, l'officier qui reçoit son engagement est autorisé à l'accepter; & un soldat qui desire se marier en obtient facilement la permission, s'il est constaté que c'est avec une femme de mœurs honnêtes. Le trésor public paie même une somme déterminée pour l'éducation des enfans jusqu'à l'âge de 14 ans : mais on exige que les veuves soient assurées d'un moyen de subsistance.

Les qualités d'époux & de père ne sont donc pas regardées universellement comme incompatibles avec l'esprit du service militaire. N'est-il pas certain, au contraire, qu'elles ne peuvent que le perfectionner?

Le mariage des militaires est le seul moyen de diminuer les désordres si communs dans les garnisons, d'empêcher la corruption des mœurs des habitans des villes de guerre, & sur-tout la dégradation de leur santé par les maladies vénériennes. Ces forteresses doivent être considérées, en effet, comme autant de foyers d'infection, d'où ce mal, si funeste à l'espèce humaine, se répand à une distance plus ou moins considérable, à proportion du nombre de troupes qui les garde. Des filles, séduites le transmettent à leurs nouveaux époux ou à d'autres amans; des sémestriers ou des soldats qui quittent le service, en répandent le germe dans les familles où ils trouvent entrée; & c'est ainsi que cette classe d'hommes, destinée à réparer les pertes que la population souffre dans les villes, & à remplacer ces races chétives qui s'y engloutissent & s'y éteignent, se trouve elle-même altérée radicalement, & ne produit que des rejettons qui portent des traces indélébiles de l'inconduite de leurs

leurs parens. Les soldats mariés seront aussi moins fainéans; la nécessité & le desir si naturel de soutenir leurs familles, les rendront actifs & industrieux; ils cesseront de se livrer à l'ivrognerie & à la crapule; la fureur des duels se rallentira; enfin, tenant à la patrie par un lien de plus, & le lien le plus cher, non-seulement ils ne déserteront plus, mais ils deviendront véritablement des citoyens. Eh! qui n'aime à se rappeller tout ce que cette qualité honorable & utile faisoit entreprendre aux guerriers de l'ancienne Grèce & de Rome?

Du célibat laïc.

Le *célibat*, auquel tant d'individus se réduisent volontairement, sans qu'aucune fonction publique, religieuse, civile ou militaire les y autorise, ne sauroit être vu avec indifférence dans un bon gouvernement. Il étoit même regardé avec une espèce d'horreur par les peuples les plus sages de l'antiquité, chez lesquels un célibataire passoit pour un membre inutile & un fléau de la république. Aussi leurs législateurs employèrent-ils toute sorte de moyens pour empêcher ce mal de se propager. A Sparte, on notoit d'infamie ceux qui refusoient de se marier, & il ne leur étoit pas permis d'assister aux danses des jeunes filles. Ils étoient même obligés de servir de risée au peuple en exécutant sur la place publique des danses particulières; & quand l'âge qui imprime le respect les avoit accueillis, ils n'en recevoient aucun des témoignages que les loix de Licurgue ordonnoient aux jeunes gens de rendre à la vieillesse. Platon avoit imaginé, à peu de chose près, les mêmes règlemens.

Les loix des Douze Tables, chez les romains, prohiboient formellement le *célibat*, *cœlibes esse prohibento*, & la surveillance sur cet objet étoit confiée aux Ediles. Mais la dissolution des mœurs le rendit si commun, qu'il ne fut pas, sans doute, une des moindres causes de la décadence de la république. Les célibataires étoient exclus des dignités, &, au contraire, les gens mariés jouissoient de beaucoup de privilèges. Le plus jeune des deux consuls étoit précédé de licteurs, si la majeure partie de ses enfans étoit encore en vie, ou avoit péri en défendant la patrie; à nombre égal d'enfans, c'étoit celui qui avoit toujours vécu dans le mariage à qui on accordoit cet honneur. Le père de trois enfans étoit exempt de faire la garde: un plus grand nombre lui donnoit droit aux charges honorables de la république, & même un droit de préférence. Auguste prescrivit le mariage à tous les citoyens, & ordonna des peines contre les contrevenans. Il les privoit, ainsi que ceux qui ne donnoient pas d'enfans, de certaines rétributions, des legs & des successions qui leur survenoient. Le nombre des enfans compensoit le défaut de l'âge nécessaire pour parvenir aux honneurs; & il dispensoit plus ou moins des fonctions onéreuses, & même de toute imposition. Ce furent ces règlemens si sages qui repeuplèrent Rome que les guerres civiles avoient si long-temps désolée, & qui en bannirent l'adultère le concubinage & la sodomie.

De nos jours, le grand-duc de Toscane a exempté de tout impôt & de toute charge publique les pères qui auroient douze enfans. Il y a aussi en France, sur cet objet, des ordonnances de nos rois, que l'on doit regretter de ne pas voir exécutées.

Ces institutions, dont le but étoit d'extirper un mal aussi préjudiciable au bien de la société, tombèrent en désuétude; & même on se révolta contre elles ouvertement: car ce n'étoit point par l'amour pour la vertu que l'on embrassoit le *célibat*; on vouloit s'abandonner plus librement à toute sorte de vices. Au reste, ceux-là mêmes qui pouvoient être conduits par un motif pur, ignoroient sans doute, & les droits & le pouvoir de la nature, puisqu'ils se supposoient capables de demeurer immobiles au milieu du tumulte & de l'agitation des passions, & de conserver une continence physiquement intacte, même malgré les plus douces illusions du sommeil.

Si l'on nous opposoit la conduite austère d'un certain nombre de célibataires, pour diminuer le tort que cette classe d'hommes est accusée de faire à la société; ne pourrions-nous pas répondre qu'on ne doit pas estimer l'influence du *célibat* sur la société par ce petit nombre d'exemples, aussi peu admirables que faciles à imiter? mais qu'il faut voir la chose plus en grand, c'est-à-dire, comparer cette multitude presque infinie d'hommes vicieux & pervers, qui ont évité le lien conjugal pour se livrer à des désordres de toute espèce, avec le nombre bien moins considérable de ceux que l'attachement d'une épouse & la tendresse si naturelle pour leurs enfans n'ont point garantis de ces mêmes excès.

Une considération médicale, très-essentielle, c'est que la variété dans les objets de nos amours, en nous excitant à satisfaire nos desirs plus fréquemment que nos forces réelles ne le comportent, nous conduit bientôt à un état de foiblesse, duquel résultent souvent des maux très-graves. Le stimulus que nous éprouvions n'étoit plus alors l'effet d'une pléthore naturelle, mais plutôt celui d'une habitude vicieuse de nos organes, d'une irritation purement nerveuse.

Un célibataire, forcé d'être moins difficile sur le choix, évite rarement cette funeste maladie qui empoisonne les sources de l'amour. N'est-il pas vraisemblable que cet homme, dont l'unique occupation semble être de troubler l'ordre public, communiquera, tôt ou tard, ce virus redoutable à quelque famille? Les médecins connoissent seuls la perplexité dans laquelle ils se trouvent, lorsqu'ils sont appellés pour des maux qu'ils n'osent qualifier, dont ils sont obligés d'éloigner jusqu'au moindre soupçon, & qu'ils ne traitent souvent que d'une manière ambiguë & incomplette, plutôt que de s'éclaircir par

des questions qui mettroient le trouble & la désolation où règnent une union & un bonheur au moins apparens.

Tels sont les inconvéniens qui résultent nécessairement du *célibat*, puisque ces inconvéniens découlent de la nature même de l'homme. Il n'est point de remèdes palliatifs pour un si grand mal. Si donc les sages étoient rois, selon la pensée & le desir d'un philosophe ancien, ils en affranchiroient les classes de la société que de mauvaises loix y ont assujetties; &, non-contens de jetter sur cet état toute la défaveur de l'opinion & de l'intérêt contrarié, ils chercheroient sur-tout à rendre plus léger le fardeau du lien conjugal Alors, sans doute, tous les hommes se hâteroient d'obéir à cet instinct de la nature, qui peut seul leur faire sentir la réalité & le bonheur d'une existence fugitive, qu'elle a placée dans le vuide qui sépare les deux époques de la vie humaine, naître & mourir. (M. MAHON.)

CELLARIUS, (SALOMON) naquit en 1676 à Keitz, petite ville de la Misnie, de *Christophe*, professeur d'histoire & d'éloquence dans l'université de Hall en Saxe; il s'est rendu célèbre par une infinité de bons ouvrages. *Salamon* n'étoit que licencié en médecine, lorsqu'il mourut le 5 Novembre 1700, âgé de vingt-quatre ans.

Nous avons un traité de l'origine & de l'antiquité de la médecine qu'il publia à Hall en Saxe en *1696*, *in*-4. C'étoit l'ébauche d'un ouvrage plus étendu qu'il méditoit de mettre au jour sur cette matière; son père y travailla après sa mort, & le fit imprimer sous ce titre:

Origines & antiquitates medicæ, post præmaturum Salomonis Cellarii excessum emendatiores, auctioresque editæ à Christophoro patre. Jenæ, 1701, 1704, *in*-8. Les contes fabuleux, dont l'antiquité a obscurci l'histoire de la médecine, sont les principales matières de cet ouvrage. (M. GOULIN.)

CELLE, (JEAN DE LA)

Johannes de Cella, né à Stodham, petit bourg d'Angleterre. Dans sa jeunesse il suivit à Paris les maîtres célèbres de cette ville, & après avoir fini ses études il fut associé au corps des maîtres d'élite; *ad electorum consortium magistrorum meruit attingere*. Mathieu Paris ajoute: *Undè cum virilis esset ætatis, in grammatica Priscianus, in metrico Ovidius, in physica censeri potuit Galenus*. Les sciences dans lesquelles excelloit *de la Celle* étoient donc la grammaire, la poésie, la physique ou la médecine. Il quitta Paris, retourna en Angleterre, y fit profession, & fut nommé pour gouverner le prieuré de Walingford. Ses vertus l'avoient conduit à cette place; elles l'élevèrent peu de temps après à la dignité d'Abbé de Saint Albans. Dans ce monastère il se livra entièrement à l'étude, à la contemplation, à la prière, & confia les affaires temporelles à deux religieux de cette maison. Cependant sa vie ne fut pas exempte de traverses: il eut des difficultés, des procès à soutenir contre le comte Robert, pour une forêt, & contre l'évêque de Durham au sujet d'un prieuré. Etienne, archevêque de Cantorbéry, lui enleva son ami intime Adam de Linleie, qui étoit à la fois son conseil & son consolateur. *La Celle* versa des larmes sur le départ de son ami, & lui remit ces deux vers pour l'archevêque Etienne.

Velleribus centum gaudes cum lacte bidentum,

Nec reputas magnum, tuleris nisi pauperis agnum.

L'archevêque lut ces vers & voulut renvoyer Adam; mais celui-ci qui espéroit jouir dans peu de bénéfices avantageux, préféra à son ami la place que lui avoit offert l'archevêque.

Jean *de la Celle* avoit mené toute sa vie une conduite chrétienne; ses mœurs étoient austères; il voulut mourir comme il avoit vécu; il s'humilia devant ses frères, exigea d'eux qu'ils lui donnassent la discipline, & reçut avec piété les sacremens de l'église.

Mathieu Paris raconte de la manière suivante les derniers momens de *Jean de la Celle*.

Après avoir été administré, il examina ses urines: *consideravit urinam quidnam portenderet; erat enim ut prædictum est physicus perelectus, & judex urinarum incomparabilis*. Mais sa vue ne lui permettant pas de distinguer les signes qu'il savoit devoit indiquer la mort du malade, il dit à maître Guillaume, physicien & moine de Saint Albans: *quid tu vides hic & hic frater?* Guillaume ayant répondu à la demande, Jean répondit: *eia, Deo gratias. Adhuc concessit mihi Deus ad pœnitentiam spatium triduanum; & post tres dies dissolvar*. Les pronostics qu'il avoit souvent portés dans de semblables occasions s'étant presque toujours vérifiés, & son expérience dans l'art de la médecine étant bien reconnue, tous ceux qui étoient présens, furent convaincus que la chose arriveroit ainsi. Le lendemain un de ses amis vint le voir, & lui ayant dit dans un moment que tous les sens de *la Celle* étoient engourdis: *Domine pater mi, quomodo vobis est? La Celle* leva les yeux au ciel, & lui répondit ce distique:

Non video purè, mihi nil sapit, audio durè,

Deficit olfactus, sum segnis ad omnia factus.

Les assistans furent étonnés avec raison de voir le malade composer un vers si élégant, si vrai, si adapté au sujet, au lit de la mort, & dans les derniers combats de l'agonie. Ce qui mérite davan-

tage d'être remarqué, c'est que *Jean de la Celle* mourut le jour qu'il avoit prévu. Il étoit dans un âge très-avancé, suivant Mathieu Paris : *Transiit ab hoc mundo* (dit cet auteur) *anno Domini* MCCXIII. *die beati Kenelmi, regis & martyris, sicut idem abbas multis manifestè prædixerat, anno vero prælationis suæ* XIX. *sanctitate & religione insignis, dierum plenus, &c.*

De la Celle avoit composé sur les exactions de Richard de Marisco, évêque de Durham, & de Jean-sans-terre, le distique suivant :

Non erit Abimelech requies, regnante Saul, nec

Pax stabilis, donec desinat ille Doech.

(M. ANDRY.)

CELLULAIRE, ou CELLULEUX, (TISSU) (Maladies du) *Voyez* TISSU CELLULAIRE, MÉTASTASE, ANASARQUE, ABCÈS, ULCERE, CHARBON, &c. (M. MAHON.)

CÉLOTOMIE. Opération de la hernie. *Voyez* HERNIE. (M. CHAMSERU.)

CELSA. (*Ordre nosologique.*)

C'est le trois cent troisième genre de Vogel, le dernier de la septième classe désignée par le mot *hyperæstheses* ; c'est-à-dire, excès ou dépravations du sentiment. Vogel entend, comme Paracelse, par ce mot la sensation que l'on croit éprouver sous les tégumens, comme si de l'air, ou une vapeur, ou des fourmis y glissoient, *sensus flatûs, vaporis, aut formicarum oberrantium subter cute.* (M. MAHON.)

CELSUS, ou AURELIUS CORNELIUS CELSUS, suivant les uns, naquit à Rome, & selon d'autres à Vérone ; il vécut sous l'empire d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de Claude & peut-être même de Néron. Je disois en 1775, qu'on pouvoit présumer que Celse écrivoit vers l'an 30 de notre ère, & qu'à cette époque, il avoit au moins quarante ans. D'où il suit qu'il sera né vers l'an de Rome 743. La vingt-unième année de l'empire d'Auguste, & avant notre ère, la onzième. Cependant on pourroit soupçonner avec quelque fondement que Celse a écrit plus tard. Quintilien, en parlant de lui, s'exprime ainsi : *Quid plura ? Cum etiam C. Celsus* mediocris vir ingenii, *non solum de his omnibus conscripserit artibus, sed ampliùs rei militaris, & rusticæ etiam, & Medicinæ præcepta reliquerit ; dignus vel illo proposito ut illum scisse omnia illa credamus.* INSTITUT. ORATOR. lib. ult.

Le Clerc a très-bien senti que ces mots, *mediocris vir ingenii*, formoient une contradiction avec la dernière phrase ; & il a tâché de la faire évanouir, & de concilier Quintilien avec lui-même. Comment s'imaginer en effet qu'un homme aussi instruit que Celse, fût un esprit médiocre ? Quesnay, dans ses recherches sur l'origine de la chirurgie, page 307, n'a pas voulu voir cette contradiction : il s'est appliqué sur les yeux un bandeau épais : *Le langage de cet écrivain* (dit-il) *les séduit* (les médecins) *il n'avoit pas trompé de même Quintilien, qui en pouvoit juger. Selon lui, Celse est un auteur médiocre, un petit génie. Ce jugement doit répandre des soupçons sur le fond même des ouvrages de cet auteur.* Si Quesnay a écouté ses soupçons, il n'avoit donc pas lu Celse ; en ce cas ses soupçons n'avoient & n'ont encore aucune force ; mais s'il l'avoit lu, il faut tirer l'une ou l'autre de ces deux conséquences ; ou qu'il ne l'avoit pas entendu, ou qu'il n'étoit pas de bonne-foi.

Dujardin, dans son histoire de la chirurgie, *page* 354, rend plus de justice à Celse, & dit avec Le Clerc : *Si Quintilien traite Celse d'esprit médiocre, c'est en le comparant avec Homere, Platon, Aristote, Caton, Varron & Cicéron : or, sans les avoir égalés, c'est beaucoup d'être admis à la comparaison. Il est encore après eux bien des places honorables. On peut donc considérer Celse comme un bel esprit de son siècle, & comme un littérateur dont les connoissances étoient étendues & variées.*

Mais on a remarqué, depuis environ quinze ans, que ce passage de Quintilien étoit fautif ; c'est à quoi M. Le Clerc & les plus habiles critiques n'avoient fait nulle attention, puisqu'ils avoient seulement essayé d'accorder le judicieux rhéteur avec lui-même. Il est étonnant que Dujardin, & les personnes instruites avec lesquelles il étoit en liaison, l'aient ignoré. Un médecin hollandois a rétabli ce texte ; & Sanchez, ancien premier médecin de l'impératrice de Russie, & connu par son érudition, a publié de vive voix cette correction. Capperonnier, que la mort a enlevé trop tôt au grand regret des gens de lettres, auxquels il se faisoit un plaisir d'ouvrir le trésor qui lui étoit confié, a approuvé la nouvelle leçon, & l'a mise en marge de l'exemplaire de Quintilien, publié par l'abbé Capperonier son oncle.

L'erreur est venue de ce que, dans le manuscrit donton s'est servi pour donner la première édition des *institutiones oratoriæ*, il y avoit *C. Celsus med acri vir ingenio :* on ne prit point garde que *med* étoit le mot *medicus* abrégé ; cette abréviation étant jointe avec les quatre lettres suivantes, dont la première peut-être étoit mal peinte, & ressembloit plus à un *o* qu'à un *a*, l'éditeur, pas assez attentif, a cru voir *mediocri*, qui s'est glissé dans toutes les éditions. La correction qu'on a présentée ainsi, *C. Celsus medicus, acri vir ingenio*, semble d'autant plus juste qu'elle est simple, naturelle, conforme aux éloges donnés à Celse, qu'elle épargne une contradiction à Quintilien, qu'elle peint Celse comme il le mérite, & qu'il recouvre en même-temps la qualité de médecin qui lui est due, & qu'on lui a long-temps contestée.

Celse ne parle point de médecine & de chirurgie en

ſimple ſpéculateur, il entre dans des détails qui annoncent véritablement un praticien.

Boerhaave dit qu'on trouve dans les ouvrages de *Celſe* beaucoup de choſes qu'on fait paſſer aujourd'hui pour neuves; il y en a au moins pluſieurs qui ont fait honneur aux modernes en les perfectionnant. Telle eſt la méthode de *Foubert* pour le traitement de la fiſtule à l'anus.

Hippocrate & *Aſclépiade* ſont les deux auteurs auxquels *Celſe* s'eſt principalement attaché, quoiqu'il ait auſſi tiré quelque choſe de ſes contemporains. Il a ſuivi le premier, lorſqu'il s'eſt agi du prognoſtic & des opérations de chirurgie; il a même traduit mot à mot un grand nombre de paſſages de ce maître de l'école grecque; mais il paroît que pour tout le reſte, il s'eſt beaucoup plus attaché à *Aſclépiade*, qu'il appelle un bon auteur, & duquel il avoue lui-même avoir pris pluſieurs choſes. C'eſt cet aveu qui a donné occaſion à quelques écrivains de mettre *Celſe* au rang des médecins de la ſecte méthodique. On voit cependant, par la manière dont il parle des trois ſectes principales qui étoient établies de ſon temps, qu'il ne prend parti pour aucune d'elles; il n'y a d'ailleurs qu'à conférer ſa pratique avec celle des méthodiques, pour être convaincu qu'il ne s'accorde pas toujours avec eux. Il y a apparence que ſi ce médecin n'étoit pas de la ſecte éclectique, il ſe conduiſoit du moins ſuivant les principes de cette ſecte, choiſiſſant ce qui lui paroiſſoit de meilleur dans chaque auteur, ſans ſuivre en aveugle aucun de leurs ſentimens. Par exemple, il ne rejettoit pas la ſaignée, mais il en condamnoit l'abus & l'uſage trop général dans toutes les maladies. Il ne veut que des purgatifs doux, & rejette ceux qui agiſſent avec violence. Il ne s'attache guère aux jours critiques. Il ne conſeille point à un homme qui ſe porte bien, de s'aſſujettir à une diète trop ſévère; il ordonne cependant cette diète dans les maladies, & il vante beaucoup l'uſage des frictions & des bains.

Pierre de Albano qui écrivoit en 1303, cite pluſieurs fois Celſe. (M. Goulin.)

Notice chronologique des différentes éditions de Celſe *qui ont été faites juſqu'en 1772, date de celle de Paris, d'où ceci eſt extrait.*

1478. Cornelii Celsi *de medicinâ libri octo*. Florentiæ, à Nicolao impreſſi, anno ſalutis 1478, in-folio. Editio Princeps. (Bibl. reg.)

N. B. On trouve dans le catalogue de Dufay une édition de Florence ſous la date de 1475; c'eſt une faute qu'a fait connoître Debure dans ſa Bibliographie.

1481. Corn. Celſi *de medicinâ, libri octo, editi curâ Barth. Fontii.* Mediolani per Leonardum Pachel & Ulderichum Sinczenzeler, 1481, in-fol. (Bibl. reg.)

1493. Corn. Celſi *de medicinâ libri octo*. Venetiis, per Joan. Rubeum, Vercellenſem, 1493, in-fol. (Bibl. reg.)

1496. Corn. Celſi *de re medicâ libri octo*. Venetiis, 1496, in-fol. (Maittaire.)

1497. C. C. *de re med. libri octo*. Venetiis, per Philippum Pinzi, ſumptibus domini Benedicti Fontana, 1497, in-fol. (Bibl. reg.)

1516. C. C. *de re med. libri octo, noviter emendati*. Lugduni, Simon Bevelaqua, 1516, in-4°. (Bibl. S. Germ. à pratis.)

1524. C. Celſus *de re med.* Venet. mandato & impenſis domini L. Antonii Junta, 1524, in-folio, (Bibl. reg.)

1528. C. C. *de re medicâ, libri octo.* — Q. Sereni Samonici, *præcepta medica, ex emendatione Bapt. Egnatii*. Venetiis, in ædibus Aldi & Andreæ Aſulani, 1528, in-8°. (Bibl. reg.)

1528. C. C. *de re med. lib. octo, cum Joannis Cæſarii caſtigationibus*. Hagenoæ, apud Joh. Soterum, 1528, in-8°. (Manget, & Bibl. Hulſiana.)

1528. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici, *præcepta medica.* — Q. Rhemnii Fannii Palemonis *de ponderibus & menſuris liber*. Venetiis, apud Aldum, 1528, in-4°. (Biblioth. Baton.)

1529. C. C. *de re med. lib. octo, accedit* Scribonii Largi *liber de compoſitione medicamentorum, induſtria Joannis Ruellii*. Pariſiis, Wechel, 1529, in-fol. (Bibl. reg.)

1533. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis* J. *Cæſarii*. Pariſiis, 1533, in-8°. (Fabricius.)

N. B. Il eſt fait mention, dans le *Studium medicum Halleri*, d'une édition faite en 1536, in-8°. C'eſt par erreur typographique qu'elle ſe trouve ſous cette date; la vraie date eſt 1538. C'eſt l'édition qui va être indiquée.

1538. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici *præcepta medica.* — Q. Rhemnii Fannii Palemonis *de ponderibus & menſuris liber*. Saligniaci, Joan. Soter, 1538. *in*-8°. (Bibl. reg.)

1539. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis Triverii*. Antuerpiæ, apud Math. Cerommium, 1539, in-8°. (Seguierii Bibl. botan.)

1540. C. C. *de re med. lib. octo*. Tiguri, 1540, in-8°. (Fabricius.)

1542. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Palemo *de ponderibus & mensuris*. Lugduni, Gryphius, 1542, in-8°. (Bibl. reg.)

1547. Cornelius Celsus, *cum Sereno, Scribonio Largo, aliisque medicis antiquis.* Venetiis, apud Aldi filios, 1547, in-fol. (Bibl. reg.)

1548. Aur. C. Celsi *de re med. lib. octo.* Lugduni, 1548, in-8°. (Bibl. Joan. Galloys.)

1549. Cornelii Celsi *de re med. lib. octo (cum medicis antiquis)*. Venetiis, apud Aldum & Andr. Asulanum, 1549, in-fol. (Linden. renov.)

1549. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Palemo *de ponderibus & mensuris.* Lugduni, apud Jo. Tornæsium & Guill. Gafæum, 1549, in-16. (Bibl. S. Germ. à pratis.)

1552. C. C. *de re med. lib. octo, cum commentariis Guillielmi Pantini.* Basileæ, Opporinus, 1552, in-fol. (Bibl. reg.)

1554. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samon. *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Palemo *de ponderibus & mensuris*. Lugduni, apud Tornæsium & G. Gafæum, 1554, in-16. (Bibl. Facult. Med. Paris.)

N. B. Quelques bibliographes indiquent cette édition comme étant *in-12*. Nous nous sommes assurés qu'elle est véritablement *in-16*. Haller, dans son *Studium medicum*, en indique une de Lyon en 1557; nous ne l'avons jamais vue.

1558. *Liber primus* Celsi *qui est de sanitate tuendâ, cum commentariis Jodoci Lommii.* Lovanii, Ant. Maria Bergagne, 1558, in-8°. (Bibl. Bodlejana)

1563. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Pal. *de ponderibus & mensuris*. Patavii, de Galassis, 1563, in-8°. (Bibl. reg.)

1566. C. C. *de re med. lib. octo.* Venetiis, apud Hier. Scotum, 1566, in-8°. (Seguierii, bibl. med.)

1566. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Pal. *de ponderibus & mensuris; cum annotationibus & emendationibus Roberti Constantini.* Lugduni, Rovillius, 1566, in-8°. (Bibl. reg.)

N. B. Botal & Dalechamps ont aidé Constantin de leurs conseils pour cette édition.

1567. C. C. *de re med. lib. octo.* Dans le recueil intitulé : *Artis medicæ principes*. Parisiis, Henr. Steph. 1567, in-fol. (Bibl. reg.)

1587. C. C. *de re med. lib. octo, cum* Vindiciani *carmine.* Lugduni, 1587, in-12. (Bibl. univers. Lugd. Bat.)

1587. C. C. *de re med. lib. octo.* Q. Sereni *de medicina liber*, &c. Genevæ, 1587, in-16. (Catal. Danty d'Isnard.)

1592. C. Celsi *de medicinâ libri octo*. Lugduni, 1592, in-8°. (Seguier bibl. botan.)

1592. C. C. *de re med. lib. octo : cum commentariis Jeremiæ Triverii Brachelii, & enarrationibus Balduini Ronssei.* Lugd. Batav. ex offic. Plantin. apud Raphelingium, 1592, in-4°. (Bibl. S. Germ. à pratis.)

1598. C. C. *de re med. lib. octo.* Lugd. Batav. 1598, in-4°. (Catal. H. J. Rega.)

1608. C. C. *de re med. lib. octo.* Lugduni, 1608, in-12. (Seguier, bibl. botan.)

1608. C. C. *de re med. lib. octo.* Genevæ, apud Tornæsium, 1608, in-8°. (Bibl. Joan. Galloys.)

1625. C. C. *de re med. lib. octo.* Q. Sereni *liber de medicinâ* : Q. Rhemnii Fannii Palemonis *de ponderibus & mensuris liber.* Col. Allobrog. Joan. de Tournes, 1625, in-16. (Bibl. Baron.)

1625. C. C. *de re med. lib. octo.* Q. Sereni *liber de medicinâ* : Q. Rhemnius Fannius *de ponderibus & mensuris.* Genevæ, Joan. de Tournes, 1625, in-12. (Bibl. regia.)

1626. C. C. *de re med. lib. octo ; cum Sereno, Rhemnio*, &c. Genevæ, Joan. de Tournes, 1626, in-12. (Fabricius.)

1633. C. C. *de re med. lib. octo : cum commentariis* Petri Paw. Amstelodami, 1633, in-4°. (Bibl. Barberina.)

1657. C. Celsus *de medicinâ, ex recognitione Jo. Antonidæ vander Linden.* Lugd. Batav. Elzevir, 1657, in-12. (Bibl. reg.)

N. B. Cette édition est enrichie de corrections extraites des manuscrits de Charpentier, de Nancel & de Jos. Scaliger.

Nota 2°. Manget & Mercklin indiquent une autre édition, faite à Leyde en 1639. Ils se trompent.

1665. C. C. *de re med. lib. octo : Q. Sereni liber de medicinâ* : Q. Rh. Fannius Palemo *de ponderibus & mensuris.* Lugdun. Batav. apud Salomonem

Wagenaer, 1665, in-12. (Bibl. Facult. Medic. Parif.)

1685. C. C. *de re med. lib. octo : editio à Joan. Antonida vander Linden, Patino in focietatem operis veniente publicata ; recenfuit & paulò ampliorem reddidit Theod. Janffonius ab Almeloveen.* Amftelodami, 1685, in-12.

N. B. Cette édition n'ayant en fa faveur aucun témoignage, il eft à préfumer qu'elle n'exifte que dans l'ouvrage d'Haller, intitulé : *Studium medicum.*

1687. C. C. *de re med. lib. octo : cum Roberti Conftantini, If. Cafauboni, & aliorum fcholiis, ftudio Th. Janffonii ab Almeloveen.* Amftelodami, Wolters, 1687, in-12. (Bibl. reg.)

1688. C. C. *de re med. lib. octo.* Amftelodami, 1688, in 8°. (Douglas, bibl. anat. fpecimen.)

1711. C. Celfi *de medicina libri octo, curante Janffonio ab Almeloveen.* Amftelodami, 1711, in-8°. (Varii catalogi.)

1713. Aur. Cornelii Celfi *de medicinâ libri octo, cum præfatione Georgi Wolfgangii Wedelii & indice.* Ienæ, Joh. Fel. Bielkius, 1713, in-8°. (Acta eruditorum, 1713, *pag.* 215.)

1713. Aur. Corn. Celfi, *lib. octo, cum fcholiis Roberti Conftantini, If. Cafauboni & aliorum ; ftudio Theod. Janffonii ab Almeloveen.* Amftel. Wolters, 1713, in-8°. (Journal littér. de la Haye, tom. II, *pag.* 173. Journal des Savans, 1715.)

1722. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis variorum, edente Joan. Bapt. Vulpio.* Patavii, Jof. Cominus, 1722, in-8°. (Acta erudit. 1724, *pag.* 286.)

1730. A. C. Celfi *de medicinâ lib. octo, cum notis variorum, ftudio Theod. Janffonio ab Almeloveen.* Lugd. Batav. Langerak, 1730, in-8°. (Varii catal.)

1730. A. Corn. Celfi *de medicinâ libri octo, cum notis variorum ftudio Theod. Janffonii ab Almel. cum præfatione Georgii Wolfgangii Wedelii & indice locupletiffimo.* Ienæ, Joh. Fel. Bielkius, 1730, in-8°. (Kraufe in fua Celfi editione.)

1746. C. C. *de medicinâ lib. octo, cum notis variorum, ftudio Theod. Janffon. ab Almel.* Lugd. Batav. Langerak, 1746, in-8°. (Acta erud. 1747, *pag.* 214. Journal des Savans, 1747.)

1747. Corn. Celfi *de re med. lib. octo,* cum notis variorum. Bafileæ, 1747, *in*-8.

1748. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis Joannis Cæfarii, Rob. Conftantini, Jof. Scaligeri, If. Cafauboni, & J. B. Morgagni ; ex editione Theod. Janff. ab Almelov.* Bafileæ, 1748, *in*-8. (Bibl. reg.)

N. B. Il n'y a d'autre différence, entre cette édition & la précédente, que l'énoncé du titre.

1750. C. C. *de re med. lib. octo,* cum notis variorum. Roterd. Beman, 1750, *in*-8. (Variæ bibliothecæ.)

1750. Eadem editio. Leydæ, 1750, *in*-8.

1750. C. C. *de re med. lib. octo, cum fcholiis Rob. Conftantini, If. Cafauboni & aliorum, ftudio Th. Janff. ab Almel., & curâ J. B. Vulpii.* Patav. Jof. Cominus, 1750, *in*-8. 2 vol. (Bibl. Baron.)

1751. Aur. C. Celfi, *de med. lib. octo, cum notis variorum, curâ & ftudio Th. Janff. ab Almelov.* Roterodami, 1751, *in*-8. (Journ. des Savans.)

N. B. Cette édition, & les deux fupérieures de Roterdam & de Leyde, publiées en 1750, ne diffèrent entr'elles que par l'inutile recompofition des titres.

1763. C. C. *de re med. lib. octo, unà cum Sereno Sammonico, octo epiftolis Morgagni in Celfum, & duabus in Sammonicum, cum fcholiis Rob. Conftantini, If. Cafauboni & aliorum, ftudio Th. Janffonii ab Almeloveen, & curâ J. B. Vulpii.* Venetiis, Remundinus 1763, *in*-12.

N B. Nous avons comparé cette édition avec celle de Padoue, faite en 1750, par Jof. Comini, & nous nous fommes affurés que celle de Venife ne contient rien de neuf, & qu'elle eft parfaitement femblable à celle de Comini.

1766. C. C. *de med. lib. octo, ex fide vetuftiffimorum librorum, cum variis lectionibus & animadverfionibus probatiffimis auctorum, ftudio Car. Chrift. Kraufe.* Lipfiæ, Gafp. Fritfch, 1766, *in*-8. 1772. C. C. *de medicina, curâ Halleri.* Laufanæ, 1772, *in*-8°. 2 vol.

1772. A. Cornelii Celfi, *de re med. lib. octo ; ex fide manufcriptorum codicum & vetuftiffimorum librorum fummâ diligentiâ fummoque ftudio recenfuit Jofephus Valart.* Parifiis, P. Fr. Didot Junior, 1772, *in*-12.

A. Corn. Celfi *de tuendâ fanitate volumen elegis latinis expreffum. Subjicitur ipfe Celfi contextus, partim è libris, partim ex ingenio emendatus, cum varietate lectionis Lommiana, Lindeniana, Kraufiana, Targana & Valarriana. Auctore Frederico*

Cloffio. Tubingæ, typis Fuefianis, 1785, *in*-8. (Conftans in paginis 80.)

C'eft le premier livre de Celfe, mis en vers latins. La verfification de M. Cloff eft auffi facile qu'elle peut l'être, lorfqu'on a à exprimer d'une manière prefque fervile des préceptes ou des confeils. *Voyez* fur cet ouvrage le journal de médecine, année 1785, tom. 69, pag. 145.

M. Cloff promet de démontrer dans la fuite, par les preuves les plus évidentes & les plus folides, que toutes les copies de *Celfe* qui, jufqu'à préfent, ont été vues par les favans, ont été faites fur un feul & même manufcrit en vélin, mais rempli de fautes.

Traductions de Celfe.

Il y en a qui difent que *Celfe* a été traduit en grec par Benoît Averano, de Florence, mort en 1707. (Fabricius, biblioth. lat. tom. 2, pag. 451.).

Une verfion allemande, faite par J. Khuffner, a été imprimée à Mayence, 1531, *in-fol.* (*Bibl. Mazar.*)

George-Henri Behr avoit promis une nouvelle traduction en allemand.

Nous en avons une en françois, par M. Ninnin; Paris, 1753, *in*-12, 2 vol.

Les anglois en ont une fous ce titre : *A. Cornelius Celfus of medicine in eight books, tranflated with notes critical and explanatory, by James Greive*, M. D. London, 1756, *in*-8.

L'Italie en a une auffi; elle eft intitulée : *Della medicina di Aur. Corn. Celfo, lib. otto, portati nella lingua italiana fecundo l'efemplare latino dato al publico da Theod. Janff. ab Almeloveen.... fatica dell' abbate Chiari da Pifa*, tom. 1, in Venezia, appreffo Dominico Occhi, 1747, *in*-12. (*Voyez* Journ. des Savans, *in*-4., décembre 1747, p. 750.

(M. Goulin.)

CÉMENT, CÉMENTER, CÉMENTATION. (*Mat. méd.*)

Le *cément* ou les *cémens* font en général toutes les fubftances en pâte ou en poudre dont on environne des corps quelconques que l'on chauffe dans des creufets, & qui changent d'une manière quelconque leurs propriétés, foit en leur enlevant quelques-uns de leurs principes, foit en leur en fourniffant quelques-uns. Cette opération fe pratique fouvent en chimie, & quelquefois dans la préparation des médicamens. Les mots *cémentation* & *cémenter* défignent l'opération elle-même que l'on fait pour produire les changemens indiqués. La violence du feu que l'on emploie dans la plupart des procédés de *cémentation*, fait agir avec beaucoup d'énergie la fubftance qui conftitue le *cément*, & le fait communément pénétrer le corps qu'on expofe à fon contact. C'eft ainfi qu'une grande chaleur, en écartant les pores du fer ramolli, & en raréfiant fingulièrement les molécules du charbon, fait pénétrer ce dernier dans le fer qui l'abforbe & s'y combine, lorfqu'on fabrique l'acier de *cémentation*. C'eft ainfi que le cuivre raréfié reçoit le zinc qui fe dégage en vapeurs dans la *cémentation* pratiquée pour convertir le cuivre rouge en cuivre jaune. Les *cémens* peuvent varier de beaucoup de manières différentes dans les préparations pharmaceutiques; fouvent on enveloppe une fubftance d'un autre corps en pâte ou en poudre, pour produire quelques effets qui déterminent ou modifient les propriétés des médicamens; nous en offrirons des exemples aux articles de plufieurs compofitions chimiques.

(M. Fourcroy.)

CENDRES, (*Mat. méd.*)

Autrefois on défignoit par le nom de *cendres*, tous les réfidus pulvérulens, ou toutes les matières plus ou moins incohérentes qui reftoient après la plupart des combuftions. On les regardoit en général comme contenant tous les principes fixes des corps qu'on avoit foumis à l'action du feu. Ainfi il y avoit même des *cendres* minérales; on difoit des *cendres* de plomb, d'étain, de cuivre; cette mauvaife nomenclature a paffé dans les arts, & en hiftoire naturelle; on dit les *cendres* d'un Volcan, du Véfuve, &c. On nomme *cendres* bleues une préparation de couleur cuivreufe, que les anglois font en grande quantité. Mais cette dénomination étoit manifeftement vicieufe; car fi les *cendres*, en général, doivent être les réfidus, ou les reftes des fubftances décompofées par la combuftion, & dont la plus grande partie a été réduite en vapeur par la fuite même de cette opération, on conçoit bien que les corps combuftibles minéraux, les métaux en particulier, qui ne perdent rien pendant leur combuftion, qui ne laiffent féparer aucun principe, mais qui, au contraire, abforbent l'oxigène atmofphérique, & augmentent de poids en raifon de cette abforption, ne peuvent laiffer aucune cendre, & que les oxides qu'ils forment en brûlant font fort éloignés de l'état de ces matières; il n'y a de cendres que les réfidus des fubftances organiques brûlées, jufqu'à ce qu'elles aient ceffé de contenir rien de combuftible. La matière inflammable de ces fubftances étant compofée d'hydrogène & de carbone, ces deux principes, en brûlant & en fe combinant avec l'oxigène atmofphérique, forment de l'eau & de l'acide carbonique, qui fe réduifent en vapeurs. Il ne refte donc dans les *cendres* que les fels fixes terreux, ou alcalins, & les terres qui entroient dans la compofition des matières végétales & animales; ces corps réfiftent à la violence du feu; elles retien-

nent souvent quelques portions d'extrait d'huile, & de charbon, qui ont échappé à la chaleur. On y trouve aussi des oxides métalliques, & spécialement ceux de fer & de manganèse, en différentes proportions. Quoiqu'en général les sels fixes alcalins terreux, qui existent comme principes dans les substances organiques, résisteut à la lenteur du feu, lorsque celui-ci est très-violent, une portion de ces sels est enlevée avec les principes volatils, & l'on ne peut déterminer alors, par le poids des cendres, la proportion des sels fixes contenus dans ces substances. D'un autre côté, si le feu n'a pas été assez fort, les cendres retiennent une partie des matières volatiles, extractives & charboneuses des corps organisés. Il résulte de ces observations que les *cendres* doivent varier à l'infini, non-seulement par rapport aux différences réelles des différentes substances animales ou végétales d'où elles proviennent, mais encore préparées avec les mêmes matières, pour peu que la chaleur, la forme du vase où on les a faites, le contact de l'air plus ou moins multiplié, le temps de la calcination, la manière dont on les a agitées, ou chauffées, sans en renouveller les surfaces, varient elles-mêmes. Il résulte de ces observations que les *cendres*, considérées en général, sont des remèdes infidèles, presque toujours inertes & sans vertus, quelquefois plus actives & plus sapides qu'on ne l'auroit cru. Ces observations doivent suffire pour prouver qu'on ne doit se permettre de les employer que dans très-peu de circonstances. *Voyez* les mots suivans. (M. Fourcroy.)

CENDRES ANIMALES. (*Mat. méd.*)

Les *cendres animales* sont tous les résidus en apparence terreux & fixes que laissent après leur entière combustion, leur décomposition complette par le feu, les substances animales brûlées & calcinées jusqu'au point de les faire rougir assez long-temps. La plupart des matières liquides & molles, bien animalisées, donnent peu de *cendres*, & ne se réduisent à cet état qu'avec beaucoup de difficulté. Lorsqu'on a réduit en charbon ces matières, communément celui-ci est brillant & dense comme de la plombagine; il est même très-digne de remarque que plusieurs de ces charbons ont le gris bleuâtre métallique de ce composé naturel. C'est à raison de cette analogie, que l'analyse chimique la plus exacte a déjà démontré que les charbons de beaucoup de matières animales sont très-difficiles à incinérer ou à se réduire en cendres. J'ai tenu bien des fois dans des creusets larges & bien rouges, pendant plusieurs heures de suite, des charbons du sang, des chairs musculaires, &c. sans qu'ils se calcinassent véritablement : ils retenoient avec une singulière opiniâtreté la substance charbonneuse & colorante. Il faut quelquefois huit à dix heures d'un grand feu pour que ces charbons se trouvent convertis en *cendres*.

Les *cendres animales* sont le plus souvent formées de carbonate de soude, de muriate de soude, de sulfate de chaux, de phosphate de chaux, & d'oxide de fer, outre une petite portion de matière charboneuse qu'il paroît impossible d'en séparer complettement.

Aucune des *cendres* des matières molles ou des liquides animaux n'est employée en médecine, & c'est avec juste raison, puisqu'on en connoît peu la nature, puisqu'elles doivent varier sans cesse suivant le procédé qu'on emploie pour les faire, le temps qu'on les calcine; d'ailleurs, elles contiennent peu de matières actives. L'éponge calcinée n'a presque aucune vertu; il en est de même de plusieurs autres préparations analogues, qu'on recommandoit autrefois comme le cuir brûlé, la corne brûlée, les poils brûlés, &c. Quant aux *cendres* qui proviennent de la calcination de la corne de cerf, du pied d'élan, des os de quadrupèdes; ces matières ne sont ni actives, ni même absorbantes, puisqu'elles sont presque entièrement composées de phosphate de chaux. Les écailles d'huîtres, les coquilles de moules calcinées, forment de la chaux vive qui jouit des caractères ordinaires de la chaux. *Voyez* les mots Eponge, Poils, Corne, Corne de cerf, Huitres, Moules, Chaux. (M. Fourcroy.)

CENDRES GRAVELÉES. (*Mat. méd.*)

Les *cendres gravelées* sont le résidu de la lie de vin brûlé. C'est une espèce d'alcali fixe végétal ou de potasse, contenant des portions différentes de potasse caustique & de carbonate de potasse, suivant la chaleur plus ou moins vive qu'on lui a fait éprouver; on y trouve aussi une certaine quantité de sulfate de potasse, de sulfate & de carbonate de chaux; c'est donc un alcali fort impur. Le nom de *cendres gravelées* vient sans doute de ce que par la demi-fusion ou le ramollissement que le grand feu fait éprouver à l'alcali, ce sel forme avec les matières étrangères & plus infusibles qui lui sont mêlées, des petites masses graveleuses. On a souvent prescrit autrefois dans les dispensaires de prendre des *cendres gravelées*, pour faire plusieurs préparations salines; mais cette espèce d'alcali n'a rien de particulier, si ce n'est d'être un des plus impurs. Il est vraisemblable que ce n'étoit point à cause de vertus particulières qu'on le recommandoit, mais bien parce que dans quelques pays, & sur-tout dans ceux qui fournissent beaucoup de vin, ou qui en font commerce, & sur-tout dans ceux où on le distille pour en retirer l'eau-de-vie: cette espèce d'alcali fixe est la plus connue & la plus employée. On la prescrit pour la préparation de la lessive des savoniers. Pour purifier les *cendres gravelées*, & pour en séparer la potasse, il faut les dissoudre dans l'eau froide, exposer cette dissolution à l'air, laisser pendant plusieurs jours déposer la terre qui y est mêlée, saturer la liqueur d'acide carbonique, la bien filtrer & la faire crystalliser en séparant le sulfate de potasse. Alors cet alcali peut être employé à tous les usages possibles.

(M. Fourcroy.)

CENDRES VÉGÉTALES. (*Mat. méd.*)

Rien n'est plus composé que les cendres végétales; rien aussi n'est plus difficile à bien analyser; elles contiennent ordinairement.

1°. Du sulfate de potasse ou tartre vitriolé.

2°. Du sulfate de soude ou sel de Glauber;

3°. Du carbonate de potasse & une portion de potasse caustique;

4°. Du sulfate de chaux; ou de la sélénite.

5°. Du carbonate de chaux ou de la craie.

6°. Du phosphate de chaux;

7°. Du muriate de potasse ou sel fébrifuge.

8°. Du muriate de soude ou sel marin;

9°. Une portion d'extrait ou de fécule qui a échappé à la combustion;

10°. Du charbon dont la petite quantité masquée & enveloppée par les matières salines n'a pas été complettement brûlé;

11°. Enfin des oxides ou chaux de manganèse & de fer qui lui donnent une couleur plus ou moins fauve, ou brune.

Toutes ces substances intimement mêlées ou même combinées par une espèce de fusion qui a lieu dans la chaleur de l'incandescence employée quelquefois pour obtenir les cendres pures, sont séparées les unes des autres par une analyse exacte à laquelle on procède de la manière suivante.

1°. On prend 100 gros ou 100 onces de cendres; on les fait macérer quelques jours dans de l'alcool à une chaleur douce. On filtre, & on évapore celui-ci qui fournit les extraits non brûlés & quelques atômes de sels neutres.

2°. On traite la cendre séchée par 12 fois son poids d'eau froide qu'on agite souvent & qu'on laisse macérer pendant plusieurs jours en ayant soin d'agiter souvent pour renouveller les surfaces & favoriser la dissolution; 5 à 6 jours après on filtre la lessive; on l'évapore avec soin, on sépare la petite portion de sulfate de chaux & de carbonate de chaux, qui se déposent quelquefois quoique très-peu abondamment par les progrès de l'évaporation; on enlève ensuite les cubes de sel marin & de muriate de potasse qui se forment; on laisse réfroidir la liqueur lorsqu'on n'obtient plus de cubes; elle donne alors le sulfate de soude, si elle en contient; on continue l'évaporation, & le sulfate de potasse se cristallise à son tour.

3°. On fait bouillir la cendre déjà traitée par l'alcool & l'eau froide, desséchée & pesée pour connoître le rapport de la perte de poids qu'elle a faite avec le produit des deux premières lessives, avec 500 fois son poids d'eau; cette ébullition doit durer quelques minutes & être accompagnée d'une agitation fréquente; le sulfate de chaux est presque la seule matière qui se dissolve dans cette troisième opération; on évapore la lessive à siccité & on examine le résidu pesé.

4°. On traite le résidu de ces trois lixiviations par un acide foible & surtout par l'acide acéteux ou le vinaigre distillé, qui dissout la craye ou carbonate de chaux en dégageant l'acide carbonique qui produit l'effervescence. Si la cendre contenoit du carbonate de magnésie mêlé avec le carbonate de chaux, la dissolution acéteuse fourniroit les deux sels par l'évaporation, mais l'acétite de magnésie seroit séparé facilement par la déliquescence, d'avec l'acétite de chaux qui resteroit seul & sec. On en connoîtroit le rapport par les poids de l'un & de l'autre de ces sels.

5°. Après avoir séparé par l'alcool l'eau froide, l'eau chaude & l'acide acéteux, les sels neutres, alcalins, & terreux, contenus dans les cendres & les portions de matière végétale non complettement brûlées qui s'y rencontrent quelquefois, il ne reste plus que du charbon, des oxides métalliques & du phosphate calcaire; quelquefois ces matières sont assez abondantes pour pouvoir être analysées & séparées; alors c'est par l'acide muriatique qui enlève les oxides métalliques, & par l'acide sulfurique qui décompose le phosphate calcaire, qu'on procède a la séparation & à la reconnoissance exacte de ces substances.

Il arrive souvent à la vérité qu'on n'est pas obligé d'employer ces derniers moyens d'analyse soit parce que les premières lessives ont tout enlevé & que les cendres ne contenoient que très-peu de ces dernières matières, soit parce que le résidu est si peu abondant qu'on ne peut pas espérer de pouvoir en déterminer la nature. Je dois dire encore qu'en examinant les cendres de plusieurs substances végétales médicamenteuses, j'y ai trouvé de grandes différences, non-seulement suivant les matières diverses qui avoient été brulées, mais encore suivant la manière dont la combustion & la calcination ont été opérées. Qu'on prenne garde à ce qui se passe tous les jours dans nos foyers, où l'on brûle du bois. On reconnoîtra que le même bois, suivant la rapidité du feu & sa masse, suivant l'état & la condensation de l'air, & sur-tout son contact & son courant plus ou moins violent, laisse ou une cendre blanche légère qui reste quelque temps attachée sur la partie charbonnée, & qui s'évapore, ou forme lentement une cendre, & qui forme sur le sol du foyer une masse toujours augmentante & à peu près d'une couleur homogène; si tout le bois brûloit complettement & rapidement comme cela a lieu dans quelques jours d'hyver, il n'y auroit qu'une cendre blanche ou grise blanche très-pure, qui semble ne pas contenir d'oxide métallique, qui est parfaitement calcinée, dans laquelle il ne reste point d'extrait, ni de charbon non brûlés; celle-ci est purement saline,

Mais la plus grande partie des cendres de nos foyers sont très-impures, très-colorées; elles contiennent tous les principes que j'ai indiqués plus haut, & leur analyse analogue à celle des résidus d'eaux minérales présente les mêmes difficultés; elles diffèrent cependant encore quelquefois par la chaleur plus ou moins forte qu'elles ont éprouvée; on en trouve dans les foyers où l'on entretient continuellement un feu très-fort, qui s'est agglutinée, qui a formé des espèces de mottes en partie vitrifiées; plus elles ont éprouvé cette action d'une forte chaleur, moins en général elles contiennent d'alcali fixe à nud. Qu'on juge d'après ce qui vient d'être exposé sur la nature & la composition des cendres végétales, combien elles méritent peu de confiance relativement à leur emploi en médecine; combien d'erreurs on pourroit commettre en les prescrivant dans les maladies; quelle variété d'effets il faudroit en attendre, ou quel temps précieux on pourroit perdre en les administrant au lieu de remèdes bien connus & qu'on se procure dans un état constant. En appliquant ces idées vraies autant que simples à la préparation des sels fixes des plantes dont nous parlerons d'ailleurs très-en détail à leur article, on reconnoît déjà que ces sels & spécialement ceux de genêt, & d'absynthe, qu'on a tant vantés & même comme spécifiques dans les obstructions, les hydropisies & ne méritent pas plus de confiance que ceux qui proviendroient de la lessive des cendres de nos foyers. Il faut donc n'employer ces cendres qu'aux usages économiques auxquels elles sont destinées depuis long-temps, comme l'affinage ou la décomposition des eaux mères des salpêtriers, la préparation de la lessive pour le linge, plusieurs arts chimiques également utiles. Si l'on n'avoit pas d'autres moyens de se procurer de l'alcali fixe végétal ou potasse, pour l'usage des pharmacies & pour la préparation de plusieurs médicamens on cet alcali est indispensable, comme la pierre à cautère, le savon médicinal, le kermès minéral, les hépars ou sulfures simples ou métalliques &c., on pourroit se servir des cendres de bois; en les calcinant d'abord dans des pots larges en ayant soin de les remuer souvent, en les lessivant ensuite, & les traitant comme de la potasse. Les cendres peuvent encore être employés pour purifier les eaux séléniteuses, pour faciliter la cuisson des légumes dans les eaux. Dans un cas de nécessité, leur lessive a servi avec avantage pour décomposer dans l'estomac les sels métalliques, vénéneux, pour faire des bains de jambe, des lotions alcalines sur les ulcères &c. (M. FOURCROY).

CENDRIER. (*Mat. méd.*)

Ce nom désigne en chimie & en pharmacie la partie des fourneaux employés dans les opérations de ces arts, qui est destinée à recueillir les cendres. Cette partie fait corps avec le reste des fourneaux; elle est située au-dessous du foyer; il faut qu'elle soit assez large pour contenir les cendres qui se précipitent du foyer & pour laisser passer l'air nécessaire à la combustion du bois, du charbon de bois, de la tourbe, ou du charbon de terre qu'on emploie pour faire les opérations de pharmacie. Souvent le *cendrier* est mal fait & trop resserré dans les fourneaux de laboratoires, sur-tout dans ceux qu'on nomme *fourneaux à bassine, fourneaux de réverbère*. Quelquefois il n'y a point de *cendrier*; le fourneau, posé en l'air sur des barres de fer, touche l'atmosphère par le bas de son foyer, & le sol du laboratoire reçoit la cendre qui se forme. Cette construction est la plus avantageuse de toutes, parce qu'elle ne met aucun obstacle à la circulation de l'air. *Voyez* le mot FOURNEAUX.

(M. FOURCROY.)

CENDRIERS. (Maladies des) (*Mat. méd.*)

On nomme *cendriers* & *cendrieres* à Paris, des hommes & des femmes qui courent les rues pour ramasser les cendres qu'on dépose au coin des bornes, & qui n'ont d'autre métier que celui-là. Il y a même plus de femmes que d'hommes livrées à cette occupation; elles mettent les cendres qu'elles trouvent ou qu'on leur donne, dans des sacs de grosse toile qu'elles portent ensuite sur leurs épaules & vont déposer, lorsqu'ils sont pleins, dans des tonneaux déposés communément au fond des cours ou dans des salles par bas des maisons les plus petites & les plus habitées. Comme ce métier est bien peu lucratif, & que ces espèces d'ouvrières gagnent tout au plus 12 à 15 sols par jour, elles sont mal nourries, & presque toujours couvertes de haillons. La cendre qu'elles remuent sans cesse, couvre toute leur peau & pénètre dans leurs poumons. Elles sont toujours pâles & foibles; la transpiration est chez elles continuellement suspendue & irrégulière. Les toux fatiguantes, la phtysie pulmonaire, l'asthme, les attaquent avec d'autant plus de force, que la nécessité de porter sans cesse un fardeau sur une épaule, comprime & gêne leur poitrine. Le bain, la propreté seroit une ressource bien utile pour ces malheureuses femmes; mais leurs moyens ne le leur permettent pas. Si elles sont malades, elles ont besoin de la charité publique pour elles & pour leurs enfans. L'établissement de bains gratuits pour le peuple leur seroit d'un grand secours, ainsi qu'à un grand nombre d'autres ouvriers; en prévenant une partie des maux qui les menacent, cet établissement soulageroit les hôpitaux auxquels elles sont si souvent forcées d'avoir recours.

(M. FOURCROY.)

CENOSIS, APOCENOSIS; de κενόω, j'évacue. (*Nos. méth.*) Ces mots désignent des évacuations de toute espèce d'humeur excrémentitielle, excitées par la nature, l'art ou la maladie. Vogel intitule ainsi, *Apocenosis* le second ordre de sa classe, *Profluvia*, composée de tous genres distingués par le caractère de l'humeur & l'organe auquel elle appartient.

(M. CHAMSERU.)

CÉNOTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les médecins grecs & latins ont nommé *cénotiques* les remèdes évacuans, capables de priver le corps de la plus grande quantité possible des humeurs qui séjournent dans les viscères de la digestion. Il paroît que ce mot servoit à désigner les plus forts évacuans. *Voyez* PURGATIFS & ÉVACUANS EN GÉNÉRAL.

(M. FOURCROY.)

CENTAURÉE, s. f. (*Mat. méd.*)

C'est un genre de plante à fleurs composées-flosculeuses de la division des cynarocéphales, qui a des rapports avec les sariettes, les carthames & les chardons, & dont on distingue quatre-vingts espèces dans le Dict. de Bot. tom. I. Nous en décrirons ici trois seulement qu'emploie la matière médicale.

1°. La *centaurée* commune, ou la grande *centaurée*, ou *rhapontic* vulgaire.

Centaurea calicibus inermibus, squamis ovatis, foliis pinnatis, foliolis decurrentibus scabris. LINN. Mill. Dict. N°. 2.

Centaurium majus folio in lacinias plures diviso. C. B. P. 117.

La racine de la *centaurée* est grosse, longue de trois pieds, noirâtre en dehors, rougeâtre en dedans, remplie d'un suc peu rouge, & qui a un goût un peu astringent. Ses tiges cylindriques s'élèvent jusqu'à cinq pieds de haut; ses feuilles ressemblent beaucoup à celles du noyer, sont longues de sept à huit pouces, larges de trois ou quatre, dentelées, pinnées, à folioles oblongues, & d'un verd foncé. De l'extrémité des rameaux sort une fleur, grosse, d'un pourpre brun, découpée en cinq parties, portée sur les embryons. Le calice est écailleux. Le fruit consiste en plusieurs semences ovales ou turbinées, couronnées chacune d'une aigrette sessile.

Cette plante croît en Italie sur les montagnes, dans les Alpes, & est cultivée au jardin du roi.

Sa racine est incisive, désobstruante, emménagogue, astringente. On prétend que, soit qu'elle soit bouillie dans de l'eau, soit qu'elle soit macérée dans du vin, soit qu'elle soit réduite en poudre, elle est bonne contre l'hydropisie & la jaunisse. On la prend à la dose d'un gros. C'est mal-à-propos qu'on a voulu l'employer à la place du rhapontic.

2°. La *centaurée* petite.

Centaurium minus; centaurea, fel terræ. OFF.

Gentiana corollis infundibuliformibus quinquefidis, foliis lineari lanceolatis, caule dichotomo. LINN.

La racine de la petite *centaurée* est menue, fibrée, blanche, insipide, & donne naissance à une tige qui souvent s'élève à plus d'un pied. Ses feuilles, dont quelques-unes sont couchées par terre, sont opposées deux à deux, de la figure de celle de la mille-feuille, plus grandes, & d'un verd gai. Ses fleurs, qui naissent en forme de bouquet au bout des branches, sont d'une seule pièce à entonnoir, partagée en cinq parties, & de couleur rouge. Le calyce est à cinq fleurs aiguës. Le pistil devient un fruit cylindrique, membraneux, à deux loges, où sont renfermées des semences fort menues.

Cette plante vient dans les prés, sur le bord des bois, dans beaucoup d'autres endroits : elle est très-commune dans les environs de Paris.

La petite *centaurée* est une des plantes les plus en usage, & qui a le moins perdu de sa réputation, depuis la découverte du quinquina. On croit encore à présent, qu'unie avec la camomille, elle guérit au moins aussi sûrement que le quinquina les fièvres intermittentes, excepté les fièvres quartes, sur lesquelles elle n'est pas d'un secours tout-à-fait aussi sûr.

Cette plante, dit Vogel, est, de l'aveu de tout le monde, amère, sudorifique, stomachique, emménagogue & anti-fébrile. Ruland & Ettmuler faisoient usage de sa décoction dans presque toutes les fievres intermittentes. Marchand (Histoire de l'Ac. des Sc. de Paris, 1701, p. 287.) dit que son extrait va de pair avec l'écorce du Pérou. Indépendamment de sa vertu anthelmentique, on en obtient de bons effets dans toute sorte de cachexie, dans l'hydropisie même, dans les engorgemens squirreux des viscères.

Lorsque cette plante est récente, elle est très-amère & purgative, aussi-bien que son extrait, dont on donne une cuillerée ou deux. Sa décoction n'agit pas également chez tous les sujets, & on a observé chez quelques-uns qu'elle excitoit des vomissemens. C'est un purgatif usité chez les anglois.

On assure encore que la décoction de petite *centaurée*, appliquée extérieurement, fournit un puissant vulnéraire, est très-propre pour mondifier les ulcères, pour amollir les callosités, pour guérir la rage; ses feuilles entrent dans les vulnéraires suisses.

D'après tout ce que nous venons de dire, il est certain qu'on doit attribuer à la petite *centaurée* des qualités importantes dans l'usage médical. Mais il seroit bien essentiel de déterminer, au moyen de rapprochemens faits d'après l'analyse de cette plante & des observations médicales, si l'on pourroit la substituer au quinquina, & dans quelles circonstances. Si cette plante étoit supérieure, ou seulement également bonne, pourquoi irions-nous chercher chez l'étranger, & à grands frais, ce que la nature nous donne pour rien en le plaçant à côté de nous ? Si nous avions bien examiné les vertus de beaucoup de plantes qui nous environnent, je suis très-persuadé que nous aurions déjà pu en substituer beaucoup à celles que nous faisons venir de fort loin, sur lesquelles souvent on nous trompe dans le commerce,

& dont les bons effets ne sont rien moins que constans.

3°. La *centaurée* bleue, la tertianaire ou herbe aux fièvres.

Scutellaria foliis cordato lanceolatis, crenatis. LINN.

Lysimachia cærulea galericulata vel *gratiola cærulea.* C. B. P. 246.

Cassida palustris vulgatior flore cæruleo. TURNEF.

Tertianaria. OFF.

Cette plante a une racine menue, blanche, rampante, noueuse, vivace, d'où s'élèvent à un pied & demi ou deux pieds des tiges quarrées, rudes, inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau au moyen des fibres qui partent de leur jointure. Ses feuilles, attachées à un pédicule rude & court, sont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords. De l'aisselle des feuilles sortent des fleurs en gueule, de couleur violette, tirant sur le bleu; il leur succède quatre graines, presque rondes, contenues dans une capsule qui a servi de calyce à la fleur.

Cette plante fleurit en juin, juillet, août; elle croît communément près des fossés remplis d'eau & dans les endroits humides.

Son odeur est assez agréable: elle est fébrifuge & se prescrit particulièrement contre les fièvres tierces; ce qui lui a valu le nom de *tertianaire.* Elle est cependant de peu d'usage depuis qu'on emploie le quinquina. Elle est encore vulnéraire, astringente. On en fait des décoctions, avec une poignée sur une pinte d'eau réduite aux deux tiers, & qu'on fait boire tièdes par verrées. Suivant Camérarius, cette décoction est bonne dans l'esquinancie & purifie le sang. (M. MACQUART.)

CENTAUROIDES. (*Mat. méd.*)

C'est un des noms de la gratiole, plante âcre, drastique & hydragogue. *Voyez* GRATIOLE.
(M. FOURCROY.)

CENTINODE. (*Mat. méd.*) *Voyez* RENOUÉE.
(M. MAHON.)

CENTOIRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* CENTAURÉE. (BLANC, LEXIC.) (M. MAHON.)

CEPHALÆA. (*Ordre nosologique* & *Méd. pratique.*) *Voyez* CÉPHALALGIE. (M. MAHON.)

CÉPHALALGIE. (*Ordre nosolog.* & *Médecine pratique.*)

La *céphalalgie*, ou douleur de tête, *cephalalgia*, constitue le 193e genre de la nosologie de M. Sauvages, le XIe de la septième classe, qui comprend les douleurs (*dolores*) en général, & le premier des douleurs qui attaquent particulièrement la tête. Cet auteur la définit une douleur gravative de la tête, *gravativus capitis dolor.* Elle diffère, selon lui, de la céphalée, *cephalæa*, qui forme le genre suivant, en ce que celle-ci est une douleur de tête périodique, chronique, & avec tension, *periodicus, diuturnus tensivus capitis dolor.*

Les définitions & les différences des autres Nosologistes se rapportent, à peu de chose près, à celles de l'illustre professeur de Montpellier.

Un troisième genre de douleur de tête, la migraine, *hemicrania*, est caractérisé généralement par les mêmes nosologistes une douleur, avec tension, d'un des côtés de la tête, *capitis dolor tensivus alterutrum ejus latus occupans.*

Quelquefois la douleur est fixée au sommet de la tête, & circonscrite dans un intervalle qui excède à peine, en diamètre, la tête d'un clou: aussi l'appelle-t-on *le clou*, *clavus.* Cette douleur attaque fréquemment les femmes, sur-tout celles qui sont hystériques; elles se plaignent alors comme si on leur eût appliqué un morceau de glace à l'endroit de la tête qui est douloureux. Vogel (genre 141) définit le clou *capitis dolor in vertice cum sensu frigoris.*

Mais les médecins *praticiens* ont établi d'autres distinctions. Selon eux la céphalée, Κεφαλαια, & la *céphalalgie*, Κεφαλαλγια, sont des affections de la tête qui ne different que par le dégré. La *cephalæa* n'est autre chose qu'une *céphalalgie* opiniâtre & invétérée. Arétée dit, (L. 1. cap. 2 *de causis & signis chronicorum morborum*) qu'une douleur de tête subite, produite par quelque cause passagère, προσκαιρω, s'appelle *céphalalgie*, quand même elle duteroit plusieurs jours: mais qu'on l'appelle *céphalæa*, si elle s'invétère, si ses retours sont opiniâtres & fréquens, & si elle devient de jour en jour plus violente & plus difficile à guérir.

On lit aussi dans l'auteur des définitions de médecine, que la céphalée est une affection de la tête, dans laquelle une douleur insupportable se fait sentir en certains temps, à des retours périodiques, & est accompagnée de tintemens d'oreille, d'inflammation aux yeux, de distension des veines du front, & de rougeur du visage.

Les observations faites sur les cadavres de personnes mortes de différens maux de tête prouvent que les causes de la *céphalalgie* sont très-variées, & très-multipliées. Mais elles ne sont pas toutes connues, puisque les ouvertures des cadavres ne nous les font pas toujours découvrir, & même elles ne sont pas non plus constantes à produire leur effet ordinaire, puisqu'il est certain qu'elles existent quelquefois sans que cet effet ait eu lieu. Au reste c'est ce qu'on peut dire avec vérité des causes d'un très-grand nombre d'autres maladies.

On trouvera dans ce dictionnaire, à l'article *anatomie pathologique*, les observations les plus curieuses & les plus importantes, recueillies par Bonnet, Morgagni & autres médecins. Nous nous dispenserons donc de les rapporter ici. (*Voyez cet article pag.* 237--241.

La céphalée, dit Cœlius Aurélianus, reconnoit pour cause la plus ordinaire le réfroidissement; ou le froid, quelquefois au contraire la chaleur des rayons du soleil, ou une longue insomnie: les femmes y sont plus sujettes que les hommes. Ceux qui sont attaqués de cette maladie sentent un mal violent qui occupe toute la tête, ou qui n'en occupe qu'une partie. La douleur s'étend aussi jusqu'au fond des yeux à la partie postérieure de la tête, au cou, & même à l'épine du dos, ensorte que, quand le malade veut s'asseoir, il est attaqué de vertige, d'obscurcissement de la vue, de mal de cœur, & de vomissement bilieux. Lorsque ce mal est violent, les yeux deviennent rouges & prominens, les paupières se ferment, la lumière devient insupportable, les larmes coulent, on est dégoûté de tout aliment, la vue s'obscurcit, les oreilles tintent, on a l'ouie dure, on est tourmenté d'insomnies longues & fréquentes, on a mal aux dents, & l'on rend par le nez, au commencement du paroxisme, quelques goutes de sang qui ne soulagent point.

Il y a des personnes en qui cette maladie est aiguë & accompagnée de fièvre: mais le plus ordinairement elle est chronique, sans fièvre, a des retours périodiques, & elle n'affecte que la tête du malade. La description que fait Galien de cette maladie est également exacte, & se rapporte à celle du médecin méthodiste dans ses principaux points. « La *céphalæa*, dit cet auteur, est un mal constant qui occupe toute la tête, qu'on a de la peine à guérir, & que les plus petits accidens font augmenter au point que le malade ne peut supporter aucun bruit, les voix fortes, l'éclat de la lumière, & le mouvement: mais la crainte de l'un & de l'autre le contraint de s'enfermer dans quelque chambre obscure & retirée. Entre ces malades, les uns s'imaginent qu'on leur frappe la tête avec un maillet, les autres qu'ils ont la tête fendue & ouverte: il y en a, peu à la vérité, en qui la douleur s'étend jusqu'au fond des yeux; ensorte qu'il n'y a pas lieu de douter, que toute la membrane qui enveloppe la tête ne soit violemment affectée dans cette maladie ».

Il est bien difficile de présenter une ætiologie satisfaisante des phénomènes qui accompagnent cette sensation douloureuse que nous venons de décrire. La plus vraisemblable est celle d'après laquelle on place le siège de diverses *céphalalgies* dans une membrane extrêmement sensible, qui adhère aux muscles contigus à la boëte osseuse, communique à la lame extérieure de la dure-mère, & reçoit dans toutes ses portions des ramifications de l'artère carotide externe, & des nerfs des vertèbres cervicales ainsi que de ceux de la septième paire. Cette membrane est connue sous le nom de péricrane.

Lorsque nous regardons le péricrane comme le siège principal de la douleur de tête, nous ne prétendons pas pour cela donner l'exclusion aux tégumens communs, ou à la peau, qui reçoivent aussi un très-grand nombre de vaisseaux sanguins & de nerfs. On est autorisé à penser que ce sont ces derniers organes qu'affecte particulièrement la douleur sourde, pesante, &c. accompagnée d'un sentiment de pression, à laquelle les nosologistes modernes ont affecté la dénomination de *céphalalgie*, tandis que celle qui est plus vive & plus aiguë réside dans le péricrane.

« La membrane intérieure qui enveloppe le cerveau, & que nous appellons la dure-mère, peut être aussi le siège de la douleur de tête. Cette membrane est formée de fibres très-tendineuses & très-nerveuses: elle est composée de deux lames; elle reçoit des ramifications de la cinquième & de la septième paire des nerfs, & trois petites artères. La première part de la carotide interne, & se distribue dans la partie antérieure de la dure-mère: la seconde part de la carotique externe, entre dans le crane par un trou qui lui est propre, & s'avance jusqu'au milieu de la dure-mère: la troisième part de la branche externe de l'artère vertebrale interne, entre dans le crane par le trou de la veine jugulaire interne, & se distribue dans la partie postérieure de la dure-mère. La douleur de tête a son siège moins fréquemment dans cet endroit: mais, lorsque cela arrive, elle est beaucoup plus dangereuse: car, si le sang reste long-temps en stagnation dans les vaisseaux de cette membrane, ou s'il en altère la force motrice par sa quantité ou par son acrimonie, il s'ensuit ordinairement des maux de tête les plus violens, la phrénésie & les convulsions dans les maladies aiguës, surtout s'il y a pulsation, les paralysies, les hémiplegies, & les affections léthargiques dans les maladies chroniques. Cette doctrine est confirmée par les dissections que l'on a faites de personnes mortes de douleurs de tête opiniâtres & violentes. On a trouvé en effet dans ces sujets les sinus du cerveau, & les veines jugulaires externes & internes, pleins d'un sang épais & muqueux, & quelquefois de fausses concrétions polypeuses. (*Voyez* ANATOMIE PATHOLOGIQUE *pag.* 237--241).

Il semble qu'Hippocrate lui-même n'ait pas méconnu cette théorie des douleurs de tête, à en juger par l'explication exacte & *mécanique* qu'il en donne (lib. de flat. sect. 13.) « Puisque le mouvement du sang se fait dans la tête, dit-il, par des passages très-étroits; s'il arrive qu'il soit en trop grande quantité, il s'y trouvera resserré, & ce resserrement causera de la douleur. Comme le sang est naturellement chaud, lorsqu'il est emporté avec quelque force; on conçoit facilement qu'il doit trouver de la difficulté à passer par ces canaux étroits, ou s'il vient

à rencontrer des obstacles, & des obstructions, il y aura pulsation aux environs des tempes : c'est ainsi qu'il faut expliquer ce dernier phénomène. » On seroit même tenté de conclure de ce passage du père de la médecine, que le mouvement progressif du sang des artères dans les veines ne lui étoit pas totalement inconnu : il donne le nom d'obstruction aux obstacles qui gênent son retour ; or les obstructions ne proviennent d'aucune autre cause que d'un défaut d'impulsion ou d'action dans les vaisseaux qui rapportent le sang. C'est en conséquence de ce défaut que le mouvement du sang devient de plus en plus foible & languissant. Car, s'il se porte à la tête une plus grande quantité de sang que les veines ne sont capables d'en rapporter avec le même degré de vitesse, les vaisseaux artériels, sur-tout les plus petits d'entre eux & les capillaires, seront violemment distendus par la congestion du sang ; le même effet sera sensiblement produit sur les membranes du cerveau, & il s'ensuivra de la douleur & une sensation facheuse.

Cette opinion de F. Hoffman est d'autant plus probable, que l'expérience nous apprend, que les *céphalalgies* sont plus communes & plus violentes chez les individus dont le sang pêche ou par trop d'abondance, ou par sa qualité épaisse & visqueuse, ou enfin par une acrimonie quelconque, tels que sont les pléthoriques, les jeunes gens, ceux qui étoient sujets à des évacuations sanguines habituelles, soit par le nez soit autrement. Dans ces inconstances, si le sang est porté avec trop d'impétuosité & en trop grande quantité dans les membranes qui sont le siège de la douleur, cette douleur occupe ordinairement toute la tête, qui devient chaude, rouge & gonflée : les vaisseaux de cette partie s'enflent, leur pulsation est forte, surtout aux environs des tempes & du cou ; les narines sont sèches & brûlées, la gorge est enflammée d'une chaleur violente, & le malade souffre une grande soif. Les anciens disoient que la maladie provenoit alors d'une *intempérie chaude*.

Lorsque le sang amassé dans les vaisseaux de la tête abonde en sérosité inactive, à la suite d'un embarras, ou de la suppression d'un coryza, d'un catarre, ou d'un écoulement par le nez, il s'ensuit une douleur sourde & pesante, accompagnée d'un sentiment de pression qui occupe particulièrement le devant de la tête. Il arrive dans ces cas que le sentiment de pesanteur est quelquefois si considérable, que le malade a à peine la force de supporter sa tête. Un accident assez fréquent, c'est qu'il se forme des tumeurs dans les tégumens, sur-tout au sommet. Le doigt laisse son impression sur ces tumeurs, le pouls du malade est languissant, & sa couleur est livide. Ce genre de *céphalalgie* provenoit, selon les anciens, d'une intempérie froide : ils en avoient observé soigneusement tous les phénomènes, comme on peut s'en convaincre. (*Voyez* Celse, l. IV, sect. 2.)

Le mal de tête le plus dangereux & le plus opiniâtre, est celui qui attaque ceux en qui le virus vénérien a jetté de profondes racines, lorsqu'une matière âcre, séreuse & caustique est fortement engagée dans le péricrâne : cette matière carie quelquefois le crâne même ; & lorsqu'on vient à-bout de guérir cette maladie, ce n'est pas sans peine & sans avoir employé un traitement très-long, & qui exige beaucoup d'intelligence & une expérience consommée. (*Voyez* VEROLE.)

Cette espèce de mal de tête est analogue à celle qui reconnoît pour cause une matière âcre & caustique rentrée dans le corps, & que le méchanisme de la machine tend à repousser à la superficie : c'est ce que l'on observe clairement dans les affections rhumatismales, dans la goutte, dans les gratelles, dans les érysypèles à la tête, & dans la maladie connue sous le nom de *gutta rosacea*. Lorsque la matière morbifique n'a point encore été repoussée par la nature à la surface du corps, ou, ce qui est beaucoup plus fâcheux encore, lorsque cette matière est rentrée, comme il arrive quelquefois dans la petite vérole & la rougeole, alors les enfans sont attaqués d'un mal de tête violent accompagné de fièvre, de délire, & même quelquefois d'épilepsie. S'il arrivoit dans ce cas que la douleur provînt d'une très-petite quantité de matière âcre & caustique, il faudroit attribuer les symptômes à une constriction des membranes, plutôt qu'à leur distension ; car la distension n'a pour cause ordinaire que l'abondance excessive du sang ou de la sérosité. Le mal de tête produit par la cause dont nous parlons est si fixe, si durable, si violent, si insupportable & si aigu, qu'il trouble toutes les facultés animales & rationnelles, prive le malade du sommeil, empêche la digestion, excite des nausées & le dégoût, & entraîne à sa suite les affections les plus terribles de la tête & des nerfs, comme le vertige, l'obscurcissement de la vue, la cataracte, l'aveuglement, le tintement d'oreilles, les convulsions & l'épilepsie : la sympathie qui existe entre toutes les parties nerveuses fait que tous ces symptômes sont encore accompagnés du vomissement, de la constipation, & du froid des extrémités. Dans cet état, un malade semble près de succomber. Toutes ces choses n'avoient point échappé aux anciens ; & nous trouvons dans Celse, *loco citato*, le passage suivant : le tremblement violent, l'état paralytique des nerfs, l'obscurcissement de la vûe, l'aliénation de l'esprit, le vomissement que suit l'hémorrhagie par le nez, qui produit & la perte de la parole, le froid du corps & les défaillances, une douleur insupportable, principalement vers les tempes ou vers l'occiput : tels sont les signes auxquels on reconnoît la *cephalaea*.

En traitant de la cause & de l'origine de cette maladie, nous ne manquerons pas d'observer qu'elle peut provenir d'une foiblesse naturelle des parties nerveuses ou membraneuses de la tête, dont les enfans héritent de leurs parens. En effet, plus une partie est foible, ou plus elle est éloignée du degré de

ton & d'élasticité que la nature lui assigne ordinairement; plus aussi elle a de facilité pour recevoir & pour retenir les humeurs étrangères : d'où naissent la stagnation des fluides & l'affection morbifique des parties nerveuses. Plusieurs exemples de cette transmission héréditaire sont consignés dans les auteurs de médecine.

Il y en a aussi un grand nombre qui ne permett pas de douter que de longs chagrins, le commerce immodéré des femmes, des excès de travail, une application d'esprit forcée, des saignées trop fréquentes, & des hémorrhagies considérables ont tellement affoibli la tête de certains individus, qu'ils avoient cette partie non-seulement tourmentée de douleurs violentes, mais encore affligée d'autres maladies terribles.

Nous avons vu que Cælius Aurélianus regardoit le refroidissement comme une des causes génératrices les plus fréquentes du mal de tête. Rien n'est plus certain. Le froid est en général nuisible à toutes les parties nerveuses; & lorsqu'il frappe subitement il interrompt la transpiration cutanée : mais il affecte la tête d'une manière particulière, lorsqu'on ne prend pas les soins nécessaires pour l'en garantir pendant la nuit, ou lorsqu'après s'être échauffé à parler long-temps, après avoir pris un exercice violent, avoir été exposé au soleil, s'être abandonné à quelque passion, ou avoir bu avec excès des liqueurs spiritueuses & enivrantes, on passe subitement dans un air froid & humide, sur-tout pendant la nuit.

Il faut observer encore que la *céphalalgie* n'est quelquefois qu'un symptôme concomitant d'une maladie; par exemple, elle accompagne fréquemment les fièvres intermittentes, & plus particulièrement les fièvres quartes. Rien n'est plus commun encore que d'être appellé auprès de jeunes personnes tourmentées d'un mal de tête violent, lorsqu'elles sont sur le point d'avoir leurs règles, ou lorsqu'elles les ont trop abondantes; car alors les constrictions spasmodiques du bas-ventre transmettent leur influence jusqu'à la tête. Ceux en qui la digestion se fait mal, ou qui sont affligés de ce que nous appellons affection hypochondriaque, sont fort sujets à la *céphalalgie*. En effet, lorsque les premières voies sont surchargées d'humeurs peccantes, & lorsque les spasmes & les flatuosités qu'elles produisent font refouler vers la tête une trop grande quantité de fluides, la congestion contre nature qui s'en fait dans cette partie occasionne une distension des vaisseaux, & sur-tout de leur tunique nerveuse, d'où résulte une sensation de douleur.

Il est constant en particulier que le mal de tête appellé *hémicrania*, *migraine*, provient presque toujours d'un vice de l'estomac, en conséquence duquel la digestion se fait mal; il s'engendre des crudités qui agissent immédiatement sur les parties nerveuses de ce viscère, ou sont portées à plusieurs reprises par le torrent de la circulation contre les organes trop sensibles qui sont le siège de la douleur. Ce qui ajoute du poids à cette idée, c'est qu'il est d'observation constante, que les enfans sont fort sujets aux maux de tête, & que c'est aussi l'âge de la vie où le régime est le moins exact, & où les humeurs crues & indigestes, ainsi que les vers, infectent le plus communément les premières voies. En outre, la douleur se fait sentir au moment où le chyle imparfait, qui est le produit des mauvaises digestions, passe des intestins aux vaisseaux lactés, de ceux-ci au canal thorachique, de là au cœur, & enfin du cœur à la tête.

Il faut savoir de plus que la *céphalalgie* n'est pas continuelle; elle ne tourmente pas le malade sans relâche, il y a quelques bons intervalles dans lesquels le mal est moins fort, ou cesse entièrement; mais il revient à certaines heures, certains jours, certains mois de l'année. Ces rémissions sont des signes certains que la cause de la maladie réside dans les parties les plus éloignées, comme dans l'estomac & dans les viscères de l'abdomen; car ces organes ne peuvent être affectés sans que la circulation ne soit gênée dans tout le corps, mais particulièrement à la tête, d'où naît la *céphalalgie*. Enfin, j'ai remarqué, dit Hoffman, que ceux qui étoient ou qui avoient été sujets à des évacuations hémorrhoïdales, ou qui avoient quelque disposition aux maladies hypochondriaques, ne manquoient guères d'être attaqués de *céphalalgie*.

La *céphalalgie* n'est pas toujours sans danger. Si le siège de cette maladie est dans le crâne, ou dans les membranes du cerveau, si la douleur est violente, continue, accompagnée de fièvre & d'insomnie, il y a tout lieu de craindre la phrénésie. Si les hypochondriaques, & ceux qui ont quelque disposition à la mélancholie, sont attaqués d'un mal de tête subitement, ou après s'être abandonnés à quelque passion violente, qu'ils en perdent le repos & l'appétit, que la faculté d'entendre soit affoiblie en eux, & qu'il se fasse dans les vaisseaux internes une pulsation sans qu'il y ait de fièvre, ils sont menacés de manie. Si un mal de tête violent & subit est suivi du tintement d'oreilles, de la difficulté de marcher, de la foiblesse des genoux, & d'embarras dans les organes de la parole, il faut s'attendre à une apoplexie ou à une hémiplégie, dans laquelle le côté opposé sera plus cruellement tourmenté ou de convulsions, ou de douleurs, que le côté paralytique; celui-ci même n'aura plus de sensibilité. Nous ajouterons à cela que les fréquens maux de tête sont dans les jeunes gens des avant-coureurs de la goutte, ou des maladies goutteuses.

Comme le mal de tête peut provenir de différentes causes, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par ce que nous avons dit jusqu'ici, il est important de distinguer celle que l'on a à combattre de toutes les autres. Elles se réduisent à quatre principales:

La première, lorsque le sang & les humeurs se portent avec impétuosité vers la tête, & s'y arrêtent.

La seconde, lorsqu'une matière âcre & irritante produit des constrictions spasmodiques dans les membranes de la tête.

La troisième, lorsque les fluides du corps en général sont d'une mauvaise qualité.

La quatrième enfin, lorsque les parties nerveuses de la tête, ou de toute autre partie qui sympathise avec elle d'une manière spéciale, tel que l'estomac, sont dans un état d'agacement ou de foiblesse.

Si la maladie est occasionnée par une trop grande quantité de sang qui se porte violemment à la tête, ce qui a lieu presque toujours par un spasme des parties inférieures, il n'y a point alors de remède capable de soulager plus promptement que la saignée, qu'il faut faire le plus près que l'on pourra de la partie affectée, pour donner plus d'efficacité à la dérivation; ainsi l'on saignera sous la langue, au front, aux veines jugulaires externes, ou bien on appliquera des sangsues derrière les oreilles. Il faut observer toutefois d'ouvrir la veine du pied quelque temps avant celles qui se trouvent à la tête. Si le malade étoit pléthorique, il seroit en outre fort à propos avant d'en venir à une saignée locale, d'exciter une révulsion en rendant le ventre très-libre; ce à quoi on parviendra facilement, soit par le seul secours des lavemens ordinaires, soit avec des purgatifs doux, tels que les infusions de rhubarbe avec la manne, la crême de tartre, le sel de sedlitz, &c. Cette agitation ou effervescence du sang, que l'on désigne sous le nom de pléthore fausse, parce qu'elle présente les caractères & les accidens de la véritable, exige souvent le même traitement curatif. Mais souvent aussi, la chaleur ou une irritation nerveuse étant la cause de cette effervescence, il est alors plus avantageux d'avoir recours aux antiphlogistiques & aux antispasmodiques, tant internes qu'externes. Les émulsions avec les amandes & la graine de pavot blanc dans une décoction d'orge, ou dans des eaux de tilleul, de gallium, &c. le nitre, le camphre, &c. des épithèmes dans lesquels on fait entrer différens vinaigres, satisfont à toutes ces indications.

Mais la manière dont il convient de traiter un malade est bien différente de celle que nous venons de présenter, si le mal de tête continue pendant un temps considérable, s'il est accompagné de stupeur & d'un sentiment de pesanteur, & s'il est produit par la présence d'une humeur visqueuse, stagnante, soit dans les membranes mêmes du cerveau, soit dans d'autres parties du corps d'où elle produira sympathiquement la *céphalalgie*. Les saignées & les laxatifs ne sont pas des remedes assez puissans en ce cas : il faut avoir recours à des moyens plus efficaces, & se proposer de fondre les humeurs épaisses & glutineuses, en vuider en même temps les intestins qui sont souvent le siège de ces mêmes humeurs, ou vers lesquels elles seront portées par l'effet des remèdes. C'est pour suivre cette indication, qu'Hoffman employoit des pilules, dans la composition desquelles entroient des gommes-résines incisives, fondantes & toniques, des extraits de substances drastiques & quelques antispasmodiques. Lorsque l'on juge que par l'effet de ces pilules l'humeur morbifique a été suffisamment atténuée & évacuée; ce qui n'a lieu qu'au bout d'un temps assez long, on en cesse l'usage pour les remplacer par des substances capables de rendre aux parties le ton que la stagnation des humeurs & l'action des purgatifs ont dû nécessairement leur faire perdre. Il est utile aussi de leur associer quelque substance qui ait la propriété de provoquer les urines.

Si ces remèdes ne dissipent pas le mal, il faudra alors recourir à certaines applications extérieures; celles que l'on emploiera avec le plus de succès sont les véficatoires, parce qu'ils procureront l'évacuation de la matière morbifique qui est en stagnation. Il n'est pas besoin de dire que c'est contre la *céphalalgie* idiopathique seulement que ce topique peut être de quelque utilité. Hoffman se servoit ordinairement de l'emplâtre de mélilot, sur une once duquel il étendoit un gros de poudre de cantharides avec quelques grains de camphre : il en appliquoit sur la nuque, de la largeur d'un écu, renouvelloit de temps en temps cette application, & soutenoit l'écoulement par les moyens convenables. Ce véficatoire procuroit la sortie d'une quantité considérable d'humeurs séreuses, sans incommoder le malade. Mais dans les maux de tête violens, & toutes les fois que la sérosité en stagnation sous les tégumens du crâne forme une tumeur non-seulement sensible aux yeux, mais encore douloureuse au toucher; il faut, selon Wepfer, raser la tête, & y appliquer un large véficatoire, dont l'effet est de produire plusieurs cloches, & d'attirer au-dehors une grande quantité de sérosité visqueuse. Rivière assure s'être servi avec succès de ce remède dans un mal de tête opiniâtre.

Il arrive quelquefois qu'il n'y a qu'un endroit particulier de la tête où la douleur se fasse sentir; mais c'est alors avec une violence atroce. Dans ce cas, où la matière morbifique est profondément fixée dans les membranes, les feuilles de la renoncule des prés, broyées & appliquées comme véficatoire dans un emplâtre fenêtré sur le lieu de la douleur, ont réussi à quelques praticiens. On pourroit substituer le moxa à la renoncule, puisque la manière d'opérer & l'effet de l'un & de l'autre paroissent être les mêmes. Quant à moi, dit Hoffman, j'ai employé, avec beaucoup de succès, le sel volatil sec de sel ammoniac, (l'*alcali volatil*) appliqué sur la partie affectée de la tête, avec une égale quantité de fleurs de moutarde, parce que l'humeur peccante, étant fixée profondément dans les membranes, demande un discussif dont la force soit proportionnée à son adhérence. Il faut raser la tête avant de faire cette application.

Lorsque la *céphalalgie* provient de la suppression imprudente d'un *coryza*, (rhume de cerveau) ou d'une

d'une mucosité retenue dans les cavités ou dans les sinus que tapisse la membrane de Schneider, il faut tenter de faire reparoître cet écoulement, ou d'en produire un quelconque, en réitérant l'application aux narines de l'alcali volatil, uni avec quelque huile céphalique, comme celle de lavande ou de marjolaine; ou de faire tirer par le nez un errhine ou poudre modérément sternutatoire, faite avec la marjolaine, la bétoine, le vrai marum, les fleurs de benjoin & la poudre de clous de gérofle.

Lorsque le mal de tête est violent, qu'il dure depuis long-temps, & qu'on a des raisons de l'attribuer à une dépravation particulière du sang, comme il arrive dans la vérole ou dans le scorbut, il faut nécessairement attaquer la cause de la maladie par les remèdes qui conviennent dans l'un ou dans l'autre de ces cas. Le traitement de la vérole doit être alors, selon Hoffman, composé en partie de la méthode par les sudorifiques.

La migraine, (*hemicrania*) sur-tout celle qui est périodique, a communément son siège dans les premières voies. Cette maladie a rarement lieu sans que l'estomac & le duodenum ne soient surchargés de matières peccantes, qu'il faudra évacuer par des émétiques doux. Il est ensuite très-important de tenir le ventre libre, afin de précipiter par les selles ces mêmes matières, à mesure qu'elles se formeroient de nouveau : par ce même moyen, on établiroit une dérivation, & la tête se trouveroit débarrassée des humeurs qui l'incommoderoient *idiopathiquement*. On passera alors à l'usage des stomachiques pour redonner du ton & des forces aux parties qui étoient le siège du mal. *Voyez* MIGRAINE.

La *céphalalgie* peut provenir aussi d'un écoulement immodéré des règles ou des hémorrhoïdes. Dans ce cas, l'indication sera de rétablir ces évacuations salutaires dans l'état convenable & naturel. Mais l'administration des remèdes, capables de produire cet effet, demande beaucoup de prudence de la part du médecin.

La *céphalalgie* reconnoît quelquefois pour cause un amas de matière corrompue dans le sinus de la mâchoire supérieure, &c. &c.

En général, comme il y a un grand nombre de maux de tête qui ne sont que symptômatiques, on en trouvera le traitement aux articles des maladies qu'ils accompagnent. Nous n'en parlerons donc point ici.

Nous terminerons cet article par quelques observations relatives à certaines espèces de *céphalalgie*.

Lorsque la douleur se fait sentir au sinciput & dans les sinus frontaux, & qu'elle est si violente & si aiguë, que les forces du malade en sont considérablement diminuées, & qu'il est même en danger de perdre la vie; ce n'est point dans ce cas le principe de la maladie qu'il faudra d'abord attaquer. Il faudra commencer par rendre des forces au malade : car les efforts du médecin sont inutiles, si la nature ne les seconde. Il arrive quelquefois que la *céphalalgie* est poussée à un point si excessif, qu'elle entraîne après elle les symptômes les plus fâcheux, comme l'insomnie continuelle, les défaillances, les fièvres, les inflammations & l'aliénation d'esprit. Alors il faut travailler à calmer la douleur, en employant, le plus promptement qu'il sera possible, tous les remèdes convenables, tant intérieurs qu'extérieurs. Entre les remèdes pour l'intérieur, Hoffman donnoit la préférence aux pilules de Starkey, composées d'extrait d'opium par digestion, de réglisse, d'ellebore blanc & noir & du savon du même chimiste : c'est-à-dire, qu'il cherchoit à calmer, & en même temps à évacuer. Il prescrit de tenir le ventre libre par des clystères, avant que d'ordonner les anodyns.

Les applications extérieures, telles que les linimens, les emplâtres, &c. ont rarement l'effet que quelques médecins en attendent, sans même en excepter celles qui ont une qualité narcotique ; & le calme momentané que ces derniers peuvent produire est le plus souvent suivi d'un accès si violent, qu'il fait regretter aux malades un pareil soulagement.

Lorsque les premiers médicamens, & particulièrement les anodyns, auront abattu la violence du mal, il sera alors à propos d'ordonner un cathartique doux, & d'en venir ensuite à l'usage des remèdes capables d'attaquer & de détruire le principe de la maladie, quel qu'il puisse être. Lorsqu'une douleur aiguë & presque insupportable paroît fixée dans les cavités des narines & dans les sinus des os de la tête, (espèce de *céphalalgie* produite par une petite quantité d'humeurs ou de sang extravasée & logée sous la membrane qui tapisse ces sinus) il faut chercher à alléger la douleur, non-seulement par les moyens dont nous venons de parler, mais encore en diminuant l'impulsion du sang d'où dépend en grande partie la violence du mal. Pour cet effet, on fera des scarifications aux narines ; pratique fort usitée par les médecins égyptiens : ou, s'il est nécessaire de porter un secours plus prompt & plus énergique, on enfoncera subitement & avec violence une paille forte dans les narines, jusqu'à ce qu'il s'ensuive une hémorrhagie.

Si l'humeur âcre & corrosive, extravasée sous la membrane du péricrâne, commence à carier l'os, & qu'on ait vainement tenté tous les remèdes que nous avons indiqués ; il faudra avoir recours à l'incision qu'on fera avec un succès surprenant dans cette circonstance, comme on le fait dans le panaris qui provient d'une cause semblable. Mais si la carie a passé jusqu'au diploé & à la lame interne du crâne, il n'y a plus de ressources que dans l'opération du trépan.

On observera, en général, de commencer la cure

des maux de tête, quelle qu'en puisse être la cause, par les clystères & par la saignée, lorsqu'il y aura pléthore, & de rendre le ventre libre avant que de saigner. Cela fait, on en viendra aux remèdes convenables, soit intérieurs, soit même extérieurs. Lorsqu'on aura remédié à la pléthore, il sera quelquefois très-utile d'ouvrir la veine du front pour opérer par ce moyen une dérivation plus prompte & plus efficace. Heurnius nous avertit (dans ses notes *ad Aphorism. 68. Hippocr. sect. 5.*) d'une précaution importante qu'il faut prendre en faisant cette opération; c'est de faire, avant que de la commencer, une ligature au cou, afin que la veine se gonfle, & de l'ouvrir ensuite obliquement, prenant bien garde d'offenser le péricrâne.

Il est constant, par le témoignage des plus habiles médecins, que l'artériotomie aux tempes a quelquefois emporté subitement des maux de tête, contre lesquels on avoit employé, sans succès, pendant long-temps, tous les autres remèdes. Je ne nie point tous les avantages de cette opération, dit Hoffman, quoique je ne l'aie jamais pratiquée : mais je pense qu'en ouvrant la veine jugulaire externe, on dissipera plus aisément la stagnation des humeurs qui circulent mal dans les vaisseaux de la tête, ou qui sont extravasées; car, on n'aura pas plutôt fait une ouverture à cette veine, que le sang artériel s'y portera avec beaucoup plus de vîtesse. Si on fait ouvrir la veine temporale, que ce soit à côté de l'oreille; l'opération se fera en cet endroit, & plus sûrement & plus commodément.

Dans tous les maux de tête, où les forces du malade & le défaut de sang ne permettront point la saignée, on pourra ordonner les bains de pieds, qui, pris modérément, déterminent l'abord du sang & des autres humeurs vers les parties inférieures, & font toujours du bien. Je ne désapprouve pas non plus les frictions assez fortes, faites aux jambes avec un morceau d'étoffe de laine. Les substances capables de rendre les parties rouges & enflammées, comme le grand raifort rapé, mêlées avec du sel, & appliquées aux pieds, ont aussi leur utilité.

Quant aux épithèmes, *actuellement* froids, l'application ne s'en doit faire, dans les *céphalalgies*, qu'avec beaucoup de circonspection : car j'ai vu, dit Hoffman, plusieurs malades à qui on avoit appliqué des épithèmes froids pour dissiper le mal de tête qui accompagne ordinairement les fièvres, sur-tout les exantémateuses, la petite-vérole, la rougeole & les fièvres pourprées, privés pour toujours de la vue, ou affligés de cataractes & d'inflammations aux yeux, parce qu'on avoit eu l'imprudence d'employer ces remèdes, lorsque la nature étoit sur le point d'expulser la matière morbifique, en forme de vapeurs, par les pores de la peau. En général, il faut user fort sobrement des topiques : leur application est quelquefois plus dangereuse pour le malade, & elle exige de la part du médecin, plus de connoissances & plus de jugement que l'usage des remèdes internes. Ceux-ci ne conviennent pas non plus indistinctement à toutes sortes de *céphalalgies* : & tel se trouvera bien d'une chose qui en incommoderoit beaucoup un autre.

J'ai éprouvé, dit encore Hoffman, que quelques gouttes de ma liqueur anodyne, versées sur un morceau de sucre réduit en poudre, & données fréquemment dans le paroxisme même, soulageoient considérablement le malade. Je puis encore recommander, dans les intervalles des paroxismes, tant pour fortifier la tête que pour prévenir le retour de la maladie, mon baume analeptique vital, appliqué aux tempes & au sommet de la tête, ou respiré modérément par le nez : on peut aussi en verser quelques gouttes sur du sucre, & les faire prendre dans une infusion théiforme appropriée. C'est sur des succès que j'annonce ces remèdes.

Lorsqu'une effervescence excessive, ou une agitation tumultueuse & contre nature du sang est la cause du mal de tête, les purgatifs & les évacuans ne sont point convenables : c'est aux rafraîchissans & aux simples altérans qu'il faut avoir recours. L'avis qu'Hippocrate donne à cette occasion est de la dernière importance. « Gardez-vous bien, dit-il, (*lib. de ratione victûs in acutis*) de purger ceux à qui la » fatigue, la course, une longue marche, la chasse » ou quelqu'autre exercice violent auront occasionné la *céphalalgie.* »

Il est assez ordinaire de voir la *cephalæa* accompagner les maladies hypochondriaques, avec le désordre de la digestion, la foiblesse du corps, l'abattement des esprits & l'altération de la couleur. Ce qu'on peut alors ordonner de mieux, c'est la saignée, les bains, un exercice convenable, un usage prudent de certaines eaux médicinales, des bouillons apéritifs, & le lait de chèvre chalybé, ou coupé avec le suc des plantes chicoracées.

Jérôme Mercurialis prescrit dans ses *Consultations* (tom. II. consult. 7.) le régime suivant pour toutes les maladies de la tête, ainsi que pour les *céphalalgies* proprement dites. Ce régime étant peut-être ce que l'on peut faire de mieux pour prévenir ces douleurs, nous terminerons cet article en le rapportant en entier.

« Si un malade, dit Mercurial, n'est point habitué aux inclémences de l'air, il ne doit s'y exposer que le moins possible, se tenir dans des appartemens bien chauds, & n'en sortir que bien vêtu. Il observera de ne se livrer au sommeil que modérément, & de laisser toujours deux heures d'intervalle entre son repas & son repos. Il se couchera la tête haute. Il exercera également, & tour-à-tour, son corps & son esprit, de peur que l'un ne languisse dans l'inertie, lorsque l'autre seroit épuisé de fatigue. Il ne se char-

géra point la tête de trop de soins : il ne s'abandonnera point à une étude ou à des réflexions capables d'énerver son tempérament : il se tiendra le ventre très-libre; car rien ne tend plus directement à affecter la tête & à y produire *le levain* du vertige, que la présence trop long-temps prolongée des excrémens dans les gros intestins. L'intempérance & les débauches lui seroient excessivement nuisibles ; il ne doit donc point s'y livrer : il s'interdira l'usage habituel des vins forts & généreux ; il ne se nourrira point d'alimens épais, gras & flatulens, comme les bouillies, les herbes potagères, les poissons & les mets épicés. » (M. MAHON.)

CÉPHALIQUES, (*Mat. méd.*)

C'est d'après la singulière opinion présentée & fort accueillie il y a deux siècles dans les écoles de médecine, que chaque organe avoit une manière particulière d'être affecté par les remèdes, & sur-tout que les remèdes avoient un rapport de forme, de sympathie, de signature en général avec les différentes parties du corps humain, qu'on a formé des classes de médicamens considérés relativement aux divers organes; c'est ainsi qu'est née la doctrine des spécifiques des parties. *Voyez* le mot SPECIFIQUES.

Dans cette division, les *céphaliques* tiennent le premier rang par leur activité & par les usages auxquels on les employoit. Ce sont des remèdes, a-t-on dit, qui, par un rapport particulier & toujours occulte, ont une action déterminée sur le cerveau, les nerfs, la moëlle allongée, qui facilitent singulièrement les fonctions de ce viscère, & qui sont propres à guérir les maladies qui l'attaquent, soit qu'elles aient leur siège dans cet organe, soit même lorsqu'elles l'affectent sympathiquement. On alloit encore plus loin; on attribuoit aux *céphaliques* la propriété de fortifier la mémoire, d'en donner même à ceux qui n'en avoient pas, d'augmenter l'entendement, l'esprit, l'imagination, de dissiper tous les obstacles auxquels on attribuoit l'affoiblissement de ces sens internes. Ils avoient, par une puissance aussi énergique que particulière & spécifique, une action particulière sur les vaisseaux du cerveau, ils en détruisoient promptement tous les embarras ; ils y facilitoient la circulation, & ils guérissoient par cette première énergie tous les maux qui attaquoient les filières & les plus profonds recoins de ce viscère : ainsi l'épilepsie, la manie, la léthargie, la paralysie, les fluxions lentes, les douleurs opiniâtres, plusieurs espèces d'apoplexie, les obstructions du cerveau, les engorgemens séreux, les suites des coups, les dépôts, la perte de la mémoire, l'imbécillité même ne résistoient pas à ces remèdes.

On conçoit bien que lorsque la médecine a été éclairée par la physique, on a beaucoup rabattu de toutes ces propriétés, & on a reconnu que la plûpart étoient imaginaires. Les vertus des *céphaliques* ont été bientôt réduites à leur juste valeur. Voici l'exposé de la doctrine la plus exacte à cet égard, telle que je l'ai consignée dans le premier volume de ma matière médicale.

Les anciens distinguoient avec soin les maladies de la tête, provenant de causes froides, de celles accompagnées de chaleur, de fièvre, &c. ils mettoient dans la première classe, l'épilepsie, la manie, la léthargie, la paralysie, &c. Comme ils avoient observé que les médicamens chauds & aromatiques conviennent très-bien dans ces maladies, ils avoient imaginé qu'ils agissoient d'une manière particulière sur le cerveau & les nerfs; d'après cela ils leur avoient donné le nom de *céphaliques*. Ils rangeoient dans cette classe les plantes aromatiques, âcres, pénétrantes, sur-tout les fleurs & les fruits, les produits liquides ou solides végétaux analogues; mais ils y rapportoient aussi un grand nombre de substances inertes, terreuses même, auxquelles les médecins en ont aussi beaucoup ajouté d'autres inactives, & sans vertu. On verra par le dénombrement que nous allons présenter ici, que les *céphaliques* actifs sont des antispasmodiques, des corroborans, des nervins, des irritans, des sudorifiques, & que ceux qui n'ont pas l'une ou l'autre de ces propriétés sont absolument dépourvus de vertus.

Les racines d'ache,
de behen blanc,
de *calamus aromaticus*,
de fenouil,
de galanga,
d'impératoire,
de serpentaire de Virginie,
de valériane sauvage.
Les écorces de canelle,
de winther.
Les feuilles de basilic,
de bétoine,
de calament,
de chamæpitys,
de dictamne de Crète,
d'hyssope,
d'ivette,
de laurier,
de marjolaine,
de marrube,
de mélisse,
de menthe,
d'origan,
de pouliot,
de sarriette,
de sauge,
de serpolet,
de romarin,
de thé,
de thym.
Les fleurs de bétoine,
de lavande,
de muguet,
de caille-lait blanc & jaune,
de primevere,
de romarin,
de sauge,
de stœchas,
de tilleul.
Les baies de genièvre,
de laurier,
l'amome en grappe,
le cardamome,
le café,
le girofle,
les cubèbes,
la muscade,
le macis.
Les semences d'anis,
de coriandre,
de fenouil,
de cumin,
le benjoin,
le storax.
Les baumes du Canada,
de Judée,
du Pérou, & de Tolu.
Le musc,
le castoréum,
la civette,
l'ambre gris,
le kermès,
la cochenille.
Les eaux distillées des

plantes aromatiques, & sur-tout :
de fleurs d'orange,
d'écorce de citron,
de muguet,
de tilleul,
de canelle simple & orgée,
de mélisse,
de menthe poivrée.
Les syrops de bétoine,
de stœchas,
d'œillet.
Le baume apoplectique,
celui du commandeur.
La poudre de guttete,
de vipère.
Les conserves de fleurs
d'orange,
de romarin.
Les eaux spiritueuses composées, telles que,
l'eau impériale,
l'eau thériacale,
l'eau de mélisse composée,
l'eau de Cologne.
Les huiles volat. & essent.
& sur-tout celles
de canelle,
de girofle,
de lavande,
de menthe poivrée.
Les teintures de musc,
d'ambre gris,
de castoréum,
de succin.
Les gouttes d'Anglererre,
les gouttes anodynes de Sydenham,
les gouttes du général Lamothe.
Le lilium de Paracelse,
l'élixir de propriété,
l'essence antihystériq.
l'élixir de Garus,
l'eau de Luce.
Les sels volatils & urineux, tirés des matières animales, de la corne de cerf, & des vipères.

On avoit mis à côté de toutes les substances actives, le guy de chêne, le mouron, le crane humain, l'asnée, le cinabre, les eaux minérales purgatives & fondantes, plusieurs os de quadrupèdes, des terres, des bols, des concrétions calculeuses de différens animaux, enfin une foule de substances qui n'avoient nulle saveur, nulle odeur, & conséquemment presque aucune vertu.

Il est bien reconnu aujourd'hui que ces médicamens n'ont aucune analogie particulière avec le cerveau, qu'ils agissent sur tous les solides & les fluides du corps humain indistinctement, & que, s'ils ont de bons effets dans les maladies où ils ont été recommandés, c'est comme stimulans, échauffans, antispasmodiques. Il n'est donc pas besoin d'avoir recours à de longues explications, à des théories compliquées, à des recherches étendues sur les différentes maladies du cerveau, pour concevoir l'effet de ces médicamens, qu'on emploie aujourd'hui avec d'autres indications que celle de simple *céphalique*. *Voyez* les mots ANTISPASMODIQUES, AROMATIQUES. (M. FOURCROY.)

CÉPHALIQUE VEINE, (SAIGNÉE DE LA) (*Médec. prat.*)

La *veine céphalique*, qui est une branche de l'axillaire, est située à la partie externe du bras : elle passe entre les tendons du deltoïde & du grand pectoral, & descend tout le long du bord externe de la portion externe du biceps. Les anciens la préféroient aux autres veines du bras pour la saignée, lorsqu'il s'agissoit de remédier aux affections des organes situés au-dessus de la gorge, tels que la face, les yeux, &c. Cette prédilection qu'ils avoient pour tel ou tel vaisseau n'est appuyée ni sur l'expérience, ni sur les connoissances anatomiques : & même la découverte de la circulation du sang a démontré que, toutes les veines communiquant avec le cœur & entr'elles, la saignée faite dans une partie quelconque diminue la pléthore générale, & l'équilibre est bientôt rétabli. *Voyez* SAIGNÉE. (M. MAHON.)

CÉPHALOPONIE, s. m. *cephaloponia*, de κεφαλὴ, tête, & de πόνος, douleur, vice, mal de tête. *Voyez* CÉPHALALGIE. (Extr. du Dict. de Lavoisien.)

(M. MAHON.)

CÉRAMIUM. (*Mat. méd.*)

Céramium est le nom d'une mesure de terre employée dans l'Attique, & qui contenoit environ 120 livres de vin. Il paroît que c'est la même que le *cadus*, le *metretès* ou *metreta*. On croit qu'elle répondoit à une amphore & demie ; l'amphore valoit deux urnes, & l'urne 48 livres de liquide ; la livre étoit de 12 onces : mais nos connoissances sur les poids & les mesures des Romains sont trop peu exactes pour qu'on puisse compter sur cette estimation.

(M. FOURCROY.)

CÉRATS. (*Mat. méd.*)

Les *cérats* sont des médicamens externes, analogues aux onguens, & qui tirent leur nom de la cire qu'on fait ordinairement entrer dans leur composition, afin de leur donner une consistance assez solide. On les faisoit même autrefois plus solides que les onguens, & ils tenoient alors, pour la consistance, le milieu entre les onguens & les emplâtres. Aujourd'hui les *cérats* sont quelquefois plus mous que les onguens ; on a même laissé ce nom à des onguens faits sans cire, ou à des emplâtres qu'on amollit par l'addition d'une quantité suffisante d'huile ; on ne se sert plus que du *cérat* de Galien : il y en a un autre qu'on nomme *cérat* de Diapalme : le blanc raisin ou onguent blanc de Rhazès est aussi une espèce de *cérat*. *Voyez* ces mots. (M. FOURCROY.)

CÉRAT DE DIAPALME. (*Mat. méd.*)

Le *diapalme* est un emplâtre simple, préparé avec la litharge, le vitriol blanc, ou sulfate de zinc, l'huile d'olive, l'axonge de porc, & la cire. On ajoute de l'eau pour que cet emplâtre soit blanc ; on a soin de ne point trop le cuire ou le dessécher, sans quoi il deviendroit gris en perdant toute son eau ; c'est cette espèce d'onguent dont on peut voir la formule à l'article DIAPALME, qu'on bat avec le quart de son poids d'huile d'olive, & qui, acquiérant alors la consistance d'un onguent, forme le cérat *diapalme*. On emploie ce cérat pour amollir & déterger les ulcères.

(M. FOURCROY.)

CÉRATION. (*Mat. méd.*)

Le mot de *ceration* exprimoit, chez les médecins grecs, une petite gouffe ou filique dont on fe fervoit comme d'un poids de quatre grains; auffi les Latins ont-ils nommé ce poids *filiqua*. Les Arabes l'appelloient *kerat*, & c'eft de-là fans doute qu'eft venu le mot de karat, qui, pour le poids des perles, des diamans & des pierres précieufes, défigne quatre grains; quoique le karat d'or foit un poids fictif qui repréfente toujours la vingt-quatrième partie d'une maffe d'or quelconque. (M. FOURCROY.)

CÉRATOCÈLE; (*Maladie des yeux.*) Mot indiqué par Plenck pour défigner une efpèce de ftaphylome formé par la cornée, foit tranfparente, foit opaque. *Voyez* STAPHYLOME.

(M. CHAMSERU.)

CERCLES, CORDONS, PIEDS CERCLÉS. (*Pathologie, chirurgie vétérinaire, maréchallerie.*)

On nomme ainfi dans le cheval une efpèce de bourrelet, ou éminence qui entoure le fabot d'un quartier & d'un talon à l'autre & qui en déborde la fuperficie de façon à le rendre inégal & raboteux. On appelle auffi du même nom une efpèce de gouttière ou fillon qui entoure également l'ongle en le creufant en dedans; mais alors les bords de cette gouttière, le fupérieur furtout, excèdent prefque toujours le niveau de la corne & forment de veritables *cordons* : ces accidens annoncent toujours une mauvaife nature d'ongle, & les pieds qui en font affectés font dits *cerclés*.

Les *cercles* différent de l'avalure & du bourrelet en ce qu'ils font toujours d'une nature auffi compacte que celle de l'ongle avec lequel ils ne font qu'un feul & même corps, tandis que le bourrelet qui doit former une *avalure* eft, à proprement parler, une partie morte qui doit être regardée comme un vrai corps étranger que la portion vive chaffe peu-à-peu, & que le bourrelet eft un prolongement, ou un relâchement des vaiffeaux cutanés qui entrent dans la compofition du fabot dont la texture eft toujours plus molle en cet endroit que dans le refte de fon tiffu.

Par la diffection de ces fortes de pieds on trouve les feuillets de l'ongle & la chair canellée à l'endroit des cercles plus ou moins altérés, épaiffis; & leur direction eft intervertie quelquefois, le *cordon* faillant en dehors exifte également en dedans; ce qui a toujours lieu dans la gouttière; ce cercle interne comprime la chair canelée, l'os du pied, & peut faire boiter l'animal.

Ces accidens font plus fréquens aux chevaux qui ont les pieds ferrés, les talons bas, les pieds plats & combles qu'aux autres. Ils fuivent affez conftamment les javards encornés; ils accompagnent les feimes, les foies; mais de toutes les maladies qui affectent les pieds, la fourbure eft celle qui y donne le plus fréquemment lieu. (*Voyez* FOURBURE.) Il eft très-rare de voir des chevaux eu qui ces parties ont fouffert à la fuite de cette maladie fans qu'elles foient entourées d'un plus ou moins grand nombre de *cercles* & fillons qui prognoftiquent toujours alors l'irrégularité de la circulation dans le fabot, fa défor-ganifation & la ruine prochaine de l'animal.

Tant que les *cercles* n'excitent pas la claudication; il eft inutile de chercher à les guérir; ils defcendent avec la corne, comme l'avalure, & fe perdent infenfiblement à mefure que l'on pare le pied; mais cependant fi l'on veut en arrêter les progrès, on peut employer le traitement qui convient lorfqu'ils font boiter. Il confifte à favorifer l'accroiffement & par-conféquent le prolongement du fabot & la defcente du *cordon*. Pour cet effet, faites de fréquentes onctions d'onguent de pied autour de la couronne; ne laiffez pas long-temps les chevaux fur la même ferrure, abattez chaque fois autant de pied qu'il vous fera poffible; que le fer garniffe légèrement tout-au-tour; qu'il n'ait que peu ou point d'ajufture; qu'il foit étampé maigre, & les cloux petits & brochés bas, afin de ne gêner en rien la reproduction de la corne; rapez le fabot au deffous du cordon jufqu'au point de l'amincir légèrement; la force fiftaltique des vaiffeaux étant toujours en raifon de la réfiftance qu'ils éprouvent, cette portion rapée en offrant moins que le cordon, eft pouffée plus fortement en avant & acquiert bientôt le même niveau; garniffez cet endroit de plumaceaux chargés de térébenthine; la claudication qui augmente quelquefois après cette opération, parce que les parties molles fe trouvent comprimées entre le *cercle* d'une part & le fer, ou le fol de l'autre, exige le repos de l'animal pendant quelques jours. Du refte n'imitez point la méthode des marchands de chevaux & d'un grand nombre de maréchaux qui rapent les *cordons* jufqu'à ce qu'il foit de niveau avec le refte du fabot; les premiers ont en vue de cacher ces défauts à l'acheteur, & les feconds ignorent le méçanifme de la reproduction des corps animés; dans ce cas le *cordon* ne tarde pas à reparoître plus confidérable : d'une autre part cet endroit affoibli par la rape, fe trouvant entre deux cornes qui ont toute leur épaiffeur, eft néceffairement comprimé dans la marche & l'animal boite. Éloignez auffi le feu employé par quelques-uns, il defféche & altère toujours le fabot fans remédier au mal dont on ne doit efpérer la guérifon parfaite qu'avec l'évanouiffement du *cordon* & fa defcente vers le fol. (M. HUZARD.)

CÉRÉALES. (*Mat. méd.*)

On nomme graines *céréales* toutes les femences farineufes des grainailles, d'après Cérès la déeffe des moiffons. Ce nom n'étoit d'abord appliqué qu'à celles qui fervoient à faire du pain, fur-tour au bled froment, au feigle & à l'orge, puis par extenfion on l'a

appliqué à l'avoine, au maïs, au millet, au sorgho, & à l'ensemble des graminées, qu'on emploie soit en médecine, soit pour la nourriture des animaux. En matière médicale la dénomination de *céréales* est encore plus étendue; car comme elle convient à toutes les substances farineuses, on y comprend le fenu grec & les légumineuses, telles que les fèves, les pois, les lupins, &c. (M. FOURCROY.)

CERF. Hygiène.

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Animaux quadrupèdes.

Le *cerf* fournit une viande, qui pour être bonne doit appartenir à un animal gros, rendre & jeune : sa chair est fort nourrissante, & donne un aliment solide & durable.

A mesure que le *cerf* vieillit, sa chair devient dure, serrée, pesante sur l'estomac & de difficile digestion. Elle peut produire des sucs grossiers. Galien en désapprouve beaucoup l'usage, & Avicène prétend que dans cette circonstance la chair de cet animal cause des fièvres quartes. Sans croire que les arrêts de Galien soient sans appel, nous observerons que cette viande peut convenir aux jeunes gens bilieux, qui ont un estomac fort & robuste, & qui sont accoutumés à de grands exercices du corps : mais les vieillards, les tempéramens mélancholiques, les personnes foibles, délicates, convalescentes doivent s'en abstenir. (*Voy.* BICHE). (M. MACQUART).

CERF. (*Mat. méd.*)

Le *cerf* est un des quadrupèdes qui ont le plus fourni à la matière médicale, & dans les produits desquels on a eu le plus de confiance. Nous devons donc nous occuper ici de cet animal avec assez de soin, pour en faire connoître l'utilité & l'emploi comme médicament. Il n'est pas besoin de décrire ici le *cerf* généralement connu; d'insister sur la beauté de sa forme, de sa taille svelte, sur sa légèreté, la finesse & l'activité de ses jambes; on connoit la structure de ses pieds, celle de son bois improprement nommé cornes en matière médicale; la chute annuelle de ce bois, depuis le mois de février jusqu'à la fin de mai, suivant l'âge des *cerfs*, sa reproduction qui dure entre deux & trois mois chaque année, la différence de sa femelle ou de la biche qui ne porte pas de bois, les noms qu'on donne au *cerf* depuis sa naissance jusqu'à sa mort, suivant ses différens âges. On sait généralement que le bois ne pousse que lorsque le *cerf* a pris toute sa croissance, que la partie inférieure ou le tronc de ce bois se nomme méracès, que l'on appelle andouillers les divisions qu'il porte, que la couleur du bois varie du fauve clair au brun presque noir; que ce bois diffère, par sa solidité & son tissu, des cornes creuses de la plupart des autres quadrupèdes, croît par l'extrémité & en s'allongeant toujours comme les arbres, que c'est lorsqu'il est tout-à-fait solide & au terme de sa croissance qu'il se desséche & tombe, comme les feuilles ou les fruits des végétaux, que le mérain semble former le corps de l'arbre, & les andouillers les branches. On a cru que les andouillers, allant toujours en augmentant jusqu'à huit ans, le nombre de ces productions désignoit celui des années de l'animal; mais c'est une erreur, car souvent les *cerfs* poussent plus d'andouillers une année que l'autre, suivant l'abondance de la nourriture; la plus belle tête, c'est ainsi qu'on nomme l'ensemble du bois du *cerf*, a plus de 20 ou 22 andouillers.

Le poil du *cerf* varie beaucoup depuis le gris jusqu'au brun & au noir. Il est fauve, brun, rouge, de beaucoup de nuances différentes. Cette espèce d'animal est fort répandue; non-seulement on en trouve dans toute l'Europe, excepté la Laponie, mais encore en Amérique & en Asie.

Les pieds du *cerf* sont fourchus & reconnoissables par la forme, l'étendue, le contour, le bord, pour être ceux d'un jeune *cerf*, d'un *cerf* dix-cors, d'un vieux *cerf*, ou d'une biche. Les traces qu'il laisse sur le sable, dans la terre, & dans les sentiers, le font reconnoître par les chasseurs. Les bons veneurs jugent encore par la forme, la grosseur, la consistance, la couleur des crottes de *cerf* qu'ils nomment fumées, de l'âge de l'animal. On a fait un art très-étendu de sa chasse: cet art qui fait un grand amusement pour les princes & les hommes riches a des règles, & sa nomenclature.

Le *cerf* est un animal ruminant; la longueur de son col rend chez lui la rumination plus difficile que celles du mouton & du bœuf. Aussi s'écarte-t-il & se repose-t-il dans le fond des bois pour ruminer. Il se nourrit d'herbe, d'écorce, de bourgeons, de pousses de jeunes arbres, de feuilles.

La biche moins sauvage, moins élevée & plus courte que le *cerf*, porte huit mois; elle ne fait qu'un petit à la fois; elle est en rut en août & septembre, & met bas en avril ou mai. Le petit de la biche est nommé un *faon*.

Outre les usages économiques très-multipliés auxquels les différentes parties du *cerf* sont employées, comme la peau qu'on apprête, le bois qui sert aux couteliers &c; on mange sa chair. Celle du faon est très-bonne & très-tendre; celle du jeune *cerf* & du daguet est encore bonne; on ne fait point de cas du *cerf* dix-cors jeunement, & du *cerf* dix-cors; quant à celle du vieux *cerf* elle est décidément mauvaise & très-dure. La chair de biche est toujours préférée. L'odeur de cette viande est ce qu'on appelle *sauvageon*; elle déplait & répugne à quelques personnes. Quant les *cerfs* sont en rut, cette odeur

s'exalte singulièrement, & devient si forte que peu de personnes peuvent la supporter dans cette saison. Elle se corrompt d'ailleurs avec une grande promptitude.

On a proposé & employé en médecine la plupart des parties du corps du *cerf*. Quoique son bois soit aujourd'hui la seule en usage dans les pharmacies, nous devons cependant indiquer les propriétés qu'on a attribuées aux différens organes de cet animal, afin de rendre notre travail plus complet, & de laisser le moins possible à désirer dans cette collection. Nous omettrons cependant dans ce dénombrement les opinions ridicules qu'on a eues sur les propriétés de quelques parties du *cerf*; nous ne dirons donc rien de la prétendue qualité vénéneuse de la queue de *cerf*, de la propriété bézojardique des larmes de cet animal que les anciens, dit-on, recueilloient avec soin; de la propriété de guérir la teigne qu'on a attribuée à sa vessie appliquée fraîche sur la tête; des vertus spermatopées de son priape & de ses testicules grillés ou même donnés en poudre; du bouillon fait avec son cœur qui devoit procurer une longue vie; des propriétés antispasmodiques, alexitères, cordiales, diaphorétiques de l'os de ce viscère, des vertus admirables de ses pieds & de son os du talon.

Sang du cerf. Beaucoup d'auteurs de matière médicale ont vanté autrefois les propriétés du sang; on le faisoit dessécher, & on le réduisoit en poudre; il possédoit toutes celles du sang de bouquetin; il étoit diaphorétique; il avoit de grands succès dans les maladies éruptives; Dippel faisoit un grand cas de l'huile qu'il en retiroit par la distillation; il en obtenoit aussi une eau qu'il disoit être antiépileptique. Toutes ces propriétés ont été niées avec raison par les hommes instruits qui ont écrit depuis trente ans sur les médicamens. Plusieurs se sont réunis à attribuer une qualité astringente au sang de cerf en l'appliquant en poudre à l'orifice des vaisseaux ouverts.

Graisse de cerf. La graisse de *cerf* n'est absolument qu'adoucissante, relâchante, émolliente & calmante; on la faisoit entrer autrefois dans les onguens & les emplâtres; mais on ne doit pas la préférer à un grand nombre d'autres graisses beaucoup plus communes, & qu'on peut se procurer bien plus facilement & à moins de frais. Il ne faut pas croire l'empirique cité par Bartholin, qui l'assuroit que cette graisse étendue sur un linge, fondue au feu, & appliquée sur les gencives, faisoit sortir les vers des dents, & appaisoit les douleurs de ces parties. Car il y a bien peu d'observations de vers existant dans les dents, & les douleurs qui les attaquent proviennent de causes fort différentes.

Moëlle du cerf. Il en est de la moëlle du *cerf* comme de sa graisse; elle n'a rien de meilleur & de plus utile que la moëlle de bœuf; si comme elle, elle peut être avantageuse dans les rhumatismes, la goutte, les engelures, les vieux ulcères; elle n'a point la vertu qu'on lui avoit attribuée de fortifier les membres luxés, de favoriser la formation du col dans les fractures, de guérir plusieurs maladies de la peau.

Corne de cerf. Quant à la corne ou au bois du *cerf*, cette matière ne jouit point à beaucoup près de toutes les vertus qu'on lui a attribuées. Il est même difficile de découvrir d'où viennent toutes les idées merveilleuses & singulières qu'on a eues sur les propriétés, toutes les espérances qu'on a conçues de son administration médicinale. On la faisoit entrer seule & sous la forme de raclures dans les tisannes astringentes & dans les décoctions sudorifiques. On confondoit la première propriété avec la qualité inviscante, épaississante, comme dans la grande consoude; la seconde étoit une erreur. On a varié & multiplié presqu'à l'infini les préparations de cette substance; elle sembloit autrefois faire la base de la pharmacie; les alchimistes, les adeptes, les chimistes eux-mêmes ont vu dans la corne de cerf une véritable panacée ou une source de beaucoup de panacées plus ou moins actives; de-là tous les détails consignés dans les pharmacopées, dans les dispensaires sur les préparations chimiques & pharmaceutiques de la corne de *cerf*. Pour entendre ce qu'ont dit sur ce médicament la plupart des auteurs, & pour estimer à leur juste valeur les prétentions qu'ils ont eues sur son efficacité, nous devons commencer par donner une analyse exacte de cette substance organique, & par faire connoître les principes qu'on en retire par la distillation & les dissolvans.

Quoique la corne de *cerf* diffère des cornes proprement dites des autres quadrupèdes qui en portent, quoique sa forme solide, son tissu, sa couleur, sa surface extérieure, & sa manière de pousser, l'ayent fait nommer bois de *cerf*, la nature intime de cette substance ressemble à celle des os des animaux. C'est vraisemblablement d'après les phénomènes qu'elle présente dans sa croissance & dans son espèce de végétation, que les alchimistes qui s'en sont emparés, qui l'ont travaillée de toutes les manières, ont pensé qu'elle devoit avoir des propriétés miraculeuses sur l'économie animale. On a même attribué des vertus plus ou moins marquées & différentes aux diverses parties de ce bois. Les andouillers ou cornichons ont été préférés à la base du bois ou aux mérains dans plusieurs cas. Ils ne diffèrent point de ceux-ci, si ce n'est par un peu moins de consistance. La corne de *cerf* est formée comme tous les os des quadrupèdes, de deux substances très différentes, 1°. d'une matière que les anatomistes ont nommée cartilagineuse, qui fait l'organe osseux, dans les lames & dans les interstices de laquelle se trouvent placées les molécules de la seconde; 2°. d'un sel neutre calcaire & indissoluble, composé d'acide phosphorique & de chaux. La première substance composante de la corne de *cerf* est

très-dissoluble dans l'eau ; quoiqu'elle paroisse fort analogue à celle qui existe dans tous les os, elle en diffère par sa plus grande abondance dans la corne de *cerf*, & par une sorte de ténuité ou de finesse dans sa composition, qui me paroît tenir à la rapidité de sa formation. Cette matière gélatineuse est enlevée facilement à la corne de *cerf*; réduite en coupeaux ou en fragmens minces, par l'eau bouillante, elle donne à ce fluide, lorsqu'elle y est fort abondante, la propriété de se prendre par le refroidissement en une gelée tremblante & transparente, sans saveur sensible, se fondant promptement dans la bouche, & très-nourrissante. C'est par ces propriétés que la corne de *cerf* est très-utile dans les cuisines & dans les offices ; elle fait la base de beaucoup de préparations alimentaires, douces, faciles à digérer, & qu'on imprègne de quelques matières odorantes & sapides, de sucre, de sucs de fruits, de crême, d'œufs, de vanille, de girofle, de canelle, &c. C'est un aliment sain & très-doux, les médecins le prescrivoient dans tous les cas où il faut nourrir légérement les malades, dans les affections de l'estomac, des intestins, des veines, de la poitrine, dans les convalescences de maladies longues. On y ajoute quelquefois le vin & le sucre pour lui donner de la saveur, & augmenter son effet analeptique.

C'est ainsi qu'on prépare ce qu'on nomme la gelée de corne de *cerf*. On prend une livre de rapures fraiches de ces cornes, on les fait macérer quelques heures dans six livres d'eau ; on fait chauffer ensuite ce mélange, & on y entretient une légère ébullition pendant dix à douze heures, dans un vaisseau qui bouche assez bien, & qui s'oppose à une grande évaporation. On passe ensuite cette décoction toute chaude par un tamis de crin ; on y ajoute huit onces de vin blanc & une livre de sucre royal : on clarifie la liqueur avec du blanc d'œuf; quand elle est bien bien claire, on la coule toute bouillante dans un blanchet sur lequel on a mis auparavant un demi-gros de canelle ou de girofle, ou douze grains de vanille coupée en petits morceaux ; on ajoute à la liqueur coulée une demi-once d'esprit aromatique de citron ou d'orange ; on distribue la matière dans plusieurs petits pots ; elle se prend en refroidissement en une gelée tremblante, bien blanche & bien transparente. Cette gelée, qui est très-nourrissante & très-restaurante, n'a point la propriété astringente comme l'ont dit plusieurs auteurs de matière médicale ; on l'emploie avec succès dans les affections de l'estomac & des intestins, dans les diarrhées & les dyssenteries, où l'on a besoin d'un aliment léger qui réunisse à la facilité d'être digéré la propriété adoucissante. On la fait prendre à la cuiller ; elle ne peut se conserver que vingt-quatre heures en été, encore faut-il la tenir dans de l'eau de puits ; à une chaleur qui excède vingt degrés, elle s'altère promptement, se couvre de taches blanches livides, qui pénètrent rapidement toute la masse ; elle se boursoufle, offre une mousse à sa surface, laisse dégager beaucoup de fluide élastique, se liquéfie tout-à-fait en se troublant, & exhale bientôt une odeur très-fétide.

C'est avec la gelée de corne que nous venons de décrire, que l'on prépare le blanc-manger ; on fait liquéfier huit onces de cette gelée au bain-marie ; on en fait une émulsion avec une once d'amandes douces écorcées, qu'on pile dans un mortier de marbre échauffé, & sur lesquelles on verse en agitant la gelée fondue ; on ajoute sur la fin un ou deux gros d'eau de fleurs d'orange, & quelques gouttes d'alcool aromatique de citron ou esprit de citron ; on passe le mélange à travers une étamine ; on met le vaisseau ou la jatte de porcelaine dans un lieu frais ; le mélange se prend par le refroidissement, & il forme un mets ou un aliment très-agréable, qu'on rend calmant, en diminuant les substances aromatiques, & en substituant quelques semences froides aux amandes.

Il n'y a réellement que cette substance gélatineuse qui ait quelques vertus dans la corne de *cerf*; la matière saline terreuse, le sel neutre insipide ou phosphate calcaire, qui en fait l'autre principe, n'a absolument aucune propriété médicamenteuse ; ainsi toutes les préparations de la corne de *cerf* par lesquelles on détruit, on brûle, on dénature la matière gélatineuse, n'ont aucune énergie, aucune action sur l'économie animale ; cependant on a beaucoup recommandé la corne de *cerf* calcinée ; on a donné plusieurs procédés pour la réduire à son squelette salino-terreux ; deux préparations principales employées dans les pharmacies sont relatives à cette calcination de la corne de *cerf*; l'une est une calcination ordinaire dans un creuset ; on chauffe la corne jusqu'à ce que toute la matière animale soit brûlée & qu'il ne reste plus qu'une masse blanche entièrement calcinée ; mais ce procédé est long & difficile ; il est rare que toute la matière gélatineuse soit brûlée & calcinée en blancheur jusques dans le milieu de cet os ; souvent le centre reste noir & encore chargé d'huile & de charbon ; ce dernier reste opiniâtrement sans se brûler, parce qu'il est défendu du contact de l'air par la matière salino-terreuse dure qui l'environne. M. Baumé a mieux réussi dans cette opération, en étendant à l'air libre sur du sable les cornes de *cerf* dans la partie supérieure du four d'un fayancier ; il fait remarquer sur cette opération 1°. que le lit de corne de *cerf* que l'on dispose ainsi ne doit pas être très-épais, parce que les matières de dessous ne se calcineroient point ; 2°. qu'il est nécessaire de n'employer qu'une chaleur modérée long-temps continuée ; que si l'on place ces os dans l'endroit le plus chaud du four d'un fayancier, leur surface se durcit, se vitrifie en quelque sorte, conserve long-temps une couleur bleuâtre. J'ai vu des os ainsi fortement chauffés, & qui sembloient avoir éprouvé une demi-vitrification ; ils étoient convertis en une substance dure demi-transparente d'un tissu grenu analogue à celui de la porcelaine ; 3°. qu'en tenant simplement rouge de feu pendant douze à quinze heures la corne de *cerf*, elle

se

se calcine parfaitement; 4°. que cette corne calcinée lui a paru contenir une matière saline de la nature du sulfate de chaux ou de la sélénite qu'on enlève par un grand lavage, & qui disparoît même par une chaleur long-temps continuée. On évite tous les inconvéniens annoncés, & on réussir en quelques heures à obtenir le produit de cette calcination, en prenant de petits morceaux de corne de *cerf*, & même des coupeaux, & en les faisant brûler & calciner promptement dans un creuset plat. Quant à l'autre préparation qui diffère beaucoup de la première, parce que c'est l'eau qui en est l'agent, on l'a nommée par un de ces abus auxquels la chimie a été tant exposée autrefois, *préparation philosophique de la corne de cerf.* On suspendoit autrefois les cornichons de corne de *cerf* dans le chapiteau d'un alambic, & on les exposoit ainsi à la vapeur de l'eau qui distilloit & qui devoit dissoudre la matière gélatineuse; mais après quinze jours de durée, cette opération n'avoit encore rien fait sur la corne, & quoique ce procédé eût été beaucoup vanté, les pharmaciens ont été obligés de l'abandonner & d'y substituer celui-ci. On prend une quantité quelconque de cornichons ou extrémités des andouillers de corne de *cerf*: on enlève la matière spongieuse du milieu; on les fait bouillir dans l'eau cinq à six heures; on réitère deux fois cette ébullition; on ratisse ensuite leur surface pour ôter l'écorce & les aspérités qui s'y trouvent, on fait sécher la corne & on la broye sur le porphyre à sec, sans y ajouter d'eau. Cette préparation étoit regardée autrefois comme un remède précieux; on la donnoit contre l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie, & toutes les maladies du cerveau; la dose étoit depuis douze grains jusqu'à quarante-huit: toutes ces propriétés étoient fondées sur des erreurs & des analogies trompeuses. La corne de *cerf* calcinée par la combustion ne jouissoit pas des mêmes avantages, on la regardoit seulement comme astringente & absorbante; on la prescrivoit dans les diarrhées, les dyssenteries, les aigreurs: mais il est aisé de concevoir que cette matière insipide, indissoluble dans les acides foibles & dans l'eau, n'a ces propriétés que dans un degré bien foible.

On a tiré beaucoup plus de parti des produits de la corne de *cerf* distillée. Cette opération faite avec les soins convenables fournit d'abord un phlegme rougeâtre & ammoniacal, qu'on a nommé esprit volatil de corne de *cerf*, ensuite une huile plus ou moins empyreumatique, & une assez grande quantité de carbonate ammoniacal sali par un peu d'huile. Il se dégage en même temps beaucoup de fluide élastique formé par le mêlange de gaz acide carbonique, de gaz azote, & de gaz hydrogène, tenant du charbon & même de l'huile volatile en dissolution; celle-ci se dépose peu-à-peu par le refroidissement, & adhère aux parois des cloches de verre où l'on conserve le gaz. Le sel coloré est facilement purifié par l'alcool. Le charbon qui reste fournit après son incinération complette un peu de carbonate de soude, de sulfate de chaux, & beaucoup de phosphate calcaire, mêlé d'un peu de sulfate de soude.

Autrefois on séparoit avec soin tous ces produits en changeant de récipient, & on attribuoit à chacun d'eux des propriétés particulières. La première eau connue sous le nom d'eau distillée des cornichons, étoit employée comme rafraîchissante & tempérante; quelques auteurs la croyoient nourrissante; mais c'étoit une erreur, puisque la matière gélatineuse ne pouvoit rien fournir à ce degré de chaleur.

Le phlegme plus coloré, plus odorant, & manifestement plus ammoniacal, qui passoit après l'eau transparente & inerte, contenant du carbonate d'ammoniaque & un peu d'huile dans l'état savoneux, doit avoir plus de vertu. Aussi l'a-t-on beaucoup recommandé & employé sous le nom d'*esprit volatil de corne de cerf.* La seconde distillation ou la rectification que plusieurs médecins ont prescrite ne fait qu'affoiblir ce médicament en volatilisant une partie du sel ammoniacal. L'esprit volatil de corne de *cerf* a été compté parmi les meilleurs remèdes nervins, anti-spasmodiques, toniques, cordiaux; il jouit aussi dans un degré assez fort des propriétés sudorifique & alexitère. On l'a donné avec succès dans les fièvres malignes & exanthématiques, accompagnées de foiblesse, de syncopes, de hoquet, de tremblemens, de convulsions, de symptômes nerveux; il facilite la sortie des éruptions; il produit des secousses utiles dans la paralysie, l'apoplexie, l'épilepsie. On l'a cru spécifique dans la morsure de la vipère, dans l'hydrophobie, dans la vérole. Il a un effet remarquable dans les étouffemens spasmodiques: on le fait respirer dans les syncopes; à l'extérieur il passe pour un excellent détersif, & il a guéri, dit-on, de vieux ulcères. Ces propriétés lui sont en général communes avec l'ammoniaque ou alcali volatil pur; mais elles sont modifiées par la portion d'huile animale, dont ce produit liquide est ordinairement mêlangé.

Le carbonate ammoniacal, concret & cristallisé qui succède au phlegme ammoniacal dans la distillation, & qui est mêlé d'une certaine quantité d'huile volatile avec laquelle il se dégage, a les mêmes propriétés que l'esprit de corne de *cerf*; on le nomme *sel volatil de corne de* cerf, à cause de son état cristallisé. C'est, disent quelques auteurs, un pur objet de curiosité que de garder ce sel sous cette forme pour les usages médicinaux, parce qu'il ne se donne jamais sec; mais il nous paroît au contraire qu'on doit l'avoir dans cet état, puisqu'on peut le prescrire en pilules, en bols ou en opiate.

L'huile fétide, noire & empyreumatique qu'on obtient dans la distillation de la corne de *cerf*, est facilement séparée du phlegme par le moyen de l'entonnoir & en raison des pesanteurs spécifiques; on peut encore l'avoir seule & séparée du phlegme en la

mettant sur un filtre mouillé qui laisse passer le produit aqueux & arrête l'huile à sa surface. On l'a beaucoup recommandé à l'extérieur & en frictions comme un remède nervin, résolutif, fondant & fortifiant, dans les douleurs lentes, les foiblesses des membres, la paralysie, &c. Elle est très-peu en usage. En la rectifiant au-dessus de l'eau bouillante qui lui donne toujours une chaleur constante; on en sépare une portion d'huile, beaucoup plus légère & transparente, qui est très volatile, très-odorante, & qu'on range parmi les cordiaux, les antispasmodiques, les calmans. Dippel tiroit cette huile qu'on désigne encore par le nom de son auteur, du sang de *cerf*, par une distillation semblable à celle que l'on fait sur son bois. Il est reconnu aujourd'hui que toutes les matières animales ont la propriété de fournir par la distillation une huile absolument de la même nature; mais cet objet mérite d'être considéré en particulier & traité dans un article distinct, puisqu'il n'est point particulier à la corne de *cerf*. *Voyez* HUILE ANIMALE DE DIPPEL. (M. FOURCROY.)

CERF. (Mal de) (*Pathologie vétérinaire.*) *Voyez* MAL DE CERF.

(M. HUZARD.)

CERF-OISEAU. (*Mat. méd.*) *V.* AUTRUCHE.

CERF-VOLANT. (*Mat. méd.*)

Nous avons déjà dit bien des fois qu'on avoit cherché dans une foule de substances naturelles des remèdes aux maux qui attaquent les hommes. La classe des insectes a été mise aussi à contribution, & il étoit bien naturel qu'on espérât des effets avantageux d'un des plus gros & des plus beaux insectes des environs de Paris. C'est le *cerf-volant;* on lui a donné ce nom, parce qu'il porte au-devant de la tête deux espèces de cornes qu'on a comparées au bois du *cerf*. Il a été nommé grand escarbot, scarabé cornu, *scarabæus cornutus*. Offic. *Cervus volans, taurus volans, platyceros;* c'est le *scarabæus cornibus duobus mobilibus æqualibus, apice bifuratus, introrsum ramo denticulisque instructis* de Linnéus.

Cet insecte est le plus gros scarabé de tous ceux que l'on trouve aux environs de Paris; on en voit des individus qui ont jusqu'à trois pouces de longueur. Il forme le premier genre de la classe des coléoptères; il est très-reconnoissable par sa grosseur & sa forme. Son caractère générique consiste dans ses antennes coudées, terminées en peigne. Sa tête est quarrée, dure, anguleuse, plus large que le corcelet; elle porte des deux côtés deux gros yeux à réseau; & devant deux cornes ou mandibules dures, d'un rouge brun, luisantes, mobiles, dentelées à leur intérieur & divisées à leur extrémité en deux branches ou crochets aigus. L'insecte les rapproche avec force l'une de l'autre; elles lui servent à pincer, à retenir, à déchirer même tous les corps qu'il touche & qu'il saisit. Il perce vivement la peau des doigts lorsqu'on le prend sans précaution, & fait saigner la partie qu'il a ainsi saisie. Au-dedans de la base de ces deux cornes est la bouche armée de quatre barbillons très-mobiles. Le corcelet est quarré, dur, un peu convexe, en forme de cuirasse; il porte les deux premières paires de pattes; les quatre autres sont attachées à l'abdomen. Celui-ci est composé de six anneaux & recouvert de deux ailes membraneuses à nervures brunes, repliées sous deux étuis ou élytres dures, cornées, d'une belle couleur de chataigne & lisses à leur surface supérieure. Les six pattes sont terminées par des tarses composées de cinq pièces, dont la dernière est armée de deux crochets aigus & recourbés.

Cet insecte habite les grands bois; sa larve vit dans le tronc & sous les écorces des vieux chênes; l'insecte parfait ne vole que le soir & la nuit; la femelle dépose ses œufs souvent au pied des arbres; la larve ronge le bois & s'y change en chrysalide; on trouve l'insecte en mai jusqu'en septembre & octobre.

Comme tous les scarabés ont passé pour contenir un sel volatil & caustique, agissant sur la peau & les voies urinaires, on a rangé le *cerf-volant* dans cette classe; on a remarqué que son effet, beaucoup moins violent, permettoit de l'employer à l'intérieur. Il est diurétique, purgatif, hydragogue; on peut le donner dans l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte & un grand nombre d'autres maladies. S'il produit quelques effets sur les voies urinaires, on peut les calmer avec des émulsions. Quand il est bien sec & en poudre, on peut le donner depuis quatre grains jusqu'à huit. On l'a administré autrefois dans quelques onces d'eau de pariétaire. Cet insecte n'est plus du tout en usage. Il est inutile de parler des vertus particulières qu'on avoit attribuées à quelques-unes de ses parties. Schroder dit que l'huile extraite de ces insectes par infusion, & mise dans l'oreille, en calme les douleurs & guérit la surdité; les cornes ont été regardées comme des spécifiques pour faciliter l'accouchement, &c. (M. FOURCROY.)

CERFEUIL, s. m. (*Hygiène.*)

Partie. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Le *cerfeuil* est un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des ombellifères, qui a des rapports avec les caucalides, les carottes & les athamantes. On en distingue seize espèces annuelles ou vivaces dans le Dict. de Bot. t. I.

Les *cerfeuils* qu'on emploie le plus, comme assaisonnement, sont le *cerfeuil* commun & le *cerfeuil* musqué ou anisé.

1°. Le *cerfeuil* commun ou cultivé.

Scandix seminibus nitidis ovato subulatis. Chærophyllum sativum. C. B. P. 152.

Cerefolium, chærofolium, chærophyllum, gingidium. Off.

La racine de ce *cerfeuil* est blanche, oblongue, fibreuse & de l'épaisseur du petit doigt. Elle pousse une ou plusieurs tiges, hautes d'un pied & demi ou deux pieds, cylindriques, striées, fistuleuses & rameuses. Ses feuilles sont tendres, deux ou trois fois ailées, composées de folioles un peu élargies, incisées ou pinnatifides, avec des découpures obtuses. Elles ressemblent assez à celles du persil, ainsi qu'à celles de la ciguë; mais elles sont plus courtes, plus menues, un peu velues, & les tiges de cette dernière sont tachetées de points rouges, à leur partie inférieure, qui les font aisément distinguer.

Les ombelles du *cerfeuil* sont presque sessiles, latérales, mais placées aux sommités de la plante, & composées, la plupart, de quatre ou cinq rayons. Les fleurs sont petites, blanches, & les extérieures un peu irrégulières. Elles sont en rose, à cinq pétales inégaux. Le calice devient un fruit où sont contenues deux semences oblongues, noirâtres, semblables à un bec d'oiseau, d'une saveur douce & aromatique.

Cette plante croît naturellement dans les champs des régions australes de l'Europe. Elle est cultivée dans les jardins potagers : elle a une odeur & une saveur douce, légèrement aromatique & agréable.

C'est une des plantes potagères dont on fasse le plus d'usage, & qui intéresse davantage par ses bonnes qualités. On la mange comme assaisonnement dans les salades. On la fait bouillir avec la viande pour former des potages avec d'autres plantes. On en mêle, hachée très-menue, avec différentes sauces. On en fait frire. Quand elle a bouilli, elle a perdu beaucoup de son activité.

Le *cerfeuil* donne beaucoup de goût aux alimens auxquels on l'unit. Il convient en général à toute sorte d'âge & à toute sorte de tempéramens. On ne lui reproche guères d'avoir produit de mauvais effets, à moins qu'on n'en ait mangé outre-mesure : alors il peut devenir irritant & échauffant. On doit le choisir tendre, rempli de suc, d'un goût, d'une odeur agréable.

La principale vertu du *cerfeuil*, suivant Lémery, consiste dans un sel essentiel & dans quelques principes huileux & exaltés dont il est chargé, qui sont propres à atténuer & à dissoudre les sucs visqueux & grossiers qui séjournent dans l'estomac, à faciliter l'action secrétoire des reins, à purifier la masse du sang en l'entretenant dans une juste fluidité, en aidant à précipiter & à chasser au-dehors les matières hétérogènes qui pourroient nuire.

2°. Le *cerfeuil* odorant & musqué, ou anisé; *cerfeuil* d'Espagne; cicutaire odorante; persil d'âne de Lobel.

Cerefolium Hispanicum sive myrrhis. Off.

Myrrhis major, vel cicutaria odorata. C. B. P. 916.

Chærophyllum odoratum. Flor. Fran.

La racine de ce *cerfeuil* est longue, blanche, molle, d'une saveur douce, aromatique, presque semblable à celle de l'anis. La tige est épaisse, creuse, cannelée, un peu velue, rameuse, & haute de deux ou trois pieds. Ses feuilles sont fort grandes, larges, molles, trois fois ailées, découpées, légèrement velues, marquetées de taches blanches & dentelées. Les fleurs qui naissent en ombelle à l'extrémité des tiges, sont blanches, ont cinq pétales inégaux, disposés en lys; elles produisent des semences lisses, longues de quatre à six lignes, profondément cannelées, & d'une couleur brune ou noirâtre, ayant un goût d'anis.

Cette plante, dont la racine est vivace, fleurit au mois de mai; elle croît dans les montagnes de la Suisse, de la Provence & en Italie. Elle se cultive dans les jardins comme l'espèce précédente.

Toute cette plante a une odeur agréable. Elle est aussi bonne à manger que le *cerfeuil* cultivé ou commun, & on l'emploie de même dans les cuisines, comme un très-bon assaisonnement. Une analyse nouvelle pourroit nous donner, sur la nature de ces *cerfeuils*, quelques connoissances de plus qui ne seroient sûrement pas sans intérêt. (M. Macquart.)

CERFEUIL COMMUN. (*Mat. méd.*)

Geoffroy dit, dans sa matière médicale, qu'il contient un sel essentiel ammoniacal-urineux, uni à une grande quantité d'huile âcre & aromatique.

Ses feuilles sont mises au nombre des stomachiques, des diurétiques chauds & des emménagogues : elles entrent aussi dans la classe des dépuratifs; ce qui les fait employer très-souvent & avec succès, dans les maladies du foye, dans celles de la rate, dans les obstructions des glandes mésentériques & dans l'hydropisie. Elles guérissent les maladies de la peau, & sont très-utiles dans les affections chroniques, dans l'hypochondriasme & la mélancholie. Quelques auteurs l'ont proposé dans le traitement du

cancer. On en fait prendre le suc intérieurement, après les coups violens & les chûtes. On prescrit une poignée de *cerfeuil* dans un bouillon, en décoction ou en infusion, à la dose d'une poignée par pinte d'eau. Son suc dépuré se prend à la dose de quatre onces, mêlé avec du vin blanc ou du bouillon ordinaire.

On l'applique extérieurement sur les mamelles pour résoudre les embarras laiteux, & dans ce cas, on le réduit en cataplasme qu'on arrose avec de l'huile rosat. Préparé de cette manière, il résout très-bien les tumeurs qu'on veut empêcher d'entrer en suppuration, les glandes engorgées, les échymoses & les hémorrhoïdes.

On trouve dans les boutiques une eau de *cerfeuil* distillée. Ses feuilles entrent dans l'eau générale.

CERFEUIL MUSQUÉ ou ANISÉ, *cerfeuil* d'Espagne; cicutaire odorante. *Cerefolium Hispanicum sive myrrhis*. Off.

Le *cerfeuil musqué* est alexipharmaque, & en cette qualité, on fait infuser sa racine dans du vin pour se préserver des miasmes pestilentiels. On l'administre aussi comme emménagogue & comme béchique incisif. Il soulage les asthmatiques, soit qu'ils prennent la décoction de sa racine qu'on fait bouillir avec l'eau & le miel, soit qu'ils hument la fumée de ses feuilles, comme on le fait de celles du tabac à fumer. On le donne avec succès aux enfans, lorsqu'ils sont atteints d'épilepsie.

C'est sa ressemblance avec la fougère qui lui a fait donner le nom de *fougère* musquée.

(M. Maison.)

CERISES, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. des choses non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Végétaux, fruits.

Les *cerises* sont les fruits du cerisier.

Le cerisier est le nom générique qu'on donne communément aux arbres intéressans qui produisent les merises, les bigarreaux, les griotes, les guignes. Linné & M. de la Mark ont réuni les arbres qui produisent ces fruits, ainsi que les pruniers, sous un même genre. Ils en ont seulement saisi les différences constantes pour distinguer les espèces. *Voyez* l'article *premier* dans le Dict. de Bot de la nouvelle Encyclop.

Nous allons réunir ici ce qu'on peut dire de plus utile sur les différens cerisiers dont les fruits sont d'un usage familier dans nos climats.

1°. Le cerisier ordinaire *griotier*.

Prunus cerasus. Linn.

Cerasus sativa fructu rotundo rubro & acido. *Turnef. instit. rei*. herb. 625.

Le cerisier ordinaire est un genre d'arbre qui offre un grand nombre de variétés, qui diffèrent par leur grandeur, leur couleur, leur port, la forme & la saveur de leurs fruits.

Ce cerisier, le plus commun de tous, est un arbre dont le tronc ne vient que d'une moyenne grosseur; il est garni de beaucoup de rameaux fragiles, qui portent des feuilles dentelées à leur bord. Il fleurit avant presque tous les autres arbres. Ses fleurs sont en roses blanches, & très-nombreuses. Du calice découpé en cinq segmens s'élève un pistil, qui devient un fruit arrondi, charnu, rouge, succulent, d'une saveur agréable un peu vineuse: il porte le nom de *cerise* griote.

Il renferme un noyau dur ligneux, qui est rempli par une amande un peu amère.

On peut dire en général que la nature a fourni peu de fruits aussi agréables & aussi utiles à l'homme que les *cerises*. Elles sont l'ornement des tables & l'agrément du goût. Elles ont quelque chose de vineux, de sucré & d'acide, qui rafraîchit puissamment: elles sont amies de l'estomac, excitent l'apétit, favorisent l'évacuation des urines, tiennent le ventre libre, sur-tout si on les choisit bien mures, succulentes, & bien grosses.

Les *cerises* sont fort aqueuses, elles sont très-convenables aux tempéramens bilieux, ardens, & mélancholiques, aux personnes qui ont besoin de se rafraichir après des travaux long-temps continués.

Les *cerises* semblent avoir été destinées à dessein pour les grandes chaleurs de l'été. Les griotes sont de toutes les meilleures pour le goût, & pour l'avantage de la santé, non-seulement à cause de leur saveur aigrelette, qui excite l'appétit, mais encore parce qu'étant d'une texture moins serrée & plus fondante, elles pèsent moins sur l'estomac, & lui donnent moins de travail. C'est un véritable accident, sur-tout pour les paysans, & les pauvres, lorsque l'année n'est pas abondante en fruits de cette espèce, parceque, lors-

qu'ils mangent des *cerises* avec du pain, ils peuvent facilement se passer de vin.

Lorsque les *cerises* sont bien mures, on en fait par l'expression avec trois parties d'eau & du sucre, une liqueur légèrement acide, très-agréable & très-rafraîchissante, qu'on donne non-seulement aux personnes échauffées qui se portent bien, mais encore, avec un grand succès, aux personnes qui ont la fièvre & des maladies inflammatoires. On en peut faire des sirops avec les framboises.

On tire des *cerises*, par l'expression, une liqueur qui, mise à fermenter dans un vase avec du sucre & de la canelle, donne, après qu'on l'a tirée au clair, un vin très-agréable au goût, qui a de la force, de la chaleur, & peut se conserver fort long-temps. On fait encore avec les *cerises* & du sucre des confitures, qui sont d'une grande ressource, lorsque l'hiver vient, & que nous ne pouvons plus jouir de ces fruits, sans les avoir confits, séchés, ou préparés de différentes manières, qu'il seroit trop long de détailler ici.

On prétend qu'on n'avoit jamais vu de *cerises* à Rome avant la fameuse bataille dans laquelle Lucullus, capitaine romain, défit le grand Mithridate. Ce vainqueur en fit apporter d'une ville de Pont, appellée autrefois *Cerasus*, & aujourd'hui *Chirrisonda*. C'est du premier nom de cette ville qu'on assure que le cerisier a pris le sien. Ce fruit ne vient pas facilement par-tout ; on a eu beau cultiver en Egypte l'arbre qui le porte, on n'a pu en obtenir. Nous avons le bonheur d'en avoir en France, & sur-tout autour de Paris, de très-grandes quantités. Celles qui sont le plus renommées dans cette capitale sont les *cerises* de Montmorency, qui sont fort grosses, à courte queue, & du nombre des griotes.

2°. Le bigareautier.

Cerasus major fructu magno cordato. Raii. hist.

Cet arbre a les feuilles plus grandes que celles du *cerisier* ordinaire ; elles ressemblent assez à celles du châtaignier. Il donne un fruit qu'on nomme bigareau.

Cerasa carne durâ pliniana.

Les fruits du bigareautier sont gros, durs, oblongs : ils ont la queue très-longue, & assez de ressemblance avec la forme d'un cœur : ils sont extérieurement blancs & rouges. La chair est solide, croquante, fort douce & fort agréable à manger. Elle se digère assez difficilement ; & il est prudent aux personnes délicates, ou qui ont l'estomac foible, de s'en priver. D'ailleurs, vers la fin de leur maturité, il est fort rare qu'elles ne contiennent pas des vers.

3°. Le guignier.

Cerasus fructu aquoso. Inst. R. H.

Cet arbre ne diffère presque point du bigareautier. Il s'élève ordinairement moins haut. Ses fleurs sont semblables à celles du cerisier, & elles fournissent un fruit auquel on a donné le nom de guigne.

Cerasa aquea ; cerasa carne tenera & aquosa.

La forme de la guigne n'est pas fort différente de celle du bigareau. Ce fruit est également gros. Il est mou, plus succulent, & d'un rouge noir dans sa parfaite maturité. Les guignes ne chargent pas autant l'estomac que les bigareaux, parce qu'elles sont beaucoup plus aqueuses ; mais elles sont moins saines que les *cerises* & se gâtent beaucoup plutôt.

4°. Le merisier.

Cerasus silvestris fructu nigro. J. B.

Cerasus major ac silvestris, fructu subdulci nigro colore inficiente. C. B. P.

Le merisier est le grand *cerisier* des bois. Son tronc est droit, ses feuilles sont oblongues, plus longues que celles du prunier, profondément crénelées, luisantes, un peu amères. Les fruits de cet arbre se nomment merises ou *cerises* noires.

Cerasa nigra.

Les *merises* ont de longues queues, sont presque rondes, petites, noires. Elles sont peu charnues, donnent un suc noir & doux, qui est fort agréable. Ces fruits sont tempérans, rafraichissans, antispasmodiques, & on en fait beaucoup de ratafiats. C'est avec la merise que se prépare la fameuse liqueur spiritueuse connue sous le nom de *kirsch-wasser*, dont l'usage peut être fort dangereux pour les constitutions qui ne seroient pas de la première vigueur.

Nous ajouterons ici quelques remarques de M. Valmont de Bomare, sur d'autres cerisiers.

5°. Le mahaleb.

Cerasus silvestris amara vaccinium.

C'est une espèce de cerisier sauvage, dont le fruit, assez semblable à nos *cerises*, est petit, rond, noir, amer & peu charnu. Virgile l'a célébré par ce vers :

Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur.

Les feuilles de cet arbre sont semblables à celles du peuplier noir ; on nous apporte d'Angleterre, & de plusieurs autres endroits, l'amande sèche du noyau de ce fruit ; elle est employée par les parfumeurs dans leurs savonettes. L'amande, ainsi que l'arbre, se nomme mahaleb ou magaleb. Elle a une odeur assez désagréable, & approchant celle de la punaise. Le bois odorant de Sainte-Lucie en Lorraine est une espèce de

mahaleb. On forme de belles palissades avec le mahaleb, parce que ses feuilles & ses fleurs paroissent en même temps dès le mois de Mai.

On trouve aux Antilles le cerisier ordinaire, & une autre espèce que les habitans de Cayenne nomment,

Cerisier annelé.

Malpighia fructu cerasino sulcato. Barc.

Les *cerises* que produit cet arbre ont un goût aromatique; elles sont plus grosses que les nôtres, & deviendroient bien meilleures si on les cultivoit avec soin.

Voyez sur les différentes variétés de *cerises*, Duhamel, qui en a décrit trente-quatre & donné la figure de seize. *Voyez* en outre la fructologie de Knoor, le diction. de Miller, & Langley.

(M. Macquart.)

CERISIER, (Gomme de) (*Mat. méd.*)

Le *cerisier* ainsi que beaucoup d'arbres fruitiers, & sur-tout ceux qui portent des fruits à noyau; les pêchers, les abricotiers, les pruniers, laissent découler pendant l'été de leur tronc, de leurs branches, & même de leurs fruits, un suc gommeux d'abord très-blanc & très-transparent, qui devient jaune rouge, & même quelquefois brun en se séchant. On nomme en général cette gomme, gomme de pays, *gummi nostras*; nous en traiterons plus en détail à l'article Gomme; nous exposerons seulement ici ce qu'on a dit de la *gomme de cerisier* en particulier. La douceur du mucilage qu'elle fournit a fait croire à plusieurs médecins, qu'elle devoit avoir une action adoucissante & calmante plus marquée que les autres gommes sur les voies urinaires, & qu'elle étoit très-propre à favoriser la sortie des sables, des graviers & des urines âcres qui ont séjourné dans la vessie. On a cru aussi que cuite dans le vinaigre & appliquée chaude sur les parties affectées de douleur de goutte, elle avoit la propriété de l'appaiser. Mais une connoissance précise de sa nature semblable à celle de toutes les autres gommes, & une observation plus exacte & plus sévère sur ses effets, ont appris qu'elle n'a rien de particulier, & ne diffère pas de toutes les autres gommes de pays.

(M. Fourcroy.)

CERISY, (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg à une lieue de Littry, à deux & demie de Saint-Lô, nord est, à quatre sud-ouest de Bayeux. La source minérale appellée de Baines est éloignée d'un quart de lieue, & placée dans un terrein pierreux: elle coule au nord-sud, & se décharge dans une rivière. Elle est froide, & on la croit ferrugineuse; elle reste à examiner.

(M. Macquart.)

CERNAY. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg à deux lieues & demie de Châtelleraut, à quatre au sud de Poitiers, & à quatre au nord de Richelieu. La source minérale qui porte le nom de *sentinet*, est située très-près de ce bourg; elle est thermale. M. Linacier la dit sulphureuse, elle reste à examiner. (M. Macquart.)

CERNEAU, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Végétaux. Fruits.

Le *cerneau* est le fruit encore tendre de la noix, qu'on sépare de l'écaille, qu'on assaisonne avec beaucoup de sel, de la ciboule, des acides, sur-tout du verjus. Quand les noix sont dans l'état de *cerneau*, à peine donnent-elles des marques de leur qualité huileuse. Elles sont plus faciles à digérer que lorsqu'elles sont parvenues à l'état de sécheresse. Les *cerneaux*, malgré cela, pèsent sur les estomacs foibles & délicats. On a observé bien des fois, que, quoique bien mâchés, ils passent dans le canal alimentaire, sans subir la moindre altération, & qu'on les rend absolument dans l'état où ils ont été pris, mêlés avec les excrémens grossiers. *Voyez* Noix.

(M. Macquart.)

CERNIÈRES. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg de Normandie dans le Lieuvain, près de Montreuil-Largillé, à cinq lieues de l'Aigle & de Bernai, à trois d'Orbec. La source minérale est située près de ce bourg, dans un vallon, entre deux petites rivières & deux monticules.

M. Terrede, médecin renommé de l'Aigle, & associé de la société royale de médecine de Paris, a fait connoître ces eaux dans un traité des eaux minérales des environs de la ville qu'il habite. (Paris, *Vincent*, 1776.) Dans le chapitre III, il parle des eaux minérales de *Cernières*, de leurs qualités sensibles, de leur analyse, & de leurs vertus.

Il résulte de l'examen, par les réactifs & l'évaporation, que soixante livres d'eau contiennent:

Terre calcaire, ... gr. 20

Terre absorbante creuse. gr. 11

Terre ferrugineuse, . . gr. 9 ou 10

Et une certaine quantité de gaz.

M. Terrede dit ces eaux toniques, incisives, absorbantes, & utiles dans les engorgemens des viscères, ainsi que dans les aigreurs des premières voies.

(M. Macquart.)

CERNIN. (S.) (*Eaux minérales.*)

C'est une paroisse du diocèse de Saint-Flour, dans la Haute-Auvergne, élection d'Aurillac. On y trouve une source minérale, appellée *du Cambon*, qui est située dans une prairie qui porte ce nom, à dix pas du château de cette paroisse. Elle est froide & ferrugineuse : nous la connoissons peu.

(M. MACQUART.)

CEROUENE. (*Mat. méd.*) *Voyez* CIROUENE. (M. FOURCROY.)

CERSIFI. (*Hygiène*, & *Mat. méd.*) *Voyez* SALSIFI. (M. MACQUART.)

CERTIFICAT D'EXCUSE. (*A. de Méd. légale.*)

On entend par *Certificat d'excuse*, dit M. Devaux, une certification par écrit, donnée par un médecin, ou par un chirurgien, conjointement ou séparément, sur l'état des particuliers, soit à leur simple réquisition, ou par ordonnance de justice, tendante à faire connoître à tous ceux qui ont droit d'y prendre part, la vérité des causes maladives qui peuvent les dispenser valablement de faire bien des choses dont ils seroient tenus, s'ils jouissoient d'une santé parfaite.

« Ces sortes de certifications sont de trois espèces, savoir : *Ecclésiastiques*, *Politiques*, & *Juridiques*.

« Les premières rendent à obtenir du pape, des évêques, ou enfin de tous ceux qui ont quelque supériorité dans la hiérarchie ecclésiastique, des dispenses concernant l'exercice de certaines fonctions bénéficiales, l'observation des loix canoniques, l'exécution des vœux de toutes espèces, la dissolution du mariage sur faits d'impuissance attribuée à l'un ou à l'autre des conjoints.

« Les certifications *politiques* regardent l'état en général, ou le service des maisons royales en particulier.

Les premieres se font à la réquisition de ceux que leurs maladies ou leurs blessures empêchent de vaquer aux charges, emplois & fonctions, qui sont sous la direction des ministres d'état, du chancelier, des chefs des cours de justice, tant supérieures qu'inférieures, des généraux d'armées, amiraux, gouverneurs des provinces, intendans de justice, chefs de communautés, & autres.

Celles de la seconde espèce, qui regardent le service des maisons royales, sont demandées par les officiers de ces maisons, soit que leurs charges dépendent du roi directement, ou du grand-maître, du grand-aumonier, du grand-chambellan, du grand-écuyer, du grand prévôt de l'hôtel, du premier médecin, & d'autres principaux officiers qui ont sous eux des subalternes.

« Dans ces sortes de certificats d'excuse *politique*, on n'observe aucune formalité judiciaire, étant de simples certificats qui sont délivrés par ordre des supérieurs, ou à la réquisition des particuliers.

« La seule précaution qu'on y apporte, est de n'y avoir égard qu'autant qu'ils sont donnés par des médecins ou chirurgiens, d'une réputation connue, & non suspecte de subornation.

Les certificats d'excuse *juridiques* ont lieu dans les procédures civiles & criminelles, pour retarder le jugement d'un procès, dont l'instruction, ou la poursuite, demande la présence des parties.

Ils sont encore requis ou ordonnés, lorsqu'il est question d'élargir, de resserrer ou de transférer un prisonnier, que le mauvais air feroit périr infailliblement ; quand il s'agit de commuer la peine d'un forçat qui n'est pas en état de servir sur les galères ; d'épargner, ou de modérer les douleurs de la torture à un criminel, que sa foiblesse met hors d'état d'en essuyer toute la violence.

« La grossesse & les couches des femmes sont encore des raisons valables, pour les dispenser de comparoître en personne, afin de répondre aux accusations qui leur sont intentées.

« Or il faut, pour la validité du certificat d'excuse, non-seulement une procuration spéciale de celui ou de celle qui en a besoin, par laquelle on affirme à l'audience de la validité du certificat : mais l'ordonnance veut encore que l'on produise le rapport d'un médecin approuvé, qui ait affirmé de la vérité de sa certification par-devant le juge du lieu.

« Sur quoi l'on peut observer, ajoute M. Devaux, que bien que l'ordonnance ne fasse mention que du médecin, cependant, quand ce sont des blessures qui donnent matière de certificat d'excuse, les chirurgiens étant les experts qui doivent plus valablement connoître de l'état des blessures ou plaies, & en délivrer leur rapport, il est certain qu'ils ne peuvent être exclus du droit de visiter les *exoënnés*, & de certifier en justice de l'état de leurs blessures ; & par conséquent, que sous le nom de médecin, exprimé dans l'ordonnance, on doit aussi bien entendre le médecin-chirurgien, que le médecin-physicien ; & cette observation est autorisée par l'usage.

Au reste, toutes les circonstances marquées pour bien faire les rapports, proprement dits, doivent être regardées pour les certificats d'excuses juridiques, sur-tout dans la procédure criminelle ; & l'ordonnance ne veut pas qu'ils soient admis, à moins

qu'ils ne fassent voir que les accusés ne sont pas en état de comparoître, sans se mettre en danger de perdre la vie, à moins que cela ne soit attesté par l'affirmation de l'exoëné, du médecin ou du chirurgien, & même quand il s'agit de crimes capitaux, par l'affirmation que le juge permet aux parties de faire respectivement, pour justifier ou annuller le certificat d'excuse, sans quoi ces sortes de certificats frauduleux soustrairoient les preuves en matière criminelle, & donneroient lieu à l'impunité de la plupart des crimes.

Les précautions à prendre & les règles à observer, pour bien faire ces sortes de rapports, sont détaillées à l'article général *Rapport*. *Voyez* les articles Excuse & Rapport. (*Med. légale.*)

(M. Mahon.)

CERVELAT, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Alimens tirés des animaux.

Le *cervelat* est un genre d'aliment qui se fait ordinairement avec du porc maigre, du veau, du lard, force épices hachés ensemble & entassés dans un boyau de porc, étranglé d'espace en espace, selon la longueur qu'on veut donner au *cervelat*. Dans beaucoup d'endroits, on le fait cuire avant de le manger & de le vendre. Ceux de Milan sont fort vantés.

Cet aliment excite l'appétit & plaît à beaucoup de goûts; mais pour peu qu'on en mange avec indiscrétion, il fatigue l'estomac, se digère mal & produit de mauvais sucs. Il faut avoir l'estomac très-vigoureux pour en faire usage; aussi les gens de la campagne & les ouvriers en sont bien moins incommodés que les habitans des villes qui sont plus délicats.

(M. Macquart.)

CERVELLE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Animaux quadrupèdes.

Section IV. Parties des animaux.

La *cervelle* ou le cerveau est en général, ainsi que la moëlle de l'épine & la graisse, une des substances les plus fades & les plus insipides des animaux. Elle n'est pas d'une digestion facile, & peut produire des sucs épais & grossiers. Quelquefois elle excite des nausées & ôte à l'estomac toute son énergie. Cependant les hommes font servir à leur besoin cette partie des animaux, ainsi que presque toutes les autres; mais cette substance pulpeuse a besoin d'être relevée par les substances piquantes, aromatiques & stimulantes, pour que la digestion s'en fasse plus facilement; heureusement que cette partie peu volumineuse dans les animaux ne forme pas un mets fort habituel; les constitutions très-délicates & les convalescens doivent se l'interdire. (M. Macquart.)

CERVELLE DE SANGLIER. *Voy.* Sanglier.

(M. Fourcroy.)

CERVELLE DE BELETTE. *Voyez* Belette.

(M. Fourcroy.)

CERVELLE DE CHAT. *Voyez* Chat.

(M. Fourcroy.)

CERVELLE DE CHIEN. *Voyez* Chien.

(M. Fourcroy.)

CERVOISE. (*Mat. méd.*)

Cervoise est une traduction du mot *cerevisia* des latins. *Voyez* Bierre. (M. Fourcroy.)

CERUMEN. (*Mat. méd.*)

Le *cerumen* ou la cire des oreilles de l'homme a été compté parmi les substances médicamenteuses. Nous exposerons ce qu'on a pensé sur cet objet à l'article Homme. (M. Fourcroy.)

CERUSE. (*Mat. méd.*)

La *ceruse* est un oxide de plomb blanc préparé par le vinaigre. *Voyez* Plomb. (M. Fourcroy.)

CERUSE D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*)

On a nommé *ceruse d'antimoine* un oxide de ce métal précipité de sa dissolution alcaline par les acides. C'est le même oxide qu'on a aussi nommé *matière perlée de Kerkringius*. Après la détonation de sulfure d'antimoine avec trois parties de nitre qui donne pour résidu le *fondant de Rotrou*, ou l'*antimoine diaphorétique non lavé*, on lessive cette masse blanche, jaunâtre avec de l'eau; on filtre cette lessive; on y verse un acide & on obtient un précipité blanc; c'est l'oxide d'antimoine séparé de la potasse par l'acide; c'est la *ceruse d'antimoine*. Cet oxide est celui de tous qui paroît contenir le plus d'oxigène. M. Berthollet pense même qu'uni à l'alcali, il fait fonction d'acide & forme une espèce de sel neutre, *antimoniate de potasse*. Il paroît que cette substance n'a que peu d'action sur l'économie animale. *Voyez* Antimoine, Sulfure d'antimoine et Oxide d'antimoine.

(M. Fourcroy.)

CESAR OPTATUS naquit à Naples, & professa la médecine à Venise, avec autant de succès que de réputation. Il vécut vers l'an 1508, selon *Wolfgang Justus*; mais *René Moreau* le place plus tard & le renvoie à l'an 1527. On a de lui les ouvrages suivans :

Opus tripartitum de crisi, de diebus criticis & causis criticorum. Venetiis, 1517, *in-folio*.

De hectica febre Opusculum. Venetiis, 1517, *in-folio*, avec l'ouvrage précédent. *Ibidem*, 1531, *in-4*, avec d'autres Traités. *Ibidem*, 1552, *in-folio*, avec les Œuvres de *Savonarola. Lugduni*, 1560, *in-8*.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CESSEI. (*Eaux minérales.*)

C'est un petit village de l'Auxois en Bourgogne, près de Sainte-Reine, à une petite demi-lieue de Viteaux, est-nord-est, & à trois & demie de Semur. Ces eaux ne sont pas assez bien connues, quoiqu'elles aient été décrites dans un ouvrage qui a paru en 1679, & qui a pour titre, le *tombeau de l'envie*, où il est prouvé qu'il n'y a qu'une médecine, qui est la chimique, par Denis de Chaubert.

(DISION RESSAIRE.) (M. MACQUART.)

CESTONI, (Hyacinthe) citoyen de Livourne, naquit le 13 mai 1637, dans un village de la Marche d'Ancone, appellé *Sancta Maria in Giorgio*, à peu de distance de la petite ville de Montalro. Il apprit les premiers élémens de la langue latine; mais ses parens, ne se trouvant point en état de lui faire continuer ses études, l'en retirèrent en 1648, & le mirent chez un apothicaire, où il demeura deux ans. Sur la fin de 1650, ils l'envoyèrent à Rome, afin qu'il se rendit habile dans la pharmacie; il demeura constamment dans cette ville jusqu'en 1656, qu'il en sortit, & s'embarqua pour Livourne, où il demeura pendant dix ans. Il en sortit pour se rendre à Marseille, à Lyon, & à Genève; après quatre mois d'absence, il retourna à Livourne, où il se fixa pour toujours, en épousant la sœur de la femme dont il tenoit la boutique de pharmacie.

C'est au seul génie de *Cestoni* que nous devons les ouvrages qu'il a écrits. Sa manière de vivre étoit particulière; il ne mangeoit presque pas de viande, mais, comme les pythagoriciens, des fruits & des légumes. Avec ce régime, il prolongea ses jours jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans & quelques mois, qu'il mourut de la gravelle le 29 janvier 1718. On lui fit d'honorables funérailles : tous les médecins, chirurgiens & apothicaires de Livourne, furent du cortège. Ils suivirent son corps jusqu'à la chapelle de la confrérie de S. Homobone, d'où il fut ensuite transporté dans celle du Crucifix, qui lui est contiguë. On mit cette inscription sur son tombeau :

HYACINTO CESTONO,

Civi Liburnensi,

Optimo & benè merenti Medico & Philosopho,

Corporis integritate & magis animi præstantissimo,

Naturalis Philosophiæ; falsitate felicitèr ablatâ,

cultori & amplificatori inclyto,

Consanguinei honoris causâ P.

Obiit anno salutis M. DCC. XVIII, *ætatis suæ*

LXXX.

Les ouvrages de *Cestoni* sont tous écrits en italien. Voici leurs titres :

Osservazioni in intorno a pellicelli del corpo umano, insieme con altre nuove osservazioni. Ces observations ont été publiées en forme de lettres par *Redi*, sous le nom supposé du docteur *Giovan Cosimo Bonomi*.

Vere condizioni della Salsa-pariglia, e il modo di conoscer la vera e di darla, come venga adulterata, ed in quali mali convenga, & in quale maniera piu efficace. Scritta al Sig. Gio. Inglisch a Roma.

Vero modi di dare, e preparare la Chinachina, &c. Partecipato al Sig. Ant. Vallisnieri nella sua felice dimora in Livorno, appresso il suddetto nell' autunno dell' anno 1705.

Nuove e maravigliose scoperte dell' origine di molti animalucci su le foglie de cavoli, come di molti inserti dentro gl' insetti.

Cet ouvrage qui développe l'origine des insectes qui ravagent si souvent les feuilles des choux, a été inséré sous la forme d'une lettre à *Vallisnieri*, dans un livre publié à Padoue en 1709, *in-4*, sous le titre de *Trattato di rimedi per le malattie del corpo umano.*

Dell' origine delle pulci dall' uovo, e dell' Alga Marina.

Le docteur *Vallisnieri* publia cette dissertation avec un de ses Traités imprimé à Padoue en 1713, *in-4*.

Istoria della grana del Kermes, e di un' altra nera grana, che si trova negli etici delle campagne di Livorno, de' moscherini puri della medesima, delle cimici degli agrumi, dé pidocchi dé fichi, dé ricci marini, del curcuglione o puntervolo del grano, dé tonchi o scarafagetti dé legumi, e finalmente delle farfalline dé Medesimi. Cet ouvrage se trouve à la suite du même Traité de *Vallisnieri*.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CÉTERACH. (*Mat. méd.*) Doradille. Scolopendre.

Cétérach. Off. *Scolopendaria.*

Aſplenium fronde primatifida laciniis alternis adunatis. Linn.

Cette plante a des racines qui ſont capillaires & noirâtres, d'où partent des feuilles diſpoſées en rond, comme ondées & dorées, revêtues en-deſſous de petites écailles, entre leſquelles s'élevent des capſules ſphériques, qui, en ſe rompant par la contraction de l'anneau élaſtique dont elles ſont garnies, répandent une pouſſière dorée très-fine.

Le *cétérach* ſe plaît dans les maſures, ſur les rochers, & il eſt regardé par pluſieurs botaniſtes comme une eſpèce de capillaire.

Il ſe trouve particulièrement en Italie, en Eſpagne, en Suiſſe, & en France, aux environs de Paris.

On vante beaucoup le *cétérach* qui vient de l'Andalouſie, de la Caſtille, de l'Aragon, de Catalogne, & de Valence. Il devient fort rare après les grandes ſécherеſſes.

Cétérach eſt un nom arabe. La plante eſt aſſez généralement reconnue pour avoir une vertu aſtringente & tonique; elle adoucit les humeurs âcres, & eſt employée en Eſpagne avec grand ſuccès contre la gravelle. Morand, chirurgien major des invalides, a rendu publique cette découverte. Il dit qu'on prend une infuſion théiforme des feuilles de cette plante, en deux ou trois taſſes, chaque matin, & de nouvelles obſervations ſemblent confirmer ſes vertus diurétiques antinéphrétiques. (M. Macquart.)

CEVADILLE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Orge.

M. Mahon.

CÉZERIAT. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village à deux lieues de Bourg-en-Breſſe, ou ſe trouve une ſource minérale froide, dont il a été queſtion dans la Gazette ſalutaire, en 1772. C'eſt une annonce qui tend à faire connoître & débiter les eaux de *Cézeriat.* On n'entre dans aucun détail relatif à ſes principes conſtituans. On ſe borne à les préſenter comme martiales, toniques & apéritives.

(M. Macquart.)

CHACRIL ou CHAQUERILLE. CASCARILLE. *Kina Kina Aromatica, Caſcarilla.* Off.

C'eſt l'écorce du *Ricinoides elæagni folio.* Catesb. que Linnée a déſigné dans ſa matière médicale 573, ſous le nom de *Croton Caſcarilla foliis lanceolatis integerrimis petiolatis.*

Cet arbre a cinq à ſix pieds de haut. Il eſt très-branchu; ſon tronc eſt court & gros; ſes feuilles reſſemblent à celles du ſaule, elles ſont d'un blanc verdâtre; ſes fleurs ſe trouvent à l'extrémité des branches en forme d'épis, chacun de ſes fruits offre trois loges, dans chacune deſquelles eſt renfermée une petite graine noire, & de la groſſeur d'un pois. Cet arbre répand une odeur aromatique; & lorſqu'on le goûte dans quelqu'une de ſes parties, il eſt âcre & amer; il croît dans le Pérou, dans la Floride, dans le Paraguai & la Caroline.

Son écorce eſt connue ſous le nom de *Caſcarille.* On nous l'apporte en petits tuyaux, épais de deux lignes, & longs de deux ou trois pouces. Elle eſt griſe en déhors, & couleur de rouille de fer en dedans, elle eſt amère & aromatique; lorſqu'on la brûle elle repand une odeur ſemblable à celle de l'arbre. Hoffman & Boehmer aſſurent qu'elle contient une huile éthérée, & Cartheuſer prétend qu'on y découvre une huile ſpiritueuſe & volatile, jointe à des parties fixes, qui ſont gommo-réſineuſes.

La *caſcarille* a les mêmes propriétés que le *quinquina*, & quelques autres qui lui ſont particulières. Comme lui, elle eſt tonique, ſtomachique, tant ſoit peu aſtringente, anti-putride; elle guérit les fièvres intermittentes, & il arrive aſſez ſouvent, qu'aſſociée avec les plantes amères, ou avec le quinquina lui-même, elle triomphe de ces dernières, ce que n'avoit pas pu faire le quiquina tout ſeul. D'un autre côté, elle eſt anti-ſpaſmodique, elle réuſſit très-bien dans certaines affections catarrales, telles que les rhumatiſmes froids & les rhumatiſmes goûteux, dans les fièvres exanthémateuſes, dans les dyſſenteries épidémiques; & dans ce cas, elle a quelquefois obtenu des avantages ſur l'ypécacuanha & le ſimarouba.

La *caſcarille* ſe prend en infuſion dans du vin blanc, depuis un demi-gros, juſqu'à un gros, ou bien en ſubſtance, réduite en poudre très-fine, depuis quinze grains, juſqu'à un demi gros. Lorſqu'on l'aſſocie avec le quinquina, la doſe de chacune de ces deux ſubſtances eſt d'un demi gros, auquel l'on ajoute un ſcrupule de poudre cornachine.

Les anglais la mêlent avec le tabac à fumer, pour le rendre plus agréable. (M. Maison.)

CHAGRIN. ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe VI. *Percepta.*

Orde II. Fonctions de l'ame.

Section I. Affections paſſives. Peine.

Le *chagrin* peut être une ſuite des maux phyſiques, mais le plus ſouvent il eſt la ſuite d'une

affection morale, profonde & réfléchie, dont la permanence dérange l'organisation & porte le trouble dans les fonctions.

On observe que lorsque le *chagrin* ou la tristesse se sont emparés de l'ame, le principe des forces vitales, quel qu'il soit, perd sa force & son énergie : le fluide nerveux ou électrique, ne parcourant plus les nerfs avec la même vîtesse que la lumière traverse l'air, force l'action organique & musculaire à languir. La circulation du sang se ralentit; le pouls devient lent & petit; les fluides s'épaississent, acquièrent de la viscosité, la transpiration est beaucoup diminuée; les autres excrétions & sécrétions sont irrégulières; petit-à-petit, les humeurs se dénaturent. De-là, les indigestions, les dévoimens, les jaunisses, les engorgemens du foie, de la rate, du mésentère; de-là, le défaut d'appétit, la pesanteur du corps plus grande, les lassitudes spontanées, les profonds soupirs, la pâleur, la mauvaise odeur qu'on exhale, la suppression des évacuations, les sueurs froides, les fièvres-quartes, les hydropisies. De-là, enfin, la foiblesse du sentiment intérieur, l'instabilité du jugement, le défaut de courage, & la pusillanimité, quelquefois *l'imbécillité :* un chagrin continué long-temps mène à la mélancholie, dont les accès deviennent souvent très-fâcheux. Il est donc fort important dans ces circonstances, de chercher à ranimer les forces chancelantes, mais sans avoir recours aux médicamens, en faisant faire de légers exercices, en conseillant un régime doux & léger, en cherchant sur-tout à éloigner le chagrin & le travail par des dissipations, dont l'enjouement & la tendre amitié veuillent bien faire les frais, après avoir permis à la douleur cette première explosion qu'il seroit dangereux d'arrêter.

Dans ces circonstances, la philosophie présente encore ses secours bienfaisans; & en effet, si les hommes pouvoient être bien persuadés que c'est la chose la moins raisonnable que d'entretenir long-temps des chagrins involontaires, & qu'ils ne peuvent rien contre des événemens passés, ils mettroient à leur sensibilité des termes que la nature elle-même semble avoir fixés. Ils se consoleroient du mal arrivé en pensant qu'ils n'ont pu l'empêcher, & qu'un chagrin, long-temps & inutilement prolongé, va nécessairement détruire ou déranger leur organisation; qu'ils n'ont pas d'autre parti à prendre, que de profiter de leur expérience, pour fuir ce qui pourroit renouveller leur chagrin, & à saisir tous les moyens de s'en distraire. (M. Macquart.)

CHAINE. (*électr.*)

On se sert quelquefois de chaîne de fil de laiton ou de fil de fer pour conduire & communiquer le fluide électrique. C'est un mauvais moyen, parce que les extrémités des chaînons dissipent une grande partie du fluide. Pour y remédier, il faut tourner & fixer, par une couture, un ruban de soie autour de la chaîne. Elle devient alors un bon conducteur, & qui a l'avantage d'être flexible; ce qui peut être plus commode dans certains cas.

On se sert très-bien des chaînes, pour dissiper & rendre le fluide au réservoir, comme en les attachant aux tiges qui terminent les pointes, pour soutirer le fluide.

Une chaîne attachée à l'axe d'un des coussins, conduit hors de la pièce où on électrise, jusque dans la terre, & sur-tout dans un puits ou une pièce d'eau sert à fournir une plus grande abondance de fluide, & à rendre plus fort l'effet de la machine.

Par le moyen d'une chaîne attachée à la branche de métal d'un excitateur de verre & traînante à terre, celui qui tire les étincelles ne les ressent pas, & le fluide passe au réservoir, à travers la chaîne; si elle est disposée de façon qu'elle communique avec celle qui, du dehors aboutit à l'axe d'un des coussins, elle rend à cette chaîne le fluide qui a émané du plateau & qui y retourne. C'est un moyen d'augmenter la force de l'électricité.

On se sert aussi du mot *chaîne*, dans le sens figuré. *Faire la chaîne*, c'est se joindre & se toucher plusieurs personnes ensemble; de manière que celle qui est en tête communique avec la surface externe de la bouteille de leyde, & que celle qui est à l'autre extrémité communique avec la surface interne de la bouteille, en en touchant le crochet au moment où l'on veut donner la *commotion*. Toutes les personnes qui forment la *chaîne*, & qui établissent ensemble communication entre les deux surfaces, reçoivent instantanément la *commotion*, & la ressentent dans les parties par lesquelles elles se touchent; par les bras si elles se tiennent par les mains, de la tête aux pieds, si alternativement une personne a le pied sur celui d'un autre personne; celle-ci sur la tête de la suivante, qui pose son pied sur celui du sujet suivant, &c. Il faut toujours que les choses soient disposées de façon que des personnes aux deux extrémités, l'une communique avec la surface externe, l'autre avec l'interne, au moment où cette dernière touche le crochet de la bouteille. (M. Mauduyt.)

CHAIR. f. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Animaux.

On donne le nom de *chair* ou de viande aux parties molles & fibreuses qui concourent à for-

mer les muscles qui servent aux différens mouvemens des animaux. Dans presque toutes les contrées, l'homme desire la *chair* avec ardeur, ; & en devenant carnivore, non-seulement il a trouvé des moyens de satisfaire son goût, mais il a de plus rencontré un genre d'aliment très-substantiel, & qui le nourrit bien plus solidement que ne le font les végétaux, même ceux qui contiennent le plus des parties qu'on a nommé *vegeto-animales*, tels que les *farineux*. Toutes les chairs d'animaux ont des qualités différentes, & conviennent plus ou moins aux différentes constitutions, aux différens âges, aux différens degrés de force que les hommes ont en partage. On verra dans ce dictionnaire, à chaque article qui traite des animaux dont on fait usage, ce que l'expérience a appris de plus exact sur l'utilité de leurs différentes chairs ; il nous suffira de dire ici en général, que la chair des animaux jeunes est ordinairement tendre, qu'elle est nourrissante, que ses sucs sont plus tempérans, plus rafraichissans, mais plus visqueux que ceux des animaux faits. Que ces derniers conviennent mieux aux personnes fortes & qui font beaucoup d'exercice, puisqu'ils contiennent des parties plus élaborées, plus succulentes que celles des jeunes animaux. Que la chair des vieux animaux, quoique nourrissante, est généralement dure & coriace, de difficile digestion, & peu convenable aux personnes qui ne sont pas très-robustes.

Ces observations seroient connues de la plupart des personnes qui font usage des viandes des animaux, quand même le raisonnement n'auroit pas éclairé leur expérience ; mais ce qu'il est fort important de prévoir & de surveiller, pour la classe la moins aisée des citoyens, c'est qu'on ne lui permette pas d'acheter à bas pris la *chair* gâtée ou suspecte des animaux les plus communs; car non-seulement ces alimens ne nourrissent pas, mais la chaleur de la digestion venant à développer les mauvais levains qui ont germé dans ces substances, augmente le degré de putréfaction qu'elles ont déjà, & portent la corruption dans les humeurs, dans un espace de temps très-court, causent la diarrhée, des dyssenteries, le scorbut, des fièvres putrides, & intermittentes.

On est étonné que, dans certaines familles, beaucoup d'individus soient attaqués subitement & ensemble de mêmes maladies, qu'on traite souvent à tort de contagieuses, & qui tirent leur origine des causes dont nous venons de parler. Comme on ne peut pas espérer que le peuple sera arrêté par la crainte d'une maladie dont il n'est pas encore atteint, c'est à la police qu'on doit recommander de veiller à la proscription de toutes les viandes gâtées & suspectes, pour le mettre dans l'impossibilité d'attenter ainsi involontairement à sa propre existence.

De temps en temps on voit régner dans les campagnes, parmi les animaux de toute espèce, des épizooties, ou maladies épidémiques, qui en rendent malade, ou en font périr une grande quantité ; c'est sur-tout dans de semblables occurrences, que le gouvernement doit veiller à ce qu'il ne se vende aucun des animaux parmi lesquels il peut y avoir quelque maladie contagieuse. Sinon, on exposeroit les personnes qui en mangeroient à avoir des fièvres putrides, malignes, épidémiques, qui n'ont que trop souvent ravagé une infinité de contrées. L'histoire fait mention de plusieurs pestes, auxquelles on n'a pas assigné d'autre origine.

Quoiqu'il n'y ait pas des maladies aussi fétieuses à redouter de l'usage qu'on peut faire de la *chair* des animaux morts de toute autre maladie, ou qui étoient incommodés avant qu'on les tuât, il ne faut pas moins empêcher d'en manger, parce qu'une pareille nourriture ne manqueroit pas de causer quelqu'accident, plus ou moins grave.

Il seroit donc de la plus grande importance que dans tous les lieux où on tue des viandes, de quelque nature qu'elles soient, il y eut des inspecteurs nommés par la police, qui eussent ordre de visiter les animaux qu'on destine au public ; ils auroient le droit de rejetter tous ceux dont la mauvaise mine, la maigreur, des plaies ou l'odeur pourroient rendre les *chairs* suspectes.

De funestes expériences ont prouvé que, malgré tout l'art des cuisiniers, ces *chairs* conservent encore des parties assez délétères pour causer des maladies dangereuses, & souvent contagieuses.

On lit dans les Ephémérides d'Allemagne qu'un paysan mourut, ainsi qu'un enfant de dix ans, pour avoir mangé d'un cochon qu'il avoit salé trois mois auparavant, quoique ce cochon ne fût malade que d'une rumeur qu'il portoit au col.

Kircher, dans son *Traité de la peste*, rapporte aussi qu'en 1617, les inondations ayant couvert les pâturages de limon, il ne paroissoit dans les prairies que le sommet des plantes. Les bestiaux ayant été conduits dans ces pâturages, furent bientôt attaqués d'une maladie épidémique qui se fixoit au gosier, y causoit la gangrène & les faisoit périr : on conduisit les bestiaux malades aux boucheries, & tous ceux qui en mangèrent eurent la même maladie.

En 1677, douze écoliers périrent dans une pension de Leipsick, parce qu'on leur avoit fait manger la *chair* de plusieurs vaches maigres & étiques, auxquelles on trouva des abcès dans le corps.

On ne peut trop recommander aux personnes chargées de l'éducation de la jeunesse, de ne point être indifférens sur le choix des alimens ; d'y veiller eux-mêmes & de visiter souvent leurs cuisines, puisqu'ils sont responsables de la vie des jeunes élèves qui leur

sont confiés, & qui pourroient être incommodés par leur faute.

On a fait voir à l'article ALIMENT que les *chairs* des animaux étoient composées :

1°. D'une partie molle, fibreuse, base des *chairs* animales.

2°. De la gélatine, ou bien d'une substance gélatineuse.

3°. D'une partie extractive.

4°. D'une matière graisseuse.

5°. D'une lymphe aqueuse, ou humide.

Nous renvoyons à cet article, t. I. p. 782, pour le développement de ces énoncés.

A la suite de la composition des *chairs* animales, on classe les divers alimens qu'elles fournissent, selon les diverses combinaisons de leur matière fibreuse & leur différente consistence.

On met dans la première classe les *chairs* des animaux jeunes, ou dont les fibres sont blanches, c'est-à-dire, dans lesquels le tissu musculaire, combiné avec la substance gélatineuse, n'est point pénétré de matière extractive.

Dans la seconde classe sont les *chairs* colorées, dans lesquelles la substance fibreuse est pénétrée de matière extractive colorante.

Dans la troisième, il est question de la préparation des *chairs* & de leur cuisson. *Voyez* ASSAISONNEMENT.

Dans la quatrième, des préparations destinées à leur conservation.

Je renvoie, pour les détails de ces divisions, au tom. I. p. 786 & suivantes, où tous ces objets sont présentés sous des points de vue aussi neufs qu'intéressans. Il nous reste à observer ici que les *chairs* des animaux étant beaucoup plus propres à s'exalter dans la décomposition alimentaire que les substances végétales, elles fournissent une nourriture beaucoup plus alcalescente & plus susceptible de fournir matière aux maladies putrides que les autres ; c'est pourquoi on ne peut trop recommander d'y mêler les substances végétales, dont l'acide tempère & aide la décomposition alimentaire ; il semble que toutes les nations aient senti ce besoin ; puisque celles qui ne mangent pas de pain usent de riz, d'autres substances végétales ou de boissons acides & aigrelettes ; qui concourent au même but.

Parmi les animaux dont l'homme se nourrit communément, la *chair* des animaux sauvages, & qui font beaucoup d'exercice, paroît lui convenir beaucoup mieux que celle des animaux domestiques, parce qu'étant dans un mouvement continuel que n'ont pas ces derniers, ils digèrent beaucoup mieux les substances dont ils se nourrissent, donnent des sucs plus analogues aux nôtres, & que nos estomacs digèrent aussi plus facilement.

La *chair* des animaux qui ne font pas d'exercice, contient beaucoup plus de mucilage & de parties gélatineuses que celle des autres. Le mouton se digère bien plus aisément que le cochon. Tout le monde connoît la différence qui se trouve entre les lèvres & les lapins domestiques, & ceux qu'un chasseur tue en plein champ. Que l'on compare des cailles ou des perdrix nourries dans des basses-cours, à celles qui ont leur liberté, on verra qu'elles diffèrent infiniment, & par le goût & par la légèreté de leur *chair* ; quand on mange de celles-ci, l'estomac n'a qu'un travail très-léger à faire : il devient laborieux, si l'on se nourrit des autres.

On se sert souvent du mot *chair* pour désigner des rapports avec la composition physique des animaux. On dit assez généralement qu'ils sont bien en *chair*, quand ils se portent bien & qu'ils présentent un embonpoint desirable. On dit des hommes, & sur-tout des femmes, qu'elles ont une belle *chair*, quand elles ont le teint fleuri & une belle carnation.

(M. MACQUART.)

CHAIR DES ANIMAUX. (*Mat. méd.*)

La *chair des animaux* de toutes les classes & de tous les âges doit être connue exactement des médecins, puisqu'ils en font un usage si fréquent, comme médicament restaurant, & puisque cette connoissance est immédiatement utile à l'hygiène. Cette partie du corps animal désigne particulièrement le tissu des muscles ; il est vrai que dans les usages de la vie on confond aussi dans cette dénomination le parenchyme des viscères, tels que le poumon, le foye, les reins, les glandes qui servent, ou à la préparation des alimens, ou à celle des médicamens ; quoique ces tissus soient un peu différens de ceux des muscles, non-seulement par leur structure, mais encore par leur composition intime, ils s'en rapprochent cependant assez pour pouvoir être compris dans la même classe générale ; d'ailleurs, les muscles qui constituent la *chair*, proprement dite, sont beaucoup plus employés que les viscères à la préparation des alimens & des médicamens ; ils en font la base, & on peut les regarder sous ce point de vue comme assez analogues aux autres tissus des parties molles animales. Nous devons donc examiner d'abord la nature de ces organes, & les comparer dans les différentes classes d'animaux, en appliquant particulièrement les résultats que cette comparaison nous fournira, à la *chair* de ceux des animaux de chaque classe dont on fait plus spécialement usage.

Les muscles des animaux sont formés d'une substance parenchymateuse & cellulaire, dans laquelle sont contenues différentes humeurs, en partie concrètes & en partie fluides. Ces humeurs sont com-

posées ; 1°. d'un liquide albumineux, rouge & blanc ; 2°. d'un mucilage gélatineux ; 3°. d'une huile douce, de la nature de la graisse ; 4°. d'une substance extractive, particulière ; 5°. enfin, d'une matière saline dont la nature est encore peu connue. L'analyse de la *chair* entière, qui donne au bain-marie une eau vapide, à la cornue, un phlegme ammoniacal, de l'huile empyreumatique & du carbonate ammoniacal, qui laisse un charbon d'où l'on retire par l'incinération un peu d'alcali fixe, de muriate de potasse ou de soude, du phosphate de soude, du phosphate de chaux & un peu de fer, n'apprenant rien d'exact sur la nature des différens principes contenus dans la *chair*, il faut avoir recours à des moyens qui puissent extraire ces substances sans les altérer & qui permettent d'en examiner séparément les propriétés.

Pour obtenir & séparer ces différentes substances reconnues par M. Thouvenel, on peut employer différens moyens. Ce médecin s'est servi de la presse pour faire couler les fluides contenus dans l'éponge musculaire ; de l'action du feu pour coaguler la partie albumineuse & obtenir le sel par l'évaporation ; de l'eau pour dissoudre & séparer le mucilage gélatineux, le sel & l'extrait, & de l'alcool pour enlever ces deux derniers principes sans la gelée. Il est en général très-difficile de séparer exactement ces différentes matières, parce que toutes sont solubles dans l'eau, & que l'alcool dissout en même temps l'extrait savoneux & une partie du sel. Le procédé qui réussit le mieux, paroît être celui qui consiste à laver d'abord la *chair* dans l'eau froide qui en enlève la matière colorante avec une partie du sel ; ensuite à faire digérer le résidu de ce lavage dans l'alcool qui dissout la matière extractive & une portion du sel ; enfin, à faire bouillir dans l'eau la *chair* traitée par ces deux procédés. Ce fluide dissout la partie gélatineuse par l'ébullition, & il enlève aussi les portions d'extrait & de sel qui ont échappé à l'action des premiers dissolvans. En évaporant lentement la première eau employée à froid, la partie albumineuse se coagule ; on la sépare par le filtre, & l'évaporation lente de la liqueur filtrée fournit la matière saline. En évaporant de même l'alcool, on obtient la matière extractive colorée ; & enfin, la décoction fournit la gelée & l'huile graisseuse qui nage à la surface & qui se fige par le refroidissement. Après l'extraction de ces diverses substances, il ne reste plus que le tissu fibreux ; il est blanc, insipide, insoluble dans l'eau ; il brûle en se contractant ; il donne beaucoup d'ammoniaque & d'huile très-fétide à la cornue ; on en retire une grande quantité de gaz azote par l'acide du nitre. Enfin, il a tous les caractères de la partie fibreuse du sang. Il paroît donc démontré par-là que l'organe musculaire est le réservoir où l'action de la vie, dépose la matière fibreuse du sang qui devient concrète par le repos, & qui paroît être le foyer ou la base de la propriété animale, appellée *irritabilité* par les physiologistes.

Il ne nous reste plus, pour connoître exactemnt la nature de la *chair* des animaux, qu'à examiner les propriétés de chacune des substances dont elle est composée.

La matière albumineuse, la gelée & la substance grasse sont faciles à connoître. La première ressemble parfaitement à celle du sang. C'est elle qui, en se coagulant par la chaleur de l'eau, dans laquelle on cuit la viande pour faire du bouillon, produit l'écume qu'on enlève avec soin. Cette écume est d'un brun rouge sale, parce que la couleur rouge est altérée par la chaleur de l'ébullition. La gelée, retirée de la *chair*, fait ordinairement prendre en une masse tremblante les bouillons préparés avec la *chair* des jeunes animaux qui en contient beaucoup plus que celle des vieux ; elle est absolument semblable à celle qui constitue les parties molles & blanches des animaux. La matière grasse qui forme des gouttes applaties & arrondies, nageant à la surface des bouillons & qui devient solide par le refroidissement, présente tous les caractères de la graisse. Nous n'avons donc à examiner que la matière extractive & le sel qu'on obtient dans l'analyse des muscles.

La substance que M. Thouvenel appelle muqueuse extractive, est soluble dans l'eau & dans l'alcool ; elle a une saveur marquée, tandis que la gelée n'en a point. Lorsqu'elle est très-concentrée, elle en prend une âcre & amère ; elle a une odeur aromatique particulière, que le feu développe ; c'est elle qui colore les bouillons, & qui leur donne la saveur & l'odeur agréables qu'on leur connoît. Lorsqu'on les fait trop évaporer, ou lorsqu'on met une grande quantité de viande pour celle de l'eau, les bouillons sont très-colorés, & plus ou moins âcres ; enfin l'action du feu développe & exalte la saveur de cette matière extractive, jusqu'à lui donner celle du sucre ; ou du caramel, comme on l'observe à la surface de la viande rôtie, que l'on appelle ordinairement rissolée. Si l'on examine ultérieurement les propriétés de cette substance extractive, évaporée jusqu'en consistance sèche, on observe que sa saveur est âcre, amère & salée, & que, mise sur un charbon ardent, elle se boursouffle & se liquéfie en exhalant une odeur acide semblable à celle du sucre brûlé ; qu'exposée à l'air elle en attire l'humidité, & qu'il se forme une efflorescence saline à sa surface ; qu'elle s'aigrit & se pourrit à un air chaud, lorsqu'elle est étendue dans une certaine quantité d'eau, & enfin qu'elle est dissoluble dans l'alcool. Tous ces caractères rapprochent cette substance des extraits savoneux, & de la matière sucrée des végétaux.

Quant au sel, qui se cristallise dans l'évaporation lente de la décoction des *chairs*, sa nature n'est pas encore parfaitement connue. M. Thouvenel l'a obtenu sous la forme de duvet, ou sous celle de cristaux mal figurés. Ce chimiste pense que c'est un sel parfaitement neutre, formé par la potasse, & un acide qui a le caractère d'acide phosphorique dans

les quadrupèdes frugivores, & celui de l'acide muriatique dans les reptiles carnassiers. Quoiqu'on puisse regarder ce sel comme inconnu, jusqu'à ce qu'on en ait recueilli une assez grande quantité pour pouvoir l'examiner en détail ; il est très-vraisemblable que c'est un phosphate de soude, ou ammoniacal, & qu'il est même mêlé de phosphate calcaire. Ces sels y sont indiqués, & même avec excès d'acide comme dans l'urine, par l'eau de chaux, & l'ammoniaque, qui forme des précipités blancs dans le bouillon, & par la dissolution nitrique de mercure qui donne, avec cette liqueur, un précipité rose.

Ajoutons encore que la substance la plus abondante de la *chair* musculaire, & celle qui en constitue le caractère propre, c'est la partie fibreuse. Cette matière, qui est déposée par le sang, où elle est contenue en grande quantité, joue un rôle très-important dans l'économie animale. On n'a point assez insisté en physiologie sur sa nature & sur ses propriétés, sur la quantité & le poids de la *chair* musculaire, comparée aux autres organes. Les caractères qui distinguent cette matière animale sont, 1°. de ne se pas dissoudre dans l'eau, 2°. de donner plus de gas azote par l'acide nitrique, que toutes les autres substances animales; 3°. de fournir, ensuite de l'acide oxalique & de l'acide malique; 4°. de se pourrir facilement, lorsqu'elle est humectée, & de donner beaucoup de carbonate ammoniacal à la distillation.

Ces propriétés indiquent qu'elle est formée par une substance grasse, ou huileuse combinée avec l'azote, de phosphate de soude, ou du phosphate calcaire, qu'on en sépare par l'action de l'acide nitrique. J'ai consigné le rôle que joue la matière fibreuse dans l'économie animale, dans un mémoire particulier inséré parmi ceux de la Société royale de Médecine.

C'est sur cette connoissance générale de la nature de la *chair* musculaire des animaux, que doit être fondé l'art de l'employer aux usages médicinaux & celui de la préparer pour ces usages. Mais pour donner une idée encore plus exacte de cette partie de l'analyse animale, qui est immédiatement utile à la matière médicale, & pour faire juger, sur-tout, des ressources que présente la chimie moderne à cet égard, nous croyons devoir insérer ici les détails donnés il y a douze ans, par M. Thouvenel, sur les principes de la *chair* des différens animaux, dans un mémoire qui a remporté en 1778, le prix de l'académie de Bordeaux.

« Les parties musculeuses, dit ce médecin, contiennent, outre le parenchyme & la partie colorante rouge, une matière muqueuse, limphatique ou albumineuse, concrescible par la chaleur; une autre matière muqueuse, inconcrescible, qui s'y trouve en deux états; une matière grasse ou adipeuse, & enfin une matière saline. Ces substances, presque toutes confondues dans les analyses vulgaires, sont en effet, très-difficiles à débrouiller.

« Je ne considère ici le parenchyme des muscles, que comme une éponge charnue, abstraction faite de son organisation, ou de sa texture symétrique, vasculeuse, cellulaire, &c., & de la distribution des divers sucs dans les différentes parties constitutives de cette masse. Cette abstraction est d'autant plus permise au chimiste, qu'il lui est aisé de prouver que l'éponge musculeuse & les sucs qu'elle contient, sont à peu de choses près, essentiellement formés de la même matière.

« Ainsi je soumets, 1°. cette éponge à la pression, après l'avoir réduite en pulpe, & étendue d'eau distillée froide. J'obtiens une liqueur trouble, rougeâtre, qui, exposée à un degré de chaleur inférieur à celui de l'ébullition, éprouve une abondante coagulation. Dans ce produit concret sont entraînées & rassemblées, comme dans un filtre, la partie rouge & la matière graisseuse. La liqueur est claire, mais légérement jaune. Je la fais évaporer; il se forme bientôt de nouvelles concrétions dans le sein de la liqueur, qui, malgré cela, conserve sa transparence, & acquiert une couleur jaune de plus en plus foncée. Cette coagulation continue jusqu'à ce que la liqueur ait été réduite à la consistance syrupeuse. Il se montre alors quelques concrétions salines. Pour favoriser la cristallisation, j'ajoute de l'eau froide, & je filtre, afin de séparer la matière muqueuse concrète; puis je fais évaporer, de nouveau, jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule saline. La consistance demi-gélatineuse que prend la liqueur, dans un lieu froid, empêche une cristallisation ultérieure, & me la fait tenir à une chaleur douce, capable d'entretenir une certaine liquidité : mais je n'obtiens toujours que des concrétions salines informes, & très - barbouillées de matière jaune. Je pousse l'évaporation jusqu'à consistance d'électuaire; mon résidu a une couleur d'un rouge brun foncé, très-analogue à celle des extraits végétaux. Il attire puissamment l'humidité; une partie de la matière colorante, que j'appellerai par la suite *muqueuse extractive*, se réduit en liqueur syrupeuse, & laisse un *magma* muqueux-salin, moins coloré. Je décante la liqueur qui tient aussi en dissolution un peu de sel.

« Ces différentes substances, dans ces deux états, étant à-peu-près également solubles dans l'eau, il a fallu recourir à un autre moyen, pour en obtenir la séparation. L'esprit-de-vin enlève bien par la digestion, une portion de la matière muqueuse-extractive, mais il dissout, en même-temps, du sel, qui, dans l'évaporation de cette teinture, se trouve enveloppé de la matière colorante. Le résidu de ces digestions, répétées plusieurs fois avec de nouvel esprit-de-vin, contient encore de la matière muqueuse peu colorée, avec la plus grande partie du sel. Ne pouvant rien en tirer avec de

l'esprit-de-vin très-rectifié, & craignant de dissoudre en même-temps, avec l'eau, la mucosité & le sel, j'ai employé un mélange à parties égales, de ces deux menstrues. Je suis parvenu à retirer, par ce moyen, la plus grande partie du sel; mais toujours avec un peu de matière muqueuse, qui cependant n'a pas empêché la cristallisation, que dans les dernières portions de la liqueur. Le premier sel qui s'est cristallisé dans cette opération étoit en petite quantité, & n'étoit pas encore parfaitement pur; pour m'en procurer une plus grande quantité & plus commodément, je m'y suis pris d'une autre manière.

« 2°. Au lieu d'extraire par la pression le suc muqueux & salin, contenu dans la *chair* de veau, j'ai coupé cette dernière en tranches extrêmement déliées: je les ai jettées dans de l'eau bouillante, par petite quantité. J'ai eu l'attention de ne les y laisser qu'un instant, pour ne pas donner à l'eau le temps de dissoudre une partie du tissu muqueux, mais seulement celui de coaguler la mucosité albumineuse, & la partie colorante rouge, dans le tissu même de la viande. La même eau, toujours bouillante, m'a suffi pour épuiser une grande quantité de veau, ou du moins pour en extraire la majeure partie du sel, mais sans pouvoir éviter d'obtenir aussi une certaine portion de la mucosité extractive. La liqueur ainsi saturée & filtrée avoit une couleur légérement citrine. Soumise à l'évaporation, elle n'a fourni que très-peu de floccons de mucosité blanchâtre, que j'ai encore enlevée par le filtre; ensuite elle a donné une abondante cristallisation dans le sein de la liqueur, sous la forme d'un duvet léger, & à la surface, sous forme de pellicule.

« Après avoir retiré ce sel, déjà coloré, & jugeant, vu la consistance quasi sirupeuse de la liqueur, que je ne pourrois plus la conduire à cristalliser, je l'ai étendue avec le triple d'esprit-de-vin. La liqueur est devenue laiteuse, & a formé un dépôt considérable, dans lequel se trouvoient le sel & la mucosité colorante; mais en tenant le mélange pendant quelque temps en digestion, la plus grande partie de cette dernière a été redissoute, & le sel est resté presque à nud dans le dépôt. Je l'ai lessivé avec de l'eau, qui ne s'est colorée que très-légérement. J'ai fait évaporer cette dissolution lentement, & j'ai obtenu des cristaux assez purs & assez réguliers, jusque vers le milieu de cette opération. Quant à la teinture spiritueuse rougeâtre, chargée de la matière muqueuse extractive, & d'une portion de sel, j'ai tenté inutilement, comme dans le premier cas, de la faire cristalliser. Je n'ai pas mieux réussi, en traitant le résidu de son évaporation avec de l'argile, selon la méthode par laquelle on purifie le tartre du vin. Il a fallu recourir à la combustion, dont je donnerai plus bas les produits.

« 3°. La chair épuisée autant qu'elle peut l'être par une forte pression (1°.) & par une prompte ébullition, (2°.) a donné, par une décoction de six heures, un bouillon clair & transparent, comme de l'eau pure, lequel étoit fade & presque insipide. Il a fourni, par son évaporation, jusqu'à un certain dégré, & par le refroidissement, une gelée assez abondante, peu colorée, ayant une très-légère saveur salée. Cependant, après l'avoir fait dessécher au bain-marie, pour le réduire en colle, j'en ai encore retiré, en la faisant digérer avec l'esprit-de-vin, un peu de sel & de matière muqueuse colorée, semblables aux produits des expériences précédentes. Aussi, cette colle exposée à l'air en a attiré l'humidité, & il s'est fait une légère effervescence saline à sa surface. Ces qualités la différencient des autres colles animales, usitées dans les arts, de celles que l'on retire des peaux, des tendons, des ligamens, &c. Elle est, en outre, plus soluble dans l'eau, & sa consistance est moins forte & moins glutineuse. C'est pourquoi, dans la fabrication de celles-là, on a soin de rejetter les parties musculaires; cependant, je crois que si leur parenchyme étoit absolument séparé de toute matière étrangère, la colle qu'on en retireroit seroit très-analogue à celles des autres parties molles. Celle des parties dures en diffère beaucoup, & ne paroît pas, de quelque manière qu'on s'y prenne, pouvoir jamais servir à cette fin, comme on l'avoit proposé.

« Les procédés que je viens de décrire démontrent évidemment, dans la *chair* de veau, les principes que j'ai annoncés. Ils sont à-peu-près les mêmes dans celle de bœuf. Le parenchyme & la mucosité albumineuse dominent dans celle-ci, la partie gélatineuse & aqueuse dans celle-là. La matière muqueuse, extractive, qui constitue ce qu'on appelle *le jus de ces viandes*, a une saveur plus développée, plus vive & plus piquante dans le bœuf que dans le veau. C'est elle qui donne l'odeur, le goût & la couleur aux décoctions de ces viandes. C'est en elle encore que réside principalement le principe de leur acescence spontanée. Aussi je la regarde comme la partie la moins animalisée, ou celle qui retient le plus du caractère végétal dans les animaux herbivores. Elle offre plusieurs points d'analogie avec les corps muqueux sucrés des plantes: comme, par exemple, de s'altérer & de se colorer très-promptement par la chaleur, même lorsqu'elle est étendue d'eau; &, lorsqu'elle en est privée, de se liquéfier presque sans boursoufflement; de faire ce qu'on appelle en terme de confiseur, la *plume* & la *boulette*, à la manière du sucre suffisamment cuit; de prendre une odeur & une saveur de *caramel*, lorsque le feu commence à la décomposer; ce qui la rend plus soluble dans l'esprit-de-vin, & plus déliquescente à l'air; de donner, dans sa décomposition ultérieure à la cornue, un phlegme plus piquant & plus odorant, une plus grande quantité d'huile légère, & moins d'alcali volatil, une odeur empyreumatique, moins fétide; & enfin, un résidu charbonneux,

neux, moins abondant & moins boursoufflé que les matières gélatineuses & albumineuses. Je reviendrai à l'examen des produits de cette dernière opération & à celui du sel natif ou essentiel des animaux herbivores, dont il vient d'être question, lorsque j'aurai rapporté les résultats des mêmes expériences faites sur les animaux usités en médecine. »

« 1°. La *chair* de bœuf contient environ les trois quarts de son poids d'eau & un seizième d'extrait sec; ce qui, déduction faite de cette eau, dont on ne doit tenir aucun compte, établit entre la matière extractive & l'éponge parenchymateuse, la proportion d'un à quatre; mais il faut remarquer que l'on ne retrouve ce compte que lorsqu'on épuise cette viande par des décoctions répétées; car dans la préparation ordinaire des bouillons, on n'obtient guères que la moitié de ce produit, parce que l'eau dissout une moins grande quantité de la matière muqueuse du parenchyme; en sorte qu'une livre de *chair* bouillie pendant quatre ou cinq heures dans douze onces d'eau, donne ordinairement cinq à six gros de résidu sec, c'est-à-dire, autant desséché qu'il est possible, à une chaleur douce & incapable de l'altérer. »

« 2°. La *chair* de veau est plus aqueuse & plus muqueuse que celle de bœuf. La plus grande quantité du résidu de sa décoction évaporée vient particulièrement de ce que son parenchyme est plus soluble dans l'eau. Les mêmes choses s'observent dans tous les jeunes animaux. Le poulet fournit plus d'extrait que le coq. Ils en donnent l'un & l'autre plus que le bœuf & le veau. Mais cela doit être attribué en partie à ce que l'on fait entrer les os des premiers dans ces décoctions; & l'on sait que ces substances laissent dissoudre par l'eau bouillante une plus grande quantité de matière muqueuse que les parties fibreuses. La corne de cerf en donne plus d'un quart de son poids: les os de bœuf un peu moins, parce qu'ils sont plus anciennement formés, plus compactes & plus chargés de terre osseuse. »

« 3°. La tortue de terre & celle d'eau douce qui lui est très-analogue, contiennent un peu plus de matière soluble dans l'eau que les *chairs* de bœuf & de veau; mais cela vient encore de ce qu'on fait entrer dans la préparation ordinaire des bouillons de tortues les parties osseuses, cartilagineuses & ligamenteuses hachées de cet animal, comme je m'en suis assuré en ne prenant que la *chair* seule. Une livre de tortue, avec toutes ses dépendances, épuisée par des décoctions répétées, fournit plus de dix gros de résidu. Les *chairs* pures ne donnent pas une once par livre; mais la décoction au bain-marie, pendant quatre heures, comme on le fait vulgairement, retire encore un moindre produit; en sorte qu'un bouillon fait avec huit onces de tortue, tout compris, dans vingt onces d'eau, m'a donné vingt-quatre onces de bouillon; le marc étant exprimé, & par l'évaporation, une demi once d'extrait sec. Ainsi les bouillons médicinaux ordinaires, qui sont tout au plus de moitié, (du moins à Paris & dans les pays où les tortues sont chères, & où chaque bouillon de quatre onces de matière coûte neuf à dix livres, & quelquefois douze,) ne contiennent que deux gros de résidu muqueux; tandis que ceux de veau, de poulet, de mouton, à la dose commune, qui est d'environ une livre de matière sur dix ou douze onces d'eau, contiennent au moins cinq à six gros de résidu. »

« 4°. Les escargots, séparés de leur coquille, au moyen de l'eau tiède, fournissent, par la décoction ordinaire au bain-marie, avec une égale quantité d'eau, environ deux gros d'extrait de moins par livre que la tortue; ce qui les met à-peu-près dans la proportion des autres viandes ci-dessus; c'est-à-dire, entre le bœuf & le veau, pour la quantité de matière soluble; quoique le résidu sec du bouillon d'escargots soit très-ressemblant à celui de tortue; cependant ces deux décoctions diffèrent par le goût, la consistance & la couleur. La première est beaucoup plus désagréable que la seconde; mais cela n'empêche pas qu'on ne *mangonise* quelquefois les bouillons de tortue, ou qu'on ne cherche à les imiter, en mettant quelques escargots dans un bouillon de veau, ou bien en les broyant dans un mortier avec le bouillon tout fait. »

« 5°. Les grenouilles, les écrevisses & les vipères, préparées convenablement, c'est-à-dire, séparées de leurs enveloppes, de leurs intestins & de leurs extrémités, & ensuite grossièrement hachées, fournissent à-peu-près, lorsqu'on les épuise par des décoctions réitérées, la même quantité de matière extractive que les autres animaux; savoir, environ un seizième de leur poids. Mais cette proportion n'est plus la même dans la préparation ordinaire de leurs bouillons faits au bain-marie; car ces trois derniers ne donnent alors par livre que quatre gros ou quatre gros & demi de résidu. »

« La texture des poissons étant en général plus tendre & moins fibreuse que celle des animaux terrestres, les premiers devroient, ce semble, fournir, dans leur décoction, une plus grande quantité de matière soluble que les seconds. Cependant l'expérience prouve le contraire, du moins pour les poissons d'eau douce; car ceux de mer en donnent davantage. Mais je crois que cette différence vient principalement de l'état plus ou moins glaireux, & plus ou moins concrescible de la mucosité contenue dans tous les animaux aquatiques; ce qui fait que leur parenchyme est plus difficile à épuiser par les décoctions, & l'extrait de celles-ci plus difficile à dessécher, plus glutineux & plus collant; & enfin, cette colle desséchée, plus indissoluble dans l'eau. »

Telle est la manière dont M. Thouvenel a considéré la substance musculaire en général & la *chair*

des principaux animaux usités en médecine. Ce que nous en avons rapporté suffit pour faire voir qu'il a traité cet objet avec plus d'exactitude que tous les auteurs qui en avoient parlé avant lui; mais malgré son travail, on est encore bien loin d'avoir sur la nature & les principes de la *chair* des divers animaux, des connoissances positives, & telles qu'il seroit nécessaire d'en avoir pour éclairer convenablement la médecine sur les propriétés de la matière musculaire. Ici, comme dans beaucoup d'autres parties de la matière médicale, l'opinion arbitraire & les préjugés mêmes sont les seuls guides qui conduisent le médecin. On a attribué des qualités particulières à chaque *chair*, & ces qualités sont presque toujours imaginaires, ou fondées sur de véritables erreurs; c'est ainsi que d'après le sel volatil ou le carbonate ammoniacal que fournissent les vipères par la distillation, on a cru que leur *chair* étoit sudorifique & alexipharmaque; on l'a employée & on l'emploie encore dans les maladies causées par un prétendu virus qu'on compare à un poison & qu'on veut pousser hors du corps par la peau; c'est ainsi qu'on donne en France la tortue à très-petite dose, comme un médicament dépurant & qu'on croit très-actif, tandis que l'usage abondant qu'en font quelques peuples, comme nourriture, prouve qu'elle n'est en effet qu'une simple matière nourrissante. On ne sait encore rien d'exact sur la différence réelle de la *chair* des animaux adultes & vieux, d'avec la *chair* des mêmes animaux jeunes, sur celle des quadrupèdes, comparée à la *chair* des oiseaux, & sur-tout des poissons, des quadrupèdes-ovipares & des serpens. On manque de premières bases pour estimer toutes leurs propriétés respectives, & l'empyrisme seul, trop souvent aveugle, est à cet égard la règle de conduite des médecins. Heureusement que ces substances, considérées comme médicamenteuses, sont si peu actives, qu'il n'y a rien à craindre de leurs effets, & que la qualité nourrissante ou analeptique, plus ou moins forte des *chairs*, les rend souvent utiles en soutenant ou réparant les forces des malades.

(M. FOURCROY.)

CHAIRCUITIER, f. m. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'Hygiène en général.

Classe I. Hygiène publique, utile aux besoins de l'homme en société.

Ordre III, relatif au genre de vie.

Le *chaircuititer* est un marchand qui apprête & vend particulièrement la chair de porc, cuite ou non.

On sait qu'il s'est souvent commis bien des abus dans le débit de cette viande, qui est une des moins saines.

En effet, depuis long-temps on avoit créé trois sortes d'inspecteurs pour faire la police des *chaircuitiers*; 1°. les langueyeurs, ou personnes destinées à visiter la langue des porcs, où se manifeste ordinairement la ladrerie par de petites pustules blanches; 2°. les tueurs, qui s'assurent par l'examen des parties internes du corps de ces animaux, si elles sont toutes en bon état; 3°. les courtiers ou visiteurs de chairs, qui examinoient encore dans les chairs dépecées s'ils n'y remarquoient pas des signes d'une maladie qui a été si funeste aux juifs.

Les marchands éludent, le plus qu'ils peuvent, toutes les précautions de la police, à laquelle nous devons recommander la plus exacte surveillance sur ce point; car c'est une chose assez commune que le débit du porc mal-sain sur les étals. Les particuliers doivent donc se pourvoir eux-mêmes contre la fraude, en examinant cette marchandise, dont la mauvaise qualité se connoît presque sans peine à des grains semblables à ceux du millet répandus en abondance dans toute sa substance. *Voyez* COCHON.

(M. MACQUART.)

CHAISE DE POSTE. (*Hygiène.*) *Voyez* VOITURE. (M. MACQUART.)

CHALASTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les remèdes chalastiques, *chalastica pharmaca*, sont les humectans & les émolliens, qui relâchent les parties trop tendues. *Voyez* RELACHANS, ÉMOLLIENS. (M. FOURCROY.)

CHALAZES. (*Mat. méd.*)

Les *chalazes*, *chalaza*, sont un double cordon muqueux, ou albumineux, qu'on trouve dans l'œuf, & que les cuisiniers nomment le glaire. Ce n'est point le germe, comme on le pense dans le monde; celui-ci est le point blanc fermé de cercles concentriques, qui se tient toujours à la partie la plus élevée de l'œuf, & qu'on apperçoit toujours lorsqu'on fait à la coquille d'un œuf un petit trou dans sa longueur. Les *chalazes*, *chalaza*, sont une espèce de tégument qui traverse le jaune inégalement, & qui font que sa grosse portion gagnant toujours le bas, la plus petite qui porte le vrai germe, ou la cicatricule est toujours en haut; artifice aussi admirable que simple, qui fait que dans l'incubation, de quelque manière que l'œuf soit retourné par la poule, le jeune oiseau est toujours immédiatement exposé à la chaleur de sa mère. *Voyez* ŒUF & INCUBATION dans les Dictionnaires d'ornithologie & d'anatomie.

Nous parlons des *chalazes* en matière médicale, parce qu'il y a eu parmi les médecins, & parce qu'il règne encore, parmi les gens du monde, une opinion erronée sur leurs propriétés, & un préjugé qu'il faut combattre. Quelques médecins ont attribué, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, aux *chalazes* de l'œuf de poule la propriété diaphorétique, sudorifique & fébrifuge, & on en prescrivoit quelques-unes pour remplir cette indication; on a reconnu, par l'expé-

nence, que ces propriétés n'existent point. Quelques personnes ont grand soin d'enlever des œufs frais, ou de ceux qu'on prépare pour les omelettes, les *chalazes* sous le nom de glaires, en assurant qu'elles font du mal, & qu'elles ont une qualité nuisible; il n'en est absolument rien; ce qui doit porter à ôter cette substance, c'est que sa viscosité & sa fadeur répugnent à beaucoup de personnes. (M. FOURCROY.)

CHALAZIE, f. f. *Chalaza*, *chalazion*, *chalazosis*, χάλαζα, χαλάζιον, χαλάζωσις, *grando*. *Voyez* GRÊLE DES PAUPIERES. (M. CHAMSERU.)

CHALCITIS. (*Mat. med.*)

Chalcitis ou *Calcitis*. C'est le nom qu'on a donné au vitriol vert, ou sulfate de fer natif, dans un état particulier. *Voyez* FER & SULFATE DE FER. (M. FOURCROY.)

CHALCUS. (*Mat. med.*)

Le *Chalcus*, nommé aussi *Œreolus*, étoit chez les anciens grecs, un petit poids, qui pesoit deux de nos grains. (M. FOURCROY.)

CHALEUR. (*Mat. med.*)

La *chaleur* est une sensation que tous les hommes éprouvent par l'action des corps combustibles enflammés, par le contact de ces corps, & qu'ils peuvent augmenter en eux, par un mouvement ou un exercice violent. Nous avons considéré à l'article Calorique, comment l'action de ce corps sur nos organes y produit la sensation de *chaleur*; il n'est donc plus nécessaire de rappeller ici cette théorie; nous dirons seulement que l'on éprouve une sensation de *chaleur*, lorsque des corps plus chauds que le nôtre sont mis en contact avec lui; & par le transport ou le passage du calorique de ces corps dans le nôtre. Il s'agit de considérer dans cet article, l'action & le produit de cette sensation comme médicament. Les effets du calorique libre, passant dans nos organes & y produisant la sensation de *chaleur*, varient beaucoup, suivant la rapidité plus ou moins grande de ce passage, & la densité ou la quantité de ce fluide qui passe ainsi. Lorsque ces phénomènes sont à leur comble, il y a destruction complette dans les matières animales vivantes, annoncée d'abord par une douleur très-vive & suivie par une inertie & une inactivité totale dans la partie ainsi touchée; c'est la brûlure qui va alors jusqu'à l'escarre; mais dans ce phénomène même, nommé brûlure, il y a beaucoup de degrés suivant l'intensité de la chaleur qui la produit; depuis la rougeur, l'inflammation légère, jusqu'à l'état charboné & la destruction complette de la partie touchée; ce dernier effet, que l'on produit quelquefois par le contact du fer rouge, par l'action du coton, &c., a été traité à l'article CAUTERE ACTUEL. Nous ne devons parler ci que de l'action d'une chaleur moins forte, & qui ne va pas jusqu'à la cautérisation. Cette sensation, poussée seulement jusqu'à la cuisson, par le voisinage de bois ou de charbon enflammés, par l'approche de plaques de fer rougies au feu, par le contact de vases contenant de l'eau échauffée à cinquante ou soixante degrés, peut produire des effets médicamenteux, très-remarquables & peut-être trop peu employés. Il n'est pas question ici de l'insolation dont il sera parlé à son article particulier, voyez *Insolation*. Pour estimer cette action utile de la *chaleur* seule, remarquons que ce corps dilate les fibres, excite leurs mouvemens, appelle les humeurs, dans la région sur laquelle il agit, augmente l'énergie vitale; & produit même tous les symptômes de l'inflammation. On voit, d'après cela, que la sensation de *chaleur*, poussée jusqu'à ce point, & long-temps soutenue, peut & doit ranimer les organes engourdis, dilater les fluides, les réduire même en vapeur, exciter une fonte dans la plupart des liquides animaux, faire naître une transpiration abondante, corriger la nature des humeurs âcres ou épaissies; ces premiers effets conduisent à la guérison d'un assez grand nombre de maladies, & sur-tout du rhumatisme, de la sciatique, de la paralysie, des engorgemens séreux, des empâtemens, des foiblesses musculaires, des vieux ulcères, des congestions, qui sont la suite des coups, des piqûres, des contusions. Aussi les observateurs ont-ils réuni dans leurs ouvrages un grand nombre de faits, qui prouvent l'utilité de cette *chaleur*, appliquée, comme nous venons de le dire, dans toutes les affections désignées. Il faut encore distinguer les effets de la *chaleur* sèche de ceux de la *chaleur* humide; il n'est question que de la première ici; ce qui concerne la *chaleur* humide se trouvera exposé dans les art. ÉMOLLIENS, RELACHANS, BAINS DE VAPEURS, FOMENTATIONS, &c. Ce que nous disons ici, suffit pour faire concevoir à combien de cas on peut appliquer les propriétés médicamenteuses de la *chaleur*, quelles ressources elle offre au médecin, & ce qu'on peut espérer de son administration bien entendue. *Voyez* les mots CALORIQUE, CAUSTIQUE, CAUTERE ACTUEL, FEU, INSOLATION, LUMIÈRE, &c. (M. FOURCROY.)

CHALIBÉ. (*Mat. med.*)

L'acier étant nommé *Chalybs* en latin, on a souvent appellé *Chalibées*, les préparations chimiques que l'on faisoit avec l'acier, parce qu'on croyoit que celui-ci étoit le fer le plus pur; delà, les noms de *tartre chalibé*, de vin *chalibé*, &c. Mais il est reconnu aujourd'hui que l'acier n'est point du fer pur, qu'il contient une plus ou moins grande quantité de charbon, qui en fait un des élémens, & que pour préparer les médicamens, on doit employer le fer doux. *Voyez* FER.

(M. FOURCROY.)

CHALIER. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village de la haute Auvergne, à deux lieues de Saint-Flour, où ſe trouve une fontaine minérale, qui nous eſt peu connue.

(M. MACQUART.)

CHALIGNY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village ſitué ſur la rive droite de la Mozelle, dans le baillage de Nancy, à une demie lieue de Pont-Saint-Vincent, & de l'abbaye de Clairlieu, à une & demie ſud-oueſt de Nancy. M. Buchoz croit qu'il exiſte une ſource minérale dans ce lieu; d'après les manuſcrits de Gormand; mais M. Jadelot n'eſt point de cet avis.

(M. MACQUART.)

CHALINDREY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village de Champagne, à trois lieues ſud-eſt de Langres, où l'on prétend qu'il ſe trouve des ſources minérales, ſur leſquelles il nous manque des renſeignemens. (M. MACQUART.)

CHAMÆACTE. (*Mat. méd.*)

Le *chamæacte* eſt dans quelques auteurs anciens de matière médicale, le petit ſureau, ou l'hyeble. *Voyez* HYEBLE. (M. FOURCROY.)

CHAMÆBATUS. (*Mat. med.*)

Le *Chamebatus*, ou *Rubus humilis*, eſt la ronce ſans épines, *rubus idæus levis* de G. Bauhin, & de Tournefort. *Voyez* RONCE. (M. FOURCROY.)

CHAMÆCEDRUS. (*Mat. méd.*)

D'après la même étymologie que les mots précédens, l'autône eſt nommé ainſi dans quelques auteurs de matière médicale. *Voyez* AURONE.

(M. FOURCROY.)

CHAMÆCERASUS. (*Mat. med.*)

Le nom de *Chamæceraſus*, ou faux ceriſier, a été donné à deux végétaux différens; l'un eſt le Mahaleb, eſpèce de prunier de *Linnéus*, *prunus mahaleb*; l'autre le Chevrefeuille, *Periclymenum*. *Voyez* ces deux mots. (M. FOURCROY.)

CHAMÆCISSUS. (*Mat. med.*)

Surnom du Lierre terreſtre, dans pluſieurs auteurs. (M. FOURCROY.)

CHAMÆDRYS. (*Matière médicale.*)

Teucrium Chamædrys *fol. cuneiformi-ovatis inciſis crenatis petiolatis, flor. ternis, caulibus procumbentibus ſubpiloſis.* (Linn.)

Chamædrys major (*minorque*) *repens.* (C. B. P. 248.)

Germandrée, petit chêne, chênette.

On n'emploie en médecine que les feuilles de cette plante qui ſont amères & légèrement aromatiques. Les propriétés qu'on leur attribue ſont d'atténuer & de diviſer les humeurs viſqueuſes & tenaces, de rendre du ton aux parties ſolides, & d'exciter fortement le cours des urines & les ſueurs. En conſéquence, on en fait uſage dans les cas d'obſtruction des viſcères, de jauniſſe, de gonflement de la rate, de ſuppreſſion de règles, de fièvres rebelles, d'hydropiſie commençante, de ſcorbut & de rhumatiſme. Matthiole recommande encore les feuilles du *chamædrys* comme anti-peſtilentielles, vermifuges, & propres à diſſiper les catarres qui attaquent les parties ſupérieures.

Véſale rapporte que les médecins de Charles V conſeillèrent à cet empereur, pour le ſoulager de ſa goutte, l'uſage habituel de la décoction des feuilles du *chamædrys*, faite ſoit dans du vin, ſoit dans de l'eau diſtillée. Le *chamædrys* entre dans la compoſition connue ſous le nom de *poudre du duc de Portland*, qui eſt preſque la même choſe que le *diacentaureon* de Cœlius Aurélianus, & l'*antidote des deux centaurées*, décrit par Aétius. On l'a auſſi employé dans le traitement des écrouelles.

Nous penſons que cette plante, qui eſt amère & aromatique, a pu avoir contribué à la guériſon de toutes les infirmités humaines pour leſquelles il étoit néceſſaire d'augmenter l'énergie des organes, & que de-là ſont venus les éloges qu'on lui a prodigués en tant d'occaſions. Toute autre plante, douée des mêmes propriétés générales, auroit ſans doute opéré les mêmes effets.

Les ſommités du *chamædrys* ſe donnent en infuſion, comme du thé, à la doſe d'une ou de deux pincées. La doſe de ſes feuilles, réduites en poudre, eſt d'un gros. On diminue cette doſe, lorſqu'on les aſſocie pour l'uſage avec d'autres plantes analogues, telles que le chamæpitis, (ou ivette) la petite centaurée, &c.

Le *chamædrys* entre dans la confection de pluſieurs préparations officinales. (M. MAHON.)

CHAMÆLEON BLANC. (*Mat med.*)

C'eſt une eſpèce de carline gommeuſe, appellée auſſi *Chardonneretté* & *Ixine*, qui eſt quelquefois nommé ainſi. (M. FOURCROY.)

CHAMÆLEUCE. (*Mat. med.*)

Le Tuſſilage eſt nommé ainſi dans quelques auteurs de matière médicale, parce qu'il touche la terre, & que ſes feuilles ſortant immédiatement de la racine, ſont blanches & cotonneuſes. *Voyez* TUSSILAGE. (M. FOURCROY.)

CHAMÆPITYS. (*Matière médicale.*)

Il y a deux espèces de *chamæpitys*, ou *ivette*, que l'on emploie indifféremment l'une pour l'autre : la première est le

Chamæpitys lutea vulgaris, seu folio trifido. (C. B. P. 249. Inst. rei herb. 208.)

Teucrium Chamæpitys *foliis trifidis linearibus integerrimis, floribus sessilibus lateralibus solitariis, caule diffuso.* Linn.

Cette plante est très-commune dans les environs de Paris, où elle vient sans culture. Elle a une odeur assez ressemblante à celle de la poix-résine. On fait usage de toutes ses parties.

La seconde espèce est le

Chamæpitys moschata, foliis serratis. (C. B. P. 249.)

Teucrium Iva *fol. tricuspidatis linearibus, floribus sessilibus lateralibus solitariis.* Linn.

L'ivette musquée est très-velue, d'une saveur amère, d'une odeur de résine forte, désagréable, qui approche quelquefois de celle du musc, sur-tout dans la saison de l'été & dans les climats chauds. Elle croît spontanément dans les parties méridionales de la France.

On a rangé les deux espèces de *chamæpitys* parmi les plantes réputées apéritives, vulnéraires, céphaliques & propres à toutes les affections nerveuses. On fait usage des feuilles & des fleurs, soit en infusion, soit en décoction, soit enfin réduites en poudre. Dans les affections catarrales, dans les douleurs de rhumatisme, sur-tout celles qui attaquent l'articulation supérieure du fémur, dans les tremblemens de membres & dans la paralysie, un gros de poudre de *chamæpitys*, seule ou unie à celle de chamædrys, fortement infusée dans du vin ou dans le petit lait, pris tous les matins, a été d'un très-bon effet. On a aussi recommandé la même poudre dans du lait de vache pour les ulcérations de la vessie.

Le *chamæpitys* en poudre fait partie de la poudre anti-goutteuse du duc de Portland, & elle entre dans la composition de plusieurs syrops, électuaires & onguents officinaux.

En un mot, elle a les propriétés générales de toutes les substances amères, aromatiques, & par conséquent toniques. (M. MAHON.)

CHAMBERLAYNE (Pierre) naquit en Angleterre vers la fin du XVI siècle. Il étudia la medecine dans sa patrie, mais il alla prendre le titre de docteur à Padoue, d'où il vint se faire incorporer à Oxford le 26 juin 1620. On a de lui quelques ouvrages en anglois ; une apologie des bains artificiels, & un traité qu'il publia en 1649, sous un titre qui peut se rendre par celui d'*Avocat des pauvres*, ou de *Samaritain anglois.*

On trouve un autre médecin, nommé *Thomas* CHAMBERLAYNE, qui pratiqua à Londres, où il mourut en 1666. On ne sait s'il est fils du précédent, ou simplement de sa famille.

Hugues CHAMBERLAYN, habile accoucheur du XVII siècle, exerça sa profession à Londres avec beaucoup de réputation. Il la dut, en particulier, à un *forceps* de son invention. On a de lui une traduction angloise des Œuvres de *Mauriceau.* Londres, 1683, 1716, 1727, *in*-8.

Il a publié un traité de sa composition, qui est intitulé :

Practice of midwifery. Londres, 1665, *in*-8.

Il y donne le manuel des accouchemens.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHAMBON (Joseph)

Naquit à Grignan en 1647. Eloy prétend qu'il prit ses dégrés à Aix ; mais le registre de la faculté constate qu'il fut reçu docteur à Avignon le 7 septembre 1678.

Il voulut s'établir à Marseille, mais un différend l'obligea de passer en Italie, de-là il fut en Allemagne, puis en Pologne où il devint médecin du roi Jean Sobieski. Il quitta ce prince pendant le siège de Vienne, fut en Hollande, revint ensuite en France & fut admis à Paris au baccalauréat à la faveur d'un jubilé au mois d'avril 1695. Il se présenta le 23 août 1696 avec Antoine Serin pour être admis à la licence ; après quelques difficultés & sur l'avis de Fagon, premier médecin, ils furent admis le 3 septembre suivant, à condition qu'ils s'obligeroient par écrit à ne rien faire dans la suite qui fût indigne d'un médecin de la faculté sous peine d'être sur le champ rayés du tableau. Chambon n'alla pas plus loin dans la faculté. Il paroit qu'il acquit de la réputation, car Eloy parle de son équipage, de la délicatesse de sa table.

Choisi, quelques années après sa réception, par D'argenson lieutenant de police pour soigner un seigneur napolitain détenu à la bastille, Chambon ne tarda pas à pénétrer le sujet de sa détention, il fit un mémoire pour lui procurer sa liberté, & le fit présenter au roi. Le duc de Savoie & la duchesse de Bourgogne y étoient compromis, le mémoire leur fut communiqué par Mad. de Maintenon, & Chambon fut aussi-tôt renfermé à la bastille où il demeura deux ans. Lorsqu'il en sortit, il avoit perdu la confiance publique & fut forcé de se retirer en Pro-

vence où le comte de Grignan le fit nommer médecin des galères de Marseille, mais le chagrin de n'avoir pû guérir la comtesse de Grignan, qui mourut de la petite vérole entre ses mains lui fit abandonner sa place & Marseille ; il retourna auprès d'un de ses frères doyen du chapitre de Grignan. Il vivoit encore en 1732 âgé de 85 ans.

Ouvrages de Joseph Chambon.

Principes de physique rapportés à la médecine pratique. *Paris*, 1711, *in-12.*

Traite des métaux & des minéraux & des remédes qu'on en peut tirer. *Paris*, 1714, *in-12.*

Suite des principes de physique rapportés à la médecine. *Paris*, 1714, *in-12.*

Suite des principes de physique rapportés à la médecine pratique, dédiée au duc de Vendôme grand prieur de France. *Paris*, 1716, *in-12*, chez Claude Joubert. (M. Andry).

CHAMBON. (*eaux minérales.*)

C'est un lieu près du village de Violle-sur la Molle, en basse Auvergne. On y trouve une source d'eau minérale froide, peu connue, qu'on dit ferrugineuse, & chargée d'un sel analogue à celui d'epsom.

(M. Macquart)

CHAMBRE, (Marin CUREAU DE LA) médecin ordinaire du roi Louis XIII, étoit du Mans. Il fut reçu de l'académie françoise en 1635, & de l'académie des sciences en 1666 ; places qu'il mérita, au moment de l'établissement de ces deux compagnies, par l'étendue de ses connoissances dans les belles-lettres, la philosophie & la médecine.

Les ouvrages que nous avons de lui, sont :

Nouvelles pensées sur la cause de la lumiere, & le débordement du Nil. Paris, 1634, *in-4.*

Traité de la connoissance des animaux. Paris, 1648, 1662, *in-4*

Specimen novæ methodi pro explanandis Hippocrate & Aristotele. Parisiis, 1655, *in-4.* 1668, *in-12.*

Nouvelles conjectures sur la digestion. Paris, 1636, *in-4.*

Les caractères des passions. Paris, 1640, 1662, *in-4.* Amsterdam, 1658, *in-8.* En Allemand, Francfort, 1672.

Nouvelles observations sur l'Iris. Paris, 1662, *in-4.*

Recueil des épitres, lettres & préfaces. Paris, 1664, *in-12.*

L'art de connoître les hommes. Paris, *in-4*, en trois parties qui ont paru en 1659, 1664, 1666.

Le systême de l'ame. Paris, 1664, *in-4*, 1665, *in-12.*

Cette diversité de talens le mit en grande considération ; elle lui procura l'estime du chancelier Séguier & du cardinal de Richelieu.

Ce médecin mourut à Paris le 29 novembre 1669, à l'âge de 75 ans. Il laissa deux fils qui lui ressemblèrent du côté de la science & succédèrent à sa réputation. L'aîné, *françois*, qui naquit aussi au Mans, fut docteur dans la faculté de Paris en 1656, & devin premier médecin de la reine. Le second *Pierre*, étudia la médecine pendant quelque tems ; mais ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu de la cure de saint Barthélemi. Son mérite littéraire lui ouvrit l'entrée de l'académie Françoise en 1670, & il brilla dans cette compagnie pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort arrivée en 1693.

Suivant Germain Brice, dans sa description de Paris, on remarque sur un pilier de la nef de l'église de saint Eustache un grand bas-relief de marbre blanc sur un fond noir, qui est l'épitaphe de *Marin Cureau de la chambre.* On le voit représenté dans un médaillon que l'immortalité tient entre ses mains.

Avec cette inscription :

MARINUS DE LA CHAMBRE.

Archiater, obiit 1669, *ætatis* 75.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

CHAMBRE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'usage des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Règles d'hygiène pour les hommes considérés en société.

Ordre III. Règles relatives aux habitations communes.

Une *chambre* est une partie très-intérieure des appartemens qui est destinée au repos, & dans laquelle se placent ordinairement les lits qui doivent servir au sommeil & à la réparation des forces.

Les *chambres* doivent en général avoir au moins huit à dix pieds d'élévation sur douze à quinze pieds de largeur, pour que l'air atmosphérique y circule librement & en assez grande quantité pour que son renouvellement fournisse quelquefois à la combus-

tion, & le plus souvent au méchanisme de la respiration, tout l'oxigène qui est nécessaire à la liberté & aux avantages de cette fonction. Il faut avoir soin d'ouvrir tous les jours sa chambre, dès qu'on est levé, pour noyer, dans une grande masse d'air, la mophette qui est un des résidus de la respiration, & qui, petit à petit, rend très-mal-sain l'air dans lequel il faut exister.

Il est important de boiser & de parqueter ou plancheyer les pièces ou *chambres* où l'on couche. Ce sont les meilleurs moyens de s'opposer à toute espèce d'humidité qui pourroit y pénétrer, soit de la part des murs, soit de la part du sol, si l'on habite les rez-de-chaussées.

Une partie du peuple des villes, & les paysans habitent le plus souvent des *chambres* petites, basses, mal aërées, parce qu'on y fait ordinairement pour fenêtres des lucarnes qui permettent à peine au jour & à l'air d'y pénétrer; souvent elles ne sont pas plancheyées; souvent plusieurs animaux les habitent en commun, & partagent ces demeures avec les maîtres & toute la famille. Souvent il y a des personnes malades qui restent avec celles qui sont saines; plus souvent encore la mal-propreté, naturelle au bas-peuple, les saletés que font les enfans, & les provisions de bouche qu'on conserve, & qui souvent ont une odeur forte ou gâtée; souvent, malgré l'humidité des habits mouillés par la pluie, ils ont la mauvaise habitude de ne pas même ouvrir les lucarnes pour les sécher: toutes ces raisons accumulent une malfaisante humidité & de mauvaises odeurs. Ces moyens suffisent pour que le peuple sédentaire des villes, & une partie des habitans de la campagne, soient sujets aux maladies de peau, au scorbut, aux rhumatismes. Comme les paysans sont occupés de forts travaux & vivent sobrement, ils échappent souvent à des dangers qui accablent leurs femmes & leurs enfans. On ne peut donc trop engager les personnes qui seront chargées dans les campagnes de veiller à la salubrité publique, de faire recommander, s'il le faut, aux prônes des curés, à certains jours de l'année, une fois, par exemple, à chaque saison de l'année, les préceptes de santé qu'il est important que le peuple mette en usage, relativement aux circonstances dans lesquelles il peut se trouver. Il saura en général que les *chambres*, mêmes les plus petites, doivent avoir de la hauteur; que les croisées, sur-tout, en doivent être bien larges, ouvertes chaque jour de l'année. Ces soins importans sauveront une foule de malheureux qui ne peuvent prévoir tous les dangers auxquels ils sont exposés. Ils empêcheront beaucoup de maladies épidémiques, ou en diminueront les malignes influences. Le même esprit public d'humanité qui cherche à diminuer la surcharge du peuple à tant d'égards, doit veiller encore à maintenir sa santé & à le préserver des dangers qu'il n'est pas en état de prévoir; il faut lui apprendre à construire ses foyers, à faire son feu, à respirer un air pur, à employer les alimens qui sont à sa portée. Un petit code domestique, rural & moral lui seroit enseigné avec bien plus d'avantage qu'une foule d'objets métaphysiques qui surpassent toujours de beaucoup l'intelligence, puisqu'ils ne sont pas même fort clairs à ceux qui sont leurs instituteurs. *Voyez* HABITATION. (M. MACQUART.)

CHAMEAU. (*Mat. méd.*)

Le *chameau* est un quadrupède connu de tout le monde par sa forme très remarquable & par les bosses qu'il porte sur le dos. Il ne doit pas être question ici de sa description & de l'histoire de ses habitudes, de ses mœurs, &c. Cet objet regarde uniquement l'histoire naturelle; nous n'avons même que quelques mots à dire sur les propriétés médicinales ou analogues à l'usage médicinal des parties du *chameau*. L'urine de cet animal a été compté au nombre des remèdes fondans, apéritifs, désobstruans, incisifs; à l'extérieur, elle a, dit-on, encore la propriété de dissoudre les tumeurs, de détruire les engorgemens, de corroborer les parties affoiblies, &c. Il paroît qu'on en fait quelque usage analogue en Egypte, dans le Caire, en Arabie, en Perse. C'est de l'urine & de la fiente du *chameau* qu'on tire le sel ammoniac ou muriate ammoniacal; les propriétés attribuées à ces deux excrémens ont donc un degré de certitude, d'après la présence de ce sel. Il est vrai que plusieurs chimistes pensent que le muriate ammoniacal n'est pas tout formé dans cette matière animale; & que c'est l'action du feu qui le développe. *Voyez* MURIATE AMMONIACAL. (M. FOURCROY.)

CHAMOIS. (*Mat. méd.*)

Le *chamois*, habitant des hautes montagnes & des zônes froides de ces hauteurs, est un des animaux les plus légers, les plus rapides à la course, & qui surpassent la chèvre avec laquelle il a d'ailleurs beaucoup d'analogie dans sa forme & dans son organisation, par son agilité & sa facilité à grimper les rochers les plus escarpés, à franchir les précipices, à escalader les rocs les plus perpendiculaires. Il se plaît dans les lieux les plus sauvages, dans les bois les plus inaccessibles; il fuit la chaleur, & se retire, dans les belles saisons, au fond des forêts les plus sombres, ou dans les antres les plus profonds, & que les rayons du soleil n'éclairent jamais. Il a fallu l'ardeur infatigable & le caractère dominant de l'homme pour l'aller chercher dans ces retraites écartées, & dont l'accès paroît au-dessus de tout effort. Le chasseur de *chamois* parcourt les parties les plus arides & les plus retirées des alpes, pour tuer quelques-uns de ces animaux. Il est souvent la victime de cette pénible chasse; à laquelle il est cependant tellement attaché, qu'on lui proposeroit en vain d'autre travail, malgré le danger, toujours imminent qui le menace. C'est pour se procurer la peau de ce quadrupède qui sert à tant d'usages, & sur-tout comme vêtement, & les cornes qu'on emploie, soit pour

ornet des cannes, soit comme dans l'ancien art vétérinaire, pour ouvrir les veines des chevaux. Il a bien fallu aussi que la médecine trouvât dans les parties du *chamois* quelques matériaux utiles pour la guérison des maladies. On a fait autant de cas du sang de *chamois* que de celui de bouquetin, avec lequel le premier a plusieurs analogies de structure. L'usage de ce sang a été fort estimé pour le traitement des pleurésies & des fluxions de poitrine; mais on conçoit bien aujourd'hui, d'après les lumières que la saine physique répand sur la médecine, que c'est par un préjugé aveugle & par des observations mal faites que l'on a adopté ces opinions; aussi ne parle-t-on pas plus du sang de *chamois* que de celui du bouquetin dans tous les pays éclairés de l'Europe. (M. FOURCROY.)

CHAMPACAM. (*Mat. med.*)

Van Rhéede, dans son *Hortus malabaricus*, écrit *schampakam*. C'est le *michelia* champaca, *fol. lanceolatis* de L. Cet arbre qui croît au Malabar, s'élève à une très-grande hauteur; il ne commence à fleurir que très-tard, c'est-à-dire, lorsqu'il est déjà vieux; mais il porte deux fois l'an.

Toutes ses parties ont une saveur amère, âcre, astringente, & une odeur légèrement aromatique. Ses fleurs, sur-tout, répandant une odeur suave, comparable à celle du lys, mais beaucoup plus forte.

L'écorce de sa racine se pile & se réduit avec le lait épaissi, en forme de pâte ou d'emplâtre qu'on applique sur les tumeurs que l'on veut faire obséder. Cette même écorce se donne en poudre dans l'eau chaude pour rappeller les menstrues aux femmes & pour faciliter les accouchemens : mais alors il faut en prendre une plus grande quantité. Les malabares font sur-tout un grand usage de ses fleurs : ils en tirent par la distillation une eau très-cordiale. L'huile dans laquelle on les a pilées & mises en décoction, ou bien où on les a laissées infuser pendant quarante jours au soleil, sert à frotter la tête pour la migraine, les yeux & les parties attaquées de la goutte.

(*Anc. Enc.*) (M. MAHON.)

CHAMPE. (*Mat. méd.*)

C'est une espèce de champacam dont les fleurs s'emploient en infusion pour favoriser l'écoulement gonorrhoïque. (M. MAHON.)

CHAMPIER, dit CAMPEGIUS, (Symphorien) né en 1472 à S. Saphorine-le-Château, dans le Lyonnois, ainsi qu'il l'assure lui-même dans un de ses ouvrages, se fit aggréger à l'Université de Pavie le 9 Octobre 1515. Il fut échevin de la ville de Lyon en 1520 & 1533, & profita de tout le crédit qu'il avoit pour y établir le collège de médecine qui s'est soutenu jusqu'aujourd'hui avec célébrité. *Champier* prit le titre de *comes archiatrorum*, parce qu'il avoit été attaché, en qualité de médecin, aux rois Charles VIII & Louis XII; mais *Scaliger* le père le lui a disputé; il s'est même fortement récrié contre lui au sujet de cette qualification. *Scaliger* avoit raison : pour prendre ce titre, il eût fallu que *Champier* eût été premier médecin de ces rois, & il ne le fut jamais (1). *Haller* dit que ce médecin se fit appeller *Campegius*, par allusion au cardinal Laurent Campegio.

Champier quitta Lyon, sous le règne de François I, pour se rendre à Nancy, où il fut médecin du duc Antoine de Lorraine qu'il suivit en Italie; mais il revint ensuite dans sa patrie & il y mourut en 1535.

Il laissa un fils, *Claude Champier*, sieur de la Faverge, de Corcelles & de la Bastie, qui a composé un volume des singularités des Gaules, dont il y a des éditions de Paris & de Lyon.

Symphorien *Champier* a écrit sur toutes sortes de matières, mais spécialement sur la philosophie & la médecine.

Voici les titres de ses ouvrages :

Physici in Physicem Janua. Lugduni, 1498, *in-4.*

De claris Medicinæ Scriptoribus. Ibidem, 1506, 1531, *in-8.*

Liber de quadruplici vitâ. Ibidem, 1507, *in-folio.*

De triplici Medicina. Ibidem, 1508, *in-8.*

Vocabulorum Medicinalium & terminorum difficilium explanatio. Ibidem, 1508, *in-8.*

Rosa Gallica, cui accedit Margarita pretiosa de Medici atque ægri officiô. Nanceii, 1512, *in-12.*

---

(1) Je ne sais si du temps de *Champier* on expédioit aux médecins du roi des patentes en latin. Si cela étoit, il seroit très-possible qu'on les eût qualifiés *archiatri*, d'après l'idée qu'on s'est formée que le mot latin, ou plutôt grec, *archiater*, exprime le médecin d'un roi; tandis qu'il signifioit évidemment médecin stipendié par le trésor de la ville, ou par le magistrat. Ce fut seulement vers le troisième siècle que dans les villes grecques on désigna les médecins stipendiés par ce mot. Cet usage s'introduisit du temps de Constantin, à Rome d'abord, puis dans la ville, à laquelle il donna son nom, & ensuite dans plusieurs autres; mais ce ne fut que du tems de Cassiodore qu'on créa un chef, ou un président des archiatres, lequel fut désigné sous ce mot *comes archiatrorum*. Il avoit inspection sur les autres archiatres; mais le premier médecin des rois n'a jamais exercé aucune autorité sur ses confrères; ainsi le titre de *comes archiatrorum* n'a jamais pu lui convenir réellement. Comme le mot *comes*, sous les empereurs du bas empire, étoit un titre d'honneur, qu'on a rendu en françois par celui de *comte*, & que *Champier*, tout vain qu'il étoit, n'auroit osé prendre; il se le donna dans une langue morte. C'est ainsi que dans une épître dédicatoire en latin, Marc Miron, premier médecin du roi, est appellé, par flatterie, *comes archiatrorum*.

(M. GOULIN.)

Valentia

Valentiæ in Delphinatu, 1514, 1518, *in*-8. *Parisiis*, 1514, *in*-8.

Medicinale bellum inter Galenum & Aristotelem. Lugduni, 1516, *in*-8.

Speculum, sive, Epitome Galeni. Ibidem, 1516, 1517, *in*-8.

Paradoxa in Artem parvam Galeni. Lugduni, 1516, *in*-8.

Epitome Commentariorum Galeni in Libros Hippocratis Coi. Ibidem, 1516, *in*-8.

Categoriæ Medicinales in Libros demonstrationum Galeni. Ibidem, 1516, *in*-8.

Cribratio, Lima & Annotamenta in Galeni, Avicennæ & Conciliatoris Opera. Ibidem, 1516, *in*-8. *Venetiis*, 1565, *in-folio*, avec les ouvrages de *Galien*, d'*Avicenne* & de *Pierre de Apono*.

Symphonia Platonis cum Aristotele, Galeni cum Hippocrate, Hippocratica Philosophia ejusdem. Parisiis, 1516, *in*-8.

Practica nova in Medicina, de omnibus morborum generibus. Lugduni, 1517, *in*-4. *Venetiis*, 1522, *in-folio. Basileæ*, 1547, *in*-4.

Il y donne l'histoire & la cure des maladies, suivant les principes des grecs, des latins, des arabes & des médecins de son siècle.

Vita Arnoldi de Villanova. Lugduni, 1520, *in-folio*, avec les ouvrages du même *Arnauld*.

Vita Mesuæ. Ibidem, 1523, *in-folio*, à la tête des Œuvres de ce médecin.

Symphonia Galeni ad Hippocratem, Celsi ad Avicennam, &c. Ibidem, 1528, 1531, *in*-8.

De corporum, animorumque morbis & eorumdem remediis. Ibidem, 1528, *in*-8.

Castigationes, seu, emendationes pharmacopolarum ac arabum medicorum. Lugduni, 1532, *in*-8.

On trouve un ouvrage sous le n°. 7264 du catalogue de *Falconet*, par le titre duquel il paroît que *Champier* ne s'est pas borné à censurer les apothicaires & les médecins arabes, mais qu'il a étendu sa critique plus loin Cet ouvrage, qui fut imprimé à Lyon, chez Mareschal, en caractères gothiques, est intitulé : *Le Myrouel des apothiquaires & pharmacopoles, par lequel il est démontré comment les apothiquaires communément errent en plusieurs médecines &c. les lunectes des cyrurgiens & barbiers, &c.*

Claudii Galeni Pergameni historiales campi. Basileæ, 1532, *in-folio*.

Campus Elysius Galliæ. Lugduni, 1533, *in*-8.

Son but est de prouver que toutes les plantes, dont les arabes ont parlé, se trouvent en France. On a joint à ce Traité : *Apologetica disceptatio, quâ docetur an sanguis mitti debeat in causone, & sub cane & propè canem, & an pharmacia fortis danda sit in principio febrium arsivarum. Speculum Medici Christiani de instituendo sapientiæ cultu. De theriaca Gallica Libellus.*

Hortus Gallicus pro Gallis in Gallia scriptus, cui accedit analogia medicinarum Indarum & Gallicarum. Lugduni, 1533, *in*-8.

Il prétend qu'il ne se montre point en France de maladie qui ne puisse être guérie par les végétaux que produit son sol. Comme il avoit fait de nouvelles observations sur cette matière, il en fit aussitôt part au public, dans une édition plus ample de l'ouvrage qu'il venoit de faire imprimer sous le titre de *Campus Elysius*.

Periarchon, id est, de principiis utriusque Philosophiæ. Lugduni, 1533, *in*-8.

Epistolæ physicæ Campegii, Manardi & Coronæi. Ibidem, 1533, *in*-8.

Cribratio medicamentorum ferè omnium in sex digesta Libros. Ibidem, 1534, *in*-8.

Gallicum Pentapharmacum, rhabarbarô, agaricô, mannâ, terebenthinâ & sinne Gallicis constans. Lugduni, 1534, *in*-8. On a déjà remarqué combien les remèdes indigènes étoient du goût de cet auteur ; il n'a rien négligé pour en établir la préférence sur les étrangers ; & en cela il n'avoit pas tort.

Libri septem, de Dialectica, Rhetoricâ, Geometriâ, Arithmeticâ, Astronomiâ, Philosophiâ naturali, Medicinâ & Theologiâ. Basileæ, 1537, *in*-8.

Ce dernier ouvrage fait assez voir que *Champier* mettoit tout à contribution pour avoir occasion d'écrire.

Il a aussi traité de l'Histoire dans un ouvrage *in*-4. en caractères gothiques, avec figures, dont le titre est rapporté dans le catalogue de la bibliothèque de *Falconet*, sous le n°. 15985 : *Recueil des Histoires du royaume d'Austrasie ou Lorraine, par Symphorien Champier*. Lyon, 1509, *in-folio*.

Je passe sous silence les autres Traités historiques de cet auteur. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHAMPIER, (Jean BRUYREN) neveu du précédent, étoit du collège des médecins de Lyon & pratiquoit dans cette ville, vers le milieu du XVI siècle. On a de lui :

Averrois Liber de curandis morbis. Lugdani, 1537, *in*-4, dans l'ouvrage intitulé : *Collectaneorum de re medicâ Sectiones tres*. Il en est le traducteur.

Avicennæ, de corde, ejusque facultatibus Libellus. Lugduni, 1559, *in*-8. Il en est encore le traducteur.

De re cibaria Libri XXII. Lugduni, 1560, *in*-8. *Francofurti*, 1600, 1606, *in*-8. *Norimbergæ*, 1559, *in*-8.

Il y traite de toutes les choses qui ont été mises au rang des alimens par les différentes nations qu'il passe en revue.

Manget parle d'un *Jean Champier* qui est sans doute le même. Il le dit auteur d'un ouvrage qui porte le titre de *Catalogus Librorum Galeni Pergameni, & quô hi sint ordine legendi.* On le trouve avec le livre de *Symphorien Champier*, imprimé à Lyon en 1534, *in-octavo*, sous le titre de *Cribratio medicamentorum ferè omnium.*

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHAMPIGNONS, (*Hygiène & Mat. méd*).

Les *champignons*, *fungi*, forment un ordre de végétaux, très-distinct, & très-différent de tous les autres. Leur structure simple, l'absence des fleurs ou des organes de la fructification, au moins semblables à ceux des autres classes de végétaux, leur forme plus ou moins bizarre, mais très-éloignée des autres plantes, a engagé plusieurs naturalistes à s'en occuper spécialement; à ces travaux intéressans des botanistes bien faits pour piquer la curiosité, si l'on réunit l'intérêt que l'on a à les connoître, en raison de la saveur & du parfum agréable qui distinguent quelques espèces de ces plantes mises au nombre des alimens, la nécessité d'étudier & de déterminer avec soin les espèces dangereuses sur le choix desquelles il est si aisé de se tromper, comme le prouve un trop grand nombre de malheurs arrivés sous nos yeux, on sentira qu'il est très-utile de s'occuper de cet ordre de végétaux, dans l'hygiène & dans la matière médicale. Pour remplir autant que nous le pourrons l'objet que nous proposons ici, nous dirons d'abord un mot sur sa structure générale, & sur les divisions botaniques de la famille des *champignons*; nous distinguerons ensuite les espèces utiles, comme assaisonnemens & alimens, & nous indiquerons dans deux autres paragraphes, & ce que la médecine retire de quelques *champignons*, considérés comme médicamens, & ce qu'on sait sur la qualité venimeuse de plusieurs espèces.

§. I. *Considérations générales sur la structure des* champignons, *& sur leurs classifications.*

L'ensemble de tous les *champignons* connus, forment une famille très-naturelle de plantes criptogames, dont les genres & les espèces s'éloignent beaucoup de toutes les autres plantes. Ils sont tous dépourvus de feuilles; on n'y voit point de fleurs distinctes, ils portent seulement des poussières, tantôt distinctes & placées à l'extérieur, tantôt cachées dans l'intérieur de leurs substances; on a pris les poussières tantôt pour les semences même, tantôt pour la matière fécondante; dans cette dernière opinion on prend pour semences des corpuscules particuliers, contenus ou dans les cavités visibles de ces plantes, ou dans l'intérieur de leurs substances, sous leur épiderme.

Les *champignons* sont formés par une substance charnue, poreuse, spongieuse, cellulaire; quelquefois semblable au tissu du liège, & devenant ligneuse, quelquefois si molle, qu'elle se putréfie & se dissout avec une grande facilité. En général ils croissent rapidement, quelquefois même en quelques heures; on les trouve sur les gazons humides, sur la lisière des bois, dans les parties profondes & humides des forêts; ils prennent ordinairement racine sur des matières qui se pourrissent, sur les fumiers, les feuilles mortes, les écorces & les branches pourries, sur les vieux arbres, dans les excrémens des animaux; presque tous sont parasites.

Leur forme extérieure, leurs dimensions, leurs couleurs, varient beaucoup; les uns sont composés d'un chapeau plus ou moins orbiculaire, convexe, pyramidal, conique, plat, concave, garni de lames, de pores, de membranes, de tubercules en dessous, uni ou présentant un réseau en dessus, porté sur un pédicule plus ou moins haut cilindrique, comprimé, fusiforme, &c.; d'autres offrent de simples feuillets, des espèces de coupes, des masses irrégulières; c'est sur ces formes variées que sont fondées les distinctions des genres, &c., les caractères génériques. Linnéus les distingue en dix genres, qu'on peut disposer en deux sections; la première comprend les *champignons* qui ont un chapeau bien distinct, sessile ou pédiculé; la seconde renferme ceux qui n'ont point de chapeau.

Première section. *Champignons à chapeau.*

Genre 1. Agaric. *Agaricus.*	*Chapeau garni en dessous de lames.*
2. Bolet. *Boletus.*	*Chapeau garni en dessous de pores ou tuyaux.*
3. Hydne. *Hydnum.*	*Chapeau garni en dessous de pointes.*
4. Morille. *Phallus.*	*Chapeau lisse en dessous, & crevassé en dessus.*

Seconde section. *Champignons sans chapeau.*

Genre 5. Clathre. *Clathrus.*	*Expansion fongueuse arrondie oblongue, ou en forme de grille.*
6. Helvelle. *Helvella.*	*Expansion fongueuse turbinée.*
7. Pezize. *Peziza.*	*Expansion fong. en godet ou en creuset.*
8. Clavaire. *Clavaria.*	*Expansion fong., lisse & allongée.*
9. Vesseloup. *Lycoperdon.*	*Expansion fongueuse arrondie, & plein de poussière.*
10. Moisissure. *Mucor.*	*Vésicules pédiculées.*

Telle est la méthode que nous suivrons dans le dénombrement des espèces alimentaires, ou vénéneuses, que nous nous proposons d'offrir. Les botanistes qui ont travaillé depuis Linnéus, ont varié les distinctions & les dénominations des genres qu'ils ont aussi plus multipliés que le célèbre naturaliste suédois. Ils eussent, à mon avis, rendu un service beaucoup plus important, s'ils avoient cherché à diminuer les difficultés que l'on rencontre pour reconnoître & bien distinguer les espèces : car, malgré les cinq à six genres qu'ils ont ajoutés à ceux de Linnéus, ceux de l'agaric & du Bolet restent toujours trop chargés d'espèces pour que leur histoire soit claire & facile. Cependant, dans un sujet aussi important que celui-ci, lorsqu'il s'agit de distinguer l'aliment agréable du poison le plus terrible, on ne sauroit apporter trop de soin à établir des caractères exacts pour les faire reconnoître sans erreur. Ce travail n'est pas, à beaucoup près, porté à sa perfection, malgré les recherches de Vaillant, de Schœffer, de M. la Marck. M. Bulliard a beaucoup augmenté la liste des *champignons* connus; son ouvrage est assurément le plus complet qui existe dans ce genre; il a soigneusement indiqué les espèces bonnes à manger d'avec les espèces vénéneuses, âcres; aussi nous sera-t-il d'un grand secours pour cet article. En général les plus célèbres botanistes avertissent que, comme plusieurs variétés de bons *champignons* sont faciles à confondre avec de très-mauvais & de très-dangereux, on ne sauroit être trop réservé dans le choix de ces plantes. M. Paulet, à qui l'on doit deux très-bons mémoires sur les *champignons*, dont nous emprunterons les détails les plus frappans pour cet article, a donné sur la nécessité d'étudier l'histoire de ces plantes singulières, & d'en faire une classification plus claire & plus méthodique qu'on ne l'a encore fait jusqu'ici, des réflexions piquantes & neuves. Il demande d'abord si les *champignons* ne devroient pas former une classe à part, qu'on pourroit appeller *charniers sarcophytes*, parmi lesquelles on trouveroit peut-être autant d'espèces qu'il y en a dans toutes les autres classes; s'il ne seroit pas possible de les disposer en ordres, genres, espèces & variétés, d'y trouver des nuances, des passages entre les genres & les espèces comme dans les autres classes de plantes. Insistant sur le nombre considérable de *champignons*, sur la rapidité de leur croissance, & de leur destruction, sur la prodigieuse variété des formes, des couleurs, des dimensions qu'ils présentent, il pense qu'il en reste autant à connoître qu'il y en a de connus. Mais quand on a parcouru les campagnes & les bois, lorsqu'on a lu l'ouvrage de M. Bulliard, on est bientôt porté à croire que le nombre des espèces inconnues & non décrites excède beaucoup celui des *champignons* décrits. Sans doute, comme le dit M. Paulet, les auteurs n'ont point assez multiplié les genres, pour rendre la connoissance des espèces certaine & facile. « Par exemple, dit-il, dans le nombre presque infini de *champignons* à feuillets, dont on n'a fait qu'un genre (les agarics de Linnéus), & où l'on trouve néanmoins tant de différence, soit dans la structure même des feuillets, soit dans la consistance du *champignon*, soit dans la couleur, la forme, les proportions dans les parties, &c, ne peut-on pas former, de la réunion de plusieurs genres très-distincts, plusieurs ordres, ou familles très-naturelles; il me semble, poursuit-il, que la réunion de ces êtres, qui se ressemblent tous par un point, un signe commun, mérite plutôt le nom de classe, d'ordre, ou de famille, que celui de genre, sur-tout s'il y a beaucoup d'individus à placer, & si ces individus diffèrent à plusieurs égards entr'eux. Tel est le cas, par exemple, d'un ordre de *champignons*, qu'on trouve dans la nombreuse famille ou classe des feuilletés. Tous les individus qui composent cet ordre, suivant M. Paulet, ont leurs feuillets droits, rayonnés, inégaux dans leur longueur, & disposés autour du pédicule sans y adhérer, comme des rayons de roue autour d'un moyeu. Dans tous, le pédicule est droit, cylindrique, & il porte un chapeau rond; on y trouve un air de famille très-frappant. En les comparant les uns aux autres, on peut les diviser en deux sections; les uns ont la base de leur pédicule bulbeuse; dans les autres, elle est tubereuse ou arrondie. Parmi les premiers, il y en a qui sortent d'un volva entier, d'autres sortent d'un volva brisé, ou déchiré en plusieurs morceaux. Dans ceux de la seconde section, on en trouve qui croissent toujours en grouppes, & dont les feuillets, minces & tendres, noircissent & se fondent en un fluide de couleur d'encre; d'autres viennent constamment isolés, à feuillets noirs, ou blancs. On peut encore, suivant lui, en considérant avec soin la structure des feuillets, établir des ordres, des genres & des espèces, d'après la grandeur, la taille, la forme générale, & des variétés sur les couleurs. Il paroît certain, comme il le pense, que sans le secours des divisions, fondées sur des caractères invariables, & qui sont très-multipliés, on ne connoîtra jamais bien cette branche de l'histoire naturelle; car cette partie de la botanique differe tellement de l'histoire, & de la classification des plantes, proprement dites, qu'on seroit tenté d'en faire un règne à part. Aussi a-t-on vu, depuis quelques années, plusieurs naturalistes donner sur les *champignons* des observations qui semblent rapprocher ces êtres de quelques classes d'animaux zoophytes, & sur-tout de ces amas d'animaux marins qu'on connoît sous le nom de *polypes*. A la vérité, ces observations par lesquelles on propose de considérer les *champignons* comme formant sur la terre une chaîne d'habitations animales analogues à celles des polypes qui peuplent le fond des mers, ces observations, dis-je, ne sont ni assez multipliées, ni assez exactes, pour qu'on puisse regarder l'opinion qu'elles ont fondée comme démontrée; & c'est pour cela que très-peu de botanistes célèbres l'ont adoptée. Mais, au moins, elles prouvent que les *champignons* forment une grande classe d'êtres réellement fort différens des autres plantes. Si l'on considère encore les saveurs, les odeurs, le tissu intérieur & la composition intime

de ces singuliers êtres organisés, on y reconnoît autant de différences & de variétés que dans les formes. Il y a aux environs de Paris des *champignons* qui ont l'odeur & le goût des amandes amères; dans quelques-uns la saveur & l'odeur du savon sont très-remarquables; ceux-ci se font sentir comme l'ail; ceux-là ont le piquant de la moutarde, du poivre; chez quelques-uns la saveur salée très-marquée semble annoncer la présence du sel marin; quelques autres ont l'âcreté volatile du raifort, du cresson. Il en est qui offrent l'odeur du soufre, du gaz hydrogène phosphoré, des huiles volatiles, & entr'autres de la térébenthine. Leur tissu & leur consistance ne présentent pas moins de variétés; les uns sont tellement analogues au liège qu'on en fait des bouchons, comme l'agaric à bouchons de Suède; d'autres deviennent durs & ligneux, comme les agarics du chêne, du melèse. Quelques-uns au contraire sont mous & pleins de sucs blancs ou laiteux, il y en a dont la chair délicate & moëlleuse imite la laitance des poissons, ou la cervelle des quadrupèdes. Les uns se conservent plusieurs années, & doivent leur durabilité à la consistance solide qu'ils prennent pendant leur croissance lente; d'autres sont extrêmement altérables, & se flétrissent en quelques heures; dans ceux-ci les uns se desséchent, ou noircissent, en diminuant de volume, d'autres se fondent en une espèce de putrilage, & répandent une odeur infecte & cadavéreuse. On tire des couleurs jaune, rouge, brune, & violette, de plusieurs espèces; il en est une, le *boletus bovinus* de Linnéus, qui prend le plus beau bleu par son exposition à l'air. Combien ne reste-il pas d'observations à faire sur ces objets? que de découvertes cet ordre d'êtres n'offre-t-il pas aux naturalistes & aux physiciens? Profitons, en attendant, de toutes celles qui existent, recueillons toutes les lumières que les observateurs nous fournissent, & tâchons sur-tout de donner les moyens d'éviter les erreurs dangereuses qu'une connoissance imparfaite des *champignons* peut faire naître, en distinguant soigneusement les espèces bien reconnues pour être utiles, de celles qui le sont également comme poisons, & de celles que plusieurs de leurs qualités extérieures rendent justement suspectes.

§. II. *Des* champignons *employés comme alimens.*

Quoiqu'on ait beaucoup écrit contre les *champignons* depuis quelques années, on n'en fait pas moins usage dans la cuisine, & on ne les compte pas moins parmi les mets exquis ou parmi les assaisonnemens agréables. A côté du préjugé le plus sage, quoique souvent exalté, des craintes les plus marquées contre cette espèce d'aliment, on voit souvent dans le monde le goût le plus décidé, disons même l'empressement de la gourmandise pour les *champignons*. Dans toutes les grandes villes, on en connoît & on en débite dans les marchés quelques espèces très-renommées, comme l'oronge, le mousseron, la morille, la truffe. A Paris, c'est spécialement le *champignon* de couche que l'on cultive & que l'on mange presque seul, par ce qu'on est bien sûr de sa nature innocente & de sa qualité. Mais chaque pays a les siens, & leurs habitans en connoissent & en mangent différentes espèces. Souvent même quelques *champignons* qu'on connoît peu dans les villes, font les délices des habitans des campagnes. Il est vrai de dire avec M. Paulet que le préjugé qui condamne indistinctement tous les *champignons*, comme des plantes suspectes, malfaisantes, ou au moins indigestes, est aussi peu fondé, que celui qui les admet tous comme des végétaux incapables de nuire. Il en est donc qui sont non-seulement innocens, mais encore très-bons, même faciles à digérer, & moins denses que celui qu'on employe presque exclusivement dans la plupart de nos mets; il en est qui font une ressource précieuse, une nourriture abondante pour quelques cantons. Le nombre en est beaucoup plus grand qu'on ne l'a dit. A la vérité les craintes qu'on a sur cet objet sont en partie fondées; l'art de distinguer les bons *champignons* des mauvais est souvent très-difficile à mettre en pratique. Les plus célèbres botanistes sont eux mêmes en doute sur le choix; nous n'avons pas de caractères assez faciles & assez sûrs pour le plus grand nombre des espèces peu connues, & malheureusement ce nombre est considérable. Le poison le plus terrible est ici à côté de l'aliment le plus recherché par quelques personnes; les méprises peuvent coûter la vie; on doit donc être prévenu que l'expérience d'un grand nombre d'hommes peut seule nous déterminer sur ce point; que c'est elle qu'il faut interroger au défaut des caractères botaniques qui nous manquent encore, & que le parti le plus sage & le plus prudent, est de se garder de cueillir des *champignons* dans les bois, lorsqu'on n'est pas éclairé par cette expérience. Pour nous, dans un article aussi délicat que celui-ci, nous ne rangerons parmi les espèces des *champignons* comestibles, que ceux sur lesquels une longue expérience a prononcé, & nous en donnerons une description assez exacte, pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre. Nous suivrons, dans ce dénombrement, l'ordre des genres de Linnéus, en prévenant que tous les genres distingués par ce botaniste célèbre, ne fournissent pas d'espèces utiles comme alimens.

Premier genre de *champignons* comestibles. *Agaric*, *agaricus*.

L'agaric est le genre qui fournit le plus d'espèces utiles. Nous rappellerons d'abord ici que ce genre se distingue par la structure de son chapeau, dont le dessous est garni de lames. M. Bulliard celui de tous les botanistes iconographes qui a donné la plus nombreuse & la plus belle suite des *champignons*, compte onze espèces agarics comestibles.

Première espèce *Agaricus edulis*.

La première espèce est l'agaric ordinaire, le *cham-*

pignon commun, celui qu'on sert le plus ordinairement sur nos tables, qu'on vend en grande quantité dans les marchés de Paris, & que tout le monde connoît sous le nom de *champignon*. Gaspard Bauhin & Tournefort le nomment *fungus pileolo lato & rotundo*. J. Bauhin, *fungus campestris, albus, supernè, infernè rubens*; phrase un peu meilleure que celle de Gaspard & un peu plus propre à faire distinguer cette espèce. Linnéus l'appelle *agaricus campestris*; M. la Marck le désigne par les noms d'*amanita edulis*, & M. Bulliard par celui d'*agaricus edulis*, agaric comestible. Ce *champignon* croît dans les prés, les champs, les bois, les jardins, sur les fumiers, & dans presque tous les lieux, souvent pêle-mêle, avec des espèces dangereuses, & particulièrement avec l'agaric bulbeux, poison violent, que l'on a quelquefois cueilli pour lui, ou comme une de ses variétés, quoiqu'il en diffère beaucoup. C'est à cause de cette méprise si facile qu'on doit préférer l'agaric comestible, cultivé sur des couches, composées de fumier de cheval & préparées à dessein. *Voyez* le Dictionnaire d'agriculture de M. l'abbé Rozier. Le vrai agaric comestible varie pour la grandeur & suivant son âge. Son pédicule est solide, court, épais & blanc; il est muni d'un collet déchiré, rose sur ses bords & qui est le reste de la membrane qui recouvre ses feuillets dans sa jeunesse. Il conserve long-temps cette espèce de voile dont ses feuillets sont recouverts. La base du pédicule est un peu renflée, inégale, ferme, sèche, cassante, sans membrane, parce que ce *champignon* ne sort point d'un volva, tandis que l'espèce vénéneuse qu'on confond avec lui a un véritable bulbe & les restes d'un volva à la base de son pédicule. Le chapeau ou chapiteau de l'agaric comestible est hémisphérique dans sa jeunesse; il s'étend bientôt, s'applattit & devient même quelquefois très-large. Sa surface supérieure est blanche & devient fauve, lorsqu'il est âgé; elle est sèche & cassante; on y voit souvent de petites écailles qui appartiennent à la membrane desséchée & déchirée. Le pédicule tient à la chair avec laquelle il est continu; on peut cependant l'en détacher assez facilement; il s'en sépare net, comme s'il n'étoit que contigu. Le chapeau est garni en-dessous de feuillets d'une couleur rose; ces feuillets sont nombreux, entiers ou divisés en portions plus ou moins étendues de feuillets. Les premiers se terminent en s'arrondissant à une petite distance du pédicule, auquel ils n'adhèrent point. Le bord du chapeau porte souvent des lambeaux de la membrane qui enveloppoit les feuillets & dont la plus grande partie reste attachée en collet au pédicule. Ce collet n'est bien visible que lorsque le chapeau est applati, lorsqu'il est encore convexe & embrassant le pédicule. La membrane tient encore plus ou moins aux feuillets ou au bord du chapeau. Tel est l'état où on l'emploie le plus souvent dans nos cuisines; mais s'il est plus âgé, ses feuillets sont bruns, tirant sur le noir; ils prennent également cette couleur, lorsqu'on les garde quelques heures à l'air, après les avoir cueillis. L'agaric comestible a une chair douce & blanche sous sa membrane qui s'enlève facilement; sa saveur est agréable, ainsi que son odeur qui a quelque chose d'analogue à celle du cerfeuil. Quand on coupe ou qu'on mâche sa chair, elle noircit promptement.

Quoique sa forme, la présence d'une membrane déchirée sur ses feuilles & d'un collet qui en est la base, la couleur rose des feuillets, l'absence d'un bulbe & d'un volva, la peau du chapeau qui s'enlève facilement, l'odeur agréable & la saveur douce, enfin, l'altération de couleur par l'air, soient autant de signes dont l'ensemble font reconnoître le *champignon* commun, l'agaric comestible, & donnent, pour ainsi dire, un signalement qui puisse empêcher de le confondre pour d'autres; une trop malheureuse expérience a prouvé qu'on a fait sur ce *champignon* de très-dangereuses méprises. Comme il croît partout & sur-tout dans les prés un peu humides & vers le bord des bois, des allées, plusieurs personnes s'empressent de le chercher & de le cueillir; mais il croît, ainsi que nous l'avons déjà dit, avec plusieurs autres espèces bien différentes & vénéneuses, que l'analogie de leur forme a fait prendre pour lui. Celui que trop de personnes ont pris pour le véritable *champignon*, & qui ressemble, au premier coup-d'œil, à la variété de l'agaric comestible, décrite par Vaillant sous le nom de *fungus totus albus, edulis*, est, suivant M. Paulet, qui a donné de très-bonnes recherches sur plusieurs espèces de *champignons*, une variété de l'agaric bulbeux de M. Bulliard qui paroît lui-même regarder ce *champignon* comme une variété de celui-ci, puisqu'il le nomme l'*agaric bulbeux printannier*. Cette méprise qui a coûté la vie à beaucoup de personnes, n'aura pas lieu, lorsqu'on observera que le *champignon* vénéneux diffère de la variété à feuillets blancs de l'agaric comestible, par son volva entier, son bulbe, sa peau qui ne s'enlève pas, l'humidité de sa surface, son odeur désagréable, son inaltérabilité par le contact de l'air, sa teinte, souvent un peu verdâtre, son collet régulier & blanc comme ses feuillets. Mais, comme malgré ces caractères, sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans la section des *champignons* vénéneux, il peut être confondu par des personnes peu au fait de ces distinctions, il faut, pour éviter ces méprises, ne jamais manger que les *champignons* venus sur couche.

Lorsqu'on veut servir des *champignons* sur nos tables, on les accommode de différentes façons; on les pèle, on les coupe en deux ou trois morceaux; on les laisse tremper une ou deux heures dans l'eau fraîche, mêlée d'un peu de vinaigre, à laquelle ils donnent une légère couleur fauve; on les jette & on les laisse quelques minutes dans de l'eau chaude pour les attendrir & leur faire prendre une sorte de cuisson; on croit que cette manière de les traiter, ôte ou diminue leur qualité vénéneuse; car on se défie toujours de cet aliment; puis on les met dans les

sauſſes de la plupart des mets, dans les pâtés, &c. Ils ne forment alors que l'aſſaiſonnement; ils parfument les ſauſſes; leur goût & leur odeur paſſent même aux viandes auxquelles on le mêle. On en fait auſſi la baſe d'un met entier, & alors il devient principal aliment. Pour cela, on le fait cuire tout-à-fait dans l'eau; on l'aſſaiſonne enſuite avec du beurre, du ſel, du poivre, des herbes aromatiques, hachées menu; ou bien, après leur avoir fait jetter, comme on dit, un bouillon, on traite les gros, entiers, ſur le gril, dans des papiers, avec de bonne huile, du ſel, du poivre & des herbes aromatiques. Une troiſième manière de les préparer eſt de les cuire dans du beurre ou de l'huile, au milieu d'une tourtière; cette manière reſſemble à la précédente; enfin, on les fait cuire avec un mélange de croute de pain rapée, de beurre & d'aromates; on nomme cette préparation *champignons au gratin*. De quelque manière qu'il ſoit arrangé, le *champignon*, paſſe parmi tous les médecins pour un aliment dur à digérer, lourd ſur l'eſtomac, fourniſſant un mauvais chyle; on le compare à une éponge; on croit qu'il ſe renfle dans l'eſtomac. On recommande en conſéquence d'en manger très-ſobrement, & de le bien mâcher. Malgré ces conſeils ſalutaires, on voit dans le monde des perſonnes qui mangent avidement & avec grand plaiſir beaucoup de *champignons* ſans s'incommoder; mais il ne faut pas prendre l'exemple de ces êtres privilégiés. Il eſt certain que cet aliment eſt difficile à digérer; qu'il produit ſouvent des peſanteurs, des douleurs d'eſtomac, de véritables indigeſtions; celles-ci ſont communément accompagnées de ſymptômes nerveux & alarmans, qui reſſemblent plus ou moins aux effets des poiſons; tels que des vertiges, des foibleſſes, des bouleverſemens d'entrailles, des mouvemens convulſifs, des rêves effrayans, des anxiétés inſupportables; dans ces cas, ce n'eſt pas à l'eau ſucrée, au thé & aux huiles qu'il faut avoir recours excluſivement; un émétique, donné auſſi-tôt qu'on reconnoît ces ſymptômes, les fait diſparoître promptement. On voit, d'après cela, que le plus grand nombre des hommes feroit mieux de s'abſtenir de cette ſubſtance, ſur laquelle il y a toujours de l'inquiétude, & dont l'uſage eſt preſque toujours accompagné du tourment de la crainte. C'eſt l'*agaricus albellus* de Schœffer, l'*amanita albus* de Haller, l'*amanita odora* de M. la Marck.

Deuxième eſpèce. L'*agaric mouſſeron.*

Ce *champignon* que l'on trouve fréquemment & abondamment au printemps & en été dans les prés montagneux, dans les lieux élevés & incultes, dans les friches & dans les bois, au milieu de la mouſſe, où il eſt ſouvent enveloppé & comme caché, a reçu ſon nom d'après le lieu de ſa naiſſance. Tournefort le nomme *fungus pileolo rotundiori*, mouſſeron *dictus*. Il eſt nud, ſans volva & ſans collet. Son chapeau paroît d'abord comme un petit bouton blanc, de la groſſeur d'un pois; lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement, il s'étend & acquiert douze à quinze lignes de diamètre, en conſervant toujours la forme convexe. Sa ſurface eſt sèche & ſemblable à la peau d'un gant. Sa chair eſt épaiſſe, caſſante & un peu fibreuſe. La peau qui la recouvre, ne s'enlève point comme dans le *champignon* ordinaire, l'agaric comeſtible. Ses feuillets ſont très-nombreux, très-ſerrés, étroits & terminés en pointe aux deux extrémités; les feuillets entiers qui ſont les plus rares, ſont auſſi découverts ſur le pédicule; celui-ci eſt court, plein, renflé à ſa baſe, ſans bulbe & ſans volva, continu avec la chair du chapeau. Lorſqu'on caſſe la chair, elle ſe colore à l'air. Toute ſa ſubſtance eſt blanche, quelquefois un peu jaune dans le milieu.

Cet agaric a une odeur forte & agréable; c'eſt comme le parfum concentré du *champignon*; auſſi le mouſſeron eſt-il fort recherché & fort employé pour les tables bien ſervies. On le mêle le plus ſouvent avec le *champignon* commun pour le parfumer; on le préfère dans ſa jeuneſſe & très-petit; il a alors une odeur pénétrante, & il eſt très-délicat. Il eſt toujours plus cher que le premier dans les marchés. Beaucoup de perſonnes le mangent avec délices; il paroît que c'eſt une des eſpèces de ce genre la moins ſuſpecte, & que c'eſt celui qui, parmi les plus employés, fait le moins de mal. On l'accommode comme le *champignon* ordinaire; cependant, on ne le fait pas cuire dans l'eau, afin de conſerver ſon parfum. On le deſsèche à un four peu chaud ou dans une étuve, & on le conſerve pour l'hiver, mais il perd beaucoup de ſon odeur & de ſes qualités.

Troiſième eſpèce. L'agaric faux mouſſeron. *Agaricus pſeudomouſſeron.*

M. Bulliard décrit ſous ce nom un *champignon* qui reſſemble au précédent & qu'on emploie comme lui, peut-être même plus ſouvent. On le trouve fréquemment & dans les mêmes lieux que le mouſſeron, mais en août & ſeptembre; auſſi le nomme-t-on *mouſſeron d'automne*. Sa forme extérieure & la convexité de ſon chapeau le fait reſſembler au précédent; cependant elle change lorſqu'il vieillit. Sa ſurface eſt sèche, douce & luiſante; il a peu de chair; ſes feuillets ſont larges, épais, peu nombreux, plus colorés ſur la tranche & un peu éloignés du pédicule; ils ne ſont pas découverts comme dans le vrai mouſſeron; il y a autant de feuillets entiers que de parties de feuillets; ſon pédicule eſt grêle, plein, fibreux, continu avec la chair du chapeau. On ne peut pas le pèler; ſa chair eſt molle, fibreuſe, & ne ſe déchire qu'avec peine, il n'a ni volva, ni collet. Son odeur eſt auſſi pénétrante que celle du véritable mouſſeron, & ſon goût auſſi bon; mais il eſt plus coriace; on l'emploie comme lui; on le cueille ſur-tout pour le faire ſécher; on l'expoſe au ſoleil, ou bien on le porte dans l'étuve; & lorſqu'il eſt bien ſec, on l'enferme dans des ſacs de papier. Il faut le conſerver dans des lieux ſecs. Son uſage n'a pas plus d'inconvéniens que le

précédent. On peut faire venir les mousserons sur couches, comme l'agaric comestible.

Quatrieme espèce. L'agaric oronge vraie. L'oronge. *Agaricus aurantiacus.*

Cette espèce est un des plus beaux *champignons* qui existent, & en même temps un des mets les plus recherchés par plusieurs nations. Il est d'autant plus nécessaire de bien le connoître, qu'on peut le confondre & qu'on l'a même quelquefois confondu avec une autre espèce vénéneuse qui lui ressemble assez, & qu'on a nommée, à cause de cela, *fausse oronge.* L'oronge vraie, dit Bulliard, est très-commune dans les provinces méridionales de la France. Il paroît d'abord sous la forme d'un œuf; une membrane blanche & épaisse le recouvre entièrement, elle se déchire; le chapiteau paroît, & continue de se développer jusqu'à ce qu'il ait acquis quatre à cinq pouces de diamètre. Sa superficie est sèche, susceptible de se pelet, remarquable par autant de raies sur ses bords qu'il y a de feuillets. Sa chair est continue avec celle du pédicule, qui est bulbeux, plein, & un peu spongieux; il conserve long-temps son collet, & il perd rarement son volva. Ses feuillets sont un peu frangés, composés de deux lames. Ils sont très-adhérens à la chair, qu'ils entraînent avec eux quand on veut les séparer. Parmi les caractères qui distinguent l'oronge vraie d'avec l'oronge fausse, le plus certain est celui que l'on tire du volva; le volva est complet dans l'oronge vraie, & il est incomplet dans l'oronge fausse. Ce *champignon* est commun en août & septembre; il est très-agréable au goût & à l'odorat, & très-recherché pour les tables les plus somptueusement servies. Tels sont les détails que M. Bulliard a donnés sur l'oronge, dans son bel ouvrage sur les *champignons*; nous y ajouterons que la couleur de l'oronge vraie, qui est souvent celle de l'or, tire quelquefois sur le rouge écarlate, & qu'on y voit des taches blanches formées par des lambeaux du volva brisé: Ce *champignon*, qui est une espèce d'agaric dans Linnéus & M. Bulliard, est l'amanite orangée de M. la Marck, *amanita aurantiaca.* Aucun auteur ne l'a décrite avec plus de soin, & n'a donné de détails plus intéressans dans son histoire, que M. Paulet dans son *mémoire sur l'ordre des champignons coiffés ou bulbeux*, insérés parmi ceux de la Société royale de Médecine, pour l'année 1776. Nous croyons devoir extraire de cet ouvrage l'article qui concerne l'oronge; il le range parmi les *champignons* bulbeux à volva entier; c'est la seconde espèce qu'il décrit. La seconde espèce de *champignon* bulbeux à volva entier, dit ce médecin, est le *champignon* remarquable par sa couleur & ses qualités, qu'on appelle *oronge*, mot formé, à ce qu'il paroît, d'*aureus fungus*, ou d'*aurantium*, parce qu'en effet l'oronge est couleur d'or, ou d'orange. C'est le *fungus planus orbicularis aureus* de G. Bauhin, no. 23; les *fungi latei magni dicti* JASERAN*speciosi* de J. Bauhin; l'*agaricus speciosus* de Linnéus. La manière dont on l'a désigné, tantôt par *fungus dominorum*, tantôt par *fungus cæsareus*, annonce combien ce *champignon* a été toujours recherché, & l'emporte sur tous les autres. En effet c'est, quoique dans une famille suspecte, le meilleur de tous les *champignons* connus. C'étoit le mets le plus estimé des anciens romains; mais il perdit sa réputation, ou du moins on devint plus circonspect sur son usage, à la mort de l'empereur Claude, qu'on crut d'abord avoir été empoisonné avec la véritable oronge, quoiqu'on sache que c'est une autre espèce de *champignon* qui servit d'instrument à la vengeance d'Agrippine.

L'oronge étoit connue des latins sous le nom générique de *boletus.* Ils nommoient ainsi tous les *champignons* qui sortent d'un volva, & qui ont des chapiteaux arrondis, mais plus particulièrement encore ceux qui sont jaunes ou couleur d'or, c'est-à-dire, les oronges. Ce fait a été contesté. On a prétendu que le *boletus* des latins servoit à désigner nos petits mousserons, & c'est ainsi que le mot latin a été rendu par quelques auteurs; mais ce point qui a été déjà discuté & éclairci par les plus grands botanistes, tels que Césalpin, l'Ecluse & J. Bauhin, n'est plus douteux aujourd'hui. Les romains distinguoient les oronges des *champignons* ordinaires par les termes de *boletus* & *fungus.* On peut voir dans les 22 & 23e livres de Pline, la description & la différence qu'ils faisoient des uns & des autres. On trouve un passage dans Juvénal qui prouve encore cette différence & la vraie signification du *boletus.*

Vilibus ancipites fungi ponentur amicis,

Boletus domino; sed qualem Claudius edit

Ante illum uxoris, post quem nil ampliùs edit.

Juvénal, Sat. 5.

Mais ce qui achève de convaincre que l'oronge est le *boletus* des romains, c'est un autre passage de Martial, qui n'est applicable qu'à ce *champignon*; ce poëte dit:

Argentum atque aurum facile est, lanamque, togamque:

Mittere; boletos mittere difficile est.

Or, on sait que l'oronge se corrompt très-promptement; qu'il est très-difficile de la conserver & de l'envoyer entière à quelque distance un peu éloignée; au lieu que les mousserons & le *champignon* ordinaire peuvent se conserver des années entières sans s'altérer. Ce n'est que de nos jours qu'on a trouvé le secret de conserver l'oronge dans une liqueur. Cet art est connu sur-tout en Italie.

Ce *champignon*, assez bien décrit par Pline, Césalpin & *Clusius*, (l'Ecluse) sort de terre au mois de septembre, couvert de son enveloppe qui est d'un

blanc de lait. Alors il ressemble à un œuf parfaitement blanc. Cette enveloppe, tendre, quoique un peu épaisse, ne tarde pas à se déchirer & laisse voir une tête ronde, couleur de jaune d'œuf ou de safran, qui fait effort pour sortir, & qui enlève souvent avec elle quelque portion de l'enveloppe qui reste attachée à sa surface. A mesure que le *champignon* s'étale, la couleur du chapiteau s'éclaircit & devient enfin de couleur d'or égale; toute sa substance est teinte de même de cette couleur; mais le voile qui couvre les feuillets, ainsi que le volva, se conservent blancs. Le chapiteau reste bombé pendant quelque temps : sa surface est douce au toucher, égale, unie par-tout, excepté sur les bords, qui sont rayés sensiblement par la saillie que font les feuillets placés par-dessous & recouverts seulement d'une peau à cet endroit. La teinte jaune des feuillets, ainsi que celle du pédicule & de toute la substance interne, est un peu moins foncée que celle du chapiteau. On imite parfaitement cette couleur avec l'orpin jaune. Toute la substance de ce *champignon*, qui est fine & délicate, ressemble à celle d'un abricot bien mûr. Le chapiteau, dans son développement, s'étend quelquefois jusqu'à huit pouces de diamètre. Dans l'état ordinaire, il en a de cinq à six. Son centre est pulpeux, bien nourri; mais sa substance diminue très-sensiblement de volume du côté des bords, & s'affoiblit au point que les feuillets, qui sont épais & serrés, occupent seuls environ le tiers du diamètre du chapiteau; cette différence de substance augmente à mesure qu'ils s'éloignent du centre, de façon que du côté des bords, où ils ne sont recouverts que de la membrane qui couvre le chapiteau, ils ont jusqu'à quatre ou cinq lignes de haut, tandis qu'à leur insertion autour du pédicule, ils ont à peine une demi-ligne. Ces feuillets sont entremêlés d'autres petits feuillets, dont les uns n'ont que les deux tiers, les autres la moitié, & d'autres le quart ou le sixième de la longueur des premiers : ils sont tous recouverts d'un voile blanc, qui, lorsque le *champignon* est développé, se colle sur le pédicule au point de n'être sensible que par sa couleur, ou reste flottant. Le pied a quelquefois jusqu'à un pouce de diamètre, sur quatre ou cinq, & même plus, de hauteur. Il est ordinairement en forme de quille; il monte ainsi en diminuant jusqu'à l'endroit de l'insertion des feuillets, où il s'évase d'une manière sensible. Sa substance est continue à celle du bulbe, qui est gros & plein d'abord, mais qui diminue ensuite, & s'épuise même tout-à-fait, par la nourriture qu'il paroît fournir au reste de la plante.

Le volva est très-épais du côté du bulbe; on en trouve toujours des morceaux très-sensibles. La couleur d'or du *champignon* se continue dans sa substance, en s'affoiblissant depuis le sommet jusqu'au bulbe. Cette couleur est entièrement soluble dans l'eau, & dans l'esprit-de-vin. Clusius rapporte les circonstances d'un repas, où l'on avoit servi des oronges; il crut qu'on avoit coloré la sausse avec du saffran.

Ce *champignon*, quelques heures après qu'il est cueilli, sur-tout s'il est dans un endroit chaud, commence à s'aigrir, & bientôt se putréfie entièrement. La substance la plus propre à la conserver, est l'huile d'olive; c'est ainsi qu'on le conserve en entier, principalement à Gênes, qui en fait même une branche de commerce assez étendue. L'huile d'olive n'empêche pas sa fermentation acide, mais elle arrête la fermentation putride. L'oronge ainsi confite, a un goût aigrelet, & si on la fait cuire dans cet état avec de l'huile, de la mie de pain, du persil, du poivre & du sel, sa saveur est semblable à celle du fruit de l'Aubergine ou Mélongène, *solanum Melongena*, cuite de la même manière; c'est à s'y méprendre. Plus l'orouge est récente, plus elle est délicate.

Les italiens l'appellent *uovolo*, à cause de sa ressemblance avec un œuf. Dans quelques provinces méridionales de france, elle a conservé le nom des latins. On l'appelle *boulez*, *endorgués*, *dorade*; dans d'autres, *cadran*, vraisemblablement à cause de sa forme circulaire, & des lignes rayonnées qui sont sur ses bords. La meilleure figure qu'on en trouve dans les auteurs, est celle qu'en a donné Micheli, dans son *nova plantarum genera*. Celle de Clusius, copiée par Sterbeck, & imité par Chabré, est on ne peut pas plus mauvaise.

Ce *champignon* croît principalement en Italie, dans quelques parties de l'Allemagne & de la France, sur-tout dans les provinces méridionales. Il est extrêmement rare aux environs de Paris. Jusqu'ici, on n'en a trouvé qu'à l'Ile-Adam, & dans la forêt de Senart. Il se plaît sur-tout sous les châteigners & dans les terres rougeâtres. Il ne vient qu'au mois de septembre, après des pluies chaudes. Il paroît que Tournefort s'est trompé, en le marquant au bois de Vincennes, dans son *histoire des plantes des environs de Paris*. On n'a malheureusement confondu que trop souvent la fausse oronge, très-commune aux environs de la capitale, avec la véritable. C'est cette méprise qui manqua coûter la vie à madame la princesse de Conti, pendant un voyage de la cour à Fontainebleau, où elle cueillit elle-même cette fausse oronge dans la forêt, la prenant pour la vraie.

Ce *champignon* est indigeste, sur-tout lorsqu'on le mange en grande quantité; mais je ne connois aucune observation qui prouve qu'il ait jamais causé des accidens graves. L'assaisonnement qui lui convient le mieux est celui qui est fait avec du persil, de l'huile, du poivre, du sel & de la mie de pain.

Cinquième espèce. L'agaric chanterelle. *Agaricus, cantarellus.*

L'agaric chanterelle, *fungus angulosus* de Vaillant, est un *champignon* d'une forme & d'une couleur très-reconnoissable, sur lequel il ne peut pas y avoir de méprise. Il croît dans les prés montagneux, sur l'herbe des bois élevés & clairs, dans les mois de juin, juillet & août. Dans l'état de jeunesse, son chapeau est assez régulièrement arrondi & convexe; à mesure qu'il se développe, il devient irrégulier, concave, diversement creusé & lacinié sur ses bords; ses feuillets sont en général peu saillans; dans plusieurs même, il ressemblent plutôt à des rides ou à des nervures, qu'à de véritables feuillets; presque tous sont bifides; il y en a très-peu d'entiers, ils se prolongent & sont décurrents sur le pédicule sur lequel ils s'éffacent insensiblement, & avec la substance duquel la leur est intimement confondue, ainsi qu'avec la chair du chapeau. Le pédicule est toujours plein; sa chair est ferme & se continue avec celle du chapeau. Tout ce *champignon* est d'un jaune orangé; quelquefois il tire sur le rouge; il est aussi, dans quelques individus, varié de deux ou de trois nuances, surtout lorsqu'il est bien développé. Quand on en apperçoit un dans un pré, ou dans un bois aëré & peu couvert, on reconnoît bientôt que les environs en contiennent plusieurs autres. Quelquefois un espace de quelques pieds carrés en est entièrement couvert, & la provision n'est pas difficile à faire; cela s'observe sur-tout ainsi dans les environs de Paris, à Meudon, à Séve, à Saint-Cloud, &c. où on le trouve abondamment. Il a une odeur légérement aromatique, & le parfum agréable des *champignons.* Lorsqu'on le mâche, il a d'abord une saveur un peu âcre & piquante, mais bientôt il lui succède un goût exquis. C'est un des *champignons* que l'on peut manger avec le plus de confiance; je n'ai point connoissance qu'il ait fait de mal à personne, quoique j'en aie vu manger assez abondamment. On l'accommode comme le *champignon* de couches, ou l'agaric comestible ordinaire. Il est bon assaisonné & cuit de toutes les manières; il parfume les sauffes dans lesquelles on le fait entrer comme assaisonnement; c'est ainsi qu'on le substitue au *champignon* commun, dans les fricassées de veau, de poulet, dans les étuvées, &c. M. Bulliard dit qu'il est des campagnes où les habitans en font presque leur unique nourriture.

Sixième espèce. L'agaric laiteux âcre. *Agaricus lactifluus acris.*

Cette espèce d'agaric, nommée par Linnéus, *Agaricus piperatus*, se trouve au printemps & en automne, dans tous les bois. Voici la description qu'en donne M. Bulliard. Un pédicule plein, court, épais & continu, porte un chapeau très-blanc & bien arrondi dans l'état de jeunesse; ce *champignon* perd sa blancheur en vieillissant; il prend la forme d'un entonnoir, & ses bords deviennent inégaux; il est doublé de parties de feuillets, & de feuillets entiers semi découverts; quelquefois ces feuillets sont rares, quelquefois aussi ils sont très-multipliés. La chair de ce *champignon* est ferme, cassante & grumeleuse. En quelqu'endroit qu'on y fasse une incision, il en sort une liqueur blanche comme du lait. Cette liqueur, continue M. Bulliard, est fort âcre, mais cette âcreté se détruit par la cuisson; on en mange beaucoup cuit sur le gril; il n'est point malfaisant. Il est étonnant que malgré cette assertion positive de M. Bulliard, un des botanistes qui a le mieux étudié les *champignons*, M. la Marck range celui-ci dans la classe des *champignons* vénéneux, amanite poivrée, *amanita piperata*; à moins qu'il n'y ait une erreur de synonyme, c'est bien la même espèce décrite par M. Bulliard, puisque l'un & l'autre de ces botanistes citent le même nom & la même phrase de Linnéus, pour désigner cette espèce. *Agaricus piperatus, stipitatus, pileolo planiusculo lactescente, margine deflexo, lamellis incarnato-pallidis.* M. la Marck finit son article par dire: on regarde ce *champignon*, comme un poison dangereux, il est vrai que l'existence d'un suc âcre n'est pas toujours une preuve de la qualité vénéneuse de toute la masse d'un végétal; la racine de Bryone, & celle de Manihoc, contiennent un suc laiteux, très-âcre & vraiment vénéneux, quoique leur fécule ou leur parenchyme soit très-nourrissant. Il pourroit en être de même de l'agaric laiteux âcre. Mais le parti le plus sage dans une pareille incertitude, qui annonce au moins que si les deux célèbres botanistes que j'ai cités n'ont pas décrit la même plante, il existe deux espèces d'agaric, fort semblables & faciles à confondre; Le parti le plus sage, dis-je, est de ne pas cueillir & manger cette espèce, à moins qu'on ne la connoisse positivement, comme cela a lieu dans quelques pays.

Septième espèce. L'agaric des bruyères. *Agaricus Ericeus.*

C'est encore d'après M. Bulliard que nous rangeons ce *champignon* parmi les comestibles. On le trouve fréquemment, suivant cet auteur, en septembre & octobre dans les bruyères, sur les friches. Lorsqu'il croît dans un lieu exposé au soleil, il est sec & d'une consistance solide. Lorsqu'il vient au contraire dans un lieu humide, il est mol assez. Il n'y a point d'agaric plus simple que celui là; quelques feuillets décurrents sur le pédicule, tapissent le dessous d'un chapeau épais dans le milieu, & quelquefois aussi transparent sur ses bords que du papier huilé. Entre deux feuillets entiers, on trouve communément une partie de feuillet; le pédicule continu est quelquefois creux; sa superficie est sèche & susceptible de se gerçer. Cet agaric, suivant

M. Bulliard, eſt très-agréable au goût; on le mange dans quelques campagnes, ſous le nom de Mouſſeton.

Huitième eſpèce. L'agaric ſolitaire. *Agaricus ſolitarius* de M. Bulliard.

Cette belle eſpèce d'agaric n'eſt pas commune aux environs de Paris. On le trouve en août dans les bois; il croît à l'ombre, & il eſt très-rare d'en trouver deux de la même eſpèce dans un terrein aſſez étendu; cette ſingularité, qui n'a pas lieu dans la plupart des autres *champignons*, l'a fait nommer *Agaric ſolitaire*, par M. Bulliard. Comme ce botaniſte ne donne pas de ſynonymes, il paroît que ce *champignon* n'a été décrit que par lui. Son chapeau eſt régulièrement arrondi; il offre un petit enfoncement dans ſon centre; ſes feuillets ſont larges, épais; ils laiſſent leur empreinte ſur le pédicule avec lequel ils ne ſont que contigus; ſon pédicule, preſque toujours plein, porte un collet, reſte de la membrane qui recouvroit & enveloppoit les feuillets. Il eſt porté ſur un bulbe écailleux, chargé de rides ou de pellicules appartenant à un volva, qui renfermoit entièrement le *champignon* dans ſa jeuneſſe. Des portions de ce volva forment auſſi des éminences qu'on trouve ſur la ſurface de ſon chapeau. Ce *champignon*, dit M. Bulliard, a un goût exquis; on le mange cuit ſur le gril, avec du beurre frais & du ſel.

Neuvième eſpèce. L'agaric couleuvré. *Agaricus variegatus*.

Ce beau *champignon* eſt le *fungus pileolo lato, longiſſimo, pediculo variegato* de Vaillant; *l'agaricus procerus* de Schœffer; amanite marbrée de M. de la Marck, & peut-être l'*agaricus clypeatus* de Linnéus. On trouve cette eſpèce d'agaric en août & en ſeptembre, dans les bois & dans les champs; il ſe plaît dans les terrains ſabloneux. Lorſqu'il eſt parfaitement développé, il a depuis huit juſqu'à quinze pouces de hauteur. Dans ſon état de jeuneſſe, ſon chapeau eſt parfaitement ovoïde; à meſure qu'il ſe développe, ſa peau ſe gerce en travers, il perd ſa forme conique, & il s'applatit. Son pédicule porte un collet perſiſtant; il naît d'un bulbe enfermé dans la terre, & il eſt remarquable par des taches, ou des bigarrures, ſemblables à celles de la peau d'un ſerpent; c'eſt ce qui la fait nommer *Agaric couleuvré*, par M. Bulliard. Ses feuillets ſe terminent en pointe, à la diſtance de quelques lignes du pédicule. M. la Marck ajoute à ces détails que le pédicule de ce *champignon* eſt fiſtuleux, va en diminuant vers ſon ſommet, que ſa peau eſt panachée de blanc & de brun dans toute ſa longueur, que cette bigarrure provient de ce que la peau de ce *champignon*, qui eſt par-tout d'un brun rouſſâtre, ſe trouve parſemée de gerçures nombreuſes, qui laiſſent appercevoir la chair très-blanche dont il eſt compoſé. Suivant le même botaniſte, le chapeau de l'agaric couleuvré s'étend en paraſol, à cinq à ſix pouces de diamètre, & ſa ſuperficie eſt couverte de petites peaux levées, d'un roux brun, qui font autant de taches ſur un fond blanc; ſes feuillets ſont blancs & inégaux. M. Bulliard dit que ce *champignon* eſt très-agréable au goût, qu'on le mange dans pluſieurs campagnes, où il eſt counu ſous le nom de *griſette*. Il ajoute qu'on donne le même nom à trois ou quatre eſpèces différentes de *champignons*. Dans une note que M. la Marck a bien voulu me remettre ſur la ſynonymie des *champignons* décrits dans le mémoire de M. Paulet, il dit que l'agaric couleuvré de M. Bulliard reſſemble un peu au *champignon* repréſenté dans la ſeizième planche du mémoire de M. Paulet, figure 4. Il ajoute cependant que ce dernier n'eſt pas véritablement l'agaric couleuvré, puiſque le *champignon* de M. Paulet eſt meurtrier, & n'a point de marbrures ſur ſon pédicule. J'inſère ici cette note pour faire remarquer que, ſi un botaniſte célèbre trouve de la reſſemblance entre un très-bon *champignon* décrit par M. Bulliard, & un très-vénéneux décrit par M. Paulet, les gens du monde, qui pourront être bien plus facilement trompés ſur ces reſſemblances, doivent être très-circonſpects ſur les *champignons* qu'ils trouvent dans les bois & dans les campagnes.

Dixième eſpèce. L'agaric odorant. *Agaricus odorus* de M. Bulliard, ſans ſynonymie.

L'agaric, que M. Bulliard décrit & repréſente ſous ce nom, ſe trouve, dit-il, en août & ſeptembre dans les bois, & vient ſur les feuilles mortes. Sa ſuperficie eſt ſèche, & ſuſceptible d'être pelée; il a peu de chair, & des feuillets très-nombreux; entre deux feuillets entiers, on obſerve ordinairement ſept à huit parties de feuillets: les feuillets entiers ſe terminent tous en pointe, & à la même hauteur, ſur le pédicule, qui eſt continu. Ce *champignon* eſt ſans collet & ſans volva. On diſtingue aiſément cette eſpèce d'agaric par une odeur extrêmement pénétrante, & qui ſe rapproche beaucoup de celle du muſc & du girofle; il a un très-bon goût. M. Bulliard, qui me fournit ces détails, ne parle point de ſon uſage, mais il ſemble annoncer qu'on le mange, & qu'il ne fait point de mal. Il paroît cependant qu'on pourroit le confondre, par ſon odeur, avec un des *champignons* bulbeux à volva entier, décrit par M. Paulet, & celui-ci paroît être très-vénéneux à M. Paulet. Il le repréſente planche 10, figure 1. Cette figure eſt ſingulière, & n'a d'analogie avec aucun *champignon* connu; il eſt vrai qu'avec un peu d'attention, on ne peut pas ſe tromper ſur ces deux *champignons* qui forment certainement des eſpèces très-diſtinctes, puiſque celui de M. Bulliard eſt ſans collet & ſans volva, tandis que celui de M. Paulet porte une bulbe, un reſte de volva, un collet, un pédicule aminci comme un pivot, & un chapeau fendu en croix. On reviendra ſur le dernier dans la ſection des *champignons* vénéneux.

Onzième espèce. L'agaric turbiné, *Agaricus turbinatus* de M. Bulliard; amanite turbinée de M. la Marck.

Cette espèce d'agaric est fort reconnoissable par la forme de son pédicule, qui est renflé vers le bas, & qui a à-peu-près la figure d'une toupie. Ce pédicule, qui a depuis quatre jusqu'à six pouces de hauteur dans son entier développement, est plein & sans collet. Le chapeau est d'un jaune pâle, un peu fauve, convexe dans sa jeunesse, presque plane. Lorsqu'il est bien développé, il a six à huit pouces de diamètre. Sa superficie est sèche, susceptible d'être pelée; sa chair est ferme, continue à celle du pédicule; ses feuillets sont nombreux, divisés en feuillets & en parties de feuillets: les feuillets entiers sont terminés en pointes aux deux extrémités; ils sont adhérens au pédicule, sans être décurrens sur sa surface: on trouve assez communément ce *champignon* dans les bois de haute futaie en septembre & en octobre. Il est très-agréable au goût & à l'odorat. Il paroît, dit M. Bulliard, qu'on pourroit en manger sans en être incommodé. Nous observerons ici que cette assertion ne suffit pas pour autoriser son usage comme aliment. C'est à l'expérience qu'il faut uniquement s'en rapporter. On n'a que trop d'exemples de matières vénéneuses ou nuisibles, malgré les sensations agréables au goût ou à l'odorat qu'elles produisent. On en trouve sur-tout dans le mémoire de M. Paulet; des soupçons & des craintes doivent toujours exiger la plus grande circonspection dans l'usage des *champignons*.

Deuxième genre de *champignons* comestibles. Bolet, *boletus*.

Sans rechercher ici l'origine du mot *boletus*, & sa vraie signification dans la langue des romains, sans décider s'ils entendoient par ce mot tous les *champignons* à volva & à chapiteaux arrondis, & sur-tout les oronges, nous dirons que les botanistes modernes désignent par ce nom un genre de *champignons* dont le chapeau est garni par-dessous de tubes creux plus ou moins ronds, serrés de très-près les uns contre les autres, & n'offrant à cette surface inférieure que l'apparence d'un grand nombre de trous ou de pores. En écartant ou déchirant leur tissu, on apperçoit alors ces tubes plus ou moins longs disposés ou adhérens sur la surface concave du chapeau, comme les fleurs ou les graines des plantes composées adhèrent sur le réceptacle commun qui les supporte. Il n'y a pas, à beaucoup près, autant d'espèces alimentaires dans ce genre que dans celui de l'agaric. M. Bulliard n'en indique que deux, savoir le bolet comestible, & le bolet bronzé.

Espèce première. Le bolet comestible, le Cep. *Boletus edulis.*

C'est le *fungus porosus, magnus, crassus* de Vaillant. Le chapeau de ce bolet a souvent dix à douze pouces de diamètre; sa chair est très-blanche; elle ne change point de couleur quand on l'entame, comme plusieurs espèces suspectes de ce genre: elle est épaisse & tendre; elle a quelquefois plus d'un pouce & demi d'épaisseur; ses tuyaux, très-sensibles, sont blancs dans leur jeunesse; ils jaunissent en vieillissant. On le trouve pendant tout l'été dans les bois, & sur-tout dans les vallées, les lieux couverts, où il se plaît. A la campagne on le nomme *le cep*; il est vrai qu'on donne aussi ce nom à quelques autres espèces de grands *champignons*. Il a une saveur & une odeur très-agréables. On le mange cuit & assaisonné de toutes les manières. On choisit sur-tout les jeunes ceps, parce qu'ils sont plus tendres & plus parfumés. Leur chair blanche, douce & tendre, imite le tissu & le goût des cervelles des quadrupèdes, ou des laitances de carpe. On en sépare la peau, les tuyaux; & on le lave soigneusement avant de le faire cuire. Il n'a jamais fait de mal. Dans quelques campagnes on en fait un grand usage. On peut le dessécher au soleil, ou à l'étuve, & le conserver pour l'hiver.

Espèce deuxième. Le bolet bronzé; *boletus æneus* de M. Bulliard.

Ce bolet que l'on trouve en septembre & en octobre, dans les bois des environs de Paris, n'y est pas cependant très-commun. Sa chair est épaisse, ferme & cassante, blanche, un peu teinte d'une couleur vineuse; la peau qui la recouvre & qui s'enlève facilement, est sèche & d'un roux verdâtre, tirant sur la couleur du bronze. Les tubes de dessous le chapeau sont courts, à peine apparens, quand le *champignon* est jeune; ils s'élargissent à mesure qu'il avance en âge; les tubes qui touchent au pédicule, se prolongent sur la surface ou y sont décurrens. Le pédicule lui-même est long, en raison du diamètre du chapeau qui n'a qu'un ou deux pouces de largeur; il est un peu évasé en haut, plein, blanc en dedans, bronzé en dehors. Ce *champignon* est rempli d'un suc laiteux & légèrement âcre. M. la Marck, qui indique cette dernière propriété, dit qu'il croit ce *champignon* dangereux; il le nomme *amanita eruginea*, & le rapporte au *fungus lactescens piperatus rufus* de Vaillant. M. Bulliard, qui ne donne pas de synonymie, dit que ce bolet est connu dans différens pays sous le nom de *ceps noir*; qu'il est très-agréable au goût, & qu'on l'a assuré qu'il est bon à manger. Il ne cite point d'expériences faites sous ses yeux. En comparant cette assertion vague à celle de M. la Marck, il est naturel d'en conclure, qu'on ne doit pas faire usage, au moins, sans beaucoup de prudence, de ce bolet, quoique dans quelques pays on le mange, dit-on, abondamment.

Troisième genre de *champignons* comestibles. Hydne, *hydnum*.

L'hydne, *hydnum*, est un genre de *champignons* dont le chapeau, au lieu de porter à sa surface ing

férieure des lames comme l'agaric, ou des tubes comme le bolet, est garni en-dessous de pointes; aussi, plusieurs botanistes françois l'ont nommé *hérisson*; mais ce nom est réservé à une espèce particulière du genre.

Il n'y a qu'une espèce de ce genre que plusieurs personnes, fort habituées à cueillir & à manger des *champignons*, m'ont assuré être comestibles. C'est l'*hydnum repandum* de Linnéus; l'hydne sinué de M. Bulliard. On trouve assez communément ce *champignon* dans nos bois pendant tout l'automne. Il vient sur la terre, dans les lieux couverts & ombragés; quelquefois il est seul, mais souvent on en rencontre plusieurs sur le même pied. Sa surface est inégale & raboteuse; sa chair est ferme & cassante. Quand ce *champignon* est jeune, il est blanc comme du lait; à mesure qu'il avance en âge, il se colore en fauve & en brun. Son chapeau est doublé de pointes en-dessous, sinué & comme goudronné à ses bords; c'est cette structure qui lui a fait donner le nom d'*hydne sinué*. Ce chapeau est soutenu sur un pédicule plein, continu avec sa chair & rarement placé à son centre. M. Bulliard dit qu'il est d'abord fort agréable au goût, mais qu'il est âpre ensuite & fort désagréable. Mais M. Roger, neveu du célèbre cultivateur de ce nom, amateur de la botanique, qui passe trois saisons constamment à la campagne, presque toujours dans les bois, & qui connoît bien les *champignons*, assure que l'hydne sinué, cuit & assaisonné à la manière des *champignons* ordinaires, est fort bon, perd son âcreté, & ne fait aucun mal.

Quatrième genre de *champignons* comestibles.
Morille, *phallus*.

La morille, *phallus*, est un genre de *champignons* comestibles, dont une espèce est fort recherchée & même précieuse pour les amateurs de ces mets. Le caractère de ce genre est d'avoir un chapeau lisse en-dessous, sans lames, sans pores, sans pointes, & seulement des crevasses à sa surface supérieure.

Il n'y a qu'une espèce de ce genre qui soit employée comme aliment ou assaisonnement; c'est la morille ordinaire, *phallus esculentus*. Ce *champignon* est commun dans les bois & dans les prés des environs de Paris, en avril & en mai. Voici comment M. Bulliard le décrit. Un pédicule continu, fistuleux d'une extrémité à l'autre, & communément renflé à sa base, porte sur les deux tiers ou environ de sa longueur, une espèce de chapeau, plus ou moins conique & remarquable sur toute sa surface, par des alvéoles, des crevasses irrégulières & profondes, d'où sort une poussière séminale, très-abondante & assez semblable à celle des agarics. De longues racines fibreuses tiennent ce *champignon* assez fortement attaché à la terre. La morille est un des meilleurs *champignons*; elle donne beaucoup de parfum aux mets, dans lesquels on la fait entrer comme assaisonnement; on l'apprête rarement seule, parce qu'elle ne consiste presque que dans une peau mince & sans chair; cependant, quelques personnes en font préparer des plats comme avec les autres *champignons*. On vante sur-tout les morilles des terrains sabloneux, comme les plus délicates & les plus parfumées. On les sèche à l'air & au soleil, ou bien dans une étuve, & on les conserve ainsi pour l'hiver.

Cinquième genre de *champignons* comestibles.
Clavaire, *clavaria*.

La clavaire, *clavaria*, est une expansion fongueuse, lisse & allongée, souvent terminée en massues; ce qui lui a fait donner ce nom. Il n'y a qu'une espèce de ce genre que l'on mange dans les lieux où elle est abondante. C'est la clavaire coralloïde; *clavaria coralloides* de Linnéus, de M. Bulliard. Tournefort & Schœffer ont nommé cette plante coralloïdes *flava* & *alba*. On la trouve fréquemment dans les bois en octobre & novembre. On la rencontre même dès les mois de juillet & d'août, dans les bois très-sombres & bas. C'est une production végétale, singulière, qui imite assez au premier coup-d'œil les ramifications, quelquefois même la couleur du corail. Elle est attachée sur les troncs des vieux arbres & vers le pied, sur les racines, humides à quelques distances des endroits les plus bas, dans les forêts profondes & abondantes en marres. Elle a quelquefois des ramifications longues & diffuses; dans d'autres individus, elles sont courtes & serrées les unes contre les autres; chez quelques-uns, elles sont disposées en étages; chez d'autres, elles se terminent à la même hauteur. On en trouve qui n'ont qu'un tronc commun, d'où partent les divisions ramifiées, & il en est au contraire qui sont formées de branches séparées jusqu'à la racine. Les extrémités des divisions sont inégales & comme dentées. Rien n'est si varié que la forme & la grandeur de cette plante. Sa couleur l'est aussi; il y en a de blanches, de grises, de jaunes & de couleur de rose. Ces dernières sont les plus fréquentes; on en voit qui sont de deux, de trois couleurs & de diverses nuances d'incarnat. La substance de cette production végétale qui semble rapprocher ce règne des zoophytes & faire un passage entre les deux classes d'êtres, est molle, demi-transparente, & assez semblable à celle de plusieurs fucus épais ou fungus marins. Elle est tendre & d'une saveur agréable de *champignon*. Si l'on expose les ramifications de la clavaire coralloïde, récemment cueillie, sur une glace, elles ne tardent pas à s'y dessiner entièrement, en y déposant une poussière fine que l'on regarde comme la graine de ce *champignon*.

La clavaire coralloïde est un mets agréable & assez sain; elle est facile à digérer, en comparaison de plusieurs agarics; elle cuit très-facilement; on l'assaisonne comme les *champignons* communs. M. Bulliard dit qu'on la sert sur la table du riche comme sur celle du pauvre; mais cela ne doit s'entendre que

de quelques pays où elle est abondante & connue ; car on ne la connoît pas à Paris ; on n'en voit jamais dans les marchés ; il n'y a que quelques amateurs de botanique qui la recherchent dans les bois des environs de la capitale. M. Roger, dont j'ai eu occasion de parler dans un article précédent, la cueille dans les bois de S. Cloud, de Meudon & de Sève; elle n'y est pas cependant très-abondante ; on la rencontre plus fréquemment dans la forêt de Montmorency ; il a remarqué sur ce *champignon*, comme sur la plupart des espèces de ces genres, qu'il y a des années où il est beaucoup plus commun, & que dans quelques-unes, il est extrêmement rare.

Sixième genre de *champignons* comestibles. Vesseloup, *lycoperdon*.

Le genre des vesse-loup est remarquable par la forme arrondie des productions fongueuses qui le constituent, & par la cavité remplie de poussière qu'on y observe, lorsqu'elles sont en maturité.

Il y a deux espèces dans ce genre qui sont employées comme alimentaires.

Première espèce. La première est la vesse-loup hérissée, *lycoperdon hirtum*. Cette plante cryptogame existe fréquemment en été & en automne dans les bois, les prés, les terres en friche. Elle se présente d'abord sous la forme d'une petite boule blanche, garnie de pointes plus ou moins longues ; elle est alors pleine & blanche en dedans comme en dehors; elle parvient à toute sa grosseur, sans que sa chair cesse d'être ferme ; on peut même la séparer de son enveloppe ; mais bientôt cette enveloppe s'amincit, perd la plus grande partie de ses pointes; la chair s'amollit & se convertit en une poussière brunâtre qui s'échappe ou plutôt qui est lancée comme une fumée dans l'air par un trou formé à la partie la plus élevée de la plante. L'espèce de pédicule qui la soutient reste plein & formé d'une substance cotonneuse, quoiqu'on apperçoive toujours quelques ouvertures de communication entre la chair de ce pédicule & la partie supérieure de la plante. Telle est la description que donne M. Bulliard de la vesse-loup hérissée. Il termine ensuite cet article en disant qu'on mange cette plante dans l'état de jeunesse, dans beaucoup d'endroits ; nous croyons cependant devoir avertir que comme il y a plusieurs autres espèces de vesse-loup qui paroissent être très-âcres & très-vénéneuses, il faut être bien sûr de l'espèce qu'on cueille pour la manger avec sécurité. La présence des pointes assez longues dont elle est plus ou moins hérissée, est un caractère assez exact & assez sûr pour servir à la faire reconnoître & à éviter les quiproquos dangereux dans ce genre.

Deuxième espèce. La truffe, *lycoperdon tuber* de Linnéus. M. Bulliard en fait un genre sous le nom de *tuber nigrum*. On trouve, dit-il, cette espèce de truffe au commencement de l'hiver, dans les terreins sabloneux, dans les bois, dans les lieux habités ; elle se présente sous la forme d'une masse charnue, pleine, quelque soit son degré de développement ; elle vient sous terre & n'a point de racines. On nomme *truffières* les endroits qui produisent des truffes chaque année ; il y a des truffes dans presque toutes les forêts du royaume ; mais elles ne sont pas bonnes par-tout. Celles du Périgord, de l'Angoumois & de quelques provinces méridionales sont les meilleures & les plus recherchées ; il y en a aussi de très-bonnes dans la Bourgogne & dans la Franche-Comté. Dans l'état de jeunesse, la truffe est noire en dehors & blanche en dedans; à mesure qu'elle avance en âge, sa chair devient noire par-tout & plus ou moins veinée en blanc. Sa surface est raboteuse & mamelonée ; c'est dans ces mamelons que plusieurs botanistes modernes croient qu'existent les organes de la fructification ; on les reconnoît, suivant eux, à la poussière blanche qui sort par ces mamelons dans la maturité de la plante & aux vésicules remplies d'une pareille poussière, logées immédiatement au-dessous de l'écorce noirâtre & chagrinée qui forme les mamelons. C'est en septembre & en octobre qu'on cherche les truffes ; car on ne connoît pas l'art de les cultiver, au moins assez généralement, quoique quelques auteurs aient dit avoir réussi à cette culture. On remue la terre dans des lieux remarqués & où l'on savoit auparavant qu'il en existe ; on les trouve à quelques pouces de la surface du sol. On découvre les truffières par l'absence de l'herbe & la présence d'une grande quantité de moucherons qui volent au-dessus d'un terrein. Communément ce terrein est crevassé ou fendillé ; il laisse des chemins ouverts aux insectes qui vont y déposer leurs œufs, ainsi qu'à ceux qui en sortent après être éclos. Plusieurs animaux sont très-friands des truffes & avertissent l'homme de leur présence. On dit que les cochons sur-tout en sont très-avides, & qu'ils les déterrent pour les manger. On a imaginé de les employer à cette chasse, après leur avoir mis une muselière pour les empêcher de gâter ces tubercules, quand ils les ont déterrés.

Plusieurs auteurs indiquent quelques espèces différentes de truffes, la blanche & la marbrée ; mais il paroît que cette différence dépend sur-tout de l'âge ou du terrein. On dit qu'il y a en Savoie une espèce de truffe très-grosse, qui pèse quelquefois jusqu'à deux livres, & qui a exactement le goût de l'ail ; les meilleures sont certainement celles de moyenne grosseur, bien saines, bien nourries & bien cassantes. Tout le monde connoît l'odeur assez forte & comme aromatique de la truffe cuite & chauffée ; ce qu'on nomme son parfum. Les amateurs, les gourmets le trouvent délicieux, & ils en sont tellement affectés, qu'il est rare qu'au moment où l'on sert ce mets sur les tables, ils ne se répandent pas en éloges plus ou moins exagérés. La saveur, fade

d'abord, ne feroit point agréable sans l'odeur qui se développe en même temps par la mastication & qui va frapper les nerfs de l'odorat par la communication de la bouche & des narines. On sait encore que ce parfum se communique aux animaux que l'on cuit, après avoir rempli leur ventre de truffes. Plusieurs personnes préfèrent même les viandes parfumées à la substance même de la truffe. Il en est d'autres qui ont tant de goût pour cet aliment, qu'elles aiment mieux les truffes seules, cuites sans la chair des animaux, & présentées à table sous la serviette comme des marrons. Les vrais amateurs de truffes les mangent ainsi, & ne font pas un grand cas des viandes parfumées avec ce *champignon*, ni de la truffe qui a servi à les parfumer, & qui, suivant eux, a perdu alors toute sa saveur. Cette plante, quoique d'un tissu spongieux & qui paroît assez lourd & assez compacte, ne paroît pas être aussi difficile à digérer que la plupart des autres espèces de *champignons*; on attribue ordinairement cette propriété à sa partie odorante; ce qui n'est pas sans vraisemblance. Il est rare qu'on soit malade pour avoir mangé des truffes, quoique quelques personnes en mangent souvent une grande quantité, relativement à celle des autres mets qui précèdent ordinairement celui-là dans l'ordre du service de nos tables.

La truffe est rare en comparaison de la plupart des autres espèces de *champignons*; aussi n'est-elle servie que chez les gens riches ou fort à leur aise, tandis qu'on n'en voit jamais sur la table du pauvre; ce mets est-il bien réellement assez bon pour exciter son regret? On est persuadé par-tout que la truffe est aphrodisiaque & qu'elle porte fortement au plaisir de l'amour. Cela est presque passé en proverbe, & il n'y a pas un repas d'hiver, dans lequel ce mets ne soit l'occasion de plaisanteries faites à raison de cette propriété. Plusieurs auteurs d'histoire naturelle décrivent une espèce de truffe pourprée, foncée, qui vient dans les épaisses forêts de l'Allemagne, de la Hongrie, qui est de la grosseur d'une noix, & qui a une forte odeur spermatique. On assure que cette espèce de truffe est un des aphrodisiaques les plus forts; on la nomme *boletus cervi*; on la fait entrer dans les compositions aphrodisiaques.

§. III. Des *champignons* vénéneux.

Il est affreux que dans un ordre de substances qui fournit des mets très-recherchés & très savoureux, la nature ait formé une grande quantité d'espèces qui toutes plus ou moins suspectes, contiennent encore parmi elles les poisons végétaux les plus terribles dans leur action. La crainte est d'autant plus juste & d'autant plus forte sur ce point, que les espèces dangereuses sont, non-seulement à côté des bonnes, mais encore susceptibles d'être confondues avec elles, par des rapports de formes par lesquels même les botanistes les plus célèbres assurent qu'il est difficile de ne pas se laisser tromper. Plusieurs d'entr'eux ont cherché des caractères très-propres à établir des distinctions positives entre les bons & les mauvais *champignons*; mais aucun n'a encore pu réussir. On sait bien, par le rapprochement des faits, & sur-tout par l'ensemble que M. Paulet a recueilli, qu'en général les *champignons*, & sur-tout les agarics bulbeux, c'est-à-dire, qui naissent d'un bulbe bien formé & qui, outre la membrane qui recouvre leurs lames, & qui restent sur leur pédicule en forme de collet, portent encore une tunique générale, nommée *volva*, qui les enveloppe tout entiers, & qui les enveloppe avant leur entier développement, sont en général ceux qui renferment le plus grand nombre d'espèces empoisonnées; mais plusieurs *champignons*, très-bons & en particulier l'oronge, a ce caractère. Ce que la prudence doit dicter à tous les hommes, dans une incertitude aussi malheureuse, c'est de ne faire usage que des espèces bien connues, de se ressouvenir qu'un beaucoup plus grand nombre sont des poisons plus ou moins actifs, que les méprises sont faciles & trop démontrées par de terribles exemples, & de ne jamais s'exposer à manger des *champignons* douteux, ou même ceux qui n'ont point encore été employés, quoique leur odeur & leur saveur soient quelquefois capables d'inviter à en faire usage.

Quoique les travaux des botanistes soient bien loin d'être assez complets pour qu'on puisse distinguer, par des caractères certains & faciles à reconnoître les *champignons* vénéneux d'avec les comestibles, il existe cependant un assez grand nombre de faits & de descriptions exactes, pour qu'il soit possible de donner sur plusieurs espèces, manifestement dangereuses, des renseignemens assez exacts & assez détaillés pour servir de signalement. C'est sur-tout dans les ouvrages de MM. Bulliard & Paulet, que la plupart de ces détails sont consignés. Nous devons donc extraire de ces ouvrages les faits qui peuvent servir à commencer ces recherches si utiles. Nous suivrons, pour les descriptions, la méthode qui a déjà été suivie dans le second paragraphe, en traitant des *champignons* comestibles. Nous parcourrons les mêmes divisions de genres, en indiquant les espèces reconnues pour des poisons, & même celles qui sont justement suspectes. Il est nécessaire d'observer qu'il y a certainement dans les prés, dans les bois & dans les campagnes, un beaucoup plus grand nombre d'espèces dangereuses que celles qui seront indiquées ici; que ce n'est pas seulement d'après la couleur livide, l'odeur repoussante, l'âcreté au moindre tact, la putréfaction prompte, qu'il faut rejetter les *champignons*, & que l'on doit s'armer de la plus grande méfiance, même malgré l'absence de ces propriétés suspectes, lorsqu'on trouve des *champignons* qui ne sont pas reconnus facilement par les caractères que nous avons indiqués pour appartenir aux espèces comestibles.

Espèce I. Agaric bulbeux. *Agaricus bulbosus.*

Cette espèce de *champignon* est un des plus terribles poisons végétaux qui existe ; & c'est malheureusement celui qui par sa forme assez semblable à celle d'une des variétés de l'agaric comestible, a le plus souvent occasionné des méprises mortelles dans les environs de Paris ; c'est l'espèce que Vaillant a nommé *fungus phalloïdes, annulatus, fordidè virescens* & *patulus.* M. Bulliard le nomme *Agaric bulbeux.* Voici comment ce botaniste le décrit. Il a jusqu'à six pouces de hauteur, on le trouve dans les bois, à l'ombre, en août & septembre ; son chapeau est rond & horizontal, quand il est parvenu à sa grandeur ; sa chair est ferme & blanche ; sa superficie luisante & humide ; il est doublé de feuillets, de demi-feuillets & de parties de feuillets ; ceux qui environnent le pédicule se terminent en pointe régulière à une demi ligne de distance de ce pédicule, qui est droit, plein, d'une substance blanche, spongieuse. Cette description, quoiqu'inexacte, n'est pas assez détaillée pour caractériser une espèce aussi dangereuse & aussi nécessaire à bien connoître. M. Paulet en a traité l'histoire avec beaucoup plus d'étendue, & en a étudié à fond toutes les propriétés. Il nous paroît utile de faire connoître ici le travail de ce savant. Ce *champignon*, suivant cet auteur, est d'une taille moyenne & bien proportionnée ; le dessus du chapiteau est pour l'ordinaire d'un vert un peu luisant ; le reste est blanc ; cependant, lorsqu'il vieillit, le pédicule prend aussi une couleur verte. Cette couleur n'existe que dans sa membrane externe ; lorsqu'on l'enlève, le dessous, la propre substance du *champignon* est blanche. Avant de sortir de terre, cette espèce d'agaric est enveloppé entièrement de son volva ; il ressemble alors à deux noix, posées l'une sur l'autre, & recouvertes d'une peau blanche, épaisse ; la noix inférieure est formée par le bulbe, qui est plus gros que le chapeau à cette première époque ; il ont l'un & l'autre un peu plus d'un pouce de diamètre ; le pédicule, situé entre deux est court ; sous le volva, on apperçoit la membrane qui recouvre complettement les feuillets. A peine est-il hors de terre, que le volva se déchire, & reste en grande partie attaché au bulbe sous terre ; souvent aussi, une portion de cette enveloppe adhère au chapeau, & y forme des lambeaux. Ce chapeau est d'abord bombé ; en s'étalant, il devient plat ; il offre l'apparence d'un parasol ouvert ; il a deux, trois ou quatre pouces de diamètre. Le pédicule droit, cylindrique & un peu en quille, a quatre ou cinq lignes de diamètre dans son milieu, & sept à huit vers sa base ; il n'a jamais plus de cinq pouces de haut ; sa taille moyenne est de trois à quatre. On trouve ici une différence entre les détails donnés par M. Paulet, & la description de M. Bulliard, qui porte jusqu'à six pouces la hauteur de ce *champignon.* La membrane verte de ce chapeau reste entière & lisse jusqu'à la destruction de la plante, celle du pédicule se gerce ou s'écaille quelquefois. La substance de l'agaric bulbeux, est par-tout blanche, ferme, un peu humide ; la chair du chapeau a près de quatre lignes vers son centre, & s'amincit jusqu'à un quart de ligne vers ses bords. En la pressant, on en fait sortir un suc clair comme de l'eau ; le parenchyme n'a point de mauvais goût ; le pédicule qui a une espèce de moëlle dans son milieu, devient creux au bout d'un certain temps, ainsi que le bulbe, dont l'odeur virulente & l'humidité sont plus marquées que celles des autres parties de la plante. Les feuillets sont blancs, mais plus clairs que la chair du chapeau ; ils sont taillés en cercle, dont la partie la plus élevée n'a pas plus de quatre lignes de haut ; ils sont mêlés de demi-feuillets, de quarts de feuillets & même de portions de feuillets, situés sur-tout vers les bords du chapeau. Les feuillets entiers forment par l'ensemble de leurs branches une surface unie & horizontale ; ils sont arrangés en rayons autour du pédicule, sans y adhérer, & ils s'implantent dans un bord épais qui les soutient & qui cerne le pédicule comme le moyeu d'une roue tourne autour de l'essieu, de sorte qu'on peut séparer le pédicule du chapeau, sans endommager les feuillets. Le collet qui flotte sur le pédicule, a un demi pouce des feuillets, est plissé en manchette sur les bords ; on voit souvent des sillons très-fins, ou l'empreinte que les feuillets ont laissée sur cette membrane mince & délicate.

Cette espèce d'agaric croît, suivant M. Paulet, dans les endroits les plus sombres & les plus humides des bois des environs de Paris, & toujours à l'ombre. C'est sur-tout dans des terres légères, sabloneuses, noirâtres, formées sur-tout des débris de feuilles de chêne, parmi des racines de graminées, qu'il prend le plus ordinairement naissance. Il n'a point de racines proprement dites. On le trouve dans l'automne depuis la fin d'août jusqu'en novembre ; il est malheureusement le plus commun de tous les *champignons* qu'on rencontre en cette saison dans les environs de Paris ; on le voit abondamment dans les bois de Vincennes, de Pantin & de Boulogne, dans la forêt de Senart, de Saint-Germain, à Versailles, à Marly, à Meudon, à Sêve, dans la forêt de Fontainebleau. Les trois premiers bois en sont quelquefois tous couverts.

C'est spécialement avec une variété de l'agaric comestible à feuillets blancs, qu'on peut confondre l'agaric bulbeux ; c'est aussi sur les caractères distinctifs de ces deux *champignons*, que M. Paulet insiste le plus & avec raison. Cette variété à feuillets blancs de l'agaric comestible du *champignon* de couche est nommé *boule de neige*, dans quelques endroits & *champignon* de bruyère, nom sous lequel on le vend dans les marchés de Versailles, en septembre & octobre ; ces deux *champignons* ont la même forme apparente ; ils croissent ensemble, dans le même-temps ; on les confond souvent en les cueillant ; mais en les examinant avec attention, on peut éviter

facilement cette funeste méprise. 1°. L'agaric comestible à feuillets blancs porte un voile tendu comme la peau d'un tambour, sur ses feuillets, l'agaric bulbeux en porte un peu adhérent & flottant; 2°. le bon ne sort point d'un volva, & n'a point de véritable bulbe à sa base, il est seulement un peu arrondi; 3°. l'agaric comestible a l'odeur & la saveur du cerfeuil; l'agaric bulbeux n'en a point, ou il n'a rien d'agréable; 4°. Le premier est si délicat, qu'il jaunit à l'air, dans l'instant où on le coupe; le vénéneux n'éprouve point cette altération & reste blanc. 5°. Quoique le caractère de la variété de l'agaric comestible qu'on peut confondre avec l'agaric bulbeux, consiste dans la blancheur de ses feuillets, souvent ils offrent une teinte rosée qu'on ne remarque point dans l'agaric bulbeux, 6°. Enfin, si toutes ces différences ne sont point assez frappantes, nous ne devons pas nous lasser de répéter que l'on ne doit point chercher cette variété de l'agaric comestible à feuillets blancs & qu'on ne doit cueillir que le véritable à feuillets rosés.

Il ne se passe presque pas d'année, dit M. Paulet, que l'agaric bulbeux, nommé par les paysans *Luivert*, ou *Lucifer*, ne cause quelque malheur aux environs de Paris. Comment n'y seroit-on pas trompé, lorsqu'on sait qu'il existe plusieurs espèces de *champignons* verts qu'on mange dans quelques pays. Si nous n'avons pas parlé de ces espèces dans le paragraphe précédent, c'est qu'elles nous ont paru peu exactement décrites, & que nous avons pensé qu'il valoit mieux oublier quelques plantes, que d'exposer à commettre des méprises & des erreurs dangereuses. On peut voir dans le mémoire de M. Paulet, (Journal de Physique, année 1775, tome 7, page 484, 485, 486) un dénombrement des principales espèces de *champignons* verts comestibles. Cet auteur donne l'histoire de trois accidens arrivés en 1774. Nous croyons devoir les décrire ici pour faire connoître les effets de ce poison.

Le 14 septembre 1774, M. Guibert, fabricant de gases, à la porte Saint-Denis, en se promenant au bois de Vincennes, cueillit une certaine quantité d'agaric bulbeux, qu'il prit pour de bons *champignons*. Le lendemain, après qu'ils eurent été exposés toute la nuit à l'air sur une fenêtre, on les mit dans une étuvée de carpe; six personnes en mangèrent, M. & Mde. Guibert, sa fille, deux garçons & sa domestique; le repas fut fait sur les trois heures après-midi. Personne ne fut incommodé dans la journée: on soupa comme à l'ordinaire & chacun se mit au lit. A trois heures du matin, Madame Guibert fut réveillée, par un rêve effrayant; bientôt elle eut des anxiétés, des nausées, & rendit par le vomissement une partie de ce qu'elle avoit mangé, sans douleur & sans colique. M. Guibert eut les mêmes accidens à la même époque, mais il s'y joignit d'abondantes évacuations par haut & par bas; il éprouva un véritable *cholera-morbus*, avec des crampes vives & très-douloureuses, surtout aux pieds; malgré sa foiblesse, il alla chercher du secours lui-même; cette circonstance est rare, car dans plusieurs cas semblables, l'affoiblissement a été constamment assez grand, pour empêcher les malades de sortir de leur lit, ou au moins de faire des pas assurés. Les quatre autres personnes éprouvérent à peu-près les mêmes symptômes. Un homme de l'art, appellé, eut le temps de faire prendre le tartre stibié à Madame Guibert, à la domestique & à un des garçons. Il ne fut pas possible de rien faire prendre à l'autre garçon & à la petite fille, qui étoient dans un assoupissement continuel. Ceux qui prirent de l'émétique se trouvèrent mieux. M. Guibert avoit été secouru par la nature, qui lui procura une évacuation abondante. La petite fille & le garçon qui ne prirent rien restèrent dans l'assoupissement & moururent l'un & l'autre sans avoir rien rendu. L'assoupissement fut le symptôme le plus général, tous l'éprouvèrent, excepté M. Guibert; ils n'en sortoient que pour vomir, & ils y retomboient bientôt. Les quatre personnes qui échappèrent à l'effet de ce poison, furent trois ou quatre semaines à se rétablir. Le défaut d'appetit, l'abattement des forces & l'insomnie sont les suites ordinaires de cet empoisonnement, & subsistent pendant toute la convalescence; une circonstance que M. Paulet n'oublie pas dans ce récit, c'est qu'un chat qui avoit lêché les assiettes fut très-malade. M. Guibert le fit tuer, & il y a grande apparence qu'il en seroit mort; car ce poison, comme on le verra bientôt, est aussi pernicieux pour les animaux que pour les hommes.

Quelques jours après cet accident, M. Paulet ayant présenté à M. Guibert environ une vingtaine d'espèces différentes de *champignons* suspectes, il frémit à la vue du *champignon* bulbeux, & le reconnut sur-le-champ. Il assura même ce médecin, qu'en ayant ramassé beaucoup d'autres en même-temps, (& notez que c'étoit des bons,) il les rejetta, & ne conserva que ceux qui avoient les pieds bulbeux, dans l'idée que c'étoient les meilleurs. Ce qui donne le plus souvent lieu à cette fausse idée, c'est que le *champignon* de bruyères, dont il a été question plus haut, outre qu'il est sujet à jaunir, à cause de sa grande délicatesse, lorsqu'on le touche & qu'on a chaud, a des feuillets qui noircissent quelque temps après qu'il est cueilli, lorsqu'il n'est pas bien frais; c'est ce qui fait que la plupart du temps on le rejette; mais fut-il noir comme de l'encre, ajoute M. Paulet, il n'auroit pas le danger d'un seul des verts, ou de l'agaric bulbeux; il l'a vu manger très-souvent dans cet état, sans qu'il en ait résulté le moindre accident.

Il décrit ensuite un second empoisonnement, arrivé aussi en 1774, vers la mi-octobre, à Surêne.

Le

Le nommé Boucherat & sa fille ont péri par les effets de l'agaric bulbeux; il s'est passé onze heures entre le repas & les premiers symptômes du mal. Ils éprouvèrent d'abord des anxiétés, des défaillances, des nausées, des douleurs dans les membres, des convulsions, de l'assoupissement; ils n'ont pris pour tout secours que de l'eau chaude; il ne s'est manifesté chez eux ni coliques, ni tranchées, ni évacuations. Ils sont morts le troisième jour. Enfin M. Paulet cite encore un troisième exemple, non moins terrible, du nommé Bomer, manœuvre maçon, & de sa femme, empoisonnés à Melun, vers la fin de septembre de la même année. Le mari avoit cueilli, dans le bois de la Porchette, à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, des agarics bulbeux, & les avoit mangés le soir, à huit heures, cuits sur le gril, & en partie dans un ragoût. A cinq heures du matin, ils éprouvèrent l'un & l'autre des foiblesses, des anxiétés, des nausées & des vomissemens. La femme mal secourue mourut le troisième jour; le mari en fut sept ou huit à se remettre. M. Paulet conclut de ces observations, 1°. que l'agaric bulbeux, apprêté comme le *champignon* ordinaire, reste dix à douze heures dans le corps, avant de produire d'effets. 2°. Que les principaux symptômes de l'empoisonnement par cet agaric sont les anxiétés, les nausées, les défaillances, les vomissemens, le dévoiement, le *cholera morbus*, ou l'assoupissement. 3°. Que lorsqu'il excite des évacuations abondantes, il y a moins de danger; que l'assoupissement, joint à l'absence des évacuations, est le symptôme le plus dangereux. 4°. Que le mal de gorge n'est pas le symptôme le plus affecté à l'effet de toutes les espèces de *champignons* vénéneux, comme on l'a cru. 5°. Que l'agaric bulbeux paroît passer dans les secondes voies, qu'il attaque l'origine des nerfs. 6°. Que le tartre stibié est le plus efficace des remèdes que l'on puisse prescrire dans cette espèce d'empoisonnement.

Ce médecin ne s'est pas borné à cette simple observation; il a voulu connoître la nature du principe vénéneux de ce *champignon*, & conjointement avec M. Parmentier, il a fait une suite d'expériences, dont nous allons offrir ici les résultats.

1°. Trois gros de ce *champignon*, haché menu, mêlé avec de la viande & du pain, ont été donnés à un chien vigoureux; dix heures après, il fit des efforts pour vomir, il se coucha, s'assoupit, & mourut bientôt dans des convulsions: l'estomac & le duodenum offrirent des taches rougeâtres un peu livides.

2°. Deux agarics bulbeux verts, hachés & mêlés au pain & à la viande, mis en pâtée, ont été donnés à un autre chien; onze heures après il a eu des vomissemens, une évacuation d'excrémens blancs; il a tremblé; seize ou dix-huit heures après il s'est couché, n'a voulu rien prendre, a eu des mouvemens convulsifs & le hoquet. Cet état a duré plusieurs heures; l'animal s'est assoupi, & a eu tous les symptômes de l'apoplexie; la respiration étoit lente & profonde avec ronflement; il y avoit réfroidissement aux extrémités; il éprouvoit des secousses convulsives; le vinaigre qu'on lui donna de temps en temps, le réveilloit pour le moment, mais il retomboit bientôt dans le même état. La force des pulsations du cœur diminua sensiblement jusqu'à la trentième heure, qui fut l'époque de sa mort. A l'ouverture de son corps, les rides de l'estomac étoient marquées de points rouges; des taches de la même couleur & livides étoient répandues le long des intestins grêles; dans ces taches le mucus étoit enlevé & les tuniques corrodées, il ne restoit que l'externe; il n'y avoit aucun vestige de *champignon* dans les premières voies, tout avoit été dissous & fondu en mucilage.

3°. Pour connoître quelle partie de l'agaric bulbeux étoit vénéneuse, & si toutes l'étoient, on a donné à un gros chien une demi-once de suc exprimé de ce *champignon*, avec un peu d'eau; l'animal a vomi presque sur-le-champ avec des efforts incroyables & des mouvemens très-violens; il a eu des convulsions, le hoquet, un vrai *cholera morbus*, avec une prostration de forces très-considérable; il rendoit des matières blanches, muqueuses & écumeuses; après vingt-quatre heures de cet état affreux, il est mort sans avoir voulu rien prendre. L'œsophage étoit enduit d'une matière visqueuse grise, l'estomac rempli d'une liqueur brune & fétide; sa tunique veloutée, parsemée de points rouges, le canal intestinal rétréci vers l'ileum, l'épiploon durci, les poumons plus rouges qu'à l'ordinaire.

4°. Le principe vénéneux de ce *champignon* n'est point volatil par la chaleur du bain-marie; son eau distillée n'a produit aucun effet sur les chiens; elle n'étoit ni acide, ni alcaline; le résidu de cette distillation ou l'agaric bulbeux desséché & privé de son eau de végétation, a empoisonné deux chiens en vingt-quatre heures. Ce *champignon* desséché au four & réduit à un huitième de son poids, produisit le même effet. Leurs corps offrirent les mêmes phénomènes que les précédens.

5°. MM. Parmentier & Paulet cherchèrent à déterminer la nature de ce poison par différentes expériences. L'extrait préparé à la méthode de la garaye a tué un chien, en quinze ou dix-huit heures. Le ventre de cet animal étoit tendu, ce que les autres n'avoient point présenté; la vésicule du fiel étoit pleine d'une bile noirâtre, & l'estomac rétreci contenoit une matière plus fluide que l'extrait, mais de la même couleur. L'eau où l'on avoit fait macérer de l'agaric bulbeux, pendant plusieurs heures, purgea violemment un chien, mais sans le faire mourir.

6°. Il étoit donc décidé, par les expériences, que le poison de ce *champignon* étoit fixe, & susceptible de s'étendre ou de se délayer dans l'eau. Il falloit savoir si d'autres dissolvans avoient la même propriété. Un agaric bulbeux, séché au four, & pesant quarante grains, fut mis en digestion à un feu doux, avec une once & demie d'alcool bien rectifié. L'alcool prit en quelques heures une couleur jaune un peu verdâtre; il n'avoit pas de saveur sensible autre que la sienne; mais il étoit précipité par l'eau, comme du lait virginal. On donna cette matière à un chien, qui parut d'abord ivre; il ne put se soutenir, il s'assoupit. Son sommeil fut interrompu par des cris, qui durèrent douze heures. Alors il tomba dans une stupeur & une insensibilité qui firent croire qu'il étoit mort. Il ne mourut cependant que douze heures après, & il fut en tout malade vingt-quatre heures. Son corps présenta les mêmes altérations que les précédens. MM. Parmentier & Paulet concluent de ces expériences que le principe vénéneux de l'agaric bulbeux étoit un corps *gommo* ou *extracto résineux* (1).

7°. Ce *champignon* traité par l'alcool, & après avoir fourni sa teinture, fut donné à des chiens, qui n'en éprouvèrent aucune incommodité. On fit macérer l'agaric bulbeux pendant quatre ou cinq heures dans l'eau; on l'essuya bien, on le donna à un chien, qui mourut vingt-six heures après. L'eau n'a donc pas la propriété d'enlever le principe vénéneux, comme l'alcool.

8°. Trempé pendant quelques heures dans du vinaigre, l'agaric bulbeux cesse ensuite d'être un poison, mais cette propriété est alors passée dans le vinaigre; cet acide n'est donc point le correctif, ou l'antidote de ce poison. Une dissolution de sel marin rendit aussi le *champignon* non nuisible.

9°. L'acide sulfurique, mêlé à la dose de quelques goutes dans une once de teinture d'agaric bulbeux, en diminua un peu les effets nuisibles, mais sans les empêcher.

10°. L'éther sulfurique calma un peu les symptômes produits sur un chien, par un gros & demi de ce *champignon* desséché au four. Dans des expériences semblables, l'huile, le lait, le beurre, le vinaigre, la thériaque seuls ou mêlés ensemble, n'ont eu aucun succès.

(1) Un agaric bulbeux, pesant quatre gros, fut réduit à un demi-gros par la dessication; on l'a traité par une once d'alcool; on a évaporé celui-ci à siccité; il a laissé six grains d'extrait gommo-résineux; un grain & demi de ce résidu a fait vomir & purgé très-sensiblement un chien, mais ne l'a pas tué. On en a conclu qu'il faut environ six grains de cette substance pour faire périr un de ces animaux.

De toutes ces expériences, M. Paulet conclut que l'agaric bulbeux est un poison pour l'homme & pour les animaux, qu'il produit une maladie soporeuse & apoplectique, que ce poison entiet n'agit que dix ou douze heures après avoir été reçu dans l'estomac, qu'il se dissout ou se réduit en mucilage dans les premières voies, qu'il y laisse des traces de son action irritante & corrosive, qu'on ne peut reconnoître sa mauvaise qualité par aucun caractère extérieur, qu'il faut pour cela donner le suc de *champignon* écrasé à un animal, qui en éprouve presque subitement les effets, que le vinaigre, l'alcool, l'eau salée, dans lesquels on le laisse tremper, affoiblissent & corrigent son énergie vénéneuse, enfin que lorsqu'il a été pris en entier, l'émétique donné le plutôt possible est le moyen le plus sûr, & que l'éther calme un peu ses effets.

En réfléchissant sur l'extrême puissance malfaisante de l'agaric bulbeux, dont la partie vénéneuse soluble dans l'alcool ne fait qu'un quarante-huitième de la masse lorsqu'il est frais, & un sixième lorsqu'il est dépouillé de son humidité, en observant encore que ce poison terrible n'agit que dix à douze heures après avoir été pris, & qu'il n'y a point d'antidote connu qui puisse en arrêter les terribles effets, on doit être suffisamment averti de la nécessité de ne point cueillir à l'automne des *champignons* blancs ou verdâtres, dont cette espèce peut faire partie; on va voir que dans le printemps & presque dans tous les temps des promenades, on court le même danger, en cueillant d'autres espèces d'agarics.

Espèce II. L'agaric bulbeux printanier, *Agaricus bulbosus vernus*, de M. Bulliard.

Voici une seconde espèce de *champignon*, aussi dangereuse que la précédente, qui est regardée par M. Paulet comme une variété de celle-ci, & que M. Bulliard prend pour une espèce réellement différente, puisqu'il ne fait aucune mention de son analogie avec l'agaric bulbeux ordinaire. Ce *champignon* est malheureusement commun dans nos bois, au printemps. Dans sa jeunesse, son chapeau est recouvert d'un volva qui part du bulbe, & qui se déchire dans son développement. La membrane qui couvre les feuillets retombe sur le pédicule, & y forme un collet. La chair du chapeau est continue avec celle du pédicule & du bulbe. Ses feuillets nombreux sont divisés en feuillets entiers, & en parties de feuillets; c'est sur-tout cette espèce que l'on confond avec la variété de l'agaric comestible à feuillets blancs, quoique si l'on y fait attention, on puisse le distinguer, que celui-ci se pèle facilement, porte un collet rouge à son bord, & sec à sa surface, qu'il a un goût & une odeur agréable de cerfeuil, que sa chair devient brune à

l'air, tandis que l'agaric bulbeux printanier à un collet blanc très-régulier, qu'il est humide à sa surface, qu'on ne peut pas le peler, qu'il n'a rien d'agréable au goût ni à l'odorat, que sa chair ne change point de couleur sous la dent.

Les effets de cet agaric sont absolument les mêmes que ceux de l'agaric bulbeux, avec lequel il a d'ailleurs les plus grands rapports de forme & de structure. Il reste dans la bouche, pendant quelques minutes, sans qu'on s'apperçoive de sa mauvaise qualité. Mais huit ou dix minutes après l'avoir mis dans sa bouche, on éprouve une chaleur semblable à celle qui est produite par le poivre. On doit faire vomir promptement le malade, & lui donner de l'éther sulfurique dans du vin. Si l'on manquoit d'éther, ajoute M. Bulliard, il faudroit écrâser une tête d'ail avec du lait, & la faire avaler au malade.

Espèce III. Agaric volvacé. *Agaricus volvaceus*, de M. Bulliard.

Cette espèce a été trouvée une seule fois dans les bruyères du bois de Versailles, dit M. Bulliard; mais il vient tous les ans dans la serre du jardin royal des plantes, à Paris, en juillet & août. Dans sa jeunesse, il est entièrement renfermé dans un volva complet, d'où il se développe par degrés de la même manière que l'oronge vraie. Son chapeau est d'abord d'une teinte brune & égale; à mesure qu'il prend de l'accroissement, il se bigarre agréablement de brun & de blanc. Il a peu de chair; il est double de feuillets & de parties de feuillets blancs dans sa jeunesse, & d'une couleur saumonée dans un âge avancé. Ses feuillets entiers sont peu nombreux; ils vont se terminer à quelques lignes de distance du pédicule qui est continu avec la chair du chapiteau. M. Bulliard dit que cet agaric n'a d'abord rien de désagréable au goût, mais que quelque temps après l'avoir mâché, il laisse dans la gorge une âcreté insupportable.

Il paroît que c'est ce *champignon* que M. Paulet a indiqué dans son mémoire inséré parmi ceux de la société royale de médecine, comme troisième espèce de *champignon* bulbeux à volva entier, & qu'il a fait représenter dans la planche huitième de ce mémoire. L'exactitude de ce rapport entre les deux auteurs a été d'ailleurs reconnue par M. de la Marck, que je me suis fait un devoir de consulter sur la synonymie très-difficile des espèces de ces plantes cryptogames. Les habitans de la campagne, suivant M. Paulet, nomment ce *champignon Oronge* tanée. On le trouve au pied des châtaigniers, dans les terres rougeâtres & comme tanées par les débris des écorces de ces arbres; il est de couleur de marron foncé; son volva, dont le fond est blanc, participe un peu de cette couleur. Au premier coup-d'œil, on le prendroit pour la véritable oronge, dont il diffère cependant à bien des égards. Il n'a presque point de chair; ses feuillets sont minces, d'une hauteur égale & entremêlés de petits feuillets placés sur les bords. Les grands feuillets se réunissent à une espèce de bourrelet qui cerne le pédicule, sans y adhérer. Le chapeau n'est formé que de ces feuillets recouverts d'une membrane mince, que leur saillie fait paroître rayée. Le pédicule blanc mêlé de brun est creux, ou rempli d'une moëlle cotoneuse; il a un pouce de diamètre près du bulbe, & un demi-pouce vers le chapeau. Tout le *champignon* a trois pouces environ de hauteur. Son odeur & sa saveur ne sont point agréables; rien n'invite à le manger. M. Paulet a fait deux expériences sur cet agaric volvacé. Un de ces *champignons*, de moyenne grosseur & pesant à-peu-près une once, mêlé avec égale quantité de viande & donné à un chien, l'a tourmenté un peu, mais sans produire aucun accident grave. Un autre chien n'a pas souffert davantage d'une pareille dose. Il paroît donc que l'agaric volvacé n'est pas, à beaucoup près, aussi vénéneux que les deux agarics bulbeux précédens. D'ailleurs, il ne pourroit être à craindre que confondu avec l'oronge; mais cette erreur est difficile, puisqu'il n'invite à le cueillir, ni par son aspect, ni par son odeur & sa saveur.

Espèce IV. L'agaric fausse oronge. *Agaricus pseudo-aurantiacus*. Linn.

Cette espèce de *champignon* a été pernicieuse pour un grand nombre de personnes, par sa ressemblance avec la véritable oronge. On la trouve communément en septembre & octobre, dans les bois des environs de Paris. Lorsque cet agaric est jeune, il n'est point rond comme l'oronge vraie; son volva est incomplet. Dans son développement entier, son chapeau a de quatre à six pouces de diamètre; il est rayé sur ses bords; sa peau se détache facilement de la chair, mais elle est très-épaisse; sa surface est sèche; sa chair est blanche, un peu colorée sous la peau; ses feuillets sont blancs, doublés, un peu frangés. Son pédicule, qui part d'un bulbe, est plein & plus épais dans son milieu, est plus grêle & plus élevé que celui de l'oronge vraie. Il porte un collet comme celle-ci. Telle est la description de ce *champignon*, donnée par M. Bulliard; il ajoute que des chats auxquels on en a fait prendre sont morts six heures après. Que la même expérience répétée sur des chiens, a produit le même effet; qu'il est cependant agréable au goût & à l'odorat, qu'on le regarde comme très-dangereux pour les hommes, quoique deux onces ne lui aient rien fait. M. Paulet, dans le mémoire déjà cité sur le *champignon* bulbeux, a donné plus de détails sur la structure & les propriétés de la fausse oronge, il le range parmi les *champignons* bulbeux à volva brisé. C'est un des fungus *muscas interficiens de G. Bauhin*, & l'*agaricus muscarius*.

de Linnéus. Ce beau *champignon*, d'après la description donnée par ce médecin, est couleur de feu quand il sort de la terre. Il est couvert de petites peaux blanches, toutes à-peu-près de la même grandeur, répandues irrégulièrement sur sa surface. A mesure qu'il se développe, cette couleur s'affoiblit, & pâlit sur ses bords ; c'est alors qu'il ressemble à la véritable oronge ; mais ses feuillets, son pédicule blanc & ses taches sur le chapeau, ne permettent pas de le confondre avec cette dernière. M. Paulet cite ici une phrase de Pline, qui paroît avoir connu & indiqué ce *champignon*, en décrivant la véritable oronge ; *nitri similes*, dit le naturaliste ancien, *veluti guttas in vertice albas ex tunicâ sua gerunt*. Son pédicule, d'un pouce de diamètre, s'élève quelquefois jusqu'à dix ; il s'épaissit vers sa base, & vers l'insertion des feuillets ; ceux-ci, très-serrés & hauts de quatre lignes environ, sont taillés finement en dents de scie sur leur tranche. Ils sont mêlés de portions de feuillets ; les premiers se réunissent dans une espèce de bourrelet qui cerne le pédicule sans y adhérer. La fausse oronge est humide, sur-tout quand elle se passe ; elle a une saveur douceâtre. Beaucoup de personnes, quoique connoissant la véritable oronge, ont été trompées par l'apparence de celle-ci, & sont devenues victimes de leur imprudence. Feue Madame la princesse de Conty cueillit elle-même plusieurs de ces *champignons*, en 1751, dans la forêt de Fontainebleau ; on les lui servit à dîner, & elle en mangea plus que tous ceux qui étoient à sa table ; elle fut aussi celle qui éprouva les accidens les plus graves. Deux heures après son dîner, elle eut des foiblesses, des anxiétés, des envies de vomir, & elle resta plusieurs heures sans connoissance & assoupie, de manière qu'on craignit pour sa vie. Elle prit 27 grains de tartre stibié, de l'huile, de la thériaque, mais sans rendre le poison. Un lavement de tabac en décoction, fut le seul moyen qui lui fit rendre les *champignons*, & qui la sauva.

En 1775, la dame Besançon, blanchisseuse à Paris, rue de l'Arbre-sec, cueillit en octobre, au bois de Pantin, plusieurs fausses oronges qu'elle fit cuire dans l'huile & qu'elle assaisonna avec de l'ail, du persil & de la ciboule. Deux de ses filles, un étranger & elle en mangèrent. Une heure après le repas, elle sentit du mal-aise, des foiblesses & des envies de vomir ; l'étranger & ses filles éprouvèrent les mêmes accidens, un peu plus tard ; le tartre stibié & l'eau chaude, administrés promptement à ces quatre personnes, les guérirent ; la mère, âgée de 60 ans, eut de la fièvre pendant deux ou trois jours. Il est bon de remarquer que cet empoisonnement n'a été accompagné d'aucune douleur & d'aucune colique. Ayant éprouvé, dit M. Paulet, plusieurs fois ce *champignon* sur des chiens de moyenne grandeur, à la dose de trois, environ deux ou trois heures après, ils tremblent sur leurs jambes pendant trois ou quatre heures, ils ont des vertiges, vont de côté & d'autre, ont de la peine à se soutenir ; enfin, ils tombent dans un état de stupeur, avec une respiration lente & profonde. Cet état dure cinq ou six heures ; ils se plaignent par intervalles, se roulent par terre & ne veulent rien prendre ; ils ont des mouvemens convulsifs, comme si on leur pinçoit les entrailles. Si dans cet état on leur donne du vinaigre, les accidens augmentent ; si on leur donne de l'émétique & qu'ils vomissent, ils sont un peu soulagés ; après avoir été par haut & par bas, ils finissent ordinairement par en revenir. Je n'ai pas poussé plus loin mes expériences sur ce *champignon*. Son poison paroît en tout moins fort & moins actif que celui de l'agaric bulbeux & de l'agaric bulbeux printanier ; mais il tue, & il est probable que c'est cette espèce qui a été prise souvent pour l'oronge qui a causé la mort de l'empereur Claude. Il ne se passe pas d'année qu'il ne produise quelque accident aux environs de Paris ; les italiens le nomment *volvolo salvatico*, *malefico*, *rosso*.

Espèce V. L'agaric sanguin ; *Agaricus sanguineus* de M. Bulliard.

On trouve ce beau *champignon* dans les bois des environs de Paris, en août & septembre. Dans sa jeunesse, son chapeau est très-régulier, arrondi ; en se développant, il s'applatit, & de convexe qu'il étoit d'abord il devient concave ; ses feuillets épais sont fragiles, bifurqués, quelquefois même trifurqués ; ils se continuent avec la chair du chapeau & celle du pédicule, dont on ne peut pas les séparer sans les rompre. Son pédicule est plein dans sa jeunesse, & devient creux en vieillissant. On le trouve souvent rongé par des larves de mouches ; les feuillets servent également de pâture à ces larves. Ce *champignon* est très-dangereux ; M. Bulliard, dont nous empruntons ces caractères & cette description, dit qu'il produit sur la langue l'effet de la brûlure ; il ne donne pas de lait, il n'exhale point de mauvaise odeur, excepté quand il est vieux. Ce botaniste ne donne pas d'observations sur ses effets, & n'indique aucun remède. Il est vraisemblable qu'on ne l'a point confondu avec quelques espèces utiles, puisqu'on ne cite point d'empoisonnemens produits par cette espèce d'agaric.

Espèce VI. L'agaric meurtrier ; *Agaricus necator* de M. Bulliard. *Agaricus torminosus* de Scheffer.

Suivant M. Bulliard, ce *champignon* a rarement plus de quatre pouces de hauteur ; on le trouve dans les bois des environs de Paris en août & septembre. Dans sa jeunesse, son chapeau est rond, d'un roux brun ; à mesure qu'il croît, il s'étend & se creuse même un peu dans son milieu ; il se peluche & paroît cilié dans ses bords ; dans son état de vieillesse, il se déforme en peu de temps, il s'allonge d'un seul côté & sa pelure disparoît. Ses feuillets entiers, les moins nombreux, sont d'un blanc sale ; ils forment un bourrelet qui s'insère dans le pédicule ; il y a beaucoup

plus de portions de feuillets que de feuillets entiers. Son pédicule est plein, sa chair ferme. Il donne, quand on l'entame, une liqueur blanche qui découle sur-tout de l'insertion des feuillets sur le chapeau & de l'écorce du pédicule. On ne le trouve jamais mangé de vers. Cette plante, dit M. Bulliard, est nuisible à la plus petite dose; son suc est si âcre, qu'il produit l'effet de la brûlure sur la langue. L'huile prise promptement en boisson & en lavemens, peut remédier à ses mauvais effets. Ce botaniste ajoute une note très-importante; c'est que quelques auteurs, & Linnéus en particulier, ont confondu ce *champignon* avec l'*agaric délicieux*. C'est une erreur bien funeste & bien singulière.

Espèce VII. L'agaric verruqueux; *Agaricus verrucosus* de M. Bulliard.

Ce *champignon* qui se trouve communément dans les bois des environs de Paris; en juillet, août & septembre, porte un collet persistant & fort d'un volva incomplet, dont il ne conserve aucune trace, lorsqu'il a acquis tout son développement. Dans sa jeunesse, son chapeau est arrondi & n'est guères plus gros que l'extrémité de son pédicule; il se développe bientôt, acquiert jusqu'à quatre pouces de diamètre & devient concave dans un âge avancé. Sa surface est hérissée de petites protubérances de forme variée, & plus ou moins semblables à des verrues; c'est ce qui lui a fait donner son nom. Il varie dans sa couleur qui est grise, roussâtre, fauve, citron ou aurore. Ses feuillets sont très-multipliés, blancs & libres. Sa chair, continue avec celle du pédicule, est blanche ou rougeâtre, mais jamais d'une couleur orangée, comme celle de la fausse oronge, à laquelle il ressemble d'ailleurs. M. Bulliard, qui a fourni cette description, dit que l'agaric verruqueux est inodore, qu'il a une saveur salée, participant d'ailleurs à celle de tous les agarics en général; il termine son article par ces mots: on croit qu'il seroit d'un usage dangereux. M. Paulet a décrit plusieurs variétés de *champignon* verruqueux, en comptant quelques-unes d'entre elles pour de véritables espèces. On peut lire le Mémoire que nous avons cité, inséré parmi ceux de la Société royale de Médecine, pour l'année 1776, pages 454, 455 & suivantes.

Espèce VIII. L'agaric styptique; *Agaricus stypticus* de M. Bulliard.

Ce *champignon* existe en automne & pendant une partie de l'hiver dans les bois des environs de Paris; on le trouve sur des troncs d'arbres coupés horizontalement. Sa superficie est sèche; sa chair molasse se déchire difficilement, & sa dessiccation est facile. Son chapeau ressemble assez bien à une oreille humaine; ses bords sont roulés en dessous. Ses feuillets étroits, presque tous entiers, peuvent être détachés de la chair; ils sont remarquables par la manière dont ils se terminent sur une ligne circulaire qu'aucun d'eux ne dépasse; son pédicule, court & latéral, est très-évasé vers le haut & continu avec la chair du chapiteau. Quelques instans après qu'on a mâché cette espèce d'agaric, il produit dans le gosier une espèce d'étranglement, à-peu-près comme le sulfate de fer ou le sulfate d'alumine. Si on en avaloit, il paroît qu'il feroit beaucoup de mal; mais heureusement, dit M. Bulliard, que rien n'invite à le manger. Nous observerons qu'en raison de la saveur, fortement styptique de cet agaric, il pourroit être employé avec avantages dans les hémorrhagies produites par les blessures; la facilité qu'on a pour le sécher est aussi très-propre à favoriser cet usage.

Genre 2. Bolet; *Boletus*.

Les bolets, quoique moins multipliés que les agarics, au moins dans les descriptions des auteurs qui ont traité en particulier des *champignons*, contiennent cependant des espèces nuisibles qu'on pourroit cueillir à cause de leur beauté & de leur forme semblable à celle des espèces comestibles. M. Bulliard n'en cite cependant que deux espèces, soupçonnées d'être vénéneuses; mais il paroît qu'il en existe un plus grand nombre, qu'il faut être sur ses gardes & s'en défier.

La première espèce, citée comme nuisible par M. Bulliard, est celle qu'il nomme bolet oranger, *boletus aurantiacus.* On trouve cette belle espèce dans les bois en automne. Elle porte sur un pédicule allongé, plein, mince vers le haut, rugueux sur sa longueur, un chapeau épais, de couleur orangée, quelquefois marqué de petites taches plus foncées que le fond. Sa chair est molle, blanche; elle ne verdit point quand on l'entame, mais elle prend une couleur vineuse. Le chapeau est garni en dessous d'une grande quantité de tubes grêles, allongés, qui n'ont aucune adhérence avec sa chair, & qui ne sont que contigus entre eux.

Ce bolet n'a rien de désagréable au goût & à l'odorat; néanmoins, dit M. Bulliard, il seroit possible qu'il y eût quelque danger à en faire usage comme aliment.

La seconde espèce, annoncée comme suspecte par ce botaniste, est le bolet coriace, *boletus coriaceus.* On le trouve dans les bois, sur les troncs d'arbres abattus, sur les vieilles souches, à demi-pourries; il est vivace, d'une substance sèche, coriace & solide. Son chapeau est irrégulièrement arrondi, plus ou moins enfoncé dans le milieu. Il porte des tuyaux courts, irréguliers & tous bien ouverts; son pédicule est presque toujours plein. On trouve assez fréquemment deux ou trois de ces bolets réunis par leur chapeau, sans qu'on puisse découvrir le point de leur réunion. Il n'est rien, dit M. Bulliard, qui indique comment il peut nuire; cependant il en est soupçonné.

Nous ajouterons à ces remarques qu'une des efpèces de bolets qui fe trouve le plus fréquemment dans nos bois, & qui fe reconnoît facilement par fa couleur jaune orangée, & fur-tout par fa propriété de prendre une couleur bleue éclatante, lorfqu'on caffe fa chair & qu'elle a le contact de l'air, paroît être auffi un *champignon* fufpect, & qu'il faut bien fe garder de cueillir & de manger.

Genre 3. Veffe-loup; *lycoperdon.*

Dans le genre des lycoperdons il y a quelques efpèces, aux environs de Paris, qui ont des propriétés nuifibles, & qu'il eft néceffaire de connoître, afin d'éviter les dangers auxquels elles expofent, ou de favoir y remédier quand on y a été expofé. On fait que ce genre de plantes cryptogames ou de *champignons* contient, lorfqu'il eft mûr, une pouffière plus ou moins colorée & âcre. C'eft fur-tout dans les deux efpèces fuivantes que cette propriété eft la plus forte. L'une eft la veffe-loup pyriforme; *lycoperdon pyriforme.* On trouve cette plante en août & feptembre, dans les bois, fur les chemins, fur les peloufes. Sa forme reffemble à celle d'une poire; ce qui fait fon caractère fpécifique. Dans fa jeuneffe, elle eft ferme, pleine d'une fubftance grisâtre; à mefure qu'elle avance en âge, elle fe ramollit en dedans & fe deffèche en dehors; elle s'emplit d'une pouffière noirâtre, qui dans la maturité s'élance audehors de la plante par une ouverture qui fe fait vers le haut de cette plante. On voit alors cette pouffière former une vapeur, une efpèce de nuage à quelques pieds au-deffus de la plante; lorfque cette pouffière eft fortie par le mouvement d'explofion qui a lieu dans la maturité, la membrane de la veffe-loup pyriforme s'affaiffe, s'applatit, fe déforme & fe pourrit promptement après les pluies. Cette pouffière s'allume avec affez de difficulté à la flamme d'une chandelle; lorfqu'on la refpire par le nez, elle produit des éternumens violens, quelquefois même des hémorrhagies; lancée dans les yeux, elle caufe de la rougeur, de la cuiffon, & elle excite le larmoyement. Pour calmer ces fymptômes & détruire ces mauvais effets, on doit mettre en ufage les décoctions de plantes adouciffantes, de graine de lin, de racine de guimauve, d'orge, &c. Les bains de vapeurs, & furtout la vapeur de l'eau chaude, celle du lait chaud, rempliffent auffi la même indication.

La feconde efpèce, indiquée comme vénéneufe par M. Bulliard, eft la veffe-loup commune; *lycoperdon bovifta* de Linnéus, *lycoperdon commune* de la Flore françoife, *lycoperdon verrucofum* de M. Bulliard. Cette plante fe trouve en été & en automne, dans les bois, fur les terreins fecs, dans les prés montueux, &c. Elle eft très-commune & très répandue dans ces derniers endroits; elle a depuis deux jufqu'à quatre pouces de haut; elle eft arrondie dans fa jeuneffe. Son pédicule plein eft pliffé à fon fommet; fa fubftance eft d'abord ferme & mêlée de taches grifes ardoifées; fa furface eft plus ou moins inégale, raboteufe & comme chargée de verrues; quand elle mûrit, elle fe ramollit en dedans & fe deffèche en dehors; elle fe fend à fon fommet, & il en fort, avec une forte d'explofion, fous la forme de fumée, une pouffière noirâtre, douce au toucher, inflammable par le contact d'une chandelle allumée. Cette pouffière, reçue dans les yeux & dans le nez, produit les mêmes effets que celle de l'efpèce précédente, & on y remédie par les mêmes moyens. On affure que cette plante, prife intérieurement, eft un poifon très-âcre; ce qui eft très-vraifemblable.

Telles font les efpèces de *champignons*, plus ou moins vénéneufes, & fur lefquelles l'expérience a prononcé. Nous ne faurions trop répéter qu'outre les efpèces qui font les mieux connues, il y en a beaucoup d'autres qui paroiffent être également dangereufes, & qu'en général, cette famille de plantes eft juftement fufpecte.

§. IV. *Des* champignons *médicamenteux.*

La claffe fi nombreufe des *champignons*, qui contient tant d'efpèces remarquables par leur faveur, leur odeur, leur énergie fur l'économie animale, ne doitelle pas fournir des fecours médicamenteux? L'analogie de ces deux genres de propriétés, la vénéneufe & la médicamenteufe, qui fe rapprochent par plufieurs points, n'indique-t elle pas qu'il exifte en effet parmi les *champignons*, des corps doués de vertus très-actives, & qui pourroient être employés avec fuccès à la guérifon des maladies? Il n'eft pas poffible de fe refufer à admettre cette idée qui eft fondée fur les connoiffances les plus exactes de la matière médicale. Mais comme l'expérience doit prononcer feule fur les propriétés & les ufages des remèdes, & comme elle n'a fait connoître encore que très-peu d'efpèces utiles, comme médicamens, parmi les *champignons*, cet article de notre travail fur ces végétaux fera trèscourt. Nous indiquerons feulement ici qu'il paroît que la propriété émétique, purgative & apéritive eft la plus énergique & la plus remarquable de celles que les médecins ont pu trouver dans ces plantes. C'eft dans cette vue qu'ils ont fait ufage du bolet du mélèze, nommé *agaric blanc* dans les boutiques. On fe fert auffi du bolet amadouvier pour arrêter les hémorrhagies. On a traité fort en détail de ces deux corps médicamenteux à l'article AGARIC de ce Dictionnaire. (M. FOURCROY.)

CHAMPS (Les) *ou* la CAMPAGNE, f. m. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme fain confidéré fuivant fes rapports & fes différences.

Claffe I. Ses rapports en fociété.

Ordre II. Relatif au genre de vie.

Les *champs* font le véritable féjour de l'homme

& des animaux : la salubrité de l'air, l'éloignement du fracas des villes ; la tranquillité qui en rient lieu, les douces nuances des objets, la beauté & la variété du spectacle de la nature, le doux parfum des fleurs, la jouissance des fruits, tout y est salutaire pour le corps, satisfaisant pour l'ame, parce que tous les objets s'y trouvent dans une juste proportion, & dans un accord admirable avec nos organes.

Nous voyons en général que les habitans sédentaires dans les campagnes sont sains, frais, robustes, gais, doux & contens; c'est là que se trouve la nature dans son plus grand degré de pureté; si l'on y trouve quelquefois la corruption, c'est des villes voisines qu'elle y a été le plus souvent apportée.

Le travail de la campagne, entretenant le corps dans un état d'exercice & d'activité habituelle, est un moyen très-avantageux pour se bien porter, lorsqu'on ne le force pas trop. La vie frugale & sage qu'on y mène n'entre pas pour peu dans la conservation des individus.

Les campagnes les plus salutaires sont celles qui sont placées sur les montagnes, où l'air est pur & subtil, où l'on respire librement. Le corps y est plus léger, l'esprit plus sain, les plaisirs moins vifs, & les passions plus modérées; il semble qu'en s'elevant au-dessus du sejour des hommes, l'ame prenne un caractère plus grand, plus sublime & plus conforme aux objets qui l'entourent : ce n'est pas là qu'on trouve ces vapeurs qui infectent les lieux où la foule est entassée, ce n'est pas là qu'on connoît la mélancolie, ni les spasmes qui troublent la santé de nos citisaines. On a déjà eu raison d'observer que la médecine pourroit trouver un remède très-avantageux, ainsi que la morale, en conseillant des bains de l'air salutaire & bienfaisant des montagnes.

Par une raison inverse, les lieux bas, marécageux, aqueux & humides doivent être très-pernicieux à la santé, même des gens de la campagne; en effet nous voyons que c'est sur-tout dans ces endroits que se manifestent des fièvres intermittentes, des maladies épidémiques souvent meurtrières, sur-tout quand les habitans ont eu à souffrir d'une constitution en même temps froide & humide. Il faut donc éviter autant qu'il est possible ces sortes d'habitations, & chercher un aspect à l'abri des vents du nord. Aujourd'hui que notre constitution a déjà fait beaucoup fait pour améliorer le sort des gens de la campagne, il lui reste encore de grands bienfaits à répandre sur eux : ce sont ceux qui viendront à leur aide pour détruire les préjugés dont ils sont des victimes habituelles, qui leur apprendront l'agriculture, à se nourrir, à se vêtir, à se loger, à se garantir de l'humidité & des inondations; car il faut convenir que les paysans sont encore d'une profonde ignorance sur tous ces objets.

Les défauts de secours dans les maladies emportent beaucoup d'habitans de la campagne. Il est surprenant que, dans la plupart des pays de l'Europe, on ferme l'œil sur des maux aussi affligens. On salarie des curés dans chaque village pour donner aux paysans les secours spirituels qui dépendent de leur ministère, & l'on a l'inhumanité de laisser sans secours temporels des malheureux à qui un bon conseil, quelquefois le plus simple remède suffiroit pour maintenir la santé, ou pour la rendre. Les secours spirituels sont bons, les temporels ne sont pas moins utiles à l'état; il devroit donc y avoir des chirurgiens examinés & stipendiés dans chaque village pour soulager les pauvres infirmes, & dans chaque district de distance à autre, des médecins payés aussi pour aller donner des conseils dans les circonstances les plus épineuses. Il seroit sur-tout important que ces médecins eussent le droit d'examiner les drogues que les apothicaires ou les chirurgiens de campagne vendent soit aux particuliers, soit à la nation, si elle se chargeoit de faire fournir les pharmacies de provinces.

Il seroit de la dernière conséquence d'exiger que les sages-femmes, qui sont ordinairement fort ignorantes, eussent été étudier dans les grandes villes, qu'on leur fit subir un examen sur l'état qu'elles ont embrassé; il est certain que leur stupidité & leur balourdise coûtent la vie à beaucoup de femmes, sans compter leurs enfans. Il est encore très-nécessaire d'éloigner des campagnes les charlatans ou les empiriques, qui sont véritablement des empoisonneurs publics. La propreté est un des articles les plus avantageux à faire observer aux gens de la campagne. Non-seulement ils doivent au moins changer de linge une fois la semaine, mais il faut que ses soins s'étendent sur le local qu'ils habitent, qui doit être balayé & nettoyé tous les jours. Ils doivent soigneusement frotter leurs meubles, écarter les insectes, & laver souvent. On sait que la Hollande, qui est un pays presque submergé, ne doit la salubrité de son climat qu'à ces soins vigilans dont on s'occupe avec une scrupuleuse exactitude; c'est pourquoi chez eux les alimens, les laitages sur-tout, sont si bons & si recherchés.

Mais ce n'est pas assez pour nos campagnes d'avoir cette propreté intérieure dont nous parlons; si d'un autre côté les maisons ne sont pas bien aérées, comme on en rencontre en foule où il n'y a pas de possibilité d'établir des courans d'air, & dont les fenêtres sont si petites que souvent elles n'ont pas un pied quarré, où il n'y a pas d'écoulement pour les immondices des animaux, où l'on fait croupir du fumier devant les portes, ou la malpropreté des chemins dans les villages est telle que l'on ne peut aller d'une maison à une autre, sans se crotter jusqu'à l'échine. Il faut nécessairement dans un état bien constitué qu'il y ait des ordonnances sur tous ces objets, & qu'on force les paysans, qui sont naturellement paresseux sur-tout à ce qui ne présente pas un lucre présent, de s'y astreindre ponctuellement.

Il ne faut point oublier de faire nettoyer les puits, les églises, les cimetières, de faire enterrer les morts à de justes profondeurs. Il faut leur conseiller à ces bonnes gens d'avoir des fours banaux, qui seroient pour eux très-économiques, & leur procureroient l'avantage d'avoir du pain, qui seroit surveillé & cuit par des gens qui auroient intérêt à y avoir beaucoup d'attention, & qui par-là éviteroient souvent les dangers du feu, contre lesquels il est encore indispensable de faire prendre par-tout les plus grandes précautions.

Il est absolument nécessaire de détruire toutes les fêtes de l'année, à l'exception du dimanche, des trois grandes solemnités, & des fêtes nationales. Toutes les autres rendroient un temps assez considérable, qui seroit réparti sur les travaux de l'agriculture; on auroit de plus l'avantage d'empêcher les paysans d'aller dans les cabarets où ils se livrent, outre mesure, à une boisson souvent empoisonnée; ils deviennent incapables de se livrer le lendemain à leurs travaux ordinaires, & fréquemment exposent leur santé. Le célèbre Benoît XIV avoit sur ce point attaqué l'écorce du mal, sans pénètrer jusqu'à la racine; aujourd'hui nous pouvons, sans pape, faire ce qui est utile à la nation, & ce qui peut concourir en même temps au bien général & particulier.

Il faudra encore faire examiner, autant qu'il se pourra, les eaux de chaque canton, pour reconnoître celles qui sont les plus potables. Car il y a une foule d'accidens & de maux qui sont dus à l'usage habituel des eaux crues, séléniteuses, auxquels les gens de la campagne ne font aucune attention. *Voyez* HABITATION. (M. MACQUART.)

CHANCRE.

Les *chancres* vénériens sont de petits ulcères, ronds, superficiels, qui sont la suite d'un coït impur, & qui attaquent dans les deux sexes les parties naturelles, comme plus immédiatement exposées à l'action du virus vénéneux.

Dans les hommes, on les remarque assez ordinairement au gland, mais plus communément à la couronne, au prépuce, au frein, quelquefois même à l'extrémité extérieure du canal de l'urètre.

Dans les femmes, ils occupent l'intérieur des grandes lèvres, les nymphes, le clitoris, le prépuce du clitoris, les caroncules, ils pénètrent quelquefois jusqu'à l'intérieur du vagin; on en remarque aussi à l'extrémité de l'urètre, près des lacunes.

Le *chancre* ne paroît, dans son commencement, qu'un petit bouton rouge, enflammé, accompagné de démangeaison; il s'élève en pointe remplie de sérosité, & lorsqu'il la laisse échapper, cette sérosité ronge les bords de l'ouverture, & forme un ulcère plus ou moins profond. Si l'humeur qui en découle n'est pas rongeante, si le fond de l'ulcère est blanc, s'il fournit un pus louable, si les bords ne sont pas enflammés ni fort élevés, s'ils ne sont accompagnés d'aucunes callosités, s'ils sont séparés les uns des autres, supposé qu'il y en aient plusieurs, on peut les regarder comme des *chancres* benins.

Si au contraire l'humeur est âcre, caustique, si les bords sont durs, élevés, si les chairs sont rouges & enflammées, si l'ulcère est irrégulier, anguleux, s'il creuse & s'il s'étend, on peut dire que c'est un *chancre* malin; ces sortes de *chancres*, lorsqu'ils sont nombreux, se rejoignent pour l'ordinaire, & ne forment plus qu'un ulcère plus ou moins rebelle.

Les *chancres* malins, lorsqu'ils sont la suite immédiate d'un commerce récent, se propagent très-promptement, & il est même quelquefois très-difficile d'en arrêter les progrès.

Il y a des *chancres* qui paroissent immédiatement après un coït impur, sans être accompagnés d'aucun autre symptôme vénérien, il y en a qui ne paroissent que long-temps après; ils sont la suite d'une vérole confirmée. Ces derniers, quoiqu'ils annoncent un vice ancien, ne sont cependant pas si dangereux, ni si difficiles à détruire que les premiers, leurs progrès sont plus lents, & rarement ils causent des accidens graves.

Indépendamment des parties naturelles, il survient encore des *chancres* à d'autres parties; un enfant infecté du vice vénérien, peut en donner à sa nourrice; ils se manifestent alors à l'aréole du teton. La nourrice peut en donner à l'enfant, ceux-ci attaquent ordinairement les lèvres, la langue & les autres parties de la bouche; un baiser lascif peut produire les mêmes accidens. Il en est d'autres qui sont le fruit honteux d'un commerce qui répugne à la nature, ils occupent ordinairement les parties qui y ont été soumises.

Les hommes dont le prépuce est si long, qu'il couvre exactement le gland, sont plus sujets à avoir des *chancres* que ceux dont le gland est à découvert. Il en est à-peu-près de même pour les femmes qui ont les nymphes trop prolongées, & l'entrée du vagin étroite.

Les *chancres* chez les hommes sont plus ou moins malins, suivant les places qu'ils occupent; ceux du prépuce le sont plus que ceux du gland, ceux du gland qui attaquent le frein, le sont plus que ceux qui sont placés sur la surface ou sur les cotés, mais ceux qui sont sur le bord du prépuce le sont encore davantage. Enfin lorsqu'ils sont nombreux, d'un

d'un mauvais caractère, ils enflamment, ils tuméfient quelquefois si fort la verge, qu'ils y produisent ou un phymosis, ou un para-phymosis; ils dégénèrent quelquefois en cancer, ils peuvent même produire la gangrène par l'étranglement excessif qui en résulte.

Il arrive néanmoins quelquefois, qu'en voyant une femme dont le vagin est étroit, ou qui est sujette à des fleurs blanches très-âcres, il survient des excoriations au prépuce, & que ces excoriations ne sont pas vénériennes. L'âcreté de l'humeur qui s'amasse entre le gland & le prépuce dans les hommes qui n'ont pas soin de se laver, peut produire le même effet. Ces sortes d'excoriations sont ordinairement superficielles, irrégulières, sans callosités, elles se dessèchent d'elles-mêmes, ou par quelques lotions spiritueuses.

Les *chancres*, même les plus benins, s'ils paroissent immédiatement, ou quelque temps après le coït, doivent toujours être regardés comme des symptômes de vérole, ils exigent conséquemment un traitement convenable, pour prévenir de plus grands accidens.

Chez les femmes, les *chancres* placés à la fourchette sont les plus difficiles à déterger & à cicatriser.

Ces *chancres*, lorsqu'ils sont négligés, font souvent des ravages affreux; ils gagnent insensiblement du terrein, & finissent par occuper quelquefois les deux tiers du vagin, ils rongent alors une grande partie des nymphes, ils détruisent les lacunes, une portion du canal de l'urètre & défigurent souvent totalement cette partie; d'autres, en s'avançant encore plus dans l'intérieur du vagin, produisent des ulcères rebelles, qui dégénèrent quelquefois en des carcinomes affreux, dont la cure est très-difficile, pour ne pas dire impossible.

Quand on procède à la cure des *chancres*, il faut toujours le faire avec la plus grande circonspection; rien de si dangereux que les remèdes trop actifs, qui donnent lieu à des accidens très-graves, indépendamment de la vérole, dont ils sont toujours suivis, par une cicatrisation anticipée.

Les digestifs émolliens, les décoctions du même genre, quelquefois la saignée, en procurant un relâchement avantageux, disposent les *chancres* à une suppuration convenable, & à une cicatrisation d'autant plus sûre, qu'elle est plus lente, & alors on évite tous les accidens. Ces moyens, accompagnés d'un traitement mercuriel approprié, suffisent ordinairement pour les *chancres* benins.

Ceux au contraire qui sont enflammés, irrités par une humeur âcre & rongeante, qui sont rassemblés en plaques, exigent des secours plus prompts & plus rapprochés; les saignées, plus ou moins répétées, sont alors indispensables, les lotions émollientes doivent être fréquentes, & quelquefois légérement animées; les cataplasmes anodyns faits avec le lait ou la décoction de plantes émollientes & la farine de lin sont aussi des moyens qu'il ne faut pas négliger; en même-temps on applique sur les *chancres* un digestif émollient, composé avec l'onguent basilicum, celui de la mère & l'huile d'hypericum. Si ces topiques parviennent à relâcher, à adoucir & à calmer l'inflammation, on peut alors ajouter au digestif l'onguent mercuriel & successivement quelques grains de précipité rouge; mais il ne faut avoir recours à ce dernier moyen, que quand on est bien rassuré sur le retour de l'inflammation. Si les *chancres* résistent, on peut substituer avantageusement à ce digestif celui qui est composé de parties égales de mercure éteint dans la térébenthine & le miel, en même-temps qu'on dirige sur ces ulcères des fumigations avec le mercure doux ou le cinnabre, au moyen d'un entonnoir; il est rare qu'ils résistent à ce moyen. S'il subsiste encore après des callosités, on peut les toucher avec la pierre infernale, ou le beurre d'antimoine; mais comme ce dernier remède est très-actif, il demande une main prudente & exercée.

Les *chancres* qui s'attachent au frein de la verge ne guérissent ordinairement que lorsqu'il est tout-à-fait détruit: le vrai moyen d'accélérer la guérison, c'est de couper le frein; dès qu'il est percé par le *chancre*, on en arrête les progrès; ce n'est plus alors qu'un *chancre* simple, dont la cicatrice se fait plus aisément.

Les ulcères de la verge, ceux qui occupent le gland, le prépuce, sont communément accompagnés de la vérole. Ils percent souvent l'urètre de plusieurs trous, à travers lesquels l'urine passe comme par un crible. Ces ulcères rongent quelquefois le gland en entier, & la plus grande partie de la verge; ils dégénèrent alors en schirre ou en cancer, qui ne laissent de ressource que dans l'amputation.

On prend souvent pour une gonorrhée chez les hommes, l'écoulement purulent qui est la suite de *chancres* placés dans l'extrémité du canal de l'urètre, appellée la fosse naviculaire: Ce sont les plus rebelles & les plus difficiles à traiter, les injections émollientes & détersives ne faisant que glisser dessus sans attaquer le mal local; ce qui les distingue de la chaude-pisse ordinaire, c'est que l'écoulement est ordinairement moins abondant, à moins que l'humeur, par sa causticité, n'enflamme tout le canal de l'urètre, & n'y produise tous les symptômes propres à la véritable gonorrhée virulente; c'est que la douleur est plus vive & plus continue & que le malade touche toujours même involontairement l'endroit où est le mal; c'est qu'il n'est point ou qu'il est peu soulagé par les remèdes, qui

dans toute autre gonorrhée calment peu à peu l'inflammation, & diminuent les douleurs.

(M. Dehorne.)

CHANCRE. s. m. (*Chirurgie.*) espèce d'ulcère rongeur, croûteux, fongueux & calleux, qui survient au nez, aux lèvres & à d'autres parties de la face. *Voyez* Ulcère. (M. Chambseru.)

CHANDELIERS. (Maladies des) (*Mat. prat.*)

Les ouvriers qui fondent les vieux suifs, & qui font les chandelles, & qui sont sans cesse exposés aux vapeurs fétides & grasses que les graisses animales, rancies & volatilisées, répandent dans l'atmosphère, sont attaqués de plusieurs incommodités, & souvent même de maladies graves dues à ces vapeurs. Il y a peu d'odeur aussi fétide, aussi révoltante pour la plupart des hommes, & qui soit plus ennemie des nerfs, que celle du suif de mouton conservé quelque temps. La perte de l'appétit, les nausées, les vomissemens, sont les premiers effets de ces vapeurs reçues dans la bouche : on a observé que les *chandeliers* mangent, en général, peu, & sont très-promptement rassasiés par la viande, & sur-tout par la graisse, dont la vue seule les dégoûte souvent; les forces de l'estomac, & l'énergie du suc gastrique, sont émoussées par l'action de la vapeur du suif. On doit rappeller ici que les voyageurs se privent de l'appétit qu'ils ne pourroient pas satisfaire, & qui les tourmenteroit dans certains voyages, en avalant de l'huile, ou des graisses, avant de se mettre en route. Les femmes vaporeuses sont saisies d'accès hystériques par l'impression que l'odeur du suif fondu produit sur leur sensibilité. Les *chandeliers* sont encore sujets à contracter des maladies de la peau, & sur-tout des charbons, par le contact de certains suifs; cette dernière affection sera examinée plus en détail à l'article des criniers, qui y sont plus souvent exposés encore que les *chandeliers*. Quand ces derniers ont été pendant quelque temps privés d'appétit, ils sont presque forcés d'avoir recours aux liqueurs spiritueuses pour soutenir leurs forces; & souvent l'abus est souvent ici à côté du bien. Les hommes qui travaillent long-temps à la lueur des chandelles, dans des salles étroites, sont eux-mêmes sujets à plusieurs maux produits par la vapeur du suif. Solenander rapporte que son frère, occupé à des études sérieuses, a beaucoup souffert de la poitrine & de la tête par l'odeur de la chandelle dont il se servoit. Il ajoute que le suif de bœuf est plus fétide que celui de mouton, & que les chandelles ne répandent jamais une plus mauvaise odeur que lorsqu'elles contiennent une certaine quantité de graisse de porc. Olaüs Borrichius a décrit, dans les actes de Copenhague, l'histoire d'une femme qui, en faisant des chandelles, fut prise d'une violente douleur de tête, accompagnée de vertiges, de rougeur dans les yeux, & de difficulté de respirer. Il la fit vomir, & lui donna des infusions de plantes pectorales avec l'oximel scillitique : cette femme éprouva quelque bien de ces remèdes; mais elle devint asthmatique, & mourut de suppuration aux poumons. Cette maladie, décrite par Borrichius, est celle d'un grand nombre de *chandeliers*. En général ces ouvriers sont pâles, & souvent foibles. Le danger des asphyxies & des incendies doit être encore compté au nombre des accidens qui menacent les *chandeliers* dans les atteliers où ils travaillent. A Paris, c'est ordinairement dans des caves qu'ils établissent leur chaudière de fusion, & qu'ils fabriquent les chandelles : les voisins sont souvent affectés désagréablement par les vapeurs que cette opération produit.

On conseille, dans les maladies des *chandeliers*, les vomitifs, les purgatifs assez puissans, & sur-tout les antimoniaux, les forts incisifs, l'oxmel scillitique. Il faut éviter la saignée, parce que le sang est souvent appauvri chez ces ouvriers. On ne sauroit trop leur recommander, 1°. de choisir des lieux vastes & aërés pour faire leur fonte; 2°. d'y entretenir un courant d'air pour prévenir les dangers de l'asphyxie, & emporter les vapeurs nuisibles du suif; 3°. de sortir le plus souvent qu'il leur est possible, & de faire des promenades fréquentes au grand air, & au soleil; 4°. d'observer la plus grande propreté dans leurs atteliers, & dans leurs vêtemens; 5°. de ne point amonceler de trop grandes quantités de suifs vieux dans leurs magasins; 6°. d'éviter l'abus des liqueurs spiritueuses.

Les auteurs du Dictionnaire de Santé recommandent, d'après Hecquet, pour les maladies des *chandeliers*, le suc dépuré de cerfeuil, de chicorée sauvage, de melisse, par cueillerées, ainsi qu'un demi-gros de thériaque délayé dans le suc d'une orange aigre. Ils leur prescrivent aussi de se frotter le nez & les tempes plusieurs fois par jour avec le vinaigre des quatre voleurs. (M. Fourcroy.)

CHANDELLE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe II. *Circumfusa*. Choses environnantes.

Ordre III. Atmosphère.

Section II. Lumière.

Chacun sait que la *chandelle* se fabrique particulièrement avec le suif, ou la graisse des animaux, & sur-tout du mouton. Nous avons déjà fait voir, en parlant de la bougie, que les lumières multipliées dans les appartemens, étoient sujettes à causer des accidens. Les *chandelles*, en nombre, peuvent être encore plus dangereuses, parce que les gaz qu'en dégage la combustion, étant privés de l'oxigène nécessaire à la respiration, fournissent abondamment soit de la moufete, soit de l'acide carbonique; il n'est pas étonnant que les corps, plongés dans de pareilles atmosphères, s'y trouvent très-mal, que

l'action du cerveau & des poumons en soit gênée, & souvent irritée, ainsi que l'estomac, dont les nerfs sur-tout peuvent être fort désagréablement affectés : de-là des inspirations forcées, la toux, des nausées, le dégoût, un mal-être général, souvent la perte de connoissance.

Si donc on est forcé de se servir de chandelles, il faut avoir soin d'en avoir peu, & de les moucher souvent, parce que sans cela les mèches longues fournissent une très-grande quantité de fumée. Il faut avoir soin que l'air puisse facilement se renouveller. On pourroit préparer des tuyaux de fer blanc, qui eussent un entonnoir placé au-dessus des *chandelles*, ou des lampes, & qui recevroit la fumée pour la conduire dehors. (M. MACQUART.)

CHANGEMENT. (*Hygiène.*)

Partie III. Des règles générales de l'*hygiène*.

Classe I. Règles relatives aux hommes considérés en société.

Ordre. I. Suivant les climats, les lieux, les saisons, &c.

Tout changement pour l'homme est un passage d'une manière d'être à une autre plus ou moins bonne. Tout changement chez lui doit se faire par degrés insensibles ; tout passage brusque d'un état à un autre peut déranger son organisation, & même la détruire : c'est donc une des choses à laquelle on doit faire le plus d'attention ; sur-tout pour les personnes délicates & sensibles ; c'est sur-tout la vicissitude du chaud & du froid qui compromet souvent sa santé, c'est celle dont nous allons principalement parler.

Le changement ou le passage du chaud au froid cause souvent une foule de maux, dans les pays très-froids, & lorsqu'on s'est beaucoup échauffé en se livrant à quelque exercice violent. On voit bien que c'est la suppression de la transpiration qui doit en être la cause. En effet, ce n'est guères que quand on a très-chaud qu'on s'enrhume, qu'on prend le germe des pleurésies, des péripneumonies. L'effet de la chaleur est de raréfier le sang, de précipiter la circulation, & d'augmenter l'insensible transpiration. Mais, quand ces effets de la chaleur sont supprimés subitement, il en résulte les suites du refoulement des humeurs, de la sécheresse des solides, & de l'acrimonie des fluides.

Il y a beaucoup de circonstances où une multitude d'ouvriers de toute espèce s'échauffe nécessairement : ils doivent avoir soin d'éviter dans ces cas les lieux humides, de chercher ceux qui sont secs, & de s'y rafraîchir graduellement, de se couvrir de leurs habits quand ils quittent l'ouvrage, & d'éviter de dormir en plein air ; ce précepte bien observé préviendra chez eux bien des fièvres & d'autres maladies dangereuses. Les journaliers, sur-tout les manœuvres, les maçons, les charpentiers travaillent ordinairement en chemise, presque toute l'année ; mais sur-tout l'été, ils ont l'habitude de s'en retourner chez eux, sans se vêtir. C'est là ce qui fait que, leur transpiration étant interceptée par le froid de l'air atmosphérique qui les environne, ils sont si sujets aux catarres, aux rhumatismes. C'est à ceux qui sont chargés de surveiller ces ouvriers, de leur faire connoître les dangers d'une semblable conduite, & d'employer leur autorité pour les forcer à changer ces fatales habitudes.

D'un autre côté, on voit communément des gens qui, ayant chaud, boivent abondamment des liqueurs froides, aqueuses : cette pratique est infiniment dangereuse. Il est vrai qu'on souffre difficilement la soif, & que le desir de satisfaire ce besoin de la nature, souvent plus fort que la raison, porte à faire ce que cette dernière désaprouve, sur-tout quand on n'en connoît pas le danger. Il suffit de leur faire observer que si l'on permet aux chevaux de se gorger d'eau froide, après un violent exercice, qu'ensuite on les fasse rentrer dans l'écurie, & qu'on les laisse dans l'inaction, c'est le moyen de les tuer : aussi se gardent-ils bien alors de tenir cette conduite.

On peut appaiser la soif sans se gorger d'une quantité excessive d'eau froide. L'eau qu'on garde pendant quelque temps rafraîchit beaucoup : on peut en avaler une gorgée qui aura été ainsi échauffée dans la bouche. Mais les fruits, & les acides nombreux que la nature fournit, rafraîchissent plus puissamment ; il faut donc en user très-sobrement, lorsqu'ils sont un peu actifs. Les fruits bien murs peuvent être mangés sans crainte dans ces cas ; un verre de vin avec une bouchée de pain, ou un peu de quelqu'autre liqueur spiritueuse, doit être employée de préférence lorsqu'on peut s'en procurer.

Mais si une personne, ayant excessivement chaud, avoit fait l'imprudence de boire abondamment une liqueur froide, il faudroit qu'elle continuât de s'exercer jusqu'à ce que la boisson fût entièrement échauffée dans l'estomac, sans quoi elle risqueroit quelque maladie grave, comme pleurésie, esquinancie, toux, enrouemens, fièvres, & la mort même, qu'on a vue sévir dans de pareilles circonstances.

Les fruits verds, les alimens très-pesans, peuvent nuire lorsqu'on a bien chaud. On doit se tenir dans une chambre fermée, éviter les courans d'air, & point du tout s'exposer à celui qui est extérieur, surtout s'il fait froid, & le soir. C'est par ces raisons qu'il est dangereux de dormir, en laissant ouvertes les fenêtres de son appartement, ce qu'on ne doit pas faire même dans les temps les plus chauds, parce que d'un quart d'heure à l'autre il se fait souvent des changemens dans l'atmosphère, qui portent l'action la plus vive sur les corps. Rien n'expose à s'enrhumer comme de tenir les appartemens très-chauds ; on vit ainsi dans des especes d'étuve, & on ne peut sortir dehors sans beaucoup s'exposer.

On doit tenir les appartemens modérément chauds, il faut autant qu'il sera possible, y garder des thermomètres; au moyen desquels on s'assurera, s'ils s'élèvent au-dessus de douze à quinze dégrés; alors on auroit à craindre pour la santé, parce que la chaleur détruisant le ressort & l'élasticité de l'air, & consommant une grande quantité d'oxigène, celui qui est nécessaire à la respiration n'est bientôt plus propre à remplir cette fonction, & la respiration devient très-gênée.

Il y a des gens assez imprudens, sur-tout les écoliers, pour, lorsqu'ils ont bien chaud, aller se jetter dans l'eau froide. C'est une extrême imprudence, même en été; ce seroit à tort qu'on voudroit se conformer à l'usage des Russes qui, en sortant d'un bain de vapeurs, se jetent dans l'eau froide ou dans la neige sans rien craindre; d'abord ils ont cette habitude dès l'enfance, ensuite l'extrême transpiration qu'ils ont été dans le cas de supporter, rend en quelque sorte ce moyen nécessaire, pour resserrer des pores ouverts outre-mesure, & pour s'opposer à la foiblesse qui seroit la suite d'un bain dont la chaleur monte jusqu'à quarante-cinq degrés & plus.

Il résulte de nos réflexions que, dans nos climats, il n'est personne qui ne doive éviter avec le plus grand soin toute transition subite du chaud au froid, qu'il faut se tenir dans une température la plus égale qu'il est possible de se procurer, & que, dans l'hypothèse contraire, il faut se rafraichir graduellement & de la manière que nous avons indiquée.

On trouvera des réflexions importantes sur cet objet, à l'article AIR. C'est pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage.

A l'égard des variations qui ont lieu par le déplacement d'un climat à un autre, par les habitudes qu'on change, par la succession des saisons, cherchez ces différens mots. (M MACQUART.)

CHANGEMENT dans les Maladies. (*Physique médicale.*)

Les Médecins ont souvent observé (& ce n'est pas une des moindres peines attachées à l'exercice de leur profession), qu'au moment où des malades sembloient échapper au danger dont ils étoient menacés, la maladie prenoit une face nouvelle, & il falloit alors, pour la combattre, employer de nouveaux moyens, qui n'avoient pas toujours, à beaucoup près, le succès qu'on en attendoit. Ces phénomènes, aussi étranges qu'imprévus, se manifestent, même quelquefois au milieu de la lutte incertaine de la nature & du mal destructeur.

Les anciens observateurs, ayant remarqué que ce *changement dans les maladies* s'opéroit de trois manières, avoient donné à chacune d'elles un nom différent. Lorsque ce n'étoit point par l'effet de la cause efficiente de la maladie, ou par les efforts que la nature lui opposoit, qu'un nouveau mal succedoit au premier; mais que, par un événement quelconque tous les deux paroissoient se réunir pour accabler le malade: ils appelloient ce nouveau mal *épigenèse*. La *métaptôse* avoit lieu, selon eux, lorsque, la maladie étant encore dans sa plus grande force, un symptôme prédominant s'élevoit, & parceque la cause de la la maladie, se portant sur une autre partie, la faisoit paroître sous une nouvelle forme, changeoit l'ordre des symptômes, d'où naissoient de nouveaux motifs d'espérance ou de crainte. Une *métaptôse* étoit donc le *changement de la maladie* par le *changement* même de la cause; & elle conservoit particulièrement ce nom, si le changement étoit un effet de la cause du mal, lequel l'emportoit sur la nature: au lieu que, si ce changement étoit produit par la supériorité des forces de la nature sur la cause matérielle de la maladie, & que le résultat en fût favorable, elle prenoit le nom de *metastase*, qui signifioit le transport de la matière morbifique d'une partie du corps à une autre, avec un soulagement général au moins momentané. Car quelquefois la *métastase* peut être funeste, quoiqu'elle soit l'ouvrage de la nature victorieuse. Il y a cependant des auteurs qui ont réservé le nom de *Diadoche* à la *métastase* heureuse, & donne à tout autre transport de la matière morbifique le nom de *métastase* proprement dite.

La *métaptose* & la *métastase* consistent donc l'une & l'autre dans une fluxion d'humeurs. Mais pour éviter la confusion dans la nomenclature, toute fluxion, dit M. Lorry, sera pour nous une *metaptôse* dont nous distinguerons deux espèces; l'une favorable, l'autre défavorable; la première due à l'action victorieuse de la nature, la seconde produite par la force supérieure du mal. En outre, si le *changement* dans la maladie dépend d'une cause nouvelle, il y aura épigenèse; mais, si c'est la cause primitive, dont la matière se transporte d'une partie à l'autre par la la force du mal, nous appellerons le changement *métaptose*; & si le transport est opéré par la nature devenue plus puissante que le mal, ce changement sera une *métastase*. *V.* MÉTASTASE. (M. MAHON.)

CHANONAT. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg de la basse Auvergne, situé à deux lieues au sud de Clermont. La source d'eau minérale, qui est assez abondante, est à une demi-lieue de ce bourg, sur le penchant d'une colline exposée au midi.

Nous ne connoissons sur ces eaux que le peu qu'en a dit Duclos, *p.* 142. Il y a trouvé un résidu blanchâtre, amassé en petits flocons qui ne contenoient aucuns sels. (M. MACQUART.)

CHANT. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement appellées non naturelles.

Classe V. *Gesta.*

Ordre II. Mouvement.

Section II. Des organes de la voix.

L'anaphonèse est précisément l'exercice du *chant*.

La première & la plus essentielle propriété du *chant*, de quelque espèce qu'il soit, suivant Aëtius, Plutarque, Paul d'Ægine & Avicène, est d'exercer la poitrine & les organes qui la forment. Ils assurent qu'il augmente la chaleur naturelle, qu'il atténue les fluides, & rend les parties solides du corps plus robustes & moins sujettes aux attaques des maladies. Avicène ajoute que cet exercice fortifie les tempéramens; que le mouvement vif & continuel de la poitrine dans l'inspiration & l'expiration, que le choc & l'agitation que l'air y souffre, procure une chaleur plus salutaire. Cet exercice déterge & débarrasse les matières visqueuses qui sont autour des organes de la voix, soit de la bouche, de l'arrière-bouche ou du nez. Ainsi, cet exercice doit être particulièrement favorable à ceux qui ont ces organes du gosier embarrassés, & dont la constitution est froide & humide. C'est à tort qu'Antyllus, Cælius Aurelianus & Aëtius l'ont recommandé aux asthmatiques, & dans les maladies de l'estomac & dans les fièvres quartes, où la disposition pour le *chant* n'a point lieu naturellement, & où souvent elle peut nuire. Ce n'est pas avec plus de raison qu'Arétée le recommande contre la lèpre & la passion cœliaque : je ne vois pas non plus le grand avantage qu'a pu trouver Hippocrate dans le *chant*, après le repas, lorsque le corps est amaigri par un violent exercice.

Cependant Hippocrate, Arétée, Galien font remarquer que l'exercice de la voix, trop répété, incommode, qu'il tend la tête pesante, donne des battemens aux tempes & peut faire rompre des vaisseaux sanguins; & Pline le jeune rapporte que Zosime, son affranchi, fut attaqué d'une nouvelle hémorrhagie par les efforts qu'il fit pour recouvrer sa voix. En général, le *chant* incommoderoit, s'il étoit trop fréquent, après les repas, & il pourroit fatiguer les organes digestifs.

Il faut que les chanteurs, les acteurs n'exercent leurs talens qu'après avoir mangé sobrement, pour ménager leur poitrine & leur estomac. On doit encore s'abstenir de cet exercice toutes les fois qu'on a donné dans quelques excès, après des travaux violens & de grands repas, de grandes déperditions quelconques, pour éviter les inconvéniens qui seroient la suite d'une nouvelle fatigue occasionnée aux organes de la voix.

L'exercice du *chant* qu'on nomme *anaphonèse*, ainsi que nous l'avons déjà dit, peut avoir de grands avantages, celui de donner à la poitrine un exercice qui devient favorable à la respiration, par la chaleur produite par l'action vive des muscles de l'arrière-bouche, par celle de l'air, qui pénétrant aisément dans la trachée-artère, va faciliter la sanguification qui s'opère dans les poumons; un autre encore, c'est de servir à développer l'organe de la parole dans les jeunes gens, en les forçant de prononcer très-distinctement ce qu'on leur fait chanter. Au surplus, si ce n'est un des exercices les plus nécessaires, c'est, sans contredit, un des plus agréables, puisque la voix fournit un instrument naturel, qui n'est comparable à aucun autre, quand on sait charmer les oreilles par ce goût enchanteur que possèdent au suprême degré les chanteurs & les cantatrices de l'Italie.

L'exercice du *chant* non-seulement est favorable à l'organe de la respiration, mais il a encore un reflet utile sur tous les autres organes qui en sont éloignés, & qui sont mis en jeu par une espèce de sympathie nerveuse. Il y a quelque chose de plus, c'est que, relativement à ce dernier point, le *chant* agréable & fini d'une belle voix porte avec lui, dans l'ame de ceux qui l'écoutent & le sentent, un plaisir si vif, qu'il leur tient lieu d'une sorte d'exercice & leur procure une transpiration douce & facile qui est la suite nécessaire de l'impression qu'a produite sur leurs organes le plaisir qui vient de leur être communiqué.

Cependant il faut être discret sur cet article, ne pas trop chanter de suite, sur-tout dans le moment où l'estomac est encore plein. Le *chant* exige beaucoup de sagesse dans le régime : autrement, on risqueroit d'intéresser un des organes les plus délicats. On a vu souvent des chanteurs, qui n'étoient pas des Catons, finir par la phthisie & la consomption; un régime doux & réglé convient beaucoup aux personnes qui font du *chant* leur affaire principale.

(M. Macquart.)

CHANTEURS. (Maladies des) (*Méd. prat.*)

Les *chanteurs* sont sujets à plusieurs maladies graves, dues à l'exercice forcé de leurs poumons & de leur voix; il n'est pas douteux que les efforts qu'ils font pour pousser & soutenir des sons très-aigus, ne changent & n'intervertissent l'ordre de la circulation; on le reconnoît par la rougeur du visage & des yeux, par le gonflement des veines, du col & de la face; le sang ne retourne plus au cœur avec la même facilité, il est comme engorgé & arrêté dans les vaisseaux pulmonaires, à cause de l'expiration prolongée que sont obligés de faire les *chanteurs*, & de la courte inspiration qui lui succède. Les muscles du bas-ventre & ceux du col sont pendant le chant continuellement en activité. De ces circonstances, poussées à l'extrême, naissent les hémoptysies, les phthisies pulmonaires, les maladies inflammatoires du poumon, les vertiges, les apoplexies, les engorgemens séreux du nez, des oreilles, des joues, &c. Les hernies, une déclamation longue & fortement prononcée, un discours récité à voix haute & trop prolongé, un plaidoyer de plusieurs heures, exposent aux mêmes maux

les acteurs, les orateurs, les prédicateurs, les professeurs & les avocats. Aussi l'on voit souvent des hommes de cet état pris d'hémoptysie, sur-tout dans le commencement de l'exercice qu'il exige d'eux. Cet accident arrive spécialement à ceux qui ont un tempérament sanguin, dont la peau est fine & les membranes vasculaires peu épaisses, qui ont souvent rendu du sang par le nez dans leur jeunesse. C'est à ces hommes qu'il est important de conseiller de parler ou de chanter peu, ou à voix peu élevée, de ne pas soutenir long-temps des sons aigus, & de prendre en général toutes les précautions les plus propres à calmer le mouvement du sang & à diminuer son engorgement dans les poumons. Une saignée légère, répétée de temps en temps chez ceux qui sont menacés d'hémoptysie, soit en raison de leur disposition naturelle, augmentée par leurs fonctions, soit par l'effet de celles-ci mêmes, peut prévenir tous les maux qu'ils ont à craindre. Ceux qui sont gras, dont la fibre paroît être relâchée, qui ont la voix naturellement grave ou basse, telles qu'une basse-taille ou une basse-contre, & qui chantent souvent dans les tons les plus graves, feront bien de porter une ceinture, quelquefois même un bandage comprimant particulièrement la région de l'anneau, & un suspensoir. Ces hommes éviteront les excès de tout genre, & sur-tout ceux qui peuvent retenir le sang dans les parties supérieures; un exercice modéré & en plein air, des bains de pieds ou des demi-bains tièdes, des lavemens relâchans & adoucissans, des alimens doux & qui ne soient pas trop nourrissans, des frictions à la peau & des vêtemens capables d'entretenir toujours une transpiration égale; voilà les principales précautions qui nous paroissent convenir aux professeurs de chant ou à ceux qui chantent sur les théâtres. Elles sont sur-tout indispensables aux personnes qui jouent des instrumens à vent, & dans les premiers temps qu'elles se livrent à cet exercice. Lancisi & Morgagny ont décrit plusieurs maladies auxquelles sont sujets les joueurs d'instrumens à vent; Morgagny en a vû un mourir subitement d'un anévrisme à la crosse de l'aorte qu'il attribue à l'usage de son instrument. Duisinguis & Fabrice ont vu le même exercice donner naissance à des ulcères des poumons. Rarement les hommes qui apprennent à jouer de la flûte, du hautbois, du basson, ou à donner du cor, sont exempts de douleurs de poitrine & de crachement de sang, dans les premiers temps de cet exercice. Plusieurs mêmes en sont bientôt dégoûtés & y renoncent à cause de cet accident. On conçoit que c'est particulièrement dans ce cas qu'il faut employer les plus sérieuses précautions, & qu'on doit même laisser tout-à-fait l'instrument, lorsque le crachement de sang recommence à plusieurs reprises.

(M. Fourcroy.)

CHANTEJAT. (*Eaux minérales.*)

C'est un terrein de la Basse-Auvergne, situé près du hameau appellé *la Chapelle d'Atignon*. La source minérale qui nous est peu connue, est froide, & on prétend qu'elle contient du vitriol martial.

(M. Macquart.)

CHANTESAC. (*Eaux minérales.*)

C'est un hameau de la Basse-Auvergne, situé à une lieue de Massiac, où se trouve une source minérale que nous connoissons peu. (M. Macquart.)

CHANTRIGNÉ. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg près de Niort, dans le Maine, à une bonne lieue de Lassey, à deux & demie nord-nord-est de Mayenne. On trouve une source d'eau minérale à un demi-quart de lieue de ce bourg. Elle est froide, peu connue; M. Jeudri la dit très-chargée de fer. (M. Macquart.)

CHANVRE aquatique. (*Mat. méd.*) *Voyez* Bident. (M. Fourcroy.)

CHANVRIERS. (Maladies des) (*Médecine-Pratique.*)

On a accusé le rouissage du chanvre de produire un grand nombre de maladies. L'odeur infecte qui s'élève des eaux où se fait le rouissage & surtout lorsqu'elles sont stagnantes, la mortalité des poissons qui restent ou qui arrivent dans les eaux, & les maladies fébriles & souvent putrides qui attaquent les hommes qui habitent dans le voisinage des routoirs, ont fait croire cette assertion démontrée. Le *chanvre* a paru d'après cela contenir un poison; on avoit déjà regardé l'odeur de ses fleurs comme vénéneuse, on a étendu cette propriété à son séjour dans les eaux. Amarus le Portugais avoit déjà dit que les roseaux macérés & pourris dans l'eau exhaloient une vapeur presque vénéneuse, & que les hommes qui les remuoient étoient exposés à de grands dangers. Un paysan, dit-il, devint tout enflé par ce travail: on le traita & on le guérit par les remèdes anti-vénéneux. Une foule d'auteurs ont également répété que le rouissage étoit pernicieux pour les habitans des campagnes: &, comme il est bien plus aisé de redire ce qu'ont dit les autres, que de voir soi-même avec soin & que d'interroger l'expérience, on auroit regardé le danger des routoirs comme bien prouvé, si la société de médecine, qui dans les prix qu'elle distribue chaque année cherche les questions qui intéressent la santé des hommes d'une maniere générale, n'avoit résolu de proposer ce sujet important à l'observation. Il a résulté des travaux que lui ont adressés les physiciens de toutes les contrées, que le rouissage du chanvre n'est pas, à beaucoup près, aussi nuisible qu'on l'a dit, que ce n'est pas au *chanvre* qu'il faut attribuer les maladies produites par les eaux des routoirs, mais aux eaux stagnantes; que dans les pays où le *chanvre* est mis à rouir dans des eaux courantes, il n'y a point de ma-

ladies, quoique l'odeur du rouissage se fasse sentir assez fortement aussi. L'on ne doit pas attribuer à la vapeur prétendue vénéneuse du *chanvre* les affections qui menacent, & qui attaquent véritablement les ouvriers occupés à battre, à carder, à peigner & à préparer en général cette plante. C'est à la poussière âcre & fétide elle-même qui se sépare du *chanvre* roui, & qui, en voltigeant autour de ces ouvriers, pénètre & s'attache sur les organes de la respiration, comme sur les habits de ces ouvriers, que l'on doit attribuer la toux continuelle, l'oppression & toutes les maladies qui les attaquent. Ecoutons Ramazzini, qui a traité cet objet avec quelque détail, & joignons y les additions que nous avons faites à cet auteur, dans la traduction que nous en avons donnée au public, en 1777.

Les cardeurs de *chanvre*, dit Ramazzini, viennent des villes de France, situées sur les confins de l'Italie, & se dispersent en troupes dans les pays en-deçà & au-delà du pô, au commencement de l'hiver, pour suppléer à nos ouvriers, qui ne savent pas très-bien ce métier. Au premier coup-d'œil, ces hommes paroissent pâles & tous couverts de poussière de *chanvre*; on les entend tousser & respirer comme des asthmatiques. La rigueur de l'hiver, pendant lequel ils ont le plus d'ouvrage, les obligeant de travailler dans des lieux fermés, ils avalent malgré eux des particules fétides qui s'échappent du *chanvre* gras qu'ils cardent, & qui, en altérant les esprits, & obstruant les organes de la respiration, leur donnent des maladies graves. En outre, les particules qui se détachent du lin & du *chanvre* qui ont roui dans les eaux stagnantes & corrompues, & qui se sont couverts de boue au fond des mares où on les a plongés pour accélérer la putréfaction qui leur est nécessaire, ces particules, dis-je, sont virulentes, & très-ennemies de la nature humaine. Ces ouvriers disent que le lin leur fait plus de mal que le *chanvre*; c'est probablement parce que la poudre que répand la première de ces substances végétales est plus fine, pénètre plus facilement dans le réservoir des esprits animaux & les irrite davantage à se débarrasser de la matière nuisible qu'elle y porte.

Il y a encore plus de danger pour ceux qui cardent les gâteaux de fleuret ou filoselle, ou le résidu des cocons de vers à soie, pour en faire des espèces de tissus, plus employés par les habitans des villes que ceux de soie, parce qu'ils coûtent moins cher. Quand les cocons de vers à soie, macérés dans l'eau bouillante, ont été dévidés & réduits en fils très-fins par des femmes, (qui sont seules occupées à ce travail, comme si la nature n'avoit formé la soie que pour leur usage) il ne reste plus que des filamens épais & grossiers, mêlés de certaines portions des cadavres des vers à soie. On en fait des espèces de gâteaux, qu'on dessèche au soleil, & que les ouvriers cardent avec des outils très déliés; cet ouvrage leur donne une toux férine, une grande difficulté de respirer, & abrège leur vie. Tout le danger qui l'accompagne consiste dans ces molécules cadavéreuses des vers à soie, mêlées aux cocons, & que la carde fait voltiger. Je crois devoir faire remarquer ici, que les excrémens de cet insecte en larve, quand il mange des feuilles de murier, mis en tas, & conservés ainsi pendant plusieurs jours jusqu'à leur putréfaction, répandent une odeur si infecte, lorsqu'on les remue, qu'elle incommode tout le voisinage. C'est pour cela que dans quelques villes, il y a un édit qui défend de jetter ces excrémens dans les rues, & qui ordonne de les porter hors les enceintes de la ville.

Le ver à soie, ainsi que beaucoup d'autres insectes, comme plusieurs espèces de chenilles qui dépouillent des forêts entières de feuilles, & se cachent dans ces parties qu'elles plient à leur gré, tous ces insectes, dis-je, ont donc je ne sais quoi de nuisible, une âcrimonie corrosive, très-ennemie des poumons. J'ai vu dans cette ville tous les membres d'une famille entière, qui avoit amassé quelque bien à ce métier, mourir d'une phthisie, que les médecins attribuèrent à la profession qu'ils avoient toujours exercée.

Rien, selon moi, n'est plus propre à émousser cette acrimonie rongeante & altérante, que la diète lactée que j'ai coutume de recommander avec soin à ces ouvriers. Je leur prescris aussi les bouillons de mauve, de violette, de chicorée, ou les sucs dépurés de ces plantes; & lorsqu'il y a quelque danger dans leurs maladies, je leur conseille de laisser là leur métier, & d'en entreprendre un autre: car le gain qui détruit la santé ne peut être compté au nombre des biens.

Les ouvertures de plusieurs cadavres de *chanvriers* & liniers rapportées par Morgagni, dans son traité de *Sed. & caus. morb.*, ne peuvent laisser aucun doute sur les maladies de ces ouvriers, & confirment ces observations de Ramazzini. Dans cinq cadavres que Morgagni a ouverts, il a constamment trouvé les poumons enflammés, suppurés, gangrenés, & toutes les parties de la poitrine sensiblement affectées. Il en a attribué la cause à la poussière âcre & nuisible que la carde fait voltiger. Nous rapporterons ici un seul exemple, choisi parmi les cinq indiqués, & qui servira à prouver que les *chanvriers* & les liniers sont encore sujets à d'autres maladies que celles que Ramazzini leur a assignées: nous en tirerons des conséquences utiles à la santé de ces ouvriers.

Un cardeur de chanvre, maigre & grand, très-sujet aux inflammations de poitrine, à cause de son métier, après en avoir eu six ou sept différentes, les unes avec un vomissement de bile, les autres avec le délire, voyant que sa voix étoit en-

rourée, eut l'attention de choisir un chanvre moins sec, & de travailler loin de ses camarades avec plus de précaution qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Par ce moyen sa voix lui revint; mais un fardeau qu'il porta inconsidérément, lui donna la fièvre & une douleur poignante sous la mamelle droite. De l'huile d'amandes douces, deux saignées du bras ne firent rien; sa respiration étoit gênée; il ne crachoit point, il vomissoit une bile verte. Le cinquième jour, il fut frénétique, & crachoit sur ceux qui l'approchoient. On le saigna du pied, & on lui mit un cataplasme sur la tête. Malgré ces secours, il eut des mouvemens convulsifs, des soubresauts de tendons, avec une respiration plus facile, & plus de douleurs, à ce qu'il disoit; cependant il poussoit des cris de temps en temps, & lâchoit sous lui. Enfin, son pouls s'affoiblit sans être inégal, & il mourut un peu après, le septième jour de sa maladie. On lui trouva le poumon droit adhérent à la plèvre & au diaphragme, par des membranes serrées, le gauche libre & sans adhérence; mais le lobe supérieur de celui-ci resserré, contenant du pus dans une espèce de tubercule, & l'inférieur rouge, dur, pesant, épaissi, plein de pus; traces certaines d'une inflammation précédente. La plèvre étoit aussi enflammée, gorgée de sang, & se séparoit très-facilement des côtes; le centre nerveux du diaphragme phlogosé, &c.

D'après ces faits anatomiques, Morgagni conclut avec Ramazzini, que les *chanvriers* doivent être sujets à la toux continuelle & à l'asthme, à cause de la poussière pernicieuse qu'ils respirent sans cesse. Il ajoute que la cause des maladies aiguës des poumons, auxquelles ces ouvriers sont très-sujets, vient sans doute de leur sang appauvri & corrompu, qui leur donne aussi des maladies chroniques, dont beaucoup d'entr'eux meurent. Il ne balance pas à croire que le *chanvrier*, dont il a rapporté l'histoire, a dû le mauvais état de ses poumons au métier qu'il avoit exercé, aux inflammations répétées qu'il lui avoit attirées, & dont étoient venues, sans doute, la maigreur, la lésion de la voix, &c. Enfin, il rapporte à la même cause la phthisie commençante, qui auroit, sans doute, fait périr cet ouvrier, si une maladie aiguë ne l'eût enlevé, avant que la première eût jetté de profondes racines.

Cet exemple effrayant, & qui se multiplie souvent parmi ces ouvriers, doit les engager à prendre exactement toutes les précautions que Ramazzini a indiquées, & sur-tout à travailler dans des lieux vastes, à avoir attention de se mettre le dos au vent, afin de ne pas avaler la poussière meurtrière du chanvre & du lin; à se laver souvent le visage & la bouche avec de l'eau & du vinaigre; à se purger ou se faire vomir de temps en temps, & toutes les fois que des nausées, des maux de tête, des pertes d'appétit, des douleurs d'estomac, les avertiront du mauvais état de ce viscère. Enfin, ils doivent abandonner ce métier pernicieux, si une toux fréquente, une maigreur qui augmente de jour en jour une chaleur âcre & sèche, qui revient tous les soirs, des douleurs de poitrine & des étouffemens les menacent d'une phthisie pulmonaire commençante. Il faut cependant les avertir, qu'avec les précautions indiquées, ils pourront éviter tous ces maux, & faire leur métier sans danger, sur-tout s'ils joignent à ces soins la sobriété & l'éloignement de tout excès. (M. FOURCROY.)

CHAPEAU. s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe II. *Applicata*, choses placées à la surface du corps.

Ordre I. Vêtemens.

Le *chapeau* est une partie de l'habillement qui sert à couvrir la tête des hommes. Elle les garantir des injures de l'air, du grand froid, & de l'impression trop immédiate du soleil.

On a pendant long-temps regardé le *chapeau*, ou bonnet, comme une enseigne de la liberté. C'est ce qui faisoit dire, *vocare servum ad pileum*. Delà, le ridicule usage de placer sur la tête d'un docteur le bonnet qui semble l'affranchir de la servitude de l'école. Les *chapeaux*, ainsi que les bonnets, ont autant de variétés par la forme & la matière, qu'il y a de nations différentes de climats, de mœurs & de rangs parmi les hommes. C'est sous Charles VI qu'on commença à porter des *chapeaux* à la campagne.

Le *chapeau* diffère du bonnet, en ce que ceux-ci sont souples, & prennent la forme de la tête, tandis que les *chapeaux* ou feutres, sont formés, & fabriqués sur une forme déterminée. On forme les *chapeaux* seulement avec de la laine & les poils des quadrupèdes, qu'on foule, qu'on teint, & qu'on apprête suivant les règles de l'art. Le *chapeau* est préférable au bonnet, sur-tout pour défendre des coups de soleil, & de la percussion des corps étrangers, parce qu'il est composé d'une laine battue, noire, extrêmement compacte & serrée, qui défend la tête de la forte action des rayons solaires, surtout si on emploie ceux qui sont gris ou blancs, qui concentrent beaucoup moins de chaleur. Les bonnets au contraire sont bien plus utiles contre le froid, parcequ'avec laine fine & souple, ou des peaux d'animaux, on peut les rendre extrêmement chauds, comme cela se pratique dans le Nord. (*Voyez* BONNET.) Le *chapeau* paroît suffisant dans nos climats. D'ailleurs, il a l'avantage de garantir les têtes du choc immédiat des corps extérieurs, sur-tout si la forme s'élève au-dessus du niveau de la

la tête. Les femmes ont pris en France, depuis quelques années l'habitude des *chapeaux*. Elles seroient louables de les employer dans les mêmes vues que les hommes, à la campagne, ou dans leurs promenades; mais elles en ont fait un objet de luxe ridicule & dans les spectacles un épouventail capable d'éloigner d'elles tous les gens raisonnables, & qui sont fâchés d'être privés, en payant, de l'agrément qu'ils se promettent.

Les personnes qui ont l'habitude d'avoir la tête couverte, ou de porter des *chapeaux*, doivent bien prendre garde de ne pas sortir les soirs & sur-tout la nuit, sans prendre cette précaution; ainsi que lorsqu'elles ont eu bien chaud, & que le temps change. La transpiration de la tête refoulée, ou interceptée, peut causer beaucoup d'accidens. (*Voyez* TRANSPIRATION.) (M. MACQUART.)

CHAPEAU D'EVEQUE. Epimède des Alpes. *Epimedium Tournef. Epimedium Alpinum.* Lin.

La racine de l'épimède est fibreuse & traçante. Sa tige est droite, grêle, cylindrique, haute d'environ un pied, & porte à son sommet de petites fleurs rougeâtres, jaunes & rayées de blanc. Ses feuilles sont larges & pointues comme celle du lierre. Ses semences qui se trouvent presque rondes, sont renfermées dans des siliques oblongues, pointues, & divisées en deux parties

L'épimède croît en France, dans les lieux montagneux & ombragés. Il trace singulièrement lorsqu'il est placé dans une exposition convenable. Ses pédoncules sont velus.

Cette plante est humectante & rafraîchissante; elle n'est presque pas employée en médecine.

(M. MAISON.)

CHAPELLAIN, (Jean) fils de Jean *Chapellain*, aggrégé à la Faculté de Paris en 1509, prit ses degrés à Montpellier, fut reçu bachelier en 1533, & docteur en 1536, sous Denis Fontanon. Admis à Paris au baccalauréat en 1538, un procès entre la Faculté & Jacques Spifame, chancelier de l'Université, retarda sa réception de docteur; il ne reçut le bonnet que le 18 avril 1541. Médecin de Henri II, à la mort de Fernel, il remplit auprès du roi les fonctions de premier médecin jusqu'à la mort de ce prince qui arriva le 10 juillet 1559. François II ne le conserva pas dans cette place; mais il y rentra sous Charles IX. *Chapellain* mourut en 1569, d'une fièvre pestilentielle qu'il contracta au siège de S. Jean-d'Angély, où le roi étoit en personne. La confiance d'un roi foible & cruel peut entrer dans l'éloge d'un bon médecin; *Chapellain* fut aimé de Charles IX. Ses ennemis cherchèrent à le rendre suspect à ce prince qui alla dîner chez son médecin.

La fortune qu'il tenoit de la libéralité des princes qu'il avoit servis, & un patrimoine assez considérable, mirent *Chapellain* à portée d'exercer la médecine avec un noble désintéressement; son goût pour l'étude lui avoit fait acquérir une quantité considérable de manuscrits excellens dont il avoit chargé les marges de notes savantes & de judicieuses corrections; cette précieuse bibliothèque fut dissipée lors des troubles de Paris. Foëtius regrettoit beaucoup un exemplaire grec, copié ou simplement corrigé sur le manuscrit de Florence, de la bibliothèque des Médicis. Le Celse qui avoit appartenu à *Chapellain* tomba entre les mains de Guy Patin, qui le prêta à Vander Linden, professeur de Leyde, qui s'en servit utilement pour la belle édition de Celse qu'il a donnée au public. (M. ANDRY.)

CHAPELURE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section IV. Assaisonnement.

La *chapelure* est de la croûte de pain rapée, dont on couvre certains mets, en y joignant souvent des fines herbes, du sel & des épices. C'est ainsi qu'on recouvre de *chapelure* des cotelettes de veau & de mouton, ainsi que les queues de ces animaux. Ce genre d'assaisonnement est fort agréable & en même temps un de ceux qui peuvent le moins porter une action forte sur les membranes de l'estomac, à moins que la préparation accessoire ne soit d'un goût trop relevé & trop piquant. (M. MACQUART.)

CHAPERONNIÈRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* GLOUTERON. (M. MAHON.)

CHAPITEAU. (*Mat. méd.*)

Le chapiteau, *capitellum*, est un instrument qui fait la principale partie de l'alambic, & sans lequel il n'y auroit pas de distillation. C'est une espèce de tête ou de couverture, plus ou moins arrondie & conique; ordinairement d'étain, qu'on nommoit autrefois *tête de mort*, & qui porte à son extrémité inférieure un rebord rentrant, dont la pente douce conduit à l'origine d'un canal qu'on connoît sous le nom de *bec du chapiteau*. Cet appareil est entouré d'une espèce de sceau de cuivre, dans lequel on met de l'eau froide. La vapeur qui monte dans le *chapiteau* est refroidie par cette eau & se condense en gouttes qui se rassemblent dans les parois intérieures, & se réunissent dans la gouttière. *Voyez* ALAMBIC.

(M. FOURCROY.)

CHAPMAN, (Edmon) célèbre accoucheur anglois, avoit pratiqué pendant plusieurs années à la campagne, avant que de venir s'établir à Londres, où il publia les ouvrages suivans:

Treatise on the improvement of midwifry. Londres, 1733, 1735, 1759, *in-8*.

Cet abrégé de la pratique des accouchemens a été assez mal traduit en allemand, & publié à Copenhagne en 1747, *in-8*. L'auteur y a inséré plusieurs observations, ainsi que la description des *forceps* dont les *Chamberlains* ont fait tant de mystère. Mais les sentimens particuliers qu'il affiche dans certains endroits de ce traité, ne s'accordent pas toujours avec les règles de pratique que l'expérience a dictées. En particulier, il ne regarde point l'obliquité de la matrice comme un des obstacles à l'accouchement, & il conseille d'extraire l'arrière-faix immédiatement après la sortie de l'enfant, par la crainte que la nature ne soit trop foible par elle-même pour en opérer l'expulsion.

Reply to Douglas short account of the state of midwifry at London. Londres, 1737, *in-8*.

Treatise on the venereal disease. Londres, 1755, *in-12*.

C'est un abrégé du livre d'*Astruc*, qui est intitulé : *De morbis venereis.* (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHARANÇON, s. m. (*Hygiène.*)

Cucurlio frumentarius. Linn.

Grains piqués de charançons.

Partie II. Choses appellées non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens, végétaux, grains farineux.

Le *charançon* est un petit coléoptère à étui, ou scarabé ovipare qui multiplie prodigieusement & qui est le fléau des grains où il se niche & en fait du son. Cet insecte est brunâtre & long à-peu-près d'une ligne & demie. Sa tête est allongée en forme de trompe, ou comme armée d'une pointe longue, menue, qu'il introduit dans les grains de blé, pour se nourrir de la substance farineuse. A l'extrémité de la trompe, sont les antennes & les mâchoires; ce qui constitue le principal caractère de ce genre d'insecte.

Avant de paroître sous cette forme, le scarabé s'est montré sous celle de ver en se nourrissant aussi de la substance du blé, des fèves, des pois, des lentilles & de plusieurs autres sortes de graines qui surnagent l'eau, lorsqu'elles sont attaquées par ces insectes. Ces vers ou plutôt ces larves de *charançon* sont les mêmes que celles de la plupart des insectes à étuis. Elles ressemblent à des vers allongés & mous; elles ont en devant six pattes qui, ainsi que la tête, sont écailleuses.

Le ver du *charançon* trouve moyen de s'introduire dans les grains de blé, où il reste caché sous l'écorce vuide du grain qu'il a mangé, & où il reste jusqu'à ce qu'il ait subi sa métamorphose. Lorsque ces animaux sont en grande quantité dans le blé, non-seulement ils en mangent une partie, mais encore ils en gâtent le reste, parce qu'étant broyés avec la farine, ils la dénaturent toujours en partie & lui donnent un mauvais goût. C'est pourquoi il est très-important de savoir s'en débarrasser. Nous avons parlé de ces moyens à l'article Blé. *Voyez* Blé.

(M. Macquart.)

CHARANTIA. (*Mat. med.*)

Le mot *charantia* est un synonyme de celui de *momordica*, pomme de merveille. *Voyez* ces deux mots. (M. Fourcroy.)

CHARAS, (Moyse) né à Uzès dans le Haut-Languedoc, se distingua à Paris & ailleurs par son habileté dans la pharmacie. Il exerça d'abord cette profession à Orange, d'où il alla à Paris en vue d'y trouver un établissement plus avantageux. Son traité de la thériaque le fit beaucoup considérer dans cette ville; il s'y distingua même par la composition de cet antidote qu'il exécuta publiquement en présence des magistrats, des médecins de la cour & de plusieurs membres de la Faculté. Il composa aussi un traité de la vipère, qui a été augmenté d'un poëme latin sur la description anatomique de cet animal. Tout cela l'annonça si avantageusement dans le monde, qu'il fut choisi pour faire le cours de chimie au jardin royal de Paris. Il s'acquitta de cette commission avec honneur pendant neuf ans, & l'auroit fait plus long-temps, si son attachement à la religion réformée ne l'eût obligé à abandonner cet emploi. Il prévint l'orage qui s'apprêtoit à gronder par l'édit du 22 octobre 1685 qui révoqua celui de Nantes; il quitta la France & se retira en Angleterre, où Charles II le reçut avec bonté. Il demeura pendant cinq ans dans ce royaume, & profita de ce temps pour étudier la médecine & s'y faire recevoir docteur. Au sortir de l'Angleterre, il passa en Hollande & pratiqua la médecine avec tant de réputation à Amsterdam, que l'envoyé d'Espagne, auprès des Etats-Généraux, le sollicita vivement de se rendre à Madrid. La santé chancelante de Charles II étoit le sujet de ce voyage; mais *Charas* témoigna beaucoup de répugnance à l'entreprendre, par la crainte qu'il avoit de tomber entre les mains de l'inquisition. Il se rendit enfin aux sollicitations de l'envoyé qui le défraya, lui & toute sa famille, jusqu'à Madrid.

Un préjugé, dont il guérit les espagnols, c'est qu'en travaillant sur les vipères, il leur démontra que c'étoit sans fondement qu'ils croyoient que dans une étendue de douze lieues de pays, autour de Tolède, ces animaux ne pouvoient plus nuire dès qu'ils

avoient une fois mordu. Le peuple avoit tant de confiance au propos d'un archevêque de cette ville, qui avoit assuré que ceux de ces reptiles qui auroient une fois jetté leur venin en seroient privés pour toujours, que ces bonnes gens, victimes de leur crédulité, s'exposoient volontairement au danger d'être mordus. *Charas* leur prouva que la prédiction de cet archevêque, qui entretenoit leur sécurité, étoit un conte fait à plaisir. Les médecins de la cour, jaloux de la faveur de *Charas*, le dénoncèrent à l'Inquisition, où ils l'accusèrent de professer la religion prétendue-réformée. Il fut emprisonné par ordre de ce tribunal, à l'âge de 72 ans, & poursuivi par ses juges avec tant de vigueur, qu'il auroit été condamné au feu, si au bout de quatre mois il n'eût embrassé la croyance de l'église romaine. Remis en liberté, il s'empressa de retourner en France, où sa conversion le fit recevoir avec joie. Louis XIV lui en témoigna sa satisfaction en agréant sa nomination dans l'Académie des sciences. *Charas* mourut à Paris le 17 janvier 1698, à l'âge de 80 ans. On a de lui :

Pharmacopée royale galénique & chimique. Paris, 1672, 1682, 2 vol. *in*-8. *Ibidem*, 1676, 1691, *in*-4. Cette dernière édition a été revue par l'auteur. Lyon, 1693, *in*-4, 1752, 2 vol. *in*-4, avec plusieurs additions. Paris, 1753, *in*-4. En anglois, 1678, *in-fol.* En latin, Genève, 1684, *in*-4.

Theriaque d'Andromaque. Paris, 1668, 1685, *in*-12.

Expériences sur la vipère. Paris, 1669, *in*-8.

Il donne une assez bonne anatomie de cet animal, & décrit les follicules placées à la racine de ses dents; mais il n'admet point que c'est de-là que vient le poison qui rend ses morsures si dangereuses. C'est sans raison qu'il prétend que la vipère ne nuit que quand elle est irritée, & qu'il contredit la plupart des expériences que *Rédi* a faites sur ce reptile.

Nouvelles expériences sur la vipère. Paris, 1672, 1678, *in*-8. Ces deux derniers ouvrages ensemble, Paris, 1694, *in*-8.

Le recueil de tous les écrits de *Charas* a paru en latin à Genève en 1684, trois tomes en un volume *in*-4. (*Extr. d'El,*) (M. GOULIN.)

CHARBON, s. m. (*Hygiène.*) Vapeur des *charbons.*

Partie II. Choses appellées improprement non-naturelles.

Classe I. *Circumfusa*, ou choses environnantes.

Ordre I. Atmosphère; altérations artificielles de l'atmosphère, vapeurs.

Le *charbon* est un corps noir, friable, assez léger, provenant le plus souvent de la combustion des végétaux, des animaux & même des minéraux; cette combustion doit être ménagée, de manière que ses progrès ne puissent pas s'étendre jusqu'à la destruction complette des substances une fois allumées, en empêchant que l'air atmosphérique ne fournisse aux substances enflammées assez d'oxigène pour en dégager tout l'acide carbonique qu'elles contiennent.

Le *charbon* dont les hommes font le plus d'usage, est celui de bois qui sert à les garantir du froid ou à préparer leurs alimens & les autres substances qui sont journellement employées dans leurs arts.

En général, le meilleur *charbon* est celui qui se fait avec du bois neuf. Le vieux bois & celui qui est fort mouillé donnent un *charbon* inférieur, parce que le temps, l'air & l'eau leur ont enlevé une partie des sels capables de leur fournir au feu plus d'activité. Dans les usages communs, & sur-tout pour la cuisine, on emploie le plus communément les *charbons* faits avec les bois de chêne, d'érable, de frêne, de charme, de chataignier.

La manière de les fabriquer est indiquée dans l'article de ce Dictionnaire qui parle de l'art du charbonier. Seulement nous observerons qu'il est très-important, lors de la fabrication du *charbon*, de bien établir des courans de fumée pour que les personnes qui y travaillent risquent moins d'être incommodées dans leurs travaux & pour que la consommation du bois s'y fasse également. Si la consommation n'a pas été entière & bien faite, il reste dans les *charbons* ce qu'on nomme *des fumerons*, qui, dans l'usage particulier, ajoutent beaucoup aux dangers dont le *charbon* est déjà très-susceptible, & qui sont aisés à reconnoître en ce qu'ils sont d'une couleur moins noire, qu'ils se rompent difficilement & qu'ils brûlent avec une flamme blanche.

Au contraire, le bon *charbon* est léger, sonore, cassant en gros morceaux brillans; on estime surtout celui qui est eu rondin & qui n'est pas chargé d'une grosse écorce.

Le meilleur *charbon* répand en s'embrâsant des vapeurs très-pernicieuses & capables de suffoquer les animaux qui les respirent. Les lumières brûlent difficilement & même s'éteignent dans un atmosphère qui en est chargé.

Les accidens occasionnés par le *charbon* ou par la braise sont fréquens, parce que ces matières ne faisant aucune fumée en brûlant, on s'en sert par préférence à tous les autres corps combustibles fumans, quand on a besoin de feu très-vîte, dans des endroits clos & sans cheminée; beaucoup de gens ignorent le péril extrême auquel ils s'exposent. Il y a sur ce point des préjugés très-fâcheux dans la classe nombreuse du peuple, qu'il est très-essentiel de détruire. On sait que les ouvriers qui ont peu de ressources cherchent, lorsque le bois est cher & le froid piquant, à s'en ga-

rantir, au meilleur compte possible; renfermés dans de petits réduits, ils ne les échauffent que par du *charbon* ou de la braise de boulanger; & lorsqu'ils ne connoissent pas la nécessité d'un grand courant d'air pour la combustion, ils se trouvent frappés de l'asphixie avant qu'ils se soient apperçus du danger. Ils croient assez communément que le *charbon* ne produit de mauvais effets que quand il n'est pas parfaitement allumé, & qu'il exhale encore de l'odeur en brûlant. Ils pensent aussi que la braise n'est point pernicieuse comme le *charbon*, sur-tout quand elle est bien allumée. Ce sont là des erreurs très-fâcheuses; l'acide carbonique, qui est le produit de la combustion, n'a pas d'odeur bien sensible quand il est pur; mais il n'en est pas moins capable de faire périr les animaux qui en sont atteints.

En général, tout air dans lequel un corps combustible, de quelque nature qu'il puisse être, a brûlé en une certaine quantité & pendant un certain temps, sans être renouvellé, est mortel; on reconnoît sa qualité meurtrière à l'état de la matière combustible qui brûle d'une manière d'autant plus languissante, que cet air est plus mal-faisant; & enfin, lorsqu'il l'est au plus haut degré, le feu s'éteint totalement.

On a une foule d'exemples de personnes que l'ignorance de ces qualités mal-faisantes du *charbon* & de la braise allumées a asphixiées & souvent fait périr. Lorsque l'apoplexie n'a pas été complette, ou qu'on n'a pas été entièrement suffoqué, des lavemens avec du vinaigre, & le vinaigre avalé, ont produit d'excellens effets, après avoir exposé les malades à l'air, après leur avoir jetté de l'eau très-froide au visage, avoir soufflé avec un soufflet dans leurs poumons, avoir irrité l'intérieur du nez avec une barbe de plume. *Voyez* ASPHYXIE.

Il est très-important que les boulangers, & autres personnes qui étouffent dans les cuisines du *charbon* ou de la braise, s'assurent bien que l'extinction est parfaite; il y a quelque temps que plusieurs personnes périrent successivement pour être descendues dans la cave d'un boulanger dont la braise avoit été mal éteinte. Il suffit de s'être trouvé une fois dans une atmosphère chargée de ces vapeurs nuisibles, lors même qu'elles n'auront pas eu une concentration telle qu'elle puisse suffoquer, pour devenir sujet à des maux de tête insupportables, & souvent à des défaillances que les odeurs *les moins exaltées* peuvent renouveller facilement.

Le charbon minéral ou de terre mérite aussi quelques réflexions. Ce *charbon* est une substance inflammable, composée d'un mélange de terre ou de pierre, de bitume & de soufre. Elle est d'un noir foncé, formée par un assemblage de feuillets ou de lames minces, étroitement unies les unes aux autres, dont la consistance, les propriétés, les effets & les accidens varient, suivant les différens endroits d'où on la tire.

Quand le *charbon de terre* est allumé, il dure plus long-temps & produit une chaleur plus vive qu'aucune autre substance inflammable. L'action du feu le réduit en cendre ou en masse poreuse & spongieuse qui ressemble à des scories ou à de la pierre-ponce.

On distingue ordinairement deux espèces de *charbon minéral*; la première est grasse, dure, compacte & luisante comme le jayet. Il est vrai qu'elle ne s'enflamme pas trop aisément: mais quand elle est une fois allumée, elle donne une flamme claire & brillante, accompagnée d'une fumée fort épaisse; c'est la meilleure espèce.

Les *charbons* de la seconde espèce sont tendres, friables & sujets à se décomposer à l'air: ils s'allument assez aisément; mais ils ne donnent qu'une flamme passagère & de peu de durée; ils sont moins bons que les premiers: ils contiennent une portion de bitume moins considérable; ils se trouvent plus près de la surface de la terre, sont plus mélangés avec des substances étrangères, & ont été nommés *charbons de terre*, tandis que les autres sont regardés comme *charbons de pierre*, à cause de leur plus grande dureté.

Le *charbon minéral* se trouve dans presque toutes les parties de l'Europe, & sur-tout en Angleterre, aux environs de Newcastle; nous en avons dans l'Auvergne, la Normandie, le Hainaut, la Lorraine, le Forez & le Lyonnois. Ces mines ne sont pas exploitées avec assez de soin, & il seroit important, surtout quand les bois deviennent rares, de faire des travaux & des recherches qui occuperoient utilement pour la chose publique une foule de bras qui, dans les provinces, ont besoin de travail & de ressources.

Ces mines sont sujettes à plusieurs inconvéniens, & le principal est celui qui est causé par des vapeurs & exhalaisons pernicieuses & suffoquantes qui y règnent très-fréquemment, sur-tout pendant les grandes chaleurs de l'été. Elles sont pour lors si abondantes, qu'elles obligent quelquefois les ouvriers de cesser entièrement leurs travaux.

Ces vapeurs sont de deux espèces. La première, qu'on appelle *moufette*, ressemble à un brouillard épais; ces vapeurs ont la propriété d'éteindre peu à peu les lampes & les *charbons* ardens qu'on y expose; aussi, lorsque les mineurs voient la lumière de leur lampe s'affoiblir, ils se pressent de sortir des souterreins.

Cette moufette endort & appesantit: cet effet est quelquefois si prompt, que les ouvriers sont tombés de l'échelle en descendant dans la mine, avant d'avoir pu crier à l'aide. On peut les réchapper, lorsqu'on a le temps de les porter au grand air, aussi-tôt qu'ils

ont été attaqués. Un remède que M. Triéwald donne pour certain, & qu'il a vu souvent employer avec succès, c'est d'enlever avec une bèche un morceau de gazon : on couche le malade sur le ventre, de façon que sa bouche porte sur le trou qu'on a fait en terre, & l'on pose sur la tête le morceau de gazon qu'on a levé. Par-là il revient peu à peu & se réveille comme d'un sommeil doux & tranquille, pourvu cependant qu'il n'ait pas été exposé trop long-temps à la vapeur dangereuse de la moufette.

Quelquefois il reste des pesanteurs de tête pendant quelque temps, & des toux convulsives dont on a beaucoup de peine à débarrasser les malades. Les moyens que nous venons de désigner plus haut, la fumée de tabac, introduite dans l'anus, me paroissent devoir présenter des moyens, au moins aussi efficaces que celui de M. Triéwald. *Voyez* Asphixie.

Il y a une autre sorte de vapeurs qui présente des phénomènes aussi terribles que singuliers : on donne à ces vapeurs différens noms, selon les différens pays des mines : on les nomme *feu sauvage*, *feu follet*, *feu brisou*, &c. Elles sortent avec bruit & une espèce de sifflement, par les fentes & ouvertures des terreins où l'on travaille ; elles se rendent même sensibles sous la forme de toile d'araignée ou tels que ces filets blancs qu'on voit voltiger vers l'automne & qu'on nomme vulgairement *cheveux de la Vierge*.

Il est de la plus grande importance de faire dans les mines qui engendrent ces vapeurs, des puits assez espacés & qui se correspondent assez bien pour donner un grand courant d'air ; car, lorsqu'elles ne sont pas divisées suffisamment par une grande masse d'air ; elles s'allument aux lampes des ouvriers & produisent des effets semblables à ceux du tonnerre ou de la poudre à canon.

Quand les mines de *charbon* sont sujettes à ces sortes de moufettes, il faut prendre les plus grandes précautions pour y pénétrer, sur-tout lorsqu'on a été quelque temps sans y travailler. Il est d'usage, dans certains endroits, d'y faire descendre un homme vêtu de toile cirée ou de linge mouillé ; il tient une longue perche fendue à l'extrémité, à laquelle est attachée une chandelle allumée ; il se met ventre à terre, & dans cette posture, il avance peu à peu vers l'endroit où se ramasse la vapeur. Elle s'enflamme sur le champ avec un bruit effroyable, & va sortir par un des puits. Cette opération purifie l'air & l'on peut descendre ensuite dans la mine. Voilà, suivant M. Triéwald, comment en Angleterre & en Ecosse on se garantit du feu brison.

Il est des endroits où les ouvriers ont l'œil à ces fils blancs qu'ils entendent & qu'ils voient sortir des fentes ; ils les saisissent avant qu'ils puissent s'allumer à leurs lampes ; ils les écrasent entre leurs mains ; lorsqu'ils en rencontrent de grandes masses, ils éteignent leurs lumières, se mettent ventre à terre en avertissant leurs camarades d'en faire autant : la matière enflammée, qui cherche toujours à se porter vers le toit de la mine, passe par-dessus leurs dos & ne fait de mal qu'à ceux qui n'ont pas eu la même précaution.

Le meilleur moyen est d'empêcher le séjour de ces vapeurs par un accès facile & par le renouvellement de l'air atmosphérique. La machine de M. Sutton est la meilleure pour parvenir à ce but ; on en a fait usage avec le plus grand succès dans les mines de *charbon* de Balleroi en Normandie.

Il ne faut pas oublier qu'il y a de certains *charbons de terre* qui, lorsqu'ils sont exposés à l'humidité, s'enflamment au bout d'un certain temps, & peuvent causer de funestes accidens dans les momens où l'on s'y attend le moins.

Bien des personnes ont regardé la fumée du *charbon de terre* comme très-pernicieuse à la santé, & se sont persuadés que la consomption n'étoit si commune en Angleterre que parce que l'atmosphère y est continuellement chargée de cette fumée. M. Hoffman, au contraire, a pensé que ces vapeurs purifioient l'air en lui donnant du ressort, sur-tout lorsque cet air est humide & épais. Pour prouver son sentiment, il apporte l'exemple de la ville de Hall en Saxe, où il dit que les fièvres poutprées, malignes & la phthysie étoient très-communes autrefois, & qu'elles disparurent dès qu'on se mit à faire un grand usage du *charbon de terre*. Je ne crois pas qu'un air chargé de ces particules grossières soit bien avantageux, & que dans le choix on ne dût préférer celui qui est pur & naturel ; tout comme il ne me paroît pas juste d'attribuer à cet air les maladies qui sont endémiques dans les lieux où l'on en fait usage, & particulièrement la consomption.

Il faut avouer que la fumée de *charbon de terre* peut nuire à quelques individus délicats, sur-tout à ceux qui n'ont pas été élevés dans les lieux où il est habituellement employé ; il faut alors, lorsque la poitrine est irritée, & qu'on est fatigué par la toux, faire l'impossible pour ne plus respirer un air dont le mélange ne peut convenir.

D'ailleurs, il y a des espèces de *charbons* qui sont si sulphureux, que leurs vapeurs peuvent incommoder beaucoup de personnes : c'est ce qui a fait prendre le parti de les purifier ; ce qui se fait en les enflammant dans des fourneaux & en les éteignant ensuite avec de l'eau ; ils deviennent alors plus aisés à allumer, répandent moins de fumée, deviennent plus sonores, plus brillans & sur-tout moins malfaisans.

On prépare avec ce *charbon* un chauffage très-économique, qu'on brûle dans les poëles & les fourneaux, en faisant le mélange d'un tiers d'argile avec deux tiers de la poudre de cette substance minérale,

dont la consommation est infiniment retardée par ce moyen, sans rien perdre de sa chaleur.

On prétend que le *charbon de terre* épuré a un grand avantage sur le *charbon de bois*, qu'il dure le double de temps au feu, qu'il échauffe davantage, & que ce qui lui reste d'odeur est bien moins à redouter que n'est celle du *charbon de bois*. On en retire, par la purification, une huile qui sert à graisser les roues & à entretenir les lampes des mineurs dans certains pays, & particulièrement à Sultzbach.

(M. Macquart.)

CHARBON. (*Mat. méd.*)

Le *charbon* est une matière noire, combustible, qui se convertit en brûlant ou en se combinant avec l'air vital en acide carbonique. Celui dont on se sert dans les besoins de la vie & dans les arts, provient des végétaux à moitié brûlés, & contient outre cela des matières terreuses & salines; nous traiterons de celui-ci plus en détail au mot Charbon des végétaux. En considérant le *charbon* en général, il ne doit être question que de la matière charbonneuse pure; & par rapport à la matière médicale, cette matière pure est ce que nous avons nommé le carbone. *Voyez* ce mot.

(M. Fourcroy.)

CHARBON DE TERRE. (*Hygiène & Mat. méd.*)

Le *charbon de terre*, ou *charbon* fossile, nommé aussi *houille*, *lithantrax*, est une matière bitumineuse noire, feuilletée, luisante ou terne, qui se casse facilement, & qui n'a ni la consistance ni la pureté du succin, de l'asphalte, du jayet. Ce bitume a reçu son nom à cause de sa propriété combustible, de son état toujours fossile, & de l'usage qu'on en fait dans beaucoup de pays. Le *charbon de terre* est placé plus ou moins profondément dans la terre, sous des pierres dures, sous des schistes alumineux & pyriteux; ces derniers portent communément l'empreinte de plusieurs végétaux de la famille des fougères, qui pour la plûpart sont exotiques, suivant l'observation de Bernard de Jussieu. Il est toujours disposé par couches inclinées sous un angle assez constant. Les lits ou couches dont il est composé diffèrent par l'épaisseur, la consistance, la couleur, la pesanteur; on trouve souvent au-dessus de ce bitume des lits plus ou moins étendus de coquilles & de madrépores fossiles. Cette dernière observation a fait penser à quelques naturalistes modernes, & particulièrement à M. Parmentier, que le *charbon de terre* a été formé dans la mer, par le dépôt & l'altération des matières huileuses ou graisseuses des animaux marins. La plupart des minéralogistes le regardent comme le produit des bois enfouis & altérés par les acides.

On exploite les carrières de *charbon de terre* fossile comme les mines, en creusant des puits & des galeries, & en détachant ce bitume à l'aide de pics ou de pioches. Pour l'obtenir en gros blocs, on le casse en différens points, à l'aide des coins de fer, & on fait sauter ces blocs en les frappant à coups redoublés avec de grosses masses. Les ouvriers qui travaillent ce bitume, sont souvent exposés au danger de perdre la vie par les fluides élastiques qui s'en dégagent. Cette espèce de moufette est nommée pousse ou touffe; elle éteint les lampes des travailleurs, & paroît être du gaz acide carbonique. Il se développe aussi dans les souterreins une espèce de gaz inflammable très-délétère, qui produit quelquefois des explosions dangereuses. On a vu plusieurs mines de *charbon de terre* s'enflammer spontanément & brûler pendant plusieurs mois de suite. Ce bitume est fort abondant dans la nature; on en trouve en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, dans le pays de Hainault, le pays de Liège, la Suisse, la Bohême, la Saxe, &c. Plusieurs Provinces de France en fournissent beaucoup, & spécialement la Bourgogne, le Lyonnois, le Forès, l'Auvergne, la Normandie, &c.

On distingue ce fossile en *charbon* de pierre & *charbon de terre*, suivant sa dureté ou sa friabilité; mais sa pureté, son mélange avec une terre plus ou moins dense & argileuse, la manière dont il brûle, & les phénomènes qu'il présente dans sa combustion, fournissent des caractères bien plus importans pour en faire reconnoître les différentes sortes. Wallérius en distingue trois espèces sous ce dernier point de vue. 1°. Le *charbon de terre* écailleux qui reste noir après sa combustion; 2°. Le *charbon de terre* compact & feuilleté, qui après avoir été brûlé, laisse une matière spongieuse semblable à des scories; 3°. Le *charbon de terre*, chauffé avec le contact de l'air, s'embrâse d'autant plus difficilement qu'il est plus pesant & plus compact; une fois embrâsé, il répand une chaleur vive & durable, & il est long-temps en ignition avant d'être consumé. On peut même l'éteindre & le faire servir plusieurs fois de suite à de nouvelles combustions. Sa matière huileuse & inflammable paroît très-dense & comme fixée par une autre substance non combustible qui en arrête la combustion. Il exhale en brûlant une odeur forte, particulière, mais qui n'est nullement sulphureuse, lorsque le *charbon de terre* est bien pur, & ne contient pas de pyrites. La combustion de ce bitume paroît être fort analogue à celle du *charbon* des matières animales, en ce qu'elle est très-susceptible de s'arrêter & d'être partagée en deux temps. En effet, la partie combustible huileuse, la plus volatile que contient le *charbon de terre*, se dissipe & s'enflamme par la première action du feu, & si lorsque tout ce principe huileux est dissipé, on arrête la combustion, le bitume ne retient que la portion la plus fixe & la moins inflammable de son huile réduite dans un véritable état charbonneux & combinée avec une base terreuse; c'est par un procédé de cette nature que les Anglois préparent leurs *coaks*, qui ne sont que du *charbon de*

terre privé de sa partie huileuse fluide, par la chaleur. On voit très-bien ce qui se passe dans cette expérience, lorsqu'on chauffe ce bitume dans un appareil distillatoire; on en obtient un phlegme ammoniacal, du carbonate ammoniacal concret, une huile qui se fonce en couleur & devient plus épaisse & plus pesante à mesure que la distillation avance; il se dégage en même temps une grande quantité d'un fluide élastique & inflammable, que l'on a regardé comme une huile en vapeurs, mais qui est du gaz hydrogène mêlé de gaz azote, de carbone qui y est dissous, de gaz acide carbonique & d'un peu d'huile volatile en vapeur. Il reste dans la cornue une matière scorifiée, charbonneuse, qui est encore susceptible de brûler, c'est le *coak* des Anglois. Si l'on observe avec soin l'action du feu sur le *charbon de terre*, on voit qu'il éprouve un ramollissement évident, & qu'il semble passer à une demi-fusion; c'est pour éviter les inconvéniens de cet état pâteux dans la fonte des mines, qu'on le réduit en coaks. Dans cette opération on lui enlève la matière huileuse qui est la cause de cet amollissement; cette pratique est donc mal-à-propos nommée désoufrage en France, où elle est mise en usage pour ôter son odeur au *charbon de terre*. La distillation de ce bitume en grand fait en Angleterre un art important; on recueille dans un appareil distillatoire particulier, & séparé en différentes régions, les divers produits du *charbon de terre*; l'huile est employée comme goudron dans la marine, l'ammoniaque sert à faire du muriate ammoniacal ou sel ammoniac, & le résidu est un très-bon *coak*.

Le *charbon de terre* est plutôt considéré en médecine comme faisant partie des objets économiques, dont s'occupe l'hygiène, que comme appartenant à la matière médicale. Cependant on l'a proposé & employé comme médicament. Morand le fils, qui avoit adopté pour principal but de ses travaux l'histoire du *charbon de terre*, & qui l'a traitée dans un détail immense, & sous tous les points de vue, a cru que ce bitume, réduit en poudre fine & mêlé avec des eaux aromatiques ou avec des huiles grasses, pouvoit ramollir, détendre, adoucir & fortifier en même temps les membres desséchés, racornis, dissiper l'épaississement de la synovie, rendre les mouvemens des articulations plus libres & plus faciles, dissoudre les ankyloses, les exostoses, &c. Il compare ce remède aux boues de Saint Amand, il cite la cure opérée avec ce médicament d'une tumeur du genou, accompagnée de difficulté de mouvement & produite par une humeur glaireuse épaisse amassée sous la peau; cette maladie étoit venue à la suite d'un coup de pié de cheval sur le genou. Aucun autre médecin n'a employé le *charbon de terre* à notre connoissance. On peut croire que les produits distillés de ce bitume auroient les mêmes propriétés que ceux des bitumes, & sur-tout du succin; mais on ne les a point encore employés, & c'est à l'expérience seule à prononcer sur cet objet. C'est donc plus par des usages économiques que le *charbon de terre* intéresse le médecin. On a prétendu que les vapeurs que répand ce combustible en brûlant, étoient la cause de la consomption & de la phthisie pulmonaire si répandue dans la ville de Londres. Si cette opinion n'est pas démontrée, au moins il est vraisemblable qu'un corps qui répand tant de vapeurs & qui donne tant de fumée en brûlant, doit influer sur la santé des hommes qui y sont exposés. On sait que cette fumée dépose sur les meubles une poussière noire qui exige les plus grands soins, pour que ceux-ci n'en soient point altérés & gâtés au bout d'un certain temps. C'est pour cela qu'en France, ceux qui ont voulu brûler du *charbon de terre* ont préféré le *charbon de terre* converti en *coaks*, ou désoufré comme on le nomme improprement. Celui-là répand en effet beaucoup moins de vapeur, parce qu'on l'a privé de la grande quantité d'huile qu'il contient naturellement. Mais une cheminée bien faite & qui tire bien, peut faire éviter la plus grande partie des inconvéniens du *charbon de terre* naturel. Il faut éviter, dans le choix de ce bitume, celui qui contient des pyrites, & qui, en brûlant, répand de l'odeur de soufre désagréable, & même dangereuse, lorsqu'on y est exposé pendant quelque temps.

(M. Fourcroy.)

CHARBON DES MATIÈRES ANIMALES. (*Mat. méd. Pathologie.*)

Nous avons déjà dit, à l'article Carbone, que ce corps, qui pourroit être regardé comme un principe, en raison de sa simplicité, existe en plus ou moins grande quantité dans les matières organiques, qu'il fait un de leurs principaux composans, & que, comme il est fixe, il reste dans les vaisseaux distillatoires dans lesquels on a dégagé, à l'aide d'une chaleur plus ou moins forte, tous les principes volatils de ces matières: mais comme le carbone n'est pas le seul principe fixe qui entre dans la composition des corps organisés, il ne reste pas pur après leur décomposition par le feu, & il se combine étroitement avec les matières salines, terreuses & métalliques, qui faisoient auparavant partie de ces composés. Quoique la connoissance des différens *charbons*, provenant de la décomposition des substances organiques, soit plus du ressort de la chimie que de celui des autres sciences, il nous paroît cependant nécessaire de consigner au moins quelques notions exactes sur cet objet dans la matière médicale. C'est sous ce point de vue que nous traiterons du *charbon des animaux* dans cet article, & de celui des végétaux dans l'article suivant.

Le carbone, ou la matière charboneuse pure, étant une substance identique, dans quelques combinaisons qu'on la considère, la différence qui existe entre le *charbon des matières animales* & celui des matières végétales ne peut dépendre que des corps terreux, salins ou métalliques différens, combinés avec ce principe dans chacune de ces matières. Il

entre dans la compoſition des matières animales une très-grande quantité de *charbon*. Ainſi toutes ces matières, fortement chauffées & privées, par l'action de la chaleur, des ſubſtances qu'elle a pu en ſéparer par la volatiliſation, laiſſent un corps noir plus ou moins abondant, qu'on nomme *charbon animal*. Ce *charbon* diffère de celui qu'on obtient des végétaux, traités de la même manière, en ce qu'il eſt communément plus denſe, plus brillant, en molécules plus fines; ſouvent même il a preſque l'éclat des ſubſtances métalliques, & il fait ſur le verre, auquel il eſt attaché, l'effet d'une eſpèce d'étain. En l'obſervant avec ſoin, on y a trouvé d'abord un rapport de reſſemblance avec cette matière minérale, bien improprement nommée *plombagine* ou *mine de plomb*, & qui eſt du vrai charbon de fer; c'eſt pour cela que les *charbons animaux* ſont en général ſi difficiles à brûler. J'en ai tenu bien des fois de petites quantités en poudre très-fine, expoſées dans des vaiſſeaux plats à une chaleur capable de les faire rougir à blanc pendant pluſieurs heures, en les agitant ſouvent, & renouvellant leur ſurface, & j'ai eu beaucoup de peine à les convertir en cendres. Il reſte ordinairement, après cette incinération, une matière plus ou moins brune, ou rouge, où l'on trouve de l'oxide de fer en plus ou moins grande quantité, ſuivant la couleur plus ou moins foncée de la matière animale d'où il provient. Cette cendre contient, outre cela, du phoſphate de ſoude & du phoſphate de chaux. Ce dernier ſel eſt ce qu'on nommoit autrefois la terre animale. Quelquefois on en extrait auſſi du carbonate de ſoude, comme cela a lieu dans les cendres du ſang, de la lymphe, des chairs, &c. Le *charbon* des os, ou les os charbonés, ſont bien plus faciles à brûler complettement; il ne reſte enſuite que du phoſphate de chaux.

Le *charbon* paroît être extrêmement atténué dans les ſubſtances animales; car il ſe réduit en vapeur pendant l'acte de la reſpiration. En effet, l'air vital qui pénètre les poumons, & qui y ſéjourne pendant l'inſpiration, ſe convertit en acide carbonique, que l'on rend par l'expiration; & il eſt impoſſible qu'il éprouve cette altération, ſans abſorber du *charbon*, & ſans ſe combiner intimement avec cette ſubſtance. C'eſt encore la matière charboneuſe, miſe à nud, qui forme le fond de la couleur noire que l'on apperçoit dans les eſcarres gangreneuſes. On voit donc que les connoiſſances exactes ſur cette matière, ſur ſes propriétés & ſes combinaiſons, intéreſſent directement la médecine & les médecins, & qu'ils ne ſauroient acquérir trop de lumières ſur cet objet. Il eſt très-vraiſemblable qu'on trouvera quelque jour le rapport de la proportion différente de ce principe, hors de certaines limites, avec la production des maladies; peut-être ſon excès ou ſon défaut eſt-il une des cauſes des altérations de la ſanté. La ſource du carbone, ou principe charboneux, qui entre dans la compoſition des fluides & des ſolides des animaux, n'eſt pas difficile à connoître. On trouve bientôt que c'eſt des végétaux alimentaires, & par les fonctions de la digeſtion, de la ſanguification, & des ſécrétions, que le carbone paſſe dans les animaux, & ſe combine avec leurs autres élémens. On voit encore que les poumons ſont l'organe par où s'écoule une portion de ce principe ſurabondant, & que c'eſt par le méchaniſme de la reſpiration que le corps des animaux eſt privé de cette matière qui, ſans cette évacuation, feroit bientôt ſurcharge, & occaſionneroit de grandes altérations dans la texture & la compoſition de leurs parties conſtituantes. C'eſt à ces données générales que doivent être bornées aujourd'hui les conſidérations ſur la matière charboneuſe contenue dans les animaux. Quant à leur application à la matière médicale, il eſt aiſé de ſe convaincre que les matières animales charboneuſes n'ayant que peu de principes ſapides, diſſolubles & actifs, ne peuvent pas conſtituer des médicamens utiles, & qu'on ne peut pas ſe permettre d'employer des matières ou parfaitement inertes, ou dont l'action ſeroit fort incertaine & variée, en ſuppoſant que quelques *charbons animaux* continſſent des matières ſalines.

(M. Fourcroy.)

CHARBON DES VÉGÉTAUX. (*Mat. méd. & Médecine pratique.*)

D'après tout ce qui a été dit dans les articles Carbone, Charbon, Charbons des animaux, &c. on reconnoît que ce n'eſt point à la décompoſition de l'huile, comme le penſoient les anciens chimiſtes, qu'eſt due la formation de celui des végétaux, mais que la matière charboneuſe, toute formée & préexiſtante dans les êtres, ne fait que ſe ſéparer, à meſure que les principes volatils ſont enlevés par l'action du feu.

Le *charbon végétal*, le *charbon uſuel* eſt fait, comme l'on ſait, en raſſemblant des rameaux d'arbres verts en tas, en les brûlant, enveloppés de terre, de manière qu'ils ſoient dans une condition aſſez ſemblable au bois qu'on chauffe dans une cornuë; on en arrête la combuſtion à point, en ſuffoquant la flamme, & on n'enlève, par ce procédé, que les principes ſuſceptibles de ſe volatiliſer. Pour que le *charbon* ſoit bien fait, il faut qu'il n'exhale plus de flamme, de fumée & d'odeur, lorſqu'on l'allume; ſans cela, & s'il contient encore une portion de bois, on le nomme *fumeron*, & on doit le rejetter des uſages économiques. Le *charbon* bien fait eſt un corps ſolide, fragile, noir & ſec; on y diſtingue encore l'organiſation ligneuſe; lorſqu'on le frappe, il rend un ſon légèrement aigu. En conſidérant le *charbon* que fourniſſent toutes les diverſes ſubſtances végétales, on voit que tous les *charbons* ne conſervent pas exactement la forme de ces ſubſtances; ce n'eſt que lorſque leur tiſſu eſt ferme & ſerré, & lorſqu'elles ne contiennent que peu de fluides, que leur *charbon* en retient l'apparence. Lorſqu'au contraire on décompoſe une plante tendre, & contenant beaucoup de parties liquides,

liquides, ces parties, en se dégageant, détruisent le tissu organique & donnent un *charbon* friable qui ne présente plus la forme du végétal décomposé. Les diverses matières végétales fournissent des *charbons* plus ou moins abondans, suivant la solidité de leur texture; les bois en donnent beaucoup plus que les herbes; les gommes plus que les résines, & ces dernières plus que les huiles fluides. Il paroît, ou que chaque matière végétale en contient des quantités différentes, ou que la grande proportion de fluides volatilisables qu'elle renferme en même temps, augmente la destruction, la volatilisation du *charbon*.

Ce corps, exposé au feu le plus violent, dans des vaisseaux fermés, n'éprouve aucune altération quand il est pur; il ne donne aucun gaz, s'il est bien sec; mais la moindre quantité d'eau qu'il contient, soit spontanément, soit après l'avoir absorbé de l'atmosphère, lui fait donner une quantité proportionnelle de gaz hydrogène & de gaz acide carbonique; car on sait qu'il décompose l'eau, d'après les belles expériences de M. Lavoisier, & qu'en se combinant avec l'oxigène ou en brûlant, il en absorbe plus de deux fois son poids, & forme l'acide carbonique qui a tant de tendance à prendre l'état de fluide élastique. C'est à cette formation d'acide gazeux qu'est dû le danger auquel on s'expose en brûlant du *charbon* dans des lieux clos; danger dont nous parlerons plus bas. Les alcalis fixes & les sulphures alcalins dissolvent le *charbon végétal* avec la plus grande énergie; il décompose les acides, & sur-tout l'acide nitrique qui l'enflamme même avec activité, lorsque le *charbon* est bien sec & chaud; il décompose les sels sulphuriques, les différens sulfates, & les convertit en sulphures; il brûle rapidement à l'aide du nitre qu'il fait détonner avec rapidité, il enlève l'oxigène aux oxides métalliques, excepté peut-être à celui de la manganèse; il se combine avec plusieurs matières métalliques, & sur-tout avec le fer qui l'absorbe quand il est ramolli & fondu, comme cela a lieu dans la préparation de l'acier de cémentation; s'il est peu abondant dans son union avec le fer, il forme l'acier; si c'est au contraire le fer qui est peu abondant, le composé est alors du carbure de fer ou de la plombagine. Tel est l'énoncé rapide ou l'esquisse des propriétés connues du *charbon végétal*, au moins de celles qui intéressent le médecin & qui peuvent éclairer la matière médicale & la pratique de la médecine. De toutes ces propriétés, dont le détail appartient d'ailleurs à la chimie, celles qui intéressent le plus directement la médecine sont, l'une, la combinaison du *charbon* avec l'air vital qui forme l'acide carbonique; l'autre, la différence de ce *charbon végétal* d'avec celui des matières végétales. Cette différence consiste en ce qu'il est beaucoup moins dense, beaucoup plus combustible; elle est due à la plus grande quantité de matières salines contenues dans ce *charbon* & à l'absence du phosphate de chaux qui diminue singulièrement cette propriété dans les *charbons animaux*.

Ce n'est pas comme médicament que l'histoire du *charbon végétal* intéresse spécialement le médecin; car son insipidité & son indissolubilité parfaite dans les liquides animaux prouvent qu'il n'a nulle action sur l'économie animale; mais c'est comme cause d'un accident ou d'une maladie très grave qu'il produit par sa combustion. On connoît par un trop grand nombre d'exemples malheureux les dangers qui résultent du *charbon* brûlé dans des lieux clos, pour qu'il soit nécessaire d'insister long-temps sur la nécessité d'éviter cette manœuvre. Mais les préjugés qui ne sont point encore détruits dans toutes les classes de la société, & les erreurs qu'une connoissance imparfaite de la cause de l'asphyxie produite, comme on le dit, par le *charbon*, a fait naître, même parmi les gens de l'art, nous engagent à traiter encore cet objet ici, non pas par rapport à la maladie elle-même qui est décrite en particulier à l'article ASPHYXIE, mais par rapport à sa cause & aux phénomènes qui l'accompagnent. Nous rappellerons d'abord que le fluide élastique, méphitique & délétère que forme le *charbon*, ne s'annonce point par son odeur, puisqu'il n'en a point naturellement, & que ce n'est pas aux vapeurs odorantes, dégagées du *charbon* mal fait que l'on peut reconnoître sa qualité malfaisante. Cependant, rien n'est plus commun que de voir des gens du monde qui ne craignent que l'odeur du *charbon* qui s'allume, qui confondent cette vapeur avec le produit inodore & méphitique du *charbon* brûlé, qui pensent que ce n'est que dans le premier moment de son inflammation que ce corps combustible est dangereux, & qui après l'avoir fait allumer dehors, font ensuite apporter ce *charbon* bien ardent dans les lieux fermés, sans savoir qu'alors ses effets délétères sont même plus pernicieux que dans les premiers momens, puisqu'il brûle alors avec bien plus d'activité & consomme plus d'air qu'auparavant. C'est le même préjugé que pour la braise, dont la combustion est cependant d'autant plus redoutable, qu'elle est plus prompte & plus facile. On ne sauroit donc trop répéter, qu'en brûlant, le *charbon* se dissout peu à peu dans l'air vital; qu'il disparoît & ne laisse plus que la cendre; que cette dissolution dans la seule portion d'air atmosphérique, nécessaire à la respiration, devient un poison pour tous les animaux; qu'elle est dangereuse par deux causes; la première, en ce que l'air vital est promptement converti en gaz acide carbonique, air fixe, air ou acide méphitique des premiers chimistes qui l'ont observé; la seconde, en ce que le gaz azote qui fait les 73 centièmes de l'air atmosphérique, est aussi mis à nud en même temps que cette dissolution s'opère, & qu'il forme une mophette aussi dangereuse que le premier; que les hommes qui sont exposés à l'air, ainsi vicié par la combustion du *charbon*, sont absolument dans le même cas que ceux qui sont plongés dans l'atmosphère d'une cuve de vin ou de bierre en fermentation, ou que les animaux qu'on descend dans la grotte du chien, près de Naples; que dans tous les momens de sa combustion, depuis sa première in-

flammation jusqu'à l'éclat de sa dernière étincelle, le *charbon* est également dangereux, parce qu'il forme, toujours & dans tous les momens, de l'acide carbonique; que le danger croît avec le temps, & qu'il suit exactement le rapport de la petite quantité d'air, de sorte qu'il est bien plus pernicieux de brûler du *charbon* dans une chambre étroite, que dans un espace étendu : que la braise, qui n'est qu'un *charbon* léger & très-inflammable, est encore plus dangereuse que le *charbon* proprement dit, parce qu'elle convertit plus promptement encore que lui l'air vital en acide carbonique : enfin, que dans une chambre étroite & profonde, dans un cabinet sans cheminée, & dans tous les lieux où il n'est pas possible d'établir un courant d'air par deux ouvertures correspondantes, l'ouverture de la porte ou d'une petite croisée seule ne suffit point pour empêcher le méphitisme d'avoir lieu, ou pour le déplacer, à cause de la pesanteur de l'acide carbonique formé par la combustion du *charbon*. Telles sont les connoissances générales que tous les hommes devroient avoir sur le *charbon* & sur les dangers que l'on court en faisant brûler ce corps dans des lieux étroits. Le premier effet de l'air gâté par le *charbon* en combustion est de produire des nausées & des vomissemens; bientôt les vertiges, l'éblouissement se joignent à ces premiers symptômes; la respiration devient difficile; le thorax se soulève avec peine; la tête est affectée d'une grande douleur; la foiblesse, l'anxiété, les tremblemens, l'immobilité des membres, les convulsions, l'évanouissement suivent de près; à cette époque, le danger est grand, si l'on n'est promptement secouru; les malheureux ne peuvent ni crier, ni se plaindre, ni fuir; on en a trouvé qui étoient tombés à quelque distance des fenêtres ou des portes; les yeux restent ouverts, saillans & gorgés de sang; la face est rouge & gonflée, les mâchoires sont serrées & les dents fortement pressées les unes sur les autres; la couleur de la face, des lèvres & du col devient livide; l'estomac, l'abdomen entier se gonflent prodigieusement sans être durs; le pouls disparoît; alors l'asphyxie est complette, & le malade paroît mort. Cependant on peut le rappeller à la vie; on ne doit pas même désespérer de la vie du malade, quoique l'asphyxie dure depuis plusieurs heures, d'après les expériences de M. Harmant, médecin de Nancy, qui a traité un des premiers de cette maladie, & de tous les hommes de l'art qui s'en sont occupés après lui. Les secousses, les frottemens sur le ventre, l'exposition à l'air frais, l'eau froide, l'insufflation de l'air vital, l'excitation produite par l'ammoniaque caustique ou *alcali volatil fluor*, l'acide sulfureux, l'acide acétique ou le vinaigre radical, doivent être employés sans relâche pendant plusieurs heures de suite; & il paroît qu'on peut rappeller constamment les malades à la vie, tant que leur sang n'est pas coagulé. *Voyez* le mot ASPHYXIE. (M. FOURCROY.)

CHARBON. (*Ordre nosolog.*) ANTHRAX.

Le *charbon* est le 19e genre de la nosologie de Sauvages; il le définit : *Phyma apice gangrænosum; ambitu inflammatum*. Ce genre est compris dans le 3e ordre (*Phymata*) de la 1re classe (*Vitia.*)

On a traité dans cet ouvrage du *charbon* qui attaque l'homme au mot ANTHRAX. *Voyez* cet article. (M. MAHON.)

CHARBON DES PAUPIÈRES. (*Pathologie; maladie des yeux.*)

Dans l'ancienne Encylopédie, le *charbon* ou *l'anthrax des paupières* est décrit d'après Maître-Jean, par M. Louis, à l'article ANTHRACOSE, *anthracosis*. L'acception particulière de ce mot appartient à Actuarius & à Paul d'Ægine. Voyez *Castel. Lexic.* La maladie est toujours la même, soit qu'elle attaque les paupières, & le globe de l'œil, soit qu'elle survienne à d'autres parties extérieures du corps. Mais, dans le premier cas, elle peut dévaster des organes précieux avec une telle promptitude, que les moindres retards du véritable traitement ajoutent encore à la célérité du mal; & comme plusieurs écrivains modernes m'ont paru en défaut à cet égard, j'ai surtout en vue de tracer ici quelques idées cliniques.

L'*anthracose* est une tumeur mal circonscrite, qui n'a point la forme d'une pustule, & dont la surface applatie présente tout de suite un point gangreneux. Il semble que la mortification prévienne, pour ainsi dire, l'inflammation. Les malades éprouvent plutôt un prurit violent, qu'une vraie douleur. Il n'y a point de temps à perdre : l'escarre s'étend vîte, & gagne de même en profondeur. Quoiqu'ordinairement l'œil ne soit pas sensiblement affecté d'un *charbon* situé à la paupière, lorsqu'on est à portée de traiter le mal dès sa première apparition, il n'est pas douteux que par la suite le globe n'en pût être grièvement affecté. Au reste, pour peu que l'on néglige de remédier au progrès de l'anthracose, on voit la paupière tomber en escare en moins de vingt-quatre heures.

Dans la Beauce, où le *charbon* est endémique, il paroît en toute saison : mais les paysans y sont plus sujets que les habitans des villes, & la chaleur de l'été rend encore cette maladie plus commune, surtout parmi les pauvres moissonneurs. Sa rapidité ne permet point du tout l'usage préliminaire des applications topiques proposées par Maître-Jean, & par ceux qui ont copié cet auteur, d'ailleurs estimable. On n'a pas même le temps de passer aux remèdes généraux, tels que les saignées, qui agiront mieux, après avoir traité le mal local. Sitôt qu'on l'apperçoit, il faut le scarifier dans toute son étendue, en faisant des incisions parallèles à une demi-ligne de distance les unes des autres : on y insinue tout de suite de petits morceaux de trochisques légèrement escarotiques, par exemple, ceux de minium. On recouvre la paupière de quelque linge, ou plumaceau, pénétré d'un médicament stimulant & anti-

ſeptique. La continuation de ce même panſement ſuffit pour achever la cure.

Il eſt rare que la paupière ne reſte un peu bridée. Maître-Jean dit *qu'il eſt difficile d'empêcher que l'œil ne demeure éraillé ;* c'eſt un degré au-deſſus de ce que je viens d'annoncer, & c'eſt, j'oſe l'aſſurer, une ſuite inévitable de la lenteur de ſon traitement, où il ſe donne tout le temps de voir l'inflammation s'accroître, la tumeur noircir, l'eſcare ſe former, s'étendre, devenir plus épais, &c. Pour preſcrire ſucceſſivement des moyens qui ne tendent qu'à une plus grande déperdition de ſubſtance, c'eſt à la ſcarification qu'il faut recourir avant tout : ſon effet eſt de borner à l'inſtant ce qu'il faut ſacrifier, & de perdre le moins qu'il eſt poſſible. *Voyez* pour le traitement général le mot ANTHRAX. (M. CHAMSERU.)

CHARBON, ANTHRAX. (*Pathologie vétérinaire.*)

I. Le *charbon*, ou *anthrax*, eſt une maladie ſouvent cruelle, qui attaque tous les animaux domeſtiques, ſoit quadrupèdes, ſoit volatiles : ils y ſont beaucoup plus expoſés que l'homme.

II. Jamais maladie ne reçut de dénominations plus variées ; c'eſt peu qu'elles diffèrent d'une province à une autre, elles varient même dans chaque paroiſſe. Nous rapporterons ici les noms qui nous ſont connus, & nous eſpérons faciliter, par cette nomenclature, le travail des artiſtes-vétérinaires, qu'on vient ſouvent conſulter, ſans leur donner d'autres renſeignemens qu'un nom barbare, & nous rendre plus intelligibles aux cultivateurs ; c'eſt ainſi que nous tâcherons de ramener ces derniers à un langage commun ; toutes les maladies ayant alors leur véritable dénomination, il ſera plus facile de s'entendre, de connoître les maux, & de les combattre. Puiſſe bientôt ſe perfectionner ce nouvel idiôme, & déchirer une partie du voile qui nous dérobe des reſſources importantes pour les progrès de l'art ! En effet, la connoiſſance parfaite d'une maladie eſt une des premières voies de guériſon ; on peut même dire que la maladie eſt à moitié guérie, du moins qu'il eſt poſſible de donner des inſtructions ſûres, lorſqu'elle eſt bien connue ; &, ſans doute, ſa dénomination préciſe contribue à la faire connoître. Que peut en effet preſcrire l'artiſte le plus éclairé, lorſqu'il eſt conſulté ſur une maladie exprimée par quarante à cinquante noms différens, s'il ne les connoît d'avance ? La maladie pouvant varier par ſon ſiège, ſes degrés, l'eſpèce d'animal qu'elle affecte, &c. ; il la confondra néceſſairement, ou ordonnera au haſard, ou ſera enfin obligé d'attendre de nouveaux renſeignemens.

III. Les noms donnés au *charbon*, ou aux maladies charboneuſes, relativement à leur ſiège, ſont, ſur la langue, *bouffle* ou *bouſſole*, le *louet*, l'*ampoule*, le *mal de langue*, *chancre volant*, *charbon à la langue*, *gloſſanthrax*, *veſſie à la langue*, *perce-langue*, la *platane*, *mayée*, le *toro*, le *poids* ou *peze*. Ce dernier affecte particulièrement le palais.

Sur la tête, le *cœur pâmé* (1), l'*araignée*, la *pireche*, *parataque*, *ratte* ou *miſſe*, la *renette* ou *ramette*.

Au poitrail, *avant-cœur*, *anti-cœur*, *ancœur*, *antiquor*, *anticore*, *anticor*, *averti-cœur*, *nappé* ou la *nappe*, *avant-couroux*.

Sur l'épine, on le nomme *quartier*.

Sur les reins, *pourriture sèche*, *parotides*, *poix*.

A la cuiſſe, *araignée*, *noir-cuiſſe* ou *mal-noir* ; *rouge-cuiſſe*, *trouſſe-galant*, *mal de cuiſſe*.

Au pied, *piétin*, *picâme*.

Le nom du *charbon*, qui n'a point de ſiège déterminé, eſt l'*araignée* ou les *araignées*, *l'érangne noir*, la *boſſe*, le *trop-de-ſang*, *ferlin*, l'*oumalſang*, l'*oumalcaq* : l'*enfluro* ou l'*enflure*, la *gamarduro*, la *gamardure*, le *morphondement*, le *laron*, le *tac*, le *louvet* ou *louveau*, l'*antrax* ou *anthrax*, *antrac*, *pougeole*, *peſte-rouge*, *peſte-blanche*, *peſte-rouge & blanche*, la *puce-maligne*, *violet*, la *maladie* (2).

Le *charbon intérieur* ou la *fièvre charbonneuſe*, a reçu également diverſes dénominations, il eſt appellé *dérigny*, la *grippe*, les *boyaux violens*, le *boyau violet*, la *groſſe ratte*, la *groſſe amère*, *peſte*, le *rougeau*, le *venin ſoufflé*, *charbon-blanc*.

IV. Le *charbon* ou *anthrax* eſt une tumeur qui, dans le cheval, l'âne, le mulet & le chien, eſt flegmoneuſe, accompagnée de chaleur, de douleur, & notamment de tenſion, & qui dans le bœuf, le mouton, la chèvre & le cochon, eſt rarement inflammatoire & douloureuſe ; toutes les parties intérieures & extérieures y ſont expoſées.

V. Cette tumeur paroît tout-à-coup, ou ſe forme & s'accroît peu-à-peu, mais dans ce dernier cas ſes progrès ſont à leur dernier période au bout de douze à dix-huit heures au plus tard.

VI. Elle eſt preſque toujours unique dans le cheval, l'âne, le mulet & le chien : elle eſt quelquefois multipliée dans les bêtes à cornes, mais alors chaque tumeur eſt moins volumineuſe.

(1) Cette dénomination ſignifie le *clou* dans le Hainault.

(2) On donne aſſez généralement ce nom dans la plupart des provinces, à la maladie qui y règne le plus ordinairement, quelle qu'elle ſoit.

VII. La chaleur dans le principe de cette tumeur n'est pas toujours en proportion de la douleur, mais dès qu'elle a acquis un certain volume, l'inflammation est très-marquée, quelquefois l'un & l'autre de ces symptômes marchent de front, & ils sont en raison du degré de célérité avec lequel la tuméfaction s'accroît.

VIII. Dans les uns & dans les autres de ces cas, dès que le *charbon* est parvenu à son point d'accroissement qui n'excède guère celui de la forme d'un chapeau dans les grands animaux, la chaleur & la douleur s'évanouissent & le sphacèle se manifeste aussitôt par des phlictènes, l'insensibilité & le froid de la partie.

IX. D'autres fois il s'étend en largeur entre cuir & chair; c'est une sérosité roussâtre qui se répand dans le tissu cellulaire, qui dénature dans l'instant les parties qu'elle baigne & qu'elle arrose; la peau est détachée, soufflée, & dès qu'on la comprime, elle rend le bruit d'un parchemin sec qui seroit froissé entre les doigts; ce bruit est ce qu'on appelle *crépitation :* il est toujours un signe de sphacèle; cette espèce de *charbon* attaque ordinairement les sujets pituiteux & d'une tissure flasque. Les tempéramens irritables, bilieux & sanguins, sont plus particulièrement en proie aux *charbons* élevés & saillans; & on a observé de plus que l'éruption de ces sortes de *charbons* étoit d'autant plus prompte & plus forte, que le sujet étoit plus vif & plus irritable.

X. Cette tumeur est *essentielle* ou *symptomatique ;* dans le premier cas, elle se montre sur une partie quelconque du corps de l'animal sans autres signes maladifs que ceux qui résultent de son existence.

Dans le second cas, elle est subséquente; elle ne paroît qu'à la suite d'un mouvement fébrile. Nous croyons devoir prévenir que notre intention n'est pas d'identifier ici ce mouvement fébrile avec ceux qui proviennent des fièvres putride, maligne, ardente & pestilentielle, dont les effets sont quelquefois suivis de l'éruption de tumeurs charbonneuses. Nous n'envisagerons dans cet article que le *charbon* en lui-même, le traitement des efflorescences dans les fièvres dont il s'agit, étant absolument subordonné à celui qu'elles exigent elles-mêmes.

Charbon essentiel.

XI. Le *charbon essentiel* s'annonce le plus souvent par une petite tumeur dure, rénitente, de la grosseur d'une fève, très-adhérente dans le fond; elle a quelquefois dans le centre une ouverture imperceptible qui répond à un filament que l'on regarde comme le bourbillon, si on comprime cette tumeur dans le cheval, le mulet, &c. ces animaux témoignent la plus grande sensibilité. Ce *charbon* offre rarement ces particularités dans les bêtes à cornes. Les tumeurs se montrent toujours en elles dès les premiers instans, sous un volume plus considérable, elles sont moins douloureuses & rarement perforées.

Symptômes.

XII. Les *symptômes* maladifs dans l'animal ne se manifestent qu'à mesure que le *charbon* fait des progrès; dès qu'il est au tiers ou à la moitié de son accroissement, tous les symptômes d'inflammation, d'irritation & d'anxiété paroissent, & ils sont au bout d'une heure ou de deux au plus haut degré d'intensité; les yeux sont ardens, très-enflammés & hagards, le pouls est soulevé, très-accéléré; il fait sentir quatre-vingt-dix à cent pulsations par minute, c'est-à-dire que sa vîtesse est trois ou quatre fois plus considérable que dans l'état naturel. Ces symptômes ne subsistent pas long-temps; dès que la mortification s'est emparée du *charbon*, toutes les forces sont anéanties, le pouls effacé, lent & intermittent; cette intermittence naturelle dans le pouls du chien, est dans cette circonstance très-considérable, il y a des intervalles de dix à douze pulsations; les yeux sont abattus, un relâchement & un affaissement général se font remarquer dans toute la machine; cet état est d'autant plus court, & l'animal succombe d'autant plus vîte, qu'il est plus fort, plus massif & plus gras. Les forces se raniment pour un instant, elles sont le présage d'une mort prochaine, il survient des convulsions; l'animal se livre à des mouvemens plus ou moins effrénés, qui finissent bientôt avec la vie.

Tous ces symptômes se succèdent dans l'espace de vingt-quatre à trente-six heures.

Ouverture des cadavres.

L'ouverture des cadavres fait voir une coagulation générale du sang contenu dans les gros vaisseaux, dans les artériels sur-tout. Quelquefois celui des veines est dissous & en quelque sorte putréfié; l'un & l'autre sont toujours de couleur de *charbon.* Les viscères les plus voisins du siége du mal, sont noirs & sphacelés; & si l'on ouvre la partie tuméfiée, on voit les chairs & les vaisseaux noirs, macérés & gangrénés; les os mêmes qui l'avoisinent sont teints de noir, & cette teinte s'observe encore dans la moëlle & le suc moëlleux.

Charbon essentiel, particulier dans les bêtes à cornes.

XIII. Il est un autre *charbon* de ce genre, plus prompt, plus mobile & plus malin : les bœufs & les vaches y sont plus exposés que les chevaux, les mulets & les ânes. Les autres animaux peuvent en être atteints, mais nous n'avons pas eu occasion de le voir : il se montre au poitrail, à la pointe des épaules, au fanon & sur les côtes; il paroît d'abord du volume d'une noix, ses progrès en grosseur sont tels, qu'en une demi-heure il a acquis celle d'une tête d'homme; il se propage ensuite avec une prompti-

-de extrême, à la faveur du tissu cellulaire, sous le ventre, l'épine, l'encolure & la gorge : l'animal est dans l'instant d'une roideur insurmontable ; les coups les plus violens ne peuvent le déterminer à changer de place : les artères sont tendues, pleines, dures & sans action ; le sang semble marcher dans les canaux artériels par la seule & unique force du cœur, dont les mouvemens sont fort sensibles entre les intercostaux, au défaut du coude, soit au toucher, soit à la vue ; ils le sont même à l'ouïe : les coups de cet organe contre les côtes étant très-forts, il en résulte un bruit sourd qui se fait entendre d'assez loin. Dès que la tumeur s'est étendue sous la gorge, l'animal tombe & succombe. On trouve à l'ouverture du cadavre les poumons farcis de sang noir & épais, un épanchement de sang dissous dans les cavités coniques de la poitrine, une inflammation très-forte dans la plèvre, le médiastin & le péricarde.

Charbon essentiel dans la bouche.

XIV. Le *charbon* qui a son siège dans la bouche, & auquel nous pourrions conserver le nom de *glossanthrax*, puisqu'il exprime parfaitement le siège de la maladie, affecte particulièrement la langue, sa surface supérieure, sa surface inférieure, ses côtés, sa base, son frein ; il se montre par des phlictènes ou vessies blanchâtres, ou blafardes, ou livides, ou noires, &c. La plupart de ces vessies s'ouvrent presque aussi-tôt qu'elles sont formées.

D'autres vessies, plus épaisses & plus opaques, résistent plus long-temps à l'action de l'humeur qu'elles contiennent, quoique celle-ci agisse constamment sur elles ; elle parvient cependant à les dilacérer & à les ouvrir ; elle se répand dans l'intérieur de la bouche, se mêle avec la salive, & l'animal l'avale : mais sa nature est si âcre, si corrosive, qu'à peine descendue dans les estomacs, elle gonfle & tue l'animal ; c'est un véritable poison dont nous aurons occasion de parler ailleurs. *Voyez* CHANCRE.

Le *charbon* se montre encore à la langue sous la forme d'une induration de figure ronde ou oblongue, plus compacte, plus dure que la phlictène précédemment décrite. C'est un soulèvement de la membrane extérieure de la langue ; sa dureté est produite par une gangrène sèche ; cette tumeur forme une espèce de capsule qui couvre, cache & dérobe un sang décomposé, ou une lymphe très-caustique qui creuse plus ou moins l'épaisseur de l'organe, sans endommager davantage la membrane qui le recouvre extérieurement.

Pareille tumeur se montre, mais plus rarement, à la partie moyenne du palais ou dans sa partie inférieure, dans l'endroit répondant aux fentes incisives ; en ce cas, la membrane pituitaire est plus ou moins enflammée, & plus ou moins gorgée.

Les symptômes qui accompagnent le *glossanthrax* ou le *charbon* de la bouche, ne paroissent pour l'ordinaire que lorsque la tumeur est ouverte, & que l'ulcère qui en résulte, est grand & profond ; ces sortes de dilacérations sont d'autant plus dangereuses, que leur marche se fait moins appercevoir au-dehors, ou qu'elle nous échappe plus long-temps par la négligence à inspecter la bouche des animaux. Les symptômes extérieurs qui en annoncent les progrès, sont la tristesse, le dégoût, la suppression du lait & la cessation de rumination ; mais, lorsque ces signes maladifs deviennent sensibles, les parties affectées du *charbon* ont déjà été très-maltraitées. On a vu des langues percées, coupées ; on en a vu tomber en lambeaux : alors, elles sont toujours plus ou moins tuméfiées, & plus ou moins gangrénées ; si au contraire on a saisi l'instant de l'apparition du premier symptôme, & qu'aussi-tôt l'on examine la bouche, on trouve des ulcères dont les bords sont plus ou moins épais, plus ou moins renversés, & plus ou moins calleux ; ces ulcères sont rouges & enflammés, & même le plus souvent, noirs ou livides, &c. L'humeur qu'ils fournissent n'est jamais un pus bien conditionné ; c'est une sérosité, ou plutôt une sanie plus ou moins âcre, & qui agit avec plus ou moins d'intensité ; on l'a vu retenue sous le frein de la langue, creuser & endommager prodigieusement cette partie.

Les ulcères résultans en général de ces sortes de tumeurs, se forment avec tant de célérité dans certaines épizooties, qu'on a été le plus souvent porté à croire que nulle tuméfaction n'avoit précédé ces ulcérations ; il est vrai cependant qu'elles les ont précédées, qu'elles se sont ouvertes, & que l'enflure que l'on trouve dans la bouche de chaque malade en est la suite & l'effet. Quoi qu'il en soit, & nous le répétons, l'humeur fournie par ces ulcères, agit avec une célérité & avec une malignité telles, qu'elle détruit dans très peu de temps les parties sur lesquelles elle se répand, & lorsque sa déglutition ne cause pas la mort dans un temps très-court, comme nous venons de le remarquer, elle établit la gangrène qui gagne de proche en proche, se propage dans le pharynx & le larynx, & affecte le cerveau. Les convulsions surviennent, & la mort termine une maladie qui s'est annoncée par les symptômes les plus légers en apparence. *Voyez* APHTHES.

Les vessies qui s'élèvent après l'apparition des tumeurs du second genre, & dont l'enveloppe est plus ou moins épaisse, cèdent beaucoup plus difficilement que les précédentes à l'action de l'humeur qu'elles renferment, qui les remplit & qui les forme. Ce fluide hétérogène, lent à agir, à en juger par ses effets, tant qu'il est renfermé dans la tumeur qui le contient, est cependant bien prompt à nuire, lorsqu'il en est échappé ; telle est sans doute sa nature, qu'il n'acquiert ce caractère insigne de malignité, que lorsqu'il s'est fait jour au-dehors & qu'il est frappé par l'air, soit dans la bouche, soit lorsqu'il est

parvenu dans les organes de la digestion ; semblable au phosphore, qui ne brûle & ne s'enflamme pour se consumer qu'à la sortie de l'eau ; car nous ne pensons pas que la qualité délétère de l'humeur charbonneuse dépende de sa combinaison avec les sucs digestifs.

Les effets de cette humeur dans les ventricules sont si foudroyans, qu'à peine elle y est parvenue, que l'animal tremble, que ses ventricules se météorisent & qu'il succombe. La panse est semée de taches gangréneuses ; le passage seul de ce fluide en a fait naître le long de l'œsophage, au pharynx, &c.

Le *charbon* qui se montre par une induration, produit non-seulement la perforation de la langue, mais il attaque encore les parties molles comprises entre les deux branches de la mâchoire.

Celui du palais a formé des *spina ventosa* qui ont creusé & percé cette voûte osseuse ; la membrane pituitaire en a été gangrénée, les cornets du nez, l'os ethmoïde, ont été plus ou moins cariés ; les sinus frontaux, maxillaires, &c., plus ou moins remplis de sanie ou de sang dissous & décomposé, & tous ces ravages ont été produits dans un temps fort court.

Charbon essentiel qui se montre sur la peau par des taches noires.

XV. Il est encore un *charbon* essentiel qui affecte particulièrement le bœuf, le mouton & le cochon ; il s'annonce par de simples taches blanches, ou livides, ou noires, &c. Ces différentes nuances se succèdent, selon la progression de la maladie : ces taches n'intéressent que la peau qui est presque toujours soulevée, détachée & crépitante, sur-tout dans les bêtes a cornes ; l'humeur âcre & corrosive, creuse en dessous, & les chairs sont dissoutes à divers degrés ; la marche de ce *charbon* est moins prompte que celle du *charbon* décrit (*art. XIII*) ; mais ses effets, pour être moins rapides, n'en sont pas moins funestes.

Charbon essentiel sur la tête des moutons.

XVI. La tumeur charbonneuse qui affecte la tête des moutons, est une efflorescence très-fréquente & très-dangereuse ; elle a peu d'élévation, la peau est désunie, elle devient comme soufflée, elle est desséchée & gangrénée ; le tissu cellulaire & le péricrâne sont détruits. L'humeur corrosive se répand sous l'oreille, sous le péri-orbite, & détruit avec la plus grande rapidité, l'un & l'autre de ces organes. C'est alors que les symptômes maladifs se déclarent ; l'animal est fébricitant, étourdi & dans le coma ; les convulsions succèdent à ces symptômes, & l'animal succombe au bout de deux ou trois jours au plus tard. Le cerveau est plus ou moins infiltré de sang, & plus ou moins dissous ; les glandes pinéale & pituitaire sont noires & décomposées ; le plexus coroïde & le rets admirable de *Willis* sont noirs & charbonneux ; on a vu les os du crâne noircis sur l'une & l'autre face & dans leur épaisseur.

Charbon des extrémités.

XVII. Le *charbon* qui affecte les extrémités dans tous les animaux, n'existe jamais sans occasionner des claudications plus ou moins fortes ; elles sont néanmoins plus sensibles, lorsque la tumeur a son siège dans le sabot, que lorsqu'elle occupe les glandes inguinales ou la face interne & supérieure des cuisses. Les progrès de ces sortes de *charbons* sont très-rapides ; celui de la cuisse qu'on nomme *trousse-galant* dans le cheval, fait des progrès à vue d'œil ; dès que le principe ou même le germe de la tumeur est établi, la jambe devient énorme, la fièvre se déclare & devient très-forte ; les accidens de toute espèce se développent avec une rapidité étonnante ; les facultés vitales & organiques s'anéantissent bientôt, & l'animal meurt en moins de douze à vingt-quatre heures : plusieurs périssent après une attaque de paralysie dans l'arrière-main.

Il y a des chevaux qui entrent dans une agitation extrême, qui mordent le sol, la mangeoire, tout ce qui est à leur portée, qui tombent enfin dans un accès frénétique, ou plutôt se livrent à toutes les fureurs ordinaires aux animaux enragés ; l'intérieur des parties de l'arrière-main est gangréné, les nerfs sacrés & la moëlle allongée, à compter des dernières vertèbres dorsales, sont noirs ou bleuâtres, ou teints de sang : ces accidens, dans les bêtes à cornes, dans le mouton & dans le cochon, sont, il est vrai, moins prompts, mais ils sont aussi funestes.

Le *charbon* dans le pied cause la chûte du sabot ; les pieds des extrémités antérieures en sont rarement affectés : le mal se déclare d'abord dans un, & ensuite dans les deux, formant le bipède postérieur. Le premier affecté, ne pouvant servir à soutenir la masse, l'autre chargé de tout le poids de l'arrière-main, est bientôt fatigué & enflammé ; le sang y aborde avec impétuosité, & sa qualité étant altérée par le principe charbonneux, il gangrène & sphacèle cette partie souffrante ; la fièvre, les douleurs, l'anxiété arrivent dans l'espace de dix à onze heures, à leur plus haut période : les sabots se détachent, tombent dans la litière, & l'animal succombe, après avoir éprouvé les tourmens les plus cruels. Les viscères sont dans cette maladie plus enflammés que gangrénés ; mais on trouve toujours des points d'engorgement dans le cerveau & dans les poumons : les progrès de ces maux sont moins rapides dans les bêtes à cornes & dans les bêtes à laine ; rarement les deux sabots du même pied sont attaqués ensemble, & le côté du pied qui reste sain, concourant à soutenir la masse, retarde les effets du mal ; ce qui laisse plus de temps pour secourir ces animaux.

Il n'en eſt pas de même du mulet ; les progrès du *charbon* dans le ſabot de cet animal, ſont plus rapides encore que ceux du *charbon* qui attaque les pieds du cheval. On voit ſouvent de ſemblables maux affecter le premier à la ſuite de cauſes locales, telles que les clous de rue, les chicots, ſur-tout dans les pays très-chauds ; ils ſont très-fréquens à Saint-Domingue, où ces animaux périſſent preſque toujours de cette maladie, après avoir éprouvé des attaques de *tetanos*, plus ou moins cruelles & plus ou moins violentes (1).

Charbon blanc.

XVIII. Il eſt des *charbons eſſentiels* qui affectent indiſtinctement toutes les parties du corps, & particulièrement l'épine, les côtes & l'abdomen ; les efflorefcences ne ſont pas toujours viſibles, l'humeur charbonneuſe reſtant quelquefois dans l'épaiſſeur des chairs, ſans ſoulever les tégumens ; mais l'artiſte attentif les reconnoît au tact : en paſſant la main ſur la ſurface du corps de l'animal, il les diſtinguera par une dureté plus ou moins enfoncée, ronde & circonſcrite, ou par une eſpèce d'enfoncement réſultant de la détérioration des chairs qui ſe ſont diſſoutes & gangrénées, ou enfin par la tuméfaction des muſcles abdominaux & la crépitation de la peau en cet endroit. Ce *charbon* eſt celui que les payſans nomment *charbon blanc ;* il eſt accompagné du froid des cornes, des oreilles & de toute la ſurface du corps, de la ceſſation de la rumination ; le friſſon ſurvient, & devient peu à peu très-conſidérable : la bouche ſe remplit d'une bave épaiſſe & viſqueuſe ; cette humeur flue plus ou moins copieuſement ; la langue eſt ſans mouvement & comme paralyſée ; l'animal ne ſe lèche plus & n'avale plus ſa ſalive ; il refuſe toute eſpèce d'alimens ; il eſt extrêmement foible & abattu ; toutes les excrétions ſont interceptées ; ſon haleine exhale une odeur infecte ; la météoriſation ou la diarrhée colliquative le conduiſent à la mort : pluſieurs périſſent, & c'eſt le plus grand nombre, ſans qu'il ſe ſoit fait aucune évacuation & ſans avoir ſouffert de gonflement. On trouve à l'ouverture des cadavres, des épanchemens lymphatiques & ſanguinolens ſous la peau, dans le tiſſu cellulaire & entre les muſcles ; ce ſont ces épanchemens qui ont fait donner à cette maladie le nom que nous avons cité : on a vu dans quelques ſujets le panicule charnu d'un côté, & quelquefois des deux, converti en une gelée rougeâtre, les viſcères plus ou moins infiltrés, pourris & gangrénés ; les cadavres exhalent toujours une odeur infecte & très-rebutante.

(1) Nous avons vu, à Paris, une légère enclouure à un pied de derrière d'un vieux cheval très-vigoureux, donner lieu, dans cette partie, au développement du *charbon*, avec une rapidité qui a fait périr l'animal, d'autant plus promptement que, ne ſoupçonnant point cette maladie, on ne lui a oppoſé aucuns des moyens qui auroient pu en arrêter les progrès. [*Janv.* 1783.]

Charbon ſymptomatique.

XIX. Le *charbon ſymptomatique* ne ſe montre que ſix, douze, dix-huit, vingt-quatre, trente-ſix, & même quarante-huit heures après les effets d'une commotion fébrile. Ce mouvement eſt encore précédé par le dégoût, la triſteſſe & la ceſſation de la rumination, le froid des oreilles, des cornes & des extrémités, la douleur de l'épine, & notamment des lombes, lorſqu'on comprime ces parties, la dureté de la panſe, ſur-tout ſi la maladie s'eſt déclarée, ainſi qu'il arrive le plus ſouvent après que l'animal a mangé ; car alors toute digeſtion eſt ſuſpendue, & le mal eſt d'autant plus grand que l'indigeſtion eſt plus forte : le pouls eſt concentré, les pulſations ſont traînées & irrégulières, les urines ſont rares ou ſupprimées, les déjections ſont arrêtées, &c., le friſſon ſe manifeſte enſuite, & quelquefois il précède ces ſymptômes : dès qu'il eſt paſſé, la chaleur du corps, des oreilles, de la bouche, & de l'air expiré, eſt plus forte que dans l'état naturel ; le mouvement des flancs eſt accéléré, le pouls eſt ſoulevé, fréquent, & plutôt caprizant qu'intermittent. C'eſt ordinairement à cette époque que les *charbons* ou les tumeurs charboneuſes paroiſſent.

XX. Cette éruption opère un relâchement dans toute la machine ; l'animal paroît mieux & l'eſt effectivement : il eſt moins affaiſſé, plus développé, plus libre dans ſes mouvemens & dans ſa marche ; il cherche à manger, & ſur-tout à boire ; l'artère eſt ſouple ; le pouls eſt libre, &, à peu de choſe près, dans l'état naturel ; la chaleur du corps eſt uniforme par-tout ; mais, ſi la nature n'eſt ſecourue à temps, la tumeur ou les tumeurs ſe ſphacèlent de plus en plus, la gangrène gagne de proche en proche, le pouls s'efface, la proſtration des forces eſt plus ou moins grande ; l'anxiété ſuccède à la foibleſſe, l'animal s'agite, il gratte le ſol avec ſes pieds antérieurs, il ſe couche & ſe relève ſans ceſſe, il hennit, mugit, ſe plaint plus ou moins fortement ; la reſpiration devient laborieuſe, entrecoupée, les mâchoires ſe frottent convulſivement, il grince les dents, la bouche ſe remplit de bave, la tumeur ou les tumeurs s'affaiſſent, l'humeur qu'elles contiennent rentre, & l'animal ſuccombe plus ou moins promptement : quelquefois cette même humeur ſe fait jour à travers les tégumens ; alors elle ſe répand ſous la forme d'une ſéroſité rougeâtre, ou elle s'inſinue dans le tiſſu cellulaire des parties adjacentes ; dans l'un & l'autre de ces cas, elle altère & gangrène toutes les parties ſur leſquelles elle s'eſt répandue. La mort, dans cette circonſtance, eſt moins prompte, il eſt même des animaux qui en ſont réchappés. On a vu que les ſujets chez leſquels les tumeurs charboneuſes ſe formoient dans la gorge, l'arrière-bouche, le larynx, mouroient peu de temps après avoir donné des ſymptômes de frénéſie ou d'hydrophobie.

XXI. Ces ſortes de *charbons* ſont preſque toujours

ſans douleur, ſans chaleur; la gangrène s'en empare auſſi-tôt qu'ils paroiſſent, & l'humeur qu'ils renferment eſt totalement putréfiée : elle eſt quelquefois ſi délétère, qu'elle produit dans les hommes & les animaux, chez leſquels elle s'eſt inſinuée par une voie quelconque, les déſordres les plus effrayans, & même la mort, s'ils ne ſont ſecourus promptement (1).

XXII. Cette humeur n'eſt pas cependant toujours d'un caractère auſſi inſidieux : nous voyons des animaux réſiſter à ſes effets l'eſpace de douze, dix-huit, & même vingt jours, au bout duquel temps il ſurvient une eſpèce de colliquation, leur corps, leurs excrémens, & leur haleine, exhalent une odeur fétide & cadavéreuſe; ils ſont conſtamment dégoûtés de tous les alimens ſolides & liquides; il en eſt dont le corps, la tête & l'encolure ſe météoriſent, d'autres qui dépériſſent à vue d'œil, & les uns & les autres meurent bourſoufflés & météoriſés, ou entièrement deſſéchés & atrophiés.

XXIII. Cette différence du plus ou du moins de lenteur dans les progrès de cette maladie, peut dépendre du degré de malignité de l'humeur qui la produit; mais il nous a paru qu'elle dépendoit plus particulièrement du plus ou du moins d'importance des organes affectés.

Les animaux qui y ſuccombent ont effectivement le médiaſtin ou les poumons, le cœur ou le diaphragme, le foie ou le pancréas, l'eſtomac ou les eſtomacs, ou les inteſtins, les reins ou la matrice, les véſicules ſéminales ou la veſſie, plus ou moins affectés de gangrène ou de taches gangréneuſes, répandues çà & là ſur la ſurface des uns ou des autres de ces viſcères, tandis que ceux chez leſquels le mal traîne en longueur, montrent plus particulièrement des tuméfactions noires & gangrenées dans l'épaiſſeur du méſentère, dans les glandes méſentériques, dans l'épaiſſeur de la graiſſe ou de l'axonge qui enveloppe les reins, entre le péritoine & les muſcles abdominaux, &c., ou des épanchemens de ſang ou de ſéroſité dans la poitrine, la matrice, le bas-ventre, &c.

Fièvre charbonneuſe.

XXIV. Le *charbon* peut exiſter ſans aucune efflo-reſcence extérieure quelconque, c'eſt ce que nous nommons *fièvre charbonneuſe*; cette maladie eſt preſque toujours épizootique; il n'eſt guère poſſible de la reconnoître qu'à l'ouverture des cadavres des animaux, dans leſquels on remarque en général les mêmes déſordres que dans le *charbon eſſentiel*, & plus particulièrement des tumeurs noires, ſanguines & charbonnées dans le méſentère, près le tronc de l'artère méſentérique antérieure, entre celui de la cœliaque & cette même méſentérique, dans l'épaiſſeur de la rate, du foie, du pancréas, &c.; on voit encore des échymoſes dans le cerveau, ſur la ſurface extérieure du cœur, dans ſon épaiſſeur, dans les poumons; des épanchemens de ſang noir & diſſous dans les différentes cavités, dans les ventricules du cerveau, dans les inteſtins & la veſſie, dans l'épaiſſeur des chairs, de la graiſſe, &c.

Cette maladie eſt extrêmement aiguë, l'animal n'en eſt pas plutôt atteint qu'il périt dans l'inſtant, ſans avoir donné le plus léger ſymptôme maladif, & ſouvent même pendant qu'il travaille, &c. Le délai le plus long qu'elle donne eſt une heure ou deux, l'animal paroît étourdi, égaré; il lève & baiſſe la tête; il ſe ſecoue, ſe tourmente, ſe plaint, hennit, &c., les yeux ſortent, pour ainſi dire, de leur orbite; il chancèle, tombe & meurt dans des convulſions plus ou moins violentes.

Ce charbon n'attaque guère que les jeunes animaux; il a paru que ceux qui avoient ...

---

(1) Le ſieur *Perrec*, artiſte vétérinaire à Angers, en donnant l'hiſtoire d'une maladie charbonneuſe qu'il avoit traitée avec beaucoup de ſuccès, rapporte le fait ſuivant :

Le nommé *Chevalier*, ayant fait l'ouverture d'un bœuf mort de cette maladie, porta ſes mains teintes de ſang à ſon viſage, qui étoit naturellement couvert de boutons; peu de temps après il lui ſurvint un éréſipelle qui s'étendit & prit un caractère abſolument charbonneux : les maux de cœur, le friſſon, la syncope & la mort, ſuivirent de près le contact du ſang de cet animal infecté, ſur des parties très-diſpoſées à en recevoir l'impreſſion.

Cet artiſte a été depuis victime de ſon zèle pour l'art vétérinaire. Il a fait l'extirpation d'une tumeur charbonneuſe, étant bleſſé a une main; le contact du ſang lui a bientôt communiqué la maladie, & il y a ſuccombé, malgré tous les ſecours qu'on lui a adminiſtrés; l'animal a guéri.

Le ſieur *Coquet*, artiſte vétérinaire à Neufchâtel en Normandie, a traité une maladie charbonneuſe ſur les bêtes à cornes, dont la malignité étoit telle, que deux hommes de la paroiſſe de Cahagne, qui ont eu l'imprudence de ſaigner à la gorge un taureau malade, & ſur le point de mourir, ont éprouvé un gonflement très-conſidérable au bras droit, avec des taches livides, à la ſuite de l'attouchement du ſang ſur la partie : peu de temps après l'exiſtence de la tuméfaction, ils ont éprouvé des maux de cœur, une fièvre violente, des ſueurs copieuſes, & ont été très-dangereuſement malades.

Le *charbon* qui s'eſt manifeſté ſur les chevaux & ſur les bœufs en août 1775, à Châlons-ſur-Marne, s'eſt communiqué à pluſieurs perſonnes qui en ſont mortes. De ce nombre ſont le Berger de la Grange-le-Comte, mort au bout de huit heures, pour avoir ôté le cuir d'un bœuf enlevé par cette maladie; une femme, à Villers-aux-Bois, qui a éprouvé le même ſort, pour avoir introduit ſon bras dans le *rectum* d'un cheval attaqué du *charbon*.

Le ſieur *Vinſon*, artiſte vétérinaire, s'étant bleſſé à la jambe avec l'inſtrument dont il s'étoit ſervi pour faire l'ouverture d'un bœuf mort du *charbon*, a été affecté preſque ſubitement d'une tumeur charbonneuſe à cette même jambe; il n'a dû ſon ſalut qu'a un traitement raiſonné, dont il a fait uſage ſur le champ.

à sept ans en étoient exempts : peut-être que la force plus grande du système artériel en est la cause.

XXV. Cette division du *charbon* en *essentiel*, *symptomatique* & *fièvre charbonneuse* n'est point idéale : les différences qui les caractérisent peuvent être des modifications de la même maladie, & des aspects différens sous lesquels elle se présente ; mais comme ces modifications tiennent vraisemblablement à une disposition particulière des sujets, à leur tempérament, ainsi qu'à la nature de l'humeur qui donne lieu à ces sortes de maux, elle nous paroît d'autant plus importante, que les uns & les autres de ces *charbons* demandent un traitement particulier & différent.

XXVI. Le *charbon essentiel* attaque les sujets d'une constitution forte qui se défend avec énergie de l'ennemi qui l'opprime : le *charbon symptomatique* suppose moins d'activité, & il est plutôt l'effet d'un reste de force, que d'une énergie absolue ; tandis que dans la *fièvre charbonneuse* l'humeur reste concentrée, elle ne peut être déterminée à la surface, attendu l'inertie des mouvemens vitaux. Quoi qu'il en soit, le caractère de la tumeur est de ne jamais suppurer, quelque moyen que nous ayons mis en usage pour lui procurer cette terminaison ; l'humeur qu'elle contient est un dépôt de matière vraiment délétère ; sa résolution, ou sa rentrée, est une délitescence mortelle ; la gangrène dans le cheval, le mulet, l'âne & le chien, ne se manifeste qu'après que la matière est déposée ; elle est plus prompte dans le bœuf & le mouton : de-là, sans doute, la différence des symptômes que l'on observe dans ces différens animaux, relativement à cette tumeur inflammatoire dans les uns, & froide dans les autres.

Elle est plus ou moins dangereuse suivant les parties qu'elle affecte ; sa situation autour de la tête & sur la tête, sur le larynx, le pharynx, la partie antérieure de l'encolure, la partie supérieure & antérieure du poitrail, sur les mammelles, sur les parties de la génération, & dans les sabors, la rend plus meurtriere que lorsqu'elle est située par-tout ailleurs.

Causes du charbon.

XXVII. Les causes de cette maladie sont en très-grand nombre ; mais elles sont le plus souvent communes & générales. Elle se montre après des saisons pluvieuses qui ont succédé à de grandes sécheresses, après la consommation de fourrages vasés, mal récoltés, submergés, rouillés, chargés d'insectes, &c. Elle est très-fréquente & même enzootique dans les pays-bas, aquatiques, marécageux, & dans les prairies qui abondent en renoncules, juncago, lèches, queues de cheval, &c ; elle s'y montre même épizootique dans les années pluvieuses, & elle attaque un nombre prodigieux d'animaux ; elle est encore enzootique dans les paroisses & chez les particuliers qui sont forcés d'abreuver leurs bestiaux d'eau de mare bourbeuse & croupissante, ou d'eau de puits chargée de marne, de glaise & de sélénite ; ces eaux se reconnoissent à leur défaut de transparence & de limpidité ; elles sont laiteuses, elles ont un goût & une odeur fades ; elle règne aussi dans les pays secs & élevés, mais ce n'est qu'après des sécheresses & des chaleurs extrêmes, ou des orages fréquens qui refroidissent tout-à-coup l'atmosphere, ou après des pluies continuelles.

Les prairies artificielles formées de trèfles, la développent souvent dans les animaux qui ne vivent que de cette plante, soit qu'ils la mangent en herbe, soit qu'on la leur donne en fourrage pour toute nourriture ; mais si elle est mêlée avec partie égale de paille de froment, elle forme une nourriture moins échauffante, & par conséquent plus saine. Cette maladie a encore été la suite de l'usage de pailles & de foins nouveaux, de l'excès d'exercice, de grain, de l'avoine plâtrée, du son fermenté, &c. ; elle s'est manifestée dans le chien après s'être vautré sur la charogne, en avoir mangé, &c. ; dans le bœuf & le mouton, après des coups de soleil, enfin les uns & les autres de ces animaux en ont été affectés spontanément sans aucune cause apparente ; mais comme tout ce qui peut appauvrir le sang & la lymphe, suspendre ou supprimer les sécrétions, énerver la tissure des tégumens, anéantir l'action des filtres cutanés, augmenter l'âcreté de la bile, &c., tient à des causes aussi inextricables qu'invisibles, & dont néanmoins le *charbon* peut être la suite ; il n'est point étonnant que cette maladie, ainsi qu'une infinité d'autres, se développe inopinément sans aucune cause sensible.

Au reste, le *charbon essentiel* nous a paru plus particulièrement être la suite d'une boisson chargée de parties hétérogènes ; le *charbon symptomatique* de plantes âcres & aquatiques, & la *fièvre charbonneuse* de la vicissitude des saisons, & notamment de l'excès de sécheresse.

Traitement du charbon.

XXVIII. Les tumeurs charbonneuses en général peuvent & doivent être regardées comme l'effet d'un effort que fait la nature pour se débarrasser de l'humeur qui la surcharge, & dont il importe de favoriser la sortie par toutes les voies qui peuvent la lui procurer ; celle qui nous a paru la plus propre à cet effet, est sans contredit la partie sur laquelle la tuméfaction s'est formée ; il est généralement prouvé par l'expérience, ainsi que par toutes les particularités que présente cette tumeur dans sa formation, ses progrès & sa terminaison, que l'humeur qui la constitue est un dépôt critique, dont l'éruption & l'évacuation délivrent la machine ; que le *charbon* ne cesse d'être curable qu'autant que le virus a le temps & le pouvoir de porter atteinte aux viscères & aux

autres organes essentiels à la vie; que toutes les fois qu'il circule encore avec la masse générale des humeurs, il est très-facile d'en anéantir les effets, soit en les dénaturant par des médicamens, dont la vertu est diamétralement opposée à ses mauvaises qualités, soit en l'évacuant par les couloirs excrétoires, soit par des égoûts artificiels, &c.

XXIX. Lorsque cette maladie est épizootique, elle exige deux espèces de traitemens, l'un préservatif & l'autre curatif.

Le premier est le même dans les trois espèces décrites; c'est aussi par lui que nous devrions commencer; mais comme la *fièvre charbonneuse* ne peut être soumise à un traitement curatif, vu la promptitude de sa marche & la célérité des effets sinistres qui en sont les suites, nous suivrons dans la description du traitement, l'ordre observé dans l'histoire des différentes espèces de *charbon*. Le traitement prophylactique qui convient dans la circonstance d'un *charbon* essentiel, ainsi que dans celle d'un *charbon* symptômatique, est absolument le même, & il deviendra curatif & préservatif, lors de l'existence d'une fièvre charbonneuse. La description de ce traitement terminera donc cet article; ainsi nous commencerons d'abord par celle du traitement du *charbon* essentiel; de-là nous passerons à celui du *charbon* symptômatique, & nous terminerons par la méthode prophilactique, observant néanmoins de faire précéder ces différens traitemens par l'indication de tout ce que l'artiste doit prescrire & faire observer dans le régime, sans lequel les méthodes proposées ne seroient d'aucune utilité.

XXX. Le *charbon essentiel* (X) est en général le moins dangereux, & celui dont on triomphe le plus facilement, sur-tout lorsqu'il n'a pas le caractère de malignité que nous lui avons reconnu (*art. XIII*), & qui est, à la vérité, très-rare; néanmoins, nous entrerons, pour le traitement, dans tous les détails relatifs à ces différentes nuances, & nous chercherons, autant qu'il sera possible, à énoncer les indications diverses qu'elles présentent, & que nous avons décrites (XVIII). Le *charbon symptomatique* (XIX) a également des degrés divers de malignité & d'intensité; ce qui nous obligera, pour ne rien laisser à desirer, d'entrer dans des discussions relatives à ces différences; ce qui fera autant d'articles séparés. Cette méthode nous a paru la plus propre à fixer l'attention des artistes-vétérinaires dans la cure de cette maladie formidable; quelque minutieux que soient les détails dans lesquels nous entrerons, ils ne trouveront que trop d'indications nouvelles à remplir, sur lesquelles les modifications, déjà énoncées, les éclaireront.

Soins & Régime.

XXXI. Rien n'est à négliger dans une épizootie; la plus légère omission, le plus léger retard dans les secours ne sont souvent que trop funestes.

Les tumeurs charbonneuses peuvent, ainsi que nous l'avons dit (IV), se manifester au moment où on s'y attend le moins: on ne sauroit donc visiter trop fréquemment les animaux, examiner avec trop d'attention toutes les parties de leur corps, les unes après les autres, afin de s'assurer de l'existence de la plus légère efflorescence: il n'est pas moins important de remarquer soigneusement le plus léger dégoût, la plus légère tristesse: de visiter la bouche pour en connoître l'état inflammatoire: de voir si les yeux ne sont pas larmoyans: si la rumination n'est pas retardée: si le lait n'est pas altéré: & en un mot, de reconnoître le plus léger symptôme qui puisse faire soupçonner l'invasion de la maladie. Si l'épizootie est de nature à affecter l'intérieur de la bouche, cette cavité doit être inspectée plusieurs fois dans la journée, ainsi que toutes les parties qu'elle renferme, pour ne pas laisser surprendre l'animal par des tumeurs & des ulcères capables de le conduire inopinément à la mort; si au contraire la maladie affecte le pied, il faut toucher très-souvent cette partie, & notamment la couronne, pour reconnoître si la chaleur est plus forte que dans l'état naturel; ce qui est un signe non équivoque que le *charbon* ne tardera pas à se développer; l'engorgement des veines latérales, la dureté & la plénitude des artères de ce nom, sont des signes non moins certains de l'apparition prochaine de cette tumeur.

On doit éviter avec le plus grand soin toute communication; ceux qui soignent les malades ne doivent jamais entrer dans les étables saines; cette maladie étant des plus contagieuses; on brûlera à la porte des écuries, des étables ou des bergeries infectées, le fumier qu'on en retirera chaque jour, afin que les particules contagieuses qu'il renferme ne puissent, en s'étendant au loin, propager la contagion. On enterrera les cadavres le plus profondément que l'on pourra, après avoir lacéré leur cuir, pour prévenir les effets de la cupidité & de l'avarice; le commerce de ces cuirs n'a été que trop funeste, & plusieurs provinces gémissent encore sur les pertes inappréciables qui en ont été la suite. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires, que les affections charbonneuses, le plus souvent mortelles, dont ont tant de fois été affectés ceux qui ont eu la témérité d'enlever les cuirs, n'a pu jusqu'ici arrêter ce trafic trop dangereux pour n'être pas rigoureusement prohibé. Toute communication des animaux sains avec les malades doit être soigneusement interceptée; on tiendra les premiers dans des étables, & on ne les laissera aller que dans des pâturages bien parqués & même clos de murs, peu éloignés des habitations. Cette maladie est semblable au claveau, par la facilité avec laquelle elle se communique; il suffit du passage d'un animal infecté dans un lieu habité par des animaux sains, pour qu'elle se répande sur eux;

& nous pourrions citer plusieurs exemples qui prouvent qu'un animal infecté, introduit furtivement dans une paroisse, a occasionné la perte entière de ses troupeaux.

On fera bouchonner, étriller & brosser souvent l'animal, afin de rétablir l'excrétion de l'insensible transpiration; cette évacuation si salutaire étant toujours supprimée dans cette maladie, on le tiendra couvert & dans la plus grande propreté; on fera bouillir du vinaigre dans un vase sur un réchaud, on en dirigera les vapeurs sous le ventre, sous la poitrine & dans les naseaux; on lui fera souvent respirer un air frais, soit en le promenant, s'il fait beau, soit en parfumant l'écurie, l'étable, le chenil, &c. avec des plantes aromatiques; le feu étant un ventilateur très-efficace pour renouveller & purifier l'air, il importe d'en entretenir des brasiers à la porte des écuries & en dedans; on fixera dans la bouche des chevaux & des bœufs des billots composés d'oximel simple, de racine d'angélique & de camphre (*n°*. 12).

Les animaux malades seront tenus à la diète la plus sévère; la moitié de la ration ordinaire sera donnée à ceux qu'il s'agira de préserver.

Les chevaux, les bêtes à cornes & les bêtes à laine, seront tenus au sec; le foin, la paille & le son seront choisis très-bons & très-sains, & feront leur seule nourriture.

Ceux de ces animaux qui seront affectés d'ulcères à la langue (XIV), n'auront pour toute nourriture qu'un peu de son mouillé & de l'eau blanche, sur un seau de laquelle on aura fait dissoudre une once de sel de nitre; toute autre nourriture solide entre dans les ulcères, les irrite, les déchire & les aggrandit; on ne délivrera cette ration qu'après avoir injecté dans la bouche des liqueurs détersives (*n°*. 18) & avoir lotionné particulièrement l'ulcère: on répètera ces opérations, ayant le plus grand soin qu'aucune des particules de son ne reste & ne séjourne dans la plaie.

Le cochon sera mis à l'usage de l'orge, du gland ou du son de froment; il sera abreuvé d'eau blanchie par la farine d'orge, ou par celle de froment, sur un seau de laquelle on aura fait dissoudre une once de sel de nitre, & dans laquelle on aura ajouté un verre de vinaigre.

Le chien aura pour toute nourriture un peu de pain rassis & de l'eau pure qu'on renouvellera souvent.

Traitement particulier du charbon essentiel.

XXXII. Ce *charbon* (X) est-il petit, récent, perforé ou non-perforé, coupez le poil sur la tumeur dans sa circonférence, & même à quelque distance de sa base; armez-vous d'un bistouri droit, fendez la peau en croix, séparez les quatre lambeaux des tégumens résultans de cette incision, saisissez la tumeur avec une érigne ou avec un crochet de fer quelconque, ou avec des pinces anatomiques, disséquez & séparez-la de toutes les parties auxquelles elle adhère au moyen d'un scalpel à deux tranchans, & si son fond ou sa base sont trop enfoncés ou engagés dans des parties dont la section seroit dangereuse, ainsi qu'il arrive dans le *charbon* perforé, laissez cette même partie que vous ne pouvez atteindre; prenez un bouton de fer chauffé jusqu'au point de blanchir, & cautérisez le plus qu'il vous sera possible.

XXXIII. Remplissez l'ulcère résultant de cette opération de plumaceaux chargés d'onguent épispastique & caustique (*n°*. 14), afin d'y entretenir l'inflammation locale, & d'attirer les humeurs sur la partie. Rabattez les lambeaux des tégumens sur les plumaceaux; couvrez ces lambeaux, ainsi que les parties environnantes, d'un large plumaceau, chargé de ce même onguent, & fixez le tout par le moyen d'un bandage.

Il seroit dangereux de se servir de ce topique caustique pour le chien, sur-tout si la plaie est dans un endroit sur lequel l'animal puisse porter la langue & les dents, de crainte qu'il n'avale quelques parties de ce topique, qui produiroient infailliblement des désordres dans son estomac: l'onguent anti-gangréneux formulé (*n°*. 15), n'aura pas cet inconvénient.

La tumeur est-elle plus volumineuse? ses progrès à l'extérieur sont-ils tels, que l'inflammation & la fièvre soient développées (*XI*)? l'opération précédente pourroit devenir funeste, vu les grands délabremens qu'elle entraîneroit nécessairement. Scarifiez-la dans plusieurs endroits de son étendue, & dans toute sa longueur & son épaisseur; pressez les côtés des scarifications pour faire sortir la sérosité, ainsi que le sang noir & épais dont le tissu cellulaire & les chairs sont infiltrés; lavez avec l'essence de térébenthine; remplissez les plaies de plumaceaux imbibés de cette liqueur, & saupoudrés ensuite de quinquina; employez pour le second pansement & les suivans, l'onguent (*n°*. 15), dans lequel l'essence de térébenthine dominera plus ou moins, suivant que la gangrène sera plus ou moins à craindre.

XXXIV. Saignez à la jugulaire, si le sujet est sanguin, fort & en bon état; cette opération exige que l'estomac ne soit point farci d'alimens: en ce cas, il faudroit différer jusqu'à ce que la digestion soit faite. Souvent cette opération développe l'inflammation; alors il faut la répéter d'heure en heure; nous l'avons pratiquée dans cette circonstance jusqu'à quatre fois avec beaucoup de succès: ce cas est fort rare, & en général on doit prendre garde d'affoiblir le malade par une trop grande évacuation de cette espèce; elle n'est salutaire qu'autant qu'elle réveille les forces étouffées par la redondance du sang, l'excès

de sa masse, &c. L'essentiel ici est de conserver à la nature la force dont elle a besoin pour porter dans le lieu choisi par elle, l'humeur qui la surcharge, & dont elle s'efforce de se délivrer.

XXXV. Après l'extirpation des tumeurs, les scarifications ou la saignée, si vous avez dû la pratiquer, donnez le breuvage tempérant & anti-gangréneux (n°. 1); réitérez-en la dose toutes les six heures pendant les trois ou quatre premiers jours; éloignez-les ensuite & ne les donnez que de douze en douze heures. L'administration de ce remède sera suivie de celle d'un lavement rafraîchissant & tempérant (n. 9); mais les entrailles sont-elles irritées? y a-t-il épreintes ou ténesme? l'animal rend-il les lavemens incontinent après les avoir reçus? ayez recours à des clystères gras, mucilagineux & calmans (n°. 10).

XXXVI. On est dans l'usage de fouiller les grands animaux avant l'administration des lavemens, pour que cette espèce de remède fasse plus d'effet, c'est-à-dire, qu'on vide l'intestin rectum des grosses matières qu'il contient, en y introduisant la main & le bras : mais comme cette opération a été souvent funeste à l'opérateur (*XXI*) dans la maladie dont il s'agit, il importe de s'en abstenir.

XXXVII. Pansez l'ulcère résultant de l'extirpation de la tumeur (*XXXII*), régulièrement tous les jours : continuez l'usage de l'onguent épispastique & caustique (n°. 14), jusqu'à ce que la suppuration soit établie : ce qui arrive ordinairement le cinquième ou le sixième jour : elle n'est jamais bien louable, elle est toujours séreuse, dissoute & âcre : substituez alors à l'onguent ci-dessus un digestif animé (n°. 16). Contentez-vous d'oindre les parties environnantes d'onguent populeum.

Lorsque les escares seront tombées, que les chairs se montreront rouges & grenues, employez pour tout pansement des plumaceaux imbibés d'eau-de-vie, sur une pinte de laquelle vous aurez fait dissoudre aloès & camphre, de chaque une once.

Dès que le fond de l'ulcère sera rempli, il suffira de laver journellement avec de l'eau commune tiède, saturée de sel commun, & de le saupoudrer avec la charpie rapée après l'ablution.

XXXVIII. Les choses étant dans cet état, l'animal est regardé comme guéri, & l'est effectivement; le plus grand nombre des propriétaires se sert alors des animaux, mais la prudence exige que l'on termine la cure par un ou deux purgatifs (n°. 7), & qu'on les mette peu à peu à la nourriture & au travail ordinaires, à l'effet d'éviter les rechûtes souvent plus funestes que la maladie même.

XXXIX. Nous observerons, en ce qui concerne les tumeurs, qu'il en paroît souvent après l'extirpation de la première qui a décélé la maladie; cette circonstance ne change rien à la méthode prescrite, scarifiez-les & pansez-les ainsi qu'il a été dit (XXXII, XXXIII); souvent encore l'extirpation de la tumeur, ou des tumeurs, est suivie de tuméfactions œdémateuses qui s'étendent sous le ventre, le poitrail, &c. Ces œdèmes sont un signe favorable, ils prouvent l'effort que fait la nature pour se dépurer; percez-les de petites pointes de feu dans différens endroits de leur étendue, & couvrez le tout d'onguent nervin (n°. 17.)

XL. Le *charbon* est-il ancien? la gangrène s'est-elle emparée de la tumeur? armez-vous d'un cautère cutelaire, circonscrivez-la au moyen d'une raie de feu qui traversera les tégumens, & qui pénétrera jusques dans les chairs, non par l'effet de la force que vous pourriez employer en appuyant sur le manche de l'instrument, mais par l'action seule & unique du feu dont le cautère sera pénétré jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rose; amputez tout ce qui est gangrené; cautérisez le fond de l'ulcère avec un cautère ovoïde, & pansez comme ci-devant avec l'onguent (n°. 15.)

L'application du feu n'est pas aussi douloureuse qu'on le l'imagine communément, elle a souvent fait cesser les douleurs que les points gangreneux occasionnoient sur les parties tendineuses & nerveuses; c'est ce dont nous avons été assurés une infinité de fois par la cessation de l'anxiété ou de l'agitation dans laquelle étoit le malade avant la cautérisation (*voyez* ADUSTION), mais revenons à notre objet.

Le sujet jouit-il de toute sa force? les breuvages & les lavemens prescrits dans le cas précédent suffiront pour triompher; mais est-il foible ou abattu? ayez recours aux cordiaux unis aux sudorifiques (n°. 2); dès que ces médicamens auront produit l'effet desiré, suspendez-en l'usage, sauf à y avoir recours de nouveau, si le cas le requiert, mais soutenez les forces ranimées par ces médicamens, par des alexitères mitigés (n°. 3.)

XLI. Le *charbon* est-il mobile? s'étend-il promptement? a-t-il tous les caractères de malignité que nous lui avons observés (XIII)? Il importe de brusquer le traitement avec autant de promptitude que les progrès du mal sont rapides.

Ouvrez les deux jugulaires à la fois & faites une ample saignée, ne perdez point de temps, ouvrez & scarifiez très-profondément la tumeur, circonscrivez-la par une raie de cautérisation, comme dans le cas précédent, avec cette différence néanmoins que la raie circulaire de feu sera pratiquée à trois ou quatre travers de doigt de la base de la tumeur pour arrêter & fixer plus surement les progrès de la gangrène; i

importe encore de remplir l'intervalle existant entre la base de la tumeur & la raie tracée, de pointes de feu qui traverseront les tégumens & qui pénétreront jusqu'à l'effusion d'un sang vif & vermeil; donnez, tant en breuvages qu'en lavemens, les délayans, les nitreux & les calmans (n°. 4), l'éther en est un très-efficace, mais sa cherté en interdit souvent l'usage; il ne doit être employé que pour des sujets précieux, ou quand la fortune des propriétaires le permet; pausez les scarifications, comme il est dit précédemment, avec l'essence de térebenthine & la poudre de quinquina, couvrez les parties brûlées avec l'onguent (n°. 15.)

XLII. Le *charbon* a-t-il formé des ulcères sur la langue (XIV)? Saisissez cet organe avec la main gauche, retirez-le hors de la bouche le plus que vous pourrez, laissez la tête penchée en contre-bas, scarifiez les bords & le fond de l'ulcère, amputez ces mêmes bords s'ils sont calleux, noirs ou livides; si pareilles taches se trouvoient dans le fond de l'ulcère, il faudroit pareillement les enlever avec l'instrument tranchant : l'opération faite, pressez, comprimez pour faire sortir le sang & l'humeur, lavez avec la liqueur déterfive (n°. 18); maintenez toujours la bouche ouverte; la langue hors de cette cavité, & la tête en contre-bas pendant ces ablutions & ces injections, afin que l'animal n'avale rien de ce qui est sorti de l'ulcère, ou de ce qui a servi à le nettoyer.

L'ulcère est-il très-profond, & la langue est-elle en danger d'être coupée ou perforée? Les unes ou les autres des opérations ci-dessus faites, la langue & la tête maintenues & fixées comme il est dit, touchez l'ulcère au moyen d'un petit pinceau fait d'une hampe de bois & de quelques brins d'étoupes, après l'avoir trempé dans l'acide vitriolique, en ayant attention de ne porter ce caustique que sur la partie blessée; vous la toucherez à différentes reprises, jusqu'à ce que l'ulcère présente une couleur blanchâtre; injectez ensuite dans la bouche la liqueur déterfive ci-dessus, & répétez cette opération toutes les trois ou quatre heures. Les ulcères qui auront été touchés par l'acide vitriolique, quelques soient leur profondeur, leur irrégularité & leur malignité, deviendront beaux au bout de trois ou quatre ablutions, & tout progrès d'excavation & de corrosion sera promptement arrêté à la faveur de ce remède : nous avons vu nombre d'épizooties, d'un genre benin, qui ont cédé à ce seul topique. (*V.* APHTHES.)

L'ulcère n'est-il pas formé? la vessie est-elle encore dans son entier? Hâtez-vous de prévenir sa dilacération, saisissez & tirez la langue de l'animal comme dans le cas précédent; armez-vous de grands ciseaux à lames étroites & bien affilées; s'ils sont courbes sur plat, vous opérerez plus sûrement & plus commodément; dirigez chaque tranchant sur les côtés de la tumeur, faites agir les branches & amputez le corps à extraire le plus près de sa base qu'il est possible; ce que vous ferez en appuyant sur les branches, au moyen du doigt indicateur que vous placerez sur le rivet, & en levant la main.

L'opération faite, maintenez toujours la langue hors de la bouche; prenez une éponge, imbibez-là de la liqueur (n°. 18), lavez & nettoyez à fond la bouche & l'ulcère résultant de l'amputation de la tumeur; si le fond de cet ulcère a une teinte noire, scarifiez-le, comme dans le cas précédent : pressez & lavez, ainsi qu'il est dit; &, quelle que soit la nature de cet ulcère, touchez-le avec l'acide vitriolique.

La tumeur dure & renitente qui couvre un sang noir & décomposé, doit être amputée, lotionnée & lavée de même.

L'ulcère a-t-il cavé entre les deux branches de la mâchoire? ouvrez & incisez cette partie en-dessous & extérieurement suivant sa direction, à la faveur d'un bistouri : injectez la liqueur déterfive & touchez l'ulcère dans toute son étendue avec l'acide vitriolique.

La tumeur affecte-t-elle le palais? de simples scarifications faites à temps, & les lotions d'acide vitriolique, ont suffi pour en arrêter les progrès. Mais la voûte osseuse est-elle endommagée? portez sur le champ le cautère actuel sur la partie de l'os à exfolier, & touchez la partie cautérisée trois ou quatre fois par jour avec la teinture d'aloès : injectez très-souvent dans la bouche, sur-tout dans le commencement, la liqueur déterfive (n°. 18.)

La langue est-elle généralement tuméfiée, & la tuméfaction est-elle flasque & mollasse? scarifiez-la suivant sa longueur, lavez, lotionnez & injectez du vinaigre dans lequel on aura fait infuser du quinquina en poudre; mais si elle est dure & renitente, & que l'organe soit enflammé, injectez l'infusion de quinquina dans l'eau simple.

L'extrémité de cet organe est quelquefois tuméfiée, ulcérée, & d'une extrême sensibilité; l'acide vitriolique est le topique qui a eu le plus d'efficacité pour la déterger, la consolider & lui ôter la douleur. On peut aussi amputer cette extrémité. (*Voyez* AMPUTATION DE LA LANGUE.)

Les unes & les autres de ces opérations faites, il importe encore de traiter l'animal intérieurement, & nous ne voyons rien à changer à ce qui est prescrit (XXXIV, XXXV, XXXVI & XL). Mais si vous soupçonnez que l'animal ait avalé de l'humeur corrosive (XIV), donnez le plutôt qu'il vous sera possible le breuvage (n°. 6); ce remède a eu tout le succès possible, lors même que l'animal étoit enflé.

XLIII. Le *charbon essentiel* (XV), qui se montre

par de simples taches blanches ou noires, ou livides, sur la surface de la peau, ou par le soulèvement & la désunion des tégumens, dont la compression est suivie de crépitation, doit être scarifié & incisé dans tous les endroits maculés; on peut se contenter, lorsque les taches seront petites, de donner à chacune un coup de flamme, & de frictionner avec l'essence de térébenthine toutes les parties opérées, après avoir coupé la laine & les soies: les parties de la peau desséchées & crépitantes, seront scarifiées jusqu'au vif; pressez les parties latérales des incisions pour faire sortir l'air délétère dont le tissu cellulaire est infiltré; lotionnez & imbibez les plaies & les parties adjacentes avec l'essence de térébenthine chauffée jusqu'à ce qu'elle soit tiède; saupoudrez l'intérieur de ces plaies avec du quinquina, & arrosez le tout avec l'essence de térébenthine.

Quant au traitement intérieur, la saignée a toujours paru funeste; mais le breuvage (n°. 3), donné matin & soir, a été très-efficace, ainsi que les lavemens (n°. 9) donnés en même nombre; & nous ajouterons que la promenade, les bouchonnemens & les fumigations de vinaigre ne sauroient être trop multipliés.

XLIV. Le *charbon essentiel* qui affecte la tête (XVI), doit être scarifié dans toute son étendue, & suivant la direction qui permettra le plus de pente à l'humeur; la partie des tégumens désorganisée sera amputée: si l'oreille ou l'œil sont endommagés, le plus prudent sera de les extirper, sur-tout s'il est possible d'arrêter les progrès de la gangrène par l'usage & l'application de l'essence de térébenthine & de la poudre de quinquina, que l'on incorporera avec le goudron, dont on fera un onguent, au moyen duquel on oindra & couvrira toutes les parties après les avoir préalablement lotionnées avec l'essence de térébenthine pure; on saignera l'animal à la veine maxillaire, ou à la temporale, ou à la jugulaire; on donnera le breuvage (n°. 3) & les lavemens (n°. 9), comme dans le cas précédent.

XLV. Le *charbon* qui affecte la face interne de l'une ou de l'autre cuisse, & que l'on nomme *trousse-galant* dans le cheval, & *noir-cuisse* dans le mouton (XVII), doit être sur le champ scarifié très-profondément suivant la longueur du membre, en évitant néanmoins d'atteindre & de blesser la veine saphène, &, ce qui seroit encore plus dangereux, l'artère crurale, les nerfs cruraux ne sont pas moins à respecter: quoi qu'il en soit, les scarifications étant faites, lotionnez & lavez avec la liqueur détersive (n°. 18); couvrez le tout de l'onguent (n°. 14), auquel vous substituerez le goudron ou le basilicum: quant au traitement intérieur, conformez-vous à ce qui est prescrit (XXXIV & suiv.)

Les organes renfermés dans le sabot sont, ainsi que nous l'avons vu, exposés comme les autres à être affectés du *charbon*, la douleur est ici toujours très-vive, la fièvre soit locale, soit générale, est constamment très-forte; il est d'autant plus instant d'en arrêter les progrès, que la chûte du sabot & la mort sont très-prochaines; hâtez-vous de mettre le pied malade dans un pédiluve calmant (n°. 19); ouvrez sur le champ les jugulaires & faites une copieuse saignée; retirez le pied de l'eau, enlevez la sole de corne, examinez quelle est la partie de la paroi dont les feuillets auront été endommagés par l'humeur charbonneuse, vous les reconnoîtrez à la couleur noire qu'ils présenteront; extirpez la partie du sabot qui les recouvre, & si le siége du *charbon* est dans le corps pyramidal, siége qu'il occupe communément dans le cheval & dans le mulet, procédez sur le champ à l'enlèvement de ce corps: ces opérations faites, remettez le pied dans le pédiluve, laissez-le saigner jusqu'à une foiblesse très-marquée du pouls, retirez-le & pansez-le avec la poudre de quinquina & l'essence de térébenthine, donnez ensuite pour breuvage celui formulé (n°. 3), & si le sujet étoit foible, ayez recours au breuvage alexitère (n°. 6), donnez ensuite le breuvage (n°. 4), que vous ferez prendre alternativement avec le breuvage (n°. 3), multipliez les lavemens (n°. 9) suivant que les circonstances l'exigeront.

Le *charbon* ou les tumeurs charbonneuses qui affectent les digitations palmées des oies & des canards, seront scarifiées & même amputées si le cas le requiert, on fera tremper la partie opérée dans une infusion de quinquina, on la pansera avec des plumaceaux imbibés d'essence de térébenthine, & on donnera cette même infusion en breuvage.

XLVI. Quant au *charbon blanc* (XVIII), l'objet essentiel est de reconnoître, le plutôt qu'il est possible, le lieu qu'occupent les tumeurs, on les ouvre, on les scarifie & on les cautérise, & l'on se conforme en tout, pour le traitement, à ce qui a été prescrit (XXXIII, XXXV, XXXVI, XL); mais nous avons observé que le remède le plus essentiel, dans ces sortes de maux, étoit le breuvage (n°. 3), dans lequel on forçoit la dose du quinquina, avec addition d'un ou deux gros de safran de mars, & d'autant de rhubarbe en poudre; & que, lorsque le sujet étoit foible, la formule (n°. 6) a produit des effets qui ne laissoient rien à desirer; ces effets ayant été soutenus par le breuvage ci-dessus donné trois ou quatre fois par jour; nous observerons encore que la saignée a toujours paru contraire dans cette espèce de *charbon*, & qu'il importe beaucoup de s'en abstenir, à moins qu'il ne soit question de préserver. (*Voyez* ce traitement, XXXI, XLVIII).

Quant au *charbon* qui se montre par la tuméfaction & la crépitation des muscles abdominaux, on le scarifiera dans toute son étendue, suivant la direction du ventre: les incisions auront trois ou quatre travers de doigt de longueur, elles pénètreront dans

le corps de la peau & seront répandues sur toute la surface de la tuméfaction, à deux ou trois pouces les unes des autres : on enduira la partie opérée avec l'essence de térébenthine, & on y fixera des plumaceaux imbibés d'eau-de-vie camphrée & chargés de quinquina en poudre : le traitement intérieur sera le même que celui indiqué dans le cas précédent.

Traitement du charbon symptômatique.

XLVII. La saignée est rarement indiquée : elle nous a paru constamment dangereuse : les substances capables de déterminer les liqueurs du centre à la circonférence, sont en général celles qui sont employées avec le plus de succès.

Envisageons la maladie sous deux aspects, avant ou après l'éruption de la tumeur, ou des tumeurs charbonneuses.

Dans le premier cas, toutes les vues de l'artiste doivent tendre du côté qui peut favoriser la crise : plus l'irruption sera prompte & complette, plutôt le malade sera soulagé & guéri : assouplir les tégumens, délayer le sang & la lymphe, augmenter le jeu des canaux artériels pour donner aux fluides qu'ils charient, une tendance vers les tégumens, sont les indications à remplir & auxquels vous satisferez par les diaphorétiques (n°. 5) donnés en grand lavage & à doses réitérées, par des lavemens laxatifs (n°. 11) qui facilitant les déjections, videront les premières voies toujours très-remplies dans ces circonstances. Rendez encore la circulation plus libre & plus uniforme par des bains de vapeurs, c'est-à-dire, par des décoctions émollientes, légèrement acidulées, que l'on fera évaporer sous le ventre du malade, que l'on aura eu l'attention de tenir couvert : enfin, par le bouchonnement, le brossement, la promenade, &c. (XXXI).

Dans le second cas, il n'est question que de consulter les forces de la nature, d'après les efforts qu'elle a faits pour porter sur les tégumens l'humeur dont elle s'est débarrassée.

Lorsque l'éruption a été précédée du traitement ci-dessus, la crise a été le plus souvent entière & complette; continuez ce traitement, l'expérience a prouvé constamment son efficacité, sur-tout lorsqu'il a été mis en usage dans le principe de la maladie, tenez les animaux à la diète la plus sévère, ne leur donnez pour toute nourriture que de l'eau tiède, blanchie, acidulée & nitrée (n°. 13); mais ayez la précaution de donner cette boisson avec la corne à ceux de ces animaux qui refuseroient de la prendre naturellement.

Si cependant la maladie a été négligée, si le malade n'a pas été secouru à temps, si la tumeur ou les tumeurs se sont affaissées, si la prostration des forces est manifeste (XX), il n'est pas un instant à perdre; ayez recours aux alexitères les plus actifs (n°. 6), dont vous réitérerez les doses, suivant l'exigence des cas, sauf à revenir ensuite à ceux qui sont plus doux (n°. 5), dès que les substances actives auront produit l'effet desiré.

Le *charbon* qui a eu son siège dans l'arrière-bouche, a presque toujours été mortel; nous observerons néanmoins que nous en avons triomphé quelquefois, sur-tout, lorsque nous avons été appelés à temps, & dans le principe du mal, en portant sur la partie affectée l'alcali volatil pur, à la faveur d'un plumaceau attaché au bout d'un bâton, en le faisant humer au malade & en le donnant en breuvage (n°. 6) comme dans le cas précédent, & en pratiquant l'opération de la bronchotomie, lorsque ce sel primordial a produit un engorgement dans toutes les parties de l'arrière-bouche, capables de s'opposer à la rentrée & à la sortie de l'air.

A l'égard des tumeurs charbonneuses qui surviennent sur les autres parties du corps, elles doivent être cautérisées, scarifiées, ainsi qu'il a été prescrit pour le *charbon essentiel*; il en sera de même de toute espèce de *charbon* que nous n'avons pu décrire, & qui néanmoins peut survenir aux parties de la génération, aux mammelles, &c. Plus l'on mettra de célérité à délivrer la nature des unes & des autres de ces tumeurs, plus on se conformera à ses vues & à ses efforts.

Traitement de la fièvre charbonneuse. Préservatif pour les autres charbons.

XLVIII. Diminuez le volume de sang par la saignée que vous réitérerez deux & même trois fois dans les animaux sanguins & pléthoriques; ceux qui seront maigres & en mauvais état, ne subiront cette opération qu'une fois; elle sera proscrite dans les femelles qui alaiteront, ainsi que dans les vaches laitières.

Donnez, pour détremper les humeurs & laver le sang, pendant les trois ou quatre premiers jours, des breuvages délayans & calmans (n°. 4); réitérez ces breuvages, ainsi que les lavemens émolliens (n°. 9), trois & même quatre fois par jour; lorsque les déjections seront faciles, que les urines seront copieuses, rendez ces breuvages purgatifs (n°. 8); continuez-en l'usage jusqu'à ce que l'évacuation soit décidée; substituez à ce purgatif des infusions légères de plantes aromatiques & stomachiques; promenez les animaux pour faciliter l'évacuation desirée, & lorsqu'elle sera cessée, passez à froid un séton sous chaque muscle pectoral dans l'endroit répondant à la partie moyenne du sternum. Cette opération faite, donnez pour faciliter la suppuration & pour purifier le sang, la formule (n°. 3), tous les matins seulement, l'animal étant à jeun, & conti-

nuez en l'usage jusqu'à ce que la suppuration soit bien établie, remettez ensuite peu-à-peu les animaux à la nourriture & au travail ordinaires, mais avec l'attention de nétoyer & graisser les sétons tous les jours une fois, & de les maintenir en place pendant tout le temps de l'épizootie. Le moment de leur extraction est celui d'un beau temps soutenu quelques jours; mais si l'atmosphere est trop raréfiée ou trop condensée, si l'air est trop froid ou trop chaud, ou chargé d'exhalaisons putrides, &c. purgez les animaux, afin d'éviter tous accidens. (Voyez *Soins & régime*, XXXI). Il arrive quelquefois que ce traitement est suivi, sur-tout lorsque les cautères ont établi la suppuration de l'éruption d'une ou de plusieurs tumeurs; cette éruption n'a jamais été nuisible, lorsqu'on a mis en usage ce traitement. Elle constitue alors un vrai *charbon symptômatique* (XIX).

Il arrive encore que la cure des uns & des autres de ces *charbons*, & particulièrement du dernier, est suivi d'efflorescences sur toute la surface du corps, ou seulement sur quelques parties, telles que la tête, l'encolure & l'épine. L'existence de ces efflorescences s'annonce par le soulèvement du poil, la dureté & la saillie de la peau: ces petites tumeurs s'ouvrent plus ou moins promptement, l'humeur qu'elles fournissent est épaisse, elle se dessèche aussi-tôt après sa sortie, elle se montre à l'extérieur, sous la forme de poussière & d'écailles; cette éruption prurigineuse est une crise très-salutaire qu'on doit favoriser par des boissons légèrement diaphorétiques, telles que l'infusion de fleurs de sureau aiguisée d'un peu de sel ammoniac, les vapeurs de l'eau chaude, les bouchonnemens, les couvertures, la promenade, la bonne nourriture; & l'on doit éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourroit refroidir l'animal & arrêter en lui l'insensible transpiration.

FORMULES MÉDÉCINALES.

Breuvages.

XLIX. (N°. 1.) Prenez feuilles de chicorée sauvage, quatre poignées; d'absynthe, de sauge, de chaque une poignée; sel de nitre & quinquina en poudre, quatre gros; eau de Rabel, un gros; camphre, deux gros.

Faites bouillir légèrement la chicorée sauvage & le sel de nitre dans trois chopines d'eau commune; retirez du feu, ajoutez l'absynthe & la sauge, couvrez & laissez infuser une heure: coulez au travers d'un linge, ajoutez à la colature le quinquina, l'eau de Rabel & le camphre: mais ayez l'attention de faire dissoudre ces deux substances l'une par l'autre avant le mélange: donnez sur le champ.

(N°. 2.) Prenez fleurs de sureau, feuilles de sauge, de sabine, de rhue, de chaque une forte poignée; jettez le tout dans deux pintes d'eau bouillante, retirez du feu, couvrez le vase, laissez infuser deux heures, coulez & ajoutez à la colature la dissolution à chaud de gomme ammoniaque & d'assa-fœtida, de chaque quatre gros, dans un verre de vinaigre de vin.

(N°. 3.) Prenez l'infusion des plantes ci-dessus; ajoutez oximel simple, deux onces; quinquina, deux gros; camphre, trois gros: faites dissoudre, avant le mélange, le camphre dans quatre gros d'esprit-de-vin.

(N°. 4.) Prenez vipérine, mercuriale, chicorée sauvage, de chaque une poignée; faites bouillir un instant dans une pinte d'eau commune; retirez du feu, laissez infuser, coulez, ajoutez à la colature une once de sel de nitre, quatre gros de camphre; faites dissoudre, avant le mélange, cette dernière substance dans un demi-gros d'esprit vitriolique.

(N°. 5.) Prenez sel ammoniac, fleurs de sureau, écorce de citron, d'orange, de chaque une once, feuilles de sauge, une poignée; jettez le tout dans trois chopines d'eau bouillante, retirez du feu, couvrez le vase, laissez infuser deux heures, coulez & ajoutez à la colature, oximel simple, quatre onces.

(N°. 6.) Prenez infusion sudorifique (n°. 2); ajoutez alcali volatil-fluor ou concret, un demi-gros: donnez sur le champ.

Nota. Les doses des uns & des autres de ces breuvages, sont celles pour les grands animaux; elles seront réduites au quart pour le mouton & la chèvre; à la sixième & même à la huitième partie pour les chiens de forte taille, & ainsi en raison de la décroissance du volume de ces animaux.

Breuvages purgatifs.

(N°. 7.) Prenez séné deux onces, jettez dans une chopine d'eau bouillante, retirez du feu, couvrez, laissez infuser trois heures, coulez avec expression, ajoutez à la colature une once d'aloès; mêlez, agitez & donnez le matin à l'animal, étant à jeun & n'ayant point eu à souper la veille; ne lui donnez à manger que six heures après l'administration de ce breuvage.

Nota. Cette dose est celle pour les grands animaux d'une taille moyenne; on aura à l'augmenter ou à la diminuer d'un ou de deux gros d'aloès pour ceux d'une taille supérieure & inférieure.

Pour les moutons.

Prenez un gros de séné, faites infuser comme ci-dessus, dans un verre d'eau commune, ajoutez un gros d'aloès, deux onces d'oximel simple: mêlez & donnez comme ci-dessus.

Pour

Pour les chiens.

Prenez infusion ci-dessus, ajoutez deux onces de pulpe de casse; faites dissoudre & donnez.

Nota. Les chiens de la plus petite espèce seront purgés avec la casse seule, étendue dans un demi-verre d'eau tiède, à la dose de deux gros à une once.

(N°. 8.) Prenez infusion des plantes de la formule (n°. 4), ajoutez quatre gros d'aloès, quatre onces de sel d'Epsom, deux gros de camphre, deux onces d'oximel simple; faites dissoudre avant le mélange le camphre dans l'oximel.

Nota. On réitère les doses de ce breuvage tous les matins jusqu'à ce que l'évacuation soit décidée.

Lavemens.

(N°. 9.) Prenez feuilles de chicorée sauvage, d'oseille, de chaque une poignée; faites bouillir dans deux pintes d'eau commune, retirez du feu; laissez refroidir, coulez avec expression & ajoutez un demi-verre de vinaigre.

(N°. 10.) Prenez une jointée de son de froment, une poignée de graine de lin, faites bouillir dans deux pintes & chopine d'eau commune, jusqu'à ce que la graine ait rendu son mucilage, laissez refroidir, coulez avec expression, & ajoutez à la colature deux onces d'onguent populeum.

(N°. 11.) Prenez quatre onces de feuilles de séné, jettez dans trois chopines d'eau commune, bouillante, retirez du feu, couvrez, laissez infuser deux heures, coulez avec expression, ajoutez à la colature quatre onces d'oximel simple, deux onces de sel d'Epsom, mêlez & donnez.

Nota. Les doses de ces lavemens sont celles pour le cheval, le mulet & le bœuf; on aura donc soin de les diminuer pour ceux d'une plus petite espèce, conformément à ce qui a été dit ci-dessus.

Billot.

(N°. 12.) Prenez deux onces d'oximel simple, trois gros de racine d'angélique en poudre; ou assafœtida, quatre gros de camphre en poudre; mêlez le tout ensemble, renfermez ce mélange dans un linge & autour d'un morceau de bois arrondi, du volume du petit doigt, & de quatre pouces de longueur; fixez ce billot dans la bouche, au moyen de deux montans de ficelle qui s'étendront jusque sur la tête, & sur le sommet de laquelle vous les nouerez l'un à l'autre.

Nota. Il n'est d'usage que pour les grands animaux.

Boisson.

(N°. 13.) Prenez une jointée de farine d'orge, délayez peu-à-peu dans un seau d'eau commune, chaude, faites-y dissoudre une once de sel de nitre, ajoutez quatre onces d'oximel simple, & un verre de vinaigre.

Onguent.

(N°. 14.) Prenez quatre onces d'onguent basilicum, quatre gros d'essence de térébenthine, mouches cantharides, euphorbe, sublimé corrosif, le tout en poudre, de chaque deux gros, mêlez & incorporez exactement.

Nota. Cet onguent, fait depuis un certain temps, agit plus efficacement que lorsqu'il est récent.

(N°. 15.) Prenez deux onces de styrax liquide, un gros d'essence de térébenthine, trois gros de quinquina en poudre, mêlez & incorporez ensemble.

(N°. 16.) Prenez trois onces de térébenthine, une once de styrax liquide, un gros d'essence de térébenthine, deux jaunes d'œufs, deux gros de quinquina en poudre; mêlez & incorporez exactement.

(N°. 17.) Prenez trois onces d'huile de laurier récente, cinq onces d'axonge de porc, deux gros d'huile de pétrole, un gros d'essence de térébenthine; mêlez & incorporez.

Liqueur déterſive.

(N. 18.) Prenez racine d'aristoloche, grossièrement concassée, quatre onces; feuilles de ronce, une poignée; faites bouillir dans deux pintes d'eau jusqu'à réduction de trois chopines; coulez, ajoutez à la colature eau-de-vie, huit onces; camphre, quatre gros; faites dissoudre, avant le mélange, ces deux substances l'une par l'autre, ajoutez de plus vinaigre de vin, huit onces.

Pédiluve.

(N°. 19.) Prenez feuilles de mauve, de mercuriale, de chaque six poignées: têtes de pavot blanc, une douzaine, ou fleurs de coquelicot, quatre poignées; faites bouillir dans douze à quinze pintes d'eau pendant un quart-d'heure, retirez du feu, laissez infuser une demi-heure; coulez & servez-vous de cette liqueur pour un pédiluve; sa chaleur doit être beaucoup plus que tiède.

Nota. Si vous employez les fleurs de coquelicot, elles ne seront mises dans le vase qu'après l'ébullition; ces fleurs ne devant qu'infuser.

(MM. CHABERT & HUZARD.)

CHARBON BLANC. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* CHARBON, *article XVIII.*)

(M. HUZARD.)

CHARBONNIERS. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Il y a trois classes d'ouvriers qui portent le nom de *charbonniers*; 1°. ceux qui brûlent les branches d'arbres dans les forêts, pour les convertir en charbon; 2°. ceux qui extraient le charbon de terre de ses mines; 3°. ceux qui mesurent & transportent le charbon en détail dans les maisons des grandes villes; chaque classe de ces ouvriers peut être exposée à des maladies différentes.

Les hommes qui, placés au milieu des bois pendant plusieurs mois de l'année, coupent & ramassent les branches des arbres, les arrangent en pyramides creuses, qu'ils recouvrent de terre humide & de gazon, & qui y mettent le feu, pour les convertir peu à peu en charbon, n'ont d'autres maux à craindre dans ce travail que tous ceux que les mauvaises saisons, les intempéries de l'air, peuvent produire chez les hommes qui y sont continuellement exposés; encore leur corps robuste, leur constitution saine, & l'habitude contractée de bonne heure de vivre en plein air, éloignent-ils d'eux la plupart des maux auxquels le reste des hommes est exposé.

Quant aux ouvriers qui tirent le charbon de terre de ses mines, les maladies nombreuses & souvent mortelles qui les attaquent, sont absolument du même genre que celles des mineurs; nous en parlerons à l'article de ceux-ci. *Voyez* MINEURS. (Maladie des).

Les *charbonniers* des villes sont occupés à mesurer le charbon qui arrive dans des grands bateaux, pour le débiter à la mesure dans des sacs de toile aux particuliers, & pour porter les sacs sur leurs épaules dans les différentes maisons. La poussière qui s'échappe abondamment du charbon remué, & dont tous les morceaux se frottent fortement les uns contre les autres, forme autour des hommes, qui le mesurent & le versent, une atmosphère épaisse qui se dépose sur leurs habits, & qui enduit leur peau de manière qu'on reconnoît de loin ces ouvriers, & qu'on ne peut assurément pas se méprendre sur la nature de leur occupation. Il est difficile qu'une poussière aussi abondante ne devienne pas nuisible aux *charbonniers*, quoique l'on ne doive pas en accuser l'âcreté. Les cavités nasales, celle de la bouche, & les canaux de la respiration, reçoivent continuellement ces molécules, & sont irritées par leur présence. D'un autre côté, la peau recouverte de cet enduit charbonneux ne fait pas ses fonctions aussi régulièrement que celle des autres hommes; & la transpiration est irrégulière. Ces deux sources de maux attaquent également les *charbonniers*; aussi sont-ils sujets aux toux & aux rhumes opiniâtres, à l'asthme, à l'hémoptysie & à la suppuration pulmonaire; un grand nombre ne prolonge pas sa vie au-delà de cinquante ans; une autre cause aggrave souvent ces deux premières. Le poids du sac de charbon, placé sur la tête & le col, fait continuellement fléchir les vertèbres au-devant, produit peu à peu une flexion constante dans ces articulations, & courbe leur dos en arc; les viscères, placés dans la poitrine, éprouvent nécessairement une gêne par cette situation forcée; tout tend donc, chez ces hommes, à affoiblir & à irriter l'organe pulmonaire, & ils doivent être sujets aux maladies de poitrine. Les délayans, les adoucissans, les mucilagineux, le lait, un exercice modéré en plein air, & sur-tout le soin de nettoyer la peau, & d'en enlever, à l'aide du savon & du son, la poussière charbonneuse qui l'enduit; voilà les principaux moyens que les *charbonniers* doivent employer pour diminuer l'influence des causes destructives de leur santé, qui agissent sans cesse sur eux. Il seroit fort à desirer qu'il y eût dans les villes des bains publics pour tous les ouvriers, & qu'ils pussent, comme chez les romains, aller se délasser de leurs travaux dans ces établissemens; ce seroit un des plus sûrs préservatifs des maux auxquels sont exposés tous les ouvriers occupés à des travaux pénibles, ou enveloppés sans cesse de vapeurs & de poussière plus ou moins nuisibles. (M. FOURCROY.)

CHARBOUGLION. (*Pathologie vétérinaire.*)

Cette maladie a beaucoup de rapport avec la fluxion catarrale. Elle se déclare les premiers jours par une tête pesante, les cornes plus chaudes que dans l'état naturel, les yeux rouges & larmoyans, la langue sèche, la bouche enflammée, la membrane muqueuse tuméfiée, le tremblement, l'horripilation, la diarrhée, l'inappétence, &c.

Le troisième ou le quatrième jour, les yeux deviennent ternes & chassieux; il paroît par les naseaux un écoulement d'une humeur semblable à du blanc d'œuf, ensuite plus épaisse & bientôt sanguinolente, purulente & fétide. L'animal perd la vue tout-à-fait; la fièvre augmente, les extrémités deviennent froides, & l'animal périt de consomption dans un temps assez court.

L'ouverture des animaux a montré dans la tête des ulcères plus ou moins grands, plus ou moins sanieux à la membrane pituitaire, sur-tout dans la partie qui revêt les sinus, & les anfractuosités des os frontaux & pariétaux; l'arrière-bouche étoit parsemée de petits boutons comme des aphthes, dont une partie étoit ulcérée; la dure-mère, ainsi que les parties qui l'avoisinent, étoient dans un état de phlogose; les intestins étoient comme émaciés.

Les causes du *charbouglion* sont de deux espèces; les unes prochaines, les autres éloignées. Les causes

prochaines sont des levains acrimonieux qui vicient & épaississent la lymphe au point de l'embarrasser dans ses couloirs. Les causes éloignées sont les évacuations supprimées, comme la diarrhée, les urines, la transpiration, &c.

Les petites saignées réitérées & pratiquées à la queue, ont paru plus favorables qu'ailleurs; elles ont toujours appaisé la gravité des symptômes.

On fera faire un grand usage des délayans nitreux & anti putrides, tant en breuvages qu'en gargarismes.

Plusieurs fois par jour on exposera la tête de l'animal à la vapeur de l'eau chaude, & ensuite à des fumigations détersives & même plus actives, suivant les circonstances.

On pourra donner avec succès les lavemens, tantôt émolliens, tantôt laxatifs.

La suppuration artificielle, dans cette maladie, est très-avantageuse; elle occasionne une dérivation salutaire, sur-tout si la maladie est longue, & que l'animal tombe dans l'atrophie & le marasme.

Je ne me suis servi que d'eau-rose pour les yeux. Il est essentiel de les préserver des injures de l'air.

On fait observer la diète la plus sévère, & l'on donne pour toute nourriture une décoction de farine de seigle & d'orge, sous la forme d'une bouillie claire. (*Extrait de l'Ouvrage de M. Devillaine sur les maladies des bestiaux.*) (M. Huzard.)

CHARDON, s. m. (*Mat. méd.*)

Carduus.

C'est un genre de plante à fleurs composées, flosculeuses, de la division des cynarocéphales, qui a beaucoup de rapport avec les savorettes, les artichaux, les carthames, les centaurées. Suivant le Dictionnaire de botanique, il comprend quarante-neuf espèces, dont les feuilles sont alternes, sessiles, ou décurrentes à fleurs terminales, dont les écailles calycinales ont une épine à leur sommet.

Pour ne pas séparer ici les différens *chardons* que reconnoît la matière médicale, nous réunirons dans cet article tout ce qui y a rapport, & nous nous astreindrons à la marche du Dictionnaire de matière médicale sur ce point.

1°. Chardon béni.

Carduus benedictus, & carduus sanctus. Off.

Cnicus caule diffuso foliis dentato sinuatis. Linn.

Cnicus sylvestris hirsutior. C. B. P. 378.

Ce *chardon* a une racine blanche, rameuse, fibrée; ses feuilles sont découpées, alternes, velues, terminées par des épines courtes & molles très-amères. Sa tige, qui s'élève de deux pieds, est branchue, velue, cannelée; ses fleurs sont grandes, composées de plusieurs fleurons jaunes. Le pistil est échancré & environné de cinq petits filets qui soutiennent des sommets longs & bruns. Le calyce est en forme de poire, écailleux, velu, garni d'épines; ses semences sont longues, cannelées, jaunâtres & aigrettées.

Cette espèce, qui se cultive dans les jardins, est d'une saveur extrêmement amère.

On emploie les feuilles de ce *chardon* en décoction dans les tisanes; elles passent pour un grand diaphorétique, qui n'échauffe point trop, & qui convient dans les pleurésies, les péripneumonies, la rougeole, la petite-vérole, & les fièvres malignes. L'eau qu'on en distille a les mêmes propriétés. Le suc exprimé est un excellent diurétique, diaphorétique & apéritif, qui se donne spécialement dans les fièvres intermittentes, à grande dose, sur la fin de l'accès; il fait suer abondamment, & arrête la crise de la fièvre. On le prend aussi avant le frisson, ce qui l'éloigne & le rend supportable. On met, si l'on veut, ce remède en usage en même-temps que le quinquina.

Plusieurs médecins, dignes de foi, assurent que rien n'est meilleur pour le cancer que de le laver trois ou quatre fois par jour avec la décoction des feuilles de *chardon béni*, puis de le saupoudrer avec la poudre de ces mêmes feuilles; ils assurent en avoir guéri un grand nombre par cette méthode; il n'y a point d'inconvénient à le tenter.

Le *chardon béni*, est-il dit dans les mémoires de l'académie de Berlin, 1747, p. 79, contient du sel commun, & presque la moitié de parties résineuses actives. Vogel dit que si on l'emploie intérieurement, ou en poudre, à la dose d'un demi-gros, ou en substance, à celle d'un gros, & même davantage, ou en infusion, à celle d'une once & demie, il excite la sueur, favorise la sortie des exanthèmes, purifie le sang, rappelle les règles supprimées, guérit la jaunisse & les fièvres intermittentes. A l'extérieur, il mordifie les ulcères, arrête les progrès de la gangrène, empêche la pourriture, & est utile pour le cancer.

Le semence de *chardon béni* contient une humeur visqueuse, selon Vogel; elle est alexipharmaque: on l'employe en émulsion pour pousser à la peau dans la petite-vérole & la rougeole.

2°. *Chardon* béni des parisiens.

Cnicus attractilis lutea. Off.

Cnicus attractilis lutea dicta, hor. Lugd. Bat. Turnef. inst. rei herbar, Carthamum Sylvestre Casalp. 532.

La racine de cette plante pivotte, elle est blanche & fibreuse. Sa tige, qui s'élève jusqu'à un pied & demi, est ferme, velue, remplie d'une moëlle blanche. Ses feuilles sont oblongues, sinueuses, épineuses & piquantes, découpées, d'un vert clair. Du sommet des branches, une tête épineuse fournit des fleurs à fleurons jaunes. Il leur succède, quand elles sont passées, des semences noirâtres, ou d'un blanc jaunâtre, anguleuses, amères, & garnies d'une aigrette.

Ce *chardon* croît très-communément dans les champs, & fleurit en été.

On peut le substituer à celui que nous avons décrit d'abord; comme lui, il est apéritif, sudorifique, alexipharmaque. Par la distillation, on en retire une eau qui a les mêmes vertus que celle du premier.

3°. *Chardon* à bonnetier, ou à foulon.

Dipsacus sativus, carduus fullonum.

Labrum veneris, Mathioli. Lugdun.

La racine de ce *chardon* est blanche, unie. Sa tige, qui s'élève au delà de deux ou trois pieds, est de la grosseur du pouce, droite, roide, armée de quelques épines, creuse & cannelée. Ses feuilles sont deux à deux opposées & unies, de manière qu'elles forment une cavité qui retient l'eau de la pluie; elles sont en outre longues, d'un verd gai, & épineuses sur le bord.

Au sommet des tiges sont placées des têtes fort grosses, composées de plusieurs petites feuilles attachées à un pivot, pliées en gouttière, posées par écailles séparées par des intervalles, qui forment comme des cellules: dans chacune de ces cellules est contenu un fleuron découpé en plusieurs parties, blanc ou purpurin, engagé par le bas dans la couronne d'un embrion, qui devient une semence cannelée comme celle du fenouil, & qui a une saveur amère.

Cette plante, qui fleurit en été, se cultive dans les champs, pour servir plus particulièrement à l'apprêt des draps & des ouvrages de bonneterie.

Tragus prétend que l'eau qui se trouve dans la cavité, que nous avons dit être formée par l'union des feuilles qui embrassent la tige, est bonne pour calmer l'inflammation & la rougeur des yeux, & pour nettoyer la peau. Schroder vante la décoction de cette plante dans du vin, contre les rhagades & les gersures de l'anus. Sa racine, bouillie, passe pour avoir les mêmes vertus. On dit que pilée & mêlée dans du miel, elle a procuré la guérison de phthisiques désespérés, au rapport d'*Achille Gasserus, in observat.* On la croit encore antiscrophuleuse, antiseptique & diurétique. La poudre de cette plante, à la dose d'un gros, & prise dans la décoction de la même plante, ou dans toute autre liqueur appropriée, est recommandée par Mayerne dans le crachement de sang.

4°. Le grand *chardon aux ânes*, artichaut sauvage, épine blanche sauvage, ou des champs: presure.

Acantium spinâ albâ. Off.

Spina alba tomentosa latifolia vulgaris. C.B.P.

Carduus tomentosus acantifolio vulgaris. Tournef.

Onopordum foliis tomentosis obiter laciniatis. Linn.

La racine de ce *chardon* est grosse, branchue, d'un goût aromatique; il s'en élève, jusqu'à quatre & cinq pieds, des tiges plus grosses que le pouce, creuses, cannelées, & cotonneuses. Ses feuilles, qui excèdent la largeur de la main, sont sinuées, hérissées de petites épines sur leurs bords, revêtues en-dessus & en-dessous d'un duvet blanchâtre. Aux sommités des tiges & des rameaux se trouvent de grosses têtes plates, larges, composées d'écailles, qui chacune se terminent en une pointe longue, aiguë & roide, d'un jaune foncé. Ces têtes soutiennent des bouquets à fleurons purpurins, ou blancs, évasés par le haut, découpés en lanière. Les graines sont cannelées, garnies d'aigrettes, marquées de différentes couleurs, & d'un goût âcre tirant sur l'amer.

Cette plante croît le long des chemins, dans les lieux incultes & pierreux; elle fleurit dans les mois de juin, juillet & août.

Sa racine passe pour apéritive & diurétique, carminative, discussive, stomachique & résolutive. Son suc, ou ses feuilles pilées, guérissent les cancers du nez, en appliquant sur la partie malade. Leur usage opère le même effet, selon Tournefort, par une application suivie sur le cancer des mammelles. L'épreuve en a été faite depuis, & suivie d'heureux succès, sur trois femmes traitées par M. J. Théod. Eller, (*medinische and chirurgische ammerkungen.* Berol. 1730, *in*-8.) On la dit bonne aussi pour appaiser la douleur des dents: les fleurs, selon J. Bauhin, font cailler le lait; c'est de-là que cette plante a reçu le nom de presure: on estime sa graine contre les convulsions & les mouvemens épileptiques des enfans.

5°. *Chardon* étoilé.

Calcitrapa, & carduus stellatus. Off.

Carduus stellatus foliis papaveris erratici. C.B.P. 387.

Centaurea calicibus tubulato-spinosis, sessilibus, foliis linearibus pinnatifidis. Linn.

Les racines de ce *chardon* sont longues, grosses

comme le doigt, blanches, ſucculentes; ſes tiges, qui s'élèvent juſqu'à deux pieds de haut, ſont anguleuſes & brauchues; ſes feuilles ſont velues & profondément découpées; de l'extrémité des rameaux ſortent des têtes fleuries, compoſées de fleurons purpurins, contenus dans un calyce écailleux, dont les écailles ſont terminées par des épines longues, roides, piquantes; ſes ſemences ſont oblongues, petites, luiſantes, & aigrettées.

Cette plante fleurit en été, & croît dans les champs, le long des chemins, & aux environs de Paris.

Ses feuilles, qui ont beaucoup d'amertume, teignent légèrement en rouge le papier bleu; elles ſont diurétiques, vulnéraires & fébrifuges : le ſuc qu'on en exprime ſe preſcrit à la doſe de quatre ou de ſix onces pour la guériſon des fièvres intermittentes, & on le fait prendre au commencement de l'accès; ſon extrait a la même vertu, & la doſe eſt de deux gros. Tournefort dit que l'écorce de la racine eſt un fébrifuge aſſuré : on en met un gros dans une infuſion. Sa ſemence eſt très-diurétique, & au point de cauſer le piſſement de ſang. *Lobel, adverſ. pag.* 372 : il faut en conſéquence la donner avec précaution; après qu'elle eſt pilée, on en met un gros dans du vin, on la laiſſe infuſer pendant la nuit, & on la boit le matin à jeun.

6°. *Chardon* à groſſe tête; pet d'âne des pariſiens, ou lanugineux.

Carduus eriocephalus. Off.

Carduus capite rotundo, tomentoſo, C. B. P. 382, *& Turnef. Inſtit. rei herb.*

Carduus tomentoſus corona fratrum dictus part, & raii hiſt. 311.

La racine de ce *chardon* eſt groſſe, & d'un goût aromatique. Elle pouſſe à la hauteur de quatre à cinq pieds, cotoneuſe, cannelée, rameuſe : ſes feuilles ſont longues d'un pied, & plus étroites, lanugineuſes en-deſſous, d'un vert noirâtre en-deſſus, rudes, garnies de longues pointes, & aiguës. Au ſommet des branches ſont de groſſes têtes écailleuſes armées de pointes peu piquantes, & entrelacées d'un duvet blanc & délié. Il en ſort des fleurs à fleurons couleur de pourpre. Il leur ſuccède des ſemences cendrées, oblongues, luiſantes, cannelées, légèrement applaties, & enveloppées dans une maſſe de filets cotonneux. Lorſqu'on ſépare des tiges les têtes, qui s'ouvrent & ſe tortillent en-dehors comme un bourrelet, il en ſort un ſuc laiteux.

Cette eſpèce croît dans les champs, dans les prés, dans les lieux incultes, le long des chemins; elle fleurit aux mois de juillet & d'août. Elle a les mêmes vertus que la précédente. Haller dit que le réceptacle de ſes fleurs eſt bon à manger comme celui de l'artichaut.

7°. *Chardon* Marie, *chardon* Notre-Dame, *artichaut* ſauvage.

Carduus Mariæ, carduus Marianus, carduus lacteus. Off.

Carthamus maculatus.

Carduus albis maculis notatus vulgaris. C. B. P. 381, *& Turnef. inſt. rei herb.*

Carduus ſquamis calycinis margine apiceque ſpinoſis. Linn.

La racine de ce *chardon* eſt longue, épaiſſe, ſucculente : il s'en élève une tige groſſe comme le doigt, haute de deux ou trois pieds, couverte d'un duvet blanc cannelé. Ses fleurs ſont larges, longues, crénelées à leur bord, ſinuées, garnies de pluſieurs pointes dures & piquantes, d'un verd gai : du ſommet des rameaux ſortent, en forme de tête, des fleurs à fleurons de couleur de pourpre; ces fleurons ſont enfermés dans un calice écailleux & pointu. Ces ſemences, qui ont la groſſeur de celle de carthame, ſont ovoïdes, liſſes, garnies d'aigrettes, & d'une ſaveur douce.

Cette eſpèce ſe rencontre le long des chemins, & dans les endroits incultes; elle fleurit en été.

Elle a les mêmes vertus que le *chardon* béni : elle contient, dit Margrave (*hiſt. de l'acad. de Berlin*, 1747, *p.* 79), un ſuc preſque inſipide, mais cependant impregné d'une eſpèce de tartre. On peut faire diſtiller de toute la plante une eau qu'on vante dans la pleuréſie. Ses feuilles, sèches, conviennent dans toutes les maladies de la poitrine, & dans les fleurs blanches.

La graine eſt diurétique : on en fait une émulſion, qu'on donne dans le calcul, dans la dyſurie & la ſtrangurie. On dit communément auſſi qu'elle eſt bonne contre la pleuréſie; mais Triller, *de pleurit.*, p. 148, ne lui reconnoît pas cette vertu; d'autres en font cas contre les fleurs blanches : il y a peu de perſonnes qui l'ayent regardée comme un ſpécifique contre l'hydrophobie, parce qu'elle eſt ſudorifique.

8°. *Chardon* Roland, *chardon* à cent têtes : panicaut.

Eryngium vulgare. C. B. P. 486. *Turnef. rei her. inſtit.*

Carduus lepuſculus, & carduus volutans ruſticorum.

Eryngium foliis radicalibus pinnato-bipartitis dentatis. Linn.

La racine de ce *chardon* eſt longue d'un pied,

grosse comme le doigt, molle & tendre, mais ayant dans son milieu un tissu solide; elle est noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, & d'une saveur douce.

Sa tige, qui s'élève d'un pied & demi, est cannelée, remplie d'une moëlle blanchâtre. Ses feuilles sont alternes, larges, fermes, profondément découpées, garnies de pointes roides dans leur cannelure, d'un vert de mer. Ses fleurs sont en roses composées de cinq petits pétales blancs, & de cinq étamines aussi blanches, soutenues par un calyce oblong. Les graines sont convexes & cannelées.

Cette plante fleurit en été, se trouve le long des chemins & dans les champs. Le suc de cette plante a un peu d'âcreté; il rougit le papier bleu; celui des racines le rougit davantage.

On emploie en médecine sa racine comme fondante, apéritive & diurétique. Sur une pinte & demie de tisane d'apozème, & de bouillon apéritif, on met une once ou deux de racine de *chardon* Roland; ils conviennent sur la fin de la néphrérique, pour débarrasser les reins, dans les obstructions & la jaunisse, les pâles couleurs, l'hydropisie, la cachexie: mais cette racine est un peu échauffante, & avant de s'en servir, il faut être bien sûr d'avoir calmé l'érétisme qui s'est manifesté. Une légère infusion de fleurs de *chardon* Roland est un diaphorétique qu'on peut donner dans les fièvres aiguës. On faisoit autrefois avec ses fleurs une conserve qui n'est plus d'usage aujourd'hui. Les graines sont peu employées; cependant elles donnent un diaphorétique si puissant qu'il fait uriner le sang. On ne pourroit guères les donner qu'à la dose d'un gros ou un gros & demi, sur une pinte d'émulsion.

Cette plante ne se trouve pas dans les boutiques, dit Vogel; mais j'ai entendu vanter ses feuilles prises en poudre dans l'hydropisie, comme un excellent spécifique préférable aux remèdes les plus estimés.

Les anciens faisoient autrefois usage de la racine de *chardon* Roland. Dioscoride la recommande pour exciter les règles & les urines, & pour prévenir les maladies du foie, ainsi que le suc contre l'hydropisie, l'héithotonos & l'épilepsie.

Ætils, c. 16, croit qu'elle peut prévenir la formation du calcul; ce qui est confirmé par Baglivi, p. 116.

Craton la vante aussi (*apud movear. l.* 5, *p.* 471) contre la fièvre quarte, comme un aliment nourrissant & aphrodisiaque. (M. Macquart.)

CHARDONNERET, s. m. (*Mat. méd.*)

Carduelis. Off.

Fringilla remigibus antrorsum luteis, extima immaculata, rectricibus duabus extimis toto reliquisque apice albis. Linn.

C'est un petit oiseau qui a le bec blanchâtre, ou noirâtre, court, gros, terminé en cône; la base du bec est entourée d'un cercle écarlate, dont l'origine est bordée par une ligne noire qui s'élargit en-dessous. Il a l'iris couleur de noisette, le sommet de la tête noir, avec un trait noir assez large qui entoure une tache blanche, laquelle commence derrière l'œil, & descend vers le col, où se termine en pointe le trait noir désigné. Le dos est d'un roux jaune, ou cendré; les aîles sont noires, excepté les bouts des principales plumes, qui sont blancs, & une raie jaune qui les traverse. Il a la queue noire, fourchue, & les jambes courtes & de la couleur du bec.

La femelle fait son nid dans les buissons avec de la laine & du duvet, qu'elle va ramasser, puis elle y pond quatre ou cinq œufs tachetés.

Le *chardonneret* se nourrit de semences de chardon, de chenevi, & d'autres graines. Il s'apprivoise très-aisément; a un chant très-agréable, ainsi que la femelle.

Cet oiseau, selon Geoffroi & les anciennes analyses, contient beaucoup de sel volatil & d'huile. Sa chair, qui se mange, fournit un bon suc, & se digère facilement. On a dit qu'elle purifioit le sang, fournissoit un aliment médicamenteux contre la gale & les autres maladies de la peau, qu'elle chassoit la pierre & la gravelle: je crois que ces vertus sont bien hazardées, ainsi que quelques autres qui ne méritent pas qu'on en fasse mention.

(M. Macquart.)

CHARDONNERETTE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Carline. (M. Macquart.)

CHARGE. (*Electricité.*)

On désigne par ce mot la quantité de fluide électrique, accumulée à l'intérieur de la bouteille de Leyde. *Voyez* Bouteille de Leyde, Commotion.

(M. Mauduyt.)

CHARGE, (Faix.) s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'usage général des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe II. Hygiène des individus.

Ordre III. Régime relatif à la condition de l'homme.

Section V. Régime des professions.

Nous entendons par *charge* ou *faix* un poids con-

sidérable que l'homme peut traîner ou porter sur sa tête, sur ses épaules, sur son dos & avec ses mains. Il n'est personne qui ne sente aisément, que pour éviter des tiraillemens, souvent désagréables, quelquefois même dangereux, les fardeaux dont on *charge* les différentes parties du corps, doivent toujours être en proportion avec la force individuelle; que sans cela, on risqueroit de donner des efforts ou des luxations aux parties tendues & fatiguées outre mesure. (M. Macquart.)

CHARICLÈS. L'historien *Tacite* en parle ainsi, au sixième livre de ses Annales.

Les forces avoient abandonné Tibère, mais sa dissimulation ne l'abandonnoit point. Voici comment on découvrit que sa mort approchoit. Il y avoit un médecin, nommé *Chariclès*, très-habile dans son art, qui, à la vérité, n'étoit pas chargé du soin ordinaire de la santé de l'empereur, mais qui pourtant lui donnoit des conseils. En quittant Tibère, comme pour aller à ses affaires, & en lui prenant la main par politesse, il toucha son pouls. L'empereur s'en apperçut; car, soit qu'il en fut offensé, soit qu'il réprimât sa colère, il ordonna qu'on le servit, & contre sa coutume, il se mit à table, comme s'il vouloit faire honneur à un ami sur son départ. Cependant *Chariclès* assura à Macron, (*préfet du prétoire*) que l'esprit vital s'affoiblissoit chez Tibère, & qu'il ne vivroit pas au-delà de deux jours. Cet avis passa de bouche en bouche parmi les courtisans, & se répandit parmi les lieutenans de l'armée & parmi les soldats. Le dix-sept des calendes d'avril (le 16 mars) la respiration étant suspendue, on crut que l'empereur étoit mort. Déja Caligula sortoit pour s'emparer du trône impérial, lorsque tout-à-coup on apprend que la parole & la vue sont rendues à Tibère, & qu'il demande qu'on lui apporte de la nourriture pour réparer ses forces affoiblies. Macron alors a la hardiesse d'ordonner qu'on étouffe le vieillard en l'accablant de couvertures & qu'on le fît sortir de la vie. Tibère étoit détesté, & les romains attendoient avec impatience le moment de sa mort. On peut présumer que *Chariclès* avoit été prié par Macron de lui dire si l'empereur ne pouvoit pas absolument revenir de sa maladie. Des vues politiques avoient sollicité cette demande; *Chariclès* a pu, sans manquer à ses devoirs, rendre une réponse à Macron, qu'il ne soupçonnoit certainement pas de vouloir abréger un terme si prochain pour Tibère, affoibli par ses débauches, par l'âge & par la maladie. *Chariclès*, dit *le Clerc*, est cité par Galien.

(M. Goulin.)

CHARLATAN, s. m. (*Médecine.*) *Pharmacopola.* On nomme ainsi toutes les personnes qui font profession de lever des trétaux sur les places publiques, dans les villes & les campagnes. Ils vendent des remèdes au peuple, qui sont presque toujours mauvais, ou tout au moins dangereux dans leur application. Il en est un grand nombre qui font en même temps des opérations de chirurgie, telles que celles de la cataracte, l'extraction des dents, &c.

Les grecs & les romains, chez lesquels il paroît qu'ils étoient en aussi grand nombre que parmi nous, leur avoient donné des noms relatifs à la manière dont ils exerçoient ce métier. Ils appelloient *agyrtæ* ceux qui rassembloient le peuple autour d'eux, de même que nous le voyons chaque jour sur les quais de la capitale & sur nos places publiques. Ceux qui couroient les villes & les campagnes étoient connus sous le nom de *circulatores*, *circuitores*, *circumforanei*. Ceux qui avoient des boutiques, où ils se tenoient assis en attendant les acheteurs, comme font les marchands, étoient appellés *cellularii medici*. C'est le métier qu'Epicure reprochoit à Aristote.

Les espèces de *charlatans* que je viens de désigner ne sont point les seules qui existent parmi nous: il y en a d'autres, non moins dangereuses, tels que les gens à privilège & à secret, qui restent dans leurs maisons, lesquels ne sont connus du public que par une enseigne qui avertit les passans, ou par les affiches imprimées qu'ils font débiter dans les rues, les carrefours & les places publiques; tantôt avec permission du gouvernement ou de la police, souvent sans approbation. On voit encore, à la honte de l'art, des médecins, des chirurgiens, & même des apothicaires instruits, qui ne rougissent point de porter chez les malades des remèdes dont ils font un mystère, & auxquels ils attribuent des vertus qu'ils n'ont point. D'autres médecins, pour s'épargner la peine & la honte du débit, confient la formule de leur secret à un apothicaire de confiance, qu'ils associent à leurs bénéfices. L'un fait vendre un savon végétal, l'autre des pilules au fiel de bœuf, de carpe ou d'anguille dont il varie le prix, suivant la richesse ou la naissance du malade. Si vous êtes pulmonique, il vous promet qu'il vous guérira avec ses pilules, &c., quand même vous auriez craché un poumon.

Deux motifs puissans me paroissent déterminer les hommes à jouer d'aussi vilains rôles. Le premier est le vil intérêt & la soif de l'or. Le second est une ambition démésurée de passer pour un habile médecin, sans avoir acquis, par le travail, les qualités nécessaires.

Les moyens pour parvenir à ces fins sont dans l'homme même. Quiconque a assez peu de délicatesse pour les employer, est toujours assuré de réussir.

Que l'on me pardonne les recherches philosophiques que je vais placer ici pour découvrir la source du charlatanisme.

L'homme est porté par son instinct à veiller à sa conservation. Un penchant irrésistible l'entraîne sans cesse à rechercher avec empressement tout ce qu'il

croit propre à le faire jouir de la vie sans douleur. Telle est d'ailleurs sa nature, ou plutôt sa foiblesse, qu'il obéit sans cesse à son imagination, au préjudice de sa raison. Cette faculté le maîtrise, le conduit, & détermine la plupart de ses actions. Soit qu'elle le séduise par l'attrait d'un faux plaisir, ou qu'elle l'effraie par l'horreur du mal qu'elle grossit à ses yeux, elle le subjugue toujours. L'habitude ajoute à son empire. Si elle nous présente des objets avec des couleurs un peu vives, elle arrache notre consentement. La raison reste muette & nulle. Souvent nous lui cédons aveuglément & sans raisonner; car elle nous ôte la liberté de discuter & de juger. C'est sur-tout par les sons de l'ouïe & de la vue que sa magie s'insinue plus fortement.

Ces deux vérités, une fois posées, que l'homme desire la vie & la santé par-dessus tous les autres biens; que l'imagination a un empire absolu sur lui, qu'il laisse fortifier par l'habitude : je demande à présent s'il n'est pas très-facile de lui persuader qu'un remède, un aliment, un genre de vie quelconque, &c., lui sont très-salutaires, quoique cela ne soit pas véritable. Quoi de plus aisé que de le tromper, quand on commencera par s'emparer de son imagination, pour lui persuader que ce qu'on lui offre est très-utile à sa conservation? Or c'est précisément ce que font les *charlatans*. Quiconque les a entendus vanter les vertus merveilleuses de leurs remèdes, faire l'énumération des cures miraculeuses qu'ils ont opérées, avouera sans peine qu'ils ne cherchent qu'à fasciner l'imagination des sots, pour avoir leur confiance & leur argent.

Les *charlatans* (me dira-t-on) abusent de l'imagination des personnes crédules pour les tromper. Mais les médecins ne s'emparent-ils point aussi de l'imagination de leurs malades? Les *charlatans* ne sont donc point coupables, puisqu'ils ne font que suivre les traces des médecins. Je ne puis répondre à ce sophisme & justifier les gens de l'art, sans entrer dans une discussion un peu longue.

L'imagination est un miroir qui nous représente les objets avec des couleurs beaucoup plus vives qu'il ne les reçoit. Elle est susceptible non-seulement des impressions des objets extérieurs & de celles de la réflexion intérieure; mais elle peut à son tour agir sur celle des individus qui l'entourent. Elle leur transmet ce qui l'affecte, par les yeux, la voix, le geste, le tact, l'expression de la physionomie, le rire, les pleurs, &c.; le silence même d'une personne est souvent l'expression de ses passions comme de son imagination. L'homme en société agit continuellement sur son semblable, de même qu'il réagit sur lui. Cette action & cette réaction produisent les plus grands effets parmi les hommes. Ce sont des liens invisibles qui les rapprochent & les enchaînent. Ils font leur bonheur, lorsqu'ils sont bien dirigés, & leur malheur, lorsqu'on en abuse. C'est un des moyens les plus puissans dont se sont servis les chefs des fausses religions pour soumettre les peuples à leurs opinions. Ces grands génies ont imaginé le culte extérieur; ils ont créé des dogmes étranges & absurdes pour dominer leur imagination & les rendre esclaves. Les médecins, ayant observé que cette action & cette réaction produisoient des grands effets sur l'économie animale; qu'ils la conservent ou la détruisent; (*Voy.* IMAGINATION, CAUSE DE MALADIES, IMAGINATION, MOYEN CURATIF.) que c'est une des sources les plus fécondes du plaisir & de la douleur, par conséquent, de la santé & de la maladie, ont cherché à tirer parti de l'imagination des malades pour les guérir.

La confiance n'est qu'une modification de cette faculté. Elle aide les forces de la nature, de même que l'action des remèdes. Les connoissances de la médecine étant fort éloignées de la portée du commun des hommes, il arrive très-rarement qu'on puisse la leur inspirer par le seul raisonnement. Or, dès que c'est un secours nécessaire à leur conservation, il importe au médecin de la faire naître en eux par toute sorte de voies honnêtes. C'est un de ses devoirs les plus sacrés, de ranimer leur courage en leur promettant la guérison par les vertus de ses remèdes. Il est fondé à les leur vanter, parce que l'expérience lui a prouvé la vérité de ses promesses. Il y a même des circonstances où il lui est permis de fortifier leur espoir, quoiqu'il n'en ait aucun, afin de leur rendre leurs maux supportables & d'adoucir leurs derniers momens.

On voit à présent quelle est la ligne de démarcation entre le médecin & le *charlatan*. Celui-ci est un ignorant, avide d'argent ou de réputation; l'autre est un homme instruit & honnête. Le *charlatan* trompe le peuple grossièrement, ou s'il a de l'esprit, il cherche à s'insinuer dans les familles pour y usurper une considération dont il est indigne. Le médecin, au contraire, établit sa réputation par ses travaux, & attend sa récompense de la générosité de ses concitoyens. Les premiers abusent de l'imagination, au lieu que ce dernier ne l'exalte que pour le bonheur de ses semblables. C'est un acte de bienfaisance & d'humanité de sa part.

« La différence du pédant au *charlatan* est celle-ci. Le premier vante des bagatelles & les donne pour des choses merveilleuses, parce qu'il est persuadé qu'elles sont telles : au lieu que le *charlatan* est intérieurement convaincu que ce qu'il vante ne le mérite point. Le pédant est souvent un sot, & le *charlatan* toujours un fourbe. Le pédant est dupe des choses & de lui-même. Les autres sont dupes du *charlatan*. » *Encyclopédie, ancienne édition, article* CHARLATAN.

On appelle souvent *empiriques* les *charlatans*. C'est un abus de mots. Ils ne peuvent être synonymes. Le médecin empirique est celui qui n'a que l'expérience & l'observation pour guides. (*Voyez* EMPIRIQUE.)

EMPIRIQUE.) Le *charlatan* ignore souvent jusques aux premiers élémens de la médecine; ou s'il en connoît les règles, il en fait des mauvaises applications.

Nos *charlatans* ne diffèrent point des anciens. C'est le même esprit, ou plutôt la même bassesse qui les fait agir. M. Dionis nous a conservé le nom & le savoir-faire de ceux qui eurent de la célébrité de son temps. Voici ce qu'on trouve de lui dans l'ancienne édition de l'Encyclopédie.

Un marquis de Caretto débitoit un secret qu'il vendoit deux louis la goutte. Il empêcha M. le maréchal de Luxembourg d'être saigné dans une fausse pleurésie, dont il mourut. Cette catastrophe décrédita le *charlatan*, mais le grand capitaine étoit mort.

Deux capucins succédèrent au marquis italien. Ils portoient, disoient ils, des grands secrets des pays étrangers. On les logea au Louvre. La cour leur donna 1500 liv. de pension. Paris courut en foule à eux; ils ne guérirent personne. Ils finirent par entrer dans l'ordre de Cluny. L'un s'appelloit l'*abbé Rousseau*, l'autre l'*abbé Aignan*.

Il vint du bourg de Segnelay, dans le comté d'Auxerre, un médecin des urines, appellé *le médecin des bœufs*, qui eut le sort des autres.

Guitton, cordelier, réussit mal sur le comte d'Isenghien. Il se vantoit de posséder des grands secrets dont il étoit redevable à la chimie.

Un apothicaire d'Avignon vendoit des pastilles composées avec l'arsénic, qui firent beaucoup de mal.

Frère Ange, capucin du fauxbourg S. Jacques, débitoit un syrop mésentérique, purgatif. Il eut des mauvais succès à la cour. L'abbé Bessé, prêtre normand, le remplaça à Versailles. Il purgea vingt-deux fois madame la dauphine dans un mois. Elle en fut très-malade. Deux de ses femmes-de-chambre, qui l'avoient été de même, en moururent.

Un paysan, appellé *le médecin de Chaudrais*, village près de Mantes, eut une si grande vogue, que l'on fut obligé de faire construire des maisons & d'augmenter ce village pour loger les étrangers qui y accouroient de toutes parts. Il n'ordonnoit que des simples, avec lesquels il trompoit les simples.

Le sieur Bouret débitoit à la cour des pillules contre les coliques inflammatoires.

On voit par ce détail que des moines, des abbés, des paysans, des marquis, cherchoient tour-à-tour à faire fortune aux dépens des sots de la cour & de la ville.

Si nous voulions jetter un coup-d'œil sur les nations voisines, nous verrions cette race se multiplier par-tout & faire des dupes par les mêmes moyens.

Chez les anglois, c'est l'amour de la patrie qui les ramène des extrémités de la terre pour soulager leurs compatriotes. C'est avec des monstres, des plantes rares dont ils ont fait la découverte, qu'ils rapportent, au péril de leur vie, qu'ils les assurent qu'ils les guériront de tous leurs maux.

Chez les espagnols, c'est au nom des Saints qui ont béni leurs drogues qu'ils promettent les mêmes guérisons.

Le même esprit règne par-tout; la scène ne fait que changer d'individus. Nous venons de voir un comte de C... jetter dans l'admiration les habitans de Strasbourg, & ensuite ceux de la capitale par la singularité de sa conduite & les propriétés miraculeuses de ses élixirs. Il a disparu aussi-tôt qu'il a été démasqué.

Un aventurier anglois est venu ici vendre son soufre d'or cent francs la prise. Il y a trouvé des acheteurs & des protecteurs. Ce qui est encore plus incroyable, un allemand, en touchant les malades avec le bout de ses doigts, a trouvé assez de dupes pour gagner douze cens mille livres.

Il seroit inutile de grossir cet article pour prouver qu'il y a eu de tous les temps des fourbes qui ont fait fortune à ce métier. (M. DE BRIEUDE.)

CHARLATANERIE, f. f. (*Médecine.*)

« C'est le vice de toute personne qui travaille à se faire valoir, ou les choses qui lui appartiennent, par des qualités simulées, c'est-à-dire, qu'il s'attribue des vertus ou des propriétés, que lui, ni les siens n'ont point. C'est, dit M. le chevalier de Jaucourt, une hypocrisie de talens ou d'état ». (*Encyclopédie, ancienne édition.*)

La *charlatanerie* est de tous les états de la société. Quiconque veut prendre la peine d'étudier les hommes découvrira aisément, qu'ils sont presque tous plus ou moins charlatans; il en est peu qui ne s'efforcent de persuader aux autres, que leur valeur, surtout celle de leurs talens, est au-dessus de ce qu'ils l'estiment eux-mêmes intérieurement. Il y en a, à la vérité, parmi eux, qui sont de bonne foi; un amour-propre outré les aveugle au point, qu'ils se croient supérieurs à tout ce qui les environne. Ces derniers n'en doivent pas moins être réputés charlatans, malgré leur bonne foi, puisqu'ils emploient les mêmes moyens que les autres, pour usurper l'estime publique, en faisant illusion à l'imagination par leur jactance.

L'astuce & la fausseté sont la base ordinaire de cet art vil & méprisable. Les ruses, les stratagêmes de toute espèce, sont les moyens ordinaires. Quoi-

que tout homme sensé reconnoisse aisément les tours d'adresse de la *charlatanerie* : il y en a, qui sont ménagés avec tant de finesse par les personnages, qui les mettent en usage, qu'il est très difficile de distinguer la nuance, qui les sépare d'avec ce qui est honnête & vrai. Souvent celui, qui cherche à nous séduire, nous aborde avec tant de douceur, & de modestie, que vous y êtes trompé, & vous devenez sa dupe.

Les grandes villes nous offrent un genre de *charlatanerie*, qui est à mon avis insupportable. Il y est cependant reçu, & l'on s'en sert comme de la monnoie courante. Dans ces populations immenses, où le tourbillon des affaires & des plaisirs confond tous les objets, il est presqu'impossible que les talens médiocres soient assez distingués, pour y fixer l'opinion publique.

Pour franchir cet obstacle, qui seroit insurmontable à des efforts ordinaires, l'on voit chaque jour, dans les cercles, des particuliers s'emparer de la conversation, & faire sans pudeur l'étalage de leurs talens & de leur mérite. Leur ton assuré fait souffrir les hommes honnêtes & modestes. Ils n'ignorent point, que parmi ceux qui sont forcés de les écouter, il s'en trouve de raisonnables, qui les jugent rigoureusement. Cette réflexion ne les contient point; ils sont assurés que les sots, qui forment toujours le plus grand nombre, les applaudira, & les croira sur leur parole. Cela leur suffit, & remplit leur but. Ils s'embarrassent peu de la censure, pourvu qu'ils se fassent une réputation. On voit avec peine, que les gens de lettres, les auteurs, les médecins, &c., aient recours à ces manœuvres.

L'éloquence, ce charme de l'esprit & du cœur, si utile lorsqu'elle n'est employée que pour diriger l'homme vers la vérité, & à ses devoirs, est une *charlatanerie* des plus dangereuses, & des plus coupables, lorsque ceux qui en font usage ne cherchent qu'à nous entraîner vers l'erreur.

La *charlatanerie*, relativement à la médecine, est de deux espèces. L'une consiste dans le talent & l'adresse de faire croire au peuple, que l'on possède des remèdes secrets, qui sont souverains contre une ou plusieurs maladies; l'autre rend à persuader à la portion éclairée des citoyens, que l'on a acquis dans l'art de guérir, des lumières supérieures aux médecins de son siècle. Celle qui séduit le peuple est grossière, ses moyens sont tous à sa portée, ce sont, la plupart, des purgatifs violens; les douleurs, les évacuations qu'ils opèrent, frappent ses sens, cela lui suffit pour qu'il croie à leurs vertus. Le charlatan rassemble le peuple, & le retient autour de lui sur les places publiques, par des farces & des parades : il n'en seroit point écouté, s'il lui tenoit des discours sensés & raisonnables. L'on s'insinue auprès des grands & des personnes éclairées par un autre chemin; il faut épuiser tous les genres de merveilleux pour les séduire. C'est toujours en équipage, excédé de malades & de courses, que le charlatan du grand ton arrive auprès d'eux. Chargé de bijoux, son costume moëlleux & recherché leur annonce son opulence & ses succès. Les cures brillantes qu'il a faites, dont il ne rougit point de faire le détail fastidieux, les nouvelles du jour, font la matière de ses conversations. Ses remèdes ne sont jamais ceux de la médecine ordinaire. Il guérit les pulmoniques en leur faisant respirer l'air vital; il leur fait passer les étés dans les étables à vaches, & les hivers en Provence. Les pastilles angloises sont les seules dont il fait faire usage. Selon lui, les sources minérales angloises sont préférables à celles de France. Il guérit tous les maux de nerfs avec les bains de mer, pourvu qu'on se nourrisse en même-temps de citrouilles & de potirons. Les ventouses scarifiées sont infaillibles contre l'apoplexie, d'après ses nouvelles découvertes, au lieu que la saignée ne fait que diminuer la masse du sang. Les cancers sont tous guérissables, pourvu qu'on emploie les *anolys*, ou petits lésards d'Amérique. Il faut vivre de cerises sèches, au lieu de boire de l'eau de poulet dans les inflammations de poitrine. D'après sa nouvelle théorie, le repos du lit, la situation horizontale sur la chaise longue, sont contraires aux hémorrhagies de la matrice. Si l'on veut y remédier, il faut donner du ressort à ce viscère par l'exercice journalier de la voiture. Quand il deviendroit plus douloureux par les secousses, quand la perte en seroit augmentée; ces accidens ne font point changer son traitement, dont les succès se multiplient chaque jour. A peine a-t-il débité tous ces paradoxes*, qu'il fait quelques questions très-succintes à la malade sur son état. Il loue sa sensibilité, il regarde sa montre, & part. S'il peut se dérober à la foule dont il est accablé, il lui donnera quelques momens chaque jour. De-là il va répéter ailleurs la même leçon : voilà le charlatan à la mode. (M. DE BRIEUDE.)

CHARLATANISME, s. m. (*Voyez* CHARLATANERIE.) (M. DE BRIEUDE.)

CHARLES, (Claude) né à Paris en 1576, réussit également dans l'étude des langues grecque & latine, dans l'éloquence & la poésie, & dans presque toutes les parties des belles-lettres. C'est le témoignage que lui rend René Chartier, dans son paranymphe du 9 mai 1606. (Voyez *l'histoire du collège royal, par M. l'abbé Goujet.*) Il vante l'abondance & la douceur de son éloquence, les graces de sa diction, & même les avantages extérieurs qui font valoir les talens de l'orateur. Une vaste intelligence, jointe à une grande application, furent d'abord consacrées, suivant l'usage de ce temps-là, aux disputes de l'école, & les succès de Charles, en ce genre, étonnèrent ses maîtres & ses condisciples.

Il balança quelque temps entre l'étude des loix &

celle de la médecine ; le desir de le voir briller au barreau avoit séduit ses parens, qui le déterminèrent pour la jurisprudence ; mais il ne résista pas à son penchant pour l'étude de la médecine, & il se mit sur les bancs. Il fut reçu bachelier en 1604. L'année suivante, le nouveau bachelier fit un discours éloquent, consacré à l'éloge de l'art qu'il avoit embrassé. *Charles* eut le premier lieu de licence, la question que lui proposa le chancelier *an potus cibo præmitti debeat?* rappelle celle que se fait le malade imaginaire. Il reçut le bonnet le 12 juillet 1606. Nommé doyen en 1610, & continué en 1611, il s'opposa aux prétentions de Jean Heroard, premier médecin, qui avoit obtenu des lettres patentes en 1611, qui lui donnoient l'intendance de la médecine & de la pharmacie par-tout le royaume, & encore le droit de recevoir les chirurgiens, les apothicaires, & de visiter les drogues & les marchandises de ces derniers. *Charles* fit aussi porter un décret de discipline relatif aux empiriques. On rappelle dans ce décret un arrêt du parlement, de septembre 1598, qui ordonne tous les ans l'impression du catalogue de tous ceux à qui il est permis d'exercer la médecine dans Paris, signé du doyen, & distribué aux quatre gardes apothicaires. Ce décret enjoint encore à tous les docteurs de signer & de dater leurs ordonnances, & d'opiner les derniers dans toutes les consultations faites avec les médecins qui n'étoient pas de la faculté ; le premier médecin du roi, & celui de la reine exceptés.

Charles épousa Geneviève, fille de Simon Pierre, second du nom ; celui-ci lui céda sa chaire de professeur royal en chirurgie, le 17 septembre 1607 ; mais il ne prêta serment entre les mains du cardinal du Perron, grand-aumônier de France, que le 18 août 1608. Ses gages, jusqu'en 1623, furent de 900 livres ; ils furent augmentés, à cette époque, de 300 livres ; mais la confiance publique, celle même de ses confrères, qui le consultoient dans les cas les plus difficiles, ne pouvant se concilier avec ses devoirs de professeur, il céda sa chaire à Henri Blacuod, pour se livrer tout entier à la pratique de son art. Une espèce de mélancolie le conduisit au tombeau le 21 juin 1631, âgé de cinquante-cinq ans. Il fut inhumé à S. Merry. On voit son épitaphe sous le portail de la rue de la Verrerie. Nous finirons cet article par cet éloge, inséré dans un traité de la saignée, de René Moreau, l'un de ses disciples. *Hic vir ingenio, doctrinâ, eloquentiâ admirabili & propè divinâ tantaque in Hippocratico medendi usu peritiâ & felicitate, ut in floridâ ætate ac propè juvenili senioribus medicis prudentiæ ac maturitatis gloriam & lauream præripiat.* On peut lire sur les connoissances de *Charles*, dans le tome 2 des lettres de Guy Patin, la note de la page 17 — 22, au *verso*.

On conserve à la bibliothèque du roi un manuscrit de *Claude Charles*, intitulé *de lue Venereâ*, cotté sous le n°. 6352 ; il contient 74 pages. Ce traité, qu'il dicta au collège royal, ne présente rien de neuf, ce n'est qu'une compilation des auteurs qui avoient parlé de cette maladie. (M. ANDRY.)

CHARLETON (Gautier) naquit le 2 février 1619, à Sheptonmalet, dans le comté de Sommerset en Angleterre. Il fut reçu au collège de la Magdeleine à Oxford en 1635, & après y avoir achevé son cours de philosophie, il étudia la médecine, & fut reçu docteur au mois de février 1642. Peu de temps après, le roi Charles I le mit au nombre de ses médecins ordinaires ; mais lorsque le parti de ce prince commença à avoir du dessous dans la guerre civile suscitée par les écossois & les parlementaires d'Angleterre, *Charleton* se retira à Londres, où il se fit aggréger au collège royal & pratiqua la médecine. Après le rétablissement du roi Charles II, il entra dans la société royale de Londres, & le 30 septembre 1689, il fut élu président du collège des médecins de cette capitale. Il remplit les devoirs de cette place avec beaucoup de dignité ; mais il quitta Londres en 1691, pour se retirer dans l'isle de Jersey, où il vivoit encore en 1695. Il y a apparence qu'il mourut peu de temps après.

On a de lui plusieurs ouvrages qui prouvent son goût pour les systêmes ; il y a adopté la théorie de *François Glisson*, de *George Ent*, de *Thomas Willis*, & de la plupart des autres médecins anglois de son siècle.

Voici la notice de ces ouvrages :

Spiritus Gorgonicus vi suâ saxiparâ exutus, sive, de causis, signis & sanatione Lithiaseos Diatriba. Lugduni Batavorum, 1650, *in-8*.

Selon lui, c'est à la combinaison des particules terrestres & salines qu'on doit rapporter la production des pierres des reins & de la vessie. Quant aux remèdes, il les cherche dans la chimie, & sur-tout dans les écrits de *Van Helmont*, d'où il a tiré les graines de carote sauvage & le suc de bouleau, qu'il vante comme spécifiques dans cette cruelle maladie. Cet ouvrage est encore rempli de quantité de formules, toutes aussi peu efficaces que les remèdes de *Van Helmont*.

Exercitationes physico-medicæ, sive, œconomia animalis novis in Medicina hypothesibus superstructa & mechanicè explicata. Londini, 1658, *in-12*. *Amstelodami*, 1659, *in-12*. *Lugduni Batavorum*, 1678, *in-12*. *Hagæ Comitis*, 1681, *in-12*. On a ajouté à la dernière édition un traité de *Guillaume Cole*, intitulé : *De secretione animali cogitata.* Cet ouvrage de *Charleton* a paru en anglois à Londres en 1659, *in-4*, sous le titre de *Natural history of nutrition, life and voluntary motion.* A travers les bonnes choses qu'on y trouve, on remarque que l'auteur avoit des

ſentimens bien particuliers ſur différens points de l'économie animale. Il ne croit pas que les artères communiquent immédiatement avec les veines ; il admet des eſpaces intermédiaires. Il adopte le ſyſtême de l'exploſion du ſang pour expliquer le mouvement du cœur. Il prétend que la principale cauſe des ſecrétions réſide dans la différente configuration & dans la différente grandeur des pores & des trous par leſquels le ſang paſſe. Il dit que dans l'inſpiration il ſe fait un vuide dans la poitrine, qui détermine les poumons à ſe dilater. Il avance que l'enfant reſpire dans le ventre de ſa mère : mais il n'a plus aujourd'hui aucun partiſan de ſes opinions.

Exercitationes pathologicæ, in quibus morborum penè omnium natura, generatio, cauſæ, ex novis anatomicorum inventis ſedulò inquiruntur. Londini, 1661, *in*-4.

Diſſertationes duæ, de anatome cerebri pueri de cœlo tacti, & altera de proprietatibus cerebri humani. Ibidem, 1665, *in*-4.

Ce médecin y fait pluſieurs remarques ſur la deſcription que les anatomiſtes ont donnée du cerveau ; il la cenſure même en pluſieurs endroits ; cependant il avoue qu'il a diſſéqué peu de cadavres humains.

Onomaſticon Zoïcon plerorumque animalium differentias & nomina propria pluribus linguis exponens. Cui accedunt mantiſſa anatomica & quædam de variis foſſilium generibus. Londini, 1668, 1671, *in*-4. *Oxonii*, 1673, *in-fol. minori. Ibidem*, 1677, *in-folio*, ſous le titre d'*Exercitationes de differentiis & nominibus animalium.*

Il y diviſe les animaux en claſſes, en genres & en eſpèces, mais ſans caractère diſtinctif. On y trouve des planches qui repréſentent les oiſeaux, quelques diſſections de poiſſons, & un catalogue des foſſiles qui mériteroit une place dans l'hiſtoire des minéraux, ſi nous n'avions rien de mieux ſur cette matière.

De ſcorbuto liber ſingularis, cui ſub finem accedit epiphonema in medicaſtros. Londini, 1672, *in*-8. *Leidæ*, 1672, *in*-12.

Il appuie beaucoup ſur la diviſion du ſcorbut en différentes eſpèces, auxquelles il adapte une méthode curative particulière.

Inquiſitiones medico-phyſicæ de cauſis catameniorum ſive fluxûs menſtrui, necnon uteri rheumatiſmo ſive fluore albo ; in quibus etiam nervosè probatur ſanguinem in animali fermenteſcere nunquam. Londini, 1685, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1686, *in*-12.

Il explique aſſez mal les cauſes du flux menſtruel, qu'il rapporte au ſuc alimentaire dégénéré, lequel, croupiſſant dans la matrice, irrite ce viſcère à des temps réglés.

Charleton a auſſi donné quelques ouvrages en anglois :

Three Anatomic Lectures, *&c.* Londres, 1684, *in*-4.

La première de ces trois leçons anatomiques concerne le mouvement progreſſif du ſang par les artères & les veines ; la ſeconde, la ſtructure organique du cœur ; la troiſième, les cauſes efficientes des battemens du cœur.

Inquiries into human nature in VI prelections. Londres, 1680, *in*-4.

On y trouve trois diſſertations ſur la nutrition, & trois autres ſur la vie, la fièvre & le mouvement muſculaire. Ce médecin a encore publié différens ouvrages & pluſieurs traductions en anglois, dont la plupart n'appartiennent point à la médecine.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHARMES. (*Méd. lég.*) *Incantamenta.*

Ce ſont des eſpèces de ſortilèges qu'on diſoit autrefois influer beaucoup ſur le bonheur phyſique & moral. *Voyez* Magie. (Méd. lég.) (M. Mahon.)

CHARMIS. Dans le temps que Theſſalus, réformateur de la ſecte méthodique, & Crinas, tous deux médecins, partageoient entr'eux la faveur & la confiance des romains de la capitale du monde, *Charmis*, de Marſeille, non moins avide de gloire & de richeſſes, a le courage de venir meſurer ſes forces avec ces concurrens célèbres. En les décriant l'un & l'autre, en proſcrivant les bains chauds, en perſuadant de prendre des bains froids, même au fort de l'hiver, il devint le médecin à la mode ; ou, comme le dit ſi énergiquement Pline, *civitatem invaſit.* Les malades étoient plongés dans l'eau froide. On voyoit de vieux conſulaires roides de froid & en tirer vanité. On a ſur ce fait le témoignage de Sénèque. Nul doute, ajoute Pline, que ces gens, qui par quelque nouveauté aſpirent à la réputation, ne fondent ſur nos vies leurs ſpéculations de fortune. On ſait, dit plus loin le même écrivain, que *Charmis* exigea d'un ſeul malade deux cens ſeſterces (H—S *ducentis*) ; c'eſt-à-dire, environ 38,906 liv. de notre monnoie, ſuivant l'abbé Brotier.

Charmis, qui exigeoit cette ſomme d'un ſeul malade, & qui étoit en grande réputation, a dû faire une belle fortune. Pline ne nous dit point à quoi elle s'élevoit ; mais il nous apprend (*Præf. lib. XXIX. Hiſt. Nat.*) que les plus célèbres médecins (qui ont paru à Rome après Antonius Muſa) ſavoir, Caſſius, Calpetanus, Arruntius, Albatius &

Rubrius, recevoient par an, des princes, (*principibus*) deux cents-cinquante sesterces, c'est-à-dire, 48,632, quarante-huit mille six cents trente-deux livres de notre monnoie.

Les princes dont il s'agit ici, sont certainement Auguste, Tibère, Caligula, Claude & Néron.

Q. Stertinius, dit le même historien, observoit aux princes dont il étoit le médecin, qu'il n'étoit pas exigeant, puisque pour sa rétribution annuelle il se contentoit de cinq cents sesterces, c'est-à-dire, 97,265, quatre-vingt-dix-sept mille deux cents-soixante-cinq livres de notre monnoie; car il trouvoit par les maisons de Rome, avec lesquelles il avoit un abonnement annuel, qu'il touchoit d'elles six cents sesterces, c'est-à-dire, 116,718, cent-seize mille sept cents-dix-huit livres de notre monnoie (1). Une pareille somme étoit donnée à son frère par l'empereur Claude. Cependant, quoique les fonds de ces deux frères eussent été beaucoup diminués par les embellissemens qu'ils procurèrent à la ville de Naples, ils laissèrent à leur commun héritier trois cents fois cent mille sesterces, c'est-à-dire, 5,836,507, cinq millions huit cents-trente-six mille cinq cents-sept livres de notre monnoie. Arruntius, avant eux, fut le seul qui eut amassé de si grands biens.

J'observerai que Claude ayant règné treize ans, ce frère de Stertinius qui étoit médecin de cet empereur, peut en avoir reçu 1,517,334, un million cinq cents dix-sept mille trois cents-trente-quatre livres, & autant des riches de Rome; ce qui fait 3,034,668 trois millions trente-quatre mille six cents-soixante huit livres, sans compter, ni ce qu'il avoit gagné auparavant, ni les intérêts annuels de ses fonds.

Sous le règne de Néron, suivant le même historien, Crinas laissa en mourant, cent fois cent mille sesterces, c'est-à-dire, 1,945,502 (un million neuf cents-quarante-cinq mille cinq cents-deux livres) après en avoir autant dépensé pour bâtir les murs de Marseille, sa patrie, & d'autres édifices. Ainsi, la fortune de Crinas s'étoit élevée à 3,891,004 (trois millions huit cents-quatre-vingt-onze mille quatre liv.)

Alcon fut encore un médecin qui s'étoit grandement enrichi par l'exercice de la chirurgie. Il fut condamné par l'empereur Claude au bannissement, avec une amende de cent fois cent mille sesterces, c'est-à-dire, 1,945,502 (un million neuf cents-quarante-cinq mille cinq cents-deux livres); mais Alcon ayant eu la permission de revenir, il eut bientôt réparé cette perte, & amassé la même somme.

Tous ces médecins, devenus si opulens par l'exercice seul de l'art, ont paru dans l'espace de 90 ans, depuis l'an de Rome 731 jusqu'à l'an 821, & de notre ère 68, sous les cinq premiers empereurs.

Ce fut la générosité d'Auguste envers Musa, son médecin, qui excita celle des courtisans & des riches envers les leurs; mais il paroît que, du temps de Pline, ces grandes libéralités n'avoient déjà plus lieu, puisqu'il les rapporte comme des excès en ce genre. Les autres citoyens de Rome ne furent pas tentés d'imiter ces exemples de générosité; & leurs médecins ne purent que difficilement parvenir à se faire une fortune médiocre.

Mais Vespasien, qui suivit de près Néron, étoit économe. Les bourses dûrent se resserrer; elles se resserrèrent davantage encore du temps de Domitien; sous son règne, il étoit dangereux d'être riche ou de le paroître. Trajan & les Antonins donnèrent l'exemple d'une louable simplicité; on cessa d'être prodigue & d'enrichir des affranchis, des histrions, des musiciens, des vils agens de prostitution: les gens de lettres, les médecins, les artistes dûrent se sentir de cette réforme.

Revenons à *Charmis* qui exigea d'un malade près de 39000 livres. Ceci nous paroît d'abord une exaction de corsaire; mais rappellons-nous, d'après le récit de Pline, que dans ce siècle, les médecins de réputation recevoient des empereurs & des grands un traitement annuel semblable, & même plus considérable; considérons d'ailleurs que les médecins alors présidoient à l'administration des remèdes qu'ils prescrivoient; qu'ils étoient obligés de passer des heures entières auprès des malades, & que par conséquent ils ne pouvoient en voir par jour qu'un petit nombre; on sentira qu'il étoit juste que des soins plus assidus, plus répétés, plus continués, fussent plus largement récompensés. Aussi les riches ne calculoient-ils point; ils se montroient en même temps généreux & reconnoissans; leur orgueil en étoit flatté. Un romain qui avoit un million ou deux de revenu, pouvoit très-bien, s'il avoit une femme & des enfans, en donner par an le 40e. à un médecin en qui il avoit confiance; il y étoit d'ailleurs excité par l'exemple de quelques hommes aussi opulens que lui, mais sur-tout par l'exemple de l'empereur. L'envie de plaire à un souverain, & la vanité, sont deux mobiles bien puissans contre l'économie.

Bien que Pline ne fasse mention que de neuf médecins, si grandement salariés, il est vraisemblable qu'ils ne furent pas les seuls.

On ne doit donc plus être étonné que *Charmis* qui vivoit dans ce siècle & qui avoit de différentes mai-

(1) En supposant que cet abonnement fût fait avec six maisons, il avoit de chacune 19,453 livres; si l'on veut que ce fût huit maisons, c'étoit alors de chacune 14,589 livres [j'omets une fraction]. Il ne pouvoit guère former ou contracter un plus grand nombre d'abonnemens annuels; car s'il y eût eu régulièrement un malade dans chaque maison, il n'auroit pu chaque jour les voir tous; on en dira plus loin la raison.

sons des traitemens annuels considérables, exigeât d'un malade qu'il avoit guéri par des soins, long-temps continués, une rétribution pareille : très-certainement il n'a demandé cette somme, dont parle Pline, qu'à un homme puissamment riche, & qui n'ignoroit pas que ceux de sa caste avoient eux-mêmes comme fixé le salaire d'un médecin recherché. En la refusant après la guérison, c'étoit s'exposer au reproche d'avarice, ou d'injustice, ou d'ingratitude.

Ce ne fut qu'après plusieurs siècles, & lorsque la médecine fut divisée en trois corps distincts, qu'on trouva plus commode & plus avantageux de fixer le salaire des médecins en cliniques par visite. Elles devinrent alors moins longues; le chirurgien saignoit, le pharmacopole fournissoit les médicamens préparés : les médecins purent voir plus de malades. On calcula le nombre des visites ; on y mit un prix de convention ; la générosité cessa d'être agissante, la reconnoissance fut éteinte, & dans l'acquit des visites, on compta pour rien la guérison ou la mort.

On voit ce mode établi dans la constitution de Frédéric II, au 13[e]. siècle ; mais il paroît qu'il existoit déjà avant cette époque. Ce taux néanmoins a varié, varie encore, & continuera de varier, suivant les lieux, suivant la fortune ou l'état des malades, suivant l'âge ou la vogue du médecin ; enfin, suivant d'autres circonstances particulières.

La plupart de ces hommes dont nous avons parlé, d'après Pline, étoient médecins des empereurs qui leur faisoient un traitement annuel de près de 49,000 livres de notre monnoie. Le premier médecin du roi, depuis Louis XIV, en a environ 36000 ; c'est une moindre somme, à la vérité, mais elle n'en différeroit peut-être pas beaucoup, si nous pouvions faire une comparaison exacte du premier siècle de notre ère avec la fin du 17[e]. & le 18[e]. Quoi qu'il en soit, d'où vient que le premier médecin du roi en France n'acquierre pas une fortune aussi grande que celle de ces médecins anciens? C'est que ceux-ci étoient libres de pratiquer dans Rome, & qu'ils le faisoient ; c'est que les courtisans & les riches se les attachoient par un abonnement qui n'alloit guère moins qu'à 15 ou 20,000 livres de notre monnoie. Le premier médecin du roi, au contraire, outre qu'il est censé avoir un sort tel qu'un homme peut le desirer, & dont il doit être content, se trouve assujetti chaque jour à une représentation fort inutile, quand le roi se porte bien ; il ne se permettroit pas de voir toutes sortes de maladies, à cause de la crainte pusillanime où est la cour qu'il peut les transmettre ; d'ailleurs, une certaine délicatesse lui impose la loi de donner gratuitement ses conseils, & l'usage des abonnemens n'existe point en France ; outre cela, les courtisans qui poursuivoient & obtenoient ci-devant des pensions, ne pouvoient point, par cette raison même, imiter les générosités de leur maître ; ils n'auroient eu garde de faire servir leurs pensions pour faire un traitement annuel au médecin : on n'est guère généreux quand on demande pour soi avec instance. (M. GOULIN.)

CHAROGNE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'usage des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Règles d'hygiène pour les hommes considérés en société.

Ordre II. Règles relatives aux habitations communes.

On appelle *charognes* les débris des corps morts des animaux qu'on abandonne souvent à l'air, sans prendre la précaution de les enterrer. C'est ainsi que dans les campagnes on jette dans des fossés ou en plein champ, dans des lieux où il n'y a point de grand courant d'air, les chevaux & les autres animaux qu'on a dépouillés de leur peau. Cette pratique est infiniment dangereuse, particulièrement lorsque les grandes chaleurs de l'été se font sentir ; elles ont fait naître plus d'une fois des maladies qui ont porté la désolation dans les environs des lieux où on avoit laissé entrer en putréfaction libre les corps des animaux, sur-tout lorsqu'il y en a en nombre, ainsi que cela s'est vu dans certaines maladies épizootiques. Il faut donc veiller à ce qu'on enterre toujours à quatre à cinq pieds de profondeur les gros animaux qui sont morts de maladie ou par accident, & l'on devroit infliger une amende à ceux qui ne craindroient pas d'exposer la santé de leurs voisins en ne s'acquittant pas de ce devoir.

(M. MACQUART.)

CHARPENTIER, (Jacques) naquit en 1523, à Clermont en Beauvoisis. Il vint à Paris fort jeune, & fit ses études à l'université, Après un cours de philosophie au collège de Boncour, il fut reçu maître-ès-arts. Il enseigna la philosophie pendant six ans dans le même collège, & dix autres années dans le collège de Bourgogne. Son talent, ou sa réputation, lui attira des auditeurs de toutes les nations, & le concours étoit si nombreux, que les portes de l'enceinte où il donnoit ses leçons restoient ouvertes, pour qu'on pût les entendre au-dehors. Elu recteur le 15 décembre 1550 (1549 vieux style), il fit porter un décret qui ordonne de prêter serment entre les mains du recteur, pour obtenir des lettres de nomination, & même acquérir le degré de bachelier dans les facultés supérieures ; ce décret n'a point eu d'exécution. Ce fut à cette époque qu'il voulut forcer Ramus d'opter entre la philosophie & la rhétorique, qu'il enseignoit en même-temps. Ce misérable différend, soutenu avec aigreur & avec opiniâtreté de part & d'autre, & dans lequel, selon toutes les ap-

parences, Ramus triompha, fit naître dans l'ame des deux professeurs une haine irréconciliable.

En 1556, *Charpentier* étoit principal du collège de Bourgogne; il se livra alors à l'étude de la médecine, il se présenta sur les bancs, & fut reçu bachelier le 29 octobre 1556. La licence étoit brillante, & malgré le mérite des contendans, parmi lesquels on comptoit six anciens recteurs de l'université, *Charpentier* eut le premier lieu; ce fut le célèbre Gonpyl qui lui donna le bonnet de docteur, le premier juillet 1560.

Sa célébrité le suivit dans sa nouvelle profession, & Charles IX le mit au nombre de ses médecins: ce prince le promut, en 1566, à la chaire de mathématiques au collège royal, vacante par la retraite de Dampestre, à qui Ramus avoit fait donner l'exclusion à cause de son ignorance en mathématiques. Ramus, plus mécontent encore de ce choix, attaqua sur le champ le nouveau professeur, & obtint une ordonnance pour lui faire subir un examen que *Charpentier*, qui avoit de très-foibles connoissances en mathématiques, ne pouvoit soutenir avec honneur. Nous n'entrerons point dans les détails d'une lutte scandaleuse, dans laquelle la jalousie & l'inimitié privées se cachoient sous le manteau du bon ordre & du zèle pour le progrès des études; mais nous sommes forcés d'ajouter que *Charpentier* se couvrit d'un opprobre éternel en faisant immoler Ramus à son ressentiment, dans l'horrible & déplorable journée de la S. Barthelemi: Etienne Pasquier, & Pierre de l'Etoile (*journal de Henri IV*), l'accusent de ce crime affreux. Il n'est point de talens, de lumières qui ne soient obscurcies par la jalousie; cette passion conduit aux plus grands crimes les hommes les plus éclairés.

Charpentier fut doyen de la faculté en 1568, & continué jusqu'en 1569. Il mourut, le premier février 1574 d'une consomption qui dura trois mois: il fut enterré à la Magdeleine de la cité.

Ouvrages publiés par Charpentier.

1°. Trois harangues dédiées au cardinal de Lorraine. Elles parurent en 1566, *in-8. Paris*, chez Buon, sous ce titre:

Orationes tres Jacobi Carpentarii, pro jure professionis suæ in senatu ex tempore habitæ contra importunas Rami actiones.

2°. *Jacobi Carpentarii, Claromontani philosophiæ & mathematicarum artium regii professoris, contra importunas Rami actiones, senatu decreto nuper confirmatæ oratio habita. Initio professionis in auditorio regio*, *anno* 1566, *calend. april.* (Dédiées au cardinal de Lorraine.)

3°. *Jacobi Carpentarii oratio quam in auditorio regio, cùm interpretationem sphæræ & logici organi aggrederetur, de suâ professione habuit, contrà quorumdam calumnias.* Parisiis, *in-8.*, *apud Gabrielem Buon.*, 1567. (La bibliothèque françoise de Duverdier & de la Croix du Maine en parle.)

4°. La traduction d'un traité faussement attribué à Aristote, intitulée: *De secretiore parte divinæ sapientiæ secundùm ægyptios.* (Ce traité est traduit de l'arabe. Il a paru en 1572, *in-4.* Duval l'a publié à la fin du tome IV de son édition grecque & latine des œuvres d'Aristote, *in-fol.*)

5°. Il a publié l'épitome & traité des catégories d'Aristote *de interpretatione*, *de elementis*, *de meteoris*, *de animo*. Il a écrit sur les quatorze livres de la métaphysique d'Aristote. L'épitome est intitulé; *Epitomen physices ex Aristotelis libris sumpta.*

6°. Il traduisit Alcinoüs, avec un commentaire sous le titre de *epistola in Alcinom Platonicum.* Parisiis, 1569, *in-8.* (Ramus lui disputa cette production, & la revendiqua pour un de ses disciples, qui s'en disoit l'auteur; mais l'inimitié que lui portoit Ramus doit rendre suspecte cette réclamation.)

7°. *Comparatio Platonis cum Aristotele in universâ philosophiâ.* Parisiis, *in-4*, 1573.

Nous n'indiquerons ici qu'en passant quelques opuscules que son animosité contre Ramus avoit enfanté, *Artis differendi descriptio*, imprimés avec un petit traité, sous ce titre: *Descriptio universæ naturæ ex Aristotele*, 1562, *in-4.* Parisiis.

Une réponse au jeune d'Ossat, disciple de Ramus, qui avoit pris la défense de son maître, intitulée: *Admonitio ad Thessalum*, suivie de quelques lettres dictées par le même esprit. (M. ANDRY.)

CHARPENTIERS, (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Les *charpentiers* sont exposés à peu de maladies provenantes de leur art. Travaillant presque toujours dans des atteliers vastes, & souvent en plein air, entourés de bois secs & sans odeur fétide; leur santé est plus forte que celle de la plupart des autres ouvriers. Ils n'ont que deux accidens à craindre; l'un est la suite des efforts qu'ils font souvent pour remuer ou transporter des pièces de bois lourdes & gênantes par leur forme; l'autre comprend les blessures auxquelles ils sont exposés en maniant sans cesse des instrumens très-lourds, & ordinairement d'un tranchant très-aigu. Il est vrai qu'ils peuvent éviter le premier de ces dangers, & conséquemment, échapper aux différentes espèces de hernies qui les menacent, en remuant avec prudence les bois qu'ils travaillent, & en ayant soin de ne pas porter des fardeaux trop lourds, au-dessus de leurs forces, comme cela leur

arrive souvent ; il n'y a pas d'autres conseils à leur donner sur ce point ; peut-être qu'en portant des ceintures de laine, larges & un peu serrées, comme font les hommes occupés sans cesse à transporter des fardeaux, & qui en raison des grands efforts qu'ils font, sont nommés *forts des halles* dans les villes, ils seroient beaucoup moins exposés aux descentes.

Quant aux blessures & aux coupures, il n'y a pas d'ouvriers à qui il arrive plus souvent de s'en faire que les *charpentiers* ; ce qui tient à la lourdeur de leurs instrumens coupans & à la manière dont ils sont obligés de s'en servir. Aussi la nécessité où ils se sont trouvés de chercher des remèdes pour guérir promptement leurs blessures, a fait donner le nom d'*herbe au charpentier* à la mille-feuille, *achillea mille folium*, à laquelle ils ont reconnu depuis long-temps une propriété astringente & vulnéraire très-marquée. On coupe cette plante en petits morceaux, on la hache même ; on l'applique toute fraîche sur les coupures & les écorchures au vif, & un peu profondes ; on maintient ce topique avec un linge ; le sang est bientôt arrêté, & la blessure cicatrisée, si l'homme est sain & a les humeurs en bon état ; ce qui a ordinairement lieu chez les *charpentiers*. On conçoit bien que beaucoup d'autres plantes aromatiques, toniques, un peu amères & un peu astringentes, auroient le même effet ; mais l'habitude a fait préférer celle-ci. On emploie aux mêmes usages le persil, la portion verte du porreau, parce qu'on trouve souvent ces deux plantes usuelles sous la main. L'eau de boules est encore un des remèdes les plus utiles dont les *charpentiers* puissent faire usage. Enfin, ils doivent être instruits que dans le cas où une blessure, un peu profonde, auroit ouvert quelques petites artères, l'amadou ordinaire est un moyen aussi simple que certain d'arrêter les hémorrhagies.

(M. Fourcroy.)

CHARRIÈRE, (Joseph de la) médecin & chirurgien de ce siècle, étoit d'Annecy en Savoie. Il demeura à Paris pendant plusieurs années, pour se former dans la pratique de la médecine & de la chirurgie. De retour dans sa patrie, il y pratiqua avec réputation.

On a de lui les ouvrages suivans :

Traité des opérations de chirurgie. Paris, 1690, 1692, 1706, 1721, 1727, *in*-12. En allemand, 1700, *in*-8. En anglois. Londres, 1705, *in* 8.

Jean-Daniel Schlichting a mis ce traité en hollandois, avec une préface. L'auteur donne la théorie de chaque maladie, avant que de parler de l'opération qu'il convient de pratiquer pour la guérir ; mais il entre dans si peu de détail sur la méthode d'opérer, que son ouvrage n'est plus rien aujourd'hui, en comparaison de ceux que nous avons sur cette matière.

Anatomie nouvelle de la tête de l'homme. Paris, 1703, *in*-12.

Il s'étend sur le mécanisme du mouvement musculaire, & sur les sens ; il traite de la structure des os & des phénomènes de la salive ; il décrit les os de la tête & le cerveau ; mais on remarque visiblement que tout ce qu'il dit est d'emprunt. Il a copié *Vieussens* dans la description des nerfs, & pour le reste, il a répété ce qu'il avoit entendu de ses maîtres, ou lu dans les ouvrages des anatomistes les plus célèbres.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHARRUE, s. f. (*Hygiène*.)

Partie I. De l'homme sain, considéré comme sujet de l'hygiène.

Section II. De l'homme sain, considéré individuellement.

Ordre V. Différence des hommes relativement à leurs professions.

Partie II. Matière de l'hygiène, ou choses dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa*.

Ordre II. Lieux, leur culture, ou l'agriculture.

La *charrue* est le principal instrument dont on se sert pour cultiver les terres : on conçoit qu'il n'y a guère de machine plus ancienne ; mais, sans faire de recherches sur ce point, ni sur ses différences dans les divers climats, il nous doit suffire ici de faire sentir que cet instrument influe beaucoup sur la santé des hommes, puisqu'il leur fait faire un exercice des plus salutaires, qu'il leur fournit les plus importantes de leurs nourritures, qui sont les substances farineuses végétales.

La *charrue* contribue à la salubrité de l'air, en détruisant l'humidité de certains lieux, qui ont été long-temps un séjour de mort pour les hommes qui y ont abondé, jusqu'à ce que les défrichemens & la la culture les aient rendus salubres, soit en donnant des écoulemens aux eaux stagnantes, soit en détruisant les reptiles venimeux, & les plantes nuisibles; enfin en donnant à la végétation les avantages que peut procurer un terrein vierge, & qui n'attendoit que la main industrieuse de l'homme, pour le dédommager de ses travaux & de ses labeurs, en lui rendant au centuple ce qu'il lui a confié. La *charrue* est donc le premier instrument du premier des arts, je veux dire l'agriculture ; il n'est point de peuple qui n'en ait senti les avantages & consacré les coutumes d'une manière plus utile & plus solemnelle, que celui qui habite la Chine. Chez ce peuple industrieux tous les jours de l'année sont des jours de travail, excepté

excepté le premier & le dernier ; l'homme peut-il en effet ne pas être agréable à la Divinité, en employant tout son temps à cultiver le sol qu'elle lui a confié pour se nourrir, & prolonger son existence. Ne peut-on pas. en travaillant, élever son cœur à Dieu au milieu des champs & de la verdure, comme on le fait dans les temples, qui sont toujours mal-sains ? peut-on dire que ce soit précisément un septième jour d'une semaine qu'on doive être fatigué des travaux des six jours qui ont précédé ? d'ailleurs n'est-il pas une foule de circonstances, où le besoin d'employer les beaux jours qui se succèdent, soit pour labourer, soit pour semer, soit pour récolter, ne peuvent ainsi se combiner avec des septièmes jours. Il paroît que les chinois ont fait ces réflexions, & que les travaux de la *charrue* y ont été religieusement honorés. On sait que l'empereur lui-même, la main appuyée sur le soc, ne dédaigne point d'ouvrir la terre au printemps, & cette respectable cérémonie est, à juste titre, une de celles qui mérite le plus l'appareil d'une fête à jamais mémorable pour les cultivateurs.

On a remarqué que les nourriciers du genre humain sont dédommagés de leurs peines & de leurs exercices par une santé vigoureuse, & qu'à l'exception de ceux que leur peu d'aisance a livré à un travail forcé, cette classe d'hommes vit forr long-temps; la nature les récompense de leur utilité, tandis qu'elle abrège, dans les grandes sociétés, l'existence d'une foule d'individus, que leur inutilité précipite dans une multitude de maux dont ils sont presque toujours victimes. (M. MACQUART.)

CHARTIER, (René) né dans le Vendômois, en 1572, de la famille d'Alain *Chartier*, consacra sa jeunesse aux lettres, à la philosophie, à la jurisprudence, & à la théologie. Bon poête latin, ses pastorales & quelques tragédies latines, fort goûtées de son temps, lui valurent à Angers la chaire de belles-lettres, qu'il professa avec honneur ; il employa ses momens de loisir à la lecture des bons auteurs, pour se fortifier dans ses connoissances acquises, auxquelles il ajouta l'étude de la médeciue. D'Angers il fut à Bordeaux, passa à Bayonne, où il professa la rhétorique : son séjour en cette ville développa & fortifia son goût pour la médecine ; le voisinage des Pyrénées lui offroit un champ vaste pour herboriser : il en profita, vint à Paris, suivit les meilleurs maîtres de la faculté, se mit sur les bancs, & fut reçu bachelier au mois d'avril 1606, licencié le 19 mai 1608, & docteur le 26 août de la même année.

Les talens qu'il déploya, pendant les épreuves de son temps d'étude, lui valurent la chaire des écoles pendant deux ans, & celle de chirurgie pendant trois autres années. Nommé, en 1613, médecin des dames de France, sœurs du roi, il fut aussi médecin du roi, place dont il avoit obtenu l'agrément dès 1608. Successeur, en 1617, d'Etienne de la Font, dans la chaire de chirurgie au collège royal, il s'en démit en 1625, pour remplir les devoirs de sa charge auprès des dames de France, qu'il accompagna successivement, Elisabeth l'aînée, en Espagne, où elle épousa Philippe IV, Christine, en Savoie, qui fut mariée à Victor Amédée, prince de Piémont, depuis duc de Savoie, & Henriette-Marie, en Angleterre, qui unit son sort à celui de l'infortuné Charles I. *Chartier* fut quelque temps premier médecin de cette dernière. Il revint en France repreudre avec zèle & avec succès les fonctions pénibles de la médecine, & mourut le 29 octobre 1654, d'une apoplexie qui le surprit à cheval, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Ouvrages de René Chartier.

Edition de la médecine universelle de Barthelemi Perdulcis. Lyon, 1630, *in-4.*

Les doctes scholies, annotations & expositions de Louis Duret sur le traité de morbis internis *de Jacques Houllier.* Paris, 1611, *in-4.*

L'abbé Goujet lui attribue le *synopsis chirurgiæ* d'Etienne Gourmelen ; mais ce ne peut être qu'une nouvelle édition : l'ouvrage avoit paru en françois & en latin long-temps avant la naissance de *Chartier.* (*Voyez* GOURMELEN.)

L'édition d'Hippocrate & de Galien.

Cet ouvrage lui coûta beaucoup de temps & de soins. Il revit le texte sur les anciennes éditions, le restitua sur une foule de manuscrits originaux, corrigea les traductions défectueuses, en fit de nouvelles, joignit des notes au texte, & n'omit rien de ce qui étoit nécessaire pour rendre cette édition exacte & utile. Elle est en 14 volumes *in-folio*, y compris l'*index*. *Chartier* ne vit pas la fin de l'impression de cet ouvrage, dix volumes seulement furent imprimés sous ses yeux ; savoir : les six premiers, le huitième & le treizième, qui parurent en 1639, le sixième & le onzième, qui parurent en 1649 ; les neuvième, dixième & onzième furent donnés en 1679 par Blondel & Lemoine, docteurs de la faculté. Cet ouvrage immense ruina *Chartier* & sa famille: Avant de le mettre au jour, il avoit fait imprimer un *index* des œuvres de ces anciens médecins dont on n'avoit que les titres, en invitant tous ceux qui découvriroient dans les bibliothèques quelques-uns de leurs écrits de les lui envoyer à Paris. Cet *index*, en grec & en latin, forme un volume de 39 pages imprimé, sans date, à Paris, chez Simon Piget. (*Voyez* dans les Mémoires littéraires, critiques, philologiques de M. Goulin, année 1776, page 211, *Paris*, Bastien, *in-4* ; la lettre de M. de Villiers à M. *** sur l'édition grecque & latine des œuvres d'Hippocrate & de Galien, par *Chartier.*)

Jean-Albert Fabricius parle très-avantageusement de cet ouvrage dans sa bibliothèque grecque ; le Père Labbe, dans son *eulogium chronologicum Galeni*,

qui se trouve dans la bibliothèque grecque de Fabricius; y reprend plusieurs fautes importantes; Jacques de la Fosse, dans son poème latin sur l'antimoine, fait l'éloge de *Chartier;* Gui Patin parle de *Chartier* comme d'un homme très savant, tome IV, page 20 de ses lettres, & dans d'autres lettres il s'égare sur son compte & sur celui de sa famille. Le docteur Freind, dans sa préface sur le premier & le troisième livre d'Hippocrate des maladies épidémiques, dit qu'il s'est glissé beaucoup de fautes dans l'édition de *Chartier*, par le peu de soin qu'il mit à revoir les épreuves de ce grand ouvrage. (M. ANDRY.)

CHARTIER, (Jean) fils aîné de René *Chartier*, naquit à Paris en 1610; il eut le second lieu de licence, & reçut le bonnet d'après les privilèges des fils de docteurs, le 11 octobre 1634. Il fut médecin ordinaire du roi, & succéda à Jacques Cousinot dans la chaire de professeur du collège royal, que celui-ci lui fit avoir, parce qu'il la tenoit de René *Chartier.*

Le livre intitulé, *la science du plomb sacré des sages*, ou *de l'antimoine*, Paris, 1651, *in*-4., chez Sanlecque & Lecointe, parut sous son nom, & lui suscita un procès avec la faculté. *Chartier* ne voulut pas reconnoître l'autorité de la faculté sur ses membres; mais Gui Patin, doyen, provoqua une assemblée pour examiner l'ouvrage; il fut rayé du tableau le 28 août 1651, & rétabli le 18 août 1653, sous le décanat de Paul Courtois. (*Voyez* GUI PATIN.)

Cet ouvrage de Jean *Chartier*, attribué faussement à Philippe Chartier, &, selon d'autres, à Davisson, parut en latin dans le *theatrum chimicum*, tome 6, édit. de Strasbourg, 1659, & forme le 205e traité de la collection sous ce titre: *Scientia plumbi sacri sapientum, seu cognitio rararum & singularium virtutum, potestatum & qualitatum antimonii per Joannem* Chartier *equitem, consiliarium & medicum regis gallorum ordinarium, in collegio regio professorem & facultatis medicæ doctorem Parisiensem.*

Ce livre, & son auteur, furent célébrés par le poète Beys & le père Carneau, & déchirés par Jean Perreau, & sur-tout par Gui Patin, dont l'intolérance est connue contre l'antimoine & le vin émétique.

Jean *Chartier* fut l'éditeur de l'ouvrage suivant:

Palladii de febribus concisa synopsis, interprete Joanne Chartiero, &c. *Apud Jac. Sanlecam*, 1645, *in*-4. de 46 pages, grec & latin.

(M, ANDRY.)

CHARTIER, (Philippe) de Paris, fils de René & frère de Jean *Chartier*, obtint le troisième lieu de licence, & fut reçu docteur le 21 novembre 1656. La considération dont jouissoit son père lui avoit fait accorder un jubilé qui trouva des contradicteurs, parmi lesquels se trouva Gui Patin: cette proposition occasionna même un procès, que perdirent ceux qui contestoient à *Chartier* cette faveur. *Chartier* devint médecin ordinaire du roi: on le trouve, sous la date de 1664, au nombre des professeurs royaux, dans les registres de la faculté. En 1557, il emporta, par son talent, une chaire au collège royal, sur cinq compétiteurs. Gui Patin le représente comme un dissipateur qui ruinoit sa fortune & sa santé, dont la conduite irrégulière faisoit le malheur de la femme qu'il avoit épousée, & dont il vécut presque toujours éloigné. Il fut, en effet, obligé de vendre sa charge de médecin ordinaire quelques mois avant sa mort, qui arriva le 25 août 1669.

On lui a attribué faussement l'ouvrage de la *science du plomb sacré des sages*, ou *de l'antimoine.* (*Voyez* CHARTIER. (Jean) (M. ANDRY.)

CHARTON, (Nicolas) du diocèse de Soissons. Il avoit été disciple de Ramus, & avoit professé sous sa direction & dans ses principes la rhétorique & la philosophie au collège de Presles. Il fit imprimer, en 1551, deux discours latins qui marquent un penchant décidé pour les nouvelles opinions religieuses, par quantité de traits de mépris & d'aversion pour les théologiens qu'il attaque sans les nommer. Il devint principal du collège de Beauvais, se présenta sur les bancs de la faculté en 1554, & fut reçu docteur le 25 juin 1556. Il perdit sa place de principal en 1562 pour n'avoir pas voulu souscrire la formule de foi par laquelle l'Université astreignoit tous ses membres à la profession de l'orthodoxie. Il fut rétabli en 1563 par l'édit de pacification donné le 19 mars à Amboise. La guerre civile s'étant renouvellée en 1567, le prince de Condé & l'amiral de Coligni ayant repris les armes, Nicolas *Charton* passa avec Ramus dans le camp du prince de Condé. Au mois de janvier 1568, il fut interdit de ses fonctions par arrêt du parlement. Ramus & Dahin, principal du collège de Saint Michel, eurent contre eux un pareil arrêt. Mais ce qu'il y a de singulier au sujet de *Charton*, c'est qu'on alléguoit contre lui une preuve d'incapacité; il n'étoit pas prêtre, & la fondation de ce collège ordonne que le principal le soit. On raisonna plus conséquemment par la suite, & cette place fut occupée par Jean Grangier qui n'étoit que diacre, & par Rollin & Coffin qui n'étoient que simples clercs. En 1569, *Charton* demanda à la faculté de médecine (dont il avoit été exclus avec cinq autres pour cause de religion) à être réintégré. L'édit de pacification du mois d'août 1570 étant survenu, il insista de nouveau avec ses confrères pour être rétablis. Mais la faculté rejetta cette demande & leur opposa des lettres du roi, récemment obtenues par l'Université. Ils obtinrent des lettres le 17 mai 1571, qui cassoient les délibérations prises contre eux par

la faculté, leur accordoient la réhabilitation de tous leurs droits, à l'exception de celui de faire des leçons qu'elles ne leur interdisoient pas, mais dont elles les dispensoient. *Charton* ne jouit pas long-temps du bénéfice de ces lettres; il fut enveloppé, ainsi que Ramus, dans l'horrible massacre de la Saint Barthélemy, le 25 août 1572.

CHARTRE, f. f. (Maladie des enfans) en latin *tabes*. On dit qu'un enfant est en *chartre* toutes les fois qu'avec une fièvre hectique, on le voit tomber dans un tel état de maigreur qu'il ne diffère du squelette que par la peau dont les os sont recouverts. Du Verney, dans son *Traité des maladies des os*, pense que cette dénomination vient de ce que les enfans en *chartre* ont été voués aux Saints dont les châsses sont appellées *chartres* par les auteurs anciens. Ducange croit qu'on s'est servi de ce mot par allusion à *chartre* qui signifioit autrefois une prison, & comme la prison cause la tristesse & la maigreur, aussi appelloit-on ces malades *chartriers*, & en latin *carcerarii*. Quelle que soit l'étimologie de ce mot, le point important est de savoir si c'est une maladie *sui generis*, ou si ce n'est qu'un symptôme appartenant à des maladies de nature différente. Cullen, dans son *Traité de Médecine pratique*, en parlant des amaigrissemens, substitue au mot *chartre* le nom d'*hétisie mésentérique* ou *écrouelles mésentériques*; il indique par-là une des causes de cette maladie; ce qui prouve qu'il ne la considère pas comme une affection primitive, mais bien comme l'effet d'une cause morbifique d'une nature particulière. D'après cette réflexion admise par tous les bons observateurs, je n'entrerai dans aucun détail sur les symptômes d'une maladie qui se confond avec les signes extérieurs du marasme & sur son traitement qui doit varier, à raison des causes capables de la produire. Le virus rachitique ou scrophuleux étant presque toujours cause de la *chartre*, on n'aura, pour faire le complément de cet article, qu'à lire les mots Rachitis & Écrouelles. (M. Jeanroy.)

CHARTRES. (*Eaux minérales.*)

Cette ville, le chef-lieu du département d'Eure & Loire, est située sur la rivière d'Eure, à 18 lieues sud-ouest de Paris. Près des murs de cette ville on trouve dans un pré, entre les deux bras de la rivière, des eaux minérales froides. Duclos (p. 162) donne une analyse des eaux de *Chartres*, d'après laquelle on voit qu'elles contiennent du gaz sulphureux volatil; mais leur analyse demande à être recommencée pour savoir à quoi s'en tenir sur leur nature & leurs propriétés. (M. Mahon.)

CHASES. (*Eaux minérales.*)

C'est un hameau de la paroisse de Saint-Jacques-des-Blats en Haute-Auvergne, où se trouve une source d'eau minérale froide & gazeuse, peu connue. M. Jaulhac doute qu'elle contienne des principes minéraux. (M. Macquart.)

CHASSE-BOSSE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Salicaire. (M. Mahon.)

CHASSELAS. (*Hygiène.*)

C'est une espèce de raisin blanc, très-estimé pour sa délicatesse. Ceux de Fontainebleau sont les plus recherchés à Paris. *Voy.* Raisin. (M. Macquart.)

CHASSE-MARÉE, f. m. (*Hygiène.*)

Partie III.e Choses non naturelles proportionnées aux besoins de l'homme.

Classe II. Règles qui regardent l'homme considéré individuellement.

Ordre III. Régime relatif à la condition de l'homme.

Section V. Régime des professions.

Le *chasse-marée* est celui qui achète des poissons sur les bords de la mer pour les vendre dans les provinces plus éloignées.

Ce commerce a commencé par le hareng, tant frais que salé, qui fut apporté à Paris sous le règne de S. Louis, qui établit en 1254 une ordonnance pour l'ordre & la discipline des approvisionnemens.

C'est particulièrement le poisson frais qui a mérité par sa délicatesse, son bon goût & la grande variété de ses espèces, le nom générique de *marée*. Le débit s'en fait dans le même état où il est, lorsqu'on le prend, & sans aucune préparation. Ce sont les côtes de Normandie, Dieppe, le Havre, Granville, qui fournissent le plus de poissons à la capitale.

Les règlemens ordonnent aux *chasse-marées* d'avoir des paniers parfaitement semblables à un étalon qu'on conserve à la halle, de les tenir bien pleins, de n'y admettre de paille que ce qui est nécessaire pour la conservation du poisson.

Comme la marée, pour peu que le temps soit chaud, a beaucoup de dispositiou à se gâter, la police a ordonné aux *chasse-marées* de faire la plus grande diligence pour le faire arriver à Paris: il n'est pas permis de mettre dans un même panier des poissons de deux différentes marées, mêlées ensemble, d'y placer des rayes ou des chiens de mer sur d'autres poissons, parce que ces grands poissons, par leur humidité, leur poids & la dureté de leur peau, peuvent comprimer trop fortement ceux qui sont plus petits, & contribuer à les faire corrompre en très-peu de temps.

Nul vendeur de marée ne peut en ouvrir la vente

qu'après une visite faite par les jurés, pour constater leur salubrité, & ils ont droit de les examiner dessus, dessous & dans le milieu, selon qu'il leur plaît. Lorsque le poisson se trouve corrompu, on le jette. Ce n'est pas assez de cette police pour les poissons qui arrivent, il faudroit encore qu'il y eût des commissaires chargés de faire des visites chez toutes les poissardes qui les vendent en détail & qui les abandonnent à bas-prix au peuple, lorsqu'elles les ont long-temps conservés, & qu'ils commencent déjà à entrer en putréfaction. C'est un point très-important, & j'ai vu à Paris, plus d'une fois, chez des pauvres geus, des fièvres putrides qui ont été la suite de nourritures mal-saines puisées dans cette classe d'alimens. (M. Macquart.)

CHASSEURS. (Maladies des) (*Médecine-pratique.*)

Si la chasse est un exercice aussi salutaire qu'agréable pour les hommes qui en usent avec modération & qui la comptent parmi leurs plaisirs, il n'en est pas de même pour ceux qui en font leur occupation journalière & qui trouvent dans ce métier les moyens de leur subsistance. Sans parler des *chasseurs* de chamois & d'ysards qui habitent les hauteurs les plus escarpées des Alpes & des Pyrénées, qui exposent tous les jours leur vie dans les courses les plus dangereuses & sur les précipices dont ils sont environnés de toutes parts, & qui ne peuvent pas résister aux charmes que la vie sauvage leur fait goûter, quoiqu'ils sachent, d'après l'expérience de leurs pères, que la mort doit les frapper au milieu de leurs montagnes, il doit être spécialement question ici des hommes qui sont occupés de parcourir les campagnes & les forêts dans les saisons les plus mauvaises pour y poursuivre les différens animaux qui les habitent, & pour les aller vendre dans les villes. Pendant les chaleurs de l'été, ils ont à redouter les coups de soleil, la soif ardente, les fièvres bilieuses; en automne, les dyssenteries, les hydropisies, &c. En hiver, les péripneumonies, les catarres, les rhumes, les fluxions, &c. Dans tous les temps de l'année, ils sont exposés aux chûtes, aux coups, aux hernies.

Ramazzini, d'après Hippocrate & Galien, conseille de ne point abuser de la saignée dans les maladies des *chasseurs*; de les considérer toujours comme des hommes épuisés par la fatigue & le travail; de ne pas les réduire à une diète trop sévère; de faire usage de légers fortifians & de diaphorétiques pour les traiter même dans leurs maladies aiguës; de leur prescrire les bains pour ouvrir les pores de leur peau & y rappeller les humeurs. Les maladies chroniques, les obstructions, les fièvres rebelles qui attaquent souvent les *chasseurs* après leurs maladies aiguës, soit par la nature même de celles-ci, soit par la faute du traitement, se guérissent ordinairement lorsqu'ils reprennent leur métier, par l'effet de l'exercice qu'il exige d'eux.

Parmi les différentes espèces de chasse, il n'en est pas de plus pernicieuse à la santé que celle qui se fait sur le bord des lacs & des étangs, pour se procurer les différentes espèces d'oiseaux d'eau, particulièrement les canards sauvages. La nécessité où sont ces *chasseurs* de rester une partie de la nuit, en automne & en hiver, dans des cabanes de branchages, auprès des eaux glacées, au milieu des brouillards qui règnent ordinairement sur leurs bords & dans un état de repos & d'inaction, commandés par leur métier, & sans lesquels ils ne peuvent espérer de réussir, les expose à tous les maux que produit la transpiration supprimée; tels que les fluxions, les rhumes, les catarres, les rhumatismes, les péripneumonies, les fièvres intermittentes, les diarrhées & les dyssenteries. Tous les procédés, tous les remèdes propres à rétablir la transpiration supprimée, pourvu qu'ils ne portent point une ardeur trop vive, une chaleur trop forte dans les viscères, doivent être employés pour traiter ces affections. On doit leur recommander, comme préservatifs, l'usage des vêtemens de peau, serrés sur leurs membres, la boisson modérée du vin pur, & même d'eau-de-vie, les frictions sèches, les bains. On doit sur-tout engager les hommes foibles à ne pas courir les dangers continuels, auxquels cette espèce de chasse les expose; elle ne convient qu'à des hommes robustes, exercés aux fatigues, accoutumés aux inrempéries des saisons, & formés par l'habitude à résister à toutes les variations de l'atmosphère. (M. Fourcroy.)

CHASSIE, s. f. *Lippitudo*, *lippa*, *glama*, *gleme*, γλάμα, γλήμη, *granica* : *lemia*, *leme* λημη, &c. Humeur lubréfiante, onctueuse & du genre des humeurs sébacées, laquelle se filtre particulièrement dans les glandes, dites *de meibomius*, & paroît servir à faciliter les frottemens des paupières. La mesure naturelle de cette humeur est une excrétion utile dont on apperçoit quelquefois l'amas vers les angles des paupières, sur-tout du côté du nez, le matin, & au moment du réveil. Lorsqu'elle devient surabondante, c'est un état contre nature qui appartient à diverses lésions des yeux & des paupières. *Voyez* Lippitude, maladies des yeux.

(M. Chamseru.)

CHASTETÉ, s. f. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme sain, considéré suivant ses rapports & ses différences.

Classe II. De l'homme, considéré dans ses différences, ou individuellement.

Ordre I, III & IV. Différences relatives à l'âge, au tempérament, & aux habitudes.

La *chasteté* est une vertu morale qui apprend à jouir avec délicatesse, & à modérer la pente que nous avons pour la plus parfaite des jouissances.

Il ne faut pas confondre la *chasteté* avec la continence; tel est chaste qui n'est pas continent, & réciproquement tel est continent qui n'est pas chaste. On peut être chaste dans le mariage, au lieu qu'on n'est continent que dans l'état dépravé du célibat. L'âge rend les vieillards nécessairement continens; mais il est rare qu'il les rende chastes.

La *chasteté* peut être considérée, en physique, comme un des moyens les plus assurés de conserver sa santé, puisqu'elle doit mener à prendre le juste milieu entre la continence & la prodigalité dans la perte des sucs régénératifs de l'espèce humaine. Je ne répéterai point ici ce que j'ai déjà dit sur ces points aux articles CÉLIBAT, & AMOUR PHYSIQUE; on y trouvera des motifs de s'assurer que la *chasteté*, comme je l'entends, est extrêmement avantageuse à l'homme pour prolonger son existence, & que la continence est un état contre nature qui peut causer les maux les plus graves. (*Voyez* CÉLIBAT, & AMOUR PHYSIQUE.) (M. MACQUART.)

CHAT, s. m. (*Mat. méd.*)

Chat privé.

Felis seu catus. Off.

Felis caudâ elongatâ, auribus æqualibus. Linn.

Le *chat* est un animal domestique, qui a quatre pattes, la tête ronde, le museau court, garni de poils très-longs, l'œil grand, la prunelle oblongue. Il voit la nuit, parce que sa prunelle est susceptible d'une extrême dilatation, peut-être parce qu'il peut, par ce moyen, rassembler tout ce qu'il est possible de lumière, lorsqu'il y en a fort peu de répandue sur le globe. L'œil est voilé en partie par une membrane, comme dans la volaille. Les houpes de sa langue ressemblent beaucoup à celles d'une lime par leur aspérité. Sa queue est très-longue. Il a cinq doigts aux pieds de devant, & quatre aux pieds de derrière; ils sont garnis d'ongles fins & pointus, que l'animal retire & fait sortir à son gré, quand il veut se défendre, ou saisir sa proie.

Le *chat* est un petit tigre, fin, adroit, léger, caressant, familier, quoique naturellement sauvage; il est timide, défiant, voleur, traitre. Il est l'ennemi décidé des souris & des oiseaux, dont il aime à se nourrir.

La *chate* est libidineuse & souvent en chaleur; elle porte ses petits cinquante-six jours; elle en procrée jusqu'à six, dont elle a le plus grand soin. Les *chats* vivent en général dix à douze ans.

On a conseillé comme un bon résolutif d'ouvrir des *chats vivans*, & de les appliquer sur les parties malades, comme dans la pleurésie; mais la difficulté de manier cet animal, peu traitable, a fait préférer le chien.

On applique la peau du *chat*, préparée comme celle du lièvre, dans les rhumatismes, les douleurs de goutte. On a dit que le sang du *chat* étoit sudorifique, que, si l'on met un doigt attaqué du panaris plusieurs fois le jour dans l'oreille d'un *chat*, on le résout facilement; que la tête, réduite en poudre, étoit un spécifique contre les maladies des yeux, que les excrémens calmoient les douleurs de goutte; on a été jusqu'à dire que la cervelle de cet animal, portée par les filles, pouvoit leur attirer des amans: on sait jusqu'à quel point on doit ajouter foi à de pareilles inepties. La chair du *chat privé* n'est pas bonne à manger, &, sans être nuisible, elle a un goût désagréable, qui fait qu'on le rejette.

Chat sauvage, *ou* laret.

Felis ex fusco flavicante & albido variegatis vestitâ, cauda annulis alternatim nigris, & ex sordidè-albo flavicantibus cincta. Briss.

On pourroit croire qu'autrefois tous les *chats* étoient sauvages, & que les hommes ayant trouvé le moyen d'apprivoiser leurs petits, ils en firent des races privées, dont on fait journellement tirer grand parti.

Les *chats sauvages* passent pour être plus longs que les autres: ils sont couverts de poils, plus gros & plus longs, de couleur brune, blanche & jaune, tigrée, ou alternativement zonée. Ces animaux se trouvent dans les forêts, où ils vivent de gibier. On a vu plusieurs fois les *chats privés*, qui demeuroient auprès des bois, quitter leurs maîtres pour aller vivre de chasse, & librement comme leurs pères.

On a vanté la graisse du *chat sauvage* comme émolliente, pénétrante, & résolutive: on en fait un liniment sur le nombril des épileptiques: on en frotte les membres estropiés, tant pour les empêcher de maigrir davantage, que pour en faciliter la nutrition.

La chair du *chat sauvage* est beaucoup meilleure que celle du *chat privé*; on dit qu'elle est très-savoureuse, & quelle vaut bien celle du lapin.

(M. MACQUART.)

CHATAIGNE, s. f. (*Hygiène*, & *Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNIER. (M. MAHON.)

CHATAIGNIER, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Castanea

C'est un genre de plante à fleurs incomplettes, qui a de très-grands rapports avec le hêtre, & qui comprend de grands arbres & des arbrisseaux, dont les feuilles sont simples & alternes, & dont les fruits sont épineux à l'extérieur.

Il y a deux espèces de *châtaignier* (Dict. de Bot.); la première comprend le *châtaignier* commun.

Castanea vulgaris, fagus castanea. Linn.

Castanea sylvestris quæ peculiariter castanea. C.B.P. 419, Turnef. 484.

Le *châtaignier* cultivé, ou *maronier*, n'est qu'une variété de cette première espèce, dont les fruits sont plus petits, mais qui ressemble à l'autre à tout autre égard : c'est le *castanea sativa*. C. B. P. 418, Turnef. 584.

Le *châtaignier* est un grand & bel arbre, qui s'élève jusqu'à trente pieds & plus, & soutient une cime épaisse & ample, dont les feuilles sont alternes, longues, lancéolées, garnies de dents aiguës : elles ont de cinq à sept pouces de long, sur un pouce & demi de large, ou environ.

Les fleurs sont mâles & femelles sur le même pied; les mâles sont grouppées sur des chatons menus, linéaires, tandis que les femelles, qui sortent aussi des mêmes boutons, ne font point partie de ces chatons, mais se trouvent souvent à leur base.

Chaque fleur mâle est formée d'un calyce à cinq divisions, ouvertes en étoiles, avec environ dix étamines, dont les filamens, de la longueur du calyce, portent des antheres oblongues.

Chaque fleur femelle consiste en un fruit monophyle, à quatre ou six divisions pointues, & en un ovaire qui fait corps avec la base du calyce, & qui est surmonté de trois filets, dont les stigmates sont simples.

Le fruit est une coque, ou une espèce de capsule arrondie, hérissée extérieurement de pointes, qui s'ouvre en plusieurs parties, & renferme une à trois grosses semences : ces semences portent le nom de *châtaigne*, sont ovales, arrondies, applaties d'un côté, convexes de l'autre, & consistent en une amande à chair blanche & ferme, recouverte d'une peau brune, lisse & coriace. Elles ne peuvent fournir par expression de l'huile, à la manière de celles du hêtre.

Le *châtaignier* croît en Italie, dans la Suisse, & dans beaucoup de provinces de France, dans les lieux montagneux, & les forêts.

Quand on a fait la récolte des *châtaignes*, la meilleure manière de les conserver est de les faire sécher, & d'enlever leur coque, parce qu'ainsi on peut les garder plusieurs années sans qu'elles s'altèrent, les employer dans les voyages de long-cours, ou lorsque l'abondance du froment vient à disparoître, ou pour les années de disette.

La substance farineuse des *châtaignes*, dans l'état de dessication, conserve une couleur jaunâtre & une fermeté inaltérables, qui l'améliore en quelque sorte, & fait qu'à la cuisson elles ont un goût très-sucré.

On peut manger les *châtaignes* crues, en les laissant s'amollir dans la bouche, en les pressant seulement sous la dent, sans faire effort pour les mâcher : on leur trouve à-peu-près les mêmes qualités qu'à celles qui sont cuites.

Dans quelques contrées, le fruit du *châtaignier* nourrit une partie de l'année les hommes & les animaux. Les montagnards vivent tout l'hiver de ce fruit, qu'ils font sécher sur des claies, & qu'ils font moudre après pour en faire, à ce qu'on dit, du pain, qui peut être nourrissant, mais en même-temps fort lourd, indigeste & venteux.

Les habitans du Limosin, du Périgord, des Cévenes, font un grand usage de ce pain, pâtri avec du lait. Dans le Limosin on en fait une bouillie, qu'on nomme *la châtignà*.

Cependant, M. Parmentier, qui s'est occupé avec tant de succès des substances alimentaires, énonce, d'après les essais les plus multipliés, qu'il est très-difficile & même inutile de dénaturer la *chataigne* par la panification; parce que les parties nutritives qui constituent ce fruit, ne sont pas aussi éloignées les unes des autres, qu'elles le sont dans la pomme de terre; parce que la *châtaigne* ne gêle, ni ne germe avec autant de facilité, qu'on peut la manger même dans l'un & l'autre état, sans courir aucun danger; qu'elle est douée de la sapidité & ne demande aucun assaisonnement étranger pour plaire au palais & convenir à l'estomac; qu'on la fait sécher aisément, & qu'on peut la conserver ainsi fort long-temps. D'ailleurs, & c'est la plus forte objection, quand bien même la *châtaigne* auroit besoin des secours de la fermentation panaire, pour acquérir les avantages qu'elle a, il faudroit y renoncer, puisque de tous les farineux, elle est la moins propre à cette opération. Pourroit-on, en voyant du pain de *châtaigne*, c'est-à-dire, une substance d'un brun foncé, compacte, & d'une saveur aigre, douce, imaginer que c'est là le résultat d'un fruit blanc, agréable & savoureux? La meilleure manière de préparer les *châtaignes* est celle qui est employée dans le Limosin,

& qui ſe trouve décrite dans le tome I. *des Arts & Métiers* de cette Encyclopédie. C'eſt pourquoi je renvoie à cet article, fort complet, les perſonnes qui voudroient s'inſtruire à fond ſur cet objet, ou bien à l'ouvrage de M. Parmantier ſur le même ſujet.

A l'égard des marrons, qui ſont ordinairement des *châtaignes* plus groſſes, & qui ont meilleur goût que la *châtaigne* commune, on les ſert ſur les meilleures tables, ſoit bouillis, ſoit rotis, ſoit glacés : ce ſont les marrons de Lyon & du Dauphiné qui ſont les plus eſtimés.

On peut dire en général que la *châtaigne* eſt auſſi agréable à manger que nourriſſante ; mais elle cauſe des aigres dans un grand nombre d'eſtomacs ; elle convient donc peu à ceux qui ſont foibles & délicats, ſur-tout lorſqu'elle eſt verte & fraîche ; mais en revanche, elle eſt bonne pour les gens forts & vigoureux, accoutumés à des travaux pénibles, & dont les organes ſont doués de beaucoup d'énergie.

On s'en ſert en médecine comme des autres farineux ; on en ordonne, mais rarement, des émulſions qui reſſemblent à celles qu'on fait avec les amandes & les quatre ſemences froides.

La matière médicale recommande encore les *châtaignes* en cataplaſme ſur les tumeurs du ſein. On croit qu'à l'intérieur c'eſt un adouciſſant & un épaiſſiſſant qu'on peut donner dans les crachemens de ſang : on prépare, dans ces cas, un électuaire avec la farine crue des *chataignes*, cuite avec du miel & pétrie avec du ſoufre ; compoſition qui ne me paroit point du tout importante.

On recommande auſſi les *châtaignes* contre la diarrhée. On vante contre les hémorrhagies, & les flux de ventre, & les fleurs blanches, la membrane ou l'écorce rougeâtre de la *châtaigne*, bouillie dans de l'eau ou du vin, à la doſe de deux gros. On n'a pas examiné aſſez cette écorce.

On dit que la *châtaigne*, pilée & broyée avec de la farine d'orge & du vinaigre, diſſipe le lait grumelé dans les mamelles. (M. Macquart.)

CHATAIN, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, conſidéré ſuivant ſes rapports & ſes différences.

Claſſe II. De l'homme ſain, conſidéré dans ſes différences individuelles.

Ordre III. Différence relative à la conſtitution.

Le mot de *châtain* ſe dit du poil ou des cheveux qui ont une couleur moyenne entre le blonde & la noire. On a encore donné ce nom aux perſonnes memes qui portent les cheveux de cette teinte, qui eſt celle de la ſeconde enveloppe des châtaignes. Cette couleur devient, dans l'adoleſcence, celle des enfans qui ont été blonds dans l'âge le plus tendre ; elle eſt aſſez commune dans l'eſpèce humaine ; elle déſigne des perſonnes qui ne ſont ni foibles, ni très-fortes qui ont ſouvent un tempérament ſanguin. Celles qui ont les cheveux *châtains* ſont plus communes que celles qui les ont très-blonds & très-noirs. *Voyez* Tempérament. (M. Macquart.)

CHATAIRE ou CATAIRE, ſ. f. (*Mat. méd.*)

La *chataire* eſt un genre de plante à fleurs monopétalées, de la famille des labiées, qui a des rapports avec les méliſſes & les clinopodes, & comprend vingt-trois eſpèces connues & décrites dans le Dict. de Bot., dont les feuilles ſont oppoſées & les fleurs diſpoſées par verticilles, formant un épi ou une grappe aux ſommités de la plante.

Nous ne parlerons ici que de la *chataire* commune ou *herbe à chat.*

Nepeta cataria. Linn.

Cataria major vulgaris. Tournef. 202.

Mentha cataria vulgaris & major. C. B. P.

La tige de cette plante eſt quarrée & s'élève de deux à trois pieds. Ses feuilles ſont oppoſées, lanugineuſes, pétiolées, cordiformes & dentées en ſcie. La corolle des fleurs eſt en gueule, purpurine, & quelquefois blanche ; les verticilles ſont accompagnées de petites bractées ſétacées.

Cette plante croît en France & dans les autres parties de l'Europe, ſur le bord des chemins & le long des haies. Ses feuilles ont une ſaveur âcre, brulante, & d'une odeur forte de menthe : elle fleurit en juin & juillet.

Le nom de *cataire* ou d'*herbe à chat* lui vient de ce que les chats en ſont véritablement très-friands. On dit que cet animal en mange tant, & avec tant de plaiſir, qu'il ſe procure ainſi des convulſions.

Son amertume & ſon odeur aromatique annoncent ſes vertus : en effet, l'expérience a appris que la *chataire* excitoit les évacuations périodiques du ſexe, étoit bonne à diſſiper les vents, à chaſſer les vers & à débarraſſer les engorgemens des viſcères. On dit cette plante utile contre les vapeurs. On en fait prendre le ſuc à la doſe de deux onces ; on l'emploie auſſi dans des décoctions vineuſes, en infuſion pour des demi-bains & des bains de pieds.

Cette plante eſt peu employée. L'analyſe en doit être faite de nouveau. (M. Macquart.)

CHATEAU-GONTIER. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville ſur la Mayenne, à huit lieues

nord-nord-oueſt d'Angers. On trouve, près de cette ville, une ſource minérale froide, peu connue. M. Linacier la dit ferrugineuſe. (M. Macquart.)

CHATEAU-LANDON. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville de la Beauce, ſituée ſur la cime d'une montagne, à deux lieues à l'oueſt de Ferrières, à trois de Nemours, & à quatre nord-oueſt de Montargis.

A l'orient, au bas de la montagne, on trouve une ſource minérale d'eau froide, peu connue, & que M. Roze dit chargée de fer & d'alun, dans la deſcription qu'il a donnée d'une épidémie qui a régné dans cette ville en 1781. (M. Macquart.)

CHATEAU-LA-VALLIERE. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville de l'Anjou, à une lieue au nord du *château de Vaujours*. On trouve à une demi-lieue au ſud de cette ville, une ſource d'eau minérale, froide, peu connue, & que M. Linacier dit ferrugineuſe, & très-ſeleniteuſe. (M. Macquart.)

CHATEAU-NEUF. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg ſur la rive droite de la Loire, entre Sully & Gergeau, à cinq lieues eſt d'Orléans, où ſe trouve une ſource d'eau minérale, froide, peu connue. (M. Macquart.)

CHATEAU-THIERRY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville ſituée ſur la Marne, à 19 lieues nord-eſt de Paris, & à 15 ſud-oueſt de Rheims. Il y a dans une maiſon de cette ville une ſource d'eau minérale, appellée l'*eau de la fleur-de-lys*, du nom d'une ancienne auberge qui étoit ſituée en cet endroit. Cette eau eſt froide.

Un nommé Claude Galien les a fait connoître en 1630. Il les vantoit beaucoup contre les intempéries chaudes, les engorgemens, les maux de reins, d'eſtomac, la gonorrhée, l'hydropiſie; ſon ouvrage eſt écrit dans le ſtyle le plus ridicule & le plus bourſoufflé.

Legivre, en 1682, a cru qu'elles contenoient, ainſi que toutes les eaux qu'il a examinées, du fer, de l'alun, & du gypſe.

On trouve, dans la *Nature conſidérée*, 1771, tom. 7, page 57, une lettre de M. Cadet l'aîné, où, d'après l'analyſe qu'il donne, on voit que cette eau eſt exempte de ſélénite & d'acide vitriolique : il y a trouvé une terre alcaline, un principe ſulphureux volatil, du ſel marin, & un ſel qui, étant tenu en diſſolution, & n'y étant point dans un état de vitriolification, rend cette eau minérale très-intéreſſante.

(M. Macquart.)

CHATEAULIN. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une petite ville de Bretagne, ſur la route de Quimper à Landernau, à quatre lieues & demie de Quimper, & à ſept ſud-eſt de Breſt. La ſource minérale, qui eſt froide, eſt placée à deux cents pas de cette ville.

On trouve, dans la *Nature conſidérée*, tome 1, page 89, une lettre de M. Leclerc, ſur les productions minéralogiques & hydrauliques de la ſénéchauſſée de *Châteaulin* en Bretagne. On y regarde les eaux dont nous parlons comme ferrugineuſes; on les vante contre les obſtructions, les pâles-couleurs, l'hydropiſie commençante, & tous les cas où les toniques ſont néceſſaires. (M. Macquart.)

CHATELDON. (Eau de) (*Mat. méd.*)

L'eau minérale de *Chateldon* a été vantée, il y a quinze ans environ, comme analogue & même ſupérieure à celle de Spa. *Chateldon* eſt une petite ville du Bourbonnois, ſituée à treize lieues de Moulins, trois de Cuſſet & de Vichy, ſix de Riom, & huit de Clermont-Ferrand. On y diſtingue deux ſources d'eau froide; 1°. celle qu'on nomme la *ſource des vignes*, placée au bas d'un côteau, à trois cens pas environ de *Chateldon*; 2°. la *ſource de la montagne*, ſituée à mi-côte à cinq cens pas de la précédente.

M. Raulin a fait connoître fort en détail l'eau de *Chateldon*, dans ſon *parallèle des eaux minérales, tranſportées d'Allemagne*, & de *celles de la France*, ouvrage publié en 1777. Il y donne l'analyſe de cette eau faite par MM. *Desbrets*, médecin de cette eau, *Cage*, & *Fourcy*. M. *Desbrets* y a démontré la préſence d'un fluide élaſtique, qui eſt de l'acide carbonique, de carbonate de ſoude, de craie, & de fer. M. *Sage* y a trouvé de plus du ſulfate de chaux. M. *Fourcy* ſe rapproche beaucoup de l'analyſe faite par M. *Desbrets*; mais il annonce de plus la préſence de la magnéſie. D'après le tableau comparé de ces différentes analyſes, M. Raulin conclut que l'eau de *Chateldon* contient deux dix-ſeptièmes de fer, trois de carbonate de magnéſie, quatre de carbonate de chaux, quatre de carbonate de ſoude, quatre de muriate de ſoude; toutes ces ſubſtances ſont mêlées à une grande quantité d'acide carbonique, qui s'en dégage en pétillant. L'auteur de l'*art d'imiter les eaux minérales*, publié en 1780, préſente un réſultat plus précis & plus exact que Raulin ſur les principes de l'eau de *Chateldon*, quoiqu'il ſe ſoit ſervi des mêmes analyſes. On compte deux ſources à *Chateldon*, dit cet auteur, & toutes les deux ſont gazeuſes. La ſource des vignes, outre l'eſprit éthéré, (*acide carbonique*) contient par pinte dix-huit grains de matière fixe; ſavoir, douze grains de terre calcaire, quatre ou cinq grains d'alcali minéral, (*carbonate de ſoude*) & un peu de terre martiale (*carbonate de fer*).

La

La source dite *de la montagne* est un peu plus forte ; elle donne six grains par pinte de matière fixe de plus que celle des vignes ; savoir six grains de terre calcaire colorée par un peu de fer, & six grains d'alcali minéral, ou *natrum*. M. Fourcy admet également dans cette eau de l'alcali & de la terre ; mais celle-ci est, selon lui, en partie de la magnésie, en partie de la terre calcaire, & de la terre martiale ; il y a aussi découvert un peu de sel marin, vingt-deux grains de matière pour le tout (sans doute par pinte d'eau) ; savoir trois grains de carbonate de magnésie, quatre grains de terre calcaire, ou carbonate de chaux, quatre grains de carbonate de soude, quatre grains de muriate de soude, ou sel marin, deux grains de carbonate de fer ; tous ces principes sont tenus en dissolution par l'acide carbonique, qui y est très-abondant. On voit, d'après ce dernier résumé ; qu'il est très-aisé d'imiter cette eau par une combinaison artificielle : si l'on prend ce parti, on doit négliger de dissoudre de la craie, qui n'a pas de propriétés médicinales bien marquées, & qui ne peut que rendre l'eau factice, lourde & difficile à digérer. Telles sont les connoissances chimiques acquises sur la nature de l'eau de *Chateldon*. Il est aisé d'apprécier, d'après cette analyse, les propriétés médicinales de cette eau. Comme toutes les eaux acidules, alcalines, & martiales, elle doit être légèrement tonique, apéritive, diurétique, désobstruante, antiseptique, tempérante, raffraîchissante ; elle doit convenir dans quelques douleurs & affections de l'estomac, dans les obstructions légères & commençantes, dans les embarras des intestins & des viscères du bas-ventre, dans les fleurs blanches, la gonorrhée rebelle, la constipation opiniâtre, les vomissemens habituels : le dégoût, la perte d'appétit, la suppression du flux hémorrhoïdal, & des règles, les maladies des reins & des voies urinaires, les graviers des reins, la dysurie, & les autres symptômes qui en sont la suite. En général on peut l'employer avec avantage dans un grand nombre de maladies différentes ; mais elle ne doit pas être regardée comme spécifique dans la gonorrhée, les vents, les suppressions de règles, & sur-tout dans les maladies calculeuses, les fleurs blanches, la stérilité, & la vérole, comme paroît le croire M. Desbrets, qui a beaucoup trop vanté l'eau de *Chateldon*. C'est une erreur que peu de médecins des eaux minérales ont su éviter, que la prodigalité des éloges donnés à ces médicamens naturels. L'intérêt personnel a souvent grossi pour eux la vérité ; à les entendre il n'y auroit aucune maladie incurable, par la médecine des eaux minérales. Ces annonces fastueuses ne séduisent pas les médecins aussi sages qu'ils sont éclairés. En accordant aux eaux les propriétés utiles qu'elles ont réellement, ils ne doivent ni les regarder, ni les présenter aux malades comme des remèdes universels, comme des panacées immanquables. Ils doivent toujours se rappeller cette vérité née de l'expérience d'un grand nombre de siècles, qu'il y a très-peu de spécifiques, qu'il n'en existe même aucun qui soit strictement & absolument un spécifique. D'ailleurs, en ôtant à l'eau de *Chateldon* les vertus presque miraculeuses que M. Desbrets lui a attribuées, il lui reste encore assez de propriétés utiles pour la rendre très-recommandable ; c'est une des eaux de la France qui ressemble le plus à l'eau si célèbre de Spa. Raulin, dans son *parallèle*, a eu bien raison de la comparer à celle-ci, quoiqu'il ne soit pas exact de dire qu'elle lui est entièrement préférable. L'eau de *Chateldon*, comme toutes les eaux gazeuses, ou acidules, peut être prise en assez grande quantité, sans que les malades en soient fatigués ; elle passe vîte & facilement, elle pousse fortement par les urines. On en boit, sans mal, plusieurs pintes dans la matinée ; on la prend pendant ses repas ; on la mêle avec le vin, avec le lait, &c. Par le transport elle perd, comme toutes les eaux gazeuses & acidules ; mais si on la renferme dans des bouteilles bien bouchées, & si on la transporte dans des saisons froides, l'eau de *Chateldon* conserve la plus grande partie de ses principes & de ses vertus.

(M. Fourcroy.)

CHATELGUYON. (Lande) (*Mat. méd.*)

Chatelguyon est un petit village de la Limagne, partie de la Basse-Auvergne, le long de l'Allier, situé au pied d'une petite montagne, à une lieue nord-est de Riom, & à une demi-lieue de la grande route de cette ville. Il y a cinq sources d'eau chaude qui sourdent à 500 pas environ de *Chatelguyon*. De ces cinq sources, une seule est distinguée par le nom de *fontaine d'Asan*. La température de ces eaux est entre 20 & 24 degrés du thermomètre de Réaumur.

Il y a plus d'un siècle que l'eau de *Chatelguyon* est connue, même loin de son pays. C'est une de celles dont Duclos a publié l'analyse, dans ses observations sur les eaux minérales de la France, faites en 1670 & 1671. L'eau de *Chatelguyon* lui a donné, par l'évaporation, des pellicules blanches, épaisses, qui se précipitoient en grosses écailles & qui pesoient $\frac{1}{172}$ du poids de l'eau ; la moitié de ce produit, qu'on nommoit alors *résidence*, étoit, suivant lui, de la terre, & l'autre moitié, un sel âcre, semblable, dit-il, à cette portion du sel marin qui ne se condense, ni au froid, ni à l'humidité. M. Dufour en a fait une seconde analyse, insérée dans le Traité de Raulin sur les eaux minérales, publié en 1774. Il l'a trouvée imprégnée d'un fluide élastique, de fer, de terre calcaire, de sel marin & de sel d'Epsom. M. Cadet, de l'Académie Royale des Sciences & le dernier chimiste qui ait examiné l'eau de *Chatelguyon*, est celui qui en a donné l'analyse la plus exacte ; c'est d'après ce dernier chimiste que nous exposerons ici la nature de cette eau minérale.

L'eau de *Chatelguyon* a le goût vif, aigrelet & piquant de celles de Spa, de Seltz, &c. Elle laisse cependant une saveur amère, que l'on ne remarque

point dans ces dernières. Cette eau, mise sur le feu, bout promptement; il s'en échappe une grande quantité de bulles d'acide carbonique; dont la volatilisation donne lieu à la précipitation d'une terre qui trouble la transparence du liquide. Après avoir séparé ce dépôt & évaporé la liqueur, on en a obtenu du sel marin ou muriate, & du sel d'Epsom ou sulfate de magnésie. Quatorze livres de cette eau ont donné à M. Cadet 8 à 10 grains de carbonate de fer, cinq gros & demi de muriate de soude ou sel marin, un gros de sulfate de magnésie ou de sel d'Epsom, & près de quatre gros d'un mélange de carbonate de chaux & de carbonate de magnésie. Ces deux derniers sels terreux, ainsi que le fer, étoient tenus en dissolution dans l'eau par une grande quantité d'acide carbonique. Aussi, pour imiter ces eaux, M. Duchanoy prescrit de dissoudre par pinte d'eau commune, chauffée à 24 degrés, cinquante-cinq grains de sel commun ou muriate de soude, quelques grains (10 à 12) de sel d'Epsom ou sulfate de magnésie; de les imprégner ensuite d'acide carbonique, & d'y ajouter les terres calcaire, magnésienne & le fer dans les proportions indiquées. On doit chauffer l'eau au bain-marie, avant d'en faire usage; il est donc inutile de la chauffer à 24 degrés pour la laisser refroidir ensuite; d'ailleurs, cette chaleur s'opposeroit à la dissolution du gaz acide carbonique par l'eau.

On peut estimer, d'après les principes contenus dans cette eau, les vertus qui lui sont propres. L'acide carbonique les rend diurétiques, rafraîchissantes, anti-septiques, légèrement incisives & calmantes. Elles doivent aux terres absorbantes une qualité antacide ou propre à absorber & à détruire les aigres des premières voies. Le muriate de soude & le sulfate de magnésie qu'elle contient, lui communiquent la propriété laxative & incisive. On la prescrit avec succès dans plusieurs dérangemens d'estomac, le dégoût, la lenteur des digestions, la douleur cardialgique; dans les embarras des viscères du bas-ventre, les coliques bilieuses & hépatiques; dans les fièvres intermittentes, opiniâtres; dans les cachexies, la jaunisse, les fleurs blanches, les affections nerveuses; elle convient à un plus grand nombre de sujets & dans plus de maladies que l'eau de Vichy, avec laquelle on l'a mal-à-propos comparée. C'est une très-bonne boisson ordinaire dans les fièvres putrides & malignes, dans les fièvres intermittentes, dans les douleurs de goutte, même dans celles qui attaquent les viscères.

Quelques verres, & sur-tout la quantité d'une pinte d'eau de *Chatelguyon*, produisent deux ou trois évacuations par le bas. Lorsqu'on la prend comme purgative, il faut en porter la dose à une pinte & demie ou deux pintes par jour, & la continuer plusieurs jours de suite. On peut les prescrire à tous les tempéramens, à tous les âges. Ses vertus sont beaucoup plus exaltées, beaucoup plus puissantes à la source que dans les lieux éloignés où on l'a transportée; ce qui dépend de ce qu'elle perd par le transport la plus grande partie de son acide carbonique.

(M. Fourcroy.)

CHATENOI ou KESTENHOLTZ. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville à neuf lieues sud-ouest de Strasbourg, à une lieue de Schélestadt. La source d'eaux minérales est auprès de *Chatenoi*, au pied de la montagne *Hanenberg*. Elles sont froides.

Kurschner a donné, en 1760, une Dissertation latine sur ces eaux. On en a une autre de 1769, de M. Guérin. Elles sont d'accord toutes deux sur l'analyse & les vertus de ces eaux, qui contiennent de l'air, du sel de Glauber, du sel marin, de la terre calcaire, de la terre vitrifiable & un peu de bitume.

Ces eaux sont présentées comme stimulantes, incisives, apéritives, adoucissantes, relâchantes, détersives, légèrement digestives, fortement délayantes, & extérieurement efficaces dans la gale & les douleurs des membres. (M. Macquart.)

CHATILLON. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville, à environ deux lieues est-sud-est de Die dans le Dauphiné, & à onze lieues de Montélimar. La source minérale est dans un sol bitumineux & noirâtre.

On trouve dans la *Gazette Salutaire* de 1774, n°. 27, l'extrait d'un Mémoire sur les eaux minérales du Dauphiné, par M. Nicolas; il y est parlé des eaux de *Chatillon*. Leurs qualités sensibles & quelques légers essais conduisent cet auteur à les regarder comme sulphureuses. (M. Macquart.)

CHATOUILLEMENT, f. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe VI. *Percepta*. Impressions dépendantes de la sensibilité.

Ordre III. Sensations.

Section I. Sens du tact en général.

On donne le nom de *chatouillement* à un attouchement particulier qui porte sur la peau une impression différente, suivant qu'il est plus ou moins fort. Lorsque le *chatouillement* est léger, alors l'affection qu'on éprouve est douce, agréable, excite un léger mouvement dans les parties touchées, & souvent fait rire. Mais si le *chatouillement* est trop long-temps continué ou trop fortement, alors l'impression qui en est la suite est d'autant plus forte: elle dégénère assez pour ébranler désagréablement

les nerfs & la sensibilité. La circulation & les mouvemens musculaires se font irrégulièrement ; l'ame même & la raison perdent leur empire ; toute la machine est dans un état violent qui est accompagné de cris, de douleurs, de spasmes, de convulsions, de vomissemens, de priapisme, d'évacuations involontaires de l'urine & de la semence ; enfin, on a vu plus d'une fois cet état contre nature suivi de la mort.

L'agitation que produit le *chatouillement* est d'autant plus grande, qu'elle a lieu sur des individus plus délicats, plus sensibles & plus irritables, dont les fibres sont plus déliées, plus vibratiles ; & l'affection sera encore portée beaucoup plus loin, si le *chatouillement* se fait par surprise, & dans le moment où elles s'y attendent le moins. Ce que nous venons de dire suffit pour engager les personnes raisonnables à ne point chatouiller, & fera sentir à ceux qui ne sont point instruits des accidens qui en peuvent être la suite, qu'ils doivent se priver d'un plaisir, qui peut être si subitement changé en une douleur amère.

(M. Macquart.)

CHATRER. (*Hygiène.*)

C'est l'action de mutiler les mâles des différentes espèces d'animaux. *Voyez* Castration & Hernie.

(M. Mahon.)

CHAUD, s. m. & adj. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa*. Choses environnantes.

Ordre I. Atmosphère.

Section II. Chaleur.

En général le *chaud* désigne une température de l'atmosphère très-élevée, dans laquelle les corps éprouvent les phénomènes de la chaleur. *Voyez* Air, Chaleur & Été. (M. Macquart.)

CHAUDEAU, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens composés.

Le *chaudeau* est une sorte de brouet, ou de bouillon chaud & composé. On apportoit au roi Philippe V dans son lit, chaque matin, un *chaudeau* fait avec du lait, du vin, un ou deux jaunes d'œufs, du sucre, de la canelle, du girofle, ce qui forme une boisson blanche d'un goût assez fort, avec un certain mélange de douceur ; on y mettoit quelquefois des croûtes de pain sec & grillé.

Cette mixtion alimentaire forme un restaurant très-onctueux & très-chaud, & il est très-convenable pour réparer les forces ; il faut cependant en user modérément, parce qu'en même-temps il peut échauffer beaucoup, & même communiquer de l'acrimonie aux humeurs. (M. Macquart.)

CHAUDEBOURG. (*Eaux minérales.*)

C'est un terrein dépendant du bailliage de Thionville, situé auprès de la montagne de Habmansberch, à un quart de lieue & au couchant de Guennetrange, & à trois quarts de lieue de Thionville. La source minérale est froide.

M. Parant a donné un mémoire sur les eaux minérales de cette fontaine en 1781. (Metz, chez Joseph Antoine.) Il décrit les qualités sensibles de cette eau, son analyse par les réactifs, l'évaporation & la distillation : il conclut que dans ces eaux gazeuses & ferrugineuses, le fer est tenu en dissolution sous la forme de sel martial gazeux, & qu'elles contiennent par deux livres d'eau environ :

De fer................ 3 gr. moins $\frac{17}{25}$

Sélenite calcaire........18 gr.

Sel de sedlitz...........25 gr.

Terre calcaire.......... 1 gr. $\frac{1}{2}$

Il leur attribue les propriétés des martiaux : il les dit propres à achever la guérison des fièvres intermittentes rebelles, des jaunisses, des anciennes gonorrhées, des hydropisies, & à guérir les obstructions qui ne font que commencer.

(M. Macquart.)

CHAUDEFONTAINE. (*Eaux minérales.*)

C'est un village du bailliage de Vezoul en Franche-Comté, à trois lieues nord-est de Besançon, & à deux lieues & demie est-nord-est de Châtillon. On y trouve une source d'eau thermale qui est peu connue.

(M. Macquart.)

CHAUDEPISSE (la) est une maladie causée par une matière virulente qui attaque les parties de la génération de l'un & de l'autre sexe. Nous ne pouvons mieux faire que d'adopter complettement la description très-exacte qu'en donne Astruc (1). « Peu de jours après un commerce impur, dit ce célèbre auteur, il commence à distiller, goutte à goutte,

(1) Traité des maladies vénériennes, t. 3, page 1.

le long de l'urètre, avec quelque sentiment de plaisir, un peu de sérosité lymphatique & visqueuse qui englue l'extrémité du conduit : le bout de l'urètre est rouge, chaud & ouvert plus qu'à l'ordinaire ; on sent dans les parties naturelles, sur-tout en urinant, un chatouillement inaccoutumé, avec une certaine chaleur qui approche de la douleur. »

« La maladie augmente ensuite peu-à-peu ; il survient une tension, une roideur, une dureté involontaire & douloureuse de la verge ; il coule beaucoup de gouttes épaisses de semence ou d'humeur séminale, sur-tout après avoir uriné ; la vessie se resserre fortement ; la difficulté d'uriner croît de jour en jour avec un sentiment d'acrimonie & de chaleur mordicante dans tout l'urètre. »

« Tous ces symptômes deviennent dans la suite plus violens ; le périnée est enflé, chaud, douloureux, lorsqu'on le presse. Le malade est tourmenté, en urinant, d'une cuisson fâcheuse ; il y a une érection fréquente, involontaire, douloureuse, avec un sentiment de forte constriction de la verge, laquelle se recourbe même quelquefois ; il coule beaucoup de semence ou d'humeur séminale, chaude, délayée, âcre ; tantôt de couleur cendrée & semblable à du pus ; tantôt marquée de points de rayes, de filamens sanguins ; tantôt fétide, jaune, verte, véritablement purulente. »

« Enfin, la chaleur se rallentissant, tous les symptômes s'adoucissant peu-à-peu, l'humeur de la gonorrhée coule plus doucement ; elle est plus blanche, plus épaisse, & la source s'épuisant insensiblement, elle cesse tout-à-fait de couler, après avoir jetté auparavant quantité de flocons lymphatiques, très-petits, & qui nagent dans l'urine. »

« Ce qui arrive aux hommes se rencontre presque de même dans les femmes ; car, peu de jours après qu'elles ont contracté le mal, leurs parties naturelles sont arrosées d'une humidité extraordinaire ; elles ressentent à la vulve une démangeaison fréquente, accompagnée de chaleur, & cette démangeaison approche de plus en plus chaque jour de l'ardeur d'urine. »

« La chaleur, l'ardeur, la rougeur, la douleur du vagin étant ensuite augmentées, elles sentent en urinant une acrimonie brûlante, moins vive cependant d'ordinaire qu'aux hommes ; il y a écoulement abondant d'humeur séminale, chaude, liquide, âcre, quelquefois semblable à du pus, d'autrefois sanguinolente, d'autrefois jaune, verte, fétide & vraiment purulente. »

« La phlogose du vagin & des parties voisines venant après cela à diminuer peu-à-peu de même que la difficulté d'uriner, il coule encore pendant quelque temps une humeur qui devient plus blanche chaque jour, jusqu'à ce qu'enfin elle s'épuise, après avoir jetté de petits flocons lymphatiques qui nagent dans l'urine. »

Telle est la description de la *chaudepisse* & des différens périodes qu'elle parcourt. Chez les hommes, c'est une inflammation quelquefois très-violente ; mais le plus souvent, ce n'est qu'un engorgement ou une véritable fluxion des prostrates, du vérumontanum & de la tunique interne du canal de l'urètre, tapissée d'une infinité de glandes, appellées *glandes de Cowper*. On voit, mais plus rarement, la *chaudepisse* produite ou entretenue par des ulcères à la même partie & à la fosse naviculaire : quelquefois la *chaudepisse* attaque les vésicules séminales, & elle en corrode les émonctoires ; elle est alors de la plus mauvaise espèce.

Chez les femmes, le siège de la *chaudepisse* est également au canal de l'urètre & à toutes les glandes qui tapissent le vagin ; elle ne fait pas de si grands ravages dans les femmes que dans les hommes ; les premières peuvent vivre long-temps avec cette maladie ; mais elle devient quelquefois funeste aux hommes, quand ils négligent d'y apporter remède.

Quoique cette maladie soit communément plus orageuse chez les hommes, elle se termine cependant plus promptement chez eux que chez les femmes ; celles-ci conservent plus fréquemment, même après la destruction du virus, un écoulement qu'on confond mal-à-propos avec les fleurs blanches.

Il existe aussi quelquefois aux nymphes & aux grandes lèvres des petits points suppurans, presqu'imperceptibles, d'où découle une matière qui abreuve continuellement toute la vulve & qu'on confond avec l'écoulement de la *chaudepisse* : mais quand on examine de près ces petits points, on voit que ce sont les extrémités de petits sinus fistuleux ; & quant au moyen d'une sonde creuse, très-mince, on les ouvre jusqu'au fond, on en procure bientôt la cicatrisation, & le prétendu écoulement tarit. Nous en avons fait assez fréquemment l'observation dans les maisons de santé, dont l'inspection médicale nous avoit été confiée, & nous n'en avons pas lu de pareilles dans aucun auteur.

On peut mettre aussi au nombre des *chaudepisses* vénériennes celles que l'on appelle *sèches*, quoiqu'elles soient plus rares. Les principaux symptômes sont une dysurie jointe à un sentiment d'acrimonie brûlante, sans aucun écoulement de semence, ni de pus : la dysurie est quelquefois accompagnée de strangurie, de la chaleur, de la rougeur, de la douleur & de l'enflure du périnée, & souvent de toute la verge. Quand cette maladie est essentielle, c'est une inflammation érésipélateuse violente des prostrates, des vésicules séminaires qui se propage souvent jusqu'au col de la vessie, mais souvent elle n'est que symptômatique ; elle précède alors & annonce une *chaudepisse* virulente, humide, de mauvais caractère.

La *chaudepisse* sèche est toujours plus dangereuse que celle qui est accompagnée d'un écoulement, parce que le virus, étant retenu, augmente nécessairement de volume & acquiert journellement plus d'acrimonie; ce qui est souvent la cause des plus grands désordres dans les parties affectées, & peut produire la suppuration des prostates, des vésicules séminaires, des abcès au périnée, ou même la gangrène, quand une résolution prompte ne prévient pas tous ces malheurs.

Les femmes sont également sujettes à cette espèce de *chaudepisse*.

La *chaudepisse* bâtarde est d'une toute autre espèce; dans cette maladie, assez fréquente chez les hommes, il sort souvent, avec abondance, non de l'urètre, mais des glandes sébacées qui entourent la couronne du gland, qui est douloureuse & enflammée, une humeur lymphatique un peu visqueuse & même purulente.

Le relâchement des glandes sébacées & un prépuce trop long disposent à cette maladie, qui n'est point dangereuse, à moins qu'elle ne soit négligée; dans ce dernier cas, il peut en résulter des chancres qui, devenant durs & calleux, produisent le phymosis ou même un paraphymosis, suivant que le prépuce ou le gland en sont plus particulièrement affectés.

Il ne faut pas confondre cette *chaudepisse* bâtarde avec le suintement qui arrive assez souvent aux hommes mal-propres qui négligent de se laver; ce n'est alors qu'un simple engorgement des glandes odorifères, surchargées de l'humeur, qu'elles séparent pour prévenir le desséchement de ces parties & faciliter le coït, sans qu'il y ait la moindre virulence. Quand, néanmoins, on n'y remédie pas à temps par des lotions émollientes ou par des bains locaux, on risque de voir augmenter & dégénérer cet écoulement; il en peut résulter des aphthes douloureux & un phymosis. Mais ces accidens sont bientôt calmés, & ils n'exigent aucun autre remède que ceux proposés, & quelquefois la saignée & des injections entre le gland & le prépuce, quand ces parties sont un peu phlogosés.

Quoiqu'on s'habitue à donner indifféremment le nom de *gonorrhée* à la *chaudepisse* virulente, ce sont cependant deux maladies différentes, & qu'il est important de ne pas confondre. On vient de voir les symptômes de la *chaudepisse*; ceux de la gonorrhée ne consistent que dans un écoulement involontaire d'humeur séminale ou simplement lymphatique, sans aucune virulence; elle est souvent la suite d'une *chaudepisse* maltraitée. Cet écoulement, souvent difficile à tarir, a beaucoup de ressemblance avec les fleurs blanches des femmes; il dure plusieurs années, ou même toute la vie; ce qui suffit pour prouver que ce n'est point un flux de semence; sans quoi, les personnes qui l'éprouvent tomberoient nécessairement dans la consomption, comme ceux qui font un trop grand usage des femmes, ou qui ont la malheureuse habitude de la masturbation.

La gonorrhée est aussi quelquefois produite par le trop grand relâchement des vaisseaux spermatiques, ou des parties qui les avoisinent. Ceux en qui elle est habituelle deviennent foibles, pâles, languissans; ils éprouvent une pesanteur dans tous les membres, un engourdissement dans les jambes, & si elle dure trop long-temps, & qu'elle produise l'atonie des parties solides, elle peut se terminer par la paralysie.

Il faut distinguer la *chaudepisse* en primitive & en consécutive.

La première arrive quelques jours après un commerce impur; elle est communément accompagnée de cuissons & de phlogose. Celle qui est consécutive succède aux différens symptômes qu'on a éprouvés après un commerce impur, comme chancres, poulains, &c. C'est un évènement assez rare. On peut mettre au rang de la *chaudepisse* consécutive un suintement douloureux qui arrive quelquefois aux enfans de l'un & de l'autre sexe, quelques jours après leur naissance, quand ils sont nés de parens attaqués de la maladie vénérienne, quand la mère n'a subi aucun traitement pendant sa grossesse, ou quand elle a été mal guérie.

Quoique la *chaudepisse* ne soit regardée que comme le premier degré du mal vénérien, c'est néanmoins toujours une maladie sérieuse, & souvent très-difficile à guérir.

Pour y parvenir, il faut commencer par calmer les symptômes inflammatoires, pour s'occuper ensuite de la destruction du virus & parvenir à tarir, sans risque, l'écoulement.

On remplit la première de ces vues par les saignées plus ou moins répétées, suivant l'exigence des cas, par des bains émolliens, par des fomentations de même genre & par une boisson copieuse de petit lait, d'eau de veau, d'eau de poulet ou de tisane de graine de lin & de guimauve; il faut avoir l'attention d'éviter en ce cas la constipation ou d'y remédier promptement, pour éviter la compression que des excrémens durcis feroient sur le col de la vessie & sur les prostates; ce qui ne pourroit qu'augmenter les douleurs & l'engorgement.

La boisson doit être abondante, quand l'inflammation est considérable; mais si elle cède promptement aux saignées & à ce moyen, il ne faut pas la pousser trop loin, comme on le fait souvent, parce qu'il en résulte quelquefois un trop grand relâchement qui éternise l'écoulement.

Quand l'inflammation est calmée, quand les urines coulent aisément & sans douleur, & quand l'écoule-

ment de la matière gonorrhoïque se fait librement, alors il faut s'occuper, sans tarder, des moyens de détruire le virus: quelques-uns pensent que cette précaution est inutile; que quand les premiers accidens ont disparu, il suffit de faire couler long-temps la *chaudepisse*, & ne l'arrêter que quand la matière est blanche & épaisse; & que cet écoulement doit être regardé comme une crise qui termine avantageusement la maladie; mais nous ne pouvons être de cet avis que par rapport aux *chaudepisses* bénignes, & qui ne sont accompagnées d'aucuns accidens; car pour celles qui sont inflammatoires, & dont l'écoulement est verdâtre, nous croyons que cette matière en est le symptôme le plus essentiel, qu'elle est véritablement virulente; qu'elle peut aisément être resorbée par les vaisseaux voisins & transmise à la masse du sang, & que la répercussion s'en fait même souvent & peut être provoquée par un mauvais traitement; d'ailleurs, quand le virus s'est communiqué à cette partie, qui peut assurer qu'il n'en est pas passé quelque portion dans la masse du sang qui peut l'avoir infectée? C'est ce qu'on remarque quelquefois, & ce dont on ne peut douter, quand, après un mois de traitement de la *chaudepisse* par les moyens ordinaires, on voit paroître des chancres, des poulains, ou des excroissances fongueuses qui caractérisent ordinairement la vérole; la matière qui les produit n'avoit donné avant ce temps aucun signe évident de son existence, quoiqu'elle existât essentiellement dans le torrent de la circulation.

L'expérience est ici d'accord avec les principes, & les personnes qui se sont occupées de la guérison des maladies vénériennes ont vu souvent la vérole, la plus confirmée, succéder à cette première maladie qu'on avoit regardée comme une bagatelle, ou, comme on le dit assez légèrement, comme une galanterie, quand on s'est contenté d'employer les boissons, les purgatifs & les toniques pour s'en guérir, sans s'embarrasser du virus qui l'avoit accompagné ou produit: au lieu qu'il n'est jamais arrivé de récidive, quand, après avoir calmé les premiers symptômes, ils se sont attachés à la destruction radicale du virus, avant de penser à tarir l'écoulement.

C'est pourquoi nous croyons qu'on doit en ce cas administrer le mercure aux personnes attaquées de la *chaudepisse*, ou sous la forme de frictions, ou sous la forme saline en tisane, ou sous la forme sèche en opiat & en pillules, en observant que de tous ces moyens, les frictions sont le moins convenable, parce qu'il en résulte presque nécessairement le relâchement & le baillement des vaisseaux qui en reçoivent l'impression; ce qui devient un obstacle à la guérison radicale de la *chaudepisse* ou au dessèchement de l'écoulement qui en est le symptôme essentiel, & qui subsiste encore quelquefois assez long-temps, quoique le virus soit détruit.

En proposant le mercure comme un moyen nécessaire à la guérison de la *chaudepisse*, nous ne pensons pas qu'il faille l'employer dans la même quantité & dans le même ordre que quand on a à traiter la vérole, à moins que cette dernière maladie ne soit jointe à la première; mais comme cela n'arrive pas toujours, il suffit de quelques frictions locales appliquées aux aînes, aux cuisses, & au périnée; & si rien ne contredit l'emploi du sublimé corrosif, si supérieurement indiqué dans cette maladie, on se gouvernera, pour la dose & pour la manière de l'administrer, suivant l'avis des personnes de l'art auxquelles on aura donné sa confiance; il en est de même des opiats & pilules mercurielles, soit qu'elles soient faites avec le mercure doux, la panacée, ou le mercure crud éteint avec les gommes, le miel, & la térébenthine: mais on ne sauroit trop répéter que ces différentes méthodes d'administrer le mercure sont subordonnées aux circonstances, à l'état reconnu de la maladie, au tempérament du malade, & qu'il faut savoir apprécier toutes les différences qu'elles supposent pour se déterminer avec sûreté; ce qui exclut nécessairement tout traitement uniforme, & ce qui suffit pour prouver qu'il seroit dangereux de vouloir se traiter soi-même, comme quelques personnes le prétendent, & comme quelques autres le pratiquent assez légèrement, pour ne rien dire de plus.

Quand on a employé avec succès les premiers remèdes contre l'inflammation, l'engorgement, & ensuite ceux contre la virulence de la *chaudepisse*, il ne reste plus qu'à en procurer le dessèchement; c'est la dernière indication, mais quelquefois la plus difficile à remplir. En effet, l'engorgement primitif, les boissons émollientes, mucilagineuses, émulsives, les bains, souvent indispensables, mais dont on abuse aussi quelquefois dans cette maladie, sous prétexte de calmer les douleurs, & de faciliter l'écoulement, produisent presque nécessairement un relâchement qui, s'il continue, cède ensuite difficilement aux remèdes toniques, quand il faut l'arrêter; & cependant il faut absolument éviter de se servir, en ce cas, de ceux qui sont stiptiques, & que l'on tire du vitriol, du plomb, ou de l'alun; & il ne faut même employer qu'avec circonspection les substances résineuses concrètes, comme le sangdragon, non plus que les baumes, comme celui de Canada, de Copahu, ou la térébenthine; les décoctions vulnéraires astringentes, les sudorifiques, les terres absorbantes, n'ont pas le même inconvénient; mais elles produisent rarement un effet prompt & suffisant. Le moyen sur lequel il faut le plus insister dans ce cas, c'est sur les purgatifs; mais il faut éviter ceux qui sont âcres & drastiques, qui peuvent irriter les intestins, exciter des superpurgations, & même la dyssenterie; les purgatifs simplement toniques, comme les tamarins, la rhubarbe, les mirobolans joints au syrop de chicorée composé, & au sel de Glaubert, ou autres de même espèce, quand ils sont prudemment répétés, suffisent ordinairement pour procurer une dérivation avantageuse de l'humeur gonorrhoïque, & insensiblement

sa dessication. Les eaux minérales ferrugineuses, comme celles de Passy, de Forges, de Pougues, de Spa, & autres de même genre, sont des remèdes sur lesquels il faut le plus compter pour terminer heureusement cet écoulement, & ces remèdes n'ont aucun inconvénient, quand préalablement le virus est détruit; ils peuvent même être employés avec succès, coupés avec le lait de vache, quand le malade affoibli & amaigri par l'abondance de l'écoulement, ou par sa durée, menace de tomber dans l'éthysie & le marasme; il faut même alors joindre à ces remèdes la diète blanche, les farineux, & les antiseptiques les plus doux.

Mais de tous les moyens, le plus dangereux, & celui dont on abuse le plus souvent pour tarir l'écoulement gonorrhoïque, ce sont les injections astringentes; c'est un remède pernicieux qui produit la vérole, quand il est employé prématurément, & quelquefois des maladies de l'urèthre très-désagréables, quand on ne s'en sert qu'après la destruction du virus. Il résulte en effet, de ces remèdes imprudens, une constriction nécessaire de l'urèthre qui, ne pouvant jamais être générale & uniforme, excite dans les points plus directement soumis à son action une irritation, une coarctation qui en produit d'abord le rétrécissement, gêne ensuite les liqueurs, & donne naissance à ces excroissances fongueuses, connues sous le nom de *carnosités*, qui insensiblement grossissent, se durcissent, & font un obstacle quelquefois invincible à l'éjection des urines; les moyens qu'il faut employer pour résoudre ces excroissances, quand elles sont encore susceptibles de s'affaisser & de se détruire par une compression méchanique, ou de les faire suppurer si elles sont irrésolubles, sont les bougies; mais elles ne sont pas elles-mêmes sans inconvénient. Consulter à ce sujet les articles CARNOSITÉS & BOUGIES.

C'est par la même raison, & je la crois plus concluante encore, qu'il faut éviter les injections faites avec l'alcali caustique, dissous dans l'eau, auquel on joint quelques grains de camphre, sous prétexte de tarir promptement l'écoulement gonorrhoïque, & de travailler ensuite avec plus de célérité & de sûreté à la guérison radicale de la vérole, qu'on a bien compris devoir être nécessairement résultante de ce traitement. Quoique ce remède, donné d'abord comme un préservatif, ait été présenté avec intelligence par un médecin connu, & qui mérite sa réputation, & que par le ressort qu'il imprime à la fibre, il doive nécessairement en résulter une augmentation considérable, prématurée, & en quelque sorte avantageuse de l'écoulement, & une dissolution du mucus épaissi, qui entraîne tout le virus qui s'y est incorporé & comme assimilé; on conçoit qu'il ne peut tout au plus convenir qu'aux gonorrhées douces & bénignes, & qu'il causeroit les plus grands accidens à celles qui seroient accompagnées d'inflammation: ce seroit bien pis s'il y avoit ulcération aux prostates, & autres glandes qui tapissent l'urètre. Qu'on juge de l'impression que doit produire, en ce cas, un remède aussi caustique, & des suites fâcheuses & nécessaires de cette imprudente application? Ces injections stimulantes, en irritant trop vivement les vaisseaux excrétoires de l'urètre, ne pourroient-elles pas même, contre le vœu de leur auteur, empêcher de paroître, ou supprimer totalement l'évacuation, qu'on a tant d'intérêt d'exciter ou d'entretenir, & occasionner par-là le reflux du virus dans la masse du sang: car, en avouant que le premier degré de l'irritation n'est qu'une augmentation du ton des solides, qui les oblige à se contracter plus souvent, & qu'il doit résulter de cette impression l'évacuation plus abondante des liqueurs contenues; on ne peut guère déterminer le point juste qui ne doit produire que cet effet, & on comprend qu'à mesure que la cause agit, l'irritation acquiert de nouvelles forces, & parvient enfin assez promptement au degré qui prépare & caractérise ensuite l'inflammation: alors les parties engorgées se trouvent nécessairement plus rapprochées, & cet effet oblitère au moins, pour le moment, les vaisseaux excrétoires de l'urètre, comme les plus immédiatement exposés à l'impression active du caustique. Un instant d'erreur peut donc, en ce cas, faire assez promptement dégénérer la gonorrhée en vérole, & le préservatif, qui auroit occasionné cette malheureuse métastase, seroit bien éloigné de mériter ce nom.

C'est en vain que, pour donner plus de poids à ce systême, on s'autorise de la pratique journalière des médecins dans la cure de l'esquinancie; il n'est pas douteux que, quand l'esquinancie est occasionnée ou entretenue par un mucus épaissi & surabondant, il ne faille stimuler les parties de la gorge qui en sont surchargées, & diviser le mucus par des remèdes actifs d'une nature approchante de celle de l'alcali caustique: mais on ne se sert de ces remèdes qu'avec la plus grande circonspection, que lorsqu'il n'y a pas le plus léger soupçon d'inflammation, ou quand une espèce d'atonie, plus dangereuse encore, paroît vouloir lui succéder. Ainsi, pour tirer une conséquence analogique, il faudroit que les faits & les circonstances fussent absolument pareils; ce qui peut arriver, à la vérité, quelquefois au commencement des gonorrhées bénignes, ou même à la fin de celles qui sont rebelles à tous les remèdes, ou qui ont été mal traitées, & dont l'écoulement ne peut tarir par le relâchement prodigieux qui accompagne l'engorgement, ou qui lui succède. Mais dans ces sortes de cas privilégiés, qui sera le juge du degré de sensibilité requis, pour ne produire précisément que l'expression forcée de la mucosité & le dessèchement des glandes, sans trop les resserrer & sans enflammer l'urètre? Celui qui auroit l'imprudence de se livrer à un exercice aussi dangereux, & de le répéter au gré de sa passion ou de sa confiance, s'il échappoit à l'inflammation qu'il doit produire, ne peut guères éviter de tomber dans l'excès opposé, & en fatiguant habituellement ces parties dilatées, il doit insensi-

blement en produire le raccorniſſement & s'attendre à toutes les maladies qui en ſont les ſuites. *Voyez* Bougies, Carnosités.

Il exiſte ſouvent une maladie plus grave que la *chaudepiſſe*, quand elle diſparoît ſpontanément par un mauvais régime ou quelqu'exercice violent, ou quand on l'a ſupprimée par des aſtringens. Alors la matière gonorrhoïque reflue ſur le teſticule, y produit de l'engorgement, de l'inflammation qui n'eſt jamais ſans danger; on dit alors fort improprement que la *chaudepiſſe* eſt tombée dans les bourſes; il faut promptement recourir aux ſaignées, aux cataplaſmes émolliens, aux boiſſons de même genre; & quand l'inflammation eſt calmée, rendre les cataplaſmes un peu toniques en ſubſtituant au lait la liqueur végéto-minérale pour reſſerrer les vaiſſeaux & déterminer la matière gonorrhoïque à reprendre ſon premier cours. Cet accident eſt ſouvent ſuivi de la vérole, & on ne peut guères éviter, même quand il eſt calmé, de paſſer par les grands remèdes. *Voyez* Vérole, Traitement.

Quand la *chaudepiſſe* ſe ſupprime tout d'un coup, il arrive quelquefois que l'humeur ſe jette aſſez promptement ſur les yeux; qu'elle y cauſe une inflammation, un larmoyement inquiétant; il faut alors, ſans perdre de temps, employer les ſaignées du pied, les demi-bains, ſucceſſivement les purgatifs doux, & appliquer ſur les yeux un collyre rafraîchiſſant & rendu tonique par l'extrait de Saturne & le camphre; mais ſi ces moyens étoient inſuffiſans, les frictions mercurielles ſont d'une néceſſité urgente, & il faut y recourir comme au ſeul moyen capable de faire reparoître la gonorrhée, ou de débarraſſer les yeux de l'humeur virulente qui les afflige; malgré cela, on eſt quelquefois obligé d'appliquer un véſicatoire pour concourir à détourner l'humeur, tandis qu'on travaille à la corriger.

On doit ſe convaincre par ce détail, que le traitement de la *chaudepiſſe* eſt ſouvent difficile, & qu'il mérite la plus grande attention, & que quand il eſt négligé ou mal conçu, cette maladie eſt accompagné ou ſuivie des plus grands accidens qui rendent ſouvent le reſte de la vie inſupportable.

(M. de Horne.)

CHAUDES-AIGUES. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une petite ville de la Haute-Auvergne, ſituée entre deux montagnes, ſur la rivière de Remontacou, à deux lieues de Roubelet, & à quatre de Saint-Flour. Cette ville eſt environnée d'eaux minérales chaudes.

On y trouve, 1°. la fontaine *du parc*, au bas & ſur la pente de la montagne occidentale: c'eſt la plus abondante, & elle ſort par un aqueduc de pierre.

2°. Une douzaine d'autres ſources dans les environs de celle du parc.

3°. Pluſieurs autres ſources du côté oppoſé de la rivière, en la remontant à environ deux cens pas de la ville; parmi ces ſources, on diſtingue celle de la grotte du moulin *du ban* ou *bain*.

On trouve dans les Œuvres de M. Boſc d'Antic, (*Paris*, 1780, *in*-12, 2 vol.) un examen des eaux de *Chaudes-Aigues*. D'après l'analyſe par les réactifs & l'évaporation, l'auteur croit que ces eaux n'ont ni ſoufre pur, ni foie de ſoufre, ni nitre; qu'on n'y apperçoit qu'un ſoupçon de fer; qu'elles contiennent du ſel marin en diſſolution, du ſel alcali fixe minéral, en petite quantité; il croit que ces principes ſont trop peu abondans pour qu'on doive en attendre des effets très-grands; mais il préſume que les cures qu'elles opèrent ſont bien plutôt l'effet de la pureté de ces eaux, du bain chaud & de l'étuve, que des ſubſtances minérales qu'elles contiennent.

(M. Macquart.)

CHAUDES-EAUX. (*Mat. méd.*)

Les anciens auteurs de matière médicale nomment *chaudes-eaux* les eaux thermales. *Voyez* ce mot.

(M. Fourcroy.)

CHAUDIERE. (*Mat. méd.*)

Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe la forme & les uſages d'une *chaudière* dans les arts. En pharmacie, c'eſt un vaiſſeau également utile pour les décoctions en grand, les évaporations, &c. Il ſeroit à deſirer que celles de cuivre fuſſent entièrement bannies des laboratoires où l'on prépare les médicamens, & qu'on pût toujours ſe ſervir des *chaudières* de fonte de fer. Dans les cas où ce dernier métal peut être attaqué par les ſubſtances qu'on y traite, il n'y a d'autres reſſources, à la vérité, que d'employer celles de cuivre; il eſt en effet preſque impoſſible de ſe procurer des vaiſſeaux d'argent, d'un auſſi grand diamètre; mais on pourroit en faire fabriquer de cuivre doublé de ce métal, ſuivant le procédé de M. Domy. *Voyez* Vaisseaux.

(M. Fourcroy.)

CHAUDIERE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens. (Préparation des)

Une *chaudière* eſt un grand chaudron ou un grand vaiſſeau

vaisseau de cuivre, ou d'airain, à l'usage d'un grand nombre d'artistes, & qui est beaucoup employé dans les lieux où l'on prépare à-la-fois une grande quantité d'alimens, comme dans les collèges, les couvens, les hôpitaux; on dit en mer faire *chaudière*, pour dire faire à manger à l'équipage d'un vaisseau.

Il n'est pas besoin de répéter ici ce que nous avons dit dans d'autres endroits, relativement à la propreté & au soin extrême qu'on doit prendre de ces ustensiles. *Voyez* CHAUDRON, BATTERIE DE CUISINE.

(M. MACQUART.)

CHAUDRON, s. m. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'usage général des choses dites non naturelles, proportionnées aux besoins de l'homme.

Classe I. Règles d'hygiène pour les hommes considérés en société.

Ordre III. Règles relatives à l'usage des choses non naturelles de la troisième classe, telles que les alimens, &c.

Un *chaudron* est un vaisseau de cuivre, d'airain ou de fer, d'un usage extrêmement étendu, soit dans les pratiques de la vie domestique, soit dans les arts. Ceux dont on se sert dans les cuisines, sont suspendus par une anse de fer mobile qui sert à les placer sur le feu ou sur les crémaillières.

Ils servent à faire chauffer de l'eau, à faire cuire les alimens qu'on veut se procurer en une certaine quantité; & l'on doit veiller avec le plus grand soin à n'y pas laisser séjourner aucunes parties salines, huileuses, grasses, acides des substances qu'on y a fait cuire, si l'on ne veut pas donner naissance à du verd-de-gris & à d'autres sels délétères, qui empoisonnent ceux que de coupables négligences mettroient dans le cas d'user d'alimens cuits dans ces sortes de vases. C'est pourquoi il seroit très-avantageux de ne se servir, comme on le fait dans certaines contrées de l'Angleterre, que de vases de fer battu, imaginés en France, & employés dans cette nation pour éviter les inconvéniens des vaisseaux de cuivre. *Voyez* BATTERIE DE CUISINE. (M. MACQUART.)

CHAUFFAGE, s. m. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'usage général des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Règles d'hygiène pour les hommes réunis en société.

Ordre III. Règles relatives au genre de vie & aux climats.

Le *chauffage* est la provision de bois à brûler ou de matière combustible, qu'on fait dans un ménage pour se chauffer & pour d'autres usages.

Les matières employées au *chauffage* ne sont pas les mêmes dans tous les pays: en France & en Allemagne, on brûle communément du bois; en Angleterre, du charbon de terre; en Hollande, des tourbes; en Flandre, de la houille. Cependant, il est certain que de toutes les matières combustibles, le bois est le plus propre pour faire un bon feu pour toute sorte d'usages, si ce n'est pour les forges, où le charbon de terre & la houille sont préférables.

Le *chauffage* étant un objet de première nécessité, il faut que dans tous les lieux où l'on en a besoin, la police veille à ce que les provisions soient abondantes, à ce que le pauvre n'en soit pas sevré, parce que le prix en seroit porté trop haut. Le bois de *chauffage* doit devenir très-cher & très-rare en France, si l'on brûle dans les grandes villes autant de bois qu'on le fait, depuis que le luxe a introduit quatre ou cinq feux dans des ménages, où l'on n'en comptoit autrefois que deux, sur-tout, si l'on ne défriche pas des terres incultes, qui dans plusieurs provinces seroient très-favorables à de nouvelles plantations.

Le *chauffage* intéresse infiniment la santé des hommes, puisque sans lui ils ne pourroient facilement se soustraire, au moins dans beaucoup de pays, à l'intempérie & à la rigueur du froid; puisqu'il sert à enlever la fraîcheur des lieux bas & humides; puisqu'il est encore indispensable pour faire cuire les alimens que les hommes tirent des végétaux & des animaux.

Le bois de *chauffage*, le meilleur & celui qui fournit le plus de chaleur & de solidité, est celui de chêne & ceux de châtaignier, de frêne, de charme & d'érable.

Il est bon d'indiquer ici pour la classe la plus indigente, un *chauffage* économique qui ne coûte que très-peu. Il peut être aussi fort utile dans les endroits où le bois est très-rare, & dans les années où l'on est obligé de faire une grande consommation, à cause de la rigueur de l'hiver. Il consiste à piler du charbon qu'on mêle ensuite avec au moins un tiers de terre-glaise, semblable à celle dont les brasseurs se servent pour boucher leurs tonneaux. On pétrit le mélange très-exactement; on en forme des boules ou des espèces de brique qu'on fait bien sécher. On les allume avec du charbon; bientôt elles font un feu clair, chaud & durable; on prétend que l'on n'en emploie point d'autre dans l'appartement où se tient ordinairement la Société royale de Londres.

A l'égard du *chauffage* tiré des autres matières combustibles, *voyez* le mot CHARBON DE TERRE, avec lequel on fait un *chauffage* semblable.

(M. MACQUART.)

CHAUFFERETTE, f. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'ufage général des chofes non naturelles, proportionnel aux befoins de l'homme.

Claffe I. Règles pour les hommes réunis en fociété.

Ordre III. Règles relatives au genre de vie & aux climats.

Une *chaufferette* eft un petit coffre de bois ou de terre, garni de tôle en dedans, & percé de tous côtés pour que la chaleur puiffe fortir. On fe fert particulièrement de cet inftrument pour chauffer les pieds. Les femmes qui travaillent éloignées du feu, s'en fervent habituellement; & ce n'eft pas fans quelques inconvéniens. Lorfque les trous des *chaufferettes* font grands, ou qu'on y met beaucoup de feu, alors les femmes fe grillent les cuiffes & les jambes très-facilement, fur-tout dans les provinces, où les *chaufferettes* font très-ouvertes, & n'ont pas des petits trous rapprochés comme celles de Paris. Alors la peau devient rouge, noire, écailleufe, sèche & difforme; d'ailleurs, il arrive quelquefois que la braife n'eft pas bien allumée, ou qu'on y laiffe quelques parties de bois non-confommé, qu'on nomme *fumerons*; alors les vapeurs qui s'élèvent, peuvent caufer les plus grands accidens, & même ceux de l'afphyxie que procurent la braife & le charbon. *Voyez* ASPHYXIE, CHARBON, BRAISE. (M. MACQUART.)

CHAUFFOIR, f. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Chofes improprement dites non naturelles.

Claffe II. *Applicata.* Chofes appliquées à la furface du corps.

Ordre III. Propreté.

On donne le nom de *chauffoir* à des linges de propreté, dont les femmes font forcées de faire ufage. Il eft très-important, dans tous les cas, de recommander que ces linges foient changés très-fouvent, fur-tout chez les femmes qui ont des évacuations périodiques très-abondantes. Celles qui ont des fleurs blanches ou quelqu'efpèce d'écoulement que ce foit, étant forcées de ne pouvoir marcher fans ce genre de précaution, doivent choifir des linges affez fins pour que le frottement ne foit pas dans le cas d'excorier la peau, fi elles avoient à faire quelque peu de chemin; elles doivent en changer au moins une fois dans la journée; car fouvent, lorfqu'il es ont très-chaud, ou que la chaleur de l'atmofphère eft fort élevée, elles rifquent de répandre autour d'elles une vapeur extrêmement défagréable & malfaine: c'eft auffi pourquoi, avant de changer de linge, elles doivent fe laver, avec le plus grand foin, avec de l'eau d'une température douce.

(M. MACQUART.)

CHAUFOURNIERS. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Les *chaufourniers*, occupés pendant prefque toute l'année à travailler en plein air, & à calciner la pierre à chaux, dont ils difpofent les monceaux en voûte au-deffus du foyer qui doit contenir la matière combuftible, font expofés a toutes les intempéries de l'air, & ils en fouffrent d'autant plus, qu'ils font fouvent mouillés de fueur après avoir chargé le fourneau, & remué le bois, ou le charbon de terre enflammé. Les plâtriers font abfolument dans les mêmes circonftances; auffi les uns & les autres font-ils fujets aux catarres, aux rhumes, aux péripneumonies, aux rhumatifmes, aux fluxions, aux douleurs vagues, & à tous les maux qui dépendent de la tranfpiration fupprimée. Ils devroient être toujours couverts de gillets, ou d'étoffes de laine placées fur la peau, & ne pas refter nuds, comme ils ont coutume de le faire. Les frictions sèches, l'ufage de la broffe à peau leur font très-utiles. Les liqueurs fpiritueufes, dont ils font quelquefois excès, leur deviennent plus nuifibles qu'avantageufes, lorfqu'ils en portent l'ufage trop loin. Une boiffon d'eau, acidulée avec le vinaigre, leur conviendroit bien davantage. Dans les maladies qui les attaquent, le médecin doit fe rappeller qu'ils font épuifés par la fatigue & les fueurs, & que leur fang demande à être ménagé. Les liqueurs qui excitent une légère & égale tranfpiration, les lits bien-couverts, les béchiques légèrement incififs, les laxatifs doux, font prefque les feuls remèdes qui leur conviennent.

Un autre danger que la fuppreffion de la tranfpiration menace encore les *chaufourniers* & les *plâtriers*. En démoliffant les voûtes formées par le plâtre cuit, & la pierre à chaux calcinée, le frottement rude que les fubftances éprouvent dans le moment où ils les jettent en tas, où ils les chargent dans les voitures, en détachent des molécules qui voltigent dans l'air. Cette pouffière âcre irrite les yeux & les bronches de ces ouvriers; auffi ont-ils prefque habituellement les yeux rouges, les paupières gonflées, retournées & enflammées. Plufieurs même ont des ulcères à la bafe des cils, & des engorgemens dans les glandes de meibomius. Il en eft auffi plufieurs qui font attaqués d'une toux sèche continuelle, & qui finiffent par tomber dans l'hémoptyfie & la phthifie pulmonaire. Les mêmes maux attaquent les femmes qui débitent la chaux & broyent le plâtre pour les employer aux conftructions. Le lavage fréquent des yeux, dans de l'eau fraîche, pour enlever les molécules âcres de chaux & de plâtre, qui font diffolubles dans ce liquide, eft le meilleur remède qu'on puiffe leur adminiftrer pour prévenir ou pour calmer les maladies d'yeux auxquelles ils font expofés. Quant à la funefte impreffion de ces molécules fur les bronches & les poumons, elle eft bien plus embarraffante à détruire que la première, en raifon du lieu qu'elles occupent, & de la difficulté d'y faire parvenir les médicamens,

Peut-être la vapeur de l'eau chaude, du lait chaud, pourra-t-elle leur être utile ; les remèdes adoucissans & mucilagineux, les décoctions de racines & de feuilles de mauve, de guimauve, les dissolutions de gomme, la diète lactée sur-tout ; voilà les médicamens que nous croyons devoir recommander dans ces affections. Ils nous paroissent propres à calmer la chaleur & l'irritation continuelles que les molécules de chaux produisent sur les membranes de la trachée-artère, & des poumons, en absorbant l'eau qui en suinte, en picotant les nerfs qui s'y distribuent, & en rongeant même le tissu délicat des extrémités vasculaires qui s'y ouvrent. Les bains tièdes seront encore fort utiles aux *chaufourniers* & aux *plâtriers*, en nettoyant leur peau, en dissolvant la poussière âcre de chaux & de plâtre, dont elle est souvent chargée. Tels sont les moyens qui nous paroissent devoir réussir dans le traitement des maladies qui attaquent les *chaufourniers* & les *plâtriers*, ou diminuer, au moins, les maux auxquels ils sont sujets, en exerçant un métier qui est si utile à la société.

Nous recommandons qu'on ajoute à cet article les réflexions que fait Ramazzini sur les maladies des *plâtriers* & des *chaufourniers* ; on les trouvera au mot PLATRIERS. (M. FOURCROY.)

CHAULIEU, (*Eaux minérales.*)

C'est une paroisse du canton de Vire en Normandie, à deux lieues de cette ville : on y trouve une source d'eau minérale froide peu connue, & qu'on dit ferrugineuse. (M. MACQUART.)

CHAUMETTE, (Antoine) chirurgien du seizième siècle, intime ami de *Rondelet*, étoit de Vergesac, petit village dans le Vélay. Il s'établit au Puy, ville capitale de cette contrée, où il exerça sa profession avec honneur.

Il nous apprend lui-même qu'il avoit fait de bonnes études, & qu'il s'étoit appliqué à la médecine, avant que de se déterminer pour la chirurgie. Il ajoute même dans la préface de son *Enchiridion*, qu'il avoit étudié la première dans l'université de Montpellier, sous *Guillaume Rondelet* & *Antoine Saporta*, les deux plus habiles professeurs de ce temps-là ; qu'il étoit venu ensuite à Paris, & qu'il avoit continué ses études de médecine sous *Jacques Sylvius*, professeur au collège royal, & sous plusieurs autres médecins célèbres ; qu'il avoit fait sous ces différens maîtres d'excellens recueils, dont il se servit quand il entreprit de composer son abrégé de chirurgie ; enfin, que ses occupations, ou sa mauvaise santé, ne lui permettant point de mettre la dernière main à son ouvrage, il l'avoit confié à *Adam Fontaine*, savant médecin & homme très-versé dans toutes les sciences, qui le retoucha. Cet ouvrage, qui s'étend davantage sur les formules & l'application des médicamens que sur les observations capables d'avancer les progrès de l'art, a été plusieurs fois imprimé avec un petit traité sur la cure des maux vénériens. L'auteur y loue beaucoup le mercure dans le traitement de la vérole, & il assure qu'il en a fait un usage autant utile que fréquent, quand les remèdes ordinaires ne lui avoient pas réussi. Voici le titre sous lequel son abrégé de chirurgie a paru :

Enchiridion chirurgicum, externorum morborum remedia, tum universalia, tum particularia brevissimè complectens. Quibus morbi venerei curandi methodus probatissima accessit. Parisiis 1560, 1564, 1567, *in*-8. Lugduni, 1570, 1588, *in*-12, avec les figures des instrumens de chirurgie. Patavii, 1593, *in* 4, 1594, *in*-8. Basileæ, 1621, 1634, *in*-8. Aureliæ, 1621, *in*-8. Ibidem, 1626, *in*-8, avec un *Enchiridion practico-medico-chirurgicum* d'un auteur incertain. Lugduni, 1627, *in*-8. Genevæ, 1627, 1644, 1659, *in*-8. En italien, à Venise, 1605, *in*-8. En françois, Lyon 1600, *in*-12. En hollandois, à Amsterdam, 1640, *in*-8, de la traduction de *Gisbert Coets.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHAUMIÈRE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'usage général des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Règles d'hygiène pour l'homme, considéré en société.

Ordre II. Règles relatives aux habitations communes.

On donne le nom de *chaumières* aux petites habitations qu'occupent les pauvres gens de la campagne. S'il n'est point nécessaire à cette classe d'hommes d'être bien logés, au moins est-il indispensable qu'ils le soient sainement. Pour arriver à ce but, il faut que leurs demeures ne soient point exposées aux grands vents, que le sol n'en soit pas bas & marécageux, près des mares des eaux croupissantes, & des fumiers en putréfaction ; car alors la transpiration, ordinairement interceptée dans la constitution atmosphérique qui en est compagne, ne manque pas d'accumuler sur eux une foule de maux. *Voyez* HUMIDITÉ.

Ce n'est pas assez qu'ils soient favorisés par les avantages d'un bon air & d'un sol sec & fertile, il faut encore veiller à ce que leurs *chaumières* soient bien aérées ; le plus souvent les fenêtres en sont si petites & si mal disposées, qu'il est extrêmement difficile d'y renouveller l'air ; ce qui est un des plus grands inconvéniens, sur-tout dans les cas de maladies, & encore plus, lorsqu'elles sont épidémiques.

Il faudroit faire ensorte que toutes les *chaumières*

fussent plancheyées, que la propreté y fût observée, & qu'on éloignât du lieu où l'on passe la nuit les substances animales & végétales, qui procurent des émanations souvent fâcheuses par les différens degrés d'altération qu'elles subissent. *Voyez* les mots HABITATION, CAMPAGNE. (M. MACQUART.)

CHAUMONT. (*Eaux minérales.*)

Chaumont est un bourg de l'Anjou, de l'élection de Beaujé, à deux lieues à l'ouest de cette ville, & à trois à l'est de Beaufort.

La source minérale appelée *fontaine rouilleuse*, ou *fontaine rouillée*, selon M. Linacier, est froide, ferrugineuse & gazeuse. Elle mérite de nouvelles recherches de la part des chimistes & des médecins.

(M. MACQUART.)

CHAUSSE D'HIPPOCRATE. (*Mat. méd.*)

La *chausse d'Hippocrate* est une espèce de sac conique & très-pointu, de différente grandeur, fait avec un drap mince & peu serré, ou une espèce d'étamine, dont on se sert en pharmacie pour filtrer des liquides épais, des syrops, des émulsions, &c. On doit avoir un grand nombre de ces instrumens, afin de ne destiner chacun d'eux qu'à filtrer des préparations analogues; il est nécessaire en conséquence de les avoir étiquetés, afin de ne se point tromper dans leurs usages; enfin, il est essentiel de les bien laver chaque fois qu'on s'en sert, & d'enlever de leurs mailles toutes les matières qui pourroient s'y altérer par le séjour. On ne doit jamais oublier que la plus sévère propreté est indispensable pour toutes les opérations relatives à la préparation des médicamens. (M. FOURCROY.)

CHAUSSETTE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.* Choses appliquées à la surface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *chaussettes* forment une partie de l'habillement des jambes. Ce sont des bas de fil & de coton qu'on met ordinairement sous d'autres bas, particulièrement sous des bas de soie. Il y en a qu'on fait sans pieds, & où une espèce d'étrier retient la *chaussette* sous le talon. Les *chaussettes* sont très-commodes pour la propreté, parce qu'elles reçoivent la sueur des pieds & des jambes, sans que les bas de dessus puissent se gâter aussi facilement. Elles sont encore très-utiles pour les personnes délicates qui sont sujettes à avoir les jambes froides, ainsi que les pieds, à celles qui vont dans des endroits humides, qui ont à craindre des humeurs goutteuses & rhumatismales.

(M. MACQUART.)

CHAUSSE-TRAPE. (*Mat. méd.*) *Calcitrapa.* *Voyez* CHARDON ÉTOILÉ. (M. MACQUART.)

CHAUSSON, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.* Choses appliquées à la surface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *chaussons* font une partie du vêtement destiné pour les pieds. Ils sont en même temps un objet d'économie, de propreté & de salubrité. Comme il est peu de parties du corps qui soient sujettes à faire un exercice aussi violent & aussi répété que les pieds, il n'est pas étonnant que la transpiration en soit plus considérable que celle de presque toutes les autres parties; c'est donc pour empêcher que les bas ne soient aussitôt gâtés & pourris par la sueur abondante des pieds, qu'on met des *chaussons*; mais c'est encore pour empêcher que l'humidité extérieure, ou le froid considérable ne pénètre les pieds, qu'on porte des *chaussons*. Ceux qui sont employés par propreté, & qu'on peut mettre en tout temps, sont faits avec de la toile ou du coton. Ceux qui sont pour garantir des intempéries extérieures sont fabriqués avec de la laine qui a l'avantage, dans les temps froids, d'entretenir plus long-temps la chaleur & la transpiration insensible des pieds.

On sait que, lorsque par l'humidité & par le froid cette transpiration a été interceptée, l'humeur qui avoit coutume de se porter aux extrémités inférieures est refoulée, & se porte désavantageusement sur d'autres organes, souvent intérieurs & très-essentiels à l'existence. Il est donc de la plus grande importance de chercher à entretenir l'excrétion qui se fait par les pieds, & de tout faire pour la rappeller, lorsqu'elle a été malheureusement supprimée. On ne peut arriver plus sûrement à ce but qu'en réchauffant les pieds & en entretenant cette chaleur par des *chaussons* de laine. Il y a plus; ils peuvent être fort utiles dans certaines maladies pour appeller aux extrémités une humeur qui tourmente dans d'autres parties. Il m'est arrivé plus d'une fois de faire cesser des maux de gorge, très-opiniâtres, en conseillant à des personnes qui n'étoient pas dans l'habitude de porter des *chaussons* de laine, d'en faire préparer avec de la flanelle d'Angleterre. (M. MACQUART.)

CHAUSSURE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites improprement non naturelles.

Classe II. *Applicata.* Choses appliquées à la surface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *chaussures* forment une partie de l'habillement

qui est destiné à couvrir le pied & à le garantir du choc des corps extérieurs. On leur donne communément le nom de *souliers* dans nos climats ; quoiqu'on y soit encore chaussé avec des pantoufles, des brodequins, des bottes, des claques, des galoches, des sabots.

Aussi-tôt que l'homme a pu réfléchir à sa conservation, il a dû chercher à couvrir soigneusement une partie, au moyen de laquelle il peut se porter si facilement vers tous les objets qui ont avec lui des rapports, & qui peuvent lui être de quelque utilité. De-là le besoin des *chaussures*, qui ont été, & sont encore differentes chez les différens peuples, à raison de leurs coutumes & de leur degré d'industrie.

Un des meilleurs moyens qu'on ait imaginé pour chausser les hommes a été de se servir de la peau des animaux, qu'on prépare, qu'on tanne & qu'on durcit assez pour en former des enveloppes fermes & consistantes, qui réunissent à une assez grande légèreté assez de force pour empêcher les pieds d'être choqués par les corps extérieurs qu'ils rencontrent, au moins la plante des pieds. Il y a sur la manière d'employer les *chaussures* plusieurs réflexions très-importantes à faire, pour ne pas s'exposer à différens inconvéniens auxquels elles donnent lieu assez souvent.

Il faut être chaussé de manière que les pieds soient contenus, & qu'ils ne soient point trop serrés dans le soulier. Les deux extrémités, dans lesquelles les *chaussures* sont trop larges ou trop étroites, peuvent également causer différens accidens.

1°. Si les souliers ont plus de largeur ou de longueur qu'il ne faut, le pied vacille, se meurtrit, tourne aisément dans les mouvemens brusques ; & on voit assez souvent des entorses & des foulures survenir dans ces circonstances. D'ailleurs, comme la marche n'est point ferme avec un soulier trop large, on ne peut ni la précipiter, ni la prolonger fort long-temps. Les mules des femmes sont sujettes à cet inconvénient, parce que le pied y est mal assuré ; qu'il n'y est retenu que par son extrémité, & que le poids du corps est porté sur un plan incliné qui ne touche la terre que dans une très-petite superficie.

2°. Il est extrêmement commun de rencontrer des personnes, qui ridiculement prévenues que rien n'est plus joli qu'un petit pied, ne manquent pas, dans la jeunesse sur-tout, de recommander au cordonnier de ne pas leur faire des *chaussures* trop larges. Ce dernier qui y trouve son profit en satisfaisant des goûts bizarres & absurdes, apporte des souliers où le pied fait les derniers efforts pour pénétrer. Il arrive de-là qu'un beau pied mignon, pressé aussi fortement dans tous les sens, ne profite point ; que les doigts ne peuvent s'étendre, qu'ils sont écrasés & difformes, qu'il se forme dessus des cors, des durillons, que les ongles pénètrent dans la chair, que les pieds sont toujours douloureux, que quelquefois les jambes s'enflent. On ne peut marcher vîte, ni trop long-temps, ni se tenir sur des terreins qui ne sont pas très-unis. Nous voyons tous les jours des petites-maîtresses, bien ridicules & bien folles, qui, persuadées qu'un pied à la chinoise est le plus beau des pieds, qu'on doit à peine l'appercevoir, se privent, pour cette raison, de marcher & de faire de l'exercice, comme si la nature avoit eu tort de ne pas placer l'équilibre humain sur un pivot imperceptible.

Les femmes, persuadées que la nature s'est encore trompée en ne les faisant pas tout-à-fait aussi grandes que les hommes, ont encore voulu la rectifier de ce côté ; & à cet effet, elles ont imaginé de porter des talons qui vont jusqu'à trois pouces de haut & plus. Il en résulte qu'elles ne sont plus placées dans la ligne verticale, sur laquelle doit reposer la charpente de nos corps. Leur position devient non-seulement incommode, mais même dangereuse ; parce qu'avec des *chaussures* aussi mal conçues, elles sont forcées, dans tous les mouvemens qu'elles font pour marcher, d'avoir les genoux plus ou moins pliés dans un état qui n'est point naturel, parce que dans cet état forcé & continuel de certains muscles, les vaisseaux éprouvent différentes compressions contre nature, parce qu'avec de telles *chaussures*, elles descendent très-difficilement ; ne peuvent marcher long-temps, ni vîte ; sont très-sujettes à voir leur pied tourner & exposé aux entorses.

Vinslow a observé que la *chaussure* haute des femmes changeoit tout-à-fait la conformation naturelle des os du pied ; rendoit les pieds eux-mêmes très-cambrés ou voûtés, & même incapables de s'applatir, à cause de la soudure accidentelle ou de l'enchylose forcée de ces os les uns avec les autres, à peu-près comme il arrive aux vertèbres des bossus qui ont perdu leur jeu. Les *chaussures* hautes font que l'extrémité postérieure de l'os du talon, à laquelle est attaché le gros tendon d'Achille, se trouve continuellement beaucoup plus élevé, & le devant du pied beaucoup plus abaissé que dans l'état naturel ; par conséquent, les muscles qui forment la jambe postérieurement, & qui servent par l'attache de leurs tendons à étendre le pied, sont continuellement dans un raccourcissement contre-nature, pendant que les muscles antérieurs qui servent à fléchir le pied en devant, sont au contraire dans un allongement forcé.

On voit en effet que les personnes chaussées de cette manière ne peuvent que très difficilement descendre d'une montagne ; elles n'aiment pas à marcher long-temps dans des chemins, même unis & plats ; elles sont obligées de marcher en *dandinant*, à-peu-près comme les canards, de tenir les genoux plus ou moins pliés, de ne pouvoir courir, ni sauter, sans risque de se blesser & de tomber. Car on sait que dans l'homme, ainsi que dans les quadrupèdes, & dans les oiseaux, l'action de sauter s'exécute par le mouvement subit & prompt de l'extrémité postérieure

& saillante de l'os *calcaneum*, au moyen des muscles qui forment le gros tendon qui y est attaché.

Les *chaussures* basses, bien loin d'exposer à ces inconvéniens, facilitent au contraire tous les mouvemens naturels des pieds, comme le prouvent assez les coureurs, les porte-chaises, les laboureurs, les sauteurs. Les sabots mêmes, les plus communs, malgré leur pesanteur & leur inflexibilité, mettent peu d'obstacles à l'action libre & naturelle des muscles qui servent aux mouvemens des pieds, parce qu'en outre qu'ils ont le talon très-bas, leur extrémité antérieure est arrondie vers le dessous; ce qui supplée en quelque manière au défaut de l'inflexion alternative d'un pied, appuyé sur les orteils, pendant que l'autre est en l'air quand on marche.

Il y a des sandales, telles que celles des récollets, qui suppléent davantage à ce défaut, en ce qu'avec un talon très-bas, elles ont encore une pièce de la même hauteur vers le devant, sous l'endroit qui répond à l'articulation du métatarse avec les orteils, & que par ce moyen, la portion antérieure de ces *chaussures* étant élevée, permet d'abaisser la pointe du pied proportionnellement à l'élévation du *calcaneum*.

Les souliers du petit peuple, avec des semelles de bois, sont moins commodes que ces sandales, & fatiguent davantage les muscles du tendon d'Achille, en ce que n'étant ni flexibles, ni façonnés comme elles, ils rendent la portion antérieure du lévier du pied plus longue que dans l'état naturel, & occasionnent ainsi plus d'effort à ces muscles, lorsqu'il faut soulever le corps sur la pointe de cette *chaussure* inflexible. Car on sait que dans l'action de soulever le corps sur la pointe du pied, le pied fait l'office de lévier de la seconde espèce, le fardeau de tout le corps étant alors entre l'effort des muscles & la résistance de la terre.

Un autre inconvénient de la *chaussure* haute, c'est que non-seulement les muscles du tendon d'Achille qui servent à l'extension du pied, mais encore les muscles antérieurs, qui servent à l'extension des orteils, sont par la hauteur de ces *chaussures* continuellement dans un état de raccourcissement forcé; tandis que les muscles antérieurs qui servent à la flexion du pied, & les postérieurs qui servent à celle des orteils, sont en même temps, par cette élévation forcée, dans un état continuel d'allongement contre-nature. Cette position, suivie de froncement des uns, & de tiraillement des autres, ne peut que causer, tôt ou tard, à leurs vaisseaux, tant sanguins que lymphatiques, ainsi qu'aux nerfs, quelques inconvéniens plus ou moins considérables.

A la vérité, cet état forcé de raccourcissement d'une part, & d'allongement de l'autre, devient, avec le temps, une seconde nature; de sorte que ceux qui y sont habituellement accoutumés, ne peuvent presque sans peine & sans souffrance marcher avec des *chaussures* basses; mais cette attitude forcée n'en sera pas moins la cause de quelques infirmités qui paroîtroient d'abord n'y avoir aucun rapport: c'est ainsi qu'on voit se courber la taille des jeunes personnes, qui dans l'âge de la croissance se sont accoutumées à porter des talons hauts. Il faudroit donc proscrire les *chaussures* élevées, particulièrement dans cette circonstance.

Il est encore très-bon d'observer que les *chaussures* étroites, petites, & qui sont si à la mode chez les femmes, non-seulement leur procurent des cors extrêmement incommodes, comme nous l'avons déjà dit, mais encore qu'elles les blessent tellement, qu'en cherchant à modérer la douleur qu'elles éprouvent, elles se jettent, tantôt en devant, tantôt en arrière, les unes sur un côté, les autres sur l'autre; ce qui peut contribuer beaucoup au déjettement de leur taille, & à leur enlever toute la grace du maintien.

Ce sont là les remarques physiques les plus essentielles qu'on puisse faire à cet égard. A l'égard des connoissances relatives aux différentes *chaussures* anciennes & modernes, on trouvera dans le *Dictionnaire d'Antiquités* de cette Encyclopédie, Tome I, ce qu'on pourroit desirer sur cet article.

(M. Macquart.)

CHAUVE, f. m. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme sain, considéré suivant ses rapports & ses différences.

Classe II. De l'homme sain, considéré dans ses différences individuelles.

Ordre III. Différences relatives à la constitution.

On donne le nom de *chauve* à une tête dépourvue de cheveux, soit que la perte en soit volontaire, soit que par le temps ou des circonstances particulières on en ait été privé.

La première tête *chauve* célèbre paroît avoir appartenue à Bérénice, reine d'Egypte, qui pour obtenir le succès des armes de son mari, fit le sacrifice de la plus belle chevelure. C'est pour couvrir un tort volontaire, ou qui peut être celui d'une maladie, ou pour cacher celui qu'ont fait les ans à certaines têtes, en les dépouillant de leur parure naturelle, qu'elles ont emprunté des cheveux étrangers pour échapper aux difformités d'un âge avancé. Quelques personnes ont pensé que les cheveux sont aux hommes ce que les feuilles sont aux arbres. On a craint de paroître *chauve*. De-là l'origine des perruques, dont le plus grand mérite est de garantir la tête du choc des corps extérieurs que le défaut de cheveux ne pourroit réprimer. C'est pour cette raison que les vieillards doivent faire usage de ce moyen, qui, en garantissant ainsi un organe aussi important, s'oppose encore à l'action de l'air sur une peau de-

sudée, qui, resserrée par certaines circonstances de ce même air, produisent des engorgemens catharreux, & souvent des rhumes très-opiniâtres, dont il est important de les garantir, parce que leurs organes ont moins de force pour surmonter les maux qui les assaillent.

Nous ne parlons pas ici de quelques circonstances morbifiques, où l'art conseille de faire raser les têtes, comme dans certaines apoplexies, dans les pleurésies où l'on fait frotter le cuir chevelu avec une mixture chaude d'eau-rose & de vinaigre, dans les maladies où il faut appliquer la glace sur la tête, donner des douches dans les inflammations des yeux, dans les grands maux de tête, dans la folie, &c. *Voyez* ces mots. (M. MACQUART.)

CHAUX, EAU DE CHAUX. (*Mat. méd.*)

La *chaux*, nommée ordinairement *chaux vive* dans les arts, est une substance terreuse, alcaline, qui a une saveur âcre, urineuse, & chaude, qui colore en vert toutes les matières végétales bleues, susceptibles de cette altération par les alcalis en général. Une matière aussi sapide & aussi active doit être un médicament important. Sous ce rapport, elle mérite donc d'être bien connue & étudiée avec soin.

La *chaux* n'existe que très-rarement pure dans la nature; on l'a cependant trouvée telle, depuis quelques années, dans le voisinage des volcans. Celle dont on se sert abondamment dans les arts de construction provient de toutes les pierres calcaires que l'on calcine, & d'où la grande chaleur dégage l'eau & l'acide carbonique; car ces pierres, ainsi que toutes les matières calcaires en général, sont un composé naturel de *chaux*, d'acide carbonique & d'eau. On n'a donc plus besoin d'avoir recours aux parties de feu introduites & combinées par la calcination, pour expliquer la causticité de la *chaux*; cette théorie n'a été proposée autrefois, & adoptée par les chimistes, que parce qu'on ne connoissoit pas l'acide carbonique. *Voyez* ce mot, & ceux de CARBONATE DE CHAUX, CALCINATION. Il est bien démontré aujourd'hui que la calcination des pierres à *chaux* ne consiste absolument que dans la volatilisation de l'eau & de l'acide carbonique, & que la *chaux*, ainsi séparée de ces principes, a par elle-même une âcreté qui tient à sa nature propre. S'il est indifférent en général, pour les arts, de préparer la *chaux* avec des matières calcaires quelconques, il ne l'est pas de même pour les usages médicinaux. Il faut, pour ceux-ci, que la *chaux* soit aussi pure qu'elle peut l'être. C'est pour cela que les auteurs de matière médicale, qui ont traité de cet objet en particulier, recommandent, les uns, que l'on prépare la *chaux* avec du marbre blanc, les autres qu'on l'obtienne des écailles d'huîtres calcinées, &c. Le meilleur procédé, celui qui fournit la *chaux* la plus pure, consiste à prendre le spath calcaire transparent, ou le carbonate de *chaux* naturel bien cristallisé, & à le calciner avec précaution dans de grands creusets, après l'avoir réduit en poudre; les marbres contiennent souvent des matières étrangères : il est vrai que le plus souvent ces matières ne sont point, ou presque point, dissolubles dans l'eau, & ne passent point dans *l'eau de chaux*, que l'on prépare pour l'usage médicinal; mais comme cet inconvénient peut se présenter avec quelques marbres, & à plus forte raison avec les autres matières calcaires, plus ou moins éloignées du spath, il vaut mieux avoir recours au procédé que j'ai décrit.

Avec des propriétés alcalines très-marquées, la *chaux*, sous forme solide, ou sous celle de poussière, diffère singulièrement des alcalis fixes, par la manière dont elle se comporte au feu. La plus grande chaleur connue ne la change en aucune manière, tandis que les alcalis se fondent à un feu très-doux. Elle entre cependant en vitrification avec la silice & l'alumine.

Exposée à l'air, la *chaux* très-vive change peu à peu de nature; si elle est solide, ou, comme on la nomme, *chaux en pierre*, elle se fendille, elle se casse, se gonfle, & enfin se réduit en une poudre beaucoup plus blanche qu'elle n'étoit elle-même; on l'appelle alors *chaux éteinte à l'air.* Ces phénomènes sont d'autant plus sensibles & plus rapides, que l'air est plus chargé d'humidité. Il se dégage de la chaleur pendant cette extinction; la *chaux* se gonfle au point de briser les vases de bois, d'écarter les douves des tonneaux qui la contiennent. On la voit souvent briller d'une lueur phosphorique légère. Lorsque cette extinction est complette, la poussière blanche & sèche qu'elle forme pèse plus que la *chaux*, & n'a plus la même saveur âcre qu'avant son extinction. C'est à l'eau contenue dans l'atmosphère qu'est due principalement cette suite de changemens & d'altérations; la tendance que l'eau a pour s'unir à la *chaux*, & la force avec laquelle celle-ci s'en empare, en séparant le calorique qui lui est uni, donnent naissance à ces phénomènes; l'eau est en état de glace dans cette combinaison; aussi faut-il une grande chaleur pour la dégager; quand on fait fortement chauffer cette *chaux* éteinte dans des vaisseaux fermés, on en dégage ce liquide, & la *chaux* redevient vive comme elle étoit avant son extinction à l'air.

L'eau & la *chaux vive* ont une action très-forte l'une sur l'autre. Lorsqu'on verse de l'eau sur la *chaux vive* en pierre, cette substance l'absorbe & la boit, pour ainsi dire, très-promptement; elle paroît aussi sèche qu'auparavant; bientôt, par l'effet de cette eau absorbée, la pierre se fendille avec bruit, elle se brise en fragmens; on entend un sifflement assez vif; une chaleur forte qui se dégage alors, enlève une portion de l'eau en vapeur; il s'exhale une odeur particulière qu'on nomme avec assez de vérité, *odeur*

grusse; cette vapeur verdit très-sensiblement un papier teint avec de la mauve ou de l'épiderme des raves ; la *chaux* se divise & tombe entièrement en poussière. Alors la chaleur, le mouvement & la fumée diminuent peu-à-peu & cessent tout-à-fait. Si l'on fait cette extinction pendant la nuit ou le jour dans un endroit obscur, on observe que la surface de la *chaux* est lumineuse & phosphorique dans beaucoup de points. Tous ces phénomènes dépendent de l'activité avec laquelle cette substance saline-terreuse s'unit à l'eau ; mais pour qu'ils aient lieu, il faut n'employer que très-peu de ce fluide, & n'en mettre qu'autant que la *chaux* peut en absorber en se séchant promptement ; il paroît que le calorique qui se dégage de ces deux corps pendant leur union change leur état. La *chaux* éteinte par ce procédé & sous la forme de poussière blanche, très-fine & très-sèche, contient l'eau solide ou glacée. Lorsque la *chaux* a absorbé, dans cette extinction, toute l'eau à laquelle elle peut s'unir pour rester sèche, on l'appelle *chaux éteinte à sec* ; elle ne s'échauffe plus avec de nouvelle eau ; elle s'y dissout seulement sans chaleur sensible. On croyoit autrefois qu'il n'y avoit qu'une partie de la *chaux* dissoluble dans l'eau ; c'est pour cela qu'après l'avoir délayée dans une certaine quantité d'eau & en avoir fait une espèce de liquide blanc opaque, qu'on nommoit très-improprement *lait de chaux*, on filtroit cette liqueur épaisse pour obtenir ce qu'on appelloit *eau de chaux première* ; on reversoit sur la portion non-dissoute & restée sur le filtre de nouvelle eau, qu'on filtroit une seconde fois, & qui étoit l'*eau de chaux seconde* ; on croyoit qu'après ces deux quantités d'eau jettées sur la *chaux*, cette terre ne contenoit plus rien de dissoluble ; suivant ce principe, l'eau de *chaux seconde* n'étoit pas aussi forte que la première. Mais cette opinion étoit une erreur d'autant plus singulière, qu'il eût suffi d'ajouter une plus grande quantité d'eau pour dissoudre toute la *chaux*. L'erreur provenoit de ce qu'on avoit coutume de ne mettre que peu d'eau sur une grande quantité de *chaux*. On a bientôt reconnu, à la vérité, que l'eau de *chaux seconde* étoit aussi âcre que la première ; aussi les auteurs de matière médicale qui ont éclairé cette partie de la médecine par les connoissances chimiques, ont-ils su que pour préparer de l'*eau de chaux* moins âcre, & d'une énergie plus foible que celle qu'on nommoit *première*, & qui eût été toujours la même, en employant de l'eau qui délayoit successivement la même chaux, il falloit ajouter de l'eau commune à *l'eau de chaux* ordinaire.

La *chaux* pure est donc entièrement dissoluble dans l'eau ; celle qui est préparée avec les terres calcaires communes, & qu'on emploie dans le commerce, contient presque toujours une quantité plus ou moins grande d'alumine & de terre silicée, aussi reste-t-il toujours quelque chose qui ne se dissout point lorsqu'on la traite avec une grande quantité d'eau. La dissolubilité complette de la *chaux* pure dans l'eau est si bien démontrée que, pour l'usage des laboratoires de chimie, on conserve dans des flacons quelques onces de *chaux* bien vive en poudre, & qu'on en dissout une petite portion dans l'eau distillée toutes les fois qu'on en a besoin ; on opère alors cette dissolution sans avoir aucun résidu, & l'on voit toute la *chaux* disparoître & se fondre dans le fluide. Il faut environ 700 parties d'eau pour la dissoudre ; ainsi il y a un peu plus d'un grain par once d'*eau de chaux* saturée.

Le médecin doit bien connoître les propriétés de cette dissolution nommée *eau de chaux*. Voici spécialement celles qui l'intéressent. L'*eau de chaux* est parfaitement limpide ; sa pesanteur est peu sensiblement au-dessus de celle de l'eau commune ; elle a une saveur âcre, chaude & urineuse. Elle verdit fortement le syrop de violette, l'épiderme des raves, les fleurs de mauve, &c. ; elle altère même la couleur de plusieurs de ces substances. Lorsqu'on évapore de l'*eau de chaux* dans des vaisseaux fermés, on en retire de l'eau très-pure, & il reste de la *chaux* vive au fond des vaisseaux distillatoires. L'*eau de chaux*, exposée à l'air, se couvre promptement d'une pellicule, qui prend peu à peu de l'épaisseur & de la solidité ; si l'on enlève cette pellicule, il s'en reforme une seconde, & l'*eau de chaux* en fournit ainsi successivement jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait évaporée. On croyoit autrefois que cette pellicule, qui a été nommée aussi très-improprement *crême de chaux*, étoit une matière saline formée par la terre & l'eau. On sait aujourd'hui, d'après les expériences du célèbre docteur Black, répétées par tous les chimistes, que cette matière, qui pèse plus que la *chaux* qui étoit dissoute dans l'eau, est de véritable craie, qu'elle n'a plus de saveur & de dissolubilité, qu'elle fait effervescence avec les acides, & qu'elle est formée par l'acide carbonique qui, se précipitant peu à peu de l'atmosphère dans l'*eau de chaux*, est absorbé par sa couche supérieure, se combine à la *chaux*, qu'il sépare de l'eau, en la faisant passer à l'état de carbonate calcaire. Ainsi l'*eau de chaux*, exposée à l'air, ou renfermée dans des vases mal bouchés, se décompose peu à peu, & laisse précipiter sur les parois de ces vases des croûtes de craie, en perdant en même-temps toutes ses propriétés & toutes ses vertus.

La *chaux* rend les alcalis caustiques ; ce fait, qui est connu & pratiqué depuis long-temps dans les laboratoires de pharmacie, pour la préparation de la pierre à cautère, dépend de ce que la *chaux* a plus d'affinité que les alcalis avec l'acide carbonique, que ces sels contiennent plus ou moins abondamment dans leur état ordinaire ; elle leur enlève donc cet acide qui les neutralisoit en partie ; elle passe à l'état de craie, & les alcalis ainsi purifiés, ou mis à nud, reprennent l'âcreté & la causticité qui leur est naturelle. *Voyez* les mots ALCALIS, CARBONATES ALCALINS, CARBONATE DE POTASSE & DE SOUDE, CAUSTIQUES, PIERRE A CAUTÈRE.

La

La *chaux* s'unit facilement au soufre & forme un *hépar* ou *sulfure de chaux*, dont l'odeur fétide, la couleur jaune, l'action vive sur toutes les matières animales, indiquent l'énergie. (*Voyez* SULFURE DE CHAUX.) Elle précipite toutes les dissolutions métalliques; elle rend, à ce qu'il paroît, plusieurs matières végétales dissolubles, & elle pourroit être employée, en raison de cette propriété, pour extraire les principes actifs des bois, des écorces, des racines, &c. Aussi l'a-t-on proposée, ainsi que la magnésie, pour traiter le quinquina, &c. Elle a sur les matières animales une action tonique, resserrante, qui s'oppose à leur putréfaction. Voilà quelles sont les propriétés connues de la *chaux*, qui doivent être présentes à l'esprit d'un médecin & l'éclairer dans la prescription de cette substance comme médicament. Quant à la nature intime de cette terre alcaline, elle n'est point encore connue; on voit cependant qu'elle se forme continuellement dans le sein des mers. Les coquilles & les madrépores qui se reproduisent continuellement, préparent de la *chaux* en même temps que de l'acide carbonique. Il est vraisemblable que cette formation est très-simple, & que des matières, très-connues elles-mêmes, entrent dans la composition de cette substance. Mais on n'a point encore d'expériences qui conduisent à connoître cette composition. Les premiers chimistes qui ont voulu expliquer, par des raisonnemens, la nature de la *chaux* & les phénomènes qu'elle présente dans ses combinaisons, ont cru en trouver la cause dans des parties de feu fixées dans la pierre calcaire; ils ont regardé la *chaux* comme une sorte d'éponge remplie de la matière active du feu. Telle étoit l'opinion de Lémery, adoptée en partie par M. Baumé. Meyer a pensé que le feu seul & pur ne pouvoit pas se combiner ainsi, & qu'il y avoit un acide particulier qui se combinoit avec lui dans la *chaux*. Cette espèce de soufre, très-subtil, étoit l'*acidum pingue* ou le *causticum* de ce chimiste; mais cette doctrine, reproduite depuis sous différens noms, a été renversée depuis par une grande suite d'expériences exactes qui en ont bien démontré la fausseté. (*Voyez* CAUSTICITÉ & CAUSTICUM.) Plusieurs physiciens modernes croient que la matière de la chaleur, le calorique, est combiné dans la *chaux*, & que c'est à son dégagement pendant l'extinction de cette substance, que sont dues la lumière phosphorique, observée, par Meyer & par M. Pelletier, l'évaporation de l'eau, l'odeur grasse, la saveur âcre de cette terre. Toutes ces idées sont manifestement des hypothèses qui ne méritent point la confiance des physiciens modernes. Ils aiment mieux croire qu'on ne connoît point encore du tout la nature de la *chaux*; que c'est à cette nature particulière qu'appartiennent tous ses effets. (*Voyez* MES ÉLÉMENS DE CHIMIE, & le DICTIONNAIRE DE CHIMIE ENCYCLOPÉDIQUE.) Mais si la nature de la *chaux* reste encore inconnue, il est au moins nécessaire d'avoir en médecine une connoissance exacte de ses propriétés. Sans les lumières de la chimie, cette connoissance n'est jamais qu'imparfaite; si l'on en veut une preuve, on n'a qu'à lire l'article de l'EAU DE CHAUX, de l'ouvrage posthume de Desbois de Rochefort, intitulé : *Cours élémentaire de matière médicale, tome I, pag.* 87 & 88. On y verra combien d'erreurs il est possible de commettre, faute de connoissances chimiques. Les huit premières lignes de la page 88, contiennent trois ou quatre fautes capitales. Il est fâcheux de trouver ces taches dans un ouvrage qui, quoique fort incomplet & fort au-dessous des connoissances modernes, offre cependant un assez grand nombre d'observations utiles sur les effets & l'administration des principaux médicamens. Tous ceux qui ont étudié profondément les différentes branches de la médecine, sont convaincus que la matière médicale, la partie la plus difficile & la moins cultivée, quoique la plus nécessaire de cette vaste science, ne peut être bien connue que par le rapprochement & l'ensemble de toutes les sciences physiques qui doivent précéder & éclairer la pratique de la médecine. C'est pour cela que j'ai cru devoir donner aux détails d'histoire naturelle & de chimie une certaine étendue, sans laquelle il m'a paru qu'il étoit impossible d'acquérir des notions précises sur les propriétés & l'administration médicinale des substances employées comme médicamens. Après avoir rempli ce premier objet par rapport à la *chaux*, je vais m'occuper de ses vertus, des circonstances où elle peut être utile, ainsi que des diverses manières de la prescrire aux malades.

Il paroît que les anciens qui connoissoient la *chaux*, l'employoient en substance, comme corrosive, dépilatoire, &c. Aujourd'hui, quoique beaucoup d'auteurs & de praticiens l'aient regardée comme dessiccative, astringente, détersive, légèrement corrosive, & quoiqu'on en ait recommandé l'usage en substance dans les tumeurs froides, les œdèmes, les vieux ulcères fongueux, on ne l'emploie point, parce qu'elle a produit plusieurs fois de mauvais effets. Elle est trop irritante, elle enflamme le tissu de la peau, elle y fait naître de la douleur, de la rougeur; elle produit en petit les phénomènes de la brûlure. On conçoit bien qu'à l'intérieur elle doit être très-active; aussi la regarde-t-on comme un vrai poison, quoiqu'on l'ait conseillée dans les fièvres intermittentes, rebelles, &c. On trouve dans l'ouvrage posthume de M. Desbois ce conseil : « dans le cas où on en avaleroit, il ne faudroit pas recourir aux prétendus spécifiques proposés par les chimistes, mais faire boire en grande quantité de l'eau, les délayans, les huileux, le lait, les invisçans, les émolliens ». L'auteur ou l'éditeur auroient bien dû citer les spécifiques si dangereux, prescrits par les chimistes, afin de mettre plus en garde contre les effets qu'il en craint; mais il auroit dû aussi ne pas conseiller les huileux & les invisçans qui, sans détruire l'action trop énergique de la *chaux*, ne font que l'empâter & l'arrêter sur les parois de l'estomac; ce conseil est vraiment pernicieux; l'eau en grande quantité vaut beaucoup mieux que les huiles & les mucilages trop épais;

parce qu'elle peut au moins dissoudre la *chaux* & l'emporter en s'écoulant dans les intestins. A la vérité, comme la *chaux* exige près de 700 parties d'eau pour être dissoute, ce moyen est au moins très-long, & peut laisser la *chaux* agir trop long-temps sur les viscères. La chimie fournit des moyens bien plus prompts & bien plus sûrs; on doit faire boire aux malades de l'eau chargée d'acide carbonique, qui dissout promptement & facilement la *chaux*. On peut aussi faire usage du vinagre qui en dissolvant cette terre, forme avec elle un sel salé & amer, dont l'action n'est que purgative; les acides du citron, de l'orange, de l'oseille auroient encore le même avantage, puisque les sels calcaires qui résultent de leur union avec la *chaux*, sont insipides, & presque indissolubles, ils pourroient passer dans les intestins comme une terre inerte, entraînée par l'eau qui les délayeroit sans les dissoudre. Mais cette espèce d'empoisonnement est très-rare, parce qu'il est impossible qu'on fasse des quiproquos avec la *chaux*, & qu'on la prenne pour une substance alimentaire. Ce n'est pas non plus à la *chaux* en vapeur qu'on doit attribuer les effets dangereux produits par les appartemens nouvellement bâtis; les éternuemens, la toux, les maux de gorge accompagnés de constriction, les nausées, le resserrement de poitrine, les coliques, les diarrhées qu'on y éprouve, ne peuvent pas être produits par la *chaux*, qui n'existe pas dans les appartemens, & qui, quand elle y existeroit, ne pourroit pas s'y réduire en vapeurs, comme le dit l'auteur de la même matière médicale, qui l'a confondue avec le plâtre. La paralysie, suivant lui, a lieu dans les appartemens trop habités, parce que les vapeurs de la *chaux* se répandent sur les pores de la peau, les resserrent, refoulent la matière de la transpiration, & la portent sur les nerfs. Il recommande les sudorifiques gradués; si tous ces effets étoient dus aux molécules de *chaux* restées sur la peau, ou introduites dans le corps, les bains chauds, les eaux gazeuses, les frictions sèches, seroient préférables; mais c'est à d'autres causes que sont dus ces effets. *Voyez* PLATRE. L'auteur est comme tous ceux qui calomnient la chimie; il n'en connoît ni la marche sévère, ni les ressources puissantes, & ne peut pas estimer sa véritable influence dans la médecine.

L'*eau de chaux* est bien plus employée que la *chaux* en substance. Les anciens l'employoient, à ce qu'il paroît, en douches & en lotions sur les ulcères putrides, dans les tumeurs anciennes, & avec empâtement. Hippocrate la prescrivoit en lavemens pour arrêter les dévoiemens & les dyssenteries; elle a été abandonnée pendant long-temps; Willis, Sylvius de le Boë, Bateus, Morton, Burlet, l'ont remise en usage, & elle a été recommandée plus récemment par MM. Jacquin, Whytt, Alston, Roux. Il résulte des observations réunies des modernes, que l'*eau de chaux* est incisive, pénétrante, détersive, tonique, légèrement astringente, diurétique. On l'a employée avec succès dans les ulcères & les suppurations internes, les obstructions, les empatemens des viscères, les fièvres intermittentes qui ont résisté à tous les autres remèdes, les maladies cutanées chroniques, les écrouelles, les engorgemens laiteux, les hydropisies, les dyssenteries longues, les diarrhées anciennes, les diabètes. On ne peut douter qu'elle agit comme un stimulant assez puissant, âcre & fondant. En général elle ne convient pas aux sujets pléthoriques, à ceux qui sont sujets aux maladies inflammatoires, & aux accidens nerveux. Les hommes attaqués de maigreur & de marasme, ceux qui éprouvent les effets d'une dissolution lente, ne doivent pas non plus faire usage de l'*eau de chaux*. Pringle l'a cependant conseillée dans les affections putrides & inflammatoires; mais le plus grand nombre des praticiens en ont vu de mauvais effets dans ces affections.

L'usage de l'*eau de chaux* dans les fièvres intermittentes, qui a quelquefois été suivi de succès, doit être dirigé par les principes de l'observation & de l'expérience; ce n'est point dans les fièvres du printemps, qui sont le plus souvent salutaires, & qui se guérissent spontanément, qu'on peut conseiller l'*eau de chaux*, elle y seroit plus nuisible qu'utile; mais elle peut convenir dans les fièvres quartes automnales, qui se prolongent dans l'hiver, & qui sont accompagnées d'empâtement, de foiblesse, d'infiltration. On la mêle souvent avec les décoctions de quinquina; mais alors il paroît que c'est ce dernier remède qui agit. On l'unit aussi avec les apéritifs & les incisifs végétaux.

Plusieurs auteurs ont recommandé l'usage de l'*eau de chaux* dans le scorbut, & dans les différentes espèces de cachexies. Pringle avoit autorisé, en quelque sorte, cet usage, en annonçant que l'*eau de chaux* étoit antiseptique; mais la plupart des praticiens, qui l'ont administrée pour d'autres maladies, ont reconnu qu'elle produisoit peu à peu la dissolution des humeurs, & des symptômes scorbutiques; il est donc bien difficile de croire qu'elle puisse avoir du succès dans une maladie qu'elle fait naître par son usage immodéré.

C'est spécialement dans les maladies purulentes, & dans la pierre des reins, ou de la vessie, qu'on a le plus employé l'*eau de chaux*, & qu'on a le plus vanté ses vertus. Morton en faisoit beaucoup de cas dans la phthisie pulmonaire; il préparoit son *eau de chaux* avec une décoction de salsepareille, & des raisins de Corinthe; d'autres praticiens ont étendu sa propriété antiphthisique dans toutes les phtysies, les suppurations de tous les viscères, les ulcères internes. Elle a en effet plusieurs fois guéri ces maladies, tari la source du pus, & réussi sur-tout dans les phtysies commençantes; mais elle aggrave les accidens dans ces maladies, lorsqu'il y a sécheresse, aridité, fièvre avec âcreté, disposition à l'hémoptysie,

ou lorsqu'elles sont trop avancées. On en a fait prendre d'abord quelques onces; ensuite on en a poussé la dose jusqu'à deux livres, & même plus; mais plusieurs praticiens en redoutent l'action à cette dose; on l'a coupée avec du lait, des décoctions adoucissantes, mucilagineuses. Sa propriété tonique & incisive doit la rendre utile dans l'asthme humoral, la disposition au catarrhe, les engorgemens des glandes bronchiques, les diarrhées & les dyssenteries, l'incontinence d'urine, &c.

Quant à son effet lithontriptique, on a beaucoup écrit en faveur de ce remède. MM. Jacquin, Whytt, & Roux, en ont fait un grand éloge, & l'on ne peut douter qu'elle n'en mérite une partie. Lorsque les graviers sont peu considérables, lorsque la vessie est abreuvée de matières glaireuses, l'*eau de chaux* produit de bons effets, quelquefois même en très-peu de temps. Quoiqu'en général l'*eau de chaux* n'ait pas une action très-marquée sur les calculs hors du corps, la connoissance exacte de la matière calculeuse, & de l'acide lithique qui la constitue, les expériences de Whytt, de Roux, & de Schéele, les succès du remède de Stephens, qui consiste en partie dans l'*eau de chaux*, doivent enhardir à employer ce remède, & donner toujours quelque espoir aux malades. Il est vrai qu'il y a des calculs de la vessie d'une densité si forte, qu'il est difficile que l'*eau de chaux* y ait quelque prise, sur-tout lorsqu'elle ne parvient à la vessie qu'après avoir passé à travers les organes de la digestion, & les reins. Mais comme une observation multipliée a prouvé qu'elle diminue presque toujours les douleurs & les tourmens des calculeux, on ne peut pas se refuser à la prescrire, quoiqu'il soit certain qu'elle agit peu comme dissolvant, même quand on l'injecte dans la vessie. On ne croira pas cependant, avec De Haën, que le calme procuré aux calculeux par ce remède, dépende des couches déposées sur la pierre par la *chaux*, & de la diminution des aspérités par cet enduit calcaire, un pareil effet est impossible; & De Haën a manifestement pris un enduit muqueux épaissi pour un dépôt de matière calcaire. Il est permis de croire que si l'*eau de chaux* ne dissout point le calcul, & ne diminue point le volume de celui qui séjourne dans les reins & dans la vessie, au moins ce remède, par sa propriété alcaline, absorbe la plus grande partie de l'acide lithique contenu dans l'urine, & arrête l'augmentation & le dépôt des couches sur ces concrétions. *Voyez* le mot CALCUL DE LA VESSIE.

C'est sans doute par une analogie, qui a guidé jusqu'ici les plus grands médecins, qu'on a conseillé l'usage de l'*eau de chaux* dans la goutte & dans les rhumatismes; mais il n'y a point d'observations exactes qui en aient démontré l'utilité ou l'efficacité dans ces maladies.

On a conseillé & employé l'*eau de chaux* avec avantage en lavement, dans les diarrhées & les dyssenteries rebelles; on l'a donnée avec succès, en injections, dans les gonorrhées & les fleurs blanches opiniâtres, les ulcères au col de la matrice, à la vessie; mais il faut ne l'employer qu'avec beaucoup de prudence & de circonspection dans ces maladies; car comme elle dessèche, resserre, & arrête l'écoulement des humeurs, elle peut faire refluer ces humeurs vers des organes utiles à la vie, & faire naître de plus grands maux que ceux qu'elle aura été destinée à calmer.

On l'employe en douches, en lotions, dans les ulcères rebelles, anciens, garnis de bords mous & indolens, accompagnés d'infiltration & d'œdème, dans les vieilles fistules, dans l'engorgement des membres, dans l'empâtement des articulations, dans les dartres, les érésypèles chroniques, les gales invétérées; mais, dans tous ces cas, on doit avoir la plus grande modération, parce qu'elle peut occasionner des répercussions funestes. On l'applique sur les jambes engorgées & œdématiées, sur les brûlures; elle fait la base ou l'excipient de plusieurs collyres détersifs; quelques auteurs en recommandent même l'application sur les parties gangrenées.

Il est rare qu'on prescrive l'*eau de chaux* pure, ou seule. Si on veut la donner sans autre remède, on la coupe d'abord avec de l'eau, & on l'étend suivant l'irritabilité, la sensibilité plus ou moins grandes du malade; on diminue peu à peu l'eau, qu'on mêle à l'*eau de chaux*, & on finit par prescrire l'*eau de chaux* pure. Le plus souvent on la mêle avec du petit-lait, du lait; elle fournit même un des moyens les plus utiles de faire passer cette dernière boisson, lorsque l'estomac ne peut pas la supporter facilement. On mêle encore l'*eau de chaux* aux décoctions sudorifiques, aux sucs, & aux bouillons antiscorbutiques, aux décoctions toniques & apéritives, (*Voyez* les *Pharmacopées de Londres*, & *d'Edimbourg.*) à la décoction du quinquina, &c. On conçoit qu'on ne doit pas l'associer aux plantes acides, qui en détruiroient la nature alcaline, & perdroient elles-mêmes leurs propriétés par ce mélange.

Tel est l'état de nos connoissances sur la *chaux*, considérée comme médicament; quoiqu'en aient dit quelques auteurs modernes, c'est une des substances dont la médecine doit tirer un grand parti. Car, à cet égard, il paroît certain qu'il reste plusieurs découvertes à faire; l'*eau de chaux*, comme matière alcaline, & susceptible de beaucoup de combinaisons, aura quelque jour une plus grande étendue dans la matière médicale, lorsqu'on connoîtra mieux la nature de plusieurs maladies. Aucun auteur ne l'a conseillée comme antiacide & absorbant, & j'en ai obtenu de bons effets dans les aigreurs. On connoît toute son énergie pour absorber l'acide carbonique gazeux, & je pense que, sous ce point de vue, on pourra l'employer fort utilement dans plusieurs symptômes produits par la présence de ce fluide

élastique dans les premières voies, & qui constituent une classe de maladies venteuses; en un mot l'*eau de chaux* pourra constituer quelque jour un genre de médicament qu'on ne trouveroit point dans d'autres classes de remèdes. (M. FOURCROY.)

CHAUX D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*) *Voyez* ANTIMOINE, & CHAUX MÉTALLIQUES.

(M. FOURCROY.)

CHAUX DE CUIVRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* CUIVRE, & CHAUX MÉTALLIQUES.

(M. FOURCROY.)

CHAUX D'ÉTAIN. (*Mat. méd.*) *Voyez* ÉTAIN, & CHAUX MÉTALLIQUES.

(M. FOURCROY.)

CHAUX DE ZINC. (*Mat. méd.*) *Voyez* les mots CHAUX MÉTALLIQUES, & ZINC.

(M. FOURCROY.)

CHAUX MÉTALLIQUES. (*Mat. méd.*)

On a nommé *chaux métalliques* les métaux brulés, ou réduits à l'apparence terreuse par la combustion; cette dénomination est venue du mot *calciner*, & *calcination*, qu'on a adopté pour les métaux, en comparant l'action du feu & de l'air, sur ces corps, à celle qu'ils exercent sur la pierre à chaux, & les sels. Tous les physiciens connoissent aujourd'hui la fausseté de cette comparaison; ils savent qu'au lieu de perdre un principe par la chaleur, comme la pierre à chaux, les métaux absorbent la base de l'air vital atmosphérique, s'y combinent & forment des composés nouveaux tous différens des métaux eux-mêmes, ils ont encore reconnu que ces prétendues *chaux* ne se comportent point du tout avec les alcalis, comme la *chaux* proprement dite, la *chaux vive*, & qu'elles ne les rendent pas caustiques; en un mot les expériences modernes prouvent toutes qu'il y a une extrême différence entre les métaux brûlés, nommés *chaux métalliques*, & la *chaux terreuse*. Comme les métaux brûlés sont des composés d'oxigène & de métaux, nous les nommons *oxides métalliques*. *Voyez* les mots MÉTAUX & OXIDES MÉTALLIQUES.

(M. FOURCROY.)

CHAUX. (Pierre à) (*Mat. méd.*)

Quoiqu'on ait affecté plus particuliérement le nom de *pierre à chaux* à la pierre calcaire, la plus commune, qui est employée pour faire la *chaux* par la calcination, toutes les substances calcaires qui peuvent servir au même usage doivent, sous ce point de vue, recevoir le même nom. Aussi le marbre, les terres coquillères, les stalactites, les albâtres, les concrétions, les incrustations, les spaths calcaires, sont des *pierres à chaux* : la *pierre à chaux* la plus pure, celle qui fournit la meilleure *chaux*, est le marbre blanc homogène dans toutes ses parties, ou le spath calcaire; on doit s'en servir pour préparer la *chaux* destinée aux usages médicinaux. *Voyez* CHAUX. (M. FOURCROY.)

CHEIRI. (*Mat. méd.*)

Le mot *cheiri* ou *keiri* est souvent employé par les auteurs de matière médicale & de pharmacie pour désigner la giroflée ou le violier jaune. *Flores cheiri*, fleurs de giroflée. *Voyez* le mot GIROFLÉE.

(M. FOURCROY.)

CHELAPA. (*Mat. méd.*)

C'est un des synonymes du mot *jalap*. *Voyez* ce mot. (M. FOURCROY.)

CHÉLIDOINE, f. f. (*Mat. méd.*)

C'est un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des pavots, remarquable par son suc propre, d'un jaune très-foncé, & dont on distingue quatre espèces dans le Dict. de Bot., t. I.

On emploie en médecine la grande & la petite *chélidoine*.

1°. La grande *chélidoine*; éclaire, *vulg.*

Chelidonium majus vulgare. C. B. P. 144.

Chelidonium pediculis umbellatis. Lin. Mill. dict.

La racine de cette *chélidoine* est oblongue, fibreuse, de couleur rouge vermillon, & remplie d'un suc âcre, d'un jaune foncé. Ses tiges s'élèvent jusqu'à deux pieds & plus : elles sont cylindriques, noueuses, cassantes, creuses, quelquefois un peu velues. Les feuilles sont alternes, grandes, molles, aîlées, découpées en lobes arrondis, d'un beau verd en-dessus, d'un verd de mer en-dessous. Les fleurs sont jaunes, à quatre pétales, disposées en bouquet. Le pistil devient une silique qui a près de deux pouces de long, grêle, & qui en s'ouvrant donne des semences applaties, noires & luisantes.

Cette plante fleurit en été, naît à l'ombre dans les lieux humides, & sur les vieux murs. On en trouve abondamment dans les environs de Paris.

Toute la plante, en quelqu'endroit qu'on y fasse une incision, fournit un suc, couleur de safran, qui est piquant, âcre, un peu amer, & d'une odeur forte & désagréable : il passe pour être diurétique, apéritif, propre à fondre les engorgemens de la rate & du foie. On dit qu'elle peut nétoyer & guérir les

ulcères ; on en fait rarement usage intérieurement. Cependant les polonois s'en servent avantageusement contre l'hydropisie ; ils en font une infusion dans de la bierre. Erndl. *varsar illus*, p. 190. Dioscoride avance que ce suc, placé dans l'œil, éclaircit la vue. Il est utile dans la cataracte commençante, suivant Hildanus, *Ep. 59*, & dans le *pterigium* (ongle ou onglet de l'œil) qu'il guérit sans addition d'aucun remède.

On convient assez généralement aujourd'hui que le suc de cette plante, soi-disant ophtalmique, est assez âcre pour augmenter les inflammations de l'œil, & souvent en faire naître. Je pense qu'il convient infiniment mieux pour enlever les verrues, les porreaux, & déterger les vieux ulcères. On a soin de couper la surface dure extérieure des porreaux, avant d'appliquer dessus le suc de *chélidoine*, & ce suc les corrode & les détruit véritablement à la manière de l'eau forte.

La racine de grande *chélidoine* est âcre & amère; cependant on prescrit quelquefois, suivant Vogel, son suc exprimé, à la dose d'une cuillerée, ainsi que la décoction de la racine, dans toutes les maladies qui reconnoissent pour causes des obstructions & des glaires : ces moyens fortifieut les viscères, suivant cet auteur, & ils expulsent au-dehors la matière morbifique, par la voie des urines & de la transpiration.

On regarde à Montpellier cette racine comme un amer des plus puissans & un remède des plus efficaces. On l'ordonne en infusion dans du vin blanc ou de l'eau, dans la jaunisse, les pâles couleurs, les obstructions de tous les viscères du bas-ventre & la cachexie. Beaumler la vante contre l'hydropisie, Boerhaave contre l'ictère & la cachexie : on la dit encore propre à mondifier les sinus & les fistules.

On recommande l'eau distillée de *chélidoine* comme ophthalmique. De cette manière, on a moins à craindre l'activité des sucs âcres de la plante.

2°. La *chélidoine glauque*, ou pavot cornu.

Chelidonium glaucium. Linn.

Glaucium flore luteo. Turnef.

Papaver corniculatum luteum. C. B. P. 171.

Cette plante a un aspect agréable, tant par la belle couleur glauque de sa tige & de ses feuilles, que par ses fleurs jaunes, qui sont plus grandes que dans presque toutes les autres espèces de ce genre. Sa racine pousse des tiges longues d'un à deux pieds. Ses feuilles sont alternes, amplexicaules, hérissées de poil, un peu charnues ; les fleurs sont solitaires, jaunes, assez semblables à celles des pavots. Il leur succède des siliques, longues de cinq à huit pouces, biloculaires & bivalves.

On trouve cette plante en France, en Angleterre, en Suisse, & d'autres parties de l'Europe, dans les endroits sabloneux.

La *chélidoine glauque* est empreinte d'un suc jaune, de mauvaise odeur & d'un goût amer. On la dit diurétique & détersive. Dioscoride assure, & ses commentateurs aussi, que la décoction de cette plante est très-utile pour ceux qui ont les urines troubles & épaisses. En Portugal, on fait boire à ceux qui sont sujets à la pierre, un verre de vin blanc, dans lequel on a fait infuser une demi-poignée des feuilles écrasées de cette plante.

Galien dit cette plante vulnéraire & détersive ; mais en même temps il avertit qu'il ne faut l'employer que pour manger les chairs exubérantes des ulcères.

Garidel rapporte qu'en Provence on met en usage cette plante, pour déterger les ulcères qui viennent aux chevaux & aux ânes, à la suite de contusions & d'écorchures, & qu'il a connu des personnes qui s'en sont servi contre les ulcères des jambes avec beaucoup d'avantage, en y joignant de l'huile, à la manière de Dodonée ; il seroit bon de faire de nouveaux essais chimiques & pratiques pour s'assurer du degré de créance que nous devons à ces différentes assertions. (M. Macquart.)

CHEMA. (*Mat. méd.*)

Le mot *chema* étoit employé par les auteurs latins pour désigner une mesure de liquides que les savans ont évaluée à une cuillerée à bouche ordinaire, ou à la quantité de trois ou quatre gros d'eau.

(M. Fourcroy.)

CHÉMILLÉ. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg de l'Anjou, sur la rivière d'Ironne, à trois lieues est-nord-est de Beaupréau, & à cinq sud-sud-ouest d'Angers. On trouve tout à côté une source minérale, nommée *fontaine minérale* par les habitans. L'eau en est froide. M. Linacier conjecture, d'après l'effet de ces eaux, & quelques expériences qu'il regarde lui-même comme insuffisantes, que cette eau contient un principe gazeux, combiné avec celui d'un soufre antimonié ; cette eau donne la colique d'entrailles à tous ceux qui en boivent.

(M. Macquart.)

CHEMINÉE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. Usage général des choses non naturelles, proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe I. Règles d'hygiène pour les hommes considérés en société.

Ordre I. Règles relatives aux habitations communes.

On donne le nom de *cheminée* à l'endroit destiné pour faire du feu dans les différentes pièces de nos habitations. Sans entrer dans le détail des parties qui servent à former une *cheminée*, nous dirons en peu de mots qu'il paroît que les anciens ont connu l'usage des *cheminées*; quoiqu'il semble, d'après le peu d'exemples qu'on peut citer, & l'obscurité des préceptes de Vitruve sur cet objet, que l'usage des poëles & des étuves leur faisoit négliger cette partie du bâtiment, dont nous faisons un des principaux ornemens de nos appartemens.

Si les *cheminées* sont très-agréables & même utiles, en ce qu'elles servent de ventilateurs, on peut dire, d'un autre côté, qu'elles sont bien moins commodes pour échauffer les appartemens que les poëles, surtout les grands poëles à la russe, qui ont l'avantage de conserver constamment la même température dans les pièces où ils sont établis, & cela pendant vingt-quatre heures. Chez nous, la santé souffre souvent de nos arrangemens pour nous procurer de la chaleur. En effet, chez les personnes qui ne sont pas très-riches & qui ne font pas une grande consommation de bois, il est fort rare, malgré tous les moyens employés, qu'on puisse échauffer assez bien une pièce pour qu'on n'ait pas le dos gelé, tandis qu'on se grille les jambes. C'est un inconvénient terrible pour les personnes qui ne peuvent pas brûler immensément de bois, & l'on sent parfaitement combien il en faut pour qu'il reste dans les pièces beaucoup du calorique qu'on a dégagé, & que le courant d'air a chassé par la *cheminée*. Les poëles sont donc infiniment plus utiles, puisqu'ils donnent une chaleur douce, égale, sur-tout lorsqu'on a soin d'y pratiquer des tuyaux de chaleur, qui en serpentant, échauffent beaucoup plus que ne le pourroit faire quatre fois autant de bois qu'on brûleroit dans les *cheminées* à l'air libre; ce qui le ménageroit beaucoup dans un pays où il devient rare & cher. D'ailleurs, on n'éprouve pas par ce moyen les alternatives de chaud & de froid qui sont très-dangereuses pour les personnes incommodées ou délicates; on ne craint point des coups d'air, souvent suivis de rhumatismes partiels, suivant les parties qui y ont été en but : d'ailleurs, on est encore à l'abri des innombrables inconvéniens de la fumée qui saisit désagréablement la gorge & les yeux des personnes qui y sont fréquemment plongées. (*Voyez* FUMÉE.)

On a depuis peu trouvé des moyens de disposer tellement les *cheminées*, qu'elles peuvent donner, sans user beaucoup de bois, une chaleur considérable. Les unes sont arrangées avec des masses métalliques qui conservent extrêmement long-temps la chaleur acquise; les autres sont les *cheminées* de tôle à la Franklin, où l'on peut faire cuire la viande, &c. Elles renvoient aussi beaucoup de chaleur, en même temps qu'elles sont presque aussi économiques que les autres *cheminées* dont nous venons de parler, & bien moins chères. (M. MACQUART.)

CHEMISE, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites improprement non naturelles.

Classe II. *Applicata.* Choses appliquées à la surface du corps.

Ordre I. Vêtemens.

Une *chemise* est la partie de notre vêtement qui touche immédiatement à la peau. Les anciens ne se servoient point de *chemise*, & en cela ils étoient privés d'un des plus grands avantages de la propreté & de la salubrité.

Il est aisé de se persuader que l'excrétion de l'insensible transpiration par les pores de la peau, doit couvrir cet organe d'une substance grasse, tenace, & sale, dont il est très-important de le débarrasser. La *chemise*, qui est d'un tissu fin, appliquée sur la surface même du corps, & qui le frotte très-souvent dans les mouvemens musculaires des différentes parties, n'est pas long-temps à se charger de toutes les substances hétérogènes dont nous venons de parler. Ainsi la transpiration se continue avec plus de facilité; &, pour peu qu'on ait l'habitude de changer souvent de linge, on peut assurer que la santé doit gagner infiniment.

On ne doit employer que des *chemises* de fil, ou de lin, qui ont passé à la lessive, qui, seule, peut lui enlever entièrement l'espèce de matière huileuse qui vient de la transpiration : quand on le peut, on fait très-bien de changer tous les deux jours de *chemise*, c'est là un point essentiel de la propreté. Ce soin suffit aux personnes qui n'ont pas de raisons pour solliciter une forte transpiration; car alors on emploie des chemisettes ou camisoles de laine, de futaine, &c. *Voyez* CAMISOLE.

On attache aux *chemises* des collets, & des poignets, auxquels sont ordinairement assujetties les manchettes. Il est très-important de les tenir très-lâches, pour ne point trop serrer le col & l'avant-bras; il ne l'est pas moins d'ôter, en se couchant, les attaches qui les unissent pendant la journée. On a vu, plus d'une fois, des accidens apoplectiques arriver, lorsqu'on tenoit le col trop serré; d'ailleurs cette mauvaise habitude produit toujours de la gêne dans les momens où toutes les parties du corps sollicitent le repos, & la plus grande facilité dans les mouvemens. (M. MACQUART.)

CHEMOSIS, f. m. (Mal. des yeux) de χαίνω, bailler, χήμη, *hiatus*, &c. Espèce d'ophtalmie dans laquelle la rougeur & le gonflement du blanc de l'œil,

ou de la conjonctive, sont portés à un tel degré, que la cornée transparente paroît comme dans l'enfoncement d'un bourrelet circulaire qui quelquefois déborde, au moins en partie, & sur-tout vers le bas, entre les paupières, & les empêche de se joindre. *Voyez* OPHTHALMIE. (M. CHAMSERU.)

CHENAI. (*Eaux minérales.*)

C'est un château de la paroisse de S. Donan, à deux lieues de S. Brieux. La source minérale, qui est peu connue, se trouve à la proximité de ce château; elle est froide, & M. Bagot la dit martiale.

(M. MACQUART.)

CHENAI. (*Eaux minérales.*)

C'est un village de la Champagne, situé à une lieue & demie de Rheims. La fontaine minérale est au pied du *Mont-d'or*, à deux lieues de Rheims, en tirant vers Notre-Dame de Liesse.

Demailly, médecin de Rheims, a donné, en 1697, un extrait de l'ouvrage de la Framboisière; imprimé en 1606. Il présente les eaux de Chenai comme contenant du fer, du bitume, du vitriol & du nitre; il les regarde comme astringentes, apéritives & détersives: il les conseille dans les flux de sang, les obstructions du foie & de la rate, l'érésypelle, les dartres, &c.

Il seroit à souhaiter qu'on donnât une analyse de ces eaux, qui fut fondée sur les nouvelles découvertes chimiques; on pourroit avoir alors des données bien plus sûres sur les vertus exagérées qu'on leur a attribuées, ce seroit le moyen de les rendre véritablement utiles à la ville de Rheims, à la portée de laquelle elles se trouvent. (M. MACQUART.)

CHÊNE, s. m. (*Mat. méd.*)

C'est un genre de plante, à fleurs incomplettes, de la division des julifères, qui a quelques rapports avec le châtaignier & le noisetier, dont vingt-une espèces sont bien connues, & qui donne des arbustes & de grands arbres très-majestueux, & qui sont de la plus grande utilité. (*Dict. de Bot. t. 1.*)

Toutes ces espèces doivent jouir, à peu de chose près, des mêmes propriétés, qui tiennent plutôt à l'exposition & à la nature du sol, qu'à toute autre cause. Nous ne décrirons ici que le *chêne*, connu vulgairement sous le nom de *gravelin*.

Chêne à grappe, ou *chêne* commun, à longs pédoncules.

Quercus racemosa, quercus foliis ovato oblongis, pinnatifido-sinuatis laciniis obtusis glandibus longè pedunculatis. N.

Quercus cum longo pediculo. C. B. P. 420. Turnef. 582.

Dans les bons terreins, ce bel arbre s'élève jusqu'à quatre-vingt-dix pieds de hauteur, sur un tronc gros, droit, bien proportionné, & très-rameux, L'écorce de son tronc est épaisse, crevassée, brune, ou grisâtre extérieurement, rousse ou rougeâtre en-dedans. Les feuilles sont toujours glabres, à pétiole très-court, alternes, ovales, oblongues, plus larges vers le sommet qu'à la partie inférieure, avec des découpures arrondies.

Le *chêne* porte des fleurs mâles & des fleurs femelles sur le même pied; chaque fleur mâle est formée d'un petit calyce monophylle, dont le bord est, le plus souvent, partagé en cinq divisions. Chaque fleur femelle consiste en un calyce monophylle, hémisphérique, rude & inégal, ou raboteux en-dehors, & dont le bord n'est point découpé, & en un ovaire supérieur ovale, surmonté de trois & cinq stiles.

Le fruit, qu'on nomme *gland*, consiste en une coque ovoïde, ou de la forme d'une olive, très-lisse, enchâssé, dans sa partie inférieure, dans une coupe hémisphérique, tuberculeuse en-dehors, un peu épaisse, ou ligneuse, & produite par le calyce de la fleur qui s'est accrue: la coque, qui est formée d'une peau coriace & très-polie, ne s'ouvre point; elle contient une amande de même forme, dont la substance d'un blanc jaunâtre, assez dure, se partage en deux lobes, &, communément, a un goût âpre & austère.

Ce qui distingue particulièrement cette espèce de toutes les autres, c'est que les pédoncules de ses fruits ont au moins deux ou trois pouces de longueur, & portent un, ou deux, ou trois glands, à capsule courte, grise, très-peu tuberculeuse, dont le gland est toujours oblong, & un peu cilindrique.

Cet arbre majestueux est commun dans toutes les forêts de l'Europe, excepté dans le Nord; il en compose la masse principale; les forêts de la Picardie, de la Flandre, de Fontainebleau, &c, en sont remplies; il varie moins, & fournit un bois de meilleure qualité que le *chêne* roure, ou commun, à glands sessiles, *quercus robur*, qui est, après lui, le plus commun, qui est toujours porté sur des pédoncules courts, & qui peut lui-seul fournir plus de quarante variétés.

Presque toutes les expositions, & tous les terreins, conviennent aux *chênes* en général. Où il se plaît le mieux, c'est dans les terres douces, limoneuses, profondes, & fertiles; c'est là où il fournit le meilleur bois de charonage, de menuiserie, de charpente, de marine, de merrain, enfin celui qui est destiné à tous les ouvrages où l'on desire de la solidité.

L'aubier est plus marqué & plus épais dans le *chêne* que dans les autres arbres ; il est d'une couleur différente, & d'une qualité bien inférieure à celle du cœur du bois; il se pourrit promptement dans les lieux humides, & dans les endroits secs, il est bientôt vermoulu : il corrompt tous les bois voisins ; aussi fait-il la plus grande défectuosité du bois de *chêne*, & il est défendu aux ouvriers, par leurs statuts, d'employer aucun bois où il y ait de l'aubier.

L'écorce de *chêne*, pilée & réduite en poudre ; forme le meilleur tan qu'on puisse employer pour la préparation des cuirs, & après qu'elle a servi à cet usage, on l'employe encore à faire des couches dans les serres chaudes, où, en fermentant avec lenteur, il produit une chaleur douce, & qui dure assez long-temps ; enfin on en forme des mottes à brûler.

Chacun sait que le bois de *chêne* est de tous celui qui nous est le plus utile pour nous chauffer. Ce bois est la patrie d'une foule d'insectes, parmi lesquels il y en a d'utiles, tels que ceux qui fournissent les noix de galle, dont les meilleurs viennent du Levant, avec lesquelles on fait de la bonne encre pour l'écriture, & qui servent encore à la préparation des étoffes, pour recevoir différentes sortes de teintures.

Le gland manque souvent, parce que les fleurs du *chêne* sont facilement saisies par la gelée. Mais lorsque la saison les a favorisées, le gland vient en abondance servir à la nourriture des cochons, dont le lard devient meilleur, & il sert encore à engraisser des volailles.

Les feuilles, l'écorce, l'aubier, le bois, les glands de *chêne* & les autres productions particulières que l'on trouve accidentellement sur cet arbre, telles que les galles, les guis, sont d'usage pour la matière médicale, & leurs vertus sont en général d'être stiptiques & astringentes.

Les feuilles du *chêne* sont gluantes, amères, stiptiques, & rougissent considérablement le papier bleu. On en prescrit l'infusion dans la dyssenterie, le crachement de sang, les fleurs blanches & les hémorrhagies.

Les glands & leurs calices ont les mêmes propriétés. Les femmelettes, dit Vogel, s'en servent pour arrêter les règles trop abondantes & les fleurs blanches. Mais par ce moyen, elles tombent dans la cachexie, ou deviennent hydropiques. Les glands ont beaucoup d'efficacité contre le *soda*, à la dose d'un demi-gros.

On dit que Ludolf a guéri un vomissement qui duroit depuis plus de six ans, accompagné du *soda*, en faisant prendre, dans le moment de la douleur, de la poudre de gland, un poids égal à celui d'un clou de gérofle ; ce qui ne paroît pas trop croyable. On recommande encore le gland contre la fièvre tierce & le flux de ventre. On donne sa décoction qu'on retient dans la bouche contre le mal de dents.

Tragus assure qu'il a vu prescrire avec succès les glands pilés à des personnes qui pissoient le sang pour avoir pris des cantharides.

On a avancé que l'infusion d'écorce de *chêne*, injectée dans la vessie, en dissolvoit la pierre ; mais Cramer, qui en a fait l'essai, n'a pas vu réussir ce moyen. Dans une dyssenterie, accompagnée des plus graves accidens, Lédélius (*Ephem. germ. dec.* 3. *an.* 7. *p.* 86.) dit n'avoir point trouvé de meilleur remède que la décoction simple d'écorce de *chêne*.

Le bois de *chêne* a été appellé *le gaïac des allemands*, parce qu'il resserre & qu'il fortifie. On a vanté, contre la gale & les verrues, l'eau qu'on trouve dans les vieux *chênes*, &, contre le pissement de sang, le suc tiré du *chêne* qu'on a percé avec une tarière.

On est tenté de croire que le *chêne*, qui nous est déjà si utile à tant d'égards, peut bien encore posséder des qualités particulières, relatives à l'art de guérir ; mais je vois que les observations qu'on nous a données sur ses guérisons, sur ses différens produits, ainsi que sur ses préparations, ne sont pas fondées sur une connoissance bien parfaite des principes constituans de ce végétal ; nous devons donc être en garde sur son administration, jusqu'à ce que nous ayons des résultats mieux fondés & plus positifs.

Le *chêne* verd, *quercus ilex*, ainsi que le *chêne* liège, *quercus suber*, doit avoir à-peu-près les mêmes qualités physiques que le *chêne* gravelin & le *chêne* roure ; mais il en diffère en ce qu'il croît lentement, qu'il ne s'élève pas autant, & sur-tout en ce que ses feuilles, plus petites, restent toujours vertes, même pendant l'hiver, sur-tout dans nos contrées méridionales, où les autres perdent annuellement leurs feuilles.

M. Cornette avoit annoncé à la Société de Médecine, en 1790, qu'il avoit éprouvé que l'écorce de *chêne* est un très-bon fébrifuge, qui peut être employé, lorsqu'on n'a pas la facilité de se procurer du kina, qui est toujours préférable.

(M. MACQUART.)

CHÊNE. (petit) (*Matière médicale.*) CHÊNETTE. *Voyez* CHAMÆDRYS. (M. MAHON.)

CHÊNE. (de mer) (*Matière médicale.*) *Voyez* VRAC *ou* VAREC. (M. MAHON.)

CHENEVIS, f. m. (*Mat. méd.*)

C'est le nom qu'on a donné à la graine que produit le chanvre. *Voyez* le mot CHANVRE.

(M. MAHON.)

CHENOCOPRUS. (*Mat. méd.*)

Ce mot, composé de deux mots grecs, signifie *fiente d'oie*, *stercus anseris*. On a proposé cet excrément en médecine; car, où n'a-t-on pas été chercher des remèdes, & jusqu'où la crédulité & l'ignorance n'ont-elles pas conduit les hommes? *Voyez* le mot OIE. (M. FOURCROY.)

CHER. (*Eaux minérales.*)

C'est un village de Haute-Auvergne, élection de Riom, près de Drignac. La source minérale, sur laquelle nous avons peu de renseignemens, est située à la proximité de ce village. (M. MACQUART.)

CHERBOURG. (*Eaux minérales.*)

C'est une ville maritime, connue par le beau port qu'on y pratique. Elle est à quinze lieues au nord de Coutance.

Il y a aux environs de cette ville plusieurs sources minérales, froides, que M. de Launay croit martiales. La principale, appellée *de Lucey*, est à un quart de lieue de cette ville, au pied d'une montagne, & coule de l'est au couchant.

On devroit faire des recherches sur la nature intime & les vertus de ces eaux, qui pourroient par la suite devenir très intéressantes, pour un lieu qui doit être très-fréquenté, à raison des vaisseaux qui y aborderont, quand les superbes travaux, qui semblent y dompter la nature, seront heureusement terminés. (M. MACQUART.)

CHERE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites improprement non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sections I & II. Végétaux & animaux.

La *chere* se dit des repas qu'on prend, ou qu'on donne. On dit faire bonne *chere* toutes les fois qu'on employe des cuisiniers habiles, des assaisonnemens recherchés, des mets rares, c'est-à-dire toutes les fois qu'on donne un travail considérable à son estomac, qu'on le charge trop, ou d'alimens trop variés, qui sont de nature à former un chyle âcre, & peu homogène.

Ceux qui aimeront à se bien porter, & à vivre long-temps, doivent juger de l'importance qu'ils doivent mettre à faire bonne *chere*. Les gourmands trouvent qu'on fait maigre *chere* toutes les fois qu'on vit frugalement & sobrement avec des alimens sains, doux & naturels: si le palais est véritablement moins flatté de cette *chere*-ci que de l'autre, ceux qui sont forcés de s'en contenter doivent trouver un grand dédommagement des petites privations qu'ils éprouvent dans la certitude du maintien de leur santé, & dans la perspective d'une vieillesse que des maux de toute espèce ne viendront pas assaillir, tandis que ceux qui auront satisfait tous leurs sens, avec l'extension que donne l'aisance, ou l'occasion, regretteront de n'avoir pas fait mauvaise *chere*, pour n'avoir pas une mauvaise santé.

(M. MACQUART.)

CHERLER, (Jean-Henri) botaniste du seizième siècle, étoit de Bâle. Ce fut à l'école de *Jean Bauhin*, son beau-père, qu'il fortifia le goût qu'il avoit pour les plantes; il travailla, de concert avec lui, à quelques ouvrages, tels que sont ceux-ci:

Johannis Bauhini & Johannis-Henrici Cherleri, Historiæ plantarum generalis novæ Prodromus. Ebroduni, 1619, *in*-4.

Historia plantarum universalis nova & absolutissima cum consensu & dissensu circa eas; auctoribus Joh. Bauhinô & Joh. Cherlerô; recognita & aucta à D. Chabræo; juris verò publici facta à Francisco-Ludovico à Graffenried; continens descriptiones stirpium, figuras novas, &c., synonyma, præcipuarum linguarum appellationes, &c. &c. Notantur errores eorum qui de plantis scripserunt. Ebroduni, tomi tres. Primus, annô 1650, secundus & tertius, annô 1651, in-fol. Morison a fait des remarques sur cet ouvrage. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHERMÈS ANIMAL. *Voy.* KERMÈS ANIMAL.

(M. FOURCROY.)

CHERMÈS MINÉRAL. *Voyez* les mots ANTIMOINE, SULFURE D'ANTIMOINE, KERMÈS MINÉRAL.

(M. FOURCROY.)

CHERVI, s. m., ou GIROLE (*Hygiène & mat. med.*)

Siser. off. servilla, seu chervillum, non null.

Sisarum germanorum. C. B. P. 155.

La racine du *chervi* est composée de plusieurs navets longs de cinq à six pouces, de la grosseur du doigt, tendres, ridés, cassans, attachés à un collet rond, de couleur blanche, d'un goût très-doux, sucré, agréable, & bon à manger. Les tiges qui s'en élèvent sont noueuses, cannelées, grosses, & hautes de deux pieds. Les feuilles sont opposées deux à deux, petites, pointues, légèrement découpées sur les bords. Les fleurs naissent en ombelle au sommet des tiges. Elles sont blanches, odorantes,

dispofées en rofe, & à cinq pétales. Elles fourniffent de petits fruits, composés chacun de deux graines oblongues, un peu plus grandes que celles du perfil, étroites, cannelées fur le dos, & de couleur obfcure.

Le *chervi* eft une plante potagère, qu'on cultive dans les jardins, & qui fleurit en été. Ses racines, qui font alimentaires, préfentent en même temps des qualités vulnéraires, apéritives, & aphrodifiaques. Boerhaave les regarde comme le meilleur remède que l'on puiffe employer pour le crachement & le piffement de fang, & pour toutes les maladies de poitrine qui laiffent des craintes de phthifie. Il en recommande auffi l'ufage contre la ftrangurie, le tenefme, la dyffenterie, & les autres flux de ventre. (*Traité des plantes du jardin de Leyde.*) Céfalpin les regarde comme de bons diurétiques.

Le racine de *chervi* eft une de celles dont Margraff a retiré, par le moyen de l'efprit-de-vin, un beau fucre blanc, peu inférieur à celui des cannes à fucre.

Les racines de *chervi* offrent une très-bonne nourriture, conviennent à toute forte d'âge & de tempérament, & en tout temps. On les fert fur les meilleures tables, fricaffées, cuites dans du lait, & dans les bouillons.

On doit choifir les *chervis* tendres, faciles à rompre, & d'un goût doux & agréable. Ils étoient déjà recherchés dans l'antiquité. Pline, le naturalifte, nous apprend que l'empereur Tibère les aimoit affez, pour exiger des allemands qu'ils lui en envoyaffent, en forme de tribut annuel. (M. MACQUART.)

CHÉSELDEN (Guillaume) étoit de Somerby, dans le comté de Leicefter, où il naquit en 1688. Il étudia l'anatomie fous le célèbre *Cowper*, & la chirurgie fous *Fern*, chirurgien de l'hôpital de Saint Thomas à Londres.

La reine d'Angleterre le nomma fon premier chirurgien; il le fut encore de l'hôpital de Saint Thomas. La Société royale de Londres le mit au nombre de fes membres, & il entra comme affocié étranger dans l'academie de chirurgie de Paris, où il prit féance le 16 feptembre 1732, pendant le voyage qu'il fit en France en cette année-là.

Il s'étoit borné à l'emploi de chirurgien-major de fon hôpital, lorfqu'il fut affligé de paralyfie. On le croyoit prefque entièrement rétabli, quand, au bout de trois mois, il eut une attaque d'apoplexie qui l'enleva de ce monde le 12 avril 1752, à l'âge de 64 ans.

Comme *Chéfelden* a joui de la plus haute réputation en Angleterre, il a laiffé un nom célèbre en chirurgie, que fes ouvrages feront paffer à la poftérité. Il commença à démontrer l'anatomie à l'âge de 22 ans; & l'année fuivante, c'eft-à dire, en 1711, il donna un catalogue anatomique de toutes les parties du corps humain, qui fut imprimé *in-4*.

Les fuccès de *Jean Douglas*, dans la taille au haut appareil, l'ayant porté à fuivre cette méthode & à la pratiquer, il publia un traité à Londres en 1723, *in-8*, fous le titre de *Treatife on the high operation of the ftone.* On y trouve la defcription du péritoine & celle de fon rapport avec la veffie, de bonnes figures qui repréfentent la fituation de la veffie, & des obfervations qui prouvent qu'elle furpaffe l'os pubis quand elle eft pleine. Il parut un écrit contre ce traité, que l'on croit être de la main de *Douglas* même, dans lequel cet auteur reproche à *Chéfelden* de n'avoir rien rapporté que d'après lui. Le titre porte: *Lithotomus caftratus*, or *M. Chèfeldens treatife on the operation examined.* Londres, 1723, *in-8*. L'un & l'autre de ces ouvrages ont été traduits en françois par *Noguez*: *Nouvelle manière de faire l'opération de la taille, pratiquée par Douglas, avec ce qu'a écrit Rouffet, le traité de Chéfelden, &c.* Paris, 1724, *in 12*.

L'opération de la taille au haut appareil réuffit quelquefois à *Chéfelden*; mais comme il avoit auffi été arrêté par la difficulté de guérir la plaie faite au fond de la veffie, il abandonna bientôt la méthode qu'il avoit adoptée, & fuivit celle de *Rau* qu'il corrigea. Elle lui valut une réputation fondée fur des fuccès plus conftans, & ce fut pour en être le témoin, que *Morand*, célèbre chirurgien de Paris, fit exprès le voyage d'Angleterre.

Les travaux de *Chéfelden* ne s'étoient point bornés jufqu'alors à la chirurgie; il avoit publié une anatomie du corps humain, imprimée à Londres en 1713, *in-8*, fous le titre de *The Anatomy of humane body.* Il y en a eu depuis fix éditions en anglois, qui ont paru à Londres, *in-8*, en 1722, 1726, 1730, 1741, 1750 & en 1752. *Alexandre Monroo* a joint à celle de 1741 une névrologie & une defcription des vaiffeaux lactés qui font de fa compofition. Mais ce n'eft point feulement par cet endroit qu'elle eft préférable aux autres; elle leur eft encore fupérieure par de nouvelles planches qui repréfentent les os, les mufcles, la veine-porte, le fquelete & la bonne fituation des vifcères. Les figures que *Chéfelden* avoit données fur les os dans les premières éditions, étoient affez mal exécutées; il a corrigé ce défaut dans celle de 1741; il en a même ôté quelques planches, parmi lefquelles on remarque la repréfentation des finus du cerveau. En général, cet ouvrage eft très-eftimable, non-feulement par l'exactitude des defcriptions, mais encore par les obfervations chirurgicales dont il eft parfemé, & par les confidérations phyfiologiques de l'auteur fur le mouvement du cœur & des mufcles.

Ce chirurgien a donné, en 1733, une oftéologie

imprimée à Londres en anglois ; elle est *in-folio*, avec de très-belles figures & une exposition fort exacte des maladies des os. *Jean Douglas* a encore attaqué cet ouvrage par un écrit intitulé : *Remarks on a late pompous work.* Londres, 1735, *in-8*. Il y fait voir que cette ostéologie n'est pas sans défauts, & en particulier, que les descriptions des os ne sont pas assez étendues, & que leurs figures ne sont pas exactes.

Chéselden blâme les écrivains qui ont admis des fibres musculeuses dans la structure des viscères. Il a observé que les angles formés par les ramifications vasculeuses, décroissent en s'éloignant du cœur. Il a apperçu les vaisseaux cisto-hépatiques. Il a fait dépeindre le réseau artériel & veineux, & il a averti que tout le corps n'est point formé de vaisseaux. Il ne croit pas que les nerfs, vulgairement connus sous le nom de première paire ou de nerfs olfactifs, pénètrent les cavités du nez, & que la peau soit pourvue de papilles nerveuses.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHESNE dit QUERCETANUS, (Joseph DU) sieur de Moramé, de Lyzerable & de la Violette, étoit du comté d'Armagnac, dans la province de Gascogne. Il demeura long-temps en Allemagne, où il s'appliqua beaucoup à la chimie, & s'attira l'estime des plus célèbres chimistes du pays par ses talens dans cette science. Vers l'an 1573, il reçut le bonnet de docteur en médecine dans les écoles de Bâle : de-là il vint à Paris, où il parvint à se faire admettre au nombre des médecins ordinaires du roi Henri IV. A la faveur de ce titre, il pratiqua dans cette ville, il y acquit même assez de réputation ; mais sa conduite lui attira la censure de la plupart des médecins de la Faculté. Long-temps après la mort de *Du Chesne*, le fameux *Gui Patin* se récrioit encore contre lui ; la mémoire des partisans de la chimie lui étoit aussi odieuse que l'existence des donneurs d'antimoine. Il est vrai que *Du Chesne* avoit indisposé ses contemporains, par son attachement pour *Paracelse*, & son affectation à se montrer comme adepte. Il faut néanmoins convenir qu'il étoit instruit, & qu'il avoit des connoissances chimiques. *Haller* l'appelle *Vanus homo & jactator*, & dans un autre endroit, *Indoctus homo.* M. Brulart de Sillery choisit *Du Chesne* pour son médecin en 1601, lorsqu'il fut envoyé en Suisse de la part du roi, pour renouveller le traité avec les cantons. Au retour de ce voyage, *Du Chesne* reprit le cours de sa pratique à Paris, & la continua jusqu'en 1609 qu'il mourut dans cette ville dans un âge fort avancé.

On a de lui plusieurs ouvrages. Voici les titres sous lesquels ils ont paru.

Ad Jacobi Auberti de ortu & causis metallorum contra chimicos explicationem, brevis responsio. Lugduni, 1575, 1600, *in-8*. *Argentorati*, 1613, *in-8*, dans le second volume du théatre chimique.

Traité de la cure générale & particulière des arquebusades. Lyon, 1576, 1600, *in-8*.

Il regardoit la brûlure imaginaire des plaies d'armes à feu, comme le principal de tous les accidens qui leur arrivent. Ce traité avoit paru en latin à Lyon en 1576.

Magnum mundi speculum. Lugduni, 1587, *in-4*.

Opera medica varia. Ibidem, 1600, *in-8*. *Francofurti*, 1602, *in-8*. *Lipsiæ*, 1614, *in-8*.

De priscorum philosophorum vera medicinæ materiâ, præparationis modô, atque in curandis morbis præstantiâ. Accedunt consilia medica quatuor, de arthritide, nephritide, lue venereâ, morbo complicato. Genevæ, 1603, 1609, *in-8*. *Lipsiæ*, 1613, *in-8*.

Ad veritatem hermeticæ medicinæ ex Hippocratis, veterum decretis, &c., adversùs cujusdam anonymi phantasmata responsio. Lutetiæ, 1604, *in-8*. *Francofurti*, 1605, *in-8*.

Ad brevem Riolani excursum brevis incursio. Marpurgi, 1605, *in-8*.

Du Chesne a été fort maltraité par *Jean Riolan*.

Tetras gravissimorum totius capitis affectuum. Marpurgi, 1606, 1608, 1609, 1617, *in-8*. En françois, *Paris*, 1625, *in-8*.

Diæteticon polyhistoricon. Parisiis, 1606, 1615, *in-8*. *Lipsiæ*, 1607, 1615, *in-8*. *Francofurti*, 1607, *in-4*. *Genevæ*, 1626, *in-8*. En françois, sous ce titre : *Le portrait de la santé.* Saint-Omer, 1618, *in-octavo*.

Pharmacopœa dogmaticorum restituta, pretiosis, selectisque hermeticorum floribus illustrata. Giessæ Hassorum, 1607, *in-8*. *Parisiis*, 1607, *in-4*. *Francofurti*, 1607, *in-4*. *Venetiis*, 1614, *in-4*. *Genevæ*, 1620, *in-8*, 1628, *in-4*. *Hanoviæ*, 1631, *in-4*. avec le *Dispensatorium Galeno-Chimicum* de *Jean du Renou*.

C'est celui des ouvrages de *Du Chesne* qui a été le plus suivi : *Boerhaave* en a même recommandé la lecture. Il a été mis en françois, *Paris*, 1624, *in-8*. Le portrait de l'auteur se voit à la tête de la traduction, avec deux distiques latins.

Pestis alexicacus, luis pestiferæ fuga auxiliaribus selectorum utriusque medicinæ remediorum copiis procurata. Parisiis, 1608, 1624, *in-4*. *Lipsiæ*, 1609, 1615, *in-8*.

On a mis en françois deux extraits des ouvrages

de ce médecin, l'un sous le titre de *Conseils de Médecine*. Paris, 1626, *in-8*; l'autre sous celui de *Recueil des plus beaux & rares secrets*. Paris, 1641, *in-8*. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHESNEAU dit QUERCETANUS, (Nicolas) docteur de la faculté de médecine de Toulouse, étoit de Marseille, où il naquit au commencement du XVII siècle. Il avoit destiné son fils à l'étude de sa profession, & avoit amassé d'utiles observations pour lui servir un jour de modèle & de guide; mais ce fils embrassa l'état ecclésiastique. — *Chesneau* renonça d'abord à son travail, qu'il reprit par la suite & qu'il publia.

Discours & abrégé des vertus & propriétés des eaux de Barbotan en la comté d'Armagnac. Bordeaux, 1628, *in-8*.

Pharmacie théorique. Paris, 1660, *in-8*, 1682, *in-quarto*.

Observationum medicinalium libri quinque; quibus accedit ordo remediorum alphabeticus ad omnes ferè morbos conscriptus, sicut & epitome de natura & viribus luti & aquarum Barbotanensium. *Parisiis*, 1672, 1683, *in-8*. *Lugd. Batav.* 1719, 1743, *in-4*.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHESSEY, ou CHESSIEUX. (*Eaux minérales.*)

C'est un village à trois lieues nord-ouest de Lyon; on y trouve une source minérale, qui est sous une voûte souterraine, à cent pas de ce village : elle est froide.

Dans le Dictionnaire minéralogique & hydrologique de la France, on trouve, t. 2, p. 192, une notice succinte sur les eaux de *Chessey*; elles y sont présentées comme vitrioliques; & on donne un aperçu d'analyse de ces eaux, dont la connoissance particulière reste encore à acquérir.

(M. MACQUART.)

CHEVAL. (*Art vétérinaire.*)

De tous les animaux que l'homme a apprivoisés pour son service, le *cheval* est incontestablement celui qui mérite le premier rang.

Si les qualités & les facultés des animaux doivent être envisagées comme des moyens relatifs à leur conservation, & à celle de leurs espèces, il n'est pas moins vrai que la beauté & les talens éminens du *cheval* semblent avoir aussi lui avoir été donnés par le Créateur, pour l'agrément & le service de l'homme.

Tout le monde connoît l'élégance de sa conformation extérieure, la régularité & la proportion de ses membres, la majesté de sa taille, la fierté de son regard, la noblesse de son maintien, la grace & la précision de ses mouvemens; mais on saura encore mieux apprécier toutes ses qualités, si on l'étudie dans toutes ses parties, & d'après les détails dans lesquels nous entrerons.

On sait encore qu'à une bonne mémoire, il réunit un esprit d'attention & de discernement, & un sentiment délicat. Les anciens en ont allégué divers exemples frappans, & il n'y a point d'observateur curieux qui n'en puisse alléguer aussi.

La hardiesse du *cheval* va jusqu'à une intrépidité incroyable. L'auteur du livre de Job, & *Virgile*, l'ont chantée; le peintre de la nature l'a décrite avec cette énergie de pinceau qui lui est ordinaire, & ce tableau a été recopié mille fois.

Le *cheval* ne se distingue pas moins par sa vîtesse; on connoît celle des chevaux dont les anglois se servent pour leurs courses. M. *de Buffon* rapporte, d'après une lettre que mylord, comte de Morton, lui écrivit de Londres en 1748, que M. Thornhill, maître de poste à Stilton, ayant fait la gageure de courir à *cheval* trois fois de suite, le chemin de Stilton à Londres, c'est-à-dire, de faire deux cens quinze mille d'Angleterre (environ soixante-douze lieues de France) en quinze heures, se mit en course le 29 avril 1745, & fit ce chemin en onze heures trente-deux minutes. Quelque rapide qu'ait été cette course de M. Thornhill, ce n'est pourtant pas ce que l'Angleterre a vu de plus surprenant en ce genre. Les annales de New-market produisent des exemples de chevaux qui, au pied de la lettre, couroient aussi vîte, ou même plus vîte que le vent; comme M. *de la Condamine* l'a aussi observé dans son *Voyage d'Italie*. Il y a de ces chevaux qui ont fait souvent quatre milles d'Angleterre en six minutes six secondes, c'est-à-dire, plus de 54 pieds en une seconde. On assure même que le *Starling*, le *Childers*, & le *Germain*, fameux coursiers anglois, ont fait plusieurs fois un mille, ou à peu près, en une minute, & ainsi quatre-vingt-deux pieds & demi en une seconde; du moins ce fait est-il indubitable & de toute notoriété, par rapport aux deux derniers. Le *Childers* a parcouru la carrière de New-market, c'est-à-dire, un chemin de près de quatre milles en six minutes quarante secondes; & le *Germain* a parcouru en quatre minutes un espace de quatre milles. Or la vîtesse du vent le plus impétueux est en Angleterre, selon le calcul de M. *Dherham*, de soixante-six pieds par seconde. Les chevaux perses, tartares, russes, hongrois, sont aussi d'excellens coureurs. Les arabes sur-tout vont d'une vîtesse incroyable, & au point que quelques-uns d'entr'eux dévancent les autruches à la course : pour marquer l'étonnante rapidité avec laquelle le *cheval* traverse un grand terrein, les arabes disent qu'il l'*engloutit*, & ils lui donnent le nom d'*avaleur de terre*.

Le *cheval* est aussi particulièrement recommandable par sa force. La charge ordinaire d'un *cheval* de bât, de la Basse-Saxe, est de quatre cens à quatre cens cinquante livres. Ceux de Yorkshire, dont on se sert pour transporter les ouvrages de manufactures dans les parties les plus reculées de l'Anglererre, portent communément quatre cens vingt livres, & cela indifféremment, en franchissant les plus hautes montagnes du nord, comme en marchant dans les plaines. Les gros chevaux de trait, en Angleterre, traînent pour le moins un millier; ceux du duché de Zell tirent, sur une charrette à deux roues, dix quintaux, même dans de mauvais chemins, & en de longues traites. Les chevaux suisses, qui servent à notre artillerie, traînent encore davantage. On a à Londres des exemples de chevaux qui peuvent tirer soixante quintaux sur un terrein uni, & à une courte distance, & qui traînent commodément, & pendant un assez long temps, trente quintaux. Ceux de Styrie, dont on se sert à Vienne pour charrier les marchandises de la douane, tirent sur un traîneau jusqu'à trois mille livres. M. *Ayrer*, écuyer à Gottingue, de qui nous tenons une partie de ces faits, observe très-bien qu'un *cheval*, qui traîne sur deux roues un poids de mille livres, traîneroit le double, si une roue pouvoit être affranchie du frottement qu'elle essuye.

Ce qui rehausse sur-tout le prix de la force du *cheval*, c'est la grande persévérance qu'il y joint. Les chevaux de la cavalerie hanovrienne portent quatre cens, & même quelquefois près de quatre cens cinquante livres, non-seulement pendant toute la campagne, mais souvent aussi dans les chocs qu'elle a à soutenir, lorsqu'elle est en marche, & en allant le trot & le galop. Les chevaux arabes font, en vingt-quatre heures, un chemin de cent milles d'Italie; & *Vopiscus* fait mention d'un *cheval* de peu d'apparence, & de taille médiocre, qui non-seulement faisoit par jour autant de chemin, mais qui étoit encore en état de continuer de même huit ou dix jours de suite. Il se trouve des chevaux russes qui courent en un jour vingt-cinq milles d'Allemagne. Ceux de Tartarie supportent, dès l'âge de six ou sept ans, des fatigues incroyables, comme de marcher deux ou trois jours sans s'arrêter, d'en passer quatre ou cinq sans autre nourriture qu'une poignée d'herbe; de huit heures en huit heures, & d'être en même temps vingt-quatre heures sans boire. *Pline* dit des chevaux sarmates, qu'ils faisoient, tout d'une même traite, une course de cent cinquante milles romains.

Ce qui relève encore le mérite du *cheval*, c'est sa docilité & son empressement à servir. Ce noble animal qui, dans l'état de nature, paroît indomptable, est à peine privé de sa liberté & accoutumé au mors & au harnois, qu'il se prête à tout ce qu'on exige de lui. Il fléchit sous la main qui le gouverne, se livre sans réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède, & même meurt pour mieux obéir. C'est sur-tout au manège qu'il montre son admirable flexibilité. On trouve dans *Elien* & dans *Pline*, que toute la cavalerie des Sybarites étoit dressée à danser au son d'une symphonie; & *Athenée* rapporte qu'à Cardie, ville de la Chersonèse de Thrace, on avoit des chevaux qui l'étoient à danser au son de la flûte. Les Perses apprenoient aux leurs à s'accroupir lorsque le cavalier vouloit les monter. *Busbec*, qui rapporte la même chose des chevaux turcs, ajoute que, sur l'ordre de leurs maîtres, ils prennent à terre, avec les dents, une houssine, une massue, un sabre, & le leur présentent. Les anciens avoient aussi des chevaux qui leur rendoient ce service, & les Numides couroient à nud sur les leurs, dont ils étoient obéis, comme nous le sommes de nos chiens.

Le *cheval* est encore très-estimable par la bonté & la douceur de son naturel. Malgré sa force & son courage, il se permet rarement d'attaquer les autres animaux, il en évite même, autant qu'il le peut, les occasions; il ne fait que se défendre s'il est provoqué.

Enfin, ce qui doit achever de nous le rendre précieux, c'est son inclination & son attachement pour l'homme, & principalement pour son maître. Chacun sait le zèle que le fameux *Bucéphale* avoit pour Alexandre, & avec quel généreux oubli de lui-même il s'empressoit, sur-tout dans les occasions périlleuses, à le bien servir. Ayant été blessé au siège de Thèbes, il ne souffrit pas que le roi en montât un autre. Un prince Scythe ayant été tué dans un combat singulier, son *cheval* fit périr le vainqueur, en le foulant aux pieds, & en le mordant, pendant qu'il étoit occupé à dépouiller le mort. Celui du roi Nicomède, l'ayant vu mort, se laissa mourir de faim. Je tiens d'un capitaine autrichien, qui s'étoit trouvé à la bataille de Torgaw, en 1760, qu'ayant changé de *cheval*, parce qu'un boulet avoit emporté une jambe à celui qu'il montoit, il vit avec attendrissement cet animal se traîner comme il pouvoit, pour venir à lui, exprimant par un regard fixe le but auquel tendoient ses desirs. Il y a quelques années qu'un homme d'Ecthterdingen, village du grand bailliage de Stoutgard, s'en retournant chez lui pendant la nuit, à travers un bois, son *cheval* fut épouvanté par un cerf, qui se leva brusquement sous ses pieds, & il lui fit faire, en sautant de côté, une si lourde chûte, qu'il demeura étendu sur la place. Pendant tout ce temps le fidele animal ne bougea pas d'auprès de lui, & lorsqu'il le vit relevé & marchant, il se mit à marcher devant lui, regardant par intervalles s'il le suivoit, rallentissant son pas pour le proportionner à sa foiblesse, l'attendant, & venant quelquefois même le chercher, lorsqu'il s'appercevoit qu'il étoit resté en arrière; il lui continua ces bons offices jusqu'à ce qu'il l'eût rendu devant sa porte. Le villageois, qui mourut quelques jours après des

suites de sa chûte, témoigna que, dans l'étourdissement qu'elle lui avoit causé, il n'auroit su de quel côté se tourner, sans le secours de son guide. Il seroit aisé de recueillir ici plusieurs exemples pareils; ils ne sont point du tout rares.

Ainsi que l'homme, qui est fait pour tous les climats & pour tous les terreins, le *cheval* s'habitue & réussit aussi presque par-tout. Du cercle polaire boréal au tropique, il n'y a guère de contrée où il ne se trouve.

Son utilité est à tous égards de la plus vaste étendue. Du monarque au laboureur, tous s'applaudissent du service qu'ils en tirent. Il est devenu si nécessaire chez toutes les nations policées, que la richesse, la splendeur, la force & la sûreté d'un état consistent, en grande partie, dans la quantité & la bonté de ses *chevaux*. Sans eux, les diverses parties de l'économie, les postes, la guerre, le négoce, & même la navigation sur les fleuves, seroient frustrés d'une infinité d'avantages. Et comme ils sont, par leurs services, d'une ressource inépuisable pour le commerce, ils en font aussi eux-mêmes une branche considérable, tant à cause de leur usage universel, qu'à cause de la multitude qu'il en faut, en particulier dans les armées.

Par rapport à l'économie rurale, on a souvent agité la question, s'il n'est pas plus avantageux de se servir de bœufs que de *chevaux?* Sans entrer dans aucune discussion à ce sujet, nous nous contenterons d'observer que cette préférence est relative aux différens pays & à la nature des terres. Le bœuf coûte moins d'entretien, il est sujet à un moins grand nombre de maladies; & lorsqu'il est vieux, il peut encore être mis à l'engrais, & vendu avec profit. Le *cheval* est plus cher; ses harnois & sa ferrure sont aussi de plus grande dépense. Plus il vieillit, moins il a de prix; & il n'en a plus du tout, dès que quelqu'accident le met hors d'état de servir.

Mais les bœufs sont extrêmement lents, & le travail des *chevaux* est incomparablement plus profitable que le leur. On a démontré par un calcul exact & sans replique, qu'il rend au moins trois fois autant, & que l'on peut faire plus d'ouvrage avec quatre *chevaux* qu'avec douze bœufs.

Les *chevaux* sont sur-tout d'une nécessité indispensable pour le labour des terres fortes & pierreuses qui doivent être ouvertes profondément, de même que pour différentes sortes de charrois, pour la monture, pour la communication intérieure & extérieure & le perfectionnement du commerce; enfin, pour toutes les affaires dont l'exécution exige à-la-fois de la célérité & de la force.

Du reste, les *chevaux* sont plus utiles pendant leur vie, & les bœufs le sont plus après leur mort. Mais un pays, pour peu qu'il soit considérable, ne sauroit se passer des premiers.

Comme ceux qui préfèrent les bœufs tirent leurs principales raisons des ressources que nous trouvons dans la chair & dans le lait des bêtes à cornes pour notre nourriture, il ne sera pas étranger à notre objet d'observer ici qu'il y a eu des peuples anciens & qu'il y a encore des peuples modernes qui savent tirer des *chevaux* le même parti que nous tirons des bœufs. Les anciens thraces ou leurs voisins en mangeoient vraisemblablement la chair, puisque *Pline* dit qu'ils les engraissoient. C'étoit aussi, sans doute, la nourriture ordinaire, & peut-être même la principale de ces anciens peuples de Perse & de Scythie que *Ptolémée* désigne dans sa géographie, sous le nom d'*hippophages*, c'est-à-dire, *mangeurs de chevaux*. *Cellarius* place aussi des sarmates hippophages entre les monts Hyperboréens & le fleuve Rha. Les anciens germains l'étoient pareillement; & il paroît par une lettre du pape Grégoire III & par une autre de son successeur Zacharie à Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, qu'au huitième siècle, on y mangeoit encore le *cheval*, tant sauvage que domestique. On trouve encore dans les relations des voyageurs, que les nègres de la Côte-d'Or, les patagons, les cosaques, les tartares & plusieurs autres s'en nourrissent aussi. Les prêtres des Bachkirs, peuple de Sibérie, mangent la chair des *chevaux* qui ont été sacrifiés. Chez les tartares usbecks, la tête du *cheval* est un morceau pour les gens de qualité; & chez les arabes, la tête du poulain est un mets délicat. Les tartares *jacutes* préfèrent même celle des *chevaux* morts à la viande de vache & de bœuf.

M. *Michaelis* remarque, sur le témoignage de certains seigneurs polonois, que dans la partie méridionale de la Pologne, on mange la chair des *chevaux* sauvages que l'on y tue à la chasse, & qu'on l'y trouve de très-bon goût; & il ajoute, en citant les rêveries du maréchal de Saxe, que les françois ne font pas non plus difficulté d'user, dans les sièges, de cette sorte d'alimens. En effet, durant le blocus de Prague, en 1742, ils vécurent quelque temps de cette chair; ils y avoient été réduits plus de deux mois pendant le siège de Lille, en 1708; & M. de *Limiers*, qui nous apprend cette dernière particularité, dit encore que le prince Eugène de Savoie & le prince de Nassau, gouverneur héréditaire de Frise, ayant voulu goûter de cette viande, dans un soupet que le maréchal de Boufflers leur donna dans la citadelle, le jour même où il en avoit signé la reddition, la trouvèrent moins mauvaise qu'ils ne se l'étoient imaginés.

Les scythes, les sarmates & différens peuples de Thrace se nourrissoient aussi du lait de leurs jumens; il faut même que dès les plus anciens temps l'usage de cette sorte de nourriture ait été répandu dans tout le nord de l'Asie & de l'Europe, puisque c'est un des

traits caractéristiques qu'*Homère* & *Hésiode* font entrer dans la description générale qu'ils donnent des peuples qui habitoient alors ces vastes contrées ; & il paroît par le témoignage des voyageurs modernes, que cet usage subsiste encore parmi les tartares, & même que plusieurs de leurs hordes, comme les kalmoucs, les mongules, les jacutes, &c., font de ce lait une boisson forte & enivrante qu'ils appellent, les uns *tschigau*, & les autres *kumiss* ou *kosmos*, & qui est tellement de leur goût, qu'ils font consister le bonheur à avoir une grande quantité de cavales à lait.

Ils font aussi du fromage de ce lait ; c'est encore un usage qu'ils ont conservé des scythes leurs ancêtres. *Strabon*, *Sextius*, *Pline* & *Dioscoride* rapportent que ce fromage produit les mêmes effets que celui de lait de vache, & lui attribuent encore différentes autres qualités utiles : on le nomme *hippacen*.

Il n'est pas même jusqu'au sang de leurs *chevaux* que ces peuples n'aient fait & ne fassent encore servir à leur subsistance. *Pline* parle d'un mets des anciens sarmates, où il entroit de ce sang, qu'ils tiroient à leurs *chevaux*, en leur ouvrant la veine crurale ; & *Hubner* rapporte que les ostiacks, peuple tartare de la Sibérie asiatique, boivent le sang de *cheval* tout chaud, & que c'est une de leurs boissons les plus agréables.

On fait de la peau des *chevaux* le gros cuir qui sert pour les harnois, le cuir de roussi, le chagrin, &c. Le crin de ces animaux, leurs dents, leurs tendons, leur corne, leurs os, leur graisse, servent aussi à différens usages, tant pour la médecine que pour les arts & l'économie, & la plupart de ces articles sont des objets de commerce.

C'est par toutes ces considérations que les états bien réglés ont toujours regardé l'éducation des *chevaux* comme un objet important & digne de la plus sérieuse attention ; & il est aisé de voir, par ce que nous avons dit, qu'il ne sauroit être indifférent à un bon gouvernement, que les *chevaux* soient achetés chez l'étranger, on élevés dans le pays même, ni que les sujets en aient ou n'en aient pas une quantité suffisante, ni que ce soit de bons ou de mauvais *chevaux*. (Extrait du traité des haras de M. *Hartmann*, dont j'ai publié la traduction françoise.)

Le simple coup-d'œil apperçoit des différences notables, non-seulement entre les *chevaux* de différens pays, mais aussi entre ceux élevés sur le même sol. Ces différences tiennent à des circonstances physiques & morales ; qui par laps de temps ont dû faire dégénérer essentiellement, ou ennoblir & perfectionner ces animaux devenus domestiques.

Le climat & le sol de l'Inde ont toujours passés pour être peu favorables au *cheval*. Cette remarque étoit connue des grecs dès le temps d'*Hérodote*. Les bonnes races ne s'entretiennent, sur-tout dans les provinces un peu méridionales de la presqu'isle, qu'en les croisant avec des *chevaux* tartares, persans, ou arabes. Ceux d'ancienne origine indienne, sont communément petits, & même cagneux : on les nomme *tattous*. L'on en voit cependant en quelques cantons qui sont rablés, assez bien formés, & qui vont naturellement l'amble ; ces bidets sont connus sous le nom de *takan*. Une autre espèce, appellée *kolari*, est haute de taille, a la tête longue & moutonnée ; elle a d'ailleurs assez belle apparence, mais aucune vigueur. En tirant sur-tout vers la partie du nord-ouest, dans le pays marate, l'on trouve une race de taille moyenne, fort multipliée, & d'un très-bon service : la souche en est arabe, ou persane.

Tous les ans l'Inde reçoit, du Thibet & de la Tartarie, des *chevaux* qui, en général, sont nerveux & infatigables ; on les nomme *kaqthi* & *turki*. Comme les derniers, plus corsés & plus épais, vont une espèce d'amble allongé, l'on a développé & perfectionné cette disposition naturelle, qui les rend précieux pour faire fort commodément jusqu'à vingt & vingt-cinq lieues en huit & dix heures de marche. Pour les former, il ne s'agit que de leur lier de droite & de gauche les jambes de devant, & celles de derrière, avec des cordes d'une longueur convenable. Deux palfreniers tiennent chacun une longe, & courent aux côtés de l'animal, pendant qu'un écuyer, soit à pied ou monté, dirige, hâte, ou rallentit son allure. Deux ou trois mois peuvent suffire pour le dresser ; & alors on le désigne sous le nom de *tamekdar*, ou *kadombas*. Je crois, par occasion, pouvoir aussi faire mention d'une autre race de *chevaux* qui se tirent des grandes montagnes désertes qui confinent au Thibet. Ils ont au plus trois pieds de hauteur. Je n'en ai vu aucun ; mais un Indien, homme sensé, m'a dit en avoir plusieurs fois considéré un léger, plein de feu, & assez bien proportionné ; son poil étoit long, & d'un grisâtre dont les nuances, un peu plus ou moins foncées, correspondoient régulièrement entr'elles. Le Pégou, & les isles à l'est de l'Inde, lui fournissent aussi des bidets petits, ou de moyenne taille, mais ramassés & résistant très-bien à la fatigue : comme ils ont des dispositions naturelles pour aller l'amble, on les y forme promptement. Les *chevaux* connus sous le nom de *tazy*, viennent du côte de la Perse : en général ils ne sont pas moins bons que les *kaqthi*, & quelques-uns ont d'ailleurs l'allure & l'encolure plus légères & plus brillantes. Mais, de tous ceux que l'on amène de dehors, les plus estimés sont les arabes de noble race. L'on dit, à cet égard, qu'un excellent *cheval* persan pourra, à la course, égaler, peut-être même l'emporter, pendant une couple de lieues, sur un bon *cheval* arabe ; mais bientôt celui-ci le laissera absolument derrière.

Les *chevaux* fins sont entretenus, dans l'Inde,

avec des soins extrêmement recherchés. Deux fois par jour, & de plus après la moindre course, on les promène quelque-temps par la bride, on les *masse* aussi régulièrement, c'est-à-dire, on frotte, on pétrit avec la main toutes les parties de leur corps. Leur nourriture ordinaire est la racine de chiendent, ou la paille de riz, de blé, de cambou, de cholan, ou d'autres grains du pays. Ils ont aussi tous les jours deux rations, soit d'une sorte de lentille nommée *koullou*, soit de pois carrés, ou bien de quelques autres espèces de féverolles, que l'on fait cuire, ou seulement renfler dans l'eau. Une chose assez ordinaire, c'est de leur faire bouillir, avec ces farineux, une tête de mouton, ou de cabril; ensuite, en y mêlant du beurre, l'on écrase & l'on pétrit le tout ensemble pour le leur faire manger. Plusieurs personnes préfèrent de leur faire manger des boulettes de farine de froment, où l'on met du *jagre* & du beurre. Encore un autre genre de ressource pour alimenter leur vigueur, c'est de leur faire avaler tous les quinze jours, ou au moins une fois chaque mois, des *messals*, c'est-à-dire, des boulettes le plus souvent formées de poivre, de curcuma, coriandre, ail, & jagre, le tout pilé & mêlé ensemble. Quelques cavaliers mettent dans ce messal de l'arak, de l'opium, ou du *bangg*; mais ce n'est que pour un jour de combat. Enfin il y en a qui prétendent entretenir ces animaux en bon état, en leur faisant seulement avaler tous les jours une petite poignée de poivre en grains, ou légèrement concassé.

Par une suite de ce régime restaurant, & reconnu nécessaire, soit pour suppléer au manque d'une nourriture simple & convenable, ou par rapport à l'influence du climat, & à l'effet exténuant de la chaleur, qui cependant m'a paru moins sensible qu'en plusieurs parties d'Arabie; il est certain que l'on voit dans l'Inde beaucoup de superbes *chevaux* rétifs, inquiets, quelques-uns même extrêmement vicieux. C'est probablement cette raison qui, plus que toute autre, a rendu presque général l'usage de leur couvrir les yeux lorsqu'ils sont au piquet, quoique fortement retenu par de longues cordes attachées à leur cou de droite & de gauche, & aussi aux jambes de derrière. Quelques cavaliers ont de plus la coutume de faire attacher au haut de la têtiere un morceau d'étoffe, dont, en mettant pied à terre, ils font glisser une partie sur les yeux de ces animaux qui, dès-lors, sont dans le cas de rester tranquillement en place.

Malgré toutes ces précautions, l'on en voit dont la fougue & la fureur pourroient être considérées comme les symptômes d'une phrénésie presque habituelle. L'expédient singulier dont se servit un écuyer d'un seigneur patane, commandant de Cadapet, pour en dompter un de cette espèce, mérite, peut-être, que j'en fasse ici mention. Ce coursier étoit, à ce que l'on m'a dit, de la plus grande beauté, mais farouche & indomptable; il s'élançoit sur tous ceux qui vouloient l'approcher: déjà il avoit estropié plusieurs palfreniers. Divers moyens, même violens, avoient été inutilement tentés pour le réduire: enfin, voici celui qu'imagina cet écuyer. Il se fit faire une espèce de masque, un bonnet extraordinaire & un habillement noir, couleur dont les indiens ne font presque aucun usage. Ainsi affublé, il entroit trois ou quatre fois par jour dans l'endroit où ce *cheval* étoit attaché; il choisissoit sur-tout les instans où l'on venoit de lui donner à manger. D'abord il tiroit de loin toute sa nourriture, & ensuite, d'un bras vigoureux, lui appliquoit en silence de grands coups de gaule. Cependant le patient faisoit des bonds & des efforts prodigieux; à ce bruit, accouroit un autre indien, habillé selon l'usage du pays; il chassoit le premier, malgré sa feinte résistance, en criant, l'injuriant, & paroissant même le frapper. Ensuite s'approchant peu-à-peu du *cheval*, il essayoit de le flatter, il lui parloit d'un ton caressant, & en même temps remettoit son manger devant lui. Un mois de pareil exercice suffit. Cet animal sensible, non-seulement devint traitable, mais bientôt s'attacha singulièrement à son maître & à ceux qui le pansoient.

Un autre effet du régime échauffant, auquel sont tenus ces *chevaux* de prix, tous dans ce pays nécessairement entiers, seroit de provoquer une déperdition de semence, qui bientôt les énerveroit. Le moyen le plus simple que l'on ait imaginé pour obvier à cet inconvénient, est de leur attacher à demeure un petit cordon de coton autour de la tête du membre viril, lorsqu'il est dans l'inertie. Or, lorsqu'ensuite le sang & les esprits y affluent, c'est à-peu-près sans effet; car l'érection ne peut avoir lieu sans occasionner un étranglement douloureux.

Cette partie de l'animal est la base d'un ragoût un peu singulier, dont quelques tartares mogols se régalent dans certaines parties de plaisir.

Des palefreniers amènent un *cheval* de sept à huit ans, commun, mais nerveux, bien nourri & en bon état. On lui présente une jument comme pour la saillir, & cependant, d'abord, on le retient de façon à bien irriter ses desirs. Enfin, dans le moment où il semble qu'il va lui être libre de s'élancer dessus, l'on fait adroitement passer sa verge dans un cordon, dont le nœud coulant est rapproché du ventre; ensuite, saisissant l'instant où l'animal est dans la plus forte érection, deux hommes qui tiennent les extrémités du cordon, les tirent avec force, & sur le champ, le membre est séparé du corps, au-dessus du nœud coulant. Aussi-tôt on lave cette partie qui est restée gonflée & on la fait cuire avec divers aromates & épiceries aphrodisiaques, pour en régaler les convives. Quant au corps du *cheval*, après avoir enlevé ce dont on a besoin, le reste est vendu, ou plutôt envoyé à des amis, & ces peuples préfèrent cette chair à celle du bœuf.

Les peuples nomades regardent ces animaux comme

les premiers des quadrupèdes. Dans le vrai, pour la plupart, c'est le patrimoine le plus utile, & dans lequel ils prétendent trouver des ressources de toutes espèces. Mais les arabes, plus que tous les autres, sont inépuisables sur l'excellence de leurs *chevaux* de bonnes races. Caressés, baisés, toujours tenus extrêmement propres, ayant le plus souvent la queue & la crinière peintes d'un rouge vif, avec la feuille d'*enna*; ils sont d'ailleurs ornés de bijoux, & sur-tout d'*amulettes*. (*Voyez* AMULETTES.) En un mot, ce sont des êtres à-peu-près raisonnables, qui vivent en famille avec leurs maîtres, & sont prêts à sacrifier leur vie pour eux. Cette espèce qu'ils croient originairement sortie des haras de Salomon, où elle avoit été miraculeusement perfectionnée, a été jusqu'à présent conservée pure & sans mélange. Quoi qu'il en soit de cette descendance mythologique, il est constant qu'entre toutes les races de *chevaux*, aujourd'hui connues, celle généralement réputée la plus généreuse paroît, de temps immémorial, avoir propagé en Arabie, où, sous le nom de *kailhan*, elle est sous-divisée en différentes branches plus ou moins estimées.

Une race fort commune dans ce pays, est appellée *hatik*. Celle-ci est sortie de bons étalons, avec des jumens de charge, dont l'espèce est nommée *kuedich*. Les arabes font peu de cas de ces animaux mésalliés, & même de quelques familles, pour ainsi dire, ennoblies par un rapprochement & croisement assez suivi. Il est cependant certain qu'en choisissant ces derniers avec soin, & y mettant un prix convenable, l'on peut s'en procurer de fort bons. Je peux ajouter que parmi ceux mêmes de ces *hatiks* qui sont à fort bas prix & de mince apparence, l'on en rencontre qui, sans avoir une certaine légèreté, ont une vigueur à peine croyable. J'avois à traverser le désert de Dgaziré, dans la Mésopotamie; je marchois pendant trois jours & deux nuits de suire, presque toujours au trot, ne m'arrêtant qu'une heure le matin, au soleil levant, pour donner l'orge aux *chevaux*, & au soleil couchant, le même espace de temps, pour un repas semblable; mes bidets, de race *hatik*, & qui ne m'avoient coûté qu'environ deux cens livres chacun, soutinrent très-bien cet excès de fatigue.

C'est des jumens *kuedich*, & quelquefois des *hatiks* que les arabes tirent leurs mulets. J'ai vu faire servir, sur-tout les dernières, par des ânes de la plus grande beauté; cependant, comme elles sont peu étoffées, l'on ne trouve point dans ces contrées de mulets qui, pour l'encolure, la taille & la force, approchent de ceux que nous fournissent quelques-unes de nos provinces de France. J'ajouterai, au sujet de ces différens animaux, que, si élevés dans une douce domesticité, ils se montrent susceptibles d'un vrai attachement, ils ont d'ailleurs conservé toute la sensibilité physique & originelle de leur instinct. (*Voyez* MULET.)

La France tire par la Méditerranée, des côtes de Syrie & d'Afrique, des étalons pour ses haras; mais comme la somme employée à les acheter n'est que de quatre à cinq cents livres, & au plus mille, il n'est pas possible de prétendre pouvoir se procurer de bonnes races à pareil prix. En effet, quoique les *kailhan* soient divisés en plusieurs familles, dont les individus ne sont pas, à beaucoup près, également estimés; cependant le prix en général, le plus ordinaire, est depuis douze à quinze cents livres jusqu'à quatre & cinq mille. Les étalons que l'on amène en France pour ses haras, en vue d'ennoblir l'espèce nationale, ne sont donc que des *hatik*, quelquefois assez médiocres, puisque ceux-ci, bien choisis, peuvent coûter en Syrie jusqu'à cent pistoles. Pendant la dernière guerre avec l'Angleterre, je vis chez feu M. Thomas, alors consul à Alep, six *chevaux* arabes, achetés à Bagdat pour le compte du roi; j'en montai un; tous étoient jeunes, grands & assez bien pris dans leur taille, mais lâches & sans vigueur. L'on me dit qu'ils avoient coûté environ trois cents livres pièce, & c'étoit beaucoup pour la contrée d'où on les avoit tirés. Ces animaux, faute d'occasion pour être transportés en France, restèrent chez le consul six ou sept ans. Un écuyer, envoyé pour les conduire en France, les reconnut si médiocres, dès le premier essai, qu'il fut décidé de les revendre. Il fut impossible d'en trouver au-delà de cent livres, l'un portant l'autre.

Au surplus, pour former & naturaliser en France une race vraiment généreuse, suffiroit-il de se procurer de bons étalons? Ne faudroit-il pas aussi des jumens de même espèce? Nous présumons que le climat & le sol de l'Arabie sont de tous les plus favorables à la propagation de ces animaux. Or, l'expérience qui, dans ces contrées, a fait connoître qu'il étoit quelquefois essentiel de croiser les sujets de certaines races, a en même temps indiqué que ce devoit être avec ceux d'autres cantons dont l'origine fût aussi pure. Cette même expérience a constamment prouvé qu'en accouplant un superbe étalon *kailhan* avec une cavale d'ancienne race *hatik*, l'on aura des poulains qui, malgré un croisement & un rapprochement suivi, du meilleur type possible, jusqu'à la quatrième & cinquième génération, ne pourront surprendre un vrai connoisseur, qui saura toujours, avec un peu d'attention, les ranger d'abord dans la classe inférieure à laquelle ils appartiennent encore. En faisant servir une jument *kailhan* par un bel étalon *hatik*, & un pareil rapprochement ayant lieu, les différences seroient, dit-on, moins tranchantes, ou plutôt effacées; car, selon les arabes, le poulain, quant aux formes, tient plus de la jument que de l'étalon; mais l'on sent que cette dernière épreuve, au moins inutile, n'auroit pu avoir lieu que par quelques cas fortuits. Tels sont les principes d'après lesquels ces peuples paroissent avoir toujours pris les plus grandes précautions pour éviter ces sortes de mésalliances, & pour constater juridiquement la pureté des races.

Des amateurs anglois n'ont pas hésité de mettre jusqu'à deux & trois mille écus à l'achat de *chevaux* arabes; ils sont même parvenus à se procurer quelques bonnes jumens, ce qui est beaucoup plus difficile; car, soit scrupule, ou politique intéressée, les chefs sur-tout ne se prêtent pas volontiers à ce que celles-ci soient transportées hors du pays, & particulièrement chez les chrétiens. Telle est l'origine de ces coureurs anglois si vantés en Europe; mais il est à observer que leur légèreté, c'est-à-dire une partie de la bonté primitive de la race, n'a pu, eu égard à la température de la Grande-Bretagne, y être entretenue que par des précautions & des soins très-assujettissans.

Un sol, une nourriture, ou un climat peu convenable, le mauvais choix des étalons, l'usage d'en choisir même de bons avec des cavalles abâtardies, ou de les laisser s'exténuer en en servant un trop grand nombre, telles sont les causes instantes qui, dans tous pays, doivent nécessiter la dégénération plus ou moins sensible de cette espèce d'animaux.

L'histoire ancienne ne parle qu'avec admiration des *chevaux* de diverses contrées, dont la température est très-différente, & cela dans des temps où il n'y avoit certainement point entr'elles de communication de commerce, au moins suivi. Ce n'est point seulement *Homère* qui a chanté la légèreté des jumens de Dardanus, lesquelles en se jouant dans des campagnes couvertes de blés, couroient sur la tête des épis sans les faire courber. Les coursiers portugais furent entr'autres jadis si renommés pour leur vîtesse, que *Varron*, *Pline*, & *S. Augustin*, sembleroient avoir sérieusement cru que les jumens de ce pays étoient fécondées par le vent. Le témoignage de ce dernier est d'autant plus à remarquer, qu'il écrivoit dans une contrée dont aujourd'hui les européens croient pouvoir tirer des étalons propres à renouveller & à entretenir leurs plus belles races. Au surplus, il est certain que les tartares, les kurdes, les persans, & les arabes, soit dans des deserts brûlans, soit sous un ciel tempéré, & même dans des pays de montagnes, où le froid est très-piquant, paroissent avoir possédé de tout temps des *chevaux* qui, bien entretenus, & jamais mésalliés, ont conservé jusqu'aujourd'hui toute la pureté originelle de leurs espèces. D'après ces rapprochemens, je présume qu'en suivant les procédés anciens, qui sont encore ceux de ces peuples, il seroit très-possible, dans plusieurs provinces de France, sur-tout dans les cantons dont la température & le sol sont un peu secs, de former avec des jumens & des étalons *kailhan*, des haras d'où sortiroient des races de coursiers aussi généreux que ceux de telle autre partie du globe que ce soit. (*Voyez* Haras.)

Il ne sera sans doute pas déplacé de jetter ici un coup-d'œil sur la manière dont en Asie & en Afrique on tâche de tirer de ces animaux le meilleur parti, tant pour l'agrément que pour l'utilité.

Les seigneurs nomades préfèrent pour leur usage les jumens aux *chevaux*. Ainsi, lorsqu'il s'agit de faire des courses longues & pénibles, ils montent celles qui ne sont point pleines, ou dont les poulains peuvent être sevrés; les autres marchent avec la famille & les troupeaux. Les motifs de cette préférence se rapportent à l'excellence individuelle de leur service. En effet, entassées, pour ainsi dire, les unes sur les autres, elles resteront tranquilles. D'ailleurs elles hennissent peu, & d'un ton foible; avantage non médiocre pour des hommes qui ne font qu'une guerre de partisans. Peut-être leur allure n'est-elle pas tout-à-fait si brillante que celle des *chevaux*; mais ils prétendent qu'avec au moins autant de légèreté, elles ont plus de gentillesse, d'haleine, & de docilité; & qu'en outre elles supportent mieux la chaleur, la faim & la soif. L'on en connoît qui, dans un cas pressant, ont été en état de fournir une carrière d'environ cent lieues, presque sans débrider, & sans en avoir été incommodées; en un mot cette supériorité, ce grand ensemble de qualités, leur est si peu contesté, sur-tout en Arabie, que le mot *farass*, qui signifie littéralement une cavalle, est devenu le nom générique par excellence; de sorte que c'est le seul qui s'emploie, en parlant de la monture d'un homme tant soit peu distingué.

Les turcs, les persans, les indiens mogols, ne montent ordinairement pour la guerre que des *chevaux* entiers. Comme ces peuples sont domiciliés, & dans le cas de faire, en corps d'armée, des expéditions de longue haleine, ils ne pourroient que très-difficilement se servir de jumens. L'on voit aussi, en quelques provinces de Turquie, un assez grand nombre de *chevaux* coupés ou bistournés; mais si ces cruelles opérations qui, même sous un ciel tempéré, les énervent sensiblement, étoient pratiquées dans une contrée comme l'Inde, elles les rendroient inhabiles à tout service exigeant tant soit peu de vigueur & de courage. (*Voyez* Hongrer.)

Ces peuples, & particulièrement les arabes, pour ainsi dire, nés cavaliers, ont des principes très-différens des nôtres sur la meilleure manière de monter, dresser, & nourrir ces animaux. De l'orge, donné une ou deux fois par jour, & auquel on joint un peu de paille hachée, forme ordinairement toute leur nourriture. D'ailleurs, s'il est possible, on les met au vert pendant environ un mois chaque année. Quant à l'usage de leur donner de la paille, & surtout du foin, à peu près à discrétion, ils pensent que cela n'est propre qu'à les rendre pesans, ventrus, & maladifs. (*Voyez* Alimens.)

Leur selle a les arçons plus élevés que les nôtres; c'est un simple panneau ferme & léger, détaché des coussinets: ceux-ci débordent un peu, & étant formés

d'un feutre doux, ils s'appliquent contre la peau de l'animal, de sorte qu'il ne peut que rarement être blessé dans les courses & voyages les plus difficiles. Leur façon de se tenir à *cheval* est aussi fort différente de la nôtre, d'autant que leurs porte-étriers sont très-courts. En cela encore tous les asiatiques & africains paroissent parfaitement d'accord; ils prétendent, dans cette position, pouvoir avec plus d'aisance & de fermeté, porter, parer un coup de sabre & de lame, de l'avant ou de l'arrière-main. Cette manière de monter, lorsqu'on y est un peu habitué, est d'ailleurs peut-être moins fatigante; mais ce qui paroîtroit lui assurer plus particulièrement quelque avantage, c'est qu'elle semble obvier à plusieurs inconvéniens, même graves : 1°. l'on risque moins d'avoir les jambes cassées, soit par quelques coups de pieds, soit dans le cas où le *cheval* viendroit à s'abattre par accident : 2°. il est certain qu'étant alors réellement assis, les hernies sont beaucoup plus rares. L'exemple des anciens scythes qui, presque toujours à *cheval* sans étriers, devenoient quelquefois impuissans, semble indiquer que ces principes méthodiques, plus généralement adoptés en Europe, ne seroient pas sans danger pour ceux qui, en s'y assujettissant strictement, se livreroient journellement à cet exercice; il est sensible, au surplus, qu'une pression & un tiraillement continus, agissant sur les organes de la génération, pourroient non-seulement en altérer la sensibilité, mais froisser & oblitérer peu à peu ces organes délicats (1).

Quant à cet air de noblesse, à cette facilité liante, à cette liberté dans les mouvemens, qui forment un ensemble si puissant pour intéresser & pour charmer les regards des spectateurs, peut-être la supériorité est-elle de notre côté. C'est cependant ce dont ces peuples paroissent fort éloignés de convenir. Bons écuyers, habiles à tirer avec hardiesse & précision un très-brillant parti de leurs *chevaux*, soit à la guerre, en combat singulier ou dans un tournois; ils soutiennent que, sur un objet de cette nature, la meilleure grace de convention ne peut arbitrairement être isolée du but de la plus grande utilité possible.

Quoi qu'il en soit de pareilles prétentions, je me bornerai à observer que ces nations, sans négliger de former leurs *chevaux* de bonne race sur différens airs nobles & relevés, s'occupent sur-tout à les dresser à certaines habitudes & à certains exercices, dont l'objet paroît essentiellement utile à un guerrier. Ainsi ils s'attachent à les faire vivre, mâles & femelles, paisiblement ensemble; à les assouplir des hanches & des épaules; les rendre obéissans aux aides ou seulement à la voix; ils les exercent à marcher un pas allongé, à partir de vîtesse, à courir & caracoller sur toutes sortes de terreins; franchir une haie ou un fossé; s'arrêter court, ou faire la demi-pirouette au milieu de la course la plus rapide; galopper avec légèreté; fournir des passades furieuses; faire des voltes redoublées sur les deux mains, toujours avec prestesse & précision. Ils les habituent aussi à nager, à s'approcher sans inquiétude du feu, des éléphans, des chameaux ou des bêtes féroces; à suivre le cavalier, s'il met pied à terre, ou rester en place devant sa lance; s'il tombe, ils doivent s'arrêter; ils doivent de plus savoir supporter la faim, la soif & l'intempérie des saisons; pouvoir sans peine rester sellés, bridés pendant les nuits, pour être toujours prêts, en cas d'alerte. Qui ne connoît enfin le tableau que *Job* a tracé des qualités du *cheval*, & qui a été depuis si bien colorié par *Virgile*, *Oppian*, & sur-tout par *Buffon*? Il compare la légèreté d'un *cheval* de race à celle d'une sauterelle; & il ajoute, le souffle de ses narines est celui de la fierté.

Collectumque premens volvit sub naribus ignem.
VIRG.

Au bruit de la trompette, il frappe du pied la terre; il écume, il frémit, & ne respire que combats.

Insultare solo & gressus glomerare superbos. Id.

Enfin, la voix des chefs, les cris de l'armée, le bruit des armes se font entendre; il hennit, & dédaignant le péril, bondit de joie en s'élançant sur l'ennemi. (*Extrait des Voyages de M. d'Opsonville en Asie.*)

Les arabes divisent leurs *chevaux* en deux espèces. Ils nomment l'une *kadischi*, c'est-à-dire, *chevaux de race inconnue*; ils ne sont pas plus estimés en Arabie que les *chevaux* ordinaires ne le sont en Europe; ils servent à porter les fardeaux & à tous les autres ouvrages. La seconde espèce s'appelle *kôchlani* ou *koheile*, c'est-à-dire, *chevaux* dont on a écrit la généalogie depuis deux mille ans. C'est cette espèce qu'on croit originairement venue des haras de Salomon; aussi sont-ils très-chers. On les vante comme fort propres à soutenir les plus grandes fatigues & à passer des journées entières sans nourriture, vivant, comme on s'exprime, de l'air. On dit qu'ils se jettent avec impétuosité sur l'ennemi; & l'on assure qu'il y en a de cette race qui, lorsqu'ils sont blessés dans une bataille, & qu'ils se sentent hors d'état de porter plus long-temps leur cavalier, se retirent de la mêlée & le mettent en sûreté. Si le cavalier est par terre, ils restent près de lui, & ne cessent de hennir jusqu'à ce qu'il soit secouru. Ils ne sont ni grands, ni beaux, mais très-vîtes à la course; aussi les arabes ne les estiment-ils que pour leur race & pour leurs qualités, mais nullement pour la figure. D'ailleurs, on ne s'en sert que pour les monter & jamais pour aucun autre

(1) On trouva, à l'ouverture du corps de Charles XII, roi de Suède, qui avoit passé une grande partie de sa vie à *cheval*, que les organes de la génération étoient de beaucoup diminués, & sans fonctions.

travail. Les *kochlâni* sont principalement élevés par les bédouins, entre Basra, Merdin & la Syrie, où les grands seigneurs ne veulent pas monter d'autres *chevaux*. Toute cette race se divise encore en plusieurs familles. On trouve, près de Mosul, les familles *dsjülfa*, *mânaki*, *dehalemie*, *seklani*, *sàade*, *hamdâni*, & *frâdsje*; celles d'autour de Haleb sont, *dsjülfa*, *mânaki*, *torii*, *seklani* : à Hâma, *challani*; à Orfa, *daadsjani*; à Damàsk, *nudsjedi*. Je n'ai pas entendu parler de ces *kochlâni*, sur la côte occidentale de l'Arabie; mais je crois qu'il y en a surtout dans l'Hedsjâs. Quelques-unes de ces familles sont préférées aux autres; & quoique l'on soit assuré que les *kochlâni* sont quelquefois inférieurs à quelques *kadischi*, on estime beaucoup plus les premiers, sur-tout les jumens, dans l'espérance d'en avoir de bonne race.

Il est vrai que les arabes manquent de tables généalogiques pour prouver, de quelques centaines d'années, la descendance de leur *kochlâni* : cependant, ils peuvent être assez sûrs de leurs races, parce qu'ils font toujours couvrir les jumens en présence de témoins arabes; & quoique les arabes ne se fassent pas toujours scrupule de faire un faux serment, il n'y a pas d'exemple qu'ils aient jamais signé une fausse attestation touchant la naissance d'un *cheval*, parce qu'ils sont très-persuadés que toute leur famille seroit détruite, au cas qu'ils déposassent contre la vérité. Quand un chrétien a une jument de la race *kochlâni*, & veut la faire couvrir par un étalon *kochlâni*, il est obligé de faire appeller un arabe pour témoin; celui-ci reste vingt jours près de la jument, pour être sûr qu'aucun étalon du commun ne la déshonore. Pendant ce temps-là, elle ne doit pas voir, même de loin, ni *cheval* entier, ni âne. Quand elle met bas, le même arabe y doit être présent de nouveau, & le certificat de la naissance légitime du poulain est expédié juridiquement dans les premiers sept jours. Le chrétien donne à ce témoin, pour sa récompense, un bénischi, c'est-à-dire, un habit. On ne fait jamais couvrir une jument *kochlâni* par un étalon *kadisch* : & quand cela arrive par hasard, le poulain est réputé *kadisch*. Cependant les arabes ne se font aucun scrupule d'accoupler un de ces étalons nobles avec une jument de race commune; mais le poulain de cette jument est toujours censé *kadisch*.

Les arabes vendent leurs étalons *kochlâni*, tout comme leurs *chevaux* communs, sous toutes sortes de conditions arbitraires; mais ils ne vendent pas volontiers leurs jumens pour argent comptant. Lorsqu'ils ne peuvent pas les bien soigner, ils les confient à un autre, sous condition d'avoir part aux poulains, ou de redemander les jumens au bout d'un temps fixé. Je crois que le possesseur de l'étalon peut aussi se réserver une partie du prix que l'on mettra au poulain. Cependant il paroît qu'il en est de ces *kochlâni* comme de l'ancienne noblesse des schechs arabes, dont on ne connoît le mérite que dans leur patrie. Les turcs ne font cas de ces *chevaux* fameux que quand ils peuvent les avoir pour rien; comme leur pays est fertile, bien arrosé & plus montueux que l'Arabie, les *chevaux* qui sont grands coureurs ne leur sont pas si utiles. Les grands *chevaux* forts & pesans, qui font une belle parade sous des harnois lourds & magnifiques dont ils les couvrent, leur plaisent bien davantage. Je présume qu'il y a aussi des *kochlâni* en Dsjôf, province de l'Hyémen; mais je doute qu'on les prise beaucoup dans le domaine de Limân, parce que les *chevaux* appartenans aux personnes qualifiées de ce pays, me parurent trop beaux & trop grands pour *kochlâni*. Les anglois achètent quelquefois à Mokha des *chevaux*, huit cens & jusques à mille écus la pièce. Un marchand m'assura qu'un de ses compatriotes avoit acheté à Mokha un de ces *chevaux*, pour lequel on lui avoit offert, en Bengale, le double du prix d'achat; mais qu'il l'avoit envoyé en Angleterre, où il espéroit en avoir le quadruple. (*Extrait de la description de l'Arabie par M. Nieburh.*)

Lors de la découverte de l'Amérique, il n'y existoit point de *chevaux*, & l'on sait assez quelle impression l'aspect d'un homme, porté par l'un de ces animaux, produisit sur l'esprit des insulaires; elle fut la même, lorsqu'en 1665 le gouvernement fit passer en Canada des *chevaux* pour les y naturaliser. Le sauvage, le fils de l'européen né dans cette terre soumise aux loix françoises, furent frappés d'étonnement en appercevant ce spectacle nouveau.

Mais bientôt l'Amérique a vu ce quadrupède précieux lui devenir propre en quelque sorte, & servir, comme en Europe, à l'utilité de ses habitans.

Le *cheval*, transplanté d'Europe en Amérique, & particulièrement dans nos isles, y a perdu de sa stature; peut-être même sa constitution s'est-elle détériorée. Cependant, au moral, on ne peut l'accuser d'être indigne de ses ayeux; le courage, l'ardeur, composent son caractère; & s'il ne réunit pas à ces qualités précieuses la force, la durée, il faut peut-être l'attribuer autant & plus au colon qu'au climat.

Les colonies françoises de l'Amérique sont approvisionnées de *chevaux* par leurs ressources intérieures, par l'Amérique septentrionale, & par les colonies ou le continent espagnol de l'Amérique.

Il n'est pas une seule isle françoise qui puisse se suffire à elle-même à cet égard; & dans la plupart d'entr'elles les *chevaux* indigènes ne doivent rien aux soins du propriétaire, soit avant, soit après qu'ils sont nés. Aussi ces fruits du hasard se ressentent-ils de leur origine, & ne servent-ils qu'à montrer combien la nature est généreuse, en accordant, pour ainsi dire, lorsqu'on ne lui demande pas.

La partie françoise de Saint-Domingue est, par

ſon étendue & par ſa culture, la poſſeſſion coloniale qui emploie le plus de *chevaux*. Dans l'origine de ſon établiſſement, on y avoit formé des eſpèces de haras, appellés *hattes*, du nom que les eſpagnols donnent aux leurs ; &, pendant une courte époque, Saint-Domingue a été à même de porter aux iſles du vent une portion de ſon excédent en ce genre. Mais cette ſituation a été de peu de durée, par deux raiſons qui concouroient également à la faire changer.

La première a été l'accroiſſement de la culture, qui, jugée plus lucrative que l'éducation des *chevaux*, a pris les terreins les plus fertiles ; la ſeconde, la conſommation dans l'iſle même des animaux qu'elle produiſoit. Ces deux cauſes ne ceſſant pas d'agir, la colonie n'a pas tardé à ſe trouver réduite au même point que les autres, c'eſt-à-dire, à invoquer des ſecours étrangers.

Le gouvernement, averti par un beſoin qu'il auroit dû prévoir, voulut aſſurer les moyens de le ſatisfaire ; mais il n'étoit plus temps. Il auroit été mille fois plus facile d'empêcher la deſtruction des *hattes*, que de porter à en établir de nouvelles, & c'eſt ce qu'on ne ſentit que trop tard. Envain des loix poſtérieures promirent des encouragemens, des exemptions aux propriétaires des *hattes*, le coup étoit porté. Des adminiſtrateurs indifférens, ou peu éclairés, avoient autoriſé à mettre en culture des conceſſions faites, à la charge de les conſacrer à élever des *chevaux* ; & la faveur de quelques particuliers devenant encore, auprès du miniſtère,, le motif de pluſieurs changemens du même genre, il fallut ſe réſoudre à ne plus avoir d'autres *hattes* que celles que leurs propriétaires ne jugeroient plus utiles pour eux de ſacrifier à des projets de culture.

Mais ces derniers furent même contraints, par le premier abus, à renoncer à élever des *chevaux*. Dès que les *hattes* ſe trouvèrent à portée de pluſieurs terreins en culture, les eſclaves de ceux-ci commencèrent à voler le bétail. D'un autre côté, les *chevaux* du *hattier* pénétrant dans les lieux cultivés, aſſez ſouvent mal entourés, on les y détruiſit, parce qu'ils avoient fait du dégât, ou l'on exigea une rétribution connue ſous le nom de *priſe*, qui devint pour le *hattier* une amende d'autant plus fréquente & plus chère, qu'il avoit plus d'animaux, ou les voiſins moins de précautions pour ſe clore. Tant de cauſes ont produit chaque jour à Saint-Domingue la diminution des *hattes*, & avec elle, celle des *chevaux*, tandis que chaque jour auſſi le beſoin de ces derniers s'eſt accru par l'extenſion de la culture.

Saint-Domingue dépend donc auſſi de l'étranger pour les *chevaux*, qui ſont indiſpenſablement néceſſaires à ſes manufactures. Il paie chaque année pluſieurs millions pour les recevoir, & encore dans un nombre inſuffiſant, de la partie eſpagnole de la même iſle, de celle de Porto-Rico, du Continent, du golfe du Mexique, & de l'Amérique ſeptentrionale.

Il ſembleroit naturel de penſer que cette eſpèce de dépendance de nos iſles doit y rendre très-attentif ſur tout ce qui peut avoir trait aux *chevaux* ; néanmains il ſeroit très-difficile qu'on pouſsât plus loin l'incurie à cet égard. Ni la cherté de ces animaux, ni la difficulté des remplacemens, toujours très-preſſans dans des manufactures, où les époques de la fabrication ſont fixées par la nature même, rien n'a pu porter à prendre des meſures ſages pour conſerver des agens, ſans leſquels le cultivateur ne peut eſpérer aucun fruit de ſes peines.

Une cauſe de deſtruction bien affligeante eſt cependant venue ſe réunir aux autres depuis 1772 ; c'eſt une épizootie charbonneuſe qui, attaquant pour ainſi dire tous les animaux ſucceſſivement, a porté dans nos colonies les plus affreux ravages ; ils ont même été d'autant plus cruels, qu'ils ont donné lieu, pendant quelques inſtans, à des ſoupçons qui empêchoient d'oppoſer des remèdes réels à un mal qui a déſolé des contrées entières en Europe, & qu'il eſt ſi important de combattre dès ſa naiſſance.

Les premiers *chevaux* qu'a eu l'Amérique lui furent apportés d'Eſpagne, & ce n'eſt qu'à une époque poſtérieure de plus d'un ſiècle, que les anglois tentèrent d'en tranſporter de la Grande-Bretagne dans l'Amérique ſeptentrionale. La France a auſſi fourni des *chevaux* à ſes poſſeſſions américaines, encore n'eſt-ce qu'au Canada, d'où ils ont paſſé enſuite à l'Acadie & à la Louiſiane. Les Antilles ont eu, à leur tour, & des *chevaux* provenus des ſouches qui y avoient été apportées originairement d'Eſpagne, & des *chevaux* de l'Amérique ſeptentrionale, du Canada, de l'Acadie, de la Louiſiane, &c. &c.

Nos colonies de l'Amérique ont, comme on voit, des *chevaux* de pluſieurs races, dont le mélange a formé des races nouvelles.

On y trouve des *chevaux* eſpagnols. Ceux-là ſont venus des iſles eſpagnoles, ou des parties du continent ſituées dans le golfe du Mexique, & qui appartiennent à l'Eſpagne. Ces *chevaux*, qui ne ſont qu'en très-petit nombre dans les colonies françoiſes, par la prohibition qu'emploie le régime eſpagnol pour empêcher leur ſortie, ſont de trois eſpèces ; les uns vifs, très-fins, d'une taille avantageuſe, & propres ſeulement à la ſelle, ſervent de monture ou d'étalons ; les autres moins beaux, d'une taille moyenne, mais pleins d'ardeur, & ayant encore de la grace dans leurs mouvemens, ſervent à l'attelage des chaiſes, ou même aux perſonnes qui, ignorant l'art de l'équitation, ne cherchent qu'une monture utile. Ceux de la troiſième eſpèce ſont foibles, leur robe eſt iſabelle dorée, ou ſoupe-de-lait ; leur vue eſt tendre, & ils rendent ſi peu de ſervice, que la

modicité de leur prix eſt le ſeul motif qui porte à les acheter : on les met à la voiture pour de petites courſes, & en général on évite de les expoſer à la fatigue.

Les *chevaux* eſpagnols les plus eſtimés ſont ceux de la province de Caraque, ſur-tout pour les étalons. C'eſt de-là que la partie eſpagnole de Saint-Domingue en tire un aſſez grand nombre, ainſi que de Sainte-Marthe & de Rio de la Hache. Ils ſont vendus, dans cette dernière colonie, plus cher que les étalons du lieu même, & leur cherté eſt cauſe qu'ils y ſont rares.

Les *chevaux* paſſent pour n'avoir pas dégénéré, dans la partie eſpagnole de Saint-Domingue, des beaux *chevaux* d'Eſpagne auxquels ils doivent leur origine, ſur-tout dans les diſtricts de Vani, Azua, Maguana & Branique. On remarque ſeulement que leur robe n'eſt pas auſſi variée, ce que l'on attribue au peu de ſoin de chercher dans le mélange des eſpèces celui des poils, afin de produire une plus grande variété.

On trouve encore dans nos colonies des *chevaux* anglois, tranſportés de l'Amérique ſeptentrionale. Ceux-là ſont gros, lourds, rarement bien faits, peu propres aux grandes courſes, quand il faut les faire dans les parties montueuſes, & aſſez difficiles à nourrir. Une choſe infiniment rare, c'eſt de trouver un *cheval* des Etats-Unis de l'Amérique dont la bouche ſoit bonne ; preſque tous ſont peu ſenſibles au mors, & on ne peut guère les diriger que par des mouvemens qui fatiguent le cavalier.

Ce ſont cependant ces *chevaux* anglois qui ſervent ordinairement de monture, parce qu'ils ſont doux, & qu'on leur fait prendre une allure qui eſt très-agréable. On les donne ſur-tout aux femmes dans les iſles du vent.

On a auſſi dans la partie eſpagnole de Saint-Domingue une race de *chevaux* friſons, apportée de Philadelphie & de la Nouvelle-Yorck.

Il y a une autre eſpèce de *chevaux*, ce ſont ceux qui, étant nés dans les colonies même, ſont appellés *créols*. C'eſt chez ceux qui y naiſſent dans la domeſticité qu'on remarque, du moins quant à la taille, les preuves d'une dégénération ſenſible. Ils ſont petits, courts mais pleins de feu, juſqu'à ce qu'un travail continu, auquel on ne les livre que trop ſouvent, les ait en quelque ſorte abâtardis, & dépouillés de tous les caractères extérieurs qui rendent cet animal ſi précieux & ſi recommandable. Son courage exiſte encore, mais il n'égale pas ſa misère.

Nous avons dit que du mélange de ces races il ſe forme des races nouvelles ou des métis ; on les appelle *bâtards anglois*, ou *bâtards eſpagnols*, ſelon qu'ils doivent leur naiſſance à un individu anglois ou eſpagnol, accouplé avec un individu créol. Il eſt aſſez rare de voir des *chevaux* produits par un *cheval* eſpagnol & une jument angloiſe (car on ne ſe ſert point d'étalons de race angloiſe), mais même dans ce cas, le père, conſidéré comme étant d'une race plus noble, donne le nom à ſa génération, qu'on appelle alors *eſpagnole* ou *eſpagnole* mêlée. Les *chevaux* eſpagnols des colonies, comme nous l'avons déjà obſervé, ſont vifs & pleins d'ardeur, mais leur vivacité tient un peu de l'inquiétude. Ils ſont aſſez ſouvent quinteux, & preſque toujours l'approche de l'homme les alarme. Il ſeroit imprudent de les aborder ſans précaution, d'arriver près d'eux ſans en avoir été vu ; car ils ſont prompts à lancer des ruades, & ce caractère ſe fait encore appercevoir dans les bâtards eſpagnols ou eſpagnols mêlés.

La manière dont ces *chevaux* ſont élevés par les eſpagnols, contribue ſans doute beaucoup à leur faire prendre ce caractère ſauvage.

Dans toutes les poſſeſſions eſpagnoles du nouveau monde, où les habitans ſont nomades, & c'eſt l'état d'un grand nombre, les animaux ſont dans des eſpaces très-conſidérables, dont quelques-uns ont même juſqu'à dix lieues d'étendue. Ces lieux s'appellent *hato*, d'où nous avons fait le mot *hatte*, qui ſignifie troupeau, multitude, réunion. Les eſpagnols diſtinguent les hatos en *hato de ganados*, ou hatte qui réunit pluſieurs eſpèces d'animaux, & en *hato de y eguas y guaranones*, ou hatte d'ânes & de jumens, pour donner des mulets. Les françois n'ont pas adopté cette diviſion, & le mot hatte a parmi nous une ſignification générique.

Les *chevaux* ſont abſolument libres dans les hattes qui ſont compoſées de prairies artificielles, nommées *ſavanes*, & de quelques portions en bois ou brouſſailles. Il y a des propriétaires de hattes qui poſsèdent juſqu'à quatre mille animaux. On n'en prend nul ſoin, & on ne les voit même qu'une fois dans l'année pour les compter, en donner le dénombrement, & étamper tous ceux qui ont atteint dix-huit mois, parce qu'avant cette époque, ils ne ſont pas encore cenſés réchappés, & qu'ils ne ſont pas compris dans le recenſement qu'on en fait. Ce recenſement ſert ou eſt plutôt ſuppoſé pour diviſer les animaux en trois parties. L'une deſtinée à la conſommation intérieure, la ſeconde à la reproduction, & la troiſième au commerce. Mais ce n'eſt dans la plupart des lieux eſpagnols qu'une pure formalité, puiſque l'exportation eſt preſque impoſſible par le défaut de commerce, par les droits impoſés, & par les droits plus chers encore, à cauſe qu'ils ſont arbitraires, que les agens de l'adminiſtration exigent à leur profit.

C'eſt donc une ſeule fois par an que les *chevaux*

des hattes voient des hommes, qui eux-mêmes montés sur des *chevaux*, & aidés ordinairement par des chiens, rassemblent tout le troupeau dans un lieu où on puisse le compter ou l'évaluer. Il est aisé de sentir que cette peine, très-inexacte, & qui n'empêche pas que plusieurs *chevaux* n'échappent & ne se cachent, n'est pas très-propre à les familiariser avec l'espèce humaine. D'ailleurs, chaque année, à l'approche de la saison des pluies, on met le feu aux savanes pour en renouveller l'herbe & détruire les plantes qui couvrent les pâturages, ou qui étouffent les semences des graminées utiles. Alors les animaux fuient dans les parties boisées ou dans les montagnes, pour se nourrir de lianes aqueuses.

On peut dire avec vérité que les *chevaux* tirés de ces *hattes* sont des *chevaux* sauvages; & s'ils avoient encore besoin d'être rendus farouches, la manière de les dompter suffiroit pour produire cet effet.

Il y a dans les colonies des espèces de maquignons; ce sont le plus souvent des mulâtres ou gens de couleur, qui, n'ayant eu d'autre vocation que leur goût, d'autres principes que ceux qu'ils se sont faits, se consacrent au soin des *chevaux*. Le hasard leur donne quelquefois des talens, & la passion que les hommes de cette nuance ont pour les *chevaux*, développe bientôt les dispositions heureuses qu'ils ont pour toute sorte d'exercice; mais pour un maquignon, devenu écuyer, mille autres ne sont propres qu'à gâter les *chevaux* qu'on leur confie.

C'est à ces individus qu'on livre les *chevaux* espagnols ou anglois qu'on achète, ou ceux qui sont nés dans les colonies même. Il ne faut cependant pas croire qu'on recoure toujours à ce moyen; il n'est employé que pour les *chevaux* de main, que pour ceux qu'on destine à briller après une aussi belle éducation; tous les autres sont dressés sur les habitations par des esclaves, à qui le maître commande quelquefois d'avoir ce talent qu'il leur suppose.

C'est un spectacle assez singulier que celui d'un *cheval* qu'on veut dompter. Pour y parvenir, un nègre lui jette quelquefois de vingt à vingt-cinq pieds, avec une adresse étonnante, un *licou* ou *éperlin*, à l'extrémité duquel est un nœud coulant qui va passer au cou du *cheval*; ensuite on jette de pareilles cordes avec des nœuds sous les pas de l'animal, & on épie le moment de lui prendre l'une des jambes de derrière. Quand il est saisi de cette manière, on passe le bout du licou dans un poteau dont on veut que le *cheval* s'approche; s'il s'agite, on lui tire la jambe en arrière par le moyen de la seconde corde, & la crainte de tomber le force à avancer. Lorsqu'il y est arrivé, on lui élève à-la-fois la tête & la jambe; il s'abat, & plusieurs nègres sautent sur lui pour le contenir à terre. C'est-là qu'on lui met une selle & qu'on le garotte de manière que la jambe de derrière soit attachée à celle de devant du côté opposé, & que le lien corresponde au nœud coulant passé au cou. Pendant cette opération, qui est très-impatiemment soufferte, on a fait seller un autre *cheval* déjà dompté, & qui doit être mis pour l'exemple devant celui qu'on veut former. On fait relever le *cheval*, qui essaie tous les moyens de se débarrasser, mais ils sont infructueux, à moins que les liens ne rompent, ou que l'animal ne vienne à se blesser; ce qui force à le lâcher jusqu'à une autre occasion.

Le nègre qui doit monter sur le *cheval* est armé d'un manche de fouet fort & noueux. Il épie le moment de se mettre en selle, & s'y tient sans étrier. Alors l'autre *cheval*, monté aussi par un nègre, vient se placer en avant de celui qui doit voir ainsi à quoi on le destine.

On conçoit facilement que les efforts & la résistance du *cheval*, toujours proportionnés à ses forces, ou favorisés par le goût de l'indépendance, doivent le porter à tout tenter pour se débarrasser de sa charge. Mais s'il veut ruer, la corde qui unit la jambe de derrière à celle de devant l'en empêche. S'il veut agiter la tête, le nœud coulant lui presse le cou. Pendant qu'il s'agite, le nègre l'assomme avec sa gaule, souvent même d'autres nègres, qui en ont de fort longues, lui en détachent des coups peu mesurés sur la croupe; un seul parti lui reste, & c'est celui qui fait courir le plus de risque au maquignon, d'ailleurs très-peu inquiet de tous les sauts & de toutes les agitations de sa monture, c'est de se renverser sur le côté; aussi est-ce ce que le nègre redoute; & dès qu'il s'apperçoit de ce dessein, il quitte la selle pour sauter à terre, puis il remonte, puis il jure, puis il frappe; enfin, à moins que le *cheval* ne soit du petit nombre de ceux qui résistent jusqu'à la mort, l'écuyer finit par le dompter, & par attribuer à son talent ce que la fatigue, les coups & la fermeté ont produit presque tout seuls.

De cette manière vicieuse de dompter les *chevaux*, résulte un mal presque universel, c'est qu'ils ont tous des défauts dangereux. Rétifs, ombrageux, quinteux, craintifs, ils sont presque toujours faits pour alarmer. C'est sur-tout à l'égard des *chevaux de voiture* que cette observation est vraie. Je ne sais même pas si, dans toute la colonie de Saint-Domingue, par exemple, il est un seul *cheval* de chaise sans vice, du moins je n'en ai pas trouvé un qui dût m'empêcher de croire que cette règle soit aussi générale qu'elle puisse l'être.

Il est réellement regrettable que les *chevaux* créols sur-tout, n'obtiennent pas plus de soin, eux qui sont nés, pour la plupart, dans la domesticité. Je répète qu'ils sont jolis dans leur petite taille, pleins de feu, & très-propres à la fatigue. Ils ont le pied singulièrement sûr, & cette qualité est précieuse dans nos isles montueuses, où certains chemins ne sont

quelquefois que des sentiers un peu larges, bordés de précipices.

L'opération de dompter les *chevaux* est presque la seule peine qu'ils occasionnent; lorsqu'elle est terminée, ils ne sont plus qu'utiles, sans qu'on fasse presque rien pour eux.

Il y a aussi des *hattes* dans quelques colonies françoises, & elles concourent à y fournir des *chevaux* en petit nombre, outre ceux qui naissent comme par hasard sur chaque habitation. Ces *hattes* sont ordinairement comme celles des espagnols, avec cette différence pourtant qu'on y réunit les animaux par portions appelées *hatas*, qu'on les conduit à des temps marqués dans différens pâturages, qu'on les fait coucher dans des parcs, que des gardiens armés protègent contre les voleurs.

Mais ces établissemens peu nombreux, eu égard à la consommation des colonies, ne sont pas soumis à un régime populateur; on ne proportionne pas le nombre des jumens à la force des étalons, ceux-ci sont employés trop jeunes; on dompte les poulains trop tôt, en un mot on ne fait rien de ce qui seroit nécessaire pour augmenter le produit des *hattes*. (*Voyez* HARAS.)

On a observé à Saint-Domingue, comme en Europe, qu'en donnant une année alternative de repos aux jumens, elles se conservoient mieux, & que leurs productions étoient plus belles & plus durables.

C'est ici le moment de parler d'une autre observation qui a cependant besoin d'être suivie, c'est que dans plusieurs *hatas*, ou portion de *hattes*, on a vu des étalons qui refusoient absolument de couvrir les jeunes pouliches provenues d'eux. Ils les forcent même quelquefois à s'éloigner du *hata*, & cette espèce de répugnance cesse lorsqu'ils les ont perdues de vue pendant une année. Quant aux poulains, l'étalon bannit pour jamais tous ceux qui atteignent deux ans & demi.

Une précaution presque inconnue aux colonies, est celle de séparer les jumens pleines du troupeau, sur-tout dans les derniers mois de la gestation. Ces jumens, devenues lourdes, demeurent exposées aux coups de pied des autres animaux, & ces accidens, trop communs, font périr & la mère, & le fruit.

Il faut veiller les jumens lorsqu'elles sont prêtes à mettre bas; souvent elles le font dans des lieux écartés, & le nouveau né demeure exposé à l'attaque de plusieurs insectes qui lui sont funestes. Il y a sur-tout une espèce de ver qui s'attache à l'ombilic, & qui en fait périr un grand nombre, en ulcérant cette partie, où la gangrène ne tarde pas à naître.

On ne s'occupe pas assez souvent non plus d'étiquer les petits poulains, c'est-à-dire, de les délivrer de la tique (*accarus*), insecte blanchâtre d'abord, & d'un gris sale en vieillissant, qui s'attache à la peau des *chevaux* & des bestiaux, sur-tout dans les articulations & derrière les oreilles, où il se gorge de sang aux dépens de l'animal, qui maigrit, tourmenté par une violente démangeaison, que suit la gale.

Le poulain est à peine formé qu'on veut le dompter. Malgré le développement rapide, causé par un climat chaud, l'usage de dompter les *chevaux* aux colonies avant quatre ans & demi, pour le plutôt, est dangereux, parce qu'il les énerve & abrège leur existence. Il faut être économe, même dans ses jouissances, pour en étendre la durée. (*Voyez* HARAS.)

On coupe presque tous les *chevaux* aux colonies. Cette opération est encore faite souvent d'une manière précoce. Elle est très-périlleuse pour l'animal, principalement lorsqu'on la tente dans une saison humide, & lorsqu'on croit mal-à-propos qu'elle peut être confiée à toutes les mains. Autrefois un très-grand nombre de *chevaux* en périssoient à Saint-Domingue; mais ce malheur y devient plus rare depuis que des nègres & des mulâtres libres, intelligens, ont été se former dans la partie espagnole, & opèrent avec une grande dextérité. (*Voyez* HONGRER.)

Depuis peu de temps on a imaginé à Saint-Domingue des moyens pour conserver aux *chevaux* toute l'ardeur que gardent ceux qui sont entiers, sans qu'ils puissent procréer; c'est notamment au quartier de l'Artibonite que ce moyen a été mis en pratique. Il consiste à passer un bois rond & proportionné dans le canal de l'urètre, & ensuite, avec un couteau très-affilé, on fend le gland par-dessous, dans toute sa longueur; de manière que le gland s'applatit, & que la semence n'est plus dirigée que sur le bord du vagin, ce qui empêche que le *cheval* ne puisse produire avec les jumens, dont on aime mieux avoir des mulets.

Cette opération infiniment douloureuse est sujette à de fréquens accidens. Le spasme, ou le tétanos, les chancres en sont les suites ordinaires; & les vers, qui se mettent dans la plaie, font périr une foule d'animaux ainsi opérés.

Nous avons oublié de dire qu'on doit éviter de laisser les étalons à la portée des baudets. Ces derniers parviennent presque toujours à les étrangler, sur-tout si dans la saison du rut une jument excite en eux les sentimens d'une rivalité jalouse. Ce sentiment se vérifie assez souvent aux colonies, mais il faut y répéter plus d'une fois ce qu'on veut y faire entendre.

Ce

Ce n'eſt pas ſeulement pour avoir mépriſé toutes les obſervations que nous venons de faire relativement au *cheval*, que nos colonies en ont un nombre inſuffiſant, malgré des ſecours étrangers, il eſt encore des cauſes de dépopulation que nous devons rapporter.

Dès qu'on a acheté un *cheval* eſpagnol, ou anglois, ſans conſidérer qu'ils ſont nés dans un climat différent, qu'ils ont été élevés avec une grande liberté dans des lieux vaſtes, où une nourriture ſucculente ajoutoit encore au bien d'un état de repos, ſans examiner s'ils ont plus ou moins ſouffert dans la traverſée, on les emploie aux travaux pénibles de nos manufactures. On les nourrit comme ceux qui ſont nés dans la colonie, c'eſt-à-dire, qu'on les abandonne ſouvent dans la ſavane, à moins qu'ils ne ſoient dans les ſucreries, où ils ont des tiges de cannes, & par fois les écumes groſſières des chaudières à ſucre. Pendant qu'ils ſouffrent d'un régime auquel ils ne ſont pas faits, on ne leur épargne aucune fatigue, parce qu'ils n'ont été achetés que pour travailler, & qu'au moment où leur travail étoit indiſpenſablement néceſſaire. Si le *cheval* eſt dans un canton aride, il mange moins, mais il travaille autant.

Les *chevaux* de la province de Caraque, & du continent eſpagnol, s'aclimatent difficilement dans nos iſles; mais c'eſt à l'égard de ceux de la Nouvelle-Angleterre que cela eſt encore plus vrai. L'oppoſition étant plus grande entre leur colonie & la nôtre, elle développe plutôt le germe des maladies que ce contraſte fait naître, & cette perte doit être immenſe, puiſqu'à Saint-Domingue les *chevaux* anglois ſont rares, tandis que la partie françoiſe en devroit être couverte, tant eſt grande la quantité de ceux qu'on y porte continuellement.

Et comment cette tranſplantation ne ſeroit-elle pas auſſi funeſte à des *chevaux* pris ailleurs, puiſque dans une même iſle, ceux menés d'un quartier à un autre n'y peuvent pas réuſſir? Le ſite, la nature du fourrage, celle des eaux, en ont fait faire mille fois l'expérience; mais elle eſt perdue, puiſqu'on ne ceſſe pas d'agir comme ſi elle n'exiſtoit pas.

Ce ſont principalement les établiſſemens en ſucreries qui détruiſent beaucoup de *chevaux*, & plus encore lorſqu'ils ſont ſitués dans des plaines fertiles comme à Saint-Domingue. Là, le terrein étant très-précieux, les ſavanes ſont d'autant moins étendues. La quantité de ſucre à faire dans un temps donné, étant proportionnellement plus forte, il y a plus de cannes à charrier, plus de mouvement à donner au moulin qui doit les preſſurer, & preſque toujours les animaux ſont les agens de ces machines. En outre, dans une plaine riche, les plaiſirs de la ſociété, les affaires, & mille circonſtances multiplient les courſes & les voyages; tout concourt donc pour augmenter la ſomme du travail, & elle ne s'accroît qu'au détriment des *chevaux*.

Six *chevaux* mis au moulin à ſucre, le font tourner pendant deux heures. Malheur à ces animaux, ſi leur nombre n'eſt pas proportionné au beſoin qu'on en a, parce que la courſe de deux heures reviendra à des intervalles plus fréquens. Ils la font, dans beaucoup de ſucreries, à découvert, expoſés aux injures de l'air, à l'intempérie des ſaiſons, continuellement excités par les cris & le fouet des nègres mouliniers. Ils terminent cette corvée haraſſés, couverts de ſueur; on ſe hâte de leur ôter les cordes qui les attachoient, pour en charger ceux qui les remplacent, & on les chaſſe dans la ſavanne, où ils ſe réfroidiſſent en plein vent, quelquefois avec de la pluie.

Si l'on ſe ſert de ces *chevaux* pour la voiture (car ils peuvent avoir toutes les deſtinations), ou ſi on y emploie ceux qui ſont deſtinés aux voyages ſeulement, on les mène quelquefois dans des endroits où ils reſtent attelés au ſoleil, ou ſous un arbre, mais ſans nourriture. Dans d'autres inſtans ils paſſent de leur ſavane dans une autre qui en diffère abſolument. On les lâche tout de ſuite après une courſe, quelquefois de huit lieues, faite en deux heures & demie. Enfin, tout ſemble concourir pour leur nuire, pour hâter leur deſtinée.

Un autre abus nuit encore aux *chevaux*, & s'oppoſe à leur conſervation. Comme ils ſont mal domptés & rendus farouches par les nègres qui les frappent ſans ceſſe, & principalement ſur la tête, avec le manche de leur fouet, ils répugnent beaucoup à tout ce qu'on veut exiger d'eux. En conſéquence, dès qu'ils s'apperçoivent qu'un nègre, avec un *licou* ou *éperlin*, ſe dirige vers eux, ils fuient à toutes jambes. Le nègre les pourſuit dans une ſavane plus ou moins ſpacieuſe; & comme il finit toujours par les arrêter, il commence par leur faire payer, avec des coups, la peine qu'ils lui ont cauſée, de manière que l'animal eſt à demi-rendu avant de commencer ſon travail.

Il faut cependant dire que des nègres, ennuyés de leurs propres courſes, ont imaginé quelquefois un horrible moyen pour prendre facilement les *chevaux* : c'eſt de leur crever un œil, afin de leur jetter déſormais le nœud coulant du côté où la bête a été ébotgnée. Le maître, peu ſoigneux & trompé, s'applaudit de la promptitude avec laquelle les *chevaux* ſont pris & attelés; il en loue même ſon cocher, qui recueille encore des éloges pour avoir été cruel.

En général, les *chevaux* ſont très-mal entre les mains des nègres, qui ne les mènent guère qu'au galop, s'ils les montent. C'eſt ſur-tout la nuit qu'il faut éviter de les laiſſer à leur diſpoſition, parce

qu'ils s'en servent pour aller à de très-grandes distances chercher le plaisir, & que ces courses, faites sans relâche & sans nourriture, ne sont pas comptées dans l'emploi de ces animaux pour les travaux du maître.

Lorsqu'un *cheval* s'évade de la savane ou de l'enclos qui le renferme ordinairement, il arrive quelquefois qu'on le vole; ce délit est même commun dans les grandes colonies, quoiqu'il soit puni de la peine des galères.

Si un *cheval* étranger est trouvé sur une habitation; par un abus assez condamnable, on ne se fait pas scrupule de l'y faire travailler, en attendant qu'il soit réclamé; il est facile de penser que la modération ne préside pas à cette espèce de châtiment. Comme le défaut d'écuries & de fourrages, ou leur cherté, dans les villes & les bourgs, force souvent les voyageurs à envoyer demander à un habitant voisin un asyle pour leurs *chevaux*, il est plus d'une personne à qui cette espèce d'hospitalité est utile; on se sert des *chevaux* pour la manufacture, où les nègres les font courir la nuit. Ils disent que les *chevaux* sont leurs esclaves.

Tant de désordres ont introduit depuis longtemps, dans quelques colonies, l'usage de faire *étamper* les *chevaux* avec une étampe à feu. C'est d'ordinaire sur la cuisse du côté du montoir qu'on la leur place. A chaque changement de propriétaire, on leur met un nom ou des lettres initiales nouvelles; ce qui les dépare un peu; aussi évite-t-on d'étamper les *chevaux* de main.

Ces marques servent à reconnoître ou à distinguer les *chevaux*; c'est une indication de plus. Lorsqu'ils sont conduits aux *épaves* par ceux qui les arrêtent, le receveur en donne avis dans une feuille périodique, & les fait vendre après une certaine époque. Le séjour aux *épaves* est encore un inconvénient pour les *chevaux*; le receveur qui a fait l'avance de la prise à celui qui lui amène l'animal, sauf à le recouvrer du propriétaire avec le prix de la nourriture, ne veille pas pour savoir si cette nourriture a été réellement fournie; il s'en rapporte à quelques esclaves, ou bien il la fait donner avec une parcimonie dont la cause est facile à appercevoir.

On ne ferre pas les *chevaux* aux colonies, parce qu'il n'y a point de chemins pavés; aussi les maréchaux y sont-ils très-rares, & l'on n'en trouve qu'à de très-grandes distances les uns des autres. Les *chevaux* destinés à l'amusement & à la promenade dans les villes, sont quelquefois ferrés des pieds de devant.

Les *chevaux* vivent dans les colonies ordinairement vingt ans, dont douze sont d'un bon travail, lorsqu'ils ont été domptés sans se presser, & ménagés. La charge ordinaire d'un *cheval* y est de cent cinquante livres. Lorsqu'ils sont nourris soigneusement, ou mis seulement dans de bonnes savanes, trois *chevaux* attelés à un cabriolet, assez semblable aux chaises de poste de France, & à deux personnes, sont en état de faire tous les jours huit lieues, dont quatre le matin & autant le soir. Ils feront même ces quatre lieues quelquefois dans une heure, excepté dans les temps de pluie.

Telle est l'administration des *chevaux* dans nos colonies, tels sont les principaux détails qui les concernent particulièrement. C'est sous ce régime que sont tenus quarante-cinq mille *chevaux* ou jumens de tout âge à Saint-Domingue, quatre mille à la Martinique, quatre mille à la Guadeloupe, & environ huit cents à Cayenne. Ces derniers y sont tous transportés de la Nouvelle-Angleterre. (*Extrait du Répertoire de notions coloniales, par M. Moreau de St. Méry.*)

Du cheval *considéré en particulier* (1).

PREMIÈRE PARTIE.

De sa conformation extérieure.

Division & définition des parties.

On divise le *cheval* en trois parties, qui sont l'*avant-main*, le *corps* & l'*arrière-main*.

On considérera, 1°. dans l'*avant-main*, la tête, le col ou l'encolure, le garot, le poitrail, les épaules & les extrémités antérieures, ou les jambes de devant.

2°. Dans le *corps*, le dos, les reins, les côtes, le ventre, les flancs, les parties de la génération dans le *cheval*, & les mammelles dans la jument.

3°. Dans l'*arrière-main*, la croupe, les hanches, les fesses, le grasset, les cuisses, les jarrets, les extrémités postérieures, ou les jambes de derrière, l'anus ou le fondement, la queue & la nature dans la cavale.

Cette division générale ne suggèreroit que des idées encore trop vagues; il faut nécessairement descendre à des subdivisions; ainsi, la tête comprend,

---

(1) Il a déjà été parlé plusieurs fois du *cheval* en particulier dans l'Encyclopédie; mais nous pouvons néanmoins assurer que ce que nous en disons ne se trouve nulle part encore dans cet ouvrage. Nous avons cru devoir nous étendre d'autant plus sur cet animal domestique, que de tous il est, eu égard à sa masse, le plus commun & le plus utile; & qu'une foule d'articles qui se trouveroient disséminés dans tout l'ouvrage, sont réunis ici sous un seul point de vue.

1°. Les *oreilles*, ou ces deux parties cartilagineuses qui sont placées près de son sommet & qui forment un cône large & ouvert.

2°. La *nuque* ou l'espace qui est entre les oreilles & qui forme proprement le sommet de la tête.

3°. Le *toupet*, ou cette portion de la crinière passant entre les deux oreilles, & tombant sur le front.

4°. Le *front*, ou la partie supérieure & antérieure qui est au-dessus des salières, du chanfrein & des yeux.

5°. Les *tempes*, vulgairement appellées *larmiers*, & qui répondent, ainsi que les *joues*, aux *tempes* & aux *joues* de l'homme.

6°. Les *salières*, ou les enfoncemens plus ou moins profonds que l'on remarque au-dessus des sourcils.

7°. Les *sourcils* qui sont directement au-dessous des *salières* & au-dessus des *yeux*.

8°. Les *yeux* dont la situation est assez connue.

9°. Le *chanfrein*, ou la partie antérieure qui s'étend depuis les sourcils jusqu'aux naseaux.

10°. Les *naseaux*, répondant aux ouvertures que dans l'homme on appelle les *narines*.

11°. Le *bout du nez*, ou la portion qui commence à l'endroit de la terminaison du *chanfrein*, & qui finit à la lèvre antérieure entre les deux naseaux.

12°. Les *lèvres*, ou les parties extérieures de la bouche; l'une antérieure ou supérieure, l'autre postérieure ou inférieure.

13°. Le *menton*, ou cette élévation arrondie, placée précisément au-dessus de la lèvre postérieure.

14°. La *barbe*, située un peu supérieurement à cette dernière partie, & directement à l'endroit de la symphise du menton.

15°. Enfin, la *ganache* formée proprement par l'os de la mâchoire postérieure. Il en résulte depuis le gosier jusques à la barbe, une espèce de canal qu'on nomme *l'auge*.

Il faut distinguer dans la seconde partie comprise dans l'*avant-main*, c'est-à-dire, dans l'*encolure*, deux portions.

1°. La *supérieure* ou la *crinière* formée par les crins qui se montrent depuis la nuque jusques au garot.

2°. L'*inférieure*, vulgairement appellée le *gosier*, & qui embrasse une grande étendue du trajet de la trachée-artère & de l'œsophage, avant l'introduction de ces canaux dans les cavités qui logent les viscères auxquels ils se rendent.

Le *garot*, ou la troisième partie de l'*avant-main*, est cette portion élevée, & plus ou moins tranchante, située au lieu de la sortie de la partie supérieure de l'encolure. Il est formé par les apophyses épineuses des sept ou huit premières vertèbres dorsales.

Le *poitrail*, ou la quatrième partie de l'*avant-main*, est à la face antérieure de l'animal. Il commence dès le point d'élévation de la portion inférieure du cou.

Les *extrémités antérieures* comprennent 1°. les *épaules* formées par un seul os appellé l'*omoplate*.

2°. Le *bras* qui résulte de l'os connu sous la dénomination d'*humerus*.

L'une & l'autre de ces parties sont très-souvent confondues & prises pour l'épaule seule.

3°. L'*avant-bras* formé par le *cubitus*, placé au-dessous du *bras*, & se terminant au genou.

4°. Le *coude* situé à la partie supérieure & postérieure de l'*avant-bras*, & résultant de l'apophyse *olécrane*.

5°. L'*ars*, ou plutôt la *veine céphalique* qui chemine au-devant & au-dedans de l'*avant-bras*.

6°. La *châtaigne*, ou cette espèce de corne molle & spongieuse, dénuée de poil, placée au-dessus de chaque genou à la partie interne de l'extrémité inférieure de l'*avant-bras*.

7°. Le *genou*, composé de nombre de petits os ou osselets, formant l'articulation de l'*avant-bras* & du canon.

8°. Le *canon* s'étendant depuis le *genou* jusqu'au boulet, & étant situé à la partie antérieure de l'extrémité dont il s'agit.

9°. Le *tendon* qui en fait la partie postérieure.

10°. Le *boulet* étant entre le *canon* & le *paturon*.

11°. Le *paturon*, étant entre le *boulet* & la *couronne*.

12°. Le *fanon*, ou le toupet de poil qui se trouve derrière le *boulet*.

13°. L'*ergot*, ou la corne de même espèce & de même consistance que la *châtaigne*, mais dont le volume est plus petit, & qui se trouve couverte & cachée par le *fanon*.

14°. La *couronne*, c'est-à dire, cette portion de

la peau qui couronne la portion supérieure du *sabot* & qui est plus compacte que par-tout ailleurs.

15°. Le *sabot* ou l'*ongle* qui terminant les quatre extrémités inférieures, forme le pied. La partie supérieure en est la *couronne;* la partie inférieure, la *fourchette* & la *sole;* la partie antérieure, la *pince;* la partie postérieure, les *talons;* enfin, les parties latérales, internes & externes, sont distinguées par les noms de *quartier de dedans* & de *quartier de dehors.*

16°. La *fourchette*, ou cette corne qui forme dans la cavité du pied une espèce de fourche triangulaire, en s'avançant vers le *talon*. Elle tire son nom de cette bifurcation. Elle est d'une consistance moins solide que le reste du sabot.

17°. La *sole*, tapissant toute la partie cave du pied, qui n'est pas occupée par la *fourchette:* sa consistance est plus dure que celle de cette dernière partie.

On doit considérer dans la subdivision du corps, 1°. le *dos*, situé entre le *garot* & les *reins*, & contenant une partie de l'épine & des vertèbres dorsales, ainsi qu'une partie des côtes.

2°. Les *reins*, ou plutôt les *lombes*, situées directement à l'extrémité du dos, entre celui-ci & la croupe.

3°. Les *côtes*, communément au nombre de dix-huit de chaque côté, se terminant au ventre ou à l'abdomen, & renfermant les viscères de la respiration & de la sanguification.

4°. Le *ventre* ou l'*abdomen*, dit aussi par quelques-uns le *coffre*, placé à la partie inférieure du corps, au bas & en arrière des côtes, & renfermant les viscères de la digestion, de la génération, &c.

5°. Les *flancs*, ou les parties latérales du *ventre*, bornés supérieurement par les *lombes*, antérieurement par les *fausses côtes*, postérieurement par les *hanches.*

6°. Les *parties de la génération*, occupant la portion inférieure & postérieure du *ventre.*

7°. Les *mammelles*, au nombre de deux dans la jument, situées inférieurement & à la partie la plus reculée de l'*abdomen*. Dans certains *chevaux* on les trouve sur le prépuce; elles sont plus visibles dans les uns que dans les autres; il en est dans lesquels on n'en rencontre pas le moindre vestige.

On envisagera dans l'*arrière-main*, 1°. la *croupe*, ou la partie supérieure du train de derrière. Elle s'étend depuis le lieu de la terminaison des *reins* jusqu'à la queue.

2°. Les *fesses* commençant directement à la queue, & descendant de chaque côté jusqu'au pli apperçu à l'opposite du *grasset.*

3°. Les *hanches*, formées par les os des îles, & très-mal-à-propos confondues avec la *cuisse.*

On considérera dans les extrémités postérieures; 1°. la *cuisse*, formée par le fémur, articulée supérieurement avec les *hanches*, & inférieurement avec le tibia.

2°. La *jambe*, formée par le tibia, & confondue souvent avec la *cuisse.*

3°. L'*ars*, ou plutôt la *veine sapphène*, passant sur la portion latérale interne de cette partie.

4°. Le *grasset*, placé directement à l'endroit de la *rotule*, & formé par cet os; il couvre l'articulation de la *cuisse* avec la *jambe.*

5°. Le *jarret*, situé entre le *tibia* ou la *jambe*, & le *canon* de l'extrémité postérieure. La partie antérieure en forme le pli, la partie postérieure la tête ou la *pointe;* les parties latérales les *faces de dedans & de dehors.*

6°. La *châtaigne*. Sa consistance est la même que celle des extrémités antérieures; mais sa situation est différente, puisqu'elle se trouve placée au-dessous de l'articulation du *jarret*, à la partie latérale interne & supérieure du *canon.*

7°. Le *canon*, & toutes les autres parties des extrémités postérieures, ne diffèrent en aucune manière de celles des extrémités antérieures, si ce n'est qu'ici le *canon* a un peu plus d'épaisseur, de longueur, ou d'étendue.

Des beautés & des défauts des parties de l'avant-main.

De la tête en général.

Il faut en examiner, 1°. le *volume*. Cette partie doit correspondre à celles avec lesquelles elle forme un tout, & leur être exactement proportionnée: est-elle trop petite? est-elle trop grosse? elle péche également; l'excès du volume peut provenir de deux causes, ou de trop d'amplitude des os, ou d'une trop forte abondauce de chair. Dans l'un & dans l'autre de ces cas, la *tête* est également lourde & pesante; dans le dernier, elle est dite *tête grasse*; & l'animal est alors sujet aux fluxions & aux maux d'yeux, comme celui en qui cette partie est trop décharnée; car lorsque la *tête* est grasse, les vaisseaux y sont pour l'ordinaire mous, relâchés, & très-disposés à des engorgemens, & dans l'état de décharnement & d'émaciation, ils se trouvent trop près des os, & n'ont pas la même liberté dans leurs oscillations & dans leur jeu; alors les stagnations peuvent être aussi fréquentes. Du reste on ne doit pas con-

fondre une *tête* sèche avec celle qui est décharnée ; la *tête* sèche & belle étant celle en qui les vaisseaux sont apparens.

2°. La *longueur*. Une *tête* trop courte est défectueuse, par cela même qu'elle n'est point en proportion avec les autres parties de l'animal. Il en est de même d'une *tête* trop longue, que nous nommons *tête de vieille*.

3°. La *position*. Elle n'est bien placée qu'autant que le *front* tombe perpendiculairement au *bout du nez*. Quelques-uns pour désigner cette position, qui donne beaucoup de grace au *cheval*, & sans laquelle nul homme ne peut saisir le véritable appui de sa bouche, & le maîtriser, disent très-improprement que le *cheval* est *bien bridé*, ou se *bride bien*, au lieu de dire que le *cheval* est *bien placé*. Cette partie sort-elle de la ligne perpendiculaire en avant, le *cheval* est dit *porter au vent*, *tendre le nez* ? Sort-elle de la ligne perpendiculaire en arrière, il est dit *s'armer*, *s'encapuchoner* ? Il *s'arme* ou *s'encapuchone* de deux manières, en appuyant ou contre son poitrail, ou contre son encolure, les branches du mors ; dès-lors il se rend maître du lévier qui devoit opérer la pression de l'embouchure sur les barres, & il se soustrait aux efforts d'une main ignorante. Il s'y soustrait aussi quand il *tend le nez*, qu'il *porte au vent* ; & telles sont les deux actions de tout *cheval* qui veut résister, ou se défendre ; car la sortie de la ligne perpendiculaire en avant opère, pour ainsi dire, une disjonction de la *tête* & du *corps*, & interrompt, en quelque sorte, la communication des muscles qui, dans la vraie position de cette partie, se répondent parfaitement & de manière que la sensation imprimée sur les barres semble se propager à toutes les parties de la machine, ou plutôt en solliciter l'action.

4°. L'*attache*. Une *tête* bien *attachée*, est celle qui part immédiatement du sommet de l'*encolure*, & qui, bien loin d'être comme plaquée, ainsi que dans certains *chevaux*, contre cette partie, & d'en faire en quelque sorte portion, en est parfaitement séparée.

Des parties dépendantes de la tête en particulier.

Des oreilles.

On considérera dans les *oreilles*, 1°. la *longueur*. Il est des peuples qui préfèrent celles qui sont longues, d'autres qui ne font cas que de celles qui sont extrêmement courtes. La saine raison n'approuva jamais les excès, & d'ailleurs une partie, qui est une portion de la *tête*, doit être de toute nécessité en proportion avec elle. (*Voyez* AMPUTATION DES OREILLES.)

2°. La *situation* doit être telle que leur origine, ni trop en avant, ni trop en arrière, soit près du sommet de la *tête*. Sont-elles sur ce même sommet, elles sont trop élevées? Cette difformité fait paroître le *cheval oreillard*, comme lorsqu'elles sont trop basses. Il est regardé aussi comme tel, quand elles sont larges, épaisses, longues, & pendantes.

3°. La *distance*. Placées près du sommet, leur *distance* n'a rien qui blesse les yeux. Placées trop haut, elles sont trop rapprochées. Placées trop bas, elles sont trop éloignées, & visiblement difformes.

4°. L'*épaisseur* : elles doivent être minces & déliées.

5°. La *largeur* doit être proportionnée à la longueur.

6°. La *hardiesse* & les *mouvemens* : on appelle *oreilles hardies* celles dont les pointes se présentent en avant, lorsque l'animal est en action, & se rapprochent beaucoup plus toutes les deux à cette extrémité qu'à leur origine.

Ces parties battent-elles, pour ainsi dire, sans cesse, & ont-elles un mouvement continuel de haut en bas, & de bas en haut dans l'animal qui marche, elles sont appellées *oreilles de cochon* ?

Accompagne-t-il chaque pas qu'il fait d'une action par laquelle il baisse & relève sa *tête* continuellement, on dit très-improprement qu'il *boite de l'oreille*, puisque cette même action n'a aucune sorte de rapport avec ces parties ?

Couche-t-il ses *oreilles* en arrière, ce mouvement annonce la volonté dans laquelle il seroit de mordre ou de frapper avec le pied ?

Porte-t-il en cheminant, tantôt une *oreille* & tantôt l'autre en avant, il projette quelque défense? Il arrive très-souvent aussi que cette action est un indice de la foiblesse & de l'incertitude de sa vue.

Quelquefois on rapproche les *oreilles*, & quelquefois on les éloigne. Ces opérations, imaginées par les maquignons pour donner plus de grace au *cheval*, sont aisément reconnues par les points de sutures & les cicatrices que l'on remarque entre la nuque & ces parties. (*Voyez* RAPPROCHEMENT DES OREILLES.)

Du front.

Il faut considérer dans le front : 1°. la *largeur* qui doit être relative au volume de la tête.

2°. La *conformation* : si la portion inférieure en est enfoncée, &, pour ainsi dire, creuse, elle constitue ce que nous appellons *cheval camus* : si cette partie est avancée, relevée, &, pour ainsi dire,

tranchante, la *tête* est dite *busquée*, ou *moutonnée*, par sa ressemblance avec la tête ordinaire des moutons. Les *chevaux* anglois, les napolitains, les barbes, & ceux qui en sont échappés, ont communément le front fait ainsi.

3°. L'*étoile* ou la *pelote*, qui n'est autre chose qu'un épi ou rebroussement de poils blancs. Les *chevaux* en qui cette marque existe, sont dits *marqués en tête*. Ceux en qui elle n'existe pas sont appellés *zains*, pourvu néanmoins qu'ils n'aient aucuns poils blancs sur le corps : ils ne seroient pas moins appellés ainsi, si les poils blancs qu'on appercevroit en eux étoient la suite de quelque blessure, de quelques frottemens & n'étoient point naturels.

Il est des nations qui font le plus grand cas des *chevaux zains*, & d'autres chez lesquelles ils sont dans le mépris. Anciennement on pensoit qu'ils devoient être vicieux ou malheureux, & c'est sans doute de cette époque, qui n'est pas l'époque des lumières, que les maquignons imaginèrent d'imiter la nature, en pratiquant artificiellement une *étoile* au moyen d'une plaie faite par une voie quelconque en cet endroit : on distingue fort aisément cette marque factice de celle qui est naturelle, en ce qu'au milieu de la première, il est un espace sans poils & en ce que les poils blancs qui la forment ne sont jamais égaux aux autres.

Des salières.

Elles doivent être pleines. Une trop grande cavité est une difformité qui n'est pas, comme on l'a pensé, un signe certain de la vieillesse du *cheval*, ou de celle du père dont il est une production, puisque ce défaut se rencontre souvent dans de jeunes *chevaux* qui doivent le jour à de jeunes étalons. (*V.* HARAS.)

On a tenté de sauver la difformité de ces parties, quand elles sont trop caves, par l'introduction de l'air, à la faveur d'un chalumeau, dans lequel on souffle avec force ; ce maquignonage qui ne produit qu'un effet momentané, n'en démontre que mieux, bientôt après, l'insigne mauvaise foi du marchand sur un point qui d'ailleurs n'est pas même de la plus legère importance.

Des sourcils.

Il faut considérer, 1°. leur *longueur*, qui ne diffère en aucune manière de celle des poils qui constituent la robe de l'animal.

2°. Leur *couleur*. Elle est la même que celle de ces mêmes poils, si ce n'est dans les *chevaux* qui ont *cillés*, c'est-à-dire, dont les *cils* sont devenus blancs avec l'âge ; ce qui les rend alors bien plus sensibles.

3°. Leurs *usages* sont ignorés. Ils ne peuvent être comparés aux fonctions qu'on leur a supposées dans l'homme, & c'est ici principalement une des circonstances où l'analogie ne nous conduit à rien. On les a crus chargés, dans ce dernier, de retenir tous les corpuscules qui nagent dans l'air, & qui tombant supérieurement, pourroient nuire à l'organe : on a pensé encore qu'ils s'opposoient à la chûte des gouttes de sueurs qui découlant du front, pourroient s'introduire dans l'œil ; mais à l'égard du *cheval*, nous dirons que les poils du reste de la peau, & avec lesquels les sourcils sont confondus, suffisent pour arrêter les petits corps qui voltigent sans cesse sur la cornée, & que les vapeurs en gouttes, vrai produit de la transpiration sensible, qui tomberoient des parties supérieures du front de l'animal, pouvant être reçues dans des *salières* creuses & profondes, ou détournées par l'éminence & la rondeur résultante de la force du muscle crotaphite, & de la quantité de graisse qui garnit dans certains *chevaux* la fosse zigomatique, & encore par la position oblique des paupières, elles ne sauroient couler directement dans l'œil & l'offenser.

Des yeux.

Les *yeux* sont, de toutes les parties à examiner dans le *cheval*, celle qui est encore aujourd'hui la moins connue. L'inspection répétée, mais malheureusement toujours superficielle qu'on en a fait, n'a pu mener à aucune connoissance solide de ses vices ou de ses beautés intérieures. Il faut donc nécessairement en venir à des principes tirés de la composition & du méchanisme de l'organe. Nous en abrégerons ici l'exposition autant qu'il nous sera possible.

En envisageant les parties qui servent de défense à l'œil, on examinera :

1°. Les *paupières*, au nombre de deux pour chaque *œil*, l'une *supérieure*, l'autre *inférieure*.

2°. Leur *union* ou leur *commissure*, d'où résultent deux *angles*, l'un *interne* du côté du chanfrein qu'on appelle aussi le *grand angle* ; l'autre *externe*, du côté opposé, qu'on nomme encore le *petit angle*.

3°. Leur *position*, plutôt oblique que transversale, au-dessous & au-dessus de la convexité antérieure de l'*œil*, dont elles suivent la direction qui n'est point horizontale comme dans l'homme; le *petit angle* étant supérieur au *grand*, & l'un & l'autre se répondant sur un plan incliné.

4°. Leur *structure* qui, quant aux parties communes, est la même que celle de la peau recouverte de l'épiderme & des poils, & qui, eu égard aux parties qui leur sont propres, est musculeuse, membraneuse & cartilagineuse ; les cartilages & les ligamens qui les soutiennent étant au surplus

comme la base de ces espèces de voiles ou de rideaux.

5°. Leur *usage*. Lors de leur contraction, elles ferment l'ouverture de l'*orbite*, & cachent tout le globe, cet effet étant opéré principalement par l'abaissement de la paupière supérieure; car l'action & le jeu de l'inférieure, dont l'étendue est, au surplus, très-bornée, sont insensibles.

6°. La *conjonctive* est cette membrane fine, lâche, mobile, transparente, parsemée d'une multitude de vaisseaux capillaires sanguins dans la portion qui couvre la face interne des *paupières*; elle forme, avec l'*albuginée*, ce que l'on nomme le *blanc de l'œil*. Elle affermit & assujetrit le *globe*, sans porter atteinte à la liberté singulière avec laquelle il se meut.

7°. Les *cils*, ou cette rangée de poils qui se trouvent à la marge applatie de la *paupière supérieure*, & qui se portent du petit *angle* jusqu'à environ un doigt de l'*angle interne*, la direction de cette *paupière* cessant à cette distance d'être horizontale, & commençant à décrire une ligne oblique, ce qui persuade que ces poils plus longs dans le milieu de leur marche, qu'aux extrémités ou à l'endroit où leurs rangées triples & doubles commencent & se terminent, ont été ainsi disposés pour mettre l'*œil* à couvert de l'impression trop vive des rayons de lumière qui tombent perpendiculairement, d'autant plus que leur éloignement du *grand angle* est précisément fixé de ce même côté, au-dessus du lieu où finit la *prunelle*, & que la *paupière inférieure* en est absolument dégarnie.

8°. Les *points ciliaires* étant de petits trous, ou d'étroites lacunes, que l'on observe à la face interne des *paupières*, & à leur bord, l'*humeur* que ces points laissent échapper, prévenant l'excoriation & l'inflammation qui pourroient résulter de la mobilité & des froissemens de cet organe.

9°. Les *points lachrymaux*, ou les orifices ouverts à quelques lignes du *grand angle*, au milieu d'une sorte de mammelon que l'on apperçoit en cet endroit au bord des *paupières*, ces *points* étant au nombre de deux, un pour chacune d'elles, & tellement disposés qu'ils se rencontrent exactement lorsque l'*œil* est clos; un cercle blanchâtre très-léger qui paroît être une appendice cartilagineuse du *tarse* maintenant ces orifices, de manière à les empêcher de se fermer; un canal répondant à chacun d'eux, & ce canal se rendant dans un réservoir appellé le *sac lachrymal* qui, pénétrant dans les fosses nasales par un trou assez considérable percé dans la partie *supérieure* des os angulaires, & dans l'orbite même près du *grand angle*, y vide la liqueur surabondante & inutile que les *points lachrymaux* sont chargés d'absorber.

10°. La *membrane clignotante* est située dans le *grand angle* entre la *caroncule* & le *globe*; elle forme un croissant, qui de cet *angle* se porte à la circonférence de la *cornée lucide*, & qui consiste en un cartilage recelé dans un repli que la *conjonctive* fait en cet endroit; elle peut être tirée de façon à couvrir toute la *cornée lucide*, & à garantir, par son expansion, l'*œil* des injures & des atteintes qu'il pourroit essuyer, son mouvement dépendant d'une part de ceux du *globe*, sur lequel elle glisse, quand il est légèrement tiré en-dedans, & déterminé du côté du *grand angle*, & de l'autre de celui de la *paupière* à laquelle elle adhère, puisqu'elle est renfermée dans la tunique qui tapisse intérieurement ce voile.

11°. La *caroncule lachrymale*, ou la masse grenue, oblongue, noire & très-dure, qui, située précisément au *grand angle*, est garnie d'une multitude de petits poils enduits d'une humeur épaisse & blanchâtre, & capables de retenir les ordures de l'*œil*. Cette masse, faisant l'office d'une digue, s'opposant à ce que la *lymphe lachrymale* superflue, qui va d'abord la frapper, ne franchisse l'obstacle qu'elle lui présente, & ne coule le long du chanfrein; elle la repousse ou la renvoie dans les *points lachrymaux* qu'elle enfile & qui doivent la reprendre. La *caroncule lachrymale*, au surplus, étant dans certains *chevaux* plus considérable & naturellment plus saillante hors du *grand angle* que dans d'autres, a été quelquefois prise par des maréchaux ignorans, pour une maladie connue sous le nom d'*onglée* ou de *ptérigion*, & enlevée très-mal-à-propos par eux, ainsi que la membrane clignotante (*Voyez* ONGLÉE.)

12°. La *glande lachrymale*, située dans la partie supérieure du *petit angle*, & formée de plusieurs lobules dont la réunion fait un corps de l'espèce des *glandes conglomerées*. Des canaux excréteurs, bien plus apparens dans le *cheval* & dans le bœuf que dans l'homme, & connus sous le nom de *canaux hygrophtalmiques*, partent de ces lobules, descendent presque parallèlement dans l'épaisseur de la portion de la *conjonctive* qui est à la *paupière supérieure*, percent cette tunique en dedans, vers le bord supérieur du *tarse*, & versent dans l'état naturel, sans cesse & lentement, entre le globe & la surface interne de cette *paupière*, l'eau limpide & lachrymale, à qui la *cornée* ne doit pas moins sa transparence qu'à l'humeur aqueuse, & qui entretient la netteté, la flexibilité, la mollesse & la mobilité des yeux.

13°. Les *muscles du globe* sont au nombre de sept dans le *cheval*, quatre *droits*, deux *obliques*, & un *orbiculaire*; leurs attaches, leurs trajets & leurs usages seront décrits dans le Dictionnaire d'Anatomie.

14°. Les *graisses* qui remplissent une partie de la fosse zigomatique & le fond de la *cavité orbitaire*. Elles assujettissent le *globe* infiniment plus petit que cette cavité; elles lui servent de coussin, elles le

lubréfient, elles le défendent contre la dureté des parois qui l'auroient blessé; elles entretiennent, en un mot, les *muscles* dans une mollesse qui seule peut assurer & faciliter la continuation & la possibilité de leurs mouvemens; d'où il est aisé de juger jusqu'où s'étendoient les lumières des auteurs qui ont conseillé de tirer & d'arracher avec une sorte d'érigne cette *graisse*, dans la circonstance d'une fluxion périodique sur les yeux, ce qu'ils appelloient *dégraisser les yeux par le haut*, tandis qu'ils prétendoient les *dégraisser par le bas*, en extirpant la *membrane clignotante* & la *caroncule lacrymale*.

Les parties qui constituent essentiellement le *globe*, sont, en premier lieu, des tuniques qui présentent une espèce de coque, & qui le forment principalement; & en second lieu, des humeurs plus ou moins fluides, renfermées dans des capsules membraneuses qui leur sont propres, ou dans les espaces que laissent entr'elles les tuniques; l'*albuginée* & la *conjonctive* n'étant véritablement que des tuniques accessoires. Il est encore des vaisseaux de toute espèce, dont nous ne ferons pas mention ici.

Dans la recherche des tuniques du *globe*, il faut considérer: 1°. La *sclérotique* ou la *cornée*. Elle s'offre la première; elle se montre comme un corps sphérique imparfait, extrêmement compact, dur, opaque, diminuant insensiblement d'épaisseur, mince, diaphane dans sa portion antérieure, où par cette raison, cette même tunique est nommée *cornée lucide*; c'est ce que les maréchaux & les connoisseurs appellent encore aujourd'hui la *vitre*. Cette membrane, percée vers le milieu de la portion postérieure de sa convexité, où elle reçoit le nerf optique, peut être divisée en plusieurs couches ou lames qui, quoiqu'infiniment unies, sont néanmoins très-distinctes à l'endroit de sa diaphanéïté, lieu où sa convexité saillit au-delà de la *cornée opaque*; ensorte que la *cornée lucide* paroît véritablement comme le segment d'une petite sphère, ajouté au segment d'une sphère plus grande; cette tunique, quelle que soit sa consistance, étant obliquement traversée par de petits vaisseaux sanguins & par des filamens nerveux, & étant dans sa portion transparente, criblée d'un grand nombre de pores par où suinte continuellement une liqueur très-fine & très-subtile qui s'évapore à mesure qu'elle en sort. On y a vu aussi des vaisseaux séreux, qui par leur oblitération donnent quelquefois lieu à de petits filets ou à des rayes blanchâtres, barrant & coupant cette portion dans certains *chevaux*.

2°. La *choroïde*, ou la seconde tunique du *globe*, infiniment plus déliée que la *sclérotique* dont elle tapisse la surface concave, ayant deux lames, l'externe, sensiblement plus forte que l'interne qui est enduite d'une matière noirâtre dont la source est peut-être la même que celle de la liqueur noire ou brune qui se trouve dans l'intérieur de la plupart des glandes; cette couleur noire pouvant d'ailleurs modifier, éteindre & absorber les rayons lumineux, comme le fluide cérumineux qui enduit l'oreille peut de même modifier, éteindre & absorber les rayons sonores & arrêter la vivacité de leurs impressions; car la nature a dû placer dans les organes des sens des agens qui les défendent, & qui en assurent l'énergie & l'intégrité. Quoi qu'il en soit, la lame externe, qui est du côté de l'*humeur vitrée*, à la *capsule* de laquelle elle est visiblement unie dans le *cheval*, est d'une couleur azurée, mêlée dans de certains endroits d'un rouge vif; cette même tunique, ainsi composée de deux lames, se porte jusqu'à l'endroit où commence la *cornée lucide*, & où se termine la *cornée opaque*, à laquelle sa lame externe adhère dans tout ce trajet par un tissu cellulaire, & quelques vaisseaux tant sanguins que nerveux.

Là elle s'attache exactement à toute la circonférence de la première membrane, & cette attache, ce ceintre blanchâtre & bien différent par sa couleur de la tunique dont il est formé, est ce que quelques anatomistes du corps humain ont appellé *ligament*, & les autres *orbicule ciliaire*. Ce *ligament* est de la largeur d'environ une ligne, au-delà de laquelle la lame interne ou postérieure de la *choroïde* prend particulièrement le nom d'*uvée*, & sa lame externe ou antérieure celui d'*iris*; attendu la variété & la diversité des couleurs qu'elle présente. Ces couleurs, naturellement plus foncées dans le *cheval*, & le plus souvent approchant de celle de son poil, sont distribuées différemment que dans l'homme. Dans celui-ci les rayons que forme l'*iris* s'étendent de la circonférence au centre; dans l'animal elle est comme marbrée, parce que ces rayons sont circulaires & transversaux. Il est au surplus des *chevaux* dans lesquels cette partie est presque toute blanche, & n'est colorée que dans l'espace de deux ou trois lignes autour de la *prunelle*, & c'est ce que vulgairement on appelle *yeux verrons*.

Toute contiguïté, toute adhérence cesse alors entr'elle & la *cornée*. Elle est flottante dans l'espace qui sépare la *cornée lucide* & le *cristallin*, c'est-à-dire, qu'elle est comme une sorte de cloison dans cet espace qu'elle divise en deux portions, dont l'antérieure qui répond à la *cornée lucide* & à l'*iris* a été nommée *chambre antérieure*; & la postérieure qui répond à l'*uvée* & au *cristallin*, a été nommée *chambre postérieure*.

De l'*orbicule ciliaire* partent encore plusieurs petits filets noirâtres qui semblent naître uniquement de la lame interne de la *choroïde*. Ces petits filets ont été appellés *procès cilaires*; ils avancent jusques sur le bord du *cristallin*, par-dessus sa capsule, où ils se terminent, & laissent, lorsqu'on les a enlevés, des vestiges & des traces noires sur la surface antérieure du *corps vitré*.

Dans le *cheval* il est, outre ces *procès ciliaires*, d'autres

d'autres prolongemens de cette même *uvée*, qui se montrent tantôt en haut & en bas de la *prunelle*; quelquefois en haut seulement, & toujours dans la *chambre antérieure*, comme des espèces de *fungus* très distincts & très-visibles, lorsque la *cornée lucide* n'est point obscurcie, & lorsque l'*humeur aqueuse* a sa limpidité naturelle. En examinant attentivement ces *fungus* désignés par *Solleysel*, & par ses copistes, sous le nom de *grains de suie*, on voit qu'ils ne consistent qu'en quelques petites *vésicules*, remplies de l'humeur qui colore cette tunique, quelques fibres rayonnées s'étendant sur leur surface, & tirant, lorsqu'elles opèrent la dilatation de la *prunelle*, ces *vésicules* en-dedans. Quelques personnes, & particulièrement M. *Neuffer*, dans une thèse sur la Mydriase, ont regardé ces *fungus* comme des excroissances capables d'empêcher la dilatation de la *prunelle*, & M. *Lower*, comme une maladie très-fréquente dans les *chevaux*. Ce dernier ignoroit sans doute ce point de la conformation de cet organe dans l'animal, & les vues que la nature a peut-être eues dans cette singularité, au moyen de laquelle il paroît que l'*œil* du *cheval*, lorsqu'il est exposé au grand jour, reçoit moins de rayons lumineux, & ressent une impression moins vive de ces mêmes rayons.

En ce qui concerne la *prunelle* ou la *pupille*, elle n'est autre chose que l'ouverture transversalement elliptique, dans le *cheval* comme dans tous les animaux herbivores, percée dans le milieu de la cloison qui résulte de la portion flottante de la *choroïde*, c'est-à-dire, de l'*uvée* & de l'*iris*. Le grand diamètre de cette ouverture & sa position facilitent à ces animaux, obligés par leur structure naturelle de porter la tête en bas pour chercher leur nourriture, les moyens d'appercevoir les objets placés de côté & d'autre, & d'éviter dès-lors ce qui pourroit leur nuire & les incommoder.

Entre ces deux lames sont deux plans de fibres très-minces qui paroissent charnues, les fibres de l'un étant autour de la *prunelle*, & l'environnant, les fibres de l'autre étant rayonnées, s'étendant depuis le *ligament*, ou l'*orbicule ciliaire*, jusqu'au bord de la *prunelle*, & coupant les autres à angles droits, celles du premier plan resserrant par leur contraction cette ouverture, & les rayonnées par leur traction du côté de leur point fixe ne pouvant que la dilater.

3°. La *rétine*, ou la troisième tunique du *globe*, d'une substance molle, baveuse & blanchâtre, s'étendant depuis l'insertion du *nerf optique*, se terminant par un cercle à l'*orbicule ciliaire*, & lui étant, dans tout ce trajet, également adhérente. Elle paroît être une continuation de ce nerf; aussi l'envisage-t-on comme l'organe immédiat de la vue.

Dans l'examen des *humeurs* du *globe*, il faut considérer : 1°. l'*humeur vitrée*, ainsi nommée, attendu sa ressemblance au verre, remplissant la plus grande partie de la capacité du *globe*, puisqu'elle s'étend depuis la *rétine* jusqu'au commencement de la *chambre postérieure*; cette liqueur gélatineuse étant très transparente, très-flexible, plus dense que l'*humeur aqueuse*, moins dense que le *cristallin*, par-tout convexe, ayant dans sa partie antérieure une cavité, ou une fossette, qu'on en appelle le *chaton*, dans laquelle est logée l'*humeur cristalline*, & étant enveloppée dans une *capsule* qui lui est particulière & propre, & qui en porte le nom. Cette *capsule* est composée de deux lames; elle est de toutes parts attachée par de petits filets de la dernière ténuité à la concavité de la *choroïde*. L'existence de ces lames ne peut d'ailleurs être niée; car si l'on fait geler le corps dont il s'agit, on apperçoit distinctement alors une quantité d'allongemens cellulaires & de cloisons entrecoupées d'une finesse extrême, que jette dans toute l'épaisseur de cette masse la lame interne de sa *capsule*, & qui pénètrent dans son fond le plus intime.

2°. Le *cristallin*, ou l'espèce de lentille solide, située dans le *chaton* de l'*humeur vitrée*, vis-à-vis la *prunelle*, à quelque distance de l'*iris*, & semblable au cristal par sa transparence; il est composé d'un nombre infini de couches membraneuses parallèles, qui sont formées d'une multitude de vaisseaux que parcourt une liqueur diaphane & des plus déliées; ces couches ou ces pellicules infiniment tenues & concentriques, pouvant être apperçues à l'aide du microscope, & séparées dans un cristallin desséché jusqu'à la réduction de ce corps, en un petit noyau imperceptible. Il est renfermé dans une *capsule* particulière très-transparente, membraneuse, formée par la duplicature de la tunique *vitrée*, & est plus convexe dans sa face postérieure que dans l'antérieure; la lame externe revêt la face antérieure, la lame interne, qui garnit le *chaton* dans lequel il est fixé, en recouvre la face postérieure. La première de ces lames a paru à *Winslow*, dans l'*œil* du *cheval*, composée de deux pellicules unies par un tissu spongieux, très-fin & très-serré. Cette humeur est albumineuse de sa nature, elle se durcit au feu, tandis que l'*humeur vitrée*, qui est de nature gélatineuse, s'y réduit en une eau un peu salée, à l'exception d'une petite partie élastique, qui paroît être le tissu folliculeux qui la contient.

3°. L'*humeur aqueuse*, ou la sérosité très-limpide & très-fluide, qui n'a point de *capsule* particulière, & qui occupant les deux *chambres* de l'*œil*, procure non-seulement des réfractions, mais empêche qu'il ne s'éteigne, que la *cornée lucide* ne se ride, qu'elle ne s'affaisse, & que de sphérique qu'elle est elle ne devienne plane, ainsi qu'on l'observe dans les *chevaux* morts ou mourans, lorsque cessant d'être poussée par l'action du cœur dans l'extrémité ou dans les porosités des artérioles qui la déchargent, elle ne chasse & ne soutient plus en-dessous cette

tunique, & ne la détermine plus en avant. Elle maintient l'*uvée* suspendue, de manière que cette tunique ne peut tomber ni sur la *cornée*, ni sur le *cristallin*; elle lubréfie, elle humecte, elle entretient la transparence des parties délicates qu'elle baigne & qu'elle arrose. Il est certain qu'elle est repompée dans la masse & reprise par de petites veines absorbantes; elle suinte aussi par les porosités de la *cornée lucide*; s'il en étoit autrement, elle s'accumuleroit de façon à causer l'hydropisie du *globe*, & dès qu'elle croupiroit, elle seroit bientôt viciée, colorée, épaissie. La preuve de sa régénération, ou de son renouvellement, est évidente dans l'opération de la cataracte.

Ce n'est qu'après toutes ces connoissances qu'on peut décider sûrement de l'intégrité de cet organe, de sa dépravation & des causes des dérangemens multipliés dont sont susceptibles les instrumens nombreux qui concourent à ses fonctions.

Je veux examiner les *yeux* d'un *cheval*. Je le place à l'abri du grand jour pour diminuer jusqu'à un certain point la quantité des rayons lumineux, & je le fais ranger de manière à m'opposer à la chûte de ceux qui tombant trop perpendiculairement, causeroient une confusion qui ne me permettroit plus de distinguer clairement les parties. Je fais attention encore à ce qu'aucun objet capable de changer la couleur naturelle de l'*œil*, en s'y peignant, ne soit voisin de l'abri que j'ai choisi; & il est bon de savoir que plusieurs maquignons, dans le dessein de déguiser les défauts des *yeux* des *chevaux* qu'ils vendent, ont le soin trompeur de faire blanchir le mur qui se trouve vis-à-vis la porte des écuries où ils les font arrêter, pour en soumettre les *yeux* à la critique des acheteurs.

Je me place ensuite moi-même de manière à chercher les différents points d'où je pourrai distinguer le plus clairement toutes les portions de l'organe dont je me propose de juger, & j'en considère.

1°. La *grandeur*. Elle est une beauté dans le *cheval* comme dans l'homme. Des petits *yeux* sont nommés *yeux de cochon*.

2°. La *position*. Ils doivent être à fleur de *tête*. Des yeux enfoncés donnent à l'animal un air triste, & souvent vicieux; des gros *yeux*, des *yeux* hors de la *tête* le font paroître hagard & stupide.

3°. L'*égalité*. Un *œil* grand, & l'autre petit, doivent inspirer de la défiance. Il est vrai que cette disproportion peut être un vice de conformation, & alors les *yeux*, quoiqu'inégaux, n'en sont pas moins bons. On distingue le vice de conformation de celui qui est contre nature, en ce que dans le dernier cas les parties qui défendent le *globe*, ou celles qui l'entourent, ou celles qui le composent, ne se montrent jamais dans un état sain.

4°. Les *paupières*, leur aglutination, la rétraction, l'abaissement involontaire de la *supérieure*, le relâchement ou le renversement de l'*inférieure*, qui, comme nous l'avons remarqué, si elle est douée de mouvemens, ne peut en avoir que de très-obscurs, les tumeurs qui surviennent quelquefois à l'une & à l'autre, le doublement des *cils* qu'on remarque au bord de la *supérieure*, l'*inférieure* en étant dépourvue, ainsi que nous l'avons dit, un hérissement de ces mêmes *cils* produit par différentes causes, qui en détermine & en dirige la pointe contre la *cornée*, &c., sont autant de circonstances maladives. On doit sur-tout faire attention à la *paupière inférieure*, fendue dans quelques *chevaux* à l'endroit du *point lachrymal*. Cette fente est occasionnée par l'âcreté des larmes qui découlent dans le cas de la fluxion périodique qui a fait appeller très-improprement l'animal qui en est atteint, *cheval lunatique*. Au surplus, cette maladie est annoncée encore par d'autres signes constans, hors le moment du période, & dans l'instant où il existe; tels sont, hors le moment, la disproportion des *yeux*, celui qui est attaqué étant plus petit que l'autre, le trouble de ce même *œil*, & dans l'instant de la fluxion, l'enflure des deux *paupières*, principalement de l'*inférieure*, l'inflammation de la *conjonctive*, un écoulement continuel de larmes, la couleur de l'*œil* dont l'obscurcissement présente celle d'une feuille morte, la folie & les actions effrénées de l'animal, &c. (Voyez *chacune de ces maladies à leurs articles.*)

5°. La *netteté*, ou la *diaphanéité*, sans laquelle on ne peut discerner clairement ni l'*iris*, ni la *prunelle*, ni le *fungus*, & porter ses regards au-delà. Elle dépend de celle de la *cornée lucide*, & de celle de l'*humeur aqueuse*, renfermées dans les *chambres antérieures & postérieures*. Une tache, une taie, ou un véritable *albugo* qui s'étend plus ou moins sur la première de ces parties, en occasionnent, suivant leur épaisseur, de plus ou le moins d'opacité; & si le point d'obscurcissement est borné, mais se trouve placé vis-à-vis de la *prunelle*, il intercepte l'entrée des rayons lumineux, & l'animal ne peut recevoir l'impression des objets. Il en est de même dans la circonstance de l'épaississement de l'*humeur aqueuse*, dans celle d'une collection de matière purulente derrière la *cornée lucide*; en conséquence de quelques coups; enfin dans l'obscurcissement plus ou moins considérable de cette même *humeur*, à raison d'une cause quelconque; suivant le degré de ce même obscurcissement, les objets sont entièrement dérobés, ou ne frappent l'*œil* vicié que d'une manière très-indistincte. Il faut savoir aussi que dans les poulains, dans ceux qui jettent, ou qui sont prêts à jetter, dans ceux qui mettent les dents, &

sur-tout les coins & les crochets ; comme dans les *chevaux* qui sont atteints de quelques maladies graves, la *cornée*, & même l'*humeur aqueuse*, sont plus ou moins chargées de nuages ; elles s'éclaircissent peu à peu & par degrés insensibles, à mesure que l'auge se vide ou se dégage ; que le sang se dépure, que la dentition s'achève, & que les maux cèdent à l'efficacité des remèdes. Du reste, pour bien juger de l'étendue de l'opacité ou du trouble de la *cornée*, il faut nécessairement que l'observateur en parcoure tous les points, en se plaçant de manière à les suivre, & en variant sa position pour diversifier les jours. Il faut encore, lorsqu'il est question de s'assurer si l'opacité ou l'obscurcissement ne réside que dans l'*humeur aqueuse*, la *cornée* étant parfaitement intacte, qu'il se place de côté, & qu'il laisse la *cornée lucide* entre le jour & lui ; si les rayons lumineux pénètrent cette membrane également dans toute sa surface & dans toute sa superficie, le défaut sera inconteslablement dans l'*humeur*.

6°. La *cornée opaque*, dont la portion apparente occupe dans certains *chevaux* plus d'espace que dans d'autres. Cette circonstance a fait appeller les *yeux*, dans lesquels cette tunique propagée diminue l'étendue de la *cornée lucide*, des *yeux cerclés*. On a même pensé qu'ils étoient totalement défectueux ; mais cette idée est destituée de tout fondement, car on ne voit pas comment cette anticipation pourroit intéresser l'organe.

Nous avons dit que la *conjonctive* qui tapisse la surface interne ou postérieure de la *paupière*, se replioit pour s'étendre sur la *cornée opaque* ; ainsi la rougeur qui caractérise ce qu'on nomme *ophthalmie*, est véritablement l'inflammation de cette membrane lâche, mobile & transparente, & non celle de la *cornée*. (*Voyez* Ophtalmie.)

7°. Le *cristallin*, situé plus près de la *cornée lucide* que de la *rétine*, & dans un lieu où son centre passe par l'axe de la vision & le forme. Ce corps étant transparent, & n'ayant aucune couleur par lui-même, ne peut pas être distinctement apperçu. On n'entrevoit aussi dans un *œil* sain, au-delà de la *prunelle*, qu'une couleur noire, qui n'est autre chose que la réflexion naturelle de l'*uvée*, au travers des humeurs du *globe*. Dans des vieux *chevaux*, il devient terne, comme dans l'âge de caducité des hommes. Dans d'autres, on le trouve quelquefois opaque, & cette opacité règne dans tout le contour ovale de la *prunelle* ; alors ce corps lenticulaire est plus terne, il présente une couleur blanche, verdâtre, & comme transparente ; & l'*œil* est dit *cul de verre*. Cette opacité gagnant peu-à-peu toute l'étendue du *cristallin*, il en résulte ce que dans l'*œil* humain on appelle *cataracte* ; & ce que dans l'*œil* des *chevaux* on a nommé *dragon*. Assez communément, cette maladie commence aussi par quelques points blancs, très-petits, & en quelque sorte imperceptibles, principalement aux yeux de ceux qui n'ont aucune idée de la conformation de cet organe, mais dans tous les cas, le *dragon* une fois formé & parvenu à sa maturité, abolit totalement le sens, en s'opposant au passage des rayons de lumière. Il n'est point en effet l'organe essentiel & principal de la vision ; sa présence est nécessaire seulement à la perfection de la vue, car la faculté de voir n'est pas anéantie par son absence ; aussi, dès que ce corps opaque a été abattu ou extirpé, ce qui est bien plus sûr, l'animal discerne, à la vérité, plus confusément les objets, mais il recouvre la puissance qu'il avoit perdue. (*V.* Cataracte.)

8°. Les *mouvemens de l'iris*. On a vu entre l'*uvée* & l'*iris* deux plans de fibres charnues, les fibres de l'un d'eux environnant la *prunelle* & resserrant par leur contraction cette ouverture, sa dilatation étant opérée par les fibres du second plan. Le premier de ces mouvemens a lieu dans l'*œil* exposé au grand jour ; le second dans l'*œil* exposé à une lumière plus foible, ou réduit à l'obscurité ; or il est des *chevaux* dont les *yeux* paroissent parfaitement beaux & sains, & qui sont néanmoins privés de la faculté de voir, & il n'est d'autres moyens de juger en eux de l'abolition de la vue, que celui de s'attacher à l'examen de ces mêmes mouvemens. Abaissez la *paupière supérieure*, tenez-la dans cet état pendant un instant ; laissez ensuite ouvrir l'*œil*, remarquez si la *prunelle* se resserre, & à quel point est portée cette action, dès qu'elle est totalement dénuée de mouvement, le sens est irrévocablement aboli. On peut encore procéder à cet examen d'une manière plus sûre. L'animal placé, comme nous avons dit qu'il devoit l'être, faites-le reculer insensiblement dans un lieu plus obscur, la *prunelle* doit se dilater alors visiblement. Ramenez-le en avant & pas à pas ; à mesure qu'il revient au grand jour, la *prunelle* doit se resserrer. Cette méthode est d'autant plus certaine, qu'en s'y conformant exactement, tous les mouvemens de la *pupille* sont extrêmement sensibles, & qu'on peut observer en même temps ses divers états dans les deux *yeux*, conclure du plus ou moins de constriction, le plus ou moins de sensibilité de l'un & de l'autre, & décider parfaitement de la force, de la foiblesse, de l'égalité & de l'absence de la faculté de la vue dans l'animal.

Des Naseaux & du Nez.

La facilité de la respiration de l'animal dépend principalement du passage que livre à l'air l'ouverture des *naseaux*. En effet, la plus grande quantité de celui qui est inspiré & expiré, passe par les *fosses* ou *cavités nasales* ; car dans les temps froids où les vapeurs des poumons se condensent & forment une espèce de nuage, on les voit sortir à chaque expiration en abondance, tandis que des vapeurs semblables ne s'échappent de la bouche que très-insensiblement.

On doit considérer dans les *naseaux* ; 1°. Leurs *orifices externes*, dont le diamètre considérable est

un présage de l'étendue de celui des *fosses nasales*, & peut, par conséquent, garantir la liberté de l'entrée & de la sortie de l'air dans les poumons. Ces *orifices* étant trop resserrés, cette liberté ne sauroit subsister, & l'étroitesse des *fosses* est souvent une des causes du bruit qui suit dans l'animal l'action de la respiration, attendu qu'en pareil cas elle demande des efforts de sa part, pour chasser & attirer l'air. C'est ce qu'on appelle *cornage*, *sifflage* ou *halley*, & l'animal qui en est affecté, est dit *cornard* ou *siffleur*. (*Voyez* ces mots.)

Quelques peuples, pour donner de l'haleine à leurs *chevaux*, & sur-tout pour les empêcher de hennir, leur fendent les *naseaux* à leurs *orifices*. Cette pratique est très-bonne, spécialement lorsqu'il s'agit de *chevaux* destinés pour des partisans ; ou d'autres militaires chargés d'aller à la découverte. Dans les *orifices* ou dans les *naseaux* artificiellement dilatés ou fendus, l'air expiré avec force au moment où l'animal veut hennir, rencontrant moins d'obstacles & souffrant une moindre collision, en est expulsé sans bruit.

2°. La *membrane pituitaire* ou *muqueuse*, qui tapisse exactement les *fosses* ; elle est d'une couleur vive & vermeille dans les *chevaux* sains, d'une couleur éteinte, pâle, blanchâtre, & quelquefois jaunâtre, dans quelques-uns de ceux qui sont malades, & d'une rougeur considérable, quand elle est enflammée. Elle est très-visible dans le *cheval* qui est animé & en action, parce que la respiration étant en lui plus fréquente, ses *naseaux* s'ouvrent de plus en plus & la laissent paroître ; on doit prendre garde qu'elle ne soit atteinte d'ulcères chancreux ; ce qui arrive dans la *morve*, & ce qui est un des signes univoques de cette maladie. (*Voyez* Morve.)

3°. L'*humeur muqueuse*, séparée du sang dans les glandes, & par l'extrémité des vaisseaux de cette même membrane, humeur destinée à former l'enduit qui doit maintenir les mammelons nerveux dans la souplesse requise & nécessaire, à parer au dessèchement, à la corrugation qui feroient l'effet des impressions & du contact continuel de l'air sur la membrane, & à modifier & régler en quelque façon la sensation.

Dans l'état sain, la secrétion en est abondante ; elle est aqueuse, subtile ; elle tombe goutte à goutte, pour peu que l'animal ait été quelque temps en action ; mais dans nombre de cas, & dans l'état contre nature, ce flux, en quelque manière imperceptible, devient extrêmement ample, copieux, & même continuel, sans doute à raison de la disposition lâche & spongieuse de la tunique, dont le tissu peut, à en juger par les effets & par l'expérience, être plus aisément forcé dans le *cheval* que celui des autres couloirs, puisqu'elle est en lui la voie la plus ordinaire par où la nature fait sensiblement effort, & l'issue que le sang se choisit le plus communément pour sa dépuration. Alors l'*humeur* dont il s'agit est plus ou moins épaisse, ou blanchâtre, ou verdâtre, ou noirâtre, ou sanguinolente, ou inodore, ou plus ou moins fétide, suivant les circonstances, & nous disons que le *cheval jette* ; ce qui arrive dans la *gourme*, dans la *morfondure*, dans la *fausse gourme*, dans des *fièvres pestilentielles* & *putrides*, dans la circonstance d'une métastase ou du reflux de la circonférence au centre d'un virus psorique quelconque, &c.

4°. Les *fausses narines*, totalement distinctes & indépendantes des *fosses nasales* ou *grandes fosses*. Elles sont formées par la peau qui sert latéralement de paroi à la cavité échancrée que laissent les os maxillaires entr'eux & l'épine des os du nez. Elle se réfléchit, s'enfonce & se prolonge en montant jusqu'au principe de cette épine, où d'une part elle est une sorte de cloison qui divise les uns & les autres de ces os, & où de l'autre elle forme les *fausses narines*, c'est-à-dire, une poche ou une cavité d'environ cinq ou six pouces de longueur, en manière de sac borgne ou de cul de sac. Cette poche retient une portion de l'air qui aborde avec impétuosité dans les *fosses* ; elle recèle en même temps une portion des corps odorifères & actifs, dont la trop vive impulsion & la trop grande quantité auroient incontestablement causé un ébranlement & une irritation capables de blesser, d'éreindre, d'amortir le sentiment ou de rendre la perception très-confuse. Plusieurs confondent cette cavité avec les *grandes fosses* dont l'entrée est directement derrière le cartilage transversal du côté du cartilage moyen, & les maréchaux qui y ont poussé des injections assez inutilement & sans effet, croyant de les adresser dans la vraie route, ne sont pas en petit nombre.

5°. L'*égalité de l'émission de l'air* par les deux *naseaux* ; car l'une des *deux fosses* est embarrassée, si toutes les deux n'en fournissent pas un même volume lors de l'expiration. Tel est aussi un des signes de l'excroissance que l'on nomme *polype*, & que les auteurs en maréchallerie ont appellé la *souris*. J'apperçois dans le *cheval* une respiration difficile, je porte ma main à l'orifice des *cavités nasales*, & selon l'amplitude du *polype*, je sens que l'une d'elles ne laisse échapper qu'une très-petite portion d'air, ou n'en fournit point du tout. (*Voyez* Polype.)

En ce qui regarde le *nez* du *cheval*, il est certain que la *tête* doit se terminer toujours en diminuant insensiblement d'épaisseur ; ce qui suppose une dégradation proportionnée ; car dire que cette partie seroit belle, en ce que *le cheval boiroit dans un verre*, c'est se servir d'une expression de marchand & de maquignon, qui n'offre rien de positif.

De la Bouche.

La *bouche* n'est pas la partie du *cheval* qui exige

le moins d'attention. Il eſt d'autant plus eſſentiel d'examiner avec ſoin toutes celles qu'elle comprend, que tels ſont le rapport & la relation intime qu'elles ont enſemble, que l'art d'emboucher l'animal & de l'aſſujettir par le mors, demande des combinaiſons infinies pour réparer les défectuoſités des unes, ſans porter la moindre atteinte aux autres. Ces points divers ne ſont pas cependant ceux qui attachent & qui arrêtent les connoiſſeurs ou les amateurs. Le plus grand nombre n'enviſage dans cette partie que les dents, pour s'aſſurer de l'âge, & ils laiſſent en arrière toutes les autres, comme ſi elles n'offroient rien d'important.

Il s'agit néanmoins d'enviſager dans la *bouche* en général : 1°. Ses *proportions*. Elle ne doit être ni trop, ni trop peu *fendue*. Dans le premier cas, le mors en force les coins, & les extrémités de l'embouchure s'y trouvant, pour ainſi dire, noyées, les font froncer & rider ; c'eſt ce qu'on appelle *boire la bride*, & alors l'embouchure & la gourmette ſont ſi fort déplacées, que l'appui eſt entièrement falſifié. Dans des *bouches trop peu fendues*, l'embouchure ne trouve preſque point de place, & ne pouvant ſe loger, elle porte ſur les crochets, & fait froncer la lèvre. On doit obſerver encore que communément les lèvres ſont en elles dures & épaiſſes, & l'appui des barres dur & faux.

2°. Son *tempérament*. On entend & l'on doit entendre par *belle bouche*, celle dans laquelle on trouve un appui ferme & léger, c'eſt-à-dire, celle d'un *cheval* dont la tête n'eſt point ébranlée par les différens mouvemens d'une main ferme & bonne, & qui ne s'abandonne point, lors de la liberté que cette même main lui accorde dans l'action de rendre. De telles bouches ſont rarement sèches ; elles ſont au contraire fraîches, le *cheval* en *goûtant* le mors & en le *mâchant* ſans ceſſe, bat & agite continuellement ſa ſalive, qui ſe montre alors ſous la forme d'*écume*. On peut dire que la bonté de cette partie & ſa grande facilité, naiſſent principalement de la légèreté de l'animal, de ſa bonne inclination, de ſa franchiſe, de ſon haleine, de la capacité naturelle de ſes membres, &c. Comme ſon incertitude qui caractériſe ce qu'on nomme des *bouches égarées*, procède ſouvent d'une ſenſibilité & d'une foibleſſe naturelle, de la conformation irrégulière de quelques-unes des portions de ſon corps, de quelques maux dont les jarrets, les pieds, les jambes & les reins peuvent être atteints, de la dureté des premières embouchures, de la forte application des gourmettes mal ordonnées, des efforts exceſſifs d'une main dont les mouvemens ont été auſſi cruels qu'importuns & irréſolus, de la lenteur & de la foibleſſe de celle qui n'ayant aucune fermeté, a permis au *cheval* de ſe livrer à mille actions vagues, dans leſquelles il s'eſt offenſé & bleſſé lui-même en s'appuyant inconſidérément, des leçons données ſans ordres & ſans jugement, des arrêts ſubits & trop précipités, &c., & l'on doit ajouter à toutes ces cauſes qui conduiſent l'animal à *dérober les barres*, à *bégayer*, à ſe *déplacer*, à *tourner* la tête de côté & d'autre, à ſe *retenir*, à *s'arrêter*, à *battre*, à *tirer à la main*, à la *forcer*, celles d'un défaut de proportions dans les différentes portions qui entrent dans la compoſition de ſa bouche.

Ces différentes portions ſont : 1°. Les *lèvres*, l'une antérieure ou ſupérieure, l'autre poſtérieure ou inférieure. Il faut qu'elles n'aient ni trop d'épaiſſeur, ni trop de largeur, ni trop de molleſſe. Une *lèvre* poſtérieure trop épaiſſe, ce qui, comme nous venons de le dire, eſt le partage des *bouches* trop peu *fendues*, ſupportant totalement l'embouchure, s'oppoſe à ſon appui ſur les *barres*. Celle qui n'a pas trop d'épaiſſeur, mais qui eſt trop large & molle, couvre facilement la *gencive ;* elle ſe trouve infailliblement alors preſſée par le canon, & la bouche du *cheval* en demeure ouverte, ou du moins amortie : elle appeſantit par conſéquent l'appui de la main, parce qu'elle empêche le fer qui doit porter ſur les barres, de prendre nettement & librement ſa vraie place ; c'eſt ce que l'on exprime ordinairement, en diſant que le *cheval s'arme des lèvres*. La belle *lèvre* eſt donc celle qui juſtement proportionnée, & ne péchant par aucun des défauts dont je viens de parler, eſt ſi proprement logée, qu'elle ne permet pas d'appercevoir l'embouchure. Au ſurplus, on doit prendre garde à ce qu'elles n'aient point été entamées par des pièces mal polies & mal jointes : en ce cas, on ne doit point mettre de mors à l'animal, juſqu'à ce que la bleſſure ſoit guérie. On doit faire attention encore à ce qu'elles ne ſoient point intérieurement ſemées d'une multitude de boutons, d'un très-petit volume, & qui empêchent l'animal de manger. (*Voyez* APHTHES.)

2°. Les *barres*, qu'il ne faut pas confondre avec ce que l'on nomme *gencives*, c'eſt-à-dire, avec ce tiſſu compact & ſerré, ou cette chair, d'une eſpèce ſingulière, qui couvre les deux faces du bord alvéolaire des deux mâchoires, s'inſinue entre les dents, environne le collet de chacune d'elles, y adhère étroitement, & les affermit dans leur ſituation. Elle garnit exactement auſſi l'eſpace uni & dépourvu de dents & d'alvéoles, qui ſépare les mâchelières & les crochets : or, c'eſt cet intervalle qu'on nomme proprement les *barres* dans la mâchoire poſtérieure. Ici, il eſt bon d'examiner la conformation naturelle de l'os ; il eſt tranchant dans ſon bord antérieur, mais il s'arrondit du côté de la face externe, & en deſcendant vers le crochet : or, c'eſt préciſément ſur cet *arrondiſſement*, ou ſur cette *partie mi-ronde*, que doit être fixé l'appui de l'embouchure, en prenant garde néanmoins de ne pas l'aſſeoir ſi fort à l'extremité du dehors de la barre, que l'embouchure puiſſe trébucher ſur le bas de la *gencive* ; car alors, ſa ſituation étant fauſſe, l'appui ſeroit déſordonné. Il faut auſſi faire attention à ne

pas le faire porter sur la partie la plus haute, parce que la chair qui s'y trouve étant pressée entre le tranchant de l'os & le fer, seroit tellement offensée, que la douleur contraindroit l'animal à tenir la bouche ouverte, à grimacer, à remuer la mâchoire sans cesse de côté & d'autre, pour *dérober les barres*; c'est ce que nous appellons *faire les forces.*

3°. La *conformation de ces mêmes barres*; elles ne doivent être ni trop *hautes*, ni trop *basses*. Trop de sensibilité & trop de délicatesse accompagnent ordinairement le premier de ces défauts. Elles sont d'ailleurs, & alors, beaucoup plus exposées à l'action de l'embouchure, parce que la langue de l'animal n'en partage point, ou en partage très-peu l'impression; & ces sortes de *barres* sont aisément endommagées. Nous voyons même que cette hauteur excessive & superflue les rend incapables de l'habitude du plus léger appui. Que si quelquefois des *chevaux*, en qui ces parties pèchent par le trop d'élévation, ont néanmoins la *bouche dure*, cette dureté ne peut être que l'effet des cicatrices & des sortes de calus qui ont suivi les meurtrissures & les plaies occasionnées par des embouchures mal ordonnées, & assez souvent par la dureté de mains ignorantes & cruelles; plaies qui renouvellées sans cesse par la même impression qui les a produites, ne se consolident que difficilement; aussi est-il très-essentiel de ne pas négliger de voir si les *barres* sont *calleuses*, ou *entamées*, ou même *rompues*. Que pourroit-on espérer en effet d'une *bouche*, dont ces parties auroient été grièvement blessées? elles le sont quelquefois si fortement, que l'os en souffre, qu'on y apperçoit un gonflement considérable, une carie, des fistules, &c.

Les *barres basses* sont communément insensibles, rondes & trop charnues. Au moyen de cette imperfection, la langue est, pour ainsi dire, sur le même niveau; elle soutient, en conséquence, l'embouchure, elle essuie la plus grande partie de ses effets & des actions de la main du cavalier: de-là un nouveau point de dureté, bien plus difficile à corriger & à vaincre, que si l'insensibilité ne naissoit que du seul défaut de hauteur. Il n'est pas impossible aussi que des *chevaux*, dont les *barres* sont *basses*, & l'appui très-dur, fassent sentir à la main une véritable irrésolution, qui proviendra alors des blessures que la *langue* ou les *lèvres* auront éprouvées de la part du mors, soit qu'il ait porté trop vivement sur la première de ces parties, soit que des pièces, mal polies & mal jointes, aient endommagé les autres.

4°. La *langue* logée dans l'espace que laissent intérieurement entr'elles les deux branches de l'os de la mâchoire postérieure; c'est aussi cet espace que l'on nomme le *canal*. Le trop d'épaisseur de la *langue* doit nécessairement rendre la *bouche* dure, les *barres* étant en effet alors à l'abri de l'effet de l'embouchure, & si le *canal* qui la reçoit n'a ni assez de largeur, ni assez de profondeur, l'élévation & la saillie de cette partie reçue produira le même inconvénient. Il est au surplus des *langues pendantes*, il est des *langues serpentines*. Une *langue pendante* est fort désagréable à la vue; les *langues serpentines* remuent sans cesse, elles rentrent & sortent à tout moment, elles s'arrêtent fort peu dedans & dehors, & elles sont fort incommodes. On voit encore des *chevaux* qui, étant embouchés, replient leur *langue* & la doublent; d'autres la passent par-dessus le mors; ces sortes de *chevaux* tiennent toujours la *bouche* ouverte. Il est possible de remédier à ces imperfections par la tournure & le choix des embouchures. Nous ajouterons que la *langue* peut avoir été ébréchée par une trop forte compression du fer, & coupée par celle des filets, ou le plus communément par les cordes ou par les longes du licol, que de très-mauvais palefreniers auront passé très-indiscrettement dans la *bouche*. (*Voyez* AMPUTATION DE LA LANGUE.)

Elle peut aussi être attaquée d'une tumeur chancreuse, qui, la *rongeant* en très-peu de temps, sans qu'on s'en apperçoive, en cause quelquefois la chûte. (*Voyez* APHTHES, CHARBON.) Nous croirions assez volontiers que ce mal est le même que celui que les anciens appelloient *pinsanesse*.

Quant au *canal*, il est évident que le tissu qui a formé les *gencives*, diminue notablement de volume à l'extrémité postérieure du bord alvéolaire interne de la mâchoire dont il s'agit ici; il se confond avec la membrane interne de la *bouche*; & finit de chaque côté par un repli ou une couture, en manière de raphé, que l'on remarque dans ce même *canal* & sous la *langue*. De ce repli partent les excroissances ou les allongemens, en forme de nageoires de poissons, que nous connoissons sous le nom de *barbes* ou de *barbillons*, & qui sont l'extrémité de deux canaux excrétoires de la salive.

5°. Le *palais* ne doit point être trop charnu. On sait que le tissu dont sont formées les *gencives* dans la mâchoire antérieure, accroît considérablement en consistance, à mesure qu'il parvient à la voûte palatine. Il la tapisse entièrement, & là il est muni d'éminences & rempli de sillons, évidemment transverses dans le *cheval*, & fort obscurs dans l'homme, qui s'étendent d'un bord de la mâchoire à l'autre, & qui dans l'animal sont au nombre de dix-huit ou vingt. Ces rugosités sont comme autant de segmens de cercles, dont le milieu représente un petit angle aigu. Elles guident le maréchal qui ordinairement ouvre la veine palatine avec la corne de chamois, entre la quatrième & la cinquième. (*Voyez* SAIGNÉE.)

Quoi qu'il en soit, si la consistance de ce même tissu est telle, que le montant de l'embouchure doive nécessairement l'atteindre, ou il en sera touché avec force, & blessé, & alors le *cheval* *bégayera*, *battra à la main*, ou il sera touché foiblement; & en ce

cas, le *cheval portera bas*, & *s'appuiera* sans cesse *sur le mors*, pour fair une titillation importune. Ce tissu du côté de la *bouche* & des *gencives* est lisse & poli, même dans les rugosités; dans la face qui regarde la voûte osseuse, il est moins serré & presque spongieux; ce qui facilite son union avec les os, union qui néanmoins dans de certains cas où le dessèchement & la corrugation sont extrêmes, n'est point telle, qu'il ne puisse en être séparé. Dans de jeunes *chevaux*, il se prolonge contre nature, & de manière à anticiper sur les pinces. Cet évènement est même assez fréquent; alors on dit improprement que l'animal a la *fève* ou le *lampas*. (*Voyez* ACCROISSEMENT DU PALAIS.) Dans les *chevaux* d'un certain âge, son épaisseur devient moindre; aussi regarde-t-on le décharnement du *palais* comme un signe de vieillesse. On trouve aussi quelquefois dans cette partie des élevures, des fentes, des boutons provenant de la saleté des alimens, d'un fourrage piquant & chargé d'épines, de quelqu'inflammation produite par une cause quelconque, &c. (*Voyez* APHTHES.)

D'après toutes ces observations, il est aisé de décider si l'examen de toutes ces portions de la *bouche* est tellement indifférent, que la plupart de ceux qui se vantent d'être connoisseurs, aient raison de le négliger. Dès que c'est par l'entremise de cette partie, & en y sollicitant telle ou telle sensation, plus ou moins vive, que nous déterminons le *cheval* à l'obéissance, que nous l'invitons à telle action, que nous en réglons les mouvemens, & que nous en fixons la précision & la justesse, il faut du moins que nous nous assurions de la possibilité des conditions auxquelles nous pouvons le soumettre. Les principes d'après lesquels l'éperonnier devroit agir, portent sur la connoissance parfaite de la conformation de la *bouche*, de la conformation de quelques parties de l'animal, des situations respectives que la nature leur a assignées dans chaque individu, des rapports de force, de sensibilité & de mouvemens qu'elle a mis entr'elles & les autres portions du corps, & enfin, des effets méchaniques de cette machine simple, destinée à entretenir, comme milieu, l'intime réciprocité du sentiment de la *bouche* de l'animal & de la main du cavalier; or, nous sommes bien certains que l'ouvrier, par lui-même, quelqu'élégance, quelque solidité, quelque propreté qu'il mette d'ailleurs dans les formes, dans la construction & dans l'exécution, n'est nullement guidé par de telles lumières. Ce seroit donc à l'homme de *cheval*, à l'homme véritablement instruit & connoisseur, à le diriger dans les différentes tournures, comme dans les différentes dimensions à donner aux parties du mors, & à lui en apprendre les résultats, dont cependant il faut convenir que la théorie générale des léviers ne donne pas toutes les solutions, parce qu'il entre dans les calculs auxquels on pourroit s'abandonner, en la consultant, une multitude d'élémens, purement physiques, qu'il est de toute impossibilité d'apprécier.

(*Voyez dans le Dictionnaire d'Equitation le mot* MORS.)

De la Barbe.

Les *branches* d'un *mors* de bride doivent être considérées comme un lévier engagé entre deux points opposés de résistance. Ces deux points de résistance sont les *barres* & la *barbe*. Le lévier agit sur les *barres* par l'embouchure qui doit être regardée comme une partie de ce lévier, puisque dans l'action & le repos ses parties sont à l'égard de celles de la branche qui la porte dans la même situation, dans le même arrangement, & qu'elles n'agissent directement que par le mouvement de cette branche. Il agit sur la *barbe* par la gourmette qui en fait aussi portion, parce qu'elle n'agit que par sa tension, qui la rend contiguë au lévier, & ne peut souffrir aucun dérangement dans ses parties de la part de la puissance appliquée, & qu'enfin sa tension est toujours relative à l'action du lévier, comme l'effet du lévier dépendant de sa tension & de son appui.

Il s'agit donc de considérer dans la *barbe*: 1°. Le *point sensible*. A la partie inférieure du bord postérieur de l'os de la mâchoire postérieure, il est une arrête résultant de la réunion des deux branches; ce bord devient toujours plus tranchant à mesure qu'il approche de la symphise, & cette arrête se noye & s'évanouit dans la convexité que l'on appelle *le menton*; or c'est cette arrête qui forme le *point sensible* de la *barbe*; c'est sur elle que la gourmette exerce son impression, & doit faire effet; aussi disons-nous qu'elle doit porter dans le milieu, & non sur les côtés de l'os de la mâchoire. On exige avec raison que cette même gourmette appuie & repose sur celle de ses faces qui se trouve platte; mais on n'a indiqué jusqu'ici aucuns moyens sûrs de distinguer cette face des autres: aussi voyons-nous des régimens entiers, & nombre de cavaliers & de cochers, dont les *chevaux* sont très-mal gourmetés. Il eût été assez simple cependant de prescrire une règle certaine, en apprenant à ceux que l'on vouloit instruire, que cette partie du *mors* est toujours inévitablement sur la face desirée, lorsqu'après qu'elle a été mise en place, on ne peut appercevoir aucune des extrémités des mailles dont elle est formée.

2°. La *conformation* doit tenir un juste milieu entre la figure platte & concave, & celle qui seroi d'une hauteur excessive; dans l'un & dans l'autre de ces cas, la gourmette ne peut y être fixement assurée. Si elle est au surplus charnue, cicatrisée, calleuse, & garnie de beaucoup de poils, le sentiment qu'elle doit avoir, ne peut qu'être plus ou moins fortement émoussé.

3°. Ses *proportions* avec les parties de la *bouche*. Sa grande sensibilité est un véritable défaut, surtout lorsque l'intérieur de la *bouche* n'est pas assez

solide; comme, par exemple, lorsque les *barres* sont trop élevées & trop tranchantes, & que le *canal* se trouve en même temps trop profond & la *langue* trop enfoncée dans ce même *canal*; car dès-lors on peut combiner & proportionner les appuis, c'est-à-dire, adoucir celui de la gourmette, & augmenter le point de celui que l'embouchure doit faire sur les *barres*.

De l'Auge ou de la Ganache.

De même que l'espace qui est entre les deux branches de la mâchoire postérieure, forme ce qu'on appelle intérieurement le *canal*, il en résulte extérieurement ce que nous nommons l'*auge* ou la *ganache*.

On considèrera: 1°. La *conformation* de ce même os, qui, trop gros, trop rond, couvert de trop de chair, & resserré dès-lors à l'angle de la mâchoire, rend la *ganache* quarrée, s'oppose à l'entrée ou à l'introduction d'une portion de l'encolure dans l'*auge*, & par conséquent, à ce que le *cheval* se place comme il le doit, & fait enfin de la tête une masse difforme, trop volumineuse, & toujours lourde & pesante.

2°. La *netteté de langue*, ce *canal* extérieur devant être uni dans toute son étendue, & dégagé de tous corps ou glandes tuméfiées qui le remplissent dans des circonstances maladives. Souvent il est des personnes qui se trompent, en cherchant à s'assurer par le tact de l'existence ou de la non-existence de la tuméfaction des corps glanduleux dans la partie dont il s'agit. On doit en effet faire attention que fréquemment la base de la *langue* se présente comme un de ces corps au moyen de la saillie qu'elle fait. Pour ne pas se tromper sur cette élévation qui en impose, on passera le doigt sur la *barre* du *cheval*, on excitera alors un mouvement dans la *langue*; à mesure qu'elle se meut, cette extrémité qu'on prenoit pour une glande, participant de ses mouvemens, diminue & disparoît totalement, si la langue s'étend hors de la *bouche*. Il faut encore prendre garde à l'état de celles qui sont situées, une de chaque côté, au-dessous de l'*oreille*, entre la tubérosité de la mâchoire postérieure & le cou. L'inflammation de ces glandes, l'augmentation de leur volume, leur dureté, sont les signes de la maladie, que les maréchaux appellent *avives*. Nous les connoissons ici, comme dans l'homme, sous celui de *parotides*.

Des Dents & de la Connoissance de l'Age.

Le moyen de s'assurer de l'époque de la naissance des animaux, & d'en connoître l'âge, consiste à observer la marche de la nature dans celui des points où elle est le plus invariable, & où elle s'éloigne le moins des loix & de la route qu'elle s'est prescrite; ainsi la dentition, c'est-à-dire, le temps marqué pour l'éruption des dents, & le terme assigné pour la chûte de celles qui doivent tombet, & faire place à d'autres qui leur succèdent, étant uniformes & constans dans tous les *chevaux*, elle a été regardée comme la règle la plus certaine & la plus propre à faire juger du nombre des années acquises par les uns & par les autres. Nous simplifierons, autant qu'il sera possible, cette matière obscurcie par la manière dont elle a été traitée par presque tous les auteurs. Rejettant donc avec soin tout ce que d'autres recherches sur les dents pourroient nous présenter de découvertes curieuses, mais inutiles, & qui dès-lors n'enrichiroient pas l'art, & l'appauvriroient peut-être, en nous détournant de l'étude des objets nécessaires; nous nous contenterons d'en considérer:

1°. Le *nombre*. Le *cheval* en a quarante. Les jumens communément n'en ont que trente-six. Il en est néanmoins qui en ont autant que le *cheval*, & qui, comme lui, sont pourvues de *crochets*; celles-ci sont appellées *bréhaignes*. Les uns les déclarent admirables pour le service, & les excluent des haras; les autres les préfèrent dans les haras, & les rejettent pour le service. Des opinions aussi distantes & aussi opposées, ne prouvent ni un grand fond de principes, ni même une sorte d'adresse à mettre à profit les leçons de l'expérience: leçons qui devroient tout au moins concilier les esprits sur des points de fait.

2°. La *situation*. Il en est dans les parties latérales postérieures, en-delà des *barres*; dans les parties latérales, en-deçà des *barres*, & dans les parties antérieures ou inférieures de la *bouche*. Les premières sont au nombre de vingt-quatre, six à chaque côté de chaque mâchoire; on les nomme *mâchelières* ou *molaires*; elles ne servent en aucune façon à la connoissance & à la distinction de l'âge. Les secondes sont au nombre de quatre, une à chaque côté de chaque mâchoire; les anciens les appelloient *écaillons*; nous les appellons *crochets*; ces *dents* sont celles dont les cavales sont ordinairement privées; elles sont très-petites en elles, lorsqu'elles en ont: on a vu des *chevaux* qui n'en avoient point; mais le cas est rare. Enfin, les troisièmes sont au nombre de douze, six à chaque mâchoire, & ces douze *dents*, ainsi que les quatre qui constituent les *crochets*, sont les seules à envisager ici.

3°. La *structure*. Elles sont molles dans leur origine; elles ne présentent alors qu'une vessie membraneuse encore tendre, & garnie à l'extérieur d'une humeur muqueuse. Cette vessie, partagée par diverses cloisons enduites de cette même humeur dans les *mâchoires*, abonde en vaisseaux sanguins & nerveux; elle se durcit insensiblement, & la substance muqueuse, devenant toujours plus compacte, forme ce que nous appellons le *blanc* ou l'*émail*. Quoi qu'il en soit, les *dents* humaines,

& les *dents* de l'animal dont il s'agit, diffèrent, en ce que cette petite vessie, fermée en-dessus dans le premier, & ouverte dans le second : ainsi la cavité de la *dent* paroît & se montre au-dehors dans celui-ci, tandis qu'elle est intérieure dans l'autre, & qu'on n'en apperçoit pas le moindre vestige. C'est cette même cavité qui s'efface avec l'âge, & lorsqu'elle est remplie, nous disons que le *cheval* a *rasé*. Il est encore, dans son milieu, une espèce de tache noire, qui souvent disparoît dans la *dent rasée*, ou remplie ; & c'est cette même tache qu'on a désignée par le nom de *germe de feve*.

4°. L'*éruption*. Quelques jours après que le poulain est né, on voit quatre *dents* qui percent sur le devant de la mâchoire, deux dessus & deux dessous. Peu de temps après, on en voit encore percer quatre autres à chaque côté des premières venues, & toujours deux dessus & deux dessous ; enfin il en pousse, après un certain espace de temps écoulé, quatre autres situées à chaque côté des huit premières, en sorte qu'on apperçoit alors douze *dents de lait* à la partie antérieure de la *bouche* de l'animal, six dessus & six dessous. Ces *dents de lait* sont plus petites, plus courtes, plus blanches que celles qui leur succéderont, & que nous appellons *dents de cheval* ; car celles-ci sont au contraire larges, plates, jaunes & rayées depuis le cou, ou leur sortie des alvéoles, jusqu'à la table. On a prétendu que les premières sont encore destituées de cavité ; le fait est évidemment faux : elles en ont une comme les secondes, c'est-à-dire, comme les *dents de cheval* ; & il seroit à souhaiter qu'on eût remarqué l'époque précise où cette cavité s'efface successivement en elles ; & où ces *dents* rasent & se remplissent. Les avantages de cette observation seroient la certitude avec laquelle on pourroit distinguer l'âge du jeune animal, jusqu'au moment de la chûte de ces mêmes *dents* ; certitude qui nous garantiroit du piège qu'on peut nous tendre, en nous vendant un poulain d'une année, d'une constitution forte, & qui auroit bien profité, pour un poulain ayant *deux ans*. Elle nous sauveroit encore de l'erreur à laquelle peut nous conduire la friponnerie & la mauvaise foi de certains maquignons, qui arrachent huit *dents de lait* à des poulains, pour hâter l'éruption des *dents de cheval*, & qui nous mettent, par ce moyen, dans le cas de penser qu'un poulain d'un an & demi, ou deux ans, en a quatre, sur-tout si ces mêmes maquignons ont le soin de frapper adroitement la *gencive* à l'endroit où le *crochet* doit percer, & d'y faire naître une dureté qu'ils présentent comme une preuve que le *crochet* est à sortir.

5°. Le *changement* ou la *chûte*. La même règle qui a été suivie dans l'éruption des *dents* dont nous venons de parler, subsiste dans leur mutation. Ces *dents* ne varient point jusqu'à l'âge de deux ans & demi, trois ans ; & la raison de l'incertitude de l'époque où d'autres leur succéderont, naît de celle dans laquelle tout acheteur doit se trouver relativement à la différence de la nourriture qu'on aura donnée au poulain : s'il a été mis au sec de bonne heure, le changement s'exécutera à deux ans & demi ; s'il a été nourri plus long-temps à l'herbe, il s'effectuera plus tard.

Quoi qu'il en soit, les premières *dents* sont, ainsi que nous l'avons dit, au-devant de la *bouche*, deux dessus & deux dessous. Lorsqu'elles feront place à quatre autres rangées dans le même ordre, l'animal aura deux ans & demi, trois ans ; & ces nouvelles *dents*, qui seront des *dents de cheval*, seront appellées les *pinces*.

Les secondes *dents de lait* sont à côté de celles-là, deux dessus & deux dessous ; lorsqu'elles tomberont, l'animal aura trois ans & demi, quatre ans, & ces nouvelles *dents* seront appellées les *mitoyennes*.

Enfin, lorsqu'il aura acquis quatre ans & demi, cinq ans, les troisièmes *dents de lait*, situées à côté de celles-ci, deux dessus & deux dessous, feront place à quatre autres que nous nommerons les *coins*. Dans cet état, on dit que l'animal *a tout mis*, & il perd dès-lors le nom de poulain, pour prendre celui de *cheval*.

6°. L'*effacement de la cavité*, qui se montre extérieurement dans la table de chacune des secondes *dents* antérieures. Tant que cette cavité existe dans les unes ou les autres de ces *dents*, on dit, ainsi que nous l'avons observé, que le *cheval marque*, comme on dit qu'il a *rasé* lorsqu'elles sont toutes remplies. A l'égard du *germe de feve*, il n'importe aucunement à la connoissance de l'âge, parce que c'est par la cavité subsistante, ou évanouie, qu'on en peut juger, & non par la présence de cette tache noire, qui n'est d'aucun indice à cet égard.

La marche de la nature est ici la même que dans l'éruption ; toutes ces *dents raseront* à mesure que l'animal avancera en âge, & néanmoins jusques à un certain période de sa vie ; mais les premières sorties seront celles en qui l'*effacement* aura plutôt lieu ; ainsi, dans un *cheval* qui a *tout mis*, c'est-à-dire, dans lequel on trouve les *pinces*, les *mitoyennes* & les *coins*, avec la cavité qu'on remarque dans la table de chacune de ces *dents*, & qui a, comme nous l'avons dit, quatre ans & demi, cinq ans, les *pinces raseront* les premières, & leur cavité remplie, l'animal aura six ans. Les *mitoyennes raseront* ensuite, l'animal aura sept ans. Enfin, les *coins* étant *rasés* à leur tour, l'animal aura huit ans.

La mâchoire antérieure n'ayant point de mouvement, les *dents* logées dans les alvéoles sont moins exposées à l'effet du frottement; aussi ne *rasent*-elles point aussi-tôt & en même temps que celles de la mâchoire postérieure. Des observations répétées mille fois, nous ont appris qu'en suivant le temps où elles cessent de *marquer*, on a un renseignement très-sûr sur l'âge de l'animal, au-delà des huit premières années. En effet, à huit ans & demi, neuf ans, les *pinces* supérieures *rasent*; à neuf ans & demi, dix ans, les *mitoyennes*; à dix ans & demi, onze ans, & quelquefois douze ans, les *coins*; au-delà de ce terme de douze ans, il ne nous reste plus de signes décisifs, & nous pouvons seulement juger de la vieillesse du *cheval* par la situation de ses *dents* antérieures, qui semblent porter moins à plomb les unes sur les autres, & s'avancer sur le devant de la bouche, & par les *crochets*, tant de la mâchoire postérieure que de l'antérieure, qui sont alors arrondis, émoussés, & qui ont perdu toute leur canelure. Nous croyons devoir ajouter, que l'éruption des *dents*, que nous nommons ainsi, ne peut jamais être une preuve certaine des termes différens & appercevables de la vie de l'animal. Tous ceux qui s'en feront un principe de décision tomberont dans l'erreur par une infinité de raisons; la première, est que les jumens n'en ont pas ordinairement; or, comment en arbitreroient-ils l'âge? La seconde, est que l'on a vu des *chevaux* qui en étoient privés; la troisième, que leur protrusion n'a pas toujours lieu dans un ordre fixe & constant, les *crochets* de la mâchoire postérieure perçant communément à trois ans & demi, quatre ans; ceux de la mâchoire antérieure à quatre ans, quatre ans & demi; mais quelquefois les premiers étant prévenus par les seconds; d'où il suit que les personnes qui s'attachent à la considération de ces *dents*, partant d'un point non solide & non stable, asseoient leur jugement sur le fondement le plus foible & le plus fragile.

Au surplus, tous les indices d'une vieillesse certaine, autres que ceux dont nous avons parlé, & auxquels beaucoup de gens se rapportent encore, sont absolument faux; tel est celui d'un nouveau nœud, ou d'une nouvelle vertèbre de la queue, qu'on croit survenir à l'âge de quatorze ans; tel est celui des salières creuses, des cils blancs, des plis comptés de la lèvre supérieure, plis qu'on a dit être en même nombre que les années du *cheval*; tel est enfin le pli conservé dans la peau de l'épaule, lorsqu'on l'a pincée, &c. &c.

7°. La *permanence de la cavité*, permanence qui constitue les *chevaux* que nous appellons *béguts*. Il en est de trois espèces. La première comprend ceux qui *marquent* toujours & à toutes les *dents*; la seconde, ceux qui *marquent* toujours aux *mitoyennes* & aux *coins* seuls; & la troisième est formée de ceux en qui les *coins* seuls ne *rasent* jamais. Il est aisé de reconnoître les *chevaux béguts* de la première espèce, en considérant la profondeur de la cavité des *dents*. A l'âge de cinq ans faits, il est certain que celle des *pinces* doit être moins considérable que celle des *mitoyennes* & des *coins*, & celle des *mitoyennes*, moins profonde que celle de ces dernières *dents*; or, dans la supposition d'un *cheval bégut* de toutes les *dents*, l'égalité de la cavité des unes & des autres est une preuve qu'il est *bégut* de la première espèce. Celui qui ne marque qu'aux *mitoyennes* & aux *coins* est facilement apperçu *bégut*, si l'on compare la cavité de ces dernières *dents*; & quant au *cheval bégut* de la *dent* du *coin* seulement, il faut recourir aux *dents* de la mâchoire antérieure, dont peut-être il ne sera pas *bégut*, & examiner l'arrondissement, la canelure des crochets, &c. &c. Les jumens & les *chevaux* hongres sont plus communément *béguts* que les *chevaux* entiers.

8°. La *permanence du germe de fève*, permanence qui constitue les *chevaux* que l'on pourroit appeller *faux béguts*; elle n'annonce rien; la seule marque que l'on doive consulter étant la cavité de la *dent*.

9°. La *marque* ou la *cavité artificielle*, d'où résultent les *chevaux* dits *contre-marqués*. Cette cavité pratiquée dans les *dents*, quand la cavité naturelle est évanouie, avec un burin d'acier semblable à celui que l'on emploie pour travailler l'ivoire, est une fraude de la part des maquignons. Cette fraude n'en impose qu'à ceux qui ne considèrent pas attentivement la *dent*. L'objet du maquignon est de persuader que le *cheval* qu'il a *contre-marqué*, *marque* encore; mais les traits de burin, la facilité d'enlever le *germe de fève*, imité avec l'encre grasse qui a été vidée dans la cavité factice, ou l'impression du feu remarquable par le cercle jaunâtre qu'on apperçoit aux environs du trou fait dans la *dent*, quand elle a été brûlée, garantissent aisément du piège, surtout si l'on a soin de nétoyer ces parties de l'écume excitée par la mie de pain, séchée & pilée avec du sel, que ces mêmes maquignons ont attention de mettre dans la bouche de l'animal, à l'effet de mieux déguiser la fourberie.

10°. Les *autres marques* qui peuvent indiquer le *cheval* qui a le *tic*. Nous appellons de ce nom toute habitude contractée, de quelque nature qu'elle puisse être. Ainsi le *cheval* qui se berce continuellement de droite à gauche, & de gauche à droite, a le *tic*, & ce *tic* est le *tic de l'ours*, parce que ces sortes d'animaux font sans cesse ce mouvement. Celui qui se campe mal, ou qui mord, ou qui rue, ou en qui l'on remarque enfin une action fréquente & réitérée, consistant à ronger la mangeoire ou le ratelier avec les *dents* de la mâchoire antérieure & postérieure, ou de l'une de ces mêmes mâchoires; cette action étant suivie & accompagnée d'un bruit ou d'une flatuosité désagréable, soit qu'elle soit encore exécutée

en l'air, ou sur la bride, ou sur le timon, est un *cheval tiqueur.* Il est aisé de reconnoître aux *dents* ceux qui *tiquent* sur la mangeoire, sur le ratelier, & même sur le timon. Dans le cas où ils appuient toutes les *dents*, les *mitoyennes* & les *pinces* de dessus & de dessous paroissent usées; dans celui où ils n'emploient que les *dents* de l'une ou l'autre mâchoire, ces mêmes *dents*, c'est-à-dire, les *mitoyennes* & les *pinces* de la mâchoire dont ils *tiquent*, sont très-différentes de celles dont ils ne *tiquent* pas.

Il est bon de savoir encore que l'éruption des *dents* antérieures, & plus communément encore celle des *crochets*, est extrêmement douloureuse. La ptotrusion violente de ceux-ci cause des flux de ventre ou diarrhées considérables, & souvent l'obscurcissement de la vue. La sortie des *dents molaires* ne produit pas les mêmes inconvéniens. Celles-ci ont des aspérités dans les *chevaux* avancés en âge; elles les incommodent beaucoup, en ce que la *langue* & les *joues* en sont piquées & offensées. Dans cet état, ils ne peuvent broyer les alimens, ils n'en tirent que le suc. Des pelotons de foin mâchés & en réserve entre les *joues* & les *dents*, tombent à terre ou dans la mangeoire; c'est ce que l'on exprime, en disant que le *cheval* fait *grenier*, ou fait *magasin.*

Nous ajouterons que les *dents* de *cheval* sont encore sujettes à la carie, mais beaucoup moins que celles de l'homme; qu'il est des *chevaux* qui ont des *surdents*, c'est-à-dire, des *dents surnuméraires* poussées à l'une & l'autre mâchoires, soit en dehors, soit en dedans; enfin, qu'il est des *dents* que nous appellons *dents de loup*, & telles sont celles qui s'avancent en dedans ou en dehors, & qui n'étant pas dans leur situation naturelle, fatiguent considérablement l'animal. Les premières au-dessus des *crochets*, & quelquefois les *crochets* eux-mêmes sont dans cette position.

M. Lafosse le fils, ayant fait un travail considérable sur la dentition du *cheval*, nous croyons intéressant d'en présenter ici le tableau à la suite de celui de *M. Bourgelat.* On aura ainsi rassemblé tout ce qui a été écrit de mieux jusqu'à présent sur la connoissance de l'âge de cet animal.

Les dents, comme tout le monde sait, sont des os qui s'élèvent en dedans de la bouche, sur les bords de chaque mâchoire. Ce sont les os les plus durs du corps du *cheval*; leur nombre est pour l'ordinaire de quarante dans les *chevaux*, de trente-six dans les jumens; beaucoup de jumens, néanmoins, ont des crochets moins considérables, à la vérité, que ceux des *chevaux*, quelquefois en moindre nombre; ce dernier cas est plus rare.

Il se trouve assez souvent au-devant de la première dent molaire, principalement à la mâchoire supérieure, une petite dent de la grosseur d'une plume d'oie; elle pousse dans les différens temps de la vie de l'animal. J'en ai vu depuis l'âge de deux ans jusqu'à huit, mais rarement passé ce terme.

La connoissance des dents est d'autant plus importante, qu'elle sert à indiquer l'âge des *chevaux*: c'est pourquoi nous allons nous étendre sur ces parties; nous en ferons la division, nous expliquerons la manière dont elles se forment, leur pousse, leur accroissement & leur chûte.

Chaque mâchoire est garnie de vingt dents dans les *chevaux*; elles diffèrent toutes par la situation, par la figure, par le volume, par les usages.

Les unes sont situées au-devant de la bouche, les autres en arrière; ces dernières diffèrent des premières, non-seulement par leur volume qui est plus considérable, mais même entre elles, à raison de l'âge des *chevaux.* Dans les jeunes, elles ont une figure quarrée; dans les vieux, elles perdent une de leurs faces, laquelle se termine en pointe, & forme plus ou moins de racines.

Les *dents* de devant diffèrent de celles du fond de la bouche, par leur figure pyramidale, & entre elles par leur volume & par leur courbure.

En général, les dents diffèrent à raison de l'âge. Les dents de lait diffèrent des *dents* de *cheval*; les unes & les autres, dans les premiers temps de leur formation, ne ressemblent pas à ce qu'elles sont au terme de leur chûte; car les vieux *chevaux* perdent leurs dents, comme les jeunes perdent leurs dents de lait.

Elles changent encore de figure & de *direction d'un âge* à l'autre; les molaires, par exemple, vers les derniers temps de la vieillesse, sont unies dans toute leur surface, & présentent souvent plusieurs racines; les incisives, chez les jeunes *chevaux*, sont recourbées en dedans; chez les vieux, elles se portent en avant.

Les dents, pour chaque mâchoire, se divisent en six incisives, deux crochets & douze molaires.

Les incisives se divisent en deux pinces, en deux mitoyennes & en deux coins; les pinces sont plus longues que les mitoyennes; celles-ci plus longues que les coins; les coins plus courbées que les mitoyennes; les mitoyennes plus que les pinces. Les incisives diffèrent encore par la partie qui est au-dehors; les coins ayant une figure triangulaire, les mitoyennes un peu moins, & les pinces étant à-peu-près ovales.

Les dents de lait, soit pinces, soit crochets ou molaires, sont, ainsi que les dents des *chevaux*, creuses à leurs racines & au-dehors, lorsqu'elles

font nouvellement pouffées : mais les molaires font moins creufes que les incifives. Les unes & les autres font pleines quand elles font prêtes à tomber.

On diftingue dans les dents deux parties ;

1°. La partie qui fort au-dehors, appellée *le corps de la dent.*

2°. La partie enchâffée dans l'alvéole ; c'eft la racine, laquelle eft deux fois plus longue que le corps. Il y a une troifième partie qui ne s'obferve que dans les jeunes *dents* de lait ; c'eft le col de la dent qui eft un rétréciffement au-deffous de fon corps ; rétréciffement par lequel ce corps eft féparé de fa racine. Le corps de la dent eft dur, blanc & recouvert, comme les dents de l'homme, d'une croûte très-compacte, que l'on nomme *émail* ou *partie émaillée.* Sa racine eft femblable aux autres os.

Les dents de la pince font fituées en-devant de la bouche, & font la partie moyenne des incifives, logées dans les alvéoles ; il y en a deux à chaque mâchoire ; leur figure eft conique. On y confidère une partie plus large qui eft au-dehors, & une racine qui eft en dedans : ces deux parties font creufes dans les jeunes *dents* des poulains, de même que dans les jeunes dents de *chevaux* ; mais lorfqu'elles ont pouffé, & qu'elles font parvenues à leur grandeur naturelle, elles commencent à fe remplir, & forment enfuite des racines pleines & pointues. Chacune de ces dents a deux faces, une externe qui eft applatie & un peu fillonnée, & une interne qui eft arrondie ; la différence qu'il y a entre les pinces de la mâchoire fupérieure & celles de l'inférieure, eft que celles d'en haut font plus courbées que celles d'en bas.

Les dents mitoyennes font moins longues & moins courbées ; elles font plus creufes dans leurs deux extrémités que les pinces.

Les coins diffèrent de même, non-feulement par la courbure & par le vide qui eft plus confidérable que dans les mitoyennes, mais encore par leur figure qui, comme nous l'avons déjà dit, eft un peu triangulaire ; ainfi, on peut y diftinguer trois faces ; une interne, regardant la *dent mitoyenne*, une regardant le dedans de la bouche, & l'autre le dehors : celle-ci eft applatie de même que la mitoyenne ; l'autre eft moins arrondie que fa voifine.

Les dents incifives de la mâchoire fupérieure font en général plus fortes & plus courbées qu'à l'inférieure.

Les crochets font au nombre de quatre ; on a ainfi nommé ces dents à caufe de leur figure. Il y en a deux à chaque mâchoire ; ils fortent entre les incifives & les molaires ; l'efpace qui les fépare d'avec celles-ci fe nomme *les barres.* On confidère au crochet deux extrémités ; l'une qui eft au-dehors, & l'autre qui eft au-dedans. L'extrémité du dehors eft pointue dans les jeunes *chevaux*, & arrondie dans les vieux ; elle a deux faces, une convexe & unie qui eft en-dehors de la bouche, & l'autre qui eft cave. On remarque dans cette face deux petites crénelures féparées par une éminence arrondie, laquelle augmente avec l'âge, tandis que les crénelures diminuent. Le corps ou la racine de la dent eft arrondie, & creufe dans fon extrémité, dans le temps où l'on apperçoit ces créuelures : elle eft pointue & pleine, quand le crochet s'arrondit ; ce qui arrive aux *chevaux.*

Le crochet eft la dent la plus recourbée de toutes celles des mâchoires ; parvenu dans fon état naturel, il forme un quart de cercle & plus.

Les dents molaires, comme nous l'avons dit, font au nombre de vingt-quatre, douze à chaque mâchoire, ainfi qu'on l'a remarqué à l'égard des incifives ; les molaires font plus fortes, plus volumineufes à la mâchoire fupérieure qu'à l'inférieure. Mais les dents molaires de la mâchoire fupérieure diffèrent de celles de l'inférieure par leur figure & par leur implantation dans les alvéoles. Les molaires fupérieures ont, dans leur face externe, deux gouttières formées par trois crêtes. On ne voit, dans la face interne, qu'une éminence allongée dans toute fon étendue, à chaque côté de laquelle eft une rainure : ces faces répondent à de pareilles faces de la mâchoire inférieure. Les fix dents de la mâchoire inférieure font placées en divergence de leurs corps à leurs racines ; de façon que celles-ci fe trouvent écartées. Dans la mâchoire fupérieure, les dents font ferrées, à l'exception de la première & de la dernière qui font auffi en divergence. Ces molaires de la mâchoire fupérieure débordent en dehors celles de la mâchoire inférieure ; ce qui peut-être a donné lieu à l'erreur des fur-dents.

Toutes les dents de la mâchoire fupérieure font, à peu de chofes près, femblables entr'elles, à l'exception de la première & de la dernière. Les autres forment un quarré long dans les jeunes *chevaux*, de même que dans l'embryon avancé ; elles font coniques dans les vieux *chevaux.*

La première eft de figure triangulaire ; c'eft la plus large de toutes. On confidère dans fa face externe trois gouttières, & deux éminences dans la face interne.

La dernière eft recourbée de derrière en avant ; elle diffère encore des autres, en ce qu'elle eft plus large à fa racine qu'à fon autre extrémité.

Ainfi que les dents incifives, les molaires font creufes au-dehors ; elles le font pareillement à leurs racines dans les embryons & dans les jeunes *chevaux.*

Les quatre dents du milieu sont à-peu-près semblables ; les deux autres, examinées en place, sont triangulaires, comme à la mâchoire supérieure. Les faces de toutes ces dents diffèrent des supérieures, en ce que la face externe des inférieures ressemble à la face interne des supérieures, par ses divers sillons, & que la face interne de ces mêmes inférieures ressemble à la face externe des supérieures, ou peu s'en faut.

Les *dents* de la mâchoire inférieure diffèrent encore des supérieures, en ce que l'émail de la *dent* n'est point blanc, ni le corps si dur. Quoique nous ayons dit qu'il y eût des cavités à la racine des *dents* dans certains temps, & non dans d'autres, il y en a néanmoins dans tous les temps. On observe un petit trou à chaque racine pour la distribution d'une artère, d'une veine, & d'un nerf.

Les *dents*, ces corps durs & plus ou moins blancs, sont mous dans leurs principes ; ce n'est que par succession de temps qu'elles acquièrent de la solidité, du volume, & une figure particulière.

Dès que l'animal commence à prendre figure dans la matrice (ce qui arrive vers le dix-septième ou le dix-huitième jour), on apperçoit entre les deux tables de la mâchoire inférieure, destinées à former par la suite les alvéoles, une gelée séreuse, qui paroît n'être renfermée que dans une espèce de parchemin ; ce n'est autre chose que les alvéoles confondues ensemble.

Au commencement du troisième mois, on distingue aisément une alvéole, c'est la première du côté des incisives (car les *dents* molaires croissent successivement du devant en arrière) ; elle est remplie d'un *mucus* d'un gris sale, de la grosseur d'un gros pois. En examinant cette substance avec le microscope, on apperçoit à la partie supérieure qui regarde l'alvéole, de petits points en forme de chapelet, lesquels ne sont autre chose que le commencement des fibres qui doivent former la *dent* ; le reste est simplement muqueux. La partie inférieure de ce même *mucus* est plus séreuse, & a moins de consistance.

Au quatrième mois, on découvre la deuxième *dent* molaire, dans le même état que celle que nous venons de décrire ; mais on distingue à celle-ci une petite ligne blanchâtre, ayant un peu de consistance, & la largeur d'un demi-quart de ligne ; & au-dessous ces mêmes points, dont nous avons parlé à la partie inférieure du mucilage, est plus épaisse, plus sale & plus abondante. Vers la fin de ce mois, les *dents* des pinces, tant de la mâchoire supérieure que de l'inférieure, commencent à se former à-peu-près dans l'ordre de l'autre, mais en s'allongeant.

Au septième mois, la troisième *dent* molaire se montre dans l'état où étoit la précédente ; mais alors le trait de la première molaire s'est augmenté, & a deux lignes & demie de large ; en détruisant le reste du *mucus*, on apperçoit une seconde lame au-dessous, à-peu-près de la même largeur que celle-ci ; & le *mucus* est un peu plus épais.

Au huitième mois, on distingue aisément, à la première *dent*, deux feuillets composés de plusieurs fibres arrangées les unes à côté des autres, posées toujours perpendiculairement à l'alvéole, & repliées en différens sens. Dans le même temps, le bord supérieur de ces deux feuillets se réunit en haut, & leurs fibres deviennent si denses, que l'on ne sauroit les distinguer. La *dent*, en cet état, a l'air d'un cornet ou rouleau de papier, elle se trouve creuse par les deux bouts ; mais en brisant ces rouleaux, l'on voit dans le milieu de la *dent* d'autres feuillets, qui se réunissent de même que les premiers.

Vers le dixième mois, les deux autres *dents* acquièrent successivement de l'accroissement dans l'ordre de celle-ci. Vers le milieu de ce mois, les *dents* mitoyennes commencent à se former, & les pinces augmentent dans l'ordre des molaires de bas en haut.

Au commencement du dixième mois, la première *dent* se trouve déjà bien avancée & prête à sortir de son alvéole, plus étroite de ce côté. Le *mucus* a une couleur de jonquille claire, est beaucoup plus épais, & en petite quantité ; c'est vers la fin de ce mois que la première *dent* sort de l'alvéole : la sortie de la seconde se fait vers le quinzième du onzième mois, & la sortie de la troisième vers le commencement du douzième ; ensorte que l'embryon d'un an a douze *dents* molaires de sorties, six à chaque mâchoire.

A la fin du douzième mois les coins commencent à se former ; mais aucun d'eux ne sort de l'alvéole, l'animal reste avec le même nombre de *dents*, plus ou moins avancées, jusqu'au douzième mois révolu, qui est le terme ordinaire où la jument met bas, quoiqu'elle le fasse souvent à onze mois, de même qu'à treize mois passés. J'ai oui dire à des personnes dignes de foi, que la portée des jumens avoit été prolongée jusqu'à la fin du quatorzième mois. (*Voy.* HARAS.) Le poulain, prêt à sortir de la matrice, a donc six molaires dehors à chaque mâchoire, les six autres molaires ne sont encore que mucilagineuses, mais plus ou moins avancées. Il y a aussi à chaque mâchoire six dents incisives, plus ou moins avancées, c'est-à-dire, les pinces plus que les mitoyennes, & celles-ci plus que les coins.

Le poulain en naissant a, comme nous venons de le dire, six *dents* molaires sorties à chaque mâchoire, & même usées, ce qui sembleroit annoncer que l'animal a mâché dans la matrice, ou qu'au

moins ses mâchoires ne sont pas restées dans l'inaction ; mais le frottement modéré d'un seul mois seroit-il bien capable de les user d'une manière sensible ?

Vers le dixième ou le douzième jour de sa naissance les pinces, qui étoient formées, sortent aux deux mâchoires ; les mitoyennes paroissent une quinzaine de jours après, & ne se trouvent sorties qu'un mois après les premières ; les coins paroissent vers le quatrième mois, de manière que le poulain se trouve avoir les six *dents* de lait incisives à chaque mâchoire, lesquelles subsistent jusqu'à deux ans & demi, ou trois ans, temps où elles commencent à tomber, & d'où l'on part pour la connoissance de l'âge du poulain ; néanmoins il est très-aisé de tirer une induction de l'âge de cet animal, depuis sa naissance jusqu'à la chûte des pinces, qui est, comme nous l'avons dit, à deux ans & demi, ou à trois ans. On la peut tirer non-seulement des incisives, mais même des *dents* molaires, avec facilité.

Les premières six semaines après sa naissance, le poulain a quatre *dents* incisives à chaque mâchoire, & douze molaires : ces incisives sont les *pinces* & les *mitoyennes*. Ces *dents* sont creuses au-dehors & à leurs racines, & ressemblent aux *dents* des *chevaux*, lorsque ces dernières sont nouvellement poussées, c'est-à-dire, qu'elles sont pyramidales & sillonnées en dehors ; leur creux extérieur est blanc. Leur bord, soit interne, soit externe, (ce que j'appelle muraille de la *dent*) est tranchant & reste en cet état jusqu'au troisième mois, qu'il commence à s'user, & par conséquent, le creux à disparoître.

Le quatrième mois, les *coins* paroissent.

A six mois, elles sont de niveau avec les *mitoyennes*. Si l'on examine à cet âge les *dents* du poulain, on trouvera que les *pinces* sont d'un quart moins creuses que les *mitoyennes* ; celles-ci de moitié moins que les *coins*.

Les quatre premières *dents* s'usent peu-à-peu ; le trou disparoît de plus en plus ; de façon qu'à un an, l'on commence à appercevoir un col au-dessous de la *dent* ; elle a moins de largeur & est à moitié remplie.

A dix-huit mois, les *pinces* sont pleines, ou peu s'en faut, & moins larges ; le col est plus sensible.

A deux ans, elles sont toutes rases & d'un blanc clair de lait : les *mitoyennes* sont dans l'état où les *pinces* étoient à dix-huit mois. Ces *dents* se maintiennent dans cet état jusqu'à deux ans & demi, quelquefois jusqu'a trois ans, bien qu'elles montent & s'usent toujours, & deviennent moins larges, c'est-à-dire, qu'elles ne servent plus d'indice certain ; mais en examinant les *molaires*, on trouvera qu'à un an le poulain en a trois de chaque côté, deux de lait & une de *cheval* ; qu'à dix-huit mois, il y en a cinq, trois de lait & deux de *cheval* ; qu'à deux ans, les premières *dents molaires* de lait, de chaque mâchoire, tombent, & font place à la *dent* de *cheval* ; car les *chevaux* ont six *dents* de lait *molaires* à chaque mâchoire, qui sont les premières avec lesquelles le poulain naît. Quant aux autres, elles ne tombent pas.

A deux ans & demi ou trois ans, les *pinces* tombent ; à celles-ci succèdent les *pinces* de *cheval*.

A trois ans & demi, les secondes *molaires* tombent : la chûte des *mitoyennes* arrive aussi dans ce même temps, & la sixième *dent molaire* est prête à percer.

A quatre ans, le poulain a six *dents molaires* ; toujours de chaque côté, cinq de *chevaux* & une de lait, qui est la troisième & dernière.

A quatre ans ou quatre ans & demi, les *coins* tombent, & en même temps, la troisième *dent molaire* de lait. Pour lors, le poulain a douze *dents molaires* à chaque mâchoire, & six incisives.

A cinq ans, pour l'ordinaire, les *crochets* percent ; & le *cheval* a en tout quarante *dents*.

Les *molaires* ne servent plus à la connoissance de l'âge que vers les derniers temps de la vieillesse ; il n'y a donc que les incisives & le *crochet* qui l'indiquent.

Telles sont les parties d'où dépendent la connoissance de l'âge du *cheval* ; on voit que c'est principalement par l'inspection de la mâchoire inférieure.

A cinq ans, les *pinces* sont peu usées, & leurs corps sillonnés en devant ; les *mitoyennes* sont moins remplies, la muraille de dedans est tranchante ; celle du dehors est un peu usée ; les *coins* sont à-peu-près de la même hauteur que les *mitoyennes* ; mais ce n'est que la muraille externe des *coins* ; l'interne ne fait que paroître. Les *crochets* ne sont qu'à moitié sortis & n'ont que trois lignes dehors ; ils sont très-pointus ; leur sillon en dedans paroît, mais sans être entier.

A cinq ans & demi, les *pinces* sont remplies ; les murailles des *mitoyennes* commencent à s'user : la muraille interne des *coins* est presque égale à l'externe ; mais elle laisse une petite échancrure en dedans ; le *crochet* est presque dehors ou bien avancé ; ce qui dénote qu'il n'est pas encore sorti : ce sont des crénelures internes que l'on voit être encore insérées dans la gencive.

A six ans, les *pinces* sont rasées, ou peu s'en faut; les *mitoyennes* sont dans l'état où étoient les *pinces* à cinq ans : les *coins* sont égaux par-tout & creux : la muraille externe est un peu usée : les *crochets* sont entièrement poussés ; ils sont pointus, pyramidaux, arrondis au-dehors, & sillonnés en dedans, vers les gencives ; on apperçoit en dedans que les sillons sont sortis, parce qu'ils ne règnent pas jusqu'en bas.

A six ans & demi, les *pinces* sont entièrement rasées; les *mitoyennes* le sont plus qu'elles ne l'étoient : la muraille interne des *coins* est un peu usée, ne laisse qu'une cavité : le *crochet* est un peu émoussé, d'une ligne ou environ.

A sept ans, les *mitoyennes* sont rasées ; les *coins* sont remplis & le *crochet* usé de deux lignes.

A sept ans & demi, les *coins* sont remplis, & à peu de chose près; & le *crochet* est usé d'un tiers de l'étendue de ses sillons, c'est-à-dire, du tiers de la longueur du *crochet* (1).

A huit ans, le *cheval* a rasé entièrement, & le *crochet* est arrondi.

Il est à propos de remarquer que les *dents* ne se remplissent pas ; qu'elles ont toujours la même longueur qu'elles avoient dans leur état de formation, tant molaires qu'incisives; mais qu'elles sont poussées au-dehors dans les poulains & dans les jeunes *chevaux*, par le mucilage qui se trouve aux racines ou par le diploé, par le suc osseux qui se trouve entre les deux tables de chaque côté de la mâchoire, & par le rapprochement de ces deux tables : en considérant les mâchoires inférieures des poulains, on remarque qu'elles sont très-arrondies dans leur bord inférieur, au lieu que celles des vieux *chevaux* sont tranchantes ; ce qui prouve que l'une & l'autre de ces parties contribuent à la sortie des *dents*.

Il y a des *chevaux* ou jumens que l'on appelle *bégus*, c'est-à-dire, qui marquent toujours : cela est faux. Ils marquent, à la vérité, plus long-temps ; ce qui ne fait pas une grande différence. D'ailleurs, que ce soit *chevaux* ou jumens, il y a toujours des indices certains de l'âge, soit par la largeur des *dents*, par leurs sillons, par leur figure ou par leur implantation. Il est même rare qu'un homme, qui a bien vu & bien examiné les *dents*, qui les a maniées plusieurs fois, n'apperçoive pas l'âge des *chevaux*. Ainsi, tous les amateurs sont invités de faire une collection de *dents* de différens âges, & d'en considérer attentivement & souvent la figure, la courbure & leurs différentes parties.

Passé huit ans, les mêmes *dents* incisives servent d'indice, ainsi que les *crochets*, mais principalement les premières : pour cet effet, il faut se rappeller ce que nous avons dit, que les incisives ont une figure pyramidale ; la face du dehors est platte & marquée d'un sillon ; celle du dedans est arrondie, & devient d'autant plus tranchante, qu'elle approche davantage de sa racine ; les côtés sont arrondis à leur sortie, sont sillonnés à leurs racines ; il faut se rappeler encore l'état des *crochets* qui sont sillonnés en dedans, gros & arrondis dans leurs corps, également arrondis, mais plus ou moins en pointe à leurs racines.

Ainsi, à neuf ans, les *pinces* deviennent plus rondes ; les *crochets* n'ont presque point de sillons.

A dix, les *crochets* n'ont plus de sillons.

De dix à douze, il y a peu de différence.

A douze, les *pinces* sont moins larges, mais plus épaisses ; les *crochets* sont totalement arrondis.

De douze à quatorze, il y a peu de différence ; elle n'est sensible que pour ceux qui se sont particulièrement attachés à bien distinguer les changemens qui arrivent aux *dents*.

A quinze, les *pinces* sont triangulaires & plongent en avant ; pour lors, les *crochets* ne sont d'aucuns secours.

Dans l'espace de quinze à vingt, les différences ne sont sensibles qu'en ce que les *dents* plongent davantage & sont plus petites : mais à vingt ans, l'on apperçoit les deux crénelures qui sont aux côtés des *dents* ; de façon que les *dents* sont plattes de côté, & moins serrées.

A vingt-un ans, quelquefois à vingt-deux, les premières *dents molaires* tombent, ou sont tellement usées, que l'on y distingue trois racines.

A vingt-trois, les secondes tombent.

A vingt-quatre, ce sont les quatrièmes.

A vingt-cinq, ce sont les troisièmes.

A vingt-six, les cinquièmes molaires tombent ; mais les sixièmes restent quelquefois jusqu'à trente ans. J'ai cependant vu des *chevaux* avoir, à cet âge, quatre *dents molaires* de chaque côté ; j'en ai vu d'autres avoir perdu toutes leurs *dents molaires* à

(1) J'observe que le crochet n'est ainsi usé que dans les *chevaux* qui ont été constamment embouchés avec un mors ; ceux qui n'ont eu dans la bouche qu'un simple billot de bois, conservent les crochets entiers bien plus long-temps. (*Note de* M. HUZARD.)

dix-sept ans. Quant aux incisives, elles tombent les dernières, vers l'âge de trente à trente-un ans; pour lors, les gencives & les alvéoles se rapprochent, deviennent tranchantes, & font fonction de *dents*.

Récapitulation de l'âge du cheval, *depuis sa naissance jusqu'à la chûte de ses dents, qui arrive vers la vingt-sixième ou la trentième année.*

Le *cheval* naît avec six *dents molaires* à chaque mâchoire.

Le dixième ou douzième jour après sa naissance, il lui pousse deux *pinces* à chaque mâchoire.

Quinze jours après, les *mitoyennes* paroissent.

Trois mois après celles-ci, sortent les *coins*.

A dix mois, les incisives sont de niveau & creuses, à la vérité, les *pinces* moins que les *mitoyennes* celles-ci moins que les *coins*.

A un an, on distingue un col à la *dent;* son corps a moins de largeur & est plus rempli; quatre *dents* de molaires, trois de poulain & une de *cheval* de chaque côté de la mâchoire.

A dix-huit mois, les *pinces* sont pleines, & le poulain a cinq *dents molaires*, deux de *cheval* & trois de lait.

A deux ans, les *dents* de lait sont rasées; les premières *dents molaires* tombent.

A deux ans & demi ou trois ans, les *pinces* tombent.

A trois ans & demi, les secondes *molaires* tombent, ainsi que les *mitoyennes*.

A quatre ans, le *cheval* a six *dents molaires;* cinq de *cheval* & une de lait.

A quatre ans & demi, les *coins* tombent, ainsi que la troisième *molaire* de lait.

A cinq ans, les *crochets* percent.

A cinq ans & demi, la muraille interne de la *dent* du *coin* est presque égale à l'externe, & le *crochet* est presque dehors.

A six ans, les *pinces* sont rasées entièrement; la muraille interne des *coins* l'est un peu aussi, & le *crochet* émoussé.

A sept ans, les *mitoyennes* sont rasées, ou peu s'en faut, & le *crochet* usé de deux lignes.

A sept ans & demi, les *coins* sont presque rasés; & le *crochet* usé d'un tiers.

A huit ans, le *cheval* est rasé entièrement; le *crochet* est arrondi.

A neuf ans, les *chevaux* n'ont presque pas de sillons aux *crochets*, & les *pinces* sont plus rondes.

A dix ans, les *crochets* n'ont plus de crénelures, & sont plus arrondis.

A douze ans, les *crochets* sont totalement arrondis; les *pinces* sont moins larges, & augmentent en épaisseur.

A quinze ans, les *pinces* sont triangulaires & se plongent en avant.

A vingt ans, les *dents* incisives sont plattes des côtés & écartées.

A vingt-un ans ou vingt-deux ans, les deux premières *dents molaires* tombent.

A vingt-trois ans, les secondes.

A vingt-quatre ans, les quatrièmes.

A vingt-cinq ans, les troisièmes.

A vingt-six ans, les cinquièmes.

Et la sixième, quelquefois à vingt-sept ans; mais ce terme n'est pas fixe, il se recule quelquefois jusqu'à trente.

A l'égard des autres signes auxquels plusieurs auteurs ont attribué la connoissance de l'âge du *cheval*, ils sont absurdes; on ne peut absolument l'avoir que par l'inspection de la bouche.

Les *dents*, dont la fonction & l'usage sont connus de tout le monde, sont exposées à des maladies ou à des vices de conformation; telles que la carie, la multiplication, &c. En effet, il y a des *chevaux* qui ont un double rang de *dents* incisives; ce qui n'arrive point sans gêner les autres, sans leur ôter leur soutien & sans altérer le germe de la *dent*. D'autres *chevaux* ont des *dents molaires* doubles qui gênent les parois de la bouche & les ulcèrent; dans d'autres, l'émail de la *dent* est très-mou; de sorte que l'on voit des mâchoires où il y a des *dents* usées, tandis que les autres ne le sont pas.

Il se trouve aussi des *dents* dont l'émail est tendre; les alimens & l'air les carient : cet accident occasionne souvent aux *chevaux* de grandes douleurs que l'on prend pour des tranchées (1).

[1] *Extrait du Dictionnaire d'hippiatrique de Lafosse*, article *dents*.

De

De l'Encolure.

L'*encolure* donne à l'animal, dans son avant-main, des graces, de la beauté, de la noblesse & de l'agrément. Sa bonne ou sa mauvaise conformation décide aussi en partie des qualités qu'on recherche en lui.

1°. La *longueur* doit être proportionnée au corps, & elle sera telle, si elle égale celle de la *tête*. Des *encolures courtes* sont ordinairement épaisses & chargées; elles rendent le *cheval* pesant à la main: d'une autre part, les *encolures molles* & *effilées* sont foibles; les *chevaux* en qui elles sont ainsi conformées, *battent* sans cesse *à la main*; ils ne peuvent soutenir un appui ferme, comme ceux en qui elles ont trop d'épaisseur, ont ordinairement un appui lourd. Cette partie étant un corps intermédiaire entre la main du cavalier & la bouche du *cheval*, on doit comprendre que trop de flexibilité ou d'inflexibilité influe nécessairement sur la bonté & la sensibilité de la *bouche*.

2°. La *sortie* du garot. Une *encolure bien sortie*, monte & s'élève sur le champ, en diminuant imperceptiblement & peu-à-peu d'épaisseur, jusqu'à la tête, & en se contournant, à mesure qu'elle en approche. La perfection de ce contour forme ce que nous appellons des *encolures bien rouées*. Si le contour, l'arc ou la rondeur se trouvent en dessous, au lieu d'être en dessus, l'*encolure* est dite *renversée*, ou *encolure de cerf*; alors elle ne sort point directement du garot; elle naît d'une espèce d'enfoncement qu'on appelle *coup de hache*, & elle donne au *cheval* la facilité de s'*armer*. Il faut aussi que la partie inférieure d'une *encolure bien sortie*, descende jusqu'au poitrail en forme de talus; si au contraire elle tombe à plomb, elle est dite *fausse*; & lorsque la partie supérieure tombe, incline & panche plus d'un côté que d'un autre, elle est dite *penchante*. Celles-ci, bien loin d'être *tranchantes*, comme elles doivent l'être, près de la *crinière*, sont en cet endroit très-charnues, & c'est sous le poids de cette chair que cette même partie succombe. Ce défaut existe dans la plupart des *chevaux* entiers d'un certain âge.

3°. Les *crins* ou la *crinière* doivent être longs & en petite quantité; l'*encolure* ne doit point en être surchargée; elle en doit être médiocrement garnie; une *crinière* large & trop fournie gâte cette partie, & elle exige des soins extrêmes de la part des palefreniers. Elle est assez ordinairement trop épaisse dans les *chevaux* entiers; on y remédie, en arrachant une certaine portion des *crins* qui la forment. Les *chevaux* de trait & de labour, en qui ce défaut existe, sur-tout dans la partie qui avoisine le garot, & à l'*encolure* desquels on observe quantité de plis, sont sujets à une espèce de gale qui corrode le poil & fait tomber les *crins*. Cette gale ou cette maladie a été appellée le *roux vieux*. On doit prendre garde aussi qu'il n'y ait dans le *cheval* aucune tumeur sur le sommet de l'*encolure*, près de la *tête* ou sur le sommet de la *tête* même, entre les deux oreilles; ces tumeurs de l'espèce de celles qu'on appelle dans l'homme le *talpa* & le *testudo*, ayant souvent des suites très-dangereuses. (*Voyez* TAUPE.)

Du Garot.

On doit considérer dans le *garot*: 1°. Sa *hauteur*. Plus il est élevé, plus l'*encolure* paroît belle. S'il est bas au contraire, l'*encolure* semble toujours mal sortie & la selle ne pouvant être fixée & se tenir à sa place, avance & porte continuellement sur les épaules.

2°. Sa *conformation*. Il doit être tranchant & décharné. Trop de chair opère son arrondissement. Il n'en est que plus aisément foulé, meurtri & blessé, soit dans le cas où une selle dont les arçons trop larges ou entr'ouverts en laisseroient descendre l'arcade sur cette partie, soit dans celui de la morsure d'un autre *cheval*, de quelques coups, d'un frottement violent contre un corps dur quelconque, &c. & toute blessure en cet endroit peut devenir une maladie grave. (*Voyez* MAL DE GAROT.) D'ailleurs, il arrive rarement que le *garot* soit charnu, & que les épaules soient déchargées.

Du Poitrail.

L'étroitesse de cette partie est un indice de la foiblesse de l'animal. Elle doit être proportionnée au volume & à la masse du corps; car il peut se faire que dans tels *chevaux* elle pèche pour être trop *large*, comme dans d'autres pour être trop *rétrécie*.

Une tumeur accompagnée de la fièvre & qui se montre sur cette partie, peut être une maladie dangereuse que nous nommons *ancœur*, *anticœur* ou *avantcœur*. (*Voyez* CHARBON.)

Des extrémités antérieures.

De l'Epaule & du Bras.

On doit se rappeller que nous avons déjà fait mention de l'erreur dans laquelle on tombe en confondant l'*épaule* & le *bras*, & en n'en faisant qu'une seule partie; l'une & l'autre semblent, à la vérité, n'en présenter qu'une extérieurement; mais l'*omoplate* qui forme l'*épaule*, fait des mouvemens opérés par les muscles qui lui sont propres; elle est portée par eux en avant, en arrière, en haut, en bas, & elle est rapprochée des côtes, tandis que l'*humerus* d'où résulte ce que nous appellons le *bras*, participe non-seulement de ces mouvemens, mais en exécute lui-même en avant, en arrière, en dedans, en dehors, en rond & en manière de pivot, vu son articulation par genou avec l'*omoplate* & au moyen des organes moteurs qui lui ont été départis.

On considérera dans l'*épaule* & dans le *bras*:

1°. La *forme*. Ces parties doivent être plattes : lorsqu'elles sont rondes, grosses & trop chargées de chair, l'animal est pesant, il se lasse facilement, il bronche, & le poids énorme, supporté par les jambes de devant, en occasionne bientôt la ruine. Il ne faut pas cependant qu'elles soient décharnées ; le tissu de leurs muscles seroit alors composé de moins de fibres ou de fibres plus minces ; leur force en seroit donc moins considérable, & ces parties ne pourroient que devenir débiles, après un certain temps de travail.

2°. Les *mouvemens* qui doivent être exactement libres ; tout *cheval* en qui ces parties ne sont pas agissantes, ne marche jamais agréablement & sûrement. L'action ne partant, pour ainsi dire, alors que de la jambe, est toujours contrainte, & toute action contrainte est nécessairement privée de fermeté, de solidité & de grace. Si ces parties ne sont que *nouées* en quelque façon, ou simplement *engourdies*, le défaut de liberté peut se réparer par l'art & par l'exercice. Il n'en est pas de même, lorsqu'un vice de conformation est la source de leur inaction ou de leur paresse, comme quand les *bras* sont *chevillés*, paroissent attachés l'un à l'autre, & sont serrés & liés, en quelque sorte, par une *cheville*, pour me servir de l'expression en usage. Il est rare aussi qu'on puisse triompher de leur *froideur*, ordinairement caractérisée par le défaut de mouvement & par la douleur qui y est jointe, selon la différence des causes qui y ont donné lieu ; & le *dessèchement* de ces parties, dans lesquelles la circulation ne s'exécute pas parfaitement, soit à raison d'un trop long repos, soit à raison de l'interception des esprits animaux, ne doit pas laisser plus d'espérance.

Du reste, on doit faire attention à ce que l'action de ces mêmes parties soit franche, & s'effectue dans la direction naturelle qu'elles doivent suivre, eu égard aux différens mouvemens qui leur sont permis ; car si l'animal *fauche* en cheminant, c'est-à-dire, s'il décrit un demi-cercle avec la jambe, au lieu de la porter en avant, au moment où il doit marcher devant lui, il y a *écart* ou *effort*, c'est-à-dire, une disjonction ou une séparation forcée du *bras* d'avec le corps ; & cette disjonction, portée au dernier degré de violence, constitue ce que nous appellons *entrouverture*. L'action de *faucher* provient donc, dans les uns & dans les autres de ces cas, de la douleur que l'animal ressent, & de l'embarras qu'il éprouve & qu'occasionne la limphe extravasée & épaissie en plus ou moins grande quantité, entre le *bras* & les côtes, & quelquefois entre les côtes & l'*omoplate*, ensuite de la rupture & de la dilacération des vaisseaux qui la contiennent. Selon les degrés du mal, la claudication est plus ou moins grande, & on distinguera celle qui pourroit avoir pour principe un heurt, un coup ou un froissement causé par les mammelles de l'arçon de la selle, à l'enflure de la partie, & à la douleur que l'animal témoignera, lorsque l'on tentera de mouvoir son *bras* en avant & en arrière. Au surplus, lorsque la claudication procède de l'*épaule* & du *bras*, ordinairement elle est moindre quand l'animal ayant marché, ces parties se trouvent échauffées, au lieu que quand elle procède du pied, l'animal, après le plus léger exercice, boîte toujours davantage.

De l'Avant-bras.

L'*avant-bras*, pris jusqu'à présent pour le *bras*, résulte de l'os que nous nommons *cubitus*.

1°. Sa *longueur* doit être proportionnée, soit à l'épaisseur du corps, soit à la hauteur de l'animal, soit enfin aux justes dimensions des autres parties qui terminent les extrémités antérieures. Un *avant-bras* trop *court* est un vice essentiel de conformation, en ce que dès-lors le *canon* se trouve nécessairement plus long, son étendue devant suppléer à celle qui manque dans le *cubitus* ; or, dès que le *canon*, infiniment moins considérable & moins volumineux que le *cubitus*, & formant la partie la plus menue de la jambe, réparera, par son plus de longueur, la brièveté de l'*avant-bras*, l'extrémité en sera beaucoup plus foible, & sujette à une ruine plus prochaine. Il est vrai que les mouvemens de l'animal en paroîtront plus beaux, en ce qu'ils seront plus relevés, puisque l'articulation du *genou*, étant dans une situation plus haute, le *cheval troussera* davantage, & fera montre de beaucoup plus de liberté & de ressort; mais cette apparence de vigueur & d'action est trompeuse, & n'en impose qu'aux yeux.

2°. La *largeur*, cette partie devant être pourvue de muscles considérables & bien prononcés ; c'est alors qu'on dit, en se servant, à la vérité, d'une expression très-impropre, que l'*avant-bras* est *nerveux*. S'il est maigre & peu fourni, il pèchera par le défaut de force ; défaut qui naîtra de la moindre quantité ou du peu d'abondance des fibres qui entre dans la composition des muscles dont le *cubitus* est recouvert, & qui le soutiennent.

3°. La *distance entre l'un & l'autre*, lorsqu'elle est telle qu'elle doit être, le *cheval* est parfaitement *ouvert*. Est-elle trop forte ? il ne peut être que chargé; il est par conséquent lourd & pesant. Est-elle petite & médiocre ? il est *serré du devant* ; ce qui dénote en lui une foiblesse, d'ailleurs prouvée & démontrée par son allure, car il *croise* & s'*entretaille* pour l'ordinaire en marchant.

On dit au surplus que les *chevaux* sont *frayés* aux ars, ou dans la partie latérale interne & supérieure de l'*avant-bras*, lorsqu'il y a écorchure avec inflammation, ensuite d'un frottement continuel de cette partie contre le corps. Un voyage de longue haleine occasionne cet événement, sur-tout, lorsque le cuir est naturellement délicat ; mais il ne présente rien de redoutable, quoique l'animal en soit souvent incom-

modé au point de *faucher* en marchant, comme s'il avoit fait un écart.

Du Coude.

C'est de l'*apophyse olécrane* que dérive le *coude*. Sa pointe ou son extrémité supérieure doit être directement vis-a-vis le *grasset* & en opposition à cette partie. Le *coude trop en dedans* se trouve nécessairement tourné & serré contre les côtes; cette position s'oppose à la liberté de son action & de celle de l'extrémité même. Telle est sa conformation dans la plupart des *chevaux* que nous nommons *panards*, c'est-à-dire, dans la plupart des *chevaux* dont les pieds sont tournés en dehors. Le *coude* est-il *trop en dehors?* sa situation donne lieu à un vice directement contraire; les pieds sont tournés en dedans; & soit que l'animal marche, soit qu'il se campe, les *pinces* se regardent, comme les *talons* se regardent dans le premier cas. L'une & l'autre de ces imperfections mettent le *cheval* hors du degré & du point de force dans lequel il doit être. Il ne peut en effet se soutenir & cheminer franchement & sûrement, si le poids de son corps, élevé sur ses quatre jambes, comme sur quatre colonnes, ne porte & ne repose sur une base fixe & solide, c'est-à-dire, sur toute l'étendue de son pied; car une partie de ce même pied étant surchargée, il est certain que la machine est dans une position contre nature & peu stable. Or, dans le *cheval panard*, la masse est plus rejettée sur les quartiers de dedans que sur les quartiers de dehors, & dans le *cheval cagneux*, les quartiers de dehors en supportent au contraire la plus grande partie; l'animal, dans l'une & dans l'autre circonstance, ne peut donc être absolument que hors de cet équilibre & de ce point de fermeté, qui est le principal fondement & le premier soutien de l'édifice.

On apperçoit quelquefois à la *tête* ou à la *pointe* du *coude*, une tumeur dure, de l'espèce de celles que nous nommons *loupes;* quelquefois on n'y rencontre qu'une simple *callosité*; l'une & l'autre constituent la maladie appellée du nom d'*éponge*; dénomination qu'elle tire & qu'elle reçoit de la cause qui la produit; car elle n'est occasionnée que par le contact violent & réitéré des *éponges* du fer qui appuient contre cette partie, lorsque les *chevaux* se *couchent en vaches*, c'est-à-dire, lorsqu'étant couchés, leurs jambes sont repliées de manière que leurs *talons* répondent aux *coudes*, & soutiennent presque tout le poids de l'avant-main.

De la Châtaigne.

On doit considérer dans la *châtaigne* : 1°. Son *volume* médiocre dans les jambes sèches & peu chargées de poils & d'humeurs, & plus considérable dans celles où les liqueurs abondent.

2°. Sa *consistance* : elle augmente en dureté dans le *cheval* qui vieillit, parce que les vaisseaux s'oblitérant alors peu-à-peu, toutes les parties se dessèchent.

On a soin de la couper, lorsqu'elle est trop considérable, & non de l'arracher, dans la crainte d'occasionner une plaie quelquefois très-difficile à guérir.

Du Genou.

1°. Le *genou* doit être en proportion avec la jambe de l'animal, descendre & se terminer également dans ses parties latérales. Une inégalité éminente sur l'une d'elles, est pour l'ordinaire l'effet d'une tumeur de l'os. Nous la nommons *osselets*; les suites en sont funestes, puisqu'elle rend à priver l'articulation de son jeu naturel. (*Voyez* ANCHYLOSE.)

2°. Sa *forme* doit être platte & non ronde; car dans ce dernier état, elle annonceroit une jambe travaillée. Il en seroit de même si cette partie étoit enflée.

3°. Le *genou effacé* est celui sur lequel l'*avant-bras* tombe perpendiculairement. S'il sort de la ligne perpendiculaire en avant, l'animal est dit *arqué* ou *brassicourt*. Le premier de ces défauts provient d'un travail long ou excessif, & on le reconnoît sur-tout dans un animal d'un certain âge, aux différentes maladies dont ses jambes sont d'ailleurs affectées, & qui en décèlent la ruine. Le second est un vice de naissance; il a pour cause encore les entraves que l'on met aux poulains. On ne sauroit les regarder comme indifférens, puisque, par la fausse position du *genou*, la jambe perd une grande partie de la force qu'elle auroit sans l'inclinaison de cette partie.

4°. La *distance de l'un à l'autre* : des *genoux* trop rapprochés & serrés l'un contre l'autre, les pieds étant écartés, constituent encore les *chevaux* que nous appellons *cagneux*, & ces *genoux* sont dits *genoux de bœuf*. Une pareille difformité dont on doit toujours accuser la nature, les rend incapables de service.

5°. Les *poils qui en recouvrent le tégument*. Lorsque le *genou* est dénué de poils, nous disons que le *cheval* est *couronné*. La chûte de ces mêmes poils est ordinairement occasionnée par celle de l'animal. On doit donc se défier en pareil cas de la bonté de ses jambes, à moins qu'on ne soit positivement sûr qu'il s'est *couronné* par accident, comme en heurtant de cette partie contre l'auge.

Des *fentes* ou des *crevasses* au pli du *genou*, d'où découle une humeur séreuse & fétide, sont nommées *malandres*, quand elles sont longitudinales, & *rapes*, quand elles sont transversales. C'est au moyen de ces distinctions puériles & de ces différentes dénominations accordées à des maux qui reconnoissent une seule & même cause, que l'Art Vé-

tétinaire est demeuré aussi obscur & aussi confus. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

Du Canon.

Il faut considérer dans le *canon* ;

1°. Son *épaisseur* ou son diamètre. Il doit être proportionné à l'*avant-bras*. Sa grosseur est-elle trop considérable ? la jambe en est défectueuse. Est-il trop mince ? l'animal manque de force, à moins que ce défaut ne soit réparé par celle du tendon, comme dans les *chevaux* barbes, dans les *chevaux* turcs, dans les *chevaux* de la vraie race limousine, &c. &c.

2°. Sa *longueur*. (*Voyez ce que j'ai dit ci-devant de la longueur de l'avant-bras.*)

On a encore très-mal-à-propos multiplié les noms relativement aux tumeurs osseuses qui peuvent affecter le *canon*. On a appellé *suros* une tumeur dure, située dans cette partie, & qui dépend de l'os même ; *osselet*, cette même tumeur placée sur le *canon*, dans la partie inférieure de la jambe, du côté du boulet ; & *fusées*, deux ou plusieurs *suros* contigus & les uns sur les autres. On a nommé *suros simple* celui qui occupe la partie latérale du *canon*, plus communément l'interne que l'externe ; *suros chevillés*, deux *suros*, dont l'un à la partie latérale interne, l'autre à la partie latérale externe, sont tellement vis-à-vis l'un de l'autre, qu'on diroit que le *canon* est traversé par une *cheville* osseuse ; *suros nerveux*, ceux qui avoisinent le tendon ; *suros près l'articulation*, ceux qui sont près du boulet.

Le *suros simple* n'offre pour l'ordinaire rien de dangereux. Il provient quelquefois d'un vice intérieur, & alors il peut avoir de mauvaises suites. Le *suros chevillé* est toujours à craindre ; le *suros nerveux* rend le jeu des tendons difficile & douloureux par le passage de ces mêmes tendons sur la tumeur osseuse ; le *cheval* boîtera plus ou moins bas, & pourra devenir incapable de service. Le *suros près de l'articulation* s'étendant insensiblement jusques dans l'article même, en empêchera & en détruira le mouvement. (*Voyez le traitement qui lui convient au mot* SUROS.)

Du Tendon.

On a jusqu'à présent très-mal-à-propos compris, ainsi que nous l'avons observé, sous la dénomination générale de nerfs, les *tendons* situés à la partie postérieure du *canon*.

Il faut en considérer : 1°. Le *volume* qui doit être proportionné à l'épaisseur du *canon*, de manière à augmenter la largeur de la jambe en cet endroit, & à aider en quelque sorte à lui donner la forme platte qu'elle doit avoir. Des *tendons grêles & petits* annoncent la foiblesse de cette partie qui s'arrondit au moindre travail, & nous disons dans cet état que l'animal a des *jambes de veau*.

2°. L'*égalité de ce volume* dans toute l'étendue de ces mêmes *tendons*. Lorsqu'il est moins considérable, immédiatement au-dessous du pli du *genou*, les *tendons* sont appellés & regardés comme *faillis*. Ce n'est pas qu'ils ne soient pourvus d'une même quantité de fibres que les muscles dont ils dérivent & en sont une suite, mais ces fibres sont comme étranglées entr'elles & plus serrées en cet endroit que dans le surplus de la longueur de ces parties ; d'où il arrive qu'elles ne répondent qu'avec peine au mouvement de contraction des fibres charnues, & que cette interception de mouvement influe sur l'action de la portion de l'extrémité à mouvoir.

3°. Leur *écartement de l'os* ; cet écartement donnant plus de force ou plus d'effet à la contraction musculaire en les éloignant du centre de mouvement. S'ils en sont près, cette force ou cet effet diminue, la jambe en est plus travaillée par des efforts violens & pénibles.

4°. Le *trop de sensibilité* qui y supposant de la douleur, les tire de leur état naturel ; or, une partie souffrante ne peut être mue que la douleur n'accroisse, & cette augmentation de douleur doit nécessairement priver celles-ci de la facilité & de la liberté qu'elles auroient dans leur action & dans leur jeu.

5°. Leur *sécheresse*. On apperçoit quelquefois par le tact une sorte d'humeur que l'on croit mal-à-propos placée entre le *canon* & les *tendons*. Cette humeur n'est autre chose que l'humeur synoviale qui est dans leur gaîne même & qui y séjourne à raison de l'obstruction des vaisseaux chargés de la reporter dans la masse. Elle doit nécessairement contracter par son séjour de très-mauvaises qualités qui influeront infailliblement dans la suite sur la force & la bonté de l'extrémité.

Un coup quelconque, donné sur le *tendon*, donne lieu à ce qu'on appelle par une suite d'une mauvaise dénomination, *nerf-ferrure*, pour dire *tendon-féru*. Cet accident, selon le degré de ses effets, peut être plus ou moins dangereux. (*Voyez* TENDON-FÉRU.)

Du Boulet.

1°. Sa *position* : l'animal est bien planté quand la face antérieure du *boulet* se trouve environ deux ou trois doigts plus en arrière que la *couronne*. S'il avance autant que cette dernière partie, s'il est sur une ligne perpendiculaire au *genou* & au *canon*, le *cheval* est *droit sur ses membres*, & cette situation défectueuse annonce qu'il est ruiné. Dans le cas aussi où le *boulet* est sur une ligne perpendiculaire à la

pince, le *cheval* eſt *bouté* ou *bouleté*; poſition ſi contraire à ſa conformation primitive, qu'il eſt totalement à rejetter. Il en eſt encore une vicieuſe à laquelle on ne ſauroit trop faire d'attention; c'eſt celle où cette partie ſe trouve, par une erreur de la nature, rejettée trop en dehors ou trop en dedans; alors l'animal eſt d'autant plus mal articulé, qu'elle ne répond d'aucune manière juſte & poſitive à la ligne du *canon*, & l'extrémité perd, dans ce cas, une grande partie de ſa force. S'il eſt mal tourné, ſi ſa face antérieure eſt dévoyée intérieurement, le pied ſuivant cette direction, l'animal eſt *cagneux*; comme ſi elle regarde la face externe, l'animal eſt *panard*; défauts qui peuvent encore provenir du *genou* comme du *coude*, ainſi que nous l'avons dit.

2°. Son *épaiſſeur* ou ſon *volume* doit être à raiſon de l'épaiſſeur de la jambe. Des *boulets* menus & petits ſont la plupart trop flexibles, & cette flexibilité eſt un indice preſque certain de leur foibleſſe; cette partie ainſi conformée, le *cheval* communément ſe laſſe & ſe fatigue dans le plus léger travail; elle eſt bientôt gorgée, & l'enflure diſſipée, il y reſte ou il y ſurvient des *molettes*.

Nous appellons de ce nom une tumeur molle & indolente dans ſon principe, mais dure & ſenſible enſuite & par ſucceſſion de temps. Placée entre l'*os* & le *tendon*, à côté, vers le haut, ou en dedans ou en dehors du *boulet*, elle eſt dite *molette ſimple*. Quand elle eſt ſituée ſur le *tendon* même, nous la nommons, toujours par corruption, *molette nerveuſe*, & le *boulet* des extrémités poſtérieures en eſt plus fréquemment attaqué que celui des extrémités antérieures. Enfin, nous diſons qu'elle eſt *ſoufflée*, quand elle ſurvient au-deſſus de la partie poſtérieure du *boulet*, & qu'elle ſe fait voir des deux côtés de la jambe, en dedans & en dehors. La *molette ſoufflée* n'eſt pas moins à redouter que la *molette nerveuſe*. Quant aux *oſſelets*, dont nous avons déjà fait mention, en parlant des *ſuros*, ils viennent indifféremment en dedans & en dehors. L'*oſſelet ſimple* eſt celui qui n'approche ni de cette articulation, ni du *tendon*; celui qui deſcend dans l'articulation eſt très-pernicieux, en ce qu'il s'oppoſe à ſon mouvement; celui qui ſe trouve placé entre l'*os* & le *tendon*, & qui occupe quelquefois même le *tendon* entier par ſa largeur, n'eſt pas moins à craindre.

3°. L'*état dans lequel il eſt*: ſon enflure provient ſouvent d'un travail exceſſif: aſſez fréquemment alors le *boulet* eſt *couronné*, c'eſt-à-dire, qu'on y obſerve une tumeur qui l'environne & qui le *cercle*; en pareil cas, il ne faut pas ſe charger du *cheval*. Elle peut provenir auſſi d'un repos trop long & d'une infinité d'autres cauſes, comme, par exemple, d'une luxation, d'une entorſe, d'une contuſion, &c. &c. Dans la *luxation*, le déplacement de l'os eſt apparent; il y a douleur conſidérable & perte de mouvement. L'*entorſe* que nous appellons encore *mémarchure*, pour exprimer ſans doute par le nom du mal même la cauſe qui l'a produite, eſt infiniment plus rebelle dans les *boulets* de derrière que dans les *boulets* de devant; elle eſt la ſuite d'un faux pas; on la reconnoît à la claudication du *cheval*, à la chaleur, au gonflement, à l'action lente & traînée du *boulet*, &c. &c. Enfin, la *contuſion* réſulte ici du frottement ou du heurt continuel & répété du pied qu'il meut contre le *boulet* de la jambe qui reſte à terre; nous diſons alors que le *cheval s'entretaille* ou *ſe coupe*. Ce frottement ou ce heurt répété, cauſe ordinairement la chûte du poil à l'endroit frappé, & inſenſiblement une plaie plus ou moins profonde à la partie latérale interne du *boulet*, & d'autres fois, derrière le *boulet* même. Tout *cheval* foible de reins, dont les membres ſont peu proportionnés, qui eſt mal *planté*, *ferré*, *cagneux*, *panard*, *crochu*, en dedans ou en dehors, *ſe coupe* & *s'entretaille*. La laſſitude, la pareſſe, le défaut d'habitude de cheminer, une vieille ou une mauvaiſe ferrure, des rivets qui débordent, la froideur de l'allure, &c., ſont encore autant de points à obſerver dans l'animal auquel on peut reprocher ce défaut.

On ne doit pas le confondre au ſurplus avec celui dont on peut accuſer le *cheval* qui *s'attrape*. Celui qui *s'entretaille*, *s'atteint* toujours au même endroit; delà la chûte du poil, la bleſſure ou la plaie: l'animal qui *s'attrape*, ſe frappe au contraire en différens lieux, & la partie *atteinte* n'étant pas toujours la même, il n'y a aucune impreſſion apparente du coup. Selon l'endroit où il a porté, il boîte dès le pas qu'il fait enſuite, & la claudication ceſſe après qu'il en a fait quelques autres. Quand il eſt las, il bronche en *s'attrapant*, il tombe même s'il chemine avec vîteſſe, ou s'il galope. Ce défaut, qui eſt la preuve d'une foibleſſe naturelle, & qui provient d'une mauvaiſe action des jambes qui ſe croiſent ſans ceſſe, doit faire rejetter un *cheval*, parce que ce vice tient à ſa conſtitution, & qu'il eſt irréparable.

Du Pâturon.

1°. Son *épaiſſeur* doit proportionnément répondre à celle des autres portions de l'extrémité dont il fait partie.

2°. Sa *longueur* ne doit être ni trop courte ni trop longue. Dans le premier cas le *cheval* eſt dit *court-jointé*; dans le ſecond il eſt dit *long-jointé*; l'un & l'autre de ces défauts proviennent toujours des père & mère. Le *cheval court-jointé* devient aiſément *droit ſur ſes membres*, il ſe *boute* ou ſe *boulette* plus facilement que les autres, ſur-tout ſi on lui laiſſe les talons hauts, & ſi l'on n'a pas ſoin de les lui abattre. D'ailleurs, la brièveté de cette partie ne permettant pas qu'elle ſoit pliante & aſſez flexible, la réaction eſt toujours dure dans ces ſortes de *chevaux*, qui ne ſont point regardés, par cette raiſon, comme propres au manège, parce qu'ils ſont dénués du reſſort

& du liant nécessaire à ceux que l'on choisit pour l'école. Le *cheval long-jointé* plie trop au contraire; la partie postérieure du *boulet* porte presque à terre quand il marche; il a rarement de la force, à moins que celle des tendons ne s'oppose à l'excès de la flexibilité, & ne supplée à ce défaut de conformation.

Le *pâturon* est sujet à des *luxations* & à des *entorses*, comme le *boulet* & comme toutes les autres articulations de l'animal. Cette partie est de plus exposée à des *atteintes*, c'est-à-dire, aux coups qu'il se donne, ou qu'il reçoit des autres *chevaux* qui, trop près de lui, heurtent son *pâturon* & marchent sur lui. L'*atteinte simple* s'annonce par une contusion, par une plaie légère. Dans le premier cas il y a élévation dans l'endroit contus, & l'animal feint lorsqu'on comprime ou qu'on touche; dans le second l'*atteinte* est très-visible. Nous nommons *atteinte sourde* celle qui ne ne se montre que par une meurtrissure aux talons, ou près des quartiers, ou dans laquelle le *tendon* a été contu ou féru, l'animal boîte considérablement dans cette circonstance. Enfin l'*atteinte encornée* est celle qui s'étend jusqu'à l'ongle, ou qui a eu lieu très-près de cette partie. L'*atteinte simple* est un foible accident; l'*atteinte sourde* peut dégénérer en *atteinte encornée*, ou plutôt avoir les mêmes suites, & l'*atteinte encornée* est de toutes les *atteintes* la plus difficile à guérir. Quelques auteurs modernes ont donné, je ne sais par quelle raison, le nom de *crapaudine* à l'*atteinte* qui a lieu sur la couronne par l'action irrégulière d'un *cheval* qui passage & qui pose l'un de ses pieds sur l'autre. Nous avons dit que dans l'*atteinte sourde* le *tendon* peut avoir été contu ou féru, ce qui arrive dans le *pâturon* des extrémités postérieures par le fait d'un *cheval* qui en suit trop prochainement un autre, & ce qui peut arriver par l'effet du *cheval* lui-même, qui s'*atteindra* facilement dans les extrémités antérieures avec la pince des fers de derrière, sur-tout lorsque par foiblesse, ou par une mauvaise ferrure, ou par l'ignorance du cavalier, qui ne le soutient pas, & qui, bien loin de maintenir en lui l'ensemble, le laisse précipiter sur les épaules, il est disposé à *forger*. Nous disons qu'un *cheval forge*, lorsqu'en marchant, & principalement en trotant, il frappe de la *pince* des pieds de derrière sur les éponges des fers de devant, ou sur le milieu & en-dessous de ces mêmes fers; non-seulement il peut alors se déferer à chaque instant: mais l'on comprend comment il peut être aux risques de se blesser & de s'*atteindre*.

Nous appellons au surplus du nom de *forme* une tumeur dure & calleuse qui survient quelquefois entre le *boulet* & la *couronne*, à l'un des côtés ou aux deux côtés du *pâturon*. Elle peut attaquer le derrière comme le devant; cette tumeur, plutôt indolente que sensible, fait boîter l'animal au bout d'un certain tems. Elle peut être mise au rang des maladies héréditaires, & plus elle est près de la couronne, plus elle est dangereuse.

De la Couronne.

Il faut examiner dans la *couronne*, 1°. sa *conformation*. Elle doit accompagner la rondeur du sabot, ou de l'ongle, sans la déborder. Si elle étoit plus élevée, ou le pied seroit desséché & privé de nourriture, ou cette partie enflée seroit chargée d'humeurs, source de quantité de maux.

2°. Son *état*, qui doit être parfaitement sain; la *couronne* étant sujette à certaines plaies, suite des maux qui ont affecté l'intérieur des pieds, la matière purulente qui s'y étoit formée ayant reflué, ou *soufflé au poil*, pour me servir de l'expression usitée, & pouvant causer la chûte de l'ongle entier, ou seulement de l'une de ses portions, comme il arrive dans le cas de celle de l'un des quartiers, c'est-à-dire, de l'événement que nous exprimons par le terme d'*avalure*.

Des Pieds.

Personne n'ignore que l'on appelle en général du nom de *pied* ou de *sabot*, l'*ongle* qui termine l'extrémité inférieure de chaque jambe de l'animal. Cette partie, destinée à soutenir le poids de l'édifice entier, est d'autant plus essentielle, que la plupart des défauts qu'on y peut remarquer tendent à rendre le *cheval* inutile & incapable de servir.

On considérera dans le *sabot*, 1°. sa *forme*. Elle est la même que celle de l'os du *pied*, c'est-à-dire, qu'elle présente un ovale tronqué, ouvert sur les *talons*, & tirant sur le rond en *pince*.

2°. Son *volume*. Il doit être proportionné à la partie à laquelle il répond, en supposant néanmoins que la *couronne* qui est cette partie soit en raison du *pâturon*, & que le *pâturon* soit aussi dans un juste rapport avec le *boulet* & le *canon*. Des *pieds* dont le volume est excessif annoncent la pesanteur, la mollesse, la foiblesse du *cheval*, qui ne cheminera qu'avec peine dans des terreins boueux, qui *bronchera* ou *buttera* souvent, qui se *déferra* sans cesse, & qui sera incapable de la moindre fatigue. D'ailleurs ces sortes de pieds sont, pour l'ordinaire, délicats & sensibles, & ils s'échauffent très-facilement sur le sol. L'excès de petitesse, c'est-à-dire, le défaut contraire, est une preuve de la sécheresse & de l'aridité de l'*ongle* qui, toujours dur & resserré, ne peut faire qu'une impression fâcheuse sur les parties molles qu'il recouvre; aussi ces sortes de *pieds* sont-ils ordinairement en proie à des douleurs. Il en est de même d'un *ongle* trop court; alors ou la portion vive de ce même *ongle* n'a pas assez d'étendue, & celle qui est hors de la portée des sucs en ayant trop, est sujette aux *éclats* & aux *fissures*, ou bien la portion vive, se prolongeant aux dépens de celle-ci, n'est pas suffisamment défendue par l'autre,

& éprouve continuellement une sensation douloureuse résultante de l'impression & de la réaction des corps durs sur lesquels le *cheval* marche & porte. D'ailleurs plus les *pieds* sont courts, plus la base sur laquelle chacun d'eux repose est étroite, & moins il a de stabilité.

3°. Sa *consistance*. L'union trop intime des fibres, leur trop grande tension, l'étroitesse ou plutôt l'oblitération des canaux destinés à contenir & à charrier le fluide, telles sont les causes de la sécheresse & de l'aridité dont nous venons de parler. Le relâchement de ces mêmes fibres, le moindre resserrement des vaisseaux, une plus grande abondance de porosités, & par conséquent un abord plus considérable des liqueurs produiront l'effet opposé, de-là les *pieds* que nous nommons *pieds gras*; la sole est le plus souvent en eux si vaste que le tissu de l'*ongle* en est distendu, & que le *sabot* en paroît évasé. Ils sont toujours très-foibles; aussi est-on, après une ferrure récente, contraint de les laisser raffermir & s'asseoir sur les nouveaux fers. Très-fréquemment encore ces sortes de *pieds* en imposent par les dehors trompeurs d'une beauté apparente qu'ils ne doivent qu'à leur défectuosité, puisque l'*ongle* ne paroît en eux extérieurement uni, liant & plein de vie, qu'attendu la lâcheté de son tissu & le petit nombre de fibres dont il est formé. Nous exigeons donc dans cette partie une épaisseur proportionnée qui en fait la force, qui s'oppose à sa sensibilité, & qui garantit le *cheval* d'être piqué, serré, & encloué aussi facilement qu'il pourroit l'être, si la *consistance* de l'*ongle* étoit plus foible. Nous demandons encore que sa fermeté soit accompagnée de souplesse. Ces deux qualités réunies lui font soutenir sans éclater les lames que l'on y broche; ce que l'on ne rencontre pas dans l'*ongle* des *pieds* que l'on nomme *pieds dérobés*, c'est-à-dire, de ceux dont la *corne* est si cassante que la lame la plus déliée y fait, près du fer, des brêches considérables, & laisse voir des éclats à l'endroit où les clous sont rivés. De tels *pieds* sont souvent déferrés, & l'étampure extraordinaire à laquelle on a recours en pareille circonstance, n'occasionne que trop communément, dans les parties molles, des offenses de la part des lames.

4°. Le *lisse*, le *poli* ou l'*uni* : des aspérités, des inégalités, des espèces de bosses en forme de *cordons*, qui entourent le *sabot* d'un quartier & d'un *talon* à l'autre, annoncent toujours une mauvaise nature d'*ongle*. Dans le cas de la présence de ces *cordons*, le *pied* est dit *cerclé*; souvent alors l'animal feint ou boîte. Souvent aussi ces *cercles* ou *cordons*, existant en dehors comme en dedans, compriment les parties molles, & la douleur qu'ils suscitent donne lieu à la claudication. (*Voyez* CERCLES.) Il est donc certain qu'en général l'*ongle* doit être *uni* dans toute son étendue : il est toujours tel dans les *pieds* vifs, c'est-à-dire, dans ceux qui n'étant privés des sucs nécessaires à leur entretien par aucune cause quelconque, possèdent, si nous osons nous exprimer ainsi, cet éclat dont jouit tout corps à qui la faculté de végéter n'est pas ravie.

La *rétraction*, le *resserrement*, le *rétrécissement* de l'*ongle*, sont autant de points sur lesquels on ne doit pas passer sans attention. Il en est ainsi du *desséchement*, qui en diminue la forme; le *pied* rend alors un son creux, pour ainsi dire, quand il est heurté, on diroit qu'il est entièrement cave. Il faut aussi prendre garde que l'*ongle* ne soit pas fendu sur le milieu de sa partie antérieure; cette fente, plus ou moins visible, commençant dès la couronne, est ce que l'on nomme *soie* ou *pied de bœuf*; cet événement, que nous mettons au rang des maladies externes, attaque plus communément les extrémités postérieures que les antérieures. Elle se montre plus souvent dans les *chevaux* qui travaillent sur la *pince*, c'est-à-dire, dans les *chevaux rampins*; les mulets y sont même encore plus sujets; mais ils n'en sont pas d'un moindre service, parce que cette division est plutôt en eux extérieure qu'intérieure, & qu'elle est rarement aussi profonde que celle qui survient au *pied* du *cheval*. Elle n'est pas moins fréquente dans les *chevaux* qui cheminent dans les boues, ainsi que dans ceux dont les jambes sont chargées de poils, ou qui ont été élevés dans des terreins gras & marécageux. Si, à raison d'une tumeur située au-dessus de la *couronne*, ou sur la *couronne* même, & dont la source est la même que celle des eaux aux jambes, la matière a gagné la partie déclive & flué dans le *sabot*, il en résultera des *soies*.

Il est encore une maladie qui peut intéresser toutes les parties du *pied* : elle est la suite d'un heurt violent des *pieds* du *cheval* contre un corps quelconque extrêmement dur, & nous la nommons en conséquence *étonnement de sabot*. On la discerne à la chaleur de la partie, à la douleur que l'animal ressent, à la diminution du volume de l'*ongle*, à la démarche du *cheval* qui boîte, à une tumeur à-peu-près semblable à celle que nous avons appellé *forme*, à un flux de matière, s'il y a épanchement & suppuration, &c. &c.

5°. Les *parties latérales* ou les *quartiers* dont celui de *dedans* est constamment & naturellement plus foible que celui de *dehors*. Ils doivent être nécessairement égaux en hauteur, autrement le *pied* seroit de travers, & la masse ne portant que sur le *quartier* le plus haut, l'animal ne pourroit marcher avec facilité & avec assurance. Leur inégalité provient de plusieurs causes; ou de la main inhabile ou paresseuse du maréchal qui néglige de couper ou d'abattre également, vu le moins de facilité qu'il a dans le maniment du boutoir quand il s'agit de retrancher du *quartier de dehors* du *pied* du montoir & du *quartier de dedans* du *pied* hors du montoir; ou de la surabondance des liqueurs qui nourrissent l'*ongle*, & qui à raison de quelques causes occasionnelles, se distribuent en plus grande quantité dans un *quartier* que dans un autre; ou de la conformation vicieuse de l'animal, dont le poids, s'il est *cagneux* ou *panard*,

où s'il a des *jambes de veau*, porte plus sur un *quartier*, & celui sur lequel il repose a le moins, poussera & croîtra plus que celui sur lequel il s'appuiera davantage ; ou enfin, de la situation des poulains dans des pâturages montueux & inégaux, &c. &c. L'inégalité des *quartiers* ne consiste pas seulement dans celle de leur hauteur véritable ; ils peuvent paroître inégaux en élévation par le rejet & la direction de l'un d'eux en dedans ou en dehors. Ainsi, dans un *pied* dont l'*ongle* est aride & sec, un des *quartiers* se jettant en dedans, l'autre dont l'*ongle* ne sera pas réellement plus prolongé, mais dont la direction sera perpendiculaire & tombera à plomb sur le terrein, semblera avoir plus de hauteur. Il en sera de même dans le cas où un des *quartiers* se jetteroit en dehors par les uns ou les autres des différentes causes qui peuvent donner lieu à cette difformité. Une division de l'*ongle* à sa naissance ; division qui comme la *soie* peut se propager jusqu'à la *pince* même & qui se montre sur un des *quartiers*, plus souvent sur celui de dedans, attendu sa plus grande foiblesse, est ce que nous appellons du nom de *seime*, & ce que les anciens hippiâtres ont nommé *seime quarte*.

6°. Les *talons* qui doivent être élevés dans une juste proportion. Dans les *pieds* dont les *talons* sont bas, communément la *fourchette* a trop de volume ; elle est grasse, c'est-à-dire, trop molle, & cette partie portant continuellement sur le sol, l'animal souffre nécessairement, & le plus souvent il boîte. Ce défaut est d'une conséquence encore plus grande dans les *chevaux long-jointés*, dont les *fanons* touchent presqu'à terre ; car il est bien difficile que l'art restreigne le mouvement, l'action & le jeu des articulations du *boulet* & du *pâturon*. Au surplus, on distingue le *talon* qui a été *abattu* de celui en qui le défaut d'élévation est un défaut de nature, en examinant la *fourchette* qui est ordinairement d'un volume médiocre & proportionné dans des *pieds* exempts de ce vice. Le trop d'élévation des *talons*, joint à l'aridité de l'*ongle* & à une foiblesse excessive, & telle, qu'en comprimant ces mêmes *talons*, ils obéissent à la force qui les comprime, doit faire appréhender l'*encastelure*. Ces sortes de *talons* qui fléchissent & plient ainsi, sont appellés des *talons foibles*, des *talons flexibles*. Il faut encore faire une grande distinction du *talon foible* & du *talon affoibli*. La foiblesse naturelle a pour cause la qualité de l'*ongle* même. La foiblesse accidentelle ou acquise peut provenir de quelques maladies qui auront endommagé, usé ou diminué la force de la *fourchette*, ou de l'ignorance du maréchal qui n'aura pas entretenue celle qui étoit nécessaire pour contenir les *talons*, pour les empêcher de se resserrer, ou qui les aura resserrés lui-même en creusant, au lieu de parer à plat & sans pencher le boutoir quand il les a *abattus*. Cette mauvaise opération, par laquelle il se flatte de les ouvrir, enlève totalement l'appui qui étoit entr'eux & la *fourchette*, & dès-lors les parois de l'*ongle* en cet endroit cessant d'être gênées, contenues & d'avoir un soutien, se jettent & se portent en dedans d'autant plus aisément, qu'il est de la nature de la *corne* de tendre à se resserrer. Des *pieds* dont les *talons* sont trop hauts, mais larges & ouverts, manquent ordinairement par la *pince*. Si le vice qui naît du peu d'élévation des *talons* est plus grand dans des *chevaux long-jointés* que dans d'autres, celui qui résulte de leur trop de hauteur augmente à proportion dans les *chevaux courts-jointes*, *droits sur leurs membres*, *boutés*, *arqués* ou *brassicourts* ; des *talons* excessivement élevés, favorisent la mauvaise position & la direction fausse de la jambe de l'animal. Nous ajouterons que tout *pied* trop allongé, outrepassant en talons sa tondeur ordinaire, a des dispositions réelles à l'*encastelure*. Enfin, nous dirons que l'expérience nous apprend que l'inégalité des *talons* est plus commune dans les *chevaux* fins, quand cette partie est en eux étroite & serrée, & lorsqu'on n'a pas la précaution d'humecter souvent leurs pieds. Au reste, nous entendons par *encastelure*, le resserrement des *talons* ; ces parties peuvent avoir aussi été *meurtries* & *contuses*, & c'est ce qu'il est important d'examiner.

7°. La *sole* : la consistance en doit être très-forte & solide. Est-elle foible & molle ? elle se meurtrit aisément, le *pied* est toujours sensible, & l'animal boîte aussi-tôt qu'il marche sur un terrein ferme & dans les chemins pierreux. Son épaisseur néanmoins ne doit pas être telle que le dessous du *pied* n'ait aucune coucavité ; car alors le *pied* seroit ce que nous nommons un *pied comble*. Ce défaut fait d'abord porter l'animal autant sur la *sole* que sur les *quartiers*, & dans la suite il porte moins sur les *quartiers* que sur la *sole* ; toute la noutriture se distribuant en pareil cas à cette partie & à la *pince*, & les *talons* en étant privés, ils se dessèchent & se resserrent. Dans ces sortes de *pieds*, l'*ongle* est toujours plat, difforme & écailleux ; & les *chevaux*, nourris & élevés dans des pays marécageux, sont plutôt sujets à ce défaut que les autres. On appelle *pieds plats* ceux qui, moins caves qu'ils ne doivent l'être, doivent encore leur difformité à leur trop de largeur & à leur trop d'étendue. Les *talons* en eux ne se resserrent pas, ils s'élargissent du côté des *quartiers* & la *fourchette* porte à terre. Insensiblement le *pied plat* peut devenir *comble*. Il est des *pieds plats* naturellement & par vice de conformation. Il en est d'autres qui sont *plats*, *larges* & *étendus*, parce que les *chevaux* ont été nourris dans des pays humides. D'autres enfin ont les *talons* conformés comme ils doivent l'être, mais l'*ongle* s'étend vers la *pince* ; ce défaut est un effet ordinaire de la fourbure ; le *pied* est *plat*, l'*ongle* rentre dans lui-même, tandis qu'au milieu & à la partie antérieure du *sabot* il est *cerclé*. L'animal en marchant fixe son appui sur le *talon* & non sur la *pince*, sur-tout si le dessous du *pied* approche de la figure du *pied comble* par le moyen de l'élévation de la *sole* qui poussée & voûtée en dehors présente une sorte de *croissant*. Les *chevaux* dont

dont les *pieds* sont *plats*, ne sont jamais d'un grand service, sur-tout si la *fourbure* a quelque part à ce défaut.

La *sole* ne peut pas surmonter & ne pas effacer toute cavité du *pied*, mais être voûtée & saillante dans une seule portion de son étendue ; cette saillie forme ce qu'on a appellé un *oignon*. Cet accident a souvent pour cause la *fourbure*, quelquefois la foiblesse de la *sole*, son *desséchement* ou celui des *quartiers* qui l'auroient resserré, sa consistance n'ayant pas assez de solidité, &c. Une meurtrissure, une contusion à la *sole*, occasionnée ou par la marche du *cheval* dans des chemins pierreux, ou par quelques pierres ou graviers, nichés entre le fer & l'*ongle*, ou par l'appui du fer même sur cette partie, sont ce que nous appellons *sole-battue*. Cette maladie est quelquefois suivie de celle que nous nommons *bleyme*. On en compte de trois sortes ; la *bleyme* sèche qui est le résultat de la sécheresse du *pied* ; elle attaque communément les *pieds cerclés*, les *pieds encastelés*, & plutôt le *quartier* de dedans que celui de dehors ; la *bleyme encornée*, dans laquelle la matière abonde ; échappée des tuyaux qui la contenoient, elle se pervertit bientôt, & ne trouvant plus d'issue libre, elle chemine, pénètre sous le *quartier*, *souffle au poil* & cause de vrais ravages ; enfin, la *bleyme foulée* qui est la suite d'une contusion, d'une foulure, & à laquelle les *pieds plats* & les *pieds combles* sont conséquemment très-sujets.

Des clous de rue, des chicots peuvent offenser la *sole*. Nous disons que le *cheval* a pris un *clou de rue*, lorsqu'en marchant il a rencontré un clou dont la pointe étant tournée en haut, est entrée dans son *pied*. Un pareil accident peut arriver, si en courant ou en marchant dans des bois ou tailles nouvelles, il rencontre un éclat de bois terminé en pointe ; c'est ce que nous nommons un *chicot*. L'animal peut encore avoir été *encloué* ou *serré*. Dans le premier cas, la lame perce dans le vif ; dans le second, elle le serre seulement, & l'animal boîte ; enfin, la *sole* est dite *baveuse*, lorsqu'elle est enflée & molle comme une éponge. Cette mollesse peut être accidentelle & naturelle ; naturelle, si cette partie est d'une contexture plus lâche ; alors elle se prêtera trop à l'impulsion des liqueurs qui la dilateront & qui y séjournant en trop grande quantité, donneront lieu au défaut de consistance & au gonflement ; accidentelle, si la stagnation des liqueurs dans cette partie est produite par l'arrêt de la circulation des humeurs qui s'y portent. Dans le premier cas, le *pied* sera toujours foible, sensible, difforme, *plat*, *comble* ; dans le second, il ne sera pas impossible de le raffermir.

8°. La *fourchette* doit être proportionnée au *pied*, c'est-à-dire, n'être ni trop, ni trop peu nourrie. Dans le premier cas, elle est dite *fourchette grasse* ; dans le second, *fourchette maigre*. La petitesse ou le *desséchement* de cette partie a été regardé comme le partage d'un *pied encastelé*, sous le prétexte du rétrécissement des *talons* qui la prive de nourriture & l'affame. On pourroit dire au contraire que son *desséchement*, qui d'ailleurs est une preuve certaine de l'aridité de l'*ongle*, contribue à l'*encastelure*, & prouve que l'animal y a disposition. Le volume trop considérable de cette partie est un défaut très-grand, auquel, ainsi que nous l'avons dit, les *chevaux* qui ont les *talons* bas sont très-sujets. Cette disproportion en volume & en maigreur caractérise toujours un mauvais *pied*, parce que le *pied* ne peut être véritablement bon, qu'autant que la nourriture se distribue dans une juste égalité à toutes les parties qui le composent.

Une tumeur ou excroissance fibreuse & spongieuse d'une odeur très-fétide, dont la substance est assez semblable à l'*ongle* pourri & ramolli, qui quelquefois est de la nature du cancer & qui a son siège au bas des *talons*, & le plus souvent à la *fourchette*, forme ce que nous appellons *fic* ou *crapaud*. Cette excroissance est d'abord indolente, mais elle cesse enfin de l'être, & soit que les *fics* ou *crapauds* soient de plusieurs espèces, & diffèrent les uns des autres par la qualité de l'humeur qui les produit, & par la quantité des fibres & des vaisseaux qui prennent accroissement, les racines en sont en plus ou moins grand nombre, & leurs effets se manifestent par des accidens plus ou moins terribles. Les *chevaux* dont les jambes sont chargées, qui ont été affectées par des *eaux* dont le maréchal a empêché le libre écoulement par des topiques astringens, appliqués mal-à-propos & sans égard aux mauvais effets qu'ils doivent produire ; ceux qui ont été *fourbus*, *farcineux*, dont les *pieds* sont trop creux, élevés, les *talons* larges, & dont la *fourchette*, dans ses côtés ou dans son milieu, suinte une humeur rousse & purulente, y sont plus sujets que les autres. On comprend que cette maladie ne peut être que funeste & très-rebelle. Les *pieds* de derrière qui sont dans une continuelle humidité, en sont plutôt atteints que les *pieds* de devant.

Nous nommons encore *cerises* des tumeurs situées, ou à côté, ou dessus, ou au bout de la *fourchette* ; elles attaquent rarement les *pieds* de l'extrémité antérieure, & si le sang est empreint des qualités âcres & corrosives qui produisent les *fics*, elles peuvent dégénérer en *crapauds*.

Enfin, la *fourchette* se pourrit & tombe par morceaux à la suite des *teignes* dont elle peut être attaquée. Cette maladie s'annonce aisément, sur-tout dans les *fourchettes grasses*, par la fétidité qui l'accompagne, ainsi que par la grande démangeaison qu'elle cause au *cheval* qui est souvent & même sans cesse obligé de frapper ou de battre du *pied* contre terre. Les *fourchettes maigres* n'en sont pas exemptes. Il arrive que souvent elles se corrompent, lorsque nous laissons trop long-temps des *chevaux* sur leurs vieilles ferrures, & que le *pied* en est trop rarement paré. C'est ce que l'expérience a démontré, même

dans des *chevaux* d'Espagne & dans des *chevaux* barbes.

Quant au méchanisme de l'ongle, à la ferrure & à tous les détails qui y sont relatifs, *voyez* l'article PIED.

Des beautés & des défauts des parties du Corps.

Du Dos.

Quoiqu'on ait jusqu'à présent, & assez communément confondu le *dos* & les *reins*, il y a cependant entre ces parties une différence bien sensible.

1°. Le *dos* se trouve précisément entre le *garot* & les *reins*, & proprement à l'endroit sur lequel doit reposer la selle.

2°. Sa *conformation*; cette partie annonçant la force de l'animal, lorsqu'elle est bien fournie, c'est-à-dire, lorsqu'elle présente dans un *cheval* qui a de l'embonpoint une sorte de canal qui règne dans son milieu & dans sa longueur : c'est ce que vulgairement & improprement on a appellé des *reins doubles*. Elle doit être encore unie & égale. Si le *dos* du *cheval* est cave dans le milieu de son étendue, ou plutôt s'il est bas, l'animal est dit *ensellé*. Il y a difficulté d'ajuster au même *cheval* la selle qu'on lui destine, & l'arçon, en pareil cas, doit être charpenté relativement à ce défaut. Des *chevaux*, ainsi conformés, ont l'*encolure* haute & relevée, la *tête* bien placée, l'*avant-main* beau; ils ont de la légèreté, mais la plupart sont très-foibles & se lassent aisément. Le défaut opposé est celui du *dos élevé*, & que nous désignons, en disant que l'animal a un *dos de mulet*. Il n'est pas aussi très-aisé de le revêtir d'une selle.

L'appui & le frottement de la selle peuvent avoir offensé cette partie & occasionné une blessure plus ou moins forte, mais qui peut, n'étant pas négligée, n'avoir aucunes suites fâcheuses.

Des Reins.

Nous avons dit que les *reins* sont situés à l'extrémité du *dos*, entre cette partie & la *croupe*, c'est là que sont les vertèbres lombaires. Elles jouissent, comme on le sait, d'un mouvement infiniment plus considérable & plus apparent que les vertèbres dorsales.

On considérera dans les *reins*, la *longueur* qui doit être proportionnée. Un *cheval*, en qui cette partie est courte, est plus susceptible de l'union ou de l'ensemble; il ramène plus aisément sous lui ses parties postérieures; ses mouvemens néanmoins se font sentir bien davantage au cavalier, leur réaction étant infiniment plus dure que dans l'animal dont les vertèbres auroient plus d'étendue, & qui, par cette raison, se rassemblent avec plus de peine.

On fera attention que la selle n'ait pas porté sur les *reins*, & ne les ait pas offensés. On jugera par les actions du *cheval*, & par ses allures, de l'intégrité de ces parties : s'il sent une douleur extrême en reculant; si sa *croupe* se berce, si elle chancelle quand il trotte, il souffre d'un *effort*; c'est-à-dire, d'une extension forcée des ligamens qui servent d'attache aux vertèbres, ou d'une contraction plus ou moins violente des muscles. Dans le cas où cette extension a été très-forte, à peine peut-il faire quelques pas en avant; il traîne son derrière, & il est sans cesse prêt à tomber.

Il est au surplus des *chevaux* qui se *bercent* en trottant, sans avoir essuyé aucun *effort*; souvent cette allure lâche provient d'une foiblesse naturelle, souvent aussi elle est occasionnée par un service forcé ou prématuré; souvent encore parce que l'animal a été employé de trop bonne heure à celui des cavales; & en général nous voyons qu'elle est assez commune dans tous les étalons.

Des Côtes.

Il faut considérer dans les *côtes*, leur ampleur; le demi-cercle osseux qu'elles forment de chaque côté devant commencer à l'épine du *dos*, parce qu'alors elles embrasseront mieux les parties & les viscères qu'elles contiennent. Si la forme en est plate & avalée, elles sont dites *côtes serrées*, & les *chevaux* ainsi conformés *chevaux plats*. La cavité du thorax étant nécessairement moins vaste en eux, & les poumons trouvant dans les parois de cette cavité un obstacle à leur dilatation, ces sortes de *chevaux* n'ont jamais beaucoup d'haleine. On peut ajouter qu'en général les *chevaux plats*, & qui sont grands mangeurs, ont ordinairement le *flanc avalé* & un *ventre de vache*, c'est-à-dire, un *ventre* qui tombe & qui descend, un *dos de mulet*, & la *croupe* en est rarement belle.

Des *durillons* ou des *cors*, ou des tumeurs dures sur cette partie, sont le résultat du frottement continuel & violent d'une selle mal ajustée.

Du Ventre.

1°. Son *volume* doit être proportionné à la taille de l'animal, & par conséquent médiocre dans les *chevaux* de légère taille, & d'une plus grande étendue dans les *chevaux* de carosse & de tirage.

2°. Sa *forme*. S'il s'élève du côté du train de derrière, à la manière de celui des levriers, le *cheval* est dit *manquer de corps*, *étroit de boyaux*, *cousu*, & l'on comprend que le défaut opposé à celui-ci, est le défaut d'avoir un *ventre de vache*. Dans un vieux *cheval* dont le *ventre* est avalé, qui mange beaucoup, & qui tousse de temps en temps, la *pousse* est à craindre. Il arrive que des

chevaux maigres, commençant à s'engraisser, montrent d'abord trop de *ventre*; mais si leur *flanc* n'est pas *retroussé*, & s'ils ont la *côte* bien tournée, la nourriture passe insensiblement à la *croupe*, & le *ventre* diminue proportionnément.

Trop de repos, trop de chaleur, des efforts donnent lieu à une enflure qui règne quelquefois sous le *ventre*, & qui se propage depuis le *fourreau*, plus ou moins près des extrémités antérieures. L'*enflure*, qui est l'effet des deux premières causes, ne présente rien de dangereux; & comme elle est pour l'ordinaire œdémateuse, on la reconnoît en ce qu'elle cède visiblement & facilement à l'impression du doigt, dont elle conserve quelque temps la trace. Une tumeur à l'ombilic est ce que nous nommons *exomphale*. Il est rare que les *chevaux* qui en sont atteints puissent être de quelque service un peu violent. Ils sont très-sujets aux tranchées.

Des Testicules.

Les *testicules*, nommés aussi *bourses*, ne se montrent pas d'abord dans le poulain; ils demeurent logés dans l'*abdomen*, au-dessus de l'endroit même de l'anneau du muscle grand-oblique (*Voyez* le *Dictionnaire d'anatomie*), jusqu'à ce que l'animal ait atteint l'âge de six ou sept mois; ils descendent ensuite peu à peu, traversent ce même anneau, & tombent enfin dans le *scrotum*, qui s'allonge de même que toutes les parties qui les suspendent, ou qui les contiennent.

Il faut en considérer 1°. le *nombre*, qui est ordinairement de deux. Je ne sais s'il varie dans les *chevaux* comme dans les hommes, qui n'en ont quelquefois qu'un, d'autres fois trois. Si l'on n'en rencontre qu'un, on fera attention s'il n'y a pas au *scrotum*, à la place qu'il devoit remplir, une cicatrice qui annonce qu'il a été extirpé.

2°. Le *volume*. Plus il est considérable, plus certaines personnes font cas de l'animal qu'ils destinent à étalonner, d'autres ne l'en apprécient jamais davantage.

3°. Leur *état*. Ni l'un ni l'autre ne doivent être enflés; les mêmes causes qui produisent l'enflure sous le *ventre*, peuvent donner lieu à celle des *testicules* & du *fourreau*; celle qui provient des efforts faits par l'animal est toujours le plus à redouter.

4°. La *position*. Ils ne doivent pas être trop allongés & pendans, parce qu'ils annoncent non-seulement alors la mollesse de l'animal; mais parce qu'ils sont encore sujets, pendant l'exercice, à être tiraillés & distendus. Ils doivent être relevés & maintenus fermes près du fourreau; on dit alors que le *cheval est bien troussé*.

5°. Le *scrotum* qui en est l'enveloppe extérieure, résultant du prolongement de la peau de l'abdomen, qui d'une part fait en cet endroit une espèce de poche, & de l'autre une espèce de gaîne; la poche constituant le *scrotum*, & la gaîne, ce que nous nommerons le *fourreau*; la peau étant dans ce lieu plus déliée que par-tout ailleurs, ordinairement noire comme celle du fourreau, & totalement dénuée & dégarnie de poils.

L'enflure du *scrotum* reconnoît pour cause, ou un amas d'eau, ou un amas d'air; au premier cas, la maladie est nommée *hydrocèle*, & au second, *pneumatocèle*. La dureté & le gonflement du *testicule*, ou l'engorgement & le gonflement de la peau & des autres membranes qui enveloppent le *testicule*, donnent lieu à une tumeur dure, connue sous le nom de *sarcocèle*. (*Voyez* ces mots.)

Un dépôt d'humeurs, un véritable abscès dans le *scrotum*, ayant le plus souvent pour cause des coups, des contusions & des meurtrissures, forment ce que nous nommons *hernie humorale*. Les suites de cette *hernie*, annoncée par la tension des bourses, par la douleur, par la fièvre, par la dureté & le desséchement des *testicules*, sont ordinairement funestes. On doit savoir encore que les *testicules* se retirent quelquefois, de manière qu'ils se logent entre l'anneau, & sont noués ou invisibles en quelque sorte. Cette violente contraction qui ne peut, ainsi qu'on doit le penser, arriver qu'à des *chevaux* entiers, survient à ceux qui éprouvent de vives douleurs, & dont la maladie consiste principalement dans un grand feu. Elle est très-commune en Italie & dans les pays chauds; l'animal se relève & se couche sans cesse; il s'agite comme s'il étoit furieux, & il succombe bientôt, s'il n'est secouru promptement. Du reste, il ne seroit pas étonnant de trouver des *chevaux* dont les *testicules* ne seroient pas descendus dans le *scrotum*, & qui cependant n'en seroient pas moins habiles à la génération. Nous dirons de plus que l'animal dont il s'agit, & principalement ceux qui sont entiers, ne sont pas exempts d'une érection continuelle & douloureuse, que l'on appelle en eux, comme dans l'homme, du nom de *priapisme*. Une tension, une roideur convulsive semblable, suivie d'un desir immodéré de la jument, n'est autre chose que ce que nous nommons *satyriasis*. Dans un certain relâchement des muscles, il y a *chûte du membre*, &c. &c. (*Voyez* CHUTE DU MEMBRE, HERNIE, RÉTRACTION DES TESTICULES.)

Du Fourreau.

Le *fourreau* résulte, ainsi que je l'ai dit, du prolongement de la peau de l'abdomen qui forme sous le ventre une espèce de gaîne; prolongement qui en glissant sur le gland & sur la verge humaine, peut être mu en avant ou en arrière; mais qui se trouve en partie borné dans le *cheval*, le membre ayant lui-même la liberté de sortir & de rentrer dans le tégu-

ment qui le contient & qui, plus fort & plus épais au lieu où il se trouve limité, présente une espèce de bourrelet qui environne l'orifice servant d'issue à ce même membre ; c'est précisément cette portion que quelques-uns ont nommé le *prépuce* ; elle est toujours dans le même état, soit que le membre soit retiré, soit dans le moment de l'érection.

Son *volume* doit être proportionné à celui du corps ; s'il est petit, peu saillant & en quelque sorte plaqué contre le ventre, on dit que le *cheval est retroussé* ou *à peu de fourreau*. Il doit bien se détacher du ventre ; on dit alors que l'*animal a du dessous*.

Quelquefois le *fourreau* se trouve si fortement resserré, qu'il ne laisse aucun passage au membre pour sortir. Le *cheval* urine alors dans cette partie & sans *dégaîner* ; c'est ce qu'on appelle *pisser dans son fourreau*. Ce resserrement, qui quelquefois est une espèce de *phymosis*, arrive ordinairement dans les vieux *chevaux* ou dans ceux qui sont excédés de fatigues. Quelquefois aussi le *fourreau* est tellement gonflé, qu'il ne permet plus au membre de rentrer, & cet état est comparable à celui d'un homme atteint d'un *paraphymosis*. (*Voyez* ces mots.)

Les tégumens, dans tout l'intérieur de ces parties, sont parsemés d'une multitude de *cryptes folliculeux* du genre des glandes sébacées qu'on nomme dans l'homme *glandes odoriférantes de Tyson* & qui filtrent sans cesse une humeur grasse & onctueuse, propre à les lubréfier & à en entretenir la souplesse ; mais qui seroit très-capable, lorsqu'elle est très-abondante, & par son séjour, d'y susciter une inflammation considérable. Elle peut donner lieu encore par l'âcreté qu'elle contracte quelquefois, sur-tout lorsqu'elle est immédiatement exposée à l'action des sels urineux, comme dans les *chevaux* qui ne dégaînent pas pour uriner, à des porreaux, à des chancres, &c. qui rongent le membre & en nécessitent quelquefois l'amputation. (*Voyez* AMPUTATION DU MEMBRE.) Son accumulation peut s'opposer aussi à la sortie de ce même membre du *fourreau*, occasionner la *strangurie*, la *rétention d'urine*, des *tranchées*, &c. (*Voyez* tous ces mots.) & il est très-important, comme je le ferai voir dans le *Traité d'Hygiène*, de nétoyer exactement cette partie.

On trouve sur ce même bourrelet, du côté du *scrotum*, l'un à côté de l'autre & à environ un demi-pouce de distance, deux *mammellons* ou deux espèces de légères éminences qui en ont la forme & qui ont été regardés comme les mammelles du *cheval*. Au milieu de ces mammelons, on a apperçu quelquefois un orifice très-petit, qui n'est véritablement que celui de quelques glandes sébacées, logées dans ce lieu. Dans un grand nombre de *chevaux*, on n'en rencontre pas la moindre trace.

Du Membre.

On appelle *membre* dans le *cheval*, la partie que dans l'homme on nomme *la verge*. Elle est assez connue, quant à sa situation & à sa figure. Il en est de son volume comme de celui des testicules ; plusieurs préfèrent les étalons qui ont le *membre* très gros, mais il doit être proportionné aux parties qui l'environnent & au corps de l'animal.

Il doit sortir librement du fourreau quand le *cheval* veut uriner ; c'est ce que l'on appelle *dégaîner*. (*Voyez* ce que j'en ai dit en parlant du fourreau.) On observera s'il n'est pas couvert de cette humeur sébacée dont j'ai déjà parlé, ou si elle ne l'a pas affecté au point d'y exciter des ulcères, des fongosités, &c.

L'extrémité antérieure du *membre* est plus volumineuse que le reste de cette partie ; sa forme est arrondie & irrégulièrement platte dans sa partie antérieure ; lorsqu'elle est gonflée, elle forme une espèce de bourrelet, d'environ trois ou quatre travers de doigt de largeur. Cette extrémité antérieure est ce que l'on en appelle *la tête*.

Des Mammelles dans la jument.

Les *mammelles* sont deux corps peu sensibles dans la jument non-pleine, & elles forment dans celle qui porte ou qui allaite, deux éminences très-apparentes.

Il faut en considérer :

1°. La *situation* à la partie antérieure des os pubis & à la partie postérieure & inférieure du ventre, à laquelle elles sont très-adhérentes ; elles occupent le lieu qui, dans le *cheval*, est rempli par le fourreau & par le membre. On ignore les raisons de cette position constante dans la jument, dans d'autres solipèdes, comme l'ânesse, & dans les animaux qui ruminent, tels que la vache, la chèvre, la brebis, la biche, &c. Si ces corps eussent été situés sur la poitrine de la jument, comme ils le sont sur celle de la femelle de l'éléphant, de la chèvre de Lybie, de la femelle du singe, &c., ils n'auroient pas été moins à la portée du poulain ; mais la femelle de l'éléphant suce elle-même son lait par le moyen de sa trompe pour le conduire ensuite dans la bouche de l'animal qu'elle doit nourrir ; celle du singe porte son petit sur ses épaules, à la manière des négresses, ou dans ses bras, comme nos femmes ; elle le prend entre ses pattes, lorsqu'elle veut l'allaiter, & lui présente le téton à-peu-près comme la nourrice le présente à l'enfant ; or, c'en est assez pour que la position de leurs *mammelles* sur la poitrine cesse d'être équivoque ; mais au défaut de particularités aussi frappantes dans la jument & dans les autres femelles dont nous venons de parler, nous devons nous en tenir au fait dont l'inspection dépose, ne pas tenter d'aller plus loin, & éviter de nous livrer à cette sorte de divination qui n'est que trop souvent l'écueil du naturaliste & l'opprobre du philosophe.

2°. Le *nombre*, moindre que dans les multipares & dans les fissipèdes ; tels, par exemple, que la lionne, l'ourse, la chatte, la chienne, la souris, la panthère, l'écureuil, &c., en qui deux *mammelles* seulement auroient été insuffisantes, attendu qu'elles allaitent à-la-fois plusieurs petits, & qu'elles sont obligées de se coucher à cet effet, parce que leurs productions ne sauroient se tenir debout dès leur naissance; aussi ces parties ne sont-elles pas inguinables en elles, comme dans la jument; la nature les a multipliées & en a mis un double rang le long du ventre; sans cette précaution, ces mêmes productions, leurs mères étant couchées, n'auroient pu que très-difficilement saisir le mammelon pour prendre leur nourriture. Il n'en est que deux dans la cavale.

3°. La *forme*, applatie dans la jument qui n'allaite point & qui ne porte pas, & qui, dans la jument pleine, & qui nourrit, où dont le poulain vient d'être sevré nouvellement, se trouve allongée & plus volumineuse, selon la quantité plus ou moins graude du lait qu'elles contiennent. Il est à craindre que le reflux de cette liqueur, dans la masse, n'occasionne dans la jument, vendue immédiatement après avoir mis bas, une foule de maladies chroniques, d'autant plus rebelles, que la cause en est souvent ignorée ou méconnue. Ces effets sont d'autaut plus prompts, que les maquignons se sont hâtés de faire disparoître le lait en appliquant sur ces parties des astringens & des restreinctifs très-actifs.

Des Flancs.

1°. Leur *ampleur*. Ils doivent être pleins à l'égal du *ventre* & des *côtes*. Des *flancs creux* sont nommés *flancs retroussés*, *flancs coupés*. Les *chevaux*, dans lesquels cette imperfection existe, ne sont pas propres à un grand travail. Pour l'ordinaire, ils ont les *côtes serrées*, ou ils souffrent des *pieds*, des *jarrets*, ou ils ont une ardeur extrême ; enfin, ils n'ont jamais assez de *corps*, ou ils le perdent aisément.

2°. Leurs *mouvemens*, qui ne doivent être ni trop lents, ni trop vifs, ni inégaux. On doit, sur-tout à l'égard des vieux *chevaux*, prendre garde qu'il n'y ait *altération* dans cette partie, c'est-à-dire, que les *mouvemens* n'en soient plus *précipités* qu'ils ne doivent l'être. De tels *mouvemens* dénotent souvent la fievre dans les *chevaux* de tous les âges ; mais si dans les *chevaux* âgés ils sont accompagnés d'une toux sèche & fréquente, la *pousse* doit être à appréhender ; un signe univoque de cette maladie est l'*action redoublée* du *flanc* ; *action* qu'il importe très-fort de considérer attentivement. La *respiration* suppose deux *mouvemens*, celui par lequel l'animal *inspire* ou attire l'air, & celui par lequel il *expire* & le chasse. Ces deux actions une fois connues, il nous suffira de dire ici que le mouvement dont il s'agit, a lieu dans l'*expiration*. Elle est en effet entrecoupée par une nouvelle *inspiration* ; l'animal en *inspirant*, n'ayant pu prendre une suffisante quantité d'air, attendu l'état vicié de ses poumons, & c'est cette *expiration* entrecoupée par une nouvelle *inspiration* qui forme le mouvement redoublé dont nous parlons. (*Voyez* POUSSE.)

L'*altération du flanc* dans de jeunes *chevaux* exige de grands ménagemens ; la mauvaise nourriture, un grand feu, un travail excessif & forcé l'occasionnent. Du reste, la *pousse* ne se montre que rarement dans les *chevaux* au-dessous de six, sept à huit années, à moins qu'elle ne provienne, ou de l'étalon, ou de la mère, & qu'elle ne soit dès-lors une maladie héréditaire. (*Voyez* ALTÉRATION DU FLANC, POUSSE.)

Dans la *courbature*, l'*altération* du *flanc* est telle que le *mouvement rédoublé*, apperçu dans la *pousse*, subsiste ; mais ici, la difficulté de respirer est très-violente ; l'animal ne peut se tenir couché. Cette maladie, jointe à d'autres maux, telles que la *fourbure*, la *gras-fondure*, la *fortraiture*, est très-aiguë & très-dangereuse. (*Voyez* ces maladies à leurs articles.)

La *fortraiture* est souvent une suite de la *courbature*. Le *cheval fortrait* est *étroit de boyau*. Il est dans les muscles qui garnissent ses *flancs* une telle contraction, qu'ils se montrent comme deux cordes extrêmement tendues depuis le *fourreau* jusqu'au lieu où portent les sangles de la selle, & même le long des *côtes*. Le *flanc* est doulouteux, le poil paroît mal teint & très-hérissé en cet endroit.

Nous ajouterons ici qu'il est des *chevaux souffleurs* & des *chevaux gros d'haleine*. Le *flanc* des uns & des autres n'est point agité au-delà de ce qu'il doit l'être naturellement, après que l'animal a couru ; mais ils *soufflent* extraordinairement & fournissent presqu'autant, non dans des courses violentes, mais dans un travail ordinaire, que s'ils n'avoient pas cette incommodité. Les *chevaux gros d'haleine soufflent* moins que les *chevaux souffleurs*. Il en est sur-tout parmi ceux-ci, qui en travaillant font entendre un râlement désagréable, & en général, ces sortes de *chevaux* fatiguent ceux qui en font usage. Nous avons déjà dit qu'on les appelloit *cornards* ou *siffleurs*. (*Voyez* ces mots.)

Des beautés & des défauts de l'Arrière-main.

De la Croupe.

Nous avons dit que la *croupe* s'étend depuis la terminaison des *reins* jusqu'au haut de la queue. La *largeur* dépend de la distance & de l'éloignement proportionné des os iléon, c'est-à-dire, des os qui forment les hanches. Cette partie doit être arrondie & être divisée par une espèce de canal règnant dans son milieu, & qui est une suite de celui dont nous avons fait mention, en parlant de ce que l'on appelle *reins doubles*.

Toute *croupe coupée*, ou *avalée*, ou *tranchante*, est défectueuse.

On appelle *croupe coupée*, celle qui, regardée de profil, paroît étroite & ne pas avoir sa rondeur & son étendue; *croupe avalée*, celle qui tombe trop tôt, & dès-lors l'origine de la queue est plus basse qu'elle ne doit l'être pour être bien placée; *croupe tranchante*, celle d'un *cheval* dont les cuisses sont très-applaties; telle est celle qui est ordinaire dans les *mulets* & assez commune dans les *chevaux* d'Espagne. Cette imperfection au surplus ne déplaît qu'à la vue, & elle est très-souvent réparée dans ceux-ci par leur vigueur, la force de leurs *reins* & la beauté de l'action & du jeu de l'*arrière-main*.

Des Hanches.

On doit considérer dans les *hanches* proprement dites & résultant des os iléon les plus considérables des os du bassin,

Leurs *proportions* avec les autres parties du corps de l'animal. Sont-elles courtes? sont-elles trop longues? elles sont évidemment défectueuses. Dans les *hanches courtes*, l'arrière-main a toujours peu de jeu; aussi les *chevaux*, conformés ainsi, sont-ils très-difficiles à résoudre à un certain ensemble, exprimé communément par le terme d'*asseoir*; terme dont la véritable signification entendue par très-peu de personnes, en a imposé au point que les *jarrets* d'une foule de *chevaux* sont chaque jour sacrifiés d'après la fausse idée qu'on y attache. Quoi qu'il en soit, on doit penser que dans le cas du trop peu d'étendue des parties dont il s'agit, l'animal est d'autant plus éloigné du point d'union, qu'elle dépendroit totalement ici de la courbure dès-lors forcée des vertèbres lombaires, & si les *reins* n'avoient pas assez de longueur, cet éloignement seroit encore plus considérable, à raison de cette complictrion. Le derrière du *cheval*, en qui cette imperfection réside, est toujours roide; il ne travaille que des *jarrets*, qui situés perpendiculairement, relèvent sa *croupe* & son *arrière-main*, qu'il lui est comme impossible de plier; or, nul mouvement n'est liant, s'il n'est produit par l'accord de toutes les parties combinées qui doivent être mues. L'inconvénient qui suit la *trop grande longueur* des *hanches* est sensible. Dans tout mouvement de progression de l'animal, il y a constamment une flexion plus ou moins grande, non-seulement de toutes les portions articulées de l'*arrière-main*, mais encore des vertèbres des lombes. C'est dans la force & dans la souplesse de ces vertèbres que consiste principalement l'action & la beauté des mouvemens du derrière; car le *cheval* ne peut se baisser & se plier, pour amener ses *pieds* sous lui & près de son centre de gravité, que la courbure & la flexion des vertèbres ne soient apparentes: or, si les *hanches* ont trop de *longueur*, il est aisé de concevoir que, vu leur étendue & le pli des vertèbres & des autres articulations, ces mêmes *pieds* de derrière outre-passeront à chaque pas dans leur portée la piste ou la foulée des *pieds* de devant, ils avanceront au-delà du centre de gravité même, & l'animal n'étant pas dans son degré de stabilité & de force, se montrera & sera nécessairement foible. Le défaut de ces sortes de *chevaux* est moindre, quand ils ont à monter des montagnes; l'élévation du terrein s'opposant au port de leurs *pieds* trop en avant, & la facilité naturelle qu'ils ont à s'*asseoir*, faisant qu'ils percutent aisément, & que le devant en eux est pour lors chassé & relevé avec plus de véhémence; mais ils souffrent infiniment, quand il s'agit de descendre, non par la peine qu'ils ont à plier les *jarrets*, mais parce qu'ils sont à tout moment prêts à s'acculer.

La saillie considérable des os iléon dans le *cheval* gras & en bon état, forme ce qu'on appelle des *hanches hautes*, & l'animal alors est réputé *cornu*. Cette difformité n'est désagréable qu'à la vue. Quant aux efforts dont on a cru les *hanches* susceptibles, il est aisé de revenir de cette erreur, en considérant dans le *cheval* ou même dans le poulain un peu avancé en âge, l'union intime des os pairs qui forment le bassin; union qui est telle, que non-seulement elle a lieu dans les os d'un même côté, mais encore dans ceux du côté opposé; en sorte que ces mêmes os n'en constituent, pour ainsi dire, qu'un seul. Il arrive aussi quelquefois que l'un des iléons semble plus bas que l'autre; dès-lors les *hanches* paroissent inégales, & l'on dit que le *cheval* est *épointé* ou *éhanché*. Cet évènement, lorsqu'il est accidentel & non un vice naturel de conformation, ne prouve pas le dérangement des os; il peut être la suite d'un coup, d'un heurt qui y aura occasionné une dépression & un affaissement; ce qui est encore plus facile dans le poulain en qui ces os sont moins compactes.

Des Cuisses.

Nous entendons parler ici sous le terme de *cuisse*, de cette partie jusqu'à présent confondue avec ce que nous avons nommé, & ce que l'on doit appeller proprement les *hanches*. Elle est formée, ainsi que nous l'avons dit, par le fémur.

La *conformation* doit suivre & accompagner la rondeur des *hanches*; est-elle applatie? elle rend, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la *croupe tranchante*. Une *chûte*, un *écart* qui le plus communément a lieu en dehors, sont les causes de ce que nous appellons *effort*, & cet *effort* qui doit être regardé comme un *effort* de la *cuisse*, & non comme un *effort* de la *hanche*, est plus ou moins violent, selon le degré d'extension des ligamens de cette articulation. L'animal boîte alors plus ou moins bas, il baisse la *hanche* en cheminant, il traîne toute la partie affectée. En ce qui concerne la *luxation* de la *cuisse*, elle paroît être extrêmement difficile à quiconque réfléchit sur le nombre & la force des muscles & des ligamens qui entourent cet article & sur la profon-

deur de la cavité cotyloïde qui reçoit preſque toute la tête du fémur.

Des Feſſes.

Les *feſſes* s'étendent poſtérieurement depuis la queue juſqu'au pli que forme la jambe au-deſſus du jarret, à l'oppoſite du graſſet; elles doivent être pleines, rondes & proportionnées à la forme de la *croupe*, des *hanches* & des *cuiſſes*.

Des Jambes.

Nous nommons du nom de *jambes* la partie que l'on a juſqu'à préſent très-improprement appellée du nom de *cuiſſes*, & de même que le fémur forme celle-ci, le tibia forme l'autre.

On en conſidèrera : 1°. La *longueur* qui doit être proportionnée.

2°. Le *volume*, qui doit être en raiſon de celui des *hanches* & de la *cuiſſe*; ſi cette partie eſt trop longue, sèche & peu fournie, elle pèche contre la beauté. Cette imperfection fait paroître le train de derrière ſerré; elle annonce toujours la foibleſſe de l'animal. La *jambe* doit donc être proportionnément charnue; le *cheval* en qui elle n'eſt point telle, eſt dit *mal gigoté*, ſur-tout ſi le dehors en eſt maigre & le derrière tranchant.

Quant aux *tendons* ou à la corde tendineuſe, ſupérieure à la tête ou à la pointe du *jarret*, ſi elle a ſouffert, ou d'un coup, ou d'une extenſion violente, il y a engorgement, douleur dans la partie, difficulté & ſouvent impuiſſance de mouvement.

Du Graſſet.

Le *graſſet*, ou plutôt la *rotule*, n'eſt point, ainſi que nous l'avons dit, articulée avec les os qu'elle recouvre. Elle roule, elle gliſſe, elle eſt vacillante, & fait ſur l'éminence antérieure de l'extrémité du fémur l'office de poulie. Elle n'eſt aſſujettie que par les tendons des muſcles extenſeurs de la *jambe*. Lors de leur contraction, elle gliſſe ſur la partie inférieure du fémur; elle les éloigne du centre de mouvement, & elle donne dès-lors & ainſi plus de force à leur action. Un mouvement particulier & extraordinaire peut avoir fait ſouffrir une extenſion aux fibres des ligamens capſulaires ou latéraux, ou aux fibres même des muſcles & des tendons dont nous venons de parler, & alors on dit que le *cheval* boîte du *graſſet*. On peut s'en aſſurer, en obſervant dans l'animal qui chemine le peu de mouvement de cette partie, la contrainte dans laquelle il eſt de la porter en dehors, & enfin, le *traînement* & la lenteur de celles qui lui ſont inférieures.

Des Jarrets.

Les *jarrets* exigent l'attention la plus ſérieuſe; quelques légers en effet qu'en ſoient les défauts, ils ſont toujours très-nuiſibles. Le mouvement progreſſif de l'animal n'eſt opéré que par la voie de la percuſſion; la machine ne peut être mue & portée en avant, qu'autant que les parties de l'arrière-main chaſſant continuellement celles de devant, l'y déterminent; or, toute imperfection qui tendra à les affoiblir, & principalement à diminuer la force & le jeu du *jarret*, qui d'ailleurs, par ſa propre ſtructure, eſt toujours plus fortement & plus vivement occupé que les autres parties, ne ſera jamais raiſonnablement enviſagée comme médiocre & d'une petite conſéquence.

Il importe d'examiner attentivement dans les *jarrets* : 1°. Le *volume* qui doit être proportionné au tout dont il fait une portion. De petits *jarrets* ſont toujours foibles.

2°. La *forme* : ils doivent être larges & plats.

3°. La *force* : des *jarrets* qui tournent, qui balancent, qui ſe jettent en dedans quand l'animal chemine, ſont ce que nous appellons des *jarrets mous*. Il eſt des *chevaux* qui en cheminant, portent auſſi les *jarrets* en dehors; ni les uns, ni les autres ne peuvent être facilement unis, parce que dès que cette partie eſt hors de la ligne, cette fauſſe direction la met hors d'état de ſuffire au poids même de l'animal.

4°. La *diſtance de l'un à l'autre* : des *jarrets ſerrés* & dont la pointe ou la tête eſt très-rapprochée ou ſe touche, conſtituent les *chevaux* que nous nommons *jartés* ou *crochus*, ou *clos du derrière*. Ils ne peuvent s'aſſeoir que très-difficilement; à la moindre deſcente, leurs *jarrets* ſe lient, s'entreprennent l'un & l'autre, & le derrière en eux ne peut avoir aucune force.

5°. Le *pli* : quand il eſt trop conſidérable, & que la flexion de cette partie eſt telle naturellement, que dans le repos, le canon ſe trouve fort en avant & ſous l'animal, nous diſons que les *jarrets* ſont *coudés*, & il en réſulte une ſeconde eſpèce de *chevaux crochus*. La courbure extrême de ceux-ci met l'animal hors d'état de mouvoir la partie avec aiſance. L'un & l'autre de ſes *pieds* ſont trop près du centre de gravité ou du point milieu du quadrilatéral formé par ſes quatre *jambes*, & pour peu que le derrière ſoit chaſſé, ils outrepaſſent ce point de manière que le *cheval*, ainſi conformé, ne peut conſerver le juſte équilibre d'où dépend la meſure & la facilité de ſon action. Telle eſt la ſource de la foibleſſe commune à ces ſortes de *chevaux*, & le vice eſt bien plus grand ſi par une erreur de la nature il ſe trouve joint à celui des *reins* trop longs, des *hanches* trop étendues, &c. &c.

6°. La *ſubſtance*, qui doit être sèche & bien *évidée* :

des *jarrets charnus*, des *jarrets pleins* ou *gras*, sont toujours chargés d'humeurs, & sujets, par conséquent, à une multitude de maux.

Ces maux, outre les engorgemens & les enflures qu'un travail excessif & indiscret peut y produire, & que dans les jeunes *chevaux*, l'attention & le repos peuvent garantir, sont :

1°. Les *capelets* ou *passe-campane* : on nomme ainsi une tumeur mouvante & plus ou moins volumineuse, qui n'intéresse que le corps de la peau, & qui se montre sur la tête ou sur la pointe des *jarrets*. Elle ne préjudicie pas absolument à l'animal ; mais si elle accroît en grosseur & en consistance, elle peut gêner le mouvement des parties sur lesquelles elle est placée : le trop grand travail, un frottement de cette partie contre quelques corps durs, une gourme à *jetter* ou mal *jettée* en sont les causes ordinaires.

2°. Les *solandres* : on appelle de ce nom dans l'extrémité postérieure, ce que l'on nomme *malandres* dans les extrémités antérieures. Les *solandres* arrivent au pli du *jarret* comme les *malandres* au pli du *genou* ; quand elles sont transversales, on les appelle *rapes*. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

3°. Les *vessigons* : une extension violente, un travail forcé, des contusions, des coups, la propre viscosité de la limphe, l'obstruction des vaisseaux, &c. &c. occasionnent le plus souvent cette maladie, qui consiste en une tumeur molle, indolente & d'un volume plus ou moins considérable. Sa situation est précisément entre la corde tendineuse qui passe sur la pointe du *jarret* & la partie inférieure & latérale du tibia. Elle n'est visible que lorsque le *cheval* porte & s'appuie sur l'extrémité qui en est affectée. Dans le moment de la flexion, elle disparoît & s'efface ; aussi les maquignons ont-ils le plus grand soin de ne pas permettre à l'animal qui en est atteint, un instant de repos sur la partie viciée. Quelquefois cette tumeur est double, c'est-à-dire, qu'il en est une au-dedans & l'autre au-dehors du *jarret* ; c'est ce que nous nommons des *vessigons chevillés*. Ce mal ne donne pas toujours lieu à la claudication ; mais il augmente en vieillissant, la tumeur durcit, elle empêche l'animal de mouvoir avec facilité le *jarret*, par la gêne qu'elle cause aux ligamens & aux tendons, dont quelquefois aussi elle occupe la gaîne.

4°. La *varice* : on entend par ce mot de *varice* une dilatation arrivant dans l'animal plus fréquemment à la veine saphène, dans son passage à la partie latérale interne du *jarret* ; on assigne ordinairement cette situation à cette maladie. La dilatation a lieu plus souvent en cet endroit, attendu l'action violente & les grands efforts auxquels cette partie se trouve obligée. Elle peut s'effectuer aussi dans d'autres vaisseaux du même genre, sur-tout si le sang étant trop épais, s'arrête dans une ramification veineuse quelconque. Le défaut de circulation empêchant le sang qui suit immédiatement celui qui est arrêté, de passer & de suivre son cours, & ce sang qui séjourne étant continuellement poussé par celui qui survient, forcera incontestablement le vaisseau & le dilatera. On reconnoît la *varice* à l'inspection & au gonflement de la veine, en appuyant un doigt sur le lieu même où l'on observe la dilatation ou la tumeur, on la fait disparoître sur le champ, parce que la pression détermine le sang le long du vaisseau. Elle reparoît & se montre de nouveau aussi-tôt que cette pression cesse. Au surplus, lorsque la dilatation est excessive, elle est accompagnée de douleur. Quelquefois il y a dilatation & relâchement des ligamens capsulaires de l'article ; mais cet accident est particulier, & ne tient en aucune façon de ce qu'on appelle proprement *varice*.

5°. La *courbe* qui est une tumeur ou un gonflement du tibia même, à sa partie inférieure & interne. Elle occupe conséquemment celle des apophyses condyloïdes qui est de ce même côté. Sa forme est oblongue ; elle est plus étroite à sa partie supérieure & à son origine qu'à sa partie inférieure. L'augmentation insensible du gonflement ne peut que gêner l'article, & intercepter peu-à-peu le mouvement. (*Voy.* au mot ANCHYLOSE *l'histoire d'une courbe très-considérable.*)

6°. Les *éparvins*, malheureusement trop communs.

On en a distingué de trois sortes : l'*éparvin sec*, l'*éparvin de bœuf*, l'*éparvin calleux*.

On a désigné par le nom d'*éparvin sec*, une maladie dont l'effet est de susciter une flexion convulsive & précipitée de la jambe qui en est attaquée au moment où elle se meut. Ce mouvement irrégulier est exprimé par le terme de *harper*. Il est très-visible dès les premiers pas que fait le *cheval*, & jusqu'à ce qu'il soit échauffé ; car alors on ne l'apperçoit que très-foiblement, à moins que la maladie ne soit parvenue à un certain période ; en ce cas, l'animal *harpe* toujours. Un *cheval crochu*, avec ce défaut, seroit totalement incapable de service. On n'a pas rejetté dans les manèges ceux, dans les deux jambes desquels il se rencontre également, parce qu'au moyen de ces prétendus *éparvins*, leurs courbettes en ont paru plus trides & les battues plus sonores ; mais tout air & toute allure dont on asseoira la beauté & la justesse sur un défaut même des parties, paroîtra toujours vicieuse à des yeux instruits. Ce mal, au surplus, qui n'existe point dans le *jarret*, mais dans les muscles même qui servent aux mouvemens de flexion ou dans les nerfs qui y aboutissent, n'occasionne point la claudication. Si le *cheval* boîte au bout d'un certain temps, c'est qu'il survient au *jarret* fatigué par la continuité de l'action forcée qui résulte de la flexion

flexion convulsive dont il s'agit, quelqu'autre maladie.

L'*éparvin de bœuf* est une tumeur humorale qui occupe dans le bœuf presque toute la portion de la partie latérale interne du *jarret*. Elle est produite dans cet animal par des humeurs lymphatiques, arrêtées dans les ligamens de l'articulation. Elle est molle dans son origine, mais elle s'endurcit par le séjour de l'humeur qui l'occasionne & qui devient insensiblement plâtreuse. On ne peut pas nier la possibilité de l'existence d'une pareille tumeur dans les *jarrets* du *cheval*; mais s'il s'en trouve affecté, elle est d'une nature qui n'a rien de particulier à cette partie, & elle pourroit également se montrer sur toutes les autres. Ainsi nous dirons que la seule tumeur qui doit véritablement être regardée dans cet animal, comme *éparvin*, est celle qui est *osseuse*, & dont le siège est dans l'os même. Elle n'est qu'un gonflement survenu à la portion du canon; que les anciens nommoient *éparvin*, c'est-à-dire, à la partie latérale interne & supérieure de ce même os. Ce gonflement est produit par les mêmes causes que la *courbe*.

7°. Le *jardon*, & suivant quelques auteurs, la *jarde*; c'est une tumeur ou un gonflement à la partie latérale externe & supérieure du canon. Elle est dure, du même genre & du même caractère que la *courbe* & l'*éparvin*; les suites n'en sont pas moins funestes (1).

8°. Les *cercles*, ou plutôt le gonflement de toutes les parties qui environnent & qui *ceignent* la partie dont il s'agit. Des coups, des efforts, une hydropisie de l'article, &c. &c. peuvent y donner lieu, & très-souvent ils dégénèrent en une *anchylôse vraie*, & les os étant soudés, il y a perte totale de mouvement dans le *jarret*. (*Voyez* ANCHYLOSE.)

Quoi qu'il en soit, tous ces maux différens, connus jusqu'à présent plutôt par le siège qu'ils occupent que par leur caractère & par leurs causes, survenant à une partie chargée des plus grands efforts à faire sont toujours fort à craindre, sans parler de ceux auxquels elle peut être sujette, conséquemment à ces mêmes efforts, & qui n'ont point reçu de dénominations propres & particulières.

---

(1) *M. Lafosse* dit que le *jardon* est une tumeur assez souvent phlegmoneuse, qui s'étend depuis la partie postérieure & inférieure du *jarret* jusqu'à la partie supérieure & postérieure du canon, sur le tendon fléchisseur du pied; que le jardon ne s'ossifie pas & qu'il n'y a nul rapport entre cette maladie, l'éparvin & la courbe; & il reproche à *M. Bourgelat* de s'être trompé sur la nature de cette maladie; mais *M. Bourgelat* est de l'avis de tous les hippiatres; & *M. Lafosse* est seul du sien. (*Note de* M. HUZARD.)

Du Canon ou des extrémités postérieures & inférieures.

Nous avons déjà compris dans l'extrémité postérieure toutes les parties dont elle est formée, & qui doivent répondre au corps de l'animal & aux parties qui constituent les extrémités antérieures, soit par leur largeur, soit par leur longueur, soit par leur épaisseur.

Nous avons donc à examiner: 1°. Le *canon*, sujet aux mêmes infirmités que celui des jambes de devant, c'est-à-dire, à des *suros simples*, à des *suros chevillés*, à des *suros près des tendons*, à des *suros près de l'articulation*, à des *osselets*, à des *fusées*.

2°. Le *tendon* qui peut être *failli*, qui peut avoir été *féru*, qui doit être comme celui de l'extrémité antérieure, ferme, détaché de l'os, sans enflure, &c. & qui peut être affecté, dans sa longueur, d'une *gale crustacée* & quelquefois *coulante*, que nous désignons par le terme d'*arrêtes* ou *queue de rat*, soit qu'il n'y ait pas d'écoulement de matière, soit que les croûtes en soient humides ou visqueuses. Ce mal n'arrive aux jambes de devant que dans les *chevaux* épais, chargés d'humeurs, & dont les extrémités sont garnies d'une grande quantité de poils. Quelques auteurs l'ont fait connoître par le nom de *grappes*. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

3°. Les *boulets*. Ils ne sont pas exempts de *molettes*. Au contraire, elles sont ici beaucoup plus communément sur le *tendon*, & elles acquièrent plus fréquemment de la dureté. On y rencontre aussi des *osselets*, des marques d'*entretaillure*, des *entorses*, des *luxations* plus dangereuses que dans les *boulets* de devant, à raison du travail de ceux dont nous parlons, & de l'affluence plus considérable des humeurs.

Un vice intérieur, des coups sur le *tendon*, des meurtrissures, donnent souvent lieu à une tumeur, connue sous le nom impropre de *javart nerveux* du *boulet*. On a compté trois autres espèces de *javart*; le *javart simple* qui se montre particulièrement & le plus souvent sur le derrière du *pâturon*; le *cheval* en boîte, mais les suites n'en sont point à craindre; un second *javart*, aussi improprement dit *javart nerveux*, qui a son siège à l'intérieur ou à l'extérieur du *pâturon*, sur un des tendons de cette partie, & qui répond à ce que l'on nomme *panaris* dans l'homme; enfin, le *javart encorné*, situé près de la *couronne*, au-dessus d'un des *quartiers*, plus souvent sur celui de *dedans* que sur celui de *dehors*; il peut, ainsi que l'*atteinte encornée*, occasionner de vrais ravages dans l'intérieur du *pied*. Toutes ces tumeurs sont au surplus dans le *cheval* les mêmes que celles que nous appelons *furoncles* dans l'homme.

Nous ne devons pas oublier cette humeur puante,

cette ſanie, qui ſans ulcérer les parties, ſuinte d'abord à travers les pores, & que nous nommons *eaux aux jambes.* Dans le principe, elle ſe montre aux *pâturons* ; à meſure de ſes progrès, elle s'étend en montant juſqu'au *boulet* & même juſqu'au milieu du *canon*, & elle cauſe l'enflure totale de l'extrémité.

Quant à ce que l'on appelle *porreaux*, ils ſe préſentent comme des eſpèces de verrues qui viennent également ſur les *boulets* & ſur les *pâturons.* Ils ſe propagent quelquefois juſques ſur le *canon*, d'autres fois juſques ſur la *fourchette* ; leur multiplicité eſt plus dangereuſe que leur volume. Souvent ils reparoiſſent après avoir été détruits ; ſouvent auſſi le poil tombe tout autour & les laiſſe à découvert ; il y a de la difficulté à les guérir radicalement.

En ce qui concerne les *mules traverſines*, appellées par quelques-uns *mules traverſières*, on donne ce nom à des eſpèces de *crevaſſes*, d'où ſuinte une féroſité fétide, & qui ſont ſituées ſur le derrière du *boulet.* Celles qui deſcendant dans le *pâturon*, paroiſſent affecter les *tendons*, ont été dites par corruption *mules nerveuſes.* Les unes & les autres ſont toujours douloureuſes & ne ſe guériſſent pas facilement, attendu que l'animal en marchant meut, étend & plie ſucceſſivement l'articulation ; ce qui les ouvre, les referme & les irrite ſans ceſſe. (*Voyez*, pour tous ces maux, EAUX AUX JAMBES.)

4°. Le *pâturon.* Cette partie peut de même que celle du devant être trop longue ou trop courte, & le *cheval long-jointé* ou *court-jointé* de l'extrémité antérieure, l'eſt ordinairement du derrière. Le premier de ces défauts eſt ſuivi des inconvéniens dont nous avons déjà parlé. Le ſecond conduit le *cheval* à être *droit ſur ſes membres* & à devenir, avec le temps, *juché* ou *rampin* ; alors le *boulet* ſe porte tellement en avant, que l'animal marche & repoſe ſur la *pince.* Les mulets ſont extrêmement ſujets à être *rampins* ; quelques-uns, au lieu de mettre ce terme en uſage, diſent, pour exprimer la dernière de ces imperfections, que l'animal eſt *pinçard.*

Le *pâturon* eſt encore ici ſujet aux *formes*, aux *luxations*, à des *atteintes* de trois eſpèces, à des *crevaſſes* qui en attaquent le pli, à l'ulcère nommée *crapaudine.* Il en eſt un d'un autre genre que ce dernier, qui porte le même nom, & qui provenant de cauſes internes, eſt infiniment plus dangereux. Il eſt ſitué comme l'autre ſur le devant du *pâturon*, directement au-deſſus de la *couronne.* Il commence par une eſpèce de gale d'environ un pouce de diamètre ; le poil tombe, la matière qui en découle eſt extrêmement fétide, & quelquefois ſi âcre & ſi corroſive, qu'elle provoque la chûte du *ſabot.* Les *chevaux* chargés de poils & d'humeurs, qui travaillent dans la boue, en ſont plutôt atteints que des *chevaux* fins. Cet ulcère donne lieu à des *ſoies* ou *pieds de bœuf.* (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

Tout *cheval* qui ſe prend de manière ou d'autre dans la longe ou dans les cordes de ſon licol, & qui s'eſt meurtri ou écorché le pli du *pâturon*, eſt dit s'être *pris dans ſa longe* ou *enchevêtré*, du mot de *chevêtre*, qui ſignifioit anciennement licol.

5°. La *couronne.* L'enflure de cette partie, le hériſſement de ſes poils, une craſſe farineuſe, une humeur fétide ſuintant de cette partie, ſont des ſymptômes aſſurés de la maladie à laquelle on a donné le nom de *peignes.* Les *peignes* ſans ſuintement ſont nommés *peignes ſecs.* Les *peignes* avec écoulement ſont nommés *peignes humides.* Il eſt encore une autre maladie ſemblable à celle-ci, qui ſe manifeſte par de petites *crevaſſes* autour de la *couronne*, & que l'on connoît ſous la dénomination de *mal d'âne* ; l'animal en boîte continuellement, & il eſt à craindre que la démangeaiſon ne l'incite à y porter la dent ; ce qui pourroit lui occaſionner, non-ſeulement un dégoût, mais une eſpèce de *dartre* & des ulcères à la langue & aux autres parties de la *bouche.* (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

6°. Les *pieds.* L'ongle doit être ici comme celui des *pieds* antérieurs, les poſtérieurs étant néanmoins ſujets à moins d'infirmités qu'eux, parce qu'ils ſont continuellement humectés. Ils ſont auſſi en proie à des *ſoies*, ſur-tout dans les *chevaux rampins* ; on y découvre encore des *crapauds*, des *ceriſes*, des *teignes*, la *pourriture de la fourchette*, &c. & l'*étonnement du ſabot* eſt en eux très-fréquent, ſur-tout eu égard à des *chevaux* enclins à ruer. (*Voy.* PIED.)

De la Queue.

On conſidèrera dans la *queue* : 1°. Sa *poſition.* Elle ne doit être ni trop haute, ni trop baſſe ; quand elle eſt trop élevée, la *croupe* paroît pointue ; quand elle eſt trop baſſe, la difformité eſt viſible, mais nous ne dirons pas qu'elle annonce alors, comme on l'a prétendu, la foibleſſe des *reins* de l'animal.

2°. Le *tronçon* qui doit être d'un certain volume, ferme & fourni de crins. Une *queue* qui en eſt dégarnie, eſt appellée *queue de rat.* Une eſpèce de dartre qui cauſe de grandes démangeaiſons, les ronge quelquefois ; ſouvent auſſi ces démangeaiſons proviennent des faux crins qui croiſſent ſur le *tronçon*, & qui ſont extrêmement gros, courts & crépus ; car nous voyons qu'elles ceſſent, lorſqu'ils ont été arrachés. (*Voyez* ALOPÉCIE.)

3°. Le *port*, l'animal devant la porter horizontalement ; c'eſt ce que nous exprimons, en diſant qu'il la *porte en trompe.* (*Voyez* AMPUTATION DE LA QUEUE.)

De l'Anus ou du Fondement.

L'*anus* eſt placé immédiatement ſous la queue, dans un enfoncement formé par la ſaillie de cette

partie & des cuiſſes. Il doit être exactement fermé & préſenter dans l'enfoncement une éminence ferme & ſaillante ; lorſqu'il eſt ouvert ou béant, c'eſt ordinairement un ſigne que l'animal vient d'eſſuyer quelques maladies aiguës, ou quelques grands travaux, ou enfin, qu'il eſt foible & épuiſé ; les vieux *chevaux*, ceux qui ſe vident, & dans leſquels la digeſtion ſe fait mal, ſont aſſez ſujets à ce défaut. (*Voy.* ALIMENS.)

On trouve quelquefois autour de cette partie de petits vers ronds & courts qui y ſont fortement attachés ; ce ſont des *oeſtres*. (*Voyez* VERS.) On peut préſumer alors que l'eſtomac de l'animal en contient une plus ou moins grande quantité & qu'il ſera affecté plus ou moins promptement de quelques-unes des maladies qui accompagnent ou qui ſuivent ordinairement la préſence de ces hôtes meurtriers.

On obſervera encore ſi cette partie n'eſt pas affectée d'*hémorrhoïdes* ou de tumeurs plus ou moins multipliées & noirâtres, ſemblables à des grappes de raiſin, dont l'ouverture naturelle ou accidentelle laiſſe, preſque toujours, une fiſtule plus ou moins difficile à guérir.

Quelquefois auſſi on remarque ſur l'un des côtés ou à la partie ſupérieure de l'*anus*, une plaie fiſtuleuſe qui répond dans l'inteſtin rectum ; & dans laquelle eſt paſſé un corps étranger, comme un ſeton ; cette ouverture qu'on appelle *roſſignol*, eſt pratiquée dans le cas de *la pouſſe* ; & comme, lorſque l'animal, affecté de cette maladie, touſſe, il fait entendre en même temps, par la ſuite des efforts de la toux, un bruit plus ou moins fort par l'*anus*, on a prétendu que cette ouverture artificielle facilitoit l'abord & la ſortie de l'air des poumons, comme s'il pouvoit y avoir quelque communication entre ces parties, & que l'animal en étoit ſoulagé. (*Voyez* ROSSIGNOL, FISTULE A L'ANUS.)

Au ſurplus, le *cheval* pouſſif, auquel on a mis un *roſſignol*, n'eſt pas dans le cas de la rédhibition, parce que cette marque eſt un ſigne viſible de la maladie dont il eſt attaqué. (*Voyez* RÉDHIBITION, ANUS, POUSSE.)

De la Nature dans la Cavale.

On comprend ſous ce nom les parties extérieures de la génération de la jument ; elles ſont placées, comme tout le monde le ſait, ſous la queue, immédiatement au-deſſous de l'anus ; telles ſont :

1°. La *vulve*, c'eſt-à-dire, la fente de la longueur de quatre ou cinq travers de doigt, qui eſt perpendiculairement au-deſſous de l'anus, & qui proprement forme l'orifice externe du vagin.

2°. Les *lèvres de la vulve*, qu'on ne peut diſtinguer ici comme dans la femme, en grandes & en petites ; elles ſont proportionnément moins épaiſſes & moins groſſes dans la jument ; elles ne ſont point ſaillie en dehors, & elles ſe touchent exactement : leur forme eſt en quelque manière dentelée & repliſſée le long de leurs bords ; leur commiſſure ſupérieure répond à une ligne peu ſaillante qui règne le long du périné, c'eſt-à-dire, le long du court eſpace qui eſt entre la vulve & l'anus ; la commiſſure inférieure eſt fort unie. Les rides & les plis qu'on remarque quelquefois autour de cette commiſſure & de la vulve, ſont des ſignes preſque certains que la jument a pouliné, quoiqu'ils puiſſent ſurvenir auſſi, lorſqu'une maigreur ſubite ſuccède à un embonpoint marqué. Des cicatrices placées le long de ces mêmes lèvres, d'eſpace en eſpace, annoncent que la jument a été *bouclée*.

3°. La *foſſette naviculaire*, très-différente de ce qu'on nomme ainſi dans la femme, réſultant de l'enfoncement qu'on apperçoit au-dedans & au-delà de la commiſſure inférieure, en écartant les lèvres de la vulve.

4°. Le *clitoris* eſt un tubercule très-dur, logé dans cet enfoncement ; ſa longueur varie dans la jument comme dans la femme ; elle eſt quelquefois d'un pouce, d'autres fois de deux ou trois. (Je l'ai vu dans une jument mal conformée, aſſez long pour que le propriétaire cherchât à en tirer parti en expoſant la bête à la curioſité publique comme *hermaphrodite*.)

Lorſque la jument eſt en chaleur, toutes ces parties ſont gonflées & rouges ; elles laiſſent échapper, ou elles lancent à une diſtance aſſez éloignée, une humeur glaireuſe & blanchâtre, au moyen des muſcles dont elles ſont pourvues ; alors la vulve s'ouvre par ſecouſſes & laiſſe voir l'intérieur du vagin. Cet effet a lieu, à-peu-près comme on le voit après l'expulſion de l'urine.

Dans quelques jumens, ces parties ſont parſemées d'une multitude innombrable de porreaux, plus ou moins volumineux, mais le plus ordinairement de la groſſeur d'une lentille ou d'un pois, & qui ſont très-difficiles à faire diſparoître. Ils ſont aſſez ſouvent la ſuite d'affections laiteuſes, ou ils annoncent un vice dartreux. (*Voyez* GALE, DARTRE.)

Des Poils ou des Robes.

La variété des *robes* ou des *poils* dans les animaux, n'eſt qu'un jeu de la nature & ne ſauroit être un indice de leur bonne ou de leur mauvaiſe organiſation. Toutes les conſéquences qu'on en a voulu tirer ſont fauſſes ; elles ont été démenties mille fois ; & il paroît en général qu'aujourd'hui la raiſon l'a emporté à cet égard ſur le préjugé, & qu'on eſt aſſez univerſellement convaincu que de tous *poils* & de toutes *marques*, il eſt de bons *chevaux*.

Nous divisons les *poils* dont tout le corps du *cheval* est revêtu, en *simples* & en *composés*.

Les *poils simples* sont ceux dont la couleur est uniforme. On ne dit jamais néanmoins qu'un *cheval* est d'une telle couleur, mais on dit un *cheval* de tel *poil*, de telle *robe*.

Nous appellons *poils composés* ceux qui nous montrent un mélange confus ou distinct de couleurs différentes.

Parmi les *poils simples* nous comptons :

1°. Le *poil bai*, c'est-à-dire, celui dont la couleur approche de celle d'une châtaigne. Il est plus ou moins clair, plus ou moins obscur ou foncé, & de ces nuances dérivent en partie les *bais* suivans. Tout *cheval bai* a au surplus les crins & le fond des extrémités, c'est-à-dire, des quatre jambes, *noires*; autrement, il ne seroit pas *bai*, il seroit *alzan*; ainsi, c'est une sorte de pléonasme en cavalerie, que d'exprimer cette condition dans un signalement, à l'exemple de beaucoup de connoisseurs qui écrivent *bai* les *extrémités noires*.

2°. Le *bai châtain* : il approche le plus de celui que nous venons de définir.

3°. Le *bai clair*: la nuance en est moins foncée.

4°. Le *bai doré*, il tire sur le jaune.

5°. Le *bai brun* : il est presque noir. Il a communément les flancs, le bout du nez & les fesses d'un roux éclatant, quoiqu'obscur : alors le *cheval* est dit *marqué de feu*. Si cette espèce de *poil jaune* est au contraire mort, éteint & blanchâtre, on dit que le *cheval* est *bai-brun*, *fesses lavées*.

6°. Le *bai à miroir* ou miroietté : on y observe des marques plus brunes ou plus claires qui rendent la croupe pommelée, & qui la différencient en partie du fond général de la robe.

7°. Les *poils blancs* : il est un *blanc pâle*, il est un *blanc luisant* : on ne croit pas qu'il y ait des *chevaux* nés véritablement *blancs*; les *chevaux* gris deviennent tels en vieillissant.

8°. Le *poil noir :* on en admet de deux sortes; l'un qui n'est pas parfaitement noir & qui a un œil un peu roussâtre; celui-ci est dit *noir mal teint ;* l'autre qui est d'un noir véritable & vif, il est dit *noir jayet :* le premier de ces poils est infiniment plus commun que l'autre.

9°. Le *poil alzan* : il tient en partie du fond des divers *poils bais* : il a aussi diverses nuances; mais les extrémités n'en sont pas *noires*. L'*alzan clair* est blond ou doré; lorsque les *crins* en sont *blancs*, le *cheval* est dit *alzan poil de vache*. Quant à l'*alzan brûlé*, il est extrêmement brun, obscur & foncé.

Du reste, tout *cheval noir*, ou *bai*, ou *alzan*, sur la *robe*, & sur-tout sur les flancs duquel il est des *poils blancs* semés çà & là, est dit *cheval rubican*.

Les *poils composés* sont :

1°. Le *poil gris* : le fond en est *blanc*, mêlé de *noir*: en général, sa variété naît, ou du plus ou du moins de *noir*, ou de la différence des places que cette dernière couleur occupe.

2°. Le *gris sale* : le *poil noir y* domine : si les *crins* de l'animal sont *blancs*, la *robe* en est d'autant plus belle.

3°. Le *gris brun* : le *noir* y est en moindre quantité que dans le *gris sale*; mais cette couleur l'emporte encore sur le *blanc*.

4°. Le *gris sanguin*, ou *rouge*, ou *vineux*; c'est un *gris* mêlé de *bai* dans tout le *poil*.

5°. Le *gris argenté* : cette *robe* présente un *gris* vif, peu chargé de *noir*, mais dont le fond *blanc* est extrêmement brillant.

6°. Le *gris pommelé* : on le reconnoît à des marques assez grandes, de couleur *blanche* & *noire*, parsemées à distances assez égales, soit sur le corps, soit sur la croupe.

7°. Le *gris tisonné* ou *charbonné* : la *robe* en est chargée de taches irrégulièrement éparses de côté & d'autre, comme si le *poil* eût été noirci avec un *tison*.

8°. Le *gris tourdille* : il forme un *gris sale*, approchant de la couleur d'une grive.

9°. Le *gris étourneau* : il a été nommé ainsi par sa ressemblance à la couleur du plumage de cet oiseau.

10°. Le *gris truité* ou le *tigre* : le fond blanc en est mêlé, ou d'*alzan*, ou de *noir*, semé par petites taches assez également répandues sur tout le corps. Cette *robe* est encore nommée *gris moucheté*.

11°. Le *gris de souris* : il est semblable à la couleur du poil de cet animal. Quelquefois les jambes & les jarrets sont tachés de plusieurs raies *noires*; quelquefois il en est une sur le dos. Quelques-uns de ces *chevaux* ont les *crins* d'une couleur claire; les autres les ont *noirs*, ainsi que la queue.

12°. Le *rouan ordinaire* : il est mêlé de *blanc*, de *gris* & de *bai*.

13°. Le *rouan vineux* : il est mêlé d'*alzan* ou de *bai doré*.

14°. Le *rouan cap* ou *cavessé de more*; c'est une

robe rouan, mais cette distinction n'a lieu que lorsque l'animal a la *tête* & les extrémités *noires*.

15°. L'*isabelle* : le *jaune* & le *blanc* composent cette *robe*, mais la première couleur y domine ; ses nuances sont telles, qu'il en est de plus clair, de plus doré, de plus foncé. Quelquefois les *crins* & les extrémités sont *noirs* ; souvent la *raie de mulet* s'y rencontre.

16°. Le *louvet* ou le *poil de-loup* : ce *poil* est un *isabelle* foncé, mêlé d'*isabelle* roux ; le tout approchant de la teinte & de la couleur du *poil* d'un loup ; souvent ces sortes de *chevaux* ont la *raie noire* sur le dos, avec les extrémités *noires* : plusieurs cependant n'ont pas ces différentes marques.

17°. Le *soupe de lait* : il est d'un *jaune* clair & *blanc* : cette seconde couleur y domine. On en a vu avec les *crins* & les extrémités *noires* ; mais ces sortes de *poils*, accompagnés ainsi, sont infiniment rares. La plupart des *chevaux soupe de lait* ont la peau très-délicate, & le plus communément, ils ont du *ladre*, c'est-à-dire, que les environs de leurs yeux & de leurs naseaux, séparément ou ensemble, sont dépourvus de *poils*. On n'y voit qu'une chair rouge ou fade, mêlée souvent dans des *chevaux* de toute autre *robe*, ayant du *ladre* aussi, de quelques taches plus ou moins obscures.

18°. Le *poil de cerf* ou le *poil fauve* : il tire son nom de la couleur du pélage du cerf. Plusieurs *chevaux* de ce poil ont la raie *noire*, ainsi que les *crins* & les extrémités.

19°. Le *pie* : le fond de la robe est blanc ; il est interrompu par de grandes taches d'un poil totalement différent, sur-tout à l'épaule & à la croupe. Si ces taches sont *noires*, le *cheval* est *pie noir* ; si elles sont *alzanes*, le *cheval* est *pie alzan*, si elles sont *bais*, il est *pie bai*.

20°. L'*auber*, le *mille fleurs* ou *fleur de pêcher* : c'est un mélange assez confus de *blanc*, d'*alzan* & de *bai* ; le tout ressemblant à la fleur de *pêcher*.

21°. Le *poil porcelaine* : il n'est pas commun. C'est un gris mêlé de poil bleuâtre, couleur d'ardoise, par taches ; son nom vient de la ressemblance qu'il a avec les vases de porcelaine bleue & blanche ; il en a tout le brillant.

Des Balsanes & des différentes marques naturelles.

Nous appellons du nom général de *marques*, diverses particularités que l'on observe dans les *robes*.

Telles sont : 1°. Les *balsanes*, qui ne sont autre chose qu'un changement en *blanc* de la couleur du fond de la *robe*, ou dans les quatre extrémités, ou dans trois, ou dans deux, ou dans une. Anciennement on appelloit *travat*, le *cheval* dont deux extrémités du même côté étoient *blanches* ; *trastravat*, celui dont le pied de devant d'un côté, & celui de derrière de l'autre, étoient *balsans*, & *arzel*, le *balsan* du pied du hors montoir de derrière, toutes ces expressions sont à présent hors d'usage ; nous disons *balsan* des quatre extrémités, ou du montoir, ou du hors montoir, ou du montoir de derrière, ou des extrémités antérieures, &c. &c.

Quant à la jonction du *poil blanc* du *canon* ou du *boulet* avec la couleur générale de la *robe*, s'il se trouve des irrégularités en pointe, comme des dents de scie, ces irrégularités empruntant de la *balsane* & du fond du *poil*, la *balsane* est dite *dentelée* ; si elle est tachetée de *noir*, elle est dite *herminée* ou *mouchetée* ; si elle monte & s'étend, ou près du *genou*, ou près du *jarret*, & même au-dessus, on dit que le *cheval* est *chaussé haut*, *chaussé trop haut*.

2°. L'*étoile* ou la *pelotte* est une marque blanche placée au milieu du front ; si elle descend un peu, on l'appelle *étoile prolongée* ; si elle se propage le long du *chanfrein*, ou si ensuite de cette marque le chanfrein est couvert de *poils blancs*, l'animal est dit *belle face* : si la lèvre antérieure est noyée dans le *blanc*, on dit que l'animal *boit dans son blanc*, *dans du lait*. Si le bout du nez est seulement taché d'une bande de *poils blancs*, fort étroite, cette bande est dénommée *lisse*, & en signalant le *cheval*, on ajoute *lisse* au bout du nez, &c. Du reste, *voyez* encore ce qui a été dit sur les *chevaux zains*. On dit aussi des *chevaux* qui ont l'*étoile*, qu'ils sont *marqués en tête*, ou seulement *en tête*.

3°. Les *épis* ou *molettes* naissant, selon quelques-uns, d'une espèce de frisure naturelle du *poil*, qui se relevant sur un *poil* couché, forme une marque approchante de la figure d'un *épi de blé*. D'autres ne les envisagent que comme un retour ou un rebroussement de *poils*. De quelque manière que la chose soit, les *épis* ne sont dus qu'à la configuration des pores. On les divise en ordinaires & en extraordinaires. Les *épis ordinaires* sont ceux qui se trouvent indifféremment & indistinctement sur tous les *chevaux*. Les *épis extraordinaires* sont ceux qui n'étant pas communs, ont mérité de la part des esprits foibles & crédules une attention particulière. L'*épée romaine*, qui règne tout le long de l'*encolure* près de la *crinière*, tantôt des deux côtés, tantôt d'un seul, est de ce nombre, ainsi que les trois *épis* séparés, ou joints ensemble, que l'on voit quelquefois sur le front de l'animal.

4°. Enfin le *coup de lance*, ou la cavité sans cicatrice que l'on remarque quelquefois au devant, quelquefois au bas du *bras*, & quelquefois à l'*encolure*. Elle est plus commune, selon quelques-uns, dans

les *chevaux turcs*, dans les *chevaux barbes*, & dans les *chevaux d'Espagne*, que dans les autres, ce qui sembleroit se concilier avec la fable ridicule qu'on a débitée à ce sujet. On a dit qu'un excellent *cheval turc* reçut dans un combat un *coup de lance* en cet endroit, & qu'il resta boiteux & incapable d'être monté, mais qu'on le mit au service des haras, & que tous ses descendans ont conservé cette marque d'honneur.

SECONDE PARTIE.

Du choix des chevaux, *& de l'hygiène véterinaire.*

Du choix des chevaux.

Dans tous les genres, dans toutes les espèces d'animaux existans & connus, il n'est aucun individu qui n'ait des difformités plus ou moins apparentes, plus ou moins essentielles, & en plus ou moins grand nombre. Nul *cheval* n'est parfait. La science dans le choix de ces animaux consiste donc, en ce qui concerne leur conformation extérieure, à distinguer les défauts naturels ou accidentels qui sont graves, & qui peuvent nuire au service qu'on se propose d'en tirer, de ceux qui ne sont que légers, & qui ne sauroient préjudicier véritablement à nos vues.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que la forme de chaque partie en particulier; nous ne les avons point encore examinées par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres, ou plutôt par le tout qui en résulte. Il est cependant d'une nécessité absolue de rechercher l'unité & l'harmonie qui doivent règner entr'elles, & qui consistent dans l'exactitude & la justesse de leurs proportions. Cette unité, cette harmonie constituent, d'une part, ce que l'on appelle la *beauté*, & sont, de l'autre, un indice de la *bonté* de l'animal.

On doit attacher à ce dernier terme l'idée d'un tempérament robuste & d'une constitution souple & nerveuse qui, dépendant de l'intérieur de la machine, & tenant à l'assemblage heureusement combiné de ses parties, ne peuvent être apperçus & reconnus que par l'usage que l'on fait du *cheval*. La *beauté*, au contraire, se manifeste à l'inspection seule; mais il est aussi certain que tous les yeux n'ont pas également le droit de bien voir, qu'il est vrai que tous les hommes indistinctement croient avoir celui de juger. Cependant les décisions fondées sur la connoissance de certaines règles établies & démontrées, sont les seules qui doivent faire loi; or elles ne sauroient émaner que de ceux à qui ces mêmes règles sont familières; car tout jugement qui n'a pour base que le caprice, le préjugé, le penchant, l'idée purement habituelle & non perfectionnée de la chose, n'est qu'une vaine & souvent une fausse opinion, démentie par les uns, adoptée par les autres, & quelquefois même bientôt abandonnée par celui qui l'a conçue. Tel *cheval* semble beau à celui-ci, il ne paroît pas tel à celui-là. Si celui dont il obtient les suffrages ne s'en est tenu qu'aux apparences trompeuses de l'animal qui a pu lui plaire, sans s'être livré à la recherche des raisons par lesquelles l'animal lui plaît, il sera toujours libre à l'autre de ne pas se rendre, parce que le témoignage des sens du premier n'est pas moins équivoque que celui des sens du second, & que la conversion & la conviction du dernier ne peuvent dépendre que de la force & de la validité des principes sur lesquels porteroient leurs sentimens opposés. On dit communément que la *beauté* de la tête est principalement dans la petitesse de son volume; néanmoins, lorsqu'il y aura excès en petitesse comme en grosseur, & que le volume ne sera nullement en raison des autres parties, celle-ci sera plus ou moins réellement difforme, ou plus ou moins évidemment monstrueuse. On entend dire encore chaque jour qu'une jambe est belle; elle ne peut l'être si elle n'est proportionnée à la taille de l'animal, le genou à l'épaisseur du bras, le canon à l'épaisseur du bras & du genou, &c. Or quelles sont ces proportions relatives? Eût-on étudié avec le plus grand soin chaque partie de l'animal en particulier, fût-on parfaitement instruit de la forme qu'elles doivent avoir, on sera assurément toujours très-embarrassé lorsqu'il s'agira d'y répondre, parce que cette étude & ces lumières ne sauroient suffire pour démêler dans la composition du tout ensemble, des différences & des imperfections qui ne peuvent frapper que ceux qui sont parvenus à un degré de connoissances sans lesquelles elle ne peuvent être senties. La *beauté* n'est donc pas à la portée de tout le monde: & en effet, tels traits hardis de l'architecture, qui sont des miracles de l'art pour des yeux savans, seront absolument dédaignés & paroîtront même toujours des défauts à ceux qui ne sont pas faits pour en juger.

Quoique la *beauté* naisse des proportions, on ne peut pas soutenir que les hommes aient su quelles sont les proportions des objets avant d'en avoir apperçu la *beauté*, au contraire, c'est sur la *beauté* des corps qu'on a imaginé d'arrêter les proportions. Dans la musique, après avoir trouvé les propriétés des sons capables de produire ce que nous appellons *harmonie*, par l'attention que l'on a faite à ceux qui étoient les plus agréables à l'oreille, on les a proportionnés entr'eux, on les a unis, & on les a séparés par de justes intervalles. Dans la peinture, on a observé l'effet du clair-obscur & des ombres, & en s'arrêtant à la stature d'un homme qui, d'un accord général, passoit pour être *beau*, on a, pour ainsi dire, deviné ce qui plaisoit si fort en lui, & des différentes combinaisons qui ont été faites, on a tiré les règles de proportions qui forment aujourd'hui les règles du dessin. C'est ainsi qu'en fixant nos regards sur ce que, d'un aveu commun, nous regardons comme la belle nature, nous avons

tenté de pénétrer dans les premières raisons de la *beauté* de l'animal.

La nature, il est vrai, se joue dans ses ouvrages. Ils sont rellement variés qu'aucuns ne se ressemblent; mais dans les parties qui servent à la composition d'un beau *cheval*, nous ne devons considérer que celles qui peuvent contribuer à une seule & unique *beauté* : ainsi, en parlant de la mesure que doivent avoir ces parties pour produire une parfaite symmétrie, on ne peut comprendre que celle qui seule peut faire la belle proportion. Tous les *chevaux*, en effet, ne sont pas faits de la même manière, mais la règle doit être générale & s'adapter à tous. L'animal peut être épais & court, il peut avoir une taille déliée & médiocre, ou une taille haute & avantageuse, & être exactement proportionné; ainsi il peut y avoir mêmes proportions, & cependant variété dans les figures. Cette vérité incontestable décèle au surplus l'erreur de ceux qui pourroient penser que l'entreprise d'établir les raisons de la *beauté* du *cheval* sur des principes, seroit aussi ridicule que celle qui rendroit à fixer des mesures & à asseoir des proportions pour constater la *beauté* des chiens. Il est facile de voir qu'il n'en est pas du *cheval* comme de ces animaux, qu'il n'est pas marqué par des différences aussi fortes & aussi sensibles que celles qui résultent de la forme du lévrier, du mâtin, de l'épagneul, du barbet, du braque, du basset, &c.; & d'ailleurs seroit-il bien étonnant & bien bizarre d'assigner des mesures fixes pour chacune de ces espèces? Les *chevaux* tiennent toujours quelque caractère particulier des contrées où ils sont nés, mais leur espèce ne change pas : un certain tour, un certain contour, une certaine conformation, certaines nuances jointes à de certaines qualités, qui leur sont propres, indiquent le pays d'où ils sortent; elles ne sont pas telles néanmoins qu'une même règle ne puisse leur convenir en général; autrement on pourroit soutenir que les règles de proportion, qui sont aujourd'hui les règles du dessin, ne sont applicables qu'à des hommes d'une telle nation, & non d'une autre, ce qui seroit le comble de l'absurdité la plus grossière.

De la manière de s'assurer des proportions du cheval.

Dès que la *beauté* réside dans la convenance & le rapport des parties, il faut de toute nécessité en observer les dimensions particulières & respectives; & pour acquérir la connoissance des proportions, supposer un genre de mesure qui puisse être indistinctement commune à tous les *chevaux*. La partie qui peut servir de règle de proportion à toutes les autres, est la tête. Mesurez-en la longueur entre deux lignes parallèles, l'une tangente à la nuque ou à la sommité du toupet, l'autre tangente à l'extrémité de la lèvre antérieure; par une ligne perpendiculaire à ces deux parallèles, vous aurez la longueur géométrale. Divisez cette longueur en trois portions, & assignez à ces trois portions un nom particulier qui puisse s'appliquer indéfiniment à toutes les têtes, comme, par exemple, celui de *prime* : une tête quelconque, dans sa longueur géométrale, aura par conséquent toujours trois *primes* : mais toutes les parties que vous aurez à considérer, soit dans leur longueur, soit dans leur hauteur, soit dans leur épaisseur, ne peuvent pas avoir constamment; ou une *prime* entière, ou une *prime* & demie, ou trois *primes*; subdivisez donc chaque *prime* en trois parties égales que vous nommerez *secondes*; & comme cette subdivision ne suffiroit pas encore pour vous donner la mesure juste de toutes les parties, subdivisez de nouveau chaque *seconde* en vingt-quatre *points*, en sorte qu'une tête divisée en trois *primes*, aura, par la première subdivision, neuf *secondes*, & deux cens seize *points* par la dernière. Dès-lors, lorsque vous direz une tête, vous entendrez toujours sa longueur géométrale; lorsque vous prononcerez le mot *prime*, vous entendrez un tiers de cette même longueur; lorsque vous proférerez celui de *seconde*, vous entendrez la neuvième partie; enfin lorsque vous direz un *point*, ce point signifiera la deux cents seizième partie de cette longueur géométrale.

On comprend au surplus que cette division en *primes*, & ces subdivisions en *secondes* & en *points*, naissent d'une supposition forcée; car comme il ne peut y avoir sans supposition une mesure égale & commune pour des animaux qui ne sont égaux, ni en grandeur, ni en largeur, on ne peut en établir une fixe, certaine & stable, qu'en en imaginant ou en en recherchant une qui puisse, dans l'extension ou la diminution, conduire au principe une fois déterminé.

Mais la tête peut elle-même pécher par un défaut de proportion. Cette partie n'est en effet censée trop courte ou trop longue, trop menue ou trop chargée, que par comparaison avec le corps de l'animal; or, le corps devant avoir, soit en longueur, à compter depuis la pointe du bras jusqu'à la pointe de la fesse, inclusivement, soit en hauteur, à compter depuis la sommité du garot jusqu'à terre, deux *têtes* & demi : dès que cette partie, par sa longueur géométrale, donnera en longueur ou en hauteur, au corps mesuré, plus de deux fois & demie sa longueur, elle sera trop longue; & si elle en donne moins, elle sera trop courte.

Dans le cas où l'un de ces défauts existeroit, il ne seroit plus question d'asseoir sur sa longueur géométrale les proportions des autres parties. Abandonnez cette mesure commune, & compassez la hauteur ou la longueur du corps; partagez la longueur ou la hauteur en cinq portions égales; prenez ensuite deux

de ces portions, divisez-les par *primes*, *secondes* & *points*, conformément aux divisions & subdivisions que vous auriez faites de la tête, & vous aurez une mesure générale, telle que la tête vous l'auroit donnée, si elle eût été proportionnée.

Des proportions du Cheval.

Il seroit superflu d'entrer ici dans des détails qui ne peuvent vraiment intéresser que le sculpteur & le peintre (1). Nous rejettons donc toutes les dimensions uniques & toutes celles qui ne concernent que les plus petites parties, pour ne nous attacher qu'aux dimensions frappantes de celles qui, d'une part, ont assez d'étendue pour être saisies facilement & d'un coup-d'œil, & qui, de l'autre, présentent par leur correspondance, ou plutôt par une égalité réelle, soit en hauteur, soit en longueur, soit en largeur, soit en épaisseur, des objets de comparaison si sensibles, que les plus légères différences qui existeroient entr'elles, & qui les rendroient par conséquent défectueuses, ne sauroient nous échapper.

1°. *Trois longueurs géométrales de la tête* donnent *la hauteur entière du cheval*, à compter du toupet au sol, sur lequel il repose, pourvu que sa tête soit bien placée.

2°. *Deux têtes & demie* égalent *la hauteur du corps* du sommet du garot à terre.

La longueur de ce même corps, celle de l'avant-main & de l'arrière-main, prise ensemble, de la pointe du bras à la pointe de la fesse, inclusivement.

3°. *Une tête entière* donne *la longueur de l'encolure*, du sommet du garot à la partie postérieure de la nuque.

La hauteur des épaules, du sommet du coude au sommet du garot.

L'épaisseur du corps, du milieu du ventre au milieu du dos.

Sa largeur, d'un côté à l'autre.

4°. *Une tête mesurée du sommet du toupet à la commissure des lèvres*; cette mesure légèrement remontée, à moins que la bouche ne soit très-fendue, égalera *la longueur de la croupe*, prise de la pointe supérieure de l'angle antérieur de l'os iléon à la tubérosité de l'ischion formant la pointe de la fesse.

La largeur de la croupe ou des hanches, prise sur les pointes inférieures des angles des os iléon.

La hauteur de la croupe, vue latéralement, prise du sommet des angles postérieurs des os iléon à la pointe de la rotule, la jambe étant dans l'état de repos.

La longueur latérale des jambes postérieures, de la pointe de la rotule à la partie saillante & latérale du jarret, au droit de l'articulation du tibia avec la poulie.

La hauteur perpendiculaire de l'articulation ci-dessus désignée au-dessus du sol.

La distance de la pointe du bras à l'insertion de l'encolure dans l'auge.

La distance du sommet du garot à l'insertion de l'encolure dans le poitrail.

5°. *Deux fois cette dernière mesure* donne à-peu-près *la distance du sommet du garot* à la pointe de la rotule.

La distance de la pointe du coude au sommet de la croupe ou des angles postérieurs des os iléon.

6°. *Trois fois cette mesure*; plus, *la demi-largeur du pâturon*; le tout équivalant à *deux têtes & demie*, donneront *la hauteur du corps*, prise du sommet du garot à terre.

Sa longueur, prise de la pointe du bras à la pointe de la fesse, inclusivement.

7°. *Cette même mesure*; plus, *la largeur entière du pâturon* indiquera *la longueur totale du corps*, prise rigoureusement.

8°. *Deux tiers de la longueur de la tête* égaleront *la largeur du poitrail* d'une pointe du bras à l'autre, de dehors en dehors.

La longueur horizontale de la croupe, prise entre deux verticales, dont l'une toucheroit à la fesse & l'autre passeroit par le sommet de la croupe & toucheroit à la pointe de la rotule.

Le tiers de la longueur de l'arrière-main & du corps, pris ensemble jusqu'à l'aplomb du garot touchant au coude.

La longueur antérieure de la jambe de derrière, prise de la tubérosité du tibia au pli du jarret.

9°. *Une moitié de la longueur entière de la tête* est

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Mémoire artificielle des principes relatifs à la fidelle représentation des animaux, tant en peinture qu'en sculpture. Paris*, 1779, *in-folio*, & les *Lettres de M. Vincent à M. Bachelier*, *in-8°*. L'un & l'autre se trouvent dans la librairie vétérinaire de *J. B. Huzard*, imprimeur-libraire au Palais de Justice, salle Dauphine, n°. 23 & rue Montmartre, cour de la Jussienne, n°. 38.

eſt la même que *la diſtance horizontale de la pointe du bras* à la verticale du ſommet du garot & du coude.

La largeur de l'encolure, vue latéralement, priſe de ſon inſertion dans l'auge juſqu'à la racine des premiers crins de la crinière, ſur une ligne qui formeroit avec le contour ſupérieur deux angles, donne :

10°. *Un tiers de la longueur entière de la tête* égale *la hauteur de ſes parties ſupérieures*, depuis le ſommet du toupet juſqu'à la ligne qui paſſeroit par les points les plus ſaillans des orbites.

La largeur de la tête au-deſſous des paupières inférieures ;

La largeur latérale de l'avant-bras, priſe de ſon origine antérieurement à la pointe du coude.

11°. *Deux tiers de cette largeur latérale* donnent *l'élévation verticale de la pointe du coude* au-deſſus du niveau du deſſous du ſternum ;

L'abaiſſement du dos par rapport au ſommet du garot ;

La largeur latérale des jambes poſtérieures près des jarrets ;

L'ouverture, ou plutôt *la diſtance des avant-bras* d'une ars à ſon oppoſé.

12°. *Une moitié du tiers de la longueur entière de la tête* égale *l'épaiſſeur de l'avant-bras*, vu de face à ſon origine, de l'ars à ſon contour extérieur horizontalement ;

La largeur de la couronne des pieds antérieurs, ſoit d'un côté à l'autre, ſoit de l'avant à l'arrière ;

La largeur de la couronne des pieds poſtérieurs, d'un côté à l'autre ſeulement.

La largeur des boulets poſtérieurs, pris de l'avant à la naiſſance de l'ergot ;

La largeur du genou, vu de face. Cette meſure eſt néanmoins un peu forte.

L'épaiſſeur des jarrets. Cette meſure eſt un peu foible.

13°. *Un quart de ce même tiers de la longueur de la tête* donne *l'épaiſſeur du canon de l'avant-main*; celui de l'arrière-main eſt un peu plus épais.

14°. *Un tiers de cette même meſure* égale *l'épaiſſeur de l'avant-bras* près du genou, dans ſa partie la plus étroite ; & *l'épaiſſeur des pâturons poſtérieurs*, vus latéralement.

15°. *La hauteur du coude au pli du genou* eſt le même que *la hauteur de ce même pli* juſqu'à terre ; que *la hauteur de la rotule au pli du jarret* ; & que *la hauteur du pli du jarret juſqu'à la couronne*.

16°. *La ſixième partie de cette meſure* donne *la largeur du canon de l'avant-main*, vu latéralement au milieu de ſa longueur ; & celle du *boulet*, vu de face.

17°. *Le tiers de cette même meſure* eſt à-peu-près égale à *la largeur du jarret*, du pli à la pointe.

18°. *Un quart de cette meſure* donne *la largeur du genou*, vû latéralement, & *ſa longueur*.

19°. *L'intervalle des yeux d'un grand angle à l'autre*, égale *la largeur de la jambe de derrière*, vue latéralement de la coupure de la feſſe à la partie inférieure de la tubéroſité du tibia.

20°. *Une moitié de cet intervalle des yeux* donne *la largeur du canon poſtérieur*, vu latéralement ; & *la largeur du boulet de l'avant-main*, vu latéralement de ſon ſommet antérieur à la naiſſance de l'ergot ; *enfin*, *la différence de la hauteur de la croupe*, reſpectivement au ſommet du garot. (*Voyez* la figure.)

Telles ſont, à peu de choſe près, dans le *cheval*, toutes les parties correſpondantes par des dimenſions réciproques. L'œil exercé à ces différentes données, les tranſportera ſans beſoin d'hippomètre, de compas & d'échelle ſur les parties dont il voudra juger les défauts par l'appréciation des meſures, avec autant de facilité que le peintre en trouve à réduire des deſſins & à faire d'une figure ordinaire une figure coloſſale.

De la néceſſité des proportions.

Ce ſeroit méconnoître les vues & l'induſtrie de la nature que d'imaginer que ces recherches & ces obſervations ne portent en aucune manière ſur les loix qu'elle s'eſt preſcrite à elle-même. Ses opérations ne ſont point l'effet du hazard ; elles ont été calculées, compaſſées & réfléchies, & toutes les vérités méchaniques dont notre foible intelligence a été frappée, ont été puiſées dans ſes ouvrages ; mais les hommes, pour qui ils ont été une ſource féconde de lumières, ne s'en ſont pas tenus à l'enveloppe ou à l'écorce : il eſt ſans doute plus commode & plus facile de ne pas aller au-delà, & de ſoutenir que l'entrepriſe de pénétrer plus loin eſt totalement inutile ; cependant ceux qui, dans l'étude du *cheval*, auront le courage d'outrepaſſer le poil, le cuir ou la ſuperficie, s'appercevront

bientôt de l'immensité des connoissances à ajouter à des premières notions acquises, & malheureusement bornées à la simple perception de quelques défauts qui sont à la portée de tous les yeux.

Quelques exemples succincts de la nécessité des proportions, considérées relativement à l'usage que nous faisons de l'animal, convaincront peut-être les esprits les plus éloignés de nos idées & les plus préoccupés de leur savoir.

En supposant d'abord une tête qui peche par un excès de longueur, nous disons que cet excès en accroît le plus souvent la masse, & que dans la position ordinaire de la main sur un *cheval* auquel on peut reprocher ce défaut, la direction des rênes se trouvera telle que les branches du mors opéreront sur les barres l'effet des branches hardies, ce qui a toujours lieu lorsque l'angle, résultant des rênes & des branches, est fort aigu.

Si, au contraire, la tête est trop courte, elle est communément plus volumineuse par son épaisseur, & l'effet des rênes sera totalement différent, en ce que les branches du mors n'auront que celui des branches flasques, l'angle étant alors plus ou moins obtus. L'une & l'autre de ces imperfections seront aussi plus considérables si, d'une part, à l'exagération de la longueur de la tête, est jointe une trop grande sensibilité & une trop grande délicatesse dans la bouche, & si, de l'autre, la briéveté se trouve compliquée avec le peu d'élévation, la rondeur & l'endurcissement des barres.

Lorsque l'encolure est trop longue, les extrémités antérieures sont plus chargées, attendu le prolongement du bras de levier auquel la tête est suspendue. Les vertèbres cervicales qui forment ce bras, portent sur les premières dorsales comme sur une base inébranlable. Leur force, pour supporter la tête, réside dans leur position relative au ligament cervical qui, lui-même, en est le principal soutien. Son avantage est plus grand dans la fonction dont il est chargé, lorsque le garot est plus élevé, parce que la base de la colonne résultante des vertèbres cervicales, est plus éloignée du point de l'attache de ce ligament aux apophises épineuses des vertèbres dorsales, & qu'il doit être considéré comme faisant l'office des *haubans*, qui maintiennent les mâts des vaisseaux, & qui les affermissent.

Il faut encore observer que ce même ligament divisé en deux lames, remplissant l'intervalle triangulaire provenant de la situation élevée de l'encolure & du garot, a des attaches fixes à la deuxième, troisième, quatrième & cinquième vertèbre cervicale, tandis que supérieurement il n'est attaché qu'à l'occipital, sans aucune adhésion à la première & à une grande portion de la seconde : or, par ces attaches fixes, il communique à la colonne cervicale la force nécessaire pour la suspension de la tête, & par sa non-adhérence à la première de ces vertèbres & à la seconde, la nature a prévu les obstacles qu'il auroit opposés à la liberté des mouvemens auxquels elle est sollicitée lors du jeu & du concours des différens agens chargés de les opérer. Quoi qu'il en soit, l'excès dont il s'agit ne pouvant exister sans que le bras de levier ne soit prolongé, le poids relatif de la partie qui est au bout de ce bras, augmentera infailliblement; il exigera que le bras opposé soit chargé d'une plus grande partie du poids de l'arrière-main pour le contrebalancer : donc les parties antérieures auront à supporter de plus que dans un *cheval* dont l'encolure sera proportionnée, non-seulement l'excès du poids relatif de la tête, mais l'excès du poids pris dans les parties postérieures. Que si l'encolure est droite, c'est-à-dire, que si les vertèbres cervicales, en partant de leur base, sont déterminées sur le champ en avant & dans une direction plus ou moins horizontale, alors il faudra les envisager comme un mât plus ou moins incliné, qui fatigueroit plus ou moins ses *haubans*, sans parler des inconvéniens que nous venons de décrire, & qui résulteroient encore de l'extension du bras de levier.

L'excessive longueur d'un col, qui en même-temps est mou & effilé, le rend toujours incapable de soutenir ce qu'il doit supporter comme corps intermédiaire à la puissance ou à la main, & à la résistance ou à la bouche, des efforts de la première sur la seconde. La résistance est-elle douée d'une grande sensibilité, le défaut sera moindre; mais en est-elle dépourvue, la barre est-elle basse & arrondie, le défaut sera beaucoup plus considérable, parce que la force à laquelle la puissance se verra obligée, sera telle que ce même corps intermédiaire, contraint de la partager, cédera & fléchira de côté & d'autre lors des actions de la main : dans tous ces cas l'appui n'est jamais parfait; il est plus ou moins falsifié, & il est très-difficile de donner de l'assurance à la tête. Ces sortes d'encolures, au surplus, facilitent toujours à l'animal les moyens de s'armer, sur-tout quand leur trop de longueur est accompagnée de ce même vice de proportion dans la tête.

Le trop de brièveté de la partie dont il s'agit, c'est-à-dire, le défaut opposé, existe rarement sans que cette même partie soit plus épaisse, & sans que la tête de l'animal soit mal attachée; ainsi une encolure de cette sorte ne sauroit se loger dans l'auge, & la tête se fixer dans la juste position où elle doit être. De plus, le corps intermédiaire étant alors plus roide & plus inflexible, attendu l'épaisseur & le peu de longueur; il en résultera, en quelque façon, une interception de la réciprocité du sentiment qui ne pourra se communiquer qu'autant que la puissance emploiera plus de force sur la résistance; ce qui endurcira inévitablement les barres,

& privera encore l'animal de la facilité & de la grace qui doivent en accompagner l'exercice. Que si le cou est court & mince en même temps, la maigreur ne pouvant être attribuée qu'au moindre volume des muscles, à raison de la moindre quantité des fibres charnues, ces mêmes muscles, qui doivent agir contre la colonne, en suscitant les mouvemens latéraux & divers de la tête, seront privés de la force dont ils sont doués dans une encolure bien proportionnée, & n'auront jamais le même pouvoir sur la colonne qui, par son peu d'étendue, sera moins susceptible de souplesse, puisqu'elle sera moins exposée à se prêter aux plis différens qu'il est nécessaire de lui imprimer.

La hauteur ou l'élévation du corps n'étant pas égale à sa longueur, péchera par le trop ou par le trop peu, c'est-à-dire, par excès ou par diminution. Par excès d'abord le défaut sera le même que si le *cheval* étoit trop court; par diminution, le défaut sera le même que si le *cheval* étoit trop long. L'excès peut provenir seulement de l'amplitude du corps, & principalement du thorax; en ce cas l'animal est dépourvu de toute légèreté, & ne présente qu'une masse lourde & informe. Quand il naît de la longueur exagérée des jambes, les membres sont si foibles, qu'ils ne peuvent résister au moindre travail; & lorsque l'excès a sa source dans les deux causes ensemble, il n'est pas douteux que la ruine de l'animal est beaucoup plus prochaine, quoique les membres n'aient pas autant de longueur, à proportion, que dans le dernier cas, parce que plus allongés, d'une part, qu'ils ne devroient l'être selon les dimensions naturelles, ils ont de l'autre à porter un fardeau plus considérable. Quant à la diminution, si elle provenoit du peu de capacité du corps, & particulièrement du thorax, il est aisé de comprendre quelles seroient, outre cette difformité, les suites de la contrainte qu'éprouveroient les viscères que cette cavité contient; & dans la circonstance où l'on ne pourroit en accuser que la brièveté des membres, on concevra bientôt aussi que la progression de l'animal en seroit évidemment plus rétrécie. Dès que ses extrémités postérieures, en effet, ne pourroient, pour opérer les percussions indispensables, atteindre, comme dans le transport successif & local d'un *cheval* bien proportionné, la ligne de direction du centre de gravité, la masse seroit absolument nécessitée de parcourir moins de chemin à chaque temps, ou l'animal obligé de doubler les mouvemens pour gagner d'une autre manière ce qu'une véritable impossibilité lui feroit perdre sur une certaine étendue de terrein; ou enfin si son courage & son ardeur le portoit à forcer en quelque façon la nature pour approcher davantage de cette même ligne, il est certain que chaque extrémité seroit infiniment plus travaillée, & succomberoit bientôt, vu les efforts répétés qu'elles auroient à faire pour opérer ce qu'il faudroit d'élévation à la masse à chaque instant des déplacemens qui la détermineroient en avant.

Dans la circonstance de la longueur excessive du corps, toute la colonne vertébrale doit être incontestablement plus foible, & les muscles ne peuvent qu'être sollicités à des mouvemens plus violens, pour résister à l'effet du fardeau dont elle se trouvera chargée, puisque les bras de levier accordés à la résistance, seront moins efficaces en raison de l'excès de la longueur reprochée, qu'ils ne l'auroient été dans un animal exactement compassé & mesuré. Nous voyons aussi qu'un *cheval ensellé*, c'est-à-dire, en qui la colonne dorsale est pliée plus ou moins en contre-bas, n'a jamais une véritable force. L'avant-main en semble plus beau, parce que le garot, attendu cette sorte de voussure en dessous, paroît plus élevé, & l'encolure sortir perpendiculairement de cette dernière partie, mais un trait de beauté acheté aux dépens d'une qualité essentielle, ne la compense point, & n'en est qu'un appas plus trompeur. Dans toutes les actions qui requièrent un ensemble, ces sortes de *chevaux* sont toujours au-dessous de ce qu'on leur demande; par exemple, & sur-tout ensuite de quelque exercice plus ou moins rapide, ils ne présenteront point parfaitement le front à l'arrêt, ils ne l'exécuteront pas avec fermeté, ils vacilleront & se traverseront à droite ou à gauche malgré la justesse de la main, à moins qu'elle ne soit infinie & dans un accord si parfait avec les jambes, qu'au moyen de la précision, de la finesse & du sentiment du cavalier, l'animal reçoive de l'art ce qui lui a été refusé par la nature; l'arrêt formé ne sera pas stable, ils se jetteront en avant ou en arrière, &c.; enfin, quelque vivacité, quelque légèreté qu'ils montrent dès les premiers momens de leur allure, leur foiblesse se manifestera bientôt; & en effet, la courbure de l'épine ne peut exister en eux, que les muscles qui s'opposent à ce qu'elle ne plie davantage, n'aient déjà été naturellement portés à un degré d'extension au-delà duquel leur élasticité & leur jeu ne tarderont pas à atteindre leur terme, & à passer de l'excès de l'action à l'inertie qui doit la suivre.

Le trop de longueur, supposée n'être due qu'à celle du thorax seulement, les jambes antérieures n'étant pas plus éloignées des extrémités postérieures qu'elles le sont dans un *cheval* bien conformé, est un défaut qui n'est point aussi rare qu'on le croiroit. Dans un semblable cas, le devant seroit chargé d'un très-grand poids, non-seulement parce que le prolongement du thorax accroîtroit la masse totale, & particulièrement celle que ce même devant a à supporter, mais parce que, comme je l'ai expliqué en parlant de l'excès de longueur de l'encolure, ce prolongement ne sauroit exister sans occasionner celui du bras de lévier, résultant de cette dernière partie, & sans employer une plus grande portion de la masse

postérieure au contrebalancement du poids des parties antérieures, le point d'appui demeurant toujours chargé de toute l'intensité de la résistance & de toute l'intensité de la puissance qui lui fait équilibre. De-là le défaut immanquable de liberté des épaules & des membres, quand même l'animal seroit pourvu d'un courage réel, quand ces mêmes membres sembleroient avoir une épaisseur qui en indiqueroit la force: de-là la nécessité qu'il *pèse à la main*, que ses jambes ne parviennent jamais au degré d'élévation requis dans ses différentes allures, qu'il *rase le tapis*, qu'il *batte* & qu'il succombe, sans beaucoup de délai, sous le faix d'un exercice indiscret & immodéré, auquel il pourroit être condamné par ceux qui confondroient en lui l'engourdissement qui ne demande que la répétition des actions & du jeu des parties, avec l'avilissement qui tient à l'énormité de la charge supportée.

En ce qui concerne la longueur du corps qui seroit due à l'extension des os des isles, il est évident que l'allongement de ces bras de lévier tendant à plier les vertèbres lombaires en contre-bas & à les faire obéir au fardeau, donneroit à ce même fardeau un avantage considérable sur la résistance qu'opposeroient les muscles. Pour se délivrer de l'effet de ce poids, les *chevaux*, en qui ce défaut existe, s'efforcent, par un mouvement automatique & totalement contraire à cet effet, de voûter l'épine en contre-haut, & la plupart forgent, s'atteignent, s'attrapent, &c.

Lorsque le corps de l'animal est trop court, sa force, pour supporter un poids, est naturellement plus grande, par la raison de la brièveté des bras de lévier, mais aussi, les effets de réactions se manifesteront bien plus directement sur le poids; la colonne ayant moins de longueur, aura beaucoup moins de jeu; l'allure du *cheval* sera par conséquent moins liante, & il y aura très-peu de ressort dans ses mouvemens, dont l'impression se propagera toujours sur le cavalier d'une manière dure & désagréable. D'un autre côté, il tirera avec moins d'avantage, parce que le rapprochement du centre de gravité des parties antérieures sur le point d'appui, c'est-à-dire, sur les pieds postérieurs, lui ravira certainement l'empire qu'il auroit eu contre le fardeau quelconque qu'il auroit à traîner.

Nous avons dit que la mesure existante dans un *cheval* bien planté & en repos sur le sol, depuis la partie supérieure de la croupe jusqu'à la partie supérieure du grasset, est la même que depuis celle-ci jusqu'à la partie supérieure latérale externe & saillante du jarret, & que depuis cette partie du jarret jusqu'au sol.

Si la nature se fût écartée de ces conditions, soit par la brièveté, soit par le prolongement des parties qui concourent à la formation des extrémités postérieures, dans le premier cas, le derrière eût été nécessairement roide & dénué de la liberté essentielle à son action, les percussions auroient été incontestablement moindres, puisqu'elles sont toujours en raison des flexions respectives de chaque partie du membre, & les extrémités antérieures qui se trouveroient au degré d'élévation qu'elles doivent avoir dans le *cheval* bien proportionné, ne pouvant suppléer à ce que le défaut de celle du derrière auroit fait perdre au transport de la machine, ce transport eût été toujours lent & très-pénible.

Dans le second cas, c'est-à-dire, dans celui du prolongement excessif de ces mêmes extrémités postérieures, nous dirons, qu'outre les inconvéniens que nous avons décrits en examinant les résultats d'une trop grande extension dans les os des isles, l'exagération de chaque partie du membre seroit suivie de celle de l'effet des détentes; la masse seroit donc chassée en avant avec plus de célérité & plus de force, & la course de l'animal bien plus rapide; mais aussi les extrémités antérieures n'étant point en même raison de hauteur, se verroient écrasées par le fardeau dont elles seroient toujours chargées comme dans les *chevaux bas du devant*, & il faut ajouter ici la force plus grande de son rejet de la part des extrémités postérieures prolongées, sur-tout lors de l'action du galop, dans laquelle la masse retomberoit à chaque temps inévitablement de plus haut sur elles. D'ailleurs, vu leur brièveté, considérée par rapport à l'excès à reprocher aux parties de derrière; brièveté qui doit rendre leur action naturelle infiniment moins efficace, elles seroient nécessitées à des efforts plus violens pour la relevée & le soutien de la machine en suite de chaque percussion opérée par les membres postérieurs.

Nous présumerions volontiers que dans les *chevaux* anglois la ruine des épaules, l'anéantissement de la liberté de ces parties, & même les douleurs dont sont assez ordinairement atteints leurs pieds antérieurs, ne sont dûs qu'à la surcharge que le devant éprouve, soit par ce défaut de conformation qui n'est pas absolument rare en eux, soit par la manière dont on les exerce sans attention à la nécessité de l'ensemble & d'une juste répartition du poids & des forces, soit enfin dans les courses plus ou moins véhémentes qu'on en exige, &c. Cependant on doit observer qu'à leur égard, dans le galop de chasse, comme dans le galop précipité, la masse ne retombe pas de haut; elle est constamment près de terre, & il s'en faut de beaucoup que les forces agitées contre les colonnes antérieures, en sollicitent l'élévation autant qu'elles en opèrent le progrès; car les parties postérieures s'approchent beaucoup moins de la ligne de direction du centre de gravité, & leur détente semble n'avoir réellement lieu que de la perpendiculaire en arrière; or, par cette détente, qui constitue le membre dans une sorte de roideur qu'on peut regarder comme une des causes de cette espèce de flottement de côté & d'autre que l'on a désigné par

l'expression de *branle de galop*, tout le produit de la vîtesse employée dans une direction horizontale, consiste dans une détermination plus rapide de la machine en avant, & alors les épaules ont d'autant plus à travailler, que les parties postérieures sont bien moins occupées de les seconder dans la relevée de cette même machine.

Nous ne pousserons pas plus loin ici ces observations, que nous pourrions étendre à l'infini par le développement d'une foule de principes évidens & applicables à tous les points qui, dans le corps du *cheval*, correspondent les uns aux autres à titre de cordes, de léviers, de point d'appui, de puissance & de résistance. Il suffit de ces simples *apperçus* & de cette très-légère ébauche pour juger de la somme de lumières qui résultant de cette manière d'étudier & de rechercher l'animal, mettroit notre esprit au niveau des rapports & des conditions qui sont pour nous autant de mystères, dont la révélation importe essentiellement néanmoins au maréchal dans nombre de cas, & dans toutes les circonstances à la perfection de la science du manège. Rien n'est assurément plus admirable que de réduire un animal doué d'une force plus ou moins considérable, & d'une agilité plus ou moins grande, à une obéissance entière, & de le conduire peu-à-peu, malgré lui, & cependant sans contrainte, à l'habitude de la finesse & de la précision dans l'exécution; mais aussi, combien peu d'hommes en ont été véritablement capables? Une longue pratique & le tâtonnement enfantent des règles générales qui ne sont que la superficie de l'art, la connoissance profonde de l'animal en est la base. Une étude suivie & relative au degré de foiblesse & de force annoncé par sa structure & par les différentes combinaisons qui ont présidé, pour ainsi dire, à la conformation de son corps & de ses membres, est donc absolument indispensable. Par elle, les causes de son opposition à telle ou telle action, de sa propension à telle ou telle autre, & des variations énormes qui étonnent toujours dans chacun des individus que l'on exerce, se dévoilent & se manifestent; les moyens à employer pour triompher & pour vaincre se présentent aussi-tôt; les vaines tentatives auxquelles on se seroit indiscrètement livré à cet effet, sont rejettées; on n'entreprend que ce que l'on doit entreprendre; la mesure des leçons est constamment celle de ce que peut l'animal; on prévient ses fautes, & dès-lors on evite la peine & le danger d'avoir à corriger; le mouvement qui précède instruisant de celui qui doit suivre, tous desseins nuisibles sont aisément rompus, &c. Enfin, il n'est aucuns cas particuliers qui puissent être un sujet de perplexité & d'embarras, parce que c'est des trésors mêmes que la nature nous a ouverts, que nous tirons tous les principes.

De la justesse de l'aplomb & de la direction des membres.

La direction des membres & la justesse des *aplombs* sont encore d'une considération très-importante.

Telle doit être la direction des colonnes antérieures, vues latéralement, qu'une ligne verticale, tirée de la sommité du garot à terre, passera sur la pointe du coude, tandis qu'une seconde verticale, conduite du tiers postérieur de la sommité de l'avant-bras au sol, partagera également la largeur du canon, le boulet y compris jusqu'au pâturon, & qu'une troisième ligne semblable, tendante pareillement à terre, & menée de l'articulation du bras avec l'omoplate, répondra directement à l'extrémité de la pince.

Ces mêmes colonnes, considérées de face, on verra que, quoique le contour ou la partie latérale externe des avant-bras rentre plus en dedans à mesure qu'ils descendent près du genou, que le contour intérieur ne se rapproche de cette même partie latérale, une verticale menée du milieu de leur portion la plus étroite jusqu'au sol, diviseroit également la largeur de toutes les pièces formant le reste de ces extrémités.

Quant aux colonnes postérieures, examinées dans le premier de ces sens, une verticale abaissée sur la terre, depuis l'articulation de la jambe avec la cuisse, répondroit précisément à la pince, & si nous les envisageons sous le second point de vue, nous verrons, 1°. que le contour extérieur des jambes rentre plus en dedans, à mesure qu'elles approchent des jarrets, que celui des avant-bras, à mesure qu'ils atteignent les genoux; 2°. que leur contour intérieur tombe presque verticalement; 3°. que relativement à ces mêmes extrémités, une verticale qui descendroit du milieu de la largeur de la pointe du jarret sur le sol, partageroit également la largeur de toutes les parties qui les composent. Voilà les vraies lignes d'aplomb qui nous assurent de la stabilité certaine de l'animal, parce que dès-lors l'emmanchement de toutes les pièces de chaque colonne est d'autant plus parfait, qu'elles portent exactement les unes sur les autres; & que le fardeau dont elles sont chargées se trouve également distribué sur toutes les parties de la circonférence de la base ou du pied.

Ces directions néanmoins ne sont que trop souvent interverties, soit dans la totalité du membre, soit dans quelques-unes de ses portions.

La verticale qui passe par l'articulation du bras avec l'omoplate, au lieu de répondre à l'extrémité de la pince, la laisse-t-elle en arrière? l'animal est dit *sous lui*; il porte beaucoup plus sur la pince que sur le reste du pied; son allure n'est jamais sûre; elle est constamment rétrécie; l'inclinaison des extrémités préposées pour le soutien de l'avant-main, le met toujours sur le penchant de sa chûte; elle accroît le fardeau dont elles sont chargées; elle assujettit, elle oblige le *cheval* à une flexion plus grande

& plus laborieuse du genou pour la levée de la jambe, encore ne butte-t-il pas moins communément, vu l'énorme difficulté qu'il a de dégager le pied qui ne peut que *heurter* souvent les corps qui se trouvent supérieurs à la superficie du terrein, & fréquemment le sol même sur lequel il chemine. Il est sans cesse en danger de s'atteindre avec les pieds postérieurs, &c.

La pince, au contraire, est-elle en avant de cette même verticale? le poids porte plus sur le talon que sur toute autre partie de la base; le bras de lévier résultant de l'encolure, se trouvera plus court, le poids de la tête contrebalancera donc une moins grande partie de celui du corps, & les muscles seront conséquemment nécessités à un travail plus considérable: la marche sera aussi plus raccourcie, parce que la jambe embrassera d'autant moins de terrein à chaque foulé, qu'elle se trouvera naturellement plus en avant de la verticale dont il s'agit; autrement, elle ne se poseroit sur le sol qu'en contrebutte & s'opposeroit incontestablement à la progression de la machine.

Ce dernier défaut existant dans les parties postérieures, l'animal sera, pour ainsi dire, acculé par cette conformation très-vicieuse; le fardeau écrasera en quelque façon les jarrets sur lesquels il portera plus sensiblement, & les ruinera bientôt. Ces parties trop fléchies dans le repos, seront encore, lors de l'action, beaucoup plus bornées dans leur mouvement de détente, attendu que la pointe du jarret aura beaucoup moins de jeu. L'allure enfin n'en sera pas moins raccourcie par la nécessité où sera l'animal de détacher de terre successivement chaque pied postérieur, beaucoup plutôt qu'il ne l'auroit fait, si le jarret eût été moins coudé, attendu qu'alors il auroit pu s'étendre davantage sur le même point du sol. Que si le défaut opposé subsiste; si la pince est trop en arrière de la verticale, les mêmes inconvéniens qui ont lieu dans un *cheval*, en qui les extrémités postérieures sont trop courtes, seront, ainsi que ceux que nous avons observés en parlant du galop des *chevaux* anglois, les résultats de cette difformité qui constitue l'animal dans l'impossibilité de percuter avec la même force & dans le même sens qu'il l'auroit fait, s'il eût été bien proportionné & dans son juste *aplomb*, les extrémités dont il est question ne pouvant ici s'approcher assez de la ligne de direction du centre de gravité, & les détentes ne s'effectuant aussi que de la perpendiculaire en arrière.

En supposant encore que la verticale, menée du tiers postérieur de la sommité des avant-bras sur le sol, & la verticale conduite de la pointe du jarret à terre, bien loin de diviser également la largeur des parties inférieures, les laissent plus ou moins sensiblement d'un côté ou d'un autre, c'est-à-dire, en dehors ou en dedans; dans la première de ces circonstances, l'animal sera plus stable dans le repos, quoique la masse appuiera toujours plus sur le quartier de dedans que sur celui de dehors; mais on peut dire que sa stabilité sera dûe à une force surnuméraire, inutile & mal appliquée. D'ailleurs, son pas sera pénible, vu la contrainte dans laquelle il sera de rejetter le poids à chaque temps sur les extrémités qui doivent le porter, & de-là une vacillation ou un bercement perpétuel, tel que celui que l'on remarque dans la plupart des *chevaux* qui amblent, à l'exception qu'ici le mouvement n'en sera que plus lent, tandis que dans les *ambleurs* il n'en est que plus vîte. Dans le cas enfin où les extrémités seront hors de la ligne en dedans, l'expérience a suffisamment prouvé que l'animal est ordinairement plus foible, qu'*il se coupe*, qu'*il s'attrape*, &c.

En ce qui concerne les pièces particulières qui, mal abouties, peuvent fausser l'*aplomb*, ainsi qu'on le voit dans les *chevaux panards*, *cagneux*, *brassicourts*, & dans ceux qui ont des *genoux de bœuf*, dont les boulets ou le pâturon, ou la couronne se jettent de côté & quittent la ligne, &c. &c. on comprend que le fardeau tendant perpétuellement à resserrer davantage l'angle contre nature qui résulte de ces positions défectueuses, les muscles qui font obstacle & qui s'opposent à ce resserrement, sont dans une action continuelle & forcée, & par conséquent en danger de succomber bientôt. Il n'est pas douteux aussi que le fardeau se trouve dans les abouts ainsi que dans le pied, porté seulement sur quelques points, au lieu de reposer comme il le devroit sur la totalité; ce qui nuit infailliblement à la solidité de l'édifice. (*Voyez* APLOMB.)

De la manière d'examiner, dans le repos & dans l'action, le cheval *que l'on veut acheter.*

Voyez ACHAT DE CHEVAUX.

Du méchanisme, de la conformation du cheval, *en ce qui concerne la possibilité de ses mouvemens.*

Voyez ALLURES.

De la succession harmonique des membres du cheval *dans ses allures naturelles.*

Voyez ALLURES.

Des indices de la nature de l'animal, d'après ses différentes actions.

Voyez ACHAT DE CHEVAUX.

Du choix des chevaux, *d'après l'usage auquel on les destine.*

Voyez ACHAT DE CHEVAUX.

Persuadé, au surplus, de l'inutilité de nos ré-

flexions sur les ruses pratiquées par la plus grande partie des marchands de *chevaux*, nous ne nous y livrerons point. Comment d'ailleurs rougiroient-ils de leurs artifices, dès que des personnes de tous les états, par une sorte d'exception aux règles de la probité & de l'honneur, disputent publiquement & sans remords à des ames viles & mercenaires la gloire ou la honte d'avoir porté aussi loin qu'elles l'art humiliant de la fraude & du mensonge? A l'aspect de tous les détours odieux qu'il nous seroit aisé de dévoiler, & qui seroient peut-être moins communs, si, conformément à la police observée par les romains, & à l'édit fameux des édiles, tout vendeur étoit obligé de déclarer les défauts de l'animal qu'il vend, & n'avoir pas même la faculté de s'excuser sur son ignorance, nous nous contenterons de nous écrier avec Montaigne : *La vertu assignée aux affaires de ce monde est une vertu à plusieurs plis, encoignures & coudes, pour s'accommeder à l'humaine foiblesse.*

Des soins qu'exigent les chevaux, *ou de l'hygiène vétérinaire.*

Le mépris du régime, l'oubli de ses loix, voilà la source d'une infinité de maladies.

La même suite de mouvemens qui constitue la vie de l'animal en opère insensiblement la destruction, &, d'une autre part, tout ce qui, dans les corps qui l'environnent, doit influer sur lui, tend à retarder ou à accélérer sa ruine. Le principe de son anéantissement réside donc au-dedans de lui-même, puisque l'action de ses propres ressorts n'a qu'un terme plus ou moins limité, & que ses humeurs se pervertiroient & seroient bientôt épuisées sans de nouveaux rafraîchissemens & de nouveaux sucs ; le plus souvent aussi la cause en est au-dehors, puisque les différentes qualités des êtres physiques extérieurs, dont il est nécessité de participer, peuvent décider de la durée de son existence & du moment de sa perte.

Rien ne peut affranchir de la mort, l'arrêt en est irrévocable; mais il est des moyens de ne pas en hâter le coup, & ces moyens consistent dans un usage constant & proportionné des choses propres à maintenir l'intégrité des corps, & dans une attention exacte à rejetter toutes celles qui, préparant toujours, & produisant plus tôt ou plus tard des dérangemens & des maux plus ou moins graves, doivent être regardées ici comme ennemies de la nature. Il est vrai que la distinction de ces choses ne peut être certaine, parce qu'elles ne sauroient être nuisibles ou salutaires absolument & en elles-mêmes : or ces deux qualités étant relatives & dépendant réellement de la disposition particulière des sujets, leur évidence exigeroit non-seulement la connoissance singulière de la nature de chaque individu, mais encore celle des rapports & des agens qui, dans ces mêmes individus, sont capables d'opérer une infinité de changemens dont elles peuvent être susceptibles.

Cependant il est des effets généraux qu'il n'est pas permis d'ignorer; car la science de ces effets nous fraye les routes qui conduisent à la conservation de l'animal, & peut même nous éclairer sur des exceptions & sur des dérogations qui nous échapperoient infailliblement sans elle.

On doit savoir qu'un air humide ramollit, relâche, affoiblit les fibres motrices, & s'oppose dès-lors aux excrétions; qu'un air trop chaud raréfie les liqueurs, ouvre les pores avec excès, & augmente, par conséquent la transpiration au point de solliciter la dissipation des particules les plus mobiles & les plus tenues des humeurs; & c'est ainsi qu'il donne lieu à l'immuabilité de celles qui restent, à l'allongement & à l'affoiblissement des solides, à des obstructions, à des desséchemens, à des inflammations, &c. Il n'est pas moins certain qu'un air trop froid rapproche les particules des fluides, les condense & les épaissit, resserre les pores & les extrémités des vaisseaux secrétoires, chasse & détermine les liqueurs de la circonférence au centre, ce qui ne peut arriver sans qu'il en résulte des suites plus ou moins funestes; il est incontestable aussi qu'un air tempéré donne aux fibres la force & la tension nécessaires à la liberté, à l'égalité de leur action & au maintien du juste équilibre qui doit règner entr'elles & les fluides, qu'il n'épaissit, ni ne dissout, ni n'atténue, ni ne subtilise point trop, de manière à troubler les sécrétions, les excrétions & toutes les fonctions, en un mot, dans lesquelles consistent la vigueur & l'état sain de la machine.

Ces vérités doivent être sans cesse présentes à l'esprit non-seulement de ceux qui s'occupent du traitement des maladies des animaux, mais de ceux à qui la conduite en est confiée. Elles prouvent aussi combien il seroit important d'apporter plus d'attention dans le choix du lieu que l'on destine à leur habitation, & dans la construction des bâtimens élevés ou réservés à cet effet; rien n'est sans doute plus singulier que de voir dans la plus grande partie des maisons de la capitale des écuries, pour ainsi dire, enterrées, mal exposées, mal aërées, mal éclairées, & qui forment autant de réduits où les *chevaux* contractent nécessairement une infinité de maux.

De la construction des écuries.

Les *écuries*, qui sont dans une position véritablement favorable, sont celles qui sont orientées à l'est; elles sont moins en butte aux vents de sud & de nord, & l'air y est toujours beaucoup plus tempéré.

Le sol sur lequel elles sont bâties doit être sec & élevé ; un terrein bas & humide les rend mal-saines, & les chevaux y sont en proie à des fluxions, à des refroidissemens d'épaules, &c.

Elles doivent avoir plus ou moins de longueur, selon le nombre des *chevaux* que l'on se propose d'y retirer, & selon la manière dont on a dessein de les séparer les uns des autres. Leur largeur, soit qu'on les ait destinées à en contenir un ou deux rangs, doit être telle qu'il y ait toujours un espace d'environ douze pieds pour la place de l'auge, du ratelier, & de chaque *cheval* dans sa longueur, & il est nécessaire de ménager encore un intervalle de huit pieds au moins, pour laisser un libre passage derrière ces rangs à ceux que la curiosité conduit, ou qui sont préposés au service de ces animaux. Quant à la hauteur du vaisseau, elle doit être proportionnée à sa grandeur ; & d'ailleurs un architecte habile & éclairé doit constamment s'attacher à ne rien faire perdre à l'œil du volume, de la masse & de la taille de chaque animal, taille qui, quelque colossale qu'elle soit & qu'elle puisse être, paroît réduite à celle d'un bidet, dans de vastes édifices que l'on n'admire vraisemblablement que parce que leur étendue en impose.

Les voûtes sont préférables aux planchers, aux plafonds même. Elles maintiennent l'*écurie* plus chaude en hiver, plus fraîche en été, & d'ailleurs, dans les cas d'incendie, elles s'opposent aux progrès funestes du feu.

Ces sortes de lieux sont communément pavés. Quelquefois on substitue aux pavés des madriers de chêne posés transversalement, intimement unis & semés de hachures pratiquées à l'effet d'éviter que les *chevaux* ne glissent, ce qui seroit infiniment dangereux & très-aisé, sur-tout lorsqu'ils se campent pour uriner.

Ces madriers ou le pavé, en cet endroit, doivent toujours présenter, depuis le devant de l'auge, une légère pente qui se termine à la croupe des *chevaux*, ou plutôt au commencement du chemin tracé derrière eux. Elle doit aboutir à une sorte de ruisseau qui reçoit l'urine & les eaux quelconques dont elle facilite l'écoulement. Elle relève encore le devant du *cheval* & le met dans une situation qui soulage très-souvent ce même devant & qui rend l'animal beaucoup plus agréable aux yeux du spectateur. Ce ruisseau doit être conduit hors de l'*écurie*.

Outre la propreté qui résulte des plates-formes, on n'a point à redouter que les *chevaux* deviennent rampins, ce dont on ne doit pas se flatter lorsqu'ils sont sédentaires sur un terrein pavé ; car, dès qu'ils en rencontrent les joints, ils y implantent la pince des pieds de derriére, & s'accoutument à ne se reposer que sur cette partie, de manière que la rétraction des tendons de leurs jambes postérieures est inévitable.

Cependant les madriers entraînent dans une dépense considérable ; mais il est un moyen moins coûteux : il consiste à bien salpêtrer le terrein & à le bien battre. On entretient à peu de frais un sol ainsi préparé ; il maintient les *chevaux* à leur aise, il n'en fatigue ni les pieds ni les jambes, & il les sauve de toute humidité, ainsi que des douleurs & des incommodités qu'ils éprouveroient, s'ils reposoient sur de la terre.

Plusieurs personnes ont pensé que des *chevaux*, résidant continuellement sur des planches, souffrent ensuite dans leur marche, & redoutent les terreins durs & pierreux. Nous ne croyons pas que l'expérience puisse confirmer cette idée. L'ongle du *cheval* en effet ne peut jamais que se ressentir du fer dont son contour est inférieurement garni, sur lequel la masse repose, & qui garantit le pied de l'impression & du heurt direct de tous les corps quelconques qu'il atteint. La seule partie de ce même ongle, qu'il ne défend point, & qui n'est autre chose que la sole & la fourchette, n'est point exposée au contact du pavé ; car il en arriveroit des contusions, telles que celles qui ont lieu lorsque le *cheval* a cheminé sans fer ; ainsi l'avantage des madriers ne peut être détruit & balancé que par la cherté dont ils peuvent être, ils garantissent bien mieux que le pavé l'animal de l'humidité du terrein, humidité qui perce toujours, quelle que soit la litière qu'on puisse faire.

Les murs vis-à-vis desquels sont tournés les têtes des *chevaux*, sont meublés d'une *auge* & d'un *ratelier* ; qui règnent dans toute la longueur de l'*écurie*.

L'*auge* ou *mangeoire* est une espèce de canal d'environ quinze pouces de profondeur sur un pied de largeur, clos & fermé par ses deux bouts. Le bord supérieur de sa paroi antérieure est élevé au-dessus du sol d'environ trois pieds trois ou quatre pouces. On construit ce canal le plus ordinairement en bois ; mais les planches qui le forment doivent être tellement jointes & assemblées, qu'il n'y ait pas entr'elles le moindre intervalle par où l'avoine ou le son, que l'on distribue au *cheval*, puisse s'échapper & tomber. Ce même bord de la parois antérieure sera armé de feuilles de tôle, ou de quelqu'autre métal, vis-à-vis les *chevaux* qui rongent, qui mordent le bois, & qui contractent la mauvaise habitude de *tiquer*.

Les auges de pierre n'exigent pas toutes ces précautions. Il faut que les carnes en soient exactement abattues & arrondies. Quelques-uns leur donnent la préférence sur les premières. Ils décident d'abord

d'abord ainsi, 1°. eu égard à leur solidité; 2°. eu égard à l'aisance avec laquelle elles peuvent être lavées & nettoyées; 3°. vu la commodité de pouvoir s'en servir pour abreuver un rang entier de *chevaux* en même temps, lorsqu'on est à portée d'y conduire de l'eau & de les en remplir, ce qui suppose d'une part une légère pente de chaque côté, & à une de leurs extrémités un réservoir qui y est placé à cet effet, & à l'autre bout un second robinet pour l'écoulement du fluide quand les *chevaux* ont bu. Au moyen de cette irrigation, une auge de cette matière est toujours très-propre & très-nette. D'ailleurs les auges de bois contractent toujours de l'odeur, & non les auges dont il s'agit, lorsque la pierre est dure & compacte.

Les consoles ou les pieds droits, qui servent d'appui & de soutien aux unes & aux autres de ces auges, sont espacés de manière qu'ils ne se rencontrent point dans le milieu des places qu'occupent les *chevaux*; non-seulement ils priveroient alors les palfreniers de la facilité de relever la litière & de la ranger sous l'auge, mais l'animal pourroit se heurter le genou contre ces mêmes piliers & se couronner. Enfin à environ trois ou quatre pouces au-dessous du bord de la paroi antérieure dont j'ai parlé, on attache dans les auges de bois & on scelle dans les auges de pierre trois *anneaux* à distances égales. Celui qui est dans le milieu sert à porter & à suspendre la barre de séparation des *chevaux*, les deux autres à attacher, ou à passer les longes du licol, l'une d'un côté, la seconde de l'autre, & l'on comprend que l'anneau du milieu devient inutile, si l'on sépare les *chevaux* par des cloisons. Il en est qui au lieu d'anneaux pratiquent trois trous; cette méthode ne tend qu'à affoiblir le bois ou qu'à endommager la pierre, &, au surplus, si les longes ne sont arrêtées que par des boules de bois posées à leur extrémité, elles coulent & glissent bien moins aisément dans les trous percés que dans les anneaux. (*Voyez* ANNEAUX.)

Les *rateliers* ou les espèces de *grilles* que nous nommons ainsi, ont communément deux pieds & demi de hauteur, & sont placés de façon qu'ils sont ou droits ou inclinés. Dans le premier cas, leur saillie en-dedans de l'*écurie* est d'environ dix-huit pouces. Ils reposent par leur extrémité inférieure contre la paroi postérieure de l'auge, & leur distance du mur est remplie par un autre grillage plus serré, appuyé & arrêté d'une part contre cette même extrémité, & de l'autre, accoté & fixé à la muraille. Ce grillage livre un passage à la poussière du foin qui tombe alors en arrière même de l'auge.

Les autres *rateliers* sont inclinés par leur extrémité supérieure en avant. Cette même extrémité est soutenue par des tirans de fer qui partent horizontalement du mur, & qui l'en maintiennent éloignée d'environ quinze pouces, tandis que l'autre en est si rapprochée qu'elle y est scellée très-solidement. La mangeoire dès-lors n'en est pas séparée. Ceux-ci, qu'on ne doit élever & mettre en usage qu'autant que l'on est gêné par le défaut de terrein, n'offrant aucune issue à la poussière & aux autres ordures qui ne se rencontrent que trop souvent dans le fourrage, s'en déchargent sur la tête, sur le cou, ou sur la crinière de l'animal.

On pourroit encore placer des *rateliers* sans qu'ils fissent saillie dans les *écuries*. On pratiqueroit vis-à-vis de chaque *cheval*, dans l'épaisseur du mur, un renfoncement en niche qui seroit plus haut que le *ratelier*, & qui descendroit derrière l'auge jusques sur le sol. Ce renfoncement seroit fermé par le *ratelier* qu'on appliqueroit contre ses montans, & supérieurement ouvert pour laisser passer le fourrage que l'on distribueroit & qui seroit, comme dans les *rateliers* droits, soutenu par un grillage placé au niveau de la partie la plus élevée de la paroi postérieure de la mangeoire. Ce grillage laisseroit échapper les ordures & la poussière qui, dès-lors, tomberoient sur le terrein en arrière du *ratelier* même.

Les fuseaux des uns & des autres de ces *rateliers* doivent être distans seulement de trois ou quatre pouces. Si l'espace est plus grand, le *cheval* tire & perd trop de foin; s'il est moindre, il n'en tire pas assez, ou n'en tire que difficilement. Du reste, il est bon que ces fuseaux arrondis tournent & roulent dans les cavités qui les contiennent, pour qu'ils n'opposent point trop de résistance à la sortie du fourrage.

Il est des *écuries* sans *rateliers*, d'autres qui ont des *rateliers* sans auges. Celles-ci sont d'usage dans quelques haras; on y retire les élèves pendant la nuit, & à leur retour des pâturages, sans les y attacher. Les autres, qui sont destituées de *rateliers*, demandent une attention, une assiduité de la part des palfreniers, sur lesquels il est rare de pouvoir compter. Ils ne sauroient en effet étendre dans l'auge une assez grande quantité de fourrages à la fois, & il est absolument nécessaire de le renouveller souvent, sans parler de l'inconvénient de la perte qui s'en fait, soit à raison du dégoût dont sont saisis nombre de *chevaux*, pour peu que leur souffle ait échauffé leur nourriture, soit attendu l'impossibilité de le maintenir dès qu'on est privé du secours qu'offrent les *rateliers*, & qu'on l'abandonne totalement à la discrétion de l'animal, qui s'en remplit la bouche & qui en laisse tomber une grande partie. Cette construction ne peut donc convenir que dans les *écuries* de ceux qui alimenteroient leurs *chevaux* de fourrages hachés, seuls, ou mêlés avec le grain, ainsi qu'on le pratique dans quelques pays.

Chaque place doit être séparée ou par des *barres*, ou par des *cloisons*.

Les *barres* doivent être unies, arrondies & percées par les deux bouts. On les suspend à l'anneau du milieu scellé ou fixé dans l'auge, par une de leurs extrémités, au moyen d'une corde passée dans un des trous, & au moyen d'une autre corde au pilier placé en arrière vis-à-vis cet anneau, & qu'on doit avoir percé à environ cinq pouces au-dessous de l'espèce de tête ou de boule qui en décore le sommet, afin qu'il puisse recevoir la longe qui doit porter la *barre*. Une des manières d'arrêter cette corde en arrière du trou de ce pilier est de la nouer, en y faisant une boucle coulante. Cette précaution est d'autant plus importante, qu'il est alors aisé de dégager promptement, & sur le champ, un *cheval embarré*, puisque le palfrenier, en tirant avec une force même légère l'extrémité de la longe, dont la grosseur doit être proportionnée au trou qui la reçoit & le remplit presqu'en entier, défait tout-à-coup le nœud & laisse couler la corde.

Il est encore essentiel d'observer que la *barre* soit suspendue à une hauteur qui réponde à six ou sept doigts environ au-dessus des jarrets de l'animal, & par le bout qui regarde l'auge au-dessus du milieu de son avant-bras. Si elle est moins élevée, le *cheval* s'embarrera fréquemment, & si elle l'est davantage, il pourra, malgré cette sorte de séparation, estropier les *chevaux* qui l'avoisineront, & en être blessé lui-même. (*Voyez* PORTE-BARRE.)

Quelques personnes ne suspendent les *barres* en arrière que par une corde arrêtée au plancher ou à la voûte. En pareil cas cette corde ou longe de suspension doit être coupée en deux portions, l'une fixée supérieurement par un tirefond, son extrémité inférieure étant terminée en une gance, l'autre qui passe dans la *barre*, & que l'on noue en dessous, ayant à son autre extrémité un bouton de bois en forme olivaire allongée, qu'on arrête dans la gance de la première, & qu'on en retire facilement au besoin. Le jeu des *barres*, suspendues ainsi, est très considérable. Elles ne garantissent pas toujours aussi exactement que celles qui sont suspendues à des piliers, les *chevaux* des coups de pieds qu'ils peuvent se donner mutuellement, elles les amortissent tout au plus. D'ailleurs il est toujours très-dangereux d'aborder des animaux vifs & sujets à ruer, quand ils sont séparés de cette manière, à moins qu'on n'ait l'attention de se saisir de la *barre*, autrement en vacillant elle frapperoit & heurteroit le *cheval*, & pourroit le porter à détacher une ruade ou un coup de pied à celui qui en approcheroit & qui ne seroit pas en garde.

Dans les *écuries* d'une foule de maquignons, les *barres* ne sont élevées que du côté de l'auge, l'autre bout repose à terre & sur le sol. Il seroit superflu de détailler ici les commodités qu'ils prétendent en retirer, il faut leur laisser le soin de se rappeller les suites funestes des *embarrures*, des coups de pieds, des entorses, des fractures même que cette disposition a occasionnés.

Quoi qu'il en soit, les *piliers* nous paroissent être le meilleur moyen d'assujettir les *barres*. Ils doivent être exactement ronds & polis. Les inégalités, les fentes y sont nuisibles, en ce que les crins s'y engagent & se rompent. On les place debout de distance en distance; ils limitent l'étendue du terrein accordé à chaque *cheval*. Elevés hors de terre d'environ quatre pieds & demi, cinq pieds, ils y sont enfoncés de deux pieds & demi, trois pieds de profondeur, & sont extrêmement fermes & stables. S'ils n'étoient pas plantés assez en arrière, ils seroient trop à la portée de l'animal, qui pourroit en profiter, comme il arrive souvent, pour frotter sa queue, & quelquefois aussi pour appuyer ses pieds de derrière, sur la pince desquels il se reposeroit continuellement, pour peu qu'il y eût de la disposition.

On ne doit pas au surplus imiter ceux qui fixent aux deux côtés de chaque pilier un anneau de fer, à l'effet d'y attacher les rênes du filet ou du mastigadour, lorsqu'on tourne le *cheval* de façon que la croupe soit à l'auge. En premier lieu, ces anneaux peuvent demeurer relevés & non applatis contre les piliers, sans qu'on s'en apperçoive, & le *cheval*, qui rentreroit à sa place avec vivacité, pourroit s'y prendre & s'y engager par quelques parties de son harnois, ou se heurter & se blesser. Il faut convenir d'une autre part qu'ils sont dès-lors multipliés sans nécessité; car un seul anneau placé au-devant du pilier environ deux pouces & demi au-dessus du trou dont nous avons parlé suffiroit assurément pour contenir la longe droite & la longe gauche de deux *chevaux* qui seroient voisins, & l'on éviteroit les risques des heurts, des contusions & du déchirement de quelques portions de l'équipage de l'animal. A l'égard du crochet que l'on peut poser au-dessus du lieu que j'assigne à cet anneau, il peut être utile pour suspendre un moment une bride, un bridon, &c.; mais il n'est pas si nécessaire qu'on ne puisse s'en passer.

Au moyen des séparations pratiquées, selon que je viens de l'expliquer, on peut ne laisser qu'un intervalle de quatre pieds pour la place de chaque *cheval*, & nous observerons ici qu'une distance de trois pieds, trois pieds & demi, laissée pour l'ordinaire entre chaque *cheval* dans la plupart des écuries de Paris, ne sauroit être suffisante. Les *chevaux* y sont gênés, sur-tout dans les cas où ils se couchent, & si l'on nous objecte que le terrein est précieux, nous répondrons que les *chevaux* ne le sont pas moins.

Les places limitées par de véritables cloisons

feroient trop étroitement espacées si elles ne comprenoient pas au moins cinq pieds. Ces cloisons sont communément en bois de chêne; les planches en sont exactement assemblées & languettées; nul clou ne peut porter aucune atteinte au *cheval;* nulle fissure, nulle aspérité n'endommagent ni ses crins, ni ses poils. Une de leurs extrémités est insérée par coulisse dans le pilier; l'autre est arrêtée à l'auge, & elle monte depuis le sol pavé ou parqueté jusqu'à la hauteur des piliers & des fuseaux du *ratelier.* On pourroit encore élever celle-ci jusqu'à la hauteur de sa traverse supérieure; ce sacrifice de la beauté du coup d'œil seroit d'autant moins blâmable, qu'il importe à la plus grande sûreté des *chevaux* qui, dès-lors, ne sauroient s'entremordre, porter la tête hors de l'intervalle qui leur est assigné, se gratter, se frotter, &c. On pourroit d'ailleurs le compenser, si l'on observoit de mettre toutes les croupes à la portée de la vue, en contournant supérieurement ces cloisons en une doucine terminée par la boule des piliers dans lesquels elles seroient engagées.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il résulte de ces moyens de séparation une plus grande propreté dans chaque place, sur-tout si elles sont garnies de madriers; les *chevaux* s'y trouvent, pour ainsi dire, emboîtés de manière qu'ils sont à l'abri d'une multitude d'accidens qui ne sont que trop fréquens lorsqu'on n'établit que des barres entr'eux. On ne doit pas au surplus oublier dans tous les cas de garnir d'une semblable cloison les murs qui terminent les rangs. Elle garantit le *cheval* de toute humidité, il ne sauroit alors entamer son poil, & ses crins ne peuvent recevoir aucune atteinte dans la circonstance où il entreprend de se frotter.

Dans la distribution des jours qui doivent éclairer les *écuries*, il est indispensable d'avoir égard aux yeux de ces animaux. En les exposant aux traits d'une lumière vive & continuelle, on soumet la prunelle à un resserrement, à une constriction constante, & la vue se perd & s'affoiblit bientôt. Les *écuries* simples ou à un seul rang, présentent à cet égard moins de difficultés que les autres. Il est aisé de pratiquer des fenêtres dans le mur qui fait face aux croupes, & l'on a de plus la commodité d'y fixer des chevalets pour y placer des selles, d'y implanter des crochets au-dessous de ces mêmes chevalets à l'effet de suspendre les brides, les bridons, &c., & de ranger en un mot, derrière les *chevaux*, tout ce qui est d'usage pour leur service.

On ne peut jouir des mêmes avantages dans la construction des *écuries* à double rang, les croupes se trouvant vis-à-vis les unes des autres. En premier lieu, les palfreniers ne sauroient avoir sous leurs mains tout ce qui, eu égard à ce même service, devroit être à leur portée, à moins qu'on ne ménage d'espace en espace, selon la longueur du vaisseau, une plus ou moins grande étendue de terrein pour y receler tous les équipages & tous les instrumens nécessaires; car il n'est pas possible d'approuver que l'on place directement l'équipage de chaque *cheval* au-dessus de sa tête contre le mur & à côté de l'inscription qu'on y met quelquefois. Un semblable arrangement expose ce même équipage à la poussière du fourrage; les sièges des selles sont toujours garnis d'une multitude de brins de foin; les palfreniers ne pouvant atteindre à la hauteur des chevalets, sont obligés de monter sur la paroi antérieure de l'auge, & de s'aider de la main avec laquelle ils saisissent les fuseaux du ratelier qu'ils ébranlent; soit qu'il faille prendre la selle ou la replacer, le service est très-lent, très-peu sûr & très-difficile; il arrive même fréquemment que des *chevaux* en sont effrayés, sur-tout lorsque des palfreniers naturellement mal-adroits laissent tomber l'équipage sur la tête ou sur le corps de ces animaux qui s'acculent, tirent sur leur licol, en cassent les cuirs ou les longes; & s'ils ne sont pas toujours dans un grand danger de s'estropier, du moins ces sortes d'accidens occasionnent-ils souvent de vrais désordres. En second lieu, on ne peut, dans ces sortes d'*écuries*, être tellement maître des jours, que les yeux des *chevaux* n'en soient incommodés, sur-tout si le vaisseau est médiocrement élevé.

Quant à celles qui sont à double rang, les têtes placées vis-à-vis les unes des autres, au moyen d'une séparation quelconque élevée dans le milieu même du vaisseau à une hauteur convenable, il est certain qu'elles ne diffèrent point des *écuries* simples, puisqu'une seule de celles-là en compose en quelque façon deux de celles-ci. On en voit une à Naples qui prouve que quelque décorées, quelqu'embellies qu'elles soient, elles n'offrent jamais un spectacle aussi satisfaisant que celui que présentent les premières *écuries* à double rang dont nous venons de parler.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit de ces communications dont une sage économie avoit donné l'idée, & que l'on a appellées *abats-foin.* (*Voyez* ce mot.)

Eu égard à la distribution du son & de l'avoine, il convient qu'elle soit toujours faite dans l'*écurie* même. Si le grain qui, de tous les alimens, est celui que les *chevaux* préfèrent, leur étoit, ainsi que le fourrage, donné de dehors, il y auroit à craindre que ces animaux que l'homme n'apprivoise & ne rend familiers qu'autant qu'il leur fait sentir le besoin qu'ils ont de lui, & qu'il les habitue à recevoir la nourriture de sa main, ne devinssent en quelque façon féroces & sauvages, dès qu'elle leur

feroit adminiſtrée de manière qu'il n'en feroit point apperçu.

Du reſte, quand ces ſortes d'édifices ſont deſtinés à recevoir un nombre conſidérable de *chevaux* diſtingués, tels que ceux qui forment les équipages des riches propriétaires, il convient de pratiquer en même temps des logemens convenables aux écuyers, aux commandans de l'*écurie*, à l'hippiâtre en chef, & aux maréchaux qui ſont ſous lui, aux maîtres palfreniers, aux perſonnes chargées de délivrer le fourrage, aux maîtres des gardes-meubles, aux cochers & aux palfreniers, & d'en combiner les diſpoſitions ſur l'utilité & la commodité du ſervice. On ne peut ſe diſpenſer auſſi d'y établir des gardes-meubles, des ſelleries dans leſquelles il importe de ſe ménager les moyens de garantir, par le moyen du feu, les ſelles & les harnois de l'humidité qui leur nuit. On pourroit encore, ſi des veſtibules formoient les différentes entrées des *écuries*, faire ſceller des chevalets dans les murs, & les ranger en échiquiers pour y placer les ſelles dont on feroit le plus d'uſage, & poſer au-deſſus de ces chevalets des médaillons dans leſquels feroient répétés les noms des *chevaux* auxquels ces mêmes ſelles feroient appropriées, & qui feroient inſcrits dans les *écuries* vis-à-vis chaque *cheval*, ſupérieurement à chaque niche & à chaque ratelier.

Il faudroit de plus diſpoſer dans des cours attenantes des auges en pierre, dont les unes feroient très-près des portes par leſquelles on communiqueroit des gardes-meubles & des ſelleries dans ces cours, tandis que les autres feroient ſous des hangards deſtinés à panſer les *chevaux*, à les deſſeller, à leur abattre la ſueur, &c., dès-lors les palfreniers & les maîtres du garde-meuble jouiroient facilement du lieu & de l'eau néceſſaires pour laver d'une part les crins & les extrémités de l'animal, en obſervant de dégorger ſouvent ces auges, dès que l'eau en auroit été ſalie, & pour nettoyer de l'autre tous les harnois & tous les équipages, les ſelles ne devant au ſurplus être rangées ſur les chevalets en échiquier qu'après qu'on en aura fait ſécher les panneaux mouillés & abreuvés, pour l'ordinaire, de la ſueur des *chevaux*.

Des remiſes, des retraites pour les fumiers ne feroient pas moins néceſſaires, ainſi que des infirmeries diſtribuées de manière que les *chevaux* malades puſſent être totalement ſéparés des autres, dans le cas où ils feroient affectés de maladies contagieuſes. D'un côté des infirmeries feroit une pharmacie garnie de fourneaux, de tous les uſtenſiles, de tous les médicamens, &c.; de l'autre feroient une ou deux forges & des travails de toute eſpèce couverts & à l'abri des injures du temps; & par le moyen de toutes ces différentes conſtructions, on réuniroit tout ce qui peut faciliter le traitement de l'animal ſain & malade, & même tout ce qui pourroit mettre à portée de le travailler & de l'exercer, ſi l'on y ajoutoit un manège qui, dans l'autre face de l'édifice, répondroit à ces cours ſuppoſées.

On doit penſer d'ailleurs que le terrein ſeul doit décider des plans à faire en pareil cas; mais ces notions générales feront peut-être de quelqu'utilité aux architèctes; &, d'après les détails dans leſquels nous ſommes entrés, les ſimples particuliers pourront profiter de celles de nos idées dont l'exécution leur ſera poſſible, ſi néanmoins ils les trouvent aſſez juſtes pour les adopter.

Nous obſerverons encore qu'il eſt eſſentiel de ne jamais abandonner des *chevaux* à eux-mêmes; que dans des *écuries* bien peuplées, il convient qu'il y ait toujours au moins un ou deux palfreniers de garde, & qu'il feroit à ſouhaiter que celles des particuliers fuſſent dans la capitale conſtruites de manière à permettre aux cochers de ne pas ſe ſéparer de leurs *chevaux* pendant la nuit, pour habiter le faîte des maiſons, ce qui les met hors de portée de les ſecourir, de parer aux inconvéniens qui réſultent de ceux qui s'embarrent, qui ſe décolent, qui ſe mordent, qui ſe battent, &c. (*Voyez* de plus grands détails, à cet égard, dans l'ouvrage de *M. l'abbé Teſſier*, ſur les maladies des beſtiaux, dans le Dictionnaire encyclopédique d'agriculture, & dans celui de *M. l'abbé Roſier.*)

De la propreté des Ecuries.

Des *balais*, des *fourches*, des *pêles*, des *civières*, ou des *brouettes*, ſont d'une abſolue néceſſité pour nettoyer ſans ceſſe ces lieux du fumier & de toutes les ordures dont l'enſemble & le ſéjour feroient inconteſtablement nuiſibles à ces animaux.

L'air, ce fluide inviſible dont nous avons déjà parlé, ce mobile perpétuel qui agite, diviſe & mêle tout, cette eſpèce de cahos dans lequel nage une infinité de parcelles émanées de toutes ſortes de corps, & dont le concours, la combinaiſon & le mélange donnent différens produits, s'épaiſſit & ſe corrompt bientôt, s'il eſt renfermé; à plus forte raiſon s'il peut, dans un lieu limité, ſe charger des exhalaiſons excrémenteuſes qui ſortent & qui s'échappent conſtamment du corps des *chevaux*, &, à bien plus forte raiſon encore, s'il participe néceſſairement de parties plus impures & plus fétides. C'eſt alors qu'il contient particulièrement des ſemences vraiment morbifiques, cachées & capables de cauſer à la machine des troubles plus ou moins conſidérables. Il l'embraſſe, il l'entoure, il la comprime; il eſt pouſſé, aidé de ſon propre poids & de ſon reſſort, principalement dans la tra-

ché-artère, dans les poumons, dans l'œsophage, l'estomac & les intestins; il pénètre enfin avec le chyle dans le sang, & se distribue dans toutes les liqueurs fournies par ce dernier fluide : or sa corruption, conséquemment, aux diverses parties hétérogènes qu'il peut charrier, doit inévitablement produire de sinistres effets; de-là l'importance d'une part de le renouveller attentivement pour le purger, pour l'épurer, en procurant la dispersion & la dissipation de ces mêmes parties, & de l'autre, d'approprier avec le plus grand soin l'habitation de tous les animaux quelconques. (*Voyez* AIR.)

Des palfreniers, toujours occupés de conduire au dehors & au loin le crotin & les moindres immondices à mesure qu'ils en apperçoivent, ainsi que de donner de temps en temps une entrée libre à l'air, travaillent donc avec fruit à la conservation de l'animal, & préviennent une foule d'atteintes auxquelles la paresse & la malpropreté ne l'exposent que trop souvent. Que l'on juge à présent du mérite & de la force des raisons des cochers qui ont le talent de persuader à des maîtres très-peu instruits que des *chevaux* continuellement sur la litière sont infiniment plus sainement que sur un pavé ou sur des madriers nets & bien balayés. Que l'on admire la prévoyance des habitans des campagnes qui, pour s'assurer de bons amendemens & d'excellens engrais, laissent pourrir des six mois entiers, & quelquefois des années, le fumier dans leurs *écuries*, comme si la fécondité de la terre devoit être indispensablement payée par le sacrifice des animaux sans lesquels nous ne saurions la fertiliser, & comme s'il étoit permis au cultivateur d'ignorer que le meilleur moyen de se procurer les amendemens qu'il desire, consiste à déposer les litières dans la terre creusée à cet effet à une certaine profondeur, & aussi à une distance raisonnable des *écuries*, pour qu'elles ne demeurent point exposées à des vapeurs & à des émanations dangereuses, & que l'unique attention à avoir est de faire de temps en temps remuer & retourner ce fumier.

Seroit-ce au surplus à quelque vieille tradition que nous devons une foule d'autres préjugés qui dominent encore aujurd'hui nombre de personnes? Telle est, par exemple, l'erreur de ceux qui croient que des *araignées* multipliées sur les voûtes ou sur les plafonds, ainsi que des moutons & des boucs, assainissent ces lieux par leur séjour. Pour nous, nous avouerons que nous ne voyons ici qu'une occasion; 1°. de dégoûter des *chevaux*, en les mettant aux risques de manger avec les fourrages qu'on leur donne des insectes souvent mal-sains; (*voyez* ARAIGNÉE.) 2°. de procurer à des moutons, par une très-bonne nourriture, une chair excellente; 3°. enfin d'infecter les *écuries* d'une odeur peut être aussi insupportable à l'animal qu'à l'homme.

De la nécessité du pansement de la main.

De toutes les excrétions, la plus intéressante est celle qui s'opère dans toute la surface du corps, au moyen d'une infinité de pores dont la peau du *cheval* est criblée. Ces pores sont les orifices des artérioles séreuses qui se terminent au niveau du derme, & cette excrétion est appelée du nom de *transpiration insensible*. Il n'en est aucune que celle-ci ne surpasse, & telle est la quantité des exhalaisons qui la forment que les évacuations qui ont lieu par cette voie ont été regardées dans l'homme comme supérieures à toutes celles des autres excretions prises ensemble. Il seroit assez difficile de suivre dans l'animal les expériences qui ont été faites & répétées à cet égard sur le corps humain, ainsi que les différences que pourroient donner des résultats & des calculs comparés à ceux auxquels se sont livrés *Sanctorius*, *Dodart*, *Keil*, *Robinson*, *Rye*, *Linings*. *Hartman*, &c. qui, la plupart, ont soumis leur propre individu à diverses épreuves; mais il n'est pas moins certain qu'une évaporation qui se fait sans cesse par presque tous les points d'une superficie aussi étendue que l'est le tégument, ne peut être que très-considérable proportionnellement à toutes les autres évacuations quelconques. Celle-ci maintient la peau dans une souplesse nécessaire, elle unit le poil & le vivifie pour ainsi dire. Elle dégage les humeurs vitales d'une infinité de superfluités nuisibles, elle les entretient dans un mélange, une proportion & une température qui constituent la santé; & nous dirions volontiers de l'animal ce que *Primerose* disoit, en parlant de l'homme, dans son ouvrage sur les erreurs populaires, qu'il est presque impossible qu'un corps qui transpire bien, soit atteint de maladies graves & dangereuses. Nous ajouterons, avec non moins de vérité, que la plupart de celles que nous avons à combattre naissent de la concentration des parties excrémenteuses auxquelles les couloirs de la peau auroient offert un passage & une issue, si cette excrétion due à la contraction du cœur & des artères, ainsi qu'à la force expansive de la chaleur interne n'avoit été interceptée ou diminuée. Plus les solides chassent & déterminent les fluides à la circonférence, plus il est de ces parties qui sortent & qui sont expulsées sous la forme d'une humidité vaporeuse dont la plus grande partie prend corps dès qu'elle est parvenue à l'habitude de la machine, & d'où résulte la crasse & la poussière blanchâtre ou grisâtre qui couvre la superficie du tégument. Si cette crasse y séjourne, elle obstrue, elle bouche tous les orifices de ce vaste émonctoire, elle prive de toute issue les liqueurs impures qu'il étoit essentiel de laisser échapper, & ces mêmes liqueurs obligées les unes de refluer dans le centre, les autres de s'arrêter à la circonférence, ont en quelque sorte l'effet mortel des poisons. L'exactitude à panser les *chevaux* de la main n'est donc pas un soin indifférent, & ne se

borne pas à procurer aux yeux la simple satisfaction de voir des *chevaux* propres, nets & luisans, comme quelques-uns le croient, elle importe véritablement à leur conservation & à leur existence.

Des instrumens nécessaires au pansement de la main.

Les instrumens nécessaires au pansement de la main sont l'*étrille*, la *brosse*, l'*époussette*, l'*éponge*, le *peigne*, le *bouchon*, le *sceau*, le *curepied*, les *pinces à poil*, les *ciseaux*, le *couteau de chaleur*, le *couteau à poil*, &c. Quoiqu'ils soient assez connus, nous en parlerons à l'article INSTRUMENS.

Du pansement de la main.

Quoi qu'il en soit de ces différentes observations, la première attention du palfrenier, ou du cocher, en se levant, ou en entrant le matin dans l'*écurie*, doit être d'attacher à un des fuseaux du ratelier une des doubles longes du licol. C'est ce que plusieurs cochers ne pratiquent jamais, aussi trouve-t-on très-souvent leurs *chevaux* couchés, étendus sur le pavé, & mangeant leur litière; à l'égard des *chevaux* malades, cette précaution seroit déplacée. Il doit ensuite faire net ou nettoyer les auges avec un bouchon de paille, & distribuer l'avoine ou le son selon qu'il est ordonné. Quand on n'auroit rien à présenter à l'animal, on ne fera pas moins net devant lui, l'odeur que contracte l'auge par le séjour des alimens en partie mâchés & laissés par le *cheval*, étant capables de le jetter dans le *dégoût*; aussi cette action doit-elle être répétée plusieurs fois dans le jour.

Aussi-tôt après que l'animal a mangé ce qu'on lui a donné, on remue la litière avec une fourche de bois & non de fer; il seroit très-prudent d'interdire aux cochers celle-ci. Quand elle se trouve sous leurs mains, ils s'en servent préférablement à la première, aux risques de blesser très-dangereusement l'animal. Ils relèveront proprement la litière sous l'auge, observant de séparer & de mettre à l'écart la partie de cette même litière qui se trouve pourrie ou gâtée par la fiente & par l'urine; après quoi ils nettoyeront à fond avec le balai de bouleau la place du *cheval*.

Quoiqu'on relève rarement la litière aux *chevaux* malades, il est bon d'en ôter ce qui est corrompu & mouillé, & de balayer en-dessous, sauf à faire une litière en partie fraîche, le tout pour rendre toujours la place qu'ils occupent plus saine.

Avant de procéder au pansement, il faut mettre le *cheval* au filet, ou, ce qui vaut mieux encore, au mastigadour que l'on garnit de temps en temps d'un nouet d'assa fœtida. Cette espèce de masticatoire ou d'apophlegmatisant prévient toute inappétence, il réveille la sensation de la faim & procure souvent une utile révulsion.

Lorsqu'on peut faire sortir l'animal de sa place, & le fixer en arrière en attachant les longes du filet ou du mastigadour aux piliers qui la limitent, on ne doit pas chercher à s'en dispenser, en pansant des *chevaux* à leur place, la poussière de l'un vole sur l'autre.

Si la saison & le temps sont beaux, on les conduit hors de l'*écurie*, on les attache par ces mêmes longes à des anneaux de fer scélés dans le mur pour cet usage.

Toutes ces précautions prises, le palfrenier armé de l'*étrille* qu'il tient dans sa main droite, de manière que son petit doigt est tourné du côté du corps ou du *coffre* de cet instrument, & que son pouce se trouve étendu sur l'extrémité du *manche* & près de la rivure de la *soie* dont ce *manche* est enfilé, saisit la queue du *cheval* avec la main gauche. Il passe l'*étrille* sur le milieu & sur le côté de la croupe, à rebrousse-poils, en allant & revenant pendant un espace de temps avec vitesse & avec légèreté sur toutes les parties de ce même côté, qu'il parcourt d'abord ainsi en remontant jusqu'à l'oreille.

On doit ménager toutes celles qui sont douées d'une trop grande sensibilité, ainsi que celles qui sont occupées par les racines des crins. On ne porte par conséquent jamais l'*étrille* ni sur le tronçon de la queue, ni sur les parties tranchantes de l'encolure, ni sur l'épine, ni sur le fourreau, on la passe plus légérement sur les jambes qu'ailleurs. Du reste il importe que le palfrenier dans cette action meuve son bras avec aisance, le déploie & embrasse à chaque coup une certaine étendue du corps.

L'effet de cet instrument étant de détacher la crasse résultante de l'évaporation dont nous avons parlé, plusieurs coups donnés suffisent pour en enlever une certaine quantité plus ou moins considérable. C'est aussi pour dégager les *rangs* ou le fond du *coffre* de l'*étrille* de celle dont on les voit chargés que le palfrenier doit frapper de l'un des *marteaux* de son instrument de temps en temps sur le pavé, contre le mur, ou contre des piliers; il doit même souffler fortement entre les *rangs* pour les nettoyer plus exactement.

Le *cheval* suffisamment étrillé sur le côté droit, on procédera au pansement de la partie gauche. Il s'agit alors de changer l'*étrille* de main & de se saisir de la queue avec la droite, d'où l'on doit conclure qu'un bon palfrenier doit être ambi-dextre, (*voyez* ce mot.) c'est-à-dire, qu'il doit avoir une même & une égale liberté dans les deux bras. Il

pratiquera sur cette face du corps de l'animal ce qu'il a pratiqué sur l'autre.

A l'*étrille* succède l'*époussette*. On nomme de ce nom une certaine étendue de *serge* ou de gros drap, destiné à enlever les corpuscules que le premier instrument peut avoir élevé & laissé à la superficie des poils. On tient cette étoffe par un des bouts ou des coins ; on en frappe légèrement tout le corps de l'animal. On s'en sert aussi pour frotter & nettoyer la tête, les oreilles dedans & dehors, l'auge, l'intervalle qui sépare les avant-bras, celui qui sépare les cuisses, & toutes les parties enfin sur lesquelles l'*étrille* n'a pas dû être passée.

L'*étrille* livre à l'effet de la *brosse*, qu'elle précède dans le pansement, ce qu'elle a détaché d'ordure & de crasse, & ce qu'elle n'a pu en entraîner. On doit donc, après avoir épousseté le *cheval*, prendre la *brosse ronde*. On la chaussera dans sa main droite en glissant une portion de cette même main entre la partie supérieure de cet instrument & le cuir qui y est cloué en forme d'anse, tandis que l'on tiendra l'*étrille* de la main gauche.

On brossera d'abord avec soin la tête en tous sens, en observant de ne pas offenser les yeux, & après avoir rejetté en arrière la têtière du mastigadour ou du filet. On brossera tout de suite tout le côté droit du corps en passant à poil & à contre-poil ; & ne laissant aucune de ses parties que ce même poil ne soit uni & couché ainsi qu'il doit l'être.

Il faut brosser le plus près qu'il est possible de la racine des crins & frotter la *brosse* sur les *dents* des *rangs* de l'*étrille*, à chaque coup qu'on donne, le tout pour la nettoyer & pour en charger ce dernier instrument ; mais on doit avoir attention alors de se retourner pour ne pas renvoyer sur l'animal la crasse ou la poussière qu'on a ôtée.

Celle qui s'attache à l'*étrille* s'enlève, ainsi que je l'ai dit, au moyen du souffle & des coups plus ou moins répétés de l'un de ses *marteaux* contre un corps dur quelconque.

Toutes les parties du corps soigneusement brossées, ainsi que les membres, soit du côté droit, soit du côté gauche, soit sur les faces antérieures, postérieures & latérales, & la *brosse* ne se chargeant plus de poussière ou de crasse, on passera & repassera sur tout le corps, sur les jambes, dans toutes les articulations, entre les ars, &c., un bouchon de paille ou de foin légèrement humecté, à l'effet d'unir exactement le poil. L'*époussette* légèrement mouillée serviroit encore à cet usage ; une *époussette* de crin qu'on laveroit après s'en être servi & qu'on laisseroit sécher, nettoyeroit encore plus parfaitement.

Il s'agit ensuite de laver les jambes. On met à côté de soi & à sa portée un seau plein d'eau dans cette intention, & l'on se munit de la *brosse longue* & de l'*éponge*. S'il est question des jambes de devant, on appuie successivement l'*éponge* mouillée à diverses reprises contre les différentes faces du genou. L'eau qui sort de cette *éponge*, imbue & pressée, coule le long des parties inférieures de la jambe ; alors on frotte vivement le long de cette même jambe avec la *brosse longue* en remontant & en descendant, jusqu'à ce que l'eau paroisse claire. On lave ainsi le canon, le tendon, le boulet, le paturon, le fanon. A l'égard de l'articulation du paturon, il est essentiel, sur-tout dans sa partie postérieure & à l'endroit où tombe le fanon, de la tenir extrêmement nette ; la crasse y séjourne plus facilement qu'ailleurs, & c'est à l'obstruction des pores & à l'interception de la transpiration occasionnée par cette crasse, que l'on doit le plus souvent attribuer les maladies cutanées qui s'y manifestent. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

Les jambes de derrière doivent être lavées de même, en appuyant & en pressant l'*éponge* contre le jarret ; cette méthode est préférable à celle de laver les jambes avec l'*éponge* seule, & l'on conçoit que la *brosse longue* doit nettoyer bien plus exactement.

Il faut encore peigner & laver les crins. On jette l'eau qui étoit dans le seau, on le rince & on y en remet de la nouvelle ; après quoi on nettoye avec l'*éponge mouillée*, & que l'on a eu grand soin de bien laver, les yeux, les joues & une portion du chanfrein. On reprend de l'eau avec cette même *éponge*, on mouille fortement le toupet, & sur le champ on le peigne avec un *peigne de corne* & non de bois, ceux ci étant plus sujets à se casser, à se fêler & par conséquent à arracher les crins qui entrent & qui s'arrêtent dans les fentes ou dans les joints des cassures.

Le toupet étant peigné, on doit passer à la crinière. On l'éponge d'abord à fond dans toute son étendue & dès la racine. On reprend de l'eau, & à mesure qu'on mouille de nouveau les crins d'une main, en commençant depuis la nuque, on les démêle & on les peigne de l'autre en descendant auprès du garot. On les renverse ensuite, c'est-à-dire que ces mêmes crins sont jettés du côté opposé à celui sur lequel ils tombent ordinairement. On les humecte encore dès leur origine, en passant l'*éponge* sur la partie supérieure de l'encolure & dans toute sa longueur. On frotte avec force, & tandis qu'une main est occupée à les mouiller, l'autre est employée à peigner dans le sens où ils ont été jettés. On les met ensuite dans le sens où ils doivent être, & on les peigne & on les éponge de la même façon.

Ceux de la queue n'exigent pas moins de soins. Lorsqu'elle est sale on prend un seau par l'anse, on l'élève de manière à y faire baigner tous les crins; on les frotte & on les froisse entre les deux mains depuis le bas jusqu'en haut, jusqu'à ce qu'on en ait enlevé toute la saleté. On les prend ensuite en une seule & même poignée à un demi-pied près de leur extrémité, on les peigne & on les démêle toujours en remontant insensiblement jusqu'au tronçon.

L'huile d'olive est excellente pour aider à les débrouiller, le savon pour les décrasser. Selon le besoin on enduira ses mains de l'une ou de l'autre de ces matières, & on frottera la queue aussi-tôt après, ainsi qu'on l'a fait quand elle a été baignée dans le seau. Il faut encore mouiller l'*éponge*, en exprimer l'eau sur le tronçon en peignant & en descendant jusqu'en bas, & sans oublier que chaque coup de peigne doit être précédé de l'action d'éponger.

Le pansement sera terminé en lavant les fesses & le fondement, & en étuvant les testicules & le fourreau. Cette dernière précaution est d'une importance extrême. Pour laver le fourreau, on trempe l'*éponge* dans l'eau, on la presse fortement & on l'insinue autant qu'il est possible dans cette partie garnie pour l'ordinaire d'une humeur sebacée très-fétide, aussi épaisse & presqu'aussi noire que du cambouis, & qui souvent est en si grande quantité que l'animal ne peut tirer le membre pour uriner. (*Voyez* ce que nous avons dit ci-devant en parlant du *fourreau.*)

Enfin on passera exactement l'*époussette* sur toutes les parties mouillées, & on la coulera sur tous les crins de l'encolure & de la queue, à l'effet de les sécher autant qu'il sera possible. En hiver, on doit moins mouiller qu'en été; mais il est important de faire attention à ce que des palfreniers ou des cochers paresseux ne mouillent tout le corps des *chevaux* au lieu de les panser avec l'*étrille*, ce qui n'arrive que trop fréquemment, & ce qui; réduisant toute la crasse en une espèce de croute adhérente au tégument, obstrue totalement les pores & suspend ou intercepte toute transpiration cutanée.

L'animal doit être ensuite conduit à sa place. On ôte le filet ou le mastigadour, auquel on substitue le licol qui doit être à double sous-gorge si le *cheval* est enclin à se délicoter; & dans le cas où ce licol n'obvieroit point à cet inconvénient, on ajouteroit deux longes très-déliées qu'on attacheroit, d'une part, à la partie supérieure des montans de ce même licol, & qui, de l'autre, passeroit dans le surfaix destiné à maintenir les couvertures.

Les meilleures & les plus convenables sont celles de toile; elles s'étendent sur le corps & l'encolure de l'animal au moyen d'une crinière qu'on y adapte. Les couvertures de laine hérissent & mangent le poil, & les demi-couvertures n'entretiennent pas, comme les autres, une transpiration égale dans toute la superficie. L'animal étant couvert, on en curera les pieds & on les dégagera de tous corps qui se seroient introduits entre l'ongle & le fer, ainsi que des ordures dont la cavité du pied pourroit être remplie. On mettra dans cette même cavité une suffisante quantité de terre glaise à l'effet de tenir l'ongle humide; & on graissera le sabot autour de la couronne avec l'*onguent de pied*. A l'égard de ceux de derrière, l'aridité n'en est pas aussi à craindre, attendu l'urine & la fiente dans laquelle ils séjournent plus souvent.

Quelques cochers font brûler au surplus quelques brins de paille, ils en jettent la cendre dans l'huile & en oignent l'extérieur de l'ongle, ce qui lui donne un luisant, un éclat & une couleur satisfaisante. Ils devroient toujours être munis de ces *cure-pieds anglois* qu'on porte facilement avec soi, & qui consistent en un crochet très-recourbé, emmanché par charnière à un anneau de fer; la charnière ayant sur le derrière un terme qui limite l'ouverture du crochet jusqu'à ce que les deux parties les plus voisines de cette même charnière s'aboutissent en ligne droite; son nœud étant pour cet effet rejetté totalement en dedans, & le crochet, lorsqu'il est fermé, embrassant avec justesse une portion de l'anneau muni d'un bouton creusé pour recevoir la pointe de ce même crochet.

Lorsqu'un *cheval* est en sueur, on lui abat l'eau avec le *couteau de chaleur* (*voyez* ABATTRE L'EAU), après quoi on le bouchonne fortement. On le couvre avec soin. On le met au mastigadour, & on l'attache de manière qu'il demeure la croupe tournée à la mangeoire, jusqu'à ce qu'après un certain espace de temps on entreprenne de le panser.

Pour faire la queue, on l'empoigne dès le tronçon & on coule, en l'empoignant toujours, la main jusqu'en bas & jusqu'à l'endroit où on se propose de couper les crins. Cette même main doit descendre en suivant une ligne à-plomb, & sans se porter ni à droite ni à gauche. Lorsqu'elle est parvenue au lieu convenable, on la serre exactement & on la retourne, de sorte que l'extrémité des crins se présente au palfrenier qui coupe toute cette même extrémité excédente. La hauteur de la queue est ordinairement fixée à la hauteur du fanon, & pour quelques corps de cavalerie à la hauteur du jarret.

A l'égard de la crinière, on ne la coupe aux *chevaux* qui ont tous leurs crins que de la largeur d'un doigt précisément à l'endroit où repose le dessus de la têtière du licol.

Les *chevaux* dans lesquels cette partie est trop chargée, demandent qu'on leur en arrache des crins, ce qui se fait en tortillant autour du doigt, ou d'un morceau de bois, l'extrémité de ceux qu'on se propose d'arracher. On en prend peu à la fois.

Les grands poils des lèvres doivent être coupés; & il en est de même de ceux qui croissent au menton à la barbe, & qui sont parsemés aux environs des naseaux. On arrache ceux qui se montrent au-dessous de la paupière inférieure.

Pour faire les oreilles, on met l'animal dans une position dans laquelle sa tête est à portée de la main, & l'on coupe à petits coups de ciseaux, le plus près qu'on peut, le poil qui borde ces parties tant en dehors qu'en dedans; on tiendra parfaitement égale la bordure que l'on trace, & la largeur de cette bordure doit être de toutes parts d'environ trois lignes. Quelques personnes se servent d'un rasoir au lieu de ciseaux, après avoir savonué l'oreille.

On fait le poil aux jambes trop garnies de poils avec des cisailles ou pinces à poil. On l'arrache en l'étageant de manière qu'il ne paroisse pas qu'on en ait ôté.

Toutes les fois que des *chevaux* viennent de l'eau, on doit la leur avaler des quatre jambes avec les deux mains, & toutes les fois qu'ils rentrent, on doit les nettoyer de la boue dont elles sont chargées avec l'*éponge* & la *brosse*, ou avec le *balai;* les maîtres ne sauroient trop recommander cette pratique à leurs cochers, sur-tout dans la capitale dont la boue est toujours épaisse, noire & très-caustique. Nous ne voyons pas aussi que l'on y fasse un grand usage des bains de rivière, qui cependant sont très-capables de fortifier les membres & auxquels les personnes dont le domicile est voisin de la Seine, devroient souvent avoir recours pour leurs *chevaux*. Quant à l'habitude où l'on est de faire passer les *chevaux* à l'eau après les avoir courus & mis en nage, elle seroit certainement très-préjudiciable si on les y tenoit long-temps & si on n'en prévenoit les suites funestes, d'une part en exigeant d'eux une allure très-prompte & très-pressée dans leur retour à l'écurie; & de l'autre en leur abatrant l'eau avec le *couteau de chaleur* & en les bouchonnant fortement ensuite, toute action précipitée hâtant le mouvement du sang & l'espèce de friction qui résulte du bouchonnement ne pouvant qu'ouvrir les pores resserrés par l'astriction de l'eau, augmenter la chaleur de la peau & y rétablir l'évaporation nécessaire.

Enfin tous les soirs on repassera dans l'anneau de la mangeoire la longe du licol qu'on a attachée le matin aux fuseaux du ratelier, afin que les *chevaux* puissent se coucher. On mettra une couche de paille fraîche sur l'ancienne litière, & on ne fera jamais cette même litière trop en arrière; elle n'y est que trop rejetrée par le *cheval;* il ne faut pas qu'elle outtepasse la pince des pieds de derrière.

Des Alimens solides & liquides.

Voyez Alimens.

Des soins du cheval *en voyage.*

Les attentions qu'exige le *cheval* de la part du voyageur sont en grand nombre.

1°. Il s'agit, quelque temps avant d'entreprendre la route, de le mettre en haleine en le faisant promener deux ou trois heures par jour, pour le disposer ainsi insensiblement à fournir avec aisance le chemin qu'il doit faire.

2°. Les premières journées doivent être courtes, sauf à les augmenter peu à peu, ainsi que la dose du fourrage & du grain; car ceux qui dans l'espérance de fortifier l'animal & de le rendre plus capable de résister à la fatigue, lui prodiguent tout-à-coup l'avoine, manquent presque toujours leur but: l'animal s'en dégoûte, le refus qu'il en fait le prive totalement du moyen de maintenir sa vigueur, & ses forces diminuent & sont abattues par degrés.

3°. Ou l'on fait sa journée entière d'une traite & sans débrider, ou on la partage entre le matin & le soir. Le premier de ces partis nous semble préférable. Le temps le plus propre à l'exercice est en effet celui où la digestion est achevée & qui précède le repas; le chyle ayant porté dans le sang, auquel il s'est mêlé, quantité de matières excrémenteuses, le mouvement & l'action en déterminant l'évacuation par les pores, le suc gastrique en est aussi plus dépuré & l'appétit est inévitable; dès qu'au contraire la marche & la fatigue succèdent immédiatement à la nourriture, la digestion en est le plus souvent troublée & n'est jamais aussi parfaite que si le corps eût joui d'une certaine tranquillité; d'ailleurs le *cheval* qui finit & qui achève sa journée de bonne heure, a plus de temps pour se rafraîchir & se reposer; au surplus quand on se propose de cheminer le matin & le soir, on doit s'arranger de manière que l'animal exécute dans la première de ces parties du jour le tiers de la marche qu'il a à faire. Il est encore très-essentiel d'éviter les heures des grandes chaleurs de l'été; la combinaison d'un air trop chaud avec un mouvement continuel enflamme la masse, force la transpiration & épuise nécessairement la machine.

4°. A mesure que l'on approche du lieu où l'on

a projetté de s'arrêter, l'allure de l'animal doit être rallentie; un *cheval* qui a chaud en arrivant peut être saisi d'un refroidissement subit, dont les suites sont des *inflammations* plus ou moins graves, des *fièvres*, des *morfondures*, des *fourbures*, &c. Si cette sage précaution étoit demeurée inutile, & si l'animal est en sueur, on le promènera, on le tiendra à une action douce & lente pour donner à cette sueur le temps de se dissiper sans danger; car le froid n'est jamais à craindre tant que le corps est en action. On pourroit encore le débrider, le mettre au mastigadour, le dessseller, abattre l'eau avec le *couteau de chaleur*, l'épousseter, le bouchonner, laver avec une éponge imbibée d'une eau propre & limpide ses yeux, ses naseaux, ses lèvres, le fondement, le fourreau, ces parties étant pour l'ordinaire chargées d'une quantité de poussière confondue avec la sueur. On le couvre ensuite avec de la paille fraîche qu'on assujettit par le moyen d'un surfaix ou d'une couverture, lorsqu'on est à portée d'en avoir une; & toutes ces opérations, qui ont pour objet de parer à la constriction des pores & de prévenir la suppression de la transpiration, doivent avoir lieu dans l'écurie ou dans un lieu quelconque tempéré & à l'abri de tout air vif qui contrarieroit ces vues. On souffle ensuite quelques gorgées de vin dans la bouche & dans les naseaux, & bien loin de bouchonner les jambes, selon la coutume pernicieuse des valets d'écurie, qui dès-lors attirent & font affluer les humeurs sur ces parties, on les lave avec de l'eau fraîche qui repercute ces mêmes humeurs naturellement trop portées à s'y jetter, & qui ne peut que fortifier les membres.

5°. On ne débride pas ordinairement les *chevaux* qui ne sont que légèrement échauffés, on les dégourme, on les attache par les rênes de la bride aux fuseaux du ratelier; on fait absolument net devant eux, soit dans le ratelier, soit dans l'auge. On les laisse ainsi pendant une heure & au-delà sans manger, après avoir néanmoins desserré les sangles, ôté la croupière, débouclé le poitrail & glissé une certaine quantité de paille fraîche sous les panneaux de la selle. Il est nombre de personnes qui les débrident sur le champ & qui leur font délivrer aussi tôt une ration d'avoine; mais nous pensons qu'il est bien plus convenable de donner aux humeurs agitées le temps de se calmer, l'estomac n'en sépare que mieux les sucs utiles du grain.

6°. Après un repos suffisant, on donne une certaine quantité de foin, on abreuve l'animal lorsqu'il l'a mangé en plus grande partie, ou plutôt si l'on apperçoit que la soif éteigne en lui l'appétit de ce fourrage, & quelque temps après on lui donne l'avoine; mais il est important d'examiner toujours le genre & la qualité de ces différentes nourritures. (*Voyez* Alimens.)

7°. Les pieds exigent une attention sérieuse & constante. On doit les visiter en arrivant & en partant. En arrivant il faut les faire nettoyer soigneusement avec le cure-pied des pierres, des graviers & de la terre qui pourroient y séjourner; on doit en remplir la cavité de terre-glaise ou de crotin mouillé, & oindre la couronne avec du cambouis ou de l'onguent de pied. Quand ces parties sont douloureuses, chaudes, & que le *cheval* feint & ne les appuie pas franchement sur le terrein, il faut nécessairement le déferrer pour en mieux examiner l'état.

8°. Le soir il doit être attaché de manière qu'il puisse se coucher aisément. La longe ou les longes de son licol doivent pour cet effet avoir une longueur proportionnée; cette longueur étant excessive, il pourroit s'enchevêtrer pendant la nuit.

9°. Le mors de bride doit être lavé chaque fois qu'on l'ôte de la bouche de l'animal: lorsqu'on y a laissé croupir la salive en écume, elle contracte une fétidité qui précipite l'animal dans le plus grand dégoût. Quant à la selle, les panneaux étant imbus & mouillés de sueur, doivent être exposés au soleil pour y sécher, & il faut avant de seller de nouveau le *cheval* les battre avec une gaule, à l'effet d'en rompre la dureté & de leur ôter une roideur capable de le blesser, toute contusion, toute écorchure, toute plaie sur le corps & dans le lieu sur-tout où porte & repose la selle, quelque peu dangereuses qu'elles puissent être en elles-mêmes, mettant le *cheval* hors de service pour la route.

10°. Dès qu'on ne peut se dispenser d'être extrêmement difficile sur le choix des eaux dont on l'abreuve, relativement à leur nature & à leurs qualités, la question de savoir s'il convient mieux de le faire boire en chemin que d'attendre d'être arrivé au gîte, doit être bientôt décidée. Ceux qui inclinent pour le premier de ces usages alleguent que si l'animal est en sueur en atteignant l'hôtellerie, on est un temps considérable sans pouvoir lui présenter la boisson, que la soif l'empêche de manger, & qu'une heure ou deux étant écoulées, on est obligé de le faire repartir sans qu'il ait pu prendre le moindre aliment liquide & solide, mais si l'on se conforme au régime que nous avons indiqué ci dessus, on n'éprouvera certainement pas un pareil inconvénient; & d'ailleurs quels seront les moyens de juger sainement des eaux que l'on rencontrera en cheminant, l'inspection seule ne peut en donner que de très-foibles notions. La prudence exige donc qu'on n'abreuve jamais les *chevaux* de la première eau que l'on découvre, il vaut incontestablement mieux différer jusqu'à ce que l'on soit parvenu au lieu où l'on s'est proposé de s'arrêter; les habitans instruits par l'expérience ces eaux plus ou moins salubres à l'animal diffi-

peront toute inquiétude, & l'on ne fera nullement exposé au danger d'abreuver l'animal d'un fluide mortel, tel que celui que roulent de petites rivières & de petits torrens dans lesquels un *cheval* ne boit pas qu'il ne soit atteint de fortes tranchées & même d'autres maladies plus ou moins aiguës. Nous remarquerons encore, que quoique l'action de l'animal qui marche soit modérée & n'imprime au-dehors aucune marque de chaleur excessive, néanmoins une répétition continuelle de mouvemens suscite toujours une agitation intérieure, pendant laquelle une boisson, sur-tout très-froide & qui surprend, peut devenir extrêmement pernicieuse. (*Voyez* ALIMENS LIQUIDES.)

11°. Enfin le repos, la bonne litière, le soulagement des pieds & sur-tout des talons, par l'extraction de deux clous de chaque côté, la terre-glaise renouvellée tous les jours deux fois sur la sole, l'onguent de pied autour de la couronne, de fréquentes lotions d'eau fraîche acidulée par le vinaigre de vin sur les jambes, ou d'une lessive de cendre de sarmens, ou de vinaigre de vin dans lequel on aura délayé de la fiente de vache, si elles sont très-fatiguées, des lavemens émolliens, du son mouillé au lieu d'avoine, de l'eau blanche, l'ouverture de la jugulaire trois ou quatre jours après que l'animal s'est reposé, tels sont les moyens, en suite d'un voyage plus ou moins pénible, de le rétablir entièrement.

De l'Exercice, du Repos & du Sommeil.

Sans l'exercice & sans le repos la machine animale seroit bientôt détruite. L'exercice, quand on le borne à un mouvement modéré, aide à l'insensible transpiration que nous avons dit être la principale des excrétions; il subtilise les liqueurs, il entretient la fluidité, il augmente la vélocité de la circulation; il fortifie les parties solides, il tient les cavités des petits vaisseaux ouvertes, il éloigne une foule de maladies qui dépendent de l'abondance des humeurs, de leur impureté, de leur stagnation, de l'engorgement & de l'obstruction des viscères; il ranime les forces bien loin de les abattre, il rappelle l'appétit qui languit, il remédie aux vices du ventricule, & ses effets influent sur toute l'économie des mouvemens vitaux.

Mais autant il importe de promener l'animal & de l'habituer & de le soumettre à des travaux proportionnés à son tempérament plus ou moins robuste, autant on doit craindre de le livrer à un exercice violent & supérieur à celui dont il est capable; dès-lors il seroit bientôt épuisé, quelqu'attention que l'on eût de mesurer sur cet exercice outré la quantité des alimens propres à réparer ses pertes, parce que des mouvemens forcés & répétés, non-seulement consument les forces motrices, mais usent & débilitent les organes à la faveur desquels ces mêmes mouvemens sont exécutés. La maigreur, le retroussement & souvent l'altération du flanc, le ternissement du poil, le flageolement des jambes, leur courbure en forme d'arc, leur éloignement de tout à-plomb, la foiblesse de leurs articulations, la lenteur, la mollesse & la difficulté de leur action sont les symptômes de cet excès trop long-temps continué & qui, lorsqu'il est subit, c'est-à-dire, dans des *chevaux* surmenés, est assez fréquemment suivi de la *fortraiture*, de la *fourbure*, de la *courbature*, de la *morfondure*, de la *fièvre*, &c.

Au travail doit succéder le repos; il est le remède à la lassitude, & doit être en raison des efforts qui l'ont précédé pour suppléer par la concentration de la quantité des sucs utiles & digérés qui constituent la vigueur de la machine à la dissipation plus ou moins énorme qui en a occasionné l'exténuation. Au repos aussi doit succéder le travail ou l'exercice; car une cessation perpétuelle de mouvement & un régime absolument oisif & sédentaire rendent les fibres musculaires ineptes à toute action, épaississent la masse, rallentissent le cours de toutes les humeurs, les pervertissent & produisent en un mot tous les effets diamétralement contraires aux effets salutaires d'un exercice modéré; aussi voyons-nous que des *chevaux*, pour ainsi dire, abandonnés dans des écuries & ne fournissant aucune espèce de service, sont affectés de tous les maux qui doivent être les résultats de ces différentes altérations dans l'économie animale; tels sont les *refroidissemens d'épaule*, l'*enflure des jambes*, la *pesanteur*, la *paresse*, l'*obésité*, la *gras-fondure*; la *fourbure*, diverses sortes de *maladies cutanées*, &c.

Cette intermission de toutes les sensations, cette inaction involontaire commune à l'homme & aux animaux, & que l'on a appellé *sommeil*, sont encore plus propres à la réparation des forces que le repos dont nous venons de parler. L'exercice des sens, lors même de la plus grande tranquillité, sollicite toujours quelque déperdition; les objets, les odeurs, les sons ou le bruit affectent plus ou moins & provoquent dans les solides certains mouvemens qui, quoiqu'insensibles, n'influent pas moins sur la marche des fluides, & c'est vraisemblablement par cette raison qu'un sommeil inquiet & troublé, tel que celui pendant lequel l'animal même en santé rêve, s'agite & hennit, n'est point aussi confortatif, & le fatigue souvent même plutôt qu'il ne le calme. Mais celui qui est doux & paisible lui rend sa vigueur & son agilité, il dispose de nouveau toutes les parties à l'exercice de leurs fonctions, il favorise la digestion, la transpiration & la nutrition, puisqu'il condense le suc nourricier, & que dans cet état ce suc se lie plus intimement aux parties qui doivent être nourries, &c. Il est vrai néanmoins que le *cheval*, par sa nature, n'est pa

aussi enclin à dormir que l'homme & d'autres animaux, que quatre heures de sommeil suffisent ordinairement à certains *chevaux*, qu'il en est plusieurs auxquels il en faut moins, que les uns dorment couchés & les autres communément debout; mais si le sommeil de l'homme a plus de durée que celui de l'animal, on doit faire attention aussi que les instans que l'homme emploie à dormir sont employés par le *cheval* à manger & à se réconforter d'une autre manière. Du reste le moment du réveil est marqué dans tous les deux par les mêmes actions, par le baillement & par l'extension des membres dont la langueur des fibres exige que l'animal y rappelle les esprits, & y accélère automatiquement le cours du sang, au moyen de différentes contractions répétées.

Des Ages, des Tempéramens & des Saisons.

La considération de l'âge, du tempérament & des saisons est encore très-essentielle pour la fixation du régime. On ne nourrit point un poulain comme des *chevaux* faits, on n'en exige aucun travail, on ne l'expose point à toutes les rigueurs du temps; les alimens que l'on fait succéder au lait bien conditionné d'une mère sont des alimens tempérés & substantiels, ou ne le panse point de la main jusqu'à ce qu'il ait acquis un certain degré de force, &c. Il en est de même du *cheval* formé & parvenu à son accroissement, le régime qu'on lui fait observer doit différer de celui qu'on prescrit au *cheval* avancé en âge, soit par rapport au service dont celui-ci cesse peu à peu d'être capable, soit par rapport au choix des choses qui peuvent fortifier son estomac souvent débilité, & de celles qui peuvent fournir une plus grande abondance de sucs nutritifs, &c.

Le *cheval* sanguin, dont l'habitude du corps est spongieuse & lâche, sera nourri modérément. Le colérique, dont les fibres tenues ont une grande rigidité, & en qui la marche du sang est impétueuse, ne sera point soumis à des exercices longs & violens, à des mouvemens trop pénibles; on modérera, ainsi que nous l'avons dit (*au mot* ALIMENS), les effets du grain par un mélange d'alimens tempérés; on l'abreuvera d'eau blanche; on n'usera jamais de rigueur envers lui, il est toujours dangereux de l'irriter. J'ai vu un *cheval* maltraité & estrapassé dans les piliers d'un manège refuser tout aliment solide pendant quelques jours, mis ensuite à une charrette, s'obstiner à demeurer comme immobile & y mourir accablé de coups. J'ai vu encore un *cheval* d'Espagne des plus nerveux devenu si fort ennemi de l'homme, ensuite des contrariétés qu'il avoit éprouvées de la part de quelques enfans, que qui que ce soit ne pouvoit l'aborder. On avoit construit autour de lui une loge, dans laquelle il étoit renfermé; il faisoit mille efforts pour l'abattre à coups de pied dès le moment qu'il appercevoit une personne. On jettoit des chiens, des moutons dans cette loge, auxquels il ne faisoit aucun mal; on y faisoit entrer en reculant des jumens qu'il y servoit avec ardeur & avec fruit; on descendoit par un trou pratiqué au plafond tous les alimens nécessaires à sa subsistance; il parvint à détruire les planches épaisses & fermement attachées qui formoient l'enceinte de l'espèce de prison à laquelle il avoit été condamné; il parut tout-à-coup dans une cour, dont deux ou trois personnes sur lesquelles il alloit fondre & se jetter, se sauvèrent heureusement, & on se vit obligé, dans l'impossibilité où les gens les plus hardis étoient de l'arrêter & de le prendre, de le tuer à coup de fusil. Le *cheval* triste & mélancolique ne doit point être tenu à des alimens propres à entretenir la ténacité & l'épaississement de son sang; les moins substantiels & ceux qui peuvent agiter la masse, aidés d'ailleurs des boissons humectantes & délayantes, sont les seuls qui lui conviennent, ainsi qu'un exercice successivement augmenté. Le travail est nécessaire au phlegmatique, naturellement engourdi, lent & paresseux. Il s'agit de hâter en lui la circulation, d'accroître la force & la tension des parties, de dissiper une sérosité trop abondante, & une nourriture capable de pareils résultats est celle qui est à préférer, &c.

Nous ne saurions parcourir ici toutes les différences plus ou moins sensibles qu'un praticien attentif doit rechercher dans les divers individus; mais nous dirons que si l'art a été jusqu'à ce jour si fort au-dessous de lui-même, c'est par le défaut de toutes espèces d'observations, défaut auquel l'exercice le plus vanté, le plus multiplié & le plus étendu ne sauroit suppléer, quand il n'est accompagné d'aucunes lumières. Le régime qu'on fait observer aux *chevaux* paroît en général varier trop peu, & n'admettre que de trop légères exceptions. On ne consulte ni la force annoncée par le courage, par la facilité de s'accoutumer aux plus grands travaux & de les accomplir, par la vigueur avec laquelle le corps résiste à de certaines affections, par la quantité d'alimens pris & rendus sans la moindre incommodité, &c., ni la foiblesse prouvée par des effets totalement contraires, ni les habitudes contractées, ni les dispositions maladives dont on pourroit juger par des événemens passés, ni les torts que ces mêmes événemens ont pu faire à la machine, ni les traces inévitables qu'ils y ont laissées, & qui peuvent dégénérer dans d'autres maux, ni les résultats des divers médicamens donnés dans différentes circonstances, & même des mixtes qui forment la nourriture ordinaire de l'animal; on n'a égard ni à la dissipation sollicitée par les grandes chaleurs de l'été, ni au moins de propension que les fibres relâchées alors peuvent avoir à l'exécution des mouvemens, ni à leur rigidité dans un hiver rigoureux, ni au resserrement & à la crispation des vaisseaux cutanés, ni à l'aisance plus grande

avec laquelle la digestion peut être opérée dans cette saison. On n'a nulle attention au passage de cette même saison à celle qui la suit, ni aux vicissitudes fréquentes dans le printemps & dans l'automne, vicissitudes qui ne disposent pas moins les animaux que l'homme à des maladies ou particulières, ou épizootiques, très dangereuses, ni au temps de la chûte & du renouvellement des poils, ni à la mollesse qui accompagne cette chûte & ce renouvellement; & si quelques personnes habituées à quelques remèdes préservatifs & à la saignée, lors de l'arrivée du printemps, ont jugé à propos de faire ouvrir la veine jugulaire à leurs *chevaux*, & de suivre annuellement cette méthode, elles n'ont pas prévu qu'elles s'asservissoient à une obligation d'autant plus indispensable, qu'il est certain que l'omission de l'ouverture de la veine dans une des années suivantes suscite presque toujours les maux inséparables de la surcharge de la masse. (*Voyez* SAIGNÉE.)

De la durée de la vie.

Les physiologistes & les naturalistes modernes ne sont ni les seuls, ni les premiers qui aient mesuré soit dans l'homme, soit dans les animaux, soit dans les plantes, la durée de la vie terminée naturellement, & non par des maladies ou autres événemens quelconques, sur celle du temps, de l'accroissement. Ce calcul se concilie d'ailleurs avec les idées que nous nous formons des causes méchaniques de la vieillesse & de la mort. Le terme de l'accroissement est l'époque où la force du cœur & la résistance des artères sont en quelque sorte en même raison, les solides l'emportent ensuite continuellement par un surplus ou une augmentation de puissance, & c'est cette résistance supérieure de leur part, qui opère insensiblement la destruction de la machine, d'où il semble que l'on a eu raison de conclure que plus son accroissement est prompt, plus est prochaine la condition de sa ruine, c'est-à-dire, la conversion du ciment visqueux qui lie les fibres en de vrais élémens terrestres, la coalescence des petits vaisseaux, le desséchement, l'ossification des ligamens, des cartilages, de l'aorte, &c., changemens qui, dans l'animal & dans l'homme morts de vieillesse, sont également évidens. Cependant il faut avouer que la durée de la vie du cerf, du corbeau, du pigeon, &c, contredit & dément cette opinion; mais ce qu'il y a de plus certain & de plus admirable aux yeux du philosophe ou de l'homme qui contemple, c'est la conservation toujours constante d'un certain équilibre dans le nombre des animaux, la fixation invariable de la multiplication de chaque espèce à une quantité plus ou moins grande, la longueur de la vie des uns dont la multiplication est lente, la brièveté de la vie des autres dont la multiplication est plus ou moins considérable selon leur plus ou moins grande utilité, la balance tenue entre la vie de ceux-ci & la mort de ceux-là: enfin le passage d'une génération & l'arrivée successive d'une autre qui remplace toujours celle qui périt.

Quoi qu'il en soit, on peut arbitrer la vie commune du *cheval* à dix-huit ou vingt ans, le nombre de ceux qui outrepassent ce terme étant très-médiocre. *Aristote* a observé que les *chevaux* nourris dans des écuries vivent beaucoup moins que ceux qui sont en troupeaux; l'état d'esclavage & de domesticité est bien fait pour opérer quelques différences. *Atheneus* & *Pline* prétendent qu'on en a vu vivre soixante-cinq & même soixante-dix ans. *Augustus Nipheus* parle encore du *cheval* de *Ferdinand I* comme d'un *cheval* septuagénaire, & *M. de Buffon* en cite un qui a vécu cinquante ans; mais ces dernières observations ne sont que des exceptions semblables dans l'espèce des *chevaux* aux exceptions qui quelquefois ont lieu dans l'espèce humaine, telles que celles qu'offrent cet armateur de Charlemagne, *Jean de Temporibus*, qu'on dit avoir vécu trois cens ans, le nommé *Parre* qui, sous *Charles II*, en vécut cent cinquante, & quelques personnes qui sont mortes dans le siècle présent, après avoir vécu cent sept, cent neuf, cent dix, cent douze & cent vingt années. Ce qu'il seroit essentiel d'observer & d'examiner, c'est si le terme commun que nous assignons est plus long ou plus court dans tels ou tels pays de la terre, dans telles ou telles généralités du royaume, dans tels ou tels cantons de ces mêmes généralités, dans les pays élevés où communément les hommes vieillissent plus que dans les pays bas, dans des pays aquatiques, dans des *chevaux* fins, & qu'on est obligé d'attendre, que dans des *chevaux* épais qui semblent formés plutôt, &c. &c. L'air & la nourriture étant différens dans les uns & dans les autres de ces lieux, on pourroit alors juger à cet égard du pouvoir & de l'influence du climat & des alimens sur ces animaux.

(*Extrait en plus grande partie de l'ouvrage de M. Bourgelat, intitulé* Elémens de l'art vétérinaire, Traité de la conformation extérieure du *cheval*, &c.)

(M. HUZARD.)

CHEVAL ANGLOISÉ. (*Chirurgie vétérinaire.*) *Voyez* AMPUTATION DE LA QUEUE.

(M. HUZARD.)

CHEVAL ARRÊTÉ. (*Pathologie & Hygiène vétérinaire.*) *Voyez* ARRÊTÉ. (M. HUZARD.)

CHEVAL BIEN BRIDÉ. (*Art vétérinaire.*)

On appelle improprement ainsi le *cheval* dont la tête est bien placée. *Voyez* CHEVAL.

(M. HUZARD.)

CHEVAL BIEN CHAUSSÉ, MAL CHAUSSÉ. (*Art vétérinaire.*)

On dit qu'un *cheval est bien chaussé*, 1°. lorsqu'ayant deux, ou trois, ou quatre balsanes, elles sont parfaitement egales entr'elles; 2°. lorsque le sabot & les parties supérieures, jusqu'au jarret, sont bien proportionnées & bien nettes; 3°. enfin lorsqu'il est ferré dans de justes proportions, eu égard à sa taille & à l'allure à laquelle il est destiné. On dit encore dans ce dernier sens que le *cheval chausse étroit*, *large*, *lourd* ou *léger*, pour exprimer que ses pieds exigent des fers plus dégagés, ou plus couverts, ou plus ou moins chargés de matière. *Voyez* Pieds.

Par la raison contraire, lorsque les balsanes ou les autres marques naturelles sont irrégulières, lorsque les pieds & les jambes sont mal proportionnés ou affectés de quelque vice, lorsqu'enfin la ferrure n'est pas en rapport avec les parties de l'animal auxquelles elle doit répondre, on dit qu'il est *mal chaussé*. (M. Huzard.)

CHEVAL BIEN PLACÉ. (*Art vétérinaire.*)

On dit qu'un *cheval est bien placé* lorsque la tête est placée de manière que le front tombe perpendiculairement au bout du nez. Cette expression doit être substituée à celle de *cheval bien bridé*, que plusieurs auteurs emploient dans le même sens. *Voyez* Cheval. (M. Huzard.)

CHEVAL CAMUS. (*Art vétérinaire.*)

On appelle *cheval camus* celui dont le front est enfoncé; ce défaut, qui rend la tête défectueuse, est opposé à celui que quelques-uns regardent comme une qualité, & qu'on appelle *tête busquée* ou *moutonnée*. *Voyez* Cheval. (M. Huzard.)

CHEVAL CHAUSSÉ HAUT, TROP HAUT. (*Art vétérinaire.*)

Voyez au mot Cheval, ci-devant, l'article des *balsanes*, page 749, deuxième colonne.

(M. Huzard.)

CHEVAL CORNARD. (*Patholog. vétérinaire.*) *Voyez* Cornage, Sifflage, Hallei.

(M. Huzard.)

CHEVAL COURBATU. (*Pathol. vétérinaire.*)

On appelle ainsi non-seulement le *cheval* qui est affecté de la *courbature*, mais encore celui qui, après une course forte ou un exercice violent & long-temps continué, est las & fatigué, sans être autrement malade. *Voyez* Courbature, Lassitude. (M. Huzard.)

CHEVAL DANS LA MAIN. (*Art vétérinaire, éducation du cheval.*)

On appelle *cheval dans la main* celui dont l'éducation a été suivie de manière qu'au moindre mouvement de la main du cavalier, il fait ce qu'il lui demande, & répond par son action avec précision à l'impulsion que la main a communiquée à la bouche par l'intermède du mors. Celui dont la bouche est dure ou trop sensible n'est pas *dans la main*, puisqu'alors il répond toujours trop, ou trop peu, à ce qu'exige de lui l'écuyer.

(M. Huzard.)

CHEVAL DE BOIS. (*Art vétérinaire, Equitation, Hygiène.*)

Le *cheval de bois* est un instrument de manège qui imite grossièrement la forme du *cheval*, & qui est destiné à donner les premiers élémens de l'équitation, sur-tout à montrer la position de l'homme à *cheval*. Il sert aussi pour apprendre à voltiger. Il a été imaginé non-seulement pour éviter aux commençans les désagrémens qui pourroient résulter pour eux des divers mouvemens du *cheval*, mais encore pour ménager les *chevaux* eux-mêmes, qui sont toujours plus fatigués des leçons d'écoliers, qu'ils ne le seroient de celles des maîtres.

On appelle aussi *cheval de bois* un *cheval* usé & dont les extrémités, fatiguées & roides, s'écartent de la perpendiculaire en dehors à peu près comme les pieds qui soutiennent l'instrument dont je viens de parler, & qui sont ceux d'un treteau.

On donne encore ce nom au *cheval* maigre dont le dos tranchant imite la forme du *cheval de bois*, qui sert de punition militaire.

Enfin les maquignons donnent aussi le nom de *cheval de bois* à celui dont les extrémités antérieures sont droites, & dont les épaules sont prises & chevillées; & à celui qui est affecté de la maladie nerveuse, connue sous le nom d'*immobilité*, parce que dans ces maladies le *cheval* est ordinairement fixé à une même place, & a les jambes écartées & roides comme un véritable *cheval de bois*. *Voyez* Immobilité. (M. Huzard.)

CHEVAL DE FER. (*Art vétérinaire.*)

On nomme ainsi le *cheval* dont la construction vigoureuse & les formes bien prononcées annoncent la bonté & la solidité. Cette expression, au surplus, est souvent trompeuse dans la bouche des marchands de *chevaux*, & ne doit proprement s'appliquer qu'à ceux de ces animaux dont on connoît le travail.

(M. Huzard.)

CHEVAL ENTIER. (*Art vétérinaire.*)

On appelle ainsi le *cheval* qui n'a pas été coupé, c'est-à-dire qui a encore ses testicules, mais qui cependant n'en fait point un usage particulier pour reproduire l'espèce; celui-ci étant appellé *étalon*.

On appelle encore *cheval entier* celui qui est têtu, rétif, & qui n'obéit que difficilement à l'homme.

(M. HUZARD.)

CHEVAL FOURBU. (*Pathologie vétérinaire.*) *Voyez* FOURBURE. (M. HUZARD.)

CHEVAL HONGRE. (*Hygiène, chirurgie vétérinaire.*)

On appelle *cheval hongre* celui auquel on a fait l'amputation des testicules. *Voyez* HONGRE.

(M. HUZARD.)

CHEVAL LUNATIQUE. (*Pathologie vétérinaire.*) *Voyez* FLUXION PÉRIODIQUE, LUNATIQUE. (M. HUZARD.)

CHEVAL OREILLARD. (*Art vétérinaire.*)

On nomme ainsi le *cheval* dont les oreilles pêchent par excès de longueur, de largeur, d'épaisseur, lorsqu'elles sont placées ou trop haut sur le som et de la tête, ou trop basses & pendantes, ou lorsqu'enfin elles se font remarquer particuliérement & d'une manière désagréable. *Voyez* CHEVAL.

(M. HUZARD.)

CHEVAL QUI BOIROIT DANS UN VERRE. (*Art vétérinaire.*)

Cette manière de s'exprimer est employée par les maquignons, les marchands de *chevaux* & les écuyers pour indiquer la petitesse du bout du nez du *cheval*; mais cette partie doit être proportionnée au reste du corps de l'animal, & elle pèche nécessairement lorsqu'elle est trop petite. *Voyez* CHEVAL, ARGOT. (M. HUZARD.)

CHEVAL QUI JETTE. (*Pathologie vétérinaire.*)

Lorsqu'il flue par les naseaux une humeur quelconque, on dit que le *cheval jette*. Cet effet a lieu dans un grand nombre de maladies. *Voyez* FAUSSE GOURME, GOURME, MORFONDURE, COURBATURE, MORVE, &c.

On n'emploie cette expression que dans une circonstance contre nature, & nullement pour exprimer le flux ou l'écoulement de l'humeur muqueuse & limpide dont les naseaux sont abreuvés, & qui est quelquefois assez abondante, sur-tout pendant l'exercice. *Voyez* CHEVAL. (M HUZARD.)

CHEVAL QUI S'ARME DES LÈVRES. (*Art vétérinaire.*)

On dit que le *cheval s'arme des lèvres* lorsque ces parties étant trop épaisses, ou trop molles & trop larges, recouvrent facilement les barres, & s'opposent par conséquent facilement à l'action du mors. *Voyez* CHEVAL.

Nota. Il est au surplus encore une foule d'articles sous le mot CHEVAL, que nous ne croyons pas devoir rapporter ici, parce qu'ils se trouveront reportés & fondus dans les grands, ou sous leurs lettrines respectives. Ils ont rapport à la conformation, comme *cheval bas du devant*, *bégut*, &c.; au service, comme *cheval d'amble*, *de trait*, *de selle*, &c.; aux qualités, comme *cheval de feu*, *cheval sage*, *adroit*, *malin*, &c.; enfin aux poils, comme *cheval noir*, *pie*, *mâron*, &c. Ceux qui desireront connoître cette nomenclature particulière, pourront consulter le *Dictionnaire des termes de cavalerie*, qui se trouve à la suite du *Nouveau parfait Maréchal*, *par M. de Garsault*. Ils y trouveront une longue liste de tout ce qui concerne le mot CHEVAL.

(M. HUZARD.)

CHEVAL, f. m. (Exercice du) (*Hygiene*, *Thérapeutique.*)

Remède préservatif & curatif contre la phthisie pulmonaire. *Voyez* PHTHISIE PULMONAIRE.

(*M.* DE BRIEUDE.)

CHEVAL. (*Mat. méd.*)

Il ne s'agit pas ici de traiter de l'histoire naturelle & des utilités du *cheval*, cet animal dont la conquête a porté tant d'avantages dans la société des hommes, qui partage nos fatigues, nos travaux, nos plaisirs, & jusqu'à notre gloire, est trop généralement connu pour qu'il soit nécessaire d'en offrir ici une description, qui seroit d'ailleurs mesquine & tronquée.

C'est dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, & à l'article CHEVAL, traité par M. Huzard, qu'on doit chercher les détails intéressans relatifs à sa forme, à sa vie, à sa variété, à son éducation, à son amélioration, à ses races, à ses maladies, &c. Il seroit également inutile d'insister ici sur ses caractères & sur son rang dans l'ordre des quadrupèdes. C'est ne rien dire sur cet animal que d'indiquer pour ses caractères distinctifs, six dents incisives à la mâchoire, la corne du pied d'une seule pièce, les oreilles courtes, la crinière allongée & fournie. Ces phrases arides & mesquines peuvent être bonnes, lorsqu'elles sont placées dans une description générale des quadrupèdes, dans une méthode zoologique; mais elles ne peuvent que rétrécir les idées sur cet être qui fait un des plus beaux ornemens de la nature animée. Ce qui doit nous occuper, & ce qui tient à la matiere médicale dans l'histoire du *cheval*, c'est le dénombrement des parties de

cet animal qu'on a proposées & qu'on a même employées comme médicamens. A considérer tous les corps où l'homme a cherché des remèdes à ses maux, on croiroit que les créatures les plus belles sorties des mains de la nature ne sont rien pour lui, s'il n'y a pas, ou plutôt s'il n'a pas cru y trouver quelque remède propre à le soulager dans ses maladies. C'est une des foiblesses que le philosophe a reconnues dans l'homme, que le vrai médecin doit chercher à détruire, ou qu'au moins il ne doit tolérer quelquefois, que pour ne pas détruire la plus douce des illusions, l'espoir de trouver dans une substance quelconque une ressource pour conserver sa vie. On conçoit bien que dans l'état actuel des connoissances humaines, & de la physique en particulier, les diverses parties fluides ou solides du *cheval*, ne doivent point offrir de remèdes différens de ceux des autres quadrupèdes, & qu'ainsi ce que nous devons dire à cet égard n'est destiné qu'à completter l'histoire des préjugés & des erreurs qui ont tant altéré la matière médicale; mais exposer ces préjugés & ces erreurs, c'est travailler à les détruire.

Les excrémens du *cheval*, infusés dans du vin blanc, sont, dit-on, un bon sudorifique dans la rougeole, la petite-vérole & les fièvres malignes; à l'extérieur ils ont, a-t-on dit, la propriété siccative & astringente.

Les testicules du *cheval* devoient être regardés, suivant l'ancienne opinion des ressemblances, des analogies, des *signatures*, & l'ont été en effet comme un très-bon spermatopée. Dehéer les vante comme un très-bon remède dans les accouchemens difficiles. On a attribué la même vertu à la salive du *cheval*.

Les verrues de cet animal, ou la matière cornée formée sur ses jambes, attachées au col en amulettes, devoient calmer les accès hystériques; l'hippomanès ou la matière cancéreuse formée d'un suc épaissi, située entre l'amnios & l'allantoïde du fétus, étoit une espèce de panacée, de remède universel, en le prenant en poudre à la dose de quelques grains. Juvenal peut, comme Poëte, attribuer les désordres de Caligula à l'hippomanès, mêlé à une potion que sa femme lui avoit donnée; les démonographes & les vieilles sorcières peuvent persuader aux gens foibles que l'hippomanès est un filtre redoutable; le physicien rit de ces folies, & n'attribue aucune vertu à cette concrétion. Il n'en accorde pas davantage aux calculs biliaires du *cheval*, ou hippolèthes. Quant à la corne du pied de cet animal, & au crin, l'odeur fétide de ces matières, brûlées sous le nez des personnes hystériques & hypochondriaques, a un effet souvent utile, & c'est le seul usage médicinal que l'on puisse tirer de cet animal. Cet effet est dû à l'ammoniaque & à l'huile dégagées en vapeurs par l'action du feu. On a recommandé l'application du fumier échauffé de *cheval* sur les membres paralytiques. On a obtenu quelques succès des bains de fumier dans ces maladies. (M. FOURCROY.)

CHEVAL MARIN. *Voyez* HIPPOPOTAME.

(M. FOURCROY.)

CHEVALER. (*Art vétérinaire.*)

On appelle *chevaler* l'action par laquelle le *cheval* jette ou croise les jambes antérieures l'une sur l'autre, ou l'une devant l'autre & de côté, en marchant; soit que cette action soit due au cavalier qui le monte, soit qu'elle soit l'effet de la propre volonté de l'animal. Elle est principalement opérée par la contraction du muscle commun du bras, qui s'attache d'une part à tout le bord tranchant du sternum, & de l'autre à la partie inférieure & antérieure de l'humérus. *Voyez* le *Dictionnaire d'anatomie*.

Cette action, lorsqu'elle n'est pas sollicitée par le cavalier, est ordinairement un signe de la foiblesse ou de la surcharge de l'animal; aussi doit-on rejetter celui qui s'y livre au trot à la main. Elle est assez ordinaire aux *chevaux* dont les extrémités ne sont pas proportionnées à la masse du corps, & à ceux dont les épaules sont épaisses & chargées.

L'action de *chevaler* diffère de l'action de *billarder*, en ce que dans cette dernière l'animal jette les jambes de devant en-dehors, en trottant & en s'éloignant l'une de l'autre, à peu près comme la bille s'éloigne de celle qui l'a choquée; & de là est venu le terme de *billarder*. *Voyez* S'ATTRAPER.

(M. HUZARD.)

CHEVALET. (*Hygiène vétérinaire.*)

C'est une espèce de treteau dont la partie supérieure imite la forme du *cheval de bois*, c'est-à-dire, qu'au lieu d'être plate, comme elle l'est ordinairement, elle imite la forme d'un Λ renversé. On donne encore ce nom à un pieu fixé dans le mur, & qui a la même forme.

Ces instrumens servent dans les grandes écuries, dans les selleries, à mettre les selles, à suspendre les brides, les bridons, &c., &, en les éloignant des murs, à faciliter l'évaporation de l'humidité dont elles sont imbues en sortant de dessus l'animal, à empêcher qu'elles n'en contractent de nouvelles, qu'elles ne se pourrissent, &c. (M. HUZARD.)

CHEVALINE. (*Art vétérinaire.*)

On dit la *chevaline*, l'*espèce chevaline*, *bête chevaline*, comme on dit *bête asine*, *espèce asine*, *bête bovine*, *espèce bovine*, pour désigner l'espèce

en

en général. Cette expression cependant ne s'emploie le plus généralement que pour les animaux de campagne, ou de peu de valeur, & qui sont petits, & pour ainsi dire, dégénérés, comme si on vouloit exprimer, en ne leur donnant que le nom de l'espèce à laquelle ils ressemblent le plus, combien ils en diffèrent néanmoins en tant qu'individus, & combien peu ils méritent en particulier le nom de *cheval*, *d'âne* ou de *bœuf*. (M. Huzard.)

CHEVAUX. (Choix des) (*Art vétérinaire.*) *Voyez* Achat des chevaux, Cheval.

(M. Huzard.)

CHEVELURE, s. f. (*Hygiène.*)

On donne le nom de *chevelure* à l'ensemble de tous les *cheveux* dont la tête est couverte. *Voyez* Cheveu. (M. Macquart.)

CHEVEU, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre II. Soins de la *chevelure*, &c.

Le *cheveu* est une espèce de filament oblong & d'une extrême ténuité, qui se termine à une espèce de bulbe mollette implantée dans la peau, qui sort de la tête & la recouvre, à l'exception de la face & des oreilles. Lorsque les filamens sont plus petits, soit qu'ils appartiennent à l'homme, soit qu'ils recouvrent les animaux, on leur donne le nom de *poils*. *Voyez* ce mot.

Les *cheveux* sont composés de cinq à six fibres très-fines, enfermées dans une gaîne assez ordinairement cylindrique, que la simple vue découvre, mais qu'on apperçoit bien mieux à l'aide d'un microscope. Les fibres, ainsi que la gaîne, sont transparentes.

Les modernes pensent que chaque *cheveu*, & peut-être chaque fibre qui le compose, reçoit un fluide qui le nourrit & le fait végéter. Ils croient que les *cheveux* croissent sur la tête comme certaines plantes parasites naissent & végètent aux dépens d'autres plantes, avec une vie & une existence particulière, qui ne doit pas durer communément autant que la personne qui les porte, si elle vit autant que les hommes peuvent vivre. On sait que les *cheveux* ne blanchissent à un certain âge, que parce qu'ils ne reçoivent plus la nourriture qui leur est fournie dans la jeunesse.

Cependant il y a des exemples de gens chez qui les *cheveux* ont poussé après la mort ; ce qui semble inférer que ce ne sont pas les sucs nourriciers qui les ont fait végéter, mais une autre humeur excrémentielle ou *transpiratoire*.

Une grande preuve que les *cheveux* sont fistuleux, & qu'ils admettent dans leur texture des fluides même différens, c'est que dans la maladie des polonois, qu'on nomme *plica*, le sang transude par l'extrémité des *cheveux*.

Sans entrer dans des discussions qui appartiennent à la physiologie, & qu'on trouvera réunies dans le Dictionnaire qui parlera de cette science, je ferai observer qu'il y a des *cheveux* de beaucoup de couleurs : les plus remarquables sont les noirs ou bruns, les blonds, les châtains, les blancs, les gris, les roux. Entre ces couleurs on remarque diverses nuances qui tiennent probablement à la qualité du suc nourricier, comme leur longueur peut être la suite de l'abondance du même suc. Quant à la forme, il y a des *cheveux* droits, & d'autres qui sont crépus, comme ceux des nègres.

La longue *chevelure* étoit, chez les anciens gaulois, une marque d'honneur & de liberté ; César, en les faisant esclaves, leur fit couper les *cheveux*. On lit, dans l'auteur des *gestes* de nos rois, que les françois choisirent pour les commander Pharamond, fils de Marcomir, & placèrent sur le trône un prince à longue *chevelure*. Clodion fut surnommé le *chevelu* par la même raison ; un prince rasé étoit déchu de toutes ses prétentions, aussi le rasoit-on avant de le renfermer dans des monastères. Par l'ordre des conciles, un prêtre autrefois s'humilioit & renonçoit à toute prétention mondaine en quittant ses *cheveux*, aujourd'hui il les porte fort longs. On prétend que, suivant les qualités, on coupoit alors les *cheveux* à différens degrés. C'étoit un plaisant genre de despotisme que celui qui alloit jusqu'à s'opposer à la croissance naturelle des *cheveux* ; maintenant on porte les *cheveux* longs & courts à volonté ; on les quitte même tout-à fait pour porter des perruques, qui sont d'une extrême commodité pour les personnes qui ne veulent pas être esclaves de leurs perruquiers, ou qui, en faisant le sacrifice de leurs *cheveux*, ont trouvé le moyen de se débarrasser de violens maux de tête, ainsi que cela est arrivé plus d'une fois.

Nous rapporterons, d'une manière très-précise, des observations singulières qui ont été accueillies par des médecins sur les *cheveux*. On en trouve plusieurs exemples dans la Collection académique, & dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

Le docteur Tyson a trouvé des *cheveux* dans plusieurs parties intérieures du corps des animaux. (*Coll. acad.*, *t.* 2, *p.* 251.)

On a vu des *cheveux* tombés par un coup de soleil, & revenus cinquante ans après. (*Acad. des Sciences*, 1770.)

Un corps, long-temps après avoir été enterré, fut trouvé entièrement couvert de *cheveux*. (*Coll. acad.*, *t.* 2, *p.* 520.)

Hermeman parle d'un jeune homme à qui la frayeur fit blanchir les *cheveux* en une nuit (*Coll. acad.*, *t.* 3, *p.* 656.)

Le docteur Hagendorn rapporte qu'une femme brune, qui avoit de violens maux de tête, s'étant

frottée pendant quelque temps avec une eau spiritueuse, vit des *cheveux* blancs prendre la place de ceux qui étoient tombés. (*Coll. acad.*, *t.* 3, *p.* 691.)

Camerarius dit que les *cheveux* d'un jeune homme de sa connoissance donnoient de la lumière dans l'obscurité; ce qui est assez naturel au poil des chats dans quelques circonstances. (*Collect. acad.*, *t.* 6, *p.* 320.)

Rommelius a vu aux environs de Padoue un villageois d'environ trente-cinq ans, qui avoit les *cheveux* d'un vert décidé (*Collect. academ.*, *t.* 7, *p.* 486.)

On a présenté à Bartholin un enfant dont les *cheveux* étoient noirs d'un côté de la tête, & tout blancs de l'autre. (*Collect. academ.*, *t.* 7, *p.* 194.)

Le même Rommelius, dont nous venons de parler, a trouvé dans un cimetière des *cheveux* dont les racines étoient implantées dans les os du crâne. (*Collect. acad.*, *t.* 7, *p.* 486.)

M. Achard a donné en 1782, dans les mémoires de l'Académie royale de Berlin, un examen chymique des *cheveux*, & du *poil* des différens animaux.

Il en est résulté, que pour que l'eau exerce son action dissolvante sur la partie gélatineuse des *cheveux*, il faut la faire bouillir dans le digesteur de Papin.

L'incinération & la lixiviation ont appris, que la partie fixe des *cheveux* est peu considérable, relativement à leur partie volatile; qu'ils ne contiennent aucun sel fixe.

En distillant les *cheveux* dans une cornue de verre au bain de sable, & en augmentant le feu par degrés, ces substances, étant échauffées jusqu'à un certain point, sont entrées en une véritable fusion, & ont formé une espèce de pâte, laquelle, étant refroidie, s'est durcie, & a pris l'apparence d'un charbon facile à écraser entre les doigts.

Il suit des autres expériences de M. Achard:

1°. Que les alcalis non caustiques n'ont que très-peu d'action sur les *poils*, &c.

2°. Que les alcalis caustiques, salins & terreux agissent beaucoup plus, & que les premiers les dissolvent entièrement.

3°. Que tous les *poils* sont dissous par les acides minéraux, lorsqu'ils sont fort concentrés, sans chaleur, & lorsqu'ils ne le sont pas à l'aide de la chaleur.

4°. Que l'éther, l'esprit-de-vin, les huiles grasses & essentielles n'ont aucune action sur ces substances, ni à froid, ni à l'aide de l'ébullition.

M. Bertholet a donné dans un Traité sur l'air, publié en 1776, une analyse des *cheveux*, dans lesquels il a trouvé beaucoup d'air.

Deux onces de *cheveux* lui ont fourni:

Alcool concret	1 gros 10 gr.
Phlegme	2 gr. & dem.
Huile	4 gr.
Charbon	4 gr. & dem.

Cette huile brûle insensiblement comme les *cheveux*, & reste sous forme concrète jusqu'environ au dix-huitième degré de chaleur du thermomètre de Réaumur.

Le charbon a donné des molécules de fer attirables à l'aimant; ce qui prouve que ce métal existe dans presque toutes les matières animales.

En évaluant à un gros dix-huit grains d'alcali le phlegme & l'huile perdus dans l'opération, il reste deux gros & demi pour le poids de l'air.

Voyons maintenant quels avantages les *cheveux* peuvent procurer à l'homme, & les attentions qu'ils méritent de sa part.

La nature semble avoir accordé aux hommes une *chevelure*, pour mettre leur tête à l'abri du contact trop fort des corps extérieurs, pour empêcher que le soleil ne porte une influence trop marquée sur les organes essentiels de la sensibilité & du sentiment.

Une belle *chevelure* est un des principaux ornemens de la tête.

On a attaché de tout temps la beauté de la *chevelure*, à la longueur & à la couleur des *cheveux*, à l'arrangement, & à la propreté qu'ils exigent.

Quoi de plus agréable en effet, dans les femmes sur-tout, que de voir une grande quantité de *cheveux* relevés & ajustés sur le haut de la tête s'éparpiller & flotter sur les épaules. Quelque belle qu'elle soit, si elle est chauve, si ses *cheveux* sont singulièrement arrangés, ou mal-propres, avec la parure la plus recherchée, elle n'en deviendroit que plus ridicule.

La propreté doit encore être préférée, à bien des égards, à l'élégance & à l'arrangement des *cheveux*. Quelquefois, soit par négligence, soit par un vice particulier de la peau & des humeurs, il s'amasse une grande quantité de crasse à la tête, où il y pullule des insectes désagréables, qui se trouvent en grande quantité sur-tout sur la tête des enfans.

La propreté en est le remède souvent le plus assuré (comme du mal pédiculaire); alors on a recours aux remèdes qui peuvent les dissiper. *Voyez* POUX.

Il s'agit de nettoyer les pores de la peau, & de donner un certain ressort aux glandes. Il est donc très-important de peigner tous les jours les *cheveux* avec un peigne d'ivoire, & de nettoyer aussi la crasse que forment ordinairement les parties grossières de la sueur & de la transpiration, mêlées aux particules extérieures de l'épiderme, qui se détachent fort aisément. Cette crasse, trop abondante, annonce un vice dans les humeurs & les glandes de la peau, qui se débar-

raſſe d'une humeur qu'il faut bien ſe garder de repercuter, en employant des pomades & des lotions, dont ſont remplis les diſpenſaires & les livres qui s'occupent de la toilette : cependant ſi l'humeur paroiſſoit ſe porter à la tête d'une manière trop forte, on purgeroit légèrement ; &, en fomentant le cuir chevelu avec la décoction des racines de brione, de patience ſauvage, de mauve, de bourrache, faites dans de l'eau, ou dans du vin, pour la rendre plus tonique, mais ſans employer les plantes aſtringentes, ni l'alun, qui ſont recommandés fort mal-à-droitement par beaucoup d'auteurs, on parviendroit à débarraſſer la tête avec la plus grande ſécurité.

On doit recommander dans ces circonſtances un régime doux, du vin très-trempé & léger, des alimens de facile digeſtion, l'exercice dans un air pur & léger, des bains répétés, des lavemens, du linge très-blanc : on conſeille d'éviter la trop grande ardeur du ſoleil, ainſi qu'un froid rigoureux, & de tenir la tête couverte ; ces moyens ſuffiront pour n'être pas fatigué par une tranſpiration trop forte de la tête, & pour ne pas incommoder les autres par la mauvaiſe odeur qui en eſt ſouvent la ſuite.

C'eſt ſur-tout dans le jeune âge qu'on doit ſoigner avec attention la tête des enfans dont on eſt chargé ; car les humeurs ſe portent facilement chez eux vers cet organe, y cauſent des démangeaiſons, des croûtes, des galcs, des poux, & la teigne, *Voyez* ces mots. (M. Macquart.)

CHEVEUX HUMAINS. (*Mat. méd.*)

L'homme a été chercher dans lui-même des remèdes à ſes maux. On a attribué aux *cheveux humains*, & ſur-tout aux produits de leur diſtillation, & à leur charbon, des propriétés très-grandes. *Voyez* le mot Homme. (M. Fourcroy.)

CHEVEUX. (Chûte des) *Voyez* Alopecie.

(M. Chamseru.)

CHÈVRE. (Lait de) (*Hygiène.*) *Voyez* l'article Lait. (M. Macquart.)

CHÈVRE. (*Mat. méd.*)

La *chèvre* eſt, comme tout le monde le ſait, la femelle du bouc. Nous avons parlé, à l'article Bouc, de tous les uſages auxquels on a employé en médecine les différentes parties de cet animal, nous ne traitons ici de cette femelle d'un quadrupède utile, que pour indiquer le lait qu'elle fournit, & dont on fait un grand uſage dans les arts & dans la médecine. On trouvera, au mot Lait, l'hiſtoire particulière de celui de la *chèvre*, qui tient un rang diſtingué parmi ces liqueurs alimentaires & médicamenteuſes. Nous nous contenterons d'obſerver ici que parmi les animaux domeſtiques, qui font l'honneur & la richeſſe des campagnes, il n'en eſt pas de plus avantageux, de plus utile à ſon maître que la *chèvre*. En la conſidérant ſeulement du côté médicinal, la *chèvre* eſt, de toutes les femelles des quadrupèdes, la plus douce, & celle dont on peut tirer le plus de parti pour la nourriture artificielle des enfans. Cet animal ſe prête volontiers au deſir de l'homme ; elle ſe laiſſe teter par les enfans ; elle s'attache même à eux ; elle revient aux heures accoutumées lui apporter ſa nourriture ; il paroît qu'elle éprouve à cet acte un ſentiment de plaiſir qui lui rappelle à des heures fixes la néceſſité d'être débarraſſée de ce liquide qui gonfle ſes mammelles. On verra, à l'article Lait, quelles ſont les propriétés de celui-ci. *Voyez* les mots Allaitement artificiel, & Lait. (M. Fourcroy.)

CHÈVRE SAUVAGE, ou BOUQUETIN. (*Mat. méd.*)

Beaucoup de zoologiſtes rangent le *bouquetin* dans le genre de la *chèvre*, & lui donnent le nom qui fait le ſujet de cet article. Nous avons fait la deſcription de cet animal au mot *bouquetin* ; c'eſt le *capra cornibus nodoſis in dorſum reclinatis* de Linnéus, & l'*hircus cornibus ſupra nodoſis, infra retuſis, in dorſum reclinatis* de Briſſon. (M. Fourcroy.)

CHÈVRE DES ALPES. (*Mat. méd.*)

On nomme *chèvre des Alpes* le chamois ou l'yſard ; *Capra cornibus ſurrectis uncinatis* de Linnéus ; *hircus cornibus erectis, rugoſis, ad apicem levibus & uncinatis* de Briſſon. Il en a été fait mention au mot Chamois. (M. Fourcroy.)

CHÈVRE D'AFRIQUE. (*Mat. méd.*)

Le nom de *chèvre d'Afrique* eſt donné par pluſieurs auteurs au quadrupède qui fournit le muſc. Un grand nombre eſt dans l'incertitude ſur l'animal qui fournit cette ſubſtance. Quoi qu'il en ſoit, l'animal qui donne le muſc a été regardé comme une *chèvre*, ou comme une *gazelle*. Dans les premières éditions de ſon *Syſtema naturæ*, Linnéus le nommoit *capra cornibus teretibus, dimidiato-annulatis, arcuatis*. Aujourd'hui pluſieurs naturaliſtes diſent que cet animal n'a pas de cornes. *Voyez* le mot Musc.

(M. Fourcroy.)

CHÈVRE DU BEZOARD ORIENTAL. (*Mat. méd.*)

Capra ſive gazella Bezoardica orientalis, Off. *Capri-cerva orientalis è qua lapis Bezoar orientalis*, Schrod. *Capra, ſive hircus Bezoardicus*, Aldrow. quadr. *Gazella indica, cornibus rectis, longiſſimis, nigris, propè caput tantùm annulatis*, Ray, Synopſ. anim. *Capra cornibus teretibus rectiſſimis, longiſſimis baſi annulatis*. Linn.

C'eſt une eſpèce de *chèvre ſauvage*, que les perſes appellent *paſen*, dit Kœmpfer ; & nos compatriotes *chèvre-cerf*, ou *cerf-chèvre*, parce que cet animal tient de l'un & de l'autre. Il eſt couvert de poils courts & griſâtres, qui tirent ſur le roux ; il eſt de

la grandeur d'une *chèvre domestique*, & a de la barbe comme elle. La femelle n'a presque point de cornes ; le mâle en porte de plus longues, qui sont distinguées par des anneaux plus notables, dont le nombre marque celui de ses années, qu'on dit excéder rarement le nombre de douze. Le reste du corps ne diffère en rien du cerf pour la forme, pour la couleur & pour l'agilité.

Il est extrêmement timide & fuyard ; il habite les broussailles inaccessibles des montagnes les plus rudes, & ne quitte presque jamais sa solitude pour descendre dans les plaines. Quant à la pierre nommée *bézoard*, formée dans le premier ventricule, il s'en trouve de plus grosses, & plus fréquemment dans les mâles que dans les femelles. *Voyez* l'article BÉZOARD.

(*Extr. du Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

CHÈVRE DU BÉZOARD OCCIDENTAL. (*Mat. méd.*)

Capricorna occidentalis, OFF. SCHRODER. *Cervus minor Americanus Bezoardicus*, DALE, Pharm. *Mazama, seu cervus*; HERNAND. *Cugnaçu-te*, & *cugnaçu-apara Brasiliensibus*, PISON, Hist. nat. *Capricervus Americanus, sive occidentalis, nonnulli*.

Voici comme PISON, dans son *Histoire naturelle*, décrit cet animal :

Il y a au Brésil des chevreuils indigènes, qui ne sont guère différens de ceux d'Europe. Les naturels du pays nomment *cuguaçu-té* ceux qui n'ont point de cornes, & *cugnaçu-apara* ceux qui en ont ; & ces derniers sont plus petits que les précédens. Ces animaux ont le poil luisant, ras, bariolé de brun & de blanc, sur-tout quand ils sont jeunes, car ces taches s'effacent avec l'âge ; deux ongles à chaque pied, & en outre deux autres moindres posés l'un sur l'autre, la queue courte comme les chevreuils ; les yeux grands & noirs, & les narines bien ouvertes, les cornes médiocres composées de trois chevilles velues, de couleur grisâtre, qu'ils perdent tous les ans.

Cet animal n'est pas si sauvage qu'on ne puisse l'apprivoiser aisément. Il se nourrit d'herbes, de feuilles & de fruit. Il n'a point de dents incisives à la mâchoire supérieure, ainsi que tous les ruminans. La femelle porte six mois, & quelquefois moins. Quant au bézoard qu'on trouve dans le premier ventricule de cette espèce de chèvre, *voyez* BÉZOARD OCCIDENTAL.

(*Extr. du Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

CHÈVREFEUILLE, f. m. (*Mat. méd.*)

Il y a une famille de plantes qui porte ce nom ; elles sont pour la plupart ligneuses ; elles ont des fleurs monopétalées situées sur l'ovaire, qui donnent naissance à des fruits en baie globuleuse ombiliquée, & qui contiennent plusieurs semences.

On distingue seize espèces de *chèvrefeuille* dans le *Diction. de bot. t. 1.* il nous suffira de parler de celle qui est la plus commune parmi nous.

Le *chèvrefeuille des bois* est de cette espèce : on y remarque trois variétés.

1°. Le *chèvrefeuille des bois* velu.

Lonicera periclymenum. Linn.

Caprifolium germanicum. Tournef.

2°. Le *chevrefeuille des bois* glabre.

Caprifolium germanicum flore rubello serotinum, Tournef. 608.

3°. Le *chèvrefeuille* à feuille de chêne.

Caprifolium non perfoliatum foliis sinuosis. Tournef. 608.

Periclymenum. Plut. 215.

La première variété, le *chèvrefeuille des bois* velu, est un arbrisseau sarmenteux, qui s'entortille aisément autour des supports qu'il rencontre, dont les jets sont grêles, velus & feuillés. Les feuilles sont ovales, pointues aux deux bouts, deux à deux ; du sommet des rameaux naissent des bouquets de fleurs disposées en rayon ; elles sont d'une seule pièce, partagées en cinq parties, grandes, d'un blanc jaunâtre, & souvent un peu rouges en-dehors, d'une odeur fort agréable. A ces fleurs succèdent des baies rouges ramassées en tête terminale, & remplies de graines dures arrondies, ou applaties quelquefois.

Le *chèvrefeuille* est très-commun en France, dans les bois & dans les haies ; il fleurit en juin & juillet. Ses feuilles, qui rougissent un peu le papier bleu, sont stiptiques, d'une odeur forte & désagréable.

Cette plante, dans toutes ses parties, passe pour être diurétique. La décoction des feuilles est estimée en gargarisme, contre le gonflement des amigdales, l'inflammation de la gorge & les aphthes ; si cette décoction se fait avec de la bierre, alors elle est recommandée par Etmuller contre la goutte erratique. On conseille le suc exprimé, comme vulnéraire & détersif, dans les plaies de la tête, la gratelle, & les maladies cutanées. On croit l'eau distillée des fleurs de cette plante fort utile pour l'inflammation des yeux.

On tire encore de ses baies mûres, pilées & digérées au bain-marie, une liqueur huileuse qui a été regardée comme une panacée dans les plaies récentes.

La seconde variété, le *chèvrefeuille des bois* glabre,

que quelques personnes nomment encore *chèvrefeuille d'Allemagne* & *chèvrefeuille rouge tardif*, a des jets plus vigoureux que le précédent; ses feuilles sont glabres des deux côtés, pointues aux deux bouts : il intéresse beaucoup par la beauté des bouquets qu'il présente; ses fleurs sont rougeâtres en dehors, jaunâtres en dedans, ont une odeur gracieuse, & paroissent en juillet, août & septembre; il se trouve dans les bois & les haies de l'Allemagne & de la Suisse, & mérite d'être employé à la décoration des plus beaux jardins. Il pourroit être employé médicinalement comme l'espèce précédente.

La troisième variété, le *chèvrefeuille à feuilles de chêne* diffère de la première variété, sur-tout en ce que ses feuilles sont un peu sinuées, souvent recroquevillées, difformes, & communément panachées de vert & d'un blanc jaunâtre.

Les fleurs & les baies de cette espèce sont diurétiques, vulnéraires & détersives. On a prétendu que la décoction de ses feuilles fortifioit les femmes en travail, pouvoit enlever les coliques ou tranchées qui surviennent après l'accouchement. On en fait boire trois onces mêlées avec une once d'eau de fleurs d'orange.

Il y a encore un *chèvrefeuille* qui ne diffère pas beaucoup de ceux dont nous venons de parler, & qu'on emploie aux mêmes usages, c'est le *chèvrefeuille des jardins* ou d'*Italie*.

Periclimenum perfoliatum, C. B. P. 302.

Lineura floribus verticillatis terminalibus sessilibus foliis summis connato perfoliatis. Linn.

Les deux ou trois couples de feuilles placées vers le sommet des rameaux, sont réunies chacune en une seule feuille arrondie & traversée par la tige; les fleurs sont rougeâtres en dehors, & ont une odeur exquise.

Les propriétés de tous ces *chèvrefeuilles* ne sont pas encore bien déterminées, & c'est fort rarement que les médecins les font entrer aujourd'hui dans leurs formules médicamenteuses. (M. Macquart.)

CHEVRETTE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Animaux.

Cancer squilla. Linn.

La *chevrette*, ou *salicoque*, est un petit crustacé de mer, plus menu que la squille; il est armé d'une grande corne au front; une partie de sa queue se relève, & finit par quatre espèces d'aîles moins larges qu'à la squille.

Les *chevrettes* se rencontrent en grande quantité sur les côtes de Saintonge, & dans d'autres parties de l'Océan : leur écaille est noire, mais elle rougit en se cuisant comme les écrevisses.

La *chevrette* s'appelle en Normandie *crevette franche*, pour la distinguer du bouquet, qui est un crustacé du même genre, mais plus petit.

On trouve dans la Garonne une grande quantité de *chevrettes*, qui sont grises en sortant de l'eau, & deviennent blanches en les faisant cuire; ce qui vient peut-être de la différente action que produit sur elles l'eau douce, ou les alimens dont elles font usage. Les naturalistes en distinguent de beaucoup d'espèces.

Sur les côtes de la mer on fait un grand usage des *chevrettes*. Leur chair est d'un bon goût, douce, tendre, succulente & fortifiante; elle passe pour être plus aisée à digérer que celle des autres crustacées de mer. On les mange bouillies, au vin ou au vinaigre, avec un léger assaisonnement.

(M. Macquart.)

CHEVREUIL, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Animaux.

Cervus cornibus teretibus rectis. Briss.

Cervus capreolus. Linn.

Le *chevreuil* est un quadrupède sauvage ruminant, du genre des cerfs & du nombre des bêtes fauves. Il est plus petit que le cerf; il a aussi plus de grace, plus de vivacité, & même plus de courage que l'autre? il est aussi plus gai, plus leste & plus éveillé; sa forme est plus arrondie & plus élégante, sa figure plus agréable; ses yeux sont plus beaux & plus brillans; il ne se plaît que dans les forêts, dans les pays les plus secs & les plus montagneux. Il est plus rusé que le cerf, plus adroit à se dérober, plus difficile à suivre; il a plus de finesse, de ressources & d'instinct.

Le *chevreuil* diffère du cerf & du daim, par le naturel, par le tempérament, & par les mœurs. Au lieu de marcher en grandes troupes, il reste en famille; savoir le père, la mère & les petits, qui sont ordinairement au nombre de deux.

Lorsque le *chevreuil* & la *chevrette* commencent à entrer en rut, vers la fin d'octobre, ils chassent les jeunes faons pour jouir plus en liberté; mais ces derniers ne s'écartent pas beaucoup, & ils reviennent toujours au bout de quinze jours que durent les amours de leurs parens. Mais lorsqu'eux-mêmes deviennent sensibles, le frère & la sœur, liés d'amitié, se retirent dans quelqu'autre partie de la forêt, s'y établissent, & deviennent à leur tour chefs d'une nouvelle famille.

La tête du *chevreuil* est, ainsi que celle du cerf, ornée d'un bois vivant, & qui tombe chaque année, mais qui est bien moins grand. On sut par M. Féodal, qu'un *chevreuil* qu'on a coupé pendant la pousse de son premier bois, lorsque les andouillettes n'avoient pas encore deux pouces de haut, eut à l'extrémité de son bois (qui ne prit plus d'extension) une croissance de cheveux qui en formoient une sorte de perruque bien frisée extrêmement singulière.

La *chevrette* porte cinq mois & demi, conséquemment deux mois & demi de moins que les biches; ce qui fait voir que ce sont des races bien différentes, mais qui se rapprochent beaucoup de la chèvre.

De tous les animaux des forêts, le *chevreuil* est sans contredit celui dont la chair passe pour être la meilleure & la plus agréable. Celle des *chevreuils* qui vivent dans les pays montagneux est encore plus délicate, sur-tout si le *chevreuil* est jeune, tendre & gras. Cette viande est succulente, assez nourrissante, & très-facile à digérer, peut convenir en tout temps, à toute sorte d'âge, & à toutes les constitutions; c'est le filet qui est la partie la plus recherchée de l'animal. (M. MACQUART.)

CHEYLARD. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg du Vivarais, sur la rivière d'Eyrieu, à cinq lieues ouest-sud-ouest de Tournon, à six d'Annonay, & à neuf de Viviers.

La source minérale, qui est peu connue, se trouve à trois quarts de lieue de ce bourg, près du domaine de *Pourchenoux*, dont elle a pris le nom, & tout à côté d'un ravin. M. Boniface la présente comme acidule & martiale. (M. MACQUART.)

CHEYNE, (George) écossois, docteur en médecine, & membre de la société royale de Londres, pratiqua long-temps à Bath, dans le duché de Sommerset. On met sa mort vers l'an 1748.

Ce médecin est très-connu par un traité qu'il écrivit en 1724 pour le chevalier Joseph Jekyll, & qui parut plusieurs fois en anglois sous le titre d'*Essay on health and long life*. Il y a une édition de Londres dans la même langue, 1740, *in*-8, avec quelques augmentations. Nous en avons une traduction françoise qui est intitulée : *Règles sur la santé & les moyens de prolonger la vie*. Paris, 1725, *in*-12. Bruxelles, 1727, *in*-12. On le mit aussi en latin avec quelques additions, & on l'intitula : *Tractatus de infirmorum sanitate tuendâ, vitâque producendâ*. Londini, 1726, *in*-12. Parisiis, 1742, *in*-12. Au sentiment du célèbre *Haller*, c'est le meilleur livre que nous ayions sur le régime des gens de lettres & des personnes d'une constitution foible :

Cheyne est encore auteur des ouvrages suivans :

Theory or account of acute and sloov feavers. Londres, 1722, *in*-8.

Comme c'est de la juste quantité du sang qu'il déduit les forces du corps, il fait dépendre les fièvres lentes de la diminution de ce liquide vital. Il prétend que l'obstruction, placée dans certains vaisseaux, augmente la vélocité avec laquelle le sang circule par ceux qui sont libres, & que c'est en cela que consiste l'essence de la fièvre. Cette théorie est tirée de *Bellini*, dont il suivoit les maximes. En général, ce médecin n'employoit que des remèdes doux dans sa pratique; il avoit même une si grande idée de la diète, qu'il assuroit qu'elle suffit seule pour éloigner & guérir la plupart des maladies.

Essay on the gout. Londres, 1722, *in*-8.

C'est un livre dans lequel il donne la méthode de traiter la goutte. Il appuie beaucoup sur le régime végétal, sur le lait, l'exercice & les purgatifs; il prétend meme qu'ils sont les remédes les plus efficaces pour la guérison de cette maladie, dont il établit la cause dans les serremens des vaisseaux & l'acrimonie qui les abreuve.

Philosophical principles of religion. Londres, 1724, *in*-4., 1736, *in*-8.

De fibra naturâ, ejusque laxæ morbis. Londini, 1725, *in*-8.

Il déduit les maladies chroniques, ou de la lenteur du mouvement des fluides, ou de leur acrimonie, ou du défaut de contractilité dans les fibres. La différence qu'il met entre les maux chroniques & aigus, c'est que ceux-ci proviennent de la lenteur du cours des liqueurs, combinée avec la force des fibres, & ceux-là de la même lenteur accompagnée de la foiblesse des parties solides.

The english malady or a treatise of nervous of all kinds, as spleen vapours, lownesse of spirits, hypochondriacal and hysterical distempers. Londres, 1734, *in*-8.

Il s'agit, dans cet ouvrage, d'une maladie qui

n'eſt plus uniquement celle des anglois, puiſqu'elle s'eſt répandue dans toutes les contrées de l'Europe où le luxe & les délicateſſes, qui en ſont les ſuites, ont pris plus d'empire ſur les mœurs. Le luxe s'eſt préſenté ſous toutes les faces poſſibles; il a rendu les hommes mous & efféminés. Tout le monde ſe plaint de ſouffrir des nerfs; les vapeurs ſont devenues communes aux hommes & aux femmes. Depuis le commencement de la révolution françoiſe, 14 juillet 1789, juſqu'aujourd'hui 30 décembre 1792, les médecins n'ont preſque point eu de vapeurs à traiter.

Cheyne paſſe en revue les cauſes qui ont produit cette maladie: ce ſont l'uſage des alimens épicés & des boiſſons échauffantes, l'abus des viandes, l'inaction, les veilles. Selon lui, le mercure, l'antimoine, les gommes férulacées, le quinquina, le fer, les eaux ferrugineuſes, le régime végétal, l'exercice, en ſont les remèdes. Il prouve d'ailleurs, par ſon propre exemple, les grands effets de la diète; car c'eſt par elle que de foible & languiſſant qu'il étoit, il eſt parvenu à ſe donner une ſanté ferme & conſtante.

Natural method of curing the diſeaſes of the body and the diſordres of the mind. Londres, 1742, *in*-8.

C'eſt le dernier des ouvrages de *Cheyne*, qui étoit déjà vieux lorſqu'il le publia. M. *de la Chapelle*, membre de la ſociété royale de Londres, a mis ce traité en françois, ſous le titre de *Méthode naturelle de guérir les maladies du corps & celles de l'eſprit qui en dépendent.* Paris, 1749, 2 vol. *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHICADAN & SAINTE-MARIE. (*Eaux min.*)

Ce ſont deux villages du Comminges en Navarre. Ils ſont ſitués à l'entrée d'une gorge qui conduit dans la vallée de Barouſſe, ſur la rive gauche de la Garonne, à deux lieues de St.-Bertrand de Comminges, à trois de Bagnères de Luchon, & à une petite lieue de Cicops. On trouve deux ſources minérales à côté l'une de l'autre, & à deux cents pas chacun de ces villages, dont elles portent indiſtinctement le nom: elles forment une petite mare en ſourdant de terre, & ſont froides; nous n'en connoiſſons pas la nature intime, ni les vertus.

(M. Macquart.)

CHICORACÉES. (*Mat. méd.*)

Les botaniſtes nomment *chicoracées* toutes les plantes à fleurs compoſées de la diviſion des demi-floſculeuſes, qui contiennent un ſuc laiteux, & qui ont plus ou moins d'analogie avec le genre de la chicorée. Leurs fleurs ſont des demi-fleurons, ou de petites corolles tubulées terminées par une languette; elles ſont toutes hermaphrodites ou parfaites, & appartiennent à la polygamie égale de Linnéus; leurs feuilles ſont alternes. Cette famille, très-naturelle, renferme les genres ſuivans: la chicorée, le piſſenlit, la ſcorſonère, la crépide, la chondrille, le prænauthes, la laitue, l'épervière, le laitron, la lampſane, &c.

Les médecins, en ſuivant cette analogie juſques dans les propriétés médicinales, ont cru reconnoître que ces plantes ſe reſſemblent également dans leur manière d'agir; & beaucoup de praticiens recommandent dans les maladies l'uſage général des *chicoracées*; on trouve ſouvent cette expreſſion dans Boerhaave, Van-Swieten. Les compoſées, dit M. Durande dans ſes notions élémentaires de botanique, ſont en général échauffantes, apéritives, dépuratives. Elles ſont recommandées contre les obſtructions, les maladies de la peau, &c Elles fourniſſent encore un aliment léger, apéritif, peu nourriſſant. Il nous paroît important de ne pas s'en tenir à ces apperçus, de diſcuter cet objet avec quelque attention, & de ſavoir quelle opinion on doit adopter ſur cette analogie de vertus. Nous remarquerons d'abord qu'attribuer ainſi des propriétés communes à une claſſe auſſi nombreuſe que les compoſées, c'eſt ſuivre une analogie trop vague, & qui peut faire naître des erreurs. En effet, on a dans cette claſſe des plantes vireuſes, des âcres ſtimulans très-énergiques, des aſſoupiſſans, des narcotiques, des amers toniques, des purgatifs & émétiques: des ſavoneux apéritifs, & mêmes des doux & des fades. Comment concilier toutes ces vertus ſouvent ſi oppoſées? comment trouver des rapprochemens dans des propriétés ſi éloignées? n'eſt-ce pas une lueur bien trompeuſe que cette prétendue reſſemblance de vertus? Mais, pour nous borner à l'examen des *chicoracées*, qui ne ſont qu'une des diviſions des compoſées, & auquel nous devons ſpécialement nous attacher dans cet article, peut-on comprendre ſous la même dénomination médicinale, & doter ainſi gratuitement des mêmes propriétés médicamenteuſes la chicorée & le piſſenlit, qui ſont plus ou moins amers, & chargés du principe extractif, avec la laitue & le laitron, qui ſont douces, fades, aqueuſes, & légèrement mucilagineuſes? La racine douce, ſucrée & nutritive, du ſalſifix peut-elle être rapprochée de la racine amère & âcre du piſſenlit? ne peut-on pas au moins faire deux claſſes médicamenteuſes dans cette famille, & ces deux claſſes ne ſont-elles pas réellement faites pour être aſſez éloignées?

C'eſt ce dernier réſultat qui nous paroît devoir frapper le plus l'attention des médecins dans l'état actuel de nos connoiſſances; en effet le mot *chicoracées* ſeul, ne pouvant pas exprimer une vertu médicinale identique, puiſqu'elles n'ont pas toutes des

propriétés parfaitement semblables, & cette classe de plantes offrant deux genres de vertus médicinales assez bien tranchées, on pourroit admettre cette distinction en deux genres, & dire pour le premier *chicoracées apéritives*, & pour le second *chicoracées humectantes* ou *relâchantes*; dans la première division, on rangeroit les diverses espèces de chicorée, le scorsonère, le pissenlit, la chondrille, &c.; dans la seconde on comprendroit les différentes espèces de laitues, les épervières, les laiterons, &c. Une pareille distinction seroit très-propre à donner des idées nettes & précises sur la différence réelle & directe des deux genres principaux de propriétés médicinales dont jouissent les *chicoracées*, considérées comme classe de botanique, & nous avons fait voir que ce n'étoit que par la structure analogue & les rapports de forme, que l'on pourroit les considérer comme formant une classe de plantes distincte.

(M. Fourcroy.)

CHICORÉE, f. f. (*Mat. méd.* & *Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *chicorée* est un genre de plante à fleurs composées, de la division des semi-flosculeuses, dont le suc propre est laiteux : elle a des rapports avec les cupidones & les serioles, & comprend des herbes à feuilles alternes plus ou moins découpées, & à fleurs sessiles latérales & terminales. (*Voyez* le *Dictionn. de bot.*, *t.* 1.)

Les *chicorées* diffèrent des laitues, des pissenlits, des épervieres, & autres fleurs semi-flosculeuses, en ce que leur receptacle est chargé de paillettes, tandis que les autres genres n'en ont point.

Nous employons deux sortes de *chicorées*, la *chicorée sauvage*, & la *chicorée des jardins* ou *endive*.

1°. La *chicorée sauvage*.

Cichorium silvestre. Off., Tournef. & C. B.

Cichorium floribus geminis sessilibus, foliis ruminatis. Linn.

Cette *chicorée sauvage* offre une variété lorsqu'elle a été cultivée.

2°. La *chicorée sauvage* cultivée.

Cichorium sativum. C. B. P. 125. Tournef.

Cichorium latioris folii. Dod. pempt. 634.

La *chicorée sauvage* a une racine longue, épaisse, fibreuse, & remplie d'un suc laiteux. Sa tige s'élève jusqu'à deux pieds : elle est velue, ferme & rameuse; ses feuilles sont oblongues, assez semblables à celles du pissenlit, légèrement velues, profondément découpées, & plus grandes. A l'extrémité des tiges, & de l'aisselle des feuilles, naissent des fleurs composées de plusieurs demi-fleurons, renfermées dans un même calice : elles sont ordinairement bleues, quelquefois rouges, quelquefois blanches, & fournissent des petites semences anguleuses & sans aigrette.

Cette plante croît dans presque toute l'Europe, le long des chemins, & dans les lieux incultes.

La *chicorée sauvage* cultivée diffère de la précédente, dont elle provient, en ce que sa tige, très-droite & beaucoup plus rameuse, s'élève jusqu'à cinq ou six pieds, & que ses feuilles, plus longues & moins profondément découpées, sont presqu'entièrement glabres. On cultive cette *chicorée* dans les jardins, particulièrement pour l'usage médical.

Cette plante est amère, stomachique, stimulante, rafraîchissante, apéritive, & fondante. On ne craint pas de la prescrire, lorsqu'on a à redouter l'érétisme & l'inflammation, parce qu'on n'a pas observé qu'elle en augmentât jamais les symptômes. On emploie toutes les parties de la plante, les fleurs, les feuilles, & les racines. On a mis les fleurs au nombre des quatre fleurs cordiales, & c'est véritablement sans titre. Les semences contiennent une huile douce, avec beaucoup d'eau, & semblent pouvoir être classées avec celles de courge & de melon.

La feuille s'emploie sèche, ouverte. Quelques auteurs ont prétendu que sèche, pulvérisée à la dose d'un gros dans une liqueur convenable, elles sont bonnes pour les maladies de la peau, la goutte & les rhumatismes, ce qui n'est pas fort présumable; mais lorsqu'elle est fraîche, en infusion, elle donne une boisson fort saine, & amie de l'estomac : on en donne la décoction dans les inflammations du poumon, des voies urinaires, & d'autres parties; elle rafraîchit, provoque l'urine & l'expectoration.

On exprime le suc des feuilles, & on l'ordonne, épuré ou non, dans les engorgemens, en y joignant quelque sel neutre approprié. On y mêle un demi-grain ou un grain de kermès par prise, pour exciter l'expectoration, & la résolution dans les fluxions de poitrine & les pleurésies. Il faut bien prendre garde que le kermès n'irrite, & il est bon de tâtoner en en faisant l'emploi. Ce suc épuré se prescrit à la dose d'une once à deux onces, & on l'édulcore avec quelque syrop apéritif. On le donne encore avec avantage dans les fièvres intermittentes, en le mêlant avec le sel ammoniac.

On fait avec la *chicorée ſauvage* une conſerve, & on en tire une eau diſtillée ; mais ces remèdes ne ſont plus guère en uſage, non plus que le ſyrop de *chicorée* ſimple : le ſyrop de *chicorée* compoſé avec de la rhubarbe, à la doſe d'une demi-once ou d'une once, eſt un très-bon purgatif pour les enfans. Les racines de *chicorée ſauvage* s'emploient dans les apozèmes & les bouillons apéritifs. On en met une demi-once, ou une once par pinte d'apozème.

Les fleurs, ſelon Vogel, ſont légèrement tempérantes, & ſont conſeillées contre les hémorrhagies, par des perſonnes qui en font un ſecret; l'eau diſtilée qu'on en tire eſt vantée contre la chaſſie, l'ophtalmie & l'obſcurciſſement de la vue : on la regarde auſſi comme cordiale.

La racine de *chicorée ſauvage*, par ſon amertume & ſes qualités réſolutives, opère des merveilles, ſuivant Vanſwieten, dans les obſtructions des viſcères & les maladies qui en dérivent. Moinichen dit qu'une vieille femme hyſtérique fut guérie par l'uſage de ſon ſuc. Priſe en grande quantité dans des bouillons, elle a guéri de la mélancholie hypochondriaque, au rapport de Rhod., cent. 1, obſ. 44. Schuſter rapporte que ſa décoction a guéri des fièvres lentes, & que, mêlée à du petit-lait, elle a fait diſparoître un ulcère de la jambe.

Les ſemences de *chicorée ſauvage* ont été miſes au nombre des quatre petites ſemences froides, & ſans beaucoup de raiſon.

On fait ſouvent ſervir une légère décoction de *chicorée* comme excipient des différentes ſubſtances qui doivent ſervir à purger, & on en fait boire des infuſions pendant pluſieurs jours, pour préparer aux purgations.

On peut faire du café avec de la racine de *chicorée* recueillie avant les gelées, puis nettoyée, coupée par morceaux, & doucement ſéchée au four. Ces tranches ſont enſuite torréfiées comme le café, puis on en fait du café en la manière accoutumée ; on le peut prendre ſeul, ou mêlangé de lait ou de crême. Quelques perſonnes ont avancé que cette liqueur étoit plus délicate que celle que donne le café lui-même. M. Lambdy, ſuédois, dit que l'uſage de cette ſorte de boiſſon l'a guéri d'une jaunſſe qui avoit été rebelle à tous les remèdes pendant quatre ans. On croit qu'elle peut encore faire diſſiper les maux de dents & les fluxions.

Les racines de la *chicorée ſauvage* ſont plus fortes, & paſſent pour avoir une vertu plus énergique que celles des autres; mais il faut avoir ſoin qu'elles ſoient bien blanches en dedans. On peut mêler cette eſpèce de café avec une portion de véritable café. M. Lambdy donne à ce café le nom de *national*.

On voit, d'après tout ce que nous venons de dire ſur cette plante, qu'il en eſt peu qui ſoient employées auſſi fréquemment, & qu'il n'y en a pas beaucoup en effet qui méritent autant les éloges qu'on a pu lui donner.

2°. La *chicorée des jardins*, ou *endive*, a trois variétés.

La *ſcarole* ou *endive* commune.

a. Cichorium endivia latifolia. n.

Intybus ſativa latifolia ſ. indivia vulgaris. C. B. P. 125.

b. La *chicorée blanche* ou *petite endive.*

Cichorium endivia anguſtifolia. n.

Intybus ſativa anguſtifolia. C. B. P.

c. La *chicorée friſée.*

Cichorium endivia criſpa. a.

Intybus criſpa. C. B. P. 125.

Cette *chicorée*, qui doit peut-être ſon origine à la précédente, & qui conſerve néanmoins des différences qui l'en diſtinguent, eſt annuelle, & non vivace comme la *chicorée ſauvage*. Ses feuilles inférieures ſont tout-à-fait glabres, élargies vers leur ſommet & dentées ; elles ne ſont point découpées dans les variétés *a* & *b* ; mais dans la variété *c*, elles ſont diviſées profondément vers leur baſe en grandes lanières, & friſées ou crépues plus ou moins finement, ſelon les ſous-variétés qu'on en a obtenues par la culture. En général la tige de cette eſpèce s'élève à un pied & demi ou deux pieds de hauteur : elle eſt rameuſe, porte des fleurs bleues, dont les unes ſont ſeſſiles dans les aiſſelles des rameaux, tandis que les autres ſont terminales, ſolitaires, & paroiſſent pédonculées.

On cultive cette eſpèce de *chicorée* dans les jardins potagers ; elle eſt moins amère & plus agréable au goût que la précédente. On la fait blanchir, & on l'adoucit beaucoup, en la privant de la lumière, ſoit en la cultivant dans des caves, ſoit en liant enſemble toutes les feuilles, avant que la tige ſe ſoit élevée.

Toutes les variétés de cette eſpèce ſont d'un grand uſage pour nos tables. On les mange crues en ſalade, quand elles ſont tendres, blanches & bien nourries. On les ſert cuites tant au gras qu'au maigre, & leur uſage s'allie parfaitement avec les viandes rôties. Ces plantes ſont infiniment ſaines, elles ont les mêmes vertus médicales que la *chicorée ſauvage* ; mais à un degré beaucoup plus foible : elles conviennent beaucoup aux perſonnes jeunes,

bilieuses & sanguines. Elles se digèreroient difficilement, si on en mangeoit beaucoup.

(M. Macquart.)

CHICOYNEAU, (Michel) né à Blois, étoit parent de *Martin Richer de Belleval*, docteur & professeur de la faculté de Montpellier. Il vint étudier la médecine dans cette ville, & fut immatriculé le 6 octobre 1646. En 1652, il fut reçu docteur, & en 1659, il succéda à *Jacques Durant*, dont la mort laissoit une chaire vacante. Mais *Belleval*, son parent, étant mort en 1664, il forma le projet de succéder à toutes ses places, & il en vint à bout par des voies peu usitées alors. Le 30 mars de la même année, il obtint des provisions en commandement pour la chaire d'anatomie & de botanique, avec l'intendance du jardin royal. Le 3 juillet suivant, il obtint encore des provisions pour la place de chancelier, & le 7 janvier 1665, on lui accorda un brevet portant nomination à la charge de concierge de la maison & jardin des écoles de médecine.

La faculté consternée, dit le célèbre *Astruc*, son historien, s'opposa à ces provisions, & se hâta de nommer un chancelier, selon l'usage immémorial; mais *Chicoyneau* ne s'en embarrassa guère. Il obtint, le 9 août 1664, un arrêt du conseil qui lui donne la provision de la charge de chancelier; le même jour, un autre qui ordonne qu'on lui paiera les gages du jardin royal; le 30 septembre 1664, un arrêt qui décrète d'ajournement personnel *Pierre Sanche*; le 3 janvier 1665, un autre arrêt qui maintient définitivement *Chicoyneau* dans la charge de chancelier, & casse l'élection faite par l'université; le 13 janvier, un autre arrêt encore qui le maintient dans la chaire d'anatomie & de botanique, & dans l'intendance du jardin du roi. Ce n'est pas tout, *Chicoyneau* avoit une régence qu'il laissoit vacante par les nouvelles places qu'on lui donnoit; il obtint des provisions en commandement pour cette chaire.

Tous ces arrêts sont insérés dans les registres de la faculté, & j'en suis fâché, poursuit M. *Astruc*; car cela n'étoit pas fait pour se transmettre à la postérité: mais peut-être que l'impression que la conduite de *Chicoyneau* fera sur les gens raisonnables empêchera qu'on n'y revienne, & c'est dans ce dessein que l'auteur, que je copie, a cru devoir le rapporter. La faculté, en insérant ces arrêts dans ses registres, dit qu'ils étoient dus à la faveur de *Valot*, premier médecin du roi; & en même temps elle fait entendre que cette faveur n'étoit pas gratuite. Je ne décide rien là dessus, continue *Astruc*, mais je sens bien qu'une pareille conduite, en mettant sur la tête d'un jeune docteur toutes les places & toutes les dignités qui avoient été jusqu'alors la récompense du savoir, de l'assiduité, de l'âge, a porté une fâcheuse atteinte à la faculté, dont elle se ressent encore, & dont elle se ressentira long-temps, si on ne se hâte pas d'y remédier.

Michel Chicoyneau étoit naturellement haut & impérieux, & on juge bien, qu'étant à la tête de la faculté & soutenu comme il l'étoit, il s'abandonnoit quelquefois à son caractère; ce qui lui attira des querelles très-vives avec différens professeurs, & sur-tout avec les *Sanche*, père & fils, qui n'étoient pas endurans. Il s'acquitta de ses fonctions avec assez d'exactitude, sans y montrer aucun talent supérieur. Il eut le crédit de pourvoir de ses charges trois de ses enfans successivement; mais, ayant perdu fort vîte le premier & le troisième, il fut obligé de les reprendre, pour ensuite les faire passer au second, qui les a remplies longtemps. *Michel Chicoyneau* devint aveugle dans sa vieillesse, ne se mêla plus des écoles, & mourut en 1701.

Michel-Aimé, son fils aîné, fut reçu docteur en 1687, & il eut la survivance de son père en 1689, à l'âge de 20 ans. Il mourut en 1690.

Gaspar, son troisième fils, prit le bonnet de docteur en 1691, obtint la survivance des charges de son père la même année, n'étant âgé que de 18 ans. Il mourut en 1692.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHICOYNEAU, (François) second fils de *Michel*, naquit à Montpellier en 1672. Son père l'avoit destiné au service de mer; mais la mort précipitée de ses deux autres enfans lui fit changer de dessein, & le détermina à le faire étudier en médecine dans la faculté de Montpellier, où il fut reçu docteur le 10 mars 1693, âgé de 21 ans. Le 23 juin de la même année, il obtint des provisions en commandement pour la survivance des charges que ses frères avoient occupées. *Michel Chicoyneau* savoit, comme on voit, les moyens d'obtenir ces graces; & *Antoine d'Aquin*, qui étoit encore premier médecin du roi, n'étoit pas moins obligeant que *Valot*.

L'âge de *Chicoyneau* ne parloit pas en sa faveur; mais il étoit bien fait, avoit un air noble & prévenant, étoit doué d'une mémoire très-heureuse, récitoit de bonne grace ses leçons qu'il apprenoit par cœur, jusqu'à ce qu'un plus grand fonds d'étude eût mûri ses connoissances; & quoiqu'il ne fût ni un anatomiste, ni un botaniste du premier ordre, il charmoit tout le monde, & il en savoit assez pour des écoliers qu'il étoit chargé d'instruire. Il étoit exact à remplir ses fonctions, d'un accès facile pour ses auditeurs, très-honnête pour les professeurs avec qui il vivoit dans la plus grande amitié & la plus parfaite union, & dont il étoit généralement aimé. Il avoit continué à vivre de cette manière près de vingt ans, lorsqu'il commença à s'attacher à la

pratique, où il tint bientôt le premier rang. Tout le monde s'empressoit à avoir pour médecin un homme qui étoit conseiller de la Cour des Aides, chancelier de la faculté, très-assidu auprès de ses malades, & qui ne vouloit point d'honoraires.

François Chicoyneau, uniquement occupé des fonctions que ses places lui imposoient, ou de celles que son goût lui avoit fait embrasser, vivoit content à Montpellier, lorsque *Chirac*, son beau-père, qui étoit alors premier médecin du régent, le proposa à ce prince pour l'envoyer à Marseille, où la peste faisoit de grands ravages en 1720. Il s'y rendit avec M. *Verny*, habile praticien de Montpellier, & M. *Deidier*, professeur de la faculté de la même ville, pendant que MM. *Boyer* & *du Verney*, docteurs de celle de Paris, y arrivoient par ordre de la cour. On ne pouvoit pas choisir des médecins plus capables de remplir l'emploi qu'on leur confioit : ils s'y rendirent avec courage, rassurèrent par leur présence les habitans alarmés, leur procurèrent tous les secours qui dépendoient d'eux ; & si leurs remèdes n'eurent pas un plus grand succès, c'est que la médecine n'en a guère contre la peste.

Après un an de séjour dans cette malheureuse ville, la peste ayant cessé ou du moins diminué en Provence, *Chicoyneau* revint à Montpellier, où il fut reçu avec joie, & reprit ses fonctions ordinaires. Mais *Chirac* étant devenu premier médecin du roi, il appella, en 1731, son gendre à la Cour, pour être médecin des enfans de France. Il n'occupa ce poste qu'environ neuf mois ; car alors la place de premier médecin étant venue à vacquer par la mort de *Chirac*, le roi l'y nomma, & il l'a remplie près de vingt ans. Il accompagna Louis XV dans toutes ses campagnes, & ne cessa de lui être utile, que lorsqu'il succomba sous le poids de la vieillesse le 13 avril 1752, à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui des thèses de médecine qu'il a publiées, quand il a présidé aux actes ; & parmi elles, on remarque une dissertation par laquelle il tâcha de prouver, à son retour de Marseille, que la peste n'étoit pas contagieuse. *Astruc* a réfuté cette opinion. Il y a encore une autre de ses dissertations qui a fait du bruit. C'est celle où il s'est en quelque sorte attribué la gloire d'avoir appris à diminuer les doses des frictions mercurielles, à écarter même les frictions pour éviter la salivation, qui n'est pas nécessaire pour la guérison des maladies vénériennes. Les partisans de *Chicoyneau* ont beaucoup relevé cette méthode, dont ils l'ont déclaré auteur ; mais *Astruc* s'est encore élevé contre l'honneur qu'on lui a fait mal-à-propos au sujet de cette découverte. Il dit, dans son traité des maladies vénériennes, que cette méthode avoit été connue & pratiquée deux cens cinquante ans avant que *Chicoyneau* composât sa thèse. Les ouvrages suivans ont paru sous le nom de ce médecin, soit qu'ils fussent de lui ou faits d'après lui :

Observations & réflexions touchant la nature, les événemens & le traitement de la peste de Marseille. Lyon & Paris, 1721, *in-12.*

Verny & *Deidier* ont aussi contribué pour leur part à cet ouvrage. Ils prétendent tous trois que la peste n'est pas contagieuse.

Lettre de M. Chicoyneau pour prouver ce qu'il a avancé dans les observations. Lyon, 1721, *in-12.*

Oratio de contagio pestilenti, 1722, *in-4.* En françois, Montpellier, 1723, *in-8.*

Traité des causes, des accidens & de la cure de la peste, avec un recueil d'observations & un détail circonstancié des précautions qu'on a prises pour subvenir aux besoins des peuples affligés de cette maladie, ou pour la prévenir dans les lieux qui en sont menacés. Paris, 1744, *in-4.*

C'est une collection publiée par ordre du roi, sous la direction de *Chicoyneau*, qui a joint à quelques écrits relatifs à la peste, tout ce qui avoit été imprimé au sujet de celle de Marseille.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHICOYNEAU, (Aimé-François) fils de celui dont on vient de parler, naquit à Montpellier en 1699. Son père fut son premier maître ; *Chirac*, son grand-père, le fit ensuite venir à Paris, où il lui enseigna les principes de la médecine, pendant que *du Verney* & *Winslow* l'instruisoient dans l'anatomie, & *Vaillant* dans la botanique. Né avec un génie facile, délicat & pénétrant, il ne pouvoit manquer de faire de grands progrès sous de tels maîtres. Il prit le bonnet de docteur à Montpellier en 1722, & l'année suivante on lui obtint des provisions en survivance pour les places qu'avoit occupé son aïeul paternel, & que son père remplissoit encore. La démonstration des plantes fut sa première fonction ; il s'en est acquitté avec tant de succès, que le jardin royal, le plus ancien du royaume, & l'ouvrage de Henri IV, fut renouvellé entièrement & en peu de temps. Ce ne fut pas avec moins de distinction qu'il présida au cours public d'anatomie ; & son père ayant voulu le faire revêtir de la charge de conseiller à la Cour des Aides, il parla le langage des loix avec la même aisance, mais avec beaucoup moins de goût que celui de la médecine. C'étoit un homme plein d'esprit & très-aimable ; mais il mourut trop tôt ; car il n'avoit que quarante-un ans, lorsque la faculté de Montpellier le perdit en 1740. Il a laissé des Mémoires manuscrits, dans lesquels on trouve l'observateur exact, ainsi que l'écrivain élégant.

Son fils, *Jean-François*, étoit à peine sorti du berceau, lorsqu'il fut désigné par le roi pour être le

successeur de ses pères. Il fut installé dans leurs charges le 21 octobre 1758, & mourut le 15 du même mois de l'année suivante, âgé seulement de vingt-deux ans.

(*Extr. d'Et.*) (M. Goulin.)

CHIEN. (*Art vétérinaire.*)

Le *chien* se nomme en hébreu, *keleb*; en chaldéen, *kalba*; en arabe, *kilbe* ou *kialb*; en grec, *euon*; chez les sarasins, *kepe* ou *kolb*; chez les persans, *sague*; chez les suédois, *hund*; chez les médois, *spaca*; en indostani, *koulta*; en tamoul, *naïé*; en espagnol, *perro*; en italien, *cane*; en allemand, *hund*; en anglois, *dog*; en illyrien, *pes* ou *pas*; en africain, *ekia*; d'après les portugais, *cabra de matto*; chez les issiguiens, *daguertomoro*; chez les éthiopiens, *xoloitzeviulli*, *itzevintepotzolli*; chez les indiens, *tetichi*, *cozumella*, *aleo*; *casques* en Amérique; en latin *canis*. Or le mot françois *chien*, *chienne*, que les normands & les picards prononcent *kien* ou *kienne*, vient du latin *canis*, ainsi dit *à canudo*, ou plutôt dérivé du génitif grec *cunos*, qui signifie la même chose.

Le premier art de l'homme, dit M. de Buffon, a été l'éducation du *chien*, & le fruit de cet art la conquête & la possession paisible de la terre.

La grandeur de la taille, l'élégance de la forme, la force du corps, la liberté des mouvemens, toutes les qualités extérieures, ne sont pas ce qu'il y a de plus noble dans cet animal; & comme nous préférons dans l'homme l'esprit à la figure, le courage à la force, les sentimens à la beauté, nous jugeons aussi que les qualités intérieures du *chien* sont ce qu'il y a de plus relevé en lui; c'est par elles qu'il diffère de l'automate, qu'il s'élève au-dessus du végéral & s'approche de nous: c'est le sentiment qui ennoblit son être, qui le régit, qui le vivifie, qui commande aux organes, rend ses membres actifs, fait naître le desir, & donne à la matière le mouvement progressif, la volonté, la vie.

La perfection du *chien* dépend donc de la perfection du sentiment; plus il est étendu, plus l'animal a de facultés & de ressources; plus il existe, plus il a de rapports avec le reste de l'univers; & lorsque le sentiment est délicat, exquis, lorsqu'il peut encore être perfectionné par l'éducation, un tel *chien* devient digne d'entrer en société avec l'homme; il sait concourir à ses desseins, veiller à sa sûreté, l'aider, le défendre, le flatter; il sait, par des services assidus, par des caresses réitérées, se concilier son maître, le captiver, & de son tyran se faire un protecteur.

Le *chien*, indépendamment de la beauté de sa forme, de la vivacité, de la force, de la légèreté, a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Un naturel ardent, colère, même féroce & sanguinaire, rend le *chien sauvage* redoutable à tous les animaux, & cède dans le *chien domestique* aux sentimens les plus doux, au plaisir de s'attacher & au desir de plaire; il revient en rampant mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses talens; il attend ses ordres pour en faire usage, il le consulte, il l'interroge, il le supplie; un coup d'œil suffit, il entend les signes de sa volonté; sans avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment; il a de plus que lui la fidélité, la constance dans ses affections; nulle ambition, nul intérêt, nul desir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire; il est tout zèle, toute ardeur & toute obéissance; plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitemens, il les subit, les oublie, ou ne s'en souvient que pour s'attacher davantage; loin de s'irriter ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves; il lèche cette main, instrument de douleur qui vient de le frapper, il ne lui oppose que la plainte, & la désarme enfin par la patience & la soumission.

Plus docile que l'homme, plus souple qu'aucun des animaux, non-seulement le *chien* s'instruit en peu de temps, mais même il se conforme aux mouvemens, aux manières, à toutes les habitudes de ceux qui lui commandent; il prend le ton de la maison qu'il habite; comme les autres domestiques, il est dédaigneux chez les grands & rustre à la campagne; toujours empressé pour son maître, & prévenant pour ses seuls amis; il ne fait aucune attention aux gens indifférens, & se déclare contre ceux qui, par état, ne sont faits que pour importuner; il les connoit aux vêtemens, à la voix, à leurs gestes, & les empêche d'approcher. Lorsqu'on lui confie pendant la nuit la garde de la maison, il devient plus fier, & quelquefois féroce; il veille, il fait la ronde; il sent de loin les étrangers, &, pour peu qu'ils s'arrêtent ou tentent de franchir les barrières, il s'élance, s'oppose, & par des aboiemens réitérés, des efforts & des cris de colère, il donne l'alarme, avertit, & combat (1); aussi furieux contre les hommes de proie que contre les animaux carnassiers, il se précipite sur eux, les blesse, les déchire, leur ôte ce qu'ils s'efforçoient d'enlever; mais, content d'avoir vaincu, il se repose sur les dépouilles, n'y touche pas même pour satisfaire son

(1) Jean Darces, né à Venose, lieu de la naissance d'Horace, dans le royaume de Naples, vivoit dans le quatorzième siècle; nous avons de lui un poëme sur le *chien*, intitulé: *Joannis Darcii Venusini, canes, recens in lucem editi*, Paris, *Colinæus*, 1543. C'est dans ce beau poëme que Buffon a puisé la beauté du tableau qu'il nous donne du *chien*, & qu'on voit ici.

appétit, & donne en même temps des exemples de courage, de tempérance & de fidélité.

On doit sentir de quelle importance cette espèce est dans l'ordre de la nature, & quant à la société, quelle privation c'eût été pour nous, si elle fût restée incréée. Comment l'homme auroit-il pu en effet, sans le secours du *chien*, conquérir, dompter, réduire en esclavage les autres animaux? Comment pourroit-il encore aujourd'hui découvrir, chasser, détruire les bêtes sauvages & nuisibles? Pour se mettre en sûreté, & pour se rendre maître de l'univers vivant, il a donc fallu commencer par se faire un parti parmi les animaux, se concilier avec douceur & par caresses ceux qui se sont trouvés capables de s'attacher & d'obéir, afin de les opposer aux autres. Avoir gagné une espèce courageuse & docile comme celle du *chien*, n'est-ce pas avoir acquis de nouveaux sens, de nouvelles facultés qui, en suppléant à l'imperfection de notre odorat, nous assurent à jamais de grands & d'éternels moyens de vaincre & de règner? Le *chien* fidèle à l'homme, son meilleur ami, conservera toujours une portion de l'empire & le degré de supériorité qu'il s'est acquis sur les autres animaux; il leur commande, il règne lui-même à la tête d'un troupeau, il s'y fait mieux entendre que la voix du berger; la sûreté, l'ordre & la discipline sont les fruits de sa vigilance & de son activité; c'est un peuple qui lui est soumis, qu'il conduit, qu'il protège, & contre lequel il n'emploie jamais la force que pour y maintenir la paix: mais à la guerre contre les animaux ennemis ou indépendans, c'est là qu'éclate sur-tout son courage, & que son intelligence se déploie toute entière: les talens naturels se réunissent ici aux qualités acquises. Dès que le bruit des armes se fait entendre; dès que le son du cor, ou la voix du chasseur, a donné le signal d'une guerre prochaine, brillant & bouillant d'une ardeur nouvelle, le *chien* marque sa joie par les plus vifs transports, il annonce par ses mouvemens & par ses cris l'impatience de combattre & le desir de vaincre; marchant ensuite en silence, il cherche à reconnoître le pays, à découvrir, à surprendre l'ennemi dans son fort; il cherche ses traces, il les suit pas à pas, & par des accens différens indique le temps, la distance, l'espèce, & même l'âge de celui qu'il poursuit.

Enfin le *chien* est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve, le seul qui connoisse toujours son maître & les amis de la maison (1), & qui, lorsqu'il arrive un inconnu, s'en apperçoive; il paroît aussi être le seul qui entende bien son nom, qui reconnoisse la voix domestique, qui ne se confie point à lui-même, & qui lorsqu'il a perdu son maître, ou qu'il ne peut le retrouver, l'appelle par ses gémissemens; le seul encore qui, dans un voyage long qu'il n'aura fait qu'une fois, se souvienne du chemin & retrouve la route; le seul en un mot dont les talens naturels soient évidens, & l'éducation toujours heureuse.

Au surplus, les astronomes ont placé le *chien* au rang des constellations, en donnant son nom à une étoile qui se lève lorsque le soleil entre au premier degré du *lion*, ou vers le 20 juillet, dans les jours les plus chauds, & qu'on appelle *canicule* & *jours caniculaires*.

La médecine elle-même n'a pas dédaigné de faire du *chien* l'un de ses attributs distinctifs, & les médecins célèbres de l'antiquité s'enorgueillissoient d'être représentés avec cet animal sur leurs épaules, de la même manière qu'on nous représente encore aujourd'hui le bon pasteur; & le *chien* fut, dans ces temps simples & heureux, l'emblème de la médecine qui, par sa vigilance, arrête les progrès de nos infirmités & les combat avec succès. Cet emblême subsiste encore aujourd'hui à l'entrée de quelques-unes de nos pharmacies.

Description générale, particulière & anatomique du Chien.

La tête du *chien* est posée horizontalement, couverte d'un duvet ou d'un poil plus court que n'est celui du reste du corps; elle est pyramidale & rétrécie à la partie qui est devant les yeux; le crâne est élevé & a la forme d'un vaisseau renversé. On remarque sur le devant de la tête sept verrues ou porreaux; une sur chaque grand angle de l'œil, une au milieu de chaque mâchoire, une autre de chaque côté, plus loin que les dents molaires, & une autre impaire sous la gorge.

Les oreilles sont velues & ovales; le bord supérieur de la base est recourbé, le postérieur est redoublé vers la base, & l'intérieur a deux lobes.

L'iris, quoiqu'assez généralement de la couleur du fond de la robe de l'animal, est cependant le plus souvent de couleur grise, & la pupille ou prunelle noire; il y a dans le grand angle de l'œil une petite membrane qu'on voit clignoter, que Briggs & Willis ont les premiers observée, à laquelle ils ont donné le nom de *membrane clignotante*, & que Verheyen a regardée comme un huitième muscle dans le cheval.

---

(1) Le *chien* reconnoît toujours son maître, même quand il se trouve surpris par la rage, & il fait très-rarement participer son bienfaiteur à son mal par ses morsures; au contraire, pour éviter un tel accident qui, sans doute seroit involontaire, son instinct, qui dans ce cas est un sentiment parfait, & qu'on appelleroit en nous prudence, le fait plutôt quitter la maison, pour ne pas s'y trouver exposé à y mettre la désolation; & ce sentiment, si c'en est un, plutôt qu'un acte automatique, achève de rendre ce précieux animal, de tous, le plus digne de la société des hommes, & de leurs égards.

On ne remarque presque point de sourcils aux *chiens*, mais seulement quelques soies vers le grand angle, plantés dans une sorte de mamelon; la paupière supérieure seule a des cils.

Le nez est un peu plus avancé que la lèvre dans presque tous les *chiens*, excepté dans les dogues, qui l'ont plus en arrière & plus camus, sans poil, ridé, & toujours un peu mouillé : cette partie est aussi toujours un peu fraîche, autrement c'est un signe maladif; les trous ou les ouvertures des narines ont en-dehors une sinuosité en forme de croissant, qui les font ressembler à un X.

La lèvre d'en haut est obtuse, ceintrée & coupée dans son milieu par une espèce de sinuosité; elle pend & recouvre celle d'en bas; & dans certains *chiens*, tel que le dogue de forte race, elle est excessivement prolongée, ce qui fait que dans cette espèce cette partie est toujours sale & baveuse : celle d'en-bas a ses bords latéraux recouverts par la lèvre d'en-haut; elle est molle, sans poil, & garnie de petites pointes obtuses, de petits mamelons en forme de crête; les babines de la lèvre supérieure sont hérissées de cinq ou six grands poils ou soies, plantés horizontalement sur de petites éminences en forme de verrues, & courbés en avant, ainsi que ceux de la lèvre inferieure, qui sont d'ailleurs en moindre quantité & moins longs.

Les dents sont au nombre de quarante, douze incisives, quatre canines ou crochets, & vingt-quatre molaires ou mâchelières; les incisives sont droites & parallèles, elles ont de chaque côté du corps de la dent une éminence qui, avec celle de la pointe, forme à-peu-près une fleur de lys; la pointe s'efface à mesure que l'animal avance en âge; les canines ou crochets sont toujours seuls dans leur place, plus longues que les autres & taillées en forme d'alène. Les dents molaires sont grosses, garnies d'éminences obtuses qui s'enchâssent dans les enfoncemens de celles qui leur correspondent pendant la mastication : ces dents, qui sont blanches dans la jeunesse, jaunissent à mesure que le *chien* vieillit.

La langue est unie, douce, obtuse, plate, & a une rainure dans sa longueur.

Le palais a plusieurs sillons profonds & transversaux.

Le col est un peu arrondi, & sa longueur égale à-peu-près celle de la tête.

Le tronc est presque rond dans sa longueur, mais plus mince & comme étranglé à la partie postérieure de l'abdomen.

La peau du *chien* nous montre encore des sutures ou épis très-marqués par un rebroussement de poil sur une même ligne; on en compte sept très-distinctes.

La première serpente des deux côtés du col, depuis l'oreille jusqu'à la base du sternum, & s'attache avec la suture opposée, en coupant le sternum à angle droit.

La seconde suit la direction du sternum, depuis le milieu de la précédente, & elle se termine par deux branches qui, coupent le ventre transversalement, & vu cette coupe, elles forment à-peu-près la figure d'un double I.

La troisième s'étend depuis la pointe du coude, de chaque côté, jusqu'à l'anus.

La quatrième, qui se trouve sous l'anus, est petite & transversale.

La cinquième comprend l'ombilic, environne l'abdomen ou le ventre, de chaque côté, & finit aux aînes.

La sixième descend depuis l'anus jusqu'aux jarrêts.

La septième enfin se trouve au petit angle de l'œil; elle est la plus courte de toutes.

Les pattes ont cinq doigts, & chaque doigt est armé d'un ongle; les deux doigts du milieu sont égaux & plus longs que les deux voisins, ceux-ci sont néanmoins d'égale longueur entr'eux; le cinquième doigt est placé au côté intérieur du tarse, il est beaucoup plus petit que les autres, il en est aussi entièrement séparé & plus haut placé; l'ongle dont ce cinquième doigt est armé est sujet à se courber sur lui-même de manière à entrer dans la chair & faire boiter l'animal.

Au surplus, ce cinquième doigt se trouve souvent double dans le *chien*, alors il est dit *ergoté*; & cette circonstance a induit en erreur plusieurs cinosophes, qui ont avancé que de tels *chiens* ne deviennent point enragés.

Le talon est placé sous la base du carpe; il est chagriné & sans poil.

Les ongles sont convexes, un peu courbés, obtus, & plantés au bout de chaque doigt, un peu en dessus. Le *chien* ne les retire pas comme font les chats, aussi sont-ils sujets à être émoussés.

La queue est cilindrique, plus courte que les jambes, garnie de poil, recourbée, plus ou moins en trompe, & ordinairement penchée plus d'un côté que de l'autre; quand l'animal est gai, il la retrousse; il la remue quand il veut exprimer de la joie; mais

quand il a peur, il la serre entre ses cuisses, comme quand il est malade.

Le scrotum, dans le *chien*, est en partie velu.

Le prépuce est un peu avancé & couvert de poil.

Les mamelles, dans les femelles, sont au nombre de dix, quoiqu'elles mettent bas souvent un plus grand nombre de petits; il y en a six sur l'abdomen, & quatre sur la poitrine; le mâle en a seulement six.

Il est aisé de voir par cette description, qui convient au *chien* en général, que les différences ne constituent pas des espèces distinctes, & l'on en doit aussi conclure que les verrues naturelles & les sutures, qui se remarquent sur la peau des animaux, ne doivent pas être omises dans leur description, comme elles l'ont été jusqu'ici par tous les écrivains de zoologie.

De l'anatomie.

L'œsophage du *chien* est composé de six tuniques; l'estomac, ou la panse, est assez ample, proportionnément au volume de l'animal; il est semblable à celui de l'homme, mais moins épais & d'une couleur plus rouge.

L'intestin duodénum est percé de deux trous à la distance de deux doigts, pour l'entrée du canal cholédoque & pancréatique.

Le pancréas est couché en travers sous l'estomac; il adhère au duodénum.

Le jéjunum monte obliquement vers la gauche, d'où il se replie en devant pour former l'iléon; celui-ci est entièrement dépourvu de valvules.

Le colon commence où finit l'iléon, vers le rein droit; il est beaucoup plus ample que les précédens, lequel, au-dessous de sa valvule, donne passage au cœcum, qui y est suspendu comme un sac long & entortillé; puis, faisant un contour sous le foie, couché en travers sous l'estomac, s'approche de la rate; de là, par un nouveau repli, va au rein gauche, où il paroît prendre fin; s'inclinant légérement vers le milieu du corps, il donne naissance à l'intestin rectum.

Le cœcum est oblong, grand, différemment contourné, sans issue, toujours rempli de matières liquides, suspendu par un ligament membraneux, quelquefois fort distendu par des vents.

Le rectum, fort ridé à sa partie inférieure, est attaché par un ligament rond & ferme aux ligamens de la queue.

Les petits intestins, ou intestins grêles, sont parsemés d'une grande quantité de glandes, qu'on découvre souvent beaucoup mieux en dehors qu'en dedans; elles versent, par la pression, une humeur glutineuse un peu blanche.

Le foie est divisé en cinq ou six lobes.

La vésicule du fiel est revêtue de deux membranes qui sont d'une égale épaisseur.

La rate a presque la figure d'un pied chaussé à l'aise; elle est longue & noire, attachée au diaphragme par une membrane mitoyenne assez large, & à l'estomac par l'épiploon: ce viscère est, du reste, peu essentiel à la vie de l'animal; on a souvent emporté cette partie à des *chiens* qui ont eu la vie sauve. Une *chienne*, à laquelle on avoit ôté sa rate, n'a pas laissé de concevoir & de faire des petits jusqu'à trois fois. (*V.* AMPUTATION DE LA RATE.)

Les reins sont au nombre de deux, rarement de trois; il s'y trouve souvent renfermés de gros vers, rouges comme du sang, médiocrement longs, qui en rongent toute la substance ou le parenchyme, & ne laissent que l'écorce ou la tunique externe de chaque rein; quelquefois aussi il s'y forme des pierres, qui descendent par les uretères dans la vessie.

On voit dans le mâle deux testicules pendans au dehors, & un membre génital d'une substance osseuse.

Dans la femelle, l'utérus a deux cornes, d'une grosseur égale par-tout, simples, sans cellules ni anfractuosités, dont les extrémités se portent jusqu'aux reins, & liées par une membrane aux veines qui vont à l'utérus & aux testicules adjacens: à l'entrée du col de l'utérus se voit un corps qui, par son volume, par sa figure & par sa couleur, ressemble à la tête d'un limaçon tiré hors de sa coquille.

Si l'on ouvre le bas-ventre, & qu'on lie les veines utérines, elles se gonflent considérablement vers l'utérus, tandis qu'elles s'affaissent vers le cœur; c'est tout le contraire pour les artères.

En général le *chien* a le cerveau plus grand que le cochon, l'oreillette droite du cœur plus grande du double que la gauche, le sang très-noir & comme brûlé. (*Voyez au surplus le Dictionnaire encyclopédique d'anatomie.*)

Des Robes ou Couleurs.

Quoiqu'il soit indifférent que les *chiens* soient d'une couleur plutôt que d'une autre, ou mêlés de toutes, il est bon néanmoins que le poil en soit doux, épais, délié & luisant, soit que le *chien* ait le poil long ou ras.

Il est des *chiens* de presque toutes les couleurs, soit que ces couleurs soient simples ou mélangées; elles passent très-souvent d'une génération à l'autre avant de s'éteindre.

Maupertuis a eu une *chienne* islandoise qui avoit tout le corps couleur d'ardoise, & la tête jaune: il voulut perpétuer cette merveille, & il y parvint à la quatrième portée, dans laquelle il y avoit un *chien* semblable: après divers mariages de ce *chien* en naquit un autre qui lui ressembloit parfaitement.

Il y a à la Chine des *chiens* jaunes; dans les Indes, il y en a de marrons. Le *chien* turc n'a point de robe, & le turc métis n'en a que des lambeaux; cependant l'un & l'autre sont teints de diverses couleurs.

Il y a enfin des *chiens* très-bien marbrés, & d'autres parfaitement tigrés ou mouchetés, & de ce dernier genre sont les braques: êtes-vous curieux de n'avoir que des chiens braques mouchetés? observez de ne laisser élever à la mère que ceux de ses petits qui auront la plante des pieds noirs; plus cette partie a cette couleur, & plus aussi les *chiens* sont tigrés étant grands: on assure cette remarque infaillible.

Des Monstruosités.

La nature, quelquefois trop libérale envers certains animaux, donne souvent des membres aux uns, qui leur sont inutiles, tandis que d'autres sont absolument privés de ceux qui leur seroient nécessaires, tant elle met de diversité dans ses opérations.

Le Journal de médecine, d'octobre 1755, fait mention de deux *chiens* qui n'avoient point de pattes de devant; & il n'y avoit à la place aucune indication qui pût faire augurer qu'il en fût jamais venu: on ne voyoit à l'extérieur aucune cicatrice; après la dissection de ces animaux, aucune apparence d'épaule, même en dedans: ils étoient d'ailleurs bien constitués, à cela près toutefois que l'un d'eux avoit apporté, en naissant, la lèvre supérieure coupée des deux côtés jusqu'à la narine droite & gauche. Pour marcher, la poitrine faisoit un mouvement qui aidoit les jambes de derrière; ce qui étoit cause qu'ils alloient très-lentement.

Dans le tome XVIII de l'Encyclopédie, édition de Genève, au mot Jeu de la nature, on y voit l'histoire d'un petit *chien* né avec trois extrémités postérieures; deux culs-de-sac au colon, fermés l'un & l'autre sans aboutir à l'anus; deux vessies; deux pénis sans ouverture; les os du bassin, du côté gauche, & ceux de l'extrémité, du même côté, doubles.

Buffon, dans le supplément, à l'article Chien, rapporte que la *chienne* d'un curé entroit en chaleur annuellement, comme toutes les femelles de son espèce, mais ne souffroit jamais les approches du mâle; cependant au bout du temps ordinaire de la gestation ses mamelles se gonfloient, se remplissoient de lait, & elle allaitoit des petits *chiens*, pour lesquels elle prenoit autant d'affection que s'ils eussent été les siens. On lui fit même allaiter des chats, qui par la suite prirent si bien les inclinations de leur nourrice que leur cri s'en ressentit, & qu'au bout de quelque temps il ressembloit beaucoup plus à l'aboiement du *chien*, qu'au miaulement du chat.

De la Voix.

La voix du *chien* se nomme *aboi*, *aboiement*, *jappement*; elle ne ressemble point à celle des autres animaux, & le tapiti du Brésil qui, aboyant de nuit, ce que les sauvages regardent comme de mauvais augure, fait tout au plus une exception: elle est forte, sonore, & très-retentissante. C'est avec cette voix, ou ce jappement, diversement modifié, que le *chien* accueille ou poursuit les étrangers, les amis de son maître & les siens. Quand un *chien* fidèle à son maître le voit triste, rêveur, qu'il l'entend crier ou pleurer, il semble pleurer avec lui, il pousse des cris plaintifs, de longs hurlemens, & même il soupire: il hurle aussi au son des cloches, des cors, de la flûte, & de certains airs musicaux; ce qui paroît prouver que la musique l'affecte.

Si le don de la voix, dans l'espèce canine, n'est pas une merveille, que sera-ce du précieux avantage de la parole dont cet animal a quelquefois été susceptible? Ecoutons le Buffon du siècle des Vespasiens: « J'ai remarqué, dit Pline, entre les prodiges, » qu'un *chien* avoit autrefois parlé; & que l'an que » le roi Tarquinus fut chassé de Rome, un serpent » jappa ». Rapprochons les époques: *Leibnitz* fait mention d'un *chien* qui parloit, Histoire académique, 1715, & le Mercure de France, janvier 1728, nous dit précisément que tout Berlin a entendu prononcer avec justesse ces mots à un *chien*: *Elisabeth*, *laquais*, *salade*, *thé*, *café*, *chocolat*, & jusqu'à une trentaine de noms différens.

Cette précieuse faculté de la voix & de la parole n'a pas été donnée à tous les *chiens* avec une même mesure; ceux de l'isle de Juan-Fernandez, & de la Côte-d'Or en Afrique, sont muets. Les lapons ont des *chiens* qui se grondent d'une façon si singulière, qu'on les prendroit pour des chats.

De l'Instinct.

Tous les philosophes-métaphysiciens, qui ont entrepris de traiter de l'ame des bêtes, semblent avoir pris à tâche de s'égarer mutuellement; à force de trop généraliser la question, on voit dans leurs écrits qu'ils l'ont, pour ainsi dire, réduite à zéro; ils

ils ont voulu trouver absolument le même principe dans tous les êtres, le trouver toujours modifié de la même manière, & produisant toujours les mêmes effets, sans s'embarrasser de la forme des corps & de leurs différentes manières d'être, comme si cette forme & cette manière d'être étoient essentiellement indifférentes aux diverses fonctions de l'agent qu'ils cherchent, ou, pour mieux dire, qu'ils refusent de reconnoître : aussi les voyons-nous tristement réduits à échaffauder des systêmes, mettre inconsidérément le fait en question, s'exhaler en esprit, ou se perdre dans la matière, faire enfin des chefs-d'œuvre du Créateur de simples machines.

Quoi! parce que nous aurons vu que les divers attributs de l'instinct étoient toujours bornés à certaines perceptions, & ne s'écartoient jamais de certaines loix, nous en conclurons que les fonctions des animaux sont purement automatiques ou machinales, sans même avoir égard aux entraves de l'enveloppe? Cette idée répugne absolument à la raison. Il est au contraire démontré, même en méchanique, que c'est de la forme des corps & de leur constitution que dépendent les effets qu'ils produisent; que telle machine ne peut donner qu'un ou deux résultats, tandis que telle autre les multiplie presque à l'infini, selon sa profusion & les vues de son inventeur.

Quoi qu'il en soit, dans tous les êtres qui forment la chaîne immense, depuis le zoophyte jusqu'à l'homme exclusivement, les divers témoignages de mémoire, de jugement, de prévoyance, d'amitié, de reconnoissance, de haine & de vengeance, d'amour maternel, & plusieurs autres qualités de l'esprit & du cœur ont été réunies & bornées dans le *chien* sous le nom vague d'instinct. Quelles que soient les qualités de cet agent dans l'animal qui nous occupe, elles ont été si souvent accompagnées de circonstances semblables aux productions de l'esprit, que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici plusieurs traits qui n'ont pas été indignes de la plume des historiens qui nous ont précédés.

L'auteur de l'*Essai philosophique sur les maux des animaux* fait mention d'un mâtin, qui de Pondichéry l'accompagna jusqu'à Benglour, où il le perdit après avoir parcouru environ cent lieues par des chemins remplis de difficultés & coupés par des montagnes, des rivières, &c... Cependant cet animal, qui n'avoit jamais fréquenté cette route, s'en retourna à Pondichéry.

Seroit-ce donc une des facultés de l'instinct de ces animaux de pouvoir s'orienter & diriger leur marche d'après des efforts de mémoire pour nous à peine concevables?

Une personne de qualité, dit Boyle, voulant éprouver si un jeune limier étoit bien instruit, envoya quelqu'un de ses domestiques se promener à une ville éloignée de quatre milles, & lui ordonna de passer de là à une autre ville, qui étoit à trois milles plus loin; le *chien*, sans avoir vu l'homme qu'il devoit aller chercher, suit ses traces, guidé uniquement par l'odorat, & le trouva nonobstant le grand nombre de personnes qui alloient au marché de cette ville, & de voyageurs qui en revenoient. Quand il y arriva, il passa droit par les rues, sans s'arrêter aux gens qu'il rencontroit, & ne cessa point de courir qu'il n'eût atteint la maison où étoit l'homme qu'il cherchoit; il le trouva dans une chambre haute de la maison, au grand étonnement de ceux qui l'avoient suivi.

Dans la citadelle de Londres, on a vu un petit *chien* qui, ayant été élevé avec un lion dès son bas âge, contracta une si grande familiarité avec lui, qu'il le mordoit même quelquefois, tant il est vrai que l'habitude l'emporte même sur le naturel.

Sabinus & ses serviteurs étant aux fers, Rome autrefois admira son *chien*, qu'on ne put jamais faire sortir de prison, quelques coups qu'on lui donnât. Le jour de l'exécution de Sabinus & des siens, ce *chien* suivit son maître à l'échaffaut, il reçut de quelqu'un de la compagnie, qui étoit nombreuse ce jour-là, un morceau de pain, qu'il porta aussi-tôt à son maître expirant. Sabinus fut précipité dans le Tibre, de dessus l'échaffaut, les mains liées derrière le dos; son *chien* fidèle se jetta aussi-tôt dans le fleuve, & soutenant avec le dos, autant qu'il le pouvoit, le corps de son maître, déjà mort, il aima mieux se noyer avec lui que de lui survivre.

Un homme, dans la saison du Carnaval, étant entré dans sa maison, tout masqué, son *chien* surpris en eut peur, le méconnut, se précipita avec fureur sur lui, & le mordit; le maître ayant ôté son déguisement, montra les blessures à son *chien* qui, reconnoissant son maître avec sa faute, s'en fut se cacher dans un cellier sous un tonneau, où il ne cessoit de hurler & de gémir. Son maître, lui pardonnant, va le voir, lui parle avec douceur, le caresse, & emploie toutes les sollicitudes de l'amitié pour le tirer de là, & lui faire oublier son erreur & dissiper sa mélancholie; au contraire, tant de générosité & de bonté de la part du maître ne servit qu'à mieux faire sentir à cet animal l'horreur de son crime, & à redoubler sa douleur; il détesta la lumière avec la vie, résolut de mourir en refusant de prendre de la nourriture, & il mourut en effet victime de son abstinence & de ses regrets.

Dans une ville de Sicile, près du Mont-Etna, on nourrissoit plus de mille *chiens*, accoutumés à caresser les étrangers qui venoient pendant le jour apporter leurs offrandes à la divinité de la ville. Ces animaux avoient l'instinct de conduire les ivrognes en leurs maisons, pendant la nuit; mais ils déchiroient les furieux & les larrons.

Charles d'Arcussia d'Esparron rapporte, qu'ayant égaré un alphanet, il se mit le lendemain, dès le matin, en quête de cet oiseau, il fut tout étonné de rencontrer un de ses *chiens* au pied d'un arbre, où il avoit passé la nuit, tenant compagnie à l'oiseau perché sur le même arbre.

Le même ayant fait élever un levron jusqu'à l'âge de six mois, & cet animal étant mort à ce terme, il le fit jetter à la voirie; la levrette qui l'avoit nourri, s'en étant apperçue, fut l'y chercher : mais ne pouvant l'apporter, elle se tint constamment sur le même lieu sans en bouger, durant quinze jours, où l'on fut obligé de lui porter à manger. Cette mère chassoit avec une extrême fureur tous les oiseaux qui vouloient en approcher.

Le même d'Esparron avoit une *chienne* qui fit ses petits pendant l'hiver; la saison lui paroissant peu favorable à la propagation de l'espèce, il fit précipiter au loin, du haut d'un roc, les six nouveaux nés. La *chienne* s'en apperçut, fut les chercher, les rapporta dans sa loge, tâcha de leur rendre la vie avec la chaleur; mais ses efforts furent vains. Quelle ressource croiroit-on qu'il fût restée à cette mère désolée? N'ayant plus à leur rendre que des soins funèbres, elle fit un trou profond, les enterra tous six, & resta douze jours sans quitter cet endroit, sans permettre à aucun *chien* d'en approcher. Ce furent douze jours d'affliction & de hurlemens; ils se passèrent, elle reprit la nourriture & la gaieté. Ce sont bien là des devoirs tels qu'on assure que les éléphans en rendent à leurs semblables.

J'ai vu, dit Montaigne, un *chien* conduisant un aveugle le long d'un fossé de ville, laisser un sentier plein & uni, & en prendre un pire pour éloigner son maître du fossé.

Du temps de Charles V, un courtisan, nommé *Aulines*, jalousant l'estime que le roi témoignoit au nommé *Aubri de Mondidier*, le tua dans la forêt de Bondi, & l'y enterra. Le *chien* du défunt ne quitta le lieu de la sépulture de son maître que lorsqu'il y fut contraint par la faim; alors il venoit à Paris, où le roi étoit, demander du pain à un des amis du défunt, puis il s'en retournoit où gissoit le corps de son maître, en faisant des abois & des hurlemens extraordinaires qui déceloient sa douleur : enfin quelqu'un s'étant apperçu des allées & venues de ce *chien*, le suivit jusqu'au lieu où il s'arrêtoit, & vit qu'en effet le terrein sur lequel il se reposoit paroissoit remué nouvellement, on y fouilla, & on trouva le corps mort.

Ce chien s'étant attaché à un parent de son maître, le suivoit où il alloit; un jour il apperçut fortuitement le meurtrier, & l'ayant choisi au milieu de la foule des gentilshommes, il l'attaqua avec violence, lui sauta au collet, & fit ce qu'il put pour l'étrangler, & toutes les fois qu'il rencontroit cet homme, il lui livroit les mêmes assauts, ce qui fit naître des soupçons. Le roi ayant été averti de l'obstination de ce *chien*, & qu'il avoit appartenu au défunt, commanda que le gentilhomme, soupçonné de ce crime, se cachât au milieu de tous les courtisans, qui étoient en grand nombre; alors ce *chien*, avec sa furie ordinaire, alla choisir son homme entre tous les autres; & comme s'il se fût senti assisté de la présence du roi, il se jetta plus furieusement sur lui, &, par un pitoyable aboi, sembloit crier vengeance & demander justice à ce prince. Il l'obtint aussi; car le roi ayant fait interroger l'accusé sur le fait dont on le soupçonnoit, & n'ayant pu avoir de lui que la négative, sa majesté fut contrainte d'ordonner que la négative du gentilhomme, & la plainte du *chien*, se termineroient par un combat entr'eux d'eux, fait au milieu & en présence de toute la cour; le *chien* avoit seulement un tonneau percé pour ses relancemens, & le gentilhomme étoit armé d'un gros & pesant bâton. Aussi-tôt que le *chien* fut lâché, il n'attendit pas que son ennemi vint à lui; car après plusieurs feintes, tours & détours, pour éviter les coups, il se jetta d'un plein saut à la gorge de son ennemi, & le terrassa, le contraignit de crier miséricorde, & de supplier le roi qu'on lui ôtât cette bête, & qu'il diroit tout : on retira le *chien*, & les juges s'étant approchés par le commandement du roi, il confessa qu'il avoit en effet tué son compagnon, sans que personne l'eût pu voir que ce *chien*, duquel il se confessoit vaincu.

On voit cette histoire peinte sur le manteau d'une des cheminées de la grande salle du château de Montargis (1).

Dans la ville de Chartres, on a vu le *chien* d'un aveugle mendiant doué d'un instinct supérieur : son maître desirant aller dans une église, dont il entendoit les cloches, commandoit à son *chien* de l'y mener, en disant seulement : mènes-moi où l'on sonne.

Un habitant de Châteaudun fut saisi en toute par le froid, & gela sur le fossé où il s'étoit assis pour essayer de rappeller un reste de chaleur naturelle; son *chien*, qui ne l'avoit pas quitté, aida ceux qui cherchoient son maître à le retrouver : on s'apperçut aux égratignemens que cet homme avoit à la figure, combien son *chien*, qui le croyoit endormi, avoit fait avec ses pattes d'inutiles efforts pour le réveiller.

---

(1) Après avoir lu Pline (1), on est tout étonné de voir cette histoire sous le règne de Charles V, & on peut légitimement croire qu'elle a été renouvellée des latins, quoiqu'elle n'en soit pas moins certaine.

(1) Qui écrivoit son Histoire naturelle sous le règne de l'un des Vespasiens, auquel il l'a dédiée.

Un autre habitant de Valenciennes meurt, son *chien* le suit au cimetière, & se couche sur la tombe; on lui porte à manger, il le refuse constamment pendant trois jours, il mange enfin; mais il ne quitte pas le poste que son cœur affligé lui assigne. Quelqu'un voyant sa constance infatigable, lui bâtit une cabane auprès du sépulcre de son maître; il y demeura neuf ans, sans jamais s'en éloigner de plus de douze ou quinze pas, & il y mourut accablé de vieillesse, & plus encore de douleur. L'amour, qui auroit pu le consoler quelquefois, s'éteignit dans tous ses sens du moment qu'il eut perdu son maître..., & ce maître étoit un bourreau (circonstance remarquable.) Ne seroit-on pas tenté de croire que ce *chien* lui auroit entendu dire, en gémissant dans la société sur son sort : tu es mon meilleur ami!

L'instinct du *chien* ne se borne pas au moment présent; l'animal a cent fois prouvé qu'il avoit des idées au-delà, & sur l'avenir des notions évidentes; il économise son superflu, l'emmagasine & sait le retrouver lorsque de nouveaux besoins se font sentir. Les endroits peu fréquentés sont ceux où le *chien* cache sa provision, sur-tout si l'espèce en est telle que son chenil ne puisse lui servir, alors il fait un trou profond, il y enterre sa proie, qu'il recouvre exactement, & la dérobe ainsi à ses ravisseurs.

Je terminerai ce chapitre par une anecdote plus récente, & dont j'ai été le témoin.

Un tanneur de Paris revenant la nuit à cheval de faire des achats dans une ville des environs, étoit accompagné de son *chien*, dogue de la grande espèce; il se mit tout-à-coup à sauter à la tête du cheval, à la botte de son maître, & à les mordre; il aboioit, il hurloit, alloit & revenoit précipitamment; celui-ci, craignant que cet animal ne fût attaqué de la rage, lui lâcha un coup de pistolet pour s'en débarrasser; arrivé chez lui, il s'apperçut, en descendant de cheval, que son porte-manteau, qui renfermoit son argent, étoit disparu, cette découverte fut un trait de lumière qui l'éclaira sur l'action de son *chien*; il retourna, accompagné, sur la route, à l'endroit où l'action s'étoit passée, on retrouva hors du chemin le *chien* mort sur le porte-manteau, qu'il y avoit traîné, & dont les traces du sang étoient appercevables. Le maître, pénétré de chagrin, pensa payer de sa vie la reconnoissance qu'il devoit à cet animal.

Tout le monde, enfin, a lu dans les lettres d'un cultivateur américain, l'histoire du *chien* du sauvage qui retrouva le petit Derich dans les bois.

Quoi! ce *chien* qui me chérit & me caresse, plein de sentiment & de reconnoissance pour les bienfaits, qui me venge d'un outrage, qui sacrifie sa vie pour sauver la mienne, qui meurt de douleur pour m'avoir offensé, ce *chien* qui, étant malade, choisit au milieu de mille & mille plantes celle qui doit le purger, celle qui doit lui rendre la santé, n'auroit nulle idée d'une santé à rétablir, d'une bile à expulser, ni de la plante qui doit opérer ces phénomènes, &c. &c.? Ce *chien*, dis-je, n'auroit point d'ame? Philosophes d'un jour, c'est plutôt vous qui en manquez, en en refusant une à ces créatures.

De la Dentition & de l'Age.

Dans le jeune *chien* les dents sont blanches, tranchantes, pointues & ornées de ce que les théreuticographes appellent la *fleur-de-lys*; à mesure que l'animal vieillit, la blancheur de l'émail devient jaune & noircit, les dents s'émoussent & s'arrondissent, enfin la fleur-de-lys est effacée.

On a observé que les dents, dans le *chien*, annoncent, comme dans le cheval, son âge, avec assez de précision; à trois mois & demi ou quatre mois, il tombe deux dents au jeune *chien*, qui sont les incisives, elles sont remplacées par deux autres, qui sont des dents de *chien*; à cinq mois, il en tombe deux autres qui sont à côté de celles-ci, & qu'on appelle les *mitoyennes*; enfin à six mois les coins sont également remplacés. Les crocs percent aussi à-peu-près à cette époque, les femelles les mettent un mois plutôt, & depuis, jusqu'à deux ans, on n'a, pour juger de son avancement en âge, que sa crue, sa formation, & l'effacement insensible de la fleur-de-lys; à neuf ou dix mois le *chien*, disent MM. Desgraviers (1), a fait sa crue, & depuis, jusqu'à quinze, il ne fait qu'épaissir & prendre du rein. M. de Buffon dit précisément le contraire. La durée de la vie, dit-il, est dans le *chien*, comme dans les autres animaux, proportionnelle au temps de l'accroissement, il est environ deux ans à croître, il vit aussi sept fois deux ans. Nous sommes à-peu-près de ce dernier sentiment; car nous avons toujours vu que les *chiens*, sur-tout ceux de la grosse espèce, ne sont jamais bien formés avant dix-huit à vingt mois. Quoi qu'il en soit, à deux ans la fleur-de-lys est effacée aux pinces, à trois ans aux mitoyennes, & à quatre ans aux coins, alors le *chien* ne marque plus. Souvent, dans les *chiens* qui font curée, les dents sont plutôt effacées, & on est tout surpris qu'un jeune *chien* paroît déjà vieux par la dent; après quatre ans, on n'a plus d'autres indices pour juger de l'âge que par les crocs, qui jaunissent & s'arrondissent, deviennent noirs ainsi que les autres dents, mousses & inégales; par le poil, qui blanchit sur le museau, sur le front, & autour des yeux.

Nous ferons ici une remarque qui a échappé à tous les cynographes, & toujours relativement à l'âge des vieux *chiens*.

---

(1) L'art du valet de Limier, *in-12.*

On sait que les yeux de tous les animaux sont renfermés dans une cavité osseuse, qu'ils y sont entourés d'une grande quantité de graisse, qui leur sert, pour ainsi dire, de coussin, & les garantit, en les lubréfiant, des durs frottemens contre les parois de leurs cavités; on sait aussi qu'à un certain âge la graisse se consume & n'est plus réparée, & que celle des yeux est moins, que celle d'aucune autre partie, exempte de cette perte; le globe alors paroît s'enfoncer de plus en plus dans l'orbite, les salières sont creuses, & les paupières sont cernées & déprimées, enfin on diroit que l'œil est affaissé & a diminué de volume; dans ce cas le regard de l'animal paroît triste, sinistre & de mauvais augure; si l'on examine attentivement alors l'état de l'organe, on sera bientôt convaincu que cela doit être ainsi. En effet, l'humeur crystalline n'a plus sa diaphanéité ordinaire & naturelle; tantôt elle paroît plus opaque, d'autres fois, & suivant les différens jours & la position respective de l'œil & de celui qui l'observe, cette même partie présente une variété de couleurs; dans un endroit sombre, cette couleur est souvent rougeâtre, &, pour ainsi dire, phosphorique; dans un autre endroit, plus ou moins éclairé, cette couleur est verdâtre, & couleur de feuilles mortes, ce que nous désignons en hippiatrique par le terme de *cul-de-verre*. Il arrive encore le plus souvent alors que l'humeur qui transude à travers la cornée lucide se condense & forme sur cette partie, qui d'ailleurs paroît ridée, des nuages passagers que le mouvement des paupières ne déplace quelquefois qu'à peine; enfin on trouve souvent au grand angle de l'œil une quantité plus ou moins étonnante d'humeurs, qu'on diroit suppurée; ce qu'on désigne en disant que l'œil est chassieux.

A ces signes, on ne peut méconnoître l'extinction de la vue, la cécité, à laquelle les vieux *chiens* sont sujets, & qu'on a encore attribuée aux excès du coït.

Le *chien* qui en est là, abandonné à lui-même dans des endroits qu'il a peu fréquentés, ou qu'il ne connoît pas, a l'air d'être en pays perdu, il porte le nez haut, comme pour recevoir une plus grande quantité de rayons lumineux, & il est vraiment dans ce cas alors, plutôt conduit par le nez que par les yeux.

Il est, parmi les *chiens* comme parmi les autres animaux, des êtres privilégiés, quelques-uns de ceux-ci ont vécu quinze, dix-huit, & même vingt ans; mais, en général, tous perdent les facultés régénératives vers l'âge de douze ans.

Vers l'âge de six mois, les jeunes *chiens* lèvent la cuisse pour pisser; c'est aussi vers cet âge que les jeunes *chiennes* urinent étant assises; au surplus cela dépend, dans l'un & dans l'autre, de leur forme & de la manière dont leur accroissement se fait.

Des Variétés.

Aucune espèce d'animal ne présente autant de variétés que celle du *chien*; le tempérament, les facultés, les habitudes du corps varient prodigieusement, la forme même n'est pas constante dans le même pays, & l'espèce est, pour ainsi dire, toute différente d'elle-même dans les différens climats. De là cette confusion, ce mélange & cette variété de races si nombreuses, qu'on ne peut, dit M. de Buffon, en faire l'énumération; de là ces différences si marquées par la grandeur de la taille, la figure du corps, l'allongement du museau, la forme de la tête, la longueur & la direction des oreilles & de la queue, la couleur, la qualité, la quantité du poil, &c....

M. de Buffon, qui avoue ne pas connoître toutes les variétés des *chiens*, en compte néanmoins trente, dont il fait dix-sept races premières, & treize métives.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes ces espèces & variétés, on les trouvera dans le *Dictionnaire encyclopédique d'histoire naturelle*; & quant à celles qui concernent les espèces domestiques, on les trouvera aussi dans les *Dictionnaires encyclopédiques d'agriculture & de chasse.*

De la Propagation.

Le *chien* & la *chienne* sont en état d'engendrer à neuf ou dix mois. La femelle ne reçoit le mâle que deux fois par an, & plus fréquemment en hiver qu'en été; sa chaleur dure dix, douze & même quinze jours; & quoique pendant ce temps elle s'accouple un grand nombre de fois avec toutes sortes de *chiens*, on a observé qu'une seule suffit quelquefois pour la mettre dans le cas de produire.

Quand la femelle est en chaleur, les glandes du vagin fournissent plus abondamment que dans un autre temps une liqueur propre à lubréfier cette partie, & particulière à la saison des amours; cette humeur, très-volatile, irrite & chatouille la vulve par son stimulus; celle-ci se gonfle, devient humide, & quelques jours avant l'accouplement il en découle un peu de sang; alors la *chienne* desire le coït, elle paroît plus gaie, plus vive, plus sémillante, & elle mange moins; elle court, serre la queue, fait des virevousse en couchant les oreilles, quête & cherche par-tout l'objet de ses brûlans desirs.

Les émanations que la femelle répand alors, son odeur dans ces momens de volupté, ne tardent guère d'attirer autour d'elle une foule de concurrens amoureux, qui tous, brûlans des mêmes feux, s'empressent de lui exprimer leur ardeur. Mais l'heureux moment des jouissances n'est pas encore arrivé pour

eux, & la rusée sultane semble plus promettre qu'elle ne veut donner; elle sait sans doute qu'en différant d'accorder ses faveurs, elle s'assure des plaisirs d'autant plus vifs qu'ils auront été plus long-temps attendus; elle va même jusqu'à feindre de petites colères, se fâcher, mordre, s'enfuir vers sa retraite. Qu'arrive-t-il pendant cette boutade simulée, cette feinte retraite de la belle? La troupe amoureuse se grossit par l'arrivée de nouveaux prétendans, la cour est nombreuse; des sultans, des marquis, des césars, des dragons, attendent en feu la présence de leur maîtresse, ils sont jaloux, tous prétendent à la préférence, chacun se croit seul digne de plaire, & la scène devient quelquefois sanglante, le plus fort bat les plus foibles, les disperse & demeure maître du champ de bataille; seul, il est à la porte, & ses rivaux, timides & vaincus, se tiennent écartés; si elle s'entr'ouvre, il entre & se glisse sans bruit, la belle n'est plus fière, la chaleur de ses sens a enfin vaincu sa résistance, & le dragon, l'impétueux dragon est plein de courage & de flamme, les obstacles passés augmentent son ardeur, l'un & l'autre se livrent avec accès à l'instinct puissant de la nature, & ne peuvent déjà plus se séparer.

Il est une particularité remarquable dans la *chienne* amoureuse, c'est qu'elle affecte de donner ses faveurs par préférence à ceux des plus gros *chiens* qui lui font la cour, comme si par ce choix elle vouloit montrer l'envie qu'elle a de conserver à son espèce sa grandeur naturelle; mais ce prétendu choix coûte souvent cher au plus grand nombre par les accidens qui s'en suivent.

La *chienne* entre ordinairement en chaleur deux fois par an, vers les mois de février & d'octobre; on attend le plus souvent sur la fin de son feu pour la faire *peloter* ou *croiser*, c'est-à-dire vers le douzième jour, parce qu'alors son feu, qui dure ordinairement quinze jours, commence à décliner, & elle retient mieux: il suffit, dans ce cas, de la laisser peloter ou croiser deux fois, en mettant un jour d'intervalle. On doit choisir les mois de février & mars pour les *chiens* de race, ils viendront aux approches de l'été, & en seront plus faciles à élever & plus vigoureux.

Quand les lices ne sont pas en feu au temps ordinaire, on les y fait entrer par la compagnie d'une *chienne* qui y est, & on les laisse ensemble pendant trois jours avant de permettre l'accouplement. Ce précepte est au surplus plus naturel que celui prescrit par de Champgrand, dans son traité de Venerie; il consiste dans une omelette d'une demi-douzaine d'œufs, faite à l'huile de noix, dans laquelle on ajoute une douzaine de mouches cantharides, & qu'on répète deux ou trois fois, au risque d'un très-grand mal.

Nous croyons encore que le poivre, indiqué par ce cynosophe, pour empêcher les lices de devenir en chaleur, est très-propre au contraire à produire cet effet, & mérite à tous égards la préférence sur l'omelette vessicante.

Les indiens, au rapport de Pline, faisoient mâtiner leurs *chiennes* par les tigres; mais ils n'élevoient que les petits de la troisième portée, estimant que ceux des premières seroient trop dangereux. (*Voyez* AMASTINER.)

Il paroît que, du temps du même auteur, les françois en faisoient autant que les indiens avec des loups, & c'est de-là, dit son traducteur *Dupinet*, que viennent les *chiens* metis.

Enfin les *chiennes* sont susceptibles d'engendrer jusqu'à la décrépitude; mais alors la progéniture se ressent de la vétusté des mères, les petits ont, pour ainsi dire, dégénérés, & ils sont vieux de bonne heure.

De l'Accouplement.

Il arrive souvent, dit l'auteur de la traduction libre de Lucrèce, que le plaisir qu'on a partagé est suivi d'une douleur mutuelle; on voit, continue-t-il, les *chiens* dans les carrefours, faire tous leurs efforts pour se séparer, & n'en pouvoir venir à bout, tant les liens de leur amour ont de force & d'union; c'est, dit-il, l'effet du plaisir réciproque auquel ils se sont abandonnés, & qui ayant trompé leur ardeur, les tient unis plus qu'ils ne desireroient.

On ne peut certainement faire plus joliment allusion à son sujet que le fait ici l'écrivain que nous venons de citer; mais le style allégorique ne peut être celui du cynographe, celui-ci est dispensé de l'antithèse, & ses descriptions doivent être le sujet même.

Dans l'anatomie du *chien*, nous voyons que non-seulement cet animal a un os dans la verge, mais nous voyons encore que le corps caverneux a, vers la partie moyenne du membre, deux cavités assez spacieuses, composées de plusieurs cellules & de nombre de petits vaisseaux: ce sont ces cavités qui, étant remplies de sang & d'esprits au moment de la plus forte érection, qui a toujours lieu immédiatement après l'intromission, se gonflent, forment un bourrelet très-apparent, & qui remplit tellement le vagin, que la séparation des animaux devient impossible, tant que l'érection & le gonflement subsistent, & ils subsistent même encore assez long-temps après la consommation de l'acte.

La femelle de son côté contribue aussi, par sa conformation, à retenir le plus long-temps qu'elle peut l'objet de son amour. De toutes les femelles, la *chienne* est peut-être la seule dont le clitoris soit

si considérable & si gros dans le temps de la chaleur; cette partie présente aussi un bourrelet, ou plutôt une tumeur ferme & saillante, dont le gonflement, aussi bien que celui des grandes lèvres, dure aussi long-temps, peut-être, que celui du mâle, & suffit à le retenir en quelque sorte malgré lui; car on observe que les efforts pour se séparer ne viennent jamais de la femelle, mais toujours du mâle, qui alors paroît triste & ne tenit aucun compte de lui.

Quoique les *chiens* soient très-ardens dans leurs amours, ils ne laissent pas de durer long-temps, il paroît même que l'âge ne diminue point leur ardeur; ils s'accouplent & produisent toute leur vie, qui est ordinairement bornée à quatorze ou quinze ans.

Les *chiens* les plus lascifs sont sujets à plusieurs infirmités dont il sera mention à leurs articles; nous dirons seulement ici que le trop fréquent usage du coït leur affoiblit la vue, & détruit même ce sens dans la plupart avant le temps. Ces animaux ne prennent aucun soin de leur progéniture, la femelle seule s'en acquitte d'une manière souvent plus qu'admirable.

Des marques d'un bon chien.

Les marques d'un bon *chien*, suivant Arrian & Oppian, sont que parmi les mâles ceux qui étant grands ressemblent davantage à leur mère, tant en souplesse qu'en délicatesse, & parmi les femelles, celles qui par leur courage & par leur corps nerveux ressemblent au père. Que ni les uns ni les autres ne sont bons s'ils sont farouches à l'égard de tout le monde; au contraire, que les meilleurs sont les moins farouches, les plus apprivoisés, que la vue des étrangers n'épouvante point, & qui ne sont point troublés par le bruit, qui vont sautant & courant autour du chasseur, faisant voir par-là qu'ils sont prêts d'obéir, qui, entendant la voix de leur maître, viennent se coucher à ses pieds; enfin les marques ordinaires d'un bon *chien* sont, les nazeaux ouverts & gros, marquant qu'il est de haut nez; les yeux vifs & ardens, montrant qu'il est courageux & d'entreprise; l'oreille de moyenne épaisseur, car s'il l'a trop mince, il la déchire; s'il l'a trop épaisse, le *chien*, pour l'ordinaire, est pesant; elle doit être bien plantée & bien torsée; la tête sèche, les épaules libres & dégagées, preuve de légèreté; le rein fort, la queue grosse près des reins, & diminuant jusqu'au petit bout, sans être chargée de poils, marque de force; pas plus haut du derrière que du devant, bien gigoté; le jarret droit, la jambe sèche & forte, marque de vîtesse; le pied de renard & les ongles gros prouvent qu'il n'a pas le pied gras, & n'est pas sujet a s'aggraver; le poil rude sous le ventre marque un *chien* qui ne craint ni l'eau ni le froid.

Des soins que les chiens *exigent.*

Les *chiens* demandent beaucoup de soin, ils veulent être bien logés, bien pansés, & bien nourris; dans l'hiver, leur logement, qu'on nomme *chenil*, doit être chaud, dans l'été, ils ont besoin d'air frais.

C'est ordinairement au bout d'un an qu'on met les jeunes *chiens* au *chenil*, pour y être préparés à l'espèce d'éducation pour laquelle ils sont destinés.

Avant de mettre les jeunes *chiens* au chenil, surtout ceux qui arrivent de l'étranger, on doit les mettre à part dans un chenil séparé, où on leur fera faire quarantaine. Après deux jours de repos, on les saignera (*Voyez* SAIGNÉE.); le quatrième, on les frotte d'onguent anti-psorique (*voyez* GALE.); le huitième, on les savone, on les marque & on les nomme.

On doit, dit Oppian, frotter les *chiens* par-tout le corps, cela est propre à affermir les membres & à les fortifier, & leur rend le poil moins rude & plus luisant, en nettoyant la peau de toutes ordures.

La paille dont on garnit les bancs du chenil doit être propre, fraîche, & souvent renouvellée.

La nourriture du *chien* doit lui être donnée hors du chenil, sous l'hangar. Le bon appétit du *chien*, dit Leverrier de la Conterie, décide de sa bonne santé, & par conséquent de la quantité de nourriture qu'on doit lui donner.

C'est pendant que les *chiens* sont hors du chenil, qu'on doit le nettoyer, en changer la paille, ou la remuer. C'est aussi pendant ce temps qu'on doit renouveller l'air de l'appartement, en ouvrant les fenêtres, & en y faisant du feu, si c'est en hiver; afin qu'aussi-tôt que les animaux rentteront, & qu'on aura fermé les fenêtres, l'air se trouve chaud & sec à un médiocre degré.

Les *chiens* doivent sortir du chenil deux fois le jour, soit pour boire & manger, se vider, se promener & s'ébattre, chercher les plantes graminées si nécessaires à l'entretien de leur santé, soit enfin pour être éduqués.

Les *valets de chiens* qui sont de garde, doivent visiter souvent les *chiens* au chenil, afin de s'assurer qu'aucuns ne sont malades; alors ils les appelleront tous par leurs noms, & ils observeront si chacun d'eux témoigne le même degré d'ardeur & d'obéissance à la voix qui l'appelle.

Le pansement de la main doit être, pour le *chien*, aussi rigoureux qu'il l'est pour le cheval; car c'est de l'exacte propreté, sur-tout dans le *chien*, que dépend sa bonne santé; c'est même le plus sûr moyen

de le préserver des maladies de la peau, toujours si rebelles & si funestes dans cet animal. (*Voyez* GALE.)

Le *chien* sera donc bouchonné & peigné une fois le jour; le bouchon détache les ordures & la vermine; & le peigne les enlève. Il faut enfin, dit M. de Champgrand, pour prévenir les affections cutanées des *chiens*, les laver une fois par semaine avec une infusion de cresson sauvage, de feuilles de patience, de saugé, de marjolaine, de romarin & de rhue, à la dose d'une poignée de chaque sur un seau d'eau bouillante. Nous ajoutons qu'une simple & légère infusion de tabac suffira. On peut aussi, si l'on est à portée d'une rivière, les faire baigner souvent.

(*Voyez* au surplus de plus grands détails sur tous ces objets dans le *Dictionnaire encyclopédique de chasse*.)

Des différens noms donnés aux chiens *à raison de leurs allures, de leurs qualités & de leurs défauts.*

On nomme *chiens allans* de gros *chiens* employés à détourner le gibier; *chiens trouvans*, ceux d'un odorat singulier, sur-tout pour le renard, dont ils reconnoissent la piste au bout d'un long-temps; *chiens batteurs*, ceux qui parcourent beaucoup de terrein en peu de temps : ils sont bons pour le chevreuil; *chiens babillards*, ceux qui crient hors la voie, & à tous propos; *chiens menteurs*, ceux qui cèlent la voie pour gagner le devant; *chiens vicieux*, ceux qui s'écartent en chassant; *chiens sages*, ceux qui vont juste; *chiens de tête & d'entreprise*, ceux qui sont vigoureux & hardis; *chiens corneaux*, les métis d'un *chien* courant & d'une *mâtine*, ou d'un *mâtin* & d'une *chienne* courante; *clabauds*, ceux à qui les oreilles passent le nez; *chien-de-change*, celui qui maintient & garde le change; *chien d'aigail*, qui chasse bien le matin seulement; *chien étouffé*, qui boîte d'une cuisse, qui maigrit & ne se nourrit plus; *chien épointé*, celui qui a les os des cuisses rompus; *chien allongé*, celui qui a les doigts des pieds distendus par quelque blessure; *chien armé*, qui est couvert pour attaquer le sanglier; *chien à belle gorge*, qui a la voix belle; *chien buté*, celui qui a des nœuds aux jointures des jambes; *chien hargneux*, celui qui a de la peine à vivre en société, & qui gronde après ceux de son espèce qui l'approchent; *chien pillard*, celui qui pille, qui mord, ou qui se jette sur les autres *chiens* & les animaux qu'il rencontre; *chien aggravé*, celui qui est affecté de cette maladie. (*Voyez* AGGRAVÉ, &c.)

Il est encore une foule d'autres dénominations connues de tout le monde, comme *chien d'attache*, de *cour*, de *berger*, des *rues*, &c., dans le détail desquels nous n'entrerons pas.

De l'Education du chien.

(*Voyez* sur cet objet important les *Dictionnaires encyclopédiques* que nous avons déjà cités, dans lesquels il sera traité dans le plus grand détail)

Des qualités, du service, & des usages du Chien *en médecine, dans les arts, & comme aliment.*

Nous l'avons déjà dit, après l'homme le *chien* est l'animal le plus utile, le plus docile & le plus disciplinable; on lui apprend très-aisément à sortir de la maison pour satisfaire à ses besoins, à faire bonne garde, à avertir de l'arrivée des étrangers, ou des voleurs, à garder les chevaux, les voitures, les marchandises, les outils des ouvriers, les haillons des hommes de peine, & les troupeaux. Dans les cuisines, il tourne la broche; les clouriers s'en servent pour faire tourner la roue qui fait aller leurs soufflets. Avec les *banquistes*, on le voit faire mille tours de gentillesse, il marche sur ses pieds de derrière, il se tient assis, il saute pour qui on lui ordonne, il danse, & il porte des lettres; il est encore souvent le valet-de-chambre de son maître, il ouvre & ferme les portes, lui sert ses pantoufles, & est son messager. Cent fois on l'a vu exposer courageusement sa vie pour sauver du danger celui qui le nourrit; & à cet égard le fer, le feu & l'eau, irritent plutôt son courage qu'ils n'éteignent son ardeur (1); en un mot, pendant sa vie, le *chien* est notre ami, notre compagnon de voyage, il garde nos biens & défend nos personnes. Après sa mort, il ne nous est pas moins utile, & l'anatomie en a tiré différens avantages. C'est en disséquant le *chien* qu'*Aselli* découvrit les vaisseaux lactés; *Pecquet*, le canal thorachique & le réservoir qui porte encore son nom, & *Harvée* la circulation du sang; c'est sur cet animal que *Dover* & autres tentèrent l'infusion & la transfusion du sang; & de nos jours *Haller*, *le Cat*, *Portal*, *Bianchi*, & une foule d'autres, doivent à ce précieux animal leurs belles connoissances sur l'irritabilité de la fibre; c'est enfin en coupant ou faisant la ligature du nerf récurrent, qu'on empêche le *chien* d'aboyer. (*Voyez* APHONIE.)

MM. Faissole & Champeaux ont fait publiquement, à l'école vétérinaire de Lyon, plusieurs expériences sur des *chiens*, desquelles il résulte, 1°. que les poumons de ces animaux, jetés dans l'eau après leur mort, ne contiennent point d'eau, mais de l'air; 2°. que ceux, au contraire, de ces animaux jettés dans l'eau tous vivans, & qui se sont noyés, contiennent de l'eau écumeuse, & sont gonflés; 3°. enfin que l'eau ne peut point entrer, après la mort, dans la poitrine par la trachée-artère, ni dans l'estomac par l'œsophage.

(1) Voyez ce que nous avons dit de son instinct.

Les expériences de Brown Langrish sont, 1°. que la vapeur du soufre, introduite dans les veines jugulaires d'un *chien*, le tue en très-peu de temps; 2°. que la même vapeur, introduite dans ses poumons, le fait périr de même; 3°. que l'air, injecté dans les mêmes veines, produit le même effet que les vapeurs du soufre; 4°. que cette vapeur, injectée dans le canal intestinal, y cause une irritation très-vive, presque inflammatoire, mais ne le tue point; 5°. que l'eau distillée des feuilles du laurier-cerise, injectée dans les veines, ou avalée par l'animal, à la dose de plusieurs onces, le tue également; 6°. le mercure crud, injecté dans les jugulaires, lui donne d'abord une toux sèche, courte & fréquente, avec une difficulté de respirer semblable à la pousse des chevaux, sans aucun gonflement apparent à la gorge, aux glandes, ni aux voies de la respiration, & que le quatrième jour l'animal meurt, après avoir éprouvé une véritable orthopnée. Après la mort, on trouve une sérosité sanguinolente épanchée dans la cavité de la poitrine, la superficie des poumons parsemée de pustules, ou plutôt d'éminences formées par des globules ou amas de mercure, & les ventricules du cœur contenant du sang caillé presque polypeux; mais on ne trouve du mercure que dans le droit; 7°. que la ciguë aquatique, d'après Wepfer, fait périr, à fortes doses, les *chiens*; 8°. que les coques du levant sont également funestes aux chats & aux *chiens*; 9°. que la noix-vomique fait le même effet sur ces derniers; 10°. que le jalap incommode beaucoup le *chien*, lui cause des superpurgations, enflamme l'estomac, &c., à la dose d'un scrupule (1); 11°. que l'ellebore blanc le purge violemment & peut le tuer, à la dose d'un scrupule; 12°. que l'amende amère tue le *chien*, &c. &c.

Regnier de Graaf, médecin hollandois, a enrichi la physiologie par des expériences sur le suc pancréatique des *chiens*; il donne les procédés pour le retirer des animaux; il explique & démontre la nature & les qualités de ce suc, les effets de son mélange avec les alimens, le chyle & la bile, &c.

La médecine elle-même, & la pharmacie, tirent encore aujourd'hui beaucoup de secours du *chien*, vivant ou mort: vivant, nous n'avons point de meilleurs détersifs que sa langue; ce fut en faisant lècher par des *chiens* des ulcères invétérés, que cet homme que l'on a vu long-temps à Paris, & que l'on nommoit le *médecin de Chaudray*, s'acquit tant de réputation.

Le maguétisme animal vantoit comme étant un de ses assurés moyens de guérir beaucoup de maladies, le contact immédiat, ou le coucher d'un jeune *chien* avec un gouteux & un rhumatisé.

Borelli assure que rien en effet n'est plus efficace, pour soulager un gouteux, que de faire coucher avec lui des petits *chiens*; mais que ceux-ci contractent la maladie au point de ne pouvoir plus marcher.

Flud, médecin anglois, trouva le secret de transporter la goute d'un malade à un *chien* qu'il fit coucher avec lui, & il observa que l'animal fut, dans la suite, sujet à la maladie qui avoit auparavant affligé son maître.

Le Dictionnaire de médecine de *James* nous apprend qu'un *chien*, ayant léché de la salive de son maître empreinte d'un purgatif mercuriel, qu'il avoit pris pour soulager sa goute, mourut en peu de temps dans des convulsions.

Bartholin remarque qu'un *chien* appliqué sur le bas-ventre d'un homme tourmenté de la colique, n'eut pas plutôt senti la chaleur du malade qu'il vomit, & que la colique cessa aussi-tôt. « Quand » on sentira une douleur, quelle qu'elle soit, en » une des parties précordiales, on y appliquera un » petit *chien-de-lait* ouvert & imbibé de vin; & j'ai » éprouvé, dit Pline, que le petit *chien* avoit ensuite la partie gâtée qui douloit au patient qui se » l'étoit appliqué. Quant aux petits *chiens* de de» moiselles, appliqués souvent sur l'estomac, ils en » ôtent la douleur, & on les voit, continue-t-il, » souvent prendre la même douleur, & fort sou» vent en mourir ».

Les *éphémérides d'Allemagne* font mention d'un *chien* qui prit la petite-vérole de celui avec lequel il avoit couché (2), & d'un autre qui devint galeux pour avoir lèché un scorbutique.

Le petit *chien*, ouvert & appliqué tout chaud sur la tête, est recommandé par d'excellens praticiens dans les douleurs violentes de cette partie, dans celles même qui sont accusées de dépendre de l'affection des parties intérieures: on l'applique de la même façon sur le côté affecté dans la pleurésie.

On doit encore rapporter aux propriétés médicinales des petits *chiens*, l'usage qu'on en fait dans les maladies aiguës des nourrices, que l'on fait teter dans ces cas par des petits *chiens*, & principalement dans les fièvres malignes & puerpérales qui surviennent à la suite des couches, qui empêchent qu'on ne

(1) La plupart des expériences de Wepfer sont contradictoires avec nos observations pratiques sur ce sujet.

(2) Nous avons eu occasion de confirmer cette observation de la petite-vérole dans les *chiens*. (*Voyez* PETITE-VEROLE.)

puisse abandonner à la nature le soin d'évacuer le lait par les couloirs de la matrice.

Le lait de *chienne* fortifie la conception.

Les petits *chiens* entrent aussi dans une préparation pharmaceutique très-connue sous le nom d'*huile de petits chiens* : ils en font la base ; cette huile est recommandée dans toutes les douleurs, les tensions & les contractions des membres, particulièrement dans la sciatique & les rhumatismes. Les maréchaux en faisoient autrefois un usage beaucoup plus fréquent qu'aujourd'hui.

La crotte ou l'excrément du *chien*, connu dans les boutiques des apothicaires sous les noms scientifiques d'*album græcum*, *album canis*, magnésie animale, jouit encore aujourd'hui d'un reste de célébrité qu'*Etmuller* & autres lui avoient prodigué ; ils ont attribué à ce remède des vertus sudorifiques, atténuante, fébrifuge, vulnéraire, émolliente, hydragogue, & d'être spécifique dans les écrouelles, l'angine, & toutes les maladies du gosier ; vertus qui, selon Arnaud de Nobleville & Salerne, consistent dans le sel ammoniacal nitreux qui y est contenu, lequel par sa qualité incisive & pénétrante, résout les tumeurs, dissipe l'inflammation, & prévient l'abcès : mais on ne s'en sert guère parmi nous, dit Venel (1), que dans les angines ; on le mêle, dans ce cas, à la dose d'un demi-gros dans un gargarisme approprié.

La graisse de *chien* passe pour être plus vulnéraire, plus atténuante & plus détersive que la plupart des autres graisses tant vantées ; elle est conseillée extérieurement dans les douleurs de la goute, dans celles des oreilles & les duretés de cette partie, dans la gale & la gratelle, &c. Quelques auteurs l'ont aussi recommandée intérieurement dans les ulcères du poumon ou la phthisie, & dans l'épilepsie, étendue sur du pain ou mêlée avec d'autres alimens.

Les gants de peau de *chien* passent pour dissiper les contractions des mains, pour adoucir la peau de cette partie, & pour en soulager les démangeaisons.

Les bas faits de cette peau, & de son poil, sont estimés pour soulager la goute, fortifier les jambes, en prévenir l'enflure, l'engorgement & les varices : de cette même peau, passée en gros, on en fait des pièces d'estomac que les dames appliquent sur leur poitrine pendant la nuit, pour adoucir cette partie de la peau & la rendre comme élastique.

On croit communément que le plus sûr moyen de guérir la morsure du *chien* est d'appliquer du poil du même *chien* sur le mal.

Les fourreurs font usage de la peau du *chien* ; celles dont les poils sont longs, fins & soyeux, sont employées pour diverses fourrures, principalement pour les manchons. Pour donner plus de relief à ces fourrures, on leur fait imiter, au moyen de certaines préparations, les mouches ou les taches de la peau du tigre & de la panthère ; les groenlandois s'en font des habits ; on en met en mégie, & les gantiers en apprêtent en gras : on en fait des empeignes de souliers, & les bourreliers en couvrent les harnois de limon.

Caraccioli a dit qu'on pourroit tirer un grand parti de la laine des barbets, si elle étoit préparée & filée avec délicatesse : il en a fait faire des bas qui ont été fort bons.

Dans le pays des nègres, dit *Dapper*, on fait tant de cas des *chiens*, que celui qui aspire à la noblesse est obligé de faire au roi un présent de quelques *chiens* ; & le premier présent qu'un gentilhomme fait à son épouse est celui d'un *chien*.

Les anglois, industrieux en tout quand il s'agit d'intérêt, ont fait du *chien* une branche importante de commerce. (*Voyez* ANGLETERRE.)

En Sibérie, on se sert de ces animaux comme nous nous servons des chevaux ; on en met plusieurs à une calèche pour transporter les voyageurs d'une hôtellerie à une autre. Ceux qui ont voyagé dans ce pays racontent que quand ils aboient tout le jour, les habitans en augurent infailliblement qu'on verra bientôt arriver quelqu'un.

Dans la ville de Lima, on tire des présages par le moyen des *chiens* ; quand il doit arriver un tremblement de terre, les *chiens*, dit-on, ne cessent d'aboyer & de hurler.

En Suède, quand les femmes les entendent japper, elles disent qu'il doit arriver quelqu'étranger.

Les gouverneurs du Chili ont formé comme un établissement d'un certain nombre de ces animaux dans l'isle de Juan Fernandez pour exterminer les chèvres, parce qu'elles furent cause que les ennemis y entrèrent pour la première fois.

Le port de la ville de Saint-Malo n'étoit anciennement gardé que par des *chiens*.

Dans les anciennes cérémonies religieuses, cet animal n'étoit point oublié, il étoit même la principale offrande qu'on sacrifioit pour appaiser la colère des dieux.

(1) Encyclopédie ancienne, édition *in-folio*.

Le *chien*, pour ainsi dire, en vénération chez la plupart des peuples, est en exécration chez les persans, qui le regardent comme le plus impur des quadrupèdes; le principe de ce grand éloignement pour de si bons animaux, paroît porter sur ce qu'ils sont sujets à plusieurs maladies contagieuses; d'ailleurs leur impudence, leur odeur communément désagréable, & leur goût pour les nourritures les plus immondes, auroient peut-être suffi pour leur attirer l'anathême d'une délicatesse d'ailleurs superstitieuse: ils remplacent cet animal à la chasse par le lion, le tigre, la panthère, le léopard, l'ours, & les faucons. L'empereur & quelques grands seigneurs osent cependant se permettre d'en avoir, mais en petit nombre.

Par les comédies de Plaute, au contraire, on voit qu'à Rome le *chien* étoit dans la plus grande vénération, & que les plus somptueux festins étoient ceux où on le servoit, comme de nos jours on fait du cochon-de-lait.

Hippocrate nous apprend, que de son temps on mangeoit communément des *chiens*, mais que leur chair se digère difficilement, qu'elle échauffe, dessèche & rend plus fort; que celle des petits *chiens* humecte & passe vîte, & que les grecs en faisoient usage.

En Europe, la chair du *chien* n'entre point dans les alimens de l'homme, tandis qu'elle est regardée comme un mets même délicat chez plusieurs peuples de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, qui en font les délices de leurs tables: ils préfèrent cette viande à celle des meilleurs bestiaux, & ils donnent volontiers un mouton pour un *chien*; ces habitans, ceux de la Chine, du royaume d'Issigni, du Sénégal & de la Guinée, élèvent les *chiens* par troupeaux, & en regardent la chair comme une nourriture très-recherchée; on les expose dans plusieurs cantons par troupes au marché, comme les porcs & les moutons.

Les chiens *sont des conducteurs des épizooties.*

Lorsqu'il règne une maladie épizootique & contagieuse sur quelqu'espèce de bétail, on doit avoir la plus grande attention de tenir les *chiens* renfermés ou à l'attache, attendu que leur voracité ou leur crapule pour les charognes, n'est que trop souvent la cause manifeste des contagions, & même de la renaissance des maladies contagieuses qui paroissoient éteintes: ce sont eux qui, trop souvent, transportent le claveau des moutons d'une ferme & même d'un village à l'autre, par l'exhumation des cadavres d'animaux morts de cette maladie.

Le *chien* d'un laboureur de Morcourt, près Saint-Quentin, suivoit les valets qui conduisoient des voitures au village de Fonsomme; en passant auprès des fermes de Courcelles, où presque toutes les vaches étoient mortes, mais pas assez profondément enterrées, ce *chien* fut arrêté par l'odeur de leurs chairs: il les découvrit, s'en reput, & retourna chez son maître. Pressé par la soif, il but d'un breuvage destiné pour les veaux, puis il se vautra dans le fumier. Quelques jours après ces veaux tombèrent malades & moururent; la contagion se communiqua aux vaches, qui eurent le même sort, & la maladie gagna bientôt tout le reste du village.

On pourroit citer une foule d'autres exemples de contagions communiquées de cette manière, & qui ont fait d'autant plus de ravages, qu'on en soupçonnoit moins la véritable cause. (*Voyez* Épizootie.)

De quelques dispositions de loix relatives aux chiens.

Henri II rendit, en 1556, une ordonnance pour enjoindre de tuer les *chiens* qui n'étoient avoués de personne.

Le parlement de Paris a jugé, par arrêt du 18 juillet 1688, que le maître d'un *chien* devoit des dommages & intérêts à la personne que cet animal avoit mordue.

Mais, selon l'observation de *Bouvot*, la personne mordue n'auroit aucune action contre le maître du *chien*, s'il étoit prouvé que cette personne eût provoqué le *chien*.

Au surplus, celui qui anime un *chien* est tenu du dommage; c'est une disposition de la loi.

Dans le cas où les *chiens* sont enragés, il est ordonné tant aux personnes à qui ils appartiennent, qu'à toutes celles qui en ont connoissance, de les tuer sur le champ, ainsi que tous les autres animaux qu'on sait en avoir été mordus. Les chairs de ces animaux doivent être enterrées dans des fosses assez profondes pour que les animaux carnassiers ne puissent pas les déterrer. (*Voyez* Rage.)

(MM. Barrier & Huzard.)

CHIEN. (*Mat. méd.*)

Outre les services que le *chien* rend à l'homme pour la garde des troupeaux, pour sa sûreté, pour la chasse, on a encore fait usage de ses différentes parties pour la guérison des maladies; un *chien* qu'on ouvre tout vivant & qu'on applique sur les maux enflammés ou douloureux calme souvent l'une & l'autre de ces maladies. On a prétendu que de jeunes *chiens* couchés à côté des vieillards leur donnoient de la vigueur, qu'ils enlevoient le mal dont on étoit attaqué, & en devenoient eux-mêmes malades; ces opinions sont absurdes & ne peuvent être que celles d'hommes peu instruits dans la connoissance des maladies, & dans l'administration des remèdes vraiment

utiles.. Il est beaucoup plus vrai que la langue du *chien* guérit souvent les vieux ulcères, & les maladies de la peau de plusieurs espèces; on se fait lécher avec succès les parties affectées. Sa salive est déterfive, & le mouvement de la langue facilite le dégorgement & le nettoyement des cellules du tissu muqueux, ou des vaisseaux absorbans, dans lesquels séjourne un suc visqueux & âcre.

Le fiel, ou la bile du *chien*, jouit des mêmes propriétés médicinales que la bile des autres animaux; elle doit être fondante, apéritive, stomachique, tonique, fébrifuge, résolutive & déterfive. On pourroit s'en servir dans les empâtemens du bas-ventre, les obstructions, la lenteur des fonctions de l'estomac, les vers; mais elle n'est pas aussi utile dans l'épilepsie qu'on l'a pensé; & d'ailleurs il n'existe pas de spécifique, sur-tout pour cette maladie, qui peut reconnoître tant de causes différentes.

On a eu une idée bien avantageuse de la graisse de *chien*; on a prétendu que, plus chaude que les autres graisses animales, elle produisoit des effets très-utiles dans l'épilepsie & dans les maladies nerveuses. Vogel dit qu'on en a fait usage intérieurement après les chûtes de haut, pour dissoudre le sang caillé, & pour favoriser l'expectoration, de même que dans la phthisie. On la prend, dit-il, à la dose d'une cueillerée dans un bouillon. Nous pensons que non-seulement ce remède n'a pas cet effet, mais que la dose indiquée, prise à l'intérieur, peut faire beaucoup de mal aux malades, en leur causant des pesanteurs & des douleurs d'estomac, souvent même des indigestions, des rapports âcres & nidoreux, &c. La graisse de *chien*, comme toutes les graisses quelconques, est émolliente, adoucissante & relâchante à l'extérieur; on prétend qu'elle est plus résolutive qu'aucune autre, & qu'appliquée sur les parties tendineuses, contractées & durcies, elles les ramollit & les résout plus promptement que quelqu'autre espèce que ce soit. Vogel, & plusieurs autres auteurs de matière médicale, sont d'accord sur ce point.

On a regardé le sang du *chien* comme sudorifique; on l'a même quelquefois substitué à celui de bouquetin, dont on fait si grand cas; & en effet l'un & l'autre de ces liquides animaux doit avoir bien peu de succès dans les cas où on les a employés; aucun ne mérite assurément les éloges qu'on leur a prodigués; ils sont presque entièrement inettes.

La cervelle & la tête du *chien* ont été aussi vantés dans les maladies; on en faisoit un des ingrédiens des filtres amoureux: on peut toujours les employer à ces usages superstitieux, mais ils sont inutiles en médecine; car le crâne n'est pas même absorbant, comme l'ont pensé quelques auteurs de matière médicale.

Nous avons dit ce qu'il faut penser des vertus de l'*album græcum*, ou des excrémens du *chien*, à cet article.

Quant à l'huile dans laquelle on fait cuire des petits *chiens*, & à laquelle on ajoute des aromates, de la térébenthine & de l'alcool, ces animaux n'y ajoutent rien du tout, & l'on pourroit se dispenser de cette barbare préparation, qui est d'ailleurs parfaitement inutile.

On fait avec la peau du *chien* des bas & des gants; cette peau, qui est d'un tissu très-fin & très-serré, contient & guérit même les varices; ces bas sont souvent utiles pour borner l'œdème des parties inférieures; mais il faut prendre garde qu'ils ne repoussent l'humeur. (M. FOURCROY.)

CHIENDENT. (*Mat. méd.*)

Le nom de *chiendent*, quoique donné en général à la plupart des plantes graminées, a cependant été affecté particulièrement à deux espèces de cette famille, qui sont plus communément employées comme médicamens. La première espèce est nommée *chiendent ordinaire*, & la seconde *chiendent-pied-de-poule*.

Le *chiendent* ordinaire, ou commun, est la racine d'une espèce de froment qui se trouve beaucoup trop souvent dans les terres cultivées, & qui garnit les jardins & les champs; c'est le *triticum repens* de Linnéus. Il est vivace, ses racines sont très-nombreuses, & garnissent abondamment l'extérieur de la terre; on a beaucoup de peine à les détruire dans les jardins qu'elles infestent. Tournefort a nommé cette plante *gramen loliacum, radice repente, seu gramen officinarum.* C'étoit le *gramen caninum arvense, seu græcum Dioscoridis* de G. Bauhin. M. Delamarck, qui le nomme *froment rampant*, d'après Linnéus, le caractérise par la phrase suivante: *chiendent à calices aigus & à cinq fleurs, à feuilles velues en-dessus, à racines articulées rampantes.* Ses racines longues, cilindriques, grèles, d'un blanc un peu jaune, ou verdâtre, rempantes & traînantes, s'étendent profondément dans la terre, & s'y entrelacent dans toutes sortes de sens; elles sont recouvertes d'une peau lisse, sèche, brillante; elles deviennent ligneuses après quelques mois de végétation; elles sont formées d'articulations plus ou moins rapprochées, qui poussent de chaque nœud une grande quantité de chevelu, & d'où il peut sortir des tiges nouvelles: comme cette plante vit plusieurs années, si on en laisse quelques brins dans la terre, ils reproduisent de nouvelles plantes. L'intérieur de cette racine, jeune & fraîche, est rempli d'une moëlle légère & succulente, sous quelques couches ligneuses & humides. Les couches ligneuses augmentent & se durcissent, de sorte que la seconde & la troisième année ces racines sont sèches & presque pleines dans leur intérieur. Les tiges qui s'élèvent de ces racines sont

étroites, hautes de deux pieds environ, coupées par trois ou quatre articulations, garnies de feuilles molles, vertes, velues sur leur face supérieure; elles portent des épis grêles, de trois ou quatre pouces, dont les épillets alternes & sessiles offrent un calice à deux valves très-pointues, contenant quatre ou cinq fleurs à valves aiguës sans barbes. Ses graines sont oblongues, brunes, & approchent de la forme des grains de bled.

Les racines de cette plante contiennent, dans leur verdeur, un suc doux & fade, un peu sucré, légèrement visqueux & mucilagineux, d'où Margraf a dit qu'on pouvoit retirer du sucre. Les feuilles & les tiges, jeunes & très-tendres, fournissent un suc d'un beau vert, d'une saveur herbacée & douceâtre, qu'on a coutume de regarder comme savoneux, & qui fait la base des vertus qu'on attribue à toute la plante.

L'autre espèce de *chiendent*, connu sous le nom particulier de *pied-de-poule*, à cause de la forme de ses épis écartés comme les doigts de cet oiseau, est le *panicum dactylon* de Linnéus. Tournefort le nomme *gramen dactylon radice repente*, *sive officinarum*; & G. Bauhin le désignoit par cette phrase: *gramen dactylon, folio arundinaceo, majus, aculeatum, forte Plinii*. Les racines de cette espèce de panic sont vivaces, longues, noueuses, articulées & genouillées, blanchâtres, rampantes, assez semblables à celles du *chiendent* ordinaire, mais plus coudées dans les articulations. Ses tiges, ou chaumes, n'ont qu'environ un pied de hauteur; les feuilles sont courtes, étroites, un peu velues, plus longues vers le haut de la plante; les épis, au nombre de quatre ou cinq, partent d'un même point, & s'écartent ou divergent à la manière des doigts qui terminent le pied d'un oiseau. Ils sont communément noirâtres à leur extrémité; les valves, terminées par une barbe courte, sont placées sur le bord inférieur de l'axe de l'épi, qui se trouve nud par le haut. On trouve cette plante moins communément aux environs de Paris que la précédente; elle est plus abondante dans les provinces méridionales de la France. La forme écartée de ses épis, outre les caractères génériques & spécifiques, qu'on trouvera détaillés dans tous les ouvrages de botanique, suffit pour faire reconnoître très-promptement & très-facilement cette plante; les racines de *chiendent-pied-de-poule* sont employées indistinctement comme celles du *chiendent*, & on leur attribue absolument les mêmes vertus.

Ces racines sont regardées comme rafraîchissantes & apéritives: elles excitent doucement & sans irritation la sortie des urines; elles sont utiles dans les obstructions des viscères abdominaux, dans les fièvres occasionnées par les embarras du bas-ventre, dans les coliques & les graviers des reins. Il n'est pas de médicament plus connu & plus généralement employé; on diroit qu'on le prend pour un remède universel, à voir l'usage multiplié qu'on en fait dans le plus grand nombre des maisons; c'est la première base des tisanes & des remèdes populaires: dans toutes les affections quelconques, on commence dans le monde, & sans le conseil des médecins, par préparer une décoction légère de *chiendent*, à laquelle on ajoute un peu de réglisse. Heureusement que ce remède peut convenir en effet dans un grand nombre de cas, & qu'il ne peut faire aucun mal. Cependant c'est véritablement en abuser que de l'employer comme on le fait presque dans toutes les maladies indistinctement. Il ne faut pas oublier que la racine du *chiendent* est apéritive, diurétique, & jouit même d'une qualité légèrement astringente: on doit remarquer sur cette plante, 1°. que l'écorce de sa racine est plus sapide & porte avec elle une légère âcreté qui annonce une propriété stimulante; aussi quatre gros de cette écorce en décoction dans huit onces d'eau, font une boisson avantageuse dans la jaunisse, la cachexie, l'hydropisie, la chlorose, les obstructions; 2°. que la moëlle de cette racine est plus douce, plus fade, quelquefois sensiblement sucrée, & que c'est à celle-ci qu'est due la qualité savoneuse & rafraîchissante; 3°. que cette moëlle est enveloppée de couches ligneuses & d'une écorce sèche & dure; pour faire agir l'eau sur la substance qu'elle contient, il faut briser la racine, ou la fendre suivant sa longueur, avant de la jetter dans l'eau; 4°. que le tissu intérieur de cette racine, ainsi broyée & ouverte, est si tendre & si facile à pénétrer, qu'on doit seulement la faire infuser dans l'eau chaude, en ayant soin de doubler la dose, lorsqu'on veut qu'elle produise un effet plus sensible. Quant à l'effet vermifuge de ces racines, employées en poudre ou en décoction, il est permis d'en douter, malgré les observations de quelques médecins; & d'ailleurs il y a beaucoup de remèdes plus actifs qu'on doit employer au lieu de celui-ci.

C'est à cet énoncé que se bornent tous les auteurs de matière médicale, encore en est-il qui n'indiquent rien; Cartheuser, par exemple, n'a pas parlé du *chiendent*, cela tient à ce que cette plante n'est pas employée ni estimée, à beaucoup près, dans tous les pays comme elle l'est en France. Outre les racines des deux plantes dont nous avons fait mention, & qui sont connues sous les noms de *chiendents*, les jeunes tiges & les feuilles ont bien plus de vertus que leurs racines. Il est singulier qu'il n'en soit fait presque aucune mention dans les auteurs de matière médicale, quoique plusieurs rapportent comme origine du nom de ces plantes que les chiens, au printemps & dans l'été, mâchent ces plantes, & sur-tout leurs feuilles, & qu'ils se trouvent très bien après avoir été évacués par haut & par bas à l'aide de ce remède que l'instinct leur fait connoître. Sylvius a remarqué que les bœufs, qui dans l'hyver sont sujets à l'obstruction de la vésicule du fiel & du canal cystique, par une matière épaisse, & même par des concrétions biliaires, se guérissent dans l'été en

mangeant les feuilles & les tiges du *chiendent*. C'est une observation sur laquelle insiste avec raison Van-swieten, & qu'on peut vérifier facilement chez les bouchers. Ils trouvent souvent, depuis le mois de novembre jusqu'en avril, des pierres biliaires dans les vésicules du bœuf, & ils les recueillent pour les vendre aux peintres, tandis qu'ils n'en trouvent plus, & qu'ils ne les cherchent même pas, depuis les mois d'avril & mai, jusqu'en octobre. Cette belle observation annonce que le suc des tiges & des feuilles de *chiendent* est un des incisifs & des fondans biliaires les plus actifs en même temps qu'il est un des plus doux. Aussi donne-t-on avec succès ce suc à la dose de quelques onces, & même jusqu'à une livre par jour dans les obstructions du foie, de la rate, du mésentère, dans les coliques dues à l'épaississement de la bile, & à la présence des calculs biliaires dans la vésicule du fiel & le canal cystique. Il a même un effet heureux dans les affections chroniques qui attaquent le systême limphatique, les glandes conglobées, & les vaisseaux absorbans en général. On ne sauroit trop recommander son usage aux personnes bilieuses & hypochondriaques. Autrefois on prescrivoit l'eau distillée de toute la plante pour détruire les vers, & pour calmer les hémorrhoïdes; mais ce produit n'a pas plus de vertus que l'eau commune. La décoction de la tige passoit aussi pour un vulnéraire détersif; on l'employoit pour gargariser la bouche des scorbutiques, pour laver leurs ulcères, ainsi que ceux qui sont produits par le virus vénérien.

(M. FOURCROY.)

CHIFFLET, (Jean-Jacques) médecin, né à Besançon le 12 janvier 1588, étoit fils de *Jean Chifflet*, aussi médecin & consul de la même ville, & petit-fils de *Laurent*, magistrat de Dôle, tous deux hommes de mérite & affectionnés à leur patrie. Après avoir fini son cours d'humanités & de philosophie à Besançon, il étudia la médecine, & voyagea ensuite dans plusieurs royaumes de l'Europe, où il consulta les gens de lettres, vit les principales bibliothèques, & fit d'utiles recherches dans les cabinets des curieux. A son retour en Franche-Comté l'an 1614, il se mit à pratiquer la médecine, & s'en acquitta avec réputation. Ses talens en tous genres lui en avoient mérité une si grande à Besançon, que cette ville le chargea d'une commission importante auprès de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, souveraine des Pays-Bas. Il remplit l'objet de son voyage à la satisfaction de sa patrie; cette princesse le retint à sa cour avec le titre de médecin ordinaire. Elle l'envoya ensuite en Espagne, où il fut encore médecin du roi Philippe IV, qui lui donna son estime & sa bienveillance.

Chifflet s'imagina que les bontés de ce prince l'obligeoient à s'emporter injurieusement envers tous ceux qui avoient les armes à la main contre l'Espagne. Et comme les françois en étoient les plus redoutables ennemis, il écrivit contre eux des ouvrages dans lesquels, à parler sans prévention & sans intérêt de parti, il y a plus de bile, d'emportemens, d'injures & de froides railleries, que de bon sens, de solidité & de raisons décisives pour la cause qu'il soutient. Mais ses *Vindiciæ Hispanicæ* n'ont pas été sans reparties : *Blondel*, *le Tanneur* & d'autres, lui ont prouvé qu'un esprit préoccupé n'est pas capable de juger sainement des choses; & quoiqu'il ait repliqué avec son style aigre & injurieux, ses ouvrages ne lui ont pas procuré tous les avantages qu'il en espéroit. On a cependant recueilli ses écrits politico-historiques, & on les a imprimés à Anvers en 1647, en deux volumes *in-folio*.

Parmi les ouvrages de *Chifflet*, les plus estimés sont une histoire de Besançon, celle des chevaliers de la Toison d'or, & les traités suivans qui ont rapport à la médecine :

Asitia in puella Helvetica mirabilis physica extasis. Vesuntione, 1610, *in*-8.

Singulares ex curationibus & cadaverum sectionibus observationes. Parisiis, 1612, *in*-8. Il y a assez de profit à lire ce qu'il a écrit sur les ouvertures des cadavres; mais on se dégoûte bientôt de ces observations, lorsqu'on voit que l'auteur attribue la mort de la plupart des malades à l'influence des astres. *Manget* donne cet ouvrage à *Jean Chifflet*; il est assez apparent qu'il est de lui.

Acia Cornelii Celsi propriæ significationi restituta. Antuerpiæ, 1633, *in*-4. Le mot *acia* employé par *Celse* n'a pas peu embarrassé les savans, qui sont partagés sur sa signification; les uns voulant qu'il signifie une aiguille : & les autres un fil. Mais l'opinion la plus commune est qu'*acia* veut dire un fil quelconque passé par le trou d'une aiguille; *Chifflet* le croit ainsi, à la réserve qu'il soutient que ce fil étoit fait de substance métallique.

Pulvis febrifugus orbis americani ventilatus. Parisiis & Lovanii, 1653, *in*-4 & *in*-8. Il y condamne l'usage du quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes.

Chifflet, étant revenu d'Espagne dans les Pays-Bas, eut la douleur de voir mourir l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa bienfaitrice, le premier décembre 1633. Ferdinand, connu sous le nom de *Prince Cardinal*, le retint à son service en qualité de premier médecin, à son arrivée dans les Pays Bas, qu'il venoit gouverner au nom de Philippe IV. *Chifflet* servit encore en la même qualité à la cour de l'archiduc Léopold, & à celle de dom Juan d'Autriche, qui fut rappellé en 1659. Ce médecin mourut l'année suivante, âgé de soixante-douze ans, laissant trois fils qui se sont distingués dans les sciences & dans la littérature. (*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHIFFONIERS. (Maladies des) (*Méd. prat.*)

Dans toutes les grandes villes on ramasse soigneusement les chiffons de linge, de drap, de papier, de soie, de toutes les étoffes & de tous les tissus en général, pour les porter dans les manufactures de papiers, ou dans celles de sel ammoniac, *muriate ammoniacal*. Les pauvres gens, chargés de ce travail, vont avant le jour dans toutes les rues, & ils se servent d'un crochet de fer aigu, placé à l'extrémité d'un bâton, pour enlever tous les morceaux de linge ou de papier jettés sur les tas d'ordures; ils les amassent dans un panier long qu'ils portent attaché sur le dos. Lorsque ce panier est plein de ces debris, ils vont les déposer dans des salles par bas, qui servent de réservoir général & de magasin à ces matières infectes. On ne peut concevoir l'horrible odeur qui se dégage de ces chiffons amoncelés dans des chambres humides, obscures, où le soleil ne pénètre point; que l'on se figure tous ces tissus imprégnés de matières animales, d'urine, d'excrémens, de sueur, de salive, &c., retenant, comme autant d'éponges, une portion d'humidité qui appelle la décomposition putride dans toutes ces immondices, & éprouvant une fermentation qui les échauffe, qui en dégage des gaz fétides. Lorsque les magasins de ces débris corrompus sont surchargés & presque comblés, on les transporte aux manufactures; mais il faut auparavant les trier, séparer les morceaux de linge, ceux de draps & d'étoffes de laine, ceux de soie, de papier, &c., parce que chacun de ces produits est utile à différentes manufactures, ou à diverses préparations dans une seule manufacture. C'est lorsque les ouvriers font ce triage, qu'ils sont exposés à contracter des maux dangereux par cette opération; l'infection s'étend plus loin dans l'instant où l'on remue les masses de ces lambeaux triés pour en remplir des tombereaux ou des brouettes, & pour les transporter dans les lieux où on les emploie à la fabrication du papier, ou à la distillation, pour en obtenir de l'ammoniaque, ou alcali volatil. Les maladies qui dépendent de ce métier infect sont semblables à celles qui attaquent les cardeurs de matelas, & les remèdes qu'on doit leur opposer sont les mêmes; nous renverrons donc à cet article pour l'histoire & le traitement de ces maladies. Il est seulement nécessaire d'ajouter ici quelques observations sur la manière de rendre ce métier moins funeste à ceux qui l'exercent; d'abord ils devroient destiner, au moment où ils ramassent les chiffons dans les rues, un vêtement particulier, & qu'ils quitteroient en rentrant chez eux; ils auroient soin d'exposer ce vêtement à l'air pour le faire sécher & le désinfecter avant de le remettre; on conçoit que la boue liquide & les immondices qui découlent souvent des chiffons qu'ils enlèvent exigent cette précaution. Le lieu où ils déposent les chiffons, jusqu'à ce qu'ils soient en assez grande quantité pour être transportés dans les atteliers où on les emploie, devroit être aéré; des hangards au fond ou au milieu des grandes cours, ouverts à l'air de tous côtés, & seulement couverts d'un toit de bois, seroient bien préférables aux chambres basses, étroites & mal éclairées, qu'ils encombrent ordinairement en quelques semaines; il faudroit aussi qu'ils ne demeurassent pas, & surtout qu'ils ne prissent point le repos de la nuit dans ces chambres. Des aspersions fréquentes de vinaigre & d'eau, des lotions répétées, des bains, pourroient beaucoup ajouter aux soins préservatifs nécessaires pour les mettre à l'abri des maux dont ils sont sans cesse menacés. Voilà les vrais moyens de remplir le but proposé que la saine physique peut fournir aux *chiffoniers*; mais malheureusement ils sont, presque pour tous ces ouvriers, au-delà de leur pouvoir: la détresse dans laquelle ils vivent est le plus grand de leurs maux, puisqu'elle les met hors d'état de pouvoir les éviter. Que peut-on donc faire pour diminuer les maux de ces hommes utiles? n'est-ce pas à la chose publique, au gouvernement lui-même qu'il convient de s'en occuper? ne seroit-il pas nécessaire que les municipalités & les corps administratifs prissent cet objet en considération, puisqu'il n'intéresse pas seulement les particuliers qui s'occupent de ce travail pour vivre, mais encore tous les citoyens dont la demeure est voisine? Une bonne police, c'est-à-dire une police aussi vigilante & éclairée que fraternelle, s'occupera quelque jour de reléguer les magasins de chiffons hors du centre des habitations, d'y destiner des emplacemens vastes & aérés, de rendre moins pénible & moins dangereuse l'occupation journalière des *chiffoniers*. (M. FOURCROY.)

CHILIOPHYLLON. (*Mat. méd.*)

C'est un des noms synonymes de mille-feuille. *Voyez* ce mot. (M. FOURCROY.)

CHIMIATRIE. (*Mat. méd.*)

On nommoit autrefois *chimiatrie* l'art de préparer les médicamens par les combinaisons chimiques; aussi beaucoup d'ouvrages faits dans les siècles derniers, & sur-tout au commencement du dix-septième siècle, portent-ils le titre d'*ars chimiatrica*, &c. *Chimiatre* étoit, d'après cela, l'homme occupé de la préparation de ces espèces de médicamens. *Voyez* PHARMACIE, MÉDICAMENS CHIMIQUES, &c.

(M. FOURCROY.)

CHIMIQUES. (*Mat. méd.*)

Le mot *chimiques* est souvent employé pour désigner une classe de médicamens que l'on prépare par des opérations *chimiques*, & dont on connoît exactement la nature. Les sels, les métaux, sont sur-tout traités de cette manière dans les laboratoires de pharmacie, & fournissent ainsi des préparations véritablement *chimiques*, qu'on emploie avec le plus grand succès pour la guérison des maladies. C'est pour cela qu'on divise la pharmacie en deux; savoir la *phar-*

macie galénique & la *pharmacie chimique*. En considérant même cet objet sans prévention & sans préjugés, on voit que la dernière de ces pharmacies devroit être la seule en usage, puisqu'elle est la seule qui puisse donner à la médecine des médicamens d'une nature & d'une énergie connues. *Voyez* PHARMACIE, CHIMIE, &c. (M. FOURCROY.)

CHIMISTES. (Maladies des) (*Médecine pratique*.)

Il n'y a pas d'hommes plus exposés, par état, à de plus grands dangers de perdre leur santé, & même la vie, que les *chimistes*. Sans parler des explosions, des détonations, des fulminations, qui sont souvent imprévues dans leurs expériences, & qui arrivent même quelquefois au moment où ils s'y attendent le moins, lorsqu'ils font des mélanges nouveaux, sans parler des périls que font naître les plus légères imprudences en traitant la poudre fulminante, l'oxide d'or ammoniacal, ou l'or fulminant, l'oxide d'argent ammoniacal, ou l'argent fulminant, en faisant des combustions de gaz hydrogène, des expériences sur le muriate oxigène de potasse, sur les diverses espèces de nitrates, mais que l'on peut éviter en prenant les plus sérieuses précautions, il leur est impossible de se soustraire à l'action lente, mais continue, de toutes les vapeurs acides, alcalines, arsénicales, sulfureuses, métalliques, qui sont répandues dans leurs laboratoires. On sait avec quelle rapidité la vapeur de l'acide nitreux, reçue dans la bouche, agit sur les poumons, corrode les petits vaisseaux, & produit l'hémoptysie; il n'y a presque pas un *chimiste* qui n'ait été plus ou moins souvent attaqué de crachement de sang par cette vapeur; j'en ai vu plusieurs menacés de phthisie à la suite de cet accident, & n'échapper aux horreurs de cette maladie qu'en renonçant à la chimie & en se mettant à la diète lactée. La vapeur d'acide muriatique, qui agit avec tant d'énergie sur les matières métalliques, qu'on ne peut pas conserver d'instrumens de cuivre, & sur-tout de fer, dans les laboratoires, porte peu à peu le resserrement & le desséchement dans les bronches, & il paroît qu'elle produit l'asthme convulsif. Personne n'ignore les effets dangereux du soufre brûlant; Boerhaave a failli périr par l'action du gaz acide sulfureux; l'acide fluorique est âcre & caustique; l'acide muriatique oxigéné, que les *chimistes* ne connoissent que depuis quelques années, a une action très-singulière sur nos organes. Sa vapeur resserre & pince le nez & la gorge de manière à produire d'abord un sentiment de strangulation & de suffocation; à ce premier effet succède un engouement, un épaississement des sucs dans les membranes de ces parties qui imite parfaitement un coryza violent, & qui se termine même par une fonte très-abondante d'humeur, & par un écoulement comme le coryza naturel. Les yeux sont aussi enflammés par cette vapeur. Le gaz ammoniacal produit une véritable ophtalmie; c'est cette ophtalmie à laquelle sont très-sujets les ouvriers qui vuident les fosses d'aisance, & qu'ils appellent la mitte.

Personne n'ignore l'action violente & délétère que produit l'arsenic en vapeur; plusieurs *chimistes* ont éprouvé des maladies longues & rebelles par l'impression de cette vapeur; les principaux symptômes de ces affections, qu'on doit regarder comme les produits d'un empoisonnement lent, sont la foiblesse, la pâleur, le tremblement, les douleurs d'estomac, la perte d'appétit, les nausées fatigantes, la fétidité de la bouche, la toux sèche & souvent répétée, les accès de fièvre irrégulière, &c. Quand ces symptômes sont établis, on doit avoir recours sur le champ aux eaux sulfureuses & à la diète lactée; ce sont les deux plus puissans remèdes contre cet état fâcheux.

Les vapeurs antimoniées ont aussi des effets violens, quoique moins dangereux que ceux de l'arsenic; j'ai vu cinquante personnes prises d'un serrement de poitrine, de difficulté de respirer, de toux, de coliques & de dévoiement, pour avoir été exposées à la vapeur de sulfure d'antimoine, qu'on avoit fait détoner avec le nitre, & qui s'étoit répandue dans un laboratoire, pendant une leçon sur ce métal. Cet accident eut lieu chez presque toutes ces personnes dix à douze heures après l'expérience qui occasionna cette vapeur; aucune d'elles n'en éprouva de suites fâcheuses : mais il est aisé de concevoir que si cette impression avoit duré plus long-temps, ou avoit été repétée, elle auroit donné naissance à des maladies graves. Les faits cités par Juncker, Etmuller, Tachenius, & par plusieurs autres *chimistes*, ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous n'avons cité ici que les principales sources de dangers & de maux auxquels sont exposés les hommes qui se livrent aux expériences de chimie. Il seroit aisé de présenter une liste effrayante des victimes de cette science. L'accident affreux arrivé à M. Fascio, avec de l'or fulminant, dans le laboratoire de M. Baumé, & qui est raconté dans la chimie expérimentale de ce dernier; l'accident bien plus affreux encore de la mort horrible de M. Tors, régisseur des poudres, dans l'essai de fabrication d'une nouvelle poudre faite à Essone avec le muriate oxigéné de potasse, sont des exemples des dangers qui menacent les *chimistes*, lorsqu'ils ne prennent pas les plus grandes précautions. Ils partagent ensuite tous les inconvéniens produits par des vapeurs & des matières âcres & vénéneuses, avec les hommes qui préparent, vendent ou emploient le mercure, le plomb, le cuivre, l'arsenic, l'antimoine, & les divers composés dans lesquels entrent ces matières. Comme il est question des effets pernicieux de ces substances, soit à leurs articles, en les considérant comme des poisons, & en donnant les moyens d'en diminuer l'énergie ou d'en arrêter les progrès, soit aux articles des différens artistes ou ouvriers qui les travaillent, & dont on traite à part les maladies, il

feroit fuperflu de répéter ici tous ces détails. D'ailleurs les *chimiftes* font des hommes éclairés ; fi des accidens imprévus, des circonftances extraordinaires les expofent fouvent à de grands dangers, comme toute la prévoyance humaine ne peut rien pour prévenir des effets inconnus, on n'a rien à leur expofer fur cet objet. Si des méprifes fâcheufes, un zèle fans bornes, une témérité que le feul defir de faire des découvertes peut excufer, les expofe à des maladies plus ou moins graves, ils en connoiffent les caufes, & ils ont des moyens d'en repouffer les atteintes ; ils ont même à leur portée des fpécifiques dont l'action chimique peut annuller fur le champ les effets des âcres vaporeux ; ainfi la vapeur ammoniacale abforbe les gaz acide fulfureux, acide nitreux, acide muriatique ; celle d'acide muriatique oxigéné est entièrement dénaturée par l'ammoniaque ; le gaz délétère, qui fe dégage quelquefois en grande quantité des fulfures alcalins, ou foyes de foufre, & dont Rouelle le cadet a manqué d'être la victime prefque fous mes yeux, eft décompofé par le gaz nitreux, par le gaz acide muriatique oxigéné, par le gaz acide fluorique ; le gaz acide carbonique eft abforbé par l'eau, par les alcalis cauftiques liquides, par le gaz ammoniacal. C'eft dans les laboratoires de chimie, & dans les ouvrages fur cette fcience, que l'on trouve les procédés propres à dénaturer les poifons. Les *chimiftes* favent enchaîner l'énergie des acides & des alcalis cauftiques par leur contraire, l'âcreté corrofive des fels moyens métalliques, par les carbonates terreux & alcalins, par les fulfures alcalins & ferrugineux, &c. Nous ne devons leur recommander ici que la prudence, l'emploi des précautions les plus grandes, quand ils travaillent fur les poifons minéraux, la néceffité d'avoir un courant rapide au premier befoin dans leur laboratoire, celle d'avoir fous la main une grande cuve remplie d'eau fraîche, pour y plonger tout-à-coup les parties touchées par les acides cauftiques, &c. ; celle enfin de veiller à la conftruction d'une cheminée qui tire bien, & qui entraîne rapidement les vapeurs âcres qui fe développent dans leurs atteliers. Il eft encore néceffaire de les avertir, par l'exemple du paffé, que ce n'eft pas toujours des vapeurs délétères abondantes & en maffe, qu'ils ont les plus grands dangers à éviter, puifqu'alors le foin de leur confervation eft bientôt en activité, mais qu'ils font plus fouvent affectés qu'ils ne le croient de l'action lente & continuée des vapeurs des gaz peu énergiques en apparence ; que l'impreffion longue qu'elles font fur leurs organes en affoibliffent peu à peu le tiffu, & produit quelquefois des maux irrémédiables. Ainfi il eft important pour eux de ne pas refter trop long-temps enfermés dans leurs laboratoires, d'en fortir fouvent, de refpirer le grand air, de ne jamais oublier de neutralifer ou de dénaturer les vapeurs qui circulent dans leurs atteliers, même dans les inftans où leur peu d'abondance femble en affurer l'innocuité.

(M. Fourcroy.)

CHINE, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Chofes dites non naturelles.

Claffe I. *Circumfufa.*

Ordre II. Terre & lieux.

Section I. Climat.

La *Chine* eft un grand empire d'Afie, entre les 100 & 160 degrés de longitude, fitué dans un beau climat, & dont l'air eft très-pur. Ses annales, les plus anciennes de l'univers, datent depuis plus de quatre mille cinq cens ans. C'eft un des pays les plus fertiles & les plus peuplés du globe. On y voit du fein des fleuves & de l'océan s'élever des villes flottantes, formées d'un grand concours de bateaux remplis d'un peuple qui ne vit que fur les eaux, & ne s'occupe que de la pêche.

On récolte en *Chine*, deux fois l'année, du riz dans les provinces méridionales ; & dans le nord, tous les grains de l'Europe viennent en abondance.

Il n'y a de fêtes, dans cet empire, que les premier & dernier jours de l'année, l'un deftiné aux vifites des familles, l'autre au fouvenir des ancêtres. On n'y trouve pas de dignités héréditaires, on n'y diftingue ni noblesse, ni roture ; le mérite feul a la préférence, & fait des mandarins. La chaffe & la pêche y font libres à tout le monde.

Des loix fondées fur l'humanité, de l'égalité dans les fortunes, une vie fimple & active, peu de guerres, la falubrité du climat, la rareté de la débauche, une efpèce de honte attachée au célibat, la grande fécondité des femmes, font caufe qu'on compte plus de cent millions d'habitans.

Le célèbre philofophe Confucius y a fondé la religion fur les principes de la loi naturelle, & les religions fuperftitieufes y font tolérées. On y furveille particulièrement l'éducation des enfans ; les peines y font moderées ; auffi peut-on dire que ce peuple, s'il n'eft pas le plus éclairé, le plus favant, eft le plus raifonnable, le plus doux & le plus humain des peuples de la terre, celui, par conféquent, qui mérite le plus d'être imité. Il faut cependant avouer que le chinois eft diffimulé, vindicatif, & fouvent fripon.

Ce que les chinois appellent beauté parfaite confifte dans un grand front, un nez court, un vifage quarré, de petits yeux, une bouche affez grande, & des yeux noirs. Les femmes doivent avoir des pieds extrêmement petits : elles ont en général des traits jolis & fort réguliers ; elles font fort réfervées dans leur maintien.

L'aftronomie, l'arithmétique & la géographie, font

sont à-peu-près les seules sciences que les chinois aient constamment cultivées. La médecine y est une pure & dangereuse charlatanerie ; cependant les médecins excellent dans l'art de tâter le pouls, & prédisent assez bien de cette manière l'état futur du malade.

Cet immense pays produit presque tous les fruits de l'Europe, & plusieurs autres qui nous sont inconnus. Ils ont beaucoup de raisins, & ne savent pas faire de vin ; lorsqu'ils en boivent, ils le boivent chaud. Leur boisson la plus ordinaire est une espèce de bierre faite avec du riz.

On trouve à la *Chine* des ananas, des bananes, des guaves ; la cha-ieu, espèce d'huile végétale ; le y-set-fé, fruit un peu plus gros qu'un œuf, qui a le goût du sucre, & qui devient farineux comme nos figues, lorsqu'il est sec ; le lychi, qui passe chez les chinois pour le meilleur des fruits, & qui a à-peu-près la forme d'une datte ; le long-yen, ou œil de dragon, fruit très-sain & très-odoriférant ; le mwey-chu, petit fruit aigre qui aiguise l'appétit ; le patoniya, le plus gros fruit de l'univers, dont quelques-uns pèsent jusqu'à cent livres. Il contient quantité de noix aussi jaunes que l'or : on les mange rôties, & elles ont un goût délicieux. Ce fruit croît sur le tronc de l'arbre, & non sur les branches, qui ne seroient pas assez fortes pour le porter ; le chi-ku, fruit d'une chair douce, molle & savoureuse ; le platana ; l'u-tougchu, espèce de sycomore qui produit un fruit gros comme un pois, & qui a le goût de la noisette. Cet arbre est un superbe ornement pour les jardins.

Les chinois ont encore l'arbre qui produit le betel, l'arbre du café, de la canelle, du camphre, du vernis ; l'arbre à l'huile, au suif, à la cire blanche, le cotonier enfin, le fameux arbre à thé, qu'on recherche si fort chez toutes les nations, le bambou, le genseng, les cannes à sucre, & le tabac.

On a à la *Chine* tous les quadrupèdes & animaux domestiques que nous possédons : on y trouve des oiseaux, des volailles, & des gibiers de toutes les espèces.

Les rivières, les lacs, les étangs, les canaux même sont remplis d'une prodigieuse quantité de poissons : il fourmille jusques dans les fossés qu'on creuse au milieu des champs pour conserver l'eau. On voit par le peu que nous avons dit sur la *Chine*, qu'elle renferme dans son intérieur tout ce qui peut rendre les hommes heureux & bien portans ; elle n'a pas desiré étendre extérieurement sa puissance, & les races qui s'y sont succédées n'en ont été que plus fortunées.

Voyez le mot ASIE dans le supplément.

(M. MACQUART.)

CHINNORODON. (Conserve de) (*Mat. méd.*) *Voyez* ROSIER SAUVAGE. (M. MACQUART.)

CHIOCCO, (André) médecin & professeur à Vérone, sa patrie, a vécu dans le seizième siècle. Il mourut le 3 avril 1624, & fut également regretté pour sa science & pour son mérite. Sa mémoire est encore en honneur dans son pays ; la célébrité de son nom a même passé dans tous les endroits où ses ouvrages sont connus. Ils sont intitulés :

De balsami naturâ & viribus juxta Dioscoridis placita, carmen. Veronæ, 1596, *in*-4.

De cœli Veronensis clementiâ. Ibidem, 1597, *in*-4.

Quæstionum philosophicarum & medicarum libri tres. Ibidem, 1593, *in*-4. Venetiis, 1604, *in*-4.

Psoricon, seu de scabie libri duo, carmine conscripti. Veronæ, 1593, *in*-4.

Commentarius quæstionum quarumdam de febre mali moris & de morbis epidemicis. Item. Disputatio de sectione venæ in obstructione ab humorum qualitate. Venetiis, 1604, *in*-4.

Musæum Francisci Calceolarii Junioris à Benedicto Ceruto incœptum & *ab Andræa Chiocco perfectum.* Veronæ, 1622, *in-fol.*

Il contient les différentes sortes de corail, les coquillages, les dépouilles de plusieurs petits animaux, les fruits étrangers les plus rares, les fossiles ; & tout cela est représenté par des figures, dont la plupart sont excellentes. C'est dommage qu'on ait tant cité les anciens dans les explications, & qu'on ait si souvent employé leurs propres termes, pour exprimer des choses qui pouvoient être rendues avec plus de précision & de grace.

De collegii Veronensis illustribus medicis & philosophis, qui collegium, patriam & bonas artes illustrarunt. Veronæ, 1623, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHIQUE. (*Méd. prat.*) Insecte des pays chauds de l'Amérique, assez semblable à la puce de nos climats.

La malpropreté favorise singulièrement la multiplication de cet insecte incommode, & même dévorant, puisqu'on l'a vu faire tomber en pourriture les parties qui en étoient infectées. La propreté seule suffit pour en préserver, & une infusion de feuilles sèches de tabac l'éloigne, ou le fait périr très-promptement. (*A. E.*) (M. MAHON.)

CHIRAC (Pierre) naquit en 1650 à Conques ;

bourg de France en Languedoc. Ses parens n'étoient pas riches, & quoiqu'ils n'eussent que ce fils, ils le destinèrent à l'église, où ils espéroient de lui procurer quelque établissement. Il fut mis dans sa jeunesse entre les mains de quelques maîtres destinés à élever les enfans de chœur & les bas ecclésiastiques du chapitre fondé à Conques sur les revenus d'une ancienne abbaye qui a été sécularisée. Dans la suite, il fut envoyé à Rhodez, où il fit ses humanités assez imparfaitement dans le collège des Jésuites : son style s'est toujours ressenti de cette négligence.

Ses études finies, *Chirac* se rendit en 1678 à Montpellier, & il y commença son cours de théologie : il avoit alors vingt-huit ans, & se chargea de l'éducation d'*Isaac Carquet*, fils d'un apothicaire de Montpellier. Ce fut dans cette maison qu'il prit du goût pour la médecine. Il renonça à l'état ecclésiastique, pour lequel il n'avoit jamais eu beaucoup de vocation, & se fit immatriculer en 1680.

A peine eut-il commencé à se faire connoître entre les écoliers, qu'il fut choisi par *Michel Chicoyneau*, chancelier de la faculté de médecine, pour précepteur de ses enfans. Cette place a été le premier pas de la fortune de *Chirac*. En commençant à étudier la médecine, il s'appliqua avec ardeur à l'anatomie. Il profita des secours que lui offroient les démonstrations publiques & particulières ; & en y joignant ce qu'il apprenoit par lui-même dans les dissections qu'il faisoit, & dans les livres qu'il lisoit, il se mit bientôt en état de donner des leçons aux autres. Il commença donc à faire des cours particuliers d'anatomie avant que d'être docteur, & le profit qu'il en retira servit non-seulement à son entretien, mais encore aux dépenses nécessaires du doctorat, auquel il fut admis en 1683.

Il continua ces exercices particuliers après sa promotion ; & il y avoit déjà trois ans qu'il s'y livroit, sans prévoir quelle seroit un jour la ressource qui le mettroit en état de subsister plus avantageusement ; mais la fortune se déclara alors en sa faveur. Le syndic de la faculté de théologie de Montpellier obtint, en 1686, des lettres-patentes pour la réunion des quatre facultés en corps d'université. Rien n'étoit plus utile que cet arrangement ; le public, & même la faculté de médecine, en auroient tiré de grands avantages. Le chancelier seul y perdoit quelque chose, & son intérêt engagea la faculté à s'opposer à l'exécution de ce qui étoit règlé par ces patentes. *Chicoyneau* fut député à Paris le 21 avril 1686, pour en obtenir la révocation.

Dans ce temps, *Jérôme Tenques*, professeur en médecine, dont la santé étoit languissante, cherchoit à vendre la survivance de sa régence ; *Chirac*, autorisé par *Chicoyneau*, se présenta, & il fut accepté. Les provisions de cette place furent demandées & obtenues par *Chicoyneau* lui-même, qui étoit à Paris. Il comprit bien que cette démarche déplairoit à la faculté ; mais l'avantage du précepteur de ses enfans l'emporta sur les égards qu'il devoit avoir pour sa compagnie. Dès que la faculté fut instruite de ce procédé, elle révoqua sa députation, & protesta contre les provisions que *Chirac* sollicitoit par l'entremise de son protecteur. Tous les docteurs prirent feu dans cette affaire ; mais leurs mouvemens furent inutiles ; *Chirac* obtint des provisions en commandement par le crédit d'*Antoine d'Aquin*, premier médecin du roi, & il fut en conséquence installé dans la chaire de *Tenques* en 1687.

Quelque vivacité que la faculté eût mise dans ses oppositions, elle ne tarda pas à rendre justice au nouveau professeur. De son côté, il travailla à mériter l'estime de ses confrères, il remplit ses fonctions avec exactitude, & il ne les a jamais si bien remplies que les quatre ou cinq premières années. Il se mit alors dans la pratique, & prit pour modèle *Barbeyrac*, qui tenoit le premier rang à Montpellier dans cette partie. Celui-ci affectionna beaucoup *Chirac*, & le recommanda au maréchal Anne-Jules de Noailles, qui alloit commander les armées françoises en Catalogne. Il en obtint, en 1692, l'emploi de médecin de cette armée, qu'il occupa pendant deux ou trois ans. En 1693, une dyssenterie épidémique s'étant mise dans les troupes, & l'ipécacuanha n'ayant eu aucun succès, *Chirac* donna du lait coupé avec la lessive de sarmens de vigne, & réussit, par ce remède, à guérir presque tous les malades.

Après avoir quitté l'armée, il accepta la place de médecin du port de Rochefort, où il demeura encore deux ans ; mais il revint ensuite prendre ses fonctions de professeur & de médecin à Montpellier. A son retour, il s'acquit beaucoup de réputation dans la faculté, non-seulement parmi les écoliers, qui l'écoutoient comme un oracle, mais encore parmi les docteurs qui, quoique encore prévenus, ne laissoient pas de reconnoître son mérite. Il savoit mieux l'anatomie qu'eux, il connoissoit mieux l'économie du corps humain, il étoit mieux instruit des nouvelles opinions, il avoit sur plusieurs parties de la médecine des vues nouvelles, & un esprit de systême qui éblouissoit. Il joignoit à ces qualités un air d'autorité qu'il a conservé toute sa vie, & qui lui faisoit dire les choses, même triviales, du ton dont on a coutume d'annoncer les découvertes les plus singulières & les plus importantes. Mais cet extérieur éblouissant n'étoit pas sans défaut. *Chirac* n'avoit, dans ses leçons & dans ses écrits, ni méthode, ni ordre, &, par conséquent, ni clarté, ni justesse ; son style étoit mauvais, dur, obscur, difficile ; il avoit adopté les hypothèses willisiennes, qui étoient à la mode de son temps, mais dont l'absurdité sautoit aux yeux, & il les proposoit avec une si grande confiance & un air si persuadé, qu'il faisoit illusion à des écoliers qui croyoient trouver dans ses explications le développement des mystères de la nature.

Il eut alors trois contestations très-vives, mais sur des sujets si légers, qu'à peine méritent-elles qu'on s'y arrête.

En entrant dans la faculté, il avoit publié un petit traité sur la *nature & l'origine des cheveux*, & c'est peut-être le meilleur de ses ouvrages, c'est du moins le plus clair. Un jeune docteur, nommé *Placide Soracy*, de Messine en Sicile, prétendit que la découverte que *Chirac* s'attribuoit lui appartenoit, & fit une brochure pour le prouver. Comme le jeune docteur étoit soutenu par *Jean Chastelain*, doyen de la faculté, qui n'aimoit pas *Chirac*, la dispute s'échauffa; mais elle ne méritoit pas le feu qu'on y mit : tout ce qu'il y avoit de nouveau & d'essentiel dans cette prétendue découverte, avoit été dit & démontré par *Malpighi*, dans son traité *de externo tactûs organo.*

L'autre contestation fut plus vive. Elle n'étoit guère mieux fondée. *Jean Besse*, étudiant en médecine, prêt à prendre ses degrés, entreprit de faire imprimer à Montpellier un traité qui étoit, dans le fond, une espèce de physiologie raisonnée. Dès que *Chirac* en eut vu les premières feuilles, il prétendit que c'étoit l'extrait de ses leçons, & il n'avoit pas tout-à-fait tort. Il ne se contenta pas de s'en plaindre au public, il attaqua *Besse* en justice, pour le faire condamner à déclarer que *Chirac* étoit l'auteur de cet ouvrage, & en conséquence lui faire défendre d'en continuer l'impression. *Besse* ne fit aucun cas de ses poursuites; il partit pour Paris, où il fit imprimer son traité, qui parut avec privilège. On s'empressa de le lire, & dès qu'on l'eut lu, tout le monde convint qu'il n'étoit propre qu'à deshonorer & celui qui disoit l'avoir fait, & celui qui prétendoit en être le véritable auteur.

La troisième contestation fit plus de bruit par le nom du médecin qui y étoit intéressé; mais elle étoit, dans le fond, tout aussi frivole.

Raimond Vieussens, docteur de la faculté de Montpellier, joignoit beaucoup de vanité à beaucoup d'ardeur pour les découvertes. Il crut en avoir fait une fort importante, & il pria la faculté de permettre qu'il en fît la démonstration en sa présence dans l'amphithéatre des écoles. On y consentit sans peine; l'assemblée fut très-nombreuse; *Vieussens* exposa sa découverte; il s'agissoit de tirer un acide du sang, ce qu'on avoit jusqu'alors inutilement tenté. Il s'étendoit avec complaisance sur l'importance de cette opération, lorsque *Chirac*, qui étoit dans l'assemblée avec la faculté, se leva & annonça que la découverte qu'on proposoit, & dont on se glorifioit, lui appartenoit, & qu'il l'avoit communiquée à deux étudians en médecine, de qui *Vieussens* l'avoit apprise.

On juge aisément des suites d'un pareil éclat. L'assemblée se sépara tumultueusement, & l'on attendit des éclaircissemens pour se décider. L'attente ne fut pas longue; il parut une foule d'écrits, les uns pour soutenir la prétention de *Chirac*, & les autres pour défendre les droits de *Vieussens.* On ne se contenta pas d'examiner le fait, on en vint aux injures, qui divertirent le public. Pour les gens sages, après avoir examiné le sujet de la querelle, ils convinrent qu'on se disputoit une découverte qui n'étoit d'aucune importance, parce que l'extraction de l'acide du sang, supposé qu'elle fût réelle, ne servoit en rien, ni à la théorie, ni à la pratique de la médecine. *Astruc*, que je suis dans cet article, a eu la modestie de se taire sur la manière dont la dispute de *Chirac* & de *Vieussens* fut terminée. Ce médecin leur démontra, à l'un & à l'autre, que la découverte n'étoit rien moins que réelle, & qu'il étoit ridicule de disputer pour un être de raison; que tout l'acide de la distillation dépendoit du bol que l'on joignoit au *caput mortuum* du sang distillé.

Jusqu'alors *Chirac* ne s'étoit occupé que de tracasseries académiques. Il s'ouvrit pour lui, en 1706, une nouvelle carrière.

Le comte de Nocé, attaché au duc d'Orléans, vint à Montpellier en 1705. Il connut & goûta *Chirac* pendant son séjour dans cette ville; & étant retourné à Paris, il conseilla au prince, qui, en 1706, alla commander l'armée françoise en Italie, de prendre *Chirac* pour son médecin. Le duc d'Orléans le crut, *Chirac* fut mandé; il suivit le prince dans ses campagnes en Italie & en Espagne, & il lui fut très-utile pour le traitement de la blessure qu'il reçut au poignet à la bataille de Turin, dont il le guérit promptement, en lui faisant des douches avec l'eau tiède de *Balaruc*, qu'on avoit envoyé quérir. Ce remède si simple & si peu efficace en apparence produisit une guérison si parfaite, que *Chirac* s'en fit honneur dans une grande dissertation, en forme de thèse, sur les plaies, dont la traduction françoise fut publiée à Paris en 1742.

Le duc d'Orléans revint dans la capitale après ses campagnes; *Chirac* le suivit, & n'ayant plus d'emploi auprès du prince, qui avoit *Homberg* pour son premier médecin, il s'y arrêta pour y pratiquer la médecine comme un simple particulier. Il fut extrêmement recherché, quoiqu'il n'eût rien dans son extérieur, ni dans ses discours, de ce qui donne souvent la vogue aux médecins. *Homberg* étant mort en 1715, le duc d'Orléans, déjà régent du royaume, lui donna *Chirac* pour successeur. Les faveurs se succédèrent alors l'une à l'autre. En 1716, il fut reçu dans l'académie des sciences en qualité d'associé libre. En 1718, il remplaça *Fagon* dans la surintendance du jardin du roi. En 1728, il obtint des lettres de noblesse, & en 1731, la place de premier médecin de Louis XV, vacante par la mort de *Dodart.* Mais

il n'en jouit pas long-temps, car il mourut le 11 Mars 1732, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Chirac étoit un homme à projet; il s'occupa toute sa vie du desir de dominer en médecine. Il voulut établir à Paris une académie composée de trente ou quarante médecins, partie de la faculté de cette ville, partie des universités provinciales. Elle devoit avoir correspondance avec les médecins de tous les hôpitaux du royaume, & même des hôpitaux étrangers, pour leur proposer des remèdes à éprouver dans les différentes maladies, pour recueillir les succès des épreuves qu'ils en auroient faites, de même que les observations que les ouvertures des cadavres pourroient leur donner lieu de faire, & pour rassembler ces observations, & former, par ce moyen, un corps de médecine fondé sur des faits avérés. La mort du régent, en 1723, le fit renoncer à son projet, parce que manquant de l'appui qu'il comptoit trouver dans l'autorité de ce prince, il désespéra de vaincre les difficultés que la faculté de Paris lui avoit opposées. Il reprit cependant son projet dès qu'il eut été nommé premier médecin du roi; il voulut même que lui, & après lui les premiers médecins, fussent les présidens perpétuels de cette académie. Mais il trouva de nouveaux obstacles, & son plan ne fut point exécuté.

La faculté de Montpellier fut plus docile pour un autre de ses projets, que ne l'avoit été celle de Paris pour celui dont on vient de parler. *Chirac* vouloit réunir les deux professions & faire des médecins chirurgiens; ce qui est une chimère, dit le célèbre *Astruc*, & ne sauroit se soutenir dans l'état où sont les choses. Il exigea, pour cela, que la faculté de Montpellier montrât l'exemple, & qu'elle reçût des docteurs de cette espèce, en réformant ses anciens statuts, qui y étoient formellement opposés. La faculté les réforma & reçut quelques docteurs dans cette forme. Pour maintenir cet établissement, *Chirac* donna à la faculté, par son testament, trente mille livres qu'on devoit placer, & dont la rente devoit servir à recevoir gratuitement trois docteurs de cette espèce tous les ans : mais les héritiers de ce médecin ont fait casser son testament; & comme les trente mille livres n'ont point été comptées, on ne songea plus à recevoir des docteurs en médecine & en chirurgie; ceux même qui avoient été reçus de cette manière, ont bientôt répudié le titre de chirurgien.

Une petite brochure, intitulée : *La vie & les principes de M. Fizes, pour servir à l'histoire de la médecine de Montpellier*, fait de *Chirac* le portrait suivant. Il avoit donné le ton à l'école, & il étoit l'homme le plus propre à accréditer des opinions. Ennemi de toute défiance de soi-même, il trouvoit, à l'aide d'une subtilité pointilleuse, des raisons spécieuses qui lui présentoient des erreurs sous l'apparence de la vérité; & si quelqu'un pouvoit lui donner des lumières, il ne tardoit pas à devenir l'objet de sa haine, & quelquefois de ses insultes. Comme il pensoit que *Boerhaave* absorberoit sa réputation, il publia que celui-ci n'étoit rien moins que praticien; il avoit malheureusement le défaut d'avoir le cœur enflé de vanité & d'orgueil. *Silva*, & ses autres disciples, pour l'avoir entretenu dans cette illusion, empêchèrent qu'il ne fût tel que ses talens sembloient le promettre. Une chose cependant peut faire oublier ses défauts, c'est le desir sincère qu'il avoit d'exciter l'émulation & de faciliter les études.

En général, il y a peu d'ouvrages plus mal écrits que ceux de *Chirac*. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Il n'a jamais pu se résoudre à les relire & à les retoucher, & il n'y en avoit point qui en eussent plus de besoin. Les productions suivantes appartiennent à ce médecin, ou elles ont été compilées d'après les mémoires qu'il a laissés.

Lettre sur la structure des cheveux. Montpellier, 1688, *in*-12.

Il compare le bulbe des cheveux à celui d'un oignon, dont la capsule est cartilagineuse & garnie en dedans d'une membrane glanduleuse. Il croit qu'il y a dans le poil une matière semblable à la substance corticale du cerveau.

Lettre sur l'apologie de Vieussens. Montpellier, 1698, *in*-8.

Il y revendique la prétendue découverte de l'acide dans le sang.

De motu cordis adversaria analytica. Monspelii, 1698, *in*-12.

C'est l'ouvrage le plus singulier & le plus mauvais qui ait paru en médecine. *Senac* en parle ainsi dans son traité du cœur : « Figurez-vous un homme » qui, dans une profonde obscurité, croit voir de » ses yeux les objets qui se présentent à son imagi- » nation : tel étoit ce médecin si fameux dans les » écoles. Sans savoir le calcul, il a calculé la force » des nerfs. Cette force inconnue, qui auroit em- » barrassé les plus grands géomètres, n'a point ef- » frayé *Chirac*. Selon ses idées, le mouvement du » cœur est produit par une fermentation. La cause » de cette fermentation est une matière acide que le » sang verse dans les locules creusés par la nature » dans le tissu des fibres. C'est là le sujet d'un livre » de 350 pages. De telles idees n'attirent l'attention » que par l'excès de leur ridicule; ainsi nous nous » dispenserons de les réfuter : ce qu'il y a de plus » surprenant, c'est qu'il y ait encore aujourd'hui » des esprits assez bizarres pour les adopter ».

Quæstio de vulneribus. Monspelii, 1707, *in*-8.

Les succès qu'avoient eu les eaux de Balaruc dans

le traitement de la blessure du duc d'Orléans, engagèrent *Chirac* à composer cette thèse, pour avoir occasion de raconter & de vanter cette cure. Il y a de bonnes choses dans cette dissertation; mais sa forme est insoutenable, par l'ennui que cause l'auteur à commencer tous les articles par la préposition *quoniam*. Cette thèse a été mise en françois, sous le titre d'*observations de chirurgie sur la nature & le traitement des plaies, par Chirac, & sur la suppuration des parties molles, par Fizes*. Paris, 1742, *in-12*.

Observations sur les incommodités auxquelles sont sujets les équipages des vaisseaux, & la manière de les traiter. Paris, 1724, *in-8*.

Traité des fièvres malignes, avec des consultations sur plusieurs maladies. Paris, 1742, *in-12*.

Cet ouvrage fut composé sur les idées de *Chirac*, mais par des personnes qui avoient plus de méthode que lui.

Dissertations & consultations médicinales de MM. Chirac & Silva. Paris, 1744, 2 vol. *in-12*.

(*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHIROMANTIE, de χεὶρ *main*, & de μαντεια *divination*; manière de deviner par la main, ou l'inspection de la main.

Ceux qui se vantent de connoître ainsi le caractère, le tempérament, le mode de santé, les maladies, sont à coup sûr des charlatans; car il n'y a aucune liaison entre toutes ces choses & les lignes qui marquent la main en divers sens. (M. MAHON.)

CHIRON LE CENTAURE.

Nous avons dit (*art.* ANCIENS MÉDECINS, *t.* II, *pag.* 661) que *Chiron* peut être né vers l'an 1373, avant notre ère: il s'est écoulé depuis cette époque 3165 ans.

On dit que le père de *Chiron* se nommoit *Saturne*, & sa mère *Philyra*; il naquit en Thessalie, contrée favorable à la nourriture des chevaux; aussi les Thessaliens furent-ils d'excellens cavaliers. On sait qu'ils furent appellés *centaures*, terme par lequel on voulut exprimer sans doute qu'ils montoient un cheval avec tant d'adresse, que l'homme & le cheval sembloient ne faire qu'un.

Chiron avoit l'air dur & farouche, dit *Pindare*, mais c'étoit le plus doux des hommes.

Suivant les poëtes & les historiens, *Chiron* habitoit un antre du mont Pélion. Il fut l'instituteur des héros de la Grèce. Il enseigna la médecine à *Esculape*; il instruisit aussi de cet art plusieurs autres; il les forma à l'exercice des armes, au maniement des chevaux, à la musique, & même à la justice.

Xénophon fait une longue énumération de ceux qui furent formés par *Chiron* à l'art de la chasse; ce sont *Nestor*, *Thésée*, *Ulisses*, *Achille*, *Enée*, *Machaon*, *Podalyre*, *Diomède*, *Castor*, *Pollux*, *Palamède*, tous personnages célèbres de l'ancienne Grèce. *Philostrate* ajoute que *Chiron* a vécu très-long-temps. Nous avons démontré (arr. ANCIENS MÉDECINS, déjà cité) que sa vie a été d'environ cent quarante-huit ans.

On lui attribue une grande connoissance de la médecine, tant à l'égard des hommes qu'à l'égard des animaux. *Pline* & *Plutarque* en parlent comme étant le fondateur de la botanique & de la matière médicale; ce dernier rapporte que les Magnètes lui offroient, comme au premier médecin, les prémices des plantes & des fleurs. On a donné son nom à des plantes, qui le portent encore; ce sont les *centaurées*. *Chiron* traitoit les plaies & les ulcères; & l'on a nommé *ulcères chironiens* ceux qui sont d'un mauvais caractère, pour exprimer qu'il faut pour les guérir toute l'habileté de *Chiron*.

Il ne paroît point douteux que *Chiron* ait instruit les héros grecs, mais on ignore s'il a écrit. Les anciens font l'éloge d'un poëme que les uns attribuent à *Chiron le Centaure*, & d'autres à *Hésiode*; sur quoi on peut consulter *Fabricius*, *biblioth. gr.*, *lib.* 1, *cap.* 3. On cite aussi de *Chiron* un ouvrage intitulé *hippiatrique*, c'est-à-dire, *médecine des chevaux*; mais s'il a composé cet ouvrage, il y a long-temps qu'il est perdu.

Clément d'Alexandrie, qui rapporte beaucoup de choses de *Chiron*, nous apprend qu'il eut une fille, nommée *Hippo*, qui devint l'épouse d'*Eole*, auquel elle communiqua les connoissances qu'elle avoit reçues de son père, & qu'elle forma à la contemplation de la nature. (GOULIN.)

CHIROUI. (*Mat. méd.*) *Voyez* CHERVI.

(M. MAHON.)

CHIRURGICAL, ALE, adj. *Chirurgicus*, qui appartient à la chirurgie. On dit *opération chirurgicale*, *maladie chirurgicale*. On dit aussi *médecine chirurgicale*; ce qui peut être pris en bonne & en mauvaise part. Dans le premier sens, on entend l'application de la connoissance des maladies dites *internes*, aux maladies qui exigent pour leur guérison le secours de la main. Rien de plus fréquent que le besoin de cette application; c'est une vérité dont il seroit superflu d'exposer les preuves. On ne sauroit donc trop encourager la réunion & le concours des lumières, dont on n'a fait une espèce de répartition entre des individus différens, & devenus

ennemis les uns des autres, qu'au détriment de l'art & de l'humanité. Mais cette *médecine chirurgicale*, qui n'est que l'oubli de ce qu'on a appris, & l'exercice de ce qu'on ne sait pas, cette petite médecine que font la plupart des chirurgiens uniquement parce que la faim les presse; c'est un des fléaux les plus redoutables à l'espèce humaine qu'un bon gouvernement puisse & doive détruire.

(M. MAHON.)

CHIRURGIE. C'est la partie de la médecine qui guérit par l'opération de la main.

Les premiers hommes ont été guéris par la nature seule. Un hazard heureux leur a indiqué des remèdes, dont l'observation a confirmé l'efficacité; on se les communiquoit & une tradition orale les conserva dans la mémoire des hommes. Chacun étoit son médecin, & le médecin des autres; mais insensiblement il s'en trouva qui eurent plus d'expérience, & auxquels on recouroit volontiers; ce qui les détermina enfin à faire de la médecine leur principale occupation.

La *chirurgie* n'est qu'un moyen dont la médecine se sert; elle se borna d'abord à l'application des remèdes sur un malade, à l'extraction d'un corps étranger dans les chairs, au pansement, aux fomentations. Il se passa beaucoup de temps, avant que les médecins armassent leurs mains d'un instrument tranchant; peu d'hommes se déterminèrent, au moment de cette invention, à se soumettre à des incisions, même superficielles. Il se passa du temps avant qu'on pût réduire une fracture ou une luxation; il a fallu connoître auparavant le squelette, c'est-à-dire les articulations de l'os, & les parties qui les environnent. Dès le siècle d'*Homère*, on mettoit en usage les incisions pour extraire les flèches & autres corps étrangers. Ce poëte immortel vivoit 907 ans avant notre ère, c'est-à-dire, en même temps que *Cléomyttades I*, descendant de *Podalyre*, fils puîné d'*Esculape*. Ainsi, en cette année 1792, nous sommes séparés de lui par un intervalle de 2699 ans. Mais, s'il est vrai que *Podalyre* ait saigné des deux bras la fille de *Damethus*, l'an 1209, avant notre ère, on voit qu'il y a trois mille ans révolus qu'on fait usage de la saignée, opération qui demande de la dextérité; ce n'étoit point la seule opération qui se pratiquât alors.

Les *asclépiades* pratiquoient l'art tout entier, c'est-à-dire, qu'ils dirigeoient dans les maladies la diète convenable, qu'ils préscrivoient les médicamens & les préparoient, qu'ils faisoient les opérations chirurgicales.

Les connoissances qu'ils avoient aquises ont été soigneusement recueillies par leurs successeurs, qui n'ont rien négligé pour en augmenter la masse. Telle étoit la médecine lorsqu'*Hippocrate* entreprit d'en faire une science fondée sur l'expérience & le raisonnement; c'est après sa mort que la *chirurgie* en fut séparée. Lui-même fut médecin & chirurgien. Après lui, on vit encore des hommes qui faisoient profession de pratiquer toutes les parties de l'art; mais leur étendue & les soins qu'elles demandent pour en concilier l'exercice avec l'avantage public, engagèrent enfin les médecins à partager leurs occupations, en distribuant la *chirurgie* & la pharmacie en des mains subalternes.

Hippocrate se fit beaucoup de réputation par les opérations chirurgicales; les préceptes qu'il nous a laissés dans ses écrits ne permettent point de douter de son application à cet égard. Ses disciples cultivèrent aussi cette partie de la médecine; la seule lithotomie leur fut défendue par une loi de leur maître: mais, dans le reste, ils firent de temps en temps quelques découvertes; & *Celse* n'a pas manqué de rapporter les progrès qu'avoit fait la *chirurgie* depuis *Hippocrate* jusqu'à lui. *Galien exerça* aussi la médecine & la *chirurgie*; il a même écrit sur cette dernière plusieurs traités particuliers, sans compter ce qu'il en a répandu dans le corps de ses ouvrages.

On ne voit pas que la *chirurgie* ait fait de grands progrès chez les romains avant les empereurs. Cet art, si nécessaire à l'humanité, pouvoit cependant fournir des ressources à ce peuple belliqueux, pour se conserver d'illustres citoyens & de vaillans soldats. Mais quelques amputations & d'autres opérations pour lesquelles on employa le fer ou le feu, parurent si cruelles aux romains, qu'elles les effrayèrent & les jettèrent dans la fureur. Leurs plus expérimentés chirurgiens furent les tristes victimes de cet aveugle emportement, & ce peuple, qui donnoit des loix à tant de nations, refusa de se soumettre à celles de l'art utile, où la mort semble prêter du secours à la vie. C'est ainsi que s'exprime l'inscription qu'on voit sur la porte de l'amphithéatre de Toulouse:

Hîc locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ.

La *chirurgie* fit plus de progrès sous les empereurs romains: les grecs, qui se rendirent dans la capitale de l'empire, y portèrent avec eux des connoissances que la fierté de ses citoyens avoit méconnues jusqu'alors, ou que leur mollesse avoit taxées de cruauté. Les romains revinrent insensiblement des préjugés que la frayeur grossit toujours; les cures opérées sous leurs yeux, les ouvrages qu'on écrivit sur la *chirurgie*, leur firent sentir l'importance des secours qu'ils pouvoient tirer de cet art. Les arabes en profitèrent d'abord qu'ils le connurent: mais il ne fut pas en grand honneur chez ce peuple, qui s'étoit emparé de l'empire de la médecine aux dépens des grecs. *Rhazes* nous dépeint la *chirurgie* dans un état d'avilissement; toutes les opérations de la main

étoient renvoyées aux serviteurs ignorans que les médecins avoient à leurs ordres. *Avicenne, Averrhoës, Avenzoar*, s'élevèrent contre un abus aussi pernicieux aux malades qu'à l'art même; ils travaillèrent à l'éteindre, en ne confiant la pratique des opérations qu'à des gens plus adroits & plus instruits. *Albucasis* mit le comble à l'ouvrage commencé par ses prédécesseurs. Il rappella non-seulement dans la *chirurgie* d'anciennes méthodes d'opérer, qu'on avoit presque oubliées, mais il les perfectionna encore, donna les figures des instrumens propres à les exécuter, fortifia la théorie par les observations, & mérita que ses ouvrages fussent, dans le seizième siècle, la source commune, où les meilleurs chirurgiens alloient puiser les connoissances dont ils avoient besoin dans la cure des maladies, qu'on confioit à leurs soins.

Ce ne fut qu'au bout de six siècles que l'art important de la *chirurgie* revint en Europe jouir des droits que les arabes avoient usurpés dès la fin du dix-septième. Concentré dans les écoles de cette nation, cet art fut tellement asservi aux opinions des maîtres qui ont dominé pendant tout ce long intervalle, que personne, même en Italie, ne s'étoit occupé de travailler à sa perfection. Il est vrai que presque tous les médecins étoient clercs, & qu'en cette qualité, il leur étoit défendu de se mêler des opérations chirurgicales qui se font avec effusion de sang. L'art se trouva réduit à la simple application des topiques; les onguens, les emplâtres, quelques remèdes superstitieux, c'étoit à-peu-près à quoi se bornoit la petite *chirurgie*, la seule permise aux clercs. *Roger*, *Roland* de Parme, *Brunus*, *Theodoric*, *Guillaume de Salicet*, *Lanfranc*, *Gordon*, *Henri de Hermondaville*, *Jean de Gaddesden*, *Gui de Chauliac*, *Jean de Vigo*, & quelques autres, furent ceux qui répandirent plus de lumières sur la *chirurgie* jusqu'au seizième siècle. Mais c'est à l'étude de la physique & de l'anatomie, qu'on se fit une affaire de mieux cultiver, que doivent être rapportés les progrès rapides de cette partie de la médecine; *Fallope*, *Vésale*, *Jérôme Fabrice* d'Aquapendente, *Guillaume Fabrice*, *de Hildan*, & toute cette foule de grands maîtres qui se succédèrent depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à nos jours, ont élevé la *chirurgie* à cet état de perfection qui lui a mérité les plus grands éloges.

La révolution, qui a séparé cet art de l'étroite union qu'il avoit eue si long-temps avec la *barberie*, a jetté un nouveau lustre sur la *chirurgie* françoise. On est enfin unanimement convenu qu'il est important qu'un chirurgien soit lettré. Les chirurgiens de l'école de Saint-Côme, séparés de tout ce qui les lioit ci-devant avec les barbiers, ont formé un corps bien plus respectable par l'étude des lettres, qui est un préliminaire nécessaire à leur admission. Les connoissances, qui sont les fruits de l'application la plus suivie & la mieux réfléchie, soutiennent ces maîtres dans l'invention & l'usage des secours les plus importans de leur art.

Quoique Paris soit la ville où toute l'Europe va s'instruire de la théorie & de la pratique de cet art; quoique l'école de Saint-Côme soit absolument celle qui fournit le plus grand nombre d'excellens chirurgiens, la gloire qu'il y a de perfectionner la partie de la médecine qui guérit par l'opération de la main, n'est point tellement réservée à la France, que l'Angleterre, l'Allemagne & la Hollande ne puissent entrer dans une sorte de parallèle avec elle. Si la France se glorifie de la célébrité des *Dionis*, des *Verduc*, des *Méry*, des *le Dran*; des *Petit*, des *Morand*, des *le Cat*, &c., l'Allemagne a eu ses *Heister*, ses *Platner*, ses *Mauchart*, ses *Van Swieten*; l'Angleterre ses *Douglas*, ses *Chefelden*, ses *Chapman*, ses *Smellie*, ses *Scharp*; la Hollande ses *Deventer*, ses *Rau*, ses *Ruysch*, ses *Bidloo*; ses *Schlichting*. Mais tout le monde convient qu'on ne trouve nulle part un plus grand nombre d'excellens maîtres qu'à Paris, & que nulle part la *chirurgie* n'a présenté plus d'événemens relatifs à son histoire que dans cette capitale.

(Goulin.)

CHIRURGIEN AUX RAPPORTS. (*Médecine légale.*)

Si la médecine, & la chirurgie, qui en est une branche inséparable, étoient enseignées & étudiées avec le zèle & la régularité que doit inspirer l'amour de ses devoirs & de l'humanité; si les épreuves par lesquelles on fait passer, communément, ceux qui aspirent à cet art divin étoient toutes aussi sévères que l'intérêt de la société l'exige : les différentes questions, que les jurisconsultes ont élevées sur la compétence respective du médecin & du *chirurgien* à l'égard des rapports à faire en justice, seroient purement oiseuses; ou plutôt, le premier ne pouvant traiter toutes les maladies internes, sans connoître la chirurgie; le second, pour bien exercer son art, étant obligé de savoir la médecine proprement dite : ces deux professions, qui devroient le plus souvent n'en faire qu'une, & que plusieurs grands hommes ont réunies avec tant de succès, ne seroient plus séparées comme par un mur d'airain; & les connoissances, qui semblent être le partage exclusif de l'une, appartiendroient également à l'autre. Alors les magistrats pourroient invoquer, avec la même sécurité, les lumières du chirurgien & celles du médecin; & l'on verroit disparoître, du champ de la médecine légale, toutes ces décisions de soi-disant experts, qui ont été si souvent ou le refuge du crime, ou même, la perte de l'innocence. « En effet, s'il » y a, dit le célèbre Bohnius, une fonction du » médecin dans laquelle il soit principalement diffi- » cile d'asseoir un jugement, *judicium difficile*, c'est

» lorsqu'il s'agit de prononcer sur des rapports de » blessures. Soit que ceux qui les ont faits n'aient » pu découvrir la cause de la mort du blessé ; soit » qu'ils n'aient pas fait assez d'attention à toutes les » circonstances qui l'ont accompagnée ; soit, e fin, » qu'ils les exposent d'une manière obscure & inin- » telligible, les collèges de médecine, auxquels ces » rapports sont présentés, ne pouvant emprunter le » secours d'aucune autre lumière pour se guider dans » leur décision, leur incertitude arrête nécessaire- » ment la marche de la justice ; ou lui fait pronon- » cer de faux oracles ».

L'expérience journalière prouve avec quelle négligence & quelle légèreté se font les examens de cadavres ; & avec quelle témérité on porte ensuite les jugemens les plus absurdes sur la nature des blessures qui sont censées avoir occasionné la mort. L'inspection s'opérant illégalement, & les divers phénomènes de la lésion n'étant jamais rapportés avec exactitude, ni dans les termes propres, qui cependant n'ont été adoptés que pour rendre plus fidèlement les idées ; il est impossible alors de porter une décision duement motivée : il faut, ou n'en porter aucune, ou, par une précipitation & une mauvaise honte horribles même à concevoir, en porter une fausse ; ce qui entraîne les suites les plus déplorables dans l'ordre social.

Ce sont ces puissantes considérations qui m'engagent, continue Bohnius, à agiter la question, savoir : quelles personnes exerçant l'art de guérir doivent avoir la mission de faire l'examen des blessures & de juger de leur nature, sur-tout, dit-il, puisque parmi les législateurs, & leurs commentateurs, plusieurs attribuent cette fonction tantôt au médecin, tantôt au chirurgien, tantôt à l'un & à l'autre exclusivement, & quelquefois à des barbiers & à des baigneurs, tandis que les autres ont une opinion tout-à-fait opposée ? Il faut convenir cependant, qu'en déclarant ces derniers habiles à procéder juridiquement à l'examen des cadavres de ceux dont les magistrats suspectent le genre de mort, les législateurs & les commentateurs leur ont supposé les connoissances nécessaires, & qu'ils ont eu plutôt en vue les *chirurgiens* qui font en même temps la chirurgie & la barberie, que des individus qui ne sauroient que le métier de perruquier.

Quelques-uns n'ont considéré les *chirurgiens* que comme étant les aides & les agens employés par le médecin, parce qu'ils ont communément plus que lui l'habitude de la dissection, & comme pouvant quelquefois, & au besoin seulement, le remplacer. Mais il n'en est pas moins certain, que la plupart d'entre eux, ignorant & cet art & la langue qui lui est consacrée, ne peuvent ni examiner convenablement un cadavre, ni rendre ce qu'ils ont pu voir ; & même que le plus souvent, au lieu de reconnoître une plaie telle qu'elle existe réellement, ils en fabriquent une toute différente avec leurs instrumens.

Cette censure si sévère que faisoit Bohnius des *chirurgiens* de son temps, c'est-à-dire de la fin du siècle dernier & du commencement de celui-ci, est, sans doute, d'une application bien plus rare aujourd'hui, que les travaux de plusieurs grands hommes, & la protection soutenue des souverains, ont fait faire à la chirurgie d'immenses progrès, & perfectionné l'étude de cet art salutaire. Mais il n'est pas moins certain pour quiconque connoît de quelle manière, & par qui, la chirurgie s'exerce parmi le petit peuple dans les grandes villes, & dans les campagnes, combien l'ignorance la plus grossière est encore le partage d'un grand nombre de *chirurgiens*. S'ils ont su l'anatomie, les préjugés populaires & le défaut d'émulation les empêchent de cultiver cette science, & ils oublient ce qu'ils en avoient appris. Les foibles notions qu'ils avoient reçues sur l'importance & l'usage des différentes parties du corps humain s'altèrent dans leur esprit, ou s'effacent entièrement. Le peu d'occasions qu'ils ont de voir des blessures, le défaut de livres ou d'amour pour l'étude, le besoin impérieux de pourvoir à leur subsistance, & souvent à celle d'une famille nombreuse, les empêchent absolument & d'acquérir une expérience personnelle, ou de s'approprier, au moins, celle des autres.

Quel ne doit pas être à plus forte raison leur embarras, ou, pour mieux dire, leur insuffisance, lorsqu'on soumet à leurs lumières présumées des questions d'une nature presqu'entièrement étrangère à leurs connoissances, ou plutôt à leur routine journalière ; par exemple, des questions sur les naissances tardives, sur la grossesse simulée ou dissimulée, sur les empoisonnemens, &c. ?

Ainsi, comme les connoissances qui constituent l'art de guérir doivent, en une infinité de circonstances, éclairer les magistrats, & contribuer parlà à maintenir l'ordre public, ceux-ci ne sauroient placer leur confiance avec trop de circonspection pour les différens rapports à faire en justice. Ils ne doivent point se faire une loi d'adopter sans distinction les conclusions de ces prétendus experts, mais tâcher de les évaluer & par leur force réelle, & par celle de leurs auteurs. S'ils suspectent la capacité de celui que la nécessité les a forcés de choisir, leur justice & leur humanité alarmées les engageront à faire examiner, par des hommes véritablement instruits, le rapport qui doit servir de base à leur jugement. Si ceux-ci peuvent y reconnoître la vérité, ils auront alors une lumière sûre pour se diriger. Si le rapport est, au contraire, incapable de motiver une décision, ils ordonneront une autre enquête, lorsque le cas en sera susceptible ; &, s'il n'est pas tel, ils n'auront pas, du moins, à craindre, en s'abstenant, parce que le corps de délit n'aura pas été constaté, de condamner un coupable, d'avoir condamné un innocent.

Qu'ils

Qu'ils préfèrent l'homme inſtruit à l'homme ignorant, & le plus habile à celui qui l'eſt moins; qu'ils multiplient, qu'ils combinent les lumières. Une queſtion médico-légale ne ſauroit être trop approfondie. L'habitude de la main chez les uns, les connoiſſances raiſonnées chez les autres, s'étayeront mutuellement; &, quand il n'y aura de rivalité que pour faire le bien, ce noble ſentiment de l'ame domptera toutes ces paſſions meſquines qui, en faiſant ſouvent le malheur de l'humanité, montroient également la foibleſſe & la ſotte vanité des deux partis.

Les gens de l'art qui ont pris ſoin du bleſſé peuvent-ils être nommés pour l'ouverture du cadavre & l'examen de la plaie, & faire un rapport? Les auteurs ſont partagés ſur cette queſtion. Bohnius tient pour la négative, & le célèbre Heiſter pour l'affirmative. Ce dernier a même fait ſoutenir une thèſe médico-légale, dont le titre eſt : *de medico vulneratum curante à ſectione cadaveris non excludendo*. Helmſtad, 1749.

Il eſt certain, d'un côté, que l'accuſé pouvant alléguer quelquefois pour ſa défenſe, que le bleſſé eſt moins mort de ſa bleſſure que du mauvais traitement qu'il a ſubi; ce moyen de défenſe, qui peut être fondé, ne ſera conſtaté que bien difficilement, ſi l'inſpection eſt faite par ceux qui ont traité le bleſſé, puiſqu'ils ſeront véritablement juges dans leur propre cauſe. Mais, d'abord, cet inconvénient ne ſera-t-il pas aiſé à éviter, ſi on leur joint d'autres experts? Enſuite, le détail qu'eux ſeuls peuvent faire de toutes les circonſtances de la maladie donnera infailliblement, ou le plus ſouvent, des moyens de juger de la nature de la bleſſure, en faiſant connoître ſes différentes complications. Telles ſont, par exemple, d'autres maladies qui exiſtoient déjà, ou qui ſont ſurvenues; une indiſpoſition naturelle individuelle du bleſſé; les fautes qu'il a commiſes contre le régime, & qui ſont ſi variées, & quelquefois ſi funeſtes dans leurs conſéquences; ſon refus de ſuivre les préceptes ſévères de la médecine; le défaut de ſecours, ou l'adminiſtration d'un mauvais traitement, dans l'origine, &c.

Il ſemble d'ailleurs qu'il ne faut pas tant déſeſpérer de la probité humaine en général, & de celle de certains individus, c'eſt-à-dire de leur conduite, lorſqu'elle eſt ſévèrement inſpectée.

(M. MAHON.)

CHIST. (*Mat. méd.*)

Le mot *chiſt*, arabe, ſignifie un *ſextier*; on nomme auſſi cette meſure *ſextarius*; c'eſt la ſixième partie du *congius*. *Voyez* les mots SEXTIER & CONGIUS.

(M. FOURCROY.)

CHIT-SÉ, ſ. m. (*Anc. Encycl.*) (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

C'eſt le figocape des portugais.

Tſe-Tſe, hiſtoire des voyages, vol. 6, p. 457.

Zapotel de China, Raii, hiſt. 3, Luz, p. 54, n°. 5.

C'eſt un arbre de la Chine très-eſtimé pour la bonté de ſon fruit : il eſt de la grandeur d'un noyer médiocre, dont la cime s'étend beaucoup. Ses feuilles ſont alternes, entières, ovales, pointues; elles ont ſix pouces de longueur, ſur moitié de largeur. Elles ſont d'un beau vert, qui ſe change en automne en un rouge agréable.

Les fruits ſont de groſſes baies axillaires de forme ovale, d'un jaune oranger, & munies à leur baſe du calice de la fleur. Elles ont communément la groſſeur d'un œuf, ou d'une pomme ordinaire, & contiennent ſous une peau liſſe, & dans une pulpe ſucculente, des oſſelets oblongs, applatis, & de couleur brune.

La pulpe de ces fruits eſt d'abord ferme & un peu âpre au goût, mais elle s'amollit en mûriſſant, devient d'un jaune rougeâtre, & acquiert une ſaveur douce & agréable. L'uſage commun eſt de faire ſécher ces fruits, comme on fait les figues en Europe. On les vend dans toutes les provinces de l'Empire, & on les ſert ſur les meilleures tables. En général ce fruit a un goût excellent, & ne le cède point à celui de nos bonnes figues sèches. (M. MACQUART.)

CHLOROSE. (*Médecine pratique.*)

En conſidérant les maladies affectées de la *chloroſe*, on reconnoît en elles au premier aſpect, l'exiſtence d'une cacochimie manifeſte. Il y a bouffiſſure dans toute l'habitude du corps : elle eſt plus apparente aux paupières qui ſont pâles ou livides. La peau eſt pâle, jaunâtre, avec une teinte plus ou moins verte. Ces ſymptômes ne laiſſent aucun doute ſur l'acrimonie des fluides dont la ſtagnation occaſionne la bouffiſſure. Cet état des liquides donne lieu à ſon tour à la fièvre lente, que quelques praticiens ont nommée *fièvre blanche des filles*, FEBRIS ALBA VIRGINUM. Cette maladie eſt connue auſſi ſous le nom de *pâles-couleurs*; en effet ce ſymptôme eſt le plus apparent. Elle attaque particulièrement les filles qui ne ſont pas réglées, & qui éprouvent de la difficulté à l'être; elle exiſte auſſi quelquefois après la menſtruation, mais cela eſt moins ordinaire.

On peut confidérer fa caufe fous deux afpects : ou le vice des folides, comme leur défaut de force, rend la circulation languiffante, & laiffe former cette ftagnation qui donne lieu enfuite à la cachéxie ; ou les fluides eux-mêmes ont éprouvé des changemens qui les rendent incapables de circuler librement dans leurs canaux, d'où la ftagnation, & par fuite l'infiltration commençante du tiffu cellulaire en quelques parties, principalement au vifage & aux paupières. Les caufes dont je parle étant les plus ordinaires de cette maladie, je m'attacherai particulièrement à leur examen. Je ne diftinguerai pas dans cet article la *chlorofe* compliquée du défaut de menftruation, d'avec celle qui eft réunie à l'exiftence de cette évacuation, parce que les moyens curatifs font à-peu-près les mêmes ; la feule différence confifte en ce que chez les filles réglées, la maladie paroît moins rebelle. D'ailleurs chez les unes & les autres, la *chlorofe* femble prefque toujours dépendre d'une pléthore générale, du moins *relativement aux vaiffeaux*.

L'état de l'eftomac, des inteftins, du foie & de la rate, exige fans doute une attention toute particulière dans l'examen des caufes de la *chlorofe* ; cependant, pour ne pas m'écarter de la marche que j'ai cru devoir fuivre, je traiterai d'abord de la *chlorofe* comme cacochimie ; & je parlerai à l'article de fa curation, de l'action des différens vifcères que j'ai nommés.

Quand je traiterai des menftrues, on apprendra comment les fluides qui ont contracté des altérations nuifibles à la fanté, portent le défordre le plus grand dans les parties internes de la génération. Il s'agit maintenant de confidérer les fuites de l'action vafculaire affoiblie, jointe au vice des fluides, à l'époque de la première menftruation ; car c'eft dans ces deux circonftances que confifte plus fingulièrement la *chlorofe*.

S'il a fallu que l'action vafculaire fût comme vingt, pour développer les vaiffeaux de l'utérus, dans une femme d'une ftature ordinaire, fuppofons que, dans un fujet déterminé, la force réelle ait été moindre, le développement dont je parle n'aura pas lieu : par conféquent la menftruation ne s'établira pas ; il en réfultera une pléthore générale très-manifefte. Je fuppofe encore que les fluides ne font pas altérés, afin de rendre la queftion plus fimple. Quelque diminution qu'il y ait de la part de la force des vafes, un fujet foible n'arrive pas en général au terme de fon accroiffement, plus lentement qu'un fujet robufte ; l'un & l'autre acquièrent donc un développement prefque parfait à la même époque, ou à peu de chofe près ; circonftance qui fuppofe une fanguification toujours égale dans la quantité : donc chez les femmes foibles, les liquides font auffi abondans que chez les femmes robuftes. Il paroît même prouvé par l'obfervation, que la quantité eft plus confidérable chez les premières que chez les autres. Soit que le défaut de la tranfpiration, foit que le vice de quelques autres excrétions, empêche le fang de fe débarraffer de la férofité furabondante ; il en réfulte, au moment des premières menftrues, une pléthore réelle, parce que le fang ne peut pas ouvrir les vaiffeaux de l'utérus, qui ne font pas convenablement développés. La fanguification parfaite ou imparfaite (quant à la nature du fang) fe continue toujours dans la même proportion, la pléthore s'augmente, l'embarras s'accroît & la ftafe devient plus manifefte.

On a remarqué que chez les perfonnes languiffantes, le fang étoit très-féreux ; mais il contient un mucilage affez abondant qui éprouve aifément un mouvement de fermentation. La matrice réfiftant toujours à la foible impulfion de ce liquide, ne s'ouvre qu'avec la plus grande lenteur. Pendant qu'elle fe déploie (car l'excès de pléthore dirige alors le fang dans les vaiffeaux utérins, faute d'être contenu dans les autres) la fermentation s'augmente & donne lieu aux dégénérefcences de toute efpèce. Si au défaut d'action des folides fe réunit la vifcofité du fang, un caractère catharral ou pituiteux, la circulation devient plus difficile.

Pendant la durée de ces obftacles les fluides diftendent tous les vaiffeaux ; les vifcères éprouvent des congeftions, qui fe reconnoiffent à l'engourdiffement général, à l'abattement, à la difficulté que les malades éprouvent dans les mouvemens, à un poids confidérable dans les régions hypogaftrique & lombaire, des tiraillemens douloureux dans ces parties, une tendance infurmontable à l'inaction, un ennui & un dégoût pour les plaifirs que rien ne peut changer, un befoin d'étendre les membres en tout fens, celui de les changer d'attitude pour diffiper l'engourdiffement qui s'y fait reffentir, une douleur & une pefanteur continuelles à la tête, de la pente au fommeil ou plutôt au repos, fymptôme qui naît de la gêne du cerveau ; une fenfation douloureufe dans les nerfs du col & de la tête, fouvent dans le fond de l'orbite, une molleffe plus fenfible dans les chairs, une bouffiffure très-remarquable dans quelques fujets ; chez d'autres, une œdématie, un gonflement aux extrémités inférieures, fur-tout le foir & après un léger exercice ; une couleur pâle quelquefois, livide ou verte, une refpiration gênée qui caufe des foupirs fréquens fans caufe réelle de chagrin, mais parce que les poumons font gorgés de fluides ; d'où les bâillemens fréquens, des palpitations infoutenables, après lefquelles la foibleffe eft plus grande ; des fonges laborieux, une oppreffion fréquente dans le fommeil, &c. Phénomènes qui prouvent tous d'une manière démonftrative, que les fluides ne font pas mus avec affez d'activité.

Pendant leur ftafe, dit Hippocrate, ils deviennent lents & glutineux ; la férofité s'augmente, le fang

ſe décolore, la chaleur ſe diſſipe, la partie aqueuſe chargée de ſubſtances ſalines acquiert plus d'acrimonie ; le ſang ſe décompoſe, d'où premièrement la dégénéreſcence acide ; (car il faut toujours ſe rappeller que ces accidens ſe remarquent de préférence dans les conſtitutions foibles ou affoiblies, dans les ſujets dont la fibre eſt lâche & inerte). Cependant l'acidité ne peut pas ſubſiſter long-temps ſans une nouvelle décompoſition ; de celle-ci naiſſent l'hydropiſie, le ſcorbut, & une fermentation plus dangereuſe ; alors il y a un commencement de putridité : une fièvre lente s'empare des malades, la dégénéreſcence des fluides s'augmente, & la cachéxie ſe manifeſte alors avec tous les ſignes les plus dangereux.

Si les vaiſſeaux de la matrice s'ouvrent pour laiſſer paſſer le ſang menſtruel, il ne teint preſque pas les linges ; il eſt jaunâtre au lieu d'être rouge ; il eſt ſéreux & âcre, & en ſe deſſéchant, le linge qui en avoit été ſali, perd preſque toute la couleur qui lui avoit été communiquée. S'il y a une ſolution de continuité dans quelque partie, le ſang qui s'echappe de la plaie eſt de la même qualité que celui qui ſort de la matrice. Cette évacuation (les menſtrues) paroît ſoulager les malades, parce qu'elle fait ceſſer les effets de la pléthore ; mais comme l'altération des liquides ne peut être corrigée par ce moyen, la dégénéreſcence s'augmente. Cependant les règles ne ſont pas régulières ; la matrice ſe gorge de liquides, ils ſtaſent dans ſes ſinus & dans ſes vaiſſeaux ; ils s'y altèrent davantage & occaſionnent, ainſi qu'Hippocrate l'avoit remarqué, des ſuppurations putrides dans ce viſcère. Une partie des fluides plus dégénérés repaſſent dans la circulation par les voies que j'ai indiquées précédemment : la fièvre lente qui ſubſiſtoit, prend un caractère de putridité, cauſe des dyſſenteries, des hémorragies, & des gangrènes qui font périr les malades.

Tel eſt le tableau fidèle des accidens qui accompagnent la *chloroſe* quand on n'arrête pas ſes progrès. La marche de ſes ſymptômes eſt encore plus rapide, dans les ſujets dont le ſang eſt vicié par les ſcrophules, des dartres, des éréſipelles, des gales répercutées, &c. Dans ces dernières circonſtances, certains viſcères ſont affectés de préférence, quand leur organiſation intime a quelque choſe de défectueux : c'eſt ainſi que j'ai vu périr autrefois de la phthiſie pulmonaire trois jeunes demoiſelles, parce qu'elles avoient la poitrine étroite & mal conformée, & que toutes trois avoient été attaquées d'une *chloroſe* qui avoit perſiſté long-temps ſans qu'on demandât de ſecours.

On comprend, par ce qui vient d'être dit, que la *chloroſe* eſt une maladie mortelle par ſes ſuites, & que le danger qui l'accompagne ſe meſure par le temps de ſa durée, la nature de ſes accidens, & le degré de dégénéreſcence qu'elle occaſionne dans les liquides. En effet, celle qui n'a qu'une durée pour ainſi dire momentanée ſe guérit d'elle-même ; dans celle-là, l'altération de la couleur de la peau, les autres ſignes extérieurs, ni les ſymptômes dont j'ai fait l'énumération plus haut, n'ont pas le même degré d'intenſité. La difficulté de la curation s'augmente donc avec l'accroiſſement des accidens, & quand la dégénéreſcence ou la décompoſition du ſang eſt extrême, les remèdes deviennent inutiles.

La première indication eſt de diminuer la maſſe du ſang, puiſqu'il y a une pléthore réelle dans preſque tous les ſujets attaqués de la *chloroſe*. Mais dans quel temps doit-on employer la ſaignée ? C'eſt ce qu'il faut examiner. Dans la *chloroſe* commençante, chez les ſujets foibles, mais dont le ſang eſt pur, la ſaignée eſt indiquée ; elle l'eſt auſſi, quand les douleurs & la peſanteur de tête, ainſi que celle des lombes, des reins, de la région hypogaſtrique & des extrémités, dénotent l'embarras de la circulation. Il faut conſidérer divers degrés d'intenſité dans la pléthore : celle qui ne ſe manifeſte pas par des ſymptômes très marqués n'exige pas la ſaignée ; il ſeroit même dangereux d'employer un moyen curatif qui diminueroit les forces, & qui par cela même eſt contraire au but qu'on doit ſe propoſer.

Van-Swieten obſerve judicieuſement que ſi le ſang a contracté quelque dégénéreſcence, s'il y a cacochymie, la ſaignée n'eſt plus pratiquable : il faut avoir recours alors aux remèdes qui entraînent par leur action les humeurs dégénérées, ou qui changent tellement leur caractère, qu'ils leur rendent les qualités néceſſaires au ſoutien de la ſanté. C'eſt ainſi que dans une diſpoſition ſcorbutique, on fera uſage des crucifères & des autres anti-ſcorbutiques ; dans la leucophlegmatie, des purgatifs amers & toniques, avant de paſſer aux emménagogues. Van-Helmont aſſure qu'il a vu périr ſubitement des jeunes filles qu'on avoit ſaignées à contre-temps, dans une circonſtance ſemblable à celle qui fait le ſujet de cet article. Celſe eſt du même avis : la ſaignée eſt nuiſible, dit cet auteur, quand le ſang eſt dégénéré : elle affoiblit le corps ſans rendre meilleure la qualité des fluides.

Le choix du pied ou du bras exige la plus grande attention. On a vu par ce qui précède, que la matrice ſe développoit difficilement, que la circulation du ſang n'y étoit point encore libre : or, il faut choiſir pour pratiquer la ſaignée, l'extrémité plus propre non-ſeulement à ne pas détruire l'embarras de ce viſcère, mais encore à faire naître une révulſion qui lui donne une nouvelle ſurcharge. En vuidant les veines des extrémités inférieures, on diminue la réſiſtance que le ſang éprouve dans ces parties, & on favoriſe ſon cours, dans les ramifications de l'aorte deſcendante. J'ai prouvé par des exemples qui me ſont particuliers, & ceux que j'ai tiré des meilleurs obſervateurs, que la ſaignée du pied dans les engorgemens inflammatoires de la matrice étoit dangereuſe par ſes ſuites, parce qu'elle détermine une révulſion ſur ce viſcère qui augmente ſon engorgement ; mais

dans la *chlorose* commençante accompagnée de pléthore, il faut que la gêne même de la circulation fixe son effort sur le viscère auquel on veut donner du développement. La saignée du bras seroit en quelque sorte contre-indiquée, en ce qu'elle retarderoit l'opération de la nature, opération qu'on veut favoriser.

Il n'en est pas de la première apparition des menstrues, comme de leur suppression. Dans la dernière, il y a souvent un tel engorgement dans les vaisseaux de l'utérus, que les plus volumineux compriment les extrémités capillaires par le diamètre excessif qu'ils ont acquis. Dans la première menstruation au contraire, c'est par faute de développement suffisant, que le sang ne coule pas dans l'utérus; il faut donc l'y appeler par les moyens indiqués ci-dessus. L'opinion des grands médecins de l'antiquité est décisive sur ce point de doctrine. Les saignées faites au bras, dit Galien, sont une révulsion contraire à l'effet qu'on en attend; elles débarrassent la matrice; c'est donc les veines des extrémités inférieures qu'il faut ouvrir ou scarifier. Il préféroit, ainsi qu'Oribase, les scarifications aux saignées, quand les malades avoient de petites veines. Pour que les saignées réussissent plus complettement, il faut les faire précéder de bains locaux, de fumigations. Je vais examiner l'utilité de ces derniers secours; cependant, avant de passer à cet objet, je dirai un mot de la méthode d'Hamilton.

Appelé pour guérir une fille de vingt ans, dont les règles étoient supprimées depuis sept mois, il la trouva décolorée, pâle, foible & languissante: son pouls étoit sans force & ses pulsations éloignées; les digestions étoient mauvaises, & l'appétit dépravé. Cet état étoit accompagné de nausées, de vomissement, & d'un accablement qui la rendoit incapable de l'exercice le plus modéré. Il jugea que les remèdes les plus actifs produiroient sur elle un effet trop lent, & pourroient occasionner une effervescence dans les humeurs, qu'il étoit essentiel d'éviter par rapport à ses suites: il crut qu'un moyen méchanique, qui forceroit le sang à ouvrir les vaisseaux de la matrice dans un court espace de temps seroit infiniment plus avantageux; il avoit observé d'ailleurs, qu'il n'y avoit ni gonflement ni tuméfaction dans les parties de la génération, & il en conclut que les règles ne couloient pas par défaut de force suffisante de la part des artères de l'utérus.

Pour y suppléer, il appliqua un tourniquet, comme on le fait dans l'amputation de la cuisse, & par le moyen de cet instrument, il comprima modérément l'artère crurale. Pendant que le tourniquet étoit ainsi placé, il exposa la malade à l'action de l'eau, réduite en vapeurs dirigées vers la vulve; il lui avoit fait prendre un purgatif la veille de cette opération. Dans l'espace d'une demi-heure, elle sentit un poids & une gêne dans la région de l'utérus; son pouls étoit plus accéléré, cependant elle étoit plus languissante. Comme la poitrine & la tête n'étoient point affectées, il laissa la ligature en place & prescrivit une cuillerée d'une potion cordiale; au même instant les menstrues coulèrent. L'engourdissement des pieds qui commençoit à se manifester, l'engagea à desserrer le tourniquet: mais il le laissa jusqu'au lendemain matin, temps auquel le sang couloit paisiblement & sans que la malade éprouvât de mal-aise. L'évacuation fut continuée trois jours.

Les anciens avoient mis en usage un moyen à-peu-près semblable. Paul d'Ægine recommande les ligatures aux extrémités inférieures, pendant trois ou quatre jours avant l'apparition des menstrues, quand elles ont de la difficulté à couler. Il faut convenir, au reste, que si la compression des veines recommandée par Paul d'Ægine peut produire un effet salutaire, c'est un moyen long, douloureux, & très-gênant. Sans doute que la stase du sang dans les veines empêche celui des artères d'y parvenir aussi facilement qu'avant l'application des ligatures, & par conséquent il reflue dans les artères hipogastriques: mais l'engourdissement & la douleur inséparables du resserrement des extrémités, si long-temps continué, est un état insupportable. Le tourniquet appliqué sur l'artère crurale est moins fatigant, & produit un effet plus sûr & infiniment plus prompt.

On demande s'il n'y a pas d'inconvénient de baigner une jeune fille chez laquelle les règles ont de la difficulté à s'établir? Il paroît que les praticiens ne font pas un usage assez fréquent des bains. Je les ai prescrits avec succès, & voici les motifs qui m'ont déterminé à les conseiller. Les solides résistent trop à l'action des liquides; l'immersion dans l'eau diminue leur roideur, & leur permet de prendre une nouvelle extension, dont ils n'auroient pas été susceptibles sans ce secours. Si on objecte que la foiblesse organique contre-indique ce remède, en donnant plus d'atonie aux vaisseaux: je réponds que le spasme de l'utérus, qui est inséparable de cette maladie, est diminué & cesse même complettement par l'effet des bains; en second lieu, en restreignant l'immersion aux parties qui ont besoin de développement, on évitera l'inconvénient supposé. Ainsi les bains de fauteuil, long-temps continués, qui n'auront d'action que sur les organes qui environnent l'utérus, disposeront les vaisseaux de ce viscère à s'ouvrir plus complettement, & par cela même hâteront l'apparition des menstrues. On doit aussi considérer que les extrémités vasculaires de l'utérus ne participent point à l'atonie générale, parce qu'elles n'ont point été engorgées faute de développement; elles éprouvent plutôt un spasme qu'on fait cesser par les bains.

S'il étoit possible de porter des fumigations dans le vagin, elles produiroient aussi un effet très-salutaire; mais si le soin qu'on a de conserver précieusement l'hymen (membrane qui rétrécit l'ouverture

de cet organe, & que tant de circonstances concourent à détruire,) ne permet pas qu'on emploie les fumigations, ni les injections émollientes, on y suppléera par un plus grand nombre de bains simples, ou de bains de vapeurs, qu'on fera en sorte de retenir à la circonférence du corps. Il n'en est pas de ces derniers, sur-tout de la manière dont je les propose, comme de la saignée; celle-ci n'est praticable que dans un court espace de temps; car quand les liquides sont décomposés, elle devient nuisible; les bains au contraire comme tendans au ramollissement des vaisseaux de la matrice, sont toujours avantageux.

L'autorité d'Hippocrate suffiroit pour donner à cette doctrine toute la croyance qu'elle mérite, quand même ces considérations physiques ne nous démontreroient pas son utilité. Le détail dans lequel est entré le médecin grec sur cet objet est presque minutieux : il y revient à chaque instant, circonstance qui prouve qu'il en faisoit un usage habituel avec succès. Moschion & Cléopatre l'ont imité à cet égard. Ces derniers veulent qu'on plonge les femmes dans un demi-bain; qu'elles soient toujours couvertes de flanelles ou d'éponges imbibées de décoctions émollientes, ou de peau d'agneau encore chaude; qu'on fasse des injections fréquentes; qu'on prescrive aux malades des bains de vapeurs, qu'on leur fasse des embrocations sur la région hypogastrique, &c.

Rien ne contribue davantage à rappeler le sang aux extrémités, & par suite aux viscères contenus dans le bassin, que la chaleur des pieds; elle occasionne une révulsion qui attire les fluides dans les parties inférieures; c'est par cette raison que les bains jusqu'à mi-jambes sont aussi très-recommandés & connus de tout le monde; mais ce qu'on n'observe pas assez généralement, c'est d'engager les personnes dont les regles coulent avec difficulté, d'avoir toujours les pieds & les jambes soigneusement préservés de l'impression du froid; puisque lui seul peut faire cesser la menstruation chez les femmes les plus fortes, & d'un tempérament sanguin. Aussi observe-t-on tous les jours que celles qui habitent des lieux humides, & qui ont les pieds sur le carreau, sont mal réglées; tandis que les femmes qui ont toujours des pots de feu sous leurs pieds sont sujettes à une maladie contraire. Elles sont sujettes à un écoulement habituel, & chez quelques-unes, il est toujours sanguin; je parlerai de cette maladie en son temps.

En prenant les précautions que j'ai indiquées, on passe plus sûrement à l'usage des substances actives, des toniques, des emménagogues, &c. On propose parmi les toniques, les eaux ferrugineuses, & toutes les préparations de mars. Si les premières contiennent le fer dissous par l'acide craieux, on peut les employer sans crainte; 1°. comme toniques, & 2°. comme fondantes. Cette seconde vertu est peut-être plus utile que la première dans la curation de la *chlorose*, parce qu'il est d'expérience que le sang qui circule difficilement s'épaissit & devient visqueux; or, les eaux que je propose divisent ses molécules, en le faisant circuler avec plus de vîtesse. D'ailleurs s'il est une partie dans laquelle la viscosité du sang soit plus remarquable que dans les autres, c'est sans contredit celle qui est composée de canaux dont les extrémités ne sont point ouvertes; c'est précisément l'état de la matrice dans les jeunes filles. L'observation apprend que ce viscère, destiné à recevoir une grande quantité de substance muqueuse, est par conséquent gorgé de liquides, qui ont une très-grande tendance à la coagulation; c'est pour cela qu'un grand nombre de femmes ont des règles pituiteuses, glaireuses, & dont l'apparition est difficile.

Je n'exclus pas l'usage des eaux ferrées, comme toniques, mais je préfère les préparations de mars, qui sont susceptibles de se combiner avec les acides des premières voies, pour former des sels neutres à base métallique. J'en ai donné les raisons dans d'autres articles.

Les amers ont toujours paru réussir dans la *chlorose*, & on ne les considère que comme toniques. Il me semble au contraire que c'est en facilitant les digestions qu'ils sont devenus plus salutaires : autrement les emménagogues, qui donnent plus d'activité à la circulation, leur seroient préférables. Les digestions sont presque toujours vicieuses dans les filles chlorotiques; c'est une observation qui n'a point échappé à l'attention des praticiens. Or on sait que du vice des digestions dépend aussi la dégénérescence que contracte nécessairement le sang, & de ce dernier état le trouble de son mouvement circulatoire. Il suit de ces réflexions, que toutes les fois que le sang sera de meilleure qualité, il sera plus disposé à suivre les routes qu'il doit parcourir, puisqu'il n'aura ni viscosité ni acrimonie. C'est donc ainsi qu'on doit considérer plus particulièrement les toniques; la preuve en est, que les règles ne paroissent qu'au temps où le trouble des digestions est dissipé, & que le sang a les qualités nécessaires pour faciliter son mouvement.

On n'a pas fait assez d'attention au spasme des viscères dans cette maladie; cependant tout concouroit à fixer les idées sur ce symptôme, la délicatesse originaire d'organisation des malades, la sensibilité qui leur est particulière, la facilité avec laquelle elles reçoivent des impressions de tristesse, les étouffemens qu'elles éprouvent, le gonflement spontané de la région épigastrique, sur-tout après le repas; enfin les mouvemens convulsifs de quelques unes ne pouvoient laisser aucun doute sur cet objet. Il est donc indispensable d'unir les anti-spasmodiques aux substances toniques. Le quinquina qui réunit ces deux qualités, est d'un usage généralement utile, pourvu qu'on le donne en substance. Il est vrai que le spasme des viscères, tant du bas-ventre que des autres cavités,

dépendant très-fréquemment du mauvais état des digestions, les amers, quels qu'ils soient, deviendront dans ce cas anti-spasmodiques, par leur effet sur l'estomac & les intestins.

Les bons praticiens ont trop répandu l'usage des emménagogues dans le public, & les hommes d'un mérite médiocre, qui ne connoissent pas d'autre manière de guérir que celle de formuler, s'en servent presque toujours dans les commencemens de la *chlorose*. Ils sont nuisibles en raréfiant le sang, en le disposant à l'effervescence, & en occasionnant de plus grands accidens que ceux qu'on veut guérir. J'ai vu plusieurs fois des jeunes filles attaquées de fièvre violente, après avoir pris des emménagogues; d'autres ont eu des hémopthysies, d'autres des convulsions, parce que ces remèdes contiennent presque tous un principe fétide & virulent, dont l'action est très-dangereuse. J'ai parlé ailleurs d'une fille qui étoit devenue hémiphlégique par l'usage des emménagogues. On trouvera dans les livres des observateurs des exemples funestes de l'emploi trop fréquent de ces médicamens.

Je ne désavoue pas cependant qu'ils n'aient souvent accéléré l'apparition des premières menstrues, mais ce n'est qu'en portant un trouble destructeur dans l'économie animale; & si l'on avoit observé long-temps ce qui se passoit dans les temps postérieurs chez les malades, on en auroit assurément restreint l'usage à un plus petit nombre de circonstances. Si les fluides sont viciés, en leur communiquant un mouvement trop rapide, on hâte leur décomposition ultérieure: ou tout au moins, on retarde l'action des causes qui leur rendroient les qualités nécessaires à l'entretien de la santé. D'une autre part, en donnant des secousses trop vives aux solides, on les affoiblit davantage, on les rend plus mobiles & plus irritables, ce qui entraîne de grands accidens par la suite des temps. L'usage de ces médicamens ne seroit pas accompagné de tant d'inconvéniens, si on ne les prescrivoit pas presque toujours seuls, & sans avoir fait subir aux malades les préparations dont j'ai parlé plus haut. En les mêlant en petite quantité aux amers & aux anti-spasmodiques, ils ne sont pas nuisibles: c'est là la seule façon de s'en servir avantageusement.

J'aimerois encore mieux que leur action s'exerçât, autant que cela seroit possible, sur le viscère qu'on veut ouvrir. On pourroit les employer de deux manières, en topiques & en injections, ou en lavemens. Dans le premier cas, on feroit cuire une poignée de rhue avec deux poignées de feuilles de violettes, ou d'autres émolliens, qu'on mêleroit avec une quantité suffisante de mie de pain, pour donner au tout de la consistance & de la liaison; on en formeroit des cataplasmes assez étendus pour couvrir la région hypogastrique, le pubis & les aînes. Cette préparation, ou d'autres analogues, auroient l'avantage d'en faire une sorte de bain local, & l'action des emménagogues se porteroit plus particulièrement sur les viscères enfermés dans le bassin.

La seconde manière d'employer les emménagogues, est d'en composer des lavemens; la quantité & le choix des plantes que j'ai prescrites suffit pour deux lavemens; on passe la décoction avec expression, & on y ajoute un gros de sel ammoniac; on en prend la moitié le premier jour, & le reste le lendemain. Ces lavemens ne peuvent être d'une efficacité marquée, que quand les voies de la circulation auront été préparées, ainsi que je l'ai dit ci-dessus. Mais si ces remèdes ne répondoient pas à l'attente qu'on s'en promet, il ne faudroit pas les réitérer trop souvent: on pourroit les donner sans crainte de huit en huit jours.

Quoique l'exercice soit toujours utile aux malades, cependant il doit être dirigé suivant des vues physiques, qui en fixent l'espèce. Sans doute qu'un exercice, quel qu'il soit, donne une action avantageuse à la machine, par cela seul qu'il procure du mouvement; mais il existe un choix qui convient au caractère de la maladie; c'est celui qui n'est pas suivi d'une grande fatigue, qui n'occasionne pas de disposition fébrile, & qui peut être continué souvent. La marche est très-difficile chez les filles chlorotiques, parce que les nerfs des extrémités inférieures éprouvent une certaine compression qui les engourdit; d'ailleurs les jambes se refusent en quelque sorte au mouvement. Si la promenade n'est pas long-temps continuée, elle n'est presque d'aucune efficacité; si elle dure assez long-temps pour donner un peu de mouvement au sang, elle cause de l'étouffement, elle fait enfler les pieds & les jambes, & occasionne des douleurs insupportables. Dans ce cas les malades sont obligées de passer plusieurs jours dans l'inaction, & ce repos trop long-temps continué, détruit l'effet de l'exercice.

Je préfère les promenades à cheval, parce qu'elles sont moins fatigantes, parce que l'attitude dispose les fluides à se porter en bas, & que la secousse modérée qu'imprime la marche du cheval se communique à tout le corps; mais je voudrois que les filles montassent à la manière des hommes. L'écartement des cuisses favorise la circulation; cette position est moins gênante, que celle de côté. Celle-ci cause de l'engourdissement, parce que le tronc se plie, pour être vis-à-vis la tête du cheval. Pendant que le bassin reste posé longitudinalement sur le dos du cheval, l'épine se contourne, & les viscères du bas-ventre sont comprimés.

Il y a d'ailleurs une sorte de chatouillement dans les parties extérieures de la génération, qui est utile pour les filles qui ne sont pas règlées, quand elles montent à la manière des hommes. Il en résulte un ébranlement léger des nerfs, qui se distribuent à la

vulve, au périné & à l'anus; & cette sorte de commotion donne plus de ressort aux parties que j'ai nommées, ainsi qu'à celles qui leur sont adhérentes. C'est sans doute par ces raisons que les femmes voluptueuses aiment beaucoup l'exercice du cheval. S'il ne fait pas une impression semblable sur les jeunes filles, qui ne distinguent pas encore des sensations qui s'expliquent chez elles d'une manière obscure, elles ne déterminent pas moins une affluence de liquides dans les organes de la génération, & cet état contribue beaucoup à ouvrir les vaisseaux qui sont destinés à verser le sang menstruel.

Quand le plaisir accompagne l'exercice, une jeune fille ne s'apperçoit guère de la fatigue. En suivant son goût dans le choix de ce moyen curatif, on est assuré qu'elle ne refusera pas les occasions d'accélérer le rétablissement de sa santé. La danse est agréable à presque toutes les femmes; c'est un amusement salutaire aux filles chlorotiques. On doit convenir que la cadence, en fixant les pas, diminue la fatigue, parce que la marche qui n'est pas incertaine est plus supportable. Il semble qu'un même mouvement, exécuté par un grand nombre, soit plus facile à chacun en particulier.

Quant aux frictions, je renvoie au mot MATRICE; je parlerai des *intempéries* de ce viscère, je ferai connoître les avantages qu'on peut tirer des frictions, lorsqu'on les emploie un temps suffisant, & avec les précautions convenables.

Il ne faut pas être moins attentif à conserver la tranquillité de l'ame d'une chlorotique, qu'à exercer son corps, pour rétablir sa santé. Les jeunes filles sont, dans cette maladie, très-disposées à recevoir des impressions de tristesse, qui portent le trouble dans toutes les fonctions. Elles sont arrivées au temps où la vue des personnes d'un autre sexe fait éprouver une sensation de gêne & d'inquiétude auxquelles on s'abandonne aisément.

Quand le cœur est occupé d'une passion naissante, les fonctions languissent, & la circulation trop foible se trouve encore anéantie par une attention fatigante, toujours fixée sur le même objet. Il seroit donc bien prudent de multiplier les dissipations pour prévenir une affection trop vive; mais l'exécution de ce précepte est difficile. Il reste une autre ressource, elle consiste dans le choix des sociétés, qui ne doivent être composées que de personnes qui se conviennent, afin d'éviter les passions dangereuses que l'empire des parens ne peut anéantir, que leurs oppositions animent davantage, & qui portent souvent les femmes à des excès funestes; toutes les fois que les personnes qui les éprouvent sont forcées de les cacher à celles qui les environnent.

Puisqu'il est d'observation que les plaisirs de l'amour provoquent les règles, le mariage deviendroit aussi un moyen curatif dans la *chlorose*. Au reste, ce seroit une ressource utile, pour terminer les effets destructeurs d'une passion vive, qui auroit porté dans les fonctions un trouble dont les suites seroient contraires à la conservation de la santé.

Il y a cependant quelques remarques à faire à l'égard du mariage; il faut considérer les femmes chlorotiques en différens états. Il n'est pas douteux que celles qui concevroient seroient bientôt délivrées des suites de leurs maladies, si le sang n'avoit pas encore acquis chez elle une dégénérescence marquée. La rapidité avec laquelle il se porte à l'utérus après l'imprégnation, développe les canaux de ce viscère, & rend l'écoulement des règles plus facile à l'avenir. C'est par cette raison que les femmes qui avoient des menstrues dont l'écoulement étoit lent & pénible, & dont l'évacuation n'étoit pas assez abondante, sont beaucoup mieux réglées après la grossesse. On connoîtra plus parfaitement la cause de ce phénomène, quand j'aurai parlé de la dilatation des vaisseaux utérins pendant la gestation. Hippocrate, d'après la connoissance qu'il avoit de ces changemens, recommandoit qu'on mariât les filles chlorotiques; mais il vouloit aussi qu'on ne tardât pas, *quam citissimè;* il ajoute que si elles conçoivent, leur guérison est certaine.

Il n'en seroit pas de même d'une femme dont le sang seroit porté à un degré d'altération considérable. Un fluide dégénéré n'est pas propre à servir à la nutrition du fétus; il manque des qualités essentielles pour donner à l'organisation d'un embryon la consistance nécessaire. Les membranes même qui contiendroient le fétus n'auroient pas une solidité capable de les faire adhérer à la matrice, sans être exposées à un décollement qui feroit la perte du fétus, & celle de la mère. En supposant encore que la grossesse pût arriver à son terme, la fièvre de lait dans un corps cacochyme, serait un événement plus dangereux par ses suites, & plus promptement destructeur, que la maladie qu'on auroit voulu guérir. Ce sont autant de vérités qui seront mises dans un grand jour, & dont on connoîtra mieux les rapports, quand on aura lu ce que je dirai des maladies de la grossesse; il suffit de les laisser entrevoir dans ce moment pour connoître la juste valeur du précepte d'Hippocrate. Au reste, ces réflexions sont conformes à sa maxime, parce qu'il propose le mariage dans l'invasion de la maladie.

Parmi les objets de dissipation qui peuvent détourner l'esprit de toute impression de l'amour, l'étude des beaux arts, dans la classe des citoyens qui peuvent les cultiver, offriroit aussi une diversion; mais il ne faut pas oublier que l'état d'affoiblissement d'une chlorotique ne permet pas qu'elle s'astreigne longtemps à une occupation uniforme, & qui exclut souvent le mouvement. Il n'en est pas de même de ceux qui donnent une certaine action à la machine,

comme le chant, les instrumens, &c. Ces derniers sont préférables à tous égards; j'en ai dit la raison ci-dessus.

Il suit de ces réflexions que, l'exercice étant un des meilleurs moyens curatifs de la *chlorose*, les jeunes filles de la campagne, qui passent leur vie dans un travail fatigant, ne doivent pas être attaquées de cette maladie. En effet elle y est très rare, & on ne l'observe guères que parmi celles qui mènent une vie sédentaire, comme les ouvrières en linge, &c., à quoi il faut ajouter qu'elle a rarement des suites dangereuses, comme dans les grandes villes, parce que leur organisation n'est pas viciée ou aussi affoiblie, & que par conséquent les fonctions s'exercent plus librement : la *chlorose* parmi elles ne peut avoir & n'a réellement qu'une médiocre durée.

Si la pléthore est simple, & que le sang ne soit pas vicié, à la saignée on fera succéder les purgatifs antiphlogistiques, dont l'action est de fondre les humeurs, & de les évacuer sans augmenter le mouvement des fluides; tels sont les tamarins, les pruneaux acides, les feuilles de séné, les sels neutres, comme celui de Glauber, le tartre soluble, la crême de tartre, &c. Cependant, on fait usage plus fréquemment des purgatifs qu'on nomme *utérins*, & qui ont une vertu atténuante, capable de diviser les humeurs épaisses : ils sont sur-tout indiqués dans la cacochymie, qui est une suite ordinaire de la *chlorose*. On les emploie pour évacuer plus sûrement les matières glutineuses des premières voies; car quand les digestions sont viciées, (ce qui arrive ordinairement dans la maladie dont je parle, après une certaine durée,) l'estomac & les intestins sont remplis de saburres glutineuses. Celles-ci ne s'évacuent complettement qu'après avoir été divisées. Les pilules de Rufus à une dose modérée (vingt grains chaque matin sont suffisans), & toutes les préparations dans lesquelles on fait entrer de l'aloës & les gommes fondantes, sont préférables à tout autre évacuant.

En les prescrivant à la dose de vingt grains, elles purgeront rarement les premiers jours; mais elles fondront les humeurs d'une manière insensible; elles rendront cependant les selles plus abondantes & plus fréquentes. Les substances amères dont elles sont composées fortifieront en même-temps l'estomac & les intestins, & les digestions deviendront plus faciles & plus égales. Méad recommande l'usage de la teinture d'ellébore noir, à la dose d'une petite cuillerée matin & soir : on étend ce médicament dans un véhicule convenable : c'est un bon fondant qui a aussi la propriété d'accélérer le mouvement du sang, & par conséquent l'apparition des menstrues. La fécule de brione & les trochisques Alhandal, qui ne sont qu'un mélange de poudre de coloquinte avec la gomme adragante, sont employés avec succès par les médecins allemands. J'observerai à cet égard que la différence de climat, une constitution originairement meilleure que celle des femmes de nos grandes villes de France, ont dû les déterminer à se servir de médicamens plus actifs; mais nous ne pourrions pas toujours les imiter dans leurs moyens curatifs, sans inconvéniens. C'est par ces raisons que je préfère les aloëtiques, qui ont d'ailleurs une qualité tonique & roborante; qualité qui convient mieux aux femmes françoises, dont la constitution est plus foible. Cependant on pourroit sans crainte faire usage de la coloquinte, avec les corrections convenables, dans la plupart de nos provinces, en observant constamment de ne prescrire ce médicament qu'aux sujets dont les nerfs n'auroient pas une grande mobilité.

L'usage des purgatifs ne demande pas moins de circonspection que celui de la saignée : ils ne sont pas indiqués chez les personnes épuisées, maigres & languissantes, mais ils sont indispensables chez celles qui sont gorgées d'humeurs. Hippocrate distingue aussi très-soigneusement, quels sont les évacuans dont on doit faire choix. Pour avoir une idée juste de l'application de ces remèdes, il est essentiel de remonter aux causes de la maladie. La *chlorose* existe avec plénitude, c'est sa marche ordinaire : mais quelle espèce de plénitude a lieu ? c'est ce qui reste à considérer. Souvent les humeurs séjournent dans l'estomac & les intestins, sans que le tissu cellulaire ait été empâté, comme cela arrive dans les progrès de la *chlorose*; dans ce cas les évacuans sont nécessaires. On prescrira l'ipécacuanha pour exciter le vomissement : on pourra aider son action avec une boisson qui sollicite aussi les évacuations par les selles. Je préfère l'ipécacuanha aux autres émétiques, & sur-tout aux purgatifs ordinaires, parce que son action étant momentanée, elle n'entraîne point après elle une foiblesse & une atonie, qui est presque la suite nécessaire de l'action du tartre stibié. Il suffit, dans cette circonstance, de débarrasser les premières voies pour faciliter ensuite l'exécution des fonctions.

Baillou confirme l'utilité de cette pratique par l'exemple suivant. Une fille de vingt ans avoit depuis long-temps les pâles couleurs; on avoit employé des remèdes chauds & actifs pour la guérir. Sa maladie avoit fait des progrès; elle cessa tous les remèdes. Quelque temps après, elle fit une chûte légère, mais qui lui causa de la frayeur : il en résulta un vomissement d'une bile abondante. Dès le même jour l'appétit reparut, & dans très-peu de temps elle fut parfaitement guérie.

La difficulté consiste donc à connoître le véritable siége de la maladie, car sa cause est souvent cantonnée. Cet effet a lieu plus particulièrement dans les campagnes, où les jeunes filles se nourrissent de mauvais alimens. Je l'ai observé en province, & j'ai remarqué que les purgatifs, qu'on leur administroit souvent sans discernement, suffisoient pour les guérir.

guérir. Qu'on ne croie pas qu'il y ait ici une inconséquence en rapportant des cures opérées par les purgatifs, quand je propose de combattre le même symptôme par les vomitifs; il faut savoir que les filles de la campagne, ont les viscères moins irritables que celles des grandes villes, & que pour les évacuer convenablement, il est indispensable de leur occasionner une secousse plus vive & plus long-temps continuée. D'ailleurs, ayant la fibre en général moins mobile, l'action des purgatifs répétés est nécessaire pour les débarrasser des humeurs épaisses & abondantes contenues dans les viscères de la digestion. Quant aux signes qui annoncent l'embarras des premières voies, ils sont assez connus; & je me dispenserai d'entrer dans aucun détail à cet égard. Les réflexions ultérieures donneront des éclaircissemens sur les cas où les purgatifs sont convenables.

On ne peut pas désavouer que la bile n'ait une grande influence dans la formation de la *chlorose* ou dans la continuité des accidens qui l'accompagnent. La couleur de la peau annonce que sa sécrétion est très-imparfaite. Mais doit-on toujours l'attribuer au vice du foie? Baillou reproche avec raison, à la plupart des praticiens, d'en accuser les engorgemens & les obstructions de ce viscère: car la plupart du temps ces causes n'ont pas lieu. Cet accident dépend donc des liquides qui s'y portent, & qui, n'ayant pas les qualités convenables à la sécrétion de la bile, s'unissent ensuite aux autres fluides, en mêlant avec la bile qui n'en a point été séparée. C'est donc dans les désordres du systême des veines-portes, ou dans les vices des liquides qu'elles contiennent, qu'il faut chercher la cause de ce phénomène.

On distinguera si le foie est empâté, dur ou obstrué, avant que de prescrire les remèdes qu'on juge convenables à combattre la *chlorose*. Mais il est essentiel aussi de connoître l'empâtement du bas-ventre, afin de s'assurer si les vaisseaux de cette capacité ne sont pas gorgés d'humeurs. Dans le premier cas, les apéritifs sont nécessaires pour désobstruer le foie; dans le second, les délayans sont préférables, afin de préparer les humeurs aux évacuations par les purgatifs. Ces derniers remèdes seroient contraires à la cure des engorgemens du foie: ils sont de la plus grande nécessité dans l'empâtement du bas-ventre. Cependant leur usage exige une prudence extrême; on susciteroit en vain des évacuations sans avoir délayé les humeurs; au lieu de guérir les malades, on rendroit leur état plus déplorable. Ce n'est que par un mélange sagement combiné des décoctions des plantes altérantes & savoneuses avec les purgatifs administrés à des distances convenables, qu'on parviendra à la guérison.

J'ai dit plus haut que les personnes émaciées ne retireroient aucun soulagement des purgatifs. Il paroît que chez ces dernières, la dépravation des fonctions dépend davantage de la roideur de la fibre; & que si les sécrétions, & sur-tout celle de la bile, ne se font pas convenablement, il faut en accuser le vice des solides. On suivra donc à leur égard ce que j'ai prescrit en parlant des règles bilieuses; car, comme Baglivi l'a judicieusement remarqué, c'est au spasme & à l'éréthisme des solides qu'il faut attribuer le plus souvent l'impureté du sang, qui reconnoît pour cause le mélange de la bile avec lui.

Les engorgemens de la rate sont, selon Galien, une cause fréquente de la *chlorose*. La compression qu'elle exerce sur l'estomac, quand son volume est augmenté, trouble les digestions & la circulation des vaisseaux abdominaux. Cet accident se reconnoît aisément au gonflement de la région hypocondriaque gauche. Galien prétend qu'à l'inspection de la couleur des malades on doit distinguer cet état. Seroit-il toujours vrai, qu'une couleur plus foncée de brun, avec une nuance verte, fût un symptôme des vices de la rate? Nous serions souvent trompés en jugeant à l'apparence. Le mélange des américains avec les européens est très-fréquent aujourd'hui dans nos grandes villes de France. Il ne pouvoit pas subsister à Rome & à Pergame, dans le temps où Galien exerçoit la médecine: il deviendroit actuellement un sujet d'erreur, par rapport à un grand nombre de familles originairement américaines, ou qui ont eu des alliances avec les habitans de cette partie du monde. Il seroit bien à souhaiter, dit un médecin célèbre (Baillou), que Galien nous eût laissé les véritables signes d'après lesquels il fondoit un jugement qui nous paroît aussi difficile! Quoi qu'il en soit, une couleur plombée avec une teinte verte, (car l'embarras du foie, & par conséquent la sécrétion défectueuse de la bile, se trouvent ordinairement réunis avec les engorgemens de la rate) la difficulté de rester couché sur le côté gauche, la gêne & les douleurs qu'on éprouve à la région qu'occupe ce viscère, l'augmentation de son volume, qui se reconnoît au tact, sont des symptômes assez certains pour distinguer les affections pathologiques dont il est attaqué.

Il n'est pas étonnant que le sang s'y amasse plus abondamment que dans les autres parties de l'abdomen: sa structure nous fait concevoir le méchanisme de ce phénomène. Composé d'un tissu rare, spongieux & très-extensible, il résiste foiblement à l'impulsion du sang, qui est abondant chez les filles à l'âge de la menstruation, le temps le plus ordinaire où la *chlorose* se manifeste. Le sentiment de Galien est prouvé par l'observation. La méthode curative, propre à combattre l'engorgement de la rate, ne peut pas être uniforme dans tous les cas. Dans les commencemens la saignée est indispensable, sur-tout s'il existe des signes de pléthore: c'est le moyen le plus certain de diminuer le gonflement de ce viscère; mais comme les liquides qui s'y sont

accumulés sont presque toujours épais & visqueux, il est nécessaire de les atténuer. On y parviendra par l'usage des racines apéritives, le cétherac, le chamædris, la buglosse, cuits dans une suffisante quantité d'eau pour en faire une tisane; on ajoutera deux gros de vinaigre par livre de décoction, ou mieux encore, deux gros d'oximel. Après quelques jours d'usage de cette tisane, on purgera les malades avec la pulpe de casse dissoute dans une suffisante quantité d'eau. Quand on voudra employer un purgatif plus actif, on fera choix du syrop de roses pâles ou de chicorée composé; on passera ensuite aux décoctions apéritives, auxquelles on mêlera l'oximel scillitique. Forestus recommande les eaux ferrugineuses pour boisson ordinaire : elles sont indiquées à tous égards dans les engorgemens de la rate; s'ils sont rebelles, on leur substituera les eaux thermales-salines, qui sont plus fondantes.

Les médecins des derniers siècles couvroient la région de ce viscère avec des emplâtres, composées de substances capables de lui rendre le ton & l'élasticité qu'il avoit perdus, par une distension continuée. Cet usage est utile; mais il ne convient que dans le temps où la rate ne résiste plus à la pression du tact, & où la mollesse de son parenchyme annonce que l'engorgement n'est continué, que par le défaut de résistance qu'elle devroit opposer à l'abord du sang qui s'y amasse. Pour remplir cette indication, on se servira de l'emplâtre de melilot réformé de Léméri; on préférera l'emplâtre stomacal de Lemort ou de Mynsicht, pour les sujets dont la fibre organique sera plus lâche.

Les fièvres quartes sont souvent une suite de l'engorgement de la rate : elles attaquent principalement les filles qui ne sont pas règlées, & chez lesquelles ce viscère est obstrué; accident d'autant moins surprenant, dit Baillou, qu'elles sont toujours mélancoliques, & que les fluides ont un épaississement qui rend leur circulation très-difficile dans le bas-ventre. On conçoit, ajoute le même auteur, pourquoi elles sont aussi attaquées d'hydropisie. Quoi qu'il en soit, il est démontré que le seul vice des fluides, sans que les viscères aient contracté des maladies sensibles, est suffisant pour donner lieu aux fièvres continues ou intermittentes. Les dernières paroissent plus particulièrement dépendre des embarras de la circulation dans le bas-ventre, circonstance qui est très-ordinaire dans les femmes chlorotiques. Il seroit dangereux d'arrêter ces fièvres par les amers, parce qu'elles sont symptômatiques, & que l'humeur qui les occasionne a besoin d'être divisée par le paroxisme fébrile. Cependant les frissons qui précèdent la chaleur fébrile étant très-violens, il y a lieu de craindre que les malades ne succombent, si l'on ne se hâte pas de diviser les humeurs par les décoctions de plantes qui contiennent des substances extractives & savoneuses. Chaque accès de fièvre chassant, par les sueurs, une portion de la sérosité du sang, il en résulte quelquefois une sécheresse si considérable de la part de ce fluide, qu'il ne pourroit plus circuler dans la substance des poumons, si on ne lui rendoit pas, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, sa premièie liquidité.

L'hydropisie peut avoir la même origine que dans la fièvre quarte, l'embarras des viscères du bas-ventre; elle naît quelquefois aussi de la dissolution des liquides. Dans le premier cas, elle admet aussi des moyens curatifs, ce sont eux qui détruisent sa cause : j'en ai parlé précédemment. Dans le second cas, l'hydropisie est incurable, parce qu'elle est une suite de la dissolution complette des fluides.

La physique nous a fourni, dans ces derniers temps, un moyen très-utile dans la curation des embarras de l'utérus. Je parle en ce moment de l'électricité. Nous avons une méthode très-ingénieuse pour diriger à volonté le fluide électrique & lui faire parcourir les viscères qu'on veut plus particulièrement soumettre à son action. Cette méthode consiste dans les pointes qu'on dirige vers les parties affectées. Nous savions que l'électricité hâtoit le mouvement des fluides, & les forçoit à traverser plus librement les canaux qui leur refusoient un passage. Nous avions déjà obtenu, par les bains électriques, des cures intéressantes dans la suppression des menstrues : on avoit aussi accéléré l'apparition de celles qui ne couloient pas, faute de trouver la matrice disposée à cette fonction; mais les pointes, en dirigeant toute l'action du fluide électrique sur les viscères contenus dans le bassin, rendent la curation plus prompte, plus sûre & plus facile. C'est un moyen que j'ai employé plusieurs fois avec un succès très-marqué. M. Mauduyt, qui s'est occupé particulièrement d'électricité, nous a donné à cet égard des observations très-satisfaisantes qui ont été publiées dans les mémoires de la Société royale de Médecine, dont il est membre. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

L'électricité offre un grand avantage dans la cure de la maladie qui fait le sujet de ce chapitre : elle accélère l'apparition des règles sans occasionner de trouble dans l'économie animale. L'effet de l'électricité est borné en quelque sorte à la partie malade, & quand son action est dirigée par un médecin habile, elle est toujours avantageuse.

Quoique le plan de curation que je propose paroisse plus simple que ceux qui ont été indiqués jusqu'alors, cependant je n'exclus point du traitement de cette maladie une nombreuse classe de substances apéritives & emménagogues, dont l'expérience a démontré que l'usage étoit utile. Mon objet a été seulement de prouver qu'on ne pouvoit compter sur leur efficacité, que par un traitement raisonné. J'ai fait voir quels étoient les obstacles qui s'opposent à l'apparition des menstrues de la part du viscère qui devoit faire la secrétion du fluide dont elles sont

composées; j'ai donné les moyens d'accélérer son développement, & par conséquent l'ouverture de ses vaisseaux par un traitement local. Quand on est parvenu à ce point, on peut user des lavemens dont j'ai indiqué la composition ci-dessus; dans le même temps on prescrira à l'intérieur les gommes-résines, comme le galbanum, l'assa-fœtida, la myrrhe, l'oppopanax, le castoreum, &c. unis aux préparations de mars, aux amers & aux apéritifs. Soit qu'on les donne en substance, ou qu'on les étende dans un véhicule convenable, on ne doit jamais oublier que, portant dans le sang une raréfaction & un mouvement considérables, il seroit dangereux de n'en pas suivre les effets avec prudence, & de n'en pas modérer l'action, si elle occasionnoit trop d'effervescence dans les humeurs.

Après avoir annoncé l'identité de curation entre la *chlorose* qui a lieu avant l'apparition des menstrues, & celle qui succède aux retours périodiques de cette évacuation, il paroîtra sans doute aux lecteurs qu'il est superflu de revenir sur cet objet; cependant une considération essentielle nous rappelle à l'examen des phénomènes qui ont lieu dans la dernière espèce de *chlorose*. Il y a une disparité évidente dans leur marche, la rapidité de leur accroissement, & la promptitude avec laquelle ils parviennent à créer les maladies secondaires de la *chlorose;* maladies dont j'ai fait l'exposé dans cet article. Pour rendre cette différence plus sensible, qu'il me soit permis de citer un seul exemple de cette espèce de maladie.

Mademoiselle Val..., âgée de 24 ans, éprouva un trouble moral occasionné par une sédition qui menaçoit la tranquillité des citoyens de son quartier. Elle avoit ses règles, qui avoient commencé du jour même. Elles se supprimèrent presque complettement dans l'instant; il ne resta dans le cours de la journée qu'un suintement léger, qui disparut dans la nuit. Il est important d'observer que la durée de ses menstrues étoit ordinairement prolongée à huit jours, & pendant les quatre premiers l'écoulement étoit très-abondant; dans les derniers, il diminuoit graduellement jusqu'à sa cessation; circonstances qui nous prouvent que cette personne étoit d'un tempérament très-sanguin. Elle en avoit d'ailleurs tous les autres signes, tels que la couleur animée de la peau, l'activité des mouvemens, la gaieté de l'esprit, &c.

Quinze jours après la suppression presque totale de ses règles, sa couleur devint pâle, le bord des lèvres blanc; elle eut de l'engourdissement, de la pente au sommeil, de la gêne dans la démarche, diminution dans l'appétit, de la lenteur & de la difficulté dans les digestions. A l'époque où les menstrues devoient reparoître, elle éprouva de la pesanteur dans la région lombaire, & un engourdissement plus marqué dans cette même région. La tête devint lourde & embarrassée. Les autres symptômes, dont j'ai donné l'énumération ci-dessus, s'augmentèrent à tel point, que la malade changeoit à vue d'œil.

Sur la fin du second mois, à dater de l'instant de la révolution dont j'ai parlé plus haut, le ventre étoit tendu & dur; en le touchant, mademoiselle V... se plaignoit d'un sentiment de douleur sourde, sans pouvoir désigner précisément la partie qui paroissoit souffrir davantage. C'étoit le résultat d'un empâtement général dans cette grande capacité; empâtement formé par les liquides dont l'évacuation périodique étoit supprimée, & par ceux que la gêne de la circulation n'avoit cessé d'y accumuler. La malade n'avoit de goût que pour les alimens les plus insalubres. (Je parlerai de ce phénomène, article GOUT DÉPRAVÉ). Sa peau étoit déjà légérement tuméfiée, le tissu cellulaire s'infiltroit; mais l'infiltration étoit très-sensible aux paupiéres. Elle avoit en outre des frissons irréguliers dans le cours de la journée; ces frissons étoient plus marqués & plus prolongés le soir. A ces symptômes succédoit une chaleur sèche à la peau & à la bouche, avec une soif qui se faisoit éprouver dans le cours de la nuit.

Ce fut à cette époque qu'on demanda mes conseils. Le pouls étoit lourd, embarrassé & lent; on m'assura qu'il étoit plus fréquent le soir & dans la nuit. Comme la tête étoit toujours pesante, qu'il y avoit aussi une suffocation presque continuelle & une gêne sensible dans la respiration, je prescrivis une saignée du bras. Le sang que l'on tira ne parut pas de mauvaise qualité, la saignée diminua la gêne générale, l'engourdissement & la suffocation. Pour ranimer la circulation & faire porter plus abondamment le sang vers la matrice, je prescrivis les pilules suivantes: Prenez d'extrait d'aloës fait à l'eau froide, de castoreum, de gomme ammoniaque, de savon de Venise, & de safran de mars apéritif; mêlez ces substances exactement, formez une masse avec suffisante quantité de syrop d'armoise; divisez la masse en pilules de quatre grains. La malade en prendra quatre chaque matin, en buvant par-dessus une tasse d'infusion de jeunes feuilles de pêcher. J'ajoutai à ces médicamens une infusion de chiendent, à laquelle on mêloit deux onces d'esprit de mindererus, & l'usage constant des eaux ferrugineuses.

On observoit l'ordre suivant dans l'emploi de ces remèdes. La malade prenoit les pilules à son réveil, les eaux ferrugineuses à ses repas, pures ou mêlées au vin; & le soir elle buvoit, autant que la soif l'exigeoit, l'eau de chiendent rendue plus active par le mélange de l'esprit de mindererus.

Mon objet étoit de faire porter le sang à l'utérus, au moyen de l'extrait d'aloës; pendant qu'avec la gomme ammoniaque, & les autres substances, je cherchois à débarrasser la gêne & l'empâtement des vaisseaux de ce viscère, en opérant la même action

ſur tous ceux de l'abdomen. L'uſage des eaux ferrugineuſes donnoit au ſyſtême vaſculaire les forces néceſſaires pour ranimer la circulation ; en même-temps elles contribuoient, comme fondantes, à déſobſtruer le méſentère & tout le ſyſtême des veines-portes. L'eſprit de mindererus, plus actif encore que ces autres remèdes, plus accéléré dans ſon effet, parce qu'il ſe mêle promptement aux humeurs, facilitoit la ſécrétion des urines, de la tranſpiration, & le dégorgement des viſcères de l'abdomen. Au troiſième mois les règles coulèrent médiocrement, & leur apparition fut précédée d'une douleur aſſez inſupportable dans toute la région lombaire, qui commença huit à dix jours avant l'apparition des menſtrues, & juſqu'à cet inſtant s'augmenta ſenſiblement chaque jour.

Je ſuſpendis l'uſage des médicamens que la malade reprit après la ceſſation des règles ; mais je retranchai la moitié des doſes. Pendant le troiſième mois l'appétit devint plus égal, la peau plus colorée, la bouffiſſure diſparut, &c., & à la quatrième menſtruation, la guériſon fut parfaite.

Cet exemple nous montre deux vérités importantes dans la pratique. 1°. Il nous apprend que la *chloroſe*, qui a lieu après la menſtruation, fait, comme je l'ai expoſé ci-deſſus, des progrès très-rapides. On en peut déduire auſſi que la rapidité de ces progrès eſt en raiſon de la quantité de ſang ſupprimée ; que, par conſéquent, la maladie deviendra grave dans un court eſpace de temps chez une femme d'un tempérament ſanguin ; au lieu que celle qui ne perd à chaque révolution menſtruelle qu'une petite portion de liquide, n'éprouvera pas les mêmes accidens dans les premiers mois. Les raiſons de cette différence ſe tirent des cauſes que j'ai aſſignées plus haut, de l'empâtement des viſcères & de l'activité de la ſanguification, parce qu'elle fournit plus de fluides dans un tems déterminé ; d'où la gêne prématurée des organes, qui éprouvent promptement les effets de la pléthore ſanguine.

La ſeconde vérité eſt que la curation eſt plus facile quand la *chloroſe* ſuccède à la menſtruation. La raiſon en eſt que les vaiſſeaux de l'utérus ont été aſſez développés pour donner paſſage au ſang menſtruel, & que, par conſéquent, il ſera plus facile de lui faire parcourir les mêmes voies.

(M. Chambon.)

CHOC ÉLECTRIQUE, ou ſimplement CHOC. (*Electricité.*)

C'eſt le coup qu'on reſſent en recevant la commotion. *Voyez* Commotion. (M. Mauduyt.)

CHOCOLAT, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

Le *chocolat* ſe fait avec les amandes du cacao, dont il a été fait mention dans cet ouvrage. Nous allons voir ici par quelle gradation les européens ſont parvenus à faire le *chocolat.*

Les américains, avant l'arrivée des eſpagnols & des portugais, faiſoient une liqueur avec le cacao délayé dans de l'eau chaude, aſſaiſonné avec le piment coloré par le rocon, & mêlé avec une bouillie de maïs, pour en augmenter le volume. Cette compoſition avoit un goût ſi peu agréable, que les eſpagnols n'auroient jamais pu s'y accoutumer, s'ils n'y avoient été contraints par le manque de vin, pour n'être pas toujours obligés de boire de l'eau pure. C'étoit cette mixtion qu'on appelloit *chocolat*, & les européens ont conſervé ce nom à la nouvelle préparation, qu'ils ont corrigée & perfectionnée.

D'abord les eſpagnols, plus induſtrieux que les ſauvages, cherchèrent à diminuer le déſagrément de cette liqueur, en ajoutant à la pâte du cacao divers aromates d'Orient, & pluſieurs drogues du pays. Mais, de tous ces ingrédiens, nous avons fini par ne conſerver que le ſucre, la vanille, & quelquefois de la canelle.

Lorſqu'on veut faire de la pâte de *chocolat*, on dépouille les amandes du cacao, déjà mondées de leur écorce par le feu ; on les pele, on les rôtit dans une baſſine ſur un feu modéré ; on les pile dans un mortier bien chaud. Souvent on les écraſe avec un rouleau de fer ſur une pierre peu épaiſſe, dont la ſurface eſt courbe & creuſe, & que l'on place ſur un petit braſier. On en forme une pâte, qu'on mêle avec un poids preſque égal de ſucre, & qu'on triture fortement & long-temps : on la place enſuite dans des moules de fer blanc. Le *chocolat*, ainſi préparé, ſe nomme *chocolat de ſanté.*

Quelques perſonnes ont prétendu que ce *chocolat* étoit le meilleur, & qu'il convenoit particulièrement aux conſtitutions délicates. Mais c'eſt poſitivement tout le contraire : car comme les corps gras, en général, peſent ſur l'eſtomac, & ſe digèrent très-difficilement, c'eſt une raiſon de plus pour que ce *chocolat* ne convienne pas aux perſonnes délicates & convaleſcentes. C'eſt autant pour cette raiſon, que pour flatter le goût, qu'on a cru néceſſaire de fabriquer le *chocolat*, en y mêlant une poudre très-fine faite avec des gouſſes de vanille & de la canelle. On en met dans différentes proportions, ce qui conſtitue les *chocolats* à une demi-vanille, à une vanille, à deux, à trois, à quatre. Lorſque le *chocolat* ſe fait ſans vanille, la proportion de poudre de canelle eſt de deux gros par livre de cacao ; mais

lorsqu'on emploie la vanille, on peut s'en passer, ou bien en mettre une dose moitié moins considérable.

Dans nos isles françoises, on fait des pains de cacao pur & sans addition, & lorsqu'on veut prendre du *chocolat*, on réduit ces tablettes en poudre, & on y ajoute plus ou moins de canelle, de sucre en poudre, & de fleur d'orange. Le *chocolat*, ainsi préparé, est brun, d'un parfum exquis, & d'une grande délicatesse. Quoique la vanille soit très-connue aux isles, on n'est pas dans l'usage de s'en servir pour la préparation du *chocolat*.

Le *chocolat* est très-nourrissant, parce que les fruits du cacao le sont eux-mêmes beaucoup : il fortifie l'estomac, ranime les esprits, & contribue à réparer, d'une manière assez prompte, les forces abattues. C'est pourquoi il est d'une grande utilité à ceux qui se sont épuisés avec les femmes, qui sont en bon train de convalescence, ou qui se livrent à des travaux & à des exercices violens.

On croit encore que le *chocolat* est bon pour la poitrine; on en recommande l'usage aux phthisiques, en ayant soin de n'y faire entrer que très-peu de vanille, & en le coupant avec du lait. Pris de cette manière, il adoucit l'acrimonie des humeurs. Le *chocolat* au lait, dit *Lervis* de *Tabe dorsf.*, ch. 9, pris à une dose qui ne puisse pas surcharger l'estomac, forme un excellent déjeûnet pour les personnes qui sont attaquées de consomption. Il a connu un enfant de trois ans, abandonné des médecins, & que sa mère rétablit en lui donnant du *chocolat* à petite dose, mais en en faisant prendre souvent. Les personnes qui aiment les crêmes préparées avec du bon *chocolat*, n'en éprouvent presque jamais d'inconvéniens.

Le *chocolat* est encore salutaire aux vieillards. On doit s'en abstenir, quand on l'a essayé à des doses plus ou moins fortes de vanille, & qu'il pese sur l'estomac, & cause des nausées. L'usage trop répété peut épaissir le sang assez pour ralentir la circulation, & causer les accidens qui en sont les suites.

Il ne nous reste plus qu'à dire de quelle manière on doit préparer cette boisson. On fait bouillir de l'eau, qu'on tient quelque temps sur des cendres chaudes; on brise, pour une tasse d'eau, une tablette de *chocolat*, qu'on y jette; après qu'elle a séjourné pendant un quart-d'heure sur le feu, on l'agite avec un moussoir, jusqu'à ce que la mousse se manifeste, & on la sert chaude en cet état. C'est un moyen assuré de prendre *le chocolat* plus léger. Quelques personnes croient que, pour le rendre plus nourrissant, on doit y ajouter du blanc d'œuf; d'autres pensent qu'il vaut mieux le faire avec du lait en place d'eau; mais il y a des estomacs qui s'en trouvent moins bien que de celui qu'on a fait avec l'eau pure. Certains estomacs le digèrent mieux à sec avec du pain, & un verre d'eau ensuite. C'est à l'expérience à décider ce qui convient le mieux aux différentes personnes qui en font usage.

(M. MACQUART.)

CHOENIX. (*Mat. méd.*)

Le *choenix* ou *choinix* étoit une mesure des grecs, qui équivaloit à quatre cotyles, ou à deux sextiers. On peut voir sur ces mesures Paul d'Egine.

(M. FOURCROY.)

CHOLAGOGUES. (*Mat. méd.*)

Les *cholagogues* sont des remèdes capables de faire couler la bile par les intestins; ce sont des espèces de purgatifs que les anciens croyoient propres à agir spécialement sur cette humeur. Ils admettoient ainsi plusieurs classes de purgatifs, suivant les fluides que chacune d'elles avoit la propriété d'évacuer; tels étoient les mélanagogues qui évacuoient la bile noire, les hydragogues qui faisoient sortir les eaux : on sait depuis long-temps que les divers purgatifs ont la propriété d'expulser les différentes humeurs, suivant leurs forces, & l'état des premières voies. *Voyez* le mot PURGATIFS. (M. FOURCROY.)

CHOLERA-MORBUS. (*Ordre nosologique & pathologie.*)

Cette maladie est le deux cent cinquante-troisième genre de Sauvages, & le quinzième de la neuvième classe (*fluxus*) compris dans le second ordre de cette classe. C'est aussi le cinquante-sixième de Cullen, qui en a fait dix espèces, avec quelques subdivisions de la cinquieme. Voici la définition de Cullen : *Humoris plerumque biliosi vomitus; ejusdem simul dejectio frequens; anxietas; tormina; surarum spasmata.*

Le mot *cholera* est, selon quelques-uns, composé de deux mots grecs, χολή, *bile*. & ῥοιά, ou ῥοή, *flux*; comme qui diroit flux de bile. Le *cholera-morbus* porte aussi le nom trivial de *trousse-galant*, sans doute à cause de la rapidité avec laquelle cette maladie devient souvent funeste à ceux qu'elle attaque.

Le *cholera-morbus* est pour l'ordinaire idiopathique, quoiqu'il se trouve quelquefois symptômatique, comme on l'observe, selon Sydenham, chez certains enfans, à raison de la difficulté de la dentition.

Le *cholera-morbus* n'est jamais plus violent qu'en été, & perdant les chaleurs brûlantes. Il l'est plus aussi, selon Aretée, en automne qu'au printemps, & plus au printemps qu'en hiver; on le voit même assez rarement dans ces deux dernières saisons. Selon le même auteur, les jeunes gens, & ceux qui sont

à la fleur de leur âge, y sont plus sujets que les personnes âgées : mais, par une fatale compensation, il est beaucoup plus dangereux pour celles-ci que pour les autres : les enfans en sont fréquemment attaqués ; mais ils en meurent rarement. Le *cholera-morbus* attaque aussi plus volontiers les individus d'un tempérament bilieux, que les personnes sanguines & phlegmatiques. Enfin cette maladie est plus fréquente & plus cruelle dans les pays chauds, que dans les climats doux & tempérés. Plusieurs voyageurs nous assurent même qu'elle est endémique chez les indiens, les maures, les arabes, & les habitans de certaines portions de l'Amérique.

Le *cholera-morbus* est ordinairement précédé de tension & de pesanteur d'estomac, d'anxiété, d'agitation, d'insomnie, de tranchées accompagnées de cette espèce de bruit que les grecs appellent *borborygmes*, ou bruit d'entrailles, de douleur de ventre, d'évacuation de vents par l'anus qui ne soulage point, de rapports nidoreux, de nausées, d'une salivation excessive & contre nature, & d'un sentiment de pesanteur aux environs du thorax, accompagné de courbature.

Lorsque la maladie se déclare, il semble qu'il se fasse un reflux de matière de toutes les parties du corps vers l'estomac, le ventre, & les intestins ; ce qui constitue une affection très-aiguë, dans laquelle on rend, par le vomissement, ce qui est contenu dans l'estomac, & par les selles toutes les humeurs du ventre & des intestins. Les matières qui viennent d'abord par le vomissement sont aqueuses, & les excrémens évacués par bas sont d'une consistance liquide. Toutes ces matières rendues sont extrêmement fétides. L'évacuation des matières liquides est suivie de celle des pituiteuses ; & les pituiteuses le sont des bilieuses. Ces évacuations se font d'abord sans peine & sans douleur ; mais ensuite elles sont accompagnées de tranchées & de maux d'estomac cruels.

Lorsque la maladie fait des progrès, les tranchées deviennent plus fortes ; il y a défaillance, résolution des membres, agitation continuelle & aversion pour toutes sortes d'alimens ; si le malade prend quelque chose, il le rejette sur le champ avec bruit, nausées, & chargé d'une bile jaune. Les selles sont de même nature. Les convulsions surviennent, les muscles des bras & des jambes entrent en contraction, les doigts sont recourbés, la tête est sujette aux vertiges, & le hocquet fatigue l'estomac ; les ongles deviennent livides, tout le corps se refroidit, & le frisson saisit tous les membres.

Si la maladie tend à la mort, le malade tombera dans des sueurs froides, rendra de la bile noire par haut & par bas ; il y aura suppression d'urines causée par l'état convulsif de la vessie ; les urines n'en seront pas pour cela plus abondantes, les fluides prenant leur cours du côté des intestins ; sa voix s'affoiblira ; son pouls sera petit & fréquent comme dans la syncope ; il aura des envies continuelles & inutiles de vomir, & d'aller à la selle, comme dans le tenesme ; mais il ne rendra rien par haut, & il ne rendra par bas qu'une matière sèche, entièrement privée d'humidité ; enfin il périra dans les convulsions, la strangulation & les efforts inutiles pour vomir.

Sydenham résume avec précision, d'après sa propre expérience, l'histoire des symptômes du *cholera-morbus*, en disant qu'il y a, 1°. vomissement excessif, & évacuation douloureuse & pénible d'humeurs corrompues par les selles ; 2°. douleurs violentes & distension de l'abdomen & des intestins ; 3°. chaleur de poitrine, soif, pouls vif, ardeur & anxiété, & fréquemment pouls irrégulier & petit ; 4°. grandes nausées, & quelquefois sueurs colliquatives ; 5°. contraction des membres ; 6°. défaillance ; 7°. froideur des extrémités, & autres symptômes semblables fort effrayans, & qui emportent quelquefois le malade en vingt-quatre heures.

Le même Sydenham rapporte avoir vu, une fois seulement, un *cholera-morbus* sec, dont la cause sont des vents qui vont de bas en haut, & de haut en bas, sans qu'il y ait ni rapports, ni selles. Il y en a un autre exemple consigné dans les *Act. med. Berol.*, *dec.* 2, *vol.* 3. Le *cholera-morbus* ordinaire est appellé *cholera* humide.

La cause matérielle du *cholera-morbus* est une bile devenue très-âcre, ou plutôt la bile ordinaire qui sert de véhicule à un virus d'une nature inconnue, qui irrite violemment la tunique nerveuse de l'estomac & des intestins. Cette irritation attire plus fortement les humeurs vers le canal intestinal, que s'il n'éprouvoit que l'agacement ordinaire & naturel, d'où résulte le mouvement vermiculaire. On peut comparer l'action de ce virus à celle de quelques substances purgatives & émétiques très-âcres, données mal-à-propos ou à trop haute dose, & mieux encore, avec F. Hoffman, à celle de certains poisons, tels que le sublimé corrosif & l'arsenic. Un exemple qui constate d'une manière frappante cette conformité d'action, est celui que l'on trouve dans Sydenham (*Epist. prima responsoria*) de ce domestique qui, dans un accès de mélancholie amoureuse, avoit pris du sublimé.

L'âcre particulier, qui irrite le trajet des premières voies dans la maladie dont nous nous occupons, doit sa naissance à différentes causes, ou plus vraisemblablement à leur combinaison extraordinaire : car nous ne regarderons point comme causes productrices du virus cholérique la passion hystérique, un accès de colère, la constitution chaude & brûlante de l'atmosphère, tel ou tel aliment, telle ou telle boisson, &c., lorsque ces causes agiront seules & isolées ; puisque, dans ces circonstances, fort

heureusement sans doute, elles demeurent sans effet : mais nous avouerons en même-temps que nous ne connoissons pas le mode de cette combinaison. Il n'est pas moins avantageux cependant de connoître tout ce qui peut concourir à la formation de la cause prochaine d'une aussi terrible maladie, qui demande, plus qu'aucune autre, les secours les plus prompts, & dans laquelle le délai même le plus court peut avoir les conséquences les plus fâcheuses. Nous avons déjà parlé de certains poisons dont l'action représente parfaitement celle de l'âcre qui occasionne le *cholera-morbus*. Il en est de même des émétiques & des purgatifs quelconques, & particulièrement de quelques-uns, sur-tout si on les prend à trop hautes doses. Tels sont la grande & la petite épurge, les grains de mezereon, la coloquinte, les antimoniaux mal préparés. Les alimens solides ou liquides, prompts à fermenter, comme ceux qui sont doux, gras, & qui se corrompent facilement, sur-tout si on en fait usage lorsque les premières voies sont surchargées d'une saburre bilieuse ; ces alimens, dis-je, sont très-propres à produire le *cholera-morbus*. Les passions violentes tendent toutes à occasionner cette maladie, principalement si on s'y abandonne pendant les repas, ou immédiatement après avoir pris des alimens faciles à fermenter. Ce seroit s'exposer également à un danger imminent d'être attaqué du *cholera-morbus*, que de manger ou de boire immédiatement après s'être livré à un violent accès de passion. Le danger seroit plus grand encore, si on prenoit un émétique ou un purgatif. Il est certain que la maladie que les enfans prennent de leurs mères, lorqu'elles les allaitent après s'être livrées à quelque passion violente, n'est autre chose que celle dont nous traitons ; elle est, dans ces circonstances, le produit de la passion qui agitoit la mère. L'influence des passions sur les organes de la digestion, & particulièrement sur ceux qui préparent & charrient la bile, n'a-t-elle pas été de tout temps reconnue pour être aussi dangereuse qu'elle est puissante ?

Le pronostic du *cholera-morbus* est en général très-fâcheux : car, à l'exception de la peste & des maladies pestilentielles, il n'y en a aucune qui soit plus aiguë, & qui emporte plus promptement le malade, sur-tout si c'est un enfant, ou un vieillard, ou un sujet épuisé par de longues maladies. Plus la matière évacuée est caustique, la soif & la chaleur violentes, plus le danger est grand. De la bile noire, & du sang de même couleur, annoncent que le malade périra. Les défaillances, les convulsions, les hoquets, le froid des extrémités, les sueurs froides, présagent également une terminaison funeste. Il ne faut point s'attendre qu'elle sera heureuse, si les excrétions sont supprimées, & si les symptômes continuent. Il y aura, au contraire, quelque lueur d'espérance, si les vomissemens cessent, si le sommeil revient, si le malade se sent soulagé, & si la maladie se prolonge. La sortie des flatulences par l'anus annonce aussi la terminaison du *cholera-morbus ;* c'est même un des meilleurs signes que l'on puisse desirer, parce qu'on en peut conclure que le mouvement naturel des intestins commence à se rétablir.

Il faut bien se garder, dit Arétée, de supprimer les évacuations dans le *cholera*, parce que c'est par elles que la nature se débarrasse de l'humeur morbifique qui l'irrite. C'étoit aussi le principe fondamental de la méthode de Sydenham. Ce dernier ajoute, avec raison, que les cathartiques, même les plus doux, augmentant l'agitation, & produisant un nouveau tumulte, chercher à expulser, par leur moyen, les humeurs âcres qui causent le *cholera*, c'est se proposer d'éteindre du feu avec de l'huile. Il prenoit donc le milieu entre ces deux extrêmes ; & il le faisoit consister à évacuer l'humeur âcre, en même-temps qu'il la délayoit. Voici quel étoit le traitement employé par ce grand médecin : nous le présentons ici dans son entier, parce qu'il mérite, par ses succès, la préférence sur tous les autres.

Faites bouillir un poulet très-jeune dans six pintes environ d'eau de fontaine, en sorte que la liqueur ait à peine le goût de la chair. Faites-en boire de grands coups au malade : il faut que cette espèce de bouillon soit tiède ; & à son défaut on peut lui substituer le *posset* ; (*voyez* ce mot) faites-en prendre en même-temps une grande quantité en lavemens, successivement, jusqu'à ce que le tout ait été reçu dans le corps, & en ait été rejetté tant par le vomissement que par les selles. On peut ajouter, tant dans la partie qu'on donnera en boisson, que dans celle qu'on fera prendre par les lavemens, une once de syrop de violette, &c. Au reste, la liqueur seule produira assez d'effet, sans aucune addition. De cette manière, l'estomac ayant été chargé, à plusieurs reprises, par une grande quantité de liquide, & en quelque sorte bouleversé, le reste des premières voies se trouvant d'ailleurs comme noyé par les lavemens multipliés ; ou les humeurs âcres seront expulsées, ou leur acrimonie sera détruite, & leur état naturel rétabli. Ce lavage ainsi terminé, ce qui doit être fait dans l'espace de trois ou quatre heures, un calmant achevera la guérison. Voici la formule de celui que prescrivoit Sydenham : on peut la remplacer par toute autre analogue.

Prenez *Eau de pinprenelle*, ... une once.
Aqua mirabilis, ... deux gros.
Laudanum liquide ; . . . seize gouttes.

Cette manière de délayer les humeurs âcres, ajoute Sydenham, est bien plus sûre & plus prompte que celle par les évacuans, par les astringens. Les premiers portent le trouble & l'agitation au plus haut point, & ils bouleversent toute la machine ; les autres retiennent l'ennemi au milieu des entrailles, où il semble se naturaliser. D'ailleurs on évitera, par

notre méthode, de prolonger la maladie, de la durée de laquelle il y a à craindre que les humeurs corrompues ne se portent dans le sang, & n'occasionnent une fièvre de mauvais caractère.

Il est essentiel de savoir que si on est appellé auprès d'un malade, lorsque le vomissement & le cours de ventre, qui auront duré pendant dix ou douze heures, l'auront épuisé, & lorsque les extrémités seront froides, il faudra laisser de côté tout autre remède, pour recourir sur le champ au laudanum, qui est l'unique ressource en pareil cas. On le donnera non-seulement dans la violence des symptômes, mais encore lorsque le vomissement & le cours de ventre seront passés, soir & matin, jusqu'à ce que le malade ait recouvré ses forces & sa santé.

Nous ne parlerons point ici du *cholera-morbus* causé par certaines espèces de poisons. *Voyez* l'article général POISON, & ceux de détail auxquels celui-ci pourra renvoyer. (M. MAHON.)

CHOMEL, (Pierre-Jean-Baptiste) né le 2 septembre 1671, de *Jean-Baptiste Chomel*, médecin ordinaire du roi, & de *Françoise Lebreton*.

A sa naissance, la sœur, dont il étoit le jumeau, s'étoit présentée la première, & avoit aidé sa sortie, en comprimant son frère violemment avec ses pieds. *Chomel* dut son salut à la manœuvre habile de la sage-femme qui, après la naissance de la fille, s'apperçut qu'il y avoit encore un autre enfant, & craignit qu'il ne fut sans vie, parce qu'il étoit sans mouvement. Elle suppléa sur le champ à l'inertie de la nature, détermina l'extraction du garçon, &, s'écartant des routes ordinaires, délivra la mère sans couper le cordon ombilical, mit le placenta, ainsi adhérent, dans un plat sur les cendres chaudes : le feu, par son action, rétablit la circulation du sang & des fluides, interceptée par la compression qu'ils avoient éprouvée, elle aida cette chaleur par de légères frictions de vin chaud sur les tempes, les narines, & la région du cœur de l'enfant, qui fut rappellé à la vie. *Chomel* conserva, de cet accident, une délicatesse de tempérament qui ne se dissipa qu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Il commença ses études au collège des jésuites de Paris, qu'il continua chez les jésuites de Lyon, par les soins de son oncle *Noël Chomel*, curé de Saint-Vincent, connu par le *Dictionnaire économique*. Son père, chargé d'une nombreuse famille, le lui avoit confié. L'éloignement de sa famille, la vivacité de son caractère, l'ennui attaché au séjour d'un presbytère l'engagèrent à solliciter son retour dans la maison paternelle; il avoit alors quatorze ans; il l'obtint. Ses études finies, il s'attacha à la médecine, & s'adonna particulièrement à la botanique; il suivoit exactement, en 1692, les leçons & les herborisations de Tournefort. Quelques affaires de famille l'appelèrent en Auvergne en 1693. Il tira un grand fruit de ce voyage, où il consacra tous ses momens de loisir à la botanique : ses uniques plaisirs y furent d'herboriser.

Un peu d'ambition l'acquit à la faculté de Paris, dont son père l'avoit éloigné, par l'espérance de lui succéder dans la place qu'il occupoit : mais Gui-Crescent Fagon, parvenu à la place de premier médecin du roi par la disgrace de Daquin, étoit fort attaché à la faculté, & faisoit peu de cas des médecins par charge. *Chomel* quitta donc l'Auvergne, & vint à Paris se mettre sur les bancs; reçu bachelier le 3 avril 1694, il prit le bonnet de docteur le 9 janvier 1697.

Son goût pour la botanique ne se rallentit point. Fortifié par le desir qu'il avoit de plaire à Fagon, qui faisoit un grand cas des plantes & des botanistes, il devint une passion. Pour aider au projet de Tournefort, qui vouloit faire l'*histoire générale des plantes du royaume*; il se chargea, en 1700, de parcourir l'Auvergne, le Bourbonnois, & les montagnes voisines si fertiles en plantes médicinales. Il employa les intervalles que la fonte des neiges le forçoit à mettre dans ses recherches, à analyser les eaux minérales de la Limagne, visita les eaux de Vic, celles de Chaudes-Aigues, perfectionna ses observations sur quarante espèces d'eaux minérales. Le sommet du Cantal, d'où l'on découvre cinq ou six provinces, n'échappa ni à sa curiosité, ni à ses travaux. *Chomel* revint à Paris avec une ample récolte de plantes, dont la plupart étoient inconnues; & après avoir rendu compte à Tournefort du succès de son voyage, il fut chez Fagon lui présenter les richesses qu'il avoit envoyées au jardin du roi. Fagon témoigna moins de satisfaction de ce qu'on lui offroit, que de regrets de l'absence de quelques plantes précieuses qui manquaient à la collection. Il n'en fallut pas davantage au jeune *Chomel*, il retourna sur le champ en Auvergne; &, au risque de sa vie, il arracha à la neige, qui commençoit à couvrir les montagnes, les plantes que Fagon avoit paru desirer, & revint lui en faire hommage. Une partie des mémoires que *Chomel* a lus à l'Académie, de ses descriptions de plantes naturelles, de ses analyses sur les eaux minérales, & la préface, ont été remis à M. Lemonnier, qui s'occupa du même objet.

En 1707, il fut présenté par Fagon à Louis XIV, en qualité de médecin de quartier, en survivance de son père, qui en avoit donné sa démission.

Après s'être livré tout entier à la théorie de la botanique, il s'attacha à sa pratique, & forma le projet d'enseigner aux étudians les vertus des plantes d'usage. Il loua un terrein dans le fauxboug Saint-Jacques, dans lequel il mit les plantes qui lui étoient nécessaires; & dans l'été, sur le soir, il fit des cours publics sur la préparation des remèdes végétaux simples

simples & composés, & finissoit ses leçons par la démonstration des plantes dont il avoit été question.

En 1720, *Chomel* fut associé de l'Académie des Sciences, & vétéran en 1733. Il fut élu doyen le 12 novembre 1738. Il étoit sujet, depuis long-temps, à des attaques de rhumatismes; une fièvre maligne catarrhale, & qui étoit épidémique, sur la fin de juin, l'emporta le 3 juillet 1740, âgé d'environ soixante-neuf ans. Il jouit d'une réputation solide par ses connoissances en botanique, sa douceur, sa charité, l'amour de son état, son goût infatigable pour le travail, son zèle pour ses malades, & son exactitude à remplir les devoirs de la religion & de la société.

Ouvrages de Pierre-Jean-Baptiste Chomel.

Abrégé de l'histoire des plantes usuelles, dans lequel on donne leurs noms différens, tant françois que latins, la manière de s'en servir, la dose & les principales compositions de pharmacie dans lesquelles elles sont employées, avec des observations de pratique sur leurs usages. *Paris*, 1712.

Il y eut plusieurs éditions de cet ouvrage. La seconde est imprimée chez Charles Osmont, *in-12. Paris*, 1715, 2 vol.

En 1730, il parut un supplément à cet ouvrage, dans lequel on donne les noms différens des plantes usuelles, tant françois que latin. *Paris*, Charles Clousier.

Jean-Baptiste-Louis Chomel, fils de celui dont nous parlons, donna la troisième édition de cet ouvrage en 1761. Il a refondu le supplément dans le corps de l'ouvrage; il n'y a rien changé, l'a peu augmenté, si ce n'est dans les avant-propos qui précèdent chaque classe, lorsque la matière l'a exigé par son importance. Il a inséré dans le troisième volume la vie de son père, & a porté à la fin de l'ouvrage le discours sur la vertu des plantes, qui étoit à la tête des premières éditions. (*Voyez* Journal des Savans, août 1712, décembre 1715, novembre 1731.

Outre cet abrégé, l'histoire des plantes d'Auvergne, & quelques observations sur les eaux minérales de cette province, qui se trouvent dans les mémoires de l'Académie des Sciences, (*Voyez* hist. de l'Acad., 1702, pag. 44, & 1703, pag. 57.) il fit la lecture de plusieurs mémoires sur les plantes suivantes. En 1703, il donna la description de la *conysa-montana, foliis longioribus serratis flore sulphureo albicante.* Mém. de l'Acad. des Sciences, 1705, p. 387. Et celle du *limodorum-montanum flore albo dilutè virescente*, p. 392.

En 1704, il décrivit la *moschatellina foliis fumariæ bulbosæ.*

En 1705, l'eupatoire.

En 1706, l'*orobus Sylvaticus nostras Raii synopsis.*

En 1709, l'*apium pyrenaicum, thapsiæ facie.*

En 1710, le *tribaloides vulgare aquis innascens.*

En 1720, le *carthamus officinarum.*

En 1707, il fit voir à l'Académie l'artère pulmonaire d'un homme mort à la suite d'une violente difficulté de respirer, & d'une palpitation considérable de cœur, elle étoit remplie de tubercules pierreux.

En 1710, il apporta à l'Académie vingt-deux pierres de 5 à 6 lignes chacune, trouvées dans un sac situé à la partie supérieure du duodénum du cadavre d'une femme de quatre-vingts ans, morte d'apoplexie.

En 1728, il donna un mémoire à l'Académie, sur un dépôt singulier formé dans le péritoine, à la suite d'une couche; l'ombilic s'entr'ouvrit, & la matière sortit par cette voie. (M. ANDRY.)

CHOMEL DE JOINVILLE, (Jean-Baptiste-Louis) fils du précédent, né à Paris, prit le bonnet de docteur le 30 octobre 1732, & fut chargé des paranymphes de sa licence.

Chomel a été professeur de botanique en 1747, & proclamé doyen en 1754.

Il fut compté au nombre des médecins ordinaires du roi, & mourut le 11 avril 1765.

Ouvrages de Chomel.

Deux thèses: 1°. *An in partu difficili, manu potius quàm instrumentis utendum?* Concl. aff.

Le titre de cette thèse fut changé à la seconde édition: *An in partu difficili sola manus instrumentum?* Concl. aff. (*Voyez* Journ. économ., septembre 1754, p. 134.)

2°. *An in ætate mediâ rariori indulgendum cibo?* Concl. aff. (*Voyez* Journal économique, août 1757, p. 142.)

Lettre à un médecin de province sur la maladie des bestiaux, 1745.

Dissertation historique sur l'espèce de mal de gorge gangreneux, qui a régné parmi les enfans l'année dernière. *Paris*, 1749, *in-12*. Chez G. Desprez, & G. Cavelier.

Essai historique sur la médecine en France. *Paris*, Lottin, 1762, *in-12*.

Vie de M. Molin, *in-12*.

Eloge de Louis Duret, médecin célèbre sous Charles IX & Henri III, ouvrage qui, au jugement de la faculté de médecine de Paris, a temporté le prix proposé cette année : par M. Chomel, &c. *Paris*, Lottin, 1765, *in-12*. (M. Andry.)

CHOMEL, (Amable) frère du précédent, naquit à Paris ; il eut le premier lieu de licence, & fut reçu docteur le 30 septembre 1754.

Nommé médecin du roi à Québec, à la fin de 1756, il fut pris par les anglois au mois de juin 1757, en faisant route pour sa destination. Prêt à se remettre en route pour le Canada, il périt à Brest d'une fièvre maligne, qu'il contracta en soignant, de concert avec Boyer, les malades de l'escadre qui revenoit de Louisbourg, où *Chomel* alloit se rendre.

Il est mort le 17 mars 1758. (M. Andry.)

CHOREA SANCTI-VITI, ou DANSE DE SAINT-GUY. (*Ordre nosologique* & *pathologie.*)

Scelotyrbe chorea Viti de Cullen, une des espèces du quarante-huitième genre (*Convulsio*) du troisième ordre (*Spasmi*) de la seconde classe (*Nevroses*) de sa nosologie ; c'est aussi le cent trente-sixième genre de Sauvages, ou le vingt-unième de la quatrième classe, (*Spasmi*) ordre quatrième, (*Clonici generales.*)

Cette maladie est une espèce de convulsion, à laquelle sont sujets les enfans de l'un & de l'autre sexe, sur-tout depuis l'âge de dix ans jusqu'à quatorze. Elle se manifeste d'abord par une espèce de *boitement*, ou plutôt par la foiblesse d'une jambe que le malade traîne après lui comme un idiot ; ensuite elle affecte la main du même côté. Le malade ne peut plus tenir cette main dans une situation fixe, quelle qu'elle soit : soit qu'il la porte sur sa poitrine, soit qu'il l'applique sur quelqu'autre partie, elle est sur le champ dans une sorte de distorsion, & agitée d'une espèce de convulsion, qui la fait passer d'un endroit à un autre, & qui lui fait prendre différentes postures, malgré tous les efforts que le malade peut faire au contraire. Si on lui met dans la main un verre rempli de liqueur, il fait mille postures bizarres, avant que de le pouvoir porter à sa bouche : il ne peut point l'en approcher en ligne droite, parce que la convulsion agite sa main en différens sens. On diroit souvent que la volonté cède à ces mouvemens convulsifs comme à un penchant naturel ; & qu'elle les augmente, comme si le malade se plaisoit à augmenter la surprise & l'amusement que ces mouvemens produisent chez les spectateurs. Dans cette maladie, l'ame éprouve aussi une certaine aliénation, & se livre souvent sans motif à des émotions variées, & comme par saillies.

Tels sont les symptômes les plus ordinaires du *chorea Sancti-Viti* : mais, suivant les circonstances & la différence des individus, les mouvemens convulsifs, sur-tout ceux de la tête & du tronc, offrent des variétés. Comme dans cette maladie il semble y avoir du penchant au mouvement, les personnes qui en sont attaquées font, comme par accès, des efforts pour sauter & pour courir ; & on a vu des exemples d'une maladie qui consistoit dans de pareils mouvemens convulsifs, devenir en quelque sorte épidémique dans certains cantons de la campagne. Il n'en est pas moins vrai que le très-grand nombre de ces malades est de jeunes gens des deux sexes doués manifestement d'une constitution mobile.

Les médecins varient sur la nature du traitement convenable à cette maladie ; Cullen blâme la pratique de Sydenham, qui consistoit, dit-il, à saigner & à purger alternativemenr. Il n'auroit pas dû taire que ce grand praticien ne se contentoit pas de saignet & de purger, mais qu'il avoit soin ensuite de fortifier le système nerveux. Il est possible que Sydenham, dans le traitement de la *danse de Saint-Guy*, comme dans celui de beaucoup d'autres maladies, ait trop employé les évacuations dont nous parlons ; & nous pensons volontiers avec Cullen, que cette maladie, quoique quelquefois longtemps rebelle, cède le plus souvent sans peine à l'emploi des toniques, soit du quinquina, soit des préparations martiales. Cheyne combinoit avec succès ces médicamens les uns avec les autres. Il employoit aussi très-avantageusement les bains froids. M. de Haën rapporte que l'application de l'électricité lui a réussi sur plusieurs personnes attaquées de cette maladie. (M. Mahon.)

CHORI. (*Mat. méd.*)

Arbre du Malabar dont la racine, l'écorce, les feuilles & les fruits passent dans l'Inde pour le spécifique de l'épilepsie, de la phrénésie, & d'autres semblables maladies du cerveau. (*A E.*)

Il paroît que les Indiens sont encore plus crédules que nous sur les propriétés médicinales des substances qui les environnent. (M. Mahon.)

CHOSES CONTRE NATURE. (*Pathologie.*)

On entend par *choses contre nature* celles qui sont contraires à la nature de l'homme, & qui tendent à la détruire. Elles sont au nombre de trois : la maladie, la cause de la maladie, & les symptômes. On les appelle ainsi par opposition aux *choses naturelles* qui entrent dans la composition du corps humain, & aux *choses non naturelles* qui sont suscep-

tibles ou d'en faire partie, ou de troubler l'ordre de l'économie animale, selon le bon usage ou l'abus qu'on en fait. (M. MAHON.)

CHOSES NON NATURELLES. (*Hygiène.*)

On a mal appellé *non naturelles* les choses qui sont proprement la matière de l'hygiène, conséquemment *très-naturelles*. On les divise en six classes. 1°. *Circumfusa.* 2°. *Applicata.* 3°. *Ingesta.* 4°. *Excreta.* 5°. *Gesta.* 6°. *Percepta.* On verra combien tous ces objets ont été mal nommés, par l'expression de *choses non naturelles*, au mot HYGIENE.

(M. MACQUART.)

CHOU, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre IV. Alimens.

Section II. Végétaux.

Le *chou* est un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des crucifères, qui a beaucoup de rapports avec les moutardes & les radis, & dont quelques espèces cultivées depuis longtemps pour la nourriture de l'homme & des animaux, présentent aujourd'hui des variétés très-nombreuses.

Les *choux* se distinguent des moutardes par leur calice ferme, & des radis par leurs siliques, qui ne sont point renflées à leur base, ni articulées comme dans ces dernières.

Comme la description qu'on trouve des différentes sortes de *choux* est peu exacte dans la plupart des auteurs, nous nous ferons un devoir d'indiquer en précis ce qu'en a dit M. Delamarck, qui a cru devoir s'étayer d'un travail particulier qu'a fait sur ce végétal M. Duchesne, auteur de l'Histoire naturelle des fraises.

Dans la première espèce, qui a des siliques terminées par une corne cylindrique un peu obtuse, se trouve le *chou* le plus commun, le *chou* proprement dit.

Chou potager, ou des jardins.

Brassica oleracea. Linn.

Brassica radice caulescente, tereti, carnosa. Linn. Hort. Cliff. 388. Mill. dict. n°. 1.

Le port de ce *chou* n'est pas le même dans ses diverses variétés. Quoiqu'il se rapproche à certains égards, la surabondance de nourriture, en donnant aux *choux* cultivés un accroissement assez considérable, s'est en outre portée dans les diverses parties de leur organisation, qu'elle a déformée. Ces altérations, qui sont des perfections aux yeux du cultivateur, & des monstruosités aux yeux du naturaliste, se sont perpétuées par la génération, & ont établi six races principales.

1°. Le *colsat*, qui semble représenter l'espèce naturelle sans altération.

2°. Les *choux verds*, qui s'élèvent le plus & ne pomment point.

3°. Les *choux cabus*, remarquables par la pomme de leurs feuilles dans la jeunesse.

4°. Les *choux-fleurs*, dont les rameaux & les fleurs naissantes forment une masse charnue & colorée très-particulière.

5°. Les *choux-raves*, dont la première tige s'épaissit en pomme.

6°. Le *choux-navet*, dont la racine même est tubéreuse & charnue, comme dans le navet.

Ces diverses plantes se rapportent, 1°. à ce qu'en général elles ont une racine dont le collet s'élève hors de terre en manière de tige, & forme une souche droite, charnue & cylindrique; 2°. une véritable tige liante d'un à six pieds, rameuse; glabre, & feuillée; 3°. des feuilles alternes, glabres, plus ou moins vertes, ou teintes de rouge ou de violet, toujours glacées d'un blanc bleuâtre; 4°. des fleurs assez grandes, jaunâtres, ou presque blanches, disposées en grappes droites, lâches & terminales, auxquelles succèdent des siliques presque cylindriques, qui renferment des semences globuleuses & nombreuses.

Il est essentiel de faire connoître plus particulièrement les différens genres de *choux*, dont nous venons de donner l'exposé; ce sera en peu de mots.

1°. Le *colsa* ou *chou-colsa.*

Brassica oleracea arvensis. C. B. P. 112.

Brassica sylvestris crambe dicta. Dod. 62.

Ce *chou* tient le plus de la nature sauvage. Il pousse des tiges rameuses hautes de trois à quatre pieds, munies de feuilles sinuées, découpées plus ou moins profondément, & moins larges que dans les autres variétés; ses fleurs sont jaunes.

On le cultive en grand dans les Pays-Bas, sur-tout aux environs de Lille, pour la récolte de sa graine, dont on tire de l'huile, qui fait un objet considérable de commerce. Ses feuilles donnent un bon fourrage. Les pains ou tourteaux de *colsa*, dont on a exprimé

l'huile, servent à nourrir & à engraisser les bestiaux.

2°. Le *chou vert*.

Brassica oleracea viridis.

Ce *chou* ne pomme jamais comme les *choux cabus*, & comprend des sous-variétés, parmi lesquelles se trouvent des *choux* de la plus haute taille, plus forts que le *colsa*, & utiles par leurs feuilles.

Ces sous-variétés sont :

a. Le *chou vert* commun.

Brassica viridis vulgaris. C. B. P.

Brassica vulgaris sativa. Dod.

La tige de ce *chou* s'élève à trois ou quatre pieds : ses feuilles sont amples, ailées à leur base, crépues, à côtes saillantes, à petioles longs de trois à quatre pouces. Il est très-cultivé dans le Maine & quelques autres provinces de France. Pendant l'été, on nourrit les animaux avec les feuilles, qu'on cueille à mesure ; pendant l'hiver, on emploie dans les cuisines les feuilles attendries par la gelée.

b. Le grand *chou vert*, ou en arbre, *chou cavalier* vulg.

Brassica viridis procerior, brassica maritima arborea seu procerior ramosa. Moris. Linn.

Ce *chou* est remarquable par sa grandeur, qui augmente pendant plusieurs années, & s'élève jusqu'à huit pieds sur une tige dure & non ligneuse ; il se garnit successivement de feuilles planes, très-peu crépues. On en fait le même usage que du précédent. Il peut se multiplier de bouture. C'est sur ce *chou* qu'on a fait des grèfes dont les succès, quoique passagers, n'en sont pas moins remarquables.

c. *Chou frangé* vulg. *Chou frisé* d'Allemagne.

Brassica viridis brunnalis, brassica fimbriata. C. B. P. 112.

Oleracea sabellica. Linn.

La tige de ce *chou* s'élève à la hauteur d'un à deux pieds, & se garnit de petites feuilles assez profondément découpées, très-frisées, qui varient beaucoup pour la couleur, & ont besoin d'être attendries par les gelées. On coupe l'extrémité de la tige, qui porte les feuilles les plus tendres : de l'aisselle des feuilles, il sort pendant l'hiver des rejettons très-bons à manger ; il y a des sous-variétés panachées de toutes sortes de couleurs.

d. Le *chou grosse côte*.

Brassica viridis crassa, brassica alba expensa. J. B. P. 829.

Ce *chou* éleve peu sa tige, ses feuilles sont rondes, vertes, épaisses, leur côte grosse, blanche, tendre ; quelquefois il forme une petite pomme, qui est moins bonne que les feuilles. Il a une sous-variété dont les feuilles sont d'un vert fort jaune & plus tendre : c'est le *chou* blond, *brassica hortensis flava*.

e. Le *chou pancalier*, ou le *chou vert frisé*, vulgairement *chou d'Hollande*, d'*Espagne*, de *Savoie*, de *Milan*.

Brassica viridis crispa, brassica alba capite oblongo non penitus clauso. C. B. P. 111.

Brassica sabauda hyberna. Lob.

La tige de ce *chou*, haute d'un pied & demi, & garnie de grandes feuilles, vertes ou blondes, très-foncées, ou frisées par les bords, portées par des pétioles gros, courts, & comestibles. Souvent il forme une petite pomme ; ses fleurs sont blanchâtres.

3°. Le *chou cabu* ou *chou pommé*.

Brassica oleracea capitata.

Cette race de *chou* est remarquable, en ce qu'avant le développement des tiges les feuilles se rapprochent, en formant une grosse tête arrondie massive, jusqu'à ce que la tige rompe cette grosse tête. Nous allons examiner ses principales sous-variétés.

a. Le *chou pommé blanc*.

Brassica capitata alba. C. B. P. Turnef.

Brassica alba sessilis glomerosa. Lob. ic. 243.

Ce *chou* est extrêmement commun, parce qu'il vient dans presque tous les terreins peu sensibles aux intempéries de l'air, & très-gros. Sa tête est fort applatie au sommet ; ses nervûres sont très-grosses, & il a un goût fort qui déplaît aux personnes qui n'aiment pas le *chou*, quoiqu'il soit sain.

b. Le *chou* d'*Yorck*.

Brassica capitata parva precox.

Ce *chou* est le plus précoce des *choux pommés* ; ses feuilles, d'un vert clair, sont finement dentelées, un peu foncées sur les bords ; sa tête est petite, blanche, ferme. Il est tendre, doux, excellent.

c. *Chou chicon*, ou *en pain de sucre*.

Brassica capitata conica.

Sa pomme n'est pas grosse; elle a la forme d'une laitue-romaine, peu ferme; elle est souvent un peu creuse, blanche, tendre, douce, excellente.

Le *chou de Saint-Denis*, ou d'*Aubervilliers*.

Brassica capitata subacuta.

La tige de ce *chou* est très-haute; sa pomme est assez grosse, un peu pointue à son sommet, blanche, ferme & bien pleine : il y a de ces *choux* qui pesent plus de quarante livres.

e. Le *chou rouge.*

Brassica capitata rubra. C. B. P.

Cette espèce diffère de la blanche par la couleur; elle est moins tendre, moins recherchée comme aliment; mais quelquefois comme médicament.

f. Le *petit chou rouge*, *knapar* des hollandois.

Brassica capitata rubra minor.

La pomme de ce *chou* est fort petite, plus ferme & plus pleine que celle d'aucun autre *chou*; sa couleur est comme celle du précédent. Il est excellent.

g. Chou pommé d'Allemagne.

Brassica capitata maxima.

Aucun *chou* ne forme une tête plus grosse que celui-ci. Elle est ronde, blanche, très-pleine, douce & tendre, quoiqu'à nervures un peu grosses.

h. Chou pommé frisé d'Allemagne.

Brassica capitata prisca.

Ce *chou* est presqu'aussi gros que le précédent; c'est un des meilleurs : il se distingue aisément par ses feuilles frisées, qui le rapprochent aussi du gros *chou* de Milan.

i. Le gros *chou* de Milan.

Brassica capitata major, flore albo.

Ce *chou*, ainsi que ses variétés, que nous obmettrons ici, est regardé comme le meilleur des *choux pommés*. Il est distingué par des fleurs blanches, tandis que les autres en ont de jaunes : il y a eu des variétés très-marquées de ces *choux*, qu'on ne recherche plus aujourd'hui.

4°. Le *chou-fleur.*

Brassica oleracea bstrytis. Linn.

Brassica cauliflora. C. B. P. 111.

La surabondance de nourriture, dans cette race, au lieu de se porter dans les feuilles, dans la souche ou la racine, va gonfler les branches de la véritable tige, & les transforme en une masse épaisse, ou une tête granulée, charnue, blanche, tendre, assez ressemblante à un bouquet, & très-bonne à manger. Cette tête, par la croissance, s'épanouit, & donne des fleurs comme les autres espèces de *choux*. Les feuilles sont plus longues que celles des *choux cabus*, & dans les belles variétés, la tête est d'un blanc éclatant.

Ce *chou-fleur* se sous-divise en *chou-fleur* dur & gros, & en *chou-fleur* tendre & petit. Le premier *chou-fleur* étant d'un bien plus grand produit que le tendre, qui ne vient pas à beaucoup près dans tous les terreins, est d'un usage bien plus commun.

a. Le *chou brocolis* appartient au *chou-fleur.*

Brassica bohytis cymosa, *brassica asparagoïdes crispa.* C. B. P.

Ce *chou* élève sa tige d'un pied à un pied & demi; il en sort un faisceau de drageons tendres & succulens, longs de trois à quatre pouces, terminés par un grouppe de boutons verts, lavés de violet, destinés à fournir la fleur. Ces drageons sont fort délicats à manger. Le *chou brocolis* de Malte, qui a une couleur violette, a des dragcons plus gros, plus courts, plus tendres que le précédent. Le *chou brocolis* blanc paroît être une production métisse des *choux-fleurs.*

5°. Le *choux-rave*, vulg. *de Siam.*

Brassica oleracea gongyloïdes. Linn.

Rapa brassica peregrina. Lob. ic. 246.

Dans cette race, la nourriture se porte à la souche, ou fausse tige de la plante, & y produit un gonflement remarquable, qui la transforme en une masse tubéreuse, succulente & bonne à manger.

a. Le *chou-rave* commun.

Brassica gongyloïdes viridis.

La tige de ce *chou* se garnit de feuilles médiocrement grandes, froncées assez finement, & régulièrement dentées. Lorsque cette tige a acquis sept à huit pouces, ses feuilles tombent successivement; la souche s'enfle, forme une tubérosité de trois à quatre pouces de diamètre, dont la pulpe est ferme & blanche, & couverte d'une écorce verte, épaisse & fort dure; c'est de son centre que sort une tige

rameuse semblable à celle de beaucoup d'autres *choux*.

b. Chou-rave violet.

Brassica gongyloïdes violacea.

Ce *chou* est plus gros, plus tendre que le précédent, & se distingue aisément par sa couleur.

Le *chou turnep*, ou *chou de Laponie*, célèbre depuis quelques années, est une variété de cette même race : on coupe ses feuilles pour la nourriture des bestiaux.

6°. Le *chou-navet*.

Brassica oleracea napo-brassica. Linn.

Brassica radice napi-formi. Tournef.

Il semble, dans cette race, que l'espèce du *chou* soit altérée & participante de la nature du navet. Comme lui, le *chou-navet* produit ses feuilles à fleur de terre ; elles sont plus aîlées & plus découpées que celles du *chou-rave*, mais douces au toucher, comme dans tous les *choux*. Sa racine s'enfle, & forme une tubérosité presque ronde, de trois à quatre pouces de diamètre, contenant une pulpe comestible plus ferme que celle des navets, couverte d'une peau dure & épaisse. Du milieu des feuilles radicales, s'élève à trois ou quatre pieds une tige rameuse, qui donne des fleurs & des graines comme les autres *choux*.

Après tous les *choux* dont nous venons de parler, & qui n'ont point la feuille rude, on pourroit placer ceux qui sont à feuilles de cette espèce, & qui comprennent la navette, les navets, la rabioule, ou grosse rave, &c. : nous renvoyons à chacun de ces articles ce que nous aurions pu dire ici sur ces différentes plantes, dont on fait journellement usage.

Nous ne parlerons pas non plus des autres espèces de *choux* décrites dans le Dictionnaire de Botanique, parce qu'elles sont peu employées ; il ne nous reste plus qu'à faire connoître les avantages & les qualités que les hommes reconnoissent aux *choux* que nous venons de décrire.

De temps immémorial, on a fait un grand cas des *choux*. Chez les anciens Chrysipe, Diocles, Pythagore & Caton, ont pris la peine de décrire des volumes sur l'utilité des *choux*. Les ioniens avoient tant de vénération pour les *choux*, qu'ils juroient par eux, comme les égyptiens par les oignons : on peut dire, en général, que ces éloges ont été outrés, & peu fondés.

C'est seulement lorsqu'on jouit d'une vigoureuse santé qu'on peut faire usage des *choux*. Le riche, le pauvre, presque tous les gens de la campagne ; les hollandois, les anglois, & les allemands, en consomment une grande quantité. En France, dans l'automne & dans l'hiver, on en sert beaucoup sur les tables, sur-tout avec des perdrix, qu'on nomme alors *perdrix aux choux*. On en met habituellement dans les potages avec des carottes. En Béarn, il n'est peut-être pas un seul habitant qui n'en mange une fois par jour. La garbure de ce pays est un potage aux *choux* & aux cuisses d'oie, ou au lard, qu'on sert régulièrement à souper sur toutes les tables.

Les allemands font avec les *choux* un mets particulier, qu'ils nomment *saur-kraut*, c'est-à-dire *chou aigre*, & qui n'est autre chose que du *chou* porté à l'état acide par la fermentation ; ils y joignent des substances aromatiques, & ils associent souvent ce mets avec les viandes, dont il devient l'assaisonnement. On a observé que le *chou*, ainsi préparé, est bien plus facile à digérer, & peut être mangé par beaucoup de personnes qui, sans cela, se trouveroient incommodées de son usage habituel.

On sait que le célèbre & trop infortuné capitaine Cook a démontré jusqu'à l'évidence, dans la relation de son voyage autour du monde, que cette préparation du *chou*, non-seulement fournissoit un très-bon aliment, mais encore un des meilleurs anti-scorbutiques connus. Cet illustre navigateur, avec cent-dix-huit hommes d'équipage, a fait dans tous les climats un voyage de trois ans, depuis le cinquante-deuxième degré du nord jusqu'au soixante-onzième du sud, sans perdre un seul homme de maladie. Je crois qu'on ne peut oublier un pareil service, & faire mieux que de suivre son régime pour les marins.

Voici comment le capitaine Cook préparoit cet important aliment. On prend des têtes de *choux* qu'on hache, & qu'on met ensuite dans une espèce de tonneau, avec du sel, de la graine de genièvre, & sur-tout du carvi : on les bat dans le tonneau jusqu'à ce qu'elles donnent du jus, avec une espèce de battoir de beurrière grand & fort. Si la futaille qui est employée a contenu auparavant de l'eau-de-vie, du vin, du vinaigre, la fermentation ne s'en fait que mieux, & procure au *saur-kraut* un goût plus vineux ; on place ensuite le tonneau dans une température modérée, c'est-à-dire de 13 à 16 degrés de Réaumur ; ce degré de chaleur hâte la fermentation vineuse ; au bout de treize à quatorze jours, le *chou* commence à être acidulé, & on peut le retirer dans le cellier où l'on a dessein de le garder. Dans le commencement, on trouve une certaine quantité de jus au haut des *choux* en fermentation, & l'on fait un trou au milieu du tonneau, pour que la liqueur en fermentation circule mieux. On a soin de bien comprimer la masse de *choux* avec un couvercle propre, & qu'on charge d'un poids considérable. On fait grand usage de ces *choux*, non-seulement en mer,

& en Allemagne, mais encore en Danemarck, en Suède, en Russie, en Alsace, en Lorraine, & en Flandres.

Il est encore quelques pratiques économiques relatives aux *choux*, qu'il est bon de faire connoître. Les hollandois dépouillent les têtes ou pommes de *choux-fleurs* de toutes leurs feuilles; les uns coupent ces pommes par tranches, d'autres en divisent les rameaux, les jettent dans une eau légèrement salée, & la font bouillir pendant une minute ou deux. Aussitôt ils retirent les morceaux de l'eau, & les rangent sur une claie pour les laisser égouter, après quoi ils exposent ces claies au soleil; deux ou trois jours après, on les porte dans un four à demi-chaud, où on les laisse sécher; pour lors on les renferme dans du papier, pour les soustraire à l'humidité. Lorsqu'on veut s'en servir, on les fait revenir dans l'eau tiède pendant quelques heures, & cuire ensuite à l'eau bouillante, pour recevoir l'assaisonnement convenable.

Les habitans de quelques montagnes du Forez coupent perpendiculairement les pommes des *choux cabus* en six ou huit parties, suivant leur grosseur, les jettent pendant quelques minutes dans l'eau bouillante, les en retirent, les laissent égouter; enfin les plongent dans le vinaigre, qu'ils ont soin de changer de temps à autre, sur-tout dans le commencement, & y ajoutent un peu de sel. Il est certain que ces deux préparations seroient encore fort utiles sur mer pour les voyages de long cours : la première réunit l'agréable & l'utile; la seconde seroit, ainsi que le *saur-kraut*, un excellent remède contre le scorbut.

Il faut convenir qu'en général les *choux* nourrissent peu, sont de difficile digestion, que souvent ils donnent des vents, distendent l'estomac, & font naître des sucs grossiers, & des rapports on ne peut plus désagréables. Ils ne peuvent donc convenir qu'aux constitutions fortes, aux estomacs vigoureux. C'est pourquoi on y mêle toujours du sel & du poivre, sans lesquels ils seroient encore bien moins digestibles. Les personnes convalescentes, foibles & délicates, doivent donc s'en abstenir. On les croit nuisibles aux femmes qui sont sujettes aux vapeurs.

Il faut sur-tout avoir soin que les *choux* soient tendres, & extrêmement cuits. Les *choux-fleurs*, & les *brocolis*, qu'on mange à la sauce blanche, frits, en salade, sont bien plus faciles à digérer que tous les autres *choux* dont nous avons parlé, & nuisent rarement.

Il nous reste à observer qu'en général les *choux* d'hiver sont moins venteux que ceux d'été, qui sont aussi plus indigestes, lorsqu'on les mange aussi-tôt après qu'ils ont été coupés dans le jardin, & portés dans les cuisines. Mais si on sépare les feuilles, & qu'on laisse sortir les gaz déletères qu'elles contiennent, pendant plusieurs jours, alors elles se faneront, on n'en aura aucun rapport désagréable, aucun vent dans l'estomac & les intestins, & ils ne troubleront en aucune manière la digestion. M. Rozier s'est assuré par lui-même de la bonté de cette observation.

A l'égard des *choux* d'hiver, éprouvés & attendris par le froid, la gelée a produit sur eux ce que la dessication, ou plutôt la flétrissure des feuilles a opéré sur les *choux* d'été. (M. MACQUART.)

CHOU. (*Mat. méd.*)

Les anciens ne regardoient pas seulement les *choux* comme une substance alimentaire des plus importantes, mais ils leur attribuoient encore une foule d'avantages dans l'art de guérir. Il y a des auteurs qui prétendent que les romains se sont servis de *choux*, pendant 600 ans, pour guérir toutes sortes de maladies; qu'ils ont offert à Caton le spécifique dont il se servit pour sauver toute sa famille des dangers de la peste, dont elle étoit environnée. Dans des siècles plus rapprochés, une foule d'auteurs ont encore préconisé les vertus des *choux*, de manière à solliciter l'incrédulité des personnes qui ne se décident que d'après des faits bien caractérisés.

Nous allons rappeller ici les vertus principales qu'on attribue aux *choux*; beaucoup de médecins ont cru que le suc des *choux* avoit la propriété laxative, tandis que la substance même en étoit astringente.

Tragus a cru que la vertu du *chou* étoit si grande, que les urines des personnes qui en ont mangé pouvoient guérir les dartres, les fistules, les engorgemens, les cancers, &c.

S. Pauli croit avoir vu disparoître, en quatorze jours, des verrues frottées avec le suc de cette plante.

Camerarius exalte ses feuilles, cuites dans du vin, contre la lèpre & les ulcères.

Aujourd'hui, de toutes les espèces de *choux*, le rouge est presque le seul employé en médecine : on le regarde comme un excellent béchique adoucissant. On le recommande pour fondre & diviser les humeurs qui embarrassent le poumon, pour enlever la toux, & favoriser l'expectoration. On le donne en décoction, ou on le fait entrer dans les bouillons adoucissans. On en exprime le suc, qu'on fait boire depuis une once jusqu'à deux.

Les pharmaciens tiennent un syrop fait avec les feuilles de *chou* rouge, qu'on ordonne aussi dans les maladies de poitrine. Ses feuilles entrent dans la composition qui porte le nom de mondificatif d'ache.

On vend, à l'hôpital de Rambouillet, une espèce de marmelade de *chou* rouge pour les pulmoniques. On a prétendu qu'elle avoit quelquefois produit de bons effets.

On dit qu'à l'extérieur c'est un fort bon résolutif.

Jusqu'à present l'analyse chimique a découvert dans cette plante beaucoup d'alcali volatil; Geoffroy dit y avoir trouvé en outre plusieurs parties huileuses, & du sel essentiel ammoniacal.

On sait que les *choux*, en se pourrissant, exhalent une odeur extrémement infecte, & que la décoction de feuilles de *chou* est très-fétide.

Il résulte de ce que nous avons dit sur le *chou*, relativement à la matière médicale, que pendant un long-temps on a été véritablement engoué des soi-disantes qualités du *chou*, sans trop savoir pourquoi, que maintenant on en a presque abandonné l'usage, & peut-être à tort. Mais, pour savoir le degré de créance qu'on doit accorder aux vertus du *chou*, il faut auparavant qu'une bonne analyse de ce végétal précède les observations qui restent véritablement à faire, pour déterminer les avantages qu'on en peut tirer. Il faut qu'elle constate les principes les plus actifs, quel peut être leur degré de force, & conséquemment une manière sûre d'administrer ce médicament. (M. MACQUART.)

CHOU MARIN, ou CHOU DE MER. *Voyez* SOLDANELLE. (M. MACQUART.).

CHOU-FLEUR. (*Hygiène.*) *Voyez* CHOU.

CHOUSSET, s. m. (*Hygiene.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boissons.

Le *chousset* est une boisson en usage chez les turcs, elle se fait avec de la pâte crue, mais levée, on la durcit dans un chaudron plein d'eau, & quand elle est rassise & séchée, on en prend la grosseur d'un œuf, qu'on délaye dans de l'eau pour boire ensuite. Cette pâte s'échauffe d'elle-même, elle donne à l'eau une couleur blanche & épaisse. Ce genre de boisson nourrit, & peut enivrer si on en boit avec excès; on se lave avec la mousse qui forme une espèce de fard. *A. E.* (M. MACQUART.)

CHOZIA. (*Mat. med.*)

C'est un nom que donnoient les grecs à une espèce d'aliment composé de miel & de lait. Les auteurs françois en se servant quelquefois de ce mot, l'ont défini, *compositions de lait & de miel usitées chez les anciens.* On les nommoit aussi *chozeia*, il en est question dans Athénée. *Liv.* 14.

(M FOURCROY).

CHRESTIAN. (Guillaume)

C'est ainsi que se trouve écrit le nom de ce médecin dans les différents écrits qu'il a publiés.

Il paroît que *Chrestian* jouit d'une certaine réputation; il eut au moins la confiance du roi Henri II, & de Catherine de Médicis, sa femme.

Voici les productions de ce médecin :

1°. *Livre de la génération de l'homme très-utile & très-nécessaire à sçavoir, recueilly des antiques & plus seurs autheurs de médecine & philosophie, par* Jacques Sylvius, *jadis docteur & professeur du Roy en l'art de médecine à Paris, & depuis mis en françois par* GUILLAUME CHRESTIAN, médecin ordinaire du Roy & de Messeigneurs ses enfans, à Paris, M. D. LIX. Chez Guillaume Morel, imprimeur du Roy avec privilége.

Cette version est dédiée à Henri second, roi de France. L'épitre est datée de Saint-Germain en Laye, le xiij jour de décembre, 1558.

2°. *Livre d'Hippocrate de la géniture de l'homme, traduit du grec & mis en françois par* GUILLAUME CHRESTIAN, *&c....*

Cette version est dédiée au *Roy Dauphin*, FRANÇOIS DE VALOIS, qui porta, comme on sait, ce double titre, depuis son mariage avec Marie, reine d'Ecosse, (célébré le 24 avril, 1558).

L'épitre dédicatoire est datée de Saint-Germain en Laye, le 26e. jour de novembre 1558. *Christian* reconnoît s'être servi, pour faire sa traduction françoise, de la version latine donnée par Gorris, docteur de la faculté de Paris.

3°. *Livre de la nature & utilité des moys des femmes, & de la curation des maladies qui en surviennent, composé en latin par feu M.* Jacques Sylvius, *professeur du Roy en médecine, & depuis mis en françois par M.* GUILLAUME CHRESTIAN, *&c.*, Paris, M. D. LIX.

Cette troisième traduction est dédiée à très-illustre & très-prudente dame, madame Diane de Poictiers, duchesse de Valentinoys & d'Ioys.

Dans son épitre dédicatoire, datée de Saint-Germain en Laye, le 15e. jour de septembre, 1558, *Chrestian* nous apprend qu'il exerce la médecine depuis *vingt-huit ans*, tant à Orléans, « où estoit

(dit-il)

» (dit-il) ma première résidence, comme depuis » à la Cour, consultant la curation des maladies, » avec les compaiguons que i'auoye; après qu'il » ha pleu à la majesté du Roy & de la Royne » me faire tant d'honneur que de commettre à ma » foy la conseruation de la santé de quatre de » messeigneurs & dames leurs plus petits enfans....».

Il nomme à la fin *messeigneurs*,

1°. *d'Orléans*; il fut depuis roi sous le nom de Charles IX; il avoit alors neuf ans, étant né en 1550.

2°. *d'Angoulême*.

3°. *d'Anjou*; il s'agit sans doute ici de Henri, qui fut roi après la mort de Charles IX; il avoit alors (en 1559) huit ans, étant né en 1551.

D'Hercule; on lui donna dans la suite le nom de François) comme ce prince naquit en 1554, il étoit en 1559, âgé de cinq ans.

Il n'y a pas d'apparence que par le nom d'Angoulême, *Chrestian* veuille parler du grand-prieur, qu'il ne pouvoit appeller enfant de la reine, bien qu'il eut pour père Henri II.

4°. Madame *Marguerite*; elle étoit alors âgée de sept ans, étant née en 1552. Ce fut elle qui épousa le roi de Navarre, Henri IV, en 1572, lequel la répudia depuis à cause de ses débordemens.

Chrestian nous apprend encore qu'il étoit à Sedan, où Henri II fut malade d'un flux dyssenterique, après la prise d'Ivoy, en 1552; ce qui prouve que ce médecin étoit déjà à la Cour où il avoit été appellé par le crédit de Diane de Poitiers, maitresse du roi.

On pourroit sans doute recueillir d'autres renseignemens sur ce médecin, mais par ceux-ci, il est évident qu'il exerçoit la médecine dès 1530. En supposant qu'il eut alors 26 ans, on voit qu'il a dû naître vers 1504, & qu'en 1558, il avoit 54 ans; mais peut-être étoit-il un peu plus âgé.

Au reste, il eut pour fils Florent Chrestian, qui étoit le cinquième de ses enfans, & qui en 1566 fut choisi pour être précepteur de Henri IV.

N'oublions pas de dire, (mais sur la parole de la Croix du Maine) que Guillaume *Chrestian* a traduit du grec en françois, *les sept livres de la méthode therapeutique de Galien*, imprimés à Paris, chez Denys Janot.

Suivant Carrère, la traduction du traité de Galien, intitulé *de la formation des enfans* &c. fut imprimé à Reims, en 1553, & à Paris en 1556. Il est plus que vraisemblable que Carrère n'a point vu l'édition de 1553, dont parle cependant Duverdier. Ce qui peut faire douter de l'existence de cette édition, c'est que celle de Paris, 1556, n'est point annoncée comme seconde. *Chrestian*, d'ailleurs, qui a dédié cette traduction à Catherine de Médicis, reine de France, date son épitre dédicatoire, de *Fontainebelleeau*, le jour S. Barnabé, 1556, & ne fait aucune mention qu'elle ait été imprimée avant cette époque. (C'est un *in*-8°. de vingt feuillets chiffrés seulement au *recto*; le texte est imprimé en italique). (Goulin).

CHRIST. (Saint) (*Eaux minérales.*)

C'est un village situé près de Péronne en Picardie. Les eaux minérales, qui sont de nature froide, se trouvent dans le jardin du curé.

Ces eaux sont peu connues, quoiqu'un curé, nommé le Breton, les ait annoncées avec emphase dans la bibliothèque raisonnée de Planque, tome IV, & dans le mercure de France 1724. On y dit que, d'après l'analyse de Geoffroi, elles ont les mêmes propriétés que celles de Forges, & qu'elles sont plus actives, comme contenant plus de parties minérales. (M. Macquart.)

CHROUET, (Warner) médecin de ce siècle, s'étoit déjà fait connoître dès la fin du précédent par une dissertation intitulée:

De trium humorum oculi origine, formatione & nutritione. Leodii, 1688, *in*-8, & 1691, *in*-12.

Il s'élève dans cet ouvrage contre la doctrine de *Nuck*, & prétend que les conduits aqueux de celui-ci sont de véritables artères. Il entre dans plusieurs autres détails, comme sur la structure celluleuse de l'humeur vitrée, sur l'analyse du crystallin & de l'humeur aqueuse, sur la membrane qui ferme l'iris. *Nuck* publia un ouvrage pour soutenir ses sentimens, & il parut à Leyde en 1691, *in*-8; mais, comme cette théorie n'est plus d'usage aujourd'hui, les écrits qui la renferment, & ceux qui la défendent, ont presque été oubliés avec elle.

Chrouet a écrit sur les eaux de Spa & d'Aix-la-Chapelle, & il a recueilli beaucoup d'observations pour confirmer les vertus des unes & des autres. Il en a fait part au public dans son traité intitulé:

La connoissance des eaux minérales d'Aix-la-Chapelle, de Chaud-Fontaine & de Spa, par leurs véritables principes. Leyde, 1714, *in*-12. Liège, 1729, *in*-12.

Il a encore donné de savantes notes sur le *Spadacrene de Henri de Heers*, dont l'ancienne édition n'avoit d'autre mérite que l'élégance du style & les observations de l'auteur. *Chrouet* a mis cet ouvrage en françois, & sa traduction a paru à la Haye en

1739, *in*-12. Il y a corrigé les fautes touchant la chimie, & il a établi, par ses expériences, l'existence d'un acide, d'un esprit volatil, d'une terre alcaline & du fer dans les eaux de Spa. On a aussi quelque chose de lui sur l'analyse du soufre commun, dans les journaux de Trévoux de 1707. Il y prétend, contre le sentiment de *Homberg* qu'il attaque, qu'il est possible d'avoir des fleurs de soufre sans aucun mélange d'acide; mais il se trompe, car *Macquer* a fait voir que le soufre sublimé, ou les fleurs de soufre, ont absolument les mêmes propriétés que le soufre qui n'a pas été sublimé.

(*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHRYSANTHÈME. (*Mat. méd.*)

Le nom de *chrysanthème*, *chrysanthemum*, signifie en général une plante à fleur dorée, à fleur de couleur d'or. Aussi a-t-il été donné dans différentes époques de la science à plusieurs végétaux dont les fleurs ont cette couleur, & qui, d'ailleurs, sont très-différens les uns des autres; tels que le *buphtalmum*, le soleil, le souci, &c.; mais il a été plus particulièrement fixé quand le langage de la botanique a commencé à s'épurer. Linnéus l'a adopté pour désigner un genre de plantes composées, radiées, de la syngénésie polygamie superflue, dont les caractères génériques sont un réceptacle nud, une aigrette bordée, un calice hémisphérique, à écailles membraneuses sur les bords. En matière médicale, le nom de *chrysanthème* a été plus particulièrement donné à la grande paquerette, ou à la marguerite; *bellis sylvestris caule folioso major* de G. Bauhin; *chrysanthemum leucanthemum* de Linnéus. *Voyez* MARGUERITE. (FOURCROY.)

CHRYSIPPE, médecin cnidien, fils d'*Erinée*; il fut disciple d'*Eudoxe*, qui l'avoit été de Philistion. Nous avons marqué la naissance de *Chrysippe* sous l'an 370 avant notre ère. (*Voyez* ANCIENS MÉDECINS, tom. ij.) Ce fut cette année que mourut le célèbre Hippocrate. *Chrysippe* avoit 40 ans l'an 330 avant notre ère; il eut par la suite au nombre de ses disciples, Erasistrate.

Chrysippe eut un fils du même nom & de la même profession que lui, mais qui périt malheureusement. Ptolémée Lagus, à qui échut le royaume d'Egypte dans le partage des conquêtes d'Alexandre le grand, le fit cruellement mourir sur le rapport d'un calomniateur.

Chrysippe le père se récria fortement contre la pratique des rationnels, & contre plusieurs usages universellement estimés. En particulier, il déclama contre la saignée & les purgatifs, quoique ces remèdes eussent été pratiqués de tems immémorial. C'est de *Galien* que nous apprenons ceci; mais nous ne savons point sur quel fondement *Chrysippe* appuyoit ses opinions. Ses écrits, déja fort rares du tems de *Galien*, ne sont pas venus jusqu'à nous; & d'ailleurs, *Galien* lui-même s'est moins attaché à réfuter ce médecin qu'*Erasistrate*, son disciple, dont les sentimens étoient conformes à ceux de son maître. Quelque grande qu'eût été l'aversion de *Chrysippe* pour les purgatifs, elle n'alla pas jusqu'aux vomitifs & aux lavemens, dont il faisoit quelquefois usage.

Pline parle aussi de ce médecin & se déclare ouvertement contre sa manière de penser. Il lui reproche d'avoir employé plus de babil que de raisons pour renverser les maximes des anciens, quoiqu'elles fussent établies sur l'expérience de plusieurs siècles. *Pline* ajoute que *Chrysippe* a écrit des herbages & en particulier des propriétés du chou.

Il y a eu plusieurs personnages du nom de *Chrysippe*; les auteurs en comptent jusqu'à vingt, parmi lesquels on trouve neuf médecins. *Galien* parle d'un second *Chrysippe* qui étoit sicilien, à qui il reproche son ignorance dans la langue grecque, & en même tems sa présomption qui alloit jusqu'à vouloir donner la leçon sur le vrai sens des mots les plus difficiles de cette langue. On ne sait point le tems auquel ce médecin a vécu; mais on connoît quelques-uns de ses ouvrages qui témoignent qu'il avoit du savoir en philosophie & en médecine. Leurs titres sont :

De affectibus & ægritudinibus animi, deque remediis ægro animo convenientibus.

De anima.

Commentaria absque causis conscripta, curativa & moralia. (*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHRYSITIS. (*Mat. méd.*).

Le mot *Chrysitis* a été employé par quelques auteurs de matière médicale & de pharmacie, pour désigner l'espèce de *litharge* jaune, nommée *litharge d'or* en françois. Le mot *celauritis* est son synonyme. Les mêmes auteurs nommoient *argyritis* la litharge d'argent. On sait que les couleurs de l'oxide de plomb demi vitrifié dépendent de son état plus ou moins rapproché ou éloigné de l'état de *minium* ou d'oxide de plomb rouge. *Voyez* le mot PLOMB.

(FOURCROY.)

CHRYSOCOLLE. (*Mat. méd.*)

Quoique plusieurs auteurs pensent que la *Chrysocolle* des anciens étoit un liquide épais verdâtre, d'où on tiroit le borax, & qu'ils ayent regardé ce nom comme vrai synonyme de ce sel, il paroît qu'il signifioit aussi l'oxide de cuivre vert natif, ou le vert de montagne, & quelquefois aussi le sulfate de fer natif ou le vitriol vert. (FOURCROY.)

CHRYSOLITHE. (*Mat. méd.*).

La *Chrysolithe* est une espèce de pierre précieuse d'un jaune plus ou moins verdâtre, crystallisée en

prisme à six pans, terminé par des pyramides à six faces. Le péridot, la chrysoprase sont des variétés de cette pierre. Sa couleur s'altère par le feu; elle est fusible à une grande chaleur. Vallerius en distinguoit trois espèces en regardant la *chrysolithe* comme un genre; celle de couleur d'eau, celle de couleur verte jaunâtre ou la chrysoprase, celle de couleur de porreau ou laprase. Mais cette distinction est peu exacte, puisque la prase est une pierre scintillante, bien moins dure, moins transparente, moins précieuse, qui se rapproche plus des agathes que des crystaux gemmes : on la trouve dans l'Inde, dans le Brésil, dans la Bohême, &c. Cette pierre qui paroît avoir été comprise & connue des anciens sous le nom de topase, sans doute à cause de la couleur jaune qui nuance constamment sa couleur verte, étoit regardée comme possédant d'assez grandes vertus. Elle fortifioit le cœur & l'esprit, elle arrêtoit les hémorrhagies, diminuoit les songes & les peurs nocturnes. Toutes ces propriétés sont imaginaires, non-seulement on ne doit pas les attribuer à la *chrysolithe*, mais on ne doit pas se permettre d'employer cette pierre, à cause de son extrême dureté, & de sa nature silicée.

(FOURCROY.)

CHRYSOMÈLE. (*Mat. méd.*)

Ce mot a quelquefois été employé pour désigner les oranges & les citrons; mais il est donné uniquement actuellement à un genre d'insectes coleoptères qui ont quatre articles à tous les tarses, des antennes moniliformes, le corcelet bordé, les tarses garnies de pelottes brunes. On connoît aujourd'hui plus de vingt-cinq espèces de *chrysomèles* aux environs de Paris; ce genre contient de très-belles espèces, parmi lesquelles on admire sur-tout le *chrysomèle à gallons*, *l'arlequin doré*, &c. On les trouve sur les fleurs, sur les arbres, dans le bois pourri. Quelques-unes répandent une odeur fétide, & répandent des sucs jaunes ou bruns, plus ou moins âcres. Ce qui est relatif à la matière médicale dans l'histoire de ces insectes, c'est qu'il paroît que la plupart contiennent des principes âcres analogues à ceux des cantharides, & qu'ils pourroient servir aux mêmes usages médicinaux. *Voyez* le mot CANTHARIDES.

(FOURCROY.)

CHUNDA. (*Mat. méd.*)

C'est le *solanum spinosum Malabaricum* de J. Commelin. Sa racine pilée & bue dans le vin à la dose de deux onces, purge les humeurs pituiteuses; à moindre dose, elle se boit dans le vin pour arrêter le vomissement. Sa décoction, & celle de toutes ses autres parties, se boit dans les fièvres causées par l'abondance des flegmes & des humeurs, pour aider la digestion; & l'on y joint le miel pour la toux & la pesanteur d'estomac. (*A. E.*)

(M. MAHON.)

CHUS. (*Mat. méd.*)

C'est, suivant plusieurs antiquaires, une mesure attique, qui est la même que le conge, *congius*; voici ce qu'en dit Blancard dans son Lexicon : c'est une mesure de liquides, contenant six sextiers, ou douze cotules attiques; elle contenoit aussi neuf livres d'huile, dix livres de vin, treize livres & demie de miel. Linden ne lui attribue que la contenance de huit livres & demie de vin. Rhodius assure qu'un conge pèse dix livres; d'autres assurent qu'il contient huit livres de vin, & sept livres un quart d'huile. *Voyez* CONGE. (M. FOURCROY.)

CHUTE DE LA PAUPIÈRE. (Mal. des yeux.) *Voyez* BLEPHAROPTASIS, PARALYSIE.

(CHAMSERU.)

CHUTE DE L'ŒIL. *Voyez* EXOPHTALMIE.

(M. CHAMSERU.)

CHUTE DU FONDEMENT, ou de L'ANUS. (*Pathologie, chirurgie vétérinaire.*)

On appelle de ce nom, dans les animaux comme dans l'homme, la sortie de l'extrémité du canal intestinal, par où se fait l'expulsion des excrémens.

Cette maladie est presque toujours symptômatique, & assez constamment la suite d'efforts violens, ou du relâchement des parties.

Des tenesmes, une toux longue & violente, la foiblesse naturelle des muscles de l'anus, sur-tout du sphincter, l'abondance des humeurs qui abreuvent cette partie, un long dévoiement, la dyssenterie, la fortraiture, le gras-fondu, les tranchées, peuvent en occasionner le relâchement & la *chûte*. Ce dernier accident est assez rare eu égard aux chevaux; mais il est plus commun dans les ânes. Ils peuvent encore avoir lieu l'un & l'autre par la trop grande quantité de lavemens relâchans, & ensuite de la trop fréquente introduction de la main, ou du bras du maréchal, qui n'agit pas avec toute la précaution qu'exige l'action de vider l'animal, pour le disposer à recevoir un lavement. On voit assez fréquemment alors des chevaux dont l'anus est dilaté au point de permettre à la vue de se porter jusques dans le rectum; l'air qui entre ou sort de cette cavité pendant la marche, ou dans les différens mouvemens de l'animal, fait un bruit très-désagréable.

La durée de la cause donne lieu quelquefois à l'engorgement de toutes ces parties, à l'inflammation, & quelquefois à un abcès qui se termine par une fistule. (*Voyez* FISTULE A L'ANUS.) On doit donc se hâter d'y remédier par les moyens convenables.

La guérison des maladies qui y donne lieu, la

suppression des lavemens, ou de l'introduction de la main, quelques lotions aromatiques, ou astringentes, pourront remédier au relâchement, ou empêcher les progrès du mal; si la *chûte* a lieu, la cure consiste alors non-seulement à faire rentrer l'intestin, mais à le maintenir dans sa place. Pour cet effet, bassinez-le d'abord avec du vin chaud, faites-en la réduction sur le champ, en ayant soin de n'appuyer que légèrement avec les doigts, & de ne point forcer ni froisser les parties; faites ensuite, avec un linge trempé dans ce même vin, des compresses légères sur les côtés de l'anus, soutenez-le toujours avec attention, en le repoussant doucement pour le rétablir peu à peu dans sa situation naturelle; cette opération ne présente pas beaucoup de difficulté, lorsque l'engorgement & l'inflammation ne sont pas considérables; mais dans le cas où elle s'opposeroit au replacement, saignez l'animal, & employez des fomentations anodynes jusqu'à ce que l'intestin soit disposé à la réduction; aussi-tôt qu'elle sera faite, appliquez des compresses trempées dans du vin astringent fait avec les racines de bistotte, la noix de galle, les roses, &c. Si l'intestin tomboit malgré les compresses, conséquemment aux efforts que feroit l'animal pour se décharger de ses excrémens, ce à quoi il est forcé, bassinez-le avec le vin composé ci-dessus, saupoudrez-le même avec la poudre très-fine de noix de galle, & de l'alun, réduisez-le de nouveau; appliquez encore des compresses trempées dans le même vin, & soutenez-les alors par un bandage en forme de T double, que vous fixerez autour du bas-ventre. (*Voyez* BANDAGE.)

(M. HUZARD.)

CHUTE DU MEMBRE. (*Pathologie vétérinaire*).

Cette maladie est très-fréquente dans les animaux, tels que le cheval, l'ane, le mulet & le jumard. Elle consiste dans un relachement & un affaissement total des parties destinées à soutenir & à maintenir le membre dans l'état naturel, ainsi que dans une espèce de paralysie des muscles érecteurs & accélérateurs; une atonie totale du ligament suspenseur de la verge, peut seul y donner lieu.

Elle a souvent pour cause des efforts; les chevaux & les mulets destinés à tirer & à porter des faix lourds, y sont en effet plus disposés que les autres. Elle peut dépendre encore d'un priapisme auquel le cheval & le mulet sont assez sujets, d'une érection de trop longue durée, sans priapisme; d'un spasme violent dans les parties de la génération, dont le relachement & l'atonie sont la suite.

Des cordons farcineux logés dans la partie supérieure des ars & sur le périné faisant obstacle au jeu des muscles, & bridant en quelque sorte le ligament ont donné lieu à un paraphimosis, après avoir occasionné la *chûte du membre*.

Des poireaux qui surchargent cette partie, sur laquelle ils ont pris naissance, l'attirent encore par leur poids en contre-bas, la force du fardeau l'emportant sur la résistance des muscles & des ligamens.

Un grand feu, des excès de coït, des rétentions d'urine, des douleurs néphrétiques, des tranchées violentes occasionnent la rétraction des testicules, principalement dans des pays très-chauds, & l'on voit après cette retraction de pareilles chûtes.

Il en est de même après l'administration des diurétiques âcres, tels que les résines, les cantharides, & lorsque l'animal a été fatigué long-tems par l'introduction de la sonde, introduction très-difficile si l'on veut pénétrer un peu avant, & d'où il ne résulte que trop souvent de fausses routes, si l'instrument n'est pas guidé par une main habile & exercée.

L'action d'insérer dans le canal de l'urèthre, par l'espoir de provoquer l'urine, des tiges de poireaux, des poudres de cantharides, du poivre, & même des insectes & des poux, donnent lieu, sur-tout les poudres, à des irritations & à des titillations violentes, sans autres effets que ceux qui arrivent de l'abord copieux du sang & des esprits dans le corps caverneux; cette érection forcée laisse bientôt après cette partie pendante, & donne lieu à des accidens comme la strangurie, certaines fièvres inflamatoires, *&c.*

Cet accident diffère du paraphimosis en ce qu'ici la sortie du membre du fourreau dépend absolument de la foiblesse des parties, & que sa rentrée n'éprouve d'autre obstacle que celui de leur inertie: quoi qu'il en soit, le membre ainsi flasque & pendant, se trouve infiltré d'une matière ichoreuse ou glaireuse qui tombe goutte à goutte.

Les symptomes sont toujours en raison des causes. Cette chûte doit-elle être attribuée à des efforts? Ces efforts se manifestent-ils sur les reins? l'animal se traîne plutôt qu'il ne marche; provient-elle d'un priapisme, d'une érection longue & pénible? l'animal est triste, dégoûté, foible & dans une sorte d'épuisement. Quant aux cordons farcineux, aux poireaux & aux autres tumeurs indolentes, leur apparition suffit pour voir la source du mal. Elle est aussi connue dès qu'on peut en accuser des rétentions d'urine, des tranchées violentes, &c.; & tous les signes qui l'accompagnent, sont les signes indicatifs de ces maladies. Enfin l'usage des diurétiques âcres, la fatigue de la sonde, l'insertion des poudres de cantharides dans le membre, sont manifestés par l'occupation dans laquelle est l'animal de montrer lui même le lieu de la sensation incommode qu'il éprouve en cherchant à chaque instant à atteindre la partie avec son pied de derrière qu'il lève & qu'il dirige sans cesse contre elle.

La *chute du membre*, dans les chiens, provient

de la violence avec laquelle ils ont été quelquefois excités à se désacoupler. Cette action toujours forcée par la brutalité des enfans, & même d'autres personnes qui se font un plaisir cruel de poursuivre & de battre un chien & une chienne liés, est une des causes de cette chute dans le mâle, & quelquefois de celle du vagin & de la matrice dans la femelle. L'un & l'autre de ces accidens ont été dissipés par la saignée, des breuvages tempérans, des lavemens térébenthinés; par l'immersion du membre dans des spiritueux, des injections de vin chaud dans la vulve, après avoir enduit la matrice, de compresses imbibées de cette liqueur, & un suspensoir.

Quant aux volatils, nous avons eu occasion de remédier deux fois à cet événement, dans l'oye & le canard; les douches, les lotions, les bains de vin chaud aiguisés de teinture d'aloès, avant & après la réduction, ont opéré avec le plus grand succès.

Cette maladie n'est pas commune dans les moutons & dans les bêtes à cornes, mais elle peut leur arriver. Le verrat en est plus souvent affecté; celui-ci est, comme on le sait, très-lubrique, il fatigue des demi-journées entières sa femelle; il la couvre plus ou moins de fois sans sortir du vagin, & après ce congrès excessif, la verge demeure aisément pendante, & ne peut être retirée dans le fourreau.

On comprend au surplus, que d'après l'exposé des causes diverses qui donnent lieu à cette maladie, elle ne sauroit être soumise à un traitement général; qu'il doit être nécessairement relatif aux circonstances qui l'ont fait naître, ainsi qu'aux symptômes qui l'accompagnent & aux maux qui la compliquent le plus souvent.

Celle qui provient d'effort doit être traitée par des charges fortifiantes & résolutives appliquées sur les lombes par des vulnéraires térébenthinés & nitrés, donnés en breuvages; par des lavemens diurétiques animés par l'essence de térébenthine; enfin par des fortifiants résolutifs & spiritueux, sur la partie malade, sous la forme de bains, de lotions, de fomentations, & un suspensoir.

Celle qui est le produit de douleurs néphrétiques, d'un grand feu dans le sang & dans les parties de la génération, sera combattue par des médicamens d'une vertu diamétralement opposée, la saignée, les mucilagineux, les calmans, les rafraîchissans, tant en breuvages qu'en lavemens, sauf, lorsque l'inflammation sera appaisée, à donner de l'action à ces médicamens en leur associant des diurétiques légèrement stimulans, dont on augmentera peu-à peu la vertu; & quant à la partie locale, on la suspendra & on la tiendra constamment humectée de vin chaud auquel on ajoutera, par la suite, les teintures spiritueuses, telles que celles d'aloès, de myrrhe, &c. &c.

Celle qui provient de l'abus des diurétiques âcres est plutôt une semi-érection qu'une véritable *chute du membre*; il en est de même de celle qui dépend de l'introduction réitérée de la sonde, &c. &c. Elles cèdent facilement l'une & l'autre aux lavemens, aux breuvages, aux douches & aux lotions émollientes aiguisées de camphre dissous dans l'éther; mais si la sonde a fait des fausses routes, il faut injecter dans l'urèthre cette même liqueur, avec addition de baume du commandeur.

Celle qui a pour cause l'inertie & la paralysie des parties demande l'application des vessicatoires au périné, & notamment sur les muscles érecteurs, & lorsqu'ils sont insuffisans, le cautère actuel doit en seconder les effets; on pénètre ces muscles de pointes de feu, & on renouvelle l'application des vessicatoires qu'on unit alors à l'onguent nervin, on donne des breuvages & des lavemens de décoction de sabine, de rhue que l'on anime encore par une très-légère quantité de poudre de cantharides ou de scarabés; on panse le membre avec des liqueurs spiritueuses, telles que l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin dans lesquelles on a fait infuser du quinquina & dissoudre du camphre.

Si le mal est grave, & que la gangrène soit à craindre, on scarifie le membre dans plusieurs points de sa surface, & on l'enveloppe de compresses imbibées d'essence de térébenthine chargées de quinquina en poudre très-fine.

Si le membre est infiltré, on substitue à ce composé la teinture de quinquina dans l'esprit de vin, on l'anime par l'eau de Rabel, & dans l'un & l'autre de ces cas on donne pour breuvage le vin blanc dans lequel on a fait infuser du quinquina & du saffran de mars; on donne encore des lavemens faits avec une forte décoction de ce quinquina, que l'on fait garder au malade le plus qu'il est possible, & si tous ces secours sont insuffisans, & si la gangrène fait des progrès, on procède à l'amputation du membre. (*Voyez* AMPUTATION DU MEMBRE).

La *chute du membre* occasionnée par des tumeurs farcineuses aux aînes, doit être traitée par les remèdes qui conviennent à la maladie essentielle. Les tumeurs extirpées, cautérisez les ulcères, remplissez-les d'onguent nervin & mercuriel, suspendez le membre après l'avoir scarifié, enveloppez-le de plumaceaux chargés de ces onguens que vous aurez saupoudrés d'une suffisante quantité de quinquina en poudre.

Celle qui est le produit des poireaux & des fongosités qui tuméfient, gorgent & surchargent la verge, se traite a-peu-près de même; nous ouvrons le foureau par la partie inférieure, nous découvrons les corps caverneux dans leur partie supérieure; nous extirpons toutes les excroissances, nous en attaquons la racine avec le feu, & nous pansons comme dans les cas

précédens; mais les dépuratoires que cette maladie exige sont donnés, partie en breuvages, partie en lavemens. Nous avons souvent observé que ceux-ci, aiguisés d'essence de térébenthine, opéroient plus efficacement; mais si, comme il arrive souvent, les corps caverneux sont presque détruits, & que l'inertie de l'orgaue soit absolue, il faut avoir recours à l'amputation.

La *chute du membre* dépendant des tranchées n'est le plus souvent que momentanée, le membre rentre le plus ordinairement dès que les symptômes de la maladie essentielle sont passés; lorsque les choses ne se passent pas ainsi, l'immersion de la partie dans l'eau froide aiguisée de sel ammoniac, & les lavemens térébenthinés, opèrent d'une mauière qui ne laisse rien à désirer.

A l'égard de celle produite par des calculs, par des caillots de sang, par des amas de matière purulente dans la vessie, la cure dépend absolument de l'extraction & de l'évacuation de ces substances

Mais celle dépendante de la suppuration & de la détérioration des parties du bassin, est toujours mortelle, ainsi que la maladie qui lui donne lieu.

(MM. Chabert & Huzard).

CHYLARIA. *Vogel.* Exctétion d'une urine muqueuse, blauche, & comme vermineuse.

(M. Mahon).

CIBOULE, CIBOULETTE. (*Hygiène*). *Voyez* Oignon. (M. Macquart.)

CICATRISANS. (*Mad. med.*).

C'est dans un tems où l'on croyoit faire plus que la nature, que l'on a parlé des *cicatrisans*. On ne savoit pas quel étoit le mécanisme de la formation de la cicatrice, & l'on vouloit la faire naître malgré la nature. Le traitement des plaies & des ulcères étoit si méthodique, & si certain dans les cures, qu'il suffisoit d'appliquer telle ou telle classe de remèdes aux époques successives de ces maladies.

L'ordre de ce traitement étoit d'employer successivement les suppuratifs, les mondificatifs, les détersifs, les dessicatifs, &c. pour que la guérison dût s'ensuivre. On avoit alors une confiance étrangement établie sur l'action des médicamens. Les explications de l'effet des *cicatrisans* ne devoient point être difficiles pour des hommes qui les avoient imaginés. La cicatrice n'étant produite que par le prolongement des vaisseaux situés dans le fond & sur le bord des ulcères, il ne s'agissoit que de rendre l'union de ces vaisseaux plus étroite, leur entrelacement plus serré, & leur tissu plus dense & plus compacte; ainsi les matières capables de donner du ressort aux fibres & aux vaisseaux, devoient être des *cicatrisans*. Une étude plus approfondie des phénomènes des plaies, une observation plus exacte & plus sévère, apprirent enfin, qu'on ne pouvoit pas expliquer ainsi la formation de la cicatrice, que cette opération de la nature n'étoit pas soumise aux efforts de l'art, & que ceux-ci n'avoient nulle puissance capable de faire naître à son gré la cicatrisation.

C'étoit dans la classe des astringens & des dessicatifs qu'on prenoit communément les *cicatrisans*. Voici les remèdes qui étoient adoptés le plus souvent pour remplir cet objet, & parmi lesquels il ne sera pas difficile de reconnoître l'influence des préjugés & de l'opinion.

Parmi les minéraux, on comptoit:

Le lait de Lune,
L'agaric fossile,
L'ostéocolle,
Le bol & les terres sigillées.

Les oxides de plomb, tels que

Le minium,
La céruse,
La litharge,
La tuthie;
Le pompholix.

Dans les végétaux, on choisissoit spécialement

Les racines de bistorte,
De tormentille,
D'aristoloche, &c.;
Les feuilles de primevère,
De sanicle,
De pied-de-lyon, &c.;
Les sommités de bugle,
De brunelle, &c.;
La gomme adragant;
La colophone;
Le sang de dragon.

Dans les compositions pharmaceutiques, on comptoit comme *cicatrisans*

L'onguent diapalme;
L'emplâtre de céruse,
de minium,
De Nuremberg;
Le dessicatif rouge, &c.

La médecine, devenue de nos jours beaucoup plus réservée dans ses théorics, & beaucoup plus simple dans ses procédés, a rejetté les anciennes idées sur les *cicatrisans*; elle n'emploie plus les remèdes qu'on disoit propres à remplir cette indication, au moins sous le même point de vue. On sait que les médicamens chirurgicaux, les compositions cicatrisantes, n'opèrent point les effets qu'on leur avoit gratuitement attribués; que pour favoriser la formation de la cicatrice, il suffit d'ôter les obstacles qui paroissent s'y opposer, de réduire les ulcères à l'état des plaies simples, que la nature opère elle-même l'espèce de concrétion presque inorganique qui forme la cicatrice. L'expérience a fait voir que tous les onguens, recommandés autrefois comme *cicatrisans*, sont presque toujours plus propres à retarder qu'à accélérer dans ce travail la marche de la

nature, & que c'eſt à elle ſeule qu'il faut en laiſſer le ſoin. Enfin tout ce qu'on ſait de plus exact ſur l'art de favoriſer la *cicatriſation* des ulcères, ſe réduit aux ſoins qu'il faut prendre pour les tenir propres & les défendre du contact de l'air, pour écarter tous les remèdes prétendus *cicatriſans*, & ſur-tout les onguens & les emplâtres; à n'employer que des lotions muqueuſes, ou légèrement ſpiritueuſes, très-ſimples, & quelquefois à corriger par un traitement interne, par les anti-ſcorbutiques, & le quinquina, la mauvaiſe diſpoſition des humeurs qui entretient la ſuppuration à chacun des ulcères.

(FOURCROY.)

CICERA TARTARI. (*Mat. méd.*)

Adrien de Mynſicht, le même à qui l'on doit la première préparation de tartre antimonié, a donné le nom de *cicera tartari* à des pilules de ſa compoſition, faites avec une once de térébenthine cuite, une demi-once de criſtaux de tartre, ou de tartre purifié, un gros d'eſpèces d'iatricos (*voyez* ce mot), & un demi-gros de nitre. Ces pilules étoient employées comme diurétiques & lithontriptiques. On a renoncé depuis long-temps à leur uſage, parce qu'elles n'ont pas réellement les vertus qu'on leur a attribué. (FOURCROY.)

CICONGIUS. (*Mat. méd.*)

Le *cicongius* ou *bicongius*, le biconge, eſt une meſure des anciens grecs, qui contenoit le double du *congius* ou *conge* ſimple, Celui-ci étant de ſix ſextiers, le biconge contenoit douze ſextiers.

(FOURCROY.)

CICUTAIRE AQUATIQUE. (*Mat. méd.*)

Nous ſuivons ici la nomenclature de M. Delamarck, en traitant ſous le nom de *cicutaire aquatique* une plante que la plupart des auteurs de matière médicale ont nommée *ciguë aquatique*. Cette nomenclature a l'avantage de ne pas confondre, ſous le mot commun de ciguë, des plantes très-différentes par leur ſtructure & par leurs propriétés, & ſur-tout la vraie ciguë avec celle-ci, erreur qui a été très-ſouvent commiſe depuis que Linnéus a donné le nom de ciguë à celle-ci, & celui de *conium* à la vraie ciguë des anciens.

Le genre de *cicutaire* de M. Delamarck, & de ciguë, *cicuta* de Linnéus, eſt reconnoiſſable par les caractères ſuivans : 1°. il n'y a point d'involucre ou de collerete générale; une ſimple foliole linéaire en tient la place; 2°. l'involucelle, ou la collerete particulière, eſt compoſée de trois ou cinq folioles étroites, ſouvent plus longues que l'ombellule; 3°. le fruit eſt ovoïde, court, ſillonné, convexe, nud, ſans crenelures, ou ſans dentelures. L'eſpèce de plante dont il eſt queſtion eſt le *cicutaire aquatique*, *cicutaria aquatica* de M. Delamarck, la ciguë vireuſe, *cicuta viroſa* de Linnéus. Tournefort la nommoit *ſium paluſtre alterum, foliis ſerratis.* On l'appelle communément dans les boutiques *ciguë aquatique.* Cette plante a deux à trois pieds de hauteur; ſa tige eſt cylindrique, fiſtuleuſe; ſes feuilles, 2 ou 3 fois aîlées, ont des folioles lancéolées, étroites, pointues, & en ſcie; ſes fleurs blanches, diſpoſées en ombelles lâches; les collerectes partielles compoſées de folioles étroites, plus longues que les ombellules. La racine eſt groſſe, creuſe, en cellules, & remplie d'un ſuc jaunâtre très-dangereux, comme dans l'*œnanthe crocata*. On trouve la *cicutaire aquatique* ſur le bord des étangs, & des foſſés humides, aux environs de Paris.

Toute la plante eſt un poiſon très-âcre pour l'homme & pour les animaux, heureuſement que ſa forme & ſon odeur vireuſe peuvent empêcher qu'on ne la confonde avec des ombellifères uſuelles. Cependant cette fâcheuſe mépriſe a eu lieu quelquefois, on l'a cueillie pour du perſil dont l'odeur ſe rapproche de celle de la ciguë aquatique. C'eſt ſur cette plante que Wepfer a écrit un ouvrage entier, dans lequel il a rapporté l'hiſtoire de beaucoup de perſonnes empoiſonnées par ſon uſage. Cette diſſertation doit être conſultée par ceux qui veulent avoir une connoiſſance étendue des propriétés délétères de la ciguë aquatique. Il paroît 1°. que c'eſt ſur-tout la racine de cette plante priſe quelquefois pour le panais, qui eſt âcre & vénéneuſe; 2°. que cette propriété vénéneuſe eſt ſur-tout très-forte dans le printems lorſque la plante eſt bien verte; mais qu'elle s'adoucit & ſe détruit même tout-à-fait par la deſſiccation; 3°. que toutes les plantes ombellifères qui croiſſent dans des lieux aquatiques, ont la même acreté vénéneuſe quand elles ſont fraiches.

Vogel dit que la ciguë aquatique, priſe intérieurement, produit des vertiges, le ſommeil, le délire & la mort; que ſon odeur eſt dangéreuſe; il rapporte le fait cité par Boerhaave, dans ſes leçons, d'un jardinier qui éprouva des vertiges pour en avoir coupé. Bergius dit avoir employé le ſuc épaiſſi de ciguë aquatique ſans ſuccès, pour un cancer, en commençant par une doſe légère, pouſſée juſqu'à 3 gros par jour; il avoit conſeillé une décoction de 4 livres de cette plante ſèche pour un uſage extérieur, à un homme qui la prit intérieurement en deux heures, ſans en éprouver aucun mal. Murray a conſigné dans ſa nature médicale, beaucoup de détails intéreſſans ſur cette plante. Après avoir remarqué que le nom de ciguë donné par les anciens, & l'uſage qu'ils faiſoient de la plante nommée ainſi, la rendent très-ſuſpecte, quoiqu'on ne ſoit pas ſûr que cette plante, non plus que la grande ciguë, fût celle dont les anciens ſe ſervoient pour faire mourir les criminels ſans douleur; il décrit avec ſoin la racine, & traite des propriétés de la ciguë aquatique. Sa racine eſt, ſuivant lui, ronde au printems & dans

l'été ; mais pendant l'automne & l'hiver elle est longue, cannelée, remplie de cellules, & garnie de chevelu très-épais. Elle rend un suc jaune contenu dans le tissu utriculaire, c'est la racine qui est horriblement vénéneuse dans le printems, elle a alors une odeur forte, elle est âcre & chaude ; lorsqu'elle a vieilli dans un terrein aquatique on voit à la surface de l'eau qui la baigne, des gouttes brillantes & huileuses. On en retire, par la distillation, une eau d'une odeur vireuse & narcotique, qui se répand au loin, & qui engourdit ceux qui la respirent. Le résidu de cette distillation n'a point fait mal à un oiseau, d'où il paroît que c'est dans la partie volatile que réside le poison.

On possède un grand nombre de faits sur les dangereuses propriétés de cette plante. Deux enfans & six petites filles ayant mangé sa racine tirée de l'eau par des bestiaux, & qu'ils avoient prise pour un panais, la plupart périrent, quelques-uns en réchappèrent après avoir vomi, ils éprouvèrent, au récit de Wepfer, des vertiges, de l'ivresse, des douleurs, & une chaleur âcre à l'estomac, des convulsions, une véritable épilepsie, un flux-de-sang par les oreilles, des nausées violentes, le gonflement du ventre, le hocquet, le serrement des machoires, &c. Un homme qui en avoit mangé eut du délire, une soif & une chaleur vive à l'estomac qui durèrent long-tems, ainsi qu'une éruption érésypélateuse fort étendue. On trouve dans les actes de Breslau, deux cas de mort prompte, après un accès épileptique produit par cette racine ; d'autres exemples prouvent que le vomissement naturel ou artificiel a fait cesser ces dangereux symptômes. Spielmann rapporte plusieurs observations analogues à cet utile effet des vomitifs, dans sa dissertation sur les plantes vénéneuses de l'Alsace. Ceux qui sont morts par l'usage de cette racine, avoient l'estomac & les intestins gangrenés & corrodés, le bas-ventre gonflé, les vaisseaux du cerveau très-distendus & très-injectés.

Ce poison est également dangereux pour plusieurs animaux ; trois bœufs ont péri, en Suède, pour avoir mangé des racines de *cicutaire aquatique*. Linnéus paroît porté à croire que les ravages qui ont détruit tant de bestiaux à Tornéo, en Laponie, n'avoient pas d'autres causes. Gmelin pensoit que les chevaux résistoient à ce poison ; mais Gadd leur refuse cette heureuse prérogative. Lucrèce l'avoit anciennement attribuée aux chèvres, & Gunner nous apprend qu'en Norwège, cette racine fait partie de l'aliment des chèvres, & qu'on la donne comme remède aux porcs. Sproëgel, dans son traité des poisons, rapporte qu'une once & demie de racine de ciguë aquatique cultivée dans un jardin, donnée à un lapin, ne lui a point fait de mal. L'expérience a prouvé à Wepfer, qu'elle est dangereuse pour les chiens, qui périssent dans des convulsions très-fortes.

Murray ajoute à ces exemples multipliés de la propriété vénéneuse de la ciguë aquatique, & sur-tout de sa racine, les réflexions suivantes sur ses vertus médicinales. L'usage conseillé par Linnéus & Vogel, doit être rapporté à la grande ciguë, *conium maculatum*. Je ne la prescrirois, dit-il, à personne intérieurement, mais plusieurs faits annoncent son utilité dans les maladies externes. C'étoit autrefois un usage constant d'appliquer un cataplasme fait avec cette racine, sur les abcès formés dans la maladie appellée *waren endémique* en Westphalie, & qui est fort analogue à la goutte vague. On la faisoit cuire aussi sous la cendre, & on en formoit un cataplasme avec du miel. Les habitans de la Sibérie appliquent la racine, réduite en pulpe, sur les dartres vénériennes, ou les frottent souvent avec ce remède ; ils ont le même procédé pour les douleurs du dos & les sciatiques, en ayant soin toutefois de ne pas frotter l'épine du dos, parce qu'ils disent que le mal empire par cette pratique. Les kamschadales s'en servent de la même manière dans le Lumbago. Les peuples de la Norwège l'employent également dans les douleurs arthritiques. Enfin, on en prépare depuis long-tems des onguens & des emplâtres, & en Finlande on donne la racine, séchée & salée, aux bestiaux pour leurs maladies.

Dans tous ces faits recueillis par Murray, il n'est question que de la racine de ciguë aquatique : Wepfer parle aussi beaucoup plus de cette partie de la plante, que de toute la plante même.

Vogel assure qu'on se sert de ses feuilles fraiches pour résoudre & fondre les tumeurs dures, pour repousser le lait des parties sur lesquelles il se jette ; que Rathlauw en a éprouvé de bons effets dans l'affection hypochondriaque ; cependant il remarque, d'après Borelli & Simon Pauli, que son usage externe n'est pas entièrement exempt de danger. Il paroît donc qu'il seroit fort imprudent d'en conseiller l'usage en médecine, sur-tout à l'intérieur. Linnéus conseille de l'employer comme fondante & assoupissante, à l'extérieur, au lieu de la grande ciguë.

Nous devons faire observer que, quoique nous pensions avec M. Delamarck, & d'après les effets violens de la ciguë aquatique, que cette plante n'est pas celle dont on se servoit à Athènes pour faire périr les hommes condamnés par l'aréopage, & particulièrement qu'elle n'a pas fourni le suc qu'on a fait prendre à Socrate, puisque Platon rapporte qu'il s'est affoibli après avoir éprouvé un engourdissement dans les jambes ; & puisqu'il ne dit rien des effets violens qu'elle auroit dû produire, nous devons faire observer que plusieurs botanistes célèbres croient que la ciguë aquatique est véritablement la ciguë des anciens, le poison dont on se servoit à Athènes, & que c'est pour cela que Linnéus l'a nommée

nommée ciguë vireuse, *cicuta virosa*. Nous exposerons dans l'article Cigue la doctrine de ceux des modernes, qui pensent que la vraie ciguë des anciens est le *conium maculatum* de Linnéus.

Nous devons dire encore ici que quelques auteurs de matière médicale donnent le nom de ciguë aquatique au *phellandrium aquaticum* de Linnéus.

(Fourcroy.)

CIDRE, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites improprement non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boisson.

Section IV. Liqueurs fermentées.

Le *cidre* est une boisson que l'on tire des pommes; elle a été connue des grecs, des romains, des hébreux. Parmi nous c'est une boisson très-familière, sur-tout dans les provinces qui manquent de vignes.

Les *cidres* fabriqués en Angleterre ont la plus grande réputation. On estime beaucoup en France les *cidres* de Normandie, quoique, dans cette province même, on en prépare de beaucoup de qualités différentes. Les plus renommés sont ceux du pays d'Auge, du Bessin, ou des environs d'Isigny.

On ne pourroit faire du *cidre* de garde avec les pommes que nous mangeons ordinairement; on se sert de pommes sauvages, qui ont un goût âpre & astringent : on en compte au moins trente espèces, dans lesquelles on distingue principalement les pommes tendres, & les pommes dures. *Voyez* Pomme.

Après les avoir recueillies par un temps sec, au commencement d'octobre, on les met en tas, on les laisse murir, & on les pile ensuite dans une auge à meule de bois : on le pressure, & enfin on le met dans des tonneaux, qu'on ne remplit pas exactement, à cause de la violence de la fermentation de cette liqueur. En se clarifiant, une partie de la lie est jettée dehors, l'autre se précipite au fond du tonneau.

Si l'on veut avoir du *cidre* fort, on le laisse reposer sur la lie, & couvert de son chapeau. Si on le desire agréable, doux & délicat, on le tire au clair, quand il commence à gratter légèrement le palais. Ce *cidre* se nomme *cidre paré*. Le peuple boit le petit *cidre*, qui se fait avec le marc du premier, auquel on ajoute de l'eau. Quand le marc est tout-à-fait sec, il sert encore d'engrais aux cochons, & aux arbres, ou l'on en fait des cendres.

Le *cidre* se colle comme le vin, avant d'être tiré en bouteille : le meilleur *cidre* est piquant, clair, ambré, agréable au goût & à l'odorat; lorsqu'il n'est pas trop léger, il se garde jusqu'à quatre ans.

On tire du *cidre* une eau-de-vie peu estimée, & une liqueur acide, qui peut tenir lieu de vinaigre.

On fait un *cidre royal*, qui ressemble au vin de Canarie, en mêlant à du bon *cidre* de l'eau-de-vie de ce même *cidre* avec du sucre : on dit que cette liqueur se conserve fort bien pendant plusieurs années.

Le *cidre* est une boisson fort bonne & fort salutaire, pourvu qu'on en use modérément. Il est humectant, rafraîchissant, & apéritif. On assure que les personnes qui ne boivent que cette liqueur, sont en général plus fortes, plus fermes, & ont un meilleur visage que celles qui boivent du vin. Bacon parle de huit vieillards qui, n'ayant pas bu d'autre liqueur, vécurent cent ans, & plus, avec une santé inaltérable.

Le *cidre* n'enivre pas si vîte que le vin, mais il enivre pour un temps plus long; quelquefois il est sujet à donner des coliques aux personnes qui n'y ont pas été accoutumées de bonne heure, & peut attaquer le genre nerveux. (Macquart.)

A l'instar du *cidre pommé*, ou qui se fait avec des pommes, on fait du *cidre poiré* avec des poires qui ne sont pas bonnes à manger.

On exprime ces poires petites, âpres & acerbes, comme on fait pour les pommes, & on en tire une liqueur vineuse claire, dont le goût & la couleur approchent du vin blanc. C'est sur-tout en Normandie que se prépare le *cidre poiré*. On tire aussi de l'eau-de-vie de cette liqueur. Elle paroît à quelques personnes plus agréable que celle du *cidre pommé*. C'étoit autrefois la boisson des pauvres, & des personnes qui faisoient pénitence; ce qui laisse croire qu'on ne le faisoit pas très fort, ni délicat.

On fait encore des *cidres*, à la campagne, avec les fruits du cormier ou sorbier, & avec les prunes de haies. Ces boissons ne sont pas fort agréables, quoiqu'utiles, par les particules rafraîchissantes, légèrement spiritueuses & actives qu'elles communiquent à l'eau.

Le *cidre cormé* se fait avec les cormes, ou le fruit du cormier. On les prend lorsqu'elles ne sont pas encore tout-à-fait mûres; on en emplit un tonneau plus qu'à demi : on achève avec de l'eau, on laisse la bonde ouverte. La fermentation donne à la liqueur une acidité agréable, qui la met bien-

tôt dans le cas de fournir une boisson agréable & assez saine. (M. MACQUART.)

CIÉCÉE-ETE. (*Mat. méd.*)

Petit crabe du Brésil fort connu des portugais. Ce crustacé est de forme quarrée, gros comme une aveline : sa coquille est d'un brun jaunâtre. Sa chair est en usage dans le Brésil, soit en aliment, ou en médecine, pour guérir d'une maladie qu'on y nomme *mia*.

Cet article, extrait du Dictionnaire d'histoire naturelle de Valmont de Bomare, ne peut laisser que de l'incertitude : on ne sait ni de quel crustacé, ni de quelle maladie il est question. Le même reproche peut être fait à la plus grande partie de la matière médicale des deux Indes ; cela tient au peu d'instruction exacte des voyageurs qui nous ont rapporté ces faits. (FOURCROY.)

CIGALE. (*Mat. méd.* & *Hygiène.*)

La *cigale* est un insecte si connu dans l'Italie, & dans les provinces méridionales de la France, où il se trouve fort abondamment, qu'il seroit superflu d'en donner ici la description. On en trouvera d'ailleurs une histoire très-détaillée dans le Dictionnaire des insectes. Comme elle a été employée autrefois, & comme elle l'est encore dans plusieurs pays parmi les alimens & les médicamens, nous devons faire connoître les usages auxquels on la fait servir. Nous dirons seulement ici que cet insecte, de la classe des hémiptères, porte quatre aîles transparentes, minces, posées en toit ; les deux inférieures sont grandes & croisées ; la tête est large & applatie ; ses yeux, à reseau, sont grands & saillans ; on voit trois petits yeux lisses sur le sommet de la tête, qui porte des antennes assez petites ; une trompe aiguë & dure est recourbée sous le corcelet. Le corcelet rond est composé de deux pièces mobiles, l'abdomen de huit anneaux écailleux, qui vont en diminuant. Tout l'animal est brun. La femelle porte au dernier anneau un fourreau & une tarrière destinée à percer l'écorce des branches, & à déposer ses œufs dans le bois. Le mâle est remarquable par son tambour, ou ses tymballes, à l'aide desquelles il fait entendre un bruit aigu, qu'on appelle *chant*, & dont Réaumur a donné une description fort intéressante.

Le chant de ces insectes fait beaucoup de plaisir aux paysans ; il leur annonce le retour de la saison chaude, & l'abondance des récoltes. Plusieurs oiseaux, & sur-tout les guêpiers & les martinets, sont très-friands des *cigales*, & en dévorent une grande quantité. Les nymphes de ces insectes, c'est-à-dire les *cigales*, dans leur seconde métamorphose, encore dépourvues d'aîles, étoient un mets très-recherché chez les anciens grecs. Ils mangeoient aussi les *cigales* parfaites. Aristote dit qu'on préféroit les mâles avant l'accouplement, mais qu'après on prenoit de préférence les femelles, à cause des œufs qu'elles contenoient, & auxquels on trouvoit apparemment un bon goût. Si l'on en excepte quelques hommes pauvres & malheureux, les peuples orientaux modernes ne font presque plus d'usage de cet aliment ; il répugneroit même aujourd'hui à la plupart des hommes, quoiqu'il ait été servi autrefois sur les tables les plus délicates & les plus somptueuses. On trouve, dans quelques auteurs anciens, les diverses manières dont on les préparoit ; la plus commune étoit une espèce de friture dans l'huile, ou de coction dans une sorte de saumure, avec des herbes aromatiques.

Quoiqu'on ne cite pas de faits & d'expériences positives sur l'usage médicinal des *cigales*, plusieurs auteurs de matière médicale semblent cependant leur attribuer des propriétés utiles. Ils se servent à leur égard de cette ancienne manière d'annoncer les vertus ; elles contiennent, suivant eux, beaucoup de sel volatil & d'huile ; elles passent pour apéritives & bonnes contre la colique & les maladies de la vessie. Il paroît qu'on les a administrées en médecine sous la forme suivante. On faisoit sécher au four trois *cigales*, on y mettoit trois grains de poivre ; on réduisoit ce mélange en poudre, & on en formoit un bol qu'on prenoit dans du pain à chanter. Les cendres de *cigales* étoient aussi regardées comme apéritives & diurétiques. On les employoit en bols à la dose de six & douze grains, pour faire rendre les sables & les graviers. Cet insecte n'est plus d'usage ; il paroît même qu'il l'a été très-peu de temps, & que l'expérience a bientôt fait connoître qu'il n'avoit point les propriétés qu'on lui avoit attribuées, au moins dans un degré assez éminent, pour qu'on les ait préférées à d'autres médicamens plus actifs & plus certains dans leurs effets. (M. FOURCROY.)

CIGALINUS ou CIGALINI. (François)

Il étoit de Côme, où il mourut en 1530. Il étoit versé dans la littérature, la médecine, savoit plusieurs langues, & se mêloit d'astrologie.

Il nous reste de lui deux lettres, qui furent adressées à Thadée Dun, & qui ont été imprimées avec les *epistolæ* de celui-ci, à Zurich, en 1592, *in-8*, sous ce titre : *de oxymellitis usu & viribus maxime in pleuritide*. (GOULIN.)

CIGALINUS ou CIGALINI. (Paul)

Ainsi que le précédent, il étoit de Côme, & sans doute son parent. Il fut reçu docteur en médecine à Pavie, où il eut la place de premier professeur, dans laquelle il se distingua.

Il mourut dans cette ville en 1598, à l'âge de soixante-dix ans ; ainsi il naquit vers l'an 1528.

Il est auteur d'un ouvrage sous ce titre.

Prælectiones duæ; una, de verâ natriâ Plinii; altera, de fide & auctoritate ejus. Comi, 1603, *in-4.* Francof. 1608, avec quelques ouvrages de Pline.

(GOULIN.)

CIGOGNE. (*Mat. med.*).

Peu d'oiseaux jouent un rôle aussi remarquable dans l'histoire de la médecine que la *cigogne*; elle a été l'emblême de cette science : on assure que c'est cet oiseau qui a appris à l'homme l'art de se donner des lavemens; ces fables, dont l'origine remonte à une très-haute antiquité, tiennent sans doute au caractère doux & comme bienfaisant de cet oiseau. Les hommes de beaucoup de pays, out une sorte de respect pour la *cigogne*. Les grecs en donnant son nom à la loi qui obligeoit de nourrir ses parens, lui ont rendu un hommage public; c'étoit un crime qu'on punissoit de mort chez les anciens, que de tuer une *cigogne*; encore aujourd'hui on ménage cet oiseau, on l'accueille dans les habitations; on le regarde comme un heureux présage. Nous n'en donnerons point ici la description qu'on trouvera d'ailleurs dans le dictionnaire d'histoire naturelle; nous nous contenterons d'observer que cet oiseau qui a 4 doigts séparés, trois devant & un derrière, dont le doigt du milieu est joint aux deux latéraux par une membrane qui s'étend jusqu'à la première articulation sur le doigt intérieur, & un peu par-delà sur l'extérieur, qui a le bec gros, long, droit, pointu & lisse, qui a des plumes très-blanches, excepté sur les aîles; se plaît dans les lieux humides, au bord des lacs, des étangs, près des marais, parce qu'il y vit de poissons, de reptiles, de quadrupèdes ovipares, de vers de terre & d'eau. Les *cigognes* sont des oiseaux de passage; il paroît, d'après les observations de Mauduyt, qu'elles sont moins déterminées par la saison douce, dans leur émigration, que par l'abondance de la nourriture; elles fuyent même les lieux trop chauds; elle ne peuvent se plier à la domesticité, ou au moins elles ne font pas de petits lorsqu'elles ne sont pas libres. Suivant le même observateur, elles aiment à faire leurs nids sur le haut des tours & des maisons dans les villes. La femelle pond trois ou quatre œufs que le mâle couve dans l'absence de celle-ci; l'incubation dure 30 jours.

Il eût été bien plus étonnant pour qui connoit l'empire des préjugés, le besoin que les hommes ont de croire aux remèdes, & l'art d'abuser de ce besoin si bien exercé presque dans tous les tems & dans tous les lieux, qu'un oiseau fameux comme la *cigogne*, & qui a été chez plusieurs peuples l'objet du culte & de la superstition, n'eut pas été utile au traitement des maladies, aussi y a-t-il peu d'oiseaux dont on ait autant recommandé les différentes parties pour l'usage médicinal. Nous ne parlerons pas de cet oiseau comme aliment, quoiqu'on l'ait autrefois servi sur les tables; sa chair est dure, coriace, difficile à digérer, & d'un goût désagréable. On faisoit autrefois cuire une *cigogne* vuidée & plumée dans l'huile, & cette huile étoit bonne pour fortifier les membres paralytiques. L'eau distillée des jeunes cigogneaux étouffés étoit anti épileptique. Son sang séché & son eau distillée au bain-marie étoient alexipharmaques; le fiel de cet oiseau éclaircissoit la vue, & détruisoit les taches de la cornée. On lit dans Etmuller que la fiente de *cigogne* prise en substance ou en infusion, est bonne contre l'épilepsie; on en incorporoit 4 onces avec autant de graisse de canard ou de porc, & cette espèce d'onguent étoit un secret merveilleux contre les douleurs de goutte; on la donnoit aussi extérieurement, depuis douze grains jusqu'à vingt-quatre pour combattre la même maladie. Il ne manque que des preuves à toutes ces assertions; aussi on ne fait aujourd'hui aucun usage en médecine des différentes parties de la *cigogne*. (M. FOURCROY).

CIGUE. (*Mat. med.*).

Le nom de *cigüe* a été donné à plusieurs végétaux, & rien n'est plus difficile à éclaircir que la synonymie relative aux diverses plantes qui l'ont reçu, à différentes époques de la botanique. Nous nous contenterons de dire ici qu'il y a particulièrement trois plantes qui ont été nommées *cigüe*; la première, la plus généralement connue sous ce nom est la grande *cigüe*, la *cigüe* proprement dite, celle que nous croyons être la *ciguë* des anciens, & dont il sera question dans cet article. La seconde est celle qu'on a nommée *ciguë* aquatique; nous en avons fait l'histoire au mot CICUTAIRE, pour la bien distinguer de la plante à laquelle nous donnons exclusivement le nom de *ciguë*. La troisième nommée petite *ciguë*, appartient au genre de l'æthuse *æthusa*, caractérisée par l'absence de l'involucre, & par l'involucelle uni-latéral; c'est l'æthuse à forme de persil, *æthusa cynapium* de Linnéus.

La véritable *ciguë*, celle qu'on nomme grande *cigüe* dans les livres de matière médicale, a été nommée *conium maculatum*, par Linnéus, qui a transporté le nom de *cicuta* à un genre nommé *cicutaire* dans le dictionnaire de l'Encyclopédie. L'auteur du dictionnaire, Delamarck, desirant conserver son vrai nom à la plante qui fait le sujet de cet article, lui a restitué celui de *cicuta*, qu'elle avoit reçu de la plupart des botanistes; il l'appelle, avec G. Bauhin & Tournefort, *cicuta major*, grande *ciguë*, *ciguë* ordinaire; & il la décrit par la phrase suivante: *cicuta caule basi maculato, sulcis seminum crenatis.* Linnéus la désigne ainsi: *conium maculatum, seminibus striatis.* Quoi qu'il en soit de la nomenclature, le

caractère de ce genre, *cicuta* de Delamarck, & *conium* de Linnéus, qu'il faut bien se garder de confondre avec celui que ce dernier nomme *cicuta*, & qui est le *cicutaria* de Delamarck, ce genre, dis-je, se distingue parmi toutes les ombellifères, par les stries crénelées ou dentées qui recouvrent leurs semences; il différe des caucalides & des athamanthes avec lesquelles il a d'ailleurs des analogies, parce que les semences des premières sont hérissées de pointes, & celles des secondes chargées de poils mols. L'espèce de la vraie *ciguë* qui croît dans presque tous les lieux de la France, sur le bord des haies, dans des endroits frais & incultes, presque toujours à quelques pieds des ruisseaux, des mares & des étangs, s'élève à 4 ou 5 pieds. Sa tige est presque cylindrique, épaisse, fistuleuse; elle a jusqu'à 8 ou 10 lignes de diamètre, lorsqu'elle vient dans un terrein qui lui convient. La couleur de cette tige est d'un vert clair, elle est marquée vers le tiers inférieur de sa hauteur sur-tout, de taches plus ou moins grandes, d'un brun noir, ou d'un pourpre brun, qui font reconnoître la plante de loin, & aussitôt qu'on l'apperçoit. Elle est supportée par une racine fusiforme, pivotante, grosse comme une carotte, de 8 à 12 pouces de hauteur, blanche, marquée de stries angulaires, saillantes & rapprochées, chargée de chevelus très-abondants, laiteuse quand elle est jeune, & répandant une odeur analogue à celle de la carotte & du cerfeuil. Les rameaux sont alternes sur la tige, & forment, du lieu de leur départ, des espéces de nœuds ou de genoux; les feuilles grandes d'un vert foncé & presque noirâtres, un peu luisantes, sont trois fois aîlées & composées de folioles pointues, dentées, pinnatifides; elles ressemblent beaucoup à celles du cerfeuil sauvage. Les ombelles terminales d'une médiocre largeur, nombreuses & très-ouvertes, offrent 12 ou 14 pédoncules primitifs; les ombellules sont rassemblées au nombre de 16 environ sur chaque pédoncule primitif. Les fleurs sont blanches & toutes fertiles, les semences accolées qui leur succèdent sont courtes, globuleuses, cannelées, striées, & crénelées sur leurs stries. Toute la plante, mais sur-tout les feuilles ont une odeur fétide, vireuse, qui porte à la tête, qui engourdit & assoupit quand on y est quelque tems exposé; la saveur est aussi désagréable, nauséeuse, quoique mêlée de quelque chose d'aromatique. On a confondu la *ciguë* avec le cerfeuil sauvage, mais outre l'odeur & la saveur si différentes dans ces deux plantes, il suffira pour éviter cette erreur préjudiciable de prendre garde à la structure des ombelles & des fruits dans les végétaux. Le cerfeuil sauvage n'a point d'involucre général, & la *ciguë* en a constamment; celle-ci a des fruits globuleux à stries cannelées, & le cerfeuil sauvage a des fruits allongés & lisses.

M. Delamarck après avoir dit que cette plante passe pour un poison, ne doute pas que ce soit celle dont on se servoit à Athènes, pour faire périr les hommes que l'aréopage avoit condamnés à perdre la vie, il croit que la *ciguë* ayant plus d'activité dans les pays chauds, elle devoit être bien plus vénéneuse dans la Grèce que dans nos contrées; à Rome cette plante ne passoit pas pour un poison; mais ce botaniste pense que les romains ont pu se tromper en prenant pour la vraie *ciguë*, quelque autre plante qui lui ressembloit. M. Erhart qui a fait une dissertation sur cet objet, pense que le Κώνειον d'Hippocrate, de Dioscoride & des médecins grecs en général, est le même que le *conium* de Linnéus, quoiqu'Haller rapporte la description de Dioscoride, à la *ciguë* vireuse de Linné. M. Murray croit, d'après Pline & plusieurs auteurs anciens, que le mot *ciguë* exprimoit en général toutes les plantes vénéneuses. Steger prend la même expression pour un breuvage vénéneux dont on se servoit à Athènes. On ne manque cependant pas d'observations qui prouvent les effets dangereux de cette plante; on l'a vu souvent produire le vertige, le délire, la folie, la cécité, le sommeil, l'anxiété, la cardialgie, les vomissemens, les convulsions, & la mort même, chez les hommes & les animaux. Haller a rassemblé plusieurs de ces faits dans son histoire des plantes de la Suisse. Quoiqu'on puisse craindre quelqu'erreur de synonymie, la propriété vénéneuse de la *ciguë*, qui fait le sujet de cet article, est prouvée par son odeur & l'âcreté du suc de sa racine, qui rend la langue gonflée & douloureuse, ainsi que le palais & la gorge. Linnéus observe que les bestiaux refusent de manger cette plante.

En retraçant quel a été l'usage de la *ciguë* dans des temps reculés, & dont l'histoire est obscure, on voit que sa racine, sa tige même, & son suc, ont été prescrits comme adoucissans, rafraîchissans, calmans & résolutifs, dans la chute de l'anus, les douleurs des yeux, les tumeurs, les inflammations, les rhumatismes, l'érysipèle, les maladies exanthématiques en général, la goutte. Arétée, dans son Traité des maladies aiguës, dit que la *ciguë*, appliquée à l'extérieur, calme l'irritation & le spasme des parties génitales. On verra que Storck a observé le contraire. Pline assure, dans son Histoire naturelle, que cette plante calme les douleurs, fond les tumeurs, & guérit les ulcères de mauvaise nature. Avicenne & Sérapion proposent une emplâtre de *ciguë* pour résoudre les tumeurs du testicule & des mammelles, & pour empêcher la trop grande abondance du lait dans ces derniers organes. Etmuller, Ambroise Paré, Rai, Lemery, ont recommandé, dans des temps bien plus modernes, l'application de la *ciguë* sur les tumeurs squirrheuses, carcinomateuses, pour repousser le lait, amollir les ganglions, les loupes, détruire les obstructions des viscères. Reneaulme l'employoit en substance, à la dose d'un scrupule ou d'un demi-gros, contre les squirrhes du foie, de la rate, du pancréas. Storck a fait connoître, avec le plus de soin & de détails, les propriétés utiles de la *ciguë*, & il a publié sur cette plante plusieurs disser-

tations, qui ont engagé tous les médecins à faire usage de la *ciguë* & de son extrait. Il y a même peu de plantes dont on ait autant éprouvé les propriétés que celle-ci.

Les préparations qu'on en a faites, d'après Storck, ont produit une sorte d'analyse chimique, qui n'est, à la vérité, rien moins qu'exacte. C'est avec son suc épaissi en extrait, que le célèbre médecin de Vienne traitoit la plupart des maladies, dans lesquelles il en a recommandé l'usage. Aucun auteur n'a donné des idées chimiques plus exactes sur ce point que Baumé; car ce qu'on avoit dit en général sur la nature de l'extrait aqueux & salin de *ciguë*, & sur les produits qu'on en obtient par le feu, ne doit pas être regardé comme une analyse chimique. En préparant l'extrait de *ciguë* à la manière de Storck, Baumé a fait des observations plus étendues & plus précises que celles de tous les auteurs qui ont traité de cette plante.

Pour faire l'extrait de *ciguë* suivant le procédé de Storck, on prend la quantité que l'on veut de cette plante dans le moment où elle fleurit, on la pile dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, on la met à la presse, on passe le suc au blanchet, on le fait épaissir à un feu doux jusqu'en consistance d'extrait épais, en le remuant continuellement pour qu'il ne s'attache pas au vaisseau & ne brûle pas. On mêle cet extrait avec assez de poudre de *ciguë*, pour lui donner la consistance pilulaire. Douze livres de cette plante fournissent, suivant Baumé, sept livres quatre onces de suc très-vert, qui produit neuf onces & demie d'extrait; celui-ci absorbe une once de poudre de *ciguë*, pour prendre la consistance requise à la fabrication des pilules; c'est dans les mois de mai & de juin que l'on prépare cet extrait, dont le procédé diffère des autres, en ce qu'on y conserve la fécule, à laquelle Storck attribue une partie de ses propriétés. Voici les expériences que Baumé a faites sur cette plante, & décrites dans ses Élémens de pharmacie, pages 294 à 298.

« 1°. J'ai soumis, dit-il, à la distillation douze livres de *ciguë*, hachée grossièrement; avec une suffisante quantité d'eau, j'ai obtenu une eau distillée, prodigieusement chargée de l'odeur de cette plante, & surnagée par quelques globules d'huile, qui s'est figée. L'eau distillée n'avoit presque point de saveur; la décoction, qui est restée dans l'alambic, étoit d'une couleur verte, un peu laiteuse, & surnagée d'une très-légère pellicule grasse, résineuse, qui représentoit des iris. Cette liqueur, sans être clarifiée, mise à évaporer, a formé un extrait salin & lisse comme les extraits mous ordinaires, parce qu'il ne contient point de fécule.

» 2°. En exposant sur le feu le suc de *ciguë* nouvellement exprimé, j'ai remarqué, au premier degré de chaleur, que la substance verte s'est coagulée & s'est amassée en grumeaux, comme cela arrive à tous les sucs que l'on clarifie; la liqueur est devenue claire, transparente, & d'une légère couleur rousse. Je l'ai filtrée pour en séparer la fécule; j'ai lavé ensuite cette fécule à plusieurs reprises dans l'eau tiède, pour emporter tout ce qu'elle contenoit de soluble dans l'eau, & je l'ai fait sécher pour l'examiner.

» 3°. J'ai réduit, par l'évaporation, le suc filtré à environ un quart de son volume, la liqueur est devenue d'une couleur rouge tirant sur le brun; elle a déposé, par le refroidissement, une très-grande quantité de sel roux. J'ai fait évaporer la liqueur pour en séparer encore du sel; j'ai mêlé & lavé tout ce que j'en avois tiré pour l'examiner; la liqueur extractive restante contenoit encore beaucoup de cette espèce de sel; mais je l'ai abandonné, en ayant suffisamment pour mes expériences.

» 4°. J'ai remarqué que la fécule est d'un beau vert tant qu'elle est humide; que son odeur est plus forte que celle de la *ciguë* même, & qu'étant sechée, elle est d'une couleur verte très-foncée, & comme noirâtre par endroits, & blanchâtre en d'autres; sa saveur est peu différente de celle de la poudre de *ciguë*. Elle fournit dans l'esprit-de-vin une teinture verte très-foncée; cette teinture, un peu concentrée, blanchit avec l'eau, & laisse déposer une résine verte.

» L'éther vitriolique en tire sur-le-champ une belle teinture d'un beau vert clair, moins foncé qu'avec l'esprit-de-vin; cette teinture, mise à évaporer, fournit une résine sèche d'un plus beau vert que le vert-de-vessie.

» 5°. Le sel essentiel que j'ai tiré du suc de *ciguë* est d'une couleur rousse, quoique lavé dans plusieurs eaux; il est en petits cristaux, qui n'ont aucune forme régulière à cause du genre de l'évaporation; il n'a presque point de saveur; il est très peu dissoluble dans l'eau. Sa dissolution rougit un peu la teinture de tournesol; elle occasionne, avec la dissolution de mercure, un précipité blanc, qui, lavé à l'eau distillée & bouillante, reste blanc; elle précipite en blanc sale la dissolution d'argent de coupelle, faite par l'acide nitreux. L'alcali fixe, versé sur la dissolution de ce sel, occasionne un précipité blanc terreux très-abondant; l'acide vitriolique concentré, versé sur ce sel, ne fait rien, sinon qu'il s'en exhale quelques vapeurs d'acide sulphureux, mêlé d'une légère odeur d'acide marin.

» 6°. Ce sel, exposé au feu, brûle en scintillant comme de la sciure de bois bien séchée, & exhale une odeur d'herbes qui brûlent; il laisse une cendre grise blanchâtre, presque sans saveur, qui, par la décoction dans l'eau, forme une lessive sans couleur, d'une légère saveur stiptique. Cette lessive verdit le syrop violat, elle précipite en jaune-citron la disso-

lution de mercure ; ce qui indique la présence d'un sel vitriolique : elle ne précipite presque point la dissolution d'argent ; ce dernier précipité est blanc.

» Il résulte des expériences que nous venons de rapporter sur ce sel, qu'il ressemble beaucoup à celui que j'ai tiré des tamarins, puisque je lui ai trouvé les mêmes propriétés ; il paroît n'en différer que parce qu'il est un peu plus soluble dans l'eau. Machy dit qu'il est nitreux, pour la plus grande partie, & qu'il fuse sur les charbons : cependant je ne m'en suis point apperçu ; peut-être cela vient-il des différens degrés de maturité de la plante, & du terrein où elle croît. Quoi qu'il en soit, ce sel m'a paru composé d'acide vitriolique & d'acide marin, qui ont pour base une terre vitrifiable, argilleuse, semblable à celle de l'alun.

» Je crois pouvoir avancer que le suc de *ciguë*, & celui de toutes les plantes résineuses, doivent être considérés comme des espèces d'émulsions naturelles. On peut les comparer au lait des animaux, dont elle diffère seulement par la couleur. Elles sont composées de principes à peu près semblables, & qui ont les mêmes propriétés générales. Le lait contient du beurre, du fromage, du sel, & de l'eau. Le beurre est la matière huileuse qui donne au lait l'opacité & la couleur blanche ; le fromage est une matière mucilagineuse, qui ne fait que le troubler sans le colorer, puisque, lorsqu'il est desséché, il ressemble à une gomme.

» La matière résineuse des sucs dont nous parlons est une substance de la nature des huiles essentielles, qui produit dans les sucs l'opacité & la couleur verte, ou jaune, &c., suivant sa nature. La portion qui n'est point résineuse, & qui trouble aussi la transparence de ces sucs, peut être comparée au fromage du lait ; c'est une matière mucilagineuse, mêlée d'une portion de la plante brisée, qui se coagule pêle-mêle avec la matière résineuse, lorsqu'on fait chauffer ces sucs, & forme par conséquent un caillé, qu'on peut comparer à celui des animaux. Cette matière mucilagineuse sert d'intermède pour tenir unie à l'eau la partie résineuse. Ces sucs aqueux clarifiés sont, comme le petit-lait des animaux, chargés de sels & d'extraits. Les sucs de plantes qui ne contiennent que très-peu ou point de résine, comme celui de joubarbe, de concombre sauvage, & tous les sucs acides des fruits, présentent des phénomènes différens de ceux dont nous parlons ; ils se clarifient d'eux-mêmes par le repos, & sans souffrir le moindre degré de fermentation ; au lieu que les sucs résineux ont besoin d'un certain temps & d'un certain degré de fermentation, comme le lait, pour se cailler & se clarifier par le repos.

» D'après ce que je viens d'exposer, & d'après ce que nous ferons remarquer sur la facilité avec laquelle se décompose la résine de la plupart des végétaux, par une chaleur même modérée, on est en droit de demander à l'auteur de la préparation de l'extrait de la *ciguë*, qui recommande que la fécule reste dans ce remède, s'il ne seroit pas plus à propos de la séparer du suc, immédiatement après qu'elle s'est coagulée, pour la mêler à l'extrait lorsqu'il s'est épaissi à une consistance convenable. Il est certain que la résine contenue dans cette fécule se décompose en partie pendant l'évaporation du suc, quelque ménagée que soit la chaleur. Cette question nous paroît d'autant plus raisonnable à faire, que l'auteur fait ajouter à cet extrait, après qu'il est fait, de la poudre de *ciguë*, laquelle contient toute sa résine, qui n'a souffert aucune altération ».

On voit dans ces détails donnés par un pharmacien qui a joui de beaucoup de réputation, qu'ils sont plus relatifs à la préparation pharmaceutique de l'extrait qu'à une véritable analyse chimique. En effet ils donnent des résultats utiles & immédiatement applicables à la confection de l'extrait, par rapport à l'altération qui paroît avoir lieu dans le suc de *ciguë* par l'action du feu & à la fécule qui en se coagulant prend de nouveaux caractères, & perd vraisemblablement beaucoup de ses propriétés ; ils apprennent qu'il vaut beaucoup mieux d'abord la séparer de la fécule, évaporer le suc déféqué, & y mêler ensuite la fécule, que d'épaissir le suc entier & contenant encore le principe colorant ; procédé qui est actuellement mis en pratique dans beaucoup de pharmacies. Mais il n'y a dans l'exposé de Baumé, presque rien d'exact sur la nature chimique & sur la proportion des différens principes contenus dans le suc de *ciguë* ; il est vrai qu'à l'époque où ce pharmacien a publié son ouvrage, la chimie étoit trop peu avancée, surtout dans l'analyse des végétaux, pour qu'il lui ait été possible de connoître & d'indiquer cet objet si intéressant pour les médecins. Quoique la science soit aujourd'hui beaucoup plus avancée qu'elle ne l'étoit il y a quelques années, on n'a point encore entrepris une analyse du suc de *ciguë* ; on ne sait point à quel principe contenu dans ce suc est due sa propriété narcotique, sa qualité irritante, & sa vertu manifestement fondante ; car l'expérience médicinale a bien prouvé l'existence simultanée de ces trois effets de la *ciguë* & de son extrait préparé à la manière de Storck. Est-ce un seul principe, qui produit en même temps ces trois actions, ou bien chacune d'elles est-elle due à un corps particulier ? dans ce dernier cas ne pourroit-on pas par des procédés chimiques, extraire le principe narcotique, le principe irritant, & le principe fondant, obtenir séparé chacun de ces principes pour le donner à part dans des circonstances particulières ; ou bien les combiner dans diverses proportions pour produire des actions mixtes indiquées & nécessaires dans quelques maladies ? On sait que les chimistes ont fait quelque chose d'analogue sur l'opium ; qu'ils ont su en extraire le principe calmant, sans la matière narcotique ; & approprier conséquemment aux

divers genres de maladies, & à la différence de sensibilité & d'irritabilité des malades, les diverses préparations de ce médicament. (*Voyez* OPIUM.) On peut espérer des succès aussi marqués d'une analyse bien faite de la *ciguë* & de son suc; mais il n'y a rien de fait à cet égard; on concevra même difficilement pourquoi Cartheuser, dont le but a été de traiter dans son ouvrage des médicamens les plus actifs, a négligé de parler de la *ciguë*; pourquoi Vogel qui auroit dû au moins ranger cette plante dans une des trois classes de végétaux ou de parties de végétaux qu'il établit relativement à leur usage, fréquent, rare, ou tout à fait abandonné, n'ait indiqué nulle part la *ciguë*. Nous n'avons donc que les premiers essais fort inexacts de Baumé pour nous guider, & c'est d'après son travail que nous devons discuter la manière d'administrer cette plante.

La réflexion par laquelle Baumé termine son analyse paroît être fort juste, il est certain que la chaleur altère la substance féculente de la *ciguë*, & que l'extrait de cette plante pourroit peut-être avoir plus de vertus, si on y ajoutoit la fécule séparée d'abord, après avoir épaissi le suc. C'est une pratique que l'on suit aujourd'hui dans quelques pharmacies. Nous ajouterons à l'espèce d'analyse pharmaceutique de la *ciguë* que nous avons empruntée de la pharmacie de Baumé, quelques observations faites par divers auteurs sur la préparation médicinale de cette plante. Storck avoit d'abord employé des pilules faites avec la poussière de sa racine & le mucilage de gomme adragant, ce n'est que par la suite qu'il a eu recours à son suc épaissi. Fothergill préféroit de prendre la plante au moment ou les semences se formoient & immédiatement après la floraison, tandis que la plupart des auteurs conseillent de la cueillir dans le commencement de l'épanouissement des fleurs. Il est généralement reconnu que l'extrait préparé avec la plante seche & macérée ou bouillie dans l'eau, n'a qu'une vertu très-foible. On pense également que l'extrait préparé avec le suc déféqué est beaucoup moins actif que celui qui contient la fécule; on doit prendre garde de ne pas brûler l'extrait; car alors il perd toute sa vertu. Quelques médecins, Rutty entr'autres, prescrivent de faire épaissir son suc au soleil, pour que la chaleur ne dissipe pas les parties volatiles; & il est certain qu'il se dégage un principe vireux odorant très-abondant pendant l'évaporation, & que ceux qui préparent cet extrait sont souvent très-incommodés. Erhart rejette l'extrait préparé à la manière de la Garaye à cause de son grand prix; mais cette raison est bien foible pour la médecine, &, il est certain que cette préparation pourroit avoir de grands avantages. Pour avoir un extrait de *ciguë* de bonne qualité, il faut qu'il soit d'un brun verdâtre, & d'une odeur repoussante, que plusieurs auteurs comparent à celle que répandent les souris. La manière la plus prudente de donner cet extrait, c'est de commencer par un grain deux fois par jour, de le porter ensuite à deux grains, puis d'aller ainsi progressivement en augmentant jusqu'à ce que le malade en éprouve des effets sensibles. On pourra continuer l'usage plusieurs années de suite, sans danger. Tartreaux rapporte qu'une femme a pris pendant toute sa maladie, cinquante livres de cet extrait. Ce fait presqu'incroyable est cité par Murray, & prouve au moins qu'on peut pousser fort loin la dose de ce remede. On prend par-dessus une tasse de thé. On y substitue l'usage du suc de la plante, ou seul ou préparé en conserve, en syrop, &c. On en forme encore une emplâtre, des sachets, des cataplasmes, &c. De toutes les préparations extérieures c'est l'emplâtre qu'on prescrit le plus souvent, & qui exige une manipulation particulière. On fait fondre dans une bassine une livre quatorze onces de poix résine, une livre un quart de cire jaune, quatorze onces de poix blanche, on y ajoute promptement quatre onces d'huile de *ciguë*, c'est-à-dire d'huile d'olive dans laquelle on a fait cuire de la *ciguë*, & quatre livres de feuilles de *ciguë* broyées dans un mortier. On fait chauffer ce mélange pour en dégager l'humidité, & jusqu'à ce qu'il ne s'en sépare plus, ce qu'on reconnoit à la cessation du pétillement. Alors on passe le mélange à travers un linge en exprimant fortement, on le laisse refroidir, on en sépare les impuretés, on le liquefie à une chaleur douce & on y ajoute une livre de gomme ammoniaque en poudre; quand le tout est bien mêlé, on en fait une emplâtre, qu'on réduit en magdaleons ou en bâtons d'un pouce de diamètre environ & de six pouces de long.

Les effets généraux de la *ciguë*, & de ses préparations, sont de fondre les humeurs épaisses, de détruire les obstructions, & de séparer le sang & les humeurs. Suivant Storck les endurcissemens les plus solides des viscères, les squirhes, de quelques organes qu'ils soient, cedent à ce remède, après avoir résisté à tous les autres. Ce que la *ciguë* ne peut pas fondre & résoudre, éprouve une suppuration bénigne; elle arrête les effets délétères du cancer des mammelles ou des autres glandes, elle corrige son âcreté & sa fétidité, elle change l'ichor en un pus de bonne nature, elle le guérit enfin. Elle a le même heureux effet sur les ulcères anciens, sur les fistules, & les sinus, sur les tumeurs œdémateuses, quand on l'employe extérieurement; elle détruit l'opacité commençante du crystallin ou au moins borne la marche de la cataracte; voilà ce que Storck annonce dans sa première dissertation sur la *ciguë*.

Elle a réussi depuis cette époque dans la goutte, le *spina ventosa*, les ulcères éléphantiaques, les fleurs blanches, les tumeurs dures & très-grosses de l'hypochondre gauche, l'ictère, l'anasarque, le rachitis, la goutte sereine, l'hydropisie des articulations, l'œdeme de tout le corps ou la leucophlegmacie, les caries véneriennes, la teigne, la toux

convulsive qui succède à la gale répercutée; elle a calmé par les soins du même observateur une douleur continuelle du bas ventre, guéri les scissures profondes & anciennes des mains, le vomissement chronique, les symptômes vénériens qui avoient résisté à tous les traitemens, une toux violente accompagnée d'une demangeaison de tout le corps, un boursoufflement général venu à la suite d'une perte abondante, la phthisie même. De nouvelles observations lui ont encore prouvé qu'elle pouvoit faire obtenir de grands succès dans les aphthes, la fièvre lente accompagnée de crachats bruns & fétides, les douleurs des lombes, les rhumatismes, l'ischurie causée par le calcul de la vessie, l'épilepsie, les engorgemens cystiques, les calculs biliaires, &c.

A ce récit ne semble-t-il pas qu'on doive ranger ce remède à la tête de tous ceux que l'art possede, & ses effets ne paroissent-ils pas être de véritables miracles; disons avec Murray que cette plante seroit le plus précieux de tous les remèdes, si elle guérissoit véritablement le cancer. Storck a été persuadé surtout de ce dernier effet; il a vu la *ciguë* réussir dans des cancers des mammelles, du testicule, de la face, des levres, de la langue, du col de la matrice. Il assure, comme un homme absolument convaincu, qu'elle détruit l'acrimonie cancéreuse, les vices affreux de cette maladie, qu'elle fond les tumeurs qui lui donnent naissance, & dont elle est le foyer, & qu'elle hâte la cicatrice. Il avertit qu'en changeant l'ichor en un pus de bonne qualité, elle provoque quelquefois une suppuration trop abondante, & qu'elle peut faire naître la consomption; qu'alors il faut en diminuer la dose, c'est pour cela que Collin en craint l'usage dans les cas ou l'on a des signes d'une suppuration interne. Lorsque les tumeurs anciennes deviennent douloureuses par l'usage de la *ciguë*, c'est un bon signe suivant Storck. Cependant ce médecin en faisant un aussi grand éloge des effets de cette plante, avoue qu'elle ne réussit pas toujours, & qu'elle exige souvent l'alliance d'autres remèdes. Il nie d'ailleurs qu'elle ait eu des suites fâcheuses, à moins que les malades n'ayent eu un vice opposé à sa nature; mais il ne s'explique point assez sur ce dernier vice.

Beaucoup de Médecins de Vienne, parmi lesquels il faut spécialement compter Messieurs Quarin, Locher, Palucci, Leber & Collin, confirmèrent la plupart des propriétés de la *ciguë* annoncées par M. Storck. Leurs expériences conduisirent bientôt à quelques résultats nouveaux; savoir, 1°. que la *ciguë* rendoit mobiles & susceptibles d'être extirpés des cancers qui étoient adhérens & fixes; 2°. que dans la maladie vénérienne lorsque la foiblesse du malade ne permettoit pas d'employer la dissolution de sublimé corrosif, cette plante étoit avantageuse; 3°. qu'elle n'étoit pas moins utile dans le commencement du scorbut.

Les médecins étrangers firent alors un grand nombre d'essais & d'observations sur les effets de la *ciguë*. Nous offrirons ici une esquisse des faits observés dans différens pays, en parlant d'abord de ceux qui sont en faveur de la *ciguë*. Viventio décrivit un grand nombre de cures obtenues en Italie, & surtout dans les véritables cancers; il assura qu'il avoit fondu des tumeurs écrouelleuses du col, en joignant l'application de l'emplâtre de *ciguë* à l'usage intérieur de son extrait; qu'il avoit guéri par son usage les croutes laiteuses accompagnées de consomption, des rhumatismes, des phthisies, des maladies produites par la répercussion des dartres. Dans le journal de médecine de Paris, on cita aussi des cures des squirrhes, de tumeurs hypogastriques, d'ulcères anciens, de la cataracte jointe chez un enfant avec une tumeur des parotides & des ulcères aux pieds, de l'ophthalmie scrophuleuse. *Voyez* le journal de médecine tomes XV, XXII, XXIV, XXXIV, XXXVI, &c.

A Turin on publia des observations sur les succès de la *ciguë* dans les scrophules ulcérées, les endurcissemens & les abcès des mammelles des femmes grosses & des accouchées, les gonflemens & les indurations des testicules.

Elle n'eut pas de succès dans ce pays contre le cancer & le squirrhe des mammelles; elle y fut plus utile dans les ulcères de la matrice, de la bouche, de toutes les régions de la peau, l'hydropisie; les ophthalmies; elle n'y fut nuisible à aucun malade, excepté chez un seul à qui elle donna des coliques.

Henri Lange proposa quelques doutes sur les effets de cette plante; il vit trois succès de la *ciguë* dans la vérole; mais elle réussit mal dans cinq autres cas de cette maladie. Il loue les effets de la décoction de *ciguë* employée en lotion des mains dans la gale, & de la tête dans la teigne, & pour tuer les poux. Hartmann employa beaucoup la *ciguë*; il guérit par son usage une gonorrhée accompagnée de gonflement & d'endurcissement des testicules, & d'ulcères de toutes les parties voisines, il en obtint d'heureux effets dans les obstructions & dans les squirrhes des viscères, dans le *spina-ventosa*. Tattreaux en a également observé les effets heureux dans des ulcères sanieux & profonds, dans les fleurs blanches, les tumeurs écrouelleuses, les accès périodiques de goutte, les vomiques des poumons, &c.

Les Suédois s'empressèrent aussi d'employer la *ciguë*, & de publier leurs observations sur ses propriétés. Lymann & Hart guérirent par son moyen des tumeurs squirreuses des mammelles & des affections écrouellenses. Hydeen obtint la guérison d'une ozène affreuse par l'extrait de *ciguë*, & l'infusion de cette plante respirée par le nez; & Blom celle d'un ulcère fistuleux, accompagné de carie à la mâchoire inférieure par le suc de cette plante employée en injection.

jection. Rosenstein qui a observé avec soin les maladies des enfans, a guéri l'obstruction du mésentère si commune à cet âge, en donnant quatre grains d'extrait de *ciguë* par jour & faisant boire pat dessus de l'eau miellée ou du petit lait.

Les Anglois ont aussi adopté l'usage de la *ciguë* & fait connoître soit dans les transactions philosophiques, soit dans des ouvrages particuliers, ce qu'ils ont eu occasion d'observer sur les effets de ce végétal. Rutty en a décrit les succès dans les tumeurs scrophuleuses, ainsi que dans les ulcères malins & corrosifs; Fotergill la loue dans les ulcères des yeux, les maladies de la face, les douleurs de la mâchoire supérieure, celles du bras, les obstructions, la vomique, & l'ulcération des poumons. Farr remarque qu'elle réussit promptement & facilement dans les rumeurs scrophuleuses, mais qu'il faut l'employer long-temps & combinée avec la décoction de quinquina dans les squirrhes douloureux. Warner a vu un sarcocèle ancien fondu par l'usage de l'extrait mêlé à la déc ction de quinquina, & par des fomentations de décoction de *ciguë* faites deux fois par jour, & recouverres de *ciguë* cuite dans l'huile. Clerc a plusieurs fois opéré le déplacement de l'humeur arthritique vague & son dépôt dans les extrémités opéré par l'usage de la *ciguë*. Whyt cependant, attaqué lui-même d'affection goutteuse, n'a pas pu supporter ce remède. Butter est le seul qui ait dit avoir guéri la toux convulsive d'un enfant de deux ans, avec un grain de l'extrait de *ciguë* donné dans l'eau. Enfin le plus grand nombre des médecins sont d'accord avec Storck sur les bons effets de la *ciguë* dans le cancer de différentes régions du corps, & le journal de médecine de Londres, les mémoires de la société d'Edimbourg, sont remplis de faits favorables à cette propriété heureuse.

Il est juste d'exposer en même temps les faits qu'on a avancés sur l'inefficacité, l'insuffisance & même les dangereux effets de la *ciguë*. J. André a surtout réfuté les assertions de Storck, dans un ouvrage publié à Londres en 1751. Il a vu l'extrait de *ciguë* produire des vertiges, l'obscurcissement de la vue, la difficulté de la parole, la stupeur des membres, & une vraie paralysie; elle n'a point arrêté sous ses yeux les progrès des ulcères & des tumeurs, mais au contraire les symptômes ont augmenté & la douleur est devenue plus vive; il fait voir que les observations recueillies par M. Storck lui-même ne méritent pas toute la confiance possible. Lange dans sa dissertation déjà citée & publiée à Helmstadt en 1764, oppose aussi de grandes difficultés aux assertions de Storck sur les heureux effets de la *ciguë*. Suivant lui, ce remède agit très-lentement, les malades s'affoiblissent pendant son usage, ils perdent l'appétit, les douleurs des mammelles ou des autres parties cancérées s'accroissent, elles sont accompagnées de vertige, de céphalalgie, des syncopes, quelquefois de convulsions, de toux violente, de strangurie; elle n'a fait naître aucun soulagement dans un ulcère vénérien à la cuisse, dans le cancer, la goutte, la gale, les ulcères malins, le scorbut, la goute sereine, la cataracte, les obstructions des viscères abdominaux, maladies dans lesquelles Storck en avoit vanté l'usage. Lange a vu au contraire des ulcères cancéreux devenir plus étendus & de plus mauvais caractère, pendant l'emploi de ce remède, qui n'en a pas même corrigé l'odeur infecte; il a observé que la *ciguë* faisoit rendre des urines glaireuses. Dans la ville même ou Storck à tant célébré les bienfaits de ce remède, il a trouvé un redoutable adversaire dans le fameux Dehaën. Ce professeur dit avoir essayé la *ciguë* sur cent vingt malades. Trente hommes affectés de squirrhe ou de cancer ont péri misérablement; très-peu ont été guéris de tumeurs du cou, d'endurcissement au testicule, d'ulcères & de fistules de mauvais caractère; aucun ne fut guéri d'un vrai squirrhe ou cancer par l'usage de l'extrait de *ciguë* préparé à Vienne. Ces faits sont rapportés par Dehaën, d'après les expériences de Tralles, & de plusieurs médecins de la Silésie. D'aprés sa propre expérience, il cite l'histoire de huit femmes dont aucune n'a été soulagée, & qui sont toutes mortes de cancet, malgré le remède. Il pense qu'il y a eu erreur de diagnostic dans les observations de Storck; il attribue le bien-être que quelques malades ont éprouvé, ou aux forces de la nature, ou aux fomentations d'eau chaude; il lui refuse la propriété de calmer les douleurs même après l'avoir donné jusqu'à la dose de deux cent quarante grains. Gesner, Consbrug, Schmucker, en ont aussi reconnu l'inefficacité dans le cancer. Ce dernier assure que l'extrait de *ciguë* préparé à Vienne, a non-seulement échoué dans les glandes squirrheuses, mais encore qu'il a produit un affoiblissement remarquable chez les malades; la nausée, les renvois putrides, le vertige, les anxiétés, les tremblemens, & que s'il soulage quelquefois, c'est en ramollissant le tour de la tumeur squirrheuse & en diminuant le sentiment douloureux qui naît de sa pression. En France, M. Lemonnier, actuellement premier médecin du roi des françois, concluoit dans une these soutenue en 1763, que l'extrait de *ciguë* faisoit plus de mal que de bien dans les cancers; M. Fabre ne l'a point vu réussir dans les affections vénériennes. Whyt n'étoit pas content de ses effets en Angleterre; Fothergill ne lui reconnoissoit pas la vertu spécifique anti-cancéreuse vantée par Storck. quoiqu'il ne niât pas que cet extrait avoit arrêté les effers des cancers, adouci ses douleurs, corrigé la nature & l'âcreté de l'ichor qu'ils fournissent; il remarqua que donné à forte dose ce remède attaquoit les yeux, excitoit une purgation, & qu'il falloit alors n'en pas augmenter la dose. Farr n'a jamais vu un cancer complettement guéri par ce moyen; Akenside rapporte qu'il a calmé les premiers jours, mais qu'ensuite le mal a toujours repris avec une nouvelle vigueur. Hill, Haur, Arrel, Whalbom, se

ſont également plaints de leurs eſſais inutiles dans les tumeurs ſquirrheuſes & cancéreuſes. Bierchen obſerve expreſſement que l'extrait de *ciguë* a quelques ſuccès dans les engorgemens ſcrophuleux, vénériens, dans les tumeurs adipeuſes ; mais qu'il n'eſt que nuiſible dans le véritable cancer ; il avoue que dans le commencement il calme les douleurs, mais que bientôt après le mal s'accroît en raiſon de l'augmentation de la doſe. Il a porté celle-ci juſqu'à une once par jour, & il l'a continuée pendant pluſieurs mois ſans autre effet ſenſible que l'yvreſſe & plus d'abondance dans les urines. Il a vu ce remède exciter dans les cancers de la bouche, un ptyaliſme comme le mercure. Tel eſt le compte rendu d'après la plupart des obſervateurs de différens pays, par Murray, dont nous avons extrait tous les détails. Il en reſulte que la *ciguë* ne mérite pas à beaucoup près tous les éloges que Storck lui a donnés, & ſurtout qu'elle n'eſt pas ſpécifique dans le cancer. Ce dernier fait a été bien conſtaté en France ; auſſi elle n'eſt que très-peu employée actuellement parmi nous. Feu Desbois de Rochefort, eſt un des médecins qui a le mieux mis à ſa place, pour ainſi dire, ce remède beaucoup trop fameux dans les premiers temps, trop décrié depuis quelques années, & qui n'eſt pas auſſi inactif qu'on l'a dit. Nous terminerons cet article par expoſer ſur cette plante ce que Desbois en diſoit dans ſes leçons de matière médicale, & ce qu'on a conſigné dans un ouvrage poſthume qu'on a publié ſous ſon nom.

« Les anciens, dit ce médecin, n'employoient la *ciguë* qu'à l'extérieur, comme un excellent réſolutif, ſur les tumeurs externes, & les engorgemens des viſcères abdominaux. C'eſt à Paris qu'on a commencé à l'employer à l'intérieur, & Rénéaume la donnoit en poudre à une doſe un peu plus forte ; mais c'eſt principalement Storck qui l'a accréditée par de nouvelles propriétés qu'il lui a découvertes. Il a commencé par en faire des expériences ſur lui-même & ſur des animaux, & il a vu qu'on pouvoit en prendre une certaine quantité ſans inconvénient, & que le vinaigre étoit propre à corriger ſes mauvais effets ; d'où il a conclu qu'on pourroit employer cette plante à l'intérieur ſans qu'il en réſultât de dangers.

« C'eſt en effet un des meilleurs déſobſtruans, fort utile dans les jauniſſes chroniques, & les engorgemens du foie rebelle. Je l'ai vu réuſſir dans les anciens engorgemens de la rate & des autres viſcères du bas ventre, dans les maladies écrouelleuſes, comme la phthiſie & la goutte ſereine produites par cette cauſe ; enfin preſque toutes les maladies d'engorgemens ſont guéries par l'uſage modéré & longtemps continué de ce remède, j'ai vu des dartres invétérées & très-rebelles, qui imitoient la lèpre, céder à l'extrait de *ciguë* continué longtemps, & donné à la doſe de vingt-quatre, trente-ſix ou quarante grains ou un gros par jour. C'eſt un excellent atténuant & anti-ſquirrheux, qui a même réuſſi contre des tumeurs cancéreuſes très-décidées, comme l'a éprouvé M. Storck. Aujourd'hui la *ciguë* n'eſt plus ſi eſtimée comme anti-cancéreuſe ; cependant quand le cancer eſt nouveau & quand il n'eſt pas trop ulcéré, elle en arrête les progrès & calme les douleurs. Je l'ai vu produire de bons effets dans quelques cancers commençans, comme dans un ulcère cancéreux à la verge. Mais quand les cancers ont acquis un certain volume, qu'ils ſont anciens, la *ciguë* réuſſit moins.

« Comme atténuante, elle réuſſit ſurtout dans les engorgemens produits par une humeur glaireuſe, muqueuſe, laiteuſe, & elle eſt très-utile dans les anciens rhumatiſmes, les goutes anciennes, les tumeurs laiteuſes, &c. On l'a auſſi recommandée comme anti-vénériene, mais je l'ai vu employer ſans ſuccès dans les engorgemens vénériens, quoiqu'on la donnât à haute doſe & qu'on la continuât longtemps. Cependant lorſqu'on l'unit avec la panacée mercurielle ou le mercure doux, elle rend leur effet plus prompt & plus complet. On a cru encore qu'elle ſeroit utile dans le ſcorbut, mais elle ne fait qu'augmenter la diſſolution.

« Lorſque l'uſage de la *ciguë* eſt bien indiqué, il faut la donner à une doſe un peu forte, ſans quoi c'eſt un moyen inéfficace. C'eſt ainſi que je l'ai vu donner à celle d'un grain, mais on avoit beau la continuer longtemps, elle étoit inutile. Il arrive quelquefois que cette timidité tient plus à l'ignorance, qu'à la véritable circonſpection. Auſſi l'extrait de *ciguë* doit être donné à la doſe de huit, dix ou douze grains par jour, pour commencer ; on monte ainſi graduellement juſqu'à un demi gros, un gros, quatre ſcrupules & même deux gros. Je l'ai employé avec ſuccès de cette manière dans les engorgemens de la rate, ſurtout lorſqu'elle étoit plus empâtée qu'obſtruée ; mais auſſi quelquefois il ne m'a pas réuſſi. On donne rarement la *ciguë* en ſubſtance à l'intérieur à cauſe de ſon odeur vireuſe, & de ſon goût amer. La racine & les ſémences de cette plante ſont plus actives que les feuilles, mais moins ſûres.

« A l'extérieur, on réduit la *ciguë* ſous la forme d'emplâtre qu'on employe contre les engorgemens des viſcères abdominaux, ſurtout de la rate & du foie ; contre les engorgemens écrouelleux, les empâtemens laiteux, les tumeurs ſquirrheuſes & cancéreuſes : ou bien on pile ſes feuilles & on en fait une eſpèce de pulpe que l'on applique ſur les mammelles, les engorgemens nouveaux du teſticule & des vaiſſeaux ſpermatiques, &c. La décoction de *ciguë* s'employe ſur les vieux ulcères qui approchent de l'état cancéreux : elle diminue les calloſités, calme les douleurs & favoriſe la cicatriſation. On en fait auſſi des lotions ſur les tumeurs cutanées, ſur-

tout dans le cas d'éléphantiasis, contre lequel on donne en même temps l'extrait de *ciguë* à l'intérieur. On fait encore des injections dans beaucoup d'ulcères fistuleux & avec clapiers, dans ceux de la matrice, &c.

« La *ciguë* est donc, pour résumer, un des bons remèdes de la médecine, & qui demande beaucoup d'attention sur son usage, parce qu'à trop haute dose il seroit nuisible, & qu'à trop petite dose il est inefficace.

» Lors donc que la dose a été poussée trop loin, c'est un poison qui occasionne des angoisses, des envies de vomir, des convulsions, de la stupeur, &c. Il faut alors commencer par faire vomir, ensuite donner les émolliens, & sur-tout les acides végétaux, dans des boissons émollientes; car ces acides sont l'antidote de presque tous les poisons végétaux, & sur-tout des narcotiques; on met après cela le malade à la diète laiteuse pendant un certain temps; mais, d'après ce que nous avons vu, il faut que la dose soit forte pour empoisonner ».

(Fourcroy.)

CIGUE. (Petite) (*Mat. méd.*)

La *petite ciguë* est une espèce d'éthuse de Linnéus, *æthusa cynapium*. Comme il n'en a point été fait mention à la lettre A, nous dirons ici quelques mots de cette plante. Le genre de l'éthuse se distingue par l'absence de l'involucre universel, & par l'involucre partiel, formé de trois ou quatre folioles placées en dehors & pendantes. L'espèce qu'on a nommée *petite ciguë*, est remarquable par ses tiges cannelées, verres, sans taches, haute de deux pieds, ses feuilles assez semblables à celles du persil, ses ombelles planes, très-garnies, ses involucres partielles qui débordent les ombellules. Cette plante se trouve souvent dans les lieux cultivés, dans les jardins potagers, & mêlée au persil dans les plates-bandes & les bordures où on le cultive; elle est âcre & vénéneuse : il faut donc éviter, par une observation attentive, la méprise indiquée.

On attribue à l'éthuse, en forme de persil, ou à la *petite ciguë*, que Tournefort avoit nommée *cicuta minor petroselino similis*, les mêmes vertus qu'à la vraie *ciguë*, *conium maculatum*; mais il paroît que son énergie est beaucoup moindre. Elle est résolutive & fondante, & c'est sur-tout à l'extérieur qu'on l'a assez souvent employée. (Fourcroy.)

CIGUE AQUATIQUE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Cicutaire aquatique. (Fourcroy.)

CILLEMENT, s. m., action de ciller les yeux.

(M. Chamseru.

CILLER, v. act., remuer souvent les paupières.

(Chamseru.)

CILLOSIS, s. f. Cillement. (*Nosolog. méthod.*)

Ce mot est employé par Vogel, pour désigner une sorte de spasme, qui consiste dans un mouvement perpétuel de la paupière supérieure.

(Chamseru.)

CILS. (Renversement des, chûte des) (*Malad. des yeux.*) *Voyez* Trichiasis, Madarosis, &c.

(Chamseru.)

CIMOLÉE. (Terre) (*Mat. méd.*)

Le nom de *terre cimolée*, *cimolia terra*, vient de l'isle *Cimolus*, dans la mer de Crete, d'où on apportoit autrefois une espèce de terre argilleuse, ou de bol d'usage en médecine; elle étoit grise, un peu rougeâtre. Wallerius l'a nommée *marga fullonum saponacea lamellosa*; Cartheuser, *smectis subtilis cum acidis non effervescens*; & Linnéus *argilla fullonica*. On s'en servoit autrefois à l'extérieur & à l'intérieur, comme d'un tonique & d'un astringent léger. Elle n'est plus connue dans les boutiques, & on a donné le même nom depuis à l'espèce d'ochre ou d'oxide de fer qui se ramasse autour de la roue sur laquelle les couteliers usent & aiguisent les instrumens & les lames de fer ou d'acier. On emploie celle-ci comme résolutive & fortifiante dans les engorgemens extérieurs, & sur-tout dans ceux des testicules. On y substitue aussi quelquefois l'espèce de terre noire & fétide qu'on retire de dessous les pavés des rues très-fréquentées, & qui doit son odeur & sa couleur au soufre & au fer qui s'y rencontrent.

(Fourcroy.)

CINNAMOME. (*Mat. méd.*)

Traduction françoise peu employée du mot latin *cinnamomum*, qui signifie canelle. *Voyez* le mot Canelle. (Fourcroy.)

CINÉRATION. (*Mat. méd.*)

Cinération, *cineratio*, est un mot synonyme de celui d'Incinération, beaucoup plus employé, & qui désigne l'opération chimique, par laquelle on réduit quelque matière charboneuse en cendres. *Voyez* Incinération. (Fourcroy.)

CINNABRE. (*Mat. méd.*)

Le *cinnabre* est une combinaison de soufre & de mercure, que l'on nomme aujourd'hui dans la nomenclature méthodique, *sulfure de mercure*. Les

propriétés de ce composé seront traitées au mot SULFURE DE MERCURE; mais comme c'est encore sous le nom de *cinnabre* qu'on décrit, qu'on indique & qu'on prescrit cette substance en médecine, nous devons dire un mot ici de son état dans la nature & dans les arts. Quoique ce composé soit toujours rouge, strié, très-pesant, & d'une nature identique, on distingue deux sortes de *cinnabre* dans le commerce; l'un, qu'on nomme *cinnabre naturel*, est en effet un produit de la nature. On le trouve en masses rouges, pesantes, brunes, un peu lamelleuses, mêlées dans du quartz, du spath calcaire, des mines de fer, &c. Il est aussi en cristaux transparens prismatiques, & de la couleur du rubis; ou bien en efflorescences striées, soyeuses, d'un rouge pourpré éclatant; c'est alors le *vermillon natif*. Il n'est pas assez abondant, ni assez pur, pour pouvoir suffire aux besoins des arts; on emploie d'ailleurs le *cinnabre naturel* pour retirer le mercure à Almaden, à Idria dans le Frioul, &c.

Le *cinnabre*, employé dans les arts, est un composé artificiel de soufre & de mercure, qu'on prépare en grand en Hollande, & dans quelques autres pays. Il est en pains sublimés, de plusieurs pouces d'épaisseur, formé de stries aiguillées serrées les unes contre les autres, d'un rouge vif. On se sert aussi de ce *cinnabre* pour la médecine. *Voyez* les mots MERCURE & SULFURE DE MERCURE. (FOURCROY.)

CINNABRE D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*)

On nomme très-improprement, dans la pharmacie chimique, *cinnabre d'antimoine*, le sulfure de mercure rouge formé par la décomposition réciproque du muriate corrosif de mercure, & du sulfure d'antimoine. Dans cette décomposition l'acide muriatique oxigéné, & l'oxigène, se portent sur l'antimoine, & le soufre s'unit au mercure; ces deux nouveaux composés se subliment l'un après l'autre. Le sulfure de mercure n'a rien de particulier, il ne contient pas d'antimoine; & c'est d'après la matière qui a servi à le former qu'on lui a donné ce nom impropre. (FOURCROY.)

CINNINGO ou XI-NUM, roi de la Chine, fut successeur de *Fohi*, fondateur de la monarchie. Suivant les archives des Chinois, celui-ci vécut quelques siècles avant le déluge, mais d'autres le placent au temps des patriarches *Heber* & *Phaleg*, ... avant notre ère. On dit que *Fohi* régla les mœurs des Chinois, leur donna des loix, & dressa même des tables astronomiques; que *Cinningo* fit diverses expériences pour découvrir les bonnes & mauvaises qualités des plantes; mais que *Hoancti*, son successeur, alla beaucoup plus loin, qu'il écrivit des livres de médecine que les Chinois ont encore aujourd'hui, & dans lesquels on trouve des observations touchant les signes qu'on peut tirer du pouls, pour connoître les maladies & l'état du malade. Ces faits sont rapportés par les pères *Martini*, *Couplet*, *Kircker*, *Lecomte*, qui croient assez sûres les annales des Chinois.

Les expériences qu'on attribue à *Cinningo* sur les bonnes & mauvaises qualités des plantes, prouvent que dans les temps les plus reculés les hommes ont été naturellement portés à la recherche de ce qu'il y a d'utile pour eux dans les productions de la terre. A l'égard de la production du pouls, & de son usage dans la médecine, il est difficile de croire que l'on sût, dans le siècle de *Hoamsi*, tout ce qu'on prétend que ce roi a écrit sur ce sujet.

Hippocrate, qui est venu plusieurs siècles après *Hoamsi*, dit peu de chose du pouls; ce ne fut que du temps d'*Hérophile* & d'*Erasistrate* qu'on s'occupa de raisonner sur le pouls. (GOULIN.)

CIONIS.

C'est, d'après Vogel, (*classes des maladies avec douleur*,) la tuméfaction douloureuse de la luette.

(CAILLE.)

CIRCÉ étoit fille d'Hécaté, & sœur de Médée. Ces trois femmes paroissent avoir eu la connoissance des plantes. Mais on les accuse d'avoir employé les végétaux vénéneux pour exercer leurs vengeances; ce qui a rendu leur nom exécrable. Ces femmes vivoient dans le siècle de la guerre de Troie, qui commença l'an 1218 avant notre ère, qui finit la dixième année, l'an 1209 avant notre ère. (GOULIN.)

CIRCÉE. (*Mat. méd.*)

La *circée* nommée vulgairement *herbe aux magiciennes*, *sorcière*, *herbe de Saint Etienne*, & qu'on a désignée par le nom d'une fameuse sorcière de l'antiquité, parce qu'elle étoit autrefois l'un des objets de la crédulité & du mensonge qui ont abusé de tout, est une plante assez commune dans les bois des environs de Paris. Cette plante placée dans la diandrie monogynie de Linnéus, & rangée par les auteurs des méthodes naturelles dans la famille des onagres, a été nommée par G. Bauhin, *solanifolia circæa dicta, major*, Son genre est facile à déterminer par un calice composé de deux feuilles concaves, réfléchies & caduques, par deux pétales en cœur, deux étamines longues à anthères arrondies, un germe inférieur qui devient une capsule pyriforme, poilue, à deux loges & à deux sémences. L'espèce usuelle désignée par Linnéus par la phrase suivante, *circæa lutetiana*, *caule petiolis pedunculisque pubescentibus*, *foliis ovatis subserratis*, porte une tige droite un peu velue, de quinze à dix-huit pouces de hauteur, rameuse & feuillée; ses feuilles opposées pétiolées sont ovales pointues, un peu velues & pendentes; les fleurs d'un blanc rougeâtre sont disposées en grappes; les fruits font pendre & courber les pédoncules.

Cette plante est rangée parmi les remèdes résolutifs & anodyns; on en a fait autrefois beaucoup d'usage pour les hémorrhoïdes, on la faisoit bouillir dans l'eau & presque réduire en pulpe; on l'appliquoit ensuite en cataplasme sur les hémorrhoïdes; on en faisoit aussi des fomentations. Il paroît que cette plante qui n'a que peu de saveur agissoit simplement comme émolliente & relâchante; on a trop souvent confondu ces propriétés avec celles des résolutifs & des anodyns. On y a entièrement renoncé aujourd'hui en médecine; quelques habitans de la campagne s'en servent encore. Chomel dit en avoir vu de très-bons effets, & cela n'a rien d'étonnant; mais il faut remarquer que cet auteur trop porté à croire aux vertus spécifiques des plantes, s'est presque toujours laissé conduire par un empytisme aveugle, dans son traité des vertus des plantes.

(FOURCROY.)

CIRCONCISION, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre V. Moyens ou remèdes intérieurs.

La *Circoncision* est une cérémonie religieuse & ridicule des juifs & des mahométans, qui consiste à couper le prépuce des mâles qui sont destinés à faire profession de l'une ou de l'autre de ces deux religions.

Les égyptiens passent pour avoir donné cette pratique aux Juifs; mais ils ne la regardoient pas comme un acte essentiel de religion. Chez eux, c'étoit une affaire d'usage, de propreté, de raison & de santé même, à ce que disent quelques auteurs. Elle étoit commune & aux filles & aux garçons; celles-ci par la raison que les grandes lèvres chez elles passoient pour s'allonger facilement outre mesure. Mais ce n'étoit pas une loi générale; c'étoit particulièrement les prêtres, les astronômes, les astrologues, qui s'astreignoient à cette cérémonie, à laquelle Pythagore, voyageant en Egypte, voulut bien se soumettre pour être initié dans les mystères des Prêtres ou des charlatans de ce pays, & apprendre les secrets de leur philosophie occulte.

La *circoncision* a toujours été une grande absurdité; il y a plus, c'est une cruauté de faire une opération très-douloureuse & au moins inutile à des enfans ou à des imbéciles qui sont dans l'impuissance de s'y opposer : & comment peut-on se persuader que la nature ait donné aux hommes certaines parties pour qu'on les mutile, & qu'on en retranche un soi-disant superflu. Elle ne fut jamais trompée aussi lourdement, & ses interprêtes aussi ignorans que superstitieux ont cherché à abuser les peuples. Il est aussi ridicule de circoncire, que de retrancher un testicule comme le font les Hottentots, que de couper les oreilles & la queue aux animaux les plus majestueux & les plus utiles à l'espèce humaine.

(MACQUART.)

CIRCONFÉRENCE.

Quoique le corps ne soit ni un cercle, ni un globe; on dit très-communément que les humeurs se portent du centre à la circonférence, quand elles sont poussées ou attirées vers quelques points de sa superficie. Tel est l'effet soit d'un exercice, soit d'un médicament qui augmente la circulation du sang ou qui diminue la résistance du côté des tégumens. (MAHON.)

CIRCONSCRIT, ITE, adj. *circumscriptus.*
Limité, renfermé dans de certaines bornes. Ce terme est usité en médecine : ainsi on dit une douleur *circonscrite*, une tumeur *circonscrite*, *circonscrire* la grangrène. (MAHON.)

CIRE DES OREILLES. (*Hygiène.*) *Cerumen aurium.*

Partie II. Matière de l'hygiène.

Classe IV. *Excreta.*

Ordre I. Evacuations naturelles.

Section I. Evacuations continuelles.

La *cire des oreilles* est une humeur jaunâtre qui s'épaissit dans les oreilles, & dont la nature n'a pas encore été bien déterminée. Je me propose de la faire connoître au mot *oreille.* (*Voyez* OREILLE ET CURE-OREILLE.)

M. Marcard, médecin à Hanovre, a donné dans sa description de Pyrmont, (2 vol. *Leypsik*, 1785,) une manière particulière de juger de la bile par la qualité de la *cire des oreilles.* Suivant lui, lorsque cette crasse est en petite quantité & pâle, elle indique que la bile n'est ni abondante ni active. Cette remarque, dont la confirmation peut être fort utile, réunit à ce qu'il prétend une nouvelle force lorsque la personne qui en est le sujet est sujette à des aigreurs. (MACQUART.)

CIRE DES OREILLES. (*Mat. méd.*)

On nomme *cire des oreilles* ou *cerumen*, la matière brune, verdâtre ou rouge foncée qui s'amasse dans le canal auditif externe de l'homme, qui s'épaissit par un long séjour au point de boucher le canal, & de produire la surdité chez les personnes qui n'ont pas soin de l'enlever de temps en temps, & qu'on a de la peine à détacher alors, même avec des injections émollientes chaudes. On sait que cette humeur fin-

gulière est inflammable, âcre & très-amère; on l'a comparée à une résine, quoiqu'on n'ait fait encore aucune expérience pour en déterminer exactement la nature. On a rangé ce suc parmi les médicamens; nous en parlerons à l'article de l'homme, qu'il faut bien considérer aussi, suivant l'usage, comme fournissant des remèdes. (*Voyez* les mots CÉRUMEN & & HOMME. (FOURCROY.)

CIRE. (*Mat. méd.*)

Tout le monde sait que la *cire* est une huile concrète, préparée par les abeilles qui en forment leurs alvéoles. Il ne paroît pas douteux que cette matière a une origine végétale, & qu'elle appartient primitivement aux fleurs. Des observations bien faites ont prouvé que les abeilles en frottant les anthères des fleurs avec leurs tarses armés de pelottes ou de brosses, ramassent la poussière fécondante placée sur ces organes, & en forment des boulettes allongées qu'elles emportent avec elles dans leurs ruches. Là elles avalent cette poussière, elles la rejettent quelque tems après, & alors elle est devenue une matière molle, ductile, homogène, qui se ramollit & s'érend par la chaleur, à laquelle elles donnent toutes les formes que l'instinct leur suggère, & que le besoin de leur conservation & de celle de leur progéniture exige d'elles. Il est vraisemblable que c'est par un travail qui a lieu dans leur estomac que la poussière des anthères devient de la véritable *cire*; car avant cette action animale, le *pollen* fécondant est assez éloigné de l'état de *cire*. On ne sait point en quoi consiste ce travail.

La *cire* préparée par les abeilles & qui forme les alvéoles de leurs gâteaux est jaune & salie par une matière colorante, qu'on détruit ou qu'on dénature par le blanchiment. Dans la méthode ordinaire on fond la *cire* brute ou jaune, on la fait couler entre deux cylindres qui tournent sur eux-mêmes ou par des espèces de cribles plus ou moins plongés dans l'eau froide, de sorte qu'elle se divise en rubans ou filets, & conserve cette forme en se figeant. Ces opérations sont destinées à en multiplier les surfaces. On la porte alors sur des toiles tendues dans un champ & on la laisse exposée à l'air, au soleil, aux pluies, on la retourne pour lui faire présenter toutes les surfaces à cet agent. Au bout de quelques jours sa couleur pâlit, & elle devient peu à peu blanche. Cet effet est dû manifestement à l'action de l'oxigène atmosphérique; l'acide muriatique oxigéné le produit en quelques jours, & ce dernier agent peut diminuer beaucoup les frais du blanchiment ordinaire, en rendant l'opération beaucoup plus courte, & en exigeant bien moins de terrein.

La *cire* ainsi blanchie porte le non de *cire vierge*, *cire blanche*, *cire pure*; c'est dans cet état spécialement qu'on l'employe pour plusieurs préparations pharmaceutiques; on ne peut pas connoître ces préparations, si l'on n'a auparavant une idée exacte des propriétés chimiques de la substance qui en fait la base. La *cire* présente lorsqu'on la considère avec attention un tissu grenu qui annonce dans ses molécules un arrangement régulier, une sorte de crystallisation; lorsqu'elle est bien pure, elle est sèche, cassante & sonore; elle porte avec elle un caractère de demie transparence qui l'a fait aussi reconnoître & qui diffère de l'opacité parfaite de plusieurs huiles végétales concrètes. A une température de quinze à vingt dégrés la *cire* se ramollit & devient ductile; on peut, comme on sait, l'allonger, l'applatir & lui faire prendre toutes les formes possibles. Cette propriété la rend très-utile pour faire des moules, des modèles, des statues, &c. La médecine lui a de l'obligation, puisqu'on peut avec cette substance former des organes ressemblans aux naturels, & représenter dans tous les tems & tous les lieux des parties qu'on ne pourroit conserver qu'avec peine, & qui retracent aux yeux la structure du corps de l'homme & des animaux. Lorsqu'on élève sa température au-dessus de cinquante dégrés du thermomètre de Réaumur, elle se fond & coule bientôt comme un fluide huileux, transparent; en réfroidissant elle redevient concrète, opaque & grenue. Au-dessus de la température de l'eau bouillante, elle se réduit en vapeurs & se décompose dans les appareils distillatoires, au moyen de la portion d'air contenue dans les appareils. Elle fournit alors pour produits une eau chargée d'acide sébacique, une huile d'abord fluide & qui se fige dans le récipient, de manière à offrir une espèce de beurre; aussi a-t-on nommé ce produit *beurre de cire*; elle donne aussi un peu de gaz acide carbonique & de gaz hydrogène carboné, on n'en obtient point d'ammoniaque. Il reste dans la cornue un charbon peu abondant qui est très-difficile à réduire en cendres; quand on chauffe avec le contact de l'air elle s'allume & donne en brûlant de l'eau & de l'acide carbonique.

La *cire* n'est que peu altérable à l'air; on voit cependant sa blancheur s'altérer au bout de quelques mois & passer au jaune. Son odeur qui est d'abord douce & foible devient en même temps un peu plus forte, quoiqu'elle n'éprouve pas une véritable rancidité. Enfin sa saveur, qui tant qu'elle est fraîche est fade quoique sensible & caractérisée, prend aussi un peu plus d'énergie dans cette suite d'altérations qu'elle éprouve par le contact de l'air.

L'eau n'agit point sur la *cire* à froid; à chaud, elle la ramollit & la fait fondre. La *cire* jaune donne un peu de couleur & de saveur sucrée à l'eau dans laquelle on l'a fait bouillir; ces propriétés sont dues à un peu d'extrait & de miel que l'eau lui enlève par l'ébullition.

Les alcalis caustiques dissolvent facilement la *cire*, & la font passer à l'état de savon; on prépare par cette combinaison une espèce d'encaustique qu'on

charge de diverses matières colorantes, & qu'on employe dans les arts pour couvrir, colorer, conserver les bois, & pour les rendre brillans & lisses par le frottement.

Les acides minéraux concentrés noircissent & brulent la *cire*; l'acide nitrique la colore en jaune; les sels neutres n'ont aucune action sur elle. Elle oxide les métaux avec plus de facilité & de promptitude que les huiles fixes végétales liquides. Cet effet est surtout remarquable sur le zinc le fer & le cuivre; il prouve que la *cire* contient plus d'oxigène que les huiles fixes; aussi ces dernières traitées par l'acide muriatique oxigéné ou exposées long-temps à l'air, deviennent-elles épaisses & concrètes par l'absortion de l'oxigène. Cette action n'est point indifférente à connoître pour les médecins. M. de la Porte, chirurgien tres-recommandable de Paris, a vu un homme empoisonné & tué par une boule de *cire* qui avoit séjourné sur un flambeau de cuivre & qu'il avala par mégarde. Après une morr cruelle par les tourmens qui la précédèrent, on trouva l'estomac corrodé & percé par le verd-de-gris que cette boule de *cire* avoit porté sur sa tunique.

La *cire* se dissout facilement dans les huiles grasses, elle leur donne de la consistance; c'est cette dissolution épaisse qui fait la base des cérats, des pommades, des onguents & des emplâtres.

L'alcool ne dissout point la *cire*, au contraire il la rend sèche & plus cassante qu'elle n'étoit; on diroit qu'elle en enlève le principe de sa ductilité; elle est réduite par son action à l'état d'une sorte de poussière grénue qui n'a plus de cohérence; on connoît généralement le procédé par lequel on enlève les taches de *cire* de dessus les étoffes.

L'usage de la *cire* en médecine est plus relatif à diverses espèces de préparations pharmaceutiques, qu'à ses propriétés. En la considérant employée pure & seule, elle est cependant adoucissante, émollente, relâchante. On a proposé de l'employer à l'intérieur pour remplir ces indications. La *cire* appliquée sur les tumeurs, les ramollit un peu & les détend. On en enveloppe les cors aux pieds pour diminuer le frottement & la pression des souliers & ce moyen réussit quelquefois mieux qu'un grand nombre de remèdes. On fait mâcher la *cire* vierge ou blanche pour exciter l'excrétion de la salive & de tous les sucs qui coulent dans la bouche; cette pratique qu'on peut substituer à l'emploi du mastic, ou des racines douces & fibreuses, constitue une espèce de masticatoire qui est utile pour faire couler dans l'estomac une plus grande quantité de salive que celle qui s'y rend ordinairement; elle est donc propre à fortifier ce viscère, à faciliter & accélérer la digestion des alimens; elle peut être sur-tout utile chez les gens de lettres; chez les hommes qui travaillent longtems assis & appuyant leur estomac contre des tables. On mêloit autrefois du verre d'antimoine en poudre avec de la *cire* par la fusion; mais on a reconnu que ce médicament émétique & purgatif varie trop dans ses effets pour qu'on puisse la prescrire avec sécurité.

La *cire* est encore employée seule & avec succès pour boucher quelques vaisseaux ouverts & pour arrêter les hémorrhagies des petits artères. On se sert d'un tampon de *cire* pour arrêter les hémorrhagies des dents; on place un morceau de *cire* blanche saillant d'un côté dans le trou de la dent d'où le sang coule & on le fait serrer par les dents supérieures ou inférieures; on peut aussi saupoudrer ce bouchon de poussières astringentes, ou l'impregner de liqueurs de la même nature.

Mais tous les usages de la *cire* sont moins fréquens, que son emploi dans les pommades, les cérats, les onguens & les emplâtres. Toutes ces préparations qui sont traitées en détail, chacune à son article particulier, doivent leur consistance à la *cire* qu'on y fait entrer. L'arraugement particulier de ses molécules lorsqu'elle se refroidit, donne à ces composés, une forme & un tissu grenu facile à distinguer dans leur intérieur. Elle ne porte dans les médicamens que la propriété adoucissante & relâchante qui la caractérisent. C'est à cela que doivent-être bornées les considérations médicinales sur la *cire*.

(Fourcroy.).

CIRE VÉGÉTALE. (*Mat. méd.*)

Nous indiquons ici sous le nom de *cire végétale*, toute substance huileuse, concrète, plus solide, plus cassante, plus grenue dans son tissu, que ce qu'on appelle beurre végétal. Il paroît que plusieurs arbres fournissent dans différentes contrées de l'Amérique, de l'Asie & de l'Afrique des huiles concrètes plus ou moins analogues à la *cire*, & que ces huiles se trouvent presque toujours sous la forme d'une croûte mince au-dehors & autour de leurs fruits ou de leurs sémences. On est bien éloigné de connoître tous les espèces d'arbres qui donnent cette matière, quoique cette partie de la botanique soit une des plus belles & des plus utiles à l'économie. Nous ne ferons mention dans cet article que de la *cire végétale* la plus connue, qui peut remplacer dans ses usages médicinaux & pharmaceutiques la *cire* des abeilles; c'est celle du cirier de la Louisiane. Cet arbrisseau nommé par Linnéus *mirica cerifera* & placé dans la Dioécie tetrandrie, se distingue par ses feuilles lancéolées un peu en scie; on peut en voir la description dans le dictionnaire botanique. Nous ne ferons mention ici que de la partie qui contient la *cire* & qui est la seule qui nous intéresse.

Ses graines grosses comme celles de la coriandre sont recouvertes d'une pellicule grise de la matière cireuse & concrète que les habitaus de la Louisiane

retirent par l'ébullition dans l'eau. Une livre de graine produit environ deux onces de cette *cire*; on en apporte de deux espèces dans le commerce, la jaune & la verte; il paroît que celle-ci est retirée la dernière & par une plus forte ébullition, qui détache une partie de la matière extractive ou féculente verte de la graine.

On croyoit encore, il y a quelques années, que la *cire végétale* jaune ou verte ne pouvoit pas être blanchie aussi bien que la *cire* des abeilles; mais il est bien reconnu des chimistes modernes, que ce blanchiment réussit par l'acide muriatique oxigène. On pourroit donc l'employer comme la vraie *cire* aux usages économiques & médicinaux. (FOURCROY.)

CIRE VERTE. (*Mat. méd.*)

La *cire verte* dont on se sert à beaucoup d'usages dans les arts est quelquefois employée en chirurgie; mais comme elle contient un poison très-âcre, & que son usage très-fréquent dans les arts, ou même pour les maladies externes, peut quelquesfois occasionner de grands maux par l'imprudence ou des méprises funestes; il est essentiel de bien connoître & de se rappeller toujours sa composition. On la prépare avec deux livres de cire jaune, douze onces de poix résine, six onces de thérébentine & trois onces de vert-de-gris; on n'ajoute cet oxide métallique que dans le mélange huileux fondu, afin qu'il n'éprouve point de réduction par la cuisson; on l'agite avec un bistortier jusqu'à ce qu'il soit parfaitement mélangé; on le reduit ensuite en magdaleons ou en bâtons. On l'applique sur les porreaux, sur les cors, quelquefois même sur les ulcères de mauvais caractère, & pour en corroder les bords. (FOURCROY.)

CIRE VIERGE. (*Mat. méd.*) *Voyez cire.*

(FOURCROY.

CIROENE. (*Mat. méd.*)

Ciroëne, *céroine* ou *ceroneum*, est le nom d'un emplâtre connu depuis long-tems. Ce nom lui a été donné parce que la *cire jaune* est la base de cette composition. Il y entre suivant Lieutaud, de la poix, de la résine, du suif de mouton, de la myrrhe, de l'oliban, du bol d'armenie & du minium. C'est dit l'auteur du dictionnaire interprête de matière médicale une composition emplastique fort approuvée, lorsqu'elle est faite fidellement & avec soin; mais comme elle est chère, les colporteurs lui substituent l'emplâtre diapalme qu'ils ont teint pour imiter la couleur des résines & du safran qui doit y entrer en bonne quantité. Il est clair d'après cette dernière phrase que la composition du *céroëne* dont Julliot parle, quoiqu'il ne la decrive pas, est différente de celle qu'indique Lieutaud. Ce n'étoit pas assez de faire des compositions compliquées, & dont il est impossible d'estimer exactement les propriétés; il falloit encore que chaque auteur les modifiât à son gré. Le *céroëne* étoit employé comme résolutif fondant & fotifiant. On ne s'en sert presque plus. (FOURCROY.)

CIRITA, CIRITAMARI, NEGUNDA. (*Mat. medic.*

Ce sont les noms que les brames donnent indifféremment à un arbrisseau du Malabar, que J. Commelin appelle *baccifera Malabarica fructu oblongo tetracocco calyculato*. Ses feuilles, séchées & pulvérisées, se donnent tous les jours à petites doses, infusées dans de l'eau de riz avec du sucre, pour guérir les maladies vénériennes. Les mêmes feuilles, cuites & pilées avec un jaune d'œuf, forment un cataplasme qui s'applique utilement sur les bubons vénériens. La décoction de sa racine & de ses feuilles se prend en bains dans la manie, la frénésie, & semblables affections de la tête. L'huile, dans laquelle on fait cuire sa racine, s'emploie en liniment pour frotter les parties attaquées de la goutte. (*A. E.*)

(MAHON.)

CIRON ou DRACONCULE, s. m. *Voyez* DRACONCULE. (CHAMSERU.)

CIRSOCÈLE, s. f., de κιρσος, *varix*, κηλη, *hernia*; tumeur qui a son siége dans le cordon spermatique. *Voyez* VARICOCELE. (CHAMSERU.)

CIRSOPHTALMIE, s. f., ophtalmie variqueuse. (*Malad. des yeux.*) Ce mot, employé par Lenck, vient de κιρσος, *varix*, & d'οφθαλμια, &c. *Voyez* OPHTHALMIE. (CHAMSERU.)

CISSA, ou CITTA, s. f. κισσα ou κιττα. (*Nos. méthod.*) Inappétence. *Voyez* ce mot. *Voy.* PICA, MALACIA. (CHAMSERU.)

CISTE, s. m. (*Mat. méd.*)

Cistus.

Le *ciste* est un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille du même nom, qui a des rapports avec les millepertuis, & qui comprend un très-grand nombre d'espèces, qui sont des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux, & des herbes à feuilles simples, la plupart opposées & d'un aspect fort peu agréable.

C'est dans la famille des *cistes*, qui contient soixante variétés, suivant M. Delamarck, que se trouvent les plantes dont on tire le ladanum. Nous ne parlerons que de celles qui sont employées à cet usage.

1°. Le *ciste* de Crète.

Cistus Creticus. Linn.

Cistus

Ciſtus ladanifera Cretica flore purpureo. Tournef.

Ciſtus ledon Cretenſe. C. B. P.

Cet arbuſte, natif de l'iſle de Candie, eſt fort touffu, & en partie couché dans le lieu où il naît; il s'élève à deux ou trois pieds de hauteur, & reſſemble, par l'aſpect de ſon feuillage, au *ciſte* à feuilles de ſauge.

Sa racine eſt dure, blanche en-dedans, rougeâtre en-dehors, munie de fibres longues & chevelues. Les feuilles ſont oppoſées, ovales, ſpatulées, très-ondées ſur les bords, hériſſées de poils courts, un peu épaiſſes, ridées en-deſſus, veineuſes & chagrinées en-deſſous, d'un vert foncé.

Les fleurs ſont purpurines, viennent au ſommet des grands & des petits rameaux, & ſont portées ſur des pédoncules fort courts : elles ont un calice de cinq folioles ovales à pointe étroite, cinq pétales arrondies, minces, chiffonées, rétrécies vers leur baſe, purpurines, avec un onglet jaune, larges & longues d'environ un pouce : l'ovaire ſe change en une capſule ovoïde, obtuſe, longue de cinq lignes, dure, brune, couverte d'un duvet fin, enveloppé de feuilles du calice, & partagé en cinq loges remplies de graines rouſſes & anguleuſes.

Tournefort dit que lors de la floraiſon de cette plante ſur les montagnes de Candie, elle ſent un peu le *ladanum*, mais qu'elle n'eſt pas gluante : on la cultive au jardin des plantes de Paris, où elle n'eſt viſqueuſe & gluante en aucun temps. La culture y a rendu ſes feuilles légèrement cotonneuſes.

C'eſt particulièrement de cet arbriſſeau qu'on retire à Candie, & dans les autres iſles de l'Archipel, cette ſubſtance réſineuſe gluante d'un roux noirâtre & d'une odeur aſſez agréable, qu'on nomme *ladanum*. Les grecs ont un inſtrument particulier pour faire cette récolte. Il eſt ſemblable à un rateau qui n'a point de dents; ils y attachent pluſieurs lanières de cuir, & dans les plus grandes chaleurs, & dans les temps calmes, ils paſſent & repaſſent ces lanières ſur des touffes ou buiſſons de *ciſte*, afin que la ſubſtance réſineuſe & gluante, qui eſt alors ſur ces feuilles, s'attache à ces cuirs, d'où on la retire, en raclant avec des couteaux.

Du temps de Dioſcoride, on ne ramaſſoit pas le *ladanum* ſeulement avec des cordes ou des courroies traînées ſur le *ciſte*, on détachoit encore celui qui s'étoit pris à la barbe & aux cuiſſes des chèvres qui avoient brouté cet arbriſſeau. Au reſte, il n'eſt pas le ſeul qui produiſe le *ladanum* : nous ferons voir plus bas qu'on en retire encore de pluſieurs autres eſpèces.

Le ladanum ou labdanum Off. λαδανον græc., *loden* ou *leden arabum*, eſt une ſubſtance réſineuſe qu'on nous apporte dans le commerce ſous deux formes différentes.

L'une eſt en grandes maſſes molles, gluantes, d'un roux tirant ſur le noir, enveloppées dans des peaux ou veſſies. On la déſigne dans les boutiques ſous le nom de *labdanum*, en maſſe ou en pain.

L'autre eſt en pains roulés & tortillés, ſecs, fragiles, durs, s'amolliſſant néanmoins à la chaleur du feu, de couleur noire, mêlée auſſi d'un petit ſable noir de peu d'odeur; elle eſt connue ſous le nom de *labdanum in tortis*. Le *ladanum* eſt celui qui eſt pur, d'une odeur forte, mais douce, inflammable, & que la chaleur amollit aiſément.

Il n'eſt pas facile d'avoir du pays le *ladanum* bien pur; car les habitans, pour avoir un gain plus conſidérable, & pour le rendre plus peſant, ont coutume de le mêler avec de la terre, du ſable, & des ſubſtances étrangères.

Le *ladanum*, appliqué extérieurement, paſſe pour amollir, atténuer & réſoudre, mais intérieurement, en ſubſtance, il eſt aſtringent, il fortifie & appaiſe les douleurs; on l'adminiſtre rarement de cette manière. On en fait une teinture, avec l'eſprit-de-vin, qui ſe donne de vingt à trente gouttes comme ſtomachique, fortifiante, céphalique. Cette ſubſtance réſineuſe entre encore dans les emplâtres nervins & fortifians, dans la thériaque céleſte, & dans les paſtilles odorantes.

2°. Le *ciſte à feuille de laurier.*

Ciſtus lauri-folius. Linn.

Ciſtus ledon foliis laurinis. C. B. P.

Cet arbriſſeau a un aſpect très-agréable lorſqu'il eſt en fleurs; il s'élève à la hauteur de trois à cinq pieds. Ses tiges ſont brunes, chargées de poils fins couchés; ſes feuilles ſont oppoſées, petiolées, ovales, pointues; les pédoncules, un peu longs, terminent les rameaux, & portent chacun de belles fleurs blanches, ſituées ſur deux ou trois étages, dont les ſupérieures forment une ombelle; leur calice eſt compoſé de trois folioles ovales mucronées, concaves à l'intérieur, & pubeſcentes au-dehors.

Ce *ciſte* croît en Languedoc & en Eſpagne. On en peut retirer du *ladanum*, ainſi que des ſuivans.

3°. *Ciſte ladanifère.*

Ciſtus ladaniferus. Linn.

Ciſtus ladanifera Hiſpanica ſalicis folio; flore candido. Tournef. n. 60.

Ciſtus ledon flore macula nigricante notato. J. B.

Ce *ciste* est, de tous, celui qui produit les plus grandes & les plus belles fleurs ; c'est aussi le plus remarquable par la forme de ses fruits ; sa tige est rameuse, à l'écorce brune, s'élève à quatre ou cinq pieds de hauteur ; ses feuilles sont lancéolées-linéaires, glabres en-dessus, un peu cotoneuses, & blanchâtres en-dessous. Elles ont environ trois pouces de longueur, sur cinq à sept lignes de largeur : les fleurs sont latérales, blanches, de deux à trois pouces de diamètre ; l'ovaire est orbiculaire, rotuleux, & chargé d'un stigmate sessile ; les fruits sont des capsules à dix valves, à dix loges.

Ce beau *ciste* croît en Espagne & dans le Portugal. De ses sommités, & de la surface supérieure de ses feuilles, transude une substance résineuse, visqueuse & odorante ; qui est un *ladanum* très-analogue à celui de Candie. Les espagnols, à ce qu'on prétend, pour obtenir ce *ladanum*, font bouillir la plante dans l'eau : la résine, en se fondant, surnage, & ils la retirent avec facilité.

On l'emploie comme celui de Candie.

4°. *Cistus ledon.* H. R.

Cistus ladanifera Monspeliensium. C. B. P. 467.

Cistus fruticosus exstipulatus, foliis subsessilibus lanceolatis, nervosis, conatis supra glabris, floribus corymbosis erectis, pedunculis calicibusque villoso sericeis. N.

Ce *ciste*, qui paroît être le vrai ladanifère de Montpellier, sans être le *cistus Monspeliensis* de Linné, a quelques rapports avec le précédent par le caractère de ses feuilles ; mais il en diffère considérablement par ses fleurs.

C'est un petit arbrisseau d'un à deux pieds de haut, dont l'écorce est brune, & les jeunes rameaux velus. Les feuilles sont opposées, presque sessiles, lancéolées, connées à leur base, un peu luisantes, pâles en-dessous. Les fleurs sont blanches, de grandeur médiocre, en bouquet terminal, presque corymbiforme, & sont portées trois à cinq sur chaque pédoncule. Les pétales sont jaunâtres à leur onglet. La viscosité dont il paroît chargé annonce qu'il produit le *ladanum* en assez grande quantité.

Il y a encore une espèce de *ciste* qui passe pour avoir des vertus médicinales, c'est le *ciste helianthème*, ou *fleur du soleil*, *herbe d'or.*

5°. Le *ciste helianthème*, ou *fleur du soleil*, *herbe d'or.*

Cistus helianthemum. Linn.

Chamæcistus vulgaris flore luteo. C. B. P. 465.

Helianthemum vulgare flore dilutiore vel albo. Tournef. 248.

Cette espèce est très-commune ; ses tiges sont longues d'un demi-pied à un pied & plus, très-grêles, légèrement velues, rameuses, & couchées sur la terre. Ses feuilles sont opposées, à pétioles courts, oblongues, à bords un peu repliés en-dessous. Les fleurs sont d'un beau jaune, pédonculées, disposées en grappes lâches & terminales, avec un calice velu.

Cette plante est commune dans les lieux secs, sur les collines, & sur les bords des bois, en France, & dans la plupart des autres régions de l'Europe.

On dit que cette plante est vulnéraire, & qu'on en peut faire des décoctions utiles contre les cours de ventre opiniâtres, & les hémorrhagies.

(Macquart.)

CITAMBEL. (*Mat. méd.*) *Nymphæa Malabarica minor. fol. serrat.* de Jean Commelin, espèce de nénuphar du Malabar.

La décoction de ses fleurs, pilées, se boit dans les difficultés d'uriner : en y joignant du sucre, elle arrête le vomissement, & l'âcreté de la toux. Ses graines se mangent avec le sucre.

(*Extr. de l'A. E.*) (Mahon. (

CIT-AMERDU. (*Mat. méd.*)

Nom que les malabares donnent à une espèce de *cocculus*. La décoction du *cit-amerdu* se boit chez eux dans les fièvres ardentes, la goutte, & la jaunisse. Son suc, uni à celui du *coluppa* & du *tirutali*, fournit, avec le lait, un bain anti-spasmodique. Ses jeunes feuilles, pilées avec celles de l'*emacciam*, & le lait, s'emploient en liniment pour les phlegmons & les érésipèles. Son suc, uni à celui du *mulunti*, du *tsjerapulla* & de l'*ulinja*, est un puissant maturatif & un vulnéraire excellent pour les ulcères. Le suc exprimé de ses tiges, dépouillées de leur écorce, cuit avec du lait & de l'eau, puis évaporé à siccité, & mêlé d'huile des feuilles d'*enfermo*, fournit un liniment souverain dans les douleurs de la goutte. Bu avec le sucre, il dissipe la cachexie, la pituite, & l'humeur goutteuse. (*A. E.*) (Mahon.)

CITERNE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'usage général des choses naturelles proportionnel aux besoins de l'homme.

Classe III. Règles d'Hygiène pour les hommes, considérés en société.

Ordre II. Règles relatives aux habitations qui leur sont communes.

Une *citerne* est un réservoir souterrein, destiné à rassembler les eaux de pluie, qu'on desire ménager pour les besoins de la vie, dans les pays sur-tout qui manquent des sources précieuses à notre existance, comme dans plusieurs endroits de l'Asie, de l'Afrique, quelques pays maritimes, comme dans la Hollande surtout, où l'eau est ordinairement saumâtre & mauvaise : aussi on y trouve des citernes construites avec un soin, un goût & une propreté admirables.

La plus belle *citerne* qu'on cite dans le monde, est celle de Constantinople, dont les voûtes portent sur deux rangs de deux cents douze piliers chacun. Ces piliers ont deux pieds de diamètre, & sont plantés circulairement.

On doit avoir soin, lorsqu'on fabrique des *citernes*, que le sol en soit recouvert avec du sable & du gravier de rivière ; c'est le seul moyen que l'eau de pluie s'y conserve pendant des années entières sans se corrompre : cette eau peut servir à boire & cuire les légumes, à éteindre & dissoudre le savon, quand elle ne se trouve pas placée sur de mauvais terreins, ou mêlée d'autres eaux moins pures. Dans ce cas, on seroit obligé de faire bouillir l'eau de *citerne* avant de s'en servir

On observe soigneusement, lorsqu'on est curieux d'avoir de la bonne eau de citerne, de n'y point laisser entrer l'eau des pluies d'orage, ni celle des neiges fondues des environs, non pas à cause des parties hétérogènes que contiendroit la neige, mais seulement parce qu'elles restent quelquefois fort longtemps sur les toits des maisons, où elles se gâtent par les excrémens des oiseaux, par toutes sortes d'ordures qui y arrivent, & par leur séjour sur des tuiles, qui sont ordinairement fort sales.

Les hollandois parent à ces inconvéniens, en entretenant leurs toits extrêmement propres, en éloignant les animaux, & en filtrant leur eau, au moyen de pierres filtrantes, ou de fontaines sablées.

Comme ce n'est pas seulement dans des pays tels que la Hollande, que les *citernes* sont nécessaires, mais qu'on peut encore en tirer parti dans quantité de lieux habités, où l'eau est fort rare, Delahire a examiné (*Mém. de l'Acad. des Sc.* 1703.) comment les *citernes* pourroient fournir à chaque maison assez d'eau pour l'usage des habitans.

Il s'est assuré qu'une maison ordinaire, qui auroit en superficie quarante-cinq toises couvertes de toits, peut rassembler chaque année deux mille cent soixante pieds cubes d'eau, en prenant seulement dix-huit pouces pour la hauteur de ce qu'il en tombe. On aura ainsi soixante quinze mille six cents pintes d'eau, à raison de trente cinq pintes par pied, ce qui donne la juste mesure pour la pinte de Paris. Si l'on divise ce nombre de pintes par les trois cents soixante-cinq jours de l'année, on verra que dans une maison habitée par vingt-cinq personnes, elles auront chacune huit pintes d'eau à employer par jour, ce qui est bien suffisant pour leurs besoins.

Delahire observe, que si l'on formoit des *citernes* en plein air, l'eau ne s'y conserveroit pas, & qu'elle se couvriroit de mousse verte. Il recommande de faire dans les maisons des réservoirs de plomb, où l'eau seroit reçue après avoir été filtrée à travers du sable & serviroit ainsi aux usages domestiques.

M. Rozier a donné, dans son Dictionnaire d'agriculture, tous les procédés qui peuvent convenir pour la construction des *citernes*, afin de mettre les habitans des différentes provinces dans le cas de choisir ce qui sera pour eux le plus facile, & le moins coûteux à exécuter

Si l'on connoissoit l'usage des *citernes* dans la plupart des cantons de Normandie, on ne seroit pas dans le cas de manquer d'eau, ou d'être réduit à boire celle des mares, toujours trouble, mauvaise, & souvent croupie pendant l'été. Ceux qui habitent les terreins marécageux, aquatiques, sont exposés à boire sans cesse une eau dangereuse.

Les habitans d'une partie de la Bresse & de la Sologne n'auroient pas la fièvre, au moins six mois pendant l'année, si leur eau étoit salubre. Combien d'habitans, au bord de la mer, qui n'ont qu'une eau saumâtre? combien, sur les montagnes, qui sont obligés d'en aller chercher bien loin? Les hollandois, les flamans, & les autrichiens, au milieu de leurs marais, de leurs canaux, boivent une eau salubre, lorsqu'ils ont des *citernes*.

L'eau de *citerne* conviendroit aussi aux animaux, beaucoup mieux que les mauvaises eaux qu'on leur fait boire, & qui causent chez eux beaucoup d'accidens.

Une *citerne*, à la vérité, est dispendieuse; mais c'est au gouvernement alors à se charger des frais, lorsque des cantons n'y peuvent atteindre. Une fois faite, & bien faite, elle dure des siècles, sur-tout si on emploie le ciment de béton, ou de pouzzolane.

La conserve d'eau des romains, construite en béton, existe encore à Lyon dans sa plus grande intégrité. Elle est formée par quatre rangs de piliers, qui soutiennent la voûte. On la voit dans la vigne des religieuses de Saint-Just. Si l'on prend la peine de monter dans le vieux château fort, construit sur la pointe d'un rocher, on trouvera sous les ruines de pareilles *citernes* très-entières & remplies d'eau. Si donc on se plaint de ne pas avoir d'eau, & d'eau salubre, c'est le plus souvent la faute des propriétaires, s'ils sont assez aisés pour s'en procurer; sinon

c'eſt la faute du gouvernement, qui devroit ſurveiller pour que le peuple ne pût manquer d'une ſubſtance qui eſt de première néceſſité, & qu'il doit lui fournir avec toutes les précautions néceſſaires à ſa plus grande ſalubrité. (MACQUART.)

CITOIS, (François) *Citeſius.*

Il étoit de Poitiers. Il étudia la médecine à Montpellier, où il fut immatriculé le 28 octobre 1593 ; il fut reçu bachelier le 2 janvier 1595, & docteur en 1596. Il revint à Poitiers, où, durant quelque temps, il pratiqua la médecine. Il ſe rendit enſuite à Paris, & fut médecin du cardinal de Richelieu, ce qui lui concilia la confiance des courtiſans. Il retourna dans ſa patrie, & y mourut en 1652, à l'âge de quatre-vingts ans.

Si ceci eſt exact, il s'enſuit que *Citois* naquit en 1572, & qu'il ne commença ſon cours de médecine qu'à l'âge de vingt-un ans, & qu'il fut reçu docteur à vingt-quatre ans.

On a de lui quelques ouvrages, dont voici les titres :

De novo ac populari apud Pictones dolore colico-bilioſo diatriba. Pictavii, 1616, *in*-12.

Abſtinens Confolentanea.

Cet écrit qui parut à Poitiers en 1602, *in*-8, contient l'hiſtoire d'une abſtinence de trois ans d'une fille de Confolens, petite ville aux confins du Poitou. Il y en a une édition faite à Berne en 1604, traduction françoiſe. *Paris*, 1602, *in*-12.

Cet écrit a donné lieu à celui-ci :

Abſtinentia puellæ Confolentaneæ ab Iſraëlis Harveli confutatione vindicata. Genevæ, 1602, *in*-8. En anglois, *Londres*, 1603.

Advis ſur la nature de la peſte, & ſur les moyens de s'en garantir & guerir; par François Citois. *Paris*, 1623, *in*-8.

Opuſcula medica. Pariſiis, 1639, *in*-4.

On retrouve dans ce recueil l'écrit de *Citois* ſur la colique de Poitou. (GOULIN.)

CITRATE. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom qu'on donne, dans la nouvelle nomenclature méthodique de la chimie, à la combinaiſon ſaline neutre de l'acide citrique ou du citron avec une baſe alcaline, terreuſe ou métallique : ainſi quand les médecins preſcrivoient le ſuc de citron, avec les pierres d'écreviſſe, le corail, ils donnoient du *citrate* calcaire. Il a bien fallu donner des noms nouveaux, mais concordans avec toute la nomenclature générale à des compoſés-ſalins formés par un acide différent de tous les autres. (*Voyez* CITRIQUE & CITRON.) (FOURCROY.)

CITRIQUE. (Acide) (*Mat. méd.*)

On nomme acide *citrique*, dans la nomenclature méthodique des chimiſtes François, celui qu'on retire du ſuc de citron; quoique l'hiſtoire médicinale de cet acide ſemble appartenir à celle du citron qui le contient abondamment, nous traiterons cependant de ſes propriétés dans cet article ſéparé, parce que cet acide exiſte dans un grand nombre de matières végétales autres que le citron, & parce qu'il appartient en général à tout ce règne. En effet Schéele, qui a donné un procédé pour l'obtenir pur, & qui l'a ſoigneuſement diſtingué de tous les autres acides végétaux, a trouvé l'acide *citrique* mêlé à moitié à peu près avec l'acide malique dans les groſeilles, les fruits de l'airelle ou myrtile, *vaccinium myrtillus*, de l'aliſier *crategus aria*, les ceriſes, les fraiſes, les framboiſes. Il l'a trouvé preſque tout pur dans les fruits de l'airelle canneberge *vaccinium oxycocos*, de l'airelle à fruits rouges, *vaccinium vitis idea*, du mériſier à grappes, *prunus padus*, de la douce amère *ſolanum dulcamara*, & dans ceux de l'églantier. Ce n'eſt donc pas un acide particulier au citron, & les médecins doivent ſavoir que tous les fruits dont on vient de préſenter le dénombrement ſont d'une nature chimique plus ou moins analogue au citron. Enfin l'acide *citrique* doit-être conſidéré comme apartenant à un grand nombre d'individus du règne végétal, puiſque pluſieurs des matériaux de ce règne peuvent être convertis en cet acide par l'abſorption de l'oxigène. Le fait eſt démontré par une découverte de M. Vauquelin qui a changé une partie de la gomme arabique en acide *citrique* par l'action de l'acide muriatique oxigéné. Mais comme le citron eſt de tous les fruits celui qui paroît contenir le plus de cet acide, & dans lequel il eſt le plus pur, ou le moins mélangé d'autres acides, c'eſt du ſuc de ce fruit que l'on doit l'extraire pour les uſages de la pharmacie, comme pour ceux de la chimie. Avant de décrire la manière d'obtenir cet acide pur, obſervons ici 1°. que les huit ou dix eſpèces d'acides végétaux connus juſqu'actuellement paroiſſent être compoſés des mêmes principes, de l'hydrogène & du carbone unis en même tems & à la fois à l'oxigène ; 2°. qu'ils ne diffèrent entre eux que par les proportions de leurs principes conſtituans; 3°. que c'eſt pour cela qu'on peut convertir la plupart d'entre eux les uns dans les autres; 4°. que cette converſion qui ne conſiſte que dans le changement de proportion des principes paroît s'opérer ſans ceſſe dans les matières végétales, ſoit à différentes époques de la végétation, ſoit par la maturation ; & qu'il eſt vraiſemblable que les chimiſtes en examinant ces matières à diverſes époques de végétation y trouveront des acides différens; 5°. que l'action du feu ou de la cha-

leur, celle de l'air & de la lumière, celle des acides nitrique & muriatique oxygèné, ainsi que les altérations successives produites par le mouvement de fermentation, doivent produire plusieurs de ces acides ou les faire varier de nature, comme cela a lieu effectivement dans les opérations de la nature & des arts; 6°. que c'est pour cela qu'on fait naître souvent deux ou trois acides par l'action du feu ou des acides minéraux sur les matières végétales, & que les vins verds ou de mauvaise qualité contiennent trois ou quatre acides différens, comme nous l'avons prouvé dans notre mémoire sur les vins & leur sophistication; 7°. enfin que lorsqu'on connoîtra bien la différence des proportions des principes qui entrent dans la composition de ces divers acides, on pourra non seulement les convertir à volonté les uns dans les autres, mais encore deviner ou prédire ce qui se passera en eux par telle ou telle opération chimique. On doit voir ici quelle différence d'exactitude existe entre la chimie moderne & la chimie ancienne, & combien on peut attendre de découvertes utiles sur les substances végétales des efforts réunis des chimistes qui s'occuperont de cette analyse.

Pour se procurer l'acide *citrique* pur, on employe un procédé imaginé par Schèele & décrit dans les journaux de Crell, en 1784; on sature de craie en poudre le suc de citron bouillant, il se forme du citrate calcaire qui est peu soluble & qui se dépose; on décante la liqueur qui surnage & qui tient en dissolution le mucilage & l'extrait étranger à l'acide; on lave le précipité avec de l'eau tiède jusqu'à ce qu'elle ne prenne plus de couleur. Ce lavage emporte un peu de sel avec la matière colorante; mais cette petite perte est inévitable: on traite ensuite le sel par une quantité d'acide sulfurique nécessaire à la saturation de la craye qu'on a employée, & étendue dans huit ou dix parties d'eau; on fait bouillir ce mélange pendant quelques minutes & on filtre lorsque la liqueur est réfroidie: il reste du sulfate de chaux sur le filtre, & la liqueur filtrée contient l'acide *citrique* qu'on fait évaporer & qui prend une forme concrète & crystaline; s'il y a un peu d'acide sulfurique en excès, cet acide reste dans l'eau-mère, & il est moins nuisible suivant Schèele qu'un excès de chaux qui s'opposeroit à la crystallisation.

L'acide *citrique* préparé à la manière de Schèele est très pur & très-concentré; sa saveur est très-fixe, il rougit toutes les couleurs bleues végétales qui sont susceptibles de ce changement. La chaleur le décompose quoique plus difficilement que quelques autres acides végétaux; il ne s'altère pas sensiblement à l'air; l'eau le dissout facilement; sa dissolution se décompose spontanément comme celle des acidules tartareux & oxaliques. Uni à la baryte, à la magnésie, à la chaux, aux alcalis fixes & à l'ammoniaque, il forme des sels neutres crystallisables, dissolubles, que l'on nomme citrates, dont on ne connoît pas bien toutes les propriétés, mais qu'on fait être différens de tous les autres sels neutres végétaux. Schèele a remarqué que l'acide nitrique ne convertit point l'acide *citrique* en acide oxalique, comme il le fait à l'égard de plusieurs autres acides végétaux; il agit sur plusieurs substances métalliques à l'aide de l'eau; & sur-tout sur le zinc, le fer & le cuivre. Bergmann a indiqué ses affinités dans l'ordre suivant; la chaux, la baryte, la magnésie, la potasse, la soude & l'ammoniaque. Bressey de Dijon les a déterminées dans un ordre un peu différent; la baryte suivant lui tient le premier rang, la chaux le second, la magnésie le troisième, & les alcalis viennent ensuite.

On n'a point encore fait usage en médecine de l'acide *citrique* purifié tel que nous venons de le décrire. Cependant sa pureté, sa forme crystalline, & sa concentration peuvent le rendre très-utile en raison de la facilité qu'on aura à le transporter dans les voyages de longs cours sur mer. On pourra le conserver sec & crystallisé dans des vaisseaux de verre bien bouchés, & on l'employera alors avec beaucoup d'avantages, en le dissolvant dans l'eau, dans les maladies bilieuses, dans les fièvres ardentes & putrides des matelots, dans les affections scorbutiques, &c. On peut encore en faire une espèce de limonade sèche, en broyant ses crystaux avec partie égale de sucre blanc, & en les arrosant de quelques gouttes d'huile volatile de citron. Sous cette forme sèche il se conservera mieux que le suc de citron concentré par la gelée, (*Voyez* CITRON.)

(FOURCROY.)

CITRON, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement dites non-naturelles.

Classe III. *Injesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

L'hygiène employe le *citron* ou plutôt le suc qu'on en exprime, comme un des acides les plus agréables & les plus utiles que la nature puisse fournir à l'homme; en effet dans la cuisine le suc de *citron* est admis pour faire des sauces qui ont un goût infiniment plus agréable de cette manière, que si l'on employoit l'acide végétal le plus commun, ou celui de vinaigre: il est vrai que ce ne peut être la sauce que des opulens & des voluptueux du siècle.

On fait avec le *citron* des limonades, qui sont communément en usage dans les cafés & chez les limonadiers. Elles se font en exprimant le jus qui se trouve dans les citrons, après en avoir frotté l'écorce avec du sucre qui fournit par ce moyen un *oleo sac-*

carum très aisé à dissoudre après dans l'eau impregnée du suc de *citron* : la limonade reçoit ainsi une saveur aromatique agréable dont elle seroit privée si on manquoit à avoir cette attention. Il suffit en général de frotter une moitié d'écorce de *citron* sur le jus d'un *citron* tout entier. Si l'on mettoit une plus grande quantité de cette huile essentielle, alors la liqueur au lieu d'être agréable deviendroit âcre.

Toutes les fois qu'on a été exposé à une grande chaleur, que le temps est chaud, qu'on desire de se rafraîchir, les limonades sont on ne peut plus utiles : elles tempèrent & appaisent l'effervescence du sang ou des humeurs, qui cherchent toujours à se développer dans ces circonstances. Geoffroi dit que les pays où l'on craint la peste & les maladies contagieuses, on porte continuellement dans ses mains un *citron* seul ou percé avec des clous de girofle, on le flaire & on le mord de temps en temps : mais il faut avouer, ajoute cet auteur, qu'on ne détourne pas tant la contagion par ce moyen, qu'on empêche les nausées & les envies de vomir qui viennent des mauvaises exhalaisons des malades, ou de l'imagination qui est blessée, ce qui peut faire plus de mal que le mal lui-même.

On fait encore pour nos tables avec les *citrons* des confitures soit sèches, soit liquides, en ne conservant que les zestes. On en apporte de tout petits de l'Amérique, qui sont aromatiques, toniques, & très-stomachiques, & qu'on confit au sucre comme les ananas. On y mêle souvent des grosses écorces de gros *citrons*, mais qui sont infiniment moins doués de vertus, que ces petits *citrons* dont nous parlons, & qui se digèrent difficilement.

Les distillateurs font encore différentes liqueurs à l'eau-de-vie, ou à l'esprit-de-vin avec l'écorce de nos *citrons*. Ce sont des liqueurs très-faciles à faire, & qui le plus souvent n'ont pas un grand mérite. *Voy.* SUC DE CITRON.

(MACQUART.)

CITRON. (Suc de) (*Mat. méd.*)

Le *citron* est le fruit du citronnier. Cet arbre est placé par Linnéus dans sa poliadelphie icosandrie & nommé par lui *citrus medica*, *petiolis linearibus*, est trop connu, ainsi que son fruit, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description qu'on trouvera d'ailleurs très-détaillée dans le dictionnaire de Botanique. Nous dirons seulement ici que G. Bauhin le nomme *malus medica*, & Tournefort *citreum vulgare*. Nous indiquerons encore que le *limon* est une variété de cet arbre dont nous parlerons à son article.

Le *citron* fournit trois substances qu'on employe en médeccine, l'*écorce*, le *suc*, & les *pepins* ou *semences*.

L'écorce de *citron* est cette membrane jaune mince, inégale, garnie de points ou de vésicules distendus par une huile volatile, qui enveloppe le fruit & qui recouvre des tuniques blanches ou plus ou moins épaisses, dont se détachent les cloisons qui contiennent & partagent en loges le parenchime acide : on tire par l'expression de cette écorce fraiche une assez grande quantité d'huile volatile qu'on nomme essence de *citron*. L'écorce elle même mâchée est âcre chaude, aromatique & fort amère. Quand elle est séchée au soleil ou dans une étuve, elle devient plus foncée en couleur, cassante; on n'en tire plus que peu d'huile volatile par la distillation; elle imprègne par ce procédé une grande quantité d'écorce de son principe aromatique. On en obtient par la décoction & l'évaporation un extrait brun fort amer. On fait avec cette écorce fraiche infusée dans l'eau bouillante, une boisson agréable, un peu amere, très-odorante, d'une couleur verdâtre, qu'on prescrit chaude avec succès dans les affections catarrhales. L'écorce sèche & réduite en poudre est employée comme tonique, roborante, stomachique, carminative, anthelmentique; on la donne à la dose de quelques grains; on s'en sert aussi comme épice, souvent il entre dans les sauces; on le confit dans le sucre.

Le suc de *citron* est généralement connu pour un acide. Les chimistes l'ont pendant long-tems comparé à l'acide du tartre, il est vrai qu'alors on croyoit qu'il n'y avoit qu'un seul acide végétal. On avoit cherché les moyens de connoître & de purifier le suc aigre de *citron*, pour pouvoir le conserver pendant plusieurs mois, sur-tout dans les voyages de long cours; on sait qu'il est fortement acide, qu'il altère les couleurs bleues végétales avec beaucoup d'énergie, & qu'il fait une vive effervescence avec le carbonate & alcali. Morveau a trouvé que la pésanteur du suc de *citron* est à celle de l'eau distillée comme 1,060 est à 1,000. Lorsqu'on garde son suc exprimé dans son état naturel, il se trouble, prend une saveur désagréable & se couvre de moississures; cette altération dépend d'un mucilage gélatineux très-abondant qui y est contenu, que l'on sépare en quelques heures sous la forme d'une gelée lorsque la température de l'atmosphère excède quinze dégrés, & que les chimistes ont cherché les moyens d'enlever. On a couvert ce suc renfermé dans des bouteilles de verre d'une couche d'huile de quelques doigts d'épaisseur; quelques personnes conseilloient de mettre du sable dans les vases; d'autres y ajoutoient un acide minéral. Le premier de ces procédés étoit bien préférable aux autres. Cependant le suc de *citron* conservé sous l'huile, prenoit après quelques jours une saveur âpre & désagréable. Georgius a publié en 1774, dans les actes de l'académie de Stockholm, un procédé pour concentrer & rendre inaltérable le suc de *citron*. Il conseille de tenir quelques temps à la cave le suc de *citron* dans des bouteilles

renversées pour en séparer une portion du mucilage; on l'expose ensuite à une température de quelques dégrés au-dessus de zéro du thermomètre de Réaumur; la partie aqueuse du suc se géle en entraînant une portion de la substance gélatineuse; on a soin de séparer le liquide de la glace à mesure que celle-ci se forme; ou continue cette congélation jusqu'à ce que la glace qui se forme commence à être acide; en le réduisant ensuite à un huitième de son volume primitif, Georgius assure qu'il devient huit fois plus fort qu'auparavant, & qu'il pouvoit saturer huit fois plus de potasse. Ce suc ainsi concentré & purifié peut être employé avec avantage à tous les usages médicinaux & économiques; mêlé avec six parties de sucre raffiné en poudre, il forme une espèce de limonade sèche qui n'est pas altérable.

Le suc de *citron* récemment exprimé, exposé à l'air chaud de seize dégrés & au-dessus, laisse déposer en quelques heures une matière muqueuse ou gélatineuse blanche, demi transparente, d'une consistance molle & tremblante comme une vraie gelée animale; lorsqu'on décante ce suc & qu'on le filtre, il est bien moins altérable qu'auparavant. La substance encore gélatineuse desséchée ne se dissout point dans l'eau même bouillante; traitée par l'acide nitrique elle donne du gaz azote, & se convertit en acide oxalique: elle a donc de l'analogie avec la matière glutineuse du froment, ou avec une matière animale.

Dubuisson, à qui nous devons l'art très-bien fait du limonadier, a conservé le suc de *citron* par un procédé opposé à celui de Georgius; en évaporant ce suc à une chaleur douce & longtems continuée, son mucilage glutineux s'épaissit, se sépare sous forme de croûte & de flocons; le liquide acide se concentre, & peut être gardé longtems sans altération dans des bouteilles bien bouchées. Dubuisson a observé que le contact de l'air qui reste entre le bouchon & la surface de cette liqueur acide concentrée par l'évaporation suffit pour en séparer en quelques semaines des flocons d'une substance blanche, qu'il a le premier regardée comme glutineuse, & qui se rassemble à sa surface en formant une sorte de peau élastique. L'acide n'est pas altéré pendant cette séparation. Stahl qui paroît avoir examiné avec quelque soin le suc de *citron* a dit que combiné avec la craie, il prenoit les caractères de vinaigre; il connoissoit donc la conversion des acides végétaux les uns dans les autres. Quant aux caractères chimiques de l'acide particulier contenu dans ce suc, nous en avons traité à l'article ci-dessus sous le nom d'acide citrique.

Le suc de *citron* est d'un usage très-fréquent dans les besoins de la vie; c'est un assaisonnement des plus sains que l'on puisse employer. On exprime le *citron* sur les viandes & spécialement sur celle du gibier ou des quadrupèdes & des oiseaux dont la chair

est brune, & qu'on garde quelque temps sans la manger; on l'employe de même sur la chair des poissons dont il corrige ou la fadeur ou l'âcreté alcaline, qu'elle contracte promptement dans le transport & par les temps chauds.

On fait entrer ce suc dans un grand nombre de sauces & de mets; c'est de tous les assaisonnemens celui qui est le plus employé & qui mérite en effet de l'être. Il excite l'appétit, il facilite la digestion, il corrige la qualité septique des alimens, il leur donne une saveur agréable. Cependant l'abus n'en est pas sans inconvénient; il diminue à ce qu'il paroît la force dissolvante du suc gastrique, & affoiblit la digestion; il existe même des personnes chez lesquelles il produit cet effet à la plus petite dose, & loin de l'excès qui est à craindre pour toutes. On l'employe pour nétoyer la peau, en enlever tous corps étrangers; mais il est nécessaire d'observer à cet égard qu'on peut commettre de dangéreuses erreurs dans cette dernière pratique; si l'on se sert de jus de *citron* pour faire disparoître des boutons du visage, &c., on s'expose à tous les maux que produit la rentrée des humeurs cutanées. On doit encore être prévenu que le suc de *citron* employé pour se nétoyer les dents les ramollit, les corrode, les déchausse & finit même par les faire complettement user & tomber.

Ce liquide est une des boissons qu'on presc it avec le plus d'avantage dans un très-grand nombre de maladies; il est raffraîchissant, tempérant, délayant, il fait couler la bile, il corrige les mauvais levains des premières voies; il excite l'appétit dérangé, il enlève le mauvais goût & la puanteur de la bouche; il diminue l'ardeur fébrile; il ôte la soif; il augmente la sécrétion de l'urine, il favorise même souvent la sortie des crachats, quoiqu'il paroisse presque toujours augmenter la toux & le picotement qui l'accompagne. Avec des propriétés aussi recommandables, il n'est pas étonnant que le jus de *citron* soit un des remèdes les plus communément employés dans un grand nombre de maladies. Dans le monde même & sans le conseil des médecins, on en fait un usage très-fréquent, on commence souvent à se traiter soi-même par une boisson faite avec du jus de *citron* de l'eau & du sucre. Il convient dans toutes les fièvres, & sur-tout dans les ardentes, bilieuses, putrides & malignes; dans le scorbut, dans les vomissemens excessifs, dans les maladies de la bouche, dans les affections inflammatoires du foie. Fischer assure que c'est un des meilleurs préservatifs de la peste; Fernel le recommande dans les calculs des reins. On emploie avec succès le suc pur de *citron* pour guérir les aphthes & les petits ulcères de l'intérieur de la bouche, des lèvres, du palais, des amygdales. Lorsqu'il est nécessaire de borner les effets des éruptions dartreuses, on se sert aussi avec avantage de ce suc. Des tranches de *citron* appliquées sur les lèvres ou sucées, tempèrent l'ardeur de la

bouche & font cesser le tourment de la soif. Appliquées sur les poignets, on dit qu'elles y produisent une révulsion, & qu'elles font même, lorsqu'on les renouvelle plusieurs fois, l'effet d'un rubéfiant.

La manière la plus fréquente d'employer le suc de *citron* à l'intérieur, est de l'étendre d'une certaine quantité d'eau & de l'adoucir avec du sucre. Cette préparation que l'on nomme en général *limonade* peut être faite de plusieurs manières différentes; la plus simple & souvent la meilleure, est d'exprimer un *citron* coupé par son milieu & dont on a enlevé les pépins dans de l'eau, jusqu'à ce que celle-ci ait pris le dégré d'acidité qu'on y désire; on l'aromatise en y jettant du sucre qu'on a frotté sur son écorce & qui s'est chargé de son huile volatile. En laissant tremper les tranches de *citron* muni de son écorce dans l'eau, on fait une limonade un peu amère, & qui peut avoir quelquefois son avantage. On diminue l'acidité & la force de ce suc en le faisant bouillir dans l'eau, pour préparer ce qu'on nomme *limonade cuite*. Ces divers procédés sont à peu près indifférens dans la plupart des cas; cependant le premier est bien préférable dans les maladies vraiment inflammatoires. On prépare avec le suc de *citron* & une très-grande quantité de sucre des espèces de candis secs ou des tablettes acidules propres à calmer la soif, quand on les laisse fondre dans la bouche.

Les sémences ou pépins de *citron* sont âcres & très-amères. On les met au nombre des alexipharmaques & des anthelmentiques; elles sont utiles suivant Vogel dans la petite vérole & la rougeole, apparemment lorsque l'eruption est foible & tardive. Il paroit qu'elles sont plus sensiblement stomachiques, carminatives, & toniques. Au reste on n'en fait point usage dans la pratique; elles ont une saveur repoussante pour beaucoup de personnes.

(FOURCROY.)

CITRONELLE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* ARMOISE.)

CITROUILLE. s. f. (*Hygiene*, *Pasteque*)

Partie II. Des choses improprement dites non-naturelles.

Classe III. *Injesta.*

Ordre I. alimens.

Section. alimens végétaux.

Citrullus & anguria. Off.

Anguria citrullus dicta. C. B. P. 312. Tournef. inst. R. H.

Cucumer vel cucumis citrullus.

Cette plante qui est de la famille des cucurbitacées a des racines menues, droites, fibrées; elle laisse ramper sur la terre des sarmens fragiles, velus, garnis de grandes feuilles découpées profondément en plusieurs lanières rudes & hérissées. Il sort des aisselles des feuilles, des vrilles & des pédicules, qui portent des fleurs jaunes en cloches, évasées & divisées en cinq parties, & appuyées sur un embrion qui se change en un fruit arrondi, si gros qu'à peine on peut l'embrasser. Son écorce est un peu dure, mais lisse, unie, d'un vert foncé ou jaune & parsemée de taches blanchâtres.

La chair de la *citrouille* ordinaire est blanche, rougeâtre ou jaunâtre, ferme & d'une saveur qui n'est pas désagréable. Sa graine est contenue dans une substance fongueuse qui est au milieu du fruit: elle est oblongue, large, applatie, rhomboïdale, jaunâtre, & rougeâtre ridée, garnie d'une écorce un peu dure, mais lisse, unie, d'un verd foncé en jaune qui recouvre une amande blanche agréable au goût.

La *citrouille* croît sans culture dans les pays chauds, tels que la Pouille, la Calabre, la Sicile, & autres contrées méridionales. On la sème dans les pays du Nord, & elle y porte du fruit, mais il est rare qu'elle arrive à une parfaite maturité. Les jardins d'Egypte sont remplis de *citrouilles* qui varient beaucoup, mais qui ne peuvent pas réussir en France. Il n'y a pas d'endroits où la *citrouille* profite mieux qu'au Brésil, & où sa pulpe soit aussi douce & aussi succulente.

On appelle à Paris *citrouille*, *le pepo oblongus* de C. B. & de Tournef, qui diffère de la plante précédente, en ce que les fleurs sont monopétales, découpées en forme de cloche, qui devient un fruit succulent, rond ou long, revêtu d'une écorce rude, inégale, sillonnée, couverte de verrues, divisée souvent en trois loges qui renferment des graines applaties, & comme bordées d'une espèce d'anneau. C'est une des plantes de nos jardins dont la sémence lève le plus aisément, & se conserve plus longtems avec la faculté de fructifier.

On a vu quelques personnes manger crue la chair de la *citrouille*; mais le plus souvent on la fait cuire; elle nourrit très-peu, donne un sang aqueux, adoucit & tempère les constitutions bilieuses. On la prépare d'une infinité de manières dans les cuisines, on la rôtit, on la frit, on la fait bouillir; ou l'assaisonne avec le beurre, le lait, les oignons, le sucre, les aromates; on en fait de très-bonne soupe; on prétend même qu'on a fait du pain jaune avec la pulpe de *citrouille* mêlé avec la farine de froment, & qu'il avoit une saveur douce, raffraîchissante & salutaire, cependant on ne peut pas dissimuler qu'elle donne beaucoup de vents.

La

La matière médicale fait usage de la sémence de cette plante, qui est une des quatre sémences froides majeures. On en prépare des émulsions qui ont la répuration de procurer de bons effets dans les fièvres inflammatoires & ardentes, dans l'hémorrhagie, la manie & les autres affections qui proviennent de la tête & de l'effervescence des humeurs. On les vante encore beaucoup dans la dysurie, l'ischurie, le calcul, & les gonorrhées; on s'en sert extérieurement en épithème dans l'inflammation des yeux.

L'art de la toilette prépare avec ces graines des pâtes qu'on dit très-bonnes pour amollir la peau, la rendre douce & en effacer les taches.

(Macquart.)

CIVET, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens composés.

Un *civet* est un ragoût particulier, fait avec un lièvre coupé par morceaux, & cuit avec du bouillon, un bouquet d'herbes, un assaisonnement de vin, de farine, d'oignon, avec un peu de vinaigre. Ce mets est de très-bon goût, & convient aux personnes qui peuvent manger toute espèce de nourriture saine, dans laquelle il entre beaucoup d'assaisonnemens; il est défendu à celles qui sont obligées de garder le régime, de se rafraîchir, & d'éviter tout ce qui peut communiquer aux humeurs de l'acrimonie & de l'exaltation. (Macquart.)

CIVETTE. (*Mat. méd.*)

Le mot *civette* exprime, en histoire naturelle & en matière médicale, soit une substance animale odorante analogue au musc, qu'on emploie dans les parfums & dans la médecine, soit l'animal qui fournit cette substance. Ce quadrupède, nommé *animal zibethicum* dans les boutiques & dans les livres de matière médicale, *catus zibethicus* par Schroder, *felis zybetho* par Gesner, *hyæna veteribus nuncupata, nunc autem civetta* par Belon, *hyæna odorifera* par Hernandez, animal du musc par la Peyronie, dans les mémoires de l'Académie, année 1731, est mieux désigné par la phrase suivante de Linnéus, qui le range parmi les bêtes féroces, *feræ; civetta zibetha, caudâ annulatâ, dorso cinereo nigroque undatim striato;* Brisson le nomme *meles fasciis & maculis albis, nigris & rufescentibus variegata.*

La *civette*, connue aussi par quelques auteurs françois sous le nom de *chat musqué*, ressemble plutôt au renard qu'au chat, dont elle a d'ailleurs l'agilité. Les bandes & les taches de sa robe l'ont fait aussi comparer à une petite panthère. Son caractère distinctif consiste moins dans la couleur de ses poils, que dans l'organe odorant qu'elle porte entre l'anus & les parties de la génération. Depuis le bout du museau, jusqu'au commencement de la queue, elle a vingt-huit à vingt-neuf pouces. Sa tête étroite, son museau pointu, sa langue douce, ses yeux petits & noirs, ses oreilles peu pointues & petites, ses pieds courts, armés devant & derrière de cinq ongles noirs, forment un aspect qui lui est particulier, & qui caractérisent son dessin. Le poil de sa tête & de ses pattes est court; celui du corps a jusqu'à quatre pouces & demi de longueur; il est entremêlé d'un autre poil plus court, plus doux, frisé comme de la laine, & par-tout d'un gris brun, tandis que le premier, qui est de trois couleurs, forme des taches & des bandes blanches, noires & roussâtres, qui caractérisent aussi la robe de cet animal. Sa queue représente des anneaux entrecoupés de ces trois couleurs. Le réservoir de l'humeur odorante, nommée *civette* comme l'animal lui-même, est au-dessous de l'anus & au-dessus d'un orifice qui recèle les organes de la génération, soit dans les mâles, soit dans les femelles. L'ouverture de la poche, qui constitue cet organe, est une espèce de fente perpendiculaire, de deux pouces à peu près de hauteur; elle est couverte de poils courts tournés en-dedans. En écartant les bords, on apperçoit une poche presque de la continence d'un petit œuf de poule; le fond est percé de deux trous assez larges, qui aboutissent à un sac d'où s'écoule l'humeur, & sur lequel on voit des éminences poreuses appartenant, à ce qu'il paroît, aux glandes qui la fournissent; on a trouvé des muscles destinés, dit-on, à comprimer les glandes & à évacuer le suc par les sacs dans la poche générale dont nous avons parlé. Le suc ou l'humeur de la *civette* s'épaissit dans ses réservoirs, & excite des démangeaisons qui forcent l'animal à se frotter sur les arbres, sur les rochers. Quoique la *civette* soit naturelle des contrées chaudes de l'Afrique & de l'Asie, on l'acclimate en quelque sorte dans les pays tempérés, & même froids, pourvu qu'on la défende des intempéries froides. On en a beaucoup en Hollande, où l'on fait de son parfum un objet de commerce. Pour le recueillir, on met la *civette* dans une cage étroite, dans laquelle il lui est impossible de se retourner; on ouvre cette cage par un bout, on tire l'animal par la queue, & on le retient dans cette situation en mettant à travers des barreaux un bâton qui embarrasse & fixe ses jambes; on introduit une petite cuiller dans la poche dont nous avons fait la description, on racle bien les parois intérieurs de cette poche, en promenant la cuiller de toutes parts; on met la matière qu'on en tire dans un vase, qu'on bouche avec soin; tous les deux ou trois jours cette opération peut être recommencée avec succès. La quantité de l'humeur odorante suit

la force de l'appétit de l'animal, & répond à sa nourriture; si on lui donne beaucoup d'alimens délicats, tels que de la chair crue & hachée, des œufs, des volailles tendres, des jeunes quadrupèdes de la plus petite espèce, du poisson; si on varie ses mets, la *civette* donne abondamment du suc très-odorant: telle est la manière dont on recueille cette humeur en Hollande, & sur-tout à Amsterdam; on préfère même ce parfum, venant de Hollande, à celui qui est apporté du Levant ou des Indes; celui de Guinée devroit être le plus estimé comme le plus énergique, si les nègres ne le falsifioient pas, comme le font aussi les indiens & les levantins, en le mêlant avec des gommes-résines, ou des baumes plus ou moins odoriférans.

Il y a en Asie un quadrupède un peu différent de celui que nous venons de décrire, qui est regardé comme une espèce réellement distincte par plusieurs auteurs, tandis que d'autres n'en font qu'une variété: celui-ci, qu'on nomme *cibet*, est plus allongé que la *civette*; son museau & sa queue sont plus longs, ses taches plus fortes; il n'a point de crinière sur le cou & l'épine comme la *civette*; son parfum est plus violent encore que celui de la *civette*.

Le suc, nouvellement extrait des poches de la *civette*, est onctueux, d'une couleur jaune-pâle, de la consistance du miel, d'une saveur un peu âcre, d'une odeur forte & balsamique; cette odeur se fait aussi sentir dans différentes régions de l'animal, & sur-tout à la peau du col, & dans tous ses poils, qui répandent très-long-temps une odeur aromatique; on diroit que sa sueur est de la même nature que le parfum recueilli dans les poches abdominales. La *civette*, conservée, s'épaissit & prend une couleur plus foncée; elle devient comme une sorte de graisse solide, il est bien rare que celle du commerce soit pure & sans mélange.

On n'a point fait une analyse exacte de ce suc, on est accoutumé à le regarder comme une véritable résine; mais c'est sans preuves positives qu'on a adopté cette opinion, à moins qu'on ne regarde comme telle la dissolubilité de cette substance dans l'alcool.

Suivant Carthenser, il n'y a presque point de différence entre le musc & la *civette*; celle-ci excite seulement plus facilement les nausées & les vomissemens; l'un & l'autre agitent nos organes, augmentent la rapidité du mouvement du sang & des autres liqueurs; c'est à cet effet qu'il faut attribuer le mal de tête, le vertige, les foiblesses, les tremblemens, & les autres symptômes nerveux; il est même quelques personnes très-sensibles qui ne peuvent pas supporter l'odeur de la *civette* sans se trouver mal assez promptement. On ne prescrit jamais actuellement la *civette* en médecine, quoiqu'on l'ait employée autrefois comme corroborante, cordiale, sudorifique, antispasmodique; mais l'expérience a fait voir qu'elle est plus propre à faire naître les accès hystériques & hypochondriaques, qu'à les calmer. On l'appliquoit autrefois sur le ventre dans la colique, la passion hystérique; on en frottoit les parties naturelles dans l'impuissance. Aujourd'hui la *civette* est encore conseillée dans quelques compositions pharmaceutiques; mais elle n'y est plus réellement employée.

(FOURCROY.)

CLAIRET. (Vin) (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boisson.

Section V. Liqueurs spiritueuses.

Clairet se dit des vins qui, pour la couleur, tiennent le milieu entre le vin rouge & le vin blanc; c'est presque le vin paillé, qui est célèbre à Aï, Auvilé, & dans les environs. Quant à la qualité, on ne suppose pas, en général, que le vin *clairet* soit très-énergique, & c'est le plus souvent un vin léger & apéritif comme le vin blanc.

Cependant ceux que nous venons de désigner ne manquent pas de force, & ils y joignent encore une délicatesse telle, qu'il y a peu de vin qu'on puisse leur comparer, quand ils sont bien choisis, & d'une bonne année. Alors ils procurent facilement l'ivresse aux personnes qui n'y sont pas accoutumées; mais, en général, elle n'est point dangereuse, quand on ne s'expose pas souvent à la récidive.

Ce vin convient à presque tous les tempéramens, à cause de sa légèreté; mais sur-tout à ceux qui ne font pas beaucoup d'exercice, & qui n'ont pas besoin de se restaurer. (MACQUART.)

CLAPIER, s. m. (*Chirurgie.*)

Sinus ou excavation sinueuse des ulcères fistuleux. *Voyez* FISTULE. (*Dictionnaire de chirurgie.*)

(CHAMSERU.)

CLARIFICATION. (*Mat. méd.*)

La *clarification* est une opération qu'on pratique souvent dans la préparation des médicamens, & qui consiste à éclaircir les liqueurs par quelque procédé que ce soit. On peut clarifier les sucs des plantes par le repos, la filtration au papier, l'addition des acides, la chaleur portée à un certain degré; mais on donne plus particulièrement le nom de *clarification* au pro

cédé par lequel on éclaircit les liqueurs quelconques à l'aide du blanc d'œuf. C'est ainsi qu'on clarifie le petit-lait, quelques sucs d'herbes fades & visqueuses; on fait bouillir les liqueurs; on y verse alors du blanc d'œuf, délayé & battu dans une petite quantité d'eau. Ce mucilage albumineux devient concret par l'action de la chaleur; il forme alors une espèce de réseau, qui attire & qui arrête les molécules solides, étrangères aux liquides, dont la présence les rendoit troubles & louches; on peut ensuite les filtrer; ils passent facilement à travers le papier, & ils restent très-transparens. C'est ainsi qu'on clarifie le petit-lait, & qu'on en sépare les flocons de matière caséeuse qui le rendoit louche & opaque; on clarifie de la même manière les sucs de bourrache, de buglose, de pulmonaire, de viperine, plusieurs espèces de syrops; le sang de bœuf fait le même effet sur le sucre qu'on cuit, &c. *Voyez* aussi DESSICATION.

(FOURCROY.)

CLARIFIÉ, CLARIFIER. (*Mat. méd.*)

On dit d'un liquide, d'un suc, &c., qu'il est clarifié, lorsque par le moyen du blanc d'œuf, ou du sang qui produit le même effet, on en a séparé les molécules étrangères qui en troubloient la transparence. *Voyez* le mot CLARIFICATION.

(FOURCROY.)

CLASSES, CLASSIFICATION DES REMÈDES. (*Mat. méd.*)

Les sciences naturelles qui ont été si avancées dans notre siècle doivent particulièrement leurs progrès à l'ordre qu'on a mis dans les connoissances acquises, & à la méthode qu'on a employée pour les répandre. Les productions de la nature, dont l'étude occupe aujourd'hui beaucoup plus d'hommes qu'autrefois, ont été sur-tout depuis l'immortel Linnéus partagées en classes différentes, en ordres, en genres & en espèces. Il y a bien plus long-temps que les médecins ont exécuté un plan analogue pour les corps naturels considérés par rapport à leurs propriétés sur l'économie animale; on les a divisés sous ce point de vue en trois classes, les alimens, les médicamens, les poisons. Les premiers ont pour caractères de pouvoir être digérés, de se changer en notre propre substance & de servir à réparer les pertes que le corps humain éprouve sans cesse; les seconds se distinguent par une action trop forte sur nos organes pour pouvoir être digérés & assimilés, & par les changemens prompts ou lents qu'ils produisent dans les corps animés, soit en faisant sortir plus abondamment des liqueurs par différens émonctoires, soit en altérant peu à peu la nature des humeurs ou le tissu des fibres. Les poisons diffèrent des médicamens en ce que leur énergie est beaucoup plus forte; ils détruisent & corrodent les organes, ils en arrêtent plus ou moins complettement les fonctions, ils produisent enfin la mort. Quoique par ces distinctions il paroisse impossible de confondre ces êtres les uns avec les autres, ils se rapprochent cependant dans quelques circonstances & par quelques espèces de chaque classe. En effet les alimens deviennent quelquefois des médicamens ou des poisons; ils passent à l'état des premiers lorsqu'on proportionne le régime à l'état des malades, comme cela a souvent lieu dans les maladies chroniques, ou bien lorsque l'estomac & le suc gastrique ne font pas facilement leurs fonctions & lorsqu'ils laissent les alimens agir sur les parois, sur les fibres nerveuses des intestins; on observe qu'ils font souvent l'office d'émétiques & de purgatifs sur-tout dans les indigestions. De même il arrive malheureusement trop souvent que les médicamens deviennent des poisons entre des mains ignorantes ou imprudentes, & lorsqu'ils sont contr'indiqués. C'est ainsi que les émétiques & les purgatifs, les échauffans, les irritans sont pernicieux dans les maladies purement inflammatoires; la saignée trop forte dans les maladies d'affoiblissement. Enfin l'art a cru trouver depuis quelques années une ressource dans les poisons les plus redoutés & les plus redoutables. On a employé la ciguë, la laitue vireuse, la pulsatille, la douce-amère, le toxicodendron, le sublimé corrosif ou muriate oxigèné de mercure, dans des maladies désespérées, & on en a obtenu quelques succès. Il faut donc convenir que cette classification des substances naturelles en alimens, en médicamens, & en poisons, quoiqu'en apparence bien fondée, est encore une division artificielle; qu'elle n'existe réellement que dans les extrêmes; qu'elle est souvent relative à l'état, aux forces & à la disposition particulière des sujets auxquels on les prescrit; on doit en dire autant de toutes les classifications des remèdes fondées sur leurs propriétés; les évacuans, les altérans en général & en particulier. Elles sont toutes variables suivant les circonstances. On ne peut cependant se dispenser de les admettre. 1°. parcequ'elles paroissent véritablement exister dans la nature & tenir à la composition particulière de chaque corps naturel ou artificiel; 2°. parce que les différences qu'on apperçoit dans leur usage n'y sont relatives qu'à des cas particuliers, & peuvent être considérées comme des exceptions; 3°. parce qu'elles appartiennent à des propriétés véritablement distinctes, qu'il est nécessaire d'étudier avec soin; 4°. enfin parce qu'elles servent singulièrement à fixer les idées des étudians, à mettre de l'ordre dans les connoissances de médecine, & à rappeller aux médecins une suite d'observations qu'une expérience de plusieurs milliers d'années a souvent constatées. Sous ce dernier point de vue même, la médecine est peut-être une des sciences naturelles qui possèdent le plus de faits anciens & vérifiés par une longue suite d'individus qui se sont succédés dans la pratique, & dont la vérité n'a point été démentie. Mais il faut bien pren-

dre garde d'étendre trop cette idée, & de lui donner plus de valeur réelle qu'elle n'en a. Si les divisions & les classifications générales des médicamens ont des avantages sur lesquels on ne peut élever aucun doute raisonnable, il faut en même temps apprendre à corriger les erreurs quelles peuvent faire naître & dont il est quelquefois impossible de se garantir. La principale source d'erreurs dont il est nécessaire de se garantir, est de trop attribuer à ces divisions, & aux qualifications attribuées aux médicamens; souvent les propriétés générales que les divisions indiquent ne sont pas uniques ou seules; presque toujours au contraire plusieurs propriétes se trouvent réunies & inhérentes même à celle qui fait adopter le nom général de la classe médicamenteuse; c'est ainsi que les émétiques sont presque toujours purgatifs, sudorifiques, diurétiques & expectorans en même-tems; que les rafraîchissans sont encore antiseptiques, &c. Il n'y auroit jamais de risques de prendre de fausses idées en matière médicale, si les propriétés qui se trouvent réunies avec la principale, avec celle qui fait donner le nom à une classe entière de médicamens, étoient toujours plus ou moins analogues à celle-ci & produisoient toujours des effets plus ou moins identiques, ou au moins ne contrarioient pas les indications qu'on se propose de remplir d'après la première qualification donnée à un remède; mais malheureusement on a souvent lieu d'observer des phénomènes fort differens. Il n'est pas rare qu'un remède produise absolument un effet opposé au contraire à celui qu'on auroit eu lieu d'en attendre d'après sa propriété indiquée par la classe. C'est ainsi qu'un adoucissant devient quelquefois émétique ou purgatif par le poids & la gêne qu'il fait naître dans les organes de la digestion; c'est ainsi qu'un remède pris dans la classe des calmans, augmente le mal-aise nerveux & éloigne le repos au lieu de dissiper les symptômes du spasme ou d'appeller le sommeil. On conçoit bien que cette différence d'effet, cette espèce d'opposition & de contraste entre la classification d'un médicament & son effet réel dans beaucoup de cas, dépendent de l'état particulier des sujets qui prenneut ce médicament; il y aura toujours dans cette classification une erreur d'autant plus fâcheuse qu'elle est véritablement inévitable. & qu'elle tient à la nature même de la chose. C'est pour cela que plusieurs auteurs modernes de matière médicale, ayant reconnu qu'il est impossible de déterminer positivement les vertus générales des substances médicamenteuses, ont cru devoir abandonner entièrement les classifications des remèdes fondées sur leurs propriétés médicinales, & adopté deux autres méthodes de classer les médicamens. Les uns, comme Cartheuser, ont pris un ordre absolument chimique, en partant de ce principe que les substances de la même nature intime devoient avoir les mêmes vertus; le traité de cet auteur si généralement estimé est entierement écrit sur ce plan; mais il suppose un complément de connoissances & d'analyses chimiques qui ne sont rien moins qu'acquises encore, malgré toutes les découvertes des modernes, & il ne peut être adopté que pour les médicamens chimiques ou prépatés par l'art qui sont une partie bien distincte de la matière médicale. D'autres auteurs qui ont connu l'une & l'autre des difficultés relatives à la classification des médicamens, ont cru devoir suivre l'ordre des divisions naturelles de l'histoire naturelle. Ceux-ci ont traité successivement des substances minérales, végétales & animales, & ont partagé chaque règne absolument comme on le fait en histoire naturelle. Linnéus, Bergins, Murray, sont les trois principaux auteurs qui ont adopté cette méthode; elle a sans doute l'avantage de ne pas faire naître de préjugés sur les vertus des médicamens, & de ne pas tromper sur leur choix; mais si on l'adopte exclusivement, elle nous paroît aussi éloigner trop les connoissances de médecine. Il nous a paru que dans cette difficulté des classifications des remèdes, il ne restoit qu'un parti utile à prendre, celui de les réunir toutes pour favoriser l'étude, & pour completter la connoissance de ces instrumens de la médecine. On trouvera ce plan mixte exposé aux mots MATIÈRE MÉDICALE & MÉDICAMENS; nous engageons aussi à lire le mot ACTION DES MÉDICAMENS. (FOURCROY.

CLASSES DES MALADIES, *V.* NOSOLOGIE.

(MAHON.)

CLAVAIRE. s. f. (*Hygiène.*) *Clavaria.*

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Injesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *clavaire* est un genre de plante cryptogame, de la famille des champignons, qui comprend des fongosités ordinairement nues, droites allongées, simples ou rameuses; leurs graines, selon Beauvais, sont renfermées entre l'épiderme, & la substance même de ces plantes.

Parmi les onze espèces que décrit Delamarck, il y en a une espèce que nous devons rapporter, c'est la

Clavaire coralloïdes.

Coralloïdes dilute purpurascens. Tourn. 564, *vel flava, vel albida.*

Fungus. Barrel, icon. 1266.

Cette fongosité est épaisse, charnue, molle, très-ramifiée, & forme une touffe, ou une espèce de gazon jaunâtre, blanchâtre, ou rougeâtre; ses rami-

fications sont courtes, serrées, & légèrement divisées, & comme dentées à leur sommet. On trouve cette plante dans les bois, & elle passe pour être bonne à manger. Mais elle doit avoir les désagrémens des champignons. (*Voyez* ce mot.)

(MACQUART.)

CLAVALIER. f. f. (*Mat. méd.*)

Zanthoxyllum.

C'est une plante à fleurs incomplettes, de la famille des pistachiers, & qui comprend des petits arbrisseaux épineux, dont les feuilles sont composées, les fleurs de couleur herbacée, ramassées, latérales & quelquefois en panicule. (Dict. de Bot. t, 2.)

Nous ne parlerons que de deux espèces qui croissent dans l'Amérique où elles sont fort estimées.

1°. Le *Clavalier* à fleurs de frêne,

Zanthoxyllum clava herculis. Linn.

Fagara fraxini folio. Dunam. Arab. 1. p. 229. t. 7.

Evonimo ad-finis aromatica. S.

C'est un arbre épineux qui s'élève à environ douze pieds de haut. Ses feuilles sont alternes sur les rameaux, par faisceaux sur le vieux bois, composées de neuf ou onze folioles opposées, avec des épines. Elles ressemblent à des feuilles de fraxinelle. Les fleurs sont petites, & viennent avant les feuilles par petits faisceaux.

Cet arbre naît au Canada & dans la Virginie, on le cultive au jardin National, ou il fleurit tous les ans.

Cette espèce de *Clavalier* passe, sur-tout au Canada, pour être un puissant sudorifique; il ne jouit pas moins des vertus diurétiques : ses graines & leurs capsules répandent une odeur agréable.

2°. Le *Clavalier* des Antilles, bois épineux jaune.

Zanthoxyllum aculeatum fraxini sinuosis & punctuatis foliis Americanum. Pluk. *alm.* 396. t. 239. f. 4.

Arbor spinosa fraxini facie Plum. mss. v. 5. t. 114.

Ce *Clavalier* à les feuilles plus larges que celle de l'espèce précédente. Il paroît ne former qu'un arbre médiocre, dont le tronc est couvert d'une quantité d'épines assez petites & très-aiguës, dont le bois est jaunâtre. Les fleurs viennent sur des pédoncules rameux & paniculés.

On trouve cette espèce dans les Antilles. Le P. Nicolson, qui en distingue deux variétés, dit que le bois de la plus grande est recherché pour les bâtimens; que l'écorce de la plus petite teint en jaune; qu'on en fait un vulnéraire déterfif, qui passe pour excellent, & qu'on le regarde en outre comme un bon fébrifuge. (MACQUART.)

CLAVUS, f. m. (*Chirurg. nosol. méthod.*)

Clou, cor, durillon, oignon, calus; *voyez* ces mots. Leur caractère générique consiste dans l'épaisseur & l'engourdissement de la surpeau. Cullen, nosol., O. 5, *tumeurs*, classe 4, *locales*.

(CHAMSERU.)

CLEMATITE. f. f, (*Mat. méd.*) *Herbe aux gueux.*

Clematis.

C'est un gente de plante à fleurs polypétalées, de la famille des renoncules, qui comprend des fleurs herbacées ou ligneuses, la plupart sarmenteuses, rampantes ou grimpantes, dont les feuilles sont opposées, & les fleurs terminales.

Parmi les dix-huit espèces décrites dans le dict. de bot. Nous en distinguerons particulièrement deux qui passent pour être de quelqu'utilité aux hommes.

1°. La *clematite* des haies, vulg. l'herbe aux gueux. Barbe à Dieu. *Viorne.*

Clematis vitalba. Linn.

Clematis silvestris latifolia. C. B. C 300.

Viorna Lobel.

La racine de la *clematite* est grosse, fibreuse, rougeâtre, vivace. Comme la vigne, elle pousse des sarmens nombreux, rudes, plians, anguleux, grimpans. Ces feuilles sont opposées, ailées, composées de cinq folioles pointues, grossièrement dentées, les pétioles s'attachent en manière de vrille. Les fleurs sont blanches, odorantes, & disposées au sommet des rameaux : elles ont des pétales oblongs, coriaces & velus; les semences sont ramassées en têtes, & forment par leurs barbes des plumets blancs, soyeux & très-remarquables.

Cette plante, qui fleurit au mois de juillet, se trouve sur le bord des chemins, dans les haies, parmi les épines & les broussailles.

La *clematite* est caustique, vésicatoire; si on en frotte la peau, elle la rougit, y fait de petits ulcères, & des excoriations. Quelques mendians se servent de son suc à cet effet, pour exciter la compassion, & se guérissent bientôt en appliquant sur la peau des feuilles de bette; c'est là la raison qui a

fait nommer cette plante, herbe aux gueux. Elle convient pour déterger les vieux ulcères. Dioscoride dit qu'elle guérit la lèpre; elle est plus mordante que l'herbe aux verrues; on a très-mal-adroitement conseillé sa graine comme hydragogue: au surplus, on fait peu d'usage de la *clematite*.

2°. La *clematite* de Bourbon, vulgairement dite vigne de Salomon.

Clematis mauritiana.

Clematis furialis & urentissima, Commers. Herb.

Cette plante a des sarmens légèrement striés, feuillés & grimpans. Ses feuilles sont composées de trois folioles presque en cœur, pointues, dentées en scie. Des fleurs latérales terminent des rameaux courts, opposés & axillaires. Elles ont quatre pétioles elliptiques, velues & blanchâtres. Les fruits forment des têtes plumeuses, fort larges & peu épaisses. Les semences sont applaties & ont une queue plumeuse, longue de près de deux pouces. Les rameaux fleuris sont pendans.

Cette plante croît à l'isle de Bourbon, dans les bois: elle a été communiquée par Commerson & Sonnerat.

On s'en sert en guise de mouches cantharides. Les noirs de Madagascar prennent les feuilles de cette liane, les pilent, en font des cataplasmes, qu'ils mettent dans huit ou dix doubles de linge, & les posent légérement sur la joue d'une personne attaquée du mal de dents; il faut se garder que le suc ne touche point la peau, autrement elle seroit endommagée, ce remède fait rendre beaucoup de sérosités par la bouche, & dissipe le mal.

(MACQUART.)

CLERC. *Voyez* LE CLERC. (GOULIN.)

CLERMONT-FERRAND. (*Eaux minérales.*)

C'est la capitale de la basse Auvergne. Il y a près de cette ville deux sources minérales froides. 1°. Celle du *Champ des pauvres*; 2°. celle de *Beaurepaire*.

Elles ont fourni les mêmes principes. (Duclos, p. 108.) La dernière est entièrement perdue, ou très-altérée, depuis qu'on a fait des jardins dans l'endroit où elle est située. Nous désirerions des connoissances plus précises sur ces eaux qui pourroient peut-être rendre des services aux citoyens de la ville de Clermont. (MACQUART.)

CLIGNER. v. a.

Fermer l'œil ou les yeux à demi, en contractant la paupière d'un angle à l'autre, par le froncement du muscle orbiculaire & soutenir cette action pendant quelque temps. (CHAMSERU.)

CLIGNOTTEMENT. s. m.

Mouvement volontaire ou involontaire des paupières qui consiste dans l'action combinée de *ciller* & de *cligner* les yeux ou un seul œil, en fermant l'autre avec la main. Pendant que l'orbiculaire reste en contraction, la paupière supérieure se relève & s'abaisse alternativement selon que le muscle releveur reprend ou cesse son action. (*Voy.* CILLER, CLIGNER, CILLOSER. (CHAMSERU.)

CLIGNOTER. v. n. (*connireo.*)

Clignoter n'est point la même chose que *cligner*, puisque dans ce dernier cas on tient l'œil on les yeux fermés à demi, au lieu que dans l'autre le mouvement fréquent des paupières tient les yeux alternativement entr'ouverts, ou entièrement fermés. (*Voyez* CLIGNOTTEMENT. CILLER. HIPPOS.)

(CHAMSERU.)

CLIMAT. s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa*, choses environnantes.

Ordre II. Terre & lieux.

Section I. Climat.

Les médecins considèrent les *climats* particulièrement par la température ou le degré de chaleur qui leur est propre. *Climat* dans ce sens est exactement synonyme de température: ce mot est donc pris dans un sens beaucoup moins vaste que celui de région, contrée, pays, par lequel les médecins expriment la source de toutes les causes physiques générales ou communes qui peuvent agir sur la santé des habitans de chaque pays; savoir la nature de l'air, celle de l'eau, du sol, des alimens, &c. *Voyez* EAU, SOL, RÉGIME. Toutes ces causes sont ordinairement si confusément combinées avec la température des diverses contrées, qu'il est difficile de saisir quelque phénomène de l'économie animale, qui ne dépende que de cette dernière cause.

Ce ne sera cependant pas une inexactitude blamable que de lui attribuer certains effets dont elle est vraisemblablement la cause prédominante. Ainsi on peut avancer avec beaucoup de fondement, que c'est du *climat* que dépendent beaucoup les différences des peuples, prises dans la complexion générale ou dominante de chacun. L'homme doit donc en partie au *climat*, sa taille, sa vigueur, la couleur de sa

peau & de ses cheveux, la durée de sa vie, sa précocité plus ou moins grande, relativement à son aptitude à la génération, sa vieillesse plus ou moins retardée, enfin ses maladies propres ou endémiques.

Le pouvoir de résister indifféremment aux influences de tous les *climats* & de se propager depuis les pôles jusqu'à la ligne n'a été accordée à aucune espèce animale ni végétale : c'est la prérogative de l'homme, c'est le privilège attaché à sa nature ; encore ne peut-il en jouir qu'en souffrant une dégénération, une défaillance, & une sorte de métamorphose, tant dans ses facultés physiques que morales.

Le véritable *climat*, où l'espèce humaine a toujours le mieux prospéré, est la zone tempérée septentrionale de notre hémisphère, c'est le siège de sa puissance, de sa gloire & de sa supériorité ; en avançant vers le nord, ses sens s'engourdissent & s'émoussent ; plus ses fibres & ses nerfs gagnent de solidité & de force par l'action du froid qui les resserre, plus ses organes perdent de leur finesse, la flamme du génie paroît s'éteindre dans des corps en quelque sorte trop robustes, où tous les esprits vitaux sont occupés à mouvoir les ressorts de la structure & de l'économie animale.

Au-delà du cercle polaire, la taille de l'homme se concentre ; la belle proportion de ses membres se perd, son visage se ternit ; il devient un avorton abruti, & d'autant plus chétif qu'il est incapable d'instruction. Sous l'équateur son teint se hâle, se noircit, les traits de sa physionomie défigurés révoltent par leur rudesse ; le feu du *climat* abrege le terme de ses jours, & en augmentant la fougue de ses passions, il rétrécit la sphère de son ame ; il ne peut se gouverner lui-même & ne sort pas de l'enfance : en un mot il devient un nègre, & le nègre est le plus abruti des esclaves.

On ne sauroit contester l'influence du *climat* sur le physique des passions, des goûts, des mœurs. Les plus anciens médecins avoient observé cette influence, & les considérations de cette classe sont des objets qui leur sont si familiers, que si l'auteur de l'esprit des lois avoit pu supposer que leur doctrine sur cette matière fût assez répandue, il auroit pu se contenter d'assurer que les lois, les usages, & le genre de gouvernement de chaque peuple avoient un rapport nécessaire avec ses passions, ses goûts, ses mœurs, sans se donner la peine de déterminer les rapports de ces passions, de ces goûts, de ces mœurs avec la constitution corporelle dominante, & l'influence du *climat*. Les lumières supérieures de l'auteur l'ont pourtant sauvé de l'écueil presque inévitable pour les talens même les plus distingués, qui s'exercent sur des sujets qui leur sont étrangers ; la partie médicinale des observations de l'auteur de ce livre sur les *climats*, mérite l'éloge des médecins. (*Voyez* le ch. 14 DE L'ESPRIT DES LOIS.

Mais en nous attachant principalement aux affections corporelles de chaque nation relativement au *climat* sous lequel elle vit, les principales questions de médecine qui se présentent sur cette matière se réduisent à celles-ci.

1°. Quel est le tempérament, la taille, la vigueur, & les autres qualités corporelles particulieres à chaque *climat* ?

2°. Quel est le régime & la manière de vivre la plus propre à chaque *climat* ?

3°. Quelles sont les maladies particulières aux differens *climats* & leurs causes ?

4°. Les maladies générales ou communes à toutes les nations, varient-elles pour les differens *climats* ?

Quant à la première question une réponse très-détaillée appartient proprement à l'histoire naturelle, ou à la topographie de chaque pays. Voyez les articles particuliers : nous ajouterons seulement qu'on a observé que les habitans des *climats* chauds, mais non brûlans, étoient plus petits, plus secs, plus vifs, plus gais, communément spirituels, moins laborieux, moins vigoureux, qu'ils avoient la peau moins blanche, qu'ils étoient plus précoces, qu'ils vieillissoient plutôt : qu'ils vivoient moins que les habitans des *climats* froids Que les femmes des pays chauds étoient moins fécondes que celles des pays froids, que les premières étoient plus jolies mais moins belles que les secondes ; qu'une blonde étoit rare dans les *climats* chauds, comme une brune dans les pays du nord ; que plus les *climats* sont chauds, plus l'amour étoit dans les deux sexes un desir aveugle & impétueux, un appétit, un cri imprimé de la nature ; *in furias ignesque ruunt* ; que dans les *climats* tempérés, il étoit une passion de l'ame, une affection réfléchie, méditée, analysée, systématique, un produit de l'éducation ; & qu'enfin dans les *climats* glacés, il étoit le sentiment tranquille d'un besoin peu pressant.

Au reste, il y a tant de causes physiques & morales qui coopèrent dans tout ceci, que les observations que nous venons de faire ne doivent pas être regardées comme générales & constantes.

Par exemple à Paris, sous un *climat* beaucoup plus froid que dans les pays méridionaux de la France, les filles sont plutôt formées (*Puberes*) que dans les provinces, & devancent sur-tout de beaucoup celles des campagnes, & de ses environs, quoique vivant sous la même température. Cette prérogative de la

capitale dépend de plusieurs causes sensibles, entre lesquelles celle qui paroît la plus particulière & la plus évidente, c'est que Paris est une espèce de foyer de lumières & de vices. La précocité dont nous parlons, la précocité corporelle peut être due à l'exercice physique qu'on fait faire de bonne heure aux enfans, & l'exercice précoce des facultés intellectuelles. Il est d'expérience journalière, que les écoliers, & les petites demoiselles bien élevées, sortent de l'enfance avant les enfans de la campagne & du peuple.

On peut regarder comme un corollaire de cette observation, que les fonctions animales & l'aptitude à les exercer se perfectionnent de génération en génération, jusqu'à un certain terme, & que les dispositions corporelles, & les facultés de l'ame, sont entre elles dans un tel rapport, qu'il peut être transmis de race en race par des individus qui sont bien sains.

La seconde question, qui regarde le régime & la manière de vivre la plus propre à chaque *climat*, est très-générale; elle s'étend à l'usage de diverses choses que les médecins ont nommées improprement choses non naturelles (c'est-à-dire à l'hygiène.) elle comprend l'air, les alimens, le sommeil, l'exercice, l'usage de l'hymen, les affections de l'ame, &c.

Il est fort inutile de donner des préceptes sur les incommodités de l'air. On peut s'en rapporter aux habitans de divers *climats* du soin de se prémunir contre les injures du chaud & du froid. C'est là un de ces besoins majeurs sur lesquels les leçons de la nature la plus brute suffisent aux hommes, ou du moins, que les premiers progrès de la raison apprennent à satisfaire.

En général on doit moins manger dans les *climats* chauds, que dans les *climats* froids, & les excès de ce genre sont plus dangereux dans les premiers que dans les derniers; mais la faim se fait aussi moins sentir, lorsqu'on est en bute à la chaleur, que lorsqu'on éprouve du froid : ainsi cette règle de diete sera bien facile à observer.

La médecine rationelle ou théorique, qui se trompe si souvent, a dit que la partie aqueuse de notre sang étant dissipée par la chaleur dans les *climats* chauds, il falloit réparer cette perte par une boisson abondante d'un liquide semblable, & que dans les *climats* froids les liqueurs spiritueuses étoient plus salutaires. La médecine pratique, ou l'observation dit au contraire que les liqueurs spiritueuses aromatiques, acides, les épiceries, l'ail, l'oignon, en un mot les alimens & les boissons qui sont directement opposées à la qualité relâchante & inactive de l'eau, sont d'un excellent usage dans les *climats* chauds, & que la boisson de l'eau pure y est très-pernicieuse, qu'elle jette les corps accablés de chaleur dans un abattement, une langueur, & un épuisement, qui les rend incapables des moindres fatigues, & qui peut devenir même dangereux & mortel.

Les paysans de nos provinces méridionales occupés des travaux les plus pénibles de la campagne, pendant les plus fortes chaleurs, se gardent bien de boire une seule goutte d'eau, boisson qu'ils se permettent pendant les travaux de l'hiver. Le thé, les infusions de quelques feuilles de plantes aromatiques, les boissons aqueuses tièdes sont fort usitées dans les *climats* froids, où elles ne sont peut être pas fort salutaires, mais où elles ne sont pas à beaucoup près si dangereuses qu'elles le seroient en Espagne, où le chocolat le plus aromatique & par conséquent le plus échauffant, est d'un usage aussi fréquent, que le thé l'est en Angleterre & en Russie.

Quant aux liqueurs fortes, que les peuples des pays du Nord boivent souvent, elles ne peuvent pas être comparées à quatre ou cinq pintes de vin généreux que boit tout paysan languedocien, qui en a le moyen, ainsi que le Provençal, sur-tout en été.

Il ne seroit pas trop difficile de donner de très-bonnes raisons de l'utilité du régime que nous approuvons, l'observation suffit : elle est constante. Il n'en est pas moins vrai que les liqueurs fortes, prises avec excès, sont plus pernicieuses dans les *climats* chauds que dans les *climats* froids, c'est encore un fait. Les crapuleux ne font que s'abrutir dans le Nord, au lieu que dans nos colonies exposées aux plus violentes chaleurs, l'abus des liqueurs fortes est une des causes qui occasionnent le plus de ravages parmi les colons nouvellement transplantés. Les personnes qui ne sont pas obligées à des travaux pénibles doivent saisir le juste milieu.

Il faut laisser à chaque peuple le fonds de nourriture auquel il est accoutumé, le riz aux orientaux, le macaroni à l'italien, le bœuf à l'anglais, le pain au françois, & nous ne prescrirons pas ici sur ce point des règles de détail qu'on trouvera ailleurs. On peut cependant avancer en général, que les fruits, les légumes, les viandes légères conviennent mieux aux habitans des pays chauds, & qu'on doit animer un peu ceux de ces alimens qui ont besoin de quelque préparation, par l'addition des épiceries, & de certaines plantes aromatiques, comme le thym, le baume, le poivre, le gérofle, la canelle, la muscade, &c.

Quant aux boissons, on doit faire usage aux repas, pendant les grandes chaleurs, de liqueurs vineuses légères, comme la bière, les vins acidules plus ou moins trempés, les gros vins acerbes de certains *climats* chauds, plus trempés encore. Toutes ces boissons doivent être prises très-fraiches, & même à la glace, quand ce degré de froid n'est pas capable d'incommoder sensiblement. Les liqueurs spiritueuses

ſpiritueuſes, glacées, aigrelettes, les glaces bien parfumées priſes entre les repas ſont auſſi d'une grande reſſource dans les pays chauds. Les perſonnes qui les ont blâmées parmi les médecins ſont dignes d'être envoyées à l'école. (*Voyez* GLACE.)

Les farineux non fermentés, les laitages, les groſſes viandes, les poiſſons ſecs, fumés, ſalés, les viandes fumées & ſalées, ſont des alimens qui paroiſſent propres aux habitans des *climats* froids. La moutarde, la racine du raifort ſauvage, certaines ſubſtances végétales & animales à demi putréfiées comme le ſauerkrawt peuvent fournir aux habitans de ces contrées des aſſaiſonnemens utiles. Les liqueurs fortes, c'eſt-à-dire, les liqueurs ſpiritueuſes diſtilées conviennent éminemment aux pays froids. Le café à grande doſe, la boiſſon abondante de thé, & des autres liqueurs aqueuſes, qui ſe prennent chaudes, ſont auſſi très-utiles dans ces *climats*, ſur-tout par la circonſtance qu'on en fait uſage, quand elles ſont chaudes.

Les excès avec les femmes ſont très-pernicieux dans les *climats* chauds. Les habitans de nos iſles de l'Amérique, & de nos comptoirs dans les grandes Indes, y ſuccombent fort communément; ceux des *climats* froids n'en ſont pas à beaucoup près auſſi incommodés; au moins l'excès ne commence-t-il pas ſi-tôt pour eux, comme nous l'avons déjà obſervé.

Les exercices doivent être plus modérés dans les *climats* chauds, que dans les *climats* froids; cette loi découle tout ſimplement de l'obſervation de la moindre vigueur des hommes dans les *climats* chauds.

Le ſommeil eſt fort naturel aux corps accablés par la chaleur. Les habitans des *climats* froids, quoique naturellement engourdis, ſoutiennent mieux les veilles.

Pour ce qui regarde les affections de l'ame, quand même la médecine ſeroit venue à bout de déterminer pour ainſi dire thermométriquement l'intenſité ſalutaire de chacune, il reſteroit encore à découvrir la façon de les exciter, & de les entretenir ſous ces diverſes températures. Ce qui n'eſt pas aiſé: la morale médicinale n'en eſt pas encore là, malgré les progrès qu'elle a faits. (*Voyez* AFFECTIONS DE L'AME.)

La plupart des obſervations que nous venons de faire relativement aux *climats* & à leur origine, convient à-peu-près dans le même ſens aux ſaiſons. La troiſième queſtion relative aux *climats* eſt de ſavoir quelles ſont les maladies qui leur ſont propres, ainſi que leurs cauſes. Ce n'eſt point à nous à traiter ces objets; c'eſt pourquoi nous renvoyons aux maladies endémiques.

Nous prenons le même parti relativement à la quatrième queſtion ſur les variétés des maladies dans les différens *climats*, leurs progrès, leurs terminaiſons, leurs criſes, leur type, & le traitement. *Voyez* les mots CRISE, TYPE, MÉTHODE CURATIVE.

Il eſt bon d'obſerver, avant de terminer cet article, que le *climat* agit plus ſenſiblement ſur les corps qu'il affecte par une impreſſion ſoudaine, c'eſt-à-dire, que les hommes nouvellement tranſplantés, ſont plus expoſés aux incommodités qui dépendent du *climat*, que les naturels de chaque pays, & cela d'autant plus que leur *climat* diffère davantage de celui dans lequel ils arrivent.

C'eſt une obſervation conſtante, & connue généralement, que les habitans des pays chauds peuvent paſſer avec moins d'inconvéniens dans les régions froides, que les habitans de ces dernières ne peuvent s'habituer dans les *climats* chauds. (*A. E.*)

Nous croyons devoir ajouter ici quelques obſervations de l'abbé Rozier ſur la chaleur des *climats*.

Les *climats* & les lieux les plus chauds doivent être ceux où la chaleur s'accumule le plus & s'évapore le moins. Les vaſtes déſerts de l'Aſie & de l'Afrique ſont toujours brûlans, parce que la rareté de l'eau & des rivières eſt cauſe qu'il n'y a preſque aucune évaporation: au contraire, l'Amérique, preſque partout couverte d'eau & de forêts, eſt moins brûlée ſous la même latitude, que les contrées arides & découvertes de l'Aſie & de l'Afrique. Dans nos contrées même, cette différence devient ſenſible à chaque pas. Les plaines les plus étendues, qui ne ſont coupées ni par des étangs, ni par des rivières, qui ne ſont ombragées par aucun arbre, comme celles de la Beauce, les pays craïeux de la Champagne, les landes de la Gaſcogne, &c. &c, ſont perpétuellement brûlées par les ardeurs de l'été, tandis que les plaines voiſines, perpétuellement arroſées des eaux abondantes, ou des marécages, tempèrent l'air échauffé par une évaporation bénigne & continuelle.

Il paroît très-naturel que ce ſoit au ſolſtice d'été, temps où le ſoleil eſt plus long-temps ſur notre horizon, pour nos *climats*, que les plus grandes chaleurs doivent ſe faire ſentir; mais ſi l'on fait attention que la chaleur actuelle eſt toujours la ſomme de la chaleur paſſée, jointe à la chaleur préſente, on concevra que la chaleur des mois de juillet & d'août doit être compoſée de celle que la terre a acquiſe par l'approche du ſoleil, vers le ſolſtice, en mai & juin, & par ſon retour de ce point d'élévation en juillet & août; de plus, la terre deſſéchée en mai & juin, par l'évaporation continuelle de ces deux mois, ne contient plus aſſez d'humidité pour fournir l'évaporation néceſſaire qui doit contrebalancer les chaleurs de

juillet & d'août, jusqu'à ce que par des pluies, ou des rosées abondantes, elle ait acquis de quoi faire au moins l'équilibre.

Il en est de la terre, en général, comme de tout autre corps en particulier, que l'on échauffe dans le feu, & que l'on en retire ensuite; il conserve longtemps la chaleur qu'il y avoit acquise, quoiqu'il n'y soit plus exposé. Les corps ne commencent à se refroidir, que lorsque la chaleur qu'ils avoient, commence à s'évaporer : mais si un corps est toujours plus échauffé, qu'il ne perd de sa chaleur, ou s'il en perd bien moins qu'il n'en acquiert, alors il doit recevoir continuellement une nouvelle augmentation de chaleur; & c'est précisément ce qui arrive à la terre en été.

Supposons, par exemple, que dans les grands jours de l'été, pendant tout l'intervalle de temps que le soleil est au-dessus de notre horizon, la terre, & l'air qui l'environne, reçoivent cent degrés de chaleur : le jour suivant, le soleil agissant presque avec la même force, en communiquera à peine à-peu-près cent autres, dont il s'en perdra encore environ cinquante pendant la nuit. Ainsi au commencement du troisième jour la terre aura cent, ou presque cent degrés de chaleur; d'où il s'ensuit que puisqu'elle acquiert alors beaucoup plus de chaleur pendant le jour, qu'elle n'en perd pendant la nuit, il doit se faire, en ce cas, une augmentation considérable. Mais, après l'équinoxe, les jours venant à diminuer, & les nuits devenant beaucoup plus longues, il doit se faire une compensation; de sorte que, pendant l'hiver, il s'évapore la nuit une plus grande quantité de chaleur de dessus la terre, qu'elle n'en reçoit pendant le jour. Ainsi le froid doit à son tour se faire sentir; cette vicissitude est perpétuelle d'année en année.

Les étés, en général, sont à-peu-près les mêmes, ainsi que les hivers. La durée des vents du nord peut les rendre plus vifs, plus piquans dans une année, où la privation des pluies laisse quelquefois accumuler des chaleurs étouffantes; mais ces excès ne sont qu'accidentels, sur-tout dans nos *climats* tempérés, où les saisons ne sont pas infiniment dissemblables.

Plusieurs auteurs ont observé que la température de la France a changé depuis une suite de siècles, & qu'elle est plus chaude à présent qu'autrefois. Si nous consultons les écrivains du commencement de l'ère chrétienne, nous y trouverons un tableau du froid ancien bien plus rigoureux que celui de nos jours. Au rapport de Diodore de Sicile, & de César, les rivières des Gaules geloient tous les hivers, & la glace étoit si ferme, que non-seulement des gens de pied & à cheval y passoient, mais même des armées entières, avec les chariots & les équipages. Quelques faits semblent aussi prouver que, dans certains cantons, la chaleur a diminué de nos jours, puisqu'on fait la récolte & les vendanges beaucoup plus tard.

Ce qui prouve encore que la chaleur, ou le froid des *climats*, augmentent ou diminuent suivant les circonstances physiques capables d'opérer ces changemens, c'est que, du temps des romains, l'hiver étoit plus âpre & plus rude en Italie qu'il ne l'est aujourd'hui. Il suffit d'ouvrir les ouvrages de Pline, de Virgile, pour s'en convaincre. Cependant cette heureuse contrée étoit alors parfaitement cultivée; & l'on sait que tout pays bien labouré est plus chaud que celui qui ne l'est pas : plus la surface de la terre est unie, moins elle absorbe de chaleur.

Ovide, relégué sur les bords de l'Euxin, dit que cette mer gèle chaque hiver, sans que la pluie ni le soleil puissent en fondre la glace, & que même, en plusieurs endroits, elle y est permanente pendant deux ans de suite. Virgile tient le même langage en parlant du Danube. Pline le jeune, en décrivant sa maison de campagne, située en Toscane, dit que le ciel est froid & glacial en hiver, ce qui ne permet pas la culture des myrtes, des oliviers, qui y existent aujourd'hui en grand nombre. Voilà à-peu-près le climat de Paris. Horace & Juvénal parlent de neiges qui couvroient les rues de Rome, & des glaces du Tibre; cependant il est infiniment rare de voir de la neige à Rome, & des rivières glacées. On éprouve donc aujourd'hui, dans l'Italie, une chaleur plus forte & plus soutenue qu'autrefois.

Il semble que la raison pour laquelle ce *climat* est véritablement changé, c'est que la population étoit par-tout bien moins considérable du temps des romains : d'énormes & antiques forêts couvroient toute la superficie de l'Allemagne, de la Pologne, & de la Hongrie, qui sont au nord de l'Italie; les lacs étoient multipliés, les rivières sans lit se répandoient dans les plaines. Il s'élevoit des pays incultes du nord des vents perçans, qui se répandoient en torrens en Italie, & y causoient de grands froids. En cinquante ans, le seul défrichement a changé le *climat* de la Pensilvanie.

Ces faits ne doivent pas nous engager à croire qu'en général, depuis dix-huit-cents ans, la température du *climat* de la France ait gagné beaucoup du côté de la chaleur. On peut calculer cependant un changement qui est dû à la culture, aux défrichemens, aux abattis des forêts, aux desséchemens des étangs & des marais. Veut-on une preuve démonstrative de cette vérité? que l'on jette un coup-d'œil sur l'Amérique, par-tout où la culture n'a pas gagné, des forêts épaisses que la lumière ne pénètre jamais, des marais que la chaleur du soleil ne peut dessécher, couvrent toute la terre, & rafraîchissent tellement l'atmosphère, que lorsqu'on est obligé d'y passer la nuit, on est contraint d'y allumer du feu.

Dans les terreins que l'industrie humaine a défrichés, une température chaude, souvent un air brûlant, est le seul qu'on y respire; & communément la différence de ces deux *climats* est la distance d'une ou deux lieues. Sans sortir de France, dans les plaines de la Bresse & du Forez, on n'éprouve jamais autant de chaleur que dans celles du Dauphiné, qui n'en sont distantes que de quelques lieues. La maturité y est lente, les récoltes y sont plus tardives, & la végétation paroit être le produit de deux *climats* très-éloignés.

Les positions locales, les abris, influent beaucoup sur la température de l'atmosphère; les gorges des montagnes, à l'abri du nord, éprouvent des chaleurs plus considérables en été, que les plaines qu'elles avoisinent, quoique les premières soient beaucoup plus élevées; cette augmentation est due à la concentration de la chaleur, & à la repercussion des rayons lumineux par les côtes des montagnes. Les grandes chaleurs, à la vérité, ne sont pas de longue durée; mais elles sont assez considérables pour être en état de faire murir des fruits, des légumes, qui ne croissent que dans nos provinces méridionales. (Macquart.)

CLINIQUE, adj. (*Médecine.*)

Epithète commune à la médecine & aux médecins, à l'art, & aux artistes; ce nom vient du mot grec κλινή, qui signifie lit.

On appelle *médecine clinique* la méthode suivie de voir & de traiter les malades alités, & l'on nomme *médecins cliniques* ceux qui assistent auprès du lit des malades, pour traiter leurs maux.

Pline fait *Hippocrate* auteur de la *médecine clinique*; il n'y a pas, toutefois, de vraisemblance que l'on ait tardé si long-temps à visiter les malades dans leur lit : mais ce qui distingua si fort, à cet égard, l'ami de *Démocrite*, c'est, comme le remarque le même auteur, qu'il a été le premier qui ait clairement enseigné la médecine.

C'est *Esculape* qui est le véritable inventeur de la *médecine clinique*, & celui qui le premier l'a pratiquée. Les médecins, avant lui, ne visitoient point les malades au lit; on les portoit dans les carrefours, pour recevoir les avis des passans. Le centaure *Chiron* se tenoit dans sa grotte, en attendant qu'on le vînt consulter. Quant aux médecins de moindre importance, il est probable que semblables à nos empiriques modernes, ils couroient les foires pour débiter leurs remèdes, sans s'aviser d'aller voir les malades, pour observer les changemens qui arrivent dans les maladies, & y apporter les secours nécessaires. Cette coutume, introduite par *Esculape*, fit que les médecins qui l'imitèrent furent appellés *cliniques.* (*Anc. Encyclop.*)

On donnoit particulièrement le nom de *médecins cliniques* aux médecins des empereurs; & il est clair qu'il leur étoit décerné par l'adulation, qui devoit vanter l'excellence & la supériorité de tout ce qui approchoit les *Césars.*

Une flatterie plus basse & plus extraordinaire, faisoit encore donner à Rome le nom de *médecins cliniques* à des hommes qui n'avoient aucun titre pour le mériter.

On employoit chez les romains les esclaves à garder les malades, ce qui fit qu'on les appella *medici ad matulam*; & pour leur faire plus d'honneur quelques auteurs leur donnèrent aussi le nom de *medici clinici*, parce qu'ils ne bougeoient point d'auprès du lit des malades. Mais c'étoit là employer ironiquement la signification du mot *clinicus*, qui désignoit dans son vrai sens, un médecin proprement dit, un homme éclairé, qui voyoit des malades au lit, & leur prescrivoit des remèdes.

Martial lib. I. *epigr.* 31. détourne aussi la véritable signification du mot *clinicus*, dans une épigramme où il parle d'un pauvre chirurgien devenu porteur de corps morts, en latin *vespillo*, c'est-à-dire qui faute d'emploi, s'étoit mis à porter les morts en terre, ou sur le bucher.

Chirurgus fuerat, nunc est vespillo; Diaulus,
Cœpit quo potuit clinicus esse modo.

La pointe de cette épigramme consiste dans l'équivoque qui naît du double sens du mot d'où *clinicus* a été formé & qui signifie également un lit & une bière. (*Extrait de l'ancienne Encyclopédie*)

La médecine *clinique* n'est proprement autre chose que la médecine pratique, c'est-à-dire, la partie active de l'art de guérir. Elle est fondée sur le mélange de théorie & d'observation nécessaire pour constater l'expérience (*Voyez* le mot Expérience.) Mais elle est dégagée de ces recherches érudites, de ces raisonnemens subtils & métaphysiques, en un mot, de ce luxe de connoissances qui appauvrit l'esprit du médecin, & de ces systêmes qui égarent son jugement, en offrant l'ombre au lieu de la réalité.

Il y avoit certainement eu des médecins qui avoient fait des observations au lit des malades avant Hippocrate; mais comme il est le premier qui a recueilli & rassemblé ces premiers faits, déposés dans les temples ou transmis par la tradition dans les familles qui étoient vouées à l'art de guérir; comme il a présenté ces faits avec une clarté & une précision aussi instructive que philosophique; enfin, comme il a, sous tous les rapports, réuni toutes les qualités propres à donner un exemple des connoissances, des talens & de la conduite nécessaire au mé-

decin praticien, on doit le mettre à la tête des médecins cliniques.

En examinant les ouvrages d'*Hippocrate*, on voit que ceux quil'ont immortalisé, & qui ont bravé l'attaque des siécles, sont ceux qui ont un rapport immédiat avec la médecine clinique. Tels sont les livres des aphorismes, de la diette, de l'air & des eaux, les prognostics, les constitutions & les épidémies. Demars, médecin de Boulogne-sur-mer, savant interprête & grand admirateur du pere de la médecine, a judicieusement observé que ces écrits se divisent naturellement en historiques & en dogmatiques. Les constitutions épidémiques & les quarante-deux histoires, sont de la première classe. Les livres du prognostic, des aphorismes, de la diette & des eaux sont de la seconde. Dans ses livres historiques, Hippocrate a pris une marche qui fait voir en quoi consiste l'observation *clinique*. Il n'étoit pas question, comme l'observe Galien, de donner une histoire des maladies telles que celle de Thucydide, qui en décrivant la perte d'Athènes, indique non-seulement tout ce qui se pratiqua pour lors, mais encore ce qui fut négligé; il falloit, comme l'a fait le pere de la médecine, écarter soigneusement tout ce qui pouvoit être superflu, pour ne laisser à l'attention que les objets sur lesquels elle pouvoit s'exercer.

Il falloit présenter en grande masse, & dessiner à grands traits, le rapport qui existe entre la nature des maladies & l'état de l'atmosphère, en offrant le tableau des quatre constitutions qui réunissent toutes les variétés météorologiques; il falloit, en décrivant les maladies, se borner aux détails qui apprennent à peser & calculer les forces de la nature, à la voir se préparer aux crises, & à connoître la valeur des signes qui les précèdent & qui les accompagnent.

En écrivant les livres dogmatiques, Hippocrate a présenté les corollaires des livres historiques: car le dogme n'est autre chose qu'une vérité générale, résultante de l'observation éclairée par le raisonnement. Ainsi, les aphorismes de la troisième section, qui établissent les variétés de la température de l'air, & l'influence de ces variétés sur le corps humain, sont des corollaires des constitutions. Ainsi les pronostics & un grand nombre d'aphorismes, sont les corollaires de quarante-deux histoires des épidémies.

Nous donnerons à l'article général (MÉDECINE) un précis historique de la médecine *clinique*, en fixant particulièrement notre attention sur les médecins *cliniques* ou praticiens, & en faisant voir par ce rapprochement, que malgré les reproches que l'on a faits & que l'on fait encore tous les jours à la médecine, il y a eu une tradition constante des principes qui la constituent, & qu'on trouve une conformité frappante dans la médecine pratique, c'est-à-dire la médecine *clinique* des différens âges.

(DOUBLET.)

CLINOPODE. f. f. (*Mat. méd.*)

Clinopodium.

C'est un genre de plante à fleurs monopétales, de la famille des labiées, qui a des rapports avec les phomides & les balotes, & comprend des herbes & feuilles simples, dont les fleurs viennent par verticelles, garnies en dessous d'une collerette & de beaucoup de filets sétacés aussi longs que les calices. Il y en a quatre espèces. (*Dic. de botan. t. II.*)

On n'employe en médecine que le *clinopode* connu, qu'on a aussi nommé basilic sauvage.

Clinopodinm vulgare. Linn.

Clinopodium origano simile humilius majore flore. Tournef. 195,

Acinos, lob. icon. 504.

On regarde comme une variété de cette espèce,

Le petit *clinopode*.

Clinopodium origano simile humilius alterum minore folio. Tournef. 195.

Clinopodium mathioli minus. Class. 9, hist. P. 355.

La racine de cette plante est fibreuse; elle pousse des tiges droites, quarrées, velues, qui s'élèvent jusqu'à deux pieds. Les feuilles sont opposées, pétiolées, velues, ovales, légèrement dentées; elles ressemblent à celles de l'origan. Les fleurs sont purpurines, quelquefois blanches. Il lui succède un fruit composé de quatre semences, nues, ovales & attachées au fond du calice qui est un peu renflé extérieurement, & contracté à son orifice.

Cette plante est commune en Europe, sur le bord des bois, & dans les lieux secs & montueux. On la trouve aussi dans le Canada, ou elle porte des corolles une fois plus petites.

La décoction des feuilles de *clinopode* passe pour un excellent antidote contre la piqure des animaux vénimeux, pour un remède efficace contre les spasmes, les contusions & la strangurie, facilite l'accouchement & l'excrétion des évacuations sexuelles. Elle arrête la diarrhée. Dioscoride dit qu'il faut la faire bouillir dans du vin, quand il n'y a pas de fièvre, & dans de l'eau dans le cas opposé. Selon cet auteur cette plante représente les pieds d'un lit, ce qui lui a merité le nom de *ποδὸς, pus, κλινη, lectus*.

On employe aujourd'hui fort rarement cette plante. (Macquart.)

CLITORIS. (Vices du) *Pathol.*

La difformité du *clitoris*, quand sa longueur est excessive, n'apporte pas un obstacle absolu à la génération ; mais c'est un vice révoltant pour les maris, parce qu'il donne à la femme l'apparence de l'homme & réfroidit la tendresse de celui-ci pour un objet qui a trop de ressemblance avec lui. Quoique cette conformation soit rare, les observateurs en fournissent beaucoup d'exemples. Elle étoit bien connue des anciens; les femmes grecques & romaines, dans les temps de dissolutions des mœurs, ne rougissoient pas d'avouer cet état & de simuler entre elles les plaisirs qui exigent la réunion des deux sexes. S'il en faut croire l'histoire, quelques-unes par jalousie se portèrent aux plus grandes violences contre ces amans extraordinaires, & les punirent, par la mort, de leur inconstance. Les anciens peignent ces liaisons illicites avec les couleurs du vice le plus consommé. Platon croyoit que Jupiter, pour punir sévèrement les hommes qui avoient excité son courroux, les avoit séparés en deux parties du même sexe, & que de-là naissoit cet amour violent qui tendoit à les réunir : mais qui n'en étoit pas moins une preuve de la colère des Dieux. Plutarque dit que ces liaisons funestes dégradent la nature humaine : les poëtes de l'ancienne Rome n'en parlent qu'avec indignation, & ces désordres, comme les vices de conformation qui les facilitoient, ont toujours été en horreur.

Tout concourt donc à déterminer les parens à ne pas laisser subsister une difformité, qui seroit la cause presque infaillible du dégoût des hommes pour leurs épouses, qui en éprouveroient bientôt un mortifiant abandon. Telle fut l'issue d'un mariage contracté, il n'y a pas long-temps, dans une ville de province peu distante de la capitale. Le mari indigné de s'être uni à une demoiselle qui portoit ce vice de conformation, ne passa qu'une nuit avec elle : la femme fut contrainte à reporter dès le lendemain chez ses parens ses richesses & sa honte.

La longueur du *clitoris* varie en ses excès ; elle s'étend depuis un pouce jusqu'à six, sept & plus. Un observateur assure avoir mésuré un *clitoris* qui avoit douze pouces. Quoi qu'il en soit de ces dimensions excessives, qu'on a peut-être exagérées, il n'en résulte pas moins que cet organe est susceptible d'acquérir une longueur nuisible. Les anciens proposoient d'en faire l'extirpation par le fer ou par le feu. Les modernes ont ajouté la ligature. Nous déterminerons la méthode qu'on doit préférer d'après l'examen sommaire de la structure de cette partie.

Elle est composée comme la verge de l'homme, de couches de fibres tendineuses, qui ont une double origine. L'une s'élève de la tubérosité de l'ischion un peu intérieurement ; à ces fibres s'en joignent de nouvelles qui partent de la branche de l'os pubis : elles se réunissent des côtés opposés pour former un corps arrondi, mais comprimé. Il est composé à l'intérieur de cellules formées par un tissu cellulaire, dont les lames sont plus allongées que celles qu'on trouve dans les autres parties du corps. A son extrémité, est placé un gland ou une tête recouverte d'un prépuce. L'examen de ces dernières parties n'a pas un rapport immédiat avec notre objet.

Binnerger dit que la blessure des corps caverneux du *clitoris* est suivie d'hémorragies considérables : on n'en est pas surpris quand on vient à considérer que les artères qui leur fournissent du sang, sont d'un volume à en verser une grande quantité avant que leur diamètre soit effacé. La ligature qui a été tentée pour faire tomber cet organe par la mortification, est dangereuse, parce que sa sensibilité excessive cause une irritation violente qui détermine, à son tour, une grande inflammation dans toutes les parties de la génération. Felix Plater, qui avoit tenté cette opération, convient qu'il fut contraint d'abandonner ce traitement. Le feu est un moyen cruel qui occasionneroit aussi des accidens graves par l'inflammation, & cette seconde méthode, quoiqu'elle soit conseillée par des hommes d'un mérite distingué, doit être absolument rejettée.

Aëtius nous apprend que les égyptiens faisoient usage de l'amputation. Il paroît par son recit & celui de quelques historiens, qui ont parlé des mœurs de ces peuples, que le défaut de conformation qui fait le sujet de ce chapitre n'étoit pas rare parmi les égyptiennes. On se proposoit en les guérissant par l'opération, deux objets essentiels ; 1°. celui de rendre les femmes supportables à leur mari ; 2°. de faire cesser en elles ou de prévenir le goût excessif des plaisirs de l'amour, qui étoit inévitable ou une suite nécessaire de cette conformation ; disposition augmentée à chaque moment par le frottement des habillemens qui les tenoit dans une érection constante, & par conséquent dans le desir de jouir des embrassemens de leur époux. Le même auteur décrit la méthode qui étoit en usage dans cette contrée. On ne peut rien ajouter de bien intéressant aux procédés qui en font la base. On plaçoit les femmes d'une manière commode pour faciliter les opérations du chirurgien, (on employe les mêmes précautions dans l'opération de la taille,) on fixoit le *clitoris* avec des pinces, en le tirant légèrement à soi, (il vaut mieux le tenir simplement de la main gauche sans se servir d'instrument qui occasionne de la douleur) & on le coupoit tout près des dents de la pince. On observoit dans l'amputation d'éviter un trop-grand tiraille-

ment pour ne pas faire la section trop profonde, en même temps on avoit soin de ne pas laisser le teste de cet organe trop long. On lavoit ensuite la plaie avec un vin astringent, puis on la recouvroit de substances propres à absorber le sang qui en découloit, & par-dessus le tout on fixoit des éponges imbibées d'oxicrat. Il est plus simple après l'extirpation, de laver la plaie, comme l'enseigne Ætius, & de la recouvrir avec des plumaceaux faits de charpie molle qu'on fixe sur le lieu, comme on se comporte aujourd'hui dans l'amputation des extrémités. Le reste de la curation n'a rien qui diffère de celle des autres plaies, dans lesquelles on doit éviter les hémorragies. (CHAMBON.)

CLOAQUE. s. m. (*Hygiène.*)

On donne le nom de *cloaque* a un endroit destiné à recevoir des immondices ou des amas de boue & de matières végétales ou animales en décomposition. C'est particulièrement dans les endroits où le peuple est peu instruit, dans les campagnes sur-tout, que l'ignorance des dangers, que les *cloaques* déterminent, a eû des influences très-fâcheuses; ils peuvent devenir la cause de maladies épidémiques, & lorsque les matières qui y sont contenues sont répandues dans l'air, qui environne les habitations, sur-tout lorsque les chaleurs sont excessives; on a dit que ces vapeurs étoient insuffisantes pour procurer ces maladies putrides & malignes, qui ont quelquefois causé la désolation & la dévastation des hommes; mais les accidens qui sont la suite de la mauvaise odeur dans les endroits ou les hommes sont réunis en trop grande quantité, dans les hôpitaux, dans les vaisseaux ou les malades sont encombrés, me font désirer que l'on soit fort en garde contre la négligence de ceux qui laissent faire de pareils amas dans les lieux habités. Chaque municipalité doit être instruite des dangers qu'elle court; la police doit être autorisée à donner des ordres en conséquence; les curés doivent y veiller aussi, comme plus instruits que les autres, & ils doivent faire les plus grands efforts pour eloigner des habitans tous ces foyers de putréfaction, si l'on ne pouvoit entièrement les supprimer. On sait de quelle utilité le vinaigre en profusion peut devenir lorsqu'on est infecté par les vapeurs dangereuses des *cloaques*, ainsi que la chaux. (*Voyez* pour les autres moyens les articles MÉPHITISME, PUTRÉFACTION.) (MACQUART.)

CLONICI.

On entend par mouvement *clonique* l'agitation involontaire de quelque organe ou de quelque membre, sans que le motif qui détermine ce mouvement puisse - être apperçu. Dans cette classe sont rangés tous les mouvements convulsifs, soit partiels, soit universels. On oppose le spasme clonique au spasme tonique, par lequel les parties restent dans un état de roideur & d'immobilité.

(SAILLANT.)

CLOPORTES. (*Mat. méd.*)

Les *cloportes*, nommés aussi en françois *millepieds*, *pourcelets de S. Antoine*, & en latin *asellus*, *millepeda*, *oniscus*, sont des insectes trop généralement connus, pour qu'il soit nécessaire d'en faire une description détaillée; nous nous contenterons de faire observer qu'ils forment, dans la classe des insectes aptères, un genre bien distinct, & qui a pour caractère quatorze pattes, & deux antennes brisées; qu'il y en a deux espèces connues aux environs de Paris; qu'en les examinant d'après leur forme générale, on trouve que leur corps est composé de dix anneaux, ou lames crustacées, sans corcelet, qu'il porte à son extrémité une petite tête noire, deux yeux, & deux antennes composées de quatre articles très-mobiles. Du dernier anneau, allongé & rétréci, partent deux appendices ou deux filets dans le *cloporte* commun, *oniscus caudâ obtusâ bifurcâ* de Linnées, tandis qu'il n'y en a pas dans le *cloporte* armadille, *oniscus caudâ obtusâ integerrimâ*; on emploie indistinctement en médecine l'une & l'autre espèce. Ces insectes changent de peau; on trouve souvent dans les maisons, sur les murs & les appuis des fenêtres, sur les vieilles planches humides, des dépouilles de *cloportes*, par l'examen desquels on observe que toutes les parties des *cloportes*, les pattes, & les antennes même, quittent leur peau, comme les anneaux du corps. Les femelles portent tout l'été, sous les derniers anneaux, une peau soulevée & transparente, sous laquelle on apperçoit les petits vivans; elles sont donc vivipares, ou bien leurs œufs, portés sous cette membrane, y éclosent, & les petits sortent vivans du ventre de leur mère.

La première espèce de *cloporte*, la plus commune dans les maisons, & qu'on trouve dans les caves, sur les pierres humides, ainsi que dans les campagnes, dans des lieux également humides, est lisse, cendrée, tachée de noir & de jaune; il y en a trois variétés; nous venons de décrire la première; la seconde est lisse, presque noire, tachetée de gris, sans mélange de jaune; la troisième est d'un noir matte, & chagriné en-dessus de son corps; ces deux variétés se trouvent moins souvent que la première dans les maisons.

La seconde espèce, nommée par Geoffroy *cloporte armadille*, n'a point d'appendices au dernier anneau; elle est lisse, noire, brillante, offre un peu de blanc sur le bord des anneaux; les sept premiers anneaux sont larges; le huitième paroît divisé dans son milieu en trois autres; dès qu'on touche cet insecte, il se replie & se roule en boule, en rapprochant sa tête de sa queue, de manière qu'on ne voit ni sa tête, ni ses pattes, & qu'il représente une sphère lisse, brillante comme une perle; c'est pour cela qu'on l'a nommé *cloporte armadille*; on ne trouve cette seconde espèce que dans les campagnes & dans des lieux moins humides que la première.

Quoique les *cloportes*, mâchés tout vivans, n'aient qu'une saveur légère & fade, sans indice de propriétés énergiques, & qu'on ne trouve rien non plus qui annonce ces propriétés dans leur odeur, plusieurs praticiens leur ont attribué de grandes vertus. Thouvenel est le seul qui ait dit quelque chose de l'analyse chimique de ces insectes. Distillés vivans, au bain-marie, ils ont donné à ce chimiste un phlegme d'une odeur fade, nauséeuse, comme lixivielle, & d'une saveur légèrement piquante; il l'a quelquefois trouvé alcalin; l'odeur singulière de ce phlegme, dit-il, existe, mais moins développée dans les *cloportes* vivans; elle est indépendante de l'alcali volatil, puisqu'elle subsiste après la saturation de ce dernier. Les *cloportes*, après cette distillation, ont perdu les cinq huitièmes de leur poids. En les traitant ensuite par les dissolvans aqueux & spiritueux, on en tire, comme des autres insectes, une matière extractive, & une matière grasse; l'éther sépare cette dernière de la première. Il y a environ deux gros de substance soluble dans une once de *cloportes* secs, & plus des deux tiers de cette substance sont de l'extrait. Ces produits des *cloportes* ont une saveur âcre & un peu lixivielle, tandis que ceux des fourmis & des cantharides sont amers & piquans. La matière grasse & jaune des *cloportes* est soluble dans l'alcool, elle ressemble à la graisse demi-concrète des reptiles. L'extrait aqueux de ces insectes soumis à la distillation, donne un phlegme alcalin, tandis que celui des fourmis & des cantharides, dont Thouvenel compare l'analyse à celle des *cloportes*, donne des signes d'acidité. Il n'a point trouvé de traces de nitre dans ces insectes, de quelque manière qu'il s'y soit pris, quoique plusieurs aient prétendu qu'ils en contenoient beaucoup, d'après leur existence plus abondante sur les murs anciens & salpêtrés, mais du muriate de potasse & de chaux; à ce qu'il paroît; enfin, d'après cette analyse générale & comparative, Thouvenel croit pouvoir dire que, dans la classe des insectes, les *cloportes* sont aux fourmis, & aux cantharides, ce que sont les reptiles aux autres animaux. En lisant cette partie de la dissertation de Thouvenel, on trouve plus d'idées que d'expériences, plus de vues que de faits, & il en résulte malheureusement des assertions vagues & incertaines sur la nature des *cloportes* & des autres insectes, qui reste encore entièrement à trouver. Il annonce encore que les *cloportes* sauvages, qui vivent dans les bois pourris, contiennent beaucoup plus de substance extractive, & de matière grasse, que les *cloportes* domestiques; ceux-ci lui ont fourni, à la vérité, plus de muriate de chaux.

On a rangé les *cloportes* parmi les médicamens apéritifs, diurétiques, incisifs; on les a recommandés, employés même, dit-on, avec succès dans les obstructions, les épaississemens du sang & de la lymphe, dans les hydropisies, la jaunisse, les suppressions d'urines; on a même été jusqu'à les dire très-efficaces dans les calculs des reins & de la vessie. Vogel a rassemblé les détails suivans sur les *cloportes* dans sa matière médicale; leur suc exprimé, ou les insectes étouffés dans l'alcool forment un remède stimulant & diurétique qui leve les obstructions des viscères, guérit la jaunisse & l'hydropisie qui en sont la suite & qui fortifie la vue. Suivant Boyle, ils guérissent la cataracte commençante; Dioscoride & Baglivi les regardent comme un moyen assuré de guérir la suppression d'urine. Horat. Angevins a vu deux malades chez lesquels la pierre fut brisée, ce sont ses expressions, par l'usage d'un remède, dont le principal ingrédient étoit des *cloportes* séchés au four, & arrosé de temps en temps avec l'acide sulfurique. P. Lauremberg, s'est délivré du même mal par ces insectes. Malgré tous ces éloges, les praticiens instruits & sans préjugés comptent peu sur les *cloportes*. On les donnoit autrefois secs & en poudre, à la dose d'un scrupule jusqu'à deux gros; on en écrasoit dix ou douze & même quarante dans un bouillon; on les exprimoit aussi après les avoir broyés avec un peu de vin blanc. On pourroit aller beaucoup au-delà sans avoir rien à craindre, mais aussi sans un véritable espoir. J'ai vu plusieurs hydropiques & d'autres personnes attaquées de catharres, qui prenoient inutilement le jus de deux à trois cents *cloportes* par jour. Thouvenel a fait les mêmes observations; la dissertation sur les matières animales médicamenteuses offre quelques détails assez intéressans sur l'action de ce remède. « J'ai préféré, dit ce médecin, dans ces expériences les *cloportes* récens, à toutes les préparations, dans la crainte, que la chaleur des menstrues ne fit dissiper ou autrement altérer leur principe médicamenteux. Cependant comme ces insectes desséchés & mis en poudre sont encore un article considéré dans les pharmacies, & que c'est sous cette forme qu'on les prescrit le plus souvent, j'ai cru devoir en comparer les effets avec ceux des *cloportes* inaltérés. J'ai fait les essais avec les mêmes précautions & en variant les circonstances; mais j'ai eu plus particulièrement en vue d'observer les excrétions de la peau & des reins. »

« J'ai pris pendant huit jours, dans une seule dose, le matin à jeun, depuis un gros jusqu'à cinq de poudre de *cloportes*, délayée dans un verre d'eau pure ou d'eau miellée. J'ai remarqué que la chaleur de la peau, la fréquence & l'intensité des pulsations avoient été très-peu augmentées pendant l'action de ce médicament, même aux plus fortes doses. (Cinq gros de poudre font près de sept cent *cloportes*, puisque quatre cents de grosseur ordinaire, ne pèsent lorsqu'ils sont vivans qu'une once & qu'ils perdent environ les cinq huitiémes par la dessication.) »

« J'ai aussi observé toutes les fois, que la très-légère humectation à la peau n'étoit sensible que lorsque je gardois le lit, & que l'excipient de la poudre étoit chaud. J'ai presque toujours éprouvé

pendant une heure ou une heure & demie, quelques douleurs à la tête, & ce sentiment de mal-être au *cardia* que l'on désigne par le nom *mal au cœur*. J'ai eu ensuite un remuement dans les entrailles, avec quelques tranchées & une éruption de vents par haut & par bas. En un mot toutes les petites tracasseries que l'on ressent ordinairement pendant l'action d'une purge, se sont successivement montrées; aussi m'est-il arrivé plusieurs fois d'avoir une ou deux selles en diarrhée. »

« Quant à l'excrétion des urines, elle n'a pas été régulièrement augmentée, en raison des doses du médicament. Elle a même quelquefois été moindre que les jours où je ne prenois rien, ou seulement le verre d'eau pure, ou d'eau miellée; mais j'ai remarqué, en général, qu'avec les plus fortes doses, quoique la quantité d'urine rendue dans l'espace de huit heures fût moins considérable, cependant le besoin d'uriner étoit plus fréquent, & l'évacuation accompagnée par fois d'un sentiment de cuisson. Ce fait prouve que la *diurèse* n'est pas proportionnée à l'action du médicament sur les organes urinaires, & que même elles sont quelquefois en raison inverse. J'ai aussi vérifié que l'excrétion de la peau & celle des reins se suppléoient réciproquement; ensorte que les circonstances accessoires propres à favoriser l'une des fonctions, le faisoient toujours au détriment de l'autre; & que sous cet aspect on pourroit regarder l'air froid & la boisson d'eau froide comme le plus puissant diurétique, & *vice versâ*, pour les diaphorétiques. »

« Jusques-là on ne voit dans les *cloportes* que l'opération commune des substances légèrement âcres, laquelle s'exerce d'une manière plus ou moins marquée, suivant la disposition des sujets & les circonstances de l'administration, sur les intestins, les voies urinaires, & généralement sur tous les systêmes, dont l'aboutissant principal est l'organe intérieur. Pour y découvrir quelque chose de marqué sur les organes de l'urine, j'ai pris ces mêmes insectes récens simplement broyés dans un peu d'eau, ou bien leur suc exprimé, depuis le nombre de quarante jusqu'à trois cents. J'ai éprouvé à un degré plus sensible tous les effets mentionués ci-dessus; mais cela n'est jamais allé jusqu'à m'incommoder sérieusement, comme auroit dû le faire une drogue tant soit peu plus active portée a une si haute dose. »

Tout ce que j'ai, d'ailleurs, observé des *cloportes* sur un grand nombre de sujets auxquels je les ai fait faire prendre, est assez communément produit, dans les mêmes circonstances, par beaucoup d'autres drogues légèrement stimulantes, données à titre de diurétiques, sans qu'elles ayent pour cela aucune détermination particulière vers les organes urinaires; par conséquent si ces insectes possèdent réellement cette dernière qualité, elle doit être nécessairement peu sensible, & ne se faire remarquer que chez les sujets qui ont ces organes très-susceptibles d'irritation, ce qui est conforme aux résultats des observations suivantes. »

Les maladies contre lesquelles j'ai employé, le plus souvent & avec plus de succès, les *cloportes*, sont la jaunisse, & ce qu'on appelle lait répandu, à la suite des couches. Je les ai aussi donnés dans les maladies séreuses (*à serosa colluvie*;) c'est-à-dire, qui sont produites par la sur-abondance, ou par la sécrétion viciée de l'humeur séreuse. »

« Le premier cas de jaunisse que j'aie guérie, est celui d'une jeune fille à demi chlorotique, chez laquelle la couleur jaune, livide universelle s'étoit établie lentement avec perte d'appétit, constipation habituelle, mélancolie, diminution notable des menstrues sans qu'il parût cependant aucun signe d'obstruction dans les viscères, mais seulement une foiblesse générale & une lenteur extrême dans les sécrétions. L'usage du suc des *cloportes*, broyés & exprimés avec un peu de cerfeuil, continué soir & matin pendant quinze jours, fit totalement disparoître la jaunisse, en rendant les urines & l'excrétion cutanée d'une couleur jaune très-foncée; mais la malade ne fut parfaitement rétablie aux autres égards, que par l'administration des bains froids, des fortifians convenables, martiaux & amers. »

» J'ai pareillement traité, avec succès, deux ictères spontanés, c'est-à-dire, survenus sans cause apparente, à des sujets d'ailleurs bien portans, & chez lesquels on appercevoit seulement, par une suite de la dominance de leur tempérament, & peut-être par quelques fautes commises dans le régime, une dégénération bilieuse des humeurs, ou une sorte de cachéxie bilieuse, conçue, dans le sens d'un célèbre moderne (Bordeu); au contraire, dans les jaunisses produites ou entretenues par quelque lésion grave du foie, ou des autres organes mésentériques, ou bien compliqués de quelques affections profondes dans le systême nerveux, ou dans le systême glanduleux; en un mot, dans tous les cas où il a fallu opérer plus que l'effet évacuant, ou légèrement excitant, j'ai toujours vu les *cloportes* seuls échouer, ou ne produire que des demi-succès.

» J'ai observé la même chose dans les maladies séreuses & laiteuses; ainsi il est inutile que je détaille ces observations; il m'est permis de conclure que les *cloportes* sont un médicament de foible vertu, dont on peut cependant tirer quelque parti dans les cas les plus simples pour exciter les sécrétions, & notamment celle des urines, ou bien pour servir d'auxiliaire aux remèdes plus énergiques dans le cas de complications mentionnées. Bien entendu que, pour en retirer quelque profit, il faudra toujours les employer à fortes doses, par certaines, ou par poignées, contre le préjugé qui a fait craindre pour leur activité, au point que l'on a vu des médecins,

decins, d'ailleurs célèbres, discuter gravement, si on mettoit dans un bouillon médicamenteux six ou huit *cloportes* ».

Telle est la manière dont Thouvenel a traité des propriétés des *cloportes*; on voit qu'il ne leur refuse pas toute vertu; mais les observations qu'il cite ne prouvent pas beaucoup en faveur de ces insectes, puisque les maladies dont il parle se seroient vraisemblablement guéries toutes seules. C'est là la plus grande faute qu'on ait pu commettre en matière médicale, que de n'avoir pas assez compté sur les forces de la nature, & d'avoir attribué aux médicamens ce qui n'appartient qu'à ces forces. Comment concevoir que des matières aussi peu énergiques, aussi fades que les *cloportes*, aient produit les effets qu'on leur attribue, sur-tout en aussi petite quantité que celle qu'on a employée, lorsqu'on voit que des doses considérables n'ont fait naître que des changemens presque inappréciables dans l'économie animale? Concluons de-là que les *cloportes* sont fort éloignés de mériter la réputation médicamenteuse qu'ils ont eue, que ce sont des substances presque inertes, qu'on ne doit pas en attendre d'effets remarquables, & qu'il ne faut pas perdre, en les employant, un temps précieux, qui doit être donné à l'action de remèdes beaucoup plus énergiques, &c.

(Fourcroy.)

CLOTURE DES RELIGIEUSES. (*Art. de Médecine légale.*) *Voyez* Dispense des loix de l'Eglise. (Mahon.)

CLOU HYSTÉRIQUE.

C'est une douleur au sommet de la tête, accompagnée d'une sensation de froid, qu'on éprouve quelquefois dans les maladies hystériques.

(Saillant.)

CLOU DE L'ŒIL.

Ce mot est employé par Lavoisien pour désigner le staphylome. Celse ne confond point ces deux dénominations; il entend par *clous*, *clavi oculorum*, des tubercules calleux, qui se forment sur le blanc de l'œil. Il veut qu'on les perce à leurs racines avec une aiguille, & qu'après les avoir coupés, on fasse un pansement adoucissant. *Voyez* Proptosis, Staphylomes. (Chamseru.)

CLOU. *Voyez* Furoncle (Caille.)

CLOUX DE GIROFLE. (*Mat. méd.*)

On nomme *cloux de girofle* les fleurs non encore ouvertes du giroflier, & séchées convenablement. *Voyez* Girofle. (Fourcroy.)

CLOUX MÈRES DE GIROFLE. (*Mat. méd.*)

C'est le nom qu'on donne au fruit noué & desséché du girofle. *Voyez* Girofle. (Fourcroy.)

CLUNESIA, mot latin adopté par Sauvages, Vogel, & Cullen, pour désigner le phlegmon, qui a son siége sur une des fesses. *Voyez* Phlegmon.

(Caille.)

CLUSIUS. *Voyez* Lescluse. (Goulin.)

CLYMÈNE. (*Mat. méd.*)

Le mot de *clymène* est, suivant Blancard, le nom d'une plante légumineuse très-semblable à une gesse, & qui n'en diffère que parce qu'elle a plusieurs feuilles qui partent de la même côte, quatre, six, ou huit; elle porte des feuilles pinnées & vrillées; on attribue son nom à Clymenus Roi, qu'on regarde comme celui qui a trouvé cette plante. Blancard ne dit rien de ses propriétés, & on ne voit pas dans son article quelle est la raison pour laquelle il en est fait mention; cette plante est le *lathyrus clymenum* de Linnéus. *Voyez* Gesse. (Fourcroy.)

CLYPÉOLE. (*Mat. méd.*)

Nom d'un genre de plante de la famille des crucifères, très-remarquable par une silicule orbiculaire applatie, échancrée, à une seule loge, & à une seule semence; c'étoit un jonthlaspi de Tournefort: Blancard, qui parle de cette plante dans son *lexicon*, ne dit rien de ses propriétés, ni de ses usages; il paroît qu'elle est âcre, incisive, irritante, antiscorbutique; on l'emploie très-peu aujourd'hui.

(Fourcroy.)

CLYSSUS. (*Mat. méd.*)

On nommoit autrefois *clyssus*, en chimie, une opération par laquelle on faisoit détoner du nitre avec du charbon, dans des vaisseaux fermés & destinés à condenser les vapeurs qui se dégagent dans cette opération. On prenoit pour cela une cornue de fer portant à sa voûte une ouverture, qu'on bouchoit avec une espèce de porte ou de couvercle garni de linge; on luttoit à la cornue trois grands ballons enfilés. Quand le fond du vaisseau de fer étoit rouge, on projettoit une bonne cuillerée de mélange de nitre & de charbon, & on bouchoit promptement la cornue. On voyoit alors s'élancer dans les ballons une vapeur qui entraînoit un peu de charbon, & qu'on disoit acide; le résidu étoit du nitre fixé. On faisoit la même opération avec le nitre & le soufre, le nitre & l'antimoine, &c. On attribuoit de grandes propriétés à ce produit, qu'on regardoit, d'après les idées de Paracelse, comme un esprit, une quin-

teffence merveilleufe. On n'emploie plus aujourd'hui ces produits, très-variables, fuivant la manière dont on faifoit l'opération ; on ne fait même plus cette préparation. (FOURCROY.)

CLYSTÈRE, f. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Chofes dites non-naturelles.

Claffe III. *Applicata.*

Ordre III. Propreté, lotions.

Le *clyftère*, qu'on nomme encore *lavement*, ou *remède*, eft une injection d'eau fimple, ou médicamenteufe, introduite dans les inteftins, au moyen d'une feringue.

C'eft particulièrement la matière médicale qui doit traiter cet objet. Cependant, comme il eft des circonftances où, fans être malade, on doit employer les lavemens, ne fût-ce que comme lotion; d'autres, où il eft bon d'avertir que leur ufage habituel peut devenir préjudiciable, nous fommes obligés de faire ici quelques remarques néceffaires.

Les circonftances qui, dans l'état de fanté, rendent les *clyftères* utiles, font le befoin d'être rafraîchi, la conftipation opiniâtre, trop de relâchement, les infomnies accidentelles, les grandes laffitudes.

Dans ces cas, ainfi que dans beaucoup d'autres, où le befoin eft particulièrement de rafraîchir, je crois qu'il faudroit toujours prendre deux lavemens, le premier qui feroit rendu fur le-champ, ferviroit particulièrement à chaffer les excrémens des gros inteftins; un autre dont le fluide n'excéderoit pas la moitié de la feringue, afin de pouvoir le garder, deviendroit véritablement rafraîchiffant & tempérant; de l'eau tiède fuffira; on peut cependant y ajouter du fon, du lait, pour rendre le *clyftère* un peu plus adouciffant; ou bien, dans le cas où le ventre eft relâché, & où l'on peut prudemment chercher à le refferrer, le degré de température de l'eau fuffira feul pour arriver au but qu'on fe propofe.

On fait que plus l'eau eft froide, plus elle eft tonique & refferrante; ainfi on emploiera le degré de froid que les circonftances paroîtront exiger.

Il faut bien s'affurer que le relâchement n'eft pas produit par des particules âcres réfidentes dans les inteftins, car alors, pour le faire ceffer, l'eau de riz, de guimauve, la décoction de tripes de mouton, font des moyens bien plus avantageux.

On trouve beaucoup de perfonnes dans la fociété, fur-tout des femmes, qui imaginent que rien ne fert mieux à conferver la fanté, fur-tout la fraîcheur du teint, que de prendre chaque jour, non-feulement un lavement, mais même quelquefois deux, & même trois : il faut qu'elles fachent qu'autant un *clyftère*, quand le befoin le néceffite, devient avantageux, autant, à la longue, il devient préjudiciable à la fanté, lorfque, fans befoin décidé, on en fait un ufage journalier : il en réfulte que les inteftins perdent leur ton, deviennent pareffeux, & au point qu'au bout d'un certain temps, on ne peut plus aller à la garde-robe fans employer le moyen dont on a abufé. Il en réfulte encore que s'il furvient quelqu'accident, quelque maladie, le moyen peut-être dont on auroit pu tirer le plus grand parti, s'il avoit été infolite, devient prefque inutile, & enlève à l'art de guérir une de fes reffources les plus faciles & les plus affurées. Il faut efpérer que les femmes deviendront affez raifonnables fur cet article, pour mettre de côté le vain defir de nous paroître jolies; nous les préférerons toujours lorfqu'elles feront aimables, & fur-tout bien portantes; qu'elles foient sûres que ce font de fauffes précautions, & qu'elles n'y parviendront pas, en affoibliffant & en dérangeant leurs organes, pour arranger leur figure.

Il n'eft pas hors de propos de donner quelques éclairciffemens relativement aux feringues qui fervent à donner des lavemens.

Une feringue eft une machine qui fait office de pompe, compofée particulièrement d'un cylindre creux d'étain, d'un pifton de même métal ou de bois & d'une canule dont l'ouverture peut avoir trois lignes de diametre. Les canules font arrangées de manière qu'on peut ou prendre foi-même les *clyftères*, ou les recevoir lorfqu'on eft malade. Rien n'eft plus commode que les canules, qui forment un angle droit avec le cylindre. En s'affeyant fur leur extrémité fur une chaife faite exprès, à califourchon, ou bien fur le côté, on appuie fur le pifton, & on prend foi-même un *clyftère* avec la plus grande facilité, en ayant foin de graiffer le bout de la canule : les canules courbes font bien moins maniables que les droites dont nous venons de parler.

Les françois font les premiers qui ont adopté cet inftrument & qui l'ont fait connoître dans le refte de l'Europe; il n'y a pas long-tems qu'en Angleterre on donnoit des *clyftères* avec de petites veffies qui étoient de la plus grande incommodité, & qui ne produifoient jamais l'effet qu'on avoit dû en attendre. Je regarde la feringue françoife comme un des agens les plus utiles de l'art de guérir, puifque par fon moyen, on évacue facilement les fecondes voies dans bien des circonftances importantes; qu'on peut ainfi faire prendre aux malades des médicamens auxquels ils répugnent de fe foumettre autrement, que même elle fert à prolonger l'exiftence des perfonnes qui ont des obftructions aux orifices de l'eftomac, puifqu'il

est possible de faire pénétrer de cette manière des bouillons nourrissans & restaurans.

Il faut lorsqu'on ordonne des *clystères*, savoir ce que les différens individus peuvent retenir de ce qui est contenu dans la seringue, faute de cette attention, j'ai vu presque toujours qu'on manquoit le but qui est de laisser dans les entrailles ce qui doit leur être le plus avantageux, lorsque les gros intestins sont évacués, comme je l'ai observé plus haut.

Il faut faire attention au degré de chaleur de la liqueur qu'on injecte; si elle est trop chaude, elle relâche plus qu'on ne desire, & l'on est bientôt obligé de laisser évacuer ce qui a été pris. Si au contraire elle est trop froide, elle peut sur-tout chez les malades causer un resserrement accompagné de crispations & de coliques violentes.

On remarque en général que quand le cylindre de la seringue est tellement chaud, qu'il laisse une douce impression de chaleur sur la main qui le tient, ou bien sur la joue, le *clystère* est à la température la plus ordinairement requise.

La filasse qui entoure le gros bout du piston doit être bien huilée, & tellement arrangée qu'elle laisse en même temps un jeu libre, & l'impossibilité au fluide de refluer supérieurement. On doit avoir soin de bien frotter & nétoyer la seringue avec une serviette chaque fois qu'on s'en est servi : sans cette précaution elle pourroit sentir mauvais, ou retenir des particules de substances qu'on n'a voulu employer que momentanément & qui agissent sur l'étain.

On recommande aux personnes qui reçoivent ou qui prennent un lavement de retenir leur respiration, quand on leur en donne pour la première fois, sans cela elles le rendroient sur le champ.

On doit encore observer lorsqu'on donne des demi-lavemens, de ne point laisser d'intervalle entre le piston & le fluide, sans cela on injecteroit de l'air avant la matière du lavement, ce qui est toujours un grand inconvénient.

On doit tenir les seringues très-propres, après chaque lavement, les laver lorsqu'on a donné des remèdes composés, sur-tout nétoyer particulièrement les canules, lorsqu'on se trouvera dans des circonstances à ne pouvoir les changer pour differens individus.

Lorsqu'on donne des *clystères* à des personnes qui ne peuvent les prendre elles-mêmes, il faut les faire placer sur le côté dans leur lit, de sorte que les fesses fassent une saillie, & que les cuisses soient pliées en dedans : la canule bien huilée ne doit pas être enfoncée dans l'anus de plus de douze à quinze lignes. L'indicateur de la main gauche la retient : on pousse le *clystère*, mais toujours d'une manière égale & continue en évitant de le faire par jets ou par différentes reprises. (MACQUART.)

CLYSTÈRE INTESTINAL. (*Mat. méd.*)

LE CLYSTÈRE INTESTINAL, LE LAVEMENT, *clysma intestinale*, *clyster*, *enema*, *lavamentum*, est une liqueur qu'on injecte dans le rectum à dessein d'évacuer, d'altérer & de nourrir ; on peut donc le rapporter aux injections. (*Voyez* ce mot ainsi que le mot FORMULE, ART DE FORMULER.

LA MATIÈRE en général est *excipiente* ou *excipiende*.

a. L'excipiente est une liqueur ou vulgaire, comme l'eau simple, l'eau de forges, le lait récent, le lait de beurre, le petit-lait, la bière, le vin, l'urine, &c. ou préparée qui se trouve dans les boutiques, ou qui est assez connue de l'apothicaire, pour que sa préparation n'ait pas besoin d'être prescrite magistralement : par exemple les eaux distilées, le lait chalibé, les décoctions d'orge, d'avoine, des espèces émollientes carminatives, ou de quelques matières particulières, les bouillons de viande ; les huiles exprimées, infusées, cuites, ou autres semblables, ou une liqueur qu'il faut préparer au moyen d'une décoction, rarement d'une infusion, selon l'ordonnance du médecin.

b. Les excipiendes sont des ingrédiens quelconques, propres au but, qui peuvent être dissous dans l'excipient, ou qui peuvent se mêler avec lui, de façon qu'il ne détruise pas la fluidité dont le *clystère* a besoin. Ils sont ou solubles dans l'eau comme les électuaires, les conserves, les pulpes, les sucs, les extraits, les miels, les syrops, les savons, le jaune d'œuf, le sel, le sucre, ou gras comme les huiles infusées, cuites, exprimées, distillées, les graisses, les moëlles, le suif, le beurre, le baume, mais surtout la térébenthine, les onguens, &c. ou poudres indissolubles. Néanmoins on se sert ici plus rarement de ces derniers.

LE CHOIX est fixé par le différent but qu'on se propose, par la vertu connue de la matière, par le prix qu'elle coûte, par la promptitude avec laquelle on peut la préparer, & par les autres circonstances qui ont rapport tant à cette matière qu'au malade & qu'il est facile de déterminer dans les cas particuliers. C'est pourquoi,

a. Il faut d'abord indiquer les règles qui appartiennent en général à l'injection. *Voyez* ce mot.

b. Lorsqu'il faut un prompt secours, ce qui arrive souvent, on doit bannir les décoctions, les infusions & même les excipiendes, comme les huiles exprimées, qui demandent une longue préparation.

On ne manque pas de remèdes tout prêts, capables de remplir toutes sorres d'indications.

c. N'ordonnez pas des matières trop précieuses, sur-tout s'il faut réitérer souvent les lavemens. Il y a deux raisons pour cela : la première, pour ne poinr constituer le malade en trop grande dépense ; la seconde, pour empêcher que l'apothicaire ne prenne de-là occasion d'employer des ingrédiens corrompus, les croyant assez bons pour le lieu où on doit les injecter, qui ne contient que des matières corrompues, & sachant d'ailleurs qu'on fait rarement attentiou à ces sortes de liqueurs.

d. Evitez s'il est possible d'employer des émolliens, des carminatifs, & beaucoup d'autres ingrédiens qui ne sont destinés que pour faire des lavemens, & qui sont tous préparés dans les boutiques. Très-souvent ils sont passés, moisis, infectés de vers. Il n'y a pas grande peine d'en prescrire & d'en faire préparer d'autres sur le champ.

e. Les huileux qu'on mêle avec les aqueux, ne demandent pas ici une union aussi exacte que les formules internes, quoique cependant le miel, le jaune d'œuf, le sucre, le savon, les sels dont on se sert quelquefois ici dans une autre vue, lorsque le cas le demande, puissent procurer cette union intime. Il faut néanmoins bien battre la térébenthine avec le jaune d'œuf, pour qu'étant bien divisée elle agisse plus efficacement; car on l'employe presque comme un digestif.

f. Pourquoi craindre de mêler des acides dans le lavement, puisqu'on ne craint pas d'y mêler les émétiques, & les purgatifs les plus âcres ? Certainement lorsqu'il s'agit de corriger la putréfaction, rallentir la chaleur de la fièvre, tout indique l'usage des acides, pourvu qu'ils soient bien délayés.

g Il est facile de se passer de matière poudreuse, puisqu'on en trouve d'autres propres à remplir toutes sortes d'indications.

h. C'est mal-à-propos qu'on banit du lavement anthelmintique le sel & l'huile. Qui peut assurer que les vers n'aiment que ce qui est doux puisqu'ils se nichent dans ce qu'il y a de plus âcre? Lorsqu'ils sont une fois tués, &c. ils se dissolvent bientôt, & pour lors il est facile de les expulser.

i. Lorsqu'il s'agit de nourrir, il n'y a rien de mieux que le bouillon de viande de boucherie. On a remarqué qu'il passe dans le sang, presque aussitôt qu'on l'a pris, sans causer le moindre mal. Il n'est donc pas absolument nécessaire qu'il soit préparé dans le ventricule & dans les intestins grêles. Il suffit d'y ajoûter un antiseptique, si la trop grande chaleur fait craindre la putréfaction.

k. Enfin comme le médecin doit toujours se conduire par la raison ; quand un lavement est indiqué, il faut qu'il réfléchisse sur ce qu'il peut & sur ce qu'il doit en attendre. Il lui sera facile ensuite de trouver la matière propre pour le composer. Il observera par-là que les spécifiques, céphaliques, pectoraux, stomachiques, hépatiques, utérins, &c. tant de fois recommandés dans cette espèce de formule, ne produisent pas de meilleurs effets que les remèdes généraux, délayans, humectans, émolliens, échauffans, rafraîchissans, assoupissans, discussifs, résolutifs, stimulans. C'est ainsi qu'on rendra l'art facile aux commençans, & quon les délivrera de la nécessité servile de suivre toujours l'exemple des autres.

l. Il paroît par ce qui a été dit, qu'ici on n'a pas besoin d'un fatras d'ingrédiens mal assortis : souvent un seul suffit sans aucun excipiende.

Il est plus ordinaire d'en employer deux ? comme l'eau, le lait, le petit lait, avec le miel, le sucre, le nitre, l'huile, le beurre, &c. Les lavemens faits avec l'urine seule, le sel commun dissous dans cinq fois autant d'eau, la décoction des feuilles de tabac ne sont-ils pas regardés comme les plus certains, lorsqu'il s'agit d'émouvoir très-puissamment.

L'ORDRE est ici le même que dans les infusions, les décoctions, ou les mixtures internes : car toutes les espèces de lavemens se peuvent rapporter à ces formules.

510. LES DOSES DE LA QUANTITÉ GÉNÉRALE sont égales parcequ'on ne prescrit presque jamais qu'une chose à la fois, mais la dose varie,

a. A raison de l'âge. Voici à-peu-près la règle qu'il faut suivre.

Pour un enfant nouveau né ..... onc. ij.
Un peu plus âgé..... onc. iij, iv.
Pour un jeune homme......... onc. vj, vij.
Pour un adulte................ onc. viij, x, xij.

b. A raison de la *constitution du malade*. Il en faut plus pour ceux qui sont grands, & moins pour ceux qui sont petits. Lorsque les intestins sont distendus par des flatuosités, ou qu'ils sont comprimés par un poids extérieur, par exemple, un fœtus déjà grand, des eaux, &c. ou bien que le malade est attaqué de l'asthme, on doit ordonner une petite quantité de liqueur. Mais s'il faut émouvoir fortement, on doit en prendre une plus petite ; car si le remède irritant avoit un grand volume, on seroit obligé de le rendre fort vîte. Il faut aussi une petite quantité, lorsqu'il doit être gardé long-tems. C'est une attention qu'il faut avoir par rapport au lavement qu'on donne pour nourrir.

d. Au reste on peut compenser la petite quantité

qu'on injecte, en la réitérant plus souvent ; & quand on a des raisons pour cela, on donne à plusieurs fois ce qu'on devoit donner en une seule.

511. La portion mutuelle des ingrédiens ne peut presque pas se déterminer en général par des règles constantes. Il est facile de la déterminer, en faisant attention à l'indication qu'on a à remplir, à la vertu de la matière, aux forces du malade, à sa sensibilité plus ou moins grande, à la consistance requise de l'injection, &c.

a. Si on a besoin d'infusions, de décoctions purgatives, on les donnera à une dose deux fois plus forte que si on les prenoit par la bouche; quelquefois aussi à une dose triple & même encore plus grande, lorsqu'il faut émouvoir puissamment.

b. Une dragme ou deux de sels neutres qui sont les plus usités ici, suffisent sur x onc. de liqueur, pour stimuler médiocrement. Quelquefois cependant dans les lavemens fort âcres on les ordonne à la dose de ℥ j. & même ij.

c. La proportion des matières qui ont la consistance du miel ou de syrop, est extrêmement vague. Elle se détermine premièrement par leur vertu médicinale, & ensuite par leur consistance, de sorte que tout se réduit presque à dire, qu'on en prenne poids égal à celui de la liqueur.

d. La quantité des matières grasses est néanmoins plus petite, à moins qu'elles ne forment seules le lavement. Il est rare qu'elle n'excède la quatrième partie du tout. On n'ordonne guères plus de ℥ ß ou ʒ vj de térebenthine, sur ℥ x de liqueur.

e Les matières solides, seches, poudreuses ne doivent pas s'employer à grande dose, parce qu'elles s'épaississent & se grumelent facilement. Une dragme ou ij ou iij suffisent pour un adulte.

f Ne vous servez qu'avec beaucoup de précautions des opiates, & des autres drastiques, sur-tout de ceux dont la vertu dangéreuse peut se glisser insensiblement & petit à petit dans les vaisseaux. Il y a dans les gros intestins beaucoup de nerfs, beaucoup de veines absorbantes. Ainsi lorsqu'on injecte ces sortes de remèdes sans ménagement, il en arrive souvent les plus grands maux. On a vu un malade périr pour quatre grains d'opium qu'il avoit pris dans un lavement.

g. Soyez aussi fort circonspect dans l'usage des remèdes irritans ; examinez s'ils sont nécessaires, de quelle espèce il les faut, & quelle quantité vous devez prescrire. Vous manquerez également votre but soit en les employant témérairement, soit en ne les employant pas par trop de timidité. S'il faut stimuler, évacuer fortement, ou produire une forte révulsion, un foible irritant ne servira de rien. Veut-on que le *clystère* soit gardé long-tems pour ramollir, délayer, adoucir, fomenter, assoupir, nourrir ; on doit bannir entièrement les âcres.

La souscription, outre ce qui regarde l'infusion, la décoction, le mélange, expose des choses semblables à celles qui ont été dites ci-devant, excepté qu'il n'est pas nécessaire ici que la dépuration soit fort exacte. F. *Enema vel clyster* : F. *un lavement ou un clystère*. Mais comme dans bien des endroits l'apothicaire lui-même est chargé de faire l'injection, ou que du moins c'est chez lui qu'on prend les instrumens nécessaires, on peut ajouter de plus,

a. L'âge de la personne à qui il faut donner le lavement, si c'est un enfant, un jeune homme, un adulte, pour pouvoir choisir une canule proportionnée à l'ouverture de l'anus ; quoique ce soit une chose facile à deviner par la quantité de la liqueur.

b. *Le sexe*, si le malade est adulte ; car s'il ne l'est pas, ce sont ordinairement les femmes qui donnent le lavement.

c. Le temps auquel on doit l'injecter ; si c'est sur le champ, le matin, le soir, &c. Ce remède peut se donner à toute heure, & sur-tout quand la nécessité presse. Cependant il vaut mieux autant qu'on le peut que l'estomac soit vuide.

On suppose que les autres choses qui ont rapport ici & dont on va parler sont connues de celui qui injecte le lavement.

L'instruction est à peine nécessaire, à moins que la souscription étant fort courte, ne fasse pas mention de l'usage. Alors on se contente de mettre le titre. Le reste s'entend facilement par ce qu'on vient de dire. On ajoute néanmoins quelquefois, ou l'on dit de vive voix, certaines choses qui peuvent faciliter l'application ou l'action du lavement. Savoir :

a. Ce qu'on doit faire avant l'*injection*. Cela varie dans les différentes circonstances, & ne peut être déterminé que par l'indication. Je ne ferai qu'une seule remarque : avant que de donner un *clystère* nourrissant, il faut en donner un purgatif, pour nétoyer les intestins, afin que le *clystère* nourrissant soit absorbé plus vite.

b. Ce qui concerne l'*injection*. Il faut dans la liqueur un juste degré de chaleur, presque égal à celui qui se rencontre dans un homme sain. Ce qui

ſe connoît, lorſqu'en approchant de l'œil, des lèvres ou du dos de la main, le vaiſſeau qui contient le lavement, on n'en eſt point incommodé par la chaleur. L'excès de froid ou de chaud ne produit jamais de bons effets, il nuit même très-ſouvent au malade; il fait que les jaunes d'œufs, les matières graſſes qui entrent dans le lavement ſe coagulent, & que la canule ſe bouche. On doit indiquer la ſituation la plus commode pour le trajet de la liqueur à travers le canal inteſtinal. Il y a des gens qui penſent qu'il vaut mieux ſe coucher ſur le côté gauche que ſur le droit, parce que le pli ſigmoïde du colon à l'endroit où il ſe jette dans le rectum, étant ſitué dans le côté gauche, préſente une route qui va en pente. Voici des raiſons qui paroiſſent donner la préférence à la partie contraire; le détour du rectum qui monte de l'anus vers le côté droit, & qui dans cette ſituation réſiſte d'avantage au paſſage de la liqueur, la compreſſion de toute l'étendue du colon ſitué à gauche, qui aboutit immédiatement dans le rectum, produite par la maſſe de tous les inteſtins qui portent deſſus; enfin le jeu de la nature qui place quelquefois au côté droit du rectum le pli ſigmoïde du colon. C'eſt pourquoi je penſe avec beaucoup d'autres que la meilleure ſituation eſt de ſe coucher ſur le côté droit. Il y a néanmoins des cas où on ne peut pas choiſir. Il faut que le malade ſe tienne dans le repos & qu'il reſpire tranquillement, de peur que la voie ne ſe rétréciſſe trop par les contractions des muſcles abdominaux, ou qu'il ne rejette le lavement auſſitôt. Il eſt inutile ici de faire mention des inſtrumens: ils varient ſuivant les différens lieux. *Voyez* R. de Farvaques, médec. pharmac. III. Boek, chap. X. L'injection ne doit ſe faire ni fortement ni avec précipitation.

c. Ce qu'il faut faire après *l'injection.* On recommande au malade de ſe tourner doucement ſur le côté gauche ou ſur le dos, de ſe tenir en repos, de reſpirer tranquillement & de ſe retenir, s'il faut garder long-temps le lavement.

L'usage. Il a été expoſé en général. Il produit de très-bons effets, mais il eſt trop étendu pour qu'on puiſſe entrer ici dans le détail. Il convient à tout âge, même à l'âge le plus tendre.

Il nuit ſeulement à ceux qui ſont ſujets au flux hémorrhoïdal, ſi on employe des matières âcres: lorſqu'on le réitère trop ſouvent & ſans néceſſité, il affoiblit les inteſtins & les rend pareſſeux, en les accoutumant à avoir beſoin d'un ſtimulus, de ſorte que ſi on ne les excite pas par des lavemens continuels ils ne font plus leur fonction. Ceux qui prétendent que les lavemens ne ſont pas capables de nourrir, paroiſſent ignorer ce qui a été dit ci-devant. De plus l'illuſtre Winſlow a démontré dans le colon des vaiſſeaux lactés remplis de chyle. On a vu des perſonnes enyvrées pour avoir pris en lavement du vin, de l'eſprit-de-vin, & même en petite quantité.

Exemples.

I. *Clyſtère pour réſoudre le méconium endurci, & pour l'évacuer.*

Voyez H. Boerh. Mat. méd., p. 225.

Prenez de petit-lait frais . . . . onc. ℥
de ſavon de Veniſe . . . . drag. j ß
de miel . . . . drag. ij

M. F. *un clyſtère pour un enfant nouveau-né.*

II. *Autre pour chaſſer les vers.*

Voyez H. Boerh., Mat. méd., p. 235.

Prenez de vitriol de mars . . . . gr. xv
d'eau diſtill. de chicor. . . . . . onc. iv

M. F. *un lavement pour un enfant de trois ou quatre ans.*

III. *Clyſtère raffraîchiſſant, antiphlogiſtique, dans la rage*, ibid. p. 183.

Prenez de nitre . . . . drag. ij
de vinaigre de ſureau . . . . . .
de miel roſat, ana . . . . onc. ij
d'eau d'une décoction d'orge. onc. x

M. F. un clyſtère.

1. *On le donnera deux ou trois fois le jour.*

IV. *Clyſtère nourriſſant*, ibid. p. 139.

Prenez de bouillon de viande . . . . . . onc. x
de ſel de nitre . . . . gr. x
d'eſprit de ſel . . . . goutt. vj
M.

1. *On le donnera tous les huit heures, après avoir nettoyé les inteſtins auparavant, au moyen d'un clyſtère purgatif.*

V. *Clyſtère émollient, anodyn, apéritif, pour chaſſer la pierre.*

Voyez H. Boerh., Mat. méd., p. 243.

Prenez de feuilles de mauve . . . . } ana poig. j
de pariétaire . . . . }
de lierre terreſtre . . . . }
de petit-lait frais . . . . Q. S.

Faites cuire l'espace d'un quart-d'heure. A onces ix de colature exprimée, ajoutez :

d'huile de lin............. onc. j
de nitre purifié............ drag. ß
M.

1. *On le donnera matin & soir.*

VI. *Clystère balsamique, anodyn, contre la dyssenterie.*

Prenez de fleurs de camomille..... poig. ij

Faites cuire avec de lait doux q. s. pendant un quart-d'heure, dans un vaisseau fermé.

A onc. viij de colature, ajoutez :

de térébenthine de Venise battue avec le jaune d'œuf.... drag. iij
de miel rosat............. onc. j

M. F. en lavement pour un adulte.

VII. *Clystère révulsif, pour diminuer l'impétuosité de la salivation mercurielle.*

Voyez H. Boerh., Mat. méd., p. 251.

Prenez de fleurs de séné.......... onc. j
d'agaric.................. drag. iv
de semence de cartham..... drag. ij
de racine de jalap.......... drag. j

Faites cuire dans l'eau; prenez onc. xij de colature pour un lavement.

(*Extrait de l'art de formuler de Gaubius.*)

On pourroit multiplier, & les préceptes, relativement à la préparation des *clystères*, & les exemples de ces médicamens; mais on a préféré se borner aux généralités présentées avec beaucoup d'ordre & de clarté par Gaubius. (FOURCROY.)

COMBRAND. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg du Haut-Poitou, situé à une lieue de la Pommeraye. La source minérale se trouve à une lieue de ce bourg, & elle est froide. Galiot, la dit purgative; les détails relatifs à ses vertus & à sa nature ne sont presque pas connus.

(MACQUART.)

CYTISE. s. m. (*Hygiène.*) (*Mat. méd.*)

Cytisus.

Le *cytise* est un genre de plante à fleurs polypétalées de la famille des légumineuses, & elle a de très-grands rapports avec les genets. Il comprend des arbrisseaux très-forts, & des arbustes à feuilles alternes & ternées, à fleurs papillonacées, dont la carène en général n'est point pendante comme dans la plupart des genets.

Parmi les dix-huit espèces de *cytises* consignées dans le dict. de bot., il n'y a que deux *cytises* qui méritent que nous en fassions mention.

1°. Le *cytise* des jardins ou trefle des jardiniers.

Cytisus sessilifolius. Linn.

Cytisus glabris foliis subrotundis pediculis brevissimis. C. B. P. 390. Tournef. 648.

C'est un joli arbrisseau très-ramifié à rameaux menus & montans, qui s'éléve en buisson de quatre à sept pieds; ses feuilles sont alternes, petites, nombreuses, composées de trois folioles ovales-obrondes, mucronées, portées sur des pétioles longs de cinq à six lignes.

Les fleurs sont d'un beau jaune, rassemblées en grappes courtes, droites & serrées au sommet des rameaux. Leur calice est glabre, ou peu coloré, garni à sa base de deux ou trois petites écailles brunes.

Ce *cytise* croît dans les provinces méridionales de la France, l'Espagne, & l'Italie; c'est un arbuste qui est cultivé dans les jardins pour l'agrément.

On a cru que ce *cytise* avoit les vertus du genet, c'est-à-dire qu'il devoit être particulièrement admis dans la classe des apéritifs & des détersifs : nous savons très-peu de choses sur le mérite de cette plante.

Cytise des Indes, dit *pois d'angole*, de *congo*, de *pigeon*, & *ambrevade.*

Cytisus, cajan. Lin.

Cytisus frutescens sericeus. Plum. spec. 19. Turnef. 658.

Phaseolus arbor indica incana, siliquis torosis. Pluk. t. 213.

Shora-padru. Rheed. mal. 6.

Ce *cytise* s'élève en arbrisseau de six à huit pieds. Il est toujours verd : ses rameaux sont striés, chargés de poils courts & blanchâtres au sommet; les feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois folioles, lancéolées, pointues, molles, veloutées, blanchâtres, & cotonneuses en dessous.

Les fleurs qui viennent dans la partie supérieure du

rameau, ſont jaunes, pédonculées, & ſur des grappes axillaires. Leur calice eſt couvert d'un duvet roux & court. Les gouſſes ſont longues de deux pouces, pointues, enflées à l'endroit des ſemences, & à interſtices obliques. Les ſemences ſont globuleuſes, rouſſâtres, ou blanches, avec un ombilic.

Cet arbriſſeau croît aux Antilles, & dans les Indes Orientales; on le cultive au jardin national des plantes.

Les ſemences ſont bonnes à manger; on les fait cuire, & on les accommode comme les lentilles; elles ſont d'une grande reſſource aux gens du pays, particulièrement pour nourrir leurs eſclaves; elles ſervent auſſi à engraiſſer la volaille & les pigeons, qui en ſont très-friands. Cette ſubſtance a le mérite des ſubſtances végétales farineuſes de la nature des pois, des feves, & des lentilles.

(MACQUART.)

Fin du Tome Quatrième.